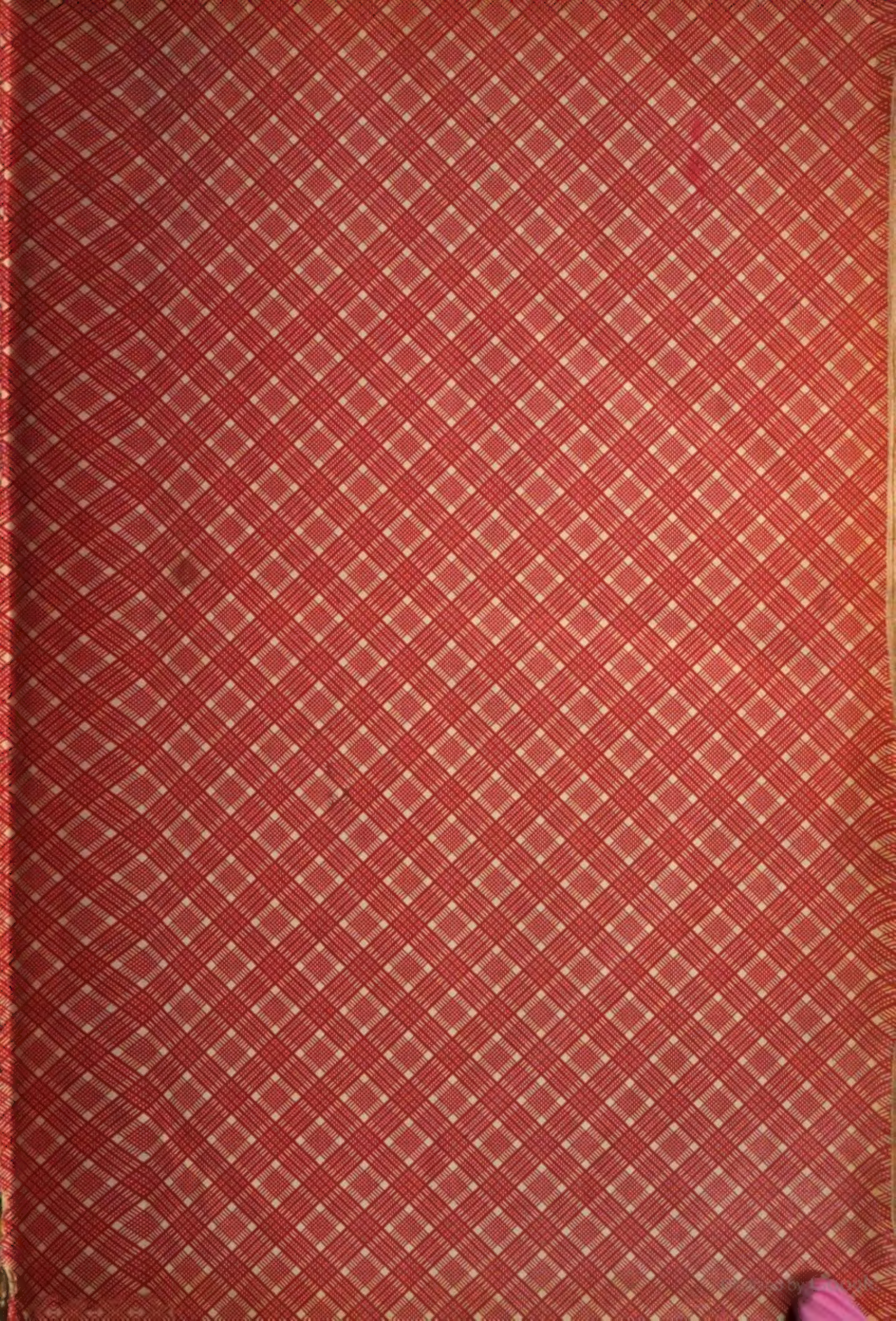
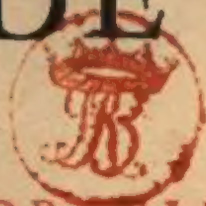


HISTOIRE GENERALE DES ROYS DE FRANCE.



CONTENANT LES CHOSES MEMORABLES, aduenuës tant au Royaume de France qu'és Prouinces estrangeres sous la domination des François, durant douze cens ans.

ESCRITE PAR BERNARD DE GIRARD SEIGNEVR *Du Haillan, Conseiller du Roy, Secretaire de ses Finances, & de sa Chambre, & Historiographe de France, iusques à Louys vnziesme.*

ET DEPVIS CONTINVEE DES ESCRIPTS DE PLVSIEVRS Autheurs, tant de Paul Emile, Philippes de Commines, Arnaud le Ferron, le Sieur du Bellay qu'autres, iusques à present.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez CLAVDE SONNIVS, ruë Sainct Iacques à l'Enseigne de la Nauire d'or.

M. D.C. XXVII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



AV ROY.



IRE,

L'Histoire de France dressee par Bernard de Girard sieur du Haillan, a tousiours esté si bien receuë par vos subiets, & admiree par les estrangers, que nous auons esté portez à la faire reuoir en public, auec la Continuation iusques à present: Car elle contient tant de sujets de diuersité en la vie de tous les Roys vos predecesseurs, si naïfuement representez, qu'elle peut seruir de miroir pour toutes les actions des hommes. La Pieté enuers Dieu y reluit en si haut relief en la plus part de ces grands Roys, & specialement en vostre grand ayeul le Roy S. Louys, que non seulement les Roys & Princes souuerains, mais tous leurs subiets de toutes qualitez y peuuent former leurs actions, & entrer en admiration, comment en vn si grand tracas d'affaires, que le gouuernement attire auec soy, & parmy les guerres, tant ciuiles qu'estrangeres, vn Prince ayt peu conseruer si exactement tous actes de Pieté enuers Dieu, & de Charité vers le prochain. L'humanité & courtoisie Françoise y est recognuë, veu que la France a tousiours esté le refuge de tous affligez: Les Papes y ont tant de fois eu recours és rebellions qui leur estoyent faites: Les Empereurs & les Roys estrangers chassez de leurs Empires & de leurs Royaumes, y ont esté receus humainement, deffrayez, assistez, secourus, & bien souuent restablis au grand honneur de nos Roys. Quant à la valeur, & au courage, il n'y eut iamais Estat où elle ait paru dauantage: Car quelle fut celle du Grand Clouis premier Chrestien de nos Roys, lequel a eu cét honneur entre tous les Roys d'auoir combatu de ses mains vn autre Roy, & luy auoir osté la vie en champ de bataille, pour en presenter les despouilles, non au Iupiter Feretrien des Romains, mais au Grand Dieu des Armees? Charles Martel, Tige des Roys de la seconde famille a garan-

ty l'Europe des descentes des Sarrazins, par ceste memorable bataille, où se fit vne défaite la plus grande, que l'Antiquité, ny la Posterité iusques à nous, ayent peu voir. Charlemagne le plus grand Prince qui ait iamais commandé dans l'Europe, & qui posseda à peu pres ce qu'il y auoit de Chrestien. Le Roy Philippes Auguste: Le Grand S. Louys: Le Roy Charles septiesme qui recouura le Royaume: Charles huictiesme qui fit trembler toute l'Italie, & porta ses armes en personne iusques à l'autre extremité d'icelle: François premier: Le Grand Henry vostre Pere: Et vous-mesmes, SIRE, *qu'on a veu tant de fois à la teste des bataillons si genereusement ramener ses subiets desuoyez à leur deuoir. Et pour ce qui est de la Iustice, elle se void dés le commencement decoulee de siecle en siecle, au grand bien des subiects, au contentement des voisins, & à l'admiration des ennemis, iusques à ce que le titre peculier en est demeuré à vostre Maiesté. Puissions nous,* SIRE, *continuer longuement, souz la prosperité de vostre Sceptre, à gouster les delices que nous esperons par vos viues & genereuses resolutions, en la reformation promise de tous les Estats du Royaume: afin que nous sauourions la celebrité de vostre nom, par dessus tous les Roys, & Princes viuans, & qui ont esté par le passé. Ce sont les principales raisons qui nous ont meus à remettre ceste Histoire sur la Presse, tesmoignans en cela combien nous tenons à honneur de viure & respirer souz vostre auguste commandement, & que la posterité sçache que nous auons peu nous confesser,*

SIRE,

Vos tres-humbles & affectionnez subiects & seruiteurs.

IEAN PETIT-PAS
&
CLAVDE SONNIVS.



AV ROY

TRES-CHRESTIEN DE FRANCE ET DEPOLOGNE, HENRY III.



SIRE, entre tous les escriuains qui ont peint l'histoire des couleurs de ses vrayes louanges, il n'y en a eu aucun qui ayt plus dignement parlé d'elle, ny qui mieux luy ayt accommodé ce qui est propre à son merite, que celuy qui en peu de langage l'a appellée maistresse de la vie. Car ces paroles courtes qui comprennent & embrassent toutes les vtilitez de toutes les vertus & disciplines, enseignent que la vie des hommes doit estre subiette aux enseignemens & Ordonnances de l'Histoire, & se dresser à ses sacrees loix, comme la taille de la pierre se dresse à la regle ou à l'esquierre du masson. La Philosophie qui est la guide de la vie humaine (pource qu'en ce passage & bref pelerinage que nous faisons en ce monde elle nous enseigne le chemin de nostre deuoir, & les fins des choses bonnes ou mauuaises) demourroit demy morte si toutes les paroles, les desseins, les faits, & les actions des hommes n'estoient rapportees aux histoires des choses passees, par lesquelles non seulement ce qui se presente à nos yeux nous est mõstré & descouuert, mais aussi par icelles nous pouuons auec vn asseuré iugement & vne sage preuoyance amasser en nostre esprit le discours, de ce qui doit aduenir, le preuoir de loing, & tirer les enseignemens de ce qui se doit fuir ou desirer. L'Histoire saincte (SIRE) nous a monstré la gloire, grandeur & puissance de Dieu immortel, la creation du monde & de l'hõme son image, l'institution de ses sainctes loix, son cõmandement fait à nostre premier pere emportant tesmoignage d'obeissance, nostre deuoir enuers luy, nostre infirmité mere de nostre peché, qui fut la cause de la mort & de toutes les calamitez, la restauration de l'Eglise, l'adoucissement de la punition du peché, nostre fin, nostre esperance, les poincts de nostre foy, la pieté enuers nos peres & meres, la reuerence enuers nos Princes, magistrats, & superieurs, la charité enuers vn chacun, & la iustice enuers tous. De son organe nous auons ouy les voix & les oracles des Prophetes, l'eternelle vie & puissance des ames, la premiere publication de la promesse, puis la venue du grand Messie, & l'admirable prediction de tãt d'admirables choses que nous auons veuës, & que nous voyons ordinairement aduenir. Les histoires prophanes sont remplies des beaux enseignemens & exemples incroyables & innombrables qui peuuẽt profiter à toutes sortes de personnes, & auec le profit qui y est, la facilité & le plaisir, qui sont les trois points qu'õ recherche en toutes les disciplines sont tellemẽt liez ensemble en la cognoissance de l'Histoire, qu'il ny a science en laquelle eux trois tiennent plus de place qu'ẽ elle. La facilité y est si grande, que sans l'aide ou l'instrumẽt d'aucun autre art, elle est d'elle mesme entẽdue & cõprise: Car d'autant que les autres arts (les vns desquels sont suiets à certaines regles & demonstrations qu'õ n'ose outrepasser, & les autres consistent en figures & argumens douteux) sont tous entrelassez & enchainez de mesmes liens, l'vn ne peut estre compris ny entẽdu sans la cognoissance de l'autre. Mais l'Histoire assise au plus haut Theatre d'honneur sur toutes les autres sciences comme la plus noble & excellente, n'a besoin de l'ayde & secours d'aucun art, ny mesmes

des lettres & caracteres, pource que par la seule narration que la langue de celuy qui racõte quelque chose fait couler dedans les aureilles des escoutans, elle est de langues & d'aureilles les vnes aux autres, & d'aage en aage des vns aux autres hommes laissee à la posterité, comme vn droit hereditaire. Voyla pourquoy ce grand oracle de Dieu, Moyse, preuoyant ou craignant la perte de ses liures, ou la ruine de l'establissement de son Estat, en vn chapitre de la loy dit, *Tu raconteras cecy à tes enfans.* Car encores que les Royaumes, les Choses publiques, & les autres Potentats, & Estats desquels l'histoire d'escrit les origines & progrez, se perdent & ruinent par changement de seigneurie, race, gouuernement, & que les isles & villes dont elle fait mention perissent ou par feu, ou par inondation des eaux, ou par vn engloutissement de terre, ou par autre accident, si est ce que l'histoire qui a vne fois parlé d'elles, vit perpetuellement, & ne permet que leur nom soit ruiné, destruit ou perdu, car elle n'est suiette à receuoir le mal de ces accidens particuliers, ny perir qu'auec la generale & entiere ruine & subuersion de tout le genre humain. A ceste facilité est ioinct le plaisir que les oreilles reçoiuent des beaux & agreables discours, que les disertes langues distillent en elles, qui est si grand que celuy qui vne fois est alleché & attiré des douceurs des histoires, ne peut par ie ne sçay quel doux & naturel enchantement qui le retient, ny ne veut iamais s'en retirer, & est par l'oreille cloué & attaché à ses paroles. La nature n'a iamais creé homme tant brutal, ny tant ennemy des choses naturelles, de l'vne desquelles est le langage, qui n'ait desir d'apprendre & de sçauoir, & tout ce qui s'apprend, dit ou fait en ce monde n'est autre chose qu'vne histoire veritable. Et si tous les hommes sont tant desireux de sçauoir, que mesmes ils prennent vn extréme plaisir, à ouyr raconter des fables, combien doiuent ils le receuoir & esperer plus grand quand ils oyent raconter ce qui sort de la bouche & du cœur de la verité, de laquelle les oreilles des hommes naturellement se resiouissent beaucoup plus que des baueries de la mensonge, qui ne plaist que à certaines heures, au lieu que la verité ne peut iamais desplaire qu'à ceux qui n'ont riẽ de l'homme que le nez, le visage, les yeux, & les autres lineamens & proportions, & qui du reste ressemblent aux bestes. Qu'est ce qu'il y a au monde plus beau & plus agréable que de voir en l'histoire (qui est le tableau des actions des hommes mis à son iour) les mœurs & les deportements de nos deuanciers, & par les yeux de l'esprit secondez des instruments de la lecture de l'Histoire, cõprẽdre tout ce qui s'est faict au monde? Quelle chose pourroit estre plus plaisante, voire plus profitable aux hommes, mesmement aux grands Princes (SIRE) que d'estre assis au tribunal de la vie humaine, lequel l'Histoire orne de tous les apparats & ornements qui y sont necessaires, & de là voir & contempler à leur aise, & sans aucun danger les dangers des autres, à leurs despens se faire sages & aduisez, par les fortunes bonnes ou mauuaises d'autruy, acquerir vne science exempte de tout peril & inconuenient, regarder comme dedans vne tapisserie desployee tous les hommes tant passez que presens entrelassez ensemble par vne conformité d'affaires semblables ou dissemblables, & separez de lieux, nations, mœurs, siecles & façons de Gouuernement? Quel plaisir & profit y a il plus grand que de voir dedans vn miroir, les conseils, desseins, & actions de nos ancestres? de là comme d'vn iardin tirer toutes les fleurs, plantes, & herbes de tous les exemples que nous pouuons vtilement accommoder à nostre vsage? que d'acquerir par l'exemple & la comparaison des choses passees, vn iugement & choix de ce que nous deuons desirer ou reietter? que d'estre non seulement presens ou assistãs aux grands & plus estroits conseils des plus grands personnages, consultans des plus grands & importans affaires, mais aussi en voir les issues, fins, & euenements? Dauantage (ce qui autrement seroit impossible, veu la brefueté de la vie des hommes) conioindre & lier ensemble par la memoire, les siecles passez auec les presens, voir les commencemens, les institutions, les naissances, les accroissemens, les grandeurs, les diminutions, les declins, & les fins & ruines des grands Empires & Estats, cognoistre clairement les causes des maux priuez ou publics, auoir deuant nous quelqu'vn qui en vne grande & difficile entreprise nous precede, n'auoir besoin d'aucune certaine experience, espreuue, & exemple, & pour le dire en somme, par les choses passees (qui est le vray deuoir d'vn homme sage) preuoir sagement les fins de celles qui sont à venir, & iuger les presentes. Il semble (SIRE) qu'il seroit impossible de pouuoir comprendre ny penser vn plus agreable proffit, ny vn plaisir plus proffitable que celuyla: qui ne se peut tirer que des histoires seules, lesquelles n'ont iamais esté blasmees d'aucun, bien que les autres arts & sciẽ-

ces aient esté par quelques vns accusez d'estre pernicieuses ou du tout inutiles, ou pour le moins peu profitables ; Car l'vne a esté blasmee de desguiser la verité, & de mentir, comme la Rethorique, l'autre de donner trop de plaisir auec peu d'vtilité, comme la Poësie, l'autre d'obscurcir & brouiller les matieres par les disputes, cõme la Dialectique, mais il ne s'est encore trouué aucũ qui aye voulu donner aucune notte ny tache a la memoire de l'ãtiquité ny à l'Histoire, d'autant qu'elle seule represente les choses faictes semblables aux paroles, comprend toute vtilité, nous incite à la vertu, deteste les vices, exausse & loue les bons, & blasme, deprime & abbaisse les vicieux. S'il y auoit quelqu'vn (SIRE) qui la voulut blasmer, ce seroit possible celuy qui ayant denoncé la guerre à toutes les vertus, sciences, & disciplines accuse l'Histoire de mensonge, mais ceste accusation appartiẽt aux fables non aux histoires, lesquelles ne doiuent porter ce nom d'histoires si elles ne sont veritables, car quand elles ne le sont point, elles le perdent, & acquierent celuy de fables mensongeres. L'Histoire est necessaire à toutes sortes d'hommes, aux ieunes, aux vieiz, aux petits, aux Princes, & aux subiects. Les conseils des vieillards (lesquels le long aage a rendu plus sages & experimentez) sont louez par les ieunes, mais l'Histoire est sur les vieillards d'autant plus excellente en conseil, que la longueur du temps comprend plus d'exemples & de choses que l'aage de l'homme. Par la diuersité de ses leçons & de ses bons aduis, conseils & instructions, elle rend les ieunes égaux aux vieillards, & fortifie dauantage le sens & l'entendement des vieils, ausquels la longueur de la vie a donné vne grande experience des affaires du monde. Elle est vne fidele & hardie conseillere aux Princes, leur dit hardiment, fidelement, & sans aucune crainte leurs vices, leur monstre & remonstre leurs deuoirs, leur declare clairement les fautes de leurs predecesseurs par lesquelles ils ont couru la haine de leurs peuples, ou perdu leurs Estats, ou sont tombez en quelque remarquable desastre, & ne se soucie de faueur ny de desfaueur, de bon recueil, ny de desdain, ains se contente pour toute la recompense qu'elle desire ou merite, de sa fidelité, verité, & hardisse. Elle monstre aux subiets leurs deuoirs enuers leur Prince, rend les hommes priuez dignes des Empires, incite les grands courages à grandes & hautes entreprises, par vne promesse de gloire & de louanges (qui sont les outils de la mort de ceux qui meurent honorablement) fait plus prompts les soldats à encourir tous dangers pour leur partie, & par la crainte de la honte & de l'infamie, retire les meschans des entreprises des meschans actes. L'honneur principal & les causes de toutes les choses par lesquelles la felicité des hommes s'aquiert, luy sont deuës, car elle est la gardienne de celles qui ont esté faictes auec la vertu, se monstrant tesmoing irreprochable des malfaits, & liberale de louanges à ce qui est bon. Elle est la vengeresse de la verité, & mere de la Philosophie, formant nos mœurs à la vertu. La plus part des hommes à cause de l'infirmité de la nature passent la plus grande partie de leur vie en oysiueté & paresse. Aussi l'oubly de leur vie & de leur mort est égal, veu que mesme fin suit l'vn & l'autre : mais les faits de la vertu sont immortels, & mesmement quand ils sont fauorisez de l'Histoire, estant bien raisonnable que les mortels endurent beaucoup de trauaux pour acquerir vne gloire immortelle. Tous les grands personnages qui ont ou tenté ou executé de grandes entreprises sont dignes de grandes louanges, lesquelles ils ont receuës par le seul benefice de l'Histoire, qui a racheté leurs gestes, valeurs, & merites de l'oubly perpetuel, & de la mort: car les autres monuments comme les conquestes des pays, les bastiments des villes, les fondations des Empires, & les superbes edifices durent bien peu de temps, estans agitez & troublez de diuers accidents, mais la vertu de l'Histoire espanduë par tout l'vniuers, a pour son gardien le temps mesme qui consume & deuore toutes autres choses. A bonne & iuste cause doncques (SIRE) les hommes doiuent sçauoir bon gré, rendre graces, & donner louanges aux escriuains, qui par leurs labeurs & escrits, faits pour l'vtilité publique, ont proffité aux mortels, & ont arraché du tombeau de l'oubly & de la mort les vertueuses actions des hommes, & les beaux exemples desquels nous nous pouuons seruir en ceste vie humaine. Et encore que l'histoire soit propre & necessaire à toutes sortes de gens, si est ce qu'elle l'est beaucoup plus aux Princes & à ceux qui manient affaires qu'aux autres : car en la lecture d'icelle ils doiuent considerer les exemples par lesquels ils peuuent estre enseignez, comment ils doiuent dignement se comporter en leurs charges, mettre deuant leurs yeux les patrons des bons Princes & Roys, & de leurs fideles Conseillers & Ministres, apprendre d'eux comment ils ont gouuerné leurs Estats, comme ils se sont comportez en leur

gouuernement, comme ils n'ont eu autre soing que de l'vtilité publique, comme ils ont singulierement honoré & estimé la iustice & l'equité, & aimé, fauorisé, & soulagé leurs subiets. Qu'en se deffendans contre leurs ennemis, ils ont esté d'vn grand & inuincible courage, qu'ils ont esté religieux, clemens, iustes, vaillants, & liberaux, qu'ils ont fortifié leurs Empires de bonnes loix, mœurs, & coustumes, & asseuré leurs personnes par la Iustice, & par la bien-vueillance de leurs peuples. Outre ce qu'ils n'ont pour legere occasion entrepris les guerres, ains dissimulans sagement, & cōportans les iniures, ont fait souuent la paix pour le bien de leur peuple, ayans seulement egard à l'vtilité publique, non à quelques subtilitez, tromperies, finesses, & vaines considerations & maximes qui sont imprimees en la teste des princes par leurs mauuais conseillers. Aux exemples des Tyrans, les princes peuuent obseruer le contraire, leurs fins auoir esté calamiteuses & miserables, leurs regnes brefs, eux tuez ou chassez ou leur posterité priuee de leur siege Royal, leurs succez & fins dignes de leurs cruautez & de leur vie, & les changemens de leurs Estats pernicieux & detestables. Les Princes qui lisent & doiuent lire les Histoires, doiuent se garder que semblables accidens ne fondent sus eux, car bien que les personnes changent, le monde pourtant ne change point, & souuent aduiennent à diuers Estats, & à diuerses personnes semblables accidens en diuers temps. Pour neant seroient les Histoires escrites, & remplies de tant & de si beaux exemples, si les Princes qui les lisent, n'y apprenoient la maniere de regner, & à vertueusement gouuerner leurs Estats & Seigneuries, & les autres hommes à viure sagement, de façon que non sans cause vn bon & ancien autheur admoneste les Rois de lire les Histoires, & les liures qui enseignēt comment faut gouuerner les Royaumes, car (comme i'ay dit ci deuant par la leçon & liberté de ces hardis Conseillers qui n'ont aucune crainte de parler priuément & hardiment à eux, ny de la desfaueur, ny du rebut, ils apprennent ce que ne leur osent dire leurs fauoris, qui ne remplissent les oreilles de leurs maistres que de choses vaines, inutiles, & mensongeres, douces & agreables ausdits Princes, quelquefois profitables, puis à la longue dommageables à ceux qui les disent. Or (Sire) si iamais il y a eu Histoire escrite, remplie de beaux enseignemens, propres à toutes conditions de personnes, tant aux Princes qu'aux hommes particuliers (& n'en desplaise aux Grecques & Romaines) l'Histoire de France est celle qui en a le plus: car, ou l'amour de mes Princes & de ma patrie me tromperoit, tout ce qu'on peut desirer, voir & rechercher des exemples de religion, deuotion, iustice, prudence, modestie, clemence, vaillance, hardiesse, foy, & de toutes autres vertus se retrouuent és Roys vos predecesseurs, en leurs ministres tant Ecclesiastiques que laiz, & en leurs constitutions, loix, reglemens, polices, ordonnances, edits, & autres actions. Quels Roys y a il eu depuis que le Christianisme est planté au monde, qui ayent plus deuotieusement embrassé, ny plus ardemment receu en leurs esprits, ny plus sainctement semé en leur Estat, ny plus sincerement faict embrasser à leurs peuples, ny plus vaillamment & constamment defendu & soustenu contre les heretiques la religion Chrestienne que les Rois de France? En quel autre Royaume se trouuent des Rois en sainteté, deuotion, religion, foy, & pieté egaux aux nostres. Les vns desquels ont planté en leur Royaume la religion Chrestienne, les autres ont fait bastir des temples à son honneur, & pour sa conseruation, les autres ont fait des voyages saints, & des guerres sainctes aux trois parties de la terre, pour la defense du nom & de la foy de IESVS CHRIST, & les autres ont de tout leur pouuoir soustenu, honoré, enrichi, & defendu l'Eglise & les Ecclesiastiques, & eu vn zele singulier à l'extirpation des heresies, & à la conseruation de la religion? Voila pourquoy entre tous les Rois Chrestiens ils ont seuls acquis le nom de Tres-Chrestien, lequel auec leur Courōne & Royaume ils ont laissé patrimonial & hereditaire à leurs successeurs. Pour voir des exemples de iustice, de vaillance, de clemence, de liberalité, & d'autres vertus, quelle Histoire y a il au monde qui en puisse plus fournir que celle de France? ny quels Rois & princes en ont esté plus douez & ornez que les nostres? D'où sont sortis tant de grands Princes, & Capitaines qui sont allez chercher leur aduenture, & vn Estat aux loingtaines regions, & qui y ont acquis, conquis, & estably Empires, Royaumes, Duchez, Principautez & Seigneuries? N'a ce pas esté la France qui a produit vn Charlemagne ou le Grand, qui a fait voir ses armes par toute l'Europe, qui a faict naistre des Rois & des Charles successeurs dudit Charles, qui ont ioint ensemble, & possedé la France, l'Alemagne, & l'Italie? Qui a engendré vn Lois le Ieune, vn Philippe Auguste, & vn S. Loys qui ont sousmis l'Asie à leur puissance, vn Guillaume le Conquerant qui conquit le Royaume d'Angleterre, vn Godefroy de Buillon, vn Fouques Comte d'Aniou, vn Baudouin Comte de Flandres, vn

Iean de Brenne, vn Pierre d'Auxerre, & tant d'autres qui ont esté couronnez Rois de Hierusalem, & Empereurs de Constantinople; vn Robert Giscard, vn Roger, vn Bohemond, vn Tãcred fondateurs des Royames de Naples & de Sicile: les Guis, les Amauris, les Lyons de Lusignan, qui ont esté Rois de Cypre, de Hierusalẽ, & d'Armenie? La premiere & seconde race des Cõtes & Ducs d'Aniou qui ont esté Rois de Sicile, de Naples, & de Hõgrie, appellez aux Royaumes de Pologne, & de Boheme, & ayãs droit à celuy d'Arragõ? & tant d'autres Seigneurs Frãçois qui ont esté Roys, Ducs, & Princes de plusieurs principautez en Asie, & en l'Europe, à la plus grande partie de laquelle, la Frãce a dõné les Princes, & sẽble qu'elle a deu estre la mere de la plus part des grãds Monarques de la terre. Et outre ce qu'elle les a engendrez elle a esté le refuge, le port de salut, la sauuegarde, & la protectiõ de plusieurs grands Princes affligez & persecutez par leurs voisins ou sujets, ou priuez, & chassez de leurs Estats. Les Papes ont esté enrichis des donatiõs, & liberales pietez de vos predecesseurs (Sire): en leurs afflictiõs & persecutions ils n'ont eu autre recours ny esperãce de salut, qu'à l'autel de la France, ny secours que de nos Roys, qui les ont souuent remis en leurs sieges. Les races des Roys d'Espagne, & d'Angleterre, doiuẽt leurs Royaumes au secours, & armes des François, les anciens Roys de Hongrie furent par elles restablis en leur Seigneurie, & plusieurs autres Roys Princes ont esté remis en leurs Estats par la pieté, & vaillance de nos Rois, & de la France, comme si elle estoit nee pour le secours vniuersel de tous les Princes Chrestiens? Quel Royaume y a-il au monde, affermy, & fortifié de plus belles loix que cestui-cy? Où est-ce que les autres ont vne loy Salique, vne Loy sacree du Domaine non alienable, vne Loy de reuersion des Appannages, vn tel reglement d'iceux, vne telle institution des finances, des Bans & Arrierebans, des fiefs, & des droits des vassaux & suiets: Où est ce qu'on trouuera ailleurs vn tel reglement de tous les Estats, vn tel ordre de Iustice, de tels priuileges qu'à l'Eglise Gallicane, telle preeminence qu'à nostre Noblesse, telle seureté & authorité qu'à nostre peuple, ny telle liaison en tous Estats qu'il y a en France? Où sont ailleurs ces beaux Parlements, & ces belles Iurisdictions de diuerses sortes? ces ceremonies des Sacres, des Pairs de France, de Cheualiers de l'ordre, & tant d'autres qui sont excellẽtes, & qui rendẽt la Maiesté de nos Rois plus venerables à leurs suiets, & aux estrangers? Ou est-ce que les autres Rois ont vne puissance si grãde, ny toutefois si bien reglee & moderee par les loix qu'eux mesmes ont faites? Quel autre Royaume a eu des Rois qui ayent de plus beaux surnoms que les nostres, l'vn ayant esté appellé Grand, l'autre Debõnaire, & l'autre Sage, cõme nous auons eu vn Charlemagne ou le Grand, Louys le Debonnaire, Philippes Auguste & Cõquerant, S. Loys, Charles le Quint, dit le Sage, Charles sixiesme, dit le bien seruy, Charles septiesme, dit le Conquerãt, Charles huitiéme, dit le victorieux, Loys douziéme vostre ayeul, dit le bon Roy, pere du peuple, François premier vostre grãd pere, dit le Grand, & restaurateur des arts & sciences, Hẽry vostre pere restaurateur de la discipline militaire, & l'amour de tous Estats, & Charles vostre frere, zelateur de Pieté & Iustice. Les autres ont rapporté le nom de quelque marque, que la nature auoit mise en eux, ou de quelque accident, cõme Clodiõ le Cheuelu, Charles Martel, Pepin le Bref, Charles le Chauue, Loys le Begue, Charles le Gros, Loys d'Outremer, Huës Capet, Loys le Gros, Loys le Ieune, Philippes le Bel, Loys Hutin, Philippes le Long, Charles le Bel. Il n'y a eu aucun qui ait laissé vn nõ de mauuaise reputation, comme en quelques autres Royaumes il y a eu des Rois, l'vn desquels a rapporté le nom de mauuais, l'autre de cruel, & l'autre de rude. Bien est vray que nous en auons eu quelques vns de la premiere race inhabiles & idiots, faits & cõposez de ceste façon par les Maires du Palais, & leurs autres ministres qui ne vouloient que lesdits Rois cogneussent leurs affaires, & en auons eu de sa seconde race vn qui fut appellé Simple, & vn autre surnommé Faineant, vices mal conuenables aux Rois, mais beaucoup plus tolerables, que celuy de cruel & de meschant. Et quand ce malheur est aduenu a la France d'auoir eu des Rois imbecilles, ou de l'esprit, ou de l'aage, ou façonnez tels par leurs Maires du Palais, Dieu l'a tellement fauorisée, qu'en recompense il a fait en mesme tẽps naistre des Princes, Seigneurs, & ministres vertueux, braues, vaillans, & bien disposez du sens, qui par leurs vertus suppleans aux defauts de leurs maistres, la releuerẽt des malheurs qui procedoiẽt de l'imbecillité des Rois.

Or (Sire) la loüange du bel establissement de cet Estat, des belles Loix & constitutions qui le soustiennent, & des bonnes & louables actions des Rois vos ancestres, meriteroit vn plus grand discours que ceste Epistre liminaire, le reste de laquelle ne sera que pour vous rendre raison de la façon de cest œuure. Il y a plus de 8. ans, Sire, que ie fis premierement imprimer ceste Histoire de France, & que vous la dediant, ie vous en deduisois le progrés, lequel il me sẽble vous deuoir repeter en l'augmentation & correctiõ d'icelle, afin que vostre Maiesté & ceux qui liront ceste Epistre, sçachent l'occasion de la peine que i'y ay prise. L'an 1571. apres que le feu Roy vostre frere, vous (Sire) & la Royne vostre mere eustes veu mõ œuure de l'Estat & succés des affaires de France imprimé, & les 2. premiers liures de l'Histoire de France non imprimez, ains seulement escrits à la main, il pleust audit feu Roy, à la priere que vous & la Royne vostre mere luy en fistes, me commander (& vous aussi Sire) me le commandastes d'escrire en langage François l'Histoire des Roys de France vos predecesseurs cy deuant assez mal escrite par nos François, & assez negligemment ou enuieusement traictee par les estrãgers. Et pour me donner moyen & courage d'entreprendre cest œuure qui estoit de longue haleine, comme ceux qui le li- B rõt le pourront biẽ cognoistre, il pleut au feu Roy vostre pere me dõner l'Estat d'Historiographe de France, & me promettre beaucoup de bien & d'auancement, cõme aussi, Sire, vous me dõnastes asseurãce de me faire cognoistre que les lõgs & fideles seruices que depuis vostre enfãce & en ma plus verte ieunesse i'ay faits à vostre Maiesté en plusieurs sortes (en l'vne desquelles ie n'ay eu égal ny cõpagnon) & mes labeurs ordinaires recueilleroyent leur semence. Ie me senty bien heureux de ce cõmandement, tant pour le contentement que i'eus, & qu'à bon droit ie deuois auoir de la bonne opinion que vos Maiestez eurent de moy, m'estimans digne d'vne telle charge, que pour l'esperance qui me fut donnee de faire en cela vn seruice agreable à vosdites Maiestez, honorable à vostre race, necessaire à la France, & profitable à tous. Depuis lors iusques en l'an 1576. qu'il fut premierement imprimé, ie trauaillay nuit & iour à ceste histoire, à la sueur & peine de mon corps, aux despens de mes annees, au grand trauail de mon esprit, à la despence de ma bourse, au recouurement des liures, titres, chartres, memoires, enchartemens, & autres monumens qu'il m'a C conuenu auoir pour le bastiment d'vn si grand ouurage, & ay abandonné mes affaires, & les moyens de les accommoder au temps que chacun à ma veuë accõmodoit les siens, & que plus qu'aux autres siecles, chacũ s'estudioit plus à gaigner & profiter, & attirer des dons & bienfaits de V. Maiesté, qu'à faire ou lire des liures, pour me donner tout & du tout à l'accomplissement de cet œuure, duquel ie sortis apres quatre annees employees à son bastiment, apres plusieurs annees passees en estude, en solitude, & en grand rompement de teste, apres plusieurs veilles, & plusieurs nuits à demy veillees, & apres vne grande lecture, fueilletement, remuement & accord de plusieurs liures Latins, François & Italiens, tant anciens que modernes, & de plusieurs monumens, papiers, titres, paperasses, & panchartes feuilletees & tournees. I'y ay eu tant de peine, Sire, que si lors que i'entrepris cet œuure i'eusse sceu ou pensé le trauail qu'il y falloit prẽdre & que i'y ay pris, ie me fusse excusé enuers vos Maiestez, & n'y eust eu ny don, ny promesse, ny desir, ou esperance d'honneur, de gloire, ou d'auantage, qui m'eust peu induire à l'entreprendre. Mais quand ie me vy em- D barqué en ceste mer de trauail, & des trois, puis des quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, & dix liures de cet ouurage, ie ne voulus retourner au riuage, ains tiré, ou du deuoir, & quelquesfois du plaisir que ie prenois en ceste nauigation, il me fallut suiure ma route, poursuiure mon voyage, & aller où le vent de mon entreprise & de vos commandemens poussoit le vaisseau de mes escrits. Ie voyois tant de diuersitez aux histoires qui ont parlé des faits & des actions de nos Rois, & tant de confusion, de prolixité, & de passion en elles: & d'ailleurs ie preuoyois tãt d'enuies & de calomnies se deuoir ietter sur moy, desquelles depuis la premiere impression de ce mien labeur i'ay senty le coup & le mal, que ie ne sçauois quel iugement y asseoir, ny de quel costé me tourner, ny ce que ie deuois eslire. Si ie voulois suiure l'opinion de nos Historiens tant des anciens Latins comme Gregoire de Tours, Hunibaud, Sigisbert, Hildebrand, Rhegino, le Moine Aymoinus, & de nos Histoires Martiniennes & Dionysiennes, & de celle de S. Germain des Prez, & autres trouuees aux Librairies

particulieres;i'y trouuois tant de langage &tant de choses superflues,agreables toutefois à plusieurs personnes,qui ne s'amusent qu'à choses basses, que ie n'en pouuois sortir à mon aise. Car le malheur de la France a esté si grand, qu'il n'y a eu que des estrãgers,la plus part enuieux,qui l'ayent faite en Latin,& ceux des nostres qui l'õt faite en ce mesme langage,ou en François,sont longs,bauards,menteurs & flateurs, & en leur prolixité,ne disent presque rien qui serue à l'Histoire de nos Rois, ny à la cognoissance de l'establissement &grandeur de ce Royaume, ains seulement s'amusent à la description de quelques comptes vains, à certaines particularitez de bruits du vulgaire, & à chose de peu de consequence,& de fruit. La plus part des estrangers n'en parlẽt que par enuie,ou par acquit,& semble qu'ils n'osent toucher à la verité de nostre grandeur,craignans se picquer,& tantost nous accusent d'vn vice,tãtost d'vn autre. Il faut excuser en nos escriuains François,soit en ceux qui ont escrit en Latin,ou és autres qui ont escrit en nostre langue,la barbarie de leurs siecles,ausquels estãs les lettres esteintes,ils estoient comblez d'ignorãce,vuides de iugemẽt. Car du tẽps de nos premiers Roys Chilperics,Childerics,Childeberts, Clotaires, & autres,estant la barbarie & l'ignorance generale en France,& presque vniuerselle par tout le monde,peu de gens mesmement en France,s'amuserent à escrire nos histoires:car alors elle estoit pleine de Gots,Visigots,Vandales,Suẽues,Saxõs,Allemãs,&Francs,qui ne s'amusoient qu'à iouẽr de l'espee,ne recognoissoient l'escrime de la plume. Les Francons mesmes,qui depuis furent appellez François,& les Gaulois premiers & anciens habitans de la Gaule,tourmẽtez par ces peuples barbares, qui à tous coups les chassoiẽt de leurs maisons,estoiẽt si empeschez à se defendre cõtre leurs ennemis,& estans chassez,se trouuoiẽt en telle extremité,& peine de choisir quelque nouuelle demeure,qu'ils n'auoient ny loisir,ny volonté,ny moyen , ny industrie d'escrire. Et depuis la venuẽ de Meroüee en Frãce,qui fut celuy qui mena en Gaule les Francs,ou Francons,peuple d'Allemagne,& qui changea le nõ de Gaule en France,elle a demeuré par l'espace de plus de quatre cens ans sans Historiẽs,ny sans que durãt ce temps la,aucun des nostres,ait escrit vn seul de nos faicts,horsmis Gregoire de Tours,qui a fait vn gros liure de ce qui se pourroit reduire en la cinquiesme partie de ce qu'il contiẽt. De sorte qu'il y auoit en ce tẽps la,biẽ peu de gẽs qui sceussent escrire, ou lire, & ce peu qui restoit des bonnes lettres,& de la science d'escrire,ou de parler Latin,estoit renfermé dedãs les Monasteres aux testes des Moines, ou des autres Ecclesiastiques,à la verité personnages de bonne, & sainte vie , mais non entendus aux affaires du monde,ny polis de l'outil des sciences,& du bien dire, ains à la relation d'autruy,loing de la Cour des Roys,& Princes, de la cognoissance des affaires,& de la politesse du lãgage,escriuoiẽt tout ce qui poussoit leurs plumes, ou qui leur venoit en fantasie. Voila pourquoy leurs liures sont plus pleins de ceremonies Ecclesiastiques, de miracles des Saincts , des actions, & vies de leurs Euesques,& Abbez,que des affaires d'Estat,& des Princes. Le premier de tous ceux la, fust le susdit Gregoire,lequel il faut croire,cõme celuy qui est seul,& le premier autheur & tesmoin de ce qu'il a escrit. Les autres comme Adonis Euesque de Viẽne, le moine Aimonius,Sigisbert,Eguinhart,Hildebrant,Hunibaut, & autres qui ont escrit,ou de l'origine de ce Royaume,ou l'histoire generale ou particuliere d'iceluy, sont tombez ou en trop grande prolixité,ou en trop grande brefueté,& n'ont parlé de la plus part des choses qu'à tastons, & presque par diuinations ou coniectures. Neantmoins ils nous ont laissé leur opinion & tesmoignage escrit , & signé de leur main,lequel il faut croire malgré que nous en ayons. Et ce qu'au vray nous sçauons de la fondatiõ & establissemẽt de nostre Royaume, de la venuẽ de Meroüee en Gaule,des gestes,victoires,& conquestes de nos Roys,& du progrez , & aduancement de cest Estat, & de ses affaires, nous l'auons presque emprunté des estrangers. Si que nous pouuons dire que la memoire des Roys vos ancestres, Sire , s'est miraculeusement sauuee parmy la barbarie de tant d'annees , durant lesquelles on ne cognoissoit les lettres en France, & que peu s'en a fallu que leur memoire n'ait esté assõmee par l'vniuerselle ignorãce,qui en ce temps la regnoit en ce Royaume. Mais il ne se faut esbahir,si la vertu des Gaulois,& des premiers Frãçois n'est cogneue,& si leurs faits par tant de siecles ont esté incognus & enterrez en la sepulture de l'oubliance ,car outre ce qu'ils n'escriuoient rien , & ne s'amusoient à escrire , lors qu'ils

vindrent à tomber sous l'obeissance des Romains, ils laisserét perdre leur lãgue, receuans la Latine, & ne s'amuserent de là en auant qu'à l'exercice des armes, sans se ressouuenir, ny soucier de recommander leurs faits à la posterité. Et dauantage, la splendeur, grandeur, & clarté de l'Empire Romain, qui par ses forces s'estoit rendu maistre, & seigneur de tout le monde, obscurcissoient le nõ & la valeur de plusieurs nations, lesquelles pour estre, par la ruine dudit empire, venuës en quelque lumiere & grandeur, furent estimees nouuelles. Et ceux qui ont depuis escrit de leurs origines, les ont basties & feintes à leur plaisir, les tirans des Troyens, ou d'autres natiõs plus esloignees & anciennes, les ayans peintes d'vne infinité de fables, & mensõges: là où si les François eussent eu des Historiens eloquens, comme les Grecs, & les Romains, leurs gestes ne deuroient pas beaucoup à ceux des autres: car les choses ne valent que ce qu'on les fait valoir, & les faits des grands personnages meurent auec eux, & auec eux sont enfouis en mesme tombeau, si l'art & la plume d'vn bon escriuain ne les rachette de l'oubli, & la vertu n'est estimee, sinon d'autant qu'elle est bien descritte, chantee, & illustree de beaux escrits, & d'eloquentes paroles. De toutes ces confusions, diuersitez, prolixitez, & labyrintes (Sire) ie suis sorty, & ay fait l'Histoire de France, & des Rois vos ancestres, le mieux qu'il m'a esté possible. Ie n'ay peu la faire si bien, qu'elle le merite, ny luy dõner sa perfection, & ne veux blasmer les morts, ny leur ouurage, pour donner louange & aduantage au mien, mais seulement sans presomption, & vanterie, ie diray que i'ay faict chose qui n'a encore esté faicte par autre, ny veuë de nos François, & ay donné à l'Histoire de France vne robbe, dont elle n'auoit encores esté paree. Bien est il vray, que depuis que cest œuure fut premierement imprimé, feu Frãçois de Belle-Forest, homme de grand trauail, & qui auoit des moulles, ausquels auec grande promptitude, il iettoit des liures nouueaux, fit imprimer son Histoire, & Chronique de France, à l'enuie de la mienne, & depuis quelques autres ont aussi fait des sommaires histoires de France, & i'ay ouy dire que quelques laborieux personnages trauaillent en ce mesme suiet, dequoy ie suis tresaise, & le seray encore dauantage, quand ie verray leur œuure: & vous (Sire) deuez souhaitter, & commander que plusieurs y mettent la main, car c'est l'honneur des vostres, & le vostre, quoy qu'en veulent dire les malicieux ignorans, qui ne voudroient qu'elle fut escrite. Plusieurs escriuains qui la feront, diront (possible) plusieurs choses que ie n'ay dites, & i'en auray dict, qu'ils ne diront pas. Pour le moins s'ils me deuancent en honneur de trauail, ie les deuanceray en tẽps, & ne seray indigne de participer auec eux, de la gloire d'auoir fait l'Histoire de Frãce. Il y en a qui la feront aussi bien & mieux que moy, & d'autres pis, mais si ie ne gaigne le premier rãg entr'eux, ie m'asseure de n'estre mis au dernier. I'ay trouué moyen de tirer la quintessence de ces grosses masses d'histoires antiques, de reduire leur superabondance, superfluité, & longueurs en choses necessaires, & non superflues, & outre ce, m'estãt voulu fier à nos histoires & Chroniques, i'ay tiré des estrangeres, & des Registres des Courts de Parlements, des Chambres des Comptes, des Chartres des Eglises, & de quelques liures qui m'õt esté prestez par quelques miens amis, ce que ie cognoissois pouuoir seruir à ma matiere. Mon seul but, a esté la verité, qui est l'œil de l'Histoire, sans laquelle elle seroit borgne, m'estant proposé de blasmer en la vie des Rois, de leurs ministres, & de leurs peuples, ce qui est digne de blasme, & de reprehension, & pareillement de loüer & exalter en eux, ce qui est louable, voulant donner à la vertu le guerdon de la louãge, au vice celuy de vitupere, & à la chose dont ie parleray, la recompense digne de son merite. Ie pense (Sire) que vous, ny aucun autre, ne trouuerez mauuais, si en mon œuure ie discours libremẽt & hardiment des actions mauuaises de nos Roys, si quelquefois ie les blasme, & accuse, & si à leur exemple ie monstre à leurs successeurs le mal qui leur peut aduenir s'ils fõt le mesme: Car en cela monstrant que ie sçay, & dis la verité, ie fais vn grand profit aux Princes, aux Gouuerneurs, & aux peuples, s'ils sçauent le cognoistre, de les enseigner, de bien & sagement se gouuerner en leurs Estats, & en reprenant les vices de leur predecesseurs, & les maux qui leur sont aduenus, leur remonstrer, & les menasser, qu'en faisant le mesme, le mesme leur aduiendra. Ie n'ay voulu faire le flatteur, ny le Courtisan, ains l'Historien veritable: & n'ay faict ce que font les peintres flatteurs, qui peignans le visage d'vn homme, ou d'vne femme, si d'aduenture il s'y trouue quelque imperfection, ou quelque traict difforme, le laissent

seent du tout,ou le peignent flatteusement.Mais i'ay voulu peindre les traicts les plus difformes,aussi bien que les plus beaux,& parler hardiment,&libremēt de tout,auec vne hardiesse non accoustumee,&qui sera louable,& louee de tous bōs Lecteurs cōme par cy deuant,i'ay faict en mon œuure,de l'Estat &succez des affaires de Frāce,& que i'ay pareillement de nouueau corrigé,& beaucoup augmēté de nouuelles &curieuses Recherches,auquel i'ay libremēt dit plusieurs choses que deuant moy aucū n'auoit voulu, ny ozé dire,& que(possible)on n'auoit sçeuës. Car tant audit œuure de l'Estat qu'en cestui-cy,i'ay impugné plusieurs poincts qui sont de la cōmune opinion des hommes,cōme la venue de Pharamond en Gaule, l'Institution de la Loy Salique qu'ō luy attribue,la creation des Pairs de France,attribuee à Charlemagne, & autres poincts particuliers,ayant esté si hardy,& veritable neātmoins de dire que iamais Pharamōd ne passa le Rhein pour entrer en Gaule,& qu'il ne fit iamais la loy Salique,pour exclurre les filles de la succession de ceste Courōne, veu qu'il ne passa iamais en nostre France. Surquoy quelques vns qui se meslent de parler de tout,& ne sçauent rien,& qui pensent de leurs opiniōs mal fondees, renuerser celles qui sōt assises sur le iugemēt de la raison,ont voulu dire que ie voulois exterminer les principes de nostre Histoire,quād ie ne veux attribuer l'institutiō de ladite Loy à Pharamond. Mais, Sire,ce n'est cela,ains ie veux purger vne ancienne erreur, me semblāt que la loy Salique est assez ancienne &approuuee,puis qu'elle a esté pratiquee cōme Loy,dés l'institutiō de nos premiers Roys(cōme vous pourrez plus amplemēt voir au cōmencement du premier Liure de ceste Histoire,en la vie de Pharamond)& ne peut,sur cela,mon opiniō donner aucun aduātage aux estrangers,ny sçandaliser les nostres,sinō ceux qui se scandalisent de tout,horsmis de ce qu'ils pēsent & fōt. Quelques vns en ce poinct,en celuy des Pairs de Frāce,& en d'autres,ont trouué mauuaise ma liberté de langage,disans que ie fais cōtre le deuoir d'vn Historien,de vouloir oster à la France,& aux François l'anciēne opinion,qu'elle a euë de la venue de Pharamōd en Gaule,de ladite Loy Salique,faite par luy,& de l'institution des Pairs de France,& que c'est vn crime,d'abroger les choses,desquelles l'opiniō est inueteree & escrite par des ignorans,qui n'auoient feuilleté les bōs liures,& crue par d'autres ignorās,qui n'ont ny le sçauoir ny l'entendement de lire,ny d'entēdre les bōs & anciēs Autheurs,ains s'amusent à de vieils fatras,aussi mal polis que leurs esprits. Les bons Historiens(Sire)ne doiuent en leurs escrits,ny en leurs paroles, suiure les opinions du vulgaire,mais seulemēt les veritables,&celles qui sont approuuees par bōs Autheurs,ou par bonnes coniectures&preuues,lesquelles en multitude biē discourues,seruent de tesmoignage veritable &asseuré,quād par la malice du tēps,la preuue de la verité nous defaut par escrits. Ie n'ay voulu doncques,suyure(Sire) en ces choses la,ny en plusieurs autres l'opinion cōmune,ains seulement la vraye:En quoy ie pense auoir faict vn grād bien à l'Histoire de France,la desbrouillant de plusieurs menteries,& fables,qui la rendēt mal plaisāte,& quelquefois,discordante,ostāt les Lecteurs du doute de beaucoup de points, desquels ils ne trouuoiēt en elle la vraye intelligēce. En quoy ie m'asseure estre agreable aux hōmes de boniugemēt,car c'est à eux à qui ie veux plaire,non à ceux à qui mes opinions & mes escrits desplairōt,& sur tout,ie desire qu'ils plaisēt à vostre Maiesté,Sire,qui estes Prince veritable,qui auez tousiours aimé à ouïr,& dire la verité,donné esperance aux gens de lettres, que vous seriez leur support,& quelquefois voulu lire, & ouir les Histoires. Ce que ie puis dire veritablemēt pour l'auoir cogneu dés vostre enfāce,au tēps auquel i'auois cest hōneur d'approcher de vostre persōne,de vous faire seruice, de ne tenir pas le dernier rang en ma qualité,& de vous auoir quelquefois discouru plusieurs belles Histoires,tāt des Rois vos ancestres,que des autres Royaumes & Estats. Et si maintenāt que vous iouissez de la paix dōnee à vos suiets,& de plusieurs autres felicitez il vous plaist quelquefois prendre la peine de lire cest œuure, qui vous sera autant ou plus profitable que quelques autres qu'ō vous pourroit presenter,ie m'asseure,qu'il vous dōnera tant de plaisir,&de cōtētemēt,que vous n'appellerez pas cela peine,& qu'apres le plaisir,le profit vous en viendra,qui sont les deux choses qu'on peut recueillir de la lecture des Histoires, & de toutes autres sciences. Les Princes , Sire, doiuent lire les Histoires de leur patrie , nation, & Seigneurie,pour y voir les vies, & actions de leurs ancestres,les loix, & ordonnances par eux faites, le cours de leur

domination,& pour retirer les mauuais exemples d'iceux,& imiter & ensuiure les bons. S'ils veulent lire,comme ils le doiuent quelquefois faire,&entẽdre de beaux discours,c'est à l'Histoire de leur Estat,à laquelle ils se doiuent attacher premierement, & recueillir de leurs predecesseurs les meubles de leurs vertus,comme ils en ont recueilly la succession. Or, Sire,dés que vous fustes de retour de Pologne en cestuy vostre Royaume,ie vous promis cest œuure que ie bastissois durant que vous en estiez absent,& qui fut cause que ie ne vous suiuy pas en ce voyage, & dés qu'il fut acheué & imprimé en l'an 1576. ie le presentay à vostre Maiesté, comme luy estant voué dés qu'il fut engendré, & deu, pource qu'il ne pouuoit estre donné à autre qu'à vous. Il ne fut si tost né,qu'il fut abbaié & mordu par l'enuie & par la mesdisance de toutes sortes & conditions de gens,les vns ouuertement mes ennemis,& les autres dissimulez amis,mesmes il y en eut qui me faisans bonne mine, comme en toutes leurs actions ils la faisoient,&qui cherchans par voies obliques & indirecte vostre faueur,de laquelle ils s'estoient affamez, la voulurent acheter par l'imposture,& par la calomnie,aux despens de ma reputation, & de celle de mon histoire, en luy donnant en vostre presence(Sire)le blasme de ce dont depuis elle a esté le plus estimee, &qui luy donnera plus de grace & de faueur enuers la posterité, qui est la pure verité & la hardiesse du langage. Aussi ces gens là qui ne s'estudioient qu'à desrober l'honneur de ceux qui en auoient plus qu'eux,ont esté recognus pour tels qu'ils sont,leurs mines ont esté descouuertes,le mal qu'ils vouloient faire à autruy,est tombé sur eux,tous moyens de desrober leur sont ostez, & mon Histoire, qui a vaincu leur enuie,& celle de tous ceux qui en ont mesdit,viura tant que le langage François aura vie,& cours en vostre France. Depuis sa premiere edition, elle a esté plusieurs fois imprimee,tant en vostredit Royaume,que dehors iceluy,en diuers volumes,& caracteres,& mise en langue Latine par Pierre Boulanger,instructeur de la ieunesse, au College de Loudun,homme de bonne vie,& de grande eruditlon, & qui en ses escrits Latins,represente autant qu'homme de l'Europe, la pureté,& la douceur de Ciceron. Mais d'autant (Sire) que de nouueau i'ay de beaucoup augmenté,& engrossi par dedans mon Histoire,l'ayant en quelques endroits, enflee de deux & trois fueilles,d'autres de moins,il attend ceste impression, pour adiouster à sa version Latine ce que i'ay adiousté à ma composition Françoise : de façon que bien tost vous(Sire)les vostres,& les estrangers, verront ceste histoire en langage Latin,qui est le truchement de toutes les langues de la Chrestienté;& les estrangers qui n'entendent la vostre,cognoistront par le benefice de ceste Version, les actions de vos ancestres,& des François. Et en la lecture de cest œuure,ceux qui ont esprouué la peine qu'il y a à faire de bons & de grands Liures, & ceux qui sans ceste pratique en peuuent iuger par coniecture, & par vn sain iugement,pourront facilement cognoistre le trauail que i'y ay prins. Ie l'ay faict en quatre hyuers,saisons propres pour escrire,& estudier,& y ay employé peu de iours des Estez, qui ne me sẽblent pas pouuoir endurer le trauail de l'escriture,& de l'estude,comme sõt les iours courts,& froids,que i'ay employez à ce labeur. Aussi ay-ie peur de m'y estre morfondu,si le Soleil de vostre Maiesté,par les rayons de ses liberalitez,& biẽ-faits, ne luy donne quelque chaleur. Il ny a en vostre Royaume, aucun homme de lettres,qui excelle en quelque science, ou qui ayt fait quelque bel œuure, qui n'ait receu du bien de vous,& tous vos anciens seruiteurs sont colloquez en honneurs, & dignitez,& pleins,& riches de vos bien-faicts, & dons. Ie suis le premier qui ait escrit l'histoire des Roys vos ancestres,&(possible) le seul,qui l'aye faicte en bel ordre,& beau langage,& entre vos seruiteurs,ie suis des premiers,& des plus anciens, & toutes-fois ie suis le seul,& dernier à pouruoir, & non le dernier en merite. I'ay trauaillé,& trauaille ordinairement pour le public plus que pour moy, & ne me suis seulement meslé de faire des Liures,mais aussi i'ay esté quelquefois employé en voyages aux pays estrangers, & parmy les affaires que i'ay veu depuis vingtneuf ans qu'il y a que ie suis Courtisan,i'ay apprins comment il falloit escrire les histoires,parler des Roys,& traitter,& escrire des affaires d'Estat, d'autant que les histoires ne sont autre chose, & que celle-cy monstrera que ie n'en suis ignorant, cõbien qu'il semble à plusieurs qui voyẽt quelque parcelle de ceux du present,qu'il n'y a aucun qui en sçache qu'eux, & il me semble que ceux qui ne sçauent les passez,

peuuent souuent chopper au chemin des presens, pour ce que tous les iours il s'en presente de nouueaux, tellement liez auec les passez, qu'on ne les peut cognoistre, ny donner l'ordre, & le remede qu'ils requierent, si on ne lie le discours & l'euenement des autres auec ceux-cy. La disposition, l'ordre, & le langage de ce mien œuure, sont deuz à moy seul, ie lairray au iugement de ceux, qui le liront, quelle louange i'en puis meriter, ne voulant me l'attribuer de moy mesme, auec vne presomptiō semblable à celle de quelques vns, qui par quelques petits liures, les vns de leur inuention, les autres traduits, se disent tantost fondateurs, tantost restaurateurs de la langue Françoise, comme s'ils estoient seuls qui sçeussent parler ou escrire François. Doncques (Sire) ie presente à vostre Maiesté ceste histoire de France, c'est à dire l'histoire des Roys vos predecesseurs, contenant leurs vies, mœurs, & deportemens en toutes les actions des Princes, corrigee, agencee, & augmentee par le dedans, depuis les precedentes editions, complette de 24. liures depuis Pharamond premier Roy des Francons, qui depuis furent appellez François, iusques à la mort de Charles septiesme. Et bien qu'en mon Epistre liminaire & dedicatoire à vostre Maiesté, & en la Preface de sa premiere edition i'eusse dict que ie ne voulois passer outre, ny escrire l'histoire du Roy Loys vnziesme, pour ce que Philippes de Commines, Sieur d'Argenton, l'auoit escritte: si est-ce qu'ayant depuis changé d'aduis, ie l'ay commencee, en esperāce de l'acheuer cest Hyuer prochain, si ie cognois que ce mien labeur vous soit agreable. Ce qui m'a faict changer de deliberation, & mettre la main audict Roy Loys, a esté, que ledict Sieur d'Argenton n'a commencé son histoire appellee Memoires, qu'au cinquiesme an du Regne d'iceluy, & que toutes les causes des guerres, & des grands affaires que ce Roy eut, sont comprises depuis le commencement de sondict Regne, iusques à l'endroict, là où ledict Seigneur d'Argenton, a commencé descrire: & qu'au reste de sadicte histoire, il a celé plusieurs choses, que i'ay descouuertes, & tirees de plusieurs liures, memoires, & depesches faites de ce temps là, & de plusieurs discours secrets escrits, ou durant son Regne, ou peu apres sa mort, exempts de la crainte, de la haine, de la flatterie, & de la louange & passiōs, ausquelles souuent tombent ceux qui escriuent de leurs temps, & aux deux dernieres desquelles, ledict de Commines se laisse trans-porter, poussé ou d'vne grande affection enuers son maistre, ou des biens qu'il auoit receus de luy, ou de la crainte de son successeur. Aussi n'a il dit ce que les autres pourroient dire, & que d'autres Histoires ont dict des actiōs, des vices, & des cautelles dudict Roy, & le louant plus qu'il ne deuoit, fait en plusieurs endroits l'Orateur, & le Panegyricq, non l'historien, & en ses longues digressions sur les affaires des Potentats estrangers, passe les bornes de l'histoire, & d'vn Historien. Mais moy, estant vuide de toutes ces passions, libre, & veritable en tous mes escrits, (comme ie l'ay tesmoigné par tous ceux que i'ay mis en lumiere,) i'espere, Sire, vous faire veoir ledict Roy en son naturel, vrayemēt habile, & industrieux Prince de sa nature, & cault par les occasions & necessitez qu'il en a eues, & sō histoire pleine de toutes les sortes des affaires d'Estat, qui peuuent aduenir au regne, & en l'Estat d'vn grand Prince, embrouillé en reuoltes, coniurations, deffiances, & guerres ciuiles de ses subiets, & differens auec ses voisins. En attendant que ie vous face ce beau present ie supplieray le Createur,

SIRE, vouloir longuement conseruer vostre Maiesté en toute prosperité, santé, & honneur, au bien & repos de vostre Royaume, & luy donner tres heureuse & tres-contante vie. A Paris ce premier iour d'Aoust. 1584.

Vostre tres-humble, & tres obeissant seruiteur, & subiect,

BERNARD DE GIRARD.



PREFACE
AVX LECTEVRS.



IL y a plus de huict ans, amis Lecteurs, que ie m'acquittay enuers vous de la promesse que quatre ou cinq ans deuant, ie vous auois faicte de vous faire quelque iour voir l'histoire de France, & desirois qu'elle vous fut autant agreable, que i'auois pris de peine, & de trauail au bastiment d'icelle. Mon desir n'a pas esté du tout vain: car elle a tellement pleu à ceux qui ont du iugement, que depuis ce temps la elle a esté imprimee, souuent & en diuers volumes tant en ce Royaume, que dehors, & leuë & releuë par tous les habiles hommes de la France, & par beaucoup d'estrangers. Si elle n'a pleu à tous, cõme elle n'a peu plaire aux ignorans & enuieux (ausquels aussi ie ne veux plaire) qui ont dõné leur sotte sentence & leur enuieux iugement sans iugemẽt sur elle, elle a pleu aux sçauans, aux sages, aux bõs & habiles negotiateurs, à ceux qui maniẽt affaires, à ceux d'entre vous qui trauaillez, qui sçauez ce que vaut l'aune du labeur, qui auez le iugement net, & purgé de toute passion, & qui excusez honnestement les fautes & inaduertances, qui se pourroient trouuer en vn si grand œuure. Or Lecteurs, ayant veu mon labeur, si bien reussir, & estre si bien receu tant par les estrangers, que par les nostres, & tant de fois reimprimé & souhaitté, ie l'ay corrigé, & de beaucoup augmenté par le dedans & enrichy de plusieurs curieuses recherches. Et combien que les histoires, ou pour mieux dire, les Chroniques de France, ayent cy deuant esté escrites par quelques François, & autres tant en Latin, qu'en nostre langue, si est ce que (sauf l'honneur que nous deuons tous à la memoire des trespassez, qui ont trauaillé pour le public, & faict ce qu'ils ont peu) il n'y en a encores eu aucun, pour le moins de ceux desquels nous ayons les œuures entre mains, qui l'ait traictee de la façon que ie la traitte, ny qui luy ait donné le lustre, qui appartient à vne Histoire. Ie n'ay pas peu atteindre à la perfectiõ qui y est requise, mais pour le moins l'ay-ie mise en ordre, auquel les autres n'ont sçeu atteindre. Gregoire de Tours, le Moine Aimonius, Humbauld, Sigibert, Rhegino, Hildebrand & autres l'ont escrit en Latin, tel qu'il plaisoit à la Barbarie de leurs temps, ausquels pour leurs guerres que plusieurs cruelles nations amenerent en Gaule, les bõnes lettres estãt esteintes, les bons liures bruslez ou cachez, & les sciences enfouyes soubs terre, ils ne peurent, ny bien latinement, ny auec iugement, ny auec la cognoissance des bons autheurs escrire l'origine, ny les gestes des François. Dauantage, pour ce que là pluspart de ceux là estoient personnes Ecclesiastiques (esquels seuls ce peu de Latin qui restoit de ces Barbares estoit reserré) & estans esloignez des Cours des Princes & de la communication & intelligence des affaires d'Estat, ils ont plus escrit des ceremonies, & autres choses de l'Eglise, & de la vie de leurs Prelats, que du vray commencement, & accroissement de cest Estat, ou des negotiations, affaires, menees, pratiques, conquestes, entreprises, & conseils des Roys, Princes, & Capitaines. Ceux qui sont venus apres eux, & qui ont fait les Histoires Dionysiennes & Martiniennes, celle de sainct Germain des prez, & d'autres qui se trouuent és Librairies particulieres, & generales, estoient pareillement gens d'Eglise, & la plus part des Moynes de sainct Denis, & de sainct Germain des prez, personnages de bonne & saincte vie, & de bon zele, mais manques de iugement, de la cognoissance des negotiations, & de la grace du bien dire qui est née en nostre France, depuis 50. ans. Il faut excuser en eux la Barbarie de leurs siecles, ausquels ils estoient les mieux disans, & louer leur bonne affection, & la peine qu'ils ont prise à escrire ce qu'ils auoient trouué és bouquins de leurs deuanciers, & ce dont ils auoient aduis par ceux qui manioient les affaires, ou qui sortoient des cours des Princes, ou qui leur donnoient des memoires de ce qu'ils auoient recueilly. Apres ceux-là sont venus quelques Gentils-hommes, comme Geoffroy de ville-Harduin, & Iean Sire de Ioin-ville, puis Alain Chartier, qui ont fait l'histoire de leurs siecles, & quelques autres, cõme Bernard Guidon, & Guillaume de Nangis, & en apres Iean Froissard, & Enguerrand de Monstrelet, à la verité tous grands personnages pour le temps qui les fit naistre, & ausquels nous deuons beaucoup, mais encores y a il en eux de la prolixité en certains endroits plaisante, en d'autres assez fascheuse & superflue és choses qui ne touchent rien à la vraye Histoire. Car les vns & les autres s'amusent à descrire des dialogismes d'eux mesmes auec quelques autres, des dialogues d'vn Gentil homme, à vn autre Gentil-homme, d'vn capitaine à vn soldat, de cestuy cy & de cestuy là, des apparats des festins, leur ordre, leurs ceremonies, leurs confitures, leurs saulses, les habillemens des Princes & des seigneurs, le rang comme ils

estoient assis, leurs embrassemens & autres telles menues choses & particularitez plaisantes à racompter en commun deuis, mais qui n'appartiennent en rien à l'histoire, laquelle ne doibt traicter qu'affaires d'Estat, comme les conseils, & les entreprises des Princes, & les causes, les effects & les euenemens d'icelles, & parmi cela mesler quelque belle sentence qui monstre au lecteur le profit qu'il peut tirer de ce qu'il lit. Bien peut elle quelquefois quand il en est besoing, & comme en passant, encores auec iugement, traicter quelqu'vne de ces choses menues dessusdites, mais de s'y amuser & en faire au milieu d'vne negotiation, vn grand chapitre entier, cela sert plustost à remplir le papier, & à donner plaisir à ceux qui aiment tels discours, qu'au fait de la matiere de l'Histoire, ny qu'à enseigner. Apres sont venus d'autres escriuains Latins qui ont fait l'histoire de France. Robert Gaguin l'a brefuement, & toutefois assez bien escrite selon le temps auquel il viuoit. Paul Emile vint apres qui l'a elegamment & Latinement faicte, mais trop brefuement és affaires de France, & plus estendue, qu'il ne ne feroit besoing aux guerres sainctes, aux schismes de l'Eglise, & aux affaires d'Italie. Plusieurs estrangers l'ont pareillement escrite, ou par leurs autres histoires ont parlé d'elle, les vns en Latin, & les autres en François. Hunibaut enuiron l'an de salut cinq cens, a faict celle depuis Pharamond iusques au temps de Clouis, Hubert Leonard, a fait vn œuure de l'origine des François. Iean Trittem en a fait vn de leurs gestes, depuis quatre cens vingt trois deuant Iesus Christ, iusques en l'an de salut mil cinq cens. Herman Comte de Luithuart en a faict vn des gestes des François iusques en l'an mil cinq cens vingt Rupert vn autre des gestes des Gaulois, contre les Sarrasins. Iean le Maire de Belges a fait l'histoire Belgique. Beissel, celle de Flandres. Aimond celle des Ducs de Bourgongne, & des Comtes de Flandres, de Brabant, & de Hollãde depuis la guerre de Troye, iusques à l'Empereur Charles le Quint, & vne infinité d'autres historiens ont fait ou vne histoire particuliere de la France, ou parmy les leurs vniuerselles ou particulieres de leurs nations, ont parlé des gestes, & actions des François, les vns auec passion & mensonge, & les autres sans l'vne & sans l'autre. Et veu que nous auons eu a traitter affaires & negotiations, & à faire guerres auec les Empereurs, les Papes, les Roys d'Angleterre, les Comtes de Flandres, les Roys d'Espagne, les Ducs de Bourgongne, de Sauoye, & autres Potentats, & que nous auons aussi fait des guerres en Asie, & en Afrique contre les infidelles, en Italie, ou pour les Papes, ou contre les Empereurs, & Rois de Lombardie, ou en faueur des Geneuois, ou des Florentins, ou à la conqueste du Royaume de Naples, & que nostre France a esté brouillee de Schismes de l'Eglise, & que nos Roys ont esté si grands, si redoutables, & si entreprenans qu'il n'y a lieu, region, ny nation en la terre, qui n'ait senty & veu leurs armes, receu leurs secours, ou eu frayeur de leur nom, & auec qui ils n'ayent eu intelligences, & negotiations, il est impossible de lire les Histoires des Princes, & des nations cy dessus nommees, qu'on n'y voye, lise, & apprenne quelque chose de la France. Nos premiers Rois de la premiere race de Pharamond ont eu des affaires en Italie, en Espagne, & en Allemagne. Charles le Grand a fait reluire ses armes par toute l'Europe, & par dela. Sa posterité auec la France a tenu l'empire d'Italie, & d'Allemagne par plusieurs siecles. La race de Hues Capet a planté ses armes & ses enseignes en tous les endroits de l'Asie, & de l'Europe, & en lieux infinis de l'Afrique. Elle a donné les Empereurs à Constantinople, & les Roys à Hierusalem, à Sicile, à Naples, à la Hongrie, à la Cypre, à la Candie, à l'Armenie, & les Princes & les Ducs, a toutes les principautez de l'Asie & de la Grece. Les François depuis quatre cens ans & plus ont eu guerres, affaires, & negotiations auecques les Anglois, auec lesquels ont esté faits soixante six Traittez de paix. Nous auons eu longues guerres contre les Comtes de Flandres, & les Ducs de Bourgongne, & de Bretagne, & quelquefois contre les Venitiens. Qui est doncques celuy qui pourra bien faire l'histoire de France, qui n'ait leu & qui ne lise toutes les histoires de toutes ces nations, qui ne regarde ce que les François y ont faict, & qui ne tire de la ce qui doit seruir à sa matiere? Et comme les affaires des François & des Anglois, depuis quatre cens ans, sont tellement liez ensemble qu'il n'y a eu presque annee, en laquelle ils n'ayent eu a demesler quelque chose entre eux, ou à s'entreguerroyer, ou a faire des tresues, ou des Traittez de paix, il faut que celuy qui fait l'histoire de France voye celle d'Angleterre, & qu'il accorde les contrarietez, qui sont entre les deux, soit sur les annees, soit sur les causes de la guerre, ou de la rupture de la paix, ou de l'euenement de l'vne ou de l'autre, ou des occasions d'vne bataille, ou de la fin & victoire d'icelle, ou du nombre des morts, ou d'autres telles particularitez: car il y a entre elles bien souuent tant de differences de leçons, & de narrations de telles choses (comme chacun escriuain fauorise sa nation) que l'Anglois blasmera le François de la rupture d'vn traitté, le François luy en reiettera la coulpe, & ainsi des autres poincts cy dessus deduits. Autant en est il des autres Histoires des autres nations auec lesquelles nous auons eu affaire, doncques il m'a fallu lire, & voir tous ces autheurs, accorder le temps, & quand i'ay peu, les opinions diuerses des causes des guerres d'entre nous & eux, & des causes & yssues des Traittez de paix, ou d'autres negotiations faictes auec eux. Dequoy ie suis sorty le mieux qu'il m'a esté possible, auec vne peine, qui ne se peut croire ny comprendre, que par ceux qui l'espreuuent au bastiment d'vn gros œuure. Ie puis bien dire sans vanterie, que ie suis le premier qui ait encore mis en lumiere l'Histoire entiere de France en discours & fil contenu d'Histoire. Car ce que nous auons cy deuant tant des histoires Martiniennes & Dionysiennes que des Chroniques de Nicolle Gilles sont seulement Chroniques qui ne s'amusent pas à dire les causes & les conseils des entreprises, ny des succez des affaires, ains seulement l'euenement & fin d'iceux par les annees, sans narration du discours qui est necessaire & requis à l'Histoire. En cela (comme i'ay dit) il faut excuser le temps & les personnes qui les ont escrites. Bien est vray, que François de Belleforest, duquel les immenses & indefatigables labeurs ne sont à mespriser, a augmenté, enrichy, & illustré lesdites Chroniques de Nicolle Gille, non seulement d'Histoires par elles obmises, & de correction de ce qu'elles auoient mal dict, mais aussi des causes, conseils, & discours requis en la description des Histoires, comme il a aussi fait en l'Histoire des neuf Charles, & depuis la premiere edition de ce mien labeur il a faict vne nouuelle & grosse Histoire de France, & Nicolas Vigner vne autre Sommaire. Ie ne

puis assez m'esbahir, Lecteurs, de ce que veu que la France depuis 50. ans a produict tāt d'excellens esprits, ornez de tant d'eloquentes langues, & disertes plumes, les vns desquels ont de leur inuention fait tant de beaux liures en toutes sciences & arts, & les autres en ont traduit du Grec & du Latin en François, mesmement des Histoires, toutefois il n'y en a eu encore aucun qui ait osé, ou voulu en sa langue escrire l'histoire de ses Roys, & de sa nation, veu mesmement qu'il y en a qui sçauent, & bien dire, & bien escrire, & qui ont aux tresors de leurs memoires, & de leurs librairies, tant de belles antiquitez, & tant de beaux monuments, liures, Chartres, & Pāchartes d'icelles. On dit qu'il y a auiourd'huy, quelques excellens, & doctes personnages qui y mettent la main, & qui en veulent desployer vne belle a la France, & l'estaller aux yeux des viuans, & de la posterité. Si Iean de S. André, Chanoine de nostre Dame de Paris, & Claude Fauchet President aux monnoyes, qui ont plusieurs beaux monuments de l'histoire de France, & qui ont en main les outils d'escrire, René Chopin qui a fait cest excellent œuure du Domaine & autres liures. Estienne Pasquier eloquent Orateur, gentil Poëte, grand Historien, & auteur des recherches de France, Ieā Bodin auteur de ceste excellente Republique, & de tant d'autres œuures, André Theuet, Cosmographe du Roy, qui a faict ceste Cosmographie remplie de choses si rares, tous doctes, & excellens personnages, chacun en sa professiō, & qui ont leurs testes & leurs librairies remplies de tant de belles choses appartenantes à l'histoire de France, vouloient employer le temps à l'escrire, en peu d'annees nous la verrions la mieux escrire, qu'autre qui fut oncq, & pourrions esperer qu'en bien dire, en belles choses, & en beaux exemples, elle ne deuroit rien aux Grecques, ny aux Romaines. Charles de la Mothe Conseiller du Roy en son Grand conseil, & decedé depuis peu de mois, nous en auoit aussi promis vne, mais la mort nous l'a osté, auec l'esperance du fruict de sa promesse. Loys le Roy dit Regius qui nous en promettoit vne, est aussi mort. Papirius Masson en a fait vne abregee en Latin, & si ceux qui viuent encore la vouloient escrire, tous quelquefois concurreroient & s'accorderoient en vne chose, l'vn y en mettroit vne, que l'autre n'auroit pas veuë, & l'autre vne autre, & ainsi estant par diuers bons autheurs escrite, elle nous fourniroit de toutes les bonnes parties requises en la perfection d'vne Histoire accomplie & parfaite. Ie ne me puis persuader que quelqu'vn de ceux là, (ou possible tous) n'y mette aussi tost la main, car outre le bruit qui en court, la grande cognoissance qu'ils ont des affaires de la France, les beaux monuments qu'ils ont d'elle, & la profession qu'ils font d'escrire, les doit conuier, fait penser, & nous donne opinion & esperance, que nous la verrons bien tost, ou quelque iour sortir bien paree de leur boutique. Que tant s'en faut que ie fusse marry, ny ialoux, ny enuieux, de voir qu'eux, ny cinquante autres s'attachassent à mesme subiect & matiere que moy, qu'au contraire ie voudrois que nostre Histoire rencontrast vn aussi grand nombre d'escriuains pour la descrire qu'elle en est digne. Chacū en cela (comme en toutes autres choses) faict ce qu'il peut, & les œuures des vns ne doiuent deterrer les autres à poursuiure, & à bien faire: & si parmy tant d'escriuains qui l'ont desia commencee, ou qui apres moy l'escriront, ie ne tiens l'vn des premiers rangs, ie pourray possible esperer de n'estre pas mis au dernier I'y ay fait (Lecteurs) ce que i'y ay peu, & commençay à y trauailler en l'an 35. de mon aage, & l'acheuay le 38. d'iceluy en trois hyuers, i'y ay despendu plusieurs iournees & demi nuictees, plusieurs veilles, estudes, & solitudes y ont esté employees, & plusieurs liures, chartres, monuments, panchartes, memoires, instructions, lettres missiues, papiers, & paperasses y ont esté leues, feuilletees, tournees & renuersees. I'ay eu plusieurs liures Latins, François, & Italiens traictans les Histoires de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de Flandres, d'Escosse, de Bourgongne, de Bretagne, d'Aniou, de Berry, d'Aquitaine, des guerres saintes en Asie, en Europe, des vies des Papes, & des Empereurs, & vne infinité d'autres, auec grand nombre de panchartes, & anciens monuments. De tout cela i'ay tiré la quinte essence, ie l'ay distillee à l'alambicq de mon iugement & de mon trauail, ie vous en fais voir la distillation par ce mien œuure, & vous confesse genereusement que ie me suis serui des œuures des autres tant Latins que François, & tant morts que viuans. I'ay suiuy en plusieurs endroits & choses l'ordre de Paul Emile, en d'autres non: en d'autres i'ay suiuy Gaguin, en d'autres Guillaume Archeuesque de Thir, en d'autres Polydore Virgile historien Anglois, en d'autres nos Chroniques & Annales, & ainsi en autres endroits i'ay suiuy les autheurs qui me sembloient auoir bien escrit ce, dont ie voulois parler. Plusieurs de mes amis m'ont accommodé de liures, qu'ils m'ont prestez, & pource que les vns d'iceux m'ont prié de ne les nommer point, ie ne veux pour ceste heure faire mention des autres. Aussi me suis seruy des labeurs de plusieurs excellens personnages viuans & morts, & quelquefois d'iceux i'ay tiré dix, quinze, vingt lignes, quelque-fois vn, deux, trois fueillets entiers de leurs œuures & liures sans y changer quelquefois que bien peu de mots, & quelquesfois i'en tirois la substance, ou les mots en la matiere qui me sembloient propres à la mienne. Ce que ie veux bien hardiment & librement confesser, afin que ie ne semble estre vn plagiaire, & que ie ne vueille frauder autruy de la louange de ce qui luy appartient, ny luy denier ce que i'ay prins de luy, & voudrois que ceux qui viendront apres moy fussent aussi hardis à se seruir de mes labeurs, que ie l'ay esté à m'accommoder des œuures de ceux qui m'ont deuancé, car i'en seray aussi peu marri que les autres le doiuent estre de ce que i'ay prins d'eux, & ceux qui se seruiront des miens, me feront le mesme honneur que ie penseauois faict à ceux desquels ie me suis seruy. Les diligens & laborieux labeurs de feu Iean du Tillet greffier ciuil en la Court de Parlement de Paris, m'ont beaucoup seruy en la description des Estats & Constitutions de France, comme i'ay cy deuant dit en la preface de mon liure de l'Estat & succez des affaires de France. Le liure des Recherches d'Estienne Pasquier m'y a aussi grandement aidé. Quelquesfois de la version de Paul Emile faitte par Iean Renard sieur de la Minguetiere iusques au Roy Philippes premier, des Chroniques de France illustrees par François de Belleforest de son Histoire des neuf Charles, des Annales de Bourgongne faictes par Guillaume Paradin de Cuiseaux, des Annales de Flandres basties par Pierre d'Ondergheſt, natif de l'Isle en Flandres, & d'autres Histoires tant anciennes que modernes, i'ay prins demie page, quelquefois vne, deux, ou trois entieres, quelquefois auec changement de quelques pa-

roles, & quelquefois des sentences & de fil de discours. Dequoy qui est ce qui me pourra blasmer, puis que ie voyois toute au long bien descrite la matiere que ie voulois traitter, & que ie le confesse sans aucune contrainte? Quant à la disposition, la methode, l'ordre, & le langage de l'œuure, ie n'en doibs rien qu'à moy seul, à qui Dieu a fait la grace d'auoir sans aide d'autruy mis la derniere main à cest œuure. Or comme les gousts, les opinions, & les iugemens des hommes en la lecture des liures, & mesmement des Histoires, sont si diuers que ce qui plaist à l'vn, ne plaist pas à l'autre, & que cestuy-cy desirera vne chose, l'autre vne autre, ie sçay bien que les plus delicats, ou possible les moins entendus, & les plus ignorans, s'amusent sur vne pointille, tantost en vn endroict, tantost en vn autre, trouueront quelque chose à redire, les vns poussez d'enuie, & de ialousie de l'heur que i'ay eu de m'estre premierement acquitté de ma promesse, & d'auoir fait ce gros œuure, puis de l'auoir veu si bien receu, les autres de leur ignorance, les autres de leur malice accoustumee, & les autres sans sçauoir rendre raison de ce qu'ils y desireront. Les vns selon leur profession & naturel chiquanneront mō nom, & mes escrits, comme ils ont faict ceux que i'ay faict cy deuant, les autres qui ne s'amusent qu'au spectacle des choses qui ont plus d'apparence que de profit, & qui aiment plus les ceremonies, & les apparats, que ce qui est de l'Estat, fueilletteront mon liure, pour voir si ie descrits au long la maniere du Sacre des Roys de France à Rheims, & toutes les ceremonies qui s'y font. Les autres voudront voir celles d'vne entree, ou d'vn enterrement d'vn Roy, de l'entreueue d'vn Roy & d'vn Empereur, celle d'vn Roy & d'vn Pape, l'apparat, l'ordre & la magnificence des festins des Roys aux Princes estrangers. Les autres selon leur humeur & leur capacité demanderont d'autres choses, & s'ils ne les trouuent incontinent, ils blasmeront mon nom, & mon labeur, & reietteront mon liure. Vn autre qui aura leu Froissard, & Monstrelet & les autres Histoires, & Chroniques qui disent tout, & qui en vn siege de ville, en vne ceremonie Royalle, en vne escarmouche, en vne bataille, voire en la moindre faction de guerre ou autre chose, nomment tous les gentilshommes, escuyers, & quelquefois mesmes vn simple soldat & vn vallet, sans qu'il ait fait aucune chose signalee, trouuera mauuais que ie ne les aye nommez comme les susdits historiens. Le Gentilhomme, ou autre qui aura trouué parmy ces papiers au fonds d'vn coffre de sa maison, ou dedans quelque vieille Chronique, que son bisayeul paternel, ou maternel, ou quelque sien parent ou allié de bien loing ou quelque autre ait faict quelque chose remarquable en vne guerre, ou autre negotiation, sera scandalizé de ce que ie n'auray point fait mention de luy. Vn autre m'accusera d'vne autre chose, & trouuera mauuais que ie n'aye dit tout ce qu'il desiroit qui fut en mon histoire, & n'aura pas le iugement de considerer que ce seroit vn labeur qui n'auroit iamais fin de vouloir dire toutes les choses menues, & nommer tous les nōs des hommes, qui ont participé à la gloire de quelque entreprise, ou qui ait assisté à quelque affaire. Apres la verité (qui a esté mon seul but) i'ay voulu seulement escrire ce qui appartient aux affaires d'Estat, qui est le vray point de l'histoire, & ne m'estendre qu'aux discours des affaires, des negotiations, des Ambassades, des entreprises, des sieges des villes, des assauts, des batailles, des victoires, ou deffaictes d'icelles, de ce qui en est aduenu, des traittez de paix, des ligues, des alliances, associations, & confederations entre Princes, & d'autres telles choses appartenantes aux affaires d'Estat, qui ne sont autre chose qu'vne vraye histoire. I'ay voulu inserer au long quelques harangues & concions, quelques lettres missiues, & quelques traitez de paix & de confederation, d'autant que par iceux on cognoistra ce qui est aduenu auparauant, & ce qui pouuoit par apres aduenir. En beaucoup d'endroits en la description des constitutions anciennes, des ceremonies, prerogatiues, estats, dignitez, magistrats, & autres choses de France: ie renuoye le lecteur à mon liure de l'Estat & succez des affaires de France, d'autant que par iceluy, i'ay amplement descrit toutes ces choses, & que ie ne voulois rompre le cours de mon Histoire pour les descrire. I'espere en peu d'annees comme autrefois ie les vous ay promis, vous faire veoir (Lecteurs) vn autre nouuel œuure des affaires de France qui vous seruira beaucoup à l'intelligence de ceste Histoire, & des affaires de ce Royaume, si ie cognois qu'en cestuy cy ie sois fauorisé de vostre bonne volonté. Ie n'ay pas escrit vne histoire de 65. ans cōme Froissard, ny de 97. ans comme Monstrelet, ny du regne d'vn seul Roy cōme ont faict Iean Sire de Ioinville, Philippes de Commines seigneur d'Argenton, & Alain Chartier excellens Historiens de leur temps, qui ont escrit toutes les choses, particularitez, ceremonies, mots, responces, & circonstances, qu'ils ont veues ou sceues, mais i'ay escrit l'histoire d'vnze cens ans recueillie d'vne infinité d'autheurs, escrite en vn siecle plus poly que les trois premiers, (ie cede en matieres d'affaires Cōmines) laquelle il m'a fallu resserrer dedans les bornes de l'histoire, & n'ay voulu mettre en icelle que ce qui touche à l'Estat, & si quelquefois ie nomme des hommes le nom desquels le lecteur trop chatouilleux dira n'estre pas vn affaire d'Estat, ie luy respondray qu'il m'a semblé ainsi, que i'ay aussi bien mon iugement que luy le sien, & que (tel pourra il estre) ie sçay mieux ce que i'escris qu'il ne sçait iuger de mes escrits. I'ay bien escrit & meslé quelques ceremonies là où i'ay veu estre besoin, mais qui voudroit en l'histoire d'vnze cens ans, mettre tout ce que Froissard, Monstrelet, & les histoires Dionysiennes & autres particulieres des Prouinces, comme les Annales d'Aquitaine, & les Chroniques d'Aniou, de Bourgongne, & de Flandres ont escrit, ce seroit vne grosse tour, non vn liure. Les susdites Chroniques desquelles ie me suis seruy là où il en a esté besoin, & qui sont Histoires de petites prouinces au pris d'vn grand Royaume de France, nomment (possible) à l'appetit & priere de ceux de leur nation, chacune endroit soy, tous les gentilshommes & officiers de leur pays, quand elles parlent de la moindre chose qui soit, & possible elles en nomment quelques vns pour Gentilshommes à la priere des successeurs & heritiers de ceux la qui ne le furent oncques. Si donc vn Angeuin, vn Bourguignon, vn Flamand, ou autre, lit en mon œuure quelque chose faitte en son pays en laquelle l'Histoire particuliere d'iceluy faict mention de l'vn de ses ancestres, & qu'il ne voye point en la mienne le nom de sondict ancestre, il me blasmera. Ie luy respondray qu'il aille querir ceste louange en l'Histoire particuliere de sa prouince, & que ie ne parle que des chefs des affaires, ou de ceux qui ont fait quelque chose signalee. Vn homme ne peut dire tout, & vn œuure contenant

l'Histoire d'vne grande nation, & de tant d'annees comme fait le mien, ne peut, ne veut, ny ne doibt s'amuser à ces petites vanitez. A la fin de la vie de chaque Roy, i'ay faict vn sommaire discours des choses les plus remarquables aduenues au monde durant son regne, tant celles qui touchent le faict de la Religion (comme les Conciles tenus, les schismes aduenus en l'Eglise, & les ordonnances & constitutions faictes par les Conciles & par les Papes) que les autres les plus cognues aux hommes, & les plus dignes d'estre ramentuës à la posterité. Ie vous dis en la preface de ma premiere edition que ie ne voulois passer outre la mort de Charles 7. mais depuis i'ay changé de dessein comme vous verrez en mon Epistre dedicatoire au Roy. Car i'ay commencé celle dudit Loys. & veux faire celles de Charles 8. & de Loys 12. bien que Paul Ioue & Guichardin ayent escrit les guerres de ces deux Rois en Italie, mais ils n'ont pas descrit celles qu'ils ont faictes ailleurs, ny leurs deportemens & actions en leur Royaume. Ce que Sessel a escrit du Roy Loys 12. est plustost son Panegyrique que son Histoire. I'escriray aussi quelque iour celle du Roy François premier elegamment traictee par Guillaume & Martin du Bellay seigneur de Langey, & Prince d'Yuetot freres, desquels toutesfois le laborieux œuure de Memoires que nous auons entre mains est vn discours des guerres dudit Roy, non de ses actions particulieres, ny de tant de negotiations qu'il a faictes. Mais ceux qui escriuent l'histoire de leur temps doiuent estre sages & resserrez en leur langage, & façon d'escrire. Arnauld de Ferron mon compatriotte, & amy, Conseiller en la Court de Parlement de Bourdeaux, & tresdocte personnage a escrit l'histoire des Roys Charles 8. Loys 12. & François premier, commençant où auoit finy Paul Emile. Et toutesfois pour ce que toutes ces Histoires qui parlent dudit Roy François premier, ont esté faictes de son temps ou de celuy du Roy Henry son fils, ceux qui les ont escrites se sont plus estendus en la louange dudit Roy, qu'il ne conuenoit possible a son merite (combien qu'il fut vn grand & excellent Roy) ny au deuoir de l'histoire, ny à la verité. Ce qui est vn vice de tous ceux qui escriuent l'histoire de leur temps & des Princes soubs lesquels ils viuent. Car qui seroit celuy qui oseroit toucher aux vices de son Prince, ny blasmer ses actions, ny celles de ses ministres, ny a racompter, les menees, tromperies, & desloyautez qui se sont commises durant son regne, ny a dire que son Prince fit vne telle iniustice, commit vne telle paillardise, ny que cestuy-cy fuit en vne bataille, que cestuy la fit vne telle trahyson, que tel commit vn larcin, tel vne perfidie, & tel vn autre semblable meschant acte? Il ne se trouuera aucun si hardy qui face cela. Voila pourquoy ceux qui escriuent l'Histoire de leur temps sont agitez de diuerses passions, & sont contraints ou de mentir appertement, s'ils louent en tout & par tout leurs Princes, ou s'ils fauorisent leur nation, ou si en tout ils blasment leurs ennemis: ou de dissimuler ou de pallier la verité, ou de bigarrer les choses, ou de farder & dorer de belle paroles leurs escripts & les actions de leursdits Princes, ou (s'ils veulent dire la verité) sont contraints de celer leur nom & faire imprimer leurs œuures sans le mettre. Ceux qui escriuent l'histoire de leurs deuanciers ne peuuent (s'ils ne veulent) tomber en ce vice, ains peuuent hardiment courir en la campagne de la verité, & de la hardiesse & liberté de langage. Lesdits sieurs de Langey & de Ferron, & apres eux Guillaume Paradin qui a fait l'histoire de son temps iusques en l'an 1555. & François de Rabutin celle des guerres d'entre l'Empereur Charles le Quint & le Roy Henry deuxiesme depuis l'an 1552. iusques en l'an 1559. ont bien sagement en plusieurs endroits gardé le deuoir d'Historiographe, sans trop flatter leur nation, ny blasmer les estrangers. Et le sieur de Montagne cy deuant Aduocat du Roy aux Generaux de Montpellier auec grand labeur & diligence a escrit l'Histoire de ce temps depuis la mort du Roy Henry deuxiesme, & le sieur de Popeliniere auec vne veritable & non passionnee façon d'escrire en a fait vne commençant en l'an 1550. en laquelle outre les affaires de ce Royaume depuis ledit temps, il a escrit la plus part de ceux qui sont aduenus en l'Europe, & en l'Asie, monstrant par vne telle curieuse recherche combien nous deuons estimer sa diligence & son trauail ordinaire. Iean le frere de Laval nous a aussi laissé vne Histoire de ce temps presque tiree mot à mot de celle dudit de la Popeliniere, & comme il n'a pas eu grande peine a la faire de ceste façon, aussi n'en a il pas receu grand honneur. Plusieurs autres ont traitté ceste matiere selon leur passion & party, ou pour complaire aux grands, & au temps. Quelque iour (si Dieu me fait la grace de viure, & si mes affaires le permettent) ie pourray doncques poursuiure & venir plus auant. Cependant ie garderay mes enuieux & calomniateurs, qui portent enuie & haine à mon labeur, & qui contre luy, & contre moy ont iecté, & ietteront les dards de leur malice. Pouuant bien dire veritablement (Lecteurs) qu'en ma fortune, en mes actions, & en mes escrits ie n'ay esté enuié ny hay que des ignorans, des meschans, & de ceux qui ont leur nom, la santé de leurs corps, & leur reputation souillee de quelque vice. Il y en a qui nauigans en la tempeste de nostre temps, & esperans acquerir reputation & honneurs, & desireux d'esmouuoir le peuple à sedition, ont fait des œuures pour le temps, & qui mourront deuant leurs autheurs, lesquels sont faits contre la grandeur, excellence, lustre, & authorité de la France, & de nos Rois, & ont osé par escripts empruntez d'autres, s'attaquer à quelques grands & doctes personnages. Mais l'esperance de grandeur & de reputation leur a esté ostee par leur ignorance & honte, & leurs escrits, par lesquels ils appellent quelques vns nouueaux, ignorans, & audacieux escriuains, ont monstré, qu'ils sont bien nouueaux à escrire, & ignorans, audacieux & presomptueux, & ont esmeu des farces & risees contre eux: au lieu qu'ils en esperoient vn grand honneur & aduancement. Leur imposture a esté descouuerte au bastiment de leurs œuures: car outre leur crime de blasmer nos Rois, ils ont esté si impudens, que d'emprunter, en ce qui est bon en leurs edifices, la main & l'œuure de meilleurs massons qu'eux, pour les faire. Ceux là vsans de leur malice accoustumee, ont esté du nombre de ceux qui se sont attaquez à moy: mais ie me suis proposé de regarder si attentiuement leur ignorance, que ie n'en fais que rire, & me couuriray du voile de la verité, & de la bien vueillance de ceux là d'entre vous Lecteurs, qui auez leu, & qui lirez mon œuure auec iugement, & qui l'auez pris & le prendrez en bonne part: car c'est pour vous pour qui il est faict, non pour les enuieux, ignorans & malicieux, qui ne peuuent rien veoir, ny faire de bon, & qui ne sçauent ny iuger, ny estimer ce qui est digne de quelque louange. A Dieu.



DISCOVRS.

DE L'ETYMOLOGIE ET ORIGINE

DES FRANCS ET FRANCONS, qui depuis furent appellez François.



LA plus grande partie de ceux qui ont escrit de l'Origine & de l'Etymologie du nõ des Francs ou Frãcons, qui depuis furẽt appellez François, ont peu fidelemẽt & soigneusemẽt traitté ceste matiere. Les anciẽs modernes qui en ont escrit cõme Sigisbert, Gregoire de Tours, le Moine Aimonius, Humbaud, & la pluspart de nos Chroniqueurs & Annalistes n'õt eu autre recours qu'aux fables mensonges, d'autant & qu'ils viuoiẽt en siecles Barbares, ausquels les bõnes lettres estoiẽt mises sous le pied, & les bõs liures ou bruslez par les Gots, Vandales, & Huns, & autres Barbares nations, qui esteignirent & suffoquerẽt la lumiere des bõnes lettres, ou auoient esté cachez soubs terre, pour euiter leur fureur, & que par ce moyen lesdits escriuains estoient priuez de la cognoissance des bons Autheurs, sans laquelle ils ne pouuoient sainement iuger de l'histoire de la nation Françoise. Ceux qui long temps apres, & pres de nostre siecle, en ont escrit, sont tombez en la mesme erreur suiuans les traces des autres, pour n'auoir voulu lire que ces Autheurs là, sans vouloir prendre la peine de voir les plus anciens que l'aage poly nous a descouuerts. De sorte que les Autheurs les mieux receus des François, sont ceux qui sõt les plus mensongers, lesquels ont laissé vne opinion enracinee en leur fantasie, qu'ils sont issus des Troyens, & qu'ils sont nommez François de Fãcus, ou Francion fils de Hector, qui apres le sac de ladite ville, se sauua auec ceux qui peurent eschapper des armes & du feu des Grecs aux Palus Mæotides, & de son nom appella ceux qui le suiuirent, Francons, ou Francs. Que pres de ces Palus ils bastirent vne ville, qu'ils nommerent Sicambrie, du nom d'vne tante de Francus, fille de Priam, & qu'ils habiterent en icelle ville iusques au temps de l'Empereur Valentinian, & qu'ils furent contraints de passer en Allemagne, & de là en Gaule, comme nous dirons cy apres au commencement du premier liure de nostre Histoire. Voila l'opinion de nos Frãçois, sur l'Etymologie de leur nõ, laquelle si quelqu'vn vouloit leur oster, il commettroit (selon leur iugement) vn grand crime, ou pour le moins, il seroit en danger de perdre temps. Toutesfois, combien que nous nous trouuions assez empeschez en ceste matiere, si est ce que nous dirons les opinions diuerses de leur Etymologie.

Quelques vns disent, qu'il y auoit iadis en l'Europe vne natiõ appellee les Cimmeriens, espars çà & là, en plusieurs endroits d'icelle, les vns desquels auoiẽt nõ les Cimbres, les autres les Sicãbres, & les autres les Francs ou Francons, qui passerent aux pays des Pannonies (maintenant diuisees en deux parties, l'vne nõmee la Hongrie, & l'autre l'Austriche) lors qu'ils furẽt par les Gots chassez de leur demeure du Bosphore Cimmerien, l'an de la creation du monde 3520. Quelques vns disent que ces Cimmeriens se disent estre issus de ces Fraci qui apparurent en terre apres le deluge de Noé, c'est à dire de ces diuisions des terres de l'vniuers faite par le partage de

la mer mediterranee, desquelles celle qui fut l'Europe distincte à main droicte dóna aux Hebrieux ces Fraci, tout ainsi que l'autre à gauche donna les Africains, y adioustāt la lettre A. D'autres tirent l'origine desdits Cimmeriens de Gomer fils de Iapher, & petit fils de Noé, duquel ils ont pris le nō, ayans changé quelques lettres, se faisans au lieu de Gōmoriens appeller Cimmeriens. Quoy qu'il en soit, ceste nation de Cimmeriens abandonnant les derniers confins de la Thrace & du susdit Bosphore, se diuisa en diuerses bandes, l'vne print le chemin des Pannonies, les autres de la coste de la Germanie, là où par les Geographes est descrite la Cimbrique Chersonnese, les autres laissans l'Europe passerent en Phrygie, & tirans plus auant en l'Asie s'arresterent sur les riuages du Danube & du grand Ocean. Là vne autrefois ils se separerent en deux troupes, dont l'vne entra en l'Europe sous la conduicte de leur Roy nommé Francion, & estāt composee d'hommes vagabonds qui cherchoient nouueaux pays, apres auoir couru vne grande partie de l'Europe auec leurs femmes & enfans, en fin ils s'arresterent sur les riuages du Rhin, pres duquel ils voulurent edifier vne ville à la semblance & du nom de Troye capitale de la Phrygie. Ils cōmencerent les fondemens & quelques edifices d'icelle, mais l'ouurage demeura imparfaict, & cepēdant l'autre partie qui estoit demeuree sur le riuage du Danube esleut pour Roy vn nommé Torchor, du nō duquel furent ceux la appellez Torches, tout ainsi que les autres du nom de leur Roy Francion auoient esté appellez Francs ou Francons. Eux se faschans de l'Empire de leurs Roys qui se glissoit en Tyrannie à eux insupportable, les chasserent, & sans Roy vesquirent longuement sous l'authorité de leurs Capitaines, hōmes entre eux choisis des plus vaillans & iustes, cherchans tousiours nouueaux pays, mais venant auec le temps ce commandement des Capitaines à prendre corruptiō & menasser vne vsurpation Tyrānique, ils les chasserent, & derechef esleurent des Roys de la mesme race, de laquelle les premiers auoient esté choisis & esleus. Ils esleurent donc vn nommé Teudōmer fils de Richomer homme de grande & forte taille, ayant longue cheuelure, issu de la race de Priā Roy de Phrygie & de Francion. Si ceste opinion estoit veritable, elle nous enseigneroit que l'origine des Francons procede des Cimmeriens, & que celle des Cimmeriens vient de la Phrygie & des Troyens. Aussi par là on voit comment ils vindrent au Danube, en la Pannonie, & au Rhin, là où puis apres le nom des Cimbres fut cognu. Surquoy quelques vns ont voulu dire que les Phrygiens Asiatiques auoiēt beaucoup de mots desquels auiourd'huy vsent les Germains nommez Allemans, qui se disent issus des Francs issus des Phrygiens & Cimmeriens.

Les Cimbres qui estoient descendus des Cimmeriens vindrent aux bords du Rhin qu'ils habiterent, en l'endroit où sont maintenāt les pays de Hollāde & de Gueldres. Estans chassez de là par les desbordemens frequens & les estranges inondatiōs des eaux du Rhin, ils passerent en Gaule, du temps que Camille fut à Rome esleu Dictateur, & que Brennus Roy des Gaulois Senons mena vne infinie multitude de ses subiects en Italie, & de là en Pannonie, puis en Grece, & en Asie long temps apres ceste nation des Cimbres se separant en deux, l'vne retenant le nom de Cimbres, vint habiter le pays qui maintenant est appellé la Dalmatie, là où peu à peu perdans leur nō ils furent nommez Brenques ou Bryons, & se meslans auec les Pæons & Gaulois vesquirent en ce pays la bien paisiblement iusques au temps de l'Empereur Tibere.

Les Sicambriens issirent de ces Cimbres qui ne bougerent des riuages du Rhin, lors que les autres, desquels nous auōs cy dessus parlé, passerēt en Italie, & de la aux autres regions cy dessus nommees. Et faut entendre que quād les Cimbres vindrēt premieremēt au Rhin, soit qu'ils y vinssent des Pannonies par terre, soit que ce fut de la Phrygie & de la Thrace par la mer Germanique, estās en nombre de 489360. ils furent par les Teutons & Thuriens, voisins du Rhin, nommez Neumagi, c'est à dire nouueaux parents ou cousins. Puis comme leur Roy Antenor, qui auoit mené tant de forces, eut espousé Cābre Dame belle, sage, & chaste, natifue du pays de la Bretagne, maintenant appellee Angleterre, en faueur d'elle il nōma son peuple Sicābriēs. Ce qui aduint l'an de la creation du monde, trois mille cinq cens cinquante, au tēps que le Roy Artaxerxes regnoit sur les Perses, & qu'Annibal passa premieremēt en Italie. Ceux qui ont voulu fouiller les secrets de la langue Allemande, disent que les Sicambriens furent ainsi nommez de la victoire du guerroyant, & que mesmes auiourd'huy quand les Allemans veulent dire ce mot en leur lāgue ils disent, *Dersig des*

Khempffer, qui signifie victoire du guerroyant, & qui approche fort du mot de Sicābriēs. Plusieurs Autheurs disent que les Cimbres estoit vne nation ramassee des premiers Cimmeriens & Teutons, & que d'eux sont issus les Tungeres, ceux d'alétour de Bosleduc, & les Gueldrois, & en fin les Francs ou Francons, qui ne parloient que le langage Teutonic. Quelques siecles apres, les Cimbres desfirent en Italie Scaurus & Papyrius Gētilshommes Romains, & marchans plus outre vers le fleuue Ladese, qui est en Lombardie, ils furent desfaicts par les Consuls Marius, & Catulus. Autres disent, que ce fut en Prouence, pres la ville d'Aix. Tous ne furent pas tuez, ains ceux qui se peurent sauuer s'en allerent en Grece, & de là derechef retournerent aux Pannonies, & d'autres allerent au pays maintenant nommé les Grisons; & le Comté de Tyrol.

Antenor Roy des Sicambriens, laissa aux Sicambriens, habitans du Rin pour Roy son fils Priam, auquel succeda Marcomede, qui estendit sa seigneurie depuis le riuage du Rhin iusques à Thuringe, au mesme temps que Pericles estoit Preteur à Athenes, & que T. Quintus Capitolin, & Furius Agrippa, estoient Consuls à Rome. Les autres Roys Sicambriens qui succederent à ceux là, se nommerent presque tous de noms Troyens. Ce qui est vn bon iugement, pour monstrer que les Sicambriens sont issus des Cimmeriens & Phrygiens. Entre leurs Roys, furent Helenius second du nom, qui auoit commandé sur les premiers Cimbres, habitans au Bosphore Cimmerien, & porta secours aux Troiens. Il y eut aussi vn Basan premier, qu'on dit auoir basti vn chasteau au pays de Iuilliers, qui auiourd'huy s'appelle Basanbourg, & vn autre Basan deuxiéme, qu'on dit auoir vaincu en Vvestphalie, Tabor Roy des Tigariens, & auoir faict bastir le chasteau de Monthahur sur les confluens des fleuues du Rhin & de Lan, pour marque de sa victoire l'an de la creation du monde 3710. & de la fondation de Rome quatre cens quarante-neuf. Et depuis ce temps là, comme les Sicambriens vindrent habiter pres du Rhin, en nombre d'hommes, & en richesses, quelques autres Roys regnerent sur eux, qui estendirent bien auant les limites de leurs seigneuries, deçà & delà le Rhin, entre lesquels fut Clodomir Nicanor, qui apres auoir chassé les Gots de la Saxonie fut à la parfin, en vne bataille nauale, desfait par Orchan Roy des Isles Orchades l'an du monde trois mille sept cens trente. Les autres Roys, furent Marcomir second, Clodion, Clodomire second, Meradac, & Bolon, sous la conduitte desquels les Cimbres abandonnans les riuages du Rhin, à cause des frequentes inondations dudit fleuue, & de la mer, se liguerent auec les Teutons, & en grandes trouppes sortirent de leur habitation, y laissans bien peu des leurs, qui en apres estans par les Romains vaincus auec les autres peuples de Gaule, voisins du Rhin, non seulement demeurerent paisibles en leur anciēne habitation iusques au tēps du declin de l'Empire Romain, mais aussi furent receus & soudoyez pour soldats dedans les Legions Romaines, & seruirent fidelement les Romains en toutes leurs guerres. Quelques annees apres, ils se rebellerent contre l'Empereur Honorius qui les desfit en vne bataille, mais puis se releuans de leur perte, ils se mirent en la bonne grace de l'Empereur Valentinian. Surquoy quelques-vns ont escrit, que pour ce qu'ils le secoururent contre les Alans, & qu'ils les chasserent des Palus Mæotides, ils furent par luy appellez Frācs, & dispensez pour dix ans du tribut ordinaire qu'ils deuoient aux Romains. Mais cōme au bout des dix ans l'Empereur eut enuoyé vers eux ses Collecteurs pour leuer ledit tribut, ils ne voulurent obeir à son mandement, & les tuerēt. L'Empereur offensé de leur rebellion, assembla vne grosse armee, composee de diuerses nations, & la menant cōtre eux, les vainquit en vne bataille, en laquelle mourut leur Roy Priam, & les chassa de Sicambrie leur ville. Estans chassez de là, ils vindrent en la Germanie, qui estoit lors ennemie des Romains, & s'emparās de la Thuringe, y habiterent quelque temps, soubs le regne de Marcomedas fils de Priam, & de Sueno, fils d'Antenor, l'vn de leurs Roys. Voila ce que quelques-vns disent. Mais quant à ceste ville de Sicambrie, bastie pres les Palus Mæotides, non par les Francons, mais par les escrits de Hunibaut, & en apres par ceux de Gregoire de Tours, de Rheginon, & de Sigisbert, les bons Autheurs s'en mocquent, car ils ne cognoissoient autre ville nommee Sicambri, que celle fameuse qui est en Allemagne.

Par ce qui a esté cy dessus dict, il apparoist que les Sicambriens habitoient aux Pānonies, & que là ils vindrent en Germanie, sur le bord du Rhin, que pour ce qu'ils

auoient acquis leur liberté, ils furent lors premierement appellez Frãcs cõme si on disoit *die freyẽherren*, c'est à dire, les libres Seigneurs, par Syncope estant l'aspiration adoucie, & presque ostee, furent par les Romains & autres nations appellez Friãchi ou Franci. Mais en ce que ces Autheurs disent que les Alans furent soubs Valentiniã vaincus par les Francs, ils ne s'accordent pas auecques les autres Historiens. Marcellin faict mention des Francs sous Constans qui auoit precedé Valentinian. Parquoy il y a quelque coniecture que ce ne fut pas lors que premieremẽt ils vindrẽt de Phrygie en Thrace & aux Pannonies, mais que ce fut pour ceste occasion seule qui estoit, que pource qu'ils estoient tributaires aux Romains ils faisoient en Pãnonie guerre cõtre les Sarmates, & les Quades grands ennemis de l'Empereur Valentinian. Il se peut donc faire qu'apres auoir vaincu les ennemis des Romains qui s'estoient emparez des riuages du Danube, ils eurent pour recompense de leur bõ deuoir & de leur victoire raportee, vne partie de la Pannonie, & qu'ainsi pour la troisiesme fois ils planterẽt leur demeure en l'Illyrie en diuers endroicts, comme aussi firent les Cimbres & les Brenques, ou Brences. Ce discours est vn peu embrouillé, combien que nous l'ayons expliqué le plus clairement qu'il a esté possible, mais pource que le fait de soy a plusieurs incidens nous n'auons peu les demesler plus clairement. Les Histoires de Hongrie disent que les Sicambriens, desquelles l'Empereur Valentinian se seruit, habitent en la basse Pannonie, là où ils bastirent vne ville nommee Sicambrie pres de celle de Bude qui fut depuis ruinee par Attila, les ruines de laquelle monstrent que c'estoit vne grande ville, les Hongres encores auiourd'huy appellent Schambri. En icelle a esté trouuee l'inscription ensuiuante qui semble cõfirmer l'opinion que quelques vns tiennent que pour la troisiesme fois les Francs vindrent habiter aux Pannonies sur le declin de l'Europe.

LEGIO SICAMBRORVM
HIC PRÆSIDIO COLLOCATA
CIVITATEM ÆDIFICAVIT
QVAM EX SVO NOMINE
SICAMBRIAM
VOCAVERVNT.

Or pour reuenir aux Francs ou Francons, soit qu'ils soient issus des Sicambriens, ou des Cimbres, ou des Germains, ou d'autres, il est assez notoire que deux grãdes prouinces furent par eux habitees & nõmees assauoir la Frãce Orientale ou la Frãconie au pays de Saxe, & le Royaume de France en Gaule, & que la premiere fois qu'on ouyt parler d'eux, ce fut au declin de l'Empire Romain sous les Empereurs Aurelian, Probus, Florian, & Proculus. Ce qui fait penser à quelques vns qu'ils ayent esté mesme chose que les Sicambriens, & que ce nom de Francs leur fut donné ou de celuy de leur Roy, ou de leur audace & courage, ou de ces Hebrieux Fraci. L'Empereur Aurelian eut affaire contre eux lors qu'ils voulurent passer le Rhin pour venir en Gaule, & selon que quelques vns recitent, en tua vn bon nõbre. Mais ils ne furent pour cela tant affoiblis, que par apres ils ne se rebellassent contre les Empereurs ensuiuans, comme contre Florian frere de l'Empereur Tacitus, & contre Probus & Proculus. Il y a des autheurs qui veulent prouuer qu'ils ont esté Germains, & qu'ils parloient le langage Teuthonique, d'vne grande partie duquel encore auiourd'huy vsent les Allemans. Comme les Huns soubs la conduicte d'Attila rauageoient les Gaules, les Francs se vindrent ruer sur vne partie d'icelles la plus voisine de leurs terres, & la plus esloignee des Romains, qui fut la Gaule Belgique. D'autres disent que les Empereurs Romains tenans & possedans les Gaules estoient si empeschez en autres affaires loingtaines, & mesmement en Leuant, qu'ils n'auoient pas moyen de secourir l'Occident ny le Septentrion, ausquels la Gaule est situee. Ils auoient abandonné Rome ancien siege de l'Empire, auoient iceluy transferé à Constantinople, abandonné l'Italie aux Papes, & estoient si empeschez en Afrique contre Genseric Roy des Vandales qu'ils ne pouuoient secourir les parties de la Gaule. L'Empire Romain cõmençoit à decliner, & à estre deschiré par morceaux. Les Ostrogots auoiẽt pris l'Italie, les Visigots l'Espagne & l'Aquitaine iusques à la riuiere de Loire, les Bourguignõs la partie des Gaules qui est depuis Authũ, iusques à Lyõ, & plus bas des deux costez du Rhosne, & les Vandales l'Afrique. Les Francs se seruãs

de ceste occasion entrerẽt en la partie de la Gaule qui estoit leur voisine, & s'en emparerent. Y estans entrez peu à peu ils changerent le langage, car s'accommodans auecques les Romains qui y estoient, & qui par vne longue possession d'icelle y auoient planté leur langage, & presque esteint l'ancien Gaulois, ils changerent pareillement d'vne grande partie du leur, & empruterent desdits Romains plusieurs mots desquels auiourd'huy nous vsons en nostre France, c'est assauoir de ceux qui approchent pres du Latin comme *Panis*, *Vinum*, *homo*, *Bestia*, & autres. Quant aux autres qui sont lointains du Latin il faut presupposer que les vns sont naturels Gaulois restez de leur premier langage, les autres inuentez selon la necessité, proprieté, & inuention des choses, les autres Romains, les autres Gots, les autres Italiens & Espagnols, comme pareillement ils en ont tiré beaucoup des nostres en eschange de ceux que nous auons tirez d'eux, depuis que nous auons communication auecques eux. On ne sçait point quel estoit l'ancien langage des Gaulois deuant que les Romains entrassent en Gaule, car il n'en reste aucun monument, bien est il certain que dés que les Romains possederent les Gaules, ils imprimerent aux langues des Gaulois le langage Romain pour rẽdre les Gaulois plus affectionnez à eux, mais ce langage fut depuis confondu par la venue desdicts Francs, & par celle des Huns & Gots. Nous auons auiourd'huy en nostre langue plusieurs traces de la langue Teuthonique qui sont mots Allemans, vn peu neantmoins deprauez & toutesfois intelligibles par tous les Allemans, comme sont ces mots suiuans, Harnois, esperons, dague, heaume, riche, pays, bouë, gerbe, espreuier, escreuisse, banniere, fan, sourdart, carcan, bande, espee, Champion, pot, flascon, manche, tettin, gaine, bacin, coissin, cloche, paste, haye, bourgeois, tailler, fier, gratter, lasser, crier, dancer, & infinis autres qui sont tous Allemãds d'origine, & y a aussi plusieurs façons de parler Allemãdes desquelles nos François vient. Les Francs qui s'habituerent en Gaule furent appellez Gaulois Francs, & ceux qui allerent demeurer en Germanie, Francs Saliens, pour ce qu'ils se tenoient pres du fleuue Sal qui se desgorge dedans le Mein, qui est vne grande & profonde riuiere en Allemagne, de ce nom de Saliens veulent nos François faire descendre la Loy Salique, comme il sera dit cy apres au premier liure de nostre Histoire.

Pour reuenir à l'Etymologie de ce nom de Franc il y en a qui n'aprouuans aucunement que ce fut à cause de l'immunité que l'Empereur Valentinian leur dõna apres le bon secours receu d'eux contre les Alãs, disent aussi qu'il les appella d'vn nõ Grec, François, qui vaut autant à dire comme preux, vaillans, & hardis, & par vn mesme moyen affranchis de toutes tailles, subsides, & tributs pour dix ans. Mais il n'y a Etymologie aucune receuë par nos François, que celle que certains Autheurs nous veulent faire croire par belles Histoires forgees à plaisir, qu'ils sont issus de ce Francus ou Francion, fils d'Hector, duquel nous auons cy dessus parlé. Or pour respondre à toutes les susdites opinions, & commencer par la ferocité, il n'y a aucune apparence qu'ils ayent prins leur nom de là, estãt ceste Etymologie arrachee par les cheueux, & si lointaine du nom des Francs qu'il n'est ia besoin de mettre en auant autres raisons pour l'obiecter que la raison de la longue distance qu'il y a entre ces deux mots, ferocité & François, ioint que tous les autheurs ont descrit les François pour hommes doux, courtois, & gracieux. Quant à l'autre raison la plus receuë, qui nous force de croire qu'ils sont venus de Francus ou Francion fils de Hector, il est tout asseuré qu'il n'y eut iamais de Francus ny de Francion fils de Hector, car Hector n'eut qu'vn fils nommé Astianax qui à la prise de Troye fut par les Grecs precipité du haut d'vne tour à fin que nul ne restat de la race des Troyens qui se peut sur les Grecs, venger du sac de Troye. De dire que l'Etymologie du nom des Francs, vient de franchise & immunité à eux donnee par l'Empereur Valentinian, cela n'a aucune raison: car ils estoient ainsi appellez deuant que Valentinian nasquit, & biẽ que le nom de franchise approche fort de celuy des Francs, si est ce que ceste deriuaison ne peut estre receuë, d'autant que le nom de ceste nation est plus ancien de plus de mille ans que le mot de franchise, qui est vn mot nouueau au pris de l'autre, & qui par les François amateurs de la liberté au departement de leur langue, a esté mis pour signifier ladite liberté. Deuant Valentinian Ciceron en vne Epistre à T. Pomponius Atticus parle des Francons, disant qu'ils furent l'vn de ces

peuples des Germains qui enuoyerent leurs Ambassadeurs en Gaule vers Aurelius lieutenant du Consul Hirtius. Vopisque en la vie d'Aurelian fait mention de plusieurs Francons rauageans les Gaules, & qui furent par luy deffaits. Eutrope au 9. liure de son abregé de l'Histoire Romaine dit que du temps de Diocletian & Maximian les François rodoient toute la coste de la mer Belgique, & au dixiéme liure, que Constantin subiugua quelques Rois des Francons. Marcellin aussi tesmoigne que la pluspart des affaires que Iulian l'Apostat auoit en la Germanie estoient contre eux. Ces tesmoignages monstrent que les François n'eurent l'Empereur Valentinian pour parrain, & encore moins les mots de franchise ou de ferocité, qui ont esté enfantez par eux. D'autres qu'ils estoient surnommez Saliens ou Salies, pource qu'ils habitoient pres la riuiere de Sal, qui se degorge dedans le Mein grande & profonde riuiere en Allemagne, & que leur ville s'appelloit Salgestad là où les loix faictes par eux furent appellees Saliques.

Quelques hommes doctes pensent que ce nom de Francs n'estoit point nom propre de nation, ains nom appellatif de gens de guerre aduanturiers seruans à qui plus leur donneroit, comme de nostre temps sont les Lansquenets & Reistres qui ne sõt noms de nation, (car il n'y en a point qui ait nom Lansquenet ny Reistre) ains de bandes & troupes d'hommes qui vont a la guerre au seruice du premier qui les employe. De toutes ces opinions de leur Etymologie nous ne sçaurions iuger laquelle est la plus vraye & certaine, comme nous pensons bien qu'il seroit mal aisé. Donc sans nous y amuser par trop, nous lairrons là dessus le Lecteur pour y interposer son iugement, & viendrons par apres au premier Liure de cest œuure à parler de leurs progrez & descente en la Gaule, le nom de laquelle peu à peu ils changerent, tout ainsi que la langue. Nous auons fait ce discours le plus bref que nous auons peu, pour n'embarrasser les Lecteurs en vn labyrinthe de paroles, & toutefois ne nous sommes tant estudiez à briefueté que nous n'ayons voulu clairement traicter ceste matiere qui de soy est assez difficile & obscure. Nous n'auons point voulu parler de l'Etymologie ny de l'origine du nom & de la nation des Gaulois ny des Celtes (matiere assez amplement traictee par diuers autheurs) ains seulement de celle des Francs ou Francons qui descendans en Gaule changerent son nom, & se meslans auec les Gaulois de deux nations en firent vne, & peu à peu esteignirent non la race des autres, mais bien le nom qui nous demeure, comme nous dirons au premier liure de cest œuure. Plusieurs autres choses se pourroient dire, & ont esté dictes par autres autheurs, lesquelles nous n'auons voulu repeter, pour ce qu'elles ne seruoient point à nostre matiere.

Extraict du Priuilege du Roy.

PAR grace & Priuilege du Roy, il eſt permis à Iean Petit-pas, & Claude Sonnius, marchãds Libraires en l'Vniuerſité de Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, & mettre en vente vn liure intitulé, *l'Hiſtoire de France, eſcripte par Bernard de Girard, Seigneur du Haillan, & continuee des eſcrits d'Arnaud le Ferron, & de quelques autres Autheurs du temps, iuſques à Louys treizieſme du nom, auiourd'huy regnant.* Et faiſant defenſes tres-expreſſes à tous Libraires & Imprimeurs, ou autres de nos ſubiects, de quelque qualité ou condition qu'ils ſoyent, d'imprimer ou faire imprimer ledit Liure, le vendre, faire vendre, debiter, ny diſtribuer par noſtre Royaume, durant le temps & terme de dix ans, ſur peine aux contreuenans, de mille liures d'amende, de confiſcation des exemplaires, & de tous deſpens, dommages & intereſts, comme il eſt plus appert és lettres de Priuileges, donnez à Paris, ce 12. Feurier. 1627. & de noſtre regne le dixſeptieſme.

Par le ROY en ſon Conſeil.

Et ſeellé du Grand Seau de cire iaune.

Signé, RENOVARD.



LES LIBRAIRES
AVX LECTEVRS.



MESSIEVRS,

ENCORES que le sieur du Haillan eust plusieurs fois promis de continuer son Histoire iusques à nostre temps, comme il se void par sa preface: si est-ce qu'apres sa mort on n'en a rien trouué du tout parmy ses papiers. C'est pourquoy desirans reimprimer cet œuure, lequel beaucoup de François, & mesme des estrangers ont cy-deuant assez recherché: nous nous sommes auisez, pour ne le donner plus imparfaict comme il estoit, de suppleer ses defauts des escrits de diuers autres Autheurs. Et premierement à la suite de Charles VII. nous auons adiousté l'histoire de Louys XI. son fils prise tant de la Chronique escrite par vn Parisien en forme de iournal: que de l'histoire de Philippes de Comines, sieur d'Argenton, comme celle qui est la plus veritable & authentique de toutes. Et si l'on n'y void l'ordre du temps suiuy à poinct nommé, il ne s'ensuit pas que l'histoire n'en soit bonne: la creance que cest Historien a acquise tant en France que parmy les estrangers n'auoit deu permettre de le mespriser és editions precedentes, les lecteurs aduisez iugeront si nous n'auons pas eu raison de le faire entrer en ceste histoire pour la rendre plus parfaicte qu'elle n'estoit pas, ne contenant que choses vulgaires & veritablement indignes d'estre couchees és memoires: aussi voit on que le compositeur de ce iournal estoit vn hõme ignorant, & qui escriuoit des Vaudeuilles; & bien qu'au nombre des Rois, selon l'ordre qu'a tenu ledit sieur du Haillan, cestui-ci deust estre le LIV. si est-ce que pour nous accommoder à la plus commune façon de ceux qui en ont tenu registre, & qui content le Roy LOVIS XIII. auiourd'huy regnant le LXIV. depuis Pharamond, nous l'auons toutefois cotté le LV. de peur d'engendrer du doute en l'esprit de ceux, qui eussent veu nostredit Roy le LXIII. au ranc de ses Predecesseurs.

Apres Lois XI. nous nous sommes seruis de l'histoire d'Arnaud du Ferron Bourdelois, pour les vies de Charles VIII. Louys XII. & François I. Cestuicy a continué Paul Emile historiographe de France sous Louis

XII. lequel a escrit l'histoire des Rois de France en Latin iusques à Charles VIII. Et pour ce qu'il se trouue à part traduit en François, & que les exemplaires Latins du Ferron, qui n'a iamais esté veu en nostre langue, sont desia rares, nous auons estimé fort à propos aux editions precedentes de le faire parler le langage commun, & le ioindre à la Chronique de Louis XI. afin qu'il peust estre entendu de tous. Mais nous auons en celle ci fait reuoir la traduction. Car quant aux memoires de Charles VIII. dressez par Philippes de Comines ils sont assez communs, & se trouuent au bout de ceux dudit Louis XI. son pere. Claude Seissel a bien escrit aussi quelque chose de Louis XII. mais ce sont plutost discours panegyriques, que non pas histoire: & d'ailleurs nous auons esté de bonne heure informez que l'on les reimprimoit à part, à la suite d'vne nouuelle Histoire du mesme Roy. C'est pourquoy nous n'auons pas voulu les renfermer en ce Corps, non plus que les memoires de Francois I. escrits par Messires Martin & Guillaume du Bellay lesquels sont vn iuste volume à part.

Finalement pour accomplir nostre histoire, & l'amener iusques au Roy Louys XIII. qui regne maintenant en paix & repos, il nous a fallu ioindre aux escrits du Ferron, ceux de quelques autres Autheurs modernes, qui ont poursuiuy l'histoire du Roy Henry II. & de ses successeurs, iusques à nostre temps, comme on le pourra voir & recognoistre à la lecture. Et outre adiouster tout ce qui s'est passé depuis que le Roy Louis XIII. a succedé au grand Henry IV. son pere iusques à present. Ce que, Messieurs, nous vous supplions de receuoir en bonne part, & de le voir d'vn œil aussi pur de toute enuie, comme nous auons en cela recherché les moyens de contenter chacun.

L'AVTHEVR A SON OEVVRE.


Euure de mes labeurs asseuré tesmoignage,
Pour qui tant de longs iours en estude passez,
Et tant de Monuments & liures renuersez
Ont recueilly les fleurs du printans de mon aage.

Va par nostre vniuers commencer ton voyage
Plein de mille dangers ia preueuz & pensez,
Car tu rencontreras des esprits insensez
Qui voudront empescher le cours de ton passage.

Mille & mille ignorans, superbes, enuieux,
Médisans, estourdis, vains & presomptueux
Te voudront attaquer vne indigne querelle.

Mais ne crains tout cela, ains passe hardiment,
Car leur presomption, ny leur fol iugement,
Ne pourront empescher ta carriere immortelle.

SVPERANDA FERENDO.



LE CATALOGVE DES ROYS DE FRANCE contenus en ceste Histoire.

TOME I.

La Race de Pepin.

La Race de Pepin.

Second tome.



LE PREMIER LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PHARAMOND, ROY PREMIER.

Sommaire.

I Les Francs ou François, habituez aux Paluds Meotides. Secourent l'Empereur Valentinian. Exempts du tribut ordinaire. Chassez de leur habitation. Se retirent en Germanie. Debas entr'eux sur la façon du Gouuernement.

II Harangue de Charamond en faueur de la Monarchie.

III Harangue de Quadrec en faueur des Republiques.

IV Repliques de Charamõd soustenant la Monarchie.

V Ancienne coustume des Francs d'eslire & creer les Roys. Pharomond eleu Roy par eux. L'Etymologie de son nom. S'il passa en Gaule. S'il fut autheur des Loix Saliques, quelles elles estoient, & d'où nommées. La Couronne de France ne tombe en quenouille Mort dudit Pharamond.

VI La grande Bretagne trauaillée par les Escossois & Pictes. Concile d'Ephese. Decés de S. Hierôme & de S. Augustin.



A ES Francs, ou Francons, des auentures & de l'etymologie desquels nous auons amplement discouru au Discours mis au deuãt de cest œuure, ayans apres plusieurs peregrinations, voyages & trauerses esleu leur demeure aux Paluds Meotides, qu'õ dit auiourd'huy goulfe de la Tane, ou de Tanais, au dessus & assez loing de Constantinople, en tirant quasi au Septentrion, pres d'icelles (selon l'opinion la plus commune & receuë) bastirẽt vne ville, en laquelle ils habiterent iusques au temps de l'Empereur Valentinian, fils de Valentinian, lequel ils secoururent si vaillamment contre les Alans, qui s'estoient rebellez contre luy & l'Empire Romain, qu'en recompense de ce bon secours & seruice, il les exempta pour dix ans du payement du tribut ordinaire qu'ils deuoient aux Romains, voulant qu'au bout de ce temps ils retournassent à leur premiere seruitude.

Francs habituez aux Paluds Meotides

Secourent l'Empereur Valentinian. Exempts du tribut ordinaire.

B Les dix ans estans expirez, on les voulut contraindre de recommencer à payer ce tribut: mais eux affriandez de la douceur de l'immunité, & voulans reduire à perpetuel priuilege, ce que l'Empereur leur auoit accordé par grace, respondirent superbement, & en gens qui auoient les armes au poing pour defendre leur liberté, qu'ils n'entendoient plus payer aucune chose, & que puis qu'au prix de leur sang & au danger de leurs vies ils auoient acheté leur immunité, ils n'estoient pas deliberez de la rendre, ny quitter à si bon marché ce qui leur auoit cousté si cher. L'Empereur offencé de ce refus, mena vne grosse armee contre eux, & les ayant combattuz & deffaicts, les chassa de leur habitation, si qu'ils furent contrains de s'assembler soubz la conduite d'vn grand Capitaine d'entr'eux nommé Marcomir ou Marcmeier, qui en vieil langage, Franc, signifie Gouuerneur de pays, & de cercher nouuelle demeure, &

Refusent de retourner au payement du tribut.

Chassez de leur habitation.

CCCCXX. se retirer en vne prouince de la Germanie à present ditte Allemagne qu'ils occuperent & habiterent, & de leur nom appellerent Franconie, la prouince par eux occupee. Il y a quelques autheurs qui ne veulent aduoüer que l'Empereur Valentinian les deffit, d'autant qu'à la verité il ne s'en trouue rien en aucun autheur bien ancien : au contraire Ammian Marcellin, ancien & veritable historiographe, dit que lors que Valentinian estoit en Italie, il eut nouuelles que la grand Bretagne maintenant nommee Angleterre estoit lors couruë, & saccagee par les Pictes & Escossois, & semblablement qu'vn grand nombre de Francs & de Saxons couroient la Gaule. En ce passage de cest autheur ny ailleurs au discours de son Histoire, n'est faicte aucune mention que cét Empereur deffit les Francs. Ce que (s'il eust esté ainsi) ce gentil historiographe n'eust obmis : toutesfois le plus souuent, les escriuains oublient plusieurs choses ou par mesgarde, ou pource qu'ils ne les ont sceuës, ou pource qu'ils pensent qu'elles ne seruent pas beaucoup à la matiere qu'ils traitent, lesquelles pourtant sont tant importantes que leur oubly met la posterité en vne grande peine. Tant y a que la commune opinion tient que les Francs ne voulurent payer ce tribut apres les dix ans expirez, & qu'estans (à cause de ce) guerroyez par l'Empereur Valantinian, ils furent (comme nous auons dit) chassez de leur demeure, & contraincts de se sauuer en la susdicte Prouince, là où voulans choisir & establir vne maniere de gouuernement de leur Estat, ils eurent sur iceluy plusieurs contentions : car les vns vouloient qu'il fust reduit en Monarchie, qui est le gouuernement d'vn Prince, & les autres en Aristocratie, qui est le gouuernement d'vn nombre certain de quelques sages. Surquoy en l'assemblee publique faicte à cette occasion, vn d'entre eux nommé Charamond, parla de cette façon en faueur de la Monarchie.

Se retirent en Germanie. Nommerent leur demeure Franconie. — *La Bretagne couruë par les Pictes.* — *Oubliãce des escriuains.* — *Entre les Francs debat sur la façon du gouuernement.*

II. Seigneurs, puis que nous sommes icy assemblez pour deliberer & nous resoudre de la façon du gouuernement de nostre Estat, à sçauoir, si nous le deuons soubmettre à l'Empire & à la puissance d'vn seul commendemẽt qui est vn Roy ou Prince, ou à celle de quelques hommes esleuz des meilleurs & plus sages d'entre nous, qui est vne chose publique, ie vous en diray franchement & rondement mon opinion. Mais deuant que la dire, ie veux premierement me plaindre de nos fortunes, puis vous presenter & remonstrer les remedes d'icelles, & mon aduis sur ledit gouuernement, auec toute l'affection que ie dois à ma patrie, & que les Dieux, & la verité me pourront donner. Ie vous diray doncques, Seigneurs, que si nous voulons rechercher la source de toutes nos pertes & dommages, nous trouuerons qu'ils ont procedé de deux causes. L'vne a esté l'enuie qui s'est engendree aux cœurs de nos voisins & des Romains ialoux & enuieux de la grandeur de nostre nom, & qui ont tant faict qu'ils nous ont chassez de nostre ancienne demeure : & l'autre est la forme de nostre gouuernement diuisé en vn nombre infiny de partis & d'hommes, les vns desquels sont ia entrez en iceluy, & les autres y veulent entrer sans aucune consideration : mais bien auec vne grande ambition de commander, & vn extreme desir d'y proffiter, qui semblent estre les deux gouuernails de ceux qui entrent ou veulent entrer au gouuernement d'vn Estat. Les vns sont poussez d'vn bon zele & d'vne loüable affection enuers la patrie, mais priuez de toute prudence, sans laquelle vn bon zele est inutile : les autres ayans l'vn & l'autre, n'ont esté creuz, receuz ny respectez : les autres sont agitez d'vne ardente ambition & desir de gouuerner & commander, se ruans à trauers les affaires comme vn foudre qui passe par tout. Les autres attirez d'vne esperance de gain, font leur profit particulier au dommage du public comme s'ils estoient entrez en vne moisson doree. Cette pluralité & diuersité de gouuernemens & de gouuerneurs, donne vn grand trouble à nos affaires, & vne bonne esperance à nos voisins de nous ruiner, & nous menasse d'vne prochaine subuersion de nostre Estat, si nous n'y donnons vn prompt remede, car il semble qu'elles seruent à nos ennemis de guide pour les conduire à nostre ruine. Ce mal present, & la crainte de l'aduenir faict que ie desire à nostre Estat vn bon & solide gouuernement, non bigarré, non diuersifié, mais tout vn, tout semblable, & tousiours egal à soy, qui nous maintienne en repos, & qui ne donne plus à nos ennemis occasion ny desir de nous endommager, & me fera vous prier, coniurer & conseiller de vouloir preferer le gouuernement Monarchique à l'Aristocratique, c'est à dire à reietter celuy qui est composé de quelques grands & sages, & à prendre celuy d'vn seul. Ie

Harangue en faueur de la Monarchie. — *Fortunes des Francs.* — *Humeurs diuerses des gouuerneurs d'Estats.* — *Pluralité de gouuerneurs troublent vn Estat.* — *La Monarchie & l'Aristocratie.*

CCCCXX.

A vous prie donc (Seigneurs) choisir vn d'entre nous pour nostre chef, guide & Prince, non par brigues, menees, & pratiques, mais par vne vraye affection deuë à nostre nation, c'est à sçauoir, vn homme qui surpasse les autres en rang, & en marques de vertus, & qui leur soit pareil en bonté, qui craigne sur tout les dieux, qui soit aussi doux & ployable au loix de Nature, qu'il desire ses subiets luy estre obeissants, qui soit pitoyable aux affligez & pauures, prudent aux entreprises, hardy aux exploits, modeste en prosperité, constant en aduersité, ferme en sa parole, sage en son conseil, soigneux des subjets, secourable aux amis, terrible aux ennemis, courtois aux gens de bien, effroyable aux meschans, & iuste enuers tous: en outre, qui face egalement iustice à tous sans distinction ou affection de personnes, qui soit braue & vaillant pour nous deffendre contre nos ennemis, qui soustienne & garde le droit des plus foibles contre la violence & oppression des plus forts, qui soit conseruateur des riches, sourd aux paroles des malins, & facile à escouter, respondre & resoudre la cause d'vn chacun. D'auãtage qu'il soit plus enclin à la misericorde & l'equité, qu'à la rigueur des peines & des loix, qu'il serue non seulemẽt aux courages, mais aussi aux yeux de son peuple, qu'il meprise toutes voluptez, se serue de gens de bien, reiete les meschans, ne reçoiue les flateries & mẽsõges, & qui ait plus de soing d'executer les points de sa charge, & de l'vtilité publique, qu'à seruir à ses particulieres affections. Voila (Seigneurs) les parties que ie desire en celuy que nous eslirons sur nous pour nostre prince & Seigneur, auec tous ces dõs singuliers & rares que la nature peut donner, & que la longue experience luy peut acquerir, ou s'il ne les peut auoir tous, qu'il en ait au moins vne bonne partie, qui en quelque sorte le rende digne du lieu qu'il tiendra. Et ne doutez que ce gouuernement Monarchique ne soit le seul outil & instrument de nostre repos, comme celuy qui est du tout ressemblable à celuy des Dieux, & aux effets de la Nature, qui de son bon gré en tous ses œuures a fait vn Roy, & vne chose qui commande & preside à toutes les autres de son espece. Si nous la voulons suiure, nous verrons de tous costez en elle l'exemple & l'Empire de la Monarchie. Les mouches à miel ont vn Roy, les grues choisissent vne d'entre elles qui va la premiere, & qui fait la pointe de leur escadron triangulaire, les troupeaux de bestial ont vn chef, comme entre les cheures le Bouc, & entre les moutons le Belier va deuant, & les vns & les autres troupeaux ont vn pasteur. Si nous voulons aller au Ciel, il y a vn souuerain Dieu qui commande aux autres dieux, & qui gouuerne cest vniuers. Entre les creatures l'homme preside, entre les bestes le Lyon, C entre les oiseaux l'Aigle, entre les grains le froment, entre les breuuages le vin, entre les senteurs le Baume, entre les mẽbres exterieurs le Chef, entre les interieurs le cœur, entre les elemens le feu, entre les pierres le Diamant, entre les metaux l'or, & entre les astres le Soleil. L'ame est seule de son espece en l'homme. Vne famille & vne nef qui sõt les vraies images d'vne chose publique, sont gouuernees & commãdees par vn chef, & toutes choses instituees par le facteur de l'vniuers, & par la nature qui est sa ministre & seruante, ont esté faites en forme de Monarchie en laquelle vne seule commande à toutes les autres. Si nous voulons viure souz vne chose publique qui est composee de plusieurs chefs, nous peruertirons l'ordre de nature: car ce seroit mettre plusieurs chefs sur vn corps, plusieurs ames en iceluy, plusieurs maistres en vne famille, plusieurs pilottes sur vne nef, plusieurs Rois sur des abeilles, plusieurs gardiens sur vn troupeau, & plusieurs Dieux à l'Empire souuerain & vniuersel du ciel & de la terre. Si Nature faisoit cela, il seroit bien raisonnable de preferer vne Chose-publique à vne Monarchie: mais puis que la nature y contrarie, que par ses exemples elle le nous dissuade, que la raison s'y oppose, & que l'experience des autres Estats y resiste, il vaut mieux ce semble, Seigneurs, choisir la Monarchie que le gouuernement de plusieurs d'autant que vous ne trouuerez pas si tost plusieurs bons qu'vn seul bon. Et tout ainsi que quand on voit plusieurs soleils au ciel, c'est vn prodige qui nous menasse de grands maux, ainsi en aduient-il du gouuernement de plusieurs, entre lesquels s'esmeuuẽt ordinairement les dissentions, les factions, les trahisons, les haines couuertes, & les secretes inimitiez pour la diuersité des opiniõ: car chacũ veut que la siẽne soit suiuie, & portant enuie à celuy qui l'emporte, fait naistre des troubles, desquels naissent les meurtres qui subuertissent l'Estat, & les causes qui le renuersent, & commuent en autre forme. Aux Choses-publiques il n'y a nulle recompense ordonnee aux biens faits, & bons seruices, ny nulle peine bien ordonnee aux malefices (qui sont les deux liens d'vn

Marginal notes: Qualitez d'vn vray Prince. — Misericorde & equité plus propres aux Princes, que la rigueur des loix. — La Monarchie resẽble au gouuernemẽt des Dieux. — Monarchie en Nature. — Vn Dieu cõmande aux autres. — Exemple des choses qui cõmandent aux autres. — L'Aristocratie contre nature. — Les maux du gouuernemẽt de plusieurs. — La fin de l'Aristocratie, Monarchie.

CCCCXX Estat) car quant au poinct des merites, dés qu'vn homme a faict quelque bel acte pour
» le seruice de sa patrie, soit qu'il ait conquis vn pays, ou gaigné vne ville, ou vne batail- A
» le, ou faict quelque autre chose signalee, tant s'en faut qu'il en soit aucunement recō-
» pensé, ny qu'on luy face aucun don, ny qu'on l'honore de quelque grande dignité,
» qu'au contraire sa vertu le faict hayr & craindre, & engendre vne enuie & haine vniuer-
» selle de tous ses Citoyens, qui se ruent, se bandent & se iettent sur luy. Sa puissance, sa
Bannissemēs aux Repub. vaillance, & son authorité leur sont redoutables, ils diffament sa reputation, interpre-
tent son bon deuoir en mauuaise part, luy rongnent les ælles le plus qu'ils peuuent, &
Calomnies. » en fin pour tout sallaire, ils luy dressent vne partie, ou d'vn bannissement, ou d'vne pri-
» son, ou d'vn mortel poison. Vn Roy est vn homme duquel vous pouuez obtenir ce
Naturel d'vn Roy. qui est raisonnable, il sçait aymer, hayr, & se courroucer, il sçait pardonner, il sçait don-
ner, & cognoistre la valeur, la vertu, & les bons seruices d'vn chacun. Vne Chose-pu-
Maxime des Repub. » blique se gouuerne par loix escrites, & là où il suruient vn affaire extraordinaire dont
les loix ne font aucune mention, elle met les choses en telle difficulté & longueur qu'on
» n'en voit iamais la fin. Les Rois sont doux & clemens, & les loix sourdes & inexora-
Rigueur des loix. bles, & plus fauorables à vn pauure qu'à vn riche, à vn villain qu'à vn Noble, & ne veu-
lent ny condoner, ny pardonner, ny rien retrancher ny moderer de leur seuerité. Les
» trauerses, les desplaisirs, les incommoditez, les bannissemens, les ingratitudes, & les B
Rigueurs des Repub. » persecutions qu'ont souffertes tous les plus grands personnages qui ont vescu sous
les Choses publiques, nous peuuent monstrer combien miserable est la condition de
» la vie de ceux qui viuent sous elles. Il y a long temps qu'il a esté dit, qu'il n'est iamais
Bien aisé de satisfaire à vn. bon que tant de gens gouuernent, & qu'il ne faut qu'vn seul qui gouuerne. Il n'y a ser-
» uitude plus douce que celle qui est souz vn Prince, auquel seul il est bien plus aisé de
Qualitez d'vn Prince. satisfaire, qu'à tant de volontez desordonnees de tant d'hommes, desquels est compo-
see vne Chose-publique. Quand ie parle d'vn Prince, Seigneurs, i'entens d'vn bon, d'vn
» deuotieux, d'vn iuste, d'vn vaillant, d'vn veritable, & d'vn tel homme que ie vous l'ay
Vn Tyran. » depeint au commencement, non d'vn irreligieux, non d'vn cruel, non d'vn meschant,
non d'vn desloyal, non d'vn bourreau : car celuy qui a toutes ces qualitez n'est plus
Difference de Tyran & de bon Prince. » Prince, ny Roy, ny Maistre, ny Seigneur: ains est vn Tyran, & vn monstre de Nature.
Ie sçay bien quelle difference il y a entre l'vn & l'autre, & comme le Tyran est autant
execrable, detestable, & rejetable, que le bon Prince est digne d'estre aymé, honoré, &
» respecté. Cestuy cy se conforme aux loix de Nature, & le Tyran les foulle aux pieds:
» l'vn entretiēt la pieté, la iustice & la foy, l'autre n'a ny Dieu, ny foy, ny loy: l'vn fait tout
» ce qu'il pense seruir au bien public & tuition des subiects, l'autre ne fait rien que pour C
» son proffit particulier, vengeance ou plaisir: l'vn s'efforce d'enrichir ses subiects par
» tous les moyēs dont il se peut aduiser, l'autre ne bastit sa maisō que de la ruine d'iceux:
» l'vn vange les iniures du public, & pardonne les siennes: l'autre vange cruellement ses
» iniures, & pardonne celles d'autruy: l'vn espargne l'honneur des femmes pudiques,
» l'autre triomphe de leur honte: l'vn prend plaisir d'estre aduerti en toute liberté, & sa-
» gement repris quand il a failly, l'autre n'a rien plus à contrecœur que l'homme graue,
» libre & vertueux: l'vn s'efforce de maintenir les subiects en paix & vnion, l'autre y met
» toute diuision pour les ruiner les vns par les autres, & s'engraisser de confiscations: l'vn
Qualitez diuerses de l'vn & de l'autre. » prend plaisir d'estre veu quelquesfois & ouy de ses subiets, l'autre se cache tousiours
d'eux cōme de ses ennemis: l'vn fait estat de l'amour de son peuple, l'autre de la peur:
l'vn ne craint iamais que pour ses subiets, l'autre ne redoubte rien plus que ceux là: l'vn
» ne charge les siens que le moins qu'il peut, & pour la necessité publique, l'autre hume
» le sang, ronge les os, & succe la mouëlle des suiets, & seulement pour les affoiblir: l'vn D
» cherche les plus gens de bien, pour employer aux charges publiques, l'autre n'y em-
» ploye que les larrons & plus meschans pour s'en seruir comme d'esponges: l'vn don-
» ne les estats & offices pour obuier aux concussions & foules du peuple, l'autre les
» vend le plus cher qu'il peut pour leur donner moyen d'affoiblir le peuple par larcins,
» & puis coupper la gorge aux larrons pour estre reputé bon iusticier: l'vn mesure ses
» meurs & façons au pied des loix, l'autre faict seruir les loix, à ses meurs: l'vn est ay-
» mé & adoré de tous ses suiets, l'autre les hait tous, & est hay de tous: l'vn n'a recours
» en guerre qu'à ses suiets, l'autre ne faict guerre qu'à ceux là: l'vn n'a garde ny garni-
Conditions laides & belles des deux. son que des siens, l'autre que d'estrangers: l'vn s'eiouït d'vn repos asseuré & d'vne
grande tranquillité, l'autre languit en perpetuelle crainte: l'vn attēd la vie tres heureu-

CCCCXX.

se l'autre ne peut euiter les supplices eternels, l'vn est honoré en sa vie, & desiré apres A sa mort, l'autre est diffamé en sa vie, & deschiré apres sa mort. Voila (Seigneurs) la differéce qui est entre l'vn & l'autre Prince, l'vn desquels ie choisis & reiete l'autre: car ie desire & nous figure vn Prince qui garde son peuple cõme vn pasteur fait son troupeau, qui aime ses subiets comme vn Pere fait ses enfans, qui en ait le soing comme vn pilote ou gouuerneur, ou maistre de nauire a de ceux qu'il tient en sa nef, qui n'ait ses actions tendues qu'au bien, repos, & salut des siens, & qui sur tous autres obiects en ait trois pour principaux, assçauoir la Religion, la Iustice, & les armes. Car puis que ce Prince doit estre le patron, le mirouër, l'exemple, & la guide de la vie & des actions des autres hommes qui seront soubs luy, & que les yeux & les oreilles de ses subiects visent droit à luy, comme à leur but vnique, ie souhaite qu'il soit non seulement bon mais aussi que son exemple nous rende tous bons. L'estat d'vn Prince se compose à son exemple, & ses subiets au modelle de ses actions: & sa vie a plus de force au reglement de celle des siens, que tous les Edicts & ordonnãces qu'il pourroit faire sur la reformation des mœurs. Les fautes que les Princes commettent, bien qu'elles soient condemnables comme estans fautes, seroient tolerables, si elles ne seruoient à plusieurs d'exemple & de patron, & si elles n'auoient beaucoup d'imitateurs d'icelles, d'autant qu'on veoit que la reigle des meurs d'vn Princes dresse celle des meurs d'vn Peuple: & non seulement les Princes reçoiuent les vices, mais aussi les engrauent és cœurs B & és entendemens des leurs, & ne faillent pas seulement en ce qu'ils se laissent corrompre, mais aussi en ce qu'ils corrõpent, portans plus de dommage par l'exẽple que par le peché. Vne verrue ou vn petit sein au visage est plus apparent qu'vne grande tache ou cicatrice en tout le reste du corps: ainsi la moindre faute paroist plus grande en vn Prince (la vie duquel est assise au Theatre du monde exposée à la veuë de tous) qu'aux hommes particuliers. Et tout ainsi qu'vne esquerre ou vne reigle n'est pas seulement droite, mais aussi sert au masson à dresser sa pierre, & à faire sa taille droitte, ainsi faut-il que non seulement le Prince soit bon, mais aussi qu'il rende bons les siens, & les redresse au chemin de la vertu. Or (Seigneurs) outre ce que nous deuons eslire vn Roy qui ait les parties requises à vn Prince, nous luy donnerons de bons Conseillers, qui seront comme ses Controoleurs, & par bonnes loix luy prescriront son authorité & puissance de telle façon, qu'il fera seulement, non ce qu'il voudra, mais ce qu'il deura faire, sans pouuoir outre-passer ce qui luy sera prescript, & qui luy sera conseil- C lé & remonstré : ou s'il vouloit se licencier, tant qu'il ne voulust tenir les conditions ausquelles nous le constituerons sur nous, il sera en nostre puissance de le debouter de son siege: car puis que nous luy donnerons la Royauté, nous aurons bien par consequent moyen de la luy oster s'il ne se comporte & gouuerne comme il doit. Les peuples sont deuant les Roys & les ont faicts, & iadis ils pouuoient les deffaire : mais il ne faut craindre que celuy que nous eslirons tombe en tyrannie, ny qu'il nous contraigne de le chasser: car outre ce que nous n'en eslirons point aucun que nous ne cognoissions fort homme de bien, fort deuotieux, fort iuste, & fort vaillant (qualitez requises à vn Prince) nous le briderons si bien par les loix, qu'il ne pourra faire mal, quand bien il le voudroit. Pharamond est vn Seigneur qui a toutes ces parties, & duquel (si nous le voulons eslire nostre Roy, comme i'en suis d'aduis, & le vous conseille) nous tirerons toute la iustice, l'amitié, le soing, le secours, & l'assistence que subiects peuuent desirer de leur Prince. Sa religion enuers nos Dieux, sa vaillance en la D guerre, sa bonne volonté enuers sa patrie, les bons offices enuers nous, sa iustice en ses actions, & ses vertus en ses meurs & en sa vie, nous sont assez cogneuës. Il est fils de ce grand Capitaine Marcomir, qui tant sagement & heureusement nous amenez icy, qui tant seurement nous y a establis, & qui tant vaillamment nous sauua des menasses des Romains, quand par l'inegalité de nos forces aux leurs nous fusmes contraints de quitter les Palus Meotides. Nous sommes donc tenus à Pharamond, pour la memoire du grand bien-faict receu de son pere, & nous le deuons aymer pour sa vertu. Ces deux raisons nous doiuent esmouuoir à la receuoir pour nostre Roy, & le preferer à tous autres en ceste dignité, tout ainsi que nous deuons preferer la Monarchie à l'Aristocratie, à laquelle ie cognois que quelques vns des nostres veulent incliner, sans preuoir le mal qui nous aduiendroit d'elle si nous la receuions, d'autant qu'il faut en cela considerer nostre ancienne & presente facon de viure, qui est d'obeir à vn seul,

Autres qualitez d'vn Prince.

Vn Prince doit rendre bõs ses subiects

Les fautes des Princes sont exemples.

Comparaison

Comparaison

Conseillers du Prince.

Les peuples ont faict les Rois.

Qualitez d'vn Prince.

Loüange de Pharamond.

Marcomir.

CCCCXX non à plusieurs, me semblant que la premiere chose qu'on doit regarder à l'establissement d'vn Estat, est l'humeur des habitans d'iceluy, & considerer de quel gouuernement & commandement ils sont capables, à sçauoir du Monarchique ou de l'Aristocratique. Ainsi parla Charamond, & lors Quadrek, l'vn des principaux Seigneurs d'entre les Francs, se leuant sur pieds parla de ceste façon en faueur de l'Aristocratie. A

Faut considerer les humeurs des peuples.

Harangues en faueur des Repliques.

Seigneurs, pource que ce que nous auons à debatre consiste plus en faict qu'en exemples, ie ne m'arresteray point à respondre à ceux de la Nature que Charamond a mis en auant, ains seulement par raison ie veux maintenir que nous deuons plustost choisir le gouuernement Aristocratique, que le Monarchique. Pour gouuerner, decider, & resoudre les choses grandes, les opinions de plusieurs sages bien vnis, & s'accordans, sont beaucoup meilleures, & apportent meilleur remede que l'opinion d'vn seul: car il est bien difficile qu'vn seul ait tant de sagesse qu'il le puisse faire. En vne Chose publique qui est composée de plusieurs testes, il est mal-aisé que parmi les diuerses opinions d'icelles (quand bien la moitié auroit mauuais aduis d'vn affaire) l'autre moitié ne l'ait bon, & que la verité ne se trouue plustost en la dispute de plusieurs personnages, qu'en la ceruelle & sensualité d'vn seul qui le plus souuent ne veut croire que sa fantasie. C'est chose tres-dangereuse (Charamond) de viure soubs vne Monarchie, & ce d'autant qu'il est tresdifficile en ce monde de trouuer vn Roy ou Prince, qui soit accomply de toutes les parties que tu as desirees en luy, & comme il faut qu'il le soit pour estre digne de tel nom: mais en vn nombre d'hommes choisis, ce que l'vn n'a, l'autre le peut auoir, & ainsi se trouue en ce nombre ce qui ne se trouue en vn seul homme. Et posé le cas qu'il fust possible d'en trouuer vn de la perfection requise, il y a toutesfois danger pour l'humaine fragilité, & la grande licence que les Roys ont de faire bien ou mal, & d'executer leurs volontez, que par succession de temps ce Prince s'empire, & depraue, & deuienne Tyran. Car on a veu souuent que ceux qui deuant qu'estre Roys estoient hommes vertueux & louëz d'vn chacun, dés qu'ils sont venus à la Royauté, & qu'ils ont gousté le plaisir & la licence qu'elle donne, sont deuenus vicieux, insolens, & cruels: comme si la Royauté estoit de soy chose mauuaise & corrompuë, qui corrompt les bonnes meurs, & que ce fust le siege de la corruption, & de l'iniquité. C'est vne grande tentation (Charamond) aux plus gens de bien, d'auoir puissance de tout faire, & quand ils l'ont elle leur engendre des nouueaux desirs & appetits, qui ne naissent qu'auec l'obiect present de la commodité. Et pour vous dire (Seigneurs) les vrayes qualitez de la plus part des Princes, desquels nous auons ouy parler (i'entends des mauuais, comme de quelques vns de nos voisins, car il y en a eu de bons mais bien rares) leur propre & coustumier naturel est de hayr presque tous leurs subiets, & de se plaire plus de la compagnie des flatteurs, des menteurs, & des ministres de voluptez, que des personnages vertueux; & ce qui est le pis, ils ont tousiours les oreilles ouuertes aux faux rapports, aux vices, aux calomnies, aux flateries & aux mensonges, & le plus souuent bouchees à la verité, aux discours de la vertu, & sur tout à la iustice, laquelle sur toutes choses ils haïssent si fort, qu'ils ne veulent ny la faire, ny tirer d'elle quelque loüange pour estre nommés iustes. Bien ont-ils prins plaisir de se faire nommer, les vns forceurs de villes, les autres foudroyeurs, victorieux, & conquerans, les autres grands, les autres redoutables, les autres inuincibles, & les autres d'autres diuers noms, enflez d'orgueil, de superbe, de terreur: aimans mieux, comme il appert par tels surnoms, la loüange & reputation procedante de force & de puissance, que celle qui procede de bonté & de vertu qu'ils laissent en arriere. En quoy ils faillent & s'abusent grandement, pource que la iustice rend la vie de ceux qui sont colloquez en haut degré de fortune, de puissance, & d'authorité, diuine & celeste, & l'iniustice la rend bestiale & sauuage. Si nous estions asseurez de trouuer vn bon Prince, ie serois bien d'aduis de le prendre, & de preferer le gouuernement Monarchique à l'autre: mais cela est bien mal-aisé, & n'y a rien pire que les mauuais Princes qui ont certaines maximes & loix faictes à leur aduantage, non basties par la nature ny par le droict, mais par eux-mesmes. Ils se font majeurs & mineurs à leur fantaisie: majeurs pour faire executer ce qu'il leur plaist, & mineurs pour rompre la foy promise quand ils pensent tirer quelque profit ou commodité, ou auantage de la rupture d'icelle. Ils violent ordinairement les priuileges de leur patrie, font tuer ceux qui leur sont suspects, les declarant rebelles, quand, & comme ils veulent, rauissent les belles femmes & filles de leurs sub-

Plusieurs peuuent mieux iuger qu'vn.

Republique composee de plusieurs.

Il est difficile de trouuer vn Prince accomply.

En plusieurs se trouue ce qui ne se trouue en vn.

Les Princes peuuent s'empirer.

Mal de la Royauté.

La tentation de la puissance.

B

C

Qualitez des mauuais Princes.

Les noms ordinaires des Princes.

D

Maximes des mauuais Princes.

Actions & cruautez des mauuais Princes.

A iects, prennent les biens de cestuy-cy & de cestuy-là, font des mariages forcez contre les volontez des parens, & bref pensent tout leur estre permis, & estre constituez Roys, non pour garder, conseruer, aimer & deffendre leurs subiects, mais pour tout dissiper, perdre, tuer, violer, & prendre. Voila la vraye description d'vn mauuais Prince, auquel vn bon est tout contraire: mais le poinct gist à le trouuer entre nous, qui sommes corrompus par la licence & mauuaise nourriture que nous auons. Vous auez beau me former & forger vn bon Prince, non vn Tyran: car ie crains que ceste Royauté attire à soy vne licence de mal-faire, & que pour pouuoir beaucoup, elle vueille ce qu'elle ne deuroit. Vous ne sçauriez empescher vn Prince, s'il regne longuement, & s'il n'est extremement homme de bien, qu'il ne face quelque acte de Tyrannie. Si vous faites son Royaume hereditaire, il sera mal-aisé que son fils ou son arriere-fils ne tombe en ces vices susdits, & si vous le faites electif, que l'vn de ses successeurs ne s'y precipite. Les Seigneurs qui gouuernent en vne Chose-publique, ne peuuent en leur administration exercer aucune meschanceté, quand bien de leur nature ils seroient meschans, & faut que leur naturel soit corrigé par les loix qui leur prescriuent les choses ordinaires. Quant aux extraordinaires qui suruiennent, elles sont

CCCCXX.

Royaume hereditaire & electif.

Vne Republique ne se peut corrompre.

Prescription des loix.

B ballottees, pesees & balancees à la balance de plusieurs sages iugemens, tous tendans à vne mesme fin, qui est le bien de la patrie. L'vn n'ose faire mal de crainte de l'autre, l'vn est Contrerolleur des actions de l'autre, & tous Contrerolleurs generaux les vns des autres, de façon que soit par force ou par amour, ils sont contraints de faire à l'enuy à qui mieux mieux, soit pour le bien de la Chose-publique, s'ils sont gens de bien d'eux mesmes, ou pour la reputatiõ, s'ils ne tendent qu'à icelle, ou pour la crainte du reproche. Quand mesmes vne Chose-publique prend quelque corruption, c'est quand elle tombe en la Monarchie, qui est lors que quelqu'vn d'icelle plus fin ou plus fort que tous les autres, s'empare de l'Estat, & le transfigure en Royaume. Vous sçauez que nous sommes d'vn naturel franc & libre, & que mal-aisément pourrions nous endurer vn gouuernement tyrannique d'vn seul, ny de plusieurs: mais d'autant qu'il me semble que pour les raisons susdites la tyrannie peut plustost entrer en la teste & aux actiõs d'vn seul que de plusieurs, ie souhaite plustost le gouuernement de plusieurs que d'vn seul. Ie ne veux nier qu'il n'y ait eu, & n'y ait encores de bonnes Monarchies, mais c'est chose assez rare en nostre temps corrompu: & leur bonté est comme vn esclair qui ne dure gueres: car si en vn Estat il y a vn bon Prince qui regne en iustice dix ans, il aura

Gouuernement & ordre des Republiques.

La fin des Republiques Monarchie.

C deux ou trois successeurs qui en regneront cent en iniustice & tyrannie. Au contraire vne Chose-publique ne se corrompt qu'apres vn long temps, d'autant qu'elle est soustenue par plusieurs, que tous les citoyens & habitans sont comme membres collateraux d'icelle, ayans comme vne portion proprietaire en l'Estat, & qu'elle est gouuernee par les loix qui ne peuuent faillir, & là où il se presente (comme i'ay desia dit) quelque affaire extraordinaire, le sens, l'affection & l'experience de plusieurs qui gouuernent, y trouuent plustost remede qu'vn seul, qui sera ou ieune, ou passionné, ou licentieux, ou opiniastre, ou mal conseillé. Tu me diras (Charamond) que le Prince a des Conseillers qui sont comme Contrerolleurs de ses actions: mais où est-ce que les Princes, nos voisins, se gouuernent en tout & partout par leur aduis? Ces Conseillers sont choisis par le Prince à sa poste, personnes complaisantes à son humeur, qui ne font que ce qu'il veut, qui tournent leurs yeux, leurs opinions & leurs conseils là où le vent de sa passion les pousse: & en outre ils ne gouuernent & manient que les choses, le gouuernement & maniement desquelles ne donneroient au Prince que peine, & que trauail, mais en

Corruption des Royaumes hereditaires.

Les Republiques soustenues par plusieurs, & gouuernees par les Loix.

Conseillers des mauuais Princes.

D celles qui ont du plaisir & de la volupté, ou ausquelles il veut gratifier quelqu'vn, il s'en fait à croire, & en est le maistre absolu. As tu iamais veu des Conseillers de Chose publique estre meurtriers, cruels, violateurs de femmes, ny prodigues du domaine & des autres finances de l'Estat, comme nous auons veu & voyons des Roys & Princes, nos voisins, ausquels il semble que tout est en leur disposition? Ils donnent les charges & dignitez à qui ils veulent, à sçauoir à ieunes hommes, leurs mignons, mesprisent les sages & vieillards, mescontentent les vertueux, & se chargent d'vne haine generale, & d'vne menasse de perdre leur vie ou leur Estat. Ils font des hommes comme celuy qui dresse vn compte fait de ses iettons, car ils font tantost valoir vn homme beaucoup, puis le depriment & abaissent de telle façon qu'il ne vaut presque rien: de sorte que ceux qui sont pres d'vn Prince sont perpetuellement assis sur vne boulle, qui ne les peut longue-

Actions d'vn mauuais Prince.

Comparaison.

CCCCXX. ment tenir en mesme estat, ains sont subiets à la legereté de l'affection du Prince qui les » hausse, puis rabaisse comme il luy plaist. Vne Chose-publique dóne les Estats par le sta- » tut & decret des opinions & des ballotes, & ne fait valoir les hómes que leur iuste prix. Ces Princes se seruent de leurs subiets comme il leur plaist, vsans enuers eux si mal de la puissance qui leur a esté donnée, qu'ils les chargent extraordinairement & sans fin de » tailles, de grauezzes, de subsides, impositions, maletostes, gabelles, & emprunts, les vns » sur les autres. La despence de ces Princes est sans fin & mesure: ils escorchent le pauure » peuple, & tirent & succent toute sa substance pour l'éploier en vaines & superflues despences, comme en bastimens de forteresses tyranniques, & de Citadelles pour se garder, & pour tenir leurs subiets en subiection: de maisons de plaisance, là où ils font leurs » bordeaux: puis en meubles, en habits, en pierreries, en masques, danses, pensions, dons » & presens aux personnes inutiles, & bref en toutes choses voluptueuses, tyranniques, & » non necessaires: mais au contraire, tres-preiudiciables au peuple, qui de ses yeux voit » sa substance se consumer de ceste façon. Voila le naturel des Princes, nos voisins, & leur » façon de regner. Tu dis, Charamond, que ces Princes sçauent donner: mais tu ne dis » pas à qui: car la plus-part donnent à personnes indignes, comme à flateurs, putains, maquereaux, & autres especes de gens. Il vaudroit mieux qu'vn Prince ne donnast rien, que tant donner: car pour enrichir cinq ou six fauoris & mignons, il appauurira » vn nombre infiny d'hommes. Les bons Princes donnent bien peu, & n'ostent rien, & les mauuais, comme sont ceux dont ie parle, font tout le contraire. Vne Chose-publique donne les statues, les triomphes, & les autres marques d'honneur & de gloire qui ne perissent iamais, qui n'ostent rien à personne, & qui donnent beaucoup. Elle ne » donne point or ny argent, & ne tire point du peuple, pour en enrichir vn homme indigne. Les deniers prouenans de son domaine sont employez en choses, ou honnora- » bles, ou profitables, comme à bastimens de forteresses necessaires, ou seruans à la deco- » ration & ornement des villes, à l'entretenement des Arsenaux, & à reserue & espargne » de deniers pour subuenir aux necessitez & affaires. Le vice ny les vicieux n'y trouuent » aucune faueur, ains la vertu & les vertueux y sont seulement bien venus. S'il y a quel- » ques Princes d'entre nos voisins plus sages ou plus doux qui ne leuent pas grosses im- » positions sur leurs peuples, ils ne le font pas pour le bien commun, ains pour leur profit particulier, laissans pour quelque temps reposer leur peuple, afin que quand il sera bien gras, ils puissent par apres trouuer en luy plus de graisse, de substance, & d'argent » pour subuenir à leurs desordonnees voluptez. Pour auoir quelque fois de beaux Edits, & de belles ordonnances, & deuant le peuple s'habillent d'vn habit de masque de Iustice, cependant que par derriere ils en prennent vn d'auarice & d'iniquité. Quant au » gouuernement de plusieurs, il n'est pas vray-semblable qu'ils soient tous meschans, & quand l'vn d'eux le seroit, les autres qui seront bons le refreneront & corrigeront. Vn seul peut plus facilement deprauer sa nature, que plusieurs, & en la pluralité il ne peut » venir qu'vn inconuenient, qui est quand elle est diuisée, & que les Conseillers d'icelle sont en differéd, car alors l'Estat ne se peut bien comporter, non plus qu'vn instrument duquel les cordes sont discordantes, ne sçauroit rendre vne bonne harmonie. Et quant à ce (Charamond) que tu accuses l'ingratitude ordinaire des Choses-publiques, en ce qu'elles bannissent leurs Citoyens, ie te respondray que qui voudra accorder auec le temps, les occasiós qu'elles ont cuës d'vser de ces façons de faire enuers leurs Citoyens, » bien qu'ils les eussent meritees, possible il trouuera que telles choses n'ót esté faites sans » cause. Aux Choses-publiques, on punit seulement les hommes par le bannissement: » mais aux Monarchies voisines de nous, se commettent les massacres, les meurtres, les » violemens de femmes, & toutes especes d'iniustice, qui ne se commettent point en v- » ne Chose-publique. Les Monarchies se corrompent par vne infinité de choses & d'ac- » cidens, & les Choses-publiques par ces deux seules que nous auons dites, qui est quand » elles tombent en Monarchie ou en diuision.

Impositions sur le peuple. — *Despence des Princes desmesuree, & nó necessaire.* — *Dós des mauuais Princes.* — *Les bós Princes ne donnét gueres, & n'ostent rien.* — *Dons des Republiques.* — *Cautelle des Princes.* — *Edits des mauuais Princes.* — *Le gouuernement de plusieurs.* — *Inconueniens des Republiques* — *Comparaison.* — *Punition des Republiques.*

» Ie me tourneray vers vous, Seigneurs Francs, & vous diray que viure sous vne royauté semblable à celle, sous laquelle quelques vns de nos voisins viuent, est viure en vne perpetuelle & cruelle seruitude, & que viure sous vne Chose-publique, est viure en toute liberté. Ceux qui peuuent viure en liberté, & se soubsmettent à la seruitude, vous me confesserez qu'ils sont non seulement fols, mais aussi forcenez. Si vous (Seigneurs » Francs) qui estes la nation entre toutes les autres natiós, la plus libre & la plus accoustu-

Ceux qui se sousmettent à la seruitude, fols. — *Les Francs libres.*

A mée à viure en liberté, & qui le moins auez senti le ioug de la seruitude, si vous dy-ie, vous precipitez de vous mesmes sans aucune contrainte à icelle, qui est la Royauté, & vous sousmettez à vn Roy (i'entés si nous auions vn Roy corrompu, comme quelques vns de nos voisins le sont) il n'y a personne qui ne vous estime fols & enragez. Ie laisse à part ce poinct, qu'en ces estats Monarchiques de nos voisins, il n'y a aucun qui puisse dire qu'il ait rien à soy, ny que ses biens soient en sa puissance, car la perte des biens est peu de chose au prix de celle de la vie, mais celuy qui sousmet à la discretion & violence d'autruy la puissance de sa vie & de sa mort, il n'est moins enragé, & ne commet pas moindre crime, que celuy qui contre soy mesme desgaine & tourne la pointe de son espée. Car ce qui ne nous est point permis de faire contre nous, ne peut par nous estre permis ny octroyé à autre. Ie vous ay souuent ouy dire que les peuples nos voisins qui viuent sous les Rois, ne viuoient pas, ains languissoient, & appelliez le sceptre desdicts Rois vne vraye marque & enseigne de la perte de la liberté de ces peuples. Donques maintenant il semble que vous vueillez receuoir la mesme façon de viure, que nagueres vous blasmiez en autruy, & de vostre consentement & volonté vous vous precipitez aux miseres que vous voyez & touchez, & que vous auez deplorées aux autres. CCCCXX.

Seruitude des Monarchies.

Sceptre des mauuais Rois.

Vous vous estes assemblez en ce lieu en intention d'aduiser à l'establissement de l'Estat des Francs & à leur salut & repos, mais ie voy bien que voulans suiure l'exemple de nos voisins, vous allez coniurer contre vostre Estat & vos vies, que vous vous allez ietter en vos mal-heurs & sousmettre vos libertez & vos testes à la subiection & puissance de Pharamond. Ie voy bien que vous auez perdu l'entendement, car vos n'auriez pas ceste opinion ny desir, si vous n'estiez poussez de quelque fureur, de laquelle ie cognois que vous estes tant aueuglez, qu'il est presque impossible de vous en destourner, ny vous faire changer d'opinion. Or Seigneurs Francs, voyant le salut de nostre Estat desesperé, sans que ma remonstrance y puisse remedier, ie supplieray au moins les Dieux immortels qu'ils permettent que vos entendemés furieux, desquels procedera la ruine des Francs, soient perpetuellement agitez de furies, sans auoir aucun repos ny relasche, afin que vous ne puissiez en vain recognoistre ny pleurer vostre folie & faute, & que pour en vain desirer de recouurer vostre liberté, vous ne vous plongiez en vne plus miserable condition de seruitude que celle que vous prenez. Mais puis que ie voy que le Heraut se prepare à proclamer Pharamond pour Roy, & qu'il nous va commander de l'aller saluër & honnorer pour tel, & en ce faisant d'assister aux funerailles du nom des Francs, & de nostre liberté, moy, afin que ie destourne mes yeux d'vn si miserable & preiudiciable spectacle, ie m'en vois auec toute ma famille en vn volontaire exil, auquel i'aime mieux passer le reste de mes iours, que demeurer icy à voir la liberté naturelle de ma patrie perduë, l'egalité des loix abbatuë, & en son lieu la tyrannie regner & nous reduire en vne perpetuelle seruitude.

B

Inuectiues de Quadrek.

Imprecation.

C

Charamond qui auoit esté d'aduis qu'on esleust vn Roy, craignant que la remonstrance de Quadrek destournast les courages volages du peuple à vouloir entendre à l'Aristocratie, fit sur le champ la remonstrance qui s'ensuit pour empescher que le peuple ne s'esmeut.

IV. Replique de Charamond soustenant la Monarchie.

Seigneurs Francs, Quadrek nous appelle hardiment tous fols & enragez, & nous presage quelque malheur de ceste assemblée que nous auons faite, pour l'establissemẽt de nostre Estat mais ie vous monstreray qu'il a non seulement mal, mais aussi meschãment soustenu son opinion. Ce n'est point fureur ny rage, Quadrek, (& croy m'en) de D vouloir esteindre les commencemens d'vne rage & fureur naissante, & ne faut appeller seruitude ceste condition de gouuernement, sans laquelle nous ne pouuons longuement nous conseruer. Nostre Estat commence à se troubler par des factions & seditiõs ciuiles que nous voyons naistre, & par l'ambitiõ de plusieurs qui veulent gouuerner & commander, & deuons craindre que la folie de nostre peuple vienne terminer en vraye rage. Donques nous craignans vne totale desolation, & subuersion de nostre Estat, vne entiere ruine de nos biens, & vn euident danger de nos vies, auons resolu auec le bon aduis des Dieux, qui ne se desdaignent pas d'obeïr au Royal Empire de Iupiter, d'eslire vn Roy qui puisse brider & refrener la fureur & l'insolẽce de plusieurs. Ceux-là qui pour leur bien & vtilité obeiront à ce Roy, seront aussi peu serfs & esclaues, que le sont ceux qui estans dedans vn nauire en temps d'vne forte tempeste, font ce que le maistre ou pilote d'iceluy leur ordonne ou commande. Donques (Quadrek) vaines & friuolles sont tes

L'ambition de plusieurs voulans commander.

Le bien d'obeir à vn Roy.

CCCCXX. remonstrances, par lesquelles tu nous veux destourner de la Monarchie, & esmouuoir » le peuple à vn nouueau tumulte & remuemẽt d'Estat, auquel il est beaucoup meilleur » de hazarder quelque chose, & rongner quelque parcelle de son ancienne liberté, que » souffrir vn nauffrage & vne horrible confusion & subuersion de toutes choses. Celuy » qui met les mains ou le fer sur quelques parties de son corps, ou qui le fait faire par vn autre, pour coupper les parties vitieuses d'iceluy, desquelles on craint vne putrefaction, » ou vne cangrene, celuy-là dis-ie, n'est point meschant, ny fol, ny furieux, comme il te » semble, ains est prudent & aduisé, & a soing de sa personne & de sa santé. Quant à ce » que les Francs veulent leurs testes vertes & licẽtieuses estre sousmises au cousteau Royal, & par iceluy estre tenues en crainte, ils le font pour contregarder eux & leurs biens, » & par ce moyen entretenir la liberté naturelle, & l'egalité des loix que tu penses estre » abbatuë, lesquelles sont tellemẽt empeschees par le gouuernement de plusieurs, & par » la licence du peuple qui rompt tous les liens de nature & du droict, qu'elles ne peuuent » estre ny demeurer en aucune authorité sans le gouuernement Monarchique. Nous estimons que la vraye & naturelle liberté est de ce qui est licite, non de ce qui plaist. Nous » desirons donc la tenir perpetuellement, & afin qu'en icelle nous retenions les efforts li» centieux & furieux du peuple, nous auons creé vn Roy sur nous, & esleu vne iuste & legitime Seigneurie de Royauté. Nous n'auons iamais accusé la Monarchie, mais seulement la Tyrannie. Quand nous auons veu nos voisins tourmentez & oppressez par les » Rois, nous auons accusé la Royauté, & disions que ces peuples là eussent esté plus heu» reux de viure souz vne Chose publique bien instituée, que souz vn Roy tyran & cruel, » tout ainsi que nous estant maintenant en vn Estat corrompu & embroüillé de seditiõs » & exposé à toutes licences, estimons estre meilleur de viure souz Pharamond Roy, » Prince assez cognu pour sa vaillance & Iustice, que demeurer comme nous sommes. » Que si tu (Quadrek) refuses de luy obeïr, va t'en en exil, non seulement de ta propre » volonté, comme tu nous menaces, mais aussi de la volõté de nostre peuple, qui cõman» de à toy & à tous les autres qui sont de la mesme opinion que tu es, de s'en aller bien » loing de nostre patrie, puis qu'ils sont tant ses ennemis, qu'ils aiment mieux, qu'elle se » perde du tout, que si elle estoit quelque chose souz les Rois. Le nom desquels est odieux » à eux & à toy, d'autant que toy & eux voyez bien que ceste puissance & authorité, est » le seul outil qui peut domter la felonnie de vos esprits seditieux & inquietez. Ce que ie » prie les souuerains Dieux donner moyen de faire à Pharamond nostre nouueau Roy, » & nous conseruer comme vn bon Prince doit conseruer ses subiets.

Comparaison. — *En quoy consiste la liberté.* — *La tyrannie non la Monarchie accusée.*

A — B — C

V. Apres toutes ces disputes, longuement debattuës d'vne part & d'autre, les François qui estoient plus capables de viure souz vne Monarchie que souz vne Chose-publique (d'autant qu'ils estoient hommes libres, hardis, & courageux, humeurs plus propres à viure souz vn Roy, que souz le commandement de diuers hommes sages) d'vn cõmun consentement esleurent Roy Pharamond, & selon leur coustume le mirent sur vn pauois, porté sur les espaules de quelques hommes, & le pourmenans trois fois autour du lieu où estoit l'assemblée, le proclamerent leur Roy, ce qui fut l'an de la creation du monde 4383. & de Iesus-Christ 420. ou selon d'autres 426. ou 427. Aucuns disent qu'il estoit fils de Marcomir, d'autres disent que non. Il auoit nom Pharamond ou VVaramond qui en vieil langage Franc signifie homme veritable, & faut bien penser qu'il auoit l'effect semblable au nom, & qu'il estoit personnage vertueux, puis qu'ils l'esleurẽt leur Roy apres vne si grande contention, veu que ceux qui desirent viure souz vne Monarchie & auoir vn Roy, le veulent auoir homme de bien, estant le plus grand bien qui sçauroit aduenir à vn Estat quand vn Prince est remply d'integrité & de verité, & de toutes les vertus conuenables à vn Prince, comme il ne luy pourroit aduenir vn plus grand mal-heur que d'estre sousmis & subiet à la barbarie & iniustice d'vn cruel tyran. D

Ancienne coustume des Francs d'eslire & creér les Rois. — *Etymologie de Pharamõd* — *Le bien d'vn bon Prince. Le mal d'vn mauuais Prince.*

Toutes les histoires veritables s'accordent que Pharamond fut le premier Roy des Francs ou Francons en la Franconie, prouince de Germanie, mais elles ne disent point qu'il passa en Gaule: car aussi n'y fut-il iamais, & de fait le premier d'entr'eux qui y passa, fut Clodion le Cheuelu, fils (selon aucuns) dudit Pharamond, mais encore n'y fit il que donner (à propos de dire) le bon iour, car il fut repoussé, chassé, & contrainct de repasser delà le Rhin, là où il mourut, & le premier qui y passa à bon escient sans estre contraint de repasser de delà, & qui des deux nations des François & des Gaulois en fit vne, les reduisant en vn corps, fut Meroüée fils de Clodiõ, comme il sera dit en son lieu

Pharamond ne passa en Gaule. — *Meroüée reduisit les Frãcs & Gaulois en vn.*

A Pharamond vit seulemēt les riuages du Rhin sans les passer de deça, luy suffisant de mener les siens iusques là, pour sonder, non le gué, mais la fortune du passage pour entrer en la Gaule. Estāt esleu Roy il pensa que le plus fort lien qui lie & serre les Estats à vne longue durée, est la constitution & institution des loix qui ne sont autre chose qu'vne raison plantée en la nature, commandant choses honnestes, & deffendāt les contraires & qu'elles n'auroient esté iamais faites par les Legislateurs que pour la cōseruation des Estats, Empires, Royaumes, Seigneuries, villes & habitans d'icelles. Et que pource les lōgues guerres & leur fuite recente, auoient porté son peuple à vne grande licēce de faire ce qu'il vouloit, il delibera de faire de nouuelles loix pour faire viure les siēs soubs certaine reigle & police, cōsiderant qu'aussi peu peut vn peuple viure sās loix, qu'vn corps sans membres, sang & nerfs & qu'il n'y a riens si conuenable à la condition de la nature, que la loy, sans laquelle ny aucune maison, ny aucune ville, ny nation ny tout le genre humain ne peut subsister, ny demeurer, ny mesmes la nature des choses, ny le monde mesme: & que le fondement de la liberté, la fontaine d'equité, & l'entendement, le cœur, le conseil, & les volontez & aduis d'vn Estat sont plātez & establis sur les loix. Sur l'establissement des nouuelles loix qu'il voulut faire, il eut l'aduis de quatre Barons les B plus notables d'entre tous les siens, les noms desquels estoient Visogast, Bosogast, Salagast, & VVidagast. Il fit des loix qu'il appella Saliques, & Ripuaires, les chapitres desquelles sont en lumiere, qui ne parlent aucunement du droict general des Royaumes, ains du droit particulier d'vn chacun, mesmemēt en l'article des successiōs, duquel nos François ont tiré la loy Salique, parlant de la succession du Royaume de Frāce, l'institution de laquelle ils attribuent à Pharamōd. A quoy nous ne voulons nullemēt nous opposer; seulement nous dirons que par les tesmoignages des veritables histoires, il ne se trouue point que ceste loy Saliq[u]e, sur laquelle les François s'aheurtent touchant la succession du Royaume de France, fut bastie par Pharamond, par laquelle il ait expressement declaré qu'il n'entendoit que les femmes succedassent à la couronne de France. Car pourquoy eust Pharamōd fait ceste loy pour ladite couronne, veu que iamais n'entra en Gaule maintenant appellée France, sur laquelle il n'auoit aucun droit ny pretētion, & ne passa le Rhin, ains se tint tousiours en sa prouince de Franconie: Bien est vray qu'il y a aux Tables de ses loix Saliques, vn article contenant ces mots. *En la terre Salique aucune portion de l'heredité ne viēne à la femme, ains est ladite portion acquise par le sexe viril, c'est à dire les fils succedent en ceste heredité, mais là où apres long temps il suruient debat entre les arrie-* C *refils, ou leurs arrierefils, pour l'alleu de la terre, qu'elle soit diuisée non par degrez de race, mais par testes.* Par cet article tant s'en faut qu'il soit parlé des successions des Royaumes, que mesme il ne se parle point des fiefs, qui lors n'estoient cognus en France ny en la Franconie, ains seulement des alleuz. Ceux qui nous ont voulu faire croire cela, sçauoient mal comment les anciens Royaumes des barbares & leurs Rois se gouuernoient, car c'a esté vne coustume obseruée entre les nations barbares, que iamais les filles n'ont succedé aux couronnes des Royaume. Dequoy sortant vn peu du fil de l'histoire nous dirons quelques exemples. Combien que durant le Paganisme, & depuis au commencement du Christianisme, plusieurs Rois de France soient morts sans hoirs masles y laissans seulement des filles, si est-ce que iamais elles n'y ont succedé. Childebert Roy de la France Occidentale, fils du premir Clouis, laissa seulement deux filles, qui toutesfois n'heriterent à la couronne, ains Clotaire son frere premier du nom y succeda. Cherebert fils dudit Clotaire laissant trois filles, elles ne succederent, ains Sigisbert son frere fut Roy apres luy. Gontran Roy de Bourgongne, & d'Orleans, fils vnique dudit Clo- D taire, laissa sa fille vnique Clotilde, qui ne succeda, ains fut son neueu le Roy Childebert fils dudit Roy Sigisbert son frere. Par ces exemples donc est monstré, qu'en la premiere lignée de nos anciens Rois, la couronne de ce Royaume ne tōba iamais en quenouille, ains tousiours en lance: non que cela se doiue attribuer à la loy Salique, de laquelle il ne se parloit lors, ains à vne coustume qui a tousiours esté obseruée entre les nations barbares, laquelle a tousiours depuis serui de loy. Et ceste coustume commencée en la premiere lignée de nos Rois barbares, & continuée comme loy en la seconde, puis en la troisiesme, pour son authorisation a esté appellée Salique, & à Pharamond attribuée, par ceux qui pour se faire Rois, & pour debouter les femmes de ceste couronne, ont voulu fonder leur droit de bien-seance sur vne loy bien ancienne, pour luy donner par ceste antiquité plus de lustre & d'authorité.

CCCCXX.

Les loix liens des Estats.

Creation des loix tres-necessaire.

Le bien des loix.

Pharamond fit les loix Saliques.

Loy Salique attribuée à Pharamond.

Pharamond ne passa en Gaule.

Mots des loix Saliques.

Coustume des Royaumes barbares sur les successiōs des Royaumes.

Exemples de la succession du Royaume de France.

La Couronne de France ne tombe en quenouille.

La loy Salique attribuée à Pharamond.

CCCCXX. Ce que nous en disons n'est pas pour vouloir exterminer les principes de nostre histoire, cõme quelques malicieux & ignorans ont voulu dire: & ne doiuent ny les Princes ny les autres se scandalizer, si nous soustenõs que ceste loy est plus fresche que Pharamond: car elle est assez ancienne & authẽtique, puis qu'il y a fort long tẽps qu'elle est pratiquée & obseruée en France, d'autãt que les loix entrent en leur force & authorité dés le iour de leur creation, & ne peut nostre opinion pour cela donner aucun auãtage aux estrangers, ny offenser les nostres. Car il n'y a aucun historien ancien ny bien croyable qui le die, & le moine Aimoinus, ny Gregoire de Tours qui sont deux des plus anciens & plus autentiques Historiographes que nous ayons, n'en font aucune mention, n'estant vraysemblable qu'eux qui ont si curieusement recherché l'origine, & la grandeur de ce Royaume, eussent voulu au commencement de leurs œuures, oublier vne tant singuliere constitution faite au commencement de cet Estat, & par le premier Roy si elle eust esté faite par Pharamõd, ou s'ils l'eussent sceuë: & encor est il moins croyable qu'ils l'eussent ignorée, ou que s'ils l'eussent cogneuë, ils l'eussent voulu taire: car ils l'eussent iugée importante pour la descrire. Les plus seueres censeurs de nostre histoire, disent qu'elle ne fut point faite par Pharamond, ains inuentée par Philippes le Long Roy de France, pour frustrer selon l'ancienne coustume cy-dessus declarée, la fille de Louys Hutin sa niepce de la succession du Royaume, laquelle à la suscitation de son oncle maternel Comte de Bourgongne y voulut pretendre: & le Long pour rendre ceste frustration plus autẽtique, & ceste loy mieux receuë des François, & par eux plus croyable (comme il faut tousiours couurir d'vne loy d'antiquité & d'vn nom d'authorité, ce qui n'a point esté faict, ou qui ne doit point se faire) fit croire au peuple François lors ignorant des lettres, des histoires, & des tiltres de l'antiquité de la Frãce, que la loy qui priuoit les filles de la couronne de ce Royaume auoit esté faite par Pharamõd: puis elle fut bien fort & ferme soustenuë par Philippes de Valois, contre Edvvard Roy d'Angleterre, fils d'Ysabel, fille du Roy Philippes le Bel, pretendant ledit Edvvard par le droit de sa mere, sœur de Charles le Bel dernier Roy mort, la succession de ce Royaume. Mais puis qu'il faut suiure en cecy la vulgaire opinion, qui attribue ceste loy à Pharamond, il faut venir à l'origine d'icelle. Quelques vns disent qu'elle fut ainsi nommée du nõ dudit Salogast, les autres estimẽt qu'elle print son ancienne origine des Gaules, & qu'elle fut ainsi appellée Salique, au lieu de Gallique par la proximité & voisinage que la lettre G. en vieil moule a auec la lettre S. Robert Cenal Euesque d'Auranches, qui a curieusemẽt recherché plusieurs antiquitez de la Gaule, & de la France, l'a voulu rapporter à ce mot François, Sale: disant que ceste loy estoit seulement ordonnée pour les Sales & Palais Royaux, c'est à dire, pour les races des maisons Royalles. Les autres disent qu'elle fut appellée Salique du nom d'vne ville nommée Salicham, ou Selgestad de là le Rhin, là où elle fut faite. Les autres la font descendre du nom de Sel, qui est interpreté pour condiment, assaisonnement, ou sauce, ou conseruation des choses, cõme voulans dire que ceste loy est vn assaisonnemẽt, qui donne goust à cest Estat, & qui le conserue aussi: mais il nous semble que ceste interpretation n'a ny goust ny sause. Et les autres pensans subtilizer d'auantage, disent que de la frequence des articles qui se trouuent dans icelle loy, commençans par ces mots: *Si aliquis*, *Si aliqua*, elle print sa deriuaison, & fut appellée Salique. Les autres disent que les Francs estoiẽt vn peuple habitant pres du fleuue Sal, qui se desgorge dedans la Meine, qui est aussi vne grande & profonde riuiere en Allemagne, & de là ils s'appellerent Salies, ou Saliens, & leur ville principale Selgestad, là où les loix par eux faictes furent appellées Saliques. Et si ceste loy est faicte par Pharamond, dequoy plusieurs doubtent, elle fut à la verité appellée Salique (sans s'amuser à ces interpretations fantastiques) à cause des Francs Saliens, desquels est faite assez frequente mention dans Marcellin.

[Marginal notes: A — Authorité des loix. — Aucun ne fait mention que la loy Salique fut faite par Pharamond. — Opinions sur la creation de la loy Salique. — B — Debat sur la loy Salique. — L'etymologie & l'origine de la Loy Salique. — C — Sal, fleuue d'Alemagne. — Francs Saliés firent les loix Saliques. — Vraye etymologie de la loy Salique. — D]

Voila tout ce qui se peut dire de la loy Salique & de Pharamond premier Roy des Francs ou Francons, qui depuis ont esté appellez François, lequel apres auoir regné dix, ou selon d'autres, vnze ou 12. ans, deceda l'an de salut 431. Nos histoires ne luy donnent aucune femme, bien que quelques vnes disent que Clodion son successeur fut son fils.

VI. De son temps, les Bretons de la grand' Bretagne, maintenant nommée Angleterre furent fort trauaillez des Escossois & Pictes, & pource qu'ils ne pouuoient plus resister à leur grande puissance, ils enuoyerent demander ayde & secours aux Romains.

[Marginal note: La grand Bretagne maintenant Angleterre.]

A Aussi durant qu'il regnoit fut tenu le 3. Concile general en Ephese de 200. Euesques contre Nestorius Euesque de Constantinople. Le 4. Schisme vint en l'Eglise, S. Hierosme & S. Augustin moururent, l'vn aagé de 91. an, & l'autre de 76. apres auoir gouuerné longuement leur Eglise, & alors commença la religion Chrestienne à florir par les beaux & saincts escrits de plusieurs docteurs. CCCCXXXII. Le Concile d'Ephese.

CLODION LE CHEVELV

ROY DEVXIESME.

Sommaire.

I Clodion succede à Pharamond. La loy des Cheuelures. Declin de l'Empire Romain. Conquestes de Clodion en la Gaule.

B *II Desseins de Stilicon de faire tomber l'Empire à son fils. Francs chassez de la Gaule, repassent de la le Rhin.*

III Radagaise Roy des Gots va à Rome. Est defait & tué. Paix auec les Gots en leur dounant l'Aquitaine. Rome prise & pillée par Alaric Roy des Huns.

IV La Gaule saccagée. Les pays que les Bourguignons tenoient en icelle. Ataulphe successeur d'Alaric, tué. Etymologie des Gots & Ostrogots.

V Clodion vent repasser en Gaule. Combat les Romains. Sa mort, son fils, & la perfidie d'iceluy.



A PHARAMOND succeda CLODION surnommé le Cheuelu, selon aucuns son fils, & selon quelques vns, nommé Clogion, & estant esleu ROY par les Francs, il commença à regner audit an 431. Il fut appellé Cheuelu, pource que lors il n'y auoit que les Roys ou leurs enfans, ou les Princes qui portassent longue cheueleure, & à ceste cause il fit la loy des cheuelures, par laquelle il ordonna que delà en auãt nul ne porteroit longue cheuelure qui ne fut du sang des rois, & les autres disent que par icelle il commanda aux Francs de porter les cheueux longs, en signe de liberté, pource que les Romains faisoient tondre & razer ceux qu'ils auoient subiuguez, en C signe de seruitude. Depuis entre les Roys de France & leurs subiets y eut difference notable, pour les discerner, les subiets portoient cheueux roignez en signe de subiection, & les Princes du sang longs en signe de domination, & dés leur enfance les laissoient croistre tant qu'ils pouuoient. Ceux de derriere estoient comme ceux des espousees, & ceux de deuant tressez, pignez oingts, parfumez, & gallonnez, comme lon voit en quelques vielles figures des vieils portaux de l'Eglise de S. Denis, & de S. Germain des prez. La diffence de ces cheuelures fut depuis cognue en vn exemple de la mort de Clodomire ROY d'Orleans fils de Clouis I. du non, lequel estant tué en vne bataille que les Bourguignons luy donnerent, ils le recognurent à ses longs cheueux, pource que le voyans ils cognurent bien que c'estoit Clodomire, ou vn Prince du sang Royal de France. Clotaire I. ne voulut aduouer Gondebault son fils, & en signe de desaueu, le fit par plusieurs fois tondre. Le corps de Clouis fils du Roy Chilperic tué à la suscitation de la Royne Fredegõde sa belle mere, & ietté en la riuiere de Marne, fut par vn pescheur recognu à ses longs cheueux. Ceste longue cheuelure a D duré iusqu'au temps de Pierre Lombard Euesque de Paris, à l'instãce duquel elle fut delaissee. Autres disent que ceste coustume fut abandonnee par la race de Pepin. Iadis toutes les braues nations portoient longues cheuelures, comme les Gaulois, les Francs, & les Sicambriens, qui selon le tesmoignage de plusieurs auteurs, portoient les cheueux tors & nouez. Et delà vint que les ennemis des Roys des Francs, les oppelloient par mocquerie, ROIS de soye, pource qu'ils auoient tous le pis couuert de poil de leurs barbes, delié cõme soye. Ceste loy estoit plustost loy d'ornement que de police. Pour retourner à Clodion, quand il se vit maistre des siens estant homme de cœur, & conuoiteux de grandeur d'Empire & de reputation, il espia les occasions de s'agrãdir & d'allõger les bornes de ses Seigneuries. Alors les Empereurs Romains tenoyent les Gaules, mais ils estoient si empeschez en autres affaires lointains & mesmement en Leuant, qu'ils n'auoient pas grand soin de l'Occident ny du Septentriõ. Ils auoient abandonné Rome ancien siege de l'Empire, & s'estans rencoignez en Constantinople, en laquelle ils auoient choisi leur demeure, abandonnans l'Italie

I. La loy des Cheuelures.

Distinction, entre les rois & les peuples.

La façon des cheueux des Rois.

Les longs cheueux laissez.

Les natiõs anciennes cheuelues.

Ambition de Clodion.

La Gaule possedee par les Romains guerroyez de toutes parts.

Les Empereurs demeurent en Constantinople.

cccc. xxxii. aux Papes, desquels alors commença la puissance, ils auoient rendu la partie de l'Empire d'Occident plus foible. Dont pour estre moins cherie & moins soigneusement gardee par lesdits Empereurs, elle fut d'autant plus exposee aux rapines de leurs Lieutenans & Vicerois, & aux entreprises de leurs ennemis. Dauantage les Empereurs estoient empeschez en Afrique contre Genseric Roy des Vandales, & bien lointains de ceste partie de la Gaule, qu'ils possedoient depuis le Rhin iusques au fleuue de Loire. Clodion pensa que ce pendant que les Empereurs estoient loing des pays de deça desquels il estoit voisin, il luy seroit bien aisé de s'emparer de quelque partie de ceste Gaule voisine du Rhin. Il voyoit aussi que l'Empire Romain commençoit à decliner & d'estre dechir par morceaux, que chacun en tiroit sa piece, & qu'on faisoit comme on fait à vn arbre tombé, que chacun y court pour en auoir du bois. Les Ostrogots auoient prins l'Italie, les Visigots l'Espagne & l'Aquitaine iusqu'à la riuiere de Loire, les Bourguignons la partie des Gaules qui est depuis Authun iusques à Lyon, & plus bas des deux costez du Rosne, & les Vãdales l'Afrique. Ce dechirement donnoit beaucoup d'affaires aux Romains, & fauorisoit grandement le dessein & le desir de Clodion, qui ne desiroit que gaigner & qu'agrandir les confins de son petit estat: car voyant l'Empire en tel desordre, il ne demeura ce pendant engourdi, estant d'vn naturel instinct comme tous ses deuanciers, adonné à entreprises hautaines, & à cela tacitement semonds (qui fut la consũmation de la ruine de tout l'Empire) par les factions, & intelligences que Stilicon Seigneur Romain, beaupere de l'Empereur Honorius, auoit auec plusieurs nations Barbares, cõme il sera dit cy apres. Clodion enuoya ses espions deçà le Rhin, pour voir en quel estat estoient les pays & les villes que les Romains y tenoient. Il eut aduis que la ville de Cambray & les pays circonuoisins estoient mal soigneusement gardez. Voyant ceste belle occasion, il meit vne petite armee en campagne, telle que pouuoit faire vn pauure seigneur & nouueau conquerant, comme luy, & entrant aux pays qui estoient les plus prochains, print le pays qui est entre les riuieres de l'Escau & de Somme, où sont aujourd'huy les villes de Tournay, Valentiennes, Monts, & Cambray, & deffit les Romains qu'il trouua en defence en Gaule. D'autres disent qu'il vint iusques aux enuirons de la ville de Trieues, & d'autres, qu'il passa la forest Charbonniere, là où est maintenant le pays de Flandres. L'vn & l'autre peut estre veritable, & y en a d'autres qui disent qu'il eut bataille contre les Romains, pres du Rhin, & qu'il les deffit. Bien est vray qu'il s'escarmoucha souuent auec eux & qu'il affoiblit grandement leurs forces. Il y en a aussi qui nous veulẽt faire croire que ceux de Paris enuoyerẽt vers luy, & qu'il fit alliance auec eux, mais cela n'est authorisé par aucun auteur digne de foy. Quoy qu'il en soit, trois ans apres que les François soubs la charge dudit Clodion eurent passé le Rhin de deçà, Stilicon leur dressa vne mauuaise partie pour les chasser de la Gaule, & par ce moyen donna naissance à beaucoup de maux & à la ruine de l'Empire Romain. Ce qu'il est besoing de deduire pour dresser l'establissement de ceste Monarchie, qui nasquit des troubles & de la ruine de l'Empire Romain, lequel aussi s'estoit acreu cinq cens ans auparauant de l'vsurpation des Gaules. Estant mort l'Empereur Theodose, ses deux fils Arcadius & Honorius luy succederent en l'Empire, mais non en sa vertu & fortune, de façon qu'auec le nouueau regne de ces deux ieunes Princes se changea la condition de l'Empire Romain. Theodose auoit ordonné aux trois parties d'iceluy trois gouuerneurs ses Lieutenans generaux, à sçauoir Ruffin à l'Orientale, Stilicon à l'Occidentale, & Gildon à l'Affricane: lesquels apres la mort de leur maistre, se resolurent, non d'estre gouuerneurs, mais de se rendre seigneurs proprietaires de ces Prouinces.

L'occident exposé en proye. Declin de l'Empire Romain. Nations qui dechiroient l'Empire. Occasions prises par Clodion sur la ruine de l'Empire Romain. Premiere cõqueste de Clodion. Partie contre les Francs, pour les chasser. La Monarchie de Frãce nasquit des ruines de l'Empire Romain, accreu de l'vsurpation des Gaules. Arcadius & Honorius succederent à Theodose. Dessein des gouuerneurs, de s'emparer de leur gouuernement.

II. Les desseins de Gildon & de Ruffin estans descouuerts par Stilicon, qui estoit plus fin qu'eux, ils furent par luy mis à mort, & sçachant mieux qu'eux celer son intention, qui estoit de faire tomber à son fils Eucherius l'Empire que tenoit Honorius, duquel il auoit esté tuteur, & estoit beaupere, premierement il tascha de se mettre en la bonne opinion & volonté des Empereurs nouueaux, & de l'autre costé de leur troubler tellement leur Estat, qu'il luy fut pris apres plus facile de s'en emparer. Et pour leur rendre ennemis les Visigots, il conseilla par-dessoubs main ausdits Empereurs, qu'ils ne leur payassent plus vne certaine pension qu'ils luy payoient: mais en-

Dessein de Stilicon de faire tomber l'Empire à son fils. Cautelles de Stilicon.

A cor luy semblans que ces ennemis ne fussent suffisans pour leur troubler l'Empire, & voyãt que la paix qui estoit lors vniuerselle seruoit d'vne forte barriere à ses desseins, & ne fauorisoit ses meschantes intentions, comme la paix est ennemie des mauuaises volontez des malings, & que les temps troubles, & les guerres les fauorisent, il pratiqua auec tous les moyens, industries, & promesses dõt il se peut aduiser, les Vãdales (desquels ses ayeulx estoient issuz) les Alans, les Sueues, & les Bourguignons à la proye, conqueste & ruyne des Gaules, pour donner par ce moyen beaucoup d'affaires à l'Empire, & faire cependant les siens. Toutes ces nations entrans dedans les Gaules auec toutes leurs forces contraignirent les Francs, nouuellement passez de deça (que nous appellerons tousiours ainsi, iusques à Meroüee) de faire place à leur fureur: car eux voyants ne pouuoir resister à la grande inondation de tant de nations desbordees, à leur ruine, leur firent passage, comme à vn torrent impetueux: & furent contrains de retourner delà le Rhin, à leur premiere habitation, pour y attendre auec vne meilleure fortune & meilleure commodité de repasser de deça.

CCCC.XI

La paix ennemie des mauuais desseins, & la guerre fauorable à iceux.

Les barbares en Gaule en chassent les Francs.

Les Francs repassent delà le Rhin.

III.

B Cependant les Romains estoient par les menees de Stilicon guerroyez & assailliz de tous costez, & par tous les endroits de leur Empire. Radagase Roy des Gots, ennemy de nostre religion, apres auoir mis à feu & à sang la Thrace, la Pannonie, & l'Illirie, & menassant de faire le mesme à l'Italie, menoit vne armee de deux cens mil hommes vers Rome, pour la ruiner. Il y auoit aussi d'autres forces de Gots (car tous n'estoient pas suiets à vn mesme Roy) qui auoient pour ennemy Attila Roy des Huns. Stilicon parmy ces tempestes, orages, & declins de l'Empire Romain, bastissant ses desseins, ne desiroit pas la subuersion d'iceluy, ains vouloit qu'il fust reserué pour son fils. Les Romains se voyans menassez de la nuee de ce Roy barbare Radagase, attirerent à leur secours contre luy deux grands Capitaines, l'vn nommé Vldin, capitaine de Huns, & l'autre Sarus, capitaine des Gots, auec grandes promesses, presens & soldes. par l'aide desquels ils dõnerent tant d'affaires à Radagase, Roy des Gots, qu'ils le contraignirent de se retirer aux pieds des montagnes de Fesule: là où estant reduit à l'extremité de toutes choses, & abandonné des siens, il fut contraint de ietter ses ornemens royaux, pour n'estre point cogneu, & de se sauuer: C mais ne cognoissant le pays, ny la langue, & courant çà & là par les montagnes, sans sçauoir où il alloit, il fut intercepté par ses ennemis, & tué & ses soldats prins & vaincuz sans resistance, furent ou tuez ou venduz, comme vn troupeau de brebis. Sur ces entrefaictes, Alaric Roy d'vne autre partie des Gots, & qui n'estoit pas grand ennemy des Chrestiens, estoit entré en Italie. Stilicon voyant la venue de ces barbares, pensa de faire de deux choses l'vne, ou de les deffaire incontinent s'il pouuoit, ou de les rendre ses amis, & les obliger à luy, & se seruir deux au bastiment de son ambitieux dessein. Et pouuant faire l'vn ou l'autre, selon les occasions qui s'en presentoient, souuent il les eut en sa puissance, & souuent les laissa eschapper, aimant mieux tirer en longueur ceste guerre, & la nourrir, que les exterminer: pource que son dessein estoit fondé sur cela, pensant par ceste longueur le conduire à la fin qu'il desiroit. Honorius s'apperceuant de la malice de Stilicon, & cognoissant qu'il falloit à cecy donner vn bon & souuerain remede pour empescher la meschanceté de cest homme, luy manda de faire la paix auec eux, en leur donnant pour demeure le pays D d'Aquitaine, à laquelle les Vãdales suscitez & pratiquez par Stilicõ auoient les yeux ouuerts. Ce que Stilicon fit contre son gré, pource que ce n'estoit pas ce qu'il demandoit. Ainsi leur estant donnee vne paix fouree ou masquee, & pensans les Gots estre en repos, Stilicon qui voyoit que ceste paix n'estoit pas propre à ce qu'il desiroit, leur enuoya vn capitaine Hebrieu, nommé Saul, qui en vn iour de Pasques les surprenant à l'improuiste, lors qu'ils ne pensoient à aucune guerre, feit vne cruelle boucherie d'eux. Alaric se voyant ainsi circonuenu print soudainement les armes, & tournãt contre ses ennemis la ruine qu'ils luy auoient brassee, leur donna beaucoup de nouueaux affaires. Stilicon se voyant ainsi pressé, demanda nouuelles forces à Honorius pour resister aux Gots. Honorius enuoya nouueaux chefs auec nouueaux soldats contre ces barbares, mais il ne feirent rien de memorable, seulement ils tuerent Stilicon & son fils Eucherius, comme ennemis & traistres pariures, & pour tels declarez, comme estans cause de toutes ces guerres: receuans vn digne guerdon de leur meschanceté, perfidie, & trahison. Alaric cependant ne dormoit pas: car

Radagase Roy des Gots va à Rome.

Les Gots ne sont tous à vn Roy.

Radagase deffait & tué.

Alaric Roy des Gots. Malicieux desseins de Stilicon.

Paix auec les Gots, en leur donnant l'Aquitaine.

Les Gots surpris & tuez en vn iour de Pasques.

Stilicon & son fils tuez. Salaires des trahisons.

CCCC. XI.

Rome prise & pillee par Alaric.

Nonchalance d'Honorius.

L'Italie ruinee.

Ataulphe print les forces d'Alaric.

Force de la beauté d'vne femme.

abandonnant l'Aquitaine, il delibera d'aller tout droit à la ville de Rome comme au Theatre des affaires du monde, laquelle il print, & donna le pillage d'icelle à ses soldats. Galla Placidia, sœur de l'Empereur Honorius, y fut prinse, sans qu'il luy fust faict aucun outrage ny villanie. Honorius ne se tourmenta pas fort de secourir son Estat, & n'exposa son chef à ces dangers, se rendant comme spectateur de la misere commune. Trois iours apres la prinse de Rome, Alaric en partit, & de là, s'en alla courir, rauager, & brusler toute l'Italie, & peu de temps apres il mourut soudainement à Consense. Apres sa mort, Ataulphe, son proche parent s'empara de ses forces, & espousa Placidia, à la beauté de laquelle il se laissa tellement surprendre, & si doucement conduire aux blandices, attraits, & allechemens de ceste femme, qu'au lieu qu'il auoit deliberé de razer la ville de Rome, pour en effacer la memoire, au cõtraire il la feit à sa requeste reedifier. A

VI.

La Gaule saccagee.

Constantin esleu Empereur, associa son fils à l'Empire.

Or l'orage qui estoit apresté pour foudroyer l'Italie, à l'heure se tourna vers la Gaule: car les Sueues, les Vandales, & les Huns la couroient & pilloient, & Constantin, soldat de peu de reputation, fut par la faueur de ce nom de Constantin qu'il portoit, esleu Empereur par les soldats qui estoient en Bretagne, maintenant nommee Angleterre, & associa à l'Empire, Constans son filz, qui parauant auoit esté Moyne profez. Tous deux ayans mené leurs forces en Gaule, pour faire de deux choses l'vne, ou pour contracter vne paix & amitié auec les Vandales & les autres nations, leurs alliees & confederees, ou pour les deffaire toutes, s'ils pouuoient, ils furent soubs couleur de bonne foy, & durant vn pourparler de paix, trompez. B

Quoy voyant Constans, fils de Constantin, delibera de passer en Espagne, & cõme il fut sur le passage des monts Pyrenees, deux ieunes Seigneurs dudict pays, freres riches & opulens, l'vn nommé Didimus, & l'autre Seuerianus, le luy voulurent empescher, mais les ayant debellez & tuez, il passa les montagnes & entra dans les Espagnes. Les Vandales, les Sueues, & les Alans, aduertiz du passage de Constans le suyuirent & chasserent, & s'emparerent d'icelles.

Les pays que les Bourguignons tenoiẽt en Gaule.

Ataulphe en Gaule.

Ataulphe tué.

D'autre costé les Bourguignons tenoient en Gaule les pays des enuirons des villes d'Authun, Mascon, Langres, Chalons sur la Saone, & de Bezançon. Cependant Ataulphe prenant le chemin de la Gaule, supplioit l'Empereur Honorius de faire paix, & de contracter amitie auec luy, par laquelle il luy promettoit de luy rendre paisibles les Gaules & les Espagnes, mais l'Empereur n'y voulant entendre, enuoya en Gaule vn de ses plus fidelles seruiteurs, nommé le Comte Constantius, grand & experimenté Capitaine, pour les reprendre & remettre en son obeissance. Ataulphe voyant cela print le chemin des Espagnes, là où il fut tué en la ville de Barcelone, par les siens, qui disoient que l'amour de Placidia & du nom de Rome luy faisoiẽt oublier son deuoir & ses entreprises, & perdre la grandeur du nom des Gots, comme ils apperceuoient par le mauuais train que leurs affaires prenoient. Dequoy ils imputoient toute la faute à la trop grande amour qu'il portoit à sa femme, à la volonté de laquelle il se laissoit mener: qui est vn vice commun à beaucoup de maris, mesmes à plusieurs grands personnages, qui pour auoir trop creu à leurs femmes, ont faict des choses indignes du nom d'hommes, & de leur qualité & deuoir. Segeric succeda à Ataulphe, lequel pour mesme soupçon fut tué par les siens: En fin VVallia fut eslu Roy, à la charge qu'il feroit la guerre aux Romains comme il fit, & rendit Placidia à l'Empereur Honorius son frere, qui la donna pour femme à ce Comte Constantius, duquel nous auons parlé cy dessus, par lequel, Constantin eslu Empereur, fut tué dedans la ville d'Arles, & le fils de ce Constantin, nommé Constans fut à son retour d'Espagne, dedans la ville de Vienne, tué par le Comte Gerontius son Lieutenant. La paix fut faite auec les Gots à condition que toute l'Aquitaine, & quelques villes de la Prouince Narbonoise leur seroient donnees pour y habiter, & lors ils commencerent d'y auoir vne certaine demeure, & peu apres se feirent maistres des Espagnes, & furent appellez Visigots. Les Gots qui habitoient vers ces pays là, estoient en leur langue nommez Visigots, c'est à dire Gots Occidentaux, & ceux qui quelque temps apres s'emparerent de l'Italie, furent par eux appellez Ostrogots, c'est à dire Gots Orientaux. Le Comte Constantius Lieutenant d'Honorius, ayãt fait plusieurs belles choses pour le seruice de son maistre, fut en recompense de ce, par luy declaré Empereur, mais sept mois apres il mourut, laissant de Placidia sa femme, Va- C D

Le vice des maris pour trop aimer leurs femmes.

Segeric succeda à Ataulphe.

VVallia esleu roy des Gots.

Empereurs tuez.

La paix faite auec les Gots & leur fut donnee l'Aquitaine.

Etymologie de Gots & Ostrogots.

cccc. xlix.

A lentinian, qui fut depuis aussi Empereur. Estant mort Constantius, la charge de ces guerres fut donnee à Ætius, seigneur Romain, grand & braue capitaine. *Aetius.*

V. Durant tous ces troubles & tempestes de l'Empire Romain, Clodion le Cheuelu, qui guettoit vne bonne occasion de repasser le Rhin de deça, voyant les Gaules ainsi tirassees de toutes parts, & les Romains empeschez en beaucoup d'endroits, s'efforça de repasser: mais Ætius l'en empescha, non sans beaucoup de peine, bien qu'il fut le plus fort. Car Clodion qui auoit deliberé de passer, le combatit plusieurs fois sur le passage, & affoiblit grandement les forces des Romains en Gaule, & ne se tenant vaincu ny rebuté pour vne, deux ou trois fois, ains voulant en quelque façon que ce fut, & quoy qu'il luy coustast, passer de deçà, assembla vne plus forte armee que deuant, pour venir à bout de son entreprise, mais comme il estoit sur le point de l'employer, il mourut l'an quarante neuf, apres auoir regné vingt ans, ou selon d'autres dixhuict.

Clodion veut repasser en Gaule.

Clodion combat les Romains.

Mort de Clodion.

Clodion eut à femme vne fille du Roy d'Austrasie, & de Thuringe: de laquelle on dit qu'il eut quatre fils, dont l'aisné mourut, & les autres trois furent Auberon, B Regnault, & Rancaire, qui furent (à ce que quelques vns veulent dire) priuez du Royaume de France, par Merouee successeur de Clodion, & furent Roys des pays qui sont maintenant appellez les pays de Hainault, Lorraine, Brabant, & Namur. Aussi disent quelques Chroniques que, Clodion mourant, laissa sa femme & ses trois enfans au gouuernement de Merouee, qui en la presence des seigneurs François leur iura loyauté: mais qu'apres la mort de Clodion il les chassa, & se feit eslire Roy par les François, & d'autres disent que ledit Merouee estoit fils de Clodion. De son temps les Papes commencerent de prendre vne grande authorité aux affaires du monde, & de ne vouloir permettre d'estre iugez par autres que par eux mesmes, & plusieurs superstitions se meslerent parmy la pureté de la vraye Eglise: & Hilaire Euesque d'Arles, & Victor Euesque de Catana escriuirent des liures contre les heretiques, & l'Italie fut saccagee, comme nous auons dit cy dessus.

Fils de Clodion.

Perfidie de Merouee.

L'Italie saccagee.

C

MEROVEE, ROY TROISIESME.

Sommaire.

I. Rois de France electifs. Merouee eleu Roy apres Clodion. Affaires d'Ætius. Les Francs repassent en Gaule, & s'y habituent. Paix d'Ætius auec eux.
II. Attila Roy des Huns entre en Gaule. Saccage, & brusle tout. Met le siege deuant Orleans, que Theodoric luy fait quitter. Champs Cataloniques.
III. Harangue d'Ætius à son armee.
IIII. Bataille entre les Huns, Romains, & Francs Huns defaits, & Attila vaincu. Conseil d'Ætius apres la victoire.
V. Accusation & mort d'Ætius. Conquestes de Merouee. La Gaule changee au nom de France. François nommez Merouingiens.
VI. Artus de Bretagne. Concile de Chalcedoine. Saincte Geneuiefue à Paris.

I. Qvoy qu'il en soit, apres la mort de Clodion le Cheuelu Merouee fut esleu Roy par les François, & faut noter que iusques à Hues Capet, tous D les Roys de France ont esté esleuz par les François, qui se reseruerent ceste puissance d'eslire, bannir, & chasser leurs Roys. Et biē que les enfans ayent succedé quelquesfois à leurs peres, & les freres à leurs freres, ce n'a esté par droit hereditaire, ains par l'election & consentement des François, qui se trouuans bien d'vn Roy, ont voulu en recompense des biens receuz de luy, eslire & receuoir pour Roy son fils ou son frere. Ce qui sera veu bien amplement au fil de ceste histoire, encores que quelques vns se scandalisent de ce que nous disons que noz premiers Rois ayent esté esleuz & electifs, comme s'ils fussent nez d'eux-mesmes de la terre, sans aucune cause premiere & mouuante, qui est l'election que les peuples ont faite d'eux. Et n'y a au monde aucune Monarchie ou autre principauté hereditaire, qui premierement n'ait esté electiue, pource que les peuples sont deuant les Monarques, & les ont faits, choisis & esleuz, & en apres ont rendu leurs estats hereditaires, ou l'ont souffert par la puissance des Princes esleuz.

Rois de France electifs.

CCCC. I.

Etymologie de Merouee. Sur le commencement de Merouec ou Meiervvic, qui en langage Franc ou Francon, signifie prefect, ou preposé, ou excellent, ou celuy qui est par dessus les autres en reputation, Ætius faisoit le mieux qu'il pouuoit, en Gaule & en Espagne, teste à tāt d'ennemis bandez contre les Romains, ayant affaire en plusieurs endroits pour les empescher d'entrer plus auant en pays, tantost contre les Francs & contre les Bourguignons en Gaule, & tātost cōtre les Vādales, Alās & Sueues en Espagne. Mais d'autant qu'il ne pouuoit baster à tant d'affaires, bien qu'il fit son deuoir, qu'il ne chassast pas toutes ces nations de la Gaule & de l'Espagne, comme son maistre Honorius l'eut bien desiré: ledit Honorius imputant le succez contraire de ses desirs à la couardise d'Ætius, le rappella des Gaules, & luy enuoya pour successeur Castinus: en quoy se peut voir la coustume de plusieurs Princes, qui est telle, que si leurs bons seruiteurs ne font ce qu'ils proiettent, & n'executent les desseins de leurs fantasies, ils interpretent leur impossibilité & bon deuoir, à faute de volonté & de courage. Castinus venant en Gaule auec vne nouuelle armee, se ioignit à celle qu'Ætius auoit, & toutesfois auec tout cela il n'osa entrer dedans l'Espagne contre les Vandales que Boniface, qui estoit lieutenant general de l'Empereur Honorius en Afrique, n'eust ioinct ses forces auec luy. Pour quelque tēps ces deux Capitaines s'accorderent fort bien: mais comme il est mal aisé que deux hommes de grand cœur tirans à mesme but de gloire, de grandeur ou de profit, puissent bien s'accorder ensemble, mesmement quand l'vn voit que l'autre est plus aimé & honoré, il aduint que Castinus voyant Boniface respecté & estimé plus que luy, commença de luy porter vne si grande enuie qu'il conspira sa mort. Boniface s'apperceuant de cecy, & craignant les embusches de son ennemy, se sauua en Afrique. Sur ces troubles, Honorius mourut. Placidia sa sœur mere du petit Valentinian, depuis Empereur, apres la mort de son frere enuoya 2. capitaines, Mauortius & Gallo pour tuer Boniface: mais Boniface les ayāt tuez, esmeut par les Gaules, & par les Espagnes vn tel trouble, que les Francs qui ne faisoiēt qu'espier depuis la mort de Clodion, vne bonne occasion de passer deçà, voyans la Gaule en combustion, y repasserent souz la conduite de Merouee nouueau Roy des Francs, ou Francons. Adonc Merouee au commencement mena vne bonne troupe d'hommes en Gaule, là où les premiers venuz & installez tirerent de deçà, comme par la main, ceux qui estoient demeurez delà le Rhin, & de iour en iour croissant le nombre de ceux qui passoient, tous ensemble, premierement s'habituerent aux pays qui sont aux enuirons de Trieues & de Strasbourg, puis vindrent habiter aux riuages de la riuiere d'Aine. L'Empereur Valentinian cependant croissoit, & voyant ces Francs desia bien auant en Gaule, s'aduisa de rappeller ce grand capitaine Ætius, & de s'en seruir contre eux: telle & si grande est la force de la vertu qu'à l'extremité de toutes choses, là où tout le reste deffaut, elle est rappellee & honoree. Adonc Valentinian luy donna vne armee pour venir en Gaule conrre les Francs, mais estant Ætius entré en Gaule, & voyant leur nombre excessif, & vne autre guerre plus forte que nulle des autres qui se preparoit contre les Romains par la venuë d'Attila, Roy des Huns, il fut contraint de laisser pour l'heure courir la bonne fortune des Francs, & de faire paix auec eux, à la charge de ne leur demander plus rien, & d'estre secouru d'eux contre ceste grosse & espesse nuee des Huns, la fureur desquels deuoit estre aussi redoutable aux Romains maistres d'vne partie de la Gaule, qu'aux Francs qui y estoient nouuellement entrez par vn bout.

Affaires d'Ætius. — *Opinion des Princes sur les seruices de leurs seruiteurs.* — *Enuie & ialousie de deux commandans ensemble.* — *Trouble en Gaule, & en Espagne.* — *Les Francs repassent en Gaule.* — *Les Francs prennent habitation en Gaule.* — *La vertu au besoing recognue.* — *Paix d'Ætius auec les Frācs.*

II. Attila Roy de Huns, surnommé Fleau de Dieu, apres la mort de son pere Mandolque, & de son oncle, & apres auoir subiugué la Sarmatie, vaincu Marin lieutenant general de l'Empereur, & passé le Danube, saccagea la Hongrie, & la Mysie, & la Thrace, en deliberation d'aller iusques deuant Constantinople, si par les Lieutenans dudit Empereur il n'eust esté chassé & rōpu, mais ne s'effrayant aucunement de cest accident, ains estant deuenu plus cruel & furieux que deuant, fit premieremēt tuer Bleda son frere, pource qu'il luy dissuadoit la guerre contre les Romains, puis assemblāt vne armee de cinq cens mil combatans, composee d'Erules, de Gepides, d'Alans, & d'autres diuerses nations, & ayant passé le Rhin entra en Gaule, & de prime arriuee vint brusler les villes de Coulogne, de Mets, & de Trieues, & rauager le païs où est auiourd'huy le Duché de Brabant. Delà entrant plus auāt en la Gaule, bruslant, saccageant, & mettant à feu & à sang tout ce qu'il trouuoit, il brusla la ville de Rheims,

Attila Roy des Huns, surnommé fleau de Dieu. — *Attila tua son frere.* — *Armee d'Attila qui entra en Gaule.* — *Saccage & brusle tout.*

A en laquelle il fit tuer Nicaise Euesque d'icelle, comme il celebroit le seruice diuin. Et poursuiuant ses cruautez & barbaries, il vint deuant la ville d'Orleans, qu'il assiegea tres estroitemẽt, à fin que personne ne peut sortir d'icelle pour appeller secours. Il fit mettre deuant chasque porte vn gros escadron en garde. Ceux de dedans estoient bien estonnez & effrayez de la fureur de ce barbare, qui les menaçoit de les faire tous cruellement mourir, s'ils faisoient resistance. Eux craignans que cela animast dauantage sa fureur contre eux, s'il aucnoit qu'il entrast dedans la ville, & desesperez de secours ne sçauoient de quel costé se tourner, estans quasi resolus de se rendre, quand Aignan leur Euesque, homme de bonne & saincte vie, les encouragea de tenir bon, & de ne se deffier de la grace & de la force de Dieu, auquel il auoit plus de fiance qu'au secours des hommes, comme les gens de bien doiuent auoir. Et pour mieux les recõforter, il les asseura qu'en bref ils auroient secours d'vn endroit, dont ils ne le pouuoient esperer. Il disoit vray, car il entendoit de Dieu, mais eux pensãs que ce fust des Romains, ou de quelques autres leurs voisins, l'entendoient autrement, & de fait il n'attendoit ny n'esperoit receuoir aucun secours que celuy que Dieu mettroit de-
B dans les bras & les cœurs de ceux de dedans, pour resister. Or ne fut ce S. homme trõpé de son esperance: car il aduint vn iour, que comme les ennemis estoient prests de donner l'assaut à la ville, qui estoit presque prise, il aperceut de loing vne grãde poussiere. Lors il s'escria plustost pour la fiance qu'il auoit en la bonté de Dieu, que pour asseurance de secours humain, que Dieu ne les auoit oubliez en ce besoing. Ce qui puis apres se trouua estre veritable, car Thierry Roy des Visigots, seigneur de l'Aquitaine, preuoyant que si le Hun entroit si auant en la Gaule, il pourroit apres la prinse de la ville d'Orleans passer la riuiere de Loire, & donner iusques en l'Aquitaine, se resolut de secourir les assiegez, non tant pour amour qu'il portast ausdits assiegez, que pour son particulier interest, estant telle la coustume des Princes que souuent ils prestent secours à leurs voisins, non pour amitié qu'ils leur portent, mais pource qu'estans iceux voisins ruinez, ils sont les premiers qui apres eux s'en sentent. Thierry donc arriuant deuant Orleans à propos pour les assiegez, & pour luy, donna de telle façon à dos aux Huns, qu'ils furent contraints de leuer le siege, & de se retirer aux
C champs Cathalauniques, là où ils furent suiuis par Ætius chef des Romains, accõpagné (suiuant leur traicté de paix) des Frãcs, des vieux Gaulois, des Italiens, Bourguignons, & Gots, auec plusieurs autres leurs alliez, des principaux desquels estoient les Francs sous la charge de Merouee, qu'ils auoient esleu leur Roy. Ces champs Cathalauniques sont diuersement interpretez. Les vns disent que ce fut pres de Chaalons en Champagne, les autres pres de Thoulouze, & les autres au pays de Soulongne pres d'Orleans, mais d'autant que ce point est encore douteux, nous ne nous estendrons plus auant en ceste dispute, tant y a qu'on tient pour asseuré que ce fut pres de Chaalons.

CCCC. L. Met le siege deuant Orleans.

S Aignan cõsole les Assiegez.

Thierry Roy des Ostrogots secourt les assiegez.

Intention des Princes sur le secours qu'ils donnent.

Thierry chargea les Huns, qui quitterent le siege.

Les Huns poursuiuis par les liguez.

Diuerses interpretations des champs Cathalauniques.

III.

En ceste guerre Merouee auoit auec luy Childeric son fils qui luy succeda. Le iour de la bataille il tenoit le costé droict auec sõ fils, & la victoire demeura du costé de luy & d'Ætius, lequel vn peu deuãt la bataille, en ceste façon parla à son armee. Chascun de vous, ô braues Soldats Romains & mes anciens compagnons de guerre, & vous autres nos confederez, alliez & associez, me confessera que coustumierement vne
D armee la plus grosse n'est pas celle qui gaigne les batailles: mais bien celle qui est presque egalle en nombre, & qui sans aucun doute supasse l'autre en valeur & experience de guerre. A ceste occasion qui est-ce qui pourra raisonnablement conclure qu'estant l'armée d'Attila tres-grãde, & remplie d'vne multitude insolente plus que guerriere, en laquelle il a planté toute son esperance, il puisse ou doiue vaincre la vertu « des Romains, & de ses autres peuples ioints auec eux, l'armee desquels non seule- « ment l'egalle presque en nombre, mais aussi n'a point autre nation pareille à eux en « valeur, en experience des armes, en force, ny en courage? Qui est-ce qui pourra « doncques surmonter nos escadrons si bien armez? si bien armez dis ie de discipline « militaire, de hardiesse, & de bonnes mains? Romains soldats ie vous appelle tous « mes freres, non seulement pour ce que vous estes fideles à l'Empereur, au Senat & « au peuple Romain, mais aussi pour ce que vous estes tous comme nez & creez sous les « victorieuses aigles Romaines en guerre. Attila n'a aucune vraye armée: bien a il vne «

Childeric fils de Merouee.

Harangue d'Ætius à son armee.

Le plus grand nombre ne gaigne pas les batailles.

CCCC LII. multitude d'hommes vagabons & confuse, qui n'a aucune vraye & honorable hardiesse, mais seulement vne temerité & ardeur de sang gros & chaud, desarmee & presque nuë, & deuenuë superbe par ses pilleries & brigandages, & outre ce nullement accoustumee à combattre contre des guerriers hardis, ny contre ceux qui sagement manient les armes, & suiuent les armees, là ou plus vaut engin que force, plus l'obeïssance que la hardiesse, & plus le nombre de peu de gens bien rangez & ordonnez, que de plusieurs (comme sont ceux-cy) confus, & sans discipline. Qui niera doncques que nous n'ayons aduantage sur nos ennemis, & que nous ne les deuions vaincre? Certainement ce ne sera aucun: mesmement, Romains, si vous voulez vous monstrer Romains, si vous tenez bien vos rangs, & si vous auez vos courages & vos bras accoustumez. Et si vous, Francs & Gaulois, hardis & vaillans sur toutes autres nations, vous ressouuenez que vous estes icy pour deffendre la France vostre patrie, vos fils, vos maisons, & vos femmes: & si vous Gots courageux vous ressouuenez que vous combattez pour l'Estat, & pour la vie de vostre Roy, & pour la conseruation de vostre Royaume & de vostre sang: & vous Italiens & Romains pour la deffence de l'Italie, & pour l'honneur de l'Empire, Romain, & de Rome qui a tousiours esté fauorisee de la benignité du Ciel, & aggrandie par la force de vos espees, & par la hardiesse de vos courages. A B

Ce qui plus sert à la guerre.

Loüange du chef donnee à son armee.

IV. Ætius ayant finy ceste harangue, les deux armees vindrent aux mains, & se donnerent l'vne des plus cruelles & sanglantes batailles qui eut iamais auparauant esté donnee, en laquelle l'on combatit depuis le Soleil leué iusques à la nuict toute noire, & y moururent cent quatre vingts mille hommes, auec telle effusion de sang qu'il fit vn torrent qui couloit de sang humain, & Attila fut vaincu, & Thierry Roy des Visigots tué. Attila vaincu s'en alla en Hongrie: puis de la prenant le chemin d'Italie, mit le siege deuant Aquilee, là où sans aucun empeschement il demeura deux ans, & durant le siege ruina tout le pays d'alentour, & mit en fuitte tous les habitãs d'icel uy. Ce qui donna commencement à la fondation de la ville de Venise, bien que sur cela les opinions des Historiens Italiens soient diuerses. On ne s'accorde pas du temps auquel ceste bataille aduint, les vns disent que ce fut l'an de salut 452. Les autres l'an 27. de l'Empire de Valentinian troisiesme; les autres autrement. Attila qui ne se promettoit pas moins que l'Empire du monde, bien estonné de ceste perte, se sauua dedans son Camp, sans se pouuoir resoudre de ce qu'il deuoit faire, & craignant qu'vn second desastre luy aduint, & le fit tomber vif entre les mains de ses ennemis, il se voulut faire mourir. Mais peu apres se resoluant, & trouuant moyen d'eschapper des Gaules, il en sortit par la permission de ses vaincqueurs, à ce conseillez par Ætius, lors que Thorismond fils de Thierry pour vanger la mort de son pere, sollicitoit Ætius & Merouee, de l'aller assieger: s'asseurant qu'il seroit facile & aisé de le prendre dedans son camp, & que les Francs esmeus de gloire & d'honneur desiroient de poursuiure la victoire iusques à la fin. Car à la verité, bien que Ætius fut chef de l'armee, si est-ce que la victoire estoit deuë à Merouee, qui par ce nouuel acte se rendit si redoutable aux Gaulois, qu'ils commencerent de pancher de son costé comme du costé de la fortune, & de mespriser les Romains, la puissance desquels commençoit fort de s'abaisser. Ce qui est vne coustume des peuples subiets au changement des Seigneurs, d'aymer tousiours les plus heureux, & de mespriser ceux desquels les affaires & la bonne fortune vont en declinant. Ætius cogneut bien cela, & comme aduisé qu'il estoit, dissimula pour l'heure ce mal talent, laissant courir la bonne fortune de ce nouueau Roy des Gaules. Et afin que la grandeur des Francs ne s'augmentast dauantage en Gaule, il destourna les Francs, & leurs alliez de poursuiure leur victoire, leur remonstrant en apparence les dangers & hazards douteux qui pourroient prouenir de ceste poursuitte: mais de faict c'estoit pour crainte qu'il auoit que Merouee & les autres ses alliez, ayans par si glorieuse victoire & deffaicte d'vn tel ennemy, faict experience de leurs forces, & de la façon de combatre des Romains, voulussent (ioincts ensemble) acheuer l'entreprise d'Attila, & par ainsi donner beaucoup d'affaires à l'Empire. Et à ceste cause le faisoit-il, pour les diuertir de la victoire qu'il preuoyoit leur estre asseuree, & de laquelle luy & les Romains receuroient le premier dommage. Ainsi souuent on donne vn conseil bon en apparence, & coloré de plusieurs belles raisons d'amitié, & de proffit, qui en effect est preiudiciable, & quelque- C D

Bataille entre les Huns, Romains, & Francs.
Les Huns deffaicts.
Attila vaincu s'enfuit.

Fondation de Venise.

Frayeur & irresolution d'Attila.

Il se sauue des Gaules.

Conseil d'Ætius apres la victoire.
Les peuples suiuent la fortune.
Intention de Ætius sur le conseil qu'il donna.

Quelques cõseils bons en apparence.

A fois deshonnorable à celuy à qui on le donne. Il conseilla aussi le mesme à Thoris- cccclix.
mond fils de Thierry, qui vouloit poursuiure Attila pour venger la mort de son pere, luy remonstrant principalement, que puis que son pere estoit mort, il se deuoit hastiuement retirer en son pays, de peur que ses freres sçachans la mort de leur pere, s'emparassent de son Royaume, ou que les peuples d'iceluy remuassent quelque nouuelleté. Le Got & le Franc qui estoient grossiers, & qui n'estoient nourris en l'escole du Romain, creurent ces belles remonstrances, & ne poursuiuirent ce qui leur estoit, ou sembloit estre asseuré. Mais Ætius eut pauure recompense de ce conseil tant vertueux, comme vous verrez cy-apres, estant ce braue Capitaine malheureux à estre mal recogneu de sa fidelité.

V. Mescontentement de Valentinian.

Vous auez veu par cy deuant comment il fut mal traicté & recompensé d'Honorius pour luy auoir faict vn bon & notable seruice, & maintenant vous verrez qu'il ne l'est pas mieux de ce maistre. Car Valentinian offencé de ce que les Huns apres leur retour en Hongrie auoient dressé nouuelle armee, & icelle faicte marcher en l'Esclauonie, & en la Dalmatie, l'vne des meilleures contrées de l'Empire, & sçachant que
B par le cõseil d'Ætius ils estoient eschappez des champs Cathalauniques, il le fit mourir, luy mettant à sus qu'il se vouloit emparer de l'Empire, & que s'il eust voulu, il eust bien faict mourir Attila, mais qu'il l'auoit laissé eschapper pour s'en seruir à ses desseins.

Accusation contre Ætius mis à mort.

Voyez en quelle peine est vn homme de bien quand il veut bien seruir son maistre, comment vn maistre ingrat recompense vn bon seruiteur, & comment vn bon seruice est mal recompensé. La perte de ce personnage qui estoit vn des meilleurs pilliers que l'Empire Romain eut en Gaule, fauoriza grandement les affaires & les desseins de Merouee, lequel se voyant vainqueur d'vn si grand Monarque comme estoit Attila, & pour ceste occasion tant honoré des siens, & tant redouté des Gaulois, & des Romains, estendit plus haut ses desseins, selon la coustume du naturel des grands personnages, qui ne se peuuent contenter de leur bonne fortune presente, ains sont plustost par icelle animez, & poussez à plus grandes & hautes entreprises.

Le naturel des grands personnages.

Merouee n'ayant plus les trauerses de la prudence & experience d'Ætius, & voulant
C iouyr du fruict de ses victoires, cependant que les affaires des Romains estoient fort broüilles en Gaule, & se faire Roy, qui estoit son seul but & dessein, se saisit des villes de Sens, de Paris, & d'Orleans, & des pays d'alentour, & gaignant tous les iours quelque piece de terre, donna le nom de France à tout ce qu'il auoit prins en Gaule, & de deux peuples, assauoir des Gaulois & Francs ou Francons faisant vn corps non separé, les nomma tous Francs, ou Francons, qui depuis ont esté appellez François. Par ainsi doresnauant nous ne parlerons plus de Gaule, ny des Gaulois, ains de France, & des François. Pour ceste cause nos ancestres le recognoissans quasi comme premier Roy qui passa en ces pays appelloient de luy les François Merouingiens, & en luy commença la lignee des Roys de France, qui a duré iusques à Pepin. Comme il estoit sur le poinct d'estendre plus auant les limites, il mourut le 10. an de son regne, l'an 462. ou selon d'autres 459. laissant en seureté les François en Gaule, sans que depuis ils ayent esté contraincts de repasser le Rhin de delà. Voyla doncques les Francs ou François en Gaule apres plusieurs trauerses & dangers, tant il y eut d'affaires & de
D peine à establir ceste nation par deçà.

Conquestes de Merouee.

La Gaule changee au nom de France.

Les François nommez Merouingiens.

La lignee de Merouee a duré iusques à Pepin.

Les Francs establis en Gaule.

VI. Arthus de Bretaigne fit la table rõde.

Du temps de Merouee regna en la grande Bretagne, maintenant nommee Angleterre, le Roy Arthus autheur de la table ronde, auquel la posterité a attribué plusieurs aduantures fabuleuses, & Attila surnommé fleau de Dieu apres auoir esté deffait en Gaule, comme nous auons dit, print Rome, & le Concile general de Chalcedoine, composé de 630. Euesques fut tenu, & apres iceluy plusieurs autres petits Conciles furent tenus en ce temps, le premier à Aurange, le second à Valence, le tiers à Carpentras, le quatriesme à Arles, le cinquiesme à Venise, & le sixiesme à Tours, & Saincte Geneuiefue viuoit à Paris.

Le Concile de Chalcedoine.

Saincte Geneuiefue à Paris.

cccclxix.

A

CHILDERIC ROY QVATRIESME.

Sommaire.

I. Childeric esleu Roy par les François & Gaulois. Son naturel, & ses insolences. Est chassé. Sage conseil de Guyemans son fidelle amy, & le don qu'il luy fait de la moitié d'une piece d'or. Les François eslisent pour Roy Gillon Romain.

II. Guyemans trompe Gillon. Sa remonstrance aux François: qui appellent leur Roy. Gillon vaincu se retire à Soissons. Les Bretons en Gaule. Childeric paisible en France.

III. Thuringe quel pays. Ingratitude de Childeric enuers son hoste. Basine femme du Roy de Thuringe le vient trouuer. Childeric l'espouse, & quelles visions il a la premiere nuit de ses nopces. Interpretations d'icelles.

IV. Clouis fils de Childeric & de Basine. Bataille, & puis paix entre Childeric & Audoacre. Childeric conqueste partie d'Allemagne. Sa mort. Fin de l'Empire d'Occident.

B

I.

Childeric esleu Roy. Childeric premier Roy esleu par les François & Gaulois.



APRES la mort de Meroüée, les Gaulois & François ioints ensemble & n'estans plus qu'vn, s'assemblãs au milieu d'vne campagne, & tenans comme vne forme d'Estats generaux, d'vn commun consentement esleurent pour leur Roy Childeric fils de Meroüée, & selon la coustume des François fut esleué sur vn grand pauois qui estoit porté sur les espaulles des hommes, & fut par trois fois & tours pourmené autour de l'assemblee, & auec grand battement de mains & applaudissement de voix & de huees, receu Roy des François. Aussi fut Childeric le premier qui fut esleu Roy du consentement des Gaulois & François, vnis & incorporez ensemble. Childeric estoit beaucoup mieux né pour la guerre que pour la paix, & dés sa ieunesse fut tant adonné aux plaisirs, aux voluptez, & aux vices, que les François n'eurent pas grande opinion qu'il fut tel qu'ils l'eussent desiré, mais nonobstant cela, la memoire de Meroüée son pere luy seruit tant, qu'elle seule apres sa mort fut cause de le faire couronner Roy: car il estoit cogneu si vicieux qu'on craignoit de tomber en la puissance d'vn mauuais Prince, qui est le pire mal que les peuples peuuent souffrir. Toutesfois les François auoient quelque esperance, que l'image de son pere & les affaires le tireroient des voluptez, & attireroient son esprit à la vertu, aux affaires, au soing du Royaume, & à son deuoir. Mais son naturel du tout enclin au vice, ne se changea au throsne Royal: au contraire par la liberté que donne la Royauté (à laquelle tout ce qui plaist est permis) deuint plus insolent. Car dés qu'il fut Roy, son plus grand estude fut de prendre par force les femmes, & les filles de ses subiets de quelque qualité ou condition qu'ils fussent, & n'auoit autour de sa personne pour conseillers que des ieunes hommes voluptueux, & d'autres qui luy conseilloient les actions & tyrannies, & pour fournir à ses voluptez, leuoit sur son peuple, tailles, emprunts & exactiõs induës, aigrissant par ce moyen les cœurs des François: qui sont les choses qui plus offencent & irritent les affections des subiets contre leurs Princes, mesmement l'hõneur des femmes, comme il s'est veu par infinis exemples. Les François doncques indignez de sa volupté, de ses actions, & de ses autres mauuais deportemens, commencerent à le mespriser & hair, & apres auoir assez longuemẽt en eux couué le mespris & ceste haine, qui sont les principaux outils des coniurations & rebellions, ils se rebellerent contre luy, & le chasserent du throsne Royal, non sans dãger de sa vie. Par là peuuent apprendre les Princes, le mal qui leur procede de la volupté, de l'exaction, de la Tyrannie, & du mauuais conseil: & que les Princes voluptueux, exacteurs, & mal conseillez ont tousiours esté suiets à semblable desastre, qui sont trois des principales causes qui ont tousiours faict sousleuer & rebeller les peuples contre leurs Princes. Childeric estãt chassé de son Royaume, se retira en Thuringe (que quelques vns pensent estre la Lorraine, mais ils se trompent, comme nous dirons cy-pres) vers Bissin, ou Basin Roy d'icelle, qui le receut & traicta fort honorablement, & là attendit la volonté ou le changement de la fortune. Durant son regne il se fioit fort au conseil, & en l'amitié d'vn Seigneur de sa Cour nõmé Guyemans, s'asseurant qu'il luy seroit au-

Naturel de Childeric.

C

Insolence de Childeric.

Mauuais Cõseillers des Princes. L'honneur des femmes irrite les subiets contre les Princes.

D

Childeric chassé. Aduertissement aux Princes.

Childeric se retira en Thuringe.

A tant amy en son desastre qui l'auoit esté en sa bonne fortune, & à ceste occasion l'appellant en secret, luy demãda aduis & conseil de ce qu'il deuoit faire. Guyemãs ne faisant pas ce que plusieurs courtisãs ont accoustumé de faire, qui laissent leurs maistres en leur mauuaise fortune, & ne les suyuent que pour leur proffit durant leur bonheur, se monstra si fidelle seruiteur de Childeric en son aduersité, que plus seruit audit Childeric l'amitié dudit Guyemãs pour le recouurement de sõ Royaume, que n'eust faict vne forte & puissante armee, & trouua Childeric plus de secours en vn seul amy, qu'en tout ce qu'il eut peu fournir de gens de guerre. Guyemãs luy conseilla qu'il falloit que pour l'heure il cedast à la fureur des François, & qu'il estoit d'aduis qu'il s'absentast pour quelque temps de la France, de crainte que sa presence augmentast leur haine contre luy au lieu de la diminuer, disant estre telle la coustume des hõmes, que la presence porte l'enuie & la haine, & l'absence faict oublier l'vne & l'autre. Sur cela Guyemans luy promist, que quelque part qu'il peut aller, il luy seroit tousiours fidele seruiteur, & que cependant il feroit tout ce qu'il pourroit pour amollir & adoucir le cœur des François, & faire que Childeric fut remis en son siege. Disant cela Guyemãs donna à Childeric la moitié d'vne piece d'or, & accorderent ensemble que Childeric ne feroit foy à messager quelconque, qu'à celuy qui porteroit vne de ces moitiez, afin qu'il ne fut surprins de ses ennemis. Durant l'exil de Childeric, les François ne se ressouuenans plus des iniures qu'ils auoient faictes aux Romains, & qu'ils auoiẽt receuës d'eux, esleurent pour Roy vn Seigneur Romain Gouuerneur, selon les vns, de Soissons ou de Noyon, & selon les autres de la patrie des Gaules que les Romains tenoient de deçà. Ce Seigneur selon aucuns estoit nommé Gillõ, selõ les autres, Gilles, & bien furent aueuglez les Frãçois d'eslire pour leur Roy cest homme, & de penser tirer proffit de celuy qui ne s'estudioit qu'à les tourmẽter & à leur nuire, mais ils ne sçauoient encore endurer vne entiere seruitude, ny gouster vne entiere liberté, & cherchoient vn Roy à leur ruine, apres en auoir chassé vn à leur proffit.

cccc. lxxi. Guyemans fidelle à Childeric. Coustume de Courtisans. La fidelité d'vn vray amy. Sage conseil de Guyemans. La presence engendre la haine, & l'absence la faict oublier. La piece d'or donnee à Childeric par Guyemans. Les François esleurẽt pour leur Roy vn Romain.

II. Guyemans qui estoit habille homme se sceut si bien feindre & composer, qu'on le pensoit sur tous autres ennemy de Childeric, dissimulant aussi proprement son amitié qu'il aymoit fidellemẽt. Au moyẽ dequoy & de ce qu'il estoit hõme accort & de bõ cõseil, il s'insinua si auant en la bonne grace, & amitié de Gillon, qu'il le gouuernoit & se sceut si biẽ accõmoder à sõ humeur, que Gillõ ne luy celoit aucũ affaire d'importãce. Guyemans qui vouloit tromper Gillon au proffit de Childeric, & le mettre en la malle grace des François, se voyant tant priué & familier de luy, & auoir telle part en ses plus priuez conseils, luy conseilla d'imposer sur eux de griefs subsides, pensant par la esmouuoir vne conspiration des François contre Gillon : & voyant que cela les esmouuoit aucunement, & que desia ils murmuroient contre Gillon, il luy conseilla de faire mourir tous ceux qui grondoient pour faire peur aux autres: luy disant qu'il cognoissoit bien le naturel des François, desquels il ne pourroit iamais venir à bout, s'il ne les chastioit bien rudement, & si par vne punition exemplaire il ne mettoit sõ nom en terreur. Gillon croyant ce que Guyemans disoit, luy donna charge de faire mourir ceux qui murmuroient. Guyemans trouuant à propos la commodité qu'il auoit desiree, accusa de crime de rebellion & de conspiratiõ, tous ceux qui auoiẽt esté les principaux autheurs de la cõiuration faicte cõtre Childeric, & les enuoya à Gillõ pour les punir. Gillon leur fit trancher la teste comme à criminels de leze Maiesté. Les Frãçois effrayez & irritez de la cruauté de ce nouueau Roy, estimans que Guyemans n'en fut point participant, vindrent se plaindre à luy, & le prierent de les conseiller de ce qu'ils auoient à faire. Luy voyãt toutes ces menees propres à son dessein, leur dit qu'il s'esbahissoit grãdement de leur legereté & inconstance, en ce que maintenant ils se plaignoient de la cruauté de celuy qu'ils auoient parauant tant haut loüé, & estimé digne d'estre leur Roy: leur remonstrant en outre le mal, qui aduient aux Estats du changement frequẽt des Princes encore qu'il fut bon, la mauuaise coustume qu'ils prenoiẽt, & la pernicieuse doctrine qu'ils donnoient à leurs peuples de vouloir chãger de Rois, & de forme de gouuernement, & en outre la grande folie qu'ils auoient faicte d'auoir chassé leur naturel Seigneur pour se mettre en la subiectiõ d'vn cruel estrãger, & leur ancien ennemy, & de n'auoir peu patiẽment supporter la paillardise de leur Roy, pour se sousmettre à la cruauté d'vn Romain, d'autãt que plus de mal leur faisoit tãt de sang espãdu par Gillõ, & la mort de tãt d'hõmes, que la volupté de Childeric. Apres ces remõstrãces il leur cõseilla de rappeller Childeric, & de tascher d'adoucir par vn rappel,

Finesse de Guyemans. Vn Romain se laissa tromper par vn François. Gillon faict mourir des François. Remonstrãce de Guyemans aux François.

cccclxx.

Les François desirent de rappeller leur Roy.

le cœur de leur Roy offécé par vn bãnissement, ayãt opinõ que cõme les hõmes (s'ils ne sont de tout point desperez, & cõme on dit abandonnez des medecins) se font ou pour le moins se doiuẽt faire sages à leur exẽple & danger, qui est le dernier remede de leurs fautes & malheurs, apres lequel il ne faut rien esperer. Childeric se cõporteroit mieux qu'il n'auoit fait auparauant, & qu'il se ressouuiendroit, que cõme par ses vices & par ses mauuais conseils & cõseillers il auoit esté chassé de son Royaume, ainsi faudroit il que par sagesse & iustice il regnast & cõmandast sur son peuple, & que par vn bon & iuste gouuernement, il rendit sa personne & sa dignité Royalle asseuree & les cœurs des François bien affectionnez enuers luy. Qu'il ne failloit point qu'ils se craignissent de ceste arriere boutique de vengeance, & de cruauté que quelques vns d'entre eux craignoient de Childeric, qui ne penseroit à autre chose qu'à complaire, & à faire sõ deuoir, non à retourner aux premieres causes de son bannissement, ny vser de vengeance, qui est vn vice mal seant à vn Prince, quand il en veut vser enuers son peuple. car il se bastiroit vne nouuelle ruine plus dãgereuse que la premiere. Qu'ils deuoiẽt esperer tout bien & toute douceur de Childeric, & cõme d'vn homme qui durãt son exil s'estoit faict sage à ses despens. Eux esmeus & persuadez par Guyemãs confesserent auoir grãdement failly enuers leur propre Roy, & le prierẽt de faire en sorte qu'il peut reuenir, asseurans Guyemãs que s'ils sçauoient le lieu où il estoit ils ne faudroiẽt de luy enuoyer leurs Ambassadeurs pour le prier de retourner. Guyemans voyant ses desseins prendre vn bõ chemin, enuoya à Childeric la moitié de la piece d'or, qui auoit esté rompuë en deux pieces, dont la moitié estoit demeuree à l'vn, & l'autre à l'autre (suiuant ce qui auoit esté accordé entr'eux) & luy manda par celuy qui la luy portoit, qu'il pourroit à cette heure reuenir seuremẽt en sõ Royaume. Childeric ayãt entẽdu ceste bonne nouuelle, print le chemin de Frãce, & enuoya vers Guyemãs le prier de venir au deuãt de luy. Guyemãs pour mieux asseurer Childeric luy mena des forces. Cõme Gillõ eut descouuert ceste menée il en leua aussi pour s'y opposer, mais Childeric & Guyemãs ioincts ensẽble le rencõtrans, luy dõnerent la bataille, & le vainquirent, si qu'il fut cõtraint de quitter la courõne & sõ sceptre, & de se renfermer dedãs la ville de Soissõs, là où il passa le reste de ses iours. Toutesfois cependant il sollicitoit les Visigots, lors alliez des Romains de le secourir à vãger sõ iniure: leur remõstãt qu'autant ou plus qu'à luy leur deuoit estre suspecte la grãdeur & puissãce des Frãcois: & sãs doute les Gots l'eussẽt secouru, & par leur faueur & secours il eut biẽ tost recõmãcé la guerre, sãs les Bretõs nouuellemẽt venus es Gaules, qui voulãs croistre leurs Seigneuries, couroiẽt en ce tẽps l'Anjou, le Poictou & l'Angoulmois, & taschoiẽt nonobstãt la Garõne, passer au pays des Visig. qui estãs en ceste sorte guerre empeschez, ne peurẽt oncques secourir Gillon, tãt que Childeric demeura paisible du Royaume de Frãce.

Childeric retourne en France.

Gillon vaincu par Childeric & Guyemans & chassé du Royaume, se retira à Soissons.

Les Bretons en Gaule.

Childeric paisible en France.

Ceux qui disent que Thoringe, ou Thuringe est le pays qui à present est nommé Lorraine se trompent: car elle est de là le Rhin, au pays de Saxe, le long du fleuue Sala, & la Lorraine s'appelloit lors Austrasie comme nous dirons cy-dessous.

III.

Ingratitude de Childeric enuers son hoste.

L'hospitalité.

Durant le temps que Childeric estoit hors de son Royaume, & qu'il estoit auec Basin, ou Bissin Roy de Thuringe, il se monstra enuers ledit Roy aussi peu fidelle amy, & aussi peu recognoissant les plaisirs qu'il receuoit de luy, qu'il auoit esté parauant peu digne Roy. Car oubliant le deuoir d'hospitalité, qui est l'vn des principaux deuoirs ausquels l'homme est obligé, il fit l'amour à la Royne Basine femme dudit Basin, & selon ce qu'en disent quelques vns, en abusa, & les autres voulans l'excuser veulent dire que non. Toutesfois comme souuent les choses sont iugees par les euenemens, ce qui puis apres en aduint, faict bien iuger qu'il est vray. Car apres que Childeric fut remis en son Royaume, ceste femme abandonnant son mary, vint trouuer Childeric, qui luy demandant pourquoy elle auoit abandonné son mary pour venir à luy, elle luy respondit: Ayant cogneu ta vertu, vaillãce & modestie, i'ay esté esmeuë de desirer de t'auoir pour mary: car au bout du mõde si ie pensois qu'il y eust vn plus grand homme que toy, il n'y auroit aucune peine qui me gardast de l'aller trouuer. Quelques vns le racomptent en autres parolles, mais toutesfois elles reuiennent à ce sens. Childeric qui d'ailleurs estoit enamouré d'elle, oyant le langage de ceste féme, & par l'amour oubliãt les biens & plaisirs receus de Basin, l'espousa, biẽ que quelques vns disent qu'il eut vne autre femme sans la nõmer, car par la loy Payenne qu'il tenoit, il estoit permis aux Payens d'auoir plusieurs fẽmes, & d'elle engendra ce grãd Roy

Basine femme du Roy de Thuringe vient trouuer Childeric.

L'amour faict oublier tout.

A Roy Clouis fondateur du nom du Royaume de France, & de la Religion Chrestiēne en iceluy. Il aduint que la premiere nuict de leurs nopces quād ils furent couchez ensemble, Basine pria Childeric pour celle nuit s'abstenir de la cognoistre, ains de se leuer & d'aller à la court du Palais, & luy rapporter ce quil verroit. Il y alla, & veit en la dicte court de grandes bestes marchantes, comme Licornes, Leopards, & Lyōs. Childeric tout estonné & effrayé de ceste vision, retourna vers sa femme, & luy raconta ce qu'il auoit veu. Elle le pria de ne s'effrayer point pour cela, & de vouloir retourner pour la seconde, voire pour la troisiesme fois, en la court dudict Palais. Il y retourna pour la seconde fois, & vit lors des Ours, & des Loups, se combatans les vns contre les autres. Et à la troisiesme fois y retournāt, il vit des figures des chiens, chats: & d'autres plus petits animaux qui se deschiroient les vns les autres. Childeric adonc estōné de ces visions, & ne sçachant ce qu'elles presageoient, se recouchant dedās son lict les declara à sa femme, & la prio de luy faire entendre ce qu'elles prognostiquoient, car il pensa biē qu'elle les pouuoit sçauoir, & qu'en vain elle ne l'auoit pas enuoyé en ceste B court du Palais, pour les voir. Elle le pria derechef de vouloir pour celle nuict s'abstenir d'elle, luy promettant de les luy declarer quand le iour seroit venu. Le iour venu, elle luy remonstra que ces visions ne presageoiēt pas tant les choses presentes, que les euenemens des futures, & qu'en la figure d'icelles estoient monstrées leurs actions & celles de leur posterité. Que le fils qui naistroit d'eux qui estoit monstré par la premiere vision des Lyons & des Licornes, seroit homme de haute puissance & de grāde proüesse: qu'en la figure des Loups & des Ours estoient demonstrez ses successeurs, descendans de luy, qui seroient forts & auides de proyes & de rapines. Et que la figure des chiens qui estoit vn animal adonné à la volupté, denotoit la lasciueté qui sera en ceux, qui aux dernieres années descendront de sa posterité, & qui seront Roys de France. Que par la figure des petits animaux, se deschirans les vns les autres, estoit denoté le peuple sans crainte de leur Prince, & embrouillé de tumultes, de seditions, & de meurtres.

cccc. lxxii.

Visions de Childeric la premiere nuit de ses nopces.

Horribles visions.

Interpretation de ces visions.

Presage de Clouis, premier Roy Chrestien.

Prognostique des Rois de la race de Childeric.

VV.

Voyla la vision de Childeric descrite bien au long par le moine Aimoynus, & autres: & bien que les Philosophes premierement, puis les Chrestiens ayent inhibé la C creance de telles visions, si est-ce que si elles ne sont croyables, elles ne sont pourtant du tout mesprisables. Et quand on voit que les effects les ensuiuent semblables à elles, lors on est contrainct d'y adiouster quelque foy. Et de faict, il s'est veu que les actions des successeurs de Clouis iusques à Pepin, ont esté telles que ceste femme les descriuoit à son mary. Toutesfois si quelqu'vn par trop curieux veut dire que c'est vn conte inuenté depuis ce temps-là, & accommodé à ce qu'on a veu aduenir, nous luy respondrons que l'histoire qui a apparence de verité, & contre laquelle n'y a aucune opposition ny preuue du contraire, est croyable, & que nous racontons ceste vision comme nous l'auōs veuë aux vieux liures, & que celuy qui ne croit cela & autres choses semblables n'est pas damné. De ce mariage de Childeric & de Basine nasquist ce grand Clouis, duquel nous parlerons bien tost. Quelques historiens nous racontent que Childeric pres d'Orleans, eut vne bataille contre Audoacre Duc des Saxons, ou Roy des Herules & Rugiēs, & qu'il le deffit, print & ruina la ville d'Orleans, & qu'apres ceste deffaite, Audoacre eschappant, se sauua en la ville d'Angers vers le Comte D Paul Romain, iusques où Childeric le poursuiuit, tua le Comte Paul comme receptateur de ses ennemis, & brusla la ville d'Angers. Audoacre craignāt la fureur de Childeric, luy enuoya demander la paix, qu'il obtint. Paul Diacre dit, que cest Audoacre alla à Rome, qu'il print, apres auoir vaincu Oreste, general de l'armée de l'Empereur, & chassant Augustule, fils d'Oreste, se nomma Empereur de Rome. Mais l'Empereur Zenon s'accordant auec Theodoric Roy des Gots, l'anima à courir sus à Audoacre, qui tenoit son siege Royal à Rauenne. Ce que fit Thodoric & l'y assiegea: & en fin le tua. Quelques vns disent que Childeric estant secouru par cest Audoacre apres la paix faicte entre eux, conquist vne partie d'Allemagne tout le long de la riuiere du Rhin. Childeric eslargit bien fort son Royaume, car il adiousta à son Estat la ville d'Orleans, & tout le pays qui est le long de la riuiere de Loire iusques à Angers, & ainsi la France croissoit peu à peu. Apres auoir regné trente ans, ou selon les autres 24. il mourut l'an de salut quatre cens quatre vingts quatre. Bien qu'on dit qu'il auoit vne autre femme deuant Basine, elle n'est pourtant nommée. Il eut de Basine, Clouis son

La creance des visions defenduë.

Clouis fils de Childeric & de Basine.

Bataille entre Childeric & Audoacre.

Paix entr'eux.

Childeric conquit partie de l'Allemagne.

Mort de Childeric.

cccc.lxxxiiii. successeur, & Lantielde & Audeflede filles: la premiere fut Chrestienne, & l'autre fut A mariée à Thierry, Roy des Ostrogots & d'Italie. Les opinions des années des regnes & de la mort des Rois iusques aupres de Pepin, sont si diuerses, que nous prierons les Lecteurs de ne s'amuser pas là, car les vns en mettent plus, les autres moins. En Childeric les Princes peuuent voir vn bel exemple des causes de leurs ruines, & des coniurations de leurs peuples contre eux, qui sont la paillardise, l'iniustice, la cruauté, les actions, les mauuais conseils, & leurs autres mauuaises actions, ordinaires ruines des Princes, & ordinaires causes de la subuersion de leurs Estats. De son temps les Ariens executerent de grandes cruautés, & l'Empire d'Occident print fin apres qu'Augustulus fut deposé de l'Empire.

Exemple des Princes en Childeric. Causes des coniurations des peuples contre leurs Princes. Fin de l'Empire d'Occident.

CLOVIS PREMIER,

ROY CINQVIESME.

Sommaire. B

I Clouis premier du nom esleu Roy. Chasse Siagrius fils de Gilon.

II Alliance entre les Ostrogots, Visigots, & François Clouis grand iusticier. Insolence & punition d'vn soldat

III La force de la religion. Clouis se veut faire Chrestien. Enfans de Gondioch Roy des Bourguignons se font la guerre les vns aux autres. Gondebauts vaincu. Aurelian fait le mariage de Clouis & de Clotilde fille de Chilperic, & niece dudit Gondebault. Bataille entre Clouis & les Allemans; vœu de Clouis de se faire Chrestien. Allemans ses tributaires.

IV Clouis conuerty. Son entrée dedans Rheims, & son baptesme. Sainte Ampoulle enuoyée du ciel, & destinée pour le sacre des Rois de France. Armoiries des premiers Rois. Fleurs de lys enuoyées a Clouis Fondation de l'Abbaye de Ioye en-val. François baptisez s'allient auec les Gaulois.

V Les Allemans recourent à Thierry Roy d'Italie. Ambition de Clouis. Ses plaintes contre les Gots. Entreueuë de luy, & d'Alaric leur Roy. Lettre de Thierry a Clouis, & la responce qu'il reçoit de luy.

VI Thierry suscite les Princes Chrestiens contre Clouis. Gondebault & Odegisille freres en querelle. Clouis fait la guerre en Bourgongne.

VII Harangue de Clotilde au Roy Clouis son mary.

VIII Paix donnee à Gondebault, & tribut imposé. Clouis laisse des garnisons en Bourgongne. Gondebault romps la paix, & assiege Odegisille dedans Vienne, laquelle il prend, & le fait mourir. Gondebault chassé de son Royaume.

IX Guerre en Aquitaine contre les Visigots. Bataille entre Clouis & Alaric Mort d'Alaric. Gots poursuiuis iusques à Bordeaux.

X Mort de Ragnacaire qui pretendoit droit au Royaume. Clemence de Clouis. C

XI Presens que fait l'Empereur Anastase audis Clouis. Sa mort. France erigee en Royaume. Concile d'Orleans. Ordonnance du Pape Gelase.



I. *Clouis premier du nom esleu Roy.*

CHILDERIC mourant, laissa son fils Clouis, que les François audit an 484. esleurent pour leur Roy, & le mettant sur vn haut pauois, le pourmenerent trois fois autour de l'assemblée où s'estoit faicte l'eslection. Il regna 30. ans, à sçauoir 5. payen, & 15. Chrestien. Son pere l'auoit fait instruire en toutes exercices dignes d'vn Prince, en tant que la ciuilité du siecle le pouuoit permettre. Aussi fit-il bien preuue de sa bonne nourriture & instruction, car en vaillance, iustice & autres vertus, il surpassa de bien loing les autres Roys ses predecesseurs & ses successeurs. Dés qu'il fut oy, la premiere chose qu'il delibera de faire, fut de se vanger de ceux qui auoient chassé son pere hors de son Royaume, & pareillement d'autre costé Siagrius fils de Gillon n'auoit autre chose dedans sa teste, que de vanger l'iniure qui auoit esté faicte à son pere, quand par la cautelle de Guyemans il fut deietté D du siege royal de France. En deux personnes contraires estoit semblable desir pour semblable cause de soy, & dissemblable en l'effect. Telle & si grande est la force du sang, & la charité du fils enuers le pere, que les iniures faictes aux peres engendrent aux cœurs des enfans vn desir de vengeance qui demeure perpetuel, & quelquesfois hereditaire à leur posterité. Clouis assemblant vne armée alla contre Siagrius vers Soissons, print ladite ville, deffit l'armée de Siagrius & le contraignit de se sauuer à Toulouze vers Alaric Roy des Gots. Clouis manda à Alaric, qu'il eut à luy rendre Siagrius, ou autrement il luy feroit la guerre. Alaric craignant d'encourir par ceste retention la fureur du François, dont la grandeur & felicité commençoit d'estre redoutable, luy enuoya lié & garroté Siagrius, auquel peu apres Clouis fit trencher la teste pour exterminer de tout point la race des competiteurs de sa maison & de sa couronne, afin qu'il n'en restast aucun qui peut en apres remuer ceste querelle.

Loüange de Clouis. Desir de vengeance. La force de la charité. Clouis deffit & chassa Siagrius, fils de Gillon. Competiteur au Royaume mis à mort.

II. Lors les Ostrogots, Visigots & François firent alliance ensemble, apres laquelle Thierry Roy d'Italie & des Ostrogots qui auoit espousé Audeflede sœur du Roy

A Clouis, appella d'Espagne (où la plus grand part des Visigots demeuroient de ce temps) vn Prince nommé Eutharic, à qui il fit espouser sa fille Amalasunte, esperãt le faire heritier des ses Royaumes, pour ce que ses deux autres filles estoiẽt mariées, l'vne auec Alaric Roy des Visigots, & l'autre à Sigismõd fils de Gondebault Roy de Bourgogne. Clouis apres auoir deffait Siagrius, ruina la ville de Soissons, & venant à celle de Rheims, voisine de Soissons, n'y voulut faire aucun mal. Toutesfois ses soldats insolẽs (cõme la guerre est la foire de tous vices, & que l'insolence & la licence y tiennẽt leur boutique) & dauantage Payens, pilloient les thresors des Eglises par où ils passoient, non au sceu de Clouis, que bien qu'il fut Payen ne vouloit permettre le pillage des Eglises, non pour le sacrilege) pour ce qu'il n'estoit pas Chrestien) mais pour le larcin, violence & pillerie, d'autant qu'il estoit fort iuste & droicturier, & qu'il punissoit rigoureusement les larcins. Entr'autres Eglises, celle de Rheims fut pillée, & au sac d'icelle vn soldat François se saisit d'vn Calice de grãde & inestimable valeur. Les vieux Gaulois Chrestiens trouuerent fort estrange ce pillement des Eglises, n'ayans accoustumé de voir ainsi accoustrer leurs temples (la demolition desquels esmeut autãt que B chose du monde les cœurs du peuple deuotieux) & cõmencerent de murmurer contre leur Roy, & de perdre peu à peu ceste volonté qu'ils portoiẽt à la reputation de la vaillance & iustice de Clouis, craignans qu'il seroit mal aisé de pouuoir viure en leur Christianisme sous vn Roy Payẽ, & que difficilemẽt se peut cõporter vn Prince auec ses suiets quãd il est de religion cõtraire à la leur. Remy Euesque de Rheims, hõme de saincte vie, extremement marry de ses insolẽces, & mesmemẽt du Calice, enuoya vers Clouis des Prestres, pour le supplier de ne permettre que les Chrestiẽs fussẽt ainsi molestez, & que si on ne luy vouloit faire rendre ce qui par ses soldats auoit esté prins dedans les Tẽples des Chrestiens, pour le moins il luy fit rendre ce Calice. Clouis irrité de ce larcin assembla son conseil, par l'aduis duquel il fut arresté qu'il seroit rendu. Et comme suiuãt leur coustume, le butin s'assembla pour en faire à chacun part selõ son merite, Clouis estoit d'opinion que le Calice en fut distrait pour le rendre à Remy: ce que le soldat qui l'auoit desrobé (tout furieux) refusa de faire, disant n'estre raisõnable que ce qu'il auoit vaillamment & de bonne guerre butiné fust rendu, mesmement à C gẽs de religion contraire: qui est vne responce de tout temps commune en la bouche de ceux qui ont fait la guerre à ennemis de contraire religion: & pour ioindre vne insolence de fait à celle de la parolle, donna vn grãd coup de picque au Calice & le cassa. Pour l'heure le Roy dissimula sa cholere, reseruant à quelque autre temps la punition de ceste temerité. Si est-ce que par l'aduis du cõseil le Calice fut rendu aux Chrestiẽs. Et comme l'an suiuãt se dressoit le camp des François, ce soldat s'y trouua, lequel pensant que le Roy ne se souuint plus de ceste offence, passa deuant luy. Le Roy l'appellant regarda ses armes & son equipage, à sçauoir s'il estoit bon & suffisant, & trouuant quelque chose à dire sur la pique d'iceluy, la ietta par terre. Le soldat se baissant pour la releuer, le Roy desgaina son Cimeterre, ou selon quelques vns print vne hache, & luy en donna si grand coup sur la teste qu'il le coucha mort par terre, punissant en temps & lieu la superbe & le larcin du soldat.

cccc.lxxxiii.

Alliance entre les Ostrogots, Visigots & François.

Clouis grand Iusticier.

Vn soldat print vn Calice.

Mescontentement des Gaulois Chrestiens.

Remonstrãce de Remy Euesque de Rheims à Clouis.

Insolence du soldat.

Dissimulation du Roy Clouis.

Clouis tua le soldat insolẽt & larron.

Cela fit esperer aux Chrestiens que Clouis se feroit Chrestien, & de faict cela y seruit beaucoup, mais aussi y eut-il deux autres raisons qui y aiderent encore dauantage, l'vne fut les prieres cõtinuelles de Clotilde sa femme, fille de Chilperic Roy de Bour- D gogne, qui estoit Chrestienne: & l'autre qu'il voyoit bien qu'il ne seroit iamais bien agreable à son peuple qui estoit Chrestien, s'il ne s'en faisoit aussi: considerãt que cõme la religiõ est la chose du mõde qui plus esmeut les cœurs des hõmes à aymer ceux qui sont de leur religion, ou à haïr ceux qui n'en sont point, il ne sçauroit se rendre plus aymé, ny plus agreable à son peuple que se faisant Chrestien, estãt au reste tãt aymé, honoré, & respecté pour sa vaillãce & iustice, qu'il ne luy restoit que le Christianisme pour gaigner de tout point le cœur de ses suiets. Auec cela il y auoit quelque inspiration diuine qui inclinoit sa volonté à se faire Chrestien, ne voulant attribuer à ceste raisõ premiere la seule cause qui l'esmeut au Christianisme, mais il ne se peut dire que iointe auec les autres, elle y seruit de beaucoup. Les Bourguignons deuãt ce temps-là estoient instruits des Prestres de Gaule en la religion Chrestienne, comme dit Orose, & s'estoient faicts Chrestiens, contre la volonté de leurs Roys. Ce qu'il a fallu dire en passant, pour se seruir de cela par cy-apres.

III.

La force de la religion.

Clouis se veut faire Chrestiẽ.

Les Bourguignons Chrestiens.

cccc.lxxxiiii. Et pour reuenir à Clotilde fille de Chilperic Roy des Bourguignons, fils de Gondenge, ou Gondioch, & femme de Clouis, & qui le fit Chrestié, il ne sera hors de propos de dire que ce Gondioch, ou Gondance, ou Gondence Roy de Bourgongne, mourant laissa quatre fils, Gondebault, Chilperic, Gondegisille, ou Odegisille, & Gothomar, lesquels apres la mort de leur pere voulans diuiser le Royaume de Bourgongne en Tetrarchies, tomberent en different pour le mespris que l'vn faisoit de l'autre, estans les vns & les autres solicitez par des flateurs & infideles ministres qu'ils auoiēt pres d eux, qui les irritoient les vns contre les autres par faux raports, pour tousiours nourrir leurs querelles. Ces flateurs, chacun endroit leur maistre esperoient le gain de la cause deuoir tomber au profit de leursdits maistres. Il est aduenu le plus souuent aux Estats, ausquels il y a plusieurs freres, mesmement quand ils sont ambitieux, d'auoir aupres d'eux des attise-feux, qui les allument les vns contre les autres, mais aussi souuent tels Gouuerneurs, au lieu d'agrandir les maistres les ont fait precipiter à la perte de leur estat, & quelquesfois de leur vie, & d'autres ont fait reüssir leurs desseins & conseils. De telle façon doncques s'alluma la discorde entre ces quatre freres, qu'ils se banderēt les vns contre les autres, à sçauoir Gondebault, & Odegisille le plus ieune des quatre, contre Chilperic & Gothomar, tellement que ces deux derniers auoient fait vn dessein dās leur teste de s'emparer du Royaume, & d'en priuer leur frere aisné Gondebault, & d'en chasser le plus ieune, pour s'estre bandé contre eux, de maniere qu'ils allerent en Allemagne delà le Rhin, & amenerent grand nombre d'Allemans leurs confederés, lesquels auec leur autre armée, ils menerent iusques aupres d'Autun où ils rencontrerent leurs freres en armes. Là fut donnée la bataille entre eux, en laquelle fut deffaite l'armée de Gondebault, qui ostant ses accoustremens Royaux fut contraint de s'enfuir, & se retira en lieu, où si fidelement il fut receu, & tant bien celé, que veu qu'il n'estoit bruit de sa fuite, il n'estoit aucunement bruit de sa mort. A ceste occasion ses freres pensans estre à la fin de leur guerre, donnerent congé à leur secours d'outre le Rhin. Gōdebault aduerty de cecy, se remit en cāpagne, suiuy de plusieurs qui de toutes parts accouroient vers luy, comme à vn homme qui pour miracle estoit ressuscité: à l'aide desquels ayant remis ses forces aux champs, il vint assieger ses freres dedans la cité de Vienne en Dauphiné, qui estoit lors des appartenances du Royaume de Bourgongne, lesquels ne se craignans d'aucune nouuelle guerre, s'y estoient retirés. Ceux de la ville consideransle droit de l'aisné ne firent pas grād effort d'y resister, tellemēt que la ville estant prinse de plain saut, Chilperic fut prins, auquel Gondebault fit incontinent trencher la teste. Gothomar voyant le parricide commis en la personne de son frere, se sauua en vne tour, mais Gondebault ne le pouuant autrement auoir, fit mettre le feu aux portes, tellement que la tour & Gothomar se brusleren. Apres la mort de ces deux freres, Gondebault se saisit des deux filles de Chilperic, l'ainée nommée Coronie ou selon les plus frequentes histoires, Mucutime, & l'autre Clotilde. Il mit l'ainée en religion, & retint pres de luy Clotilde, Princesse d'excellente beauté, faisant mourir les femmes & les enfans masles de ses freres, pensant par ceste cruauté, couper les racines de toutes querelles, & de pretentions de son royaume. Gondebault pensoit par ces parricides s'estre acquis vn repos, & se voulant appuier d'alliances & d'amis, ne craignāt entr'autres siens voisins rien plus que ce Clouis Roy de France, seigneur de peu de païs, mais homme de grand courage, & de haut dessein, & encor' de plus haut desir, cōme si Gondebault eut presagé & prognostiqué sa ruine, & la vengeance & punition de ses cruautez deuoir prouenir de France. Et cōme l'vne des plus grādes seuretez de l'establissemēt d'vn estat, est la pratique de l'amitié & alliance des Rois voisins. Gondebault cōsiderant cela, enuoya ses Ambassadeurs vers Thierry, Roy des Ostrogots, qui s'estoit fait maistre de toute l'Italie pour entrer auec luy en ligue, voiāt que ce puissant Roy le pourroit couurir cōtre la force des Frāçois qui regardoiēt la Bourgongne de si pres, qu'il n'y auoit rien plus à craindre que ce voisinage. Et pour obliger & serrer de plus estroit liē ceste amitié, il fit que Thierry luy accorda le mariage de l'vne de ses filles pour Sigismōd sō fils. Aucūs ont dit que Gōdebault épousa la fille dudit Thierri, & Sigismōd fils dudit gōdebaut la niece de Thierry: & de fait Thierry escriuit à gōdebaut vne belle lettre, par laquelle entr'autres signes d'amitié, il luy māda qu'il luy enuoioit des horloges. D'autre costé Clouis, cōme ambitieux & nouueau conquerant, desiroit de deux choses l'vne, ou de s'emparer de la

Marginal notes: Different entre Princes freres à la suscitation des flateurs. — Desseins des flateurs. — Malheurs aduenus aux Princes par mauuais conseil. — Ligues entre freres les vns contre les autres. — Bataille entre eux. — Gondebault vaincu se sauua. — Va assieger ses freres dedans Vienne. — Le frere faict trencher la teste à sō frere. — Cruauté de frere à frere. — Menees de Gondebault. — L'amitié des Roys voisins establissemēt & seureté d'vn Estat. — Mariages des enfans de Thierry & de Gondebault. — Dessein de Clouis.

cccc.lxxxiiii.

A Bourgongne s'il pouuoit, ou s'il ne pouuoit, au moins cõtracter amitié auec ledit Gõdebault, Roy d'icelle, pour mieux asseurer son petit Estat, qui ne faisoit que naistre. Clouis dõc pour cet effect enuoya vers Gõdebault ses Ambassadeurs, lesquels à leur retour en Frãce luy firent tel rapport de l'excellente beauté, & de la grãde vertu de la Princesse Clotilde, qu'il s'enamoura d'elle, & eut volonté de l'espouser, si grande est la force de la beauté & de la vertu, que souuent elle esmeut les persõnes à aymer les persõnes, ou les choses qu'on n'a iamais veuës.

La force de la beauté & de la vertu.

Cependãt Gõdebault estoit allé en Italie, au secours du Roy Thierry, qui estoit pour lors le plus redouté Roy de l'Empire. Clouis sçachant le parricide commis par ledit Gondebault, en la personne de Chilperic son frere, pere de Clotilde, & d'ailleurs voyant vne belle occasion de s'emparer de la Bourgongne, en l'absence de Gõdebault, ou d'auoir ledit pays, par le mariage de luy & de Clotilde, fit par secretes pratiques & menées, soliciter Clotilde, & à ces fins enuoya en Bourgongne vn sien cõseiller & chambellan secret & fidelle nõmé Aurelian, par lequel il enuoya vn riche & precieux aneau à ceste pucelle.

Menees de Clouis pour auoir la Bourgongne.

Ambassadeur de Clouis vers Clotilde auec vn anneau de present.

Ce cõseiller François trouua moyen de parler en secret à elle, encore qu'elle eust des gouuerneurs &
B gardes qui auoiẽt l'œil à ce qu'elle ne fit aucune chose ou entreprise car Gondebault, cõme homme agité d'vne perpetuelle furie, d'auoir meurtry ses freres, se doutant que Clotilde, qui desia estoit en aage, peut penser à la vengeance de la mort de son pere & de sa mere, auoit estably gardes de gens qui se prendroient garde de toutes ses contenances & parolles, de maniere qu'il falut qu'Aurelian parlast à elle à la porte d'vne Eglise, en habit de mãdiant, & fit en sorte qu'apres plusieurs propos, il luy mit l'anneau du Roy Clouis au doigt, faignãt luy baiser la main, & secretemẽt contracta le mariage de Clouis & d'elle.

Soupçon de Gondebault.

Aurelien fit le mariage de Clouis & Clotilde secrettement.

Or estant Gondebault de retour d'Italie, Clouis ayant faict dresser vne Ambassade solemnelle, renuoya Aurelian en Bourgongne en grãde & honorable cõpagnie, qui s'adressant au Roy Gondebault demanda sa niepce Clotilde pour estre femme de son maistre le Roy Clouis.

Clouis enuoya demander Clotilde à son oncle Gondebault.

Gondebault se doutant bien de ce qui luy aduint, premierement cõmença à s'excuser, & prioit l'Ambassadeur Aurelian se deporter de soliciter tel mariage, attendu que la fille estoit Chrestiẽne, & qu'il n'y auoit ordre, selon les loix Chrestiennes qu'vne fille baptisée fust conjointe par mariage auec
C vn Payen & infidelle cõme estoit lors Clouis: estãs leurs professions de religion si contraires, que la vie & la mort se mettroient plustost d'accord. Parquoy il le prioit de n'ẽ plus faire instance, sinon que Clouis voulut abiurer son Paganisme, & se reduire à la cognoissance du vray Dieu: ce qu'il estimoit à part soy, que Clouis ne feroit iamais, & que telles poursuittes demeureroient interrõpuës, & luy par ce moyen paisible Roy en Bourgongne.

Excuses de Gondebault.

Lors Aurelian Ambassadeur estãt bien informé de la volõté de son maistre, ne douta point de s'aduancer & promettre que le Roy sondit maistre auoit deliberé de se faire baptiser, & que la pratique de ce mariage qu'il recherchoit ne tendoit ailleurs. A ces propos il adiousta tãt d'honestes cõditions & promesses (cõme sõt les mediateurs des mariages) que Gondebault ne trouua plus que luy repliquer, sinõ qu'il vousist manifestement monstrer qu'il n'auoit aucune deuotion à ce mariage.

Promesse de Aurelian.

Parquoy fut promesse faicte & parolle donnée du mariage de la Princesse de Bourgongne, Clotilde, à l'Ambassadeur de France Aurelian, auec la condition que le Roy Clouis se feroit Chrestien: ce qui fut aisé d'accorder, d'autant que ledict Clouis y estoit desia enclin de son naturel, comme il a esté cy dessus dit, mesmement en ce
D qu'auparauant il auoit donné à entendre par la punition qu'il auoit faicte de sa main, du soldat qui auoit desrobbé le Calice d'or en l'Eglise de Rheims.

Conditions du mariage de Clouis & de Clotilde.

Ainsi fut fait le mariage de Clouis & de Clotilde, & elle enuoyée audit Clouis qui l'espousa: toutesfois il ne luy tint encore promesse touchant sa conuersion au Christianisme, iusques au 15. an de son regne, comme il sera dit cy apres.

Clouis espousa Clotilde.

Cependant la Royne en l'an 486. eut vn fils qu'elle nomma Yngomire, qui mourut incontinent apres auoir esté baptisé. Dequoy Clouis extremement fasché reprocha à sa femme que les Dieux qu'il adoroit le luy auoient osté, pource qu'elle l'auoit faict baptiser au nom de Dieu en qui elle croyoit. Elle en fit vn autre qu'elle nomma Clodomire, lequel bien tost apres son baptesme pensa mourir, dont derechef il luy fit ce mesme reproche, mais on eut opinion que par les prieres de Clotilde l'enfant ne mourut point.

Marrisson de Clouis sur la mort de son fils baptisé.

Apres ce mariage, la France fut longuement en repos, mais le quinziesme du regne de Clouis, les François reprindrent les armes, pour

Les François secourent les Sicambriens.

CCCCXCIX. secourir les Sicambriens leurs alliez que nous pouuons appeller ceux de Gueldres & de Iulliers, lesquels les Allemans guerroyoient asprement. Clouis estimant que ce luy seroit vne honte s'il desnioit secours à ses amis tant anciens, desquels les François se disoient issus, mena grandes forces en Allemagne, puis se ioingnant auec les Sicābriens, & ayant en sa compagnie deux grands Princes François, Sigisbert, & Austrase Duc des Tungres & de Brabant, la bataille fut liuree aux Allemans, en laquelle cōme Clouis veid qu'il cōmençoit à auoir du pire, desesperé de tout secours humain, se retourna vers Dieu, (comme en telles extremitez on a de coustume de recourir au secours de Dieu, quand on se voit destitué de celuy des hommes) & se souuenant de la promesse faicte à sa femme deuant que l'espouser, aussi qu'il auoit ia bonne opinion de nostre loy, il fit vœu de se faire Chrestien s'il pouuoit emporter la victoire. Il y en a qui disent que le Duc Austraze qui estoit Chrestien s'escria à haute voix: Ha! Roy Clouis, reduy en ta memoire la foy par toy baillee en mariage à la Royne Clotilde ta femme, inuoque le nom du grand Dieu des armees, & t'aquitte de ta promesse. Quoy qu'il en soit, son vœu fut de telle façon exaucé du ciel, que plus luy valut la faueur du ciel que la vaillance des soldats, si bien que la frayeur de son armée se tournant en ioye & en nouuelle force, ses soldats se remirent tellement en vigueur, & il se sceut si bien ayder de leur vertu, que rechargeant les Allemans il les mit en fuite, & remporta vne si honorable victoire que leur Roy demeura, au moyen de laquelle les Allemans furent faicts tributaires du Roy de France, prenans telles loix & ordonnances qu'il pleut au vainqueur. Ceste bataille fut donnee pres la ville de Tolbiac, l'an de salut 499.

Bataille entre Clouis & les Allemans. — *Le dernier recours à Dieu.* — *Vœu de Clouis de se faire Chrestien.* — *Victoire sur les Allemās & leur Roy tué.* — *Les Allemans faicts tributaires aux François.*

IV. Clouis retournant en France, Medard Euesque de Soissons, homme de bonne & religieuse vie, alla au deuant de luy iusques à Thou, & tant le persuada d'accomplir son vœu, qu'il n'auoit plus autre enuie que le faire. La Royne Clotilde sēblablement y mena Remy Euesque de Rheims, selon aucūs fils du Duc de Laon & de Soissons, selon d'autres, d'vn seigneur nommé Emile, demeurant pres Laon. Remy, duquel nous auons cy dessus parlé, estoit homme d'aage, de saincte vie, de sçauoir, & de dignité fort venerable. Aussi estoit il besoing à Clouis d'auoir de tels personnages aupres de luy, pour l'instruire en la foy & religion Chrestienne, & pour empescher qu'il ne fust empoisonné des heresies des docteurs Arriens, qui infectoient les oreilles, les cœurs & les entendemens de la plus part des Roys Chrestiens: mesmes sa sœur Lātilde estoit de ceste secte: de peur aussi qu'il ne se pensast Chrestien, & assez quitte du vœu qu'il auoit fait combattant contre les Allemans pour suiure ceste heresie. Ce qu'aisément il eust creu, estāt plus experimenté en l'art militaire qu'en la difference de la religion. Mais Dieu fauorisant les François, les en voulut conseruer, tout ainsi qu'il les auoit gardez en la bataille contre les Allemans. Clouis admirant la doctrine de Remy fut aisément conuerty par sa predication, en laquelle ses soldats prindrent tel goust, que sur l'heure trois mille se firent Chrestiens, puis il delibera faire son entree à Rheims pour en icelle ville estre baptizé, les ruës de laquelle furent somptueusement tenduës. Et ne se voyoit en ceste ville que ieus & esbatemens pour receuoir ce grand Roy, & le conduire au baptesme lors qu'il reuenoit d'vne tant heureuse victoire. Le iour du baptesme arriué, la grande Eglise toute tenduë de riches tapisseries, reluisoit d'vne infinité de cierges allumez, & retentissoit de maintes armonieuses voix, chantans Hymnes & Cantiques à la loüange de Dieu. Le peuple semblablement s'esmerueilloit de la diuersité des bonnes odeurs qui dedans estoient respanduës. Les Prestres en leurs habits sacerdotaux accompagnoient Remy qui se monstroit plus diuin qu'humain, representant ceste deuote assemblee, vne vraye compagnie celeste. Le Roy s'en alloit au baptesme entre ses Princes, pompeusement habillé, ayant la perruque longue sur les espaules fort artificiellement testonnée & parfumée.

S. Remy. — *Les Arriens heretiques.* — *Clouis conuerty à la foy Chrestienne.* — *Soldats François conuertis à la foy.* — *Magnificence à l'entree de Clouis à Rheims.*

Entre les François (comme il a esté dit) il estoit seulement permis aux Roys & Princes du sang de porter longue perruque & testonnée, bien que les Allans, Bourguignons, & Sicambriens la laissassent croistre, mais sans aucun artifice. Remy faisant vn sermon de l'humilité conuenante aux Chrestiens, abbaissa tellement ceste hautesse & arrogance, que le Roy laissant toutes ses pompes, se presenta pour estre baptizé autant humblement que le moindre de ses hommes. Aussi fut-il oingt d'vn cresme

Sermon de S. Remy.

cccc. xcix.

A comme miraculeusement enuoyé des cieux, car comme Clouis estoit sur les fonds de baptesme, attendant que le chresme dont il deuoit estre oingt, fut porté, il aduint (comme quelques anciens historiens nous racomptent) que ne pouuant (à cause de la multitude du peuple) passer celuy qui le portoit, vn colomb blanc (qui est interpreté le sainct Esprit, figure en l'espece visible d'vn colōb) vint porter en son bec vne petite ampoulle pleine d'vne saincte liqueur, & la mit entre les mains de Remi, qui en oignit & baptiza ledict Clouis. La S. Ampoul le de Rheims enuoyee du ciel.

Gregoire Archeuesque de Tours escrit que le Roy Clouis apres son baptesme fut couronné, & ne parle point qu'il fut oingt ny sacré, ains seulement baptizé, & ne fait aucune mention de la saincte Ampoulle, bien qu'il parle assez d'autres miracles. Plusieurs se scandalisent de ce que nous auons dit que Gregoire de Tours ne fait aucune mention de la saincte Ampoulle, pensant que nous l'ayons allegué pour douter d'icelle : ce que nous auons seulement fait pour dire (selon nostre coustume) ce que disent, ou ne disent point tous les historiens sur les choses de consequence, ou les douteuses. Ceste Ampoulle toutesfois religieusement gardee dedans l'Eglise B sainct Remi de Rheims, sert à oindre les Rois à leur sacre. Et combien que Clouis deuant son baptesme portast trois Couronnes de gueulles en champ d'argent, depuis ce iour pour plus honorables, il print les fleurs de lys sans nombre, & pour Clouis fut surnommé Louys. Quelques chroniques nous veulent faire croire, que parauant les Rois de France portoient trois Crapaux, les autres disent trois Croissans, & qu'au temps de Clouis il y auoit vn Hermite preud'homme & de sainte vie, qui habitoit en vn bois pres d'vne fontaine, qui de present est appellee Ioye-en-val pres Poissi, auquel Clotilde auoit vne grande fiance, & aduint qu'vn iour vn Ange s'apparut audit Hermite, & luy dit qu'il falloit que Clouis fit razer ses armoiries, soit que ce fussent Crapaux ou Croissans, & qu'il portast au lieu d'iceux, vn escu dont le chāp fust d'azur tout semé de fleurs de lys d'or, & luy dit que Dieu vouloit que d'oresnauant les roys de France portassent lesdites armes. L'Hermite ayant reuelé à Clouis ceste apparition, il fit effacer ces Crapaux ou Croissans, & print lesdites fleurs de lys en ses armoires. D'autres disent que cest Hermite ayant reuelé ceste apparition à Clotilde femme de Clouis, elle fit incontinent effacer lesdits trois Croissans C ou Crapaux, & y faisant mettre les fleurs de lys, les enuoya à Clouis son mary, qui pour lors estoit en guerre contre le Roy Alaric Sarrazin, & auoit mis le siege deuant la place de Conflans sur Oise. Que Clouis le combatit & deffit, & combien que la bataille commençast en la ville, elle fut toutesfois acheuee en la montaigne, en laquelle est à present la Tour de Mont-ioye, & là fut premierement nommé & prins le cry de François qui est Mont ioye, & depuis y a esté adiousté Saint Denis, & aussi furent prinses les armoiries des fleurs de lys. Et en reuerence de la mission desdictes fleurs de lys, fut en la vallee fondé vn monastere de religieux, qui fut & est encore appellé Ioye-en-val Mais pour reuenir au baptesme de Clouis, à son exemple sa sœur Lantielde ou Andechilde delaissa son heresie Arrienne, & reuint au giron de la pure & vraie foy Chrestienne, & tous les François à l'exemple de leur Roy, & à la priere des vieux Gaulois Chrestiens prindrent le baptesme. Telle & si grande est la force de la vie & des mœurs & actions d'vn roy, que tous ses subiets se composent à D son exemple & se forment à son modelle, & tel qu'est le Prince, tel veut estre son peuple, qui se dresse ou tost ou tard, selō que son Prince tiēt le cōpas, la reigle, ou l'esquierre de sa vie. Par ce moyen Clouis se rendit tres-agreable aux Gaulois anciens qui malaisement pouuoient comporter l'Empire d'vn Roy de contraire religion à la leur, voyans tous les iours des euenemens & des effects qui amenoient vne alteration entre eux & leur roy. Et les Gaulois voyans ainsi les François s'estre faict Chrestiens, en receurent vne grande ioye, de façon que de ceste conformité de Religion procedda vne vnanimité de nom, & de meurs, & de loix, & par ainsi doresnauant nous les appellerons tous François. Cela aduint audit an 499. le 12. an du regne de Clouis.

Gregoire de Tours ne parle de la S Ampoulle.

L'ampoulle sert a oindre les Rois a leur sacre.

Armoiries de Clouis. Anciennes armoires des Rois de Frāce.

Les fleurs de lis enuoyees à Clouis.

Fondation de l'abbaye de Ioye en val.

Les François se font baptiser.

La vie du Prince sert de reigle a ses suiets

Grāde amitié entre les Gaulois & Frāçois pour la ressemblance de la religion.

V.

Durant ceste ioye & allegresse commune de ces deux peuples mis en vn, les Allemans parauant vaincus par les François estoient reduits en vn extreme desespoir, car voyans l'heur des François de iour en autre s'agrandir, ils n'auoient point d'esperance de pouuoir iamais sortir de leur subiection, tellement que les plus apparans accom- Les Allemās recourent à Thierry Roy d'Itale.

CCCC, XCIX.

paignez de ceux qui auoient plus en recommandation la liberté (laquelle naturellement les hommes deſirent, & qui eſtant perdue engendre vn extreme, voire vn furieux deſir de la recouurer) ne pouuans dauantage endurer la ſeruitude, qui eſt vn cep inſuportable à ceux qui ont gouſté la liberté, craignans que ſi les François s'apperceuoient qu'ils s'en vouluſſent tirer, ils en ſeroient plus rudement traittez, recoururent au ſecours & à la faueur de Thierry Roy des Oſtrogots & d'Italie, lors grand & puiſſant Prince. Lequel ayant pitié de la condition deſdits Allemans, & craignant & redoutant que la grandeur des François vint trop à croiſtre, enuoya des lettres à Clouis, par leſquelles il le prioit de leur eſtre par apres plus humain qu'il n'auoit eſté par auant, leur pardonner ce qu'ils auoient faict, & leur permettre de s'en retourner en leur pais. Les lettres eſtoient pleines d'affectiō & de mouuement de paſſion, mais elles n'eſtoient pas faictes par Thierri tant à l'auantage des Allemans, & pour pitié qu'il eut d'eux, que pour eſmoucer (ſi ainſi faut dire) la grandeur de Clouis qui luy eſtoit ſuſpecte, comme touſiours les grandeurs des Princes meſmement des courageux & entrepreneurs ſont ſuſpectes à leurs voiſins, qui craignent que ceſte tempeſte tombe ſur eux.

Le Roy des Oſtogots c[r]aint la grandeur des François.

La grandeur d'vn grand Prince ſuſpecte à ſon voiſin.

Or ces lettres accompagnees de belles perſuaſions, d'vn langage honneſte, & des grandes & longues remonſtrances des Ambaſſadeurs qui les porterent, firent que Clouis qui lors pour auoir nouuellement prins la Religion Chreſtienne, eſtant tout enflammé de charité, (qui eſt vne des principales vertus d'vn Chreſtien) accorda aux Allemās ce que Thierri luy demandoit pour eux, & Clouis reſcriuit audit Thierri des lettres pleines de grandes honneſtetez & remerciemens. Ces menees faictes par lettres & par Ambaſſadeurs firent retourner les Allemans paiſiblement en leurs païs, & la France penſoit eſtre en repos: mais Clouis qui n'auoit autre choſe en ſa teſte, qu'vn ardant deſir d'eſtendre ſon petit Empire, chercha nouuelles occaſiōs pour faire vne nouuelle guerre aux Viſigots. Les Gaulois d'Aquitaine, qui eſtoient Chreſtiens & ſuiets des Viſigots qui eſtoient Arriens, voyans le Roy Clouis Chreſtien, deſiroient fort l'auoir pour leur Roy, & ſe faſchoient bien fort d'eſtre ſoubs la ſuiection des Viſigots heretiques. De façon que pluſieurs Gaulois ſecrettement pratiquerent Clouis, qui ne demandoit pas mieux qu'auoir ceſte bonne occaſion de guerroyer les Viſigots.

Charité vertu d'vn Chreſtiē

Ambition de Clouis.

Les Gaulois ſe faſchent de viure ſous heretiques.

Clouis doncques voyant les Viſigots ſi grands Seigneurs, ſi voiſins de ſon Eſtat, preſques maiſtres de toute les Gaules, de religion contraire, & infectez de l'hereſie Arrienne, ne pouuoit les comporter. Il auoit grande enuie de les quereller, mais du commencement il ne ſçauoit bonnement par quel bout les prendre, ny quelle cauſe il pourroit mettre en auant. Toutesfois eſtant ſecrettement pratiqué par aucuns Gaulois, il s'aduiſa de fonder ſaiuſte querelle ſur le point de l'hereſie Arrienne, de laquelle ils eſtoient infectez: diſant ne pouuoir (comme Chreſtien qu'il eſtoit) endurer ſi pres de luy des heretiques, mais ce n'eſtoit pas ſeulement leur hereſie qui l'irritoit contre eux, ains le droit de bien-ſeance, & la cupidité de dominer & de s'agrandir, qui eſtoit en Clouis, ſelon la couſtume des Princes conuoiteux d'Empires, & de gloire, qui colorent leur ambition d'vne cauſe ſpecieuſe: ne leur deffaillant iamais occaſion ou couleur d'icelle, quand ils veulent entreprendre vne guerre iniuſte. Les Viſigots au declin de l'Empire Romain auoient prins ſur les Romains vne grande partie des Gaules, c'eſt à ſçauoir tous les païs le long de la riuiere de Loire, depuis Orleans iuſques aux monts Pyrenees, auec les païs de Berry, d'Auuergne, Limoſin, Quercy, Perigort, Angoumois, Angenois, Languedoc, Prouence, & autres lieux circonuoiſins.

Vn Chreſtien ne peut endurer vn heretique.

Iamais occaſion ny couleur de guerre ne deffaillent aux Princes.

L'eſtat des Viſigots en Gaule.

Ceſte grandeur de païs qui eut peu s'eſtendre plus auant, eſtoit ſuſpecte à Clouis qui auec les precedentes raiſons diſoit que le Roy des Viſigots nommé Alaric receuoit en ſon Royaume les bannis de France, & que meſmes il auoit attiltré des hommes pour le venir tuer iuſques dedans ſon Royaume. Ces cauſes eſtoient ſpecieuſes & ſuffiſantes pour eſmouuoir vne guerre, ſoit qu'elles fuſſent vrayes ou non. Il y a quelques hiſtoriens qui diſent que Clouis enuoya vers Alaric ſes Ambaſſadeurs pour contracter amitié auec luy, & que peu apres ils ſe virent & parlementerent enſemble fort amiablement en vne Iſle dedans la riuiere de Loire pres d'Amboiſe, là où ils ſe feſtoyerent & iurerent amitié perpetuelle, qui toutesfois ne dura gueres. De ceſte

Plaintes de Clouis contre les Gots.

Clouis & le roy des Gots [illegible]

A opinion est Gregoire de Tours, & d'autres disent que Clouis en l'an de salut 506. ayãt enuoyé vers Alaric vn Ambassadeur nommé Paternus pour faire alliãce de paix auec luy, Alaric promit à Clouis perpetuelle & asseuree amitié par solennel serment, & par l'attouchement de sa barbe (qui estoit la coustume du serment des Gots, quand ils vouloient iurer amitié ou paix) & qu'il l'institua son heriter en son Royaume & adopta pour son fils ledit Clouis. Mais que peu apres Alaric rompant son serment, il fut besoing que ces deux Rois se vissent & parlementassent ensemble: ce qui fut ainsi accordé entre eux à la charge qu'ils viendroiẽt à petite cõpagnie. Ils vindrent donc en Guyenne, & le iour de leur parlement estant venu, ils enuoyerent d'vne part & d'autre leurs confidans, pour voir si chacun endroit soy respectiuement, obseruoit les conditions arrestees entre eux de ne venir qu'auec certain nombre d'hommes limité. Les confidans de Clouis luy rapporterent qu'Alaric auoit faict musser pres du lieu où se feroit leur parlement, vne grande troupe d'hommes armez, qui deuoient au milieu de leur pourparler, tuer ou prendre Clouis, lequel aduerty de ceste trahison ne voulut se trouuer audit parlement, & de là nasquit vne telle haine entre eux, B qu'on tenoit par tout, & estoit vray, que ces deux Rois auoient deliberé tous deux seuls en camp clos, departir leur querelle, remettans les François & les Visigots leur discord sur la vaillance de deux si grands Princes. Ce qu'entendu par Thierry Roy des Ostrogots, qui se mesloit d'estre arbitre de tous les differents des Princes, escriuit au Roy de France vne belle lettre, par laquelle il luy fit entendre l'ennuy qu'il receuoit du different qui estoit entre luy & le Visigot, & le desir qu'il auoit de les mettre d'accord, mais la fin de ladite lettre estoit arrogante, car il disoit qu'il declaroit son ennemy celuy des deux qui refuseroit la paix, promettant secours & aide à l'autre. Ceste lettre audacieuse, & menassante irrita grandement Clouis, qui voyoit que l'Ostrogot se vouloit entremesler des affaires de tout le monde, & donner la loy à chacun, & que n'estant pas content d'auoir fait pardonner aux Allemans, s'il vouloit à ceste heure empescher les François de guerroyer les Visigots. Adonc Clouis luy respondit vne lettre bien courte & pleine de colere, par laquelle il luy mandoit les iustes occasions cy-dessus declarees, qu'il auoit de faire la guerre à Alaric, & au demeurant le prioit C de ne se mesler plus de ses affaires, ny de le menasser. Ceste responce irrita grandemẽt l'Ostrogot. Toutesfois il y en a qui disent, entre lesquels est le moine Aimonius, que Clouis & Alaric se sousmirent de leur different à Thierry Roy des Ostrogots, lequel apres auoir ouy les raisons que les Ambassadeurs des deux Rois alleguerent pour la iustification de leurs maistres, appointa par sa sentence & iugement, qu'vn des cheualiers du Roy Clouis, ficheroit vne lance deuant le Palais d'Alaric, & qu'iceluy Alaric, & les Visigots ietteroient tant de deniers d'argent sur ladite lance, qu'elle en seroit toute couuerte, tellement qu'on n'en verroit plus la pointe, & que tous ces deniers seroient à Clouis. Alaric ne voulant subir ce iugement fit plusieurs iniures aux Ambassadeurs François.

Façon du serment des Gots. — *Clouis & le Got se virent en Guyenne.* — *Embusche dressee par le Got à Clouis.* — *Les deux Rois veulent combatre homme à homme.* — *Le Roy des Ostrogots arbitre du different des Princes.* — *Menace de l'Ostrogot à Clouis.* — *Responce de Clouis à l'Ostrogot.* — *Iugement du roy Ostrogot.*

VI.

Quoy qu'il en soit, Clouis qui auoit enuie de quereller le Roy des Visigots en quelque façon que ce fut, se sentit fort irrité pour les causes susdites, ou de luy mesmes s'irrita tellement qu'il assembla vne armee, & la mena contre Alaric, contre lequel il alla incontinent (à ce que disent quelques vns) mais d'autres disent que non pas sitost, ains que ce fut apres auoir mis fin à la guerre de Bourgongne, & est ceste opi- D nion la plus suiuie. Et pour reuenir au commencement, Thierry ayant receu ces braues lettres de Clouis fut si offencé de son refus, & tant saisi de la crainte de la grãdeur de ce Prince François, qu'incontinent il enuoya lettres à tous les Rois de la terre, desquelles on trouue encore auiourd'huy les vieilles copies, par lesquelles il les suscitoit & irritoit tous contre les François & leur Roy, leur remonstrant que Clouis ennemy de toute equité, ne faisant cas de remonstrance quelconque, & ne cherchãt que la guerre, remettoit sa fortune en sa force & vaillance. Qu'ils deuoient tous s'opposer à la grandeur du Frãçois ambitieux, courageux, & hautain, que c'estoit le profit public de n'endurer que les François se fissent tant grands : & que si apres la deffaite des Allemans on leur souffroit de vaincre de rechef les Visigots, ils pourroient apres s'attaquer à tous les autres Rois, & que rien ne leur seroit impossible. Qu'il falloit à ceste occasion assembler le conseil de tous les Rois & Royaumes, deuant lequel on sommeroit le Roy de France. Que le salut d'vn chacun consistoit en la pro-

Thierry suscite les Princes Chrestiens cõtre Clouis. — *Raisons pour susciter les estrangers contre les Frãçois*

cccc. xcix.

uidence de tous, & qu'il estoit besoin d'enuoyer de toutes parts Ambassadeurs vers les François pour les menasser, & en les menassant les intimider. Bref il remuoit le ciel & la terre contre Clouis, des premiers il sollicita Gondebault Roy de Bourgongne oncle paternel de Clotilde, femme de Clouis, estant Gondebault bien disposé à secourir Alaric contre Clouis, non tant pour amitié qu'il portast aux Visigots, que pour le mal talent qu'il auoit contre Clouis, à raison du mariage de sa niepce, auquel il auoit esté forcé, & duquel il craignoit l'orage qu'il ne peut depuis euiter, & tomba sur son Royaume & sus sa teste. Ainsi souuent on donne secours non pour le respect de celuy à qui on le donne, mais pour la haine particuliere de celuy contre qui il est donné. Gondebault suscité par Thierry, tient quelques propos diffamatoires cõtre Clouis, & par sa mauuaise langue, de la querelle d'autruy, s'alluma vne mortelle guerre contre soy mesme, car Clouis laissant la guerre qu'il entreprenoit contre les Visigots, dressa ses forces alencontre de Gondebault. Surquoy il sera bon de faire entendre que de tous les freres de Gondebault qui (comme il a esté dit) estoient trois, n'estoit demeuré en vie, qu'Odegisille ou Odesille le plus ieune de tous, lequel voyant qu'il ne pouuoit obtenir aucune portion du Royaume du Roy son frere, suiuant la conuention faite entre eux & cy-dessus au long declaree, & ne pouuant entretenir estat de fils & frere du Roy comme il estoit, ne sceut mieux pourueoir à ses affaires que de se retirer au Roy Clouis mari de sa niepce, lequel il pria vouloir moyenner enuers Gondebault luy faire quelque raison de son partage. Clouis en pria bien fort Gondebault, mais luy n'en ayant voulu rien faire, Clouis fut aise d'auoir ce pretexte & couuerture pour luy faire guerre, ioint qu'il auoit bonne deuotion de vanger la mort des pere & mere de Clotilde sa femme.

Gondebault pratique contre Clouis.

Odegisille se retira à Clouis pour auoir raisõ de son frere

A

B

Toutes ces causes ne furent si suffisantes pour prendre les armes, que l'enuie qu'il auoit s'emparer du Royaume de Bourgongne, comme il se faict tousiours entre les Royaumes & Rois trop voisins, qui, de toutes les occasions qu'ils ont de se guerroyer, la meilleure, ou pour le moins la plus mouuante est la cupidité & le droit de bienseance, & mesme qu'Odegisille auoit conuenu auec luy que ayant chassé son frere Gondebault, il prendroit la moitié du Royaume de Bourgongne, & luy l'autre, Odegisille remonstroit à Clouis, que faute d'y auoir droit ne les deuoit empescher, veu que l'vn d'eux estoit fils du deffunct Roy de Bourgongne, & l'autre gendre d'vn de ceste maison. Clouis esmeu par les raisons dessusdites laissant pour quelque temps la guerre des Visigots, tourna ses forces contre Gondebault, & d'arriuee print toutes les villes de deça la Saone: ce que tellement espouuanta Gondebault, que desesperé du tout ne mõstroit signe d'aucune resistance. Dont la Roine Clotilde sa niepce esmeüe de pitié, non de son oncle, mais de son païs, & de sa maison, ayant semblablement honte de ce qu'aucuns disoient que ceste guerre estoit fondee sur le recouurement de son bien, luy fit vne semblable harangue.

L'enuie de Clouis sur la Bourgongne.

Remõstrãces d'Odegisille.

Guerre de Clouis en Bourgongne.

C

VII.

Harangue de Clotilde au Roy Clouis son mary.

Tu as ja cõquis, magnanime Roy, la moitié du Royaume de Bourgongne, recompense pour ce coup assez grande de ton heur & vertu. Pourquoy doncques veux tu encores hazarder ta vie & celle des tiens pour acquerir à vn autre ce qui est de ce pauure Royaume? qui t'esmeut pour chasser la mort de mon oncle Gondebault, pour apres icelle donner ses terres à Odegisille encore sanglant du meurtre fraternel? qui » par sa grande conuoitise t'induit à faire ce malheureux accord auec luy? As tu bien » ceste paction tant recommandee, que tu ne faces conscience de ruiner & desoler ainsi » tout vn monde? Cela seroit bien plus seant à ta grandeur excedant celle des autres » Rois, de bailler à Odegisille ce que tu as ia conquis de ce Royaume, que de le fauo» riser en la poursuitte de la mort & couronne de ton frere, t'acquerant par ce moyen » le blasme de son peché. Mais à qui est ce que Dieu & les hommes donneront le tort » de l'homicide de Gondebault, s'il est commis par quelqu'vn des tiens, estãt toy mes» me à la poursuite? vrayement tu peux sans blesser ta foy, te contentant de ce que tu » as gagné, auoir pitié de mon pauure païs, & en retirer tes forces. Tu as promis que demourant victorieux du Bourguignon tu baillerois la moitié de Bourgongne à mõ „ oncle Odegisille: n'y as tu pas fait ton pouuoir? n'as tu pas tasché par tous moyens à „ l'accomplissement de a promesse? Les humains n'õt point puissance de cõmander „ à Dieu ny à la fortune, laquelle à sa volonté conduit la paix & la guerre principalle„ ment: ce que tu peux assez sçauoir pour l'auoir tant de fois experimenté. Tu as em-

D

Deuoir de Clouis.

A ployé tes forces au recouurement de tout ce Royaume: que veult doncq maintenāt Odegisille? Ie te prie auoir quelque pitié de ma tristesse, & ne destruire ainsi la maison qui pour toy m'engendra, & si tu as pouuoir d'acorder mes deux oncles, ie te supply, ne les porter dauantage. Mais lequel est le plus inique ou d'aider à mon oncle à tuer son frere, ou de l'inciter à ce faire? ce que tousiours on croira de toy, si tu ne te desistes du secours d'Odegisille. S'Il nous estoit permis souhaitter la ruine des nostres, il me semble que nous deurions plustost desirer qu'elle se fit par estrangers que par nous mesmes. Ne commettre chose blasmable enuers quelqu'vn est digne d'vne telle prudence que la tienne, affin qu'à ton exemple apres toy, tes enfans ne viennent à faire chose dont on les puisse reprendre. Voudrois tu bien toy qui es tant sage, de si grande maison, Roy de nation tant belliqueuse, apres t'estre faict Chrestien, perdre la reputation d'estre le plus pitoyable Roy de la terre, & par ce moyen frustrer les hommes de l'esperance qu'ils ont en toy? lesquels t'estiment tant, qu'il te croyent enuoyé de Dieu, & resider en toy quelque diuinité, pour t'auoir veu B entreprendre guerres qui fussent iustes & necessaires, ne rien mettre à fin qu'auec grande clemence & vertu, tant que ceux mesmes que tu as vaincuz, t'estiment, craignent, & aiment comme leur propre pere. Tu as tant de fois pardonné aux Allemans tes plus grands ennemis: pourquoy donc desires tu l'entiere ruine des Bouguignons? Toy qui es estimé du peuple & pere & Roy, permets tu bien les deux freres se faire guerre? Est ce ainsi que tu apprens tes enfans à t'aimer, & à l'aduenir d'estre fidelles par entre eux? Leur volonté ne depend que de ton exemple, & n'y a point de doute que tādis qu'ils viurōt, ils n'ayēt desir d'ensuiure ce que tu faits. Tu as creu ton Royaume iusques à la riuiere de Saone. Ce que tu ne peux auoir maintenant par armes, quelquefois tu l'auras sans debat. Tu es par ta vaillance demeuré vainqueur, & vn autre tasche à te charger de son offence. L'occasion de plus iuste & proffitable guerre bientost se presentera, t'asseurant que la paix nous manquera plutost que la guerre.

Cómiseratió. *Exemple des peres aux enfans.* *Clemence de Clouis.*

VIII.

Ceste vertueuse Roine tenant les genoux du Roy son mari embrassez, entremeslant ses parolles de pleurs & de souspirs, fit tant qu'elle impetra sa demande. Gonde- C baült d'autre costé ne se voyant assez fort pour resister aux François, cherchoit tous moyens de les appaiser, & ne refusoit aucunes conditions de paix, encores qu'elles luy fussent fort honteuses, & à son desauantage & deshonneur, pour euiter l'orage present, & l'obtint, se sousmettant à payer tribut qu'on luy voulut demander. Aucuns ont escrit que Gondebaut fut prins en ceste guerre, & fut rachepté par vn sien subiet d'Arles nommé Ares fort riche homme, qui payant la rançon de son Roy, le mit à pleine deliurance. Estant adoncques ces choses pacifiees, le Roy Clouis laissa cinq mil hommes en la Bourgongne pour tenir garnison soubs la charge d'Odegisille, mais Gondebault voyant l'armee Françoise retiree, ne faillit de dresser vne embuscade à son frere. Lequel estant en la ville de Vienne sans se douter de la malice de sondit frere, fut en vn moment assiegé de grosses forces qu'auoit mises ensemble le Roy Gondebault, pour se ressentir de l'iniure receuë de son frere, deuant que les François luy pussent donner secours. Et cependant Odegisille se voyant en ce destroit de siege, sans auoir pourueu autrement pour resister, & n'ayant viures pour D soustenir longuement vn siege, s'aduisa de mettre hors la ville tout le menu peuple, & toutes personnes inutiles à porter les armes, à fin que ce peu de viures qui estoit en la ville peut donner moyen aux gens de guerre, de tenir encores quelque temps, iusques à ce que le Roy Clouis fut aduerty de cest acte, & qu'il eut loisir de remettre sus ses forces pour le venir secourir. Toutefois il se trouua entre le peuple qu'on auoit mis hors la ville, vn maistre ingenieur, qui autresfois auoit eu la charge des Aqueducts ou conduits des eaux qu'on souloit amener en la ville par tuyaux esleuez sur grands arcs de pierres. Cest ingenieur despit d'auoir esté contrainct de vuider la ville auec sa femme & ses enfans, s'adressa au Roy Gondebault, & luy fit ouuerture pour le mettre dans la cité par les conduits des Aqueducts: ce qu'il fit si dextremēt & prōptement, que soudainement la cité fut prinse, & tuez tous ceux qui se mirent en defence. Odegisille se trouuant en grand desespoir de sa vie, se retira en l'Eglise cathedrale, auec l'Euesque, qui lors estoit de secte Arrienne, & là dedans ils furent tous deux mis à mort, sans respect ny reuerence du lieu. De tel exploict le Roy Clo-

Paix donnee à Gondebault & tribut imposé. *Clouis laissa garnison en Bourgongne.* *Gondebault rōpt la paix.* *Odegisille assiegé dedans Vienne.* *Vienne prinse par vn Aqueduct.* *Odegisille tué.*

DIX uis plus irrité que deuant, fit tout son effort, pour prendre la vengeance de la mes- A chancete du Roy Gondebaut, de façon que venant auec puissante armee, il contraignit Gondebault d'abandonner son Royaume, & se retirer par deuers Thierry, Roy des Ostrogots. deuãt qu'on le peust enclorre, & tost apres mourut en exil. Les Princes & Seigneurs du païs voyans leur Roy fugitif, & n'y auoir ordre de le reconcilier à Clouis, enuoyerent par deuers la Royne Clotilde, & luy recommanderent les deux enfans du Roy Gondebault son oncle, c'est à sçauoir Sigismond & Gondemar (ayant Sigismond espousé la fille de Thierry Roy des Ostrogots & de la sœur de Clouis) & à iceux enfans fut laissee toute la partie de Bourgongne de là la riuiere de Saone, à sçauoir la Sauoye & la Prouence. Bien tost apres deceda le Roy Gondebault. Ceste alliance du Roy de France & de Thierry differa seulement leur inimitié & ne l'amortit du tout, & Thierry se contenta si bien du partage qui auoit esté donne à Sigismond son gendre, que de là en auant il ne voulut mal aux François pour fauoriser les Visigots: cela aduint l'an 509.

Gondebault chassé de son Royaume, mourut.

Partie de la Bourgongne laissee aux enfans de Gondebault.

IX. Clouis ayant mis fin à la guerre de Bourgongne n'eut autre plus grand desir que d'en commencer vne autre contre les Visigots, laquelle long temps deuant il auoit B proiettee en sa teste. Adonc il mit son armee aux champs, & passa la riuiere de Loire pour aller trouuer Alaric en Aquitaine: comme il fut pres de Tours, il enuoya (selon que quelques historiens disent, entre lesquels est le moine Aimonius) les messagers faire les offrandes à Dieu, & à S. Martin de Tours, les requerant de luy donner secours contre les Visigots. De là il vint iusqu'à la riuiere de Vienne, pres Chinon, laquelle estoit si desbordee de l'inondation des eaux, qu'il ne la pouuoit passer. Clouis estant en grand detresse de ce retardement, se mit en deuote oraison, par laquelle il supplioit Dieu de luy faire vn seul passage, Il n'eut pas si tost mis fin à son oraison, qu'vn cerf vint à sortir de la forest, & estant poursuiuy des François, il se ietta dedans la riuiere, qu'il passa lors à gué sans nager, leur monstrant le passage, par lequel sans aucune difficulté ils passerent la riuiere, estimans leur auoir esté monstré par vn diuin miracle, De là, Clouis alla en diligence rencontrer Alaric à cinq lieues de Poitiers sur le chemin S. Hilaire en vn lieu pres Chauuigné, ou selon d'autres pres de Vouillé, où il n'arresta longuement qu'il ne luy donnast la bataille, en laquelle fut si bien comba- C tu, qu'on douta longuement de la victoire: mais les Visigots ne pouuans soustenir la furie des François commencerent à branler, sans toutesfois rompre leur rang: ce que voyant les François redoublans leurs coups, les chargerent si asprement qu'ils les contraignirent preferer la crainte à l'honneur, & leur tourner le dos, sans que leur Roy Alaric les peust retenir ny par commandement, ny par menace, ny pour leur remonstrer que ceste fuitte ne les pouuoit sauuer, & que toute la gloire de l'homme de guerre consiste en vaillance & vertu, & tout le deshonneur en vne pusilanimité: car ils estoient si furieusement poursuiuis, qu'en leurs cœurs la peur demeura maistresse, & continuerent leur fuitte. Ce que voyant Alaric auec les plus vaillans de ses hommes, se tint sur la queuë, tenant en ceste extremité le lieu de sage Capitaine & de vaillant soldat: mais Clouis qui estoit des premiers à la poursuitte, & se souuenant des menasses & des paroles audacieuses dont l'autre auoit vsé, esmeu de la victoire apperceuant Alaric, laissa les autres, & picqua droict à luy, comme au principal des siens, le chargeant de si grande force & dexterité, que du premier coup il le porta par D terre. Au secours duquel deux Cheualiers Visigots arriuerent, qui mettans toute crainte arriere, pour la necessité en laquelle ils voyoient leur Prince, donnerent telle attainte à Clouis, que sans la bonté de son harnois & l'aide d'vn ieune Cheualier nommé Cloderic, il se trouuoit en fort grand danger: toutesfois il occist de sa main Alaric, qui par tous moyens taschoit à se releuer. Ce qui est bien remarquable en vne bataille & non gueres aduenu, qu'vn chef d'vne armee ait de sa main tué l'autre. La victoire demeura à Clouis, & fut ceste bataille la premiere qui fut donnee pour la defence du nom Chrestien contre les infidelles: cela aduint l'an cinq cens neuf. Ce triste spectacle amusa tant les François, que les Visigots eurent tout loisir de se sauuer. Et pendant que ceux qui estoient demeurez pour la garnison d'Angoulesme, le vouloient fortifier, la plus grand part de leur vieille muraille tomba quasi comme par miracle, dont tellemẽt ils furent effrayez qu'ils quitterent la place aux François, lesquels marcherent iusques pres de Bordeaux, où derechef furent combattuz les Visigots

Guerre en Aquitaine contre les Visigots.

Offrandes de Clouis à Dieu & à sainct Martin.

Passage de riuiere monstré par vn cerf.

Bataille entre Clouis & Alaric Roy des Gots.

Fuitte des Gots.

Remonstrãce d'Alaric a ses soldats.

Vaillance de Clouis.

Clouis de sa main tua Alaric, cas remarquable.

Premiere bataille pour le nõ Chrestien.

Gots poursuiuis iusques à Bordeaux.

A demeurez de la precedente bataille, & en fut fait tel carnage, que le lieu du combat, où il y a auiourd huy vn village, est appellé camp Arrian, à deux lieuës de Bordeaux. Cela fut cause que ceux de Bordeaux, Cahors, & Rouergue, se rendirent incontinent, & les Auuergnats tous les derniers, apres auoir perdu en bataille le Duc Apolinaire, cousin de leur Euesque nommé Sidonius, se rendirent pareillement. Ainsi ne restoit plus que Toulouse, ville capitalle & Royalle des Visigots, que tout le pays ne fust en la puissance des François, qui toutefois à la fin la mirent en leur obeïssance. DXII. Camp Arrian pres Bordeaux. Cautelle de Clouis. Toulouse capitale des Visigots.

Puis le Roy de France rompant son camp se retira en son Royaume, pour donner ordre à quelques troubles qui s'y esleuoient en son absence, car durãt qu'il estoit empesché en ceste guerre, vn grand seigneur d'Arthois & de Cambresi nommé Cannacare ou Ragnacaire, enflé de ses biens & de sa puissance, se vantoit par tout d'estre issu de Clodion le Cheuelu, & à ceste occasion disoit le Royaume luy appartenir. Clouis, auquel telle vanterie ne pouuoit plaire, le fit mourir auec ses freres & enfans, à fin que la race de ces pretendeurs de droit en son Royaume fust exterminee : n'estant rien qui plus desplaise aux Princes, que ceux qui se vantent d'auoir droit en leurs estats. B Ledit Cannacare, & ses freres & enfans furent liurez entre les mains de Clouis, par trois de leurs seruiteurs, qui luy auoient promis de luy liurer Cannacare, & ses freres, & enfans, à la charge que Clouis leur donneroit à chacun vn corcellet d'or : ce que Clouis leur promit, mais ayant receu le fruict de leur trahison, il leur enuoya des corcellets de cuiure ou d'airain vn peu dorez. Eux se plaignans de n'estre recompensez de leur iuste sallaire, Clouis les fit pendre, pour donner exemple à tous autres de ne trahir leurs Princes, monstrant par là, que les Princes aiment les trahisons, non ceux qui les commettent. Ce qui est vne commune affection que l'on a vers les meschans, pendant que l'on a affaire d'eux : ne plus ne moins que ceux qui ont affaire de fiel & du venin de quelques bestes venimeuses, qui sont bien aises quand ils les trouuent, & qu'ils les prennent pour s'en seruir à leur besoing : mais quãd ils en ont prins ce qu'ils en ont voulu, ils haissent leur malice. Il y auoit vn autre seigneur nommé Sigebert, Gouuerneur de Coulogne, qui mõstroit par tout, les playes qu'il auoit receues pour le seruice du Roy, se plaignant d'auoir esté par luy mal recompensé, & aduançoit cõ- C tre ledit Clouis & ses deportemens & actions, plusieurs paroles iniurieuses, & tendantes à esmouuoir vne rebellion & sedition. Clouis en cela se monstra fort clement, car il ne luy fit autre mal, sinon qu'il le priua de ses estats, & les donna à son fils. Il y en eut aussi vn autre, nommé Carraric, qui mesprisant le Roy, se faisoit presque esgal à luy, & parloit de luy de la mesme façon qu'en parloit Sigebert. Le Roy le fit moine auec son fils, & ne luy fit autre mal, mais comme le fils faisoit abbatre & raire sa couronne, il se print à dire: Mon pere, ces rameaux coupez en l'arbre, qui est encore en sa force & verdeur, viendront bien tost à croistre. Dieu vueille que celuy qui est cause que ie suis moine & que ie porte couronne, perisse aussi tost, & toute sa maison ensemblement que mon poil sera reuenu. Le Roy aduerti de ces paroles, fit mourir le pere & le fils. Voila comment Clouis chastioit ceux qui de fait ou de parole, esmouuoient quelque sedition ou rebellion. Et ainsi ayant faict mourir plusieurs de ses plus proches parens craignant qu'ils le chassassent de son Royaume, il espandit sa puissance par les Gaules. Comme vn iour il estoit seul parmy ses domestiques, il se D print à dire qu'il estoit bien malheureux d'estre ainsi demeuré seul parmy les estrangers, n'ayant parens aucuns pour le secourir, s'il luy suruenoit quelque affaire : mais l'Euesque de Tours dit que Clouis ne disoit pas cela de dueil qu'il eust de la mort de ses parens, ains auec cautelle, s'il y en auoit encor quelqu'vn en vie pour le faire mourir, & rassasier son ambition & cruauté. X. Mort d'vn qui pretendoit droict au Royaume. Salaires de traistres. Les Princes aiment la trahison, non le traistre. Clemence de Clouis. Rebelle mis en monastere. Menasse cõtre vn Prince. Punition d'vn moine.

Comme il estoit en Touraine, arriuerent les Ambassadeurs d'Anastase, Empereur des Grecs, pour se conioüir auec luy de ses heureuses victoires, auec lettres dudit Anastase, par lesquelles il le salüoit Consul, Senateur & Patrice Romain : & pareillement luy enuoyoit vne Couronne d'or, & vne robbe telle que les Senateurs de Rome la portoient. Clouis ayant receu ces presens, fit ietter au peuple grand nombre d'argent, en signe de liberalité, puis fit apporter la Couronne à Rome, pour la mettre en l'Eglise S. Iean de Latran, ou selon que d'autres disent, en l'Eglise S. Pierre, & fit de grands presens aux Ambassadeurs dudit Empereur. Aussi Clouis fit ses dons & offrandes à S. Martin de Tours, entre lesquels il y donna le coursier, sur lequel il estoit XI. Presẽs de l'empereur Anastase à Clouis. Presens enuoyez à Rome

DXIIII.

monté en ses batailles & victoires: depuis le voulant rauoir & racheter pour le prix qu'il pouuoit valoir, enuoya deuant la Chasse dudit S. cent sols d'or, de la monnoye lors courant. Comme il vouloit monter sur le cheual, il ne se vouloit mouuoir, semblant qu'il eust les pieds attachez cõtre la terre. Alors Clouis renuoya autres cẽs sols, iusques à la cinquiesme fois, & alors le cheual se meut: ce qui donna à Clouis occasiõ de dire que S. Martin estoit bon en aide, mais cher en prix Ceste intelligence & amitié d'entre l'Empereur Grec & le Roy de France, estoit fort suspecte à Thierry Roy des Ostrogots, lequel voyant que l'Empereur ne taschoit qu'à remettre l'Empire en son entier, craignoit que l'Empereur & les François alliez ensemble ne courussent sus à luy, & à tous les autres Rois, veu que les Visigots estoient presque du tout ruinez. Pour à quoy pouruoir, il leua d'Italie, de Sicile, & d'autres isles de la mer d'Esclauonie & de Dalmatie, qui toutes luy obeïssoiẽt, & de ses Ostrogots, iusques à quatre vingts mil hommes, qu'il enuoya soubs la conduitte d'Ilbe, Comte des Gepides à Almaric fils de cest Alaric, que le Roy de France auoit occis, lequel il suscita cõtre Clouis à la vengeance de la mort de son pere, & au recouurement de son Estat. Thierry suscita ceste nouuelle guerre à Clouis, pour luy dõner tousiours des affaires, à fin que Clouis n'eust moyen ny loisir d'estendre plus auant ses limites. Estans dõcques les Ostrogots & Visigots assemblez, ils deffirent en vne bataille les François en laquelle il en fut tué bien vingt mil. Ceste victoire fut cause que la Gascongne retourna en la puissance des Visigots, demeurant la Prouence aux Ostrogots, lesquels n'oserent marcher plus auant en France: ce qui fit assez cognoistre qu'ils ne pretendoiẽt qu'à contraindre les François à se contenter de leurs terres, sans tascher à conquerir celles d'autruy. Le Roy Clouis mourut en ce temps, premier qu'il eust moyen de se venger d'eux, l'an 514. Car pensant apres la mort d'Alaric auoir mis fin à toutes guerres, & rendu son Royaume paisible, il se retira à Paris, laquelle il fit chef de son Royaume, & d'vn Estat confuz de la France en fit vn Royaume solide, estendant les fins & limites d'iceluy iusqu'à la riuiere de Loire. Dehors la ville de Paris, il fit sur vn mõt bastir vne Eglise qu'il dedia à S. Paul, qui est à present nommee sainte Geneuiefue, en laquelle il est enterré: & alors la ville de Paris commença à croistre de ce costé là. Il fut seuere punisseur & chastieur des rebelles & seditieux, ayant fait pour ceste occasion mourir plusieurs grands Seigneurs ses parens, desquels il auoit ialousie & soupçon à fin de deurer paisible en son Estat: monstrant en cela estre Prince fort habile & mauuais homme. Il estoit fort conuoiteux de gloire, de grandeur, & d'Empire, cherchant (comme vous auez peu voir) les guerres de tous costez, pour agrandir son Royaume: toutesfois auec beaux pretextes, qui ne deffaillent iamais aux Princes qui veulent s'agrãdir, & qui ont enuie d'entamer vne nouuelle guerre. Toutes ses actiõs monstrent qu'il estoit homme aduisé en ses affaires, dextre, preuoyant, sage, grand guerrier, iusticier, & droiturier. Il accreut son Royaume de plusieurs païs, terres & seigneuries, & l'orna de la foy Chrestienne, & de tout poinct extermina la puissance des Romains en Gaule, sans que depuis ils y ayent peu mettre le pied. Il y en a qui disent qu'il fut en la terre saincte, mais cela est faux, & d'autres qui disent qu'il fit assembler en la cité d'Orleans, le premier Concile qui fut tenu de l'Eglise Gallicane, auquel y auoit trente deux Euesques & plusieurs autres Prelats, & qu'en iceluy furent statuez & ordonnez plusieurs Decrets sur les elections & confirmations des dignitez & autres benefices electifs. Outre l'Eglise de saincte Geneuiefue, Clouis fonda le grand Temple de Strasbourg.

Soupçon de Thierry. — Ennemis suscitez contre Clouis. — Batailles où les François furent defaits. — Clouis mourut. — Paris ville capitale de Frãce. — La France erigee en Royaume. — Conditiõs de Clouis. — Les Princes n'ont faute de pretextes. — Clouis autheur de la foy en Frãce. — Concile d'Orleans.

Durant son regne, le Pape Gelase gouuerna l'Eglise Romaine par l'espace de cinq ans. On luy attribue la distinction des liures Authentiques, & des Apocriphes, & l'institution des ordres, & de la Bigamie. Il composa Hymnes, Collectes, Responsoires, Graduels, & Preface de la Messe, & à icelle adiousta *Vere dignum & iustum est.* De son temps le Clergé print grande authorité, & lors commença en France l'edification des temples, & à estre dediez à l'honneur des Saincts, & à estre nommez de leurs noms, & saincte Brigide & Boece viuoient.

Ordonnances du Pape Gelase. — Commencement des bastimens des Temples en France.

A

CHILDEBERT PREMIER,

ROY SIXIESME.

Sommaire.

I. Partage des enfans de Clouis en Royaumes. Childebert Roy de Paris. Paix auec Almaric. Pretention de Clodomire sur le droict de Bourgongne. Sa cruauté contre Sigismond. Sa mort.

B *II. Ses enfans tuez par leurs oncles. S. Cloud. Guerre de Thuringe.*

III. Radegonde femme de Clotaire. Guerre entre luy & ses freres, puis la paix. Clotilde maltraitée par les Arriens. Mort d'Amalaric Roy des Gots.

IV. Mort di Thierri Roy de Mets, auquel succede Theodebert. Present des Ostrogots aux Roys de France.

V. Totilas Roy des Gots prend & ruine Rome. Demande l'alliance des François. Est defait.

VI. Theodebert passe en Italie, où il meurt. Bourgongne partagée. Morts de Thibaut Roy de Mets, & de la Royne Clotilde.

VII. Guerre entre freres. Mort de Childebert. Bataille entre les Bretons. Crannus tué par son pere



CLOVIS laissa Childebert, Clotaire, Clodomire, & Thierry, les trois premiers fils de luy & de Clotilde, & le quatriesme estoit bastard, qu'il auoit eu d'vne femme qu'il aima deuant qu'espouser Clotilde. Or n'eust il sceu aduenir plus grand mal-heur en la maison de Clouis que d'y laisser tant d'enfans, veu que la multitude d'enfans, a souuent engendré és maison des Rois des guerres domestiques & ciuiles. Ces quatre fils doncques partagerent le Royaume en Tetrarchies. Childebert fut Roy de Paris, Clotaire de Soissons, Clodomire d'Orleans, & Thierry de Mets. Sous le Royaume de Paris estoient comprises les Prouinces de Poictou, du Maine, de Touraine, & l'Aquitaine. Soubs celuy de Soissons estoit, Vermandois, Picardie, Flandres, & Normandie. Soubs celuy d'Orleans estoit, la Prouence, la Bourgongne, & le Dauphiné iusqu'à la mer, & soubs celuy de Mets estoit, la Lorraine, lors ditte Austrasie, & les païs de deça le Rhin iusques à Rheims. Les Chroniques les appellent Rois de Paris, Soissons, Orleans, & Mets, par vne façon ancienne de parler qu'on intituloit les Rois du nom de la ville capitalle de leur royaume. Chacun desdicts Rois se nommoit Roy de France, mais pour sa designation on adioustoit tenant sa principalle court à Paris, & ainsi des autres. Ce qui les a faict escrire Rois de Paris, d'Orleans, de Soissons, & de Mets, qui a esté vne coustume ensuiuie par leurs successeurs partagez de semblables Royaumes, toutesfois le baise-main & la souuraineté des trois autres Royaumes estoit deuë à celuy qui estoit Roy de Paris, comme le premier de tous, est appartenant à l'aisné. Thierry qui estoit bastard succeda & partagea d'esgalle portion auec ses freres, car durant la premiere lignee des Rois, les Bastards aduoüez partageoient esgallement auec les legitimes, comme on voit en ce Thierry, & en d'autres qui viendront par cy apres, & en nostre œuure de l'Estat & succez des affaires de France, nouuellement par nous augmenté.

I. — C — *Malheur d'auoir trop d'enfans.* — *Partages des freres en Royaumes.* — D — *Titre des Roys.* — *Paris le premier Royaume de tous.* — *Bastards succedoient comme les legitimes.*

Or pour reuenir à ces quatre freres, comme chacun d'eux partagé petitement veut s'esgaller à la grandeur du pere, ils ne se peurent contenter d'vne petite seigneurie : ce qui fut occasion de leur donner enuie de commancer les premieres guerres contre les estrangers, lesquelles depuis se tournerent en do- *Ambition des freres.*

DXX.

mestiques, & ne prindrent fin iusqu'à ce que ces quatre Royaumes separez, A
fussent remis & incorporez ensemble, & vinssent obeïr à vn seul. Ce qui n'aduint pas lors seulement, mais aussi souuent depuis on a veu que toutes & quantesfois que la France a esté partagee en tant de pieces, elle a tousiours esté tourmentee de guerres ciuilles, qui n'ont cessé iusqu'à ce qu'elles soient venues à obeïr à vn seul. Ces quatre freres donc firent premierement paix auec Almaric, fils d'Alaric Roy des Visigots, & pour plus l'asseurer, ils luy donnerent en mariage leur sœur Clotilde, & luy rendirent la ville de Toulouse. Il n'y auoit point plus grand moyen de croistre leurs seigneuries, que de quereller le Royaume de Bourgongne, prochain de celuy d'Orleans. Dequoy Clodomire Roy d'Orleans, fut le premier instrument, lequel en l'an 520. se voyant voisin de la Bourgogne, mit en son esprit qu'il auoit moyen de s'en faire Roy. Dequoy il alleguoit quelques bonnes occasions qui l'esmouuoient à ce faire, & qui sembloient à vn chacun estre fort legitimes. Mais (comme il a esté dit,) iamais les Princes qui veulent faire guerre n'ont faute d'occasions, ou pour le moins de couleur d'icelles. Les occasions sont diuersement recitees: les vns disent que Clodomire disoit vouloir vanger la mort de Chilperic son ayeul maternel, tué par Gondebault, pere de Sigismond qui en estoit Roy, B
& recouurer les droicts pretenduz au Royaume de Bourgogne, par sa mere, laquelle estoit fille de Chilperic; frere aisné dudict Gondebault, & fils aisné de Gondioch, comme il a esté dit cy-dessus. Les autres disent que Clodomire pour guerroyer Sigismond prenoit son occasion sur ce que son peuple l'accusoit d'auoir à la persuasion de sa derniere femme, fait tuer son fils nommé Suger, qu'il auoit eu de la premiere fille de Thierry, Roy des Ostrogots: mais soit que ce fust sur la premiere, ou sur la seconde cause, Clodomire alla à l'encontre de Sigismond, & luy liura la bataille, en laquelle il le deffit sans grande peine. Les vns disent que Sigismond vaincu & chassé, se cuida retirer en sauueté & refuge en la sauuegarde d'vne Eglise, d'vne Abbaye qu'il auoit fondee, mais que Clodomire n'ayant aucun esgard à la saincteté du lieu, le fit prendre auec sa femme & ses enfans, & mener à Orleans. D'autres disent qu'il fut prins en la bataille, & que luy, sa femme, & ses enfans du second mariage furent amenez à Orleans, là où ils furent iettez dedans vn puiz (mort C
vrayement tres cruelle, pour Princes & parens si proches) nonobstant les requestes d'Auitus, qui auoit esté precepteur du Roy Sigismond, & qui remonstroit à Clodomire, qu'il ne deuoit si cruellement soüiller ses mains du sang de son cousin germain, & de ses enfans. Mais Clodomire qui auoit enuie d'estre Roy de Bourgogne, & qui pensoit n'en pouuoir asseurement iouïr, s'il laissoit en vie Sigismond, ou aucun de sa posterité, executa ceste barbare cruauté. Par là on peut voir à quoy induict les hommes la cupidité de regner, qui n'a esgard à droict diuin ny humain. Toutesfois Clodomire compta sans son hoste, d'autant que lors qu'il pensoit iouïr du fruict de ses victoires, & de ses parricides, il luy aduint tout le contraire de ce qu'il auoit pensé & discouru, (comme tousiours la prudence, ou pour mieux dire, la malice humaine est vaincue par la prouidence diuince) car Gondemar, frere de Sigismond, qui apres la mort dudict Sigismond fut esleu Roy de Bourgogne, ayant entendu la cruelle mort de son frere & de ses neueux, assembla son camp, & s'en alla trouuer Clodomire. Vn iour comme les deux armees estoient prochaines, Clodomire qui estoit insolent de sa cruelle victoire, se desbanda d'auec ses gens, & l'ayant son outre-cuidance porté au milieu de ses ennemis, les Bourguignons, il se trouua soudain enueloppé d'iceux: tellement que l'vn d'eux luy donnant d'vne lance à trauers le corps, le renuersa de dessus son cheual, duquel il fut longuement trainé, la teste en terre. Alors les Bourguignons cogneurent à ses longs cheueux, qu'ils auoient tué le Roy Clodomire, ou quelque Prince du sang de France, pour ce qu'il n'y auoit en France autres personnes, qui portassent les longs cheueux que les Rois, & les Princes du sãg Royal, suiuant la loy des cheuelures, faicte par le Roy Clodion le Cheuelu, comme nous auons dict cy dessus en sa vie. Estant Clodomire recogneu mort, les Bourguignons luy trancherent la teste, & la mettans au bout d'vne lance, en firent monstre à l'armee des François. Quelques vns disent que les Bourguignons aduertis que Clodomire souuent se pourmenoit assez loing de son camp, auec peu de compagnie, & que quelques vns d'entre eux prindrent escharpes blanches, s'habille- D

La France coupee en pieces guerroyee.

Paix auec Almaric.

Querelle sur le Royaume de Bourgongne.

Occasion de Clodomire, sur le droit de Bourgongne.

Bataille contre Sigismond Roy de Bourgongne.

Cruauté de Clodomire, contre ses parens.

Cupidité de regner.

Clodomire tué.

Clodomire recogneu à ses cheueux.

A sent, s'armerent à la Françoise, & auec ce stratageme le prindrent & le tuerent. Ceste bataille fut en vn lieu du diocese de Vienne, nommé Viseconte? l'an de salut, cinq cens & vn,

Or Clotaire & Childebert, freres de Clodomire ayans entendu la mort de leur frere, ne furent paresseux à en poursuiure la vengeance, de telle sorte qu'ayans chassé Gondemar hors de la Bourgogne, ils le contraignirent de s'en fuir en Espagne, là où il mourut, mais les Chroniques de Bourgogne disent qu'ils l'estranglerent.

Clodomire laissa de sa femme Goldeacque 3. fils, Theodoal, Gontran, & Cloud, lesquels apres la mort de leur pere, la Roine Clotilde leur grand'mere print aupres d'elle pour les faire instruire. Ces deux Rois oncles paternels de ces petits enfans, manderent à leur mere qu'elle leur enuoyast, pource (disoient ils) qu'ils leur vouloient rendre le Royaume de leur pere, & leur faire part de celuy de Bourgogne, l'entreprinse de laquelle auoit esté commencee par leurdit pere. Clotilde croyant que ses fils voulussent faire ce qu'ils disoient, leur enuoya lesdits enfans, mais quelques vns fidelles amis du Roy Clodomire se doutans de ce qui depuis arriua, desroberent sus les chemins le plus ieune d'eux, nommé Cloud: toutesfois ils ne le peurent tant bien celer, qu'en fin il ne fut contraint de se rendre moine, pour euiter la fureur de ses oncles, lesquels tenans les deux autres les firent mourir. Dont Clotaire fut le plus blasmé, pource que de sa main mesme il les occit, en la presence de Childebert, qui combien que du commencement il fut consentant de ce parricide, toutesfois puis apres recognoissant son crime, en porta longuement vne grande tristesse, & vn remors qui à toutes les heures du iour agitoit son cœur d'vne furie vangeresse. Ainsi fut vangee la mort des enfans de Sigismond par celle de Clodomire & de ses enfans. Clotaire apres cest execrable parricide, s'empara du Royaume d'Orleans, & espousa Goldeacque vefue de feu Clodomire son frere, & mere de ces petits enfans par luy tuez. Cloud se fit moine pres de Paris, en vn lieu qui de son nom s'appelle auiourd'huy S. Cloud. Voila les guerres ciuiles que ces Princes freres auoient en ce temps, beaucoup plus cruelles & iniques que celles qu'ils firent aux estrangers. Voila les piteuses tragedies qui se iouoient sur le Theatre de la France, soüillee de tant de sang de parentage, le premier fondement de laquelle fut teint du sang parricide.

Enfans de Clodomir.

Cruauté d'oncles enuers leurs neueux.

Cloud se rend moine à saint Cloud.

Fondemẽt de la Frãce teint de sang.

C Apres toutes ces guerres, Thierry bastard Roy de Mets, s'intitula aussi Roy de Bourgogne, & en ce temps qui fut enuiron l'an cinq cens vingt quatre regnoient trois freres en Thuringe, Baderic, Hermenfroy, & Bertaire. Hermenfroy pour l'ambition qu'il auoit d'estre seul Roy de Thuringe sans frere ny compagnon, tua premierement Bertaire, puis en voulut faire autant à Baderic, qui se defendit si bien que ce cruel Hermenfroy ne luy sceut rien faire. Hermenfroy qui vouloit venir à bout de son intention, fit alliance auec Thierri Roy de Metz & de Bourgogne, & l'appella à son secours contre son frere, luy promettant qu'apres son frere vaincu, ils partageroient le Royaume de Thuringe entre eux. Thierry sous ceste esperance luy donna tel secours que Baderic fut deffaict, mais Hermenfroy ayant faict de Thierri, se mocqua de luy, & s'emparant de la Thuringe, ne luy en fit aucune part. Le moine Aimonius dit que Hermenfroy aisné de ses trois freres auoit espousé sa fille de Thierri Roy des Ostrogots nommee Amalabergue, à la suscitation de laquelle il fit mourir ses deux freres, affin qu'il n'eut plus de compagnon en son Royaume: D mais la plus commune opinion est la premiere. Doncques Thierri Roy de Metz irrité de la perfidie de Hermenfroy delibera de s'en venger, & d'auoir par armes ce dequoy la mauuaise foy de Hermenfroy l'auoit priué. Il appella à son secours, & à l'esperance de la moitié des conquestes, & du butin, Clotaire son frere, & tous deux entrerent dedans la Thuringe, auec vne grosse armee. Les Thuringiens voyans venir les François firent à l'entree de leur païs, & au lieu où ils les attendoient, de grandes fosses couuertes de quelques bastons, & d'vn peu de terre, sans qu'il y eut rien creux au dessous, ny aucune tromperie. Ce qu'ils firent pour faire precipiter les cheuaux des François, dedans ces fosses, comme il aduint qu'il y en eut du commencement qui s'y precipiterent. Mais les François ayans cogneu ces ruses, enuironnerent les Thuringiens par vn autre endroit pres du fleuue Onestrudh, là où ils firent tel carnage d'eux, que la multitude de leurs corps surpassant le cours & le lict du fleuue, seruit de pont aux Frãçois pour le passer. Her-

Frere tué par son frere.

Le bastastard Thierry mocqué.

Stratageme & ruse des Thuringeois.

Carnage des Thuringeois.

DXXV. menfroy se rendit sur sa foy, mais peu apres comme Thierri & luy se pourmenoient le long des murs de la ville de Tholbiac, Thierri le fit precipiter du hault du mur en bas, & ainsi mourut ce perfide Hermenfroy par la perfidie de Thierri, qui luy faulça pareillement sa foy, se fondant possible sur ce commun langage de plusieurs, que ce n'est point perfidie de se venger d'vn perfide, ny tromperie, de tromper vn trompeur, mais entre les gens de bien, il ne fut iamais trouué bon de rompre sa foy, à quelque personne que ce soit. A

Perfide trompé par autre perfide.

Tromper vn trõpeur, n'est tromperie.

III. Pour reuenir aux deux freres Thierri & Clotaire, apres qu'ils eurent mis fin à la guerre de Thuringe, Clotaire trouuant parmy les prisonniers Ragonde, ou Radegõde fille de Bertaire, Princesse d'excellente beauté, la print & l'espousa sans en aduertir Thierri son frere, auquel comme au chef de ceste guerre appartenoit la disposition, & le partage du butin. Et puis ledit Clotaire fit mourir le frere de ladite Radegõde. Toutes ces choses engendrerent vne infinité de maux, & entre autres vne grande inimitié entre ces freres, qui depuis tourmenta merueilleusement la France. Car Thierri quittant son frere Clotaire se ligua auec Childebert son frere aisné, & eux alliez ensemble firent guerre audit Clotaire. B

Radegonde.

Guerre entre freres.

Gregoire de Tours, & le moine Aimonius disent que Thierri voulut par embusches faire tuer Clotaire son frere, de depit qu'il auoit du peu de respect que Clotaire luy auoit porté. Mais la plus part des Historiens disent que Thierry & Childebert luy firent guerre ouuerte, & que la remonstrance de leur mere Clotilde fondee sur le deuoir de nature, & sur le sang, ne les en peult diuertir. Toutesfois le iour qu'ils deuoient combattre, sur le poinct que leurs armees estoient ia rangees en bataille, & prestes de commencer la cargue, le temps pour lors serain & clair, se changea en tonnerre & obscurité, tonnant, gresslant, & pleuuant de telle sorte, qu'ils furent contraincts se retirer, & attribuans ceste soudaine mutation de l'air à la volonté diuine, ils s'accorderent par vne paix, si bien que leurs soldats par auant l'vne contre l'autre si animez, par maintes reuerences & embrassemens monstrerent la fin de leur inimitié.

Prodige.

Paix entre freres.

La France durant ces troubles auoit esté en piteux & triste estat, pour la cruauté de ces guerres ciuiles, & du sang parricide espandu, mais ceste paix entre ces freres, leur fit entreprendre vne plus iuste guerre. Car leur sœur Clotilde mariee à Almaric ou Amlaric, fils d'Alaric Roy des Visigots, qui pour lors suyuoiẽt l'heresie Arrienne, estoit si mal traictee de son mary, & de ses suiets, pource qu'elle n'estoit point heretique cõme eux, que quand elle alloit à l'Eglise ou autres lieux, ils luy iettoient des pierres, & de la fange, & luy disoient mille villanies. Et pour plus animer ses freres elle leur enuoya vn linge tout taint de son sang, ce qui les irrita tellement qu'ils allerent en Espagne contre les Visigots. Gregoire de Tours dit que Childebert y alla seul, toutesfois plusieurs autres historiens disent, que luy & son frere Thierri y allerent par ensemble. Almaric voyant l'orage de ces deux beaux freres s'aprester contre luy, se voulut ietter dans vn nauire pour aller ailleurs chercher quelque seureté, mais cõme il estoit sur le point d'y entrer, il se ressouuint qu'il auoit laissé en son cabinet plusieurs beaux ioyaux, & pierres precieuses qu'il voulut aller querir pour les porter auec soy. Et comme il rentroit dans la ville pour les prendre, il fut empesché par les soldats François qui gardoient la porte, & voyant qu'il ne pouuoit s'eschaper d'eux, il se voulut sauuer dedans vne Eglise, mais fut tué sur le sueil de la porte. Les deux freres ayans prins leur sœur pour la ramener en France, elle mourut par les chemins, & se saisirent de tous les precieux thresors d'Amalaric. Il reuindrent en France là où ils ne furent gueres qu'ils ne retournassent de rechef contre les Visigots, sur lesquels ils reprindrent Sarragosse, iadis nommee Cæsar-Auguste, & contraignirent les habitans d'icelle à prendre la foy Chrestienne, & pour excellentes & riches despoüilles, ils en apporterent la coste S. Vincent Martir, & la mirent en vne Eglise qu'ils firent bastir aux fauxbourgs de Paris, en l'honneur dudit S. maintenant appellee S. Germain des prez. Ce qui fut l'an de salut 525. C D

Clotilde sœur des Rois de France, mal traictee des Arriens.

Guerre cõtre les Visigots.

Amalaric Roy des Gots tué

Autre guerre contre les Visigots.

Fondation de l'Eglise S. Germain des prez

IV. Apres cela mourut Thierri Roy de Mets & de Bourgogne, & deux ans deuant estoit mort Thierri Roy des Ostrogots, ayant laissé pour successeur Atalaric son arrierefils, fils de sa fille Amalasunthe & d'Eutharic. Ceste Princesse fit instruire son petit fils en toutes vertus dignes d'vn Prince, & pour luy asseurer sõ Estat, elle fit alliãce

Mort de deux Rois.

Amalasunthe sage Princesse

A auec les François, de ce temps là fort redoutables en Italie, & rendit la Prouence à Theodebert Roy de Mets, fils de Thierry qui peu au parauant estoit decedé. Ce qu'elle fit pour obliger les François à elle contre ceux qui voudroient assaillir l'Estat ou la personne de son fils. Thierry Roy de Mets estant mort, son fils Theodebert fut Roy de Bourgogne & d'Austrasie, lequel estant Prince ambitieux, incontinent apres la mort de son pere s'alla auec Childebert Roy de Paris son oncle, pour faire la guerre au Roy Clotaire son autre oncle, pour quelque different qu'il auoit auec luy: toutesfois cela se pacifia. Or Theodebert qui auoit leué vne armee, pour aller contre son oncle Clotaire, voyant les choses auoir esté pacifiées entre eux, la voulut employer en quelque autre endroit, & s'apperceuant que les Danois, nation des parties Septentrionales, couroient les costes de la mer Oceane auec grosse armee de la mer, alla contre eux & les deffit, les contraignant de se retirer en leurs païs. Ce qui rendit si redoutable la reputation de Theodebert en l'endroit de tous les Rois de l'Europe, & mesmement en l'Italie, que les Ostrogots qui y faisoient la guerre contre Bellisaire capitaine Romain, lieutenant general de l'Empereur Iustinian, l'enuoierent prier de B leur donner secours contre les Romains, & pour obliger Theodebert à eux, luy quitterent (comme il a esté dit) ledit païs de Prouence. Theodat estoit lors Roy & chef des Ostrogots, ayant espousé Amalasunte apres la mort de son fils Atalaric. D'autre costé l'Empereur Iustinian pria les François d'auoir pitié de la pauure Italie, & ne permettre qu'vn si grand & noble Royaume fut si longuement entre les mains de ceste nation barbare des Ostrogots, gens si meschans & infectez de l'heresie Arrienne, & les prioit d'empescher leur nepueu Theodebert de donner secours à ses ennemis. L'Empereur pour obliger les Frãçois à luy, leur quitta la Prouence, qu'il pretendoit estre des appartenances de l'Empire Romain, mais il la donna pource qu'il ne la pouuoit tenir.

D X X V.

Guerre de parens à parens.

Les Danois deffaicts.

Les ostrogots Bellisaire lieutenant de l'Empereur Iustinian.

François appellez au secours d'Italie

Ainsi donnoient à l'enuy les vns & les autres aux François ce qu'ils ne pouuoient garder: mais la meilleure part estoit aux Ostrogots qui la quitterent à Theodebert, & auec ce present enuoierent à luy, & à Childebert & à Clotaire ses oncles vne grosse somme d'argent, les suppliant de les secourir, en leur remonstrant que l'Empereur C n'entreprenoit ceste guerre pour la pitié de l'Italie, ny pour la defence de leur religiõ, mais seulement pour croistre sa seigneurie, & cõmander aux autres Rois. Sur ces menees, pratiques, & ambassades, les Rois Childebert, Clotaire, & Theodebert respondirent aux Ostrogots que volontiers ils seroient leurs amis, mais qu'ils ne leur pourroient enuoier secours de François, pource qu'ils l'auoient desia promis à l'Empereur pour la defence de l'Italie: Partant se contentassent d'autres gens leurs suiects, comme de Bourguignons, Thuringiens, & autres, à ce qu'ils ne faussassent leur foy. Ce qui estoit vne vraye tromperie faire à l'Empereur, auquel ils auoient promis secours. Le Roy & chef des Ostrogots en cette guerre estoit ce Theodat, duquel nous auons cy dessus parlé, qui estoit homme de peu de coeur & de vaillance. Les guerres estant allumées entre les Ostrogots & l'Empereur, Bellisaire grand & experimenté capitaine faisoit ce qu'il vouloit, & apres auoir prins la Sicile sur les Ostrogots, assiegea la ville de Naples qui ne luy voulut ouurir les portes: toutesfois il la print y entrãt par vn vieil canal, & tua tous les Ostrogots qui y furent trouués. Les Ostrogots voyans leurs affaires aller mal, & en attribuans la faute à la negligence de leur Roy Theo- D dat, le chasserent, & en son lieu esleuerent pour Roy, Vitigit, contre lequel Bellisaire alla, & print sur luy la ville de Rome, qu'il fortifia, & la defendit longument contre les Ostrogots.

Dons de ce qu'on ne peut garder.

Present enuoyé aux Rois de France.

Theodat chef & Roy des Ostrogots.

Naples prinse & les Ostrogots tuez.

Roy chassé.

Rome prinse & fortifiee contre les Ostrogots.

Durant ces troubles de l'Italie, Theodebert Roy de Mets enflé de gloire des victoires qu'il auoit euës contre les Danois, entra dedãs l'Italie, laquelle depuis les Alpes iusqu'à la mer Tyrrene il rendit tributaire à soy, & estant par vne maladie qui luy suruint contraint de retourner en ses païs il y laissa en son lieu trois siens lieutenans, Lotaire, Amingue, & Bucellin, capitaines Austrasiens, lesquels apres le partement de leur maistre ne firent que piller & desrober, souillans auec leur reputation celle de leur maistre, & celle des François. Le moine Aimoinus dit que Bucelin alla en Sicile qu'il print, & que pareillement il print plusieurs villes & places fortes d'Italie, & qu'il enuoioit à son maistre Theodebert les estreines de la proye des vaincus. Gregoire de Tours dit que Theodebert s'en retournant de l'Italie en son Royaume, laissa Bu-

L'Italie prise & tributaire au Roy de Mets.

Gouuerneurs larrons.

D. XXXV. cellin en la ville de Pauie, & qu'il conquist vne grande part de l'Italie apres auoir plusieurs fois combattu contre Bellisaire, & iceluy souuent vaincu. Quoy voyant l'Empereur Iustinian osta Bellisaire de sa charge & y enuoya Narses, duquel il sera parlé cy-apres. Ce qui n'est pas suiuy de tous. A

Narses.

V. Or pour reuenir aux Ostrogots, cependant ils assiegerent Milan & la prindrent, & nonobstant ceste prise leurs affaires commencerēt à decliner en Italie, si qu'ils furent contraincts de demander la paix à l'Empereur Iustinian, qui la leur accorda, moyennant qu'ils se contentassent de la Gaule Cisalpine, en laquelle ils ne prendroient que la moitié des tailles & subsides, & le reste retourneroit à l'Empire. Les capitaines Austrasiens enuoyez par Theodebert leur conseilloient n'accepter ceste honteuse paix, leur promettans tout ce qu'ils pourroient de secours, & qui plus est, de faire passer les Roys de France en Italie, pour du tout en chasser les Gots. Dequoy les Ambassadeurs de Bellisaire se plaignoient fort. Les Gots mesmes se doutoient bien que si à leur persuasion les François entreprenoient ceste guerre, & en venoient au dessus, ils ne leur seroient moins rudes que les Imperiaux, neantmoins ceste paix ne se peut acheuer, pource qu'on n'y sceut oncques faire accorder Bellisaire, lequel estoit de telle reputation entre les siens, qu'il leur sembloit que tout ce qu'il entreprenoit deuoit heureusement succeder. La trefue faillie il print Rauenne ville Royalle des Gots, & emmena le Roy Vitigit en Constantinople, laissant toute l'Italie paisible à l'Empire, mais les Lieutenans qu'il y cōmit, hommes du tout inhabiles à la paix & à la guerre, la gouuernerent d'vne telle audace & auarice, qu'à peine deux ans passerent, que les principaux des Gots d'vne prompte mutination ne se reuoltassent contre les Grecs, eslisans vn nommé Ildebault pour leur Roy, puis vn autre nommé Adaric, qui en moins de deux ans furent occis en quelques seditions. Puis ils couronnerent Totile, ou Totilas homme fort braue & vaillant: ce qui fut l'an de nostre salut 540. Au moyen dequoy Iustinian fut contrainct y enuoyer nouueaux Capitaines, qui à l'effect se monstrerent de tant peu d'experience qu'il y fit derechef passer Bellisaire, duquel la venuë n'amoindrit aucunement le courage de Totile, car il mit en ce temps là le siege deuant Rome, & la print, estant lors Bellisaire detenu d'vn griefue maladie. Le Got ayant prins Rome enuoya plusieurs citoyens Romains vers l'Empereur Iustiniā pour traicter de la paix, luy promettant que s'il vouloit permettre aux Gots de viure selon leurs coustumes & sous l'obeissance d'vn Roy, ils n'auroient autres ennemis que les aduersaires de l'Empire, ny amis que ses alliez: sinon qu'il raseroit du tout en tout la ville de Rome. Les Romains s'en allerent en Grece, & se presentās pauuremēt accoustrez à l'Empereur auec larmes & souspirs, le supplierent auoir pitié de leur misere, & accorder la paix aux Gots. Ce qu'ils ne peurent oncques obtenir, tellement qu'ils s'en retournerent sans rien faire. Dequoy les Gots s'irriterent tant qu'ils abbatirent entierement les murs & rampars de Rome, bruslans & ruinans toutes les maisons, & apres auoir tué la plus-part des citoyens, ils enuoyerent le reste en exil, puis poursuiuans leur victoire, marcherent plus auant au pays. Ce qui tellement espouuenta ceux de Pouille & de Calabre qu'ils se mirent en leur subiection.

Milan prise. Declin des Ostrogots.

Honteuse paix auec les Ostrogots.

Reputation de Bellisaire. B

L'Italie purifiée.

L'Italie mal gouuernée.

Totilas Roy des Gots.

Totilas print Rome. C

Demande de paix.

Rome ruinée par Totilas & grād meurtre en icelle.

Conquestes de Totilas.

Le grand Capitaine Bellisaire sorty de sa maladie, entra dedans le Tybre par le port d'Ostie & se transporta à Rome, laquelle d'vne merueilleuse diligence il reedifia, & rappellant les citoyens d'exil, il leur persuada de fortifier leur ville le plustost qu'ils pourroient. Cependant Totile enuoya ses Ambassadeurs vers les Roys François pour demander leur alliance, & les prier de luy donner quelqu'vne de leurs filles en mariage, se pensant estre en reputation d'vn fort grād & puissant Roy, pour auoir accoustré d'vne telle façon la ville de Rome, qui auoit commādé à tous les Princes & Estats de la terre. Et comme ses Ambassadeurs en leur harangue le nommassent Roy d'Italie, les François leur respondirent, qu'aucun ne s'en peut vanter Roy, si Rome n'est en son entier, & leur refuserent leurs filles. D

Rome reedifiee.

Totilas demande l'alliāce des François.

Ainsi s'en retournerent ces Ambassadeurs sans rien faire, & tandis Cloraire maria sa fille Clotosinde auec Alboin Roy des Lombards. Peu deuant deux Roys de France estoient mariez à deux filles de Vachon aussi Roy des Lombards, l'aisnee desquelles nommée Visegarde espousa Theodebert Roy de Mets, & la plus ieune dite Vaderade, espousa Theobald fils de ce Theodebert, & d'vne Damoiselle qu'il aimoit, appellee Dentere. Ces trois alliances des François firent que les Lombards (nation en-

Alboin Roy des Lombards espousa vne fille de Frāce.

A core peu renommée) vindrent en grande reputation, & principalement entre les Hongres & Allemans, pource que les Roys de France commandoient lors iusques aux confins de Bauiere. En ce temps Alboin enuoya douze mille soldats esleus contre les Gots pour secourir Narses, autrement dit Narcisse, lequel (pour ce que Bellisaire auoit esté rappellé pour estre enuoyé contre les Parthes) estoit venu, Lieutenant general de l'Empereur en Italie, accompagné d'vne grande armée de Grecs, Thraces, Huns, Herules, Gepides, & de quelques braues Perses soubs la charge de leur Capitaine Gingare. D. LII. Reputation des Lõbards. Les Roys de France commandoient iusques en Bauiere. Narses autrement dit Narcisse Lieutenant de l'Empereur.

Les ennemis ne peurent soustenir la furie des Lombards, qui se ioignans en la Romaigne auec les forces de Narses, combattirẽt Totile aupres d'vn village nommé Brixelle, & le deffirent le neufiesme an de son regne, puis l'ayans occis, ils suiuirent ses hommes d'vne telle ardeur, que ceux tant seulement se sauuerent qui à la fuitte firent plus de diligence. Ce qui aduint l'an de salut 552. Apres ceste deffaicte, Narses donna congé aux Lombards, les ayant grandement loüez & remerciez, puis les renuoya tout soudain, pour ce que cognoissant leur vaillance, il auoit peur, qu'attirez de l'air & B fertilité d'Italie, ils ne voulussent s'emparer de ce qu'il auoit prins sur les Visigots, les sçachant fort subiects à changer de demeure. Il eut toutesfois bien tost affaire d'eux, car Teia Roy en la place de Totile, se fiant au secours de Bucellin menassoit les Grecs d'vne forte guerre, & pour executer ses menasses, marcha contre Narses en la champagne d'Italie. Totilas desfaict. Lombards subiects à changer de demeure. Teia Roy des Gots.

Tandis Bucellin, Amingue & Lotaire pillerent le Friol, Vincence, Veronne, Mantoüe, Bergame, Pauie, & les villes circonuoisines, y butinans comme sur l'ennemy, tellement qu'ils s'acquirent la haine de tous ces pays & citez. Narses combattit Teia, le vainquit & tua: ce qui fut le second an de son regne. Ce nonobstant quelques vns des principaux Gots se r'allierent, & secourus des Austrasiens assiegerent vn chasteau nommé Tannet de l'obeïssance des Grecs, mais sçachans qu'vn Grec appellé Dagiste, homme de grande experience venoit au secours des assiegez, & que s'il entroit dedans le chasteau, l'esperance de le perdre leur estoit entierement ostée, ils leuerent leur siege, & le rencontrans, luy donnerent la bataille, au commencement de C laquelle les Grecs furent reculez: mais reprenans cœur ils combattirent de telle vaillance, que la victoire demeura longuement douteuse, en fin toutesfois elle se tourna vers les Imperiaux. Bucellin fut occis au conflict, & Amingue se voulant sauuer dedans Veronne, fut par les citoyens d'icelle empesché d'entrer, & si viuement de ses ennemis poursuiuy, qu'en fin ils l'occirent. Clotaire essayant gaigner Trente mourut de maladie. La deffaicte & mort de ces trois capitaines Austrasiens fut cause que les Gots ne pouuans plus trouuer secours, furent du tout chassez d'Italie, & leur nom entierement aboly, tant que les habitans d'icelle se nommerent de là en auant Italiens. Teia vaincu & tué. Bataille. Mort de Clotaire.

Pour reuenir à Theodebert, cependant que Totilas capitaine des Gots estoit en grande combustion de guerre auec Narses Lieutenant de l'Empereur Iustinian, le Roy Theodebert Prince de magnanime entreprise, conceut vn dessein de merueilleuse audace, & commẽça de tout son pouuoir faire gens, & argent par tous les moyens qu'il peut, tellement qu'il fit vne armee de cent mil hommes, estant aidé par les Lõbards & Gepides, ausquels il auoit persuadé qu'il ne falloit endurer que Iustinian D escriuit en ses tiltres Imperiaux, ces superbes vanteries, soy nommant victorieux des François, des Germains, des Gots, des Vandales, des Gepides, & d'autres belliqueuses nations, & que ce leur estoit grand honte & deshonneur de le souffrir. Que quant à luy, il auoit deliberé d'y donner ordre, & que son dessein estoit de mener son armee en Thrace, & aller assieger l'Empereur Iustinian iusques à son fouïer en Cõstantinople, sçachant bien que toutes les forces dudit Empereur estoient fort occupées en Italie contre les Gots, & qu'il seroit bien empesché de se sauuer luy mesme. En ceste resolution plus magnanime que discrete, il fit passer son armee en Italie, où elle fit vn gast merueilleux, sans auoir esgard aux terres de l'Empire, ny à celle des Gots ses amis d'vne part & d'autre. Ce qu'entendãt l'Empereur Iustinian, luy enuoya ses Ambassadeurs qui luy remonstrerent gracieusement que l'effort qu'il faisoit estoit contre sa foy, & contre les sermens des confederations par luy iurées & ratifiees; & que s'il tiroit outre, ce luy seroit grand deshonneur, sans le dommage qui luy en pouuoit Theodebert Roy de Mets delibere d'aller en Italie. Theodebert passe en Italie.

D. LII. venir. Et tout ainsi comme d'vne impetuosité de vouloir, il auoit mis sus ceste puissante armée, aussi d'vne legereté fort soudaine en fut il diuerty, tellement que ceste grosse armée fut renuoyée incontinent en France sans autre exploit que de pillerie, qui ne leur fit pas grand honneur ny proffit, & si fut grandement dommageable à ses voisins. Sur ceste exemple les ieunes Princes doiuent apprendre à bien penser aux deliberations soudaines qu'ils font, & à ne les resoudre qu'apres auoir cõsideré quelle en pourra estre l'issuë, sans s'amuser seulement à la belle apparence de l'entrée d'icelles qui leur promet beaucoup. Les choses estant en cest estat, le Roy Theodebert s'esbattant à la chasse, aduint vn iour qu'vn grand taureau sauuage fut eslancé par les chiens, & fut tant poursuiuy & irrité qu'il s'apperceut de Theodebert, qui le couroit à force, de façon que le taureau apres plusieurs ruses entra en si grande furie qu'il vint la teste leuée contre Theodebert, luy presenta la corne. Alors le Roy voyant venir ceste furieuse beste de telle force & roideur cõtre luy d'vn lieu haut, & qu'elle renuersoit en bas tout ce qui se presentoit deuant, il se mit derriere vn petit arbre pour luy presenter l'espieu en passant, mais ceste horrible beste descendant comme foudre contre cest arbre, donna vn coup si merueilleux, que l'arbre fut renuersé en terre, B & le Roy Theodebert attaint d'vn branche si cruellement en la teste, que ce iour mesme il rendit l'esprit selon aucuns, l'an de salut cinq cens quarante cinq. Ceste histoire recite Agathias historien Grec, & nous esbahissons comme nos histoires n'en font mention, ains disent qu'il mourut d'vn maladie au village de Chelles, pres Mõtereau faut-Yonne. Il laissa vn fils nommé Theodobal, ou Theobal, ou Thibaud son heritier, & faut icy noter que ce Roy Theodebert ne tenoit pas la Bourgongne entierement, ains en possedoit la meilleure partie auec le tiltre de Roy de Bourgongne. Ses oncles Childebert & Clotaire en tenoient chacun sa part, par la diuisiõ qu'ils en firent quand ils prindrent Gondebault. Et sera bon de faire entendre que ce Royaume tenoit en ce temps-là depuis Arles iusques à Geneue, tout le pays des VVallõs, Montbeliard, Soleurre, Basle, & iusques en Lorraine sans le Duché & Comté, lesquelles deux Prouinces ont seules auiourd'huy retenu le nom de Bourgongne.

Legereté de Theodebert. *Faut aduiser à ce qu'on delibere.* *Mort de Theodebert.* *Partage de la Bourgogne.* *Estenduë & grandeur du Royaume de Bourgogne.*

A Theodebert, mort, succeda son fils Theobal ou Thibault, qui n'eut pas (selon C que quelques vns disent) grãd soing des terres loingtaines que tenoit son pere. Quoy voyant Narses, trouuant le pays Venitien, la Romagne, & la Ligurie sans seigneur, il s'en ensaisina, & y commit Amé, Gentil-homme Romain, Gouuerneur de Prouence, donnant charge à Francillon, autre Gentil-homme Romain, des prochaines terres des Alpes, pour empescher le passage d'Italie aux François. Toutesfois les Annalles de Bourgõgne disent (suiuant le dire d'Agathias) que dés que Theobal fut Roy, Iustinian luy enuoya demãder secours contre les Gots, ou en deffaut de ce qu'il rendit ce que son pere auoit occupé de l'Empire Romain en la riuiere de Gennes: auquel ce ieune Roy fit pareille responce qu'il auoit faicte aux Gots, que pour leurs differens il ne vouloit en rien greuer son peuple. Il regna sept ans, & mourant sans enfans il institua heritier de ses Royaumes d'Austrasie, Bourgogne, & Thuringe, le Roy Clotaire son oncle, de laquelle institution fut Childebert Roy de Paris son autre oncle, frere dudict Clotaire grandement desplaisant, dont les choses tomberent en trouble.

Negligẽce de Thibaut Roy de Mets. *Cõquestes de Narses.* *Mort du Roy Thibaut.*

En la mesme saison de la mort de ce ieune Roy, mourut à Tours la Royne Clotil- D de femme de Clouis, & mere de tous ces Roys susdits, Princesse fort vertueuse & deuote, qui en sa vie vit plusieurs tristes tragedies se iouër en sa maison, & plusieurs cruautez s'exercer entre les personnes de son sang, & fut enterrée à Paris, au costé du Roy Clouis son mary, en l'Eglise qui depuis fut consacrée à saincte Geneuiefue.

Mort de la Royne Clotilde.

VII. Childebert Roy de Paris, se voyant priué des terres d'Austrasie, de Bourgongne, & de Thuringe, par la denotation de Theobald susdit, coniura secretement contre sõ frere Clotaire, auec Cranus fils bastard de sondit frere: contre lequel le Roy Clotaire son pere estoit merueilleusement irrité, pource qu'à son mandement il ne voulut retourner en Gascongne, nouuellement conquise sur les Visigots, dont il auoit le gouuernement, auquel il s'estoit mal porté, y ayant fait plusieurs violences & excez: mais craignant que le Roy, homme fort seuere, ne le punist des folies & oppressions qu'il

Guerre entre freres. *Cholere de pere contre son fils.*

A auoit de le voir deuenir grand par les successions de leurs nepueux. Ainsi dresserent Childebert & Cranus vne armée contre le Roy Clotaire, estãt empesché en vne guerre contre les Saxons, toutesfois ses enfans Cherebert & Gontran se mirent incontinent en armes contre leur oncle Childebert, & leur frere bastard Cranus, lequel voyãt ses freres à grandes forces venir à luy pour le combatre, supposa vn aduertissement à lesdits freres, que leur pere Clotaire estoit mort en la guerre de Saxe. Quoy entendant Cherebert & Gontran, firent incontinent appointement auec leur oncle, & frere bastard. Childebert vint à mourir l'an de salut 549. ou selon aucuns 552. au quarante neufiesme an de son regne, & fut enterré en l'Eglise sainct Vincent, qu'il auoit fondée, & qui depuis est appellé S. Germain des Prez. Le bastard Cranus voyant Childebert mort se desespera du tout, & fuyant la fureur de son pere, se retira vers Conabe ou Cornebeuf, Comte de Bretaigne, dont Clotaire irrité plus que deuant, alla contre les Bretons & les deffit en bataille, si que Cranus ne sçachant plus où se retirer pour se sauuer, se ietta dedans vne maison de païsant, là où il fut descouuert par B les gens de son pere Clotaire, qui soudain commanda le feu estre mis en icelle maison & ainsi fut Cranus, par la cruauté de son pere, bruslé tout vif, auec sa femme Caltha fille du Duc d'Aquitaine. Childebert vn peu deuant sa mort auoit voulu faire denombrement de toutes les familles de ses subiects, pour les charger d'vne nouuelle imposition, mais il fut destourné par Eufronius Euesque de Tours.

D. LII. — Enuie desreté à frere. — Faux aduertissemẽt creu, rompt vne entreprise — Mort de Childebert. — Bataille cõtre les Bretons. — Fils mis à mort par le pere.

CLOTAIRE PREMIER,

ROY SEPTIESME.

Sommaire.

I. Clotaire Roy seul. Tuë Gauthier Seigneur d'Yuetot. Erige sa terre en Royaume. C II. Ses femmes & enfans. Les premiers Maistres du Palais & Chanceliers. Institution des grands Officiers de la Couronne. Mort de Clotaire, & ses dernieres parolles. III. Saincte Brigide. Compilation des loix Romaines Concile de Constantinople.



TOVS les freres de Clotaire, enfans de Clouis estans morts sans enfans, la Monarchie du Royaume de France, qui apres la mort de Clouis auoit esté diuisée en quatre Royaumes, luy escheut. Au commencement de son regne trouuant son Estat tout broüillé, & se voyant chargé d'affaires, il voulut prendre le tiers du reuenu des Eglises, mais Iniuriosus Archeuesque de Tours, au nom de tous les autres Prelats de son Royaume luy dict qu'il n'en feroit rien. Et s'estans les Saxons à ce commencement de regne rebellez, il mena vne grosse armée contre eux & les deffit en bataille pres du fleuue de VVisaire, puis il alla contre les Thurin- D giens, que quelques vns appellent faussement Lorrains, pour ce qu'ils auoient fauorisé & aydé lesdits Saxons ses ennemis contre luy. Auec les Thuringiens ou Thuringeois, se ioignirent & esleuerent derechef les Saxons, qui estoient eschappez de la bataille que Clotaire auoit euë contre eux, mais quand ils sçeurent sa grande puissance, ils l'enuoyerent prier de leur donner sa misericorde, & de les pardonner de leur rebellion, ne demandans auoir que leurs corps sauues. Mais Clotaire leur ayant refusé le pardon, & eux desperez d'auoir leur vie sauue, par le benefice de sa misericorde, conuertirent leur crainte en fureur & desespoir, & le deffendirent tellement contre les François, qu'ils les deffirent, en sorte qu'il n'en demeura que petit nõbre, qui s'enfuit auec leur Roy lequel à bien grand peine peut eschapper de la bataille. Ce qui est souuent aduenu aux Princes qui ont refusé leur misericorde ou vn honneste accord, & plus vaut aux Princes vser de clemence enuers ceux qui la requierent, & gaigner & vaincre par icelle les hommes, que tascher les auoir par force, & les mettre en desespoir, qui a le plus souuent esté vainqueur de la force. Clotaire vn iour de Vendredy

I. — La France reuinct à vn. — Clotaire veut prendre le reuenu des Eglises. — Les Saxons deffaicts. — Crainte conuertie en fureur. — Vn Prince ne doit refuser son pardon à qui le demande.

D. LIII. sainct l'an 553. tua Gauthier, seigneur d'Yuetot en Normandie: dequoy on conte diuersement l'occasion. Quelques vns disent que ce Gauthier estoit braue & vaillant Gentil-homme & chambellan dudit Roy, & sur tout hardy contre les ennemis de la foy. Ce qui le rendit grandement aymé du Roy, & au contraire hay & enuié de certains courtisans, qui ietterent contre luy tant de calomnies (vices domestiques aux courts des Princes) qu'ils le rendirent mal-voulu du Roy, lequel changeant son amitié en haine, ne fit de là en auant plus aucun compte de Gauthier, mesmes le menaçoit de le tuer. Gauthier aduerty de cecy, & voulant euiter la fureur de son Prince, qui est tousiours redoutable à son subiect, s'absenta sagement & secrettement de la Cour, & fut absent de la France par l'espace de dix ans, durant lesquels il fit forte guerre par mer & par terre aux Sarrazins, & sur eux obtint plusieurs victoires. Apres lesquelles il s'en alla à Rome, vers le Pape Agapetus qui le receut en grand honneur. Et d'autant que Gauthier desiroit fort de retourner en sa patrie, de laquelle le desir sur toutes choses aguillonne les cœurs des hommes, le Pape à sa requeste escriuit à Clotaire des lettres en sa faueur, par lesquelles il le prioit qu'attendu que Gauthier auoit esté banny par faux rapports, & qu'il estoit homme de bien, & vaillant Cheualier, qui auoit faict plusieurs notables seruices à la Chrestienté, il vousist le receuoir en grace, & remettre en ses biens. Gaucher accompagné de ses lettres arriua à Soissons, où estoit le Roy, le iour du Vendredy sainct, & ainsi que le Roy estoit en sa chappelle oyant le seruice, & voulant adorer la croix, Gauthier entra en ladicte chappelle, & presenta au Roy les lettres du Pape. Le Roy de prime face ne recogneut point Gauthier, pour la longue demeure hors du Royaume, mais prenant & lisant les lettres, & le recognoissant, tira son espée, ou selon d'autres, print celle d'vn soldat qui estoit là pres, & en tua Gauthier. Le Pape indigné de cest acte trop cruel, manda au Roy qu'il eut à reparer ceste faute, autrement son Royaume seroit interdict. Alors Clotaire ayant en sa conscience remords de son crime, ordonna pour reparation d'iceluy que de là en auant les Seigneurs d'Yuetot & leurs hoirs, seroient quites de tout hommage, seruice & obeissance deuë au Roy pour la terre d'Yuetot, veu mesmement que le droict ciuil & commun accordent à ceste sentence, que le Seigneur faisant outrage à son vassal & subiect, perd le fief, l'hommage & le deuoir d'iceluy: & de ce furent par ledit Clotaire faictes & seellées lettres, quittans les Seigneurs d'Yuetot & leurs successeurs, de tout hommage à iamais. Mais depuis ce tiltre de Royaume a esté mandé en Principauté, de laquelle ceux de la maison du Bellay ont iouy iusques à ce temps. Cest exemple monstre que lors que les Princes commettent vn acte d'iniustice, ils sont despoüillez & priuez de leur puissance souueraine, & sont contraincts de la donner & quitter à celuy contre lequel ils ont mal & abusiuement vsé d'icelle.

Gauthier seigneur d'Yuetot tué par Clotaire. — *La calomnie cõmune aux Courts des Princes.* — *La fureur du Prince redoutable au subiect.* — *Le desir de la patrie grand.* — *Mort de Gauthier d'Yuetot.* — *La terre d'Yuetot erigee en Royaume.* — *Les Princes vsans mal de leur puissance en sõt priuez.*

II. Pour reuenir à Clotaire, il eut de diuerses femmes sept fils, & de Radegonde il eut Gontran, Childeric, Cherebert, Gauthier, Sigisbert, & la fille Closinde. Les autres disent, qu'il n'eut aucuns enfans d'elle, mais que tous ses enfans sont de la seconde nommée Ingunde. Les autres disent que Ingunde eut seulement Chilperic, & que de Chunsene la troisiesme, ou selon d'autres, sa concubine, il eut ce bastard Cranus, duquel il a esté parlé cy-dessus. Le premier Maire du Palais qui fut oncques, fut institué par ce Roy, & auoit nõ Landregesille, Lãtgraue de Hassie, à present dicte Hesse, l'an 562. Apres cela en l'an 570. il eut la charge de la dure iournée contre Mumole, duquel il sera parlé cy-apres, chef de l'armée de Gondebault suiuant le moine Aimoinus qui le dit auoir esté *Præpositus equorum regalium, quem vulgo Conestabilem vocant, aut stabuli comitem.* Il y en a aussi qui disent que le premier Chancelier qui fust iamais en France, fut vn nommé Baudin, erigé par ledict Clotaire. D'autres disent que le premier chancelier fut Momaldus de Haute-fueille, institué par Meroüée, & d'autres disent que Childebert premier du nom, institua & ordonna les grands Officiers de la Couronne, comme Maire du Palais, depuis nommé Connestable, Chancellier, Admiral, maistre des Arbalestriers, Chambellan, ou Chambrier cubiculaire, & le Prefect des cheuaux Royaux de France, appellé depuis grand Escuyer, mais cela a esté traicté en nostre œuure de l'Estat & succez des affaires de France, auquel nous renuoyons les Lecteurs: & par ainsi reuenant à Clotaire, apres la route de ceste bataille qu'il eut contre les Saxons & Turingeois, il s'en retourna en France, & se retira en la ville de Compiegne, là où estant fort vieil, il eut enuie d'aller à la chasse, &

Femmes & enfans de Clotaire. — *Le premier Maire du Palais.* — *Le premier Chancelier.* — *Institution des grãds Officiers de la Couronne.*

tant

A tant courut & se trauailla, outre les forces de son vieil aage, qu'il tomba en vne fieure continuë, de laquelle il mourut, l'an de salut 564. apres auoir regné cinquante ans, c'est à sçauoir quarante cinq auec ses freres, & cinq tout seul, & fut son corps enterré en l'Eglise sainct Marc de Soissons, qu'il auoit fondée, & y auoit esleu sa sepulture. Estant pres de la mort, & reduisant en sa memoire les grands maux qu'il auoit faicts & fait faire, il faisoit de grands souspirs & criz, & souuent disoit ces parolles, Vah! comment est ce grand Roy du ciel qui ainsi tue & fait mourir les plus grands Rois & Princes terriẽs. Puis adiousta: Et comme cestuy-ci soit immortel, aussi est-il meilleur que tous les Princes mortels qui sont au monde, & puis qu'il est meilleur, il est aussi plus puissant: si plus puissant, il est donc aussi eslargisseur de grace & de misericorde, lequel ne se plaist point (comme plusieurs d'entre les hommes) en la ruine des meschãs, mais doux & debonnaire, embrasse pitoyablement la penitence des pecheurs qui à luy se retournent. Ceste sienne faueur dont faut-il souhaiter de tout nostre cœur, & ne desesperer iamais de l'infinie bonté de sa misericorde, & ainsi il trespassa. Nous auons dit comme Childebert fonda l'Abbaye de S. Germain des Prez de Paris, où il fut enterré. B Il fonda aussi l'Abbaye du Mont S. Michel, l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois à Paris, mais le liure intitulé la mer des histoires dit autrement. D. LXIV.

Mort de Clotaire. *Parolles de Clotaire mourant.* *Dieu Clemẽt & pitoyable.*

De ce temps florissoit saincte Brigide en Escosse, delaquelle plusieurs choses fabuleuses ont esté controuuées. La feste de la Purification, c'est à dire la Chandeleur, fut instituée par le Pape Vigilius, l'ordonnance des processions par le Pape Agapit, & le liure des loix Romaines compilé par Iustinian Empereur. Premierement le Code contenant douze liures, secondement les Digestes contenant cinquante liures, tiercement les Instituts, quartement vn Epitome des Loix, & Iustinian en ses constitutions nouuelles, ordonna que tous Euesques & Prestres celebrassent les prieres du Baptesme & de la Cene à haute voix, & parolle qui fust entendue du peuple Chrestien, à fin que les esprits des auditeurs fussent esleuez par plus grande deuotion à chanter la loüange de Dieu. Rome est prise & bruslée. Le cinquiesme Concile Vniuersel est tenu en Constantinople de 165. Euesques par le commandement de l'Empereur Iustinian, & à la requeste de Vigilius contre Anthemius, Theodore Seuerus, C Pierre d'Antioche, Zonra, & autres heretiques, qui disoient que la Vierge Marie auoit enfanté Iesus-Christ homme seulement, & non point Dieu & homme. Pour la seconde fois Rome fut prinse par les Gots soubs Totila, la commemoration des trespassez fut adioustée à la Messe, plusieurs Conciles furent tenus tant à Orleans, Tours & Paris, qu'ailleurs: & le regne des Lombards & l'Exarchat à Rauenne commença, là où il dura 124. qui estoit vn Magistrat souuerain, comme le Lieutenant general de l'Empereur, & fut Longin, Grec, le premier Exarche. III.

Saincte Brigide. *Institutiõ de choses memorables.* *Compilation des liures des loix Romaines.* *Ordonnance sur le Baptesme & la Cene.* *Concile de Cõstãtinople.* *Le Royaume des Lõbards, & l'Exarchat de Rauenne commencent.*

CHEREBERT PREMIER, ROY HVICTIESME.

Sommaire.

D

I La France derechef diuisée. La Prouence renduë aux Rois de France. Mort de Cherebert.
II Lombards en Gaule. Defaicts par Mummol. Chilperic fauorise les Saxons. Present que luy enuoye Tybere. Autre deffaicte des Lombards.
III Guerre entre les Rois freres pour le partage de Cherebert. Entrée de Sigebert à Paris. Brunehaut mauuaise femme. Fuite de Chilperic. Sigibert tué par les menées de Fredegonde.
IV Opinion de Gregoire de Tours sur ceste guerre.



APres la mort de Clotaire, le Royaume de France fut derechef diuisé en Tetrarchie par ses enfans, dont s'en ensuiuit autant de mal-heur que de la premiere diuision. Les regnes de ces quatre freres ont esté si estranges & cruels qu'õ n'y voit que parricides de frere à frere, d'oncles à neueux, & de pere à fils. Et estant entrée la France en ces malheurs par la diuisiõ de ses païs, & sortie d'iceux par sa reunion, elle y entra derechef apres la mort de Clotaire, laissant quatre fils, Cherebert, Gontran, Chilperic, & Sigibert. I.

La France derechef diuisée en parts.

E

D. LXIX.

Or aduint que Chilperic qui n'estoit pas l'aisné, se saisit incontinét du thresor de son pere, sçachant bien que l'argent moyenne le plus souuent l'amitié des Princes & l'obeissance des gens de guerre, & se ietta dedans Paris, deliberant s'en faire seigneur, mais les principaux des François ne voulurent onques permettre, pour dons, menasses, ou promesses, qu'on leur fist, que le fils aisné perdist ses droits, ne qu'autre que luy iouist de la principale Tetrarchie. Ce que voyant Chilperic, & que ses freres & sujets commençoient à conspirer contre luy, il se desista de son entreprise, & à ceste occasion par ensemble les freres s'accorderent que Cherebert auroit Paris, Gontran Orleans & Bourgongne. Chilperic Soissons, Sigibert, Mets ou l'Austrasie, & de là en auant n'y eut pas grande amitié entre eux. Au commencement du regne de ces quatre freres, l'Empereur de Grece, voyant ne pouuoir resister à la grande fureur des Lombards qui estoient descendus en Italie, rendit la Prouence aux Rois de France, affin qu'ils le secourussent contre eux. La Prouence octroyée aux François, Amé qui en auoit esté faict gouuerneur par Narses, la mit entre les mains de Gontran, Roy d'Orleans, pource que la basse Bourgógne & le Dauphiné, desquels elle estoit prochaine, releuoient de son Royaume. Neantmoins Sigibert, Roy de Mets, auquel la haute Bourgogne & presque toute la Sauoye appartenoit, la debattoit fort alleguant la donnation qui auoit esté faite par la Royne Amalasunte à Theodebert son predecesseur, tant que les villes de Prouence estoient en grand doute à qui elles obeyroient.

Le puisné s'épara de la meilleure part. *Loyauté des François.* *Partages entre freres.* *Peu d'amitié entre eux.* *La Prouence rendue aux Rois de France.* *Debat entre freres pour la Prouence.*

Cherebert, autrement nommé Aribert l'aisné de tous ses freres, espousa vne femme nommée Ingobergue, laquelle auoit auec elle pour l'accompagner, & seruir, deux ieunes pucelles de grande beauté, qui estoient filles d'vn pauure laboureur, l'vne nómée Marcouese, l'autre Meroflee. Cherebert en deuint si amoureux qu'il en cuida laisser ladicte Ingobergue. Dequoy il fut aigrement reprins par sa femme, & par Germain Euesque de Paris, & en sourdit vne telle noise, entre luy & sadicte femme, qu'il s'en alla depuis en Aquitaine, & mourut l'an 569. au chasteau de Blaye sur Giron de à sept lieuës de Bourdeaux, & est enterré en l'Eglise S. Romain audit Blaye, ne laissant de luy aucun acte memorable, ny aucuns enfans.

Mort de Cherebert.

II. Pour reuenir au debat d'entre Sigibert & Gontran, freres, qui fut du viuant de Cherebert, durant iceluy, les Lombards passans les Alpes & entrans en Gaule, donnerét bataille à Amé qui les en vouloit empescher, & le deffirent auec vne cruelle occision de luy & de ses gens. Apres laquelle deffaite Gótran en fit gouuerneur Enhie Mumole natif de la ville d'Auxerre, capitaine de grãde experiéce, duquel il a esté parlé cy dessus, auquel ledit Roy Gótran dóna vne armée pour aller audeuant des Lombards, qui encore de nouueau estoient descenduz en Gaule, estans allechez de la fertilité du païs. Mais leur venuë ne fut pas si heureuse qu'elle auoit esté la premiere fois: car Mumole les rencontrant pres la ville d'Ambrun en vn village nommé Mustia Celines il le vint trouuer auec son armée de Bourguignons, & les ayant enclos entre des fossez & rochers, dont ils ne pouuoient eschapper, en fit telle boucherie, qu'il en demeura bien petit nombre pour en porter des nouuelles en leurs pays, faisans d'eux aussi grande occision, qu'au premier passage ils auoiét fait de François. Dont tellemét s'irriterent les Saxons qu'ils delibererent de passer en Prouence & la ruiner, tant pour le desir qu'ils auoient d'y butiner, que pour venger les Lombards, leurs anciens compagnons & alliez. Ils se trouuerent toutesfois loing de leur compte: car Mumole les repoussa si brusquement que ne pouuans trouuer paix auec Gontran, ils furent contraints de recercher l'amitié de Sigibert, laquelle ils desiroient plusque celle de Gontran, car voyans que les Lombards ne leur vouloient faire part de ce qu'ils auoient prins en Italie, quoy qu'ils fussent participans de tous les perils, & peines de leurs cóquestes, ils delibererent de retourner en leur premiere habitation, dont les auoient tirez les Lombards, auec promesse de leur departir la moitié de leur gain: mais ils ne pouuoient si le Roy Sigibert ne leur donnoit passage par ses pays, pource que toutes les terres que tenoient les François, outre le Rhin, dependoient du royaume de Mets & la Saxe mesme, dedans laquelle à cause qu'elle estoit vague, Sigibert auoit permis s'habituer vn grãd nombre de Sueues, qui pour leur grande multitude ne pouuoient viure en leurs pays. Les Saxons ayans du tout quitté l'alliãce des Lombards, essayerét de rechef auec leurs femmes & enfans, de passer les Alpes pour retourner en Saxe. Mais empeschez de la resistance de Mumole ils furent contraints acheter le passage à

Les Lóbards deffirét Amé. *Mumole grãd Capitaine.* *Lombards en Gaule.* *Lombards deffaicts en bataille.* *Menees des Saxons.* *Le Royaume de Mets.* *Les Sueues vindrent habiter en Saxe.* *Les Saxons achetét le passage a purs deniers.*

A purs derniers, puis trauersans le Royaume de Sigibert & le Rhein, ils s'en retournerẽt en leur ancienne demeure, où ils trouuerent les Sueues, qui ja par 14. ans en auoient iouy, & y voians l'air bon, & le païs assez fertil, s'y estoient grandement multipliez: mais non tant qu'ils se pensassent assez forts pour resister aux Saxons, qui en tant de guerres, & païs si loingtains auoient faict preuue de leur vaillance. D. L X X.

Le Roy Sigibert ne se vouloit mesler de leur different, ains tousiours dissimuloit, ne pensant equitable d'empescher les Saxons de iouïr des terres, lesquelles de si long temps leur appartenoient: ny d'en chasser semblablement les Sueues, qui par sa permission y estoient entrez. Le Roy Chilperic fauorisoit les Saxons de tout son pouuoir, pour ce qu'à sa permission ils auoiẽt quitté l'alliance des Lombards. Ce qu'il leur cõseilla, pour tousiours gratifier l'Empereur Tybere, successeur de Iustin, auquel peu deuant il auoit enuoyé ses Ambassadeurs auec force presens, qui à leur retour entre autres dons apporterent à Chilperic cinquante pieces d'or monnoyées, chacune pesant vne liure, dedans lesquelles se voyoit la representation de l'Empereur trainé en vn char, & s'y lisoit d'vn costé ces mots, DE TIBERE AVGVSTE PERPETVEL, & de B l'autre, GLOIRE DES ROMAINS: Ce que les Historiens nous laissent escrit pour chose digne de memoire. L'es Grecs ny les Frãçois, ne se soucierẽt guere de la querelle des Saxons & Sueues, ny de quelle part tourneroit la victoire, pource que cela ne touchoit en rien les affaires des Lombards. Aussi qu'ils preuoyoiẽt bien que les vainqueurs demeureroient en Saxe, sans que les vaincuz eussent apres grand moyen de tourmenter les autres nations: ce qui depuis aduint, car les Saxons ne se contẽtans de la moitié ny des deux parts de la Saxe qui leur furẽt offertes pour les appaiser, voulurent contraindre les Saxons d'en sortir, auec ce peu seulement qu'ils pourroient emporter sur leurs bras: dont les Sueues entrerẽt en telle rage, que plustost de fureur que de vaillance, ils delibererent combatre ceux qui tant les mesprisoient, & de faict leur dõnerent vne bataille, en laquelle ils en firẽt tel massacre, qu'ils n'ẽ laisserent vn seul qui iamais eust sceu poursuiure la vengeãce de ceste cruauté. Puis aisément s'accõmoderent aux autres Saxons qui n'auoient faict le passage d'Italie auecques Alboin. Les Lombards s'irriterẽt grandemẽt, dequoy les François auoient permis aux Saxõs C de passer par leurs pays pour s'en retourner. Au moyen dequoy ils delibererent auec trois de leurs Ducs, descendre en France pour la 3. fois, ayans laissé vn champ à Iuree pour faire teste à Francillon, capitaine Romain, craignans qu'il leur baillast à doz, ou qu'il leur empeschat leur retour: car le demourant des Alpes desgarny de toute deffence, leur estoit facile à passer. Vn de leurs Ducs, appellé Amon, courut la Prouence, pilla Marseille, & marcha iusques deuant Aix, mais les citoyens se racheterent eux & leurs terres de 20. liures d'argent, l'autre nommé Zabaone, apres auoir destruict le païs de Diois, assiegea Valence, & Rhodane 3. de leurs chefs, ruina les enuirons de Grenoble. Mumole ayant rassemblé l'armée Françoise, marcha premierement contre Rhodane, & par vne deffaicte le contraignit de se sauuer, fort blessé, des prochaines villes: ne luy restant du combat que 500. de ses hommes, les plus mal armez, auec lesquels il se retira secretement par chemins aspres & incogneuz, vers Zabane, auquel ayant raconté sa fortune, il le conseilla s'en retourner promptement, si en brief il n'en vouloit receuoir vne telle: à quoy facilement s'accorda Zabane. Se retirans ces D deux capitaines, ils passerent par deuant Sion, dont estoit Gouuerneur pour l'Empereur de Grece vn nommé Sisime, qui ne se sentant assez fort pour combatre les Lombards, & voyant que Mumole estoit encore trop loing, pour à temps le pouuoir secourir, les laissa paisiblement passer, tellement que par leur diligente fuitte, ils se sauuerent. Toutesfois l'autre appellé Amon, s'estant trop longuement amusé au pillage, n'osa pour la crainte des François repasser par où il estoit venu, & fut contrainct chercher chemin par sus les coupeaux des plus rudes Alpes, esquelles il perdit la plus grand partie de son butin, & se retira mal aisément.

Dissimulatiõ du Roy Sigibert. *Chilperic fauorise les Saxons.* *Present de Tybere au Roy Chilperic.* *Consideratiõ.* *Offre des Saxons aux Sueues.* *Despit tourné en rage.* *Bataille & deffaicte des Saxons.* *Les Lombards en Frãce pour la troisiesme fois.* *La Prouence ocupée par les Lombards.* *Rhodane deffaict.* *Conseil de Rhodane.* *Conniuence de Sisime.* *Fuitte d'Amõ.*

En ce temps vne forteresse nommée Granuille sise au pays de Trẽte, sur la frontiere d'Italie se rẽdit à Chronique, capitaine Frãçois, lequel desfit en bataille Rugillõ hõme entre les Lombards de grãde authorité, puis hautain de telle victoire, se deliberoit assieger Trente. Mais le Duc de ceste cité nõmé Ennie, le repoussa, deffit & occit. Ce sont les guerres qu'auoiẽt lors les Frãçois cõtre les estrangers, non pour leur querele, III.

Chronique deffit Rugillõ Lombard. *Ennie Duc de Trente.*

D.LXXVII. ains seulement pour celle des Grecs. Neantmoins ils ne s'y empescherent point trop, aimans mieux qu'elles trainassent entre les Grecs & Lombards, que l'vne des parties fut totalement defaite, car durant tels debats, ils faisoient tousiours quelque gaing. Si est-ce que par entr'eux ils estoient bien plus fort esmeuz pour le partage du Royaume de Cherebert, Roy de Paris, decedé (comme il a esté dict) sans enfans masles. A

Guerres des François.

Apres la mort dudict Cherebert, ses freres, Chilperic, Gontran, & Sigibert entrerent en guerre pour le partage de la succession du mort, & dura ceste inimitié quasi tout le temps de leur vie, comme on voit que les inimitiez des freres & des parens sont de plus difficile reconciliation, que celles des estrangers.

Ruse des François à entretenir les guerres entre leurs voisins.

Premierement fut conuenu entre les Rois, & s'obligerent sur leur foy, qu'aucun d'eux n'entreroit dans Paris que premier ce Royaume ne fut partagé, & qu'on ne sceut asseurément de quelles terres vn chacun deuoit iouyr. Gontran qui estoit le plus aduisé de tous desirant pacifier les differents de ses freres & de luy, estoit d'aduis qu'on cōuoquast l'assemblée de tous les Euesques de la Gaule, & qu'ils fussent iuges & arbitres de leur controuerse: ce qu'ils accorderent du commencement, mais à la fin cela se rompit. Car il aduint que comme Sigibert Roy de Mets, & d'Allemaigne l'vn des freres, estoit empesché à repousser les Huns, qui estoient entrez en ses païs d'Allemagne, Chilperic Roy de Soissons son frere esmeu d'vne cupidité qui peruertist tout droict diuin & humain, se voiant auoir belle occasion d'enuahir ses terres en son absēce, luy courut sus, & d'eblée print la ville de Rheims. Dequoy Sigibert fut si offēsé, qu'il n'eut iamais repos qu'il n'ē eut eu la raisō, & qu'il n'eut recouuert ce que son frere auoit prins sur luy. Et pour se ressentir de l'iniure receuë, delaissant toutes autres entreprises, assiegea & print la ville de Soissons capitale du Royaume de son frere & ennemi, & quant & quant y print prisonnier Theodebert son neueu filz de Chilperic, auquel il ne fit autre mal, que de le faire astraindre par serment solemnel, que iamais il ne porteroit les armes contre luy, qui estoit son oncle. Neantmoins ce serment fut bien tost faucé, car ce ieune Prince par le commandemēt de son pere, luy recommença la guerre incontinent, en laquelle encore peu rusé il fut tué & ses gens deffaits par vn Capitaine de Sigibert nommé Bosson. Chilperic se voyant le plus foible pour la perte de son fils, & deffaicte de ses hommes, fut cōtraint se retirer à Tournay, & apres ceste retraite Sigibert demeuré vainqueur fit son entrée à Paris, accompagné de son fils Childebert, & de sa femme Brunechilde, ou Brunehaut, fille d'Athanagilde Roy des Visigots, belle, mais malicieuse Princesse, & y fut receu au grand contentement de tout le peuple. Les Annalles de Bourgogne disent qu'apres que Theodebert, filz de Chilperic eut esté prins, Gontran son oncle frere des autres deux Rois, qui auoit sa conscience chargée de voir en guerre ciuile luy & ses freres, fit en sorte qu'il moyenna appointement entr'eux: ce qui fut l'an de salut 571. B C

Guerre entre freres pour leurs partages. Haine entre parens irreconciliable. Conuention & serment entre freres. Gontran sage Prince. Les Huns en Allemagne. Perfidie de frere à frere. Guerre entre freres. L'Oncle prēd le nepueu. Le fils de Chilperic tué. Sigibert fit son entrée à Paris. Brunehault mauuaise femme. Accord entre freres.

Lequel toutesfois ne fut de grande durée, car Sigibert estant encore vne autre fois retourné contre les Huns, Chilperic n'oublia son naturel de prendre son frere à son desauantage en son absence, tellement que l'ayant assailly auec vne armée, luy fit plusieurs grands dommages. Dont Sigibert cōceut en son cœur telle enuie de vengēāce qu'il n'y eut plus ordre de les pacifier, & fallut combatre à bon escient. A ceste fois auoit Chilperic pratiqué le Roy Gontran son frere, auquel il auoit fait de grands presens pour l'attirer à sa cordelle, & ainsi Gontran oubliāt tout deuoir diuin & humain, se laissa gaigner à l'auarice, qui est le plus grand de tous les maux. D

Autre perfidie de frere à frere. Haine implacable de frere à frere. L'Auarice le plus grand de tous les maux.

Quoy voyant Sigibert se mit en campagne, & vint rencontrer son neueu qui luy faisoit la guerre contre son serment, & luy donnant la bataille pres d'Angoulesme, le deffit, & tua sondit neueu Theodebert, duquel le corps estāt leué du lieu de la bataille, fut porté en sepulture à Angoulesme. Voila ce que disent les Annales de Bourgogne, qui poursuiuant le fil de ceste Histoire, disent pareillement que Chilperic se voiant priué de son fils, se sauua à Tournay, auec toute sa court, cōtre lequel fut enuoiée vne armée pour l'assieger & prendre, s'il ne se vouloit rendre de son bon gré.

Chilperic se sauua à la fuitte.

Ce pendant Sigibert apres auoir obtenu la victoire se retira au lieu de Vitry, où les subiects de son frere Cherebert se rendirent tous à luy, le recognoissans pour leur Roy legitime. On ne parloit en ce lieu que de ieuz & esbattemens: la veuë & l'accez au Roy n'estoient refusées à personne, & ne se doutoit on d'aucun inconuenient,

Dueil parmy la ioye.

A quand voicy venir deux ieunes hommes, bons assassinateurs, attiltrez par Fredegõde femme de Chilperic, femme mauuaise & malicieuse, qui s'accostans du Roy Sigibert d'vn costé & d'autre, & en ceste grande frequence de gens, & au lieu de ceste magnificence Royalle, luy donnerent par les flancs, chacun d'vne dague, & le tuerent esperans se pouuoir sauuer au milieu de la grande multitude du peuple qui tousiours le suiuoit. A ce massacre faict l'an 577. ou 578. accoururent tous les Seigneurs de sa Cour, & sans autre forme de iustice, mirent & deschirerent en vn million de pieces ces deux gallans qui auoiẽt tué Sigibert. Ce qui fut cause qu'on ne peut pour lors au vray sçauoir qui auoit attiré ces meurtriers, mais comme vne coniecture fondée sur vrayes causes precedentes, sert d'vne vraye preuue, on pensa bien que Fredegonde auoit fait faire ce coup pour deliurer son mary Chilperic, de la peine où il estoit, estant assiegé dedans Tournay. Brunehault (ainsi l'appellerons nous dorenauant) voyant son mary mort, cria incontinent que Fredegonde l'auoit faict tuer, & fut la mechãceté d'vne femme descouuerte par vne autre fẽme encore plus mauuaise, & en ce malheur n'eut autre chose à cœur, que de pouuoir sauuer son fils Childebert, estimãt B tous les Princes & Seigneurs de sa Cour estre coniurez contre elle, & luy par les menées de Chilperic & de Fredegonde. Au moyen dequoy elle estant lors à Paris, descendit son fils dedans vne corbeille par dessus les murailles de la ville, & le fit secretement emporter à Mets, qui estoit le siege de feu son pere Roy d'Austrasie.

D. LXXVII.

Sigibert tué.

Les meurtriers de Sigibert tuez.

Fredegonde fit tuer Sigibert.

Meschanceté d'vne femme descouuerte par vne autre.

Brunehault sauua son fils.

Gregoire Archeuesque de Tours dit, racomptant la cause de ceste guerre, qu'apres la mort de Cherebert, ou Aribert Roy de Paris, ayant Chilperic enuahy Tours & Poictiers, qui estoient escheuës entre autres villes à Sigibert pour sa part; apres que Sigibert eut chassé par ses Capitaines, Clouis ou Clodouée fils de Chilperic qui vsurpoit Tours sur luy, Clouis s'en alla assieger Bordeaux qui appartenoit à Sigibert son oncle, mais vn capitaine de Sigibert nommé Sigilphe vint contre luy, & le chassa honteusement en le poursuiuant iusqu'à Paris, & tua grande quantité de ses gens. Quoy sçachant Chilperic, y renuoya son autre fils nommé Theodebert (qui parauant auoit iuré à Sigibert son oncle de ne luy faire iamais guerre) auec grande armée, & alla au pays de Neustrie, qui est de present appellée Normandie, où il print le pays qui pouC uoit appartenir à Sigibert, & les citez de Tours, Poictiers, Cahors, Limoges, & grãde partie d'Aquitaine, & Prouence, gastant le pays par feu, & par glaiue, demolissant les maisons & Monasteres, iniuriant les Moynes & toutes sectes de gens d'Eglise, & honnissant la chasteté des Religieuses. En quoy il se gouuernoit comme Tyran, non comme fils de Roy, pendant que son pere d'autre costé poursuiuoit fort le Roy Sigibert, iusques à luy courir sus & passer toute la Champagne de Rheims. A cause dequoy Sigibert amassa vn grand nombre de François & Austrasiens, pour le venir rencontrer, & d'autre part vn nommé Gondebault capitaine pour iceluy Sigibert, fit tant par ruses & finesses de guerre, qu'il deffit les forces de Theodebert, qui fut tué cuidant eschapper, & depuis enterré en la ville d'Angoulesme. Ce qui fut cause que Chilperic fit paix & accord auec Sigibert son frere, & puis eux deux de commun consentement se meurent contre leur frere Gontran Roy d'Orleans, pour quelques causes non assez bien declarées par les autheurs. Toutesfois on peut bien presumer qu'elles estoient legeres puis que legerement la guerre fut rompuë, & la D paix accordée & iurée en l'Oratoire de Sainct Loup de Troyes. Neantmoins incontinent apres les deux Roys, Sigibert & Chilperic, par les conseils & persuasions d'aucuns eurent derechef de grandes guerres ensemble. Car les François Austrasiens presserent Sigibert de faire la guerre à Chilperic son frere, luy remonstrant qu'ils n'auoient rien gaigné en son seruice, auquel il les auoit faict venir, soubs promesse de proye & de pillage, & qu'il les recompensast de ce qu'ils eussent peu gaigner contre l'ennemy, ou bien qu'il les mit en besongne contre iceluy. Ainsi fut Sigibert contrainct de poursuiure son frere, qui desia s'estoit desemparé de ses forces, ayant donné congé à ses gens d'aller hiuerner en leurs maisõs, & tellement les poursuiuit, que Chilperic se retira en sauueté à Tournay, & aduindrent ces choses l'ã 577. ou 578. auquel an dernier Sigibert assaillit la plus part des villes de son frere Chilperic, les prenant & mettãt sous sa main & en son obeïssance, puis tira vers Tournay où son frere Chilperic & Fredegonde sa fẽme s'en estoiẽt fuis, voyans que leurs gens les auoient abandõnez, & là les assiegea. Dont Chilperic se monstra fort esbahy & perplex, voyant la grãde puissance

VI.

Opinion de Gregoire de Tours sur ceste guerre.

Conquestes sur les pays de Sigibert.

Guerre entre freres & parẽs proches.

Paix entre freres.

Guerre entre freres.

Renouuellement de guerre entre freres.

Frere excité contre frere.

Conquestes de Sigibert.

D.LXXIX. qu'auoit Sigibert son frere, sçachant aussi la grande cruauté qui estoit en luy, & pensa souuent aux moyens qu'il pourroit auoir d'eschaper du peril de mort, & de sauuer soy, sa femme & ses enfans. Il estoit au bout de son sens, & ne sçauoit que faire, quand Fredegonde femme malicieuse, qui auoit vne boutique de malicieuses, & cruelles inuentions, voyant la perplexité en laquelle il estoit pour elle & ses enfans, print deux hommes ses seruiteurs ausquels elle fit de grandes remonstrances, & par belles parolles ainsi qu'elle sçauoit bien faire, les suborna tellement qu'ils luy promirent qu'ils feroient sa volonté. A

Perplexité d'vn Roy assiegé par son frere.

Malicieuse inuention de femme.

Elle leur dict qu'ils sortissent hors la cité de Tournay, & allassent à la tente du Roy Sigibert, & soubs ombre de dire qu'ils le vouloient seruir, & estre de son party, le tuassent, & leur dict qu'en ce faisant ils feroient chose meritoire, & aggreable à Dieu, du nom duquel qui est tout sainct, les meschans se veulent seruir en l'entreprise & execution de leurs meschancetez. Elle leur remonstroit aussi la cruauté dont estoit plein Sigibert, & comme il ne taschoit qu'à destruire le Roy Chilperic son frere, & espandre le sang humain, & en outre que s'ils retournoient, elle leur feroit beaucoup de biens, & s'il aduenoit qu'ils fussent tuez, elle feroit tant prier pour leurs ames, & donneroit tant d'aumosnes à Dieu & aux Saincts, qu'ils auroient remission de leurs pechez. Les messagers entreprindrent à faire le voyage, & tant firent qu'ils vindrent à la tente de Sigibert, & quand ils virent leur commodité luy donnerent de leurs espées à trauers le corps, si qu'il cheut subitement en terre. B

Les meschans abusent du sainct nom de Dieu.

Promesse faicte aux meurtriers.

Meurtiers tuans le Roy Sigibert.

Voyla ce que racompte ledict Gregoire. Ceste mort sembloit auoir esté prophetisée par Sainct Germain Euesque de Paris: apres laquelle se leua grand cry & grand tumulte en l'armée de Sigibert, dont Chilperic qui estoit en la ville de Tournay, quand il ouyt le bruit s'esmerueilla que ce pouuoit estre, car il ne sçauoit rien de toute l'entreprise qu'auoit faict Fredegonde sa femme, & eut crainte que ses ennemis eussent assailly & prins la ville par quelque endroit, de sorte qu'il vouloit tascher à s'enfuir, & se sauuer par dessus les murs. Mais Fredegonde sa femme vint à luy, & luy comptant son dessein & le succez d'iceluy, le reconforta, & le lendemain sortans de la ville, les Barons & Cheualiers de son Royaume qui auparauant l'auoient laissé & abandonné, vindrent à luy, suiuans la fortune à laquelle tout s'incline, & luy comme sage & bien aduisé, oubliant le desir de la vengeance, les receut en sa grace. Le corps de Sigibert son frere fut enterré en vne ville qui a nom Lombrus, & depuis le fit apporter à sainct Marc de Soissons, & enterrer honorablement aupres de Clotaire leur pere. C

Les hommes suiuent la fortune.

Sagesse de Chilperic.

CHILPERIC PREMIER.

ROY NEVFIESME.

Sommaire.

I. Chilperic Roy, exile Brunehaut. Procés faict à Pretextat Euesque de Roüen. Haine de Fredegonde enuers les enfans de son mary. Meroüée prins, se sauue, & puis meurt.
II. Cruautez exercées par Chilperic à la suscitation de Fredegonde. Amours d'elle & de Landry de la Tour. Chilperic tué par leurs pratiques. Enterré à Sainct Germain des Prez. D
III. Clotaire fils de Chilperic aagé de quatre mois. Forces de Sigebert contre son frere Gontran. Prinses d'Arles & d'Auignon. Soldats noyez dedans le Rhosne.

I. HILPERIC apres la mort de son frere Sigibert entra dedans Paris, où trouuant Brunehault, il la fit mener en exil à Roüen, & se voulant faire paisible Seigneur de toutes les villes de la France, enuoya à Roüen son fils Meroüée pour en prendre la possession. Meroüée au lieu de prendre la possession de ladicte ville, se laissa prendre à la beauté de Brunehault, vefue de Sigibert son oncle, & tellement se sentit espris d'icelle, qu'il ne cessa iamais, qu'elle ne luy eut promis mariage, lequel elle pensa estre iuste,

Le neueu espousa la vefue de son oncle.

D.LXXII.

A pource que Pretextatus Euesque de Rouen qui auoit tenu sur les fonds de Baptesme ledit Merouee, luy conseilloit publiquement, & que le peuple mesme en estoit d'aduis. Dont Chilperic s'irrita de telle sorte, que marchant contre son fils, il le contraignit se sauuer auec sa nouuelle espouse en vne Eglise, dont on ne le pouuoit faire sortir, sinon que son pere luy promit trouuer les moyens, par lesquels cest incestueux mariage seroit estimé legitime, moyennant qu'en ce pendant ils seroient separez. Le Roy donc alla à Rouen, où il print l'Euesque & luy fist faire son proces par plusieurs Euesques, luy mettant à sus que combien qu'il fust bien versé en l'Escriture saincte, il auoit neantmoins consenti au mariage de Merouee & de Brunehault, qui en premieres nopces auoit espousé Sigibert oncle de Merouee, & qu'il auoit donné plusieurs presens aux principaux de son Royaume, les sollicitent de se reuolter, & faire son fils Roy. Il l'accusoit encore d'vn larcin, disant que Brunehault luy auoit dõné plusieurs riches meubles en garde, & qu'il ne luy en auoit rendu qu'vne partie, retenant l'autre pour luy. Ces accusations du Roy contre cest Euesque estoient faictes au moule du Prince qui veut mal à vn homme, & qui le veut rendre premierement hay d'vn
B chacun, puis le ruiner. Il ne se trouue point comment cest Euesque se iustifia du mariage incestueux. Quant aux autres charges, il s'en purgea le mieux qu'il peut, respõdant au second article de son accusation, que veritablement il auoit donné plusieurs presens aux courtisans les plus fauoriz, mais c'estoit à fin que par leur moyen il peut entrer en la bonne grace du Roy. Quant aux meubles de Brunehault, il confessa d'ẽ auoir retenu quelques vns & de peu de valeur, se fiant en la liberté de ceste Royne. Mais le Roy ne trouuant en ces friuoles accusations aucune occasion de le condemner, ny confession d'aucun crime, & faisant semblant de se repentir de l'auoir accusé à tort, & le voulant en quelque façon que ce fut perdre, luy fit dire secrettement qu'il sçauoit tresbien que ledit Euesque estoit innocẽt, mais pour ce que ledit Roy ne vouloit estre conuaincu, afin qu'on ne l'estimast calomniateur, il estoit besoing à l'Euesque pour son proffit & pour sauuer sa vie, & pour d'ailleurs acquerir la grace du Roy, qu'il cõfessast en l'assemblee des Euesques qui luy faisoient son proces, qu'il auoit veritablement mis en la fantaisie dudict Merouee d'aspirer au Royaume, & d'en priuer
C son pere. Car pour l'auoir leué des fonds de baptesme il l'eut volontiers fait Ange de Paradis, s'il eust peu, & qu'il estoit vray, qu'il luy auoit persuadé de prendre à femme Brunehault. Ce qu'ayant l'Euesque confessé en plaine assemblee, où estoit le Roy auec les Prelats, le Roy s'escriant, & appellant les Euesques pour tesmoins, & les priãt de n'absoudre celuy qui en leur presence auoit confessé crime tant execrable, somma les Prelats de iuger selon la confession de Pretextatus, & de peur que l'accusé parlast dauantage, ceux de la part du Roy le saisirent, & luy couurans la teste le tirerent de ce lieu, puis l'enuoyerent en exil en vne isle de la Normandie pres de Constances. Cela aduint l'an de salut 580.

Faute par le conseil d'autruy.

Proces fait à vn Euesque.

Euesque accusé de plusieurs choses.

Iustification de l'Euesque.

Confession apostee par le Roy à l'Euesque.

L'Euesque pris par le bec par la cautelle du Roy.

Euesque enuoyé en exil.

Quant au ieune Merouee coustumier de viure à la Royalle entre les delices, pompes, & grãdeurs de la court, il n'estimoit le cloistre moins fascheux qu'vne prisõ, ny la vie d'vn moyne moins fascheuse que celle d'vn prisonnier. Dequoy il s'ennuya tãt qu'il delibera d'en sortir. A quoy d'vn costé l'incitoit le souuenir de Brunehault (telle & si grande est la force de l'amour quand vne fois elle gagne le cœur d'vn ieune hõme) & de l'autre, le malin & cauteleux conseil de quelques mauuais garsons que la
D Royne Fredegonde (femme qui auoit vne boutique pleine de meschancetez) auoit apppostez & enuoyez tout expres vers ce ieune Prince, pour luy mettre en teste de sortir, & entre autres de Bosson qui s'y estoit retiré pour la crainte de Chilperic & de Sigibert. Ce Bossõ auoit tué Theodebert fils de Chilperic: ce qui estoit cause que Fredegõde l'en aimoit dauãtage, pource qu'elle n'estoit que marastre de Theodebert ny de Merouee semblablement qui estoient fils de Audouere, selon que dit Gregoire de Tours, & selon d'autres, de Sordoere. Ce Bosson vouloit mettre ce ieune Prince au malheur auquel il le mit, car le tirant du cloistre, il luy mena trois cens hommes de guerre (nombre trop petit pour combattre, & trop grand pour secrettement se sauuer) & se cuidãt retirer, fut prins sur les frontieres de l'Auxerrois par vn Duc du Royaume de Gontran nommé Herpon, que les Annalles de Bourgongne appellent Albon, Connestable de Gontran. Quelques historiens disent que Merouee s'habillant de l'habit d'vn sien valet s'en alla de l'Abbaye où il estoit pres du Mãs, iusques à sainct

La prison & le cloistre fascheux à vn ieune Prince.

Force de l'amour.

Malice de Fredegonde

Mauuais conseil de Bosson.

Haine de Fredegonde enuers les enfãs de son mary.

Merouee s'en voulant fuir fut prins.

DLXXII.

Merouee se sauua en l'abbaye sainct Martin de Tours.

Martin de Tours, là où il trouua Bosson, & se fit absoudre à force par Gregoire Archeuesque de Tours, comme le mesme Gregoire dit. Ce qu'ayant entendu Chilperic par le mary d'vne niece de Gregoire, & par vn sien Diacre (lesquels il enuoya en exil à la suasion de Fredegonde sa femme, disant qu'ils estoient espions de Merouee) manda à Gregoire qu'il iettast hors de ladicte Eglise sainct Martin, cest Apostat Merouee (le nommant ainsi) ou bien qu'il enuoiroit brusler toute la contree. L'Archeuesque ne voulut obeir à cela, dont Chilperic irrité enuoya des gens pour executer son intention. A

Haine de pere contre fils.

Bosson corrõpu par Fredegonde veut tromper Merouee.

Merouee aduerti de ceci deslogea de là, mais cependant il fut en grand danger d'estre tué par la trahison de Bosson, auquel il se fioit, car Fredegõde auoit trouué moyẽ de le pratiquer, luy promettant de grands dons s'il vouloit faire sortir Merouee à certains iours hors l'Eglise, & le mener en vn lieu où elle enuoiroit gens attitrez pour le tuer. Ce que fit Bosson, mais ceux qui se deuoient trouuer là, ne s'y trouuerent pas pour l'heure. Neantmoins le pauure Prince Merouee ne vesquit pas long temps apres, pource qu'estant sorty de sainct Martin de Tours, selon la deliberation de Bosson, & ce peu de gens qu'ils auoient auec eux, comme il a esté dit cy dessus, voulut se retirer auec Brunehault, que Chilperic (comme disent aucuns) auoit rendue à son fils Childebert Roy de Mets: mais voyant que les Austrasiens ne le voulurent receuoir, il s'en reuint cacher en Champagne és enuirons de Rheims, où il fut trahy & assiegé en vne bourgade par ceux d'vne ville qui se disoient le vouloir receuoir pour leur Seigneur, & là se fit tuer par vn sien valet, nommé Gade, ou Galene, ou Garlene, de peur de tomber vif entre les mains de son ennemy. Voila deux opinions diuerses sur ce faict, le different desquelles nous ne pouuons iuger, tant y a que la plus part des Historiens recitent, que Chilperic inuenta ceste fourbe pour se purger du parricide de son fils, que veritablement il auoit faict tuer. Ce qui aduint l'an de salut, cinq cens octante deux ou cinq cens octante trois. B

Mort de Merouee.

Le pere faict tuer son fils.

II.

Miserable Estat de la Frãce

La France ne reprint son repos, que lors qu'elle retourna a vn seul.

En ceste saison regorgeante de tant de crimes, & de parricides, l'Estat de la France estoit tant piteux & miserable, de voir le pere faire tuer le fils à la suscitation de sa concubine, de voir vne villaine commander à ce Royaume, y faire faire tous les meurtres qu'elle vouloit, & la France estre deschiree en tant de parties, & sanglante de tant de parricides, que la plus part des villes & Seigneuries de la France ne sçauoient à quel Roy obeir. Et durant les regnes & diuisions de ces quatre freres enfans du Roy Clotaire premier, ou de leurs enfans, la pauure France ne fut qu'en trouble & calamité, iusqu'à ce qu'elle vint obeir à vn seul, soubs le Roy Clotaire deuxiesme du nom, comme il sera dit cy apres. C

Sur ces entrefaictes Childebert fils de Sigibert Roy de Mets, se plaignoit de ce que Gontran & Chilperic ses oncles paternels auoient vsurpé sur son Estat, toutesfois pource qu'il les voyoit n'auoir point d'enfans, & qu'il s'attendoit à la succession de leurs Royaumes, il desista la demande qu'il leur vouloit faire. Car le Roy Chilperic n'auoit plus de fils, ayant perdu les vns en guerre, les autres par maladie, ou par le parricide de sa femme Fredegonde. Or comme on dit que de mauuaise vie mauuaise fin, ainsi aduint il à tous ces quatre Roys freres, lesquels ayans mal vescu, aussi moururent ils tous malheureusement. Cherebert l'aisné adonné à toutes voluptez, & ayant chassé sa femme legitime mourut sans hoirs, apres auoir regné neuf ans, l'an de salut 573. Sigibert poursuiuant son frere Chilperic, & l'ayãt assiegé dedans la ville de Tournay auecques sa femme Fredegonde, deux meurtriers attitrez par elle, allerent au camp de Sigibert, & le tuerent le quinziesme an de son regne, l'an de nostre salut 577. ou 578. D

De mauuaise vie mauuaise fin.

Cherébert mort sãs hoirs

Sigibert tué.

Chilperic coiffé d'vne concubine.

Cruautez faites par Chilperic a la suscitation de Fredegonde.

Chilperic ayãt lasché la bride à toutes voluptez, chassa sa fẽme legitime Audouere vertueuse & sage Princesse, pour complaire à sa concubine Fredegonde, & depuis espousa Galsonde, fille du Roy Athanagilde d'Espagne, promettant chasser ladite Fredegonde. Mais il estoit si coiffé de l'amour de Fredegonde, qu'en fin il l'espousa, & à sa suscitation fit estrangler Galsonde, & tuer ses fils Merouee & Clouis, & imposer sur son Royaume vne infinité de tailles, greuances & foules, entre lesquelles est celle tant odieuse & blasmee, qui est l'imposition sur le huictiesme du vin, qui depuis a esté continuee. Toutes ces choses rendirent Chilperic tãt hay de son peuple, qu'apres sa mort mesme il ne fut aucunement regretté, estant vne chose ordinaire, que

A iamais les mauuais Princes durant leurs vies ne sont aimez, ny apres leur mort regrettez, & celuy qui veut estre viuant bien aimé, & apres sa mort estimé, doit honnorer sa vie de si vertueuses actions, qu'elles luy puissent donner apres sa mort vne bonne renommee. Les regnes de ces quatre freres furent mal-heureux, mesmement celuy de Chilperic estant plein de parricides, paillardises & exactions sur son peuple. Aussi durant iceux plusieurs prodiges aduindrent, qui furent les vrayes prognostiques des guerres ciuiles d'entre les freres, & d'vne dyssenterie & pestilence vniuerselle, de laquelle mourut vn peuple infiny, mesmement les enfans du Roy Chilperic : & disoit le commun peuple, la voix duquel a semblé souuent estre la voix de Dieu, que ces maux auenoient par punition diuine, & pour les grandes charges, & exactions de tailles & de subsides que Chilperic mettoit sur son peuple à la suscitatiõ de sa femme Fredegõde, & pour les cruautez qu'il exerçoit: & disent quelques historiens, que Chilperic par punition diuine deuint comme tout insensé, & puis apres se repentant de ses actions fit apporter tous les liures des impositions, tailles & gabelles, qu'il auoit mises sur son peuple, & de ses propres mains les mit au feu. Le moyne B Aimonius dit qu'il fit cela par le conseil de Fredegonde, mais il est mal-aisé à croire qu'vne si mauuaise femme cõme estoit Fredegonde luy eust dõné ce conseil, car à sa suscitation il auoit faict mille maux pour trop aymer ceste paillarde, bien qu'il ne fust pas reciproquement aymé d'elle: car elle aymoit vn Seigneur François nommé Landry de la Tour, ou selon quelques vns, Landrecy, Duc & Maistre de la Cheualerie de France, & Maire du Palais, & autrement Gouuerneur & Duc de Frãce, du temps de Chilperic, & fut le premier qui entreprint de vouloir exercer & tenir les deux Estats & offices de Duc de France & de Maire du Palais, que depuis on a faussemẽt appellé Connestable, comme nous auons amplemẽt discouru au quatriesme liure de l'Estat & succez des affaires de France. Depuis ce Landry iusques à Pepin, pere de Charles le Grand, plusieurs s'efforcerent de tenir les deux Estats de Duc de Frãce, & de Maire du Palais, comme il sera dit en leur lieu. Chilperic dõcques nesçachant l'adultere, qui ordinairement se commettoit en sa maison, comme c'est la derniere chose que les maris sçauent, & se laissant aueuglement mener & conduire aux piperies de sa femme, C caute & malicieuse, ainsi que telles fẽmes sçauent piper leurs maris, & par flateries, belles parolles & mines leur clore les yeux, pour ne voir point ce que la raison leur commande de voir, elle luy fit vn fils nommé Clotaire, dõt le pere se resiouissoit fort, mais ceste ioye ne luy dura gueres, car quatre mois apres la naissance de son fils, il fut malheureusement tué par la malice de ladicte Fredegonde, & par le dessein de Landry. Ce qui fut vn vray iugement de Dieu, qui ne voulut laisser impunis tant de maux & de cruautez que Chilperic auoit faict. Vn iour qu'il vouloit aller à la chasse, estant tout botté & esperonné, il entra dans la chambre de sa fẽme & la trouua qu'elle se pignoit, ayant les cheueux espandus sur son visage qui le couuroient. Il approcha secrettement d'elle, & d'vne baguette qu'il tenoit en la main, luy donna vn coup sur le derriere de la teste. Elle qui pensoit que ce fust son adultere Landry, luy dit, me semble mon Landry, qu'vn bon Cheualier doit tousiours frapper pardeuant & non par derriere. D'autres disent qu'elle dit, Landry, pourquoy frappez vous par derriere? frappez par deuant si vous en auez enuie, car ie croy que le Roy soit party. D Quoy qu'il en soit, l'vne ny l'autre response ne vaut gueres, & ne pouuoit estre gueres plaisãte à vn mary. Le Roy oyant ce beau langage, entendit à demy mot plus qu'il n'en vouloit sçauoir, & secoüant la teste s'en retourna vers ses gens qui l'attendoient pour aller à la chasse. Tout le iour il ne fit que resuer & songer aux moyens qu'il pourroit trouuer de tuer Landry & Fredegõde, & auoit en teste le mal que telles occasions doiuent donner aux maris. D'autre costé, Fredegonde s'estãt apperceuë de sa faute, le dit à Lãdry, qui cõme aduisé qu'il estoit, luy dit qu'elle ne se deuoit soucier de cela, & qu'il y mettroit vn bon ordre. Et suiuant l'opinion de ceux qui disent qu'il ne faut iamais donner à son ennemy temps de penser à la vengeance, ains faut le preuenir, Landry parla à deux de ses plus fidelles seruiteurs, enuers lesquels il fit tant qu'ils tuerent le Roy, comme il reuenoit au soir de la chasse, accompagné seulement d'vn page: ces meurtriers auoient si bien preueu l'heure & le lieu de leur homicide, & le commirent si soudainement, que chacun pensant que le Roy eust esté tué par des estrãgers, on courut dedans la forest pour les prendre, où la cõmune voix disoit qu'ils s'estoiẽt

D. lxxxiii. Vn mauuais non regretté.

Instruction aux Princes. Les regnes des 4. freres malheureux.

Prodiges. La voix du peuple voix de Dieu.

Roy puny par punition diuine. Roy insensé.

Fredegonde aymoit Lãdry de la Tour.

Landry tenoit deux Estats, Duc de France & Maire du Palais.

Les meschãtes femmes aueuglent leurs maris.

Naissance du Roy Clotaire. Chilperic tué. Iugement de Dieu.

Parolles paillardes de Fredegonde.

Mine d'vn mary qui oyt plus qu'il ne veut.

Douleur d'vn mary offensé.

Faut preuenir son ennemy.

Chilperic tué. Astuce des meurtriers.

D.lxxxvii. retirez: & se sauuerent les meurtriers, faignans estre des plus empeschez de la trou- A
pe, à poursuiure ceux qui auoient fait le coup entre vn grand nombre de gens, qui tout incontinent se trouuerent en ce lieu. Ce piteux cas aduint à Chelles, pres Paris, l'an 587.

La façon du meurtre. Les Chroniques de France disent que les meurtriers, de cousteaux & de poinssons dõnerẽt au Roy plusieurs coups dãs la gorge, & parmy le corps: tellement qu'il cheut mort à terre. Lors commencerent ceux mesmes qui l'auoient occis à se reculer loing du corps, & à faire grand clameur, & à crier, hay, hay, le Roy est mort: Childebert Roy de Mets, son neueu, l'a faict tuer par ses espions, qui incontinent se sont mis en fuitte. Lors s'assemblerent plusieurs personnes tout autour du corps du Roy, d'aucuns en y eut qui monterent sur leurs cheuaux faignãs aller apres les meurtriers, mais ils n'allerent pas loing, ains s'en retournerent, car ils sceurent bien comment le meurtre auoit esté faict. Le corps de Chilperic fut enterré en l'Eglise sainct Vincent, à present nommé S. Germain des Prez, & en memoire de ce, sur sa fosse à la difference des autres Roys qui y sont enterrez, est mis & posé sur sa presentation & sepulture, vn B
Roy qui tient sa main à sa gorge. Voyla la vie & la fin du Roy Chilperic, qui s'estimoit, comme disent nos Chroniques, plus sage que ceux qui portoient la clef de science, ne tenant compte que des raisons tirees de son cerueau. Il fit vne ordonnance du tout contraire à la Foy de l'Eglise vniuerselle, voulant que tous les Euesques preschassent que la Trinité ne cõsiste point en la distinction des personnes, mais que seulement il la faut appeller Dieu, comme ainsi soit (disoit il) qu'il est indigne que Dieu personne soit estimé estre de chair comme vn homme. Il passoit encore outre, disant que le Pere est celuy mesme qu'est le Fils, & que le S. Esprit est le mesme que le Pere & le Fils, & affermoit qu'ainsi le portoit le tesmoignage des Peres, & des Prophetes. Mais les Euesques contredisans à ceste enragee folie, & luy monstrans son erreur, par la grace de Dieu, il se desista de sa poursuitte, & ne parla plus iamais de ceste opinion abiurant ce qu'il en auoit dit, comme chose indigne d'vn Roy de France, sur le throsne de laquelle ne s'assist iamais aucun heretique. Pour voir les qualitez de ce Roy peinctes au vif, il faut voir ce que Gregoire Archeuesque de Tours, qui viuoit de son temps, en dit. Il saccagea, dit-il, & ruina plusieurs regions & citez. De- C
quoy il s'esiouïssoit tout ainsi que faisoit Neron voyant brusler la cité de Rome. Souuent il faisoit mourir les hommes, pour auoir leurs richesses, & de son temps il y eut fort peu d'Euesques appellez aux Eueschez, pour leurs vertus & merites. Il auoit à
" contre cœur les causes des pauures, & ne cessoit de blasphemer, & mẽdire des Mi-
" nistres & Prestres de nostre Seigneur, si qu'estant en son particulier, il ne faisoit des
" risees d'autres cas que d'eux, & ne sçauoit se moquer d'autres que des Prelats, & des
" choses d'Eglise, n'ayant rien en plus grande detestation de l'Eglise, & pour monstrer
" l'effect de sa haine il cassoit souuent les testamẽs de ceux qui donnoient à leur Tem-
" ple quelque chose de leurs biens, & empeschoit qu'on ne mist à execution la derniere volonté du Roy son pere, & de ses predecesseurs. Quant à sa desbauche &
" paillardise, on ne sçauroit rien penser qu'il n'ait mis en œuure, n'ayant autre soing,
" que d'inuenter tousiours quelque moyen pour tourmententer son peuple. Si quelqu'vn mesprisoit ses commandemens, il auoit les yeux arrachez, pour sa penitence: & il n'ayma iamais personne de bon cœur, iamais aussi aucun ne luy fut bien D
affectionné: & c'est pourquoy, luy estant mort, ne se trouua iamais homme qui tint compte de luy, ou se souciast de venger sa mort & massacre. Voyez ce que ce bon Euesque en dit, & quel deuoit estre ce Tyran: puis qu'vn si homme de bien est contrainct de le peindre au vif de toutes ses couleurs, pour deterrer les autres Roys, de suiure l'exemple d'vn Prince si detestable que fut ce Chilperic: mais les Roys ne lisent pas ces belles Histoires, ny rien du tout, ou s'ils lisent quelque liure, c'est celuy qui parle de volupté, de tyrannie, ou de flaterie: & ceux qui sont pres d'eux ne veulent pas que par lecture, ny par conseil, ny par raison ils apprennent à faire ce qu'ils doiuent, ny à se garder du mal qui les menasse.

Marginal notes: Cautelle des meurtriers. — Fausse accusation de meurtre. — Chilperic enterré à sainct Germain des Prez. — Opinion de Chilperic touchant la Trinité. — Chilperic se desista de son opinion. — Conditiõs de Chilperic, selon Gregoire de Tours. — Cruautez de Chilperic. — Vices de Chilperic. — Punition de Chilperic, dõnee à ceux qui ne luy obeyssoient.

A Chilperic mourãt, laissa Clotaire deuxiesme du nom, son fils, aagé de quatre mois, lequel les François firent leur Roy. Gontran, oncle paternel du Roy enfant, ayant entendu la mort de Chilperic son frere, vint à Paris, là où il print le gouuernement de sondit neueu, auquel il se porta fidellement. Mais deuant que venir à parler dudit Clotaire, nous parlerons derechef de ce Gontran, frere de Chilperic, & par mesme moyen de Sigibert, & de Cherebert Rois de France, tous freres, pource que cela sert à l'Histoire. Et premierement Gontran apres la mort du Roy Cherebert son frere, estant declaré Roy de Bourgongne, Sigibert son frere fut marry de la grandeur du Royaume de sondit frere, tellement qu'il fit vne secrette entreprinse de la despoüille de ses Seigneuries. Pour à quoy paruenir, il fit grosse assemblee de gens, mesmes fit esmouuoir toute l'Auuergne soubs la charge de Firmin Comte de Clermont. D'autre part vint Adouagre capitaine de Sigibert, menant vne puissante armée d'Austrasiens, & en cest arroy vindrent assieger la cité d'Arles ville capitale du Royaume de Bourgongne, laquelle se rendit, & ces deux Capitaines contraignirent les habitans de faire le serment de fidelité & obeissance au Roy Sigibert. Dequoy estant Gontran aduerty B enuoya soudainement Celse, Maire de son Palais, auecques toutes ses forces, lequel d'entree print Auignon, & de la tira en Arles, laquelle il commença d'enuirõner d'vn fort siege. Quoy considerant l'Euesque de la ville nommé Sabauder, persuada aux Austrasiens faire vne saillie sur les Bourguignons du siege: ce qu'ils firent d'vne telle violence que les Austrasiẽs furent hachez la plus part en pieces. Les autres se voulants retirer en la ville trouuerent les portes fermees, tellement qu'estans poursuiuis ils furent deffaits entre le camp des Bourguignons & les portes de la ville. Enquoy l'Euesque les trompa: car leur ayant persuadé la saillie, il leur auoit promis de les receuoir en la ville, cas aduenant qu'ils fussent vaincus. Toutesfois il se monstra ferme & fidelle seruiteur & suiect de son Roy & seigneur Gontran : car voyant les Austrasiens pres des portes & murailles, il attira des gens de guerre & les habitans de la ville, qui à force pierres assomoient les Austrasiens. Ce qui se peut retirer de ceste infortune se voulant sauuer à la course tira vers le fleuue du Rhosne, & se mettant sur les targues & pauois s'essaya de passer, mais le fleuue impetueux tira en fond la plus part de ces pauures C soldats: de façon que ceux qui eschaperent le glaiue, furent tuez par la furie des eaux. Les deux capitaines Firmin & Adouacre ayãs esté prins prisonniers, furent enuoyez par Celse, Bourguignon, sans auoir aucun desplaisir. C'est la piteuse yssue de l'entreprise de Sigibert contre le Roy Gontran son frere.

Jalousie de frere a frere.

Forces de Sigibert contre son frere Gõtran.

Prinse d'Arles.

Prinse d'Auignon.

Saillie sur les assiegeans.

Tromperie d'Euesque, fidelle à son Roy.

Soldats noyez dedans le Rhosne.

Tels furent doncques les regnes des enfans de Clouis, & des enfans de ses enfans plains de parricides, de meurtres, de cruautez, & de sanglantes guerres ciuiles, par lesquelles ils affoiblirent grandement leur race, & leur Royaume, qui fut longuement affligé & deschiré en pieces, & ne peut iamais estre en repos (comme il a esté dit) iusqu'au regne du ieune Roy Clotaire, auquel il commença à reioindre en vn, tous ses membres coupez & tronçonnez, & de manque qu'il estoit, il deuiendra par cy apres parfait & entier.

Les regnes de la race de Clouis.

Fin du premier Liure.



LE DEVXIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CLOTAIRE SECOND, ROY DIXIESME.

Sommaire.

I. Clotaire II. Roy X. succede à Chilperic. Fredegonde veut faire tuer Gontran: qui se monstre fort affectiõné au biẽ du Royaume & du Roy Clotaire.
II. Querelle & guerre entre Childebert, & Gontran. Malice de Fredegonde.
III. Information de la mort de Chilperic, faite par Gõtran. Pretensions de Gondouault au Royaume. Sa defaite. Gontran fait Childebert son heritier. Euesque d'Acqs cause de troubles. Deposé.
IV. Chalon siege des Roys de Bourgongne. Mort de Gontran. Guerre de Childebert contre Fredegonde. Sa mort. Ses enfans. Mort de Fredegonde. Guerre contre Clotaire.
V. Les Bretons vaincus. Bataille pres d'Estampes. Fuite du Roy Clotaire. Protade mignon de Brunehaut. Chassé par Theodebert. Mis à mort.
VI. Brunehault ialouse de l'amitié que Thierry son fils portoit à son espouse. Thierry defié par quatre Roys. Fait guerre à son frere. Est empoisonné par sa mere.
VII. Enfans de Thierry. Guerre de Clotaire contre Sigibert. Brunehaut prise & punie. Louée par de grands personnages.
VIII. Clotaire Roy de quatre Royaumes. Establit diuers Gouuerneurs en iceux. Meschanceté d'Althee, & d'vn Euesque. La liberté des Eglises.
IX. Paix auec les Lombards. Clotaire fait instruire son fils Dagobert par Arnoul Euesque de Mets. S'irrite contre luy. Fondation de l'Abbaye sainct Denys.
X. Dagobert fait Roy d'Austrasie. Bataille contre les Saxons. Commandement cruel de Clotaire. Sa mort. Grandeur des Maires du Palais. Mahumet.

D LXXXVIII.
I.
Clotaire 2. Roy 10.



HILPERIC ayãt esté ainsi malheureusemẽt tué par les meurtriers, attirez par Landry de la Tour, adultere de la Roine Fredegõde, elle pour couurir d'vn mesme voile son adultere & son crime, fit incontinent entendre la mort de son mary à Gontran frere d'iceluy, & le fit prier de venir la trouuer, tant pour faire informer de ce meurtre, que pour prendre la charge & tutelle de la personne du fils de Chilperic & d'elle, auec l'administration du Royaume. Ceste meschante femme qui estoit capable de faire & commander toutes meschancetez, puis qu'elle auoit fait tuer son mary, sans conter les autres meurtres qu'elle auoit fait, ou fit faire puis apres, ne desiroit rien moins que la venue de Gontran vers elle, car elle craignoit que ce bon Prince fit deux choses toutes contraires à son intention, l'vne qu'il fit informer du meurtre commis en la personne du Roy Chilperic son mary, & que par ceste information elle en fust trouuee coulpable, & l'autre qu'il print le gouuernement du Royaume de France, qu'elle vouloit seule auoir, tant pour s'exempter de la recherche & information dudit meurtre, que pour la douceur qui consiste audit gouuernement, & mesmement quand il tõbe entre les mains des femmes, qui le trouuent beaucoup plus D

Crainte de Fredegonde.

A plus doux que les hommes, comme chose à laquelle leur conditiõ n'est accoustumee, & leur naturel n'est aucunement propre. Elle luy faisoit tenir ce langage pour faire bonne mine, & pour ce-pendant faire cesser les crieries du peuple, qui au commencement de ce nouueau regne commençoit à murmurer, de ce qu'vne femme commandoit en vn Royaume, de la succession duquel l'ancienne loy de la France excluoit les fẽmes: disãt que puis qu'elles estoiẽt deboutees de l'heritage & succession dudit Royaume, elles deuoient à plus forte raisõ estre excluses du gouuernement & administration d'iceluy. Voila les bruits du peuple, qui quelquefois auec grande apparence de raisõn se plaint, qui plus & souuent ne sçait ce qu'il demande, & qui se forge en la teste d'estranges fantasies & discours. Fredegonde escoutoit tous ces bruits, & voyoit que le peuple desiroit Gontran pour Gouuerneur & Regent, comme le plus prochain Prince du sang Royal, & que desia se dressoient des assemblees pour pouruoir au gouuernement de l'enfant & du Royaume. Adonc elle le fit appeller pour complaire au peuple, mais pour se descharger de l'vne & de l'autre crainte susdite, elle commanda à ceux qu'elle enuoya vers ledit Gontran, de le tuer s'ils pouuoient. Gontran qui B sçauoit bien que ceste meschante femme auoit fait massacrer son mari, & qu'elle auoit donné charge de le tuer, dissimula pour l'heure l'vne & l'autre meschanceté, preferant le bien des affaires de son neueu à son interest particulier, pour ne troubler le regne de ce ieune Prince à son commencement, qui n'auoit besoin d'aucun trouble, estant à craindre que l'enfance du Roy, & la mauuaise vie de Fredegonde sa mere, en excitassent assez d'eux-mesmes, d'autant qu'il est souuent aduenu en plusieurs Estats, que le gouuernement des femmes y a apporté du trouble, & que l'enfance, voire mesme le ieune aage du Roy, a esmeu des factions & des seditions en son estat, qui sont produictes par le mespris que font coustumierement les subiects de leur Roy, quand il est bien ieune, & par l'ambition à laquelle chacun est poussé sans aucun respect ny deuoir durant sa ieunesse, de manier les affaires. Ceste mauuaise femme doncques voyant que Gontran n'auoit peu estre tué, plia bagage, serra tout ce qu'elle peut serrer, & le donna en garde à Raguemond ou Ramont, Euesque de Paris, pour s'en seruir, & s'en fuir à tout cela, s'il aduenoit que Gõtran ou quelque autre luy voulut faire quelque outrage. Cepẽdant les Tresoriers & les principaux & fidelles seruiteurs du feu Roy Chilperic, se saisirent de tous les tresors d'iceluy, & les donnerent en garde à Chilperic, Roy de Mets & de Bourgõgne, fils du feu Roy Sigibert, pour empescher que Fredegonde ne s'en saisist, & pour le garder au nom du ieune Roy. Gontran qui auoit vne singuliere affection au bien de la France, & vn loüable desir de contenir toutes choses en bon estat, & en douceur durant l'enfance de son neueu, & adoucir la rigueur des playes, des mauuais deportemens de Chilperic, craignoit (comme il aduient tousiours aux regnes des Rois enfans) que quelques troubles s'esleuassent. Donc pour y dõner quelque remede, il fut d'auis que ledit Roy enfant fust porté par toutes les villes de son Royaume, pour estre veu de son peuple, & pour esmouuoir par sa presence ses suiets à pitié, & à la reuerence de leur Prince.

II. Quelques Seigneurs furent d'auis du contraire, disans, que l'enfance d'vn Roy engendre tousiours le mespris, & encor plus quand on voit hors de pouuoir commander, celuy qui le deuroit faire, & qu'il seroit meilleur de pouruoir par autre voye aux affaires, sans exposer à la veuë d'vn chacun, ce qui doit estre gardé comme vne chose D saincte sans le profaner. Toutesfois l'opinion de Gontran fut la plus forte, & ainsi fut porté l'enfant de ville en ville & de prouince en prouince, là où le Roy Gontran luy faisoit prester le serment de fidelité, & faisoit venir tous les habitans, ausquels au nom & en la presence du petit enfant il faisoit de belles remõstrances du deuoir des subiects enuers leurs Princes, en les exhortant à honorer & aimer leur Roy comme leur Prince naturel, ordonné par le souuerain Dieu, & luy estre plus obeissans qu'ils n'auoient esté aux autres Rois, en les reconfortant d'vne bonne esperance d'auoir quelque iour vn bõ Roy en Clotaire. Et d'autãt que possible la memoire des cruautez, exactiõs, & iniustices de Chilperic eust peu rendre le regne du petit enfant moins agreable, pour crainte qu'õ eut eu qu'il seroit tel que sõ pere, & à ceste occasiõ remuer quelque trouble, Gõtrã permettoit à vn chacũ de venir faire ses plaintes de ce que Chilperic luy auoit fait, luy en faisoit faire reparatiõ sur le chãp, & sur tout rendit aux Eglises ce que Chilperic leur auoit osté, pource que c'estoit l'vne des principales

D. LXXXVII.

Les femmes non habilles à gouuerner.

Murmure du peuple sur le gouuernemẽt des femmes.

Fredegonde veut faire tuer Gontran.

Gouuernement de femmes cause souuent des troubles.

Fidelité de bõs seruiteurs enuers leur ieune Prince.

Gontran affectiõné au biẽ du Royaume & du Roy.

L'enfance d'vn Roy porte mespris.

Remonstrãce de Gontran aux subiects du Roy.

Chacun admis à faire ses plaintes.

D. Lxxxii. choses dont le peuple qui estoit fort deuotieux se plaignoit. A

Gontran ayant pourmené son petit neueu par la plus part des villes de son estat, il le ramena à Paris, pour l'y faire nourrir, & cepēdant pouruoir aux affaires de son Royaume. Et comme chacun veut auoir part au gouuernement, durant l'enfance & ieunesse du Roy, Childebert cousin germain dudit Roy enfant, vint à Paris pour se saisir de sa personne, disant que par droict naturel il estoit appellé au gouuernement du Roy & de son Royaume durant sa minorité, & couuroit son ambition des couleurs specieuses desquelles ont accoustumé d'vser ceux qui veulent gouuerner. Mais Gontran cognoissant l'intention de Childebert, ou voulant commander seul sans cōmpagnon, luy fit fermer les portes de la ville de Paris. Dequoy Childebert offensé, delibera se venger, & sur ce trouuant vne nouuelle occasion de quereller Gontran, enuoya vers luy ses Ambassadeurs, pour luy demander la partie du Royaume de Bourgogne, que ledit Gontran auoit (disoit-il) ostee à Sigibert, pere dudit Childebert. A quoy Gontran respondit qu'il n'auoit osté aucune partie de la Bourgogne à Sigibert, ains ce qu'il en tenoit c'estoit par acord fait entre ledit Sigibert & luy, & qu'il ne quitteroit iamais la Bourgogne par force, ains plustost par douceur & liberalité. B Childebert se voyāt refusé de cela, & desirant trouuer quelque occasion de faire guerre à son oncle, renuoya ses Ambassadeurs vers luy, le prier s'il vouloit que luy & sondit neueu demeurassent amis, & s'il auoit enuie de monstrer qu'il estoit iuste, qu'il luy enuoyast Fredegōde pour en faire la punition, cōme de celle qui auoit fait tuer Sigibert pere de luy, & Chilperic mari d'elle, & commis plusieurs autres crimes. Gontran, sage & aduisé, luy respondit qu'il ne pensoit pas que Fredegonde eust faict ce dont on l'accusoit, & que quand bien ainsi seroit, il ne seroit pas honneste d'enuoyer au supplice vne femme, qui auoit receu cest honneur d'auoir esté femme d'vn Roy, & qui estoit maintenant mere d'vn autre Roy. Les Ambassadeurs irritez de ce second refus, dirent en colere au Roy Gontrā, que puis qu'il ne vouloit faire ny permettre qu'on fist la iustice, il se pouuoit asseurer de mourir de la façon que son frere Chilperic estoit mort. Ce qui irrita & offēça tellement Gōtran, qu'il les fit rudemēt tirer hors de sō Palais, & leur fit ietter de la boüe & des pierres, auecques plusieurs autres sortes d'ignominies.

Ambition & couleur de gouuerner.

Couleurs & desir de vengeance.

Sage response de Gontran.

Respect aux Roines.

Toutes ces choses, tant les refus susdits que l'outrage faict aux Ambassadeurs, irriterent le neueu contre l'oncle, & l'oncle cōtre le neueu, & les fit entrer en guerre. C Gōtran fauorisant Fredegonde, qui l'auoit amadoüé de belles parolles, pour n'estre contrainct de la mettre entre les mains de ses ennemis, luy conseilla de se retirer en Normandie, là où ceste femme estant retiree, & ne cessant de proiecter tousiours quelque meurtre de son esprit sanglant, sçachant que Pretextatus Euesque de Rouën, que son mary Chilperic auoit fait mettre en prison, pour les causes cy dessus declarees, auoit esté deliuré par Gontran, elle enuoya deux ieunes gallās qui le iour de Pasques de l'an cinq cens octante neuf, donnerent infiniz coups à l'Euesque dans son Eglise mesme, dont peu de temps apres il mourut. Et bien que ce meurtre fust fait en la presence du monde, & en l'Eglise: pas vn toutesfois n'osa s'auancer pour l'empescher. En cela peut-on bien voir quelle est la puissance des grands qui donne aux cœurs, aux iugements, & aux discours des hommes vne secrette liberté de blasmer leurs tirānies, mais oste la force aux bras pour y resister. L'Euesque estant blessé à mort & emporté en sa chambre, Fredegonde qui lors estoit à Rouën, l'alla visiter comme si elle n'eust point esté cause de sa mort, & commença de le consoler disant estre bien fort marrie de ce malheureux acte, mais l'Euesque qui pour se voir si pres de la mort ne craignoit plus rien, luy dist en la presence de beaucoup de gens, qu'elle en estoit la seule cause. D Le Roy Gontran enuoya trois Euesques de ses pays pour en informer, & bien qu'il fust trouué que Fredegonde l'auoit fait faire, si est-ce qu'il n'en fut autre chose: non que Gontran vsast en cela d'iniustice, mais il cognoissoit que ceste recerche pouuoit amener quelque nouueau trouble, & considerant que bien souuent en matieres & affaires d'Estat, il faut dissimuler plusieurs choses qui sont mauuaises, pour en euiter de pires. Elle non contente de cela pratiqua vn ieune homme nommé Holderic pour aller tuer la Roine Brunehaut, vefue du feu Roy Sigibert, & mere du Roy Childebert. Mais ce meurtrier descouuert deuant que venir à l'execution, fut foüetté par Brunehaut, & rēuoyé par moquerie à Fredegōde, laquelle estāt accoustumée au sāg & à la cruauté fit couper pieds & mains à ce gallāt, & ainsi le laissa aller, soit

Guerre entre l'oncle & le neueu.

Quelle est la puissance des grands.

Malice de Fredegonde.

Autre proiect de meurtre par Fredegōde.

A qu'elle fut offensee contre luy, de ce qu'il n'auoit sceu executer sa charge, soit qu'elle voulust par cela monstrer qu'elle n'auoit iamais commandé ce meurtre. DXC.

Comme les cruautés de ceste mauuaise femme s'executoient, Gontran qui estoit seul gouuerneur aupres du petit Roy Clotaire, eut desir de sçauoir qui estoient ceux qui auoient tué le Roy Chilperic son frere, du nombre desquels se trouua vn nommé Cherulphe premier Chambellan dudit Roy. Cherulphe se voyant accusé se voulut sauuer en l'Eglise S. Martin de Tours, mais Gontran enuoya des soldats pour le tuer, sans vouloir plus auant remuer ce faict, de peur d'esmouuoir vn autre nouueau trouble par vne trop seuere information de ce meurtre: & comme il eust pensé auoir bié establi & asseuré l'estat du petit Roy son neueu, vne nouuelle guerre s'esmeut par vn nommé Gondouault ou Gondebault, qui se disant fils du Roy Clotaire, premier de ce nom (comme de faict il estoit, mais d'vne concubine) pretendoit droict au royaume. La mere de Gondouault l'auoit nourri à la Royalle, luy laissant croistre sa perruque (signe eminent qu'il estoit enfant de Roy) & comme il fut deuenu grand, elle le mena vers Clotaire à Soissons, l'asseurant qu'il estoit son fils. Il ne le voulut toutefois B recognoistre pour tel. Ce qu'entendant Childebert Roy de Paris l'enuoya querir, & pource qu'il n'auoit aucuns enfans, il le nourrissoit en sa Court comme son propre neueu, dont Clotaire aduerti, escriuit à son frere telles parolles. Rẽuoyez moy Gondouault, à fin que s'il est mien ie le nourrisse ainsi que mon enfant, & que s'il n'est à moy, plusieurs le voyans nourri comme enfant de Roy n'en soient abusez. Childebert le renuoya, & sur l'heure que Clotaire le tint, il luy fit abatre sa grãde perruque, pour oster l'opinion qu'il fust fils de Roy. Apres la mort de Clotaire, Cherebert le voulut auoir, luy monstrant grand signe d'amitié, en le traittant fort honorablement, toutefois Sigibert fit tant, qu'il le retira à Mets, & luy faisant couper les cheueux qui ja cõmençoient à deuenir grands, il l'enuoya prisonnier à Coulogne, dont il sortit peu apres. Gondouault se disant par tout estre fils de Roy, assẽbla vn grand nõbre de Seigneurs de France, desireux de nouuelleté, & leur remonstrãt qu'il estoit fils du Roy Clotaire premier, & par consequent leur Roy & Seigneur naturel, par leur secours se fit Seigneur d'vne grand' partie d'Aquitaine, & mesmemẽt des païs d'Angoumois, de Perigort, de Bordelois, de Xaintonge, & d'autres parties de la Guyenne. Apres ceste prin-C se, Gondouault enuoya des lettres aux Seigneurs qui estoient autour du ieune Roy, par lesquelles, selon la coustume de ceux qui veulent gagner les pays & les hõmes sãs combattre, il leur mandoit qu'il estoit leur Roy & naturel Seigneur, & qu'ils deuoient le recognoistre pour tel: les asseurant qu'il les traicteroit fort doucement, & de la façõ qu'vn Prince doit traicter ses subiects. Ces lettres furent interceptees & portees à Gontrã, lequel voyant qu'elles eussent peu esmouuoir & pratiquer des hommes, les rompit. & d'ailleurs, voyant que Childebert Roy de Mets son neueu, estant offencé pour les causes cy dessus deduites, fauorisoit ledit Gondouault en la pretension de sõ droit, il fit tant par pratiques & menees, qu'il appaisa & attira de son costé ledit Roy Childebert, & se voyant vieil & sans enfans, le fit son heritier, retenant ce sage vieillard vn ieune Roy au plus grand de son feu, tant conuoiteux de se vanger, & luy donnant pour frein vne esperance de pouuoir quelquefois paruenir à ses seigneuries, & par ce moyen appaisa le trouble qui se remuoit en l'estat de son neueu. Et ayãt par ceste pratique d'autant affoibli Gondouault, la principale force duquel cõsistoit au secours de D Childebert, il marcha contre ledit Gondouault, tant qu'il le contraignit se retirer dedãs la ville de Cõminge, où il l'assiegea & le print. Si est ce qu'il ne l'eust aisemẽt pris, s'il n'eust esté trahi des siens mesmes, lesquels le rendirent aux François qui tout soudain le firent mourir. Apres sa mort, tout ce qu'il auoit prins fut aisément recouuert, puis on dõna les pays de Limosin, Auuergne & Quercy à quelques vns qui mieux auoient fait leur deuoir, & le gouuernement de Prouence à Landegille, ou à Landegesille apres la mort de Mumole. Ces guerres auoient diuisé toute la France en factions, car les vns tenoient le party de Gondouault, & les autres de Gontran. L'Archeuesque de Bourdeaux nommé Berteramne, Orestes Euesque de Bazas, & Palladius, que nous disons Palais, Euesque de Xainctes, tenoient fort & ferme le party de Gondouault, lequel estant à Bourdeaux donna l'Eueschẽ d'Acqs à vn nommé Faustian, dont quelques iours au parauant le Roy Chilperic auoit pourueu vn Nicetius Comte dudit Acqs, & commanda à l'Archeuesque de sacrer ce Faustian.

Information de la mort de Chilperic.

Autre sagesse de Gontran.

Grande perruque signe d'estre enfant de Roy.

Perruque abatue à Gondouault.

Le nom de fils de Roy attire beaucoup de gens.

Gontran fit Childebert son heritier.

Gontran amortit la guerre.

Recompense dõnee à ceux qui auoient bien fait.

Euesque de Acqs cause de troubles.

D.XCI. Ce que l'Archeuesque refusa faire, craignãt l'issue de ces troubles, mais il le fit faire par l'Euesque de Xainctes son suffragant, lequel fut en cela secondé par ledit Euesque de A Bazas. En fin Gondouault estant deffait à Comminge par le Roy Gontran, cela alla mal pour ces Euesques, lesquels pour faire leur accord auec Gontran, vindrent à Tours l'an 589. & se presenterent à luy. Au commencement il les rudoya fort, mais apres s'adoucissant il les fit disner à sa table. Gregoire Archeuesque de Tours, qui a escrit cecy, & plusieurs autres Prelats qui estoient là, voulurent trouuer moyen de faire auec le Roy la paix des susdits Euesques, & d'autres qui auoient tenu le party de Gondouault, & sur tous de l'Euesque de Xaintes, qu'i luy auoit ioué plusieurs bons tours, pour lesquels il luy vouloit vn grand mal. Adonc ils aduiserent qu'il seroit bon que le Dimanche d'apres la premiere veuë que le Roy viendroit à l'Eglise, l'Euesque Palais dict la Messe, mais le Roy tout aussi tost qu'il l'eust apperçeu commençant l'office: Comment (dit-il) celuy qui tant de fois m'a esté desloyal, me viendra il maintenant prescher les parolles sacrees? Non pas s'il luy plaist, Ie m'en iray plustost cercher messe ailleurs, & en disant cela s'acheminoit vers la porte de l'Eglise pour en sortir, mais les autres Prelats qui estoient là, le retindrent par douces remonstrances & prieres, & fit en fin appeller ledit Euesque de Xaintes, qui s'estoit prins à se retirer tout aussi tost qu'il auoit apperçeu la contenance du Roy. Il reuint, & acheua la messe, puis allerent tous ces Prelats disner auecques le Roy. A la fin de table, ces Euesques de Bourdeaux & de Xainctes entrerẽt en paroles, & deuant toute la compagnie, qui estoit grande, ils se dirent toutes leurs veritez, & sans s'espargner, ny sans que l'vn celast ce qu'il sçauoit de l'autre. Ce qui donna à plusieurs là presens vne grande matiere de rire, & à d'autres vn grand creue-cœur, & mesmement à celuy qui a escrit ceste histoire. Le Roy Gontran estant là, delibera de faire assemblee, le lieu & le temps de laquelle assigné, & les prelats souz bons pleges & cautions promirent de s'y trouuer, ce qu'ils firent, & là fut deposé Faustian Euesque d'Acqs, que Gõdebaut auoit pourueu dudit Eueschè, & furent condamnez ceux qui l'auoiẽt sacré, qui fut Bertheramne Archeuesque de Bourdeaux, & Palais Euesque de Xainctes, ou Orestes Euesque de Bazas au lieu dudit Palais, de nourrir par tour ledit deposé, & luy bailler tous les ans cent escuz. B

Moyen d'adoucir vn roy courroucé. *Le Roy appaisé.* *L'Euesque d'Acqs deposé.*

IV. Le Roy Gontran apres ceste guerre se retira en sa ville de Chalons sur la Saone, C qui pour lors estoit le siege Royal des Rois de Bourgogne. Mais premierement il donna des gouuerneurs au ieune Roy Clotaire son neueu & pupil, pour nourrir son Royaume en paix. Et estant Gontran plein d'ans, il trespassa le trentiesme an de son regne, dix ans apres la mort de son frere Chilperic, l'an de salut 596. ou 597. laissant cõme à l'abandon & à la mercy des ondes de la fortune, l'estat & la personne du Roy Clotaire son neueu. Il estoit homme droiturier & sage, & bien qu'il eust faict quatre fils de quatre femmes, si est-ce que tous moururent deuant luy, dont escheut son Royaume à Childebert Roy de Mets son neueu qu'il auoit adopté pour son fils.

Chalons sur la Saone siege Royal des Rois de Bourgogne. *Conditions de Gontran.*

Quelques historiẽs asseurẽt que Gontrã mourut bien tost apres Chilperic son frere, & que Childebert Roy de Mets apres la mort de Gontran son oncle, asseuré que Fredegonde auoit fait tuer le pere de luy, & le mary d'elle, delibera de la punir. Qu'à ceste occasion il assembla vne grosse armee, appella Gondouault & le fit chef d'icelle, & l'enuoya deuant la ville de Soissons, qui estoit sous la puissance du petit Roy Clotaire & de sa mere. Que Fredegonde voyant ceste tempeste de guerre apprestee contre son fils & elle, assembla vn bon nombre de Seigneurs François, tenant entre ses bras son petit enfant, & leur monstrant, comme par pitié, leur remonstra qu'encores que leur Roy fut enfant, ils ne deuoient pour cela le mespriser, ny permettre que deuant leurs yeux, le Royaume fust perdu & gasté, & qu'ils deuoient se ressouuenir de la foy qu'ils luy deuoient, & qu'ils luy auoient promise de le seruir, aimer, honnorer, garder & defendre comme leur vray & naturel Seigneur. Elle les pria & coniura par ceste foy & promesse de garder son Estat, & de le defendre contre ses ennemis. Et parmi ces remonstrances & plusieurs autres, elle se monstroit d'vn cœur si viril & hardi, qu'elle encourageoit les plus mal asseurez, & moins affectiõnez: & à fin que les Frãçois ne se plaignissent point qu'ils n'eussent vn hõme pour leur cõmander en l'armee qu'elle vouloit dresser, elle leur dit que Lãdri de la Tour braue & vaillãt Cheualier, & D

Guerre cõtre Fredegonde. *Remonstrances de Fredegonde.* *Virilité de Fredegonde.*

tres-affectionné & fidelle seruiteur de son maistre, seroit Lieutenant general en l'armee,& leur commanda de luy obeïr. Les forces furent assemblees, & Landri leur cômandoit. Elle auec vn grand courage,& non aucunement attaint de crainte, portoit son fils en son giron pendant à ses mammelles. Le portant ainsi & le monstrant aux soldats,elle leur recommandoit son droict & son bas aage, les priant de luy garder foy & fidelité. & le defendre à l'encontre de l'inuasion de ses ennemis : qui mesprisans sô enfance venoiêt pour enuahir son Royaume, comme si le Royaume estoit sans Roy, & le Roy sans fidelles gensdarmes. Toutesfois qu'elle auoit esperance de môstrer aux Bourguignons, & aux Austrasiens, que les Rois de France sont inuincibles, non par la fleur de leur aage,& force de leur corps, ains par la seule Maiesté de leur nom & reputation,& par la vaillance & fidelité de leurs suiets, & de leurs armes. Elle disoit en outre, qu'encore qu'il fut enfant d'aage il portoit au visage les marques d'estre de la lignee,& semence du grand Clouis. Que ceux mesmes qui le deuoient defendre, & auoir en leur protection, le vouloient despouiller de son hereditaire Royaume, affin que la Frâce qui tousiours auoit esté inuincible, fut assubiectie par ceux ausquels elle auoit esté coustumiere de commander. Elle les asseuroit par mesme moyen, de leur donner tous & tels presens qu'vn grand & liberal Prince a de coustume faire apres vne victoire obtenue, à ceux qui mieux ont faict leur deuoir: leur promettant semblablement les estimer à l'aduenir seuls côseruateurs du nom François,& du bien de son fils,& leur laisser deslors tout le gouuernement du Royaume, à ce qu'vn chacun selon son merite peut estre recompensé.

Les François esmeus tant des persuasions de ceste belliqueuse femme, que la pitié de leur ieune Roy, qui est vn puissant & fort aiguillon, commencerent la bataille, en laquelle ils firent si bien, que vingt mille de leurs ennemis y demeurerent, auec peu de perte de leur costé. Aucuns escriuent que la Roine Fredegonde print son ennemi par le moyen d'vne ruse de guerre, ou stratageme, car marchant la nuit vers luy, elle auoit faict pendre au col de quelques cheuaux, des clochettes, ou campanes de vaches,& auoit faict mettre deuant les premiers rangs quelque bestail, voulât faire accroire que c'estoit vn troupeau de bestail paissant:& pour mieux persuader cela, elle auoit faict prendre aux gensdarmes de grandes branches d'arbres. Ce qui trompa tellemêt l'ennemy qu'il pensoit à la verité que ce fust vne forest où paissoit ce bestail, de sorte qu'il fut surpris, ne se donnant de garde.

Aussi les Bourguignons & Austrasiens mesprisoient l'armee en laquelle commandoit vne femme auec vn enfant Roy par vne superbe confiance de leurs forces, & ou trecuidé mespris de leur ennemy:& ainsi ayant remis & relasché l'ardeur de combattre,& la diligence de la discipline militaire, ils receurêt ceste bastonnade. Estans vaincuz ils se retirerent auec ignominie, pour raison de laquelle Childebert conceut si grande melancholie, ne pouuant en son cœur comporter d'auoir esté vaincu par vne femme,& vn enfant, qu'il tomba en vne mortelle maladie, dont en brief iour il fit eschange de vie à mort. Et bien tost apres le suiuit sa femme, mais nô sans quelque souPçô de poison donné par Fredegonde: mesmes que quelques vns disent que le mary & la femme moururent en mesme iour. Ce qui aduint l'an de salut 600. Le moine Aimon dit, que ceste bataille fut donnee apres la mort du Roy Gontran, car du viuant d'iceluy, Childebert n'eust osé l'entreprendre, à cause que (comme dit est) il craignoit sa puissance,& sçauoit que ce sage Roy n'eust oncques souffert qu'on eut endommagé celuy duquel il estoit parrain & protecteur, ioinct que Childebert eut perdu par ce moyen l'heritage de Gontran, qui desia l'auoit declaré son successeur.

Cela mesmes disent quelques historiens, mais la plus part tient que Gôtrân ne mourut que l'an dixiesme du regne, & de l'aage de son neueu Clotaire,& qu'estant mort sans hoirs, son neueu Childebert son fils adoptif, luy succeda aux Royaumes de Bourgogne, d'Orleans,& plusieurs autres terres & seigneuries que ledit Gontran auoit euës par la succession,& decés de son autre frere Childebert mort sans enfans. Et qu'estant ainsi grandement accreu l Estat de Childebert, de la succession du Roy Gontrâ son oncle,& luy estant en bonne reputation vers les Princes estrangers, l'Empereur Maurice, Grec, luy enuoya de grands presens pour le pratiquer contre les Lombards, lesquels il pretendoit ietter hors l'Italie, & mesmement hors celle partie qui est entre les Alpes & le fleuue du Pau. Ce qu'il ne pouuoit executer sans l'aide des

D.XCV.
Landry de la Tour.
Autre exhortation & remôstrâce de Fredegonde.
La France inuincible.
Promesses attrayantes de Fredegonde.
Bataille où ceux du Roy vainquirent.
Stratageme & ruse de guerre.
Mespris de femme & d'enfans.
Mort de Childebert causee du regret.
Seigneurie de Gontran.
L'Empereur Maurice veut chasser les Lombards d'Italie.

DCI. François, mais il ne proffita rien, car le Roy Childebert n'y voulut entendre, à cause A d'vne coniuration que firent contre luy aucuns Princes & Seigneurs ses suiets, du nombre desquels fut Luitfride Duc de Sueue, lequel il fit griefuement punir. D'autres disent que Childebert alla en Italie contre les Lombards, & que tenant la ville de Milan assiegee contre eux, l'Empereur Maurice luy manda que hardiment il assiegeast ladite ville, & que dedans le septiesme iour d'apres il luy enuoiroit secours: mais il ne tint pas sa promesse. & laissa morfondre Childebert, & les François deuant ladite ville. Surquoy venant l'Esté chaud & ardent, s'estant mise vne grande dissenterie dedans le camp des François, ils repasserent les monts deça, & s'en retournerẽt en France, quand ils virent n'auoir aucun secours de ceux qui les auoiẽt appellez par delà.

Coniuration contre Childebert. Coniurateurs punis. Les François deuãt Milan.

Childebert quelque temps apres son retour, mourut, laissant deux enfans, Theodebert Roy de Mets, & Thierry Roy de Bourgogne, ou d'Orleans, qui est mesme chose, ausquels Fredegonde vouloit vn si grand mal (comme elle auoit faict à leur pere, & grand pere, & à leur grand mere, & pour l'enuie qu'elle auoit de faire son B fils Monarque de tout le pays des Gaules) qu'elle suscita Cacannus Roy des Huns cõtre ces deux ieunes Rois pupilles: mais ces Barbares ayans esté repoussez par la vaillance des fidelles seruiteurs de ces deux ieunes Rois, ceste mauuaise femme qui ne desiroit que tourmenter ces ieunes Princes, anima contre eux son fils leur cousin germain. D'autre costé Brunehaut leur tutrice & grand mere qui vouloit vn mal de mort à Fredegonde, & qui ne valloit pas plus qu'elle, leua vne armee pour eux, pour aller contre celle de Clotaire. La bataille fut donnee pres de Moret en Gastinois, sur la riuiere d'Aurance, en laquelle celle de Clotaire où il estoit en personne, vainquit, & fut la tuerie si grande, que les corps des morts arresterent le cours de ladicte riuiere. Fredegonde sa mere tresmauuaise femme en receut vne ioye incroyable, comme estant à demi saoullee de son desir de vengeance, & mena son fils à Paris en grande pompe & magnificence, comme victorieux. Estant ja vieille elle mourut l'an 601. & fut enterree pres du Roy son mari, en l'Eglise sainct Vincent, maintenant nommee Sainct Germain des prez, laissant vne vilaine memoire d'elle, & son fils Clotaire ja C grand, en l'aage de 14. ans, riche, puissant, & paisiblement obey de ses suiets, duquel heur il ne iouït longuement, car ses ennemis voyans sa mere morte, pensans sa force estre morte auec elle, commencerent à s'esmouuoir contre luy. Entre autres les deux fils de Childebert, gouuernez & animez par leur grand mere Brunehaut, esmeuz à se venger de la premiere bataille perdue contre Clotaire, dresserent vne armee, marchãs contre luy, le cõbattirent pres de Sens, sur la riuiere d'Yonne, en champ de bataille, en laquelle se trouuant Clotaire le plus foible, & cognoissant la victoire tournee du costé de ses ennemis, il se retira vers Melun auec ce qu'il peut sauuer de ses gẽs. Les deux Rois freres le poursuiuans, luy firẽt faire la paix à telles conditiõs qu'ils voulurent biẽ iniques, & lesquelles par apres il ne peut entretenir. Ce que les vainqueurs ont tousiours fait quand ils ont voulu recueillir soudainement le fruict de leur victoire, deuãt que laisser respirer leur ennemy. Les accords d'entre Clotaire, & ses ennemis monstrent assez qu'il y fit vne grande perte, car par icelle il fut dit, que le Royaume de Bourgogne seroit borné de la grand mer Oceane d'vn costé, & du fleuue de Loire de l'autre, & fut laissé à Theodebert tout ce qui se contient entre les riuieres d'Oyse & de D Seine, & de la grand mer. Ainsi Clotaire fut contrainct par necessité faire ceste honteuse paix: laquelle pour luy estre trop desauantageuse ne dura longuement. Cela aduint l'an 605.

Mort de Childebert Roy de Bourgogne & d'Orleans mesme chose. La mere irrite son fils contre ses cousins. Mort de Fredegonde. Guerre cõtre le ieune Roy. Autre bataille pres de Sens entre cousins. Traicté de paix entre les Princes. Paix desauantageuse ne dure lõguemẽt.

V. Vn peu auparauant les François auoient fait guerre aux Bretons, & les deffirent, les contraignãt de leur obeïr, & n'y a aucun historien qui die l'occasiõ de ceste guerre, ny la façon de laquelle elle fut conduite, ny quelle chose digne de memoire y aduint. Voila pourquoy nous n'en dirons autre chose. Les François ennuyez de ces longues guerres se reposerent neuf ans, apres lesquels suruint vne nouuelle occasion de guerre.

Les Bretons vaincus. Repos des François Nouuelle guerre.

Bertoald Maire du Palais d'Austrasie, & grandement fauori du Roy Theodebert son maistre, craignãt que le ieune Roy Clotaire voulut s'emparer de la Neustrie (qui est maintenant nommee Normandie) y mena des forces pour la garder. Clotaire ne sçachant à quelle fin ces forces estoient leuees, en leua aussi de son costé, & en donna

A la charge à Landri de la Tour, se fiant en luy de tous ses affaires, tant de paix que de guerre (ne sçachant possible que Lādri eust esté l'adultere de sa mere, ny qu'il eust fait tuer son pere) & luy commanda d'aller à l'encontre de Bertoald: lequel Landri poursuiuit iusques à Orleans, sans le pouuoir iamais attirer au combat. Dont le Roy Clotaire aduerti, delibera de luy donner secours, & Thierry Roy de Bourgogne aussi aduerti de cela, vint à l'aide de Bertoald. Estans les deux Rois en leurs armees, ils se camperent pres la ville d'Estampes sur le bord de la riuiere qui y passe, là où ils se donnerent la bataille, en laquelle moururēt beaucoup d'hommes d'vne part & d'autre, mais le nombre des morts du costé de Clotaire fut plus grand que des autres. Bertoald deuant la bataille, auoit souuēnt prouoqué au combat Landri de la Tour, & au milieu du conflict l'appella souuent: mais parmi ses cris il fut tué, & fut sa mort tres-agreable à la Roine Brunehaut, qui luy vouloit vn mal de mort, pource qu'il estoit bon seruiteur de son maistre, & qu'il le conseilloit tousiours d'euiter la guerre, contre le conseil de ceste femme, laquelle d'ailleurs auoit pour ami vn seigneur nommé Protade, ou Proclade, qu'elle desiroit auancer aux honneurs, & le faire Maire du Palais au lieu dudit B Bertoald, ce qui auint l'an 610.

D. C V.

Bataille pres d'Estampes.

Prouocation au combat singulier.

Ainsi estoient en mesme temps les Royaumes de France, de Bourgogne, & d'Austrasie gouuernez par deux mauuaises femmes, Brunehaut & Fredegōde, paillardes, cruelles, & comblees de tant de meschancetez, qu'en icelles elles ne trouuerent iamais autres femmes qui les egallassent ou surmontassent, qu'elles seules entre elles deux. Or pour reuenir à la bataille d'entre ces deux Rois, bien que Bertoald eust esté tué, neantmoins ses soldats plus encouragez de sa vaillance, qu'espouuantez de sa mort, firent si bien qu'ils furent vainqueurs, & Clotaire, & son Landri furent contraincts de se sauuer à la fuitte dedans la ville de Paris. Ceste heureuse victoire fut bien tost suiuie d'vne mortelle guerre entre les deux freres.

Deux vilaines femmes, Fredegonde, & Brunehault.

Fuitte du Roy Clotaire.

Thierry aimoit vniquemēt ce Protade dōt nous auons parlé cy dessus, & pour cete occasion Brunehaut, delaquelle Protade estoit le mignon fauorit, en aimoit dauantage ledict Thierry, & l'incitoit à aduancer, aggrandir, & enrichir cest homme, luy remonstrant qu'il estoit homme fort digne, & qu'il deuoit se seruir de luy. Thierry qui C ne cognoissoit la vilanie de sa grand mere, aduança Protade le plus qu'il peut, & luy qui estoit homme aduisé, sceut dextrement se mettre, & puis se continuer en la bonne grace & amitié de ce ieune Prince, qui croioit tout ce que sa grand-mere luy disoit. Céte faueur, & la cause d'icelle qui procedoit de la paillardise publique de Brunehaut & de Protade, le rendit fort hay d'vn chacun, & il se rendit encore plus odieux par les insolences dont il vsoit en sa fortune, qu'il auoit attachee à la faueur deshonneste de ceste femme, & qui le rendoit estrangement orgueilleux, car il ne faisoit compte de personne, prenoit de tous costez, vendoit ses faueurs, plaisirs & offices, & conseilloit son maistre de faire des exactions, le profit desquelles il tiroit: qui est vne chose coustumiere à ceux qui par tels moyens vilains & salles ont eu la faueur des Princes. Theodebert Roy de Mets frere de Thierry cognoissoit bien la vilanie de sa grād mere & de ce Protade, & à ceste cause la chassa auec son mignon, de sa court, non qu'il dist publiquement qu'il les chassoit pour leur paillardise, car il ne voulut deshonnorer son ayeulle, ne soy, mais il la supplia doucement de se retirer en quelque monastere, luy D remonstrant que pour ce qu'elle estoit vieille, elle auoit besoin de repos, & qu'elle le pourroit mieux trouuer en vn lieu retiré qu'à la suitte d'vne Court, & au maniement des affaires. Ceste femme fut si indignee d'auoir esté par son fils Theodebert priuee du maniement des affaires, & de ce qu'il auoit pareillement chassé son amy Protade, qu'elle se retira vers Thierry son autre fils, qui fort honnorablement la receut & traicta, & luy conseilla (comme il a esté dit) de se seruir de Protade. Et pour se venger de Theodebert, elle mit en auant à Thierry que Theodebert estoit bastard, & qu'apres la mort de Childebert leur pere, il auoit desrobé tous ses tresors. Que par ainsi Thierry deuoit mander à Theodebert qu'il eut à luy enuoyer lesdits tresors, & à luy faire raison de ce qu'il auoit prins. Ce ieune Prince Thierry fut aisé à esmouuoir cōtre son frere, pour le desir qu'il auoit d'auoir le Royaume d'Austrasie, pour le ioindre à celuy de Bourgogne: telle & si grande est la force de la cupidité humaine (comme nous auons dit cy dessus,) qu'elle fait oublier l'amitié, le sang, & tout deuoir diuin & humain. Ils mirent leur armee en campagne, & se camperent l'vn pres de l'autre.

Guerre entre freres.

Protade hay de tous.

Insolēce d'vn fauory par paillardise.

Theodebert chassa le paillard, & la paillarde.

Sagesse de Theodebert.

Frere contre frere.

La force de la cupidité.

D CXII. Les principaux seruiteurs de Thierry luy remonstroient, combien estoit déplaisant A
Remonstrance à vn Prince. à Dieu & aux hommes le debat entre les freres, & que il failloit quil considerast en quel hazard il mettoit son Estat, de vouloir dõner vne bataille, qui est souuẽt le coup de la partie de la vie d'vn Prince, ou de la grandeur d'vn Royaume. Le supplierent en
Les hazards d'vne bataille. outre, de vouloir plustost accorder leurs differẽs par vne bonne paix, qu'en hazarder le iugement à l'effusion du sang. Mais Protade qui se vouloit venger de Theodebert, dissuada la paix, remonstrãt à Thierry que ce seroit trop s'abaisser du commencemẽt, de vouloir parler de paix quand on a les forces en main & qu'on est si pres de son en-
Mauuais conseil de seruiteur. nemy, & qu'il failloit esprouuer la force de Theodebert. Ce langage de Protade irrita tellement les autres Seigneurs du conseil de Thierry qui luy vouloient mal, qu'ils cõiurerent sa mort dés l'heure mesme, de façon, que peu apres il fut tué. Et bien que le Roy Thierry fut grandement marry & offencé de la mort de cest homme, si est-ce qu'il fut contrainct pour l'heure, de dissimuler sa douleur, & son indignation, pource
Protade tué. Indignation des Seigneurs contre Protade. que les plus grands Seigneurs de son armee auoient faict tuer Protade, & que s'il eust faict semblant d'en estre marri ou courroucé, il eust possible peu irriter contre sa vie, ou contre son estat, ces seigneurs qui ne pouuoiẽt endurer l'insolence & vilanie d'vn B tel paillard insolent & superbe.

VI. Voila comment bien souuent les Princes par mauuaise election de seruiteurs, par
Les Princes mal conseillez sont reduicts a choses indignes. mauuais cõseil, & par leur mauuais deportemẽs, attirẽt leur malheur, & cõment quelquesfois ils sont par leurs fautes contraincts d'endurer beaucoup de choses indignes. Thierry voyant que Protade qui auoit tousiours dissuadé la paix estoit mort, & que tous les seigneurs qui estoient pres de luy le conseilloient, voire le forçoient d'y entẽdre, fut contrainct de la faire. Apres laquelle faicte, les vns disẽt qu'il cõuertit sa cruauté contre les sainctes & religieuses personnes, & les autres qu'il se retira en son païs, en deliberation d'y viure en repos, & de se marier: pour ce que iusques alors il n'auoit eu que des cõcubines, desquelles il auoit eu deux fils, il enuoya demãder Mẽbergue, ou
Brunehault ialouse de l'amitié que son fiz portoit à sa femme. Hermẽbergue fille de Dateric, ou Berteric Roy d'Espagne, & l'espousa, l'aymãt de l'amour qu'vn loyal mary doit porter à sa fẽme. Mais Brunehaut ceste malitieuse fẽme, ialouse de l'amitié que Thierry portoit à son espouse, fit tout ce qu'elle peut pour l'en diuertir, luy administrant & faisant administrer toutes sortes de voluptez, & de paillar- C dises, pour destourner ce ieune Prince de la vraye amour coniugalle. De faict la ieune Princesse Mẽbergue fut renuoyee à son pere. Quelques historiẽs disent que Thierry n'eut iamais affaire à elle, pource que ses concubines, dont Brunehaut son ayeulle &
Thierri charmé. maquerelle le fournissoit, par sa pratique & menee, l'auoiẽt par quelques moyẽs charmé pour l'empescher. Ceste mauuaise fẽme Brunehaut craignoit que Thierry son
Malice de Brunehault. petit fils mit vne si grande amour en sa femme, qu'il ne fit delà en auant aucun cõpte d'elle. Et à ceste cause cercha tous moyens pour empescher que ledit Thierri n'aimast sa legitime espouse. Le Roy d'Espagne offensé du renuoy, & du mespris de sa fille, enuoya ses Ambassadeurs vers le Roy Clotaire, qu'il sçauoit estre ennemy de Thier-
Pratique contre Thierry. ry, pour luy remonstrer, qu'il se deuoit ressouuenir de ce qu'aux guerres precedentes ledit Thierry luy auoit faict, & que si à ceste heure il s'en vouloit ressentir & en auoir la raison, il luy donneroit secours. L'Espagnol enuoyoit pareillement solliciter Theodebert, & puis Agilulphe, ou Agon, Roy de Lombardie, auquel il fit remonstrer, que s'il vouloit se mettre en ceste ligue auec Clotaire, Theodebert, & luy, il auroit à ce D coup vn bon moyen de se venger des iniures que luy & les siens auoient receuës de
Thierri defié par quatre Rois. Thierry. Theodebert presta volontiers l'oreille à ceste guerre, & aussi le Lombard s'y accorda facilemẽt, pource que son fils (bien qu'il fust bien ieune) auoit fiãcé la fille de Theodebert. Ces quatre Rois alliez ensemble enuoyerent deffier Thierry, & mirent leurs forces aux champs. Thierry espouuanté de si grandes forces coniurees à sa ruine, quitta sa premiere arrogance, & fit tant par menees & pratiques, qu'il fit condescẽdre son frere Theodebert à parlementer auec luy de la paix. Les autres Rois s'accor-
Pourparlé de paix entre deux freres. Thierri trõpé par son frere. Paix entre les deux freres. derent que Theodebert parlementeroit auec son frere. Quand les deux freres furent ensemble, Thierry sceut si bien amadouer son frere Theodebert par belles parolles, qu'il luy fit oublier les affaires des autres trois Rois ses ennemis, pour lesquels il estoit venu à ce parlement. Et Theodebert gagné par icelles, ne fit la paix que pour son particulier, laissant les affaires des autres ses associez en arriere, & luy furent par le traicté d'icelle, donnez par Thierry le pays de Touraine, Champagne, Artois, & plusieurs

A autres terres. Thierry n'estoit pas tant marri d'auoir esté forcé de donner à son frere ces beaux & grands pays, que bien aise de l'auoir distraict & deslié de la ligue, association, amitié, intelligence & party des autres, & de leur auoir rẽdu ennemis & suspects, & d'auoir quant & quant par ce moyen estaint vne guerre qui ne dependoit que de l'authorité de son frere, d'autant que les autres ne pouuoient pas beaucoup sans luy, mais apres auoir faict ce coup, & dissipé les nuees de l'orage present, il ioüa vn autre ieu, comme vous verrez bien tost. D.CXVII. Desioindre vn frere d'vn party.

Les Roys d'Espagne, & de Lombardie, se voyans trompez par Theodebert, qui auoit faict ses besongnes, & abandonné celles de ses associez sans auoir en ce traitté faict aucune mention d'eux, furent contraints d'abandonner leur entreprise, pour estre trop loing des terres de Bourgogne. Ce qui fut cause que Clotaire pareillement se desista de la siẽne, mais peu de temps apres, Thierri ne craignãt plus rien, & voyant qu'il auoit despouillé son frere de tout suport, faueur & creãce de ses amis, entreprint derechef la guerre contre luy, pour trouuer moyen de s'en venger, & de rauoir les terres, que par vne honteuse paix il auoit esté contrainct de luy donner: & de peur qu'il ne fust secouru des François, il fit tant enuers le Roy Clotaire, qui ne faisoit lors que temporiser, & regarder d'où venoit le vent, qui ne s'ẽtremettoit d'vne part ny d'autre, luy promettant s'il estoit vainqueur, luy rendre les terres qu'il auoit esté contrainct de bailler à son frere Theodebert. Clotaire attiré par ces promesses, & par l'esperance du gain, qui fait oublier tout deuoir & amitié, luy promit secours. Adonc Thierry fortifié du support de Clotaire donna la bataille à son frere, pres de Thoul en Lorraine, & la gagna, si que Theodebert fut contrainct de se sauuer à Mets, puis à Maience, & de là à Coulogne, & d'vser d'vn tour de desespoir, qui est de recourir au secours des estrangers, car il alla cercher secours delà le Rhin. Ayãt depuis refaict vne autre armee, il vint encores rencontrer son frere Thierri, pres Tolbiac, & le poursuiuant plus auant il fut derechef rompu pres de Coulogne. Autre guerre entre freres. B Bataille entre freres.

Quelques escriuains nous racontent qu'il fut prins, & rendu à son frere, qui le fit degrader, & l'enuoya prisonnier à Chalons sur la Saone : mais les autres disent que Theodebert s'estant sauué pour la seconde fois en Cologne, il y fut assiegé par son frere, qui auoit pratiqué ceux de dedans. Theodebert fut mis à mort, & luy fut la teste tranchee par ses gens mesmes, qui mirent la ville entre les mains du Roy Thierry. Ce qui selon aucuns, fut l'an de salut 617. La plus seure opiniõ est, qu'il fut tué, & qu'apres sa mort Thierri s'empara du royaume d'Austrasie, qui auoit esté à Theodebert. C

Les vns disent que Thierry apres ceste guerre finie, donna au Roy Clotaire ce qu'il luy auoit promis : mais d'autres disent que se voyant Roy de ces deux grands & puissans Royaumes, de Bourgogne, & d'Austrasie, il deuint tant superbe, qu'oubliant ce qu'il auoit promis au Roy Clotaire, il delibera luy faire la guerre, à fin qu'il peust regner seul en toutes les Gaules: mais l'ambition qui meine souuent les hommes à leur ruine, l'en engarda : car il aduint que voulant espouser la fille de Theodebert son frere, qui estoit sa niece, Brunehaut ne pouuant endurer que Thierry se mariast, l'en dissuada, mettant en auant seulement qu'il n'estoit licite, selon les Loix Chrestiennes, que sans grand peché, l'õcle espousast sa niece. Thierry transporté d'amour & de colere, luy reprocha, combien de fois elle luy auoit fait entendre, que Theodebert estoit fils d'vne iardiniere, & que des deux costez, tant du pere que de la mere, il ne luy estoit rien, & qu'à ceste occasion elle l'auoit animé à faire tuer son frere : & alors Thierri la voulut tuer, mais il en fut empesché. Brunehaut se trouuant prinse par le bec, aima mieux preuenir, que le mal aduenu se plaindre. A ceste cause craignãt que Thierri luy fist vn mauuais tour, elle luy mixtionna d'vne viande, dont ayant mãgé, il tomba en vne dissenterie & en mourut. Les autres disent que ce fut vn breuuage, & qu'apres iceluy beu, il entra dãs vn bain, là où il mourut, l'an 18. de son regne, & de salut 618. L'ambition ruine des hõmes. Thierry veut tuer sa mere. D La mere fait mourir le fils.

Le Roy Thierri mourant, laissa quatre fils, à sçauoir Chorde, Sigibert, Theodebert, & Merouee, desquels Brunehaut print Sigibert auec elle, le faisant proclamer Roy, ce pendant elle regnoit & commandoit au nom de l'enfant, duquel de son authorité priuee, elle s'attribua la tutelle, Tous les Seigneurs de Bourgogne s'esmeurent de ce gouuernement, pour la haine qu'ils portoient à ceste meschante femme, disans que de son propre mouuement elle ne pouuoit s'ingerer à la garde de l'enfant, ny au gouuernement de son estat, ains qu'il falloit que cela fut ordonné par les VII. Enfans de Thierry.

D. CXVIII. Seigneurs du Royaume. Ils enuoyerent supplier le Roy Clotaire de venir à leur secours. Ce qu'il fit, mais comme Brunehault eust esté aduertie que le Roy Clotaire estoit entré dedans le pays d'Austrasie, elle luy mãda qu'il eust à en sortir, pource qu'il n'y auoit nul affaire, & que ledit Royaume appartenoit à Sigibert, fils de Theodebert. Clotaire luy respondit, que les femmes, mesmement en France ne donnoient point la loy aux hõmes, qu'elle ne pouuoit malgré la volonté des Seigneurs de Bourgogne en auoir le gouuernement, & qu'il vouloit auoir l'Austrasie, comme à luy appartenante. Pour se defendre contre Clotaire, elle qui n'auoit faute de moyens & de remedes extraordinaires, à tous les accidens qui luy aduenoient, elle enuoya en Germanie querir secours. Le chef de ceste Ambassade estoit Varnare Maire du Palais d'Austrasie, mais elle qui comme femme se deffioit de tout, entra en deffiance de luy, & eut opinion qu'il s'estoit laissé gagner à Clotaire, & à ceste cause escriuit à Albon, qui estoit Ambassadeur auec Varnare, de le tuer. Albon rompit ces lettres, & en laissa tomber les pieces, qui furent recueillies par vn des amis & seruiteurs de Varnare, & les luy porta, lequel ayant par icelles recogneu la malice & deffiance de Brunehault, fist tout le contraire de sa legation, & pria les Germains de ne donner secours à ceste femme, ains à Clotaire, ce qu'il obtint, & sa legation acheuee, il s'en retourna vers elle, faisant aussi bonne mine qu'elle, voulant par vne dissimulation & tromperie, tromper vne femme tromperesse & dissimulee, & la payer de la monnoye qu'elle prestoit aux autres, & solicita tous les Seigneurs de Bourgogne de se defendre de la cruauté de ceste mauuaise fẽme, & de se mettre entre les mains de Clotaire. Tous ces Seigneurs doncques, par le conseil de Varnare, prierent Clotaire de venir auec forces dedans la Bourgogne, & l'Austrasie, luy promettans, selon la coustume des traistres, ou des malcontens, ou des fuitifs qui promettent ce qu'ils n'ont en leur puissance, de l'assister de leurs moyens, pour le faire Roy de ces deux Royaumes. Clotaire pratiqué par eux, marcha auec vne armee au pays de Champagne, pres de Chalons là où il rencontra celle de Sigibert, mais ils ne se combatirent point, ains se suiuirent iusques au pays de Bourgogne.

Les femmes ne donnent la loy aux hommes.

Faut tromper les trõpeurs.

Les traistres grãds prometteurs.

Comme les deux armees furent sur les bords de la riuiere de Saone, Varnare de nuict se rendit auecq' quelques siens fidelles amis au Roy Clotaire, & pareillemẽt luy mena Chorbe, & Merouee. Quelques vns disent qu'il luy mena Chorbe, Merouee, & Sigibert, mais d'autres disent qu'il y eut seulement Chorbe & Merouee, & que Sigibert se voyant trahy par Varnare se sauua à la fuitte, sans que depuis il fust veu. Clotaire par ce moyen gagna la bataille, apres la victoire, de laquelle Brunehault luy fut menee prisonniere auec Eudeline, sœur de Thierry. Quelques vns disent que Clotaire fit tuer Chorbe & qu'il ne voulut faire mourir Merouee, pour ce qu'il estoit son filleul. Le vainqueur Clotaire tenãt ceste mauuaise femme Brunehaut entre ses mains, assembla son conseil, auquel apres auoir fait recit de ses cruautez, & comme elle auoit esté cause de la mort de dix Rois, & de plusieurs autres personnes, il leur demanda aduis de quelle mort elle deuoit mourir. Le conseil l'ayant condamnee publiquement à mourir, Clotaire la fist attacher à la queuë d'vne iument indomptee, puis trainer par montagnes & vallees, pierres, rochers, & buissons, iusques à ce que l'ame fust separee d'auec le corps, lequel fut deschiré en pieces & lopins.

Condemnation de Brunehaut prinse.

Voila la fin de ceste mauuaise femme, laquelle toutefois est loüee par certains grãds personnages. Gregoire Pape de ce temps-là, depuis honoré pour sainct, escriuant d'elle, la louë grandement, disant que de ses propres deniers elle racheta de prisõ les deux Rois ses arriere fils, qu'elle fit bastir maintes Eglises, & releuer plusieurs autres, qui de vieillesse tomboient en ruine. Le moine Aimoine raconte aussi les grands biens & aumosnes qu'elle faisoit aux pauures & aux Eglises. Aucuns ont escrit que ce tragique supplice de Brunehault est chose fabuleuse : toutesfois Gregoire de Tours viuant de son temps, l'a ainsi laissé par escrit: ce qui doit faire croire qu'il n'eust voulu escrire d'vne si grande Roine de son temps telle chose, si elle n'eust esté veritable. D'ailleurs Bocace Poete Florentin, homme de gentil esprit, & fort curieux de l'antiquité, la louë grandement, & dict que les François l'ont ainsi haye, pource qu'elle estoit estrãgere. Ainsi souuent est-il aduenu que plusieurs peuples ont hay leurs Princesses, pource seulement qu'elles estoiẽt estrangeres, & que sur elles ils ont imposé plusieurs crimes & mensonges. Elle fonda l'Abbaye d'Ennay, à Lyon, sur les confluẽs des riuie-

Brunehault louee par grands personnages.

Les peuples hayssent les Roines estrãgeres

res du Rosne & de la Saone, & celle de S. Martin à Authun, là où quelques vns asseu- D.CXVIII.
A rent qu'elle fut enterree.

VIII.

Estans morts tous ces Rois, il ne restoit plus de la race de ce grand Clouis que Clotaire, lequel se voyant Roy des quatre Royaumes des Rois dessusdits, fit Maire de son Palais, Varnare, ou selon d'autres appellé Garnier, par le moyẽ duquel il auoit eu l'Austrasie. Clotaire doncques paruenu à ceste grandeur, n'eut chose en plus grande recommandation que le repos de son peuple, & que les affaires de son Estat fussent reduits en tranquillité, qui desia de long temps par les guerres ciuiles des Rois freres contre freres, & oncles contre neueux, & cousins contre cousins, auoiẽt esté reduits en piteux termes, dont le pauure peuple auoit souffert des calamitez & opressions innumerables. Partant desirant donner ordre à tout, & voulant faire office, non tant de Roy, que de pere du peuple, il voulut mettre en arriere, & oublier toutes affections mauuaises, haines & vengeances, estãs la plus-part de ses ennemis morts, & les autres tant abaissez, qu'ils n'auoient moyen de luy nuire. Alors il protesta ne porter maltalent ny rancune à homme du monde, & par cest acte attira à luy toutes les volontez

Clotaire Roy de 4. Royaumes.

Soing de Prince.

B de ceux qui auparauant estoient mal-affectez en son endroict. Ce qui le rendit tant agreable, & tant bien veu & receu de tous ses subiects de tous estats, que telle douceur luy concilia plus d'amour & de fidelité d'iceux, que n'eussent sceu faire toutes les terreurs & rudesses dont il eust peu traicter & mal-mener son peuple. Exemple plus remarquable & imitable qu'imité par la pluspart des Princes qui pour vanger leur passion particuliere, mettent au hazard de la ruine, leurs vies, leur estat, & leurs suiets, & qui ne se soucient pas de ce qui en pourra aduenir, moyennant qu'ils se vangent par vne voye ou par autre de leurs ennemis.

La douceur d'vn Prince attire les cœurs des subiects.

Mauuais aduis des Princes.

Doncques le Roy Clotaire se voyant seigneur de si grande estendue de seigneuries, lesquelles il n'estoit possible de gouuerner seul, estans icelles comme vn nauire d'admirable grãdeur, sans l'aide des pilotes, comites, forças, & autres ministres de marine, il tint ses Estats separement des Austrasiens & Bourguignõs, en l'assemblee desquels ils donna aux Austrasiens pour gouuerneur & administrateur des affaires, vn grand seigneur & expert à la guerre, nommé Rhadon, lequel il institua maistre ou Maire du Palais. En Bourgongne il ordonna deux gouuerneurs, sçauoir vn pour les
C regions estans deça le mont Iou ou Iura (c'est auiourd'huy le mont sainct Claude) qui maintenant sont le Duché & Comté de Bourgongne, & à ceux là il dõna pour Maire du Palais Varnare, qui auparauant auoit esté grand en la court des Rois de Bourgongne. Quant aux Bourguignons Transiurains, c'est à dire, qui habitẽt delà le mõt Iura, qui sont maintenant ceux de Sauoye, Dauphiné, & Prouence, il y institua gouuerneur & Maire du Palais vn grand seigneur du païs nommé Albon, descendu de ce noble Albon, qui gouuernoit le Roy Gontran. Et à fin que les peuples du pays de Bourgongne estans de tout temps nourris & accoustumez de viure soubs leurs Rois, ne fussent touchez du desir d'auoir d'autres Rois particuliers, il leur crea des magistrats & gouuerneurs perpetuels, leur iurãt qu'il ne les deposeroit iamais. Ce qui leur fut tant agreable qu'il sembloit à tous estre encor vne fois naiz en vn autre siecle de liberté, ayant vne court d'vn Prince en leur pays, en laquelle ils auoient moyẽ de s'agrandir, & aduancer les leurs, de maniere qu'ils ne se soucioient plus de leurs Rois. Qui fut cause que iamais Roy ne fut tant aimé, ny plus fidellement serui que Clotaire.

Sage ordonnance d'affaires.

Sagesse de Clotaire.

D Au surplus les Bourguignons transiurains, hommes fiers & superbes, se voyans deliurez de la seruitude de leurs Rois, & n'auoir plus qu'vn gouuerneur perpetuel, se sẽtans estre en liberté, ne peurent supporter le Prince Albon, leur magistrat, qui incessamment les reprenoit des mauuaises conditions que l'iniure & la licence du temps auoient introduictes entre eux, si bien que ce seigneur en voulant faire correction, fut par vne coniuration mis à mort, de laquelle auoit esté chef & moteur vn Prince du pays nommé Althee, qui se voyant le plus riche du pays, ne se peut contenter d'auoir faict mourir Albon, mais adioustant à ce meurtre encores vne plus grande meschanceté enuoya Lendemonde Euesque de Syon, en la cour du Roy de France, Clotaire, & luy donna charge de suborner la Royne Bertrude, & luy faire accroire que Althee auoit sceu pour le certain par les diuinations & pronostiques des Astronomiens, que le Roy Clotaire deuoit mourir ceste annee, & que si elle vouloit venir en Bourgongne, il auoit moyen de s'en faire Roy par ses intelligences & credit, &

Meschanceté d'Althee & d'vn Euesque.

D.CXIX. qu'il l'espouseroit, luy promettant fort bon traictement, & plus d'honneur qu'oncques elle n'auoit receu en France. La Roine se sentant grandement outragee de ce que cest Euesque auoit telle opinion d'elle, en ce qu'il la pensoit estre persuadee d'entreprendre vne telle meschanceté & lascheté que d'abandonner son mary pour suiure la paillardise d'vn homme incogneu, & estranger, fut auec l'estonnement qu'elle eut de telle sollicitation, tant irritee, qu'incontinent elle la declara au Roy son mary, qui en fut aussi tant troublé, qu'il commanda incontinent que cest Euesque fut prins. L'Euesque aduerti que sa pratique estoit descouuerte, se sauua à grand haste en son Eglise de Sion. Le Roy l'en voulant faire tirer pour estre puny comme traistre & desloyal, & brassant vn si pernicieux maquerelage, fut diuerti par les Euesques, estãs pres sa personne, qui le prierent de ne vouloir violer la liberté & franchises des Eglises, laquelle les Papes & les Ecclesiastiques auoiẽt bastie de la plus forte matiere qu'ils auoient peu. Ainsi le Roy pardonna à l'Euesque Lendemonde à la condition que iamais il ne mettroit le pied hors de son Diocese sur peine de la mort: clemence trop grande, vsee enuers vn homme indigne. Le Roy venant en Bourgongne fit prendre Althee, au nom duquel se menoit la marchandise, & luy faisant faire son proces par les Seigneurs, & la noblesse du pays, fut iceluy condamné à perdre la vie, & luy fut la teste leuee de dessus les espaules, auec aucuns coulpables tant de la mort du Prince Albon, comme de la menee que faisoit Althee. Iuree & Syon estoient lors en la protectiõ des François, mais Agilulphe Roy de Lombardie enuoya Arnulphe, Pompee, & Caton en Ambassade vers Clotaire, pour luy remõstrer que ces deux villes appartenoiẽt de droict aux Lombards, veu qu'ils en auoient chassé les Imperiaux. Clotaire mit ce different au conseil, auquel fut ordonné qu'elles leur seroient rendues, & pour ce faire les Ambassadeurs luy donnerent 30. liures d'or, & à trois de ses plus priuez conseillers chacun sa liuree, pour ce qu'ils auoient conseillé Clotaire de rendre lesdites villes, & vendu leur aduis.

L'Euesque de Syon pardonné.
La liberté des Eglises.

IX. Quelques vns ont escrit qu'en ce temps les François quitterent aux Lombards vn tribut annuel de douze mille liures. Nous auons cy deuant escrit quelles guerres eurent les François contre les Lombards, & les presens qu'ils receurent de l'Empereur pour les guerroyer, & les Lombards pour preferer leur alliance à celle des Imperiaux. Bien est il vray qu'en ce temps Clotaire & Agilulphe firent vne paix qui dura fort longuemẽt. Neantmoins quelques vns ont escrit que peu apres Grimoal Roy de Lõbardie deffit par surprinse vne armee Françoise en la Stisanne, & disent que ce Lombard feignãt craindre les François, s'en fuit de sõ camp, le laissant plein de toutes sortes de viures, auquel les François arriuez ne s'amuserent qu'à gourmander, tant que plusieurs eniurez s'endormirẽt, & que durant leur somme, retourna l'ennemi qui en fit tel carnage, que depuis ce tẽps le lieu a retenu le nom de Riue Françoise. Si est ce que la plus grand part des autheurs s'accorde que la paix de Clotaire & d'Agilulphe dura entre les François & les Lombards iusques au tẽps de Pepin. Clotaire ayant mis fin à toutes ces guerres auec beaucoup de trauaux & de peines, & rassemblant en vn corps tous les membres de la France, n'eut autre chose tant à cœur que de luy donner quelque repos, de tenir ses subiets en paix, & de guarir par belles loix, les vieilles playes de ses guerres intestines, & bien qu'il eust esté guerroyé de tous ses parẽs, & qu'il les eust aussi guerroyez pour la defence de son Estat, il oublia neantmoins tous les tortz qu'il auoit peu receuoir d'eux, & les traita si doucement, qu'on le nommoit plustost perle du peuple que non pas Roy, & promit & tint la foy de ne se ressouuenir iamais des querelles & indignitez passees. Ce qu'il fit sagement, donnant exemple à tous autres Princes de faire le mesme, apres qu'ils ont promis leur foy, & d'auoir plustost le cœur à la conseruation du repos, & à l'oubli des iniures, qu'à la vẽgeance & à la perfidie qui ont souuent mis l'Estat & la vie des Princes en danger, lors qu'ils ont voulu vser de l'vne & de l'autre apres vne pacification faicte.

Paix auec les Lombards.
Le lieu nõmé Riue Françoise.
Vn Prince doit oublier les iniures.
Mal de la perfidie.

Estãt dõcques de repos, il fit instruire son fils en toutes les vertus dignes d'vn Prince par Arnoul Euesque de Mets, hõme docte, & de bõne vie, cõsiderãt cõbiẽ est necessaire à vn ieune Prince qui doit cõmãder à tãt d'hõmes, d'estre biẽ instruict, & donnant pareillemẽt vn bel exẽple à tous autres Princes de faire biẽ & soigneusemẽt instruire leurs enfans. Dagobert estoit né de Bergetrude, & apres la mort d'icelle Clotaire espousa Sichinde, de laquelle il eut Aribert. Dagobert estant grand, le Roy son pere luy

Instruction d'vn Prince tres-necessaire.

DC. XXIII

A luy donna pour gouuerneur vn seigneur nōmé Sadragesille, homme fort estimé, qui luy enseigna si bien les vertus, ciuilitez, & tous les exercices honnestes dignes des Princes, que le Roy Clotaire donna en recompense audict Sadragesille le gouuernement d'Aquitaine, & l'en fit appeller Duc, qui estoit vn nō duquel alors les Gouuerneurs des Prouinces s'appelloient. Sadragesille (selon la coustume de plusieurs hommes qui s'enorgueillissent par trop de leur fortune) deuint si superbe & enflé de ce nouuel honneur, qu'il commença à desdaigner vn chacun, & mesme à ne porter plus à son ieune maistre Dagobert tel respect qu'il conuenoit. Dagobert bien qu'il fut ieune, se plaignoit que son Gouuerneur ne faisoit de luy tel cas qu'il deuoit (car les Princes naturellement dés qu'ils sont hors du berceau sçauent les points & differences de l'honneur, & des ciuilitez) & trouuoit fort mauuais que son Gouuerneur commençoit à faire trop le compagnon auec luy. Pourroit bien estre aussi qu'il ne l'aimoit gueres, pour ce que la pluspart des Princes n'aymēt pas beaucoup leurs Gouuerneurs, ny ceux qui par crainte & remonstrance leur ont monstré la vertu. Il fit donner les estriuieres à Sadragesille, d'autres disent qu'il le fit foüetter, puis luy couper la barbe: ce qui aduint l'an 624. Entre toutes choses il s'estoit irrité, qu'ē vn festin Sadragesille assis tout ioignant luy, auoit bien osé prēdre la couppe d'entre ses mains, & boire son demeurant. Ce qui ne se doit faire qu'entre pareils. En quoy faillit par trop Sadragesille: car on ne doit iamais faire le compagnon auec son maistre, & s'est tousiours veu que ceux qui ont ioüé à ce ieu, s'en sont à la fin fort mal trouuez. Ce pauure homme ainsi deschiré & barbayé de frais, se plaignit au Roy, luy monstrant ses playes & sa barbe rase. Dequoy le Roy tellement s'irrita qu'il commanda prendre son fils, monstrant le semblant de ne luy vouloir aisément pardonner.

Les Gouuerneurs nōmez Ducs.

Les Princes sçauent le poinct d'honneur.

Les Princes n'aymēt ceux qui leur remonstrent.

B

Dagobert taschoit par l'intercessiō de ses amis, & des sainctes persōnes qui estoiēt autour de son pere, que ceste offence luy fust pardonnee, toutesfois ils n'y firēt rien, car Clotaire perseuerant en son ire vouloit par quelque chastiment, faire entendre que telles façons de faire luy deplaisoient grandement. Le fils triste au possible craignant la fureur du pere, se cachoit és plus secrets lieux qu'il pouuoit trouuer, n'esperant plus que toute rigueur, car il voyoit son pere si endurcy qu'homme ne luy osoit tenir propos de pardon. Mais le Roy cognoissant que la crainte & fuitte de son fils vnique estoient assez suffisant chastiment de son offence, il luy pardonna: ce que plusieurs disent estre aduenu par vn miracle, car comme Clotaire eust enuoyé de ses gēs pour prēdre Dagobert qui estoit caché en vn village pres Paris appellé Cartuliē, ainsi qu'ils vouloient entrer dedans, ils furent surprins de telle frayeur, que perdans toutes leurs forces, ils n'eurent oncques pouuoir d'y entrer. Ce qu'estant rapporté au pere, pensant qu'ils eussent cōtrouué ceste fourbe pour fauoriser le ieune Prince, luy-mesme s'y transporta. Neantmoins il n'y sceut mettre le pied, que premierement il n'eust pardonné à son fils. Nos Chroniques asseurent & attestent que les corps des Saincts Denis, Rustiq. & Eleuthere estoient enfouis en ceste cauerne, sans qu'aucun s'en fust apperceu iusques à ce iour là qu'ils le reuelerent à Dagobert en s'endormāt, lequel leur promist de leur faire construire vne Eglise. Dequoy se souuenant quand il fut Roy, il leur fist bastir le Temple Sainct Denis en France, tel qu'on le voit à present, comme il sera dit cy-apres. Ceste vision aduint l'an de salut 626.

Pere irrité contre le fils.

C

Pardon de pere au fils.

Le corps S. Denis trouué.

Bastiment de l'Eglise sainct Denis.

X.

D Estant ainsi pardonné, le pere luy donna des l'heure la iouïssance d'vne partie du Royaume d'Austrasie, là où il alla pour en prendre la possession, & peu de temps apres, l'an 628. il espousa Gontrude ou Cometrude sœur de Sichilde, femme de Clotaire son pere. Dagobert ne se contentant de la partie que son pere luy auoit donnee, luy remonstrant qu'elle ne suffisoit pour son entretenement, luy demanda entieremēt toute ladicte Austrasie, mais le pere luy refusant, il y eut quelque different entre le pere & le fils, qui fut bien tost appaisé, par le moyē de quelques sages seigneurs qui ne voulurent permettre vne guerre entre le pere & le fils, & Clotaire quitta toute l'Austrasie à sondict fils, là où il s'alla retirer du tout, tant que le pere vesquit. Il n'y fut pas si tost retiré que les Saxons qui sont de là le Rhin, ayans pour suspect le voisinage d'vn si grand Prince, entrerent auec vne armée dans l'Austrasie, sous la charge de leur Duc Bertaire, contre lequel Dagobert combatit, & au combat receut vne fort dangereuse playe en la teste, & cuida estre prins par lesdicts Saxons. Ce qu'on fit incontinent sçauoir au Roy Clotaire son pere, luy en-

Dagobert Roy d'Austrasie.

Bataille cōtre les Saxons.

DC.XXXI. uoyant son enseigne vne partie de ses cheueux encore tous pleins de sang. Le pere s'irrita tellement de cela, que dressant vne forte armée, il la mena contre Bertaire, & alla rencontrer son fils pres le fleuue de Visere : & pour ce qu'on luy rapporta que l'ennemy se moquant de son poil tout blanc, (bien qu'il n'eust pas cinquante ans) le nommoit vieille iument, il fit expres commandement à ses gens qu'ils rognassent tous les Saxons qu'ils prendroient, excedans en hauteur l'espee dont ils combattoient. Bertaire & presque tous ses hommes furent tuez en ceste bataille, apres laquelle Clotaire s'en retourna en France, où il trouua sa femme accouchee d'vn fils nommé Aubert. Ce qui aduint l'an 630.

Commandement cruel de Clotaire.

Arnulphe homme docte & de saincte vie, estoit precepteur de Dagobert, & luy auoit donné pour seruiteur vn sien amy nommé Rhodoald, qui combien qu'il fust yssu de pauure maison, se voyant esleué en biens & honneurs par les biẽs faicts du Prince, deuint (selon la coustume de ceux qui de la profondeur de la terre, montent à la hauteur des biens) tant superbe qu'il acquist l'inimitié de tous les Austrasiens, & par ce moyen celle de son maistre, duquel fuyant la fureur il se retira vers le Roy Clotaire, esperant que par ses prieres ou commandement il pourroit rentrer en grace. Et de fait Clotaire en pria son fils, qui luy fit responce que Rhodoald pourroit esperer quelque pardon, moyennant que doresnauant il voulust bien viure, que ses vertus peussent effacer vne infinité de meschancetez qu'il auoit commises par le passé. Ce qu'entendant Rodoald, & pensant tout luy estre pardonné, il s'en retourna dedans Trieues, ville de l'obeissance du Royaume de Mets. en laquelle suiuant le commandement de Dagobert, on le fit mourir tout deuant les portes du Palais Royal. Peut estre qu'il auoit bien merité la mort, mais on la luy fit souffrir sans procez ny iugement : ce qui monstra estre vne vengeance & cholere, non vne digne punition. Ce que Clotaire toutesfois ne trouua si mauuais comme les outrages faicts à Sadragesille. Clotaire estant de retour en son Royaume, delibera de punir la temerité de Godin fils de Varnare, Maire du Palais de Bourgongne, lequel contre toutes loix auoit espousé sa marastre, mais demandant pardon au Roy de ce crime, il luy fut pardõné auec expres cõmãdement toutesfois de la laisser. Dequoy tellemẽt s'offença ceste malheureuse femme, que deliberant se venger de celuy qui l'auoit delaissee, elle fit entendre au Roy, que Godin auoit delibere de le tuer. Le Roy le fit venir à luy & pour n'auoir autre tesmoing de ce malheureux dessein qu'vne femme, il se contenta que Godin se purgeast par sermẽt sur les Reliques des corps Saincts, à Paris de S. Vincent, à Soissons de Sainct Medard, à Orleans de Sainct Aignan, & à Tours de Sainct Martin. Ce qu'il promit faire, mais estant à Chartres pour aller à Orleans il fut meurtry en plein banquet & en grosse compagnie. Ce que l'on pensa auoir esté fait par le commandement ou par la conniuence & dissimulation de Clotaire, car il n'en fut iamais fait autre poursuitte. Ainsi ont les Roys liberté de viure comme ils veulent, & leur estant donnée la puissance de la vie & de la mort de leurs subiets, les mauuais en abusent, & font tuer ceux qu'il leur plaist. Estant Godin mort, le Roy assembla les Estats de Bourgongne, où il assista en personne, & ayant luy mesme proposé qu'ils auoient à deliberer quel personnage il substitueroit à Godin pour l'administration des affaires du pays, responce luy fut faicte qu'ils ne vouloient autre gouuerneur que luy, & qu'ils ne desiroient obeïr à autre personne de ce monde qu'à luy seul, & que la personne d'vn seul Roy leur estoit suffisante pour le gouuernement de tous affaires, le supplians de leur vouloir faire cest honneur que de les vouloir prendre luy seul en sa charge & protection.

Insolence des petits venans aux hõneurs.

Condemnation sans iugement.

Vengeance de femme.

Licence & liberté des mauuais Rois.

Requestes des Bourguignons.

Ceste responce fut tres agreable au Roy, qui de là en auant ne leur donna aucun gouuerneur particulier de son viuant. Vray est qu'il auoit desia donné le reuenu des pays de Bourgogne à son fils aisné Dagobert, lequel il auoit associé au gouuernement des affaires de tout son Royaume.

Sedition à la Cour.

Sur ces entrefaites s'esmeut à la Cour vne grosse seditiõ en laquelle Hermaire fut tué. C'estoit vn vieil Cheualier qui auoit esté ordonné gouuerneur de la personne du plus ieune fils du Roy, nõmé Aribert, tellement que toute la Cour estoit en armes. Le Prince Ariã chef de la factiõ cõtraire qui auoit esté cause du meurtre de Hermaire, se sauua à la faueur d'vne grosse garde que le Roy luy donna. Ceste mesme annee qui fut l'an 631. mourut le Roy Clotaire, qui fut le 44. an de son aage, & de son

Mort de Clotaire.

A regne le seiziesme, depuis que l'entiere monarchie des Gaules luy fut venuë, & fut enterré en l'Eglise Sainct Vincent, autrement Sainct Germain des Prez. Mourant il recommanda ses enfans à Pepin Maire de son Palais. Le regne de ce Roy fut agité de terribles tempestes, soüillé de plusieurs paricides & crimes, & les affaires en piteux estat, & auec luy mourut pareillement la grandeur, la gloire & la splendeur des Roys de France, & de leur mort nasquit l'authorité des Maires du Palais, car auparauant les Maires n'auoient commandement que sur les domestiques de l'hostel du Roy, mais sous ce Clotaire ils vsurperent le nom de gouuerneurs de Royaume.

DC.XXI.

Grandeur des Maires.

¶ En ce temps les Visigots delaisserent leur Arianisme & retournerent à la foy Catholique, aussi firent les Lombards. Au Concile de Tolete tenu pour la troisiesme fois, fut ordonné qu'és Eglises le Symbole des Apostres fust recité tous les Dimanches à haute voix, afin que le peuple fust mieux disposé à la communion apres auoir fait confession de foy. Gregoire Pape ordonna plusieurs ceremonies de la Messe, & grande partie de statuts de l'Eglise, entre autres que le Bigame ne fust prestre. L'Empereur Phocas ordonna que Rome seroit le chef de toutes les Eglises, combien que ce fust auparauant Constantinople, pource que le Prince y faisoit sa residence. L'Empire Romain commença d'aller en decadence, car cependant que les Chrestiens s'entrebattoient, les Sarrasins occuperent l'Ægypte & l'Affrique qu'ils tiennent encore. Aussi quelques vns disent qu'en ce temps regnoit sur les Arabes le faux prophete Mahumet qui de pauure orphelin fut fait Roy.

Conciles & ceremonies instituees.

B

Mahumet.

DAGOBERT PREMIER, ROY VNZIESME.

Sommaire.

C

I. Dagobert succede à Clotaire son pere. Apanage d'Aribert son frere. Fondation de l'Abbaye S. Denys.

II. Dagobert grand iusticier. Depoüille neantmoins plusieurs Eglises pour enrichir celle de S. Denys. Ses paillardises.

III. Mort d'Aribert. Fausse religiō de Mahumet.

IV. Visigots d'Espagne secourus par Dagobert. Gascons defaits en bataille. La Bretaigne reduite en obeyssance.

V. Sclauons quels. La Chrestienté tourmentée d'infideles. Sigibert Roy d'Austrasie. Bataille de Lybons en Sangters.

I.



Alors que Clotaire deceda, Dagobert son fils estant en son Royaume d'Austrasie, entendit la mort de son pere, & en partit hastiuement pour venir en France, de peur qu'en son absence ne sourdit quelque trouble, esmeu par ceux qui desirent les nouuelletez & changement des choses, comme il aduient souuent en tels affaires. Il commença de regner en vn fascheux temps, pource que Clotaire son pere sur la fin de ses iours auoit entierement delaissé le soin de tous ses affaires, ne faisant plus rien par conseil, pensoit tout luy estre licite, & ne se gouuernoit que selon sa fantaisie, ne s'estimant suiet aux constitutions faictes par les Roys, ny aux ordonnances des loix, tant que les bonnes coustumes de ses pays estoient du tout aneanties. Ce qui est vn vice auquel se laissent couler plusieurs Princes, mesmement ceux qui viennent sur l'aage, s'estās par le long temps de regner accoustumez à vne licence de faire tout ce qu'ils veulent. Le ieune Roy Dagobert preuoyoit bien que se monstrant seuere au commencement de son regne il acquerroit l'inimitié de ses mesmes subiets, & qu'vsant aussi de si grande douceur ou priuauté, il ne feroit qu'augmenter l'orgueil & l'audace qui pour lors regnoit entr'eux. Il donna à son frere Aribert pour Appannage les pays de Languedoc, Poictou & Aniou, duquel partage il ne se tint pour cōtent. Et cōme on voit que la plus part des enfans des Roys n'ont iamais faute de mauuais conseillers qui les animent les vns contre les autres, Brunulphe Duc d'Aquitaine (duquel deux sœurs Sichinde & Gontrude estoient toutes deux Roynes de France, l'vne qui estoit Sichinde vefue du Roy Clotaire, & Gontrude femme de Dagobert

Licence de Prince.

D

Vice d'vn vieil Prince.

Apannage donné à vn fils de Roy.

Les enfās des Roys mal conseillez.

DC XXXII. alors regnãt) se voyant en credit & auoir la faueur du frere de Roy, l'animoit à faire la guerre au Roy son frere, luy mettant en teste que le Roy Clotaire son pere luy auoit destiné le Royaume d'Austrasie. Brunulphe donnoit ce conseil au ieune Prince Aribert, afin qu'estant ainsi Aribert partagé, il eust l'entiere administration des pays qui luy seroient donnez, & qu'il disposast du tout à sa volonté comme gouuerneur principal du Prince. Les vns disent que Dagobert ne voulant donner supplement d'appanage à son frere, aima beaucoup mieux entreprendre vne guerre, que quittant son droict d'aisnesse, il n'eust la principale partie des Gaules. Les autres disent que voulant euiter vne guerre, pour retrancher à son frere Aribert & à Brunulphe les moyens de dresser quelque nouuelleté & remuer quelque trouble, il donna à sondit frere supplément d'appanage, luy donnant le Royaume d'Aquitaine, la ville de Thoulouze, & toutes les villes qui sont entre la riuiere de Loire & les monts Pyrenees, à la charge que ledit Aribert quittast & renonçast à tous autres droicts du Royaume de Dagobert son frere. Aribert content de cest appannage se retira en son Royaume d'Aquitaine, duquel il institua Thoulouze ville capitale, & gouuerna ses subiets en paix & tranquilité, faisant obseruer en ses pas les loix & anciennes coustumes d'iceux, & quatre ans apres fit la guerre aux Gascons, lesquels il reduisit soubs son obeïssance.

Le Royaume d'Aquitaine.

Dagobert ayant au commencement de son regne pacifié le trouble qui eust peu aduenir entre luy & son frere, s'addonna tout à la religion & à la iustice qui sont les deux premieres choses ausquelles vn Prince doit s'addonner, par lesquelles les Roys regnent, & qui sont les deux colomnes d'vn Estat. Quant à ce qui touche le fait de la religion, se souuenant du vœu faict à sainct Denis & à ses compagnons, desquels il a esté cy-dessus parlé, il les fit en l'an six cens trente-deux, inhumer honorablement dedans de riches cercueils, & leur bastit le temple sainct Denis, tel qu'auiourd'huy on le voit, le chœur duquel il fit couurir tout d'argent fin. Il y en a qui disent qu'il en fit couurir toute l'Eglise, laquelle il decora & orna de grands & precieux ioyaux, & y mit des moines qu'il dota de plusieurs grands biens.

La religion & la iustice.

Fondation de l'Egise S. Denis.

Ayant faict ceste œuure pitoyable, il voulut poursuiure à faire toutes les autres choses qui sont dignes d'vn Roy & de son deuoir. Et pour ce que le principal deuoir d'vn Roy est de faire iustice, il s'en alla en Bourgongne & Austrasie où estoit la Royne Gontrude sa femme, là où il commença à faire le vray office de Roy, car luy mesme en personne vouloit cognoistre & iuger des differens & procés que ses subiects auoient entre eux, les accordoit & reconcilioit ensemble: prenoit les vefues, pupiles, & pauures en sa protection, & les deffendoit contre les violences des grands, lesquels semblablement il honnoroit, selon le merite de leurs maisons, richesses & vertus. Il ne laissa en ces deux Royaumes aucune ville qu'il ne visitast, pour sçauoir & entendre les plaintes & doleances d'vn chacun, ne se fiant de telle charge à homme de sa maison. Ceste iustice le rendit si aymé des Bourguignons & Austrasiés, qu'il n'estoit possible de plus, estant la iustice vne vertu non seulement aymee, mais qui faict aymer ceux qui l'ont en recommandation, & qui l'exercent, comme à l'opposite son contraire qui est l'iniustice, est haye, & faict hair ceux qui en vsent. Ayant mis cest ordre en ces pays la, il print son chemin vers Paris, là où il ne fut plustost arriué que toute la noblesse & ieunesse Françoise, ne se rendist à son obeïssance, & mesme ceux qui peu deuant estoient de la faction de Brunulphe Gouuerneur de son ieune frere, remercians Dieu de l'heur qu'il auoit enuoyé aux François de leur donner vn Roy tant meur d'aage, & de conseil, & si iuste. Mais comme il s'est veu souuent, que la vertu & le vice, la iustice & l'iniustice, la clemence & la cruauté, & ainsi plusieurs autres vices & vertus contraires se sont trouuees en mesme personnage & mesme subiect, vsans alternatiuement de leur force & pouuoir, ainsi vit-on que Dagobert auoit auec ses vertus, des vices, & auec sa iustice de l'iniustice: car vn iour se ressouuenant du mauuais conseil que Brunulphe auoit donné à son frere Aribert de luy demander supplément d'appanage, chose qui auoit mis en grande peine ledict Dagobert, il donna charge à Almagare, Arnobert, & Guillebaut grands Seigneurs de la Bourgongne, de tuer ledict Brunulphe. En quoy il rompit ceste iniustice, dont il faisoit telle monstre, & de laquelle

II. La iustice, principal deuoir d'vn Roy.

La iustice fait aymer les Princes.

Deux contraires en mesme subiect.

Force de la vengeance.

chacun receuoit vn tel fruict, & monstrer combien la vengeãce a de force au cœur de l'homme, & combien elle est douce & attrayante, quand elle faict oublier la iustice, la pieté, & le deuoir. Ce qui se peut cognoistre en Dagobert qui auoit donné telle opinion de sa iustice, & espandu si auant la renommee de ses vertueuses actions, que mesmes les estrangers & barbares, les Sclauons, & les Turcs, le supplierent d'estre leur arbitre en vn different qu'ils auoient ensemble, sur les confins de leur pays. Et les Esclauons luy manderent par leurs Ambassadeurs que s'il vouloit aller en leur pays, ils le receuroient pour leur Roy. Regardez quelle force a la iustice, mesmes au cœur des barbares, de desirer pour elle seule ce qu'elle seule rend digne d'estre desiré, qui est vn bon & iuste Prince, comme chose rare, precieuse, & peu souuent trouuée. S'il eust esté seulement vaillant ils ne l'eussent pas desiré, mais ils le desirerent, pour ce qu'il auoit ceste vertu de iustice, qui est la plus excellente de toutes, & du nom de laquelle sont honnorez les gens de bien.

dc. xxxvii.

Force de Iustice.

La iustice dõne le nom aux gens de bien.

Mais Dagobert qui aux premieres annees de son regne estoit tant recommandé pour ses singulieres vertus, se laissa couler aux vices, car allant par toutes les villes de son Royaume, soubs couleur & en espece de faire iustice, il les despouilloit de tout ce de plus beau, de plus precieux & de plus excellent qu'il y trouuoit, & la prenoit par force. Ainsi souuent les Princes font vne acte de iustice pour pipper les hommes. Ce qui leur sert comme d'vne panthiere pour prendre les cœurs & les volontez, & faire puis apres mille actes d'iniustice, lesquels la memoire de la iustice fait pour vn temps doucement supporter, mesmement quand les Roys disent que c'est vn bon œuure, cõme faisoit Dagobert qui depouilloit & desgarnissoit toutes les Eglises de son Royaume, pour en orner & enrichir celle de sainct Denis, cõme si toutes les richesses du monde eussent esté deuës à ceste seule Eglise. Il print de l'Eglise de sainct Hilaire de Poictiers le corps dudit sainct Hilaire, deux portes de bronze d'vne valeur & artifice inestimable, & vn vase de Baptistere, lesquels il fit porter par mer à sainct Denis, mais l'vne des portes se perdit sur la mer. Et pour ce que tousiours ceux qui font mal, couurent & paillent leur mal faict d'vne raison bonne en apparence, qui semble estre vne iuste cause, Dagobert dict qu'il auoit pris à Poictiers tous les susdicts ornemens d'Eglise, pour ce que ceux de ladicte ville s'estoient rebellez contre luy, & que par droict de guerre tous les biens d'vne ville rebelle sont acquis & confisquez au Prince. Cest acte fust suiuy de plusieurs actes de paillardise, car par tout où il alloit il menoit vn troupeau de putains, outre celles qu'en plusieurs lieux il tenoit comme en vn serrail. Dequoy Admand, Euesque de Paris, homme de bonne & saincte vie, l'ayant aigrement reprins, il le chassa de son Royaume, mais peu apres Dagobert recognoissant sa faute le rappella. Aussi auoit le Roy pres de luy Pepin Maire de son Palais, Seigneur vertueux & bon seruiteur de son maistre, qui faisant ce qu'vn fidelle seruiteur doit faire, luy remonstroit combien estoit vilain & sale à vn Roy qui est assis en vn Theatre, veu & regardé des yeux de tous ses subiets, d'estre ainsi dissolu en sa vie, meurs & actions, & de faire publiques monstres de ses paillardises. Dagobert charmé de la volupté, trouua bien souuent ces remonstrances mauuaises, & en cuida bannir Pepin, qui ne faisoit pas comme ont accoustumé de faire les courtisans qui sont pres des Roys, qui n'osent leur dire leurs fautes, qui les permettent, & qui en sont les ministres & instrumens, ou bien quand ils les ont vne fois remonstrees à leurs Princes, s'il voyent que lesdicts Princes le trouuent mauuais, demeurent la sans rien repliquer, de peur de perdre leur bonne grace, leur faueur, & les estats dont ils sont honnorez : car Pepin nonobstant que son maistre le trouuast mauuais, luy reitera si souuent ses remonstrances, qu'à la fin Dagobert changea de façon de viure, & ses vices en vertus. Voyla vn bon exemple pour les Princes & pour les courtisans, si les vns & les autres s'en vouloient seruir : mais la plusspart des Princes ne veulent point ouïr parler ceux qui leur parlent de leur deuoir, ny de se descharger de leurs vices, & n'escoutent que ceux qui remplissent leurs oreilles du doux venin de la volupté & du vice. Et les courtisans qui sont pres des Princes, n'osent leur remonstrer leurs vices, ou s'ils le font, c'est pour vne fois seulement, apres laquelle s'ils voyent que leurs maistres n'y prennent pas plaisir, ils demeurent là, & laissent (comme ils disent) passer la riuiere soubs le pont, aymans mieux demeurer infideles pres

Piperies des Princes.

Toutes Eglises despouillees pour S. Denis.

Le vice laid à vn Prince.

Façon de faire des courtisãs.

Instructiõ aux Princes & aux courtisans.

Conniuence des courtisãs.

DCXXXIX de leurs Princes en grandeurs, dons & faueurs, qu'estre fideles à leur remonstrer leur A deuoir.

Sur ces entrefaictes mourut à Thoulouze Aribert frere de Dagobert, le huictiesme an de son regne, laissant Chilperic son fils vnique qui ne luy suruesquit gueres, dont le Royaume d'Aquitaine reuint à Dagobert. Seruate & Paterne Ambassadeurs François retournerent de Constantinople, où Dagobert les auoit enuoyez pour auoir l'alliance de l'Empereur Heracle, & à leur retour l'asseurerẽt de l'amitié que portoit l'Empereur aux François, & raconterent ses heureuses entreprinses contre les Perses. Quelques vns disent que ces mesmes Ambassadeurs aduertirent Dagobert par le commãdement de l'Empereur, qu'en ce temps les Chrestiens estoient fort menacez des circoncis, & pour ceste cause, le conseilloit contraindre tous ceux de ceste religion qui habitoient en France de se faire Chrestiens.

L'Empereur Heracle.

La France & autres nations situees loing de l'Asie, auoient bien lors cognoissance de la superstition & façon de faire des Iuifs, mais non des Mahumetistes & Sarrazins, qui estoient semblablement circoncis, desquels la fausse religion pulluloit fort en ce B temps, & dit-on que quelques magiciens auoient aduerty l'Empereur, que ces infideles deuoient en bref tourmenter grandement la Chrestienté. Dont cest Empereur se garda sagement, tandis qu'il regna, combien que selon le iugement de plusieurs, ce ne fut par le conseil de ces Nigromanciens, car apres qu'il eut vaincu Cosdice, & rendu l'Asie toute paisible à l'Empire, il esleut quatre mille soldats, entre la plus accorte ieunesse Sarrasinoise, & s'en seruoit comme des siens, quoy que veritablement il les eust prins pour ostages, afin que ceste nation adonnée à toute meschanceté craignit d'oresnauant à faire quelque faute. On dit que Mahumet fut griefuement blessé en vne guerre qu'il eut contre ce Cosdice, à cause qu'il se faisoit adorer comme Dieu. Les Iuifs estans lors en France se firent baptiser, esmeus de la saincteté de nostre religion, & non pas (ainsi qu'aucuns ont voulu dire) des menaces de l'Empereur, car ils commencerent en Espagne, par le moyen de Sisibute Roy des Visigots, lequel contraignoit en ce temps tous les Iuifs qui estoient en ses terres, de se faire Chrestiens. Plusieurs ne luy voulans obeïr s'enfuirent en France, & se retirerent auec les autres de C leur secte, qui assemblez se trouuerent en fort grand nombre. Dequoy le Roy Dagobert fut soudain aduerty, & ne voulant qu'on l'estimast auoir la religion moins recõmandee qu'auoient les Visigots, il entreprint d'en vuider ses Royaumes, & pource en l'an six cens trente neuf, fit vn Edict par lequel il estoit expressément enioinct à tous ceux qui ne confesseroient Iesus-Christ, sortir de ses pays dedãs vn certain iour, lequel passé ceux qui de contraire creance s'y trouueroient, seroient reputez comme ennemis du Royaume, & par ce dignes de mort. Plusieurs esleurent plustost sortir de la France, & viure en exil que changer de religion, & les autres se conuertirent. Ce que Dagobert fit, non tant pour plaire à l'Empereur, que pour le respect de la vraye religion, cognoissant estre mal aisé que deux religions puissent demeurer & consister ensẽble en vn Estat, qu'elles n'y meinent vn grand trouble, comme il s'est veu par infinis exemples.

La religion fausse de Mahumet.

Les Iuifs baptizez.

Edict sur la diuersité des religions.

Deux religiõs ameinent troubles.

Sadragesille, Duc d'Aquitaine, fut tué par quelques secrets ennemis, & pource que ses enfans ne faisoient compte de poursuiure la vengeance de ceste mort, Dagobert confisqua tous leurs biens, suiuant en cela les constitutions Romaines, qui pri- D uent les enfans de la succession du pere, duquel ils ne vengent l'homicide.

IV. Il s'esmeut en ce temps (autres disent en l'an six cens quarante quatre) vne guerre en Espagne, pource qu'apres la mort de Sisibutte, Sentile fut couronné Roy des Visigots, qui fut autant vicieux que son predecesseur estoit plein de vertu: dont les Visigots se fascherent tãt, qu'vn nommé Sisenande entreprint de le chasser, & de se faire Roy. Et pour mieux y paruenir, il demanda secours à Dagobert, qui luy enuoya vne grosse armée de Bourguignons, sous la conduite de deux grands Seigneurs & Capitaines du pays, Abondance, & Venerande, qui allerent iusques à Sarragosse, où les Visigots laissans leur Roy Sentile, se rendirent à Sisenande, & luy iurerent obeïssance, estans esmeus principalement de la faueur que luy portoit Dagobert. Ce nouueau Roy en recognoissance du secours des François, enuoya à Dagobert dix liures d'or, qui furent employees à l'acheuement de l'Eglise sainct Denis.

Les Visigots abandonnans leur Roy en font vn autre.

Peu de temps apres que les Visigots furent appaisez, les Gascons qui ont tousiours

A eu la teste à l'escarmouche, se reuolterent contre Dagobert, ne voulans le receuoir pour Roy. DC.XLIIII.

Dagobert fit vne grosse leuée de Bourguignons soubs douze Capitaines qu'il enuoya contre les Gascons, ausquels ils donnerent la bataille si furieuse, que les Gascons furent deffaicts. Les Capitaines Bourguignons apres la bataille, s'estoient escartez les vns des autres estimans les forces des Gascons estre entierement rompues & deffaictes, & ne se soucians de rien, ne faisoient ny guet ny garde. Les Gascons considerans cela se r'allierent ensemble en extreme diligence, & rencontrans Arembert Capitaine Bourguignon, separé des autres trouppes, se ruerent sur luy de telle furie qu'ils le tuerent, & mirent toute sa troupe en pieces deuant qu'il peut estre secouru des siens. Les autres Seigneurs & capitaines estans aduertis de ceste perte, mettans leur armée ensemble, alloient trouuer les Gascons pour venger la mort du capitaine Arembert & de ses bandes, mais les grãd Seigneurs de Gascogne vindrent à eux sans aucunes armes, & en estat de gens vaincuz, s'excusans de la mort d'Arembert & de ses compagnons, en donnant la coulpe à vne multitude de pauures gens du païs, vagabons & sans adueu, qui comme desesperez s'estoiẽt hazardez à la mort pour auoir perdu leurs biens, & auoir eu ceste guerre. A ceste cause ils les prioient de ne passer plus outre, & pardonner à ceux qui de bon cœur se rendoient, & mettoient à l'obeissance du Roy Dagobert, auquel ils supplioient qu'on deferast la cognoissance & iugement de telle deffaicte. Ce qu'ayans les Gascons impetré, les principaux du païs menez par le capitaine Amand vindrent deuers le Roy, qui ne leur fit pas bon visage. Dont eux craignans la fureur d'vn Roy, qui a esté tousiours redoutable à ses suiects, se sauuerent à garand dans l'Eglise sainct Denis, & leur fut donné pardon pour l'honneur des saincts Martyrs, & apres toute rebellion & infidelité abiurée, les Gascons iurerent perpetuelle feauté & hommage à Dagobert, & à ses successeurs Rois de France. Cela aduint l'an 643. ou 644. combien que quelques vns mettent ceste guerre en l'an 633. deuxiesme an du regne de Dagobert.

Les Gascons deffaicts en bataille.

Excuse des Gascons

B

La fureur de Roy redoutable.

En ce mesme temps la Bretagne fut reduitte en l'obeissance de Dagobert, & sans grands affaires, toutesfois les Bretons peu apres firent vn Roy nommé Iudicael ou Gicquel, dont les François s'offenserent tant, que Dagobert enuoya Sainct Eloy en Bretagne pour leur remonstrer leur faute, & menacer ce nouueau Roy de toute rigueur, si bien tost il ne rentroit en sa subiection. Le Sainct homme accomplit sa legation si dextrement, qu'il amena le Roy de Bretagne faire hommage de ses pays à Dagobert, qui le receut honorablement, & en la faueur d'vn grand personnage appellé Audouene, pour lors Chancelier de France, le renuoya en son pays auec force presens, & promesse d'alliance, & perpetuelle paix. Et deslors commença la Bretagne à releuer en souueraineté de la couronne de France, quoy que les Bretons debattent le contraire.

La Bretagne reduite en obeissance.

C

La Bretagne releuée de la France.

V.

La France sortant de ses guerres demeura en repos iusqu'à ce que les Sclauons, peuple idolatre, la vindrent troubler. Quelques vns disent estre ceux que nous appellons auiourd'huy Boëmes & Polonois, autresfois venus des Scythes, mais il faut plustost croire que ce sont ceux-là qui maintenant habitent l'Istrie & la Dalmatie. Ils auoiẽt plusieurs villes, dont quelques vnes prochaines de la Franconie estoient alliées des François, & les autres les hayoient de telle sorte que sans cesse ils couroient & pilloient leurs terres, faisans mille volleries sur les marchans de France, qui traffiquent en leur pays. Au moyen dequoy Dagobert enuoya vers leur Roy nommé Samon, vn de ses heraux, qui ne pouuant acheuer sa charge pour les empeschemens que luy faisoient les principaux d'Esclauonie de parler à luy, ietta son accoustrement Frãçois, & s'abillant à l'Esclauonne, se presenta deuant le Roy, comme s'il eut esté Esclauon, puis se faisant cognoistre, & se fiant en la liberté de tous temps octroyée aux heraux, il accomplit sa charge, parlant fort audacieusement à Samon, lequel luy respondit qu'encores que les Frãçois l'eussent maintesfois offencé, il estoit neantmoins contant d'estre à l'aduenir leur amy, mais le Herault, ou trop superbe, ou pour commandement de ce faire, luy respõdit qu'il n'estoit raisonnable que vne si belliqueuse nation comme estoit la Françoise, s'alliast de chiẽs. Ceste audacieuse parole qui pouuoit violer le droict des gens, & le priuilege des Heraults irrita merueilleusement les Esclauons: toutesfois, ils furent en leur barbarie si courtois, qu'ils le renuoye-

Les Sclauons

Scythes.

D

Ruse d'vn Heraut François.

Liberté des Heraults.

D.CXLVI. rent sans aucunement l'outrager, mais peu apres ils commencerent vne forte & cruelle guerre. A

Les Sarazins semblablement indignez d'vne mesme parole, delibererent guerroyer la Chrestiété: car ainsi que les quatre mille qu'auoit l'Empereur Heracle pour ostages, demandoient la robbe militaire ordonnée par Iustin, dont on vse encores auiourd'huy, vn Eunuque en ce malheureux temps Thresorier general de ses finãces leur respondit, que ce qui estoit reserué au gendarme Romain, ne deuoit estre baillé aux chiens. Ces Sarazins vaillans hommes, eurent tel despit de l'audace de cest effeminé, que s'en retournans en leurs païs ils esmeurẽt les Arabes, & la plus part de leurs voisins à faire la guerre à l'Empereur, puis violans les droits diuins & humains, prindrent toutes les villes & prouinces de l'Empire qui leur estoient prochaines, & mesmement l'Egypte. Et voyans de iour à autre leur armée s'enfler de plusieurs grandes forces, ils marcherent contre les Perses, qu'ils trouuerent encore tous las des dernieres guerres qu'ils auoient euës contre Heracle. Au moyen dequoy ils les vainquirent aisement, & les contraignirent suiure la loy de Mahumet, & se nõmer Sarazins, puis ils conquirent toute la Syrie. Ainsi la plus part de la Chrestienté fut lors tournentée B de ceste malheureuse gent. Ce que taschoient semblablement faire les Esclauons, neantmoins leur dessein ne succeda si heureusement, pour lequel empescher, Dagobert enuoia vne armée d'Austrasiens, & de ceux qui luy obeïssoyent delà le Rhin, mais les Esclauons les deffirent: qui fut cause que quelques seigneurs & peuples d'Esclauonie tenans encores iusques à ce iour l'alliance des François, furent contraincts la laisser, & se declarer leurs ennemis.

Les Sarrazins.

Despit des Sarazins.

Les Perses.

La Chrestiété tormentée d'infidelles.

Les Saxons se fians trop en leurs forces prierent Dagobert de leur quitter le tribut qu'ils luy deuoient, soubs conditions qu'à leur propres cousts & despens, ils mettroient l'Esclauonie en son obeïssance: ce qu'il leur accorda, toutefois ils ne peurent tenir promesse. A ceste cause Dagobert fut contraict de rechef eriger l'Austrasie en Royaume & le croistre des terres qu'il auoit outre le Rhin, à ce que pour icelles comme pour les leurs mesmes, les Austrasiens combatissent de plus grand cœur. Il en fit Roy son fils aisné appellé Sigibert, & ne furent plus desormais les Austrasiens vaincuz des Esclauons. C

Les Saxons exempts de tribut.

Sigibert Roy d'Austrasie.

Dagobert ayant faict toutes ces belles choses assembla les principaux Seigneurs & Prelats de son Royaume, en la presence desquels estant assis en vne chaire couuerte de drap d'or, & d'vn daiz de mesme, & ayant à ses costez ses deux enfans Sigibert l'aisné, & Clouis le puisné, il fit vne belle & longue harangue, par laquelle il exhortoit sesdits deux fils à viure & demeurer en paix, amitié & concorde, leur remonstrãt le bien, l'auantage, & la grandeur qui pouuoit à l'vn & à l'autre venir, de viure de ceste façon, & au contraire le mal qui les menaçoit s'ils viuoyent en discorde. Il pria aussi tous les Seigneurs là presens d'aimer & honorer ses enfans, & les recognoistre comme leurs Rois & Seigneurs naturels, Cela faict, en la presence des susdits il fit son testament, par lequel il fit le partage à sesdits enfans, donnant à Sigibert le Royaume d'Austrasie, & à Clouis celuy de France, & fit plusieurs beaux dons & legats aux Eglises de son Royaume. Et pource que ses enfans qu'il auoit euz de Nantilde sa femme estoient bien ieunes, il leur laissa à chacun vn tuteur, c'est assauoir Ega Maire du Palais à Clouis, & Adelgise Comte Palatin à Sigibert. Dagobert mourut à Espinay sur Seine, l'an 16. de son regne & de salut l'an 647. Les Chronicques de France di- D sent que quelques années deuant la mort de Dagobert il y eut vne maniere de gens qu'on appelloit Huns qui entrerent en France, lesquels Dagobert deffit en Picardie, & en fit telle boucherie qu'au lieu où fut la bataille il sembloit que ce fust vn estang de sang & y estoient les cheuaux au sang iusques au ventre en aucuns endroits, dont ce lieu qui estoit appellé Lyon fut lors appellé Lyhons en Sangters, pour representer que les Huns de leur sang couurirent ceste terre là, à cause dequoy le lieu en retient encore auiourd'huy le nom.

Le bien de la concorde des freres.

La bataille de Lyhons en Sangters.

De son temps la France print vn grand accroissement par la diminution de l'Empire Romain en Orient. Ainsi Dieu donne reuolution & changement aux choses de ce monde.

Accroissemẽt de la France.

Aussi fut l'Eglise fort diuisée par la secte Arrienne, de sorte que quasi chacune ville auoit deux Euesques, l'vn Arrian & l'autre Catholique, & en ces dissipations suruint

A Mahumet ou Mahomet és parties d'Orient. Il estoit Arabe de l'estat de marchand, & deuint faux prophete, & finalement chef & capitaine de larrons, & brigands, auec vn moine nommé Sergius qui estoit Arrien & Nestorien, & auec vn Iean d'Antioche heretique, & vn Iuif Necromantien, il compila le meschant liure de l'Alcoran, auquel obeissent les Sarazins & les Turcs. Alors aussi fut ordonnée la forme de chanter Messe par tout à la mode de Rome, & Dagobert apres auoir fondé l'Abbaïe S. Denis, la dota de grands biens, reuenuz & meubles, & luy donna vne foire & marché nommé le Landy entre Paris & sainct Denis. DC XLIIII. Mahumet.

CLOVIS DEVXIESME, ROY DOVZIESME.

B

Sommaire.

I Clouis & Sigibert, enfans & successeurs de Dagobert. Commencement de la grandeur des Maires. L'Eglise sainct Denis descouuerte pour aumosnes. Childeric Roy d'Austrasie.

II. Clouis homme de neant. Puissance de l'Eglise à Rome. Cruauté de la Royne Baudour enuers ses enfans. Fondation de l'Abbaye de Iumieges & de quelques autres.



DAGOBERT mourant, laissa ses deux fils Clouis deuxiesme du nom, & Sigibert, qui partagerent entre eux les meubles & thresors de leur pere par egale portion. Ces deux freres s'accorderent tres bien, touchant leurs partages : ce qu'on voit bien peu souuent auenir entre deux grands seigneurs freres, & durant leur regne y eut entre eux grande amitié, choses qui pareillement auoient bien rarement, & qui est toutesfois le bien de leur repos, & la seureté C de leur estat. Car Sigibert (quoy que son pere Dagobert n'eut ainsi fait) quitta son droict d'aisnesse à son ieune frere, se contentant du Royaume d'Austrasie, & de l'honneur qu'il acqueroit gardant les Prouinces outre le Rhin contre les Esclauons. C'est accord fut moyenné par Nantilde leur mere, qui manioit les affaires auec Clouis : mais les Seigneurs qui estoient en la court dudit Roy Clouis voyans le Royaume hors d'affaires & paisible, & n'aians dequoy occuper leurs esprits au souci des guerres, abuserent du bon-heur & de la tranquillité de la saison, & ne s'amusoient qu'à conspirer l'vn contre l'autre, à iouër au boutehors, & à debatre entre eux à qui auroit le maniment & le gouuernement des affaires, & la faueur & bonne grace du maistre. Ce qui est vn vice commun à tous ceux qui sont pres des grands Princes de tascher de se heurter, chocquer, supplanter & desraciner l'vn l'autre, estans à cela poussez par vne insatiable ambitiō, qui les rend si insatiables, qu'il leur semble que la terre (comme on dit) leur deffaille, comme si pres des Princes, qui sçauent bien & sagement distribuer les biens, honneurs, & charges, il n'y en auoit pas assez pour D tous. Mais aussi telle ambition qui porte auecques elle sa sauce, a souuent esté cause de leur ruine, & de l'estat & reputation de leur Prince, & tels ambitieux ont durant leurs diuisions laissé aller à la mercy de la fortune les affaires de leur maistre, ny plus ny moins que feroient les mariniers qui s'entrebattans en temps de tempeste, à qui gouuerneroit le timon du nauire, lairroient durant leur diuisions heurter le vaisseau à vn rocher & se perderoient auec luy.

I. Le bien de l'amitié d'entre deux freres. L'aisné quitta son droict d'aisnesse. Le mal de l'ambition.

Alors commença à bon escient la grandeur des Maires du Palais, qui commencerent à faire les maistres, & lors aussi comme par contrepoix commença à s'abaisser la grandeur & la maiesté des Rois. Durant ces partialitez Ega tuteur du Roy Clouis mourut, & Ercembaut parent du Roy Clouis à cause de son ayeule luy succeda en l'estat de Maire du Palais, & Flaucate, ou Flecat fut fait Maire du Palais de Bourgongne, & Duc, c'est à dire, Gouuerneur de ce qui est auiourd'huy la Franche-comté. Villebault precedent gouuerneur dudit païs ne voulut venir au mandement du nouueau Roy, ains sçachant que Flaucate s'y en alloit pour en prendre le gouuernement, vint

Commencement de la grandeur des Maires.

au deuant de luy auec vne armée, & luy donna la bataille sur les frontieres des Suisses, en laquelle toutefois il fut tué, & Flaucate grandement blessé. A

Nanthilde mere de Clouis estant morte, & Ega aussi, Clouis commença de gouuerner seul les affaires de son Royaume. Et lors aduint vne si grande famine par tout son Royaume, que pour y subuenir il fut contraint de tirer l'argent de la couuerture de sainct Denis en France, & l'emploia à œuures pies, & mesmement à la distributiõ des aumosnes, & aux pauures. Sigibert Roy d'Austrasie son frere n'ayant aucuns enfans, fut mené de telle sorte par Grimoald Maire de son Palais, qu'il adopta le fils dudict Grimoald nommé Childebert ou Ildebert. Il ne se vit gueres pere par adoption qu'il ne se vit pere par nature, car sa femme eut vn fils appellé Dagobert. Sigibert mourut tost apres, aiant regné seize ans sur les Austrasiens. Luy mort Grimoald fit couronner son fils Ildebert deliberant de le tenir en ceste dignité, non sous couleur de l'adoption seulement, ains par force tant qu'il pourroit. Au moien dequoy il enuoya ce ieune Prince Dagobert fils de Sigibert à quelques vns de ses amis en Escosse, qui le firent moine. Dont Ercembault Maire du Palais de France aduerti, marcha contre Ildebert, qu'il deffit & occit, & fit mener Grimoald prisonnier à Paris pour le punir de ses demerites. Apres ces deffaites, Childeric second des trois fils de Clouis eut le Royaume d'Austrasie. Clouis mourut en ce temps le 16. an de son regne & de salut 662. ne laissãt aucun acte notable ny vertueux de luy. Il laissa de sa femme Baudour ou Batilde trois fils, Clotaire, Childeric, & Thierri. Ceste Baudour estoit du païs de Saxe & fut femme de bonne & saincte vie. Elle fonda les Abbayes de Chelles S. Baudour pres Paris ou elle gist, & S. Pierre de Corbie pres Amiens, & mit à Chelles nonnains, & à Corbie moines de sainct Benoist. Toutesfois d'autres disent que ladicte Abbaye de Chelles auoit esté premierement fondée en l'honneur de Nostredame par Clotilde femme de Clouis, premier Roy Chrestien. Ladicte Baudour eut de Clouis son mari cinq fils, mais la Chronique ne fait nulle mention des deux premiers: & les trois derniers furent apres luy subsecutiuement Rois de France. C'est assauoir Clotaire, Childeric, & Thierri. En l'an 651. Sigisbert Roy d'Austrasie frere de Dagobert voiant qu'il n'auoit nuls enfans ny esperance d'en auoir, fit edifier ou fonde douze Abbayes ou Monasteres, lesquels il dota de grands biens, & comme nous auons dit, adopta Ildebert fils de Grimoald Maire de son Palais, puis eut vn fils. C

l'Eglise de S. Denis descouuerte pour aumosnes.

Childeric Roy d'Austrasie. B

II. Ce Roy Clouis estoit homme de neant, & tant adonné à la volupté qu'elle luy hebeta peu à peu l'entendement, selon la coustume qu'elle a d'esteindre par sa lõgue habitude la lumiere des esprits de celuy qui abãdonne la raison, pour se laisser mener & conduire par elle. En ce temps Hierusalem & Rhodes furent prinses par les Sarazins, & le chant de l'Eglise Romaine accordant auec les orgues fut institué par le Pape Vitalien, auquel l'Empereur Constantin par grace singuliere confirma les priuileges de l'Eglise, lesquels neantmoins depuis il rompit & annichilla, de façon qu'il ne se trouua point que iusques icy l'Eglise Romaine ait eu pleine domination en la ville de Rome, & autres biens qu'elle pretend de Constantin le Grand, sinon sous quelques Empereurs faciles, & encores bien peu.

Clouis hõme de neant.

Puissance de l'Eglise a Rome.

Nos Chroniques de France seules disent vne chose non croiable ny approuuée par aucun autheur, c'est que Clouis du conseil de la Roine Baudour alla outre mer pour conquerir la sainte terre de Hierusalem, qu'il conquit, & ce pendant laissa au gouuernement du Royaume ladite Baudour, & deux de ses fils bien ieunes, que la Chronique ne nomme point. Ces ieunes Princes suscitez par quelques flateurs eurent enuie de manier à leur volonté le Royaume, & à ceste occasion chasserent leur mere du gouuernemẽt. Ce qu'entendãt Clouis qui estoit outre mer, se hasta de retourner. Mais on ne peut assez s'esbahir comment nos Choniqueurs ont osé dire que Clouis second ait esté en Asie, veu que lors les Sarazins estoient si puissans que l'Empereur mesme ne pouuoit leur resister, & que Clouis auoit tant d'affaires en son Royaume, qu'il ne pouuoit aller en region si loingtaine. Or nostre Chronique poursuiuant ceste fable, dit que ces deux ieunes Princes aduertis de la venuë de leur pere, assemblerent vne armée pour aller contre luy, & luy liurerent la bataille, en laquelle ils furent prins. Et pour ce que les Seigneurs du Royaume ne les voulurent condamner à la mort, ladite Baudour leur mere par son arrest les fit priuer du droit du Royaume, D

Puissance de Sarrazins.

A & de la succeßion de leur pere, & d'elle, & leur fit boüillir les iambes & les eneruer, de façon qu'ils ne peurent plus cheminer, ny s'aider. Le pere ne pouuant voir le piteux spectacle de la punition de ses enfans, commanda à sa femme de les oster de sa presence. A ceste cause elle les fit mettre en vn batteau, auecques vn homme & des viures, sans auiron ny gouuernail sur la riuiere de Seine, & les laissant aller à l'aduenture, deffendist qu'on y touchast. Le batteau fut porté en Normandie à vn riuage auquel habitoit vn hermite, qui voiant ce batteau le tira à bord, & demanda à ces ieunes Princes qui ils estoient. D.CLXVI. Cruauté de mere enuers ses enfans.

Ayant entendu leur fortune, il le manda à Baudour qui pour eux fit bastir l'Abbaïe de Iumieges audit lieu où l'hermite les auoit trouuez, autrement dicte l'Abbaïe des Eneruez, & les y fit rendre moines. Cela est escript en la legende de ceste Roine Baudour, qui est celebrée pour Sainte, combien qu'elle ait vsé de ceste cruauté enuers son sang. Les anciens historiens ne parlent aucunement de ces enfans de Clouis & de Baudour, & la legende n'en nomme pas vn, mais au contraire dict que des deux enfans que le Roy auoit, la race en fut ainsi eneruée, mais les moines qui ont recueilli ladicte histoire, ont failly en l'escriuant, & n'ont pas noté que l'histoire dit qu'il eut B 5. enfans, & que les deux derniers firent ceste rebellion, comme ainsi soit que les autres trois furent Rois l'vn apres l'autre. Fondation de l'Abbaye de Iumieges.

En ce mesme temps furent fondées les Abbaïes de Laigni, & de Saint Maur des Fossez, l'vne par S. Fourcy qui estoit d'Ibernie, & l'autre par S. Selonnes & S. Foltain ses freres, qui vindrent en France comme pelerins. Fondation d'Abbayes.

CLOTAIRE TROISIESME,

ROY TREIZIESME.

C

Sommaire.

1 *Clotaire III. du Nom regne apres Clouis. Maires appellez Ducs de France. Mort de la grandeur & gloire des Rois.*



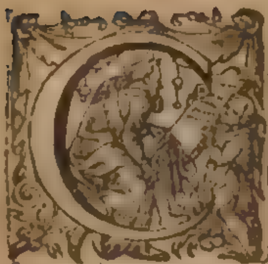
Des enfans de Clouis son aisné Clotaire troisiesme du nom, par la volonté de sa mere succeda au Royaume, & fit Maire de son Palais, Erich, apres la mort duquel, Ebroin fut Maire du Palais, homme cruel, ambitieux & perfide, qui fit plusieurs meschancetez, & qui se fit nommer Duc de France. Aucuns tiennent que depuis ce Clotaire iusques à Pepin Roy de France, les Maires du Palais ont esté appellez Ducs de France. Et y en a qui disent que cest Ebroin fut appellé Seneschal & Baillif, & qu'il fut Cheualier, Duc & Prince de France. Ebroin conseilla à son maistre de D faire plusieurs griefues impositions, dont il rendit son maistre & luy fort hays du peuple. Clotaire mourut en l'Abbaïe de Chelles pres Paris, l'an six cens soixante, & de son regne le IV. Il ne fit chose digne d'estre escrite sinon qu'il entretint ses suiets en paix, pource qu'Ebroin estoit si terrible, que ny les Princes de France, ny les estrangers n'oserent entreprendre de luy faire la guerre. L'honneur & des Rois & du Royaume mourut auec Clotaire, car les Maires du Palais feignans garder les droicts de la Couronne, commencerent (chacun pour son auarice) à debattre du gouuernement des affaires, comme il a esté dict cy dessus. I. Maires appellez Ducs de France. Mort de la grandeur des Rois.

CHILDERIC DEVXIESME.

ROY QVATORZIESME.

Sommaire.

1. *Childeric confine Ebroin dedans vn Monastere. Le mal d'vne trop grande puissance, quel. Mort de Childeric.*

1. 

CLOTAIRE estant mort l'an de salut 666. Ebroin se voiant sans maistre, consideroit, que si le Royaume venoit à tomber entre les mains de Childeric, desia Roy d'Austrasie frere de Clotaire deffunct, ledict Childeric donneroit l'estat de Maire du Palais de France de Paris à Vlfoade, qui ia estoit Maire du Palais d'Austrasie, & que luy demourroit en blanc. Il s'aduisa (selon le naturel des ambitieux) de dresser vne grande menee pour trouuer moien de se maintenir en sa grandeur: de façon qu'il persuada à Thierri le plus ieune des enfans de Clouis, de se dire Roy, luy promettant de le maintenir & soustenir enuers & contre tous. Ebroin auoit les forces du Royaume de France entre ses mains, tellement qu'ayant mis Thierri en auant, il le fit Roy, priuant Childeric son frere aisné de la succession du Royaume. Thierri estãt creé Roy, crea Ebroin Maire de son Palais, mais le peuple qui desia auoit en grande haine Ebroin pour les impositions tortionnaires qu'il auoit fait imposer par les Roys precedens, s'esleua en armes contre luy, & à son secours print Childeric le vray Roy. Ebroin fut prins par Childeric, qui ne luy fit autre mal, sinon qu'il le confina dedãs le monastere de Luçon au comté de Bourgogne, peine à la verité bien douce pour vn si meschant homme autheur de tant de maux. B C

Naturel des ambitieux.

Clemence de Roy.

Thierri estant aussi prins, fut degradé des ornemens Royaux, & confiné au monastere de Saint Denis en France, & ainsi demeura paisible le Roy Childeric, qui auoit esté tant desiré par les François, & par eux tant agreablement receu, pour l'esperance qu'ils auoient qu'il seroit bon, iuste, & droicturier Prince: ce qui a souuent trompé les peuples, car ils ont veu que ceux qui deuant qu'estre Rois auoient quelque marque de vertu, l'ont laissé escouler dés qu'ils sont venus à la Royauté, & ont auec la dignité de meurs. Aussi furent les François bien tost trompez de ceste bonne esperance qui fut conuertie en vne haine & indignation contre Childeric, car il deuint si superbe, cruel, & tiran qu'il s'acquist la haine de tout le peuple. Ainsi ont plusieurs Princes (deuant qu'ils viennent à commander) donné vne singuliere esperance d'eux, laquelle puis apres lors qu'ils ont esté assis au throsne de l'Empire ils ont effacee par leurs mauuais deportemens. Ce qui a faict penser à plusieurs que la Roiauté à laquelle tout est permis par la trop grande liberté de faire ce qu'on veult, corrompt les bonnes meurs, ou bien qu'on ne cognoist le vice d'vn homme, sinon lors qu'il est constitué en lieu auquel il peut par l'action monstrer, quel il est: tout ainsi qu'on ne cognoit la felleure d'vn pot neuf & fellé, si on ne met dedans quelque liqueur. Estant adonc le Roy Childeric deuenu cruel au siege Royal, battant, tuant & massacrant vn chacun, il fit sans aucune occasion, lier & garotter, à vn pieu, vn grand Seigneur de Franconie nommé Badille ou Bodille, & le fit villainement foüeter. Dequoy Bodille fut si cruellement outragé en son cœur, & tous les Gentil hommes François si irrités qu'il fut par eux suscité, esmeu, & poussé à en auoir la raison, & entre autres deux grands Seigneurs, l'vn nommé Vigobert, & l'autre Amalbert, esmeurent vne sedition contre le Roy, & comme il estoit à la chasse, accompagnerent ledit Bodille, qui l'aiant trouué, courãt apres le cerf mal accompagné, se rua sur luy à coups d'espee, & le tua, & pour exterminer sa race, à fin qu'il ne demeurast aucun qui peust venger la mort dudit Childeric, il vint quant & quant trouuer la Roine Blitilde, & la tua auec son fruit: ce qui aduint l'an 679. Par là les Princes doiuent aprendre à ne faire iniure à per- D

Bonne opiniõ des hommes souuent trõpée.

Le mal de la trop grande puissance.

Roy tué par vengeance

DC.LXXIX

A à persõnne, & sur tout de n'offenser vn Gentilhomme ou autre grand personnage, duquel la generosité se ressent tellement d'vn iniure receuë que la vengeance & la fureur luy faisant oublier tout respect & tout deuoir diuin & humain, le force d'attenter à la personne de son Prince.

Les Princes ne doiuent offenser aucun.

THIERRY PREMIER,

ROY QVINZIESME.

Sommaire.

I. Thierry tiré du Monastere pour regner. Ebroin remis en son estat de Maire du Palais. Ses cruautez & vengeances.
B
II. Antiquité de la maison de Pepin Requeste & Ambassade des Bannis de France au Roy Thierry. Le combattent se voyants esconduicts.
III. Mort de Bertaire Maire du Palais. Pepin gouuerne seul les Gaules. L'augmentation du Clergé. Six Conciles generaux.



LORS fut derechef Roy le susdit Thierry, car Childeric estant tué, le Maire du Palais Vlfoalde qui estoit son grand gouuerneur, s'enfuit en Austrasie suiuy de plusieurs de sa faction. Ce que voyans les François, ils firent Landregesile ou Landesil, fils d'Ercembaut leur Maire du Palais, & incontinent tirerent Thierry du monastere, & le remirent au siege Royal, estimans que l'afflictiõ qu'il auoit endurée estant moine au Cloistre, l'auroit fait sage, & luy auroit donné meilleur entendement qu'il n'auoit auparauant, & pensoit que Landregesil le contiendroit en son deuoir. Le commencement de ce regne fut doux & paisible, dont Ebroin qui durant le regne C de Childeric estoit demeuré enfermé dedans vn conuent, voyant toutes choses estre en douceur, & en paix sans aucun soupçon, & que Thierry son maistre estoit remis en sa Royauté, pensa que l'occasion s'offroit bien à propos, pour rentrer en son estat de Maire du Palais. Les Seigneurs qui au regne de Childeric auoyent esté bannis de leurs maisons, & priuez de leurs estats, se retirerent vers Ebroin, qui auoit grand mescontentement du regne qui couroit lors, voyant que Thierry, qui par son moyen auoit esté Roy la premiere fois, se souuenoit si peu de luy, tellement qu'ils luy persuaderent de sortir du Cloistre, & de reprendre les armes contre ses aduersaires, luy promettans qu'il n'auroit faute de forces ny de support. Il ne fallut gueres prescher Ebroin, pour luy faire mettre sus vne nouuelleté, car son esprit ne songeoit à autre chose. Ainsi se mit aux champs Ebroin auec ses partisans, & vne grosse armée, pour chasser Landregesil, Maire du Palais, de l'administration du Royaume. Thierry sçauoit toutes ces menées, & ne s'en soucioit pas beaucoup, cõme imbecille qu'il estoit, ne se ressouuenant plus du premier bien receu d'Ebroin, lors qu'il le fit Roy de France, faisant ce qu'ont accoustumé de faire plusieurs Princes, qui ne se souuiennẽt plus D de leurs bons seruiteurs, quand vne fois ils les ont perduz de veue. Et par là aussi ils suscitent souuent vn grand malheur à leur Estat, voire mesmes quelquefois à leur vie. Ebroin donc s'estant mis aux champs esperoit estre suiuy de plusieurs, qu'il cognoissoit estre conuoiteux de troubles, & de mutations. Et de fait vn grand nombre de tels hommes le suiuit: mais non tant qu'il se peut comparer de forces à Landregesil qui auoit le Roy, & le Tresor Royal en sa puissance, & auquel le nõ & l'authorité du Roy donnoit vne grande force, s'estant tousiours veu que ceux qui ont eu cela, ont esté plus forts que les autres. Neantmoins Ebroin marchoit tousiours auec son armée, de laquelle Landregesil ne tenoit pas grand compte, & mesprisoit Ebroin & les siens. D'autre-part Ebroin, homme de grand discours, auoit d'heure à autre, des aduertissemens de ses amis qu'il auoit eu le temps passé en court, & les sollicitoit incessamment, qu'ils luy donnassent aduis de ce qu'il auoit à faire. Eux craignans d'estre descouuerts, luy manderent seulement ces deux mots. Souuienne toy de Fredegonde.

I.

Esperance d'Ebroin.

Armée d'Ebroin.

Oubly des Princes.

Le nom d'vn Roy a grand force.

DC. LXXXV.

Aduertiſſement donné à Ebroin.

La victoire conſiſte en celerité.

Luy qui eſtoit homme militaire, & vn fin renard cogneut incontinent ce qu'ils vouloient dire, luy voulans faire entendre que tout ainſi que Childebert (comme nous auons dit cy deuant) fut ſurpris & deffaict luy & ſon armée pour auoir meſpriſé vne femme menant vne armée, & que Fredegonde l'auoit ſurmonté, ainſi pourroit Ebroin ſurprendre Landregeſil, qui l'auoit en meſpris. A ceſte cauſe ſçachant Ebroin que l'aduancement de ſa victoire conſiſtoit entierement en celerité & promptitude d'executer, la nuit ayant fait marcher ſon armée, & paſſer le fleuue d'Iſere à grand haſte, entra au logis du Roy en armes, où il y eut grandes alarmes. Le Roy ſe voulãt ſauuer, fut incontinent aduerty par Ebroin, qu'il ne luy vouloit faire aucun deſplaiſir, ains le ſuplioit ſeulement le receuoir en ſon ſeruice, comme autrefois il auoit fait, l'aſſeurant qu'il le trouueroit tres fidele & tres obeiſſant ſeruiteur. Ce ieune Roy le creut & ſe mit en ſa puiſſance. Ebroin le traicta en grande reuerence & honneur, & manda à Landregeſil qu'il auoit enuie de parlementer auec luy, & le prioit de ſe trouuer en vn lieu qu'il luy aſſignoit auec tel nombre de gens qu'il voudroit. Landregeſil ayant entendu qu'Ebroin auoit receu & traicté le Roy fort reueremment, conceuoit quelque bon traictement d'Ebroin, qui cependant auoit attiré gens pour le prendre & maſſacrer quand il ſe preſenteroit pour parlementer. Dequoy ne ſe doutant Landregeſil vint au lieu accordé entr'eux, & là il fut ſoudain mis à mort par ceux qui eſtoient embuſquez. Par ce moyen demeura Ebroin au deſſus de ſes affaires & ennemis, s'eſtant faict Maire du Palais par force, & Landregeſil pour ſe fier à ſon ennemy, auquel il ne ſe faut fier, fut tué. Ce qui aduint l'an 685. A B

La vengeance douce.

Cruautez & vengeance d'Ebroin.

Alors Ebroin ſe ſouuint de ſe venger de ſes ennemis qui l'auoient contrainct de ſe faire moine, eſtimant que la vengeance eſt vne douce paſſion qui apporte vn grand contentement. Et voyant ſon aduerſaire mort, il entreprint ſeul le gouuernement de toutes les Gaules, & bien ſouuent cõmandoit au Roy meſme, & vſant inſolemment de ſa fortune chaſſoit, banniſſoit, & tourmẽtoit tous ceux qui luy auoient eſté ennemis en ſa calamité, ſe vengeant d'eux à temps à point, ſans auoir eſgard à dignité, qualité ny aage, & donnoit les biens des bannis à ceux qui eſtoient de ſon party. Il ſe vẽgea premierement de S. Leger, Eueſque d'Authun, auquel pour l'auoir reprins de tyrannie, il fit arracher la langue, creuer les yeux, puis trencher la teſte. La moindre des peines dont il chaſtioit ſes haineux, eſtoit l'exil, qui en ſauua pluſieurs, car de crainte de mort, & de tourment, il s'en retiroit tous les iours vn grand nombre vers les Auſtraſiens, leſquels apres la mort de leur Conneſtable Vlfoade, firent Martin & Pepin ſurnommé le Gros, leurs gouuerneurs, qui eſtoient tous deux couſins germains, & leur obeiſſoient paiſiblement, tant la nobleſſe que les autres hommes d'Auſtraſie. Mais le Roy Thierry, & Ebroin qui gouuernoit ſon maiſtre, les firent ſommer de ſe trouuer par deuers eux. A quoy ils ne voulurent oncques obeïr, qu'ils n'euſſent leué vne armée pour y mener, ſe ſouuenans encores des anciennes inimitiez, & qu'il ne faut trop ſe fier à ſon ennemy. Ce que ſçachant Ebroin, il marcha à l'encontre d'eux, & leur dõna la bataille pres de Laon en Laonnois, dont il emporta la victoire. Ce qui aduint l'an ſix cens octante ſept. Vrayement Ebroin ſe pouuoit bien eſgaller en experience militaire à tous les plus vaillans & ſages Capitaines anciens, ſi la trahiſon, & la cruauté ne luy euſſent eſté ſi familieres. Pepin cognoiſſant le peu de foy du vainqueur, ſçauoit bien que le ſeul eſloignement le pouuoit aſſeurer. Au moyen dequoy voyant ſes gens deffaicts, il ſe ſauua par la plus viſte & longue fuitte qu'il peut. Martin ſe retira au prochain chaſteau de ſon obeiſſance, neantmoins oubliant le mauuais tour qu'on auoit faict à Landregeſil, il ſe condeſcendit d'aller parler à Ebroin, ſans prendre oſtages de luy, ne luy demandant pour toute aſſeurance que ſon ſerment ſur quelques ſaintes reliques. Ce qu'accorda Ebroin, qui eſtant homme meſchant & perfide, ne faiſãt compte d'aucune choſe ſainte, ny de iurer, ny de violer ſon ſerment, & faiſant oſter les reliques de leurs chaſſes, il iura deuant les Ambaſſadeurs de Martin, qui pour ce fait eſtoyent là venus, de ne luy faire, ny vouloir, ny commander faire aucun outrage, proteſtant que ſi il faulſoit iamais ſon ſerment, il vouloit que tout malheur tombaſt ſur luy, & que Dieu le priuaſt de la part qu'il pretendoit en ſon Paradis. C D

Ne faut ſe fier à ſon ennemy.

Vn meſchant meſpriſe tout.

Ceſte moquerie de Dieu, qui a touſiours apporté vn remarquable malheur à ceux qui ont abuſé de ſon S. nom, & qui s'en ſont ſeruis de voile à leurs meſchancetez, fut cauſe que Martin encore non experimenté ſe rendit à Ebroin, mais il n'y fut ſi toſt

A qu'Ebroin ne le fit mourir, augmentant de iour en iour sa cruauté. Et comme il aduient ordinairement que les meschans sont payez de la mesme monnoye dont ils vsent, vn Gentil homme François nommé Ermenfroy le tua par surprise. Apres sa mort Varaton fut Maire du Palais, & fit la paix auec les Austrasiens, toutesfois elle ne dura gueres, car son fils nommé Gislemare peruertissant d'vne conuoitise de regner les droicts tant diuins qu'humains, le ietta hors de sa charge. Ainsi apres la mort d'Ebroin exemplaire de toute meschanceté, il s'en trouua encores vn pire ou semblable. Gislemare se pensant assez experimēté pour s'estre troué en quelque guerre de peu de consequence, deliberoit entierement ruiner l'Austrasie, mais la mort l'en empescha. Au moyen dequoy Varaton fut remis en son lieu, qui derechef traicta paix auec les Austrasiens, laquelle fut aussi brefue que la precedente, pource qu'il mourut, & son gendre nommé Bertaire, luy succeda en l'estat de Maire du Palais.

Dc. lxxxviii.

Tout malheur vient de se moquer de Dieu.

Les Austrasiens apres la mort de Martin firent leur Gouuerneur Pepin, qui tant bien se maintint en son Estat, qu'il auoit le bruit de mieux conduire les affaires seul, que quand ils estoient deux. Il estoit d'vne si grande & ancienne maison, que pour B n'en sçauoit l'origine, plusieurs se vantoyent d'estre issus d'Anchise, Prince Troyen, pere d'Ænee, à cause que la plus part de ceux de leur maison portoient le nom d'Anchise. André le moine dict sur leur genealogie, qu'Aubert Senateur de France Orientalle, eut de sa femme Blitilde, fille du Roy Clotaire second du nom, vn fils nommé Arnulphe qui fut Duc, lequel apres auoir eu vn fils appellé Anchise, se fist Prestre, & fut Euesque de Mets.

II.

Lantiquité de la maison de Pepin.

Cest Anchise espousa Begue fille vnique de Pepin, duquel nous parlons maintenant, homme de fort grande entreprise, qui retenant le nom paternel luy succeda en ses grandes richesses. Son pere auoit esleué de tout son pouuoir vn nommé Goudin, qu'il trouua petit enfant delaissé, & luy auoit fait plusieurs honorables charges & Estats, mais en recōpense de ce bienfait, Goudin le tua, & apres ce meurdre, il s'ēfuit, bien fort loing. Pepin voulant venger la mort de son pere, fit tant qu'il sceut la part où Goudin s'estoit retiré, ou pour mieux le surprendre ne mena auec luy qu'vn seul seruiteur, & par longs & secrets chemins se transporta en la maison de Goudine, n laquelle entrant de nuit, & par force, il le fit mourir en sa chambre mesme, auec toute C sa famille. Ce qui aduint l'an 683.

Ingratitude meschante.

Ce ieune Prince, quoy qu'il fut vaillant & entreprenant, vsoit toutesfois de conseil en ses entreprises, de diligence és choses pressées, d'attente en choses dangereuses, & és douteuses d'experience & de force, qui sont toutes bonnes actions & dignes de celuy qui veut meriter & exercer grandes charges. Doncques apres la mort de Martin, l'entier gouuernement d'Austrasie tomba entre ses mains. Il pensoit que le Maire du Palais Bertaire, voulut tenir la paix qu'auoit faite son beau Pere Varaton, auec les Austrasiens, & pour mieux luy induire cela, & oster aux François toute occasion de se plaindre, il fut d'opinion de renuoyer les bannis de France. Mais cerchant le moyen que ce fut auec la volonté du Roy Thierry, il conseilla à ces pauures exilez, de luy enuoyer Ambassadeurs pour le suplier humblement qu'il leur permist le retour en leurs maisons, leur remonstrant estre beaucoup meilleur de l'auoir par douceur que par rigueur ou menaces, & au cas que le Roy Thierry ne voulut receuoir ces offres, Pepin leur conseilla de faire entendre audit Roy, que s'ils ne pouuoyent obtenir cela de luy D ils estoient resolus de changer semblablement de Conseil. Les Ambassadeurs des bannis arriuez à la court, se presenterent deuant le Roy, auquel le chef de l'Ambassade vsa de toutes les suplications, submissions, prieres, & requestes, dont vsent ceux qui implorent la clemence de leur Prince, & fit la harangue qui s'ensuit.

Actions de celuy qui manie affaires.

Requestes des bannis.

» Vos subiets (Roy tres-debonnaire) nous ont enuoyez vers vous, pour obtenir de vostre Maiesté, ce que longuement, & auec grandes & instantes prieres, ils ont requis à la clemence de nostre Dieu tout puissant. Ils ne vous requierent point d'estre auancez en honneurs, magistrats ou dignitez, ny que vous leurs donniez richesses ny lieu ou authorité en vostre Royalle court, bien que telles prieres ne seroyent à reietter par vn Roy, si liberal & magnifique que vous estes: seulement vous supplient de leur rendre leurs femmes, enfans, parens, païs, & maisons, à fin qu'ils puissent passer le reste de leur vie au païs de leur naissance, & leur soit loisible de mourir souz vous, en vostre Royaume, & en vostre seruice, & que non en exil, ains en vos terres ils soient

Prieres des bannis.

De LXXXVIII.

" enterrez, pour y attendre la derniere resurrection. Si ces vos suiets, (Sire) estoient as- A
" saillis de quelque force estrangere, ce seroit vous, qui par droit les deuriez secourir, &
" ils seroient obligez de s'adresser à vous pour auoir aide, & attendre de vous seul vn sou-
" lagement de leurs calamitez & miseres. Mais à present, eux n'ayans autre chose à de-
" mander que d'estre remis en leurs maisons, aussi n'en recerchent-ils d'autre que le se-
" cours, asseurãce, & debonnaireté de vostre Maiesté Royalle, & tres pitoyable. Vous
" ne sçauriez les voir, estans ainsi esloignez de vous, mais faignez de les voir & les re-
" presentez deuant vos yeux vous les verrez plorans & gemissans, se prosterner deuant
" vous, estre confusement à vos pieds, vous recommandans auec larmes leur cause, cõ-
bien que (Sire) ils aiment mieux s'arrester, & se fier en vostre clemence & benignité,
qu'en la iustice de leur cause. Il ont esté dechassez de leurs païs comme hõmes naiz
" à faire faute, ou poussez de la calamité du temps, ou de ie ne sçay quelle necessité du
" destin & force de la fortune (s'il y a rien qui porte tel nom auec effort & puissance)
" & ils sont plustost par ces violẽces sortis de leur terre, qu'ils n'en ont esté chassez pour
" leurs demerites. Or de tant plus leurs fautes sembleront estre griefues, & insuporta-
" bles, de tant plus aussi aurez vous plus de gloire à leur pardonner: ce sera vne grande B
" loüange à vn Roy d'auoir mis sous sa sauuegarde ses miserables suiets, & les conseruer
" en leur entier par sa puissance, les retirant (si ainsi faut parler) du tombeau de la mort
" ou ils estoient tombez par leurs sottes actions & demerites. Car sans faillir (Sire) ce
leur est vne griefue mort, ou plustost vne vie pire que la mort, que de se voir hors de
" leurs maisons, & loing de leurs parens & amis, au temps mesme que vous regnez, au-
" quel ils auoient fondé toute leur esperance. Ils fussent venus vers vous (Sire) sans ar-
" mes, & la corde au col, à fin que par tel spectacle si calamiteux, & auec l'abondance
" de leurs larmes, ils vous peussent esmouuoir, sçachant bien que pour moindre chose
" vous faites misericorde à ceux qui vous en requierent, ou bien en vous cõtentant, &
" satisfaisant, pour y receuoir la mort par vostre commandement & ainsi mettre fin à
" leurs miseres: mais ils ont craint que se presentans en cest equipage, cela ne redondast
" à vostre deshonneur, comme si vous estiez tant dur, & inexorable que pour vous a-
" doucir, il fallut venir à telle & si estrãge extremité de remedes. Pour ceste cause (Sire)
" ils ont voulu pratiquer cecy par moyenneurs, & Ambassades, comme chose digne de C
" vostre douceur, & de leur esperance. Ce sommes nous donc (Roy debonnaire) ceux
" qui vous apportons les pleurs, gemissemens, & prieres tres humbles de vos obeissans
" & affligez suiets & seruiteurs: vous estant leur Roy, le pere du païs, & de vos citoyẽs,
" & leur conseruateur, soyez encor, ie vous suplie, leur restaurateur. Ie vous suplie (Roy
tres clement) par le S. nõ de ceste Royale couronne, par vostre courtoisie, douceur
& clemence, laquelle seule fait qu'elle soit celle enuers qui gaigne la cause des affli-
" gez, & vous prie pour vos citoyens & suiets calamiteux, vagabonds & miserables.

France en la clemence de Roy.

Cõmiseration des bannis.

Humble requeste de bãnis.

Mais le Roy Thierry gouuerné par flateurs, qui sont la ruine des Princes, & par ceux qui auoient vsurpé les biens, Estats, & honneurs des bannis, ne leur voulut accorder leur requeste, estant souuent aduenu que ceux qui ont fait bannir leurs ennemis, & iceux fait priuer d'Estats, & de biens, & s'en sont enrichis & aggrandis, n'ont iamais voulu permettre leur restitution, pour n'estre contraincts de vomir ce qu'ils ont deuoré. Et Bertaire qui possedoit la volõté du Roy, son maistre, & qui beaucoup mieux ressembloit à Ebroin qu'à nul autre, fit responce aux Ambassadeurs des bannis, qu'ils n'esperassent iamais auoir permission de retourner en leurs terres, dont ils s'estoient D eux-mesmes exilez, quand ils sortirent des païs, & de l'obeissance du Roy. Ce refus rapporté en Austrasie, les pauures bannis s'indignerent de telle sorte que conuertissant leur humilité en fureur, leur douceur en desespoir, & leur premiere obeissance en forte rebellion, ils prindrent les armes, & se mirent en campagne, souz la cõduite de Pepin, monstrãs par là, que c'est vne chose coustumiere que ceux qui sont chassez hors de leurs maisons par la porte de deuant y veullent rentrer par la porte de derriere. Ces bannis donnerent vne bataille au Roy Thierry, & au Maire de son Palais aupres d'vn lieu nommé Thessiere, en laquelle peu s'en fallut que le Roy ne fut prins, & de fait il l'eust esté, s'ils eussent voulu. Mais ils ne les voulurent poursuiure pour la reuerence de la Maiesté du nom de leur Roy, au contraire ils luy permirent de se sauuer, ne se voulans point declarer ses ennemis, disans ne combatre contre luy, ains contre ceux qui tenoient sa volonté & puissance enueloppées: Ce qui aduint l'an 690. Voila le

Flateurs ruine des Princes.

Humilité cõuertie en fureur.

A mal-heur & l'accessoire auquel ces brouillons de court mirent ce pauure Roy, qui pouuoit cognoistre (s'il eust eu entendement) le proffit qui luy prouenoit du conseil que ces flateurs luy auoient donné, & la faute qu'il auoit faite d'auoir irrité ses subiets iniustement bannis par la passion de leurs ennemis, & de leur auoir refusé le benefice de sa clemence lors qu'ils l'implorent. DC XC. Le mal-heur d'vn Roy par mauuais conseil.

Apres la perte de ceste bataille, les François cõmencerent d'auoir Bertaire en mespris, tant pour le voir desconfit, que pour estre cause que ces pauures bannis auoient esté tant superbement refusez d'vne si humble & iuste requeste, lesquels prenans les armes, n'auoient faict que leur deuoir. Et tant creut ceste haine, que Bertaire fut tué par les siens propres, tellement que sa belle-mere nommée Ausestide estoit mesme soupçonnée d'y auoir consenti. Thierry estant deliuré de Bertaire, comme d'vn pesant fardeau, ou deslié de luy comme d'vne chaine qui tenoit sa volonté liée, il se laissa gouuerner au sage conseil de Pepin, qui le radressa en vn si bon chemin, que les bannis retournerent en France, qui par ceste reunion & restablissement fut en ce temps là remise toute en vn, au lieu qu'estant parauant departie en tant de membres, elle
B auoit presque perdu la gloire de son nom. Car les Rois qui vindrent apres Clouis en auoient fait plusieurs Royaumes, comme celuy de Paris, d'Orleans, de Soissons, de Mets, de Bourgogne, d'Aquitaine, ainsi qu'il a esté dit cy dessus, combien qu'il eut communement quelque querelle pour les bornes de ces deux derniers, bien plus souuent que pour les autres. Tous les Rois de ces Royaumes s'appelloient Rois de France, & n'y auoit au commencement autre difference entre-eux, sinon que celuy de Paris estoit estimé le chef & principal de tous les autres. Toutesfois depuis que les guerres s'esmurent entre leurs Maires du Palais, ils s'attribuerent toute telle puissance que faisoit celuy de Paris. III. Bertaire tué. Plusieurs royaumes en France.

Depuis que Pepin eut vaincu Bertaire, il gouuerna entierement les Gaules, faisant vn de ses principaux amis, appellé Nordebert, Grand Maistre de la maison du Roy, & Gouuerneur des finances. Il donna la Champagne à Drogon son fils aisné, puis il passa le Rhin, pource qu'à l'occasion des guerres ciuiles, qui si longuement auoient duré en France, ceux d'outre le Rhin commençoient à se reuolter. Apres qu'il les eut
C appaisez, voiant que les Sueues & Saxons, qui par succession de temps s'estoient retirez de la subiection des Frãçois, ne luy vouloient obeïr, il les tourmenta par plusieurs batailles. Et combien qu'ils fussent estimez inuincibles, toutesfois il les ennuia tant, qu'ils furent contraincts se rendre. Aussi auoit-il deliberé ne se lasser de ceste guerre, ny la cesser qu'il n'en fut venu à bout. Ainsi par son labeur la France demeura longuement en paix, & recouura sa renommée entre les estranges nations. Pepin gouuernoit seul les Gaules.

Thierry ayant regné 19. ou 14. ans, mourut l'an de salut six cens nonante trois, & fut enterré à Arras, en l'Eglise S. Vaast, laissant de sa femme Clotilde deux fils, Clouis, qui fut Roy apres luy, & Childebert: autres disent trois, à sçauoir Clouis, Clotaire, Childebert. Durant les regnes de ces deux Rois precedens, la grandeur de la Maiesté Royale des Rois se rabbaissa de beaucoup, & l'Eglise de Rauenne ne s'accordant auec l'Eglise Romaine, n'estant à elle suiette, s'y rendit volontairement par l'integrité du Pape Donus, qui augmenta grandement le Clergé d'honneurs & de dignitez, tellement que l'Eglise Romaine s'augmenta fort. Le 6. Concile general fut tenu à Constantinople de 289. Euesques, là où fut celebré la premiere Messe en La-
D tin, & l'vsage & l'ordre d'icelle fut approuué dudit Concile. Là fut aussi permis aux Prestres de Grece de viure en mariage, & auoir fẽmes legitimes, mais non point aux Prestres de l'Eglise Occidentale, & iusques alors auoient esté tenus 6. Conciles generaux, à sçauoir à Nicene, à Constantinople, à Ephese, à Chalcedoine 2. & le 6. à Constantinople. En ce temps là aussi, l'Empereur Constantin esmeu de la sainteté du Pape Benoist II. ordonna que l'eslection du Pape doresnauant faicte par le Clergé & peuple Romain, seroit stable, sans plus attendre l'authorité de l'Empereur, ou de son lieutenant Exarche en Italie, sans l'authorité desquels elle n'estoit auparauant ratifiée. Les Saxons receurent la foy Chrestienne, & le docteur venerable Beda viuoit. L'augmentation du Clergé. Six Conciles generaux.

A

CLOVIS TROISIESME,
ROY SEIZIESME,

CLouis troisiesme du nom, fils aisné de Thierry, fut Roy apres son pere, & regna, selon aucuns, trois ans, selon d'autres, quatre, ne laissant de luy aucune chose digne de memoire.

CHILDEBERT SECOND,
ROY DIXSEPTIESME.



Debat pour les images des saincts

SOn frere Childebert II. du nom luy succeda, qui regna 17. ans, sans laisser pareillement aucun acte signalé de luy, non plus que s'il n'eust point regné. Il fut enterré à Nanci, en l'Eglise S. Estienne. Durant le regne de ces deux Rois, la foy Chrestienne commença presque à estre du tout estaincte en Orient par la loy Mahumetiste, & aussi commença le debat pour les images des saincts. Car l'Empereur Philippique Bardonius, qui fit mourir l'Empereur Iustinian 2. fit vn edict par lequel il ordonna que les Images fussent ostez des Temples, & ce du consentement de Iean Patriarche de Constantinople, pour laquelle cause Constantin Pape les excommunia, & declara heretiques en vn Synode à Rome: mesmes ordonna que l'Image dudict Empereur ne fut receuë ny taillée en or, argent, airain, ny en plomb, que son nom ne sa figure ne fussent receuës, ne mention faicte d'eux és prieres de la Messe. B

C

DAGOBET DEVXIESME,
ROY DIXHVICTIESME.

Sommaire.

I Grandeur des Maires sous Dagobert II. & petit pouuoir des Rois. | *II Pepin fait ses affaires. Charles Martel. Daniel appellé Chilperic.*

I.



CHILDEBERT deuxiesme du nom Roy de France mourant laissa vn fils nommé Dagobert deuxiesme du nom, encore bien ieune. Lors les Rois n'estoient Rois que de mine, & ne seruoient que de masque ou d'ombre, au lieu que les Maires du Palais estoient Rois de faict & d'authorité. Eux aians commencé à aggrandir leur puissance à la mort de Clotaire, ou de Dagobert premier, ils la continuerent de là en auant si bien, & la sceurent si dextrement garder iusques au Regne de Pepin, que depuis Dagobert iusques à Pepin, les Rois sont seulement Rois de nom, & leur puissance toute entre les mains des Maires du Palais, qui monterent à ceste grandeur par l'eschelle que la paresse, la paillardise, & les vices des Rois laissans abastardir la vertu de la race de ce grand Clouis, leurs dresserent. Et d'autant que leurs predecesseurs estoient conuoiteux d'estendre bien loing les limites de leur Royaume, d'autant ceux cy remettoient toute la felicité de leur vie en volupté & en paresse, & ne se monstroient à leur peuple que le premier jour de May, dōnans & receuans naturellement des dons & presens, & ne s'entremettans aucunement des affaires, & n'aians du Roy rien que la mine & l'acoustrement. Ils se faisoiēt trainer par païs dedans vn chariot trainé par quatre bœufs, se monstrans en ce beau D

Grandeur des Maires.

Neantise des Rois.

A triomphe inutiles au gouuernement d'vne grande Monarchie. Cependãt les Maires du Palais manioient tous les affaires, tenoient les cõseils, oyoient les Ambassades des Empereurs & des Roys, leur faisant responce negotioient auec eux, contractoient traictez de paix, & confederations auec les estrangers, faisoient Edicts & ordonnances : rescindoient, cassoient, annulloient, & supprimoient tout ce que bon leur sembloit, & bref manioient tous affaires, tant de paix que de guerre. Et à mesure que les Roys s'esloignoient de negoces, comme de chose trop penible, ces Maires augmentoient leur puissance par la diminution de celle de leurs maistres, & s'agrandissoient par leur imbecillité. Et comme l'esprit des hommes est insatiable, & n'est iamais content des presens de la fortune presente, ains aspire tousiours à choses plus grandes & plus hautes, les Maires du Palais, l'authorité desquels estoit du commencement petite, la faisans couler peu à peu parmy l'imbecillité de leurs Roys, s'acquirent vne telle grandeur & puissance, qu'ils commencerent de ne faire plus cas de leurs maistres, & à les tenir enfermez dãs vne boette comme à demy prisonniers, les amusans dans vne chambre à des petits passetemps comme des enfãs, B tellement que si les Roys eussent voulu refrener l'audace de ces Maires, à peine l'eussent ils sceu ny peu faire, veu que toute puissance desdits Roys estoit aux Maires nõ à eux, & qu'ils auoient si longuement souffert & laissé croistre la grandeur des Maires, qu'il sembloit que cela leur estoit deu, & que les Roys ne deuoient seruir d'autre chose que de porter le nom des Roys.

DCC.

Puissance des Maires.

Petit pouuoir des Roys.

De là peuuent apprendre les Princes, qu'il faut bien qu'ils se gardent de laisser aupres d'eux tant croistre la grandeur & puissance d'vn homme, que puis apres son audace leur face teste, ains doiuent coupper la racine deuant qu'elle prenne pied biẽ auant, car depuis qu'elle est vne fois enracinee, il est impossible de l'arracher qu'auec l'entiere ruine de ceux qui la veulent estaindre. Cela doncques serue d'exemple aux Roys, Empereurs, & autres Princes, car pour neant seroient escrites les histoires, & remplies de tant & si beaux exemples, s'ils n'y apprenoient la maniere de regner, & à vertueusement gouuerner leurs Estats & seigneuries.

Instruction aux Princes.

Proffit des histoires.

Pour retourner à nostre propos, la nonchalance de nos Roys faisoit beau ieu à Pepin, & luy augmentoit le moyen de s'aggrandir. En quoy il n'oublioit de prẽdre l'occasion aux cheueux, & n'auoit pas le bien de la France en telle recõmandation, qu'il ne regardast semblablemẽt au proffit de luy, & des siens, leur trassant le chemin pour vne fois paruenir au Royaume. Il eut au commẽcement la religion en fort grande reuerence, pour laquelle il fit guerre à Rabod Duc de Frise encore idolatre, & le vainquit en vne bataille, puis le contraignit receuoir vn nommé Clement homme de saincte vie, que le Pape Serge enuoyoit en Frise, pour en estre Euesque, & annoncer aux Frisons la loy de Iesus-Christ. Au moyen dequoy la plus part du peuple la receut, mais les principaux du pays demeurerent en leur obstinatiõ, & leur Prince mesme, duquel la fille nommee Theodosine qui estoit Chrestienne fut mariée au plus ieune des fils legitimes de Pepin appellé Grimoald.

C

Guerre pour la religion.

En ce tẽps Pepin fit retourner Lambert en sõ Eueschế du Traict, de laquelle l'auoit chassé Ebroin ennemy de toute vertu, & s'estoit ce sainct homme retiré en vn conuẽt comme en lieu de repos, & de tranquillité. Retournant Pepin aux affaires de sa maison, il fit son arriere fils Duc de Champagne au lieu de son pere Drogon fils dudit Pepin, qui peu deuant estoit decedé, estant mort Nordebert grand maistre de la maison du Roy, Pepin donna son Estat à son fils Grimoald. Luy venant ainsi toutes choses à souhait, il commença (comme on void communement arriuer) à delaisser Dieu, & s'abandonner à toute volupté : en quoy il fut suiuy par son fils, tellement qu'eux deux faisoient plus de cas de leurs concubines, que de leurs femmes legitimes. Et estoit Pepin si abusé d'vne Damoiselle nommee Alpaide qu'il mesprisoit entierement sa femme Plectrude, de laquelle il auoit eu deux fils, Drogon & Grimoald, & repudiant Plectrude espousa ladicte Alpaide. Lambert qui auoit esté remis en son siege par Pepin, se voulut mesler de luy remõstrer son peché, & luy persuader de laisser ceste concubine. Mais Pepin print ceste remonstrance en si mauuaise part, qu'Alpaide le fit mettre en pieces par Dodon son frere. Voyla le proffit que reçoiuent ceux qui veulent faire des remonstrances sages & vertueuses aux Princes vitieux. Mais l'ire de Dieu tomba bien tost sur ce meurtrier, car en moins d'vn rien, vne si puante

II.

Pepin faict ses affaires.

D

Oubly de Dieu.

Le proffit des remonstrances.

DCC.XVIII vermine remplit tout son corps d'vlceres, que ne pouuant luy mesme supporter sa puanteur, il se ietta en la riuiere de Meuse. A

En ce mesme tẽps Rabod ou Raould Duc de Frise fit tuer vn nommé Ragare son gendre, & Grimoald ou Grimeual fils de Pepin, dedans vne Eglise. Ce que fit ledict Rabod pour le despit qu'il eust que son dit gendre preferoit vne concubine à sa fille. Voyla aussi les maux que la paillardise & l'adultere apportẽt, & Pepin receut tel deuil de la mort de son fils, qu'il en mourut l'an septiesme de sa Mairie, ayant premierement à la persuasion d'Alpaide, baillé le gouuernement general de toute la Monarchie de France, à Charles Martel fils de luy & d'elle, ainsi surnommé Martel, ou à cause de l'admirable force de ses bras, ou à cause de sa vaillance. Estant decedé, la Royne Plectrude tant pour estre ayeulle de Thibaut fils de son fils Drogon, qui lors estoit Maire du Palais, qu'en memoire de son deffunct mary, auoit fort grand credit à la Cour, & enuers les Austrasiens semblablement, mais craignant que Charles Martel iouïst du gouuernement d'Austrasie, elle le fist mettre en prison dedans la ville de Coulogne, donnant tout le gouuernement de la France à Thibault fils de Drogon son fils. Ce qui aduint l'an 719. Ainsi obeissoit toute la France à vne femme vieille, laquelle se porta si mal en son gouuernement qu'elle suscita contre elle la haine de tous les François, qui ne voulans obeïr à vne femme, s'esleuerent en armes contre elle, & esleurent vn nommé Romain froy ou Rainfroy, Maire du Palais. La fortune vouloit que les malheurs de ce temps seruissent d'exemple à ceux qui viendroient apres, & à ceste occasion, fist que tous les principaux de la Cour se diuiserent en ligues, car les Roys n'auoient aucune puissance, ains estoit le Royaume agité de factions des vns & des autres. Les vns fauorisoient Thibault principal de l'vne desdictes factions, & les autres Rainfroy chef de l'autre. Depuis qu'ils se furent declarez ennemis, il ne fut plus possible de les accorder. Il ne se parloit plus comme auparauant de faire guerre aux Austrasiens, car les François mesmes guerroyoient les Frãçois, & de ces querelles de la Cour s'engendrerent telles guerres, que Rainfroy se voulant maintenir en la dignité, en laquelle les François l'auoient esleué, deffit Thibault en bataille, sous le nom & adueu d'vn nommé Daniel, qu'ils appellerent Chilperic, qui auoit esté moine la plus grand part de sa ieunesse. Rainfroy demeura vainqueur, de sorte que Thibault voyant tous ses soldats occis fut contraint se sauuer à la fuitte. Si est ce que Rainfroy perdit tant de gens qu'il n'eust le moyen sur l'heure de poursuiure sa victoire, ny de ruiner du tout son ennemy, ains fut contrainct de faire reposer ses soldats. Apres ce repos il print son chemin par la forest Charbonniere, qui despend les Ardennes, comme faict aussi celle de Cuse, & ne cessa de brusler & gaster tout le pays iusques à la riuiere de Meuse. Depuis Martel estant deliuré retourna en son Estat, & n'exerça aucune vengeance contre ses ennemis, qui fut cause que depuis il prospera tousiours, faisant tout le rebours de ce qu'Ebroin auoit faict, & ce qu'ont accoustumé de faire ceux qui apres vne grande puissance de s'en venger, se contentant d'estre estably en sa preeminence. Durant le regne de Dagobert, l'Empereur Theodose 3. du nom, fist aux Temples restituer les Images que son predecesseur Philippique auoit faict abbatre, puis l'Empereur Leon surnommé Isaurique, c'est à dire oppugnateur des Images, par Edict les fist brusler & oster: dont s'esmeut grand trouble en l'Eglise, & l'office d'Exarchat cessa en Italie apres auoir duré 160. ans.

Mal de la paillardise.

Charles Martel.

La France obeissoit à vne femme.

Daniel appellé Chilperic.

La forest Charbõniere.

Les Images restituez puis abbatus.

B C D

CHILPERIC DEVXIESME,

ROY DIXNEVFIESME.

Sommaire.

I. Mort de Dagobert & Clotaire. Chilperic couronné. Defaite, & puis victoire de Charles Martel, sur les Phrisiens.

II. Eudon Duc d'Aquitaine vaincu.



I.

Dagobert regna quatre ans laiſſant ſes deux fils Chilperic deuxieſme du nom, & Thierry qui par les factions de Martel & autres Princes affectans le gouuernement, furent faicts moynes par force, eſtans iceux enfans en fort bas aage, & ſubiects à receuoir iniure. Cependant Charles Martel mit en auant vn Prince du ſang nommé Clotaire oncle du Roy Dagobert dernier mort, & ſous l'ombre de ceſtuy-cy obtint la ſouueraine puiſſance en France, & auecque luy vainquit ce Chilperic, auquel les François auoient oſté le nom de Daniel, & l'auoient nommé Chilperic deuxieſme du nom. Chiperic parauant nómé Daniel.

Dagobert apres auoir regné quatre ans deceda de ce ſiecle, en l'an 721. & bien toſt apres mourut auſſi Clotaire ſoubs le nom duquel Charles Martel exerçoit ſa puiſſance, & l'accroiſſoit ſi bien de iour en iour, qu'on s'apperceuoit biẽ qu'il ne taſchoit que d'attirer la couronne de France en ſa maiſon, comme il fit, car il dreſſa à Pepin ſon fils l'eſchelle par laquelle il monta à la Royauté. Mort de Dagobert & Clotaire.

B

Dagobert eſtant mort, Chilperic fut couronné par Rainfroy, lequel il crea Maire de ſon Palais. Ce Rainfroy fit vne paction auec Rabord Roy de Friſe telle, que Rabord feroit guerre aux Auſtraſiens, de ſon coſté, tandis qu'il les tourmenteroit de deuers la France. Les Auſtraſiens auoient bien lors beſoing de quelque vaillant chef pour reſiſter à deux tels ennemis: à quoy la fortune pourueut, car Charles Martel eſtant peu deuant ſorti des mains de Plectrude, aſſembla tous les plus accorts de la ieuneſſe d'Auſtraſie, & leur faiſant prendre les armes, marcha premieremẽt cõtre Rabor, duquel toutesfois il fut deffait & chaſſé, mais ne perdãt point cœur pour ce premier deſaſtre, il ſe retira auec le reſte de ſes gens en lieux bien ſeurs, ne monſtrant aucun ſemblant de vouloir combatre. Chilperic & Rainfroy bruſloient tout le pays d'Auſtraſie, de ſorte qu'ils paſſerent iuſques à Coulongne, & la voulant aſſieger, Plectrude les gaigna à force d'argent, tant qu'ils ſe retirerent ſans faire aucun mal. Chilperic couronné. Martel deffait par Rabord.

C

Voyant Charles Martel le mauuais ordre qu'ils tenoient en s'en retournant, & le peu de ſemblant qu'ils monſtroient de ſe deffier de quelque ennemy, il leur donna ſur la queuë & print preſque tout leur bagage aupres de Cambray, dont luy & ſes ſoldats reprindrent tel cœur qu'ils les ſuiuirent iuſques à Troyes, & là les deffirent en bataille rangee auec vne merueilleuſe occiſion de leurs gens. Apres ceſte deffaicte, il print ſon chemin à Coulongne, & cognoiſſant que Plectrude ne l'y vouloit receuoir, il appella les citoyens, & leur remonſtra la victoire qu'il auoit emportee ſur les ennemis, les priant de luy ouurir les portes. Ce qu'ils luy accorderent, puis entra dedans. Et trouuant Plectrude, il n'vſa enuers elle d'autre rigueur que de paroles aigres, ne voulant vſer enuers vne femme d'autres armes que de celles dont elles ſe ſeruent le plus, ce qui aduint l'an 722. Victoire de Martel.

II.

Durant ce temps, Chilperic & Rainfroy cognoiſſans aux Friſons plus d'arrogance que de fidelité, firent alliance auec le Duc d'Aquitaine appelé Eudon, car les Aquitaniens voyans les troubles qui eſtoient en France à cauſe des Maires du Palais, l'auoient eſleu pour leur Duc, ne s'eſtimans moindres que les Auſtraſiens, qui de tout temps en auoient eu. Apres ceſte alliance, Eudon marcha cõtre les Auſtraſiens; mais il fut vaincu en vne bataille. Toutesfois ne s'en voulant retourner en ſon pays ſans rien faire, il emmena le Roy Chilperic, & tout ſon treſor en la haulte Aquitaine. Ce qu'entendant Charles Martel, il enuoya ſes Herauts vers Eudon, pour auoir Chilperic, & ils firent tant enuers Eudon qu'il enuoya Chilperic, & la moitié de ſon treſor, ſe contentant du reſte, & d'vne paix que luy accorda Martel. Chilperic fut Roy cinq ans, toutesfois on ne ſçait s'il eſtoit de la vraye race de Clouis ou non. Voila dequoy ſert és guerres le deſir de ſe monſtrer vaillans, & le grand ſoin qu'on a de la victoire. Eudon Duc d'Aquitaine vaincu.

D

DCC.XXX. A

THIERRY DEVXIESME, ROY VINGTIESME.

Sommaire.

I. Thierry II. du nom appellé par Martel au Royaume. Sueues & Saxons deffaits. Indignation de Plectrude contre Martel.
II. Martel creé Prince ou Duc des François. Institution des anciens Parlemens. Sarrasins passent en France où ils font de grands rauages. Martel delibere de les combatre.
III. Sa harangue deuant la bataille.
IV. Harangue d'Abderame chef des Sarrasins.
V. Ordonnance de leur camp. Diuerses sortes de gens en iceluy. Discipline militaire de Martel. Bataille & defaicte des Sarrasins. Grand & merueilleux nombre de morts. Recompense que fit Martel à ses gens.
VI. Origine des Vandales. La Bourgogne bruslee. Autres defaictes des Sarrasins par Martel. Guerre contre les Frisons. B



I. CHILPERIC estant mort l'an 726. Charles Martel qui gouuernoit à son plaisir tous les affaires du Royaume, afin qu'il n'eust faute de Roy soubs l'ombre duquel il eut l'entier maniment des affaires, appella au Royaume THIERRY deuxiesme du nom surnommé Cala fils de Dagobert. Il auoit esté nourry en vne Religion, mais s'il estoit moine ou non, cela ne se sçait pas au vray. Rainfroy cherchant tous les moyens de se sauuer se retira dedans Paris, puis à Orleans, & finalement à Angers, neantmoins il fut de si pres suiuy, que ne sçachant plus de lieu asseuré, il fut contrainct se rendre à Martel qui luy pardonna, & luy bailla le pays d'Anjou, à ce qu'il peust viure le reste de sa vie en quelque authorité, puis ayant faict assembler les seigneurs principaux de la France, il fit declarer que ledict Rainfroy n'auoit iamais esté Maire du Palais, veu que Chilperic qui n'estoit Roy naturel, l'auoit creé sans le consentement des François, sans lequel les anciens ROYS ne pouuoient faire aucune chose de consequence. Thierry regna en masque comme les autres Roys ses predecesseurs, & soubs luy Charles Martel gouuernoit tout. Et pour ce que les Sueues, les Saxons, & ceux de Bauiere ne pouuoient pas aisement comporter la domination d'vn Roy niais, idiot & effeminé, tel qu'estoit ce Thierry, qui ne seruoit que de parade pour entretenir la puissance d'vn Maire du Palais, qui de vallet se faisoit maistre, il se reuolterent, & dresserent vne armée, sollicitans leurs voisins contre les François. Mais Charles Martel qui auoit plus de valeur que le Roy n'auoit d'imbecillité, les fit bien repentir de leur entreprise, car les ayans rompus & deffaicts, il les fit venir à obeïssance. Ce qui fut huict ans apres la mort de Pepin. C

L'authorité des François.

Cependant Plectrude se retira auec son arriere fille Sanichilde vers ceux qui habitent le lõg du Danube, esperant que Martel pour estre si hazardeux, ne pourroit longuement durer, comme on voit tousiours deuenir que les personnes hazardeuses ne sont de longue duree, & que l'ambition les pousse au hazard, & le frequent hazard à leur fin. Mais quand elle vit qu'il estoit autant ou plus heureux, que vaillant, elle suscita derechef ces Barbares contre luy, esperant que ce seroit à ce coup qu'elle se vangeroit de luy, & pour ce faire, elle leur remonstroit en pleurant (selon le naturel des femmes qui n'ont iamais faute de larmes, seules armes de ce sexe) la pieté que c'estoit, qu'elle qui auoit esté femme legitime de Pepin & Sanichilde sa propre heritiere fussent contrainctes d'obeïr à vn Bastard. Auec ces remonstrances, elle les intimidoit, leur remonstrant qu'ils ne deuoient tant laisser croistre la grandeur d'vn ieune homme ambitieux, & tant heureux comme estoit Martel, qui se fiant en sa vaillance pensoit tout luy estre aisé, & qu'il leur pourroit bien oster leur commune liberté. Toutesfois Martel ne luy donna loisir de faire ce qu'elle desiroit, car la suiuant auec vn camp volant, il dissuada ces Barbares de l'entreprise à laquelle ceste vieille les D

Les hazardeux ne durent gueres.

Les femmes n'ont faute de larmes.

A auoit poussez, & faisant paix auec eux, il les pria de luy vouloir mettre entre mains DCC.XXX.
celle qui estoit la flammesche de ceste guerre, & qui les auoit animez cõtre luy, qu'ils cognoissoient tant heureux en toutes ses entreprises.

Tandis qu'il estoit empesché à toutes ces guerres, Eudon pensant qu'il n'en deust iamais reuenir, & que ces barbares les deffissent, fit plusieurs courses & entreprises sur les François.

CHARLES MARTEL CREE' PRINCE OV DVC DES FRANÇOIS.

MAIS Martel en sortant à son honneur, à son retour fit venir à luy vne compagnie des plus notables gens d'Eglise, des plus grands seigneurs de la France, & des plus honorables hommes d'entre le peuple, en laquelle (ne se contentant du nom de Maire du Palais) par eux se fist creer Prince, ou Duc des François, non plus hautain B & plus illustre que celuy de Maire, & ladite assemblee composee des trois Estats du Royaume, luy mit l'entier gouuernement du Royaume entre les mains. Cela doit seruir d'exemple que tant plus que l'homme est grand, & plus il s'attribue d'authorité. Ceste conuocation de Martel inuentee par luy s'appella Parlement, qui fut vne inuention suiuie de ses successeurs, & mesmement par Pepin son fils, & Charles le grand son arriere fils, & depuis auec la reuolution des siecles fust commuee en l'assẽblee des trois Estats, cõme nous auõs dit en nostre liure de l'Estat des affaires de Frãce. Or la France auoit bien en ce tẽps besoing d'vn si grãd persõnage, lors que de tous les costez ses ennemis l'assailloient. Eudon Duc d'Aquitaine voulant se venger de l'iniure qu'il auoit receuë de Martel, appella à son secours les Sarrasins qui possedoient l'Espagne, & sollicita Abderame leur Roy ennemy de nostre religion Chrestienne, de venir en France, luy proposant les faciles moyens qu'il auoit d'y venir, & l'esperance certaine de la conqueste de toutes les Gaules. Ces Sarrasins sollicitez par Eudon, estoient si superbes, & enflez de plusieurs grandes victoires qu'ils auoiẽt euës en Af- C frique, en l'Asie, & en Europe, pour se voir vainqueurs des Espagnes, dompteurs de l'Orient & seigneurs de l'Affrique, qu'ils se promettoient tout l'Empire du mõde, & ne pensoient pas qu'il y eust Roy ny peuple au monde qui osast leur resister. Dix ans apres qu'ils furent en Espagne, qui fut l'an de salut 730. ils delibererent passer plus outre, estans à ce conuiez par Eudon, ils descendirent bien quatre cens mille hommes en Aquitaine, soubs la conduite de leur Roy Abderame, menans auec eux leurs femmes & enfans, comme s'ils eussent ia tenuë la victoire toute seure, & que ce pays là leur fut promis, mesprisans de telle sorte les Chrestiens, qu'ils les pensoient estre ia deffaicts. Neantmoins ceste brauerie ne fit peur aux François, ny à Martel sage & aduisé Capitaine, & qui en ses affaires vsoit de diligence, de vaillance, & de sagesse, qui sont trois vertus dignes d'vn grand Capitaine, & grandement necessaire à ceux qui manient affaires, soit de guerre, soit de paix. Il assembla vne puissante armée pour resister à la fureur de ces Barbares. Toutesfois deuant que venir aux mains il enuoya ses Ambassadeurs vers Eudon, pour luy remonstrer la faute qu'il commettoit, tant enuers Dieu que les hommes en ce qu'il appelloit en Gaule, les ennemis de la foy, & D qu'il valoit bien mieux vser de reconciliation que de vengeance desplaisante à Dieu, & pour le respect tant de la religion, que du bien de la France, oublier les inimitiez passees, que d'estre cause d'vne si grande & piteuse ruine. Martel aymoit mieux par la voye de paix proceder au salut de l'Estat de la France, qu'il estimoit sien, que le hazarder au peril de la guerre, & au ieu des batailles, qui est incertain, faisant ce qu'ont tousiours fait les plus vaillants hommes, lesquels ont tousiours esté les derniers à cõseiller & resoudre la guerre, & les premiers à l'executer. Ces remonstrances esbranlerent tellement Eudon, que voyant que les Sarrasins qu'il auoit appellez à son secours, au lieu de le secourir, destruisoient & pilloient toute l'Aquitaine, il traicta secrettement alliance auec les François, leur promettant faire tout ce qu'il pourroit pour l'vtilité publique.

II.

Institutiõ des anciens Parlemens.

Arrogãce des Sarrasins.

Condition d'vn grand Capitaine.

Naturel des vaillans hommes.

Les Sarrasins ayans pillé, bruslé, saccagé, & rauagé les pays de Bourdelois, d'Angoumois, de Xaintonge, & de Poictou, vindrent iusques aupres de Tours, qui pour

DCC. XXXIII.

ce qu'elle est outre Loire, & du costé de l'Aquitaine, dependoit lors d'Aquitaine. A
L'intention de Martel estoit de garder la France de la cruauté & auarice de ces Barbares, & voyant que pour ce faire il failloit necessairement combattre, il delibera que ce seroit en Aquitaine appartenant à Eudon, à ce que l'entier dommage de la guerre tombast sur celuy qui estoit cause de tout le mal, & pour le contraindre aussi de luy tenir la promesse faicte en leur secrette alliance, & auoir esgard à ses subiets qui le hayoient merueilleusement. Ayant doncques Martel passé la riuiere de Loire, il se campa deuant la ville de Tours, les citoyens de laquelle le secoururent de tout leur pouuoir.

Sage consideration de Martel.

Martel grand & experimenté Capitaine, voyant que ceste riuiere luy pourroit grãdement seruir, tant pour amener viures en son camp, que pour empescher que l'ennemy venant auec telle multitude d'hommes, le peut enclorre, ne s'en remua que premier il ne fut asseuré d'Eudon.

Ainsi il approcha des ennemis qui pilloient & ruinoient tout, & leur presenta la bataille, & deuant combattre fit aux siens ceste belle & grande harangue qui s'ensuit. B

III. Harangue de Charles Martel.

Ie suis ioyeux (vaillans soldats) que le temps soit venu, que sans aucun peril, nous ayons moyen de gaigner vne gloire immortelle, & en deffendant vaillamment nostre pays, acquerir le los, & honneur d'este appellez les deffenseurs du monde, & ceux qui auront vangé le tort faict aux choses sacrees & diuines par l'impieté des hõmes execrables, & sans aucune religion. Ceux contre qui nous auons à combatre, n'ont autre confiance qu'en la seule multitude pour sortir en campagne, & venir à la bataille, comme si de leur seule presence ils nous deuoient estonner & battre. Mais si nous les mesurons non au nombre, (qui souuent empesche & nuit au fait des armes) ains par la force, & gaillardise du cœur & des bras, si ie ne suis grandement trompé, ie me fais fort, que la victoire nous est certainement promise. Ils se ruent sans consideration en bataille, & ne craignent le fer que nous auons aux mains, esperans de nous accabler par l'infinité de tant de milliers d'hommes qu'ils sont pour nous assaillir. Que si vous refroidissez leur cholere par la ruine des premiers escadrons qui se mettront furieusement en auant, soyez seurs que vous aurez bon marché du C reste, & les massacrerez, tout ainsi que brebis estans à la boucherie, si bien que vous serez plustost las de tuer & meurtrir, que de combatre. Et ne faut que leurs conquestes vous estonnent, puis qu'ils ne sont faicts seigneurs de region aucune que de celles qui estoient desia esbranslees des seditions & troubles domestiques, ou du tout mises à bas par les guerres endurees contre les estrangers. Que si à present ils ont surmonté les Visigots, aussi voyons nous que les Astures & Cantabres les ayans repoussez, ils se iettent sur nous, comme si nous estions moins vaillans & religieux que les Cantabres & Astures, & comme s'ils pẽsoient estre plus asseurez auec leurs femmes & enfans parmy nous, que se tenans en Espagne, & aux monts Pyrenees: d'autant que vous les voyez allechez du desir de butiner, viure de vols & larcins, & non de iuste guerre: & quoy qu'ils soient en grand nombre, & ayent chef & enseignes pour les conduire, si n'en sont ils pas pourtant moins voleurs & insignes assassineurs. Mais ie vous prie, quelle occasion ont-ils de faire la guerre, que pour ruiner les saincts lieux & massacrer les hommes? Ils ont de coustume de combattre en l'Orient cõtre des effeminez, & contre les esclaues des Roys Leuantins, mais ils trouueront des hommes en France qui leur feront teste: & contre lesquels ils n'eussent oncques osé dresser leurs armes, si Dieu ne leur eust osté leur bon sens (qui est la plus grande punition qu'il prend des hommes en ce monde) afin qu'à vn coup ils soient punis de tant de forfaicts abominables qu'ils ont commis par l'effusion de leur sang, & perte de vie de leurs amis, parens & alliez, & Dieu nous assistant & deffendant vostre querelle. Il y a encore vn moyen secret, pour les dompter & ruiner, duquel il vaut mieux n'en dire rien pour ceste heure que de le publier: neantmoins en cõbattant vous recognoistrez que ie n'ay rien oublié qui serue à la victoire, seulement vous prie d'aller les assaillir pleins d'asseurance du secours diuin, & de l'assistance & bon conseil des hommes, vous souuenant de vostre pays & Prouince, laquelle bien qu'elle n'aye gousté les douceurs de la doctrine Euangelique, ne fut pourtant iamais meurtriere des Chrestiens, ny ne persecuta ceux qui font profession de ceste saincte vie, laquelle grace

Le nombre souuent empesche.

Il ne faut s'estonner de peur de son ennemy.

Denigrement des ennemis. D

La grande punition de l'hõme, perdre le sens.

A grace ie ne sçay si iamais Dieu fit à nation quelconque: comme aussi les François ont cest heur, que depuis qu'ils ont faict vœu, & se sont liez à la religion Chrestienne, on ne vit iamais que l'heresie y ait pris pied, ou que quelque monstre ait pris origine en ceste belle Prouince: laquelle a esté des premieres, qui pour la religion s'est armee auec le peril de sa vie cõtre les heretiques, & ennemis de nostre Seigneur Iesus Christ, domptant & tuant en bataille vn Roy tres puissant des Arriens. De sorte que le Roy de ceste nation donna vn exemple de vertu, & constance à tous les mortels par la ruine de l'heretique, & ainsi s'obligea toutes les autres nations qui se sont façonnees en ce sainct deuoir, à vn si excellent & Chrestien Prince. Les peuples estranges donc, ayans apprins la vertu & pieté de nos ancestres, c'est raison que ceste naïueté de religion & constance & en la foy & aux combats apparoisse en nous, comme naturelle contre des ennemis, lesquels venans des derniers coings de la terre, sont si hardis que de se ruer sur la Gaule, pays coustumier de vaincre & dompter les plus braues, & de deffendre la religion contre ceux qui taschent de l'accabler, & en laquelle ils sont si fols de passer, B sans considerer que l'Espagne ne leur est point encores vne possession paisible, conduisans icy leurs femmes & enfans, comme s'ils vouloient y dresser colonies. En somme (mes amis) bien que la victoire nous soit certaine en main de ces sacrileges voleurs, & de ceste trouppe paillarde & larronesse, si faut il se souuenir de nos forces & vaillances, & penser de quels parents nous sommes sortis, & quelle esperance & bonne opinion ont conceu de nous, les autres peuples de l'Europe, quelle est la terre qui nous a produits, receus, esleuez, nourris, & qui nous a enseigné les armes. Il n'y a poinct d'huys de derriere pour nous sauuer, ains faut rendre à ceste nostre terre naturelle la vie qu'elle nous a donnee, ou (estans sortis de peres vainqueurs de tout le monde) vaincre (ainsi que ferons) ceste canaille Alcoranique: sans penser à faire paix ny accord auec ces bestes, le sang desquelles il faut espandre & engraisser nos champs du massacre de leurs charongnes.

Religion des François. La Gaule religieuse, & vainqueresse.

Nulle yssuë de derriere.

Tandis que Martel faisoit son deuoir d'encourager les siens, le Roy Abderame C n'oublia rien de sa charge, ains ne pouuant plus fuyr au combat, pour estre destitué de moyẽs, & de viures, à cause que desleurs estans faillis, le pays ne suffisoit pour nourrir vne si grande multitude. A ceste cause, voyant les siens animez au combat, les y encouragea encore dauantage, parlant en ceste maniere.

IV. Harangue d'Abderame.

Vostre gaillardise, & desir de combattre, vaillans soldats, n'a besoing d'esguillon pour l'inciter dauantage à faire son deuoir: & toutesfois le peu de sens des ennemis, fait qu'il faut qu'encore ie vous die ce petit mot. Nous auons assubiecti e la moitié de la Gaule, qui obeït à nostre loy, & si tout le pays entier n'a peu resister à nos forces, comment seroit-il possible qu'estant ainsi eschantillee, affoiblie, & demy morte, elle puisse faire ce dequoy elle se deffioit, ayant les forces entieres? Ce seroit grande folie que les Gaulois, lesquels ont par contrainte obey si long temps à l'Empire de Rome, voyans que nous auons accablé la gloire Romaine, & renuersé ses efforts, taschent ores de nous resister, & s'emanciper de nostre puissance. C'est folie à eux de se penser fortifier de la riuiere de Loire, puis que nous auons dompté tant de Mers, pris l'Isle de Rhode, rauagé & pillé le pays de Sicile, & passé en despit de tout le monde, D les effroyables destroicts de Gibaltar, & de sainct George. Mais, direz-vous, ceux-cy se fient qu'vn peu de fuitte les sauuera, & que la cité de Tours les auoisinant leur seruira de retraitte: neantmoins se voyans à grand peine estre vn contre dix des nostres, aussi n'auront ils esperance qu'en la fuitte. Aussi ne sçauront-ils s'asseurer, quoy que retirez à Tours, de nos forces, puis que la cité de Cartage s'est humiliee à nous, & que tant de citez, villes, chasteaux & forteresses nous ont receu pour seigneurs, bien qu'elles semblassent imprenables & inuincibles. Portez doncques (mes amis) ce cœur, gaillardise, & hardiesse au combat, que ie voy maintenant reluire en vous, vous appuyant en vostre heur & felicité, & sur le destin & fortune croissant du nom Sarrazin, vous souuenãs que vous combattez non pour la seule reputation, & pour l'estenduë de nostre Empire: ains estans esloignez par si long traict de mer & de terre de nos pays fẽmes, & enfãs, & amis, la necessité nous cõmãde

Presomption des Arrians.

Victoires des Arrians.

DCC.XXXVI. d'adiouster à la vertu vne victoire forcee, ou bien mourir à la poursuitte. A

Durant que l'vn & l'autre Prince par leurs belles remonstrances & harangues encourageoit leurs armees, les Barbares vouloient à toute force aller au combat, disans à leur Roy, que s'il differoit dauantage ils le commenceroient sans son commandement. L'ordre de son armée estoit extremement beau, car il ordonna sa bataille des plus vaillans & des plus aguerris de tout son camp, laissant le reste à la garde du bagage & des personnes inutiles à la guerre, comme de vieils hommes, des femmes & des enfans. Puis il fit marcher ses bataillons composez de diuerses sortes d'hommes, les vns estoient montez sur chameaux auec fort longues espees, qu'ils tenoient toutes droictes, les autres vsans de l'arc estoient à cheual, duits à bien souuent feindre de s'enfuir pour abuser leur ennemy. Quelques vns gouuernoient leurs cheuaux auecques vne seule verge, sans frain ny bride: entre l'infanterie les vns combatoient de dards & de fondes, les autres de cymeterres, plusieurs estoient armez de gros iacques, faicts à la mode de leurs pays, lesquels ils prenoient aisemēt & laissoient quād ils vouloient: la plus grand part d'entre eux portoit de longues piques garnies de fers bien poinctus, & de banderolles pour leur donner plus grand cœur, & espouuanter les François, qui les voyans venir tous bruslez du hasle, & auec leurs barbes meslees, portans le Turban en teste, les pensoient vrais monstres, pour n'en auoir veu oncques de tels. Aussi les Sarrasins cuidans les intimider, alloient au combat auec si grands cris & heurlemēs, & auec tel bruit d'vne infinité de clairons, qu'on eust iugé le ciel & la terre deuoir s'assembler, & marchoient de si grande fureur qu'ils sembloient bestes enragees, car estans hors d'esperance de se pouuoir sauuer à la fuitte pour estre en pays si loingtain, ils remettoient tout leur salut en la force de leurs bras, deliberans tous de mourir ou d'emporter la victoire. B

Ordonnance du camp des Sarrasins.

Diuerses sortes de gens de guerre.

Prophetie de Bede.

Les Chrestiens auoient esté menacez de ceste descente d'infideles. Ce que le venerable Bede qui viuoit lors, recite en ces propres termes.

Cometes.

Du temps que les Sarrasins couroient & pilloient les Gaules, deux Comettes s'apparurent au ciel, par l'espace de quatorze iours, dont l'vne se monstroit au matin deuant que le Soleil fust leué, & l'autre au soir apres qu'il estoit couché, lesquelles toutes flamboyantes regardoient sur l'Aquilon. Les François mirent tous premiers le feu en leurs loges, tant pour n'auoir plus d'esperance de s'y retirer, que pour seruir de signal à Eudon, & le faire haster. Puis Charles Martel ordonnant sa bataille, print luy mesme la charge de la Caualerie, faisant Childebrand, fils de Martin Coronal de sa fanterie. Il commanda expressément qu'homme ne rompist son rang ny laissast son enseigne, donnant à entendre qu'il auoit mis des compagnies sur la queuë, pour tailler en pieces ceux qui commenceroient le desordre. Il fit faire vn cry tout autour de sa bataille, & luy-mesme dist à ceux qui le pouuoient entendre, qu'il auoit mandé aux Tourangeaux, qu'ils fermassent les portes de leur ville, & qu'ils ne les ouurissent desormais qu'à ceux qui demeureroient vainqueurs. Il leur remonstra pareillement qu'il ne falloit auoir plus d'esperance qu'à bien combatre, ayans deuant eux les ennemis, & derriere la riuiere de Loire, qu'ils n'auoient plus d'autre Gaule ny d'autre terre que celle où ils estoient, dedans laquelle par necessité il falloit vaincre ces Barbares, ou tous ensemble mourir. L'infanterie Françoise ordonnee par plusieurs rangs, faisoit la pointe de la bataille, laquelle commença la charge, donnant de prime arriuee sur les gens de pied Sarrasins, qui brauement la receurent. Les ennemis auoient ordonné leurs fantassins en croissant, & recueilloient tousiours ceux du milieu, à ce que si les François venoient à donner de furie dedans pour les rompre, les deux pointes se vinssent enfermer sur eux, afin de les enclorre. Leurs gens de cheual se presenterent sur les aisles de leurs bataillons. Ce que voyant Charles Martel, il fit marcher sa gendarmerie, luy remonstrāt qu'il ne falloit aucunement s'estonner des accoustremens, montures, ou armes estranges, dont vsoient ces Barbares, & que leurs cheuaux estoient grandes bestes lourdes plus propres à la charge, qu'au cōbat, & leurs cheuaux seulement duits à porter ce qu'ils pouuoient desrober. Il mena luy mesme le bocq qui faisoit l'aisle dextre de sa bataille, donnant la charge de l'autre à plusieurs capitaines, vaillās & experimētez, leur commandant qu'ils frappassent lors qu'ils le verroient cōmencer. Les Cheualiers ennemis ne voulurent oncques attendre le choc des gendarmes François, & C D

Discipline militaire de Martel.

La pointe de la bataille.

Remonstrance de Martel.

A ne faisoient que volter à l'entour d'eux, sans oser venir aux mains, pensans qu'ils lais- DCC. xxxvi.
seroient leurs rangs, & par ce moyen romproient leur ordre. Toutesfois quand ils virent qu'ils trauailloient en vain, ils s'approcherent peu à peu, tousiours escarmouchant, pour amuser les nostres, mais s'ils estoient plus duits & leurs cheuaux semblablement à ces manieres de voltes, les François d'autant les surpassoient en force & vaillance. Ils estoient neantmoins si petit nombre qu'ils ne sceurent oncques tant s'estendre qu'ils se peussent esgaller à la largeur de la bataille des ennemis, de sorte que les Sarrasins commencerent à les enuironner du dextre costé, afin de leur donner à dos. Ceux qui estoient demeurez dedans leur camp, n'entendoient qu'à regarder ce conflit, resiouissans ou contristans selon que la victoire les fauorisoit ou defauorisoit, & ne faut point douter qu'ils ne fussent en grand peine, sçachās bien que tout leur salut consistoit au gain ou en la perte de ceste bataille, & ne taschoiēt seulemēt à les admonester, ains comme s'ils eussent esté mesmes au conflit, ils faisoient geste du corps selon ce qu'ils voyoient aduenir à ceux de leur party, mais durāt que si ententiuemēt ils regardoient le combat, Eudon auec les plus dispos & mieux montez de ses hōmes

Bataille cōtre les Sarrasins.

Le salut de Sarrasins en ceste bataille.

B entra par derriere en leur camp & presque plustost qu'ils l'eussent apperceu: dedans lequel il commença tāt horrible tuerie, qu'il ne pardonnoit à vieillard, femme ny enfant, dont ceux qui combattoient voyans leur cāp pris, & entendans le cry des leurs, se trouuerent tant estonnez que la victoire si longuement douteuse tomba dessus les François. Charles Martel alloit criāt entre les siens que l'armée d'Eudon estoit ceste secrette menee qu'il leur auoit secretement predite en sa harangue, qu'Eudon par ce nouueau secours donnoit à cognoistre en quelle recommandation il l'auoit offencee, le bien que par ceste nouuelle aide il luy faisoit tant à propos, meritoit qu'on luy pardonnast. Les François voyans la faueur diuine de leur costé, se donnans courage l'vn l'autre, comme s'ils eussent esté tous frais, chargerent les Sarrasins d'vne si grande aspreté, qu'ils les contraignirent de reculer. Et à l'instant Eudon, apres auoir massacré tout ce qu'il auoit peu trouuer dedans le camp, leur donna sur le derriere, dont ces Barbares prindrent la fuitte, qui n'en peut toutesfois sauuer que quelques vns des mieux montez, & tourna l'occision principalle sur les gens de pied,

La victoire aux François.

C tant desquels, que de ceux de cheual, il demeura trois cens soixante & dix mille sur le champ, les autres disent trois cens soixante & quinze, n'ayant perdu les François que quinze cens des leurs: petit nombre vrayement pour vne telle victoire, mais c'estoient tout des plus vaillans & des plus grādes maisons du Royaume, & peu se sauuerent d'estre blessez. Il n'est memoire que les Sarrasins fussent oncques mieux chastiez, ny perdissent tant d'hommes & de vaillans Capitaines. Leur Roy Abderame, & presque tous les principaux des siens furent trouuez entre les grands monceaux de morts, seulement estaints de la presse qui recula sur eux. Les François firent tout passer au fil de l'espée, & ne pardonnerent aux enfans seulement. Les femmes furent presque toutes occises par ceux qui premierement gaignerent le cāp, de celles qui eschapperent quelques vnes de meilleur courage se sauuerent à la fuitte, les autres moururent d'ennuy, ou se tuerent elles mesmes de desespoir, aymans mieux accompagner leurs maris à la mort, que tomber entre les mains de leurs ennemis, tellement que bien peu d'elles furent prises viues. La chasse finie, le butin fut mis ensemble. Les Capitaines & soldats se resiouïssans de telle victoire, voyoient la

Trois cens soixante dix, ou quinze mil Sarrasins deffaicts.

D cāpagne pleine des corps de leurs ennemis en si grād nombre, qu'elle en estoit toute couuerte. On y voyoit vne infinité d'armes, & aucuns de ces pauures miserables secoüans encore le iarret, les vns en monceaux, les autres separez, selon que la fortune, la hardiesse, ou la crainte les auoient assemblez ou departis durant le conflict. Mais la plus grand' horreur consistoit en la veuë de leurs profondes playes, car si d'vn costé on en voyoit ayans les bras ou iambes emportees, les autres auoient les tripes au vent, ou estoient trāspercez de part en part: en quelques vns ne s'apperceuoiēt aucunes playes, estans seulement assommez de coups de masse, entre lesquels plusieurs estoient encore en l'agonie de la mort. Ce qui se voyoit de longueur & largeur de terre, estoit tout arrousé de sang & ionché de corps morts, ia par les pillards mis tous nuds, bref, depuis que la fureur fut du tout passee, & le bruit du combat & gemissement des mourans acheué, le spectacle d'vne tant cruelle occision estoit si horrible, que si telle deffaicte fut arriuee sur d'autres ennemis, elle eust peu faire pitié

La campagne couuerte de morts.

Les playes des Sarrasins.

DCC. XXXVIII. aux vainqueurs mesmes. Cela aduint l'an 736. combien que quelques vns disent que ce fut l'an 730. A

Ceste victorieuse iournee donna fort grand bruit aux François, & en firent feux de ioye tous les autres Royaumes Chrestiens, se resiouïssans merueilleusement, que ces Barbares, apres auoir subiugué l'Espagne, eussent commencé par la France à vouloir conquerir le reste de l'Europe. Quelques Historiens disent que ceste heureuse & memorable victoire luy donna le surnom de Martel, disans que tout ainsi que le fer est rompu, brisé & cassé, & amoly par le marteau, ainsi fut la ferocité des Barbares brisee par la vertu de Martel.

D'où vint à Charles le surnom de Martel.

Apres ceste victoire il assembla tout le butin, & le diuisa égallement entre les soldats, pour recompense de leurs bons seruices. Estāt à cause de la longueur de ses guerres espuisé d'argent & de moyens d'en pouuoir recouurer, & n'ayant moyen de donner digne recompense aux Gentils-hommes François, qui si fidellement l'auoient seruy en ces guerres, il leur donna les dixmes que les gens d'Eglise auoient accoustumé de leuer, & ce auec le consentement desdicts gens d'Eglise, leur promettant, si Dieu luy faisoit la grace de viure, de leur en donner bonne & iuste recompence. Ce qu'il ne peut toutesfois faire, comme il auoit promis. Eudon qui auoit faict venir en France le Roy Abderame, & qui estoit rentré en grace auecques Martel, poursuyuant les Sarrasins, en fit vne cruelle boucherie. B

Recompence donnee par Martel aux gens de guerre.

VI. Vrayement ce siecle là estoit bien miserable, durant lequel la France n'auoit vne seule heure de repos. Car Abderame estant vaincu, & Eudon peu apres mort, Charles Martel fut aduerty que la Bourgogne estoit occupee par les Sarrasins, desquels Hunault ou Hurault, & Gaiffre, enfans d'Eudon, marris de ce qu'apres la mort de leur pere, Martel ne leur auoit donné l'Aquitaine, auoient fait venir en Frāce, voulans reconquester ce que les François, par droict de guerre, auoient vsurpé sur leurs ancestres les Roys des Visigots, & freschement à leur pere Eudon & à eux. Adoncques ils renouuellerent la guerre & se monstrerent en armes en Languedoc, sollicitans lesdicts Visigots, qui lors s'appelloient Gotticans, & maintenant Occitans, à tenir leur party, lesquels estans plus vaincus que domptez des François, estoient ioyeux de reuoir la posterité de leurs Roys en armes. Et entreprenans la guerre d'vn grand cœur, appellerent à leur aide les Sarrasins encore ennemis des François, pour raison de la perte qu'ils auoient receuë deuant Tours. Ils furent aussi secourus des Sueues, Alans & Vandales, qui si long temps deuant à la persuasion de Stilicon auoient couru toute la Gaule: & de là, passerent en Espagne, où s'habituerent les Gots & Alans. Les Vandales sont venus comme les Huns & les Gots des parties Septentrionales, & estans chassez de leur pays par les Gots, s'enfuirent vers le Danube, là où ils demeurerent lōguement, & iusqu'à ce que Genseric Roy des Gots les en chassa. Dont recourans à la misericorde & à la protection des Romains, ils supplierent Constantin, Empereur, de leur donner quelque pays, pour y habiter. Ce qu'il fit, en l'an 738. & leur donna la Pannonie, maintenant nommée la Hongrie, laquelle ils habiterent par l'espace de soixante ans, iusques à ce que Stilicon, seigneur Romain, (comme il a esté dit cy-dessus) affectant l'Empire contre Arcardius & Honorius, les appella à son secours, & à la part de la conqueste. Les Vandales estans ainsi tirez aux Gaules, & les ayans pillees, ils en furent chassez par les Gots, & contraints de se retirer en Espagne, là où de pleine arriuee ils prindrent la ville d'Ispali, & appellerent la region d'alētour Vandalousie. Mais l'Empereur Honorius fasché de ce que les Gots brusloient l'Italie, il leur permit de se retirer en Espagne, de là où ils chasserent les Vandales, & les contraignirent de se sauuer en Affrique, là où au temps de l'Empereur Iustinian ils furent exterminez par ce grand capitaine Bellisaire son Lieutenant general. C D

Noms de Visigots.

Huns & Gots des parties Septentrionales.

Renom de Vandalousie.

Mais pour retourner au faict, tous ces Barbares Arrians, tant de l'Espagne que des Gaules se banderent contre les François, & ainsi tous ensēble vindrēt passer le Rhosne, pillans & bruslans tout ce qui estoit de l'appartenance du Roy de France, ne pardonnans à femmes ny vieilles gens, ny à petits enfans, & n'ayās esgard ny à aage, ny à sexe quelconque. Et firent encore pis aux temples, lesquels ils despouïllerēt de vaisselle d'or & d'argent, d'ornemens, & de toutes telles richesses, les ruinans iusques aux fondemens. Sauoye & Dauphiné principallement receurent le plus de dommage, où il ne demeura rien qui ne fut ruiné & reduit en cendres & de-

Cruautez des Arrians.

A serts : toutesfois ils n'entrerent point en la ville de Vienne pour ce voyage, mais allant plus auant, mirent la cite de Lyon en leur puissance, & tirans outre, prindrent quasi toute la Bourgongne, à sçauoir Mascon, Chaalon, Dijon, & Auxerre : & estans venus iusqu'à Sens, l'Euesque de la cité sortit sur eux, auec vne grosse troupe de gens de guerre, & donna dedans de telle furie, qu'il en deffit la plus grand part, qui estoiët les Visigots, lesquels se sentans estre entrez trop auant en France, & craignans d'estre enclos par ceux des villes, qu'ils auoient laissees à dos, retournerët en mesme hastiueté qu'ils estoient venus, & retournans en arriere, acheuoient de brusler & destruire ce qui estoit demeuré entier, à ce que Charles Martel ne trouuast riē d'entier apres eux, & qu'il n'eust aucun moyen de nourrir vne armée pour les poursuiurre. Ainsi fut toute la Bourgogne tant Cisiurane que Transiurane mise en ruine par les Visigots, & par les Sarrasins, auant que Martel eust le loisir de le venir secourir, lequel se voyant assailly de toute la Barbarie des Sarrasins & Visigots, ne dormoit pas, ains pratiqua si sagemēt auec ses voisins, qu'il eut incōtinent vn gros secours, mesmemēt de Luitprād, Roy des Lombards, Prince Chrestien & Catholique, & Lanfroy Duc d'Allemagne, B & Odillon de Bauiere luy enuoyerent si gros secours que de prime face l'ennemy se retira de la campagne, & s'enferma dedās Auignon, en laquelle Maurice, gouuerneur de Prouence, luy auoit donné entrée, & dedans Narbonne aussi, qui estoient les deux principaux forts qu'ils auoient choisis pour faire la guerre au François. Ainsi fut assiegé Athin, Roy des Sarrasins, dedans Auignon, & endura plusieurs assaults liurez par Childebrand chef de l'armée des François, esquels pourtant ils n'eurent du meilleur, car il en mourut grand nombre à diuerses fois, & firent les Sarrasins tel deuoir, que par leurs saillies furieuses & impetueuses, ils forcerent l'armee de Charles Martel de leuer le siege, & pēdant ces assaux, Charles apres auoir repris tout le pays de Bourgogne, remis Lyon, Vienne, Vallence, & les autres villes circonuoisines en sa puissance, il arriua deuant Auignon auec ses deux armées, où il y auoit tant de combatans que le Sarrasin n'osoit plus faire saillies, ny monstrer le nez dehors. Sur ce les chefs de l'armee Françoise persuaderent à Charles Martel de liurer l'assaut general aux Sarrasins. Ce qu'il fit si horriblement, qu'ayans les Barbares abandonné la defense des murailles, C que les François auoient prinses & occupees, le Roy Athin se sauua à grand haste dedans ses batteaux qu'il faisoit tenir prests au Rhosne en tout euenement du siege. Voyant la ville prise, il se retira à Narbonne, laquelle estoit tenuë par ses partisans, & estoit ville forte & opulente, & en icelle delibera d'attendre encore vne fois le siege, lequel incontinent y fut mis par Charles Martel. qui auoit suiuy le Roy Sarrasin à la plus grande diligence qu'il pouuoit, sçachāt bien qu'il n'y auoit point de comparaison entre Auignon & Narbonne en matiere de forteresse, & que Narbonne le tiendroit longuement, puis qu'Auignon luy auoit faict si longuement teste & donné tant d'affaires. Ce qui auint l'an 738. combien que d'autres disent 736.

DCCXXXV.

La Bourgogne bruslee.

Martel secouru des Lombards.

Athin Roy des Sarrasins.

L'assaut donné aux Sarrasins.

Estant donc Martel au siege de Narbonne, voicy vn autre Roy des Sarrasins nommé Amorce, qui amenoit vne grosse armée au secours du Roy Athin. Ce considerant Martel, & preuoyant qu'il ne luy seroit aisé de vaincre tous les Sarrasins ensemble, delibera de les combattre separez l'vn de l'autre, de sorte qu'il laissa vne partie de son armée au siege de Narbonne, ayant eslargy & estendu son camp si sagemement, que l'ennemy Sarrasin ne se pouuoit prendre garde que l'armee Françoise fust diuisee.

D En ces termes il alla au deuant de son ennemy, lequel il rencōtra, & luy dōna bataille pres d'vn fleuue nommé Illebere, de tel courage, que le Roy Amorce estant tué des premiers, toute l'armée Sarrasine se mit à vau de route, & fut la plus part des ennemis noyez dedans le fleuue, se cuidans sauuer de la main des François. Le Roy Athin estant aduerty de la deffaicte de siens, laissa Narbonne en grande haste, & montant sur ses nauires, abandonna la Gaule, laquelle fut entierement deliurée par Martel, tant des Sarrazins mescroyans, que des Visigots, Arriens, tellement que Dieu donna manifeste secours & faueur à la S. foy Catholique.

Victoire sur les Sarrasins.

La Gaule deliuree des Visigots & Sarrasins.

Charles Martel estant victorieux, chassa Maurice Comte de Marseille hors de la Prouince, pource qu'il auoit laissé le party des Catholiques, pour suiure celuy des Sarrazins & Arriens, & mis le Roy Sarrazin dedans Auignon. Aussi il fit mettre le feu dedans les villes de Narbonne, & Agde, Nismes, & Beziers qui auoient tenu bon pour les ennemis de la foy. Et est à noter que lors se nommoit le Languedoc *Septi-*

DCC.XL. mania, & auoit prins ce nom de la ville de Beziers, laquelle par les antiques se nommoit *Colonia Septimaniorum*, à raison de la septiesme legiō qui y auoit sa garnison establie. L'autre partie de la Prouince des Romains se nommoit, *Prouincia Phocensis*. A

Guerre cõtre les Frisons.

Ceste guerre estāt finie, il alla contre les Frisons qu'il combattit sur le fleuue Bourdon, & les contraignit de se conuertir à recognoistre le vray Dieu, & faire profession de la foy Chrestienne, car encore lors les Frisons se tuoient aux idoles, & leur donna des Saincts docteurs pour les instruire en la foy Catholique. Les vns disent que ceste guerre des Frisons fut entre la bataille de Tours, & la guerre faicte en Guyenne & Languedoc. Tant y a que sur la fin de ces guerres, le Roy Thierry mourut l'an 740. laissant Childeric son frere qui fut Roy de nom seulement comme les autres.

CHILDERIC TROISIESME,

ROY VINGT-VNIESME.

Sommaire. B

I. Childeric estant Roy, Gregoire Pape enuoye demander secours à Martel. Tiltre de Tres-Chrestien donné aux Roys de France. Grandeur, mort & enfans de Martel.
II. Gascons braues guerriers. Pepin se veut faire Roy. Affaires d'Italie. Siege de Rauenne.

I.



HILDERIC troisiesme du nom estant Roy, le Pape Gregoire tiers du nom aduerty de la grandeur, force & prosperité de Martel, l'enuoya suplier de vouloir secourir sa personne & le siege Romain contre Luitprand Roy de Lombardie, qui faisoit la guerre au Pape, pour ce qu'il auoit secouru Thrasimond Duc de Spolete qui s'estoit reuolté contre ledict Lombard. Martel coustumier de deffēdre la religion, delibera de donner secours au Pape: neātmoins il ne fut besoing d'y mener armee, pour ce que Luitprand se desista de son entreprise, & laissa en paix le Pape, pour l'honneur du Prince Martel. Depuis lors à son exemple les Roys de Frāce ont tousiours secouru les Papes, ont esté le refuge du siege Romain, & n'ont cessé d'enrichir les Papes. Ce que toutesfois lesdicts Papes ne veulent confesser ny recognoistre, ains ont attribué l'honneur de leurs biens à Constātin, encore qu'il soit tout notoire que le tout prouient de la benignité & largesse des Roys de France, cōme ce qu'ils nomment les iustices ou le patrimoine S. Pierre, & l'Exarchat de Rauenne. Quelques vns ont voulu dire que le nom de tres Chrestien que nos Roys portent, leur procede de ce qu'ils ont esté tousiours si affectionnez au siege de Rome. Mais il ne vient de là, ains ce fut Charlemagne, qui selon aucuns leur a acquis ce nom, & qui la laissé hereditaire à sa posterité, pour auoir à l'exemple de ses ancestres viuemēt defendu la foy Chrestienne contre les infideles. Martel fut vn grand personnage, comme il apert par les admirables actions de sa vie, & qui voudra les cōferer auec celles de tous les Roys de France, trouuera que ç'a esté le plus grand hōme, soit Roy soit autre qui fut iamais en France, & à vray dire ce fut luy qui à Pepin son fils & à Charlemagne dressa (comme nous auōs dit) l'eschelle par laquelle ils monterēt à leur grādeur. Ayāt mis fin à toutes ces guerres, & se voyant ia vieil & cassé, il aduisa de disposer de ses biens. Il auoit quatre fils, Carloman, Pepin surnommé le Court, Gilles Archeuesque de Rouën, & Griffon. En mourant l'an 741. il laissa à Carloman l'Austrasie, la Thuringe, & les terres d'outre le Rhin, & à Pepin la France, & Griffon fut oublié. Ce qui le fit reuolter contre ses freres à la persuasion de sa mere Sanachilde venuë de la maison de Bauiere, & s'empara de la ville de Laon en Laonnois, mais il fut vaincu & prins par ses freres, & mené prisonnier à Chasteau neuf en Ardenne, qui estoit vne forte place. Ces quatre freres estoient tous differens de naturel. Les vns desiroient les biens celestes, & les autres les mondains. Carloman apres auoir esté grand guerrier ayant accompagné son pere en ses guerres, & son frere Pepin à la conqueste d'Aquitaine, contre Hunault, abandonna le monde & toutes pompes Royales, & s'en alla en vn lieu d'Italie appellé Soracte, où il se rendit Moine, & de là reuenant en Frāce mourut à Vienne en Dauphiné l'an 753. Aucuns disent qu'il eut frayeur d'auoir ouy

Les Roys de France defēseurs des Papes.

Le nō de tres-Chrestien aux Rois de France. C

La grandeur de Martel. D

Quatre freres differens de naturel.

A dire à Euchere Euesque d'Orleans que Charles Martel son pere estoit damné, pource qu'il auoit osté les disimes aux Eglises, & qu'il ne les auoit renduës cõme il auoit promis, & que peu de iours apres son enterrement son corps ne fut trouué en son cercueil, ainsy fut trouué vn serpent seulement. Cela se doit rapporter à la verité. Au cercueil de Martel trouué vn serpent.

Griffon eschappé de Chasteau-neuf passa le Rhin, & à l'aide des Saxons fit guerre à son frere Pepin, en laquelle il fut vaincu, & contraint se retirer en Bauiere dont sa mere estoit yssue. Il en chassa le Duc nommé Thassillon, & s'empara de son Duché. Neantmoins Pepin le deffit encore vne fois, & apres auoir remis le Prince Thassillon en ses terres, il le ramena en France, & luy donna la Seigneurie d'Andely sur Seine auec douze Seigneuries de Normandie, siz és entre les riuieres d'Oise & de Seine, où il n'arresta longuement qu'il ne se retirast vers le Duc Gaiffre en Aquitaine fils d'Eudon & frere de Hunault, & cognoissant les gens de ce païs là tousiours prompts aux armes, il les esmeut à faire guerre contre Pepin, qui sans grande perte les fit retirer. Dont Griffon ne s'osant plus tenir és Gaules ny es Allemagnes, print le chemin d'Italie, auquel il fut tué en passant les monts par vn Gentil-homme de la B Franche-Comté nommé Theodin. Or ne songeoit plus Pepin qu'à acquerir gloire & reputation, & cherchoit tous les moyens qu'il pouuoit pour les acquerir. Dequoy luy aduint vne nouuelle occasion par la iuste & haute guerre qu'il entreprint contre les Sarazins, lesquels voulans venger les pertes & le deshonneur receu par cy deuant, vouloient derechef passer en France. Mais Pepin assemblant ses forces, par vne longue cunctation ne vouloit hazarder le bon-heur de la Chrestienté, à l'euenement d'vne bataille qui est dangereux & incertain, ains les mattant, à la longue les contraignit de repasser en Espagne, faisant les monts Pyrenees bornes de leurs terres, deffendant expressement à tous Sarazins de plus les passer. Pepin doncques apres auoir mis fin à tant de guerres, demeura luy seul maistre des affaires de France soubs Childeric idiot, niais & indigne Roy, & ne se contentant de l'authorité qu'il auoit comme Roy sans en auoir le nom, proietta en son esprit de l'auoir, & d'estre Roy de nom de puissance, & de faict.

¶I. Les Gascons guerriers. Pepin se veut faire Roy.

Cependant que ces affaires se passoient en France, & qu'elle souffroit tant de maux C de l'imbecillité de ses Rois, ausquels elle ne trouuoit aucune consolation ny soulagement qu'au support & appuy de Pepin, la vertu duquel luy seruoit comme d'vn asseuré pillier, sur lequel elle s'appuyoit, l'Italie la regardoit, & auoit ses particulieres secousses & affaires. Luitprand Roy de Lombardie, & le Pape Zacharie apres vne grande & longue guerre qui auoit esté entre eux firent vne paix ensemble, laquelle donna aux Romains, & à tous les Italiens vne bonne esperance que l'Italie par le moyen d'icelle iouiroit d'vn long repos. Mais à peine commençoit la ville de Rome & l'Italie à respirer des trauaux de la guerre, & à se preparer de iouïr du repos de la paix, que le Lombard contre l'opinion de tout le monde, alla mettre à l'improuiste le siege deuant Rauenne. Eutichius Exarche estoit dedans qui auoit par le Pape Estienne esté absouz de l'excommunication iettée sur luy, & qui par ledit Pape auoit esté persuadé de se mettre dedans ladite ville, & bien qu'Eutichius n'eut pas faute de courage, ny crainte de la force des Lombards, veu que la ville estoit bien fortifiée, & remparee, & munie de viures, de bons hommes, & de tout ce qui sert ou soustient D d'vn long siege. si est-ce qu'il craignoit la lõgueur d'iceluy. Adonc il pria le Pape d'auoir pitié de l'estat de la ville de Rauenne, luy remonstrant que si elle n'estoit secouruë, elle estoit perduë. Le Pape enuoya par ses Ambassadeurs prier le Lombard de s'abstenir de ce siege, mais comme ils ne peurent rien faire enuers ce Roy fier & obstiné, il se mit en chemin pour l'aller luy mesme trouuer. Luitprand auoit cependant mis le siege deuãt Rauenne, & voyant apres auoir gasté tout le païs d'alentour, qu'il ne pouuoit rien proffiter là deuant, il leua le siege, & alla assieger la ville de Chiazzo, & l'ayant prinse par la trahison des habitans estans en discorde, & icelle pillée & ruinee. il ramena son armée à Pauie, là où le Pape l'alla trouuer. Le Roy l'ayant receu auec tout respect & honneur, luy rendit tout ce qu'il auoit aux deux annees precedentes pris sur luy en la Romagne, & au territoire de Rauenne, excepté la troisiesme partie de la ville de Cesena. Le Pape ayant fait cest accord auec le Lombard s'en retourna à Rome, là où il ne fut si tost arriué, qu'il entendit que ledict Roy estoit mort, & que son neueu Hirprand qu'il auoit institué son heritier, & à la possession du Royau-

Affaires d'Italie brouillées. Longueur de siege à craindre. Siege de Rauenne.

DCC.XLIII me, auoit esté debouté & chassé d'iceluy. Les histoires Lombardes disent que le mesme iour que Hirpand fut institué heritier, & compagnon audit Royaume par son oncle Luitprand, il sortit en public, tenant en sa main (selon la coustume en tel cas accoustumée par les Lombards) vne lance, & qu'vn oiseau nommé le coucou, s'estant planté sur le fer de la lance, chanta de son chant mal-agreable, & que les Lombards espouuentez & irritez du mauuais augure de cest oiseau, qui selon leur creance & superstition, signifioit la coüardise & pusillanimité de cest homme, le chasserent du siege Royal, & esleurent pour Roy vn nommé Rachise Duc du Friol, lequel à la priere du Pape Zacharie, fit auec luy & ceux de Rauenne, paix, pour vingt ans. Toutesfois le Pape ne se fiant pas fort en la longue durée de ceste paix, comme homme qui cognoissoit le naturel des Lombards estre de peu de foy & de tenue, iettoit les yeux de tous costez pour chercher quelque secours contr'eux, au cas qu'ils le voulussent tourmenter. Il regardoit en la Grece pour voir s'il y en trouuoit. Mais il voyoit que la ville de Constantinople ayant esté lõg temps serue & esclaue de la cruauté de l'Empereur Leon, qui estoit n'aguere mort, & qui auoit fait rompre les Images, & chassé ceux qui les honoroient, estoit entrée en plus grande tyrannie que deuant souz le nouueau regne de Constantin, fils dudict Leon. Car ce ieune Prince estant agité de diuerses diuisions & dissentions des siens, pouuoit à peine soustenir soy & son Empire par ses armes. Le Pape doncques ne pouuoit trouuer secours ny support en Grece, & ne voyoit endroit en la terre, d'ou il en peut (ce luy sembloit) tirer que de la France. Mais d'ailleurs il voyoit qu'elle estoit de fort long temps gouuernee par tãt de Thierris, Childerics, Dagoberts, Chilperics, & autres imbecilles Rois, qu'il ne pouuoit auoir aucune esperance de ce costé là. Il pouuoit bien esperer de Pepin quelque support, mais il le voyoit assez empesché en la France, sans qu'il eut moyen d'en sortir, pour aller aux païs estrangers. Et d'autre part, il cognoissoit bien que Pepin vouloit faire proffit de l'imbecillité de ses Rois, & qu'il tendoit ses filets pour attraper ceste Royauté, comme il fist puis apres, & qu'il sera declaré au liure suiuant.

Augure sur l'oiseau coucou.

Les Rois imbecilles de la France.

Pepin se veut faire Roy.

Fin du second Liure.





LE TROISIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE CHILDERIC TROISIESME, ROY VINGTVNIESME.

Sommaire.

I. *Insolence de Pepin. Ses moyens pour se faire Roy.*
II. *Affection des peuples enuers leurs Princes. Quels estoyent les anciens Papes. Serment que faisoyent les François à l'Election de leurs Rois. Exemples de Rois esluz.*
III. *Cautele de Pepin. Imbecillité de Childeric. Pepin enuoye prier le Pape de dispencer les François du serment qu'ils auoyent à Childeric.*
IV. *Harangue des Ambassadeurs de Pepin au Pape.*
V. *Childeric hay, & pourquoy.*



Epin apres si grandes victoires se laissa couler à l'insolence, à la vanité, & à l'ambition des plus grandes choses, qui sont vices ausquels tous les plus grands personnages de quelque naturel qu'ils soient, se laissent ordinairemẽt glisser. Il deuint si fier, orgueilleux & insolẽt qu'il ne faisoit plus le Maire du palais, mais le Roy, & non plus le compagnon auec les autres Seigneurs, mais le maistre. Et bien que quelquefois parmy ses insolences, & hautainetez il fit le doux, le gracieux, & l'honneste pour gagner les hommes, si est-ce que tousiours il retournoit à la grandeur, dont ses faicts luy auoyent donné l'opinion, & la coustume, & quelquefois se perdant en ses loüanges, & en la commemoration de ses victoires, monstroit sa vanité qui luy faisoit perdre la premiere grace de sa maiesté accoustumee, & aucunement obscurcir ses faits. Mais Pepin estoit né homme, & par consequent subiet à tomber en ce deffaut de vanité, qui accompagne & talonne tousiours la gloire: toutefois les vns en ont moins & les autres plus, selon la disposition du naturel d'vn chacun. Or recherchoit il par la loüange qu'il donnoit à ses faicts, la volonté des hommes, laquelle il vouloit luy seruir d'eschelle pour monter à la Royauté de la couronne de France, & desiroit que la seule memoire de sa valeur en iettast le premier fondement, & que les affections des François en fussent les marches. Il faisoit de tous costez de subtiles & malicieuses menees pour y paruenir, & auoit ses desseins fondez sur certaines esperances qu'il discouroit, desquelles d'ailleurs il trou-

DCC. L
I.
Insolence de Pepin.
Moyens de Pepin pour se faire Roy.
A

DCC. L.

uoit la demolition par le discours de plusieurs difficultez qui s'y presentoyent. Le A premier poinct dont il se seruoit pour paruenir à la dignité Royale, & pour se faire par le peuple desirer à estre Roy, & rendre Childeric odieux & mesprisé, & animer le peuple contre luy, estoit le bruit qu'il faisoit courir par les oreilles tant des estrangers que des François, que Childeric estoit vn homme, auquel on voyoit diuers effects de naturel, & plusieurs especes de honte, & folie, car tantost il estoit tout niais & idiot, tantost fol, insensé & furieux, tantost si adonné aux voluptez ou de la paillardise, ou de la chasse, ou de la paresse & nonchallance, qu'il estoit la pluspart du temps, ou à demy hors du sens, ou tout stupide, ou si hebeté par ses desplaisirs, qu'il n'apprehendoit autre chose qu'eux, ne se soucioit point de ses affaires, n'entendoit point à iceux, laissoit aller son Estat sans dessus dessouz, ne faisoit aucune iustice, & bref ne recognoissoit point les seruices qu'on faisoit à sa courone, & à la conseruation de son Royaume & de sa personne. Childeric estoit à la verite vn homme qualifié de toutes ces indignes qualitez, & Pepin le sçauoit bien dire, & faire dire par tout par des hommez apostez, qui alleguoient souuent parmy le peuple les indignitez de Childeric & la valeur de Pepin, à fin que comme le mespris & la haine de Childeric B seroit semé, aussi tost la bonne opinion de Pepin entrast dedans les testes & les cœurs des hommes pour le faire estre Roy, & qu'à mesure que la reputation du Roy descendroit & rauualleroit la sienne se guindast & esleuast en haut. Pepin qui commandoit à la France quant à l'authorité, tellement qu'il ne luy deffailloit que le seul nom de Roy, auoit à sa deuotion plus d'hommes que le Roy mesmes, d'autant que c'estoit luy qui conferoit les dons, charges, honneurs, & estats, & qui donnoit les recompenses, & aucun n'en estoit tenu au Roy, ains à Pepin seulement. A ceste cause les hommes dependoyent de luy comme de leur bien facteur & conseruateur, & non du Roy, qui ne faisoit aucun bien-fait, ny aux particuliers, ny au Royaume. Ce qui fut cause de la ruine du Roy & de la grandeur de Pepin. Il falloit doncques que Pepin qui dressoit les filets pour attrapper la Royauté, commençast par le descriement des ordres, sales & indignes actes dudict Childeric, car qui veut rendre odieux ou mesprisé vn homme, il faut premierement le descrier & deshonnorer, & qui luy veut nuire, il le faut auparauant rendre odieux ou mesprisé, pour luy oster les affe- C ctions & la faueur des hommes.

Description d'vn Prince hebeté.

Bruits semez en la louange de Pepin.

Les hommes dependent de leur bienfacteur.

Moyens de faire hair vn homme.

Or l'affection des peuples enuers les Princes vient de l'opinion qu'õ a de leur vertu, comme au contraire le mespris & la haine des peuples enuers eux, le premier viẽt de l'imbecillité, & l'autre des vices des Princes, & toutes les coniurations qui par les peuples, ou par les hommes particuliers se sont faites encontre la personne ou contre l'Estat des princes, ont esté engendrées de la haine qu'on leur a portée pour leur indignité, ou du mespris qu'on a fait de leur neātise & incapacité. Ce poinct du descriement des actions de Childeric (qui à la verité estoit presque tel que Pepin le faisoit trompeter par tout) estoit vn fort hameçon à tirer & allecher la volonté du peuple à Pepin, qui auec mauuais son du blasme & du descriment des vices de Childeric faisoit sonner haut & clair, les vertus de soy, ses seruices, ses bien-faicts, ses vaillances, ses victoires gaignées pour la Religion Chrestienne, & pour la deffence du Royaume, & ses bien-faits enuers le peuple. Ces deux points contrepoisez & balancez, l'vn auec ques l'autre, attiroient d'vne grand force le peuple à la haine cõtre Childeric, & à l'af- D fection enuers Pepin, qui vouloit qu'elles luy seruissent à son intention. Ses esperances estoient fondées sur ces deux articles, lesquelles toutesfois estoient recullées par deux craintes qui estoient comme deux barrieres qui empeschoient le passage, & la course libre de ses desseins. L'vne estoit la grandeur & la saincteté de ce nom de Roy de France, laquelle les François auoyent en telle reuerence, que qu'il fust, qui portast ce nom de Roy, fut il sot, ou habille, digne ou indigne, estoit si aimé, honoré, & reueré des François, qu'ils estimoyent leurs Rois, estre vne chose saincte. L'autre estoit la memoire de ce Grand Clouis, qui pareillement estoit tant reuerée pour le grand bien qu'il auoit fait à la France, de l'auoir honorée de la religion Chrestienne, que lors que les Rois ses successeurs vindrent à degenerer de sa grandeur, & à la remettre toute sur les Maires du Palais, & à estre seulement masques des Rois, elle les conseruoit neantmoins en la bien-veillance & amitié du peuple François, de façon qu'il n'y auoit aucun si hardy, qui eut osé ouurir la bouche, d'arracher le Roy-

L'affection des peuples enuers leurs Princes.

Pepin faict louer sa vertu

Esperance & desespoir de Pepin.

Amour des François enuers leurs Rois.

La memoire de Clouis.

A aume à la race de Clouis pour transferer en vne autre. Mais vn homme de grand courage & aduisé comme estoit Pepin, qui n'auoit faute de moyens non plus que d'ambition, ne demeura en si beau chemin à faute de remedes pour remedier à toutes dificultez. La grandeur de son cœur & la hauteur de ses desseins & entreprises, l'animoit à se faire Roy, & l'experience des affaires du monde qui enseigne les ruses, les subtilitez, les pratiques, les menees, les inuentions & les resolutions, luy fit trouuer vn expedient, le plus beau & le plus receu qui soit entre tous les autres qu'on sçauroit inuenter. Ce fut le poinct de religion qui en toutes choses surpasse toute affection & passion humaine. Car Pepin voyant, que Rome estoit la source de toute vertu & pieté, & que le siege Pontifical sembloit de loing vn Soleil de saincteté, & que les François luy portoient vne singuliere & deuotieuse reuerence & affection, d'autant que de loing il esclairoit comme vne lampe de pieté & religion, il pensa que le meilleur seroit de s'y adresser, pour obtenir ce qu'il demandoit, & en ce faisant de messer à la commemoration de ses merites, vne promesse de secourir le siege Romain contre les Lombards ses anciens ennemis.

Les grands courages ne trouuent rien impossible.

La force de la religion.

Vertu des anciens Papes.

B Pepin sçauoit bien que le Pape auoit tant de besoing d'vn bon secours qu'il seroit bien aise de le gratifier en sa demande pour en auoir la reuenche, & d'ailleurs sçauoit aussi que les François ne refuseroient aucun commandement ou consentement dudit siege, qui estoit lors decoré de la memoire de tant de Saincts peres, qui auoyent esté assis en la plus haute chaire de la religiõ Chrestienne, lesquels ne se mesloyent que du mestier de Prestrise, ne faisans les Princes & Potentats, ny les guerriers, comme depuis ils ont faict, ny ne se meslans ny entremeslans des affaires du monde, ny des Princes estrangers, qu'en ce qui touchoit leur concorde & amitié, l'extirpation des heresies, la publication de la saincte & vraye parole de Dieu, & la denonciation de la guerre contre les infideles. Leur vie saincte les rendoit admirables à toutes nations, & mesmement à la Françoise, laquelle bien qu'elle fut fort affectionnee à ses Rois, si est-ce qu'elle l'estoit encore dauantage audict siege. Pepin cognoissant cela s'en voulut seruir, & d'ailleurs pensa que descouurir apertement en France aux François, son desir & les desseins qu'il auoit de se faire Roy, seroit non C seulement temps perdu, mais possible mettre en danger sa personne, veu l'affection cy dessus declarée des François enuers leur Roy, leur religion enuers leurs promesses, & le grand cas qu'ils faisoient de garder leur foy, laquelle ils promettoyent solemnellement à leurs Rois, lors qu'ils les eslisoient & couronnoyent, de les honorer, seruir, soustenir, maintenir, & deffendre enuers & contre tous, moyennant qu'il fut religieux, vaillant, iuste, clement, droicturier, diligent, & entendu aux affaires, & qu'il sceust resister à ses ennemis, punir les meschans, conseruer les bons, & deffendre la foy Chrestienne. Voila le serment que les François faisoyent à l'eslection & couronnement de leurs Rois, qui estoit fait auec condition mutuelle & reciproquement obligatoire, & faut noter (comme nous auons dit cy dessus) que les François depuis Pharamond iusques à Pepin, & au dessoubs encore bien auant en la race des Carliens descendus de Pepin, de leur propre volonté eslisoyent les Rois, n'estant la couronne nullement hereditaire, & si on a veu les fils, & les freres succeder aux peres & aux freres, ce n'a esté par le droit de succession, ains seulement, par l'affection que les François portoyent tant à la memoire du dernier Roy decedé, qu'à D la vertu de celuy qu'ils eslisoyent. Vous auez veu cy deuant comme les François à l'imitation des autres peuples leurs voisins, esleurent Pharamond au Throsne royal, que puis apres ils esleurent pour leur Roy vn nommé Daniel, qui estoit auparauant moine, & qu'ils le surnommerent Chilperic, que dechassans Chilperic, ils esleurent Gilles, Senateur Romain, pour Roy, & que se faschans du mauuais gouuernement de Chilperic enuoyerent prier Sigisbert Roy de Mets, son frere, de venir vers eux pour receuoir la couronne du Royaume de France, & Sigisbert venant en France, toute l'armée s'assembla, & l'esleuant sur vn haut bouclier ou pauois, qui estoit la façon, de laquelle ils saluoyent & proclamoyent pour leur Roy celuy qu'ils auoyent esleu à ceste dignité, ils le pourmenoyent trois fois par le Camp pour le monstrer à vn chacun.

Quels estoiẽt les Anciens Papes.

Le serment des François à leur Roy.

Condition du serment.

Les François eslisoyent les Rois.

Exemple des Rois esleus.

Façõ de proclamer vn Roy.

Les Bourguignons & les Austrasiens faisans paix auecques les autres François, esleurent Clotaire pour leur Roy en tous les trois Royaumes, & apres esleurent pour leur

Roy Childeric, qui estoit Roy d'Austrasie, puis apres voyans qu'il se tenoit trop longuement en Bourgogne, sans venir en France, ils luy enuoyerẽt leurs Ambassadeurs, A
par lesquels ils le prioient de venir à eux, d'autant que se faschans qu'il demeuroit si longuement absent d'eux, & qu'ils ne pouuoyent si long temps demeurer sans Roy, ils auoient esleu Roy vn nommé Odon. Apres le decés de Dagobert, son fils Clouis estant en bas âge, fut par les François esleu Roy, & apres la mort de Clouis ils eslurent à la Royauté son fils Clotaire, lequel mourant 4. ans apres, ils mirent en son lieu Thierry, son frere, qui apres fut deposé, & en son lieu mis & eslu Childeric. Il y a encores d'autres exemples, qui seront specifiés en leur lieu: & cy apres en la posterité de Pepin, que les François par le consentement du Pape Zacharie l'eslurent pour leur Roy, mettans Childeric indigne Roy en vn Monastere: & apres la mort de Pepin vous verrez que les François d'vn commun consentement eslurent pour leurs Rois, Charles, & Carloman, ses fils, à la charge qu'ils partageroient egalement le Royaume entr'eux. A la fin de la race de Pepin, vous verrez qu'estãt mort Loys Roy des François, eux voulans transferer le Royaume à Charles Roy d'Austrasie, ou selon d'autres, Duc de Lorraine, cependant qu'il fit le long à venir, Hue Capet s'empara du Royaume. B
On verra aussi qu'vn fils d'vn Roy a esté repudié & reietté, & vn autre appellé à la Royauté. Car les François mesprisans le ieune âge & l'imbecillité de Charles, ieune enfant, fils de Loys le Begue, âgé seulement de neuf à dix ans eslurent pour leur Roy Odon, fils de Robert Saxon, qui par les Normans fust tué en vne bataille, & que deux ans apres se faschans du gouuernement & du regne d'Odon, ils le desmirent de la Royauté, & y remirent Charles, lequel puis apres se gouuernant laschement, fut mis en prison, & en sa place institué Roy de France, Raoul Roy de Bourgogne. Par ces exemples & autres semblables dont l'histoire de France est pleine, on lira que les Rois de France iadis estoient electifs, & non hereditaires, & encores depuis qu'il se sont attribuez la possession hereditaire d'iceluy, reiettans l'eslection que le peuple en faisoit, estre demeuré vne forme d'election qui se fait à leur sacre & couronnement à Reims auquel les Pairs de France au nom de l'Eglise, de la Noblesse & du peuple, eslisent le Roy là present. Mais ceste forme d'election n'est qu'vne ombre de l'ancienne, & depuis le Royaume est deuenu hereditaire, pour euiter la cõfusion & les troubles qui auiennent aux elections: surquoy nous dirons que quelques ignorans & malicieux, de l'origine de la creation des Rois, & l'institution des Royaumes, ont voulu faire trouuer mauuais, qu'on die que nos premiers Rois furent electifs, comme si les Rois tomboient de l'air ou des nues, sur la terre, ou comme s'ils naissoient de la terre, sans quelque premiere cause, les peuples sont deuant les Rois, & les ont faits, esluz & créez premierement, puis d'electifs les ont rendus hereditaires, ou les Rois mesmes se sont rendus tels par vne longue possession de leur puissance, voulans en cét endroict conclure auec l'opinion de tous ceux qui sagement ont discouru des affaires du monde, que le Royaume hereditaire est beaucoup meilleur que l'electif, & que tous les sages Estats & peuples se sont arrestez au premier, & ont reietté l'autre comme trop subiect à la confusion & aux troubles. C

Rois de Frãce eslus iusques soubs Pepin.

Condition de l'Election de Charles.

Fils de Roy reietté du Royaume.

Rois de Frãce electifs.

Forme d'election au sacre des Rois.

Premiers rois electifs.

Pour reuenir à Pepin, duquel nous nous sommes vn peu eloignez pour faire ceste disgression qui ne sera desplaisante, il cognoissoit les François si religieux qu'encores qu'ils eussent vn Roy, duquel ils se faschoient, & qu'ils eussent en grande admiration la valeur dudit Pepin, si est ce qu'ils n'eussent voulu manquer à l'obligation de leur serment, ny le rompre, & n'y auoit chose qui les en peust dispenser que l'arrest de la voix du Pape. Pepin adonc espluchant cauteleusement les mots & les poincts du serment que les François faisoyent à leur Roy quand ils le couronnoyent, & les interpretant à son aduantage, s'aduisa d'enuoyer à Rome vers le Pape, pour luy faire remonstrer le sens des mots dudit serment, & pour les faire interpreter par le Pape selon son intentiõ, qui estoit que puisque la promesse des François à leur Roy, estoit conditionnelle & reciproque, & qu'il en faisoit vne semblable à eux, ils estoyent quittes de la leur, puis qu'il manquoit à la sienne, d'autant qu'il n'estoit ny religieux ny vaillant, ny iuste, ny rien des autres conditions, apposées à leur promesse, en vertu & esperance desquels ils luy promettoyent tout seruice, obeissance, & secours. D

Heredité meilleure que l'election.

Cautelle de Pepin.

Imbecilité de Childeric.

Il desiroit doncq' que le Pape dispensast les François de leur serment, & qu'il leur per-

A leur persuadast de priuer Childeric: & pensa que par mesme moyen le Pape pourroit auoir esgard à sa vertu, à ses merites, & aux grands seruices qu'il auoit faits au Royaume, de la commemoration desquels il se vouloit preualoir, pour rendre soy & sa cause d'autant plus recommandable, & celle de Childeric odieuse. Dauantage il ne vouloit oublier les bōs & notables seruices que Charles Martel, sō pere, auoit faits au siege Romain, & au Pape Gregoire III. lors qu'il entreprint la defence de l'vn & de l'autre, contre Luitprand, Roy des Lombards. Il se fioit aussi, que ceste qualité du nom de Maire du Palais, & les bons seruices que n'agueres il auoit faits aux Chrestiens en la guerre contre les Sarasins, luy pourroient grandement seruir en ses desseins. Brief il n'oublioit aucun artifice, raison, poinct, article, remonstrance, ny persuasion qu'il pensast pouuoir seruir à vn affaire de tel importance, comme est l'vsurpation d'vn grand Royaume, à laquelle les plus fins qui la desirent & proietent, ne trouuent encores assez de moyens & d'artifices pour y paruenir, tant il y a de difficultez en vn tel dessein, qui fait oublier tout deuoir, & qui fait resoudre les malins à ce point, que s'il faut violer la foy, il la faut violer par l'vsurpation d'vn estat, & estre en tout le reste B homme de bien. Il auoit gaigné les gens d'Eglise, la Noblesse & le peuple, par l'opinion qu'il auoit concitee de sa religion, de sa vaillance & de sa iustice, qui sont les 3. chaisnes qui lient les cœurs & affections des hōmes à l'amitié & reuerence des grāds. Dont il ne luy restoit qu'auoir du Pape la dispense du serment des François, s'asseurant que sans difficulté ils la receuroient, tant pour le desir qu'il leur auoit donné de se deffaire de leur Roy (comme d'vn pesant fardeau & d'vn portraict de nulle valeur & pris) que pour la bonne opinion que chacun auoit de luy, de laquelle il vouloit faire son arriere-main, & tirer ce grand butin: faisant en cela ce que font les habilles hōmes, qui apres s'estre mis en la bonne grace & en l'amitié & bien vueillance du peuple, veulent en tirer du proffit & de la commodité pour paruenir à leurs attentes. Pepin doncques enuoya vers le Pape Zacharie à Rome, Burchar ou Bouchard, selon aucuns Euesque de Bourges, selon d'autres de Vissibourg, & Forlard son chapelain, pour le prier de dispenser les François de l'hommage fait à Childeric. L'Euesque arriué à Rome, & trouuant la commodité de parler au Pape, parla en ceste sorte.

DCC. L.

Guerre contre les Lombards pour le Pape.

Moyens pour gagner les cœurs des peuples.

Artifices des habilles hommes.

C Il n'y a pas long-temps (Pere sainct) que les François, entre tant d'affaires, prioient deuotement à Dieu, que la iuste & sainte guerre, par eux entreprise contre les Sarrasins, succedast si heureusement qu'elle peust estre profitable tant à la France, qu'au demeurant de la Chrestienté. Mais maintenant que par la diuine faueur ils ont obtenu la victoire, & reparé les temples, autresfois par les infideles ruinez, ils ne desirent autre bien que d'auoir la grace de Dieu, luy requerant continuellement qu'ils peussent auoir telle souuenance des choses passees, qu'ils n'ayent aucune crainte des futures. Ie croy que le plaisir qu'ils reçoiuent pour voir la France par leur vertu remise en sa grandeur, & par la volonté de Dieu iouissante d'vne si heureuse paix, vous est auecques eux commun, qui pour la dignité de souuerain Prestre estes estimé diuin. Vous estes le tressainct Pere de tous Chrestiens, en toute la terre n'y a quelque fidele nation, qui n'ait vostre grandeur plus recōmandee que son bien propre, & qui n'ait soing de la conseruation & defense de vostre S. siege. Les Sarasins ont vne, deux, trois fois passé les monts Pirenees, & descendu és Gaules, de ceste mesme deliberation qu'ils auoient, lors qu'auec vn si merueilleux Camp ils assiegerent Constanti-D nople, qui est la nouuelle Rome, à fin qu'apres s'estre faits maistres des Grecs & des François, ils peussent destruire ceste grande cité, ancienne, vraye, & legitime Rome. Puis qu'ils sont doncques ennemis de tous les Royaumes Chrestiens, & beaucoup plus forts que nous, tant pour les riches & grandes contrees dont ils sont Seigneurs, que pour estre tous d'vne volonté, les fideles, & vous principalement ordonné de Dieu en ceste ville pour seruir d'exemple à tous, doiuent diligemmēt prendre garde que ce peu de terre Chrestienne, qu'il n'ont encores sceu cōquerir, soit tant soigneusement gardee, qu'il n'y ait vn seul endroict de la frontiere degarny, à fin que ses ennemis communs, seule ruïne de tous humains, ne songeans qu'à nous porter encombre, n'y puissent par nostre paresse faire entree: car si vne seule partie est vne fois esbranlee, il n'y a point de doute (ce que Dieu ne permette) que l'entiere perte du reste ne s'en ensuiue. Et si Charles Martel, pere de Pepin, n'eut esté gouuerneur des François, lors que cet orage de Barbares molestoit ainsi la terre, iamais on ne vit tant

IV.

Harangue au Pape.

Le Pape souuerain Prestre.

Les Sarasins en Gaule.

Remonstrāce pour resister aux Sarasins.

de pauuretez, onques ville n'endura tant qu'estoit en dãger de souffrir la pauure A
» Chrestienté. Quant aux faits de Pepin, ie les tairay, pource qu'il est de ce temps, &
» ne diray de luy que ce qu'en pensent les mesmes ennemis: lesquels, tandis que le Prin-
» ce Martel a vescu, ny pour la merueilleuse effusion de leur sang, ny pour le grand nō-
» bre des occis, n'ont point laissé d'entreprēdre tousiours nouuelles guerres, essayans
» vanger la mort des leurs par celle des nostres. Mais Pepin, sans aucune perte de Chre-
stiens a mis fin à ceste guerre, qui auoit tourmētée le grād Martel toute sa vie. Si est-ce
» qu'elle se peut recommencer. Les Sarrasins ont tousiours le moyen de passer les Py-
» renees: ils en sçauent le chemin, ils n'ont point de plus belle entree és terres des fi-
» deles, que celle là, & n'y en a pas vne, en laquelle on deust mettre vn plus vaillant &
sage Prince pour la garder. Nous auons Childeric pour Roy, que pleust à Dieu (puis
» qu'il ne nous reste que la priere) que ie puisse sans dommage de toute la terre me
» passer d'en parler. Ie vous supplie (Pere sainct) me prestant l'oreille, croire que ie suis
» amy des Theodorics & Childerics, à ce que vous puissiez cognoistre, que les François
» ont plustost esleu endurer, sous leur regne, des maux infinis, que l'heritier de la cou-
» ronne n'ait tousiours esté leur Roy. Et à fin que ie passe outre, ils ont mieux aimé e- B
» stre accusez de trop grande patience, que se plaindre à quelques vns. Mais à present
nous ne plaignons seulement nostre malheur, ains celuy de toute la religion. I'ay
» horreur quand ie pense aux grandes pauuretez, dont les Theodoricz & les Childe-
» ricz sont cause, ou pour leur ignorance, ou pource que Dieu les a tant delaissez, qu'ō
» ne les a veuz iamais aimer la vertu, ny tascher d'ensuiure leurs tant illustres predeces-
» seurs, essayans plustost ressembler à leurs freres, peres ou ayeuls, qu'à leurs premiers
» ancestres, encores auiourd'huy tant recommandez. La crainte que i'ay du futur me
contrainct d'en tenir ces paroles, & non les miseres qu'ont souffertes les François,
» par cy deuant. Les ennemis de nostre Foy sont seigneurs de l'Orient, ils ont toute
» l'Affrique, ils sont maistres des deux Bosphores, ils tiennent les Espagnes, quand ils
» voudront ils trauerseront les Pyrenees, comme s'ils sortoient de leurs maisons, & viē-
» dront en France, qui semble leur estre exposee en ce lieu, tout expres pour y entrer.
» Si nous auons lors vn Roy coüart & paresseux, comment nous pourrons nous def-
» fendre? On dit en commun prouerbe, que les Lions mesme peuuent estre vaincuz, C
» s'ils sont menez par vn Cerf. Apres nostre deffaicte les neiges des Alpes garderont ils
» de passer les Sarrasins, qu'aucune mer tant impetueuse, ny montagne tant haute, ou
» roide soit elle, n'ont arrestez? ny les champs tous ionchez de leurs charognes intimi-
» dez? Mais quoy? ie parle seulement des Sarrasins, comme si en Italie mesmes ne s'en
seroient trouuez qui auroient bien osé menasser ceste ville, chef de toute la Chrestiē-
té. Si pour ces malheurs i'aperçoy voz yeux larmoyer, Pere S. entreprenez ie vous sup-
plie vous mesmes la defense de la vertu, retenez la dispute de nostre foy & homma-
ge, dont la cognoissance appartient à vostre seule saincteté. Les François ont fait ser-
» ment de fidelité à Childeric. S'il est tant vaillant & experimenté qu'il les puisse gar-
» der contre les ennemis de la religion, sous sa charge ils la peuuent defendre, vraye-
» ment c'est la raison qu'ils la luy tiennent: mais s'il est de si peu de dexterité, d'enten-
» dement, de valeur & Maiesté, qu'il ne soit propre ny au combat, ny au conseil, ny au
» commandement: si par sa conduitte les François n'ont le moyen de resister aux Sar-
rasins, tousiours conuoiteux de reuenir en France pour la douceur & fertilité du païs,
c'est le plus seur qu'ils soient dispensez de leur hommage, car ils ne sont tenus d'vne D
» promesse tant pernicieuse à tous humains. Or pour retourner au commencement de
» noz propos, nous rendons graces à Dieu & à vous, de ce que la France a esté gardee
» par la conduite de Martel, & depuis remise en sa grandeur par la bonté & vaillance
» de Pepin, & desirons que le contentement que nous en receuons en soit perpetuel,
» & autant commun aux autres qu'à nous mesmes. Ce qu'y peuuent les hommes vous
» est reserué, & ne vous eust la diuine prouidence donné tel pouuoir, s'elle ne l'eust
» preueu necessaire au temps & aux affaires, tels que nous les voyons maintenāt. C'est
à vous à mettre en teste aux infideles celuy qu'ils craignēt le plus, celuy que les Chre-
stiens auoient ja pour leur bouclier & defenseur. Si nous ne fussions venuz en ce lieu
» que pour vous cōter noz miseres, que pour les plaindre auecques vous, que pour vo⁹
» en esmouuoir à pitié, encores auons nous assez grande occasion d'y venir, pour en
» noz peines & malheurs estre reconfortez de celuy qui est dit Pere de tous humains.

Louanges Pepin.

Childeric indigne Roy.

Le malheur des François.

Grandeur des Sarrasins.

Commiseration.

Serment des François à leur Roy.

On n'est tenu à promesse pernicieuse.

Deuoir & puissance du Pape.

DCC. L.

A Toutesfois si vous nous y pouuiez aider, si vous pouuez dõner ordre aux affaires qui " concernent le bien & salut d'vn chacun, si vous pouuez garder la vie à tant d'hommes, & ne faites, vrayement vous en estes homicide. La douleur & la necessité me " font vser de ceste parole si temeraire, & me contraignent (vous suppliant m'excuser) " vous dire encore vne fois que vous en estes homicide. Dieu vous a constitué en telle dignité, Pere S. que vous pouuez soulager la France, dont és grãdes extremitez vous auez cogneu la valeur, & ce faisant estre cause d'vn bien infini à tout le demeurant de " la terre. Croyez donc, que dispensant seulement les François de leur hommage, vous " vous acquerrez plus de faueur, & des hommes, que Martel ne feit oncques de reputation en tant de victoires contre les Sarrasins: pour autant qu'il s'en engendroit d'autres guerres, & vostre prudence esteindra celles qui pourront aduenir.

Excuse du hardy langage.

Dispenser les François de leur serment.

V.

Childeric hay

Le Pape Zacharie fut fort esbranlé & esmeu de la harangue de l'Euesque, n'osant entreprendre ny decider incontinent chose de si grande consequence. Mais depuis estant aduerti que tous les principaux des François haissoient Childeric, & fauorisoiẽt Pepin, & le souhaitoient pour leur Roy: sçachãt aussi l'incapacité de Childeric, qu'il B n'auoit aucuns enfans, qu'il estoit seul de la race de Clouis, que pas vn de la Noblesse Françoise ne se soucioit s'il perdoit le Royaume ou non, veu le peu d'amitié qu'on luy portoit, & qu'on faisoit si peu de cas de luy qu'homme ne se trouueroit qui voulust iamais s'aduancer de secourir son parti, pour n'auoir ny par sa vertu, ny par ses bienfaits obligé personne à soy, il dispensa les François du serment qu'ils luy auoient fait. Mais ce qui plus esmeut lors le Pape à donner ceste dispense, fut l'esperance de la reuanche & secours qu'il tireroit de Pepin, contre les Lombards, ennemis du siege Romain, comme nous auons dit cy-dessus, & declarerons cy-apres.

Imbecillité de Childeric.

PEPIN ROY
VINGT-DEVXIESME.

C

Sommaire.

I. François dispensez de leur Serment. Childeric mis en vn Monastere. Fin de la race de Clouis.
II. Pepin fait Roy par les François, & non par le Pape. Royaume de France hereditaire.
III. Deuoir & soin de Pepin à contenter ses subiects. Guerre des Lombards contre le Pape auquel Constantin Empereur refuse secours. Pepin promet de l'assister. Est couronné de sa main luy & ses enfans.
IV. Carloman frere de Pepin Moyne. Resolution de Pepin de guerroyer le Lombard, qui ne veut rendre Rauenne. Mort de Carloman.
V. Pepin va en Lombardie. Le Lombard vaincu. Pauie assiegee. Paix entre le Lombard & le Pape. Retour de Pepin en France. Le Lombard assiege Rome, & Pepin repasse en Italie au secours du Pape. Reddition de Rauenne, & mort du Lombard.
VI. Assemblee d'Estats à Compiegne. Presens de l'Empereur Constantin à Pepin. Tassilon Duc de Bauiere luy fait hommage de sa Duché. Didier Roy de Lombardie.
VII. Gaifer Duc d'Aquitaine rebelle. Pepin marche contre luy diuerses fois. Parlements tenus en plusieurs lieux.
VIII. Concile tenu à Gentilly. Mort de Gaifer: & sa sepulture. Mort de Pepin. Ses institutions, bastiments, & qualitez.

D 

Les François doncques bien ioyeux de la dispẽse du Souuerain ministre & pasteur de l'Eglise, pour se voir deschargez d'vn Prince indigne, assemblerent les Estats, & d'vn commun consentement esleurent Pepin Roy de France: & selon l'ancienne coustume des François l'esleuerent bien haut sur vn bouclier, & le pourmenerent par 3. fois autour de ladicte assemblée, puis en la ville de Soissons fut couronné par la main de Boniface, lors Archeuesque de Mayenne, & depuis martyr. Ce qui fut en l'an de salut 750. ou selon aucuns 751. apres auoir tenu la Mairie du Palais 10. ans, & Childeric fut tondu, & mis en vn monastere en ladite ville. Et bien que le changement des grands Empires ameine ordinairement de grands troubles, si est ce que la volonté des François estoit si grande & vniuerselle enuers Pepin, & au contraire le mespris de Child. si grand, que personne ne se remua en cecy pour defendre sa cause. Aussi ne trouua il aucun defenseur d'icelle, soit de fait ou de volonté, tant

I.

Les François dispensez du serment faict à leur Roy.

Childeric mis en vn monastere

Nul remuement pour changement d'Empire,

DCC L.

pour n'auoir obligé aucun par ses biens-faits, que pour les voluptez qui estoiēt en luy A lesquelles le rendoient indigne d'estre Roy, & tant hay & si peu estimé, qu'elles luy firent perdre la couronne & l'honneur. Cest exemple, apres vne infinité d'autres qui monstrent aux Princes que la volupté qui est en eux, est la pepiniere de l'iniustice, de la cruauté, & des autres vices dont ils font ressentir le dommage à leurs suiets, est aussi cause de leur ruine, les deuroit enseigner à suiure la vertu, à fuir les voluptez, & à entēdre les affaires de leur Estat, à les manier & à ne s'en fier de tout point à vn seul hōme, ains à les cōmuniquer à plusieurs sages. Et aussi leur doiuent monstrer, qu'ils ne doiuent s'amuser tāt à leurs plaisirs de paillardise, de ieu, de chasse, & autres, qui occupēt le sens de l'homme, qu'ils en abandonnent le gouuernement & le maniement des affaires à leurs ministres, qui puis apres se font maistres sur eux, & qui les rendent tant haïs de leur peuple, que la couronne leur tombe de dessus la teste, sans qu'ils s'en aduisent, & mōte sur celle des seruiteurs, cependāt que lesdits maistres s'amusent à leurs delices, & que leurs seruiteurs gagnent les cœurs des hommes, & se font vne eschelle pour monter à la Royauté, estans bien aises que leurs maistres ne facent rien que ce qu'ils pourront pour se faire haïr & mespriser, pour puis apres se faire chasser. B

Instruction aux Princes. *Les Princes doiuent auoir soin de leurs affaires.* *Comment les Rois perdent leurs couronnes.*

Ainsi print fin en Childeric la race de Merouee & de Clouis, qui a esté en 22. Rois, & a duré plus de 3. cens ans en fort grande reputation, tant pour auoir esté cause de la conuersion des François à la religion Chrestienne, & pour auoir extirpé les heresies, que pour les belles entreprises & grandes guerres que les Rois d'icelle ont euës tant en leur païs, que contre les estrangers, lesquelles ils ont partie conduittes en personnes, partie par l'experience, vertu, & bon conseil des Maires du Palais. Ainsi renuerse Dieu les Estats & Royaumes, ainsi extirpe-il les races des grands Princes pour leurs pechez, ainsi constitue il les limites des temps aux Empires qui ont tous leur temps prefix. Mais ci apres, la race des Carliens, c'est à dire de Charles le grand, fils de Pepin, qui est la seconde race de nos Rois, a bien esté plus grande en faits & estendue de païs, & la France pour la grandeur desdits Rois a esté bien plus crainte & renommee, & la religion mieux obseruee en icelle : doresnauāt nous en pourrons parler plus certainement, pource que les autheurs ont parlé assez douteusement de ces premiers cōmencemēs, & que les choses les plus loingtaines de nous, sont les moins cogneuës, C & le plus mal, & le plus obscurement escrites, estant bien mal-aisé & difficile d'auoir entiere cognoissance des choses anciennes par le monument des Histoires, attendu que les successeurs ont la longueur du temps qui leur brouille & offusque la nette intelligence des affaires. Et pouuons dire, que tout ainsi que les Geographes, qui descriuent la terre en figure, ont accoustumé de supprimer aux extremitez de leurs Cartes, les regions dont ils n'ont point de cognoissance, & mettant au marge qu'outre ces païs descripts il n'y a plus que profondes sablonnieres sans eaue, pleines de bestes venimeuses, ou de la vase, qu'on ne peut nauiger, ou la Scithie deserte pour le froid, ou bien la mer glacee : aussi en l'histoire de ces premiers Rois nous pouuons bien dire des temps plus anciens & plus esloignez du present, que ce qui est auparauant n'est plus que fiction estrange, & qu'on n'en trouue que fables monstrueuses semblables à celles des Poëtes, où il n'y a certaineté ny apparence quelconque de verité.

Fin de la race de Merouee en Childeric. *Gestes de ceste race.* *Subuersion des Estats.* *Grandeur de la race des Carliens.* *Mal aisé de sçauoir les choses anciennes.* *L'histoire des anciens Rois pleine de fables.*

Voila donc Pepin Roy par vne honneste vsurpation fondee sur quelque droit, que quelques historiens luy attribuent, disans qu'il estoit directement descendu de Pharamond, comme il sera dit en la fin de sa vie, & maintenant mettrons en auant vne D question qui a esté souuent debattue, à sçauoir si Pepin a esté fait Roy de France, ou par l'authorité du Pape, ou par celle des François.

Pepin descendu de Pharamond.

II. Le Pape Gelase dit auec plusieurs autheurs, que ce fut le Pape Zacharie, qui fit ledit Pepin Roy, & qui dispensa les François du serment de fidelité fait à leur Roy Childeric : & de là veut tirer vne consequence, que les Papes ont puissance d'oster & changer les Royaumes, & y mettre de nouueaux Rois. Mais il faut voir la verité de ceste histoire, & nous trouuerons pour tout veritable, que de tant de Rois esluz & chassez, & priuez, que nous auons nommez cy dessus, il n'y en a pas vn qui ait esté creé ny deposé par l'authorité d'aucun Pape. Au contraire nous auons monstré que ce droict de creer & deposer les Rois apartenoit à l'assemblee des trois Estats, de faço qu'il ne faut croire qu'en Pepin seul les François eussent voulu mespriser leur droit ancien & immemorial. Veneric de Verseil ameine le tesmoignage d'vn vieil historien qui auoit

Que le Pape fit Pepin Roy. *Le pouuoir de faire les Rois, est aux trois Estats.*

A escrit des gestes des François, par lequel ceste opinion ancienne qui nous est demeuree, & qui est escrite par noz histoires, que le Pape Zacharie fit Pepin Roy, est accusee & condamnee de mensonge, & est monstré clairement que Childeric par vne coustume ancienne des François, c'est à dire par l'arrest des 3. Estats de la France, ou du peuple, duquel dependoit ceste grande & souueraine authorité, fut deposé de la Royauté, & en son lieu, Pepin eslu Roy de France. Les mots de cest historien sont tels: *Que par l'aduis & consentement de tous les François, estant enuoyé de droit de l'election au siege Apostolique, & par iceluy entendue l'authorité du peuple de France, le treshaut Pepin par l'election de toute la nation fut esleué au throsne du Royaume, auec la consecration des Euesques, & la suiection des Princes.* Par ces mots il appert clairement que Pepin fut eslu par le peuple, & par les Estats de Frãce, non par le Pape, ains par iceluy seulement cõfirmé & approuué. Outre ledit Veneric recite, comme tiré dudit historien; *Pepin Maire du Palais, qui auoit la souueraine authorité Royale, fut le premier desdits Maires qui fut eslu & constitué Roy, apres auoir sur ce premierement demandé l'aduis du Pape Zacharie, pource que le consentement du Pontife Romain sembloit estre necessaire à cest affaire.* Et apres ledict historien dit: *Zacharie ayant iugé la demande desdicts Ambassadeurs vtile & necessaire, il consentit à ce qu'ils demandoient, & Pepin fut eslu Roy d'vn commun consentement des Princes.* Aussi Adon Euesque de Vienne sur ce propos dit, *qu'Ambassadeurs furent enuoyez à Zacharie, pour sçauoir de luy s'il estoit raisonnable que les Rois de France deussent ainsi demeurer, veu qu'ils n'auoient aucune authorité, estans couronnez seulement du seul nom Royal. Ausquels le Pape Zacharie respondit, que plustost deuoit estre nommé Roy, celuy qui gouuernoit la chose publique, que celuy qui estoit Roy sans la gouuerner. Les Ambassadeurs estans retournez, & Childeric chassé qui estoit alors Roy, les François par l'aduis des Ambassadeurs & du Pape Zacharie constituerent sur eux pour leur Roy Pepin qu'ils auoient desia eslu.* Et outre ces autheurs, on void que le Moine Aimoinus dit: *Celle annee Pepin fut appellé Roy des François, & selon leur coustume esleué au throsne du Royaume en la ville de Soissons.* Geoffroy de Viterbe dit, *que Pepin a esté faict Roy des François, par le Pape Zacharie, suiuant l'election des François, apres que Childeric Roy indigne fut ietté par les François dedans vn monastere.* Par ces exemples & autres, il est bien aise à voir & cognoistre que si les François ont creé Pepin leur Roy apres auoir recherché la volonté & l'aduis du Pape, pour

C cela il n'est pas dit, qu'il ait esté creé par la puissance & authorité dudit Pape. Car il y a difference entre la puissance de creer vn Roy, & de donner aduis de le creer, & non moindre entre la puissance de le creer, & la puissance de donner aduis, bien qu'en telles choses aucun n'ait puissance de donner aduis que celuy à qui il est demandé. Mais il n'y a aucun qui ait plus clairement expliqué ceste question que Marsile Padouan, lequel au temps de l'Empereur Loys de Bauiere, escriuit vn liure de la translation de l'Empire, auquel il parle ainsi. *On lit que Pepin fils de Charles Martel homme tresuaillant en guerre, fut par le Pape Zacharie esleué en l'excellence du Royaume des François.* Mais le Moine Aimoinus escrit bien plus veritablement que cela, qui est, *que legitimement Pepin fut par les François eslu Roy, & leué par les seigneurs François, & que Childeric qui lors soubs le nom de Roy croupissoit en delices, fut tondu & mis moine.* Par là on peut inferer que Zacharie ne le deposa pas, mais qu'il consentit à sa deposition & priuation. Car telle deposition & priuation d'vn Roy, & institution & creation d'vn autre, n'appartient pas à vn homme d'Eglise, ny à vne compagnie Ecclesiastique,

D ainsi à la compagnie vniuerselle des habitans de la religion où commande le Prince, soient Gentils-hommes ou au plus grand nombre. Par ainsi en cest endroict les Papes ne peuuent s'attribuer aucune authorité de creer ou deposer les Rois de France, la deposition & creation desquels dependoit du peuple. Mais depuis pour obuier à plusieurs menees, pratiques & diuisions qui aduiennent le plus souuent aux elections, nostre Royaume (au grand bien des François) est demeuré hereditaire, cõme nous auons dit cy dessus à trois fueillets d'ici, & neantmoins s'y obserue encore vne forme d'election au sacre des Rois, comme on peut voir par les liures qui sur ce en sont imprimez.

Le Pape ne fit Pepin roy.

Pepin faict Roy par les François.

Le Pape confirma seulemẽt l'electiõ.

Tesmoignages de la confirmation du Pape.

Responce du Pape sur la demãde qui deuoit estre Roy

Le Pape ne crea Pepin Roy, ains ce furent les Frãçois.

Difference entre creer, & donner aduis.

Le Pape consentit à la priuation de Childeric.

La deposition des Rois appartenoit au peuple.

Nostre Royaume hereditaire.

III. Ceste digression sur la question cy dessus mise en auant a esté vn peu longue, mais tres necessaire ce nous semble, pour vendiquer noz Rois & nostre Royaume de la puissance de ceux qui se la voudroient attribuer toute sur eux & sur luy. Cependant Zacharie mourut, & luy succeda Estienne second du nom. Ce qui ad-

DCC. LI.

Pepin se reuanche enuers le Pape.

uint enuiron l'an 750. ou 751. & retournans à l'establissement de la Royauté de Pepin, bien tost apres qu'il eut receu cest honneur d'auoir esté eslu Roy de France par le benefice des François, & consentement du Pape Zacharie, & du siege Romain, il eut vne bonne occasion de s'en reuancher enuers ledit siege apres la mort de Zacharie, en faueur d'Estienne son successeur, qui fut eslu Pape au temps d'Astolphe Roy des Lombards, le plus superbe, cruel, & iniuste de tous les Rois de ceste nation, comme nous dirons bien tost. A

Deuoir & soing d'vn Roy.

Pepin estāt monté à la Royauté pensa que le premier deuoir d'vn Roy, & mesmement de celuy qui vient nouuellement à l'estre par le benefice & eslection des habitans de son Estat, estoit de monstrer n'auoir aucun soing que de la conseruation de la religion, de la patrie, des anciennes loix d'icelle, & de l'administration de la Iustice: & qu'il n'y auoit autre meilleur outil, ny plus forte chaine que celle la, pour lier à soy les cœurs des François. Il assembla vn parlemēt, c'est à dire, vne assemblee generale des Estats de son Royaume, tant des gens d'Eglise, que des Nobles, & du peuple, (suiuāt en cela les arres & la coustume de Charles Martel son pere,) pour aduiser auec leur conseil & aduis aux affaires de son Royaume, & pour leur monstrer qu'il se vouloit communiquer à ses suiets. Il voulut par ceste communication & familiarité gaigner les affections des François, les obliger à l'aymer, & rendre son nouueau regne agreable, cognoissant que l'amitié & la bienueillance des subiets est le plus asseuré fondement de la vie & du repos du Prince. Et considerant que la Noblesse vaillāte & guerriere ne demandoit que guerre, que les Ecclesiastiques desiroient la conseruation de leurs Eglises & droicts, & le peuple vn Iusticier, il contenta par ses diuerses & honorables actions, tous les 3. partis. Car incontinent suruint l'occasion de la guerre des Saxons, puis celle de Lombardie en faueur du Pape, là où il employa les guerriers à la guerre, monstra aux Ecclesiastiques son zele enuers la religion, & au peuple sa grande equité, à vouloir faire conseruer le droict à qui il appartenoit. Il aduint lors que les Saxons s'estans rebellez contre luy, il alla contre eux, & les defit pres du fleuue Visere, là où l'Archeuesque Hildegaire fut tué. Estant de retour de ceste guerre en France, il entendit que Griffon son frere qui s'estoit aussi rebellé contre luy, & retiré vers Gaiffre Duc d'Aquitaine estoit mort, & par qui & cōment il auoit esté tué, & ne fut gueres en paix en son nouueau Royaume, que les affaires d'Italie ne le contraignissent de sortir de France, comme vous verrez maintenant.

Parlement assemblé.

B

L'amitié des suiets, seureté du Prince.

Il contenta les 3. Estats.

Saxons desfaicts.

C

Guerre des Lōbards contre le Pape.

Astolphe ennemi du siege Romain voyant Gregoire troisiesme monté au siege pontifical, commença de troubler & inquieter non seulement ledict siege & la ville de Rome, mais aussi toute l'Italie. Le Pape trop foible pour resister à la grande force & vaillance d'vn si grand & si furieux Roy, & se meslant plus de prier Dieu, auec grāde deuotion (selon qu'il conuenoit à sa saincte dignité) que du mestier de la guerre, enuoya plusieurs beaux presens au Lombard, accompagnez de tresdeuotes prieres, de donner la paix, à luy, au siege Pontifical, & à la ville de Rome, pour quarante ans. Ce qu'auec plusieurs fureurs & difficultez Astolphe luy accorda, s'obligeant à l'entretenement de ceste paix, auec grands sermens & obligations de paroles. Mais quatre mois apres il la rompit, en prenant la ville de Bologne, apres laquelle prise, il manda au Pape, que s'il vouloit que ladite paix fust obseruee, il failloit que chaque Romain, & chasque teste de ses terres luy payast par chacun an, vn escu de tribut ordinaire, & que si ledit Pape attendoit qu'il print Rome, & ses autres terres par force, il mettroit au fil de l'espee tout ce qu'il y trouueroit. Le Pape effraié des menasses d'Astolphe, craignant vne grosse guerre, enuoya à Constantinople vers l'Empereur Constātin, le supplier de vouloir en ceste calamité, secourir & aider le siege Romain, la ville de Rome, & l'Italie: luy remonstrant qu'autrement les vns & les autres s'en alloient tomber en la puissance du Lombard, s'il ne vouloit y mettre la main. Constantin qui estoit Grec, & par consequent fin & mauuais, d'autant que les Grecs ont tousiours esté estimez fins, & malicieux, & qui estoit presque bien aise de voir les affaires d'Italie aller mal, pour le profit qu'il en esperoit, s'excusa de pouuoir donner secours, disant pour son excuse qu'il estoit si empesché à soustenir la fureur des Bulgares qui luy faisoient la guerre, & que d'ailleurs la peste auoit tant faict mourir d'hommes en Grece, & en Asie, qu'il ne pouuoit fournir ny hommes ny argent en faueur du Pape, ny de l'Italie.

Simplicité d'vn ancien Pape.

Paix entre le Lombard & le Pape.

D

Guerre & menace du Lombard.

Malice de Constantin.

Excuses de Constantin.

A Or se souuenoit-il encore du tort que luy auoient faict ceux de Rauenne, lesquels du temps du Pape Gregoire deuxiesme, en vne sedition tuerent son Lieutenãt nommé Paul. Pareillement il estoit grandement irrité de ce que les Italiens n'auoient voulu obeir à l'Empereur Leõ son pere, lors qu'il fit vn Edict que les Images des Saincts fussent ostez des Eglises de ses terres. Ce qui fut cause que toutes les Prouinces d'Italie obeïssantes à l'Empire, esleurent des gouuerneurs qui disposerent des affaires & des officiers, & prierẽt le Pape de faire vn Empereur Italien. Ce qu'il leur refusa, sçachant bien que tout le mal ne procedoit que de Leon seulement, & de quelques flatteurs qui estoient autour de luy, & non de tous les Grecs: car plusieurs aimerẽt mieux souffrir horribles & douloureux tourmens, qu'accorder que les Images des Saincts ne fussent plus reuerez en leurs Temples. Telle est la force & la passiõ de la religiõ. Voyla le motif & la cause du refus que Constãtin faisoit du secours, lequel il couuroit de ces deux autres causes susdictes. Les Ambassadeurs du Pape Estienne qui estoiẽt allez vers l'Empereur Constantin, ayans mandé au Pape qu'il n'y auoit point d'esperance de tirer aucũ secours de luy, ledit Pape par l'aduis du peuple Romain enuoya supplier B le Roy Pepin, de secourir les Romains, & l'Eglise Romaine, contre la violence & perfidie d'Astolphe, luy remonstrant la bonne & loüable coustume de son pere Charles Martel, qui tant de fois auoit secouru le siege Romain, & l'obligation que ledit Pepin auoit audit siege, pour le consentement qu'il auoit porté à son eslection, & à la deposition & degradation de Childeric son predecesseur. DCCLII.

Images abbatus par l'Empereur Leon.

Force de la religion.

Pepin prié de secourir le Pape.

Les Ambassadeurs du Pape Estienne armez de toutes les persuasiõs de ceux qui demãdent secours en vn extreme besoing, trouuerẽt Pepin bien disposé à secourir le siege Romain, par le moyen duquel il auoit en partie receu sa couronne, & desiroit sur tout Pepin d'estre sacré & couronné de la main d'vn Pape, afin que sa nouuelle promotion au Royaume en fut plus honorable. Adõc il asseura les Ambassadeurs du Pape de luy donner secours, & l'enuoya supplier de vouloir s'acheminer en France, l'asseurãt que leur entreueuë luy feroit receuoir de luy & de son Royaume, tout ce qu'il en desiroit. Le Pape se prepara & disposa volontiers à ce voyage, lequel il fit tres-volõtiers tant pource qu'il en estoit requis, que pour la bonne enuie que desia il en auoit C duant que Pepin l'en priast. Il fit ses preparatifs le plus secrettement qu'il peut, afin qu'Astolphe le sçachant, ne se vint emparer de la ville de Rome, deuãt que Pepin, ou par armes, ou par son authorité l'en peut empescher. Estiẽne n'estoit encore party, de Rome, quand vers luy arriuerent les Ambassadeurs de l'Empereur Constantin, qui le prierent de la part dudict Empereur, de vouloir prendre la peine d'aller vers le Roy Astolphe, pour remettre sus les propos de la paix, le conseillans de se fier plus au Lõbard qu'au Frãçois, duquel ils blasmoient fort la perfidie, & en alleguoiẽt certains tesmoignages pour fortifier dauantage leur persuasion. Le Grec vouloit de tout point empescher l'entreueuë du Pape & de Pepin, de peur qu'il auoit qu'elle luy ostast l'authorité qu'il auoit en Italie, & l'esperãce qu'il cõceuoit de s'en faire maistre. Or le Pape estoit si desireux d'entendre à la paix, qu'il se mit en chemin pour aller trouuer Astolphe, quand de la part de Pepin, l'Euesque Rothingrand & le Duc Anthoine vindrẽt derechef le supplier de se haster de venir en France. Estienne se trouua en grande perplexité entre les prieres de l'Empereur Constantin, & du Roy Pepin, ne sçachant auquel croire. En fin il se resolut d'aller vers le Lombard, & y alla accompagné des Am- D bassadeurs de ces deux Princes, & parla fort hautemẽt & librement à luy, accusãt (sans aucune crainte) la perfidie, & la cruauté de luy, & de ses predecesseurs, & luy demãda les terres qu'il auoit prinses sur le siege Romain. Le Lõbard se laissa mastiner sans mot dire, soit pour sentir sa conscience chargée de ce dont il estoit accusé, ou pour la venerable maiesté de la vieillesse, & du rang de ce bon homme, & ne voulut ny luy respondre, ny luy rendre aucune chose. Les Ambassadeurs de Pepin voyans que le Pape ne pouuoit auoir que belles paroles de ce trompeur Lombard, le supplierẽt au moins de vouloir permettre audit Pape, le passage par ses terres pour aller en Frãce. Le Lõbard n'eust sceu entendre chose qui plus luy peut desplaire, que d'ouïr que le Pape vouloit passer en France. Il tascha par belles promesses de le diuertir de ce voyage, mais le Pape ne voulut desister de son entreprise, sçachant bien que la crainte faisoit ainsi parler doucement le Lombard, & qu'incontinent qu'elle seroit passée, il ne luy souuiẽdroit plus de ce qu'il luy promettoit. Vraye coustume des ambitieux, lesquels pour attẽdre

Pepin desire estre couronné de la main d'vn Pape.

Pepin promet secours au Pape.

Le Pape vient en France.

Perplexité du Pape.

Aigre remonstrãce du Pape au Lombard.

Promesses du Lombard au Pape.

Naturel des ambitieux.

DCCLI. leurs temps, n'estudient qu'à se garder des perils qui se presentent. Astolphe qui ne vouloit refuser aucune chose à Pepin pour crainte qu'il auoit de luy, accorda le passage au Pape, auquel il n'osoit faire mal, craignant que ceste nouuelle faute irritast dauantage les François, qu'il vouloit appaiser par douceur. Pour mieux y paruenir, il fit tant enuers l'Abbé du Mont-Cassin qu'il enuoya Carloman (qui s'estoit rendu moyne en ladicte Abbaye) vers le Roy Pepin son frere, pour estre mediateur d'vne paix entre les François & les Lombards. Le Pape venant en France, Charles fils de Pepin encore ieune homme (qui depuis pour la grandeur de ses faicts & gestes a emporté le surnom de Grand) fut par le commandement de son pere, iusques à la frontiere au deuant dudit Pape, accompagné des plus grands seigneurs de France. Le Roy Pepin ne luy fit pas moins d'honneur, car il alla au deuant de luy bien fort loing, & le rencontrant, mit pied à terre, luy baisa le pied, & ne voulut depuis remonter à cheual, ains prenant les resnes de la mule du Pape, il le mena tousiours de pied iusques à son palais, & de là iusques en sa chambre, & luy fit tout l'honneur dont il se peut auiser, ne luy tenant autre propos que d'amitié & d'entretenement de la religion. Deuant ce temps, les Papes auoient accoustumé de se retirer aux Empereurs, mais cestuy fut le premier qui se transporta vers les autres Roys. Le Pape ne fut si tost party d'auec Astolphe, que ledict Astolphe craignant que le Pape en France luy apprestast quelque orage, qui en apres viendroit tomber en Lombardie, l'enuoya prier de s'en retourner vers luy, auec belles promesses de luy rendre tout ce qu'il luy auoit prins. Mais le Pape ne se fiāt aux parolles du Lombard, se hasta de passer les Alpes pour gaigner la France. Il arriua à Paris, Pepin enuoye au deuant de luy ses deux enfans, & luy mesme par la ville le mena par la resne de sa mulle. Apres les honnestes recueils & ceremonies faictes tant par le Roy Pepin, que par le peuple, au Pape Estienne, ils parlerent ensemble du voyage de Lombardie. L'hyuer commençoit alors quand Pepin promit au Pape tout secours au printemps ensuiuant, & cependant fit tous les preparatifs de guerre qui estoient necessaires, assemblant hommes de tous costez: & attendant la saison propre à commencer le voyage, le Pape sacra & couronna Pepin Roy de France en l'Eglise S. Denis en France, & par mesme moyen fit Childeric profez, sans qu'aucun s'auançast de l'empescher, dont plusieurs s'esmerueillerent bien fort. Pepin auoit esté premierement couronné (comme il a esté dit) par Boniface Euesque de Mayence, l'an sept cens cinquante, & puis vn an apres il fut par le Pape Estienne oingt & couronné, & ses deux fils Charles & Carloman, furent oingts pareillement par le Pape, qui donna audit Roy & à ses enfans sa benediction, & à toute leur race future, en priant Dieu auec les ceremonies à ce requises qu'à l'aduenir toutes choses leur succedassent heureusement, maudissāt & anathematisant tous ceux qui leur voudroient porter encombre. Le Pape en couronnant Pepin luy fit ceste remonstrance bien briefue & sententieuse.

Finesse du Lombard. — *Le Pape arriué en France.* — *Charles va au deuant du Pape.* — *Pepin au deuant du Pape.* — *Les Papes iadis alloient aux Empereurs.* — *Autre cautelle du Lombard.* — *Promesse de Pepin au Pape.* — *Le Pape couronna Pepin.* — *Les enfans de Pepin couronnez par le Pape.* — *Remonstrance du Pape à Pepin.*

Pepin, les Frāçois d'vn cōmun cōsentement des trois Estats, par ma main te mettēt sur la teste ceste courōne Royalle, marque onereuse & honorable, & te decorent des » despouïlles de Childeric. Ils ne haissent point ny sa famille, ny la memoire de ses pre- » decesseurs, mais ses meurs desbordees, & ont esleué les yeux à la lumiere de ta vertu, » laquelle ils aiment. Mais s'ils cognoissent que tu laisses esteindre vne si grande clarté » par superbe ou l'obscurcir par vne nonchalance & indignité, que pense tu que feront de toy, ceux du benefice desquels tu despends, veu le seuere iugemēt qu'ils ont don- » né contre celuy qui de son droict, non par benefice d'autruy tenoit la couronne de » France? Aprens doncques Pepin à l'exemple, & au dommage d'autruy à faire le Roy, » c'est à dire de planter tout ton soing, & tes pensees au salut & conseruation de ton » peuple.

Aduertissemens à Pepin.

Voila la petite & belle remonstrance que fit le Pape Estienne au Roy Pepin, en laquelle il n'y a mot qui ne porte vne belle sentence.

IV. Apres ce couronnement, le Pape & le Roy ne parlerent que du voyage, & de l'entreprise d'Italie contre le Roy de Lombardie, lequel voyant n'auoir peu par promesses & belles parolles reuocquer le Pape de son voyage de France, delibera d'aller ruiner la ville de Rauenne, & de tuer tout ce qui seroit dedans, pour puis apres en faire autant à Rome. Mais ceste premiere & soudaine fureur fut retardée par vn nouueau dessein d'vne tromperie. Il suborna Carloman frere de Pepin, qui (comme nous auōs

Deliberation du Lombard.

DCCLIII.

A dit) s'estoit rendu moine en l'Abbaye de Mont Cassin, & le pria d'aller en Frãce vers le Pape, & le Roy son frere, les dissuader de leur voyage d'Italie, & de la guerre contre les Lombards. Ce n'estoient que filets de tromperie pour amuser l'vn & l'autre, & cependant rompre leurs entreprises, & luy donner moyen de se fortifier. Mais tant s'en faut que Pepin voulut aucunement escouter son frere Carloman, soit qu'il pẽsast que ledict Carloman eut secrette intelligence auec le Lombard, ou que le mestier qu'il faisoit de se mesler des affaires du monde fut cõtre sa profession, que au contraire il le tira dudict conuent du Mont-Cassin, & le relega dans le conuent de Vienne, où puis apres il mourut.

Carlomã frere de Pepin Moine.

Resolutiõ de Pepin à guerroyer le Lombard.

Quelques historiens asseurent tout le contraire, & disent que Carlomã fit en faueur du Lombard vne longue harangue au Pape & au Roy, par laquelle apres auoir humblement au nõ dudit Lõbard cõfessé les fautes par ses predecesseurs, & par luy cõmises cõtre le siege Romain, & remõstré les bons deuoirs que ses predecesseurs auoient faicts à la conseruation de l'Italie, & les iustes occasiõs qui l'auoient esmeu à guerroyer les Papes, il supplioit ledit Pape de le retenir à obeïssãt fils, & le Roy Pepin pour amy B fidelle & parfaict. Voila ce que disent lesdicts historiens, mais quelques autres tiennent l'autre opinion. Carloman de fascherie qu'il eut de ce rebut de son frere mourut audit conuẽt de Vienne, & pour le moins sa venue en Frãce porta ce proffit, qu'Astolphe ayãt esperance que sa legation diuertiroit le Pape & le Roy Pepin de la guerre de Lombardie, s'abstint de la ruine & du sac & bruslement de la ville de Rauenne.

Carloman fit vne harangue en faueur du Lombard.

Prieres du Lombard au Pape & à Pepin.

Carloman mourut à Vienne.

Pepin deuant que monstrer apertement les armes, lesquelles il assembloit de tous costez de son Royaume, & voulant par vne douce voye trouuer remede aux affaires de l'Italie, enuoya ses Ambassadeurs vers Astolphe, pour sçauoir si faisant la paix auec le Pape, il luy vouloit rendre ce qui luy appartenoit, & se desister de plus tourmenter l'Italie, & s'il auoit enuie de preferer la paix à la guerre. Durãt ces legations qui se faisoient en temps d'hyuer, Pepin faisoit ses preparatifs de guerre Les Ambassadeurs furent honorablement receus par Astolphe, lequel apres auoir entẽdu leur charge, leur respondit auec belles parolles, qu'il auoit tousiours eu le sainct siege en grande reuerẽce, & que si quelqu'vn luy vouloit faire ennuy, il ne faudroit à le secourir. S'il auoit C prins ou ses predecesseurs aucune chose de l'appartenance des Romains, ou du sainct siege, il estoit prest de le rendre, mais qu'il estoit ignorant de leurs seigneuries, veu qu'ils auoient tousiours obey aux Empereurs de Grece. Toutesfois que pour l'honneur des François, il estoit content d'oster ses garnisons des terres de l'Eglise. Quãt à Rauenne qu'il auoit conquise de bonne guerre sur l'Empereur de Grece declare heretique, il n'estoit deliberé de la rendre, disant qu'elle estoit si loing des Romains, qu'ils ne se doiuent soucier qui en fut seigneur.

Pepin enuoya ses Ambassadeurs au Lõbard.

Cauteleuse responce du Lõbard aux Ambassadeurs.

Le Lombard ne veut rendre Rauenne.

Les Ambassadeurs retournez vers Pepin luy firent entendre la responce du Lombard, par laquelle Pepin cogneut bien que puis qu'il tenoit Rauenne sous la iustice de laquelle toute l'Italie se regloit, il ne se mettoit hors d'esperance de conquerir le demeurant de l'Italie. Au moyen dequoy Pepin fit assẽbler le conseil des trois Estats, ou pour mieux dire, vn Parlement par la deliberation duquel fut dressée vne armée qu'au printemps ensuiuant Pepin fit passer les monts. Les François allerent de bon courage à ceste guerre, pour la singuliere affection qu'ils portoient au Pape, & au siege D Romain, par le consentement duquel ils auoient eu le pouuoir d'eslire vn si braue Roy comme estoit Pepin: & Pepin auoit si grande obligation au Pape, qu'il ne voulut oublier aucun point de diligence & fidelité, pour se reuencher enuers luy, du grãd benefice par luy receu à son couronnement. D'autre costé le Lombard prouuoyoit à ses affaires, & assembloit gens de toutes parts. Neantmoins les Ducs de Beneuent, & de Spolete ne voulurent marcher à son mandement, ce qui luy fit craindre d'auoir plus d'affaires contre ses subiets, que contre les ennemis, & se deffioit bien fort de leur fidelité. Pepin enuoya deuant vne bonne trouppe de cauallerie pour se saisir des passages des monts, & luy la suiuit auec toute son armée. La cauallerie qu'il enuoya deuant, estant en petit nombre, rencontra Astolphe auec ses forces qui estoiẽt plus grãdes que ladicte cauallerie, neantmoins elle l'attaqua & luy donna la chasse. Pepin sans aucune resistãce entra en Italie, & alla assieger la ville de Pauie, bruslant & ruinant les pays d'alentour. Les ruines & bruslemens ordinaires esmeurẽt le Pape à ietter larmes des yeux, n'ayant accoustumé de voir aux cloistres de son Eglise, iouer les tragedies

V.

Pepin va en Lombardie.

Gratitude de Pepin enuers le Pape.

Le Lombard vaincu.

Pauie assiegee.

DCCLIV. sanglantes de la guerre. Dont il supplia le Roy de trouuer moyen de faire la paix auec le Lombard à quelque condition que ce fust. Pepin donna esperance à Astolphe de luy donner la paix s'il vouloit rendre à l'Eglise Romaine ce qu'il luy auoit osté. A

Autre malice du Lombard. Alors l'opiniastreté du Lõbard vaincuë de la crainte du peril present & pendant, & voulant euiter le mal qui luy pendoit sur la teste, promit cauteleusement de faire tout ce qu'on luy demãderoit, loüant auec parolles trõperesses, la bõté & sagesse du Pape, qui preferoit le biẽ public, à sa particuliere vtilité. Il promit sur sa foy de rendre au Pape la ville de Rauenne, & toutes les autres choses qui auoient esté prinses aux Papes ou aux Romains, & plus encore qu'il ne demandoit, & ayant par ses belles promesses euité le peril, & gaigné la paix, Pepin incontinent quitta l'Italie, & s'en retourna en France, laissant auec le Pape, Garnier l'vn des vaillans seigneurs d'entre les François, pour faire accomplir ce qui auoit esté capitulé entre eux. Le Pape vouloit que le Lõbard luy rendit incõtinent les villes qu'il auoit prinses sur luy, & le Lõbard le supplioit qu'il eut à attendre quelque tẽps, durãt lequel il peut remettre sus le territoire de Pauie qui auoit esté ruiné. Le Pape se fiãt à la parolle dudit Lombard, s'en retourna à Rome auec Garnier, mais cependãt qu'il prenoit le chemin de Rome, & Pepin de la Frãce, Astolphe voyãt les deux nuees de l'orage qui estoit tombé sur luy, s'estre separees, rassẽbla incontinent vne armee, alla deuant Rauenne, & de là print le chemin de Rome, laquelle il assiegea auec le Pape dedans, & y tint le siege trois mois durant, faisant plus de crainte & de degast aux enuirons, que par l'espace de 340. ans n'auoient fait les Visigots, les Erules, les Ostrogots, & les mesmes premiers Lombards. Or au commencement de ce siege, ledict Pape & les Romains derechef recoururent à l'aide & au secours de Pepin, & enuoyerent vers luy auec Garnier deux Ambassadeurs, qui par mer arriuerent à sauueté à Marseilles, & de là vindrent trouuer le Roy Pepin, bien auant dedans son Royaume, & implorer sa faueur. Pepin auoit desia entendu que la guerre s'estoit renouuellee en Lõbardie, & detestãt la perfidie d'Astolphe, & voyãt que la guerre ne se faisoit pas seulement contre le Pape, mais aussi contre soy mesme, qui auoit accordé la paix au Lombard, r'assembla ses forces pour aller secourir le Pape en son extreme danger. B

Paix entre le Pape & le Lombard.

Pepin retourne en France.

Le Pape de retour à Rome.

Rome & le Pape assiegez par le Lõbard.

Le Pape demãde secours à Pepin.

Pepin veut secourir le Pape.

Mais cependant que l'Italie & Rome, chef d'icelle, sont agitees de tant de tempestes, Constantin Empereur des Grecs, se rẽdoit spectateur de la fortune de l'vne & de l'autre, sans se mettre en aucun deuoir de les secourir, s'excusant sur ce, que les Turcs (nation Scithyque, alors non gueres cognuë) estoient sortis de la Scythie pour aller courir en l'Asie, & qu'il estoit si empesché à leur resister, & à defendre les parties de Leuãt, qu'il ne pouuoit penser ailleurs, ny enuoyer forces en Italie à la defense de Rome, ny du Pape. Il estoit aussi marry & courroucé de ce que le Pape se voyãt assiegé par le Lombard, auoit enuoyé demander secours au Roy de Frãce: car il craignoit que soubs l'ombre d'iceluy, les François s'emparassent de quelque ville d'Italie, & y missent tellement le pied, qu'on ne les en peust pas apres tirer, estant la coustume de ceux qu'on appelle à secours de s'emparer des pays ausquels on les appelle. Cela fut cause que le Grec enuoya prier & conseiller le Pape, de renuoyer à Pepin ses forces & sõ secours. Mais le Pape ne voulut faire ce que le Grec luy cõseilloit, dõt les deux Ambassadeurs Grecs, enuoyez de la part de Cõstãtin, s'aduiserẽt d'aller vers Pepin, pour le diuertir d'enuoyer secours au Pape. Le Pape craignãt qu'ils le diuertissent, enuoya deux autres Ambassadeurs des siens auec ceux-cy, supplier le Roy de ne desister de sa premiere volõté & entreprise, & qu'il se hastast de dõner secours à luy & aux Romains. C D

Constantin s'excuse de ne pouuoir secourir le Pape.

Malice & crainte de Constantin.

Finesse des Ambassadeurs Grecs.

Les Ambassadeurs de Cõstãtin & du Pape ne furẽt si tost arriuez à Marseille, qu'ils entendirent que Pepin, auec vne grosse armee, auoit passé les Alpes. Alors les Ambassadeurs Grecs, l'vn desquels auoit nom Gregoire secretaire dudit Empereur, & l'autre Iean Silentaine, lequel vne autre fois l'Empereur auoit enuoyé vers le Pape, vsans d'vne finesse Grecque, voulurẽt persuader aux Ambassadeurs du Pape de s'ẽretourner à Rome, mais quand ils virent que les autres n'en vouloiẽt riẽ faire, de nuict secrettement ils partirent, & s'en allerent vers Pepin, qu'ils trouuerent au siege de Pauie. Lequel (apres luy auoir, de la part de leur maistre, offert plusieurs beaux & precieux presens, pour le gaigner) ils supplierent de vouloir faire rendre à leurdict maistre, la ville de Rauenne, & les autres terres de l'Exarchat, qui appartenoient à l'Empire, non au Pape. Pepin refusant les presens, respõdit aux Ambassadeurs Grecs, qu'il

Pepin passa les Alpes.

Autre finesse des Ambassadeurs Grecs.

Pepin au siege de Pauie.

A ne combattoit pour Constantin, ny pour homme du monde, ains pour la defense de l'Eglise Romaine, & qu'à ceste occasion il auoit prins les armes, pour venger & deliurer le siege Apostolique, des iniures & oppressions de ses ennemis. Que ce qu'il en faisoit estoit pour la reuerence qu'il portoit à la religion Chrestienne, & audict siege Romain, & que par deux fois il auoit passé les Alpes, en intention que Rauenne, & toutes les autres villes & pays, que les Lombards auoient pris par armes & force, fussent soubmis à l'obeissance de l'Eglise Romaine. D'autres disent, qu'il respondit qu'il auoit pour ceste seconde fois entrepris ce voyage contre les Lombards, non pour esperance d'vne recompense temporelle, ou des richesses du monde, mais que pour auoir commis plusieurs pechez enuers Dieu, au peril de son ame, il auoit voulu pour les purger, ou pour le moins les effacer en partie, apporter ce secours (en tant que sa puissance se peut estendre) à S. Pierre & au Pape son successeur, & à l'Eglise Romaine. Qu'à ceste occasion il n'y auoit, ny promesse ny dons, ny esperance, qui le peut diuertir de la continuation de son entreprise, & du secours promis au Pape, & du desir qu'il auoit de deliurer son ame. & de destruire les Lombards, pour les B contraindre de rendre au Pape & au siege Romain la ville de Rauenne, l'Exarchat, & les autres villes d'Italie, par eux surprises. Quoy qu'il en soit, & soit qu'il fist ceste responce ou l'autre, les Ambassadeurs Grecs voyans qu'ils ne pouuoient auec leurs presens rien faire auec Pepin, s'en retournerent vers leur maistre. Astolphe n'endura pas longuement ce siege dedans la ville de Pauie, où il s'estoit ietté, ains fut contrainct de demander humblement la paix à Pepin, auec tels articles qu'il plairoit audict Pepin, qui la luy accorda. Mais ne voulãt Pepin se fier en sa parole, pour auoir desia vne fois esté trompé de luy, print quarãte ostages, & se retira au pied des Alpes, attendant que le Lombard se fust acquité de sa promesse : pourquoy faire il falloit qu'il rendist au Pape, non seulement Rauenne, ains aussi toute la Romagne entierement, & l'Exarchat. Ce qu'il auoit ia faict, & n'en restoit plus que Ferrare & Faenze, lors que pensant par quel moyen il pourroit tromper le Pape & Pepin, apres leur depart, & surprendre les villes qu'il auoit reuduës, vn iour à la chasse il tomba de cheual & mourut. Les autres disẽt qu'il mourut frappé du foudre du ciel, les autres qu'il fut tué d'vn C sanglier. Les autres qu'il mourut d'apoplexie, l'an 755. ou 756. Didier qui estoit Cõte d'Estable, ou selon les autres, Duc d'Estrurie, & Lieutenant general sur les armees de son maistre, luy succeda en son Royaume. Il y en a qui disent que ces villes ne furent pas donnees par Pepin au Pape, ains seulement donnees en garde, mais que depuis Charles le grand, son fils, (qui ruina le regne des Lombards) les donna à l'Eglise Romaine, comme nous monstrerons en la vie dudit Charles.

DCCLV. Responce de Pepin. La cause qui fit aller Pepin en Italie. Deuotion de Pepin. Pepin veut faire rendre au Pape ce qui luy appartient. Le Lombard demande la paix. Rauenne rendue au Pape. Autre malice du Lombard. Mort du Lõbard.

VI. Estant ceste guerre finie, Pepin s'en vint en la ville de Compiegne, là où il assembla les Estats generaux de son Royaume (selon la coustume que nous auons cy dessus dicte,) pour pouruoir à plusieurs affaires d'iceluy, & mesmement à faire de belles or donnances sur la police & la Iustice, qui durant ses deux voyages faicts en Italie, & son absence auoient esté fort corrompuës, comme il aduient tousiours, ou coustumierement, que quand vn Prince est longuement hors de son Estat, plusieurs corruptions se mettent en iceluy, & qu'vne longue guerre ameine la licence & l'iniustice. Là vindrent d'autres Ambassadeurs de Constantin, l'Empereur, qui apporterent à Pepin plusieurs beaux presens en signe d'amitié, entre lesquels estoit le chef D sainct Iean Baptiste, & des Orgues qu'on n'auoit pas encores veuës en France. Tassillon Duc de Bauiere, fils de la seur de Pepin vint à Compiegne, accompagné des plus grands seigneurs de son pays, & selon la coustume des hommages que les subiects font à leurs seigneurs, mit les mains ioinctes entre celles du Roy, luy faisant hommage de son Duché, & promit & iura fidelité sur le corps sainct Denis, tant audit Roy Pepin, qu'à ses fils Charles & Carloman. Mais non seulement lors, ains aussi depuis sur les corps S. Martin de Tours, & S. Germain, par vn pareil serment, il promit de garder sa foy tout le temps de sa vie, à ses susdits seigneurs. Semblablement tous les seigneurs de Bauiere, qui auec luy estoient venus, promirent aux mesmes lieux saincts & venerables, de garder à iamais la foy au Roy & à ses enfans. Toutesfois puis apres Tassillon se reuolta contre Pepin, comme nous dirons cy-dessous.

Assemblée d'Estats. L'absence du Prince porte la licence. Presens de Constantin à Pepin. Tassillon Duc de Bauiere fit hommage de son Duché.

Pepin pensoit estre en quelque repos, quand derechef les Saxons (nation accou-

DCCLVII. stumee à se reuolter) se rebellerent. Il alla contre eux, & les vainquit, tellement qu'il les contraignit de faire de là en auant ce qu'il leur commanderoit, & que chacun an ils ameneroient à l'assemblee des Estats generaux, trois cẽs cheuaux, & qu'ils seroient tributaires aux Roys de France, & ennemis des ennemis des François. Ce qui aduint l'an 757. ou selon aucuns l'an 758. A

Didier Roy de Lombardie.

Or apres la mort d'Astolphe, Roy des Lombards, Didier, Duc de Hetrurie, (comme nous auons dit) s'estant emparé du Royaume, aduint que Rachise, frere d'Astolphe, qui auoit quitté le monde pour se faire moyne, laissa l'habit, & commença de s'ẽdire Roy, de sorte qu'en peu de temps la plus grande part des Princes & grands Seigneurs, & du peuple dudit Royaume se retirerent vers luy, ne pouuans oublier leur Prince naturel, & s'en fust ensuiuy vne grosse guerre sans l'authorité du Pape, qui fit que Didier demeura Roy des Lõbards, à cause qu'il remit Faẽze & Ferrare en l'obeïssance de l'Eglise. Au Pape Estienne II. mort, succeda Paul premier, qui regna dix ans, durant le pontificat duquel aduint la mort de Pepin, comme nous dirons cy apres.

Paul premier Pape.

Pepin fils de Pepin.

Enuiron ce temps, qui fut l'an 759. ou selon d'autres 758. Berthe femme de Pepin luy fit vn fils qu'il fit appeller de son nom, Pepin, qui deceda trois ans apres. B

La paix porte l'oysiueté.

Pepin se trouua assez longuement en paix, pour le moins plus qu'il n'auoit accoustumé, quand craignant que la paix qu'il auoit auec les estrangers, (la longueur de laquelle apporte oysiueté qui amolist & relasche les cœurs, & les fait couler & glisser aux voluptez, leur fit oublier la discipline militaire & l'exercice des armes, il les voulut employer en vne bonne occasion contre vn ennemy commun de l'Eglise & de soy, ne pouuant souffrir qu'en ses terres on fist tort à la Religion, laquelle il auoit defenduë en si lointain pays.

VII.

Gaiffer Duc d'Aquitaine tourmentoit les Eglises.

Vaiffer ou Gaiffer, Duc d'Aquitaine, tourmentoit merueilleusement les Eglises, à la prosperité & aux biens desquelles on commençoit desia de porter enuie. La plus grande part de celles de ce pays là, estoient en debat, & n'en sçauoit-on asseurément les bornes, d'autant que les Visigots, heretiques Arriens, les auoient presque toutes vsurpees, lors qu'ils en estoient Seigneurs, & depuis les Sarrasins les auoient entierement ruinees. Pepin qui estoit desia vieil & las de tant de guerres, & qui selon la coustume des sages vieillards, & des Princes bien aduisez, aimoit mieux proceder au commencement par douces voyes, que par la violence des armes, enuoya prier Gaiffer de vouloir rendre aux Ecclesiastiques ce qu'il leur auoit prins. Mais Gaiffer par ses superbes responces, & par son opiniastreté irrita la bonté de Pepin contre luy, de sorte que Pepin assẽblant vne grosse armée, alla en Aquitaine, iurant de poursuiure par armes, le droict des Eglises, puis que par honnestes prieres & paroles, il ne l'auoit peu tirer de ce rebelle. Pepin estant auec son armee à Thoüars en Poictou, Gaiffer craignant ce grand orage qu'il voyoit venir fondre sur luy, enuoya demander la paix à Pepin, auecques promesses qu'il feroit ce qu'il luy commanderoit. Mais Gaiffer qui auoit vn esprit semblable à celuy d'Astolphe, & qui ne demandoit qu'à dissiper les nuees de l'orage qu'il voyoit le menacer, ne faisoit cela que pour fuir le peril present, tromper Pepin, & le r'uoyer en son Royaume, comme il aduint. Il promit doncques de rendre aux Ecclesiastiques leurs terres & possessions, & de les laisser d'oresnauant viure en leurs droicts & libertez, & de donner tels ostages qu'il plairoit à Pepin, entre lesquels il donna Adalgar & Isther, deux des plus grands Seigneurs de son pays. Par ceste composition, Gaiffer appaisa le courroux de Pepin, qui quitta deslors l'Aquitaine, & s'en retourna en France. Mais Gaiffer voyant Pepin retourné en France, retournant à son mauuais naturel, & se voulant venger des iniures receues de Pepin, amassa des forces & entra dedãs les terres du Roy, pillant & rauageant tout par où il passoit, & vint iusques à la ville de Chalons. Ce qu'entendant Pepin, qui lors tenoit l'assẽblee des Estats generaux en la ville de Duria, l'an 759. ou 760. delibera de retourner en Aquitaine, & de si bien chastier Gaiffer, qu'il ne le tromperoit plus.

Naturel des vieillards. C

Pepin en Aquitaine contre Gaiffer.

Malice de Gaiffer.

Promesse de Gaiffer à Pepin. D

Malice & vengeance de Gaiffer.

Parlemet.

Il y en a qui disẽt que Pepin estãt ia vieil n'alla point en ceste guerre, mais qu'il y enuoya Charles sõ fils, qui fut depuis surnõmé le Grãd: d'autres disẽt qu'il mena son fils auec luy, qui entrãt dãs le pays de sõ ennemy, print les villes de Chantelles, Bourbon, Clermõt en Auuergne, & en vne rencõtre furent tuez Chilpingue & Amingue, l'vn Cõte d'Auuergne, & l'autre Cõte de Poictou. Quelques pays & villes se rẽdirẽt à Pepin, ou à Charles sõ fils, si tant est qu'il estoit seul chef de ceste guerre, sãs vouloir attendre

Pepin contre Gaiffer.

la force

A la force la fureur du vainqueur iustement irrité. De là Pepin reuint en France, & passant son hyuer à Creil, sur Oyse, qui estoit sa demeure & seiour ordinaire: au printemps ensuiuant entra en l'Aquitaine, desirant mettre vne bonne & asseurée fin à ceste guerre, & print pour cest an les villes de Bourges & de Thoüars auec les pays de Poictou & de Berry. Il reuint à Neuers, où il tint l'assemblée de ses Estats generaux, ausquels fut derechef resolué la guerre en Aquitaine, pour n'y plus retourner, & y retourna, menant auec luy Tassillon, Duc de Bauiere, qui en chemin contrefaisant le malade, eut congé de s'en retourner en ses pays, & faussant sa foy, iura de ne tenir plus que le party des François. Estant Pepin aduerty de la perfidie de Tassillon se trouua bien empesché pour se voir pressé entre deux guerres, l'vne celle de Gaiffer, & l'autre que la desloyauté de Tassillon luy amenoit de nouueau. Adonc il tint l'assẽblée de ses Estats generaux en la ville de VVormes, là où fut resolué la guerre contre Tassillon, laquelle toutesfois il s'aduisa de differer pour quelque temps, pour mettre cependant fin à celle d'Aquitaine, à laquelle il estoit besoin de la mettre si bõne, qu'il n'y falut plus retourner. Pepin donc retournant en Frãce, tint vne autre assẽblée des Estats generaux d'Orleans, là où il dressa vne nouuelle & gaillarde armée, pour aller en Aquitaine. Il y alla, & print sur Gaiffer les villes d'Angoulesme, d'Agen, & de Perigueux, là où il trouua Ramestan, oncle de Gaiffer qu'il fit pendre & estrangler, pource qu'il estoit de si peu de foy, que souuent il auoit laissé le party de son nepueu, pour fauoriser les François, & souuẽt celuy des François pour secourir son neueu. En quoy Ramestan receut le guerdon digne de ceux qui ont leur robbe à deux enuers, n'estant rien plus à loüer en vn homme qu'estre constant en ses affections, moyennant qu'elles soient fondées sur la raison. Le Roy auoit enuie de ne bouger de l'Aquitaine qu'il n'eust mis fin à la guerre d'icelle, mais vn different qui suruint en la religion entre l'Eglise Orientale & l'Occidentale, le fit retourner vers Paris, pour assembler vn Concile, & y mettre quelque bonne & saincte resolution.

DCCLII.

Pepin derechef en Aquitaine.

Parlement à Neuers.

Perfidie de Tassillon.

Parlement à VVormes.

B

Parlement à Orleans.

Digne guerdon des traistres.

Different en la Religion.

Estant adoncques nee vne question & vn different entre lesdites deux Eglises, c'est à dire entre les Grecs & les Romains, sur la saincte Trinité & les Images des saincts, le Roy Pepin assembla vn Concile à Gentilly, pres Paris, auquel il fit debatre lesdites deux questions. Le Concile estant finy, il retourna derechef en Aquitaine, & passant par le Languedoc, print les villes d'Alby & de Thoulouze, & plusieurs Chasteaux enclauez dans les montagnes des Seuennes. De là il alla tout le long de la riuiere de Garonne, les pays de laquelle il mit en son obeïssance. Il tire en Xaintõge, poursuiuant tousiours Gaiffer, estant sa resolution de l'auoir mort ou vif, mais tandis Gaiffer fut tué des siens mesmes. Ce qui aduint l'an 768. On ne sceut si ils commirent cet execrable forfaict, pour acquerir l'amitié de leur tant puissant & vertueux ennemy, ou pour quelque autre plus iuste occasion, & fut Gaiffer enterré dans vn marais pres la ville de Bordeaux, derriere l'Eglise sainct Seuerin, là où encore appert vn grand tombeau de pierre, lequel par nom corrompu & par vne opinion ignorante, ceux du pays appellent la tombe de Caiphas, au lieu de dire Gaiffer.

Concile à Gentilly pres Paris.

C

Mort de Gaiffer.

Gaiffer enterré pres Bordeaux.

Pepin voyant que par la mort de Gaiffer, la guerre d'Aquitaine estoit pareillement morte, & sentant son corps agraué d'années, & de longs trauaux, se resolut de passer le reste de ses iours en repos, & à faire iustice, sans plus se mesler du fait des armes, desquelles il vouloit remettre tout le faix à Charles son fils. Deslors il tõba malade & se fit doucement porter à Paris, là où il deceda l'an de son regne 18. & de salut 768. le 24. de Septembre. le 10. & dernier an du pontificat du Pape Paul, & fut son corps porté & enterré en l'Eglise S. Denis en France, en laquelle depuis Dagobert, est destinée la sepulture des Roys de France.

D

Pepin remet les guerres à son fils.

Mort de Pepin.

Voyla la vie & les grands faicts de Pepin le Bref ou le Court ainsi surnommé pour sa petite stature, pour n'auoir que quatre pieds & demy de haut: neantmoins en la petitesse de ce corps logeoit vn grand cœur, qui le fit aspirer & attaindre à la couronne de France, & de laquelle auparauãt il n'estoit que vassal & seruiteur. En quoy on peut voir que la grãdeur de son courage excedoit la proportiõ de son corps, & que ne pouuant voir la ruine de la noble Monarchie de France (dont il estoit l'vn des Princes & pilliers) laquelle il voyoit se perdre par la negligence & neátise d'vn Roy voluptueux & inutile, il pretẽdit au Royaume, ioint aussi que par diuerses genealogies il estoit descendu de Pharamond & des autres Roys de France, comme il sera deduit par l'ordre

Grandeur de courage de Pepin.

DCCLXVIII. suiuant. Clotaire Roy de France premier du nom eut vne fille nommée Vlcide, ou Bitilde, qui fut mariée à Aubert ou Aucelbert, Duc & Senateur d'Austrasie, qui d'elle eut vn fils nommé Arnould, qui fut sainct & Euesque de Mets. Ledict sainct Arnould, engendra Anchisise. Ledict Anchisise engendra Pepin Heristel, qui fut Duc de Brabant, & Maire du Palais, & ledict Pepin engendra Charles Martel, qui fut pere de ce Pepin Roy de France, lequel de sa femme nommee Berthe au grand pied, eut deux enfans, à sçauoir, Charles & Carloman, lesquels par l'election des François furent apres la mort de leur pere faicts Roys de France, à la charge qu'ils partageroient egallement entr'eux le Royaume. A

Deduction de la genealogie de Pepin.

Quelques vns attribuent à Pepin, l'institution de ces anciens Parlemens desquels nos Roys se seruoient bien souuent pour communiquer auec leurs subiects, des plus vrgens affaires, soit des entreprises de la guerre, ou des traictez de paix auec les estrangers, ou des Ordonnances & Edicts de iustice & police, & mesme les histoires estrâgeres luy attribuent l'institution du Parlement de Paris. Mais cela est faux, car Philipes le Bel l'institua à deux saisons de l'année, & Loys Hutin le fit sedentaire, & quant aux anciens Parlemens, ce fut Charles Martel, pere dudict Pepin, qui en fut le premier autheur, comme nous auons dit cy-deuant en sa vie, & Pepin, comme il s'est veu au fil de son Histoire, n'entreprenoit aucune chose sans l'aduis desdits Parlemens que nous auons souuent appellez l'assemblée des Estats generaux, & cy apres on verra en la vie de Charles le Grand, combien souuent il a faict ceste conuocation d'assemblées, pour communiquer des grands affaires auec ses subiets. B

Institution des Parlemés.

Institution du Parlement de Paris.

Parlement & Estats generaux.

Par le discours des actions de sa vie, on a peu voir combien il a esté religieux enuers Dieu & ses Eglises, doux & clement en ses victoires, & enuers ses ennemis, amateur de la paix, & grand iusticier. Il fit plusieurs guerres pour la defense de la religion Chrestienne, comme contre les Lombards & Saxons. La guerre qu'il fit contre Astolphe, Roy de Lombardie, pour la defense du siege Romain, celle qu'il fit contre Gaiffer, Duc d'Aquitaine, fut pour le soustien & secours du Clergé, & pour remettre les Ecclesiastiques en leurs droicts & authoritez, & leur faire rendre ce que Gaiffer leur auoit rauy, & celle qu'il fit contre les Saxons, fut pour les conuertir à la foy Chrestienne. Il fit edifier l'Eglise Sainct Pierre de Xainctes, & y mit Chanoines, ausquels il donna grandes terres & reuenus. L Empereur Constantin luy ayant enuoyé le Chef de sainct Iean Baptiste, il fit edifier l'Eglise sainct Iean d'Angely, là où il fit mettre ledict chef, & y institua des moines. Il donna à l'Eglise Sainct Denis en France, vn ornement de pierres precieuses, que Gaiffer portoit en ses bras aux festes solemnelles, & le fit pendre derriere le grand Autel, & l'appelle l'on, le don Gaiffier: mais depuis, ce don fut mis au bras du Crucifix d'or. Pepin fut tant amateur de la paix, qu'il ne voulut pas ruiner le Royaume des Lombards, comme il eut bien peu faire, & si grande fut sa modestie & continence, que bien qu'il se trouuast par plusieurs fois le plus fort en Italie, il n'y voulut iamais prendre vn poulce de terre pour monstrer sa foy enuers le Pape, qui l'auoit appellé en Italie, non pour rien acquerir, mais seulement pour le defendre contre les iniures du Roy Lombard. Sa clemence se monstre bien en ce que par plusieurs fois il pardonna aux rebellions des Saxons, leur promettant de viure selon leurs loix, en leur imposant seulement vn tribut de trois cens cheuaux, tous les ans, & aux perfidies reiterees du Roy Lombard, lequel il pouuoit ruiner, & mettre à mort. Quant à sa iustice, elle estoit telle, que quand les guerres luy donnoient quelque relasche, il employoit tout le temps à faire droit à vn chacun, & à faire de belles ordonnances de iustice. C D

Guerre pour la defense de l'Eglise.

Eglises fondees par Pepin.

Dons de Pepin à l'Eglise S. Denis.

Clemence de Pepin.

Iustice de Pepin.

Or si grande fut son authorité enuers toutes nations, que les Lombards, ny Didier, leur Roy, apres la mort d'Astolphe n'oserent rien entreprendre en Italie, ny contre le Pape Paul, successeur d'Estienne tout le temps de son Pontificat, tant que Pepin vesquit. De son temps les Turcs, natifs de Scythie, commencerent de courir en Asie, tenans loy semblable à celle des Sarrasins.

Authorité de Pepin.

A

CHARLES LE GRAND,

ROY VING-TROISIESME.

Sommaire.



OICY vn grand discours, & vne ample matiere d'vne grande histoire que nous donne Charles surnommé le Grand, fils de Pepin, pour la grandeur de ses faits. Estãt donc Pepin decedé, les François esleurent Roys, Charles & Carloman, ses fils, à la charge qu'ils partageroient entr'eux également le Royaume. Charles eut pour partage la France & l'Aquitaine, & fust couronné à Noyon, & Carloman ayant toutes les Prouinces qui estoient de là le Rhin suiettes à la couronne de France fut couronné à Soissons & mourut trois ans apres laissant Charles son frere, heritier de ses terres. Sur ces entrefaictes entre la mort de Pepin & de Paul Pape, qui fut presque en mesme temps, & le couronnement de Charles le Grand, aduint vn grand Schisme en l'Eglise par les menées de Didier, Roy de Lombardie. Toton Duc I.

Partage des enfans de Pepin.

DCCLXVIII. de Nepezo à l'instigation dudit Didier, fit par personnes pratiquées les vnes par force, les autres par argent, eslire Pape, Constantin son frere, & fit consentir à son election plusieurs Euesques, les vns par force, les autres par corruption. Toton mena si grande force dedãs la ville de Rome & mit vne telle frayeur aux cœurs des Romains qu'il fit deposer de la dignité Papale, vn nommé Philippique, qui auoit esté esleu legitimement Pape, par la voix de quelques Euesques. Constantin doncques esleu Pape, demeura pres d'vn an en la charge papale, & selon la coustume des papes, confera benefices, crea Euesques & Prestres, & faisoit tous actes pontificaux, iusques à ce que le Clergé se faschant de son insolence, & s'assemblant en l'Eglise S. Adrian, esleut canoniquement pour Pape Estienne troisiesme, Sicilien de nation, homme de bonne vie. Toutesfois pour cela, Constantin qui trouuoit de la douceur, & de la puissance au Pontificat, ne voulut demettre d'iceluy Estienne, se sentant estre legitimement esleu, dés le huictiesme iour de son election commença d'vser de sa puissance, & donner des benefices, charges & honneurs, & enuoya vers Pepin Roy de France vn nommé Sergius (d'autant que la nouuelle de sa mort n'estoit encore arriuée à Rome) le supplier que selon la bonne & loüable coustume de Charles Martel son pere & de luy, il luy pleust luy enuoyer secours pour s'opposer à la violence de Constantin, & des Euesques pour tenir vn Synode, & pour aduiser à purger l'Eglise des erreurs dont l'impieté de Constantin l'auoit soüillée. Mais Sergius trouua en France Pepin decedé, & Charles & Carloman ses enfans imitateurs de la pieté paternelle, & de la coustume que leur pere & ayeul auoient ia prise de soustenir & defendre le siege Romain. Quelques vns disent qu'il n'y eut que Charles qui accorda à Sergius la requeste qu'il auoit charge de faire à son pere, & bien volontiers enuoya de France douze Prelats à Rome, ausquels le Pape donna puissance d'eslire tels autres Prelats d'Italie qu'ils voudroient, pour tenir par ensemble vn Concile. Eux doncques assemblez à Latran tindrent vn Concile, par lequel Constantin Antipape fut condamné, & ses constitutions, arrests, & actes cassez, rescindez, & annulez.

Schisme en l'Eglise.

Deux Papes au siege Romain.

Ambassadeurs du Pape en France.

Charles le Grãd promet secours au Pape.

Concile de Latran.

A

B

Comme ces choses se passoient, Didier Roy de Lombardie cault & dissimulé homme s'il en fut oncques, en cela surpassant son predecesseur, secrettement fauorisoit en ce qu'il pouuoit le party de cest Anti-pape Constantin, n'osant apertement le faire, de crainte qu'il auoit de Charles, lequel il sçauoit grand imitateur de la bonne volonté que Pepin son pere auoit portée aux Papes. Mais il desiroit sur toutes choses que les François n'eussent aucune puissance en Italie, que les Grecs leur fissent perpetuelle guerre, & que le sainct siege fust tousiours en debat, afin que durant ces troubles il peust croistre ses seigneuries. Rome auoit pour gouuerneur vn Seigneur Grec Gentil-homme de la chambre de Constantin Empereur de Grece, nommé Paul Ephialte, lequel bien qu'il ne gouuernast pas la ville de Rome comme il deuoit, selon sa charge, si est-ce qu'estant appuyé sur la faueur du Roy Didier, & de quelques Seigneurs Romains desireux de nouuelletez, conseruoit quelque chose de l'ancienne liberté de l'Empire. Didier auquel estoit suspecte & redoutable la bonne affection que Charles portoit aux Romains, taschoit par le moien de ce Paul à faire mettre la ville de Rome en trouble, & à ietter sa puissance dans celle de l'Empire, & pour mieux y paruenir, amadoua si bien le Pape de belles parolles, que par luy il se fit conuier à venir à Rome vers luy, & à visiter l'Eglise S. Pierre. Le Lombard vint donc à Rome faignant porter vne grande deuotion à la Religion Chrestienne, & par ceste feintise voulut tromper le Pape, n'estant au monde aucun artifice plus propre à tromper les hommes, que la dissimulation de ce qui est saint de soy-mesme, cõme est la Religion. Dedãs l'Eglise S. Pierre, il parla si honnestement au Pape, luy faisant si ample declaration de son affection enuers le siege Romain, qu'il luy donna esperance que le siege Romain auroit vne paix perpetuelle auec les Roys Lombards. Les promesses & la protestation de ce trompeur Lombard, estans iurées sur l'Autel S. Pierre, il voulut en la presence du Pape parler à Paul Ephialte, & quelques Seigneurs Romains, lesquels auparauant il auoit secrettement pratiquez à esmouuoir la ville de Rome contre le Pape. Et apres auoir auec eux longuement discouru des actions de Constantin, & de Philippique auparauant Pape, cõme inuaseurs & vsurpateurs du siege Papal, il cõseilla le Pape de faire informer contre ceux qui auoient persuadé lesdits Constãtin & Philippique à se faire Papes, & contre ceux qui les auoient esleus, soustenus & defendus

Finesse du Lombard.

Le Lombard veut troubler Rome.

Le Lombard va à Rome.

L'apparence de ce qui est bon trompe les hommes.

Malice & cautelle du Lombard.

C

D

A Puis faisant auec bõne mine, vne rigoureuse reprimẽde à Ephialte qui auoit la charge de faire punir les seditieux de Rome, de ce qu'il n'y alloit pas assez rudement, luy fit faire commandement par le Pape, de mettre la main sur le collet à Christophle, son premier & principal Secretaire, qui estoit l'vn des plus grands Seigneurs de Rome, & qui auoit esté plus que tous les autres Romains, contraire au Pape Constantin, au demeurant grand amateur du siege Papal & du bien de la chose publique Romaine, & fort affectionné aux François. DCCLXX.

Le Lombard imposa plusieurs fausses accusations audit Christophle, pour le rendre odieux au Pape, & pour le faire punir : & faisoit cela pource que ledit Christophle estoit partisan des François. Paul Ephialte qui s'entendoit auec le Lombard, ne demandoit pas meilleure commission, & en la presence dudit Lõbard, creua les yeux audit Christophle, & à Serge deux secretaires dudit Pape, Et quand le Lombard fut party de Rome, Paul, duquel la puissance auoit augmentée par le Lombard, fit mettre en prison & enuoya en exil plusieurs Romains tenans le party François. Non B contant de cela, il se ligua auec vn nommé Michel Menusier, qui n'estant pourueu en aucuns des Saincts ordres, s'estoit fait Archeuesque de Rauenne. Le Pape voyant que ce Michel ne vouloit aucunement lascher cette dignité episcopale, & que par ce nouuel exemple le mal pouuoit aller si auant, que la dignité Papale seroit du tout desolée, enuoya prier Charles le Grand de faire prier Didier Roy de Lombardie, qu'il n'eut plus à s'entremesler des affaires de l'Eglise, & ne tourmenter dauantage le siege Romain. Charles desira de faire en faueur du pape & de l'Eglise Romaine, ce dont le Pape le prioit, & y eut volontiers employé ses forces & ses armes, s'il n'eut esté contraint de les employer en la guerre d'Aquitaine.

Calomnie imposée.

2. Seigneurs aueuglez.

Priere du Pape à Charles.

Durãt ces affaires qui aduindrent au commencement du regne de Charles, l'Aquitaine qui estoit venuë en partage à Charles, y estant depuis la mort de Gaiffer demeurée quelque flammeche de guerre couuerte sous la cendre, ne peut demeurer lõguement en paix. Car Hunault grand Seigneur des pays de dela, descendu de la race des Gots, voulãt se faire Roy d'Aquitaine, solicitoit les cœurs des habitãs dudit pays à vn remuement & sousleuation contre Charles, estant encore en leur estomach quelque C reste de l'ancienne haine des Gots, qui auoient possedé ce pays-là. Charles voulãt cõseruer les pays qui par le sort de l'election luy estoient venus en partage, & deliberant d'y mener forces pour obuier aux menees & pratiques de Hunault, pria Carlomã son frere de le secourir. Mais Carloman ieune Prince mal aduisé, luy refusa le secours, estant à cela cõseillé par mauuais cõseillers & Ministres, & par des ieunes fils qui ordinairement enuirõnent les personnes & rõpent les oreilles des ieunes Princes plustost que ne fõt les sages & experimentez conseillers. Car la pluspart des ieunes Princes aiment leurs semblables, c'est à dire, les hõmes mal auisez, inconsiderez & non experimentez, qui sõt biẽ aises de mettre vne ialousie & inimitié entre deux freres & empescher leur intelligẽce & amitié, pour iouïr plus à l'aise de la ieunesse de leurs Maistres.

Guerre en Aquitaine.

Ieunes Princes mal conseillez.

II.

Adõc Charles dressa vne grosse armée de soldats les plus vieux & les mieux experimentez & aguerris de son Royaume, lesquels l'aymoient singulieremẽt, pource qu'il auoit employé beaucoup plus de sa ieunesse en guerres qu'à la maison, car incontinent qu'il fut en aage d'en souffrir la peine, il accompagna tousiours son pere, & en D quelques vnes mesmes auoit esté le souuerain chef. Au moyen dequoy tant sa Noblesse qu'autres gens de guerre, l'auoient en fort grande reuerence. Aussi sa vertueuse ieunesse promettoit choses merueilleuses de luy tant pour la gentillesse de son esprit, que pour estre vn des plus forts hommes de son temps. Son frere Carloman estoit ialoux du bon heur de Charles, tant de la beauté & disposition de son corps que de la faueur qu'il auoit de la Noblesse, & des soldats, & craignoit que ceste commune bien-vueillance donnast volonté & occasion à Charles de luy oster son estat, cõme bien souuẽt il y a ialousie entre deux Princes freres, & que celuy qui a le moins de faueur du peuple, craint & enuie l'autre. Ceste ialousie & enuie plaisoit merueilleusement non seulement à plusieurs François, qui estoient bien aises de voir ces deux freres en diuision, qui cõmença sur le partage du Royaume apres la mort de leur pere, mais aussi aux estrãgers. Or estoit il besoin à Charles pour le recouuremẽt de sõ pays d'Aquitaine, d'vser d'vne merueilleuse diligẽce, pour ce que la difficulté des affaires des Princes, & la bõne opinion que leur peuple conçoit d'eux, consiste en l'establisse-

L'amour de tous estats enuers Charles.

Ialousie de frere à frere.

L'opinion des peuples enuers leurs Princes.

DCC. LXX ment de leur puissance, & au bō & mauuais succez de leurs affaires au cōmencement A de leur regne, & suiuant la premiere opinion que leurs peuples conçoiuent d'eux, doresnauant ils les craignent ou mesprisent. Hunault auoit prins le reste de l'armée de Gaiffer, & s'estoit emparé du plat pays d'Aquitaine, pour ce que tāt Pepin que Gaiffer durant leurs guerres, auoient abbatu les murs des plus fortes places, qui y fussent. Voyla la Guyenne ou l Aquitaine en guerre, en combustion, & en proye. Car Hunault qui auoit esté esleu Duc d'Aquitaine, en faueur du fils aisné d'Eudon & d'vn autre Seigneur de la basse Aquitaine nommé Loup, homme de fort ancienne maison, fut esleu Duc de Gascogne. En ceste guerre la fortune fauorisa la vertu. Car les Xainctongeois, Poicteuins & Angoulmoisins refuserent à Hunault de prendre en sa faueur les armes pour resister aux François, disans qu'ils ne vouloient auoir guerre contre leur Roy. Hunault deselperé de ce mauuais commencement, & de la desobeïssāce de ses suiets, se retira vers le Duc Loup en Gascogne, l'incitant à entreprendre ensemble vne mesme & commune guerre contre Charles, en luy remonstrant le danger commun, qui pendoit sur la teste de l'vn & de l'autre, par la guerre que Charles vouloit faire en Aquitaine. Ce qui aduint l'an 770. B

Hunault s'empare de l'Aquitaine.

Hunault deselperé se retira a Loup.

Loup suscité par Hunault, craignant que Charles se vint ruer sur son estat comme vne foudre, voulut assembler des forces pour s'opposer à luy. Charles manda à Loup que s'il ne luy rendoit Hunaut, il iroit vers luy, pour luy faire receuoir le dommage & la repentance de sa desobeïssance. Loup espouuanté des menasses de Charles, & se voyant trop foible pour resister à si grande tēpeste, luy rendit incontinent Hunault auec sa femme, que Charles mit prisonniers. Charles en attendant le retour des Ambassadeurs qu'il auoit enuoyez vers Loup, fit bastir sur le confluent des riuieres de Dordogne & de l'Isle, vn chasteau qu'il nomma Fronssac, & est encore auiourd'huy appellé ainsi, assis sur vne haute montagne deuant la ville de Libourne. & s'appelle ledit chasteau en Latin *Fronciacum*, qui vaut autant dire (selon aucuns) comme *frons Sarracenorum*, c'est à dire, front des Sarrasins, pour ce qu'il le fit faire pour tenir en bride ce peuple Gothique & Sarrasin de l'Aquitaine: ou *frons aquarum* c'est à dire frōt des eaux pource qu'il est comme vn front esleué sur les deux riuieres de Dordogne & de l'Isle. Tāt y a qu'il le fit bastir en assiete tres-forte. pour estre comme il a esté dit, C comme vne Citadelle qui tiendroit le pas d'alentour en subiection. Loup pour auoir rendu Hunault fut receu à pardon, moyennant qu'il fit au Roy foy & hommage de son pays de Gascogne. Charles sans coup ferir, (ayant Hunault entre ses mains) print tout le pays d'Aquitaine que Hunault auoit prins auec grand trauail.

Loup craint Charles

Hunault rendu à Charles.

Loup fit hōmage a Charles.

Apres ceste guerre finie, Charles alla à VVorme, là où il tint vne assemblée generalle des Estats de son Royaume, durant laquelle la Royne Berthe sa mere accompagnée de son fils Carloman, fit vn voyage à Rome, pour visiter les corps des Apostres, & passāt par la Lombardie, traicta auec Didier Roy d'icelle, le mariage de la sœur ou fille dudict Roy nommée Theodore, & du Roy Charles son fils, qui bien tost s'acheua. Neātmoins à peine l'ā se passa que Charles ne repudiast Theodore, & n'é sçait-on la cause. Dont le Roy Didier & la Royne Berthe s'en fascherent merueilleusement, & s'en ensuiuirent de grandes guerres. Apres ceste repudiation Charles espousa Idegonde ou Hildegarde fille du Duc Hildebrand de Sueue, & tint vne autre assemblée generalle sur le fleuue de l'Escau en la ville de Valenciennes, là où il sceut le trespas de son frere Carloman, qui deceda au village de Salmoignac, l'an 771. Dont D Charles pour se saisir des pays de son frere, alla à Carbognac, là où il receut fort honorablement plusieurs seruiteurs de Carloman son frere, (bien qu'ils ne fussent gueres bons amis durant sa vie) mais pour les auoir cogneus fort fideles enuers leur maistre, il pensa que les receuant à son seruice, ils ne le seroient pas moins enuers luy. Les principaux furent VVilhard Euesque de Syon, & Fulrad chapelain dudit Carloman & quelques autres gens d'Eglise, & Gentils-hommes de sa maison, entre lesquels furent Guairin & Adelhart. La femme de Carloman nommée Berthe, se retira premierement auec deux fils qu'elle auoit, vers Tassillon Duc de Bauiere: mais cognoissant ses puissances trop petites pour ce qu'il entreprenoit, elle se transporta vers Didier Roy de Lombardie, ennemy capital de Charles, pour ce qu'il auoit repudié sa sœur. Ce qu'elle fit pour l'enuie qu'elle portoit à la gloire, grandeur, & bon-heur present d'Idegonde ou de Hildegarde, femme de Charles, comme coustumiere-

La Royne Berthe va à Rome.

Charles se marie & repudie sa femme

Seruiteurs de Carlomā bien receus par Charles.

Naturel d'vne femme.

A ment le naturel d'vne femme est impatient de toute passion, & pour la vengeance enclin à tout mal, & pensoit que la memoire de son mary Carloman peut acquerir tant d'amis à ses enfans, que cela portast quelque trouble aux affaires de Charles. Didier la receut auec grande ioye, pensant au commencement, que si le Pape vouloit couronner Rois de France ces deux garçons, toute la puissance de la France se diuiseroit en deux factions, & par ce moyen les forces de Charles en seroient d'autant amoindries, & moins à luy redoutables, lesquelles estant ou aucunement affoiblies ou brouillees de discorde domestique, vn moyen luy seroit preparé de pouuoir quelque iour se faire maistre de l'Italie, quand elle ne pourroit auoir aucun secours estranger. Charles fut grandement irrité de la fuitte de la vefue de Carloman son frere, & y en a qui disent que de despit de cela, il repudia la sœur ou fille dudit Didier sa femme, & espousa ladite Hildegarde.

Dec. LXXI.

Le Lombard reçoit les ennemis de Charles.

Charles repudia sa femme.

Toutesfois Charles auoit desia repudié ladite Theodore, & espousé Hildegarde. Didier craignoit grandement les François, à cause qu'apres la mort de Pepin se pensant hors de toute crainte, pour voir les deux freres mal s'entr'accorder, il auoit fait B guerre au Romains, & tourmenté le S. siege, & à ceste occasion s'estoit engendré le Schisme cy dessus declaré. Paul Emile racompte ces choses d'autre façon, qui toutesfois reuient presque à ce mesme poinct.

Guerre du Lõbard contre le Pape.

En cest estat donc se portoient les affaires de France, quand le Pape Estienne trespassa, le troisiesme an & demi de son Pontificat l'an 772. & luy suceeda Adrian premier, Gentilhomme Romain, issu de grande & illustre famille. Dés qu'il fut Pape il mit hors des prisons ceux que Paul Ephialte y auoit mis, & rappella d'exil ceux que l'autre y auoit chassez. Le Lombard craignant la grandeur du courage Romain d'Adrian, l'enuoya prier par ses Ambassadeurs de vouloir par ensemble renoueller vne paix à tousiours durable. A quoy Adrian respondit qu'il auoit vn singulier desir qu'il y eust vne bonne paix entre les Papes & le peuple Romain d'vne part, & les Lombards d'autre. Toutesfois qu'il n'auoit pas grande esperance que cela se peust faire, veu qu'au Traité de paix, que ledit Didier auoit fait auec Estienne son predecesseur, Didier n'auoit aucunement monstré ny tenu la foy qu'il auoit tant sainctement ou C faintement promise: au contraire qu'il auoit cherché tous les moyens à luy possibles de semer des troubles à Rome, & en l'Italie contre le siege Pontifical, & qu'il s'estoit efforcé tant à Rome qu'ailleurs, de diminuer & fouller l'authorité des Papes, & de rompre le commun repos de l'Italie. Donc Didier ne pouuoit esperer du Pape, ny de sa braue & hautaine response, aucune paix, & n'en pouuoit craindre aucune guerre, quand il receut vne esperance toute nouuelle de ne deuoir plus auoir peur des armes des François qui l'auoient tant menassé. Ce qui non seulement à Didier, mais aussi à son Royaume & aux Lombards porta leur ruine, comme souuent il aduient que d'vne grand'ioye naist vne tristesse.

Adriã I. Pape apres la mort d'Estienne.

Le Lombard requiert le Pape de paix.

Braue responce du Pape au Lombard.

A plusieurs occasions de la haine que Charles portoit au Lombard, tant pour les iniures que le Lombard faisoit ordinairement au siege Romain, & ses reiterees & frequentes perfidies, que pour auoir receu Berthe vefue de Carloman, & ses enfans, vne nouuelle occasion d'vne nouuelle haine s'attacha. Ce fut que Hunault apres auoir obtenu congé de Charles d'aller à Rome sous ombre de pelerinage, auec grand serment de retourner en France, alla trouuer le Roy Didier en Lombardie. Lequel (selon D la coustume des bannis ou des ennemis qui esmeuuent tousiours contre leurs ennemis ceux qu'ils peuuent) irrita Didier à faire la guerre à Charles, luy proposant plusieurs voyes faciles pour en venir à bout. Didier qui ne cognoissoit ce Hunault, à l'ouir discourir, l'estimoit capitaine beaucoup plus experimenté qu'il n'estoit, pource que Henault luy faisoit entendre que Charles ne l'eust iamais vaincu s'il n'eust esté vendu par les siens mesmes. Didier desiroit que le Pape coronnast les deux fils de Carloman Rois du Royaume de leur pere, pensant que les François qui portoient vne singuliere reuerence au siege Romain, approuueroient tout ce qu'il feroit. & consideroit que s'il pouuoit remettre ces deux Princes en leur Royaume paternel, la France ne seroit de long temps sans guerre, car se souuenans des plaisirs qu'ils auroient receuz des Lombards, & des torts que leur auoit fait le Roy Charles leur oncle, ils ne faudroient à le guerroyer, & luy estant empesché en ces guerres il n'entreprendroit point contre les estrangers. Mais que pouuoit esperer Didier du Pa-

Autre cause de haine de Charles contre le Lombard.

Coustume des bannis.

Autres desseins du Lombard.

Dcc. LXXII.

pe, de la volonté duquel dependoit l'effect de ses desseins: Il vit bien à la fin que le Pape ne feroit rien de tout ce qu'il desseignoit, & que Hunault transporté de passion seroit bien aise pour son particulier de le mettre en ieu. Car il se vantoit, & asseuroit Didier, qu'au premier bruit de guerre, l'Aquitaine ne faudroit à s'esmouuoir, & les Gascons principalement pour le desir qu'ils auoient de recouurer leur ancienne liberté, ayans encore en memoire la ruine de leurs villes, villages, & pays, que les François auoient faicte. Et disoit dauantage, que si les capitaines & principaux d'entre eux, que Charles auoit mis en exil, trouuoiẽt quelqu'vn qui voulust estre leur chef, ils se rendroient vers luy, pour se venger contre Charles des iniures receuës de luy, estans en assez grand nombre, & ayans assez de vaillance & de courage, s'ils auoient quelqu'vn qui les menast, & qui fist quelque belle entreprise. A

Promesse de Hunaut au Lombard.

III. Didier voyant qu'il ne pouuoit obtenir du Pape Adriã ce qu'il demandoit, & voulant se vanger de luy, incontinent commença de troubler la paix d'Italie pour appaiser l'orgueil qu'il voyoit au Pape, & premierement il alla assieger Rauenne, bruslant, saccageant & pillant le pays d'alentour. De là il s'alla emparer de toutes les villes du vieil Exarchat. Le Pape enuoya prier Didier, de rendre à ceux de Rauenne & aux autres, ce qu'il auoit prins sur eux, mais voyant qu'il ne pouuoit auoir rien de luy que menasses & braueries, il enuoya ses Ambassadeurs en France vers le Roy Charles, le prier de dõner promptemẽt secours à l'Eglise, qui estoit menassee d'vne grosse guerre, & fut contraint enuoyer ses Ambassadeurs par mer, pource que tous les chemins par terre estoient fermez, ou pour le moins fort dangereux, à cause des Lombards. Didier aduerti de l'Ambassade que le Pape auoit enuoyé vers Charles, partit de Pauie auec Berthe & ses deux enfans fils de Carloman, & venant à Spolete manda au Pape, que luy, & ladite vefue & ses enfans prenoient le chemin de Rome, pour l'aller voir. Le Pape cogneut bien la finesse de Didier, qui tendoit aux fins, qu'estans par le Pape les enfans de Carloman couronnez Rois du Royaume de leur pere, il perdoit par là, la faueur & amitié de Charles, & que ce courõnemẽt ameneroit quelque trouble en France, & qu'à ceste occasion, l'Italie estant desnuee de tout secours de France, pourroit aisement venir en la puissance des Lombards. Mais le Pape voyant que le Lombard venoit à Rome, non cõme amy, ains comme ennemy, la fortifia & rempara en grande diligence. Didier estoit desia bien pres de Rome, quand le Pape enuoya vers luy 3. Euesques, commander à luy & à sa troupe de sortir hors du territoire de Rome sur peine d'excommunication. Vn message si rigoureux imprima quelque crainte de religion au cœur du Lombard, & à ceste occasion se retira-il en arriere. B C

Didier s'empare de l'Exarchat.

Ambassadeurs du Pape à Charles.

Le Pape craint le Lõbard venant à Rome.

Le Roy Charles auoit lors iuste occasion de faire guerre au Lombard, voyant qu'il se mesloit tant du partage du Royaume de France, & qu'il nourrissoit vne querelle entre luy & ses deux neueux, de laquelle il vouloit luy mesme estre Iuge: & ce qui plus l'irritoit il retiroit Hunault son ancien ennemi, & l'ayant fait general de son armee, il luy auoit baillé la garde des destroits des Alpes. Ce grand Roy neantmoins comme sage & bien aduisé, & ne voulant seulement croire aux paroles ne voulut riẽ entreprendre temerairement, pour ne monstrer en luy aucune conuoitise: & pour le donner à cognoistre, il enuoya ses ambassadaurs en Italie, qui auoiẽt charge expresse que si à leur arriuee en icelle, Didier n'auoit rendu au Pape ce qu'il auoit pris sur luy, ils allassent vers luy le prier, & exhorter de sa part, de le faire, & de satisfaire au Pape. Mais ny l'authorité de Charles, ny la crainte qui de là dependoit, ne peurent fleschir le cœur du Lombard à aucune satisfaction. Bien fit-il à sa façon accoustumee, vne honeste responce ausdits Ambassadeurs, leur remonstrant qu'ayans de tout temps esté les Lombards amis des François, il n'auoit pour son particulier eu aucune inimitié auec le Pape, ny occasion de luy faire guerre, sinon que toutes les fois qu'il luy auoit demandé la paix, il l'auoit tousiours refusee, tant qu'il estoit contraint de se defendre. Dauantage qu'il estoit bien aduerty que le Pape faisoit entendre aux autres Rois, que luy seul estoit cause de tous les troubles qui aduenoient en la Chrestienté. Pareillemẽt il les asseuroit, qu'il monstreroit au Roy leur maistre qu'il n'auoit iamais faict acte qui ne fust digne d'vn Roy, moyennant qu'il voulust plustost adiouster foy aux choses vrayes, qu'aux mẽsonges des irritez, qui ordinairement par leurs passions iettent des choses contraires à la verité, & qui pensent & veulent faire penser aux autres, que tout ce qu'ils font est bien faict, mesmes de refuser la paix à qui la requiert. D

Sagesse de Charles.

Ambassadeurs de Charles au Lombard.

Cauteleuse responce du Lombard.

Iustification du Lombard

Passions des irritez.

A Et pour mieux persuader son innocence ausdits Ambassadeurs, il leur promit d'enuoyer derechef vers le Pape pour auoir la paix, les prians s'ils n'estoient trop pressez de s'en retourner en France, qu'ils attendissent à sçauoir la responce de ceux qu'il auoit enuoyez vers le Pape.

Les Ambassadeurs François, voyans les honnestes & gracieuses paroles du Lombard, ausquelles seulement ils s'amusoient, sans penetrer au fonds de sa maligne intention, luy accorderent de demeurer, & creurent ce qu'il disoit. Le Lombard amuse les Ambassadeurs de Charles.

Didier veritablement demandoit vne paix au Pape, mais c'estoit soubs condition que luy & les Romains tiendroient d'oresnauant son party. Se voyant refusé de ceste demande, il se declara entierement ennemy du Pape, & deslors commença de courir aux terres de l'Eglise, & au terrouer de Rauenne, où il print Faezne, Ferrare & Comachie, la Campagne, & Romandiole. L'Italie estoit en ces troubles, & bien pres de se voir soubsmise à la seruitude du Lombard, n'ayant autre esperance qu'aux François, quand Charles, pour cest effect, estant venu auec son armee (qu'il auoit appreitee pour aller contre les Saxons, qui durant tous ces affaires s'estoient rebellez) iusB ques à Geneue, ville assise en Sauoye, tint vne assemblee generale, l'an 77. où il fut resolu d'enuoyer ladite armee delà les monts, au secours du Pape & de l'Italie, cõtre le Lombard, dont le Roy mesme print la charge, & auec vne bonne partie d'icelle tira vers le mont Cenis, autrement dit, le mont Denis, ou Cenis, à cause que par le feu & la cendre le passage y a esté faict, & baillãt le reste de son armee à son oncle Bernard, il luy commanda de s'aller saisir du mont S. Bernard. Ils passerent tous deux par ces deux chemins, ayans premierement deffait ceux qu'ils y trouuerent à la resistance du passage. Charles estant entré en Italie, en l'an 773. enuoya derechef ses Ambassadeurs à Didier, pour tenter derechef auec bonnes paroles, & auec promesse de quatorze mil escuz d'or, s'il y auoit aucune raison en luy. Mais quãd il vit que pour ceste derniere fois il n'y auoit plus esperance d'auoir paix auec cest homme, il commanda à son armee d'vser de toutes voyes d'hostilité. Parlement à Geneue. Mont Cenis. Charles va en Italie.

Entrant en Piedmond il eut vne cruelle bataille contre les Lombards, & depuis encore vne autre, pres d'vn lieu appellé Meurtrie, en laquelle plusieurs vaillans hõC mes François furent occis, toutesfois ils demeurerent vainqueurs. Didier espouuanté de ceste grande perte, abandonna la belle & gaillarde armee qu'il auoit, enuoya son fils Adegise, auecques la vefue & les enfans de Carloman à Veronne, & luy il se ietta dedans Pauie, ville fatale aux Rois des Lombards, d'y estre assiegez, & aux François de les y assieger. Il se fioit en la forteresse de ladite ville, laquelle il auoit tellement fortifiee, qu'elle luy sembloit imprenable, mais nonobstãt la grande fortification, que long temps deuant il y auoit faicte, il y fut assiegé, se fiant neantmoins en la forteresse d'icelle, & que par la longueur du siege, il matteroit les forces, & la fureur de Charles. Les femmes & enfans des Lõbards qui auoient esté occis aux precedentes batailles tuerent Hunault à coups de pierre, tant pource qu'il auoit esté l'vne des principales torches qui auoient allumé la guerre en leur pays, & à icelle suscité leur Roy, que pource que tousiours il l'auoit dissuadé de faire la paix auecques le Roy Charles & le Pape. La deffaite de Didier suscita de grands changemens en Italie, tãt aux affaires qu'aux cœurs & volontez des hommes, comme il aduient ordinairement que les affections suiuent la fortune, & inclinent à la bonne fortune d'vn hõme heuD reux, & se retirent de la mauuaise des malheureux. Les Spoletins & les Reatins qui auoient refusé Didier de le secourir contre les François, voyans les affaires de Lombardie pancher plus du costé de Charles que de Didier, se soubsmirẽt eux & leur païs en l'obeissance du Pape & de l'Eglise, & pour mieux donner à cognoistre au Pape, que cela leur venoit d'vne humble & fidelle volonté, non d'vne faintise & crainte, pour seconder la course & la faueur du temps (comme plusieurs font) ils s'estoient fait abbatre la barbe & les cheueux, de la longueur desquels les Lombards (desquels ils estoient) auoient prins le nom, estans appellez Lombards, quasi longues-barbes, & vouloient que ceste rasure de barbe & de cheueux fust comme vn serment d'vne perpetuelle fidelité. Tost apres ceux d'Ancone, de Fermo & d'Ossino les ensuiuirent, & supplierent le Pape de les vouloir receuoir à Rome, & leur donner quelque lieu pour y demeurer, disans y desirer estre, & esperer y viure plus seuremẽt qu'en autre lieu. Quelques Saxons enuiron ce mesme temps vindrent à Rome desirans y auoir demeure, dont le Pape donna aux Lombards & aux Saxons le cousteau du Vatican, Bataille cõtre les Lombards en Piedmont. Lombards deffaits. Hunault tué. L'affectiõ suit la fortune. Fidelité des Spoletains & Reatins.

A bien estre sorty de ceste grande & ancienne ville, n'estant moins digne d'estre Pape, pour son sçauoir & bonne vie, que Roy pour ses vertus & grandeur de courage. Le Roy employa quatre iours entiers à visiter les Eglises de Rome, ausquelles il donna de grands biens, fit la feste de Pasques en la maison du Pape, & fut 8. iours dedans Rome. Durant lesquels le Pape le pria qu'il luy pleust confirmer à soy, & à la posterité des Papes, les terres que Pepin, son pere, luy mesme, & son frere, auoient donnees à l'Eglise de Rome. Ce grand Prince monstrant par ensemble sa religion & sa liberalité ne confirma pas seulement la demande du Pape, mais aussi voulut que l'Exarchat de Rauenne fust de là en auant de l'obeissance du siege Romain. Nous auons dit cy dessus en la vie de Pepin, qu'il ne donna pas au Pape ny au siege Romain lesdites terres, ains les donna seulement en garde, & y en a qui disent que c'est vne fable de parler de ceste donation, laquelle est refutee par l'histoire de Loys Debonnaire, qui distingua les villes d'Italie, & quelles il vouloit qui fussent à l'Empereur, & quelles au Pape. Et qu'il rendit au Pape celles que les Lombards luy auoient ostees, & en donna quelques autres, mais qu'il voulut que les autres fussent libres. Ceste donation B faicte par Charles au Pape, comprenoit vne grande partie de l'Italie, & y a des autres qui nous asseurent que Charles donna au Pape, l'Isle de Corse, & tout ce qui se contient de la Ligurie, depuis les vieilles ruines de la ville de Luna, iusques aux Alpes. Craignans aussi qu'on pensast qu'il eust entreprins la guerre par conuoitise de gaing, il rendit le Duché de Spolete à Vinigise, le Friol à Rigaut, & Beneuent à Aragise, gendre de Didier, pource qu'il ne s'estoit point meslé des querelles de son beaupere, & n'en retient seulement que l'hommage.

Charles visita les Eglises.

Donation de Charles au siege Romain

Opinions diuerses sur ladicte donation

Pays compris en ladite donation.

Consideratiõ & respect de Charles.

Mais à fin que Charles remportast quelque recompense de si grandes liberalitez, le Pape le crea Patrice Romain, qui estoit vn degré pour monter quelquefois à l'Empire, tout ainsi que la Mairie du Palais auoit poussé ses predecesseurs à la couronne. Charles partit de Rome le huictiesme iour apres son arriuee, & s'en retourna au siege de Pauie, & au bout de six mois la print par composition, qui aduint par la necessité d'vne grande peste, qui se mit dedans, laquelle contraignit les assiegez de se rendre. Didier fut prins & enuoyé par Charles à Lyon, les autres disent au Liege, en bonne C & seure garde, laissant des seigneurs François pour Gouuerneurs à la nation Lombarde vaincue. Lesquels enuers elle vserent si modestement & doucement de leur victoire, qu'elle oublia bien tost le gouuernement & la memoire de son Roy, & le desir de plus retourner sous son obeissance. Aussi Charles donna à ceux de Beneuent & de Forly, priuilege d'auoir des Gouuerneurs de leur mesme nation, & partant de la Lombardie, il commanda aux François Gouuerneurs, qu'il y laissa, de traitter ses nouueaux subiects, auec telle douceur & police, qu'ils n'eussent point doresnauant regret à leurs premiers Rois, monstrant en ce commandement la façon de laquelle les Princes & les Gouuerneurs doiuent gouuerner & tenir les peuples, & les pays nouuellement conquis.

Charles creé Patrice Romain.

Charles retourna à Pauie, & la print

Le Lombard prins.

Gouuerneurs institutez par Charles en Lombardie.

Comment on se doit gouuerner en pays nouuellement conquis.

Incontinent apres que Charles fut party de Rome, en l'an susdit 773. le Pape Adrian fit tenir vn Concile de 153. Prelats: par lequel fut donné à Charles & en sa faueur à ses successeurs, pour les grands biens qu'il auoit faits à l'Italie, à Rome, & au siege Papal, le droit qu'on apelle droit d'inuestiture, qui est, qu'il donna audict Charles, & à ses successeurs Rois de France, le priuilege de pouuoir luy seul eslire le Pape, D & ordonner du siege Romain toutes & quantesfois qu'il seroit vaquant. Aussi il le fit Prince & defenseur de tous les Royaumes & terres de Rome, ordonna que tous les Archeuesques, Euesques, Abbez, & Prelats de toute la Chrestienté fussent par luy & non par autres instituez en leurs benefices, & que si aucuns y vouloient entrer sans son congé & consentement, qu'ils ne fussent de nul sacrez, & que Charles peust saisir leurs biens. Le Pape excommunia de l'authorité de S. Pierre & S. Paul, ceux qui viendroient au contraire de ce Decret & priuilege. Mais apres, Loys le Debonnaire, son fils, (comme il sera dit en sa vie) renonça trop volontairement à celuy & y a quelques autheurs qui disent que ceste donation fut vne hypocrisie & feintise, n'estant ce priuilege que personnel, qui ne deuoit exceder la personne de l Empereur, comme il sera dit cy apres, en la vie dudit Loys.

Droit d'inuestiture donné à Charles & à ses successeurs Rois.

Grands priuileges donnez aux Rois de France.

Loys le Debõnaire quitta les priuileges donnez à son pere.

Ce Concile se tenoit à Rome durant que Charles estoit deuant Pauie, laquelle il print auec le Roy Didier, & ainsi mit fin au regne des Lombards, l'an de salut 774. &

Fin du regne des Lõbards.

A rent aussi le serment de fidelité, cependant que l'armee qu'il auoit laissee au fleuue de Vviscere faisant mauuais guet, fut surprise par la fraude des Saxons. DCC. LXXV.

Car comme les fourageurs des François retournerent sur les neuf heures du matin au camp, les Saxons se meslerent auec eux, comme s'ils eussent esté leurs compagnons, parlans & deuisans ensemble le langage Allemand, que Charles & la plus part des siens parloient, ainsi entrerent dedans le camp, & trouuans les François encore endormis, & faisans mal la garde, les esueillerent à coups de coustelas, & en tuerent plusieurs. On n'oyoit dedans le camp, que cris & plaintes de ces pauures miserables, qui auoient esté naurez à mort, & n'y voyoit-on que rompre cordes, & abbatre tentes & pauillons, taintes de leur sang, tant que le bruict en vint iusques à ceux qui estoient logez aux plus loingtains quartiers, lesquels ia commençoient de s'en-fuir, quand se voyans tellement pressez, ils furent contraincts de se deffendre. Dont reprenans courage ils se rallierent, qui fut cause que les ennemis tous lassez de tuer, se retirerent au petit pas, sans que ceux du camp les osassent oncques suiure, bien que quelques autheurs nous ayent laissé escrit que ceux qui n'estoient point endormis les poursuiuirent, & en firent vne grande boucherie, pour venger la mort des leurs, qui auoient esté tuez par surprinse. Les Saxõs par fraude desfirẽt les François. Desordre d'vne surprise. Retraitte des ennemis.

B

Charles aduerty de cecy, & venant en l'armee, là où par faute de bonne garde ce massacre auoit esté faict, cassa & degrada des armes plusieurs de ceux ausquels il auoit donné la charge du camp, & par vne longue harangue il reprint aigrement ses soldats de s'estre laissez deceuoir, surprendre, & occire à vne tant lourde nation, & de faict, leur remonstrant que combien qu'ils fussent les plus forts, neantmoins pour faute de garder, & pour mespriser la discipline militaire, ils auoient esté surprins: dont ils estoient cause que les François par-auant ce iour estimez inuincibles, auoient receu telle honte. Parquoy il ne plaignoit point ceux cy qui auoient esté tuez ou blessez. Car quelle peine (disoit il) est suffisante, pour punir le soldat, qui par sa paresse laisse entrer l'ennemy dedans son camp, & de nuict? & mesmes, lors que son Prince est absent, auquel temps il se doit plus garder de surprinse? Bref, il donna à entendre, qu'ils ne se pouuoient purger de ce deshonneur, & que iamais il ne les estimeroit gens de guerre, que premier ils n'eussent abbatu l'orgueil, & la superbe que les ennemis auoient emportee de ceste derniere deffaicte, & qu'ils leur eussent faict cognoistre, qu'il est impossible de tromper deux fois les François, veu qu'ils ont bien le moyen de se venger promptement d'vne honte receuë. Il leur remonstroit pareillement qu'il n'estoit rien si aisé que de vaincre les Saxons, leur disant, que venant comme larrons les surprendre de nuict, ils monstroient bien n'auoir la hardiesse de les assaillir de iour, ny les combatre en vaillans hommes. Aigre reprimẽde de Charles à son armee. Peine ordonnee au soldat mal soigneux. Aisé de vaincre les Saxons

C

Ainsi apres que par cest aduertissement il eut asprement chastié ses soldats, & leur eut remonstré leur faute, & iceux incitez de prendre la vengeance de ceste vergongne receuë, ils furent tellement esmeuz de la reprimende, & remonstrance de leur Roy, qu'ils ne desiroient autre chose que combatre. Adonc le Roy les voyant en ceste bonne volonté, fit marcher son camp, pour acheuer de ruiner ce qu'il n'auoit ruiné en sa premiere course, & afin de ne laisser longuement l'ennemy resiouy de la surprinse des François. Eux demy enragez ne tuerent pas seulement les femmes, hommes, & enfans, ains les cheuaux, bœufs & vaches & autre bestail, ne laissans apres eux aucun arbre debout portant fruict, ou autre. Le courage reuient de la reprehension. Vengeãce des François sur les Saxons.

D

Quant aux bruslemens, ils ne pardonnoient pas à vne petite logette, non point à vne escabelle: bref, ils exerceoient toutes les cruautez dont ils se pouuoient aduiser, de sorte qu'on n'oyoit en ce païs, que cris, pleurs, & gemissemens de ces pauures mal heureux, qui toutesfois ne pouuoient d'vn seul poinct appaiser l'ire des François. Tant que quelques vns des Saxons, qui s'estoient retirez dedans leurs forts, se transporterent deuers le Roy Charles, lequel fut contrainct de les ouïr, quoy que ses soldats le priassent du contraire. Ils le supplierent humblement, d'auoir pitié de leurs miseres, & de regarder plustost à sa coustumiere clemence qu'à leurs grandes Massacres & bruslemens de guerre & de vengeance. Deputez des Saxons à Charles.

Dcc. LXXV.

fautes, luy remonstrant que tant les coulpables que les innocens estoient assez chastiez d'auoir enduré la fureur d'vne si cruelle guerre. dont il deuoit pardonner à ceux qui par l'interest de leurs corps & biens, auoient cognoissance de leurs meffaits, & les confessoient. Ils l'asseurerent semblablement qu'il ne deuoit craindre qu'ils se reuoltassent doresnauant, ou l'offensassent en aucune maniere, veu qu'ils auoient, & à leurs despens experimenté les mal-heurs qui aduiennent à ceux qui font si peu de cas de leur foy promise. La plus grand part des Saxons furent induits par les Princes François à se faire Chrestiens, & à ceux là on pardonnoit sans quelconques ostages, mais on prenoit des autres qui demeuroient obstinez en leur fausse foy, les plus coulpables, & qui auoient le plus offencé. Les Saxons s'estans retirez és plus loingtains forts, enuoyerent leurs Ambassadeurs deuers Charles, qui l'asseurerent qu'ils se rendroient, & prendroient, la foy Chrestienne, moyennant qu'il leur voulut enuoyer gage, de ne les faire mourir. Le Roy voyant qu'il estoit question de la religion, ne pensa point se faire tort, ny aux François semblablement, de leur bailler des siens principaux en ostage, qui fut cause qu'ils se rendirent & se firent baptiser. Toutesfois la pluspart de ceux qui estoient faits Chrestiens, comme faits par la force & par la crainte de la mort, ou de quelque rigoureuse peine, retournerent à leur premiere religion, incontinent apres le depart de Charles & des François, & que le danger & la crainte d'iceluy estoient passez, car la religion ne s'est iamais enracinee aux cœurs des hommes par la force & par la contrainte, qui sont de mauuais outils pour donner racine à chose si sainte, ains par predications, remonstrances, & bons exemples. Aussi Charles se trouuoit tousiours empesché à recourir & retourner contre les Saxons, d'autant qu'incontinent apres qu'il les auoit laissez, il se rebelloient contre luy & la religion, laquelle il leur vouloit planter en Roy, & non en bon Theologien.

Les Saxons requierēt Charles au pardon. — Repentance des Saxons. — Les saxons se veulent faire Chrestiens. — Respect de Charles à la religion. — Cōment la religiō se plante

VI.

Ayant pour ceste fois esté mise vne bonne fin à la guerre des Saxons, il retourna en France pour auoir quelque repos, & durant iceluy aduiser aux affaires de la Iustice, & à faire des ordonnances sur le fait d'icelle, mais ceste saincte intention fut rompue par vn nouuel remuement d'affaires. Car Adelgise fils de Didier Roy de Lombardie, s'estant retiré (comme nous auons dit cy dessus) vers Constantin cinquiesme du nom Empereur de Constantinople, & par luy creé Patrice, qui estoit le titre de leurs plus grands Princes, & renommez Capitaines, esmouuoit ledict Empereur contre la France: luy remonstrant qu'il s'estonnoit comme il enduroit que les François sous couleur d'vne religion & liberté, luy eussent osté toute l'Italie, & mesmes la ville de Rome, qui estoit chef de l'Empire, de sorte que si ledit Empereur n'y donnoit ordre, le Roy Charles se saisiroit desormais de ce qu'il verroit luy estre commode, & que l'Empereur deuoit preuoir à quelle fin estant ia Roy des Gaules, il s'estoit faict seigneur des Italiens, & maintenant guerroyoit les Saxons. Que luy fault il plus (disoit le ieune Lombard au Grec) tenant maintenant la Lombardie, ayant le Pape à sa deuotion, vous ayant depossedé de l'Exarchat de Rauenne, estant eslu Patrice Romain, sinon prendre les habits Imperiaux, & faire la France le siege vniuersel & souuerain de l'Europe, ordonnant loix, & faisant droit & iustice à tout le monde? Ie m'asseure que son dessein n'aspire ailleurs que là, que de chasser les Grecs de l'Italie, pour vser des droicts & de la prerogatiue d'Empereur en Occident, ce qui est seulement deu à la race, & au sang de ce grand Constantin.

Desir de Charles a faire iustice. — Adelgise creé Patrice. — Irrite l'Empereur Grec cōtre les Fraçois — Remonstrāces à l'Empereur Grec. — Le Lombard anime fort le Grec.

Ce ieune Prince Lombard outré de douleur & de despit, de se veoir priué de son Royaume, enuoyoit aussi plusieurs lettres aux plus grands seigneurs de Lombardie, & à ses parens & amis, les priant que se recordans de leurs anciens Roys, ils voulussent remettre l'Italie en son entier, & les aduertissoit de son entreprise, & du secours que l'Empereur d'Orient luy donnoit. Or le Grec l'auoit ia creé Patrice pour l'egaller en dignité à celuy à la fortune & heur duquel il le vouloit opposer, puis partit ledit ieune Prince de Constantinople. Ce qui fit penser à plusieurs, que son depart amenoit de grands troubles en Italie qui estoit en repos.

Lettre du Lōbard aux seigneurs de Lombardie. — L'Italie troublee.

Sur ce poinct estant les cœurs des Italiēs disposez à vne nouuelleté, par les menees qui se faisoient en Italie, Rhodgand auquel Charles auoit donné le Friol en tiltre de Comté, fut le premier qui quitta le parti des François, se faisant chef de ceux qui le viendroient ayder à les chasser de Lombardie, dont plusieurs esmuz de la misere de

A viendroient ayder à les chasser de Lombardie, dont plusieurs esmeuz de la misere de leurs premiers Rois, se retirerent par deuers luy, estant mal aisé que tousiours ou lõguement les hommes ne se ressouuiennent de leur Prince, bien qu'ils ayent esté mal traittez d'eux. Or en cecy Charles vsa d'vne grande diligence qui luy seruit plus qu'autre chose, comme c'est le plus secourable outil dont l'homme se pourroit ayder, car en attendant qu'il y peut aller, il enuoya premierement ses cheuaux legers, qui d'arriuee desconfirent & tuerent Rhogand, sans faire grande occision de ses gens, se contentãs seulement de le voir tué. Il y en a qui disent qu'il fut prins vif, & que Charles luy fit coupper la teste, & qu'il erigea le Friol en gouuernement de Prouince, y cõmettant gouuerneurs François, puis il en fit vn Duché qu'il donna à vn grand seigneur de France nommé Henry, & y adiousta les prochaines terres, comme Carinthie & Stirie. Dcc. LXXVII. Les peuples se ressouuiennẽt de leurs Princes. La diligence est le meilleur instrument de l'homme. Rhogand rebelle tué. Le Friol erigé en Duché.

Charles ne fut si tost là, qu'il entendit que les Saxons s'estoient derechef reuoltez, & auoient assiegé Eresbourg auec plus grande force que parauant, de laquelle moyennant plusieurs mines, vn grand pan de muraille estoit versé. parquoy il delibera d'y B aller, ce qui fut en l'an 777. Les Saxons auoiẽt dressé à Eresbourg leurs eschelles, puis mettans toute crainte arriere s'estoient efforcez d'y entrer, ayant si bien fait que le chef de la garnison Françoise qui estoit dedans, perdant toute esperance de soustenir telle fureur, auoit ioué à quitte & double, & de faict, tandis que les ennemis estoient empeschez à l'assaut auoit fait vne saillie par vne des portes, si soudaine & tant bien executee, que pour le grand meurtre qui s'en estoit ensuiuy, les Saxons auoient esté contraints leuer le siege. Le Roy doncques aduerty de cecy, s'en alla à Vvormes, là où il tint vne assemblee generalle, les vns disent en la ville de Duria, les autres en celle de Gramaria, là où fut resolue la guerre contre les Saxons. Il leua soudainement des forces, & auec telle diligence arriua en Saxe, que par icelle il deuança tous les apprests de guerre qu'ils faisoient, & trouuãt pres de la fontaine Lippia, vne grande multitude d'hommes qui venoient à soy deuant luy demander pardon, il le leur dõna, bien qu'ils eussent autre chose dedans le cœur. Mais la necessité les faisoit sousmettre à ce beau semblant, attendans vne autre occasion de se rebeller plus à propos C comme ils firent depuis bien souuent. Les plus grands Seigneurs de Saxe le vindrent trouuer en vn lieu certain, fors Vvindichind Prince des Orthemphales, l'vn des plus factieux hommes dudict pays, qui pour sentir sa conscience trop chargee de plusieurs crimes, & pour auoir esté l'vn des principaux autheurs de la reuolte du peuple Saxon, n'osoit comparoistre deuant Charles, & s'estoit sauué vers Sigisfrid Roy de Dannemarch. Tous ces Seigneurs luy requirent mercy & misericorde, que le Roy leur dõna, à la charge que si plus ils retournoient à leurs rebellions accoustumees, ils perdroient leurs franchises & libertez, & faisant venir vers luy le Senat & le peuple de ceste gent perfide, leur fit vne aigre reprimende de leurs reuoltes ordinaires. Vne bõne partie d'eux se fit baptiser plus pour acquerir la grace du Roy, qu'ils ne faisoient pour le salut de leurs ames, comme puis apres ils monstrerẽt en se rebellans bien souuent. VII. Autre reuolte des Saxons. Braue saillie des François. Parlement à Vvormes. Guerre en Saxe. Pardon dõné à quelques Saxons malicieux. Vvindichind Saxon hõme factieux. Sigisfrid Roy de Dãnemarc. Pardon dõné à tous les Saxons.

Comme il estoit en ceste guerre, il fut aduerty que Adelgise auoit perdu toute esperance du recouurement de l'Italie, & estant ladite guerre acheuee, la France auoit entre toutes nations acquis vne grande gloire, tant pour l'heureuse paix qui pour lors D regnoit icelle, que pour les grandes victoires que Charles auoit euës contre les estrangers. La France, l'Italie, & l'Allemagne, estoient subiectes à luy, la premiere par droit de succession, & les autres par la force de sa vertu, & de sa bonne fortune meslees ensemble, & de ce temps qui fut enuiron l'an 777. nul autre Royaume Chrestien, en richesse, honneur, ou vaillance, n'estoient comparables aux Gaules, & le Roy d'icelles estoit en telle reputation par tout le monde, qu'on l'egalloit aux plus renommez Capitaines anciens. Mais il ne iouyt longuement de ceste paix, car cognoissant les François impatiens d'vn long repos, auec lequel il faut, ou qu'ils s'addonnent aux voluptez, ou qu'ils s'entrequerellent eux mesmes, quand ils ne trouuent à se battre contre les estrangers, il cogneut estre necessaire de les employer en quelques endroits. Il s'en offrit dõc vne belle occasiõ par vne cause qui suruiẽt d'aller faire la guerre en Espagne. Frequentes rebellions des Saxons. La gloire de la France. Grandeur de Charles, & des François. Les François impatiens de repos. VIII.

Les Sarrasins qui tenoient vne grande partie d'icelle, craignans que Charles, qui en son ieune aage durant la vie de son pere les auoit domptez, ne cherchast les moy- Les Sarrasins possedoient l'Espagne.

ens d'aller sur les Espagnes, & les quereller aussi bien qu'il auoit fait l'Italie & l'Allemagne, estoient aux escoutes de ce qui leur deuoit aduenir: & attendoient de iour A à autre que quelque orage de France vint tomber sur eux. Et ce qui plus leur donnoit ceste crainte, estoit l'amitié que les Asturiés, & Galliciens leurs voysins portoiét à Charles, auquel ils auoient enuoyé leurs Ambassadeurs, pour se conioüir auec luy de ses victoires gagnees, de la foy qu'il auoit donnee aux Saxons, & des bons offices qu'il auoit faicts au Pape, pour la conseruation de sa dignité contre les iniures de ses ennemis. Le supplioit aussi, que puis qu'il sembloit estre né pour estendre le nom du Sauueur Iesus-Christ, il luy pleust auoir pitié des Espagnols, lesquels le plus souuét prins des Sarrasins, aymoient mieux endurer vne cruelle mort, que non pas seulement renoncer à la foy: ains (qui moins est) de demeurer en leur seruitude. Qu'il auoit bien voulu conseruer les Saxons infidelles, moyennant la promesse qu'ils luy firent de se faire Chrestiens, & qu'à plus forte raison il acquerroit plus grande gloire enuers Dieu, & les hommes, si contre les infidelles & Barbares il defendoit les Chrestiens, & s'il destournoit de leur gorge le cousteau des Sarrasins.

Ambassadeurs des Galliciens à Charles.

Prieres faictes à Charles.

Gloire enuers Dieu de secourir les Chrestiens.

Que puis que son ayeul Charles Martel, auoit si bien & honnorablement commencé la guerre contre lesdicts Sarrasins, laquelle son pere auoit tant bien aduancee, & que luy mesme en sa ieunesse l'auoit fort poursuie, il luy pleust maintenant, estant si grand, si glorieux, [illegible] valeureux en ses faicts, la mettre à fin. B

Crainte des Sarrasins.

Les Sarrasins voyans de loing qu'il falloit que necessairement il leur tombast sur la teste quelque tempeste venuë de la France, & cognoissans bien que par leurs forces ils ne la pourroient destourner, songeoient par quels moyens, artifices, & finesses, ils le pourroient faire. Il y auoit plusieurs petits Rois par entre eux, qui auoient plus de soing de la conseruation de leurs personnes, que de celle de leur Estat & Seigneurie, entre lesquels estoit Idnabala Roy de Sarragosse, homme plus fin aux affaires que vaillant à la guerre, lequel voyant la mauuaise saison qui couroit pour les Sarrasins, vint en France vers Charles, auquel auec belles & tromperesses paroles, il fit entendre, que par les siens il auoit esté chassé de son Royaume, pour-ce qu'ils disoient qu'il auoit dressé des trahisons, & parties aux autres Rois de sa secte, & qu'on auoit interpreté des lettres, par lesquelles ils l'accusoient d'auoir contracté secrette intelligence, & amitié auecques les François. Le Roy Charles ne sçachant C bien s'il deuoit croire ce Barbare, & mesurant vn chacun à soy, comme tousiours les gens de bien pensent que tout ce qu'on leur dict, soit veritable, & que chacun soit semblable à eux, y adiousta quelque foy. Sur ce discourant en soy mesmes, & pensant de ce qu'il deuoit faire, il fut en grand doubte s'il deuoit aller en Espagne, & y employer son armee, ou rompre du tout ceste entreprinse, puis qu'il n'auoit plus à quoy l'employer, ny contre qui faire la guerre, & qu'il auoit la paix vniuerselle, & gagné tant de victoires. Les Ambassadeurs d'Asturie, qui estoient venuz là lors que Idnabala y arriua, remonstrerent au Roy qu'il ne falloit pas qu'il s'amusast tant aux paroles d'Idnabala, qu'il ne regardast bien auant à la consequence, & aux effects, & à ce qui estoit caché au dessous d'elles: car disoient ils, quand les Sarrasins ont fait quelque butin sur nous, ils sont tous d'vne alliance, mais maintenant les Espagnols esperans secours des François, tant coustumiers de vaincre, ont reprins tel cœur, que se sentans presque aussi forts qu'eux, ils leur font teste, & empeschent d'entrer en nostre pays, qui est cause que ces infidelles (nation plus qu'autre subiecte au larcin) D sont contraints se piller l'vn l'autre.

Desseins des Sarrasins.

Idnabale Roy de Sarragosse vint en Frãce

Cautelle d'Idnabala.

Les gens de bien estiment les autres tels

Remonstrãce d'Ambassadeurs à Charles.

Alliance des Sarrasins.

Le Roy estoit lors à Noyon, là où il tint vne assemblee generalle, en laquelle il se resolut d'aller en Espagne, & y alla, nõ à la requeste d'Idnabrla, mais tout ainsi que si on eust deu combattre tous les Barbares qui y estoient. Aucun secours de quelque part qu'il vint ne fut refusé, car allant contre tant de Barbares nations, il ne pouuoit auoir assez de forces, & non seulement y vindrent ceux qui estoient ou des terres de son obeissance, ou ses tributaires, ou ses voisins, mais aussi quelques ieunes grands Seigneurs Danois y vindrent, desirans de veoir la guerre, & monstrer leur vaillance. Ils furent fort honorablement receuz, tant pource qu'ils estoient estrangers, que pour le secours qu'ils portoient, pour leur louable volonté.

Parlement à Noyon.

Charles va en Espagne.

Gens vienuët de toutes parts à l'armee de Charles.

Les soldats François accoustumez de passer les monts, pour auoir souuent passé

A ceux des Alpes, ne s'estonnerent pas fort aux passages des Pyrenees, ny de l'aspreté des lieux, ny des hauts rochers, ny de voir les coupeaux d'iceux enfonçans leurs poinctes dedans les nuees, & toutes blanchissantes de neiges, atteindre presque le Ciel. Ils ne receurent point de frayeur, ny de crainte de voir les chemins si droicts, rabotteux, & estroits, ny de voir de si grands & hauts precipices, ny de rencontrer les vallees si horriblement profondes, ny ne se faschoient point du bruit des torrents tombans du haut des montagnes, ny de trouuer le païs si inhabité & fascheux. Nonobstant toutes ces difficultez, l'armee Françoise passa les monts sans trouuer aucune rencontre, ny embuscade. Les noms des Seigneurs qui suiuirent Charles en Espagne, s'ensuiuent: Turpin Archeuesque de Rheims, Rolland Comte d'Angliers, ou d'Angers, & du Mayne, & Seigneur de Blaye sur Garonne, fils de Milon & de Berthe sœur de Charles, Oliuier Comte de Geneue, Escueilh Comte de Langres, fils du Comte Odon, Arastangne Roy de Bretagne, Angelier Duc d'Aquitaine, Gaiffre de Bordeaux, Gondouauld Roy de Frise, Oel Comte de Nantes, Arnould de Bellande qui tua depuis Aigoland, Ogier Roy de Dannemarch, Lambert Prin-
B ce de Burges, Samson Duc de Bourgogne, Garin Duc de Lorraine, Renauld de Montauban pres Bordeaux, dict de Blanche Espine, & plusieurs autres braues Princes, Seigneurs & Cheualiers.

Ann. LXXVII. Hardiesse des soldats François.

Description des mõts Pyrenees.

Ceux qui suiuent Charles en Espagne.

Estant doncques Charles descendu en Espagne, il alla assieger la ville de Pampelune, le siege de laquelle dura trois mois. Charles enuoya demander aux Sarrasins qui la tenoient, s'ils la vouloient rendre, ou attendre la fin & le hazard d'vn lõg siege. Ils demanderent vn iour de terme pour respondre à ceste sommation. Ce qu'il leur accorda: puis ils luy manderent, que s'il luy plaisoit de leur donner le loisir d'aduertir les autres Rois & alliez de leur secte, & que si dedans quinze iours, ils n'estoient secouruz d'iceux Rois, ils ne faudroient de se rendre & mettre leur ville entre ses mains.

Charles assiege Pãpelune.

Quelques François furent d'aduis qu'on leur deuoit accorder ceste requeste, remonstrans qu'il valloit mieux auoir ceste ville entiere, que lors qu'elle seroit ruinee, tant par les assaillans, que les assaillis, veu qu'ils ne sçauroient si viuement la battre,
C qu'elle peust bien soustenir leur effort quinze iours entiers, & que si les ennemis la venoient secourir, il les faudroit combatre: car s'ils les pouuoient deffaire, toutes les villes par apres se rendroient à leur seul mandement, & leur seroit plus grand honneur & proffit, tant pour eux que pour les Espagnols, que ces pauures villes qu'ils estoient venuz mettre en liberté demeurassent en leur entier, que leur faire experimenter la fureur d'vn siege, d'vn assault, & d'vne prinse. Mais le Roy cognoissant que les Sarrasins ne demandoient ce delay, que pour refroidir la volonté & furie premiere, dont ses soldats auoient commencé ceste guerre, & iugeant sagement qu'en tous affaires le commencement est le principal poinct, d'autant que d'iceluy despend tout le demeurant, il leur refusa leur demande, & le loisir de se fortifier.

Remonstrãce sur la redition de Pampelune.

Le cõmencement est le principal des affaires.

Les Sarrasins auoient vne coustume deuant qu'ils eussent cognoissance des François, de remettre toute leur fortune sur l'euenement d'vne bataille, toutesfois ne s'en estant iamais gueres bien trouuez, ils ne failoient plus que dilayer, & suiuans la coustume des vieils Espagnols, ils ne combatoient en ce temps que
D par quelques rencontres, sans ainsi tout d'vn coup se hazarder. Si est-ce que s'ils trouuoient leur aduantage, ils le poursuiuoient fort diligemment, vsans es choses douteuses de conseil, & temporisans és dangereuses. La ville de Pampelune estant assiegee, en l'an sept cens septante huict, Charles commanda qu'on apprestast tout ce qui estoit necessaire pour battre vne ville, remonstrant à ses soldats qu'il ne falloit estre si paresseux en ce siege, comme ils auoient esté en celuy de Pauie, lors que Didier estoit dedans: à cause qu'ils estoient deuant vne ville Chrestienne, dont le Roy estoit Chrestien, auquel pour l'honneur de sa noblesse on deuoit par raison donner la vie, mais ayans affaire à ces Barbares ennemis de la religion, il falloit se deliberer de n'en prendre aucun à mercy. Parquoy les charpentiers commencerent à besongner, & les gens de guerre à rompre les maisons des fauxbourgs, & à leur apporter le merrain, & tout le monde mettoit la main à l'œuure. Les ennemis sembla-

Coustume des Sarrasins.

Aduis selon les accidens.

Remonstrãce aux soldats.

Soin des assieger.

Dcc.lxxviii. blement estoient fort soigneux de se defendre, & faisoient plusieurs saillies, garnis de A feu pour le iecter au camp de Charles, tant souuent & si à propos, que les François n'estoient en quelque temps & lieu, bien asseurez, car ils les auoient plustost sur eux, qu'ils ne se doutoient de leur venue, & apperceuoient plustost le meurtre & le feu, que ceux mesmes qui les faisoient lesquels se retiroient si soudain qu'on ne les pouuoit attaindre. Ils donnerent souuentesfois l'alarme iusqu'à l'entree du camp, & combien qu'on mist plusieurs corps de garde deuãt les portes de leur ville, on ne les pouuoit nonobstant empescher d'en sortir quand ils vouloient, iusqu'à tant que les tranchees & approches fussent paracheuees. Puis se voyans enfermez, ils se defendoient si valeureusement qu'ils donnoient à cognoistre se fier beaucoup plus en leur vaillance, qu'en l'espoisseur de leurs murailles, & que par icelle, ils defendoient les murs de leur ville, non leurs murs, leur vaillance.

La fiance des assiegez.

Les François auoient fait deux grandes tours de bois qui se pouuoient trainer sur roulleaux, lesquelles estoient plus hautes que les murailles de la ville, à ce qu'auecques le traict ils chassassent les Sarrasins de leurs defences, & par mesme moyen entrassent sur eux. Neantmoins ils ne les eurent plustost approchees, que les ennemis B auec leurs engins ne leur iettassent du feu en si grande abondance, que la flamme qui en sortoit, esblouyssoit ou brusloit la pluspart de ceux qui les trainoient. Dont quelques vns s'espouuanterent tellement qu'ils s'enfuirent, de sorte que celle qui estoit la plus proche des murs, fut entierement delaissee, & l'autre qu'on approchoit par vn chemin rude & mal poly, tant par la pesanteur de ceux qui estoient dedans, que pour n'auoir son contrepoix, se pancha sur les rouës de deuant, & demeura en ce lieu. Ce qui fascha merueilleusement les François, & au contraire resiouyt les Sarrasins, lesquels attribuoient la ruine de ceste tour à vn miracle, pensans que Dieu les y eust fauorisez, & leur croissoit le courage de iour en iour. Pour tout cela, le Roy Charles ne s'estonna point, ains encourageoit les siens à poursuiure ce qu'ils auoient commencé.

Diligence des assiegeans.

Comme le siege dure longuement, & se continue en esperance d'en venir à bout (comme tousiours les guerriers esperent d'emporter vne ville assiegee, & en donnent esperance à leurs soldats pour les diuertir de l'ennuy d'vn long siege,) les Rois C Barbares ne voulurent pas venir donner vne bataille au Roy pour luy faire leuer le siege, mais selon que les occasions se presentoient, enuoyoient de la Cauallerie legere par chemins couuerts, & à eux cogneuz, qui plus souuent la nuict que le iour, venoient assaillir les François, & y firent quelques vns si bien, qu'il entrerent dedans la ville malgré toutes les gardes du camp: ce qui donna grande esperance aux assiegez. Ce grand Roy qui n'auoit accoustumé d'estre vaincu, n'enduroit aysément ceste honte: au moyen dequoy il assembla tous ses Capitaines au conseil, & apres iceluy leur commanda, & à leurs soldats aussi, que chacun fut diligent à sa faction, leur remonstrant qu'ils se trompoient bien fort, s'ils pensoient la vaillance estre seulement requise en vn homme de guerre, veu que son deuoir consiste principallement en di-
" ligence, & trauail: & qu'vn bon soldat, outre qu'il doit tousiours estre prest de com-
" battre, il faut aussi qu'il veille la plus grand part des nuicts, & trauaille la meilleure part du iour. Il leur mettoit pareillement deuant les yeux, le grand deshonneur que
» ce leur seroit, quand on diroit à l'aduenir que ces Barbares auoient eu plus d'indu- D
» strie & vaillance à secourir les assiegez, que les François & leurs alliez à les prendre.
» Doncques il les prioit que chacun mit peine de n'estre plus surpris, & que plustost
» ils eussent tousiours les armes sur le dos: enchargeant aux Capitaines de veiller eux-
» mesmes à la garde, d'auoir l'œil principalement sur les Lanspessades & Corporals, &
» poser aux plus dangereuses aduenuës les meilleurs de leurs hommes en sentinelle,
» leur promettant que luy mesmes bien souuent en prendroit la charge. Il leur disoit aussi qu'il leur estoit autant facile d'empescher ceux du camp de l'ennemy de les sur-
" prendre, & ceux de la ville de sortir, comme d'en auoir tant de fois vaincu d'autres
" en pleine bataille.

Esperance des assiegeans.

La vaillance ne suffit à vn homme de guerre.

Deuoir du soldat.

Soing des guerriers.

Apres ceste remonstrance il fit faire des tranchees tant du costé de la ville, que du costé d'où venoient les ennemis, prenant autant de peine à ce que les ennemis n'eussent moyẽ de faire saillies, cõme à se garder de deuers les champs. Les Sarrasins tou-

Diligence de Charles.

A tesfois ne laissoient point d'y reuenir, pensans tousiours y faire leur proffit comme deuant, mais ayant souuentesfois esté vaillamment repoussez, ils s'en desisterent, & comme quelquesfois ceux de la ville fussent sortis à vn signal que leur auoient faict leurs compagnons, ils furent si viuement rembarrez, qu'on les ramena batās iusques à leurs portes, esquelles il y auoit telle presse à r'entrer qu'ils tomboiēt mesmes les vns sur les autres. Puis on les assiegea si estroitemēt qu'ils n'osoient plus mettre le nez dehors, & tousiours se renforçoit la batterie. Il y auoit dedans le camp des François si grand nombre de bons hommes, tant de braues Capitaines, & vn Roy si vigilant, qu'il n'estoit rien oublié à ce qui est requis à la prinse d'vn fort assiegé, ny de vaillance, ny de ruse, ny de diligence. Ils auoient tant faict faire d'engins, tant de ponts, & tant d'eschelles, que la batterie & allarme continuoient iour & nuict: ce qui terriblement effraya les assiegez. Les François aux assiegez donnerent vn assault d'vne si grāde furie, que ceux qui n'auoient point d'eschelles pour monter, grimpoient mesmes aux murailles, quelques vns se haussoient les vns sur les autres, plusieurs grauoyent le long de leurs picques, & bref, ils s'y portoient si bien, qu'ils gaignerent le dessus du rampart, faisans passer au fil de l'espée tous ceux qu'ils y trouuerent. Puis entrans dedans la ville, ils y firent telle boucherie, qu'estant rapportée au Roy, il eut tant de pitié, qu'il commanda qu'on pardonnast à ceux qui ne se mettroient point en defense, ce qui aduint en l'an 778.

Dcc. LXXVIII.

Ce qu'il faut à vn siege.

Assault donné.

B

Prinse de ville.

Ces Barbares iusques à ce iour coustumiers de plustost mourir les armes au poing, que de se rendre, se iettoient à genoux, supplians humblement qu'on leur donnast la vie. Quand la furie fut passée, les François se mirent à saccager ceste ville toute pleine de richesses, que les Sarrasins auoient pillées presque par tout le monde. Apres le sac de laquelle on en fit raser les murailles pour donner crainte aux autres: qui fut cause que Sarragosse appartenante à Idnabal, ne fut si obstinee, car ayant seulement enduré le siege par quelques iours, elle se rendit: promettās les citoyens d'icelle au Roy Charles, n'empescher doresnauant les Chrestiens d'y annoncer la foy de IESVS-CHRIST, & semblablement de recognoistre Idnabal, ou Idnabala pour leur Roy, dont tellement s'espouuanterent les deux Roys, qui faignoient auoir chassé Idnabala hors de son Royaume, l'vn nommé Abutaure, & l'autre Denisfeze, qu'ils se transporterent auec force presens au camp des François, pour se mettre en l'obeïssance de Charles, lequel les y receut, moyennant certain tribut qu'ils accorderent, puis il enuoya secours à Adelphonse Roy d'Esture, ou d'Asture, & de Galice. Bref Charles fit tant que les Espagnes tremblerent soubs son nom, esquelles depuis ce iour les Sarrasins tant redoubtez du premier, n'ont point esté plus forts que les Chrestiens.

Sarragosse prinse. Sarrasins Rois, se rendirent à Charles.

C

IX.

Il ne faut passer soubs silence vne chose que plusieurs Chroniqueurs & Annalistes de France disent estre aduenue deuant ce voyage d'Espagne, qui est que Charles allant en ceste guerre choisit d'entre tous les Seigneurs qui l'y accōpagnerent, douze des principaux, lesquels il appella Pairs de France, quasi comme pairs & esgaux à luy en puissance & authorité, par le conseil desquels il se vouloit entierement gouuerner. Et de là on dit estre venuë l'institution des douze Pairs de France, qui estoient & sont encore, l'Archeuesque & Duc de Rheims, Doyen des Pairs Clercs, le Duc & Euesque de Laon, le Duc & Euesque de Lāgres, le Comte & Euesque de Beauuais, le Comte & Euesque de Noyon, & le Comte & Euesque de Chaalons sur Marne. Voy la les six Pairs Ecclesiastiques. Les autres six Laiz estoient le Duc de Bourgogne, Doyen des Pairs Laiz, le Duc de Normandie, le Duc de Guyenne, le Comte de Flandres, le Comte de Thoulouze & le Comte de Champagne. Mais d'autant que c'est vne fable plustost qu'vne histoire, cōme nous auōs au long deduit au 3. liure de nostre œuure de l'Estat & succez des affaires de France, r'imprimé de nouueau, & de beaucoup augmētė & enrichy, si est-ce que se presentant en ce lieu ceste occasiō de parler desdits Pairs, nous soulagerons d'autant les lecteurs, & sans les renuoyer là, nous leur deduirōs presentement ceste matiere, & suiuant presque les mesmes mots & les mesmes arres de nostredite œuure, nous dirons pour confuter l'opinion enuieillie entre les hommes qui nous veulent faire croire que Charles le Grand institua lesdits douze Pairs, que de son temps les fiefs n'estoient encore hereditaires & patrimoniaux (comme aussi nous auons dict audict œuure en l'article des fiefs) aux Ducs ny aux

Opinion sur l'election des Pairs de France.

Les douze Pairs.

D

Discours sur les 12. Pairs

DCC XXVIII. Comtes qui estoient officiers, car les Ducs, c'estoient gouuerneurs de grandes Prouinces, & les Comtes gouuerneurs des villes, & de la iurisdiction ou Diocese d'icelles. Dauantage les histoires escriptes du temps de Charles, qui sont en bon nombre, entr'autres celle de Turpin & d'Eginhart, n'en font aucune mention, lesquels n'eussent voulu taire vne si notable constitution, si elle eut esté par luy faicte, & beaucoup d'anciens historiens qui sont venus depuis, comme le moine Aimonius, Hildebrād, & Sigisbert n'en parlent point. Et quand bien Charles eut creé ces douze Pairs, ce n'eussent esté ces six Clercs & six Laiz, cy-dessus nōmez: pour ce qu'il ont esté depuis crées en dignité Ducale & Comtale, & que lesdits pays estoient en partie à luy: & il est tout certain que Charles gouuernoit ses pays de l'authorité de luy seul, non de la necessité des Ducs, Comtes & Euesques, & qu'il n'eust voulu auoir pour Pairs ou semblables à soy, & pour compagnons, ceux qui dependoient totallement de son authorité & puissance: & ceux qui font vn Duc de Guyenne, & vn Comte de Thoulouze, Pairs de France separez, se trompent, car lors la Guyenne estoit separée & couppée en pieces, l'vne partie entre les mains des heritiers de Hunault, l'autre de Loup, l'autre des heritiers de Gaiffer, ennemy de Charles, & lors la ville de Thoulouze estoit dedans le pays de Guyenne, suiette aux Seigneurs d'icelle, n'ayant ny Comte ny seigneur, ains seulement des iuges & administrateurs de iustice. Lors aussi on ne parloit point de Normandie, car elle s'appelloit Neustrie, & estoit occupée par les Pyrates, Danois & Normans, peuples Septentrionaux, qui depuis soubs Charles le Simple, de leur nom la nommerent Normandie. La Bourgogne estoit possedée par Roys particuliers en tiltre de Royaume. La Flādres n'estoit ny Cōté ny Seigneurie, ains estoit à demy inhabitable & deserte, & gouuernée seulement par vn simple grand forestier: & le premier qui en fut Comte, fut Baudouin, grand forestier d'icelle, lors qu'il espousa Iudith, fille de Charles le Chauue, qui en faueur du mariage erigea le pays de Flādres en Comté. La Champagne estoit du Royaume de Bourgogne, Outre ce, ayant Charles le Grand conquis l'Aquitaine sur Loup & sur Hunault & leurs heritiers, il la donna en partage à Loys le Debonnaire, son fils en tiltre de Royaume, & depuis ledit Loys le Debonnaire donna à Pepin, son fils, le Royaume d'Aquitaine, puis estant mort ledit Pepin, elle fut donnée à Charles le Chauue son dernier fils. Par ainsi ce sont des contes, de dire que Charles le Grand institua ces douze Pairs, & ne se trouue en aucune ancienne histoire, aucune mention des douze Pairs, & quand elles parlent des Parlemens, ou assemblées generalles tenuës par ledict Roy, elles ne mettent point en compte les Pairs de France.

Les fiefs non hereditaires. *Les anciens historiens ne parlent des Pairs.* *Charles gouuernoit tout de son authorité.* *La Guyenne separée en pieces.* *Thoulouze.* *La Normandie.* *La Bourgogne.* *La Flandres.* *Champaigne.* *Guyēne, iadis Royaume.* *Charles ne fit les 12. Pairs.*

A B C

Pairs Clercs.

Voyla quant aux Laiz, & quant aux Clercs, nous trouuons que Floard, Chanoine de Rheims, a laissé escrit que Raoul, Roy de France & de Bourgogne & Hebert Cōte de Vermandois, eurent vn grand different pour le Comté de Laon, que ledit Comte Hebert demandoit pour son fils Eudes, audit Roy, lequel neantmoins le dōna à Roger fils du Cōte Roger. Dequoy ledit Hebert fut fort offence cōtre ledit Roy Raoul. Ledit Floard dit aussi, que le Roy Loys d'outre-mer, enuiron l'an 937. dōna à Artholes Archeuesque de Rheims, & à ladite Eglise le cōté de Rheims & le droit de forger mōnoye, & n'est au sacre du Roy Philippes I. l'Archeuesque de Rheims, appellé que Comte, mais quelque temps apres elle fut erigee en pairie & Duché, regnant le Roy Robert, l'an 105. Eudes, Comte de Champaigne donna à son frere Roger, Euesque de Beauuais, & à ladite Eglise, le Comté de Beauuais. La ville de Noyon estoit Comté appartenant à vn Cōmte, duquel le Roy Robert ayma la fille. Hues troisiesme Duc de Bourgogne, auoit eu par eschange le Comté de Langres de Guy de Saux, & le donna à son oncle maternel Gautier, Euesque de ladicte ville, & à l'Eglise d'icelle, ledit Euesque achepta de Henry, Comte de Bar, le droict qu'il y pretendoit. Par ces exemples appert, que du temps de Charles le Grand, ny Guyenne, ny Bourgogne, ny Normandie n'estoient Duchez, ny Thoulouze, Flandres & Champagne Comtez, ny les Euesques de Beauuais, Chaalons & de Noyon, Comtes, ny ceux de Rheims, de Laon, & de Langres Ducs, lesquels furent erigez Comtes & Ducs, quand ils furent erigez Pairs, & la petite estenduë de leurs Duchez & Comtez, monstre que lesdictes dignitez leur furent données pour honorer leurs Pairries.

Duchez & Comtez des Pairs Clercs. D

A Or plusieurs tiennent que Loys le Ieune, l'an 1179. donnant à l'Eglise de Rheims la prerogatiue de sacrer & couronner les Rois auparauant debattuë entre plusieurs Euesques, & celuy de Rheims, crea lesdits douze Pairs, pour assister ausdits sacres & couronnemens, & pour iuger auec les Roys, les grandes causes en Parlement, lequel depuis son institution faicte par Philippes le Bel, pour ceste cause, & pour ce que les Pairs ont priuilege de n'estre iugez ailleurs de leur honneur & estat, est appellé la Cour des Pairs, & eux les Pairs de la Cour de France. On dict aussi que la premiere entiere assemblée des Pairs qui se trouua aux sacres, fut à celuy de Philippes le Bel, nō en tiltre des Ducs de Bourgogne, de Normandie & de Guyenne, ny de Comtes de Thoulouze, de Champagne & de Flandres, car lors la plus part de ces Duchez & Comtez estoient vnis à la couronne, c'est à sçauoir, la Normandie, & la Guyenne, par les conquestes du Roy Philippes Auguste, Thoulouze par le decez d'Alphonse, frere du Roy Sainct Loys, & heritier de par la femme de Raymond, Comte de Thoulouze, duquel il auoit espousé la fille. La Champaigne par le mariage du dit Roy Philippes le Bel, & de Ieanne, Royne de Nauarre, Comtesse Palatine de Chāpagne, & B Brie. A ceste occasion ledit le Bel erigea en ce Royaume, Ducs & Comtes à l'image des anciens, & voulut que six de ses plus fauoris representassent ceux-là, l'vn le Duc de Bourgogne, l'autre celuy de Normandie, & ainsi des autres. Et quant aux six Clercs, il y en a qui disent que ledict le Bel les institua pour rendre sa cour plus celebre, & le nombre plus grand du nombre de douze, & plus venerable & auguste de six laiz, & de six Clercs, qui estoient lesdits Euesques susnommez. Lesquels pour estre lors les Conseillers plus fauoris, & en plus grand credit enuers luy, il donna pour l'amour d'eux ce mesme priuilege à leurs successeurs, duquel ils ont tousiours depuis iouy.

Dec. LXXVIII.

Autre opiniō sur les douze Pairs.

Le Parlement de Paris, cour des Pairs.

Assemblee des Pairs aux sacres.

Philippes le Bel fit les six Pairs Clercs.

Il y en a d'autres, qui se fondans sur la vraye semblance, qui quelquesfois és anciennetez tient lieu de verité, mesmement en choses esquelles les liures nous defaillent, disent qu'il y a plus d'apparence, que sous Hues Capet ceste distribution ait prins son cours, lors que tous les Ducs & Comtes ayans eschangé leurs offices en fief, luy faisoient teste, & à son exemple s'emparerent de leurs gouuernemens, les rendās C hereditaires à leur postérité. Au moyen dequoy on pourroit à iuste occasion dire que Hues Capet eust esté contraint de recognoistre tous ces grands Seigneurs cōme ses Pairs & esgaux, hors-mis le serment de fidelité, qu'ils seroient tenus luy prester, & seruiroit à ceste opinion grandement, pource qu'il sembleroit qu'il eust voulu gratifier son frere Hēry, Duc de Bourgogne, (auquel ledit Duché estoit venu par la mort d'Otho, son frere, qui l'auoit eu par le mariage de la fille de Guibert, Duc de Bourgogne) du Doienné entre les Pairs, mais l'opinion de leur creation faicte par Loys le ieune, (comme il a esté dict cy-dessus) est la plus certaine. Ceste partie de 6. Pairs Laics, & de six clercs, est tirée de l'ancienne façon des iugemens de nos anciēs Rois, car de leurs temps, tous les grands iugemens se faisoient par vn nombre esgal de Barons & de Prelats, & ainsi la iurisdiction Ecclesiastique & la temporelle meslées, marchoient ensemble, pour s'aider l'vne à l'autre. Voyla ce que nous auons deu dire pour oster l'ancienne opinion qui par la fabuleuse antiquité s'est enracinee au cœur des hommes, que Charles institua lesdits douze Pairs.

Autre opiniō sur les Pairs.

Duc de Bourgogne Doyen des Pairs.

D Maintenant reprenant les arres de cest endroit où nous sommes demeurez, des prinses des villes de Pampelune & de Sarragoce, Charles, selō le dire de plusieurs autheurs, & mesmes de Turpin, duquel le liure (ou pour le moins, celuy qui court sous son nom, traictant des faicts de Charles, est plustost vne fable qu'vne vraye histoire) alla par toutes les Espagnes, depuis vne mer iusques à l'autre, & y conquesta les plus grandes & fameuses villes d'icelle. D'autres historiēs disent que lors l'Espagne estoit possedée par deux Rois, l'vn nommé Idnabala, l'autre Denisés, & que voyans qu'ils ne pouuoient resister à la grande puissance de Charles, firent paix auec luy, aux conditions qu'il se contenteroit de l'Espagne, voisine des monts Pyrenées, en luy estant par eux payée grande somme d'or. D'autres disent qu'il y eut trois Rois qui entrerēt en cest accord. Turpin raconte, mais sans autre verité approuuée d'autres autheurs, que Charles eut plusieurs batailles en Espagne, contre Aigoland, Roy Sarrasin, contre les Maures, & contre plusieurs troupes de Sarrasins, & dit que deuāt que les Chrestiens donnassent vne bataille qu'ils luy donnerent les lāces & haches des Cheualiers

Le liure de Turpin vne fable.

Bataille de Charles cōtre Aigoland Roy Sarrasin.

Dec. lxxviii. Chrestiens qui deuoient mourir en icelle, furent trouuées fleuries & brãchuës en terre. Il farcit son œuure de plusieurs autres semblables fables, qui le font reputer pour menteur par tous ceux qui le lisent. Mais Eginhart, secretaire de Charles, qui a escrit son histoire, ne parle point de cela, ny de plusieurs autres farceries sẽblables, dont Turpin a remply son liure. A

Lances trouuees fleuries.

Mais pour reuenir au fil de l'histoire, & reprendre l'endroit où nous auons dict que toutes les Espagnes tremblerent soubs le nom de Charles, esquelles depuis ce iour les Sarrasins tant redoutez au commencemẽt n'ont point esté plus forts que les Chrestiens: nous dirons que l'esté estant passé, Charles ramena son armée en Frãce, estimant auoir pour vn coup assez augmenté nostre foy, & pareillement la gloire des François. Durant ce passage en Espagne, & le seiour que Charles y fit, il ne cogneut aucune marque de trahison en Idnabala, qui estoit la chose dont le Roy se gardoit le plus. Si est ce qu'au retour il ioüa vn tour de son mestier, car Charles victorieux, passant les monts Pyrenées, pour s'en retourner en France, fut (à ce que quelques vns disent) pres de Ronceuaux assailly par les Espagnols & Gascons, qui au commencement ne voulurent pas l'attaquer en bataille, mais seulemẽt voller & piller le bagage. On ne pouuoit apperceuoir le train de ces larrons, car ils sçauoient tres bien les addresses du pays, pour y estre accoustumez, & y auoit tant de cauernes à se retirer, qu'il estoit impossible de les prendre. B

Tromperie du Roy Espagnol Ronceuaux.

Le commun du camp tenoit que les Gascons tousiours prompts à la pille, leur dresserent ce beau mesnage. Comme les François passerent entre les destroits de ces hautes montagnes, les Gascons montez sur icelles, & du haut, leur tiroient des coups de traict, & ainsi estans les François enfermez en ces lieux estroits sans pouuoir aller en auant ny en arriere, receurent vne grande perte, & furent deffaits plusieurs grãds Cheualiers, entre lesquels mourut Enselme, Egibard, & ce vaillant Cheualier Rolland, nepueu de Charles, à la valleur & vaillance duquel la posterité a adiousté tant de fables, & sur lequel tant de Romans ont prins leur subiet, & dit-on qu'il mourut non à la bataille, mais apres icelle, non de faim, mais de soif. Ceste deffaicte vint (à ce que disent quelques historiens, entre lesquels est Gaguin) par la trahison de Ganes ou Ganelon, qui par argent vendit & trahit l'armée des François à Marsille Roy Sarrasin, enuoya Ganelon à Aix la Chappelle en Allemagne, & là luy fit tirer les mẽbres par quatre cheuaux. Voyla ce que nous racontent quelques historiens, qui disent ceste deffaite auoir esté faicte à Ronceuaux, toutesfois là dessus y a plusieurs difficultez, car quelques vns mettent la deffaicte de Ronceuaux en son premier voyage, & les autres au second, les autres au troisiesme, mais les plus veritables disent, que Charles ne passa que deux fois en Espagne, & qu'à la derniere, vn peu deuant sa mort, il receut ceste deffaicte à Ronceuaux, en laquelle l'armée des François receut vne grande perte en ces destroits. C

Gascons prompts à la pille.

Mort de Roland.

Trahison de Ganelon.

Marsille Roy Sarrasin.

Charles fut souuent en Espagne.

Ceux qui disent que Charles fut 3. fois en Espagne, racontent que la premiere fut à l'instigation du susdit Idnabala, laquelle nous auons deduite, & la 2. à la priere & requeste d'Adelphonse surnommé le Chaste, Roy de Nauarre, comme cy-dessous il sera dit, sur la fin de la vie de Charles, & qu'audit premier voyage il print les villes de Pampelune, de Sarragosse, & autres, & que s'en retournant apres ces choses faictes en Frãce, les Gascons & Nauarrois, pour luy empescher le passage du retour, mirẽt dedans les baricades des monts Pyrenees, des troupes, pour donner sur son auant-garde, mais les François qui en furent aduertis les deffirent. Autres disent qu'ils furent deffaicts, & en courut le bruit par tout, & dauantage qu'ils prindrent les villes de Bordeaux, de Narbonne & de Thoulouze, & la Prouence, que lors les Sarrasins occupoient. D

Adelphonse Roy de Nauarre.

Prinse de ville.

Voyla le premier voyage, qui fut l'an de salut sept cens septante & sept, apres lequel Charles alla contre les Saxons, qui s'estoient reuoltez par les menees de VVindokind ou VVitichind, comme il sera dit cy-apres. Le second voyage en Espagne (si tant est qu'il en fit deux) fut selon l'aduis & la computation de ceux qui nous l'asseurent, l'an sept cens quatre vingt & huict, deux ans deuant la mort dudict Charles, qui y alla à la priere du susdit Adelphonse. Doncques nous nous reseruerons à parler dudit voyage à la fin de la vie dudit Charles, & reprenant la fin de ce premier voyage,

VVitichind Saxon.

A Charles gaignant villes & forteresses en Espagne, & faisant raser leurs murs, pour engarder les Sarrasins de plus se fortifier, il aduint qu'Aigoland, Roy Sarrasin, auecques vne grosse armée, apres plusieurs petites & legeres escarmouches luy liura la bataille, pres de Bayonne, là où moururent les quarante mille Chrestiens, & Milon, Comte d'Angliers, ou d'Angiers, pere de ce grand cheualier Roland, & qui menoit l'armée, y fut tué, & eust esté toute l'armée deffaicte, sans la prompte vertu de Charles, qui receuant bien tost apres secours des forces qui luy vindrent d'Italie, empescha que la victoire d'Aigoland ne passa plus auant. Aigoland, enflé de ceste grande victoire, voyant l'armée des François fortifiée de nouuelles forces, & de nouueau secours, de nuict leua la sienne, & s'en alla assieger la ville d'Agen, où il fut sept mois, & estant poursuiuy par Charles, print le chemin de Xainctonge, & pres de la ville de Xainctes fut vaincu en vne grosse bataille, qu'il perdit. Apres ceste grande perte, il se sauua en Espagne, pour y renouueller la guerre. Charles s'en reuint hastiuement en France, ramasser des forces pour retourner incontinent en Espagne: & pour remettre sus vne plus grosse armée que deuant, il mit vn chacun en liberté, afin que B chacun allast à la guerre d'Espagne, si qu'il fit vne armée de cent trente mille hommes, ayant en sa compagnie les Princes & Cheualiers cy dessus nommez, & ainsi accompagné entra en Espagne auec si grand nombre d'hommes, que (s'il est vray ce que dit Turpin) de douze mille on entendoit le bruit de l'armée. DCCLXXVIII. Bataille & victoire d'Aigoland cōtre Charles. Aigoland vaincu.

Charles estant entré dedans l'Espagne, Aigoland & luy parlementerent ensemble, & bien qu'il menast auec luy les Roys de Cordouë, & de Seuille, & vne si grande armée, qu'elle sembloit presque inuincible, toutesfois il craignit l'heur & valeur de Charles, & ne voulut luy donner la bataille, ains le pria que pour euiter vne si grande perte & desolation de tant de genre humain, qui mourroit s'ils se donnoient vne bataille, les Sarrasins & les François combatissent par trouppes diuisées, comme si c'estoit vn combat de deffy, & que l'euenement de leur combat, & la victoire aduenuë à l'vne partie, monstreroit quelle Religion des deux seroit la plus aggreable à Dieu. Charles s'y accorda, & s'estans ainsi attaquez en diuerses parties, les Sarrasins & les François, tousiours les Chrestiens estoient les vainqueurs. Desia le Barbare s'estoit C reduit à ce point, qu'il fit dire à Charles, que le lendemain il se vouloit faire baptiser. Ayant donc l'asseurance de venir au camp de Charles, pour traicter de la paix, & pour receuoir le sainct lauement de baptesme, il suruint en la tente de Charles, lors qu'il disnoit, ayant auec luy assis à table plusieurs Seigneurs François (selon la coustume des anciens Roys de France, que quelques Seigneurs disnoient auec eux, pour estre entretenus de bons discours.) Le Roy Aigoland s'esmerueilla grandement du grand & beau apparat du seruice de Charles, & de la magnificence des Seigneurs qui disnoient auec luy, & voyant là aupres quelques pauures hommes, presques nuds, disnans à terre, il demanda qui ils estoient, auquel Charles qui sçauoit bien parler la langue des ennemis, respondit: Ce sont, Aigoland, les messagers du Dieu du ciel, qui sont venus à moy, & Aigoland repliqua, Suiuray-ie donc ton Dieu, des messagers duquel tu fais si peu de cas, & que cependant que les autres disnent friandement & magnifiquement, ceux cy soient tous nuds, & disnent à terre auec le mespris d'vn chacun? A Dieu, auec ta foy & ta religion: & disant ces paroles, s'en retourna en son D camp, & se prepara pour donner vne bataille. Ce libre & hardy reproche du Barbare picqua le cœur de Charles, qui de là en auant donna ordre, que douze pauures, qui de tout temps disnoient aupres de luy, fussent mieux vestus & traictez. Et apres s'ensuiuit vne furieuse bataille, en laquelle Aigoland fut tué de la main d'Arnould de Bellande, puis fut prinse Pampelune, & grande cruauté exercée contre tous ceux de dedans, sans espargner aucun sexe ny aage: mais les François ne iouyrent longuement du plaisir de ceste victoire, car plusieurs d'entr'eux la poursuiuans pour piller & tuer & se retirans trop tard en leur camp, furent surprins en embuscade par les Roys de Seuille & de Cordoue qui les deffirent presque tous, de façon que peu en eschapperent. On combattit aussi heureusement contre Surria, Roy de Nauarre. De là on alla à Nagere, là où il y auoit vn homme tres-vaillant d'vne haute & demesurée stature nommé Ferragut, lequel Amurat Goliath de Babylone, auoit enuoyé en Espagne au secours des Sarrasins, auec vingt-mille Turcs. Ce que Turpin (lequel en cet Pourparler de Charles & d'Aigoland. Aigoland vint vers Charles. Plusieurs māgeoient iadis auec les Rois. Pauures messagers de Dieu. Despit d'Aigoland. Aigoland tué en bataille. Pampelune prinse. Ferragut grand.

DCCLXXIX. article nous auons suiuy, & Sabellique auec luy, auec quelque doute de la verité) dit A de la grandeur & hauteur de cest homme, est vn peu hors des bornes de la commune creance, bien que plusieurs sages autres hommes, mesmement des modernes, consentent à ceste opinion, referans toutes choses à la force des astres. Mais tant y a que Turpin & autres historiens disent, que plusieurs François, par luy deffiez, furent vaincus & menez dedãs la ville. En fin Roland, apres auoir par l'espace de deux iours debattu s'il le deuoit combattre, le combattit, premierement à cheual, puis à pied, & plus par art & finesse que par la force le vainquit, ayãt esté par luy blessé au petit vẽtre qui estoit (ce disent les Romains fabulateurs) la seule partie de son corps qui peut receuoir coup, estant au reste inuincible. Lors doncques fut tué Ferragut, & la ville de Nagere prinse. De là on alla assieger Cordoue, là où les François furent assaillis plus par vne moquerie qu'en bataille, car là deuant à l'improuiste, se presenta vne armée de Sarrasins tous voilez le visage, portans des clochettes qui faisoient vn grand bruit. Ceste figure d'hommes, non accoustumée, & le son des clochettes du commencement estonna la caualerie Françoise, mais le lendemain estãt ceste peur ostée, les Sarrasins furent deffaicts par les François, iusques à tant qu'ils furent las de tuer, & Cordoue se rendit. B Ceste guerre cassa pour quelque temps durant lequel Charles alla visiter l'Eglise de S. Iacques en Gallice, à laquelle il fit plusieurs beaux & riches presẽs, & luy donna plusieurs belles & grãdes terres. Turpin, auecques luy neuf autres Prelats (comme il dit luy-mesme) consacra ladite Eglise. Toutes ces choses aduindrent és années 779. & 780.

Grandeur demesurée de Ferragut.
Rolland cõbatit Ferragut.
Cordoue assiegée.
Stratageme des Sarrasins.
Sarrasins deffaicts par les François
Charles alla à S. Iacques.

Ce n'estoit pas faict, car il falloit encore combattre en Espagne les Roys Marsille & Bellingand, freres, lesquels Amurath de Babylone y auoit enuoyé, pour la conquerir. Doncques Charles desirant mettre vne bonne fin à ceste guerre, en laquelle il auoit tant eu de victoires, leur enuoya Ganes ou Ganelon, leur dire, ou qu'ils eussent à receuoir la foy de Iesus-Christ, ou à luy payer en tribut certaine somme d'or & d'argent. Ganes alla vers eux, mais estant corrompu par la promesse de l'argent que les Barbares luy firent, fit le traistre, & le proditeur, non l'orateur ny l'Ambassadeur, car il aduisa auec Marsille & son frere, par quel moyen, ou par quelle force, & par quelle tromperie & artifice, il leur pourroit donner en main, & mettre dedans les filets, C l'armée Françoise, pour la deffaire à leur aise. Ganes ayant prins des Barbares vne grande somme d'argent, dist au Roy Charles qu'ils vouloient s'accorder aux conditions susdites, & le conseilla de passer auec son armée les ports Cesareans, s'en retourner en France, & cependãt laisser Roland son nepueu, auec les meilleurs vingts-mille hommes de son armée, pour receuoir le tribut que les Barbares luy vouloient dõner, & afin que ces vingts-mille hommes fussent au secours des siens, si d'auanture il aduenoit que ceste nation Barbare leur voulut faire quelque empeschement au passage des monts Pyrenées, Rolland auecques lesdicts vingts-mille hommes que son oncle luy bailla, s'alla camper au lieu de Ronceuaux. Marsille & son frere, qui estoient en embuscade dedans les baricades de ces montagnes, les assaillirent. Ils auoient cinquante mille combattans auecques eux, lesquels ils diuiserent en deux troupes, la premiere, qui estoit composée de vingt-mille hommes se trouua mal d'auoir assailly les François, car par la vaillance de Rolland, elle fut deffaicte. Mais comme l'autre, qui estoit de trente mille hommes, vint charger les François desia las de vaincre, de tuer, D & de poursuiure, il leur fut bien aisé de les tuer, & adonc furent les François taillez en pieces, tant les Cheualiers que simples soldats, & là mourut Oliuier, & plusieurs autres vaillans champions. Roland fut par force tiré de la presse, combattant furieusement, & entre autres actes signalez qu'il fit ce iour là de sa main, il tua Marsille. Puis apres se sentant affoiblir, tant pour le grand trauail qu'il auoit eu à tuer, & combattre, que pour l'extreme soif qu'il enduroit, il voulut rompre son espée nommée Durandal, faicte d'vn admirable artifice, (comme disent les Romains,) afin qu'elle ne tombast entre les mains des ennemis. Mais il estoit si foible, qu'il ne la peut rompre, car elle estoit si bien trempée, & si forte, que bien que par plusieusieurs fois il la iettast cõtre vn grand rocher, il ne la peut pourtant iamais briser. Baudouin suruint, & trouuant Rolland estendu sur la terre à la renuerse, ia tirant à la mort, monta diligemment sur son cheual, & picqua le plus qu'il peut, pour aduertir Charles de ceste desconfiture.

Marsille & Bellingand freres.
Ganelon corrõpu & traistre.
Les François trahis.
Rolland se campa à Ronceuaux.
Vaillance de Rolland.
François deffaicts à Ronceuaux.
Oliuier mort.
Marsille tué.
Durandal l'espée de Rollãd.

A Rolland mourut le quarante-deuxiesme an de son aage, lequel son oncle Charles fit enterrer en la ville de Blaye sur Garonne, en l'Abbaye S. Romain, & ordonna que son espee fust mise sur son chef, & son cor à ses pieds, mais depuis son cor fut porté en l'Eglise S. Seurin lez Bordeaux, & son espee à Roque-Amadour en Lymosin. Oliuier & Oger le Danois furent enterrez à Bellin: autres disent que ledit Oger fut enterré pres Rolland. Gaiffer Duc de Bordeaux, Renaud de Montauban & Angelier Duc d'Aquitaine à Bordeaux: Astulphe, Samson, Salomon & Arnauld de Bellande en Arles.

DCC.LXXVII.

Rolland enterré à Blaye.

Enterremens de ceux qui moururent à Ronceuaux.

Charles bien estonné de ceste nouuelle, tourna bride, & poursuiuant hastiuement les ennemis, en tua iusques à se saouler de tuer, & enuoya le traistre Ganelon à Aix la Chappelle, là où il fut tiré à quatre cheuaux, comme nous auons dit. Et si ce fut au premier ou second voyage de Charles en Espagne, qui furent bien tost l'vn apres l'autre, cela aduint l'an 778. ou si ce fut au dernier vn peu deuant sa mort, ce fut l'an de salut 796.

Ganelon tiré à 4 cheuaux.

Nous accordons bien volontiers auec ceux qui disent que cela aduint 2. ans deuāt B la mort dudit Charles, au Pontificat de Leon, durant lequel Charles retourna en Espagne, la guerre de laquelle faite à diuerses fois dura l'espace de 14. ans comme dit Turpin. Mais ceux qui ont escrit les loüanges & les histoires des Espagnols, niēt totalement ce que les autres escriuains attribuent de gloire & d'hōneur a Charles, aux conquestes & batailles d'Espagne, & au contraire, Turpin (si tant est que le liure qui court sous son nom soit à luy) s'accorde à ceste opinion, receuë par la fabuleuse antiquité. Charles voyant que ce desastre pouuoit obscurcir ses faits, & enfler le cœur de ses ennemis, voulut se venger des Gascons, qui luy auoient ioüé ce bon tour, brusla leurs pays, leurs villes & leurs villages, & fit mourir les principaux d'entr'eux, ayant deliberé de les faire tous passer par le fil de l'espee, si la rebellion des Saxons ne l'eut fait haster de s'en retourner en France, pour y remedier & pour aller contr'eux.

Vēgeance sur les Gascons.

Les François iamais ne faisoient aucune guerre hors de la France, qu'incontinent les Saxons ne rebellassent, oubliās leur promesse iuree à Charles, sans se soucier des ostages qu'ils auoient baillez. Quand ils entendirent la perte que Charles auoit re- C ceuë aux monts Pyrenees, ils se reuolterent, estans à cela esmeus par Vvindokinde ou Vvitikind Prince Saxon Duc des Angriuares, l'vn des plus grands seigneurs de Saxe, grand guerrier, homme de prompt & subtil entendement, & de grandes menees. Il estoit bāny de son pays, pource qu'il estoit Payen, & ne se vouloit faire Chrestien ny par force ny par menasse, ny par dissimulation, ains le plus qu'il pouuoit esmouuoir les Saxons à reietter le Christianisme & l'obeissance promise à Charles.

Reuolte des Saxons.

Adonc durant que Charles estoit en Espagne, ce Vvindokind (ainsi l'appellerons nous doresnauant) sollicitoit par pratiques & menees les cœurs des siens à se reuolter, & les Danois à les secourir. Ayant fait assembler vne assemblee generale des Danois il les persuada de donner secours aux Saxons, leur remonstrant que premierement les forces & les entreprises des François qui ia prenoient vne trop grāde puissance, estoient à craindre aux autres Roys, Potentats & nations. Que luy estant banny, qui auoit accoustumé de viure entre personnes libres en liberte, leur pouuoit seruir d'exemple & de conseil de pouruoir à leurs affaires, pour empescher qu'ils ne D tombassent en seruitude, & ne perdissent leur Empire auec leur liberté.

XI.

Danois suscitez contre Charles.

Remōstrance de Vvitikind pour esmouuoir guerre contre Charles.

Que cependant que toutes les forces de la France estoient en Espagne il feroit bon entrer en la France desnuee d'hommes & de secours. Que s'ils faisoient cela, nō seulement ils pourroient acquerir vne grande gloire & vn grand butin, & se releuer de leurs pertes, mais aussi tellement affoiblir & ruiner la France, que par apres elle auroit plus de besoin de se conseruer, que de hardiesse de courir sur les Empires des autres nations. Vvindokind qui ne pouuoit trouuer aucun mercy en Charles, dautant que bien souuent il auoit esmeu les Saxons à se reuolter, eut esté bien aise de faire soubsleuer les Saxons, selon la coustume des bannis, qui voulans entrer en leurs biens & maisons, veulent de leur cause particuliere faire vne generale, & esmouuoir les autres. Ia les Danois commençoient à luy prester l'oreille, quand vn des plus grands seigneurs d'iceux se leuant, leur remonstra, Que Vvindokind vouloit que « sa cause particuliere semblast à vn chacun estre la generale de tous les Danois, afin « de mesler ses affaires desesperez auec les leurs, qui lors estoient tant heureux & pro- «

Coustume des bannis.

Remōstrance contre Vvitikind.

ple xxviii. Vn malheureux veut auoir des compagnōs

speres, & se sauuer & couurir des armes des autres, puis qu'il n'a peu le faire auec les siennes. Qu'il parloit comme celuy qui voudroit bien auoir des compagnons en son malheur veu que le sien estoit irremediable, mais que les Danois n'auoient que faire de cela, & qu'ils ne deuoient aucunement secourir Vvindokind d'autre chose » que d'vn reconfort d'exil. Ie sçay bien (disoit ce Prince Danois) qu'il s'offre vne belle occasion de faire bien son profit, & de gagner vn fort grand butin, mais c'est vn » vray appast, auquel ceux qui y tasteront, seront eux mesmes pris en proye. A

Grandeur de la France.

» Iamais la France n'est si vuide & despourueuë de forces, qu'elle n'ait tousiours » assez d'hommes, de cheuaux, d'armes & de traicts, pour resister à la force des estran- » gers. Plustost sortiroit-il de la terre des hommes armez, & les pierres s'armeroient, » qu'elle soit depourueuë de la ieunesse qui vueille mourir pour sa defence. Nous n'a- » uons point besoin de troubler son repos, à ceste heure qu'elle le prent, ny nous le no- stre qui l'auons, & dautant que Charles a mené plus de forces en Espagne, dautant deuons nous craindre son retour, si ores de gayeté de cœur, nous luy commençons » la guerre. Qu'il demeure hardiment en Espagne, ie ne l'en tireray pas. Tant qu'il se- » ra sage (comme il est) il ne fera iamais la guerre aux Danois ny à la Danie, laquelle » nous est autant qu'elle le doit pour estre nostre patrie. Le plus grand heur qu'ayent » les Danois c'est d'estre pauures & vaillans, & dauantage il faut considerer que plusieurs de nos ieunes hommes sont maintenant à la guerre auec Charles, auquel ie » suis cōtraint desirer toute prosperité, puis que ie la desire aux nostres. Le Roy Char- » les est vn Prince tres-vaillant, tres-magnanime & vertueux, lequel ie voudrois au- » tant fauoriser que ie souhaite qu'il nous fauorise. B

Sage remonstrance.

La pauureté grand heur.

Or comme il ne faut que la parole, la remonstrance & l'authorité d'vn grand personnage pour esmouuoir ou diuertir beaucoup d'hommes & de volontez, ceste remonstrance eut tant de force en l'endroit des Danois, qu'il ne fut publiquement, ny promis ny donné aucun secours à Vvindokind. Bien mena-il quelques hommes qui de leur volonté le suiuirent auec d'autres de son pays, & passant le Rhin entra en France bruslant & saccageant le pays, & tout ce qui est depuis la ville de Thuit, maintenant petit village, iusques à la Moselle, fut tout mis à feu & à sang, les Temples bruslez & ruinez, & nul respect tenu à sexe ny à aage, monstrant en cela ce Barbare qu'il n'auoit pas entrepris ceste guerre pour butiner, mais pour se venger des François. Charles estoit en la ville d'Auxerre quand il entendit cecy, & à ceste cause enuoya soudainement quelques compagnies pour faire teste à Vvindokind qui ne s'approcherent plustost de luy, qu'il ne se retirast auec quelques-vns des siēs tous chargez de butin, mais les autres ne voulans suiure, furent tous taillez en pieces par des François qui les trouuerēt en desarroy. Quand Charles fut arriué en Saxe auec son armee, & eut trouué que Vvindokind & les autres seigneurs Saxons s'estoient retirez vers Tassilon Duc de Bauiere, qui auoit espousé Luitperte ou Luitgarde fille de Didier Roy de Lombardie, soudainement il eut enuie de s'en venger, mais cognoissant que ce seroit trop grande cruauté de prendre la vengeance sur les ostages, & autres qui n'estoient coupables de ceste guerre, il s'en desista. Toutesfois afin d'abolir peu à peu le nom Saxon, & qu'eux mesmes eussent de leur bon gré desir d'aller habiter en autres pays, & d'estre du nom & rang de ceux qui viuent sous coustumes plus douces & aisees, il leur bailla des loix les plus seueres dont il se peut aduiser, & entr'autres choses il leur osta la puissance de faire testament, & ordonna que les parens seulement succederoient a ceux qui seroient morts sans tester, puis les priuant de toutes charges & offices publiques, il les bailla à estrangers, & principalement à Escossois, en la valeur & fidelité desquels il auoit vne grande fiance. Neantmoins l'opiniastreté des Saxons estoit telle, qu'il ne les pouuoit reconcilier ny attirer à soy par douceur, ny matter par les victoires qu'il auoit sur eux, ny appaiser par la communication de la religion, ny fleschir par iustes loix, ny dompter par les ordonnances rigoureuses qu'il auoit faites en ce dernier voyage, voire ny par la crainte de perdre les ostages, que leur Prince auoit donnez pour gage de leur foy, ains parmy les occupations des voyages des François aux guerres estrangeres cherchoient tousiours nouuelles occasions de se reuolter. C D

Vvindokind entra en Frāce.

Charles en France.

Ne faut se venger sur les ostages.

Loix seueres donnees aux Saxons.

Opiniastreté des Saxons.

Le Roy Charles ayant enuoyé la plus grande partie de son armee s'arresta à Coulogne auec bien peu de forces, comme estant entre la paix & la guerre.

A Quelques historiens disent que durant ce temps, les Sorabes braue & vaillante nation, commencerent d'entrer dedans le pays de Saxe, & y faire la guerre, mais d'autres tiennent que ceste guerre contre les Sorabes, fut apres la subuersion de l'Estat de Bauiere. Sur quoy nous voulons bien admonnester les lecteurs, qu'entre les Historiens qui ont escrit de la vie & des faits de Charles, il y a vne grande controuerse des temps & de l'ordre des choses. Mais nous auons suiui l'opinion de ceux qui ont esté les plus curieux à la supputation desdits temps. Charles doncques enuoya en ceste guerre vne armee soubs la charge de Geillon, son Connestable, & de VVolrad Comte de son Palais, & d'Adalgise son Chambellan, auecque charge de faire quelques compagnies en Saxe des hommes les plus aguerriz, ayant asseuree opinion que doresnauant les Saxons luy seroient fidelles, & qu'ils sçauroient bien se defendre contre ceux qui leur voudroient faire iniure. Il fit semblablement venir les Franconiens qui tousiours l'auoiēt fidellement serui, les pays desquels on appelloit lors Frāce Orientale, dont (ainsi qu'on dit) sont descendus les François. Incontinent ils suyuirent en armes ces trois Seigneurs, & ne firent gueres de chemin, que le Roy fust B aduerty que les Saxons ausquels on demandoit secours s'estoient rebellez par le cōseil de VVindokind. Au moyen dequoy il enuoya tout soudain vn Comte son parent nommé Theodoric pour secourir Geillon & les autres, & esteindre ce tumulte, lequel arriué au camp, on tint conseil, où il fut ordonné que premier que de cōbattre on seroit asseuré du nombre des ennemis & de leur deliberatiō. On trouua qu'ils estoiēt plus animez contre les Frāçois, que contre les Sorabes, qui gastoient & pilloient leurs terres, & qu'ils estoient campez de l'autre costé de la prochaine montaigne, de laquelle on ne pouuoit approcher, qu'on ne passast vne riuiere.

Dece xc. Les Sorabes.

Debat entre les escriuains de la vie de Charles.

Les Franconiēs desquels sont descēdus les François.

Faut sçauoir le conseil, & le nombre des ennemis.

Or comme en faict de guerre vn petit ruisseau, vn fossé, vne motte de terre esleuee, vne pante apporte vn grand auantage ou desauantage, on fut d'auis, que Theodoric auec la moitié de l'armée demoureroit deça la riuiere & Geillō auecques le reste la passeroit. Ainsi estoient deux camps l'vn pres de l'autre, ayant bien preueu Theodoric que les ennemis estans en plus grand nombre qu'eux & bien plus hatifs, ne faudroient à les venir assaillir, & par ce moyen ils seroient deffaits. Car vn cāp se-C courroit l'autre, & ne faudroit à les enclore. Les vns pensoiēt, que Geillon deuoit cōmāder à ceste armee, à cause de sa charge de Cōnestable, ou Comte d'Estable, les autres attribuoient ce cōmandement à Theodoric, pour sa grādeur, veu qu'il estoit parent du Roy, & ne doutoit-on point que s'il se faisoit quelque chose de bon en ceste entreprise, tout l'honneur n'en retournast sur luy, pource que Charles l'auoit ia faict Gouuerneur de Saxe. Ce que bien cognoissant Geillon, il delibera d'en emporter tout seul la gloire, & communiquant son intention enuieuse à ses deux compagnons, il fust resolu que de nuit ils abandonneroient Theodoric. Ce qu'ils firent, dont mal leur en print. Voyez quelle force a l'enuie, & combien elle est aueuglee, qu'elle faict tellement perdre les sens aux hommes, que pour se venger d'autruy, ils se perdent eux mesmes, & mettent les affaires de leur Prince en hazard.

Distribution d'armes.

Ialousie entre gēs de guerre.

Adoncques Geillon accompagné des autres deux de nuict se separa de Theodoric, & tournoyant la montagne il arriua au poinct du iour à la veuë des ennemis D qu'il trouua tous rangez en bataille & prests à combattre. Ce que voyant, il enhorta ses hommes de bien faire & de chastier les Saxōs, qui apres auoir esté mille fois vaincus, s'estoient mille fois reuoltez. Puis (encores qu'il eut beaucoup moins de gēs que eux) il donna dedans plutost d'enuie qu'il portoit à Theodoric, que de haine qu'il leur portast: aussi ne dura il gueres, car il fut tué, & presque tous les siens auecques luy & ceux qui peurent eschapper s'en retournerent au camp de Theodoric. Ce qui aduint l'an sept cens nonante.

Saxons assaillis

François deffaicts.

Le Roy aduerty de ceste deffaicte, fit vne nouuelle armee, & luy mesme la mena en Saxe.

Qui fut cause que les Saxons ne iouirent gueres du fruict de leur victoire, car ils se rendirent par contrainte, puis ils furent tellemēt chastiez que 1500. des plus coulpables de la sedition eurent la teste tranchee, & vrayement leur faute estoit si grande qu'on ne les pouuoit assez punir. Combien que ceste nation fut si cruelle & indomp-

Punition des Saxons rebelles.

table, si en auoit-il quelques vns reduits pour le zele de leur nouuelle loy: lesquels A ennuiez de tant de miseres, se transporterent à Rome, où le Pape leur donna vne partie du Vatican pour s'habituer. Alors la Saxe demeura sans quelques gẽs de conseil: à raison dequoy presque tous les plus ieunes & forts, voyãs que leurs affaires ne succedoient point bien heureusement en leur pays, s'en allerent en VVestphalie; & contraignirent les VVestphales, moitié par force, & moitié par amour, de prendre les armes contre les François. Ce qu'ils accorderent mal-aisement, pource que Charles auoit des ostages de leur foy promise. A la fin toutesfois ils se ioignirent auecques les Saxons, & donnerẽt vne bataille aux François, en laquelle ils furent vaincuz, & perdirent tous leurs Capitaines. Neantmoins apres ceste deffaicte, le Roy leur pardonna, & leurs ostages pareillement. Il auoit bien lors le moyen de ruiner entierement les Saxõs, mais si ne peut-il tant faire qu'ils ne se reuoltassent encore vn coup, & ne se fissẽt vaincre peu apres, auecques vne cruelle occisiõ des leurs. Car ceux qui restoyent de tant de batailles passees, se r'allians auecques la ieunesse demeuree en leurs pays combatirent de rechef les François.

[Marge: II cc.xcii. Saxons se retirerent à Rome. — Les VVestphaliens suscitez contre les François.]

Mais ne se voyans assez forts, ils se rendirent, se fians en la clemence du Roy qu'ils B auoient tant de fois experimentee. Aussi leur pardonna-il, quoy qu'il eust bien occasion de les faire tous mourir pour auoir si souuent rompu la paix. Et voyant qu'ẽtre vn si grand nombre qui estoit deuant luy, plusieurs monstroient quelque apparence de Noblesse, ou authorité, il les print, & auecques leurs femmes & enfans les fit passer en la Gaule Belgique, qui est maintenant le pays de Picardie, & leur assigna pour demeure le long de la coste de la grand mer, commandant à Lyderic general de ses nauires de ses tenir en seureté. Ce qui aduint és années 791. & 792.

[Marge: Clemence de Charles. — Saxons transferez en Picardie.]

XII. Charles fit vn nommé Bouchard Connestable au lieu de Geillon. Vn Connestable alors estoit celuy qui auoit la superintendance des grands cheuaux du Roy, comme le mot Latin *Comes stabuli*, le signifie, mais depuis la charge des armes a esté donnée à ceste qualité, & celle des cheuaux aux grands Escuyers, comme nous auons amplement discouru en nostre œuure de l'Estat, & succez des affaires de Frãce.

[Marge: Bourchard Connestable.]

Charles laissa pareillement le Royaume d'Allemagne à son fils Charles, & aussi C son autre fils Pepin Roy d'Italie, pour resister fermement aux Grecs, qui y vouloiẽt faire guerre, & aussi pour se donner garde d'Arasie Duc de Beneuẽt, qu'il auoit fort suspect. Puis il donna l'Aquitaine au plus ieune appellé Loys, & luy bailla la charge de la guerre d'Espagne contre les Sarasins. Incontinent que Zate Roy de Barcelone entendit que Loys deuoit faire guerre en Espagne, il enuoya ses Ambassadeurs en France, qui dirẽt au Roy de sa part, qu'il auoit le cœur François, & qu'à la premiere occasion qui se presenteroit il se mettroit en son obeissance. Le Seigneur de Huesca, nommé Aze, enuoya semblablement les clefs de sa ville à Charles. Abdelle ieune Prince fils d'Ibminange Roy de Mauritanie vint aussi le trouuer en sa ville d'Aix la Chappelle auec force presens, & luy dit à son arriuee, qu'ayant entendu sa grandeur, son heur, & les riches conquestes qu'il auoit faites par la vaillãce des François, il estoit venu pour demander son alliance & amitié. Le Roy le receut honorablement, & le traita par quelques iours, puis luy departant plusieurs grands dõs, il le renuoya en Espagne auec son fils Loys, auquel il commanda qu'il le fit conduire iusques és pays D de son pere.

[Marge: Partage des enfans de Charles. — Les Espagnols se rendent à Charles. — Roy de Mauritanie vers Charles.]

Tous ces barbares s'entre-entendoient, & ne faisoient ces mines que par feintise. Car le Roy Ibminange auoit son armee de mer, pilloit les Isles de Maiorque & Minorque, quoy qu'elles fussent en la protection des François, à cause qu'elles estoyent Chrestiẽnes. Zate & Aze se mirent de pleine arriuee en l'obeissãce de Loys, & tout le pays d'Aragon semblablement. Neantmoins incontinent que par le commandemẽt de Charles il fut retourné en France, ils se reuolterent tous. Au moyen dequoy vne armee Françoise assiegea Barcelonne, & la print, & la ville de Huesca pareillemẽt. Zate Roy de Barcelonne fut enuoyé en exil en Austrasie. Car pour l'hõneur du nõ de Roy, Charles luy donna la vie, bien qu'il fut traistre. Puis les François prindrent Pãpelune, que les Sarrasins auoient regaignee par la trahison d'Idnabala, aussi homme de bien que les precedens.

[Marge: Tromperie de Barbares. — Reuolte d'Espagnols. — Respect porté au nom de Roy.]

A L'autre fils de Charles, nommé Pepin ayant passé les Alpes, esleut sa principale demeure à Milan, pour voir ceste ville assise en vn fort beau pays & fertil, & qui meritoit apres Rome estre dicte la principale l'Italie. Et tout ainsi que les Grecs, Italiens & Ostrogots auoient trouué la demeure de Rauenne propre pour les affaires d'Orient, aussi Pepin trouua Milan commode pour celles d'Italie, des Gaules & d'Alemagne, pource que ceste ville est assise comme au milieu de ces trois pays. Les Princes Italiens accoustumez d'obeïr à vn Roy, se resiouissoient fort d'en auoir vn auecques eux, qui leur feroit droit de leurs differens, & les accorderoit, & qui semblablemēt pour la grandeur du nom de son pere & du sien, empescheroit que les estrangers osassent d'oresnauant leuer la teste contr'eux. Ce qu'ils n'auoient encore veu. Ildebrand Duc de Spolete l'alla voir à Milan auecques toute sa plus apparente Noblesse, pour le saluer, & l'accompagner en son voyage de Rome, luy faisant tout l'honneur dont il se pouuoit aduiser. Par tout où passoit Pepin, non seulement les riches citoyens des grandes villes alloient au deuant de luy, ains les paysans mesmes y accouroyent en tel nombre qu'il se contentoit autant de ceste rurale multitude, que de la magnificence des autres. Les Romains ne luy firent point moins d'hōneur à son entrée qu'ils auoient faict à son pere, & sur tous les autres le Pape & le Clergé. Il fut couronné au grand contentement d'vne infinité de peuple, qui s'y trouua. Apres son couronnement, il tascha par tous moyens de faire cognoistre qu'il n'estoit moins prōpt à secourir l'Eglise, ny moins liberal enuers elle, qu'auoit esté le Roy Charles son pere. Quelques vns mettent ce departement des Royaumes, fait par Charles à ses enfans, & ceste entree de Pepin à Rome apres celle dudit Charles, à sçauoir en l'ā 801. & d'autres disent le contraire.

DCCXCIIII. Assiette de Milan. Milan cōmode pour l'Italie, Gaule & Allemagne. Honneur fait à Pepin. Pepin courōné Roy d'Italie.

B Le Duc de Beneuent à l'exemple de Didier, dont il auoit espousé la fille, tourmentoit le Pape Adrian, & vsurpoit quelques villes en la terre de Labour appartenantes au siege Romain, luy faisāt tousiours guerre pour la borne des pays de nouueau dōnez à l'Eglise. Mais sçachant l'assemblee du Pape & de Pepin il eut telle crainte, qu'il enuoya son fils nommé Runaud accōpagné de plusieurs grands personnages, pour prier Pepin de ne faire passer son armée en son Duché de Beneuent, & qu'il satisferoit au Pape selon le iugement des François. Toutesfois Pepin ne voulut oncques ouyr ce ieune Prince, ains luy fit commander qu'il s'en retournast, puis il mena son armée en la terre de Labour Ce qui tellement espouuanta ce Duc, qu'il n'osa oncq' s'enfermer en sa ville de Beneuent, se souuenant bien comme il en estoit prins au Roy Didier son beaupere, ains s'enfuit à Salerne, qui pour lors estoit libre (cōme ville Imperiale) de l'Empire de Grece. D'où pour sa derniere esperāce il enuoya vn secōd Ambassadeur à Pepin, qui pour bien temporiser obtint finablement sa demāde. Car d'autant que Pepin se reculloit du Pape, d'autant estoit-il moins irrité contre le Duc, & plus patiemment oyoit-il les humbles supplications de son Ambassadeur. De sorte qu'en fin il luy accorda vne paix souz condition que le Duc rendroit au Pape, tout ce qu'il tenoit du siege Romain, & que pour plus grande seureté, il bailleroit aux François son fils Grimoald en ostage, que les citoyens de Beneuēt feroient hommage au Roy de France, & qu'ils bailleroient douze tels ostages que Pepin voudroit choisir. Tous ces articles furent accordez, & ainsi d'vne peur s'engendra vne paix, & s'en retourna le Duc en sa maison.

C Le Pape tourmenté. Pepin faict guerre au Duc de Beneuent. Salerne ville Imperiale. Paix donnee au Duc de Beneuent.

D Les Annales de France racomptent que ceste guerre fut faicte par Charles le Grād pere dudit Pepin, & que l'an 781. pour la seconde fois il alla à Rome, là où il mena la Royne Hildegarde sa femme, & ses fils Pepin & Loys, & qu'il seiourna premieremēt à Pauie, puis qu'il alla à Rome, là où le Pape Adrian le receut fort honorablement, & courōna sesdits deux fils, c'est à sçauoir Pepin Roy de Lombardie, & Loys Roy d'Aquitaine, & là (comme aucuns disent) fut baptisé vn autre Pepin fils du Roy, que le Pape mesme tint sur les fons. Que le Pape & luy parlerent de la reuolte de Thassillon qui auoit promis au feu Roy Pepin son pere, & à luy, foy & loyauté: ce neantmoins il s'estoit par diuerses fois departy de sa fidelité, & l'annee precedente s'estoit esleué contre luy par l'exhortement de sa femme, fille de Didier Roy de Lombardie. Or resolurent ensemble le Pape, & le Roy qu'ils enuoyeroient admonester ledit Thassillon de tenir sa promesse.

Charles à Rome pour la 2. fois. Pour parler du Pape & du Roy.

Voila ce que disent nos Chroniques, mais les plus certains historiens disent

Dcc.xcv.

que Charles ne fit que deux voyages à Rome, l'vn quand il fut creé Patrice, & l'autre quand il fut couronné Empereur: & nos histoires continuantes en ceste opinion de ce voyage de Charles à Rome, disent que cependant qu'il y estoit, VVitikind Saxon (duquel nous auons parlé cy-dessus) sçachant que Charles estoit à Rome, suscita de rechef les Saxons à se reuolter contre luy, & sur ces entrefaites vindrẽt nouuelles à Charles, que les Albiens, les Sorabes, & les Esclauons qui habitoient entre les fleuues d'Albe & de Salen estoient entrez és terres des Thoringiens. Le Roy y enuoya aucuns Princes, qui premierement rencontrerent les Saxons, & les combatirent si indiscrettement, par enuie qui se mit entre les Princes de l'armee, pour le desir que chacun auoit d'acquerir honneur & gloire, que les François furent deffaits, & y en mourut beaucoup. Puis apres, comme disent nosdits historiens, le Roy en personne alla en Saxe, & sceut que ceste reuolte estoit derechef aduenuë par les menees de VVitikind lequel il ne peut apprehender, car il s'ẽ estoit fuy. Si luy baillerent 4500. hõmes, qui estoient consẽtãs de la trahison, lesquels il fit mener sur vn fleuue, nõmé Alara, en vn lieu qui a nom Fridi, & là les fit tous decapiter. Apres cela Charles s'en retourna en France. En celle saison, auant que la guerre susdite commençast, comme le Roy eut passé le Rhin, à Cologne, arriuerent vers luy les Ambassadeurs de Sigifroy Roy des Danois, qui auoient charge de la part de leur maistre, de contracter amitié & intelligence auec Charles. A B

Autre reuolte des Saxons & Esclauons.

Punition des rebelles.

Peu de temps apres mourut la Royne Hildegarde femme de Charles, de laquelle il auoit eu trois fils, Pepin, qui fut Roy de Lõbardie, Loys, qui fut Roy d'Aquitaine, & vn autre nommé Charles, & trois filles, Bertrude, Berthe, & Gisle, & pource qu'il eut nouuelles que les Saxons s'estoient de-rechef rebellez contre luy, il alla cõtr'eux, & les combattit en vn lieu qui a nom Charmel, si que peu en demeura. Puis le Roy s'en retourna en France, & espousa vne autre femme, nommee Fastrade, fille de Radulph Duc de Franconie, & en eut 2. filles. Enuiron ce temps, qui fut l'an 794. mourut la Roine Berthe, dite au grand pied, mere de Charles, & de-rechef se reuoltãs les Saxons, il alla en Saxe, mettant le feu par tout où il passoit. Il sceut que VVitikind & Albien les deux plus grands Seigneurs dudit pays, & qui estoient les principaux autheurs des frequentes rebellions des Saxons, estoient en vn lieu nommé Hardõgrãt. Il leur fit remonstrer de laisser leur desloyauté & de venir à luy à mercy, mais ils n'oserent venir vers luy, qu'ils n'eussent des ostages pour la seureté de leurs persõnes, & Charles leur en enuoyant, ils vindrẽt vers luy, & en receurẽt le pardon & la courtoisie qu'ils en desirerent, moyennant ce qu'ils promirẽt de se faire baptiser, & de garder loyauté. Par ce moyen les Saxons furẽt assez long temps en paix, sans esmouuoir aucune reuolte, & par cet exemple on peut voir en Charles, vn bel acte d'vne grãde clemence, de pardonner à ceux qui tant de fois s'estoient reuoltez cõtre luy, estant aussi coustumier de pardonner, que les Saxons à se reuolter. C

Mort de Hildegarde fẽme de Charles. Enfans de Charles.

Fastrade autre femme de Charles. Mort de la Roine Berthe.

Crainte des autheurs des rebelles.

Clemence de Charles.

Nos Chroniques de France, continuant ce mesme fil d'histoire, disent aussi, qu'enuiron ce temps-là, qui fut l'an 795. ou 796. les Bretons se reuolterent contre luy, disans ne luy deuoir foy ny hommage, combien que Iudicael ou Gicquel, leur Roy, eut fait hõmage de son royaume de Bretagne, à Dagobert II. Roy de France. Charles y enuoya auec vne armee, Adulphe, qui les contraignit de luy iurer fidelité, & pour asseurance d'icelle, de luy dõner ostages. Voila ce que disent nos Annales, & mesmes Eginhard parlant de ceste guerre, la met deuant le 2. voyage de Charles en Italie, & deuant la guerre qu'il fit au Duc de Beneuent, parlant de laquelle il dict, que Charles estant à Capue, manda à ceux de Beneuent, que s'ils ne se rendoyent, il les en feroit repentir. Qu'Aragise Duc de Beneuent enuoya vers le Roy ses deux enfans, Rumold & Grimoald, auec grãde sõme d'argent, & le supplia de les vouloir prẽdre pour ostages, & qu'il feroit tout ce qu'il luy commanderoit, hors-mis vne chose, qui estoit de n'estre point contraint de venir au deuant de luy. Le Roy ayãt plus d'esgard à l'vtilité de ceux de Beneuent, qu'à l'obstination de leur Duc, receut les ostages qu'il luy enuoya, & luy octroya qu'il ne seroit point mené deuant luy, & retenãt seulement le puisné de ses enfans, pour ostage, rẽuoya l'aisné à son pere, & receut le serment de fidelité des Beneuentains. Voila ce qu'ẽ dit Eginhard. Or en cest endroit & presque en tous les points de l'Histoire de Charles, comme nous auons dict, il y a vne grande controuerse entre les autheurs, tant pour le faict d'vn chose, que sur le D

Les Bretons firent hommage à Charles.

Le Duc de Beneuent se rend à Charles.

temps & annees. Car les vns racontent vne chose d'vne façon, & les autres d'vne autre, & les vns disent vne chose estre faicte durant vne telle annee, & les autres apres. Les vns mettent plusieurs reuoltes & guerres des Saxons, & les autres moins, les vns plusieurs voyages a Rome, & les autres deux seulement, les vns vn voyage en Espagne & les autres deux. Enquoy nous nous sommes trouuez fort embrouillez & empeschez pour accorder ces autheurs en la diuersité de leurs opinions.

DCCXCVII. Grande controuerse entre les escriuains de la vie de Charles.

Pour reuenir au Duc de Beneuent, outre qu'il faisoit la guerre au Pape, & auoit tẽté de surprendre en la campagne, les villes subiectes au Papat, pour la defence duquel Charles descendit en Italie, encore estoit il fort suspect aux François, pource qu'il auoit espousé Adelbergue, fille de Didier, & en auoit des enfans: & pource aussi qu'il auoit retiré en ses terres, Paul Diacre de l'Eglise d'Aquilee, homme fort docte & de bonne maison, lequel Charles auoit trouué conuaincu de crime de leze Maiesté. Didier, durant son regne, auoit fort aimé ce Paul, à cause de la gentillesse de son esprit, & de son grand sçauoir, & pour mesme occasion, Charles l'auoit tenu aupres de soy, en la plus priuee familiarité. Mais quand il descouurit, que Paul faisoit de secrettes menees, pour tirer Didier de son exil, il le bannit luy mesme, & l'enuoya en l'Isle de Tremuti, pres la Pouille, dont il sortit & se retira vers Aragise. Charles, qui de sa nature estoit tresclement & benin, ne trouua point mauuais que ce docte personnage eut sans son cõmandement passé les limites des lieux prefix par son bannissement, bien que plusieurs Seigneurs luy conseillassent de le punir de ceste rebellion, & Pepin mesme, par le commandement de son pere, pardonna au Duc de Beneuent, ceste faute de l'auoir retiré. Paul à la requeste du Duc & de la Duchesse de Beneuent employa le temps à escrire des histoires, cõmençant la Romaine, là où le petit historien Eutropius a finy, qui est au regne de l'Empereur Iouian. Il fit aussi à part l'histoire de Lombardie, & plusieurs autres œuures, & des Cantiques qu'auiourd'huy on chante aux Eglises. Aragise estant mort, il s'alla mettre de son bon gré en l'Abbaye du Mont Cassin, là où il passa le reste de ses iours auec grãde religion & austerité de vie. Le Roy voulut que Grimoald, fils d'Aragise, succedast à son pere au Duché de Beneuent, là où il l'ẽuoya pour resister à l'ẽtreprise des Grecs, en la protection desquels estoit la Sicile, & toute la Calabre. Adelgise, fils de Didier sortit de-rechef de Constantinople, & se transporta en Italie, où il fut receu en grande ioye de ceux qui tenoient le party des Grecs, accompagné desquels il entra au Duché de Beneuent, & y commença la guerre: mais les François appellans auec eux Ildebrand Duc de Spolete, & Grimoald Duc de Beneuent, luy donnerent vne bataille, en laquelle il fut occis, & tant ses hommes, que les Grecs, doresnauant en lieu de prendre les armes, delibererent de chercher l'amitié des François.

Le Duc de Beneuent suspect aux François.

Paul Diacre hõme docte.

Paul Diacre faiseur de menees banny.

Paul escriuit des Histoires & Cãtiques.

Les fils de Didier reuint en Italie faire la guerre.

Encore y auoit-il en Italie certains hommes qui secrettement tenoient le party des Lombards. Luitperte, fille de Didier, se ressentant de ce que son pere auoit esté banny, & son frere Patrice de Constantinople tué, ne cessoit d'esmouuoir Thassillon, son mary, à prendre la vengeance de tant d'iniures. Il auoit (comme il a esté dict) parauant retiré Vvindokin, ennemy iuré des François, & animé les Huns, & les Auares maintenant dicts Hongres, contre Charles. Le Pape Adrian s'entremit de le mettre d'accord auec le Roy, à la charge qu'il confesseroit tenir son Estat en foy & hommage de la couronne de France, & de donner au Roy pour ostages ses enfans. Mais les Ambassadeurs, qui de la part de Charles estoient allez vers le Pape, luy respondirent qu'ils n'auoient point charge de promettre aucune chose, ains seulement d'entendre la demande du Roy. De ceste responce fut le Pape grandement courroucé. Si les excommunia, & s'en retournerent sans rien faire. Dont le Pape quitta le Roy de tout serment faict à Thassillon, s'il ne luy obeissoit, & donna absolutiõ à ses soldats, des sacs & bruslemens qu'ils pourroient faire desormais au pays de Thassillõ, & sur ses alliez, tombant l'indignation diuine, il protesta que les François en seroiẽt innocens, estans contraincts de vuider leurs differents par armes. Charles ce-pendant le fit sommer de se trouuer à vne assemblee generale de ses Estats, deuant son conseil, cõposé de gens d'Eglise, & de Cheualiers, assistez de quelques Iurisconsultes, cõme nous auons dict cy-dessus, que les assẽblees & cõseils des Rois estoiẽt cõposez de ces trois sortes de gens. Car en ce temps-là, il n'y auoit encore de Pairs de Frãce, ny de Ducs, ny de Comtes, qui ont esté erigez depuis, comme nous auons pareille-

Vengeance de femme.

Thassillon ne veut recognoistre Charles.

Excomunication sur Thassillon.

Conseils des anciens Rois.

Dccc.xcviii. ment cy-dessus declaré. On estoit prest de donner la sentence ou arrest contre luy, A quand de bóne fortune, pour luy, sa femme vint à deceder, pource qu'apres sa mort le Pape luy remit tout, & luy leua ses fulminations & censures.

Il y en a qui disent que Charles entendant que Thassillon auoit contracté ligue auec les Huns, voisins des Bauares du costé de l'Orient, & s'estoit reuolté contre luy, entra auec grandes forces dedans le pays de Bauiere, & vint iusques à la riuiere du Lech, qui diuise les Bauares des Allemans. Et s'estant campé sur le riuage dudit fleuue, il voulut deuant qu'entrer plus auant en pays, tenter le courage de Thassillon, & enuoya vers luy ses Ambassadeurs pour tascher à la reduire à quelque bonne cóposition: mais Charles trouuãt son courage obstiné, diuisa son armee en trois, l'vne desquelles il donna à Pepin, son fils, qui s'empara des pays, qui sont aux enuirós de Trẽte: l'autre il la retint auec soy, & auec l'autre enuoya les Austrasiens, les Thuringiens, & les Saxons vers le Danube. Thassillon estonné de se voir assailly de tous costez s'alla rendre à la mercy du Roy, (ce que quelques vns disent qu'il fit à la suasion du Pape) dónãt douze ostages, lesquels au premier traitté de paix il auoit promis de dóner, & B donna son fils Theon pour ostage, iurant au reste, & promettãt solẽnellement, de ne suiure iamais autre party, que celuy du Roy, & d'estre amy & ennemy de ses amis & ennemis. Alors le Roy mit dedans le pays de Bauiere, des gouuerneurs, ne voulant plus se fier en Thassillon, lequel (selon aucun) se reuolta bien tost apres. D'autres disent, que se repentant de la soubsmission qu'il auoit faite au Roy, & voyant qu'à raison d'icelle il estoit mocqué & mesprisé d'vn chacun, il se despita & fascha de telle façon, que quittant le monde, comme desesperé, il se rendit moine auec son fils Theõ. En quoy se peut voir la force & la violence du despit, & du desespoir d'vn homme, qui apres s'estre veu grand, se voit de sa grandeur precipité en vne profonde misere. Quelques vns disent que le Roy pour oster à Thassillon & à son fils, tous moyens de renouueller aucun remuement & sedition, les enferma tous deux dedans vn monastere, qu'encore auiourd'huy on voit pres de Heildelberg, & est nómé Laurec. Ainsi Thassillon esmouuant vne guerre non necessaire, & pour trop desirer de se venger, & pour craindre ce dont il ne deuoit auoir aucune crainte, se ietta dedans les mesmes dangers qu'il vouloit fuir, comme il aduient souuent que les hommes hastent & attirent à soy & aux leurs, les malheurs & inconueniens, que par mauuaises intentions C & mauuais conseils, ils veulent chasser bien loing d'eux, & ainsi estant priué de son Estat, porta la peine de ses pratiques, & de ses seditieuses menees, & de la vengeance priuee qu'il auoit attentee contre le Roy. En luy print fin le Royaume ou l'Estat de Bauiere, qui auoit commencé l'an de salut 456. lors que les courses & fureurs des Huns commencerent à rauager toute l'Europe. Au commencement lesdits Bauares s'appelloient, *Boy* ou *Boies*, & fut leur premier Roy, nommé Adalger: duquel par longues annees, & longue race de successeurs, continua le Royaume iusques audit Thassilló, auquel il finit l'an 798. autres disent 788. apres auoir duré 337. Quelques vns disent que le nom des Bauares est composé des deux nations, *Boy*, & *Auari*, la region desquels Charles (apres auoir chassé & vaincu les Huns) adiousta à celle des *Boies*, & la posterité de Charles tint le pays de Bauiere iusques à l'Empereur Othon I. du nom, qui la donna à son frere, Henry, le fils du fils duquel nommé Henry, fut mis au nombre des Saincts, lequel mourant sans enfans, donna l'Estat de Bauiere à Henry, frere de sa femme Cunegunde. Apres la mort duquel la Bauiere reuint à l'Empereur Henry 3. & depuis elle a changé de beaucoup de mains. D

La riuiere du Lech.

Charles meine armee en Bauiere.

Thassillon se rend a la mercy de Charles.

Thassillon se reuolte.

La force du despit & du desespoir.

Les hommes attirent leurs malheurs.

Fin du Royaume de Bauiere.

Etymologie du nom des Bauares.

Reuolutions de l'estat de Bauiere.

XIV.

Ce pendant que Charles estoit empesché à ceste guerre de Bauiere, Constantin, Empereur de Grece, voulant faire profit des longs trauaux & des guerres de Charles, solicitoit par diuerses menees & pratiques, les peuples de la grande Grece, à vouloir se sousleuer en armes cótre Charles, pour luy oster l'Italie, & la deliurer des Frãçois qu'il y auoit laissez en garnison: & faisoit entendre aux peuples d'Italie qu'ils estoient serfs & esclaues des François, & que s'ils vouloiẽt se sousleuer & ioindre auec les autres, ils pourroient reprendre leur ancienne liberté que les Frãçois leur auoiẽt ostee. Ce nom de liberté, qui est vn breuuage, lequel a souuent empoisonné plusieurs fols, qui en ont voulu gouster, fit prendre les armes à plusieurs peuples qui se sousleuerent, & entrans dedans les pays des Duchez de Spolete, & de Beneuent, mirent à feu & à sang tous les lieux par où ils passerent. Ildebrand, Duc de Spolete &

Menees de Cóstantin cótre Charles.

La liberté vn doux breuuage.

A Grimoald, Duc de Beneuent, voyans les pays de leurs Estats ainsi rauagez, se mirent en armes & en defence, contre ces peuples enragez, & en vne bataille qu'ils donnerent, à ces Grecs, les batirent de telle façon, que de long temps apres ils n'oserent attéter aucune chose. Cela aduint l'ā 798. ou selō d'autres dix ans deuāt. D'autres disēt que durāt que Charles estoit à Rome, pour la seconde fois, Irene, mere de Cōstātin, enuoya vers Charles ses Ambassadeurs, luy requerir vne de ses filles en mariage, pour Constantin, son fils, mais que ledit Charles la luy refusa, pource que ladite Irene & sondit fils estoient infectez d'vne nouuelle heresie, disant ne vouloir donner sa fille à vn heretique. Dequoy Irene offensee (comme il n'y a chose qui plus offence le cœur des personnes, & mesmement celuy des femmes, que le mespris & le refus) enuoya vne grosse armee au Duché de Beneuent, & de Spolete, dont les Ducs s'estoiēt mis en la subiection de Charles. Mais l'armee de ladite Irene fut deffaicte par les forces desdits Ducs.

Dec revist. Bataille cōtre les Grecs deffaicts.

Le mespris irrite les persōnes.

L'armee d'Irene defaite.

Or Charles continuant le cours de ses frequentes victoires, apres auoir mis la Bauiere en son obeissance, alla faire la guerre aux Esclauons, qui estoient lors appellez B Vvilses ou Vviltziens, demeurans outre le fleuue d'Albe pres du fleuue Istre. Entre autres nations que Charles auoit en son armee, il auoit des Saxons, qui contre leur bon gré y estoit. La cause qui esmeut Charles à leur faire la guerre, fut la priere que les Abotrites, ou les Abdorites anciens amis des François, luy vindrent faire de les secourir contre lesdits Esclauons, qui ordinairement faisoient des courses en leurs pays, sās que d'eux-mesmes, sās sō secours il les en peussēt empescher. Il y a vn riuage courbé en l'Oceā, tirant vers l'Oriēt, duquel la lōgueur n'estoit lors encore cognue, mais large enuiron cent mille pas, & en plusieurs lieux de moins, qui estoit habité de plusieurs nations, comme de ces Esclauons, des Abdorites, & des Normans Danois, desquels depuis sont descendus les Normans de la Gaule (comme nous dirons en leur lieu.) Les plus forts de tous ces peuples estoient les Esclauons, contre lesquels Charles fit la guerre, & en vn esté brisa tellement leurs forces, que de là en auant ils n'eurent plus d'enuie de courir sur leurs voisins, ains seulement d'obeir aux commandemens de Charles, qui leur enseigna quel profit receuoient ceux qui faisoient iniure à C ses amis & alliez.

Guerre cōtre les Esclauons.

Abdrites amis des François.

Origine des Normans de la Gaule.

Esclauons vaincus.

Mais la plus grande & forte guerre que iamais eut Charles, apres celle qu'il eut tāt de fois contre les Saxons, fut celle que les Huns suscitez par les Barbares, leurs alliez, luy firent, & mesmes Thassillon (encore qu'il se fust rendu moine) fut de la partie. Les Huns estoient ces peuples, qui auiourd'huy s'appellent Hongres, & tenoient la Pannonie auiourd'huy nommee Hongrie, & les Isles du Danube. Doncques ils dresserent vne armee pour enuoyer au secours des Bauares, & Charles en dressa vne autre pour leur faire teste, mais quand les Bauares virent les forces de Charles si pres d'eux, & celles des Huns si loingtaines, ils commencerent de penser à leurs consciēces, & pour ne pouuoir auoir secours des Huns, se soubsmirent à la mercy de Charles, qui leur pardonna leur faute, & luy promirent de le secourir, & accompagner contre les Huns. Voila doncq les Huns, d'amis deuenuz ennemis, & entendans cōme les Bauares s'estoient soubsmis à Charles, furent contraints s'en retourner, se sentans si offensez, de ce que les Bauares auoient mieux aimé se fier en la D foy des François, que hazarder vne bataille, qu'ils delibererent leur faire guerre, & pour en prendre vne iuste occasion (comme il faut tousiours que ceux qui veulent faire guerre en soient garniz, d'vne qui soit veritable, ou qui ait apparence de verité, & qui serue d'vne belle couleur) mirent en auant que les Bauares auoient vsurpé quelque chose outre les bornes de leurs Seigneuries. Les Bauares se voulurent soubsmettre à l'arbitrage de leurs amis & voisins communs, mais les Huns qui vouloient leur faire la guerre en quelque façon que ce fust, sans entendre à aucun accord, arbitrage, ny raison, ne le voulurent iamais faire, ny se soubsmettre à aucunes loix, ou coustumes quelsconques, ains commencerent à faire courses en Bauiere. Charles doncques accompagné & secouru des Bauares, marcha contre eux, & diuisant son armee en deux, en donna vne partie à Theodoric, Comte de son Palais, & à Megnifrid, ou autrement Alafrede, son Chambellan, leur commandant d'aller tout le long d'vn costé du riuage du Danube, & luy auec l'autre partie marcha tout le long de l'autre riuage, & entrant dedans la Pannonie auiourd'huy dite Hongrie, commanda à ses

Forte Guerre cōtre les Hūs.

Huns auiourd'huy Hōgres.

Les Bauares se rendent à Charles.

Faut auoir couleur pour faire la guerre.

Charles va contre les Huns.

Pānonie auiourd'huy Hongrie.

Deciexvitte gens, faire plus grande degast qu'ils pourroient. Les Bauares suiuoient le camp auec A force basteaux, & grande abondance de viures, ne leur souuenant plus de l'alliance & consanguinité des Huns, irritez de ce que lesdits Huns leur auoient commencé la guerre. Les Huns partirēt leur armee en deux, & le Roy aduerty qu'ils approchoiēt de luy, & sçachant qu'il auoit affaire contre vne nation cruelle & Barbare, & grandement ennemie de la religion Chrestienne, & voulant monstrer à tout le monde, que l'occasion qui l esmouuoit à les guerroyer, estoit le faict de la religion, pour laquelle il faisoit & entreprenoit toutes ces guerres, commanda qu'en vne grande & spacieuse campagne on dressast des Autels, & que chacun se confessast deuotement, & receust le sacrement de l'Autel. Ce que tous ceux de son armee firent, & apres s'estre deuotement recommandez à Dieu, se resolurent, ou de mourir, ou de faire vn cruel carnage des Huns. Lesquels ayans veu comme les François & Barbares, apres auoir pensé à leur conscience, auoient prins vne ardante enuie de combatre, entrerent en vne si soudaine frayeur qu'ils abandōnerent les villes qu'ils tenoient sur le Danube, & s'en-fuyrent à vau de-route, les vns en Scythie, dont ils estoient descenduz, & les autres se iettans en bateaux, qu'ils auoient sur le Danube, deuallerent de telle vistesse B que les François ne pouuans marcher assez tost, à cause de leur grande armee, ne les sçeurent oncques atteindre. Charles voyant que ce seroit follie de les suiure, puis qu'ils n'auoient desir de combatre, fit faire vn fort en Hongrie, & y laissa Henry, Duc de Friol, & Gerol, gouuerneur de Bauiere, auecques la plus grande partie de son infanterie, leur commandant de tourmenter continuellement les Huns, à fin de les dompter, & leur faire cognoistre que mal à poinct ils s'estoient mis en estat de guerroyer, & qu'ils ne deuoient s'attaquer si legerement à sa grāde puissance & à la lumiere de son nom, qui brusloit tous ceux qui s'en approchoient de trop pres.

Saint zele de Charles.

Saincte ordōnāce de Charles.

Fuite des Hūs

Fort basty en Hongrie.

Il y en a qui disent, que les Huns se sauuans par basteaux, sur le Danube, s'emparerent d'vne forte & riche Isle, sur l'emboucheure de Raba, & que Charles les poursuyuant, en trouua quelques troupes qu'il deffit, & traitta (selon sa coustume) tres-doucement ceux qui se rendirent. Et apres auoir demeuré vn an en ceste guerre, & deffaict la plus grande partie de la Noblesse des Huns, qui fut l'an 791. il donna la charge du reste de ceste guerre (qui dura encores sept ans) a son fils Loys, qui depuis fut C Roy & Empereur, & nommé Loys le Debonnaire, & ramena sa Cauallerie en France à cause qu'vne telle maladie s'estoit mise entre les cheuaux, qu'il en estoit bien mort huict mille.

Clemence de Charles enuers les Hūs

La guerre cōtre les Huns dura sept ans.

Estant doncques vainqueur de ceste guerre, il constitua la haute Pannonie, borne de son Royaume vers l'Orient, contre les Huns & Auares, & ayant diuisé en deux Royaumes la Germanie conioincte a la Gaule, le costé de la Germanie qui touchoit à la Gaule, fut lors nommé d'vn nom Allemand *Vvestreich*, c'est à dire, Royaume Occidental, & ce qui regarde l'Orient, fut nomme *Osterreich*, c'est à dire Royaume Oriental, la borne duquel estant vers l'Orient, & estant recentement la Pannonie ostee aux Huns, le nom de la Pannonie fut supprimé, & fut nommee *Markosterric*, c'est à dire, borne du Royaume Oriētal. de ceste appellation Germanique *Osterreich*, est venu le nom d'Austriche, qui comprend auiourd huy partie de la haute Pannonie, auec le pays de Vvitemberg. Loys, fils de Charles, demeura en ladite Pannonie sept ans apres son pere, & destruisit totallement les Huns. Et lors, à cause de plusieurs D batailles qu'il leur donna, tant de sang fut espandu, & tant d'hommes tuez, que la Pannonie demeura vuide d'habitans, & la maison Royalle du Roy Cagan, ou Hagant, tant ruinee, qu'il n'y apparoissoit aucune marque de bastiment.

Partition & denominatiō des Royaumes de Charles.

Royaume Oriental, & Occidental.

Austriche.

Ruine des Hūs

En ces guerres mourut toute la noblesse des Huns, leur grande gloire s'y perdit, & leurs grands thresors, que par tant d'annees ils auoient gaignez, leur furent ostez. Et iamais deuant ce temps la, les François n'auoient faict aucune guerre, en laquelle ils fissent vn plus grand butin qu'ils firent lors: car ayans esté iusques alors pauures, ils trouuerent tant d'or & d'argent dedans la maison Royalle de Cagan, Roy des Huns, & rapporterent tant de riches despouilles, & tant de thresors, & de pierreries, qu'il faut croire que les François osterent iustement aux Huns, ce qu'au-parauant ils auoient osté aux autres nations. Il n'y eut que deux Seigneurs François, qui moururent en ceste guerre, Eric, Duc de Forli, & Gerold, gouuerneur de Bauiere, & furent les François si heureux en icelle, que peu d'entre-eux y demeurerent, & fust ceste

Grand butin sur les Huns.

Heureuse guerre des Frāçois cōtre les Hūs.

A guerre presque sans y auoir eu de sang François respandu, n'estanten rien fascheuse, qu'en la longueur du temps, qu'elle dura, qui fut l'espace de huict ans. Dec.xcix.

Maintenant il faut reuenir à ce que fit Charles apres son depart de la Pannonie. Il alla en la Franconie, en laquelle il auoit esté né: là où apres auoir demeuré deux ans, mettant ordre aux affaires dudict pays, le Pape Adrian enuoya vers luy deux Euesques, l'vn nommé Theophile ou Cleophile, & Estienne, pour assembler vn Concile d'Euesques d'Allemagne & de France. Le Concile doncques fut tenu à Aix la Chapelle, auquel fut ordonné celuy que l'Empereur de Grece auoit faict tenir sur l'abolition & abbattement des Images, que ledict Empereur disoit estre le septiesme qui auoit esté tenu pour les abatre: & faut noter qu'il y auoit vne si grande inimitié entre l'Empereur Grec, & les Papes, que lesdits Papes, appuiez sur la faueur & secours des François, ne taschoiēt qu'à faire perdre au Grec, ce qu'il auoit en Italie, & le mettre entre les mains des François.

XV: Charles né en Franconie. Concile tenu à Aix la Chapelle, sur les Images. Inimitié entre les Papes & l'Empereur Grec.

B En ce Concile donc tenu à Aix, les Images furent approuuez & remis, & condamnee pareillement l'heresie Felicienne. Pour en sçauoir l'origine, il faut entendre, que peu auparauant il y auoit vn nommé Felix, Euesque de Rauenne, qui en son Eueschè preschoit l'abolissement des Images, & disoit que Iesus Christ estoit seulement fils adoptif de Dieu le Pere.

Heresie de Felix.

D'autres disent qu'il y auoit vne petite ville sur les Monts Pyrenees, nōmee Orgil, l'Euesque de laquelle nommé Felix Espagnol de nation, estant enquis par lettres de Elipand Euesque de Tolede, ce qu'il croyoit de l'humanité de Iesus Christ nostre Sauueur, à sçauoir si entant qu'il est homme, il falloit le croire estre fils propre ou adoptif de Dieu, ledict Felix respondit contre la doctrine ancienne de l'Eglise, que non seulement ledict Iesus Christ n'estoit que fils adoptif, mais aussi en escrit des liures audit Euesque de Tolede, par lesquels auec grande opiniastreté il defendoit son opinion heretique. Adonc le Roy Charles le fit venir vers luy, & en sa presence assemblant le susdict Concile d'Euesques, il fut ouy tousiours perseuerant en son heresie, & conuaincu dudict crime, & declaré heretique, puis fut enuoyé au Pape C Adrian, là où en sa presence ledit Pape dedans l'Eglise sainct Pierre condamna son heresie, & le chassa, neantmoins il retourna à son Eueschè.

Felix declaré heretique.

Estant sur ce poinct Charles aduerty, que les Huns retirez en leur Royaume estoient aussi forts que les François, qu'il auoit laissez pour les tenir suiets, & qu'ils commençoient à leur resister, il enuoya son fils Pepin Roy de Lombardie contre eux, & fit passer Henri Duc de Friol en Italie, craignant que quelques troubles s'y esleuassent. Pour espouuanter les Huns par autres moyens que par armes, il fit faire à Maiēce vn pont de bois sur le Rhin, & enuoya des ingenieurs pour cognoistre, si du Rhin, ou de quelque riuiere descendant diceluy, on pourroit faire vn Canal pour nauiger au Danube, ou en quelqu'vn de ces fleuues. Ils luy rapporterent qu'ils auoient trouué deux riuieres, l'vne estoit appellee Reguetz, & l'autre Alman bien pres l'vne de l'autre, dont l'vne tomboit au Rhin, & l'autre au Danube, luy remonstrans que c'estoit vne grande & difficile entreprise, neantmoins comme on a accoustumé de flatter les Rois quand ils veulent entreprendre quelque chose extraordinaire, digne D d'vn Roy, de faire tant qu'on peut nauiguer toutes les parties de l'Europe, & que par ce moyen il ne se feroit plus tant de volleries, & seroient les guerres moins cruelles. Car (disoient ils) on pourra entrer de la mer Mediterranee dedans le Rhosne, & du Rhosne en la Saone, de laquelle, ainsi qu'ont voulu faire quelques Princes anciens (selon Tacite) on peut conduire vn canal iusques en la Moselle, qui tombe dedans le Rhin. Et si du Rhin on nauige au Danube, on ira iusques en la Mer de Pont: par ainsi toutes marchandises seront communes, les secrets de la terre descouuerts, & qui plus est les François pourront mener leurs armees la part qu'il leur plaira. Le Roy entreprint cest œuure, & auoit on desia mené ce Canal large de 300. pas, iusques à la longueur d'vne lieuë & demie, ie ne sçay de combien profond: mais il estoit necessaire qu'il le fut, tant que les grands Nauires & de guerre, & de marchandise y peussent voguer. Toutesfois tant plus on alloit en auant, il s'y trouuoit tant de marescages, & de limon, que ce qu'on auoit fouy le iour, se remplissoit la nuict, dequoy les entrepreneurs furent fort estonnez, & attribuans la faute de leur entre-

Pepin enuoyé cōtre les Huns. Pont de bois sur le Rhin à Maience. Hautaine entreprinse de Charles pour la nauigation. Conduits & canaux de fleuues impossibles. On ne peut faire ces canaux.

D.cc.xcix. prise folle à quelque miracle qui est le refuge de l'impossibilité, firent tant enuers le Roy, qu'il se desista de sa deliberation. Parquoy la forme de l'ouurage de nature que Charles auoit voulu changer, demeura en la sorte que du commencement elle l'auoit composee, & ainsi le plus souuent les plus grandes & hautes entreprises des hommes contre la nature demeurent ridicules & aneanties. A

Les entreprinses grandes viennent à rié.

La vaillance des François & la vertu de Pepin qui en ceste guerre ne se monstra point degenerer de son pere, effrayerẽt tant les Huns apres leurs grãdes pertes, qu'vn de leurs plus grands Seigneurs appellé Tudin, qui apres le Roy estoit le premier en dignité, fit alliance, par le consentement de tous les Huns auec Pepin, & receut par vn mesme moyen, la cognoissance de nostre foy. Peu apres, vn nommé Theodore Chrestien & d'effect & de volonté, fut esleu en la place de leur Roy, Cagan, ou Hacant qui mourut en ce temps, & fut pareillement ce Theodore nommé Cagan, duquel nom les Roys de ceste nation se sont longuement appellez.

Les Huns dóptez.

Les Rois des Hũs ont nom Cagan.

Voila ce que Pepin faisoit en Pannonie, durant que son pere estoit ailleurs empesché en plusieurs guerres & affaires. Car apres auoir faict tenir le Cõcile cy dessus mẽtionné, & autres choses par luy faictes: il entendit que les Huns auoient rompu la paix faite, entre eux & les François: qui fut cause qu'il commanda qu'on leuast en Saxe quelques bandes de gens de guerre, des plus vaillans, deliberãt les enuoyer pour secours aux François, qu'il auoit en Hongrie. Les Saxons ne refuserent pas seulemẽt de venir au mandement du Roy, ains pour monstrer que veritablement ils auoient enuie de se rebeller, ils tuerent tous les Capitaines qu'il leur enuoyoit pour faire les compagnies, & par mesme moyen, tous les officiers qu'il leur auoit laissez, & mesmes vn Ambassadeur nommé Godescal, qui par son commandement alloit deuers les Danois. Puis sçachant que les Abrodites (qui sont gens fort belliqueux) pour lors alliez des François venoiẽt au secours de Charles, ils marcherent au deuãt d'eux, & leur dresserent quelques embuscades. Ils les surprindrent de telle sorte qu'ils en tuerent la plus part, & leur Roy mesmes appellé Vizin, grand amy des François. B

Les Huns se rebellent

Autre reuolte des Saxons.

Abrodites gẽs belliqueux.

Comme on racontoit ces tristes nouuelles à Charles, vn pifre messager luy fit entendre, que comme ceux qu'il auoit mis en garnison, sur les frontieres d'Espagne, taschoient de recouurer Barcelonne, que les Sarrasins auoient reprinse, ils auoient esté repoussez auec vne grande perte de leurs gens. Et tout sur l'heure vn autre courcier arriua, qui l'aduertit, qu'ainsi que Geroad ou Gerold gouuerneur de Bauiere, vouloit empescher la rebellion des Huns, il y estoit mort, & cinq cens des meilleurs hommes de sa Caualerie. Et vrayement les Rois ne peuuent long tẽps viure, qu'ils ne cognoissent que la fortune prend le plus souuent plaisir à leur faire experimenter ses deux puissances: & les Princes sont morts bien ieunes, qui en tous leurs faicts l'õt tousiours euë pour compagne & amie: car selon mon iugemẽt, Dieu ne veut point permettre que l'on puisse trouuer és choses humaines vne bonne felicité. Ne voyez vous pas, que communement ce grand Roy, au milieu de ses prosperitez, estoit battu de quelque malheur, & en ses plus grandes fascheries, reconforté de quelque bõne aduanture? La rebelliõ reiteree des Saxons les tourmentoit plus que le reste. Mais pour luy donner mal sur mal, suruint la mort de la Royne Fastrade sa femme qu'il fit enterrer à Maience au monastere de sainct Alban. Ayant fait les funerailles de sa femme, il dressa vne armee, laquelle (selon sa coustume) il diuisa en deux: auec l'vne il entra en Saxe, & donna l'autre à son fils Charles, auec laquelle il passa le Rhin à Cologne, & par deuers l'Occident entra audict pays. Et combien que le Roy eust faict passer deçà le Rhin, tous ceux qu'il auoit cognuz de defence ou authorité par entre eux: neantmoins ceux qui restoient, aymoient mieux finir leur vie combatans pour leur liberté, que viure longuement en seruitude. Mais quoy que ceste indomptable nation se reuoltast tousiours, & creast nouueaux Ducs, elle ne pouuoit toutesfois commander à la fortune, qui gouuerne toutes choses selon son plaisir. Les Abrodites pour venger le dommage, & le deshonneur qu'ils auoient receu furent les premiers qui les chargerent, & en tuerent quatre mille, petit nombre à ouyr parler, mais grand pour eux, apres tant de batailles perdues depuis trente ans, que la guerre leur duroit. Tellemẽt que Charles en eut pitié, & ne chastia ceux qui demeurerent que de paroles seulemẽt, leur remõstrãt que Dieu punit tousiours ceux qui se pariurẽt. Parquoy il ne vouloit d'eux autre ostage que leur foi, laquelle il disoit estre la C D

Diuerses nouuelles à Charles.

On ne peut long temps viure sans malheur.

Mort de Fastrade.

Guerre en Saxe.

La fortune gouuerne tout

Punition des pariures.

meilleure

A asseurance & le plus asseuré gage des hommes. Plusieurs d'entre eux s'en estoient fuiz delà les riuieres d'Albe & de Sal, qui est vne riuiere, que quelques vns veulent dire auoir donné le nom aux François Saliens. & que la loy Salique en a semblablement prins le sien, comme nous auons dit. On fit des ponts sur ces deux riuieres, pour faire passer l'armee, qui subiugua tout ce pays, par force, ou par amour. Les Veliatales mesmes, & quelques autres nations de peu de nom, se mirent en l'obeissance des François, lesquels combattirent en ceste guerre fort heureusement, combien qu'ils y perdissent de bons hommes, & des meilleures maisons de France.

DCCIC. La foy bon gage des hômes. François Saliens, & loy Salique d'où. Veliatales.

Enuiron ce mesme temps, les Normans (peuple Septentrional) se rebellerent pour la seconde fois. Premierement ils ne viuoient que de Pyraterie, qu'ils faisoient autour de leurs costes: puis allans plus auant, vindrent roder le long des costes de la Germanie, & de la Gaule. Non contens de cela, ils faisoient des courses sur les Abdorites, amis de Charles, lesquels luy en vindrent faire leurs plaintes, & le prier de les deffendre contre ceste nation Barbare. Le Roy des Normans, nommé Geofroy, estoit tellement enflé de gloire, & de vaine esperance, qu'il se donnoit desia B l'Empire de la Germanie, de la Gaule, & de la Frise, & se vâtoit d'aller assieger Charles dedans sa ville d'Aix. Il auoit desia soumis à sa puissance les Abdorites, & renduz tributaires à soy, & eust donné beaucoup d'affaires à Charles, s'il n'eust esté tué par vn sien seruiteur: & ainsi ce meurtre hasta la fin de la guerre qu'il proiettoit. Les Normans se voyans priuez de leur Roy, se rendirent à Charles, & feirent tant à force de presens, qu'il leur accorda la paix. Charles retournant en France, bailla la charge de la guerre contre les Huns, à son fils nommé Charles comme luy, commandât à Pepin son autre fils, s'en retourner en son Royaume d'Italie, pource qu'il estoit bruit que les Grecs y vouloient faire quelque entreprise, & que ceux de Beneuēt, qui sont prochains de leur Empire, auoient faict alliance auec eux. Cela auint sur la fin du pontificat du Pape Adrian, & du commencement de celuy de Leon troisiesme.

XVI. Les Normans en Danie. Normans orgueilleux de leurs victoires. Les Normans se rendent à Charles.

En ce mesme temps il aduint que Irene mere de Constantin Empereur de Constantinople, laquelle auoit sa deuotion à la vierge Marie, & aux Saincts & Sainctes, C auoit auparauant à la requeste du Pape Adrian & de Therasin Euesque de Constantinople, assemblé vn Concile à Nice, nommé le septiesme, de 350. ou de 325. Euesques: auquel fut ordonné, que non seulement aux Temples il y auroit des Images, mais aussi qu'elles seroient adorees de droict, & que tous contredisans seroient excommuniez. Toutesfois ceste ordonnance fut tost apres abolie par Constantin fils d'Iren, lequel l'an 11. de son Empire priua sa mere du gouuernement Imperial, fit abbatre les Images des Temples, cassa tous les Decrets, Edicts & ordonnances qu'elle auoit faictes, chassa tous ceux qu'elle auoit aduancez & mis en honneur, & prenant luy seul le maniement de ses affaires, ne voulut plus endurer le gouuernemēt par trop imperieux de sa mere. Elle se sentant irritee de se voir du tout priuee de l'Empire, se laissa tellement aller à l'ambition, & à la vengeance, que voulant retourner au gouuernement, elle sollicita par presens, quelques Capitaines pour faire mourir son fils. Adonc ils guetterent l'Empereur, & luy creuerent les yeux, en mesme iour que cinq ans auparauant il les auoit creuez à Nicephore son oncle, & le D mirent en prison: où il demeura selon aucuns peu de iours apres, & selon d'autres y demeura quatre ans, au bout desquels sa mere fut releguee auec luy comme sera dit. Mais quelques Docteurs portans affection à Irene, à cause qu'elle fit restablir les Images, l'excusent de ce cruel acte, & disent qu'elle ne le fit point faire, ains que les Constantinopolitains le firent, en haine de ce que l'Empereur estoit heretique, pour auoir faict abbatre les Images, comme nous dirons en son lieu. Tant y a que ceste cruauté en la personne de l'Empereur Grec s'exerçoit à Constantinople, cependant que Charles & ses enfans estoient empeschez aux guerres, tant contre les Saxons, que cōtre les Huns & Bauares, qui ne dōnerent aucun relasche à ce grand Prince: lequel seiournant en la ville de Cusfestin, qui est assise pres de Maience sur la riuiere du Mein, tint vne assēblee de ses Estats generaux, où il se resolut de mener vne armee en Saxe pour la brusler & ruiner du tout, afin d'oster aux Saxons, tous moyēs de plus se reuolter. Il y alla donc & y estât entre, mit le feu partout où il passoit: & estant arriué à Bardemhumb, là où il attendoit le secours que les Esclauons

Concile de Constantinople pour les images. Images abbatues. La mere fait creuer les yeux à son fils. Excuse de la cruauté d'vne mere. Charles tousiours en guerre. Parlement pres de Maiēce. Guerre en Saxe.

D.CCIC

Les Saxons trompeurs recourent à la clemence de Charles.

luy menoyent, il fut aduerty, que Vvisin Roy des Abdorites, en passant le fleuue d'Albia, venant au secours de Charles, auoit esté tué par les Saxons, & ietté dedans le fleuue. Cela irrita dauantage Charles contre eux, qui brusla tous leurs pays. Mais eux (selon leur coustume) le voyans hors de moyen de pouuoir soustenir leur follie commencee, & s'ayder de la force, eurent recours à la tromperie & se rendans à la misericorde de Charles, qui estoit tousiours bien disposé, le supplierent de leur pardonner, & croire que ce qu'ils en auoient faict, auoit esté à la suscitation de quelques vns des leurs, qui les repaissoient d'vne incertaine & vaine esperance de liberté. Le Roy voulut auoir des ostages, lesquels ils donnerent: & aduint cela l'an de salut 799. autres disent 95. A

Le Pape Leon 3.

Presens du Pape à Charles.

Presens de Charles à l'Eglise de Rome.

Le soldat cõbat pour l'hõneur & profit.

Sarrasins desfaits.

Leon troisiesme du nom, homme ja vieil, & de grande & rare doctrine, & bonne vie estant monté au siege Pontifical, voulut gratifier Charles, & le disposer à luy dõner secours en ses affaires (cõme Charles auoit fait à son predecesseur) il luy enuoya les clefs de sainct Pierre, & le gonfanon de la ville de Rome, auec plusieurs autres presens, le priant de vouloir enuoyer quelqu'vn de ses seigneurs à Rome, pour prẽdre en son nom, le serment de fidelité du peuple Romain. Charles qui ne vouloit estre vaincu, ny en guerre, ny en ciuilité de courtoisies & liberalitez, enuoya à Rome, Angilbert Abbé de S. Riquier, par lequel il enuoya à l'Eglise sainct Pierre, vne grande partie du thresor, que peu auparauant Henry Duc du Friol auoit rapporté de Pannonie, du sac de la maison Royalle de Cagan, ou Hagan, Roy des Huns, ayãt donné l'autre partie aux Seigneurs & Courtisans, & aux Gentils-hommes & soldats qui l'auoyent fidellement seruy en ceste guerre, pour leur donner meilleur courage de combattre vne autre fois. Sur ce point il entendit bonnes nouuelles d'Espagne: car il fut aduerty qu'Adelphõse Roy d'Esture, ou d'Vusture, & de Gallice, auquel il auoit enuoyé forces contre les Sarrasins, auoit par le moyen de ce secours des François, deffaict lesdicts Sarrasins, & prins sur eux la ville de Lisbonne, qui est la principale de Portugal, & qu'il les auoit chassez de Maiorque & de Minorque, ayant mis à fons partie de leurs Galleres, prins vne autre, & les Barbares remis soubs l'obeissance des Chrestiens. Il n'eust pas desiré receuoir meilleures nouuelles que celles qui concernoient quelque ruine de Sarasins: & estant lors à Aix la Chappelle, il tint vn Parlement solemnel, c'est à dire, l'assemblee de ses Estats generaux pour pouruoir aux affaires d'importance. Là vindrent les Ambassadeurs d'Adelphonse, qui luy apporterent de la part de leur maistre plusieurs beaux & riches presens, & amenerent plusieurs prisonniers prins sur les Sarrasins en ceste guerre d'Espagne, & le remercierent du secours qu'il leur auoit donné, sans lequel ils cõfessent que iamais ils n'eussent peu auoir telle victoire sur les Sarrasins. B C

Parlement à Aix.

XVII.

Irene gouuernoit l'Empire Grec

Images remis. Malice de Irene.

Le Pape veut corriger les mœurs dissolus.

Alors l'Italie iouissoit d'vne paix asseuree, parce qu'Irene mere de Constantin Empereur de Constantinople gouuernant l'Empire, apres auoir fait creuer les yeux à son fils, contenoit en paix & repos les peuples d'Italie subiects à l'Empire Grec. Lesquels luy portoient vne singuliere affection, pource que estans fort deuotieux enuers les Images des saincts, elle les auoit fait remettre contre les Decrets de son fils. Elle desiroit en toutes choses gratifier à Charles, ne l'irriter, pour la crainte qu'elle auoit de sa valeur, & de sa vertu, cognoissant biẽ qu'elle estoit trop foible pour luy resister, quand vne fois elle l'auroit irrité, pour y paruenir, & pour couurir la barbare & detestable impieté commise en la personne de son fils d'vne belle & specieuse couuerture, elle escriuit des lettres à Charles, par lesquelles elle tascha de retorquer ceste cruauté sur les habitans de Constantinople. Charles ne voulut croire ny mescroire cela, pource qu'il consistoit en preuue & en fait, & auoit d'autres choses à desmesler en plusieurs guerres, qu'il auoit sur les bras. Alors il n'y eut que le peuple Romain seul qui abusast de la paix, que la grandeur, la reuerence & la frayeur du nom de Charles auoit donnee à l'Italie. Le Pape Leon, qui peu de temps deuant (comme nous auons dit) auoit esté creé Pape, de sa ieunesse iusques à son extreme vieillesse menoit vne vie tres religieuse, & digne de celuy qui estoit assis sur le haut theatre des Chrestiens. D

Au cõmencemẽt de son põtificat trouuãt la ville de Rome trespaisible, il s'adõna à toutes choses sainctes, cõme à instruire & exhorter les Ecclesiastiques à la discipline de l'Eglise, le peuple à la deuotiõ, à la pieté & la charité enuers les pauures, & vn

A chacun à son deuoir. Mais tant plus il enseignoit à chacun, comme il falloit viure, & plus il suscitoit contre luy la haine des meschans, qui ne pouuoient receuoir si bône doctrine, estans les cœurs des Romains pour lors addonnez au vice, par la licence que les longues guerres leur auoient donnees. Vn iour comme il alloit en procession generale de Latran à l'Eglise sainct Laurent, auint que deuant l'Eglise S. Siluestre, Paschal Primicere, & Campul prestre (lesquels peu auparauant il auoit aigrement reprins de leur deshonneste vie) estans accompagnez de quelques hômes perdus de leur sorte, le vindrent surprendre, & luy ostans les habits & ornemês pontificaux, firent fuir tous ceux qui estoient à la procession: puis incontinent ietterent ce sainct vieillard par terre, estant desia en l'â 70. de son aage, l'ayant mis en ce piteux estat, luy voulurent creuer les yeux & arracher la langue. Autres disent qu'ils ne firent ny l'vn ny l'autre: mais bien luy firent ils auecque leurs ongles plusieurs grandes choses dedans les ioues au dessous des yeux. En fin, apres l'auoir battu, mutilé & blessé en plusieurs endroits, le mirent en prison dedans l'Eglise de S. Erasme, là où ceux qui disent que les yeux luy furent creuez, asseurent que par vn B diuin miracle, la veuë & la parole luy furent rendues. Mais les plus asseurez historiens disent que ces meurtriers ne luy osterent ny yeux ny langue. DCCCL

Cruauté cômise enuers le Pape.

Pape mutilé.

Estant ce bon veillard reduit en si piteux estat, la fidelité d'vn sien valet de châbre, nommé Albin, se monstra grande enuers luy, & donna vn prompt remede à sa misere: lequel de nuict ayant trompé les gardes de ce bon homme, le tira hors de prison, & le mena à S. Pierre, là où il enuoya prier Viuigile Duc de Spolete de venir à son secours, & le tirer de la calamité en laquelle ses ennemis l'auoient ietté. Le matin quand Paschal & Campul ne trouuerent dedans la prison ny le Pape, ny le valet de chambre, ils allerent piller & ruiner leurs maisons, iettans sur les pierres leur haine prinse contre le Sainct Pere. Viuigise venant à Rome auec vn nombre de soldats, tira le Pape de la peine & de la prison où il estoit, & le mena bien honorablement dedans sa ville de Spolete mais il ne fut gueres là, qu'il ne print le chemin pour aller vers Charles, qui lors estoit en Saxe, empesché en vne nouuelle guerre contre les rebelles Saxons. Paschal & Campul entendans le depart du Pape, enuoy- C erent apres luy leurs messagers, pour excuser leur faict deuant Charles, & charger de calomnies la vie du pape. Le Pape arriua où estoit le bon Roy. Mais apres que Charles l'eut receu en toute reuerence & honneur, s'excusa enuers luy de ce que pour l'heure il ne le pouuoit secourir, le supplia & exhorta de retourner à Rome, luy promettant qu'apres ceste guerre finie, luy mesme iroit à Rome pour informer de ce faict, & pour reduire ladite ville & toute l'Italie à certaines loix & coustumes. Ce pendant il tint vne assemblee generale, au lieu qui a nom Lippia, sur le fleuue du Rhin, & de là entra bien auant en Saxe, mettant le feu par tout où il passoit. D'autre costé le Pape accompagné d'vn grand nombre d'Euesques, que Charles luy auoit donnez pour l'accompagner honorablement, entra dedans la ville de de Rome, où il fut de tout le peuple receu auec grand honneur. Ce qui aduint l'an sept cens nonante neuf.

Fidelité de seruiteur enuers son maistre.

Pape tiré de prison.

Le Pape se sauua à Charles.

Excuse de ceux qui auoient outragé le Pape.

Parlement à Lippia.

Apres que Charles eut par diuerses fois entré coup sur coup en Saxe, & icelle ruinee, il vint à Aix la Chappelle, où il tint vne autre assemblee de ses Estats gene- D raux: par l'aduis & Conseil de laquelle il mit ordre à plusieurs affaires, & là receut plusieurs Ambassadeurs, qui de diuers endroits vindrent à luy, tant des estrangers que de ses suiets. Et pour monstrer qu'en toutes choses il vouloit deferer le premier honneur à la Religion, il voulut premierement ouyr & receuoir vn moine nommé Zacharie, qui venoit de Ierusalẽ, & qui luy apportoit de la part du Patriarche d'icelle, quelques presens beaucoup plus à estimer pour la saincteté qui y estoit, que pour la magnificence. C'estoyent les clefs du Sainct Sepulchre, & le Gonfanon ou Estandart du mont Caluaire. Quelques vns disent, que ceste Ambassade vint à Rome, mais les plus asseurez historiens disent à Aix: Aussi ledit Prestre asseura, que bien tost deuoit venir vers luy, vne Ambassade d'Aaron Roy de Perse, & des presens de l'Afrique. Apres il receut l'Ambassadeur de Adzan, Gouuerneur de la ville d'Osca en Espagne, lequel mettant au nõ & par le commandement du Gouuerneur, ladite ville en l'obeissãce de Charles, l'asseura que ledit Gouuerneur & tous les Sarrazins habitãs en ladite ville, auoyẽt receu la foy Chrestiẽne. Les Ambassadeurs de

Parlement à Aix la Chapelle.

Presens de saincteté & deuotion.

Autres diuers Ambassadeurs.

D.CCCI. l'Imperatrix Irene aussi y vindrent, promettans au nom de leur maistresse, asseuree amitié auec Charles. Puis vindrent des Isles de Maiorque & de Minorque d'autres Ambassadeurs, rendre lesdites isles à Charles, & le remercier de ce qu'auec son secours ils auoient vaincu les Sarrazins, & chassez de leurs Isles. Là vint Guy Comte de Bretagne, qui porta plusieurs belles despouilles qu'il auoit gaignes sur les Bretons, qui s'estoient rebellez. Charles entendit nouuelles, que Charles son fils chastioit si bien les Huns, que par apres il n'auroit plus enuie de se rebeller : que les habitans des riuieres de Sala & d'Albis ne remuoient aucune chose, & que l'Italie se tenoit coye sans se demuer. Mais en contr'eschange il fut aduerty, que les Normans Danois, contreuenans au Traité peu auparauant fait auec eux, rodoient la coste de la mer Belgique, pillans tout ce qu'ils trouuoient. Le Roy partant d'Aix, alla visiter ladite coste, & mit garnison & nauires aux lieux & haures, ausquels il cognut en estre besoin: & pres de la ville de Bologne, sur la mer, en Picardie, fit reparer ceste grosse & superbe tour, qui auiourd huy s'appelle la tour d'Ordre, au haut de laquelle il ordonna estre ordinairement mis de nuict vn grand flambeau, qui seruist de phare, & de guide, au chemin des vaisseaux, & des mariniers. B

Les Huns chastiez.

La coste de Picardie fortifiee par Charles.

La tour d'Ordre à Bologne

Quelques vns mettent ce voyage sur les costes de la mer Belgique, sur la fin de son regne, enuiron l'an 813. duquel nous parlerons cy dessous. Il se tint longuement à Gand, ville assise sur l'assemblement de plusieurs riuieres, à ce qu'il peust tousiours sçauoir des nouuelles, tant de la mer que de la terre. Il fit venir en ce lieu, son fils Pepin, d'Italie, & laissant son autre fils, Loys, comme Regent en France, il s'en alla à Maience, où il assembla son conseil, puis accompagné de Pepin, il alla en Italie, & passant par la Marque Treuisane, il vengea la mort de Henry, Duc de Friol, que ceux de ce pays auoient occis, comme il s'en retournoit de la Pannonie, apres y auoir par l'espace de huict ans si heureusement fait la guerre. Le Roy fit trancher la teste à ceux qui se trouuerent coulpables de ce meurtre, & mit vn Duc au Friol. De là le Roy alla à Rauenne, là où il entendit que Grimoald, Duc de Beneuent, s'estoit reuolté: dont il fit partir Pepin, son fils, & l'enuoya en l'Abruzzo. Mais Pepin ne fut si tost arriué à Ancone, qu'il ne laissast son chemin, & sans quelques autres forces ny compagnie, que de son train, il s'en alla à Rome, dedans laquelle on attendoit, il y auoit ia vn an, l'arriuee du Roy Charles son pere. Il y en a qui disent, que Pepin estant entré dedans la Duché de Beneuent, donna beaucoup d'affaires à Grimoald, & que voulant aller trouuer son pere à Rome, il laissa la charge du reste de ceste guerre à Vinigise, Duc de Spolete, & s'en vint à Rome, vers son pere, Charles, apres auoir trauersé toute l'Italie, & entra dedans la ville de Rome, laquelle estoit si pleine de gens, qui de toutes parts y accouroient, pour le voir, qu'on n'y en vit iamais tant, mesmes du tēps qu'elle cōmandoit à toute la Monarchie du mōde. C

Loys Regent en France.

Punition des meurtriers.

Pepin à Rome.

XVIII. La pluspart du peuple d'Italie y accouroit, oyant le bruit, que le Roy de France y deuoit arriuer, pour cognoistre du different du Pape & de ses aduersaires. Charles estoit de grande taille, assez gros, bien proportionné de tous ses membres. Il auoit le visage beau, & luy commençoit ia la barbe à grisonner : il demonstroit vne grande & graue maiesté. Tout le monde le desiroit voir auec le sainct Pere, en la plus reueree Eglise & principale ville de toute la terre, n'esperant iamais voir si grāde chose. Les chemins estoient pleins de ce peuple, dont la pluspart differoient de langue & de religion. Au moyen dequoy il estoit tout diuersement accoustré. Le Pape Leon commanda que chasque nation se diuisast, pour aller par bandes au deuant du Roy. Vous eussiez veu tantost les Francs, tantost les Saxōs marcher. Tout ce qu'il y auoit de riche & de magnifique à Rome, fut lors attaint, vn chucun en sa langue chantoit les loüanges de Charles. Pourquoy les Princes & Capitaines, voyans leurs faicts estre exaltez à Rome, des hommes de toutes les parts du monde, cognoissoient lors qu'ils estoient cogneuz en tous lieux, dont ils iouissoient de ceste gloire durant leur vie, & d'vne esperance qu'il en seroit memoire à iamais. Le Pape vn iour deuāt estoit allé au deuant de Charles iusques à Normēto, & le lendemain matin estoit entré dedans la ville, pour le receuoir, & le receut sur les degrez de l'Eglise Sainct Pierre. Cela aduint l'an 800. ou selon d'autres 801. au mois de Decēbre. Le huictiéme iour apres sō arriuee à Rome, Charles voulāt s'enquerir & informer du faict & du meschant acte, commis par Cāpul & Paschal, en la personne du Pape, D

Tout le monde va à Rome pour voir Charles.

Stature de Charles.

Entree de Charles à Rome.

Gloire des François.

fit assembler le Clergé & le peuple, en l'eglise S. Pierre, & en la presence de plusieurs D. CCC I.
A Euesques, tant Italiens que François, vindrent les accusateurs du Pape, qui le chargerent de plusieurs concussions & impostures, & les aduersaires accusez & chargez de plusieurs crimes par le Pape. On fit, par le commandement du Roy, vn grand silence durant que la cause se plaidoit d'vne part & d'autre. Estans les plaidoyers finis, Charles se leua pour demander aux Prelats leur opinion: mais au commencement ils se teurent, puis ils conuioyent l'vn l'autre à dire le premier son opinion, se deferans ainsi par honneur le premier rang. A la parfin les Euesques ne pouuans plus dissimuler, ny faire leur aduis, pour auoir plus d'esgard au lieu que tenoit le Sainct Pere, qu'à la Maiesté du Roy, bien qu'elle fust grande: tous d'vne voix respondirent, Que le siege Apostolique, qui estoit le chef & le maistre de toutes les Eglises de Dieu, ne pouuoit estre par autruy iugé, que par soy-mesme. Et que bien que Charles fust vn grand Prince, si est-ce qu'il ne pouuoit cognoistre des accusations d'vn Pape, qui seul deuoit estre iuge en sa cause. Que le siege Ecclesiastique n'estoit suiect aux Princes laiz, & que puis que Dieu auoit dōné au Pape, telle puissance
B sur tous les humains, on pouuoit croire que le iugement, & l'arrest que le Pape prononceroit de soy-mesme, seroit sans aucune passion, & affection, veu qu'il n'a uoit autre tesmoin de sa conscience que Dieu, qui le deuoit punir s'il faisoit faute.

Reception de Charles, par le Pape, à Rome.

Cognoissance du faict du Pape.

Causes plaidees pour & contre le Pape.

Le siege Romain est son iuge mesme.

L'Eglise n'est subiette aux iuges laiz.

Apres que le pouuoir de ce iugement fut osté au Roy, qui s'en resiouissoit fort, pour ne vouloir estre contrainct de iuger la cause de celuy, auquel il ne vouloit en rien desplaire, Leon monta au siege pontifical, & apres auoir par serment solemnel protesté d'estre innocent des crimes que ses ennemis luy mettoient à sus, il dit qu'il auoit tousiours suiuy la forme de ses predecesseurs Papes, & que le lendemain il respondroit aux calomnies de ses accusateurs. Le lendemain matin se trouuans au mesme lieu tous les Prelats & le peuple Romain, le Pape montant sur son siege, & puis se prosternant à terre & tenant les Sainctes Euangiles entre ses mains, respondit à tous les points des accusations de ses accusateurs: puis derechef protesta les choses susdites, & par sa propre sentēce, s'absolut, & eut ce tesmoignage pronōcé de sa bouche autant de force & d'authorité, que s'il eust esté declaré & prononcé
C par vn autre: tant vaut en temps & lieu le tesmoignage à vn homme de bien, & protestation de soy mesme.

Iustification du Pape de sa bouche propre.

Le Pape s'absoult luy mesme.

Cependant que ces choses se faisoient à Rome, Pepin ayant saccagé tout le Duché de Beneuent, laissa à Luceria auec forces, Vinigise, Duc de Spolete, luy commandant faire en sorte, que les Beneuentins ne fissent aucunes courses sur les pays suiects aux Romains, & estoit Pepin venu à Rome, trouuer son pere, pour estre à son sacre & couronnement. Depuis la fondation de la ville de Rome, il n'estoit memoire que les Romains eussent iouy de plus grande liberté, ny le siege Romain de plus d'authorité. La puissance des Empereurs cōmençoit à s'aneantir & venir à mespris, tant par quelques desastres qui leur estoient succedez en plusieurs guerres, que pour l'opinion qu'ils auoient qu'il falloit abatre les images. Et d'autant que lors les Chrestiens portoient vne singuliere reuerence & affection ausdites images, ils haissoient par consequent ceux qui les vouloient faire abatre. Ce qui fut cause de la ruine des Empereurs de Grece, qui pour estre ennemis des images, se rendirent leurs subiects ennemis, & en fin furent chassez de leur Empire. En quoy on peut voir
D quelle force a vne religion receuë, laquelle on ne peut abatre sans vn grand trouble. Les Princes estoient de plusieurs opinions, car voyans le siege Imperial comme vuide, ils penserent que Dieu enuoyoit l'occasion d'y mettre le Roy de France, qu'ils cognoissoient plus que le meriter, pour les grands biens qu'il auoit faits à la Religion. Il auoit ia acquis tant de victoires, qu'elles luy pouuoient seruir de degrez, pour monter à cest honneur, à fin que le plus grand de tous les Rois iouist du plus honorable tiltre de la terre, & sembloit que le lieu, l'annee, & l'assemblée de tant de peuples le demandassent. Dauantage le Pape & les Romains ne vouloient plus estre soubs la subiection d'vne femme, c'est à dire, d'Irene, laquelle (comme nous auons dit) auoit fait creuer les yeux à son fils, Constantin, Empereur de Grece, & au fils, de son fils, dont ils estoient (à ce que les vns disent) morts & (selon d'autres) en exil en l'Isle de Lesbos, ou de Methelin, & elle seule tenoit l'Empire. Il y a des auteurs qui disent le contraire, & asseurent qu'elle n'vsa point ia-

Ordre aux affaires d'Italie.

Puissance des Empereurs aneantie.

Affection aux images.

Cruauté d'Irene enuers son fils.

D. CCCI. Constantin Empereur Grec en exil.

mais de ceste cruauté, ains que ce furent les habitans de Constantinople qui la commirent, & que toutesfois les François, pour la haine qu'ils portoient aux Grecs, imputerent ce crime à ladite Irene. Tant y a que ledit Constantin eut les yeux creuez, & fut enuoyé en exil. A

Charles couronné Empereur à Rome.

Donc venu le iour de l'an 801. le Pape Leon durant la solemnité de la feste, dedans l'Eglise S. Pierre couronna, & proclama Charles, Empereur des Romains, à la priere & par consentement des Princes, qui de toutes parts estoient assemblez à Rome, pour voir ce grand Roy & les François. Puis il l'affubla du manteau, & autres ornemens Imperiaux, & le nomma Charles Cesar Auguste. Lors le peuple des Romains commença à crier d'vne commune voix, Heur, vie, & victoire à Charles Auguste, diuinement couronné, grand & pacifique Empereur. Cela aduint le 53. an du regne de Charles, apres que l'Italie eut demeuré 330. ans, sans auoir Empereur, ny aucune marque, ny qualité d'Empire. Depuis ceste coustume dura longuement entre les Empereurs, que ceux qui legitimement se faisoient proclamer Augustes, se faisoient couronner par les Papes. Apres que Charles eut esté couronné, le Pape se tournant à Pepin, son fils, pareillement le couronna Roy d'Italie, & de là nasquit vne grande mutation de beaucoup de choses, comme il sera dit, & mesmement la diuision de l'Empire Romain, d'auec celuy de Grece. Apres le Pape & l'Empereur (ainsi doresnauant appellerons nous Charles) allans par la ville visiter les Eglises, furent extremement pressez des femmes, enfans & menu peuple, qui vouloiẽt l'approcher pour le voir, toucher, & saluer. Mais faisans ietter de la monnoye au peuple, il s'y amusa de telle façõ, que cela dissipa la presse d'ẽtour d'eux, puis ils se retirerent au Palais de Iulian, & de là s'en allerẽt aux Eglises & places de Rome, où l'Empereur se monstra, & permit qu'vn chacun luy touchast la main. Rome & les autres villes receurent vne merueilleuse ioye, voyans l'Empire quasi comme par quelque diuin recouurement reuenu en Italie, apres en auoir esté priuée par 330. ou selõ d'autres 468. ans, qu'il y auoit que les Empereurs s'en estoient allez en Trace. De là en auant Charles laissa le nom de Roy, & se surnomma Cesar Auguste, & Empereur, & fut distrait & separé tout l'Empire de Rome, de celuy de Constantinople, lequel auoit esté esleué par Constantin le Grand, & par luy de nouuel edifiee la cité de Cõstantinople au païs de Trace, & nommee de son nom Constantinople, c'est à dire, la ville de Constantin: car au parauant elle auoit nom *Bizantium*, & fut ledit Charles le premier Empereur des Romains, de la nation Françoise, & porta l'Empire à sa race, lequel y demeura long temps, iusques à ce que la neantise de ses successeurs le laisserent perdre, & transferer, non seulement en autre, mais aussi en autre nation, comme il sera dit en son lieu.

Ornemens Imperiaux.

Italie 330. ans sans Empereur.

B

Pepin couronné Roy d'Italie.

Mõnoye iettee.

Charles d'ordinaire Empereur. [sic: "Charles d'orelnauãt Empereur"]

C

Etymologie de Constantinople.

Fin du troisiesme Liure.



LE QVATRIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE CHARLES LE GRAND, ROY VINGT-TROISIESME.

Sommaire.

1. *L'occasion qui mena Charles à Rome. Douce punition de ceux qui auoient outragé le Pape. Siege de Beneuent. Pepin va trouuer son pere à Rome. Ambassadeurs d'Irene à Charles. Calomnie de Nicephore contre elle.*
2. *Charles pacifie l'Italie, & part de Rome. Ambassades du Persien & du Roy de Barbarie. Paix entre Charles & Nicephore.*
3. *Reuolte des Saxons. Vvestphaliens se font Chrestiens. Les Saxons aussi. Paix entre Charles & Geofroy Roy de Dace. Defaite des Vuestphaliẽs. Des Huns & Bohemes.*
4. *Voyage du Pape Leon en France. Pepin va en Italie. Affaires des Venitiens, & la guerre de Pepin contre eux.*
5. *Conseil tenu par l'Empereur Charles. Guerre entre Nicephore & Pepin. Charles fils de l'Empereur enuoyé en Hongrie.*
6. *Victoires des François sur les Sarraz. Partage de l'Empereur à ses enfans. Seigneurs de France mutine.*
7. *Affaires de Dannemarc. Mort de Pepin & Charles. Ambassades diuerses.*
8. *Armee de l'Empereur diuisee en trois. Bernard fils de Pepin Roy d'Italie. Michel s'empare de l'Empire de Grece, & s'accorde auec Charles.*
9. *Conciles assemblez sur la reformation des Ecclesiastiques. Pierre Pisan & Alcuin precepteurs de Charles. Institution d'Escoles & vniuersitez.*
10. *Louys associé à l'Empire par son pere. Promesse du Roy de Nauarre à Charles. Guerre contre les Sarrazins & Nauarrois. Testament de Charles. Ses thresors.*
11. *Presages de sa mort. Son decez & epitaphe. Ses conquestes. Eglises basties par luy. Ses vertus. Sa forme. Ses exercices. Estoit curieux de l'institutiõ de ses enfans. Adonné à paillardise.*
12. *Institution des fiefs. Droits de rente & censiue. Iustice souueraine. Bans & arrierebans. Fiefs de plusieurs sortes. Difference de vassal & suiet.*
13. *Institution des Seneschaux. Des Herauts. Causes de la translation des Empires. Dispute sur la iuste possession de celuy d'Occident par Charles.*

A LE iour de Noël, & huict iours apres se passerent en la celebratiõ des ceremonies du couronnement de Charles, Empereur de Rome, & Roy de France, & de son fils, Pepin, Roy d'Italie, en l'alegresse commune des Princes & des peuples, & en la visite des lieux saincts. Cela faict, il falut aduiser aux affaires de la ville de Rome, & de l'Italie, qui estoit la seule occasion, pour laquelle il estoit venu là, non pour receuoir le Diademe Imperial, lequel du commencement il refusa, monstrant en cela sa naturelle modestie: de façon que comme le Pape luy mit la couronne Imperiale sur la teste, il protesta, que s'il eust sçeu qu'il luy voulu donner ce titre & nom I.

L'occasiõ qui mena Charles à Rome.

Modestie de Charles.

D.CCCI. d'Empereur, il ne fust allé ce iour en l'Eglise Sainct Pierre. Adonc il fit plus rigoureusement que deuant informer contre Paschal & Campul, qui auoient meurtry le Pape Leon, & les faisant conuaincre des crimes à eux mis sus, il les fit condamner à perdre la teste, comme attains & conuaincus du crime de leze-Maiesté. Mais à la priere du Pape, la peine leur fut moderee, & commuee en vn exil, dont ils furent bannis en France. De là en auant le Pape & l'Empereur tout le reste de l'hyuer, iusques apres Pasques au 24. d'Auril, ne firent autre chose, que regler les affaires d'Italie, & de Rome, afin que par apres il n'y suruint aucun trouble, & à mettre vn si bon ordre à ceux des Grecs, & des Lombards, qui encore tourmentoient l'Italie, que par apres elle peust iouïr d'vne paix asseuree & longue. Quant à ce qui touche à la nation Lombarde, apres auoir par l'espace de 232. ans iouy, presque de la meilleure partie de l'Italie, elle ne retenoit rien de son ancienne religion, ny premiere façon de viure, ny presque plus que l'ombre de son premier & ancien nom. Ceste sauuage cruauté, dont les Lombards vsoient, lors que premierement ils entrerent en Italie, soubs la cōduicte de leur Roy Alboin, estoit abolie. Car pour auoir hanté les Italiens, ils auoient du tout aprins leurs manieres de faire, tellement qu'en la Thuscane & aux Duchez de Spolete, de Beneuent, du Friol, & d'Iuree, il estoit mal-aisé de les distinguer d'auec les premiers habitans. Il n'y auoit que ceux qui habiterent les villes de Rhege, Pauie, & Milan, & la Gaule Cisalpine, qui obseruerent tousiours tres-superbement les anciennes façons de viure de leur nation: car c'estoient les villes & lieux, ausquels leurs Roys se tenoient le plus souuent. Parquoy le Pape & l'Empereur iugeans qu'il ne seroit bon de chasser, ny honneste, ains tout contraire à l'humanité, d'exterminer du tout la nation Lombarde, qui par tant d'alliances estoit conioincte à tant de peuples d'Italie, ordonnerent qu'elle & le pays, porteroient le nom de Lombardie. Laquelle contiendroit tout ce qui est entre l'Apennin, & les Alpes, le lac de Garde, & la riuiere du Mince, ou bien (selon les anciens Chroniqueurs Lombards) ce que les fleuues d'Adige, du Pau, & du Rhin Bolonois separent du reste de l'Italie. Dauantage ce qui premierement s'appelloit Flaminie, ou est située Rauenne, lors principale ville de l'Exarchie, fut nōmee Romagne, à ce que la nation Lōbarde oubliant les Grecs, se rendit plus obeïssante aux Romains. Les Lombards receurent vne extreme ioye de voir, apres auoir perdu leur Royaume, la meilleure & plus belle contrée de la Gaule Cisalpine, nōmee de leur nom, veu que du temps de leurs Roys, ils n'auoient point de terre propre qui s'appellast Lombardie. Ce qui fut faict au commencement de l'an 802.

Douce punition contre les batteurs du Pape.

Descente des Lombards en Italie.

Etymologie de la Lōbardie, au parauant Gaule Cisalpine.

Nouueaux nom donnez à plusieurs Prouinces d'Italie.

A B C

Tandis que ces affaires se depeschoient à Rome, le Roy Pepin, fils de Charles, estant enuoyé par son pere en l'Abruzzo y faisoit la guerre, & auoit assiegé Grimoald dedans sa ville de Beneuent, lequel se defendoit, & tourmentoit le Camp des François de telle sorte & par tant de saillies, que les viuandiers n'y osoient aller, tant qu'ils sembloient plustost assiegez qu'assiegeans. Ceux de Beneuēt auoient fait prouision de tout ce qui estoit necessaire pour soustenir vn long siege, & estoient bien resolus de defendre eux & leur ville, ayans opinion qu'il leur estoit bien plus aisé qu'il n'auoit pas esté à ceux de Pauie: & pour leurs raisons disoient, qu'il sembloit que Pauie, situee en la Gaule Cisalpine à la descente des Alpes, fust cōme vn iardin, où les François sortans des trauaux, & des montees & descenduës des monts, deussent aller se reposer, & qu'elle deust estre exposee à eux en proye: mesmes que Charles y estant au siege, pour se voir si pres de ses terres, y auoit fait venir sa femme & toute sa maison. Au contraire, que le Duché de Beneuent estoit loing de tous ces peuples Transalpins, & proche des Grecs & de leur Empire, & qui plus est, situé en l'Abruzzo, nation de tout temps estimee indomptable: au moyē dequoy Grimoald ne se voulut iamais rendre. Il auoit mis vn de ses plus fidelles amis, nommé Roselin, dedans la ville de Chieti, pour la garder contre les François, lequel ne la garda pas fort long temps, neantmoins encouragea les citadins d'icelle à conseruer l'hōneur & la liberté de leur païs. Il sortit contre Pepin, qui la vouloit assieger, & combatirēt luy & ses gens de telle vaillance, que la victoire fut en grand doute, sinon que Vinigile, Duc de Spolete, arriua auec nouueau secours, qui les fit retirer dedans leur fort.

Siege de Beneuent.

Assiette de Pauie.

D

Les François & Spoletins combatirent à l'enuy à qui emporteroit l'honneur de la prinse de ceste ville. Parquoy ils cōmencerēt à l'assaillir d'vne grāde fureur, de sorte

Combat furieux des Frāçois.

D.CCCII.

A que ceste honnorable ambition leur donna la victoire: car combien que le danger y fust grand, toutesfois ils ne s'en estonnerent point, ains firent si bien, qu'ils entrerent dedans Chieti, où ils ietterent toute leur fureur: tant que passant à Ortone ils n'y firent aucun mal, ains doucement la receurent en leur obeissance.

Ces choses acheuees, Pepin se retira à Rome vers l'Empereur, son pere, laissant Vinigise General de son armee deuant Beneuent, lequel se hastoit de mettre ceste guerre à fin, premier que Pepin fust retourné, à ce qu'il en eust toute la gloire & l'honneur. Si est ce que les soldats n'entroient plus en ces disputes à qui auroit l'hõneur de la prinse de Beneuent: car Grimoald se defendoit trop bien, aussi ne combatoit-il, ainsi que faisoit Vinigise, pour la querelle d'autruy, ains pour la sienne propre, pour ses biens, & pour sa vie: qui sont deux choses qui animent beaucoup plus l'homme à combatre, & auoit Vinigise dedans le cœur vne haine comme hereditaire contre les François, à cause qu'il estoit arriere fils du Roy Didier, qu'ils auoient chassé de son Royaume. Voyant le Duc de Spolete que ses affaires alloient tant mal, tomba malade de fascherie, ou pour le moins feignit de l'estre, & print occa-B sion de sortir de Spolete, & de changer d'air dont il se retira dedans Luceria, où Grimoald l'assiegea tout soudain. Et premier que Charles luy peust donner secours, il emporta ceste ville d'assaut, & print Vinigise, auquel il fit fort bon traittemẽt, pource qu'ils estoient proches parens: mais aussi pource que par ceste premiere clemence, il vouloit donner vne bonne opinion de soy, & aux autres Princes de l'Italie vne bonne volonté de se rendre à luy. Puis comme si ceste guerre eust encore commencé, il voulut sonder la fantasie de Vinigise, luy mettant deuant les yeux, qu'il deuoit plustost tascher à tirer les Lombards de seruitude, que de nuire à leur liberté, disant, quant à soy, qu'il vouloit viure & mourir pour sa patrie: mais Vinigise ne fit pas grand cas des remonstrances de Grimoald, ains monstra bien à sa contenance, que iamais il ne s'accorderoit à ce que l'autre luy persuadoit.

Pepin va à Rome vers son pere.

La vie & les biens, grandes passions en l'homme.

Tromperie du Duc de Spolete.

Douceur de vainqueur au vaincu.

Aussi la vertu, & le bon heur de l'Empereur, & la grandeur des François, le faisoit tant redouter, que non seulement ce Spoletin n'osa entreprendre ce recouuremẽt de liberté, mais qui plus est, voyant ce Duc de Beneuent qu'il ne le pouuoit attirer C quoy qu'il le tint prisonnier, luy-mesme delibera d'obeir & ceder au temps & à la fortune, comme font les sages, & sauuer ses terres & sa vie auec celles de ses pauures suiets, qui tant de fois auoient esté vaincuz. Tellement qu'estant asseuré des François, qu'il trouueroit quelque grace enuers l'Empereur, il se rendit peu apres. Pepin se ressouuenant du bon traittement que le Duc de Beneuent auoit fait à Vinigise, luy donna la vie, puis l'Empereur l'enuoya en exil à Pauie, sans luy bailler aucune garde. Roslin fut banni en Austrasie. Ces grandes conquestes esmeurent d'autres passions & affections aux cœurs de toutes nations, comme il aduient en tels accidens, les vnes estans ioyeuses de la bonne fortune de l'Empereur, enuoyerent leurs Ambassadeurs vers luy, pour s'en conioüir auec vne vraye allegresse, les autres se condans au temps, & se trouuans bien estonnez de ceste grandeur, le faisoient malgré leur volonté. Entre tous les autres, les Grecs furent ceux qui en receurent plus d'estonnement: car estans aux escoutes, pour voir quelle fin prendroient les affaires d'Italie, auoient creu, que la guerre de Beneuent seroit plus longue qu'elle ne fut, D & que l'entreprise de Grimoald succederoit bien autrement. Ce qui les fondoit en esperance, que quelques troubles se dresseroient contre les François, tant en Sicile, qu'en celle part de l'Italie, qui anciennement se nommoit la Grand Grece: mais quand ils entendirent que la ville de Chieti auoit esté rasee, celle de Beneuent prise, & Grimoald enuoyé en exil, ils perdirent toute leur esperance, & mesmes ceux de la Grand Grece commencerent d'auoir les François en grande & bonne estime. Alors (comme nous auons dit) Irene possedoit l'Empire de Leuãt, laquelle entẽdãt les choses qui se passoient en Italie, & mesmement à Rome apres le couronnement de Charles, Empereur, & de son fils, pensa que tout cela portoit vn grand changement, & vn grand trouble à ses affaires. Adonc en l'an octante trois ou octante quatre elle enuoya vers l'Empereur ses Ambassadeurs, pour requerir son amitié, entre lesquels fut Leon, grãd Escuyer. D'autres disent, que ledit Leon, au desceu de ladite Irene, s'ẽ alla vers l'Empereur, pour l'esmouuoir à auoir soin des affaires de Leuant, & à en chasser Irene, l'Empire de laquelle estoit odieux aux grãds,

La vertu est redoutable.

Ialousie du bon heur d'autruy.

Grand Grece partie d'Italie.

Ambassadeurs d'Irene à Charles.

M. CCC. II.

L'Empire des femmes odieux.

ne vouloient estre commandez par vne femme qui estoit seulemēt agreable au peuple, pource qu'elle aymoit la paix, & auoit fait remettre les Images, ausquels le peuple portoit grande reuerence. D'autres disent que ledit Leon allant de la part de ladite Irene, vers l'Empereur, auoit charge de traicter alliāce, & iurer amitie auec luy, de parler de mariage, de luy & d'elle: & au cas que ledit Empereur ne voulut entendre au mariage, sçauoir, si doresnauant l'Empire seroit diuisé en deux parties. D'autres asseurent que Charles enuoya le premier l'Euesque d'Amiens, & le Comte Eligand, vers Irene, à Constantinople, tant pour l'amitié, que pour le mariage. D'autres, qu'il est bien vray qu'il les enuoya vers elle, mais que ce fut apres auoir receu ses Ambassadeurs, pour la remercier de ses bons offices, & que ledit Euesque & ledit Comte auoient charge de traicter ce mariage, pensans, par le moyen d'iceluy, que l'Empire Romain ancien, qui estoit diuisé en deux pieces, c'est à sçauoir en celuy d'Italie, & en celuy de Grece, se pourroit reduire & rassembler, & les membres d'iceluy separez se ioindre, & par ainsi ledit Empire reuenir en sa premiere grādeur & estat. Disent aussi, que ladite Irene oyant parler de ce mariage leur dōna quelque esperance qu'il se pourroit faire, mais les pria de luy donner temps d'y penser. Ce fut vne responce pleine de dissimulation & coustumiere au masque de la modestie des femmes, qui mesmes aux choses que plus elles desirent, donnent vne dilation plustost pour vne feinte, que pour vne modestie.

Modestie des femmes coustumieremēt masquee.

Il y en a qui disent, que les Ambassadeurs d'Irene furent les premiers qui parlerent de ce mariage, remonstrans à l'Empereur le bien qui en prouiendroit pour la reunion de l'Empire, & qu'Irene estoit encore ieune: & au cas qu'il ne se peust faire, auoient charge de luy mettre en auant les propos des cōfins de leurs deux Empires, mais ils cogneurent bien a la responsе qu'on leur fit, que l'Empereur n'auoit pas enuie d'espouser ceste mauuaise femme, qui premieremēt estoit de bas & infime lieu, combien que quelques-vns disent qu'elle estoit de la maison de Bauiere, & au demeurant femme cruelle, qui auoit faict creuer les yeux à son fils, pour l'ambition de commander, & si accoustumee au commandement, qu'il voyoit biē qu'elle ne sçauroit obeïr à luy, qui vouloit commander non estre commandé, ny auoir compagnō en son Empire, ny en chose qui dependit de son authorité. Les Ambassadeurs Grecs venus vers l'Empereur, cogneurent bien aussi a la response sage qu'il leur fit qu'il estoit mal aisé, que deux Empereurs peussent longuement regner en paix, & quant à la demande qu'ils firent des confins des deux Empires, l'Empereur remit cela à vne autre fois, & a l'arbitrage & iugement du Pape.

Irene sortie de bas lieu.

Il est mal aisé à deux Empereurs de regner en paix.

Ceste responsе estoit faite à cautele. Car l'Empereur ne desiroit autres bornes à son Empire, que celles que sa vaillance luy pourroient acquerir, & ne vouloit partager auec vne femme. En fin les Ambassadeurs firent tāt, qu'ils obtindrēt vne paix, qui fut cause que Pepin, qui assembloit son Camp d'Italie, fut rappellé. Cela fascha fort ce ieune Prince, qui estoit conuoiteux de gloire & d'honneur.

Calomnie de Nicephore contre Irene.

Cependant Nicephore grand Seigneur entre les Grecs, estant aduerty de l'Ambassade qu'Irene auoit enuoye vers Charles, prit occasion d'accuser ladite Irene, tāt enuers les Seigneurs, qu'enuers le commun peuple, de ce que par le mariage qu'elle vouloit contracter auec l'Empereur Charles, elle voulut, comme vendre & trahir l'Empire de Grece aux François. Quelques-vns disent, que Nicephore l'auoit demandee en mariage, pour par ce moyen monter au throsne de l'Empire, mais qu'elle le refusa, & qu'estant offensé du refus, il luy pourchassa de là en auant tout le mal qu'il pouuoit. Quoy qu'il en fut, Nicephore suscita vne telle haine des Seigneurs contre ceste femme, & du peuple mesme, qui tant l'auoit aymée, que sans qu'aucun trouble en aduint, il la chassa de l'Empire, se fit Empereur, & la relegua en l'Isle de Lesbos, ou selon d'autres en Methelin. Les vns disent qu'il l'enuoya auec Constantin son fils en Lesbos, car plusieurs historiens asseurent, que ledit Cōstantin ne mourut pas en prison, & que sa mere ne luy creua pas les yeux, ains que seulement elle le fit deposer de l'Empire comme heretique, à cause qu'il auoit faict (cōme nous auons dit) oster les Images des Temples des Chrestiens: estant en cela aydée par les Grecs, qui soustenans la cause des Images chasserent leur Prince. Adonc Irene apres auoir par l'espace de quatre ans regné seule en l'Empire de Grece, fut deposee par Nicephore, en l'an 804.

Irene enuoyee en exil.

A Mais pour reuenir à Charles & aux affaires de Rome, apres qu'il y eut esté couronné il y demeura tout l'hyuer, & la plus grande partie du printemps, donnant ordre aux affaires de l'estat d'Italie, pour le laisser paisible, tant au Pape, qu'à son fils Pepin, traitant fort doucement les Princes & grands Seigneurs Italiens, essayant de leur donner à cognoistre en quelle recommandation il auoit leur liberté, & semblablement celle du peuple. Entre autres choses il voulut que leurs loix & ordonnances anciennes fussent obseruees: puis il partit de Rome le 24 iour d'Auril de l'an 802 il arriua à Spolete le dernier iour d'Auril, où le Duc Vinigise le traita fort honorablement, & en grande magnificence: là où estant il aduint vn si estrange tremblement de terre que tout le pays d'Italie en fut esbranlé: & par ceste secousse, la couuerture de l'Eglise de S. Pierre de Rome fut mise pour la pluspart par terre, voire y eut-il des lieux où les villes furent demolies, & d'autres englouties, les fondemens des maisons abismez en terre, les mõtagnes applanies, le cours des riuieres les plus furieuses en retournerent deuers leur source, & la mer en plusieurs B endroits se recula de son canal accoustumé, se desbordant és autres, auec la plus grande impetuosité qu'on y eust iamais cognue. En Gaule mesme ceste tempeste cachee és concauitez secretes de la terre, fut sentie le long du Rhin, & en Allemagne, là où la terre y trembla non sans grand estonnement des habitans. Aussi les saisons de ceste annee furent toutes autres que de coustume: l'hyuer fut aussi chaud & aussi beau que le printemps: au contraire l'Esté y fut tant froid qu'il gela le iour de la S. Iean, & y fit vn grand frimaz. Ce tremblement de terre, & ceste subuersion de la disposition des saisons furent suiuies, l'Automme ensuiuant, d'vne grande pestilences ce qui merueilleusement effraya & tourmenta les pauures humains. Le tẽps couloit tousiours en ces voyages. De Spolete, l'Empereur alla à Verseil, mettant ordre aux affaires d'Italie, & mesmement aux particulieres de chaque ville où il alloit, oyant les plaintes, & doleances d'vn chacun & accommodant toutes choses selon leur necessité. Estant à Verseil, ou (selon l'opinion de quelques vns) à Pauie, arriuerent vers luy Isaac & Lanfrede, Gouuerneur d'Egypte, & Sigismond vn autre C grand Seigneur, Ambassadeurs d'Aaron Roy de Perse, auec grands presens, que leur maistre enuoyoit audit Empereur. Entre lesquels y auoit vn Elephant, qu'ils nommoient Abulabaz, lequel ils auoient faict descendre au port de Pise. Iuif Isaac retourna semblablement auec ces deux Perses: mais Lanfrede & Sigismond moururent au retour, ou pour le trop lointain changement de l'air, ou pource que peu souuent y a grande amitié entre les Chrestiens. Aussi arriuerent là mesme les Ambassadeurs d'Abraham, Roy de Barbarie, auec autres presens, de sorte qu'il sembloit que tous les Rois cherchassent à l'enuy, l'amitié & l'alliance de Charles. Toutefois pource qu'on eut doubte que ces Afriquains estoient plustost venus pour espier ses actions & entreprises, que pour aucune bonne volonté qu'ils portassent à la bonne fortune de Charles, il les renuoya soudain auec grands & riches dons, apres les auoir fort honorablement & magnifiquement traittez, afin qu'ils ne descouurissent ce qu'il vouloit faire & entreprendre. Car alors les Afriquains brassoient plusieurs pratiques contre les Chrestiens d'Espagne, que l'Empereur auoit en grande affe- D ction & recommandation. Quant au Roy de Perse, qui se disoit Roy des Roys, les François n'en auoient aucune crainte, à cause qu'ils estoient trop loing d'eux, & de leurs alliez. Au contraire, les Grecz pour estre proches voisins de Charles, le redoutoient fort. Ce qui fut cause, que pour luy resister, ils ayderent à Nicephore à se faire Empereur de l'Empire de Grece, & à chasser Irene, cognoissant bien qu'elle estoit trop foible pour resister à la grande puissance & bon-heur de Charles, & qu'il falloit à la bonne fortune d'vn grand personnage, opposer pareillement celle d'vn autre grand personnage.

D.CCCII

Charles pacifie l'Italie & part de Rome.

Tremblemẽt de terre merueilleux en Italie.

Saisons de l'annee desreiglees, suiuies de peste.

Ambassadeurs du Roy Persien à Charles.

Ambassadeur du Roy de Barbarie à Charles.

Pratique des Afriquains contre les Espaguols.

Dés que Nicephore eut esté faict Empereur de Grece, il enuoya ses Ambassadeurs vers Charles, pour renouueller l'alliance iuree entre luy & Irene, en leur traitté fut accordé, que le Grec se diroit Empereur d'Orient, Charles Empereur d'Occident, & delà en auant s'entr'appelleroient freres. Quant aux partages de leurs Empires, les Grecs auroient en Italie tout ce qui depuis Naples & Siponto, maintenãt nommee Manfredonie, s'estend en la haute & basse Mer de Leuant, auec la Sicile, & les autres Isles prochaines de ceste coste, & que les François auroient le reste.

Articles & traitté de paix entre Charles & Nicephore.

Mãfredonie.

DCCCIV. Que le Duc de Beneuent, ayant son estat en Lõbardie, ne seroit subiect ny à l'vn ny à A l'autre bien qu'il fauorisast beaucoup plus le Grec que le François, sur tout, à cause que les Venitiens prierent instãment le Pape, qui se mesloit de cest accord de Nicephore, qu'ils ne fussent aucunement meslez aux affaires de l'Empire d'Occidẽt, il fut dit, que la ville de Venise seruiroit de bornes à leurs Seigneuries, seroit neutre, porteroit egale reuerence & amitié aux deux Empires, sans estre suiecte à l'vn ny à l'autre: & ne seroit tenue de se liguer auec aucun d'eux.

Venise, borne de l'Empire d'Orient, & Occident.

Au partir de Verseil Charles print le chemin de France, & par les chemins depeschant tousiours affaires, enuoya par toutes les Prouinces de son Empire gẽs notables & feaux, lesquels il appelloit Senechaux, pour faire administrer Iustice à chacun, & reparer les abus & torts faits. En fin il se rendit en France, & à son arriuee tous les citoyens des villes allerent au deuant de luy, pour le receuoir & honorer, s'esiouissans grandement, & remercians Dieu, de ce qu'il auoit permis, que lors la France fust le seul soustenement, & principal appuy de tous les affaires humains. B

Seneschaux.

Congratulations des Frãçois au retour du Roy.

III.

Les estrangers estans vaincuz par Charles, ne trouuoient plus si dur de luy obeir, estant Empereur, qu'ils faisoient lors qu'il estoit simplement Roy de France, si biẽ qu'ils se pensoient estre sortis de seruitude, & entrez en liberté. Aussi esperoit on la fin de toutes guerres & inimitiez, sans les Saxons, qui ne pouuans oublier leur accoustumee rebellion, & ceste merueilleuse haine qu'ils portoient aux François, se reuolterent derechef, & attirerent les Vvestphales de leur ligue, leur remonstrans, que s'ils enduroient plus longuement la domination de ceux, qui de nouueau estoient deuenus si superbes, il ne leur falloit iamais esperer de liberté. L'Empereur n'y peut aller pour ceste annee, à cause de la peste, & fut contraint d'attendre l'an ensuiuant, que toute l'armee de France y passa, en laquelle y auoit grand nombre d'infanterie des alliez des François, & principalement des Abrodites Franconiens, & Bauares. Si estce que le iour de la bataille, l'infanterie des Saxons se monstra plus vaillante que celle des Imperiaux, tant que ces trois nations susdites furent contrainctes de ceder aux Saxons & Vvestphales, non qu'ils ne fussent en aussi grand nombre & plus, mais ils n'estoient pas encore si aguerris, & ne combattoient de si grand cœur pour la querelle de Charles, comme faisoient les autres pour se venger, & recouurer leur liberté, mesmes ils soustindrent le choc des gensdarmes François. Neantmoins voyans que leurs ennemis poursuiuoient tousiours leurs coups, & qu'ils les auoient enclos, ils tournerent teste, & par leur vaillance se firent faire place. De sorte que passans par le milieu de tous, ils passerent par leur Camp, qu'ils auoient assis en bien fort & auantageux lieu. Ils firent grande perte de leur costé: toutesfois elle ne surmontoit de guere celle des François. Si est ce que l'Emper. commanda, qu'ils fussent poursuiuis en grande diligence. Dont les Vvestphales tous effrayez se retirerent en leur pays, où promptement ils furent suiuis & vaincus, tant pour estre seuls, & abandonnez des Saxons, que pour auoir affaire à vne inuincible armee d'vn inuincible Prince. Les Vvestphales ne pouuoient mieux appaiser l'ire des François, que se faisans Chrestiens. Au moyen dequoy ils receurẽt tous le Baptesme & pour ceste occasiõ on les laissa en paix, puis on retourna contre les Saxons. Lesquels se voyans desnuez de gens de guerre, de Noblesse, & de Capitaines, & de toute esperance de secours, se rendirent incontinent, & cõfessans leurs frequentes rebellions estre venues d'vne furie plustost que d'autre chose, & souuent à la suscitation de Vvitikind & d'autres, ils obtindrent pardon. Toutefois l'Empereur, pour leur oster moyen de plus se rebeller, fit passer en la Gaule Belgique, vers les pays qui ont maintenant nom Flandre & Picardie, ceux qui habitoient delà les fleuues d'Albe & de Vvichinuodi, auec leurs femmes & enfans, & leur furent ordonnez demeures auec les premiers qui y estoient passez vne autre fois. Dix mille d'entre eux furent semblablement depeschez par toutes les Gaules. Et afin que les pays de de là les susdites riuieres ne demeurassent vagues, on y enuoya les Abrodites pour les habiter. Ce qui auint és annees 803. 804. 805. Alors apres tant de rebellions, & de batailles, finirent ces guerres de Saxe, qui durerent 33. ou selon d'autres 34. ans, par les frequentes rebellions des Saxons, qui se reuoltoient à tous poincts. Et bien que souuent ils battissent les François, si est-ce qu'à la fin ils furent du tout vaincus: mais ils ne combattirent ensemble que deux fois en bataille rangee,

Reuolte des Saxons.

Victoire des Saxons sur les Imperiaux.

C

Que peuuent vengeance & liberté en l'homme.

Les Vvestephales vaincus se font Chrestiens.

Transport des Saxons apres leur redditiõ. D

Les guerres des Saxons de quelle duree.

A le rangee & toutes deux en vn mois, l'vne pres du mont auquel depuis fut donné le nom de Mont Sacré, l'autre à la riuiere de Hasa, & à toutes deux Charles estant en personne. Nous auons cy dessus dit les causes de leurs frequẽtes rebellions, l'vne la diuersité de Religion, l'autre le different de leurs limites, & l'autre la crainte de la puissance & grandeur des François. Voila les causes premieres, qui estoient esmues par les menees, pratiques, & remonstrances de Vvitikind, Duc des Angriaues, qui entre les Saxons auoit plus d'authorité qu'autre Saxon, qui y fust, de la race duquel descendirent les deux Empereurs nommez Henris, l'vn surnommé l'Oyseleur, & l'autre de Bamberg, & trois Ottons. Quelques vns disent, que de luy est aussi descendue l'origine des Ducs de Saxe, & des Marquis de Misne, & les font venir de Vvitikind son fils. Pareillement qu'en Italie la race des Ducs de Sauoye, & des Marquis de Montferrat en est venue, & en France la race de noz Rois, tirant son origine de Hues Capet, le grand pere duquel, nommé Robert (duquel nous parlerons en son lieu) estoit directement descendu dudit Vvitikind.

D.CCCIX.

Occasion de la rebellion des Saxons.

Origine des Ducs du Saxe, & de Sauoye, & des Rois de France.

Charles doncques ayant vaincu de tout point les Saxons, les contraignit d'ẽbrasser la Religion Chrestienne, & de s'accoustumer à l'inuocation du nom de Dieu: qui estoit la seule cause, pour laquelle (en ensuiuant la mesme volonté de son pere, & de son ayeul qui pour mesme occasion les auoient guerroyez) il leur auoit fait la guerre. Il abattit leurs Idoles, ausquelles leur deuotion estoit si grande, & au lieu ou l'on les adoroit, fit bastir des Eglises, la charge desquelles il donna à des Euesques, hõmes de bonne vie & de grande doctrine, & erigea plusieurs Eueschez: entre lesquels fut celuy d'Osnaburg & Selingstet, distinguant leurs dioceses, & les dotant de plusieurs grands reuenuz pour les ayder à viure.

B

Les Saxons reduits au Christianisme.

Geoffroy Roy de Dace, maintenant nommee Transsiluanie, ou de Dãnemarch, venoit auec vne grosse armee de mer, & vne grande Cauallerie, au secours des Saxõs, & vint iusques au lieu de Silesthorp, sur les cõfins de son Royaume & de Saxe. Mais entendant que ceux, au secours desquels il venoit, estoient destruits, il changea de volonté, & par ses Ambassadeurs enuoya demander à l'Empereur paix & amitié, laquelle luy fut accordee, à la charge qu'il rendroit aux Empereurs les Saxõs, qui s'en estoient fuys vers luy, afin qu'en son absence, apres son depart, ils ne remuassent encore quelque nouuelle flãme dedans les cendres des ruines de la Saxe.

C

Paix entre Charles & Geoffroy, Roy de Dace.

Les Vvestphals non contens d'auoir esté bien battus se reuolterẽt peu apres, sẽblãt qu'ils eussent deliberé de renouueller les anciennes coustumes des Saxõs. Aussi quelques vns pensent, que Vvestphalie soit en Saxe. Ils furent reduits sans grande perte ny d'vne part ny d'autre: puis ils receurent loix & ordonnances des François, ausquelles soudain ils cõtreuindrẽt, & se mutinerẽt autãt que iamais, de sorte qu'ils perdirent en vne bataille, que pour ceste occasion on leur dõna, presque toute leur meilleure ieunesse: qui fut cause qu'ils demanderent humblement la paix: & l'ayãt obtenue, ils la rompirent incontinent: car esperãs estre secouruz des Danois, ils recommencerent la guerre. Mais pource que le Roy des Danois auoit contracté amitié auec l'Empereur, & qu'ils n'eurẽt secours d'eux, ils furẽt derechef vaincus, & entierement desconfits, tant qu'ils ne faisoient plus que requerir pardon de leur folie. En quoy ils meritoiẽt vne griefue punition, pour auoir si souuent rompu leur foy, la meritans plus griefue qu'õ ne la leur eust sceu dõner. Toutesfois l'Empereur accoustumé à vaincre ceux qui se defendoient, & à departir sa clemence & misericorde à ceux qui la requeroient, leur pardõna, & leur bailla Officiers pour leur faire iustice, desquels ils pouuoient appeller en son conseil. Puis il leur enuoya vn Parlement des plus gens de bien de son Royaume, qui iugeoient en diffinitiue sans aucun appel.

Deffaicte des Vvestphales.

Naturel de Charles.

D

Parlement estably en Vvestphalie.

Ces iuges auoient expres commandement de l'Empereur, de visiter souuent & secrettemẽt toutes les villes, bourgs & assemblees de Vvestphalie, & prendre garde aux paroles & iniures des habitans: & sur toutes choses de faire prendre sur le lieu & sans autre forme de proces, tous ceux qu'ils cognoistroient tenir parole de rõpre la paix, ou changer de Religion. Il fit estroitement obseruer ceste ordonnance, que ny les biens, ny grandeur, ny faueur, n'en sauuoient pas vn: car tant le grãd, que le petit, estoit presque plustost pendu, qu'on eust entẽdu pourquoy il estoit accusé. Ce qui effraya tellement le peuple, que lors qu'il voyoit quelqu'vn puny de ceste ignominieuse mort, il ne doutoit point que ce ne fust vn mutin. La crainte de ce nouueau

Ordonnance contre les mutins.

DCCCIX. iuge, & autres qui auoient charge, tindrent si secrets les signes, par lesquels ils cognoissoient les seditieux, que mesmes apres la mort de Charles, que ceste ordõnãce duroit encore, les Vestphales ne les peurent tãt gẽner, qu'ils les voulussent declarer. L'Empereur auoit bien puissance de vaincre les Saxons, de les bannir de leur pays, & de les destituer de toutes forces & moyẽs de se rebeller, & de faire la guerre, neãtmoins il ne peut onques dompter la Saxe. Car incontinent que les Abrodites, qui estoient des plus anciens & fideles alliez de Charles, s'y furent habituez, ils prindrẽt la coustume des Saxons qui en estoient sortis, & deuindrent encore pires ennemis des François, desquels ils sçauoit la discipline militaire, pour les auoir longuement seruis en leurs guerres. A raison dequoy ils vsoient communement de mesmes façons de combattre, de mesmes ordonnãces, de mesmes armes, & de mesmes accoustremens, & se pouuoient bien accomparer de vaillance à eux, mais non pas d'heur, qui vient seulement de Dieu, & principalement és guerres. Charles qui cõmandoit aux autres Roys, qui auoit tant vaincu de nations, & tant dõpté de prouinces, estoit si riche & puissant, qu'il estoit malaisé qu'il fust vaincu d'vne seule nation: Si est-ce qu'en vne bataille qu'il eut contre eux, quoy qu'il emportast la victoire, il y perdit plusieurs vaillans hommes. Ces choses aduindrent és annees 807. & ensuiuans.

Saxe indontable.

La bonne issue des guerres vient de Dieu.

Les Huns n'estoient encore entierement domptez, de sorte que retirez en leur Royaume, ils se defendoient brusquement de Charles, fils de l'Empereur, auec lequel ils vindrẽt souuent aux mains, où quelque fois ils auoiẽt du meilleur, quelquefois du pire, mais finablement furent tous deffaits, & y perdirent le meilleur de leur ieunesse. Apres ceste deffaicte, le ieune Charles dõna le butin à ses soldats, & enuoya le Roy de ce pays à l'Empereur son pere, & tout son thresor pareillemẽt, la plus grãde partie duquel fut donnee aux hospitaux, & aux blessez & aux malades, & l'autre fut enuoyee à Rome, pour faire reparer les Eglises ruinees & tombees du tremblemẽt de terre, d'où nous auons cy dessus parlé. Les Huns, qui auoient parauant ruiné, & tourmenté toute l'Europe, seruoient lors de proye non seulement aux François leurs ennemis, mais aussi aux voleurs Esclauõs, desquels ils estoient plus pillez, que des François mesmes, tant que ils furent contraints chercher l'alliance de l'Empereur contre les Bohemes, qui estoiẽt les principaux d'Esclauonie. Le ieune Charles y retourna & ne se trouua moins empesché à defendre les Huns, qu'il auoit esté à les vaincre. Car les François ne pensans trouuer en Boheme aucũs hõmes de defense, ains quelques vaillans seulement, en rencontrerẽt de tels que le conflict qu'ils eurent auec eux, dura long tẽps, & fut plus douteux contre les François & les Bohemes, tous deux vainqueurs des Huns, qu'il n'auoit oncques esté contre les Huns. Tellement que les Bohemes n'eussent point esté dõtez par vne seule bataille, sinon que leur Duc nõmé Lecchon, exerçant en cest endroit & la charge d'vn sage Capitaine, & le deuoir d'vn vaillant soldat, voyant que quelque occision qu'on fist des François, on ne leur pouuoit faire perdre place, à cause qu'ils tenoient trop bon ordre, delibera de les rompre: & pource faire il assembla vn petit escadron de ses plus forts & courageux hommes, qu'il ordonna en triangle: puis voulant donner la teste baissee dedans la bataille de ses ennemis, il y fut tué des premiers: qui fut cause de l'entiere deffaicte des Bohemes, autrement la victoire estoit en grand branle. Peu de François y furent occis, toutefois plusieurs de leurs alliez y demeurerent. Quant aux Bohemes, ils n'auoient amené auecques eux, que des leurs mesmes. Au moyen dequoy, la plus part de leur Noblesse & de leurs ieunes Princes y mourut. Ce qui auint és annees precedentes.

Victoire de Charles sur les Huns.

Esclauons voleurs.

Combat furieux des François & Bohemes.

Deffaicte des Bohemes.

IV. Deuant que ceste guerre eust du tout prins fin, le Pape Leon pour euiter les menees de quelques Prelats qui luy vouloient mal, à cause que trop aigrement il les reprenoit de leurs vices, s'en vint en France: & y a deux opinions sur la cause de son voyage. Les vns disent, que ledit Pape disoit venir és Gaules expres, pour dedier l'Eglise Nostre Dame, que Charles auoit faict bastir à Aix la Chappelle, & sẽblablement pour cõmuniquer auec luy du precieux sang de Nostre Seigneur Iesus Christ que nouuellemẽt on auoit trouué à Mantoue. Mais l'occasion qui fit entreprẽdre à Leon en son vieil aage, vn si long chemin, ne fut tant le respect de ce precieux sãg, ny de la dedicace de ladite Eglise d'Aix, que pour euiter les querelles qui à Rome se dressoient contre luy. & plus facilement communiquer auec l'Empereur des af-

Occasion du Voyage du Pape Leon en France.

A faires d'Italie. En ceste mesme saison, qui fut selon aucũs l'ã de salut 804. ou d'autres 811. Aaron Admiral des Sarrasins, ayant auec 300000. hommes, assailly les terres de l'Asie, qui estoient soubs l'Empire de Grece, contraignit Nicephore d'acheter honteusement la paix de luy, en payãt tous les ans à ceux de sa nation pour le rachapt de son Empire, trente mille pieces d'or, & trois mille pour le rachapt de sa teste. D. CCC X. Nicephore tributaire d'Aaron, Admiral des Sarrasins.

Le Pape retournant à Rome, passa par la ville de Treuise, là où l'Euesque de Grado, nommé Fortunat Gentil-homme Venitien luy fit entendre la haine qu'il portoit à Iean, & Maurice Ducs de Venise: pource qu'ils auoient du haut d'vne tour en bas precipité Iean Euesque de Grado son oncle paternel: dont ledit Fortunat ayant deliberé de s'en venger, & coniuré auec Obelier son frere de tuer lesdits Ducs, pere & fils, sa coniuration auoit esté descouuerte, & ne sçauoit plus où se retirer, craignant la fureur de ses ennemis. Le Pape luy conseilla de s'en venir en France vers l'Empereur, duquel il l'asseura pouuoir auoir secours. Or le Pape vouloit mal aux Venitiens, pource qu'ils fauorisoient secrettement les Grecs, ses ennemis. Le Pape retourne à Rome.

B Fortunat vint vers l'Empereur, auquel pour l'exciter contre les Venitiens, & de sa cause particuliere faire vne generale, il fit entendre, que les Ducs de Venise contreuenãs au Traité qui auoit esté faict entre luy & l'Empereur de Grece par lequel il estoit dict, que les Venitiens seroient neutres, sans se mettre du party de l'vn ny de l'autre, faisoient neantmoins tout ce qu'ils pouuoient contre l'Empereur Charles, & que c'estoient eux, qui estoient cause de ce qu'audit Traité il auoit esté fraudé des villes de la Dalmacie, lesquelles luy eussent donné vne belle occasion d'estendre plus auant son Empire. Remonstrances de Fortunat, Euesque de Grado, à l'Empereur.

Dauantage, qu'ils exerçoient toutes voyes d'iniustice, tant enuers leurs subiects, que leurs voisins. L'Empereur presta volontiers l'oreille à l'accusation de Fortunat, mais pource qu'il auoit d'autres choses à faire, & à soustenir d'autres guerres en personne, il donna charge à Pepin, son fils, d'aller en ceste guerre.

Pepin ne demandoit pas mieux que besongne propre pour guerroyer, & estant entré en Italie, entendit les mesmes plainctes de plusieurs, voisins & suiects, mesmes des Venitiens, qui impatiemment supportoient, que tous les iours leur grandeur s'augmentast, & que la liberté de la ville de Venise seule eust par tant d'annees & siecles demeuré impollue, parmy tant de guerres, de troubles, & de ruines de tãt de villes d'Italie. Pepin dissimula ce qu'il vouloit faire en cela. pour attendre vne bõne occasion. Les Venitiens, qui s'apperceurẽt que la ialousie de leurs voisins leur attireroit quelque grãd trouble, enuoyerent vers Nicephore, Empereur des Grecs, luy remonstrer en quel danger la chose publique Venitienne estoit exposee, s'il ne les secouroit. Qu'ils preuoyoient bien, qu'vne grande tempeste de guerre deuoit venir fondre sur eux, & que s'ils n'estoient secouruz de leurs amis, ils estoient en danger de perdre & ville, & vies, & liberté, qu'ils auoient si longuement gardees. A cela encores ils adiousterent pour plus esmouuoir Nicephore à les secourir, que tout le dessein & le desir des François estoit de s'emparer des Mers de Leuant, & puis de l'Empire, & de l'en chasser honteusement & vilainement. Ils vserent en cela de tous les artifices dont vsent ordinairement ceux qui pour leur commodité veulent esmouuoir leurs amis contre leurs ennemis, & donnerent à Nicephore martel en teste. Nicephore, qui estoit homme paoureux, esmeu de ces paroles & remonstrances, & entendant le mesme de plusieurs autres endroicts, & craignant grandement que le bon-heur des François le deposast de son Empire, promit aux Venitiens que toutes fois & quantes qu'ils seroient assaillis par les armes des François, il les aideroit tant par mer que par terre. Et que cependant il enuoyeroit bien tost vne armee de mer sur les costes de la mer Adriatique pour les garder, & pour defendre les limites de son Empire, & les terres de ses voisins. On attendoit donc vne nouuelle guerre en Italie, quand Obelier, frere de Fortunat, qui s'en estoit fuy à Treuise, y estant, fut par les bannis Venitiens, qui estoient auec luy, esleu Duc de Venise. Pepin va en Italie. C Ialousie cause de grands maux. Plainte des Venitiens à Nicephore. D Promesse de Nicephroe aux Venitiẽs. Obelier faict Duc de Venise.

Les Ducs de Venise, Ieã & Maurice, pere & fils, estõnez de ceste nouuelle electiõ d'Obelier, & voyans que leurs affaires se portoient mal, s'en-fuirent à Mantouë. Obelier voyant la ville de Venise destituee de leurs chefs, entra dedans icelle, auec la factiõ des bãnis, & s'ẽpara de la puissance souueraine, qui tumultuairemẽt luy auoit

D. CCCX. esté donnee à Treuise. Fortunat estant cependant en Frãce, aduerty de ce qui se passoit à Venise, incontinẽt partit de Frãce & s'y trouua à Venise pour assister son frere, qui par la permission & consentemẽt du peuple associa auec luy au gouuernemẽt de l'estat, son frere Fortunat. Il y en a qui disent, que Valentinian, leur plus ieune frere, fut aussi par la volonté du peuple adopté audit gouuernement, afin qu'en mesme temps trois freres gouuernassent l'Estat, & que l'vn ou l'autre d'eux trois venant à mourir, ou à estre absent, ou empesché ailleurs, la ville ne chãgeast point de maistre. A

Estat de Venise peu paisible. Pour cela, l'estat de la ville ne fut pas plus paisible. Car quãd Fortunat & Obelier eurent entendu, que ceux de Heraclee vouloient remettre les Ducs, Ieã & Maurice, en leur Estat, pource qu'ils estoient de Heraclee, Obelier, homme vindicatif, & cruel, suscita ceux d'Equuli, voisins des Heracliens, de leur courir sus, & de leur faire le pis qu'ils pourroient, pour les garder de secourir lesdits Ducs, ses ennemis. Il n'eut pas beaucoup affaire a susciter les Equilins contre les Heracliens, car ils auoient eu souuent, & de long temps querelle ensemble, pour les differens de leurs confins, cõme il aduient qu'il y a tousiours debat entre deux peuples voisins de leurs terres. Inimitié des Heracliens & Equilins.

Adonc voila les Equilins & les Heracliens en guerre, & se donnerent vne petite bataille, là où d'vne part & d'autre il fut combatu de plus grande haine que de force, & fut plus calamiteuse aux Equilins qu'aux Heracliens. Là suruint Obelier, & les Tribuns de la ville de Venise, lesquels pour empescher que doresnauãt aucune guerre renasquist entre ces deux peuples, & que de là le mal ne vint à gaster l'Estat de Venise, de leur consentement mesme il fut arresté entre-eux tous, que ces deux villes seroient rasees, & que les habitãs d'icelles viendroiẽt habiter a Venise. Ceux qui ont escrit l'histoire Venitienne, asseurent qu'en ceste façon furent ruinees lesdites deux villes. Mais d'autres sont d'opinion, que ces deux villes furent rasees par le susdit Pepin, en haine des Venitiens. Quant à ce qui touche l'origine & la cause de la guerre de Pepin, contre les Venitiens, les opinions en sont diuerses. Les vns la tirẽt de l'accusation que Fortunat, susdit Euesque de Grado, vint faire en France, cõtre les Ducs de Venise: & les autres disent, que ce fut pource que les Venitiens, qui n'estoiẽt subiets à l'vn ny à l'autre Empire (comme il auoit esté accordé au Traicté des deux Empereurs) fauorisoient neantmoins secretement le party & les affaires de Nicephore contre Charles. Quelques historiens disent, que les Venitiens se rendirent à la puissance de Pepin, par les menees de Fortunat & d'Obelier, & que leur premiere liberté leur fut renduë, à la charge qu'ils n'auroient par apres aucune intelligẽce ny association auec l'Empire Grec. Mais les escriuains des histoires Venitiennes ne font aucune mention de cela. Il y en a qui disent, que Pepin auoit le cœur & le desir tendu à conquerir la Dalmacie, pour la ioindre à son Royaume d'Italie, & qu'à fin qu'il eust vn meilleur & plus aisé moyen de venir au dessus de ses desseins, il tenta par l'entremise de Fortunat, Euesque de Grado, qui estoit fort affectionné au party de l'Empereur, son pere, de faire en sorte enuers les Venitiẽs, que par vn nouueau Traicté d'amitié & d'intelligence ils fissent vne particuliere & bien ample declaratiõ enuers ledit Empereur, son pere, & luy, de l'affection & secours qu'ils luy voudroient porter en ceste entreprinse. Fortunat fit entendre cecy a Obelier, & le tira facilemẽt a ceste volõté. Et bien que les Tribuns de la ville auparauant eussent descouuert l'intentiõ & le dessein de Pepin, si est-ce que sans dire mot ils attendirent que quelque chose se remuast en son nom. Mais quand ils furent à plein aduertis de sa demande, ils requirent que cela fust remis au conseil: lequel pour cest effect ils firent conuoquer de tous les principaux de la ville, & des isles des enuirons, là où les affections & aduis furent aussi diuers, que la matiere se trouua estre de difficile discussiõ. Honoré, gentilhõme Venitien, & homme de grãde authorité enuers les Venitiens, & au demeurant treseloquent, remõstra qu'il seroit bon de faire vn nouueau Traicté auec Charles & Pepin, & d'accorder audit Pepin, sinon tout, au moins partie de ce qu'il demãdoit. Angelo Particiaco, qui puis apres fut Duc, estoit d'aduis qu'on ne chãgeast aucune chose du premier Traicté, & luy, & ledit Honoré, accompagnerent leur aduis d'vne lõgue & biẽ elabouree harãgue. En fin l'opiniõ de Particiaco fut la maistresse, & fut resolu, qu'ils demeureroiẽt en leur premier traicté. Alors ils enuoierẽt vers Pepin leurs Ambassadeurs, qui auoiẽt charge de le remercier du bõ & louable desir qu'il auoit eu de faire vne nouuelle ligue auec les Venitiẽs, & pour luy faire trouuer bõne

Equuli & Heraclee rasees. — B
Occasion de la guerre de Pepin contre les Venitiens. — C
Dessein de Pepin. — D
Conseil tenu par les Venitiens sur les demandes de Pepin.
Ambassadeurs des Venitiens à Pepin & l'Empereur.

A la resolution auoient faicte, de vouloir demeurer en leurdit premier Traitté. Aussi D.CCCX.
furent enuoyez en France Ambassadeurs des Venitiens vers l'Empereur, qui auoiēt cōmādemēt & instructiō de les descharger enuers luy, des accusations & fautes que certains bannis de Venise leur imposoient, disans par tout que les Venitiens ne haïssoient rien tant au monde, que Charles & les François, & n'aymoient rien tant que Nicephore & les Grecs, & qu'ils dependoient tous de l'ombre & de l'autorité dudit Nicephore. Les Ambassadeurs sceurent si bien purger les Venitiens, de ce dont ils estoient accusez, qu'ils contenterent merueilleusement l'Empereur, & l'amadoüerent si bien auec leurs belles paroles, qu'il les pria de n'estre plus en doute de son amitié, laquelle il leur promettoit à iamais asseuree, leur promettant de viure en leurs anciennes franchises & libertez.

Peu de temps apres vne grosse armee nauale de Nicephore vint aux costes de la Dalmacie, & en estoit Chef & Admiral vn Gentil-homme Grec, nommé Nicete, qui estoit Patrice. Il vint à Venise, là où il fut parlé du tort qu'on faisoit aux Dalmates, & de ce qu'on cōmençoit de les inquieter. Aussi il fut parlé de la paix sans qu'elle fut faicte: seulement on fit trefues pour quelques mois. Ceux qui ont escrit cecy, ne disent point quelles iniures aduindrent, pour lesquelles il falloit faire ces trefues. Mais pource que le Roy Pepin faisoit des courses sur le pays d'Istrie, & qu'à cause de ce on estoit en crainte d'vne guerre guerroyable, il est vray-semblable, que les deux parties conuindrēt par ensemble, qu'il y auroit feries de guerre pour quelque tēps. Et faut par là coniecturer, que cela aduint nō seulemēt pour la proximité des pays, mais pource que l'armee de Nicephore ne fust iamais venuë en la coste de la mer Adriatique à la priere des Venitiens, sans estre bien asseuree qu'ils fussent en guerre ouuerte, & n'eust voulu la premiere assaillir les pays detenuz par Pepin, qui estoit en Italie plus fort que le Grec, si Pepin n'eust le premier ouuert l'occasion de la guerre, & commencé à faire les iniures. Bien tost apres la venue de Nicete, l'Euesque Fortunat derechef retourna en France, se repentant (comme coulpable) de l'affection qu'il auoit portee à l'Empereur. Peu de iours apres que Nicete fut arriué à Venise, par le commandement de son maistre, il donna à Obelier plusieurs grands presens, & le fit grand Escuyer de l'Empire Grec. Beat frere d'Obelier accompagna Nicete iusques à Constantinople, pour, au nom du Duc de Venise, remercier hūblemēt Nicephore, de la faueur & de l'honneur qu'il luy auoit faict, & pour monstrer publiquement audit Nicephore, la grāde & parfaite affection que les Venitiēs portoient a luy, & à sa grandeur. Christophle Euesque d'Oliuo, qui s'en estoit fuy auec les Maurices, pource qu'il auoit esté accusé d'auoir soustenu le party des Frāçois, & auoit esté remis en sa patrie & en ses biens, fut auec Beat enuoyé vers Nicephore. Aussi y fut enuoyé auec eux Felix gouuerneur d'Oliuo, qui estoit pareillemēt soupçonné de tenir le party des Frāçois. On enuoya ces d'eux hōmes bien loing, en ceste Ambassade, non tāt pour aucune bōne opinion qu'on eust d'eux, que pour leur oster le moyen de seruir en aucune chose à Pepin, sur le nouueau remuemēt d'affaires.

Armee de Nicephore & l'occasion de sa descente.

Trefues accordees.

Obelier creé grand Spathaire.

Cependant Pepin auquel le ieune aage donnoit vne ambition desmesuree, & vn grand orgueil, & lequel la grandeur de son pere enorgueillissoit tellement qu'il ne pouuoit permettre qu'aucū luy fist la loy, ny vesquit à pair auec luy, dressa vne armee nauale en la mer haute du Leuant. Les Venitiens se voyans asseurez d'auoir à soustenir vne forte guerre, enuoyerent aduertir Nicephore, des apprests & des desseins de Pepin, & ensemble le prier & exhorter de vouloir dresser vne forte armee nauale, pour conseruer l'Empire de la mer. De leur costé ils ne chommoient pas, car ils equipperent leurs vaisseaux, firent venir à leur port ceux qu'ils auoient enuoyez biē loing sur mer en marchādise, mirent garnisons dedans vn chasteau aupres de Brindisi, & le fortifierent, & firent les preparatifs de toutes les choses qu'ils cognurent estre necessaires pour le soustien d'vne longue guerre. Nicephore sans tarder gueres, enuoya Paul, gentilhomme Grec, auec vne forte armee de mer, sur les costes de la mer basse de Leuant, & luy commanda de declarer la guerre à Pepin.

Pepin dresse armee en la mer de Leuāt.

Aduis des Venitiēs à Nicephore sur ce.

Paul ayāt passé la Sicile estant venu en la mer Thyrrhene, print, moitié par force, moitié par ruse de guerre, la ville de Populonia en Hetrurie, & la pilla: puis mit à feu & à sac toutes les villes maritimes de ceste coste. L'autre armée de Nicephore estāt

Prinse de Populonia.

DCCCX. soubs la charge de Nicete en la haute mer de Leuant, assaillit la ville de Comachio, A
assise dedans vn estang, pres la ville de Rauenne. Mais Nicete estant viuement repoussé par les habitans de la ville, soit par leur force & hardiesse, soit par le reflux de la mer, (car l'vn & l'autre se dit) fut repoussé auec grād carnage & perte des siés, & estant frustré de son dessein fut contraint de se retirer. Venant à Venise, il logea dedās la maison d'Obelier & de Beat, qui estoit de retour du voyage qu'il auoit faict vers Nicephore, & fut honoré de la dignité Consulaire. Iusques alors il y auoit eu

Ialousie de deux freres.

entre Obelier & Fortunat, freres, vne secrette ialousie, laquelle estoit nourrie, non tant par vne haine, que par la diuersité des mœurs, & du naturel: car Beat estoit doux & affable, & homme qui sçauoit gaigner les cœurs des hōmes, & au contraire Obelier estoit superbe, colere & prompt à faire toute iniure, & à prendre vengeāce. En ceste dissimilitude de mœurs, pource qu'Obelier auoit espousé vne fēme natiue de France, laquelle quelques vns (mais faussement) disent auoit esté bastarde de l'Empereur Charles, le nom de Beat estoit beaucoup plus agreable au peuple que celuy d'Obelier, & desia Obelier estoit venu en soupçon de fauoriser secrettement le party B
des François, dont estant ceste opinion entree dedans les entēdemēs d'vn chacū, il

Obelier s'enfuit en Frāce.

deuint si hay & si mal voulu du peuple qu'il fut cōtraint de s'enfuir en France, vers l'Empereur, auquel selon la coustume des bānis & des irritez, il fit entēdre vne infinité de mēsonges, disant que sō frere Beat auoit vsé enuers luy de la plus cruelle ingratitude, dont homme sçauroit vser, & qu'apres l'auoir adopté, comme cōpagnō à la puissance & cōmandement de l'Estat de Venise, en recōpence de ce grand benefice & honneur, son frere luy auoit donné occasion de s'enfuir: estāt reduict en ceste extreme necessité, qu'il auoit esté contrainct d'abandōner Venise, pour euiter ces embusches & machinations. Apres cela il monstra à l'Empereur qu'il estoit biē aisé de faire entrer les Venitiens en ligue auec luy, à la moindre priere qu'on leur en feroit. L'Euesque Fortunat secondoit Obelier en son langage, lequel cy-dessus nous

Obelier & Beat se rendent à Pepin.

auons dict s'estre retiré en France. Peu apres (comme quelques vns ont laissé escrit) les deux freres, Obelier & Beat, se reconcilierent, & se firent bons freres & amis, & quelque tēps apres, estant leurs affaires en mauuais estat, ils s'allerent rēdre à Pepin. Mais deuant que les Venitiens fussent assaillis derechef, fut agitee à Venise la cause C
des Dalmates, l'issue de laquelle ne fut pas meilleure qu'elle auoit esté au-parauāt.

Alors Pepin accusant les Venitiens de ce qu'ils estoient cause, que ses affaires & desseins n'auoient pas prins la fin qu'il desiroit, tournant contre eux la haine que parauant il auoit portee aux Dalmates, commença de se declarer leur ennemy, & leur faire guerre ouuerte. Il couurit le desir de la guerre qu'il leur vouloit faire, de

Pepin fait guerre aux Venitiens.

ceste cause: mais la vraye occasion estoit que l'armee nauale des Venitiēs estoit aidee & secouruë des deniers & des hommes de Nicephore. Parquoy Pepin, pres de Rauenne dressa vne forte armee de mer, pour empescher que les Venitiens fissent aucune course sur la mer, & qu'aucun secours peust entrer en leur ville, & que par ce moyen estans priuez d'aide & de viures, ils fussent contraints de se rendre bien tost. Les Venitiens voyans que ceste guerre se hastoit par diligence de Pepin, & plus qu'on n'eust pensé, enuoyerent messagers sur messagers vers Nicephore, pour

Les Venitiēs s'arment.

le prier de faire haster son armee & son secours, mettant garnison aux lieux qui en auoient le plus besoin. Pour tenir Pepin longuement aux abois, iusques à la venue D
de l'armee de Nicephore, ils armerent les ports de bons & grands nauires, & mirent les petits sur les embouscheures des riuieres.

Quelques vns ont escrit, que les Venitiens furent par deux fois assaillis par Pepin, & qu'à la premiere, la ville de Heraclee fut ruinee. Les autres disent, qu'ils n'eurēt qu'vne fois la guerre auec Pepin, & qu'estant entré sur leurs terres, il print d'assaut la

Prinse de Brōdolo, Clodia, Palestrine, & Albiote.

ville de Brondolo, la tour de laquelle fut vaillamment defendue, & apres la ville de Clodia se rendit, puis Palestine assise sur l'embouchure de la riuiere de Bacchilon, maintenāt par vn mot corrōpu appellee Palestrine. Albiote aussi separee par vn grād & profōd canal de l'Isle de Malamocque, fut prinse par les armes des Frāçois. Quel-

Malamoque, iadis demeure des Ducs de Venise.

ques vns n'estoiēt pas d'aduis de rēdre Malamocque, qui estoit lors la demeure des Ducs: mais en fin Particiaco, (duquel cy-dessus a esté faite mention,) fut d'aduis que tous les Venitiens se retirassent à Realte, qui est maintenant le milieu du lieu où est assise la ville de Venise. Il remonstroit aux Venitiens, que les rauages de la mer pou-

A uoient facilemẽt estre occupez & saisis par vne armee de terre, mais que les isles, qui de toutes parts estoient enuironnees de mer ne le pouuoient pas estre si facilemẽt, & que les François cognoistroient bien tost, quelle difference il y auoit entre les guerres de terre, & celles qui se font sur la mer. Dauantage que l'armee nauale de Nicephore, qu'on disoit venir, fortifieroit grandement celle des Venitiens, & que d'autãt que leurs affaires se porteroient de mieux en mieux autour des isles, d'autant se porteroient mal ceux des François. Premieremẽt le menu peuple inhabile aux armes, fut commandé de sortir de Malamoque, auec tous ses meubles : en apres le Clergé auec leurs ornemens Ecclesiastiques, leurs Reliques & puis tout le reste du peuple s'en alla à Realto, horsmis quelques-vns qui aymerẽt mieux attendre en leurs maisons, l'euenement de ceste guerre, que changer de demeure, & l'aller choisir toute nouuelle en autre lieu. Quelques-vns disent que Valentinian, frere de Beat & d'Obelier estoit Duc en ce temps-là, par le commandement duquel fut faite ceste transmigration de Malamocque à Realto. Les autres ne faisans aucune mention de Valentinian, disent qu'incontinent que ceste guerre de France eut fait deloger les Heracliens de Malamocque, ils creerent à Realto, dés qu'ils y furent entrez & arriuez, Particiaco pour leur Duc.

D.CCC X.

Les Venitiens se retirent a Realte.

B

Quand Pepin vit que la deliberation de la guerre des Venitiens estoit changee, il demeura longuement en doute de ce qu'il deuoit faire, à sçauoir s'il mettroit luymesme ceste guerre à fin, ou si la laissant imparfaite, il s'en iroit vers son pere, & en lairroit la charge à vn autre: car par l'opinion de tous, on voyoit que ceste guerre attrainoit vn long tẽps, & qu'il seroit malaisé, voire impossible de pouuoir empescher que les Venitiens & leurs voisins insulaires, n'eussent autant de viures qu'ils en voudroient, à cause des diuerses bouches & entrees de mer, qui se regorgent dedans l'estang, où Venise est assise. Lesquelles ne pourroiẽt estre empeschees que par vne armee nauale, & par terre le passage & l'aduenuë de toutes choses estoit libre par le moyen des riuieres qui se iettoient dedans ledit estang. Mais Pepin deuant que venir à essayer l'extremité de leurs forces, enuoya vn heraut vers eux pour leur demãder s'ils vouloient se rendre, ce pendant qu'il y auoit encore en luy quelque reste de clemence pour les pardonner, ou attẽdre par la prinse d'eux & de leur ville, l'extreme cruauté & rigueur de ceux qui par assaut, & autre force prennent les villes & les païs. Les Venitiẽs enuoierẽt leurs Ambassadeurs vers Pepin, auec charge de traitter de la paix auec luy moyennant qu'il la voulust donner à douces & honnestes conditions, bien que chacun cogneut que iamais Pepin & eux ne s'accorderoiẽt les conditions de la paix, ains ne faisoient cela, que pour laisser tousiours couler le temps, en attendant l'armee nauale de Nicephore. Lesdits Ambassadeurs venus en la presence de Pepin, auec grande humilité luy demanderent pardon & paix. Pepin les regardant auec vn visage plein de cholere, & auec les yeux enflez de fureur, leur respondit: Estes vous venus icy, ou pour demander la paix, ou pour vous rendre ? & comme ils respondissent qu'ils estoient venus pour la paix, moyennant qu'elle leur fut par luy donnée à honnestes & iustes conditions, il leur repliqua, Vous deuiez venir icy pour vous rendre, & non pour parler de la paix. Allez & rapportez à vos Venitiens, que bien tost leur ville portera les peines meritoires, & dignes de son orgueil & perfidie, pour auoir trop souuent irrité nostre clemence. Auec ces rudes paroles il laissa aller sesdits Ambassadeurs, & commanda que chacun s'apprestast au combat naual. Bien peu d'escriuains des choses Venitiennes ont parlé de ceste legation.

Assiette de Venise.

C

Herault de Pepin aux Venitiens.

Responce de Pepin aux Ambassadeurs Venitiens.

D

Mais cependant que Pepin se preparoit à la bataille nauale, les Insulaires, qui au commencement auoient prins vne ferme resolution de ne permettre iamais le passage, & l'entree aux François, que sur les corps & le carnage de beaucoup des leurs, incontinent qu'ils entendirent que Pepin auoit deliberé de transporter la guerre dedans les Isles, les Tribuns firent vn Edict, par lequel ils ordonnerent que tous ceux de toutes les prochaines isles, qui estoient d'âge pour pouuoir combattre sur mer, eussent à venir incontinent à Realto. Victor Heraclean fut fait chef de ceste armee & de ceste guerre, qui en ce temps-là estoit celuy d'entre tous les Venitiens estimé le plus braue & vaillant homme, & le plus versé aux affaires maritimes, tant de la guerre que de la cognoissance de la mer.

Victor Heraclean, chef de l'armee Venitienne.

D.CCC.X. Comme les deux armees estoient sur le point de combattre, il fit vne belle harangue aux siens, par laquelle il les enflamma & encouragea tellemẽt au cõbat, que par vne commune voix ils l'asseurerent, qu'ils feroiẽt ce qu'il leur commanderoit, & qu'ils ne l'abandonneroient aucunement: pour luy donner tesmoignage & asseurance, que les Venitiens auoient beaucoup plus de courage & de hardiesse pour garder leur liberté, que pour attẽter aucune chose sur les terres d'autruy. Il fit faire cõmandement, que chacun se tint prest pour le combat du lendemain. Aussi Pepin mit son armee en bataille, & les Venitiens estans vis à vis s'y rangerent de leur costé. Ils mirent leurs vaisseaux plus legers & petits à l'auantgarde, ausquels ils commanderent qu'ils allassent donner dedãs les ennemis, & les tirassent aux endroits où il y auoit le moins d'eau, pour mettre leurs vaisseaux à sec, pource que les François ne cognoissoient pas les endroits de ceste mer. Pepin aduisant vn grand nombre de petits vaisseaux qui sembloient plustost estre Barques de pescheurs que vaisseaux de guerre, & se mocquant d'eux, à cause de leur petitesse, fit attaquer le conflict par les François. Ces petits vaisseaux faisans ce qui leur auoit esté commandé tournerent incontinẽt le dos, & attirerent les François en vn goulfe estroit, là où les Galleres Françoises, trouuans terre, demeurerent arrestees sans pouuoir bouger. Alors suruindrẽt quelques vaisseaux legers des Venitiens, lesquels cognoissans les routes de ceste mer, commencerent d'attaquer les François à coups de fronde, d'arcs, & de machines de guerre, & les couurirent tous de la grãd multitude de leurs flesches. Neantmoins les grands vaisseaux des François y vindrent, plus desireux de combatre les Venitiens, que bien cognoissans les destroits de la mer en laquelle ils combatoient. Les vns & les autres combattirent longuement, mais en fin le flux de la mer suruenant mit les grands vaisseaux Frãçois presque a sec, les carenes d'iceux ne faisans plus que flotter sur la mer basse. Ils ne faisoient pas grand mal aux Venitiens, qui estans montez sur des vaisseaux legers, auoient assez d'eau pour eux. Alors le chef de l'armee Venitiẽne va dire aux siens: Regardez, mes amis, vous auez entre vos mains la victoire que ie vous auois promise, si vous voulez le moins du mõde vous y aider: Allez, & chargez les François, qui par leur faute se trouuent desia bien estonnez. Vous cognoissez les lieux où vous estes & la portee de leurs vaisseaux. Cela vous aidera: chargez les de loing & de pres: car ils ne cognoissent ny le lieu où ils sont, ny la force des nostres. A l'heure les Venitiens rehaussans le cœur, chargerent les Frãçois, ne iettãs pas seulement traits & pierres, mais aussi grenades & pots à feu. En fin ils entrerent dedans les vaisseaux des François, en tuerent autant qu'ils voulurent, mirent les autres dedans l'eau, & leur armee nauale fut toute deffaite, partie bruslee, partie mise à fonds.

Venitiẽs soucieux de leur liberté.

Ruse des Venitiens.

Bataille nauale des François & Venitiens.

Harangue de Victor Heraclean à ses soldats.

Desfaicte des François.

Les Annales de Venise, & plusieurs Autheurs qui ont escrit de l'origine d'icelle, disent que Pepin se voyant reduit en si piteux estat fit vistement dresser vn raseau sur des tonneaux, & qu'il se mit là dessus pour cõbattre. Cela est creu par quelques-vns, d'autant que ledit Pepin qui auoit de bõs soldats plus accoustumez aux combats de terre, qu'a ceux de mer, aima mieux combattre sur vn raseau mesmement sur vn estang là où l'eau n'estoit pas haute, là où la violence des vents n'estoit pas à craindre comme elle est en la mer, & delà pouuoit combattre seurement, & comme en combat sedentaire. Mais ceux qui disent que les François, pour ne cognoistre les lieux, passages & destroits de ceste mer menerent leurs grands vaisseaux en vn lieu auquel l'eau estoit basse, & que de là aduint leur mal-heur, cõptent vne chose mal croyable. Car est-il possible, que Pepin fut si mal-aduisé, qu'il n'eust auecques luy quelques bons Pilotes, & quelques hommes des païs des enuirons, ou quelques prisonniers, desquels il eust peu apprendre lesdits destroits & passages, & comment il y falloit aller. Ceux qui disent que Pepin combattit sur le raseau assis sur des tonneaux, disent aussi que le vent vint si grand, qu'il les abbatit, & que lors les Venitiens de telle violence chargerent les François, qu'ils les desfirent. Mais il est mal croyable, que Pepin eut eu loisir de faire dresser les raseaux, & aussi peu, qu'il eust voulu commettre & fier sa vie & son honneur, à chose si peu asseuree. Toutesfois en quelque façon que les deux armees combatissent, sur laquelle les opiniõs sont diuerses, tous les Escriuains s'accordent, que les François furent vaincus, & que les Venitiens rapporterent vne grande victoire d'eux. Ce que quelques vns disent estre aduenu en l'an 810.

Opinions diuerses sur ladite desfaicte.

A Apres que ce conflict eut prins fin, les Venitiens eurent nouuelles que Paul Cesseran (duquel on dict la famille des Cerres de Rome estre descendue) estoit auec l'armee naualle de Nicephore aux costes de la Dalmatie. Les Venitiens enorgueilliz de leur recente victoire, enuoyerent quelques vaisseaux au deuant de luy: mais l'armee de Pepin, qui s'estoit retiree aux costes de l Histrie, & qui vouloit aller chocquer Cesseran, entendant la venuë des Venitiens, & craignant d'estre enueloppée entre ces deux armees, desarma tous ses vaisseaux, & se mettãt en haute mer, gaigna la ville de Rauenne, & pour se vanger des Venitiens, brusla les villes de Palestine, d'Albiole, & de Fossa Clodia, & plusieurs autres sans espargner le temple de Sainct Michel à Brondolo, lequel fut razé. Cela aduint l'an de la fondation de Venise 350. & de salut 810. DCCCX

Origine de la famille des Cerres de Rome.

Villes bruslees par l'armee de Pepin.

Voila la façon de laquelle quelques vns ont parlé de ceste guerre: mais d'autres la comptent autremẽt, & disent, qu'apres que l'Empereur eut mandé son fils Charles, pour se trouuer en vne assemblee generale qu'il vouloit tenir de toutes les affaires, & qu'il fit venir Pepin d'Italie, & Loys son autre fils de la frontiere d'Espagne, B que Pierre Comte de Zara, & Donat Euesque de ladicte ville, s'y trouuerent pareillement, lesquels portoient vne grande haine aux Grecs, & à l'opposite vne grande amitie aux François.

Que les Venitiens y enuoyerent aussi deux Gentil-hommes freres, l'vn appellé Obelier & l'autre Beat, desquels nous auons cy dessus tant de fois parlé, & que ce Prince de Zara remonstroit sur toutes choses au Conseil, que les François feroyent vne grande perte de laisser aux Grecs ceste part de Dalmatie qui est prochaine de l'Italie, à cause qu'en ce faisant, ils perdroient l'entiere seigneurie de la mer Adriatique. Parquoy c'estoit le pays qu'ils deuoiẽt plustost garder, veu qu'il sembloit que la guerre se brassast peu à peu entre les deux Empires. Car (disoit-il) Nicephore a presque tousiours ces vers en la bouche, qui s'interpretent ainsi en nostre langue.

Remonstrance de Zara aux François.

Sois tousiours amy du François,
Mais son voisin iamais ne sois.

Il disoit pareillement, que Charles auoit trop patiemment enduré les finesses de C Nicephore, & que si on luy laissoit la Dalmatie, sans point de doute les François cognoistroient en la guerre qui leur estoit prochaine, & à leurs despens, de combien elle leur eust peu seruir.

Dire de Nicephore.

Apres que la guerre contre les Venitiens eut prins fin, Charles eust conseil auec ses enfans & les Princes de son Royaume comment ils se deuoient porter pour la Dalmatie & mer Adriatique. Ils ne failoiẽt point de doute qu'il ne fut necessaire de faire la guerre aux Grecs, neantmoins ils ne sçauoient souz quelle occasion la commẽcer. En fin il fut aduisé de la fonder sur ce que Nicephore contreuenoit par trop & trop souuent au Traitte fait entre l'Empereur Charles & luy, & que cela estoit vne suffisãte cause pour le guerroyer. Toutefois qu'il ne falloit luy declarer la guerre, que l'on ne vist quelle issuë prẽdroit celle qui auoit esté dõnée en charge au ieune Charles. Il mena son armee tout le long du Danube, & commençoit ja d'entrer és terres des Grecs & de leurs alliez, quand Nicephore enuoya ses Ambassadeurs au deuant, auec plusieurs grands presens, qui prierent les François de ne passer outre, leur D remonstrans que puis qu'ils auoient octroyé la paix à Aaron Roy des Perses, qui estoit infidelle, à plus forte raison ils la deuoient accorder à vn Prince Chrestiẽ: & que ceux qui commandoient à tout l'Occident, qui auoient pardonné aux ennemis, & presque meurtriers du Sainct Pere, & qui auoient entreprins la defense de la Religion, deuoient aussi pardonner à l'Empire Oriental, pour le bien de tout le monde. Que s'ils debattoient de quelque chose, il falloit pour la commodité d'vn chacun y regarder, & selon Dieu & raison, faire vn nouuel accord. Ces Ambassadeurs asseuroiẽt, que le Grec ne refuseroit quelques conditions qu'on luy proposast pour auoir la paix, prians derechef le Prince Charles d'auoir pitié des pauures humains, le repos desquels ils disoiẽt seulement consister en la paix d'ẽtre ces deux Empires. Les presens des Grecs furẽt acceptez, & s'en retournerent les François: dont la plus part, tãt Capitaines que soldats, se commencerent à fascher des loingtains voyages: & ce qui plus les contristoit, le Prince Charles, qui estoit Chef de l'armee, deuenoit tout maladif. Les Frãçois estoient lors estimez inuincibles par terre: neantmoins les Grecs

V.

Conseil tenu par l'Empereur.

Remonstrances des Ambassadeurs de Nicephore.

Voyage lointain fascheux à gens de guerre.

Pays subiet aux François.

D.CCC.X. Pays suiets aux François.

se pensoient bien plus vaillans à la mer. Aussi la Liburnie, l'Histrie, & les regions de A Dalmatie loingtaines de la mer estoient ia en l'obeissance des François, premier que les Grecs eussent rien perdu de ce qui estoit proche de leur coste. Nicephore voyant qu'vne armee nauale se dressoit en France, enuoya Nicete qui estoit Patrice auec vne partie de ses galleres, pour garder la coste de Dalmatie : puis Paul Cesseran fit voile auec le reste, en la mer Mediterranee, & d'arriuee print la ville de Plombin en Thuscane & la rasa, bruslant puis apres toute ceste coste, premier que les Geneuois eussent loisir d'aller au deuant.

Commachio assiegé par Nicete.

Parquoy le Roy Pepin mena son camp à Rauenne, & fit retirer son armee de mer au port de Commachio, qui fut incontinent assiegé par Nicete : voulant monstrer qu'il n'estoit pas seulement venu pour se defendre, ains aussi pour assaillir. Mais les François qui estoient dedans le repousserent si rudement, qu'il fut contraint se retirer auec vne grande perte des siens, & se contenter desormais de pouuoir garder la coste de Dalmatie. Les Venitiens estoient neutres, & bailloiẽt viures tant aux Grecs qu'aux François, taschans par tous moyẽs de les accorder. Toutesfois ils ne peurent B oncques, ains se firent tant hayr à Pepin, qu'il les estimoit plus ses ennemis, que les Grecs mesmes, à cause que feignans soubs ombre de neutralité pourchasser la paix, ils auoient (à ce qu'il disoit) secouru Nicephore d'argent & de galleres: & ce qui plus les luy rendoit suspects, l'Empereur Nicephore auoit peu deuant faict Obelier, son grand Escuyer, & Beat son principal conseiller, qui tous deux estoiẽt freres, & Ducs des Venitiens. Au moyen dequoy les François prindrent Brondolo, Palestine, & Albiole, principales places de la ville de Venise, & trouuãs Malamocque toute vuide, ils s'en emparerent, qui estoit la demeure des Ducs, & le lieu où se depeschoient tous les affaires. Puis comme s'ils eussent mis à fin ceste guerre, ils s'en retournerent, craignans que les armées naualles de Nicete & de Paul, qui venoient des deux costez ne les enfermassent.

Occasion de la haine de Pepin aux Venitiens.

Realto l'vne des plus belles isles de Venise.

Les Venitiens disent, que comme Pepin voulut entrer dedans Realte, qui estoit l'vne des plus belles Isles de Venise, il ne peut oncques, à cause que la maree s'en retourna trop tost, de sorte que toutes ses galleres demeurant à sec, & que le lieu est encore auiourd'huy fort renommé pour la defaicte des François. Si est-ce que d'au- C tres n'en disent rien, & tesmoignent que par ceste guerre le plan de la ville de Venise fut entierement changé, & que Pepin laissant son armee de mer, demeura à Milan.

L'Empereur Charles pardonna aisément aux Venitiens, pource que le peuple reiettoit toute la faute sur ses Princes & Gouuerneurs. Ce qui se croit facilement, veu qu'ils s'en estoient tous fuys sans qu'homme les y contraignit.

Fondation de Venise.

Les Venitiens voyans que demeurans ainsi à part en plusieurs isles & riuages ils n'estoient point bien seurement, ils s'assemblerent, & firent tant de ponts qu'ils ioignirent ensemble enuiron soixante petites isles prochaines de Realto, lesquelles cõbien qu'à part elles ne semblassent presque rien, firent neãtmoins vne belle, grande, & magnifique ville, siege auiourd'huy de leurs Ducs, & sage Senat. Voila la seconde opinion & deduction de ceste guerre, sur laquelle quelques autres ont escrit, que Pepin n'y fust point en personne, ains qu'il y enuoya seulement. Ce qui est bien vray semblable, car on ne lit point, que Charles ou ses fils se trouuassent oncques en d'au- D tres batailles naualles, mais bien qu'ils y enuoyoient leurs Lieutenans, quoy que ce grand Empereur n'espargnast iamais sa personne, ny celles de ses enfans aux plus dangereux combats de la terre.

Il y a quelques escriuains des histoires Venitiennes, qui disent que Pepin fit deux fois la guerre aux Venitiens, & d'autres confirmans ceste opinion, disent qu'entre ces deux guerres, fut la guerre contre les Bohemes de laquelle nous auons cy-dessus parlé. Quoy qu'il en soit, qu'il y ait eu deux guerres de Pepin contre les Venitiẽs ou vne, ou que Pepin n'y fut point en personne, tous les escriuains s'accordent, qu'en ce temps-là, Charles fils de l'Empereur fut enuoyé en Hõgrie pour gouuerner ce païs & subiuguer les Esclauons, lesquels lors n'auoient point de certaines demeures. Les vns appellez Sorabes, demeurans lors le lõg de la riuiere d'Albe, & coustumiers d'obeïr à leurs Ducs, ne vouloiẽt point s'assuiettir aux François. Toutefois apres auoir perdu en vne bataille leur Prince appellé Miledocte, ils furent contraints de se rendre: puis Charles fit marcher son cãp en Liuonie, & iusques aux dernieres contrées

Charles enuoyé en Hongrie.

A de l'Europe, de sorte que ce presque nouueau monde commença d'auoir le nom François en telle crainte & reuerence, qu'il se rendit obeissant. DCCC.XI. Le nō François reueré & craint.

Au moyen dequoy, Charles ramena son armee contre les Bohemes, lors encore Idolatres, qui sentans venir en ceste grande puissance tant de François naturels, que de leurs anciens alliez, & de ceux qu'ils auoyent nouuellement conquis, penserent que tout deuoit ceder au ieune Prince Charles, qu'ils nommoyent le fils de Fortune.

Et pour ceste occasion ils luy enuoyerent leurs Ambassadeurs, desquels le chef n'vsa d'vne si humble harangue, que doiuent ceux qui se rendent suiets à vn Prince, ainçois se souuenans de l'ancienne liberté des Scythes, dont les Bohemes sont descendus, il parla de ceste façon. Charles, fils de Fortune.

Nous auons iusques icy gardé nostre reputation, tant pour auoir domté les grãdes & belliqueuses nations, que pour n'auoir oncques esté vaincuz: & si la fortune estoit raisonnable, autant d'hommes cõbattroyent pour nostre querelle, cõme il en marche sous tes enseignes. Les Dieux nous ont iadis fauorisez, & maintenãt ils sont B pour toy. Ce n'est point nostre vaillance, mais c'est nostre destin qui te cede. Vse doncques du temps: puis que tu l'as: car il n'est rien si mobile: & reçoy, Prince tres-heureux, ces vaillans hommes en ton obeissance, qui est le plus grand bien qui iamais te pourroit aduenir. Harãgue des Ambassadeurs Bohemes. Il n'est rien si mobile que le temps.

En ce mesme temps que ceste guerre se faisoit en Hongrie & en Boheme, l'Empereur enuoya deux Comtes François, l'vn nommé Ademare, Cõte de Gennes, & l'autre Hermengare, Comte d'Empus, auec vne armee de mer, contre les Sarrasins d'Espagne, qui lors couroyent toute la coste d'Italie, & les isles de ceste mer, ayans prins celle de Corse. Ces deux Comtes firent si bien, que la victoire leur demeura, de laquelle les Geneuois emporterent vne grande renommee d'estre bons hõmes de marine, & vaillans sur la mer. Si est ce qu'ils y perdirent leur Comte Ademare: car se voyant vainqueur, il poursuiuit les ennemis de si pres, qu'il se trouua enclos, tãt que sa gallere qui estoit l'Admirale, fut mise à fonds, & n'y perdirent les Chrestiens que C celà. Quelques vns disent, que l'Empereur enuoya son fils Pepin en ceste guerre biẽ tost apres sa deffaite à Realte, & que les Mores qui tenoyent la Corse, entendans la venuë dudit Pepin, l'abandonnerent, cependant qu'en Espagne les Nauarrains, & ceux de Pampelune, qui quelques annees deuant s'estoient reduits à la foy Chrestienne l'auoient quitee. Charles enuoya vers eux, les contraindre d'y reuenir sur peine de mort. VI. Victoire des François sur les Sarrasins. Sarrasins ou Mores d'Espagne.

Doncques les Sarrasins, autrement Mores d'Espagne, assaillans les isles de Sardaigne & de Sicile, les vouloient emporter, & ioindre à leur Empire. Mais l'Empereur apres la mort des susdicts Comtes enuoya contre eux, vn Capitaine, de bien plus grand nom que les precedents, lequel s'appelloit Bouchard, son Connestable. Bouchard, connestable de France.

Les Barbares n'estoient point si faschez de leur desconfiture, que ioyeux de la mort d'Ademare, neantmoins voyans presque toutes leurs galleres blessees du premier combat, ils descendirent en Sardaigne pour les racoustrer & se rafreschir. Mais les Sardes les voulans empescher de piller leurs pays, allerent au deuant, & leur don- D nerent vne bataille, en laquelle ils firent si vaillamment leur deuoir, que 3000. de ces infideles y demeurerent, tant qu'ils furent contraints de s'enfuyr à vau de route, & gaigner la mer pour se sauuer. Mais ils n'eurent pas meilleure fortune en la mer, qu'ils auoient euë sur la terre: car ils furent si viuement poursuiuis que de trop grãd haste d'entrer en leurs galleres il y auoit si grande foule, qu'ils tomboient les vns sur les autres, de sorte que les Sardes les tuerent tous à l'aise. Le chef de la cauallerie Frãçoise estoit ia arriué en Corse, duquel les ennemis esperoyent autant faire en le cõbattant, qu'ils auoient faict du Comte Ademare. Ils disoient par entr'eux que les François ne s'estoient iamais adõnez qu'à la guerre de la terre, que Bouchard maistre de la Cauallerie n'auoit aucune experiẽce sur la mer, & qu'il ne s'estoit oncques meslé que de sa Cauallerie, qui sert de bien peu aux batailles nauales, veu que les galeres se gouuernent autrement que les cheuaux. Parquoy il se trouueroit bien estonné quand il luy faudroit combattre, non seulement ses ennemis, ainçois les vagues, & la tempeste: A quoy ils estoient tous accoustumez pour les grands combats dõt Deffaite des Sarrasins en Sardaigne.

DCCXI ils auoyent tousiours remporté l'honneur. Ils disoient dauantage, que les François estoyent gens presque habitans vn milieu de la terre, aussi neufs à combattre sur la mer, comme ils en estoient loing. Qu'ils sçauoient bien passer les Alpes d'vn grand cœur, & conquerir la Hongrie & autres extremes fins de l'Europe, mais que iamais ils n'auoient osé s'attaquer aux isles, qui sont si proches de l'Ocean. Tous asseurez de ceste esperance, ils tenoyent la route de Corse pour combattre le Connestable: lequel fit voile au deuant, remonstrãt aux siens, que ces Barbares n'estoient point autres que ceux qu'il auoit vaincuz en Espagne, & leurs ayeulx & peres tant de fois en France, qu'ils n'auoient point plus d'aduãtage sur la mer que sur la terre, moyẽnant qu'eux se donnassent garde entr'autres choses d'estre separez, & qu'approchans les ennemis de plus pres qu'ils pourroient, ils les accrochassent de leurs cros de fer, afin que les combattans main à main, le moyen leur fust osté de s'aider de leurs galleres tant bonnes à la rame.

Remonstrãce de Bouchard à ses soldats.

La fortune se monstra lors fauorable aux combattans, car durant le conflict il ne fit ny vent ny haleine, tant que la mer estoit calme au possible. Les ennemis mõstrerent au commencement du combat qu'ils ne se fioient point tant en la bõté des galleres, ny en l'vsage de bien les gouuerner, comme en leur force & vaillance. Ils estoient plus grand nõbre, & d'hõmes & de vaisseaux, que nõ pas les François: tellement que la victoire fut longuement douteuse, quoy que les François se ioignissent de plus pres qu'ils pouuoient. Ce qui faict la guerre de mer plus cruelle que celle de terre, c'est qu'il y faut necessairement vaincre, ou mourir. A raison dequoy les François s'esuertuoient de tout leur pouuoir, d'emporter la victoire: de sorte que le plus souuent pour le grand nõbre des ennemis, vne gallere Françoise cõbattoit deux Sarrasines: qui fut cause que le cõbat dura fort long temps, sans que la vaillance voulut oncques ceder au nõbre. Finablemẽt toutefois les Barbares ayãs perdu treze de leurs vaisseaux, furent contraincts gaigner le haut, & s'employer tous aux auirons pour fuir plus viste, & par ce moyen ils se sauuerent: Aussi que leurs galleres estoient bien plus legeres que celles des Chrestiens, leurs patrõs plus experimẽtez, & leurs forçats plus duits à la rame. On ne trouue rien par escrit du nõbre des galleres de ce cõbat. Quant à celles qui y furent perdues, nous l'auons dit. Les François n'y en perdirent pas vne seule, & demeurerent maistres de toute ceste mer.

Ce qui fait la guerre de mer cruelle.

Fuite de Sarrasins.

L'Empereur fait partage à ses enfans.

Quelques vns disent qu'apres ces affaires, l'Empereur pour mieux y pouruoir par la distribution des charges, partagea ses enfans, & fit Pepin Empereur, & Roy d'Italie, & des Isles qui luy sont prochaines. Que Charles eust la Hongrie, & tout ce de terre ferme, qu'on pourroit d'oresnauant prendre sur les Grecs.

Quant à la France, & à l'Allemagne, elles deuoyent demeurer à Loys. Ayant mis ce bel ordre à ses affaires, & ayant si bien pourueu ses enfans, la reputation de luy & d'eux, & des François estoit par tout le monde en grande admiration, & les mauuaises fortunes de l'Empereur Grec le rẽdoient mesprisé, mesmement pour auoir faict auecques les Perses la paix honteuse, de laquelle nous auons parlé cy dessus.

Ce qui faisoit que le François estoit plus crainct & obey, & par ce moyen tenu en plus de reputation, tant qu'il delibéroit faire obseruer les loix, que luy mesmes auoit faictes en toutes ses terres & grandes seigneuries qu'il auoit conquises par sa vaillance, & taschoit par tous moyens de paruenir à la gloire des anciens Romains, estimant estre fort necessaire qu'en la terre vniuerselle n'y eust qu'vn endroit, où tous les affaires d'icelle se depeschassent, duquel les mortels prinssent loix, coustumes & ordonnances, & ausquelles les Rois & Princes obeissent, pource qu'en force & grandeur, il surpassoit tous les autres, & qu'on s'y gouuerneroit selon Dieu. Il pensoit que les hommes seroient bien heureux s'ils se pouuoient rapporter de tout ce qui leur suruiendroit, à vn lieu tant equitable & sainct. Et pour plus tost induire toutes les autres nations à sa volonté, il taschoit que les François receussent les premiers, les loix Imperiales qu'il vouloit luy mesmes faire toutes neufues, & tousiours par icelles se gouuerner à l'aduenir.

Desseins de l'Empereur.

Les grands seigneurs de France se mutinent.

Dont les grands Seigneurs de France, craignans vne perpetuelle seruitude commencerent à se mutiner tant qu'vn d'entr'eux appellé Gascon & de Gascogne mesme ayant charge de mener vn secours en Espagne, osa bien tenir ces propos à l'Empereur, comme il vouloit faire monstre à son armee.

Ainsi

A Ainsi que tu nous vois ordonnez (sacree Maiesté) nous suiurons tes enseignes en quelque lieu qu'on les porte: car il n'y a monstre, ny chose tant espouuentable, qui nous en sceut garder. D.CCC. XI.

Tu commenças à Rome d'estre Empereur des autres nations: mais tu es né prince & Roy des François, sur la vaillāce desquels par ie ne sçay quel destin, tous estrāgers portent enuie, estimans nostre liberté cause de leur seruitude, combien que deuant ton regne vne seule partie de la terre n'eust peu se dire libre. Tu as la puissance de bailler vn Roy aux Hongres, les Grecs ne te demandent qu'amitié, tu commandes en toute l'Europe par la crainte que te porte l'Afrique, & l'alliāce que tu as auecques l'Asie, tu tiens toute la terre en paix, & les hōmes en seureté. Tu fais obseruer la Religion, & toutesfois tu te charges d'vn soing, dont tout le monde pourroit estre empesché. Nous qui sommes François, quoy que nous te voyons si grand, ne te demandons rien que de demeurer François comme par-auant. Si tu ne nous employois en tes guerres, nous nous penserions sur tous autres plus mal-heureux, & infames.

Puissance de l'Empereur.

B Pourquoy doncques veux-tu, que tes soldats, ton Royaume, & ta France, tombent en la sujection de l'Empire? Pourquoy veux tu que nous obeissions à vne chose tant mobile, & incertaine, cōme tu as toy mesmes experimenté? Car si l'Empire, qui est le vray iouët de fortune, se transporte à l'aduenir de nation en autre cōme il a cōmēcé, & que nous soyons en son obeïssance, il nous faudra du tout estre serfs, ou cōbattre pour nostre liberté. Mais qui pourroit asseurer qu'il demeurast pour iamais en France, qui du commencement porté d'Italie en Thrace, est maintenant reuenu à toy, non point pour l'amitié qu'on portoit aux François, mais pour l'heur de tes grandes victoires? Vrayement à peine serions nous tributaires des Empereurs, qui ne le fusmes encore iamais de nos Roys mesmes.

L'Empire vray iouët de fortune.

Ces paroles ne furent seulement dites à Charles, ains de iour en iour se faisoient plusieurs assemblees, en danger de s'en engendrer de grandes seditions. A raison dequoy il se desista de son entreprise, & ne fut rien changé des anciennes coustumes des François. On trouue encore auiourd'huy le liure de ses loix, mais tout effacé du C temps.

L'Empereur ne poursuit son entreprinse.

Comme l'Empereur employoit le temps à faire si iustes & sainctes ordonnances, Geoffroy Roy des Danois, ou de Danemarc, ne se contentant de l'estenduë de ses terres, alla courir sur le pays des Frisons ses voisins, qui estoiēt sous l'obeïssance de Charles, & en vne bataille qu'il leur dōna, les defit. Les ayāt vaincus, il les cōtraignit de luy payer chasqu'an vn certain tribut, lequel les vns mettent à soixāte mille escus d'or. Ayant eu si bon marché des Frisons, il alla assaillir les Abrodites subiects de l'Empereur, & entreprenoit d'adiouster à son Royaume vne grande partie de l'Allemagne, l'estimant du tout affoiblie par les guerres Françoises. Mais l'Empereur ne voulant endurer ceste brauerie à luy faite par vn Roitelet, qui en puissance ny en bōheur ne l'egaloit en rien, passa le Rhin, & fit venir son armee, assemblee de toutes parts, le trouuer aux confluens des riuieres de Vvisere & d'Allare. D'autres disent, qu'il enuoya en ceste guerre son fils Charles, auec vne armee de François, & de Saxons, & que ledit Charles son fils, trouua au païs des Slaues ledit Geoffroy, qui a- D uoit prins plusieurs forteresses d'iceux, chassé Drasco Duc des Abrodites, & fait pēdre & estrangler Godelan, autre Duc d'iceux, & rendu tributaires vne grāde partie desdits Abrodites. Qu'en ces guerres Geoffroy auoit perdu Regnaut, fils de son frere, qui à l'assaut d'vne petite ville auoit esté tué, auec plusieurs grands Seigneurs Danois. Autres asseurent, que l'Empereur fist luy-mesme ceste guerre en personne, & qu'il donna à ce Geoffroy vne bataille, en laquelle il le defit. Toutesfois ne se desesperant du tout de ceste perte, il pensa mieux faire ses besognes sur la mer, qu'il n'auoit fait sur la terre, pource que son Royaume est presque tout enclos de mer, lequel il ferma du costé d'où viennent les François, de plusieurs trāchees & rāpars, n'y laissant qu'vne seule entree bien estroite, puis il se retira tout aupres de la mer, & y fit vn fort, où il transporta vne foire, grandement renommée, & hantee de plusieurs marchands, qui lors se faisoit en Dannemarc. Neantmoins il fut encore vaincu par mer, tant qu'il commença de laisser toutes ses hautesses & braueries, & à demander humblement la paix, qu'il obtint auec conditions qui demonstrerent assez que

VII.

Frisons assuiettis par le Roy de Dannemarc.

L'Empereur passe le Rhin.

Assiette du Royaume de Dannemarc.

DCCCXIII toute sa colere estoit passee. Mais de peur qu'il se reuoltast de-rechef, on enuoya en A
Dannemarch vne Colonie de peuple de l'obeissance de Charles, pour y demeurer, à ce que les Danois & leurs alliez, des principaux desquels estoyent les Normans, peussent s'accoustumer, par la frequentation de leurs nouueaux hostes, à la subiection des François.

Paix accordee au Roy de Dannemarch.

Or ne faisoit ledit Geoffroy ceste paix, que pource qu'il voyoit n'auoir moyen de faire la guerre, & attendoit quelque bonne occasion de se reuolter. Ce que l'Empereur preuoyoit bien, & y vouloit donner vn bon ordre, quand sur ce poinct il fut auerty que ledit Geoffroy auoit esté tué par les siens. Mais la ioye qu'il eut de se veoir hors de crainte d'vn si grand & fort ennemy, cōme estoit Geoffroy, ne dura gueres, ains fut amortie par la triste nouuelle que coup sur coup il eut de la mort de ses deux fils, à sçauoir de Pepin, qui estoit mort à Milan en l'an 810. & de Charles, decedé en Bauiere biē tost apres, lesquels estoiēt en ces deux lieux, pour resister aux nouuelles entreprises de la Grece & des Venitiēs. Par là on peut voir que l'homme ne peut lōguement viure, que s'il a du plaisir ou du repos pour quelque tēps, plusieurs fascheries & fortunes ne luy aduiennent, lesquelles suiuent & talonnent de bien pres ses B
bōs heurs, pour mesler auecques leur miel, le fiel de cent mille desplaisirs, qui sont drogues desquelles la nature de l'homme se repaist souuent. L'Empereur ayāt mis fin à la guerre de Dannemarc, qui fut l'an 812. ou selon d'autres 814. ou selon d'autres 808. se retira à Aix la Chapelle, pour passer les ennuis qu'il auoit de la mort de ses deux enfās, & pour pouruoir aux affaires qu'elle luy auoit portez, portant fort patiēment ce desastre, selon sa vertu & magnanimité accoustumée, toutefois quand les mouuemens de la nature le pressoient, il ne pouuoit se contenir, qu'il ne monstrast par larmes, sanglots & autres signes le regret qu'il en auoit.

Geoffroy occis par les siēs.

Mort de Pepin & Charles.

L'Empereur se retire à Aix la Chapelle.

Au parlement solennel qu'il tint pour aduiser aux affaires vint Odelnoph, ou selō d'autres, Cardulfe Roy d'vne partie de l'Angleterre, auiourd'huy appellée Northōbellād, lequel venoit à refuge & secours vers l'Empereur. Les autres disent, qu'il vint à Noyon, vers l'Empereur, & delà alla à Rome vers le Pape Leon, luy demandāt aussi aide & faueur contre ses suiets, qui l'auoient chassé de son Royaume. Estāt de retour de Rome, il eut si bō secours de l'Empereur, qu'il fut restitue en son estat. A Aix vindrent aussi les Ambassadeurs de l'Empereur Nicephore, d'Ambulach Roy des Sarrasins en Espagne, & d'Eminghe Roy des Danois, successeur de Geoffroy son nepueu demandans à l'Empereur paix & amitié, laquelle leur fut volontiers accordee. Et à fin que la paix qu'il vouloit faire auec Nicephore fust plus asseuree, il enuoya auec Leon & Arsar, Ambassadeurs dudit Nicephore, quatre des siens, à sçauoir Galdon, Euesque de Tours, Hugues Comte de Tours, Aigon, Comte de Forli, & à ce que quelques vns disent, Obelier, qui autre fois auoit esté Duc de Venise, & lors estoit banny de sa patrie. Les Ambassadeurs estans arriuez à Constantinople, n'y trouuerent Nicephore, qui estoit empesché en la guerre des Bulgares: lequel leur manda, qu'il les prioit de l'attendre en ladicte ville pour quelque temps, iusques à ce qu'il eust mis quelque fin à ceste guerre, leur donnant cependant bonne esperāce de leur accorder ce qu'ils demandoient au nom de l'Empereur leur maistre. Or l'Empereur Charles continuant à donner ordre à tous ses affaires, ordōna que deux Chasteaux seroient bastis sur le fleuue d'Albis, ausquels seroient mises de bonnes & D
fortes garnisons, pour resister aux courses des Esclauons, & de France enuoya deux nations, dont on ne trouue le nom, pour s'y habituer auec les Albiens, qui estoient ceux qui demeuroiēt le long de la riuiere d'Albis. En ceste annee y eut deux Eclipses par le deffaut de la Lune & du Soleil, qui deux fois deffaillirent, & qui presagerent beaucoup d'estranges choses, qui aussi aduindrent, comme la mort des enfans de l'Empereur & autres accidens.

Le Roy de Northonbelland demāde secours à l'Empereur.

C (right margin, beside "A Aix vindrent")

Ambassadeurs de l'Empereur en Constantinople.

Eclipses du Soleil & de la Lune.

VIII. L'Empereur tint vn autre parlemēt biē peu apres ce premier finy, par l'aduis duquel il leua vne grosse armee qu'il diuisa en trois, en enuoyant chacune en l'vne des trois parties de ses Royaumes: l'vne delà le fleuue d'Albis en Liuonie, laquelle fut ruinee, & reedifia le chasteau de Hobburki, qui l'annee precedente auoit esté ruiné par les Esclauōs VVultzes, assis sur ledit fleuue. Il enuoya l'autre armee en Pānonie, auiourd'huy ditte Hongrie, pour resister aux Huns, & l'autre contre les Bretons de la Bretagne Armorique, qui remuans mesnage, s'estoient encore reuoltez, lesquels

Armee de l'Empereur diuisee en 3.

A furent si bien chastiez, qu'ils furent remis en obeissance. Or l'Empereur voulant pouuoir Bernard fils de son fils Pepin de quelque Royaume, luy donna celuy de l'Italie. Et d'autant qu'il entendit que les Sarrasins qui tenoient les Espagnes, auoient dressé vne grosse armee de mer, auec laquelle ils auoient resolu de donner dedãs les isles de l'Italie, comme la Corse, la Sardaigne, la Sicile, & dedans l'Italie mesmes, il donna pour compagnon, autres disent pour gouuerneur audit Bernard, vn sage Seigneur, nõmé VValia fils de Bernard son oncle, qu'il laissa au siege de Pauie, lors qu'il alla premierement à Rome. & cõmanda à sondit petit fils, de ne faire rien sans l'aduis de VValia, & que cepẽdant que l'vn assaudroit les Sarrasins par terre, l'autre les assaillit par mer. L'armee des Sarrasins vint surgir en Sardaigne, là où elle fut deffaicte par Hermengare Comte d'Empus, lequel s'estant mis en embuscade pres de Maiorque les surprint, comme de ladicte Sardaigne ils retournoient en Espagne, ramenans leurs nauires tous pleins de butin, desquels Hermengare en print huict, & recouura plus de cinq cens prisonniers Sardes, que ces Barbares emmenoyent. Dequoy eux se voulans venger, ne firent que croistre leur dommage & deshonneur. B Si est-ce, qu'apres auoir renouuellé leur armee, ils prindrent Ciuita Vecchia, en Italie, & Niee en Prouence, lesquelles ils bruslerent & ruinerent entierement. Et non contens de ce, ils retournerent en Sardaigne, deliberans ne prendre rien à mercy: mais ils trouuerẽt gẽs en ceste isle, qui ne les empescherent seulemẽt de ce faire, ains qui les cõbattirent & deffirent du tout auec telle occision, que bien peu se sauuerẽt dedans leurs nauires. Hermengare, pour tousiours s'obliger l'Italie, & pour la rẽdre en tout paisible, tira Grimoald, Duc de Beneuent, de son exil de Pauie, lequel estoit en Italie, seul restant des reliques des Lõbards, & le renuoya en sondit Duché, sous condition que tous les ans il luy payeroit vn tribut de vingt-cinq mille pieces d'or.

DCCCXI.

Bernard fils de Pepin, roy d'Italie.

Deffaicte des Sarrasins pres Maiorque.

Prise de Ciuita Vecchia & Nice de Prouence par les Sarrasins.

Grimoald remis en son Duché.

Cependant que tant de diuerses choses se passoient en France, & en Italie, l'Empereur Nicephore estoit biẽ empesché en vne guerre qu'il auoit contre les Bulgares pour les finages du pays de Thrace. Il leur auoit donné plusieurs batailles, esquelles il auoit eu du meilleur: mais en fin la fortune se tournant contre luy, en vne qu'il dõna en la haute Mise, à Chrunus Roys desdits Bulgares il fut par eux vaincu, & tué: ce C qui aduint au mesme tẽps que les Ambassadeurs de l'Empereur Charles, desquels nous auons cy dessus parlé, arriuerent à Cõstantinople. Staurat, fils de Nicephore, qui en ladite bataille fut blessé, se retirãt à Cõstãtinople, s'ẽpara de l'Empire, duquel il ne ioüit pas longuement car trois mois apres Michaël, son beau frere, ayant espousé la sœur, fille dudit Nicephore remonstrant aux Grecs, que Staurat estoit vn ieune homme, indigne d'vne si grande charge qu'estoit l'Empire, pour estre trop ieune, & peu experimẽté, & pour estre au reste voluptueux, & par consequent non supportable à commander, le chassa du siege Imperial, & se fit Empereur, & trouuãt à Cõstãtinople les Ambassadeurs, que l'Empereur Charles y auoit enuoyez, lesquels attendoyent la fin de la guerre des Bulgares, pour sçauoir la respõce de Nicephore, sur le Traitté de leur accord, fit auec eux le mesme Traité qu'il auoit desiré auoir auec Nicephore, son predecesseur. Car Michel, sur sa nouuelle vsurpatiõ, ne vouloit auoir vn si grand & puissant ennemy, comme estoit ledit Charles. Les cõditions dudict Traitté ne furent pas longues, & ne contenoient que ce qui s'ensuit. Que Michaël D auroit l'Orient, auec la ville de Constãtinople, & Charles l'Occidẽt, auec la ville de Rome. Mais Paul Diacre dit que les parties des Espagnes, à la conqueste desquelles Charles auoit tant employé de tẽps, & tãt perdu d'hommes, furent par ledit Traitté vendues à l'Empereur Grec: & les histoires Venitiennes disent, que par iceluy la ville de Venise entra en ligue auec les Grecs, & fut dit, qu'elle ioüiroit des immunitez, & priuileges, que n'agueres l'Empereur Charles luy auoit accordez. Michaël porta vn si grand respect à Charles, qu'auec les Ambassadeurs par luy enuoyez, il enuoya trois des siẽs, pour porter audit Charles ledit Traitté. Ce furẽt Michaël, Euesque, Arsace & Theognistus, premier Escuyer, lesquels estans venus à Aix la Chapelle, vers l'Empereur Charles furent fort honorablement receus par luy, & obtenans tout ce qu'ils demandoient, l'Empereur enuoya auec eux vers leur maistre, deux siẽs Ambassadeurs, à sçauoir, Amathar, Euesque de Treues, & Pierre, Abbé du monastere de Nouãtule, pour cõfirmer auec l'Empereur Oriẽtal ledit Traité de paix, & pour l'empescher qu'il n'attentast aucune chose sur les affaires de l'Occident. Sur ce poinct

Michaël chassant Staurat s'empare de l'Empire.

Articles accordez entre l'Empereur Charles, & Michaël.

Michael respecte Charles.

DCCCXIII. vne armee nauale de Normans entra dedans l'Irlande, lors appartenant aux Escossois, qui en bataille les deffirent, & les contraignirent de prendre encore bien hastiuement & honteusement le chemin de leur pays. Ce qui aduint l'an quatre vingt treize. A

IX. En ce mesme temps, l'Empereur, qui vouloit pouruoir aux affaires spirituels aussi bien qu'aux temporels, fit conuoquer en cinq villes de ses Royaumes, en chacune d'icelles vn Concile, sur la reformatiõ des Estats, vie & meurs des Ecclesiastiques. L'vn fut à Maience, l'autre à Reims, l'autre à Tours, l'autre à Chalons sur la Saone, & l'autre en Arles. Il se parla premierement de la reformation de la vie des Iuges, & autres officiers, qui se laissoient corrõpre & trompoient le Roy & le public, dont plusieurs furent griefuement punis par la priuation de leurs Estats, & d'autres par supplices corporels, & d'autres par bannissemens, ne voulant, ce bon Prince, endurer l'iniustice se seoir au Tribunal de la iustice, laquelle apres la religion Chrestienne, il vouloit estre Roine de ses suiets, & de son Royaume, considerant que par elle les Rois regnent, qu'elle est la Roine du monde, & qu'elles deux soustiẽnent tous Empires & Estats. Les mœurs dissolues de gens d'Eglise furent aussi reformees à l'imitation des anciẽs, & falloit que tout ce qui auoit esté ordonné en ces assẽblees, fut leu & collationné deuãt l'Empereur. Alors il fit & ordonna plusieurs ordonnãces sur le fait Ecclesiastique, & sur la prouision des Eueschez, & autres dignitez & benefices de ses Royaumes, entre lesquelles il fit celle qui ensuit. N'ignorant point ce qui est cõtenu és SS. Canons, à fin qu'au nom de Dieu la saincte Eglise iouisse de l'honneur qui luy appartient. Aussi nous adioustons force, & aduãtageons l'ordre Ecclesiastique, à sçauoir, ordonnons, que desormais, suiuant les decrets des sacrez Canons, les Euesques soient esleuz par le Clergé, & par le peuple du Diocese où ils sont ordonnez, sans receuoir aucun present, ny vser d'aucune acceptiõ de persõnes, ains soiẽt esleuz, selon & suiuant qu'ils sont vertueux, & decorez du don de sapience, à celle fin que par l'exẽple de leur vie, & vigueur de leur parole, ils profitent par tout à ceux qui leur sont donnez en garde. Lors ledit Empereur, qui desiroit fort accroistre l'honneur de l'Eglise, fit cercher les escritures des saincts Peres anciens, & fit accomplir les leçons & legẽdes, qui se chantent par chacune feste de l'an, par Paul, Lombard, cy-dessus nommé. Et lors estant en paix pleniere, & desia sur son vieil âge, il s'amusa à plusieurs honnestes, & sedentaires exercices vertueux, qui sõt dignes d'vn Prince, cõme à estudier, lire, & cõposer, ayant en sa ieunesse esté fort bien instruict aux bõnes lettres, & en icelles eu pour Precepteur premieremẽt Pierre Pisan, hõme fort docte, puis sur ses vieux ans il eut Alcuin Anglois, ou Albin, hõme fort docte & sçauãt, mesmement aux lettres saintes, lequel estant vers ledit Empereur, enuoyé de la part du Roy d'Angleterre, son maistre, pour traitter la paix, ledict Empereur esmerueillé de son sçauoir & eloquence, d'Ambassadeur, qu'Alcuin estoit, le fit son hoste, & d'hoste son precepteur. D'autres disent qu'estans d'Angleterre venuz en France deux, autres disent quatre Moines, autres disent quatre Docteurs, sans estre moines l'vn nõmé Iean, l'autre Claude, l'autre Raban, & l'autre Alcuinus, tous quatre disciples du venerable Bede, par les pays de France crioyent & preschoiẽt qu'ils auoient de la science à vendre, & que qui en voudroit acheter vint à eux: au commẽcement on pensa que ce fussent des fols, mais peu à peu leurs beaux & doctes sermons firent croire qu'ils disoient vray. Dequoy aduerty l'Empereur, qui estoit homme fort curieux, & grand amateur du sçauoir, les fit venir vers luy, & leur demãdant quel loyer ils voudroient receuoir pour monstrer la science qu'ils disoient auoir à vendre, ils respondirent qu'ils ne vouloient rien fors lieux cõuenables à ce faire, & la nourriture & entretenement de leurs personnes seulement, & qu'on leur administrast gẽs & enfans ingenieux pour la receuoir. L'Empereur fut fort aise d'auoir trouué ces hõmes, & les tint pres de luy assez longuement, iusques à ce qu'il fut contrainct d'aller à la guerre: car cela aduint vn peu deuant qu'il mõtast à la dignité Imperiale, & lors il donna charge à Claude, autres l'appellent Clement, qu'il demeurast à Paris, & luy faisant bailler des enfans de gens de tous estats, du meilleur esprit qu'on peust trouuer, fist faire lieux & escolles conuenables pour apprendre, leur donnant de grands priuileges, franchises, & libertez, & commanda qu'on leur administrast tout ce qui leur seroit besoin.

Conciles assẽblez sur la reformatiõ des Ecclesiastiques.

Iustice est la Roine du monde.

B

Ordonnance sur l'election des Euesques.

Charles curieux de l'hõneur de l'Eglise.

C

Pierre Pisan & Alcuin, Precepteurs de Charles.

D

Charles amateur des sciences.

Escolles instituees.

A De là est venue la premiere institution de l'vniuersité de Paris, qui depuis a esté la premiere escolle du monde, tant aux saintes qu'aux profanes lettres, & d'icelle est sorty (comme du Cheual de Troye) vn nombre infiny de SS. Theologiens, & de sçauans personnages, qui ne plus ne moins que flambeaux esclairans, ont apporté vne grande lumiere aux obscurs passages, que l'ignorāce & les heresies auoient mis en l'Eglise sainte. L'vn des autres, nōmé Iean, fut par luy enuoyé en la cité de Pauie, & pres d'icelle luy donna l'Abbaye de S. Augustin, à fin que ceux du pays, qui voudroient auoir science, vinssent vers luy pour l'apprendre. DCCCXIV.

L'vniuersité de Paris premiere escolle du monde.

Les autres disent, qu'il n'y eut que lesdits Iean & Claude, qui vinssent en France, & que lors le susdit Alcuinus ayant en Angleterre entendu que Charles auoit recueilly ces deux sçauans hōmes, & qu'il leur auoit faict instituer des Colleges pour enseigner les sciences, il passa en France, & vint vers luy, qui le receut honorablement, tant qu'il vesquit, & l'appelloit son maistre, & que quand l'Empereur alloit à la guerre il le laissoit, & ne le menoit pas auec luy, ordonnant qu'il demeurast en l'Abbaye de Sainct Martin de Tours. Alcuinus a laissé plusieurs beaux œuures, B faicts auec plus de pieté & de deuotion, que d'eloquence, comme le temps le portoit, entre lesquels sont des Commentaires sur la Bible, plusieurs belles Oraisons de la Messe, des Homelies sur les Euangiles, & autres sermons, qui se chantent aux Eglises.

Oeuures de Alcuin.

X.

Mais pour reuenir à ce que l'Empereur fit apres auoir fait tenir les susdits cinq Conciles, pour la reformation des Estats & des Eglises, se voyant priué de deux de ses enfans, à sçauoir de Pepin & de Charles, il fit assembler vn Parlement à Aix la Chappelle, là où il associa en l'Empire, le Prince Lovs, depuis surnommé Loys le Debōnaire, son fils vnique, luy faisant faire sur l'heure hōmage par tous les Princes qui pour cest effect estoient en ce lieu, puis le renuoya en son Royaume d'Aquitaine, pour le defendre cōtre les Sarrasins, là où Louys fit plusieurs belles choses. En apres l'Empereur enuoya par toutes les prouinces, des Seigneurs qu'il nommoit Seneschaux, pour faire & administrer Iustice à ses suiects, & à reprimer & punir les fautes & abuz. Pareillement il enuoya quelques Seigneurs François, & Saxons de-là le C fleuue d'Albis, sur les confins des Normans pour contracter auec eux la paix, que leurs Rois luy auoyent enuoyé demander, leur promettant de leur rendre leur frere qu'il auoit prins. Ce qui fut fait.

Loys associé a l'Empire par son pere.

Iustice administree par Seneschaux.

Sur ces entrefaictes, il eut nouuelles d'Espagne, qui luy donnerent esperance de s'en faire seigneur. Adelphonse, surnommé le Chaste, Roy de Nauarre, auoit lors continuellement guerre contre les Sarrasins, & combien qu'il s'y portast vaillāmēt, il ne pouuoit neantmoins paruenir à ses entreprises. Parquoy il māda à Charles, que s'il vouloit aller en Espagne auec telle armee qu'il auoit lorsqu'Idnabala s'y fit passer, il l'asseuroit qu'en peu de temps & auec peu de peine, les Sarrasins en seroient totalement dechassez. Ce que luy seul ne pouuoit faire: car ses gens mesmes pour sa grāde vieillesse, qui rend contēptibles les hōmes, & pour auoir perdu ses deux fils, qui estoyent cōme ses deux bras, & la valeur desquels le rēdoit aussi grandemēt redoutable, ne luy portoyēt telle obeissāce que de coustume. Dequoy ses ennemis aduertis, en faisoient leur profit, & le voyans mesprisé & mal secouru des siens, d'autant plus D hardiment couroient-ils sur ses terres. Ce bon hōme promettoit à l'Empereur que pour recompence de sa peine & de la defense de la religion, il le feroit son heritier, ou quelqu'vn des siens. Charles qui estoit aussi desia vieil, toutefois auoit encore le cœur ieune & chaud, & plein de ceste accoustumee ambition hōneste & sainte, qui luy faisoit desirer auoir de belles occasiōs de guerroyer les ennemis de la foy. Il presta volōtiers l'oreille à l'offre du Roy de Nauarre, & luy māda qu'il luy enuoyeroit son armee par son petit fils, Bernard Roy d'Italie, à fin qu'il l'adoptast, de sorte que l'on pensoit ce faict tout depesché, & estoient ja les François passez les monts Pyrenees, quād vn Cōte nōmé Bernard, qui entre les Nauarrois estoit prez de leur Roy le premier en auctorité, remonstra aux principaux d'entr'eux, que ce leur seroit vne grāde honte si leur Royaume tōboit entre les mains des Frāçois. Qui fut cause que ils se banderent cōtre leur Roy Adelfonse, tant que par menasses ils le cōtraignirēt d'ēuoyer Ambassadeurs au deuāt de l'Empereur, pour luy faire entēdre, qu'il auoit changé d'opiniō, & qu'il n'auoit lors besoin d'aucun secours. Ce qui plus esmeut

Vieillesse mesprisee.

Promesse du Roy de Nauarre à Charles.

Les Nauarrois se bandēt contre leur Roy.

DCCC. XV. le peuple de Nauarre, fut que plusieurs eschapez de la prison des Sarrasins, auoyent passé par le camp des François, lesquels irritez dequoy le Roy s'estoit desdit, & les auoit tât fait trauailler pour neant, leur firent quelques iniures, tellemẽt que retournez en leurs pays, ils semerent partout que les François les auoyent plus mal traittez que les Sarrasins mesmes. A

Peut estre que Bernard inuenta ceste cautelle pour rendre dauantage les Nauarrois ennemis des François. Aussi appellerent-ils contr'eux le Roy Marsille à leur aide, qui y vint auec vne grande armee de Sarrasins, qu'il auoit amené d'Afrique. Ce que sçachant l'Empereur, il delibera ne s'en retourner, que premier il n'eut veu les ennemis: & pour les attirer il brusla tout le plat pays, & les vainquit en vne bataille, sans grande occision, pource qu'ils se retirerent incontinent. Neantmoins ils ne s'oserent depuis attaquer aux François, ny se trouuer en campagne, & ne faisoient autre entreprise que sur les fourrageurs, estans si bien montez que les gensdarmes de France ne les pouuoient suiure, à cause de la trop grande pesanteur de leurs armes. B Voyât dôc l'Empereur que l'hyuer s'approchoit, il delibera de s'en retourner en ses pays, & comme son auantgarde & sa bataille eussent premierement passé les Pyrenees auec luy, les ennemis chargerent l'arrieregarde, à la descente des montagnes, en lieu pour eux si auantageux, qu'ils la deffirent toute (deuât que Charles luy peut donner secours) auec vn grand meurtre. Quelques vns disent que ce fut à Ronceuaux: mais les plus veritables escriuains asseurent, que la iournee de Ronceuaux fut long temps deuant, comme cy dessus nous auons dit. Autres disent qu'elle fut long temps apres. Surquoy les opinions sont diuerses.

Victoire de l'Empereur contre les Sarrasins.

Arrieregarde de l'Empereur deffaite.

Les ennemis ne iouyrent gueres du contentement de leur victoire. Car tout incontinent apres il s'esmeut plus forte guerre entre Marsille & le Roy Adelphôse, que ils n'auoient auparauant eu contre les François: Turpin Archeuesque de Reims, dôna la benediction à l'Empereur, lors qu'il alla en ceste guerre, & fit vn sermon à ses soldats, qu'il mena en icelle, & Vlface luy succeda audit Archeuesché. L'Empereur vesquit pres de deux ans, apres son retour de ceste guerre d'Espagne: durant lesquels se sentant merueilleusemẽt affoiblir, il ne prenoit plaisir qu'en l'Escriture saincte, & principalement aux liures de Sainct Augustin, & autres liures de Theologie, qui desia estoit fort exercee à Paris, par la venuë & escolle des quatre Docteurs, cy-dessus nommez. Deslors il cogneut bien qu'il ne pourroit longuement demeurer en ce monde, pour se sentir aggraué d'annees & de grands trauaux. Adonc il delibera de disposer de toutes choses, & de faire des Testaments, par lesquels il donnoit quelque partage à ses filles, & aux fils qu'il auoit eus de ses concubines: mais pour les auoir trop tard encommencez, il ne les peut acheuer. Il diuisa ses thresors, ses ioyaux, ses meubles, & son argent, en la façon & maniere portee par son Testament, dont la teneur s'ensuit. C

Guerre contre les Sarrasins & Nauarrois.

Charles se voyant vieil fait testament

Au nom du Seigneur Dieu tout puissant, du Pere, du Fils, & du Sainct Esprit, Cy commence la description & le partage que le tres-glorieux & tres-deuot Prince Charles Empereur Auguste, l'an de l'Incarnatiõ de nostre Seigneur Iesus 811. de son regne en Roy de France le 43. en Italie le 36. & de son Empire le 11. & l'indiction 4. esmeu de saincte consideratiõ a deliberé de faire, & que par le bon vouloir de Dieu il a accompli de ses thresors & de l'argent, qui en ce iour seront trouuez en sa chambre. Ayât audit partage sur tout voulu aduiser, à ce que non-seulement la distribution des aumosnes, laquelle entre les Chrestiens se faict solemnellement de leurs possessions, se fist par ordre & raison pour luy de son argent mesme, mais aussi que ses heritiers, ostans toute ambiguité, cognoissent clairement ce qui leur deuoit appartenir, & peussent entre eux, sans contention, procez ou debat, iceux diuiser par competente portion. Doncques en ceste intention & volonté premierement, il a party & diuisé en trois parts tous ses meubles, consistans tant en or qu'en argent, & en pierres precieuses, & autres ornements Royaux, qui (comme il a esté dict) se pourront alors trouuer en sa châbre. Puis diuisant derechef & partissant lesdites parts a fait 21. parts des deux parts, & reserua la troisiesme entiere. Et des deux parts la diuision faite en 21. parties consiste en ceste façon. Que d'autât qu'en son Royaume y a vingt & vne villes Metropolitaines, chacune de ces parts, soit par les mains de ses heritiers, & amis donnée à chasque ville Metropolitaine en don d'aumosne, & que D

Testament de Charles.

Ses biens diuisez en trois.

Nombre des villes Metropolitaines de l'Empire.

A l'Archeuesque, qui lors sera l'administrateur de ladite Eglise, prenât la part qui aura esté donnee à son Eglise, la partage auec ses suffragans, c'est assauoir de ceste façõ. Que la troisiesme partie soit à son Eglise, & que les autres deux parts soient diuisées & departies entre ses suffragás. Or est chasque diuisiõ & part d'icelles qui des deux premieres parts est faicte à chaque ville Metropolitaine, dont il y en a vingt & vne, l'vne de l'autre separee en son cabinet auec la suscription, & nõ de chacune d'icelles: & sont les noms desdites Metropolitaines, ausquelles a esté donnee ceste aumosne ou largesse, celles qui s'ensuiuent, Rome, Rauène, Milã, Forli, Grado, Pologne, Maience, Viuan, qui est aussi nommee Saltzburg, Rouen, Treues, Sens, Bezançõ, Leõ Rheims, Arles, Vienne, Tarantaise, Embrun, Bordeaux, Tours, & Bourges. Et quant à l'autre part, laquelle il vouloit estre reseruee entiere, la raisõ est telle, que ces deux distribuees aux susdites diuisions & parts, ceste troisiesme consistast en l'vsage quotidien, comme chose qui apparust n'estre alienee par aucune obligation de vœu, de la puissance & seigneurie du possesseur, & ce tant qu'il viuroit ou qu'il estimast l'vsage de ladite part luy estre necessaire. Mais apres sõ trespas, ou apres que de sa propre volonté, il se seroit despouillé de toutes choses seculieres & mõdaines, ceste partie seroit diuisee en quatre subdiuisiõs, & l'vne d'icelles seroit adioustee aux susdites vingt & vne parts, & l'autre prinse, seroit diuisee à ses fils & filles, & à ses nepueuz & niepces par vne iuste & raisonnable diuision. La troisiesme selon la coustume des Chrestiens, seroit employee à l'entretenement des pauures. La quatriesme pareillemẽt seroit diuisee, & partie cõme vne aumosne à l'entretenement & nourriture des seruiteurs & seruantes du Palais. Et voulut qu'à ceste portion de toute la sõme qui cõme les autres consistoit en argent, & or, fust adioint & mis tout ce qui estoit de fer & de cuiure, & d'autres metaux auec les vases, vstensilles, armes & habillemens, & tous autres meubles fussent precieux ou cõmuns, faits pour seruir à diuers vsages, cõme sont Marmittes, Chaudieres, Couuertures, Lodiers, Chaslitz, Cuirs, Mortiers, & tout ce qui se trouueroit ce iour là, tant en sa Châbre qu'en sa garderobbe, & cuisine, à fin que d'autant plus fussent grandes les diuisions & parts de ceste part, & que l'aumosne peut seruir à d'autant plus de gens. Quãt à sa chappelle, c'est à dire le ministere de l'Eglise, il ordonna que tout ce qu'il auoit fait & assemblé, & ce qui luy estoit aduenu par la successiõ de son pere, demeurast entier, & ne fut couppé en aucune diuisiõ ny partage. Et s'il se trouuoit quelques vases, ou liures, ou autres ornemens, lesquels il apparut certainemẽt n'auoir point esté par luy dõnez à ceste Chapelle, celuy qui les voudroit auoir les achetast, en donnant le prix de la iuste estimation d'iceux. Semblablement il ordonna des liures, desquels il auoit vn grand nombre en sa Bibliotheque, que ceux qui les voudroient auoir les acheteroient à iuste & raisonnable pris, & que l'argent qui en prouiendroit, seroit donné aux pauures. Entre autres Thresors il auoit trois tables d'argent & vne d'or de belle grandeur, & de grand prix: sur lesquelles il ordonna, que l'vne d'icelles, qui estoit quadrangulaire, & en laquelle estoit grauee la description de la ville de Constantinople, fust portee à Rome à l'Eglise Sainct Pierre, entre autres dons qu'il y fit porter, & que l'autre, qui estoit ronde, en laquelle estoit grauee la forme de la ville de Rome, fust donnee à l'Euesque de l'Eglise de Rauenne. Quant à la troisiesme, qui surpassoit les autres, tant en poids qu'ẽ excellence & beauté de l'ouurage, laquelle estoit faicte en forme de trois formes rondes, ausquelles estoit en graueure tres-deliee & tres-delicate engrauee la figure des trois parties de la terre, & quant à vne autre qui estoit d'or, qu'on disoit estre la quatriesme, il ordonna que toutes deux seroiẽt mises, comme supplement à la troisiesme partie, qu'il auoit voulu estre diuisee entre les heritiers, & les aumosnes par luy ordonnees. Il ordonna & fit ceste constitution & Testament deuant les Euesques, Abbez & Comtes, qui pour lors pouuoit estre auec luy. Lesquelles choses son fils Loys accomplit incontinent apres la mort de sondit pere.

D.CCCXV.

Noms des villes Metropolitaines.

Autres diuisions des biẽs de l'Empereur

Thresors de l'Empereur excellens.

Ayant ainsi fait son testament, il se sentoit de iour à autre deffaillir à soy mesme, & estre prochain de la mort, laquelle fut presagee par plusieurs grans presages comme vne eclipse de Soleil, & le grãd pont de bois qu'il auoit fait bastir sur le Rhein deuant Maience, où l'on auoit employé beaucoup de temps, & vne grãde despẽse par l'espace de dix ans, fut en moins de trois heures tout consumé par le feu, sans qu'õ y peust remedier en sorte quelconque. Au dernier voyage qu'il fit en Saxe, contre

Presages de la mort de l'Empereur.

DCCC. XV. Geoffroy Roy des Danois, vn matin deuant le Soleil leué se mettãt aux champs auec son armee, il vit au ciel vn grand flambeau ardant, trauerser du costé dextre au gauche, & comme chacun s'effrayast de cela, incontinẽt le cheual sur lequel il estoit monté tomba des quatre pieds, dont l'Empereur tõba d'vne si grande secousse, que les agraphes de son hoqueton de guerre se rompirent toutes, & le baudrier, auquel pendoit son espee aussi se rompit, & le iauelot qu'il auoit entre les mains luy fut tellement arraché d'icelles, qu'il fut trouué à plus de vingt pieds de là. Le Palais Royal d'Aix la Chapelle souuent fut esbranlé & croullé, les solives & planchers de toutes les maisons où il logeoit, estoient pareillement souuent esbranlees, vne grosse boule qui estoit sur le clocher de l'Eglise d'Aix la Chapelle fut abbatue du foudre, & tõba sur la maison de l'Euesque là voisine, & vne gallerie qui en ladite ville alloit du palais Royal à l'Eglise, tõba Estant pres de la mort & saisi de fieure, il la cuidoit chasser par diette, cõme autrefois il auoit fait: mais il fut en cela deceu: car son corps attenué de maladie & substanté seulemẽt d'vn peu de boisson, luy estant desia fort vieil, il deceda le septiesme iour apres qu'il se fut couché au lict pressé de sa maladie, qui fut l'an 814. ou 815. ou selon d'autres 816. le 28, iour de Ianuier, le 71. de son aage, le 47. de son regne en France, & le 15. de son Empire: & apres sa mort il a esté canonisé S. & sa feste commandee aux Parlements de Frãce par le Roy Loys vnziesme. Et comme ses seruiteurs fussent en doute, en quel lieu on le deuoit enterrer, à cause que luy mesme n'en auoit rien dit ny ordonnné en son Testament, en fin tous aduiserent qu'il ne pourroit estre plus honnestement inhumé qu'en l'Eglise laquelle il auoit fait construire à Aix la Chapelle au nom de la vierge Marie: & en icelle fut enterré le mesme iour de son trespas, & sur son tombeau fut dressé vn arc doré, sur lequel estoit son effigie, auec vne inscription Latine, ainsi tournee en François.

Mort de Charles Empereur.

Epitaphe de Charles Empereur.

CY DESSOVS GIST LE CORPS DV GRAND ET RELIGIEVX EMPEREVR CHARLES, QVI A VAILLAMMENT AVGMENTE' LE ROYAVME DE FRANCE, LE TENANT HEVREVSEMENT PAR L'ESPACE DE 47. ANS, IL MOVRVT SEPTVAGENAIRE L'AN 814. INDICTION SEPTIESME, ET LE CINQVIEME AVANT LES CALENDES DE FEVRIER.

Voila la vie, les faicts. & la fin de Charles Roy de France, & Empereur des Romains, qui pour la grandeur de ses faits a esté l'vn de ceux entre tous les hõmes, qui a rapporté le nom de Grand: car deuant luy n'y auoit eu qu'Alexandre, Roy de Macedoine & Pompee Seigneur Romain, Constantin Empereur de Grece, Theodose Empereur de Rome, & Antioche Roy de Syrie qui eussent acquis ce nom de Grãd, bien que quelques autres Princes l'ayent vsurpé. Il receut par la successiõ de son pere le Royaume de France bien grand: mais il l'augmenta bien autrement, par la conqueste de plusieurs grandes Prouinces. Depuis aucun des autres Rois n'a peu attaindre à sa grandeur, à laquelle il auoit par la main esté tiré par Pepin son pere, & par Martel son ayeul: & ainsi trouuant l'eschelle dressee par ses deuanciers, moins difficile (combien que beaucoup) luy fut par la faueur de la fortune, & par l'egalité des executiõs de ses entreprises, se guinder à celle grandeur, qui fut redoutable à toute l'Europe, voire à toute l'Afrique. Car luy ne tenant au commencement, que celle partie de Gaule qui est situee entre le Rhin & Loyre, & entre l'Ocean & la mer qui costoye les isles de Maiorque & Minorque il y adiousta celle partie de la Germanie, qui est enclose dedans la Saxe & entre le Danube, le Rhin, & Sala qui diuise & separe les Thuringiẽs & Sorabes. En apres il adioignit à la couronne de France, les Allemãs & Bauares, l'Aquitaine, les monts Pyrenees, partie des Espagnes, la Saxe, toute l'Italie, la Pannonie haute & basse, maintenant dites Hongrie & Austriche, la Dace, la Histrie, la Liburnie, & la Dalmacie, hormis les citez maritimes lesquelles il accorda à l'Empereur de Constantinople. Aussi il subiugua & domta tellement toutes les Barbares & fieres natiõs, qui sont en Allemagne entre le Rhin & la Vistule, l'Ocean & le Danube, qui sont presque semblables de langue, mais dissemblables de mœurs & d'habits, qu'il se les rendit tributaires. Entre lesquels les principaux sõt les Vvestphales, les Sorabes, les Abrodites, & les Bohemes, auec lesquels tous il cõbattit, & les autres qui sont en grand nombre, il les print à mercy.

Charles surnómé le Grãd.

Conquestes de Charles le Grand.

A Il augmenta aussi la gloire de son regne, en se reconciliant & acquerant pour amis plusieurs Roys & nations: entre lesquels il obligea tellement à soy Adelphonse Roy de Galice & d'Asturie, que quand ledit Adelphonse enuoyoit ses Ambassadeurs vers luy, il leur commandoit, que parlãt de soy audit Empereur, ils luy disent, que ledit Adelphonse estoit son obligé seruiteur, & en escriuant à l'Empereur faisoit le mesme. D. CCCXV.

Les Roys de Galice & Escosse se disent seruiteurs de Charles.

Il obligea aussi tellement à luy les Roys d'Escosse, que parlans de luy, ils le nommoient tousiours leur Seigneur & maistre, & eux se disoient ses seruiteurs & subiets. Il y a quelques lettres qu'ils luy escriuoient, par lesquelles on voit toutes ces belles inscriptions & leurs affectiõs & obeyssance enuers luy. Aussi il eut telle amitié & intelligence auec Aaron Roy de Perse, qui excepté l'Indie tenoit presque tout l'Orient, qu'il prefera l'amitié & bõne grace dudit Charles à toute autre amitié, de tous les Princes & Roys qui estoient sur la terre, estimant qu'il n'y auoit ny Roy ny Prince au monde, auquel il deust porter honneur & respect qu'à Charles. Et quand les Ambassadeurs que l'Empereur auec plusieurs grands presens auoit enuoyez au tres-

Charles le grãd respecté par Aaron Roy de Perse.

B sacré Sepulchre de nostre Sauueur Iesus-Christ, & au lieu de sa resurrection vindrẽt audit Aarõ, & luy firent entendre la bonne volõté que l'Empereur leur maistre luy portoit, non seulement Aarõ leur accorda ce qu'ils demãdoient, mais aussi leur permit, que ce sacré & salutaire lieu fust soubsmis à la puissance dudit Charles. Et quãd lesdits Ambassadeurs prindrent le chemin pour retourner vers l'Empereur, il leur donna pour compagnie quelques siens Ambassadeurs, par lesquels il enuoya audit Empereur plusieurs robbes & drogues precieuses, & grandes richesses du Leuant, & peu auparauant luy auoit enuoyé vn Elephant. Aussi les Empereurs de Constantinople Nicephore & Michaël, bien qu'il y eust quelque ialousie entre lesdits Empereurs & luy, à cause de ce nom d'Empereur, que le Pape Leon luy donna à Rome, si est-ce qu'ils luy porterent vn grand honneur & respect, recherchans tousiours son amitié.

On a peu voir par le discours de sa longue vie, qu'il n'a iamais esté sans guerres & sans affaires, tantost contre les Saxons, tantost contre les Sarrazins, tantost contre

C les Lombards, tantost contre cestuy, tantost contre cestuy là.

Neantmoins il fist bastir plusieurs beaux & grands edifices, tant pour l'ornement de son Royaume, que de la religion Chrestiẽne, les vns desquels il acheua, les autres il les laissa imparfaits. Entre lesquels, apres sõ retour d'Espagne, là où il decora & enrichit grandement l'Eglise S. Iacques en Compostelle de plusieurs grãds territoires & dõs, du reste des thresors qu'il auoit gagnez en Espagne, il edifia plusieurs Eglises, en l'honneur & reuerence de S. Iacques. Entre autres il edifia à Aix la Chappelle en Allemagne, vne Chappelle tout ioignant les vieilles ruines des bastimẽs de cest ancien Prince Granus, qui donna son nom aux Bains qui sont en ce lieu, dont auiourd'huy la ville se nomme en Latin, *Aquis granum*, c'est à dire, les eaux de Granus, & fut ledit Empereur enterré en ladite Eglise, cõme il a esté dit. Il fit aussi bastir l'Eglise S. Iacques à Bourges, S. Iacques à Tholose, S. Iacques qui est entre Agde, & S. Iean de Sorde, l'Eglise S. Iacques entre Paris & Montmartre, laquelle est auiourd'huy enclose dedans Paris, & nommee S. Iacques de l'hospital, S. Philibert, S. Iosse pres de

Aquisgranum

Eglises basties par Charles le Grand.

D Monstreuil sur la mer, Sainct Florent pres Saumur, S. Maixant, & Charols en Poictou, Conches, Menant, Mainlieu en Auuergne, Moissac, S. Sauin en Poictou, Noaillac, S. Tensoy, Sainct Paizant, Saincte Croix à Poictiers, S. Aignan d'Orleans, & plusieurs autres Abbayes, Colleges, & autres Eglises, en nombre non croyable, & toutes les decora tant en benefices, rentes & reuenus, que d'or, d'argent, pierres precieuses, ornemens, & reliquaires, & leur donna de beaux & grands priuileges, & mit en chacune Eglise vne lettre d'or vaillant cent liures, en laquelle estoit escrite l'annee de la fondation d'icelle en memoire perpetuelle, & s'en trouue encore en aucunes desdites Eglises, & abbayes.

Quãt aux edifices prophanes, il fit bastir à Majence sur le fleuue du Rhin ce pont de bois, dõt nous auons parlé qui auoit cinq cens pas de longueur: car autant a ledit fleuue de largeur là deuãt, & si ledit Empereur eust vescu, il auoit deliberé de le faire de pierre. Il commença aussi plusieurs beaux Palais & Chasteaux: mais sur tout il se plaisoit à bastir Temples, & à faire rabiller ceux qui estoient ruinez, en commãdant

D.CCC.XV. aux Prelats & Ministres des Eglises, qui en auoient la charge de les faire reparer. A

Choses notables du naturel de Charles le Grand.

Les choses qu'on racompte de la deuotion, vaillance, magnanimité, liberalité, patience, bonté, clemence, promptitude, & liberature de ce grand Prince sont admirables. Il estoit vaillant, grand, & heureux en guerre, clement apres icelle, sage & iuste en paix, tousiours deuotieux, tousiours iuste, & tousiours charitable, & est tres-difficile, voire impossible de iuger s'il estoit plus vaillant que heureux, ou plus heureux que vaillant. Iamais Prince en l'Europe ne dompta plus de nations. Iamais Prince ne fut plus Religieux: ny plus iuste, ny plus amateur de toutes vertus & lettres que luy.

Charles ennemy des heresies.

Sa deuotion se monstroit en toutes les guerres qu'il entreprenoit, tant à la deffense du Pape & du siege Apostolic, que pour publier & semer le nom de Dieu, à extirper les heresies & les Paganismes, à remettre les Ecclesiastiques en leurs biens, & au bastiment de tant d'Eglises. Sa vaillance se monstroit és endroits d'infinies batailles furieuses, & sieges de villes, & de toutes sortes & especes d'entreprises de guerre. Il monstroit par tout sa iustice à bien faire, sa clemence à pardõner tousiours ses ennemis & ses subiets, qui tant de fois se rebelloiẽt: sa liberalité en tant de dons & presens qu'il fit aux Papes, aux Eglises, & à toutes sortes de gens: sa promptitude & diligence en l'expedition prompte de tant d'affaires, soit à aller ou à escrire & negotier. Son sçauoir en plusieurs œuures qu'il a faits, sa patience, en ce que apres la mort de son pere Pepin, il endura si patiemment l'enuie & les menees de Charloman son frere, qu'il ne voulut iamais entrer en querelle contre luy. Et quand à la persuasion de sa mere il eut espousé la fille de Didier Roy de Lombardie, laquelle puis apres au bout d'vn an il repudia, & que sa mere luy en voulut vn mal de mort, il endura tout cela patiemment, & honora tousiours sa mere iusques à la mort d'elle. Il estoit fort aduisé à contracter les amitiez: car n'estant pas fort prompt à les planter sur vn chacun, aussi estoit-il ferme & constant à les entretenir & garder, & portoit vn grand respect à ses parens, amis & seruiteurs. B

Patience de Charles le grand.

Sa douceur & clemence.

Sa douceur & clemence se monstra en la punition des coniurateurs. Il y eut en Germanie quelques-vns qui coniurerent contre luy, les vns desquels furent bannis, & aux autres on creua les yeux: & aucun toutesfois de ceux là ne mourut sinõ trois, qui furent tuez se defendans, lors qu'on les vouloit prendre & mener à l'Empereur. Quelques-vns disent qu'il eut vn fils bastard nommé Pepin, duquel n'auõs nous fait aucune mention cy-dessus, qui estoit beau de visage, mais du corps cõtrefait, & bossu, lequel lors que son pere estoit empesché à la guerre cõtre les Huns, feignit d'estre malade, & coniura contre luy auec quelques seigneurs François, qui l'auoient leurré d'vne vaine esperance & promesse du Royaume. Le pere descouurant ceste coniuration fit mettre moyne dedans vn monastere ledit Pepin, & dit-on que la Royne Fastrade, femme dudit Empereur, estoit cause de toutes ces coniurations: & non seulement elle, mais aussi Hildegarde son autre femme esmeut & suscita des coniurations contre luy. C

Liberalité de Charles.

Dont il fut contraint de sortir quelquefois de sa benignité naturelle, pour se ressentir des cruautez de ses femmes, & des coniurations des coniurateurs. Toutesfois par tout le temps de sa vie, il a vescu tant en guerre qu'en paix, tant en sa maison que dehors, auec si grande douceur, & auec tant d'amitié & de bien-veillãce de tous & enuers tous, qu'aucun ne luy peut imputer vne seule note, tãt soit elle petite, d'aucune cruauté ou iniustice. Il aymoit les estrangers, & s'estudioit fort à les receuoir & traicter courtoisement, & honorablement, de sorte que leur grande multitude sembloit non seulement onereuse en son Palais, mais aussi en son Royaume. Il estoit si braue, magnifique, & liberal, que ceste charge ne luy desplaisoit point: car aussi recompensoit il plusieurs incommoditez & maux, par la loüange de sa liberalité, & de sa bonne renommee. D

Conquestes de Charles le grand.

Deuant qu'il fust Empereur, il tenoit les Prouinces d'Aquitaine, tout le païs des Gaules, tous les monts Pyrenees iusques au fleuue d'Ebro, qui commẽce en Nauarre, puis conquit la Germanie, auiourd'huy nõmee Allemagne, l'Angleterre, la Bretagne, toutes les Espagnes, iusques à la terre de Galice, la Lombardie, l'Italie depuis la cité d'Aste iusques aux terres de Calabre, Frize, Saxonie, Bauiere, Esclauonie, Venise, & les terres qui sont entre leur mer & le Danube, & tout les isles qui sont

A depuis la mer de Germanie iusques aux bornes d'Espagne, & contraignit tous les habitans d'iceux païs à se faire Chrestiens. En faisant lesdites conquestes il eut de grandes & merueilleuses batailles, & principalement contre les Saxons : neantmoins par la vertu & grace de Dieu, il eut victoire sur ses ennemis, si que par son moyen le nom des François triompha sur toutes autres nations de deçà & delà les monts, & les mers. Et si ses faits & gestes eussent esté aussi bien redigez par escrit, que ceux des Grecs ou des Romains, on trouueroit qu'il a fait de plus grandes choses que ne firent oncques les autres : car leurs faits ont esté plus magnifiez par paroles escrites eloquemment, que par leurs vaillances & proüesses. Sous son Empire estoient les Archeueschez qui s'ensuiuent : Rauenne, Aquilee, Milan, Grade, Suriane, Tarente, Cologne, Majence, Saleberg, Treues, Seetl, Bezançon, Lyon, Vienne, Ambrum, Aix en Prouence, Roüen, Arles, Bourges, Reims, Tours, Bordeaux, Aux, Tholouze, Florence, & plusieurs autres, qui sont de present Archeueschez, & lors n'estoient qu'Eueschez. Il fit aussi pour le bien & direction de l'Estat de l'Eglise tenir les cinq Conciles dessusdits, & fit mettre par ordre la legende des Saincts, & en-

D.CCCXV.

Archeueschez cõprises sous son Empire.

B uoya par tout le monde chercher & enquerir les noms & obits des Saints martyrs, & Confesseurs, & les fit mettre en vn martyrologe par vn Moyne nommé, Ysuard. Apres il fit par Paul Diacre (duquel nous auons parlé) faire les legendes & leçons qui se chantent à l'Eglise tout au long de l'année : & voyant la discordance qui estoit en la maniere de chanter & psalmodier en l'Eglise de France, qui n'estoit pas lors melodieuse, il enuoya Clercs à Rome, pour apprendre la maniere de chanter & psalmodier, & par eux fit instruire les François en l'art de musique, dont ils vsent iusques à present. Il admonestoit souuent les Ministres de l'Eglise qu'ils ne souffrissent point qu'aucune chose des-honneste ny scandaleuse se fist en leur Eglise.

Legende des Saincts cõposee sous Charles le Grand.

Musique introduite en l'Eglise.

Et bien que Pepin eust remis l'authorité Royale sus, si est-ce que son fils Charles fut celuy, qui luy donna la perfection de sa Majesté, comme ainsi soit que les Roys yssus de la race de ce grand Clouis estoient aneantis de telle sorte, que c'est presque vne honte à leur memoire d'en ouyr parler. Mais Charles eut en luy toutes les graces qui rendent vn Prince loüable, de façon qu'il doit estre proposé à tous Princes,

C comme vn patron, miroir & exemple des vertus dignes d'eux, comme ayant la religion, la vaillance, le bon-heur, la iustice, le sçauoir, l'eloquence, la promptitude, la clemence, la sagesse, & la liberalité, qui sont les perles precieuses, desquelles les Princes se doiuent parer & faire par tout reluire. Beau, grand & admirable fut de son temps l'Estat des affaires de France, qui estoit riche & opulente, honoree d'infinies victoires, decoree & soustenuë de la iustice, ornee de la religion, loüee de toutes vertus, & agrandie & augmentee par les armes. Turpin Archeuesque de Reims (si tant est qu'il ait fait ce liure qui court sous son nom) & Eginhart Chancelier dudit Charles, ont redigé par escrit partie de ses hauts faits & gestes. Turpin a mis beaucoup de mensonges en son liure, comme de dire qu'il leuoit facilement de sa main vn Cheualier tout armé de terre aussi haut que sa teste, qu'il pourfendoit de son espee vn Cheualier tout armé & son cheual, & qu'en ses mains il eslargissoit & estẽdoit facilement quatre fers de cheual ensemble, & tous neufs. Ce sont choses plustost dignes d'vne fable que d'vne histoire.

Charles le Grand patron des Princes.

Sa vie & gestes descrits par Turpin & Eginhart.

D Eginhart a descrit ses faits, mais trop briefuement, ne descriuãt que les chefs des choses, comme de dire : il alla en Saxe, & brusla tout, & donna secours au Roy Adelphonse de Nauarre, puis reuint faire Pasques en tel lieu. Il alla en Italie au secours du Pape, & sẽblables choses, & par sa breueté laissa aux lecteurs vn desir incroyable de voir les causes de ses voyages & les conseils, les entreprises, & le long & ample discours d'icelles. Iceux autheurs disent, que ledit Empereur estoit de belle & grãde stature, bien formé de corps, & auoit huict pieds de hault, la face d'vn espan & demy de long, le front d'vn pied de large, le chef gros, le nez petit & plat, les yeux gros, verds & estincellãs comme Escarboucles, terrible & furieux à ceux qu'il regardoit, quand il estoit courroucé, & à ses amis doux & gracieux. Il estoit sobre au boire & au manger, & ne beuuoit plus de trois fois à son repas. Quand il disnoit ou souppoit, il faisoit lire deuant luy quelques histoires, & le plus souuent les liures de S. Augustin de la cité de Dieu, où il prenoit singuliere delectation. Il estoit tres-eloquent, & tres-aisément exprimoit ce qu'il vouloit dire : & non seulement il sçauoit bien par-

Sa forme & lineaments.

DCCC.XV. ler la langue maternelle, mais aussi parloit il prõptement & eloquemment le Latin, le Grec, l'Hebrieu, l'Arabic, l'Escossois, le François, l'Allemand, le Flamand, & plusieurs autres langages, & estoit instruict és sept arts liberaux. Biẽ auoit-il la voix plus claire qu'il ne conuenoit à la grandeur, & maiesté de son corps : Il aymoit & honoroit beaucoup les bonnes lettres, & les hommes lettrez, ausquels il fit de grands biẽs, & apprint (comme nous auons ia dit) la Grammaire soubs Pierre Pisan, & aux autres sciences, eut pour precepteur Alcuinus, tres-sçauant personnage, soubs lequel il employa beaucoup de temps, quand il estoit hors des guerres, à apprendre la Rhetorique, & la Dialectique, & sur tout l'Astronomie. Il apprint aussi l'Arithmetique, & cognoissoit fort bien le mouuement, le cours, & le noms des Astres. Tousiours il portoit des tablettes, là où il escriuoit, ou ce qu'il oyoit dire, qui estoit digne d'estre retenu, ou les choses qui luy venoient en pensee, & en memoire, pour puis-apres s'en resouuenir mieux. Il commẽça vne Grammaire en sa langue, & donna aux mois les noms en icelle, pource qu'au par-auant les François les nommoient ou de noms Latins, ou Barbares, & donna le nom à douze vents, au lieu qu'au par-auãt il n'y en auoit que quatre, qui eussent nom entre les François. Il y aymoit grãdemẽt les exercices: car il falloit, quand il auoit loisir, ou qu'il mõtast à cheual, ou qu'il allast à la chasse, laquelle il aymoit singulierement, la prenant pour plaisir honneste, & pour relasche de ses affaires, non pour exercice continuel, & occupation ordinaire, comme plusieurs Princes font, qui laissent leurs affaires pour la chasse. Il aymoit fort les eaux chaudes, ausquelles il se baignoit souuẽt, & y faisoit baigner ses amis & seruiteurs. Voila pourquoy il esleut sa principale demeure à Aix la Chappelle, au lieu que son pere auoit esleu la sienne à Compiegne. Il s'habilloit à la mode Françoise, & tousiours portoit vne espee, ou vn poignard, à la garde d'or, ou d'argent.

Son eloquẽce & intelligẽce des langues.

Exercice de Charles le Grand.

Quant à l'institution de ses fils, dés qu'ils estoient en aage, il leur faisoit enseigner à la mode des François à manier les cheuaux, à ioüer des armes, à aller à la chasse, à estudier, à sçauoir de belles histoires, & à apprendre de beaux discours. Quãt aux filles, il les faisoit bien & sagemẽt instruire par sages & honnestes Dames, & pour leur oster l'oisiueté, qui engendre la volupté, il les faisoit apprendre à filer, & à faire des ouurages. Premierement par l'aduis, & presque par la contrainte de sa mere, Berthe, il print à femme Theodore, fille de Didier, Roy de Lõbardie, laquelle vn an apres il repudia, & n'en eut point d'enfans. Puis en secõdes nopces il espousa Hildegarde, fille du Duc Hildebrand de Sueue, de laquelle il eut Charles, qui mourut deuant le pere en Bauiere, & qui fut pere de ce Bernard, duquel nous auons parlé, & parlerons encore cy-apres. Aussi ladite Hildegarde eut Pepin, qui fut Roy d'Italie, qui mourut deuant son pere, & Loys, successeur à l'Empire & à la France. L'Empereur eut aussi de ladite Hildegarde trois filles, à sçauoir, Rotrude, Berthe, & Gisle.

Charles curieux de l'institutiõ de ses enfans.

Apres la mort de Hildegarde, il espousa Fastrade, fille de Rodulph, Duc de Franconie, de laquelle il eut deux filles, à sçauoir Thedrade, & Hildrude: & eut vne autre fille nommee Rothande, qu'il fit à vne concubine, de laquelle on ne sçait le nom. Fastrade estant decedee il espousa Luitgarde Allemãde, de laquelle il n'eut nuls enfans. Apres la mort de laquelle il eut quatre concubines : & comme les grandes natures sont ordinairement accõpagnees de quelque vice, aussi parmy tant de vertus qui estoiẽt en Charles, il aymoit ce vice de paillardise, qui fut vne tache à icelles & cõme vn porreau ou vne verruë sur le visage: car il ayma si desbordement, & (si ainsi il faut dire) sottement vne de ses concubines, qu'il n'estoit point à son aise quãd il ne la voyoit point; & quand elle mourut, il la pleura par plusieurs fois auec grande honte de sa valeur & magnanimité naturelle. Dont quelques vns ont escrit, qu'elle l'auoit ensorcellé, & qu'estant le charme osté, il ne s'en soucia plus. Les nõs de ces quatre concubines sont Mathalgarde, qui luy fit vne fille nõmee Rhotilde. L'autre concubine fut Gersuinde, Saxonne, qui luy fit vne autre fille, nommee Adeltrude, l'autre concubine eut nom Regine, de laquelle il eut Drogon & Hugues : & la quatriesme fut Adelluide, de laquelle il eut Theoderic. Il eut aussi vn Bastard nõmé Pepin, qui estoit bossu, duquel nous auõs cy-dessus parlé: mais on ne sçait de quelle cõcubine il estoit fils. De tous ses enfans, il perdit deuant mourir deux fils & vne fille, à sçauoir, Charles, qui estoit l'aisné, & Pepin, lequel il auoit fait Roy d'Italie, & Rotrude, qui estoit l'aisnee de ses filles, & qui estoit fiancee à Constantin Empereur des Grecs.

Charles adõné à paillardise.

Pepin

A Pepin, laissa vn fils nommé Bernard, & cinq filles, à sçauoir Adelhande, Atale, Gundrade, Berthaire, & Thedrade. Enuers lesdits enfans, ledit Empereur monstra vn tel exemple de sa charité paternelle, qu'apres la mort de sondit fils Pepin, il fit à iceluy succeder son fils Bernard, comme nous auons dit, & fit nourrir & instruire les filles dudit Pepin, auec les siennes. Bref ce grand & excellent Prince a esté si accomply en toutes vertus, que la matiere de les dire ne sçauroit iamais defaillir à vn escriuain. DCCCXV. Charité de Charles.

Quelques-vns veulent dire que ce fut luy, qui premier eut le nom de Tres-Chrestien, & que ce nom luy fut donné par les Papes. Bien se voit ce titre-là en plusieurs titres dudit Charles : mais il n'y a aucun ancien titre, ny histoire bien veritable qui nous enseigne que les Papes le luy ayent donné, ny quand, & en quel temps il commença. Bien est-il tres ancien : car en vn titre qui est à l'Eglise sainct Benigne de Dijon, ledit Charles est appellé Tres-Chrestien.

On attribuë à Charles le Grand l'institution des Pairs, ce que nous auons refuté en sa vie : & dauantage celle des fiefs, des Bans & Arrierebans de France, & B de la iustice donnee aux Gentilshommes, des Seneschaux, des Comtes & des Herauts.

Ceux qui luy attribuent l'institution des fiefs, disent, qu'apres auoir ledit Charles purgé la France de tant de barbares nations qui y habitoient, acheuant ce que son pere & son grand pere y auoient commencé, qui auoient chassé les Gots, Visigots, Ostrogots, Vandales, Huns & Sarrasins d'icelle, la France demeurant deserte & vuide d'habitans, il commença de donner aux Gentilshommes qui l'auoiét seruy en ses guerres, à l'vn mille arpens de terre, à l'autre deux, & ainsi aux autres, tãt du plus que du moins, à la charge de redeuance de foy & d'hommage, & de certains autres tels droits qu'il luy pleut ordonner à ceux ausquels il donna ses terres, qu'il appella vassaux (l'etymologie duquel nom nous dirons par apres) & de seruir luy & les Roys ses successeurs, certain temps de l'annee à leurs despens, ou d'y enuoyer vn homme pour eux, au cas que leur indisposition ou autres vrgens affaires, les gardassent de s'y pouuoir trouuer C en personne. Ceste institution & donation fut appellee fief, comme venant de foy : c'est à dire, que ceux à qui il la faisoit luy iuroient foy & fidelité de le seruir en tous affaires, & a esté depuis ceste donatiõ suiuie en mesme forme & maniere par les successeurs de Charles en d'autres terres qu'il ne donna pas, & les ont en fin presque toutes donnees aux Gentilshommes. Et afin que les nobles eussent moyen de soustenir lesdites guerres, & de se monter, armer & equipper, Charles premierement, puis les autres Roys en l'imitant, leur permirent de disposer & debiter leurs terres à des païsans, à vingt, trente & tãt de sols d'entree, & à vn denier, vne poule, vn chapon, ou autre droit de rente, ou de censiue, qui estoient les droits, ausquels pareillement les Roys donnerent au reste du peuple plusieurs autres terres qu'ils tenoient par deuers eux, lesquelles depuis ont esté appellees terres du Domaine, desquelles ils tirerent & tirent encore certain droit, comme nous dirons en vn autre endroit. Ils donnerent à l'vn Gentilhomme la iustice haute, à l'autre la basse, à l'autre la moyenne, aux autres les deux, ou toutes trois ensemble, sur leurs hommes subjets & vassaux, l'appellation d'icelles iustices reseruee aux Roys, ou à leurs iurisdictions : car les Roys se reseruoient tousiours D la iustice souueraine.

XII. Institution des fiefs.

Vassaux.

Droits de rente & censiue.

Iustice souueraine reseruee aux Roys.

Ainsi receuoit le subjet la iustice de son seigneur, ainsi le gentilhomme tenoit le vilain en bride & subjection : & si le gentilhomme se portoit trop insolemment ou fierement enuers son subjet, ou homme, le recours d'iceluy estoit à la iustice souueraine du Roy, qui luy en faisoit la raison. Bref, le seigneur estoit comme le iuge de son subjet, non le maistre, comme depuis il a esté, & ne prenoit ny la poulle, ny le chiẽ, ny le lard, ny le beuf d'iceluy, & ne le rançonnoit, battoit & exigeoit, comme depuis il a fait : car la iustice du Roy estoit comme vne barriere entre le seigneur & son subjet. Le haut iusticier auoit soubs luy des bas & moyens iusticiers, qu'il appelloit ses hommes, c'est à dire ses hommes de guerre : car ils estoient tenus aux guerres, de suiure ledit haut iusticier, leur seigneur de fief (comme nous dirons cy apres.) Et comme les seigneurs eurent des Roys, les terres en titre de haute, moyenne & basse iustice, lesdits seigneurs donnoient d'icelles terres, les vnes à moyenne, les autres à basse iustice à d'autres gentilshommes moindres qu'eux, les vns à fief de haubert, les autres

Les hómes du haut iusticier.

DCCC XV. de plain fief, les autres de Chastellenie, les autres de Baronnie, les autres au droict de baisemain, & à d'autres droicts, à la charge que lesdits gentilshommes les seruiroient & accompagneroient aux guerres, soubs leur Baniere : & à ceste cause furent appellez les hommes du haut iusticier, ou du seigneur, comme il sera dit cy-apres. Ainsi estoient les Roys bien seruis aux guerres, & les gentilshommes ausdites guerres en bon nombre: car chasque fief deuoit vn homme de guerre, ou vne partie de la solde d'iceluy. A

Bans & Arriere-bans.

Les assemblees de ces hommes furent depuis appellees Ban & Arriere-ban (comme aussi nous dirons) & ne se deura fascher le lecteur, si nous faisons vne telle disgression de la description des fiefs & des parties d'iceux, qui appartiennent à la cognoissance de leur institution, comme des Bans & Arriere-bans, & des vassaux & subjets. Car puis qu'on attribuë l'institution de tout cela à Charles le Grand, il est plus que raisonnable de les descrire, tant pour satisfaire au deuoir de l'histoire, qui nous commande de ne passer soubs silence tant nobles constitutions, que pource que ce sont choses, de la cognoissance desquelles tous les François ont vn grand besoin, pour estre vn des principaux pilliers de ce Royaume. B

Pour retourner aux fiefs, comme les affaires de France des plus grands aux moindres, & de moindres aux plus grands estoient instituez.

Le roturier ne possedoit fief noble ancien.

Le roturier ne deuoit posseder aucun fief noble ny iusticier, & ne luy estoit permis d'en auoir ny acheter, seulement payoit les droits deus aux Roys & aux seigneurs particuliers, en la terre duquel il auoit ses biens, & ne s'entremelloit que de son trafic, mesnage, labourage, & des droits de la seruitude. De là vint le Domaine des Roys, & quelques siecles apres furent imposees les tailles, les aydes, & depuis plusieurs autres subsides. Ces terres donnees par les Roys à fief, & à la charge que ceux à qui elles estoient donnees, seruiroient les Roys aux guerres, tel fief deuoit faire vn homme d'armes, tel vn Archer, tel vn quart, tel vn tiers, & ainsi des autres, & estoient subjets de s'assembler au lieu, & toutes les fois qu'il leur seroit commandé par les Gouuerneurs de la Prouince, ou de la ville, qui premierement quant à ceux des Prouinces s'appelloient Ducs, & ceux des villes Comtez, puis furent appellez Baillifs ou Seneschaux. Ces assemblees s'appelloient Ban, ou Arriere-ban, qui en vieil langage Allemand (que les anciens François parloient) veut dire cry, ou arriere-cry, ou selon d'autres, armee, ou le cry du seigneur ou maistre, venant du mot Herus, qui en Latin veut dire seigneur ou maistre, & de Ban, qui audit langage Allemand veut dire cry. C

Charges des fiefs.

Depuis s'est mise vne grande corruption aux fiefs, tant par les voyages des terres sainctes, que par les guerres des Anglois & Flamans, & par la licence donnee aux roturiers d'acheter les fiefs, & par les donations d'iceux faictes aux Eglises (comme nous auons plus amplement declaré au troisiesme liure de l'estat des affaires de France) & nous suffira pour ceste heure d'auoir parlé de leur institution, & nous reseruerons à parler de leur corruption cy dessoubs en la vie de Philippes Auguste, & de Charles sixiesme, & pour ceste heure dirons que les fiefs, estans deuenus patrimoniaux suiuant l'vsage escrit du fief des Lombards, en chacun fief dominant fut estably nombre certain de vassaux appellez Pairs ou francs hommes de fiefs, ou de Cour, chargez de tenir la Cour, du seigneur, iuger auec luy des choses feodales, & autres qui en despendent, estre presens aux nouuelles inuestitures, & pour raison de ce, auoient grande prerogatiue de noblesse. Lesdits Vassaux iugeans furent appellez Pairs, pource qu'ils auoient pareille iurisdiction, authorité, preeminence, priuilege & charge l'vn comme l'autre, & est ceste forme de iuger les causes feodales par les Pairs de fiefs, tres ancienne en France, dont est venuë l'opinion des douze Pairs de France. D

Pairs ou francs hommes de fief ou Cour.

Il y a plusieurs sortes de fiefs

Or faut-il entendre qu'il y a eu plusieurs sortes de fiefs, dont la distinction n'a pas esté faite par Charles, ains par ses successeurs : les vns desquels ont esté faits Royaux, comme vne Pairrie de France, qui est vne qualité de fief, qu'on a appellé fief ou dignité Royale. Il y a aussi des fiefs, nommez fiefs de Haubert, dont l'vsage est plus grand en Normandie, qu'en autre prouince de France, & y en a de diuerse condition, & la pluspart de haute iustice, & vient du mot François Haubergeon, qui est en vieil François vn hallecret, ou corps de cuirasse, ou vne brigandine, ou vne cotte de maille

A d'vn homme. C'est à dire, que celuy à qui estoit donné ce fief au surnom de Haubert, deuoit aller à la guerre auec le Haubergeon. Aussi ces fiefs sont appellez en Latin *Feuda Loricæ*, c'est à dire fiefs du Haubergeon, comme il y en a d'autres qui sont appellez en Latin *Feuda Scutiferorum*, dont est venuë l'origine des Escuyers bannerets & autres. DCCC XV. Fief de Haubert, & son etymologie. Escuyers bannerets.

Or estant ce mot de fief procedé de fidelité ou de foy, comme le mot le porte, il s'ensuit que ceux qui tiennent quelque chose de leur seigneur en fief, ou par droict de fief sont appellez les Leaux ou Loyaux, qui vient du vieil mot Latin *Leudes*, comme monstre le Moine Aimoinus, qui dit que Gontran fut doux à ses Leaux: & de là les Allemans appellent vn fief, Lehen: qui vient du vieil mot Latin *Leudum*, & en France nous disons seigneurs ou subjets feodaux, c'est à dire feaux, & le fief est la chose par l'acception de laquelle ceux qui le tiennent sont tenus du serment de fidelité enuers leurs seigneurs. De ce nom de feaux iadis les fiefs estoient appellez: & aussi les gens de guerre, qui tiennent quelque chose en fief sont presque de la condition des serfs. Car bien qu'ils ne soient serfs, si est-ce qu'ils seruent, & doiuent B seruir. Toutesfois d'vn mot plus doux, ils sont appellez Vassaux & hommes du seigneur, non serfs, & de là est venu ce mot d'hommage, c'est à dire le seruice, ou le serment, ou la fidelité, ou pour mieux dire, l'action de l'homme, comme qui diroit, *hominem agere*. Et le nom de Vassal, duquel nous auons promis de parler, signifie seruice ou compagnie, venant de ce, non qu'ils soient du seruice domestique du seigneur, mais du mot Allemand & vieil François, Gessel, qui signifie compagnon, qui nous sert auec certain pris: Dont Polybe & Plutarque disent en la vie de M. Marcellus, que les Gaulois appelloient leurs peuples Gessates, ou bien ce mot de Vassal vient du mot VVessos, duquel les anciens Gaulois appelloient leurs hommes braues & vaillans, tels que depuis nos Roys choisirent ceux ausquels ils donnerent les fiefs. Il y a difference entre Vassaux & subjets. Les Vassaux sont ceux qui tiennent les fiefs. Les subjets sont les païsans, qui doiuent la censiue, la poulle, le chappon de rente, & la couruee, trauail & iournee de leurs corps. Toutesfois plusieurs confondent le nom de Vassaux & subiets ensemble, & prennent souuent les vns pour les autres. Car souC uent vous verrez que monsieur le Gentilhomme, parlant de ses terres & de ses hommes, les appelle subiets. Or les subjets ne sont point tenus de suiure leur seigneur à la guerre: mais bien les Vassaux sont tenus d'y aller, ou d'y enuoyer quelqu'vn en leur lieu, ou en deffaut de ce, de donner & contribuer quelque somme d'argent à leur seigneur, pour la solde de ceux qui y tiendront leur lieu. Ce qui se peut dire & s'appelle Ban, ou Heriban, qui a la signification susdicte. Pour ceste heure il nous suffira d'auoir dit ce que dessus des fiefs: combien qu'il s'en peut dire dauantage, mais ne voulans parler que de leur etymologie & institution nous remettrons les Lecteurs audit troisiesme liure de l'Estat des affaires de France par nous composé, là où ils trouueront à peu pres ce qu'ils pourroient desirer touchant la matiere desdits fiefs. Leaux ou Loyaux. Seigneurs feodaux ou feaux. Hommage. Etymologie & signification du nom de vassal. Difference de vassal & subiet. Ban ou Heriban.

Quant à l'institution des Seneschaux, plusieurs l'attribuent à Charles, & disent qu'entre tous les vieils Seigneurs & Cheualiers de sa Cour, il en esleut quelques-vns des plus sages, pour aller par toutes les terres de ses Royaumes, pour aduiser D comment les affaires s'y passoient, pour empescher l'insolence, punir les crimes, & contenir chacun en son deuoir. Il les nomma Seneschaux, que les vns veulent deriuer de deux mots Latins, comme qui diroit, *Senex eques*, c'est à dire Vieil Cheualier. Les autres disent, que ce mot de Seneschal vient d'vn mot Allemand, signifiant officier de famille, car Senix signifie famille, & Schal, officier ou seruiteur. Tant y a qu'il donna aux Seneschaux le pouuoir susdit, auec iugement de souueraineté, qui leur est demeuré, iusques à ce que Philippes le Bel, considerant les abus qui s'y commettoient, erigea le Parlement de Paris, pour iuger en souueraineté, laquelle il osta aux Seneschaux, voulant que de là en auant leurs appellations allassent ressortir en la Court. Bien est vray, que si du temps dudit Charles les Seneschaux trouuoient quelque matiere de grande consequence, qu'ils ne peussent vuider d'eux-mesmes, comme vn procez entre grands personnages, il faisoit venir les parties en sa presence, prenoit cognoissance de cause, & les appoinctoit, ou faisoit voir leur procez en son Conseil, & en donnoit l'arrest. Depuis quelques-vns ont voulu dire, que ce qui est auiour- XIII. Institution des Seneschaux, & leurs charges. Seneschaux d'où ainsi dits

Decc.xv. Grād maistre ou Grand Seneschal.

d'huy le Grand maistre, a esté soubs la troisiesme race de nos Roys, appellé le A Seneschal, ou le Grand Seneschal de France: & autres ont voulu dire, que le Grand Seneschal de France, estoit ce qui depuis a esté le Connestable: mais cela est faux, comme nous auons plus amplement deduit au quatriesme liure de l'Estat & succez des affaires de France.

Institutiō des Heraults, & quels estoient autresfois.

Et quant à ce qui touche les Heraults, lesquels on dit qu'il institua, il faut entendre que quelques-vns ont voulu tirer ce nom du mot Latin HEROES, mais d'autres le tirent du mot Allemand, HERALD, qui signifie vn vieil homme de guerre, ou vieil soldat de guerre. Or Charles, qui les institua, ne les fit pas de la signification qu'auiourd'huy on nomme les Heraults, qui sont messagers de guerre & de paix, ains comme vieils gensdarmes de guerre, ausquels il assigna en certains lieux de son Royaume moyen de viure, à l'exemple d'Alexandre le Grand, & d'Auguste Cesar, qui donnerent plusieurs grands priuileges ausdits Heraults. Charles apres auoir vaincu les Saxons & Lombards, & qu'il fut paruenu à l'Empire Romain, leur donna les priuileges qui s'ensuiuent par sa declaration mesme. » Mes soldats, vous serez appellez HEROES, » compagnons des Roys, & iuges des crimes. Viuez par cy apres exempts des trauaux. B » Pour le bien public, conseillez les Roys, corrigez les choses villaines, fauorisez les » femmes, aydez les pupils, assistez les Princes de vostre conseil, & leur demandez vo» stre viure, vos habillemens, & vostre solde & entretenement. Si quelqu'vn d'eux » vous refuse, qu'il soit infame, & priué de toute gloire & honneur. Si quelqu'vn vous » fait iniure, qu'il sçache qu'il est criminel de leze Majesté. Mais aussi gardez vous bien » de contaminer, soit par yurongnerie, soit par scurrilité & farcerie, ou par quelqu'au» tre vice vne si grande gloire, & vn si beau priuilege, acquis par les iustes trauaux des » guerres, afin que ce que nous vous octroyons pour marque d'honneur, ne retourne à » la peine laquelle nous reseruōs à nous, & à nos successeurs Roys des Romains à pren» dre sur vous, si d'auenture vous failliez. Voyla la declaration des choses dont on attribue l'institution à Charles: & quant à celle des Pairs, nous en auons parlé au milieu de sa vie.

Or par le discours de tāt d'excellentes vertus, & de tant de belles constitutions de C Charles le Grand, on peut bien voir que ç'a esté vn homme d'vn admirable iugement & esprit, & que la lumiere de la vraye foy esclairoit en luy. Dequoy il a laissé plusieurs tesmoignages, tant à la deuotion qu'il auoit à prier Dieu, qu'au bastiment de tant de Temples qu'il a fait edifier, & en l'execution de tant de guerres qu'il a entreprinses pour l'augmentation de la foy Chrestienne, contre les Lombards, Saxons, Sorabes, Abrodites, Bauares, Sarrasins, Gascons & Huns. Et faut considerer en la mutation de l'Empire, & de plusieurs Estats & Royaumes, qui aduint soubs luy, que premierement on voit que souuent Dieu donne de puissans Monarques pour reparer les choses confuses, & aussi pour reprimer l'insolence, & le desbordement des grands espandus sur la terre. Quant à la mutation de l'Empire Grec, Dieu a voulu par icelle punir les meschancetez des Empereurs d'iceluy, & de la nation dudit Empire. En Grece print naissance le regne des Sarrasins, dont le changement ne fut aucunement profitable, car il ruina l'Eglise, & empescha la publication de la vraye & saincte parole de Dieu. Mais la translation de la grande puissance de l'Orient faicte à Charles, fut grandement profitable, apres la mort duquel, bien que plusieurs grandes D guerres ciuiles nasquissent entre ses successeurs, si est-ce qu'elle profita à sa posterité par l'espace de trois cens ans, c'est à sçauoir, iusques à l'Empereur Henry quatriesme, au temps duquel l'Empire fut ruiné par les pratiques & enuies des Papes. Auparauant ledit Henry, Charles, Louys le Debonnaire, Arnulphe, les Ottons, Henry de Bamberg, Conrad, Franc, & Henry tiers, auoient fait plusieurs belles choses grandement necessaires & profitables à l'Italie, à la Germanie, à la Pannonie & aux autres nations voisines.

L'Empire ruiné soubs Henry 4.

Cause des translations des Empires.

Ceux qui ont disputé des causes des translations des Empires, de celles qui sont iustes & iniustes ont conclu, que Charles eut iuste cause de faire les translations qu'il fit. Surquoy il ne sera hors de propos de considerer comment se font les iustes & salutaires translations, & comment elles different des larcins & pilleries, & des violentes guerres entreprises pour le droit de bien seance. La regle en fait la distinction, & monstre que celuy qui prend le glaiue qui n'est donné par les loix,

A perira par le glaiue. Doncques la mutation est iuste, quand celuy qui prend les armes est deffenseur ou de l'iniure faicte à autruy, ou à soy-mesmes, non l'aggresseur. DCCC XV.

Les iustes mutations se font par le droict de la guerre, c'est à dire, quand les causes de la guerre sont iustes, salutaires & profitables, & quand Dieu arme le vainqueur de sapience, de iustice & de force. Didier, Roy de Lombardie, auoit esmeu la guerre en Italie, & s'estoit emparé de plusieurs villes, les vnes desquelles appartenoient à l'Empire, les autres à l'Eglise, & mesmes auoit tué vn gouuerneur en la partie qui appartenoit à Charles. Il y auoit à Rome des seditions, desquelles les Empereurs Grecs se faisoient spectateurs, sans defendre ny Rome ny l'Italie. Donc estant Charles appellé à la defense de l'vne & de l'autre, il fut iustement appellé, & fut deffenseur, nō aggresseur, & iustement osta le Royaume de Lombardie à Didier, lequel aussi il retint iustement. Et quant aux autres guerres qu'il fit aux autres nations, il les entreprint comme estant assailly, aggressé & offensé, tant en son particulier, que pour les outrages faits à la Religion Chrestienne, de laquelle il fut tousiours vray deffenseur.

Didier chassé à bon droit de son Royaume

B Quant à l'Empire d'Orient, premierement Irene, mere de Constantin, Empereur d'Orient, gouuernant seule ledit Empire, & voyant que Charles par vne puissance asseuree estoit seigneur paisible de l'Italie, enuoya ses Ambassadeurs vers luy, par lesquels elle luy accorda & quitta tout l'Empire d'Occident: mesmes (comme nous auōs dit) luy fit parler du mariage de luy & d'elle. Et apres qu'elle eut esté chassee par Nicephore qui se fit Empereur, ledit Nicephore transigea & accorda auec Charles qu'il eust à tenir ledit Empire d'Occident.

Dispute sur la iuste possessiō de l'Empire d'Occident par Charles.

Apres Michaël Curopalates, successeur de Nicephore, renouuella & confirma ce Traitté. L'Empereur Leon successeur dudit Michaël, les confirma aussi auec Louys le Debonnaire fils dudit Charles. Par ainsi ledit Charles premierement fut fait Empereur de l'Occident par le droit de la guerre, apres auoir conquis par armes l'Itale, & Rome, & apres auoir destruit le Royaume des Lombards. Puis il le fut par la transaction faicte auec les Empereurs des Grecs, qui comme vrais Seigneurs, concederent à Charles tout le droit qu'ils auoient en l'Empire d'Occident. Il ne receut pas l'Empire du Pape, la declaration duquel faicte à Charles dudit Empire, ne fut ny eslection, ny C donation, ny cession, ains fut seulement vne simple declaration, par laquelle il declara que Charles estoit legitimement Empereur par le droit de la guerre, & par la cession que les Empereurs de l'Orient luy en auoient faicte & transportee, & par le consentement & submission du peuple Romain. Car lors les Papes n'auoient aucune puissance ny authorité en la ville de Rome, ains se mesloient seulement des affaires de la religion, des ceremonies Ecclesiastiques, & des choses appartenantes à l'ame.

Charles ne receut l'Empire du Pape.

Authorité ancienne des Papes.

Il faut bien presumer que Charles doit estre mis entre les plus grands, & salutaires Monarques du monde, lequel ayant esté diuinement suscité & aydé, restitua & remit en son entier l'Empire d'Occident, qui apres la mort de l'Empereur Valentinian, auoit esté desiré, tenté, & deschiré par diuerses nations, par l'espace de trois cens ans, rassemblant les pieces rompuës ensemble, comme qui rassembleroit les aix d'vne gallere rompuë par naufrage, & establit & fortifia ledit Empire de bonnes loix & ordonnances, adioustant à iceluy la Germanie, la Gaule & l'Italie, domtant par armes les Saxons, les Sarrasins, les Sclauons, les Huns, les Bauares, & plusieurs autres peuples bar-D bares. Et non seulement il donna la paix à l'Occident: mais qui est encore plus à loüer, & plus digne d'vn si grand Prince, il fit abbattre en plusieurs endroits, & presque par toute l'Europe, les Idoles, & dispersa bien auant l'Eglise du fils de Dieu, en bastissant plusieurs Temples & Colleges ornez de sçauans hommes, & ordonnant Euesques & Ministres de l'Eglise, ausquels il donna de bons & amples reuenus: pour leur donner moyen de viure, & fit que les hommes furent instruits en la cognoissance de Dieu, & accoustumez à l'inuocation de son sainct Nom.

L'Empire d'Occident restably par Charles.

Religion auancee par Charles.

LOVYS LE DEBONNAIRE I. ROY VINGT-QVATRIESME.

Sommaire.

I. Louys fils de Charles couronné Roy de France & d'Aquitaine. Ses victoires contre les Sarrasins & Saxons. Est salué Empereur. Oste les tailles & subsides.
II. Lothaire & Pepin ses enfans. Enuoye vne armee en Zialande. Mort du Pape Leon. Voyage d'Estienne son successeur en France. Louys defait les Saxons. Se rend seigneur de la Bretagne. Accorde paix aux Sarrasins.
III. Paschal I. esleu Pape. Louys confirme les donations de ses predecesseurs.
IV. Bernard querelle le Royaume de France. S'empare des passages d'Italie. Est prins & priué de son Royaume par Louys.
V. Lothaire creé Roy d'Italie. Guerre ouuerte en Hongrie. Les Bulgares demandent la paix. Armee de l'Empereur Louys contre Lindeuite. Ladislas Duc de Dalmatie & Liburnie.
VI. Lothaire retourne en Italie auec armee. Mort de Theodore & Leon à Rome. De laquelle se purge le Pape. Eugene succede à Paschal. Presens de Michel à l'Empereur Louys.
VII. Ceadrage Prince des Abrodites declaré innocent des crimes dont le chargeoient ses subiets. Prodiges espouuentables. Bretons assubiettis. Rebellion de Vuihomarch, & sa mort. Pepin va contre les Sarrasins. B
VIII. Valentin premier successeur d'Eugene. Coniuration contre l'Empereur. Lequel est deposé par vn Concile, & mis en vn Monastere. Redemandé par les François, & retiré du Monastere. Remis en son authorité. Douce punition des conspirateurs.

I. 
AV tres grand, tres glorieux & tres magnanime Charles le Grãd Empereur d'Italie & de la Gaule, & Roy de France, succeda LOVYS son fils vnique, restant de tous ses enfans masles, en l'an de salut 815. ou selon d'autres 814. Il fut surnommé LE DEBONNAIRE, pource qu'il estoit doux & clement, & grand zelateur des Eglises: mais il ne fut esgal à son pere, ny en sagesse, ny en vertus, ny en industrie, & auec luy commença non seulement à degenerer & flestrir ceste excellence de vertu, qui estoit en son pere Charles le Grand, son pere Pepin, & son grãd ayeul Charles Martel, mais aussi l'authorité de la France & de l'Empire à diminuer. Quand Charles son pere alla premierement à Rome il le fit porter bien petit en vn berceau ou en vne littiere, & fut par le Pape sacré & couronné Roy de France, comme il a esté dit cy-dessus. Dés qu'il fut venu grandelet, Charles son pere luy donna le Royaume d'Aquitaine, pource qu'il y estoit né, & l'y enuoya, luy donnant pour gouuerneur de sa personne, & des affaires dudit Royaume, vn Cheualier nommé Arnoul, qui au conseil des affaires dudit pays estoit assisté de plusieurs sages Seigneurs. Là fut ledit Louys quatre ans: puis vint vers son pere, auec lequel il ne fut gueres que derechef il n'y retournast. Son pere le voyant plus enclin à la deuotion, qu'à autre chose, plus amateur du repos que de la guerre, & vn peu plus mol qu'il ne desiroit, le laissa ainsi en vn pays, sans gueres s'employer aux guerres. Toutefois quelques-vns disent, que son pere luy manda en Aquitaine, qu'il eust à mettre sus vne grande armee, & qu'il allast ayder Pepin son frere en Italie, & que ledit Louys y alla à grande puissance, qui il y monstra vne grande vaillance, & y fit de belles choses, & que de là il alla trouuer le Roy son pere en Bauiere. Durant le temps qu'il estoit en Aquitaine, il fit quelques entreprises sur les Sarrasins d'Espagne, desquels il vint assez heureusement à bout: print quelques villes en Arragon, soulagea fort son peuple, leur quitta de grands tributs de bleds qu'ils payoient, dont ils estoient fort trauaillez, & ne leur imposa aucun nouueau tribut ny truage. Or estoit-il assez vaillant, & l'eust esté encore dauantage, s'il n'eust amolly sa vaillance par vne nonchalance & paresse. Car durant le tẽps qu'il fut en Aquitaine, il fit vn voyage en Espagne, là où il print par armes les villes de Barcellonne, de Tarascon & de Tortouse, & deffit & tua vn grand nombre de Sarrasins qui estoient dedans, & les autres s'enfuirent. Puis apres les Sarrasins Mores s'assemblerẽt

[Margin notes: Louys pourquoy dit le Debonnaire. — Louys couronné Roy de France & d'Aquitaine. — Entreprises de Louys sur les Sarrasins. — C — D]

A en grand nombre, & venans contre luy les deffit, & en remporta la victoire. Aussi les Gascons, & Biernois d'outre la riuiere de Gironde, maintenant appellee Garonne, s'esleuerent contre luy: mais il les vainquit, & en ayant assiegé d'autres dedans la ville d'Acqs, il les contraignit de se rendre. Apres il passa les monts Pyrenees iusques à Pampelune: & au retour les Gascons & Biernois qui de leur naturel sont legers, firent vne embuscade és destroits desdites montagnes, pour luy donner vne extraitte: mais en estant aduerty, il les surprint, & en fit pendre & estrangler vn grand nombre. De sa nature il n'estoit pas homme fort malicieux, ains aymoit plus le repos qu'autre chose pour auoir moyen de vacquer à la deuotion. DCCC XV. Victoires de Louys contre les Sarrasins & Gascons. Naturel des Gascons & Biernois.

Quand il entẽdit la nouuelle de la mort de Pepin Roy d'Italie son frere, & de Charles Roy de Hongrie son autre frere, bien que l'esperance de succeder vn iour à tous les Estats de son pere luy fust asseuree, si est-ce que pour cela il ne changea point de façons de faire, & ne desiroit point de changer de conditiõs de viure. Car comme l'Empereur son pere, se voyant priué de deux de ses enfans, luy mandast par vn seigneur nommé Gueric, de le venir trouuer, ceux de la suitte de Louys prierent ce seigneur B de luy faire trouuer bon d'aller vers l'Empereur son pere, afin de gouuerner en court, puis que son pere estoit cassé de vieillesse, & de douleur pour la perte de ses enfans, & qu'il n'estoit point pour viure longuement.

Gueric ne faillit de faire ceste ouuerture à Louys qui le communiqua à son Conseil, lequel trouua fort bon cest aduertissement. Mais le sage Roy mesurant cecy plus sagement, ne voulut y entendre, craignant que l'Empereur son pere ne le soupçonnast (selon la coustume des vieilles gens, qui sont soupçonneux & deffians) de vouloir attenter quelque nouuelleté. La modestie & la continence de l'ambition fut à la verité bien grande en ce ieune Prince: mais pour cela il ne peut euiter le faix des affaires. Car son pere se sentant de iour à autre affoiblir, & craignant que s'il venoit à mourir son fils estant loing de luy, il n'aduint quelque trouble à ses Estats, il l'enuoya querir en Aquitaine, pour l'instruire comment il se deuoit gouuerner au maniement des affaires publics. Mais quelque diligence qu'il mit d'aller trouuer l'Empereur son pere, si ne peut-il arriuer à Aix la Chapelle durant sa vie, ains y arriua apres sa mort. Rampon inconti- C nent apres le decez de l'Empereur Charles, alla en grande diligence vers ledit Louys l'en aduertir. Ce qui le fit haster tant qu'il luy fut possible, d'autant qu'il se craignoit d'vn seigneur nommé VValia, lequel auoit esté en grand credit pres de Charles, & manioit tous ses affaires. Vieilles gens coustumierement deffiãs. Louys va à Aix la Chappelle.

Louys auoit crainte que VValia luy dressast quelque mauuaise partie, pour luy empescher la jouyssance de l'Empire. Mais tãt s'en faut que VValia luy jouast aucun mauuais tour, qu'au contraire il luy alla au deuant, luy fit hommage, & suiuant la coustume Françoise, se soubsmit à luy faire seruice, & à son exemple tous les autres Seigneurs, & mesmes ceux de qui il se deffioit, allerent au deuant de luy.

Estant Louys arriué à Aix, en l'an 815. il fut par tous eux salué Empereur, & receu pour Roy de France auec quelque forme d'eslection. Il fit derechef celebrer les obseques de l'Empereur son pere, fit ouurir le Testament d'iceluy, & distribuer les legs par luy faits, & mesmes s'il y auoit quelques seruiteurs, qui n'eussent pas par ledit Testament esté recompensez, selon la longueur & le merite de leur seruice, ou d'autres qui eussent esté delaissez ou obmis, il leur donna du sien. Et comme du viuant de D son pere, qui tenoit des concubines, cela eust donné mauuais exemple à plusieurs femmes de la Cour, qui auoient oublié & laissé couler leur honneur; il voulut que ce grand train & nombre de femmes qui suiuoient ladicte Cour, s'en retirassent, excepté fort peu pour le seruice de la Royne sa femme, & fit retirer ses sœurs chacune en sa maison. Louys esleu Empereur & Roy de Frãce. Femmes chassees de la Cour.

Cela fait il assembla vn Parlement solemnel en ladicte ville d'Aix, auquel il fut donné vn bon ordre à tout ce qui estoit necessaire pour le gouuernement de l'Italie & de la France. Il donna audience à toutes les Ambassades qu'il trouua à Aix, & qui estoient venuës vers son pere. La premiere fut celle de Leon Empereur de Constantinople, qui (comme nous auons dit) auoit succedé à Michaël, & furent les Ambassadeurs Christoffle Spathaire, & George Diacre, lesquels ledit Leon auoit donnez pour compagnie à Amalac Euesque, & Pierre Abbé de Nonantale, que le feu Empereur Charles auoit enuoyez Ambassadeurs vers luy. Les Ambassadeurs de Leon Parlement assemblé à Aix.

DCCC. XV.

porterent à Charles la forme du Traitté de la paix & amitié entre les deux Empereurs. A
Mais trouuant Charles mort, ils le presenterent à Louys son successeur, qui l'accorda. Aucun n'a bien escrit quelles furent les conditions de ceste paix, & ny a que Paul Diacre & le moyne Aymoin qui disent que lors seulement furent renouuellez & ratifiez les precedens Traittez faicts entre Charles & Michaël, & que pour iceux faire ratifier audit Leon, Louys enuoya vers luy à Constantinople, Nobert Euesque de Rhegio, & Ricom Euesque de Poictiers.

Paix & alliance accordee entre Leon & Louys.

En ce Parlement fut aussi ordonné, que l'Empereur enuoyeroit par toutes les Prouinces de ses Royaumes des Seneschaux pour faire iustice à chacun, & oster les subsides, imposition & grauezzes nouuelles, qui auoient esté mises sur le peuple, lequel il vouloit descharger. Et voulant donner vn bon & long repos à l'Italie, il renouuela auec Griomald Duc de Beneuent, la paix faicte entre Charles son pere, & ledit Duc. Et faisant venir vers luy Bernard Roy d'Italie son nepueu, fils de Pepin son frere aisné, il l'exhorta à bien & sagement gouuerner son Royaume, & son peuple : puis luy donnant plusieurs beaux & riches presens, le renuoya en sondit Royaume. B

Tailles & subsides ostees par Louys.

Apres poursuiuant à mettre ordre aux affaires, il donna congé aux Saxons, que son pere auoit fait venir és Gaules, de s'en retourner en Saxe. Et pour leur augmenter l'enuie d'y passer, craignant que la fertilité de leurs nouuelles demeures les arrestast, il permit à ceux qui retourneroient de pouuoir tester (ce que Charles leur auoit osté) & le defendit à ceux qui demeureroient en France. Ce que les Saxons eurent tant aggreable, que d'oresnauant ils combattirent plus obstinément pour la gloire des François, qu'ils n'auoient oncques faict contre eux, pour la defence de leur liberté.

Saxons renuoyez en Saxe.

II. Louys auoit deux fils, à sçauoir Lothaire & Pepin, à l'aisné desquels nommé Lothaire, il donna le gouuernement du pays de Bauiere, & à l'autre celuy de l'Aquitaine.

Lothaire & Pepin enfans de Louys.

Apres auoir mis ordre à tous ses affaires, vne occasion de guerre luy suruint au premier an de son regne, qui fut l'an 815. Hariold & Regniffrid Roys des Danois, qui l'an precedent auoient esté chassez & vaincus par les enfans de Geoffroy, duquel nous auons parlé cy-dessus, ayans remis des forces sus, derechef leur firent la guerre, & en C
vne bataille fut tué ledit Regniffrid, & l'aisné des enfans de Geoffroy. Hariold se voyant trop foible pour resister à l'autre fils son ennemy vint vers l'Empereur Louys implorer son secours, & mit sa personne & ce qu'il tenoit du Royaume des Danois, entre ses mains. Louys luy donna esperance bonne de le secourir, & le pria d'aller en Saxe attendre luy & son secours. Adonc estant Louys accompagné de Bernard Roy d'Italie, son nepueu, il alla en Saxe auec vne grande armee, & assembla force Saxons & Abrodites, & tenta par deux fois s'il pourroit passer le fleuue d'Albis. Mais à cause que c'estoit en hyuer, & que tantost les neiges, tantost les desbordemens des eaux, & tantost la glace les empeschoit de passer, il remit le passage iusques au printemps. Aussi que le fils de Geoffroy auec des grands vaisseaux faisoit vne guerre de mer, & que la plus part de ladicte mer en ces costes là estoit glacee.

Hariold demande secours à Louys.

Cependant que l'Empereur & le Roy Bernard passoient l'hyuer & vne partie du printemps en Saxe, en vne ville nommee Paderbrun ou Parbrun pour voir quelle fin prendroit ceste guerre des Danois, son armee conduicte par Balderic passa de là le D
fleuue d'Egidor, au pays de Zialand region des Normans, & entra bien auant en pays, sans oser combattre les enfans de Geoffroy pour se voir plus foible qu'eux. Mais ledit Balderic bruslant & ruinant le pays, print 40. ostages des principaux hommes d'iceluy, & vint trouuer ledit Empereur audit lieu de Parbrun, là où il tenoit vne assemblee generale, ou Parlement. D'autres disent que ledit Louys restitua ledit Hariold en son Royaume, auec l'ayde des Saxons & Abrodites: lesquels sçachans que les Esclauons apres la mort de Charles s'estoient reuoltez, ils leur firent la guerre & les contraignirent de r'entrer en l'obeyssance des François.

L'armee de Louys passe en Zialand.

Aussi cependant que l'Empereur sejournoit à Parbrun, il eut nouuelles d'Italie, comme les principaux hommes de la ville de Rome auoient coniuré contre la vie du Pape Leon, & que ledit Pape les auoit voulu faire punir, ou fait punir comme criminels. L'Empereur entendant cela, & mettant le plus hastiuement qu'il peut ordre aux affaires des Esclauons & de Hariold, depescha en Italie Bernard son neueu Roy

A d'icelle, pour empescher que ce nouueau trouble n'apportast quelque preiudice aux affaires de l'Italie. Bernard ne fut si tost arriué à Rome, qu'il tomba en vne grosse maladie qui le cuida emporter, & ne pouuant à cause d'icelle vacquer aux affaires, il en donna la charge au Comte Gerard, ou Gerald, qui pouruoyoit à tout, & faisoit le tout entendre diligemment à l'Empereur, estant en ses affaires assisté de la diligence, & des aduis de quelques Euesques affectionnez seruiteurs du Pape. Comme le bruit eut couru par l'Italie que Bernard estoit à Rome, ceux de Calaris principale ville de l'Isle de Sardaigne venans vers Bernard, luy remonstrerent que la paix faicte trois ans deuant eux d'vne part, & Ambulach Sarrasin Roy d'Espagne ja decedé, estoit non seulement dommageable aux Sardiens, mais aussi à toute l'Italie. Bernard ayant cest aduertissement, permist que ladicte paix fust rompuë, & que la guerre fust declaree aux Sarrasins, bien que les affaires d'Italie fussent en grand bransle.

DCCC.XVIII.

Bernard renuoyé en Italie tôbe malade.

Le Pape Leon craignant la fureur de ses ennemis, s'estoit retiré à Blera, là où il tomba malade de la maladie dont il mourut bien tost apres. Ses haineux trouuans B par son absence vne belle occasion de se venger de luy, sinon en sa personne, pour le moins en ses ouurages, demolirent & ruinerent tout ce qu'il auoit ou basty de neuf, ou reparé, fut dedans ou dehors la ville de Rome. Leon mourut le 21. an de son Pontificat, & en son lieu fut esleu Estienne quatriesme de ce nom, natif de Rome, parauant diacre: lequel deux mois apres sa creation s'en alla le plus hastiuement qu'il peut vers l'Empereur; & cependant qu'il estoit en chemin, enuoya deuant deux Euesques vers ledit Empereur pour luy faire entendre sa venuë en France. La cause d'icelle ne se sçait point, si ce n'est (comme disent quelques historiens) pour faire que les Romains qui auoient esté bannis eussent permission de retourner à Rome (ce qui luy fut accordé) ou seulement pour donner audit Louys la couronne Imperiale. Louys l'attendit à Rheims, autres disent à Orleans, autres à Aix la Chappelle, mais la plus forte opinion dit que ce fut à Orleans, là où Louys le receut auec tout l'honneur dõt il se peut aduiser. Le Pape dõna audit Louys le Debonnaire le Diademe Imperial. Apres auoir demeuré quelques iours ensemble, & aduisé aux affaires d'Italie, le Pape C ramenant auec luy ces bannis de Rome ennemis du Pape Leon son predecesseur, s'en retourna à Rome, auec plusieurs grands presens: & alors de plusieurs endroicts suruindrent nouueaux troubles, & de nouueaux affaires à Louys enuiron l'an huict cens dix-sept.

Mort du Pape Leon.

Le Pape Estiẽne 4. vient en France.

Son retour à Rome.

Azon Gouuerneur de Gascogne homme fort vicieux, se voyant accusé d'vne infinité de concussions qu'il auoit faictes en son gouuernement, ayma mieux tenter la fortune, que de mourir par sentence. Et pour ce faire il assembla plusieurs bãdouliers, & estant secouru d'vn des plus grands Seigneurs de Gascogne, appellé Seguin, lequel l'Empereur auoit debouté du gouuernement d'vne partie de Gascogne pour ses mauuais deportemens, il osa bien combattre l'armee de l'Empereur, où il demeura vaincu. Seguin r'allia des forces, qui auec luy en deux rencontres furent deffaictes, & luy tellement affoibly que ne pouuant plus en remettre d'autres, & desesperant de trouuer misericorde enuers l'Empereur, luy & Azon se retirerent en Espagne vers les Sarrasins, pensans qu'ils leur deussent donner secours. La guerre de Gascogne ayãt prins D ceste fin, Salen l'vn des Princes des Abrodites se reuoltant contre Louys, & rompant la foy qu'il auoit promise au feu Empereur Charles, se mit du costé des enfans de Geofroy Roy des Danois contre Heriold que Louys secouroit. Louys y enuoya vne armee qui combattant ledit Salen & lesdits Princes, les vainquit, & remist ledit Heriold en son Royaume.

Reuolte des Gascons & Abrodites, & leur deffaicte.

En ce mesme temps les Bretons se reuolterent contre luy, ayans esleu pour leur Roy vn nommé Murman, ou Marmuncion, ou Vinomarque. L'Empereur alla en Bretagne auec vne grande armee, & tint vn solemnel Parlement en la ville de Vennes: puis entrant en pays, prenant les forteresses des rebelles en quarante iours, & sans beaucoup de peine, apres auoir mis à mort ledit Murman, il se fit Seigneur de toute la Bretagne. Car apres que ledit Murman eut esté occis, il n'y eut aucun qui resistast, ou qui refusast ce qu'on luy commandoit, ny de donner ostages, & bailla vn gouuerneur, loix & ordonnances aux Bretons, pour leur faire cognoistre qu'il estoit leur Seigneur. Quelques vns disent qu'ayant trouué moyen d'auoir ledit Mur-

L'Empereur se fait Seigneur de Bretagne.

DCCC XVIII. man, il luy fit faire son procez, & iceluy condamner & executer à mort comme criminel de leze Majesté, pour auoir vsurpé le nom & la qualité de Roy d'vne Prouince subjecte audit Louys. Apres cela l'Empereur venant à Angers, y trouua la Royne Armenias sa femme, fille du Comte Hildegran extremement malade, dont elle mourut peu de iours apres, luy laissant trois fils, c'est à sçauoir Pepin, Lothaire, & Louys. De là il alla à Aix la Chapelle, là où apres tant de choses si heureusement succedees en diuers endroits, il tint vn Concile de plusieurs Euesques & Prelats: auquel furent faites & adioustees plusieurs belles escritures à l'vsage de l'Eglise. Là vindrent vers luy les Ambassadeurs d'Abdirain fils d'Abulach Roy des Sarrasins, qui tenoient la ville de Cesar Auguste, maintenant nommee Saragosse, demander au nom de leur maistre paix & amitié auec ledit Louys: laquelle il leur accorda.

Mort de la Royne Armenias, femme de Louys.

Aussi y vint vn Ambassadeur de Leon Empereur de Grece, nommé Nicephore, pour parler de quelques affaires touchans aux Romains & aux Dalmates, & mesmement des bornes des finages de leurs terres. Mais pource que Cadolach, auquel appartenoit la charge de leurs confins n'estoit pas là, & deuoit bien tost venir, l'Empereur Louys le voulut attendre, & ne iuger ce fait sans sa presence. Estant Cadolach venu luy & ledit Nicephore deuant l'Empereur debattirent leur fait. Mais pource que cest affaire touchoit aux Romains, aux Esclauons, & à plusieurs autres natiõs, & qu'on ne le pouuoit iuger ny decider sans les oüyr, l'Empereur remit le iugement, & decision d'iceluy à vne autre fois, & promit à Nicephore d'y mettre vn si bon ordre, que l'Empereur de Grece son maistre en seroit content. Et lors il enuoya Albigaire auec ledit Nicephore & Cadolach, sur les confins de la Dalmatie, pour aduiser aux differens desdits confins.

Paix accordee aux Sarrasins.

Promesse de l'Empereur à Nicephore.

Pareillement les fils de Geoffroy Roy de Dannemarch, desquels nous auons cy-dessus parlé, se voyans tourmentez par Hariold, qui à l'ayde de l'Empereur Louys auoit esté remis audit Royaume, enuoyerent leurs Ambassadeurs vers Louys pour le supplier de ne vouloir contre eux secourir leur ennemy, & pour auec son amitié demander paix, laquelle ils promettoient de garder & entretenir inuiolablement. Mais Louys cognoissant que ces paroles procedoient plustost d'vne feintise & dissimulation, que d'vn cœur veritable, n'en tint pas grand conte, ains faisant vne honneste responce à ces Ambassadeurs, ne laissa pour cela d'enuoyer derechef secours à Hariold.

III. Tandis que ces choses se passoient en France, le Pape Estienne estant de retour à Rome dedans le premier an de son Pontificat deceda, & fut en son lieu esleu par le Clergé & par le peuple Romain, vn nommé Paschal, premier du nom, qui se fit sacrer & mettre au siege sans en aduertir l'Empereur, ny sans en cela luy porter le respect ordonné par l'ordonnance faicte, & le decret fait & passé au solemnel Concile tenu par le Pape Adrian (suiuant ce que cy-dessus nous auons dit en la vie de l'Empereur Charles le Grand) comme auoient fait les autres Papes qui auoient esté esleus entre Adrian & ledit Paschal. Il cognut bien qu'il auoit contreuenu à ce decret, mesmes que les Ambassadeurs François qui estoient aupres de luy, s'en plaignirent fort & ferme, remonstrans que l'authorité des Conciles, & les priuileges des Roys de France, commençoient d'estre vilipendez & mesprisez. Le Pape qui ne se soucioit par quel moyen il eut esté Pape moyennant qu'il le fut, escriuit à l'Empereur les plus honnestes lettres qu'il peut, disant, que comme presque par force & contre son gré, il auoit esté mis au Pontificat, par la violente eslection du Clergé & du peuple, qui n'auoient voulu attendre l'authorité dudit Empereur comme il conuenoit. Prioit ledit Empereur de ne luy imputer ceste faute, si faute y auoit, ains à la susdicte cause. Et pour mieux (si ainsi faut dire) piper & enchanter Louys, il luy remonstra, & fit remonstrer par ses Ambassadeurs que les vertueux Roys & Empereurs, ne deuoient tenir pour coustume ce que pour le malheur & necessité du temps on auoit fait par le passé, & que le priuilege donné par le Pape Adrian à l'Empereur Charles son pere comme Roy de France n excedoit point sa personne, ains estoit seulement personnel, non hereditaire. Le Pape fist ceste remonstrance à cautelle: car c'estoit pour augmenter dauantage son authorité, & celle du Papat, & pour tousiours d'autant plus diminuer celle de Louys & de ses successeurs Roys de France, ausquels estoit donnee ceste prerogatiue, cognoissant bien que Louys ne s'offenceroit pas beaucoup de cela,

Paschal I. esleu Pape par la mort d'Estienne.

Excuses du Pape à l'Empereur sur son eslection.

Cauteleuse remonstrance

A tant pource qu'il estoit homme mol & simple, & nullement apprehensif de son authorité, que pource qu'il portoit vn grand honneur à l'Eglise Romaine, de laquelle il pensoit dependre tout le salut de son ame. Chacun pensoit que l'Empereur, comme homme de grand courage, se deust offenser & fascher de ceste audace prinse par le Pape, le Clergé, & le peuple Romain. Mais tant s'en faut, qu'il s'en offençast, qu'au contraire il se contenta de la remonstrance du Pape, & fit d'auantage vne ordonnance, par laquelle estoit porté que d'oresnauant ceux qui auoient pouuoir d'eslire vn Pape, ne lairroiẽt de le faire, soudain que le siege seroit vacant : mais qu'incontinent apres le couronnement ils en aduertiroient l'Empereur. D'autres disent qu'il donna l'authorité de l'eslection au Clergé & au peuple, à la charge que l'Empereur en seroit aduerty puis apres pour y donner consentement. Et non content ce bon homme d'Empereur d'auoir fait cela, il passa bien plus outre : car en apres il donna l'absoluë puissance de ceste eslection au Clergé & au peuple, sans plus demander la confirmation de l'Empereur ou du Roy de France : auquel Roy, non à l'Empereur, estoit donnee ceste authorité, comme nous auons dit cy-dessus : & confirma par lettres les donations faites B aux Papes, & à l'Eglise Romaine par ses predecesseurs (ce qu'il fit, ignorant la malice du Pape) & les seella de ses seaux, de sa propre main les soubsigna, & auec luy ses trois enfans, dix Euesques, huict Abbez & quinze Comtes : ladicte donation commence. Ie Louys, laquelle nous n'auons voulu inserer, pource que cela arresteroit nostre discours, & remettant les lecteurs à la voir en Volateran, nous poursuiurons ce qui s'en ensuit. Or Louys ne pouuoit de son authorité priuee, ny d'vn consentement particulier, ceder vn droit donné, non à luy, ains à la qualité du Roy de France, qui ne meurt iamais, & qui n'est en la disposition de celuy qui le possede, ains attaché à la dignité, & ne peut vn Roy quitter vn droict patrimonial, ny vn droict à luy concedé par autruy, non plus que resigner son Royaume à vn autre. Et aussi peu pouuoit le Pape Paschal de son authorité priuee à iceluy contreuenir, ny se faire eslire par le Clergé & le peuple de Rome, sans le consentement de l'Empereur : & puis que le Pape Adrian donna aux Roys de France ceste prerogatiue par l'aduis d'vn Concile general, le Pape Paschal ne le pouuoit reuoquer, ny en doute, ny en infraction, sans vn C autre Concile.

DCCC. XXIII.

Ordonnance sur l'eslection des Papes.

L'Empereur confirme les donations de ses predecesseurs.

L'authorité priuee ne peut preiudicier à la commune.

Car il faut que les choses soient reuoquees par les mesmes façons & formes, par lesquelles elles ont esté ordonnees. Mais d'autant que par ledit priuilege estoit aussi par expres porté que de là en auant, aucun Archeuesque ou Euesque ne fut consacré que premierement il n'eut esté nommé, confirmé & inuesty par le Roy de France, ou sesdits successeurs, & qu'il anathematisoit (comme il a esté dit en la vie de Charles le Grand) tous ceux qui contreuiendroient à ce decret, ceste renonciation que Louys fit à l'eslection du Papat, ne fait rien contre celles des Archeuesques & Euesques.

Toutesfois d'autant que la dispute appartient à vn autre lieu, nous la lairrons là, & reuiendrons à l'Empereur, lequel ne fit pas seulement ceste faute de renoncer à la prerogatiue de l'eslection des Papes, mais aussi craignant que quelque trouble se peut desormais esleuer entre l'Eglise & l'Empire, pour les bornes de leurs seigneuries, il declara les villes qu'il entendoit estre en la Tuscane de l'obeissance de l'Empire, & les D nomma Arezzo, Volaterre, Chiose, Florence, Pistoie, Luques, Pise, Peruse, & Oruieto, laissant tout le reste au siege Apostolic. Ce qui fust fait en l'an 823. ou 824.

Double faute de l'Empereur.

Cela fait, l'Empereur assemblant vn parlement solemnel en la ville d'Aix la Chapelle, fit par iceluy associer à l'Empire auec luy, son fils Lothaire, & declarer Pepin son second fils, Roy d'Aquitaine, & son troisiesme fils Louys, Roy de Bauiere. Derechef retournerent à luy les Ambassadeurs de Leon, Empereur de Constantinople, pour la mesme cause qu'ils estoient nagueres venus. Mais aussi eurent-ils mesme responce que deuant. Sur cela aduint vn grand trouble aux affaires de l'Empereur, par des guerres qui nasquirent, plus que ciuiles, dont la France fut merueilleusement tourmentee, & la grandeur de son nom fort diminuee enuers les Estrangers. VValia (comme nous auons dit cy-dessus) estoit vn des Princes que Charles le Grand auoit le plus aymé, tant qu'il le bailla pour gouuerneur à son arriere fils Bernard, Roy d'Italie. Les sœurs de ce Bernard furent soupçonnees apres la mort de Charles le Grand, d'auoir esté fort prodigues de leur honneur enuers quelques-vns de leurs plus affectionnez

Commencement de l'occasion des guerres en France.

DCCC.XXXIV. seruiteurs, qu'on accusa de crime de leze Majesté, pour s'estre addressez à des Princesses du sang Royal. VValia fut soudain aduerty de cecy, lequel ne pouuant condamner ces accusez aux grands seigneurs, sans l'entier deshonneur des sœurs de ce ieune Prince, parentes proches de l'Empereur, taschoit que ce fait se passast secrettement. Toutefois les accusateurs qui gouuernoient l'Empereur, ne le vouloient permettre, & pressoient fort VValia d'en faire iugement. Ce que tousiours il delayoit. A

VI. En cependant le Prince Bernard, ieune homme peu aduisé, fut suscité par aucuns grands seigneurs de l'Italie, de se rebeller contre l'Empereur, & se nommer Roy de France, disans que veu qu'il estoit fils de Pepin, fils aisné de l'Empereur Charles, & frere aisné dudit Empereur Louys viuant, le Royaume de France luy appartenoit. D'autant (disoit-il) que le fils de l'aisné doit plustost succeder à l'ayeul, que non pas son oncle puisné de son pere. Il estoit à la verité fondé sur quelque droit, mais il le falloit faire iuger par les armes, qui sont les iuges ordinaires des procez qui suruiennent entre les Princes, pour la succession des Royaumes & grandes Principautez. Ceux qui luy conseillerent de quereller ce droict, furent Anselme Euesque de Milan, VVlfarad Euesque de Cremone, Rodulphe Euesque d'Orleans, Reginhart son Chambrier, Reginhart fils du Comte Meginhart, Egider, & autres seigneurs, lesquels VValia le plus qu'il auoit peu, auoit reculez d'aupres de Bernard, cognoissant bien que c'estoient des hommes remuans, & qui ne demandoient que mettre quelque flamme de grandeur dedans la teste de ce ieune & mal aduisé Prince, pour l'esperãce qu'ils auoient de s'agrandir par sa grandeur. La pluspart des ieunes Princes ont tousiours pres d'eux des hommes qui ne leur preschent que l'ambition & le vice, pour l'esperance qu'ils ont de se preualoir, ou de leurs conseils, ou de l'effect d'iceux, sans regarder à quelle fin cela tend. Ce qui le plus souuent a apporté la ruine & aux maistres, & à tels Conseillers. B

Bernard querelle le Royaume de France.

Armes, iuges ordinaires des Princes.

Bernard animé à la fureur de l'ambition par ces broüillons, premierement s'empara de tous les passages, par où on entre en Italie par la France & par l'Allemagne, & contraignit les peuples de plusieurs villes d'Italie, de luy prester le serment de fidelité, comme à leur naturel Seigneur. L'Empereur aduerty de cecy, fit assembler vn Parlement, auquel il fit declarer son neueu Bernard ennemy de sa Couronne, & attaint & conuaincu du crime de leze Majesté: & assemblant son ost de toutes les forces qu'il peut faire de la France, de la Germanie & de la Bauiere, marcha en Italie contre Bernard. Lors ce ieune Prince mal-aduisé, mais bien tard cognut le mal qui luy procedoit d'auoir trop creu mauuais conseil. Car ny les soldats qu'il auoit mis sur les passages de l'Italie, ny les peuples qui luy auoient presté le serment de fidelité, ne luy garderent pas leur foy, d'autant que dés qu'ils virent les armes de l'Empereur, telle frayeur les surprint, que les vns & les autres se soubsmirent à sa misericorde & obeissance. C

Bernard s'empare des passages d'Italie.

L'Empereur passe en Italie

Il print Bernard & lesdits Euesques & Seigneurs, qui luy auoient donné ce conseil, & leur fit faire leur procez. Et bien que Bernard & ses complices eussent merité la mort, & fussent à icelle condamnez par le iugement des Prelats & grands Seigneurs de France qui s'estoient assemblez au susdit Parlement, si est-ce que l'Empereur misericordieux leur donna la vie, & leur fit seulement creuer les yeux, priuant ledit Bernard de son Royaume. D

Mais pource que luy & les autres portoient trop impatiẽment la perte de leur veuë, & ne pouuoient se contenir qu'ils ne parlassent mal de l'Empereur, puis que plus ils ne luy pouuoient mal faire, il les fit decapiter, & quant aux Euesques, il fit tenir vn Concile Synodal, par l'aduis duquel ils furent tondus, & mis dedans vn monastere. Voyla ce qui aduient aux Princes qui se rebellent contre le Chef de leur sang & maison, & contre leur Prince souuerain, & le mal que reçoiuent ceux qui sont pres les ieunes Princes, & qui les conseillent de faire chose contre leur deuoir. Neantmoins l'Empereur, bien qu'il eut iuste cause de se ressentir de la rebellion de Bernard son neueu, si est-ce que ceste punition, qui puis apres fut interpretee cruauté, le cuida ruiner, & donna grande occasion à ses enfans, & à plusieurs autres Princes & seigneurs, de se reuolter contre luy, & de le mettre prisonnier, comme il sera dit cy-apres: mais en l'vn & en l'autre fait, on peut voir le iugement de Dieu.

Bernard prins & priué de son Royaume

Or ayant l'Empereur mis fin à la rebellion de Bernard son neueu & à ceste guerre,

A ils'en alla en son ordinaire sejour en la ville d'Aix la Chappelle: là où les Ambassadeurs de Sigon, Duc de Benevent, vindrent vers luy, auec force grands presens, l'excusant & purgeant du meurtre par luy commis en la personne de Grimoal son predecesseur. Aussi y vindrent plusieurs autres Ambassadeurs de plusieurs nations, comme des Abrodites & de Borna, Duc des Guduscanes & des Tunolians, qui peu deuant auoient rompu la ligue faicte entr'eux & les Bulgares. Pareillement y vindrent les Ambassadeurs de Lindeuite ou Lindeute, Duc de la basse Pannonie, lequel attendant quelques nouuelletez, vouloit charger & accuser le Comte Cadolach ou Cadale, Gouuerneur, selon les vns, d'Austriche, ou selon d'autres, de la marche de Forli, de quelques cruautez par luy commises. Mais l'Empereur ne voulut pour l'heure, donner aucun ordre certain aux affaires que ces Ambassadeurs luy amenoient, ains commença à pouruoir à ceux que la mort de son nepueu Bernard luy auoit de nouueau portez Et donnant le Royaume d'Italie à Lothaire son fils, l'enuoya à Rome vers le Pape Paschal, qui l'oignit, sacra & couronna Roy d'Italie: puis l'appella & declara Auguste, en la presence du peuple Romain, par le consentement d'iceluy. Ce qui aduint B en l'an 823. ou selon d'autres 825. Mais tant s'en faut que la venuë de Lothaire en Italie apportast grand repos aux affaires d'icelle, qu'au contraire elle la brouilla tant que deslors on cogneut que plusieurs villes vouloient quitter le party des François. Pour à quoy remedier, Lothaire fut conseillé de s'en venir en France vers son pere, luy demander forces pour retourner en Italie remedier aux troubles qui commençoient d'y naistre, comme cy apres il sera dit.

DCCC XXV. Louys retourné à Aix la Chappelle. Lothaire creé Roy d'Italie.

Cependant que l'Italie s'eschauffoit peu à peu, pour entrer en vne grosse guerre, Sclaomir, Roy des Abrodites, contre lequel celle mesme annee, qui fut l'an 823. ou selon d'autres 819. on auoit enuoyé vne armee de Saxons & de François Orientaux pour punir sa perfidie, vint à Aix vers l'Empereur: là où estant par ses subjets accusé d'vne infinité de concussions, contre lesquelles il n'auoit dequoy se defendre, fut par l'Empereur priué de son Royaume, & enuoyé en exil, & ledit Royaume donné à Ceadrage. Pareillement Loup, l'vn des plus grands Seigneurs de toute l'Aquitaine, C fut chassé de ses terres, & enuoyé en exil, pour auoir vsé de plusieurs iniustices enuers ses subjets. Et par ces deux exemples on peut voir les principales causes qui chassent les Princes de leurs seigneuries, & qui animent leurs subjets contr'eux. Peu de temps apres, qui fut l'an 825. ou 820. selon d'autres, au mesme lieu d'Aix, l'Empereur fit tenir vn Parlement, auquel fut traitté de la reformation des Ecclesiastiques, & des regles des Moines & des Nonnains, & adjousta aux loix plusieurs chapitres necessaires pour l'entretenement de la police de ses terres, puis il espousa Iudith, fille de Huelp ou de Vvelson premier Comte d'Altof.

Sclaomir priué de son Royaume.

Lors s'esmeut vne guerre en Hongrie, par la rebellion de Lindeute, ou Lindeuite, duquel nous auons amplement parlé cy-dessus, pour les guerres qui s'esmeurent entre luy & Cadale ou Cadolach, duquel aussi nous auons fait mention, pour la grande enuie qu'ils se portoient pour la proximité de leurs gouuernemens: & de fait ils s'estoient donnez vne bataille, où Lindeuite auoit esté vaincu, dont (demy enragé qu'il estoit) il entreprint contre l'Empereur mesme, pensant qu'il fauorisoit Cadolach dauantage que luy: & pour s'en venger, il s'allia des Bulgares, & guerroya de telle sorte D le Duc Borne, de Dalmatie, Prince des plus fauoris de l'Empereur, qu'il occupa la meilleure partie de ses terres. Les François toutesfois l'en chasserent bien tost, & y remirent le Duc Borna qui mourut peu de temps apres, laissant pour successeur vn sien nepueu nommé Laudasque. Les Bulgares estoient mutinez, disans qu'on entreprenoit sur leurs Seigneuries. Parquoy ils enuoyerent du commencemẽt leurs Ambassadeurs vers l'Empereur, pour s'en plaindre: puis ils vserent de menasses contre lesquelles on fit diligemment marcher vne grosse armee, qui fut cause que Lindeuite laissa toute sa colere, & aussi que les Bulgares demanderent la paix. D'autres racontent ceste guerre d'vne autre façon, & disent que s'estant Lindeuite rebellé contre l'Empereur, on enuoya vers luy vne armee, qui fut par luy battuë, & contraincte de s'en retourner sans rien faire. Dequoy Lindeuite deuint si fier, qu'il enuoya ses Ambassadeurs vers l'Empereur pour capituler auec luy, proposant quelques conditions de paix, bien hautes, lesquelles si ledit Empereur luy accordoit, il permettoit tout ce qu'il luy seroit commandé. Les conditions luy estans refusees par l'Empereur, il se resolut de resister en sa

Guerre ouuerte en Hongrie. Les Bulgares pourchassent la paix.

Decc. xxvi.

perfidie, & enuoyant ses Ambassadeurs par toutes les Prouinces ses voisines & subjettes à l'Empereur, les solicitoit de se reuolter contre la majesté Imperiale, & de l'ayder. L'Empereur enuoya vers luy vne armee soubs la charge de Cadolach, qui mourut deuant que pouuoir attaquer Lindeuite. Adonc l'Empereur y enuoya Balderic, lequel estant entré dedans la region des Carantins, rencontra Lindeuite auec son armee. Il le chargea, tua vn grand nombre des siens, & le mit en route. Borna Duc de Dalmatie rencontrant ledit Lindeuite, le chargea. Mais estant au commencement de la charge abandonné des siens, il fut contrainct de se sauuer à la fuitte. En ce conflict mourut Dragamos, beau-pere de Lindeuite, qui au commencement de la rebellion de son gendre l'auoit abandonné, & s'estoit mis du party de Borna. Les Guduscans estans retournez en leurs maisons, furent par Borna assaillis & vaincus. Mais Lindeuite se voulant vanger de Borna, entra dedans ses terres, & mit le feu par tout. Borna se sentant inesgal en forces à Lindeuite, fit serrer tous biens & munitions dedans les places fortes, pour oster à son ennemy le moyen de s'enrichir & de brusler, & auec ses forces poursuiuant Lindeuite, luy donnoit tant de trauerses & d'extraitte, qu'il le contraignit de sortir de la Dalmatie, tua plusieurs de ses gens iusques au nombre de trois milles, & emporta vn grand butin sur luy. Cela aduint au mois de Decembre, l'an de salut 819.

Mort de Cadolach.

Lindeuite mis en route.

A

B

Au mois de Ianuier ensuiuant, de l'an 826. l'Empereur voyant combien d'affaires luy donnoit ce petit Compagnon, fut conseillé en vn Parlement solennel qu'il tint, d'enuoyer en mesme temps trois armees en trois diuerses parties des terres de Lindeuite, pour destruire son pays, & reprimer son audace. Ce qui fut fait au mois de Mars ensuiuant: mais Lindeuite entendant cecy, & voyant ces trois armees venir sur luy, se retira auecques ses gens & ses meubles dedans vne forte place, assise sur vn haut rocher, sans qu'il daignast ny aller ny enuoyer aucun des siens vers l'Empereur, pour auoir la paix, & sans faire aucun semblant de vouloir faire guerre. Quoy voyant les gens de l'Empereur, coururent & gasterent toute sa terre, par feu & par glaiue, & apres Lindeuite secrettement trouua façon d'eschapper dudit chasteau, & s'enfuit vers vn Prince de Dalmatie, qui le receut, par le moyen de l'Euesque de Grade: mais il luy rendit mauuais guerdon, car il le tua, & se saisit de sa terre. Et apres enuoya Ambassadeurs deuers les gens de l'ost de l'Empereur, & promit qu'il viendroit deuers luy.

Armees de l'Empereur sur les terres de Lindeuite.

Cruauté de Lindeuite.

C

Les affaires de la France & de la Germanie se portoient de ceste façon, cependant qu'vn Traitté de paix fut fait entre l'Empereur & Abulam Roy d'Espagne, lequel ne fut si tost arresté, qu'il fut rompu. L'Empereur assemblant vn Parlement solennel, auquel il fit confirmer par serment & par hõmages des Princes & Seigneurs qui estoient presens, les partages des Royaumes, que peu d'annees deuant il auoit fait à ses enfans, & entendant la mort de Borna Duc de Dalmatie & de Liburnie, confirma ausdites Duchez, Ladislas, neueu dudit Borna. Cependant la ville de Constantinople jouïssoit de la paix, que l'Empereur Leon luy auoit donnee par la deffaicte de Chrunnus, Roy des Bulgares. Mais ceste paix print fin par la mort dudit Leon, qui fut tué par Michaël, Comte de son Palais, aydé par aucuns Seigneurs mal contens dudit Empereur, & par leurs secours apres le meurtre fait, fut ledit Michaël esleu à la dignité Imperiale.

Ladislas fait Duc de Dalmatie & Liburnie.

D

L'Empereur joüissant d'vne bonne paix en son Royaume, celebroit auec magnificence Royale les nopces de Louys son fils aisné, auec Himingarde, fille du Comte Hugon, quand les Comtes qu'il auoit enuoyez contre Lindeuite, ne l'ayans iamais peu attirer au combat, luy amenerent plusieurs grands Seigneurs de son pays, qui auoient aydé ledit Lindeuite à se rebeller contre luy. Là se monstra la singuliere misericorde & clemence de l'Empereur, de laquelle il auoit auparauant donné vn beau tesmoignage, en l'endroit de ceux qui auec son neueu Bernard, auoient conjuré contre sa personne & son Estat: & les ayant fait venir en sa presence, non seulement il leur remit la vie, mais aussi les remit en leurs biens, lesquels par les loix estoient confisquez à sa Majesté, comme sont les biens de ceux qui sont attaints & conuaincus de crime de felonnie, & rappellant Adelhard du pays d'Aquitaine, ou il estoit banny, le remit en son Abbaye de Corbie.

Douceur de l'Empereur.

Du costé des Danois toutes choses estoient paisibles, & Hariold auoit esté receu

A en partage du Royaume, par les enfans de Godefroy. Mais du costé des Abrodites, s'esmeurent les troubles. Car pource que Ceadrage Prince d'iceux estoit accusé vers l'Empereur de quelque perfidie, & d'auoir contracté secrette intelligence & amitié auec les enfans de Geofroy, Sclaomir son competiteur fut remis en ladite principauté, de laquelle toutesfois il ne joüit guerres : car apres s'estre fait baptiser il deceda. DCCCXXVI.

Vinigise, Duc de Spolete, estant fort vieil se rendit Moine, & par apres alla de vie à trespas, & en son Duché fut mis par l'Empereur le Comte de Biesse, nommé Suppo. Mort de Vinigise.

Or les affaires de l'Italie commençoient de se broüiller (comme nous auons dit cy-dessus) dés que Lothaire alla à Rome receuoir la couronne d'icelle par les mains du Pape. Nous auons aussi dit, comme Lothaire apres son couronnement retourna en France vers son pere, luy remonstrer l'Estat broüillé de ladite Italie, & luy requerir des forces pour y mener. Adonc l'Empereur, durant que toutes les choses cy-dessus declarees, depuis le retour de Lothaire en France iusques à present se passerent, enuiron l an huict cens vingt & deux, renuoya son fils Lothaire en Italie, auec vne grosse armee, accompagné d'Adelhard Comte de son Palais, de Maringe, Comte de Bresse, B de Gerunge, son grand Maistre d'hostel, & de Vvalaxe, moine, frere d'Adelhard, Abbé de Corbie, personnages sages & bien aduisez, pour assister & gouuerner la ieunesse & authorité de ce ieune Prince, de leur bon & sage conseil. L'Empereur commanda à son fils, de ne faire & n'attenter aucune chose sans leur aduis, & de refrener l'audace de ceux qui vouloient en Italie & à Rome remuer mesnage. Estant Lothaire en chemin il fut aduerty que Theodore, premier Secretaire de l'Eglise Romaine, & Leon Nomenclateur, son gendre, auoient esté menez dedans la prison de Latran. Que là on leur auoit premierement creué les yeux, puis qu'on leur auoit coupé la teste. Or sçauoit-on bien qu'ils auoient enduré ces deux extremes supplices, pour la parfaicte affection & fidelité qu'ils portoient à l'Empereur, & à son fils Lothaire. Et furent l'vn & l'autre aduertis, & chacun par la ville de Rome le disoit publiquement, que le Pape Paschal auoit fait commettre ce meurtre, ou (ce qui est plus vray semblable) qu'il auoit bien sceu l'intention de ceux qui le vouloient faire deuant qu'ils l'executassent: mais qu'il auoit dissimulé cela & fait semblant de n'en sçauoir rien. Toutefois les Em- C pereurs, pere & fils ne voulurent legerement croire l'accusation iettee par le bruict commun contre le Pape, ains voulurent enuoyer à Rome, Adalang, Abbé de S. Vvast d'Arras, & Hunfres Comte de Cures, pour s'enquerir du fait, & comment il s'estoit passé. D'autre costé le Pape enuoya vers les Empereurs deux Ambassadeurs, l'vn Euesque de Selua Candida, ou de Nouauilla, & l'autre Benoist Archidiacre du siege Apostolique, qui auoient charge bien ample du Pape, de le purger enuers les Empereurs de l'accusation contre luy intentee. Dés que les Ambassadeurs des Empereurs furent arriuez à Rome, le Pape assemblant vn Concile, auquel il appella trēte Euesques tous de sa façon, par vn serment solemnel, & par vne protestation bien grande, purgea son innocence, & declara les morts auoir esté iustement deffaits, comme criminels de leze Majesté, & absolut les meurtriers & coniurateurs qui estoient tous de sa famille, & les print en sa garde & protection. Les Empereurs aduertis de cecy, prindrent le tout en bonne part, mesmement l'Empereur Louys, qui estoit si bon, si doux, & vrayement si debonnaire, qu'il ferma les yeux & les oreilles, pour ne voir ny oüyr rien de ce qui D estoit mis en auant contre le Pape, & portoit vne telle reuerence & affection au siege Papal, qu'il luy sembloit, que ledit siege ny les Papes ne peussent iamais faillir : tellement que durant les 27. ou 25. ans qu'il fut Empereur, & qu'il y eut à Rome quatre Papes, tous quatre luy ont fait des indignitez, & toutefois il les a tous quatre secourus, lors qu'ils ont eu besoin de son secours. Quelques-vns disent, que ce fut lors qu'il ceda au Papat la prerogatiue donnee par le Pape Adrian, à son pere Charles le Grād, & aux Roys de France ses successeurs, mais ce fut dés le commencement du Papat de Paschal, lequel peu apres ceste absolution, par luy donnee à son crime, mourut au cōmencement de la 8. annee de son Pontificat. Lors les Romains, ne se pouuans au commencement accorder, sur l'eslection d'vn nouueau Pape, en esleurent deux, & en fin se faschans d'vn double & broüillé commandement de deux hommes, le Clergé, la Noblesse & le peuple, s'assemblans solēnellement, esleurent Pape Eugene secōd du nom. L'Empereur aduerty de ceste nouuelle eslection, manda à son fils qu'il eust à s'acheminer à Rome, pour là mettre ordre aux affaires qu'il cognoistroit estre necessaire.

VI.

Lothaire rētourne en Italie auec armee.

Mort de Theodore & Leon à Rome

Ambassadeurs du Pape aux Empereurs.

Le Pape se purge de la mort des dessusdits.

Debonnaireté de l'Empereur.

Eugene second, successeur de Paschal, au Pontificat.

DCCC. XXVII. Lothaire y alla, là où il fut fort honnorablement & fauorablement receu, par le nouueau Pape Eugene : reforma à son plaisir & volonté l'Estat & le gouuernement de la ville, & de son Royaume d'Italie : ordonna nouueaux Magistrats, Officiers & Iuges, pour faire droict au peuple: & fit cesser toutes partialitez. Par là on peut voir que Rome n'estoit point encore subjette aux Papes, ains aux Empereurs, & que les Papes n'y estoient que iuges souuerains de toutes les Eglises, & non Princes temporels. A

Durant le voyage que Lothaire faisoit en Italie, l'Empereur celebra d'autres nouuelles nopces de son fils Pepin, auec la fille de Tubert Comte de Mastrich, puis l'enuoya en Aquitaine pour la garder, & defendre contre la guerre qui estoit menassee par les menees d'Azo, duquel nous auons cy-dessus parlé, qui s'estoit retiré en Espagne, là où il esmouuoit les Sarrazins à venir en Aquitaine.

L'Empereur estoit à Roüen l'an 827. ou selon d'autres 24. quand les Ambassadeurs de Michael nouueau Empereur de Grece, vindrent vers luy auec plusieurs grands dons. Entre lesquels estoient les Liures que fit S. Denys de la Hierarchie des Anges escrits de sa main, & plusieurs autres, lesquels ledit Empereur donna à l'Eglise S. Denys en France. Aussi luy furent nouuellement apportees des Cloches, qu'on n'auoit encores veuës de deçà. La principale charge desdits Ambassadeurs estoit, de sçauoir de l'Empereur Louys son opinion touchant les Images des Saincts, à sçauoir si on les deuoit garder ou rejetter. Louys ne voulant iuger d'vn fait de Religion, les renuoya vers le Pape, comme le recognoissant iuge souuerain de l'Eglise, & des choses à elle appartenantes, pres duquel estoit pour lors son frere Lothaire. Là aussi vindrent les Ambassadeurs de toutes les nations Orientales, comme des Esclauons, Abrodites, Sorabes, Vvltzes, Bohemes, Moraues, Auares & Pannoniens, pour demander vn ordre & reglement sur les gouuernemens de leurs peuples & Prouinces. Lequel leur fut donné en vn Parlement general qu'à ceste fin l'Empereur fit tenir. Quelque temps apres il assembla vn autre Parlement, auquel pour mettre ordre à plusieurs affaires, il fit venir tous les principaux Seigneurs, non seulement de France, mais aussi de la France Orientale, de la Saxe, de la Bauiere, d'Allemagne, de Bourgongne, & des pays adiacents au Rhin, là où entre plusieurs Ambassades qui y vindrent, tant de celles qui estoient mãdees, que d'autres, l'Empereur receut deux Princes des Vvltzes, l'vn nommé Milegast, & l'autre Celeadrage fils de Liube Roy desdits Vvltzes, qui ayans ensemble debat sur la possession du Royaume, voulurent que l'Empereur en fust le iuge. Apres la mort du pere, les Vvltzes auoient receu l'aisné Milegast pour leur Roy: mais d'autant qu'il se gouuernoit trop insolemment en sa Royauté, le peuple ne pouuant le supporter, le debouta d'icelle, & esleut en son lieu son ieune frere: & sur ce s'estoit esmeu debat entr'eux deux. L'Empereur ayant oüy leurs raisons, & entendu par les Ambassadeurs du peuple des Vvltzes, que leur volonté panchoit plus du costé du puisné, comme du plus iuste, que de l'aisné, & que ledit peuple desiroit que son electiõ tint, ordonna que ledit puisné seroit maintenu en sa possession, iugeant qu'vn Prince iuste doit estre preferé à vn qui ne l'est pas, & que plus doit seruir l'integrité d'vn homme au commandement d'vn Estat, que la prerogatiue de l'aage quand elle est violee par l'iniustice.

Presens de Michaël à l'Empereur. B

Le Pape iuge souuerain de l'Eglise.

C

Iugement de l'Empereur sur ce.

VII. Les Abrodites enuoyerent leurs deputez vers l'Empereur, luy remõstrer que Ceadrage leur Prince, ne gardoit pas enuers sa Majesté la foy qu'il luy auoit promise, & le supplierent d'y pouruoir, craignans que la perfidie de leur Prince ne leur portast quelque dommage. Comme l'Empereur eust mandé à Ceadrage qu'il eust à venir vers luy pour se purger des cas à luy mis sus, il fut aduerty que Lindeuite, apres auoir abandonné les Sorabes, s'estant sauué en Dalmatie, vers Linde Vvisle oncle de Borna, auoit par les embusches dudit Linde Vvisle esté tué. Ceadrage comparut, & bien qu'il fust coupable de ce qu'on luy mettoit à sus, si est ce qu'il sceut si bien s'en purger enuers l'Empereur par belles & flatteresses paroles, que le bon homme se laissant piper à icelles, non seulement le declara innocent de tout ce dont on l'accusoit, mais aussi le renuoya auec plusieurs grãds & honorables dons & presens. Cela donna vn merueilleux esbahissement aux Seigneurs de France, voyant que ce bon homme n'apprehendoit rien, que les belles paroles le pipoient, & que rien ne seruoit de l'aduertir de ce qu'on brassoit cõtre luy, d'autant qu'il se contentoit d'vne purgation coloree de belles excuses. Ce que les bien aduisez n'appelloient pas clemence, ains vne simplicité molle D

Ceadrage declaré innocẽt des crimes à luy imposez.

A mal conuenante aux Princes, qui ne doiuent pas tousiours vser de la clemẽce: car bien qu'elle soit vertu bien propre a eux, si est-ce que la iustice l'est encore dauantage, d'autant que la iustice ne peut iamais faillir, comme fait la clemence qui tombe en fadesse, & qui donne la licence au mal faire. Cela aduint l'an 828. ou selon d'autres 27. auquel aduindrent plusieurs grands prodiges, comme tremblemens de terre, feux du Ciel, esclairs en temps beau & serain, diuers & espouuentables images empraints aux nues, eclypses de Lune, gresles meslees de pierres, & autres qui precederent vne peste generale, qui l'Automne ensuiuant vint en France, laquelle fit mourir la moitié du monde. DCCC. XXVIII. Prodiges espouuãtables.

L'Empereur estant à Compiegne, à luy vindrent les Ambassadeurs du Roy des Bulgares demander son amitié. Il fut estonné de ceste Ambassade, pour n'auoir iamais oüy dire, que de ce païs là il en fust iamais venu en France. Adonc il enuoya vers ledit Bulgare ses Ambassadeurs auec grands & riches presens, pour l'asseurer de son amitié, laquelle ledit Bulgare auoit instamment demandee par les siens. Et d'autant B que les Bretons s'estoient rebellez il alla contr'eux en Bretagne, & les vainquit de telle façon, qu'il les contraignit de luy donner leurs ostages, & de receuoir telles conditions de paix qu'il luy pleust leur imposer. Estant de ce voyage de retour à Rouen, là vindrent les deputez des Abrodites, qui se plaignirent de ce que les Bulgares les inquietoient, & vsurpoiẽt sur les finages de leurs terres. Louys enuoya d'autres Ambassadeurs vers leur Roy, le prier de vouloir s'abstenir de cela, s'il vouloit que l'amitié entr'eux promise d'vne part & d'autre fust de longue & stable duree. Mais le Barbare Bulgare faisant peu de conte de l'Ambassade de l'Empereur, ne laissa pas d'entrer dedans le pays des Abrodites auec vne forte armee. Ce qui contraignit l'Empereur d'en leuer vne autre de son costé, & l'enuoya au secours des Abrodites. Mais son ostentation & monstre fit departir le Bulgare de son entreprise, & lors fut faite la paix entre lesdites deux armees, & chacune d'elles s'en retourna d'où elle estoit partie. Lors ledit Bulgare enuoya prier l'Empereur de vouloir enuoyer des arbitres, pour borner les confins des finages de ses terres, & de celles des Abrodites, qui estoient (ce disoit-il) la cause de leur guerre. L'Empereur y enuoya Bertric Comte de C son Palais, & les Comtes Gerol, Baldric. Mais nonobstant cela, le Bulgare mit en mer vne grosse armee, pour donner dedans la Dalmatie & la Pannonie, qui furent si mal secourues par lesdits Comtes, que l'Empereur les priua & desauctora de leurs Estats. Or n'eust si tost l'Empereur tourné le dos à la Bretagne, qu'vn Seigneur d'icelle nommé Vvihomarch, esmeut les Bretons à se reuolter. Il fut mandé à vn Parlement solennel que l'Empereur tenoit, auquel il comparut, & se purgea de telle façon, qu'il fut declaré absous, & renuoyé auec grands presens. Mais estant retourné en Bretagne, il retourna pareillement à son premier naturel, alla courir & gaster le pays de ses voisins, & esmouuant les Bretons à vne nouuelle reuolte, faisoit vne infinité de menees & pratiques contre l'Empereur. Et comme il vsoit de ces façons de faire, il fut tué en sa maison par vn sien familier, & ainsi print en mesme temps fin en luy sa vie & sa perfidie. Bretons assubjettis. Le Bulgare court sur les Abrodites & Dalmates. Rebellion de Vvihomarch. Sa mort.

Durant que l'Empereur seiournoit à Maience, Hariold Roy des Danois y vint auec sa femme, ses enfans & plusieurs Danois, pour se faire baptiser. Mais durant que les D choses susdites se passerent en diuers lieux, & que Lothaire estoit de retour de Rome, & pres de l'Empereur son pere, plus d'affaires luy vindrent sur les bras qu'ils n'auoient encores eu auparauant. Ce qui aduint l'an 828. ou 26. Azo (duquel nous auons parlé cy-dessus) Gouuerneur de Gascongne, amena en Guyenne le secours des Sarrasins qu'il estoit allé chercher en Espagne, & y fut tué Abdecaman leur Roy. Il print par surprinse la ville de Bordeaux, & plusieurs autres qu'il ruina en plusieurs endroits, sans pardonner à chose quelconque: de façon que plusieurs Gouuerneurs de places ne pouuans se defendre contre luy furent contraints de les abandonner, & les luy quitter.

L'Empereur voulant en cest affaire, comme en tous autres proceder premierement par doux & honnestes moyens, enuoya vers Azo, l'Abbé Eleazar ou Elesachar, homme de bonne vie, pour tascher de le disposer à vne bonne paix. Apres l'Abbé, l'Empereur enuoya des forces soubs la charge des Comtes Adelbrant & Donat, qui reprindrent & la ville de Bord, & quelques autres places & chasteaux voisins, auec

Dccc. xxviii. grande perte de gens, d'vne part & d'autre. Et cõme les Sarrazins croissoient dedans A le païs d'Aquitaine en grand nombre d'hommes, & en authorité, puissance & frayeur, plusieurs villes furent contraintes de se rendre à eux. Azo practiquoit fort Bernard Comte de Barcelonne, pour le faire entrer en jeu auec luy : mais Eleazar apres auoir veu ne pouuoir rien profiter enuers Azo, fit tant enuers ledit Comte Bernard, que luy, les Gots & les Espagnols ses subjets ne se mirent aucunement du party d'Azo. Cependant le Roy Abderan auoit enuoyé en Aquitaine à Azo vne grosse armee de mer, soubs la charge & conduite d'Aburman son cousin. Ce que voyant l'Empereur Louys, assembla la plus grande armee qu'il fit iamais, & la donnant en charge à son fils Pepin l'enuoya en Aquitaine pour resister aux forces d'Azo, & des Sarrazins. Le jeune Prince Pepin auoit bien enuie de faire quelque chose de bon : mais les Capitaines qu'il auoit aupres de luy, par l'aduis desquels son pere luy auoit commandé de se gouuerner, procederent en ceste guerre auec si grande negligẽce & longueur, ou auec telle crainte, bien qu'ils fussent plus forts que les ennemis, que Aburnan, Azo & les Sarrazins firent tout ce qu'ils voulurent, entrerent en Espagne, prindrent les villes de Barcelonne & de Gironne, bruslerent le plat pays, & furent aux portes de Sarragosse, B deuant qu'ils eussent encores veu ny Pepin ny son armee, ny ses armes. D'autant que marchant par le conseil de ses Capitaines, il marchoit fort lentement, cependant que les autres vsoient de diligence. L'Empereur se ressentant de ceste faute, priua lesdits Capitaines de leurs charges, honneurs, Estats & bien-faicts, leur donnant la digne recompense de leur negligence & mauuais deuoir. Dont ils furent si despits qu'ils delibererent de s'en venger: & dés lors nasquit la conspiration, qui par apres fut faite contre ledit Empereur, comme il sera dit cy-dessous.

Pratique d'Azo.

Pepin va cõtre les Sarrazins.

Diligence requise en guerre.

VIII. En cest estat estoient les affaires du costé de l'Espagne, au tẽps que le Pape Eugene deceda à Rome, au lieu duquel fut esleu Valentin premier du nom, qui mourut le 30. ou quarantiesme iour de son Pontificat. Gregoire quatriesme du nom citoyen Romain, & Cardinal fut esleu Pape : lequel entendant l'heureux succez des affaires des Sarrazins en Espagne & en Sicile, là où desia ils auoient couru apres la conqueste de la plus grande partie des Espagnes, enuoya vers les Empereurs Louys & Lothaire pere & fils, ses Ambassadeurs, Quirin premier Secretaire, & Theophilacte Nomenclateur, les prier de donner secours aux Chrestiens contre les incursions & fureurs des C Barbares. Ces Ambassadeurs trouuerent les Empereurs en la ville d'Ingelheim, là où ils tenoient vn Parlement solemnel, auquel fut par les Empereurs resolu d'enuoyer vers l'Empereur de Grece, Alterger Euesque de Chartres, & Anfred Abbé de Nonantula, pour le prier de vouloir se liguer auec le Pape & les autres Chrestiens, pour faire tous ensemble la guerre contre les Sarrazins. Et l'Empereur pour rendre asseurez & couuerts les Espagnols subjets à l'Empire Romain, de toutes les courses des Sarrazins, s'en alla en la ville Thou, là où il assembla de la France toutes les forces qu'il peut, & les diuisant en deux il donna vne partie à Lothaire, & l'autre à Pepin ses enfans, leur commandant d'entrer par deux diuers endroits dedans l'Espagne. Mais s'estans tous deux rencontrez à Lyon, & aduertis par quelques espions qu'ils auoient enuoyez deuant en Espagne, que les Sarrazins ne remuoient rien, l'vn & l'autre Prince abandonnant leurs armees, Pepin s'en alla en Aquitaine, & Lothaire alla trouuer son pere à Aix la Chappelle. Mais beaucoup mieux que ces ieunes Princes ne firent D auec leurs grandes forces, fit Boniface Comte de Corse ou Corsegue, lequel auec son frere, & quelques Seigneurs de Tuscane venus à son ayde auec vne petite armee de mer deffit les Sarrazins en quatre ou cinq batailles qu'il leur donna.

Valentin premier successeur d'Eugene.

Desfaicte des Sarrazins par Boniface.

Sur ces affaires en l'an 829. aduint la coniuration faite contre la personne de l'Empereur par ses enfans, de laquelle on escrit plusieurs causes, toutes neantmoins tendantes à vne mesme fin. Les vns disent que Lothaire fils aisné, ialoux de ce que Charles son frere puisné estoit plus fauorisé de son pere que luy, coniura contre sondit pere & le mit prisonnier. Les autres disent que ses enfans irritez de ce qu'en secondes nopces il auoit prins vne femme nommee Iudith, femme audacieuse, il les enuoya loing de soy, à sçauoir Lothaire en Italie, Pepin en Aquitaine, & Louys en Bauiere, & qu'eux offensez de cela, coniurerent contre luy, le prindrent & le mirent en prison. D'autres disent qu'ils le firent à la suggestion de leurdite marastre. D'autres en racontent l'histoire de ceste façon : Qu'il fut tenu vn Concile à Compiegne par les desor-

Occasions de la coniuratiõ contre l'Empereur.

A donnez Prelats de France, lesquels indignez de ce qu'au Concile precedent, l'Empereur auoit corrigé leurs pompes & dissolutions, conspirerent contre luy, & firent armer les enfans contre leur pere, & le mettre prisonnier en la ville de Soissons, & que le Pape Gregoire fauorisoit les enfans en ce malefice. Dauantage, qu'audit Concile les Euesques & Prelats coniurez condamnerent leur souuerain Prince & Seigneur de poser les armes, & la ceinture militaire, de se despoüiller de la dignité Imperiale, & au lieu des ornemens Imperiaux, prendre le froc de Moyne. D'autres disent, que les Capitaines qui auoient esté desauctorez, pour auoir si nonchallamment poursuiuy les Sarrazins en Espagne & en Aquitaine auec Pepin, indignez de la honte que l'Empereur leur auoit faite, solliciterent les enfans à coniurer contre le pere, leur mettant en auant, que sa nonchalance laissoit perdre & ruiner le Royaume & l'Empire, & que pour se laisser trop gouuerner à quelques mignons, il ne faisoit compte de sesdits enfans, & qu'ils deuoient y remedier, pour ne laisser perdre leurs Estats, Royaumes & Seigneuries. D'autres disent, que lesdits Seigneurs s'allierent seulement de Pepin, disans que l'vn de ses freres soüilloit par vn detestable inceste le lict de son pere, en abu-
B sant de l'Imperatrix Iudith, & monstrerent audit Pepin que son pere le cognoissoit bien, mais qu'il n'en tenoit compte. Que par là on pouuoit bien coniecturer que ledit Empereur n'auoit aucunement son honneur en recommandation, & que ce seroit vn acte d'vn bon fils de remettre son pere en son bon sens, & en la cognoissance de ses affaires, & de son honneur, & cependant s'emparer de ses Estats & Seigneuries, qui s'alloient perdre (disoit-il) par la bestise dudit Empereur. D'autres disent, & est l'opinion la plus receuë, que plusieurs grands Seigneurs & vaillans, amis restez des amis de Bernard Roy d'Italie, nepueu de l Empereur, duquel nous auons parlé cy-dessus, se reuolterent contre luy à la suscitation de Vualia son gouuerneur. Que de quatre fils de l'Empereur Pepin & Lothaire commancerent à s'estranger de luy: Pepin, à cause qu'aucuns de ses plus familiers & domestiques auoient esté accusez de quelques crimes, & aussi de ce que son pere l'auoit reprins aigrement, luy reprochant auec grosses paroles, que par sa paresse les Sarrazins descendus en son Royaume d'Aquitaine, à la persuasion d'Azo, n'en auoient esté chassez qu'ils n'eussent presque bruslé tout le païs.
C Lothaire estoit semblablement fasché, dequoy on diminuoit son Royaume, car son pere desmembra lors le Duché de Friol dependant de l'Italie, des Prouinces de Stirie & de Carinthie, & le fit par despit d'vn nommé Baldric, qui en estoit Duc, pource qu'ayant le gouuernement de la frontiere de Hongrie, il n'auoit empesché les Bulgares, rompans la tresue, d'y entrer, & faire courses. Ce qui irritoit Lothaire, estoit qu'il cognoissoit bien que Friol est vn des boulleuars d Italie. Au contraire les Allemans en aymoient dauantage l'Empereur, à raison que tout ce qu'on ostoit à l'Italie & aux Italiens leur estoit baillé. Le troisiesme de ses enfans, nommé Louys Roy de Bauiere, contrarioit à ses deux freres, cognoissant qu'ils vouloient mal à leur pere. Le quatriesme, appellé Charles, estoit encore fort ieune, de sorte qu'il ne pouuoit beaucoup ayder ny nuire.

DCCC XXIX.

Pretexte mis en auant par les coniurez.

Autres opinions sur ladite reuolte.

Royaume d'Italie desmembré par l'Empereur.

Le Friol, boulleuard d'Italie.

La secrette conspiration d'aucuns Gentilshômes François croissoit de iour en iour par entr'eux, tellement qu'ils se transporterent en Aquitaine vers Pepin taschans, sous couleur de quelque raison, chasser l'Empereur du Royaume de France. Ils n'o-
D serent pas d'arriuee accuser le pere deuant le fils, ainçois prindrent leur premiere occasion sur Bernard Comte de Languedoc, faisans entendre à Pepin, qu'il gouuernoit entierement l'Empereur & l'Imperatrix, de telle façon qu'il en faisoit tout ce qu'il vouloit. Ce qu'intenterent ceux qui estoient faschez de ce que les sœurs de Bernard Roy d'Italie, auoient esté reprinses de trop aymer, essayans, en despit de l'Empereur, en mettre autát à sus à l'Imperatrix marrastre des enfans de l'Empereur, & s'addressans lesdits conspirateurs à Pepin, luy remonstrerent qu'il ne deuoit endurer que son pere laissast le gouuernement de son Royaume, & de son Empire à ce Bernard, ny permettre que ce galland abusast ainsi de l'Imperatrix. Ils sceurent si bien esmouuoir Pepin, qu'il ne pensoit point faire mal de se reuolter contre son pere. Il desiroit faire guerre seulement à Bernard, duquel il print le fils à Orleans, & luy fit creuer les yeux, ensuiuant le vice qui auoit engendré à son pere toute la haine qu'on luy portoit. Bernard s'enfuit en son gouuernemét de Languedoc, & de là en Espagne. L'Imperatrix deslogea de la Cour, & se retira en vne Abbaye de Nonnains. Vn Concile

Ruse des conspirateurs

dccc.xxix. fut lors assemblé de plusieurs Euesques, ausquels l'Empereur demanda pardon de ce qu'il auoit mesfait, au moyen dequoy il sembloit qu'il confessast auoir failly. Ce qui seruoit grandement à ses ennemis, & fit presque trouuer leur cause bonne. Lothaire auoit ja fait passer son armee en France contre l'Empereur, esperant que toute l'Italie le suiuroit en ceste guerre, mais il estoit bien loing du conte: car les grands Seigneurs Italiens ne le voulurent iamais fauoriser contre son pere. Gregoire Archeuesque de Rauenne, alloit de costé & d'autre pour moyenner vne paix, & fit tant qu'ils s'accorderent, sous conditions qui furent estimees sur le lieu sainctes & equitables. Neantmoins tout incontinent que cest Archeuesque s'en fut retourné en Italie, les freres assemblerent vn Concile à Lyon, où l'Empereur leur pere fut deposé de l'Empire. Ce Decret fut incontinent declaré nul par le Pape Gregoire, & l'audace de l'Archeuesque punie par la priuation de sa dignité. Ces miseres aduindrent 20. ans apres la mort de Charles le Grand, l'an de salut 829. A

Est deposé par vn Concile de Lyon.

Cependant sous l'ombre du Concile de Lyon, l'Empereur priué de toute authorité, fut contraint de prendre l'habit de moyne en l'Abbaye S. Medard de Soissons, là ou on le fit estroittement garder. Dont les grands Seigneurs François, qui n'estoient de la conspiration s'indignerent merueilleusement, demandans à toutes forces, que l'Empereur leur fust rendu, tant qu'ils assemblerent vne armee, & marcherent contre Pepin & Lothaire, puis ils enuoyerent en Ambassade vers Lothaire, Dragon Euesque de Mets, qui estoit bastard de Charles le Grand, pour le prier de vouloir deposer sa felonnie contre son pere, & le remettre. Mais Dragon auec toutes ses remonstrances & persuasions ne peut oncques rien faire. Parquoy on y renuoya le Comte Anseaume de Chalons, qui au nom de tous les François supplia Lothaire de leur rendre leur Roy, & Empereur. A quoy Lothaire respondit, que son pere auoit esté enfermé par l'authorité du Concile, mais puis que les Princes François le demandoient, qu'on rassemblast le Concile, & qu'il y obeiroit du tout, car sans vn nouueau Concile il ne pouuoit mettre son pere en liberté. Ceux qui plaignoient la miserable fortune de l'Empereur, & qui blasmoient la meschanceté de ses enfans, desiroient qu'on assemblast vn Parlement solemnel pour le remettre. Cependant l'Empereur estant reduit en vn monastere, laissoit faire ses bons & fidelles seruiteurs, craignãt toutesfois qu'en ceste assemblee qui se deuoit faire, le nombre de ses aduersaires surpassast celuy de ceux qui luy portoient affection. Adoncques en l'an de salut huict cens trente quatre, les Nobles de France, d'Allemagne, de Bourgongne & d'Aquitaine, par diuine admonition conuertis à penitence, cognoissans le cruel outrage qui auoit esté fait à l'Empereur leur souuerain Seigneur, animerent le peuple à remettre l'Empereur, & pareillement l'irriterent contre ceux qui l'auoient si laschement & proditoirement traitté. B C

L'Empereur se réd moine.

Les François redemandent l'Empereur.

Repentance des conspirateurs.

Louys l'vn des fils de l'Empereur, qui estoit en Allemagne, & tenoit le Royaume de Bauiere, s'estoit ja tourné du costé de son pere. Les Seigneurs manderent à Lothaire, qu'il leur rendit l'Empereur, & qu'ils feroient tant que son pere luy pardonneroit toute l'offense qu'il auoit contre luy commise. Lothaire voyant la grande puissance qui s'estoit esmeuë contre luy pour la deliurance de l'Empereur son pere, leur manda, qu'il n'y auoit nul qui fust plus dolent de la honte & misere de sondit pere, ny plus joieux de sa deliurance que luy, & qu'on ne deuoit imputer à luy seul le blasme de ce qui auoit esté fait audit Empereur, car cela auoit esté ordonné par l'ordonnance d'vn general Concile. Cependant Lothaire pour euiter la fureur des Seigneurs François, & sentant quelque remords en sa conscience, alla querir son pere à Soissons, & l'amena à S. Denys en France, là où il le laissa, voyant que les François estoient plus irritez contre luy, de ce qu'il auoit fait mettre son pere prisonnier, qu'appaisez de ce qu'il l'auoit deliuré. Il partit secrettement, & print le chemin de Lombardie. D

Lothaire s'excuse & tire son pere du monastere.

Ceux qui estoient auecques l'Empereur, luy conseillerent de reprendre le Sceptre & la Couronne Imperiale, & laissast l'habit de religion. Adonc luy fut remise sur la teste la Couronne Imperiale, & luy fut ceint au costé le Baudrier de Cheualerie, comme au commencement auoit esté: dont les François receurent vn grand contentement. Les autres enfans de l'Empereur vindrent à luy & luy crierent mercy, & il leur pardõna. L'Empereur remercia les Nobles & les Seigneurs de son Royaume du bon secours qu'ils luy auoient donné en son extreme necessité, monstrans en cela le bon

L'Empereur remis en son authorité.

A & loyal deuoir de fideles subjets & seruiteurs enuers leur Prince & naturel Seigneur. L'Imperatrix fut tiree du Conuent de Saincte Radegonde de Poitiers, & ramenee à l'Empereur. Bernard retourna à la Cour, où soudain il se purgea par serment de ce qu'on luy auoit mis sus, & par vn dementir donné en general, deffia au combat celuy ou ceux qui auoient intenté contre luy ceste calomnie: mais aucun ne se trouua qui le voulust combattre, tant pour la crainte du danger, que pour sçauoir, qu'encores qu'ils demeurassent vainqueurs, ils n'effaceroient toutesfois le soupçon qu'on auoit de leur conspiration. Ce temps là estoit bien miserable de voir les fils tenir leur pere prisonnier, & par consequent tout droit diuin & humain subuerti, toutes choses exposees à la rage & fureur, & la France en combustion. L'Empereur estant hors de prison, y fit mettre tous les principaux autheurs de la conspiration faicte contre luy, & qui y auoient animé ses enfans: & faisant faire leur procez, bien que par les iuges ils furent trouuez dignes de mort, comme criminels de leze Majesté diuine & humaine, il ne B voulut neantmoins que l'arrest de condamnation de mort fust executé en la personne d'aucun d'eux: ains vsant de plus grande clemence qu'il ne deuoit, se contenta de mettre les laics dedans des monasteres, & de leur faire razer barbe & cheueux: & quant aux Ecclesiastiques, de les faire enfermer dedans des moineries. Voyla le piteux & miserable estat auquel se trouua ce bon & deuot Empereur, lequel au plus sainct siege des Princes seculiers qui fut en l'Europe, trouua parmy ses grandeurs ce grand malheur. Par là peuuent cognoistre les Princes que leurs sieges Royaux sont des sieges de pestilence, sur lesquels aucun ne monte qui puisse receuoir repos à ses trauaux, ny seureté aux dangers qui le menassent. Et les mauuais fils de ce bon Empereur estimans la longue vie de leur pere leur estre vne seruitude & haissans ses vertus, comme estans des barrieres qui leur empeschoient la course effrenee de leurs vices, vserent enuers luy de la plus vilaine cruauté, dont iamais on ait oüy parler, de laquelle C eux & leur race porterent la penitence & le malheur. Car de là en auant elle ne cessa d'estre assaillie de tous malheureux accidens, qui luy furent enuoyez par le diuin iugement de Dieu, la fureur duquel ils auoient irritee par leurs meschancetez, desobeissances & rebellions contre leur pere.

DCCC. XXIX.

Deffy de Bernard contre les calomniateurs.

Punition douce des cōspirateurs.

Sieges royaux pestilentieux.

FIN DV QVATRIESME LIVRE.





LE CINQVIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE LOVYS LE DEBONNAIRE I. ROY VINGT-QVATRIESME.

Sommaire.

I. Pepin prisonnier eschappé. Bonté d'vn pere. Pourparler du Pape, & de Louys. Impudence de Lothaire. Louys renfermé à S. Medard, & degradé.
II. Compassion de sa misere. Ses merites pour le remettre. Remords de consciẽce de Lothaire. Louys remis en liberté. Son fils luy demande pardon.
III. Parlement à Lagny. A Vvormes. Sagesse de l'Imperatrice Iudith. Lothaire tourmente les Eglises. Courses des Normans Danois.
IV. Ambassades en plusieurs endroits. Affection de Louys vers les Eglises. Partage de ses enfans.
V. Parlement à Chalon sur la Saone. Guerre de Lothaire contre Louys son pere. Testament & mort dudit Louys. Ses femmes & enfans.

I. Louys remis en liberté.



APRES que l'Empereur eut esté remis en sa premiere liberté & puissance, qui luy auoient esté ostees par les coniurations de ses enfans, il pensa que pour leur oster par apres moyen de les renouueller, il les falloit enuoyer bien loing de luy. Adonc il enuoya Lothaire en Italie, Pepin en Aquitaine, & Louys en Bauiere. Quelques-vns disent que Pepin voyant son pere hors de prison, s'en alla sans dire mot en Aquitaine, & ne voulut assister au Decret de sa deliurance. Dont le pere voulant qu'il luy vint demander pardon, comme auoient fait les autres deux, il luy manda en Aquitaine qu'il eust à venir vers luy. Mais Pepin ne voulant venir, quelque mandement qu'il eust de son pere, luy donna vn soupçon qu'il vouloit en Aquitaine remuer quelque chose. D'autres disent que Pepin vint malgré luy à Orleans trouuer son pere, mais que tout incontinent il se desroba de luy, & s'en retourna en Aquitaine. L'Empereur voyant que ce ieune Prince son fils, se laissoit gouuerner à des hommes factieux, qui mettoient en ceste ieune teste plusieurs folles opinions, & mesmes considerant que Bernard estoit lors aupres de Pepin, & luy conseilloit de faire ce qu'il faisoit, il mena vne armee en Aquitaine contre son fils Pepin, & contre Bernard, duquel il entendit plusieurs mauuais bruits, osta audit Bernard toutes ses charges & honneurs, & prenant Pepin, l'enuoya prisonnier sous bonne & seure garde en la ville de Treues.

Desobeissance de fils.

Guerre du pere contre le fils.

A B

A Ce jeune Prince corrõpant par promesses & menasses ses gardes, de nuict eschappa. Ceux qui ne pouuoient de leurs yeux voir en France la paix, sentans Pepin eschappé, trouuerent vne bonne occasion de broüiller les cartes, & susciterent & esmeurent les enfans de l'Empereur à se rassembler en vn certain lieu, pour aduiser aux affaires du Royaume, lesquels (disoient ces remueurs de besongnes) se vont perdre par la negligence de l'Empereur, & dauantage qu'il estoit besoin de pouruoir aux menees & pratiques de leurs ennemis, qui conseilloient leur pere de faire le pis qu'il pouuoit contre eux, & que le pere estoit tant irrité contr'eux, qu'il falloit biẽ qu'ils s'asseurassent qu'il leur joüeroit vn mauuais tour s'ils ne s'en donnoient garde. Ces jeunes Princes, qui de leur naturel (comme sont jeunes gens) estoient bien aisez à s'esmouuoir, tindrent vn conseil, auquel ils disposerent des affaires des Royaumes du pere, & mesmement assemblerent vne grosse armee, & pour dõner à leurs entreprinses vn defenseur & patron, ils enuoyerent en grande diligence supplier le Pape Gregoire de venir en Frãce, disans par tout qu'ils le supplioient d'entreprendre ce voyage pour trouuer moyen de les remettre en la bonne grace de leur pere. Mais ce desir estoit feint & simulé, & le B pretexte d'iceluy trop mauuais & impie. Le pere entendant comme ses enfans auoiẽt tenu vn Parlement, auquel ils auoient parlé & presque disposé des affaires du Royaume, & qu'ils auoient desia leué vne armee, ne s'endormit pas, ains en leua vne autre pour empescher que ses enfans ne s'emparassent de quelque Prouince, ou pour resister à leurs efforts, si d'auenture ils vouloient le prendre derechef prisonnier, comme ils auoient fait vne autrefois: mais comme les ressorts de la nature, mesmement celle d'vn pere, font d'estranges, merueilleux & inconstans mouuemens, le pere, qui tantost estoit estrangement irrité & offensé contre ses enfans, tantost dedans son cœur leur brassoit la mort, ou vne rigoureuse punition, tantost se laissoit couler à l'indulgence paternelle, & desiroit de les receuoir en grace, & vouloit deuant que mettre les armes en œuure, tascher par quelque douce voye à remettre ses enfans desuoyez au bõ chemin. Il enuoya vers eux l'Euesque Bernard auecques quelques autres seigneurs, pour leur remonstrer leurs fautes, & les disposer à se venir jetter aux pieds de leur pere, leur remonstrant qu'ils trouueroient en luy grace & mercy: qu'il estoit de sa nature homme C doux & pitoyable, & aymant & craignant Dieu: qu'il les aymoit comme vn pere doit aymer ses enfans: qu'en son amitié enuers eux, il surpassoit les affections de tous les autres peres, & qu'il desiroit viure auecques eux, & diuiser entr'eux & luy l'Empire, pour viure auecques eux en esgale portion, & commandement de ses Seigneuries. Mais la legation de l'Euesque Bernard fut vaine, & ne trouua aucune repentance ny aucune bonne volonté aux cœurs obstinez & felons de ces jeunes Princes. Les fils attendoient auecques grand desir le Pape, qui ne venoit point, & cependant il couroit vn bruit que le Pape auoit deliberé d'excommunier l'Empereur, & tous les Euesques de France, s'ils ne vouloient obeyr à sa volonté, & à celle desdits jeunes Princes. Dequoy les Euesques aduertis, s'assemblerent & resolurent de n'obeyr aucunement au commandement du Pape, & que s'il se joüoit de les excommunier, de leur costé ils l'excommunieroient, veu (disoient-ils) que l'authorité des anciens Canons ne luy permettoit pas vne si libre puissance d'excommunication.

Le Pape sur ce poinct arriua, voulant vser de la puissance Pontificale, mais les Eues-D ques l'empescherent d'en vser, ou pour mieux dire, d'en abuser. Bien fit le Pape tout ce qu'il peut, pour mettre le pere & les enfans d'accord, mais cela ne pouuant pour le cõmencement reussir, ils furent contraints de s'apprester pour venir aux mains le pere contre les fils, & les fils contre le pere. Ils se rencontrerent en vne campagne, qui pour le cas qui y aduint fut depuis nommee le Champ de mensonge: car pource que ceux qui auoient promis leur foy à l'Empereur y manquerent, le lieu où cela aduint comme tesmoin de ceste perfidie, en a rapporté la perpetuelle ignominie. Les deux contraires armees estoient prestes à combatre, & ne restoit plus rien que de sonner la trompette pour se joindre & venir aux mains, quand l'Empereur fut aduerty que le Pape venoit à luy, lequel l'Empereur (bien qu'il portast vne grande reuerence au siege Pontifical) ne recueillit pas auecques grand honneur & reuerence, pour estre offensé contre luy de ce qu'il fauorisoit le party de ses enfans, & mesmement qu'il vouloit vser d'vne trop grande puissance & authorité en le voulant excommunier.

Tous deux se retirerent dedans vne tente, là où auecques vn grand serment, le Pape

DCCC. XXXIII.

Pepin prisonnier eschapé.

Remueurs d'affaires.

Ieunes Princes mal aduisez.

Mauuais pretexte.

L'effect de la nature.

Bonté d'vn pere.

Obstination d'enfans.

Le Pape empesché par les Euesques.

Le Champ de mensonge.

DCCC. XXXIII. protesta qu'il n'estoit venu en France ny là, que comme mediateur de reconciliation A
» d'entre le pere & les enfans, pour mettre la paix entr'eux, non pour semer aucune nou-
» uelle discorde, & seruir de flammesche à les allumer à la guerre. Et que quand il auoit
» sceu que le pere ne vouloit aucunement entendre la cause & la iustification de ses en-
» fans, il auoit pensé & estimé que selon le deuoir de sa charge il deuoit estre le ministre
Remonstrance du Pape. & le moyen de leur accord, & de toute sa puissance s'efforcer à coupper la racine à
» ceste discorde, & ne permettre que ceux que la nature a liez d'vne si estroite chaine de
» sang, se desliassent par le cousteau de la guerre. Louys respondit à ces honnestes pa-
» roles du Pape, qu'il n'auoit aucunement irrité ny aigry ses enfans, pour leur donner
Honneste langage de Louys. occasion de se rebeller contre luy, qu'il ne portoit point les armes contr'eux pour les offenser, ains pour soy, pour se garder: qu'ils estoient esmeus & suscitez par le conseil & les passions de certains meschans garnimens, & de traistres qui leur mettoient
» le feu dedans les oreilles, & qui les irritoient à prendre les armes contre luy. Que
» toutesfois il n'estoit si irrité contr'eux, bien qu'il en eut tres-iuste occasion, qu'il ne
» vueille receuoir ses enfans en sa misericorde, & pieté paternelle, moyennant qu'il
» cognoisse qu'ils soient entrez en repentance de leurs meffaicts. Qu'il receuroit vne B
» singuliere ioye, s'il plaisoit au Pape s'entremettre de leur accord entr'eux, & de la re-
» conciliation auec luy. Ces propos estans finis entre le Pape & l'Empereur, le Pape
Le Pape va vers les enfãs de Louys. retourna au camp des ieunes Princes, là où il trouua beaucoup de choses changees. Car cependant que luy & l'Empereur estoient en ces discours, vne grande troupe de soldats, qui estoient en l'armee de Louys se desbanderent, & comme vn Torrent se coulerent furieusement en celle de ses enfans. Le Pape ne peut retourner vers l'Empereur, comme il luy auoit promis, pource que les Princes l'en empescherent. Louys se voyoit abandonné de la plus grande partie de ses soldats, & voyoit ce qui restoit, mal-affectionné enuers luy, craignant qu'ils se reuoltassent contre luy, &
Le pere prie ses enfans. qu'ils le liurassent à la fureur & puissance d'vne trouppe enragee. Adoncques il enuoya vers ses enfans, les prier, de ne permettre que leur pere fust liuré entre les mains de tant de meschans garnemens. Ils firent responce à leur pere, que s'il vouloit sortir du Camp, & s'acheminer vers eux, ils iroient au deuant de luy, à quoy il
Va vers eux. s'accorda: il abandonna doncques son armee, & print le chemin vers eux. Ils allerent C au deuant de luy, & le rencontrans, mirent pied à terre, & le receurent en toute humilité & reuerence. Le bon homme auec les larmes aux yeux, & vaincu de la charité paternelle, les baisa, & les pria de vouloir d'oresnauant luy estre bons fils, & se ressouuenir des promesses qu'ils auoient auparauant faites, tant à luy que sa femme, & son petit enfant Charles. Ce qu'ils luy promirent, & l'emmenerent auec ledit Charles en leur Camp, de là où ils firent desloger Iudith sa femme, & la relogerent à Tortone. Ayans leur pere en leur puissance, ils partagerent entr'eux l'Empire, se faisans faire & prester le serment de fidelité, par tous les Seigneurs & peuple là presens. Le Pape
Spectacles miserables. voyant tant de miserables spectacles, se mit à pleurer, & print secrettement le chemin de Rome, cependant que Pepin print celuy d'Aquitaine, & Louys celuy de Bauiere.

Lothaire prenant son pere, le mena à Soissons, là où il le renferma dedans le monastere Sainct Medard, auec le petit garçon Charles. Ce qui aduint l'an 834. Celuy qui cõsiderera ces indignitez, des enfans enuers le pere, aymera beaucoup mieux demeurer en Celibat, qu'estre pere d'vne si grande lignee d'enfans, par lesquels il soit D vn iour precipité du haut de ses honneurs, au plus profond abisme des miseres. Peu apres Lothaire voulant pouruoir à ses enfans au commencement de ceste nouuelle tyrannie & vsurpation, alla à Compiegne, & y mena son pere. Là arriuerent les Ambassadeurs que l'Empereur de Grece enuoyoit à Louys, comme ne sçachant qu'il fust reduict en la calamité en laquelle il estoit. L'vn auoit nom Marc, Archeuesque d'Ephese, & l'autre estoit le premier Spathaire dudit Empereur de Grece. Lothaire fut si impudent, qu'il receut lesdits Ambassadeurs auec les presens qu'ils portoient à son
Impudence de fils. pere, sans auoir honte que ces estrangers vissent vne si piteuse Tragedie. En ceste assemblee vindrent plusieurs grands Seigneurs de France, qui en leur cœur auoient secrettement vne grande compassion du piteux estat, auquel estoit reduit l'Empereur. Les coniurateurs, rebelles & traistres, qui tenoient le party de ces ieunes fols de Princes, craignans que ceste commiseration ne tournast à leur grand preiudice,

dccc. xxxiv.

A tindrent vn secret conseil, auquel il fut aduisé que tout ainsi qu'en vne assemblée publique auparauant Loys s'estoit purgé des fautes par luy commises, ainsi faloit il que maintenant en deposant les armes Imperiales, irreuocablemẽt il satisfist à l'Eglise que il auoit offencée. En quoy ils faisoient vne meschante faute, car les loix positiues & politiques iamais ne donnent 2. fois punition contre vne faute vne fois commise, & mesme la Sainte Escriture dit, que Dieu ne iuge iamais deux fois contre vne mesme chose. Peu de gens furent contraires à l'arrest & volonté de ces coniurateurs, & plusieurs y adhererent & y presterent leur consentement, & la plus grande partie (comme il auient tousiours en semblables cas) pour n'offencer les grands, y consentirent de parole seulement, estant au demeurant leur volonté toute contraire à cela. Adonc fust ietté le iugement & l'arrest contre Loïs, par lequel, sans l'ouïr, sans l'interroger, sans le voir, sans l'accarer & confronter à aucun, sans sa confession, & sans estre conuaincu d'aucun crime, il fut condamné à quitter & renoncer à la dignité Imperiale. Puis estant là mené, fut degradé & despouillé des ornemẽs Imperiaux, & vestu d'vne robbe noire monachale, & en apres ramené dans l'Eglise S. Medard de Soissons.

Malice des coniurateurs.

Vne faute n'estdeux fois punie.

Crainte qu'õ a des grands.

Loys degradé

II.

B Cela estant fait, Lothaire s'en alla à Aix la Chapelle. Mais Dieu ayant tousiours soing des gens de bien, le bon Empereur ayant esté ainsi indignement traicté par ses enfans; par toute la France s'y firent des assemblées generales, & particulieres, ausquelles estoit blasmee & accusee la malice & ingratitude de ces ieunes Princes enuers leur pere, & plainte la calamité & misere de ce bon homme. Chacun desiroit que ce bon, & Religieux Prince fust restitué en sa dignité, mais entre tous Guillaume, Comte d'Estable, & le Comte Eggard, Seigneur de grande & illustre maison, desiroit de le remettre, lesquels à leur volonté & suitte, attirerent plusieurs hommes, tant de la Germanie que de la Bourgogne. D'autre costé Bernard & Guerin, deux Seigneurs anciens, & fauoriz seruiteurs de Loys, estoient lors en Bourgogne, allans de lieu en autre, gagnans les cœurs & volontez des hommes, les vns par remonstrances de la raison, & du tort fait à ce bon Prince, & les autres par dons & promesses. Ia le bruit couroit, que Loys, fils de l'Empereur, estoit allé trouuer son pere pour tascher de le remettre. Cela estant descouuert par les coniurateurs, ilz despecherent incon-

Compassion de la misere de Loys.

Merites pour remettre Loys

C tinent l'vn d'entr'eux nommé Biron, en Aquitaine, vers Pepin, pour l'aduertir des menees, qui en plusieurs endroits de la France se faisoient pour remettre l'Empereur. Lothaire ayant hyuerné à Aix print le chemin de Paris, menant auec luy son pere. En chemin il eut rencontre de plusieurs Seigneurs, entre lesquels estoit le Comte Eggard, accompagné d'vne braue & forte trouppe d'hommes, qui se presenterent à luy, pour le combatre pour la deliurance de son pere. Ilz enuoyerent prier Lothaire de leur rendre sain & libre leur Emp. & Roy, autrement (disoient ils brauement) ils se feroient faire le chemin par la force, & fust venuë leur deliberation à effect, si le bon Empereur preuoyant le danger de beaucoup de gens & le sien propre ne les eut par ses honestes prieres diuertis de leur intention & entreprise, leur remonstrant que si elle ne reussissoit, ils mettroient leurs personnes, & la sienne mesme en vn euident peril. Ceste consideration iointe à la priere & remonstrance de l'Empereur, fist desister ces bons Seigneurs de leur entreprise.

Remonstrãce sage de Loys

Ia Lothaire estoit arriué à S. Denis en France, & de l'autre costé Pepin venant d'Aquitaine, estoit venu iusques sur le riuage de la riuiere de Seine, laquelle il ne pouuoit

D passer à cause qu'on luy auoit rompu les ponts, & enfõcé les basteaux de ladite riuiere. D'autre costé les Comtes Guerin & Bernard, accompagnez de grandes forces qui auec eux estoient venuës de la Bourgogne, auoiẽt gaigné les passages de la riuiere de Marne, quand ilz enuoyerent à Lothaire leurs Ambassadeurs, l'Abbé Rambaud, & le Comte Gautelin, qui auoient charge de demander au nom des dessusdits à Lothaire, son pere, Loys sain, sauf, & libre. S'il le leur rendoit (disoient-ilz) qu'ilz luy seroyent obeissans comme ils auoient esté à son pere, sinon ils estoient resoluz, quand bien il y iroit de leur vie, & de leurs biens, d'employer leurs personnes & leurs forces pour le rauoir, esperans que Dieu les fauoriseroit en si iuste & saincte querelle. Lothaire respondit qu'il n'y auoit hõme au monde qui eust plus de regret, & de desplaisir de la calamité de son pere, que luy, comme il n'y auroit point homme qui eut plus de plaisir de la prosperite. Qu'aucun ne luy deuoit imputer la coulpe de ce que son pere estoit prisonnier, ains ausdits Euesques, par le Concile & assemblee desquels

Fidelité de bõs seruiteurs & subiects.

Cauteleuse responce d'vn fils.

DCCC. XXXV. il auoit esté condamné à estre priué des ornemens Imperiaux, & à estre mis en prison. Que c'estoit chose de laquelle il ne sentoit ny sa conscience chargee, ny sa reputation diffamée ny souïllée. Lothaire ayant faict ceste responce aux Ambassadeurs, ils prindrent leur chemin pour s'en retourner vers ceux qui les auoiẽt enuoyez. Mais ils ne furent si tost partis qu'il les enuoya rappeller, & estans reuenuz, il leur demanda par quel moyen se pourroit accomplir leur demande, & leur rendre son pere. En outre il les pria de reuenir vers luy le lendemain matin, pour auiser aux moyens qu'il y auroit de mettre ceste entreprise à la fin qu'ils desiroient. Le ver du remors picqua lors sa conscience, car la nuit qui fut entre deux, il mit son pere en pleine liberté dedans l'Abbaye de S. Denis en France, & print le chemin de la Bourgogne. A S. Denis incontinent vindrent plusieurs Euesques & Seigneurs, qui tenoient le party de l'Empereur, les vns pleurans de ioye, les autres luy baisans les mains, les autres pour le voir. Ce qui aduint l'an 835. A

Remords de conscience en Lothaire.

Loys remis en liberté.

En fin apres toutes ceremonies, d'autant qu'il falloit employer le temps à mettre ordre aux affaires, ils le conseillerent de reprendre la couronne, & le Baudrier Imperial, & se remettre en sa premiere dignité: mais tant il estoit superstitieux, il ne le voulut faire, qu'il ne fut premierement purgé par vn Concile d'Euesques, veu que par quelques vns d'iceux, il auoit esté condamné. Le Dimanche ensuiuant ayant esté Loys en ladite Eglise S. Denis, absouz par vne assemblée d'Euesques, il receut par leurs mains le Diademe & le Baudrier Imperial, là où il y eut vne si grande ioye du peuple, que mesmes les elemens sembloyent auoir pitié du malheur de ce bon Prince, & se congratuler auec luy de sa restitution. Car iusques alors on auoit veu tant de grandes pluyes, & tant de violentes tempestes, que les riuieres s'estoient desbordees, plus qu'on n'auoit iamais veu, & les vents auoient esté si grands & violents qu'on ne pouuoit nauiger, ny sur mer ny sur riuieres. Mais en ceste absolution & restitution de ce bon Empereur, il sembloit que les Elemens prinssent vne si grande ioye, qu'incõtinent les vens violens cesserent, & le Ciel reprint le beau visage, qu'il auoit de long temps perdu par la violence des orages, des pluyes & des vents. B

Superstition de Loys.

Presages merueilleux.

Quelques vns conseillerent l'Empereur de poursuiure son fils Lothaire, mais il ne le voulut faire, tant il estoit bon, ains print le chemin de Creil sur Oise, là où vindrẽt ses filz, Pepin & Loys, auec vn grand nombre de leurs amis, & seruiteurs, auec lesquels l'Empereur discourut bien longuement des affaires de leurs Royaumes & seigneuries, puis les laissant, il enuoia Pepin en Aquitaine, & Loys en Bauiere, & luy s'en alla à Aix la Chapelle, là où il receut auec grande ioye sa femme Iudith, reuenant de la ville de Tortone en Italie. C

Sagesse de l'Empereur.

Durant ces entrefaites, Lothaire mesprisant son pere s'en estoit allé en Bourgogne là où il auoit pris & pillé la ville de Chalons sur la Saone, & brusle & saccagé les temples d'icelle, prenant occasion de ce qu'il fit sur le Comte Gerin, qui l'auoit fortifiee. Delà il print en diligence le chemin vers le païs du Maine, là ou il esperoit faire venir de Normandie, Lambert & Maufred, 2. grands Capitaines de guerre. L'Empereur accompagné de son fils Loys poursuiuant Lothaire, l'attaignit, & s'estant l'vn & l'autre campé sur la riuiere de la Lize, Lothaire aduerty que son frere Pepin auoit mené d'Aquitaine de grandes forces à leur pere, commença de perdre toute esperance de la victoire, & sentant vn remords en sa conscience, alla trouuer son pere, se mit à genoux deuant luy, & luy demanda pardon Le pere reprint aigrement, apres longues & piquantes paroles, son filz, de la faute qu'il auoit faite, mais puis apres se sentant vaincu de la bonté & charité paternelle, qui se laissant aisément vaincre, & passant sa colere, print de son filz, & des Seigneurs qui estoient auec luy, tous les sermens obligatoires qu'il voulut, & le renuoya en Italie loing de luy. Lothaire y alla, & en passant les monts, boucha & ferma tous les passages des fortes garnisons, à fin que d'Italie aucun ne peut passer en France, sans permission d'icelles. D

Mespris du fils enuers le pere.

Le fils demande pardon au pere.

III. Apres cela, l'Emp. desirant remettre en bon estat les choses qui par l'insolence des troubles passez auoient esté corrompuz, tint vn parlement solennel à Lagny sur Marne, auquel il ordonna qu'on repareroit les Eglises, qui durant lesdits troubles auoient esté ruinées, & qu'il seroit par les Seneschaux & Iuges, rigoureusement procedé cõtre les voleurs, brigands, & guetteurs de chemins, & que lesdits Seneschaux & Iuges luy enuoyeroient leurs proces verbaux sur ce faits au prochain Parlement qu'il tien-

Parlement à Lagny.

A droit à VVorme. Il fit aussi informer contre plusieurs grands Seigneurs & Euesques de son Royaume, qui durant sa prison fauorisoyent les volleurs & brigans contre luy, & en fit adiourner à comparoistre par deuant luy quelques vns, qui s'en estoient fuis en Italie. Mais de tous ceux là, il n'y eut qu'vn nommé Ebo, qui comparut, lequel auoit esté l'vn de ceux qui le plus auoit soustenu le party des enfans rebelles cōtre leur pere. Estant interrogé par les Cōmissaires que l'Empereur auoit deputez pour l'oüir: pourquoy il auoit adheré à la mauuaise intention de ceux qui auoient coniuré contre luy, il respondit bien franchement & hardiment qu'il auoit esté forcé de faire ce qu'il auoit fait, par la cōmune licence du temps qui permettoit tout, & par plusieurs personnes qui accouroient à ceste coniuration. Les Commissaires qui l'oüirent, trouuerent qu'il n'auoit failly que par force, & excuserent sa faute, quand luy mesme se leuant sur pieds, dit qu'il estoit indigne du ministere de l'Eglise, & qu'il ne pouuoit iamais y rentrer pour auoir commis vn si meschant acte, que d'auoir adheré à ceux qui auoient coniuré contre son Prince. Ainsi fut il condamné par sa sentence mesme, confirmee par celles des Commisaires à ce deputez, & par plusieurs Euesques assemblez en vn Concile. Agobert Euesque de Lyon, ayant esté par trois fois B adiourné, & ne cōparoissant point, fut depose de son Eueschè. Les autres Euesques participans de la cōiuration se sauuerent, qui çà qui là, le mieux qu'ils peurent. L'Empereur s'en alla à VVormes là où tenant vn Parlement general, son filz Pepin y vint. Ce qui fut l'an huit cens trente sept.

Dccc. xxxvii.

Reglement sur plusieurs affaires.

La licence du temps permet tout.

Parlement à VVormes.

Or l'Empereur, qui ne faisoit iamais tenir parlement ny assemblée generale, que ce ne fust pour le bien public, voulut en icelle examiner bien exactement le deuoir que les Iuges & Seneschaux auoient faict en chaque prouince, sur la perquisition & information des volleurs, brigans, & guetteurs de chemins. Estant informé que quelques vns d'iceux auoient les vns par negligence procedè lentement contre iceux, les autres par corruption indulgemment, & doucement laissé par deuant eux la vollerie sans la punir, il chastia bien rigoureusement les vns & les autres, de l'vn & de l'autre vice de negligence, & de corruption, monstrant en cela vn bel exemple aux princes, de chastier les Iuges qui par corruption estouffent la iustice, & qui par negligence la laissent languir, laissant cependant glisser l'iniustice, mourir les bons, & viure les C meschans. De VVormes il alla à Aix, delà où il manda à Lothaire son fils qu'il eut à le venir trouuer là, auec tous les principaux Seigneurs de sa Court, pour trouuer le moyen de la reconciliation d'entr'eux deux.

Durant que tant d'affaires en diuers endroits se passoient, l'Imperatrix Iudith sa femme preuoyāte & caute, preuoyant que l'Empereur son mary estoit vieil & cassé, que la mort luy estoit prochaine, & le danger grand à elle & à leur fils Charles, si ledit Empereur alloit mourir sans pouruoir leurdit fils, commença de faire plus que deuāt bonne chere aux grands Seigneurs de la cour, pour les disposer à la vouloir aider enuers l'Emp. son mary, à ce qu'il voulut donner quelque grande prouince en partage à leur fils Charles. Leur remonstrant auec les causes susdictes, que l'Empereur son mary auoit trois fils grands tous pourueuz, & qu'il n'y auoit que ce ieune garçon, auquel il n'auoit rien partagé ny asseuré. Que si durant la vie de l'Empereur, quelqu'vn de ses Seigneurs ne prenoit le soing de ce ieune Charles, elle & luy estoient ruinez. Adoncques elle les prioit de vouloir ayder elle & sondit filz en cest affaire.

Sagesse de l'Imperatrix.

Amitié de mere enuers son filz.

D Or cogneut elle bien, que mal-aisément pourroit elle tirer de l'Empereur ce qu'elle desiroit, si elle n'attiroit à son parti quelqu'vn de ses enfans. Elle s'aduisa qu'il n'y en auoit aucun plus propre pour l'aider à cest affaire que Lothaire, & à ceste occasion elle pria & conseilla son mary de l'enuoyer querir. A quoy le bon homme de pere se laissa condescendre & disposer, estant tant mary de sa femme à laquelle il ne vouloit desplaire pour n'auoir noise. Adonques elle manda à Lothaire par hommes à ce apostez, qu'il ne deuoit auoir crainte de venir, ains s'asseurer que son pere luy feroit aussi bonne chere, qu'il la sçauroit desirer, & vouloit bien ladite Iudith que Lothaire cogneut, que par le moyen d'elle son pere estoit appaisé enuers luy & qu'elle vouloit que Lothaire luy en fut obligé pour tirer de luy en recompense vne bonne faueur & parole au partage de son fiz Charles.

Vn mary n'ose desplaire à sa femme.

L'Empereur qui tousiours estoit amateur de la paix, & qui ne desiroit pas seulement receuoir ses enfans en grace, mais aussi les ennemis en amitié & reconciliation,

DCCC. XXXIII. Bonté de Loys.

voulut bien volontiers que son fils Lothaire le vint trouuer, & à cest effect luy mãda qu'il vint deuers luy pour son grãd profit. Ce que Lothaire eut fait auec grande ioye, A si vne forte maladie qui le surprint, ne l'en eut empesché, mais estant reuenu en santé, tant s'en faut qu'il se souciast de complaire à la volonté que son pere auoit de le voir, & au commandement qu'il luy faisoit de le venir trouuer, qu'au contraire, comme s'il eut voulu faire desplaisir à sondit pere, il commença de tourmenter les Eglises, de s'emparer des biens des Ecclesiastiques, & de s'attribuer ce qui appartenoit à l'Eglise Romaine. Dieu sçait si l'Empereur son pere fut offensé de ceste nouuelle, comme de chose qui sur toutes autres luy estoit extremement desplaisante. Et bien que de sa nature il fut doux, si est ce que cela le fit saillir en vne extreme fureur. Il enuoya à son filz quelques Seigneurs, par lesquels il luy manda qu'il eut à se ressouuenir du serment solemnel auquel il s'estoit obligé quand il luy donna le Royaume d'Italie, qui estoit, de cõseruer & defendre les biens & l'authorité de l'Eglise Romaine. Qu'à ceste occasion, il luy estoit mal seant, que luy qui s'estoit par serment obligé à en estre le protecteur & defenseur, & qui par le nom de son Tiltre, le deuoit estre, en fut maintenant le deserteur & destructeur. Le prioit de rendre & restituer ce que luy B ou les siens auoient prins d'icelle, ou des autres, & qu'il ne prisast si peu son serment, & ses promesses, qu'il en offensast la maiesté diuine, qui ne permettroit ceste iniure impunie. Mesmes le bon homme auoit deliberé d'aller en personne à Rome sans les courses que les Normans Danois firent en Frise, qui luy firent changer de desseing & de volonté, voulant reprimer leur brauerie. Il enuoya vers Lothaire, l'Abbé Fouques, & le Comte Richard, pour luy dire qu'il eut à rendre aux Eglises ce qu'il auoit prins, & assembler des forces pour resister ausdits Normans, & enuoya l'Abbé Adrebal à Rome vers le Pape Gregoire, pour demander son aduis & conseil sur les affaires presens. Ceux qui furent enuoyez vers Lothaire ne peurent tirer ny l'vne ny l'autre chose que son pere vouloit qu'il fit, ny la restitution des biens des Eglises, ny le secours contre les Normans.

Lothaire tourmente les Eglises.

Remonstrance du pere au filz.

Courses des Normans Danois.

IV. Ambassadeurs en plusieurs endroits.

Celuy qui fut enuoyé vers le Pape Gregoire, le trouua extremement malade, mais nonobstant sa maladie il voulut entendre ce que l'Ambassadeur auoit à luy dire, & luy en dit son aduis, & le renuoyant en France auec grands presens, enuoya auec luy C vers l'Empereur, l'Euesque de Ciuita Vecchia & le gouuerneur de Rome, pour faire entendre à l'Empereur quelques choses particulieres touchant l'Estat de l'Eglise. Lothaire estant aduerty du vuyage que les susdits Ambassadeurs du pape accompagnez de celuy de son pere faisoient vers son pere enuoya vn Gentilhomme des siens à Bologne, pour les empescher de passer outre, auec grandes menasses & frayeur. Toutesfois l'Abbé Adrebal pour empescher aussi que Lothaire ne cogneut les affaires qui se menoyent entre le pape & l'Empereur, osta secretement ausdits Ambassadeurs vne lettre que le Pape escriuoit à l'Empereur, & la donna à vn sié fidele seruiteur, qui sous l'abit d'vn hõme demandant l'ausmone, passa libremẽt les Alpes, & la porta à l'Empereur. Incontinent vne si grande & cruelle peste se mit dedans les troupes qui auoyent suiuy Lothaire, qu'il est presque impossible de le dire, de laquelle moururent les principaux Seigneurs de sa suite, par le depart desquels on disoit que la France estoit desnuée de sa Noblesse, & affoiblie de sa force, & euacuee de sa prudence. Mais estant ceux là ostez, Dieu monstra combien est louable & profitable à vn chacun, de garder & obseruer ce qui auec serment sort de sa bouche, disant qu'il ne faut que le sage se D glorifie en sa sagesse, ny le fort en sa force, ny le riche en sa richesse. Toutesfois on ne pourroit assez admirer le courage de l'Empereur, qui entendant la nouuelle de la mort de tant de ses ennemis, ne monstra aucun semblant de ioye, au contraire il pleura. Sur ce point mesme il eut aduis que les Bretons auoient faict quelque reuolte, & que tout incontinent elle auoit esté appaisee.

Malice de Lothaire.

Peste au camp de Lothaire.

Le profit de garder sa foy.

L'Empereur fit assembler vn parlement solemnel en la ville d'Aix, auquel faisant venir vn nõbre d'Euesques, il fit aussi informer de ce qui auoit esté par Pepin son fils pris sur les Eglises. Car Hilduin Abbé de Saint Germain des prez, vint là se plaindre de ce que Pepin auoit pris en Aquitaine quelques terres qui appartenoyent à ladite Abbaye. Le pere manda au filz, que sur peine de desobeissance il eut à rendre audict Abbé & à l'abbaye, les terres qu'il auoit vsurpees sur l'vn & l'autre. A quoy Pepin obeit sans aucun delay, rendit les terres, & par lettres patentes seellees de son

Affection de Loys vers les Eglises.

A anneau, c'est à dire de son seel, protesta les vouloir toutes rendre, sans aucune chose en detenir. DCCC.XL.

Estant l'Empereur à Lyon, en l'an 839. voulut prendre cognoissance du different qui s'estoit esmeu entre les Euesques de Lyon & de Vienne, tant sur leur rang, & presseance, que sur les finages de leurs terres. Mais pource que lesdits Euesques qui auoient esté sommez de venir vers l'Empereur, ne comparurent point, cela demeura pour l'heure indecis, & par cest exemple & autres on peut voir que lors les Empereurs & Rois de France auoyent iurisdiction souueraine sur les Eglises, & leurs ministres. Apres cela il retourna à Aix, là où sa féme Iudith le pressa & fit plus que iamais presser de donner quelque partage à leur fils Charles. Adonques l'Empereur assembla vn Parlement auquel par l'aduis des Seigneurs là presens, il donna à Charles vne portion de l'Empire, puis allant à Creil sur Oise, il luy donna en la presence de son fils Loys, l'ordre de Cheuallerie, & les habits Royaux auec le Royaume de Neustrie, qui maintenant est appellee Normandie. Mais bien que Iudith mere du ieune Prince Charles fust extremement aise de voir son fils Roy, si est ce qu'en cela il n'y auoit rien d'asseuré, si la charge & tutelle de ce ieune Prince, n'estoit par le pere donnee à Lothaire. Ce qu'entendant Iudith elle supplia l'Empereur, & le fit prier par tous les Seigneurs, qu'il eust à mettre ordre à cela, & à faire venir vers luy Lothaire. Le bon Prince pressé de sa femme, manda à son fils Lothaire qu'il eust a le venir trouuer s'il vouloit auoir la charge & tutele de son ieune frere Charles. Qu'il n'eust aucune crainte de venir, pour l'offéce des choses passées, & que sõ cœur apaisé les auoit toutes oubliees, & qu'il estoit si affectióné enuers luy, qu'il luy vouloit dõner la moitié de l'Empire, se reseruant seulement par sur tout la Bauiere. Lothaire extrememẽt aise de ceste nouuelle, alla trouuer son pere à VVorme. Estant donc Lothaire, & le petit Charles frere en la presence de l'Empereur leur pere, & estant ia mort Pepin, & Loys se tenant lors en son Royaume de Bauiere, l'Empereur donna & partagea son Empire de ceste façon. Il donna à Lothaire le Royaume d'Austrasie maintenant dicte Lorraine, depuis la riuiere de Meuse iusques en Hongrie. Le reste qui regarde vers l'Occident il le donna à Charles. Il laissa la Bauiere à Loys, & affin que ces partages fussent signifiez à vn chacun, de sa propre bouche il declara à toute l'assistãce du Parlement, qu'il vouloit & entendoit qu'ils demeurassent ainsi, & furent receuz, & approuuez de toute l'assẽblée. En apres publiquement l'Empereur exhorta & pria Lothaire son fils, de vouloir auoir le soing de son petit frere Charles, & luy seruir de pere, & puis se tournant à Charles, l'exhorta & luy commanda d'honorer & reuerer Lothaire comme son pere. Cela faict il renuoya Lothaire en Italie. Mais Loys Roy de Bauiere ne trouua pas bon le partage que l'Empereur son pere auoit faict, & ne se contentant du sien, cõmença à leuer des forces pour s'emparer des Prouinces de la Germanie qui luy estoient voisines, mais comme il entendit que d'autre costé, l'empereur son pere venoit auec vne armee contre luy, il desista de sa premiere deliberation & entreprise, & vint trouuer son pere, auquel il demanda pardon de la faute par luy commise, & rentra en graces auecques son pere. Ce qui fut l'an huit cens trente neuf.

Iurisdiction des Rois sur les Eglises.

Partage de Charles fils de Loys.

B

Lothaire va trouuer son pere.

Partage des enfans de Loys.

C

Le fils demande pardon au pere.

V.

Or ceux d'Aquitaine apres la mort de Pepin leur Roy entendans que l'Empereur auoit donné le Royaume de Frãce à Charles son ieune fils, lequel fut depuis surnõmé le Chauue, les vns desirerẽt d'auoir pour leur Roy, Pepin, fils de leur Roy Pepin, n'agueres decedé, mais les autres vouloiẽt sur cela attẽdre la volonté de l'Empereur. D Ce debat estant raporté à l'Empereur, il manda aux principaux Seigneurs de l'Aquitaine, qu'ils eussent à le venir trouuer à Chalons sur la Saone, là où il vouloit tenir vn Parlement general. Là estans venus les principaux Seigneurs d'Aquitaine en grand nombre, premierement il fut parlé de l'Estat des affaires dudit païs, & des moyẽs d'y remedier, puis de ceux de l'Eglise, & lors fut resolu que l'Empereur iroit en Aquitaine. Adonc il print le chemin pour y aller, & alla premierement à Clermont en Auuergne, là où il fit par plusieurs Seigneurs du pays prester le serment de fidelité à son fils Charles.

Parlement à Chalons sur la Saone.

Estant à Clermont, cependant qu'il mettoit ordre aux affaires de l'Aquitaine il eut nouuelles que son fils Loys auoit leué des forces en Bauiere, & que s'estant ioint auec des troupes des Saxons & des Turingiens, il auoit faict quelques courses de-

DCCC.XLI. dans l'Allemagne. Ceste nouuelle appota vn tel ennuy à l'Empereur qu'estant venue sur son extreme vieillesse; & sur vn catharre qui le tourmentoit elle l'atterra au lict d'vne griefue maladie, neantmoins amassant des forces il alla cõtre son fils Loys. Lequel entendant que son pere auoit passé le Rhin pour aller contre luy, il abandõna la Bauiere, & se retira en Esclauonie. Le bon Empereur se sentant de iour à autre affoiblir & arriuant à Mayence fit tendre ses Pauillons en vne isle pres ladite ville, là où il fut par l'espace de 40. iours, sans prendre autre refectiõ & substance, que l'Hostie du Sacremẽt. Lothaire son fils venu quelques iours auparauãt estoit pres de luy, & en sa presence fit porter tous ses meubles, pour voir ce qu'il vouloit laisser tant à ses enfans, qu'aux Eglises, aux pauures, & à ses seruiteurs. Il donna à son fils Lothaire, sa couronne Royalle, & l'espee qu'il portoit aux guerres, nommee l'espee S. Pierre, à la charge qu'il honoreroit tant qu'il viuroit Iudith sa femme, marastre dudit Lothaire, & qu'il aimeroit Charles son fils le plus ieune, & le lairroit librement & paisiblement iouïr de la portion du Royaume qu'il luy auoit donnee, ainsi qu'il luy auoit promis, & bien qu'il fust grandement & iustement offensé contre Loys son fils Roy de Bauiere, si est ce qu'il luy pardonna l'offence qu'il luy auoit faicte. Quelques vns ont laissé escrit, qu'vn peu deuãt sa mort arriua vers luy sondit fils Loys, auquel il pardõna, luy remonstrant que pour les maux qu'il luy auoit faits, il luy en conuenoit mourir. Apres auoir deuotement & sainctemẽt pensé à tout ce qui estoit necessaire pour son ame, il la rendit à Dieu l'an du monde 4860. de salut le 841. ou 40. de son Empire & regne le 27. de son aage le 64 ou 60. Et fut par Drogo son frere naturel porté enterrer en la ville de Mets, en l'Eglise saint Arnoul pres de sa fẽme Hildegarde, là où il auoit esleu & esleué sa sepulture. Mais depuis à cause du siege que l'Empereur Charles le Quint vint mettre deuant la ville de Mets, l'an mil cinq cens cinquante & deux, & que ladicte Abbaye fut ruinee, François de Lorraine Duc de Guise, chef de l'armee qui estoit dedans ladite ville pour le Roy de France Henry II. fit tirer de ladicte Eglise, les corps de Loys, & de sa femme, & de son Chancellier, & les fit porter dedans l'Eglise Sainct Estienne de Mets. Au mesme mois de la mort de Loys mourut aussi le Pape Gregoire, au lieu duquel fut esleu vn gentil-homme Romain nommé Bouche de Porc, mais pource que ce nom estoit laid & indigne de la dignité Papale, il le changea, & se fit nommer Sergius. & à l'exemple de cestuy-cy, tousiours depuis les autres Papes ont changé leurs noms. Toutefois d'autant que ceste raison ne plaist pas à aucuns, ils tiennent que les Papes font ceste mutation à l'exemple de Iesvs Christ, qui imposa nouueaux noms à ses Apostres, & mesmement à S. Pierre, qu'on dit auoir esté le 1. Pape, lequel parauant auoit nom Symon.

Le pere va cõtre le fils. *Lais testamẽtaire de Loys.* *Le pere pardonne au fils.* *Mort de Loys* *Le corps de Loys transporté.* *Les Papes changent de nom à leur promotion.*

Enuiron le temps de la mort de l'Empereur Loys, deceda aussi l'Empereur Michaël de Grece, de façon qu'en vn mesme temps moururent trois grands Princes: à sçauoir Loys Empereur d'Occidẽt, Michaël Empereur de Leuant, & Gregoire Pape. Et au mesme tẽps de leur trespas & peu deuant celuy de Michaël quelques Sarrasins venans des marches d'Affrique entrerent en Italie; & apres auoir prins & pillé la ville de Ciuita Vecchia, au port de laquelle ils firent leur premiere descente ils marcherent diligemment droit à Rome, laquelle il ne prindrent pas (comme disent quelques historiens) ains seulement se saisirent des faux-bourgs du Vatican, lors non fortifiez, & destruisirent l'Eglise S. Pierre.

Mort de trois grãds princes. *Sarrasins deuant Rome.*

Ils ne rompirent pas auecques le fer les murailles ny les colomnes de marbre, ains seulement mirent le feu dedans, & brusIerent toute la charpenterie, & furent longuement en ces faux-bourgs, auec deliberation de donner courageusement l'assaut à la ville qu'ils tenoyent assiegee, quand ils entendirent que Guidon Marquis de Lombardie venant à Rome auec grandes forces que le Pape Gregoire luy auoit donnees, les venoit attaquer. Ceste nouuelle leur fit abandonner le siege, & en partant mirent le feu à tous les faux-bourgs, & prenant le chemin d'Ostia, brusIerent en passant l'Eglise S. Paul, qui est de deux milles loing de la ville de Rome. Apres auoir couru vn grand pays, & bruslé Bourgades & Temples, ils reprindrent le chemin de Ciuita Vecchia, là où retrouuans leurs vaisseaux, ils se mirent dedans & prindrent le chemin de la Sicile.

Cruauté des Sarrasins.

Michaël Empereur de Grece enuoya contre eux, Theodose l'vn de ses Chambellãs, auecques vne grosse armee de mer, & auoit deliberé d'enuoyer prier l'Empereur

Belle entreprise non executee.

A Louys & le Pape de faire tous trois ensemble vne ligue & assembler des forces, pour aller tous contre ceste gent barbare, quand il aduint que (comme il a esté dit) tous trois moururent presqu'en vn mesme mois, & ainsi print ceste belle & grande entreprise fin par la mort de ces trois grands Potentats. DCCCXL.

Voila doncques la vie, les actions & la fin de ce deuotieux Empereur Loys le Debonnaire, ainsi appellé (comme nous auons dit au commencement) pour auoir esté grand amateur & deffenseur des Eglises. Il estoit religieux, assez vaillant, grand iusticier, & clement, & n'vsa iamais de cruauté, que celle fort villaine & execrable qu'il fit commettre en la personne de Bernard son neueu Roy d'Italie, laquelle cuida estre cause de sa ruine: car de là nasquit la premiere coniuration qui fut faicte contre luy par ses enfans suscitez par Vualia gouuerneur dudit Bernard & par d'autres Seigneurs ses partisans. Femme & enfans de Loys

Premierement il espousa Irmengarde fille d'Ingran Duc d'Angers, de laquelle il eut trois fils, assçauoir Lothaire, Pepin & Loys & icelle estant morte deux ans deuãt qu'il paruint à l'Empire, il espousa Iudith fille de Guelfe premier Comte d'Altorf en Sueue, sœur des Princes Conrad, & Raoul, de laquelle il eut Charles le Chau-
B ue. Et comme Loys le Debonnaire porta penitence de la trop grande nonchallance qui estoit en luy au gouuernement de l'Empire, & de la cruauté commise en la personne de Bernard son nepueu, aussi porterent ses enfans rebelles contre luy la penitence de leur grande impieté, car ils s'entreguerroierẽt iusques au bord de leur ruine. Pareillement comme durant la vie de Charles le Grand, la France par la grandeur du courage de ce grand, heureux & courageux Prince monta à la perfection de sa grandeur & y demeura quelque temps, ainsi elle ne pouuant longuement demeurer en cest estre, commença à decliner soubs la simplicité de Loys, & si bien continua en sa declination depuis luy iusques à Lothaire le dernier Roy de France de la race de Charles le Grand, qu'elle tomba du haut de sa grandeur & puissance & se transporta en autre race. Grandeur & declin de la France.

Et comme toutes choses par le cours de nature ont commencement, accroissemẽt & fin, & aussi quand elles sont montees à leur grandeur, il faut necessairement qu'elles s'abbaisent & descroissent, ainsi la France estant durant la vie de Charles montee iusques au periode de son excellence & grandeur, & là pour quelque temps demeuree, il fallut necessairement que ne pouuant demeurer longuement en cest estat, el- Reuolution des choses.
C le tombast & decheust, comme elle commença de faire soubs Loys le Debonnaire, lequel estant plus iuste que vaillant, plus amateur du repos que de la guerre, & beaucoup plus enclin à la debonnaireté qu'à l'action viue & ardante, laissa tõber ce Royaume du haut en bas, & luy donner vn si grand sault, qu'il fut longuement tout estourdy de sa lourde cheute. Loys estoit bon & aussi c'estoit presque tout, & bien que bon soit vne chose bonne, si est ce que n'estant la bonté mesmemẽt en vn Prince accompagnee de quelque autre vertu, comme de vaillance, de diligence & de iustice, c'est vn corps sans ame, & est interpretee à vice, ou pour le moins tournee à mespris & moquerie. Son zele enuers la religiõ Chrestienne estoit tresgrand, pour laquelle il entreprit plusieurs guerres contre les Sarrasins, & Mores, qui couroient les Mers de Leuant & de Ponant faisans grans dommages, contre lesquels il combatit auec accidens diuers, & moins heureusement en personne, qu'en son absence par la valeur de ses Lieutenans generaux. De son regne, Florence reparee & accreuë par Charles son pere commença d'auoir nom & reputation, & Venise aussi, par la translation du Loys bon. Zele de religion.
D corps de l'Euangeliste Sainct Marc, qui d'Alexandrie y fut porté. Aussi de son temps y eut grande translation des corps de plusieurs Saints d'Italie, en France, Allemagne & Angleterre. Les orgues furent premierement en vsage en France, les Sarrasins auec le Soudan de Babylone vindrent à Rome, & bestiallemẽt de l'Eglise Sainct Pierre firent vne estable à cheuaux, & gasterent la Pouille, la Calabre, & la Sicile. Rabanus premierement Moine de Sainct Benoist, & Abbé de Fulden, puis Archeuesque de Maience florissoit. Il a exposé toute la Bible, tant du vieil que nouueau Testamẽt, & a composé plusiuers autres liures. Strabus moine de Fulden disciple de Rabanus fut le premier qui composa sa glose ordinaire, laquelle a depuis esté augmentee. Bertramus prestre composa quelques œuures mal receuz par ses successeurs. Le bõ Empereur Loys le Debonnaire, s'estudia fort à reformer les abuz des Ecclesiastiques. Translation des corps des Saints.

DCCCXLI. Dont à ſa requeſte vn peu deuant ſa mort, le Pape Gregoire qui mourut en meſme ſaiſon que luy, (comme nous auons dit) en l'an huict cens trente aſſembla à Rome vn Concile, auquel il fut dit, que les prebſtres ne s'addonneroient à aucune vacation ou gain qui ne fuſt honneſte, & que hors les Egliſes, ils ne porteroient en leurs habits or ny argent, ny ſoyes, ny eſcarlates, ny aux doigts, anneaux, ny pierreries, ſinon au miniſtere des Sacrements, & qu'aux ceinctures, ſouliers & pantouffles ils ne porteroient point d'or. Et cependant que ce Concile ſe tenoit à Rome, l'Empereur apres quelqu'autre qu'il auoit fait tenir en Frãce, en tiẽt vn, par lequel il ordonna que l'on donneroit aux Egliſes des biens pour vn honneſte entretenement & viure des prebſtres, affin que par la neceſſité ils ne fuſſent contraints de chercher leur vie, par vils & deshonneſtes moyens & labeurs. On peut voir donques par tant d'exemples que nous auons monſtrez, comme nous auons ia dit, que Charles & Loys pere & fils à l'imitation & exemple de quelques autres Rois leurs predeceſſeurs aſſembloient des Cõciles, qu'ils le faiſoiẽt & pouuoiẽt faire ſãs authorité & permiſſiõ des Papes & qu'ils eſtoient auſſi bien ſouuerains iuges Eccleſiaſtiques & põtifes en leur Royaume, que Rois & Princes ſouuerains & abſolus, & depuis pluſieurs autres Rois ſe ſont attribuez pareille authorité & puiſſance. Mais d'autres Rois leurs ſucceſſeurs, conſiderãs qu'ils ne pouuoient bien ioindre le fait Eccleſiaſtique auec le Temporel, ny auoir ſoing de l'vn & de l'autre par enſemble, & rendans aux Papes l'honneur qui leur eſt deu, pouuans auſſi bien diſpoſer & ordonner des affaires ſpirituels, que des temporels, ont voulu en fait Eccleſiaſtique leur deferer tout reſpect, & ne faire aucune aſſemblee Eccleſiaſtique ſans leur conſentement & volonté.

CHARLES LE CHAVVE II.

ROY VINGTCINQVIESME.

Sommaire.

I. Guerre entre Charles le Chauue & ſes freres. Bataille de Fontenay. Traitez & partages. Charles Roy de France, & Lothaire Empereur. Loys filz de Lothaire couronné Roy d'Italie.

II. Diuerſes guerres de Charles. Courſes des Normans. Charles renferme ſes neueux en diuers Monaſteres. Deffaite de Sarraſins. Lothaire ſe rend Moine.

III. Autre partage entre Charles & Loys freres. Charles couronné Roy d'Auſtraſie. Guerre des Normans & Bretons. Salomon Roy, ou Duc de Bretagne.

IV. Charles eſleu Empereur. Boſon Roy de Bourgongne. Michael Empereur de Conſtantinople tué. Mort de Loys Roy de Germanie. Fille de Charles rauie. Compiegne rebaſtie.

V. Charles en Italie. Conſpiration contre luy. Eſt empoiſonné. Ses vices. Ses enfans. La foire du Landit. Ieanne Papeſſe. Robert Comte d'Anjou.



I. HARLES le Chauue 2. du nom fils de Loys luy ſucceda au Royaume de Frãce: mais deuãt que parler de luy il faut cõſiderer que par le diſcours de l'hiſtoire ſuyuante, qui commencera par Lothaire fils & ſucceſſeur de Loys le Debonnaire en l'Empire, on verra combien peu de foy & d'amitié il y a entre ceux qui pretendẽt droit & portion aux Royaumes & empires. Car apres la mort de Loys, incontinẽt s'alluma vne guerre ciuile entre ſes enfans, cruelle & ſanglante laquelle tellement briſa & caſſa les forces de la France que de ce coup elle penſa ſe ruiner, & perdre toute la force que Charles le Grand luy auoit acquiſe. Car Lothaire voulant tout auoir, pource qu'il eſtoit l'aiſné des enfans de Loys, & eſtant Empereur, voulut faire (comme on dit) la part aux plus ieunes, & contraindre ſes freres iuſques là, que Loys ſe contenteroit de la Bauiere, & Charles de l'Aquitaine, voulant qu'elles luy fuſſent tributaires, & eux ſes vaſſaux & feudataires, ſans qu'ils peuſſent pretẽdre aucune choſe à l'Empire, ny en ce qui leur auoit eſté donné par le Teſtament & donation de

L'aiſné veut faire la part au plus ieune.

A leur pere. Mais pour venir plus facilement à chef de son entreprise, il tascha d'endormir premierement Charles de belles paroles & promesses, luy faisant entendre qu'il le vouloit maintenir au partage que leur pere luy auoit faict, pourueu qu'il n'entreprit rien sur leur neueu Pepin. Ceste promesse estoit faicte à cautelle, afin que Charles permit, que sans se mouuoir Lothaire opprimast leur neueu. Charles se laissant piper à ces paroles dorees de l'apast d'vne belle esperance, le pria aussi de se ressouuenir de son serment, & de laisser son frere en paix. Ce qui eut toutesfois si peu d'effect enuers luy, qu'il ne laissa de passer outre, se saisissant de la ville de Vvormes d'où il passa le Rhin pour vaincre Loys de diligence, qui en toutes hazardeuses entreprises est le plus vtile instrument. Mais il le trouua si fort, qu'aymant mieux pour lors appointer auec luy que le combattre, que l'vnziesme iour de Nouembre de l'an 840. ou 41. ils parlementerent ensemble à Franc-fort. Cependant Charles & Loys ne laisserent pourtant de se declarer & intituler Rois des Royaumes & Prouinces qu'ils auoient deliberé de retenir & garder pour leur part, assauoir Loys de la Germanie, & Charles de la France Occidentale, & de l'Aquitaine, qui ont tousiours depuis retenu le nõ de Royaume de France, comme elles sont encore auiourd'huy: où il se trouue auoir regné enuiron trente huict ans, Loys trente sept seulement en la Germanie, qui commença seulement desslors à se nommer la France Orientale ou Austrie: car auparauãt le siege de l'Austrie, qu'on disoit aussi Austrasie, tenoit les Prouinces de deça le Rhin, qui furent bien tost apres nommées le Royaume de Lothaire, comme les Allemans appellerent le Royaume de Charles, Carlingien, ou des Carlingiens. Lothaire ayant failly à ce qu'il s'estoit promis en Allemagne, s'en reuint auec toute son armée en France pour taster s'il viendroit mieux à bout de Charles, tellement qu'il fit pratiquer & solliciter les peuples qui sont entre la Meuse & Loire à le receuoir. Ce qui fit desloger Charles d'Aquitaine où il estoit, pour venir rompre ce coup, & pour l'enuoyer sommer de ses promesses, & du serment qu'il auoit faict à leur pere. Cependant Pepin ioignãt son faict auec la cause de Lothaire, mit toute l'Aquitaine en trouble contre luy, & alla enfermer & assieger la mere de Charles dedans vne forte place. D'autre part les Bretons sous leur Roy Neomenius se declarerent pour Lothaire, & C chacun d'eux pratiquoit ainsi secours, forces & intelligences. Dont Charles fut contraint de repasser en Aquitaine, où il mit Pepin & son armée en routte. Ce qui toutesfois n'amenda pas de beaucoup son faict, d'autant que Lothaire par le moyen de son absence passa la Meuse, & par l'entreprise de Hilduin Abbé de sainct Denys, & de Gerard Comte de Paris, qu'il auoit gaignez, receut les peuples de deça Loire en son obeïssance. Alors Charles craignant que les autres peuples d'Aquitaine suyuissent cest exemple, fut conseillé d'euiter ce danger par quelque appoinctement. Lothaire qui ne vouloit non plus que Loys temerairemẽt hazarder ses forces afin de les reseruer contre Loys, luy accorda ce qu'il voulut, luy laissant pour son estat toute l'Aquitaine, la Prouence, la Septimanie, & les douze Comtez d'entre Seine & Loire, moyennant qu'il ne sortist des limites d'Orleans deuant le 8. iour de Mars, auquel ils se deuoient trouuer ensemble à Attigny.

Cela faict Lothaire ramena son armée en Allemagne pour en chasser son frere, à la persuasion d'Othgare Archeuesque de Maience & de Albert Comte de Mets, qui D luy estoient ennemis: lesquels aussi luy auoient acquis & pratiqué tant d'intelligences entre ceux qui tenoient le party de Loys, qu'elles luy donnerent moyen de faire à ceste fois quasi tout ce qu'il voulut en Allemagne, pource qu'il contraignit son frere de s'enfuir en Bauiere, à cause que la plus part de ceux qui l'accompagnoient l'abãdonnerent laschement au besoin. Puis afin de luy retrancher tous moyens de se remettre sur pieds, laissa ceux qu'il luy sçauoit estre ennemis en Allemagne, pour empescher ses entreprises, pendant qu'il s'en reuenoit en France pour obuier aux nouueaux remuëmens de Charles, qui depuis son depart s'estoit appointé auec Neomenius Roy des Bretons, & ayant pris serment de fidelité de luy, & s'estans aussi les Cõtes Thibault & Vvarin auec la plus part de la Noblesse de Bourgogne, de Prouence, & de Thoulouze, venus ioindre à luy, s'estoit si bien remonté, qu'il n'estoit pas seulement osé sortir des limites qu'on luy auoit assignees, mais aussi auoit passé de force la riuiere de Seine, & faict quitter la ville de Paris aux Comtes Guntbault, Vvaruaire, Arnoul, & Gerard, qui la tenoient pour Lothaire. De sorte qu'il estoit venus iusques à

DCCCXLI.

Tromperie de frere à frere.

Diligence tres-vtile.

Partages de Royaumes.

France Orientale.
Austrie.

Guerre entre freres Roys.

Paix entre freres Roys.

Pratiques d'intelligences.

Entreprises rompues

DCCCXLI. Troyes auec son armée, feignant aller trouuer son frere à Attigny, suiuant ce qui auparauant auoit esté accordé auec eux, mais de fait c'estoit pour s'approcher de Loys, A lequel il entendoit s'estre remis sur pieds, & en chemin auec nouuelles forces pour se venir ioindre à luy.

Grãds troubles entre freres.

Tellement que le treziesme iour de May de l'an 841. il mit en route l'armee qui estoit demeuree pour luy empescher le passage du Rhin. Si est-ce que Lothaire l'eut peu empescher de se ioindre à Charles, & à cause de cela ils requirét tous deux d'appoinctement, s'il n'eut mieux aymé aller receuoir son nepueu Pepin, qui amenoit vn grand nombre d'Aquitains à son secours, pour auec eux commettre le iugement de son different au hazard d'vne bataille. Doncques les deux freres Loys & Charles alliez ensemble drësserent vne armée pour luy resister, & marchans contre luy se rencontrerent sur les frontieres de l'Auxerrois, en vn village appellé Fontenay, & se camperent fort pres l'vn de l'autre. Les chefs des deux camps pensans que la reuerence du iour de Pasques qui estoit le lendemain, autres disent le iour de l'Ascension, autres le 25. de Iuin, l'ennemy ne feroit quelque entreprise, delibererent de surprendre l'vn l'autre. Tant que vers le point du iour, Lothaire marchant vers le camp de ses freres, les rencontra au milieu du chemin, & n'ayans leurs soldats la patience qu'on les mit en ordonnance, ils se chargerent (tout en desordre qu'ils estoient) de si grãde furie qu'il s'en ensuiuit vn horrible meurtre, tellemẽt qu'on ne voyoit que grãds mõceaux de morts, deuãt que la moitié du iour fust passée, & la petite riuiere qui court par vne vallee là prochaine, qui encore auiourd'huy s'appelle le Vaux Charles, boüillonna de sang à grãds flots, qu'elle porta en la riuiere d'Yõne: & estoiẽt les cõbattãs si acharnez de chacune part, que presque toute la Noblesse Françoise y mourut, à cause qu'elle estoit en ceste bataille. Elle estoit diuisée en deux (selõ ce qu'elle fauorisoit les freres) & fut la plus sanglante que les François eussent veuë depuis celle qui par Meroüee fut donnée à Attila fleau de Dieu, & Roy des Gots. Le lieu où elle fut donnée s'appelle encore auiourd'huy Chaplis ou Chablis, & y a pres d'icelle vne vallée où estoient cãpez Loys & Charles, qui s'appelle le Vaux Charles. La victoire demeura à Charles & Loys, pour ce que ces deux freres s'entr'entendoient, & auoient deuant le conflit enhorté leurs soldats, & durant iceluy fort encouragez. Aussi eux deux pouuoient C bien auoir l'œil en plus de lieux, que Lothaire qui estoit seul, & qui pensoit qu'à grãde peine vne armée conduite par deux souuerains chefs pourroit demeurer sans seditions, troubles & mutineries, & comme les malheureux forgent en leur esprit quelque contentement pour se venger de leurs pertes passées, il se reconfortoit au desir & en l'opinion qu'il auoit que ses deux freres demeurez vainqueurs auroient incontinent debat entre eux, pour le partage de leurs seigneuries. Toutesfois aduint tout autrement, car ils furent plus sages qu'il n'auoit pensé, & ne voulurent donner à leur frere vaincu contentement ny vengeance par le mal de leur diuision, bien que leur victoire leur cousta si cher, que de long temps apres ils n'eurent moyen de se releuer de la perte des hommes qu'ils auoient faicte en leur gain. Lothaire fuyant auec son armée brisée, rompue, & lassée, se voulut sauuer dedans Aix la Chappelle. Mais ses freres le poursuyuans l'en empescherent, dont luy prenant sa femme & ses enfãs fut contraint s'enfuir delà le Rhosne, & se retirer à Vienne. Charles voulut aller poursuiure son nepueu Pepin iusques en Guyenne, pendant que Loys s'en retournoit en Allemagne, pour en debusquer de tout point ses ennemis. Mais Lothaire s'oppose D à Charles auec vne nouuelle armée de Saxons, d'Allemans, & d'Austrasiens qu'il rassembla, & à Loys Othgare Archeuesque de Maience auec ses complices. Tellement qu'il fallut que Charles allast le desgager auec toute sa puissance, par le moyen de laquelle il mit ses ennemis en routte, & puis s'estant ioint à son frere, tant d'Ambassades des Prouinces, seigneurs & villes de la Germanie, de l'Italie & de la France vindrent vers eux, qu'à leurs prieres ils s'accorderent de s'entredonner trefues pour vn an, durant lequel ils esleurent des deux costez quarante grands seigneurs pour traicter de la paix, & conuenir de leurs partages. Le Pape Serge nouuellement venu au Pontificat entendant la nouuelle de la cruelle guerre esmeuë entre les trois freres, enuoya en France George Archeuesque de Rauenne auecques trois cens cheuaux, & force presens d'or, d'argent, & de soye, pour mettre la paix entre eux. Mais comme il estoit apres à la negotier, les freres rompans les trefues, se donnerent vne

Guerre entre freres.

Bataille entre freres. B

Perte de la Noblesse Françoise.

Victoire cherement vaincueur.

Desseins de guerre.

Frere desgage l'autre.

A bataille qui ne fut gueres moins sanglante, que la premiere donnee à Fontenay, en laquelle estant l'Archeuesque auec Lothaire, il perdit ses cheuaux & ses presens, & à peine se peut il sauuer seul de la meslée qu'il ne fut tué. Neantmoins les moyens reuindrent à Lothaire si bien qu'il se reuit accompagné d'vne grosse armée pres la ville de Mascon, où il sembloit qu'il voulut se batre vne autre fois. Quelques vns disent que cecy aduint apres la premiere bataille donnee à Fontenay, autres apres la seconde. Mais ceux qui auoient en horreur les guerres ciuiles, & qui en la balance de leur sage entendement, & de leur zele & affection enuers leur patrie, pesoient combien de dommage elles apportoient à cest estat, firent tant que lesdits freres conuindrent d'arbitres (entre lesquels fut Guittard, ou Vvitard fils de la fille de Charlemagne Prince du sang, & qui a escrit ceste guerre au vieil langage Roman, ou rustic Romain de ce temps là,) pour pacifier leur different par vn traicté faict à Verdun ledit 16. iour de Mars, dont les conditions s'ensuiuent, que Charles surnommé le Chauue retiendroit pour sa part ce qui estoit de la France Occidentale dicte Neustrie, bornee de la Saone, & de l'Escault, de la mer Oceane, des monts Pirenées, & de la Meuse, qui B est ce qu'on nomme vrayment le Royaume de France, mais les Allemãs l'appelloient le Royaume de Charles & des Carlingiens: que Loys auroit toute la Germanie auec la Hongrie, lesquelles il fit comprendre soubs le nom de la France Orientale, & Lothaire le nom, le tiltre, & la possession de l'Empire, le Royaume d'Austrasie (qui fut depuis l'entiere Lorraine, non seulement celle d'auiourd'huy qui n'est qu'vne portion de l'ancienne, & prit ce nom de Lothaire son fils, comme il sera dit cy-apres) la Bourgogne qu'on nomme auiourd'huy la France-Comté, la Bourgogne Transiurane qui est la Sauoye, le Daulphiné, & la Prouence iusques à Marseille. Guitard dit que les deux Rois voulans asseurer ceux qui les auoient suiuis, que ceste alliance seroit perpetuelle, parlerent chacun aux gens de son pair, (c'est le mot dont il vse) assauoir Loys Roy de Germanie aux François VVestriens (qui suyuoient ledit Charles) en langue Romaine, c'est à dire la Rustique, & Charles à ceux de Loys (qui estoient Austrasiens, Allemans, Saxons & autres habitans de la le Rhin) en langue Theutonique, qui est la Theotisque, ou Thioise, les paroles du serment que Loys C fit en langue Romaine, furent telles, *Pro don amur & pro Christian poblo & nostro commun saluamẽ dist di en auãt inquant pars sauir & podir me dunat si saluareio cist meon fradre Karlo & in adiudha & in cadhuna cosa si com hom per dreit son fradra saluar distino quid il vn altre si faret. Et abludher nul plaid nunquam prindrai que meon vol cist meon fradre Karle in danno sit.* C'est a dire, pour l'amour de Dieu & du peuple Chrestien & de nostre salut commun de ce iour en auant en tant que Dieu sçauoir & pouuoir me doint, si sauueray-ie ce mien frere Charles & en son aide en chacune chose: ainsi comme homme par droit son frere sauuer doit, & non pas comme vn autre se feroit. Et a luy n'auray querelle que mon vouloir soit, si mon frere Charles ne me faict tort. Ce serment acheué par le Roy Loys, le Roy Charles dist en ces mesmes paroles en langue Thudesque ainsi: *In Godest, &c.* Puis apres les deux armées & subiets des deux Princes iurerent ainsi: *Si Ludouigs sagrament que son fradre Karlo iurat: conseruat, & Karlus meosandre de suo par nõ lostaint. Si io retournar non lint pois ne io ne veuls cui eo returnar int pois in nullo adiudha contra Ludouig nunli iuer.* C'est à dire, si Loys garde le serment faict à son frere & Charles Monseigneur de sa part ne le tient, si detour- D nerie ne le puis, ie ne veux auec luy retourner en paix, ne luy prester aucune obeïssance, les subiets de Charles le Chauue iurerent en langue Romande, & les subiets de Loys en Alleman. En ce traicté ne fut faicte aucune mẽtion du ieune Pepin & de Charles leurs nepueux, lesquels ne pouuãs souffrir ceste iniure cõmençoiẽt à dresser quelques menees secrettes, pour auoir par la force vn partage, puis que leurs oncles par leur accord ne leur en auoient point donné. A raison dequoy quelques années apres leurs oncles les firent prendre & mettre Moines en vne Religion, auec autres causes, comme il sera dit cy-apres. Voyla doncques Charles le Chauue Roy de France, & en iceluy successeur à Loys le Debonnaire son pere, & lors fut le Duché de Bourgogne premierement desmembré du Royaume de Bourgogne & attribué à la part dudit Charles.

Lothaire se voyant Empereur paisible voulut donner ordre aux affaires de l'Empire, & premierement delibera de faire couronner Loys aisné des trois fils qu'il auoit,

DCCCXLI. Le 6. iour de Mars de l'an 842. se donna vne autre bataille.

Traicté entre freres.

Partages.

L'ancienne Lorraine. L'ancienne Bourgogne.

Anciens langages.

Anciens traitez.

Conditions & traictez.

Charles le Chauue Roy de France.

Lothaire Empereur.

Decez. liiii. Roy, d'Italie, & enuoya prier le Pape Serge de luy vouloir faire cest honneur de le sacrer, esperant qu'il en feroit plus craint & reueré estant sacré d'vn nouueau Pape. A Et pour ce faire il l'enuoya à Rome fort bien accompagné luy baillant pour conducteur Drogon bastard de Charles le Grand. Ce ieune Roy n'y alloit pas en telle reuerence qu'auoit fait son Bisayeul, car il y mena vne grande armée, dont les soldats se porterent és champs & villes, comme ont de coustume faire ceux qui sont conduits par vn ieune Prince destitué de conseil & de raison. Le Pape Serge l'attendoit deuant les degrez de S. Pierre, & là le receut non pas de telle familiarité que Leon & Adrian auoient receu Charles le Grand. Les portes des Eglises estoient fermees, & quand il en fut pres le Pape luy dit: Si vous y venez comme amy elles vous seront ouuertes: sinon ie vous aduise que la diuine fureur prend tousiours sur les ennemis de l'Eglise. Doncques gardez vous de toucher les portes, si vous ne voulez iurer d'estre amy de l'Eglise. Ce qu'oyant le ieune Roy, il abaissa toute sa hautesse, & promettãt toute soubmission & secours au siege Papal, il entra dedans l'Eglise. Le Pape ne le refusa de chose qu'vn homme de bien eust sceu donner, & le cinquiesme iour d'Auril de l'an 844. le couronna incontinent Roy d'Italie, à ce qu'il n'eust occasion B de demeurer longuement à Rome en laquelle il ne fut que huict iours.

Loys fils de Lothaire à Rome.

Loys courõné Roy d'Italie.

II. Mais cependant que les freres s'entrebattoient ainsi, les nations estranges vsans de ceste occasion, derechef commencerent de s'esleuer & esmouuoir de toutes parts. En Saxe s'esleua vne guerre des serfs, laquelle Loys auec vne grande celerité esteignit. Les Normans qui lors tenoient toute la mer en crainte sous la conduite de Romain, ou Roruc, ou Ruoruc leur Roy, entrerent dedans l'Aquitaine & pillerent les villes de Bordeaux, Xainctes, Angoulesme, Limoges, & Poictiers, puis entrans en la Gaule Belgique & Celtique, en firent autant à Paris, Tours, Beauuais, Noyon & Orleans. Apres cela ils retournerent derechef en Guyenne là où ils voulurent establir leur demeure & vn nouueau Royaume. Charles n'estoit point bien paisible au sien, & auoit sur les bras vne grosse guerre de Bretons, laquelle il n'osoit abandonner pour aller contre les Normans, pour la crainte qu'il auoit que cependant qu'il iroit cõtre les Normans, par derriere les Bretõs le vinssent charger Charles le Grãd, dompteur de toutes les nations Septentrionales auoit bien sceu deffaire les Normans C en vne bataille, mais auec si peu de tuerie, qu'ils ne daignerent iamais se faire Chrestiens, ny prendre officiers ou coustumes des François Apres la mort dudit Charles ils se remirent à escumer sur la marine, n'osans toutesfois s'auanturer gueres auant en terre, car au premier bruit de la venuë des François, ils se retiroient. Mais voyant du temps du Chauue, la France toute diuisée en partialitez, lesquelles appellent tousiours vn tiers, pour les esteindre, ils s'enhardirent de marcher plus auant qu'ils n'auoient faict. Charles le Chauue fit tant qu'il mit fin à la guerre de Bretagne, apres auoir vaincu & tué Neomenius, ou Nomenoius, ou Homoneus, Duc de Bretagne, qui se disoit Roy d'icelle, sans le consentement de Charles, apres cela assemblant des forces il marcha contre lesdits Normans, mais aduertis qu'il venoit à l'encontre d'eux auecques vne grosse armée, ils enleuerent des villes qu'ils auoient prises, les plus portatifs, & se retirerent, n'osans plus longuement arrester ny attendre la force d'vn si grand Prince.

Diuerses guerres de Charles.

Courses des Normans durant les diuisions.

Les Bohemes, les Sorabes, & les Marcomans sceurent pareillement bien se seruir des partialitez & diuisions de la France, mais Loys Roy de Germanie leur fit guerre, D & derechef entre les freres se renouuellerent des differents, comme il aduient ordinairement, que quand vne fois les cœurs (mesmement des parens) sont irritez les vns contre les autres, & offensez de quelques iniures, la haine en est plus grande, & plus aisee à se r'allumer à la moindre occasiõ qui se presente. Lothaire menassa de faire la guerre à Charles, pource que Giselbert Lieutenant general dudit Charles en Aquitaine auoit prins par rapt & espousé la fille dudit Lothaire. Mais la sagesse de Loys fit tant que ceste haine n'amena aucune guerre, autres disent que Charles ne fit semblãt d'en sçauoir rien. Ce qui fit penser au pere que cela ne s'estoit peu faire que de son consentement, dont il se vouloit ressentir: si le Roy de Germanie ne se fust interposé pour le destourner de venir aux armes. Charles debouta de l'Aquitaine Pepin & Charles enfans de Pepin leur frere, & en mit vn au Monastere de Soissons & l'autre en celuy de Noyon, puis s'en estant iceux fuis du Conuent il les reprint, & Loys leur autre

Guerres diuerses.

L'effort des haines des parens.

Cruauté d'oncles enuers les neueux.

A autre oncle donna l'Euesché de Maience à Charles. En fin les furies vengeresses poursuiuirent les enfans du Debonnaire de l'impieté dont ils auoient vsé enuers leur pere, & les mirent tous en fureur & en guerre les vns contre les autres, & leur susciterent vne infinité de troubles & de malheurs.

DCCCXLVIII. Enfans du Debonnaire punis.

Le Roy de Germanie en l'an 848 fit tant que le Roy Charles fut reconcilié auec l'Empereur Lothaire, qui receut aussi en grace le rauisseur de sa fille, & les Bohemiẽs ne se pouuans bien accommoder souz la subiection des François, reprindrent derechef les armes contre eux : à cause dequoy le Roy Loys fit aller vne puissante armee contre eux, souz la conduite de Hermise (selon les autres Ernest) gouuerneur de la marche proche d'eux, qui auoit en sa compagnie Tachulfe ou Daculphe, gouuerneur de la marche Sorabique, lesquels à leur arriuee firent vne si furieuse charge sur leurs ennemis, que sur le champ ils en laisserent vn nombre merueilleux, dont le reste fut si estonné, qu'ils enuoyerent leurs Ambassadeurs pour parler de se rendre à composition. Mais pource qu'ils s'addresserent seulement à Tachulfe, à cause qu'il entendoit mieux leur langue & maniere de faire : les autres Capitaines ialoux de cela, sans ordre & sans discretion s'allerent auec leurs gens ietter sur les Bohemiens, qui n'attendoient que responce de la grace qu'on leur vouloit faire. Si est-ce qu'ils les soustindrent si courageusement, que la victoire leur demeura par la route, perte, & desconfiture de ceux qui les vouloient assaillir, laquelle fut si grande, qu'il eust esté B impossible au reste de l'armee d'eschapper de la main de l'ennemy, sans la conclusion d'vn ignominieux appointement qu'il fallut faire auec luy, pour auoir permission de se retirer à sauueté. Ce qui aduint l'an 849.

Guerre contre les Bohemiens.

Diuision cause de mort.

Et en ce mesme temps les Princes de France, les vns piquez de mescontentement, les autres de despit, & les autres de ialousie de faueur, les autres de la partialité, & les autres pour autres diuerses occasions qui animent les grands en vn grand Estat, & mesmement quand il est diuisé en partialitez, entrerent en diuision & querelles. Et comme parmy elles il faut que quelqu'vn paye tousiours la folle enchere, ou comme on dit en commun prouerbe, porte la paste au four, Ganzbert Comte du Maine tua en vn combat Lambert Comte de Nantes, pource qu'il auoit tué vn autre seigneur nommé Viniian : De là nasquit le mescontentement que les seigneurs d'Aquitaine conceurent contre le Roy Charles, dont ils se voulurent donner au Roy de Germanie, pource que ledit Charles irrité contre Lambert de ce qu'il s'estoit rebellé contre C luy, & retiré vers Nomenoius susdit Duc ou Roy de la petite Bretagne, l'auoit fait tuer, puis qu'autrement il ne l'auoit peu auoir.

Passions des grands.

Mescontentement de seigneurs.

Les fils du feu Roy Pepin d'Aquitaine, à sçauoir Pepin & Charles, se rendans par leurs mauuais deportemens odieux aux peuples de cete prouince, qui de leur nature sont impatiens de la violence d'autruy, furent par eux délaissez & abandonnez. Au moyen dequoy ils tomberent entre les mains du Roy Charles leur oncle, qui puis apres (trouuant à propos ceste occasion pour se venger de ce que, comme vous auez veu cy-dessus, ils s'estoient plaints de ce qu'au traité de paix fait entre leurs oncles on n'auoit fait aucune mention d'eux) par sentence des Princes & Prelats de son Royaume assemblez en vn Synode à Soissons, les fit tonsurer & prendre l'habit, & la profession de Religion : à sçauoir Pepin au monastere de S. Medard de Soissons, d'où quelques moines le voulans puis apres tirer, en furent excommuniez : & Charles en l'Abbaye de Corbie, d'où il eschappa bien tost apres, & se retira vers le Roy D de Germanie son oncle. Par ce moyen le royaume d'Aquitaine fut reduit en la puissance du Roy Charles, du contentement du peuple du pays. Ce qui aduint l'an huit cens cinquante & vn.

Mauuais deportemens de Princes.

Princes faicts moines.

Loys fils de l'Empereur Lothaire enuoié par son pere contre les Sarrasins qui troubloient l'Italie, les defit en vne grosse bataille, où ils perdirent Amalmater leur chef, & par ce moyen furent chassez de la ville de Beneuent. Quelques histoires d'Italie racontent que Massar Prince des Sarrasins, qui occupoient la ville de Bary, estant appellé au secours d'Adalgise, qui estoit en la ville de Beneuent, cõtre Siconolfe son cõpetiteur, apporta plus de dommage à ceux qu'il disoit estre venus deffẽdre, qu'à leurs ennemis. Tellemẽt qu'apres auoir gasté leur territoire, ils s'ẽparerent de la ville de Deletia, puis coururẽt iusques à celuy de la ville d'Aquin. L'Empereur Loys estant à Mãtoue, aduerty de cela, marcha contre eux auec forte armee, tellement qu'il les vint

Deffaite des Sarrasins.

Mauuais secours.

DCCCLII. enserrer en la ville de Beneuent, où Adelgise & les citoyens mirent eux tous, & leur Capitaine Massar entre les mains dudit Loys, qui les fit tous passer au fil de l'espee. Et puis afin d'estouffer la cause de la guerre qui estoit entre Siconolse & Adelgise, il diuisa le Duché de Beneuent en deux parts, dont Adelgise eut l'vne auec Beneuent, & l'autre demeura auec Salerne à Siconolse. Ce qu'on dit auoir esté le commencement & origine de la principauté de Salerne, & qui aduint en l'an 852. A

Diuision de Beneuent.

Guerre côtre les Sorabes. Cependant Loys Roy de Germanie mena en personne vne armee contre les Sorabes, lesquels s'estans rebellez contre luy, osoyent encore faire des courses & brigandages sur ses marches. Mais il les repoussa si rudement, que le meilleur qu'ils peurent faire contr'eux fut de venir rechercher sa mercy, & se sousmettre à sa volonté & à ses commandemens. Ce qui aduint l'an 852.

Tyrannie insupportable. Les Aquitains ne se pouuans contenter du mauuais traittement qu'ils receuoient du Roy Charles enuoyerent supplier le Roy de Germanie de les receuoir en sa protection, ou de prendre le gouuernement de leur Royaume en sa main, ou de leur donner son fils pour les deliurer de la tyrannie de leur Prince, souz laquelle ils estoiét cruellement traittez, deuant qu'estre reduits au desespoir & à l'extremité de se precipiter souz la puissance d'vn estranger, qui est vn saut perilleux que les peuples font quand ils sont tyrannisez de leur Prince, & iettez par sa tyrannie & cruauté au profond du desespoir qui leur fait oublier tout deuoir d'obeïssance, & rechercher moyens extraordinaires de leur salut, quand ils voyent qu'il a oublié son deuoir. Ce qui aduint l'an 853. ou 58. ou selon aucuns 866. B

Desespoir de peuples mal traittez.

Loys fils de Loys Roy de Germanie par l'ordonnance de son pere alla au mandement des Aquitains, mais quand il fut au païs il trouua auoir esté demãdé par vn petit nombre de seigneurs seulement irritez contre le Roy Charles, pour vn seigneur de leur parenté nommé Gotzbert Comte du Maine, qu'il auoit fait mourir. Ce qui leur auoit fait rechercher ledit Loys, mais quãd il fut au païs il fut cõtraint de s'en retourner vers son pere, & cependant ledit Loys Roy de Germanie, & en vne grosse bataille defit Ratislaus Duc de Moranie & d'Esclauonie, qui s'estoit rebellé contre luy, prenant le titre de Roy du païs, qui luy estoit donné seulement en gouuernement. Si est-ce toute-fois que pour ceste defaite la guerre ne fut finie. Ce qui aduint l'an 854.

Deffaite des Moranes.

Calamité de l'empire. Or comme les nations estrangeres durant les diuisions & guerres des petits enfans de Charles le Grand, estoient par icelles facilement conuiees & attirees au deschirement & la subuersion de l'Empire, peu à peu accroissans de force & de courage, elles apporterent plusieurs grands dommages à la Chose-publique Chrestienne, & n'y eut aucune fin de leurs incursions iusques aux gouuernemens des Princes Saxons, qui succederent en l'Empire à la race de Charles le Grand. C

Lothaire entendant que les Romains par les menees & tricheries des Papes, ou se faschans de l'Estat lors present de l'Empire, ou bien pour vn desir de liberté, auoient vne affection grandemẽt inclinee aux Empereurs Grecs, si bien que desia ils faisoient des pratiques clandestines de leur rendre la ville de Rome auec l'Empire, il alla à Rome l'an de salut 854. & faisant punir les autheurs de ces remuemens, changea les Magistrats, & renouuellãt les anciens traitez de la confirmatiõ de l'Empereur sur l'election d'vn Pape, contraignit & fit iurer les Romains, à les obseruer par apres en toutes les elections des Papes ensuiuans. Estant de retour d'Italie, en l'an 850. il partagea ses Royaumes paternels à ses trois enfans. Loys qui estoit Roy d'Italie fut Empereur. Lothaire eut la Franche-Comté auec le païs qui peu deuant se disoit Austrasie, & qui lors du nom dudit Lothaire fut nommé Lorraine, souz laquelle estoyent les païs qui auiourd'huy sont la Lorraine, Lembourg, Luxembourg, Namurois, Brabant & Liege. Charles eut le Royaume de Bourgogne, ne comprenant plus que la Prouence, la Sauoye & le Lyonnois, car le Comté auoit esté donné à Lothaire son frere. Apres ce partage Lothaire sentant sa conscience offensee de la cruauté dont il auoit vsé enuers son pere, & se faschant de viure en grandeur entre les hommes, pour voir sa reputation diffamee, s'alla rendre moine dans l'Abbaye de Pluuiers, ou Plumien, ou Luxeuilh, là où il fit grande, mais non trop longue penitence, car il sortit bien tost apres de ce monde. Ce qui fut l'an 855. Son fils Charles Roy de Bourgogne ne le suruesquit gueres, ains bien tost apres mourut à Lyon. D

Partage de freres.

Lothaire se rendit moine.

A raison dequoy les fils Loys, Lothaire & Charles diuiserent ses seigneuries sans au-

A cun debat. La Prouence demeura à Loys 2. du nom son fils aisné, pource qu'elle est prochaine d'Italie & de l'Empire Romain dont il estoit seigneur. Ses deux autres freres eurent pour leur portion les biens de leur pere, tout ce qui luy auoit appartenu en la Gaule deça les Monts. Dequoy par partage faict entre eux, Charles eut auec la Bourgogne Transiurane, les pays des Alpes, & les pays de Prouence & du Dauphiné. Lothaire la Bourgogne, où est auiourd'huy la Franche Comté, & vesquit assez longuement apres, mais sur la fin de ses iours il s'acquit vn grand deshonneur, car à la persuasion de deux Prelats de son pays, dont l'vn se nommoit Gaulthier Archeuesque de Majence, & l'autre Tegand Archeuesque de Treues, & à la suggestion d'vne sienne concubine nommee Valrade, il repudia Terbergue sa femme, sage & vertueuse Princesse, fille d'vn Prince de Bourgogne, disant qu'elle estoit trop d'aage pour iamais auoir enfans. Il l'accusa pareillement d'adultere, dont elle fut conuaincue bien aisement, trouuant le Roy assez de tesmoins pour corrompre, & assez de iuges à vendre pour ce faire. Les vns disent qu'il espousa sa cócubine, & les autres que non, & que le Pape Leon IV. du nom qui succeda à Serge, l'excommunia, & furent lesdits Ar-B cheuesques deposez de leurs dignitez. Dont Lothaire laissa sa paillarde, & reprint sa femme, & depuis se mit en chemin pour aller querir son absolution à Rome au retour duquel il mourut à Plaisance l'an de grace 869. De ceste concubine il auoit eu deux fils, assauoir Lothaire troisiesme, & Hugues Roy d'Austrasie, & de ce Hugues nasquit vn autre Hugues, & Lothaire 4. qui estans appellez en Italie contre Berenguier conquirent le Royaume d'icelle. Et est de cestuy Hugues dernier descendue la race des Comtes de Luxembourg, qui a produit tant d'Empereurs, & plusieurs autres grands personnages.

DCCCLV. Autre partage entre freres.

Malice de mary enuers sa femme.

Mort de Lothaire.

Charles le Chauue aduerti de la mort de Lothaire, delibera de se saisir du Royaume d'Austrasie que Lothaire tenoit, & estendre la seigneurie des François iusques à ses anciennes bornes. Les vns disent que de faict il s'en empara, & que dedans la ville de Mets en l'Eglise S. Estienne il se fit couronner Roy dudit Royaume. D'autres disent que non, & que le Chauue craignant d'auoir tout d'vn coup pour ennemis son frere Loys Roy de Bauiere, & son neueu Loys Empereur & Roy d'Italie, il attira son fre-C re de son party, & pour ce faire il luy offrit la moitié des terres de leur deffunt neueu, qui estoient les Royaumes de Bourgogne & de Lorraine (ainsi d'oresnauant l'appellerons nous) sans plus la nommer Austrasie, lesquelles ils diuiserent entre eux. Parquoy ils eurent incontinent Ambassadeurs de l'Empereur, leur denonçans de sa part qu'ils eussent à vuider les pays, qui par la mort de son frere Lothaire luy appartenoient de droict. Le Pape semblablement depescha vn Legat vers les Lorrains & Bourguignons, leur defendre d'obeir audit Charles le Chauue, & leur commander au contraire d'obeir à l'Empereur, ayant ledit Legat charge de se transporter vers les deux Roys, & leur enioindre expressément, sur peine d'excommunication, qu'ils eussent à rendre à leur neueu ce qui luy appartenoit. Le Roy Loys de Bauiere estant persuadé du droict & de l'equité, rendit à son neueu ce qu'il en tenoit, & le mit entre les mains de l'Imperatrix sa femme, qui pour cest effect passa en France à cause que l'Empereur son mary estoit empesché en Italie contre les Sarrasins. Mais Charles demeurant opiniastre, ne voulut rien lascher, ny mesme voir l'Imperatrix qui estoit allee vers luy, ny parler à elle, seulement par vne personne interposee, luy fit faire res-D ponce qu'il estoit tant empesché à la guerre des Normans, qui faisoient des maux innumerables au Royaume de France, qu'il n'y auoit ordre de respondre, ny d'entendre à la requeste d'icelle, iusques apres ceste guerre acheuee. Quát aux Legats du Pape, il leur respondit que le Pape feroit vn grand tort de ietter ses fulminations, ny aucune sentence contre luy, deuant qu'entendre premierement ses raisons.

Charles couronné Roy d'Austrasie.

Droict faict par l'oncle au neueu.

Cauteleuse responce de Charles.

Tandis que tous ces troubles qui durerent plusieurs annees se nourrissoient, Charles auoit sur les bras vne nouuelle guerre des Bretons & des Normans. En celle de Bretagne il fut deux fois deffait, & neantmoins il ne perdit courage, ainçois y persista, estimant estre grand deshonneur aux François s'ils demeuroient vaincus des Bretons, de sorte que finablement il en vint au dessus, & les mit en son obeissance. Quelques vns disent que c'estoit celle mesme guerre de laquelle nous auós cy dessus parlé, & qu'il ne tua, ny Neomenice, ny Crispe son fils, ains contraignit ledit Neomenice qui s'intituloit Roy de Bretagne, de se contenter du nom de Duc, & que mourant

Guerre des Normans & Bretons.

DCCCLXV. peu apres son filz Herispee, du consentement des Frãçois succeda au Duché, & fit hõmage au Roy Charles. Autres disent qu'il fit cinq voyages en armes contre ce prince Breton, tantost battu, tantost vainqueur. Quant à la guerre des Normans, ils entrerent par la bouche de la riuiere de Loire au pays Nantois, en Bretagne & en Poictou, Anjou & Touraine. Contre lesquels Charles enuoya Ranulfe Duc d'Aquitaine, & Robert Comte d'Anjou descendu de ce VVitikind Saxon prince des Angriaues, qui tant de fois suscita les Saxons contre Charles le Grand. De ce Robert auquel Charles le Chauue donna le Comté d'Anjou, depuis descẽdit Hues Capet Roy de Frãce, & d'iceluy est descendue la race des Rois que nous auons eus iusques à ce iourd'huy, comme il sera dit cy dessouz en son lieu & rang. Or estoit Robert estimé alors entre les plus vaillans, & commandoit à plusieurs Saxons qui estoient à la solde des François. Toutesfois l'experience & vaillance qu'ils auoiẽt fait cognoistre en si bõs lieux, ne peurent tant qu'ils ne demeurassent vaincus en vne bataille contre les Normans, où tous les Capitaines & presque tous les soldats furent tuez. Et delà les vainqueurs marcherent deuant la ville d'Angers, & la prindrent. Mais les François les y assiegerent tout soudain, au secours desquels vint Salomon, qui fut Roy ou Duc des Bretons apres la mort de son pere Herispee. Car les historiens ne s'accordent aux temps, ny aux noms de leurs Rois, Ducs & Comtes. Les assiegez furent si viuement batus, que tous effrayez ils se rendirent au Roy Charles, & rachapterẽt leur vie de plusieurs richesses qui leur restoiẽt du butin, & par ce moyen eschapperẽt & s'en retournerent en leur pays, ayans ce priuilege du Roy qu'on leur vendroit en passant par le Royaume, ce qui leur seroit necessaire, & qu'il ne leur seroit fait aucun grief ny tort.

Hommage du Duc de Bretagne. *Genealogie de Hues Capet.* *Salomon Roy ou Duc de Bretagne.*

Or ne faut il tant s'esloigner de l'Empereur Loys que nous ne reuenions à luy, & faut entendre que depuis la mort de Lothaire iamais l'Italie n'a esté en paix & en repos, iusques à l'Empereur Otton premier du nom. Car elle fut tresgrandement affligee par les diuisiõs & guerres qui suruindrẽt entre les successeurs de Charles le Grãd, & par les contentions qui depuis luy iusques audit Otton ont esté entre les grands Princes sur l'eslection & possession de l'Empire. Loys fils aisné de Lothaire, incontinent apres que son pere l'eust associé à l'Empire, alla en Italie auec vne grosse armee contre les Sarrasins, & les combattit & deffit sur les terres du Duché de Beneuent, estant en ceste guerre grandement aidé & secouru de son frere Lothaire. Mais apres ceste victoire perdant la plus grande partie de son armee, par peste, & par d'autres maladies, il laissa la defense du Duché de Beneuent à Adalgise Lombard prince de Salerne, lequel en l'absence dudit Loys, se laissant piper aux promesses des Grecs, se rendit de leur costé, & leur mit entre mains toutes les places & pays de la Cãpagne, que Loys luy auoit donnee en garde, & gouuernement, Loys voulant punir & vanger vne si grande perfidie, retourna en Italie, reprint lesdites villes & pays & apres auoir remis les affaires en bon estat, comme il reuenoit en France il deceda à Milan, autres disent à Mets ou il est enterré l'an de salut 874. le 26. de son Empire, & 74. de son aage, ne laissant aucuns enfans masles, ains seulement vne fille nommee Hermingarde, que Charles le Chauue maria au Prince Boson frere de l'Imperatrix sa femme auquel en faueur de mariage il donna la Prouence en tiltre de Royaume, bien que son pere deuant que mourir l'eut promise à Basile Empereur de Grece.

Affliction de l'Italie. *Finesses des Grecs.* *La Prouence en tiltre de Royaume.*

IV. Estant doncques Loys Empereur decedé sans enfans, Charles enflé des victoires qu'il auoit euës contre les Normans & les Bretons, cõmença d'aspirer à plus grandes choses, & aduerty de la mort d'iceluy, delibera de rapporter l'Empire en France, & le reünir auec la couronne d'icelle. Pour y paruenir il mit soudain vne armee aux chãps, auec laquelle il vint iusques aux Alpes, les destroits desquels il trouua occupez & assiegez, par les enfans de son frere Loys Roy de Germanie, qui par leur pere estoient enuoyez pour fermer & empescher ces passages, & l'entree de leur oncle en Italie. Toutesfois n'estans les plus forts, il fallut quitter le pays au Chauue, qui entrant auec ses forces en Italie fit tant par argent & presens qu'il gagna le Pape & les Romains, & fut couronné Empereur & Roy d'Italie par le Pape Iean 9. successeur d'Adrian deuxiesme, l'an de salut 845. Le Chauue apres son couronnement retourna en Frãce, pour mettre ordre aux affaires de deça, & pour puis apres retourner à Rome comme il fit. Il commença deslors à changer de façons de viure, tant en ses accoustremens qu'en ses mœurs, laissant le commun habit des François, & s'accou-

Charles le Chauue Empereur. *Superbe de Charles.*

A ſtrant comme les Roys de Perſe, autres diſent à la Grecque (comme nous dirons cy apres) & voulant rendre de plus en plus à ſoy paiſible l'Italie, il donna Pauie au Prince Boſon, puis cognoiſſant que Guy & Berenger deux Princes Romains, alliez de tous coſtez des plus grandes maiſons de France & de Lombardie eſtoient des principaux Chefs des ligues & factions dont l'Italie eſtoit diuiſee, il les accorda, & pour les auoir fauorables, il en crea l'vn Duc de Spolete, & l'autre Duc de Friol, les priant de tenir touſiours ſon party, contre la faction de l'Empire des Allemans. Quant à ceux de Beneuent il ne s'en ſoucia gueres, pource qu'ils eſtoient tourmentez & des Grecs & des Sarrazins, de telle ſorte qu'ils auoient plus de beſoing d'aide que de moyen de nuire. Voulant Berenger dés le commencement monſtrer ſon affection à la couronne de France, voulut traitter lors le mariage duquel nous auons cy deſſus parlé, de Hermingarde fille du feu Empereur Loys, & du ſuſdit Boſon Cōte d'Ardēne, beau-frere de l'Empereur Charles. Il eut le pouuoir de ce faire, à cauſe que ceſte Princeſſe eſtoit nourrie en la maiſon d'aucuns qui tenoient ſon party, laquelle ſe ſouuenant d'auoir eſté fiancee à vn Empereur, & d'eſtre deſcendue d'Empereurs, ne ſe pou-B uoit contenter de ce nom de Comteſſe, tant qu'inceſſamment elle tourmentoit ſon mary, luy diſant qu'elle n'auroit iamais ioye, qu'elle ne le vit Roy. Auſſi elle importunoit merueilleuſement ſon oncle, le ſupliant de vouloir faire Roy ſon mary. A quoy inclinant l'Empereur penſa en ſoy meſmes que à ſa maieſté & grandeur touchoit auſſi bien de creer des Rois que des Ducs. Adoncques il fit conuoquer vn Concile d'Eueſques du Royaume de Bourgogne, en vne maiſon Royale nommee Mantale pres Viēne, accompagnez & aſſiſtez des plus grands Seigneurs dudit pays, leſquels eſtans aſſemblez eſlurent ledit Prince Boſon Roy de Bourgogne, autres diſent de Prouence. Mais d'autant que lors la Prouence eſtoit compriſe ſoubz la Bourgogne, & que les Roys de Bourgogne ſe tenoient plus en Prouence qu'en Bourgogne, tant à cauſe de la douce & bonne temperature de l'air, que pour la commodité des affaires de l'Italie, quelques hiſtoriens ont confondu l'vne Prouince pour l'autre: tant y a que nous l'appellerons doreſnauant Roy de Bourgogne. Ce qui fut l'an 877.

Or comme les traitez, alliances, mariages, pratiques, ligues, intelligences & menees C qui ſe font entre les Princes en eſperance d'eſtablir & augmenter leur puiſſance ou tromper quelqu'vn, ou de remuer beſongnes, iamais ne portent vne heureuſe fin, ainſi fuſt ce mariage de Boſon & de Hermingarde malheureux, & preiudiciable à la race de Charles le Grand, car celle dudit Boſon preſque ruina, & renuerſa l'autre, brouilla l'Italie de ſeditions, la ſepara & diuiſa de la France & de la Germanie, & en fin la race de Charles le Grand fut chaſſee de l'Italie, & ceux que Charles le Chauue auoit fortifiez d'authorité & de puiſſance pour defendre l'Italie contre ſes propres parens, ceux là meſmes diſie en chaſſerent ſa poſterité comme il ſera dit cy apres, & s'emparerent de l'Empire d'Italie.

Sur ce mariage, & les menees du Chauue le iugement des hommes eſtoit fort diuers. Pluſieurs louoient la prudence, & magnanimité du Pape pour auoir rendu l'Empire aux François qui auoient tant merité, & de l'Egliſe & de toute l'Italie. Les autres tenoient le party des Allemans, diſans que le Roy Loys arriere fils de Charles le Grād y auoit plus de droit, que Charles ſon puiſné. Et ſi on leur remonſtroit, qu'il eſtoit ia D trop vieil, tout rompu & maladif à cauſe d'vne ruine de maiſon qui tomba ſur luy, comme il alloit en Auſtraſie, ils reſpondoient que Charles le Gros ſon fils ieune Prince de grande eſperance, luy deuoit ſucceder en tous ſes droits.

Durant que ces choſes ſe paſſoient en Frāce & en Italie, Baſile lequel Michaël Empereur de Grece auoit aſſocié auec ſoy à l'Empire, tua par trahiſon ledit Michael, & s'empara de l'Empire, & incontinent apres ce bel acte, il enuoya en France demāder en mariage la ſuſdite Hermingarde, laquelle luy fut au cōmencement promiſe & fiācee par promeſſe, puis donnee en mariage à Boſon (cōme il a eſté dit cy deſſus): Auſſi Loys fils de Loys Roy de Germanie durant ce temps la vainquit les Vvindes voiſins des Saxons, & Salomō Duc ou Roy de Bretagne contracta paix, amitié & intelligēce, auec les Normās qui poſſedoiēt les riuages de Loyre. Charle le Chauue Empereur, ne fut pluſtoſt de retour de ſō voyage de Rome en Frāce, qu'ō ne luy apportaſt la nouuelle de la mort de ſō frere Loys Roy d'Allemagne. Au moyē dequoy cōme ſi quelque deſtin l'eut apellé à auoir pluſieurs païs, il delibera ſe faire Seigneur de to⁹ les

Dccc. lxxiv.

Ambition de femme.

Boſon Roy de Bourgogne.

Le mal des alliances des Princes.

Diuers iugement ſur vn affaire.

Michael Empereur de Cōſtantinople tué.

Vvindes vaincuz.

Mort du Loys Roy d'Allemagne.

DCCCLXXVI. pays que tenoit en son viuant le ieune Lothaire son neueu, qu'ils auoient quelque A
fois partagez luy & son frere Loys. Et pour ce faire, il assembla vne grosse armee incontinent apres la mort de leur pere, mais ils commencerent de se faire guerre pour la diuision de leurs Royaumes. Toutesfois voyans que leur oncle Charles le Chauue se vouloit emparer de leurs pays, ils s'allierent ensemble pour luy resister. Loys le second des trois, apres auoir pour la defense de ce qui estoit à luy, assemblé vne grosse armee de Saxons & Thuringiens, pour se voir le plus prochain du danger, & de la menasse de son oncle, enuoya ses Ambassadeurs vers luy, le prier de ne vouloir ainsi inquieter luy ny ses freres, en la possession de leurs biens paternels. Mais le Chauue faisant cauteleusemẽt vne responce qui leur donnoit vne esperance de paix, & qui les pouuoit tellement endormir qu'ils ne feroient point leuee d'hommes, cependant assembloit ses forces pour surprendre son neueu Loys, & passa iusques à la ville de Cologne sur le Rhin, mettant tout en son obeissance. Les Ambassadeurs Allemans se trouuerent au deuant de luy, & luy remonstrerent qu'il estoit bien plus iuste & raisonnable que les Seigneuries que l'Empereur Loys auoit euës és Gaules fussent partagees par raison que par armes, & qu'apres la mort du ieune Lothaire, les B
François & Allemans auoient fait vn accord, par lequel estoit dit qu'ils departiroient la Bourgogne & la Lorraine par entre eux. Doncques il ne seroit iuste ny raisonnable, que les enfans du Roy Loys d'Allemagne son frere aisné, fussent priuez de la succession de leur cousin germain. Charles qui auoit les oreilles bouchees à toutes raisons, & les yeux ouuerts sur les Seigneuries de ses parens, respondit aux Ambassadeurs, que ceste paction dont ils parloient auoit esté rõpue, lors que leur Roy Loys rendit à l'Imperatrix, les terres desquelles par icelle il deuoit iouïr, & que les rendant il en auoit quitté son droit. Ce que voyant les Ambassadeurs, & considerans qu'ils n'en pourroient auoir iamais raison par parolles, ils sommerẽt les François à l'espreuue de la Platte chaude. Dequoy ils se trouuerent fort offensez. Si est-ce que selon aucuns il les renuoyerent sans les outrager. Toutesfois ils n'eurent plustost faict leur rapport aux Allemans, qu'ils ne dressassent vn Camp & passassent le Rhin. Ce qu'entendant l'Empereur qui en guerre ou en paix vouloit tousiours vser de finesses & tromperies, delibera de les surprendre à l'improuiste, & pour ce faire il fit marcher C
son armee toute nuict, durant laquelle vne continuelle pluie lassa tant ses soldats auec le long chemin qu'ils firent, que le lendemain matin ils estoient sur les dents, sans auoir la force de combatre. Charles le Gros conducteur des Allemans aduerty par ses espies de ceste entreprinse, tenoit tous ses gens en bataille, & ainsi attendoit les Frãçois, lesquels infiniement lassez de la longue pluie & du lõg chemin de la nuit precedente, furent aisement deffaits par leurs ennemis qu'ils trouuerent frais. Le desordre fut grand & la tuërie petite pour vne telle victoire, la fuitte fut aussi grande, & le Chauue mesme s'enfuit pour se sauuer. Plusieurs Seigneurs François furent pris & menez deuant Charles le Gros, qui leur fit fort bon visage, disant que quant à luy, il auoit le cœur François, veu qu'il estoit descendu de Charles le Grand, & qu'il ne vouloit point leur faire guerre, ains seroit tousiours prest de les secourir, n'ayant passé le Rhin que pour defendre ce qui luy apartenoit contre la conuoitise de Charles le Chauue. Apres ces paroles il les laissa aller librement, & ceste humanité luy seruit de beaucoup puis apres enuers les Frãçois, car elle le fit paisiblement & sans aucune cõtradiction monter à la dignité Royalle du Royaume de Frãce apres la mort des deux D
bastards Loys & Carlomã. Cela aduint l'an de Iesus Christ 876. ou 7. & ainsi fut Charles le Chauue puny de son iniustice, auarice & ambition, qui luy firent entreprendre vne guerre iniuste, & receut le salaire ordonné à ceux qui contre tout droit commettent semblables actes.

Promesse feinte de paix. *Ambition de Charles.* *L'espreuue de la Platte chaude.* *Clemence de Charles le Gros.*

Au mesme temps de ceste routte & deffaicte, les Normans entrerent en Frãce par la bouche de la riuiere de Seine, & de là entrerent en plusieurs endroits de la France. Le Chauue apres sa route trouua moyen de leur resister, fit rompre plusieurs ponts, & en fit faire d'autres tous neufs qu'il fortifia & munit contre les ennemis, les faisans defensables tant d'vn costé que d'autre. Il fit par mesme moyen construire des Tours & forteresses à toutes les bouches des fleuues qui tõbent de France en la mer, laissant garnisons en icelles selon que la necessité le vouloit, tãt qu'il asseura son Royaume du costé de ces Normãs. Et se voyant trop foible apres la perte qu'il auoit faite pour leur

Les Normans en France.

A dõner vne bataille, il les fit prier de paix, mais voyãt qu'ils n'en vouloient point ouïr parler, & luy ne pouuant ny ne voulant les combatre, il se tint tousiours sur ses gardes, & se fortifiant le mieux qu'il pouuoit, attendoit vne meilleure commodité.

DCCC. XXVII. Sagesse du Chauue.

Mais encore la guerre des Normans ne suffisoit pas pour donner beaucoup d'affaires au Chauue. Il auoit vne fille nommée Iudith, laquelle il auoit mariée à Edelulfe Roy d'Angleterre & comme apres la mort de son mary sans auoir enfans de luy, elle s'en retournoit en France, Baudouin surnommé Bras de fer Forestier des Ardennes & du pays, qui maintenant est appellée Flandres (pays lors tout plein de bois, & peu accommodé de villes & de maisons comme auiourd'huy il est) entendãt que ceste ieune Princesse reuenoit en France, l'arresta & print, estant surprins de sa grande beauté, laquelle le rendit amoureux d'elle. Il estoit beau, ieune & riche & de grande maison. Parquoy finablement il l'espousa sãs le sceu du pere d'elle. Le pere irrité de ce rapt fit tenir en Frãce vn Concile, par le Decret duquel, Baudouin fut excõmunié, & auoit deliberé d'aller auec vne grosse armée contre luy pour le prendre & punir cõme vn rapteur de sa fille. Mais voyant que c'estoit vne chose faicte, à laquelle il n'y auoit B remede, il fut gaigné par les prieres de sa fille, & par celles des Seigneurs de France, tant que d'ennemy que Baudouin luy estoit, il l'aduoüa pour gendre, & pour l'honnorer de quelque dignité il luy donna le pays de Flandres qu'il erigea en Comté, lequel comprenoit les pays qui sont entre les riuieres de l'Escaud & de Somme, & l'Ocean, & en fit hommage au Roy. Et ainsi aduient il souuent, que quand les hommes ne peuuent se venger des iniures qu'on leur faict, ils les conuertissent en amitié, sous couleur d'alliance & de dignité.

Fille du Chauue rauie.

Flandres erigee en Côté.

En ce mesme temps, qui fut l'an de salut huict cens septante six ou septante sept, Charles le Chauue fit restablir la ville de Compiegne, en laquelle son pere Loys, son grand pere Charles le Grand, & son grand ayeul Charles Martel, s'estoient souuent tenus, & quelques vns veulẽt dire qu'il la fit reedifier au plus pres qu'il peut à la semblance de la ville de Constantinople, & voulut que de son nom elle s'appellast Carlonople, comme la ville de Constãtinople ainsi appellee, de ce qu'elle fut rebastie par Constantin le Grand, au lieu qu'auparauant elle estoit appellée Bizance, cõme cy-C dessus il a esté dict. Et en ladicte ville de Compiegne ledit Charles le Chauue fonda l'Abbaye de S. Cornille.

Compiegne rebastie.

Fondation de S. Cornille.

V.

Durant qu'ils s'amusoit à bastir ceste Abbaye & à restablir la ville de Cõpiegne, il aduint que le Pape Iean neufiesme effrayé de la grande tempeste de guerre que les Sarrasins entrez en Italie commençoient d'y menasser, enuoya suplier le Chauue de vouloir donner secours à l'Eglise, à l'Italie, & à Rome. Charles amassa des forces, passa les mõts, & alla iusques en la plaine de Lombardie, où luy vindrent nouuelles que le Pape venoit au deuant de luy iusques à Pauie. Là se rencontrerent le Pape & l'Empereur, qui se receurent en grand honneur, & confirma aussi ledit le Chauue le mariage de Boson frere de l'Imperatrix sa femme, & de Hermingarde sa niepce. Ses neueux Charles & Carloman, qui n'estoient pas contents de ce mariage, ny de ce que leur dit oncle auoit donné audit Boson le Royaume de Bourgogne (comme nous auons dit cy dessus) auec grandes forces entrerent en Italie, & firent tant par promesse & pratiques qu'ils attirerent de leur party ledit Boson.

Le Chauue en Italie.

L'Empereur estant delà les monts manda à Boson, qu'il auoit laissé en Lombar-D die, & à d'autres Barons qui y estoient, qu'ils eussent à venir deuers luy, mais ils ne voulurent point venir, car ils auoient ia faict conspiration contre luy, en faueur de ses neueux qui deuoient estre Rois de Lombardie, & venoyent contre luy à grande armee. Ses nepueux contre verité receurent nouuelles par vn messager qui leur mentoit, que le Pape & l'Empereur venoient contre eux à grande puissance, & de peur qu'ils eurent ils s'enfuirent, tournerent par la mesme voye qu'ils estoient venus, & à ceste occasion n'eurent point de bataille. L'Empereur se mit en chemin pour s'en retourner en France, mais estant demeuré malade à Mantoüe, il y mourut d'vn poison que luy bailla vn Medecin Iuif nommé Zedeche, l'an huit cens septante huit, le sixiesme iour d'Octobre, apres auoir tenu le Royaume de France trente six ans, & l'Empire deux ans.

Conspiration côtre Charles

Mort du Chauue à Mantoue.

On ne peut bien sçauoir par qui le medecin fut solicité ny corrompu, ny qu'il fut puny de sa grande meschanceté, tant qu'il semble mieux que ses familiers & do-

Decc. lxxvii. mestiques furent cause de sa mort, que quelques estrangers. Autres disent que voyāt que les Allemans s'apprestoient pour descendre en Italie, dont despendoit le nom d'Empereur, il s'y transporta auec son armée pour deffendre le pays de Trente où ils vouloient passer, & qu'il demeura malade à Mantoüe là où il mourut, empoisonné par ledit Iuif. Autres asseurent que reuenant d'Italie il mourut en vne petite ville nōmée Nantua au pays de Sauoye, entre Lyon & Geneue. prenās l'vne pour l'autre, n'y ayant point autre difference que d'vne N. à vne M, mais la plus asseurée opinion tiēt que ce fut à Mantouë.

Charles empoisonné.

Voyla la vie & la fin de Charles le Chauue, qui estoit vn Prince auare, ambitieux, insolent, superbe, menteur, vain, & malheureux. Par tous ces vices il s'estoit acquis l'inimitié des siens, mesmement par ce que mesprisant les vieilles coustumes du pays, il suiuoit les façons de faire des estrangers, tant en mœurs qu'en accoustremens. Il s'abilloit communement d'vne grande robbe à l'Esclauonne, ou comme nous auons dit cy dessus, à la Grecque, ou à la Persienne, & d'vn Turban de soye à l'entour de la teste, dessus lequel il portoit vne couronne, quoy que ses predecesseurs Rois ne s'accoustrassent point autrement que leurs subiects. Aussi ses vices engendrerent vne telle haine contre luy, que quelques historiens ont escrit qu'on a pensé que les plus grands de son Royaume le firent empoisonner par son medecin. Ainsi voit on que les vices des Princes composent les drogues de la haine & des conspirations de leurs suiets contr'eux, & que les Princes qui se comportent sagement ne tomberont iamais en tels accidens, car leur bonne vie n'est aucunement guettee, ains est asseuree de soy mesme, & de la bien-vueillance de leurs subiets.

Vices du Chauue.

Haine contre vn Prince cause de sa mort.

Il auoit eu de sa premiere femme Hermentrude quatre fils & vne fille, Lothaire, Loys surnommé le Begue, auquel le Pape Leon quatriesme donna en France le tiltre d'Empire, Charles & Carloman, & la Princesse Iudith. Lothaire mourut ieune deuāt qu'il eut fait cognoistre s'il seroit vertueux, ou autre, Charles qui deuoit estre Roy d'Aquitaine, ieune Prince fort courageux, voulant esprouuer ses forces, luitoit quelquesfois contre vn Gentil homme appellé Aubin, estimé vn des plus forts hommes de ce temps là, lequel ne cognoissant l'enfāt Royal le porta par terre, d'vne si grande rudesse, qu'il luy rompit les reins, si qu'il mourut sur le lieu. Carlomā estoit destiné à l'Eglise, & auoit ia receu quelques vnes des saincts ordres, quād sō pere aduerty qu'il conspiroit contre luy, le fit degrader. Toutesfois il luy pardonna vn peu apres. Mais le pere sçachant qu'il se vātoit qu'on luy auoit osté les ordres, pour quelquesfois paruenir au Royaume, luy fit creuer les yeux, & mettre en prison. Ainsi il n'y eut que Loys, qui le suruesquit. Il auoit eu deux enfans de l'Imperatrix Iudith sa seconde fēme, lesquels moururent ieunes, combien que quelques vns disent que Loys le Begue fust fils d'elle. Il fut fort deuotieux enuers les Eglises, & fonda plusieurs belles & grandes Abbayes, entr'autres celle de Nantua, qui est dedans les mōts de Bresse & de Sauoye, là où quelques vns veulent dire qu'il mourut. Il fit apporter en l'Abbaye sainct Denis l'vn des cloux dont Iesus-Christ fut crucifié, grāde partie du fut de la vraye Croix, & des espines de la couronne, & les autres reliques que Charles le Grand son ayeul auoit apportees de Constantinople à Aix où il est enterré, reserué le sainct Suaire, que il fit mettre en l'Abbaye S. Cornille de Compiegne, qu'il auoit fondee. Il fit à l'Abbaye de S. Denis plusieurs beaux & grands dons, & y translata l'indiction que Charles le Grand auoit establie à Aix, qui est la foire qu'on appelle à present le Landy, qui commence chacun an, le second Mercredy de Iuin, laquelle se tient de present à sainct Denys en France.

Enfans du Chauue.

Cruauté du pere contre le fils.

Deuotion du Chauue.

La foire du Landy.

Et afin que les marchans fussent plus curieux & affectionnez d'y venir, il impetra pardon general à tous ceux qui y viendroient confez, pour exercer le faict de marchandise, & en donna le reuenu à ladicte Abbaye, auecques sept lieuës le lōg de la riuiere de Seine, à commencer au pont S. Cloud, tirant à l'endroit de Sainct Germain en Laye. Aussi il y donna la terre de Rueil, auecques toutes ses appartenances pour recompense de ce qu'il auoit prins leans de grandes richesses pour fournir à ses guerres.

En l'Eglise & Abbaye de sainct Germain des Prez il fit plusieurs belles, & riches fondations, luy dōnant plusieurs villages & iurisdiction és bailliages de Sens, Meaux & Melun, & en la preuosté de Paris. Il fit apporter & mettre en l'Abbaye de Charrols

A en Poictou, que Charles le Grand auoit fondee, le circoncis de nostre Seigneur Iesus Christ, & delà fut ladite Abbaye nommee en Latin *Caro filij*. A l'Eglise nostre Dame de Chartres il donna la chemise nostre Dame. Quelques vns disent que par testament il laissa à son fils Loys le Begue l'Empire de Rome & le Royaume de France, & ordonna qu'il en fut inuesty, & pource faire luy enuoya la courõne Imperiale, les Royaux vestemens, & vne espee appellée l'espée sainct Pierre. Apres son decez on voulut porter son corps en Frãce, mais pource qu'il auoit esté mal embaulmé, & qu'il commençoit à fleurer mal, on fut contraint de l'enterrer en l'Eglise de S. Eusebe à Verseil, & au bout de sept ans furent les os portez en l'Eglise S. Denis en France, & par là on peut cognoistre qu'il mourut à Mantouë, non à Nantua, d'autant que pour venir de Nantua à S. Denis, ne faut aller à Verseil, & que s'il fut mort à Nantua, il n'y eut eu aucune occasion de l'apporter à Verseil. DCCCLXXVII. Le Circoncis de Iesus Christ.

De son regne aduint vn grand scandale en l'Eglise de Rome. Iean huictiesme de ce nom Pape, fut receu en l'Eglise sainct Pierre, qui print le nom d'Anglois, à cause d'vn certain Anglois, moine en l'Abbaye de Fulden, lequel il aimoit singulierement. B Quant à son office elle a esté Pape, mais quant au sexe elle estoit femme. Elle estoit Allemande de nation, natiue de Majence non Angloise, & auoit nom Gilberte, mais premierement se feignant estre homme, ayant prins les accoustremens d'vn homme s'en alla à Athenes auec son amoureux de moine, là où elle profita en la cognoissance de toutes sciences, & apres la mort de son moine elle s'en reuint à Rome, tousiours en dissimulant qu'elle fust femme. Et pource qu'elle auoit l'esprit fort aigu, & auoit la grace de bien & promptement parler és disputes & leçons publiques, & que plusieurs s'esmerueillerent grandement de son sçauoir, vn chacun fut tant affectionné enuers elle, & gagna si bien les cœurs de tous, qu'apres la mort de Leon elle fut esleuë Pape : & estant introduite à cest honneur, elle confera les sainctes ordres, fit Prestres & Diacres, ordonna Euesques & Abbez, chanta Messes, consacra Temples & Autels, administra Sacremens, presenta les pieds pour estre baisez, & fit toutes les autres choses que les Papes de Rome ont accoustumé de faire, & fut au siege par l'espace de deux ans. Ieãne papesse. Ieanne sçauante.

C Durant que ceste femme a esté en ceste dignité pontificale, l'Empereur Lothaire desia vieil, comme nous auons dit, print l'habit de moine, & Loys deuxisme de ce nom, estant encores à Rome prit le Sceptre & la couronne de sa main auecques la benediction du S. Pere. Ceste femme deuint enceinte du faict du sien chappellain Cardinal, qui en abusoit de fort long temps, & comme elle alloit en quelque procession solemnelle à l'Eglise de Latran, elle accoucha de cet enfant ainsi cõceu en paillardise entre le Colosse & le Temple de S. Clement, au milieu de la ville de Rome, en la place mesme en vne rue publique, en la presence de tout le peuple de Rome, & mourut en la mesme place, en rendant son enfant, l'an de nostre Seigneur 857. A cause d'vn tel forfaict, & qu'elle auoit ainsi enfanté en public, elle fust priuée de tout l'honneur qu'on auoit accoustumé de faire aux Papes, & enterree sans aucune pompe Papale, & n'est point mise au Catalogue des Papes. Et depuis les Papes en detestation de ce fait, ne passent iamais par ceste place. Elle fut si habile & diligente femme, qu'elle rendit suiets à elle Adolphe premier Roy Chrestien d'Angleterre, & son fils Alfred qui de D son temps vindrent à Rome se soubs-mettre à l'obeissance du Pape & de l'Eglise saint Pierre. Ieanne enceincte. Ambition de femme.

Toutesfois quelques vns soustenans l'authorité du siege Pontifical, disent qu'il n'y eut point de femme Pape, & pour prouuer que cela est faux, disent que ceux qui viuoient de ce temps, & qui ont escrit, n'ont fait aucune mention de ceste Papesse, & entr'autres Anastase Bibliothecaire de Rome, & lequel, comme luy mesme dict, assistoit à l'eslection des Papes Serge deuxiesme, Leon quatriesme, & Benoist troisiesme, ne dit point que Iean huictiesme, & iceluy femme succedast à Leon quatriesme, ains que le 15. iour apres la mort dudit Leon, le Clergé & le peuple Romain esleurent Benoist 3. & ainsi Ieanne ne tint point 2. ans le siege. Mais pourtant la commune opinion tient que ce Pape fut femme, & qu'elle succeda à Leon, & à elle Benoist, à Benoist Nicolas 1. à Nicolas, Adrian 2. à Adrian, Ieã 9. qui donna au susdit Loys le Chauue la couronne de l'Empire de Rome, & apres luy deux autres en peu de temps apres, c'est assauoir Loys surnommé le Begue, & Charles le Gros.

DCCCLXXVI I Du temps dudict le Chauue viuoit Iean l'Escot, & les seculiers commencerent de s'enrichir du patrimoine de l'Eglise, & d'vser de Tiltres commendataires & d'Occonomats, tels que les Seigneurs auoient le reuenu des Eglises, & y commettoient ceux que bon leur sembloit pour les gouuerner. Mais le Chauue voulut & ordonna que les Eglises demeurassent en leurs prerogatiues, & qu'elles iouïssent de leurs priuileges. Aussi de son temps l'Eglise de Sens fut declaree Metropolitaine, Chef & primat des Gaules, le Roy seant en vn Concile national, & assisté des Legats du Pape & des Euesques du Royaume. Toutefois les autres Euesques contredirent, & proposerent qu'ils estoient contens d'obeir aux statuts du Pape Iean IX. pourueu qu'on gardast à chacun Metropolitain son droit, & qu'on obseruast les loix & constitutions des Conciles, & des Papes ses predecesseurs. Pareillement du temps dudit le Chauue y auoit deux Comtes en Anjou, l'vn tenoit la ville & terrouer d'Angers, & l'autre le Côté du Pays qui auoit nom Robert issu de Vvitikind Saxon, lequel ledit le Chauue inuestit dudit Comté, & d'iceluy, comme nous auons ja dict, & dirons encore, est descenduë la race de nos Rois. Toutefois plusieurs appellent ledit Robert Comte d'Angers. A

Iean l'Escot.

Robert faict Comte d'Anjou.

B

LOYS LE BEGVE II.

ROY VINGT-SIXIESME.

Sommaire.

I Loys le Begue succede à Charles le Chauue. Ornemens Imperiaux. Conspiration cõtre Loys. Bataille contre les Normans.
II Paix auec les Allemans. Le Pape en France. Loys couronné. Paix entre luy & le Roy de Germanie.
III Bastards du Begue. Sa mort. Les Rois de France priuez de l'Empire. Brigues & menées pour la Couronne.

I. 

CHARLES le Chauue Roy de France & Empereur de Rome succeda audit Royaume son filz Loys surnommé LE BEGVE qui ne fut gueres en son regne, car au bout de deux ans d'iceluy il trespassa. Or luy s'apperceuant que la mauuaise volonté que le peuple auoit portee à son pere, à cause de son insolence, & superbe, luy pourroit preiudicier, delibera de s'estudier en tout ce qu'il pourroit pour complaire à ses subiects, tant en douceur de mœurs qu'en iustice, & autres vertus qui gagnent la volonté, affection, & bien-veillance du peuple pour oster de la teste d'iceluy la mauuaise opinion qu'il auoit que ledit le Begue ressemblast à son pere. A quoy il sceut sagement remedier, car dés qu'il se vit Roy il assembla vn Parlement solemnel à Compiegne (s'estant desia la coustume d'assembler les Parlemens presque perdue, d'autant que Charles son pere, qui vouloit tout faire de sa teste, n'auoit point accoustumé d'en assembler) là où en la presence des plus notables hommes de son Royaume, il donna à vn chacun grand esperance qu'il seroit bien autre que son pere, qu'il se vouloit communiquer à son peuple par frequentes assemblees de Parlemens, & le conseruer par la iustice & par la clemence. Qui sont les vrais outilz par lesquels les Princes tiennent fermer leur Estat, & les volontez de leurs suiets. C D

Parlement.

Ceste bonne promesse attira à luy leurs volontez, au lieu qu'ils craignoient que il deut ressembler à son pere. Puis voyant que l'Imperatrix sa marastre toute superbe de la Majesté de son nõ, & de la fiance qu'elle auoit en son frere Boson Roy de Bourgogne ou de Prouence (car l'vn & l'autre estoit tout vn, comme nous auons dict cy dessus) luy tenoit fort rudes termes, & vsoit de façons de marastre, il delibera l'auoir par douceur, & fit tant qu'elle luy rendit les ornemens Royaux, & quelqu'vnes des plus precieuses bagues du tresor que l'Empereur son pere luy auoit laissees en garde lors qu'il alla en Italie, comme l'espee sainct Pierre, dont nous auons parlé cy dessus, la couronne Imperiale, le Sceptre & autres ornemens, dont son pere l'auoit faict son

Les ornemens Imperiaux.

heritier. Or cognoissant le Begue que quelques seigneurs François mal contens de DCCCLXXIX.
A son pere, estoient mal affectionnez enuers luy, tascha de les gaigner par dons & presens, & n'ayant moyen de leur donner des biens temporels se rua sur les biens de l'Eglise, donnant aux vns Abbayes, chanoinies, & autres benefices, & aux autres des comtez, c'est à dire gouuernemens, & des Seneschaussees, Baillages & iurisdictions, selon que chacun luy demandoit par sa requeste.

Mescontentemens ordinaires.

De cecy plusieurs seigneurs furent marris contre luy, les vns mal contens de ce qu'il ne donnoit pas ces biens à ceux qui les meritoyent, ains aux plus importuns & fauoris, aux moqueurs, aux flateurs, & à ces especes de gens, qui par vn mal-heur cōmun des Cours des grands princes leur sont plus agreables que les gens de valeur. Les Ecclesiastiques en estoient desplaisans, voyans que les benefices sortans de leur droicte ligne & profession alloient tomber de là en auant entre les mains de laics, & receuoir vne corruption irremediable. Les vns & les autres indignez de cete indigne collation & distribution des benefices & honneurs, altererent tellement leurs volontez contre le Begue, qu'ils conspirerent contre sa personne & son Estat, & publiquement se plaignirent, de ce que sans leur consentement il auoit fait ses largesses, & distributions des Comtez & Abbayes, desquels (disoiēt-ils) il ne pouuoit disposer sans l'aduis d'vne assemblee generale, & d'vn bon conseil, par lequel il faut qu'vn Prince se reglé en telles choses. Luy craignant quelque mal de cela retourna à Compiegne, là où derechef tenant vn Parlement solemnel, il accorda doucement aux Ecclesiastiques ce qu'ils voulurent, leur promettant de ne conferer de là en auant les benefices qu'aux Clercs & hommes lettrés. Alors il fut couronné par Hincmar Archeuesque de Reims, & les Euesques luy promirent toute fidelité & deuoir, fust de conseil ou autrement, luy recommandans cependant & eux & les priuileges de leurs Eglises, luy remonstrans le deuoir des princes à la conseruation d'icelles, & le mal-heur qui ordinairement aduient à ceux qui font le contraire. Cela aduint l'an de grace huict cens septante huit, ou neuf.

Conspiration contre le Begue.

B

Deuoir des Rois.

La premiere guerre qu'il eut, fut contre les enfans de Godefroy Normand, qui s'estoient emparez des terres d'vn Comte nommé Eudes, & contre le Marquis Bernard qui s'estoit saisi de la ville d'Eureux gastant & pillant tout le païs des enuirons. Il alla donques contre les Normans qui rauageoient les riuages des riuieres de Loire & de Seine, & en vne bataille en tua cinq mille, puis marcha iusques à Tours, là où
C vint Godefroy vers luy, qui luy rendit les terres qu'il auoit prises. Mais Loys les luy remit, à la charge qu'il les tiendroit en foy & hommage de luy, & de ses successeurs Roys de France. Et ainsi auint que Godefroy, par quelques vns nommé Geoffroy, d'ennemi deuint vassal & sujet du Roy. Loys mena vne petite armée contre les Menceaux, & contraignit par menaces les enfans du Comte du Maine qui le mesprisoient, & leur pere mesmes d'estre à l'auenir plus obeïssans.

Bataille contre les Normans.

II. Paix auec les Allemans.

Il fit aussi paix auecques les Alemans, souz condition que la Lorraine seroit egalement partagée entr'eux & les François, & qu'ils ne debattroient point de l'empire qu'en Italie mesmes. Ce qui merueilleusement estonna le Pape, & tous les Italiens, trouuans bien estrange de souffrir le dommage des guerres d'autruy, & en voir exempts les païs de ceux qui les faisoyent pour leur profit. Le Pape Iean IX. vouloit trouuer vn doux moyen de diuertir cecy, & desiroit merueilleusement que Loys fust declaré Empereur de Rome. Au contraire, quelques gentils-hommes Romains taschoient d'en faire Charles troisiesme Roy de Germanie, lequel auec son frere Carlo-
D man auoit vne armee toute preste pour mener en Italie, de façon qu'ils prindrent le Pape & le mirent prisonnier. Mais luy rompant les prisons se sauua en France vers le Begue. Il se mit sur mer, & venant iusques en la ville d'Arles, pria Boson Roy de Bourgogne frere de l'Imperatrix Iudith, de luy enuoyer escorte. Ce que fit Boson, & luy enuoya gens pour le conduire iusques à Lyon. Dés que le Begue sceut que le Pape estoit en son Royaume, il fit aller plusieurs Euesques au deuant de luy, le faisant defrayer par tout où il passoit, & luy mesme l'alla receuoir en la ville de Troyes en Champagne.

Le Pape prisonnier.

Le Pape en France.

L'Italie en factions.

Cependant l'Italie estoit toute mutinée à cause des ligues & factions qui y estoiēt, pour le debat de ceux qui pretendoient à l'Empire. Le Pape tenoit le party François, estimant que cela pouuoit amoindrir son authorité, & luy preiudicier beaucoup, s'il

DCCCLXXIX. ne faisoit Empereur ledit le Begue, veu qu'il auoit couronné son pere Charles. Ceux de l'autre ligue vouloient que Charles le Gros eust l'Empire. Estans donques le Begue & le Pape en la ville de Troyes, premierement le Pape le sacra, oignit & couronna Empereur, puis tindrent vn Concile, auquel les Comtes Lambert & Albert, qui auoient pillé & saccagé quelques places appartenantes au Pape, & qui empeschoiët de tout leur pouuoir que l'Empire vint aux François, furent excommuniez aueques Formose Referendaire, & vn nommé Gregoire, & furent ces excommunications approuuées par tous les Euesques des Gaules. Il fut aussi arresté ce qu'on doit obseruer contre les Euesques qui changent de siege, & cecy touchoit à Prothaire Primat de Bordeaux, lequel souz couleur de ce que les Normans auoient rauagé son Diocese, estoit allé à Poictiers, & de là s'estoit introduit en l'Archeuesché de Bourges. Il fut aussi ordonné suiuant le Concile de Sarde, qu'on ne rebaptiseroit point les enfans, & que ceux qui auoient esté vne fois promeus à l'estat & ordre de prestrise faisans quelque faute, & estans suspendus, s'ils estoient remis, n'auroient plus affaire d'estre reordonnez & consacrez de l'Euesque, suffisant que par penitence ils fussent remis (estãs absous) en l'Eglise, & en leur premier estat & office. Ce qui fut l'an 879. & la mesme année fut ratifiée entre Loys le Begue & Loys Roy de Germanie son neueu, la paix cy-dessus faite entre ledit le Begue & les Alemans. A sçauoir que la Lorraine seroit egalement partagée entr'eux & les François, suiuant le traité qui sur ce auoit esté faict entre Charles le Chauue, & Loys Roy de Bauiere.

Le Begue couronné. — *Ordonnance Ecclesiastique.* — *Paix entre le Begue & le Roy de Germanie.*

Quant à l'Italie, pource que les affaires de l'vn ny de l'autre prince ne pouuoient pour l'heure permettre qu'ils en peussent faire le partage entr'eux, il fut dit que chacun d'eux tiendroit, & posséderoit ce qu'il en tenoit, iusques à ce qu'à leur premiere commodité en fust autrement decidé, & aduisé entr'eux. Que si l'vn ou l'autre des princes venoit à mourir, laissant des enfans en bas aage, le suruiuant en auroit & prẽdroit le soin, & les maintiendroit contre tous en leurs pays, terres & seigneuries. Que si les Sarrasins infideles assailloient les terres de l'vn ou de l'autre, son compagnon seroit tenu l'aider d'hommes & d'argent, autant que luy seroit possible. Que les biens des Eglises seroient laissez entre les mains des chefs & ministres d'icelles, ausquelles si quelqu'vn faisoit violence, les deux Rois seroyent tenus de poursuiure les violateurs. Que celuy qui le premier contreuiendroit à aucun point de ce traicté, ne pourroit semondre ny par serment contraindre l'autre, à le secourir. Voila le traicté de paix fait entr'eux.

Conditions amples de traitté.

Au Concile ledit Pape donna aux Flamans leur premier Euesque, c'est à dire les Flamans & Tournaisiens furent sous-mis à l'Euesque de Noyon. Enuiron ce temps qui fut l'an 880. ou 81. apparurent de grands signes au Ciel, & sur tout le Soleil s'eclipsa, & s'obscurcit de telle sorte sur les trois heures apres midy, qu'on voyoit les Estoilles, comme si c'eust esté en plein minuit. Ce qui sembloit presager l'obscurcissement de la gloire du sang des Pepins, par les guerres cruelles qui suruindrent apres la mort de Loys.

Le premier Euesque de Flandres.

III. Le Pape demeura vn an en France auec le Begue, puis s'en retourna à Rome: mais deuant que partir de France, le Begue qui n'auoit nuls enfans d'Adeltrude sa femme, & auoit seulement d'vne concubine deux bastards, l'vn nommé Loys, & l'autre Carloman, pria le Pape de les vouloir couronner Rois. Ce qu'il ne voulut faire, iugeant estre chose indigne de faire monter au throne Royal ceux qui estoient illegitimement procreés. Le Pape estant de retour à Rome, eut beaucoup d'affaires à soustenir le couronnement qu'il auoit fait de Loys le Begue, car aucuns des plus grands Seigneurs d'Italie, & de Rome, qui ia auoyent faict couronner Charles, fils du feu Loys Roy de Germanie, luy contredirent, & de là aduint que les Roys de France furent priuez de la dignité Imperiale, de laquelle onques puis ils n'ont iouy : bien fut Charles le Gros Roy de France, mais ce fut apres qu'il eust esté esleu Empereur.

Bastards du Begue. — *Les Roys de France priués de l'Empire.*

Sur ces entrefaites le Begue fit le mariage de Loys, l'vn de ses bastards, & de la fille de Boson Roy de Bourgongne, & peu apres ledit Begue mourut, deuant qu'il eut regné deux ans, l'an de salut huit cens octante, & pource qu'il laissa sa femme grosse, il ordonna qu'Eudes, ou Odon fils de ce Robert Saxon Comte d'Aniou ou d'Angers, duquel nous auõs parlé cy-dessus, seroit tuteur de l'enfant qui en sortiroit, mais tous

Mort du Begue.

A tous les François commencerent à se mutiner, comme s'ils n'eussent eu autre Roy que ce que dans le ventre portoit leur veufue. Les vns disoient qu'il falloit attendre le part & l'accouchement de la Royne veufue. Les autres qu'ils auoient besoin de Roys ja nez, non des Roys à naistre, des Roys hommes, non des Roys enfans pendus à la mammelle, & vouloient que les bastards, Loüys & Carloman fussent Roys. Les autres vouloient que Boson Roy de Prouence le fut. Les autres que le Royaume fut rejoinct & reuny à celuy de Germanie que tenoit Louys fils de feu Louys Roy de Germanie. Aussi ceux mesmes à qui le Begue recommanda ses enfans, furent les premiers qui les trahirent, chacun peschant en eau trouble, & faisant son profit tandis que l'occasion se presentoit. Car comme dit le Moine Aimonius, ceux qui estoient auec Louys fils du Roy, entendans la mort du Begue, manderent aux Seigneurs qui estoient là assemblez pour lors, qu'ils vinssent à Meaux pour traitter des affaires du Royaume, & voir comme il faudroit s'y gouuerner de là en auant. Cependant Boson Roy de Bourgongne, & Theodoric ou Thierry grand Chambellan s'accorderent ensemble par le moyen de l'Abbé Hugues bastard du deffunct B Empereur Lothaire, homme sage, & grand remueur d'affaires, à ce que Boson se saisit de la ville & Comté d'Authun, & qu'il luy quittast les Abbayes qu'il tenoit en France, & ceux-cy firent la partie pour Boson. Mais Gozlin Abbé de S. Vincent lez Paris, à present dite S. Germain des prez, & Conrad Comte de Parisis, furent ceux qui tindrent le party de Louys de Germanie. Toutesfois l'Empereur vaincu des ruses & promesses, voire des partages des terres que luy firent Hugues le bastard, Boson & Thierry, s'en retourna de Verdun (où il estoit venu,) en Allemagne, & ainsi Boson pilloit d'vn costé, Thierry de l'autre, & Hugues taschoit de recouurer le pays de Lorraine, qui auoit esté l'heritage de feu son pere.

dccc. lxxx. Faut que les Roys soient hommes, non enfans.

Brigues & menees en France.

LOVYS III. ET CARLOMAN,

C ROYS VINGTSEPTIESME.

Sommaire.

1 *Loüys & Carloman Roys de France. Boson Roy d'Aquitaine. Guerre contre les Normans. Mascon erigé en Comté. Mort de Louys.*

11 *Carloman seul Roy. Coniuration contre luy. Sa mort. Louys Faineant son fils. N'est au nombre des Roys.*



VR ces debats & differens d'vne part & d'autre sur la pretention & droit du Royaume de France, Louys & Carloman bastards du deffunct Roy Louys le Begue, voyans que le nom de Roy estoit si commun, se nommerent semblablemēt Roys de France. Ce qui leur fut confirmé par la voix, volonté & eslection des Seigneurs de France, qui les fit couronner Roys en l'Eglise S. Pierre de Ferrieres en Gastinois, & semblablement D Boson Roy de Bourgōgne se fit couronner Roy d'Aquitaine, & se voulant faire Roy de France, assembla vne grande armee auec laquelle il fit de grands maux audit Royaume. Or ne pouuans les deux freres s'accorder sur le commandement esgal de la France, ils s'en allerent à Amiens, là où tenans vn Parlement solemnel, & suiuant le sage conseil de leurs bons seruiteurs, ils firent le partage de la France, à sçauoir que Louys tiendroit de la France, ce qui en restoit de la saisie de Louys Roy de Germanie, & la Neustrie, & Carloman posséderoit la Bourgongne & l'Aquitaine. Cela estant fait, comme ils voulurent pouruoir à la iustice de leurs Seigneuries, nouuelles leurs vindrent que les Danois Normans couroient & pilloient le païs de France, & auoiēt ja gasté par feu & par glaiue les pays d'Artois, de Flandres, de Hainault, du Liege, de Coulongne & autres, & estoient venus iusques en Touraine. Ceste nouuelle entenduë, les 2. Roys allerent contr'eux à grande armee, les deffirēt, & en tuerent bien 9000. en bataille, en vn lieu pres Chinon sur la riuiere de Vienne, en laquelle il s'en noya grande quantité. Mais bien tost apres

1.

Boson couronné Roy d'Aquitaine.

Partage de la France.

Guerre côtre les Normans.

DCCC.LXXXI. lesdits Danois Normans mirent sus vne grosse armee de mer, & coururẽt l'Angleterre, puis vindrent en France où ils firent grandes cruautez, se vindrent arrester à la coste de Flandres, & se saisirent de la ville de Gand, où ils demeurerẽt longuement. Sur ce point mesme Hugues fils de Lothaire le ieune Roy de Lorraine, & de VValdrade sa concubine qu'il print à femme quand il eut repudié la sienne, amassa plusieurs larrons & gens vagabons, pour cuider recouurer le Royaume de Lorraine. Mais Louys & Carloman allans contre luy, le deffirent, & tuerent tous ses gens. Ce qui fut l'an 881. ou 82. A

Cruauté des Normans.

Comme ces deux Roys apres ces victoires pensoient estre en quelque repos, Louys Roy de Germanie cousin du Roy Louys le Begue, suscité par Gosselin & Conrad Comte de Parisis deux grands Seigneurs en France, qui luy promettoient le Royaume d'icelle, vint iusques à Ribemont & Verdun, en intention & desir de conquerir la France. Mais estant venu là, il cogneut bien que ces prometteurs ne luy pouuoient tenir leur promesse, & qu'il y auoit grande difference entre le langage de telles gens, & l'effect, car pour leur passion & vengeance ils promettent beaucoup, & pour leur folie, & impossibilité ne peuuent rien tenir. B

Les prometteurs des Royaumes peuuent peu tenir.

Adonc Louys leur donnant vn honneste congé, fit paix auec les deux Roys freres, & s'en retourna en Germanie pour la defendre contre les Normans, qui en son absence y estoient entrez auec grandes forces. Ces choses estant faites, les deux freres auertis que Boson accompagné de Charles le Gros Empereur de Rome venoit en France auec vne grosse armee, allerent contre luy & contre l'Empereur, & les chasserent hors de la ville de Mascon, là où ils s'estoient retirez, & de là donnerent en titre de Comté à vn de leurs Cheualiers nommé Bernard Plante pelose. Parquoy l'Empereur s'enfuit à Rome auecques sa courte honte, & Boson se retira à Vienne auecques sa femme & sa fille, là ou les freres allerent assieger, & fut la ville prise & ceux de dedans tuez. Toutefois Boson se sauua dedans les montagnes, si bien qu'il ne peut estre attrapé.

Mascon erigé en Comté.

Boson chassé.

Estans les deux freres à ce siege, ils eurent nouuelles que Geoffroy, & Sigiffroy Roys des Normans estoient derechef entrez en France, & ja auoient gasté par feu, & par glaiue plusieurs citez, Eglises & Abayes, tué les Euesques & Prestres de Treues, de Coulogne, du Liege, d'Amiens, d'Arras, de Teroüene, de Peronne, de Cambray, de Reims, & gasté tous les pays du long des riuieres de l'Escau & de Somme, & ja estoient à Moson. Louys laissa son frere Carloman deuant Vienne, alla contre les Normans, & leur donna vne bataille, en laquelle il fut deffait. De regret & de despit qu'il eut de ceste perte, il tomba malade à S. Denis en France, là où il mourut, & fut enterré au rang des Roys, cõbien que plusieurs Chroniqueurs desdaignént de mettre ces 2. freres au rang des Roys, pource qu'ils estoient bastards, & qu'illegitimement ils auoient esté esleuez au throsne Royal. Ce qui aduint l'an 884. ou 882. d'autres disent qu'estant Louys à l'assemblee, & poursuiuant vn sanglier il fut frappé par surprinse d'vn coup de fleche dont il mourut, & que cela aduint apres la mort de son frere, mais les plus veritables historiẽs disent que Carloman qui estoit au siege de Vienne, entendant la mort de son frere, alla contre les Normans pour venger l'iniure que son frere auoit receue d'eux, & estant en chemin il entẽdit la prise de la ville de Vienne, & rencontrant les Normans, il les combattit pres la ville de Reims, & les deffit, leur osta le butin qu'ils auoient prins sur les païs voisins & les contraignit de se mettre en fuite. C D

Autres courses des Normans.

Mort de Louys.

Deffaite des Normans.

II. Carloman fut quelque temps Roy tout seul apres la mort de son frere, & ce qui plus luy porta de dommage fut que tandis qu'il s'amusa trop longuement à demander son partage à l'Empereur Charles le Gros (qui fit fort biẽ son deuoir contre les Normãs) les infideles cependant couroient par le Royaume, & les Seigneurs de France se retirerent en leurs maisons, sans luy vouloir donner secours ny prester le seruice de leurs personnes, d'autant qu'il estoit homme vitieux & voluptueux, & ja commençoient les François à coniurer contre luy pour le debouter du siege Royal, tant pour ses vices & voluptez, que pource qu'il estoit illegitime, quãd il aduint que picquant vn cheual il aperceut vne belle damoiselle, apres laquelle courant de grand vistesse pour l'attaindre, il ne peut retenir son cheual qu'il n'entrast en vn petit huis tant bas, qu'il en eut tout le corps froissé. D'autres disent qu'il se rompit le col à la chasse : autres disent qu'il mourut à Tours. Ce qui auint l'an 885. Peu deuant sa mort il auoit fait retirer les

Coniuration contre vn mauuais Roy

Mort de Carloman.

A Normans leur donnant grande somme de deniers, leur payant grand tribut annuel, DCCC.LXXXV.
& faisant paix auecques eux pour deux ans.

Voyla la fin de ces deux bastards, ausquels quelques Historiens font succeder au Royaume de France le fils de Carloman nommé Louys, surnommé Faineant, pource qu'il fut homme de peu de valeur, adonné à paillardise, oisiueté & vices, pour l'entretenement desquels il fit de grandes & excessiues exactions, par le conseil de jeunes gens qui estoient auec luy, & qui possedoient sa volonté & ses affections. Il tira de l'Abbaye de Chelles Sainte Baudour pres Paris vne Nonnain qu'il espousa. Ce qui le rendit fort odieux aux François, puis par sa lascheté & pusillanimité, combien qu'il eust grande puissance de gens que son pere auoit assemblez pour faire guerre aux Normans, & qu'ils fussent presque ruinez, si est-ce qu'il fit paix auec eux, & leur promit payer par chacun an 12000. liures d'argent iusques à 12. ans. Parquoy les François qui ne voulurent souffrir estre tributaires ausdits Normans, voyans la lascheté de leur Roy le deposerent du Royaume, & le mirent Moyne à S. Denys, & en son lieu par necessité & par droit successif, & pour obuier à l'oppression des Normans, les aucuns firent appeller à leur ayde Charles Empereur de Rome surnommé le Gros, & le firent couronner Roy de France. Voyla pourquoy nous ne mettrons point ledit Faineant au nombre des Roys. Il estoit fils de Louys Roy de Germanie & neueu de Charles le Chauue, & sembloit estre seul de la race de Charles le Grand, jaçoit qu'il s'en trouuast d'autres, & que les Allemans facent apparoir qu'Arnoul, celuy qui fut depuis Empereur, fut sorty de ceste famille.

Louys Faineant.

Vn Roy lasche deposé.

Faineãt n'est au nombre des Roys.

B

CHARLES LE GROS III. ROY VINGT-HVICTIESME.

C

Sommaire.

1. *Charles le Gros Roy de France, & Empereur. Les Normans chassez. Paix auec eux. Malice d'Hugues bastard de Lorraine. Neustrie appellee Normandie.*
2. *Le Gros priué de l'Empire, & les François aussi. Factions & partialitez.*

I.



CHARLES le Gros donques fut Roy de France au mesme temps que grand nombre de Normans, Danois & Sarrasins entrerent en France, venans du costé de Louuain, gastans tous les pays. Ils vindrent iusques à Paris, & l'assiegerent auec bien 40000. hommes, d'autant qu'auertis de la mort de Carloman, auec lequel ils auoient composé, ils s'estimerent aussi absous du serment qu'ils auoient fait, disant que l'accord fait par eux estoit auec le Roy Carloman en particulier, & non en general auec tous les François. Mais Gosselin Euesque de Paris, l'Abbé de S. Germain, & Eudes Comte de Paris, qui fut apres couronné Roy de France, la defendirent & garderent si bien, que les Barbares ne la peurent prendre, si qu'ils furent contraints d'abandonner le siege, & de s'en aller, sans que long-temps depuis ils osassent retourner en France.

Les Normans chassez.

D

Or Charles le Gros ayant succedé à l'Empire d'Italie par la mort de Louys le Begue au commencement de son Empire chassa les Sarrasins d'Italie, & de deuant la ville de Rome qu'ils tenoient assiegee au mesme temps qu'il fut couronné Empereur par le Pape Iean neufiesme, qui en moins de quatre ans couronna trois Empereurs, & ainsi en ce peu de temps l'Occident eut trois Empereurs, dont cestui-cy fut le troisiesme. Donc ces frequentes mutations confirmerent grandement la puissance des ennemis voisins. L'authorité des Papes & la licence du peuple Romain & de l'Italie, eneruerẽt & debiliterent merueilleusement l'Empire, & engendrerent de grands troubles, & dissentions par les chãgemens qui aduindrent des volontez, affections & mœurs des peuples. Car telles mutations ne se font iamais sans grandes calamitez publiques, &

Vn Pape couronna trois Empereurs.

Maux des mutations.

DCCC.LXXXVI. priuees, & n'y a moins d'incommodité en la frequente mutation des gouuernemens A que si les formes des polices, des loix, & du gouuernement estoient innouees, comme on dit communement que nouueau Roy nouuelle loy. Ce qui ne s'entend pas tant de la loy escrite, que des mœurs des Princes, qui le plus souuent ont plus de force de changer les courages & mœurs de leurs subjets, que les loix mesmes.

La force des mœurs des Princes.

Apres que Charles le Gros eut chassé de l'Italie les Sarrasins, il s'en alla en Allemagne, là où il receut l'administration du Royaume de France, comme tuteur de Charles Roy, legitime & hereditaire d'iceluy, depuis surnommé le Simple, lequel Louys le Begue son pere auoit laissé au ventre de sa mere. Le Gros doncques passa en France, là où il trouua de nouuelles guerres contre d'autres ennemis de nostre foy, esquelles il ne fut point heureux. Car les Normans ayant amené les Danois auec eux, soubs la conduite de leurs Roys Godefroy & Sigiffroy, coururent & gasterent derechef le pays de Picardie, Arthois, Cambresis, tout l'entour de Theroüenne, Cleues, Gueldres & Brabant, ayant premierement prins les villes du Liege, de Tret, de Langres, de Coulogne, de Treues & Aix, & icelles du tout en tout saccagees & ruinees. B Et comme ils tiroient vers la ville de Mets, l'Empereur Charles marcha au deuant, & en vne bataille demeura vaincu, tant qu'il fut contraint de cercher non seulement leur amitié, mais aussi faire paix & alliance auec eux, donnant à leur Roy Geoffroy, ou Godefroy, pour femme la Princesse Gille, ou Gillette, ou Gaibe fille du feu Roy Lothaire son cousin germain, ou oncle, leur laissant par ce mariage tout le pays de Frise pour s'y habiter, moyennant (comme quelques-vns disent) que luy & ses gens se fissent baptiser. A l'autre nommé Sigiffroy & à ses adherans, il fit de grands dons, c'est à sçauoir 12000. liures d'argent pour les faire vuider hors de France, & prindrent trefues iusques à 12. ans. Mais ce nonobstant apres le trespas dudit Empereur Charles ils firent guerre aux François, & disoient (comme auparauant ils auoient dit vne autre fois) qu'ils auoient fait appointement auec l'Empereur Charles, mais non auec les François. Ce qui fut l'an 886.

Autres courses des Normans.

Roy des Normans marié.

Paix auec les Normans.

Nous auons cy-dessus fait mention d'vn Hugues bastard de Lothaire, & fort mauuais garçon. Cestuy esperant d'auoir tout le pays de Lorraine, vn coin de laquelle il auoit ja vsurpé, & craignant que les François ou Allemans ne l'en deboutassent, il mit C peine d'esmouuoir force grands troubles. Adonques il s'adressa à Geoffroy Roy des Normans, qui auoit espousé sa sœur, luy mettant en teste de le secourir, auec pacte & condition qu'il luy donneroit la moitié de la conqueste, & ensemble qu'il eut à demander à l'Empereur les terres qui estoiēt de l'Empire, & voisines de ses iurisdictions pour la solde des gens qu'il auoit conduits de Danemarch. Or preuoyoit bien ce meschant bastard, que si Geoffroy estoit refusé, l'Empereur & luy deuiendroiēt ennemis; & que si on le luy accordoit, les Normans d'oresnauant, comme pensionnaires ou soldats de l'Empereur, auroient entree en toutes les prouinces de l'Empire. Pour faire plus seure alliance auecques eux, il donna à Geoffroy vne partie de la Lorraine, comme pour le partage de sa sœur, à ce qu'il le maintint au reste. L'Empereur soudain cogneut la cautelle du Normand, au moyen dequoy il respondit à ses Ambassadeurs qui demandoient ceste pension, que si leur Roy se vouloit trouuer en quelque lieu qu'il leur nōma, ils en accorderoient par entr'eux. Mais c'estoit vne tromperie que l'Empereur, aussi fin qu'eux, leur vouloit joüer, & faire le fin contre fin: car comme ce D Roy Barbare y alloit, vn des Capitaines de l'Empereur nommé Henry, l'attendant en embuscade, le surprint & tua, puis il empoigna Hugues estant abandonné de tous, & luy fit creuer les yeux. Les Normans brusleręt en ce temps toute la Neustrie, maintenant appellee Normādie, & comme les François leur remonstroient les trefues qu'ils auoient ensemble, ils respondirent que la mort acheuoit tout, & que puis que les Roys qui auoient fait ces trefues estoient morts, toute trefue estoit faillie. Le Capitaine Hēry qui par cautelle auoit tué le Roy, ne demeura pas longuement impuny de ce fait, car comme l'Empereur l'eut enuoyé auecques vne grosse armee en France pour faire teste aux Normans, ils ne laisserent point de marcher vers Paris & l'assieger, & ainsi qu'vn iour ce Henry eust fait vne saillie sur eux, ils firent tant feignant reculer, qu'ils l'attirerent entre plusieurs fosses, couuertes seulement de gazons, où il tomba, & fut là dedans assommé. Ceux de la faction de Charles le Gros ne l'appelloient pas seulement Empereur, ains aussi Roy de France. Les Neustriens toutefois ne luy vouloient

Malice du bastard de Lothaire.

Cautelle du Normand.

Trōperie de l'Empereur.

Cauteleuse responce des Normans.

A point obeyr, dont pour les domter il fit vn nouueau accord auec les Normands, & leur bailla toute la Neustrie pour s'y habiter. Ce qui fut cause que depuis ce pays fut appellé Normandie, non que desslors ce pays de Neustrie print le nom de Normandie, ce qui ne fut iusques à ce que Raoul y descendit, & qu'il fut nommé le premier Duc de celle contree, d'autant que lors les Normands n'en furent pas longuement paisibles, si ce n'est du pays du Perche & des limites Chartrains, à cause qu'Eudes Comte d'Angers, & depuis Roy de France, les tint tousiours en bride. Ce qui aussi aduint l'an 886. dccc.lxxxviii. Neustrie appellee Normandie.

Mais tout ainsi que Charles le Gros au commencement de sa ieunesse estoit reputé fort vertueux, & donnoit grande esperance de luy, aussi se changea-il tant sur la fin, que pource qu'il ne mettoit aucun ordre, ny à ses affaires propres, ny aux publicqs, & qu'il sortit hors de son sens, & estoit fort subiect à maladies, on le mit en curatelle, & luy fut baillé pour curateur Arnoul ou Arnulfe, fils bastard de son frere Carloman, & fut priué de l'Empire, & iceluy donné audit Arnoul, estant par ce B moyen le neueu gouuerneur de l'oncle. En cest Arnoul qui fut Empereur apres le Gros, les François cesserent de monter au theatre de l'Empire Romain, lequel par l'espace de cent ans depuis Charles le Grand iusques à luy, ils auoient possedé, & les Allemans y entrerent si bien qu'oncques puis iusques à present, il n'est eschappé de leurs mains. Peu deuant que Charles le Gros fut deposé de l'Empire, il auoit repudié Richarde sa femme, de la maison d'Escosse, l'accusant par cautele qu'elle auoit commis adultere auec Lvvitualde Euesque de Versueil, & la repudiant, il iura & protesta en pleine compagnie, qu'il n'auoit iamais eu affaire à elle. Dequoy ceste Princesse se print à dire: Voyla qui va bien, le serment de mon mary me rend toute pucelle, & ainsi elle fut recluse en vn Conuent de filles. Quelques-vns ont escrit que de la jalousie qu'il auoit d'elle il deuint en ce piteux estat. Apres qu'il eut esté deposé de l'Empire, il se trouua reduit en telle necessité, que faisant par Bernard son fils naturel, demander audit Arnoul quelque moyen de viure & s'entretenir, à peine le peut-il auoir. Dont de desplaisir il mourut l'an septiesme de son Empire, & de salut huit cens quatre-vingts huit ou 890. fut enterré pres de Constance. Surquoy nous dirons C vne chose dont nous auons vn grand esbahissement, qui est, que bien que ledit Charles le Gros fut Roy de France, & le troisiesme du nom, si est-ce que nos Historiens & Chroniqueurs ne le mettent point en ce nombre de troisiesme du nom. II. Changement de mœurs d'vn Prince. Le Gros priué de l'Empire & les François aussi. Necessité du Gros.

Voyla doncques la fin de l'Empereur Charles le Gros, qui ne fut ny sot ny fol, ny aucunement insensé, comme on le voulut faire, mais tres malheureux. Car au commencement ayant succedé à l'Empire & au Royaume de France par droit hereditaire sans dol, fraude ny meurdre, & ayant fait plusieurs belles choses, & gagné de grandes batailles, soudainement la fortune qui luy auoit esté fauorable changeant sa faueur en deffaueur, l'exposa à la haine des siens, & le precipita du haut de l'Empire en bas, & apres l'auoir despoüillé de toutes dignitez, honneurs & moyens, le contraignit de passer le reste de ses iours en extreme necessité. Les grands Princes doiuent prendre cest exemple pour vn beau miroir de leur vie, & par iceluy estre enseignez qu'il y a vn Dieu qui a soin des choses humaines, & soustient les Empires, & qu'ils ne se peuuent maintenir, ny aucun gouuernement estre long ou heureux sans l'assistance & D faueur diuine, & qu'il ne faut rien attenter ny entreprendre sur la fiance de nos forces, ou de nostre puissance, aueeques l'inuocation de Dieu & du secours diuin. Excuse du Gros. Instruction aux Princes.

Estant donques Charles le Gros decedé, les Prouinces & Royaumes qui estoient liez & vnis sous son obeyssance, se trouuans comme vacans & destituez de legitime heritier, commencerent à se dissoudre & separer, taschant vn chacun à part soy d'auoir vn seigneur de son corps. Ce qui engendra vne grande masse de guerres & de diuision. Toutefois ce mal n'aduint point en deffaut de Prince François, qui pour sa noblesse, force & sagesse peut commander à tous ses Royaumes & pays, mais pource qu'alors il y en auoit vn si grand nombre de ceste estoffe, que l'vn ne vouloit en rien ceder à l'autre en noblesse, ny luy obeyr ny auoir pour Roy, maistre & superieur, celuy qui luy auoit esté égal, ou qu'il auoit estimé moindre: tellement qu'entre tous eux on n'eust peu choisir aucun, auquel ses compagnons eussent voulu se sous-mettre. Dont aduint que les Italiens, les Bourguignons & les François, desirans se voir gouuernez par Princes de leur nation plustost que par estrangers, se trouuerent cependant Ialousie des grands.

Secc. xei. diuisez en factions & partialitez, quand il fut question de choisir & eslire celuy qu'ils A
Factions & partialitez. vouloient auoir pour Prince. Ce qui donna occasion au Roy Arnulfe d'aspirer au Royaume de France durant l'incapacité de l'aage de Charles le Simple, aagé seulement de dix, ou selon d'autres, douze ans : combien que quelques-vns disent que le-
Refus des Royaumes. dit Arnulfe refusa le present de la couronne qui luy fut offert par Fulco, ou Fouques Archeuesque de Rheims. Mais pource que la pluspart des Princes & Seigneurs, tant
Estrangers refusez. de France que d'Aquitaine, ne voulurent se mettre en la subiection d'vn estranger, & que la guerre que les Normans leur apprestoient les forçoit de penser à leurs affaires : ils resolurent en grande assemblee qu'il falloit qu'Eudes, ou Odon, fils de Robert Comte de Paris & de France, & tuteur du ieune Charles, prit le gouuernement
Eslection d'Eudes. des affaires de France, & la tutelle dudit Charles soubs titre de Roy, pource qu'on n'eut peu choisir Prince en toute la France mieux orné que luy de toutes les parties, conditions, qualitez, & vertus requises à vn Roy.

B

EVDES ROY
VINGT-NEVFIESME.

Sommaire.

I. Eudes ou Odon esleu Roy. Menees contre luy. Normands chassez par son frere. | *II. Sa genealogie. Les septs Electeurs de l'Empire.*

I. 
A DONCQVES Eudes ou Odon, estant esleu Roy par le consentemẽt des plus grands, trouua des oppositions & des opposans, des jalousies & des jaloux à sa promotion. Car Baudouin Comte de Flandres, & le susdit Archeuesque Fouques y contredirent de tout leur pouuoir, mais nonobstant iceluy il fut receu C
& reueré pour Roy, ne voulant estre couronné par Foucques son ennemy, se fit couronner par Gaultier Archeuesque de Sens, & ayant le plus sagement qu'il peut à ce commencement de nouuelle dignité appaisé les mauuaises volontez de ses aduersaires, jaloux & enuieux, eut en son eslection le consentement d'Arnulfe, lequel il gagna par presens du tresor des Roys qu'il luy enuoya.

Incontinent apres qu'il fut Roy il voulut monstrer aux François sa vaillance, qui
Menees contre Eudes. auoit esté l'vne des principales causes pour laquelle ils l'auoient esleué à ceste dignité, & que les François ont tousiours desiree & regardee en leurs Roys, car il mena guerre aux Normans, en laquelle il se monstra fort vaillant & experimenté. Car comme ils eussent derechef assiegé Paris, son frere appellé Robert qui en estoit Comte, & maistre de la Caualerie de France, ou Maire du Palais, & par luy mis en ces digni-
Normens chassez par le frere d'Eudes tez, les repoussa & chassa iusques aupres de Sens, ne les pouuant toutesfois empescher qu'ils ne gastassent tout le plat pays de Champagne iusques à Verdun. Mais il se con- D
tentoit de garder les villes. Eudes les suiuit iusques sur la riuiere d'Aisne, là où il en fit vne grande desconfiture. Vne partie desdits Normans retourna derechef vers Paris, mais estans repoussez, ils prindrent le chemin de la Bretagne, là où ils furent assaillis par les Bretons, qui en deux batailles les deffirent, & en tuerent bien 12000. La France estoit lors fort miserable, & sembloit qu'elle ne deut plus seruir que de
Miseres de la France. proye aux estrangers. Berenguiers ou Beranger & Guy Ducs de Spolete, que Charles le Chauue auoit tant aymez & enrichis, & esleuez à ceste dignité, commencerent à deliberer par entr'eux à se faire grands, tant qu'ils s'accorderent que Beranger se diroit Empereur d'Italie, & Guy Empereur des Gaules. Ce que sçachant Fouques Archeuesque de Reims qui merueilleusement hayoit Eudes, solicita ce Prince Guy de telle sorte qu'il le fit venir à Mets, où ils auoient mis l'assignation de trouuer, tant Guy que ceux de la conspiration de l'Archeuesque. Mais les puissances d'Eudes estoient trop grandes pour cet Italien, qui soudain vuida la France & s'en

A retourna en son pays, & voyant qu'il n'estoit point heureux contre les estrangers, il fit la guerre à Beranger pour auoir le Royaume d'Italie. DCCC. XCIIII.

Pour reuenir à Eudes, il faut entendre qu'il estoit (comme nous auons dit) fils de Robert Saxon Comte d'Angers ou d'Anjou fils du fils de ce VVitikind, qui tant de fois fit rebeller les Saxons contre Charles le Grand. Ledit Eudes auoit ce frere nommé Robert, comme leur pere duquel nous auons parlé cy-dessus, qui apres la mort de son frere querella le Royaume de France, comme nous dirons cy dessous. Ce Robert fut pere de Hues le Grand Comte de Paris, qui fut pere de Hues Capet, & de la promotion d'Eudes au Royaume de France nasquit le droit que son frere Robert y pretendoit, & que la race dudit Robert sceut si bien debatre, qu'à la fin elle le rendit hereditaire à sa posterité, qui est la race des Roys que tousiours depuis nous auons eus. Quelques-vns disent que du regne dudit Eudes fut faite par les Princes d'Allemagne, l'institution des sept Electeurs de l'Empire, à sçauoir des Archeuesques de Maience, de Trieues & de Cologne, du Duc de Saxe, du Comte Palatin, du Marquis de Brandebourg, & du Duc de Boheme, qui depuis fut erigé en titre de Roy, qui est B entre les autres comme neutre & mediateur. Mais les plus asseurez historiens disent que ladite institution fut du temps que le Roy Robert regnoit en France, & que l'Empereur Othon 3. tenoit l'Empire enuiron l'an de salut 998. ou 1000. comme nous dirons cy-dessous. Or deux ans apres que les François eurent fait Eudes Roy, ils se fascherent de son gouuernement bien qu'il fut bon Prince, mais les factions & partialitez des grands ne le pouuans supporter par arrest solennel, ils ordonnerent qu'il se contenteroit du Royaume d'Aquitaine, & qu'il laissast le demeurant de la France à Charles le Simple. Ce qui fut fait. Il y en a qui disent qu'Eudes apporta à la France les armoiries des fleurs de lys sans nombre, qui durerent iusques au temps de Charles sixiesme Roy de France, qui les reduit à trois.

II. Genealogie d'Eudes.

Les sept Electeurs de l'Empire.

C

CHARLES IV. LE SIMPLE, ROY TRENTIESME.

Sommaire.

I. Guerre entr'Eudes & Charles. Harangue d'Eudes. Ambition de Robert son frere, & ses raisons.
II. Guerres diuerses des Normans. Extremité des François. Ron Prince Normand. Son songé & ses guerres. Entre à Rouen. Neustrie nommee Normandie.
III. Miseres de la France. Ron se fait Chrestien. Espouse Gillette fille de Charles le Simple. Hommage de la Normandie. Getlon Comte de Blois. Iustice de Ron.
IV. Desseins de Robert pour estre Roy. Arnoul declaré Empereur. Sa race. Le dernier Empereur du sang de Charles. Robert Roy. Bataille entre luy & Charles. Robert tué. Charles prisonnier à Peronne. Louys d'outremer son fils.

D 

I. CHARLES le Simple donc fut par la volonté des François couronné à Rheims par l'Archeuesque Fouques, bien qu'il n'eust que 12. ans, l'an de salut huict cens quatre-vingts quatorze. Et faut bien penser qu'ils firent cela de desir qu'ils eurent de gouuerner les affaires. Aussi pour vn tuteur qu'auoit le ieune Roy deuant son couronnement, ils s'en trouuerent plusieurs apres qu'il fut couronné. Eudes fut fort offensé de sa priuation, dont il esmeut grande guerre contre le ieune Charles, que ses gouuerneurs soustindrent viuement, appellant à leur secours l'Empereur Arnoul. Mais Eudes qui estoit vaillant, riche & puissant, se defendit si vertueusement contr'eux, qu'ils n'y gagnerent rien. Et quelques annees apres se sentant malade à l'extremité, sur le 19. an de l'aage du Simple, sentant sa mort prochaine, il fit venir à soy tous les principaux du Royaume, & leur tint ces paroles.

Guerre entre Eudes & Charles.

dccc.xcix. Harangue de Eudes.

Voicy le dernier de mes iours, lequel semblablement doit arriuer à tous humains, aux vns plustost, aux autres plus tard, si nous pouuons estimer quelque chose tardiue A
en ce peu que nous auons à viure. Lors que le Prince Robert mon pere combatoit
» contre les Normans, il luy estoit seulement besoin garder sa vie des ennemis qu'il
» rencontroit au conflit, mais il n'y a rien en ce monde qui ne nous menasse de la mort.
La mer, le ciel, la terre, l'accident, nature, lesquelles nous la font tousiours presen-
» te, & souuent la vie ennuye tant à plusieurs qu'ils voudroient n'auoir iamais esté. En
» mon viuant j'ay eu plus de soin de vous que de moy-mesme. Dont à la mort ie m'en
» doy encore plus soucier. Durant la vie nous aymons ce qui nous appartient, nous ay-
» mons nos parens, & lors que de ce peu de vie nous passons en vne eternité, tout ce
» que nous laissons en ce monde, nous est vn. Maintenant que ie suis pres de ceste
» immortalité, i'ay l'entendement plus au deliure & preuoyant que vous, qui auez à
» demeurer encore icy bas. Vrayement l'esprit de l'homme est tant diuin qu'il deuroit
tousiours mespriser ce que les pauures mortels abusez admirent le plus en ce monde.
Neantmoins nostre malheur est si grand, que combien que nostre ame soit capable
» du Ciel & d'vne vie eternelle, nous ne laissons point pourtant de desirer les Royau- B
» mes qui nous causent mille soupçons, mille infidelitez, mille cruautez, mille incer-
» titudes, mille ennuis, mille seruitudes, & mille conuoitises. Le sceptre, les officiers,
» les armes ne font pas les vrays Roys, car le plus souuent ils les gastent & les ruynent.
» Nous deuons sur toutes choses desirer l'heur de la chose publique qui n'arriue ia-
» mais à ceux qui le refusent, ains s'offre tousiours à ceux qui le cherchent: inconti-
» nent qu'on met peine à l'auoir, il se presente. Dieu ne nous a point donné ceste puis-
» sance d'euiter la peste ou la famine, mais bien d'auoir telle chose publique que nous
» voudrons, & faire telles loix qui nous sembleront bonnes. Nul n'est maistre de sa
» personne, toutesfois chacun est maistre de sa pensee. Si quelqu'vn affecte vn Royau-
me, il ne le peut si tost auoir comme celuy qui l'a desia, le doit perdre. Si tous les
membres d'vn Royaume, si toutes les parties se contentent & s'entr'entendent,
» vrayement le corps sera sain & entier, veu que le bien d'vn chacun depend du gou-
» uernement publicq. Lequel s'il vient vne fois à s'abastardir & s'il commence à se
» haster, il affolle soudain & ruine tous les plus grands heurs, biens & proffits des pri- C
» uez. Si toutes les choses publiques n'auoient qu'vne pensee & qu'vne volonté, il ne
» seroit iamais besoin d'assembler quelque conseil: neantmoins puis que nostre Dieu
veut qu'on ait quelque cognoissance de la vertu & fidelité d'vn chacun, il faut que
tout homme s'efforce de paruenir à ceste prudence, de laquelle si Dieu eut voulu
» pouruoir tous les humains, on n'eut eu que faire d'vn Conseil à point. Mais puis que
» la nature nous priue de ce bien, acquerez-le vous mesme. I'ayme mieux que vous
» soyez apres ma mort en debat de quelques opinions, que non pas de la couronne de
» ce Royaume. La concorde tousiours est le fort lien & le vray entretien de nostre vie:
» c'est elle seule qui nous fait viure en ioye, en paix & en contentement, au contraire le
» discord est la vraye ruine & desolation des champs, des villes & des Royaumes. Nous
tenons tout de nostre patrie. Il faut doncque tout luy rendre. Il est raisonnable que
Charles fils de Louys le Begue soit vostre Roy. Tout le monde ne luy sçauroit oster
le droit du Royaume, en fut-il deposé, & luy arrachast-on le sceptre des mains. La
» vie de l'homme est comparable aux jeux que nous voyons quelquefois joüer sur les
» Theatres, & ne faut point qu'il pense que ses faits soient cognus seulement de la poste- D
» rité, qui sans point de doubte en iugera sans affection, ains faut qu'il croye que Dieu
» a tousiours l'œil sur luy, selon la volonté duquel vous vous deuez gouuerner, tout
» ainsi que si vous estimiez vostre vie n'estre que d'vn iour. Et si vous le faites, vous
» paruiendrez à des felicitez si grandes, qu'il vous est impossible de les pouuoir seule-
» ment aprehender.

La mort me nasse tout. (margin)

L'esprit de l'homme diuin. (margin)

Nul n'est maistre de sa persoune. (margin)

La volonté de Dieu. (margin)

Charles le Simple legitime Roy. (margin)

Ambition de Robert frere d'Eudes. (margin)

Ce sont les remonstrances que fit Eudes à l'article de la mort, qui fut l'an 900. dõnant par icelles à cognoistre qu'il auoit encore l'esprit bien sain. Si est-ce que pas vn de la trouppe ne fut moins esmeu de ses persuasions, que son frere Robert, lequel fit telle entreprise auec ceux de sa ligue, que sa mort mesmes ne la peut rompre. Car elle fut cause que ceux qui sortirent de luy paruindrent au Royaume, estant Hues Capet fils de son fils. Il disoit que par le consentement du Conseil de toute la France le droit de regner auoit esté transporté à Eudes, tout ainsi que premierement l'auoit eu

A Pepin. Que si Pepin auoit esté legitimement esleu Roy, & auoit legitimement regné, aussi auoit fait Eudes, lequel ne pouuoit ny en mourant, ny par aucune protestation remettre en la maison & race de Louys le Begue, le Royaume qui tant legitimement luy auoit esté donné, puis qu'vne fois il estoit sorty de ladite race, & entré en la sienne. Que la Couronne de France n'appartenoit point à tout homme, ains seulement à ceux du sang Royal. Que doncques puis qu'Eudes, qui auoit esté esleu Roy par le consentement de tous les François, estoit mort sans enfans, la raison vouloit que luy qui estoit son frere & son plus proche heritier, luy succedast en son Royaume. Plusieurs des plus grands Seigneurs tenoient le party de Robert, & fust deslors aisement paruenu à ses attentes, n'eut esté que durant ces grands troubles qui communement aduiennent és affaires de telle consequence comme d'vn debat d'vn Royaume, les Normans recommencerent la guerre. Ce qui fut l'an neuf cens six, ou neuf.

DCCCC.IX

Raisons de Robert.

II.

Sur cela il faut entendre, qu'en ce temps tous les peuples Septentrionnaux s'appelloient Normans, & quelques-vns les appelloient Scythes. Nort, en leur langue vaut autant à dire que Septentrion, & Man, vn homme. Tacite dit que North en langage Alleman, s'interprete la Terre mere, & que Man estoit fils du Dieu Tuiston fils de la Terre, duquel ceste gent se dit estre descendue. Bien y auoit-il lors vn propre pays qui s'appelloit Normandie, assis sur la mer Danoise prochain de Dannemarch & de la Cimbrique Chersonnese. Quelques-vns disent qu'en ce temps mesme ils coururent iusques en Grece, voire iusques en Constantinople. Mais il n'est pas vray semblable, qu'vne seule nation tenant petit pays, eut peu en vn mesme temps faire guerre par mer & par terre presque en toute l'Europe, & faut bien dire que tous les peuples Septentrionaux d'vn nom general s'appelloient Normans. Les François appellerent Normans tous ceux des Isles de l'Ocean Septentrionnal qui leur faisoient guerre, & tous les habitans de ceste coste semblablement. On sçait assez que ceux qui vindrent demeurer en Neustrie estoient de ce pays qui est prochain de Dannemarch, & encore idolatres. Les Normans selon les anciens, auoient les Pirates en grande reuerence. Ils n'espouuantoient pas seulement les François par leur vaillance & multitude, ains par l'execrable insolence dont ils vsoient en haine de nostre religion. Ils tuerent plusieurs Nonains, qui pour garder leur virginité s'estoient deschirees toute la face, autres disent qu'elles se coupoient le nez. Ces Normans cherchoient tous les moyens de conquerir Seigneuries, & de tourmenter toute la terre. Plusieurs de leurs Capitaines faignirent se faire Chrestiens, les autres faisoient des morts dedans les villages, sans aucunement se monstrer, tant que les pauures gens qui s'en estoient fuis, retournans en leurs maisons les pensoient trouuer toutes plaines de charoignes & les enterrer, mais ils sortoient incontinent, & executoient sur eux toutes les sortes de cruautez dont ils se pouuoient aduiser. Leur principal chef auoit nom Hastinc, homme cruel & aymant le sang, sans auoir esgard à qualité, condition ou aage, & fut leur premiere descente aux costes de la Normandie vers Fescam, & de là allerent à l'Abbaye de Iumieges, laquelle ils bruslerent & destruisirent tellement, qu'elle demeura inhabitee iusques au temps du Duc Guillaume longue espee, qui fut fils de Raoul ou Rhou premier Duc de Normandie, qui la fit reedifier, puis ils vindrent à mont la riuiere de Seine iusques à la ville de Rouën, qu'ils bruslerent auec toutes les Eglise d'icelle. Estans souls d'auoir pillé & bruslé vne partie de la Normandie, ils allerent à l'embouscheure de la riuiere de Loire, & allans contremont icelle, pillerent & bruslerent Nantes, Angers, l'Abbaye Sainct Florent pres Saulmur, & les pays de Poictou & d'Anjou.

North & Man.

Guerres diuerses des Normans.

Ruses des Normans.

Cruauté des Normans.

Et comme ce Hastinc estoit homme fort conuoiteux de gloire & d'Empire, il delibera d'aller assieger la ville de Rome mesme. De fait il alla en Italie iusques deuant la ville de Sarsenne, laquelle il print & pilla, mais sçachant que l'Italie se mettoit en armes pour le combatre, il retourna derechef en France, esperant y faire beaucoup mieux ses affaires qu'il n'auoit fait en Italie. Le tour de ceste nation Barbare estonna fort les François, mesmement en ce temps turbulent de la querelle du Royaume. Toutesfois quelques-vns mettent ceste venuë au temps du Chauue.

Hastinc chef des Normans en Italie.

Les François estans en ces deux peines, l'vne sur le debat du Royaume, l'autre sur

Extremité des François.

la descente nouuelle des Normans, on voyoit qu'à les combattre il y auoit vn grand danger, & aussi à leur laisser faire ce qu'ils voudroient, veu que le Royaume estoit lors tant desnué d'hommes, que s'ils estoient desconfits en vne bataille seule il n'y auoit plus de ressource que la France ne fut perduë pour long temps. On pensoit que le meilleur seroit de dissimuler pour l'heure & d'enuoyer vers Hastinc, pour traitter de la paix auec luy, moyennant qu'on donneroit terre en France à luy & à ses hoirs, pour viure paisiblement, dont il feroit hommage au Roy. Ce conseil fut trouué bon, & adoncques fut enuoyé vers luy l'Abbé de S. Denys, qui sceut si bien amadouer & gagner ce furieux & barbare naturel auecques douces & amiables paroles, qu'il le fit condescendre à la paix, moyennant le Comté de Chartres qui luy fut donné, auec les appartenances d'iceluy.

Paix auec les Normans.

Et ainsi demeura la France pour quelque temps hors du danger des Normans, iusques à la venuë de Rhou ou Raoul qui y vint quelques annees apres, comme nous desduirons presentement. Surquoy il conuient entendre qu'en ce temps-là aux pays Septentrionaux, & mesmement en la Dacie maintenant dite Dannemarch, le peuple vint tellement à multiplier, que la terre ne pouuoit assez porter de fruits pour le nourrir. Dont il fut aduisé que chacun an ils enuoyeroient hors de leurs pays des plus forts jeunes hommes, à sçauoir ceux sur qui le sort tomberoit, & leur bailleroient armes, nauires & autres choses necessaires pour aller conquester quelques estranges terres. Aduint vne fois que ceux qui estoient esleuz se rebellerent contre le Roy de ladite Dacie, & ne voulurent point partir, & firent leur Chef vn vaillant Seigneur d'entr'eux nommé Guyon, qui auoit deux fils, l'vn nommé Gourin & l'autre Rhou, duquel nous voulons parler.

Rhou Prince des Normãs.

Multitude des Normãs.

Lesquels firent forte guerre, mais en fin par trahison le Roy de Dacie fit tuer ledit Guyon & Gourin son fils, & grande quantité de leurs gens, & Rhou eschappa auec vn bon nombre d'hommes, auecques lesquels il se mit sur la mer, & premierement arriua en Escosse, puis de là en Angleterre, là où il eut bataille contre tous ceux du pays, mais tousiours gagna la victoire. Estant en Angleterre il songea vne nuict, qu'il estoit deuenu ladre, & que se lauant en vne fontaine fort claire qui sourdoit d'vne haute montagne du costé de l'Orient, il se trouua guery, puis qu'il monta au sommet de ceste montagne. Et comme le lendemain il recitoit son songe deuant quelques prisonniers Anglois qu'il auoit, il y eut entr'eux vn Chrestien qui le luy interpreta, & luy dit, que sa ladrerie signifioit son Paganisme & fauce Loy: par l'eau de la fontaine, le sainct lauement de baptesme, & par la haute montagne sur laquelle il monta, qu'il pourroit moyennant ce baptesme paruenir de si bas lieu comme il estoit, à estre grand quelquefois.

Songe merueilleux de Rhou.

Rhou entendant cecy, sentit en son cœur quelque secrette joye de l'interpretation que ce Chrestien auoit donnee de son songe, non que pour cela il eut enuie de se faire Chrestien, mais pour l'esperance de la grandeur qu'il luy donnoit. Apres auoir fait paix auec Adelstan Roy d'Angleterre, il s'en alla contre Rambault Duc de Frise, & Regnier au long col, Duc ou Comte de Hainault, & les vainquit & deffit, puis prenãt la route de la coste de France, il entra dedans l'emboucheure de la riuiere de Seine, & allãt amont ladite riuiere vint iusques à l'Abbaye de Iumieges, laquelle il trouua auoir esté destruicte par Hastinc. Et bien qu'il fust ennemy du nom Chrestien, si est-ce qu'ẽtrant en France, ou induit de la saincteté de la religion Chrestienne, ou pour dés le commencement acquerir l'amitié des Chrestiens, il donna à ladite Abbaye de Iumieges le corps de saincte Ameltrude qu'il auoit prins en vne Eglise du païs de Frise. Autres disent qu'il l'auoit osté à des pirates de sa nation mesme, defendant expressemẽt à ses gens de ne prendre rien aux Eglises, ny outrager les paysans, les chasteaux, villes ou villages qui se voudroient rendre à luy, tellement qu'il ne sentoit rien moins que son larron. Les Historiens de Normandie disent que pource que Hastinc auoit n'agueres bruslé & gasté tout le pays de Normandie, Foucques Archeuesque de Roüen, cõsiderant la calamité du temps, à cause des diuisions & partialitez de la France, du conseil de tout le peuple, alla au deuant de Rhou, luy offrant la ville de Roüen & l'obeissance du pays, lequel il defendroit & tiendroit en Iustice selõ la loy de IESVS CHRIST, & les coustumes du pays. Ce que Rhou accordant, entra dedans Roüy, là où il choisit sa principale demeure, & y fit bastir vn chasteau au lieu où est maintenant

Guerres de Rhou.

Sagesse & pieté de Rhou.

Rhou entra à Rouen.

A maintenant basty le Conuent des Cordeliers, donna à la Neustrie le nom de Normandie sa patrie, & deslors la Neustrie print le nom de Normandie. DCCCC XI

La Neustrie nommee Normandie.

Voyla ce que disent les Annales dudit pays. Les nostres disent que Rhou se maria auecques l'Infante Poupe fille du Côte Berenger de Beauuais, à ce que tousiours de plus en plus il fut aymé des Neustriēs. Ce qu'il desiroit beaucoup plus que d'estre craint. Il ne fit point de forte guerre ny mortelle, & sembloit qu'il ne voulut pour s'habituer que les lieux qui estoiēt vuides en ce païs, à cause de la cruelle occision qu'y auoient faite les premiers Normans, & mesmement Hastinc. Alors l'Estat de la France estoit bien piteux & miserable. Car Charles le Simple Roy de France digne de son nom le Simple estoit homme de peu d'entreprise, & la France estoit toute diuisee en partialitez, pour le debat de la Couronne, & durerent ces guerres ciuiles l'espace de vingt ans, les vns fauorisans le party de Charles, & les autres de Robert, chacune partie des partisans pensant estre fondee sur bonne cause & sur bon droit. Ce qui fut cause que ceux de Roüen voyans qu'on ne leur enuoyoit aucun secours, se mirent en l'obeissance de Rhou: & tost apres tout le reste de Neustrie en fit de B mesme, de sorte qu'estans assemblez les Normans auec les Neustriens, ils rendirent ce païs fort peuplé, & fut lors vulgairement appellé Normandie, où Rhou ne demeura gueres qu'il ne se fit Chrestien, & se faisant baptiser par Francion Archeuesque de Roüen, en l'an 911. il eut pour parrain le Prince Robert frere du deffunct Roy Eudes, qui de son nom le nomma Robert. Les Historiens Normans ont escrit que Charles le Simple luy bailla sa fille appellee Gillette en mariage. Si est-ce que nous auons cy-dessus monstré que ceste Gillette estoit fille du Roy Lothaire, & que Charles le Gros l'auoit donnee à vn autre Prince des Normans, nommé Geoffroy, auecques vne grande partie du païs de la Neustrie pour y demeurer. En quoy lesdits Chroniqueurs se mescomptent, car ils ont pris le Simple pour le Gros, veu que tous deux s'appelloient Charles, & trouuans ceste fille Gillette fille de Roy, & donnee par vn Charles à vn Normand, ils l'ont pensee fille de Charles le Simple & par luy mariee auec Rhou.

III. Douceur de Rhou.

Miseres de la France.

Rhou Seigneur de la Normandie se fist Chrestien.

Mariage de Rhou.

Or Charles le Simple & Rhou firent lors alliance, & luy fit le Normand hommage du Duché de Normandie. Doncques si apres ceste alliance le Roy le Simple eut C voulu marier sa fille en ceste maison, ce n'eut pas esté auecques Rhou qui estoit ja vieil, & qui mourut incontinent, ains plustost auec son fils Guillaume qu'il auoit eu de la Princesse Poupe, lequel estoit vn beau ieune Prince, & qui à son pere deuoit succeder à ce Duché. Quelques-vns tiennent que ce Rhou s'appelloit Geoffroy, autres l'appellent Rhoullon, mais il est necessaire que Rhou ou Rhoullon, qu'ils disent gendre de Charles le Simple, soit vn autre que le Roy Geoffroy, auquel Charles le Gros donna la fille de Lothaire, pource que ce Geoffroy fut long-temps deuant occis en Frise par des traitres, & Rhou mourut fort vieil en Normandie. Vn des proches parens de Rhou, appellé Gerlon, espousant vne grande Dame Françoise fut fait Comte de Blois, & eut vn fils nommé Thibault, surnommé le Vieil, qui fut pere d'Odon le Vieil, dont issit Odon Comte de Champagne. Rhou qui estoit au lict de la mort, fit Robert qui estoit son parent, tuteur de Guillaume son fils. Lequel entreprint volontiers ceste tutelle & la charge de tout le Duché, acquerant le plus qu'il pouuoit d'argent & d'amis, pour paruenir au Royaume de France qu'il affectoit D merueilleusement. Ce qui luy estoit bien aisé, veu le peu d'entendement de Charles le Simple, la bestise duquel seruoit d'vne forte eschelle à Robert pour monter au throsne Royal, d'autant que Charles estoit mesprisé, estant le mespris l'vne des causes qui ruinent les personnes des Princes, comme nous auons cy-dessus dit en Pepin. Cela aduint l'an de salut 912.

Hommage de la Normandie.

Gerlon Comte de Blois.

Sagesse & preuoyance de Rhou.

Toute la grandeur de Rhou & de ces Normans en France, ne vint que de la faueur secrette que Robert luy faisoit, car ny la France n'estoit point si desnuee d'hommes, ny le Roy si idiot bien qu'il le fut assez, & trop plus qu'il ne conuenoit à vn Roy, que les François n'eussent viuement repoussé les Normans, si Robert n'eust sousleué par les espaules ledit Rhou, se voulant ayder de luy en la querelle du Royaume. En quoy se monstra bien la simplicité de Charles, digne vrayement du nom de Simple, qu'il a laissé à la posterité, car en ceste guerre contre les Normans, il se fioit plus qu'en nul autre en Robert, qui le trahissoit, en soustenant

Finesse de Robert.

DCCCCXII celuy contre qui il deuoit aller, & trahissant celuy qu'il deuoit soustenir.

Ceste guerre contre les Normans ayant prins fin en la façon qui a esté deduitte, l'an neuf cens treze, vne nouuelle guerre suruint entre le Simple & Henry Roy de Germanie pour le Royaume de Lorraine, lequel le Simple recouura par la vaillance des siens, & incontinent apres fit vne chose digne de memoire concernant la Religion. A

Trahison de Robert.

Les Princes & Seigneurs d'alors ne faisoient conscience de se nommer Abbez, non plus que de tenir les biens d'Eglise, & de s'enrichir d'iceux. Les Roys leur donnoient les Abbayes, ausquelles ils tenoient les Moines comme esclaues, ne leurs laissans pour toutes choses que leurs viures, & leurs necessitez, & eslisoient pour Chef de ladite Abbaye & des autres Moines, vn d'iceux qu'il appelloient Dean. Ceste licence auoit ja duré long-temps, de sorte qu'ils se fussent bien tost attaquez aux Eglises, sinon que le Roy fit assembler vn Parlement general, auquel fut ordonné, que les biens des Euesques demeureroient francs. Quant à ceux des Abbayes il n'eut sceu qu'y faire, pource que Robert Comte d'Angers & son frere Hugues en souldoyoient leurs gens de guerre, & qui plus est, soustenus de plusieurs de leur faction pretendoient tousiours au Royaume. Ledit Robert deuant la mort de son frere Eudes s'estoit fait Abbé de S. Germain des prez les Paris, & à son Abbaye fit incorporer les Abbayes de Sainte Croix & de S. Ouen. Si est-ce qu'il y auoit vne autre ligue qui tenoit pour Charles, dont estoit Chef le Comte Baudouin de Flandres, qui contrarioit fort à Robert, ne voulant souffrir luy qui estoit arriere fils de Charles le Chauue, que la Couronne de France sortit de la maison de Charles le Grand, & tombast entre les mains d'vn autre, tandis qu'il y en auroit vn de sa race. Ce Comte pour ceste occasion defendoit asprement le droit de Charles, lequel tant s'en faut (comme idiot qu'il estoit) qu'il recognut le Flamand de ceste bonne affection, qu'au contraire il luy osta la ville de Perône, & la donna au Comte Hebert de Vermandois, qui depuis le fit mourir. B

Vsurpation des Abbayes.

Ingratitude d'vn sot Prince.

Voyla que c'est de seruir vn Prince qui n'a ny entendement ny sentiment, car au lieu de recognoistre les bons seruices d'vn fidelle seruiteur, il luy rend le mal pour le bien, & les reçoit sans en donner recompence. Charles estoit si paresseux, & si desnué de ceruelle & de cognoissance, qu'il ne s'apperceuoit pas que les principaux de son Conseil, comme nous auons dit, & ausquels il se fioit le plus, tenoient secrettement le party de Robert, faignans (traistres qu'ils estoient) luy estre des plus fidelles, mais autant en aduient-il tousiours à princes idiots, qui n'ont point de iugement, & qui ne sçauent faire aucune distinction des bons ou mauuais seruiteurs. C

Malheur de seruir au Prince idiot.

Princes qui ne cognoissent leurs seruiteurs.

Durant telles partialitez la guerre ne cessoit point. Les Normans prindrent en ce temps la ville de sainct Quentin sur Hebert Comte de Vermandois, mais elle fut incontinent reprinse par le Comte Raoul de Cambresi frere de Baudouin Comte de Flandres, & comme Hebert le pressast de la luy rendre, il respondit qu'il retiendroit ce qu'il auoit conquis par sa vaillance. Dont s'esmeut telle guerre, que Hebert qui auoit esté vaincu des Normans, vainquit & tua Rhou qui les auoit vaincus. Toutes les Annalles de Normandie asseurent que Rhou mourut de maladie à Roüen, l'an de salut neuf cens dixsept, & disent que pour la bonne iustice qu'il maintint en son pays de Normandie, ses subiets prindrent vne coustume qui a duré long-tẽps apres, que quand on leur vouloit faire force ou violence, ils crioient à Rhou, & falloit que l'offendant & l'offensé assistassent en iugement pour oüyr droit, ou baillassent caution, sinon qu'ils allassent prisonniers, & qui estoit trouué en faute payoit l'amende auecques despens & interests. D

Rhou vaincu.

Iustice de Rhou.

IV. Les desseins que Robert faisoit pour monter à la Royauté, se faisoient doucement attendant le temps, pource qu'il craignoit grandement la puissance d'Arnoul Empereur des Romains, proche parent de Charles. Arnoul au commencement de son Empire, fut tellement empesché en vne guerre contre les Esclauons de la Morauie, qu'il ne pouuoit venir en France ny en Italie pour reprimer les seditions, factions, & menees, qui se faisoient en l'vne & en l'autre prouince. Durant le regne d'Eudes il ne voulut point se mesler des affaires de France, & consentit volontiers qu'Eudes tiendroit le Royaume de France en nom & qualité de Roy, & comme tuteur du Simple

Desseins de Robert pour estre Roy.

A du Simple, iusqu'à ce qu'il fut paruenu en aage de commander. Ce qui donna matiere & commencement aux conspirations, desseins & pretentions de droit, par lesquelles le Simple fut puis apres guerroyé par Robert frere d'Eudes, sous couleur d'vn droit hereditaire, iusques à ce que la posterité de Robert ostant la couronne à la race de Charles le Grand, la mit en la sienne. DCCCCXIII.

Or Arnoul apres auoir vaincu & deffait les Normans, qui gastoient cependant toute la Lorraine, & debellé les Esclauons sur les riuages de la riuiere de Meuse, donna le gouuernement de la Lorraine à Senebauld son fils naturel. Apres cela, estant requis par Beranger d'aller à son secours en Italie contre le Comte Guy, il entra dedans la Lombardie, print Verone auec quelques autres villes, & apres auoir prins la ville de Bergame, & fait pendre & estrangler Ambrois gouuerneur d'icelle que Guy y auoit mis, chassa ledit Guy de toute la Lombardie, & le poursuiuant plus outre, alla à Rome au secours du Pape Formose contre les Romains, appaisa tout à Rome, & remit le Pape en sa premiere dignité. Dont pour recompense de ce bien-fait, le Pape le declara Empereur dix ans apres qu'il eut prins l'administration de l'Empire. Gouuernement de Lorraine. Arnoul declaré Empereur.

B Et d'autant que durant les cent ans de deuant iusques à l'Empire d'Arnoul, l'Italie & Rome auoient eu de repos & de grandeur par le benefice des François, d'autāt eurent elles de maux, de guerres ciuiles & de malheurs, les soixāte ans ensuiuans, durant lesquels elles deuindrent en telle licence, fureur & barbarie, que lors les lettres se perdirent presque du tout, & commença ceste calamité à la derniere annee du Pontificat du Pape Adrian troisiesme, predecesseur du Pape Estienne septiesme, auquel succeda Formose, ou selon d'autres, Martin troisiesme, & dura iusques au temps du Pape Iean 12. Grandeur & malheur de l'Italie.

Aussi outre les Normans qui rauagerent la France, de la fureur desquels tous les escriuains disent auoir procedé ce grand changement de choses, possible le plus grand qui fut aduenu long temps deuant au monde, fut que les Huns voyans les affaires de France si broüillees, & fondant sur ce broüillis quelque bonne esperance des leurs, allerent trouuer en la Pannonie basse, maintenant dicte Hongrie, les Hongres leurs parens, & se joignans eux tous ensemble, chasserent les Gepides & les Auares de leurs terres, & de là apres auoir rauagé la Germanie, vindrent en la Gaule Belgique, mettans tout à feu & à sang.

C Cependant que les Huns jouoient leurs jeux aux parties Septentrionales, les Sarrasins entrerent en Italie, mettant tout au fil de l'espee & au feu, & les Normans allerent iusques deuant Constantinople, & lors par les guerres diuerses de l'Europe plusieurs pays changerent de nom, & mesmes laissans l'ancien, en prindrent de nouueaux. Changement de noms de pays.

L'Empereur Arnoul mourut le 12. an de son Empire, l'an de salut 911. ou 14. de la posterité duquel il y a plusieurs opinions. Les vns disent qu'il eut deux femmes. La premiere Agnes fille du Roy des Grecs, laquelle il espousa lors qu'il estoit seulement Duc de Bauiere & de Carinthie, & apres la mort d'elle il espousa Iutte ou Lutgarde, fille de Guelphe Duc de Bauiere. On dit que d'Agnes il eut deux fils, à sçauoir Arnoul ou Arnulfe surnōmé le mauuais, & Vverner: & de Iutte, Louys IV. Roy des Romains qui luy succeda en l'Empire, & vne fille nommee Lutgarde, qui fut mariee au grand Otton Duc de Saxe. Quelques-vns disent que de ladicte Iutte & d'Arnulfe nasquit Cōrad Duc de la France Orientale, & Comte ou Duc de Lorraine, lequel Albert Cō-

D te de Bamberg tua, de façon qu'il estoit frere de l'Empereur Louys. Mais ceux qui plus diligemment on recherché & tiré les genealogies & les races des familles des anciens titres, Chartres & histoires, disent que ce Conrad n'estoit point issu du sang des François, bien qu'ils n'asseurent aucune chose certaine de son origine, & que quāt à Arnulfe, surnommé le Mauuais, auquel ils donnent vn frere non Vverner, mais Bertrand, ils disent qu'il n'estoit pas fils de l'Empereur Arnoul ou Arnulfe, ains d'vn seigneur de sa Cour nommé Leopold, qui fut tué en vne bataille que Louys donna contre les Hongres. Bien disent-ils que ce Leopold estoit parent proche de Louys quatriesme, de la mesme tige de Charles le Grand, sans deduire de quelle branche. Ce qui nous semble estre le plus veritable d'Arnoul, il eut plusieurs fils naturels, à sçauoir Senebauld fils de luy & de Helingarde sa concubine, auquel il donna la Lorraine, laquelle depuis apres qu'il eut esté tué par quelques seigneurs Lorrains, changea souuent de seigneurs. Car les François quelquefois la tenoient par la conqueste des armes, & quelquefois par la permission & benefices des Empereurs, & les vns & les autres en estoient Race d'Arnoul. Diuers aduis sur la race d'Arnoul

DCCCC. XIX. chassez, & d'autres y entroient, iusques à tant qu'estant par plusieurs partages diuisee en plusieurs parties, elle eut aussi plusieurs & diuers grands seigneurs. A

A l'Empereur Arnoul succeda son fils Louys, lequel quelques-vns disent auoir esté le dernier Empereur de la race de Charles le Grand, duquel il estoit le 6. de droicte ligne, & du commencement de l'Empire de Charles iusques à la mort de Louys y a cent onze ans. Du temps dudit Louys fut diuisé l'Empire d'Occident, car il y auoit vn Empereur en Allemagne qui estoit ledit Louys, & en Italie vn autre, le premier de laquelle fut Berangier Lombard, & par ainsi les Lombards tindrent par quelque temps l'Empire par force. Louys estant mort le 12. an de son Empire l'an 911. & estant en luy morte la race de Charles le grand en Germanie, Otton Duc de Saxe fut esleu Empereur, mais refusant l'Empire à cause de sa grande vieillesse, il fut donné à Conrad Duc de la France Orientale, lequel se voyãt tant maladif qu'il ne pouuoit supporter le faix de l'Empire, & sentant sa fin estre fort prochaine, assembla les Princes Allemans, & leur conseilla qu'ils fissent Empereur Henry fils d'Othon Duc de Saxe, par l'opinion duquel il auoit esté esleu, leur remonstrant qu'il estoit vn fort sage & vaillant Prince. Les Allemans le creurent, & firent cest Henry Empereur, qui tout incontinent chercha l'alliance du Roy Charles, & luy enuoya force Allemans pour soustenir son party contre Robert. Dequoy les Princes grandement irritez, incontinent eurent opinion que le Simple deliberoit de soubs-mettre sa personne & son Royaume à l'Empereur, afin qu'il ne le guerroyast point, ains qu'il le secourust s'il en auoit besoin. Parquoy presque toute la Noblesse aymant mieux auoir vn nouueau Roy habile homme, qu'vn hereditaire sot & idiot, commença de fauoriser son competiteur Robert, de sorte qu'à la barbe du Simple, ledit Robert du consentement de tous, en l'an 919. fut receu & couronné Roy par Herué Archeuesque de Rheims, lequel mourut trois iours apres, ce que plusieurs tindrent à miracle, & Seulfe fut esleu en sa place. Auparauant les François mesprisans Charles pour sa simplicité, soustenoient Robert, mais joignans à leurs mespris vne haine contre luy, à cause qu'il monstroit se fier plus aux estrangers qu'à ceux de sa nation, ils ne cesserent iamais qu'ils n'eussent fait eslire Robert pour leur Roy, tant a de force au cœur des hommes la haine & le mespris, que ces deux passions les font coniurer contre leur Prince.

Le dernier Empereur du sang du Grãd Charles.

Deux Empereurs.

B

Robert Roy.

C

Encore auoit ce miserable Prince Charles des hõmes à sa deuotion, telle & si grande est la force & le pouuoir de ce nom de Roy, qu'encore qu'il soit en vne personne stupide & indigne, si est-ce qu'on ne se peut tenir qu'on ne le craigne, reuere & ayme. Charles adoncques suscité par ceux de son party de defendre sa querelle contre Robert, assembla des forces, & Robert ne fut de son costé paresseux à en assembler aussi. Tous deux se rencontrerent pres de Soissons, là où ils se donnerent vne bataille pour le debat de la couronne. Les Flamans, Lorrains & Allemans tenoient le party de Charles, & Robert nouueau Roy auoit pour luy ceux des François qui estoient les plus indignez, que Charles vouloit soubs-mettre aux Allemans le pays qui leur auoit autrefois commandé. Ceux qui combattoient pour Charles s'encouragerent l'vn l'autre, cognoissans l'insuffisance de leur chef. Quant à leurs ennemis, ils estoient conduits par Robert aspre & vaillant, & qui preferoit ce nouueau nom de Roy à sa propre vie. Toutes les deux parties pensoient auoir iuste querelle, les vns pour soustenir celuy qui estoit Roy dés deuant sa naissance, & qui descendu de tant d'Empereurs restoit seul de la race de Charles le Grand. Les autres pour supporter le nouueau Roy, qu'ils estimoient pour sa vertu, & reueroient en souuenance de son frere Eudes & de son ayeul, qui estoit mort combattant pour les François. Aussi qu'on auoit fait entendre au peuple que Robert menoit ceste guerre pour la defence de la liberté (qui est, comme nous auons dit souuent, la chose du monde, le bruit de laquelle plus esleue les cœurs du peuple) & pour empescher que les François, tant estimez entre toutes les nations de la terre, ne tombassent en la subiection des Roys d'Allemagne, ou autres Empereurs. La France ne fut pas si heureuse que ce grand trouble fut esteint, ny que ce grand debat pour vn Royaume fut vuidé par bataille, en laquelle Robert se jettant des plus auant, & combattant vaillamment fut à la fin tué. Ce que voyant ses partisans, se retirerent auec peu de perte de leur costé, ayant fait grande occision de leurs ennemis, quoy qu'ils ne sceussent oncques tuer ny prendre le Roy Charles, lequel estoit si pusillanime, qu'au lieu de poursuiure sa victoire, voyant ses

Bataille entre Charles & Robert.

D

Force du nõ de liberté.

Robert tué.

Pusillanimité de Charles.

A ennemis n'auoir plus de Roy, il sembloit plustost auoir esté vaincu que vainqueur, tant que peu apres il enuoya ses Ambassadeurs vers ceux qui luy auoient tousiours esté contraires, & entr'autres vers Hebert Comte de Vermandois, qui lors estoit leur Chef, & qui estoit gendre de Robert, pour se soubsmettre à ce que ledit Hebert voudroit. Cela aduint l'an de salut 922. autres disent 916. Il enuoya aussi vers l'Empereur Henry, luy dire qu'il luy rendroit la Lorraine, moyennant que l'Empereur luy donnast secours. Ce que voyans les François qui tenoient son party, & craignans qu'il voulut fauoriser les Allemans contr'eux, le laisserent là & se mirent du costé de Hebert, lequel ils prierent de prier Charles de se transporter en son pays, pour auoir conseil sur les affaires du Royaume, & quand Charles y seroit qu'il le retint. Hebert qui ne demandoit pas mieux, faisant vn bon semblant d'amitié enuers le Simple, le pria soubs couleur de bonne foy, de venir vers luy à Peronne, pour aduiser par ensemble aux affaires de la France. Charles faisant tousiours le simple, & se fiant aux belles parolles du Comte Hebert, alla à Peronne accompagné de quelques grands seigneurs. B Quand le Comte vit le Roy en sa puissance, il le mit prisonnier auec tous les seigneurs qui l'auoient suiuy, lesquels il deliura, auec serment qu'il leur fit faire, que iamais pour ceste cause ne feroient guerre contre luy, & retint seulement le Roy, lequel il tint si estroittement prisonnier dedans vne grosse tour du chasteau de Peronne, qu'il quitta le droict du Royaume, & deuant tous les Princes declara qu'il le donnoit à Raoul son filleul, fils de Richard qui fut Roy de Bourgongne, apres Louys fils de Boson, qui eut les yeux creuez en Italie. Et fut le corps du Simple enterré en l'Eglise S. Furcy de Peronne. Ce qui aduint l'an de grace 924.

DCCCC.XXIV.

Charles abãdonné par les siens.

Charles mis prisonnier à Peronne.

Cession du Royaume par Charles.

Voyla la fin & la vie de ce miserable Prince Charles, à bon droict surnommé le Simple, auquel doiuent prendre exemple les Princes, & voir que ceux qui sont idiots, & qui se fient plus aux estrangers qu'aux leurs, & qui n'ont pas l'esprit de cognoistre ceux qui le trahissent tombent en l'inconuenient où il tomba. Il eut à femme Ogine fille du Roy Edvvard d'Angleterre, & d'elle auoit vn fils nommé Louys depuis Roy, & surnommé d'Outremer, lequel au trespas de son pere demeura ieune, & sans secours & appuy, pource que le susdit Raoul fondé sur la donation & declaration de C Charles, incontinent apres la mort d'iceluy se fit Roy de France. Lors voyant Ogine veufue de Charles, qu'elle ne pouuoit resister à l'vsurpation de Raoul, s'en alla en Angleterre vers le Roy Aldestan son frere: emmenant auecques elle son fils Louys, & y fut enuiron treize ans, attendant la commodité de retourner en France, & de poursuiure le droit d'iceluy. Du temps du Simple, en peu d'espace de temps il y eut huict Papes & plusieurs schismes, & entr'autres vn si grand entre Formose & Serge Papes, que Formose fut contraint d'abandonner Rome, & s'en venir en France: puis trouuant façon de retourner à Rome, reprint la Papauté, & bien tost apres mourut, dont ledit Serge se remit au siege Papal. Aussi du temps de Charles le Simple fut tenu en la ville de Vienne en Dauphiné vn Concile, auquel presiderent deux Legats du siege Romain, Paschal, & Iean, & fut lors accordé que les Prestres pourroient espouser femme, pourueu qu'elle fut pucelle, & non veufue, pour euiter Bigamie. Pareillement lors debat suruint pour le corps de S. Denys Areopagite.

Exemple des Princes idiots

Louys d'Outremer fils de Charles.

Schisme en l'Eglise.

Concile à Vienne.

Les Allemans maintiennent qu'il fut transporté par l'Empereur Arnoul, ou Arnul- D fe, en la ville de Reinsbourg, & est là monstree vne Bulle du Pape Leon dixiesme, approuuant ceste translation, mais la France tient au contraire qu'il est en l'Abbaye S. Denys en France: ce qui est plus croyable. De son regne finit la race de Charles le Grand en l'Empire, comme nous auons dit. En quoy on peut voir vn merueilleux changement, qui est aux choses les plus grandes du monde, & de Germanie l'Empire fut transporté de la lignee dudit Charles en vne autre, mais le Royaume de France demeura encore quelques annees en la maison d'iceluy, veu qu'il y auoit des enfans de reste en la race du Simple. Doncques apres la mort de Charles le Simple, Raoul premier du nom Roy de Bourgongne, fut Roy de France. Ce qui aduint l'an 924.

Mutations d'Estats.

DCCCC.XXVII.

A

RAOVL ROY
TRENTE-VNIESME.

Sommaire.

I. Raoul va en Italie. Berenger vaincu. Hugues Comte d'Arles. Accord entre luy & Raoul. | *II. Raoul proclamé Roy de France. Presens qu'il fait à l'Empereur Henry. Sa mort.*

I.



RAOVL qui fut Roy de France par la cession que luy en fit Charles le Simple, estoit fils de Richard & d'Adelheide, auquel son pere fils de Theodoric Comte d'Authun, qui auoit longuemẽt debattu auec Boson le droict & titre du Royaume de Bourgongne, fit porter le nom de Roy de Bourgongne en l'an de salut 891. & porta ce titre seulement quatre ans sans estre couronné, & l'an 895. il fut couronné Roy de Bourgongne en grande solennité, ayant seulement vsurpé le titre de Roy auparauant, l'an 924. qui fut le neufiesme an apres le trespas du Roy Louys fils de Boson. Raoul entreprint vn voyage en Italie. Surquoy il faut sçauoir que les Italiens impatiens de la tyrannie de Beranger, enuoyerent par deuers Raoul, luy faisans entendre que le Royaume d'Italie estoit le vray patrimoine des Roys de Bourgongne, & qu'il leur appartenoit iustement, comme estans successeurs du Roy Boson, qui auoit eu en mariage l'heritiere vnique de l'Empereur Louys second du nom. Ainsi luy pallierent-ils ce droict, pour luy dresser vne querelle en Italie contre Beranger qui les mangeoit. Louys qui auoit vaincu les Normans Danois l'an de salut 891. estoit si enflé de gloire, & tant conuoiteux de grandeur & d'Empire, qu'auec son armee il passa en Italie, combattit Beranger ou Beranguier, & le desfit en champ de bataille, & tint le Royaume d'Italie trois ans. Et l'annee apres ceste desfaicte, les Italiens qui craignoient que Beranger ne renouuellast ses forces, firent vne entreprise contre luy, & ne cesserent qu'ils ne l'eussent mis à mort. Les Estats d'Italie qui n'endurent pas volontiers vn Prince estranger prosperer, & deuenir trop fort chez eux, pour l'amour qu'ils portent à leur liberté, & la crainte qu'ils ont de la tyrannie, ayant desia suspectes les forces du Roy Raoul, luy susciterẽt vn ennemy de sa nation, qu'ils sçauoient luy estre grandement aduersaire, pour raison de la contention qui estoit entr'eux deux, pour le Royaume de Bourgongne. Ce fut Hugues Comte d'Arles, lequel se disant Roy de Bourgongne, alleguoit qu'il estoit possesseur de ladicte ville d'Arles capitale du Royaume, & ordinaire demeure & siege des Roys. Sur ceste querelle, Raoul & Hugues eurent guerre l'vn contre l'autre. Aussi les Italiens firent en sorte qu'ils animerent plusieurs Princes estrangers à se deffaire & à ruiner l'vn l'autre, & tousiours aux despens de l'Italie. En ceste maniere Hugues Comte d'Arles entra en Italie, auec grande esperance de se faire Roy & Empereur. Raoul considerant cela, & ayant assez experimenté la legereté & inconstance des subiects de l'Italie, aussi voyant qu'il n'estoit pas au gré des Estats, aduisa sagement d'aller au deuant de la practique de ses ennemis, & enuoya ses Ambassadeurs vers Hugues d'Arles, luy faisant offre de luy ceder tout ce qu'il pretendoit en Italie, moyennant que Hugues luy cedast la querelle du Royaume de Bourgongne. A quoy Hugues s'accorda tres-volontiers, se voyant auoir telle faueur de toute l'Italie, qu'il ne doutoit point qu'il ne deuint Empereur à bon marché, puis que Raoul & luy estoient d'accord. Par ce moyen demeura Hugues paisible en Italie pour vn temps, & Raoul s'en reuint en Bourgongne, iouyssant aussi du Comté d'Arles à luy donné en contre-eschange de son droict d'Italie.

Raoul va en Italie. — B — Beranger vaincu. — C — Ialousie des Italiens. — Hugues Comte d'Arles en Italie. — D — Accord entre Raoul & Hugues.

Cependant que ces affaires se passoient en Italie, la faction de Robert faisoit en

A France les menees cy-dessus deduittes, & ja Raoul auoit acquis telle & si grande reputation entre les hommes, qu'estant paisible Roy de Bourgongne, Hebert Comte de Vermandois, beau-frere de Robert, se voulant venger de la mort de sondit beau-frere sur Charles le Simple, le contraignit (comme nous auons dit) de resigner son Royaume de France audit Raoul. A quoy consentirent plusieurs grands Seigneurs de France, tant pour les raisons cy-dessus deduites, que pource qu'ils ne voyoient pour lors autre Prince assez puissant, pour faire teste aux Normans qui se respandoient par les Gaules. DCCCC.XXVII. La faction de Robert.

Ainsi fut Raoul proclamé & couronné Roy de France, & d'autre part les partisans du Roy Charles le Simple ja mort, & de son fils Louys fuitif en Angleterre, voyans le Royaume volé d'entre les mains du legitime Roy, implorerent l'aide de l'Empereur Henry. Lequel se mettant en armes au secours des François contre Raoul, fut en fin par iceluy appaisé, moyennant ce que Raoul luy fit vn present d'vne lance precieuse, & de merueilleux ouurage, en laquelle estoient enchassez (selon que disent Luitprād, B Sigisbert & Othon) les cloux desquels auoit esté cloüé nostre Seigneur Iesus-Christ en l'arbre de la Croix, & disoit-on qu'elle auoit esté à Constantin le Grand & depuis portee en Italie, & qu'en fin vn Comte nommé Sanson l'ayant retiree, en auoit fait present au Roy Raoul, du temps qu'il regnoit en Italie. Aucuns disent que c'estoit vne croix & non pas vne lance, mais tant y a que l'Empereur Henry l'ayant euë de Raoul, il en fit le principal signe de l'Empire, qui fut l'an de salut 929. Raoul doncques apres auoir regné deux ans, autres disent douze, en France, mourut en la ville d'Auxerre, & fut son corps porté & enterré en l'Eglise saincte Colombe, hors les murs de la ville de Sens. Durāt son regne de France il fit bastir l'Abbaye de S. Lomer de Blois, & mourant laissa de sa femme Berthe fille de Bouchard Duc de Sueue, vne fille nommee Adelehide ou Adelinde, qui en premieres nopces fut mariee à Lothaire fils de Hugues d'Arles, & en secondes à Othon le Grand, Empereur d'Allemagne, & mere d'Othon second. Mais tous ceux qui se dirent Roys de France, entre les troubles qui aduindrent depuis la mort de Louys le Begue iusques à celle du Simple, ne sont point C estimez Roys, à cause que ledit le Simple estoit le seul heritier legitime de la courōne. II. Raoul proclamé Roy de France. Present de Raoul à l'Empereur Hēry. Mort de Raoul. Illegitimes Roys de France.

LOVYS IV. D'OVTREMER
ROY TRENTE-DEVXIESME.

Sommaire.

I. Louys d'Outremer appellé d'Angleterre pour regner. Guerre en Lorraine. Alliance entre Louys, & l'Empereur Othon. Hugues le Grand, & ses tiltres.

II. Massacre du Duc de Normandie. Aigrold Roy de Dannemarch. Louys va à Rouen, & retient Richard ieune Duc Normand prisonnier. Lequel est deliuré bien tost apres.



D NOVS auons dit comme Ogine femme de Charles le Simple, & leur fils Louys s'en estoient fuis en Angleterre vers le Roy Adelstan son frere, apres la prison & mort dudit Charles, mais apres le decez du Roy Raoul, les François rappellerent ledit Louys l'an de salut 929. I.

Adelstan Roy d'Angleterre pria Guillaume longue Espee, Duc de Normandie, fils du Duc Rhou Normand, de vouloir ayder ledit Louys son neueu à se faire restituer en son Royaume. Nos Chroniques de France disent, que Hues le Grand fils de Robert, aida fort audit Louys à le faire reuenir d'Angleterre, & à le faire couronner, mais cela n'est pas croyable, d'autant que Hues eut plustost mis peine d'auoir pour soy le Royaume, s'il eut peu, veu le droit qu'il y pretendoit. Lors mourut le Roy Adelstan d'Angleterre, laissant pour successeur vn fils nommé Emond, ou Aimon, qui eut vne fille nommee Edith, qui fut mariee à l'Empereur Othon. Aussi mourut l'Empereur Henry, laissant pour successeur en l'Empire Othon susnommé son fils, & au Duché de Lorraine son

dccccxxix.
Origine du nõ de Louys d'Outremer.

gendre nommé Gisbert. Ce Roy Louys fut surnõmé d'Outremer, pource qu'il auoit A passé la mer incontinent apres le decez de son pere, & qu'estant Raoul son competiteur mort, il l'auoit repassee, & estoit retourné en son Royaume, lequel fut cinq ans exempt de guerres estrangeres & ciuiles, tant que les François delibererent de recouurer la Lorraine. Ce qu'ils pensoient bien facile & aisé, à cause que Gisbert qui en estoit Duc troubloit tout en Allemagne, & quittant l'alliance de l'Empereur Othon, vouloit mettre son frere Henry en son lieu, disant que l'Empire luy appartenoit, pource qu'il auoit esté engendré depuis que son pere auoit esté Empereur, & Othon long temps deuant. Plusieurs Princes & grands seigneurs tenoient son party, & entr'autres Evverard Comte Palatin: dont on n'attendoit qu'vne forte & dangereuse guerre. Et cependant le Roy Louys marcha en Lorraine contre Othon, effrayant merueilleusement tout le pays, & de là passa iusques à Brezac en Auxois. Henry faisant guerre contre son frere fut bien fort blessé en vne rencontre, & retenu prisonnier, tellement qu'il fut contraint luy obeir en tout ce qu'il luy pleut. Gisbert voulant empescher Othon de passer le Rhin, se noya dedans, & peu apres Evverard fut tué. Parquoy leur B ligue se rompit du tout. Le Roy Louys fit alliance auec Othon, & print sa sœur nommee Heberge en mariage, laquelle auoit premierement espousé le Duc Gisbert. Le Duché de Lorraine fut lors donné à vn Comte nommé Othon, mais parce qu'il mourut bien tost, Conrad gendre de l'Empereur en fut seigneur, & apres la mort de ce Conrad, Othon le donna à son frere Brunon Archeuesque de Cologne, qui se fit appeller Archiduc de Lorraine. L'autre sœur d'Othon nommee Auoye fut mariee à Hues le Grand pere de Hues Capet, & fils de Robert qui auoit debattu le Royaume contre Charles le Simple, & estoit ce Hues Maire du Palais, chef de la Caualerie de France, & Comte de Paris. Quelques historiographes l'ont nommé Duc des François, mesmes en l'Abbaye S. Denys en France, se trouue vn titre de Richard Duc de Normandie, qui appelle Hues le Grand Maire du Palais son seigneur, Duc & Prince de France. Et en l'Eglise d'Orleans y a titre du Roy Lothaire, qui intitule ledit Hues le Grand son tuteur & grand defenseur de son Royaume, & à S. Martin de Tours y a titre, auquel Hues le Grand pere de Hues Capet mettoit en ses titres, Par la grace de Dieu. Par ces exemples on peut voir que ledit Hues auoit vn grand & honnorable C estat en ce Royaume, & pource qu'il estoit alié de l'Empereur, il commença à prendre cœur, & monstrer semblant de ne croire que le droit que ceux de sa maison pretendoient en la couronne de France, fut mort auec le Prince Robert son pere qui auoit esté occis pres de Soissons.

Guerre en Lorraine.

Alliance entre Louys & l'Empereur Othon.

Hues le Grãd pere de Capet

Titres de Hues le Grãd

II. Arnoul Comte de Flandres soustenoit auec grande fidelité & affection le party du Roy Louys, & pour vanger son oncle Roul Comte de Cambresi qu'auoient tué ceux de la ligue de Hues dont les Normans estoient principaux, il attira (feignant de vouloir parlementer de quelques affaires) Guillaume Duc de Normandie fils de Rhou iusques à vne isle de la riuiere de Somme pres Piquigny, en laquelle il le fit massacrer. Toutesfois la Chronique de Normandie raconte l'occasion de ce meurtre d'vne autre façon, & dit: Qu'Arnoul Comte de Flãdres aduerty que Guillaume de Normandie auoit sur luy reprins le chasteau de Monstreuilh, qu'il auoit prins sur Helloyn Comte dudit lieu, & voyant qu'il n'estoit assez puissant pour resister aux forces dudit Duc, & qu'autrement ne se pourroit vanger de luy que par trahison, co- D gnoissant que plusieurs seigneurs de France enuieux de la prosperité & grace dudit Duc Guillaume, ne seroient pas marris de sa mort, enuoya vers luy vne ambassade, par laquelle il s'excusoit d'auoir couru sus audit Helloyn, ignorant l'amitié & alliance que le Duc & Helloyn auoient ensemble, suppliant estre excusé, & joint à leur amitié, en remettant à l'arbitrage dudit Guillaume le different qui estoit entre luy & Helloyn. Et pour appoincter le different d'entr'eux, fut accordé le lieu en vne petite isle pres Piquigny sur la riuiere de Somme, là où ils se rencontrerent & parlerent le Duc Normand, & le Comte Flamand longuement ensemble, puis se separerent bons amis, apres s'estre entrebaisez & promis foy & loyauté. Cela fait le Duc Guillaume entra seul en vn basteau pour s'en retourner, & ses gens en vn autre, mais comme ils estoient enuiron à moitié chemin, vn Cheualier Normand nommé Basse le Court, dit au Duc, que le Comte Arnoul le prioit de retourner encores vers luy, & que ledit Arnoul fut retourné vers le Duc, n'eust esté qu'il estoit si gouteux,

Massacre du Duc de Normandie.

Excuse du Comte de Flandre.

Tromperie dudit Comte.

A qu'il ne se pouuoit remouuoir. Le Duc à la bonne foy retourna en l'isle, là où ils auoient parlementé, mais il n'y fut si-tost arriué, que Banse le Court haussa vn auiron qu'il tenoit, duquel il donna si grand coup sur la teste au Duc qu'il l'abbatit à terre. Et à l'instant, les autres complices donnerent au Duc tant de coups d'espee & de dagues, qu'ils le mirent à mort. L'Annaliste de Flandres colore ce meurtre auecques vn plus iuste pretexte, disant que Guillaume Duc de Normandie auoit secouru le Comte de Vermandois, par lequel son oncle fut mis à mort, pour laquelle venger il dressa vne armee, & passant en Normandie apres quelques escarmouches, on vint au pourparlé de la paix, où ne pouuans rien conclure, ainsi que le Duc Guillaume s'en retournoit, il fut assailly des Flamans & taillé en pieces, & fit le coup de sa propre main Baudouin fils de Raoul Comte de Cambresi, se vengeant de la mort de son pere occis par les Normans en Vermandois. Les Chroniques d'Angleterre disent que ce fut Louys mesme Roy de France qui fit massacrer ce Duc Normand, pour se saisir du Duché de Normandie, mais cela est faux. Quoy qu'il en soit & par qui & comment que ce fust, ledit Duc fut tué. Il y auoit lors en Normandie tant de vaillans B hommes, tant d'armes, de cheuaux, de nauires & de richesses, & tant de peuple y arriuoit tous les iours, qu'elle estoit en plus grande reputation que iamais. Ce qui aduint l'an 937. ou 47.

DCCCC.XLVII.

Autre raison de la mort du Duc Normād.

Grandeur de la Normādie.

Aigrold Roy de Dannemarch chassé par son fils Louys de son pays, s'y retira en ce temps amenant auecques luy soixante nauires, & la plus grande part de la noblesse Danoise, qui mieux aymoit viure en exil, que d'obeyr à vn fils tant desobeissant à son pere. Les Danois eurent le pays de Constantin pour s'habituer. Les Normans commencerent lors à se deffier du Roy de France. Guillaume laissa son fils Richard 5. du nom encore en bas aage. Adonc fut donné le gouuernement de la personne du ieune Duc & du pays, à trois sages & loyaux Cheualiers, qui sagement instruisirent le ieune Duc en toutes vertus dignes d'vn Prince, & gouuernoient son Estat auecques toute iustice & equité. Louys d'Outremer aduerty du meurtre, commis en la personne du Duc Guillaume, alla incontinent à Rouen, là où il fut tres-honnorablement receu du ieune Duc & de ses gouuerneurs, & le peuple cuidant qu'il fut là venu pour C le bien de leur Duc, receut vne grande ioye de sa venuë. Le Duc accompagné de ses gouuerneurs alloiēt souuent visiter le Roy, quand vn iour entr'autres propos le Roy dist aux gouuerneurs du Duc, qu'il auoit grand desplaisir & regret de la mort du feu Duc Guillaume, & de la façon d'icelle, & promit audit ieune Duc de faire tout ce qu'il pourroit, pour luy en faire auoir la iustice & la raison. Ces propos estoient entremeslez de plusieurs honnestes discours, de remonstrances, & de demonstrations de grande amitié & affection. Il fit si longuement filer ses discours, que la nuit les surprint sur iceux. Et comme le ieune Duc vouloit prendre congé du Roy, le Roy le pria de demeurer ceste nuit là auecques luy, si bien que le Roy ne vouloit permettre que Richard s'en allast, ains le retint, & les trois iours apres ensuiuans donna ordre qu'aucun ne parlast à luy, sinon en la presence des François. Quand le Cheualier Osmond l'vn des gouuerneurs du ieune Prince, & qui estoit demeuré auecques luy, vit la façon de faire du Roy; il pensa bien qu'il ne faisoit cela pour aucun bien, ains qu'il brassoit quelque chose contre son petit maistre. Et pour ce fit sçauoir à Bernard le D Danois, aussi l'vn des gouuerneurs du Duc, & qui estoit demeuré en la ville, comment les choses alloient. Incontinent il courut vn bruit par la ville que le Duc estoit detenu prisonnier par le Roy. Cela estant publié, le peuple entra en furie soudaine, & tout quant & quant s'arma de ce que la fureur & la colere luy peut administrer. Il n'y auoit pas iusques aux femmes & petits enfans que tous n accourussent au logis du Roy, crians auec grand bruit, qu'on leur rendit leur Duc, ou autremēt ils romproient les portes du logis. Le Roy bien estonné de ce soudain amas de peuple deuant son hostel, demanda à Osmond s'il estoit en danger de sa personne. A quoy Osmond respondit qu'ouy, s'il ne rendoit le Duc entre les mains de ceux de la ville. Lors le Roy rendit le Duc entre les mains d'Osmōd, s'excusant qu'il ne l'auoit retenu pour aucun mal luy faire, ains pour l'instruire & dresser à bonnes mœurs & honnestes disciplines. Osmond dit au Roy, que pour son asseurance il seroit bon que luy mesmes se presentast au peuple. Adoncques le Roy prenant le Duc Richard par la main, le mena à la porte de son logis, disant au peuple qu'il ne l'auoit tenu auecques luy, que pour son

Aigrold Roy de Dannemarch.

Gouuernement du ieune Duc Normand.

Louys va à Rouen.

Veut tenir prisonnier Richard.

Le Duc retenu prisonnier par le Roy.

Excuse de Louys.

DCCCC.XLVII. bien, & pour se purger de la mauuaise opinion que le peuple auoit de ce qu'il auoit retenu ledit Richard, mit en auant plusieurs belles excuses. Bernard le Danois print le Duc Richard, & le menant en son logis appaisa la sedition du peuple. Le lendemain matin les Barons de Normandie, & les plus notables Bourgeois de la ville de Rouen, menerent leur Duc vers le Roy, le suppliant de le receuoir à homme, & luy bailler maiulence de ses terres & Seigneuries. Ce qu'il fit, & lors le Duc fit hommage au Roy de son Duché, & le Roy promit solennellement qu'il vangeroit la mort du Duc Guillaume, & puniroit Arnoul qui auoit commis le meurtre, promettant ayder & defendre le ieune Duc, & maintenir son droit & honneur contre tous. Autant en fit-il iurer à plusieurs Barons & Prelats là presens, puis voulant partir de Rouen fit assembler lesdits Prelats & Barons, & leur fit vne belle harangue pleine d'excuses, de ce qu'il auoit fait quelques iours deuant, & du regret qu'il auoit de la mort du Duc Guillaume, apres il les asseura qu'il vouloit aller poursuiure le Comte Arnoul de Flandres, comme meurtrier, & ceux qui auoient commis ledit meurtre, & que pour ce faire il iroit mettre le siege deuant la ville d'Arras, il les pria de le secourir en ceste bonne & sainte entreprise, & pource que leur jeune Duc n'estoit pas en aage de pouuoir porter armes, il les conseilloit d'enuoyer ledit Duc à Laon auec Lothaire son fils, qui estoit du mesme aage que le Duc, lequel il promettoit faire nourrir & instruire en toutes vertus, les asseurant qu'il auroit autant de soin du petit Duc, que s'il estoit son propre fils. A ces honnestes offres & remonstrances s'accorderent tous les assistans, & permirent que leur Duc allast à Laon, & pour son Gouuerneur luy donnerent cest Osmond, duquel nous auons cy-dessus parlé. Ce qui aduint audit an 647.

Le Duc deliuré.

Promesse de Louys au Duc

Belles promesses de Louys.

FIN DV CINQVIESME LIVRE.





LE SIXIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE LOVYS IV. D'OVTREMER ROY TRENTE-DEVXIESME.

Sommaire.

I. Finesse d'Arnoul Comte de Flandres. Le Roy Louys rompt la promesse qu'il auoit faicte à Richard Comte de Normandie. Le fait mettre en prison, dont il eschappe.

II. Menees contre Richard. Serment & perfidie de Hugues le Grand. Armee en Normandie. Remonstrance au Roy. Hugues animé contre Louys.

III. Le Roy de Dannemarc en Normandie. Louys sommé de rendre la Normandie. Parlement des deux Roys. Combat des François & Danois. Louys prisonnier. Deliuré. Rend la Normandie au Duc sans hommage.

IV. Enfans de Hugues. L'Empereur & Louys deuant Rouen, où ils sont defaits. Guerre & apointement entre Louys & Hugues. Hebert pendu pres Laon. Mort du Roy Louys.

A 

OVYS d'Outremer Roy de France estant eschappé d'vn grand danger, que sa perfidie (qui n'apporte iamais que mal) luy cuida apporter en la ville de Rouen, emmena le Duc Richard de Normandie en la ville de Laon, pour le faire (ainsi qu'il disoit) instruire & nourrir aueceques son fils Lothaire. Mais c'estoit pour s'emparer apres plus facilement de son estat. Or Arnoul Comte de Flandres homme cault & malicieux, estant cependant aduerty que le Roy auoit deliberé de mettre le siege deuant la ville d Arras, & cognoissant le naturel du Roy, qui estoit homme perfide, de peu d'amitié, & au demeurant auare & corrompu, s'aduisa de preuenir ce siege, & de diuertir par vne finesse & par vne corruption l'orage de la guerre que Louys luy apprestoit. Il enuoya deux Ambassadeurs vers luy, pour luy presenter de sa part vn beau vase d'or poisant vingt marcs, aueceques charge de luy dire que ledit Comte mettoit en ses mains toutes ses terres & Seigneuries, & sa personne en la protection de sa maiesté, & que comme son homme il se soubs-mettoit comparoir deuant icelle, pour se purger & defendre de la mort du Duc Guillaume de Normandie qui luy estoit imputee. Quand ces Ambassadeurs firent leur harangue au Roy, là estoient comme par vn jeu joué, presens aucuns de son Conseil secret, les vns alliez & les autres grãds amis du Comte, & par luy corrõpus, lesquels en le fauorisans & le deschargeans de ce dont on l'accusoit, dirent au Roy, que ses offres estoient raisonnables, & qu'il ne les deuoit

(Margin, beside "d'vn grand danger": I. Le mal de la perfidie.)

(Margin, beside "Comte de Flandres": Mauuais naturel de Prince.)

(Margin, B, beside "stoit. Il enuoya": Finesse du Comte de Flandres.)

pecce. xxix. Langage des corrompus.

refuser. De façon que par leurs honnestes remonstrances fut appaisee la colere du Roy A contre le Comte, & prenant fort bien ses presens, rendit inutile la promesse qu'il auoit tant solennellement faicte au jeune Duc Richard de venger la mort du Duc Guillaume. Et pour mieux entretenir le Roy en ceste perfidie, l'vn des Conseillers, qui auoit eu les mains gressees des presens du Côte, remonstra au Roy que le pays de Normandie & de Bretagne auoient esté ses predecesseurs Roys. Que Rhou Danois Normãd, homme banny de son pays, sans aucun droit & raison estoit auecques main armee de Barbares, venu enuahir le Royaume de France au temps de ce miserable estat, auquel elle estoit reduite soubs le regne de Charles le Simple son pere. Qu'il auoit exercé tãt de cruautez & inhumanitez en la France; & y auoit mis vn si grand pied, que ledit Charles le Simple son pere auoit esté contraint de luy bailler ledit pays de Normandie. En outre luy remonstroient, qu'il tenoit en ses mains l'heritier, auquel ledit pays deuoit appartenir, s'il auoit esté bien acquis. Mais puis qu'il ne l'estoit pas, nul que ledit heritier ne le pouuoit empescher. Pour ce le conseillerent de faire mourir ledict Duc, ou bien le mettre en telle prison, qu'il n'en peut iamais partir. Qu'en apres il affligeast & foullast les Normans de tant d'impositions, qu'ils fussent en fin contraints B de s'en retourner en leur pays Septentrional, d'où ils estoient venus. Qu'il deuoit en ce faisant oublier le courroux qu'il auoit conceu contre le Comte Arnoul, veu qu'il se mettoit à telle raison qu'il s'en deuoit contenter. Voyla le conseil que donnerent ces Conseillers corrompus par Arnoul, conseil impie & meschant. A ceste remõstrance le Roy commença à penser profondemẽt, & comme il se pourmenoit sans faire aucune responce, estant agité de deux passions, tantost de la cruauté, tantost du remords, vn autre Conseiller aussi meschant que le premier, luy remonstra qu'il se deuoit ressouuenir, comme lors qu'il estoit dedans la ville de Rouen, le peuple d'icelle esmeu à sedition, le vint assaillir en son logis, auec grãd danger de sa personne, pour auoir leur Duc Richard, que ledit Roy tenoit en sa compagnie. Luy dit que Richard estoit vn mauuais garçon, & si vindicatif, que s'il eschappoit vne fois de ses mains, il se ressouuiendroit de ce que ledit Roy luy auoit fait à Rouen, & s'en vengeroit sur luy & ses enfans, & qu'il tenoit contre droit & raison vn pays appartenant à la couronne de France, par force osté au Roy le Simple son pere. Le Roy pressé de ces deux Conseillers cruels, & plus que deuant agité çà & là de diuerses passions, tantost de faire ce C qu'ils luy conseilloient, tantost de ne le faire point, leur respondit qu'il penseroit à ce qu'ils luy auoient dit, & que cependant il se saisiroit de Richard.

Roy corrompu & perfide.

Remonstrance contre les Normans.

Meschant conseil.

Agitation du Roy sur ce Conseil.

Roy irrité par Conseil.

Autre mauuais Conseil.

Sur l'heure mesme tandis que ce conseil operoit en luy, il fit venir à luy le Duc, & Osmond son gouuerneur, & fit expresse defence que ledit Duc ne sortit point hors la ville pour chose qui aduint, & à ceste charge le donna audit Osmond, sur peine de la vie. De ce commandement Osmond fut grandement esbahy, & Richard qui estoit jeune, & qui ne sentoit pas son mal, n'en tint pas grand conte, ains alloit à la chasse cõme de coustume, & ne failloit iour qu'il n'allast au logis du Roy. Il aduint vn iour que le Roy estant allé à la chasse, Richard sans demander congé y alla aussi de son costé. Si tost que le Roy fut de retour, la Royne Geberge sa femme luy dit que Richard estoit sorty de la ville sans congé. Dequoy le Roy fut fort courroucé contre Richard, & en reprint aigrement luy & son gouuerneur, leur reprochant le danger auquel il s'estoit trouué en la ville de Rouẽ, en les menassant de le leur faire sentir. Le jeune Prince Richard excusa auec humbles & sages paroles, soy & son gouuerneur, mais nonobstant D cela, le Roy qui auoit tousiours dedans son cœur la souuenance de ce que les habitans de Rouen luy auoient fait, ordonna que Richard fut soigneusement gardé en vne chãbre par six archers. Cest emprisonnemẽt fut trouué fort mauuais d'vn chacun, & sembla qu'il deuoit apporter vn grand trouble, comme il fit, mais le Roy inconsideré ne consideroit pas ce qui en pourroit aduenir, & ne regardoit au derriere, ains seulement suiuoit sa fureur presente, de laquelle puis apres il se repentit à sa honte. Mais c'est le naturel des Princes inconsiderez de s'accoustumer à faire des promptes folies, & à ne se soucier pas de s'en repentir puis apres à leur honte & confusion. Cela fascha extremement le ieune Duc & son gouuerneur, mais apres s'estre resolus du mal, ils penserent par quels moyens ils en pourroient eschapper. Ce fut l'an 949.

Le Duc comme captif.

Roy irrité du depart du Duc.

Sagesse du jeune Prince.

Princes inconsiderez.

Cõme ils estoient en ces pẽsees, Yues sieur de Bellesme conseilla à Osmõd les moyẽs par lesquels il deliureroit le Duc Richard. C'est à sçauoir que Richard se macerast

A & extenuast de ieusnes & abstinences, tellement qu'il en tomba malade & si debile, qu'on attendit plustost de luy la mort que la vie, & ainsi fut fait, de maniere que les archers le voyant en si piteux estat, ne se donnoient plus garde de luy. Osmond auoit ses gēs & cheuaux tous prests en son logis, pour mettre à chef son entreprise en temps & lieu. Cependant les habitans de Normandie auertis du mauuais traittement que le Roy faisoit à leur Duc, estoient bien tristes, & faisoient souuent ieusnes, processions & prieres pour luy. Aduint vn iour que le Roy fit vn grand festin où il y eut plusieurs esbatemens, pour lesquels voir les archers, qui auoient la garde de Richard, s'en allerēt apres souper à la sale du Roy, car ils pensoiēt que Richard fust tant agraué de maladie, qu'il ne se peut remouuoir. Lors Osmond vint en sa chambre, & le trouuant mal gardé l'affubla d'vn manteau, le mena en la ville, & le chargea & couurit d'vn grand fardeau d'herbes: puis le troussa de trauers sur vn cheual: & ainsi le mit hors la ville, où il le desuelopa, & monta sur son cheual. Et prenant congé de ses gens, leur dit qu'ils se sauuassent comme ils pourroient. Richard & Osmond sans s'arrester picquerent iusques au chasteau de Coucy, le seigneur duquel estoit oncle de Richard de par sa mere, qui B pour lors estoit à Senlis auec le Comte Hebert. Estans arriuez là, ils aduiserent à ce qu'ils deuoient faire. Le Roy aduerty de leur depart entra en tel despit & fureur, qu'il fit pendre les archers qui auoient Richard en garde. Le lendemain Osmond alla à Senlis, où il trouua Hebert Comte de Senlis, & le Seigneur de Coucy, & les auertit de ce qui s'estoit passé. Dequoy ledit Comte receuant vne incroyable joye, alla trouuer Richard son neueu à Coucy, & l'emmena à Senlis, là où le laissant en bonne & seure garde, il s'en alla à Paris vers Hues le Grand Comte de Paris, auquel il remonstra le grand outrage que le Roy Louys auoit fait & pretendu faire au Duc Richard son neueu, le priant de luy ayder, & le receuoir en son alliance. Finablement il le persuada tant que Hues luy promit ayde, pour le moins, si son honneur en ce regard estoit foulé, qu'il ne luy seroit point contraire.

DCCC. L.

Finesse du Duc.

Normans tristes de leur Duc empisonné.

Fuitte du Duc.

Archers pendus.

Menees cōtre le Roy.

Or quand Arnoul Comte de Flandres eut entendu que Richard estoit eschappé de prison, il en fut fort fasché, preuoyant que ceste fuitte luy apporteroit vn grand danger. Il s'en vint trouuer le Roy, & luy remonstra que Richard ne pourroit resister à C ses forces, sinon par l'ayde de Hues le Grand, & pour ce, luy conseilloit de mander à Hues, qu'il se gardast bien d'ayder à Richard, luy faisant offre de luy donner en proprieté la portion de Normandie, qui s'estend depuis la riuiere de Seine, iusques en Bretagne & au mont Saint Michel. Ce conseil sembla bon au Roy, & pour ce, manda à Hues le Grand qu'il eut à venir vers luy pour consulter sur cest affaire. Hues estant venu, le Roy luy promit ladite portion de Normandie, moyennant qu'il le voulut ayder à conquerir le reste, comme Rouen, le pays de Caux, le Vexin & les enuirons, se contentant de ceste portion. A ceste offre Hues le Grand esmeu de conuoitise, presta l'oreille, & tournant sa robbe contre Richard, promit au Roy de l'ayder à spolier ledit Richard, & prindrent temps prefix d'entrer à main forte dedans le pays de Normandie. C'est à sçauoir Louys, de la partie du Vexin & de Caux, & Hues le Grand, de la partie du Bessin & du Costentin. Quand Hebert Comte de Senlis eut entendu que Hues le Grand, oubliant & faulsant la promesse qu'il auoit faite à Richard, de le secourir contre le Roy, maintenant se tournant du costé du Roy, auoit D auec luy iuré la ruine de Richard, il s'en alla trouuer Hues à Paris, & luy demanda pour quelle occasion il auoit fait ceste nouuelle promesse au Roy, & rompu la sienne premiere faite à Richard. Mais Hues ne pouuant sur l'heure fournir de iuste & legitime raison & excuse, comme homme qui sentoit sa conscience chargee d'vne grande perfidie, respondit seulement qu'il falloit que les choses passassent ainsi. Le Comte de Senlis luy repliqua qu'il cognoissoit le Roy homme perfide & desloyal, & s'asseuroit que dés qu'il auroit receu de Hues le secours qu'il en vouloit tirer pour ruiner Richard, il ne luy tiendroit aucune chose de ce qu'il luy auoit promis. A quoy Hues respondit que si le Roy luy manquoit de paroles, il se declareroit incontinent le plus grand ennemy qu'il eut iamais. Le Comte de Senlis fut bien aise de ceste responce de Hues, & le prenant au mot, luy fit promettre & iurer entre ses mains d'ainsi le faire. Ce serment receu, Hebert alla trouuer Richard à Senlis, là où entr'eux deux & Osmond, & Bernard le Danois fut conclud, que si le Roy & Hues le Grand faisoient guerre en Normandie, Bernard le Danois se joindroit au party du Roy, & luy rendroit la ville de Rouen, & tout le pays d'enuiron, sans le laisser destruire ou gaster.

II.

Menees contre Richard.

Perfidie de Hues.

Serment de Hues.

DCCCCLI. Et quand le Roy seroit appaisé, Bernard luy remonstreroit sagement: que Hues le grand s'estoit tousiours mis en deuoir de l'inquieter, & s'estoit maintesfois reuolté contre luy. Aussi luy remonstreroit que Roüen & le pays de Caux estoient peu de chose au regard du pays de Bessin, & Constantin qui estoit le pays le plus riche & fertile de Normandie. Et en toutes manieres s'efforceroit d'irriter le Roy contre Hues, & à ne luy tenir sa promesse. Cela deliberé entr'eux quatre, Bernard s'en retourna à Roüen, ne faisant aucun semblant que la guerre se deust esmouuoir. A

Armees en Normandie. Le terme venu que le Roy Loüys & Hues le Grand deuoient entrer en Normandie, ils mirent leurs armees en campagne. L'armee de Hues entra en Constantin, & celle du Roy au Vexin, pillant, saccageant, & destruisant tout ce qu'elle rencontroit. Si-tost que Bernard le sceut il alla vers le Roy auquel faisant bonne mine, il dit.

Remonstrance au Roy. „ Sire si vous voulez mettre en vostre obeyssance le pays de Normandie, il n'est besoin que par armes vous le gastiez & destruisiez (car il est vostre) & que vous empeschiez les labourages de la terre, en laquelle vous auez toute puissance de commãder, & où vous serez obey. Il fait bon changer de seigneur fol, jeune & parjure (tel qu'est le Duc Richard) pour en auoir vn sage, aagé, aduisé & puissant tel que vous estes. Le païs est venu de vos ancestres, il retournera à vous leur heritier, si vous voulez. Par ainsi ie vous supplie tres-hũblement ne destruisez vostre heritage sans cause, & venez vous en à Roüen, là où vous ordonnerez du pays de Normandie à vostre volonté. B

Ceste remonstrance fut tres-agreable au Roy, & adonc il s'en alla à Roüen faisant tres rigoureusement defendre à son armee, que nul d'icelle n'eust à piller, brusler, ny ruiner aucune chose au pays. Le Roy fut fort honorablement receu à Roüen par Bernard, & par le Clergé, mais le peuple qui ne sçauoit le jeu que Bernard vouloit joüer, s'esmerueilla fort de ce soudain changement, & au lieu que parauãt il l'auoit estimé sage & aduisé Cheualier, il disoit que le sens luy auoit failly au besoin. Mais Bernard qui

Sagesse de Bernard. sçauoit bien ce qu'il faisoit, ayant le Roy entre ses mains dedans la ville de Roüen, luy vint tenir vn semblable langage, que tous les Normãs auoient desiré vne paix ferme & stable, laquelle moyennant la volonté de Dieu, ils esperoient auoir par le moyen de sa Majesté. Que s'ils auoient perdu le Duc Guillaume, qui estoit vn bon seigneur, ils en „ auoient recouuert vn en luy, qui encore le surpassoit. Que si le fils de Guillaume ressembloit son pere, ils l'aymeroiẽt bien, mais qu'il estoit si jeune & mal aduisé, qu'ils ne le pouuoient aymer. Toute la Normandie (disoit-il au Roy) est maintedant en vostre C

La Normandie à Louys. puissance, aduisez comme vous la gouuernerez, & y serez le plus fort. I'ay entẽdu que vous auez donné à Hues le Grand le pays d'outre Seine, qui est la fleur des bonnes villes, forteresses & cheualeries, & le plus fertile territoire de tout le pays. En ce pays croissent les viures, dont la ville de Roüen & les pays d'enuirõ sont nourris & soustenus. En iceluy sont les villes d'Auranches, Constãces, Bayeux, Lisieux, Eureux, Caen, Falaise, & autres bonnes villes & chasteaux. En iceluy sont les gensdarmes & soldats, dõt le Duc Guillaume s'aydoit, & dont il acquit l'hõneur qu'on luy donne. Là sont riches marchans & laboureurs, dont les seigneurs & gentils-hommes du païs se peuuẽt ayder. Souuenez-vous, Sire (disoit-il) que Hues le Grand a voulu entreprẽdre contre

Langage contre Hues le Grand. vous & les vostres, & si vous vous en ressouuenez, pensez comment il vous obeyra. Il sera encore plus fier que deuant, car sa puissance augmentee de plus que de la moitié n'abbatra pas son orgueil & desobeissance, ains la fera d'autant plus croistre & enorgueillir. Bref, Sire, ce pays est sans vin, l'vn des plus plantureux pays du mõde: par ainsi ne permettez qu'il tõbe en autre main que la vostre, & ne souffrez qu'il soit ruiné, D

Conseil pour trõper Hues. puis que vous l'auez à vostre deuotion, sans coup frapper. Mandez à Hues le Grand qu'il cesse de le destruire, & retenez-le pour vous, sans luy en faire part, car si vous le permettez, vous vous en repentirez, mais il ne sera plus temps, & ne le retirerez pas de sa main quand vous voudrez. Le Roy Loüys entendit bien ces mots, & y pensa lõguement, remettant en sa memoire les rebellions, alliances & menees que Hues auoit maintesfois fait contre luy, & si eut grand esgard à la puissance & bonté du pays. Et respondit à Bernard qu'il auoit bien consideré toutes les raisons qu'il luy auoit dictes, & que suiuant son aduis il dõneroit ordre que Hues n'auroit point ledit pays. Incontinent le Roy manda à Hues qu'il n'eust à marcher plus auant en pays, & se deportast

Hues animé cõtre Louys. d'y faire la guerre, mesmes qu'il ne s'attendist point de l'auoir, & que par autre moyen il le satisferoit de son seruice. Hues le Grand ayant entendu ce mandement du Roy, entra

A entra en soudaine colere & fureur, & iura qu'il se tourneroit contre le Roy. C'estoit dcccc. lij. ce que Bernard le Danois desiroit le plus, & estoit la fin du conseil susdit tenu à Senlis. Adonc Hues s'en retournant tout courroucé à Paris, le Comte de Senlis l'y alla trouuer, & se mocquant doucement de luy, de ce que le Roy l'auoit trompé, le somma de tenir la promesse qu'il auoit faicte de secourir Richard contre le Roy, au cas que le Roy le trompast. Ce qu'il pouuoit & deuoit faire, puis que le Roy l'auoit trópé. Hues luy dit qu'il se souuenoit bien de cela, & qu'il desiroit tenir sa promesse, & se venger par mesme moyen du Roy, mais qu'il auoit tant perdu d'hommes, & tant despendu d'argent en ceste guerre, qu'il ne pouuoit assaillir le Roy, pource qu'il estoit trop puissant, & ledit Richard trop foible. Ce qui aduint l'an 951.

Desir de vengeance.

Apres longues disputes, ils s'accorderent ensemble qu'il falloit seulement aduiser le moyen par lequel il s'en pourroit venger. Hebert retournant à Senlis, & communiquant à son neueu Richard & à Osmond la bonne volonté en laquelle estoit Hues de se venger du Roy, ils resolurent d'enuoyer vers Aigrold Roy de Dãnemarch, le prier de venir en Normandie au secours d'icelle & de Richard, contre leurs ennemis. Ce B pendant le Roy estoit tousiours dedans la ville de Rouen, pensant estre seigneur de Normandie, & ja commençoit de confisquer les biens des seigneurs du pays, & les donner à des importuns mignons de sa Cour, & à vouloir que les femmes des bannis & confisquez espousassent des François, quand les habitans de Normandie commencerent à murmurer, & mesmement les femmes, qui disoient qu'elles aymoient mieux s'aller noyer à la mer, qu'abandonner leurs maris pour en prendre d'autres. Le Roy partant de Roüen cassa son armee, renuoyant chacũ en sa maison, & y laissa des Commissaires pour leuer les deniers du domaine du Duché, & pour fortifier la ville, lesquels firent de grandes exactions sur le peuple, & ruinerent plusieurs belles Eglises & monasteres, pour employer leur demolition à la fortification de ladicte ville.

Mauuais deportement de Louys.

Aigrold Roy de Dannemarch prié par les Ambassadeurs de Richard de venir à son secours au pays de Normandie, y vint auecques 22. gros vaisseaux. Sa venuë apporta vne grande joye aux Normans, & vne mauuaise nouuelle au Roy, qui pour luy resister auecques vne puissante armee retourna à Rouen, là où il trouua Bernard le Danois, auquel il commanda de l'accompagner en ceste guerre.
C

LII.

Voyla doncques le Roy à la campagne, & Aigrold aussi auec leurs armees bien pres l'vne de l'autre, quand Bernard fit secrettement entendre à Aigrold les forces de celle du Roy, & à le prier de le faire sommer à faire raison à Richard son cousin, des terres qu'iniustement il luy detenoit. Aigrold enuoya vers Louys vne Ambassade qui fit ceste sommation, mais au lieu de la restitution qu'il demandoit estre faicte à Richard, il fut conclud & arresté que les deux Roys parleroient ensemble en lieu certain pour traicter de cest affaire, & que cependant il y auroit trefue d'armes entre les deux armees. Louys mena auec luy le Comte Helloyn de Monstreuilh, qui (comme il a esté dit cy-dessus) estoit la cause efficiente de la mort du Duc Guillaume, pource que ledit Duc auoit esté tué pour la querelle dudit Comte, & bien que Bernard priast le Roy de ne le mener point auecques luy, à cause que si les Normans le recognoissoiẽt, ils pourroient esmouuoir vne querelle qui apporteroit quelque preiudice au pourparler desdits deux Roys, si est-ce que Louys mesprisant le cõseil de Bernard, le mena. Les deux D Roys estans ensemble, il aduint qu'vn Danois Normand, qui auoit suiuy le Duc Guillaume à la prise du chasteau de Monstreuilh recognoissant Helloyn, luy va dire qu'il estoit vn meschant homme, & tres-ingrat enuers la memoire du feu Duc, d'autant que bien que le Duc l'eut remis en son Comté, & eust pour sa querelle esté tué, neantmoins maintenant ledit Comte portoit les armes contre son fils Richard. Helloyn cognoissant qu'il estoit iustement accusé, & la honte luy occupant le sens & la parole, sans qu'il eut moyen de respondre, vn autre Cheualier Danois qui estoit present haussant vne hache, luy donna vn si grand coup sur la teste, qu'il le coucha mort par terre. Lambert frere de Helloyn, & quelques François qui estoient auecques luy, voyans Helloyn mort, mirent les mains aux armes contre les Danois, qui de leur costé se defendirent si bien, qu'ils demeurerent les maistres du conflit, & les François furent la plus-part tuez, & les autres noyez. Le Roy sortant de la tente où il estoit auec Aigrold, voyant ceste soudaine sedition, & la perte de ses gens, monta incontinent à cheual pour se sauuer, & prendre le chemin de quelque lieu qui

Le Roy de Dãnemarch en Normãdie.

Louys sommé de rendre Normandie.

Parlemẽt des deux Roys.

Combat entre François & Danois.

fut à sa deuotion, mais son cheual qui estoit fort en bouche, au lieu de le tirer loing de A
DCCCC. LIII. ceste meslee, le porta au milieu de la plus forte troupe des Normans, desquels il fut pris & deualisé, & baillé à quatre Cheualiers pour le garder, lesquels voyans la desconfiture des François qui auoient quitté bagues, hardes, cheuaux & harnois, pour aller au pillage auec les autres, laisserent le Roy tout seul. Quand il se vit seul, il ne laissa perdre ceste occasion, & passant au trauers de la presse sans estre aduisé, se retira plus viste que le pas vers la forest de Toucque, & sans tenir chemin ne sente tant que le cheual le pouuoit porter, vouloit se retirer à Rouen, mais vn Cheualier de Rouen qui le recognut, le poursuiuit de si pres qu'il le reprit, & le Roy le pria tres affectueusement qu'il le voulust sauuer, luy iurant & promettant que s'il receuoit de luy ceste courtoisie, il rendroit à iamais riches luy & sa posterité. Tant pria le Roy ledit Cheualier, qu'il luy promit de le sauuer, & l'emmena iusques pres de Rouen en vne petite isle de la riuiere de Seine. Quand le conflit commencé entre les Danois & François deuant la tente du Roy Aigrold fut finy, & que le Roy ne peut estre trouué, les Danois, Bretons & Normans, cuiderent forcener de rage, & enuoyerent tout le long de la riuiere de Seine, aduertir qu'il ne passast personne qui ne fut retenu. Le B
Roy Aigrold & Bernard le Danois auec leur armees en vindrent tout droit à Rouen, là où fut faicte grande enqueste pour trouuer le Roy. Bernard fit tant qu'il fut aduerty que le Roy s'estoit sauué dedans vne petite isle de la riuiere de Seine par le moyen d'vn Cheualier de Rouen qui l'y auoit caché. Lors Bernard fit prendre les biens, la femme & les enfans de ce Cheualier, iusques à les menasser de les faire mourir. Le Cheualier liura le Roy entre les mains de Bernard, & fut mené à Rouen & detenu prisonnier. La Royne Gerberge femme du Roy, aduertie de la captiuité de son mary, enuoya prier l'Empereur son frere de le vouloir secourir. A quoy l'Empereur respondit qu'il n'en feroit rien : qu'il ne vouloit soustenir ledit Louys son beau frere en vne cause iniuste, & en sa perfidie : qu'il tenoit vn trop grand tort au Duc Richard, en ce que sans tenir aucunes de ses promesses, il s'estoit efforcé de luy oster sa terre, & que pour ceste faute il auoit le iuste loyer & guerdon de sa perfidie. Hues le Grand & le Comte de Senlis aduertis de la prinse du Roy, en receurent vne incroyable joye, disans que les Normans auoient bien vengé la mort du Duc Guillaume, l'emprisonnement du Duc Richard, & le faux serment fait par le Roy à Hues le Grand, & que C
tout luy estoit bien employé. La Royne Gerberge se voyant esconduite de son frere, fut contrainte en ceste extreme necessité qui fait perdre tout respect, de recourir à la misericorde de ses ennemis, car elle alla supplier Hues le Grand de vouloir faire deliurer son mary. Ce que fit Hues, & fut le Roy deliuré pour vn temps, en dónant pour ostages Lothaire & Carloman ses fils, quelques Barons de France, & les Euesques de Beauuais & de Soissons. Ces choses aduindrent l'an neuf cens cinquante trois, autres disent 47. & fut cest accord fait à S. Cler sur Epte, entre Hues le Grand, stipulant pour le Roy de France d'vne part, & Bernard le Danois gouuerneur dudit Richard, lequel en ce bas aage sentoit fort bien l'incommodité de ses affaires, & y auoit vn merueilleux soing.

Le Roy prins puis eschappé. *Le Roy cherché par tout.* *Louys derechef prisonnier.* *La force de la necessité.*

Le Roy Louys estant deliuré s'en alla trouuer sa femme, qui le pressa fort de traitter quelque appoinctement, afin que ses enfans baillez en ostage luy fussent rendus. Le Roy luy respondit qu'il ne sçauoit aucun moyen pour les deliurer, & que pour D
chose qui luy deut aduenir il n'iroit plus vers les Normans, ny ne se mettroit plus en leur subiection. Mais la Royne l'importuna tant, qu'il enuoya prier Bernard & le Comte de Senlis de venir vers luy à seureté, pour essayer à faire quelque bon accord entre les François & les Normans. Bernard & Hebert se trouuerent à Gerbray pres Beauuais, au iour assigné, là ou fut accordé que le Roy rendroit au Duc Richard les Duchez de Normandie & de Bretagne, à tenir quittement sans retention de souueraineté & hommage, & par ce moyen furent deliurez les ostages, horsmis Carloman fils du Roy, qui mourut de maladie à Rouen. Alors vint Aigrold & Richard vers Louys, qui en la presence dudit Aigrold iura de ne demander iamais rien à Richard, ne luy porteroit aucun dommage, ains qu'en tous ses affaires l'ayderoit fidellement. Ce que Louys fit aussi iurer aux Seigneurs de France presens, & deslors le Duché de Normandie fut estendu iusques à la riuiere d'Epte, qui auparauant se bornoit à la riuiere d'Andelle.

Louys deliuré. *Normandie rédue au Duc sans hómage.* *Estendue de la Normádie.*

A Ce traitté ainsi accordé & iuré par les deux parties, le Duc Richard en la presence du Roy print la foy & hommage de ses Barons. Aigrold s'en retourna en son Royaume, & Richard en son Duché, auquel il se comporta fort sagement & iustement, donnant vne grande & bonne opinion de soy à ses subjets & voisins, de façon que Hues le Grand desirant auoir son alliance, le fit prier par Bernard son gouuerneur & le Comte de Senlis son oncle de vouloir promettre mariage à vne vne sienne fille nommee Agnes ou Eumacere, lors aagee de huit ans seulement. Ce qui aduint l'an 953. DCCCC. LIII.

Or auoit Hues le grand trois fils, l'vn nommé Hues, & depuis surnommé Capet, & Roy de France, & Othon qui fut depuis Duc de Bourgongne par le mariage de la fille de Gilbert Duc dudit Duché, & Henry qui fut aussi Duc dudit Duché apres la mort de son frere & sa belle sœur, & ladicte fille Agnes ou Eumacere. Richard s'accorda volontiers à ce mariage, & vint à Paris trouuer Hues son beau pere futur, & de sa main receut l'ordre de Cheualerie. Ceste alliance fut tressuspecte au Roy Louys, & au Comte Arnoul de Flandres, preuoyans bien qu'elle leur ameneroit vne nouuelle B guerre. Arnoul va trouuer le Roy, & luy conseilla de faire la guerre à Hues & à Richard, deuant qu'ils eussent moyen de se defendre. Louys croyant aysement le conseil du Flamand enuoya ledit Comte vers l'Empereur Othon premier du nom, son beau frere le prier de luy donner secours contr'eux, qui luy vouloient (disoient-il) oster son Royaume auec l'ayde & l'alliance du Normand. A ce mot d'oster le Royaume, que les Princes ont en grand horreur, car autant leur en pend à l'oreille, Othon commença de s'irriter contre Hues son beau frere, & plus eut de force au cœur dudit Empereur ce mot d'oster le Royaume, que l'alliance & affinité de luy & de Hues. Adoncques auec vne grosse armee il vint trouuer le Roy Louys à S. Denys, & eux joints ensemble vindrent assieger la ville de Paris, en laquelle estoit Hues, mais ils n'y firent rien, de sorte que desperans de la prendre, ils resolurent d'aller deuant la ville de Roüen, en laquelle estoit le Duc Richard, qui ne dormoit pas, ains fortifioit diligemment sa ville. Richard enuoya quelques bons hommes en embuscade dedans le C bois de Birohel pres Roüen, pour descouurir l'intention de l'Empereur & du Roy. Le matin venu, l'Empereur enuoya vn sien neueu qu'il aymoit singulierement pour sa grande vaillance, deuant la ville de Roüen, pour la recognoistre, & luy & le Roy cependant s'acheminoient, & se vindrent camper aupres du mont Saincte Catherine. Comme le neueu de l'Empereur accompagné d'vne bonne troupe d'hommes venoit recognoistre la ville, les Normans embuschez dedans le bois, saillirent sur eux d'vn costé, & le Duc Richard de l'autre, & les assaillirent si rudement, que le Duc passa son espee à trauers le corps du neueu de l'Empereur, & y eut si aspre meslee, que les François & Allemans y furent rompus, & la plus part occis, & vn grand nombre d'iceux prisonniers menez à Roüen. L'Empereur & le Roy furent bien faschez de ceste deffaicte, mesmement de la mort dudit neueu, & maudirent le Comte de Flandre, qui leur auoit donné ce conseil d'aller deuant Roüen; & lors cognurent le mal qui leur estoit aduenu pour trop auoir creu vn homme passionné, comme estoit le Comte Arnoul. Neantmoins ils ne laisserent pour cela de mettre le siege deuant la ville, là où Richard apres plusieurs ruses & stratagemes de guerre, faisoit souuent de braues saillies sur eux, esquels les Normans acqueroient gloire & honneur. Othon & Louys commencerent de se repentir d'auoir trop creu le Comte Arnoul, & adoncques delibererent de leuer le siege de deuant la ville de Roüen, & de s'en aller. Le Comte aduerty du mescontentement du Roy & de l'Empereur, troussa bagage & s'en alla sans dire mot, & les deux Princes deslogerent de belle nuict: mais Richard aduerty de ce qu'ils deslogeoient en desordre, monta à cheual & les suiuit au bois de Maupertuis. Desquels fut fait vne grande boucherie & desconfiture, & tellement furent les Allemans, François & Flamans, poursuiuis & hastez, que le fils n'attendoit pas le pere. Les paysans en tuerent beaucoup de ceux qui s'estoient escartez par les buissons, & les Normans estoient si acharnez sur leurs ennemis, qu'ils les chasserent furieusement, les battans & tuans iusques pres de la ville d'Amiens, & gagnerent le bagage du Roy & de l'Empereur, & du Comte Arnoul. Ainsi le Duc Richard obtint la victoire, & puis s'en retourna à grand ioye dedans la ville de Roüen. Cela aduint l'an 953. autres disent 49.

IV. Enfans de Hues le Grád.

Alliáce suspecte a Louys.

Oster le Royaume mot horrible aux Roys.

L'Empereur & le Roy deuant Rouen.

Deffaite deuant Rouen.

Repentance de l'Empereur & du Roy.

Acharnement des Normans

DCCCC. LIII.

Quelques historiographes disent: que l'Empereur estant venu en France à la requeste de sa sœur Geberge Royne de France, y mena vne grande armee, pour mettre le Roy Louys son beau frere hors de seruitude, des mains de Hues le Grand, & pource qu'en chemin il sceut que ledit Hues auoit deposé l'Archeuesque de Rheims de son Archeuesché, & y auoit mis vn sien neueu, il passa par Rheims, & en chassant l'vsurpateur, y restitua le vray Archeuesque, & aussi print par force toutes les places & villes que Hues auoit prises sur Louys, & les luy restitua. A

Ordre mis par l'Empereur.

Quand Hues le Grand sceut la venuë de l'Empereur à si grande puissance, il deliura le Roy, dont ledit Empereur apres auoir fait deliurer au Roy toutes les places que Hues auoit prinses sur luy, retourna en Saxonne, mais ce neantmoins en l'annee ensuiuante, qui fut l'an neuf cens cinquante quatre ou cinquante, Hues fit encore grande guerre au Roy. Ce qui esmeut ledit Empereur de retourner derechef en France, & contraignit Hues à faire appointement au Roy. Voyla ce que quelques vns disent.

Guerres & appointemét entre Louys & Hues.

Le Roy Louys apres si longue guerre se retira dedans la ville de Laon sa principalle demeure, là où voulant & deliberant donner vn bon ordre aux affaires de son Royaume, il assembla vn Parlement solemnel, auquel il manda venir tous les principaux Seigneurs & Barons d'iceluy, entre lesquels vint le Comte Hebert. Estans vn iour tous assemblez, arriua en l'assemblee vn homme aposté par le Roy, habillé en courier, feignant venir d'Angleterre, & se mettant de genoux deuant le Roy, luy dit, que son cousin le Roy d'Angleterre luy enuoyoit par luy quelque lettre. Le Roy qui co-» gnoissoit le messager, qui auoit nom Gallopin, le salua bien familierement par son » nom, & prenant les lettres, les fit lire tout bas deuant luy par son Chancelier. Quand le Roy les eut oüy lire il dit tout haut: Vrayement on dit bien vray, quand on dit que les Anglois ne sont gueres sages, mais ce n'est pas de merueille: car l'Angleterre est dicte estre outre tous les climats. Lors les Princes commencerent à le regarder, & à luy demander pourquoy il tenoit telles paroles, & il leur respondit: C'est mon » cousin le Roy d'Angleterre qui me mande qu'il est aduenu en son Royaume qu'vn » subiect a semons son Seigneur à aller disner en sa maison, & quand il y a esté, il l'a prins » & detenu & puis l'a estranglé, & fait mourir de mort villaine: & dit mon cousin qu'il » veut auoir sur cela l'opinion de vous autres Princes, Seigneurs & Barons de France, & » vous prie que le conseilliez de ce qu'il en doit faire. Lors Thibault Comte de Blois, le plus ancien de la troupe, & le plus estimé, par le commandement du Roy commença » à parler, & dit: Ie suis d'opinion & me semble que ce subjet qui a fait cest acte, doit » estre pendu & estranglé, au perpetuel deshonneur de ses parens, afin que cela serue » d'exemple à ceux qui voudront attenter semblable cas. Quand le Comte de Blois eut » acheué de parler, les autres Seigneurs qui là estoient, & mesme ledit Hebert, furent de son opinion, & approuuerent sa sentence, & lors le Roy adressa sa parole audit Hebert Comte de Vermandois, & luy dit: Ie te iuge & condamne par ta bouche mesme. Tu sçais (Hebert) que tu inuitas & appellas en ta maison le feu Roy mon Seigneur & pere, par beau semblant d'amitié, & quand il y fut, tu le retins, & fis mourir ignominieusement, & par ce ie te condamne à estre pendu & estranglé, & receuras ce que tu as deseruy. B C

Ruse de Louys pour attraper le Comte de Flandres.

Seigneur tué par son vassal.

Condénation par sa propre bouche.

Ainsi fut ledit Hebert prins & mené sur vn haut mont pres de Laon, lequel à cause de luy, est encore de present appellé le mont Hebert. Toutesfois quelques historiographes ne treuuent pas ce conte veritable, ains disent que ledit Hebert mourut de maladie, & fut enterré en la ville de S. Quentin, & que son fils Albert luy succeda au Comté. Cependant que ces affaires se passoient en Normandie & en France, les Hongres ayant rauagé l'Allemagne & l'Austrasie entrerent en France, & bruslant la Bourgongne, la Champagne & la Picardie, vindrent iusques à la mer Oceane, & enuiron ce temps-là, Alain Barbetorte Duc de Bretagne, & son frere, que les Normans auoient chassé de leur Duché, & les auoient contraints de se retirer vers Adelstan Roy d'Angleterre, retournerent en Bretagne, en chasserent lesdits Normans, & gagnerent trois batailles sur eux. D

Hebert pendu pres Laon.

Les Hongres en France.

Les guerres de Normandie estant appaisees, Hues le Grand qui portoit vne mauuaise affectiõ au Roy Louys, assembla vne grosse armee de Normãs, & auecques icelle courant les terres du Roy, alla iusques à Poictiers, où il mit le siege, mais il ne la peut

A prendre, & durant iceluy se leua vn estourbillon de vent, d'esclair & de tonnerre, qui tomba en l'armee de Hues, & pourfendit son pauillon d'amont iusques aual, dont luy & ses gens furent si espouuantez, qu'ils s'en partirent, & leur sembla que iamais à heure ils ne seroient hors de là. Pour cela Hues trouua occasion de faire paix aueceques le Roy. Toutesfois les Allemans tiennent que l'Empereur Othon ayant fait vn second voyage en France pour le Roy Louys son cousin, contre Hues le Grand, vint iusques en Normandie, comme nous auons ja dit cy-dessus, & que Hues craignant sa puissance, s'humilia, & fut reconcilié au Roy. Ces choses estans passees, le Roy Louys d'Outremer mourut mourut l'an 955. en la ville de Rheims, & fut enterré en l'Eglise S. Remy de ladite ville, où il auoit esleu sa sepulture. De sa femme Geberge ou Engerberge, sœur de l'Empereur Othon, il eut deux fils. Lothaire depuis Roy de France, & Charles qui fut premierement Roy d'Austrasie, appellee autrement Lorraine, & qui fut le premier enfant des Roys partagé en titre de Duché, à sçauoir de ladite Lorraine, auparauant longuement controuersee & debattuë entre les Roys & les Empereurs, & par accord fait entr'eux demeuree fief de l'Empire, & donnee audit Charles B en titre de Duché, non en Royaume. Ce Charles estoit le vray heritier de la Couronne apres la mort de son oncle Louys dernier de ceste race, mais elle luy fut ostee pour les causes que nous dirons cy-dessous en son lieu.

DCCCC. LV.

Guerres de Hues contre Louys.

Mort de Louys d Outremer.

Lorraine fief d'Empire.

Par le cours de la vie de Louys d'Outremer on peut voir qu'il a eu beaucoup de trauerses, d'affaires & perils qui luy vindrent par sa perfidie, laquelle ne faut iamais de porter quelque malencontre à ceux qui en vsent. De son temps y eut vne estrange famine, & vne terrible & cruelle peste par toute la France, & quelques annees auparauant le Soleil s'estoit obscurcy, l'air estant tres serain, sauf que par les fenestres des maisons il penetroit de ses rayons, qui estoient tous sanglans.

Mal de la perfidie.

Deuant ce temps en Germanie ny en France, il n'y auoit point tant de degrez entre les gentilshommes & les nobles, ne si grande diuersité qu'on en trouue auiourd huy. Les Ducs, Comtes, Marquis, Palatins, simples Comtes & Cheualiers estoient plustost noms d'offices, que seigneuries hereditaires: car les Ducs, Marquis & Comtes estoiēt Gouuerneurs des pays sur lesquels ils estoient commis par les Empereurs & Roys. C Vn Duc souuerain en certains lieux estoit chef des gensd'armes, & en d'autres Gouuerneur d'vne prouince grande. Vn Comte estoit en certains lieux Gouuerneur d'vne forte ville, & en d'autres iuge, & ainsi la France & la Germanie estoient pleines de Ducs & de Comtes, qui aux guerres menoient les forces de leurs Duchez & Comtez. Sur douze Comtes y auoit vn Duc comme les Lieutenans generaux des Prouinces d'auiourd'huy commādent aux Gouuerneurs particuliers des places, & ce Duc commandoit ausdits douze Comtes & à leurs gens de guerre. Sur tous lesdits Ducs y en auoit vn qui leur commandoit en general, qui estoit le Duc de France, & Duc des Ducs, & pource qu'il auoit la superintendance sur eux il estoit appellé Maire du Palais, du mot bas Allemant Meier signifiant superintendant. De façon qu'vn Duc estoit autant à dire comme vn Gouuerneur. Peu à peu les Ducs & Comtes, de leurs dignitez & estats donnez à vie en firent des proprietez, & de là vindrent tant de Comtes & Ducs hereditaires, qui furent depuis. Ceste corruption print vn grand cours soubs Charles le Simple, & vn peu apres soubs ce Roy Louys d'Outremer, durant les que-D relles du Royaume de France entre la race de Charles le Grand, & celle de Robert Comte d'Angers: Mais elle paruint à sa perfection soubs Hues Capet, pour les causes que nous deduirons à la fin de sa vie bien amplement. Aussi en ce temps fut renouuellee l'heresie des Antropomorphites, premierement inuentee en Egypte soubs le regne de Theodose le Grand & ses enfans Arcadius & Honorius, enuiron l'an 395. l'erreur damnable desquels s'estendoit iusques là, qu'ils estimoient que Dieu eut vn corps & des membres tout ainsi qu'auroit vn homme, & le prouuoient pour dire que Dieu auoit creé l'homme à sa semblance. Contre eux escriuit Brachier Euesque de Veronne, aydé par plusieurs autres Euesques, qui esteignirent ce feu renouuellé d'heresie, aussi-tost presque qu'on en vit la fumee.

Noms d'offices anciens.

Duc & Cōtes

Etymologie du nom de Maire du Palais.

Heresie renouuellee.

DCCCC. LIX. A

LOTHAIRE ROY DE FRANCE TRENTE-TROISIESME.

Sommaire.

I. Commencement du regne de Lothaire. Othon Empereur. Hugues le Grand Duc des François. II. Guerre entre Lothaire & Richard Duc de Normandie. Remonstrance des trois Estats. Traité de paix entr'eux. III. Bataille pres Peronne. Charles frere de Lothaire debouté de la Couronne. Othon Empereur chassé. Lothaire en Lorraine. Sa mort.



LOTHAIRE fils de Louys d'Outremer commença de regner l'an de salut 955. & mourut au neufiesme an de son regne, l'an 964. Ce Prince cogneut bien de combien sert aux Princes l'alliance & amitié de leurs voisins. L'Empereur Othon premier du nom, duquel nous auons parlé cy-dessus, oncle maternel dudit Lothaire, continua enuers les François la paix qu'il auoit faite auec eux du temps de Louys d'Outremer son beau frere. Et pource qu'apres la mort de Hues le Grand, Hues Capet son fils aisné commençoit de renoueller la vieille querelle de son pere & de son grand pere, touchant la couronne du Royaume, & que lesdits Lothaire & Capet estoient ses neueus enfans de ses deux sœurs, il les rendit bons amis, apaisant leurs debats. Il aymoit fort ses parens, au moyen dequoy il voulut voir ses deux sœurs, qui auoient esté mariees en France, & leurs enfans semblablement, & fit tant qu'ils l'allerent voir à Aix la Chapelle. Ce qui fut l'an 959. B

Hues Capet pretend au Royaume.

Cest Othon fut le premier estimé legitime Empereur, apres que la race de Charles le Grand fut priuee de l'Empire, pource que Conrad & Henry, & quelques autres qui s'attribuerent ce nom, ne furent iamais sacrez ny couronnez du Pape, mais le Pape Iean douziesme couronna Othon. Pour voir ceste solemnité on y couroit de toutes les parties de la terre. Des François, premierement le Roy de France s'y trouua auecques sa mere Geberge, & Hues Maire du Palais auecques sa mere Auoye, qui toutes deux estoient sœurs de l'Empereur, & les accompagnoient presque tous les plus grãds Seigneurs de France. Les Princes Italiens y passerent, & quelques grands personnages Grecs, que leur Empereur nommé Nicephore Phocas y enuoyoit pour accorder le mariage de sa fille Theophaine auecques Othon, qui apres son pere fut Empereur. La magnificence de ce couronnement fut merueilleuse en banquets, jeux, mommeries, dances & tournois. Iamais les François & les Allemans ne se monstrerent plus grand signe d'amitié. Les Allemans disoient qu'ils auoient part en tout l'honneur des anciens Roys, Empereurs & Capitaines François, pour ce qu'ils estoient sortis d'Allemagne, en laquelle y auoit encore des François Orientaux, & que ceux des Gaules estoient François Occidentaux, tous descendus des Allemans. Bref oncques ces deux nations ne se porterent moins d'enuie ny ne s'entr'accorderent mieux que du temps de cest Empereur Othon. C D

Othon Empereur legitime.

Couronnement d'Othõ

Amitié des François & des Allemãs.

Brunon Archeuesque de Coulogne Duc de Lorraine, que quelques vns disent auoir esté frere de l'Empereur Othon, fit guerre à Regnier au long col Comte de Mons en Hainaut, & le fit appeller à Ban en la ville de Valentiennes, & le condamnant à exil perpetuel, adioignit son fief au Comté de Hainaut, à cause qu'il guerroyoit l'Allemagne, & aussi qu'apres la mort du Duc Gisbert de Bourgongne son cousin, il auoit osté à sa femme vefue qui estoit sœur de l'Empereur, les terres que ledit Gisbert luy auoit laissees en doüaire, & apres ce les deux fils qu'auoit Regnier s'enfuirent & vindrent à refuge en France vers le Roy Lothaire. Autres disent que Brunon voyant que Regnier voulant, comme parent du feu Duc Gisbert, pretendre droit en son Duché, il le fit prendre & constituer prisonnier, puis ayant donné ordre aux a-

Le fils de Regnier en France.

A faires de ses pays, il passa en France, où il fut honorablement receu, & la voulant rendre paisible de toutes les precedentes partialitez, il fit tāt enuers le Roy Lothaire qu'il donna le Comté de Poictou à Hues Capet qui desia auoit esté creé Duc des François, puis taschāt d'appaiser tous les troubles qui estoient entre les autres grands Seigneurs il tomba malade & mourut à Compiegne. Par ceste qualité de Hues en Duc des François, on peut voir comme desia par icelle il enjamboit sur la couronne, & se trouue en l'Abbaye S. Cornile de Compiegne vne Chartre de Louys V. du nom Roy de France fils de ce Lothaire, que parlant de Hues Capet, il dit qu'il l'a faite par le conseil & aduis dudit Hues Duc de France, lequel en tous ses Royaumes & pays de son obeyssance, est le second apres luy. DCCCC LXX. Hues le Grād Duc des François.

Enuiron ce temps qui fut l'an 964. Arnoul Comte de Flandres, duquel nous auons fait mention en la vie de Louys d'Outremer, trespassa, & à luy succeda en son Comté Baudouin son fils. Mais le Roy Lothaire se voulant emparer du pays de Flandres, il fit faire des courses qui ne le peurent conquerir. En celle mesme annee mourut Othon frere de Capet qui estoit Duc de Bourgongne, de par sa femme, & B aussi elle mourut. Dont vint ledit Duché à Henry frere dudit Othon & de Hues Capet. Mort du Cōte de Flādres & du frere de Capet.

Richard Duc de Normandie auoit (comme il a esté dit) espousé la fille de Hues le Grand, sœur de Capet, & apres les nopces faites, ledit Hues le constitua Gouuerneur de toutes ses terres, & tuteur de son fils vnique Hues, iusques à ce qu'il fust en aage de tenir terre & d'estre Cheualier. Richard s'en chargea, & en fit tres-bien son deuoir, dont puis apres Hues Capet luy rendit mal pour bien en recompense de ses bien-faits. Thibault Comte de Chartres en l'an 970. ou 71. ialoux de la grandeur du Duc Richard, luy esmeut guerre: toutefois se sentant trop foible pour dompter vn si grand ennemy, comme estoit Richard, il se retira deuers Geberge mere du Roy Lothaire, la priant de faire en sorte enuers le Roy son fils, & Bruno son frere Archeuesque de Coulogne, de susciter guerre audit Richard, remonstrant à ceste femme que le Roy son fils ne deuoit pres de luy laisser tant croistre la grandeur dudit Duc. Lothaire disposé à cela par sa mere, & par la ialousie qu'il portoit audit Duc Richard, luy C manda qu'il eut à le venir trouuer à Beauuais, pour faire l'appointement entre luy & ledit Comte Thibault, mais l'intention de Bruno estoit bien autre, car il auoit resolu d'emprisonner ledit Richard, dés qu'il seroit arriué à Beauuais, pour par apres s'emparer du Duché de Normandie. Le Duc Richard allant au mandement du Roy le trouuer à Beauuais, comme il fut sur les marches du pays de Beauuoisin, il vit venir à dextre deux cheualiers vers luy, qui sortoient d'vn taillis. Quand Richard les apperceut venir vers luy, il s'arresta tout court, & les Cheualiers le saluans, luy dirent, qu'encores qu'ils fussent au comte Thibault son ennemy, si est-ce qu'ils le vouloient bien aduertir, que s'il alloit à Beauuais, iamais il n'en retourneroit. II. Mal pour bien rendu. Mauuaise intention de Bruno.

Richard suiuant l'aduertissement des Cheualiers, rebroussa son chemin, & s'en retourna en son Duché, & l'Archeuesque Bruno entendant que Richard estoit aduerty de ce qu'on luy vouloit faire, en receut vn extresme desplaisir, si bien que le Roy Lothaire qui n'auoit faute de tromperies & de finesses, fit entendre audit Richard, qu'il estoit si mal contant du Comte Thibault, qu'il le vouloit ruiner. Par ainsi prioit D ledit Richard de le venir trouuer pour par ensemble aduiser aux moyens de courir sus audit Comte, comme leur commun ennemy, & le mettre à mort, ou le destruire. L'intention du Roy Lothaire estoit de mettre gens en embuscade, & faire guetter Richard pour le faire tuer, quand il viendroit. Richard cognoissant les malices, les perfidies, & les tromperies accoustumees du Roy, au commencement eut quelque deffiance de luy, vint vn soupçon que le Roy luy vouloit joüer vn mauuais tour, mais puis apres se laissant couler aux belles paroles, asseurāces, & prieres de Lothaire, s'accorda d'aller vers luy, ne pensant que le Roy fust si desloyal, & perfide de luy faire, ou faire faire aucun mauuais tour. Richard allant trouuer le Roy à Charles-Mesnil pres Arques, fut conseillé de mener les plus feaux seruiteurs qu'il eut, & d'enuoyer deuant trois espions à la Cour, pour descouurir & entendre ce qui se brassoit contre luy, mais la conspiration du Roy faite contre Richard, estoit si secrette, & le langage du Roy si hōneste quand il parloit de Richard, que deux de ses espies ne peurent rien descouurir: au contraire l'asseurerent, que le Roy auoit vne si bonne volonté enuers luy, veu Lothaire trompeur. Creance & bonté de Richard.

DCCCC. LXX. les honnestes paroles qu'il en tenoit (panthieres ordinaires des Princes pour surprendre leurs ennemis.) Toutesfois en fin comme Richard estoit pres dudit lieu de Charles-Mesnil, l'vn de ses espies le vint aduertir que le Comte Thibault estoit pres du Roy, duquel il estoit fort caressé & aymé, tant s'en faut qu'il fut aucunement defauorisé, comme on auoit fait courir le bruit, que la Court du Roy estoit pleine d'hommes secrettement armez, & qu'il estoit à craindre qu'on voulut attenter quelque chose contre Richard. Il renuoya ses autres deux espies, qui l'vn apres l'autre pour la seconde fois luy rapporterent, que le Roy auoit aupres de luy vn grand nombre d'hommes armez, & qu'en personne il venoit contre ledit Richard. Dequoy aduerty Richard donna courage à vne bonne troupe d'hommes qu'il auoit menez auec soy, & les rengea sur vne petite riuiere qui passe audit lieu de Charles-Mesnil, pour empescher le passage aux François. A

Les paroles pour des panthieres.

Richard se tient sur ses gardes.

Incontinent apres, le Roy bien accompagné arriua pour passer outre la riuiere. Richard alla au deuant, & chargea ses ennemis de telle sorte, qu'il les fit reculler, se portant si vaillamment en ce conflict, qu'il y mourut vn grand nombre de gens tant d'vn costé que d'autre. Les François crioient Monioye S. Denys, les Normans, Dieu ayde, Flamans & Angeuins, Valye, & Thibault de Chartres passa auant pour se retirer. Le Roy en fit autant, estant fort marry de voir ainsi meurtrir & abatre ses gens, & que de toute sa puissance, il ne pouuoit endommager le Duc Richard. Il pensa bien qu'en cest exploit, il pourroit plus perdre que gagner. Adonc il fit sonner la retraitte & se departit honteusement, prenant son chemin vers France, au plustost qu'il peut sans regarder derriere luy, receuant le guerdon de sa desloyauté & perfidie. B

Lothaire vaincu s'esfuit

Richard s'en retournant victorieux en sa ville de Roüen, assembla son conseil où il fut conclud, que doresnauant pour euiter la surprinse de sa personne, en tels Parlemens, faicts pour le tromper, il seroit en armes & monté à cheual, bien accompagné de gens, pour la garde de son corps, toutes les fois qu'il viendroit à parlementer auec le Roy de France ou autre Prince, & que le Roy seroit sans armes pour se defendre, & à pied.

La ruse desfaillant faut recourir aux armes.

D'autre costé, le Roy Lothaire s'estant retiré à Laon fut extrememenent desplaisant de ce qu'il n'auoit peu surprendre le Duc Richard. Le Comte Thibault voyant que les ruses & tromperies du Roy & de luy, ne pouuoient rien seruir contre Richard, & que la peau de renard ne leur auoit de rien profité, conseilla le Roy de prendre celle du lyon, & d'entrer auec vne armee dedans le pays de Normandie. Lothaire suiuant le conseil du Comte, entra auec vne armee de cinquante mille hommes dedans le païs de Normandie, & alla assaillir la ville d'Eureux, laquelle sans coup ferir luy fut renduë. De la Lothaire alla deuant Paris laissant le Comte Thibault en Normandie, qui mena ses forces deuant Roüen: & se campa ioignant à l'autre costé de la riuiere de Seine. Richard estoit dedans la ville, lequel se tenant coy pour quelques iours dedans son logis, fit courir vn bruit parmy la ville de Roüen qu'il s'en estoit fuy, & qu'on ne sçauoit où il estoit allé. Ce bruit courut iusques dedans le camp du Comte, qui pensant qu'il fut vray que Richard s'en fut fuy de peur, & haussant par ceste fuitte son orgueilleux courage, entra en certaine esperance de prendre la ville. Mais Richard delibera de passer l'eau la nuit, & d'aller le matin donner vne camisade au Comte & à ses gens, deuant qu'ils fussent esueillez. Adonc le matin il passa l'eau auec sa troupe, & estans de là l'eau ils commencerent à abatre tantes, mettre le feu aux loges, tuer, meurtrir, & ruer tout par terre, de sorte qu'il n'y auoit si hardy qui tendit fors à fuyr. Le Comte Thibault oyant ce bruit s'arma, & monta à cheual le plustost qu'il peut, s'efforçant de r'allier ses gens qui fuyoient tous estourdis, sans ordre, & sans armes, auec cris & hurlemens. C D

Faux bruit de Richard.

Camisade du Duc au Côte.

La compagnie du Duc Richard croissoit tousiours des habitans de la ville, qui venoient à la file en basteaux pour secourir leur seigneur. Au contraire le nombre des gens du Comte diminuoit & fuyoit de tous costez, sans tenir chemin ny sente. Le Comte Thibault s'enfuit à Eureux apres auoir perdu 7040. hommes des meilleurs qu'il eut, & laissé plusieurs prisonniers blessez que le Duc fit guerir & bien traitter, & puis les deliura sans payer rançon ne despence, dont il remporta vne merueilleuse gloire.

Honnesteté du Duc aux prisonniers.

Apres cela, il alla assieger la ville de Chartres, & là deuant fut tué le fils vnique du.

A du Comte en vne saillie qu'il fit. Thibault entendant que Richard estoit deuant Chartres y alla pour la secourir, mais Richard estoit content d'auoir defait le fils du Côte, & d'auoir gaigné vn grand butin, s'en retourna à Roüen pour mettre ordre aux affaires de son pays, qui requeroient sa presence & sa resolution. Il leua gens de tous les endroits de ses terres, pour les mettre en garnison és lieux ausquels il y en auoit le plus de besoin, & apres auoir par longues annees soustenu ceste guerre enuoya prier Aigrold Roy de Dannemarc de retourner en Normandie, pour luy donner secours contre ses ennemis. Ce qui fut l'an 975. Aigrold s'excusa de pouuoir venir, tant pour quelques guerres qu'il auoit à soustenir, que pour estre desia sur l'aage, mais il enuoya quarante gros nauires equipez de gens de guerre, qui se lians & joignans auec les Normans entrerent au pays Chartrain & en Beausse, puis de là vindrent és terres du Roy, faisans tout le degast dont leur barbare cruauté se pouuoit aduiser, bruslans & ruinans tous lieux saints & prophanés, & faisans passer au fil de l'espee tout ce qu'ils trouuoient sans espargner sexe, aage, ny qualité de personne. Les terres du Roy estoient en vne grande desolation, les champs non labourez, ny semez, les villes ruinees & depeuplees, les villages desgarnis d'habitans, le sang par tout respandu, la cherté des viures extreme, les chemins pleins de brigans & voleurs, la iustice mise sous le pied, la licence de faire mal en regne, & toutes choses exposees à la cruauté, à la fureur & à l'injure. Le peuple accablé de maux, tant de la guerre que de la famine & cherté, se fachoit de ceste guerre, disant qu'on s'en pouuoit bien passer: que la perfidie du Roy estoit cause de tous ces malheurs, & qu'il luy eut mieux vallu garder la foy au Duc Richard que le tromper. Car la France (disoit le peuple) n'auroit pas lés maux qu'elle auoit. La perfidie du Roy estoit blasmee, la bonté & vertu de Richard loüee, & les miseres communes mettoient le peuple en rage, en desespoir, & en mauuaise volonté enuers son Prince. Chacun crioit contre le Roy, & le peuple disoit ne vouloir, ny ne pouuoir plus luy payer ses droicts. Les gens d'Eglise, les Nobles, & le tiers Estat firent des assemblees, ausquelles il fust resolu de faire leurs remonstrances au Roy sur les calamitez du Royaume, & le supplier de vouloir faire la paix auec Richard.

Dccccc. lxxv. — Excuse du Roy Aigrold. — B — Perfidie blasmee.

C Les deputez des trois Estats vindrent trouuer le Roy, & luy declarerent apertement, qu'il estoit necessaire qu'il mit fin à ceste guerre, & qu'il fist raison au Duc Richard, & paix auec luy, afin que la France se peust releuer de tant de maux qu'elle enduroit. Ces remonstrances furent faictes en la presence du Comte Thibault, & de quelques autres Seigneurs, qui auoient pour leur interest particulier fait entrer le Roy en ceste guerre, qui luy donnoient tantost des conseils de malice & de tromperie, tantost de fureur & de force, tantost luy faisans faire faire des tours d'vn renard, & tantost ceux d'vn lyon. Et ne pleurent ces remonstrances aux dessusdits qui n'auoient ny prudence ny foy enuers leur Prince (deux parties requises aux conseillers des Princes) ains estoient bien aises de voir toutes choses aller sans-dessus dessous, & la France en calamité, de laquelle dependoit leur authorité, & le moyen de profiter. Neantmoins le Roy recognoissant son deuoir, & la mauuaise intention de ses conseillers, fut contrainct (si ainsi faut dire) par lesdites remonstrances de faire tenir à Richard les propos d'appointement & de paix: & pour cest effet enuoya D vers luy l'Euesque de Chartres, pour luy remonstrer les cruautez que les Danois & les Normans faisoient en ceste guerre, & le prier & exhorter de vouloir condescendre à quelque bonne paix auec luy. A quoy Richard respondit que tres-volontiers il y entendroit, & qu'il desiroit de tout son cœur que la paix se fit entr'eux, & recognoistre tenir sa terre du Roy comme son souuerain seigneur. Toutesfois il auoit bonne memoire des outrages, pratiques, & trahisons commises en sa personne, & aux siens, de maniere qu'il ne sçauoit comment il se pourroit doresnauant fier aux paroles & promesses du Roy, qui tant de fois l'auoit deceu. Dit en outre qu'il aymoit mieux liurer sa terre és mains des infideles, que de souffrir en estre violentement depossedé contre droit & raison par le Roy de France, & au surplus que sans cause ny droit, le Comte Thibault luy detenoit sa ville d'Eureux, dont il ne se pouuoit contenter. L'Euesque luy remonstra derechef tous les maux qui auenoient de ceste guerre; comme la ruine de tant d'Eglises, le violement de tant de filles, la mort de tant d'hommes, qui faisoient tant de femmes vefues, tant d'enfans orphelins, &

Remonstrãce des 3. Estats. — Remonstrance au Duc. — Deffiance du Duc. — Les maux de la guerre. Tictues.

tant de biens perdus, & luy remonstrant que le mal croistroit de plus en plus, s'il ne vouloit entendre à vne bonne paix le prioit de ne la refuser, puis qu'elle luy estoit offerte par le Roy. A quoy repliqua Richard, qu'il ne sçauoit quelle fiance trouuer au Roy, en qui il ne se vouloit plus fier, ny se trouuer en lieu auquel le Roy fut le plus fort, s'il n'auoit plus grande asseurance de luy que de sa foy & de sa parole, de laquelle il se joüoit. En fin le Duc accorda trefues & surseances d'armes pour quarante iours, durant lesquels on pourroit traitter des conditions de la paix, & pour cest effect fut assigné iour pour faire venir le Roy, & le Duc à S. Cler sur Epte, à la charge que le Cōte Thibault n'y seroit point, car le Duc ne vouloit que les instrumens & autheurs de la guerre se trouuassent au pourparler de la paix, laquelle iamais ne se pourroit faire, tant qu'ils y seroient. Au iour & lieu assigné se trouuerent le Roy & le Duc, & furent ensemble quinze iours, durant lesquels la paix fut faite à telles conditions que le Duc tiendroit du Roy le Duché de Normandie à foy & hommage, & que la ville d'Eureux seroit renduë au Duc, & fut ladite paix iuree par eux à estre inuiolablement gardee. Cela fait le Roy s'en retourna en France, & le Duc au port de Geffosse où estoient les Danois, qui attendoient la resolution de ce parlement, sçauoir s'ils deuoient demeurer en France, où s'en retourner en leur pays. Plusieurs se firent baptiser, & demeurerent en Normandie de leur bonne volonté, & les autres s'en retournerent en leur pays, laissans la France en paix. Ce qui aduint audit an 975.

DCCCC. LXXV. — Trefues. — Traitté de paix. — Danois baptisez.

III. L'Empereur Othon premier du nom mourut l'an trente-sept de son aage, le 13. de son Empire, & de salut neuf cens septante quatre, & luy succeda en l'Empire son fils Othon deuxiesme du nom. En ce temps Regnier & Lambert, tous deux fils de Regnier Comte de Mons, dont l'vn auoit espousé Geberge fille de Charles Duc de Lorraine, frere de Lothaire, & l'autre Auoye fille de Hues Capet, donnerent vne bataille pres de Peronne à Varnare, & à Ranold qui auoient esté grands ennemis de leur pere, & les tuans tous deux, ils recouurerent leurs biens paternels, puis faisans fortifier vn chasteau appellé Buxe, sur la riuiere d'Aisne, ils tourmenterent merueilleusement la Lorraine, & les Imperiaux qui la tenoient. Dequoy l'Empereur tellement s'irrita qu'il assembla vne armee, & assiegea Buxe, tant que finablement il le print & raza, puis il donna la Lorraine à Charles frere du Roy Lothaire, sous condition qu'il la tiendroit de l'Empire. Ce qui fut cause que ce Charles fauorisa tousiours depuis les Allemans plus ny que son frere, ny que les François, de telle façon, que quand la Couronne de France vint à luy eschoir de droit par la mort du Roy Louys son nepueu, on luy sceut bien mettre cela deuant le nez, auec quelques autres occasions qui le debouterent de son droit, comme il sera dit en son lieu. Quelques-vns disent que Charles eut de son frere Lothaire la Lorraine en partage, auparauant controuersee & debatuë entre les Roys & les Empereurs, & par accord fait entr'eux (comme nous auons dit cy-dessus) demeuree fief de l'Empire, & donnee audit Charles en titre de Duché, non de Royaume, & que ce fust le premier fils des Roys qui fut partagé en titre de Duché, au lieu que les autres estoient partagez en titres de Royaumes. Tant y a que quoy qu'il en soit, ou qu'il eut ledit Duché en partage, ou qu'il luy fust donné par l'Empereur, il se banda tellement pour les Allemans, que cela fit perdre la Couronne de France. Il maria sa fille Hermengarde auec Albert Comte de Namur, qui sur tous autres tenoit le party des Allemans. Et de ce mariage sortit la race dont issit long tēps apres le Comte Baudoüin de Hainault, duquel la fille nommee Ysabeau, fut mariee auec le Roy Philippes Auguste, qui engendra en elle le Roy Louys huictiesme pere de S. Louys.

Bataille pres Peronne. — Charles debouté de la Couronne. — Le 1 fils appannagé en Duché.

Pour retourner au fil de l'histoire, en l'an 977. Lothaire dressa lors vne grande armee de François, qui le suiuirent de fort bonne volonté accompagné desquels il courut toute la Lorraine, & marcha iusques deuant Aix, en telle diligence qu'il y enferma presque le ieune Empereur Othon, ne se doubtant aucunement de sa venuë, tant qu'à grande peine se peut-il sauuer. Il assembla tout incontinent ses forces pour vanger ceste honte, & gastant tout le pays, les mena iusques à Paris, où fut tuée vne grande partie de ses gens, par vne saillie que firent sur luy & sur eux, le Roy, Hues Capet Comte de Paris, & Henry Duc de Bourgongne frere dudit Hues enfans de Hues le Grand, & chasserent l'Empereur iusques à Soissons. Là ils combattirent sur la riuiere d'Aisne, auec telle fureur, que les corps morts, noyez & tuez, firent en aucuns on-

Othō Empereur chassé.

A droits perdre le droit cours à ladite riuiere, & l'Empereur s'enfuir auec grande perte, confusion & honte. Autres disent qu'apres auoir perdu beaucoup de gens deuant Paris par vne saillie que la garnison de la ville fit dessus luy & les siens, il se retira, & que se retirant, il fut suiuy iusques à la riuiere d'Aisne, qui s'estoit tellement enflee, qu'il perdit presque tout son bagage. Ce que voyans les François, & que son auantgarde & bataille auoient passé la riuiere, ils donnerent sur l'arrieregarde, & la deffirent. Tant y a que soit d'vne façon ou d'autre, l'Empereur fit vne grande perte, & demeura vaincu. Lors tant de Prelats & sainctes personnes se meslerent d'accorder le Roy & l'Empereur Othon, qu'ils parlerent ensemble sur la riuiere du Cher, iurerent amitié, & firēt paix, par laquelle le Duché de Lorraine demeura à Charles frere du Roy, non de telle estenduë qu'elle auoit accoustumé, car il en fut donné vne bonne partie aux Eglises de Coulongne & du Liege. Ce qui fut en l'an 980. DCCCC. LXXV. Lorraine desmembree.

On fit dauantage plusieurs Duchez & Comtez, qui en furent tirez, au moyen dequoy on l'amoindrit de beaucoup. Niuelle, Louuain, Bruxelles & Anuers demeurerent pour doüaire à la Royne Gerberge, & fut nommé tout ce pays le Marquisat du B sainct Empire, dont puis apres fut seigneur vn nommé Godefroy le Barbu, qui estoit parent de ceste Gerberge. Quelques escriuains nous veulent faire croire, qu'en la ville de Rheims fut fait vn appointement entre l'Empereur Othon & le Roy Lothaire, par lequel Lothaire donna & transporta à Othon, qui estoit venu là, le Royaume d'Austrasie qu'auoiēt tenu ses predecesseurs. Dequoy Hues Capet & Henry Duc de Bourgongne son frere furent fort courroucez. Aussi disent lesdits escriuains que l'Empereur Othon estoit allé à Rome, pour resister à quelques entreprises de l'Empereur de Grece, & voyant que les seigneurs de son Royaume estoient mal contens du don & appointement qu'il auoit fait auec ledit Empereur, entra dedans Lorraine, & print la ville de Verdun, & le Comte d'icelle nommé Geoffroy, mais que venant ledit Empereur Othon deuxiesme du nom à mourir sur ce point au dixiesme an de son Empire, son fils Othon troisiesme du nom qui luy succeda, contraignit le Roy de rendre ladite ville & son Comté. Ces choses s'estans ainsi passees en France, Lothaire deceda l'an 987. à Rheims, & fut enterré en l'Eglise S. Remy de ladicte ville. Marquisat du sainct Empire. Lothaire en Lorraine.

C Ce fut en ceste saison, & quelques temps deuant, que Hues Capet Comte de Paris, aspirant à choses plus grandes, laissa l'Abbaye S. Germain, de laquelle auoit desia joüy Robert son ayeul, & son pere Hues le Grand, & la remit és mains des moines qui y ordonnerent vn Abbé, à ce consentans le Roy & ledit Hues. Mort de Lothaire.

LOVYS CINQVIESME
ROY TRENTE-QVATRIESME.
ET HVGVES CAPET
ROY TRENTE-CINQVIESME.

D

Sommaire.

I. Louys V. dit Faineant. Hugues Capet receu pour Roy. Bruits contre Charles frere de Lothaire. Genealogie de Hugues.

II. Naturel de la race de Pepin. Grandeur & declin de la France. Les deux âges de ses Roys. Bataille entre Charles & Capet. Charles prisonnier, & sa race.

III. Etymologie de Capet. Sagesse de Richard Duc de Normandie. Accord de Capet, & du Comte de Flandres.

IV. Institution des douze Pairs. Capet fait couronner son fils Robert. Concile à Rheims. Gerbert Precepteur de Capet, depuis esleu Pape. Mort de Capet.

V. Pouuoir du Connestable. Institution des Mareschaux de France. Baillifs & Seneschaux. Anciens Ducs & Comtes hereditaires.

dcccc.lxxxvii

I.



V Roy Lothaire succeda Louys son fils cinquiesme du nom, qui ne regna qu'vn an, ou pres de deux, mourant sans hoirs, & fut le dernier Roy de la lignee de Charles le Grand, & enterré à Compiegne. Quelques-vns l'ont appellé Faineant, pource qu'il n'eust aucun loisir de faire aucune chose memorable, pour la briefueté de son regne. Charles Duc de Lorraine, qui estoit son oncle & plus prochain heritier, sçachant sa mort voulut passer en France pour s'en faire Roy. Mais les François le hayoient extrememẽt, tant à cause qu'il auoit tousiours tenu le party des Allemans, lors ennemis iurez des François, que pource qu'il estoit mauuais Prince à ses subjects, si qu'ils ne le voulurent receuoir pour Roy, ains tous accoururent à Hues Capet lors Maire du Palais, & sage & aduisé personnage, lequel voyant la faueur & amitié que les François luy portoient, sceut bien faire semer dedans les oreilles & les cœurs des François vne mauuaise opinion de Charles Duc de Lorraine, pour le faire haïr, mettant en auant premierement qu'il permettoit ordinairement aux Allemans venans guerroyer la France, libre & seur passage par son Duché, & dauantage qu'il estoit fort mauuais & cruel à ses subjets, lesquels il tyrannisoit, exigeoit & chargeoit de griefues impositions & subsides. Que puis qu'il auoit soustenu les ennemis de la Couronne de France, il estoit criminel de crime de leze Majesté, comme proditeur de sa patrie, & par consequent inhabile à succeder à ceste Couronne, & que puis qu'il estoit si tyran enuers ses subjets Lorrains, il ne le seroit pas moins enuers les François, s'ils le receuoient pour leur Roy. Ces deux raisons & considerations furent si bien plantees dedans les fantasies des François, qu'aucun d'eux ne consentist qu'il fût receu pour Roy, & dés lors d'vn commun consentement fut donnee la Couronne de France à Hues Capet, qui fut premierement salué Roy à Noyon, puis sacré & oint à Rheims, & ainsi fut le Royaume de France distrait de la lignee de Charles le Grand, & transferé à vne nouuelle race, combien que quelques vns nous veulent faire croire que la lignee de Charles le Grand ne defaillit point en Hues Capet, ains qu'il estoit descendu dudit Charles, comme on deduit par la suiuante genealogie.

Bruits contre Charles,

Genealogie de Hues.

Arnoul Empereur fils de Carloman, qui fut fils de Louys Roy de Germanie, frere de Charles le Chauue Roy de France & Empereur, engendra Louys le ieune Empereur, lequel Louys Empereur eut seulement deux filles, c'est à sçauoir Plaisance & Mahaut. Plaisance fut mariee à Conrad fils du Comte Conrad, qui apres iceluy Louys le ieune fut Empereur de Rome: l'autre fille Mahaut fut donnee à femme à Henry fils d'Othon Duc de Saxe, lequel Henry, quand l'Empereur Conrad & sa femme Plaisance furent morts sans hoirs, fut Empereur de Rome, & de sa femme Mahaut, engendra le premier Othon Empereur, & des filles, c'est à sçauoir Gerberge ou Engerberge, qui fut femme de Louys d'Outremer Roy de France, fils de Charles le Simple, & mere du Roy Lothaire pere du Roy Louys cinquiesme, qui mourut sans enfans, & l'autre nommee Auoys ou Haigonde, qui fut femme de Hues le Grand Comte de Paris, pere de ce Roy Hues Capet. Et par là on nous veut faire croire que ledit Capet, en quelque sorte du costé de sa mere, estoit de la lignee du Roy Charles le Grand. Tant y a que la couronne de France fut ostee de la droite & masculine ligne de Charles le Grand, presque en mesme temps, au moins vn peu apres, que l'Empire fut osté à ladite race, & transferé à la race de Saxe Allemande, deux cens trente sept ans apres Pepin.

Capet du sang de Charles le Grand.

Les mutatiõs des Empires.

Sur quoy qui considerera les causes des mutations des Empires & Seigneuries, verra que Dieu ne les transfere pas seulement d'vne gent en autre, mais aussi d'vne race en autre, tant pour les pechez des hommes, & plusieurs autres causes, qu'aussi afin que nous ne pensions pas que les Royaumes & Estats soient necessairement deus aux enfans, & à la posterité de ceux qui les tiennent par vn droict naturel, & vne loy certaine de succession, afin que par eux soient possedez, & gouuernez les Empires, qui ont esté acquis par la vertu de leurs ancestres, & par eux longuement tenus. Ceste opinion a souuent esmeu beaucoup de Princes à faire des guerres non necessaires, ausquelles aussi bien souuent plusieurs grandes familles ont esté exterminees, comme il aduint lors, que voulans les Roys de France debattre auec les Princes Saxons,

A xons, du recouurement de l'Empire, ils y perdirent & l'Empire & la vie, & la posterité. DCCCC.LXXXVII

La sapience, vertu, & felicité de Charles le Grand estans diuinement suscitees, instruites & gouuernees, restituerent & remirent en sa grandeur l'Empire d'Occident apres plusieurs grandes guerres, ramassant & rejoignant l'Italie, la Gaule & la Germanie en vne Monarchie, laquelle il affirma & fortifia de ceste façon, apres auoir destruit & ruiné le Royaume des Lombards en Italie, & fait la paix auec les Grecs, apres auoir en Germanie destruit le Royaume des Bauares, apres auoir non tant vaincu les Saxons par les armes, qu'attirez à l'obeissance, & à leur deuoir par sa clemence, apres auoir debellé les Esclauons, defait les Huns presque iusques au dernier, chassé les Sarrasins de toute la Gaule, & iceux repoussez en Espagne delà le fleuue Ibere. De façon que par sa force & valeur, par la grandeur de ses faits, par sa prudence, clemence & felicité, il rendit l'Empire redoutable aux ennemis estranges, & la France le plus florissant Empire de toute la terre. Mais luy estant mort, les successeurs de sa race degenerans de ceste grande & excellente vertu, & se laissans transporter aux enuies, ialousies

L'Empire d'Occident remis par Charles.

Les faits de Charles le Grand.

B & passions allumees par l'ambition de regner, qui les irrita aux guerres intestines, & puis aux estrangeres, s'en ensuiuit vne haine entr'eux, & vne distraction de volontez, les vns tirans ceux-cy, les autres ceux-là à leur deuotion. Et comme à l'enuy ils se fortifioient d'hommes & d'amis par leurs pratiques, ligues & intelligences, pour l'esperance de l'Empire, & pour la crainte de leurs competiteurs, peu à peu ils se rendirent si mesprisez des hommes, que chacun d'vn costé & d'autre commença à attenter sur leurs estats & seigneuries, quand on vit que leurs guerres domestiques donnoient de belles occasions de remuer mesnage.

De là aduint que durant que les Monarques pour leurs passions particulieres combattoient les vns contre les autres, la contagion de leurs differens & guerres infecta les hommes priuez des poisons de l'ambition, & les irrita à attenter sur leurs Empires & seigneuries, par lesquels la Majesté de l'Empire fut presque abbatuë, la France de tout poinct destruite, l'Italie mise à vn pied de sa ruine, & la Germanie foulee aux pieds si bas, qu'elle eut vne grande peine à se releuer.

L'Europe ruinee.

C En France la posterité de Hues le Grand, qui estoit issu de Saxe, dejetta de la couronne dudit Royaume celle de Charles le Grand, en Italie Berenger Comte de Flori, & Guy Duc de Spolete, par la donation que Charles le Chauue leur fit desdits estats, ayans conspiré contre la France, & estans descouuerts combattirent entr'eux mesmes, tant qu'apres la mort de Guy & de Lambert son fils, Berenger seul fut maistre desdits deux estats, lequel apres prit Louys Roy d'Italie fils de Bosó, neueu de Louys troisiesme du nom, Empereur, & luy creua les yeux. Apres la mort de Berenger, estant l'Italie en trouble, & les Italiens ayans esmeu tout à escient vne guerre, appellans tantost vn Roy, tantost vn autre à leur secours, les vns contre les autres, Raoul Roy de Bourgongne auecques vne grande armee entra en Italie, auquel cõme Berenger 2. fils de Giselle fille du 1. laquelle il auoit donnee en mariage à Albert Marquis d'Empus s'opposast, il fut vaincu par ledit Raoul, & contraint de s'enfuir vers les Hongres, mais incontinent les Italiens inconstans & variables en leur affection, se faschans du gouuernement de Raoul appellerent Hues Comte d'Arles, fils du Roy Lothaire, qui ayãt

La posterité de Charles priuee d'Empires.

Changement du Royaume d'Italie.

D occupé l'Italie, la donna à son fils Lothaire : mais Berenger estant retourné en Italie tua ledit Lothaire, & fit tant que le Pape à Rome le couronna Empereur, & crea son fils Albert Roy des Romains, & tint l'Italie iusques à Othon le Grand.

Cest ordre, & ceste resolution, & changement des choses en la race de Charles le Grand, ceste cheute & ruine de l'Empire d'Occident, qui par luy auoit esté restauré, & la translation d'iceluy & de la France à d'autres races, est vn signalé exemple du iugement du souuerain Dieu, qui transfere (comme nous auons ja dit) ailleurs les Empires, par les pechez des Princes & du peuple, & vn tesmoignage de l'ire diuine contre les iniustes entreprises, contre l'ambition, contre la superbe, contre la cupidité de regner, & le violement de la pieté enuers les parens, & sur tout contre les superstitions & l'idolatrie.

Iugement de Dieu.

Or est-ce vn grand cas, que combien que presque tousiours les hommes forts & robustes, engendrent enfans forts & robustes comme eux, & que le plus souuent toute leur posterité soit telle, toutesfois nous auons veu ceux de la race de Charles le

II. Quelles sont les races.

DCCCC. LXXV. Grand, les vns si vicieux, les autres si mal habilles, que par leurs vices & incapacitez, A ils ont laissé perdre l'Empire d'Italie & le Royaume de France. Pepin le Gros estoit homme de grande entreprinse, Charles Martel auoit vn esprit diuin, le Roy Pepin estoit la mesme prudence & religion. Quant à Charles le Grand, on l'estimoit digne de l'entiere monarchie, pour son merueilleux entendement accompagné d'vn grand heur. Aussi durant son regne les François furent à l'extremité de toute grandeur. Neantmoins Louys le Debonnaire, tant s'en faut qu'il esgalast cette grandeur, qu'au contraire il donna le premier heurt à l'Empire & à la France. Charles le Chauue se laissa trop gagner à la superbe, dont il se rendit odieux à vn chacun. Louys le Begue fut perfide, & de Charles le Simple on peut dire que tout l'honneur de ses braues predecesseurs esuanoüit en luy, de sorte qu'vne autre maison de la noblesse de France commença durant son regne de pretendre à la couronne, & y paruint. Ce que pareillemét on vit auenir en Allemagne, & d'vne mesme race, apres que celle dudit Charles eut regné tant en France qu'en l'Empire, par l'espace de plus de 233. ans. De Pepin pere de Charles Martel iusques à Charles le Grand, la grandeur de la France creut de iour à autre, en Charles le Grand elle vint à sa perfection, & de luy à Charles le Simple elle B diminua & s'abaissa tellement, que n'estant plus rien, il fallut par le commun & naturel cours des choses, qu'elle changeast de maistre. En cet âge de Pepin iusques à Hues Capet, la France accreut grandement de puissance & de renommee, combien qu'icelle gloire & la vertu de Pepin (comme dit Seissel) ainsi que la felicité des choses humaines est fragile & caduque, à peine peut durer iusques à la 3. generation, ains en degenerant peu à peu, les successeurs administrans le Royaume peu sagement, & moins vertueusement ne le peurent continuer, sinon iusques au 12. Roy de ladicte race.

Naturel de la race de Pepin.

Grandeur & declin de la France.

Les 2. ages de nos Roys quels.

En ces deux premiers ages de nos Roys, on voit plusieurs choses toutes dissemblables. Premierement de cruels patricides & meurtres, puis de belles guerres, tant pour la foy & religion Chrestienne, que pour l'eslargissement & ampliation du Royaume, mais au lieu de premieres conquestes des Roys de ces deux siecles, de Hues Capet en bas, on voit les grandes polices tant pour le fait de la guerre & de la Iustice, que pour celuy des finances, & l'entretenement de la majesté des Roys. De là sont venuës les erections des Ducs & Comtes en proprieté, des Parlemens sedentaires des iuges, C & iurisdictions de diuers noms & pouuoirs, les impositions de diuerses sortes de deniers, comme du domaine, des tailles, des aides, & d'autres choses. Quelques-vns disent que ledit Hues Capet institua les Bans & Arrierebans, & bref de là sont deriuees toutes les belles & excellentes constitutions qui maintiennent ce Royaume en sa grandeur.

Mais pour reuenir au droit fil de nostre histoire, Charles Duc de Lorraine voyant que Hues Capet qui estoit son cousin germain, auoit par les François esté esleu Roy de France, leua vne grosse armee, pour defendre & auoir par les armes le droict de la couronne dudit Royaume, qui luy auoit esté ostee par la mauuaise volonté des François. Capet de son costé en leua vne autre pour soustenir son nouueau droit par armes. Les François voyans qu'vne forte guerre s'alloit allumer en France, & preuoyans vne grande desolation d'icelle enuoyerent vers Charles vn seigneur, qui selon la charge qu'il auoit d'eux, luy fit ceste harangue.

„ Chacun sçait (Charles) que par les loix & le droit, la succession de la couronne du D
„ Royaume de France t'appartient, & non à Hues Capet. Mais les mesmes loix qui t'ap-
„ pellent à ladite succession, elles mesmes te iugent indigne d'icelle, d'autât que selon les
„ loix & les bonnes mœurs, tu n'as pas apprins à bien viure, & à te comporter comme tu
„ deuois. Car qu'est-ce que nous eussions peu esperer de toy, ny de ton regne, veu qu'en
„ ta vie priuee tu approuues & imites les mœurs sales & vilaines des Allemans, qui en
„ tous leurs affaires & entreprises te fais compagnon de leur cruauté, & les fauorises, as-
„ sistes & aydes aux guerres qu'ils font contre les François ? Quand donc nous auons
„ veu que tu auois abandonné & delaissé l'ancienne vertu & douceur, & l'amitié des
François, nous t'auons pareillement abandonné & delaissé, sans penser auoir fait faute
à nos cósciences de ne t'auoir receu pour nostre Roy, & auons choisi Capet: ayans esti-
„ mé que nous serions plus heureux de viure selon nos loix, coustumes, priuileges &
„ franchises, sous le possesseur du Royaume de France, que sous l'heritier d'icelle, en
„ tyrannie, oppression & cruauté. Et tout ainsi que ceux qui sont en vn nauire sur la

Capet choisi Roy par les François.

A mer, ne se soucient pas si le pilote d'iceluy en est le maistre & Seigneur, moyennant qu'il les meine en seureté, & sçache bien son mestier, ainsi nous ne nous soucions pas qui c'est qui nous guidera en ce voyage de la vie ciuile & politique, ny qui sera nostre Roy, moyennant que nous soyons bien & seurement guidez, & que nous ayons vn bon Prince. L'amour du peuple enuers ses Roys & Princes, vit autant que leur vertu & integrité fleurit & dure, & quand elle vient à faner & flestrir, aussi l'affection des peuples vient à se secher & perdre. Si tu eusses voulu receuoir la lumiere de l'affectiõ des Frãçois, il eust fallu que tu eusses fait couler de toy quelque goutte de vertu. Mais en vain par cy-apres (Charles) nous animeras & inciteras-tu de nous sousleuer contre Capet, & de nous rendre à toy, ains il t'eust mieux valu te souleuer contre le vice, & contre les Allemans nos anciens ennemis. Ce que si tu eusses fait, nous eussions pensé que tu eusses desiré de succeder à la couronne de France comme à vn Royaume, non comme à vne tyrannie. dcccc.lxxxviii

L'amour du peuple enuers son Prince.

Ceste remonstrance qui estoit comme vn cartel de deffy, irrita encore dauantage le cœur de Charles contre Capet & les François, contre lesquels il vint auec vne grosse armee poursuiure son droit, par l'espace de 4. ans, deuant que tomber és mains de B son ennemy, & entrant dedans la France, & de premiere abordee print les villes de Rheims, de Laon & de Soissons, pressant de si pres Hues Capet en vne bataille qu'il luy donna, qu'il le contraignit de s'enfuir honteusement, & peu s'en fallut qu'il ne fut prins. Ce qui fut l'an 988.

Bataille entre Charles & Capet.

Charles plein de gloire & de butin s'empara de la ville de Laon, par la trahison & malice d'Arnulphe fils bastard du feu Roy Lothaire Archeuesque de Rheims, parauant Euesque de Laon, qui auoit aussi trahy l'Archeuesque de Rheims son predecesseur, son metropolitain, l'ayant pris & fait mourir pour auoir son Archeuesché, & se contenta Charles d'auoir mis son ennemy en route, pensant l'auoir ruiné, mais en cela il fit vne faute qui est coustumiere à tous victorieux, car il ne poursuiuit la victoire, ains donna temps & loisir à Capet son ennemy, de se releuer de sa perte, & de remettre des forces sus. Hues ayant en diligence remis vne armee aux champs, alla assieger Charles & sa femme, & ses enfans dedans la ville de Laon. Ce que voyant C l'Euesque d'icelle nommé Anselin, aussi traistre que l'autre, il parlementa secrettement auec Hues, & de nuit luy ouurit les portes de sa ville: de sorte que Charles & sa femme furent prins & menez prisonniers à Orleans, là où ils furent iusques à leurs trespas. Ce qui aduint l'an neuf cens nonante & vn. Cependant qu'il estoit ainsi prisonnier il engendra de sa femme Agnes ou Anne, fille du Comte Hebert de Troyes en Champagne, deux fils, Charles & Louys & deux filles, l'vne nommee Haruille, ou Auoye, & l'autre Emenarde, qui fut, selon aucuns, mariee à vn Comte de Namur, & d'elle descendit Baudoüin Comte de Namur, qui eut vne fille nommee Ysabeau, qui fut mariee à Philippes Auguste, dit Dieu-donné, pere de Louys, pere de sainct Louys. Des enfans de ce Charles est diuersement parlé: car les vns tiennent qu'ils ne suruesquirent gueres le pere, & d'autres que les deux fils moururent incontinent apres.

Trahison d'Euesque.

Charles prins prisonnier.

D'autres disent que ce Charles espousa en premieres nopces Bonne, fille de Ricuin Comte d'Ardenne & de Mosellane, de laquelle il eut vn fils nommé Othon, & deux D filles, l'vne nommee Gerberge mariee à Lambert Comte de Hainault, & l'autre Hermangarde ou Emenarde, mariee (comme nous auons dit) au Comte de Namur, & qu'en secondes nopces Charles espousa ceste Agnes. Sigibert dit qu'Othon du premier lict succeda à son pere au Duché de Lorraine. L'histoire Dionysiane dit que Louys succeda à Charles au Duché de Lorraine, & que les filles susdictes furent mariees où nous auons dit. D'autres dient que tous les enfans masles de Charles, tãt ceux qui estoient nez deuant la prison, que ceux qui y nasquirent moururent tous deuant luy en ladite prison, & laissa seulemẽt vne fille mariee au Comte de Louuain, qui s'empara du pays de Lorraine, qui n'estoit plus lors guere de chose de ce que Lothaire auoit tenu & de son nom appellee Lorraine. Qu'à ce Comte de Louuain, l'Empereur Othon donna pour cõpetiteur vn Gozelo Comte d'Ardene, qui se nõma Duc de Lorraine. Que peu de temps apres le Duc de Mosellane qui n'en tenoit que 4. ou 5. places sur la riuiere de Meuse, se fit aussi en sa petite portion appeller Duc de Lorraine, que quelques-vns veulent dire estre la Lorraine d'auiourd'huy. On dit aussi que ce

Race dudit Charles.

Diminution de la Lorraine.

DCCCC. XCII. Gozelo eut vne sœur, & de ceste sœur trois neueux, Eustace, Baudouin & Godefroy, qui auec plusieurs autres Princes entreprit le voyage de Hierusalem, dont il fut Roy, & mourut sans enfans. Voyla les diuerses opinions sur la race de ce Charles Duc de Lorraine. A

III. Bruits semez par Capet.

Hues Capet se voyant Roy paisible, fit courir par tout vn bruit pour rendre son vsurpation moins desagreable, que la couronne de France luy estoit deuë par droict successif & legitime, tant pour estre (comme nous auons ja dit) issu de la race de Charles le Grand, que pour estre petit neueu d'Eudes Comte de Paris & d'Angers, que la noblesse de France esleut Roy, durant l'imbecillité & enfance de Charles le Simple. Il fut surnommé Capet, pource qu'estant ieune, nourri en la Cour des Roys Louys & Lothaire, il prenoit plaisir de prendre les chapeaux ou les chaperons aux autres ieunes seigneurs de son aage, & les jetter, comme si c'eust esté vn presage qu'il deuoit oster la couronne ou le chapeau Royal au legitime heritier d'iceluy. Or vouloit-il prendre les ornemens Royaux à la façon accoustumee des Roys de France, & voulant se faire couronner, fit conuoquer tous les Princes & Seigneurs qui tenoient leurs terres & seigneuries en souueraineté de la Couronne de France. Tous y assisterent, horsmis Arnoul Comte de Flandres, combien que son Comté releuast de ladicte couronne, disant que luy qui du costé de son ayeul estoit yssu du sang de Charles le Grand, ne vouloit obeyr à Hues, ny le recognoistre pour son Seigneur, ny assister à son couronnement. Capet, bien qu'il ne fust pas si grand guerrier qu'homme entendu aux affaires, ne vouloit au commencement de son regne endurer ceste brauerie luy estre faite par vn sien vassal, laquelle monstroit vn chemin aux autres pour faire le semblable. Il assembla vne grande armee, & tira en Flandres, print sur luy tout le pays d'Artois, & tous les chasteaux & forteresses qu'il tenoit le long de la riuiere du Lis. Arnoul voyant qu'il estoit trop foible pour resister à la puissance de Capet se retira vers Richard Duc de Normandie, ia vieil, duquel nous auons parlé cy-dessus en la ieunesse, & auquel (comme aussi nous auons ia dit) il auoit tant fait de mal, ayant suscité le Roy Lothaire contre luy, & le pria de vouloir faire sa paix auec Hues. Le bon Duc Richard oubliant les maux & iniures qu'Arnoul luy auoit faictes en sa ieunesse, par la trahison duquel le Duc Guillaume son pere auoit esté tué, ne luy voulut denier ce bon office, lequel aussi particulierement le touchoit, car voyant que Capet commençoit de bonne heure à faire guerre à ses voisins, pensa que s'il venoit about dudit Comte, il pourroit par ceste premiere curee s'allecher, & accoustumer à courir sur les autres, & que possible le sort pourroit tomber sur luy, apres la ruine du Comte. Adóc il remonstra à Capet, tant pour son interest particulier, que pour celuy du Comte, qu'il n'estoit bien seant à luy, qui estoit nouueau Prince d'vn Estat, de commencer son regne par la violence, & par l'inuasion des pays de ses voisins, afin que de ses amis il ne fit ses ennemis. D'autre costé ledit Duc pour accommoder toutes choses d'vne part & d'autre, remonstra au Comte qu'il deuoit s'humilier à Capet, & le recognoistre pour son seigneur, puis qu'il l'estoit, sans regarder à vsurpation de l'estat, ny à tous ces respects, qu'il n'estoit plus temps de debattre contre son Seigneur, Les remonstrances faictes à ces deux Princes, les firent condescendre à leur deuoir. Le Comte fit hommage de ses terres au Roy, qui en ce faisant, luy rendit les places qu'il auoit prinses sur luy, & de là en auant le Comte fut fidele vassal au Roy. Ce qui fut l'an neuf cens nonante deux:

Desdain du Comte de Flandres. B

Sagesse du Duc Richard de Normãdie C

Accord entre Capet & le Comte. D

IV. Sagesse de Capet.

Ayant appaisé le trouble que ceste premiere reuolte du Comte pouuoit amener à son estat, il s'aduisa qu'il alloit s'asseurer de ceux qu'il pensoit n'estre contents de son vsurpation, & en apparence les gratifier le plus qu'il pourroit. Et pource qu'il n'estoit pas si grand guerrier que bien entendu aux affaires, ains estoit homme cault & auisé, y voulut proceder par cautelles & douceurs, & voyant qu'il auoit à faire à grands Seigneurs, il manda tous les gouuerneurs des Prouinces de son Royaume, à ce qu'ils eussent à venir vers luy pour le conseiller comment il se deuoit gouuerner au regime & administration de son nouueau Estat, leur faisant entendre qu'il vouloit totalement dependre de leur conseil & auis, & les tenir pres de luy comme ses amis, freres, & pareils en puissance & authorité. Il falloit cela pour gratifier ceux qu'il cognoistroit estre offencez de son vsurpation, & pour s'asseurer des autres. Quelques-vns d'entre des plus fins, voyant que Hues de Maire du Palais s'estoit fait Roy, firent de leur costé le

Cõme il faut appaiser les hommes.

A mesme en leurs gouuernemens, & s'en firent seigneurs, Ducs & Comtes proprietaires au lieu que parauant ils n'estoient que Gouuerneurs, c'est à sçauoir les Ducs, Gouuerneurs des Prouinces, & les Comtes Gouuerneurs des villes estant lors le nom de Duc & de Comte dignité à temps non hereditaire, comme nous auons dit cy-dessus, & rendirent leurs Estats hereditaires à leur posterité, à l'exẽple & imitation de Hues, luy promettans de tenir de luy leurs Seigneuries en foy & hommage, & de le recognoistre pour leur vray, naturel & souuerain Seigneur. Bien que ceste vsurpation des Gouuerneurs diminuast d'autant l'Estat du nouueau Roy Hues, si est-ce qu'il fallut bien qu'il beust cela doucement, & faisant semblant de ne le trouuer mauuais, ains d'auoir pour agreable ce qu'ils faisoient, tascha (comme bien aduisé qu'il estoit) de les obliger à luy, de toutes les façons qu'il peut, leur donnant ample confirmation de ce qu'ils auoient fait. Car il vouloit en quelque façon que ce fust, & quoy qu'il luy coustast, affermir & asseurer son Estat, & n'auoir au commencement de son regne aucun trouble, contrarietez ou oppositions, ains s'asseurer & fortifier d'amis, & de la volonté & bien-veillance de ses vassaux & subjects, pour rendre son Royaume plus solide, B & pour le donner bien asseuré à son fils & à sa posterité. Et s'il faut iuger des choses par la coniecture, lors que la certaine preuue nous defaut, quelques-vns pensent que Hues Capet pour s'asseurer de ses voisins & vassaux au commencement de son regne, fut celuy qui fit les 12. Pairs de France. Car de dire que ce fut Charles le Grand ce sont des contes, comme nous auons amplement cy-dessus deduit en la vie dudit Charles. Toutefois il ne se trouue en aucun ancien monumẽt, ny que ce fut Charles le Grand, ny que ce fut Capet, mais par quelques argumens de coniecture, qui seruent d'assez bonne preuue, quelques-vns veulent dire, que ce doit plustost estre Hues que Charles. Car Hues pour la seureté de son estat, les ayant mandez pour le conseiller en ses affaires, les voulut tenir comme freres, amis, & pareils en pouuoir & authorité à luy. Ce qui fait coniecturer qu'il erigea ceste dignité de Paris, i'entens des six laics, car il se trouue que Philippes le Bel erigea les six clercs, ou que pour le moins le 1. lieu où on les vit en ceremonie, fut à son Sacre, comme nous dirons en son rang.

DCCCC. XCII.

Capet veut asseurer son estat.

Institution des 12. Pairs.

Or en cecy faut noter que les anciennes Seigneuries (c'est à dire les Duchez & C Comtez) bien qu'elles eussent des Gouuerneurs és lieux, & villes ressortissans simplement à la Couronne, si est-ce qu'il y auoit des Seigneurs naturels, qui de tout temps en auoient la joüyssance, sans que les Roys les eussent frustrez de la proprieté de leurs heritages.

Les anciens Duchez & Cõtez quels.

Mais pour reuenir à ce que fit Capet, pour laisser son Royaume asseuré à son fils Robert, afin qu'apres sa mort il n'eut aucune opposition ou contradiction en la joüissance d'iceluy, & qu'aucun trouble & guerre ne nasquit pour le debat de la Couronne, veu qu'elle ne luy estoit pas encore bien asseuree, il le fit couronner Roy à l'exẽple de Pepin, qui deuant mourir fit couronner Roy son fils Charles le Grand, & de ce qu'ont ordinairement accoustumé de faire les Princes vsurpateurs, desquels l'Estat n'est encore bien affermy. Cela aduint l'an neuf cens nonante & deux. Arnulfe Archeuesque de Rheims estoit vn homme qui tenoit vne boutique de trahisons, trahissant tantost l'vn, tãtost l'autre. Apres auoir fait mourir son predecesseur Hues Capet, l'ayda à estre Archeuesque dudit Rheims, pour s'en seruir contre Charles. Alors il trahit Charles D pour Capet, puis Capet pour Charles, & ne sçauoit auquel des deux il deuoit s'arrester. Hues l'ayãt prins audit an 992. & le 4. de son regne, fit assembler en la ville de Rheims vn Concile d'Euesques pour luy faire son procez, estant accusé d'auoir trahy ladite ville ausdits ennemis dudit Hues, en contreuenant à la promesse & au serment seellé de sa signature qu'il luy auoit fait de luy estre à iamais fidele & loyal, sans traicter ayde, faueur ny secours a aucun de ses ennemis contre luy: desorte que l'ayãt conuaincu par sa confession propre, ils le deposerent de sa dignité, & en son lieu substituerent audit Archeuesché vn nommé Gilbert qui estoit grãd Philosophe & estimé Negromãcien, & qui auoit esté maistre d'escole de Robert fils de Capet, & d'Othon tiers Empereur de ce nõ, & fut Arnoul enuoyé prisonnier à Orleans auec Charles. A ceste degradation s'oposa Serges, ou Seuin Archeuesque de Sens, qui craignant plus Dieu que le Roy, l'en reprint aigrement, dõt Hues le fit mettre aussi prisonnier. Ce Gilbert fut selon aucuns moine de l'Abaye de S. Florent de Roye, autres disent de S. Florent sur Loire, ou de S. Flory pres d'Orleans, & pource qu'il estoit homme fort docte il fut

Capet fit couronner Roy son fils Robert.

Concile à Rheims.

Gilbert precepteur de Capet.

Precepteur desdits deux Roys. L'an ensuiuant qui fut l'an 993. le Pape Iean 17. aduerty des occasions pour lesquelles Arnoul auoit esté degradé, & Serges ou Seuin emprisonné, excommunia tous les Euesques qui y auoient consenty & qui auoient assisté à ce Concile, & enuoya en France vn Legat nommé Leon, pour s'enquerir de tout, annulla & cassa ce qui auoit esté fait au Concile precedent, remit les Archeuesques en leurs dignitez, deposa Gilbert de son Archeuesché, & pria Hues qu'il se contentast que la couronne de France fut tombee en sa maison sans tourmenter ainsi Arnoul, qui estoit tant vieil, autrement il feroit grand tort à la bonne estime qu'on auoit de luy. Gilbert chassé de son Archeuesché de Rheims, se retira vers l'Empereur Othon, duquel (comme nous auons dit) il auoit esté maistre d'escole, qui premierement le fit Archeuesque de Rauēne, puis Pape, & fut nommé Siluestre II. Quelques-vns disent qu'il monta à la Papauté par l'art de Negromance. Il estoit natif du pays d'Aquitaine, & ayant esté en sa ieunesse bien instruit aux bonnes lettres, & nourry (comme il a esté dit) moine de Flory au diocese d'Orleans, il quitta le froc, & s'en alla à Seuille en Espagne, lors detenuë par les Sarrasins, là où il s'accosta d'vn Philosophe magicien, qui auoit vn liure nompareil en l'art magique, lequel ledit Gilbert tascha souuent de desrober. Mais à raison que ce Philosophe duquel il se mit seruiteur pour plus facilement pouuoir attraper ce liure, le gardoit trop soigneusement, il ne le peut iamais gripper. Il persuada à la fille du Philosophe auec laquelle il auoit grande familiarité, de prendre ledit liure, & le luy bailler à lire. Ce que la fille fit. Ayant doncques le liure, il se retira, & craignant estre surprins auec iceluy, se voüa au Diable, moyennant qu'il paruint sauf en France, là où estant de retour, il tint escole, & enseigna les arts liberaux auec grande admiration des auditeurs. Depuis il fut precepteur des susdits Princes, & par la faueur de Hues fut Archeuesque de Rheims, puis par celle d'Othon Empereur, Archeuesque de Rauenne, & finablement Pape. Ceux qui le veulent excuser, & monstrer qu'il estoit homme de bien, disent que parce qu'il estoit grand Mathematicien, & que ce fut le premier homme de ce temps-là qui entendit les Mathematiques, le peuple qui lors estoit ignorant, l'estima estre Negromancien. Sur ces entrefaites deceda Hues Capet, le 22. d'Aoust, ou 29. de Nouembre, l'an 9. de son regne, de salut 996. ou 7. & gist à S. Denys en France.

Marginal notes: deccc.xcii. — Euesques remis par le Pape. — Gilbert Pape, & Negromancien. — Liure de magie desrobé par Gilbert. — La mathematique appellee iadis Negromance. — Mort de Capet.

Quelques historiens s'aheurtent à vouloir monstrer que Hues Capet n'vsa point d'vsurpation, & que de droicte succession la couronne luy estoit deuë, tant à cause qu'il descendoit de Charles le Grand, que pource qu'Eudes d'Anjou son oncle, fut legitimement appellé à la couronne de France par l'eslection des principaux Seigneurs, veu que si Charles le Simple succeda à Eudes, ce ne fut en vertu du testament d'Eudes, d'autant qu'vn Roy ne peut en main estrangere aliener son Royaume, ains par la violence faite à Robert pere de Hues le Grand. Quoy qu'il en soit, ou soit que Capet ou par vsurpation, ou par iuste droit, paruint à la couronne de France, il semble que Dieu la luy donna bien à propos, pour releuer la France de tant de miseres, dont les vices, iniustices, & tyrannies de tant de Roys l'auoient accablee. Qui fut cause que les François deboutterent ledit Charles de Lorraine.

Marginal note: Capet donné de Dieu.

V. Capet fut le premier Roy qui commença de se tenir à Paris, & d'y planter le siege Royal de la France, car auparauant depuis Pepin iusques à luy, les Roys se tenoient les vns à Aix la Chappelle, les autres à Compiegne, les autres à Laon, les autres à Soissons, les autres à Beauuais, & les autres en d'autres lieux. Et combien que Dagobert eut choisi l'Eglise S. Denys pour le commun tombeau des Roys de France, si est-ce qu'il y en a bien peu d'enterrez deuant ledit Capet, & depuis luy il y en a eu bien peu qui n'y ayent esté mis. Apres qu'il fust Roy, il fit bastir en la place où estoit son Hostel, l'Eglise S. Barthelemy deuant le Palais de Paris, & auoit vne grande fiance audit Sainct.

Marginal notes: Capet se tenoit à Paris. — S Barthelemy de Paris.

Or comme Capet eut par l'exemple de Pepin, & par le sien propre, pratiqué que ceste qualité de Maire du Palais estoit fort dommageable aux Roys, & quē desia elle auoit audit Pepin & à luy seruy d'eschelle pour monter à la Royauté, il la suprima doucement, pour oster le moyen à ceux qui l'auroient, de faire ce que Pepin & luy auoient fait, & establit d'autres offices plus modestes, ayans moins de pouuoir, & lesquels ne seroient point hereditaires, comme auoit esté l'Estat de Maire du Palais à la race de Pepin, & à celle dudit Capet.

Marginal note: Capet supprima l'Estat de Maire du Palais.

A Lors, (à ce que quelques-vns disent) il donna la charge souueraine des armes au Comte d'Estable ou Connestable, qui parauant auoit seulement la charge des cheuaux Royaux, comme le porte le mot Latin *Comes stabuli*. Non qu'il luy donnast pareille authorité qu'auoient les Maires, mais seulement celles des armes prescrite par loix & ordonnances, lesquelles ledit Connestable ny que ses successeurs n'osoient outrepasser. Surquoy nous dirons que ceux qui disent que les Connestables sont ce mesme qu'estoient les Maires du Palais, se trompent fort, comme nous auons dit bien amplement au 4. liure de nostre Oeuure de l'estat & succez des affaires de France, auquel nous renuoyons le lecteur. DCCCC. XCVI. Pouuoir du Connestable.

Quelques-vns disent aussi que Capet institua les Mareschaux de France, lesquels il fit comme assesseurs & adjoincts du Connestable, combien que quelques autres disent qu'ils soient plus anciens. Les vns disent qu'ils viennent du mot Allemãd, Marck qui veut dire cheual, ou Roussin, & Skal, qui signifie seruiteur ou officier. Ce qui denotoit celuy qui auoit la charge des cheuaux, ou de la cauallerie. Autres disent que March auec C.H. signifie limite & frontiere, & que de là les Mareschaux sont appel- B lez comme Gouuerneurs & Lieutenans generaux, aux pays de frontiere. Lesquels (disent quelques-vns) pour cest effect institua Hues Capet, & d'autant qu'il estoit amateur de la paix, & qu'il desiroit regner plus par douceur, debonnaireté & iustice, que par armes, il ordonna que les Baillifs & Seneschaux particuliers, chacun en sa chacune Prouince, auroient l'œil sur la iustice, afin que rien ne fut entrepris contre raison, & que chacun fut contenu en son deuoir. Ces Baillifs & Seneschaux estoient estats sedentaires ne bougeans de leur Prouince, rendans la premiere iustice aux subjects, & leur appel ressortissoit deuant la personne du Roy en son Parlement, qui pour lors estoit ambulatoire, comme il le fut iusques au temps de Philippes le Bel, ou de Louys Hutin qui l'arresta sedentaire en la ville de Paris, au lieu que les Roys ses predecesseurs à certains temps de l'armee tenoient vn Parlement solemnel, autrement nommé assemblee generale, auquel se vuidoient tous affaires tant ceux de l'estat, que ceux qui touchoient aux particuliers, & les appellations des appellans iugees. Institutiõ des Mareschaux de France. Etymologie du nom des Mareschaux. Baillifs & Seneschaux. Parlement sedentaire à Paris.

Et comme lesdits Roys predecesseurs de Capet se fussent tellement oubliez en C leur deuoir, qu'ils ne faisoient aucune iustice à leurs subjects, & que par leur lascheté ils eussent laissé presque perdre les anciennes loix & coustumes de France, Capet les renouuella toutes, ausquelles le premier il s'assubjettit tressagement. Car ceste preuoyance luy rendit son regne paisible, lequel il laissa florissant à sa posterité qui encores auiourd'huy dure. En considerant le mal qui estoit autrefois aduenu à la France, de ce que les Bastards estoient aduoüez & partagez esgalement auec les legitimes, il declara que de là en auant aucun Bastard ne seroit aduoüé en la maison de France: & quant aux puisnez il leur ordonna certains partages, qui depuis selon le temps & les humeurs des Roys, & les affaires du Royaume, ont esté augmentez ou amoindris, & selon iceux mis plusieurs reglemens. Lascheté des Roys precedens. Bastards non aduouez.

Sur tout il voulut que de là en auant le titre de Roy ne seroit donné qu'à l'aisné, qui auroit droit souuerain sur les autres, lesquels seroient partagez en Comtez releuans de la couronne, & luy en feroient hommage. Partages aux puisnez.

Nous auons dit cy-dessus que bien que les anciennes Seigneuries, comme Du- D chez & Comtez eussent des Gouuerneurs és lieux & villes ressortissans simplement à la couronne, si est-ce qu'il y auoit des Seigneurs naturels qui de tout temps en auoient la joüissance, sans que les Roys les eussent frustrez de la proprieté de leur heritage. Car long temps deuant Hues Capet, les Ducs de Normandie, de Bourgõgne, & d'Aquitaine tenoient paisibles leurs Duchez, & les Comtes de Toulouse, de Flandres, d'Auuergne, de Vermandois, d'Anjou & autres qui estoient hereditaires en leurs Comtez, les possedoient paisiblement. Et ainsi on verra que tout ainsi que les Romains auoient iadis des Preteurs aux Prouinces, lesquelles neantmoins n'estoient sans auoir leurs Roys, ioüissans de leurs titres & puissances soubs la sauuegarde & authorité des Romains, qu aussi les Seigneurs de France tenoient comme en partage des Roys, partie de chacune Prouince qu'ils auoient en succession de tout temps. En ces Duchez & Comtez hereditaires appartenantes à Ducs & Comtes particuliers, il laissa les Gouuerneurs qui y estoient, & aux autres Duchez & Comtez qui estoient du domaine de la couronne, il endura doucement que ceux qui s'en voulurent em- Anciẽs Ducs & Comtes hereditaires.

DCCCC. XCVI. Vsurpation de Duchez & Comtez. parer & saisir, le fissent. Ce qu'il fit tant pour n'auoir assez de force pour leur resister, A
que pour gagner leur amitié, & pour auoir luy-mesme monstré le chemin aux autres, par l'vsurpation qu'il auoit faicte de la couronne. Quoy qu'il en soit, fut que Capet augmentast l'honneur de ceux qui desia estoient assez grands, ou qu'il auançast ceux qui n'estoient que beneficiers de la couronne, ou qu'il eust donné les biens de l'Eglise
Fiefs hereditaires par Capet. par lesquels il estoit paruenu (comme cy-deuant nous auons monstré) à ceux qu'il vouloit gagner & attirer à soy, si appert-il qu'il fut le premier qui rēdit les grands fiefs hereditaires, ensuiuant ce que Charles le Grand en auoit commencé, ainsi que nous auons monstré, comme ainsi que de tout temps en Gaule, les Baronnies venoient de succession, & que dés la premiere generation des Roys de France on en trouue des Pancartes. Quant à ce qui touche les Pairries nous auons dit tant à la vie de Charles le Grand, que cy-dessus en celle de cedit Hues Capet, que ce fust plustost ledit Capet qui les erigea que Charles, & bien qu'en alienant les grands fiefs il semblast que Capet eut beaucoup amoindry le domaine Royal, si est-ce qu'il le fortifia par hommages,
Hommages. Ban & Arriereban. & par nouuelles Ordonnances bien amples qu'il fit sur le Ban & Arriereban ja institué par Charles le Grand (comme nous auons dit.) Car la confusion de toutes cho- B
ses auoit esté si grande, durant les regnes des successeurs de Charles le Grand, que non seulement ceste institution de Ban & Arriereban auoit esté corrompuë, mais aussi toutes les autres faites tant par les premiers Roys Merouingiens, que par Pepin & Charles, de façon que Capet fut contraint de refaire tout de neuf le corps de l'estat, rabillant les membres qui en auoient esté couppez par le desordre qui y auoit longuement regné.

ROBERT ROY
TRENTE-SIXIESME.

Sommaire. C

I. Robert succede à Hugues son pere. Fait guerre en Bourgongne. La conqueste, & donne à l'vn de ses fils.
II. Guerre pour la Lorraine. Entreueuë & paix de l'Empereur & du Roy. Diuision de la Bourgongne.
III. Grands Princes de France. Mort du Roy Robert. Son sçauoir & vertu. Eglises fondees par luy. Ses bastiments.

I.



A Hues Capet sage & aduisé Roy, premier de la race des Roys que nous auons eu depuis, succeda Robert son fils, que le pere de son viuant auoit fait couronner, & regna 34. ans. Au commencement de son regne vn appellé Gaultier gouuerneur de Meleun pour le Comte Bouchard, le vendit à Othon Comte de Chartres, lequel ne le voulut rendre à Bouchard, quoy que le Roy le luy eust souuent commandé. A raison dequoy la charge fut baillee à Richard Duc de Normandie de le recouurer, D
qui finablement le reprint, & le rendit à Bouchard, apres auoir fait pendre le traistre
Guerre en Bourgongne. Gaultier. Il s'esmeut lors vne guerre pour le propre interest du Roy, pource que son oncle Henry Duc de Bourgongne estoit mort sans enfans. Apres la mort duquel qui fut l'an 1001. les Estats de Bourgongne qui estoient mal contens de l'adoption que ledit Duc Henry auoit fait, pour la succession du Duché en la personne d'Othe Guillaume Comte de Dijon, pource que ledit Comte estoit plus religieux & paisible, que belliqueux & politique, & qu'il n'estoit pas homme qui peut resister à ceux qui enuahiroient ledit pays ils se rebellerent, & estans diuisez entr'eux (comme il se
Rebellion des Bourguignons. fait en tels affaires) aucuns appellerent Landry Comte de Neuers leur voisin, pour estre leur Prince & Duc, les autres se retirerent par deuers Robert Roy de France, & propre neueu du feu Duc Henry, & le prierent vouloir prendre la protection d'eux & du pays, comme plus proche du feu Duc Henry, & auquel pour ceste cause appartenoit le droit du Duché, attendu que l'adoption d'Othe Guillaume auoit esté

A extorquee, & faite par l'importunité de la Duchesse Garsinde sa mere, à la grande diminution du droit lignager, & des parens du Duc Henry. Le Roy Robert entra en Bourgongne auec bonne & forte armee, mais desia s'estoit Landri Comte de Neuers ensaisiné de la ville d'Auxerre, s'estant enfermé dedans auec plusieurs Seigneurs & Gentilshommes tant du pays que des subjects de Niuernois, & grande multitude de soldats pour la defence de la ville, sans le menu peuple des lieux circonuoisins, qui à la venuë du Roy Robert & de son armee, s'enfuirent auec tous leurs biens & bestial dedans icelle, de maniere qu'il n'y auoit viures pour nourrir longuement telle multitude. Robert assiegea la ville si estroittement, que les viures commençans à y deffaillir, ceux de dedans commencerent à murmurer contre le Comte Landri, disans qu'ils n'auoient que faire de s'exposer eux, leurs femmes & enfans à la mort pour la querelle du Comte Landri. Lors le Roy estant aduerty par espions de la grande famine qui estoit dedans la ville, fit dire à ceux de dedans par vn trompette qu'ils eussent à se rendre à sa deuotion, & liurer entre ses mains le Comte Landri dedans huict iours, ou s'ils estoient prins par force ils seroient tous mis au fil de l'espee, B sans aucune misericorde. M. III. Robert auec vne armee en Bourgongne. Famine d'Auxerre. Sommation à ceux d'Auxerre.

A ceste espouuentable sommation tindrent les habitans conseil, & aduiserent qu'il estoit plus expedient de se rendre à la misericorde du Roy qui estoit tres-doux & tres-misericordieux Prince, que de prouoquer sa fureur en peril si eminent, attendu mesme que sans coup ferir, dedans peu de iours la ville se prendroit d'elle mesme par famine. S'estans ainsi resolus, ils firent ouurir les portes au Roy, & luy mirent le Comte Landri entre les mains, enuers lequel toutesfois il n'vsa d'aucune cruauté. Les autres bonnes villes du pays de l'Auxerrois entendans la prinse de la ville d'Auxerre se rendirent au Roy, & ne restoit que la ville & chasteau d'Aualon qui ne pouuoit estre persuadee de se rendre. A ceste cause, le Roy delibera d'y aller en personne mettre le siege. Ce qu'il fit par l'espace de trois mois sans le pouuoir forcer, ny amener à raison, estant ledit chasteau tres-forte place. Et disent quelques-vns qu'ainsi que le Roy estoit en son pauillon, chantant vn hymne à Dieu en grande deuotion, la plus grande partie des murs d'Aualon tomberent par terre. En fin il print la ville & le chasteau d'Aualon, C & toute la Bourgongne, laquelle en l'an 1003. il donna à vn de ses fils appellé Robert comme luy, la race duquel dura en douze Ducs iusques à Philippes premier du nom & dernier d'icelle, qui trespassa à Rouures pres Dijon, l'an 1361. & par sa mort reuint ledit Duché au Roy Iean de France, comme il sera dit en son lieu. En ceste guerre le Roy cognut les Normans vaillans & fidelles. Car leur Duc Richard troisiesme du nom successeur de Richard deuxiesme, mort au mesme temps du trespas de Capet, auec vne bonne armee se trouua à son secours. Ne faut attendre la rigueur d'vn Roy. Auxerre rendue. La Bourgongne conquise donnee au fils du Roy.

Ceux de Sens estoient lors tourmentez de la tyrannie du Comte Renauld, pource qu'apres la mort de leur Archeuesque Seuin, on auoit preferé en ceste dignité vn nōmé Leoteric à son neueu Bourion fils de Fromond, bien que c'eust esté par l'eslection du peuple & des Euesques, & de l'authorité du Pape & du Roy. On dressa vne armee pour chastier ce Comte, mais il s'enfuit, sçachant que le Roy y estoit en personne, & n'osa demeurer à Sens pour le peu d'amitié que luy portoient les citoyens, cognoissant bien que perduë leur bonne volonté, qui est la plus asseuree force & garde d'vn D Prince, il estoit mal asseuré. Eux mal affectez enuers luy, ouurirent leurs portes au Roy. Ce qui fut cause que Fromond ne pouuant eschapper se retira dedans vne tour auec quelque nombre de ses hommes. On eust aisement bruslé & versé ceste tour, & ceux qui estoient dedans, toutesfois le Roy ne le voulut oncques permettre, ains commanda qu'on l'assiegeast, sçachant bien que pour le peu de viure qu'il y auoit, elle seroit incontinent affamee. Ce qui aduint, & pardonnant à tous excepté à Fromond, on l'enuoya en prison perpetuelle à Orleans, & confisquant ledit Comté se l'adiousta à son patrimoine. Amitié de subiets seureté du Prince.

Le debat du Duché, en l'an 1006. de Lorraine engendra derechef vne guerre entre les François & Allemans, pource qu'apres la mort d'Othon fils (selon aucuns) de ce Charles que Capet auoit tenu prisonnier, & mort deux ans auparauant sans laisser aucuns enfans, ains seulement deux sœurs, Gerberge & Hermengarde mariees à Lambert, & Aubert Comtes de Brabant & de Namur: Henry Duc de Norembert successeur à l'Empire d'Othon le tiers, donna ce Duché de Lorraine à Godefroy à la II. Guerre pour la Lorraine.

M. VI. Barbe fils de Godefroy Lancien Comte d'Ardennes qui estoit vn des premiers en la Cour Imperiale. A

Diuerses donations de Lorraine.

D'autres disent que ce fut le Roy Robert, qui donna ledit Duché audit Godefroy, mais cela nous semble faux, autres disent que les deux vrais freres d'Othon fils de Charles se voulans mettre en possession des droits du deffunct furent preuenus par ledit Godefroy qui s'ensaisina dudit Duché. A l'occasion dequoy Baudouin Comte de Flandres parent desdites deux sœurs entre tous autres bons François, print Valentiennes, & quelques autres petites villes sur l'Empereur Henry, lequel soudain assembla ses forces, & voulant recouurer Valentiennes, il l'assiegea, mais aduerty que l'armee Françoise aprochoit, il leua son siege, & marcha deuant Gand, où ne pouuant rien faire, & voyant qu'il trauailloit en vain apres ces villes, il commença de guerroier le plat pays, bruslant & ruinãt tout ce qu'il y trouuoit. Car il n'estoit pas venu si grand secours de France, qu'il peut suffire à garder les villes, & à donner vne bataille aux Allemans. Ce qu'il falloit necessairement faire, pour empescher ce degast. Neantmoins ils s'accorderent à la fin sous condition, que l'Empereur lairroit Valentiennes & Valacre au Comte de Flandres, qui doresnauant les tiendroit à foy & hommage de l'Empire. Qui fut occasion d'vn grand discord, qui dura longuement entre les Flamãs & les Hollandois, pretendans droict en la Zelande par la donation qu'ils disoient que l'Empereur Lothaire fils de Louys le Debonnaire leur en auoit faicte. Cela aduint l'an 1006. Il regnoit lors vne telle peste en France & en Allemagne, qu'il sembloit que Dieu offencé voulut aduancer la fin de tous les humains, & mouroit de iour en iour vn si grand nombre de ces pestiferez, que ne pouuant suffire à les enterrer, on estoit contraint faire de grands charniers és cimetieres, & les jetter dedans à monceaux, les vns tous roides morts, & les autres encore en l'agonie tirãs à la mort. Toutesfois s'appaisant l'ire de Dieu ceste maladie cessa, apres auoir par plusieurs annees tué la tierce partie du peuple. L'absence de l'Empereur Henry, qui en l'an 1013. estoit allé en Italie pour repousser les Sarrasins qui y estoient entrez, donna occasion à Lambert Comte de Louuain, d'entreprendre de recouurer le Duché de Lorraine. De sorte qu'ayant Rainier Comte de Mons en Hainaut, & son cousin Gerard Comte de Castimach à son aide, il commença à remuer mesnage en Lorraine. A cause dequoy l'Empereur renuoya le Duc Godefroy qu'il auoit amené auec soy, qui les fit retirer, & puis assiegea la ville de Louuain sans la pouuoir prendre.

Degast fait par l'Empereur Henry. B

Grande peste.

Guerre en Lorraine. C

Dont quand il se fut retiré, Lambert rassembla son armee, laquelle il mena dedans le pays du Liege, qui fut cause que Godefroy remettant la sienne aux champs, desfit le Comte de Castimach, & preuoyant sa victoire, en vne seconde rencontre tua le Comte Lambert, à qui succeda au Comté de Louuain, en la querelle de la Lorraine son fils Henry. Ce qui fut l'an 1014.

Le fils du Roy couronné.

Le Roy Robert voulant rendre son Royaume asseuré à son fils aisné Hugues, alors seulement aagé de dix ans, comme Hues Capet auoit fait à luy en l'an 1017. le designa son successeur à la couronne, & le faisant couronner à Compiegne, le fit regner auec soy. Tellement que deslors on commença à cõpter les regnes de l'vn & de l'autre ensemble, mais le fils mourut deuant son pere en l'an 1028.

Dés l'an mil dix-sept guerre s'estoit esmeuë entre Richard Duc de Normandie & Odon Comte de Chartres, à l'occasion de laquelle le Duc auoit fait bastir & fortifier le chasteau de Tuillieres pres de Dreux, d'où la garnison qu'il auoit laissee dedans faisoit ordinairement des courses sur les terres du Comte. Lequel ne les pouuant si longuement endurer, mit aux champs vne armee, à laquelle se joignirent Vvaleran Cõte de Melun & Hues Comte du Mans, pour l'aller assieger. Mais ceux qui estoient dedans se defendoient si courageusement, que par vne saillie qu'ils firent sur luy, ils le mirent auec son armee en routte. Dont il s'obstina de telle sorte à poursuiure la guerre, que le Normand (selon la coustume de ceux qui estans desesperez, recourent aux moyens extraordinaires pour se defendre ou venger de leurs ennemis) appella à son secours Lagman Roy de Suesse, & Olaue Roy de Noruegue, qui vindrent descendre l'an mil vingt, auec grand nombre de nauires & de gens en Bretagne, où ils prindrent terre malgré les Bretons, & puis s'approcherent de Chartres pour faire la guerre au Comte. Mais Robert craignant que ce feu s'estendit plus auant, & que luy mesme s'en sentit, reconcilia ces deux ennemis, & fit renuoyer ces deux Roys estran- D

A gers en leurs pays, apres que celuy de Noruegue se fut fait baptiser à Rouen. Ce qui aduint en l'an 122. M. XXIII. Estrangers renuoyez.

Le Roy Robert & l'Empereur Henry se trouuerent sur la riuiere du Cher, auec des principaux de leurs pays, & parlementans ensemble en vn lieu appellé Enol, firent vne paix entre ce Royaume & l'Empire. Ce qui fut l'an 1025. Apres laquelle Henry deuint tant malade, qu'il cognut sa mort estre prochaine. Parquoy il assembla les Princes d'Allemagne pour deliberer de celuy qui deuoit succeder, & leur conseilla d'eslire Conrad fils de Conrad Duc de Vvormes. Ce que les Allemans firent apres sa mort, cognoissans bien qu'il leur auoit conseillé pour leur bien, & non pour vne affection qu'il luy portast, veu que durant sa vie il n'auoit oncques fait cas de ce Prince Conrad. Lequel allié des plus grandes maisons de France & d'Allemagne, apres qu'il fut Empereur renouuelant la paix auecques les François, donna sa fille en mariage à Odon Comte de Champagne, & fit Raoul oncle de l'Imperatrix Gisile, Roy de Bourgongne, qui tousiours tint le party de France. Icy faut cõsiderer que la Bourgongne estoit diuisee desia en la façon que nous la voyons auiourd'huy, & que le Duché estoit au
B Roy de France, & le Royaume qui est auiourd'huy la Franche-Comté, estoit comme Apannage de l'Empire aux successeurs de Boson Roy d'Italie. Or a ceste donation faicte à Raoul, causé depuis de grandes guerres entre les Roys de France & les Empereurs. Les plus asseurez historiens disent que les electeurs de l'Empire furent en ce temps créez & instituez, & non au temps que nous auons dit cy-dessus, auquel aussi nous auons fait doute, & est plus croyable que ç'ait esté de ce temps, d'autant que tous les historiens s'y accordent.

Entreueue & paix de l'Empereur & du Roy.

Conrad Empereur.

Diuision de la Bourgongne.

Institution des electeurs de l'Empire.

Enuiron ce temps mourut Baudouin Comte de Flandres, surnommé Belle-barbe, & luy succeda Baudouin son fils, qui eut à femme Ælis ou Alis, fille du Roy Robert, de laquelle il eut Baudouin Comte de Hainaut, & Robert Comte de Frise: & vne fille nommee Mahaut, qui fut mariee à Guillaume le Bastard Duc de Normandie. Lors Gothelon frere de Godefroy Comte d'Ardenne, estoit Duc de Lorraine, Richard troisiesme Duc de Normandie, & Geoffroy Grisegonnelle Comte d'Anjou, auquel Hues le Grand auoit donné ledit Comté à ce qu'il tint son party és guerres
C ciuiles qui regnoient lors pour le debat du Royaume. Ce Godefroy eut vn fils nommé Fouques, qui fut pere de Godefroy, pour sa force & vaillance surnommé Martel. III.

Grands Princes de Frãce.

Or comme la prudence humaine est vaincuë par la prouidence diuine, Robert pensant auoir asseuré son Royaume à sa race par le couronnement & association de son fils Hugues à la couronne, il aduint que ledit Hugues deceda en l'an 1028. & au lieu d'iceluy Robert designa son second fils son successeur, & le fit couronner, & deslors regner auec luy. Ce qui fut, selon aucuns, six ans deuant le decez de Robert.

En l'an 1029. s'esleua vne grosse querelle entre Eudes Comte de Campagne & Fouques Comte d'Anjou, pour le chasteau de Montrichard que l'Angeuin faisoit (comme il sembloit) fortifier au preiudice du Champenois. De sorte que s'estans defiez l'vn l'autre ils combattirent, mais le Champenois perdit la victoire.

Enuiron ce mesme temps le Roy Robert voulant mettre de son authorité priuee,
D & contre le droit des eslections les Euesques aux Eglises, il en mit vn nommé Richard à Langres, qui fut si desagreable aux Chanoines de ladicte Eglise, que cinq mois apres son eslection il fut par eux empoisonné. Robert voulant y en mettre vn autre nommé Hues natif de Chartres, enuoya à Langres sondit fils Henry, nouuellement couronné Roy pour l'y installer auec main armee. Mais comme Henry estoit en chemin, il entendit la mort de son pere Robert, qui decedan l'an 60. de son aage, le 20. de Iuillet de l'an 1032. apres auoir regné 34. ans seul, & fut enterré à S. Denys.

Mort de Robert.

Il fut plein de bonnes mœurs & conditions, deuotieux, iuste, clement, & assez vaillant, & ne se trouue pas que iamais il destituast nul de ses officiers s'il n'auoit forfaict. Il ayma & honora les lettres, & les hommes lettrez, & estoit tant religieux, que durant son loisir il ne bougeoit gueres des Eglises. Il s'addonnoit fort à l'estude des sciences liberales, & encore plus à celle des sainctes lettres, essayant par tous moyens d'ensuyure ceux qui auoient bien vescu. Il fit des Antiennes & Respons, qui furent receus

A



V bon & deuotieux Roy Robert succeda au Royaume Henry M. XXXII.
son fils puisné, par l'ordonnance & derniere volonté de son pe- I.
re. Ce qui engendra de grandes dissentions entre les Princes &
seigneurs, & s'en fussent ensuiuies de grãdes guerres au Royau-
me, sans la timidité de Robert, frere aisné de Henry, qui se fascha
de la guerre dés son commencement. Constance vefue de Ro-
bert, & mere des deux freres, Odon Comte de Champagne, &
Baudouin Comte de Flandres, soustenoient la cause de Robert,
voulans que le droit & l'ordre de primogeniture fust gardé, suiuant la volonté de la
Royne Constance, & les vs, coustumes & loix de France, qui adiugent à l'aisné fils de Diuision entre freres.
Roy la couronne, & à tous autres aisnez la plus grande portion des biens, de maniere
qu'auecques grosse troupe de la noblesse, ils prindrent les armes pour maintenir le
droit de Robert, qui toutesfois comme homme simple qu'il estoit ne faisoit pas gran- Droit d'aisnesse.
de instance de la couronne. Mais il estoit estrangement aymé par le Comte de Cham-
B pagne, qui luy promettoit qu'il le feroit Roy de France, s'il luy vouloit donner la moi-
tié de la seigneurie de la ville de Sens. Dequoy il fit trãsaction auecques ledit Robert,
dont il fut apres grandement blasmé, d'autant que par auarice, & pour son profit par- Comte de Champagne blasmé.
ticulier, il allumoit la guerre entre les freres, & non pour le deuoir & fidelité qu'il de-
uoit à la couronne, comme faisoit le Comte de Flandres, qui de sa bonne volonté, &
sans demander aucun loyer, entreprint ceste guerre.

D'autre part Robert Duc de Normandie fils du Duc Richard deuxiesme, tout ac-
coustumé aux guerres domestiques, & celles d'entre les freres pour auoir guerroyé
les siens, & esté guerroyé par eux, estoit du party de Henry, & luy enuoya au secours
la plus grande partie de sa plus accorte ieunesse. Ia les partisans de Henry auoiẽt prins Henry & son frere en guerre.
les villes de Senlis, de Melun & de Sens, au grand regret du Comte de Champagne,
car c'estoit ce qu'il demandoit. Si Robert eut voulu se monstrer aussi hazardeux que
son frere, ils se fussent donné vne bataille, & eussent fait espandre beaucoup de
sang, mais il s'en soucioit si peu, qu'il demonstroit assez approuuer le sacre de son fre-
C re, estimé tant vaillant, & qu'il vouloit, suiuant l'ordonnance de son pere, luy ceder
son droit, & se contenter de son Duché de Bourgongne, en titre de fief de Frãce, qu'on
dit Pairries, & du Doyenné entre les Pairs, ne voulant pour son ambition faire mou- Timidité de Robert.
rir la noblesse de France, ny par vne guerre ciuile ruiner le Royaume. Au moyen de-
quoy la Royne Constance, qui au commencement animoit l'aisné contre le puisné, s'y
accorda, ia s'ennuyant de ceste guerre, & fut tousiours aussi bien traictee & honoree
du Roy Henry, qu'elle eust sceu estre de Robert. En quoy Henry fit mieux le bon fils Mere honorée.
enuers elle, qu'elle n'auoit fait la bonne mere enuers luy. Ce qui aduint l'an mil tren-
te deux.

Le Comte de Flandres, & les autres qui auoient tenu le party de Robert, se desiste-
rent de la guerre, & vindrent au nouueau Roy, qui oubliant ce qu'ils auoient fait con-
tre luy, les receut fort gracieusement, & en grande amitié, ne voulant au commen-
cement de son regne s'amuser aux vengeances, ains voulut iceluy affermir par recon-
ciliations, & par les bonnes volontez des Princes. Le Comte de Champagne fut bien Sagesse de Henry.
D marry de cest accord, pour se voir deceu de l'esperance qu'il auoit euë d'auoir la
ville de Sens. Adoncques il se ietta dedans ladicte ville, & par son insatiable conuoi-
tise deliberoit de la garder, mais se voyant contraint d'en sortir, il commença de
pretendre à autre chose, & principalement au Royaume de Bourgongne qu'il desi-
roit fort.

Raoul ou Rodolfe second du nom, Roy de la Bourgongne Iurane, & du Royaume
d'Arles, estant vieil, sans enfans, & se voyant tourmenté par les frequẽtes rebellions
de ses subjets, auoit deliberé de bailler son Royaume à l'Empereur Conrad & son fils Cause de guerre en Bourgongne.
Henry, fils d'vne sœur dudit Raoul, & en communiqua sa volonté aux seigneurs de
son conseil, lesquels trouuans cela bien fort mauuais, le supplierent de ne les vouloir
soubmettre à l'obeissance d'vn Prince estranger, duquel ils n'entendoient la langue,
luy remonstrans que c'estoit vne des maledictions que Dieu donnoit aux meschans
peuples. Sur ce poinct, ce Comte de Champagne Odon, ayant entendu comme Raoul
vouloit dõner son Royaume à quelqu'vn, vint vers lui, & le supplia que pour le respect

M. XXXII. de consanguinité, d'autant qu'il estoit fils d'vne autre sœur dudit Raoul, il luy pleust le preferer aux Allemans, luy remonstrant qu'ils estoient Princes estrangers, qui n'auoient moyen de defendre les subjects, desquels ils estoient esloignez de si grande interualle. Que quant à luy il estoit du pays, ayant la champagne voisine, & aboutissante à la Bourgongne, & à ceste cause ayant plus de commodité de secourir la Bourgongne, que les Allemans qui en estoient loingtains. Outre ce luy promettoit Odon, de luy rendre ses subjects obeyssans, & les amener à telle raison, que par apres ils n'auroient point d'enuie de se rebeller. Raoul ne voulant condescendre à la priere & aux belles remonstrances du Comte ambitieux, se resolut de donner son Royaume à l'Empereur Conrad, en faueur de Giselle Imperatrix sa niepce, femme d'iceluy.

Remonstrance au Roy de Bourgongne.

Promesse du Comte de Champagne.

Le Comte irrité du refus.

Le Comte fort irrité de ce refus, & deceu de son esperance, delibera de tenter par armes ce qu'il n'auoit peu obtenir par paroles, & d'autãt que l'Empereur Cõrad estoit en Hongrie, il pensa que par l'absence d'iceluy il auroit bon moyen de forcer le bon homme Raoul, de reuoquer sa donation, & de luy donner son Royaume, mesmement ayant bonne intelligence auec les plus grands seigneurs d'iceluy, qui n'estoient pas fort affectionnez à leur Roy, & lesquels le Comte gagna par dons & promesses. Le Comte entra en la Bourgongne auecques vne armee, & Raoul abandonné de la plus part de ses subjects qui tenoient le party du Cõte, marris de ce que leur Roy les auoit donnez à vn estranger, ne sçauoit de quel costé se tourner, & estant en ceste peine, il enuoya à l'Empereur Conrad sa couronne, son Sceptre, & les autres ornemens Royaux, & institua son heritier Henry fils dudit Empereur, & de sa niepce Giselle. Ce qui fut l'an 1032. & peu apres deceda ledit Raoul, apres auoir regné 44. ans en grands troubles & ennuis, que luy firent ses subjects. Estant Conrad de retour de Hongrie, & ayant obtenu victoire, vint en Bourgongne pour en chasser le Comte Odon, qui apres la mort du Roy Raoul auoit eu plus beau jeu que deuant, & s'estoit emparé de plusieurs villes fortes. Odon sçachant la venuë de l'Empereur, enuoya vers luy de ses Conseillers, qui de sa part luy remonstrerent qu'Odon estoit son allié, fils d'vne sœur de sa femme. Qu'il estoit le plus proche parent qu'eust le Roy Raoul, comme fils de sa sœur aisnee, & que Henry fils dudit Empereur estoit fils de la seconde, & qu'à ceste cause il deuoit iustemẽt succeder par droit lignager à Raoul. A ceste cause le supplioit de ne l'empescher en son droit du Royaume de Bourgongne. L'Empereur considerant que ledit Royaume estoit du costé des Suisses marchissant au pays d'Allemagne, & qu'il couroit iusques à la mer Mediterranee au port de Marseille, commodité fort seante pour donner commodité aux Empereurs d'Allemagne d'administrer & d'entendre les affaires du costé d'Italie, d'Espagne & d'Afrique, par le commerce de la mer (ce que les Empereurs n'auoient iamais eu, ains auoient esté auparauant enfermez en leurs pays & finages, sans aucun moyẽ de mettre la teste dehors, qu'ils ne marchassent sur leurs voisins, & par emprunt) fit responce que son fils luy estoit plus proche que son neueu, que sondit fils estoit aussi bien neueu du feu Roy Raoul que ledit Odon, & que rien n'est tant nostre que ce qui nous est donné liberalement, mesme par donation testamentaire, & disposition de derniere volonté. A ceste cause qu'il prioit Odon son neueu, de se deporter de pretendre droit au Royaume de Bourgongne, où il n'auoit rien, ny occasion d'y auoir, autrement il donneroit ordre de le faire retirer. A quoy ne voulut obeir Odon, perseuerant de faire la guerre, & à ceste cause l'Empereur marcha en Bourgongne auecques son armee qu'il auoit ramenee victorieuse de Hongrie, & chassa Odon, le poursuiuant iusques en Champagne. Odon se voyant delaissé de tous, pource que premierement il s'estoit declaré ennemy du Roy de France, & qu'apres il auoit tant offencé les Allemans, fut contraint par necessité (qui est la seule dõpteresse de l'orgueil apres que la raison ne la peut estre) de quitter toutes ses hautesses, & se rendre a mercy à l'Empereur Conrad son oncle, qui luy pardonna sans aucunes satisfactions. Ainsi demeura le Royaume de Bourgongne à l'Empereur Conrad, qui en print deslors possession au nom de son fils Henry heritier vniuersel du feu Roy Raoul.

Corruption de Seigneurs.

Donation du Royaume de Bourgongne.

L'Empereur en Bourgongne.

Remonstrance du Comte au Roy de Bourgongne.

Commodité de la Bourgongne pour l'Italie.

Le Comte chassé par l'Empereur.

La Bourgongne à l'Empereur.

Et pource que l'Empereur pretendoit le Duché de Bourgongne luy appartenir, cõme principal membre du Royaume de Bourgongne, fut faicte vne cõposition l'an de salut 1034. auecques Henry Roy de France, à sçauoir que la partie de Bourgongne

Accord entre l'Empereur & le Roy sur la Bourgongne.

A confinante à la Champagne, demeuroit à la couronne de France, & l'autre partie que nous appellons auiourd'huy le Comté, demeureroit du costé de l'Empire. Ainsi fut le Royaume de Bourgongne supprimé & reduit en plusieurs prouinces, car vn peu auparauant plusieurs Princes tant estrangers que naturels dudit Royaume, s'emparerent & occuperent sur le Roy Raoul plusieurs terres d'iceluy, lesquelles ils erigerent lors en grandes principautez & seigneuries souueraines, comme Beral de Saxe, la Sauoye, qui (à ce que quelques-vns disent) fut lors erigee en Comté, Guigue le Gras, le Dauphiné, & ainsi des autres. Deslors les Empereurs d'Allemagne se nommerent Roys de Bourgongne, & jouyrent d'Arles & de ses despendances l'espace de 130. ans, iusques au temps de l'Empereur Arnoul ou Arnulse, que le tout fut derechef reduit en prouince. M. XXXIV. Principautez tirees de l'ancienne Bourgongne.

Peu apres cela fait, l'Empereur Conrad se transporta en Italie, pource que les Princes Italiens ayans apres la mort de l'Empereur Henry, demeuré trois ans sans Empereur ny superieur, auoient iuré & coniuré en vne assemblee generale d'iceux, que tous ensemble par vne ligue & confederation solemnelle, & par armes, defendoient leur B liberté commune, sans plus endurer le joug d'aucun Empereur, ny de la seruitude. Et que toutes & quantesfois qu'vn nouueau Empereur entreroit en Italie ils se ligueroient, & mettroient leurs forces ensemble pour l'en empescher & pour l'en chasser. Conrad doncques aduerty de ces menees, entra auecques vne grosse armee en Italie, & Odon entendant le voyage dudit Empereur & la cause d'iceluy, pensa qu'il y seroit plus longuement qu'il n'auoit esté en Hongrie, estimant les affaires d'Italie plus difficiles que les autres. II. Ligues & affaires d'Italie. Comte de Champagne en armes.

Parquoy ne se pouuant contenter de ce qu'il auoit, il recommença la guerre, & entra premierement en Lorraine, qui despendoit de l'Empire, & pour monstrer qu'il ne vouloit point seulement piller, ains gagner pays & faire guerre, il assiegea la ville de Thoul, dont les citoyens ne se doutoient point, sçachans bien qu'il s'estoit rendu à l'Empereur. Toutesfois ils se defendirent si vaillamment, & firent tant de saillies & de iour & de nuict, qu'Odon ne se trouuant asseuré en quelque temps, ny lieu, fut cõtraint leuer le siege. Puis craignant qu'on pensast qu'il s'enfuit, il marcha deuant Bar, & le C trouuant desgarny de toute defence, entra dedans. Il eust effrayé merueilleusement tout le pays de Lorraine, sinon que Gothelon Duc d'icelle, fort vaillant homme, ne voulant souffrir que son pays fut ainsi gasté, se trouua au deuant, & luy donna vne rude & furieuse bataille, en laquelle il demeura vainqueur, & enuoya la baniere d'Odon à l'Empereur qui estoit en Italie: dont tant luy que ses Allemans furent si contens, que desormais ses affaires se porterent mieux, & plus heureusement contre les Italiens. Ce qui fut l'an 1037. Il prẽd quelques villes. Gothelõ Duc de Lorraine.

Apres la mort de Conrad son fils Henry troisiesme du nom, surnommé le Noir, fut Empereur, & continuant l'alliance qu'auoit son pere auecques les François, il espousa Agnes fille de Guillaume Duc d'Aquitaine. Les deux fils d'Odon aussi ambitieux que le pere partagerent leurs terres; desquelles Estienne demeura seigneur de Troyes en Champagne, & Thibault eut Chartres & Tours, qui estoit le reste de si grandes seigneuries qu'auoient possedees leurs ancestres. Thibault estoit le plus entreprenant, & si trouua vn ennemy encore plus aspre que luy, qui fut Godefroy D Martel, lequel par la permission du Roy qui luy auoit donné le Comté de Touraine, assiegea la ville de Tours. Mais sçachant que Thibault y alloit pour leuer le siege, il marcha au deuant, & se rencontrans ils combattirent de telle fureur, que Thibault & 560. des siens demeurerent sur le champ, qui fut cause qu'incontinent apres les Tourangeaux se rendirent. Dont Estienne & ses Troyens commencerent d'abaisser leur orgueil, desorte que trouuans beaucoup plus seur experimenter la foy & clemence du Roy, que ses forces, & le desir de vengeance, ils luy demanderent pardon de leurs fautes passees, que le Roy leur octroya debonnairement. Et par ce moyen Estienne sauua ce peu de biens qui luy restoient. Ce qui aduint en l'an 1037. ou selon d'autres 44. Henry III. Empereur. Guerre contre le fils du Comte. Clemence du Roy.

Robert Duc de Normandie s'estoit tousiours monstré fidelle & secourable enuers le Roy, aussi l'aymoit-il & fauorisoit plus qu'homme de tous ses subjects. Et faut entẽdre que Richard 3. frere aisné de ce Robert auoit esté fait Duc de Normandie, tant par la derniere volonté de son pere, que par le consentement de tout le peuple, & par les

M.XXVII. loix & coustumes du pays. Toutesfois Robert assemblant auecques luy plusieurs mutins & gens de neant luy fit la guerre, & du commencement print quelques villes sur luy, premier que la noblesse peust estre assemblee. Laquelle finablemẽt poursuiuit Robert de telle façon, qu'elle le print & le rendit à son frere: dont il fut doucement traitté & puis apres laissé aller. Ceste grande clemence de Richard fut cause de sa mort, car ainsi qu'on dit, Robert le fit puis apres empoisonner. Il aduint que le Duc Robert voulant faire vn voyage en Hierusalem, pria le Roy Henry de vouloir (au cas qu'il mourut en iceluy) faire apres sa mort inuestir dudit Duché, Guillaume son fils bastard, encore ieune, qui depuis conquit l'Angleterre, quoy que ce fut contreuenir à la foy & reputation des François. On se doute que le Duc Robert entreprint ce voyage pour le grand remors de conscience qu'il auoit de la mort de son frere, & pour essayer d'en obtenir pardon, toutesfois vn homicide est bien plustost commis que reparé. Ayant deliberé de faire ce voyage il fit entendre à ses Barons sa deliberation, lesquels s'efforcerent de l'en diuertir, luy proposans qu'il n'auoit point d'enfans, & qu'Alain Comte de Bretagne & de Duc de Bourgongne estoient ja en dispute, à qui luy succederoit en ce Duché, chacun se maintenant le plus prochain heritier. Ce qui (aduenant là mort du Duc) mettroit la Normandie en proye. Lors le Duc leur disant qu'il auoit asseurance du Roy de France, que cas aduenant qu'il mourut sondit Bastard seroit inuesti de son Duché, les pria de le receuoir pour leur Duc, & ayant leur promesse & asseurance, en leur presence il le saisist du Duché cõme son heritier, & constitua Alain Comte de Bretagne, Gouuerneur & Seneschal de Normandie, iusques à ce que son dit Bastard fut en aage. Robert donc alla en Asie & visita toute la terre Saincte, suiuy d'vn grand & superbe train, augmentant par cest audacieux voyage beaucoup plus l'ire de Dieu, que l'appaisant, car il faut bien penser que ce Duc priua ses freres legitimes du Duché de Normandie, qui luy estoit venu de son pere, & de la succession de ses predecesseurs pour le bailler à vn bastard, & laisser perpetuel tesmoignage de son peché. Aussi mourut-il comme il s'en retournoit, & fut enterré à Nicene en Bithinie. Quelques vns disent qu'il fut empoisonné par les siens. Ce qui aduint l'an 1035. ou selon d'autres 37.

Guerre en Normandie.

Robert Duc de Normãdie va en Asie.

Robert veut faire son Bastard heritier.

Superbe train & pompe de Robert.

Mort de Robert.

III. Fouques Comte d'Anjou fils de Geofroy, ou Godefroy Martel, fit bien vn autre voyage, & en plus grande humilité, car il se transporta en Hierusalem accõpagné seulement de deux seruiteurs, ausquels il fit iurer qu'ils obeiroient à tous ses commandemens. Et lors qu'il fut en la ville, s'accoustrant comme vn criminel & condamné, il se mit vne corde au col, & se faisant trainer par vn de ses hommes iusques au S. Sepulchre, il commanda à l'autre de le fouetter sans cesse auec des verges qu'il luy auoit baillees, & arriuant en telle sorte au Sainct lieu, il s'escria: Reçoy (Seigneur) ton miserable Fouques, perjure & fugitif. Cela est tout certain qu'il fit ceste penitence, neantmoins on n'en sçait pas l'occasion, ny quel perjure ou autre peché il auoit commis. Ce qui fait que plusieurs croyent, que pour ceste grande & humble reparation, Dieu voulut que son peché fut entierement celé: aussi le fils du fils d'vne de ses filles fut quelque temps apres Roy de Hierusalem, & quand la ligne masculine de Guillaume le Bastard fut finie en Angleterre, vne fille de la race dudit Bastard fut mariee à vn Prince de la maison d'Anjou descendu de ce Comte Fouques, lequel succeda audit Royaume, & aux richesses de ceux qui estoient issus de ce Bastard, & encore auiourd'huy en regnẽt en Angleterre les successeurs. Le Comte Fouques retournant de Hierusalem n'estoit point moins estimé du monde, ny plus mal venu des siens, pour s'estre tant humilié, ainçois chacun l'en aymoit & reueroit dauantage.

Fouques Cõte d'Anjou se fait fouetter.

Race & grandeur des Cõtes d'Anjou.

Roys d'Angleterre issus de Fouques.

Apres la mort du Duc Robert, les Normans ne pouuans oublier la haine qu'ils luy portoient durant sa vie, ne tenoient pas grand conte de ce qu'il auoit ordonné deuant que partir, touchant la succession de son fils bastard, qui lors n'auoit que 6. ans, & estoit sans curateur, pource qu'en l'absence de son pere, Alain Comte de Bretagne son gouuerneur estoit decedé par poison, que luy auoient donné quelques Seigneurs Normans ialoux de son authorité. Et pour n'y auoir lors de Gouuerneurs en Normandie, les Seigneurs du pays faisoient guerre les vns aux autres, & toutes choses estoient exposees à la proye & à l'iniustice, comme il aduient en vn pays auquel il n'y a point de maistre. Cependãt le Bastard estoit auec Henry Roy de Frãce, qui prenant la querelle du mineur, & voulant accomplir sa promesse, le crea Duc de Normandie, & en receut

Guillaume Bastard de Normandie. La Normandie en proye.

Le Bastard institué Duc.

A hommage, puis le renuoya en son Duché bien accompagné, de peur de quelque esmotion. La plus grande partie de la Noblesse du pays se mescontentoit fort qu'vn enfant de neuf ans, & encore outre ce bastard, y regnast, veu qu'il y auoit des heritiers legitimes de la race de Rhou ou Rhollon, & entr'autres deux des freres du deffunct Duc Robert, dont l'vn estoit appellé Mauger, Archeuesque de Rouen, & l'autre Guillaume Comte d'Arques, Prince fort vaillant & de grande experience, au moyen dequoy, il s'esmeut vne guerre ciuile en Normandie pour le debat du Duché. Mais les curateurs du bastard qui luy estoient fidelles, luy mirent entre mains tous les tresors de son pere, & les fortes places du pays. Ce qui fut l'an mil trente-huict. M.XXXVIII Race legitime des Ducs de Normãdie

Le Roy faisant venir à Eureux le Duc Guillaume, le pria de luy donner le chasteau de Thuillieres pour le faire demolir, place assise en lieu commode pour faire courses, craignant que durant ces querelles, quelques gens de guerre, ou volleurs s'y retirassent, qui eussent peu faire grand dommage au pays, & aussi à cause que la garnison de leans portoit nuisance au pays d'enuiron, dont il auoit eu plusieurs B plaintes. Demande du Roy au Duc.

Les vns disent que les curateurs promirent au Roy de luy liurer le chasteau à certain iour, auquel se mocquans de luy, pour cognoistre la grande importance dont estoit ceste place, en lieu de la luy rendre, y mirent vn vaillant Capitaine nommé Gilbert Crespin. Autres disent que le Duc n'osant refuser le Roy de ceste demande, le mena iusques deuant ledit chasteau, où ils trouuerent que ledit Crespin, à qui le feu Duc Robert l'auoit baillé en garde, estoit dedans, bien muny pour se defendre, mais tant luy commanda le Duc de le rendre, qu'il le rendit, & qu'incontinent le Roy le fit demollir, iurant de ne le faire iamais rebastir. D'autres disent que le Roy irrité de la mocquerie susdite assiegea le chasteau, & l'ayant prins le fit raser. Quoy qu'il en soit, peu apres le Roy oubliant les bons offices que le Duc Robert luy auoit faits en la querelle de son Royaume, contre le Duc Robert de Bourgongne son frere, & contre les accords faits auecques Guillaume fils dudit Robert, il mena vne armee en Normandie, où il gasta le Comté de Hiesmes, brusla la ville d'Argentan, & porta C grand dommage au pays d'enuiron. Et à son retour contre le serment qu'il auoit fait, il fit reparer & mettre en estat plus fort que deuant ledit chasteau de Thuillieres. Dont les Normans furent fort irritez contre leur Duc, pource qu'il l'auoit rendu au Roy. Finesse des Normans. Le chasteau de Tuilieres razé. Le Roy fit guerre en Normandie.

Les affaires de Normandie estoient bien brouillez, & la plus-part des seigneurs auoient ja prins les armes contre leur Duc, quand Guillaume Comte d'Arques, & Mauger Archeuesque de Rouen freres de pere du Duc Richard deuxiesme, & oncles du petit Duc Guillaume, s'armerent contre luy, mesmement ledit Guillaume Comte d'Arques, disant que pource qu'il estoit fils legitime dudit Richard, le Duché de Normandie luy appartenoit. Il fit bastir vne forte tour au dessus du chasteau d'Arques, la fortifia, y mit garnison, & assembla en sa ville vne grosse troupe d'hommes, pour faire la guerre à son neueu, & pour le chasser s'il pouuoit de son Duché. Le Roy Henry de France estoit non seulement spectateur de ses perfidies, mais aussi coadiuteur, aydant de tout ce qu'il pouuoit ledit Comte. Quand le Duc Guillaume D vit les efforts de son oncle, il mena vne armee aux terres du Comté d'Arques, & l'assiegea. Le Comte tira à son secours le Roy de France, qui en personne accompagné de grand nombre de gens de guerre, alla en Normandie contre le Duc. Comme le Roy arriua pres d'Arques, le Comte Guiffart Capitaine d'vn fort que le Duc auoit fait faire deuant le chasteau d'Arques fut aduerty de la venue du Roy, mit ses gens en embuscade pres des François, & au point du iour enuoya quarante hommes escarmoucher l'armee du Roy, qui tuerent & abbatirent d'arriuee tout ce qu'ils rencontrerent. Les François effrayez, s'armerent & monterent à cheual, & poursuiuirent ces quarante hommes, qui faisoient semblant de fuir, en tirant vers leur embusche. Et quand ils furent outrepassez, ceux de l'embusche se descouurirent d'vne part, & donnerent vne rude charge aux François. Et d'autre part les 40. hommes tournerent visage, qui monstrerent n'auoir aucunement peur de leurs ennemis, pource qu'ils les rembarrerent si rudement, cependant que ceux de l'embusche faisoient leur deuoir, Deffaite des François.

M. XLI. Autre deffaicte. que les François y furent deffaits, dont grande partie y mourut, & partie y fut prinse. Ce qui auint en l'an 1040. A

De cela fut le Roy Henry fort irrité, & pourtant ne laissa d'enuoyer des viures au Comte, pour auitailler son chasteau d'Arques. Le Duc entendant la deffaite des François, alla deuant Arques, iurant de n'en partir iamais qu'il ne l'eust prinse, & donna sa venuë tel courage aux siens, & telle frayeur au Comte, qu'il se desroba de nuit, & s'en alla à la Cour du Roy, où il fut quelque temps, mais d'autant qu'on ne faisoit pas là grand cas de luy, comme on a de coustume d'en faire bien peu d'vn homme pauure & destitué de moyens, il s'alla rendre au Comte Eustace de Bologne pere de Godefroy de Buillon, duquel nous parlerons cy-dessous. Quelque temps apres le Roy & le Duc firent vn accord par lequel le Roy luy promit de l'ayder & defendre enuers & contre tous, & luy promit le Duc, de le seruir loyaument. Il s'en alla trouuer le Roy, auquel il fit vne belle harangue, luy remonstrant que son pere l'auoit fidellement seruy, & que par son secours il auoit gagné la cause de son Royaume debattuë entre luy & son frere Robert. Le supplia adoncques de luy donner secours contre quelques rebelles de son Duché, qui auoient conspiré contre sa personne & son estat, desquels estoient chefs Guy de Bourgongne, Neel le Vicomte, Regnaut Comte de Bessin, Grimoult du Plessis & autres. Le Roy en personne luy mena vn bon secours en Normandie, & estans luy & le Duc ensemble, ils donnerent vne rude bataille aux coniurateurs, en laquelle le Roy fut porté par terre d'vn coup de lance, que luy donna vn d'iceux nommé Guilesen. Le Comte de Sainct Pol y accourut diligemment pour secourir le Roy, & s'entrerencontrerent si furieusement que ledit Comte de Sainct Pol & Guilesen tomberent par terre, & comme ledit Guilesen fut promptement remonté, son cheual fut occis soubs luy par le Seigneur de Chastillon. Neantmoins il eschappa de la presse, & se retira depuis la bataille auec plusieurs des ennemis du Duc Guillaume, en la Poüille vers Robert Giscard, & autres Normans qui peu d'annees deuant y estoient allez, comme nous dirons bien tost. En fin le Duc demeura vainqueur, & pardonna à tous ceux qui furent prins, & qui luy demanderent pardon, les remettant tous en leurs biens & estats, faisant toutesfois abbatre leurs chasteaux & forteresses, pour leur oster moyen de se rebeller. Les autres qui se sauuerent de la bataille, & qui ne voulurent se seruir de la misericorde & clemence du Duc, s'en allerent aux conquestes de la Poüille, Calabre & Sicile, aueeques le susdit Giscard.

Siege d'Arques. — Pauures mesprisez. — Accord entre le Roy & le Duc. — B — Le Roy porté par terre. — Clemence du Duc. — C

IV. Multitude de Normans.

Surquoy il faut entendre qu'au commencement du regne du ieune Duc Guillaume enuiron l'an 1041. autres disent sur la fin de celuy de son pere Robert, les Normans estoient si multipliez au pays de Normandie, que pour diminuer leurs familles, esmeus d'affections, soit de voir pays estranges, & esprouuer leurs forces à l'exercice de la guerre, ou bien que selon la coustume de Dannemarch, Noruege & Suede, dôt ils sont issus, & iusques à maintenant soustenuë au pays de Caux portion de Normandie, l'aisné fils de famille herite du total heritage & patrimoine, au preiudice de ses puisnez, auint que deux Gentilshommes Normans, vn nommé Robert, & l'autre Guichard, autres disent Giscard, puisnez de leurs maisons, allans chercher leur bonne auenture allerent à Naples, & de là en la Poüille desirans passer en Surie. Mais pour le different esmeu entre quelques Seigneurs de la Poüille, ils furent par l'vn d'iceux requis de le secourir contre son ennemy, & de fait en fut si bien secouru qu'il vint à bout de luy, & ces deux gentilshommes acquirent en peu de temps tant de reputation & de Seigneuries, que plusieurs autres gentilshommes Normâs à leur exemple cherchans leurs bonnes aduentures, se retirerent vers eux, & tellement en peu de temps s'augmenta en Poüille, le nombre des Normans, qu'ils acquirent le pays non seulement de la Poüille, mais aussi de la Sicile & de la Calabre. Voyla ce que dit l'histoire de Normandie, Autres disent qu'vn gentilhomme Normand nommé Tancred pour l'occasion cy-dessus dite, alla en Italie auec douze enfans qu'il auoit. Toutesfois on est en doubte, si ce Tancred & ses enfans sortirent du pays Normand, que iadis on nommoit Neustrie au pays de Gaule, ou s'il vint du Septentrion auant, parmy les courses que faisoit lors ceste nation Septentrionale. Mais de dire que ce Tancred aueeques ses douze enfans, fut assez fort pour côquerir ce que depuis ils ont

Voyages de Normans en Italie. — D — Normans en Poüille. — Tancred auec 12. enfans en Italie.

A possedé en Italie, il est malaisé à croire. Par ainsi il faut penser (si ceste opinion est veritable) que les Normans Septentrionaux de Noruerge, ou de Dannemarch, ou de la Trãssyluanie prindrent le chemin d'Italie, bien que l'histoire de Sicile tesmoigne que ce Tancred estoit venu en Gaule, & qu'il fut fait Comte d'Auteuille en Normandie pres de Constances, mais n'ayant dequoy nourrir & auancer ces douze enfans, il les enuoya ailleurs conquerir nouuelles terres, & s'agrandir ainsi qu'auoient fait leurs predecesseurs. Ces enfans s'y deporterent si bien, que la Poüille & la Calabre, & en fin Naples & Sicile leur obeirent. Mais la plus asseuree opinion tient, que Guillaume Comte de Montreil, qui estoit descendu legitimement de Rhollon ou Rhou, & legitime heritiere du Duché de Normandie sortit d'icelle, accompagné de ceux de sa faction (qui ne vouloient point obeyr à vn Bastard) & d'vn grand nombre de la noblesse de France pareillement, auec laquelle il passa en Italie pour chercher meilleure fortune. Et apres y en auoir eu plusieurs bonnes & mauuaises, il arriua finablement en Poüille, ou il acquit telle reputation, que plusieurs gens de guerre se transportoiẽt vers luy de iour en iour, pour estre des siens. Toutefois Robert surnommé Giscard ou B Viscard, ou Guichard, grand honneur des Normãs, preceda tous les autres en ce païs, en heur & en vaillance: car (comme dit l'Euesque Othon) apres auoir fait de grandes conquestes & à la terre & à la mer, il conquist à la fin Poüille & Calabre, & donna le Duché de Sicile à son frere Roger, desquels les enfans & successeurs n'ont pas seulement depuis gardé ce nom de Duc, ainçois sont paruenus iusques au titre de Roy.

M. L.

Diuerses opinions sur ce Tancred.

Voyage en Italie.

Robert Giscard conquist Pouille & Calabre & Sicile.

Sicile Royaume.

Ceste guerre d'Italie fut cause de la paix en France: dont se resioüyssant merueilleusement le Roy Henry, il fit durant ce loisir construire aux fauxbourgs de Paris vne Eglise en l'honneur de S. Martin, & y fonda vne Abbaye, & deslors à l'exemple de son pere il deuint tant religieux, tant doux & debonnaire enuers ses subjets, qu'vn chacun s'en esmerueilloit, veu la grande audace qu'on auoit cognuë en luy à son aduenement à la couronne. De sorte que la merueille de ce changement le faisoit auoir en bien plus grande reuerence. Thibault Comte de Chartres n'estoit pas beaucoup aymé de Henry, pour ce luy & Estienne Comte de Troyes auoient fait quelques mau- C uais tours audit Roy, qui pour se vanger de luy auoient suscité Geofroy Martel susdit à luy faire guerre. Thibault pour se fortifier contre le Roy, alla trouuer à Maience l'Empereur Henry qui le fit son Cheualier, le receut en sa protection, & luy promit tout ayde & secours. Ce que l'Empereur fit pour se faire tousiours par ce moyen planche sur l'Estat de la France, & voulut gratifier ce grand personnage pour en attirer d'autres par son intelligence. Ce qui fut en l'an 1054.

Bastiment d'Eglises par le Roy Henry

Subiet se fortifie contre son Prince.

L'annee apres le Roy Henry alla trouuer l'Empereur Henry à Mets. Les vns disent qu'ils renouuellerent & confirmerent leurs alliances anciennes pour eux & leurs successeurs, & les autres, que le Roy se departit plus mal de l'Empereur qu'il n'y estoit allé, se plaignant de ce qu'il auoit receu, fauorisé, & honoré du titre de Cheualerie le Comte Thibault de Chartres, contreuenant par ce moyen ausdits accords & considerations qu'ils auoient cy deuant fait ensemble. Ce qui aduint en l'an mille cinquante-cinq.

Parlement du Roy & de l'Empereur.

Le Roy Henry se sentant caduc, & inhabile à porter le faix de ladite versation du Royaume, combien qu'il n'eut que 54. ans, & voulant ensuiure l'exemple de son pere & de son grand pere en l'an 1059. resigna sa couronne à son fils aisné nommé Philippes qui fut le premier de ce nom, bien qu'il fut aagé seulement de 7. ans, & le fit sacrer & couronner à Rheims en presence des Princes & Prelats de France, le iour de la Pentecoste le 29. de May, & sur la fin de l'annee apres qui fut l'an 1060. ou 61. il trespassa au 27. ou 28. an de son regne, laissant Baudouin Comte de Flandres curateur de ses 2. enfans, à sçauoir de Philippes qui luy succeda au Royaume, & de Hues depuis surnommé le Grand, qui depuis espousa la fille de Hebert Comte de Vermandois, & qui audit Comté succeda à sondit beau-pere, & alla au voyage de la terre Saincte auec Godefroy de Buillon.

Le pere institue son fils Roy.

Mort du Roy Henry.

En premieres nopces Henry espousa la sœur de l'Empereur Henry, de laquelle il eut vne fille qui mourut bien-tost apres, comme aussi fit la mere, & lors il espousa Anne fille de Georges ou Gautier l'Esclauon Roy des Russiens, de laquelle il eut deux fils, à sçauoir lesdits Philippes & Hues, & vne fille qui fut mariee à Robert

Femmes de Henry.

M. LXI. Duc de Normandie pere du petit Guillaume bastard, duquel nous auons cy-dessus fait mention. A

PHILIPPES PREMIER ROY TRENTE-HVICTIESME.

Sommaire.

I. Philippes I. succede à Henry son pere. Guerre contre les Gascons. Sagesse de l'Archeuesque de Maience. Duc d'Aquitaine pris par son vassal. Felonnie du Comte d'Anjou.
II. Droict du Bastard Guillaume sur l'Angleterre. Dresse vne armee pour y passer. Y arriue. Bataille entre luy & le Roy Herould. La victoire luy demeure.
III. Est couronné Roy d'Angleterre. Y introduit les loix & coustumes de Normandie. Mort de Robert Comte de Mortain son frere. Conspirations & reuoltes contre luy, punies & descouuertes. Desfaite de Danois. B

I.



AV Roy Henry premier du nom succeda son fils Philippes premier du nom aussi au Royaume de France, que son pere luy laissa riche & paisible, soubs la charge & curatele dudit Comte de Flandres. Dequoy tous les Seigneurs François se resioüirent grãdement ayans le Flamand en fort bonne estime, excepté les Gascons, lesquels pource qu'ils ne l'aymoient point, mettoient en auant le danger qu'il y auoit, que luy laissant ainsi l'entier gouuernement & du Royaume & de l'enfant, il se fit Roy luy mesme, veu qu'il auoit espousé la sœur du feu Roy Henry. Mais Baudouin qui estoit ja Gouuerneur du ieune Roy, & qui voulut dompter les Gascons (nation qui de sa nature est boüillante & prompte à receuoir de nouuelles impressions) fit leuer des gens de guerre en son nom, soubs ombre de la defence de la foy, leur donnant à entendre que les Sarrasins tourmentoient l'Espagne plus que iamais, & que si on n'y dõnoit ordre, ils pourroient de bref passer en France, A raison dequoy la noblesse Françoise, pensant combattre pour sa religion, alloit volontairement en ceste armee que Baudouin mena en Gascogne, qui est le chemin des Pirenees. Toutefois le bruit se mit au camp, que tout le plat pays d'Espagne estoit bruslé, tãt des infidelles que des Chrestiens, & qu'il estoit impossible que les estrangers y peussent viure, puis que les Espagnols mesmes y mouroient de faim. Dont le voyage fut rompu, & l'armee employee à estaindre les seditions des Gascons, qui ne se voyans assez forts pour y resister, se rendirent obeissans, & firent hommage au ieune Roy & à son tuteur. Lequel emmena auecques luy les enfans des plus grands Seigneurs de ce pays, sous couleur de les faire nourrir à la Cour, pour estre mieux cognus du Roy. Neantmoins c'estoit afin que les ayans en Erance, ils luy seruissent d'ostages. Ainsi ceste grande armee leuee pour la defence de la religion, s'en retourna sans auoir veu vn seul ennemy d'icelle. Ce trouble appaisé plustost par art & conseil, que par force, donna vn grand bruit au Comte de Flandres, & seruit à plusieurs autres. Ce qui aduint en l'an 1062.

[Margin: Vn grand gouuerneur suspect. Gascons bouillans. — C — Armee cõtre les Gascons. — Renommee du Comte de Flandres. — D]

En l'an 1062. Hanno Archeuesque de Cologne, ou Maience, voyant qu'apres la mort de l'Empereur Henry III. l'Imperatrix Agnes auoit par l'espace de cinq ans entierement gouuerné le ieune Empereur son fils, & toutes les affaires, se fascha qu'vne tant belliqueuse natiõ obeït à vne femme. Parquoy il fit tant moitié par force, moitié par finesse, qu'il eut l'enfant par deuers luy. Cognoissant toutefois que le peuple commençoit à s'esmouuoir pour ceste cause, il assembla les Princes Allemans, & leur remonstra qu'il n'auoit retiré l'enfant pour y pretendre aucun profit, veu qu'il estoit assez riche, ains seulement pour l'honneur du pays, & afin que le ieune Prince fut doresnauant gouuerné par hommes. Ce que l'assemblee trouua fort bon & loüa grandement l'entreprise de l'Archeuesque. Qui fut cause que l'Imperatrix Agnes se voyant priuee de toute authorité, se retira à Frutelle en vne Abbaye de Nonnains où elle ne fut gueres, qu'elle ne passast en Italie, pource que durant son credit, elle auoit fait

[Margin: Gouuernement de femme odieux. — Sagesse de l'Archeuesque de Mayẽce.]

A Gilbert gouuerneur de Parme, homme fort suffisant & pour la paix, & pour la guerre. Aussi qu'elle sçauoit que Beatrix sœur de Henry 2. y estoit, laquelle auoit espousé vn grand seigneur de ce pays, nommé Boniface de Luques, dont yssit ceste Mathilde ou Mahault, Princesse tant religieuse, qui seule heritiere & de pere & de mere, espousa le Comte Godefroy, qui par ce moyen fut seigneur de Luques, Parme, Rhege, Mãtoue, & de ces grandes & riches terres d'Italie, donnees depuis aux Papes par ceste Mathilde, & nommee auiourd'huy le patrimoine sainct Pierre. L'Imperatrix Agnes trouua la demeure d'Italie beaucoup plus commode, pour le souuenir de son feu mary, & pour l'entretien de sa grandeur, que non pas son pays d'Aquitaine. Lequel estoit tout en guerre, à cause que Godefroy Martel Comte d'Anjou & de Touraine, homme de force de corps, & gentillesse d'esprit sur tous autres recommandable, guerroyoit le ieune Prince Guillaume qui en estoit Duc ou Comte, desorte qu'il le rendit son tributaire, luy qui premierement estoit son vassal, & encore non cõtent de ce il le print, & l'enuoya prisonnier en estroitte & vilaine prison, où il mourut. Puis cest Angeuin espousa la Comtesse maratre de ce deffunct Comte, & par le moyen de ce mariage les B enfans de ceste Comtesse heritiers d'Aquitaine, vindrent en sa puissance, tant qu'il commandoit en tout ce pays, non seulement cõme beau-pere des enfans, mais aussi comme tuteur. Ainsi plusieurs Princes estoient lors en tutelle, & mesme le ieune Roy de France, dont le tuteur Baudouin Comte de Flandres surnommé le Debonnaire, maria sa fille Mathilde ou Mahault à Guillaume le Bastard Duc de Normandie, qui par le moyen de ce mariage entreprint de grandes choses, & principalement la conqueste d'Angleterre. Pourquoy faire, son beau-pere luy promit le secours des François.

M. LXIII.

Donation de Mathilde du patrimoine S.Pierre.

Duc d'Aquitaine pris par son vassal.

Felonnie du Comte d'Anjou.

Or faut-il repeter de plus loing, & en-bref, le droit que pretendoit le Normand en ce Royaume. Suenon Roy de Dannemarch & de Noruege, ou Nouergue auoit long-temps deuant mené vne armee en Angleterre, & en auoit du tout en tout chassé le Roy d'alors, qui se nommoit Eldefrede, lequel se retira en Normandie auecques ses deux fils Edvvard & Alurede, & Anne sa femme, sœur de Richard 3. qui en estoit Duc, mais lors qu'il fut aduerty de la mort de Suenon, il laissa ses deux fils en la garde C de leur oncle Richard, & repassa en Angleterre pour la recouurer, où n'ayant pas mené grandes forces, fut derechef vaincu par Hunute fils de Suenon, & se retirant à Londres apres sa deffaite, il y fut assiegé, & mourut durant le siege. Hunute voulant rendre les Normans ses amis & alliez, espousa la Royne Anne vefue d'Eldefrede, la traittant tousiours fort bien, & en grande amitié. Peu apres le ieune Edvvard passa en Angleterre auecques vne grosse armee, & se campa fort pres de l'ennemy, neantmoins il se retira sans rien faire, & dit-on que comme les siens l'asseurans de la victoire, luy remonstroient que s'il vouloit il ne se saueroit pas vn seul de ses ennemis, il respondit, A Dieu ne plaise que ie recouure mon royaume par la mort de tant d'hommes. Il vaut bien mieux viure sans quelque authorité, que regner par le moyen d'vne telle boucherie. Ceste response d'vn Prince des-herité fut estimee plus saincte que braue, mais ce qui est blasmé des hommes est le plus souuent approuué de Dieu. Aussi y regna-il depuis sans quelque effusion de sang. Apres la mort de Hunute, son fils du premier mariage luy succeda, contre lequel Alurede passa auec vne grande puissance, D par l'ayde que luy fit Robert Duc de Normandie, toutesfois il fut abusé sous ombre de bonne foy: car les principaux d'Angleterre subornez par Hunute, desquels estoit chef vn nommé Godouin, luy firent entendre qu'ils s'ennuyoient, tant de l'auarice & superbe des Danois, qu'ils ne demandoient autre chose qu'vn Prince de la race d'Eldefrede, qui auoit esté leur vray & legitime Roy, luy conseillans pour ceste occasion qu'il se hastast le plus qu'il pourroit de marcher en pays, & que sans point de doute les villes l'attendoient de iour en iour, pour se mettre en son obeissance. Ce ieune Prince encore peu rusé, pensant qu'ils dissent vray, ne print que mil hommes de ses mieux montez, pour acheuer ceste entreprise, en laquelle il fut surpris, deffait & occis. Ardehunute succeda à Hunute, à cause qu'il estoit son frere de pere, & quand il fut aduerty de la sainctété & bonne vie du Prince Edvvard, il l'appella en Angleterre, & y regnerent ensemble.

II.

Droit du Bastard Guillaume sur l'Angleterre.

Responce plus saincte que braue.

Guerres d'Angleterre.

Promesses faulses des Anglois à Alurede.

Deffaicte d'Alurede.

Edvvard qui le suruesquit, estant affoibly de vieillesse, & n'ayant hoirs pour luy succeder, voulut auiser à qui apres sa mort il pourroit laisser son Royaume. Il cõsidera

M. LXIV. les bons offices & courtoisies qu'il auoit receuës du Duc Guillaume, qui l'auoit receu A & long temps nourri, entretenu & traicté en son exil, dont il se sentoit plus tenu & obligé à luy qu'à nul autre, & dauantage qu'il estoit son proche parent, & sage Prince pour gouuerner en paix, & vaillant pour defendre ledit Royaume contre ses ennemis.

Reuanche de courtoisie.

A ceste cause en l'an 1064. il fit vn testament, par lequel il ordonna ledit Duc Guillaume son heritier, & successeur au Royaume d'Angleterre, & de sa volonté aduertist plusieurs de ses Barons, les vns desquels (comme il aduient en telles affaires) le trouuerent fort bon, pour l'esperance qu'ils auoient d'auoir en luy vn Prince iuste & vaillant, & les autres firent semblant de l'approuuer, pour n'oser pour l'heure contredire à leur Roy. De ceste resignation, il enuoya lettres signees de sa main, & seellees de son seel au Duc Guillaume, par Robert Archeuesque de Canturbery, autres disent par Heroult frere de la Royne, lequel ayant par faute de vent propre, esté contrainct de se mettre à la rade du Hourdel pres Abeuille, Guyon Comte d'icelle, l'alla prendre, & le mena prisonnier en sa ville. Dequoy le Duc Guillaume aduerti, donna pour sa rançon audit Comte vn beau chasteau assis sur la riuiere de Diane, auec ses appartenances, & B fut Heroult deliuré & enuoyé au Duc, auquel il porta l'acte de la donation dudit Eduuard, & luy promit de le faire paisiblement iouyr du Royaume d'Angleterre apres la mort du Roy Eduuard. Pour ceste occasion le Duc luy promit donner sa fille Alix ou Ælis, aueccques vne bonne partie du Royaume, & luy fit iurer sur quelques precieux reliquaires qu'il accompliroit sa promesse. De laquelle toutesfois Heroult ne se soucia gueres puis apres, car estant retourné en Angleterre, & trouuant le Roy Eduuard extremement malade, il fit vn iour venir en la chambre d'iceluy vne bonne troupe de seigneurs & Prelats par luy attirez & corrompus, & par vn desdits Prelats fit faire vne longue & belle remonstrance au Roy, malade au lict de la mort, luy remonstrant que puis qu'il ne laissoit aucuns enfans pour luy succeder en son Royaume, il deuoit aduiser à qui il le lairroit, de peur qu aucun trouble ou guerre n'y aduint pour le debat de la couronne, & qu'il ne sçauroit choisir vn plus digne successeur que Heroult.

Eduuard faict le Bastard Guillaume só heritier.

Donation signee & seellee.

Promesse du Duc Heroult

Malice de Heroult.

A ce nom de Heroult, tous les Prelats & seigneurs là presens appellez en faueur C d'iceluy, (car d'autres n'en auoit-il point fait venir) crierent que c'estoit bien dit, & qu'ils ne sçauroient auoir vn plus digne Prince que luy. Le bon Roy extremement malade leur respondit, & par plusieurs fois apres repliqua aueccques vne voix demy morte, qu'il auoit desia donné son Royaume au Duc Guillaume de Normandie, & que de ceste nouuelle donation ledit Heroult auoit esté le porteur audit Duc. Mais les autres luy repliquerent qu'ils ne vouloient point obeyr à vn Prince estranger, & que ce leur seroit vn grand deshonneur, souffrir qu'vn tant grand & puissant Royaume, comme estoit l'Angleterre, fut gouuerné par les Danois encore tant peu renômez, ny par vn bastard, veu qu'ils auoient ledit Heroult & plusieurs autres seigneurs, dignes d'y regner. Dont le Roy se mourât estant forcé par ses Prelats & seigneurs, apres plusieurs protestations, declara que puis qu'ils vouloient Heroult pour leur Roy, il leur donneroit, & alors dit à Heroult qu'il luy donnoit sa ruine & sa mort : car il ne garderoit iamais ce Royaume contre le Duc Guillaume, qui pour le droit qu'il y auoit par sa donation, & pour le grand courage qui estoit en luy, ne faudroit de passer en Angleterre, & d'y mener de grandes forces pour le soustenir & defendre. D

Corruption de courtisans.

Remonstrâce des Anglois à leur Roy.

Perdition à Heroult.

L'an 1065. le bon Roy Eduuard mourut, & incontinent apres sa mort les Anglois couronnerent Heroult, qui parmy la ioye qu'il eut de se voir Roy estoit en grande peine, tant pour la crainte des Danois (dont il s'attendoit d'auoir bien tost la guerre) que pour sçauoir asseurement que le Duc Guillaume de Normandie, qui auoit le serment des Anglois, feroit tout ce qu'il pourroit pour recouurer ce Royaume.

Mort d'Eduuard.

Le Duc aduerti de la trahison de Heroult, commença à amasser de toutes parts gês & argent pour aller en Angleterre. A quoy mal volontiers s'accorderent la plus-part des seigneurs, & du peuple de son Duché, disans qu'ils estoient si attenuez & pauures pour la longueur des guerres passees, qu'ils ne pouuoient ny de leurs corps seruir, ny de leurs bourses ayder ceste entreprise, qui n'estoit nullement necessaire, au contraire tres-douteuse & hazardeuse. Qu'il vaudroit mieux à leur Duc garder son pays contre

Guillaume dresse armee pour l'Angleterre.

A ses voisins, que guerroyer celuy des estrangers. Mais le ieune Duc qui auoit l'ambition & la grandeur dedans la teste, & qui pensoit que cela touchoit à sa reputation, qu'vn autre vint courir sur son droit, & le trompast, fit tant par conuocation d'Estats & assemblees de Prelats, de Nobles & du peuple, & par menees & pratiques, que sa Noblesse luy promit le seruice, l'Eglise & le peuple, argent.

M. LXV. Remonstrance des Normans au Duc.

Apres auoir fait cela auecques les siens, il requit ayde aux Princes ses voisins, à sçauoir aux Comtes d'Anjou, de Poictou, du Maine, de Ponthieu, de Boulogne & autres, promettant à chacun d'eux terre en Angleterre s'il la conqueroit, & infinies autres belles choses, que promettent tousiours ceux qui ont vne grande entreprise & ambition dedans la teste. Il requit secours du Roy Philippes de France, luy promettãt de tenir l'Angleterre de luy, & luy en faire hommage, mais le Roy commençant de porter enuie au Duc, & ayant encore vne secrette haine contre les Normans qui auoient longuement guerroyé ses predecesseurs, luy refusa tout ayde & secours, & le voulut destourner de ceste entreprise.

Pratiques de Guillaume.

Refus cause de haine.

Le Roy consideroit que de tout temps les Normans auoient eu peu d'affection à la B couronne de France, & que s'il aduenoit que le Duc conquist l'Angleterre, ils obeiroient encores moins, & que la demande du Duc estoit d'autant plus dommageable au Roy, que profitable à luy, pource qu'aduenant que le Duc fut Roy d'Angleterre, il feroit descendre les Anglois en France toutes les fois qu'il luy plairoit, pour endommager & enuahir le Royaume. Le Duc enuoya remonstrer son droict au Pape Alexandre 2. & le supplier de luy permettre de le pourchasser, & en ce faisant soubsmettoit le Royaume d'Angleterre au siege Papal, si Dieu luy faisoit la grace de le conquerir. Le Pape le luy promettant, luy enuoya vne Baniere d'Eglise, auec vn anneau d'or, où il y auoit vne pierre precieuse enchassee auecques vn des cheueux de S. Pierre. Baudouin Comte de Flandre, duquel le Duc auoit espousé la sœur, nommee Mahault, luy refusa secours. En fin apres auoir de toutes parts amassé gens & argent, & fait practiques & ligues auec les Princes, il passa en Angleterre l'an 1066. auquel apparut vne Comete enuiron Pasques, qui auoit deux queuës tendantes vers le midy, & fut lors declaré par quelques Astrologues, que telles Cometes apparoissent quand vn C Royaume deuoit auoir vn nouueau Roy, & par les deux queuës estoit denoté l'assemblement de deux principautez, à sçauoir d'Angleterre & de Normandie. L'Empereur luy enuoya forces, & le Comte d'Anjou, le seigneur de Touars, & plusieurs autres grands seigneurs, tant de ses pays que d'ailleurs, se vindrent joindre à luy, chaçun demandant, ou vne ville, ou vn chasteau, ou vn territoire en Angleterre, lors qu'elle seroit conquise.

Ialousie de Roy.

Promesse de souscommission au Pape. Baniere de l'Eglise.

Guillaume passa en Angleterre Comete.

Adoncques le Duc Guillaume ayant assemblé toutes ses forces dedans ses nauires, se mit en mer, & la passa heureusement, arriuant en Angleterre au port de Hastingues, là où il fit descendre ses gens les vns apres les autres, sans aucun empeschemẽt. Comme il eut mis vn pied à terre, l'autre luy faillit, tellement qu'il fallut qu'il mit les deux mains à terre pour se releuer. Quelques-vns prindrent cela à mauuais augure, mais luy au contraire dit que c'en estoit vn bon, & que c'estoit la saisine de ceste terre que Dieu luy faisoit prendre à deux mains. Incontinent vn de ses cheualiers alla à la couuerture d'vne maison couuerte de chaume, & en print vne poignee, laquelle il presenta au Duc, disant: Ie vous baille la saisine de ceste terre & Royaume, & vous promets que deuant vn mois ie vous en verray seigneur.

Arriue en Angleterre.

Augure.

Ce que pareillement le Duc print en bon signe. Le Duc estant arriué en Angleterre, assembla son conseil pour aduiser à ce qu'il leur conuenoit faire. Il fut ordonné que tous les nauires seroient percez, enfondrez, ou bruslez, afin que nul ne se peut retirer ou fuir en Normandie, & que l'esperance du retour fust ostee. Peu de temps auparauant, Toston frere de Heroult auoit eu different auec son frere pour le partage de la succession des biens de leur pere. Dont Toston par la faueur & secours du Duc Guillaume, auoit assemblé quelques forces, & nauires, & couroit les costes d'Angleterre, pillant & saccageant le pays, & se saisit de l'isle de Vuich, qui est entre l'Angleterre & la Normandie. Heroult pour luy resister, enuoya contre luy vne armee de mer, qu'il auoit fait dresser au port de Hantone pour resister aux Normans, quand il entendit leur venuë. Toston assailly par mer & par terre, se retira vers le Roy de Noruege, aussi nommé Heroult, & le pria de venir à son secours en Angleterre, auecques mille bel-

Occasion de retour ostee.

Toston s'en va en Noruege.

M. LXVI.

Promesses des bannis.

les promesses qu'il luy fit, & que font ordinairement les bannis & offencez, qui engageroient iusques à leur ame pour se venger des iniures receuës, & pour r'entrer en leurs biens. A

Deffaite de Toston & du Roy de Noruege.

Le Roy de Noruege & Toston ioignans ensemble leurs forces de mer, vindrēt aux costes d'Angleterre, là où Heroult Roy d'Angleterre les attendoit sur la riuiere de Deruente, qui les combattit si rudement, que le Roy de Noruege & Toston furent taillez en pieces, non sans grande perte de l'Anglois, & peu des ennemis se sauuerent. Comme Heroult se resiouissoit du gain de ceste bataille, & se rafraichissoit du trauail d'icelle, on le vint aduertir que Guillaume Duc de Normandie estoit descēdu en Angleterre, au port de Hastingues. Ceste nouuelle le fascha autant que la victoire qu'il auoit euë contre le Noruegien & contre son frere, luy auoit donné de ioye.

Remōstrance au Bastard.

Le Duc voulant sçauoir l'intention de Heroult sur l'vsurpatiō du Royaume, enuoya vers luy par plusieurs fois des Ambassadeurs, pour luy remonstrer la cause de sa venuë en Angleterre, qui estoit pour recouurer ledit pays qui luy auoit esté delaissé par le testament & donation du dernier Roy Edvvard, & pour prier Heroult auecques quelques offres qu'il luy faisoit, de ne vouloir retenir ce qui n'estoit pas à luy. Mais B

Superbe de Heroult.

Heroult ne voulant entendre à aucune raison, ny offre qui luy fut faicte par le Duc, & mesmes pressé par les Anglois, qui protesterent ne vouloir obeyr à vn estranger, osta au Duc toute esperance d'accord. Il falloit doncques venir aux mains. Le Duc donna la baniere que le Pape luy auoit enuoyee, à Toston le Blanc, braue & vaillant Cheualier, fils de l'vn des bastards du Duc Raoul. Il diuisa son armee en 3. batailles, donnant

Ordre d'armee.

la 1. à deux seigneurs Normans, la 2. au Comte Geoffroy d'Anjou, & au seigneur Alemand que l'Empereur luy auoit enuoyé à secours, & il menoit la 3. accompagné de tous les Normans & les Archers & gens de pied faisoient la poincte de toutes les batailles. D'autre part, Heroult ayant ordonné ses gens, comme il vit descendre l'armee des Normans du haut d'vne colline, il commença d'auoir peur, & souuent se tournant vers Biorn son frere, disoit des paroles qui monstroient sa frayeur, & presageoit ce qui luy aduint. Ce que Biorn trouuoit fort mauuais, & auoit assez de peine à l'encourager, mais le cœur de Heroult estoit desia si surpris de la glace de la crainte, que la chaleur de la hardiesse ne le pouuoit eschauffer.

Frayeur de Heroult.

Bataille entre Heroult & le Bastard.

Voyla doncques les deux armées aux mains, & au 1. rencontre Heroult qui combattit plus par crainte de la honte que de bon courage, eut vn œil creué d'vn coup de fleche. Au commencement les Normans eurent du pire, estans fort endommagez des haches des Anglois, & vouloient ja fuir, quand Odon Euesque de Bayeux frere de mere du Duc, les encourageant, leur renforça le courage. Quand le Duc veid que les Anglois se tenoient ainsi serrez, & que par aucun artifice il ne les pouuoit rompre, il commanda à ses gens qu'ils fissent semblant de fuir, afin d'attirer à eux les Anglois, & qu'apres auoir esté vn peu suiuis, ils tournassent visage, & les attaquassent. Ce que firent les Normans, lesquels commencerent à se retirer tout bellement comme en ordre de bataille, & furent grandement poursuiuis par les Anglois, portant chacun sa hache à son col, car ils ne se seruoient point d'autres bastons. A mesure que les Normans reculloient, les Anglois s'aduançoient, & poursuiuoient en desordre. Et comme vn Anglois haussoit le bras pour frapper vn Normand, l'autre Normand de la pointe de son espee le transperçoit de part en part. D'autre costé les Normans offençoient fort les Anglois de leurs traits, bien qu'ils se defendissent bien vaillamment. En fin n'ayans les Anglois pouuoir de soustenir les Normans, les vns fuyoient, les autres combattoient, ou mouroient cruellement en la place, & les autres blessez se rendoient à mercy. C D

Ruse de guerre.

Chamaillis en bataille.

Longueur de bataille.

Ceste bataille qui fut le quatorziesme d'Octobre 1066. dura depuis sept heures du matin iusques à midy, & tant que le Duc & ses gens entrerent par force dedans le camp fossoyé des Anglois, & commencerent d'abatre tantes & pauillons, & alors les Normans reprindrent courage. Le Duc auecques sa bataille passa au trauers de toutes les bandes des Anglois, & donna iusques à celle où estoit le Roy Heroult. Alors les gens du Duc firent deuoir de tirer, & les gensd'armes d'employer leurs lāces & espees sur les Anglois, qui se defendirent de sorte qu'on ne sçauoit qui auroit du meilleur iusques à ce que Toustain du Bec, Crespin qui portoit l'enseigne du Duc, & quelques autres Cheualiers suiuis du Duc entrerent dedans les Anglois, leur donnans

Doubte de bataille.

A vne si rude charge, qu'ils les tuerent à grãds monceaux, là où le cheual du Duc & ceux de quelques autres Cheualiers furent tuez, dont ils furent contraints de combatre lõguement à pied, iusques à ce qu'ils fussent secourus & remontez sur cheuaux frais. Toustain du Bec Crespin s'aduança si fort, qu'il porta la baniere du Duc iusques pres de celle de Heroult. Là fut occis Biorn frere dudit Heroult par vn Cheualier Normand, qui luy passa son espee au trauers le corps. Heroult reprenant cœur, mettoit grande peine de rallier ses gens, & de les encourager, mais bien peu cela luy seruit, car la gendarmerie des Normans força tellement la presse de ses lances & cheuaux, qu'elle vint iusques à l'estendart de Heroult, & arrachant ledit estendart, en son lieu mit la baniere du Duc. Les Anglois esbahis de ce fait, & estourdis de combattre, commencerent de se retirer. Ceux qui estoient plus hardis combattoient viuement, & portoient grand dommage de leurs haches, iusques à ce que de toutes parts ils fussent enuironnez & taillez en pieces. Et ne sçait-on si en combattant ou en fuyant Heroult fut occis: toutesfois apres la bataille il fut trouué mort estendu loing de son estendart, B ayant vn coup à trauers la teste. Le Duc voyant vn soldat Normand donnãt plusieurs coups d'espees à Heroult ja mort, le cassa, estimant estre aussi deshonneste frapper son ennemy apres sa mort, comme de luy tourner le dos en la bataille. Quand les Anglois virent la baniere du Duc au lieu de celle de leur Roy, d'autant plus ils furent esbahis & affoiblis de cœur, que les Normans estoient aises & enorgueillis. En fin la victoire demeura au Duc Guillaume, qui en ceste bataille perdit 6013. hommes, & de la part des Anglois furent trouuez morts en la place 6664.

M. LXVI.

Biorn frere de Heroult tué.

Estandart gaigné.

Heroult mort.

Responce honneste & guerriere.

Guillaume vainqueur.

Incontinent que la nouuelle de ceste victoire fut respanduë par le pays, les Prelats & Barons Anglois voyans qu'ils ne pouuoient resister contre les Normans, en defaut de chef, & qu'ils ne pourroient auoir mieux pour les gouuerner & defendre que le Duc Guillaume, forcez de la necessité, delibererent le receuoir, & cognoistre pour leur Roy. A ceste cause ils leguerent quelques-vns d'entr'eux, pour luy offrir les habitans, & le Royaume en son obeissance. Il s'achemina aueques ces deleguez à Londres, où il arriua le 22. iour d'Octobre l'an 1066. Y estant arriué, apres qu'il eut ordonné de son armee, & se fut enquis de l'estat & gouuernement des Anglois, qui auoient C forfait contre luy, en ce que cõbien qu'ils eussent iuré le receuoir pour Roy, ils auoient porté les armes contre luy en faueur dudit Heroult, & cõtre la promesse qu'ils auoient faite au Roy Edvvard deffunct, qui l'en auoit inuesty par testament, il punit (dis-ie) ceux-là, & les mulcta en leurs corps, biens & estats, cõme traistres & rebelles, & retint les bõs & fidelles en son seruice, lesquels il appointa fort bien. A ses gens qui l'auoient accõpagné par mer, il dõna les terres des pariures & rebelles, ou deniers comptans, & à quelques-vns il donna en mariage plusieurs nobles Dames heritieres du pays, dõt les vnes estoient vefues, & leurs maris tuez en la bataille, & ainsi il commença de peupler l'Angleterre des siens, & y planter de bonnes volontez, en arrachant les mauuaises.

Punition des pariures & rebelles.

Donation des terres aux bõs seruiteurs.

Le iour de Noël ensuiuant, Guillaume Duc de Normandie fut solemnellemẽt couronné Roy d'Angleterre par Auuray Archeuesque de Yorch, en l'Eglise S. Pierre de Vvestmonstier, en presence des Prelats & Barons du pays, la plus part desquels luy firent foy & hõmage, comme à leur souuerain seigneur. Le voyla doncques Roy d'Angleterre. Il y eut quelques seigneurs qui se retirerent, ne luy voulans faire & prester le D serment de fidelité, ains se reuolterẽt, & prindrent les armes contre lui. Mais tost apres qu'ils eurent senty ses forces, ils reuindrent à leur deuoir, & luy presterent obeissance. Apres que le nouueau Roy eut appaisé les seditieux & rebelles, & receu les hõmages deus & accoustumez, il voulut entendre les loix & coustumes du pays, selon lesquelles les Anglois auoient esté iusques alors gouuernez, & pour les gratifier & leur cõplaire, leur demanda en public s'ils se contentoient d'icelles, ou s'ils vouloient que quelques-vnes fussent changees. Tous d'vn accord respondirent qu'ils s'en contentoiẽt, & requirent estre maintenus selon les status & ordonnances du Roy Edvvard dernier decedé, lequel ayant esté longuement nourry en Normandie, bailla aux Anglois les loix & coustumes de Normandie, qu'il ordonna estre inuiolablement obseruees au Royaume d'Angleterre, lesquelles ledit Roy Guillaume (ainsi d'oresnauant l'appellerons nous) fit translater & practiquer en langage François, & se voit encore auiourd'huy en Angleterre ce liure nommé Litleton, mais le François est si different de celui que nous parlons auiourd'huy, qu'on n'y entend pas dix mots entre cinq cens. Apres

III.

Couronnement de Guillaume.

Reuolte contre le Roy Guillaume.

Coustumes de Normãdie

Litleton.

M.LXVII. leur demandant quels officiers ils vouloient auoir de leur nation, pour gouuerner son Royaume auecques les autres officiers Normans, ils nommerent vn Euesque & trois Barons du pays. Il voulut aussi sçauoir s'ils auoiẽt loix ou coustumes qui fussent à corriger. A quoy ils respondirent que non. Il leur demanda en outre s'ils vouloient vser de plus grandes franchises qu'ils n'vsoient pour lors. Ils luy respondirent qu'il leur suffiroit d'estre maintenus en celles qu'ils auoient, sans en auoir de nouuelles, & leur accorda presque tout ce qu'ils demandoient. Il constitua principal gouuerneur d'Angleterre Odon Euesque de Bayeux son demy frere, auec autres grands seigneurs, leur commandant de gouuerner le pays selon les anciennes coustumes. Apres cela il distribua les charges, estats & dignitez à ceux qu'il cognoissoit les meriter, fit bastir plusieurs Eglises, & tres forts chasteaux, pour tenir le pays en subjection, & au commencement se monstra bon & aggreable Roy, mais se laissant par apres trop gouuerner par des mauuais conseillers, imposa sur les Anglois de grands subsides, & institua nouuelles ordonnances, qui le mirent en la haine du peuple, & furent cause que plusieurs se retirerent de son obeissance, & s'enfuirent les vns en Escosse, & les autres en Dannemarch & en Noruege. Mesmes que ceux d'Oxfort se reuolterent, où il enuoya Robert Comte de Mortain son frere, qui les reduisit soubs son pouuoir. Peu apres ledit Robert ne se craignant de rien, fut de nuict tué auec tous ses gens, par les Northombellans aydez d'Edegard fils d'Edvvard coste de fer. Le Roy Guillaume aduerty de la perte de son frere & de ses gens, alla incontinent à Northombelland, & pour se vanger de ceux qui les auoient tuez, fit inciser les narines à ceux qui eschapperẽt du combat. Autant en fit-il à ceux d'Yorch qui auoient fauorisé ledit Edegard.

Officiers du Royaume.

Distribution de charges.

Impositions causes de reuoltes.

Frere de Guillaume tué.

Peu de temps apres, Canut 4. du nom Roy de Dãnemach, vint descendre en Angleterre pres de Hambre, auecques 200. nauires, accompagné & attiré d'aucũs seigneurs d'Angleterre, qui s'estoient retirez vers luy à refuge apres la mort de Heroult. Guillaume aduerty de la venuë des Danois, & qu'ils auoiẽt prins & bruslé la ville d'Yorch, tué trois mille Normans qui estoiẽt leans, & reduit soubs leur pouuoir le pays de Northombelland, il alla droit à Yorch charger ses ennemis, qu'il combattit & deffit. A grand peine se peut sauuer en Escosse ledit Edegard qui s'estoit trouué en la meslee, & ledit Canut en ses nauires, auec partie desquels il se retira en Dãnemarch, apres auoir perdu la bataille, auec grand nombre de ses gens & de son bagage.

Canut Roy de Dannemarch.

Danois desfaits.

Le Roy Guillaume apres auoir seuerement puny les rebelles, & assis garnison aux lieux qui en auoiẽt besoin, retourna à Londres, où il fit plusieurs belles ordonnances, cependant que le Comte Morcant accompagné de quelques seditieux Anglois se reuolta contre luy. Mais il les poursuiuit de si pres, qu'ils furent contraints de se retirer en Escosse. Et pource que Malcolomb par autres nommé Malcolin Roy d'Escosse, soustenoit ledit Morcant, le Roy Guillaume dressa vne armee pour s'en venger, & comme ils estoient prests à combattre en bataille rangee, le Roy d'Escosse doutant la fureur dudit Guillaume, s'accorda à luy, promettant tenir de luy son Royaume d'Escosse, & le recognoistre à souuerain seigneur. Ce que les Escossois pourtant ne veulent confesser, ny en leurs histoires, ny en leurs paroles. Puis entendant ledit Guillaume qu'en son absence il s'estoit esleué quelque sedition en Normandie, il repassa la mer, & y alla, là où sa presence fit cesser tout ce que son absence auoit esleué, puis laissant en Normandie son fils Robert, son lieutenant general, il repassa en Angleterre. Ce qui fut en l'an 1067.

Reuolte contre Guillaume

Escosse soubmise à l'Angleterre.

Durant son voyage, quelques conspirateurs pensans qu'il fut plus longuement absent d'Angleterre qu'il ne fut, voulurent broüiller les cartes. Mais aduertis de son retour, & que leur conspiration estoit descouuerte, ils se retirerent soudainemẽt au pays de Northombelland, où ils se sauuerent en vne petite isle enuironnee de marais nommee Dunlin, & de ce lieu faisoient plusieurs grandes courses sur le plat pays, en attendant à leur ligue ceux des enuirons d'Yorch, & esleurent pour leur Roy vn ieune Prince de la race du Roy Edvvard, comme legitime heritier du Royaume. Le Roy Guillaume pour les chastier, marcha vers eux auecques vne grosse armee composee de Normans, ausquels il se fioit beaucoup plus qu'aux Anglois. Les ennemis asseurez, vindrent au deuant de Guillaume qui les rompit & vainquit. Les principaux conspirateurs se sauuerent aual la riuiere de Hambre.

Conspiration descouuerte.

Autres conspirateurs desfaits.

Les enfans de Heroult se sauuerẽt en Irlande, là où ils requirent ayde à Droin Roy

A d'icelle qui leur fit deliurer 65. nauires de guerre, auec lesquels ils s'en vindrent piller la coste d'Angleterre. Mais Guillaume enuoyant Briant son Admiral contre ces Pirates, les vns furent mis en route & les autres pris, qui furent decapitez. Les Danois qui venoient en Angleterre au secours de ces conspirateurs, entendans le mauuais traittement qu'on leur faisoit, retournerent d'où ils estoient venus. Le Roy Guillaume fit bastir plusieurs chasteaux és enuirons de l'Isle, où s'estoient retirez ces coniurateurs, & ayant mis vne assez bonne fin à leurs coniurations, s'addonna tout à la reformation de l'Eglise d'Angleterre, & pensoit joüir d'vne bonne paix, quand Dauid Prince de Galles, & Droin Roy d'Irlande s'allierent de Malcolomb Roy d'Escosse, & delibererent ensemble de mettre soubs leur puissance le Royaume d'Angleterre, & en chasser les Normans. Pour cest effect entrerent audit pays, pillans & bruslans tout par où ils passoient. Guillaume assembla incontinent ses gens de guerre, pour aller au deuant de ses ennemis. Il fit quatre batailles, donnant la premiere, seconde & quatriesme à quelques braues cheualiers, & il menoit la troisiesme. En ceste ordonnance il alla assaillir ses ennemis, lesquels il deffit, & puis alla en Galles, où il print la ville de Bristo, & de là
B en Escosse, mettre le siege deuant Vvarrouich, où le Roy d'Escosse s'en estoit fuy. Lequel doutāt de la puissāce du Roy, se mit à mercy, & luy iura fidelité, & de tenir de luy à hommage le Royaume d'Escosse. Dauid Prince de Galles fut prins & occis par vn veneur en la forest où il chassoit. Le Roy Guillaume aduerty que les Danois faisoient nouueaux preparatifs pour retourner en Angleterre auecques vne puissante armee de mer pour chasser luy, sa race & les Normans dudit Royaume, qu'ils auoient de fresche memoire conquis sur les Anglois, & possedé par long temps: tout incontinent enuoya en Noruege Heslin Abbé de l'Abbaye de Ramesé, pour obseruer & entendre les affaires & les entreprises des Danois & Noruergiens, & porter paroles de paix à Canut leur Roy: Mais il n'y voulut entendre, & fut ledit Abbé contraint s'en retourner en Angleterre sans rien faire, sinon qu'il aduertit le Roy Guillaume des grandes forces que le Roy Canu apprestoit pour venir en Angleterre.

M. LXVII.

Pirates punis.

Bonne intention du Roy Guillaume.

Ordre d'armee.

Autre hommage d'Escosse.

Ambassades en Noruege.

Doncque Canut enuiron l'an 1074. ou 71. accompagné de cent mille hommes, partant de Noruege vint descendre au pays de Galles, pour conquerir le Royaume
C d'Angleterre, ainsi que ses predecesseurs auoient fait. Guillaume enuoya au deuant d'eux, son fils Guillaume le Roux, accompagné de plusieurs braues Cheualiers, lesquels il combattit à Cardif en Galles, non sans grande perte tant d'vne part que d'autre, ledit Guillaume le Roux y fut prins, & grande partie de la caualerie des Normans mise à mort: toutesfois la victoire demeura aux Normans & Anglois. Ce qui donna vn extreme desplaisir au Roy Guillaume, auec la nouuelle que sur ce il entendit de ce que Robert son fils qu'il auoit laissé en Normandie son lieutenant general, auoit conspiré contre luy, comme nous dirons cy apres, mais que nous ayons parlé de la guerre du Comte d'Anjou contre son frere, & de celles de Flandres, qui se firent cependant que Guillaume Duc de Normandie, depuis surnommé le Conquerant, conqueroit le Royaume d'Angleterre.

Armee de Danois en Angleterre.

Victoire aux Normans.

Deux mauuaises nouuelles au Roy Guillaume.

D *FIN DV SIXIESME LIVRE.*



LE SEPTIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE PHILIPPES PREMIER: ROY TRENTE-HVICTIESME.

Sommaire.

I. *Testament de Geofroy Martel Comte d'Aniou. Paillardises du Roy Philippes, pour lesquelles il est excommunié. Grands Referendaires & Chanceliers.*

II. *Affaires de Flandres. Robert le Frison condãné. La Comtesse de Flandres abãdonnee. Bataille entre le Roy & le Frison. Lequel est pris prisonnier. Arnoul Comte de Flandres tué en combattant.*

III. *Appareil de Philippe contre le nouueau Comte. Le Frison poursuit la Comtesse. Paix auec le Roy Philippe. Guillaume Bastard Duc de Normandie.*

IV. *Origine du nom des Dauphins. Victoires des Normans. Guerre entre Guillaume Roy d'Angleterre & son fils Robert. Premiere guerre entre les Anglois & François. Testament & mort de Guillaume.*

V. *Le voyage de la Terre saincte. Mahumetistes, & Sultans. Pierre l'Hermite court par la Chrestienté. Concile de Clairmont. Harãgue du Pape.*

VI. *Godefroy de Buillon esleu Chef de l'armee Chrestienne contre les Turcs. Princes croisez. Et leurs conquestes.*

VII. *Ville & forteresse d'Antioche. Siege & prise d'icelle. Bohemond institué Prince d'Antioche. Querelle entre luy & le Comte de Toulouse.*

VIII. *Siege & prise de Hierusalem. Godefroy esleu Roy d'icelle. Sa mort. Baudouin luy succede.*

IX. *Guerre entre le Pape & l'Empereur. Contre les detenteurs des Eglises.*

X. *Mort de Guillaume Roy d'Angleterre. Hommage de la Normandie. Guerre contre le Seigneur de Gournay. Contre Guy de Rochefort.*

XI. *Lettres de l'Empereur prisonnier au Roy. Mort du Roy Philippes. Maux du voyage de la terre Saincte. Les Templiers & Chartreux.*

I.

Repos de la France.

Testament du Comte d'Aniou.



CE pendant que ces affaires se passoient en Angleterre, la France estoit en quelque paix, n'ayant guerre ny dehors ny dedans, iouyssant d'vn bon repos par le sage gouuernement du Comte de Flandres. Geofroy Martel Comte d'Aniou & Seigneur de plusieurs autres grandes Seigneuries, fit lors qu'il mourut, deux de ses neueux ses heritiers, dont l'vn se nommoit Geofroy le Barbu, & l'autre Fouques pour ses façons de faire surnommé le Rude, ou en vieil langage François, Rechin. Geofroy qui estoit l'aisné fit (comme on dit) la part au plus ieune, & s'empara presque de toutes les Seigneuries de son oncle, ne laissant à Fouques qui estoit le plus ieune & le plus vaillant, que le Comté de Gastinois. Lequel se voyant plus fauorisé du peuple que son frere aisné, entreprit de le chasser du tout, & pour ce faire, il fit vn accord auec le Roy Philippes de France, & luy promit le Comté de

A Gastinois,& Chasteau Landon, moyennant qu'il ne luy voulut nuire en ceste guerre, ny ayder son frere contre luy. Ce que le Roy qui deuoit estre iuge de leurs differës, & vengeur de la faute de ses subjets luy accorda. Fouques fut finablement prins par son frere Geofroy,& mis en Chartre perpetuelle, dont le Roy Philippes ne fit aucun semblant, ains se monstra spectateur du jeu, à cause qu'il auoit eu le Comté de Gastinois,& en fut grandement blasmé. Par ceste faute il monstra sa conuoitise,& par celle qui s'ensuit sa lubricité. Il auoit espousé en l'an 1062. Berthe fille de Baudouin Comte de Flandres, de laquelle il eut Louys le Gos, qui fut Roy apres luy, mais s'en ennuyant il la repudia,& l'enuoya à Mõstreuilh sur la mer, puis il osta Bertrade à Fouques Cõte d'Anjou son mary, (dont elle auoit vn fils nommé Fouques qui depuis fut Roy de Hierusalem) & la tint longuement,& selon aucuns, eut d'elle deux fils, à sçauoir Philippes & Henry,& deux filles, dont l'vne fut mariee au Comte d'Estampes. Il se laissa tellement posseder par ceste femme, que tous les affaires du Royaume se depeschoient selon la fantasie d'icelle, & ne la vouloit point laisser iusques à ce que le Pape Vrban irrité de cela, l'excommunia,& le contraignit de la rẽdre à son mary. Quelques-vns disent que B cela aduint l'an 1081. deuant le Concile de Clermont, autres disent apres, autres durãt ledit Concile mesme. Mais il est bien difficile de rediger par ordre les choses selon les temps ausquels elles sont aduenuës,& sert de bien peu en cest endroit, car il n'est pas impossible que le Pape ne blamast le Roy de France, deuant le Concile de Clermont, & qu'audit Concile l'interdiction contre luy ne fut decretee. Or plusieurs Euesques de France voyans leur Roy excommunié, l'abandonnerent, disans ne vouloir cõuerser auec vn homme chargé des excõmunications du Pape. Ce qui selon aucuns aduint l'an 1081. Godefroy Euesque de Paris,& Chancelier de France frere d'Eustache Cõte de Bologne, qui estoit pere de Godefroy de Buillon, estoit lors en grand credit enuers le Roy, lequel par ses menees broüilloit fort les affaires de Flandres. Ceste qualité de Chancelier estoit grande aupres des Roys, & lors les Chanceliers signoient & seelloient les lettres desdits Roys, auec l'anneau du Roy, qui estoit le seel, mais comme depuis les affaires sont venus à croistre, on a separé ces deux charges, l'vne donnee aux Secretaires pour signer,& l'autre aux Chanceliers pour sceller,& faut par là pẽser que C la valeur, le rang, la maison & le merite de ceux qui ont exercé cest estat, luy ont apporté le rang & l'authorité qu'il a depuis euë. Car on a veu souuent qu'il a esté entre mains des Cardinaux, Archeuesques, Euesques & autres Prelats, mesmes donné à Princes & Seigneurs. Au temps de quelques Roys de la race de Meroüee, on les appelloit grãds Referendaires, comme qui diroit grands Rapporteurs, ainsi qu'on voit en l'histoire de Dagobert qu'Audouen estoit son Referendaire, & auoit le Cachet & Seel du Roy, & Otho estoit Referendaire du Roy Childebert, qui signoit de sa main, & seelloit les lettres commandees par le Roy, ou passees par le Conseil. Depuis ils furent appellez Chanceliers, que quelques-vns ont voulu faire deriuer du mot Latin *Cancellare*, qui veut dire rompre, mais par ceste signification, l'authorité de cest estat seroit bien peu signifiee, cõme qui diroit que c'est à luy à rompre les lettres qui ne sont ciuiles. Quelquesfois ils ont esté nommez Scribes, estans & Secretaires & Chanceliers, escriuans, & scellans les lettres des Roys, bien qu'entre les Romains, les Scribes fussent personnes mercenaires,& au contraire de grande authorité entre les Grecs & Macedoniens, D & puis apres des Empereurs de Rome.

Mais pour reuenir au fil de nostre histoire, les affaires de Flandres (qui par les menees dudit Euesque de Paris Chancelier, commençoient à se troubler) furẽt lors tous appaisez. Dequoy le Roy & le Chancelier furent fort fachez. Le Comte Baudouin de Flandres & de Hainaut, surnommé le Debonnaire, qui auoit esté tuteur du Roy, laissa trois enfans quand il mourut l'an 1067. ou selon d'autres, 1072. à sçauoir Baudouin, Robert & Mahaut. Baudouin qui estoit l'aisné surnommé de Mons, autremẽt le Bon, espousa Richilde fille & heritiere de Renier ou Herman Comte de Hainaut,& vefue de Herman Comte d'Ardenne,& ne vesquit que trois ans apres son pere, laissant deux enfans de ceste Richilde, Arnoul le Simple, qui luy succeda, & Baudouin depuis Cõte de Hainaut, desquels la mere print la charge & tutelle. Mais plusieurs grands troubles aduindrent en Flandres, & premierement par les menees & seditions de Robert surnommé le Frison, oncle paternel dudit Baudouin le Bon, lequel apres le trespas de son frere Baudouin, voulut se faire Comte du païs de Flandres, se fondant sur certain pre-

M.LXXI.

Corruption du Roy.

Paillardise de Philippes.

Roy possedé par sa femme.

Roy excommunié abandonné.

Grands Referendaires.

Depuis nommez Chanceliers.

Scribes & Secretaires.

II.

Affaires de Flandres.

Troubles en Flandres.

M. LXXI. tendu partage qu'il maintenoit Baudouin de l'Isle auoit fait en la iournee d'Audenarde entre ses enfans, & que par iceluy il auoit ordonné, que ledit Robert le Frison succederoit audit Comté de Flandres à Baudouin son frere, voire combien qu'il eut des enfans. Ce que ledit Robert ne proposoit pour opinion qu'il eut d'estre biē fondé, veu qu'il n'ignoroit que luy mesmes en ladicte iournee d'Audenarde, auoit par serment promis de ne rien attenter contre sondit frere, ny ses successeurs. Mais il fit cela en intention de troubler ledit pays, esperant par ce trouble en tirer quelque chose à son aduantage. Il auoit desia gagné vne grāde partie des Seigneurs & du peuple, mais voyāt que la plus forte & grande partie estoit contre luy, il se deporta de sa demande, au lieu de laquelle il aspira seulement à la tutelle de ses deux neueux mineurs d'ans, laquelle les Flamans luy refuserent, ayans suspecte ceste poursuitte de tutelle, veu celle qu'il auoit faite du Comté. Estant irrité de ce refus, il se declara ennemy des Flamans & iura de leur faire guerre, & pour ceste occasion s'en alla en Hollande, là où cependant qu'il amassoit des forces pour venir auec les armes en Flandres, la Comtesse Richilde mere des deux mineurs, luy fit faire son procez, & iceluy condamner, & confisquer tous les biens qu'il auoit en Flandres, comme criminel de leze majesté, pour auoir entreprins de faire la guerre à sa patrie. Dequoy quelque temps apres Richilde se repentit tout à loisir, car Robert entendant ce qu'on auoit fait en Flandres contre luy, enuoya sommer Richilde qu'elle eut à luy rendre toutes les terres de son partage, qu'elle auoit fait confisquer. Mais pource qu'elle luy refusa sa demande, il se retira vers Philippes Roy de France son cousin germain, luy remonstrant le tort que sa belle sœur luy tenoit, & vsa de tant belles paroles, remonstrances, plaintes & persuasions enuers ledit Roy, qu'il luy promit tout secours & suport. Le Roy qui estoit homme perfide, auare & corrompu, & en la parole duquel il n'y auoit aucune asseurance, changea bien tost d'opinion & de volonté, car la Comtesse Richilde aduertie de la promesse qu'il auoit faite à Robert son beau frere & son ennemy, & voulant la faire rompre, enuoya audit Roy quatre mille liures d'or, moyennant lesquelles elle le destourna de Robert, & le tira de son costé, dont par vn mesme moyen le Roy faussa sa promesse & sa parole, & se laissa corrompre par dons & presens. Dequoy (comme dit sagement vn Chroniqueur Flamand) vn chacun & principalement tout Prince se doit bien garder, estāt asseuré que la corde ny le clou ne peuuent tant estreindre ny serrer ce à quoy on les veut approprier pour tenir ferme, comme la parole & la foy estreint & lie l'homme.

Marginal notes: Poursuitte de tutelle suspecte. — Robert Frisō condamné. — Philippes perfide & corrompu. — Force de la parole.

Robert le Frison se voyant deceu de l'esperance qu'il auoit euë du secours du Roy se retira (auec le mescontentement que chacun peut penser) en Hollande, là où il prepara de grandes forces, pour venir en Flandres contre la Comtesse, laquelle cependant gouuernoit à son plaisir le pays de Flandres, par le seul conseil des Seigneurs de Mailly & de Couchy, lesquels plus affectionnez à leur profit particulier qu'à celuy du pays, gasterent & corrompirent le naturel de ceste femme, la rendans soubçonneuse, deffiante, cruelle, prodigue, & tyranne, luy mettant en la teste vne infinité d'exactions, pilleries, perfidies, & tromperies, lesquelles en fin furent cause qu'elle perdit ledit Comté de Flandres à ses enfans, & que les Flamans ne pouuans supporter l'Empire cruel de ceste femme, se rebellerent contre elle, & appellerent à leur secours ledit Robert. Luy donc auec vne grosse armee entrant en Flandres, fut en plusieurs lieux fort bien receu, comme liberateur de leur seruitude, pour l'esperance que chacun auoit qu'il deliureroit le pays de la tyrannie de la mere de leurs Princes, & de tant d'exactions, impositions & cruautez qu'ils souffroient, & des mauuais conseillers qui manioient les affaires & l'estat, lequel par leur auarice, par leur tyrannie, & par leurs flatteries desquelles ils pipoient ceste femme, ils auoient reduit en vne grande calamité. Robert s'empara de plusieurs villes, & ja commençoit de donner beaucoup d'affaires à la Comtesse, quand elle ne sçachant que faire, & se voyant presque abandonnee des Flamans, horsmis de ces flatteurs qui la grattoient, enuoya supplier le Roy de France de luy donner secours en ceste extreme necessité où elle estoit reduitte. Le Roy aduerty de ce qui se passoit en Flandres, y alla auecques l'vne des plus belles armees qu'on eut veuë long temps auparauant. Les Flamans estoient diuisez en deux factions, & parts: les Flamans Gallicains soustenoient le party, non de la Comtesse (car chacun luy vouloit vn mal de mort,) mais d'Arnoul son fils leur Seigneur & Comte, pour l'extreme pitié qu'ils auoient de la misere en laquelle sa mere auoit re-

Marginal notes: Conseil de mauuais Conseillers. — Liberateur de seruitude biē receu. — La Comtesse de Flandres abandonnee. — Diuisions des Flamans.

A duit sa personne & son Estat. Les Flamans Flamengans fauorisoient Robert le Frison, lesquels entendans la grande puissance que le Roy auoit amenee en Flandres, commencerent à auoir quelque frayeur, mais estans rasseurez par vne belle harangue que leur fit ledit Frison, ils reprindrent courage, plantans (selon ce qu'il leur auoit remonstré) toute leur esperance en Dieu, & la iustice de leur querelle, causee des exactions & cruautez insupportables, dont ladicte Comtesse par l'aduis & conseil de certains flatteurs & larrons, les auoit foullez & oppressez. Le Roy, & le Comte Arnoul & la Comtesse sa mere, ne demandoient que rencontrer le Frison, pour luy donner bataille, & il ne demandoit autre chose. Pres de la ville de Cassel ils se rencontrerent, là où ils vindrent aux mains, & y eut d'vn costé & d'autre de grands coups ruez, & continua la bataille depuis le matin iusques à Soleil couché. M. LXXI. Peur des Flamans. Bataille entre le Roy & Robert le Frison.

Lors le Comte Robert s'apperceuant que la bataille se renforçoit du costé senestre, print les plus hardis de ses gens auecques soy, & se jetta de ce costé là, & ayant mis en route les premiers qui se presenterent, entra iusques en la bataille, & mit en fuitte les aduersaires, en la poursuitte desquels il fut tant chault, aspre & violent, qu'ayant B beaucoup deuancé ses gens, il fut bien esbahy de voir bien tost apres aucuns de ses ennemis tourner visage, lesquels l'enuironnerent de tous costez, & le presserẽt de sorte qu'il fut finablement contraint de demeurer entre les mains du Comte Eustache de Boulogne, qui le mena prisonnier vers le chasteau de S. Omer, qui tenoit lors pour la Comtesse Richilde. D'autre part les gens du Comte Robert qui estoient demeurez en l'aisle droite, voyãs que l'autre partie de leurs ennemis estoit mise en fuitte, s'esuertuerent de sorte qu'ils mirent semblablement en bransle l'aisle droite de leurs ennemis, qui iusques alors leur auoient tenu cõtrecarre, & en laquelle estoit le Comte Arnoul, auec aucuns Flamans Gallicans qui firent fort bien & vaillamment, & sur tous ledit Comte Arnoul, qui en ceste iournee eut deux cheuaux tuez sous luy. Lequel aussi cognoissant qu'il estoit de tous costez enuironné, que le Roy Philippes & ses gens estoient mis en route, & qu'il n'auoit aucune ouuerture pour eschaper, s'arresta sur le lieu mesme auec quelques-vns des siens qui luy estoient demeurez, & apres auoir occis plusieurs de ses ennemis, il mourut finablement l'espee au poing, en vertueux & C vaillant Prince. Ses gens le voyans mort, & se sentans de plus en plus pressez, se mirent tous à fuir, s'escartans çà & là. Et comme les Flamans Flamengans entendoient à les poursuiure, ils furent aduertis de la prinse du Comte Robert le Frison, & mesmes que le Comte Eustache de Boulogne le menoit en toute diligence vers S. Omer. Ce qui fut cause que laissans ladite poursuitte, ils se joignirent auec le reste des gens qui auoiẽt auparauant suiuy ledit Robert, & diligenterent de sorte qu'ils rencontrerent ceux qui le conduisoient, non gueres loing dudit S. Omer, & lesquels ils poursuiuirẽt d'vne telle viuacité, qu'il ne fut oncques en leur pouuoir, nonobstant l'extreme diligence qu'ils y mirent, d'entrer audit S. Omer, auant qu'estans desia lesdits Flamans sur leurs talons, ils eussent pareillement moyen de se fourrer pesle mesle dedans ladite ville, où ils deliurerẽt le Frison des mains d'Eustache, lequel mesmes fut prins & mené leur prisonnier. Telle fut l'issuë de ceste bataille, par laquelle comme dit vn Chroniqueur Flamand, est bien monstré que la victoire ne consiste point en la multitude des gens de guerre, ains en la promptitude & allegresse des combattans, & qu'il n'y a si grãd nom- D bre duquel la vertu ne vienne au dessus, comme appert par le Comte Robert, lequel n'ayant vn tiers des forces qu'auoit le Roy de France, desconfit & mit en desarroy vne puissante armee. Le Roy & ceux qui se sauuerent auec luy, se retirerent à grand perte & deshonneur à Montreuilh sur la mer. Cela aduint l'an 1072. En apres ceste bataille le Frison fut receu Comte de Flandres par le commun consentement des Prelats, Nobles & tiers Estat, sans auoir esgard à Baudouin frere dudit Arnoul le Simple, qui par droit deuoit succeder. Frison prins prisonnier. Hardiesse du Cõte Arnoul. Arnoul tué en combattant. Poursuitte pour rauoir le Frison. Le Comte de Boulogne prins. Honte & fuitte de Philippe.

III. Comme le nouueau Comte mettoit ordre aux affaires de son Estat, lequel il trouua tout gasté & corrompu par le mauuais gouuernement de la Cõtesse Richilde, il fut aduerty du grand appareil que le Roy faisoit pour retourner en Flandres en faueur de Baudouin Comte de Hainaut, frere d'Arnoul, ensemble pour se venger du grand deshonneur qu'il auoit receu en la iournee de Cassel. Dont Robert doubtãt la grande force & puissance du Roy, enuoya ses Ambassadeurs vers l'Empereur Henry le Quint, tant afin de luy faire hommage de son Cõté d'Allost, & autres terres Appareil de Philippes cõtre le nouueau Comte.

M. LXXII. qu'il tenoit de l'Empire, que pour pratiquer son alliance, & luy demãder secours contre le Roy de France. Les Ambassadeurs allez vers l'Empereur eurent de luy telle responce qu'ils voulurent, & retournans vers le Comte leur maistre, le trouuerent desia en armes, & prest à marcher contre le Roy de France. Lequel picqué du despit qu'il auoit conceu de sa fuitte & grande perte, auoit assemblé à Vitry vne incomparable puissance, auecques laquelle plustost que n'estimoit le Comte Robert, il estoit descendu vers S. Omer, qui par la trahison de Vvlneric Chastellain de la place fut mise au pouuoir du Roy, en laquelle les Chroniques Flamandes disent que le Roy fit quelques cruautez, car il n'espargna sexe, aage, ny religion, mettant la ville en vn miserable estat. Et auoit deliberé de faire le semblable par toute la Vvestflandres, quãd Dieu luy picquant le cœur & l'esmouuant à quelque repentance, fit qu'incontinẽt il reprint son chemin pour s'en retourner en France, auec si grande haste qu'il abandonna partie de son charroy & bagage, laissant neantmoins quelques forces au Comte Baudouin de Hainaut. Voyla ce que disent les Flamans.

L'Empereur promit secours au Cõte. S. Omer prise. Remords du Roy Philippes.

A

Quelques-vns pensent que ce soudain partement du Roy hors du pays de Flandres, fut pratiqué par Geofroy Euesque de Paris Chancelier, frere du Comte Eustache de Boulogne, lequel portoit faueur au Comte Robert, à raison qu'auparauant il auoit à sa requeste deliuré ledit Comte Eustache de ses prisons, sans luy faire payer aucune rançon, & que pour ceste occasion voulant faire plaisir audit Robert, & obuier à ce qu'il ne fut du tout destruit par le Roy, resolut en soy mesmes de l'assister, & suiuant ce apres auoir long temps pensé au moyen qu'il deuoit tenir pour paruenir à son intention, ensemble pour diuertir le Roy de son cruel dessein, luy rescriuit secrettement qu'il aduisast bien à son affaire, pour autant que s'il marchoit plus auant & ne mettoit peine de se retirer bien hastiuement, il se trouueroit trahy, & liuré entre les mains de son ennemy. Dont le Roy adioustant foy à cest aduertissement, abandonnant son charroy & bagage en toute diligence s'en retourna en son Royaume.

B

Menees du Chancelier. Conseil cauteleux.

Ceux qui sont de ceste opinion adioustent en outre que Robert auoit depuis en recognoissance de ce grãd benefice, donné audit Comte Eustache la forest de Bethloo, que les Cõtes de Boulogne ont tousiours depuis tenuë. Mais pour reuenir à Robert, dés qu'il eut entendu le soudain partement du Roy, & que neantmoins Baudouin de Hainaut son neueu, assisté d'vne troupe d'hommes que le Roy luy auoit laissez, assembloit encores de toutes parts tant de gens qu'il luy estoit possible, tira cõtre ledit Baudouin, lequel il rencontra pres S. Omer, que le Roy (comme nous auons dit) auoit puis n'agueres mis sous son obeissance, & apres vn dur & aspre conflit qu'il eut contre luy, le mit en desarroy & en fuitte. Et s'aydant de sa fortune, qui lors luy disoit biẽ, afin de ne laisser couler ceste bonne occasion de mettre vne fin à sa guerre, entra, poursuiuant ledit Baudouin & sa mere Richilde, au pays de Hainaut, où il fit plusieurs grands degasts & dõmages, & pressa de telle sorte lesdits Baudouin & Richilde, que se voyans reduits aux termes de perdre auec le Comté de Flandres celuy de Hainaut, & n'ayãt plus aucune esperance de secours du costé de France, enuoyerent leurs Ambassadeurs vers le pays du Liege, afin de practiquer l'alliance, confederation & amitié de Thierry Euesque dudit lieu, ensemble pour auoir de luy secours contre le Frison. Et afin de le coniurer à les secourir, ils luy manderent qu'ils releueroient ledit Comté de Hainaut de son Euesché. Adonc l'Euesque leur donna secours, & fit en sorte que la paix fut faicte entre Robert Frison Comte de Flandres, & son neueu Baudouin Comte de Hainaut. Par le traitté de laquelle fut dit: Que le Comte Robert auroit pour soy & ses heritiers tout le Comté & pays de Flandres, reserué seulement la ville de Douay auec ses appartenances, qui demeureroient au Comte de Hainaut & à ses heritiers, moyennant aussi certaine somme de deniers que le Frison promit payer à Richilde & Baudouin son fils. Lequel alors renonça pour luy & ses successeurs au Comté de Flandres, ensemble à tout le droit qu'il y pourroit iamais pretendre.

C

Le Frison poursuit la Comtesse. Secours appellé par la Comtesse. Paix entre oncle & neueu.

D

Par ce traitté fut ensemblement accordé que ledit Baudouin seroit tenu & obligé de prendre en mariage vne des niepces dudit Robert, sous condition & à peine que s'il ne le faisoit, il perdroit ladicte ville de Douay, qui de toute sa succession de Flãdres luy estoit seulement demeuree. Et le Comte Robert estant par ce traitté seigneur paisible de Flandres, fit paix & accord auec le Roy Philippes de France, qui dura iusques à la mort de l'vn & de l'autre, & disent quelques-vns qu'il espousa alors Berthe, mais

Paix auec le Roy Philippes.

A ce auoit esté long temps auparauant. Ceste Berthe estoit fille de Gertrude, fille de Bernard Duc de Saxe, femme dudit Robert, laquelle elle auoit euë de Florent Comte de Hollande & Zelande son premier mary. De Berthe ledit Roy eut Louys le Gros depuis Roy de France. Ceste Gertrude auoit eu aussi dudit Comte de Hollande, vn fils aussi appellé Florent, puis elle eut quatre enfans du Comte Robert, deux fils & deux filles. L'aisné des fils se nomma Robert comme le pere, depuis tant renommé pour la guerre Saincte, & l'autre fut appellé Philippes, seigneur d'Ypre. Des deux filles l'vne fut nommee Alix, mariee auec le Roy de Dannemarch, & Hertrude auec le Duc d'Auxois. M. LXXII. Louys le Gros Guillaume Bastard Duc de Normādie.

Durant ces guerres de Flandres les Normans de la Poüille acheuerent en l'an 1069. de reduire en leur puissance le reste des villes que les Grecs tenoient encore en icelle, & en la Calabre, en l'vne desquelles nommee Vestie, le Lieutenant de l'Empereur fut pris par le Prince Guichard, auquel puis apres en l'an 1073. s'estant presentee vne bonne occasion d'eniamber sur la Sicile, qui estoit occupee des Sarrasins, il donna vne armee à Roger son frere pour y aller, par laquelle il conquesta les villes de Panorme & B de Messine, qui luy firent planche à donner bien tost apres la loy à tout le reste de la suitte. En faueur dequoy le Prince le laissa estre possesseur de ce dont il estoit conquerant.

En ce mesme temps dominoit en vne partie du pays, qu'on appelle auiourd'huy le Daulphiné (qui alors estoit diuisé en plusieurs Comtez & seigneuries soubs diuers seigneurs) vn Guigues dit le vieil, surnommé le Gras, qui estoit Comte de Grisinandan, qui mit la ville de Grenoble entre ses mains, & se rendit l'vn des plus grands seigneurs du pays. C'est le tronc & la tige des Dauphins de Viennois, car il eut vn fils de mesme nō que luy, lequel apres auoir espousé la fille d'vn seigneur qui portoit le nom de Dauphin, & estoit Comte d'Albon & d'Auuergne, print le surnom & les armes d'iceluy, quand il luy eut succedé, en vertu de sa femme, és Comtez d'Albon & de Viennois, & autres seigneuries qu'il tenoit, lesquelles il enuoya aux autres, dont il herita de son propre pere. Au moyen dequoy par succession de temps elles prindrent le nom de Dauphiné, en faueur du surnom d'iceluy. Ce qui fut en l'an 1074. ou 75. auquel C Robert premier du nom Duc de Bourgongne, fils du Roy Robert, & frere du Roy Henry deceda, laissant pour son heritier au Duché Hugues, fils aisné de son fils Henry ja decedé. IV. De l'origine du nom des Dauphins.

En l'annee 1081. Robert Prince des Normans de la Poüille, mena vne armee de mer en la coste de la Grece, non pour remettre l'Empereur Michael de Constantinople en ses estats, par le cōmandement du Pape, mais pour faire ses affaires propres, durant les dissensions intestines qui estoient entre les Grecs qui luy preparoient le chemin, & la facilité de son entreprise, estans les dissensions & diuisions, & les guerres ciuiles, les ports sur lesquels passent les nouueaux conquerās, & ausquels elles ont fait conquerir plusieurs grands estats. De sorte qu'il assiegea la ville de Durazzo en la Dalmatie, tant par mer que par terre, mais son armee de mer fut deffaicte à l'ayde des Venitiens. Ce qui fut cause qu'il laissa celle de terre continuer le siege soubs la charge de son fils Bohemond, & s'en reuint en Italie remettre sus vn autre equipage de mer, ou pour secourir le Pape qui l'auoit mandé contre l'Empereur Henry. Ce qui aduint l'an 1081. Redition chemin d'vsurpation.

D Or apres que Robert Guischard Prince des Normans, de la Poüille & de Calabre, eut gagné deux memorables & glorieuses desconfitures en vne mesme annee, de l'armee des Venitiēs & des Grecs sur mer, il mourut au mois de Iuin, de l'an 1084. laissant deux fils, Bohemond & Roger: lequel vsant de la faueur que le peuple subjet à son feu pere, luy monstra & donna plus qu'à son frere Bohemond, qui alors estoit auec l'armee victorieuse en la Dalmatie, s'empara du titre & de la possessiō des Duchez de la Poüille & de la Calabre, s'en faisant nommer Duc, bien qu'il fut le puisné. Surquoy il fit (comme on dit souuent en matiere de finesses) vn tour de Normand, & non (comme on dit aussi) la part au plus ieune, mais au plus vieil, le faisant deuenir ieune. Ce qui les fit entrer en querelle, iusques au temps que les Princes de France, comme nous dirons cy apres, allans au voyage de Hierusalem, les mirent d'accord. Cependant leur oncle Roger demeura en possession de la Sicile, soubs titre de Comte, & ce fut luy qui a esté le dernier des Princes Normans François, nez & venus de la France, d'autant que les autres estoient nez en Italie. Ce qui aduint en l'an 1085. Victoires des Normans. Diuision entre freres pour succession.

M. LXXXVI. Guerres entre parens.

Tout ce siecle estoit employé en guerres entre freres, entre pere & fils, entre oncle & neueu, & en somme entre les plus proches parens, toutes esmeuës pour la cupidité de regner, qui est presque le seul motif de la diuision d'entre les grands Princes. A

Douceur du commandement.

Guillaume Roy d'Angleterre apres auoir conquesté ledit Royaume, auoit institué son fils aisné Robert Duc de Normandie, autres disent son Lieutenant & Gouuerneur audit pays. Mais Robert y estant, sentant la douceur qu'il y a au commandement, sans en aduertir son pere, se fit faire hommage par les Barons de Normandie, comme Duc, non comme Lieutenant, & apres que le Roy Philippes eut mis fin à la guerre de Flandres, luy alla faire hommage de son Duché, & se liguant auecques luy, conspira contre son pere, se voulant saisir du pays, dont le reuenu ne suffisoit à la prodigue despence qu'il faisoit. Pour à laquelle satisfaire, il imposoit grandes tailles sur le peuple, coustume ordinaire des Princes prodigues, lesquels pour soustenir leur prodigalité, sont cõtraints d'exiger & fouler leurs peuples. Dequoy les Normans enuoyerent se plaindre au Roy son pere en Angleterre, qui s'irrita grandement cõtre son fils, & pour ceste occasion passa la mer, & vint en Normandie auecques mille hommes d'armes, pour surprendre son fils Robert. Lequel estant aduerty de la venuë de son pere, vint au deuant de luy, auecques deux mille hommes d'armes, que le Roy Philippes luy auoit dõnez, & se mit en embuscade au lieu où deuoit passer son pere, & se combattirent si rudemẽt l'vn contre l'autre, que la pluspart des gens du Roy Guillaume y furent ou morts ou prins, & en la presse le Duc Robert abbatit son pere d'vn coup de lance, & luy perça le bras. Mais sçachant que c'estoit son pere, il le releua, & en luy demandant humblemẽt pardon, le pere le luy accorda, & le receut en grace. Lors le pere & Robert, & Guillaume le Roux ses enfans, s'en vindrent à Rouen, là où apres que le Roy Guillaume se fut fait pancer, & guerir de sa blessure, il reprint le chemin de son Royaume, auquel il ne fut si tost arriué, qu'il entendit que Robert son fils plus que deuãt traittoit mal les Normans, & s'estoit reuolté contre luy, ne le voulant recognoistre à pere ny seigneur. Le pere reprenant la route de la mer pour repasser en Normandie, fut par la tourmente poussé en Espagne, là où il combattit contre les Sarrasins: puis venant à Bordeaux, où vint son fils Robert se reconcilier à luy, il le mena en Angleterre, & de là l'enuoya auec son autre fils Guillaume contre Malcolomb Roy d'Escosse, qu'ils vainquirent. Ce qui aduint l'an 1086. ou 88.

Princes prodigues exacteurs. B

Guerre & bataille entre pere & fils.

Derechef Robert s'esleue.

Roy d'Escosse vaincu. C

En ce temps arriua en Angleterre Pierre l'Hermite natif d'Amiens (duquel nous parlerons plus au long cy-dessous) exhorter le Roy Guillaume à l'entreprise du voyage d'Outremer, contre les Sarrasins qui occupoient la terre Saincte. A quoy volontiers s'accorda le Roy Guillaume, non son fils Robert, s'excusant sur les differens qui estoient entre son pere & luy, lesquels par le moyen de l'Hermite furent appaisez. Ce Robert & Henry son frere estans en Normandie, delibererent d'aller voir & saluer le Roy Philippes de France, qui estoit à Conflans sur Oyse, où ils seiournerent quelques iours. Et comme vn apres disner, Henry joüoit aux eschets auec Louys fils du Roy Philippes, ledit Louys voyant qu'il perdoit, en colere appella ledit Henry fils de Bastard, & luy jetta les eschets au visage. Henry leua le tablier des eschets, & en frappa ledit Louys de si grande force, qu'il le fit seigner, & l'eust occis, si Robert son frere qui suruint, ne l'en eut empesché. Incontinent Robert & Henry monterent à cheual, & se sauuerent à Pontoise, estans tousiours poursuiuis des gens du Roy. D

Debat entre enfans de Roys.

Premiere guerre entre Anglois & François.

Ceste querelle entre enfans de Roys fit naistre vne guerre entre les peres & les Royaumes, qui en a amené plusieurs autres. Le Roy de France entra en Normãdie, & prit la ville de Vernon, non le chasteau. Robert auec ses Normans prit Beauuais, & le Roy Guillaume qui estoit en Angleterre aduerty de la naissance de ceste guerre, passa en Normandie, & de là entra en France, & print les pays de Xaintonge & de Poictou, & vainqueur de ces prouinces, s'en retourna en Normandie, là où il se reconcilia à son fils Robert. Lors le Roy Philippes ialoux de la grandeur naissante de son voisin le Roy Guillaume, luy manda qu'il eut à luy venir faire hommage de son Royaume d'Angleterre, comme à son souuerain seigneur. A quoy Guillaume respondit qu'il n'y estoit tenu, & que tout ainsi qu'autresfois il luy auoit fait refus de l'ayder à conquerir ledit Royaume, ainsi luy faisoit-il refus de luy en faire hommage, & n'entendoit tenir son Royaume sinon de Dieu & du Pape, mais bien luy offroit-il de luy faire hommage du Duché de Normandie. Philippes irrité de ceste responce, laquelle il atten-

Ialousie de voisin à voisin

Refus de Guillaume à Philippes.

A doit & desiroit, pour auoir legitime occasion de faire guerre au Roy Guillaume, entra à main armee en son pays, là où il eut plus de perte que de profit. En fin ils firent vne petite paix ensemble, par laquelle il fut dit qu'ils demouroient bons amis. Le Roy Guillaume estoit ja vieil, chargé d'annees, de maladie, & de gresse, de façon qu'il ne pouuoit plus aller ne venir, & le Roy Philippes qui estoit encores de bon aage, & se moquoit de sa vieillesse & de sa gresse, l'irrita tellement, que nonobstant l'vne & l'autre, il assembla des forces, & alla iusques deuant Paris où estoit Philippes. M.LXXXVII. Guerre & paix entr'eux.

De là il s'en retourna à Rouen, là où se sentant de plus en plus affoiblir de l'aage & de la pesanteur du corps, il disposa de ses affaires, donna le Royaume d'Angleterre à son fils Guillaume surnommé le Roux, à Robert le Duché de Normandie, & le Comté du Maine, & à Henry ses tresors, & huict mille liures Sterlins de pension par an, à icelle prendre sur ses freres, puis deceda l'an 1087. ou 1092. de son aage le 74. Sõ corps fut apres sa mort quelque temps priué de sepulture, car tous ses gens s'attendoient à piller ses meubles. Le tiers iour, Henry son fils puisné le fit porter en l'Abbaye de S. Estienne de Caen qu'il auoit fondee, & comme le corps entroit dedans la ville, le feu
B se print à ladicte ville, & incontinent les habitans commencerent de crier au feu par si grand effroy, que ceux qui portoient le corps le laisserent pour aller au feu, mais apres le feu esteint ils reuindrent au corps. Comme ils le vouloient inhumer, vn hõme en l'heritage duquel il auoit fait construire vne Eglise sans auoir payé le fonds, comme tout insensé se vint presenter au milieu d'eux, & interrompant la pompe funebre, & mettant la main sur le cercueil, cria à haute voix: Celuy qui a tourmenté les Royaumes par ses guerres, m'a iusques à ceste heure intimidé de la mort, mais puis que ie l'ay suruescu, ie veux pour venger mon iniure faire la guerre à son corps. Le lieu où vous le portez est mien, & ie soustiens qu'il n'est point permis d'enterrer vn mort en la terre d'autruy. Si apres la mort du cruel vous vsez encores de forces, i'en appelle à Rhou pere & autheur de ce peuple, lequel auecques ses bonnes loix & coustumes qu'il nous a donnees, peut plus tout seul, que tous les autres auecques leur iniustice. Henry fils du Roy mort, entendant la iuste plainte de l'homme, composa auecques luy à 60. sols de rente annuelle, & puis fut le corps enterré. Le Roy Philippes receut Robert Duc
C de Normandie à l hommage de son Duché. Guillaume le Roux s'en alla en Angleterre pour en prendre la couronne, où il ne vesquit pas longuement, & Henry suruiuant ses freres, fut en fin Roy dudit Royaume, & apres auoir regné 35. ans laissa vne fille nommee Mahault, qui en secondes nopces fut mariee à Geofroy ou Godefroy Comte d'Anjou, & de ce mariage est sortie la race des Roys d'Angleterre, qui a duré & encores dure en la Royne Elizabeth, à present Royne d'Angleterre, comme nous dirons en son lieu.

Testament du Roy Guillaume. Mort de Guillaume. Eglise bastie au fonds d'autruy. Menasse & demande faite à vn mort. Iustice de Rhou. Hommage de Normandie.

V.

Voicy le voyage de la terre & guerre saincte, faicte par plusieurs Princes deuotieux & vaillans, lequel surpasse en faicts, vaillances, & en bõnes entreprises toutes les plus memorables guerres anciennes, car depuis que ceste entreprise se fut esmeuë, pas vn de tous ceux qui tenoient quelque marque de Noblesse, ou de vaillance, ne s'en exemptoit. Les grands Capitaines conduisoient les braues soldats, qui sans quelque salaire & à l'enuy marchoient soubs leurs charges, pour aller combattre les riches & belliqueux Empereurs d'Oriẽt, qui lors se disoient Roys des Roys. Tout le monde se diui-
I sa en deux, à raison dequoy les Chrestiens guerroyans les infideles pour la querelle diuine, monstrerent tout ce qu'il y auoit en eux d'experience & de vertu. Aussi les lieux plus loingtains, qu'à peine eut-on peu croire qu'vne telle armee sortant des dernieres fins de la terre s'y fut iamais peu transporter, furent conquis & rẽdus obeissans, de sorte que ces estrangeres contrees, qu'il faut presque nommer vn autre monde, virent leurs plaines ouuertes de gens de guerre marchans soubs les enseignes de Iesus Christ. Et d'autant que ceste guerre a esté bien amplement escrite par Guillaume Archeuesque de Thyr, & Chancelier du Royaume de Hierusalem, qui en a fait vn gros volume, & que d'autres tres dignes Historiographes François sont vn peu blasmez par aucuns, pour auoir esté trop longs au discours d'icelle, & en d'autres guerres sainctes qui depuis ceste-cy ont esté faictes, nous ne voulons tomber en ce mesme vice, ains en parlerons le plus briefuement que nous pourrons, & n'en dirons rien que ce qui appartient à l'histoire de France, la description de laquelle est nostre seul but.

Le voyage de la terre sainte. Ordonnance de guerre. Enseignes de Iesus Christ. Mahumetistes nos ennemis.

Il faut doncques entendre que les Mahumetistes, qui sont nos anciens & cruels

M. XC.

ennemis, & qui estiment meschãt tout ce que nous estimons equitable & saint, auoiēt A
du cõmencement vsurpé vne des meilleures & des plus grandes parties de la terre, & lors ils obeissoient à vn homme seul. Lequel auoit le soing & maniement de tous leurs affaires. Mais ils augmenterent peu à peu leur Empire de tant de seigneuries, qu'ils se mutinerent finalement, & firent deux Empereurs, dont l'vn se nommoit le Caliphe de Baudras, & l'autre le Caliphe d'Egypte, qui fut esleu en vne seditiõ que fit vn nommé Haly, de la parenté de Mahumet, & par ainsi en diminua l'authorité du Caliphe de Chaldee, qui estoit celuy de Baudras, lequel commandoit en tout l'Orient. Celuy d'Egypte seigneur à son cõmencement de peu de terres, conquit par succession de temps toute l'Affrique, auecques vne grande partie des Espagnes. Caliphe s'interprete en nostre langue successeur, à cause que les Caliphes succedoient les vns apres les autres, au lieu de Mahumet, & en ses grands biens. Lesquels finalement les rendirent tant superbes, & de ceste superbeté s'engendra telle paresse, que ne se souciãs plus que de leur plaisir, ils ordonnerent pour les soulager ceux que les Egyptiens appellent Sultans, que nous pouuons interpreter procureurs generaux. Voyla comment les Sarrasins se sont longuement gouuernez. Quant aux Turcs qui sortirent de leurs pays du tẽps de B
Pepin Roy de France, pere de Charles le Grand, apres auoir esté long-tẽps vagabons, ils s'arresterent en Perse, & remirent ce Royaume en son nom & grandeur, tellement que la principale ville de Perse se nõmoit Turque. Il faut biẽ dire qu'il y auoit lors de grands troubles en la terre. Entre lesquels la cité de Hierusalem obeissoit quelquefois aux Caliphes de Baudras, quelquefois à ceux d'Egypte, & quelquefois aux Roys des Turcs, tant que de iour en iour elle estoit reduicte en plus grande seruitude. Enuiron 38. ans deuant le Concile de Clermont, les Turcs la tourmenterent plus que iamais, ne faisans seulement guerre aux Patriarches & autres Chrestiens qui estoient dedãs, ains par leur cruelle rage ils gastoient & ruinoient tous les saincts lieux en haine de nostre religion. Aussi peu de pelerins s'osoient hazarder de les visiter en ce temps, auquel se hazarda d'y aller vn gentilhomme Picard natif d'Amiens, nommé Pierre l'Hermite, lequel quelques-vns veulent dire auoir esté premierement Hermite, mais c'estoit son vray & propre nom. Apres auoir estudié tout le temps de sa ieunesse, il voulut suiure les armes, mais cognoissant en tous estats la vanité des choses humaines, il les quitta, C
& se retira en sa maison, où gueres ne fut, qu'il ne luy print enuie de faire vn voyage en la terre Saincte. Parquoy s'habillant le plus pauurement qu'il peut pour estre plus seurement entre les barbares, il se mit en chemin pour y aller. Il estoit homme de fort gẽtil esprit, neantmoins de corps si laid & petit, & de façon tant inciuile, qu'on ne se fut iamais douté de luy. Au moyen dequoy il voyagea toutes les terres des infideles, apprenant leurs mœurs, cognoissant leurs villes, forces & experiences, & regardant les cruelles rigueurs dont on vsoit enuers les pauures Chrestiens qui tomboient entre leurs mains. Et comme il fut arriué en Hierusalem, le Patriarche nommé Symeon, personnage de saincte vie, luy raconta les maux insupportables que luy & les autres fideles estoient contraints d'endurer, & la seruitude & calamité où estoit reduicte ceste terre & contree, en laquelle iadis estoit cherché le salut de toutes nations. Qu'il n'y auoit lieu tant sainct, ny tant orné de religion, que ceste barbare & impie nation n'eust prophané de meurtres, rapines, paillardises, & violemens de femmes, & que les Chrestiens enduroient ordinairement tant de coups, tant de prisons, & tant d'autres supplices, qu'ils estoient contraints ou de s'enfuir bien tost de là, ou de mourir d'vne estrange & miserable façon. D
Dont ils delibererent par entre eux, que Pierre emporteroit lettres du Patriarche adressantes au Pape Vrban deuxiesme, par lesquelles il le prioit auoir pitié des miserables Chrestiens de la terre Saincte, & de les secourir. Pierre alla trouuer le Pape, auquel il presenta les lettres du Patriarche, & les accompagna du discours des persecutions & tourmens que les pauures Chrestiens enduroient par delà, les racontant auecques telle vehemence de paroles, & de tant viues persuasions, que le Pape en pleura, & se resolut de tenir vn Concile general, pour esmouuoir tous les Princes Chrestiens à vne si saincte guerre.

De là Pierre alla courãt presque toute l'Europe vers la plus grande partie des Princes Chrestiens, persuadant & exhortant eux & toutes les villes, Potentats & peuples au secours des Chrestiens de l'Asie: car combien qu'il ne fut pourueu de beauté corporelle, il estoit nonobstãt d'vn esprit vif & asseuré, & hõme de grande eloquence. Il alla trouuer

Caliphe c'est à dire successeur.

Sultans sont procureurs generaux.

Les Turcs.

Hierusalem tourmentee.

Pierre l'Hermite.

Il va en la terre saincte.

La seruitude des Chrestiens soubs les Turcs.

Le Patriarche de Hierusalé.

L'Hermite court par la Chrestienté.

M. XCV.

A trouuer le Pape Vrban à Rome, lequel se sentant mal asseuré en Italie, à cause de la puissance que l'Empereur & ses aduersaires y auoient, qui mesmes auoient rendu toute l'Italie mal edifiee & scandalisee de luy, par vn Concile qu'ils auoient tenu à Rome, delibera de se retirer en France, & sur ce se presenta ceste belle occasion de la conuocation du Concile de Clermont : car incontinent qu'Vrban eust veu les lettres que luy portoit l'Hermite, & entendu ses remonstrances, il fit publier ledit Concile, & sçachant que les Princes & grands seigneurs y accouroient de toutes parts, il se hasta pareillement d'y venir luy mesme, en l'an 1095. & y trouuant vn grand nombre des Princes & Seigneurs, Cheualiers & gentilshommes, il fit vne semblable harangue, combien qu'elle soit diuersement escrite par diuers autheurs. Ce qui aduint en l'an 1095.

L'Hermite à Rome.
Le Cōcile de Clermont.

Combien que la cause de l'Eglise Chrestienne (ô vous Prelats, & vaillans Princes & Seigneurs, vrayes lumieres du nom Chrestien) laquelle a besoin de reformation, afin qu'elle puisse prendre son ancienne authorité, me commendast de demeurer à Rome pour y vacquer, si est-ce qu'vn affaire de beaucoup plus d'importāce que celuy-là m'a B fait venir d'Italie en France, lequel d'autant plus qu'il est important, & de grande consequence, d'autant moins est-il à mespriser. Ie pense qu'il n'y a icy aucun de vous qui n'aye quelquefois entendu les choses, qui depuis quelque temps & annees sont aduenuës en Syrie, en la terre qui est appellee saincte. Les Turcs, les Sarrasins & autres impies, cruelles & barbares nations, se sont par armes emparez du Sepulchre de nostre Seigneur Iesus Christ, & n'y a aucune Eglise en la ville de Hierusalem, ny aucū autel, chapelle, ou autre lieu de deuotion, de pieté & religion, que les mains sacrileges de ces Barbares n'ayent demoly, ou conuerti à choses & vsages prophanes. Quant à la troupe de ces fideles Chrestiens qui fut prise auec la ville, partie a esté par la crainte des tourmens & suplices contrainte de renier nostre foy, & partie qui ne l'a voulu faire, ny pour tourmens ny pour menasses, ny pour suplice, a enduré la mort & le saint martyre. Et ces prudes & saintes femmes, qui de toutes les parties de l'Europe estoiēt par deuotion allees en ce lieu là, ont esté par nos ennemis souillees de monstrueuses paillardises, non tant pour saouler l'insatiable vilanie & volupté de ces Barbares, que pour C nous faire vne honte & vne iniure en tous sexes. Que si ces choses (ô Prelats, Princes & Seigneurs Chrestiens) ne vous semblent cause assez suffisante pour prendre les armes, & pour faire vn si long voyage, considerez & pensez seulemēt à part vous, & estimez que ce vous est vne grande honte d'endurer que les armes & les forces de Mahomet soient en telle crainte & redoutance en tant & tant de lieux, sans qu'aucū leur ose resister, & qu'auiourd'huy elles possedent presque toutes les terres qui ont iadis esté à ce grand Empire Romain. Or pleut à Dieu que n'en fussiōs que là, qu'il nous falut seulement pleurer les calamitez & les miseres d'autruy, mais qui pis est, nous sommes à la veille de lamenter les nostres, & d'endurer beaucoup de maux, si Dieu par sa souueraine bonté n'y remedie. De la memoire de nos peres, l'Italie a esté courue, prise & pillee par les Sarrasins, & la plus grande partie d'icelle par eux possedee. Leurs mains sacrileges ont pillé les villes, les forteresses, les chasteaux & les Eglises, & mesmes cette precieuse Eglise maistresse de toutes les autres, en laquelle gisent les SS. corps des 2. plus renommez Apostres. Et non contans de l'auoir pillee, ils la bruslerent. Mais que me D sert-il de vous dire cela? veu que pource qu'il y a desia assez long tēps que ceste impieté a esté cōmise & est vn peu loin de nous, par auāture elle esmouuera biē peu vos cœurs & affections. Cōbien de fois est-ce que l'Espagne & l'Aquitaine qui est vostre, ont souffert mesme iniure & desolation? Que mesme elles craignent encores à cette heure vne nouuelle guerre & ruine, & en deuroiēt pleurer de peur? & la France biē que ces maux n'ayent encores entré dans ses entrailles, toutefois pour la proximité & voisinage des lieux, les a peu non seulement entendre, mais aussi de ses yeux apperceuoir? Les Allemans & les autres natiōs Septentrionales, lesquelles ceste horrible tēpeste n'a encore attaintes, doiuent penser quelle flame leur doit venir du costé du Soleil leuant, veu que cōme peu à peu elle s'allume, ils commencent d'en voir la rougissante clarté. Que si les Venitiens ne gardoient les costes des mers de Leuant par la vaillance desquels ceste gent Barbare a esté souuent chassee de la Histrie & Dalmatie, sans aucun doute cette tempeste furieuse eust desia passé les limites de la Germanie & de la Hongrie. Cependant que la grandeur, les richesses & les forces de l'Empire de Constantinople, ont

Harangue du Pape.
Importance d'affaire.
Barbarie des Turcs.
Tourmēs des Chrestiens.
Honte faite aux Chrestiens.
Commiseration.
Vaillance des Venitiens cōtre les Turcs.

M. XC. esté florissantes elles ont couuert l'Europe de ces orages, mais auiourd'huy tout cela A
» est amoindri, abatu & affoibli, que ce sera beaucoup si la ville de Constantinople mesme s'en peut sauuer. N'auons nous pas veu depuis peu d'annees qu'elle a esté hostilement prise & pillee par les Turcs & Sarrasins menez par Alexis, & tourmentee & traitee aussi cruellement que si elle eut esté prinse par droict de guerre? Et si ceste barriere » nous est ostee, j'ayme mieux vous laisser considerer que vous augurer, ou remonstrer » qu'elle sera par cy apres la condition & l'Estat de toute l'Europe. L'estomac me creue, & i'ay horreur quand ie pense à ce que ie preuoy, qui nous doit aduenir, de façon que si promptement on ne resiste à ceste flamme courante, qui desia s'approche de nous, » ces mesmes malheurs qu'endurent ceux desquels la fortune nous plaignons, tomberont sur nos chefs, biens, familles, & pays. Et plaise à Dieu que ie ne sois vray prophete de cela, mais s'il aduient, considerez à quelle vilanie & miserable seruitude seront sousmis les hommes & les femmes. Les villes seront pillees, les champs destruits, les temples ruinez, les enfans & les filles seront violees, toutes sortes & especes de tourmens nous seront donnees, & lors quand nos larmes ne nous seruiront plus de rien, » nous nous repentirons (mais en vain, & trop tard) de ce que cependant que nous pou- B
» uions, nous n'auons resisté aux courses de nos miseres. Nous ne pensons pas que cela » nous puisse aduenir, non plus que ceux qui maintenant les endurent, iadis ne pensoiēt » pas qu'elles aduinssent. Pleust à Dieu que nous ne nous repeussions point ainsi tant » souuent de vaines esperances. Que si l'affection enuers la Religion Chrestienne, la » charité de nos freres Chrestiens, le droit d'humanité, & la commiseration des tour- » mens de ceux que Dieu a fait semblables à nous, ne vous peuuent esmouuoir à pitié, & » à la vengeance contre ces barbares, à la fin au moins vous deura & pourra y esmouuoir la necessité, à laquelle aucun (s'il n'est bien hors de son sens) ne peut repugner ny resister. Les commoditez que vous auez par delà, vous y deuroient exciter, d'autāt » que ceux qui iront de bon courage, toutes choses qui peuuent donner la victoire leur » seront propices, comme les forces, les conseils, le secours, les richesses & l'argent. Cependant que vous auez tout cela en main, il faut & est tres necessaire d'effacer ceste » iniure commune faite aux Chrestiens, & repousser l'orage qui vous menasse. Nous ne vous proposons pas chose qui soit hors de la puissance des hōmes. Charles vostre Roy C
qui pour la grandeur de ses faits a rapporté le nom de Grand, & qui est l'honneur & la » splendeur des François, chassa de presque toute l'Europe les Sarrasins. Et d'autant » plus que sa gloire est grande, & plus grande est sa reputation à la posterité, d'autant » plus (ô Princes, Seigneurs & Capitaines François) vous deuez vous efforcer de garder non seulement l'ancienne gloire de vostre nation, mais aussi de la laisser à vostre posterité de beaucoup augmentee par vos nouueaux faits. Laquelle tant s'en faut que » vous augmentiez, que mesmes vous ne la garderez pas, si vous croupissez en vostre » paresse, & si vous endurez plus que la terre en laquelle Iesus Christ est né soit foulee » des pieds des impies, & que son sepulchre, son temple & ses autres lieux saincts, soiēt » prophanez & soüillez par meurtres, violemens & sacrileges qui s'y commettent à la grande honte & dommage du nom Chrestien. Pourquoy est-ce que cependant que vous pouuez, vous ne prenez les armes? que vous ne vangez ceste commune iniure, » & ce commun & general des-honneur? que vous ne cherchez & donnez à la France, » & à toute l'Europe son salut, sa vie, & vn repos, & vne paix perpetuelle? Il faut que vous D
» croyez, que d'autant plus que vos forces seront plus grandes si vous vous assemblez » & liez tous ensemble à ceste entreprise que n'estoient celles de Charles le Grand, aussi » vous sera plus aisee & plus certaine la victoire, & la gloire plus grande. Dauantage les vainqueurs rapporteront de grands guerdons, loyers, recompenses, gain & butin de » ceste nation si riche, & de tant d'opulens & florissans Royaumes. Mais sur tous les » biens sera grand celuy du Ciel, qui surpasse tous les autres, lequel ie promets à ceux qui volontairement iront, & vaillamment combattront en ceste guerre pour la foy & » religion Chrestienne.

Constantinople menassee. *Exhortation pregnante.* *Menasses de calamitez.* *La force de la necessité.* *Exēples pour esmouuoir.* *Reproche.* *Esmotion à prendre les armes.* *Guerdons de vainqueurs.* *Promesses.*

VI. Le Pape Vrban ayant acheué ceste harangue aux Princes & Seigneurs là presens tant François qu'autres, telle ioye & tel desir d'entreprendre ce voyage entra au cœur de tous, que d'vne commune voix il fut souuent crié, Dieu le veut. Lors le Pape faisant faire silence, dit encore.

Cry public. Allez donc, allez, ô braues Princes, Seigneurs & Cheualiers à la bōne heure, & puis

A qu'à ceste entreprinse vous auez tous vsé de ce mot, vous le prendrez en vostre guerre pour mot du guet, comme venu de Dieu. Auancez vous donc tous ceux qui vous voudrez croiser, afin que ie vous signe de l'enseigne de Iesus Christ, & que ceux qui voudront aller en ceste guerre, prennent sur la dextre espaule vne croix de drap rouge. Quelques vns ont escrit que le iour mesme de ceste entreprise de Clermont, le bruict en courut par toute la terre, & s'il est vray, il faut necessairement que ce fut ouurage de Dieu, ou bien qu'on eut sceu dés la publication de ce Concile la deliberation du Pape, & ce qu'il deuoit demander, qu'on pouuoit tenir pour tout accordé, veu l'estime qu'on auoit de ce sainct personnage, & le zele que les hommes de ce temps portoient à la religion. Apres cela fut tenu vn conseil pour eslire le Chef qui auroit la charge & superintendance de toute ceste guerre, & fut à icelle esleu & nommé d'vn commun consentement Godefroy de Buillon fils d'Eustache Comte de Boulogne sur la mer, lequel estoit Duc de Lorraine, à cause que son oncle Godefroy le Bossu fils de Gothelon l'en auoit fait son heritier. Ce grand & braue Prince Lorrain accompagné de ses freres Eustache & Baudouin, print la croix, laissant à la maison son plus ieune frere appellé Guil-

B laume, pour compagnie à ses pere & mere desia fort anciens. Les Princes & Seigneurs qui prindrent la croix sont ceux-cy. Lesdits Godefroy, Eustache & Baudouin, Hues le Grand Comte de Vermandois frere du Roy Philippes de France, lequel en ce voyage acquit le nom de Grand, Robert le Frison Comte de Flandres, Robert Duc de Normandie 2. fils de Guillaume le Bastard qui conquesta le Royaume d'Angleterre, Estienne Comte de Blois & de Chartres pere du Comte Thibaut surnommé le Vieil, Aymart Euesque du Puy, & legat du Pape en l'armee Chrestienne, Guillaume Euesque d'Aurange, Ramon Comte de Thoulouze & de S. Giles, Baudouin Comte de Hainaut, Baudouin Comte de Rethel, Bohemond Duc de la Poüille, & Tancred son frere enfans de feu Robert Giscart de Normandie, qui auoit conquis Sicile, Poüille & Calabre, Garnier Comte de Grecs, Herpin Comte de Bourges, Ysoart Cõte de Die, Rambaut Comte d'Aurange, Guillaume Comte de Forests, Estienne Comte d'Aumale, Rotrou Comte du Perche, Hugues Comte de S. Paul, & plusieurs autres vaillãs

C & braues Cheualiers, qui n'estoient ny Ducs ny Comtes. Robert Duc de Normandie n'ayant deniers comptans pour faire les frais dudit voyage, emprunta treze mille six cens marcs d'argent de son frere Guillaume le Roux Roy d'Angleterre, & de son autre frere Henry 600. marcs d'argent, & pour gage desdites sommes leur bailla le Duché de Normandie & le Comté du Maine. Autres disent qu'il engagea ledit Duché à son frere Guillaume, & le Comté de Constances à Henry. Herpin ou Herpon Comte de Berry vendit sa ville de Bourges au Roy Philippes de France, pour la somme de 60000. escus, vendition beaucoup plus honorable au vendeur qu'à l'achepteur. Godefroy de Buillon, afin que rien ne tardast ladite entreprise, vendit à Spert, ou Aubert Euesque du Liege, la seigneurie de Buillon pour 1400. marcqs d'argent & vne liure d'or, & pareillement la ville de Mets aux habitans d'icelle, pour grande somme de deniers. Aussi il vendit la ville & chasteau de Sartenay & de Monsa à l'Euesque de Verdun, auquel aussi Baudouin frere de Godefroy vendit ledit Comté. Il n'y eut en la Chrestienté grand Prince qui n'y allast, ou qui n'y enuoyast des siens, & plusieurs incitez & animez de leurs Euesques & Prelats, entreprindrent ce voyage, tellement que

D chacun y accouroit de toutes les parties d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Angleterre, d'Escosse, & mesmes des plus loingtaines contrees de la terre, & des Isles separees d'icelle. Quant aux Espagnols ils estoient empeschez en leurs pays en vne guerre pareille contre les Sarrasins. Pierre l'Hermite alloit de ville en ville, & de pays en pays, encourager, inciter, & conuier vn chacun à se croiser. Vn nommé Gautier surnommé de Sens, auoit assemblé 14000. hommes, & en mena la plus grande partie à Constantinople. De ceux qui se croiserent les vns allerent par terre, les autres par mer, & en fin tous se rendirent en Asie. Les Normans que nous auons deuant escrit auoir passé de France en la Poüille, rencontrans le tẽps à propos, & s'aydans de l'occasion qui se presentoit, auoient acquis vne grande reputation, auecques plusieurs terres & seigneuries en Italie, car la trouuans incessamment tourmentee des courses & descentes des Sarrazins, & des guerres ciuiles qui y regnoient alors, à cause que l'Empereur de Grece & celuy d'Allemagne se debattoient, il leur fut aisé de s'y faire grands. Du commẽcement ils se joignirent auecques les Grecs contre les Sarrasins. Puis finalement ils

M. XCV.

Bonne imprecation.

Chose miraculeuse.

Godefroy de Buillon esleu chef.

Les Princes croisez.

Zele des seigneurs.

Les Princes vendent leurs terres.

Vendition de Mets.

Chacun va en ce voyage.

Tous se rendirent en Asie

M. XCV. chasserent les Grecs mesmes de leurs plus grandes & riches villes, & s'en emparerent. Mais sur tous autres, Robert Giscard Normand, augmenta le bruit de ses vaillãces par ses victoires, l'vne qu'il eut par terre contre Henry Empereur d'Allemagne, & l'autre sur la mer, contre Alexis Empereur de Grece. Aussi ne se contentant de ce qu'il auoit en Italie, il print plusieurs villes en Sicile, & finablement la conquesta toute, & en fit son frere Roger Comte, comme nous auons dit cy-deuant. A

Robert Giscard vaillant.

Debat entre freres pour partage.

Apres sa mort ses fils eurent quelque debat pour le partage de ses seigneuries, pource qu'ils estoient de diuerses femmes, desquelles la derniere auoit esté la plus riche de beaucoup, & bien plus grande Dame. Dont voyant Bohemond qui estoit l'aisné, que son plus ieune frere appellé Roger, se vouloit dire Roy de Poüille, il se saisist d'vne grande partie d'icelle. Neantmoins par le conseil & authorité de leur deffunt pere, ils s'accorderent, & par cet accord Roger demeura Duc de Poüille, & Bohemond Seigneur de Tarente, & de quelques autres villes. Ce qui estoit aduenu vn peu deuant le Concile de Clermont. Bohemond toutesfois ne se pouuant contenter de son partage, print sur son frere la ville de Melfe, pour le recouurement de laquelle Roger assembla son camp, se deliberant de l'assieger, & comme ces deux freres s'appareilloient à la guerre, les Princes Chrestiens allans à ce S. voyage, comme nous auons dit cy-dessus, les enuoyerent prier de faire paix, & de se croiser auec eux. Bohemond rendit la ville de Melfe à son frere & se croisa auec tous ses soldats, ausquels il donna les Croix rouges, & son frere Roger n'empescha pas vn des siens de le suiure, ains pour leur en donner meilleur courage, il luy bailla son neueu Tancred fils de sa sœur pour l'accompagner, de sorte que plus de 20000. de la ieunesse de la Basilicate, Poüille, Calabre & Sicile, suiuirent Bohemond en ce voyage, auec plusieurs autres Capitaines & soldats du reste d'Italie, qui se mirent sous sa charge. Les vns disent que ceste armee estoit de trois cens mille hommes, autres de six cens mille, autres de cinq cens mille, autres de cent mille seulement. Bref toutes les mers & tous les haures estoient couuerts de voiles & de vaisseaux qui portoient nos Argonautes, & toute la Hongrie pleine de soldats qui alloient en Asie. L'armee de mer s'estoit separee en trois parties, & chacune prenant vn port, toutes en fin se rendirent en vn à Constantinople. Les gouuerneurs que l'Empereur Alexis de Grece auoit commis en ses pays, permirent le passage aux Croisez, moyennant qu'ils se diuisassent par troupes, & qu'ils ne marchassent point plus de mille ensemble.

Accord entre eux.

B

Freres s'accordent pour la guerre saincte.

Nombre des hommes de l'armee Chrestienne.

C

L'armee nauale en 3.

Gautier & Pierre l'Hermite passerent les premiers en Asie, là où auec plus grande hardiesse que prudence ils combattirent vne troupe de Sarrasins qui leur vouloit empescher le passage, & furent bien frotez. Toutefois ils passerent, & bien que l'Hermite fut bon homme, meu d'vn bon zele, si est-ce que pour trop vouloir faire le guerrier qui n'estoit pas son vray mestier, il pensa mettre sa troupe en grand danger. Dont luy & ledit Gautier vindrent en tel mespris en l'endroit de ceux qu'ils conduisoient, qu'ils esleurent pour leur chef vn Allemand nommé selon aucuns Renaud, selon d'autres Ramond. Les Turcs qui au commencement s'aperceurent qu'vn grand orage de guerre s'amassoit par toute l'Europe, pour venir fondre sur eux, se resolurent de couper la gorge aux premiers qui passeroient en Asie, deuant que toutes les forces se joignissent ensemble, deliberans apres auoir defait ces premiers, de garder que les autres ne passassent le Bosphore. Comme Ramõd fut allé sur le territoire de la ville de Nicie, sans enuoyer deuant aucuns espies pour descouurir ce que les ennemis faisoiẽt, lesdits ennemis estans en embuscade, le chargerent, le deffirent, & tuerent presque tous ses hommes, & le cõtraignirent de se sauuer dedans vne petite meschante ville, nommee Esseregorgue, en laquelle il n'y auoit ny viures, ny aucune commodité. Les ennemis assiegerent là dedans Ramond, lequel se voyant hors d'esperance de tout secours, & mal accommodé, & se faschant de l'ennuy du siege, renia la foy Chrestienne, & se mit de leur costé auec quelquesvns des siens. Neantmoins la ville fut encore par quelques iours defenduë de ceux qui s'opiniastrerent de la tenir, mais en fin la famine, & la fatigue de la guerre les ruinerent presque tous, & ceux qui vifs tõberent entre les mains des ennemis, furent tous mis au fil de l'espee. L'Hermite auec quelques troupes, s'estoit retiré à la ville de Cinit, qui auoit esté abãdonnee des habitãs, à cause de la venuë des Chrestiens, toutefois il defendit & soy, & ladicte ville, attendant la venuë des autres François, qui vn peu trop tard arriuerent à Cõstantinople. Quelques-vns disent

Zele sans prudence aux.

Resolution des Turcs.

D

Reniement de la foy Chrestienne.

Ruine des Chrestiens.

A que l'Empereur Alexis leur dressoit des embusches, ayant suspecte ceste grosse armee & ceste braue entreprise, craignant que soubs ombre d'vne guerre saincte, elle ne se vint ruer sur son Empire. Mais en fin estant tout soupçon leué, & toute crainte ostee, toutes les forces des François passerent en Asie. Bohemond ne voulut aller à Constantinople, à cause de la haine & guerre qui auoit esté entre son pere Robert & l'Empereur, ains continua son chemin par mer, & prenant terre au Goulfe de Corinthe, il passa l'ÆthOlie, la Thessalie & la Macedoine, & premier qu'aucun eut sceu, par ou il deuoit passer, arriua en Trace, & se joignit auecques Godefroy. Ce qui fut en l'an 1096. M.XCV. Embusche de l'Empereur de Grece. Chemin de Bohemond.

Alexis fin & cault, comme sont les Grecs, voyant de si grandes forces en ses terres, & qu'il n'estoit pas le plus fort, fit semblant de vouloir complaire en toutes choses aux François, & voulut se reconcilier auec Bohemond, & à ceste occasion enuoya plusieurs grands & riches presens aux principaux de l'armee, mesmement à Bohemond auquel il enuoya habillemens, armes, & des forces pour supplément des siennes, & tout ce qui estoit necessaire à ses trouppes. Et promit ledit Empereur donner B aux Latins, (ainsi doresnauant appellerons nous les nostres,) tout ce qui leur seroit necessaire, moyennant qu'ils luy donneroient tout ce qu'ils prendroient sur les infidelles, mesmement toutes les villes d'Asie, excepté seulement Hierusalem. Les Princes Chrestiens bien aises de ceste promesse du Grec, passerent en Calcedoine, & de là allerent assieger Nicomedie qu'ils prindrent, puis deuant Nicee en Bithinie fut mis le siege. Ceste ville estoit iadis appellee Antigonie du nom d'Antigonus fils de Philippes qui l'edifia, qui fut appellee Nicee du nom de la femme de Lisimachus. Les Chrestiens partissans leur armee en 3. l'assiegerent par trois endroits, & fut ce siege selon l'aduis de tous, le plus long & difficile qu'autre qu'on eut encores veu. Le Lac Ascagne qui arrouse presque la quatriesme partie de la ville luy portoit aisement secours & viures. Adonc delibererent les Capitaines François de gagner les riuieres du Lac, quand à l'improuiste soixante mille Turcs vindrent donner sur la partie de l'armee, à laquelle commandoit l'Euesque du Puy Legat du Pape : Mais tant s'en faut qu'ils gagnassent rien sur les François, qu'au contraire les François sortans de leur camp, chargerent si C furieusement les Turcs, qu'ils furent rembarez iusques aux prochaines montagnes. Incontinent arriua l'armee nauale que l'Empereur Alexis enuoya au secours des Latins, qui se saisit de toutes les auenuës du Lac, de façon qu'estãt la ville assiegee de tous costez sans que rien y peut entrer, l'opiniastreté de ceux de dedans fut tellement vaincuë, que ladicte ville fut contraincte de se rẽdre le 4. de Iuillet, l'an de salut 1097. apres que le siege eut duré 52. iours. Elle fut renduë aux Grecs, suiuant le traicté qui entr'eux & les Latins auoit esté fait, qui estoit assez grande recompense pour le peu de plaisir qu'ils auoient fait aux Latins. Tromperie de l'Empereur Grec. Conqueste des Princes Chrestiens. Siege de Nicee. Turcs mis en fuitte. Nicee rẽdue.

Aussi ne demandoient-ils que ceste ville, car desormais ils ne fournirent plus le Camp de viures, ainsi qu'ils auoient promis, combien que les nostres ne laissassent point de marcher plus auant.

La ville de Nicee estant prinse, les Latins trauersans la Bithinie furent contraints à cause du peu d'herbage qui y est, & du grand nombre de cheuaux qu'ils auoient, de diuiser leur camp, & prendre deux chemins. Bohemond en menoit vne partie, & Hues D le Grand frere du Roy de France l'autre. Le 3. iour Bohemond estant deslogé de grand matin fut aduerty par des coureurs, qu'aux prochaines montagnes y auoit vne grande armee des ennemis. Le Normand ayant receu cet aduertissement commença de dire à ses gens qu'il falloit qu'ils laissassent la besogne commencee pour les tranchees de leur camp, & qu'ils s'apprestassent pour le combat, puis fit entendre aux autres Princes, Seigneurs & Capitaines, le grand nõbre d'hommes, & la grosse armee qu'ils auoiẽt sur les bras, les priant de luy donner vn prompt secours, en les asseurant qu'il les chargeroit bien tost. Ayant rangé son armee en 4. bataillons, il chargea si viuement & furieusement les Turcs, que ne pouuans à la fin plus soustenir l'effort des Latins, ils n'eurent autre recours qu'aux monceaux de leurs morts qui leur seruirent d'vn rampart, derriere lequel ils se couuroient. Mais cependant que de ce costé là Bohemond les amasse à grand tas, de l'autre, mille Turcs à cheual se ruerent sur ceux qui estoient demeurez au camp de Bohemond, & prindrent femmes, cheuaux & bagage, dont les femmes se mirent à faire de si horribles & espouuentables cris, que Bohemond tour- Les Latins diuisent leur camp. Exhortation au combat. Turcs defaits & tuez.

M.XCVII. nant teste, y accourut en toute diligence, & chassa les ennemis de son camp auecques grande boucherie d'eux, & retournant soudainement au combat trouua toutes choses si changees, que peu s'en fallut que les Latins ne commençassent à fuir. Alors le retour & la presence du chef, qui en tel cas sert de beaucoup, renforça les cœurs des Latins, & le combat fut redoublé & rechargé, & estoit la victoire d'iceluy bien douteuse, quand les Turcs derechef entrerent dedans le champ de Bohemond, lequel ils eussent facilement forcé & prins, pource que les tranchees qui le deuoient enuironner, n'estoient pas encore acheuees, si Hues ou Hugues le Grand, ne fut bien à point venu au secours d'iceluy, & ne l'eut preserué contre la fureur des Barbares. Le combat fut redoublé alors, & ceux des ennemis qui au commencement estoiẽt comme spectateurs d'iceluy, & qui ne seruoient qu'à jetter de loing des coups de traits aux Normans, lesquels bien souuent portoient autant de dommage aux leurs qu'à leurs ennemis, incontinent qu'ils virent ceste grande caualerie des François venir au secours desdits Chrestiens, se mirent au combat pour secourir les leurs. Adonc le chamaillis se redoubla plus fort que deuant, qui en grand doubte dura iusques à la nuit. En fin les ennemis lassez & tourmentez, voyans la pluspart de leurs gens tuez & blessez, commencerent de reculer, & se retirerent aux prochaines montagnes, & les Normans & les autres François se retirerent au Camp de Bohemond.

La force de la presence du chef.

Hugues le Grand vint à secours.

Combats redoublez & bataille.

Le lendemain dés le point du iour, Hues le Grand & les Normans mirent leurs gens en bataille, & ne trouuans ny voyans les ennemis, pource que de nuit ils s'estoiẽt retirez, ils commanderent que les corps des Chrestiens morts fussent cherchez & mis en vn monceau pour les enterrer, lesquels en vne si grande troupe de tuez furent recognus aux Croix rouges, qu'ils auoient sur leurs habits. En ceste bataille fut occis vn grand nombre des Chrestiens, qui toutesfois n'egaloit de la 5. partie celuy des Turcs, & fut tout vn iour employé à enterrer les morts, & à guerir les blessez. Le Chef de ceste armee des Turcs s'appelloit Soliman, & ne disent point les autheurs qui ont escript de ceste bataille, s'il estoit ou Roy, ou seulement Chef desdits Turcs. Quelques-vns disent qu'il s'appelloit Alphasal, & qu'il estoit neueu d'Alphasal Roy des Perses, qui l'auoit enuoyé auecques grande armee pour se saisir de la Cappadocie, & qu'auec ces Turcs il s'empara de plusieurs Prouinces des Grecs. Dont pour cest heureux succez, son oncle le crea Sultan, & à ceste occasion en apres voulut au lieu d'Alphasal estre appellé Salaman, que nous disons Solyman, & que ce fut luy qui combattit Godefroy, & les autres Princes Chrestiens qui alloient à Hierusalem. Voyla ce qu'en disent quelques-vns. Mais tant y a qui que ce fut, s'estant sauué de ceste bataille, il fit de nuit vn si grand chemin, que le lendemain matin il se trouua bien loing des Chrestiens ses ennemis. Mais il estoit ou si fin ou si fol, que par tout où il menoit en haste son armee effrayee, il sçauoit si bien dissimuler sa perte & honte, que mesmes il se vantoit d'auoir gagné la victoire sur les Chrestiens : & en passant pilloit les villes, & faisoit le degast par tout où il pensoit que les Chrestiens deussent passer, & le poursuiure, pour les incommoder. Bohemond & les autres Capitaines & Seigneurs, marchans par pays steriles & secs, sans auoir ny viures ny eau, arriuerent à la ville d'Iconie, qui est auiourd'huy nommee Cogni, assise aux pieds du mont Taurus, qui est maintenant la principale ville du Royaume des Caramanes. Elle se rendit bien à propos, car là les Princes Chrestiens qui se rafreschirent pour quelque temps, puis partissans leur armee en quatre, marcherent droit à Heraclee, aduisans bien sagement à ce qu'ils ne se precipitassent point en aucune embusche des ennemis. Car au commencement ils furent aduertis que là aupres y auoit vne grande armee de Turcs qui les vouloit combattre. Mais les habitans de Heraclee voyans que lesdits Turcs qui estoient là venus en intention de charger les Chrestiens, estoient deslogez, & allez bien loing, & cognoissans qu'ils estoient priuez de tout secours & de toute esperance d'iceluy, allerent au deuant des Chrestiens, & se rendirent à eux. Estans là ils eurent aduis que les Turcs ne demeuroient en vn seul lieu, ains alloient tousiours par cy par là. Ce qui fit que Baudouin frere de Godefroy & Tancred, seigneur de Poüille, partirent du camp auec leurs bandes, pour chercher auanture, & essayer de surprendre les villes plus loingtaines. Ce qu'ils firent en bref, de maniere qu'ils conquirent la Lycie & Pamphilie, puis ils se diuiserẽt, & prindrent chacun leur chemin. L'Italiẽ marcha en Cilicie, iusques aupres de Tharse ville capitale de ce pays, où il rencontra vne compagnie de Turcs qui le chargerent, &

Chrestiens morts en bataille.

Alphasal Roy des Perses.

Salaman.

Vanterie presomptueuse.

Iconie.
Mõt Taurus.

Heraclee se rend.

Conqueste des Chrestiẽs.

A combattirent longuement à la veuë des citoyens de Tharse; qui estoiët tous sur leurs murailles pour regarder le combat, duquel finalement les Italiens demeurerent vainqueurs. Et apres auoir chassé les ennemis, ils commanderent aux Tharsiens de leur ouurir les portes. Ce qu'ils ne pouuoient faire, à cause qu'il y auoit encore dedans vne garnison de Turcs. En fin la ville de Tharse fut prinse. Les Chrestiens furent secourus par vn appellé Vimere, lequel ayant toute sa vie esté Pirate, principalement sur la coste de Picardie, se mit en la compagnie de plusieurs Hollandois & Frisons, & les mena par mer en Cilicie, deliberant employer le reste de ses iours en ceste saincte guerre, pour penitence de ses offences passees. M. XCVII. Italiens vainqueurs. Tharse prise.

En ceste mesme saison, qui fut en l'an 1097. quelques grands seigneurs d'Asie se joignirent auecques les nostres, leur promettant toute l'ayde & confort qu'il leur seroit possible. Godefroy & ses freres auoient en leur compagnie vn Armenien appellé Pancrate, qui eschappant des prisons de l'Empereur de Grece s'en estoit fuy au camp des Chrestiens, ausquels il seruit de beaucoup, pource qu'il cognoissoit entierement le pays, les habitans, & la plusspart de leurs affaires. Aussi par son moyen B toute la moindre Armenie se rendit à Baudouin, s'espandant ja le nom Chrestien & la crainte d'iceluy iusques delà le fleuue Eufrate. Edessa est ceste ville de Syrie, qui depuis le temps des Apostres est tousiours demeuree Chrestienne, entre tous ces troubles & cruautez des ennemis de nostre foy, dedans laquelle l'Empereur Grec auoit mis vn gouuerneur peu de temps deuant que Belcephon & Soliman eussent commencé de ruiner ainsi tout le pays, qui voyant le temps de son gouuernement acheué, & que l'Empereur son maistre ne luy enuoyoit aucun secours, se vouloit retirer en Grece. Toutesfois les citoyens d'Edessa le prierent tant, qu'il demeura auecques eux, & les gouuerna comme de coustume. Or auoit-il amassé vn grand tresor, & le soupçonnoit-on fort de se vouloir faire seigneur de ceste cité, de sorte qu'aucun des citoyens n'osoit luy desobeir, ny le refuser de chose qu'il demandast, craignant qu'il ne mist les Turcs dedans leur pays, & les rendit tous tributaires. Mais eux sçachans que Baudouin estoit pres de là, ils eurent esperance de sortir de ceste seruitude. A ceste cause ils luy enuoyerent Ambassades pour le prier de se transporter en leur ville: C ce qu'il fit, & le receurent les citoyens, comme s'il eust esté enuoyé de Dieu. Dequoy le gouuerneur Grec se despitoit merueilleusement. Neantmoins il offrit à Baudouin le second lieu en authorité, voulant qu'il se dist son Connestable, & qu'il print gages de luy, ce que Baudouin n'eut iamais fait, & s'en voulut retourner, sinon que les citoyens contraignoient ce Grec de l'adopter pour fils & heritier. Dont ceux de Samosate aduertis, enuoyerent secrettement vers Baudouin le supplier d'auoir pitié d'eux, & de la misere qu'ils enduroient soubs la tyrannie du Turc Balduc, luy remonstrans que puis que des dernieres fins de la terre il estoit venu pour vne si iuste & saincte querelle, il ne les deuoit refuser, veu qu'ils estoient Chrestiens. Ces persuasions furent cause que Baudouin mena son armee à Samosate, pensant y entrer de prime face, mais voyant la grande resistance qu'y faisoient les Turcs, il y laissa gens pour l'assieger, & s'en retourna dedans Edessa, où il trouua les citoyens tous mutinez contre le gouuerneur Grec, disans qu'ils se vouloient venger des iniures qu'il leur auoit faictes par le passé. Aussi le tuerent-ils, sans que Baudouin les en sceut empes-D cher. Puis voyant Balduc qu'il ne pouuoit plus tenir contre les François, il leur rendit Samosate, & quittant son accoustumee haustesse, les supplia si humblement, qu'on eut pitié de luy, de sa femme & de ses enfans, qu'on luy donna dix mille pieces d'or de la monnoye de Constantinople, à ce qu'il peut viure le reste de sa vie en son priué. Asiatiques auec les nostres. L'Armenie se rendit. Eufrate. Edessa. Baudouin receu honorablement. Balduc. Samosate. Le gouuerneur d'Edessa tué.

Voyla comment Baudouin conqueroit tousiours nouueaux pays, & mesmes quelques villes de la Cappadocie se rendirent à luy, entre lesquelles estoit Cesaree. Ce qui donna courage à toutes les villes Chrestiennes de ce pays, de chasser & tuer leurs garnisons des Turcs. Tellement que nostre armee marcha si auant, qu'elle commença à descouurir le destroit des montagnes par où il falloit passer. A raison dequoy les principaux du camp s'assemblerent au conseil, & furent d'opinion que Baudouin auroit les Comtez d'Edessa & de Samosate, Pancrate, & l'Armenie, & Tancred la Cilicie, & d'autres villes furent donnees à d'autres seigneurs. Apres auoir mis ordre aux affaires de ceste region, les Princes & seigneurs delibererent de passer plus outre, Baudouin conquerant Cesaree. Partage de Baudouin.

M. XCVII. auec intention de faire quelque acte bien remarquable, comme elle auoit tousiours esté telle dés qu'ils partirent de l'Europe. A quoy ils estoient dauantage animez, pour la gloire & reputation que Baudouin auoit acquise, & prindrent Sura & Socor, puis vindrent iusques au pied du mont Taurus, qui du commencement estonna les nostres, pour voir son coupeau touchant presque les nues, faisant deux cornes, & de là a prins le nom de Taurus. Ils passerent neantmoins à sauueté par les destroits de ce haut mont, leur semblant qu'ils passoient en vn autre monde. Et quand ils eurent gagné le haut d'iceluy, ils entrerent en vne grande & large plaine, qui les fit remettre en leur premiere joye, laquelle leur accreut dauantage, quand ils furent aduertis que Baudouin apres auoir donné ordre à la garde d'Edessa, auoit prins la ville de Sororge, qui combien qu'elle fut Chrestienne, obeissoit neantmoins à vn Turc nommé Bala, & estoit de telle consequence aux Chrestiens, que d'icelle ils pouuoient mener seurement leur armee iusques deuant Antioche en Syrie, pource que Sororge fait le my-chemin de la riuiere d'Euphrate & d'Antioche. A

Mont Taurus

Prinse de Sororge.

Antioche en Syrie.

Le Turc Bala craignant apres la perte de Sororge perdre encore ce peu de villes qui luy restoient, fit alliance auecques les nostres, obeissant à la necessité du temps & de la fortune. Les seigneurs Chrestiens tindrent vn nouueau cõseil, pour aduiser à ce qu'ils deuoient faire, tant à mettre garnison aux villes qu'ils auoient desia prinses, qu'au chemin qu'ils deuroient prendre. Ils marcherent vers vne ville appellee Maraise, qui se rendit à eux, & Baudouin Cõmte de Flandres allant recognoistre la ville d'Artasie, distant seulement d'Antioche de quinze mille, incontinent que les Artesiens apperceurent ses enseignes, ils massacrerent tous les Turcs, qu'ils auoient pour garnison, & portans les testes de ces infideles & les clefs de leur ville au Comte, ils se joignirent à luy. Peu apres il y fut assiegé par vne armee de Turcs, qui y vint pour venger l'iniure faicte aux massacrez. Mais estant secouruë par les autres seigneurs Chrestiens, les Turcs furent cõtraints de leuer le siege, auecques leur honte & grande perte des leurs qui eurent sur la queuë. B

Faut obeir au temps.

Maraise.

Artasie.

Siege des Turcs.

VII. Le Duc Robert de Normandie allant auecques ses troupes au secours du Flamand, fut en sondant vn gué chargé par les Turcs, lesquels il receut si brusquement, qu'il les tailla presque tous en pieces, & rapporta vn grand butin de leurs cheuaux & de leur bagage. Les Chrestiens arriuerent deuant Antioche, ville capitale de Syrie, le vingt-vniesme iour d'Octobre, l'an mil nonante sept, ou selon d'autres nonante huit. Il y a deux villes de ce nom, l'vne en Pamphilie voisine de Seleucie, & l'autre beaucoup plus celebree & grande que celle-là qui est en Phenicie, construite par Seleucus Nicanor fils d'Antiochus, qui est ceste-cy de qui nous voulons parler, iadis nommee Epidaphnis, au milieu de laquelle passe le fleuue Orontes. On cognut par les prisonniers que Cassian en estoit le Roy, tributaire du Roy de Babylone, qui auoit enuoyé audit Cassian vn grand secours des plus vaillans hommes de son Royaume, desquels la grande reputation toutesfois n'espouuenta pas les Chrestiens, car dés le lendemain qu'ils furent arriuez deuant la ville, Bohemond auecques sept legions se trouua iusques sur le bord du fossé, conuiant les Babyloniens à sortir dehors. Ils sortirent bien volontiers, & eux, & les Chrestiens menez par Bohemond, vindrent aux mains. Le combat fut trop aduantageux pour les ennemis, car ils auoient les murs & les portes de la ville qui les couuroient par derriere, & qui les rafreschissoient tousiours de nouueau secours. Pour cela Bohemond ne cessa qu'il ne les eut contraints de se retirer tous dedans, sans rien plus en sortir pour ce iour. La ville d'Antioche estoit toute fermee de double muraille, sur laquelle s'esleuoient trois cens soixante tours, autres disent quatre cens soixante, qui la rendoient merueilleusement furieuse, & du costé d'Orient y auoit vne Citadelle assise sur vn haut mont, commandant à la ville si forte, tant de l'assiette du lieu que de l'artifice, qu'elle sembloit beaucoup plus digne à estre contemplee & regardee, qu'aysee à estre assaillie ny forcee. Vn Lac qui est voisin de la ville, & le fleuue Orontes sont fort peuplez de poissons, le pays abondant en fontaines & en grains, vignes & fruicts, & n'est ladicte ville loingtaine de la mer Cilicienne ou Pamphilienne, que de mille pas. Et outre qu'elle estoit ville fort riche & puissante, les Chrestiens l'auoient en fort grande reputation & reuerence, à cause que Sainct Pierre en auoit esté Euesque, & tant augmenta en C D

Deux villes nommees Antioche.

Forteresse d'Antioche.

Fleuue Orontes.

S Pierre Euesque d'Antioche.

A puissance & authorité ladicte Eglise, que vingt prouinces & 150. Euesches dependoiët de son siege, dont les 14. estoient Archeueschez. Hues le Grand & Bohemond resolus de prendre la ville d'Antioche, premierement firent bastir vn pont sur la riuiere d'Orontes, & l'assiegerent si estroittement, qu'elle estoit enuirõnee de tous costez de leurs forces, horsmis de celuy des montagnes, qui sont sur la ville. Le siege fut si long (car il dura neuf mois) que les assiegez & les assiegeans furent reduits à vne extreme famine, qui eut encore esté plus grande aux assiegeans, s'ils n'eussent esté secourus par les Armeniens Chrestiens, lesquels au commencement de ceste guerre estans chassez de la ville de Hierusalem, s'estoient emparez des montagnes voisines d'Antioche. Mais comme les viures qu'ils portoient au camp de deuant la ville furent faillis, vne si grande disette s'y mit, que plusieurs Princes & seigneurs contraints par la faim, abandonnerent ceste entreprise, & se desroberent pour s'en aller en leur pays, entre lesquels furent Pierre l'Hermite, Guillaume Charpentier grand seigneur, & plusieurs autres, & mesmes quelques-vns mettent en ce nombre Tancred, mais d'aucuns disent que ce fut luy qui les rencontrant les ramena, & estans par tous ces seigneurs accusez de trahi- B son, & nommez traistres & deserteurs de la cause Chrestienne, on leur fit faire nouueau serment, par lequel ils furent obligez, sur peine de perdre leur honneur, de ne faire iamais plus ceste faute. Mais la famine deuenoit tous les iours si grande, & les Princes, seigneurs & soldats enduroient vne si grande faim, qu'il fallut que l'armee se leuast de deuant, laissant toutesfois quelques gens pour la tenir enfermee, & s'en allerent les vns çà, & les autres là, chercher leur aduenture, prenant tousiours quelque ville & quelques commoditez de viures qu'ils enuoyerent au camp. Auquel Bohemond, apres luy auoir fait porter des viures, retourna pour tascher à l'extremité s'il y auroit moyen de la prendre.

M. XCVII.

Antioche assiegee.

Famine au siege.

Nouueau serment.

Or y auoit-il dedans icelle vn homme de bonne maison nommé Pirrhe, Chancelier de Cassian, lequel offencé de ce qu'vn ieune gentilhomme Turc, qui estoit là dedans, abusoit de sa femme, & aussi qu'il voyoit les affaires de Cassian aller tousjours de pis en pis, pour se venger de la honte & iniure que ce ieune gentilhomme luy faisoit (telle est la force du despit procedant de ceste cause) delibera de mettre la ville C & tous les Turcs semblablement entre les mains des nostres, & pour acheuer son entreprinse plus secrettement, il ne voulut oncques se descouurir à autre de tous les Princes Chrestiens, qu'à Bohemond, pour la grande renommee qui couroit de luy par tous ces pays du Leuant. Adonc de nuict il liura la ville aux Chrestiens, le neufiesme mois de son siege, & le dernier iour de May, de l'an 1097. Cassian se voulant sauuer parmy la troupe, & la foule de la nuict, fut tué par les Armeniens. Dedans ladicte ville fut trouuee la lance dont Iesus Christ eut le costé percé en l'arbre de la vraye Croix.

Le Chãcelier de Cassian.
La force du despit.

Prinse d'Antioche.

Apres la prinse de la ville d'Antioche, de laquelle Bohemond fut institué Prince & seigneur, par le consentement de tous les autres Princes & seigneurs, horsmis du Côte de Thoulouse, Prince vaillant, mais temeraire & jaloux, les Chrestiens donnerent vne bataille à Corbane, Lieutenant general de l'armee du Roy de Perse, & à Sonsadille fils de Cassian, qui venoient au secours des assiegez d'Antioche, en laquelle demeurerent morts sur la place cent mille des ennemis, & fut prins vn nombre infiny de D cheuaux & de iuments, auec 15000. Chameaux.

Bohemond, Prince d'Antioche.

Bataille cõtre Corbane.

Voyla ce que firent en Asie les Chrestiens depuis le temps qu'ils y arriuerent iusqu'à la prinse d'Antioche. Ils se reposerent quelques iours pour reprendre haleine des longs trauaux qu'ils auoient receus au siege de ceste ville, & en d'autres factions, & quatre mois apres marchans plus auant en pays, prindrent les villes de Rugie & d'Albatie, là où sourdit quelque different entre Bohemond & Ramond Comte de Thoulouse, lequel (comme nous auons dit) seul par quelque secrette enuie qu'il portoit à Bohemond, contraria au commun consentement de tous les autres Seigneurs, lors qu'ils donnerent la ville d'Antioche audit Bohemond. Dont Bohemond pour euiter toutes occasions de noise qui eussent peu troubler les affaires de l'Asie, & la cause commune des Chrestiens, s'en retourna à Antioche auecques ses forces. Des autres Seigneurs les vns tirerent à Rugie, les autres à Albarie, & chacun s'efforça de rendre amis ces deux grands Seigneurs. Mais chacun d'eux se tenant sur sa grandeur, & le respect, ne voulant l'vn ceder à l'autre, ny l'vn aller le premier vers l'autre,

Prinse de Rugie & d'Albatie.

Querelle entre Bohemõd & le Comte de Thoulouse

M. XCVIII. leur discord demeura là, sans que toutesfois ils voulussent permettre que pour iceluy, A la cause Chrestienne receust aucun dommage. Godefroy de Buillon & le Comte de Flandres portoient vne tant singuliere affection à Bohemond, que bien peu apres l'allerent trouuer en Antioche. Cela apporta vne mauuaise reputation, & vne haine vniuerselle de tous les Chrestiens à Ramond, lequel demeura presque seul auecques ses gens, dont il ne fit pas grands faicts d'armes tout cest hyuer là. Ce qui aduint l'an 1098.

Armee en campagne au printemps.

Incontinent que le printemps fut venu, tous les seigneurs qui durant l'hyuer s'estoient retirez dedans les villes, se mirent en campagne, & de son costé Bohemond & les autres seigneurs qui estoient auecques luy, sortans d'Antioche allerent assieger Tortose. Mais cependant qu'ils estoient là deuant auecques peu de gens, Ramond Comte de Thoulouse & quelques autres seigneurs auoient mis le siege deuant Tripoly, là où Bohemond & les autres laissans le siege de Tortose, vindrent, pource que Tripoly estoit de beaucoup plus grande consequence que Tortose, & qu'icelle estant prinse, ils pensoient que l'autre ne leur pourroit faillir. Cela toutesfois les trompa, car ils prindrent bien Tripoly, & non pas Tortose. Ce qui aduint B par la malice du Comte de Thoulouse, homme hargneux & mutin, lequel estant de sa nature inconstant, superbe & querelleux, deuint si hautain & audacieux, pour auoir en quelques petites escarmouches battu les ennemis, que Bohemond craignant sagement qu'ils n'entrassent en quelque nouuelle picque, qui interrompit l'entreprise commune & le cours de la victoire prochaine, & voulant s'esloigner de l'insolence du Thoulousin, s'en retourna derechef en la ville d'Antioche apres la prise de Tripoly.

Siege & prise de Tripoly.

Comte de Thoulouse querelleux.

Sagesse de Bohemond.

Godefroy de Buillon & le Comte de Flandres, apres le partement du Normand entreprindrent toute la charge de ceste guerre, allerent deuant la ville de Giscle qu'ils prindrent, & de là tournerent toute la fureur & l'orage de la guerre contre Tortose, là où vint Ramond auecques ses forces pour la prendre. Elle fut assiegee par trois endroits, & contre l'esperance des Chrestiens si brauement defenduë qu'ils ne la peurent gagner. Les François voyans n'y pouuoir rien faire, apres auoir demeuré trois mois deuant ladicte ville, leuerent le siege, & firent alliance & amitié auecques le Roy C de Tripoly, qui les ayda de viures, d'armes, d'habillemens, d'argent, & d'autres commoditez, & de Tripoly allerent à Zebulo & à Zabar, puis au fleuue de Brais, & de là par pays montueux & fascheux, prindrent le chemin des villes de Beryc & de Sagitte, de Cesaree, & de Ramosa, qu'ils prindrent toutes.

Tortose assiegee.

Alliance auec le Roy de Tripoly.

VIII.

Les François partant de Ramosa sur le poinct du Soleil leuant, ceux qui marchoient les premiers voyant de loing la ville de Hierusalem, de ioye qu'ils en receurent, esleuerent vn haut cry au ciel, loüans Dieu de ce qu'apres tant de trauaux il leur auoit fait la grace de voir la saincte Cité. Comme ils furent arriuez deuant ladicte ville, ils l'assiegerent par trois endroits. Le Comte de Flandres se campa du costé de Septentrion, Godefroy de Buillon auecques Tancred du costé du Ponant, & le Thoulouzain du costé du Leuant. Ce siege dura trentehuit iours, durant lesquels il se fit plusieurs belles escarmouches, & en fin Baudouin auecques vne troupe de bons hommes monta le premier sur le rampart, de là où voulans les Turcs le repousser, il fut si bien suiuy des autres Princes Chrestiens, qu'ils se firent maistres d'icelle, tuans & D massacrans tout ce qu'ils trouuoient, iusques aux femmes & enfans, sans espargner aage ny sexe. Ce qui aduint l'an mille nonante neuf, & de sa captiuité le quatre cens nonantiesme.

Veue de la ville de Hierusalem.

Siege d'icelle

Prinse de Hierusalem.

Godefroy d'vn commun consentement de tous les autres Princes & seigneurs, fut declaré Roy de Hierusalem. Il print tous les ornemens Royaux, horsmis la couronne, disant que ce seroit vn capital crime à vn homme Chrestien de prendre vne couronne d'or, au lieu là où Iesus Christ, qui auoit racheté le genre humain, en auoit prins vne d'espines.

Godefroy esleu Roy.

Mais cependant que ces affaires se passoient en Hierusalem, les Chrestiens furent aduertis qu'vne grande armee de Turcs les venoit assaillir. Godefroy laissant bonne & forte garnison dedans la ville, alla au deuant d'eux, & les rencontrant pres d'Ascalone, les deux armees s'attaquerent, & par vn long temps combattirent ensemble, sans qu'on peut iuger à qui demeureroit la victoire.

Bataille & victoire des Chrestiens.

A Finalement les François vainquirent, non sans grande perte des leurs, mais auec beaucoup plus grande des ennemis, desquels cent mille demeurerent sur la place, de cinq cens mille qui estoient venus au combat, comme puis apres on sceut des prisonniers. D'autres diminuent ce nombre, tant des combattans que des morts, & disent qu'il ne se trouua au combat que cinquante mille hommes, desquels trẽte mille moururent sur le champ. Les Venitiens ayderent & secoururent grandement de viures les François en ceste guerre, & prindrent quelques villes, la prinse desquelles fauorisa beaucoup les entreprises diuerses que ces Princes & seigneurs faisoient. Vn an apres la prinse de ladicte ville de Hierusalem, qui fut l'an mille cent, deceda Godefroy de Buillon Roy d'icelle le 18. iour de Iuillet. Les Princes & seigneurs qui estoient restez en Syrie (car apres la prinse de Hierusalem, plusieurs d'entr'eux s'en estoient retournez en Europe) incontinent créerent Roy de ladicte ville Baudouin frere dudit Godefroy, afin que durant vn interregne les affaires Chrestiennes n'endurassent quelque incommodité, & fut couronné le iour de Noel, auquel commençoit l'an 1101.

M. CI.

Aydes des Venitiens.

Mort de Godefroy de Buillon.

Baudouin esleu Roy.

B Durant ce temps là, Roger frere de Bohemond rodoit les costes de la Grece & de la Dalmatie pour nuire à l'Empereur Alexis, auquel il vouloit vn grand mal, se faisant en cela heritier de la haine que son pere Robert Giscard auoit portee audit Empereur. Apres que Baudouin eut esté esleu Roy par la mort de Godefroy son frere, il alla en Syrie indiscrettement assaillir vn grand nombre de Sarrasins, où il fut vaincu, & en ceste deffaicte furent tuez Estienne Comte de Blois, & Estienne Comte de Bourgongne, Bohemond fut prins prisonnier, & ledit Baudouin se sauua à la fuitte. Ce qui le rendit si coüard & paresseux, que de long temps apres il n'osa rien entreprendre contre les Turcs & Sarrasins, & fut son nom si peu redoutable, qu'on ne faisoit pas grand cas de luy. Tancred frere de Bohemond racheta son frere auecques vne grosse somme de deniers, qu'il paya pour sa rançon. Dont Baudouin entendant la deliurance de Bohemond, reprint courage, comme si toute son esperance eut esté plantee en cest homme, & alla derechef assieger la ville de Ptolemaide, maintenant nommee Acre. A la premiere fois qu'elle auoit esté assiegee par les Chrestiens, elle
C n'auoit peu estre prinse. Il y en a qui disent que Bohemond retourna lors d'Italie où il estoit allé, & qu'il mena en Syrie vne armee, laquelle il auoit apprestee pour aller contre l'Empereur Alexis, & les Grecs. Mais qu'ayant fait paix auecques eux, il l'auoit conuertie à l'vsage de la guerre Syrienne. Durant que Baudouin estoit au siege d'Acre, vne armee de mer des Venitiens & vne autre des Geneuois luy vindrent de renfort, & auecques leur secours il print ladicte ville le 20. iour apres qu'il l'eut assiegee.

Baudouin vaincu.

Mespris de Baudouin.

Siege d'Acre.

Secours des Venitiens & Geneuois.

Acre estant prinse, Baudouin ne voulut attenter aucune chose, que Bohemond qui estoit allé en Italie ne fut de retour en Asie, & par là on peut voir que Baudouin porta beaucoup plus de respect à vn seul Bohemond, qu'à tous les autres Princes & seigneurs Chrestiens. Quelques-vns ont escrit qu'apres la prinse d'Acre, fut assiegee & prinse la ville de Sydon, qui est assise entre Beryth & l'ancienne ville de Tyros, & qui fut iadis la premiere ville de Phœnicie. Sydon estant prinse, Beryth fut assiegee par l'espace de deux mois, & en fin emportee auecques grande cruauté
D exercee dedans, & grand butin gagné. Baudouin demeura encore en Syrie comme en son Royaume, & la pluspart des autres Princes & seigneurs François s'en retournerent auecques vne grande gloire, ne rapportans pour tout butin que des precieux reliquaires, la susdite lance qui perça le costé de Iesus Christ fut apportee, le Comte de Flandres rapporta le bras sainct George, qu'il enuoya en l'Abbaye d'Auchin, & le Comte de Thoulouse fit apporter les corps de sainct Iacques le Mineur & du Majeur cousins germains, & Apostres de Iesus Christ, & le titre de la Croix de Iesus Christ, auquel de la main de Pilate est escrit, *Iesus Nazarenus Rex Iudæorum.*

Prinse de Sydon & Berith.

Reliquaires.

Voyla comment vne partie des affaires des Chrestiens se passoient en Asie, depuis le commencement que ces saincts & sacrez Argonautes partirent de l'Europe, iusques à vn an apres la mort de Godefroy de Buillon, ayans raconté ceste histoire le plus succinctement que nous auons peu. D'autant qu'ayans entreprins d'escrire l'histoire de France, non l'histoire de la guerre & terre Saincte, sinon entant qu'elle ap-

M. CIII. partient à celle de France, il nous a semblé que nous ne deuions courir si loing en la Syrie, & nous y arrester si longuement, que cependant nous laissassions les affaires de l'Europe, & mesmement de la France en arriere, joint que ceste guerre a esté si amplement descrite par autres, qu'outre ce qu'elle n'appartient pas en tout à l'histoire de France, il nous semble en auoir assez dit. A

IX. Or cependant que les Chrestiens faisoient la guerre en Asie, il y auoit vne grosse querelle entre l'Empereur & le Pape, à cause que les Empereurs coustumiers d'antiquité de conferer les Eueschez & Abbayes par l'anneau & par la verge, vouloient tousiours garder ce droit, soustenans qu'il auoit esté donné à Charles le Grand par le Pape Adrian lors qu'il le fit Patrice, & par Leon quand il le couronna Empereur. Mais l'Empereur se trompoit, car (comme nous auons dit ailleurs) ce droit ne fut donné à Charles le Grand comme à Empereur, ains comme à Roy de France. Les Papes ne vouloient endurer ceste authorité que les Empereurs se vouloient attribuer, & pour ceste occasion Gregoire septiesme, Victor troisiesme, & Vrban deuxiesme, eurent de grands differents auecques l'Empereur Conrad son pere, tant qu'ils l'excommunierent & anathematiserent. Parquoy il leur fit guerre, & broüilla toute l'Eglise par vn schisme, n'ayans les Papes autre recours qu'aux Ducs de la Poüille, & à la Princesse Mahaut femme d'Azo Marquis d'Est, qui estoit vne grande Dame fort deuote, & laquelle donna au siege Papal, les terres qui auiourd'huy s'appellent le Patrimoine S. Pierre. B

Guerre entre le Pape & l'Empereur.

Droit donné au Roy de France.

Guerre & Schisme.

Le Patrimoine S. Pierre.

Nous auons ia escrit comme les Seigneurs de France ioüyssoient du reuenu des Abbayes en leurs terres. Ce que le Roy Robert leur osta, & mesmes le Roy Henry son fils. Le Pape Paschal renouuella à l'Empereur Henry estant à Rome l'inuestiture des Euesques, & prononça deuant toute l'assemblee, que ceux qui annulleroient ledit priuilege seroient excommuniez. Et fut aussi chanté le *Gloria in Excelsis*, pource que la paix estoit faite entre l'Empereur & le Pape. Mais si tost que l'Empereur fut en Allemagne, le Pape reuoqua tout ce qu'il auoit promis auecques serment solemnel, affermant que ce qu'il auoit fait auecques l'Empereur, auoit esté par force & contraincte, (responce commune en la bouche de ceux qui se repentent d'auoir promis & qui ne veulent rien tenir.) Apres cela il condamna ce priuilege, & excommunia l'Empereur, dont s'esmeurent de merueilleuses tragedies, lesquelles furent incontinent publiees par tout le monde. Et craignant que l'Empereur retournast à Rome luy donner sur les doigts, il s'en vint en France, qui de tout temps a esté le support & la seure & vraye defence de l'Eglise Romaine. C

L'inuestiture des Euesques.

L'Empereur excommunié.

Frãce refuge des Papes.

Le Roy Philippes de France, & son fils, le receurent en grand honneur & magnificence. Il assembla vn Concile à Troyes en Champagne, auquel desirant accroistre l'authorité du siege Romain, il renouuella la querelle de donner les Eueschez, qui auoit causé de grandes calamitez par toute l'Europe, & en la presence des Ambassadeurs qui là estoient venus de la part de l'Empereur, & de toute l'assemblee, il le reprint aigrement, disant que celuy duquel vn chacun deuoit prendre exemple, estoit si superbe, qu'il se vouloit mesmes attribuer les honneurs diuins. Qu'il vsurpoit vn droit, qui n'est pas seulement octroyé aux Anges, voulant ainsi tenir l'Eglise en subiection, pour laquelle nostre Sauueur Iesus Christ auoit respandu son diuin sang, auecques tant de tourmens & douleurs, & souffert vne mort si angoisseuse, qu'il osoit bien manier de la main dont il portoit l'espee, & faisoit la guerre, le sainct & sacré anneau, & le mettoit (selon sa fantasie) és mains des Euesques & Prelats, qui iournellement touchent le corps du Redempteur. Que les Empereurs n'auoient aucune puissance que sur les humains seulement, parquoy ils deuoient laisser les sainctes clefs du ciel entre les mains de ceux ausquels elles auoient diuinement esté donnees. Ce qui aduint l'an mille trois ou quatre. D

Concile à Troyes & inuestiture des Eueschez.

Puissance des Empereurs & des Papes.

Toute l'assemblee fut entierement de l'opinion du Pape en cest endroit. Qui fut cause que les Ambassadeurs de l'Empire s'en retournerent vers leur maistre, sans rien faire, & le Pape à Rome. Puis le Roy de France fit appeller tous ceux qui tenoient encores quelques biens des appartenances des Abbayes, afin de monstrer quel droit ils y auoient, contre lesquels (pource qu'ils refuserent d'obeir & de rendre ce dont ils auoient si long temps ioüy) le Prince Louys le Gros fils aisné du Roy

Guerre cõtre les detenteurs des Eglises.

entreprint

A entreprint la guerre, & commença à ceux dont se plaignoient les Religieux de sainct Denys en France, & premierement à vn des plus nobles & grands seigneurs de tout le Parisi nommé Bouchard, auquel appartenoit ceste ville, qui de son fondateur Maurens est appellee Mommorency, dont se nomme encore auiourd'huy ceste illustre & renommee maison de Mommorency. Le ieune Prince Louys vint aisement à bout de son entreprinse, combien que Bouchard ne fut point au commencement en volonté de quitter ses grandes & riches seigneuries, qu'il auoit euës de ses peres & ayeuls, & autres predecesseurs, esperant que la Noblesse de France à qui cest affaire touchoit semblablement luy donroit secours. Ce que craignant le Prince Louys, il appella le Comte Robert de Flandres qui auoit esté vn des dompteurs de l'Asie, & luy bailla la charge de ceste guerre. Deuant qu'il s'esmeut plus grand trouble, le Flamand fit marcher ses forces contre vn nommé Droc, ou Dreux de Mont-Iey, grand vsurpateur des biens des Eglises de Beauuoisin. Les soldats du seigneur de Mommorency aduertis qu'ils auoient contr'eux le Comte Robert: tant renommé à cause de la Terre saincte, mirent les armes bas, & se retirerent peu à peu, à raison dequoy Bouchard B obeit au Roy, & se soubsmit à ses loix & coustume. Quant à Droc de Mont-Iey, il delibera de combattre le Comte de Flandres, premier que ses soldats fussent aduertis que le seigneur de Mommorency eut esté delaissé des siens. Pourquoy faire, il leur remonstra qu'ils ne se deuoient point effrayer de la grande armee du Prince Louys le Gros, veu que tant de fois les petites compagnies de bons hommes, estoient demeurees victorieuses des nombres presque infinis. Ce qu'on auoit si souuent experimenté és dernieres guerres de l'Asie. Ceste petite remonstrance du Droc donna tel courage à ses soldats, qu'ils combattirent fort vertueusement, & eut esté la victoire en grand bransle, sans les Archers du Prince Louys qui tirerent tousiours si viuement sur les ennemis, qu'ils les contraignirent tourner le dos, & se retirer dedans Mont-Iey, où ils furent assiegez. Et pource qu'encores que les murailles fussent toutes rasees, ils faisoient difficulté de se rendre, la ville fut du tout en tout ruinee, & Droc contraint de demander humblement pardon au Roy de France, qui le luy octroya, & remit le different d'entre luy & les Eglises de Beauuoisis deuant des iuges à ce deputez. Puis on C marcha contre Elbes ou Elbon de Roussi, qui fut contraint de rendre ce qu'il tenoit des Eglises de Rheims & de Laon, & leur bailler ostages de non plus les tourmenter. Ce qui se passa en l'an 1104.

M. C. IV.

Mómorency.

Autres detenteurs des biés d'Eglises.

Droc de Mont-Iey.

Detenteurs des Eglises vaincus.

Elbes de Roussi.

Ces choses acheuees, le Prince François mena son camp contre Leonnet de Meun sur Loyre, qui troubloit les Eglises de l'Euesché d'Orleans. Apres estre demeuré vainqueur de ces quatre, il fut aduerty que Mathieu seigneur de Beaumont sur Oyse auoit occupé sur son beau pere nommé Hugues toute la ville de Luserche, quoy qu'il ne luy en eut promis que la moitié pour le mariage de sa fille. Parquoy voulant tousiours defendre le droit, il reprint Luserche sur ce Mathieu de Beaumont. Lequel plus opiniastre que pas vn des autres, ne voulut oncques s'humilier, ains se retira dedans Chambly, & le defendit fort vaillamment. Durant ce siege il aduint vne nuit, ou du tonnerre, ou du costé des assiegez, que le feu se mit en vn des quartiers du camp. Ce que voyant ceux des autres quartiers, pensans que ce fut le signe qu'on auoit accoustumé faire pour desloger, ils trousserent bagage, & faisans sonner leurs trompettes & tabourins, commencerent à marcher, sans que le Prince les peut oncques retenir. Beau- D mont toutesfois ne doutant point qu'on ne luy recommençast bien tost la guerre, & ne se sentant tel qu'il la peut longuement soustenir, fit tant par amis enuers le Roy, qu'il luy pardonna.

Leonnet de Meun.

Beaumont.

Luserche.

Assiegeans trompez leuent le siege.

Nous auons dit comment Robert Duc de Normandie alla en la Terre saincte, auecques les autres Princes & seigneurs croisez. Durant qu'il estoit là, son frere Guillaume le Roux Roy d'Angleterre deceda l'an 1100. Apres son decez les Prelats & Barons desirant auoir soudainement vn Roy, de peur que quelque trouble n'aduint sur vn interregne, delibererent que Henry frere du deffunct, seroit receu & couronné leur Roy, en defaut de hoirs legitimes yssus dudit Guillaume le Roux. Et bien que Henry s'excusast de cela, disant que ce Royaume appartenoit deuant luy, au Duc Robert son frere qui estoit outre mer, soubs le nom duquel il s'accorderoit de gouuerner le Royaume iusques à son retour, si est-ce que les Prelats & Barons luy disans qu'ils ne vouloient point attendre si longuement, il fut presque contraint par eux à

X.

Mort de Guillaume Roy d'Angleterre.

M. C VI. receuoir la couronne Royale du Royaume d'Angleterre. Henry trouua vne si grande douceur à la Royauté, que quand Robert son frere par apres retourna, il luy refusa le Royaume, & apres plusieurs traittez de paix & accords faits entr'eux, & rompus, il luy donna vne bataille, en laquelle il le print auec les Comtes de Mortain & de la Roche, & leur fit estaindre la veuë à vn bassin ardãt, & mener ainsi aueugles par le Royaume d'Angleterre, pour espouuanter ceux qui voudroient tenir le party dudit Robert, qui en ceste calamité vesquit en prison 28. ans, & deceda l'an de salut 1134. & leur guerre auoit commancé en l'an 1106. A

Cruautez de frere a frere.

Hõmage de Normandie.

Robert Frison Comte de Flandres qui au voyage de la Terre saincte auoit fait alliance auec ledit Duc Robert, qu'ils seroient freres & compagnons d'armes, entendant son emprisonnement, & la cruauté dont Henry son frere auoit vsé enuers luy, fit venir vers luy le fils vnique dudit Robert nommé Guillaume, & le mena à Philippes Roy de France, qui le receut humainement à hommage du Duché de Normandie. Ceste courtoisie faicte par le Roy Philippes de France irrita tellement le Roy Henry d'Angleterre, qu'il solicita à rebellion contre luy quelques seigneurs de France, entre lesquels fut Hugues de Pompone, lequel se fiant en la force de son chasteau de Gournay sur Marne, empeschoit tous les basteaux de ceste riuiere de passer, s'ils ne luy faisoient & payoient vn gros tribut pour soustenir la guerre contre Louys le Gros fils du Roy. Il auoit dauantage volé quelques cheuaux de prix, qu'on menoit à la Cour: ce qui fut cause que le Prince Louys dressa vne armee & assiegea Gournay. Et pour plus le presser, il y fit mener force basteaux, & approcher le plus pres du chasteau qu'il peut, pour l'assieger du costé de la riuiere. Ce que voulans empescher les assiegez par vne saillie, les archers du Prince tirerent si viuement sur eux, qu'ils furent contraints s'en retourner en leur fort, où ils n'estoient pas seulement tourmentez de deuers la Marne, mais aussi du costé de la terre auec plusieurs engins, & de toutes sortes, contre lesquels s'estoient fort bien pourueus, & auoient mesmes leué des defences aussi hautes qu'vne haute tour de bois, dont les battoient ceux du camp. Et encore pour plus grande seureté, ils mirent plusieurs tables sur leurs murailles, qui s'auançoient autant dehors comme dedans, desorte que si aucuns s'auanturoient de mettre le pied dessus, ils tomboient incontinent d'vn costé ou d'autre sur de gros pieux aigus qu'ils auoient plantez au dessous. Dequoy ceux du chasteau se resioüyssoient fort, & ce qui plus les reconforta, fut que les François furent contraints leuer le siege pour marcher contre nouueaux ennemis. B C

François rebellez contre leur Roy.

Guerre cõtre le seigneur de Gournay.

Siege de Gournay.

Guerre contre Guy de Rochefort.

Guy de Rochefort qui estoit vn des plus grands seigneurs de France, & des mieux apparentez, hayoit merueilleusement le Prince Louys, à cause qu'apres auoir espousé sa fille, il l'auoit repudiee soubs ombre de consanguinité par la permission du Concile de Troyes, & s'estoit remarié auec Adele ou Alix, fille du Comte Hubert de Vertus. A ceste occasion s'alliant d'Estienne Comte de Champagne, il assembla vne armee pour enuoyer au secours de ceux de Gournay. Ce que sçachant le Prince, il laissa vne partie de ses gens au camp pour continuer le siege, & mena l'autre au deuãt du Champenois & de Rochefort, lesquels il vainquit & mit en fuitte. Dont les assiegez se desconforterent tant qu'ils se rendirent, & par ce moyen obtindrent pardon de leur temerité.

Fuitte de Rochefort.

Encor ne se reposa pas l'armee Françoise, car estant Louys le Gros aduerty que Humbault de S. Seuere, ou Sereine couroit & pilloit tout le pays de Berry, il mena son camp contre luy, & trouuant qu'il l'attendoit de l'autre costé d'vne petite riuiere mal aysee à passer, & dont les riues estoient hautes, & toutes plaines de paux, pour empescher le passage, il fit tant qu'il trouua vn gué vn peu au dessus du camp des ennemis, & passant de leur costé il les combattit & deffit, tellement que Humbault demeura prisonnier, lequel il enuoya en seure garde, puis se saisit de sa ville de saincte Sereine, & demeurerent les Berruyers en seureté. Ces choses aduindrent és annees 1104.5.6.& 7. Ainsi le Prince Louys le Gros tres obeissant au Roy son pere, le releuoit de toutes ses peines & ennuis. D

Prinse dudit seigneur.

IX. L'Empereur Henry le Gros s'associa en ce temps là son fils Hẽry à l'Empire, auquel peu apres la trop longue vie de son pere cõmença à ennuyer. Il se rebella cõtre son pere, fondant la cause de sa rebelliõ, sur ce qu'il disoit que sondit pere estoit excõmunié,

A & qu'vn excommunié ne pouuoit tenir l'Empire, lequel il vouloit (disoit-il) remettre en son premier honneur, & le purgeant de ceste note d'infamie le reconcilier auec le siege Pontifical. Le Pape Paschal faisoit iouër au fils ce personnage contre son pere, pour se venger de la haine qu'il portoit audit Empereur le pere, qui fut par son propre fils despoüillé de la dignité imperiale, puis constitué prisonnier, & de sa prison enuoya lettres au Roy Philippes de France, requerant son ayde & confort, desquelles la teneur s'ensuit. M. CX.

Cruauté de fils enuers le pere.

Si n'estoit pour l'honneur de l'Imperiale majesté ie serois maintenant à tes pieds, te requerant humblement secours contre mon fils, qui ne faisant cas ny de son serment, ny des loix de nature, ny des droits diuins ou humains, m'a priué de tout honneur, & mesmes chassé le iour de la natiuité de nostre Sauueur de la compagnie des fidelles, m'arrachant par force les ornemens Imperiaux, comme la croix, la lance, la pomme, le Sceptre & la Couronne.

Lettres de l'Empereur prisonnier au Roy.

Le Roy Philippes ne fit pas grand cas de ces lettres, ne sçachant auquel il eut voulu plustost ayder, ou au pere ennemy de l'Eglise, & excommunié, ou au fils tant cruel B contre son pere. Mais c'estoit le Pape Paschal qui l'irritoit contre ce vieil Empereur, lequel l'an 1095. ou 97. trespassa en prison à Liege en grande calamité, & toutesfois sa mort n'appaisa pas la haine du Pape contre luy, car par lettres fulminatoires, il commanda que son corps fut deterré & ietté hors de l'Eglise, dont il fut transporté du Liege à Spire, & priué de sepulture par l'espace de 5. ans. Au mesme an qui fut l'an 1111. ou 1110. mourut le Roy Philippes au chasteau de Melun le 57. an de son aage, apres auoir regné 49. & fut son corps enterré en l'Abbaye de Fleury, autrement dit S. Benoist sur Loyre, ainsi qu'il auoit ordonné.

Mort du Roy Philippes.

Par le discours de son regne on a veu quel homme c'estoit, à sçauoir auare & perfide, ne regardant qu'à son profit, mesurant toutes choses à iceluy, & ne tenant sa foy que quand l'entretenement d'icelle luy pouuoit porter vtilité. Son regne est celebré & decoré de ceste saincte & grande entreprise du voyage de la terre saincte, qui fut entreprins pour vn sainct & bon zele, à sçauoir à la deliurance des Chrestiens tyrannisez, & oppressez des fureurs & cruautez des Turcs. Mais ce fut vn grand commen- C cement d'effusion de sang, de pertes de familles, de noms & de races, & bien que l'intention du Pape Vrban, qui exhorta les Princes Chrestiens à ce voyage fut bonne, si est-ce qu'on dit qu'il ne fit pas tant seulement pour le commun bien, que pour le sien particulier, car l'an de Iesus Christ 1095. pource que comme nous auons dit il ne pouuoit viure seurement à Rome, ny en estre le maistre, pour beaucoup de tumultes, factions, & diuisions que les Seigneurs de ladicte ville faisoient contre luy, il print occasion de partir de Rome pour venir en France, assembler ce tant celebre Concile, auquel il fit vne harangue, qui eut telle force & vigueur, & qui tant penetra les affe-ctions & passions des Princes & Seigneurs là presens, que bien 300000. hommes se croiserent, les vns desquels passans par Rome, espouuanterent les ennemis du Pape, & le remirent en sa premiere authorité.

Mal du voyage de la Terre saincte.

Intention du Pape sur ledit voyage.

La pluspart de ces Seigneurs pour recouurer finances pour les frais de ce voyage, vendirent leurs propres terres comme il a esté dit cy-dessus, tant estoit grande la deuotiõ de ce temps, qu'on mesprisoit les choses terriennes pour l'esperance & desir des D celestes. Le premier voyage auquel les Chrestiens firent assez bien leurs besognes, conuia les autres Princes & Seigneurs & les autres hommes des aages ensuiuans, de faire d'autres voyages aux Terres sainctes, lesquels ne furent si heureux què les premiers, d'autant que le zele n'estoit pas si grand, ains estoit seulement vn desir de butiner, & de porter des riches & precieux tresors, & des pierreries, comme auoient fait les premiers. Le Roy Louys le ieune fils du fils de ce Philippes alla en la Terre saincte, puis Philippes Auguste & S. Louys y allerent, & mesmement ledit Louys par deux fois, & à tous ces voyages ces Roys menerent tant de Gentilshõmes qui y moururent, que de là vindrent des procez de grandes familles, & les corruptions des fiefs. Car comme ces voyages des guerres sainctes s'entreprenoient, tel estoit le zele d'icelles, qu'il n'estoit pas fils de bonne mere qui n'y allast, & eut esté vne grande honte à vn Gentilhomme de demeurer en sa maison, durant que les autres estoient à la cãpagne. Le voyage estoit long, la retraitte loingtaine, & l'esperance du retour bien longue. Ceux qui y alloient auoient beaucoup de deniers pour ceste guerre, & d'autant que

Auarice des seconds.

Procez des familles Corruption des fiefs.

M. X C.

Honneur des gentilshõmes

Vendition des fiefs.

Permission ausdits roturiers d'acheter fiefs.

Grace.

tous les gentilshommes y alloient, & qu'il falloit que pour leur honneur ils allassent, estans les vns contraints par la force de l'honneur, & les autres par les comminations des Papes, & contraincte des Roys, ils ne sçauoient d'où auoir de l'argent pour les frais de leur voyage, qu'en vendant leurs terres & fiefs, lesquels ils ne pouuoient s'entreuendre, d'autant que chacun en son endroit estoit bien empesché à trouuer argent. Et pource qu'il n'y auoit que les roturiers qui en eussent, les Nobles furent contraints de supplier les Roys de permettre ausdits roturiers (ausquels par les anciennes ordonnances estoit defendu d'acheter les fiefs) de les acheter à la charge que lesdits roturiers donroient aux Roys autant d'argent pour auoir ceste permission toutes & quantesfois qu'ils acheteroient vn fief noble, que les lots & ventes se pourroient monter. Ceste permission s'appelle Grace, qui continua en ce profit iusques au regne du Roy Charles sixiesme qu'elle fut abolie, à la requeste des gens de iustice & des finances qui estoient les seuls acheteurs des fiefs Nobles, lors que les guerres des Anglois espuiserent d'argent les gentilshommes, les contraignans de vendre, & leur ostant le moyen d'acheter. A

Autre corruptiõ des fiefs.

Voyla vne cause de la corruption des fiefs, qui print son origine aux guerres sainctes, & qui depuis s'enfla par les guerres que les François eurent contre les Anglois, Flamans & Bourguignons, & voicy vne autre corruption des fiefs procedante de mesme origine. Nos Roys se fondans sur vn article des fiefs, qui dit que si le vassal meurt sans legitime successeur, le fief retournera au Seigneur, ont bien sceu faire leur profit de cest article. Car lors que les guerres sainctes ont fait mourir plusieurs seigneurs, qui n'auoient ny fils ny frere, ains seulement des filles ou des sœurs, les Roys disans que les fiefs des deffuncts ne pouuoient venir ausdites filles ou sœurs, comme illegitimes heritiers, s'emparoient desdits fiefs, & de là sont venus à la couronne tant de Baronnies, villes, Chastellenies, Seigneuries & villages, & fiefs qui y sont. B

Ordre de religion,

Les Tẽpliers.

Habits des Templiers.

Du temps de Philippes plusieurs grands troubles aduindrent en Allemagne, France, Italie, Angleterre, & autres contrees de l'Europe, par les passions des Papes, qui de son temps regnerent, comme d'Alexandre deuxiesme, Gregoire 7. Victor 3. Vrban 2. & Paschal 2. qui mit les affaires de l'Eglise en grand trouble, pour la haine particuliere qu'il portoit à l'Empereur Henry quatriesme. Aussi plusieurs ordres de religion commencerent, comme ceux des chanoines reglez & reguliers, à la difference des Chanoines seculiers. L'ordre des moines de Grandmont commença de la regle de sainct Benoist, par l'institution d'vn nommé Estienne de France, qui portoit la haire sur la chair. Semblablement print son origine l'ordre des Templiers à Hierusalem soubs le Pape Gelase. Ce qui fut du temps du premier Baudouin, autres disent du deuxiesme fils du premier. C'estoient des gentilshommes qui faisoient leur principale demeure à Hierusalem. Et si quelques seigneurs alloient en la Terre saincte pour voir les lieux saincts, ceux-cy les receuoient & traittoient, & prenans leurs armes, les menoient par tout où les autres vouloient aller, afin que seurement ils peussent voyager par toute la Terre saincte. Ils portoient vne robbe ou vn manteau blanc, auec vne Croix rouge sur l'espaule, autres disent sur l'estomach, & dura cest ordre par l'espace de deux cens ans, aueceques certaines loix & ordonnances de regles que l'Abbé Bernard leur escriuit, & du commencement vindrent en grande reputation & reuerence. Mais en fin estant descouuert qu'ils auoient intelligence auec les Turcs & Sarrasins, & s'estoient laissez glisser à plusieurs erreurs & grands vices, & mesmes (selon que quelques-vns disent) que ceux qui estoient en Hierusalem s'estoient tournez du costé desdits ennemis de nostre foy, ils furent au temps de Philippes le Bel Roy de France tous prins en vn iour audit Royaume, comme il sera dit en son lieu. C D

Les Chartreux.

Pareillement au temps dudit Roy Philippes premier, commença l'ordre des Chartreux. Bruno natif de Coulogne maistre de l'escolle de ladicte ville, & depuis Chanoine de Rheims, apres auoir entendu la voix d'vn Docteur fort renommé en sa vie, lors qu'on faisoit ses obseques, criant: Ie suis condamné par vn iuste iugement de Dieu, espouuanté, & pour sa seureté entra en hermitage aueceques quelques disciples, & fonda la Chartreuse au pays de Dauphiné, au Diocese de Grenoble, par le moyen & ayde de Hugues Euesque de Grenoble, qui aussi receut l'habit de Chartreux. Enuiron ce mesme temps deceda la Comtesse Mahault ou Mathilde vefue d'Azon

A Marquis d'Est, & surnommee la fille S. Pierre, laquelle donna tant de biens à l'Eglise Romaine, qui depuis (comme nous auons dit) ont esté surnommez le Patrimoine S. Pierre, & fut par ceste donation fraudé l'Empereur Henry cinquiesme, d'autant qu'il estoit cousin de ladicte Comtesse. Ce qui par apres fut occasion de grands troubles, esmotions & meurtres. Il ne faut passer soubs silence ce que plusieurs histoires racontent, que sur la fin du regne dudit Roy Philippes, le diable emporta visiblement vn Comte de Mascon, qui auoit esté fort cruel seigneur à ses subjects & grand persecuteur des Eglises, mais d'autres disent que les moines de Cluny ausquels il auoit fait beaucoup de mal, le tuerent, & mirent en tant de pieces qu'aucune ne se trouua, & firent croire que pour punition de ce qu'il persecutoit les Eglises, il fut emporté du diable.

M. X C.

Le Comte de Mascon emporté du diable.

B LOVYS LE GROS SIXIESME, ROY TRENTE-NEVFIESME.

Sommaire.



V Roy Philippes premier du nom succeda son fils LOVYS sixiesme du nom surnommé le GROS, Prince belliqueux, lequel en l'an 1108. viuant son pere commença à regner. Son pere (comme il a esté dit) l'auoit fait couróner deuant que mourir, & estoit encore bien ieune quand son pere mourut. Dés qu'il fut Roy, il se monstra grand defenseur des libertez & priuileges des Eglises, declarant qu'il vouloit estre le support des orphelins, & le persecuteur de quelques seigneurs rebelles, & tirans sur leurs hommes & suscepts, lesquels depuis la noblesse a appellé subjets par mot corrompu, car ils ne sont point subjets sinon du souuerain, ains suscepts de celuy en la protection D duquel ils ont esté mis, par l'ancienne institution des fiefs, comme le mot Latin *Susceptus*, le porte. Alors donc il y auoit desia en France des tyranneaux, desquels depuis le nombre s'est augmenté soubs le titre & nom de Noblesse, & comme les bons s'estimoient bien heureux d'auoir pour Roy ce ieune Prince Louys, & luy faire receuoir les ornemens Royaux, aussi les meschans taschoient de luy donner empeschement. A ceste occasion quelques Prelats & seigneurs qui portoient vne singuliere affection au bien des affaires du Roy, aduiserent qu'au plustost que faire se pourroit (pour obuier aux entreprises des coniurateurs & rebelles qui vouloient surprendre le Roy ainsi qu'il iroit à Rheims se sacrer) ils s'assembleroient à Orleans pour l'y faire sacrer. Là doncques se trouuerent Dembert ou Gilbert Archeuesque de Sens, auec les Euesques ses suffragans, qui furent VValon Euesque de Paris, Menassé Euesque de Meaux, Iean Euesque d'Orleans, Yuon Euesque de Chartres, Hugues Euesque de Neuers, & Humbault Euesque d'Auxerre. L'Archeuesque de Sens sacra ledit Roy à Orleans, & apres auoir celebré la Messe, osta au Roy le glaiue guerrier pour l'armer I.

Roy sacré à Orleans.

M. CX. du cousteau Ecclesiastique, afin de s'en ayder pour la vengeance des meschans, & luy mit le Sceptre en main, & la couronne sur la teste. Dés lors l'Archeuesque de Rheims pretendoit que le sacre des Roys de France ne pouuoit estre fait ailleurs qu'à Rheims, & par l'Archeuesque dudit lieu, mais il est malaisé de dire, pourquoy il s'attribuoit ce droict, pource qu'auparauant il n'y auoit ny loy, ny ordonnance, ny coustume des Roys qui le luy fit pretendre, comme cy apres nous monstrerons par exemples. Voyla pourquoy l'Archeuesque de Rheims, nommé Raoul le Verd, entendant que le Roy se vouloit faire sacrer à Orleans, luy enuoya dire par vn Prestre qu'il n'appartenoit point à autre Prelat de le sacrer qu'audit Archeuesque, mais quand ledit Prestre arriua à Orleans, le sacre estoit desia fait. A la verité la principale cause qui garda le Roy de se faire sacrer par l'Archeuesque de Rheims, fut qu'il le haissoit, pource que ledit Archeuesque auoit esté esleu sans l'en aduertir, & estimoit cela indigne d'vn Roy, d'estre contraint au commencement de son regne, faire vne chose malgré luy. Et dauantage il pensoit qu'il ne luy pouuoit venir que malheur de prendre son sacre d'vn homme, auquel il portoit si mauuaise volonté. Il se trouue encores auiourd'huy vne Apologie d'Yues, ou Yuon Euesque de Chartres, par laquelle il defend ce Roy du blasme que luy imposoient ceux de l'Eglise de Rheims, disant que plusieurs Roys & vaillans auoient regné en France, qui toutesfois n'auoient esté sacrez ny couronnez par les Archeuesques de Rheims, ny audit Rheims, ainçois par d'autres Prelats, & ailleurs qu'à Rheims. Il soustient aussi que le droit de couronner les Roys de France, ne peut estre restraint en vne seule cité de la Gaule Belgique, veu qu'ils commandent en la Celtique & en l'Aquitaine. Neantmoins il adiouste (ne voulant estre calomnié) que lors l'Eglise de Rheims estoit en interdiction, & que celuy qui estoit esleu Archeuesque, n'estoit pas encore receu en son siege, & qui plus est, que le Roy n'eust sceu s'y transporter en ce temps, qu'il ne s'en fut ensuiuy de grands troubles & occisions.

Droit pretendu par l'Archeuesque de Rheims.

Haine de Louys contre l'Archeuesque de Rheims.

Les Roys se font sacrer où ils veulent.

Surquoy nous esloignans vn peu du fil de l'histoire, pour puis apres y reuenir, il ne sera hors de propos de parler dudit sacre, & de monstrer (comme nous auons dit par exemples) qu'il n'estoit lors affecté à l'Eglise de Rheims. Il ne se trouue aucun Roy de la premiere lignee oingt ny sacré à Rheims, ny ailleurs, mais de la seconde & troisiesme qui maintenant regne, la pluspart ont esté sacrez en autres lieux qu'à Rheims. Car si ladicte Eglise eut eu ceste prerogatiue, les Roys de la seconde race s'y fussent fait sacrer, & puis tous les premiers de la troisiesme. Le premier qui se fit sacrer à Rheims, fut Louys le Begue. Pepin fut couronné Roy en la ville de Soissons par l'Archeuesque de Majence, Boniface Legat Apostolique; puis derechef par le Pape Estiēne deuxiesme en l'Eglise sainct Denys en France. Aussi ses deux fils Charles le Grand & Carloman furent couronnez à sainct Denys, non par l'Archeuesque de Rheims, ny par son authorité, & apres la mort de leur pere ils prindrent les insignes Royaux, à sçauoir Charles le Grand à Vvormes, & Carloman à Soissons. Louys le Debonnaire fut couronné à Rheims par le Pape Estienne quatriesme, Charles le Chauue fut à Orleans couronné par Ganelon Archeuesque de Sens. Les Roys Louys & Carloman bastards du Roy Louys le Begue, furent couronnez en l'Abbaye de Ferrieres par Auguste Archeuesque de Sens. Eudes fut couronné par Gautier Archeuesque de Sens à Orleans, Hugues Capet le fut à Compiegne par l'Archeuesque de Rheims, Raoul à Soissons par ledit Archeuesque, & Louys d'Outremer à Laon aussi par ledit Archeuesque. Louys le Ieune le fut à Rheims, non par l'Archeuesque de ladicte ville, mais par le Pape Innocent deuxiesme. Et ce fut luy qui voulant faire sacrer & couronner le Roy Philippes Auguste son fils l'an 1179. ordonna la prerogatiue dudit sacre à l'Eglise de Rheims, en faueur de Guillaume Cardinal de saincte Sabine, frere de la Royne Alix sa femme, & Archeuesque dudit lieu, car ladicte Alix fit vuider le different qui en auoit esté au sacre du Roy Louys le Gros, & le fit pour à l'aduenir l'arrester audit Rheims.

Roys sacrez en diuers lieux.

Pourquoy le sacre ordonné à Rheims.

II. Mais pour retourner au fil de nostre histoire, ce ieune Roy Louys au cōmencement de son regne se vit embrouillé de seditiōs, factions & rebelliōs, que la plus grande partie des seigneurs de son Royaume esmeurent contre luy, estant vne chose cōme fatale aux Roys de France, que ceux qui en leur ieune aage sont paruenus à la couronne d'icelle, ont esté troublez des coniurations & rebellions des plus grands seigneurs dudit

Roys enfans brouillez de seditions.

A Royaume, & est aussi fatal à plusieurs de ces Roys là, que quand ils sont deuenus hommes, ils ont bien sceu chastier ces rebelles, & de passer souuent les bornes du chastiement, & le conuertir en cruauté. M. CX.

Il y auoit plusieurs petits Seigneurs aux enuirons de Paris, chacun desquels en particulier estoit bien petit compagnon pour faire la guerre à son Roy, mais tous ensemble liguez pouuoient faire beaucoup. Corbeil auoit son Comte, Chartres le sien, Piseaux en Beausse le sien, Montlehery le sien, Chasteau-fort le sien. Crecy auoit son seigneur, Marle le sien, Pompone le sien, & ainsi plusieurs autres terres auoient chacune son seigneur particulier. Ils estoient tous grands seigneurs & proches parens du Roy, & faisoient ordinairement plusieurs conspirations contre luy, dont s'estoient ensuiuis de grands maux & inconueniens au Royaume, car ils estoient fort puissants & alliez, & tenoient tous les pays des enuirons de Paris en subiection, si que nul n'y osoit seurement venir ny conuerser. Ils tendirent tous à mettre le Royaume entre les mains du Roy d'Angleterre, car voyans que ledit Roy Louys estoit encore ieune, ils ne le respectoient pas beaucoup. A leur persuasion vint le Roy Henry d'Angleterre en Frãce, en intention de se seruir des moyens que ces seigneurs luy promettoient, lesquels ils luy faisoiẽt faciles & aysez, selon la coustume des rebelles, qui font toutes entreprises aisees, mais quand il vit qu'il n'estoit pas si aisé de s'emparer de ceste couronne comme les autres luy auoient promis, il abandonna ceste guerre, & s'en retourna en Angleterre. Et ceux qui luy auoient fait passer la mer de deça l'ayans perdu, receurent puis apres le mal & la penitence, qui ordinairement aduient à ceux qui coniurent contre la vie ou l'estat des Princes, car ou ils moururent tous miserablement, ou deuant mourir perdirent leurs biens.

Diuers Seigneurs aux enuirons de Paris.

Cõiurations.

B *Roy d'Angleterre appellé en France.*

Fin des coniurateurs.

Sur ce point suruint la guerre de Bourbonnois. Le Roy fut solicité de faire iustice au vray heritier de Bourbon fils aisné d'Archambaut, que Hamon son oncle auoit chassé de son heritage, afin que par le iugement des Princes & seigneurs de son conseil il fut decidé, à qui en appartenoit la succession. Le Roy, tant pour faire droit à chacun, que pour abaisser l'orgueil de ce Hamon qui affligeoit les Eglises, le fit adiourner de comparoistre à Paris. Ce qu'il refusa, se deffiant de sa cause. Cela irrita le Roy, d'aller contre luy en Berry auec grande armee, où il assiegea Hamon en vn sien chasteau, qui voyant combien il luy estoit impossible de resister à telle force, se rendit au Roy, & luy requit pardon. Louys luy ostant ceste place, l'amena à Paris, là où il fit vuider le procez meu contre l'oncle & le neueu, rendant l'heritage à celuy à qui de droit il deuoit eschoir, qui estoit à Archambaut, duquel descendit cet Archambaut, dont depuis Robert Comte de Clairemont en Beauuoisis, fils du Roy S. Louys, espousa la fille nommee Beatrix, duquel mariage est descenduë la Tres illustre maison de Bourbon, comme cy-apres il sera dit plus au long sur la fin de la vie dudit Roy S. Louys.

C

Droit fait à qui il appartient.

Archambaut de Bourbon.

Race de Bourbon.

Guy de Crecy en Brie, qui en la guerre de Gournay s'estoit tousiours monstré ennemy de Louys le Gros, ayant prins vn iour le Comte de Corbeil qui estoit fort fauory dudit Roy, s'empara par mesme moyen de la ville de Corbeil, & y laissant garnison, se transporta vers le Comte de Champagne, pour le soliciter à prendre les armes contre le Roy. Lequel se monstrant diligent à rabaisser l'orgueil de ses subjets, enuoya secrettement Anseau de Garlande auec quelques gens de cheual, pour essayer de prẽdre Corbeil, & y entrer d'emblee. Ce que voulant faire ledit Anseau, il fut descouuert & mené prisonnier. Le Roy toutefois assiegea ceste ville si estroittement, qu'estant reuenu Guy de Crecy, & taschãt d'y entrer pour donner cœur aux assiegez, il ne cognut autre moyen de le pouuoir faire, que de se desguiser pour passer plus seurement par le camp du Roy, mais il fut cognu, & s'en cuidant fuir, il tomba entre les mains d'vn nommé Guillaume, frere d'Anseau de Garlande, qui le print prisonnier. Ceste prinse mit fin à la guerre, & fut Corbeil renduë, & tous les prisonniers aussi, premier que le Comte de Champagne peut arriuer. Lequel depuis la iournee de Gournay où il fut si bien froté, ne s'estoit point monstré trop ardant de combattre les François. Le Comte Odon fut remis en possession de sa ville de Corbeil, qui peu apres vint au Roy Louys par le moyen d'vne autre guerre. Hugues Comte de Piseaux pilloit & gastoit tout le pays des enuirons de Chartres, & en auoit prins l'Euesque prisonnier, qu'il ne voulut oncques deliurer, que moyennant vne grande somme d'argent. Parquoy le

L'orgueil des subiets rabaissé par le Roy.

D

Guy de Crecy prins.

M. CX. Roy le print dedans Piſeaux meſmes, & le fit mettre en ſeure garde, dont il ne ſortit (à ce qu'aucuns diſent) qu'apres la mort du Comte de Corbeil, duquel il eſtoit heritier: encores fut-il contraint pour ſortir, de quitter la ville de Corbeil au Roy (qui depuis eſt touſiours demeuree aux Roys) & pour ceſte occaſion il demeura ſon ennemy plus que iamais, attendant touſiours le temps, & cherchant auſſi tous les moyens de ſe venger, comme puis apres il aduiendra. Ceſte petite guerre entre le Roy & ſes ſubjects ceſſa lors quelque peu, & s'en eſmeut vne autre contre vn bien plus grand & plus puiſſant ennemy. Toutes ces petites guerres commencerent au premier an de Louys. A

Le ſieur de Piſeaux pris. Corbeil dóné au Roy.

Vous auez cy-deuant entẽdu la cruauté dont Henry Roy d'Angleterre auoit vſé enuers Robert Duc de Normandie ſon frere, & comme Robert Friſon Comte de Flandres, apres la mort dudit Duc Robert, mena Guillaume fils d'iceluy à Philippes Roy de France, qui le receut à hommage dudit Duché.

III. Maintenant il faut entendre comme Fouques Comte d'Anjou extremement dolent de la fortune, & empriſonnement dudit Duc Robert, fit tant que par corruption d'argent il print la ville de Conſtances. Ce qui ramena ledit Roy Henry d'Angleterre en Normandie, là où eſtant venu il reprint ladicte ville, & apres auoir aigrement puny les bourgeois qui l'auoient venduë, s'en retourna en Angleterre. Quelque temps apres, Robert Friſon Comte de Flandres eſtant allé de vie à treſpas, les hiſtoires de Normandie ſeules diſent, que Guy de Bourgongne voulut s'emparer du Comté de Flandres, diſant eſtre le plus prochain heritier dudit Friſon. Et pour fortifier ſon entrepriſe & ſon droit, il ſe ligua auec le Comte de Namur, & Thierry Comte de Saleſtad. Le ieune Comte Guillaume fils du Duc Robert ſe retira vers Louys Roy de France, au pere duquel il auoit ja fait hommage du Comté de Flandres, & le ſupplia de l'ayder à garder ſon bon droit. Ce que le Roy luy accorda, & pour ce faire luy donna gens & argent. Ledit Comte Guillaume (ainſi l'appelloit-on à cauſe qu'il eſtoit Comte de Flandres, non poſſeſſeur du Duché de Normandie) combattit au Mont du Chat, contre Guy de Bourgongne & le deffit, & tua 1400. hommes de ſes gens, & en print vn grand nombre de priſonniers. B

Fouques Cõte d'Anjou.

Mort de Robert Friſon.

Guerre pour le Duché de Normandie.

Apres ceſte bataille ledit Comte alla à Bruges, où il fut recueilly honorablement, & derechef receu & confirmé pour Comte de Flandres. Guy de Bourgongne apres ſa perte, ſe retira vers le Roy d'Angleterre, duquel il eut ayde & ſecours, puis reuenant de deça la mer fut auſſi ſecouru du Comte de Meulant, & d'Arnoul frere de Thierry Comte de Iuliers, leſquels allerent prendre Bethune & Doüay. La raiſon principale pourquoy le Roy Henry donna ayde audit Guy de Bourgongne, fut qu'il craignoit que Guillaume fils du Duc Robert ſon frere, ne luy voulut oſter le Duché de Normandie, comme à luy appartenant par le droit de ſon pere Robert, à l'ayde de Louys le Gros Roy de France, qui enuoya ſon fils Philippes au ſecours dudit Guillaume. Pour ceſte occaſion, ledit Roy Henry fit publier par tout le Duché de Normandie, que tous gentilshommes, ſur peine de forfaire leurs fiefs, & à tous autres hommes de guerre, ſur peine de la hard, n'allaſſent à l'ayde & ſecours de Guillaume Comte de Flandres. Mais nonobſtant ceſte defence pluſieurs ſeigneurs Normans ne laiſſerent de ſuiure hardiment le party dudit Comte Guillaume, & luy preſter ayde. Ledit Comte, & Guy de Bourgongne ſe rencontrerent pres de Courtray, là où ils vindrent aux mains, & y eut grande tuerie d'vne part & d'autre. Ce qui aduint en l'an 1112. & 13. C D

Haine d'õcle à neueu.

Commandement expres.

Bataille à Courtray.

Le Comte de Meulan s'enfuit, & ne voulut oncques frapper pour l'amitié qu'il portoit au Comte Guillaume, tant pource qu'il eſtoit ſon parent, qu'auſſi il eſtoit ſon homme, à cauſe des terres qu'il tenoit en Normandie. Et comme ils ſe combattoient, Ramond (ou ſelon d'autres) Iourdain Comte de Thoulouſe, & Thomas Cõte d'Aumale ſuruindrent à l'ayde du Comte Guillaume, dont ceux qui tenoient le party de Guy ſe mirent en fuite, & principalement les Flamans, ſans coup frapper. Le Comte Guillaume pourſuiuit Guy de Bourgongne & le tua en fuyant, & le ſurplus de ſes gens fut taillé en pieces. Les Anglois ſe ſauuerent à la fuitte, toutesfois il en demeura beaucoup de priſonniers. Depuis vint Louys Roy de France auecques ſon armee deuant l'Iſle, où ſe preſenta audit ſeigneur le Comte Guillaume, joyeux & triomphant de ſa victoire, au grand contentement du Roy, qui en ſa preſence luy fit faire hommage

Deffaicte d'Anglois.

A du Comté de Flandres par les Barons du pays. Le Roy Henry d'Angleterre vint en Normandie, là où il institua Duc du pays son fils aisné Guillaume, & luy fit receuoir les hommages d'iceluy. Et bien que l'histoire de Normandie die que Robert le Frison institua son heritier en son Comté de Flandres, Guillaume fils de Robert Duc de Normandie, si est-ce que celle de Flandres ne dit pas cela, ains dit que Baudouin surnommé Hapkin, c'est à dire doloüere ou hache, fils dudit Robert luy succeda, aagé de vingt-huict ans. Lequel incontinent apres qu'il fut entré en la possession & iouyssance de son Comté, enuoya ses Ambassadeurs vers Henry Roy d'Angleterre, tant pour leuer & receuoir de luy la pension annuelle de trois cens marcqs d'argent, que ses predecesseurs Comtes de Flandres auoient receu, & estoient en possession d'auoir des Roys d'Angleterre, que pour sommer ledit Roy Henry à la restitution du Duché de Normandie, és mains du susdit Guillaume, vray & legitime heritier dudit Duché. M. CXVI. Hommage de Flandres. Baudouin Hapkin.

Et pour autant que ledit Roy Henry ne voulut aucunement entendre ny accorder à l'vn ny à l'autre point, le Comte Baudouin se prepara alors pour luy faire la guerre, B & de fait il entra en grande puissance au pays de Normandie, où il gasta & fist desmolir plusieurs places & chasteaux, tirant puis apres vers la ville de Roüen, accompagné de cinq cens cheuaux, & d'vn grand nombre de gens de pied, dont bonne partie de la Normandie fut reduite soubs l'obeissance du Duc Guillaume par l'effort dudit Baudouin, lequel en escarmouchant fut si griefuement blessé en la teste, que quelques mois apres il en mourut. Dés qu'il se sentit blessé il voulut estre porté en son pays de Flandres en sa maison de Vvinendale, mais estant paruenu iusques à Roulers, il ne fut possible de le conduire plus auant, à cause de l'extreme douleur de sa playe qui s'estoit apostumee, & empiroit de iour à autre. A raison dequoy, & preuoyant sa mort desia prochaine, & considerant qu'apres son decez se pourroient esmouuoir plusieurs debats pour la succession du Comté de Flandres, il fit assembler audit lieu de Roulers les Estats de Flandres, lesquels il pria prendre apres sa mort pour leur Comte, Charles fils de Canut Roy de Dannemarch & d'Ælis ou Alix fille 2. de Robert le Frison, & neueu du costé de sa sœur dudit Baudouin. A quoy lesdits Estats s'accorderent apres la C mort de Baudouin, & d'vn commun consentement receurent ledit Charles pour leur Comte, duquel plus au long nous parlerons cy apres. Voyla ce que dit la Chronique de Flandres. Guerre en Normandie. Normandie soubmise au Duc Guillaume. Mort de Baudouin.

La plusspart des Chroniques, tant de France que d'Angleterre, & de Normandie, disent qu'apres que le Roy Henry d'Angleterre eut vsé enuers son frere Robert Duc de Normandie, de la cruauté dont nous auons cy-dessus parlé, & qu'il se fut emparé du Duché de Normandie, le Roy de France le fit sommer de luy faire hommage dudit Duché, & de luy payer le tribut auquel Rhou ou Rholon premier Duc de Neustrie, laquelle du nom de sa gent Normande, il appella Normandie, auoit obligé ledit pays payer aux Roys de France, comme seigneurs d'iceluy, afin que ledit pays ne fut dit pays de conqueste, ains donné pour habiter à ceste cōdition. Aussi fut conuenu alors, qui fut en l'an 1115. ou 16. entre lesdits 2. Roys de France & d'Angleterre, que le chasteau de Gisors (que le Roy Guillaume auoit fait bastir, & duquel estoit seigneur vn nommé Payen braue & vaillant cheualier) seroit rasé & abbatu, & que pour ceste D occasion l'Anglois le retireroit dudit Payen. Si est-ce qu'il faillit de promesse, car l'ayant retiré du Payen, il le fortifia, & pource qu'il monstroit bien le vouloir garder, Louys le Gros mettant vne grosse armee sus, entra en Normandie, & d'autre costé enuoya Fouques Comte d'Anjou, & Baudouin Comte de Ponthieu, qui du costé du Maine entrerent dedans ladicte Normandie. Ce fut la premiere guerre qui ait à bon escient esté entre les Roys de France & d'Angleterre, de la race de Guillaume le Conquerant, qui commença en l'an 1117. & qui a donné naissance à tant d'autres, qui ont continué & continuent iusques à ceste heure, & qui ont fait donner plusieurs batailles, & fait faire enuiron six vingts Traittez de paix, qui ont esté tous rompus, & enfraints par la perfidie des vns & des autres Roys de ces deux Royaumes. Les 2. Roys se camperent bien pres l'vn de l'autre, prests à se donner bataille. Le Roy de France enuoya premierement le Comte de Flandres vers le Roy Henry, pour le sommer de faire abatre Gisors, veu qu'il ne seruoit d'autre chose que d'esmouuoir la guerre, tenir le pays des enuirons en subiection, & d'empescher la paix. IV. Rhou 1. Duc de Normādie. Chasteau de Gisors. Premiere guerre entre Anglois & François.

M. CXVII. La ville de Gisors est assise sur la riuiere d'Epte, & fait comme les separations des terres du Roy de France & du Duc de Normandie. Ce qu'il y a du Vexin deça la riuiere, se nomme le Vexin François, & ce qui est de là s'appelle le Normand, & pource que ceste ville est situee des deux costez de la riuiere, on estoit en grand doute auquel des deux Roys elle deuoit appartenir. Quant au chasteau, il est du costé de Normandie, & commande à toute la riuiere, de sorte qu'il tenoit en subiection ceste partie de la ville qui est en France. Le Roy Henry auecques ses paroles dissimulees fit responce au Comte de Flandres, qu'il ne refusoit point la paix, & que s'il voyoit que le chasteau de Gisors fit quelque ennuy aux François & Normans, il le feroit incontinent ruiner, & qu'il ne sçauoit point à quelle occasion le Roy de France l'y vouloit contraindre, car (disoit-il) si ie luy faisois guerre, vrayement il auroit raison d'en pourchasser la ruine, mais puis que me reposant, on me vient assaillir iusques en mon pays, à grand peine serois-je raser mes anciennes forteresses, que i'en deurois plustost faire de toutes nouuelles. Ie confesse estre vassal du Roy de France, & luy auoir fait hommage. Aussi est-il mon seigneur, & si ie le dois seruir, il me doit pareillement defendre & garder, non pas me tourmenter en ce qui m'appartient. Ie ne voy point qu'il peut amender de la destruction de Gisors. C'est la paix, non la guerre qui entretient le vassal fidele à son seigneur. Ainsi le Comte de Flandres s'en retournant sans rien faire, les 2. Roys se donnerent la bataille pres Gisors, en laquelle les Anglois furent deffaits, & leur Prince contraint de se retirer en la ville. Toutefois le ieune Guillaume fils du Roy Henry, qui s'estoit tousiours monstré fidele au Roy de France, obtint finalement de luy, que Gisors luy demeureroit sans estre rasé. Ce qui, selon aucuns, aduint audit an 1117. autres disent 18.

Dissimulatiõ de l'Anglois.

Bataille pres de Gisors.

Voyla ce que nous disent nos histoires Françoises, mais celles d'Angleterre chantent autrement, car elles disent qu'ayant en mesme temps le Roy Henry d'Angleterre esté assailly de trois endroits par les François, le Roy de France pour monstrer la cause de sa guerre meilleure, faisoit par tout proclamer Duc de Normandie, Guillaume fils de Robert, frere dudit Roy Anglois, & qu'il auoit suscité & practiqué Hugues ou Hues valet de chambre dudit Anglois, de tuer son maistre, mais qu'estant ceste conspiration descouuerte, les adherans & complices de Hues furent condamnez & executez à mort. Que dés ce temps le Roy Henry commença de se garder mieux qu'auparauant, mais que parmy ceste crainte, il receut vne nouuelle joye, de ce que cependant que de toutes ses forces il resistoit au Roy Baudouin, estant blessé, il fut contraint de se retirer de ceste guerre, & de s'en aller en son pays, & que Fouques Comte d'Anjou se vint rendre à luy, & mettre de son costé. Que puis apres ils combattirent souuent l'vn contre l'autre, en diuerses & petites rencontres, sans que l'vn emportast grand cas sur l'autre, à cause que tantost la fortune secondoit l'vn, tantost l'autre, & qu'en fin le Gros accorda audit Guillaume que Gisors ne seroit point desmoly. Voyla ce que dit l'histoire d'Angleterre, laquelle sera cy-apres refutee en cet endroit.

Defence du Roy de Frãce

Diuers effects de Fortune.

Le chasteau de la Roche Guyon assis sur la riuiere de Seine, tout joignant vne haute montagne, pouuoit alors beaucoup seruir pour les guerres de Normandie. Vn gentilhomme nommé Guyon en estoit seigneur, & fidele vassal du Roy Louys. Dequoy le pere de sa femme, Normand & grand ennemy des François, nommé Guillaume, estoit demy enragé, & à ceste cause il entra quelquefois en ce chasteau, & tuant son gendre en trahison, il se saisit de la forteresse.

Acte du sieur de la Roche Guyon.

Les grands seigneurs voisins de ce lieu, lors esmeus & animez de ce meschant acte, l'allerent assieger dedans, & n'estimãs point qu'on peut pecher en tous les maux qu'on pourroit faire à vn si malheureux homme, vn iour qu'ils parlementerent ils luy promirent presque tous, que s'il vouloit rendre le chasteau ils ne l'offenceroient aucunement. Aussi ne firent-ils, mais ils permirent que les autres, qui n'estoient tenus de leur serment, en vsassent à leur volonté, lesquels apres auoir mis les corps de ces traistres en mille pieces, les lierent ainsi deschirez sur des clayes, & les laisserent aller aual la riuiere de Seine, afin que ceux de Roüen, & autres de dessus ceste riuiere tenans le party Anglois, les peussent voir, & cognoistre la vengeance qu'on auoit prise de leur trahison.

Traistres deschirez.

Le Roy Louys se retirant de Normandie, mena son camp à l'entour de Meaux,

M. C. XIX.

A pource que Thibault Comte de Champagne, de Blois, de Brie & de Chartres, allié du Roy d'Angleterre, commençoit à s'eſmouuoir pour luy faire guerre. Ainſi que Robert Comte de Flandres vouloit repouſſer ceux de Meaux qui auoient fait vne ſaillie, ſon cheual tombant ſur luy, le bleſſa de telle ſorte qu'il mourut peu apres. Le Roy Louys aduerty que ceux de la garniſon de Lagny eſtoient ſortis pour faire vne courſe, il s'embuſcha entr'eux & leur ville, & comme ils s'en retournoient, il les chargea ſi rudement que ſe retirans en deſordre vers leur garniſon, ils furent preſque tous tuez en paſſant vn pont qui eſtoit ſur leur chemin. Les ennemis auoient deliberé de mener leur armee vers Paris, pour gaſter & ruiner le pays. Ce que voulant empeſcher le Roy il ſe tranſporta au deuant aueccques toutes ſes forces. Hugues de Piſeaux ayant fait ſa paix aueccques ceux de Chartres, rebaſtit & fortifia ſon chaſteau que Louys le Gros auoit raſé du temps du Roy Philippes ſon pere. A quoy luy ayderent les Anglois de tout leur pouuoir.

Eſcarmouche à Lagny.

Guerre du ſeigneur de Piſeaux.

Apres ceſte fortification il fit pluſieurs entrepriſes ſur les François, deſquelles il retournoit quelquefois à ſon honneur. Les armees ſe renforçoient tous les iours tant B d'vne part que d'autre. Le Comte Baudouin de Flandres, duquel nous auons cy-deſſus parlé, vint à celle du Roy, & le Comte Raoul de Vermandois pareillement, qui eſtoit ſon couſin germain. Thibault & Eſtienne Comtes de Champagne marchans en grande diligence pour ſecourir Hues, ſurprindrent ſi ſoudainement le camp du Roy du quartier du Comte de Vermandois, qu'à peine eut-il loiſir de ſe ſauuer, neantmoins ſa fanterie ſouſtint les ennemis tandis que les gens de cheual s'equipperent, & lors ſe ioignans auec leurs gens de pied ils repouſſerẽt les Champenois ſi loing qu'ils ſe trouuerent en plaine campagne, où ils commencerent des deux coſtez à mettre leurs gens en ordonnance pour combattre. Thibault mena l'aiſle dextre des ennemis, & Hugues le bataillon du milieu qui eſtoit flanqué par Eſtienne & ſes bandes. Les François ſe diuiſerent ſemblablement en trois, & fut aduiſé que le regiment du Comte de Vermandois combattroit celuy de Thibault, & le Roy s'attaqueroit à Hugues, & le Comte de Flandres à Eſtienne, & lors ſe commença la cargue où ils ſe monſtrerent vaillans de toutes parts. Car combien que les ennemis euſſent plus grand nombre de gens C que le Roy, toutesfois la grandeur d'vn tel Prince ſeruoit beaucoup aux ſiens, & ſur tous autres, les gens de pied François ſe monſtrerent vaillans, car ils combattirent ſi bien du coſté du Comte de Vermandois, qu'ils firent perdre la place au Comte Thibault, & finablement tourner le dos à tous les ennemis, dont la pluſpart ſe ſauua à Piſeaux, & principalement les grands ſeigneurs qui puis apres en ſortirent, & ſe retirerent à Chartres par la permiſſion du Roy, qui fit derechef raſer ce chaſteau. Hugues eut lors vn combat en camp clos contre vn appellé Anſeau, duquel il demeura vainqueur, puis il ſe retira en Aſie, & y finit ſes iours comme en exil. Ce qui aduint en l'an 1119.

Ordonnance de bataille.

Furieuſe bataille.

V.

Le Roy oſta la Seigneurie de Beauuoiſin à Lancelin Comte de Damartin, pource qu'il auoit fauoriſé ſes ennemis, & pour vne meſme occaſion il chaſſa Pean de Louure en Pariſi, & Milon de Montlehery. Philippes baſtard du deffunct Roy Philippes, & de la Comteſſe Bertrande, fut ſoupçonné de trahiſon, à cauſe qu'il n'auoit pas obey au mandement du Roy. Parquoy la ville de Melun ſur Loyre luy fut oſtee, que luy auoit D donnee ſon pere, pour l'honneur duquel on le laiſſa viure, quoy qu'il eut bien merité la mort.

Seigneurs chaſſez de leurs terres.

Il y auoit lors en Picardie vn grand ſeigneur nommé Thomas de Marle, riche & bien allié, lequel eſtoit ſi fort és enuirons de Rheims & d'Amiens, & meſmes dedans la ville de Laon, qu'il oſa bien tuer l'Eueſque d'icelle nommé Galderic, comme il s'efforçoit de defendre le droit des Egliſes de ſon Dioceſe. Le Pape incontinent aduerty de ce fait, enuoya Conon Eueſque de Preneſte, pour s'en enquerir & en pourſuiure la punition. Ce Legat arriué en France, aſſembla vn Concile à Beauuais, & pource que Thomas ne ſe voulut oncques trouuer à ſon mandement il l'excommunia, & en laiſſa la punition au Roy qui tout ſoudain fit faire vne effigie à ſa ſemblance, & comme s'il eut eſté preſent, le degrada des armes, & le declarant ſon ennemy, manda aux Capitaines qu'il auoit en Picardie, qu'ils luy fiſſent la guerre. Ce qu'entendu par Thomas, il ſe ſaiſit de Laon, de Crecy & de Noyon, & y mit garniſon. Ce nonobſtant les citoyẽs de Laon ſe remirent incontinent en l'obeyſſance du Roy. Ceux de Marle au con-

Thomas de Marle.

Concile de Beauuais.

Priſes de pluſieurs villes.

M. C. XIX. traire endurerent le siege l'espace d'vn an, & ne se voulurent onques rendre que par A famine. Crecy & Noyon furent semblablement reprins, & ceux qu'on trouua dedans pendus & estranglez. Quant à Thomas il faisoit tousiours quelques entreprises sur les François, & les tourmentoit continuellement, mais à la fin se trouuant surpris, & contraint de se defendre par le Comte de Vermandois, il fut si grieuement blessé qu'il mourut presque tout soudain.

Reuolte des Seigneurs cõtre leur Roy.

Voyez comme en ce temps les grands seigneurs de France se reuoltoient contre leur Roy, & qui est chose merueilleuse, le mettoient le plus souuent en grand peine. Ce qu'ils n'eussent peu faire sans le secours du Roy Henry d'Angleterre, qui leur aydoit, & de gens, & d'argent, & hayoit tant les François, que pour auoir plus de moyen de leur nuire, il fit alliance auec l'Empereur Henry, & luy promit l'Infante Mathilde ou Mahault sa fille en mariage, & par ce moyen l'esperance de luy succeder en son Royaume, & autres grandes seigneuries, à cause que ses trois autres enfans, Guillaume, Henry & Sibile, s'estoient noyez peu deuant, comme ils passoient de Normandie en Angleterre. Car bien qu'à leur partement de Harfleur, la mer se monstrast calme, si est-ce que peu apres vn vent de Suest qui se leua, les fit tomber sur vn rocher, nommé Casquet, par la negligence des mariniers, & se perdirent enuiron cent cinquante B personnes auec les enfans Royaux. Ce qui doit seruir d'exemple à la posterité de ne commettre ainsi l'esperance d'vn Royaume à l'incertitude des vents tant variables, & au hazard de l'inconstante fortune. Ce qui aduint en l'an mil cent dix-neuf ou dixhuit.

Enfãs royaux doiuent estre bien gardez.

L'Empereur Henry 5. entre tous autres hautain, mena lors vne armee de soixante mille hommes de pied, & de trente mille cheuaux en Italie, & d'arriuee print & brusla Nouare, pource qu'elle tenoit le party du Pape, puis en passant l'Apennin, il fit raser Pontremolo à cause que ceux de dedans luy vouloient empescher le passage, & quand il fut en Tuscane, il ruina entierement la ville d'Arezzo, continuant tousiours son chemin vers Rome. Cest Empereur apres auoir chassé son pere de l'Empire, & s'en estre saisi par force, tourmentoit de tout son pouuoir les Ecclesiastiques, & vsurpoit les terres de l'Eglise.

Empereur cruel enuers son pere.

Parquoy le Pape Paschal essayoit de trouuer les moyens de point ne le couronner. C Neantmoins ils s'enuoyerent tant d'Ambassades l'vn à l'autre qu'il sembloit qu'ils fussent d'accord, tellement que l'Empereur entra dedans Rome, & fut receu du Pape deuant l'Eglise S. Pierre. Comme on recitoit ce qu'il auoit conuenu par Ambassades, afin qu'ils le confirmassent, estans presens, il s'esmeut vn grand trouble en ceste place, dont (selon ceux qui soustiennent l'Empire,) les citoyens de Rome furent cause, les autres en reietterent la coulpe sur les Allemans. Plusieurs Romains y furent tuez, & demeura le Pape prisonnier. Auquel l'Empereur dit ces mots de la saincte Escriture: *Ie ne te lairray point que premier tu ne m'ayes beny*. A ceste cause le Pape Paschal fut contrainct couronner cet Empereur qu'il hayoit tant, & luy permettre le droit de conferer les benefices. Apres qu'il s'en fut allé de Rome, le Pape assembla vn Concile, & declara nul tout ce qu'il auoit fait par force, puis il mourut peu apres, & fut esleu en son lieu Gelase, qui faisant publier vn Concile à Rheims, passa en France pour demander secours contre l'Empereur: mais il demeura malade à Cluny, & y mourut, ayant à peine acheué l'an de son Pontificat. Guy Archeuesque de Vienne fut esleu en son lieu, D lequel estoit fils de Guillaume Comte de Bourgongne, & frere de cest Estienne que nous auons dit estre mort en la Terre saincte, & pareillement de la Princesse Clemence femme du Comte Robert de Flandres, dont estoit issu le Comte Baudouin qui lors commandoit aux Flamans. La nuit de deuant le iour qu'il fut creé Pape, il luy fut aduis en dormant, qu'vn ieune iouuenceau d'vne diuine maiesté luy mettoit vne Lune en son giron. Il fut nommé Caliste, & ne degenera point de la sainteté, prudence & grandeur de ses predecesseurs Papes. Il se trouua au Concile de Rheims, auquel il declara l'Empereur ennemy de l'Eglise. Dont ce Prince plus irrité qu'espouuanté assembla presque toute la noblesse d'Allemagne en vne armee, deliberant entrer en France, & entierement la ruiner, menassant sur toutes les autres villes celle de Rheims, à cause qu'il y auoit esté excommunié.

Cruauté à Rome.

Contrainte faite au Pape.

Concile de Rheims.

VI. Le Roy d'Angleterre son beau pere l'animoit de tout son pouuoir, & par ainsi les François auoient lors guerre contre l'Empereur d'vn costé, & contre les Anglois

de l'autre.

A de l'autre. Adoncques il leur estoit bien besoin de se monstrer sages & vaillans, & de chercher le secours de leurs alliez.

M. c. xx. Guerres diuerses en France.

Le Roy Louys le Gros, sçachāt bien que toutes les guerres precedentes qu'il auoit euës contre ses subjets, n'estoient que jeu au regard de celle qui se voyoit aprestee par deux si puissans ennemis, n'oublia rien de ce qui luy pouuoit seruir. Il laissa le Comte Almeric ou Amaulri de Montfort sur la frontiere de Normādie, pour resister aux entreprises des Anglois. Le Duc Alain de Bretagne amena toute la noblesse de ses pays à son secours. Ce vaillant & vertueux Roy ne se fournit pas seulemēt d'armes, d'hommes, & de cheuaux contre ses ennemis, mais dauantage il requit deuotement la faueur du souuerain, tres-puissant & tres-bon Dieu, le suppliant que si par le passé il auoit tāt de fois monstré son grand pouuoir contre les ennemis de France, il voulut encore en ceste extremité secourir les habitans d'icelle, qui tant humblement l'en supplioient, & est chose merueilleuse que le Roy de France & ses François conceurent de cette priere tel espoir & asseurāce, que marchans contre l'Empereur, ils monstroient vn si grād desir de cōbattre, qu'ils le firent changer d'opinion. Car pensant, quand il entreprint B ceste guerre, trouuer le Roy entierement delaissé des siens, & voyant lors qu'ils se mōstroient si bons subjets, il delibera croire les Princes & grands Seigneurs d'Allemagne, qui luy auoient tousiours conseillé & sur toutes choses requis de ne commencer point la guerre aux François, auecques lesquels l'Empire auoit esté si long-temps en paix. Il estoit ja sur les marches de Champagne, toutefois il rōpit son camp, & s'en retourna. Les Anglois se tenans tous prests auoient commencé de s'esmouuoir incontinent qu'ils sceurent que les Allemans estoient en France. Mais quand ils furent aduertis de leur retour, ils mirent les armes bas: lesquels ils reprindrēt peu apres, & en despit d'eux. L'Empereur Henry par la priere des siens, fit lors son appoinctement auec le Pape, puis il tint vne diete à Vvormes, où les Princes & grands Seigneurs d'Allemagne se trouuerent tous, & pareillement les Ambassadeurs de Rome: & lors on disputa du different du Pape & de l'Empereur, toutefois auecques le respect de la grandeur de l'vn & de l'autre. L'Empereur se desmit de son bon gré de la collation des benefices: Parquoy le Legat luy donna absolution de toutes les precedentes censures, & luy rendit C le droit de conferer, en telle sorte, que luy seul en joüyroit durant sa vie, sans qu'il retournast apres sa mort aux autres Empereurs. Ce qui aduint és annees 1120. & 21.

Pouruoyance de Louys.

Recours à Dieu.

Diette à Vvormes.

En cependant le Roy de France, commençant guerre au Roy d'Angleterre beau pere de l'Empereur, vsa d'vn stratageme dont iamais l'Anglois ne se fut deffié, pensant qu'vn tel Prince tant vaillant deut tousiours vser d'vne guerre ouuerte, & non de surprinse. Il enuoya quelques-vns de ses meilleurs soldats, en habit deguisé & armes couuertes, pour surprendre la ville de Nicaise, qui est sur la riuiere d'Epte, ainsi comme est Gisors: & les ayant aduertis de ce qu'ils deuoient faire, ils accomplirent si bien leur charge, qu'ils demeurerent maistres de ceste ville: où le Roy se trouua soudain, & apres l'auoir fortifiee y mit bonne garnison. Ce que sçachant l'Anglois, il fist incontinent faire vn fort sur vn tertre prochain de la ville, & y laissant des hommes, ausquels il se fioit le plus, il retourna en ses pays pour assembler son armee. Il y demeura si longuement, que les François eurent loisir de prendre ce fort. Dont les citoyens d'Andely tous effrayez se rendirent au Roy, qui pour dauantage tourmenter son en-D nemy, declara le Prince Guillaume estre legitime Duc de Normandie, à cause qu'il estoit fils du Duc Robert, que ce Roy Henry tenoit en prison: & outre ce il le fit assaillir du costé de Ponthieu, par le Comte Baudouin de Flandres, & du costé de la basse Normandie par Fouques Comte d'Anjou, du Maine & de Touraine. Quant aux François ils l'assaillirent par le milieu de son Duché. L'Anglois voyant ses villes prises, les vnes par finesse, & les autres par trahison des citoyens, se sentant guerroyé de toutes parts, & craignant sur toutes choses son neueu qui luy debatoit son Duché, cōmença de se desesperer, s'espouuentant merueilleusement de ce qu'vn sien valet de chambre, nommé Hugues auoit esté conuaincu d'auoir intelligence auecques ses ennemis: & combien qu'il l'eut fait mourir, encore ne se trouuoit-il point asseuré, ainçois soupçonnoit vn chacun, sans se vouloir fier en personne quelconque. Il craignoit tant d'estre trahy à la table, que si les siens mesmes eussent fait quelque silence, il ne se pensoit point bien seurement, au contraire s'ils eussent parlé entr'eux, il conjecturoit que c'estoit de luy. Il ne s'osoit trouuer en grandes assemblees, & encores moins seul. Bref

Stratageme.

Guillaume Duc de Normandie.

L'Anglois assailly de tous costez.

Deffiance du Roy Anglois.

M.C.XXI. oncques Prince ne se defia tant de trahison que fit ce Roy d'Angleterre pour vn tẽps. A
Neantmoins il commença de prendre cœur, quand il fut aduerty de la mort du Comte de Flandres: lequel faisant assaillir la ville d'Auge, receut vn tel coup de pierre par l'estomach, qu'on l'emporta demy mort dedans ses tentes, où il mourut peu apres. Le Roy Louys pour venger ceste mort, entra au Comté de Chartres faisant tout passer au feu & à l'espee, en haine de Thibaut qui en estoit Comte. Mais ainsi qu'il approchoit de la ville deliberant y exercer toutes les cruautez dont il se pouuoit aduiser, les Prestres en leurs habits Sacerdotaux sortirent au deuant de luy, & tous les citoyens ensemble, dont il eut telle pitié qu'il leur pardonna entierement. Ce qui aduint en l'an 1122.

Comte de Flandres tué.

VII. Durant que ces affaires se passoient de ceste façon en France, ceux de l'Asie ne se portoient pas fort bien pour les François qui y estoient, soubs le regne de Baudouin 2. & proche parent du 1. Lequel apres qu'il fut Roy donna son Comté d'Edessa que luy auoit donné son predecesseur Roy à vn bon gentilhomme François, vertueux & experimenté, nommé Iosselin, & par ce moyen, la gloire & seigneurie des François se continuoit tousiours en Asie. Incontinent que le Comte Eustache de Boulongne, frere des deux deffuncts Roys Godefroy & Baudouin, fut aduerty de la mort du dernier, il print le chemin de Hierusalem, pour se faire couronner Roy, & ja estoit paruenu à Brindis pour de là passer en Asie, quand il entendit que Baudouin estoit esleu au lieu du feu Roy son frere, parquoy il s'arresta. Et comme ses plus familiers luy conseillassent qu'il passast outre, luy remonstrans que ce nouueau Roy ne luy pourroit resister, comme n'estant aucunement pareil à luy en force, ny en droit. Il respondit: Ia à Dieu ne plaise que ce Royaume mis en l'obeissance de Iesus Christ par le sang & vaillance des miens, soit à mon occasion, & par mon ambition ruiné de guerres ciuiles, maintenant qu'il ne fait encore que s'asseurer. B

Affaires de l'Asie.

Gloire des François.

Baudouin Roy de Hierusalem.

Le nouueau Roy de Hierusalem Baudouin, se fit craindre & renommer en tout l'Orient par les grandes & glorieuses victoires qu'il eut contre les Barbares. Vn Prince de Parthe entra dedans ses pays, l'an 1125. ou 23. de nostre salut, dequoy il ne fut pas plustost aduerty qu'il ne marchast au deuant, & l'ayant rencontré, il luy donna la bataille, sans vouloir aucunement attendre ses amis & alliez qui venoient à son secours. C
Aussi n'estant si fort que luy, ny de nombre d'hommes, ny de plusieurs autres aduantages, il fut deffait & detenu prisonnier, sans toutesfois perdre beaucoup de ses gens, tant pource qu'il n'en auoit gueres, que pource que les barbares empeschez à le prendre, ne firent pas grand cas de les suiure. Et lors commencerent les Turcs & Egyptiẽs à guerroyer les Chrestiẽs de Syrie, les vns par terre, les autres par mer, lesquels auoiẽt continuellement nouueau secours de l'Europe: car de iour à autre leur arriuoient plusieurs soldats de France. Et dauantage les Venitiens tenant tousiours la coste de Syrie, recouuroient le plus souuent ce que les nostres y auoient perdu, & mettoient garnisons & munitions dedans les places les plus proches de l'ennemy, & qui plus en auoient besoin. Le Connestable de Hierusalem appellé Guillaume Burre exerçoit tãt bien sa charge, & se monstroit si vertueux durant la captiuité de son maistre, qu'il ne laissoit pas grande occasion aux barbares de se resiouyr de sa prise. Et pour leur donner mieux a cognoistre que les Chrestiens n'estoient point vaincus, il mit le siege deuant la forte ville de Tyr, laquelle on n'auoit point encores sceu prendre. Il l'assiegea par terre, & les Venitiens par mer, lesquels pour luy donner meilleur courage, & luy faire entendre qu'ils ne le vouloient point laisser, ains le vouloient secourir s'il estoit assailly du costé de la terre, s'approcherent le plus pres de la coste qu'ils peurent, & dauantage ils enuoyerent les timons de leurs galeres dedans son camp. Neantmoins le siege fut plus long qu'ils n'auoient pensé. D

Victoire de Baudouin.

Baudouin prisonnier.

Guerre entre Chrestiens & Turcs.

Guillaume Burre.

Siege de Tyr.

Aucuns ont escrit que passant quelquefois vn pigeon par dessus le camp, les Chrestiens cognoissans bien que ces oyseaux estoient les communs porte lettres des ennemis, commencerent tous d'vne voix, tant ceux de la terre que de la mer, à crier si hautement que ce pigeon tout estourdy de ce cry, tomba en terre, & luy fut trouuee vne lettre attachee au col auec vne ficelle bien deliee, estant ladite lettre escrite en langage & lettre barbaresque, laquelle aduertissoit les assiegez d'auoir bõ cœur, & qu'ẽ peu de temps ils auroient tel secours que le siege seroit leué, car le Roy d'Achis deuoit bien tost (disoient les lettres) venir auec vne grande armee, lequel à la venuë desdits assie-

Aduertissement donné par vn pigeõ.

A gez deuoit tailler en pieces tous les assiegeans, & deliurer lesdits assiegez du siege. Ceste nouuelle esmeut & estonna aucunement les courages des Chrestiés, & croyoit-on que les Tyriens fortifiez d'vne bonne esperance de leur prochain secours soustiendroient beaucoup plus obstinement & hardiment que deuant le siege, & ce qui estoit le plus à craindre fut qu'vne peur se mit dedans les cœurs des Chrestiens, d'estre contraints de combattre contre leur gré vn tres puissant ennemy. Adoncques ils s'aduiserent d'vne finesse qui ne fut pas des plus grossieres. Ils firent escrire vne autre lettre à quelques Egypriens qui s'estoient conuertis, ou peut bien estre, à quelques-vns des Latins mesmes, qui par la longue frequentation des pays de Leuant, sçauoient ceste langue, puis ils la mirent au col du pigeon, & le laisserent aller dedans la ville, où il ne fut plustost arriué, que les citoyens tous duits à tels messagers receurent la lettre qu'il portoit, dedans laquelle ils trouuerent que leurs alliez leur mandoient qu'ils regardassent à eux, & fissent le mieux qu'ils pourroient, sans attendre aucun secours du Roy d'Achis, à cause que les passages estoient si bien gardez des Chrestiens, qu'il B estoit impossible de leur en mener, & qu'ils auoient monstré, pour auoir enduré si long siege, tant de vaillance & de fidelité, qu'on ne les en pourroit iamais aucunement blasmer. M.C.XXVI Crainte des Chrestiens. Côtrefinesses Ennemis trôpez par faux aduis.

Ceste lettre fut cause que les Tyriens desesperez de leurs secours se rendirent aux Chrestiens le 5. mois de leur siege, & fut donnee la ville de Tyr aux Venitiens pour auoir le plus aydé à la conqueste d'icelle. Ce qui aduint l'an de salut 1124.

Tandis que ces affaires se passoient en Asie, ceux de l'Europe estoient broüillez par les diuisions des Papes & Empereurs, lesquelles ont si longuement duré qu'elles ont renuersé l'estat de l'Italie, & coupé les membres d'icelle en diuerses pieces, ausquelles auiourd'huy elle est deschiree. Aussi comme nous auons dit, du temps de ce Roy, suruint le grand different entre le Pape Gelase & l'Empereur Henry, pour auoir ledit Pape esté debouté du siege par ledit Empereur, à cause qu'il n'auoit pas esté appellé à l'eslection dudit Pape, dont le Pape (à ce que quelques-vns disent) s'en alla en Grece auecques quelques Cardinaux, & apres s'en vint en France se mettre en la protection dudit Roy Louys, ainsi que ses predecesseurs auoient tousiours fait. Ce qui fut cause C que l'Empereur Henry suscita vn autre Antipape, qui fut nommé Benoist. VIII. Diuision des Papes & des Empereurs. Antipape suscité par l'Empereur.

Mais d'autres disent que Gelase ne fut qu'vn an Pape, & que iamais il ne passa en Grece, ains s'en vint en France, là où il assembla à Rheims le Concile cy-dessus mentionné, durant lequel il mourut. Lors les Cardinaux estans assemblez, esleurent, comme nous auons aussi dit, pour Pape le fils du Comte de Bourgongne nommé Guy Archeuesque de Vienne, & fut nommé Calixte 2. Il paracheua de tenir le Concile de Rheims, & apres venant à Rome Gregoire Antipape que l'Empereur Henry auoit mis au Papat, il s'opposa à luy, & luy donna vne bataille en laquelle fut pris Gregoire, & mené dedans la ville comme en triomphe, estant monté à reculons sur vn Asne, autres disent sur vn Chameau, & puis fut emprisonné. Concile de Rheims. Bataille entre Papes.

Calixte se voyant paisible au Pontificat assembla vn Concile, auquel il excommunia l'Empereur, & fut ceste excommunication iettee à cause des inuestitures des Euesques. Mais pource que l'Empereur craignoit grandement d'estre deposé de l'Empire, comme son pere auoit esté, il vint à Rome, là où en plein Concile il accor- D da au Pape ou à ses successeurs pour luy & ses successeurs Empereurs, le droit de l'inuestiture des Eueschez & autres benefices. En quoy le Pape Calixte gagna vn beau & imperieux priuilege pour soy, & pour ceux qui depuis luy ont succedé en ceste dignité. Transport de l'Empereur au Pape.

La France voyoit de loing tous ces debats entre les Papes & les Empereurs, & estoit en quelque surceance de guerre, quand les affaires de Flandres luy vindrent troubler son repos, comme il sera dit au Liure suiuant. Affaires de Flandres.

FIN DV SEPTIESME LIVRE.



LE HVICTIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE LOVYS LE GROS VI. ROY TRENTE-NEVFIESME.

Sommaire.

I. *Affaires de Flandres. Famine. Debat entre deux Gentilshommes Flamans. Charité du Comte envers les pauures. Coniuration contre luy. Sa mort & son Palais pillé.*

II. *Louys le Gros veut venger sa mort. Meurtriers cruellement punis. Flandres debatuë entre diuers heritiers. Fouques Roy de Hierusalem.*

III. *Installation de Guillaume fils de Robert Courtecheuse au Comté de Flandres. Et ses premiers deportemens en iceluy. Thierry d'Alsace, & le Roy Louys en Flandres. Bataille entre Thierry & Guillaume de Loo. Mort de Guillaume. Thierry receu Comte de Flandres.*

IV. *Grandeur & enfans de Fouques. Valeur & gloire des François en Asie. Sanguin Satrape de Halape. Sedition en Antioche. L'Empereur hors d'icelle. Brauaries des Antiochiens.*

V. *Debat pour la succession de Bourbon. Guerre contre le Comte d'Auuergne. Les premiers Roys de Naples & de Sicile. Concles de Clermont & de Rheims. Fils & pere Roys ensemble. Les douze Pairs.*

I. 
ES choses se faisoient en Asie contre ceux qui sont nos vrais ennemis, cependant qu'en l'Europe le Comte Charles de Flãdres, surnommé le bon, ne pouuoit trouuer paix auec la noblesse de son pays, & y auoit desia 7. ans qu'il estoit entré au commandement de l'Estat, sans qu'elle luy voulut obeyr. La commune au contraire l'aymoit merueilleusement : aussi que le mal-heur du temps luy donna les moyens d'auoir son amitié, & de se faire estimer & dire pere du pauure peuple, car en l'an 1127. la famine fut si grande en ses pays, que par les ruës & chemins on trouuoit en nombre incomprehensible les gẽs morts de faim. Pour à laquelle obuier, & afin que les viures fussent à meilleur pris, il fit par tous les pays de Flandres defendre les ceruoises, & tuer les chiẽs & veaux, & ordõna que tous greniers des marchans de bled fussent ouuerts, & que les blez fussent vendus & distribuez à pris raisonnable, faisant au surplus en tous lieux où il se trouuoit vne infinité d'aumosnes, qui seroiẽt trop longues à racõter, & à ceste cause nous nous cõtenterons de dire la liberalité dõt il vsa en la ville d'Ypre, afin que par icelle on puisse mesurer le biẽ qu'il auoit fait aux autres villes & lieux de ses pays. Estant dõc ledit Cõte à Ypre, & ayant grande cõpassiõ des cris, pleurs & lamentatiõs de son pauure peuple pressé de l'insuportable rage de la faim, il ordõna vn iour que de sõ bled on distribuast aux pauures iusques à 7000.

Marginal notes: A — Haine de la Noblesse. — B — Famine. — Grandes aumosnes.

A huit cens pains, d vn marc la piece, qui estoit vne grande liberalité, si nous volons considerer l'extremité & necessité du temps. Et durant ce temps se trouuant le Comte en sa ville de Bruges, il fut aduerty que Bertholfe Vandestrate Preuost de Sainct Donas, & Chancelier de Flandres, Lambert & Boussart Vandestrate ses freres, & autres de leurs parens auoient de longue main amassé quasi tout le bled du quartier, mesmes qu'ils auoient par ensemble fait vn monopole de retenir lesdits bleds en leurs greniers, sans les vouloir vendre à pris raisonnable, & qu'à raison de ce, le menu peuple mouroit de pauureté, à laquelle neantmoins par le moyen de la distribution desdits bleds on pourroit aisement pouruoir. Ce qui fut cause que le Comte, sans se souuenir ny de la grandeur ny de la puissance desdits Vandestrate, qui estoient des plus grands seigneurs de tout le pays de Flandres, enuoya son aumosnier appellé Thamard, Chastelain de Bombourch, pour leuer par main souueraine de leurs greniers tous les bleds, lesquels il fit distribuer & vendre à raisonnable pris, qui fut consigné és mains desdits de Vandestrate, ausquels neantmoins il auoit laissé vne prouision suffisante pour eux & leurs familles, mesmes pour le Chapitre dudit sainct Donas. B Nonobstant cela, le Preuost & ces freres conceurent vne merueilleuse indignation contre Thamard, à l'instigation duquel ils estimoient auoir esté faicte ceste distribution, dont ils luy firent plusieurs iniures & dommages en ses iardins, maisons, & possessions, s'aydans en cela du secours de Boussart Vandestrate neueu dudit Preuost, & fils de Lambert Vandestrate. Boussart fut adiourné pour comparoir en personne en la cour du Comte Charles, & là rendre raison des excez & outrages commis contre Thamard, & parce que Boussart ne comparut au iour assigné, il fut condamné de rendre à partie aduerse tous interests, & dommages soufferts, mesmes fut ordonné par le Comte & son Conseil, que pour n'auoir Boussart comparu, ses maisons seroient abbatuës & bruslees. Ce qui merueilleusement irrita ledit Preuost & ses adherans, lesquels furent encore dauantage irritez par vne sentence que le Comte prononça sur l'incident qui s'ensuit.

M.C.XXVII.

Resserre de bleds en têps de famine.

Ouuerture & vête de grains en famine.

Iugement equitable.

Boussart auoit vn beau fils marié à la fille du Preuost. Ce fils, homme fort hautain & estrangement orgueilleux, peu apres les choses cy-dessus mentionnees, fit adiourner vn autre Cheualier en la cour du Comte, sur matiere de treues enfraintes. Et apres C demande faite, le Cheualier defendeur declara n'estre tenu de respondre, pource que le Cheualier demandeur estoit de serue condition, entant qu'il auoit espousé la fille du Preuost qu'il maintenoit estre serue. Ceste responce fit naistre plusieurs outrageuses paroles entre les 2. Cheualiers, en la presence du Comte, lequel à ceste occasion remit ledit affaire à vne autre iournee, qui puis apres se tiendroit à Cassel, & en laquelle le Cheualier demandeur seroit tenu soy purger du seruage à luy imposé, comme l'on trouueroit de droit & de raison.

Debat entre deux gentils-hommes.

Le iour venu, le Preuost comparut à Cassel auec le Cheualier demandeur son beau fils, accompagné de 500. compagnons bien en ordre, de sorte qu'il sembloit vouloir venger le cas de fait, & non par voye de iustice. Dont pour euiter plus grand inconuenient, le bon Comte remit à autre iour la cause de S. Omer, defendant aux parties toute voye de fait. Audit iour parties oüyes, le Comte declara que la dame du Cheualier demandeur purgeroit son seruage par le serment & attestation de 12. hommes nobles, D demeurant cependant la querelle du Comte en son entier pour son droit & interest. Dont ledit Preuost & ses adherans conceurent vn tel despit si viuement, que pour se venger des torts qu'en ce que dessus ils se persuadoient leur auoir esté faits, ils s'assemblerent peu apres en la ville d'Ypre, ou selon aucuns au territoire de Furnes, & apres auoir mandé à eux leurs principaux parens, ou pour le moins ceux desquels ils esperoient tirer le plus de secours, ils conclurent la detestable coniuration dont nous parlerons cy apres, apres auoir dit vne autre cause d'icelle presque semblable à la premiere, escrite par d'autres historiens, qui est en ceste sorte.

Arrest du Comte.

Despit contre cest arrest.

Estant aduenuë la famine cy dessus declaree aux pays de Flandres, le Comte en ayant vne extreme pitié, donna charge à vn de ses plus fauoris nommé Thamard, de prendre argent en son tresor, & le departir à ceux qu'il cognoistroit necessiteux. Ce Thamard accomplissant le commandement du Comte, se pourmenoit par les villes & villages de Flãdres, auecques force argent qu'il departoit à ceux qu'il sçauoit en auoir le plus grand besoin. Il n'y auoit point de bled en Flandres, sinon celuy qu'y portoiët

Charité aumosniere du Comte.

Thamard.

M.C.XXVII. les marchans eſtrangers, qui tout ſoudain eſtoit enleué par les plus riches du pays, A pour touſiours en faire meilleure prouiſion. A raiſon dequoy les pauures qui n'auoiẽt moyen d'acheter que comme ils pouuoient gagner, fuſſent tous morts de faim ſans Thamard, qui les ſecouroit & d'argent & de bled. Lequel par les biensfaits de ſon maiſtre fut incontinent ſi riche,& acquit tant de terres & ſeigneuries,qu'il deuint plus ſuperbe que de couſtume,& pour ceſte occaſion fort hay de la nobleſſe du pays. Des principaux de laquelle eſtoit vn nommé Lambert frere de Bertholfe, Preuoſt de l'Egliſe S. Donas de Bruges. Ceſte dignité de Preuoſt eſtoit telle, que le Comte Robert auoit ordonné de ſon temps,que quiconque y ſeroit eſleu, ſeroit chef de toute la iuſtice de Flandres, & lors qu'il alla en la terre ſaincte,il laiſſa le Preuoſt de S. Donas Regent en ſes pays, & entierement gouuerneur & Chancelier d'iceux. Or Lambert le voyant riche, & dauantage frere de celuy qui lors eſtoit Preuoſt, duquel il eſperoit touſiours eſtre ſouſtenu, auoit pris par pluſieurs annees les diſmes des Egliſes de ſes ſeigneuries, de ſorte que ſes greniers eſtoient tous pleins de bled, qui fut cauſe que Thamard & le peuple ſe plaignoient fort de luy, diſans qu'il ſouffroit mourir de faim vn nombre infiny de pauures gens deuant ſes yeux, quoy qu'il eut ſes granges & greniers tous pleins, & tant continuerent ces plaintes,que le Comte en fut aduerty. B Parquoy il commanda que les greniers de Lambert fuſſent rompus. Ce que ſçachãt Thamard, il s'y tranſporta auecques pluſieurs de la commune,aux plus pauures deſquels il departit ce bled,ſans en prendre aucun argent. Quant à ceux qui auoient puiſſance de payer, il ordonna quelque certain pris, & l'ayant receu, il l'enuoya à Lambert. Mais voyant qu'il ne le vouloit prendre, pource qu'il venoit de luy qu'il eſtimoit ſon ennemy, il le departit derechef à ceux qui en auoient neceſſité.

Dignité de Preuoſt.

Le riche voit mourir de faim le pauure.

Diſtribution de bleds aux pauures.

Ces choſes ſuſdictes firent que le Comte & Thamard furẽt plus que iamais aymez du peuple,& Lambert au contraire merueilleuſement hay. Pour touſiours croiſtre ceſte haine,comme le iour de la feſte des Roys,le Comte deliberant la celebrer à la mode de France,eut fait vn Roy,qui durant le ſouper diſpoſoit imaginairement des offices de ſon Royaume,l'Abbé de S. Bertin arriuant à l'improuiſte, fit la benediction ſur la table. Dequoy le Comte fut tout eſtonné, & meſmes comment ce Prelat tant vieil & decrepit, auoit laiſſé ſes moines, & s'eſtoit mis en chemin en temps d'vn ſi aſpre & C dur hyuer qu'il fit ceſte annee. A cette cauſe il luy demanda qui le menoit. Auquel l'Abbé reſpondit que contraint par neceſſité, il ſe venoit plaindre de Lambert, qui depuis 3. ans auoit ſous le nom de decime, rauy tout le reuenu de ſon Abbaye, en maniere que luy ny ſes religieux n'auoient plus aucune choſe dequoy viure. Le Comte tout eſmeu de la pitié que luy faiſoit ce vieil Abbé, voyãt qu'il ne pouuoit fournir de Lambert, pource qu'il eſtoit abſent, commanda qu'on fit venir le Preuoſt Bertholfe ſon frere, lequel penſant qu'on l'eut appellé pour eſtre de la feſte,& pour ſoupper auec le Cõte, s'y en alloit fort ioyeuſement. Si eſt-ce qu'il fut bien trompé, car combien qu'il y en eut de beaucoup moindres que luy aſſis à la table, toutesfois en lieu de le faire ſeoir, le Comte commença de le blaſmer bien fort, luy commandant recompenſer tout ſur l'heure l'Abbé & les religieux de S. Bertin, & iura vn grand ſerment, que s'il y faiſoit faute, il luy oſteroit dignitez & offices, tant ſeculiers qu'Eccleſiaſtiques. Bertolfe voyant ce Prince irrité, ne ſçauoit quelle reſponce luy faire, & dauantage il n'eut ſceu fournir de bled pour bailler aux moines, veu que les greniers de ſon frere auoient eſté D rompus, & entierement vuidez: parquoy il ſe retira. Quant à Lambert qui par ſucceſſion de temps eut trouué les moyens de ſe purger de ce qu'on luy mettoit à ſus, il print le frein aux dents, & iouant à quitte & à double, fit encore ſa cauſe pire. Cognoiſſant neantmoins qu'il n'eſtoit aſſez puiſſant pour s'attaquer au Comte, il delibera ſe vẽger ſur Thamard, lequel auoit pluſieurs terres & ſeigneuries voiſines des ſiennes, qui furent cauſe (ainſi qu'on void communement arriuer) qu'il s'eſmeut ſoudain vn grand different entr'eux deux. Lambert premierement remua les bornes de ſes terres, & les auança ſur celles de Thamard, dont il ſourdit vn debat de paroles ſeulement, duquel on vint aux mains, tant que ſouuentesfois il en demeuroit des deux coſtez, & de bleſſez & de morts. A ceſte occaſion deux de la part de Lambert s'aſſemblerent vn iour enſemble, & conduits par ſon fils Bouchard ieune homme courageux, ils aſſaillirẽt vn des chaſteaux de Thamard, rompirent les portes, abatirent vn grand pan de la muraille, & tuans ceux qu'ils rencontrerent de reſiſtance, emporterent, froiſſerent, & diſſipe-

Charité rend amitie.

Biens d'Abbé pillez.

Reproche par le Comte au Preuoſt.

Malice de la vengeance.

Perſecution de vengeance.

Maiſon pillee & ruinee.

A rent tous les meubles de dedans. Le Comte pensant que ceste querelle s'appaiseroit aisement, n'en faisoit pas grand cas, ny ne se fust iamais douté qu'vn des deux eust voulu se prendre à luy. Aussi faignant ne sçauoir rien de ceux qui auoient esté tuez pour ce different, il ordonna seulement que Thamard seroit recompensé au double de ce qu'il auoit perdu, & son chasteau reparé, & remis comme par deuant aux despens de Lambert & des siens. Mais eux ne se contentans, & ne voulans s'appaiser, disoient par entr'eux, qu'ils se deuoient adresser à celuy qui leur auoit fait tort, & qui estoit le chef & vray support de leurs aduersaires, veu qu'ores qu'ils eussent occis Thamard, encores auroient-ils le Comte plus grand ennemy que iamais. Au contraire s'ils auoient tué ce Danois, qu'il n'en demeureroit plus de sa race, & qu'il n'y auoit point de Regent en Flandres, ny si grand seigneur qui s'osast attaquer à eux pour venger cest outrage, ainçois que toute la noblesse leur en sçauroit gré, pour la grande haine qu'elle portoit au Comte. Lequel vn iour de Mercredy des cendres l'an 1127. se transporta tout seul dés le poinct du iour (comme deuot & religieux Prince qu'il estoit) en l'Eglise sainct Donas, en la chappelle de la saincte Trinité en haut, pour en B icelle oüyr le seruice diuin, & ja estoit son Prestre au Sacrement de la Messe, quand vne grande troupe de compagnons & alliez de Lambert, & de son frere Bertolfe, qui auoient conspiré contre ledit Comte, arriuerent & entrerent en ladicte Eglise. Bertolfe luy donna le premier coup, duquel il couppa sa main dextre, que le bon Prince auoit estenduë pour donner l'aumosne à vne pauure femme, laquelle de ce s'apperceuant, de grand effroy s'estoit escriee que le Comte se gardast, qui puis apres d'vn autre coup que ledit Bertholfe luy rechargea sur la teste, eut la ceruelle espanduë par la terre, & tout incontinent fut son corps ietté du haut en bas dedans le chœur dudit sainct Donas, où il demeura trois iours continuels sans aucune sepulture, à cause que de la crainte que chacun auoit desdits traistres, personne n'y osoit mettre la main pour l'enterrer.

M. C. XXVII.

Iugement du Comte.

Coniuration contre le Cõte de Flãdres.

Le Comte tué en l'Eglise.

Cruauté contre le Prince.

Thamard incontinent aduerty de l'execrable meurtre commis en la personne du Comte, print auec luy tout ce qu'il rencontra d'hommes de defence, & mandant les dixeniers de la ville, courut diligemment vers l'Eglise, mais n'ayans tous ceux qu'il C menoit aucunes armes, que ce qu'ils auoient peu prendre en chose si pressee, ils trouuerent les meurtriers de leur ville armez & appareillez à tout mal faire, comme ceux qui font de telles entreprises. Lesquels sçachans bien que tout leur salut consistoit à se defendre, les repousserent de telle rudesse, que demeurant Thamard pour second sacrifice dedans l'Eglise, tous les autres qui tenoient son party se retirerent hastiuement. Neantmoins la diuine iustice, la fureur, l'homicide, & le sacrilege aueuglerent tant ces meschans, qu'ils ne mirent oncques peine de se sauuer, ains bastissans crime sur crime, se transporterent vers le Palais du Comte, lequel ils ruinerent tout, & entre ses domestiques tuerent Gautier de Locre son Escuyer trenchant, & auecques luy plusieurs Danois & Allemans, desquels le Comte se seruoit, pillans au reste tous les meubles qu'ils y trouuerent. Et en retournans vers le bourg de Bruges, tuerent plusieurs citoyens d'icelle, & grand nombre de nobles du pays, lesquels ils sçauoient auoir esté fauorables audit Comte, & partiaux contre eux & leurs adherans. Ils estoiẽt si aueuglez de leur fureur & de leurs crimes, qu'ils ne s'aduiserent pas seulement de D persuader aux citoyens de recouurer liberté, & à la noblesse son ancienne puissance & grandeur. Ce qu'ils deuoient faire, & leur donner à entendre qu'ils estoient là de la part du Prince, le plus proche à succeder au Comté de Flandres, ou par les Loix, ou par les coustumes du pays, car cela leur eust peu seruir à leur faire auoir pardon de leurs meurtres, mais la fureur aueugle tellement ceux qui commettent tels actes, qu'ils ne se souuiennent de rien que de mal faire, & oublient plus de la moitié de ce qui pourroit profiter à eux & à leur patrie. Les seigneurs de la ville, quelque mauuaise volonté qu'ils portassent à leur Comte deffunct, s'appareilloient lors de venger sa mort, & la grande iniure que ces malheureux perturbateurs des droicts, tant diuins qu'humains, auoient faicte à leur principale Eglise. Le peuple pareillement s'assembloit en armes de toutes parts pour courir sus aux meurtriers de celuy qu'ils tenoient pour pere & nourrissier. Lambert toutesfois defendu du grand nombre de ses partisans, qui estoient tous gens ramassez, meschans, & ne demandans qu'à mal faire, fortifia l'Eglise sainct Donas, & principalement le clocher, y faisant porter viures pour long temps,

Meurtriers armez.

Thamard tué.

Palais du Comte pillé.

Lambert se fortifie.

M.C. XXVII. aduertissant tous ceux qu'il cognoissoit, conuoiteux des troubles & mutations, de le suiure. A

Louys le Gros Roy de France aduerty de la mort du Comte Charles de Flandres, craignant que le Roy d'Angleterre, qui auoit l'œil par tout, ne se saisist dudit Comté, dressa vne armee, & alla en Flandres. Aussi qu'il ne vouloit souffrir que la mort d'vn si grand seigneur, & subjet de la couronne de France, tué par les siens propres, demeurast impunie, pour ne donner par l'impunité hardiesse à d'autres subjets de commettre le semblable és personnes de leurs Princes, afin aussi d'induire les Estats de Flandres à receuoir pour leur Comte Guillaume fils de Robert Duc de Normandie, comme nous dirons cy-apres, pource qu'il estoit cousin germain du deffunct, & aussi qu'il auoit espousé sa sœur. Estant le Roy Louys arriué à Bruges, il fit premierement enterrer en l'Eglise sainct Donas le corps dudit Comte, qui depuis le troisiesme iour d'apres son meurtre iusques alors, auoit reposé dedans l'Eglise sainct Christofle. Et lors commença la commune à auoir le corps du Comte en telle reuerence & reputation de saincteté, qu'vn chacun se trouuoit à l'entour d'icceluy, le baisant & reuerant comme vne saincte relique. Les vns luy coupoient des cheueux, les autres de la barbe, pour les garder en leurs maisons, & mesmes ceux qui pouuoient auoir quelques accoustremens qui eussent touché ce corps, s'en tenoient bien-heureux, & les gardoient cherement. B

Louys veut venger la mort du Comte.

Comte honoré apres sa mort.

II. Le Roy enuoya par tout le pays de ses officiers, pour apprehender les meurtriers, & leurs complices, lesquels il fit diuersement, & par vne infinité de supplices executer en diuers lieux, ordonnant que toutes leurs maisons, en quelque lieu qu'elles fussent situees soubs les limites de sa iurisdiction, fussent abbatuës, & leurs autres biens confisquez. Mesmes fut publié, & par Edict perpetuel & irreuocable defendu, que lesdictes maisons desmolies ne fussent sur grandes peines à ce imposees, iamais reedifiees, ou redressees, & ce en memoire de l'enormité du crime perpetré en la personne de leur Prince & seigneur naturel, estant ledit decret encore pour le iourd'huy en la ville de Bruges bien estroittement obserué, où l'on peut encore maintenant voir plusieurs heritages desdits Vendestrate deserts, vagues, & sans aucun edifice. Lambert de l'vne des tours de son fort, voyoit faire ces cruelles executions en la ville de Bruges, & cognut bien qu'il estoit perdu. Parquoy aduertissant secrettemẽt son fils & son frere, ils sortirent par vne faulse porte, & s'enfuirent, à cause qu'on n'auoit point encore mis des gardes à l'entour. Ce qu'estant rapporté aux Flamans, ils enuoyerent apres eux par plusieurs chemins pour les prendre & ramener. Ceux que Lãbert auoit laissez dedans son fort de sainct Donas pour le defendre, soustindrent le siege quelque temps, durant lequel les viures qu'ils auoient, commencerent tant à se gaster, & les chairs principalement, que ne pouuans plus durer à cause de leur mauuaise odeur, ils se rendirent: aussi que l'ire de Dieu les y contraignoit. Ils descendirent bien deux cẽs du clocher dedans l'Eglise, où les François estoient ja entrez par force, & se iettãs aux pieds du Roy, ils requirent humblement sa misericorde. Lequel sçachant qu'ils n'en estoient point dignes, leur commanda qu'ils remontassent d'où ils venoient, & qu'ils reuinssent deux à deux en la place de deuant l'Eglise. A quoy ils obeirent promptement, ignorans ce qu'on leur vouloit faire, & ainsi comme ils descendoient deux à deux on les faisoit mourir. C

Meurtriers punis.

Chairs corrompues au siege.

Cruelle execution des meurtriers du Comte.

Quant à Lambert & aux plus coulpables qui s'en estoient fuis, ils furent reprins & ramenez, & à iceux on fit souffrir les plus grands tourmens dont on se peut aduiser. On attacha les vns aux rayons de plusieurs rouës, & faisant tourner ces rouës, on leur froissoit les membres cruellement. Les autres furent empallez ou martyrez de quelques tourmens qu'on inuentoit sur le lieu, pour les faire longuement languir. Aucũs furent iettez du haut en bas des tours & clochers de la ville, puis ainsi deschirez & demy morts, on les attachoit en quelque lieu pour estre veus du peuple. Bref, il n'en eschappa pas vn de ceux qui estoient de la coniuration. Et ne fut pas seulement vengee la mort du Comte de Flandres sur ces meurtriers, car tous ceux qu'on cognoissoit de leurs parens, amis, prochains ou alliez, estoient tant hays, que le plus souuent on en trouuoit de morts par les chemins, tant que les autres furent contraints de sortir de leur pays, & s'en aller viure le demeurant de leurs iours en exil, voire si loing, qu'ils ne fussent point cognus. Pource que les peuples des prochaines contrees ne les vou- D

Diuers supplices.

Haine contre les parens des meurtriers.

A loient point receuoir pour leur execrable meschanceté. Voyla la malheureuse fin de ceux qui coniurent contre leur Prince, seruās d'exemple à tous traistres & meurtriers, lesquels Dieu permet aucunesfois triompher & prosperer pour quelque temps, mais à la fin il descoche sa sagette contre eux qui les fait tomber & entierement ruiner. Aussi par cest exemple on peut manifestement voir que les hommes qui sont adonnez à ambition, auarice & enuie, ne laissent rien qu'ils n'attentent & ne veulent quitter la place à autruy, tant grand soit-il, & quand telles gens veulent venir à bout de leurs desirs, ils ne font conscience de perpetrer tout horrible cas, pour abominable & inhumain qu'on puisse songer, & de peur qu'ils ont de perdre ce qu'ils ont vne fois recouuert, ne craignent de faire encore de plus grandes meschancetez, ayans opinion que c'est vne plus legere perte, & plus facile à porter, de ne point paruenir à quelque degré & haute dignité, que de dechoir des biens & honneurs qu'ils ont desia accoustumez. Parquoy cecy leur demeure de reste qu'ils ont vne plus grande audace, quand ils craignent d'estre frustrez de leur premiere felicité. Ce qui aduint l'an 1128. M.C.XXVIII.

Beaux aduertissemens.

Malice des hommes.

Les histoires de Flandres disent, qu'apres que ces conspirateurs eurent esté executez, les autres qui s'estoient sauuez, & mesmes le demeurant de tout leur lignage, coulpables & non coulpables, furent chassez du pays de Flandres, & de tous autres subjets à la couronne de France, & bannis à perpetuité, lesquels furent long temps vagabons, & sans asseuree demeure, pource qu'au moyen de l'enormité du susdit cas, personne ne les vouloit receuoir, mais en fin ils se retirerent en Irlande, où le Roy d'Angleterre leur accorda demeure en vne petite Isle nommee Gherma, où ils multiplierent en peu de temps en si grand nombre, que l'an de salut 1287. ils oserent faire guerre au Roy d'Angleterre Eduvard, mais neantmoins ils furent tous deffaicts & dechassez dudit lieu, & ceux qui eschapperent deuindrent Pirates de mer. Ce qui doit seruir d'vn aduertissement à tous Roys, Princes, & choses publiques, de ne receuoir ny caresser les traistres, ny mesmes ceux qui seulement sont par leurs fautes precedentes tombez en ceste reputation. Toutesfois la plusspart des Princes les reçoiuent & traittent fauorablement, pour quelque esperance qu'ils ont de s'en seruir.

Bannis vagabonds.

Faut chasser les traistres.

Tandis que ces choses se faisoient au pays & Comté de Flandres, Guillaume d'Ypre fils de Philippes de Flandres second fils de Robert le Frison, à la suscitation de la Comtesse Clemence pretendit le Comté de Flandres luy appartenir, comme au plus prochain & apparent heritier, & en ceste qualité print les villes d'Aire, Cassel, Ypre & Furnes, mettant en sa subiection toute la basse Flandres, delaquelle il se fit appeller Comte. D'autre part le Roy Henry d'Angleterre pretendoit estre le plus prochain, disant qu'il estoit issu de Mahaut fille de Baudouin de l'Isle, & que luy ny ses predecesseurs n'auoient renoncé à leur droict, comme auoient fait ceux de Hainaut, & de fait enuoya vne bien forte armee à Casant, esperant auoir la faueur de ceux de Bruges, & de plusieurs gentilshommes de Flandres, lesquels il auoit solicitez par plusieurs dons & grandes promesses. Pareillement y aspiroient & pretendoient Estienne de Blois Comte de Montreuilh, & de Boulogne de par sa femme, frere dudit Thibault & neueu de l'Anglois, Thierry d'Alsate fils de Gertrude fille de Robert le Frison, comme aussi faisoit Arnoul neueu du bon Comte Charles, & fils aisné de sa sœur, lequel print Sainct Omer, conuertissant le monastere de ladicte ville en vne forteresse, de sorte que le pays de Flandres s'en alloit tomber en apparante desolation, si le Roy Louys le Gros n'y eut donné vn prompt remede. Ce qui aduint l'an de salut mille cent vingthuict.

Flandres debattue.

Diuers heritiers de Flandres.

Louys estant venu en la ville d'Arras, fit venir vers luy tous ceux qui pretendoient droit au pays, afin qu'apres auoir entendu leurs droits & pretensions, il peut comme Souuerain adiuger ledit Comté à celuy qu'il verroit y auoir le meilleur & le plus apparent & certain droit. Là se trouuerent les susdits Princes, & auecques eux Baudouin Comte de Hainaut, qui se disoit frere de Baudouin frere d'Arnoul le Simple Comte de Flandres, tué par Robert le Frison en la bataille de Cassel. Mais le Roy Hēry d'Angleterre n'y vint en personne, ains y enuoya Estienne Comte de Blois, pour remonstrer son droict & sa proximité cy-dessus declaree. En fin le Roy plus par faueur que selon le droit, adiugea le Comté de Flandres à Guillaume fils de Robert dit Courtehose Duc de Normandie, frere dudit Henry Roy d'Angleterre, non pource que ledit Guillaume fut le plus proche (d'autant que le contraire estoit veritable) mais pour

Les pretendās droit appellez

Adiudication du Comté de Flandres.

M.C.XXVIII. l'affection qu'il portoit audit Guillaume, à cause qu'il estoit fiancé auec Sibylle cousine de sa femme, & fille de Fouques Comte d'Aniou, & Roy de Hierusalem, mais il ne l'espousa point à cause de l'empeschement que Henry Roy d'Angleterre, son oncle paternel & capital ennemy luy fit, lequel detenoit le pere dudit Guillaume prisonnier. A raison dequoy il estoit grand ennemy des Anglois, & fort fidele au Roy de France, lequel voyant que Guillaume ne pouuoit joüyr du Duché de Normandie, pource que son oncle le luy vsurpoit, ne voulut que le fils d'vn tant braue & vaillant Duc demeurast sans quelque authorité. Qui fut cause qu'il luy bailla le Comté de Flandres, & s'en retournant en France, luy laissa son armee pour l'en mettre en possession. Auec laquelle Guillaume poursuiuit ce seigneur d'Ypre (que les Flamans auoient esleu pour leur Comte) si viuement, qu'il le contraignit se retirer dedans sa ville d'Ypre, où les François delibererent mettre le siege. Ce que ne voulans attendre les citoyens, tous espouuantez des menasses du nouueau Comte, ils se rendirent à luy, comme fit aussi leur seigneur, qui laissant le nom de Regent & de Comte, demanda pardon de sa temerité, & fit hommage de ses terres à Guillaume le Normand.

Fouques Roy de Hierusalé.

Comte de Flandres demande pardó.

La Chronique de Flandres dit, que durant que ledit Guillaume peut estre par tout receu pour Comte & Seigneur, il endura beaucoup de trauaux, qui fut cause que le Roy Louys pour le mettre par tout en possession, vint en personne auec luy au mois de May dudit an 1128. en la ville de l'Isle, où il fut receu pour Comte, & fit le serment en tel cas requis & accoustumé. De là le Roy le mena en la ville de Bruges, où il fut semblablement receu, mais à cause que ceux de Gand faisoient difficulté de le receuoir, pour la faueur qu'ils portoient au Roy Henry d'Angleterre, le Roy Louys, & le Comte Guillaume retournerent à l'Isle, & de là tirerent à S. Omer, là où ils mirent le siege, pource qu'vn ieune Seigneur du Royaume de Naples appellé Arnould, s'estoit en qualité & titre de neueu du feu Comte Charles, mis dedans ladicte ville, & l'auoit fortifiee. Mais il fut assailly & prins par le Roy, & par le Comte Guillaume, qui le contraignirent à la renonciation du droict qu'il pretendoit au Comté de Flandres, moyénant quelque somme d'argent qui luy fut deliuree, pour retourner en ses pays, & payee par les habitans de la ville de S. Omer. De là ils allerent deuant la ville d'Ypre, qui tenoit pour Guillaume de Loo, deuant laquelle y eut vne tres grande & dure bataille. Et cependant qu'on combattoit, le seigneur de Roubaix entra dedans Ypre, par la faction du guet de la porte de Messines: dequoy s'apperceuant Guillaume de Loo, & les siens, perdirent tout courage, & s'enfuirent à vau de route, mais Guillaume fut poursuiuy, & r'attaint par vn Cheualier appellé Daniel de Tenremonde, qui l'emmena prisonnier auec plusieurs autres Cheualiers. La ville d'Ypre fut bruslee & pillee par les gens du Roy. Dequoy estans estonnees les autres villes de la basse Flandre qui auoient tenu le party de Guillaume de Loo, se rendirent sans aucune resistance soubs l'obeyssance du Roy Louys, receuans ledit Guillaume Normand pour leur Comte & Seigneur, comme aussi firent ceux de Gand, moyennant quelques conditions accordees d'vne part & d'autre, recognurent Guillaume de Normandie pour Comte de Flandres, encores que ce fut à leur tres-grand regret & desplaisir. Cela fait le Roy Louys retourna en France, & incontinent apres Guillaume de Loo, à la requeste des Barons & Nobles de Flandres fut relaxé, & mis en liberté, moyennant la promesse qu'il fit de faire hommage audit Guillaume de Normandie Comte de Flandres de son Vicomté d'Ypre, & de sa seigneurie de Loo, ensemble de renoncer à tout tel droict, que iamais il pourroit pretendre au Comté de Flandres. Ce que neantmoins ledit de Loo n'obserua pas longuement, & cependant Baudouin Comte de Hainaut, qui auoit semblablement pretendu droit au Comté de Flandres, faisoit plusieurs courses & ruines audit pays, contre lequel le Comte enuoya Bertrand Marescha de Flandres, mais deuant sa venuë, le Comte de Hainaut s'estoit retiré.

Installation du Comte de Flandres.

Villes se rendent au Roy & au Comte

Renonciation de Loo à Flandres.

Or comme la trop grande faueur que le defunct Comte Charles de Dannemarch portoit au peuple de Flandres fut cause de sa perdition, au contraire ce Comte Guillaume se ruina par le mauuais traittement qu'il fit, non seulement au peuple, mais aussi à tous les Estats. Il commença à greuer le pays, faisant plusieurs noualitez contre les loix & anciennes coustumes des villes de Flandres, car il vendoit les offices sans auoir respect, ny à la vertu, ny à la noblesse, ny à quelque merite, ny au profit public. Il

Mauuais deportemens de Prince.

A controuuoit & imposoit nouuelles exactions, & amenoit gens de guerre au pays, lesquels il mettoit en garnison aux petites villes, trauaillant grandement le peuple, & cõtreuenant à la paix & tranquillité du pays iuree, promise, & adiugee par ses predecesseurs, traittoit au reste ses subjets auec toute la cruauté & rudesse dont il se pouuoit aduiser. Il creoit nouueaux offices d'Echeuins, & de Cõseillers (dont les Flamans vsoiẽt de ce temps) & les vendoit au premier venu, & ne faisoit cas que d'argent. Par ses tyrannies il monstra euidemment combien le naturel des hommes est peruers, car cependant qu'ils sont d'vne condition basse & abjecte, ils auront quelque semblant d'estre gens de bien, & monstreront vn masque de zele & affectiõ de iustice, pource qu'ils n'oseroient obeyr à leur naturel, & que cela ne seroit permis. Et qui plus est durant ce temps là, il semble qu'il y ait quelque crainte de Dieu en leurs cœurs, & eux mesmes ont ceste opinion en eux, que Dieu assiste, & est present à toutes les actions des hommes, & regarde toutes leurs pensees. Mais aussi-tost qu'ils se voyent esleuez à quelque puissance & haute dignité, ils mettent bas leur premiere façon de faire, & comme si sur vn Eschaffaut ils auoient chãgé d'habit ou de vestemẽt pour iouer vn nouueau personnage, ils se desbandent à toute audace & insolence, & viennẽt à mespriser orgueilleusement toutes choses diuines & humaines. Et combien que pour surmonter l'enuie ils ayent sur tout besoin de la crainte de Dieu & d'vne vraye bonté & iustice, combien aussi que non seulement toutes leurs actions, mais aussi leurs volontez soient apparentes deuant les yeux de tous, neantmoins c'est lors principalemẽt qu'ils s'escarmouchent d'vne façon furieuse contre leurs subjets, & se donnent licence de toutes choses, comme si Dieu fermoit les yeux, ou redoutoit leur puissance. Et ont opinion que tout ce qu'ils ont deliberé & resolu, soit par auarice ou par haine, ou par desir immoderé de vengeance iniuste, ou par faueur desraisonnable, doit estre ratiffié incontinent par les hommes, & que Dieu y doit soubs-signer pour l'approuuer, n'ayans au demeurant aucun regard à ce qui peut aduenir. Car s'il faut parler de ceux qui auront prins de grandes peines, & se seront exposez à beaucoup de difficultez, pour l'amour de ceux-cy, premierement on les verra esleuer par eux à quelque dignité, & apres qu'ils les auront esleuez conçoiuent telle enuie contr'eux, que non seulement ils les priuent de leurs dignitez, mais aussi bien souuent les oppriment par calomnies, ne considerans point quelle raison ils ont de ce faire, & n'adioustans foy sinon aux faux rapports qui sont faits sans aucune probation legitime, traittent fort rudement, non pas ceux qu'il falloit ainsi traitter, mais ceux enuers lesquels il leur est bien facile d'vser de cruauté. Et quant au serment par eux fait, de bien & legitimement gouuerner leur peuple, ils en font autant d'estime, que sont accoustumez ceux qui se persuadent n'y auoir aucune puissance souueraine, & eternelle sur eux, ou bien que Dieu n'a aucun soing des choses qui se commettent icy bas.

M. C. XXVIII.

Vendition d'offices.

Les petits n'osent faire mal.

B

Insolences des mauuais Princes.

C

Faux rapports creus par eux.

Sermens des Princes.

Nous auons vn euident exemple de cecy proposé en Guillaume de Normandie, lequel (encore que contre tout droit, veu qu'il y en auoit de plus prochains que luy) fut esleué à la dignité, en laquelle il se trouuoit depuis auoir esté fourré au Comté de Flandres, se gouuerna comme cy dessus nous auons dit, & dont neantmoins tost apres il porta la iuste penitence. Car le peuple de Flandres grandement indigné de ses rudesses, iniustices & cruautez, conceut vne extreme haine contre luy, & commença petit à petit de se rebeller, & signamment les habitans de l'Isle. Lesquels, comme Guillaume pensoit vn iour entr'autres venir dedans ladite ville, luy fermerent leurs portes à son nez, disans ne pouuoir plus endurer d'estre gouuernez & traittez de la façon dont il les auoit commencé de traitter. Ils furent assez-tost suiuis par ceux de Gand, & quelques autres villes & peuples. Or comme ces façons de faire des villes excluoient Guillaume de la libre possession de son Comté, ainsi ouuroient-elles l'aduenuë dudit pays à ses ennemis, comme elles firent à Guillaume de Loo, lequel aduerty de cela en Angleterre où il s'estoit retiré pres du Roy dudit Royaume son cousin, retourna auec grand nombre de nauires bien garnis de gens de guerre que ledit Roy Henry luy auoit baillé, vers le pays de Flandres. Pour auquel resister, le Cõte Guillaume se transporta en toute diligence vers le Dam, & fit en sorte que non seulement la descente dudit Guillaume de Loo au pays de Flandres fut empeschee, mais aussi le forcerent de retourner en Angleterre auec grande perte & deshonneur. Ce qui aduint l'an 1129.

Actions de Guillaume de Normandie.

D

Ce qui fait reuolter les villes.

Guillaume de Loo retourne en Flandres.

Apres qu'il s'y fut retiré, le Cõte Guillaume continua ses cruautez, iniustices, & exa-

M.C. XXIX. ctions & en outre remit les Iuifs que le bon Comte Charles auoit auparauant chassez, A leur donnãt permission d'exercer leurs excessiues vsures cõme deuant, traittãt au reste ses subjets auec toute tyrannie. Au moyen dequoy les Prelats, Barons & gouuerneurs des villes de Flandres, specialemẽt de Gand, Bruges, Ypre & l'Isle, ne pouuãs plus longuement supporter l'insupportable gouuernement du Cõte Guillaume, & considerãs que sur les plaintes de ce faites au Roy de France, il ne faisoit semblãt d'y vouloir mettre aucun ordre, enuoyerẽt secrettement vers Thierry d'Alsate fils du Duc d'Alsate, & de Gertrude fille seconde de Robert le Frison, & cousin germain du feu bon Comte Charles, le prier de venir incontinent vers eux, luy promettãt de l'inuestir du Cõté de Flandres, veu mesmes qu'ils le tenoient pour le plus prochain heritier, cõme de fait il l'estoit. Voyla le profit qu'apportẽt aux Princes leurs tyrãnies qui leur font perdre les volõtez de leurs subjets, leur estat & quelquefois leur vie. Thierry merueilleusement content de ces nouuelles, assembla enuirõ 5000. Allemans, ou (cõme d'autres historiẽs le tesmoignẽt) mille cheualiers, & vint à grandes iournees au pays de Flãdres, où il fut receu auec grand joye & contentement du peuple, & mesmement des habitãs de Bruges, Ypre & Gand, lesquels mãderent au Cõte Guillaume qui lors se tenoit à S. Omer, B qu'vn tel Cheualier estoit auec grande puissance descendu au pays de Flandres, & sous pretexte du droit qu'il pretendoit audit Cõté, & pourtant qu'il aduisast à son fait, attendu que quãt à eux ils n'estoiẽt deliberez de se mesler de ladite querelle en faueur de l'vn ny de l'autre, mais leur en lairroient le different à vuider s'ils vouloient. Cependant Thierry qui s'estoit quelque peu arresté en la ville de Gãd, alla à Courtray, puis à l'Isle trouuãt par tout les honnestes receptiõs, qu'ont accoustumé de receuoir les nouueaux Princes apellez par les peuples pour les deliurer des tyrãnies de leurs seigneurs cruels.

Iuifs remis en Flandres. *Causes de reuoltemens de villes.* *Le mal des tyrannies.* *Thierry d'Alsate en Flandres.* *Nouueaux Princes bien receus.*

Le Comte Guillaume aduerty de ceçy, & voyant le peu d'occasion qu'il auoit de se fier à ses subjets, veu le mauuais traittement qu'il leur auoit fait, enuoya prier le Roy Louys le Gros de luy donner secours, lequel incontinent en personne alla en Flandres auec grande puissance, & vint iusqu'à la ville d'Arras, dont il fit plusieurs courses iusqu'aux portes de l'Isle où Thierry s'estoit retiré. Et considerãt que la ville n'estoit aisee à prendre sans vn siege, & beaucoup moins à raison du grand nombre d'hommes qui estoit dedans, il fit crier ledit Thierry par deuant l'audience de l'Euesque d'Arras, cõme occupateur & inuaseur de la terre d'autruy, & pour sa contumace le fit excommunier auec tous ses fauteurs & adherans, & pareillement mettre l'interdit sur la ville de l'Isle pour auoir fauorisé Thierry. Cela fait le Roy retourna en France, mais nonobstãt la guerre ne cessa de continuer entre Guillaume & Thierry, qui souuent se rencontroient & battoient, & souuent en leurs rencontres aduenoit que celuy qui auoit obtenu pour ce iour la victoire sur son ennemy estoit le lendemain vaincu, de maniere que leur querelle estoit quelquefois longuement en bransle, cependant que le peuple desiroit merueilleusement vne prompte issuë de ceste guerre, & que la pluspart d'iceluy inclinast du costé de Thierry, comme de celuy qui leur sembloit apporter la liberté. C

Louys le Gros en Flandres. *Guerre entre Guillaume & Thierry.*

Thierry estant vn iour entr'autres sorty de la ville de l'Isle pour chercher le Comte Guillaume son ennemy, le trouua à Axelle, auecques vn grand ost, que nouuellement il auoit ramassé des pays de Normandie, Picardie & France. De sorte que là y eut vn tres-aspre & furieux conflict, auquel ledit Thierry apres auoir longuement soustenu l'effort de ses ennemis, & fait tout ce qu'vn vaillant Capitaine en rencontre tant inesgale eut peu faire, fut mis en desarroy, & se sauua en la ville d'Alost, où neantmoins il fut poursuiuy en toute diligence par le Comte Guillaume & les siens, lesquels liurerent en mesme instant plusieurs & diuers assauts à ladite ville, esperans par ce moyen estonner les habitans d'icelle, de sorte qu'ils seroient pour le moins contraincts de deliurer és mains du Cõte Guillaume ledit Thierry, en la personne duquel ils sçauoient consister la fin ou continuation de ceste guerre. Pour à quoy paruenir le Comte Guillaume se trouua finablement en personne deuant la porte, criant & faisant commandement à ceux de dedans qu'ils eussent à luy faire ouuerture, comme à leur vray & naturel seigneur, les asseurant au reste de tout bon traitement, & qu'il ne demandoit autre chose que la personne de Thierry. A quoy ne luy fut donné aucune responce, mais vn arbalestrier de dedãs nommé Nicaise, luy tira vn coup de traict en l'espaule droicte, dont le bras s'alluma & apostuma de telle sorte, que cinq iours apres il mourut deuant ladicte ville d'Alost, le vingt-septiesme iour de Iuillet, de l'an 1129. autres disent 25. D

Bataille. *Thierry vaincu.* *Commandement de Prince.*

Autres

A Autres disent deuant ladicte ville de l'Isle, qui fut cause que les François voyans mort celuy pour la deffence duquel ils faisoient ceste guerre, se monstrerent plus traictables enuers Thierry, tant que finablement ils receurent de luy l'hommage du Comté de Flandres au nom de leur Roy, & de là alla par les villes dudit pays, ausquelles il fut pareillement receu pour Comte dudit pays, & fut autant agreable au peuple & la noblesse que pas vn de ses predecesseurs. Aussi Fouques Comte d'Anjou & depuis Roy de Hierusalem (qui estoit en France apres le Roy le premier en richesses & authorité) luy donna l'Infante Sibylle sa fille en mariage, dont issit Philippes qui fut Comte de Flandres apres luy. Ce Comte d'Anjou estimé entre tous les plus vaillans de ce temps, fit vn voyage en la terre Saincte pour secourir les Chrestiens. Il estoit fils de Fouques le Rude ou Rechin Comte d'Anjou & de Touraine, & de ceste Bertrade ou Bertrande amie du Roy Philippes premier, de laquelle nous auons cy-dessus parlé. Son pere durant sa vie auoit plusieurs fois guerroyé & merueilleusement tourmenté le Duc d'Aquitaine, dont il estoit vassal. Parquoy sçachant ce Duc qu'il estoit mort, & que le Prince Fouques son fils n'estoit encore qu'vn enfant, il fit guerre aux Angeuins B & Tourangeaux, telle qu'il sembloit qu'il voulust entierement destruire ce Fouques. Ce que la Comtesse Bertrande sa mere empescha, & se defendant vertueusement garda les pays de son fils : neantmoins toutes ses vertus ny la grandeur de sa maison ne peurent oncques effacer la tache d'auoir esté si long temps hors d'auec son mary pour complaire au Roy Philippes.

M. C. XXX.

Mort de Guillaume.

Thierry receu Comte de Flandres.

Sibylle mariee à Thierry.

Fouques en la terre saincte.

Guerre côtre Fouques.

Mais pour retourner à nostre propos, le ieune Comte Fouques deuenu grand ne demeura pas seulement seigneur des riches terres & seigneuries que luy auoit laissees son pere, car Helie Comte du Maine luy dôna sa fille vnique appellee Viberge en mariage, au moyen dequoy il fut Comte du Maine apres luy. Il eut quatre fils de ceste Viberge, dont Godefroy fut le plus renommé à cause qu'ayant espousé la fille du Roy d'Angleterre il en eut vn fils nommé Henry, qui en fut semblablemẽt Roy. Ce Comte Fouques se voyant veuf de sa premiere femme auoit (ainsi que nous auons dit) passé en la terre Saincte, accompagné de cent hommes d'armes, auec lesquels il fit de si grandes entreprises & les acheua si heureusement, que tant les Chrestiens de l'Asie C que les barbares en estoient tous esmerueillez. De sorte que quelque temps apres qu'il s'en fut retourné en l'Europe, le Roy Baudouin de Hierusalem se voyant vieil, & se souciant d'vn Prince suffisant pour luy succeder en son Royaume, fut conseillé par ses amis & subjets d'eslire cest Angeuin qu'ils auoient cognu si vertueux. A ceste cause il l'enuoya querir iusqu'en Anjou, & luy donna la Princesse Meliscende sa fille aisnee pour femme auec l'esperãce de luy succeder. Puis il maria la puisnee Elise auec le ieune Bohemond Prince d'Antioche, qui fut vne chose dont il se trouua si bien à l'aduenir, qu'il loüa tousiours le conseil de ses subjets, & cognut qu'ils l'auoient fidellement conseillé: car depuis que le Prince Fouques eut espousé sa fille, il le deschargea de tous ses affaires, & se monstra tel contre les ennemis de la foy, qu'il surmonta mesmes l'esperance qu'on auoit conceuë de luy. Le Roy Baudouin mourut l'an 1131. & luy succeda l'Angeuin, lequel peu apres fut aduerty de ceux d'Antioche, que leur Prince Bohemond son beau frere estoit mort en vne bataille contre les barbares, n'ayant laissé d'enfans qu'vne seule fille nommee Constance. Parquoy ils le prioient de luy trouuer vn D mary, qui fust digne d'elle & de les gouuerner. A quoy voulant obeyr, il ne se monstra point affecté ny à ses amis, ny à ses ennemis, ainçois cognoissant la suffisance du Prince Ramond fils puisné du Duc Guillaume d'Aquitaine (qui auoit tousiours esté son ennemy) il le fit passer en l'Asie, & le maria auecques ceste Princesse Constance, par le moyen duquel mariage il fut seigneur d'Antioche, qui estoit le premier de tous les Princes Chrestiens d'Oriẽt, apres le Roy de Hierusalem. Ainsi les seigneurs de l'Asie estoient hereditaires par la vaillance des Latins, & entr'autres des François, dont la renommee estoit telle, que les barbares pensoient que tous les Latins s'appellassent François. Car combien que les autres peuples Chrestiens & les Princes d'iceux se mõstrassent affectez à la defence de la religion, & que plusieurs eussent prins les armes & passé en Asie, & les autres demeurans en leurs maisons les eussent secourus de prieres, d'argent & de viures, de sorte qu'vn chacun meritoit en estre à tout iamais loüé, toutesfois les François s'en estoient acquis la principale gloire, tant par leur vertu & perseuerance, que par leurs hautes entreprinses & vaillans faits. Aussi les Grecs s'indigne-

IV.

Enfans de Fouques.

Geofroy espouse la Royne d'Angleterre.

Vaillance de Fouques.

Fouques Roy de Hierusalẽ.

Valeur de Fouques.

Constance mariee à Ramond sieur d'Antioche.

Seigneurs de l'Asie hereditaires.

Valeur & gloire des François.

M. C. XXXI. rent tant de voir les Latins ne se contentans de l'Europe, acquerir Royaumes & seigneuries en Orient, & commander aux nations qui ne se souuenans plus des Romains estoient toutes accoustumees à leur obeissance, que leur Empereur appellé Iean, heritier de son pere Alexis, en cautelle & ambition, delibera de leur oster la Tetrarchie d'Antioche. Ce que sçachant Sanguin Satrape de Halape, qui estoit fils d'Assundure & pere de Noradin ieune Prince entre les barbares de fort grande esperance, & voyant le peu d'amitié que se portoient ces deux nations Chrestiennes, il cognut qu'il y faisoit bon pour luy, tant qu'il print son occasion sur les secrettes haines d'entre les Chrestiens, de leur commencer la guerre. Et de fait lors qu'il sceut que les Grecs entrerent és seigneuries du Prince d'Antioche pour les conquerir, il entra auec ses forces au Royaume de Hierusalem. Halape est la meilleure ville de Syrie apres Antioche, & estoit anciennement nommee Heliopoly.

Despit des Grecs. *Sanguin Satrape de Halape.*

L'Empereur Grec estoit ja en Cilicie, auecques le plus grand nombre de gens qu'il auoit peu assembler, & y auoit prins d'arriuee le reste de ces villes que tenoient encores les nostres, conquises premierement par Tancred, & lors despendantes de la principauté d'Antioche. Par ainsi les Chrestiens de l'Asie estoient lors guerroyez en vn mesme temps des Grecs & des barbares, dequoy ils se trouuerent fort empeschez. Si est ce que le Roy Fouques qui estoit homme de guerre & experimenté, ne perdit oncques rien contre le Satrape. Quant à Ramond encore ieune Prince, il ne se defendit point de si grand cœur, ny ne se porta si vertueusement contre l'Empereur de Grece, lequel ne le guerroyoit pas pour le different de la religion, ains pour vne enuie de conquerir pays, & de regner. Toutesfois ils s'accorderent finablement soubs condition que le Grec rendroit la Cilicie, & mettroit peine de prendre Halape pour le Prince d'Antioche, qui en recompense de ce deuoit estre à l'aduenir homme lige des Empereurs de Grece, & leur faisant hommage de ses pays, y receuoir les Grecs en garnison. Il laissa à son dã entrer l'Empereur dedans Antioche, dont l'Empereur tout superbe de se voir dedans ceste bonne ville, pensoit estre au dessus de ses attentes, & seigneur de toute la Syrie.

Halape nommee Heliopoly. *Les Chrestiés d'Asie guerroyez.* *Accord entre l'Empereur Grec & Ramond.*

A raison dequoy il commanda que les portes fussent ouuertes à tout son Camp, & que ses gens se saisissent du chasteau, se vantant qu'il feroit venir vne si grande puissance de la Grece, & meneroit telle guerre aux barbares que leur fausse loy seroit totalement abolie, & les Turcs & Sarrasins seroient entierement ruinez. Mais ceux d'Antioche ne voulans point retourner en subiection des Grecs, qu'ils cognoissoient de long tẽps plus dextres de langue que de la main, disoient par entr'eux, que les Latins auoiẽt recouuerte ceste ville que les Grecs n'auoient sceu garder, & dauantage qu'ils auoient reprins sur les ennemis de la foy la plus grande part de Syrie, toute la Phenicie, & le Royaume de Hierusalem que les Grecs auoient autresfois perdu. Ce murmure creut tant petit à petit, qu'ils coururẽt aux armes pour empescher l'Empereur de faire quelque force. Lequel appaisa tout ce tumulte, leur remonstrant qu'il n'estoit en ce lieu que pour leur defence, & pour garder le pays d'Antioche contre les Turcs & Sarrasins, tellement que si la ville & le chasteau estoient assez forts sans luy, & se pouuoient bien defendre d'eux mesmes, il en estoit fort ioyeux, afin que son armee n'en fut point diminuee pour ceste garnison, ains qu'il la menast toute entiere auecques les Latins contre les barbares ennemis communs de tous Chrestiens.

Le cãmp du Grec en Antioche. *Naturel des Grecs.* *Sedition en Antioche.*

Ainsi le Grec sortit d'Antioche, & ramena tous les siens en Grece, où il ne fut que deux ans, qu'il ne retournast auec plus grandes forces, & descendit à Attalie ville maritime de Pamphilie. Il marcha en Cilicie, puis changeant tout soudain de chemin, il se transporta en la Comté d'Edessa en telle diligence, & sans qu'on se doubtast de luy, qu'il y print d'arriuee la ville de Turbasie, qui est loing de la riuiere d'Eufrate d'enuiron dix lieuës, contraignant le Comte Iosselin de luy bailler gages, de ne luy nuire d'oresnauant. Il fut si mal traitable en son endroit qu'il ne se voulut point contenter qu'il n'eust sa fille mesmes en ostage, esperant par ce moyen en auoir de ceux d'Antioche plus aisement, & faire tant qu'ils ne refuseroient plus de luy obeyr. Vers lesquels il enuoya quelques vns des siens pour sçauoir d'eux, ce qu'ils auoient en leur fantasie, & s'ils ne vouloient pas tenir l'accord fait auec le Prince Ramond, mais donnans à cognoistre qu'ils n'auoient ny peur de luy ny faute de conseil, ils respondirent n'estre point tenus de la paction que leur Prince auoit accordee, sans la

L'Empereur hors d'Antioche. *Brauories des Antiochiens.*

A permission des grandes seigneuries & peuples de ses païs, & mesmes touchant la principauté d'Antioche, qui ne luy estoit point venuë de ses predecesseurs, ains estoit le patrimoine de sa femme. Quand il fut aduerty de ceste responce, il enuoya prier le Roy Fouques de luy permettre qu'il visitast les saincts lieux de la saincte Cité, & menast son armee contre les ennemis d'iceux. Ce sage Roy cognoissant bien ceste cautelle, fit responce que les Latins auoient sa bonne volonté fort agreable, toutesfois que le pays de Hierusalem n'estoit pas tel qu'il peut longuement nourrir vne si grande armee que la sienne. Parquoy s'il auoit telle deuotion de faire le voyage, qu'il y allast seulement auecques dix mille hommes, & qu'il mettroit peine de le receuoir comme sa grandeur le meritoit. L'Empereur se voyant ainsi esconduit de tous costez, se retira en haste en Cilicie, & comme vn iour estant à l'assemblee, il vouloit tirer à vn sanglier d'vne fleche, dont le fer estoit enuenimé, n'ayant iamais esté gueres bon archer, il se frappa luy mesmes dedans la main senestre, de laquelle playe pensant bien mourir, il se retira en la ville pour deliberer de ses derniers affaires. Et comme les Medecins l'asseuroient que s'il se vouloit faire coupper la main premier que ce venin eust infecté le B demeurant du corps, il seroit incontinent guery, ne s'y voulant point accorder, il leur respondit, qu'vn Empereur auecques vne seule main ne sçauroit gouuerner la terre: & ainsi mourut ce Prince, qui se fiant en ses forces & grandeurs, pretendoit à la Monarchie. Ce qui aduint l'an 1131. ou 32.

M.C.XXXII.

Priere de l'Empereur Grec à Fouques.

Respõse sage de Fouques.

Mort de l'Empereur Grec.

V.

La France n'estoit pas lors fort trauaillee de guerres, & n'y auoit-on fait tout durãt ce temps qu'vne petite entreprise en Bourbonnois contre Hamon, lequel se voulant faire seigneur de tout ce pays, en auoit chassé son neueu Archambault, soubs couleur d'vn doute qu'il faisoit, qu'on a veu souuent arriuer és partages des grandes successions, à sçauoir si le fils du frere aisné mort doit representer son pere, & succeder à son ayeul, ou bien si toute la succession appartient à son oncle puisné de son pere. Hamon fut contraint se soubsmettre au iugement des grands seigneurs de Bourbonnois, qui ordonnerent que le ieune Archambault auroit tel droit en la succession, qu'eust eu son pere en son viuant, & ainsi Hamõ n'en eut qu'vne partie. Ces choses mises à fin, le Roy de France mena son camp contre le Comte d'Auuergne, pource qu'il auoit chassé l'E-C uesque de Clermont hors de son Euesché. Et comme les François se fussent campez à la veuë de ceste ville, les citoyens faisoient tant de saillies, qu'il les falloit tousiours estre en armes. Ce que voyant le Comte Almeric de Montfort, il leur dressa tãt d'embuscades, qu'il en print quelques-vns, ausquels se monstrant plus homme de guerre que pitoyable, il fit coupper la main dextre, & les renuoya en leur ville, dont les autres s'espouuanterent tant, qu'ils prierent leur Comte d'obeyr au Roy, & receuoir tel Euesque qu'il luy plairoit. A quoy il s'accorda, mais voyant les François hors de ses pays, il fit pis que deuant, & pour ceste occasion le Roy retourna, & print d'arriuee le chasteau de Montferrand, qui n'est pas loing de Clermont. Parquoy le Duc Guillaume d'Aquitaine dressa vne armee pour mener au secours des Auuergnats, pource qu'il les disoit estre de ses subjets, & de fait il marcha si auant, qu'il se campa tout ioignant les François. Du grand nombre desquels il fut tant espouuanté, qu'il demanda finalement à parlementer, & lors se traitta vne paix, soubs cõdition que le Comte d'Auuergne tiendroit desormais son Comté du Duc d'Aquitaine, & le Duc d'Aquitaine son D Duché de la couronne de France, & par ce moyen cesserent toutes les guerres, & fut le Royaume paisible. Ce qui aduint audit an 1132. ou 29.

Debat pour la succession de Bourbon.

Guerre contre le Comte d'Auuergne.

Soubsmission puis reuolte.

Guerre en Auuergne.

Le Comte d'Auuergne releue d'Aquitaine.

L'an mille cent trente, le Pape Honoré estant mort, & luy ayant succedé Innocent, il commença la guerre à Roger fils de Roger Comte de Sicile, qui le premier se nomma Roy de Naples, pource qu'apres la mort du Duc Guillaume de Poüille, se voyant seigneur de la Poüille, de la Calabre, de la Basilicate, & de la terre de Lauoro, il se voulut dire Roy d'Italie, & s'en faire couronner. Ce qui plus le rendoit hautain, est qu'il luy souuenoit encores de la gloire qu'auoient acquise ses predecesseurs, lesquels venus de simples gentilshommes, s'estoient par leur vaillance faits si grands, qu'il ne luy restoit plus que le nom de Roy, veu qu'il se pouuoit comparer aux plus grands Roys de ce temps, en terres, & riches seigneuries. Les Romains voyans qu'il affectoit trop grandes choses, luy donnerent vne bataille, dont ils emporterent la victoire. Neantmoins incontinent que son fils Guillaume luy eut mené secours, il leur en redonna vn autre aupres sainct Germain, où le Pape Innocent

Le premier Roy de Naples.

M.C.XXXI. & quelques Cardinaux qui l'accompagnoient, furent prins & rendus à ce Comte Roger, qui pour la reuerence de ce nom de Pape, ne le garda pas seulement de tout peril, ains l'ayant receu en grand honneur & magnificence, il luy permit s'en retourner quand il luy plairoit. La saincteté de l'vn & la liberalité de l'autre les rendirent si grãds amis, que Innocent octroya à Roger toutes ses demandes, excepté le nom de Roy. Ainsi le grand ennemy du Pape luy fit tout ce dont il se peut aduiser, & au contraire ses subjets essayerent à le chasser de son siege. Car incontinent qu'on oüyt le bruit de sa prise à Rome, vn appellé Pierre fils de Leon, riche citoyen Romain, se fit eslire Pape, & couronner par la faueur du Cardinal Gilles Euesque de Tusculane, & de plusieurs autres de sa faction, qu'il auoit corrompus à force de presens, & voulut estre nommé Anaclete. Innocent ne se sentant assez fort pour luy resister, se retira en France. A ceste cause le Comte Roger de Sicile se declara pour Anaclete, & tout ainsi qu'il auoit obtenu d'Innocent toutes ses demandes, excepté le nom de Roy, ce nouueau Pape le luy accorda, & se dit Roy de Sicile, faisant les terres qu'il auoit deça le destroit, tributaires de ce Royaume, comme la Basilicate, la Poüille & la Calabre. Il y eut aussi quelques ligues en France pour la Papauté, à raison que le Duc Guillaume d'Aquitaine tenoit le party d'Anaclete, tant à la persuasion de l'Euesque d'Angoulesme, que pource qu'il n'auoit oncques sceu impetrer d'Innocent, qu'il eust vn Legat en Aquitaine. Innocent arriué en France assembla vn Concile à Clermont, auquel Anaclete fut declaré Schismatique, & de là il se transporta à Orleans, où le Roy Louys le Gros le receuant magnifiquement, le salua pere de tous les humains. Ce que fit pareillemẽt le Roy Henry d'Angleterre qui l'attendoit à Chartres. Il fit tenir vn second Concile à Rheims, ou plusieurs bonnes & sainctes constitutions furent ordonnees, si maintenant on les obseruoit. Les Prelats de France, d'Auuergne, d'Angleterre, d'Espagne, & la pluspart de ceux d'Italie se trouuerent à ce Concile, tant que le Duc d'Aquitaine laissa le party d'Anaclete, & fauorisa Innocent. Ce qui aduint en l'an mille cent trente deux ou trente & vn.

Pape prins en guerre. *Ennemy fait amy.* *Roger premier Roy de Sicile.* *Concile de Clermont.* *Concile de Rheims.*

Le Roy Louys de France, qui iusques à ce iour auoit de tout son pouuoir defendu l'Eglise & les biens d'icelle, qui auoit fait que toute la Chrestienté obeissoit au Pape Innocent, qui s'estoit tousiours monstré fauorable aux Prelats de son Royaume, commença lors à vsurper le reuenu de leurs benefices. Et comme vn iour quelques Euesques s'en plaignoient à luy, il les repoussa de telle sorte, que l'Abbé S. Bernard l'en blasma bien fort, & luy annonça (ainsi qu'on dit) qu'en bref l'ire de Dieu vengeroit ceste grande audace. Et dauantage il escriuit contre luy plusieurs Epistres, où il le reprenoit librement, lesquelles on trouue encore auiourd'huy.

Le reuenu des Eglises vsurpé.

Philippes le Ieune fils aisné du Roy Louys, que le pere auoit à Rheims fait couronner Roy le iour de Pasques quatorziesme d'Auril en l'an mille cẽt vingt neuf, se pourmenant par vn fauxbourg de Paris sur vn cheual, tomba fortuitement de dessus à terre, & se blessa de telle sorte, qu'il en mourut le 5. d'Octobre de l'an mille cent trente & vn. Au moyen dequoy le Roy son pere fit en son lieu couronner son autre frere nommé Louys, qui fut surnommé le Piteux, le Gracieux, ou le Ieune, & couronné par le Pape Innocent le 25. iour du mesme mois, lors qu'on tenoit le Concile à Rheims. Ledit Louys le fils est, & fut ainsi appellé le Ieune, à la difference de son pere, car pource que son pere & luy estoient Roys, & que tous deux auoient nom Louys, quand on parloit du pere, on l'appelloit Louys le Vieil, & quand on nommoit le fils, on disoit Louys le Ieune. Aucuns disent que ce peut estre lors que le nom & le nombre des 12. Pairs de France fut estably, & qu'il y en eut six du Clergé instituez en pareil nombre que de six laiz ensemble, & que ce fut là aussi que le raug, l'ordre, & l'office que chacun d'eux deuoit auoir au sacre des Roys fut ordonné. D'autãt qu'vne telle institution n'eut peu estre faicte en temps plus opportun pour estre confirmee & authorisee par vn Pape, & que les gens d'Eglise n'auoient iamais esté en France en telle authorité, que soubs ce Roy, ne leurs biens & possessions ne prindrent oncques si grand accroissement. Pour les Pairs laiz on ne pourroit aussi cotter temps plus propre, auquel cela se soit peu faire pour le moins en ce nombre, pource que les Pairries estoient possedees par leurs propres seigneurs particuliers qui les tenoient du Roy, & luy en auoient fait hommage, comme des fiefs mouuans de sa couronne. Car Henry Roy d'Angleterre estoit Duc de Normandie, de laquelle il auoit fait hommage au Roy Louys

Fils & pere Roys ensemble. *Des 12. Pairs.*

A le Gros, & s'estoit trouué au sacre du ieune Roy Philippes n'agueres trespassé. Odes ou Eudes second tenoit à mesme titre le Duché de Bourgogne, Guillaume fils de Robert le Comté de Flandres, Thibault surnommé le Vieil ou le Grand le Comté de Champagne, Aufort ou Hildefonse Comte de S. Gilles, ou plustost son fils Raimond, qui auoit espousé Constance sœur du ieune Roy Louys, le Comté de Thoulouse, & Guillaume pere d'Alienor ou de Leonor, le Duché de Guyenne, de laquelle le Roy à son retour du voyage de Clermont l'auoit contraint de luy venir faire hommage à Orleans. Dont il n'est pas moins vray semblable que tous lesdits Ducs & Comtes ne se soient trouuez en personnes, ou par leurs deputez, au sacre & couronnement de ce ieune Roy Louys, qu'à celuy cy apres de Philippes Auguste son fils ceux qui furent de son temps, toutesfois nous ne voudrions en cecy rien affermer qu'auec plus certain tesmoignage. M.C.XXXV.

B LOVYS SEPTIESME LE IEVNE, ROY QVARANTIESME.

Sommaire.

I. Louys le Jeune Roy apres le Gros. France refuge des Papes. Guerre contre le Comte de Champagne. Hospitaliers de Hierusalem. Diuers ordres de Religions. Mariage de Louys & de Leonor Duchesse de Guyenne. Robert Comte de Dreux.

II. Mort d'Henry Roy d'Angleterre, auquel succede Estienne Comte de Boulongne. Qui fait paix auec l'Escossois. Reuolte contre luy. Accusation contr'elle. Le Roy Estienne prins en bataille. C *Mahaut vaincuë & defaite. Renouuellement de guerre. Paix entre Mahaut & Estienne.*

III. Differents pour la religion. Pierre Abelard declaré heretique. Gilebert de la Poree heretique. Iean d'Estampes. Haine de Louys contre le Comte de Champagne. Guerre contre le Comte de Blois. Vertus de S. Bernard. Harangue de S. Bernard pour exciter les François à la guerre saincte. Concile de Rheims.

IV. Voyage du Roy Louys, & de Leonor sa femme en la terre saincte. Mort du Roy Fouques. Conrad Empereur à Constantinople. Infidelles mis en fuitte par les François. Paillardise de la Royne Leonor. Siege de Damas. Retour de Louys.

V. Concile à Baugency. Diuorce entre le Roy Louys & Leonor, qui se remarie à Henry Roy d'Angleterre, Guerre entre les François & Anglois. Differend pour le Comté de Toulouse.

VI. Comte de Chaalons emporté par le diable. Schisme en l'Eglise. Concile à Clairmont. Troubles pour les Papes. Exil & martyre de Thomas Archeuesque de Canterbury. Guerre entre Henry Roy d'Angleterre & son fils, lequel est fauorisé par le Roy Louys. Siege de Verneuil. François en Angleterre defaits.

VII. Siege de Rouen par le Roy Louys. Richard contre Henry son pere. Paix & reconciliation entre eux. L'Abbaye de Barbeau. Deuotion du Roy Louys aux Eglises.



DONC Louys fils du Gros couronné Roy par le Pape Innocent durant la vie de son pere, promit au Pape toute faueur, assistance & secours, dont le Pape s'asseura. Aussi n'y a-il nation en toute la Chrestienté en laquelle les Papes se soient tant fiez, ny D semblablement ayent trouué tel secours qu'ils ont fait en France à chacune fois qu'ils y en ont cherché, & quelqu'autre Roy n'y en a point tant veu qu'a fait Louys le Gros. Car de son temps Vrban, Paschal, Gelase, & Innocent y passerent. Nous ne contons point Caliste à cause qu'il estoit François, & qu'il fut esleu estant en Frãce. Apres le Concile de Rheims ou d'Estampes, le Pape Innocent alla voir l'Empereur Lothaire au Liege, pour le prier de donner ordre que le schisme fut esteint. Ce que l'Allemand luy accorda debonnairement, & de fait il mena vne armee en Italie, & remettant Innocent en son siege, il chassa Anaclete, qui mourut incontinent apres. Il y auoit lors deux Roys en France, dont le pere estoit vieil, fort hay des gens d'Eglise, & le fils encore ieune & peu experimenté. Aussi Thibault Comte de Champagne, descendu des Comtes de Blois, homme de guerre, de bon entendement, & fort agreable à son peuple & à sa noblesse, ne faisoit pas grand cas de ces deux Roys, de l'vn comme

I. France support des Papes. 4. Papes vindrent en France. 2. Roys en France pere & fils.

M. c. xxxv. Roys mesprisez. ja vieil, & de l'autre comme trop ieune. Ce que bien cognoissant Louys le Gros, s'en indigna tant, que combien qu'il fut tout cassé de vieillesse, son grand cœur toutesfois ne peut endurer que luy & son fils fussent ainsi mesprisez, tellement qu'il assembla vne armee, & entrant és terres de ce Comte, il assiegea premierement la ville de Bonneual, qui fut soudain prinse d'assaut, & entierement ruinee, excepté les Eglises & Couents. Ce que sçachant le Champenois, il laissa toutes ses hautesses, & vint humblement demander pardon au Roy. Lequel ne voulant rien laisser en ses pays qui luy fut rebelle, mena son armee contre vn autre ennemy beaucoup moindre que le Comte de Champagne. Il y auoit lors vn chasteau sur la riuiere de Loire qui s'appelloit Briçonnet, dont le seigneur tourmentoit & voloit tous les passans, tant par eau que par terre, les contraignant de luy payer vn grand tribut, au moyen dequoy le Roy fit raser le chasteau, & lors la France demeura en vne grande & heureuse paix. Ce qui aduint l'an 1135. ou 36.

Comte de Champagne guerroyé.

Augmentation des biens de l'Eglise.

Les biens & priuileges de l'Eglise s'augmenterent bien fort du temps de Philippes premier, & Louys le Gros son fils, car premierement le droict de conferer les benefices fut osté aux Empereurs: ce qui diminua beaucoup de leur authorité enuers le peuple: aussi en demeura-il tousiours vne rancune contre l'Eglise. Alors du consentemēt de toute la Chrestienté furent erigez trois ordres de religions en Hierusalem. Les Hospitaliers de S. Iean, les Templiers, & les Teutoniens, qui d'vn si petit commencement sont deuenus par succession de temps riches & puissans.

3 ordres en Hierusalem.

Deuant que les Chrestiens eussent recouuré la Terre saincte, les marchans Italiens & autres qui hantoient le Leuant, auoient obtenu des Empereurs & Satrapes Orientaux, permission de faire vne Eglise en Hierusalem, laquelle ils dedierent à nostre Dame, & y faisoient faire le seruice à l'vsage de l'Eglise Latine, pour ce que les Syriens suiuoient en leurs ceremonies les constitutions Grecques. Peu à peu les Latins en firent construire vne autre, & deux Conuents semblablement, l'vn d'hommes & l'autre de femmes, afin que plus deuotement, tant l'vn que l'autre sexe, peut vacquer à oraison: & viuoient ces religieux des aumosnes que leur faisoient les pellerins, & estoient les hommes de ce temps merueilleusement charitables, chose tres agreable à Dieu. On fit encore bastir vn hospital en Hierusalem, tant pour les sains que pour les malades, dont l'Eglise fut dediee à sainct Iean, & se trouuerent plusieurs qui voüans chasteté & obedience, laisserent tous autres affaires, & se mirent à penser les pellerins. A raison dequoy ils furent nommez Hospitaliers, & pour les cognoistre des autres, le Patriarche les signa d'vne croix blanche sur le dextre costé de leur manteau. C'est le premier ordre des trois susdits. Apres que les Chrestiens eurent prins Hierusalem, neuf grands seigneurs Latins (dont les deux principaux estoient Hugues Paian, & Godefroy de S. Omer) voüerent pareillement, auec vn grand nombre de ceux qui les suiuoient, obedience & chasteté, ausquels le Patriarche commanda se tenir souuent sur les chemins, & les rendit seurs des courses des barbares, à ce que les pellerins y cheminassent plus seurement. Il leur fut donné vne place deuant le Temple, où ils firent construire des maisons pour se loger, & retirer leurs armes & leurs cheuaux. Parquoy on les appella Templiers, lesquels se monstrerent tels en peu de temps, qu'ils furent estimez sur tous les autres en vaillance & grandeur de courage contre les ennemis de la foy, car ils en rapportoient communement la victoire auecques force despouilles, ou bien ils mouroient sur le lieu, apres auoir combatu iusques au dernier souspir. Et quand ils estoient retournez & auoient laissé les armes, on n'eust sceu trouuer hommes plus modestes & gracieux. Il fut ordonné au Concile de Troyes tenu l'an 1129. du temps du Pape Honoré, auquel presidoit l'Euesque d'Albano comme Legat, qu'ils porteroient des robes blanches longues sans croix. Neantmoins du tēps du Pape Eugene ils prindrent les croix rouges dessus. Les deux ordres des Templiers & Hospitaliers deuindrent en vn moment fort riches, à cause des terres & seigneuries que les Roys, & autres grands Princes & seigneurs de la Chrestienté, leur donnerent incontinent. Quant aux Teutoniens, ils eurent principalement esgard à ceux de leur nation. Ils firent faire vne Eglise qu'ils dedierent à nostre Dame, & vn hospital semblablement, tant pour les sains que pour les malades. Ils viuoient premierement en pauureté, combien qu'ils ne l'eussent point voüee, mais on leur donna puis apres

La charité ancienne.

Hospitaliers de Hierusalé.

Concile de Troyes.

Les Teutoniques.

A plusieurs terres & seigneuries, & lors ils prindrent la croix noire sur vn accoustrement blanc. M. C. XXXVII.

Ces trois ordres susdicts estimez fort religieux, portoient les armes, & cõbattoient souuent. Au contraire, ceux qui s'ensuiuent, delaissans toutes mondanitez ne s'estoient addonnez qu'à la vie contemplatiue. Dont les premiers furent les Chartreux, qui commencerent leur regle l'an de nostre salut 1084. Et en fut (comme nous auons dit cy-dessus) autheur vn appellé Brunon, natif de Coulogne, lequel estant Chanoine de Rheims enseignoit la ieunesse, & lisoit publiquement. Il esleut pour demeure vn lieu fort solitaire aupres de Grenoble, du temps que Hugues homme de saincte vie en estoit Euesque. Treze ans apres vn gentilhomme Lorrain appellé Robert, riche, de grand maison, & fort bien venu és Cours des Roys & Princes, s'ennuyant de la vanité de ceste vie mondaine, laissa toutes ses richesses, & se trásporta en vn lieu appellé Premonstré, où il fit edifier vn Conuent, & là s'assemblerent plusieurs religieux, qui firẽt vn ordre nouueau, encore appellé auiourd'huy l'ordre de Premonstré. Voyant aussi l'Abbé Robert de Molesme en l'Euesché de Langres, que les trop grandes richesses B de son Abbaye estoient cause que ses Religieux commençoient à degenerer de la deuotion, modestie & saincteté de leurs predecesseurs, il en partit auec vingt vn des ses freres, & hommes de saincte vie, & se transporta en Bourgogne en vn lieu boscageux & solitaire, appellé Cisteaux, & là commença vne nouuelle regle de religion, du consentement de Gautier Euesque de Chaalons, de Hugues Archeuesque de Lyon, & du Duc Odon de Bourgogne, qui fut le fondateur premier du bastiment. Mais peu de iours apres, le deuot Bernard (natif de Chastillon en Bourgogne) religieux de ce mesme ordre, luy donna si grand nom, & l'augmenta de telle sorte, qu'on l'en estime plustost l'autheur, que non pas l'Abbé Robert.

Les Chartreux.

La Chartreuse de Grenoble.

Premonstré.

Molesmes.

Cisteaux.

Le Royaume de France jouyssoit lors d'vne heureuse paix, & estoient les François en reputation d'estre fort deuotieux. Le Roy Louys auoit en sa ieunesse de grands ennemis, toutefois la faueur diuine auecques son experience & vertu le garda tousiours contr'eux, & s'acquit par son grand heur plusieurs amis. Le Comte Guillaume de Poictou Duc de toute l'Aquitaine, n'ayant aucuns enfans masles, pensa qu'il ne sçau- C roit mieux marier l'Infante Leonor sa fille aisnee, tant pour le bien public de ses pays, que pour le profit de ses subjets, qu'au ieune Prince Louys fils du Roy Louys le Gros, qui ja estoit couronné Roy de France. Le Roy n'eust pas semblablement trouué mariage pour son fils plus riche & duisible que ceste Duchesse d'Aquitaine, & tout ainsi que le temps & les affaires d'alors ne demandoient que la consommation de ce mariage, aussi les hommes s'y accorderent aisement. Car en ce voyage que fit le Duc Guillaume à S. Iacques en Gallice, il se trouua tant foible, qu'il se cognut fort pres de la mort. Parquoy il pria les grands seigneurs qui l'accompagnoient, qu'ils essayassent par tous moyens de marier sa fille auec le Prince de France. Ce qu'ils luy promirent tous, tellement qu'apres qu'il fut mort, ils enuoyerẽt Ambassades vers le Roy Louys, pour l'aduertir de la derniere volonté de leur deffunct seigneur. A ceste cause le Roy enuoya son fils Louys à Bordeaux, où il espousa la Duchesse Leonor auecques le grand contentement de l'vne & de l'autre nation, qui eut tousiours duré si ce Prince & ceste Princesse se fussent gouuernez en ce mariage, ainsi qu'auoit pensé le vieil Duc Guil- D laume au lict de la mort. Mais la fortune qui peut beaucoup és choses humaines, & le peu de prudence des humains, firent tout changer en peu de temps. Car combien que ce mariage fut au commencement estimé heureux & profitable, il s'en ensuiuit toutefois le plus malheureux diuoce, dont on ait gueres oüy parler.

François deuotieux.

Leonor Duchesse de Guyenne.

Mariage de Louys & de Leonor.

Au commencement vn chacun s'en resioüyssoit, & mesmes le vieil Roy Louys, esperant laisser apres sa mort ses enfans heureux, & son peuple en paix. Il regna 30. ans, puis sentant sa mort approcher, ne voulant rien perdre de l'heur qui se presentoit, il voulut voir son fils deuant mourir, & pour ce faire il l'enuoya querir en Gascogne, & lors qu'il fut arriué, il le pria en public, & commanda qu'il traitast mieux ses subjets qu'il n'auoit pas fait, qu'il eut sur toute chose la Religion en recommandation, qu'il secourut les pauures, qu'il defendit les veufues & orphelins, & qu'il taschast par tous moyens à la conseruation de la paix & profit public. Il luy remonstra qu'vn Royaume n'estoit autre chose qu'vne charge & gouuernement pour quelque temps, de l'administration duquel il falloit rendre compte tout incontinent apres la mort,

Instruction de pere a fils Roy.

M.C. XXXVII. deuant le Iuge eternel, qui à chacun (selon ce qu'il a vescu) ordonne vn eternel salaire. Mourant le Roy Louys le Gros à Paris, le 1. d'Aoust, en l'an 1138. ou 37. laissa six enfans: Louys Roy de France, Henry Euesque de Beauuais, Philippes Archidiacre de Paris, Pierre gendre & heritier de Regnauld Comte de Courtenay, Robert Comte de Dreux, & Constance mariee au Comte Ramond de Thoulouse. Quelques-vns disent que ce Robert fut le fils aisné dudit Louys, mais pource qu'il n'auoit nul esprit ny entendement, il fut par ledit Louys le Gros son pere, & par les François, declaré non apte & habille à porter la couronne de France, & luy fut donné le Comté de Dreux, auec les armoiries de l'Echiquier d'or & d'azur. Toutefois ledit Robert n'estoit l'aisné. Et faut noter qu'en ce temps là, les puisnez de France ne portoient point en armoiries les Fleurs de lys, ains seulement les couleurs de France qui estoient or & azur, les vns en bandes, ou demy cheurons, comme les Ducs de Bourgogne de la race de Capet, les autres l'Echiquier comme ceux de Dreux, & ainsi des autres. Mais le Roy S. Louys fut le premier qui donna aux puisnez de France les Fleurs de lys auec difference, car depuis les vns y ont mis vne cottice, autres vne bande, autres vn orle, autres vn lambel, autres vne autre chose à la difference de l'aisné.

Comte de Dreux.

Armoiries des enfans de France.

Pour reuenir à ce Comte de Dreux, il fut marié, & eut plusieurs enfans, qui depuis firent beaucoup de guerres en France. De luy descendirent les Ducs de Bretagne, par le moyen de Pierre Mauclerc qui en espousa l'heritiere.

II. En la mesme annee que mourut le Roy Louys le Gros, qui fut l'an 1131. aussi trepassa le Roy Henry premier du nom, d'Angleterre en Normandie, le trente-cinq ou trente-sixiesme an de son regne, ne laissant aucuns enfans masles, ains seulement vne fille nommee Mahault ou Mathilde, qui en premieres nopces fut mariee à l'Empereur Henry cinquiesme du nom, & en secondes à Geoffroy Comte d'Anjou, fils de Fouques susdit, dont ensuiuirent plusieurs grandes & longues guerres, à cause que deux des plus grandes maisons de France pretendoient que ce Royaume leur appartenoit. Mahault fille de ce Roy Henry, qui du mariage du susdit Geoffroy & d'elle auoit eu deux enfans Henry & Guillaume, disoit qu'elle deuoit succeder à son pere, & par ce moyen gouuerner le Royaume d'Angleterre, en attendant que son fils Henry, qui estoit encore fort ieune, fut en aage d'estre couronné. A quoy s'opposoit Estienne fils d'Estienne Comte de Blois, & d'Ælix l'vne des sœurs de ce Roy deffunct, lequel ayant espousé la fille vnique d'Eustache Comte de Boulogne sur la mer, fut seigneur apres la mort de son beau pere, de ceste bonne & riche ville, dont il pouuoit aisement & en peu de temps passer en Angleterre, à cause qu'il n'y auoit point encore de ville à Calais, de sorte qu'il sembloit que la fortune l'inuitast à s'en faire Roy, & que tout ainsi qu'il auoit depuis peu de temps succedé à son beau pere, elle vouloit encore croistre ses seigneuries de la succession du feu Roy son oncle, deuant que la Princesse Mahault, ou son fils Henry y peussent donner ordre. Il ne luy falloit point chercher le secours des estrangers, car il auoit deux freres fort braues & diligens, dont l'vn se nommoit Thibault, tant honneste & de si bonne façon, qu'il estoit aymé de toute la noblesse de France, & l'autre appellé Henry, auoit la grace des Anglois qui l'aymoient & reueroient dauantage, pource qu'il estoit estimé de fort bonne & saincte vie. Lequel cognoissant que les affaires d'Angleterre demandoient vn Roy vertueux & vaillant, y fit soudain passer le Comte Estienne son frere qu'il cognoissoit gentil Prince, & fit tant par ses menees qu'il fut receu des Anglois pour leur Roy, & couronné en la ville de Londres, l'an de salut mil cent trente-six, remonstrant au peuple qu'il estoit arriere fils, à cause de sa mere de leur grand Roy Guillaume le Bastard.

Comte de Boulogne.

Frere dudit Comte.

Ledit Comte Roy d'Angleterre.

Son couronnement fut si agreable aux Anglois que publiquement ils disoient, qu'il estoit deshonneste aux hommes d'obeyr à vne femme, & que les hommes ne deuoient estre commandez que par vn homme. Ceux qui suiuoient la raison, l'equité & le droit, disoient qu'il eut esté plus iuste, & plus raisonnable de donner l'administration du Royaume à Mahault, iusques à ce que son fils Henry fut en aage de la prendre. Mais Estienne ayant moitié par force, & moitié par le commun consentement des Anglois, gagné la couronne dudit Royaume, s'en alla à Oxfort, là où il tint vn Parlement ou assemblee generale des Estats de son Royaume, en laquelle entr'autres choses pour s'acquerir la bien-veillance generale des Anglois, il osta & leua du tout,

Moyen de gagner le peuple.

A ce tribut que les autres Roys ses predecesseurs auoient accoustumé de leuer sur chacũ arpent de terre. Il fit plusieurs autres belles ordonnances grandement profitables au repos & soulagement du peuple, par lesquelles il se rendit merueilleusement aggreable à luy. Cependant qu'il commençoit son regne par ces voyes de iustice, de douceur & de soulagement, quelques gentilshommes Anglois se faschans du present Estat de leur Royaume, se retirerent vers Dauid Roy d'Escosse, luy faisans entendre le grand crime que les Anglois auoient commis contr'eux mesmes, en ce qu'ayans rompu le sacrement de la foy, & du serment promis à Mahault & à ses enfans, ils auoient courõné Estienne pour leur Roy. Le supplierent de vouloir par les armes venger ceste iniure & desloyauté, & rendre à Mahault son Royaume, & qu'en cela il feroit vne œuure aggreable tant à Dieu qu'aux hommes. L'Escossois esmeu de ceste remonstrance entra à grande puissance dedans l'Angleterre, & y print quelques petits chasteaux. L'Anglois ne s'endormit pas de son costé, ains alla au deuant de luy auecques vne grosse armee. Comme ils furent si pres l'vn de l'autre qu'ils n'attendoient que le combat, il leur print à tous deux vn desir de vouloir plustost entendre à la paix, que venir aux mains. Et sur B tout Estienne desirant la paix, enuoya ses Ambassadeurs vers Dauid pour la faire. Elle fut dõcques faicte à la charge que les chasteaux que l'Escossois auoit prins luy demeureroient. Ce qu'Estienne fit pour se rendre amy de l'Escossois. Mais en cela il se trõpa, car puis apres voulant que l'Escossois luy prestast le serment de fidelité, tant s'en faut qu'il le voulut faire, qu'au contraire il dit publiquement que premierement il l'auoit donné à Mahault. Toutesfois pour complaire au Roy Anglois, il commanda à son fils Henry de le faire, & à ceste cause ledit Anglois donna audit fils le Comté de Huntyngton. Cela fait, le Roy nouueau ayant mis ordre à plusieurs affaires, vn bruit s'esleua par toute l'Angleterre qu'il estoit mort, & bien que ce bruit fut faux, & qu'au cõmencement il semblast qu'il ne portast aucune consequence, si est-ce que puis apres il fut cause de beaucoup de maux, car s'estant espandu plus auant, les ennemis du Roy fondez sur iceluy, esmeurent le peuple à vne grande sedition, & ses amis & fidelles seruiteurs, & entr'autres quelques-vns des Normãs se distrahirent & alienerẽt de leur premiere volonté & affection, s'ẽparans de plusieurs places du Royaume, lesquelles bien C tost apres auecques grande diligence, le Roy Estienne recouura, & retrancha le cours de leurs entreprises. Mais estant content de cela, il ne sceut vser de sa victoire, car ne punissant point ses ennemis & rebelles, ils deuindrent si audacieux & orgueilleux, qu'ẽ apres ils attenterent plusieurs meschantes & damnables entreprinses contre luy.

M.C.XXXVII.

Repentance des Anglois.

Paix entre l'Anglois & l'Escossois.

Reuolte fondee sur vn bruit.

Mauuais subiets.

Estienne voyant que les courtoisies & graces qu'il faisoit à ses subjets Anglois ne le mettoient point pour tout cela en leur bonne volonté, & qu'au contraire leurs affections tous les iours s'affoiblissoient, commença de leur oster les immunitez & descharges qu'il leur auoit donnees, & de leur desnier ce qu'il leur auoit promis. Ce qui le mit fort en la mauuaise grace & opinion des Anglois, cependant que Geoffroy Cõte d'Anjou estoit auec grande puissance entré en Normandie. Estienne y passa auec ses forces, & se joignant à celles de son frere Thibault qu'il y trouua, donna la bataille à Geoffroy, & le mettant en route deffit son armee. Cela estant promptemẽt & heureusemẽt fait, Estienne contracta amitié auec Louys 7. Roy de France, & luy fit hommage du Duché de Normandie par son fils Eustache, qui nouuellement en auoit esté creé D Duc. Ayant mis cest ordre aux affaires de Normandie, il retourna en Angleterre, où il n'eust si tost mis le pied, qu'il fut aduerty d'vn grand preparatif de guerre qui se faisoit en Escosse. Car les Escossois soubs pretexte de garder le serment de fidelité fait à Mahault, auoient broüillé les cartes en Angleterre. Le Roy Estienne pouruoyant soudainement à ceste nouuelle guerre, reprint par force les places qu'il auoit par le Traicté susdit dõnees à Henry fils de Dauid Roy d'Escosse, lequel indigné de cela, entra auec vne grosse armee dedans l'Angleterre, faisant toutes les pilleries, rançonnemens, & cruautez dont il se pouuoit aduiser. Cependant le Roy Estienne auecques telle diligence s'opposa aux Escossois qu'il les contraignit de se retirer. Mais tãdis qu'il repoussoit les forces estrangeres, il fut assailly des domestiques de son Royaume, estant manifestement poursuiuy de la diuine vengeance de Dieu pour sa perfidie & pariure, d'autant qu'il auoit contre tout droit & contre sa foy promise à Henry Roy precedẽt, & à Mahault sa fille, enuahy le Royaume d'icelle, qui ne luy appartenoit aucunement, veu mesmement qu'il auoit receu beaucoup de faueurs, honneurs, & biens dudit Roy

L'Escossois en Angleterre

Vengeance de la perfidie.

M. C. XLII.

Henry. Robert Comte de Glocestre ayant secrette intelligence auec Mahault sa sœur de mere, iour & nuit secrettement espioit les actions d'Estienne, & ce que le temps, les accidens, & les affaires apporteroient, & sur tout s'estudioit en tout ce qu'il pouuoit, de rendre Estiēne odieux aux seigneurs d'Angleterre, afin que par leur secours, en fin le Royaume fut rendu à Mahault & à son fils Henry. Leur remonstrant que c'estoit vne grande villennie & meschanceté d'estre trompé, & circonuenu par quelqu'vn, & encore plus grande quand c'estoit de son parent. Que c'estoit vne grande calamité d'estre priué de ses biens, & encore plus grande d'estre frustré d'vn Royaume. Que c'estoit vne chose indigne d'estre vaincu, mais encore plus indigne de l'estre par celuy auquel on auoit fait beaucoup de biens. Ces remonstrances & autres esmeurent les affections de ceux qui tenoient le party de Mahault, de façon qu'estant le Roy Estienne empesché à la guerre susdicte contre le Roy d'Escosse, plusieurs gentilshommes, lesquels la memoire des biens & faueurs receuës du feu Roy Henry esmouuoit, incontinent prirent les armes, & s'emparerent de plusieurs fortes places. La nouuelle de ce nouueau trouble fut fort desplaisante au Roy Estienne, qui auoit deliberé de ne quitter iamais l'entreprise de ceste guerre, qu'il n'eust deffait le Roy d'Escosse, pour n'estre tant souuent tourmenté & guerroyé par vn ennemy tant voisin. Mais il cognut bien qu'il falloit rompre sa deliberation, pour obuier à ceste peste des troubles intestins qui sont plus dangereux que les guerres estrangeres. Il quitta donc l'Escosse, & s'en retourna en Angleterre, là où auec grande celerité il reprint quelques places, dont les rebelles s'estoient saisis, & les mit en fuitte. Toutesfois voyant que les Escossois ne dormoient pas de leur costé, il retourna en Escosse, & laissa la garde de son Royaume à Thrustin Archeuesque d'Yorch, & le pria sur tout d'auoir le soing de resister aux machintions, & entreprises des rebelles. Ce qui aduint l'an 1142.

Vilain de trõper autruy.

Reuolte contre le Roy Estienne.

Guerres ciuiles dangereuses.

Le Roy d'Escosse aduerty du depart du Roy Anglois, & des troubles nouuellemēt esmeus qui l'auoient r'appellé en Angleterre, y mena son armee, à laquelle se joignirent quelques rebelles Anglois, & entr'autres Robert Comte de Glocestre, duquel nous auons cy dessus parlé. Mais Estienne luy donnant la bataille, le vainquit, & deffit bien dix mille hommes des siens, & contraignit ses ennemis se retirer en Escosse, & ses rebelles en France. Le Roy Estienne merueilleusement aise de ceste victoire, se retirāt à Oxfort fut aduerty que Mahault & son frere Robert venoient aueceques vne armee contre luy, & qu'vn grand nombre d'Anglois chasque iour se rendoit à eux. Cela luy fit auoir soupçon de tous ceux qui estoiēt pres de luy, de façon qu'il commença à s'en deffier, & à ne leur communiquer plus ses desseins, conseils & entreprises, & ceste deffiance faisoit naistre en eux vne nouuelle haine contre luy, & augmenter l'ancienne. Estienne commença de craindre les menees des siens, & les forces estrangeres, mesmement estant aduerty que l'Imperatrix Mahault son aduersaire, de tous costez assembloit forces & secours. Adonc considerant qu'il ne pouuoit mieux faire pour luy, que s'il pouuoit contenir en amitié le Roy Louys de France, il luy enuoya ses Ambassadeurs auec lettres & presens, le prier de donner Constance sa sœur à son fils Eustache. Le Roy Louys ne refusa pas l'alliance de l'Anglois, car donnant sa dicte sœur au fils de l'Anglois, il promit audit Roy Estienne tout secours & amitié. Ceste affinité dōnoit esperance à Estienne d'vne perpetuelle amitié entre luy & le Roy de France, quand suruint la mort d'Eustache, apres laquelle Constance fut remariee à Ramond Comte de Thoulouze, & bien qu'elle fut mariee à vn Comte, si est-ce qu'elle se faisoit tousiours appeller Royne, qui estoit vne coustume de l'ancien temps, que les filles de France estoient tant honorees, que bien qu'elles fussent mariees à autres que Roys, elles estoient neantmoins tousiours appellees Roynes, mais d'autant que cela retourna en mocquerie, depuis on les a appellees de la qualité de leurs maris. Voyla ce que dit l'histoire d'Angleterre.

Escossois vaincus.

Desir d'alliāce de France.

Comtesse se fait appeller Royne.

Quelques autres histoires disent qu'incontinent apres qu'Estienne se fut fait Roy d'Angleterre, l'Imperatrix Mahault vouloit entrer en son Royaume, & estant toute hautaine d'auoir esté femme d'vn Empereur, vouloit tousiours estre nommee Imperatrix, & n'eut iamais pensé qu'aucun luy eut voulu debattre le Royaume d'Angleterre, ainçois auoit tousiours esperé d'y succeder apres la mort de son pere sans aucune controuerse. Mais voyant que le fils de sa tante en estoit couronné Roy, & y regnoit, elle cognut que la diligence est beaucoup plus requise en ceux qui pretendent

Mahault Imperatrix.

A à grandes choses, que non pas la paresse, toutesfois elle ne se desespera point, ains cognoissant que ses forces n'estoient pas telles qu'elle peut chasser ce nouueau Roy son cousin,(qui neantmoins l'eussent bien peu empescher deuant son couronnement) elle delibera chercher secours par tout où elle pourroit. Elle n'eust peu s'addresser qu'au Roy de France, car bien que son beau pere Fouques fut Roy de Hierusalem, il auoit neãtmoins plus de besoin qu'on le secourut de l'Europe,que puissance d'ayder à sa bru pour le recouuremẽt d'Angleterre. Elle n'auoit aucune alliance auec les Princes estrãgers, & sçauoit bien que son cousin Estienne auroit tousiours du secours de France, par le moyen de son frere, dont le Roy Louys faignoit estre ignorant. Parquoy elle delibera s'adresser à luy, preuoyant bien que s'il se vouloit monstrer iuste Roy, il dimi nueroit beaucoup les forces de son ennemy,& pour ceste occasiõ se trouuant a la Cour elle le supplia humblement qu'il ne voulut permettre que la noble maison d'Anjou, qui auoit tant fait pour la France,& pour toute la Chrestienté, fut priuee du Royaume d'Angleterre, que les Comtes de Blois auoient vsurpé sur elle, lesquels taschoient de l'occuper par le secours des gens de guerre François, qu ils y faisoient passer sans son B commandement ou congé, afin de n en estre point à l'aduenir ses redeuables. Elle luy remonstroit semblablement qu'il deuoit (luy qui estoit Roy) entreprendre cest affaire d'Angleterre,& mettant son fils encore ieune enfant, au Royaume qui luy appartenoit, garder les droits de luy qui estoit pupille,& d'elle femme vefue, contre l'audace & outrage de ses ennemis. Voyla cõment ceste Imperatrix s'humilioit deuant le Roy de France. Au contraire Thibault Comte de Blois trop soigneux de sa grandeur, sçachant bien que le Roy s'en alloit en Poitou,& en Gascogne pour accoustumer ceux de ses pays encores ses nouueaux subjets à son obeissance, ne daigna onc se trouuer en ce voyage, bien que tous les grands seigneurs de France y eussent esté semons. Ce que le Roy trouua fort mauuais, & le luy imputa à vne grande audace, tellement qu'on ne doutoit point en France, qu'il ne fit le ieune Henry d'Anjou Duc de Normandie, & que receuant son hommage il ne luy baillast secours pour l'en mettre en possession. Ce qui pouuoit beaucoup nuire au Roy d'Angleterre, & dauantage l'Imperatrix Mahault se trouuoit desia aussi forte que luy. Mais ce nouueau Roy agité d'vne conuoitise C de regner, songeoit tous les moyens de se defendre, & n'oublioit riẽ de ce qu'il pensoit estre necessaire pour se continuer en ceste grandeur. De sorte qu'il fit courir le bruit, que l'Empereur premier mary de la Princesse Mahault mere du ieune Henry d'Anjou son competiteur, estoit encore viuant, & de fait que c'estoit l'occasion pourquoy elle se faisoit tousiours nommer Imperatrix. Et de fortune, il se trouua vn homme qui ressemblant entierement de proportion de membres, de forme de visage,& de façons de faire à l'Empereur Henry (que comme nous auons dit, ceste Mahault auoit espousé en premieres nopces) se disoit par tout estre celuy mesme Empereur, tãt que plusieurs en esperoient grands troubles. Toutesfois apres auoir cognu la temerité de cest affronteur, on l'enferma en vn Conuent. Ce qui fit croire dauantage le soupçon, veu la legere peine dont on le punissoit pour vne si grande faute. Tellement que les vns pensoient pour tout certain que le mariage de Mahault auec le Comte d'Anjou n'auoit point esté legitime, & que le ieune Henry estoit bastard. Elle ne laissoit point neantmoins de poursuiure son droit, mais ce fut trop tard, car ce fut six ans apres qu'Estienne eut esté couronné Roy d'Angleterre. Mais comme on dit en commun prouer- D be, qu'encore vaut-il mieux tard que iamais, elle accõpagnee de la ieunesse d'Anjou, du Maine, de Touraine & de Normandie passa en Angleterre, & apres quelques rencontres donna vne bataille à Estienne, qui s'en disoit Roy, en laquelle il fut deffait & prins prisonnier,& mené à Mahault, qui l'enuoya en prison en la ville de Bristo. Geofroy mary de Mahault entendant l'heureux succez des affaires de sa femme en Angleterre, entra auec vne armee dedans la Normandie, de laquelle peu apres il s empara,& la nouuelle de la deffaite & prise du Roy Estienne, luy acquit l'amitié tant des Normans que des Princes voisins, & d'autre costé le Roy Dauid d'Escosse à la priere de Mahault, entra dedans le pays de Northombelland qu'il conquit, & garda au nom d'elle. Ce qui aduint en l'an 1144.

L'Imperatrix Mahault femme tres aduisee, considerant sagement qu'il falloit vser promptement de la victoire, ne s'endormit pas: ains pouruoyant à tout ce qui luy sembla necessaire à ceste guerre, print les villes de Vvincestre & d'Oxfort, puis alla à Lon-

M.C.XLIII.

Perplexité de Mahault.

Remonstrance du bon droit.

Deuoir du Roy.

Desdain de subiect.

Conuoitise de regner.

Accusation contre Mahault.

Le Roy Estiẽne prins en bataille.

Faut vser de la victoire.

M. C. XLIV. dres, là où les habitans de la ville la receurent auec grand honneur & ioye. Comme elle estoit là, mettant ordre aux affaires, Mahault femme d'Estienne y vint la supplier de vouloir pardonner à son mary, & luy permettre qu'il peut r'entrer en son Royaume, & passer le reste de ses iours en vie tranquille. Mais tant s'en faut, que l'Imperatrix Mahault voulut à ladicte Royne Mahault accorder aucune de ses demandes, qu'au contraire elle la renuoya auec iniures & menaces. Ce qui irrita tellement ladicte Royne Mahault, que bien qu'elle fut extremement adoleree de la prison de son mary, si est ce que considerant qu'il falloit auoir sa deliurance, & la paix, & non par les prieres & honnestes paroles & requestes, mais par les forces & les mains, elle manda incontinẽt à son fils Eustache, (autres disent Guillaume) non moins prompt & vaillant que le pere, qu'il eut à assembler le plus de forces qu'il pourroit. Ce qu'il fit en toute diligence. Mahault deuint tant insolente de sa bonne fortune & victoire, que comme les habitans de la ville de Londres se plaignissent à elle des iniures & foulles receuës du Roy Henry son frere, & la suppliassent de vouloir remettre sus les ordonnances du Roy S. Edvvard, elle les tança aigrement, si bien que le peuple offensé & irrité contre elle, commença de luy dresser des embusches, & à tendre à quelque sedition. Elle s'apperceuant bien tard qu'il ne faut iamais qu'vn Prince desnie à son peuple vne requeste iuste, ny qu'il le rudoye & rabrouë, sortit de la ville de Londres & s'en alla à Oxfort, & ne pouuant se gouuerner en la varieté de sa fortune, deuint haye de tous les seigneurs Anglois. Et pour mieux leur augmenter la haine, elle leur faisoit ordinairement des reproches, & fit plus que deuant resserrer le Roy Estienne, luy fit mettre des fers aux pieds, & commanda qu'on luy donnast bien peu à manger. Henry Euesque de Vvincestre frere du Roy Estienne, voyant que tous les iours croissoit la haine des Anglois contre l'Imperatrix Mahault, & considerant qu'il se falloit seruir du temps & de l'occasion, fortifia toutes les places de son Diocese, & mesmement la ville de Vvincestre, dedans laquelle il se renferma, attendant ce que produiroit la fureur & l'insolence de ceste femme, qui d'elle mesme se precipitoit en son malheur.

Iniure de fẽme a femme Royne.

Insolence de bõne fortune.

Se precipiter en son malheur.

L'Imperatrix aduertie de la menee de cest Euesque, appella à son secours Dauid Roy d'Escosse son oncle, qui vint incontinent, & tous deux assemblans leurs forces, allerent assieger ladicte ville. La Royne Mahault & son fils Eustache accompagnez des Londrois irritez contre elle, & de tous ceux qui tenoient le party d'Estienne, auec vne grosse armee se trouuerent là, & attaquans l'Imperatrix & le Roy d'Escosse, les mirent en route. L'Imperatrix faisant par tout courir vn bruit qu'elle estoit morte, cõmanda qu'on portast vn cercueil (dedans lequel on disoit qu'elle estoit enseuelie) en la ville de Clocestre. Robert son frere qui tenoit prisonnier le Roy en sa ville de Bristo fut prins prisonnier auec plusieurs autres, & aussi rudement traitté par la Royne Mahault, qu'il auoit traitté son mary. Ces affaires & guerres durerent en Angleterre iusques en l'an 1151.

Mahault vaincue & deffaite.

Le Royaume d'Angleterre estoit ainsi separé en deux factions, & ja les guerres ciuiles auoient mis vn tel poison dedans les cœurs des Anglois, qu'on voyoit clairement qu'il s'en alloit perdre. De ceste ruine estoient cause le Roy Estienne, qui iniustement s'estoit emparé d'vn Royaume qui n'estoit pas à luy, & Robert qui iustement secouroit sa sœur, & qui luy faisoit faire ce qu'elle faisoit. Et estans tous deux prisonniers, chacun eut esperance que Dieu ayant compassion des calamitez du peuple Anglois, finablement y mettroit vne bonne, necessaire & desiree fin. Adonc les seigneurs Anglois amateurs du repos public, qui desiroient que la paix se fit entre les deux ennemis par la permutation des prisonniers, mirent en auant ces conditions : a sçauoir que le Roy seroit mis en liberté, & possederoit le Royaume, & que Robert r'entreroit en son Comté, & se mettroit du costé du Roy, sans pouuoir plus iamais abãdonner son party. Robert refusa ces conditions tout ainsi que s'il eut esté en liberté planiere, & l'Imperatrix ne vouloit entendre à aucune paix, si elle ne r'entroit en son Royaume. De ceste negotiation s'augmenta & vlcera d'auantage l'inimitié d'entre les deux factions, si bien qu'en fin le Roy, & le Comte se faschans extrememẽt de leur longue prison, & se fians plus en la fortune de la guerre qu'aux Traictez de paix, se deliurerent de prison par eschange de l'vn à l'autre, sans faire aucune mention de paix. Et en estans dehors, & renouuellans leurs mutuelles iniures receuës, renouuellerent vne plus forte guerre que deuant. Ils se rencontrerent auec leurs forces pres

Cause de la ruine d'Angleterre.

Articles de paix des Anglois.

Deux factiõs.

A tes pres de Vvincestre, là où Robert mit le Roy en route, & deffit vn grand nombre de ses gens. Le Roy irrité de ceste honte & deffaite, assembla vne grosse armee, & alla assieger la ville d'Oxfort, là où l'Imperatrix Mahault s'estoit retiree, esperant la prendre, ou par force ou par famine. Il fut trois mois deuant, & l'assiegea si estroictement que ceux de dedans se voyans reduits à l'extremité de la faim, & hors d'esperance d'auoir secours ny d'hommes ny de viures, à cause que Robert n'auoit forces esgales à celles du Roy pour l'assaillir, commencerent à murmurer, & deliberer de parlementer auec le Roy, pour se rendre à luy. Mahault preuoyant sa ruine par ceste reddition, & que par icelle elle se voyoit presque entre les mains de son ennemy, se resolut de s'enfuyr, mais pource que l'hyuer estoit fort rigoureux, & la neige si haute sur les champs, que les soldats mourants de froid, faisoient mal soigneusement la garde, elle s'habilla toute de blanc, afin que par la couleur semblable à la neige, elle peut tromper les yeux des ennemis, & ainsi se desrobant de nuict de la ville d'Oxfort, elle se mit sur la riuiere de Thamise dedans vn petit basteau, & se sauua dedans la ville de Vvallinford. Oxfort se rendit au Roy, & ainsi pour quelque temps y eut surseance d'armes entre les deux parties. Durant laquelle Estienne amassoit forces & argent, & ja estoit paruenu au neufiesme an de son regne, en l'anne 1151. en laquelle Geoffroy mary de Mahault deceda à Montrueil Bellay. Henry son fils qui estoit auec le Roy Dauid d'Escosse, entendant la mort de son pere, incontinent passa en France, vint en Anjou, & de là alla en Normandie, les habitans de laquelle se rendirent volontairement à luy.

M. C XLIV.

Renouuellement de guerre.

Oxfort assiegee.

Desespoir de Mahault.

Elle se sauua.

B

Ayant mis vn bon ordre aux affaires d'icelle, en l'an 1144. il passa en Angleterre auecques petit nombre d'hommes, inesgal aux forces de son ennemy qui ne desiroit que tirer ce ieune Prince au combat. Mais combien que le naturel des ieunes hommes soit coustumierement prompt & inconsideré, & conuoiteux de gloire, & coustumiers d'exposer leur vie & leurs forces au hazard de la fortune, mesmement quand il y va d'vne seigneurie, si est-ce qu'il ne voulut iamais venir aux mains auec Estienne, non pour coüardise qui fust en luy, ains pour ne vouloir temerairement se hazarder à ce où il voyoit sa perte euidente.

Henry 2. Roy d'Angleterre.

Naturel des ieunes hõmes

C L'Angleterre demeura en ce piteux estat par l'espace de plusieurs annees, quand Dieu le regardant en pitié esmeut le cœur du Roy Estienne qui estoit cause de tous ces maux, pour auoir contre tout droit & raison enuahy la seigneurie d'autruy, de sorte qu'il commença de desirer la paix, de laquelle auparauant il auoit esté tant esloigné. Adoncques cependant qu'Estienne desiroit tant de venir aux mains auec le ieune Henry, il aduint qu'Estienne perdit son fils Eustache mary de la susdicte Constance sœur de Louys le Ieune Roy de France, sans laisser aucuns enfans d'elle, laquelle peu de temps apres fut renuoyee en France vers son frere, & (comme il a esté dit) remariee au Comte de Thoulouse. Estienne se voyant priué de son fils vnique, auquel il auoit destiné son Royaume, & ensemble de l'affinité & amitié de la France, qui luy estoit tres honorable & profitable, commença à se fascher des longues guerres, & à auoir l'esprit dressé & la volonté tenduë à quelque paix. Dequoy s'apperceuans quelques seigneurs qui estoient pres de luy, desireux de la paix, allerent incontinent trouuer Mahault l'Imperatrix & Henry son fils, & les disposerent si bien à la paix qu'elle fut faicte entr'eux d'vne part, & le Roy d'autre, à telles conditions qu'Estienne tout le temps de sa vie regneroit Roy en Angleterre, & Henry tiendroit la Normandie, & qu'apres la mort dudit Estienne ledit Henry luy succederoit audit Royaume, comme son vray & legitime heritier. Que le Comte Robert & les autres Princes, Seigneurs, Gentilshommes, Prelats, & autres qui auoient suiuy l'vn ou l'autre party sans aucun dol ny fraude, ioüyroient de leurs biens, honneurs & estats.

Estienne desire la paix.

D

Paix entre Mahault & Estienne.

L'vn & l'autre Prince fut si content des conditions de ceste paix, qu'Estienne adopta Henry pour son fils, bien qu'il eust vn fils nommé Guillaume encore enfant, conceu (comme aucuns disent) d'vne concubine, lequel son pere fit iurer & promettre serment de fidelité à Henry, & ledit Henry publiquement appella & declara ledit Estienne Roy d'Angleterre, & son pere. Cela fait Estienne alla visiter tous les endroits de son Royaume, & l'Imperatrix Mahault & son fils repasserent la mer, & vindrent en Anjou.

Estienne Roy paisible d'Angleterre.

M.C.XLIV. III. Differés pour la religion, Abelard.

Durant ces differens d'Angleterre il s'en esmeut d'autres en terre ferme, & principalement touchant les affaires de la religion, lors attaincte de sa coustumiere maladie. Vn Breton nommé Pierre Abelard ou Abayelard, maistre souuerain en l'art de Dialectique, estimé l'vn des plus doctes hommes de son temps, auoit plusieurs disciples qui le suiuoient pour apprendre les sciences liberales, en maniere qu'on y couroit de toutes parts, mais ne se contentant du grand honneur qu'on luy portoit, & de la reputation qu'on auoit de luy, il entra en la Theologie, & se voulut mesler de disputer de la religion, estant si opiniastre qu'il contrarioit tousiours à tous les Docteurs d'alors, & principalement quant à la definition de la foy, disant contre la doctrine de tous ceux qui en ont sainctement escrit, que Dieu ne pouuoit rien faire, sinon ce qu'il fait selon l'ordonnance & ordre de sa Sapience & iustice, voire que ce qu'il fait, il est contraint de le faire par la necessité de la nature. Tenoit encore que Dieu n'estoit point autheur de toutes les choses bonnes, & que les bien-heureux ne iouyssoient point de la vision de son essence : & affermoit vne grande absurdité, disant qu'en Dieu il y a quelques cas de meslange. Il mettoit quelque cas de neutre entre Dieu & ses creatures, & imaginoit quelque autre essence eternelle, que la toute puissance de Dieu. Il croyoit & enseignoit que les Anges peuuent créer quelque chose, comme ainsi soit que le Symbole rapporte à Dieu purement & simplement la creation de toutes choses, tant inuisibles que visibles. Il soustenoit aussi que la Passion de nostre Seigneur Iesus Christ nous estoit donnee seulement pour exemple de patience, de vertu, & d'amour qu'il nous a monstré, & que la foy n'estoit qu'vn iugement qu'on faisoit de quelque chose, tellement qu'il sembloit qu'il voulust dire qu'vne persuasion fausse, & vne douteuse opinion, se pouuoient comprendre soubs la foy Chrestienne, & si ceste heresie auoit lieu, elle aboliroit bien tost nostre ferme & saincte religion. Il s'aydoit en ses disputes Theologiques de la signification des mots (qu'il nommoit la science de la diction) en telle sorte qu'on eut dit que confessant que nostre Dieu est vne Trinité en vne seule essence, il eut nié & soustenu le contraire, tout par vn mesme moyen. On assembla à Sens vn Concile de l'Eglise Gallicane contre ses erreurs, & fut adiourné de comparoistre à iceluy, mais n'y osant venir, il fut dit & arresté audit Concile, que tous ses escrits seroient publiquement bruslez. Cela toutesfois n'empescha ce grand nombre de disciples qu'il auoit de le suiure, ne luy de continuer en ses opinions. Parquoy il fut encore cité deuant les Prelats, lesquels apres auoir longuement disputé, condamnerent derechef son erreur, dont il se rapporta au Pape, qui declara sa secte heretique, & luy defendit estroictement de ne tenir iamais propos de telles choses. S. Bernard & S. Anseaume Archeuesque de Canturbery, escriuirent contre luy. Il auoit esté premierement marié, puis moine de S. Denys, puis Abbé d'vne Abbaye en Bretagne, dont il estoit natif, & premierement auoit esté separé de sa femme, qui auoit nom Eloys, laquelle auant l'espouser il auoit tenuë comme sa concubine, & apres ladicte separation elle s'estoit renduë religieuse au monastere d'Argentueil, où il y auoit lors des Nonnains, qui depuis en furent tirees, pour ne viure ny chastement ny religieusement, & lors ledit Abelard fonda au Diocese de Troyes pres Nogent sur Seine, l'Abbaye du Paraclit, & en fit Abbesse sadicte femme.

Propositions heretiques.

Dieu seul createur des choses.

Science de la diction.

Concile de Sens.

Abelard declaré heretique.

S. Bernard.

Gilbert de la Poree natif de Poictiers, & Euesque de ladicte ville, fut aussi accusé de tenir quelques propositions erronees trop subtilement par luy desduictes en vn liure qu'il auoit fait de la saincte Trinité. A quoy contrarioient de tout leur pouuoir ces deux Archidiacres fort doctes hommes, ainsi qu'estimoient communement les gens d'Eglise d'alors, ausquels S. Bernard se ioignit du commencement, & fut à la fin le principal de ses accusateurs.

Gilbert de la Poree heretique.

Durant ces choses enuiron l an 1145. ou 1150. mourut Iean d'Estampes, que plusieurs par erreur ont nommé Iean des temps, & dit-on qu'il fut soldat és guerres de Charles le Grand, & qu'il mourut durant le regne de Louys le Ieune fils de Louys le Gros, tellement qu'il faudroit qu'il eut vescu plus de trois cens soixante ans. Ce qui est malaysé à croire, veu qu'en si long temps ne se trouue aucune chose de ses faicts, qui à peine eussent esté celez, ayans prins commencemēt soubs vn tel Prince qu'estoit Charles le Grād. Il faudroit plustost penser qu'il eut suiuy les guerres de Charles arrierefils de

Iean d'Estampes.

A Charles le Simple, que Hues Capet chassa du Royaume de France, lors qu'il s'en voulut faire couronner Roy, comme descendu de Charles le Grand, & ainsi qu'il auroit vescu enuiron octante ans, qui encore auiourd'huy seroit vne chose fort merueilleuse. M.C. XXXII.

En l'an mille cent cinquante deux, autres disent quarante deux, aduint vne grande dissention entre le Pape Innocent deuxiesme du nom, & le Roy Louys, dont sourdit grand trouble en l'Eglise Gallicane, pource qu'apres qu'Alberic Archeuesque de Bourges fut mort, le Pape donna l'Archeuesché à vn nommé Pierre, le sacra, & l'enuoya à Bourges prẽdre possession d'iceluy. Mais le Roy ne voulut souffrir qu'il fust receu, ny qu'il entrast en ladicte ville de Bourges, pource qu'il auoit esté fait sans sõ consentement, & auoit dõné liberté aux Chanoines de Bourges, en ensuiuant leur priuilege, d'eslire vn Archeuesque tel qu'ils verroient estre idoine & suffisant, excepté ledit Pierre, & auoit iuré en leur presence, que iamais tant qu'il viuroit, ledit Pierre ne seroit Archeuesque de là, ny Euesque d'ailleurs en son Royaume. Neantmoins lesdits Chanoines esleurent Pierre comme idoine, & fut l'eslection confirmee par le Pape B Innocent. Ny pour cela le Roy ne le voulut laisser receuoir, car les Roys de France ont vn priuilege immemorial, qu'ils ne receuront point aux dignitez Ecclesiastiques, vn homme pourueu par les Papes, ou esleu par les François, s'il ne leur est agreable, pour le soupçon qu'ils peuuent auoir qu'il leur pourroit estre desloyal, ou pour opinion de son ignorance & de sa mauuaise vie. Parquoy Pierre s'en alla, & se retira vers Thibault Comte de Champagne & de Blois, vaillant, sage & deuotieux Prince, qui le receut en sa terre, & fut obey de toutes les Eglises qui estoient dependantes de son Archeuesché. Ce qui irrita merueilleusement le Roy contre le Comte, & ce qui dauantage l'aigrit, fut que le Comte Raoul de Vermandois, ayant apres la repudiation de sa legitime femme espousé l'Infante Perronnelle sœur de la Royne Eleonor, fut grandement tourmenté du Comte de Champagne, qui osa bien entreprendre la defence de sa premiere espouse. Car il fit tant par ses menees, que le Pape enuoya en France vn Legat nommé Yues, lequel defendit aux Euesques qui auoient consenty à ce diuorce, de non plus sacrifier, & pareillement excommunia le Comte de C Vermandois, & sa nouuelle femme Perronnelle. A raison dequoy le Roy plus animé que deuant, & solicité de la Royne qui le pressoit de vanger le deshonneur fait à sa sœur, dressa vne armee, & la mena contre le Comte de Blois, lequel bien qu'il fut en grande estime, n'estoit pas toutesfois comparable au Roy, ny en forces, ny en richesses: dont craignant estre ruiné par ceste guerre il demanda la paix, qu'il impetra, soubs des conditions que sainct Bernard reprint aigrement, comme trop iniques. Car il ne la sceut oncques auoir, qu'il n'eust premier obtenu du Pape, auec humbles lettres & supplications, que les censures contre les Euesques & le Comte de Vermandois fussent reuoquees. Ce que le Pape n'eust accordé sans la promesse qu'il luy faisoit, que ce Comte reprendroit sa premiere & legitime femme, car voyant qu'il demeuroit obstiné au second mariage, il l'excommunia derechef. Qui fut cause que le Roy alla contre le Comte Thibault, & d'arriuee print Vitry qui estoit de son obeissance, & le ruinant de tout en tout, il ne faisoit aucune difficulté de faire brusler tant les Eglises que les autres lieux, de sorte qu'en la principale Egli-D se furent bruslez bien quinze cens personnes, tant hommes que femmes, tant ieunes que vieux, qui pensans estre en seureté pour la reuerence du sainct lieu, s'y estoient retirez. Mais se recognoissant le Roy peu apres, il en eut telle repentance, & en print si grand douleur, qu'on ne le pouuoit resioüyr de quelque passe-temps qu'on luy donnast.

Euesque esleu sans l'auis du Roy.

Priuilege des Rois de France.

Haine de Loys contre le Côte de Champagne.

Guerre contre le Comte de Blois.

Conditions iniques de paix.

Cruauté aux Eglises.

A ceste cause, on enuoya querir S. Bernard, qui lors sur tous autres florissoit en bonté de meurs, doctrine & saincte vie. Lequel du temps de Louys le Gros, estãt disciple seulement (ainsi qu'il disoit) des forests, rochers, & autres lieux sauuages, & sans aucun precepteur, estoit deuenu si docte, que sortant de ceste solitude en public, & de ceste ombre au Soleil, il se fit cognoistre pour vn des plus grands de ce temps, & en sçauoir & en saincteté. Lors qu'il fut arriué deuant le Roy, qui le receut en grand reuerence, voyant les pleurs continuels de ce Prince tant triste, & en sçachant l'occasion, il luy tint ces paroles.

Vertus de S. Bernard.

Si ces larmes ne sechent bien tost, vrayement elles pourroient estre suffisantes pour

Harangue de S. Bernard.

M.C.XLVI. esteindre la memoire de la grande faute que vous fistes à Vitry. Adioustez-y de la A
» constance & de la vertu, faites cognoistre que ce n'est point vn pleur de femme, mon-
» strez vous de courage Royal, & premier que la fureur de Dieu, tant offensé, tombe sur
» vous, tournez vos forces que vous auez employees à la ruine des Eglises Chrestiẽnes,
» contre les barbares ennemis d'icelles, & persecuteurs de religion. Ne vous deffiez
» point que nostre Dieu tant bon & misericordieux, ne se puisse appaiser premier qu'il
» vous ait monstré sa rigueur, moyennant que vous vsiez selon ses commandemens, nõ
Reproche aux Roys. » pas de vostre puissance, car ce n'est riẽ, mais de celle qu'il vous a donnee, & qui depend
» de luy, laquelle vous deuez employer à son seruice, qui sera vostre hõneur, & la grand
» gloire de vostre nation. C'est vostre Createur, c'est luy qui vous a fait naistre d'vn tant
» vaillant & excellent Prince, non point pour vostre merite. Car dequoy vous pourriez
» vous vanter? Que pourriez vous mettre en auant, ne quand vous nasquites, ny depuis
» que vous estes nay, qu'il ne soit procedé de sa bonté? & entr'autres choses, ceste grande
» & honorable charge en laquelle vous estes, qu'il vous a donnee, nõ pas pour en dispo-
» ser à vostre plaisir, mais à son honneur, & suiuant ses commandemens, & pour luy en
» rendre compte incontinent qu'il le vous demandemandera? Il vous a baillé hommes, B
» cheuaux, armes, richesses, & a voulu que la grandeur de vostre nom & de vostre maje-
» sté fust reueree en tous lieux. Il vous a pourueu d'vn Royaume tant sainct, riche & re-
» nommé. A quoy donc pourriez vous mieux employer les graces qu'il vous a faictes? A
» quoy pourriez vous mieux employer vos forces qu'à la defence de la foy? Auez vous
» plus iuste occasion de guerre? En pourriez vous entreprendre vne plus saincte? Vn seul
Autre reproche aux Rois. Roy (i'ay honte de le dire) n'a pas encore passé en Asie contre les ennemis de nostre
Sauueur, & veu que tant de simples gentilshommes, tant de Comtes, tant de Ducs y
» ont fait tant de voyages, nous voyons presque le nom de Comte & de Duc de plus
» grande authorité, nous le voyons plus reueré des humains, nous le voyons plus ap-
» procher de l'immortalité que n'est le nom de Roy. Vous qui estes le plus grand Roy &
Esmotions pour la defẽce de la foy. le premier de toute la terre, n'entreprendrez vous point ce voyage? afin que les autres
ne pensent point faire tort de vous suiure? La guerre de nostre Seigneur Iesus Christ
» ne sera-elle point conduite par vn tant noble & puissant Roy? Ne verrons nous pas
» que la guerre Françoise prenne le nom de la guerre Saincte? que toutes deux soient C
» estimees vn? Mais vous souuienne maintenant combien de grands Princes, Roys &
Louange de Godefroy de Buillon. Empereurs, se sont purgez de leurs pechez, & en ont aboly la memoire par leurs actes
vertueux & profitables aux hommes? Godefroy de Buillon fils du Comte de Boulo-
» gne, pource qu'il estoit nay homme, & subiet à faillir, commist vn peché, toutesfois il
» n'y persista pas, ains se recognut, & s'en purgea par le sang des Turcs, & occision des
» Sarrasins, d'vn si grand heur, que le bruit de son mal faict est esuanouy, & le renom de
» sa vertu tout commun entre les humains, & sera iusques aux derniers siecles. Ainsi
Godeffroy contre le Pape. qu'il estoit au seruice de l'Empereur Henry en ses guerres contre les Papes, il se trou-
ua à la prise de Rome, & montant le premier sur la muraille il y planta son enseigne,
» pour signal à ses compagnons que la ville estoit prinse: neantmoins il pensa finalement
» que c'estoit peché de tourmenter le sainct siege pour vne iniuste occasion, & cognut
» bien qu'il auoit merité l'ire de Dieu, & vn rigoureux chastiment, s'il n'y donnoit or-
» dre. Parquoy ne voulant attendre quelle fin prendroient les affaires de l'Empereur, &
» encores incertain d'icelles, il vendit & engagea les terres & seigneuries, tant de luy, de D
» sa mere, que de son frere, pour les frais de la guerre Saincte. Aussi apres auoir esté mal
» estimé pour ceste premiere faute, il fut incontinent par ses vertus en meilleure estime
» que iamais, & se traßant le chemin au Royaume celeste, il en acquist vn sur la terre. Il
Fouques d'Anjou. n'y a pas long temps semblablement que Fouques Comte d'Anjou, pour auoir vsurpé
quelques biens des appartenances de l'Eglise S. Martin de Tours, & tourmenté les mi-
» nistres d'icelle, se chastia luy mesmes de telle sorte, qu'il n'obtint pas seulement par-
» don de son peché, ains est paruenu au Royaume de Hierusalem, & renommé entre les
» plus vertueux. Et vrayement il est beaucoup plus honorable acquerir vn Royaume,
» tant petit soit-il, en vn tel voyage, comme celuy de la terre Saincte, que d'estre descen-
» du d'Empereurs & Roys. A ceste cause vous ne deuez point auoir honte d'ensuiure la
Exaggeratiõ. » vertu de ces grands personnages, qui se sont employez pour la defence de la foy: car
» tout ainsi qu'ils vous seruent d'exemple, vous en seruirez aux Roys & Empereurs qui
» viendront apres vous.

A Le deuot S. Bernard faisoit telles remonstrances au Roy, prenant occasion de luy faire entreprendre la defence de la terre saincte, sur le peché qu'il auoit commis au bruslement de Vitry. En ce temps Thibault Comte de Blois, se souuenant du tort & dommage que luy auoit fait le Roy Louys, l'accusoit deuant les grands seigneurs du Royaume, disant qu'apres auoir fait guerre aux hommes, il s'estoit adressé à Dieu & à ses Eglises, qu'il auoit malheureusement bruslees. Il leur remonstroit dauantage, que celuy ne deuoit point estre Roy de France qui faisoit si peu de cas de son Dieu. Car il auoit perdu le droict du Royaume, ruinant ainsi les Temples & saincts lieux, que ses predecesseurs Roys auoient edifiez, fondez, & enrichis d'vne si grande deuotion, & tousiours defendus contre leurs persecuteurs & ennemis. Que celuy qui auoit exercé telle rigueur sur le sexe & aage inhabile aux armes, ne deuoit point regner sur les François, qui sont coustumiers de faire guerre pour iustes & sainctes occasions, & pour la defence des plus foibles, contre la tyrãnie des puissans & audacieux. Que quant à luy, il n'obeiroit iamais à vn homme si temeraire, de tant peu d'esprit, & qui auoit plus de besoin d'estre gouuerné que de gouuerner les autres, ny leur commander. Que si les B François luy obeissoient d'oresnauant, il falloit necessairement qu'ils fussent ennemis de Dieu, auquel il auoit commencé la guerre, s'adressant aux innocens & à ses Eglises. Ce Comte de Blois estoit entendu de plusieurs, qui adioustoient foy à ses paroles, à cause du lieu qu'il tenoit entre les grands, & de l'amitié que luy portoit le peuple, car il estoit tant liberal, & familier à vn chacun, qu'on le nommoit en plusieurs lieux, le pere des pauures, & n'attendoit-on qu'vne generale sedition en France, qui sans point de doute se fust bien tost esmeuë, s'il y eust eu quelque chef ou competiteur du Royaume, comme il y auoit lors en Angleterre.

M. C. XLVI.

Accusation contre le Roy Louys.

Louange des François.

Vertus du Comte de Blois.

Le Pape Innocent mourut en ce temps, & luy succeda Celestin, qui ne tint le siege que cinq mois. Parquoy Luce fut esleu en son lieu, lequel se monstra tousiours fauorable à l'Eglise Gallicane, & solicita par lettres & Ambassadeurs le Roy de France & les François d'entreprendre le passage de la terre saincte: leur mandant que si on n'y donnoit ordre, les Latins seroient entierement chassez de l'Asie. Sainct Bernard d'autre costé qui auoit entreprins la charge de persuader les Princes Chrestiens C à ceste guerre, mettoit tout son pouuoir de les induire à prendre les armes contre les ennemis de la foy, remonstrant au Roy de France qu'il estoit le seul moyen d'empescher les grands seigneurs de son Royaume, qu'il soupçonnoit le plus à se reuolter contre luy, car ils ne se garderoient pas seulement de luy desobeyr, ainçois esmeus, ou de la religion, ou d'vne honte, ou d'vne conuoitise d'honneur, ou de l'exemple de leurs predecesseurs, ils prendroient les armes & l'accõpagneroient, luy qui estoit leur Roy, en toute obeissance & amitié. Il se transporta pareillement vers le Comte Thibault, & le supplia en l'honneur & memoire de ses ancestres, qu'il oubliast les inimitiez passees, à tout le moins pour le bien commun de la France mere de tous les François, laquelle (disoit-il) s'elle pouuoit parler vous en requerroit maintenant, afin que la paix regnast en ses pays, & que la cruauté, l'occision, & tout autre malheur de la guerre tournast sur les ennemis de Iesus Christ. Mais puis que se taisant elle vous fait ceste requeste, accordez-la luy, & monstrez vous vn de ses enfans. Vous sçauez que les Roys sont hommes, & qu'ils peuuent pecher & griefuement offencer tant Dieu que les hom- D mes. Toutesfois quand quelqu'vn recognoist ses fautes, qu'il s'en repent, qu'il tasche par bonnes œuures à les effacer, il ne faut pas le ruiner, ny l'en punir, ains luy ayder, & le soulager, comme on voudroit faire celuy qui recueilleroit les reliques de son naufrage. Le deuot sainct Bernard fut cause que le Roy & ses Princes s'accorderent, & ne parloit-on plus que du passage en Asie. Le Pape Luce mourut deuant l'an passé de son Pontificat, & luy succeda Eugene, qui tout soudain se transporta en France, où il trouua que le Roy auoit desia voüé le voyage de Syrie, & tandis S. Bernard passa en Allemagne, au deuant duquel on accouroit de toutes parts, pour la grande renommee de sa saincteté. Il leur remonstra que les François s'estoient ja croisez, que le Roy auoit ja prins l'escharpe & le bourdon, & que la ieunesse de France se pouruoyoit d'armes & de cheuaux, & s'appareilloit pour ce passage. Que c'estoit grand honneur aux Allemans, renommez par toute la terre, d'auoir ceste braue dispute auec les François, lesquels pour soustenir la religion se monstreroient plus vertueux: & vne grande gloire à l'Empereur qu'vn homme de telle majesté se voulut faire con-

François solicitez à la saincte guerre.

Exhortation à ladite guerre.

Quels sont les Roys.

Exhortation aux Allemãs.

M.C.XLVII. ducteur de tous les fideles pour la defence de la foy contre les Turcs. Ce qui fut en A
l'an 1146. ou 47.

Desir de guerre sainte.

Ces remonstrances firent tant, que ceste vertueuse enuie s'engendra entre ces deux peuples tant belliqueux, lesquels rapporterent plus d'honneur de la guerre Saincte, & se monstrerent plus prompts à l'entreprise d'icelle. Et encores pour plus les y encourager, il vint lors nouueaux Ambassadeurs d'Orient, qui requerans l'ayde & faueur, tant de l'Empereur que du Roy, leur firent entendre le danger des affaires de l'Asie, & comment les infideles estoient deuenus si superbes pour les victoires qu'ils auoient depuis n'agueres emportees, & pour voir tous les iours leurs desseins succeder de mieux en mieux, qu'ils s'appareilloient plus que iamais contre les Chrestiens, de sorte que si on n'y pouruoyoit, le Royaume de Hierusalem, & la Tetrarchie d'Antioche estoient en grand bransle de retourner bien tost en leur puissance. Ces remonstrances animerent tant les Allemans & les François, qu'il fut encore plus facile à S. Bernard de les persuader. Les François estoient fort loüez de s'estre croisez plustost que tous les autres, qui fut cause que les Allemans voulans auoir leur part de l'honneur, firent telle diligence à s'apprester, qu'ils furent les premiers en chemin. Et cependant le Pape Eugene se transporta à Paris, & de là à Rheims, où il fit tenir vn Concile, auquel plusieurs bonnes & sainctes constitutions furent ordonnees, & l'heresie de Gilbert de la Poree Euesque de Poitiers, touchant la saincte Trinité condamnee, sans toutesfois que ce Prelat en fut aucunemēt puny, non pas seulement noté d'infamie, pource qu'à chacune fois qu'il fut appellé pour respondre de ses opinions, il dit qu'il se soubsmettoit au iugement du Pape ou du Concile, & tout soudain qu'elles furent declarees erronees, il les confessa en grande reuerence, & sans en disputer, se reconciliant amiablement auec les deux Archidiacres ses accusateurs. Othon historiographe escrit, que lors qu'on l'aduertit que S. Bernard estoit prest de prendre la plume pour escrire contre luy, il fit ceste responce. Escriue ce qu'il voudra, voire d'vne plume de fer, ou d'vn diamant sur vne lame de plomb. L'autre heretique Abelard luy auoit bien predit durant le Concile de Sens, qu'on disputoit de ses heresies, vne plus dangereuse issuë de ses affaires, & l'auoit attaqué de ce que dit Virgile, qu'Ænee deuoit bien regarder à luy voyant son prochain voisin Vcalegon brusler, luy voulant faire entendre que deuant C peu de temps se trouueroit en telle peine qu'il le voyoit lors. Sainct Bernard escriuit asprement contre ce Pierre Abelard, & se trouuent encores auiourd'huy ses escrits. Othon a escrit de Gilbert, mais contrariant tousiours à S. Bernard, & celant pour ceste raison la verité en plusieurs endroits, ainsi qu'il confessa publiquement à l'article de la mort. Toutes ces choses susdites ne seruent de gueres à l'histoire, sinon (ce qui me semble beaucoup) pour faire entendre que c'est vne grand folie de se mettre si auant en l'Escriture saincte, sans la bien entendre. Donc pour retourner à nostre propos, l'Empereur partit le 4. iour de Feurier, de l'an 1147. ou 46. pour aller en Asie, accompagné de soixante mille hommes de cheual, & d'vn nombre infiny d'autres peuples de toutes sortes. Il print son chemin par Hongrie, tant que finalement il arriua és pays de l'Empereur de Grece, qui estoit son allié, à cause qu'ils auoient espousé les deux sœurs.

Secours imploré contre les infidelles.

Allemans & François animez.

B

Concile de Rheims.

Aduertissement d'heretique à autre.

L'Empereur va en Asie.

IV. Le Roy de France partit le 15. iour de May de l'an 1147. & passant par l'Allemagne, il tint le mesme chemin qu'auoit tenu l'Empereur, menant auec luy toute la plus accorte ieunesse Françoise, & semblablement la Royne Leonor sa femme, pource qu'elle ne le vouloit point laisser, & qu'elle disoit auoir sur toutes choses desir de voir le Prince Ramond d'Antioche son oncle, duquel les Ambassadeurs estoient venus en ce temps auecques force presens, pour prier le Roy de se haster, & luy remonstrer qu'autrement les affaires des Latins alloient fort mal en Syrie. Ceux qui accompagnoient le Roy enuoyerent aux ieunes & dispos qui demeuroient en leurs maisons, vne quenouille & vn fuseau, comme à des femmelettes, dont plusieurs esmeus de ceste honte, prindrent les armes, & firent le voyage. Il y auoit vne grande assemblee de nauires & galleres és ports de Prouence, ayant charge le general d'icelles de se transporter, suiuant la coste d'Italie en la mer de Leuant, & aller trouuer le Roy à Constantinople pour faire ce qu'il commanderoit. D

Leonor femme de Louys.

Louys en Hongrie.

Quelques historiens de Hongrie ont escrit, qu'ainsi que le Roy de France passoit par leur pays, il y fut amiablement traicté, & qu'il s'y monstra pareillement fort libe-

A ral, mais que peu apres il s'y cuida engendrer vne haine, dont l'occasion fut telle. M.C.XLVII.
Vn nommé Borioch qui se vantoit estre du sang Royal de Hongrie, quoy que ceux qui le contrarioient le dissent estré bastard, apres auoir esté vaincu par le Roy Geise, sur le debat de la couronne, se retira aux François pour essayer d'esmouuoir encore quelque trouble en ce Royaume. Ce que sçachant ce Prince Geise, il leur enuoya ses Ambassadeurs, qui apres leur auoir remonstré qu'il n'estoit raisonnable de recompenser le bien par le mal, les prierent de leur rendre Borich grand ennemy de leur Roy, & competiteur en son Royaume. Ce qu'ils deuoient faire, s'ils vouloient estre dits François, & memorables des bons traitemens qu'ils auoient receus en Hongrie. Ce Borich s'estoit humblement prosterné deuant les pieds du Roy Louys, lequel respõdit aux Ambassadeurs, que les maisons des Roys estoient Eglises, & leur s pieds, comme les autels. Parquoy il n'estoit raisonnable d'en retirer ceux qui y alloient à recours pour de là les mener au supplice. A quoy l'Ambassadeur respondit: Encore est-il moins raisonnable qu'vn Roy de France entreprenne la protection d'vn bastard qui (puis que les maisons Royales sont Eglises, & les Roys les autels d'icelles) a tant de fois mené guerre aux Eglises & autels, & qui dauantage ne recognoist la saincte, vraye & Catholique Eglise, & ne luy porte aucune reuerence. Borich voyant le danger où il estoit, pour la dispute qu'on faisoit de sa teste, print le meilleur & mieux courant cheual qu'il peust trouuer, & sçachant tous les chemins, & passages de ce pays, se sauua aysement.

Debat sur la couronne de Hongrie.

Franchise des maisons des Roys.

Braue respõce

L'Empereur d'Allemagne apres auoir esté honorablement receu, & magnifiquement traicté de l'Empereur de Grece, s'ennuyant de laisser tant reposer ceste grande armee qu'il auoit, passa en Asie par le Bosphore de Thrace, où il trouua les choses aller bien autrement qu'il n'auoit pas esperé, ayant tousiours pensé qu'à la prime veuë des siens, les Turcs s'en deuoient tous fuir, sans pouuoir plus deuant luy, qu'ils auoient fait deuant Hugues le Grand, Bohemond & Godefroy. Mais à ce premier passage, où il n'y auoit ny Roy ny Empereur, les soldats auoient bien vne autre volonté, vne autre force, vn autre conseil, & dauantage vn si grand zele à la religion, qu'ils eurent tousiours la faueur diuine de leur costé. Aussi firent-ils bien autre chose que ne firent ceux-C cy à ce dernier, auquel y auoit vn si grand Empereur & vn si puissant Roy, qui se fians en leurs forces, ne pensoient trouuer personne qui les osast attendre, ny lieux qui leur peussent resister. En Syrie pareillement les enfans & neueux de ceux qui auoient presque subiugué l'Empire Oriental, n'estoient plus comparables aux Turcs en force, ny en experience, & ne degeneroient pas seulement de leurs braues predecesseurs, en religion & bonté, mais aussi en vaillance, vertu & conseil. Comme vn iour le Comte Iosselin d'Edessa, vieil Capitaine & experimenté estant au lict malade, fut aduerty qu'vne grande armee de barbares estoit entree en son pays, il commãda à son fils aussi nommé Iosselin, qu'il marchast contr'eux auecques ce qu'il pourroit assembler de gens. Ce que tousiours delayant le ieune Prince, pour la crainte qu'il auoit du gros nombre des ennemis, son pere tout vieil & malade y mena luy mesme ses hommes, & apres les auoir mis en ordonnance, il les encouragea de telle sorte, qu'ils ne doutoient aucunement qu'ils ne demeurassent vainqueurs.

Bosphore de Thrace.

Degeneratiõ des ancestres.

Vigueur du vieil Comte d'Edessa.

Ce que sçachans les infideles, & que ce vieillard estoit en son armee, ils n'oserent D oncques attendre la bataille, bien que premierement s'asseurans, & ne pensans trouuer que son fils, ils fussent asseurez d'emporter vne victoire. Apres que ce vieil Comte Iosselin fut mort, son fils luy succeda au Comté d'Edessa, & presque en vn mesme temps, ce que quelques-vns mettent en l'an 1142. le Roy Fouques de Hierusalem courant le lieure sus vn cheual viste, & gaillard, tomba si rudement par terre, qu'il demeura comme mort, & apres auoir esté porté en la ville il n'y fut gueres qu'il ne mourut, laissant son fils aisné Baudouin 3. du nom en l'aage de 13. ans, son successeur, & l'autre nommé Almeric ou Amaulry de six ans plus ieune, desquels la Royne Melisende leur mere entreprint la tutelle, qui pource qu'elle estoit femme n'estoit guerre crainte des ennemis, ny obeye des siens mesmes. La fortune voulut dauantage, que tous les Comtez & Principautez de l'obeissance des Chrestiens en Asie fussent alors gouuernez par ieunes seigneurs, ou bien nouueaux venus de l'Europe, à cause que les vieils Comtes & Princes estoient morts de nagueres, ausquels les fils encore ieunes auoient succedé, & aussi pour ce que quelques Princesses seules heritieres d'aucunes de ces sei-

Mort du Roy Fouques.

Mespris de fẽme Royne.

M.C.XLVII. gneuries auoient espousé des seigneurs tous frais venus de France, & par ce moyen peu experimentez és guerres de Leuant. A

Tous ces accidens suruenus aux seigneuries que les Chrestiens tenoient en Asie firent que les infideles commencerent à mespriser les seigneurs d'iceux, & à ceste occasion il fut aisé à Sanguin Satrape de Halape qui à grand peine auoit peu defendre ses seigneuries deuant ce temps, d'en conquerir sur les Chrestiens, & entr'autres la ville & Comté d'Edessa. Il y auoit aussi vn Satrape en Iconie grand ennemy des nostres, qui estoit si grand seigneur de pays, de forces & de richesses, qu'il fut creé Sultan, lequel auoit plusieurs Capitaines & gouuerneurs esleus entre la noblesse Turquesque, dont le plus vaillant & renommé s'appelloit Paramune. L'Empereur d'Allemagne ne se souciant point de toutes les forces de ces barbares, ny d'aucun conseil des siens, cõme s'il eut pensé que la guerre se deut seulement conduire d'vne impetuosité, non par la prudence qui est la premiere & la plus asseuree guide des actions humaines, donnoit aux ennemis tous les moyẽs qu'ils eussent peu desirer de deffaire luy & les siens. Aussi en perdoit-il tous les iours vn si grand nombre, ou par les surprises des Turcs, ou de faim, & autres miseres, ou pour se perdre en ses chemins incognus, qu'à peine luy restoit la 10. partie de ceux qu'il auoit menez. Et pour ce que de iour en iour luy aduenoit nouueaux desastres, il fut finalement contraint retirer le miserable reste de son armee des pays de l'ennemy. B

Satrape.

Nonchalance de l'Empereur.

Ruine des Chrestiens.

Louys à Cõstantinople.

Le Roy de France estoit ja arriué à Constantinople, où l'Empereur de Grece luy fit tout l'honneur dont il se peut aduiser, puis ayant entendu que son armee de mer se tenoit à l'ancre à Corfou, il manda à son Admiral qu'il print le chemin de Rhodes, & apres auoir quelque peu seiourné en Grece il passa en Asie, se hastant de marcher en la plus grande diligence qu'il peut sans se deffier d'aucune chose, à cause qu'il courut vn faux bruit, que les Allemans auoient fait en vne bataille telle occision d'infideles, que tous les passages de l'Orient estoient ouuerts. Il n'estoit pas encore bien auant en Asie, quand il rencontra le ieune Federic Prince de grande valeur, & qui fut depuis Empereur, que l'Empereur Conrad son oncle enuoyoit par deuers luy pour des affaires qui furent menez si secrettement, qu'on ne sceut oncques rien sçauoir des propos qui s'estoient tenus entre ces deux Princes. Mais ceux qui estoient venus auec Federic tindrent tels propos aux François. C

Remonstrãce aux François.

Vous n'auez point trop demeuré à passer en Asie, & nous y sommes passez deuant le temps. Les Grecs nous baillans des guides, nous firent tant de promesses, que
» nous ne fismes aucune prouision de viures. Nous nous asseurions de ceste nation in-
» cogneuë, pensant que le Chrestien n'eust iamais voulu tromper le Chrestien, & ne
» sçachant aucun chemin nous suiuions les guides que ces traistres nous auoient bail-
» lez, qui nous ont menez par plusieurs deserts, & presque fait tomber entre les mains
» de nos ennemis, puis ne se lassans point moins commettans telles meschancetez, que nous endurans ces miseres, ils se sont secrettement desrobez, & cognoissans tous
» les destroits & passages du pays, s'en sont fuis & nous ont laissez. Mais il nous aduint
» vn bien, c'est que nous trouuasmes l'armee des barbares qui nous donnerent vne ba-
» taille, en laquelle apres auoir monstré nostre vaillance nous qui sommes hommes desirions sur toutes choses mourir par la main des hommes, & non pas de la miserable faim. O que bien heureux sont ceux qui moururent en ce combat: car par ce glorieux D
» martyre, ils euaderent & la trahison des Grecs, & les tourmens dont nous menasse
» l'ennemy, & nous au contraire priuez de nos vertueux compagnons, qui lors furent
» occis, nous estimons les plus malheureux de tout le monde, encore que la fin de ceste guerre succede heureusement. Ce que nous commençons d'esperer, vous voyans
» tant de vaillans hommes en ceste armee, & qui dauantage auez nostre grand malheur
» pour exemple, lequel nous vous racontons, & pour vous rendre plus vigilans, vous
» admonestons que nous sommes Latins, & vous l'estes aussi. Parquoy s'il nous re-
» ste encore quelque chose qui vous puisse ayder, nous vous le promettons de bien bon
» cœur.

Meschãcetez des Grecs.

La mort de la faim.

Sage aduertissement.

Quelques-vns ont escrit que les Grecs meslerent du plastre auecques la farine qu'ils enuoyerent aux Chrestiens, dont il en mourut plusieurs. Peu apres l'arriuee de Federic dedans le camp des François, l'Empereur Conrad mesmes se ioignit auecques eux, & cheminerent quelque temps ensemble, mais finablement Conrad se re-

Autre malice des Grecs.

Conrad l'Empereur à Constantinople.

A tira à Ephese, & y trouuant les nauires de Grece, il se fist mener à Constantinople, dont on ne sçait l'occasion, sinon que se voyant auec si petite armee toute lasse & desfaicte, il ne pouuoit endurer des François qui estoient encore en leur plus grande force, ou peut estre l'Empereur Grec le pria de s'aller refreschir en ses pays, esquels arriué on le traitta mieux & plus debonnairement tout desconfit comme il estoit, que lors qu'il y auoit passé aueques tous ses gens. M. C. XLVIII.

Les François marcherent tant qu'ils arriuerent sur le fleuue de Meandre, ce qui fut en l'an 1148. & apres auoir passé tous les diuers bras d'iceluy, ils deffirent vne armee de barbares qui s'estoit arrestee sur l'autre riue pour leur empescher le passage. Puis ils se diuiserent en deux bandes, dont l'vne marcha deuant pour aller gagner vne montagne prochaine de ce lieu, afin de camper sur le haut d'icelle, & l'autre la suiuoit d'assez loing. La montee de ce mont estoit fort rude, & pour ceste occasion vn Poiteuin appellé Godefroy Rhemacin qui menoit l'auantgarde, faisoit marcher ses gens en plus grande diligence, de sorte qu'ils arriuerent ou ils vouloient loger, long temps deuant soleil couché. Mais le Poicteuin voyant qu'il y auoit de l'autre costé de ceste mon-
B tagne vne belle plaine & propre à camper, il y descendit, & commença à y departir les quartiers. Meandre fleuue. Barbares deffaits.

Le Roy qui menoit la bataille, cognoissant qu'il n'auoit que trop de iour, laissoit aller ses gens tout à leur aise : car ayant mis le but de son chemin au haut de la montagne, il ne doubtoit pas que les premiers n'y fussent desia, & qu'ils n'y dressassent le cãp. Ce que sçachans les Turcs qui tousiours espioiẽt les moyens de luy nuire, ils penserent que Dieu leur enuoyoit ceste occasion pour deffaire entierement les Chrestiens, ou pour le moins tuer vn grand nombre des gens du Roy, lesquels ne pensant point que les barbares apres auoir esté vaincus sur la riuiere de Meandre s'osassent encore hazarder de les combattre, ne tenoient pas grand ordre, ains marchoient comme s'ils eussent esté sans quelque crainte. Dont les ennemis qui s'estoient approchez par le couuert des montagnes & autres secrets chemins, cognoissans qu'ils ne sçauroient iamais en auoir meilleur marché, enuoyerẽt en diligence quelques compagnies des leurs, pour se saisir de la montagne, & empescher que l'auant-garde les peut secou-
C rir, puis ils descendirent des hauts lieux où ils s'estoient embuschez, si soudain & furieusement, que tous les François demeurerẽt estonnez. Mais leur Roy faisant cognoistre sa vertu en lieu si dangereux, leur commanda prendre les armes, & se mettre en ordonnance, leur remonstrant que l'effroy ne leur pouuoit de rien seruir en cet endroit, veu que le plus souuerain remede qu'on puisse trouuer és dangers inesperez, est de ne s'oublier point : Que les lieux estroits ou ils estoient leur seruoient de beaucoup, à cause que les barbares ne les pourroient enclorre, ains seroient contraincts se representer en teste, & combattre homme à homme : parquoy ils deuoient mettre toute craincte arriere, veu qu'ils n'auoient quelque occasion de s'effroyer. Armee de Chrestiens campee. Estonnement des François. Encouragement à l'armee par le Roy.

Ainsi commença le combat à l'entour du Roy, lequel fut aspre & doubteux. Es endroits où estoit le bagage, les femmes, les enfans, & autres inhabiles aux armes (car ainsi que nous auons dit la Royne suiuit le Roy) tout estoit en trouble, & on n'oyoit que cris, plaintes & gemissemens. Le Roy se iettant des plus auant, & en la plus gran-
D de presse des ennemis pour secourir les siens, fut souuent en grand danger. Bataille entre Turcs & Chrestiens.

Toutefois le combat dura iusques à la nuit, & furent contraincts les infidelles de quitter la place. Toutes les cauernes, les bois, les rochers, les cotaux, & lieux secrets d'entour, estoient plains de femmes ou autres qui s'y estoient retirez, tandis que les plus vaillans combattoient. Incontinent que les barbares s'en furent allez, les François ayans gagné le dessus de la montagne où ils s'attendoient de camper, apperceurent les feux & loges de leur auant-garde, à quoy ils cognurent qu'elle estoit entiere, & qu'elle n'auoit point combattu. A ceste cause, le Roy apres auoir enuoyé de tous costez pour rassembler ceux qui s'en estoient fuis, descendit en la plaine pour se ioindre auec elle, & fut d'aduis le lendemain de laisser ce chemin, pource que le continuant, l'ennemy auroit tousiours le moyen de surprendre. Infideles mis en fuite. Camp sur la montagne.

Par ainsi il se destourna, & s'approchant tousiours de la mer, il paruint finablement à la ville d'Attalie : ce que sçachans les Capitaines de l'armee de mer Françoise, ils partirent de Rhodes, & vindrent trouuer leur Roy, lequel se mit en ses nauires, & Attalie.

M. C. XLIX. commanda aux Pilotes tenir la route de Syrie. Il ne fut plustost arriué à la bouche A de la riuiere d'Oronte, que le Prince Ramond d'Antioche ne se trouuast au deuant de luy, & l'ayant receu en grande reuerence, & tous les François courtoisement, il les mena en Antioche, où il leur fist tout l'honneur, & bon traictement dont il se peut aduiser, tant pour ce que luy mesmes estoit François, que pour ce qu'il auoit esperance de subiuguer entierement par leur secours, les barbares ses ennemis.

Louys en Antioche.

Mort du Satrape Saguin.

Le Satrape Sanguin estoit mort apres plusieurs entreprinses heureusement acheuees, entr'autres, apres auoir remis le Comte d'Edessa, & toute la Mesopotamie en son obeissance. Il auoit laissé deux fils, dont Mirmirane luy succeda en la Mesopotamie, & Noradin en la Tetrarchie de Halape: laquelle ne pouuoit estre longuement en paix, ny son Prince auoir le moyen de faire guerre que celle d'Antioche ne fut en grand danger. Parquoy le Prince Ramond desirant fort qu'on la ruinast, prioit, persuadoit, & admonestoit le Roy Louys, que puis qu'il estoit allé en Syrie, pour la defence de la religion, il se voulut premierement adresser à Noradin, qui s'estoit tousiours monstré ennemy des Chrestiens, & seroit encore plus le temps aduenir, s'il falloit auecques ses François à le ruiner du tout, ou pour le moins à l'affoiblir de telle sorte qu'il n'eut plus la puissance de se remettre sus. Ce qui luy estoit aisé, veu que les barbares n'estoient en rien comparables aux François. Apres le retour desquels (s'ils le laissoient lors en paix) il pretendoit les arres de son deffunct pere, & conquerroit tousjours nouuelles Seigneuries sur les Chrestiens. Ce qui aduint l'an mille cent quarante neuf. B

Priere de Ramód à Louys.

Valeur des François.

Ce Prince Ramond ne disoit que la verité, mais le ieune Roy de Hierusalem Baudouin, & sa mere enuoyerent le Patriarche de la saincte Cité en Ambassade vers le Roy de France, le prier que n'entreprenant point la guerre de Halape, il secourut le Royaume de Hierusalem, chef de toute la religion Chrestienne. Ce que le Patriarche remonstroit estre necessaire, pour les grandes courses & conquestes qu'y faisoit de iour en iour le Roy de Damas. Lequel se pourroit facilement vaincre moyennant le secours des François: autrement que toute la terre saincte s'en alloit perduë. L'Empereur d'Allemagne voyant que l'hyuer estoit passé, emprunta les nauires de l'Empereur Grec, & s'estant fait mener en Phenicie, il print port, & marcha auec son armee iusques à Acre. Dequoy le Roy de France aduerty, delibera mener la sienne en Hierusalem, & alors luy suruint vne occasion d'vne grande fascherie, qui est la plus grande qu'vn homme puisse auoir. Car la Royne Leonor sa femme ja toute accoustumee à hanter gens de guerre, se reposant en Antioche entre toutes les voluptez d'Orient, commença d'auoir le bruit d'estre par trop liberale de ce qu'elle deuoit le plus soigneusement & honnestement garder. Chacun le voyoit, sçauoit & cognoissoit, le Roy son mary fut le dernier qui s'en apperceut, auec le despit qui ordinairement accompagne les maris qui s'apperçoiuent de telles choses. Toutefois estant és pays de l'oncle de sa femme, & en contrees si loingtaines, le temps & le lieu n'estoient point bien propres pour s'enquerir de ce fait, & le verifier, aussi que les François estoient sur leur partement pour passer outre. Parquoy le Roy transporté d'vne fureur nouuelle & incognuë à peu, deslogea d'Antioche, & si soudain, qu'à peine dit-il adieu au Prince Ramond, qui ne sçachant la cause de ce subit depart, le prioit de tout son pouuoir s'arrester pour la guerre de Halape. C D

L'Empereur à Acre.

Paillardise de la Royne Leonor.

Despit de mary.

Fascherie secrette de mary.

Mais le Roy pensant à sa iuste & particuliere douleur, le refusa. Luy se voyant refusé, ne daigna le conduire, demonstrant assez en public le peu de bonne volonté qu'il luy portoit. Les François passerent toute la Phenicie, tant qu'ils arriuerent en la terre saincte, dedans laquelle ils ne se portoient pas en gens de guerre, ains comme vrais religieux, & lors qu'ils approcherent de Hierusalem, le ieune Roy auec les Princes de son Royaume, & les Prestres en leurs habits sacerdotaux, sortirent au deuant, & les menerent en grand honneur & deuotion dedans la saincte Cité. Iamais Latins ne se trouuerent en compagnie plus grande, honorable, & pleine de majesté, que firent lors ceux de ce voyage, à l'assemblee du Roy de France & de l'Empereur. Apres qu'ils eurent visité les saincts lieux, & accomply leurs deuotions, ils tindrent vn conseil pour deliberer de ce qu'ils auoient à faire pour le bien & accroissement de la religion. Tous les grands seigneurs de France & d'Allemagne qui auoient suiuy le Roy

Roy & Empereur ensemble.

A & l'Empereur, estoient à ceste assemblee, & mesmes tous les Prelats, & Princes Latins de l'Asie, excepté seulement le Prince Ramond d'Antioche. M. C. XLIX.

Il y auoit d'Italie deux Legats du Pape, & auec eux trois Marquis, Herman Marquis de Veronne, Amede Marquis de Turin, & Guillaume Marquis de Montferrat, que le vulgaire deuoit plustost appeller en Latin *Mons ferax*, c'est à dire mont fertile, veu la grande abondance de tous biens que produit ce fertil Marquisat, dont le Marquis auoit espousé la Princesse Iudith sœur de l'Empereur d'Allemagne. Quand tous ces seigneurs furent assemblez, & que chacun eut dit son opinion, ils s'accorderent finablement à celle du Patriarche de Hierusalem nommé Fulcere, lequel conseilloit obstinement qu'on s'adressast au Roy de Damas. Mont ferrat.

A ceste cause toute l'armee se mit aux champs le 25. iour de May, l'an 1149. ou 7. de nostre salut, & quand les chefs & Capitaines se virent en la pleine d'outre le Mont Liban, où est assise la Cité de Damas; ils mirent leurs gens en ordonnance pour presenter la bataille aux ennemis, qui neantmoins se tindrent enfermez dedans leur fort, sans aucune saillie. Ceste ville de Damas estoit forte, & bien pourueuë tant d'hommes, B armes, cheuaux, viures, que Capitaines vaillans & experimentez. Il y auoit tout autour plusieurs iardins, & vergers fermez de fossez & murailles, sur la pluspart desquels s'esleuoient quelques tourelles dont on se pouuoit assez defendre, & dauantage ils estoient separez les vns des autres de tant de ruelles & chemins, qu'il estoit necessaire aux assiegeans de combattre à chacun iardin, comme si c'eussent esté petits forts, pour defendre les approches, tellement que c'estoit tousiours vn nouueau labeur, & principalement du costé du mont Liban, que ces clostures s'aduançoient bien l'espace de cinq mille pas. Les Chrestiens auoient tous ces empeschemens d'approcher de ceste place, & outre plus il y auoit dedans de si bons hommes, & garnison, que sans cesse ils faisoient des sorties par ces chemins incognus, & en tuoient ou prenoient tousiours quelques-vns de ceux qui s'aduanturoient le plus. A raison dequoy le Roy, & l'Empereur firent defence qu'homme des leurs, n'eust à aller deuant la ville s'il n'estoit bien accompagné, & donnerent ordre que les fosses qu'auoient fait les barbares fussent remplies, les chemins vnis & garnis en aucuns lieux de grosse & puissante C escorte. Ils y firent pareillement faire plusieurs pauois pour garder les pionniers, & autres qui faisoient les approches contre le traict des ennemis. Les gensd'armes mesmes s'y trouuoient à pied armez de toutes leurs armes, pour tousiours tenir les Turcs en crainte, à ce qu'ils ne sortissent sur les gens de pied assez mal armez, & empeschassent ceste entreprise, laquelle fut si viuement poursuiuie, que ces iardins, & verger furent presque tous demantelez. Ce que voyans les barbares qui auoient entrepris de les defendre, se deffians des lieux qu'ils auoient pensez imprenables, les laisserent, & se retirerent sur vne riuiere qui coule tout contre les murailles de Damas, pour defendre que les nostres ne la passassent. Mais les François les y assaillirent tout soudain au secours desquels l'Empereur enuoya des Allemans, qui ne furent plustost arriuez, que les ennemis ne quittassent la place, & entrerent dedans leur ville, où les Chrestiens delibererent les assieger le plus estroittement qu'il leur seroit possible, & pour ce faire ils appresterent tout ce qui est necessaire pour vn siege. Ceux de Damas voyans la plusparr de la noblesse Latine si pres de leurs murailles, & que leurs iardins, esquels D ils s'estoient le plus fiez ne leur auoient de rien seruy, commencerent tant à se desesperer, qu'ils prindrent conseil de s'enfuir, & craignans estre suiuis des Chrestiens, ils fermerent de chaisnes & autres empeschemens, toutes les ruës prochaines de l'endroit qui estoit assiegé. Les nostres se pensoient ja seigneurs de ceste belle & grande ville, de maniere qu'ils disputoient entr'eux, ausquels des Princes elle demeureroit. Theodoric ou Thierry Comte de Flandres prioit tous ceux qu'il pensoit y auoir puissance, qu'on la luy laissast. A quoy s'accorderent aisement les François, Allemans & Italiens, & au contraire s'en offençoient bien fort les Latins, qui de long temps demeuroient en Asie. Disans que combien que le Comte de Flandres fut grand seigneur, vaillant homme, & d'ancienne maison, il estoit toutefois de nouueau en Syrie. Parquoy il valloit mieux ne prendre point lors Damas, que ces nouueaux venus eussent le fruict de tant de leurs labeurs passez, qui par raison estoit deu aux vieux Princes & Capitaines, qui de si long temps estoient en ce pays pour la defence de la religion. Ils tenoient ces propos secrets, neantmoins peu apres aucuns d'entr'eux

L'armee des Princes.

Difficultez de combattre.

Commandement à l'armee.

François assaillent les Turcs.

Estonnement de ceux de Damas.

Esperance d'auoir Damas.

M. C. XLIX. Aduis sur le siege.

furent soupçonnez d'auoir prins de l'argent des assiegez, pour faire que le camp se leuast sans prendre la ville. Aussi furent-ils d'opinion, que le camp fut transporté du costé du Septentrion à l'autre costé de la ville qui regarde le Midy, remonstrans que cet endroit estoit beaucoup le plus foible à cause que les murailles estoient fort basses & nouuellement faictes. A

Conseil de traistres.

On adiousta foy à ces traistres, & fut le camp ramené en vn lieu mal commode, car ils s'estoient reculez de la riuiere, par où leur venoient tous les viures, & auoient la ville entre deux : qui fut cause qu'ils commencerent incontinent à se douter de trahison, & principalement quand ils virent la grande famine & faute d'eau qui se mirent tant entre les hommes, qu'entre les cheuaux, & cognurent qu'il ne leur estoit plus possible de gagner le lieu qu'ils auoient laissé, à cause que les barbares s'y estoient remis, & l'auoient fortifié plus que iamais, & encore pour bien leur ayder, ceste dispute de la seigneurie de Damas, cause de tout le mal, se continuoit entre les grands. Dont l'Empereur s'ennuya tant, qu'il laissa le siege auec tous les siens, & s'en retourna par mer.

Siege de Damas mal cómode. Louys deuant Damas.

Quant au Roy de France il passa le reste de l'esté & tout l'hyuer ensuiuant en la terre saincte, puis sur le commencement du printemps il print la palme (qui estoit le signe d'auoir acheué son voyage) & se retirant à Iaffe, il entra dedans ses nauires pour retourner en Europe. Il n'eut pas fait long chemin qu'il ne rencontrast comme à l'improuiste vne armee nauale des Grecs qui le vouloient mener par force en Constantinople, & vrayement ils eussent plus gagné en ce butin par leur trahison, que n'auoient oncques sceu faire les Turcs en tous leurs combats, mais ils n'en furent gueres seigneurs ; car Georges gouuerneur en Sicile pour le Roy Roger, y arriua de fortune, auec vn plus grand nombre de nauires que n'auoient pas les Grecs, & ne voulant laisser emmener le Roy prisonnier, il fit tirer dedans leur Admirale quelques flesches qui auoient le fer d'or, leur donnant à entendre par ceste façon de faire qu'il estoit appareillé à la paix & à la guerre. Parquoy les Turcs se desisterent de leur folie, & print le Roy de France la route de Sicile, puis s'y estant quelque peu rafreschy, il remonta sur mer, & arriua finablement en Prouence. Ces choses aduindrent en l'an 1149. B

Louys retourne en Europe.

Louys cuida estre forcé.

V. La premiere chose qu'il fit estant de retour en ses pays, c'est qu'il pretendit à la separation de luy & de la Royne Eleonor sa femme, se ressouuenant de ce qu'elle luy auoit dit en Antioche, qu'elle ne passeroit point plus outre, & pource qu'il la voulut contraindre d'aller en Hierusalem, elle dit & declara qu'entre luy & elle y auoit cognation, & lignagne en quart degré, tellement qu'ils ne pouuoient auoir l'vn l'autre en mariage, dont ils n'auoient eu dispence, & à ceste occasion desiroit d'estre separee. Quelques-vns aussi disoient qu'Eleonor s'estoit follement enamouree d'vn Sarrasin nommé Saladin, en auoit receu de grands dons, & s'estoit mise sur mer pour s'en aller auecques luy, mais qu'elle fut recousse par vn Cheualier François. Toutesfois, comme nous auons dit, le Roy & elle allerent ensemble en Hierusalem. C

Desir de diuorce.

Tant y a que l'an de salut 1152. le Mardy deuant Pasques Fleuries, il fit assembler en la ville de Baugency sur Loyre, par l'authorité du Pape vn Concile, où furent les Archeuesques de Rheims, Sens, Roüen & Bordeaux, & plusieurs Euesques & Prelats, & grand nombre de Barons, & là estant suffisamment prouué le lignage qui estoit entre ledit Roy Louys & la Royne Eleonor sa femme, ils furent separez. Le Roy auoit dit à l'oreille à ses Prelats, assemblez à sa poste, la vraye cause de sa haine contr'elle, qui estoit sa paillardise publique, mais ne voulant qu'elle fut publiee pour ne se charger d'vne honte, la plus grande que les hommes mariez peussent receuoir, les pria de se fonder seulement sur le lignage, & de rompre en quelque sorte que ce fust leur mariage. D

Concile de Baugency.

Honte de l'homme marié.

Apres ceste separation le Roy la renuoya en son pays de Guyenne, sans rien retenir de ses terres, combien qu'il eut deux filles d'elle, & que s'il eust voulu il l'eust peu faire punir corporellement, & se saisir de sesdictes terres. Or luy qui se faschoit d'elle, pource qu'elle estoit fort impudique, obtint du Pape ceste dispense de repudiation, & d'assembler vn Concile, à la charge que ledit Roy contribueroit en faueur du Pape, certaine somme de deniers pour les affaires de la terre saincte & furent

Prelats esleuz apostez.

lesdits

A lesdits Archeuesques choisis & esleus par le Roy & le Pape, qui leur manda secrettement qu'ils ne faillissent pas de rompre ledit mariage. Chacun s'esmerueilla fort de ceste repudiation, à cause qu'il en auoit eu deux filles, dont l'vne fut depuis mariee au Comte de Champagne, & l'autre à Thibault Comte de Chartres. Il ne fut pas long temps sans se remarier, & print l'Infante Constance fille d'Alphonse Roy de Galice, auecques laquelle il passa en Espagne, tant pour voir son beau-pere, que pour visiter l'Eglise de S. Iacques. Quant à la Royne Eleonor qu'il auoit laissee, elle se remaria au Comte Henry d'Anjou, qui apres la mort d'Estienne succeda au Royaume d'Angleterre, ainsi qu'ils auoient accordé, & par ce moyen il estoit Roy d'Angleterre & Duc de Normandie de la succession de sa mere, de celle du pere, il estoit Comte d'Anjou, de Touraine & du Maine, & à cause de sa femme Comte de Poictou, & Duc d'Aquitaine, dite Guyenne. Ce qui aduint l'an 1153.

M.C. LIII.

Louys se remarie à la fille du Roy de Galice.

Eleonor à l'Anglois.

Seigneuries du Roy Anglois.

Il estoit malaisé que la paix durast longuement entre deux Roys si puissans, l'vn desquels auoit repudié ceste riche Princesse Eleonor, & l'autre l'auoit puis apres espousee, & merueilleusement l'aymoit. Les Anglois disent que Louys Roy de France cōmença le premier la guerre, & qu'il alla courir en Normandie. Les François au contraire soustiennent que Henry s'esmeut le premier, & commença la guerre pour le Comté de Thoulouse, qu'il pretendoit luy appartenir à cause de sa femme. L'Abbé Robert historiographe de ce temps-là, fort priué du Roy Henry, soustient son party, & dit que le Comte Ramond de Thoulouse, qui se monstra tant vaillant au premier passage de la terre saincte, auoit vn frere (du nom duquel il ne fait aucune mentiō) qui fust Comte de Thoulouse, & maria sa fille vnique au Comte Guillaume d'Aquitaine, ayeul paternel de la Royne Eleonor, lequel voulant passer en Asie pour la defence de la religion, auoit engagé le Comté de Thoulouse à l'oncle de sa femme, appellé Ramond, qui lors estoit Comte de S. Gilles, & qui se dit Comte de Thoulouse apres cet engagement. A raison dequoy le Roy Henry demandoit que ce Comté luy fust rendu, en rendant l'argent pour lequel il tenoit. Les histoires Angloises racontent autrement ce fait, & disent que quand le Roy Louys espousa Eleonor, heritiere & fille de Guillaume Duc d'Aquitaine, & qu'il demanda ledit Comté de Thoulouse au susdit Comte de S. Gilles, ledit Comte premierement le luy refusa à plat, mais puis apres le cognoissant trop foible pour resister à la grande puissance d'vn si grand Roy, le sceut si bien amadoüer par prieres & blandissantes paroles, en prenant en mariage Constance sœur dudit Roy, veufue d'Eustache fils du Roy Estienne d'Angleterre, que la possessiō luy en fut continuee. Mais Henry apres qu'il eut espousé ladicte Eleonor, demanda audit Comte de S. Gilles ledit Comté, comme propre de sa femme, toutesfois voyant que le Comte appuyé sur la faueur, secours, & alliance du Roy Louys, le luy refusoit, il luy commença la guerre auec main armee, & alla aux enuirōs de Thoulouse. Ce que voyant le Comte, il enuoya supplier le Roy Louys de le secourir. Ce qu'il fit, & auecques secours entra dedans la ville. Dequoy estant le Roy Henry aduerty, il changea de dessein, & s'en retournant en Normandie, assembla plus grandes forces pour aller assieger Thoulouse. Et comme il fut arriué, & que les deux armees des deux Roys estoient si prochaines, qu'elles n'attendoient que venir aux mains, ils firent vne nouuelle paix entr'eux par le mariage qui fut promis entre Marguerite fille du Roy Louys à Henry fils aisné du Roy Anglois. Et ainsi fut le Comte de Thoulouse deliuré de la crainte du present peril. Ce qui aduint l'an de salut 1153. autres disent 63. autres 55.

B

Guerre entre François & Anglois.

Engagement du Comté de Thoulouse.

C

L'Anglois demande Thoulouse.

Siege de Thoulouse.

Paix entre 2. Roys.

D

Voyla comment les histoires Angloises racontent la cause de ceste guerre, & l'euenement d'icelle, mais quelques-vns des nostres disent que le Roy Henry d'Angleterre n'auoit aucun droit au Comté de Thoulouse, ains qu'il entreprenoit seulement la guerre par gayeté de cœur, & pour la fiance qu'il auoit en ses grandes forces & richesses. Et vrayement si ce n'eut esté qu'vn engagement, & non vne pure vendition, ainsi que dit l'Abbé Robert, il est malaisé à croire, ou que le pere d'Eleonor, ou le Roy de France ne l'eut desgagé, & mesmes ledit Roy deuant la repudiation d'Eleonor, laquelle il aymoit, & traittoit comme son espouse, qu'il ne pensoit iamais repudier, & auoit assez d'argent en son tresor pour retirer ce riche Comté. Peut-estre aussi qu'il le vouloit laisser au Cōte, qui lors en joüyssoit, pource qu'il auoit espousé sa sœur fille du Roy Louys le Gros. Si est-ce que le Roy Henry print Cahors sur les Thoulousains, & en fit gouuerneur son premier President appellé Thomas, homme de bien

Opinions sur ledit engagement.

Cahors prise.

M.C.LXV. & de saincte vie, pour tousiours retenir mieux les Quercinois en son obeissance. A

Apres la prinse de Cahors il mit le siege deuant Thoulouse, principale ville de ce Comté. Dont le Roy de France aduerty, dressa vne armee en aussi grande diligence, que s'il eut veu la guerre & le feu au milieu de son Royaume, & la mena au secours de son beau frere, qui fut cause que le Roy Henry leua son camp de deuant Thoulouse, & s'en retourna. Voyla ce que disent nos Historiens. Depuis ce temps l'amitié ne fut iamais bien grande entre ces deux Roys, ainçois reprindrent bien souuent les armes l'vn contre l'autre, surprindrent quelques villes, gasterent le plat pays, & mesmes eurent plusieurs rencontres, dont s'en ensuiuirent de grandes tüeries. Philippes frere du Roy de France Archidiacre de Paris en fut lors esleu Euesque, pource que le siege vacqua: mais il quitta cet Euesché à Pierre le Lombard citoyen de Nauarre, estimé le principal, & le plus docte de tous les Theologiens de ce temps-là, en quoy il fut adüoüé du Roy son frere, qui tousiours fit grand honneur à ce Lombard. Ce qui aduint l'an 1160.

Siege leué de deuant Thoulouse.

Haine contre les 2. Roys.

Frere de Louys Euesque.

VI. Tandis qu'il auoit paix auecques les Anglois, il fut aduerty que le Comte Guillaume de Chaalons, le Comte Guillaume du Puy en Auuergne, & le Vicomte de Poulignac tourmentoient les Eglises de leurs seigneuries, & en vsurpoient les appartenances. Parquoy il mena vne armee contr'eux, & les contraignit de se desister de telles actions. Et pource que le Comte du Puy se rendit obeissant de prime arriuee, le Roy luy pardonna, & luy rendit ses biens. Quant à celuy de Chaalons, qui peu deuāt auoit fait plusieurs outrages aux moines de Cluny (qui s'estoient transportez par deuers luy auec la croix, & les habits sacerdotaux, pour l'esmouuoir à pitié) on luy donna la vie seulement, & fut son Comté confisqué. Quelques-vns ont escrit, que comme le Comte de Chaalons festoyoit vn iour les grands seigneurs de son pays, vn homme incognu arriua à la porte de son chasteau, & que l'ayant fait sortir pour parler à luy, il le contraignit monter sur vn cheual qu'il auoit amené, lequel tout soudain se disparut; & le Comte semblablement, qui oncques puis ne fut veu. Nous auons cy-deuant racompté semblable chose du Comte de Mascon. On dit aussi que le Comte de Neuers, grand ennemy de l'Eglise, tournant quelquefois la teste pour regarder derriere luy, mourut soudainement. B C

Comte de Chaalons emporté.

Apres la mort du Pape Adrien 4. vingt-deux Cardinaux, ou selon d'autres 18. esleurent Pape vn appellé Roland natif de Gennes, grand ennemy de l'Empire. Il restoit encore quatre Cardinaux qui s'opposerent à ceste eslection, dont les 3. esleurent Octauian citoyen de Rome, qui voulut estre appellé Victor 3. A ceste cause il s'esmeut vn grand trouble, & vn vilain schisme en l'Eglise. Ce que sçachant l'Empereur Frederic Barberousse (qui estoit lors au siege de Creme) apres auoir acheué maintes heureuses entreprises en Italie, manda à ces deux Papes qu'ils se trouuassent à vn Concile, qu'il assembloit à Pauie, pour cognoistre & ordonner de leur droit. Alexandre luy fit la vieille responce, qui estoit que le Pape ne peut estre iugé d'homme viuant, & ne voulut comparoir deuant l'Empereur, ains se retira en Anagnie. Victor au contraire promit à ceux qui l'en aduertirent qu'il se trouueroit en tous les lieux qu'il plairoit à l'Empereur, lequel fit tant auec les Roys de France & d'Angleterre, qu'ils enuoyerēt leurs Ambassadeurs à ce Concile. Ces deux Princes durant ceste dispute ne voulurēt point recognoistre vn seul des deux esleus pour vray Pape. Alexandre auoit premierement esté esleu par 18. Cardinaux: mais il n'auoit personne à ce Concile de Pauie pour defendre son droit. Ceux qui tenoient le party de Victor se sauuerent d'auoir esté si peu en son eslection, par le moyen qu'ont accoustumé faire ceux qui en quelque affaire se trouuent le moins d'vn aduis. Ils disoient que le grand nombre des eslecteurs d'Alexandre estoient vne vraye conspiration d'hommes de peu de valeur. Et pour attirer l'Empereur de leur costé, ils affermoient en plaine assistance qu'ils auoient fait ceste menee pour auoir vn Pape ennemy du sainct Empire (ils vsoient de ces mots) & que tous les partisans d'Alexandre auoient tousiours contrarié aux Empereurs. Qu'ils estoient grands amis de Guillaume Roy de Sicile, & ne s'estoient point voulus trouuer, ny eux ny leur Pape à ce Concile, ny en lieu où l'Empereur eut puissance, pource qu'ils l'estimoient leur principal ennemy, & craignoient qu'il les fit punir de la mauuaise volonté qu'ils luy portoient, premier que faire iugement du droit qu'ils pretendoient au sainct Siege. Ces persuasions furent cause que l'Empereur pensant que D

Schisme en l'Eglise.

Hautaineté du Pape.

Concile de Pauie.

A ce Concile, touchant le different de ces Papes, estoit de grande importance pour les affaires de l'Empire, enuoya ses Ambassadeurs vers le Roy de France, le prier de le vouloir ayder à oster ce schisme. Il fut entr'eux conuenu, qu'ils se trouueroient en certain lieu assez limitrophe de France & d'Allemagne, & fut à Dijon. Ce qui fut en l'an 1165. M. C. LXV. Ambassadeurs de l'Empereur au Roy.

Là se trouuerent Henry Roy d'Angleterre, le Roy d'Escosse & le Roy de Boheme. Alexandre ne s'y voulut trouuer, disant qu'il n'auoit point esté ordonné par son authorité, & le Roy Louys de France cognoissant qu'il y auoit de la côniuence, se tourna entierement du costé d'Alexandre, & ne s'y trouua point, & luy manda qu'il se retirast en France. Aussi s'y retira-il le second an de son eslection, accompagné de l'armee de mer de Sicile, & arriué en Prouence, il se transporta peu apres à Clermont, où il assembla vn Concile. Federic mal content de ce que luy & tant de Princes auoient ainsi perdu leur peine, commanda à Victor de se retirer en Italie. Mais Victor mourut en chemin à Luques, & en son lieu Guido Euesque de Cremone fut esleu, qui depuis fut appellé Paschal 3. Auquel l'Empereur Federic, le Duc de Bauiere, le Côte Palatin du B Rhin, & le Lantgraue de Thuringe, les Euesques de Magdebourg, de Breme, de Treues, de Coulogne, & de Bambergue promirent obeissance. Apres le Concile de Clermont, Alexandre en alla tenir vn autre à Tours, auquel pour le respect du Roy de Frãce, les Roys d'Espagne, de Hongrie & d'Angleterre, enuoyerẽt leurs Ambassadeurs, & furent annullees toutes les constitutions du Concile de Pauie & de l'Empereur Federic, qui auoit confirmé l'eslection de Victor. Par ainsi Alexandre fut declaré Pape, & à Rome le Vicegerent du Pape Alexandre, Euesque de Preneste mourut, & en son lieu fut constitué Iean Cardinal de l'Eglise de Saint Pierre. Cestui-cy par argent, & autres moyens attira au party d'Alexandre la plus part des citoyens Romains, & fit tãt qu'on crea nouueaux Consuls fauorables à Alexandre, lesquels le rappellerent de France, & fut le bien receu à Rome, & l'Euesque de Pauie fut debouté, pource qu'il auoit tenu le party de l'Empereur. Federic pour la 3. fois alla en Italie, contre quelques-vns qui se rebellerent, & vint à Rome pour cognoistre de la cause de ces Papes. Alexandre ne voulut comparoir, ains se retira comme parauant. Les villes d'Italie se rebellerent C contre l'Empereur à la persuasion d'Alexandre, & conspirerent ensemble. Ce qui aduint l'an de salut 1170. Plusieurs Roys à Dijõ. Autre Côcile de Clermont. Concile de Tours. Troubles pour les Papes.

Les Milanois reedifierent leur ville que l'Empereur auoit ruinee, & en faueur de cet Alexandre l'appellerent Alexandrie. Federic pour la quatriesme fois retourna en Italie, auec grande armee contre les rebelles. Mais Henry Leon Duc de Saxe corrompu par argent (comme on estime) delaissa l'Empereur, & s'en retourna en Saxe auec sa compagnie. L'Empereur luy requit de ne luy faillir à son grand besoin, mais il perdit temps. Par ainsi il fut contrainct de se retirer d'Italie, & retourner en Allemagne en habit de seruiteur, voire à grand difficulté. Voyla comment l'Empire fut troublé pour la diuerse eslection de deux Papes. Le Roy de France fut en partie cause de ce trouble, pour auoir trop viuement soustenu Alexandre, lequel aussi fut fort soustenu par Henry Roy d'Angleterre, qui fit cognoistre sa cruauté contre vn sainct & deuot homme de ce pays, appellé Thomas, surnommé Bexet, Euesque ou Archeuesque de Cantorbie, ou de Cantorbery, lequel voyant que tous les iours le Roy d'Angleterre D donnoit les Eueschez, & autres benefices à personnes non capables & idoines, & qu'il sembloit que ledit Roy voulut abolir l'authorité de l'Eglise, & renuerser toutes choses sans dessus dessous, premierement il l'admonesta auec douces paroles de ne faire plus telles choses, & l'exhorta à vne meilleure eslection de personnes, mais quand il vit que ces frequentes & douces remonstrances ne profitoient en rien, & que le cœur obstiné de ce Roy ne cessoit de continuer ses mauuaises façons de faire, en fin ce bon homme poussé d'vn ardant zele & affection enuers l'Eglise, & oubliant tous perils & dangers de sa vie, le reprint aigrement en plaine assemblee de Prelats & de seigneurs. Dequoy estant le Roy irrité il le tourmenta longuement, & en fin le bannit de son Royaume, le contraignant de se retirer en France vers le Roy Louys & le Pape Alexandre, & y fut 5. ans, ou selon d'autres 7. D'autres disent que le Roy Henry d'Angleterre, voyant la puissance des Euesques & du Clergé par trop grande en Angleterre, & iceux par sermens qu'ils auoient aux Papes, se leuer, & les forces du Royaume par ce moyen se debiliter, renouuella les droicts anciens, appellez les dignitez du Royau- Perplexité de l'Empereur. L'Empire troublé par les Papes. Thomas Euesque de Cantorbie. Thomas chassé d'Angleterre.

M. C. LXX.

Les droits anciens d'Angleterre.

me, & sur tout celuy qui dit que les Euesques & Prelats iurent au Roy fidelité, & promettent selon leur puissance garder la vie & dignité du Roy, & l'vtilité publique du Royaume. Thomas Archeuesque de Cantorbie presta & donna le serment au Roy, mais depuis il s'en repentit, comme d'vn serment illicite, & en demanda absolution au Pape. A

Le Roy fasché de ce pariure, le bannit, & la question fut long temps debattuë à Rome, & cousta beaucoup pour les Ambassades qui s'enuoyoient d'vne part & d'autre: Gratien compilateur du decret fut enuoyé du costé du Pape, Pierre Lombard du costé de Thomas. Finalement le Pape prononça pour l'Archeuesque. Voyla ce que quelques-vns disent.

Thomas en France.

Les plus communes histoires asseurent que ledit Archeuesque venu en France vers le Pape, luy monstra plusieurs ordonnances de ce Roy inique, & contre raison, qui (pour n'y auoir pas voulu obeir) estoient cause de son exil. Le Pape le receut fort honorablement, & le conforta de sa fortune. Ce que pareillement fit le Roy Louys, & lors ledit Thomas quittant son Archeuesché, le remit entre les mains du Pape, lequel malgré luy le luy rendit, & luy commanda de s'aller tenir en l'Abbaye de Pontigny, Diocese d'Auxerre, en attendant que le different d'entre le Roy Anglois & luy fust terminé. Thomas y alla & se fit moine. Le Pape & le Roy enuoyerent leurs Ambassadeurs vers l'Anglois, le prier de receuoir en grace & en son Royaume ledit Thomas. A quoy ce Roy tant irrité ne voulut oncques s'accorder, ny par remonstrances de fulminations du Pape, ny par prieres du François. En fin le Roy Louys en la compagnie dudit Thomas alla en Normandie, en vn lieu auquel Henry se trouua, & là apres plusieurs prieres, disputes & remonstrances, Henry receut en sa grace Thomas, & luy promit de luy faire faire bien tost reparation des iniures qui luy auoient esté faites. D'autres disent que Thomas accompagné de Philippes Comte de Flandres (qui auoit succedé à son pere Theodoric ou Thierri) retourna en Angleterre, selon d'aucuns le 5. selon d'autres le 7. an de son exil, où peu apres il fut par le commandemēt du Roy tué par quelques gentilshommes, pour n'auoir voulu absoudre ceux qu'auparauant il auoit excommuniez. Ce qui aduint l'an de salut 1171. Quarante huict ans apres sa mort fut disputé entre les Docteurs de Paris, à sçauoir s'il estoit damné ou saué. Il y eut vn Roger Normand qui soustint qu'il auoit merité la mort, estant rebelle contre le Roy qui estoit ministre de Dieu. Les autres au contraire soustenoient qu'à bon droit on le deuoit tenir du nombre des Martyrs, pource qu'il estoit mort pour le Clergé. Le Pape Alexandre qui lors estoit de retour en Italie, aduerti de sa mort, le canonisa, & sacra vn autel en la commemoration de son nom, qui ia s'espandoit par toute la terre. B C

Thomas rentra en grace de l'Anglois.

Thomas tué.

Dispute à Paris.

Thomas canonisé.

Le Roy Louys quelques annees apres passa en Angleterre, pour visiter le sepulchre de celuy qu'il auoit retiré en France durant son exil, & secouru de tout son pouuoir. Les histoires Angloises disent que ce furent quelques Euesques que Thomas auoit excommuniez sans les vouloir absoudre, qui le firent tuer, deschargeans ledit Roy de ce meurtre, lequel presageant bien qu'il seroit soupçonné & accusé d'iceluy, fit sermēt solemnel deuant les Legats qu'auoit enuoyé le Pape Alexandre pour enquerir de ce fait, qu'il en estoit du tout innocent, & qu'il auoit esté occis sans son sceu ny commandement. Les Legats ne peurent prouuer que le Roy eut fait commettre ce meurtre. D Toutesfois l'Anglois iura & protesta auec semblance de grand douleur & repentance, qu'il auoit seulement autresfois hay ledit Thomas, & que possible de ceste haine estoit procedee la cause de sa mort. Les Legats luy ordonnerent pour peine, qu'il enuoyast 200. hommes d'armes en Hierusalem, à la defence de la foy Chrestienne, & que luy mesme en personne eut dedans 3. ans à faire vn voyage en Sirie, auec les autres Princes Chrestiens, pour faire la guerre au commun ennemi de la Chrestienté (comme puis apres fit son fils Richard) & que d'oresnauant il eut à maintenir & conseruer les Ecclesiastiques, & les droicts des Eglises. Il y en a qui disent que ce Roy endura estre bridé aux conditions qui s'ensuiuent. C'est à sçauoir, que luy & son fils Henry tiendroient le Royaume d'Angleterre de telle façon, qu'apres leur mort aucun ne fust appellé ny couronné Roy dudit Royaume, sinon celuy qui seroit nommé par le Pape. De cela les Chroniques Angloises ne font aucune mention.

Submission du Royaume d'Angleterre.

Peu de temps apres le Roy Henry se vit tourmenté, non d'ennemis estrangers,

A ains de ses enfans propres. Il auoit fait quelques annees deuant couronner son fils aisné, nommé Henry, ieune Prince, audacieux, ambitieux & temeraire, & luy auoit fait faire hommage par les Anglois. Lequel ne se contentant du seul nom de Roy, vouloit regner & commander de fait, tout ainsi que faisoit son pere, qui tousiours luy remonstroit que le titre de Roy, & l'esperance du Royaume luy deuoient assez suffire, sinon, & que s'il perseueroit en ceste desobeissance il le chasseroit, & feroit courõner son frere Richard, qui de quatre freres qu'ils estoiẽt, estoit l'aisné apres luy. Lors le Roy Anglois & le Roy Louys firent vn accord, & par mesme moyen vne alliãce telle, que l'Infante Marguerite de France fille de Louys, encore fort ieune, fut mise entre les mains du vieil Roy Henry, afin qu'il la gardast iusqu'à ce qu'elle fut en aage d'estre mariee, & que lors il la mariast auecques son fils Henry, qui estoit ia couronné Roy d'Angleterre, & qui lui deuoit succeder audit Royaume. Le vieil Roy Henri garda si longuemẽt la Princesse de France, qu'elle estoit plus que mariable, & toutesfois suiuant l'accord precedent, il ne la bailloit point au ieune Henri son fils, conuoiteux de ceste grande alliance, & du Royaume dont il estoit couronné. Parquoy peu à peu ce vilain & deshonneste bruit s'engendra, que le pere abusoit incestueusemẽt de celle qui deuoit estre sa bru. Les François & Anglois auoient faict vne paction, que Gisors demeureroit neutre, sans obeir ny aux vns ny aux autres, tandis que l'on regarderoit selon la raison auquel elle appartenoit, & que cependant quelqu'vn de l'ordre des Templiers se mettroit dedans, & en ioüiroit comme garde de ceste place. Il se trouue que le Roy Henry ayant prins l'habit de Templier, entra vn iour dedans, se disant Templier, & y mit garnison. Le ieune Henri se reuolta lors contre son pere, & se retira vers le Roy de France, qui l'auoüant son gendre & vassal, receut de luy l'hommage du Duché de Normandie. Les histoires Angloises disent que le Roy Louys de France voulant se venger du vieil Roy Henry d'Angleterre suscita son fils contre luy, & luy promit en cet affaire tout secours & faueur. Mais les autres ne donnans ce blasme à Louys, en continuans le premier propos, disent que ledit Henry le fils apres auoir fait cet hommage retourna en Angleterre, & osta l'Infante de France à son pere, & l'espousa, & dauantage le contraignit à consentir que les Anglois lui fissent derechef hommage comme à leur Prince. Le pere merueilleusement offensé de cela, voulant auancer son fils Richard, luy donna le Duché d'Aquitaine, & l'en mit en possession. Le ieune Richard fit cet accord auec le Comte de Thoulouse, qu'il se diroit son vassal, & luy vassal du Roy de France. L'inimitié croissoit tousiours entre les deux Henris pere & fils, à cause que le vieillard ne vouloit point souffrir de compagnon au Royaume, ny que son fils regnast tandis qu'il viuroit, ains luy accorda seulement vne pension pour viure & s'entretenir en attendant sa succession. Et tout ainsi que la vie du pere sembloit trop longue au fils, semblablement le pere estoit en grand souci voyant son fils tout homme, & si enuieux de regner. Ce qui aduint en l'an 1175.

M. C. LXXV.

Accord & alliance entre les 2. Roys.

Vilain bruit.

Cautele trõperesse.

Guerre entre pere & fils.

Les histoires Angloises qui (comme nous auons dit) chargent le Roy Louys de France, d'auoir irrité le fils contre le pere, disent que ledit Henri Roy d'Angleterre le pere, voyant la mauuaise volonté de son fils contre luy, & desirant y remedier par quelque douce voye, enuoya ses Ambassadeurs vers le Roy Louys le prier de vouloir admonester & conseiller son fils ieune Prince & mal conseillé de retourner vers son pere, de l'obeissance duquel il s'estoit distrait par mauuais conseil de quelques meschans hommes qui le possedoient, & se soubsmettoit ledit Henri le pere de reparer par apres toute la faute (si faute y auoit) qu'il pourroit auoir commise contre son fils, & de se comporter si bien enuers luy, qu'il ne luy donneroit aucune occasion de plus se reuolter. Ce qu'il remettoit au iugement & arbitrage dudit Louys, lequel soustenant son gendre, renuoya les Ambassadeurs du vieil Henri auecques si mauuaise responce, que ce veillard vit bien qu'il ne falloit esperer aucune raison de son fils, ny secours du Roy Louys: & lors vint audit Henri mal sur mal. Car Leonor sa femme Princesse impudique & malicieuse, esmouuoit (comme puis apres on cognut) ses enfans contre leur pere.

Offres de pere a fils.

Mere irrite les enfans cõtre le pere.

Le vieillard Roy se voyant de tous costez assailli de la fortune, assembla incontinent des forces, implora le secours & support de ses amis, voisins & fideles seruiteurs, & fortifia de reparatiõs & d'hommes, les places voisines de François. Quelques mauuais gouuerneurs qui estoient auecques le ieune Henri l'irritoient contre son pere,

M.C.LXXV. & l'animoient à luy faire la guerre, pour luy oster par la force, le Royaume qu'il ne A pouuoit par douces paroles arracher de luy. Le Roy Louys promettoit au ieune Henry tout secours & aide comme à son gendre. Ce ieune Prince piqué de tant d'esperons, n'estant plus en doubte de ce qu'il deuoit faire, auecques vne grosse & puissante armee descendit en Guienne. Le pere ne s'opposa pas tout incontinét à la ieune fureur de son fils, mais comme celuy qui pensoit qu'il falloit fuir ceste guerre comme la mort (chose detestable de voir deux armees l'vne du pere, l'autre du fils, l'vne contre l'autre) premierement voulut par douces voies, & amiables remonstrances, & conditions adoucir & amolir la fierté du felon courage de son fils. Et comme quelques seigneurs Anglois non factieux, ains gens de bien tenans le party du fils, & le suiuans, se repentissent de leur faute, & recognoissans la folie de ce ieune Prince, se vinssent rendre au pere & luy demander pardon, tant s'en faut que ledit pere les voulut receuoir, qu'au contraire il les renuoya à son fils, les exhortant de bien & fidellement seruir leur maistre, & auecques eux enuoya ses Ambassadeurs pour traicter de la paix auecques luy, & luy presenter plusieurs honnestes conditions.

Suscitateurs de querelles des Princes.

Sagesse de pere.

Mais tant plus le pere taschoit par prieres & soubmissions d'attiedir la chaleur furieuse du fils, & plus sa mere l'eschauffoit par l'ardeur de sa malice. Car on dit que ceste mauuaise femme enragee de ialousie, de ce que son mari (bien qu'il fut vieil) faisoit l'amour à quelques Dames, dit tãt de maux de luy à Richard & Geoffroy ses deux enfans, qu'elle les esmeut à contracter par ensemble vne ligue auecques le Roy leur frere, contre le Roy leur pere, & d'aller trouuer leurdit frere en Guienne pour faire la guerre à leurdit pere. Henry le fils bien aise & fier d'auoir ses deux freres compagnons de sa fureur, manda aux Ambassadeurs que son pere luy auoit enuoyez pour parler de la paix, qu'il poseroit bien volontiers les armes, moyennant que son pere luy laissast la puissance, & le gouuernement du Royaume d'Angleterre. Alors il se fit promettre par plusieurs Capitaines & soldats, de le suiure en ceste guerre contre son pere, & laissa doucement aller ceux qui ne voulans s'obliger à ce serment, allerent trouuer sondit pere. Le pere voyant cet obstiné courage de son fils, receut vn grand regret & desplaisir, comme celuy qui voyoit que ceste guerre entr'eux deux porteroit vn grand mal à son Royaume & à ses pays, terres & seigneuries. Mais quand il vit qu'il n'y auoit autre remede que celuy des armes, il assembla le plus de forces qu'il peut, & se tint sur ses gardes, pour n'estre surprins à l'improuiste. Les seigneurs qui estoient auecques le ieune Henry, & Iean, & Geoffroy ses freres, entẽdans que le bõ homme de pere estoit resolu de combattre s'il y estoit contraint, ou d'entendre à vne bonne paix si son fils y auoit tant soit peu d'affection, estoient en grande peine comment ils pourroient si bien & si longuement entretenir ces ieunes Princes en la haine qu'ils portoient à leur pere, qu'ils ne la deposassent iamais, qu'ils ne l'eussent chassé de son Royaume. Adoncques par toutes remonstrances, persuasions, conseils, esperances, & faux bruits dont ils se pouuoient aduiser, les irritoient, entretenoient & eschauffoient à la guerre, aux armes & à la haine, mais sur tous le Roy Louys desiroit que ceste guerre se terminast par les armes, lesquelles il aidoit des siennes, & à ceste occasion manda au Roy Henry le fils, qu'il eut à le venir trouuer à Paris, pour aduiser à leurs affaires.

Malicieuse ialousie de femme.

Pitié de pere. Obstination de fils.

Enfans irritez cõtre le pere.

Estant le ieune Roy Henry arriué à Paris, le Roy Louys & luy consultent & aui- D sent auecques les confidans & adherans dudit Henry, des moyens de l'entretenement de ceste guerre, & par où il la falloit commencer. Et afin que Henry n'eut aucun soupçon ny doubte de la foy de ceux de sa ligue, Louys le premier, puis les autres, l'vn apres l'autre par serment solemnel, luy promettent de le seruir & secourir de leurs personnes & biens, iusques à ce qu'ils luy eussent fait recouurer son Royaume. Le ieune Prince bien confirmé de ses promesses, donna à ses soldats pour mieux les obliger à luy, chasteaux, terres, champs & villages, confirmant ses dons par lettres signees de sa main & seellees de son seel. Le pere estoit en Normandie quand il fut aduerti de ceste nouuelle ligue. Cela apporta à sa vieillesse vne extreme douleur, d'autant que d'vn mesme coup il se voyoit chargé de deux guerres, l'vne domestique contre son fils, & l'autre estrangere contre Louys Roy de France, mais pource que la saison de l'hyuer en laquelle il estoit, n'estoit pas bien propre à faire la guerre, encore voulut-il par nouuelles Ambassades & entremises retenter les cœurs de ses enfans, & leur faire enta-

Promesses de ieune Prince.

Deux guerres sur le vieil Roy.

M.C.LXXVI.

Parler de paix & se preparer à la guerre.

Coustume des vieillards.

A mer derechef le propos de la paix, cependant que pour n'estre surprins, il faisoit ses preparatifs de guerre. Mais non pas auecques la diligence qui y estoit requise, car (selon la coustume des vieillés gens qui ne veulent iamais entrer en guerre, s'ils ne voyẽt toute esperance de paix leur estre faillie) il dilayoit de iour à autre de les faire, espérãt & attendant tousiours que ses enfans se repentiroient de leur folie, & quitteroient les armes. Mais les François ayans ioints leurs forces auec le ieune Henry, incontinent que le printemps fut venu en diuers endroits, & en vn mesme iour entrerent dedans la Normandie, la Guyenne & la Bretagne, bruslans le pays, & prenans & assaillans villes, places & chasteaux, & afin que de tous costez le vieillard Henry fut tourmenté & assailli, Guillaume Roy d'Escosse, qui s'estoit trouué en ceste assemblee que le Roy Louys auoit fait à Paris, & auquel le ieune fils auoit donné le pays de Northombelland, entra auec vne armee dedans l'Angleterre, & marchant audit pays de Northombelland voulut s'en emparer par force. Mais il fut repoussé par les habitans dudit pays, & y perdit vn grand nombre de ses gens.

Roy d'Escosse en Angleterre.

Escossois repoussez.

Siege de Verneuil.

Opiniastreté de siege.

Or cependant que les François sont en Normandie, & s'amusent à piller & ruiner B le pays, le Roy Louys alla assieger la ville de Vernueil au Perche, & pource que les murs d'icelle estoient hauts, & si bien remparez qu'on ne pouuoit y mõter par eschelles, ny les abbatre par aucunes machines de guerre, & qu'il vit bien qu'il ne la pourroit emporter sans vn long siege, d'autant que par quelques prisonniers il entendit que les habitans auoient fait porter là dedans force viures & force bleds, il se fortifia là deuant pour contraindre par vn long siege, & auecques vne longue patience les habitans à se rendre, comme puis apres ils firent. Cependant Henry le vieil entendant que ceux de Vernueil se defendoient vaillamment, & qu'ils auoient encore assez de gens, de munitions de guerre, & de viures pour tenir longuement, il alla courãt le plat pays, donnant tousiours quelques escarmouches aux François qu'ils rencontroient en campagne. Mais se fiant que ceux de Vernueil tiendroient plus longuement qu'ils ne firẽt, il fut deceu de son opinion, car leur deffaillans les viures plustost qu'ils ne pensoient, ils furent contraincts de demander au Roy Louys les trefues pour trois iours, à ces conditions, que si dedans iceux ils n'auoient secours dudit Henry le pere, ils se ren-C droient, moyennãt qu'on leur sauuast les vies, & qu'on ne fit nul mal à leur ville. Louys leur accorda leur demande, & print d'eux leurs ostages. Ceux de dedans tandis enuoyerent diligemment aduertir ledit Henry de l'extreme necessité en laquelle ils estoient reduits, & des trefues qu'ils auoient faites auecques Louys, & des conditions d'icelles. Henry fut bien estonné de ceste nouuelle, comme de chose qu'il n'eut iamais attenduë ny crainte. Toutesfois se resoluant en chose si pressee, il alla luy mesme en personne vers la ville de Vernueil, & se campa bien pres du camp du Roy Louys, lequel cognoissant que s'il venoit aux mains auec le Roy Henry, il perdroit l'esperance de pouuoir prendre ladite ville, s'aduisa de tromper son ennemy par vne ruse. Il enuoya donc dire à ce Roy vieillard, qu'il auoit enuie de le mettre d'accord auec ses enfans, & parler auec luy de cest affaire, & s'il plaisoit audit Henry d'y entendre qu'il eut à dire à quelle heure du lendemain il voudroit que tous deux parlementassent ensemble, qui estoit le iour que les trefues donnees à ceux de dedans deuoient expirer. Le vieillard s'accorda à la demande de Louys, & se fiant aux paroles trompeuses d'iceluy, D promit de se trouuer le lendemain au lieu accordé entre luy & l'Ambassade de Louys. Le lendemain Henry vint au lieu là où Louys deuoit venir, pour accõplir la promesse, mais d'heure, de point, & de minute à autre, Louys enuoyant tantost vn gentilhomme, tantost vn autre à Henry, qui disoient que ledit Louys viendroit dedans vn quart, demie, ou vne heure, le iour se passa ainsi, & cependant Louys enuironna la ville de Vernueil de ses soldats, & commanda aux Capitaines de declarer aux habitans de la ville, que Henry auoit esté defait. Il leur fit dire cela, afin que leur faisant perdre toute esperance de secours, & leur donnant vne nouuelle peur, ils se ressouuinssent de tenir leurs conditions des trefues faites trois iours deuant. Ceux de dedans croyans estre vray ce que les François leur disoient, d'autant qu'ils auoient desia entẽdu que le Roy Henry le vieil estoit venu à leur aide auec vne forte & puissante armee, & que le secours qui leur auoit esté promis ne venoit point, voyans qu'ils n'en pouuoient auoir aucune esperance, se rendirent à Louys, lequel se deffiant de pouuoir tenir la place, la ruina & brusla contre la promesse qu'il leur auoit faite, de ne faire nul mal à la ville, &

Faute de viures cõtraint reddition.

Malicieuse ruse de guerre

Effroy donné a assiegez.

M. C. LXXVII. fit mettre en prison les principaux d'icelle. Mais puis apres craignant la charge des ennemis, de nuit leua le siege & s'en alla. Henry se voyãt trompé, enuoya quelques troupes pour donner sur la queuë à l'armee de Louys. Mais s'estant ledit Louys mis en seureté dedans les confins de ses terres, ceux qui le poursuiuirent, deffirent seulemẽt ceux qui demeurerent les derniers. Le Roy Anglois alla à Vernueil, qu'il repara en grande diligence, & de là allant à Rouen, & entendant que Hues Comte de Cestre, & Raoul de Fougeres braues Cheualiers, qui s'estoient long temps deuant rendus à Henri le fils, ayans prins en Bretagne la ville de Dol, faisant mille maux audit pays, il enuoya incontinent quelques Capitaines au secours des siens, lesquels attacquans les ennemis les deffirent, & prenans prisonniers Hues & Raoul auec plusieurs autres Capitaines, les enuoyerent au Roy. Ce qui aduint és annees 1175. 76. & 77.

Vernueil reparé.

A

Peu de temps apres Louys s'apperceuant que les affaires de Henri se portoient mieux qu'il n'auoit pensé, delibera de tromper encores vne autre fois s'il pouuoit. Et d'autant qu'il sçauoit que Henri aimoit mieux endurer toutes les incommoditez du monde, que combattre contre ses enfans, il fit tant qu'à Gisors ils parlementerent ensemble, deliberant de l'vne main, comme on dit, luy monstrer le pain, & de l'autre porter la pierre. Là quand ils furent ensemble, Henri qui estoit grandement amateur de la paix, comme sont tous vieillards, presenta tant d'honnestes conditions à ses enfans, que presque il fleschit leurs cœurs obstinez à quelque concorde, quand quelques enuieux de leur reconciliation & ennemis du repos public, les destournerent de telle façon de ceste bonne intention, que par apres ne pouuans se contenter d'aucune condition ou ouuerture de paix, ils se departirẽt de ce pourparler, sans resoudre aucune chose. Et comme au departir & separation du pere & des enfans, plusieurs iniures & mots picquãs, & salles eussent esté proferez des bouches des vns & des autres, qui suiuoient ou le parti du pere, ou celui des enfans, incontinent les Anglois esleuans vn grand bruit, & ne pouuans supporter les iniures & villains mots qu'on disoit à leur Roy Hẽri le vieil, se ruerent furieusement sur les François, mais estans lesdits Anglois soudainement r'appellez & retenus par ledit Henri, ils firent aux François plus de peur que de mal. Le Roy Louys qui ne vouloit que garantir son gendre du danger, ne voulut pour l'heure venir aux mains, & peu de iours apres enuoya en Angleterre auecques vn bon nombre d'hommes, Robert Comte de Cestre qui peu auparauant ayant esté deffaict sur mer, s'estoit venu sauuer en France tout desnué de moyens, pour là se rendre auec Hues Bigot, & par ensemble faire tant, partie par promesses, partie par force, que les Anglois se tournassent du costé du ieune Roy Henri.

B

Les 2. Roys parlementẽt.

Mesdisans des deux parties.

C

Hommes pratiquez.

Le Comte suiuant le conseil de Bigot alla deuant Norvvich, & le trouuant desgarni de forces, s'en empara. Les Anglois s'apperceuans des forces qui de France estoient passees en Angleterre, assemblerent les leurs en vn certain lieu assigné, là où se trouuerent Richard Lasch, & Humfred chef de la Cauallerie, grand & excellent Capitaine, qui peu auparauant auoit deffait les Escossois. Estans là ioints ensemble & aduisans à ce qu'ils deuoient faire, Richard, auquel le pere Henri auoit donné toute puissance de commander en Angleterre, pria les autres de vouloir lui obeir en ce qu'il leur commanderoit, & de faire seulement bien & diligemment ce qui par luy leur seroit ordonné. Comme tous luy eussent promis & iuré auec vn haut cry, de faire ce qu'il ordonneroit, incontinent tous se ruerent sur les ennemis. Lors Robert qui ia s'estoit campé à Bure ville du Duché de Suffolk, considerant qu'il luy estoit necessaire de prendre vn aduis, vn dessein, & vne resolution toute contraire à celle qu'il auoit auparauant prinse n'auoit plus autre pensee que de conseruer son armee, non d'acquerir aucune chose. Donc considerant que de fuir, ce seroit vn acte trop vilain, & tout ensemble dangereux, & qu'il ne pouuoit demeurer longuement campé au lieu où il estoit, pour la necessité & disette des viures qui tous les iours lui croissoit, se resolut de mettre & constituer l'esperance de la vie de tous en la valeur des courages. A ceste cause quand il sentit approcher les forces du Roy, il fit sortir les siens de leur fort, & allant au deuant d'eux, ne fit point semblant de refuser la bataille, laquelle fut donnee bien aspre. Les François que tout à escient Robert auoit mis à la pointe contre les ennemis, firent vn grand carnage, au contraire les Anglois cognoissans le naturel des François, qui au commencement ont vne violente fureur, laquelle se relasche & amollit incontinent, comme vne corde trop roide tenduë, se resolurent d'attendre patiemment ce premier

Forces de France en Angleterre.

Anglois sur leurs ennemis.

D

Bataille.

A effort, iusques à ce que les forces desdits François vinssent à s'alanguir & affoiblir. M. C. LXXVII.
Comme les Anglois s'apperceurent que la force des François s'affoiblissoit, lors qu'ils les virent reculler, d'vne grande furie ils se ietterent à trauers eux, & apres auoir rompu les premiers rangs, en firent vne cruelle boucherie. Robert voyant ses gens en fuitte, fit tout ce qu'il peut par cris, remonstrances & prieres pour les r'assembler & r'asseurer, pour recommencer le chamaillis, & ce qui plus luy donna d'enuie de reuenir aux mains, fut quand il vit que les ennemis pour la trop grande ardeur qu'ils auoiẽt de poursuiure leur premiere victoire, auoient desia perdu leurs rangs, & estoient separez çà & là sans ordre, & que ia estans las du trauail & de tuer, ils commençoient de s'affoiblir. Il auoit vne bonne esperance de leur rauir la victoire, & de la renuerser s'il pouuoit vne fois r'assembler les siens, & leur remettre le cœur au ventre. Ce qu'il eut facilement fait, n'eust esté que ses troupes estans çà & là escartees par les diuerses charges des ennemis, ne se peurent iamais remettre en vn. Et comme il faisoit en cela le deuoir d'vn bon Capitaine, il fut enuironné des ennemis & prins. Ce iour là furent prins
B dix mille hommes & autant de tuez. Ceux qui se peurent sauuer de ceste bataille se retirerent à Cestre, afin qu'auec la ville ils se sauuassent, & garentissent de la fureur des vainqueurs. La nouuelle de ceste victoire portee non seulement par tous les endroits d'Angleterre, mais aussi en France, donna frayeur aux François, & à ceux qui tenoiẽt le parti du ieune Henri, & Louys commençant de se deffier du bon succez de ceste guerre, peu apres fit trefues pour six mois auec le vieil Henri, car desia il se faschoit de supporter tant de peines & de pertes pour la cause & defence d'autruy.

François desfaicts.

Victoire gaignee sur les François.

Trefues.

Ceux qui tenoient le parti du fils Henri reprenans cœur, durant lesdites trefues faites entre Henri le pere, & le Roy Louys de France deffirent en reuanche de ceste perte quelques troupes du parti dudit Henri le pere. Dequoy estant aduerti Henri le fils, s'enfla d'vne nouuelle esperance d'auoir la raison de ses ennemis, & delibera de recommencer la guerre plus forte que deuant. Ce qui aduint en l'an mille cent septante sept.

Henry le ieune veut recommencer la guerre.

VII.

Doncques estant le temps des trefues susdites expiré, il tira secours du Roy Louys son beau pere & passa en Angleterre. Le pere aduerti de ceste entreprise de son fils y
C passa aussi, & le Roy Louys entendant que la Normandie n'estoit pas lors bien fortifiee d'hommes, il l'enuahit, & alla assaillir la ville de Rouen, là où quelque temps apres vint Henri le fils, accompagné de Philippes Comte de Flandres. Louys deliberoit de faire tout ce qu'il pourroit pour prendre la ville, & ceux de dedans se resolurent de se bien defendre, & d'empescher que les François n'y entrassent. Cõme ceux de Rouen estoient en ceste belle resolution, les François de nuict eschellerent les murailles pensans la surprendre, mais ceux de dedans les repousserent si viuement, qu'ils ne gagnerent iamais le rampart. Voicy venir le iour de la feste saint Laurent que le Roy Louys auoit en grande reuerence. Adonc il la celebra honorablement, & commanda à son armee de la ferier & cesser de toutes œuures, & pour ce iour donna trefues aux assiegez. Ce repos fut tant aggreable ausdits assiegez, que peu s'en fallut qu'il ne leur en vint vn grand inconuenient, car eux estans las & trauaillez d'vn trauail non accoustumé, furent bien aises d'auoir moyen & loisir de mettre les armes bas, d'en descharger leur dos, & de prendre quelque repos & plaisir, tant au dormir qu'au boire & manger.
D Mais comme ils s'y amusoient par trop, ils donnerent loisir à leurs ennemis de leur dresser vne surprinse. Car les François s'apperceuans du plaisir & repos que les assiegez se donnoient ils supplierent le Roy Louys de leur permettre de les aller surprendre, pour ne laisser glisser la belle occasiõ qui se presentoit de gagner la ville. Du commencement le Roy le leur refusa, disant ne vouloir soüiller ce sainct iour d'vne si grande villanie. Mais en fin estant pressé de leurs importunes prieres, il leur accorda ce dont ils le pressoient.

La ville de Rouen assiegee.

Relasche aux assiegez.

Repos apporte oisiueté.

Superstitions de festes.

Les François donc dressans leurs eschelles en vn endroit où ils sçauoient n'y auoir aucune garde, incontinent monterent en grand nombre sur le rampart, & sans doute eussent tiré par la main des leurs autant qu'ils en eussent voulu, si deux prestres qui s'estoient allez pourmener au clocher d'vne Eglise, ne les eussent descouuerts. Alors ils crierent alarme, alarme: auquel cry les habitãs prenans les armes pour venger si grande perfidie accoururent au lieu où les François auoient desia gagné le rampart, & les deffirent. Ce mesme iour arriua vn autre secours aux assiegez. Le Roy Henry le pere

Rouen eschellee.

Eschelleurs repoussez.

M. C. LXXVII. qui auoit entendu en Angleterre comme le Roy de France estoit allé assieger la ville de Rouen, se mettant sur mer, arriua auec vn grand secours deuant ladicte ville, & de nuict fut receu dedans. Les François ne s'apperceuans aucunement de la venuë de Henry, ains se fians sur leurs grandes forces continuerent le siege. L'Anglois de nuict enuoya quelques Cheualiers du pays de Galles, qui souuent escarmoucherent les ennemis, & empescherent que viures ne fussent portez en leur camp, & luy mesme d'vn autre costé alloit attaquer les François. Le Roy Louys qui se faschoit de la longueur de ceste guerre entreprise au nom & pour la cause d'autruy, voyant que ce siege duroit plus qu'il n'auoit pensé enuoya Guillaume Archeuesque de Sens, & Thibault Comte de Blois vers le vieil Henry, luy offrir trefues pour quelques iours, & l'asseura que durant icelles au lieu où ledit Henry voudroit il se trouueroit pour parlementer ensemble d'vn accord entre ledit Henry & ses enfans. Henry qui n'auoit autre desir que de s'accorder auec sesdits enfans, accorda les trefues, & assigna le iour auquel luy & Louys se deuoient trouuer à Gisors pour traicter de cest affaire.

Secours aux assiegez. *Longue guerre fasche.* *Trefues accordees.*

Louys ayant par ses Ambassadeurs entendu l'accord des trefues, leua le siege de deuant Rouen, & se retira à Paris, puis quelques iours apres vint à Gisors pour parlementer auec Henry. Mais ne se pouuans proprement ces deux Roys accorder sur les propos de paix entamez, cest affaire fut remis à vne autre fois. Le vieil Henry durant les trefues qui estoient entre luy & le Roy de France, & ses enfans, s'en alla au pays de Poictou, lequel son fils Richard auoit reduit soubs sa puissance, cependant que ledit pere estoit occupé à la guerre de Normandie.

Pourparlé des deux Roys.

Richard aduerty de la venuë de son pere, & des trefues faites entre luy & ses freres, & le Roy Louys, ne sçauoit à quoy se resoudre, car il consideroit qu'il ne pouuoit tousiours soustenir vne si forte guerre sans l'aide de ses freres liguez par lui. En fin prenant vne resolution, & ne perdant cœur, fondant toute son esperance sur les armes, il delibera de se bien defendre contre son pere. Il mit garnison aux villes, où il pensoit que son pere deut passer, & assemblant ses forces s'alla camper pres de sondit pere, esperât de iour à autre vne bonne occasion de combattre. Cependant Henri par tout où il passoit prenoit les villes, chasteaux & places, partie par force, partie par crainte donnee aux habitans, & sembloit qu'il deut faire le mesme par tout où il iroit. Ce qui effroya tellement Richard, que perdant cœur & ceste premiere resolution de combattre, il se deffia de ses forces, & se mit à courir çà & là, sans oser attendre l'armee de son pere, & en fin voyant que toutes choses mal bastoient pour lui, il commença d'accuser son malheur, & de se resoudre de se mettre à la misericorde de son pere. Donc mettant les armes bas, il vint trouuer son pere, & se iettant à genoux deuant lui, le supplia de lui pardonner sa faute. Le pere esmeu de charité paternelle, auec les larmes aux yeux, le receut humainement, lui accordant tout ce qu'il lui demanda, & de là en auant le traicta, & caressa comme si iamais il n'eust failli, & ne lui en fit nul reproche, ny nul mauuais semblant. Ce vieillard faisoit cela, partie estant esmeu de ceste bonté paternelle, & de la force de la nature, de laquelle les ressorts sont admirables, partie pour attirer par cest exemple ses autres enfans à se rendre à sa merci. Et afin que cela se fist le plustost qu'il seroit possible, il enuoya ledit Richard vers ses freres Henri & Louys Roy de France leur parler de la paix. Richard disposa l'vn & l'autre à vne bonne volonté de reconciliation, & les assignât à se trouuer à certain iour à Tours, pour parlementer d'icelle, s'en retourna vers son pere, lequel entendant que son fils auoit desir d'entendre à la paix receut vne incroyable ioye, & se trouua au iour assigné à Tours, là où vindrent le Roy Louys & Henri & Geoffroy enfans dudit Henri. Là le pere receut ses enfans en grace, puis venans aux particularitez de la paix, premierement il fut accordé entre eux que d'vne part & d'autre les prisonniers seroient rēdus sains & saufs, & sans payer rançon. Que ceux qui auoient tenu le parti du pere & du fils retourneroient en leurs biens & estats, sans pouuoir à l'aduenir eux ny leurs enfans estre recherchez de chose qu'ils eussent faicte. Que les places & forteresses basties durant les guerres seroient demolies, & que le pere donneroit à ses enfans vn honneste estat & entretenement, pour nourrir & entretenir eux & leur famille, selon qu'il conuenoit à enfans de maison telle qu'ils estoient, & que lesdits enfans reuereroient & honoreroient leur pere, & en toutes choses luy obeiroient comme il est commandé par l'ordonnance de Dieu, & par la loy de nature. Ce qui aduint en l'an 1178.

Le vieil Hēry en Poictou. *Richard contre son pere.* *Remors en la conscience d'vn fils.* *Pardon de pere à fils.* *Ressorts de la nature.* *Enfans recōciliez au pere.* *Paix entre pere & enfans.*

A Aussi par ce traicté se reconcilierent ledit Louys & Henry Roys de France & d'Angleterre. Et afin que ceste recōciliation, amitié & intelligence, fut de plus longue duree, ils renouuellerent leur affinité & amitié par la promesse qui fut faicte du mariage d'Ælix fille du Roy Louys auec Richard Duc de Guyenne fils dudit Henry; & pource que la fille estoit encore bien ieune & non en aage d'estre mariee, elle fut menee en Angleterre, & mise en garde entre les mains dudit pere, iusques à ce qu'elle fut en aage de l'estre. Ces choses estant faites le pere Henry oubliant toutes iniures & outrages receus par ses enfans, les ramena auec luy en Normādie, & eux receuans pareillement vne grande ioye & contentement de ceste reconciliation auec leur pere, le suiuirent bien volontiers, luy iurans toute fidelité & obeissance. Cela aduint l'an 1178. & le 22. an du regne du Roy Henry, lequel s'en retourna en Angleterre pour mettre ordre à plusieurs affaires qui durant son absence y estoient suruenus. Mais apres y auoir demeuré quelques annees, il passa en Normandie, pource qu'il fut aduerty que l'ancienne haine d'entre luy & le Roy Louys, qui auoit esté couuerte de la cendre du precedent accord, se r'allumoit. M.C.LXXVIII. Paix & alliance entre deux Roys.

B La cause de cela procedoit, de ce que Henry le pere de iour à autre differoit de faire espouser Ælix fille dudit Louys à son fils Richard, suiuant la promesse faicte par ledit accord, mettant tous les iours de nouueaux empeschemens en auant, sur lesquels il fondoit l'excuse de ce dilayement. Et (comme nous auons dit cy-dessus) de l'autre fille de Louys, il courut encore vn meschant bruit, que ce vieillard abusoit de ceste ieune Princesse. Le pere de la fille ne voulut plus longuement endurer ce dilayement plain de fraude & de paillardise, vint en Normandie, là où deuant que s'aigrir dauantage contre le vieil Henry, il luy fit promettre bien tost le susdit mariage, & en ceste entreueuë ils promirent de ioindre ensemble leurs forces & armees, pour secourir Guy de Lusignan Roy de Hierusalem, guerroyé & tourmenté par Saladin Roy d'Egypte. Voyla ce que disent les histoires Angloises. Guerre renouuellee entre les 2. Roys. Beau pere abuse de sa bru.

Pour retourner à ce que pour son faict particulier fit le Roy Louys de France apres le repudiement de la Royne Eleonor sa femme, il print à femme Constance fille d'Alphons Roy de Gallice, selon d'autres d'Espagne, de laquelle il n'eut aucuns enfans, &
C voyant qu'il n'auoit point de fils qu'il desiroit singulierement auoir, ains seulement des filles, il espousa en troisiesmes nopces Ælix fille de Thibault Comte de Champagne, & faisant faire plusieurs prieres, & actes de deuotion par tout son Royaume, pour auoir vn fils, Dieu luy en enuoya vn, qui fut nommé Philippes, & surnommé Auguste & Dieudonné. La nuict de sa natiuité qui fut le 22. iour d'Aoust 1165. ou selon d'autres 1163. le Roy Louys son pere songea en dormant qu'il le voyoit tenir vn Calice plein de sang humain, & en presenter à boire à ses Princes & barons. Ce vieil Roy engendra encores vne fille en la Princesse Ælix, qui fut nommee Agnes, & depuis mariee à Manuel ou Alexis Empereur de Grece. Ledit Roy Louys pour recognoissance du benefice que Dieu luy auoit fait, de luy donner lignee, fonda l'Abbaye de Barbeau sur Seine, autrement dite de Saint Port, en laquelle il gist, & aussi fonda les Abbayes de Neuf-port, & de Dunes sur la mer. Le Roy Henry d'Angleterre beaucoup plus ieune que ledit Louys, auoit eu de Leonor sa femme Henry, Richard, Geoffroy, Iean, & autant de filles, dont l'aisnee espousa le Roy de Castille, & en issit la Royne Blanche mere du Roy S. Louys. La seconde fut mariee au Roy de Sicile, la 3. au Duc de Saxe, dont nasquit l'Empereur Othon, & la 4. à Ramond Comte de Thoulouse fils du Comte Ramond. Le Roy Louys de sa premiere femme Leonor, eut Marie & Alizon. Marie espousa Henry Comte de Troyes, & Alizon Thibault Comte de Chartres. Il eut pareillement deux filles de la Royne Constance fille du Roy de Galice, Marguerite & Ælix. Marguerite ainsi que nous auons dit, fut mariee auec le ieune Henry d'Angleterre, & Ælix long temps apres auec Richard frere de ce Henry, & fut la fin de ces deux mariages fort malheureuse. Troisiesme femme de Louys. Songe de Louys en la naissance de son fils. L'Abbaye de Barbeau.

D (margin letter beside "re du Roy S. Louys")

Durant les susdites guerres d'entre ces deux grands Potentats, les Arabes passerent en Afrique, & conquerans la Mauritanie firent prendre le Roy d'icelle, comme aussi ils tuerent le Roy de Bugie, occupans son Royaume, puis firent des entreprises sur la Pouille, & sur la Sicile, mais les Princes issus du sang Normād leur firēt teste, à sçauoir Roger Roy de Sicile, lequel apres plusieurs victoires gagnees sur eux mourut, laissant vn fils nommé Guillaume, qui estant allé en Egypte contre les infidelles, fut assailly Arabes en Afrique.

M. C. LXXVIII. par l'Empereur Grec, qui en vouloit à tous les Latins, & mesmement à la race de Bohemond, de laquelle estoit ce Roy Sicilien, mais bien que Guillaume eut bien peu de forces au pris du Grec, si est-ce qu'il deffit 140. nauires d'iceluy. A

Debat entre beaux freres.

Iustice du Roy.

Deuotion de Louys vers les Eglises.

Enuiron ce temps s'esmeut vn grand debat entre Milles de Pierre-fons & Dreux de Marle Cheualiers, qui auoient espousé les deux sœurs filles de Dreux de Moussay. Pource que ledit de Pierre-fons auoit par force osté audit de Marle la moitié dudit chasteau de Moussay qui luy appartenoit à cause de sa femme. Ledit de Marle s'en vint plaindre au Roy, qui y alla, & assaillit le chasteau. Ceux de dedans apres s'estre longuement defendus se rendirent eux & la place au plaisir & volonté du Roy, qui les amena en la ville de Paris pour en faire iustice, & bailla audit de Marle la moitié qui luy deuoit appartenir audit chasteau, & fit abbatre & desmolir l'autre moitié en signe d'inobedience. Pareillement comme les citoyens de Vezelay fissent de grandes iniures aux moines & conuent dudit lieu, estans en cela soustenus par le Comte de Neuers, le Roy y alla auec vne armee. Mais le Comte craignant cest orage, vint se jetter à la mercy du Roy, & le supplier de pardonner à luy & ausdits habitans, qui eurent le pardon qu'ils demanderent en rendans comme ils firent audit Conuent, ce qu'ils en auoient prins. En toutes ces choses le Roy Louys monstra son affection aux Eglises de son Royaume, & en la suiuante qui sera declaree au liure suiuant, il declara celle qu'il portoit aux affaires des Chrestiens en la terre saincte. Ce qui aduint l'an 1178. B

FIN DV HVICTIESME LIVRE.





LE NEVFIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE LOVYS VII. LE IEVNE, ROY QVARANTIESME.

Sommaire.

I. Le Roy Louys enuoye le Cõte de Sancerra en Asie. Assassins quels. Mort du Comte de Tripoli. Satrape Noradin. Prise d'Ascalon. Mort de Baudouin. Vaillance des Templiers. Soudan defait.
II. Dragan tué. Le Chaire & Memphis. Naturel des Egyptiens. Siracone & Noradin vaincus. Caliphe de Bandas. Infidelles en guerre entr'eux. Almeric pour les Egyptiens. Mort du Caliphe & d'Almeric. Prise de Damas.
III. Lettres de Saladin. Melesala chassé par luy. Ses cruautez. Le Roy Louys en Hierusalem. Mammelucs, & leur vaillance.
IV. Race de Guy de Lusignan. Melusine. Mariage du Prince Grec, & de la fille du Roy Louys. Philippe Auguste sacré à Rheims. Espouse Ysabeau de Hainault. Mort du Roy Louys.



A ENCORES que le Roy Louys de France eut beaucoup d'affaires en son Royaume, & assez de lieux où employer ses hommes, ses forces & son argent, si est-ce qu'il portoit vne telle affection à la terre saincte, que durant les guerres susdites contre l'Anglois, en l'an 1171. il y enuoya le Comte de Sancerre auec vn grand nombre de deniers, qu'vn chacun de ses subjets auoit baillé selon sa deuotion, voulant ce Roy secourir en sa vieillesse & d'argent & d'hommes, ceux qu'estant ieune il auoit secourus de sa personne. Quelque temps apres son depart de la Syrie, le Soudan Noradin de Halape auoit tué en vne bataille le Prince Ramond d'Antioche, comme il vouloit defendre son estat, lequel mourant laissa de sa femme Constance vn fils nommé Bohemond, mais elle ne pouuãt longuement demeurer en viduité, se remaria à Regnauld de Castille, braue & vaillant Prince, esperant par le support de la valeur de son nouueau mary auoir le maniement de l'Estat de son fils, & en debouter ceux qui l'en voudroient empescher. Or ne se contentoient seulemẽt les barbares de ruiner le plat pays, ains dressoient tous les iours tant d'aguets & d'embusches aux Princes & seigneurs Chrestiens, qu'ils n'auoient ný temps, ny lieu auquel ils peussent trouuer aucune seureté. Et ne craignoient pas tant les Empereurs, Roys & Princes, que les habitans de ce pays nommez Assassins, qui sont comme bandoulliers des montagnes. Ils estoient bien soixante mille hommes, & ne possedoient que dix villes dependantes des Phenices. Les Hessenes ne s'estoient pas tenus loing de leur pays, lesquels (selon Pline) fuyoient tout ce qu'ils pensoient leur estre nuisant,

M.C.LXXI. I.

Le Comte de Sancerre en Asie.

Prince d'Antioche mort.

B

Assassins.

li. c. xxxiii. Pestes des hommes.

& viuoient sans femmes ny argent, estimans que c'estoient deux grandes pestes du genre humain. Mais on pense que les Assassins sont descēdus des Perses, lesquels apres auoir receu la loy de Mahomet, furent estimez les plus deuots & religieux de tous les autres barbares, pource qu'ils ne faisoient cas ny de l'honneur ny des autres choses tāt desirees des mortels, ainçois viuoient entr'eux sans quelque different ou ambition. Et lors qu'ils eslisoient quelqu'vn pour regner sur eux, ils n'auoient aucun respect ny aux biens ny à la noblesse, ains seulement à l'aage & aux bonnes meurs, & les nommoient Arsacide, & celuy là content de ce titre seul, employoit le reste de sa vie au gouuernement de leurs affaires. Et tout ainsi qu'ils vouloient qu'il ne s'empeschast que de sa charge, aussi pensoient-ils que le plus grand bien qui eust sceu venir à l'homme, estoit de mourir pour le bien public, lors que le besoin le requeroit. Ils apprenoient plusieurs & diuers langages dés leur enfance, & auoient tous ceste opinion; que tuant quelqu'vn d'autre religion que celle qu'ils suiuoient, ils meritoient tous la celeste eternité. Tellement que si aucun d'eux auoit charge de tuer quelque Chrestien, il ne craignoit point d'aller seul en ville, chasteau, ou armee pour le trouuer & le tuer au milieu des siens, quoy qu'il sceut bien qu'il seroit incontinent apres taillé en pieces, & de là les Italiens, puis les François ont appellé Assassins, ou Assassinateurs ceux qui hardiment & de guet à pans tuent vn homme. De ceste façon fut tué le Comte Ramond de Tripoli. Car voyans ces Assassins qu'il ne se desistoit point de les guerroyer, deux d'entr'eux, qui auoient entreprins de ce faire, le tuerent dedans sa ville de Tripoli. Ce qui fut cause que les autres grands seigneurs Chrestiens furent de là en auant plus soigneux d'auoir hommes autour d'eux pour les garder.

Digne electiō de Roy.

Folle opinion des Assassins.

Assassinateurs

Comte de Tripoli tué.

Incontinent que le Roy Baudouin fut deuenu hōme, & eut prins le gouuernement de ses affaires, il assiegea la ville d'Ascalon, qui fut par mer secouruë par les Egyptiēs, cependant que le Satrape Noradin faisoit tout ce qu'il pouuoit pour la secourir par terre. Ce Satrape estoit fort soupçonné des autres grands seigneurs de sa secte, de se vouloir faire trop grand, de sorte qu'ils ne desiroient pas trop son bien, & principalement le Lieutenant du Roy de Damas, qui estoit homme sage & diligent, taschoit le plus qu'il pouuoit de luy esmousser la pointe de sa grādeur, afin qu'estant deuenu trop grand, il ne voulut par apres donner la loy à ses compagnons, & les rendre ses subjets. Ce Lieutenant faisoit grandement respecter le nom & l'authorité de son Roy, qui de soy estoit homme de peu: mais apres sa mort ceux de Damas commencerent à mespriser le Roy, & s'ennuyer de luy, pource qu'il estoit homme paresseux, de peu d'entendement & de valeur, & de nul soin & executiō, s'amusant plustost à choses basses, qu'au maniment de ses affaires. Ceste indignité engendra en ses subjets le mespris de son nō, puis la haine contre luy, qui sont choses qui ordinairement s'engendrent aux cœurs de ses subjets par la neantise & imbecillité de leurs Princes. Ce que sçachant le Satrape Noradin, il se transporta en diligence à Damas, où il fut receu en grande ioye de tous les citoyens, qui le cognoissoient homme de cœur, de sagesse & d'experience, & orné de toutes les qualitez qui conuiennent à vn homme digne de regner, & leur Roy se sauua à la fuitte, auec quelques-vns qui le suiuirent. Voyla ce que porte auec soy le mespris que font les subjets de leurs Princes. Les autres villes dependantes de ce Royaume, suiuans l'exemple de la Capitalle se rendirent au Satrape. Cest homme qui estoit vaillant & experimenté estant deuenu orgueilleux de l'accroissement nouueau de sa grandeur, ne se contenta pas encore de cela, ains pour essayer de faire leuer le siege aux Chrestiens de deuant Ascalon, il assiegea vne de leurs villes appellee Paneade, pensant bien qu'ils ne faudroient pas de l'aller secourir. La vaillance toutefois surmōta ceste cautelle, car les nostres preuoyans la grande honte que ce leur seroit de laisser Ascalon sans la prēdre, & cognoissans d'autre costé la grāde perte qu'ils feroient s'ils perdoient Paneade, mettans tout autre conseil en arriere, assaillirent Ascalon si furieusement & auec vne telle resolution, que tant les citoyens que les gens de guerre qui y estoient en garnison, desesperez de se pouuoir sauuer autrement, firent tous ensemble vne saillie, & combatirent si bien, qu'on doubta longuement ausquels demeureroit la place, mais finablement la plus grande partie de dedans furent tuez. A raison dequoy ceux qui demeurerent, commencerent de traicter de rēdre leur ville, & furent les conditions telles, qu'ils sortiroient leurs bagues sauues, & se retireroient en Egypte.

Satrape Noradin.

Causes d'vn mespris d'vn Roy.

Siege de Paneade.

Conflict deuant Ascalon.

Ascalon renduë.

Or ne sçauoient, ny les citoyens ny leur garnison que le Satrape Noradin eut

A assiegé Paneade, dont les nostres estoient continuellement aduertis par leurs espies; M.C.LXXIII.
& de tout ce qui s'y faisoit aussi, qui fut l'occasion pour laquelle ils s'estoient tant hastez de donner ce furieux assaut, & auoient octroyé ces conditions à ceux d'Ascalon, qui n'esperoient autre traictement d'eux que celuy dont vsent les hommes les plus cruels, entrans d'assaut en vne ville. Si est-ce qu'ils n'eurent gueres meilleur marché, car se retirans en Egypte, ils furent deualisez par les Turcs, de tout ce que leur auoient laissé leurs plus grands ennemis, & tellement poursuiuis, que ceux qui se sauuerent furent contraints se retirer en plusieurs estrangeres contrees. En cependant les Chrestiens partirent d'Ascalon, & prindrent le chemin de Paneade, ou ils donnerent vne aspre & cruelle bataille à Noradin, en laquelle les Templiers rapporterent cest honneur d'auoir esté cause de la chasse & deffaite des ennemis.

Les Ascaloniates deualisez.

Noradin desfait par les Templiers.

Le regne de Baudouin fut fort heureux, & tant redoutable aux Egyptiens, qu'il contraignit ceux d'Alexandrie de luy payer tous les ans quelque certain tribut, & en ce grand honneur deceda l'an de salut 1173. autres disent 1183. laissant pour son successeur son frere Almeric ou Amaulry, au commencement du regne duquel les Egyptiens reprindrent cœur, & pour n'auoir aucun ennemy estranger, contre lequel ils peussent auoir guerre, ils firent de leur repos naistre des guerres ciuiles entr'eux. Le Soldan Habei, voulant faire son fils Nosedorin chef de la religion Mahumetiste en Egypte, assembla vne troupe de gens vagabons & perdus, & auec leur ayde tua le Caliphe, puis apres l'auoir tué, se saisit de son chasteau & de son tresor, pensant estre entierement seigneur & du temporel, & du spirituel d'Egypte. Mais les autres seigneurs qui n'estoient point de ceste coniuration, tous esmeus & irritez d'vne si malheureuse entreprinse, l'assiegerent dedans ce chasteau, & l'assaillirent plusieurs fois, dont ne se trouuant point bien asseuré, il jetta vne grande somme d'argent & autres precieuses bagues par les fenestres, & tandis qu'vn chacun estoit empesché à les serrer, luy & ses gens sortirent, & se retirerent en des lieux où ils pensoient estre en sauueté. Toutesfois les Templiers qui ne se reposoient iamais, les surprindrent, & les taillerent tous en pieces, excepté Nosedorin, qu'ils prindrent vif auec plusieurs pierreries & autres richesses, & le vendirent puis apres aux Egyptiens, moyennant vne grande somme d'argent. Dequoy on les blasma fort, pource qu'on disoit que ce ieune Prince se vouloit faire Chrestien.

Mort de Baudouin.

B

Le Soldan Habei.

Vaillance des Templiers.

C

Il aduint encore en ce temps vn plus grand trouble en Egypte, car voyant le Roy Almeric que Dragan nouueau Soudan refusoit de payer le tribut que ceux d'Alexandrie auoient promis à son predecesseur le Roy Baudouin, pensant qu'il le mesprisast, il assembla vne armee, en laquelle estoient tous les principaux de son Royaume, & mesmes les grands maistres du Temple & de l'Hospital, sans lesquels il ne se faisoit aucune entreprise, & ne se parloit encores gueres des Teuthoniens. L heur & le bõ conseil (lesquels accouplez ensemble font de merueilleux effets, & mettent à fin les plus hautes entreprises) firent les nostres vainqueurs par vne telle occision d'Egyptiens, que leur Soudan se desesperant de pouuoir d'oresnauant resister aux Chrestiens, se retira en la derniere Egypte. Le Roy Almeric le voulant suiure, & vser de la victoire, fit marcher ses gens à grande diligence, mais cest Egyptien s'aydant de la commodité des lieux, rompit les leuees du Nil qui couuroit presque tout le pays d'eau. Dequoy le Roy s'effroya si peu, qu'il ne voulut point se desister de son entreprise, & l'eut poursuiuie n'eut esté que ses gens le conseillerent de la laisser. Au moyen dequoy il rompit son camp, & s'en retourna en ses pays, & obtint peu apres par fortune (qui est souuent large de ses faueurs quand elle n'en est point requise) ce qu'il n'auoit sceu auoir auec toutes ses forces. Dragan eut en ce temps vn competiteur en Egypte, qui se disoit Soudan comme luy, lequel fut vaincu en vne bataille, & contraint se retirer vers Noradin pour luy demãder secours, Noradin y enuoya vne armee conduite par vn Mede appellé Syracone qui lors estoit son Connestable, ce qui estonna tant le Soudan Dragan, qu'il offrit au Roy Baudouin le tribut accoustumé d Alexandrie. A quoy il ne s'estoit oncques voulu accorder, quelque bataille qu'il eut perdue, & par ce moyen il eut paix auec les Chrestiẽs, & fit tant enuers le Roy, qu'il luy enuoya vne armee pour le secourir contre Sanar, en laquelle il eut telle fiance qu'il le deffit, & le Connestable de Noradin semblablement, qui estoient ja entrez en Egypte.

Trouble en Egypte.

Soudan defait

D

Coustume de la fortune.

Dragan offre à payer tribut.

Tandis que le Roy Almeric estoit si heureux en Egypte, qui fut l'an mille cent se-

M. C. LXV. Stratageme de Noradin. ptante cinq, autres diſent mille cent ſoixante cinq, ceux de la tetrarchie d'Antioche perdirent vne bataille contre Noradin, car voyant ce Satrape le iour du combat qu'il n'eſtoit pas le plus fort, il ſe retira peu à peu en lieux pour luy ſi aduantageux que ſe voyant trop temerairement ſuiuy des noſtres, il retourna ſur eux, & les deſconfit entierement, tant que tous les principaux demeurerent priſonniers, & entr'autres Bohemond 3. du nom Prince d'Antioche, & Regnauld Comte de Tripoli fils de Ramond, & Ioſſelin 3. fils de Ioſſelin Comte d'Edeſſa. Dragan tué. Le Soudan Dragan qui eſtoit demeuré vainqueur par le ſecours des noſtres, fut lors tué en trahiſon par quelqu'vn des ſiens. A ceſte cauſe ſon competiteur Sanar qui s'eſtoit touſiours caché depuis ſa deffaite, ſe remit ſus & entra dedans la principalle ville d'Egypte où il fut receu des citoyens, qui changerent d'opinions ſelon le changement du temps & de la fortune. Ceſte ville eſt Le Chaire. l'vne des plus grandes du monde. Les Egyptiens la nomment Chaire, qui en leur langage ſignifie vainquereſſe, & l'Eueſque de Thyr eſcrit auoir oüy dire à ceux du pays que le Soudan Ioar (tant renommé à cauſe de ſes grandes victoires) la fonda à cinq Memphis. lieuës des vieilles ruines de l'ancienne ville de Memphis trois cens ſoixante huict ans apres le commencement de la fauſſe loy de Mahomet. B

Naturel des Egyptiens. Les Egyptiens ſont beaucoup plus ruſez ou heureux, que forts ou vaillans. Syracone qui s'eſtoit trouué au ſecours du Sanar lors qu'il fut deffait par Dragan, auoit auec luy le fils de ſon frere Negemonde appellé Saladin, ieune homme de merueilleuſe eſperance, & qui monſtroit bien eſtre capable de grandes choſes. Ce Syracone taſchoit par tous moyens de ſe faire Soudan. Ce que bien cognoiſſant Sanar, & craignant ce grand & puiſſant ennemy, il fut contraint demander ſecours au Roy Almeric, ou Amaulry, & luy promettre de luy continuer le tribut que luy auoit promis ſon pre- Siracone vaincu. deceſſeur Dragan. Par ce moyen les Chreſtiens allerent à ſon ſecours, & fut Siracone vaincu par leur vaillance, & chaſſé de l'Egypte. Noradin deffait. Noradin fit ſemblablement vne grande perte en ce temps, car Godefroy frere du Comte d'Angouleſme, & Hues ſurnommé le Brun de Luſignan le deffirent ſur les frontieres de Tripoly, auec vn tel meurtre de ſes gens, qu'il fut contraint laiſſer les affaires d'Egypte, & s'en retourner en ſes pays pour les garder. Si eſt-ce que pour toutes ces fortunes, Syracone ne perdit cœur, ains forçant par ſa vertu la force de la fortune ſe monſtra ſi reſolu & experimenté qu'il fit cognoiſtre que ſouuent la vertu renuerſe la victoire de la fortune. C Il Caliphe de Baudas. ſe tranſporta vers le Caliphe de Baudas, auquel (apres l'auoir adoré) il remonſtra qu'il eſtoit le vray ſucceſſeur de Mahomet, tant que luy ſeul deuoit commander à tous les humains, & pour ceſte occaſion rabaiſſer l'audace des Egyptiens, qui oſoient bien auoir leur Caliphe & ſouuerain Preſtre en leurs pays, leſquels tous effeminez & de peu de fait, pouuoient bien eſtre vaincus. Ce Caliphe reſioüy de ces paroles, penſant Grandeur de Siracone. que Dieu luy euſt enuoyé vn tel homme comme Siracone, le fit chef de tous ſes gens de guerre, & commanda (luy qui eſtoit le ſouuerain Pontife de leur Religion,) que tous ceux qui auroient le nom de Mahomet en quelque reuerence, & qui le voudroiēt defendre, marchaſſent ſoubs ſa charge contre les Egyptiens. Ceſte entrepriſe fut grande & digne de memoire, car tout ainſi que les Latins eſtoient partis de leurs pays pour faire guerre en Orient, auſſi tout l'Orient eſtoit en armes pour ſubiuger l'Empire Meridional.

Infidelles en guerre entre eux. Tout le demeurant du monde attendoit quelle yſſuë auroit ceſt affaire, voyant ceſte barbare ſecte qui auoit preſque infecté la terre vniuerſelle de ſa vaine ſuperſtition, D diuiſee en deux, & taſcher à ſe ruiner. Ce differend eſtoit fondé ſur le debat des deux Caliphes, qui eſtoient en diſpute de la ſouueraineté. Les Chreſtiens pouuoient regarder ceſte guerre ſans s'empeſcher pour les vns ny pour les autres, & touſiours faire Almeric pour les Egyptiens quelque gain de la perte & diuiſion de ces infidelles. Toutesfois le Roy Almeric ſe reſſouuenant de l'accord d'entre luy & Sanar, dreſſa vne armee contre toute l'eſperance de ſes ſubjets, & alla au ſecours des Egyptiens, diſant qu'il vouloit defendre ſes tributaires contre Syracone, & que ſi on enduroit qu'il demouraſt vainqueur, on verroit à la fin qu'il ſeroit plus grand ennemy des Chreſtiens que des Egyptiens. Ce vaillant Roy voulant touſiours tenir l'Egypte en ſon obeiſſance, print bien la hardieſſe de mener ſon armee iuſques au Chaire, ſans faire ſemblant de craindre les bondes & eſcluſes du Nil, pource qu'il auoit le Soudan Sanar & le fils de Caliphe auec luy. Sy- Siracone deffait. racone ſe trouua incontinēt au deuant, & luy donnant vne bataille il fut ſi furieuſemēt

A chargé du costé où il commandoit, que la plus grande partie de ses gens y demeurerent, & fut contraint quitter la place. Ce que rapporté à son neueu Saladin, il se retira sans grande perte, & rencontrant quelques grands seigneurs des nostres en desordre, il les emmena prisonniers, & fit tant enuers les citoyens d'Alexandrie ennuyez de payer le tribut aux Chrestiens qu'ils le receurent en leur ville auec tous ses gens. M. C. LXXV.

Le Roy Almeric auoit plus grand desir de vaincre ce ieune Saladin qu'il cognoissoit sage & vaillant, que non pas son oncle quelque renõ qu'il eut, & pour ceste occasion il assiegea Alexandrie fort estroittement, & n'oublia rien de ce qui peut seruir à la prinse d'icelle. Au contraire Saladin la defendoit comme celuy qui estoit d'vn cœur inuincible, & se monstrerent les Chrestiens fort vaillans au commencement, & les autres perdirent entierement courage. Siracone estoit en la derniere Egypte auec le reste de son armee, pensant pour y faire vn degast, contraindre les nostres de leuer leur siege. Voyant neantmoins qu'il trauailloit en vain, & craignant perdre son neueu Saladin auec tous ceux qui estoient à Alexandrie, il vint à appoinctement, & pour deliurer les assiegez, il fit rendre les prisonniers Chrestiens, & laissa l'Egypte en paix. Parquoy le B Roy Almeric s'en retourna en son Royaume en grande gloire & honneur, auquel il n'eut pas grand loisir de se reposer. Car estant aduerty que le Soudan Sanar auoit fait vne secrette paction auec Siracone contre les Chrestiens, il retourna en Egypte, & prenant d'arriuee la ville de Peluse, il la ruina du tout, puis il marcha iusques deuant le Chaire, espouuantant par ce moyen le Caliphe & le Soudan de telle sorte, que ne refusans aucunes conditions pour auoir la paix, ils se soubsmirent de luy payer deux millions de deniers d'or, & apres en auoir payé deux cens mille comptant, ils luy baillerent ostages de luy enuoyer le reste à quelques certains termes, lesquels acheuez ils ne sceurent oncques fournir d'argent. Parquoy ils delibererent de surprendre les Chrestiens, qui se fians en cest accord ne se doutoient d'aucune chose. Et de fait Siracone approchoit desia auec ses forces, qui fut cause que le Roy Almeric se retira ne voulant se laisser enclore entre deux armees. Siracone fut receu des Egyptiens comme celuy qui les auoit deliurez, aussi au premier moyen qui se presenta il tua le Soudan Sanar, & fut proclamé Soudan apres ceste mort, du consentement du peuple Egyptien. Mais il C mourut premier que l'an fut passé, & luy succeda son neueu Saladin, lequel se trãsporta au Chaire, & faignant vouloir adorer le Caliphe (qui estoit comme nous auons dit leur souuerain Prestre) il entra en sa chambre, & l'assomma d'vne masse qu'il portoit cachee sous son manteau. Dequoy tous les Mahometistes Orientaux, & entr'autres le Caliphe de Baudas, se resiouirent merueilleusement, & en eut le Saladin vne meilleure reputatiõ, par ce moyen trassant le chemin pour paruenir à l'entier Empire de tous les barbares. Le iour qu'on le courõnoit selon la superstition de leur secte, il auoit esté nommé Iosephe qui est vn nom Iuif souuentesfois vsurpé des Sarrasins, puis on l'appella Saladin, qui se peut interpreter en nostre langue Correcteur de la Loy. Combien que les Princes Occidentaux eussent communement guerre entr'eux, si est-ce qu'ils enuoyoient souuent (& principalement les Roys de France & d'Angleterre) quelque secours ou de gens ou d'argent aux Chrestiens de l'Asie, autrement leurs affaires se portoient fort mal. Ces grands seigneurs de la Tetrarchie d'Antioche, qui auoient esté prins par Noradin, furent deliurez en ce temps, dont les vns payerent leur rançon D comptant, les autres baillerent ostages de la payer apres leur deliurance.

Alexandrie assiegee. *Gloire d'Almeric.* *Peluse prise.* *Soubsmission du Caliphe & Soudan.* *Sanar tué.* *Caliphe tué.* *Saladin Correcteur de la Loy.*

Le Roy Almeric de Hierusalem mourut l'an 1175. autres disent 73. laissant son fils Baudouin aagé d'enuiron 13. ans, mais pource qu'il estoit ladre, le conseil fut d'aduis que le gouuernement du Royaume seroit baillé au Comte Ramond de Tripoli, qui s'estoit monstré tant vaillant au cõmencement de la guerre saincte. Ce ieune Roy Baudouin maria l'Infante Sybille sa sœur aisnee (qui luy deuoit succeder au Royaume) auec Guillaume fils de Guillaume Marquis de Montferrat, proche parent du Roy de France, & de l'Empereur d'Allemagne, lequel mourant trois mois apres ce mariage, laissa sa femme grosse d'vn fils qui fut nommé Baudouin. Apres la mort d'Almeric, Saladin s'empara du Royaume de Damas, & de ses villes semblablement, où estoiẽt gardez les ostages qu'auoient baillez les Chrestiens pour seureté de leur rançon. A raison dequoy quelques-vns de l'Arabie se mirent en son obeissance. Ce barbare estoit tout ardent d'acquerir gloire, & d'accroistre ses seigneuries: aussi voyant que fortune le fauorisoit, il s'aidoit autant bien de ceste faueur qu'autre de son temps. Il estoit aspre,

Mort du Roy Almeric. *Prinse de Damas.*

M. CI LXXVI. Braue naturel de barbare. subtil, diligent, audacieux, liberal, vaillant & cruel au debat de la victoire, mais apres icelle traictable & debonnaire. Il ne prenoit autre plaisir qu'à l'augmentation de son nom & de son Empire, ayant beaucoup plus grand cœur que bonne conscience. Il deliberoit & taschoit de se faire seigneur de tout l'Orient. Melesala. Melesala fils de Noradin tenoit la Tetrarchie de Halape, & d'autres grandes seigneuries, & riches contrees, & desiroient les nostres qu'il demeurast en son entier, preuoyant bien que ce seroit leur meilleur, que tout l'Orient tombast en la subiection de Saladin, qui s'apprestoit à luy faire guerre. Parquoy le Comte de Tripoli delibera de le secourir, ce que sçachant Saladin, il luy manda telles paroles.

III. Lettres de Saladin. Pourquoy veux-tu que ie retourne mes forces contre toy seul, que i'ay assemblees pour amener cõtre mes ennemis? Laisse moy faire ce que ie desire, & puis que tu veux tirer profit de la guerre d'autruy, ie t'accorde ce que tu pourrois le plus desirer, ie te » rends ces nobles hommes Chrestiens que i'ay en gage non seulement du reste de ta » rançon, ains de ta teste mesmes, lesquels i'auray iuste occasion de faire mourir; si tu te » declares mon ennemy. Ie veux que tu cognoisses que ie ne desire pas seulement auoir » vne paix inuiolable auec toy, mais que ie te veux rendre & aux tiens, tout ce que vous » pourriez auoir perdu par la fortune de la guerre, & faire qu'il ne semble point que » vous ayez iamais esté vaincus. Le Comte de Tripoli accepta ces offres, & ne donna au» cun secours à Melesala. Les nostres se resiouirent fort au commencement d'auoir recouuré ces vaillans hommes qui estoient en ostage. Melesala chassé par Saladin. Melesala ayant esté chassé par Saladin de toutes ses seigneuries, excepté de la Tetrarchie de Halape, & de la ville d'Arethuse, se soubsmit à telles conditions qu'il plairoit au vainqueur, qui luy enioignit seulement de guerroyer les Chrestiẽs de toute sa puissance. Le 4. an du regne de Baudouin, Philippes Comte de Flãdres arriua en Syrie, & fit demeurer son armee de mer à Acre. Il s'y trouua pareillement plusieurs Ambassadeurs de l'Empereur de Grece, & des principaux de sa Cour, qui furent d'aduis qu'on commençast la guerre aux Egyptiens: dont Saladin fut incontinent aduerti, & se retira en Egypte auec son armee. A ceste cause les nostres voyans leurs desseins descouuerts par l'ennemy, changerent d'opinion, & delibererent vne plus prochaine guerre. Eut different auecques les Templiers. Le Comte de Flandres ayant eu quelque different auec les Templiers, laissa la ville de Hierusalem & le pays de Palestine, & se ioignant auec Bohemond Prince d'Antioche, autres disent auec le Comte de Tripoli, tous deux ensemble ioints auec le grand Maistre de l'Hospital, & vne grãde partie des Templiers, mirent le siege deuant Arethuse, ayans dedans leur camp presque toutes les forces de la terre saincte, & des Chrestiens nouuellement venus d'Europe. Esperance de Saladin. Ce qui fit penser à Saladin, que le Ciel luy enuoyoit occasion d'entrer au Royaume de Hierusalem, qui estoit lors sans quelque defence. Mais nostre Dieu prenant pitié des siens, enuoya & l'entendement & l'heur au ieune Roy Baudouin, lequel premier que d'estre en aage, auoit voulu sortir de tutelle, & gouuernoit luy mesmes ses affaires auec plus de prudence qu'on n'eut peu attendre de sa ieunesse, & auec celle qu'on eut peu desirer en vne experience consommee de beaucoup d'annees. Apres qu'on eut fait prieres & oraisons par tous les saincts lieux, il ordonna que la partie de la vraye Croix qui estoit en Hierusalem, fut portee contre les ennemis, puis auec tout ce qu'il peut fournir de gens, il marcha vers Ascalon, pensant bien que l'ennemy s'y addresseroit premier qu'en autre lieu, pource que ceste ville luy pouuoit beaucoup seruir en toutes ses entreprises. Saladin sort d'Egypte. Saladin sortit d'Egypte en ce mesme temps, & prenant son chemin par l'Arabie, il arriua en la ville de Lari, où il laissa la plus part de son bagage, & de celuy qui estoit le plus empeschant, & prenant auec luy 26000. cheuaux, il entra dedans le Royaume de Hierusalem, où il commença à gaster tout le plat pays. Cruauté de Saladin. Il serroit le bestail, il tuoit les paysans, il brusloit bourgades, maisons & villages: bref il ne pardonnoit à aucune chose, que le feu ou le fer peussent mettre à fin. Il marcha si auant qu'il laissa derriere les citez de Gaze & de Darhi, & approcha d'Ascalon où les Chrestiens se tenoient campez, & ne s'en osoiẽt reculler pour empescher les ennemis de ruiner ainsi le pays, craignant le grand nombre & horrible cruauté dont ils vsoient enuers vn chacun. Et si quelquefois les ennemis s'auanturoient de faire quelque entreprise, les nostres se retiroient incontinent apres dedans leur camp.

Louys en Hierusalem. Le Roy Louys aduerti que Saladin approchoit, entra dedans la ville auec tous les siens, ne doubtant point qu'il n'y fut bien tost assiegé. Dont le barbare plus enflé, su-

A perbe, & osé que deuant, enuoya sa cauallerie par plusieurs bandes, pour tousiours faire plus grand degast. M. C. LXXVIII.

Aussi la ruine & l'occision furent telles, que non seulement ceux de la plaine ne pouuoient trouuer lieu de seureté, ains les montagnars mesmes estoient en vne merueilleuse crainte, & songeoient ia ceux de Hierusalem qui se voyoient sans quelque garnison, en quels lieux ils s'en pourroient fuir. Le Roy Baudouin voulant surprendre Saladin qui lors ne se doubtoit de rien, sortit d'Ascalon, & suiuant la coste de la mer le plus secrettement qu'il peut trouua tous les barbares en desordre, ainsi qu'il auoit esperé, toutesfois commençoient à son arriuee à se rallier par le commandement de leur Prince. Les Chrestiens n'estoient en tout que trois cens septante cinq hommes de cheual, entre lesquels estoit Odon de S. Omer, Grand maistre du Temple auecques 130. Templiers. Les Autheurs ne parlent point du nombre des gens de pied, mais à voir ce qu'ils en ont escrit, on peut cognoistre qu'il y en auoit bien peu, veu qu'ils attribuoient ceste victoire à vn miracle, & à la vraye Croix qu'ils auoient auecques eux.

Cruauté pour le camp des barbares.

B Durant le combat les ennemis s'assembloient de toutes parts, tellement que la victoire fut doubteuse. Les Chrestiens à la fin l'emporterent, & fut tué vn grand nombre de ces barbares, & presque tous les autres desualisez. Saladin se sauua à la fuitte, laissant les siens en tel desarroy qu'ils moururent tous à la fin, ou de faim, ou de froid, ou d'autre misere. Mais il plaignit sur toute chose la perte qu'il fit de ses Mammelucs, qui estoient les seruiteurs que les seigneurs menoient auecques eux en bataille. L'Euesque de Tyr (qui estoit du temps de ceste guerre) escrit que les Satrapes Turcs, & autres Princes & grands seigneurs (qui en langue Arabique s'appellent Emires) faisoient apprendre les armes à leurs serfs, tant à ceux qu'ils auoient pris à la guerre, qu'à ceux qu'ils acheptoient, ou qui estoient nez en leurs maisons, & si en quelque entreprise ils se monstroient vaillans, ils leur donnoient incontinent liberté, & les esleuoient de tout leur pouuoir, & s'en trouua de si vaillans que Saladin esleut sa garde de Mammelucs, tant qu'en vne bataille il les auoit tousiours aupres de luy. Aussi ne laissoient-ils iamais le combat, que tous ceux de leur costé ne s'en fussent premierement fuis, & ne s'enfuit point Saladin, qu'il ne vit sa garde de Mammelucs desfaicte.

Perte de Mãmelucs.

Vaillance de Mammelucs.

C Toutes les plus grandes forces des Chrestiens qui estoient deuant Arethuse, leuerent leur siege, & se retirerent sans rien faire. L'an ensuiuant Odon grand Maistre du Temple fut prins des ennemis, & ietté en vne estroite & vilaine prison, en laquelle ils le firent mourir. Le Roy de Hierusalem estoit bien à sa prinse, mais il s'enfuit, & fut sa honte beaucoup plus grande que sa perte. Ainsi se faisoient plusieurs entreprises entre les Chrestiens & les barbares. Ne voulant Saladin qu'on l'estimast pour tout vaincu, il mena vne armee en Mesopotamie, & en chassa le frere de Noradin, puis il conquit non seulement le Comté d'Edessa, ains Carrhes & Parthe entierement, & dit-on qu'il estendit son Empire iusques aux Indes, de sorte qu'il luy fut par apres bien aisé de vaincre & subiuguer les Chrestiens.

Siege d'Arethuse leué.

Saladin se remet sus.

IV.

Tandis que ce grãd & puissant ennemi laissoit le Royaume de Hierusalem en paix, le Roy Baudouin maria sa sœur qui estoit vefue, auecques Guy de Lusignã, gentilhõme de l'vne des plus anciennes maisons de Poictou. Surquoy nous esloignans vn peu du fil de nostre histoire, nous dirons que ledit Guy estoit descendu de la race ancienne des Comtes de Poictiers, & de la succession de la Fee Melusine, tant chantee par les Romãs, fille du Comte de Poictiers, sage & vertueuse Dame, qui fut mariee au Comte de Forests, & de ce mariage sortirent ces braues Cheualiers Geoffroy, Hues ou Hugues, & ce Guy de Lusignan dont nous parlons.

D Race de Guy de Lusignan & Melusine.

Au mesme temps de ces nopces, qui fut l'an 1179. plusieurs grands Seigneurs Grecs arriuerent en France vers le Roy Louys, & luy demanderent l'Infante Agnes sa fille aagee seulement de huit ans, pour le Prince Alexis, fils de leur Empereur Emanuel. Ce que le Roy leur octroya, & la leur bailla pour mener en Constantinople, soubs condition que dés que leur Prince seroit en aage, il l'espouseroit, & en cependant les nopces furent celebrees. La Princesse de France fut honorablement receuë en ceste grande & riche ville de Constantinople, où l'on ne parloit que d'esbatemens & de ioye. L'Empereur voulut que les deux enfans Royaux fussent couronnez & ho- M. C. LXXIX.

Le Prince Grec espouse la fille de Louys.

M. C. LXXIX. Enfans de l'Empereur Grec.

norez de titre Royal. L'Infante Marie fille de l'Empereur (qui estoit ja mariable) ne A vouloit point de mary s'il n'estoit Roy. Ce que son pere trouua fort bon, & pour ceste cause il fit Rainier fils de Guillaume Comte de Montferrat, Roy de Thessalie, duquel le frere (ainsi que nous auons dit) auoit espousé la fille du Roy de Hierusalem, & luy donnant sa fille en mariage, il les fit tous deux couronner.

Le Comte de Flandres (duquel nous auons parlé cy-dessus) apres auoir quelque temps demeuré auecques le Prince d'Antioche, retourna en Hierusalem pour voir le Roy Baudouin son cousin germain, puis alla au mont Sinay en pelerinage, mais à son retour il fut assailly d'vn bon nombre de Turcs, contre lesquels il se defendit vigoureusement, mesmes il combattit corps à corps vn Prince Turc, qui estoit de stature de beaucoup excedante la commune des autres hommes, & au reste bien adroit & vaillant, qui neantmoins fut deffait par ledit Comte, lequel luy osta ses armes, qu'il porta tousiours depuis, & que les successeurs Comtes de Flandres ont tousiours portees, à sçauoir vn Lion de sable langué & armé de gueules à vn champ d'or, laissant celles que les Comtes ses predecesseurs auoient portees, qui estoient vn gyron d'or, B & d'azur à vn chef de gueules, que Lyderic 1. Forestier de Flandres conquit sur le Tyran Phynaert. Apres la victoire que Philippes Comte de Flandres eut contre le Prince Turc, que quelques histoires nomment Nobilion Roy d'Albeme, il s'en retourna en son Comté, là où apres auoir mis ordre aux affaires d'iceluy, qui durant sa longue absence auoient esté fort broüillez, il s'en vint à la Cour du Roy Louys, ja vieil & cassé, & duquel il auoit auparauant tenu sur les fonds de Baptesme, le fils que de son nom il appella Philippes, & qui fut Roy apres ledit Louys. Lequel se voyant aggraué de vieillesse & de maladies, se deschargea de tous ses affaires sur ledit Comte qui les gouuernoit au grand contentement du Roy, mais non au gré de plusieurs seigneurs de la Cour, qui estoient jaloux de la grande authorité & faueur qu'auoit ledit Comte, comme il aduient tousiours que ceux qui sont les plus fauoris des Princes, sont aussi les plus chargez d'enuies : & ceux qui ont le moins d'authorité, portent enuie à ceux qui en ont le plus. Ce que par apres au commencement du regne du Roy Philippes amena de grosses guerres audit Comte, & apporta plusieurs maux à la France. Car C ceux qui apres la mort du Roy Louys s'emparerent de la volonté, des oreilles, & de la personne du ieune Roy, (qui auoit la volonté & les oreilles de cire, & aisees à receuoir toutes impressions, selon le naturel des ieunes Princes) luy firent tãt de faux rapports du Comte, qu'ils le mirent en la disgrace dudit Roy, & l'animerent à luy faire la guerre, se joüans ainsi de la ieunesse de ce ieune Prince, pour saouller leur passion particuliere. Ce qui est vn mal qui ordinairement suit les regnes des ieunes Princes, que tousiours ils ont pres d'eux des hommes qui abusans de l'imbecillité & foiblesse de leur aage, tournent, virent, & disposent leurs volontez & affections, enuers & contre qui ils veulent, & aux despens de leur maistre se vengent de leurs ennemis, cependant qu'ils le chargent de peines, de guerres, & de trauaux, & que luy & son peuple en patissent.

Deffit vn grand Turc.

Ledit Comte parrain de Philippes Auguste.

Ialousie cõtre les François.

Naturel des ieunes Princes.

Mal du regne des ieunes Princes.

Le Roy Louys cognoissoit bien que tous les seigneurs de la Cour portoient enuie au Comte de Flandres, mais ses maladies & son vieil aage le pressoient de telle façon, que selon le naturel des vieillards il n'auoit autre desir que de couler les iours & les douleurs, sans qu'il eut moyen ny force de resister aux menees & pratiques qui se dres- D soient contre le Comte, qu'il estimoit l'vn des plus sages, vaillans & experimentez seigneurs de sa Cour.

Naturel de vieillards.

Adoncques le Roy se sentant grandement affoiblir tant pour son vieil aage, que d'vne paralysie qui luy estoit aduenuë, fit couronner & sacrer à Rheims son fils Philippes aagé de quatorze ans seulement, par Guillaume Archeuesque de Rheims Cardinal de saincte Sabine lors Legat en France, & oncle maternel dudit Philippes, le premier iour de Nouembre, mille cent septante neuf. A ce couronnement se trouua Henry le ieune Roy d'Angleterre qui auoit fiãcé Marguerite sœur dudit Philippes, lequel comme son subjet & Pair, à ce sacre porta la couronne Royale. Aussi y fut le Comte Philippes de Flandres qui portoit l'espee, & pareillement y furent les autres Pairs, & grand nombre des Princes & seigneurs. Peu apres au commencement de l'annee 1180. le Comte Philippes de Flandres pratiqua le mariage dudit Philippes Roy auec Ysabeau de Hainault sa niepce, fille de Baudouin Comte de Hainault, & de Margue-

Philippes Auguste sacré à Rheims.

A rite de Flandres sœur dudit Philippes, lequel en faueur dudit mariage donna à ladite Ysabeau toutes les villes, terres & seigneuries qui sont maintenant du Comté d'Artois, comme Arras, Bethune, Hedin, S. Omer, Lens, Aire, Bapaume, & autres qui sont de la Neuffosse, pour en iouyr par ladicte Ysabeau, & ses hoirs apres le trespas dudit Comte Philippes. Les nopces furent celebrees en la ville de Bapaume, ausquelles assisterent les Comtes de Flandres, de Hainault, de Namur, de Clermont, de Ponthieu, de S. Paul & autres en grand nombre, estant lors le Roy Louys grieuement malade de sa paralysie, dont il mourut en la susdite annee 1180. & fut (comme nous auons dit) enterré en l'Abbaye de Barbeau sur Seine qu'il auoit fondee, autrement dite de Saint port. Les vns l'appellent le piteux, pource qu'il vsoit d'vne grande pitié enuers les paures, d'autres l'appellent le Ieune, pour la raison que nous auons dite, sur la vie du Roy Louys le Gros son pere.

M. C. LXXX.

Mariage du Roy Philippes.

Mort de Louys.

Du temps de ce Roy Louys le Ieune, viuoit Gratian moine, qui compila le Decret, lequel le Pape Eugene approuua, & commanda estre leu par les Vniuersitez. En ce siecle mesme fleurissoit Pierre Lombard Euesque de Paris qui fit le liure des Sentences, & la glose sur les Epistres de S. Paul, & sur le Psautier, & mourut l'an 1164. Aussi viuoit B de ce temps-là Pierre le Mangeur, que les Latins appellent Petrus Comestor, que quelques-vns disent pareillement auoir esté Euesque de Paris, par la demission que lui en fit le frere du Roy Louys. Ce Pierre fit les 4. liures des histoires Ecclesiastiques, & plusieurs autres escritures, & dit-on que ces trois hommes estoient freres bastards. En ce mesme temps vesquirent Pierre de Blois & Iean de Saresburce Euesque de Chartres, qui ont fort escrit contre les dissolutions des Ecclesiastiques, & pareillement vindrent en celle mesme saison les pauures de Lyon, autremēt dits Vaudois, & ainsi nommez d'vn Pierre Vvaldo citoyen de Lyon, & commença l'ordre des Carmes, & celuy des Vvilelmins hermites, & l'Eglise de nostre Dame de Paris fut edifiee par Maurice Euesque de ladite ville.

Doctes hommes de ce temps là.

Les Vaudois

L'Eglise de Paris.

C PHILIPPE II. AVGVSTE, ROY QVARANTE-VNIESME.

Sommaire.

I. *Philippe Auguste fils de Louys luy succede. Lequel chasse les Iuifs. Alexis aueuglé par Andronic. Lequel est aussi tost tué. Guy de Lusignen Roy de Hierusalem. Siege de Tiberiade. Chrestiens defaits. Hierusalem rendue à Saladin. Lequel prend Ascalon, & presque toute l'Asie.*

II. *Defaite des Costereaux en Berry. Punition des blasphemateurs. Querelle pour la Comté de Vermandois.*

III. *Le Vexin cause de guerre contre l'Anglois. Offres* D *de l'Anglois pour la terre saincte. La disme Saladin. La guerre à Thoulouse. Mort du vieil Henry Roy d'Angleterre.*

IV. *Paix entre Philippes & Richard. Affaires de l'Asie. Armee de l'Empereur en Grece. Mort de Federic. Closture de Paris & son excellence.*

V. *Philippes & Richard en Sicile. Discord entr'eux. Forces de Saladin. Philippes deuant Acre. Richard en Cypre. Prise d'Acre. Predictions de Characux deuin.*

VI. *Maladie de Philippes, & son retour en Frāce. Richard commande seul en Asie. Mort du Marquis de Mōtferrat. Cypre entre les mains des Lusignens.*

VII. *Philippes s'empare de Normandie. Treues auec Saladin. Richard retournant d'Asie, arresté prisonnier en Austriche. Ennoyé à l'Empereur.*

VIII. *Mort de Saladin. Les Maures en Espagne. Comté de Vermandois ennaby. Armee contre le Comte de Flandres. Guerre de l'Anglois contre Auguste. Retour de Richard en Angleterre.*

IX. *Louys fils de Philippes Comte d'Artois. Ferrand espouse l'heritiere de Flandre. Femmes de Philippes. Diuorce & Synode sur iceluy.*

X. *Simon de Montfort en Asie. Treue entre les Sarrasins & Chrestiens. Impositions sur les Eglises. Guerre recommence entre les Anglois & François, laquelle est incontinent suiuie de paix.*

XI. *Mort de Richard. Auquel succede Iean son frere qui prend Artus son neueu, & le fait mourir. Ses terres confisquees pour ce fait. Conqueste de la Normandie par Philippes.*

XII. *Malice d'Alexis Empereur. Son authorité. Othon competiteur en l'Empire. Voyage du Comte Thibault de Chāpagne en la terre saincte. Sa mort. Forces des François & Venitiens. Indignitez receuës des Grecs. Venitiens irritez contr'eux. Alexis vers les François. Ses tyrannies & fureurs.*

XIII. *Candie donnee au Marquis de Montferrat. François à Constantinople. Les Grecs defaicts. Alexis s'enfuit. Isaac Empereur tiré de prison. Sa mort. Perplexité d'Alexis. Myrthile esleu Empereur.*

M.C.LXXXI.

I.



AINSI doncques au Roy Louys le Ieune succeda Philippes 2. du nom son fils surnommé Auguste & Conquerant, ou Dieu donné. Il y auoit en ce temps grande multitude de Iuifs en France, desquels on semoit ce bruit, que tous les ans ils desroboient vn enfant Chrestien, & le menoient en vn lieu soubs terre, & apres l'auoir tourmenté le crucifioient le iour du grand Vendredy. Le ieune Roy Philippes au commencement de son regne entendant cela, fit prendre lesdits Iuifs, & les tourmenter en diuerses sortes. Il en fit brusler quatre-vingts en vn mesme feu, & puis apres en l'an mille cent quatre-vingt six les chassa tous de son Royaume, excepté ceux qui se conuertirent à la Foy. Quelques-vns se firent baptiser, les vns inspirez de la grace de Dieu, les autres de peur d'estre exilez, & de perdre leurs biens: les autres aueuglez de leur erreur, & persistans en icelle, tenterent par le moyen de quelques-vns, ausquels ils donnerent de grands dons de pouuoir demeurer. Mais le Roy voulut qu'ils deslogeassent, & fit edifier plusieurs Eglises és lieux de leurs synagogues, & mesmement à Paris, à Orleans & à Estampes. Depuis se voyant bas d'argent à cause des guerres, il demanda ausdits Iuifs grande somme de deniers, & leur permist de retourner en son Royaume, comme aussi son successeur Louys leur ouurit apres luy tout le Royaume de France.

Cruauté des Iuifs. *Iuifs punis & chassez.* *Eglises basties en leurs Synagogues.*

A B

En ce mesme temps, se sentant l'empereur de Grece pres de la mort, il ordonna son neueu Alexis tuteur de son fils, qui estoit encore trop ieune pour gouuerner l'Empire. La grande & royale ville de Constãtinople estoit lors toute pleine de Latins, pour ce que l'Empereur Emanuel ayant cognu leur vertu & fidelité tant à la guerre qu'au conseil, les auoit tousiours aymez, enrichis & honorez. Vne grande troupe de la noblesse Françoise y estoit allee pour accompagner la Princesse Agnes. La pluspart de la ieunesse Italienne y estoit semblablement auecques Rainier, & dauantage plusieurs autres qui de iour en iour y arriuoient pour leur trafique de marchandise & autres affaires. Tellement qu'on voyoit en la Cour de Grece plus de Latins que de Grecs & biẽ mieux venus tant du ieune Alexis que de son tuteur. Dont les Grecs s'offencerẽt tant qu'ils appellerent Andronic pour gouuerner eux & leurs affaires. Cet Andronic auoit esté accusé de plusieurs crimes, que l'Empereur Emanuel luy auoit tous pardonnez à cause qu'il estoit son cousin germain & l'auoit fait gouuerneur du Pont. Il arriua à Cõstantinople auecques vne armee d'infidelles, & y trouuant Alexis tuteur du ieune Empereur, il luy fit creuer les yeux, fit ietter le pupille dedans la mer, & puis on commença à tuer tous les Latins qu'on peut trouuer dedans la ville, les plus vaillans desquels coururent aux armes, & se defendirent vertueusement. Voyans toutesfois qu'ils ne pouuoient defendre ny tenir ceste grande ville qui estoit l'vne des principales de la Chrestienté, ils gagnerent le Haure, & entrans dedans en 25. galeres qui estoient en l'ancre, ils passerent le Bosphore, le Propontide, & le destroit de l'Helespont, puis ils entrerent dedans l'Archipelago, tant irritez contre les Grecs, qu'ils brullerent & ruinerent entierement toute la coste, ne pardonnant à pas vn de ceux qu'ils pouuoient prendre. Quant à ceux qui ne se pouuans sauuer estoient demeurez à Constantinople, les Grecs les taillerent en pieces, excepté seulement Rainier, auquel ils pardonnerent par les prieres de la Princesse Marie sa femme. Andronic qui se faisoit nommer Empereur caressoit de tout son pouuoir la ieune Agnes de France, qui ia estoit couronnee Imperatrix, deliberant de l'espouser incontinent qu'elle seroit en âge, afin d'euiter l'inimitié des François, mais il fut ruiné des siens mesmes, car s'ennuiãs les Grecs de son audace & cruauté, ils enuoyerent querir en Peloponese vn Prince du sang Imperial appellé Isacie, pour le faire leur Empereur: lequel arriué à Constantinople osta à Andronic les ornemens Imperiaux, & le fit mourir.

François à Constantinople. *La Cour des Grecs pleine de Latins.* *Alexis aueuglé par Andronic.* *Latins tuez par luy.* *Vengeance des Latins.* *Cruauté d'Andronic.* *Andronic tué*

C D

En ce temps le Roy Baudouin de Hierusalem promit l'Infante Elise sa plus ieune sœur âgee seulement de 8. ans, à Hemfrede seigneur de Torone ville de Phœnicie, & auoit esté le pere de cet Hemfrede Connestable de Hierusalem, & Capitaine fort experimenté. Aussi son fils estoit tel qu'on auoit fort grande esperance de luy. Le Roy mit l'entier gouuernemẽt du Royaume entre les mains de Guy de Lusignã, mais peu de temps apres il le luy osta, & en fit couronner Roy le fils de sa sœur aisnee nõmé

Mariage.

A Baudouin, qui n'estoit encore qu'vn enfant. Ce Roy Baudouin eut plusieurs & diuerses guerres contre Saladin, desquelles il emportoit quelquefois la victoire, quelques fois il demeuroit vaincu, combien qu'ils ne s'attaquassent iamais si estroittement, que l'vn ou l'autre fut entierement vaincu. Mais le barbare augmentoit tousiours ses seigneuries d'vne autre part, car incontinent que le fils de Noradin fut mort, il se saisit de tout le pays de Halape, & voulant la fortune luy fauoriser du tout, elle engendra vne telle enuie entre les Chrestiens de l'Asie, que plusieurs guerres s'en ensuiuirent. M. C. LXXXV. Conqueste de Saladin.

Le Comte Ramond de Tripoli s'estoit tellement estrangé du Roy Baudouin qu'il ne voulut obeir à aucun de ses mandemens, & estoit estimé le premier de toute la terre saincte apres le Roy, tant en authorité qu'en richesses. Le Comté de Tripoli luy estoit venu de son patrimoine, & estoit seigneur de Tiberiade & de toute la Galilee, à cause de sa femme. Il garda tousiours les trefues qu'il auoit auecques Saladin, quoy qu'il fit guerre au Roy de Hierusalem, lequel mourut en ce temps qu'on comptoit l'an de salut 1185. laissant pour tuteur au ieune Roy Baudouin son neueu, & pour gouuerneur de toutes les affaires du Royaume, ce Comte de Tripoli, plus en consideration de l'antiquité de sa race, que pour autre chose. Mais la fortune hastoit la ruine de la terre saincte, car ce ieune Baudouin mourut peu apres son oncle. A raison dequoy les Templiers mirent la couronne entre les mains de la Princesse Sibile sa mere, dont son ayeul, son pere, son frere, & son fils auoient esté couronnez, de laquelle elle fit present à son mary Guy de Lusignan, qui par ce moyen fut Roy de Hierusalem & de la terre saincte. Et soudain commencerent les secrettes haines entre ce nouueau Roy qui vouloit tout gouuerner, & le Comte de Tripoli qui auoit accoustumé de ce faire. Ce qu'estant rapporté aux Chrestiens en l'Europe, ils cognurent bien que tout estoit perdu en Orient, & ne furent deceus de leur opinion. Les querelles & manifestes inimitiez ne porterent pas tant de dommage à ce Royaume, que firent les feintes reconciliations, qui sont bien pires que les haines ouuertes, car elles furent cause de toute la ruine. Saladin auoit lors assiegé Tiberiade, à l'occasion dequoy les Chrestiens s'appresterent pour le secourir, ne voulans perdre vne tant belle ville, & qui tousiours s'estoit monstree si fidele. Le Comte de Tripoli se ioignit auec le Roy, monstrant le semblant d'estre de ses meilleurs amis, mais le cœur n'estoit de mesme le visage. Ils auoient en leur armee enuiron quinze cens cheuaux, & quinze mille hommes de pied pour aller trouuer les barbares qui n'estoient pas moins que lors qu'ils auoient combattu pres d'Ascalon. La vraye Croix (qui estoit des nostres estimee comme vn gage fatal de la terre saincte) n'estoit plus tenuë en telle reuerence, ny si deuotement maniee qu'on auoit accoustumé. Quelques autheurs qui estoient de ce temps, ont escrit que les Prestres d'alors viuoient fort mal, & estoient entachez de plusieurs execrables vices, & entr'autres le Patriarche de Hierusalem. Que la deffaicte des Chrestiens fut predite par grands & horribles tremblemens de terre, que plusieurs aspres & impetueux vents s'esleuerent de toutes parts, que le Soleil fut longuement obscurcy, qu'il tomba de la gresle aussi grosse qu'vn œuf d'oye, que la mer s'enfla en plusieurs endroits plus qu'on n'auoit iamais veu, & qu'vn des valets de chambre du Roy songea la nuict en dormant, qu'il voyoit vne grande Aigle tenant sept dars en ses grifes, & criant en voix humaine autour de l'armee des Chrestiens. Malheur sur Hierusalem. Et vrayement il fut bien aisé aux barbares de vaincre les nostres, veu que Dieu le permettoit.

Terres du Comte de Tripoli. B Ruine de la terre saincte. Guy de Lusignan Roy d'icelle. C Siege de Tiberiade. La vraye Croix. Dissolution des Prestres. Prodiges. D Menasse à Hierusalem.

Le troisiesme iour de Iuillet de l'an 1187. de nostre salut les Chrestiens estans en chemin pour secourir Tiberiade camperent pres de la fontaine de Sophore, puis le lendemain ils marcherent vers Ethin pour y loger, qui y estoit vn village fort commode à cause de l'eau. Mais ils rencontrerent les ennemis, & se donnerent vne bataille qui dura iusques à la nuit, qui la fit cesser sans aduantage de l'vne ny l'autre partie. Et ne peurent les nostres se loger dedans Ethin, pource que les barbares y estoient les premiers, ains furent contraints s'arrester en vn lieu si mal propre, qu'ils n'auoient eau ny autre chose, dont ils se sussent peu rafreschir eux ny leurs cheuaux. Parquoy il leur estoit necessaire de combatre le lendemain, & se sauuer par leur vaillance, veu que par ceste misere, leurs forces fussent en peu de temps diminuees. Entre plusieurs opinions, la pluspart d'entr'eux estoit d'aduis qu'on fit vn bataillon des meilleurs de leurs hom- Bataille sans victoire.

M. C. LXXXVII. mes qui donneroient de furie au lieu où estoit Saladin auec ses Mammelucs, lesquels l'on cognoissoit facilement aux enseignes, pource que s'ils estoient deffaits, tout le reste seroit aisé à vaincre. Mais le Comte de Tripoli fit tant que ce bon conseil fut mesprisé, remonstrant qu'il falloit estendre leurs gẽs le plus qu'il seroit possible, afin qu'ils se monstrassent estre plus grand nombre, & que les ennemis ne les peussent enclorre. Ceste ordonnance que depuis on pensa estre faicte par malice, veu ce qui s'en ensuiuit luy donna moyen de s'enfuir, & fut cause que les barbares trouuans ainsi les nostres separez, entrerent aisement dedans, & les deffirent. Marchans doncques les Chrestiens en tel ordre contre les infidelles, qu'ils auoient en teste, à peine eurent-ils commencé l'escarmouche que le Comte de Tripoli ne tournast le dos auecques tous ses gens. Ce qui toutesfois ne desespera point tant les autres, qu'ils ne combatissent fort vaillamment. Neantmoins depuis que le iour commença à s'eschauffer, la fatigue, les playes, la faim, le chaud, le Soleil qu'ils auoient au visage (ce que le barbare auoit sagement preueu) le peu de nombre qu'ils estoient au regard des ennemis, & l'espouuantement qu'ils receurent d'auoir esté abandonnez du Comte de Tripoli, qui estoit vn des principaux de leur armee, furent cause de leur entiere deffaicte. Car premier qu'ils peussent gagner la montagne, ils furent tous taillez en pieces, & Boniface Marquis de Montferrat frere de Guillaume y demeura prisonnier. Il estoit allé en la terre saincte pour estre tuteur de son petit neueu fils de son frere Guillaume, lequel il trouua mort, & Guy de Lusignan ia couronné Roy de Hierusalem. Toutesfois ce gentil Marquis pensa que ce luy seroit vne honte de s'en retourner en Europe, sans faire quelque chose digne de memoire contre les ennemis de la religion, & ainsi fut pris auecques le Roy Guy, & tous les grands seigneurs de l'armee Chrestienne. La vraye Croix tomba semblablement en la puissance de Saladin. Mais Dieu fit lors telle grace aux siens, que combien qu'ils fussent entre les mains de leurs plus grands ennemis, ils ne perdirent oncques le courage, ny ne l oublierent. Car voyans que le Sultan auoit commandé qu'on fit mourir tous les Templiers, excepté seulement leur grand maistre, vn chacun des Chrestiens s'aduouoit Templier, pour triompher de ces barbares par vn si glorieux martyre. Il ne se sauua oncques de tous les hommes de nom que le Comte de Tripoli, à raison dequoy on ne doubtoit point qu'il n'eust quelque secrette intelligence auec Saladin, lequel pouuoit aisement conquerir tout le demeurant de la terre saincte, ayant ainsi deffait toutes les forces Chrestiennes en ceste bataille. Aussi trouua-il la plus grande partie des villes toutes vuides & delaissees de leurs habitans. Le traistre Comte Ramond estant sur le poinct de luy rendre sa ville de Tripoli, fut trouué mort vne nuict dedans son lict, & dirent ceux qui l'enseuelirent, que pour certain il estoit circoncis: qui monstre assez qu'il ne s'estoit pas seulement reuolté contre le Roy Guy qu'il hayoit tant, mais aussi contre son Redempteur.

Bon conseil non suiuy. *Chrestiens deffaits.* *Comte de Tripoli s'enfuit.* *Cause de la deffaicte des Chrestiens.* *La Croix prise* *Pieté des Chrestiens.* *Conquestes de Saladin.* *Meschanceté du Comte de Tripoli.*

Le Sultan Saladin mit lors le siege deuant la saincte cité de Hierusalem, dont les citoyens & autres qui estoient dedans, n'ayans aucun moyen de se defendre, & desesperez de tout secours vindrent à composition, & voyans qu'il leur estoit permis d'en sortir leurs vies & bagues sauues, ils la rendirent le deuxiesme iour d'Octobre 89. ans apres qu'elle auoit esté conquise par Godefroy & ses compagnons. Tous les Latins en sortirent, entre lesquels estoit la Royne Sybille. Quant aux autres Chrestiens ils y demeurerent, comme les Grecs, les Syriens & les Armeniens (qui sont deux noms de nation) les Iacobites, les Georgiens & les Nestoriens, qui sont 3. noms de sectes. La vraye Croix recouuree par l'Empereur Heracle du Roy Cosdroe de Perse fut perduë du temps de Heracle Patriarche de Hierusalem, & la saincte Cité conquise sur les barbares du temps du Pape Vrban 2. retourna en leur subiection du temps du Pape Vrban troisiesme.

Hierusalem renduë au Saladin. *Perte de la vraye Croix.*

Saladin ayant mis ordre à ces nouuelles conquestes, marcha auec son armee vers Ascalon, où il pensoit y auoir grosse garnison, combien qu il n'y eut encore homme de defence. A cette cause il ne refusa aucune condition que luy voulussent demãder ceux de dedans, pour auoir ceste bonne ville. Entr'autres choses il leur promit de leur deliurer le Roy Guy & le grand maistre du Temple, mais quand il cogneut le peu de forces qu'il y auoit dedans la ville, il fut tant fasché d'auoir esté trompé, qu'il refusa d'accomplir sa promesse, tellement qu'il ne deliura les nostres de bien vn an apres.

Saladin vers Ascalon. *Ascalon se rend.*

Encore

M.C.LXXXVIII

A Encore contraignit-il le Roy Guy de iurer de non iamais pretendre droict au Royaume de Hierusalem, lequel serment fut declaré nul par les Euesques d'Orient, disant qu'il auoit failly de promesse à ceux d'Ascalon touchant la deliurance du Roy, & par ainsi qu'on n'estoit point tenu de garder sa foy à celuy qui auoit premierement faucé la sienne, & mesmes en vn affaire qui concernoit le profit public de toute la Chrestienté. Le Soudan Saladin se mõstroit fort traitable, & liberal à ceux qui se rendoient à luy, & ne contraignit aucun Chrestien de sortir de ses pays conquis, que les Latins seulement, laissant tous les biens aux autres qui y voudroient demeurer, & viure soubs ses loix, moyennant quelque certain tribut qu'il leur imposa. Bref il fit tant que les nostres ne tenoient plus en toute l'Asie que ces trois villes, Tripoli, Tyr & Antioche. Ces malheureuses nouuelles d'Orient passees en Europe, contristerent merueilleusement le Pape, l'Empereur, les Roys, & les peuples fidelles. Heracle Patriarche de Hierusalem se transportoit de Royaume en Royaume, pour inciter les Princes à entreprendre le recouurement de la terre saincte, tant que finablement il arriua en France le 7. an B du regne de Philippes Auguste, qui fut l'an 1188. ou 87.

Promesse du Roy Guy de Lusignan.

Clemence de Saladin.

L'Asie presque toute à Saladin.

II.

Les affaires de l'Asie se portoient fort mal pour les Chrestiens, cependant qu'vne maniere de gens appellez Costereaux tirerent au pays de Berry, & vers la cité de Bourges, où ils firent de grands maux & inhumanitez, car ils tuoient & prenoient les hommes prisonniers, forçoient femmes, couchoient auecques elles en la presence de leurs maris, & pilloient & brusloient les Eglises. Ceux du pays de Berry s'en estans plaints au Roy, il leur enuoya des gens de guerre, qui en deffirent iusques au nombre de sept mille.

Cruauté des Costereaux de Berry.

Costereaux deffaits.

Ce ieune Roy Philippes au commencement de son regne fut de bonnes mœurs & conditions, & donna vne grande esperance qu'il seroit Roy deuotieux, bon, iuste & vaillant, car il aimoit & craignoit Dieu (qui est le vray commencement de sapience) fit defendre tous iuremens & blasphemes de Dieu & des Saincts, & tous jeux, tauernes & lieux dissolus. Et quand quelques-vns, fussent chartiers ou autres, estoient trouuez blasphemans le nom de Dieu, incontinent les faisoit punir, de quelque estat ou vacation qu'ils fussent, & les faisoit jetter & plonger dedans l'eau, ou faire d'eux quelque C autre publique punition.

Punition des blasphemateurs.

Bien tost apres son aduenement à la couronne sourdit vne grãde querelle entre luy & Philippes Comte de Flandres, dont la cause est racomptee en deux façons. Les vns disent que ce fut pour le gouuernement de la personne & ieunesse dudit Roy Philippes, que le Roy Louys son pere (selon aucuns) auoit donnee audit Comte auec le Cardinal de Saincte Sabine oncle maternel du ieune Roy, & que de là s'esmeut vn grand different entre ledit Comte, & Richard Duc de Guyenne frere du Roy d'Angleterre. Le Comte estoit soustenu & assisté d'Odo Duc de Bourgogne, de Thierry Comte de Champagne, de Baudouin Comte de Hainault & de Namur son beau frere, de Hugues Comte de S. Pol, de Iacques d'Auenes, de Hugues d'Orsy Chappellain de Cambray, & autres. Ledit Richard estoit porté du Roy d'Angleterre son frere, du Comte de Clermõt, de Rolland de Coucy, & de plusieurs autres seigneurs: & mesmes le Roy nonobstant sa ieunesse soustenoit le party du Duc de Guyenne, & aimoit mieux l'auoir pres de luy que le Comte, ayant quelque inclination naturelle plus affectee à l'vn D qu'à l'autre, ou soit que Richard fut moins seuere que le Comte, & se rendit par blandices & complaisances plus agreable au Roy que le Comte qui se deliberoit de gouuerner le ieune Roy auec toute seuerité. Dequoy le ieune Prince aduerty fuyoit ce gouuernement & cest homme, & desiroit l'autre. D'autres racomptent autrement ceste guerre, & disent que lors que le Comte de Flandres fit le mariage d'Ælix auec le Roy Philippes duquel il estoit parrain, il l'auoit en faueur d'iceluy institué son heritier, mais que ce n'estoit que par apparence de paroles, car apres la mort de sa femme fille de Raoul Comte de Vermendois, de laquelle il n'auoit nuls enfans, il tenoit & possedoit tousiours ledit Comté, qu'il ne deuoit point tenir apres la mort d'icelle.

Partisans de deux partis.

Diuerses opinions sur ceste querelle.

Le Roy disoit que ce Comté luy deuoit venir & retourner, cõme au plus prochain heritier du Comte de Vermendois, & bien qu'il fit par plusieurs fois sommer le Comte Philippes de le luy rendre, toutesfois il n'en vouloit rien faire. Cela engendra au cœur du Roy vne haine contre le Comte, laquelle fut d'auantage augmentee, & allumee par les calõnies, faux rapports & menees de quelques seigneurs qui auoient porté

Comté de Vermandois.

M.C.LXXXVIII enuie au Comte, tant de sa grande puissance & authorité, que de la faueur qu'il auoit eüe pres du feu Roy Louys, & dudit Roy Philippes son fils. La haine d'entre le Roy & le Comte s'enflamma si fort, que le Roy pour se vanger de luy, delibera de repudier sa femme niepce dudit Comte, fondant la cause de la repudiation sur la proximité du sang, cause desia mise en auant par son pere Louys quand il voulut repudier Leonor sa femme. Le plus grand ennemy que le Comte de Flandres eut pres du Roy, estoit le Comte de Clermont. Le Roy & le Comte font leurs preparatifs de guerre, & le Cõte estant le premier en campagne, entra dedans la France, vint gastant & destruisant le pays iusques à Senlis, puis tirant a Louure en Parisis, & de là à Dampmartin, tua Alberic Comte dudit lieu dedans son lict. Mais le Roy marchant auecques son armee contre luy, il se reculla iusques aupres d'Amiens, là ou les deux armees se voyãs l'vne l'autre, ils modererent leur fureur, de façon que sans coup ferir, ils firent paix à la charge que le Comte durant sa vie ioüyroit du Comté de Vermandois, dont il feroit hommage au Roy, & qu'apres sa mort ledit Comté reuiendroit au Roy, & que le Comte r'entreroit aux Estats, pensions, & biens-faits qu'il auoit en ce Royaume.

Cause cauteleuse de repudiation.

Paix entr'eux

B Les Chroniques de Flandres disent que par l'entremise du Cardinal Guillaume Archeuesque de Rheims, & Thibault Comte de Blois oncles dudit Roy, tresues furent accordees entre ces deux Princes l'an 1188. Et que pendant icelle, le Comte voyant ne pouuoir esperer aucune lignee d'Ysabeau sa femme, pource qu'elle estoit tousiours malade, & considerant que Mahieu son frere estoit mort sans enfans, fit renoncer son frere Pierre à l'eslection qui de luy auoit esté faite en l'Euesché de Cambray, & practiqua le mariage d'entre Alienor ou Leonor Comtesse de Neuers, & vefue dudit feu Mahieu son frere, & du susdit Pierre son autre frere. Ce Pierre mourut bien tost apres, laissant d'elle vne seule fille. Ysabeau femme du Comte mourut aussi durant ladicte tresue. Et pource qu'elle mourut sans hoirs, sa sœur Alienor qui en troisiesmes nopces s'estoit remariee au Comte de Beaumont, succeda au Comté de Vermandois. Nonobstant cela le Comte Philippes sous couleur du different qu'il auoit auec le Roy de France, ne se voulut deffaire dudit Comté de Vermandois, qui fut cause que le Roy se persuadant d'auoir à ceste occasion plus iuste pretexte de mener guerre audit Comte, fit de grands apprests, afin de pouuoir apres la paix, ou selon d'autres la trefue finie, luy recommencer la guerre. Dont aduerty le Comte, & voyant que le Roy Henry d'Angleterre se mettoit pareillement en equippage pour assister & accompagner le Roy, redouta la puissance de ces deux Princes, & pour y remedier, se transporta au pays du Liege, en intention de pratiquer l'amitié & secours du Roy Henry des Romains, fils de l'Empereur Federic, duquel il ne peut tirer aucune chose, que le vent de beaucoup de promesses, par lesquelles il asseuroit le Comte Philippes d'enuoyer au nom de l'Empereur son pere, & au sien, leurs Ambassadeurs vers le Roy de France, pour le persuader d'entendre à quelque paix honneste, à laquelle si ledit Roy ne vouloit entendre, il se declareroit son ennemy, & viendroit auec toutes ses forces secourir ledit Comte, lequel n'en pouuant tirer autre chose, retourna en Flandres, où il fit sommer ses gentilshommes & vassaux de le suiure, & assembla toutes ses forces, qui à peu pres esgallerent celles de France & d'Angleterre par l'inesperee venue d'Eudes Duc de Bourgogne, & de la Comtesse de Champagne accompagnez d'vne belle armee, lesquelles par ensemble marcherent en France dés que lesdites tresues furent expirees, dautant que le Cõte auoit vne coustume de n'attendre iamais ses ennemis en son pays, ains d'aller tousiours au deuant d'eux, pour repousser de son pays l'orage que les armes de ses ennemis y apporteroient. Sur quoy il y a vne grande dispute entre les discoureurs des affaires du monde: à sçauoir s'il est meilleur à vn Prince d'attendre son ennemy en son propre pays, ou de l'aller combattre dedans le pays dudit ennemy.

Renonciatiõ à l'Euesché.

Preparatifs du Roy contre le Comte. C

Vent de promesses.

Forces dudit Comte.

D

Ne faut attendre l'ennemy en son pays.

Estans donc entrez dedans la France il recommença la guerre plus forte & plus cruelle que iamais, laquelle eut porté vn grand dommage a l'Estat de ces deux Princes, sans l'entremise de l'Euesque d'Albe, Legat du Pape, qui les fit condescendre à vne paix, par le traicté de laquelle il fut dit, que le Comte rendroit au Roy le Comté de Crespi auec quelques autres chasteaux qu'il auoit iusqu'à lors tenus de par sa femme, moyennant toutesfois que le residu auec le titre de Comte de Vermãdois demeureroit audit Comte sa vie durant seulement, & apres sa mort retourneroit au Roy.

Paix entre le Roy & le Comte.

A Voyla ce que chantent lesdites Chroniques. Les Flamans haut louent merueilleusement ce Comte, disans que comme nous auons dit, il fut en Syrie (quelques-vns disent, apres la mort de sa femme, autres deuant) qu'il combattit contre plusieurs Princes barbares, en rapporta de grands & honorables butins, & entr'autres les armoiries qu'il a laissees (comme nous auons dit) hereditaires à ses successeurs Comtes. Que retournant du voyage de la terre saincte par mer, il alla surgir en Portugal, là où il espousa Mahault vefue du Roy dudit pays, belle & gallante Princesse. Qu'apres l'auoir espousee, il s'en alla deuant en son pays, & que quelque temps apres elle se mettant sur mer en vne flotte de vingt nauires, elle fut assaillie par vne armee de mer Françoise aux costes de la Normandie, & qu'à peine pouuant-elle eschapper de ceste embuscade, elle se sauua en Flandres auec cinq vaisseaux seulement, & que les autres quinze chargez de tresors, meubles & pierreries, furent prins & pillez par les François, menez à Cherebourg, & le butin diuisé entre ces pillars, & vne grande partie donnee au Roy & à ses officiers. Que ce Comte pour venger ceste iniure & villenie, dressa vne armee de mer, alla à l'encontre des vaisseaux François, qui apres le pillage & partage B de ce butin s'estoient mis en haute mer, qu'il les deffit, & tua soldats & mariniers iusques au dernier, & qu'apres auoir prins les nauires François ornez & decorez de fanons, & enseignes aux armoiries de France, il tira vers Cherebourg, & que quelques-vns de ceux de ladite ville pensans que leurs vaisseaux qui estoient partis naguères de leur port, s'en retournassent victorieux & chargez de nouueau butin, allerent au deuant d'eux, & se mirent dedans les fillets du Comte, qui print, pilla, & saccagea la ville deuãt qu'on se fut apperceu de sa ruse. Qu'il recourut tout le butin qui auoit esté prins à sa femme, & en print vn grand, tant sur les nauires François, que dedans la ville de Cherebourg. Qui y fit punir capitallement partie des Pirates, & mourir cruellement leurs chefs. Que cela fut cause que le Roy Philippes renouuella la guerre au Comte, & qu'estant iceluy aidé des forces de l'Empereur, il donna beaucoup d'affaires au Roy. Voila ce que disent les Flamans. Mais chacun sçait bien qu'en ce temps toute la Normandie estoit possedee par les Anglois, & que les François n'auoient aucun pouce de terre sur le riuage de la mer, ains estoient seulemẽt puissans en terre. Bien appert-il que le Comte fut vn grand guerrier, qu'il fit plusieurs belles choses en Syrie, C qu'il espousa la vefue du Roy de Portugal, & que le Roy & luy, eurent souuent guerre ensemble.

M.C.LXXXVIII

Louanges de ce Comte.

Le Comté sur mer.

Pirates François punis par le Cõte.

Normandie aux Anglois.

Pareillement les Chroniques de Flandres disent, qu'apres la paix faicte entre ledit Roy & leur Comte, le Roy repudia sa femme niepce du Comte. Ce qui l'irrita à renouueller vne autre guerre au Roy, & entrant auec grande puissance en France, print la ville d'Amiens, & plusieurs places & forteresses du pays de Vermandois. Neantmoins par les entremises du Roy Henry d'Angleterre le pere, trefues d'vn an furent accordees entr'eux, lesquelles estãt expirees, chacun d'eux leua ses forces, & se mit en campagne. En ceste guerre le Comte portoit vn Estendart planté sur vn haut chariot à quatre roües, fait en maniere d'vne tour, auquel estoit peint vn grand & horrible dragon, iettant par les yeux, les oreilles & la bouche, forces flammes de feu, voulant par là monstrer qu'il vouloit mettre la France en feu. Les deux armees estans pres l'vne de l'autre, le Roy eut enuie de parler au Comte. Le iour & le lieu de leur pourparler assi-D gnez, ils s'y trouuerent, & sans l'entremise d'aucune personne, horsmis du Comte de Blois qui y fut seul appellé, & qui estoit cõme arbitre & iuge pour accorder les poincts sur lesquels ils seroient en different, ils firent vne paix, par le traicté de laquelle il fut dit que le Roy reprendroit Ysabeau sa femme, & que le Comte luy rendroit la ville d'Amiens, & autres places que durant ceste guerre il auoit prises sur le Roy au pays de Vermandois, retenant neantmoins le titre de Comte dudit Comté, & les villes de S. Quentin, Han & Peronne, pour en iouyr sa vie durant. Voila ce que disent lesdites Chroniques. Ce qui aduint en l'an 1188. autres disent 1185.

Conquestes du Comte en France.

Treues entre le Roy & le Comte.

Estendart du Comte.

Paix entr'eux

III.

Ceste guerre estant finie, les Anglois qui ne pouuoient longuement demeurer en paix, donnerent au Roy Philippes occasion & matiere d'vne nouuelle guerre. Le pays de Vexin en fut la cause, d'autant qu'vne partie d'iceluy auoit esté donnée en dot reuenant à Marguerite sœur d'Auguste, en mariage faisant d'elle auec Henry fils du Roy Henry 2. d'Angleterre. Le fils estoit ia mort deuant son pere, & sa vefue n'ayant aucun enfant de luy, reuint en France, & bien tost apres estant demandee en mariage

Cause de guerre contre l'Anglois. Le Vexin.

M. C. XC. par Bela Roy de Hongrie, elle fut mariee auec luy. Le Roy Auguste enuoya ses Ambassadeurs vers l'Anglois, luy demander le pays de Vexin qui auoit esté donné en dot à sa sœur. Mais l'Anglois faisant la sourde oreille, ne vouloit rien rendre, & retenoit la ville de Gisors, qui est assise comme vne barriere entre l'vn & l'autre Vexin, place en ce temps-là tres forte. Voyla ces deux Princes en armes, & aux apprests de guerre, de laquelle il y eut vn plus grand appareil, que de ieu ioüé, car ils ne vindrent iamais aux mains, ains fut ladite guerre aussi-tost estainte que nee, par vne nouuelle alliance qui fut contractee entr'eux deux. Ce qui fut en l'an 1189. Ælix sœur du Roy Auguste fut promise en mariage à Richard Duc de Guyenne fils aisné du vieil Henry, & son futur successeur au Royaume d'Angleterre, & fut menee audit pays. Richard venant trouuer le Roy Auguste, luy fit hommage de son Duché de Guyenne, au mesme temps presque que Geoffroy son frere qui auoit espousé Constance fille de Conan Duc de Bretagne, & qui apres la mort de son beau pere auoit succedé audit Duché, mourut à Paris, là où il fut auecques superbe pompe funebre enterré dedans l'Eglise nostre Dame, laissant sa femme grosse d'vn fils, qui eut nom Artus. Les histoires disent que ceste guerre d'entre ces deux Roys commença pour deux causes, l'vne pour le faict du Vexin, & l'autre pource que Richard differoit de iour à autre de prester à Auguste l'hommage qu'il luy deuoit pour le Duché de Guyenne, & qu'à ceste occasion Auguste leua vne armee, & le vieil Henry vne autre, lesquelles estans prochaines l'vne de l'autre, & prestes à combattre, vn Cardinal Legat du Pape Clement les fit entrer en vne paix, qui les separa, & qui fit rompre leurs armees. Ce qui aduint comme nous auons dit en l'an 1189.

Demande du Vexin donné en dot.

Guerre estainte par alliance.

Sœur de Philippes mariee à l'Anglois.

Deux causes de la guerre contre l'Anglois.

Paix entre les 2. Roys.

En ce mesme temps vindrent nouuelles de l'Asie, que le Saladin apres la prise de la ville de Hierusalem, exerçoit sur les Chrestiens toutes les cruautez dont il se pouuoit aduiser, bruslant & gastant pays, & prenant hommes, femmes, places, chasteaux & villes, auecques telle fureur & puissance, que les Chrestiens n'y pouuoient plus resister, ny tenir leurs forteresses. Ceux qui porterent ces nouuelles, imploroiẽt de la part des Chrestiens de delà, le secours des Princes. Le Roy Hẽry d'Angleterre (s'il vouloit au moins obeir au commandement qui luy auoit esté fait par les Legats du Pape, qui furẽt enuoyez en Angleterre pour informer du fait de la mort de Thomas Archeuesque de Canturberi, comme nous auons dit cy-dessus) estoit tenu & obligé par sermẽt d'aller luy mesme en personne à la terre saincte au secours des Chrestiens, & faire guerre aux ennemis de nostre religiõ. Heracle Patriarche de Hierusalem fut vers luy le prier & sommer de sa promesse, auquel il offrit vne grande somme d'argent & d'or pour l'entretenement d'vne guerre saincte, & pour le recouurement des pays perdus par les Chrestiens. Mais le Patriarche luy respondit, qu'ils n'auoient point besoin d'or ny d'argent, ains d'vn chef. Ce qui l'esmeut dauantage à se mettre luy mesme en chemin pour y aller. Le Roy Auguste, & ledit Roy Henry se rencontrans pres de Gisors parlementerent ensemble premierement de leurs affaires & differents, puis de l'entreprinse de ceste guerre saincte, laquelle ils se resolurent d'entreprendre ensemble, se promettans foy, amitié, & intelligence, & non seulement ils se donnerent les mains l'vn à l'autre, mais aussi à oüyr leurs beaux langages, on eut dit qu'ils auoient deposé toutes leurs anciennes haines & rancunes, & lié d'vn estroit lien leurs cœurs & affections, pour les dresser seulement à ceste guerre. Mais ce qui en aduint, monstra bien ou qu'ils auoient leur foy bien loing de leurs paroles, ou qu'il est bien vray ce que les habilles hommes en affaires d'estat, ont tousiours dit, qu'il n'est iamais bon que deux grands Princes se voyent, ou soient longuement ensemble : car leur frequentation & entreueuë, apporte ou mespris ou haine. Auguste fit à Paris vne assemblee generale des trois estats de son Royaume, en laquelle fut resoluë l'entreprise de ladicte guerre, contre la volonté & aduis de plusieurs Prelats & seigneurs, qui ne trouuoient pas bon, que veu qu'il n'auoit aucuns enfans, il allast en personne à ceste entreprise. Luy remonstrerent en outre, que ce zele de la religion bien loüable de soy deuoit estre pesé à la balance des affaires présens de son estat, qui auoit ou pourroit en son absence engendrer des ennemis domestiques dedans, & des estrangers dehors, qu'il y auoit en son Royaume des coniurateurs cachez qui descouuriroient eux & leur mauuaise volonté, dés qu'il l'auroit abandonné, & que ses voisins se preuaudroient de son absence pour s'emparer (s'ils pouuoient) d'iceluy, comme d'vn nauire abandonné de son pilote. Mais nonobstant leurs remonstrances il

Cruauté sur les Chrestiẽs.

Offre de l'Anglois pour l'Asie.

Pourparler des 2. Roys.

Maux de l'absence d'vn Roy.

A se resolut de faire le voyage. Tant auoit en ce temps-là de force vne entreprise de la terre saincte, qu'il sembloit estre le gain du salut des ames. En la susdite assemblee fut resolu que tous ceux qui ne se croiseroient, & n'entreprendroient ledit voyage, payeroient le dixiesme de tout leur reuenu tant Ecclesiastiques que seculiers, reserué seulement les Chartreux, les Bernardins & les Maladeries, & fut ce dixiesme appellé la Saladine. Là se trouuerent auec le Roy Auguste en l'assemblee, ledit Roy d'Angleterre, le Duc de Bourgogne, Richard Duc de Guyenne, Philippes Comte de Flandres, Thibault Comte de Blois, les Comtes du Perche, de Beaumont, de Rochefort, de Champagne, de Dreux, de Clermont, d'Auenes, de Neuers, de Chartres, de Hollande & plusieurs autres, & les Archeuesques & Euesques de Rouen, de Cāturberi, de Beauuais, de Chartres & autres. Ce qui aduint l'an 1190.

M. C. XC.

La disme Saladine.

Assemblee à Paris.

Cōme toutes choses necessaires à l'entreprise & continuation d'vne si longue guerre se preparoient, sept mille tant Anglois que François croisez se mirent en chemin pour aller en Syrie, soubs la charge & conduite d'vn nommé Iacques, natif de la ville d'Auenes en Hainault, Lieutenant general des armees du Duc de Brabant. Ils se mi-B rent sur mer, & allerent premierement en Sicile, pour de là prendre le chemin de la Syrie. Les Danois, Frisons & Hollandois ioignans leurs armees nauales ensemble, allerent faire la guerre aux barbares d'Afrique, qui non contens de leurs pays, estoient entrez dedans l'Espagne, & en auoient bruslé vne grande partie. Les nostres entrans en la Barbarie, mirent le siege deuant la ville de Syluine, laquelle au quarantiesme iour ils prindrent d'assaut, firent passer au fil de l'espee tout ce qu'ils trouuerent dedans, puis la pillerent & bruslerent. De là prenans le chemin de la Sicile ils prindrent la ville de Messine, & se ioignans au susdit Iacques Hannuyer, & l'eslisans pour leur chef, tous ensemble prindrent la route de Syrie.

Guerre en Afrique.

Le Roy Guy estant fortifié de nouueau secours, & de nouuelles forces des Chrestiens, qui tous les iours luy venoient de l'Europe, auoit mis le siege deuant la ville d'Acre, iadis nommee Ptolemaide, là où les Pisans & les Venitiens auoient mené vne armee de mer superbe & magnifique, garnie de la plus grande partie de la noblesse Italienne. L'Anglois quelque promesse qu'il eut faicte d'estre de la partie, ne se re-C muoit point, ne bougeoit, & ne faisoit aucun preparatif de guerre, & par vne longue demeure laissoit refroidir ceste premiere ardeur qu'il auoit de faire ce voyage. Lors se reuerdirent les premieres haines & querelles de ces deux Roys. Car Richard apres la mort de son frere Henry, se voyant asseuré de succeder à son pere le vieil Henry, au Royaume d'Angleterre, recommença vne forte guerre à Ramond Comte de Thoulouse, & print quelques villes sur luy, entre lesquelles fut celle de Moissac. Ce qui arma le Roy Philippes, comme chose qui particulierement le touchoit, & auecques telle diligence & celerité, il leua des forces, & les mena si loing, qu'il print sur l'Anglois, Chasteau-roux, Busancais, Argenton, Leuroux, Montrichard Montsoreau, Vendosme & autres villes. La guerre s'alloit ietter dedans la Normandie, quand le Roy Henry d'Angleterre sortant d'icelle auecques grandes forces, alla courir les pays d'Auguste, brusla quelques villes d'iceluy, & entr'autres celle de Dreux. Mais cōme il vouloit marcher plus auant, il fut contrainct de se reculler, par la venuë de l'armee d'Auguste. Les mauuais succez des affaires du vieil Roy Henry le rendirent abiect & mesprisé D de tous, mesmes de son fils Richard qui estoit cause de ceste nouuelle guerre, lequel laissant celle qu'il auoit commencee contre le Comte de Thoulouse, soubs couleur de ce qu'il se plaignoit que son pere ne vouloit pas faire les nopces de luy & de la sœur d'Auguste, & que sondit pere en abusoit, tout ainsi qu'il auoit fait de l'autre qui estoit promise audit feu Henry, comme il a esté dit cy-dessus, il s'en alla trouuer ledit Philippes frere de ladicte Princesse, qui estoit en son armee. Aussi Henry le vieil, duquel la cōdition estoit si malheureuse, qu'on ne pouuoit dire s'il estoit plus miserable Roy, que pere, estoit de tous costez tourmenté, & apres auoir perdu plusieurs petites places, & villes, commençoit de perdre les grandes & fortes, & esprouuoit ce que plusieurs ont estimé estre presque vne loy infallible des effects de nature, ou de fortune, que tousiours les ieunes Princes vainquent les vieils, & que la Fortune rit tousiours à la ieunesse, & se destourne de la vieillesse. Auguste print la ville du Mans apres auoir abbatu vne grande partie des murailles, & vne grosse tour d'icelle. De là il alla assie-

Siege deuant Acre.

Renouuellement de haines entre les Roys.

Guerre à Thoulouse.

Mespris du malheur.

Le fils contre le pere.

Fortune fauorise les ieunes.

M.c.xc. ger la ville de Tours, & pres d'icelle passa la riuiere de Loire à gué. Il menassa ceux de A dedans de les faire tous passer au fil de l'espee, & de brusler leur ville, s'ils ne se rendoient incontinent à luy, sans le faire tarder là deuant. Ce qui les contraignit à se rendre. Le vieil Roy Henry estant cependant à Chinon, receut vn si grand ennuy du mauuais succez de ses affaires, qu'il mourut l'an de salut 1190.

Reddition de ville à Auguste.

Mort du vieil Henry.

Les Anglois ne veulent pas aduoüer que l'interruption du voyage de la guerre saincte vint de la faute de leur Roy, ains l'attribuent à Philippes Auguste, disans que pour destourner ledit Henry de si saincte entreprise, il luy commença la guerre, en prenant sur luy les villes cy-dessus nommees.

IV.

Paix entre Auguste & Richard d'Angleterre.

Or Richard estant apres la mort de son pere couronné Roy d'Angleterre, fit auecques Auguste vn traicté de paix, par lequel luy furent renduës les villes qui durant la guerre auoient esté prinses, & Ramond Comte de Thoulouse fut amy dudit Anglois, & fut donnee à Ramond fils dudit Ramond, Ieanne sœur dudit Richard, en mariage.

En ce Henry Roy d'Angleterre termina en Angleterre le regne des Normans Frãçois, c'est à dire des estrangers, 222. ans apres que Guillaume le conquerant commença de s'emparer de l'Angleterre, car ceux qui apres regnerent peuuent à bon droict B estre appellez Anglois, d'autant qu'ils nasquirent, & furent nourris & instruits en Angleterre, & ainsi elle fut renduë à elle mesmes. Les histoires Angloises disent que ledit Richard repudia & enuoya en France Ælix sœur dudit Auguste, qui luy auoit esté promise & destinee en mariage, pource qu'il soupçonnoit sa virginité auoir incestueusement esté soüillee par le vieil Henry son pere, (comme nous auons dit) & promit mariage à Berengaire, ou Gengaire fille de Garsia Roy de Nauarre, comme nous dirons cy apres.

La sœur d'Auguste renuoyee.

Il estoit besoin de desroüiller les armes Angloises & Françoises, & de les mettre en œuure, soit dedans, soit dehors l'vn ou l'autre Royaume, car elles ne pouuoient longuement chommer, d'autant que les mains desmangeoient à ceux des deux nations. Dequoy vne bonne occasiõ se presenta par la necessité des affaires de l'Asie, qui estoit la meilleure & la plus saincte matiere, & le plus loüable sujet qu'elles eussent peu auoir de les prendre, & auecques moins de dommage qu'elles n'eussent sceu faire ailleurs. C Chacun voyoit qu'il estoit tres-necessaire pour les affaires de l'Asie, que ces deux Roys ioignissent leurs armes & armees ensemble, pour l'entreprise de ce beau voyage, d'autant qu'en ce mesme temps, & mal à propos pour les Chrestiens de la Syrie estoit decedé Guillaume Roy de Sicile, qui estoit le meilleur & le plus seur appuy desdits Chrestiens par de là, & qui leur auoit n'agueres enuoyé par mer force munitions de guerre & de viures au siege d'Acre, lequel auoit desia duré plus d'vn an, cependant que Saladin vaillant, diligent & redoutable ennemy, armoit tous les barbares d'Orient contre les nostres. Henry Comte de Champagne arriuant audit siege auecques toute la fleur de la noblesse de ses pays, renforça aux nostres le courage qu'ils cõmençoient de perdre par la foiblesse & debilitation de leurs forces, & de leurs esperances, estans lors les Champenois estimez vaillans & hardis hommes. Or il y auoit en ce siege, non seulement vne tres grande famine & disette de tous viures, mais aussi de malheur toutes les incommoditez de la guerre y estoient. Les Latins s'estoient fortifiez en ce siege, de tranchees hautes & profondes, & estoient campez en lieu si fort, qu'ils D ne craignoient pas d'estre assaillis ny forcez des ennemis, mais ils estoient trauaillez d'vne dysenterie, qui leur faisoit plus de mal & de peur que l'ennemy n'eust sceu faire. La Royne Sibylle & quatre de ses fils moururent, Conrad Marquis de Montferrat espousa Elise sœur puisnee de ladicte Royne qui (comme nous auons dit) auoit esté promise au Prince de Torone, & fut deliuree audit Conrad par sa mere qui la gardoit en la ville de Tyr, & Conrad par le droict de sa femme commença de se dire Roy de Hierusalem. Ce qui offença grandement le Roy Guy, d'autant que desia par le consentement de toute la terre il auoit esté esleu Roy de ladicte ville, & disoit qu'il n'auoit fait aucune chose pour laquelle il deust estre priué des ornemens Royaux, & du titre de Roy. Plusieurs Princes & seigneurs couuertement soustenoient son party, & fauorisoient sa vertu, ne voulans apertement offencer le Marquis competiteur au Royaume, pource qu'il estoit redoutable, tant pour sa valleur, que pour ses forces, tenant en

Affaires de l'Asie.

Mort de Guillaume Roy de Sicile.

Champenois vaillans.

Siege d'Acre.

Famine & maladie audit siege.

A sesmains la ville de Tyr tres-commode aux commoditez & vsages de ceste guerre, & de laquelle seule on pouuoit tirer toute l'esperance du secours des Chrestiens. On attendoit de iour à autre quelques grands Princes qui vinssent en Asie pour accorder ce differend. L'Empereur Federic estant party d'Allemagne auecques vne grande & puissante armee, auoit passé par toute la Hongrie, & ia estoit venu en Grece, & auoit ia donné frayeur de son nom à la ville de Constantinople, en laquelle il estoit venu. Il arriua en l'Armenie, là où il fut fort honorablement receu de ceux du pays, qui estoient bons amis des entreprinses des Chrestiens de l'Europe qui estoient en Asie. Comme il passoit à cheual le fleuue Seriphee; ou Selephe, ou Serre, le cheual tomba soubs luy, & luy dessoubs, dont estant releué, incontinent apres il mourut entre les mains des siens, estant ia vieil, & cassé de plusieurs trauaux qu'il auoit soufferts. Ce qui aduint l'an 1189. C'est ce que raconte l'Euesque de Tyr, qui estoit de ce temps-là, qui est plus veritable & plus vray semblable que ce que d'autres disent, & qui est trop esloigné de la qualité, condition & aage de cest Empereur, disant que s'estant en temps chaud mis dedans ledit fleuue pour se baigner, il se noya. Sa mort soudaine fit soudainement separer & dissiper son armee, toutesfois son fils Henry auecques ce qu'il peut rassembler, rasseurer, & retenir auecques soy, alla à Antioche, là où ses gens furent assaillis de tant de cruelles & de diuerses maladies, ou soit pour l'intemperature de l'air, ou soit pour viure trop dissolument, & à l'Allemande, & pour boire & manger plus qu'il ne falloit pour l'extreme chaleur du pays de delà, que la pluspart d'iceux moururent. Dõt le nombre de ceux qui resterent fut bien petit, de sorte que changeans d'air, & se mettans sur mer pour aller à Acre, il ne s'en trouua que 1800. qui peussent porter les armes. Le fils fit enterrer le corps de son pere à Tyr, & ne fit aucune autre chose memorable. Alors toute l'esperance des affaires de l'Asie fut plantee aux deux Roys de France & d'Angleterre.

M.P. re. — *L'Empereur Federic en Grece.* — *Mort dudit Empereur.* — B *Armee de l'Empereur dissipee.* — *Mortalité de ladite armee.* — *Federic enterré à Tyr.*

L'an 1190. Le Roy Auguste voulant commencer le voyage de la terre saincte, laissa la Regence & charge du Royaume, & de son fils Louys aagé seulement de deux ans à Ælix sa femme mere dudit ieune Prince, (car Elise sa premiere femme estoit motte) & à Guillaume Archeuesque de Rheims, & Cardinal son oncle maternel, & dedans l'Eglise S. Denys prenant dudit Cardinal, les enseignes & marques de ce sacré pelerinage, qui estoient le Bourdon & la Besace, print son chemin & s'en alla par terre à Marseille, & le Roy Richard d'Angleterre s'y rendit aussi par mer. Deuant que partir il fit plusieurs beaux statuts & ordonnances, entre lesquelles il en fit vne bien digne de memoire touchant la prouision des benefices qui vacquerent durant son absence, contenant ce qui s'ensuit.

C *Les 2. Roys à Marseille.* — *Prouision sur les benefices.*

« S'il aduient que par mort quelque Euesché ou Abbaye demeure vacquante en la « nomination royale, nous voulons que les Chanoines de l'Eglise, ou Moines du Mo- « nastere vacquant, viennent deuant la Royne & l'Archeuesque, cõme ils viendroient « vers nous, & demandent franchement d'iceux, le pouuoir libre de faire leur eslection. « Au reste nous admonestons tant les Chanoines que les Moines, qu'ils eslisent vn « Prelat tel, qu'il soit agreable à Dieu, & profitable à nostre Royaume. Mais faisant mention de la Royne en ceste ordonnance, il est facile à cognoistre qu'elle fut faicte Regente dés la premiere fois que le Roy entreprit le voyage d'outre-mer dés l'an mille cent octante sept, veu que la Royne Ysabelle mourut l'an mille cent octante neuf, & que le Roy ne se remaria point iusques à son retour de Leuant, c'est à sçauoir l'an mille cent nonante six. Semblablement pource que la cité de Paris n'estoit point close du costé du petit pont, tirant vers le Mont saincte Geneuiefue, & preuoyant que si durant son absence y fussent suruenus aucuns ennemis, ils l'eussent peu facilement prendre & piller, il fit venir vers luy sept personnages des plus notables de ladicte ville, ausquels ayant baillé le gouuernement d'icelle, il les nomma Escheuins, & leur donna pour armoiries l'escu de gueules à la nef ou nauire d'argent, au chef d'azur, semé de fleurs de lys d'or pour monstrer que Paris est la capitalle, & comme maistre des villes Françoises, de laquelle le Roy est le Chef, Seigneur & Patron, comme celuy qui commande sur vne nef où toutes choses abondent. Aussi faut-il donner à la ville de Paris cest honneur, qu'elle est non seulement la Capitalle de ce Royaume, mais aussi le patron, le miroir, l'exemple, le magazin, la foire, le fontique, la boutique, & bref le lieu duquel toute la France se pouruoit de tout ce qui luy est necessaire. Ledit Roy fit

D *Paris mal close.* — *Signification des armoiries de Paris.* — *L'excellence de Paris.*

M. c. xc. — clorre ladicte ville de murs, portaux & fossez, qui est ce qui est contenu depuis la riuiere de Seine à l'Hostel de Neelle, pres les Augustins, en tirant & comprenant tout le circuit des portes S. Germain des prez, S. Michel, sainct Iacques, sainct Marcel, à retourner à ladicte riuiere de Seine par le haut de ladicte ville, au lieu appellé la Tournelle à l'endroit des Celestins. Apres ces ordonnances faictes, il alla en l'Eglise sainct Denys, là où il print l'Auriflamme, qui estoit iadis l'enseigne coustumiere des Roys, quand ils vouloient aller en guerre estrangere, & la donna à porter au Comte de Clermont. A

Closture de Paris.

l'Auriflamme

V. Pour retourner trouuer Auguste que nous auons laissé à Marseille, cependant qu'il est là attendant le vent pour s'embarquer, en vn mesme iour le foudre tomba cinq fois du Ciel, & s'estant embarqué, il eut pour quelques iours le vent bon: mais estant arriué à la coste de la Sicile, s'esleua vne furieuse tempeste, qui escarta tellement ses vaisseaux, que les vns furent rompus, les autres enfoncez, les autres desarmez de leurs attirails, & les autres poussez contre des bancs de sable, ou contre des rochers là où ils perirent. Ceste tourmente luy fit perdre vn grand nombre d'hommes, de cheuaux, & de machines de guerre, & fut contraint de rassembler les pieces cassees çà & là, pour refaire vne nouuelle flotte de vaisseaux (chose tres miserable & deplorable à voir.) Richard sans aucune tempeste, ny dommage, ny perte, arriua à sauueté en Sicile, & se ioignit à Auguste qui refaisoit ses vaisseaux cassez, & attendoit vn nouueau secours de France, & par necessité passerent là tout l'hyuer. De leur continuelle & familiere frequentation & de leurs deuis communs, qui deuoient appaiser leurs haines precedentes, au contraire nasquirent des ialousies, des picques, & des differents, qui les firent entrer en querelles. Ce qui enseigne les grands Princes qui se veulent continuer en amitié, & en bonne opinion les vns enuers les autres, de ne se voir iamais, ou se voyans, de ne se hâter priuement, car leur frequentation familiere engendre en eux & en ceux de leur suitte, vne ialousie, vne haine & vn mespris, comme nous auons dit, & qu'il sera plus au long dit ailleurs. En deuis particuliers, le Roy Richard dit à Auguste: Ie n'ay iamais touché vostre sœur, ains est encore toute telle que quand elle vint à moy. Ie l'ay seulement promise & non espousee. Gengaire (ou selon d'autres Berengaire) fille du Roy de Nauarre est ma legitime espouse. Quant à vostre sœur elle s'en peut bien retourner chez vous. Auguste fut fort offensé de ces paroles, desquelles il ne s'en voulut ressentir pour l'heure, en ce lieu & en ce temps, pour ne troubler par leurs differẽs particuliers, les affaires de l'Asie, qui ne dependoient que d'eux. La sœur de Richard auoit esté mariee à Guillaume Roy de Sicile, lequel estant mort sans enfans, Richard demandoit à Tancred heritier de Guillaume, le dot que sa sœur auoit porté, qui estoit vne tres grande somme d'argent, de laquelle il auoit lors vn grand besoin: & s'il l'eut euë, elle l'eust bien fort accommodé en ceste guerre. Mais Tancred estoit tant espuisé d'argent & de moyens, pour les affaires qu'il auoit à supporter, qu'il ne pouuoit pour l'heure payer ceste somme. B C

Philippes à Sicile.

Perte de l'armee d'Auguste.

Richard à sauueté en Sicile.

Princes ne se doiuent voir.

Piques entre les 2. Roys.

Sagesse d'Auguste.

Sœur de Richard mariee à Tancred.

Cela mit ces deux Roys en picque & en different, & y fussent entrez encore plus auant, si les affaires de delà qui les empeschoient assez, ne les en eussent gardez. L'Abbé Ioachim aduerti de ce different, & venant d'Italie en Sicile vers les deux Roys, tres-curieux de sçauoir l'euenement de ceste guerre, leur respondit qu'à la verité ils iroient en la terre saincte, mais qu'ils ne profiteroient pas beaucoup, dautant que le temps n'estoit pas encore venu que la grande beste deut estre exterminee, & que la terre saincte deut estre par les Chrestiens rauie des mains des infidelles. Dequoy Ioachim fut trop veritable prophete, comme il sera veu cy apres, Tancred ne secourut en rien ceste guerre. Roger Roy de Sicile l'auoit engendré d'vne sienne concubine, & le Pape apres la mort de Roger disoit, que venant à mourir le vray & legitime Roy de Sicile, le droit de la prouision & election dudit Royaume appartenoit à luy & au siege Papal, mais les moyens, les richesses, les supports & les amis de Tancred renuersoient l'authorité du Pape, si bien qu'il fut Roy, nonobstant la pretention du droict du Pape. Roger regna vingt-trois ans, & auoit engendré vn fils & vne fille legitime, à sçauoir Guillaume & Constance, & ledit bastard Tancred. Guillaume succedant à son pere, regna douze ans, & son fils vnique aussi nommé Guillaume, & gendre du Roy d'Angleterre regna 25. ans, & mourant sans enfans, ledit Tancred s'empara du Royaume. Constance fille de Roger auoit espousé Henry fils de l'Empe- D

Picque des deux Roys.

Tancred bastard du Roy de Sicile Roger.

A reür Federic Barberousse. Quelques-vns ont laissé par escrit que ceste fille fut renduë Nonnain, d'autant que l'Abbé Ioachim qui s'entendoit fort bien en l'art de deuiner, auoit predit que si elle se marioit, de son ventre sortiroit vn flambeau, qui embraseroit toute l'Italie, & que elle estant ja aagee de cinquante ans ou plus, par l'enhortement & par les remonstrances du Pape, espousa l'Empereur Henry, afin que ledit Royaume ne tombast entre les mains d'vn bastard. Et qu'estant ladicte Constance mariee auec ledict Empereur, elle deuint grosse : mais pource que le bruit courut par tout qu'elle faignoit l'estre, & qu'elle vouloit supposer vn part, son mary au milieu de la place de Messine fit tendre vne tente, là où il la fit mettre à la veuë de tout le monde, si qu'elle fut espiee & visitee de toutes les femmes qui y vouloient aller, afin que tout doubte de la supposition du part fust ostee & leuee, & que de ceste grossesse nasquit Federic deuxiesme du nom Empereur. Voila ce que quelques-vns disent. Mais les Allemans disans que cela est vne vraye fable, asseurent que du viuant de l'Empereur Federic Barberousse, Guillaume Roy de Sicile mena B ladicte Constance sa fille bien ieune à Henry fils de l'Empereur, & cottent en cela si bien le temps & les annees, que ce seroit vne grande honte de n'adiouster foy & creance à leur dire.

M. C. XCI.

Tancred s'empare de Sicile.

Autre prediction de l'Abbé Ioachim.

Crainte de supposition de part.

Fidelle à l'Empereur.

L'Empereur Henry au nom de sa femme demandoit le Royaume de Sicile, & le Pape voyant qu'il ne pouuoit disposer dudit Royaume comme il eut bien voulu, soustenoit beaucoup plus la cause de Constance & de Henry, qui ja estoit couronné Empereur, que celle de Tancred. Sur quoy nous pouuons hardiment dire, que iamais les affaires de la Chrestienté n'ont esté tant brouillez par autre accident ny par autre affaire que pour les querelles & differents du Royaume de Sicile, & des pays des enuirons, comme il sera veu au fil & progrez de ceste histoire.

Demande de la Sicile.

Sicile trouble de la Chrestienté.

Ceux qui estoient cependant au siege d'Acre, en l'an 1191. estoient plus fortifiez d'vne bonne esperance qu'ils auoient d'auoir secours, que d'hommes ou autres forces qu'ils eussent. Saladin auoit leué des pays de l'Assyrie, de la Medie, de la Perse, de l'Arabie & de l'Egypte, tous ceux qui estoient capables de porter les armes, & ja s'estant C campé pres des nostres, auoit en plusieurs legeres escarmouches esprouué ce que les vns & les autres auoient au ventre. Auparauant chasque Latin de l'Europe auoit accoustumé de mettre dix barbares en routte, & de son seul regard les espouuanter: mais Saladin auoit ja vaincu les Latins, habitans de l'Asie, & ja accoustumoit ses soldats, non seulement à regarder les Latins entre les deux yeux, mais aussi à les assaillir & combattre. Il assaillit auecques vne grande partie de son armee les Chrestiens, l'effort desquels au commencement il soustint : mais puis apres se sentant estre inesgal à eux, deuant que receuoir vne honte & perte qui estoit apparente, il se retira auecques ses soldats en son camp. Aduint qu'vn de nos Cheualiers s'estant aduancé deuant ses enseignes, se mit à pied, & son cheual se sentant libre & deschargé de son fardeau, ruãt & pennadant, s'en retournoit au camp, & ceux qui estoient là autour, crioient qu'on le print & arrestast. Ceux qui ne sçauoient pas comment cela alloit, penserent que ceux qui estoient allez les premiers fussent deffaicts. Dont esbranlez de la peur, ils commencerent de bransler & de se reculler, & de faire part de leur peur au reste de leur armee. Saladin sceut bien prendre ceste occasion au poil, car r'appellant les D siens, il se rua sur les nostres, & la garnison de la ville sortit à son secours. Girard Rileford maistre des Templiers qui estoient alors si vaillans, qu'ils aimoient mieux mourir sur le champ, que de ceder à aucun inconuenient, ou à la force d'aucun ennemy, faisant tout ce qu'il pouuoit de retenir la victoire ja acquise, & encourageant les Chrestiens à leur deuoir, mourut en combattant vaillamment, non sans payer sa mort bien chere à ceux qui la luy vendirent. De l'autre costé André Comte de Breme receut la charge de ceux qui sortirent de la ville, & estant accablé de coups tomba, puis estant porté en sa tente, bien tost apres trespassa. La valeur de ces deux qui tournerent tout l'effort de l'ennemy contr'eux, le soustint viuement & brusquement, iusqu'à ce que Geofroy Comte de Lusignan, frere du Roy Guy & maistre general du camp, vint auec vn bon secours, & empescha ces barbares de passer plus auant, au gain, plaisir & profit de leur victoire. En fin Saladin se retira, & ceux qui estoient sortis de la ville y furent rembarrez, & enuiron deux mille des nostres demeurerent sur la place.

Forces de Saladin.

Latins vaincus.

Accident d'vn cheual eschappé.

Qui estonna les Chrestiens.

Vaillance des Templiers.

Mort du Comte de Breme.

Conflict entre Chrestiens & Sarrasins.

M. C. XCI.

Roy d'Angleterre en Cypre.

A Or pour retourner au Roy d'Angleterre, il partit plus tard de Messine qu'Auguste, & estant en mer, fut longuement poussé d'vne violente tourmente, & en fin arriua en Cypre. Ceux de l'Isle le voulurent empescher de prendre terre, mais mal-gré eux il y descendit, la print & la pilla, & mit ses garnisons aux places d'icelle. Les Anglois disent que ce fut là où il espousa la fille du Roy de Nauarre. Comme il tiroit son chemin vers Acre, il rencontra vne flotte de vaisseaux qui d'Egypte portoit viures & secours aux assiegez. En icelle y auoit grande quantité de bleds, 250. Scorpions, machines de guerre, plusieurs pots à feu gregeois, & autres drogues. Il y en a qui disent que dedans des petits pots il y auoit des serpens venimeux qu'on deuoit durant le combat ietter aux nostres. L'Anglois deffit ceste flotte, & apres s'alla ioindre aux François, qui pres de Tyr en auoient deffait vne autre semblable à celle-là. Auguste receut fort amiablemẽt & courtoisement Richard, & luy donna pres de luy à choisir tel lieu & telle assiette qu'il luy plairoit, pour faire camper ses gens, & luy monstra vn lieu qu'il auoit fait fortifier, & enuironner de fossez, auquel il y auoit vn fort bien garny de tout ce qu'il estoit besoin. Il luy monstra toutes les tranchees & forts, tant ceux qu'il auoit commencez, B que ceux qu'il auoit acheuez, & l'asseura qu'il n'auoit voulu assaillir Acre deuant sa venuë, tant pource que cela auoit esté accordé & conuenu entr'eux, qu'afin qu'en vne commune cause le fruict de la victoire fut commun. Ce camp estoit composé de François, d'Anglois, d'Italiens & d'Allemans, non de ceux qui estoient restez de l'armee de l'Empereur: car partie de ceux-là estoient morts, & partie retournez en leurs maisons, mais de ceux qui de iour à autre venoient d'Allemagne, esmeus d'vn bon zele & affection qu'ils portoient à ceste guerre saincte, de laquelle aucune nation Chrestienne ne se vouloit exempter. Tous auoient les yeux fichez sur Auguste & Richard, tous leur presenterent le seruice de leurs personnes, & tous leur obeissoient bien volõtiers. Alors les Latins commencerent auec toutes leurs forces d'assaillir la ville garnie de bons & vaillans soldats, lesquels auoient tenu deuant eux par l'espace de trois ans ceux qui les assiegeoient, mais quatre mois apres que les Roys de France & d'Angleterre l'eurent assiegee, elle ne pouuant plus supporter l'effort des Chrestiens, se rendit à la charge qu'elle rendroit la vraye Croix, & tous les prisonniers Chrestiens, & que tous C ceux de dedans seroient à sauueté menez à Saladin, sans qu aucun tort leur fut faict. Sous ces conditions la ville ouurit les portes aux Chrestiens, dedans laquelle entrerent premierement ceux d'Autriche, qui plantans orgueilleusement leurs enseignes sur les murailles, s'attribuoient la gloire de la prinse d'icelle : mais les François & les Anglois les en osterent, d'autant qu'en ce siege auoit sur toutes autres natiõs paru leur valeur. Cela fut fait à l'instigation de Richard, qui puis apres eut occasion de s'en repentir, comme vous verrez cy-dessoubs.

Honnestetez d'Auguste à l'Anglois.

Nations de l'armee Chrestienne.

Auguste & Richard chefs de l'armee.

Reddition d'Acre.

Debat contre ceux d'Austriche.

Machines de guerre.

François & Anglois desfõt les Turcs.

Le respect & desir de la vraye Croix auoit grandement esmeu les nostres à la composition de ladicte ville. Mais bien qu'elle fut soigneusement cherchee par les barbares, elle ne fut iamais pourtant trouuee. L'Anglois pensant que cela fut fait, non par volonté diuine, mais par fraude des infidelles, de despit & fureur tua tous les barbares qu'il rencontroit, qui deuoient estre menez au Soudan, iusques au nombre de sept mille, horsmis quelques-vns des plus riches & grands qu'il print à rançon. Auguste au cõtraire gardãt la paction du traicté, fit soigneusement conseruer tous ceux qui estoient en sa garde, entre lesquels estoit vn nommé Characux, homme estimé des plus sages D d'entr'eux, par le conseil duquel on disoit que Saladin estoit paruenu à sa grandeur. Le gentilhomme François qui gardoit Characux, aduerty qu'il estoit vn tres-habille homme, & qu'il s'entendoit en l'art de la diuination, le pria de luy dire par quel moyen, & comment pourroient les Latins conquerir & garder la terre saincte. A quoy Characux respondit, qu'ils ne pourroient faire ny l'vn ny l'autre, que premierement ils n'eussent renuersé le Royaume d'Egypte. Mais les François ne firent pas grand compte de cela, & toutesfois le succez des affaires qui s'en ensuiuit, monstra bien qu'il falloit commencer par l'Egypte, & acheuer par la Syrie. Auguste permuta les Sarrasins qui luy estoient escheus par sort, auecques autant de Chrestiens qui estoient esclaues entre les mains des ennemis. Boniface Marquis de Montferrat pere de Conrad, qui auoit soustenu le siege de Tyr contre les barbares, fut deliuré de leurs mains, par la pieté & diligence de son fils. La pestilence s'estant mise dedans le camp des nostres en Syrie, en peu de iours tua plus de 50. qu'Euesques que Comtes, entre lesquels

La vraye Croix cherchee, non trouuee.

Cruauté de l'Anglois contre les barbares.

Characux deuin.

Prediction de Characux.

Eschange de prisonniers.

Pestilence au camp des Chrestiens.

Philippes Comte de Flandres, qui ja par deux fois auoit esté à la terre saincte. M. C. XCII. VI.

A Auguste estant tombé extremement malade, pria le Roy Richard, ensemble plusieurs autres seigneurs de le venir trouuer, & leur dit. Ie ne puis (Messieurs) plus outre supporter l'inclemence & intemperature de cest aër, durant ceste saison chaleureuse. Si ma mort pouuoit profiter à la religion Chrestienne, ou à quelqu'vn de vous, ou au commun salut des Chrestiens, il n'y auroit indisposition quelconque qui me peut separer de vous, ny me tirer d'icy, mais plus vous seruira & profitera la vie d'vn absent, que la mort d'vn present. Il faut que ie m'en aille, & en m'en allant, ie vous laisse cinq cens Cheualiers, & dix mille hommes de pied, qui sont la fleur & l'eslite des forces de France, desquels Odo, ou Eudes Duc de Bourgogne aura la charge, & ie leur feray payer leur solde, & entretenement, & accommoder de tout ce qui leur sera necessaire. Richard ne pouuoit receuoir en bonne part ceste excuse d'Auguste, disant que tout à escient ledit Auguste abandonnoit la Syrie, & s'en alloit en France, afin que trouuant la Guyenne, & la Normandie vuides d'hommes, il peut plus aisement les enuahir, de façon que le Roy Auguste ne peut auoir son congé, que premierement il ne se fut obligé par serment solemnel à l'Anglois, de n'attenter, soit par fraude ou par force, sur aucune chose appartenante à iceluy que cinquante iours apres le retour dudict Richard. B

Remonstrance d'Auguste aux seigneurs

Offre d'Auguste.

Soupçon de Richard contre Auguste.

Obligation d'Auguste à Richard.

Ainsi Auguste laissant le nombre des hommes susdicts en Syrie, mit le reste dedans des vaisseaux François, & prenant auec soy trois nauires de Geneuois ses amis, & leur Admiral nommé Ruffin Volta alla costoyant l'Asie. En fin apres auoir passé plusieurs mers, il paruint à l'embouncheure du Tybre, & de là alla à Rome visiter le Pape Celestin, & les lieux saincts de ladicte ville, puis reprenant la mer, print la volte de France, où il arriua à sauueté.

Auguste à Rome.

En Syrie toutes les nations qui y estoient demeurees obeissoient à vn seul, qui estoit Richard Roy d'Angleterre, & par le depart d'Auguste furent assopies les contentions secrettes, & quelquesfois ouuertes d'entre ces deux Roys, pour le fait du commandement, lesquelles (comme il est souuent aduenu ailleurs) portoient plusieurs incommoditez aux affaires de l'Asie, & au contraire les Chrestiens s'apperceuoient bien que le commandement du seul Richard leur portoit vn grand auancement.

Richard commande seul en Asie.

Commandement de plusieurs nuit.

C Saladin ayant perdu la ville d'Acre, commença de s'attrister & d'auoir mauuaise esperance de ses affaires. Sa reputation auparauant fort grande, commençoit à se diminuer entre les siens. Ce qui est vn commun accident que le mauuais succez des affaires d'vn grand altere les volontez, affections & opinions des hommes. Cela le faschoit encore dauantage que ses pertes, bien qu'elles fussent grandes, dont il aimoit mieux de ses mains ruiner ce qu'il ne pouuoit garder, que de le laisser par les ennemis prẽdre entier, ou garder ou deffaire. Il fit doncques par desespoir & furie desmanteler toutes les villes qu'il auoit en la coste maritime de la Syrie, & abbattre tous les chasteaux & citadelles qui y estoient, suiuant en cela le conseil de Characux, duquel nous auõs parlé cy-dessus. Richard fit rebastir les murs d'Acre que les nostres auoient ruinez, & ceux de Porphyrie & d'Ascalon, que Saladin auoit desmollis. Les Templiers refirent Gaze, cependant que l'Anglois rebastissoit les murs de Ioppe ou Iaffe. Le Barbare faisant de frequentes saillies de Hierusalem, taschoit d'empescher luy & les Latins, de refaire ceste demolition, & non seulement fut refaicte la ville de Iaphe, mais bien dauantage, l'Anglois y mena vne grande Colonie de Latins pour y habiter. Les armes Italiennes lassees & rompuës de la guerre qu'elles auoient soustenuë par l'espace de deux ans ou plus, s'en retournerent la pluspart en leurs maisons. Deux Assassins tuerent Conrad Marquis de Montferrat, comme il se pourmenoit sans penser à rien dedans la place de Tyr, & estans prins & condamnez à mort, furent menez au supplice tous ioyeux, cõme s'ils eussent fait quelque acte digne de memoire. Les autres disent qu'il fut tué par quelques hommes attirez par le Prince de Toronie ou Torone, irrité de ce que ledit Marquis luy auoit rauy sa femme, comme nous auons dit cy-dessus. D

Le malheur altere les volontez.

Force du desespoir.

Villes d'Asie rebasties.

Marquis de Montferrat tué.

Elise vefue dudit Marquis, par l'aduis & entremise dudit Richard, se remaria à Henry Comte de Champagne, la mere duquel estoit sœur des deux Roys, à sçauoir d'Auguste, de par le pere, & de Richard de par la mere: Et afin qu'il ne restast aucune matiere de haines & de discords, l'Anglois persuada au Roy Guy de prendre de luy le Royaume de Cypre qu'il tenoit, en rendant aux Templiers la somme pour laquelle

Eschanges de Royaumes.

M. C. XCII. il le leur auoit engagé, & en vertu de ce, ledit Guy luy cederoit le droit qu'il pretendoit au Royaume de Hierusalem & au reste de la Syrie. Guy s'accordant auecques l'Anglois passa en Cypre, y portant tout ce qu'il auoit, & depuis lors le Royaume de Cypre demeura en la famille des Lusignans, iusques à ce que les Venitiens l'osterent des mains d'vne fille d'vn Roy dudit Royaume, yssu de la famille des Cornares, l'vne des plus anciennes familles de leur ville, & a demeuré pres de cent ans ce Royaume entre leurs mains, iusques à ce que depuis peu d'annees, le Turc le leur a osté. Pour accomplir & parfaire toutes ces choses, l'Anglois estoit retourné à Acre, là où il print resolution de tenter la ville de Hierusalem, qui estoit le plus precieux & honorable butin de ceste guerre. Odon Duc de Bourgogne, Lieutenant general du Roy Auguste sur les François demeurez en Syrie, joignit ses forces auecques celle de l'Anglois, jurant de continuer par ensemble ceste guerre, afin que la proye & la gloire en fussent communes. Ils vindrent iusques à Antipatrie, qui est vne ville situee entre Cesaree & Iaphe. Richard marchant auecques ses forces le premier, le bagage le suiuoit, puis le Duc de Bourgogne qui estoit suiuy de Iacques d'Auenes. Saladin les attendant en vne embuscade, les vint charger par les flancs. Iacques luy tournant visage, le receut brusquement, & le soustint iusques à ce que les François qui n'estoient pas loing de là, vindrent à son secours, & que l'Anglois entendant le chamaillis de ceste meslee y arriua. Là fut combatu vaillamment d'vne part & d'autre, & mesmement de celle du Barbare, qui sçauoit bien que le dessein des Chrestiens estoit d'aller assieger Hierusalem, & que c'estoit leur seule esperance, & que qui l'auroit se pouuoit presque asseurer de demeurer vainqueur de toute ceste guerre. Les François & les Anglois en ce conflict faisoient à qui mieux mieux, & comme à l'enuy, à qui monstreroit plus de valeur. Iacques d'Auenes n'auoit pas deliberé de ceder par hauts & braues faicts, à aucũ de ceux de l'armee Chrestienne, pour quelque grand ou riche qu'il fut. Il estoit suiuy des Brabançons & Hannuyers, & des Flamans, qui apres la mort de leur Comte Philippes estoient demeurez par delà. Le conflict cõmença à midy, & dura iusques à Soleil couché. Quelques histoires disent que Richard fut blessé d'vn coup de flesche, mais les Anglois n'en parlent aucunement. Le Duc de Bourgogne, & ses François firent fort bien leur deuoir, & Iacques d'Auenes combattant vaillamment y mourut, non sans vendre sa mort bien chere, à la grande admiration des barbares, & mourant laissa la victoire aux Chrestiens. On dit qu'en ceste bataille mourut vn plus grand nombre d'hommes, qu'il n'en estoit mort iamais auparauant en aucune autre. Il n'y mourut des nostres aucun homme signalé que ledit Iacques, & n'y moururent pas beaucoup d'autres Chrestiens.

Cypre entre les mains des Lusignãs. Cypre aux Venitiẽs puis aux Turcs.

Resolution d'aller à Hierusalem.

Ordre de l'armee Chrestienne.

Bataille.

François & Anglois à l'enuy.

Longueur de conflict.

Mort de Iacques d'Auenes. Victoire des Chrestiens.

A

B

C

Le lendemain, ils allerent camper au village de Bethleem, distant esgallement de Iaphe, & de Hierusalem, laquelle estant veuë de leurs yeux, son aspect ioinct auecques leurs precedens desseins, & leur victoire recente les deuoit encourager d'y aller la teste baissee. Mais Richard sur lequel estoient plantez les yeux de tous, ne fut d'aduis de l'assieger, disant que à cause de l'hyuer qui approchoit, il seroit malaisé de le pouuoir faire, & que le port de Iaphe (si quelque tempeste suruenoit comme il aduient souuent l'hyuer) ne pourroit les accommoder, ny de viures ny d'autres secours. Il s'en retourna doncques à Acre, autres disent à Ascalon, & les François allerent passer leur hyuer à Tyr qui appartenoit au Comte de Champagne, à cause de sa femme. Tout ce qui restoit de l'armee nauale d'Italie, voyant ceste ardeur de la guerre saincte se refroidir, s'en retourna. Le Pape Celestin desireux de la poursuitte & continuation d'icelle, auoit enuoyé vne grande somme d'argent pour l'entretenement de ceste armee, & prioit instamment les Chrestiens de ne laisser passer aucune occasion de combattre ny d'assieger, mais nonobstant ce secours & ces remonstrances, Richard ne voulut nullement faire la guerre durant l'hyuer, lequel il passa de la façon que nous auons dite.

Bethleem & Iaphe.

L'hyuer empesche vn siege.

Tyr au Comte de Champagne.

On ne veut guerroyer l'hyuer.

D

VII. Les histoires Angloises disent, que durant que ces choses se passerent en Asie, Auguste estant de retour en France cognoissant qu'il estoit temps de se venger de l'Anglois, se conseilla auecques quelques Seigneurs de son Royaume, du moyen qu'il y auoit de luy faire la guerre, & que quelques-vns preuoyãs le mal qui en aduiẽdroit, l'ẽ voulurẽt diuertir, luy remonstrans qu'il ne seroit pas honneste de guerroyer Richard, cependant qu'il estoit bien loing empesché à la defence de la religion Chrestienne,

Remonstrance à Auguste

A & que s'il faisoit autrement, il seroit accusé d'auoir fait la guerre, non seulement à Richard, mais à la religion. Toutesfois ledit Auguste plus poussé d'vne haine, enuie, & passion particuliere, que guidé de la raison, sollicita & pratiqua Iean frere dudit Richard, à esmouuoir quelques troubles tant en Normandie qu'en Angleterre. Et pour pouuoir plus facilement attirer & disposer le courage de ce ieune homme à cela, il luy promettoit sa sœur Ælix en mariage, auecques vn grand dot, laquelle nous auons cy-dessus dit auoir esté renuoyee par Richard, pour le soupçon qu'il eut que son pere en auoit abusé, & auec ce dot il luy promettoit de luy enuoyer secours pour enuahir le Royaume de son frere. Ces promesses esmeurent incontinent Iean qui estoit vn ieune homme ambitieux & conuoiteux de regner, & s'il n'eust esté destourné & retenu par Leonor sa mere, il s'en fut allé trouuer Auguste, soubs pretexte d'auoir quelque affaire à luy. Dequoy s'apperceuant Auguste, s'arma incontinent, & entrant dedans la Normandie, print plusieurs villes d'icelle, entre lesquelles fut Gisors, qui luy fut liuree par Gilbert Gascon gouuerneur de la place, & mit le feu par tout où il passa. Voyla ce que disent les histoires Angloises, mais les nostres ne parlent aucunement B de cela.

Iean esmeu des promesses.

Auguste s'empare de Normandie.

L'hyuer estant cependant passé, & le printemps venu, Richard retourna à Bethleem, & en chemin rencôtrant plusieurs chameaux chargez d'vne grande quantité de viures & de munitions, que le Saladin faisoit porter de l'Egypte à Hierusalem, il les print. Ce qui fut le dernier acte de valeur qu'il fit, car lors il luy print vn extreme desir de retourner en son Royaume, & d'y ramener son armee. Il fit adoncques assembler tous ses gens, ausquels en vne longue harangue, il fit entendre qu'il auoit esté aduerty que Iean son frere machinoit de se faire Roy d'Angleterre, tout ainsi que durant le premier voyage de la guerre saincte fait soubs Godefroy de Buillon, Guillaume s'estoit emparé dudit Royaume, cependant que son frere Robert estoit empesché à ladite guerre. Dauantage qu'il auoit eu aduis que le Roy Auguste auoit enuahy la Normandie, & en toutes ses paroles chargeoit la perfidie & desloyauté d'Auguste, & soit que cela fut vray ou faux, toutesfois il se seruoit de ces remonstrances & exemples pour pouuoir plus honnestement auoir occasion d'abandonner ceste guerre, & de s'en retourner en C Angleterre ou en Normandie.

Grand butin de Richard.

Remonstrâce de Richard.

Pretexte de Richard.

Doncques trouuant par conseil, qu'il deuoit pouruoir à ses affaires, & s'en retourner, qui estoit ce qu'il desiroit, & attendoit de ceux ausquels il faisoit ses plainctes & remonstrances, il fit auecques Saladin trefues pour cinq ans, qui estoient que tout incôtinent les Latins abbattirêt les murs des villes qu'ils auoient fortifiees depuis la prinse d'Acre. Autres disent que les conditions portoient, que les Chrestiens rendroient toutes les villes qu'ils auoient durant les trois ans deuant prises sur les Sarrasins, horsmis Acre (car Tyr & autres petites villes estoient auparauant possedees par les Chrestiens) & que les Sarrasins n'attenteroient aucune chose, sur ce que les Chrestiens possedoient. Ces conditions rendirent inutiles les peines & trauaux de ces deux Roys, & de tant de nations qui estoient auecques eux, qui auoient perdu leurs hommes, leur temps, leurs esperances, leur sang, & leurs longues armes, à la conqueste de ce qu'il falloit rendre en vne heure. Mais souuent les Princes font tels traittez de paix ou de trefues, par lesquels ils rendent vains tous les precedens seruices des leurs, & y perdêt D leur reputation: môstrans en cela qu'ils ne se soucient pas beaucoup de la vie des hommes, de laquelle il font litiere. Le Saladin aduerty du desir que Richard auoit de s'en retourner, luy imposa telles conditions de trefues qu'il voulut, sçachant bien que l'autre les accorderoit, & par icelle rendit bien foibles les forces des Chrestiens en Syrie, & faisoit peur aux autres qui y voudroient venir, quand ils verroient que pour neant ils trauailleroient à conquerir ce qu'à la fin on seroit contraint de rendre. Mais ces considerations n'entrent iamais en la teste des gens de guerre, car vn tabourin sonnât les leur fait oublier toutes, & les fait marcher là où le Prince veut. Cela fait, Richard laissant la charge des affaires de l'Asie à Henry Comte de Champagne, & ayant sa flotte de vaisseaux toute preste, enuoya deuant auecques vn grand nombre des siens, sa femme Berengaire ou Gengaire en Sicile, & de là en Angleterre, & luy auecques vn petit nombre d'hommes print la coste de la Thrace. Ce qui aduint l'an 1193. Vne horrible tempeste le surprint, qui le poussa en la Dalmatie, là où il mit pied à terre, & s'habillant en Templier, & tantost allant à cheual, & tantost à pied, accompagné de

Trefues auec Saladin.

Labeur des Chrestiens inutile.

Force d'vn tabourin sonnant.

M. CXCIII. peu de gens delibera de passer toute l'Allemagne, pour se rendre en son Royaume d'Angleterre. Il faisoit cela pour euiter le passage de France qu'il craignoit, mais il tomba en vn pire accident. A

Richard en crainte en Austriche. Estant arriué en la haute Hongrie, qui auiourd'huy est appellee Austriche, & se ressouuenant qu'en la terre saincte à la prise de la ville d'Acre, il auoit fait oster les enseignes de ceux d'Austriche des murs de ladite ville (comme nous auons dit cy-dessus) & estant aduerty que le bruit de sa descente & passage audit pays estoit diuulgué, il commença à auoir crainte; & à chercher les chemins & passages les plus escartez. Mais tous ses desseins ne peurent destourner son destin, car dés qu'il fut arriué à Viëne premiere ville d'Austriche, il fut recognu partie à son langage, par lequel on cognut qu'il estoit Anglois, partie à sa façon & grauité, par lesquelles on s'apperceut que ce n'estoit point vn homme priué, partie à la grosse chere qu'il faisoit, & à l'honneur que ceux qui estoient en sa compagnie luy faisoient, & partie à son vestement de Templier, qui sembla estre trop vil pour la chere qu'il faisoit. Dauantage quelques vns de ceux qui auoient esté en Asie, & qui l'y auoient veu, le recognurent, & d'autres disent qu'il fut aussi recognu à l'aneau qu'il portoit au doigt, qui estoit son cachet, auquel estoient grauees les armoiries d'Angleterre. Mais tant y a que le bruit courut par la ville, que le Roy d'Angleterre y estoit.

Il va par les chemins escartez.

Recognu à Vienne.

Signes par lesquels il fut recognu. B

Enuoyé à l'Empereur. Leopold Duc d'Austriche aduerty de cela, & bien aise de ceste bonne aduenture, pour auoir moyen de se venger de l'outrage que ledit Richard auoit fait aux siens en Syrie, l'enuoya prendre. Ce qui aduint l'an de salut 1193. L'Empereur Henry fils de l'Empereur Federic Barberousse premier du nom, enuoya demander Richard à Leopold, lequel le luy enuoya, & l'Empereur le fit mettre en prison, là où il demeura 22. mois, & n'en peut sortir qu'en payant rançon de cinquante mille liures sterlins monnoye d'Angleterre.

Faut prendre l'occasion. Les Anglois qui tousiours nous accusent de perfidie, de rompture de tresues, & de paix, & de toutes sortes de malice, & pour nous rendre odieux à tout le monde, disent que le Roy Auguste estant aduerty de la prise & detention de Richard, fit incontinent prier Iean frere d'iceluy, de se seruir de ceste occasion, & de s'emparer durant la prison de son frere, du Royaume d'Angleterre. A quoy il luy promit tout secours & aide. Iean esmeu des solicitations & promesses d'Auguste, de l'occasion presente, & de sa cupidité, alla en Angleterre, là où assemblant des forces composees d'hommes perdus, & les inuitant à la reuolte & à la sedition, print quelques petites places, & se voulut attaquer aux plus importantes, mais il en fut repoussé par la sage resistance de quelques grands seigneurs dudit Royaume. Ce qui donna telle frayeur audit Iean & à ses complices, qu'estant abandonné d'iceux, il se retira en France vers Auguste, en esperance d'auoir de luy de nouuelles forces, pour retourner encores derechef en Angleterre. Voyla ce dont nous chargent les Anglois. C

Iean en Frãce.

VIII. L'Empereur Henry enrichy de la grosse rançon de l'Anglois, mena vne grosse armee en Italie, & estant mort Tancred Roy de Sicile, & Roger son fils, il s'empara de la Champagne, de l'Abruzzo, de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile, & trouuant à Palerme, Irene fille d'Isaac, Empereur de Grece qui auoit esté mariee, ou selon d'autres promise seulement au susdit Roger, il la fit espouser à son frere Philippes, & le crea Duc de Thuscane. Le Pape Celestin voyant cest Empereur si heureux en toutes ses entreprises, le pria de vouloir entreprendre vne guerre saincte, qui estoit lors le seul desir des Papes, tant pour le zele que les vns portoient à la religion Chrestienne, que pour laisser le temps de leur Pontificat honoré, & celebré de chose tant remarquable. Mais l'Empereur s'excusant sur ces affaires importans de n'y pouuoir aller, enuoya en Asie vne armee soubs la charge de Conrad Archeuesque de Maience, & de Henry Duc de Saxe, car tous les iours nouueaux affaires sur affaires naissoient en Asie. Henry Comte de Champagne estant en la ville d'Acre, tomba du haut du plancher de son logis qui fondit soubs luy, & se tua, & en icelle ville mourut Marguerite sœur d'Auguste, laquelle apres la mort de Bela Roy de Hongrie son mary estoit allé visiter la terre saincte. Elise fut mariee à Amaulry frere de Guy de Lusignan, lequel estant apres la mort de son frere, couronné Roy de Hierusalem & de Cypre, commença de commander aux villes de Tyr & d'Acre. Aussi en ce D

Desir des Papes.

Armee de l'Empereur en Asie.

A mesme temps deceda Saladin terreur des Chrestiens, à l'enterrement duquel fust par son commandement au bout d'vne pique ou d'vne lance, portee par sa chemise, & au deuant marchoit vn Herault qui crioit ces mots. SALADIN VAINQVEVR DE L'ORIENT: DE TANT DE GRANDEVRS ET DE RICHESSES QV'IL EVT EN SA VIE, N'EMPORTA APRES SA MORT QVE SA CHEMISE. Il laissa 9. fils, lesquels Saphradin leur oncle paternel mit tous à mort, horsmis vn qui auoit aussi nom Saphradin Soudan de Halape, lequel par la faueur & support des bons amis de son pere se garda des embusches & machinations de son oncle. De ce Saphradin oncle nasquirent Meledin Soudan d'Egypte, & Coradin Soudan de Damas & de Hierusalem. Cependant les Afres, les Numides & les Maures, estans grandement irritez de la prise de la ville de Siluinie, & de ce que comme nous auons dit, la coste d'Afrique auoit esté pillee par les nostres allans en Orient, passerent en Espagne, & combattirent contre Alphonse Roy de Castille, lequel ils deffirent, & apres ceste victoire coururent vn si grand pays, que mesmes les François eurent peur qu'ils passassent les Pirenees, & qu'ils se vinssent ruer sur la France.

M. CXCIV.

Mort de Saladin.

Race de Saladin.

Les Maures en Espagne.

B Le Roy Philippe Auguste estoit ordinairement en son Royaume assailly de nouueaux affaires. Marguerite d'Alsate sœur du Roy Philippes de Flandres decedé sans enfans deuant la ville d'Acre, succeda audit Comté, & eut pour mary Baudouin Cõte de Hainault & de Namur, dit le Quart, lequel estoit en directe ligne venu & descendu de Baudouin 2. fils de Baudouin de Mons, priué dudit Comté de Flandres par Robert le Frison, duquel nous auons cy-dessus parlé. Baudouin fils aisné desdits Baudouin & Margueritte, braue & vaillant Prince, qui fut depuis Empereur de Grece, tenoit le Comté de Hainault, qui estoit le patrimoine de son pere, & par le droit de sa mere, s'empara du Comté de Flandres & du pays d'Arthois, que les Roys de France auoient quelque temps auparauant donné à foy & hommage aux Comtes de Flandres. Dauantage il enuahit le Comté de Vermandois qui auoit esté à son oncle par la paction faicte entre sondit oncle & le Roy Auguste, comme aussi nous auons dit cy-dessus. Auguste estant de retour de l'Asie, mena vne armee contre Baudouin. Ceux de Vermandois voyans venir l'armee du Roy, luy ouurirent les portes de leurs villes, le
C receurent fort agreablement, & firent tout ce que le Roy leur commanda. Les armees du Roy & du Comte se rencontrerent au pays d'Artois, là où ils se battirent vn peu, mais en fin estant le Comte le plus foible, ceux d'Arras & de S. Omer furent contraints de se rendre au Roy. Ce qui fascha grandement le Comte, qui pour s'en venger attendit vne meilleure saison pour luy.

Nouueaux affaires en France.

Race des Comtes de Flandres.

Comté de Vermandois enuahy.

Armee contre le Comte de Flandres.

Les Chroniqueurs de Flandres disent que le Comte Baudouin apres la mort du susdit Comte Philippes son oncle maternel, alla vers le Roy Auguste, pour au nom de la Comtesse Margueritte sa femme, luy faire hommage du Comté de Flandres. Mais pource que le Comte vouloit faire hommage de tout le Comté en general, tant de ce que le Comte Philippes auoit donné à sa niepce Elise ou Ysabeau femme dudit Roy, que du reste, de la mesme sorte qu'en auoient ioüy ses ancestres, sans vouloir en rien diminuer ledit Comté, le Roy luy fit vn fort mauuais visage, dont le Comte s'en alla sans faire ledit hommage. Et neantmoins pour ne faillir à son deuoir il enuoya en grãde diligence vers le Roy ses Ambassadeurs pour accorder ce different, de sorte que
D quelques mois apres le Roy receut ledit Baudouin, au nom de sa femme à luy faire hommage du Comté de Flandres, tel qu'il est deça le Neuf-fossé, & le Comte laissa tout le surplus au Roy en confirmation de ce qui par le Comte Baudouin son predecesseur en auoit esté deuëment fait & accordé. Voyla ce que disent les Chroniques de Flandres. Ce qui aduint l'an 1194.

Hommage de Flandres & en general non receu.

Estant doncques ce different des affaires de Flandres vuidé, ceux d'Angleterre esmeurent tout incontinent vne nouuelle guerre à Philippes Auguste. Lequel lors qu'il partit de l'Asie (comme nous auons dit) auoit iuré & fermement promis au Roy Richard de n'attenter aucune chose sur ces terres, que cinquante iours ne fussent passez & accomplis apres le retour dudit Richard, lequel estant prisonnier en Austriche entre les mains de Leopold Duc d'Austriche, les seigneurs Anglois sommerent Auguste de tenir la foy & promesse qu'il auoit faite à leur Roy. Auguste les asseuroit de la vouloir tenir, & de n'attenter aucune chose sur les terres d'iceluy, mais disoit que par ce serment il n'estoit point obligé de ne demander point le dot qui estoit deu à sa

Guerre d'Anglois contre Auguste.

Sommation des Anglois à Auguste.

M. CXCV. sœur puis qu'elle auoit esté repudiee par ledit Richard, & qu'il n'estoit point honneste A de rendre & renuoyer vne Princesse de si bonne maison comme estoit sadite sœur, & de retenir ses biens. Ceste guerre s'alla fondre à Gisors, cependant que Baudouin reprint la ville de S. Omer. En fin le Roy print la ville de Gisors, & Ælix sœur d'Auguste estant reuenuë d'Angleterre, fut mariee au Comte de Ponthieu, & la ville de Rouën qui estoit à l'Anglois fut assaillie, mais ce fut en vain.

Gisors prise par Auguste.

Richard en Angleterre.

Cependant Richard estant deliuré de prison par Leopold Duc d'Austriche, s'en retourna en son Royaume, auquel il trouua les affaires en meilleur estat qu'il ne pensoit. Les Anglois disent qu'Auguste aduerty que l'Empereur vouloit deliurer Richard, fit prier ledit Empereur de ne le deliurer point, & à la suscitation d'Auguste l'Empereur cuida joüer vn mauuais tour à Richard, lequel estant arriué en Angleterre fut honorablement recueilly par Iean son frere, & se ligua auec luy pour faire la guerre aux François, de laquelle Richard auoit vne extreme enuie, pour se venger des iniures qu'il pensoit qu'Auguste luy eut faites en son absence. Auguste print Eureux, Neuf-bourg, & autres places, cependant que Richard faisoit ses preparatifs.

IX. Alors s'enflamma plus que deuant la guerre de Flandres, laquelle toutesfois ne B fut point terminee par le hazard des batailles, ains par alliances de mariages. Baudouin auoit espousé la fille du Comte Thibault engendree de la sœur d'Auguste, laquelle venant trouuer ledit Roy au milieu de son armee, à sa priere fut fait entre le Roy & le Comte vn traicté de paix, à la charge que le pays de Hainault, & mesmement tout le pays de Flandres qui est depuis le Neuf-fossé tirant vers l'Orient demeureroit à Baudouin, & que les villes d'Arras, de Saint Omer, de Lans & de Hedin, & tout le pays qui tiroit vers l'Occident demeureroit à Auguste, & fut ce pays erigé en Comté, lequel fut nommé le Comté d'Artois, duquel Louys fils du Roy fut institué le premier Comte. Baudouin vint à la Cour de France, là où estant fort fauorablement receu & caressé du Roy, il fut pour sa valeur & merite par luy fait Cheualier (qui estoit lors vn grand honneur) & ceinct par ledit Roy du baudrier de Cheualerie. Il fit vn voyage en la terre saincte, & en y allant il recommanda & donna en garde au Roy ses deux filles Ieanne & Margueritte, dont peu de temps apres Auguste donna en mariage Ieanne à Ferdinand ou Ferrand, fils de Sanche premier du nom C Roy de Portugal, & ce par l'aduis de Therasia, autres disent Mahault, sœur dudit Ferrand ou Ferdinand, fille de Dom Alphonse, premier Roy dudit Royaume, & vefue de Philippes premier du nom dixseptiesme Comte de Flandres mort à la terre saincte.

Guerre terminee par mariages.

Traicté entre Auguste & Flandres.

Louys fils d'Auguste Côte d'Artois

Les histoires Flamandes disent qu'estant ledit Baudouin en Asie, courut vn bruit faux qu'il estoit mort, & que lors estans ses deux filles dessusdites demeurees en la garde de Philippes Comte de Namur leur oncle, il print aussi entierement le gouuernement des Comtez de Flandres & de Hainault. Dequoy le Roy Auguste ne fut pas trop content, pource qu'il desiroit faire gouuerner lesdits pays par les siens, qui fust cause qu'il trouua moyen d'auoir le Comte de Namur, qu'il retint longuement iusques à ce que Ieanne fille aisnee, & heritiere du Comte Baudouin fut menee en la ville de Paris, & mise entre les mains du Roy, demeurant l'autre fille nommee Margueritte en la charge de Bossart d'Auesnes, Preuost de Sainct Pierre de l'Isle, & parent du Comte. D

Gouuernement de Flandres.

Filles du Comte de Flandres.

Mais pource que le Roy estoit par trop empesché aux guerres qu'il auoit à soustenir contre l'Anglois, il n'auoit ny loisir ny soing de vaquer aux affaires de Flandres, ains en laissoit le maniement aux gouuerneurs des villes, qui faisoient toutes choses à leur volonté. Ce gouuernement dura enuiron 3. ans, iusqu'à ce que le Comte Philippes de Namur fut par le moyen que dessus deliuré des mains & pouuoir du Roy Philippes, & par iceluy commis au gouuernement des pays de Flandres & de Hainault. Audit Comte, le Roy donna en mariage sa fille Marie, vefue d'Artus Comte de Bretagne, & gouuerna ledit Philippes ces pays comme tuteur de la fille heritiere d'iceux. Ferrand ou Fernand de Portugal espousa à Paris ladite Ieanne, & bien tost apres ses nopces, Louys fils du Roy assembla bonne troupe de gens, & vint deuant Aire, où il demanda ouuerture, disant que ladite ville luy deuoit appartenir comme sa succession maternelle.

Comte de Namur deliuré.

Ferrand espousa l'heritiere de Flandres.

A quoy les habitans d'Aire respondirent que ceux de S. Omer estoient de pareille

A nature & de mesme condition qu'eux. Et que pourtant ils se regleroient selon l'exemple qu'en cest endroit leur donneroient lesdits de S. Omer, où il fut receu comme leur Prince & seigneur. Au moyen dequoy ceux d'Aire à leur exemple se soubsmirent audit Louys. Voyla ce que disent les Chroniques Flamandes, & ce qui aduint en l'an 1195. M. CXCVIII.

Ferrand apres ses nopces voulut faire ses entrees par les villes de Flandres, mais dautant que ce mariage ne plaisoit pas aux Flamans, plusieurs desdites villes luy refuserent les portes, toutefois en fin par les commandemens & prieres du Roy, les villes & les hommes receurent & honorerent leur nouueau Comte & leur Comtesse. Le Roy aussi fit vn autre mariage. Guillaume fils du Roy Eustache Comte de Boulongne sur mer, & de Mortaigne en Normandie, estoit decedé, & par le moyen du Roy la fille & heritiere dudit Eustache fut mariee à Renauld braue & ieune seigneur fils du Comte de Dampmartin. Mariage.

Pareillement le Roy apres la mort de sa femme Ælix en l'an 1197. ou 98. espousa Gelberge, ou Ysamberge sœur du Roy de Dannemarc, autres disent de Hongrie. Elle fut couronnee en l'Eglise nostre Dame de Paris par Guillaume Archeuesque de Rheims, Cardinal Legat en Frãce & oncle maternel du Roy, mais peu apres il la print en haine, tellement qu'il ne la vouloit voir ny oüyr, iusques à dire qu'il auoit esté ensorcelé. Il fit tant que par le consentement d'aucuns Prelats de son Royaume apostez, il se fit separer d'elle, & fut la cause de leur separation fondee sur la proximité de parentage, que le Roy disoit estre en ladite Gelberge, & Elise sa premiere femme, dont n'auoit esté obtenuë dispence. Il n'auoit faute de causes de repudiation, puis qu'il la vouloit, comme iamais vn homme qui peut beaucoup, n'a faute de pouuoir ce qu'il veut. Les Euesques firent ce qu'il voulut, & trouuerent la proximité que le Roy mit en auant si bien, qu'il se separa de sa femme, & apres espousa Marie fille du Duc de Morauie, autres disent de Boheme, de laquelle il eut vn fils nommé Philippes qui apres fut Comte de Boulongne, & vne fille qui fut mariee au Comte de Louuain. B Auguste se marie. Autre femme d'Auguste.

Ysamberge ou Gelberge ne vouloit pour cela retourner en son pays, ains se dedia toute à la deuotion. Le Roy de Dannemarc frere de la Royne repudiee aduerty de ceste iniure faite à sa sœur, enuoya ses Ambassadeurs vers le Pape Innocent 3. autres disent Celestin 3. se plaindre du tort fait par le Roy de France à sa sœur. Le Pape enuoya deux Cardinaux ses Legats en France, qui assemblerent à Paris vn Synode de plusieurs Prelats & Abbez du Royaume, là ou il fut longuement parlé de la cause de ceste repudiation & reformation de ce mariage. Les vns disent que les Cardinaux pratiquez par le Roy, ne voulurent donner leur Arrest sur ceste repudiation, laquelle ils cognoissoient bien illegitime & iniuste: les autres que le Pape aduerty de ceste conniuence de ses Legats interdit le Royaume de France: les autres asseurent que lesdits Legats mirent interdiction sur le Royaume, au cas que le Roy ne retournast auecques sa femme Gelberge, & ne quittast Marie. Le Roy ne voulut obeyr à l'arrest prononcé par les Legats. Dont fut assemblé vn Concile d'Euesques à Dijon, auquel fut ordonné qu'interdiction seroit mise sur le Royaume de France. L'Ambassadeur que le Roy auoit enuoyé audit Concile en appella au Pape, neantmoins lesdits Legats prononcerent ladite interdiction. Le Roy irrité contre les Euesques qui y auoient consenty, les jetta tous hors de leurs Dioceses & benefices, & les tourmenta par tout où ils se retiroient. Quelques-vns disent aussi qu'il fit resserrer ladicte Gelberge au chasteau d'Estampes. C Plainte du susdit diuorce. Synode sur ce diuorce. Appel d'interdiction. D

La colere & haine du Roy contre les Euesques s'appaisa auec le temps, & le Pape enuoya en France vn nouueau Legat nommé le Cardinal Octauien. Auguste fit assembler quelques Prelats de son Royaume à Soissons, là où il n'y eut aucun qui voulut accuser le Roy, de ce qu'il auoit repudié sa femme, ny de ce qu'il auoit fait contre les Euesques: bien y en auoit-il plusieurs, qui disertement & longuement soustenoiẽt sa cause, lesquels estoient loüez & attentiuement escoutez de tous. Ils firent plusieurs belles harangues en faueur du Roy, & aucun ne leur contrarioit. Car qui est-ce qui eut esté si hardi, qui en la presence du Roy, l'eut voulu accuser? Les assistans attendoient de point en point que quelqu'vn se presentast, pour debatre & soustenir la cause de Gelberge, quand du milieu de la presse du peuple là assistant, & attendant, sortit vn ieune homme non cognu, & qu'on ne sçauoit d'ou il venoit, ny d'où il estoit, lequel Haine du Roy contre Euesques. Aucun n'ose accuser le Roy. Eloquence d'vn ieune homme.

M. CXCIX. apres s'estre mis à genoux, & apres auoir tres-humblement demandé au Roy, au Legat, & au reste de l'assemblee, congé de parler, defendit si bien, si longuement, si clairement & si eloquemmment la cause de ceste Princesse estrangere, abandonnee de tous, & parla tant reueremment & honorablement du Roy, qu'il concita aux cœurs du Roy, du Legat & de l'assistance, vne grande admiration de luy. Ayant mis fin à son parler, il se reserra dedans la presse d'où il estoit sorty, de façon qu'oncques puis il ne fut veu ny trouué. Quelques-vns pensent que ce fut vn Ange enuoyé du Ciel, autres creurent que ce fust vne chose apostee par l'artifice du Roy de Dannemarc. Ce iour là il ne fut rien resolu de cest affaire; lequel trainant en longueur, les Prelats attendoient & desiroient que le Roy de son bon gré sans aucune contrainte, reprint ladicte Gelberge. Cependant il tenoit tousiours Marie, & ne la vouloit quitter. Le Legat & les Prelats luy donnerent vn certain temps, dedans lequel il eut à se separer de Marie, & à retourner auecques Gelberge. Mais le Roy n'en vouloit rien faire. Il estoit necessaire de mettre fin à vn affaire si important, pour lequel ceste compagnie de Prelats estoit si souuent assemblee. Derechef les Prelats s'assemblerent, & le Roy auecques eux, là où les voix & opinions de tous commencerent à estre plus libres que parauant. Les Prelats estoient en grande peine de sçauoir ce qu'ils deuoient resoudre en cet affaire tant de fois debatu, quand le Roy conuertissant la necessité en vertu, se retirant de l'assemblee sans mot dire, monta à cheual, & mettant en croupe ladite Gelberge, s'en alla en vn sien chasteau là pres.

Miracle ou supposition.

Marie tousjours retenue.

Perplexité des Prelats.

Auguste reprend sa féme

Le Legat & les Prelats bien aises de cela, se separerent, & par apres deceda Marie. Le Pape declara legitime Philippes procreé d'elle & d'Auguste, non sans grande admiration de plusieurs. Gelberge estoit des deux costez parente du Roy. La fille du Roy Philippes premier auoit esté mariee à vn Roy de Dannemarc, d'où apres quelques races estoit sortie ceste Gelberge. Ce qui aduint en l'an mille cent quatre-vingt dix-neuf.

Gelberge parente de son mary.

X. Au commencement de son regne, Auguste auoit (comme nous auons dit) chassé les Iuifs hors de son Royaume: mais se voyant alors espuisé d'argent, il les remit pour en tirer d'eux, mesmemēt pour le soustien de la guerre saincte, qui auoit besoin de secours d'argent. Les Allemans qui estoient (comme nous auons cy-dessus declaré) allez en Orient, sous la charge de Conrad Archeuesque de Maience, & de Henry Duc de Saxe, prindrent en Syrie la ville de Berith & la fortifierent. Ils assiegerent Torone, & comme ils estoient sur le point de la prendre, ou par assaut, ou par composition, les barbares suruindrent qui les contraignirent de leuer le siege, & ceux qui estoient demeurez en garnison dedans Berith, voyans venir les ennemis, l'abandonnerent, & se ioignans tous ensemble, allerent à Iaphe qui estoit ruinee, laquelle ils fortifierent, & repoussoient viuement les Sarrasins qui y venoient.

Iuifs rappellez donnent argent.

Allemans en Orient.

Iaphe reedifiee.

Les Chrestiens consulterent plusieurs fois d'aller assieger la ville de Hierusalem, dautant que Simon Comte de Montfort l'Amaury pres Paris, grand Capitaine de guerre, estoit ja arriué en Syrie, auecques quelques forces Françoises. Mais la nouuelle de l'Empereur Henry renuersa tous ces desseins, & l'Archeuesque de Maience, & le Duc de Saxe, l'authorité desquels est grande & importante en l'ellectiō d'vn nouueau Empereur, ny peurent ny par aucunes prieres, ny par remonstrances, ny par raisons estre disposez ny persuadez à demeurer dauantage en Asie, ny d'auoir plus de soin & d'affection à l'entretenement de la religion, qu'à toutes autres choses mondaines. Incontinent apres leur depart les barbares prindrent Iaphe, & la ruinerent, & les Chrestiens qui furent trouuez dedans, furent mis au fil de l'espee. La prise de ceste ville rendit les barbares si orgueilleux, qu'ils poursuiuirent par tout les Chrestiens, pour en exterminer du tout la semence en Asie. Mais les François conduits par le Comte de Montfort, leur firent bien perdre ceste esperance. Trefues furent faites entre les deux parties pour quelques mois, & par icelles fut accordé que les barbares n'attenteroient aucune chose sur les villes de Tyr & d'Acre. Ce qui aduint l'an 1199. ou 98. Ainsi estās les affaires composez entre les Chrestiens & les Sarrasins, le Comte de Montfort ramena de Syrie ses gens en France.

Simon de Montfort.

Allemans quittent l'Asie.

Iaphe reprise & ruinee.

Trefues entre Chrestiens & Sarrasins.

Les affaires d'Allemagne estoient en trouble pour la diuersité des eslections des Empereurs, car les vns auoient esleu Empereur Philippes Duc de Thuscane, frere de l'Empereur Henry deffunct, & grand amy des François, les autres Othon frere de

Diuerses eslections d'Empereurs.

A Henry Duc de Saxe, & fils d'vne sœur de Richard Roy d'Angleterre, qui lors estoit en Angleterre. Ceste nouuelle le fit incontinét desloger d'Angleterre, pour venir en Allemagne, prendre les Insignes Imperiaux. En quoy il fut secouru de gens & d'argent par son oncle. Au contraire Philippes appuyé sur l'amitié, & sur le secours des François, ne perdit cœur, ains soustint viuement la qualité d'Empereur, qui luy auoit esté donnee. Pour cela Richard ne discontinuoit la guerre encommencee à Auguste, & de prime arriuee reprint la ville d'Eureux, qui sans attendre le siege se rendit à luy. Les Anglois disent que Richard alla à Tours, là où il exigea premierement du peuple, puis de l'ordre Ecclesiastique de ladite ville grandes sommes de deniers. Dont pour se venger de cela, le Roy Auguste courut & saccagea toutes les Eglises de Normandie, chassa les Prelats & Ministres d'aucunes d'icelles, les vns pour haine de l'interdiction contre luy donnee sur la dispute de son mariage cy-dessus declaree, les autres pour les soupçonner de tenir le party de l'Anglois, chargea lesdites Eglises de grandes & excessiues impositions, print les tresors de plusieurs d'icelles, & le domaine de plusieurs B autres, tellement que les Ecclesiastiques deuindrent fort pauures. Or disent quelques vns que l'intention du Roy n'estoit pas fort mauuaise en cela, ains estoit de garder ces tresors pour les employer en temps & lieu à la deliurance de la terre saincte, & des prisonniers de son Royaume qui estoient detenus par les infidelles. Toutesfois il apparut que ce n'estoit pas son intention, car il ne retourna oncques puis outre mer, & n'enuoya ledit argent au secours des affaires de la terre saincte, ains l'employa à ceux de son Royaume, & aux fortifications des villes de frontiere d'iceluy. Lors fut faite vne petite tresue entre ces deux Roys, durant laquelle l'Anglois s'en retourna en son Royaume, & Auguste s'amusa à donner ordre aux affaires du sien, tenant cependant tousiours ses forces entieres, pour n'estre surprins à l'improuiste par son ennemy. Ce qui fut cause que l'Anglois ne demeura pas long temps delà la mer, ains s'en retourna incontinent deçà pour estre prest de se defendre lors qu'Auguste apres la tresue finie, le viendroit assaillir.

M. CC.

Debat entre eux.

Eglises exigees par Richard.

Eglises de Normandie mal traittees.

Impositions sur Eglises.

Argent d'Eglises à quoy employe.

Tresue entre les 2. Roys.

Durant icelle, le Pape, les vns disent Celestin 4. autres Innocent 3. autres Gregoire C neufiesme, enuoya ses Legats vers les deux Roys, les prier de s'accorder, & de retourner leurs forces & leurs rancunes sur les infidelles. Mais estant le temps des tresues expiré, & ne voulans les deux Princes suiure les prieres du Pape, ils se mirent en campagne, & se declarerent la guerre. Richard alla assieger la ville d'Yssoudun assise sur les marches de Berry, pensant qu'Auguste qui estoit pres de là y viendroit pour defendre ladite ville, & que lors se presenteroit vne belle occasion de le combattre. Mais Auguste ne venant point, Richard courut tout le pays de Berry, & print toutes les petites places d'iceluy. Auguste voyant ne pouuoir secourir le pays de Berry, auoit passé la riuiere de Loyre, & estoit deuant Vernueil, autres disent Vernon, autres disent Aumale qu'il tenoit assiegee. Estant irrité de ce que l'Anglois faisoit, il laissa le siege de Vernon ou de Vernueil, ou d'Aumale, & marcha contre l'Anglois qui n'attendit pas, (selon que les François se vantent) la venuë d'Auguste. Les Anglois disent que cependant qu'Auguste estoit deuant Aumale, Richard y suruint, pour contraindre Auguste de se leuer. Mais les Anglois las du long chemin, & venans trop temerairement au D combat, ne peurent endurer les forces & la vigueur des François, ains furent contraincts de s'enfuir. Auguste retournant deuant Aumale, assiegea premierement le chasteau, qui se rendit bagues sauues, puis print la ville, & fit razer le chasteau. Voyla ce que disent les Anglois. Or l'Anglois faisant rafreschir ses gens, assiegea Milan, autres disent Meullan, la print & rasa, & corrompant par argent les gardes de quelques autres places, les print. Auguste y vint auec son armee pour combattre son ennemy, qui ne le voulut attendre. Le Ciel menaçá lors le monde, car plusieurs signes y apparurent bien effroyables. On dit qu'au pays de Laonnois s'esleua vne horrible tempeste qui fit plouuoir des pierres. Chaumont aucuns disent en Bassigni, autres sur Loyre fut bruslé de foudre, & la ville de Chartres par vn feu fortuit, fut en la plus grande partie ruinee, & l'Eglise nostre Dame, & le Cloistre bruslez, auec la mort d'vn grand nombre d'hommes. Au pays de Beauuoisis on vit des Corbeaux porter en leurs becs des charbons ardans qu'ils allerent planter sur des maisons, dont s'alluma vn grand feu qui embrasa vn grand pays. Ce qui aduint l'an 1200.

Le Pape les prie d'accord.

Guerre recommencee entr'eux.

Anglois desfaicts.

Estranges prodiges.

Bruslement d'Eglise.

Horrible presage.

Les Anglois disent qu'apres toutes ces guerres, les Roys ja lassez d'icelles, cómen-

cerent de parlementer de la paix. Iean frere de Richard aduerty de cela, craignãt que par les conditions de ladite paix, il fut trahy, ou obmis par Auguste, pensa que le meilleur seroit pour luy, de se fier seulement à son frere & non à autre. Adoncques il s'alla jetter aux pieds de Richard, & le supplia bien humblement de luy pardonner par vne amour fraternelle ce qu'il auoit contre luy commis par vne malice fraternelle. Il n'oublia aucun poinct ny artifice de persuasion qui peut seruir à son affaire, commemorant le deuoir de la charité fraternelle, & les biens qu'il disoit auoir receus dudit Richard son frere, desquels il confessa auoir esté ingrat, & se plaignant de son extreme ingratitude, le remercia de ce qu'il viuoit, & de ce qu'encore il luy restoit moyen de viure. Le Roy Richard esmeu de ceste honneste harangue, luy respondit que volontiers il luy pardonneroit, mais qu'il desiroit seulement qu'il peut oublier les iniures qu'il auoit receuës de sondit frere Iean, lequel estant reconforté de ceste parole, promit de reuerer & respecter doresnauant sondit frere, de deposer ses façons de faire passees, & de les surpasser par bons offices. Adoncques il fut remis en la possession de ses terres, & fut par Richard receu au lieu & rang qui conuenoit à sa qualité. Ce qui aduint pareillement en l'an 1200.

Le frere reclame le frere. *Richard pardonne à son frere.* *Iean remis en ses terres.*

Les propos de paix encommencez (comme nous auons dit) entre les deux Roys ne pouuans apporter aucun effet, Auguste alla assieger Vernon, dedans laquelle y auoit vne bonne garnison de Richard, qui soustint le siege des François iusques à ce que ledit Richard y arriua. Les François s'apperceuans de la venuë de l'Anglois, laissans vn peu la viue poursuitte du siege, se preparerent pour le combat, afin de n'estre surprins, si d'auenture l'Anglois en vouloit manger. Là on dit que les deux Roys par l'entremise de quelques Princes & Prelats, firent diuinement vne paix aux conditions qui s'ensuiuent. Que le Roy de France donneroit à celuy d'Angleterre à perpetuité la ville d'Yssoudun, auec le pays des enuirons, & luy quitteroit le pays d'Auuergne & de Gascongne. Que l'Anglois donneroit à Auguste la ville de Gisors qu'il tenoit. Mais pource que chacun sceut que bien tost apres ces deux Roys rallumans le feu de leurs anciennes haines, reprindrent les armes plus furieusement que deuant, il est plus vraysemblable qu'ils firent entr'eux des trefues pour peu de iours, qu'vne paix, veu que s'ils en eussent fait vne, elle n'eust si peu duré, ou elle eust esté bien tromperesse. Les Anglois disent qu'apres la prinse d'Aumale, Baudouin Comte de Flandres quitta le party d'Auguste, & se mit de celuy de l'Anglois, & Regnauld fils du Cõte de Dampmartin en fit autant. Richard fut bien aise d'auoir ces deux hommes de son costé, & de les auoir desliez d'auec son ennemy, & pour se fortifier de tout ce qui est necessaire au soustien d'vne si longue guerre, fit accord auec Ramond Comte de Thoulouse, auec lequel il auoit auparauant eu de grands differents pour raison dudit Comté, & estant ledit Comte veuf de Constance tante de Philippes, l'Anglois luy donna en mariage Ieanne sa sœur vefue de Guillaume Roy de Sicile, & luy rẽdit tout ce qu'il auoit pris sur luy.

Siege de Vernon. *Paix entre les deux Roys.* *Doubte sur paix ou trefue.* *Accord auec le Comte de Thoulouse.*

L'Anglois estant fort de ceste nouuelle alliance faite auec le Comte de Thoulouse, & de ceste intelligence contractee auec le Comte de Flandres, & Regnauld de Dampmartin remit sus plus grandes forces que deuant, & descouurant au Comte Baudouin son dessein, luy dit qu'il auoit deliberé d'assaillir en mesme temps le Roy Auguste par diuers endroits. Ce dessein estant trouué bon du Comte, il alla courir le pays d'Artois, cependant que d'autre costé Richard courut le pays Vexin, brullant, pillant, & saccageant tout par où il passoit. Auguste se voyant en vn mesme temps chargé de deux grosses guerres, enuoya quelques troupes contre le Comte Baudouin, & luy s'en alla contre Richard (là où estoit la force de ceste guerre) qui tenoit assiegee la place de Corcelle. Philippes voulut donner secours aux assiegez, mais il en fut empesché par Richard. En fin estant en luy vaincuë la crainte par la honte: & feignant de vouloir attaquer son ennemy qui s'estoit pres des murs preparé au combat, il entra dedans la place, non sans grande perte des siens. L'Anglois ne perdant courage pour cela, ne laissa de continuer le siege. Mais quand il vit que la ville estoit si bien fournie d'hommes & de munitions de guerre, que tout ce qu'il y feroit seroit vn labeur inutile, il se leua de deuant, & print le chemin de Beauuoisis, faisant vn grand butin. Cependant que Richard faisoit ces choses en ces endroits, Auguste de l'autre costé en faisoit autãt par toute la Normandie. Voyla ce que disent les histoires Angloises. Dequoy ny les

Ledit Comte marié. *Dessein de Richard.* *Deux guerres contre Auguste.* *Conquestes de Richard & d'Auguste.*

A Flamandes ny les Françoises ne font aucune mention. M. cc I.

Or lesdites histoires Angloises poursuiuans ce fil d'histoire, disent que peu apres furent faites quelques tresues entre ces deux Roys. Durant lesquelles Richard alla en Poictou, pour punir quelques Seigneurs dudit pays, qui auoient fauorisé Auguste contre luy. Estant arriué en ce pays-là, il fut aduerty qu'vn sien gend'arme auoit troué vn grand tresor dedans sa terre. Il fit venir à luy ce gend'arme, lequel craignant que ledit Richard voulut prendre tout ce tresor, ou pour le moins luy en faire vne mauuaise part, s'en alla au pays de Lymosin, qui bien qu'il fut du Duché de Guyenne appartenant à l'Anglois, estoit neantmoins possedé par les François, & se iettant pour sa seureté dedans la ville de Caulac, ou de Chalux, donna aux habitans d'icelle vne bonne partie de son tresor. Richard suiuant ce gend'arme qui fuyoit, ou plustost son mauuais esprit, alla en Lymosin, & mit le siege deuant Caulac ou Chalux. Quelques Annales d'Angleterre disent que Richard ayant esté aduerty qu'en la ville de Caulac y auoit vn grand tresor caché, y alla pour l'auoir, ce que nous estimons estre plus veritable que l'autre article. Donc Richard voulant faire vne mine à ceste place, descendit dedans le fossé trop inconsiderement, si que du haut de la muraille luy fut tiree vne flesche qu'on pensa estre empoisonnee, qui luy fit vne playe mortelle au bras gauche, lequel estant soudainement & trop negligemment lié, il ne laissa pour cela de poursuiure la mine & le siege de la ville, qu'il print douze iours apres, sans trouuer dedans aucun tresor. Durant ces douze iours la playe deuint si enuenimee, & il sentit douleur si grāde, qu'il cognut bien qu'il en mourroit, & de fait il en mourut l'an de salut 1200. Voyla ce que disent les Chroniques d'Angleterre.

IX.

Richard poursuit ce tresor.

B

Richard blessé à mort.

Mort de Richard.

Quant à ce tresor troué par ce gentilhomme, dont cy-dessus nous auons parlé, les Annales de France disent que c'estoit vn Empereur, sa femme, ses fils & ses filles, qui estoient de leur grandeur & grosseur assis à table, & que lesdits personnages, tables & treteaux estoient de fin or massif, & qu'autour de la table y auoit lettres escrites, qui donnoient à entendre les noms & les temps qu'auoit regné ledit Empereur qui auoit fait faire ceste table. Ce qui aduint l'an 1201.

Pieces du susdit tresor.

C Le Roy Richard qui en fut aduerty le voulut auoir, disant qu'il estoit souuerain audit pays de Lymosin, & qu'à ceste occasion ce tresor luy deuoit appartenir par droit d'Aubene, mais le Cheualier qui l'auoit troué en sa terre qui estoit du fief du Vicomte de Lymoges, ne le luy voulut bailler, ains l'emporta, & se retira vers ledit Vicomte à Chalux de Capreol ou à Caulac, là où Richard l'alla assieger, & y mourut en l'an 1201. Voyla ce que disent nos Chroniques. Ce Richard fut pour la magnanimité & grandeur de son courage, appellé cœur de Lyon.

Pretension sur ce tresor.

Richard surnommé cœur de Lyon.

A Richard premier du nom Roy d'Angleterre, succeda Iean son frere, tant audit Royaume, qu'aux autres Seigneuries, non sans vne grande contention & debat. Artus Duc de Bretagne, fils de Geoffroy frere de Richard & de Iean (duquel Geoffroy nous auons cy-dessus parlé) disoit qu'il deuoit audit Royaume & autres Seigneuries succeder à son oncle Richard deuant ledit Iean; dautant (disoit-il) qu'il estoit fils de Geoffroy qui estoit aisné de Iean. Le Roy Auguste soustenoit le party de Geoffroy, toutefois Iean achepta la paix dudit Auguste, en luy rendant trois villes au pays de Berry. D A sçauoir Chasteau-roux, Yssoudun & Creuant, & fut accordé entr'eux que doresnauant l'Anglois ne pourroit prendre aucun droit sur le pays du Vexin François, sur la ville d'Eureux, & sur tout ce qu'Auguste auoit prins en Normandie. Ce traicté fut ratifié par vne nouuelle alliance du mariage qui fut fait de Louys fils d'Auguste, & de Blanche fille d'Adelphonce ou d'Alphonse Roy de Castille, & d'vne sœur dudit Iean Roy d'Angleterre. De ce mariage puis apres naistra le Roy S. Louys. Iean repudia la fille de Guillaume Comte de Glocestre qu'il auoit espousee, fondant la cause de ceste repudiation sur la proximité du sang, & espousa la fille vnique du Comte d'Angoulesme qui deuoit succeder à son pere, ja promise à Hugues Comte de la Marche. Hugues qui estoit homme de grande maison & de grand cœur, irrité de ce que sa femme promise luy auoit esté rauie, assembla des forces du pays de Poictou, & se mit du costé d'Artus.

Iean Roy d'Angleterre.

Debat entre l'oncle & le neueu sur le Royaume.

Traicté par mariage.

S. Louys.

Repudiation sur affinité de sang.

Leonor mere de Iean, de son chef Duchesse de Guyenne, print ledit pays, & en fit hommage au Roy Auguste, puis s'en alla. Pour cela Artus ne desista de sa poursuitte, ains s'empara de la ville de Tours, au grand contentement dudit Auguste, & fut Artus

Hommage de Guyenne à Auguste.

sus ce. Ie. par luy receu à foy & hommage du Comté de Touraine, & des Comtez d'Anjou & du A
Maine, de la mesme façon qu'Auguste eut receu Geoffroy son pere, s'il eut vescu, &
Guerre entre l'oncle & le nepueu. lors nasquit vne forte guerre. Leonor partit de Poictou où elle estoit, & s'en alla à Angers, puis s'empara de Mirebeau, là où Artus mena vne armee, & l'assiegea contre la defence de sa grand mere. Il print la ville & elle, & ainsi voit-on que la cupidité de regner, viole tous droits diuins & humains. Iean considerant que s'il ne remedioit aux maux & trauerses qu'Artus son nepueu luy alloit jetter sur les bras, ses affaires se porteroient fort mal, leua vne belle armee, & auec icelle l'alla assaillir à l'improuiste deuāt que ce ieune Prince peut estre secouru du Roy Auguste, & non seulement il print Mirebeau, & recouura sa mere, mais aussi la ville de Tours, & sondit nepueu: & Auguste print en Normandie la ville d'Arques, & Iean tant que sa mere Leonor vesquit, ne voulut faire aucun mal à Artus, car elle prioit tousiours pour luy, bien que par luy elle eut esté assiegee dedans Mirebeau, & prinse. Apres la mort de Leonor qui fut dedans l'an de la prinse d'Artus, Iean son oncle le tua, en l'an 1202.

Grande mere prise.

Respect à la mere.

Artus prins en bataille.

Les histoires Angloises qui ne veulent aduoüer vn si vilain crime, racomptent en diuerses façons ceste mort. Aucunes disent qu'Artus estant prins en vne bataille qu'il donna à son oncle, fut mené prisonnier à Roüen, là où il mourut. Les autres disent que voulant se sauuer de la ville de Roüen, & sauter par dessus les murailles, il tomba dedans la riuiere de Seine & se noya. Les autres veulent faire croire qu'il mourut d'ennuy & de tristesse. Mais l'opinion la plus veritable est, qu'il fut tué par son oncle. Constance Duchesse de Bretagne, mere d'Artus se plaignit de ce parricide enuers le Roy Philippes, qui fit donner audit Iean adiournement personnel pardeuant sa personne. Il ne cōparut point, & n'enuoya point s'excuser. Dont il fut condamné comme attaint & conuaincu de crime de parricide & de felonnie. De parricide, en ce qu'il auoit tué son neueu: & de felonnie, en ce qu'il l'auoit tué dedans les terres du Roy de France, subjet, vassal & parent dudit Roy. Et dauantage estant declaré ennemy du Roy & de la France, ses terres mouuantes de la couronne furent confisquees à icelle, & fut dit que si aucun vouloit resister ou se defendre contre l'execution de cest arrest, qu'il falloit aller contre luy par la voye des armes, comme contre vn rebelle. Les Poicteuins & Bretons animez contre Iean, pour le cruel meurtre par luy commis en la personne de son neueu Artus, armerent leur ieunesse, & l'enuoyerent au secours d'Auguste, qui print plusieurs villes aux terres de Iean, lequel se voyant trop foible pour resister à la grande puissance d'Auguste, enuoya ses Ambassadeurs vers le Pape Innocent 3. implorer son ayde contre Auguste, qu'il accusoit d'auoir violé non seulement les tresues: mais aussi le serment & le traicté de paix fait entre ces deux nations. On voit encore vne Epistre de ce Pape escripte aux Prelats de France qui est dedans le Droict Canon, par laquelle il dit à luy appartenir la cognoissance d'vn serment violé. Les Legats d'Innocent venans en France, denoncerent à l'vn & à l'autre Roy, qu'ils eussent à deposer les armes, & à donner la paix aux Temples, partie desquels par la malice & par les iniures de la guerre auoient esté ruinez & partie destruits, de telle façon que leurs ministres n'auoient plus aucun moyen de viure. Que le premier de ces deux Roys qui desobeyroit à leur mandement, son Royaume seroit interdit. Le Roy d'Angleterre bien aise de ce commandement du Pape, s'asseuroit de demeurer en l'authorité de la puissance Pontificale. Auguste trouuant bien estrange, que par ce mandement vne certaine & asseuree victoire luy fut ostee des mains, appella de ce mandement au Pape, & cependant poursuiuit son droit. Il print Falaise, Damfront, Conches, Ruel, Andeli sur Seine, & plusieurs autres places. Il mit le siege deuant Chasteau-Gaillard, forteresse bastie par le feu Roy Richard, sur vne roche au dessus d'Andeli sur la riuiere de Seine. Il fut deuant six mois, & reduisit les assiegez à telle famine, que comme les bouches inutiles chassees de dedans ne furent point receuës par les François, ny par eux secouruës de viures, vne femme grosse à la veuë de tous enfanta, & son fruict fut incontinent raui & mangé.

B

Opinion sur la mort d'Artus.

Iean cōuaincu de parricide & felonie.

Terres de Iean confisquees.

C

Villes de Iean prises.

Droit de Pape

Denonciatiō des Legats aux Roys.

D

Appel d'Auguste au Pape. Villes Normandes prises par Auguste. Siege de Chasteau-Gaillard.

La ville de Caen qui en langage Latin est appellee *Cadomus*, comme qui diroit *Caij domus*, c'est à dire la maison de *Caius*, fut prinse par composition, & le siege dura deux mois deuant Roüen. Les habitans d'icelle par la permission des François, enuoyerēt vers le Roy Anglois le prier de les secourir. Ledit Roy leur manda qu'ils fissent du mieux qu'ils pourroient, dautant qu'il ne pouuoit le faire. Eux estōnez de ceste

Siege de Rouen.

A respõce & mauuaise esperance; s'assemblerent pour consulter de ce qu'ils deuoient faire. Les vns d'eux disoient que de leur premiere origine ils estoient François, & que le pays qui lors s'appelloit Normandie auoit autrefois eu nom Neustrie, qui estoit vne partie tres noble & tres opulente en France. Qu'elle auoit esté erigee en Duché à foy & hommage de la couronne de France, & ses Roys, qui auoient la souueraineté sur ledit pays. Qu'ils ne voyoient point qu'ils eussent aucune occasion de soustenir plus longuemẽt ceste guerre, mais au contraire beaucoup d'occasions de renouueller leur ancienne amitié, alliance & intelligence auec les François. La plus forte & grande partie fut de ceste opinion. Ils enuoyerent leurs deputez au camp vers le Roy, qui les receut & escouta fort fauorablement, & rendirent leur ville, à la charge qu'elle seroit maintenuë en ses anciens priuileges, franchises & libertez. Aussi s'estant ceste ville renduë de son bon gré, plusieurs autres villes de la Normandie à son exemple firent le mesme, & toute la Normandie se soubsmit à l'obeissance du Roy de France 270. ans apres qu'elle fut donnee à Rhou ou Rhollon. Ce qui aduint en l'an 1204. autres disent 1205. *Reddition de Rouen.*

B Le Poictou, l'Anjou, & la Touraine en firent autant, & ainsi reuindrent au Roy Auguste la pluspart des terres detenuës par les Anglois dedans les Gaules. Auguste entreprint la defence d'Artus en esperance de gagner sur Iean les pays qu'il luy enleua, desquels il auoit vne extreme enuie, laquelle fut coloree de cest accident, sur lequel Auguste fit declarer Iean parricide & conuaincu de felonnie pour donner meilleure couuerture à son droit de bien seance, auquel tousiours les Princes trouuent assez de beaux & specieux pretextes armez de la force des armes. Audit pays de Normandie depuis Rhollon ou Rhou y a eu 12. Ducs, desquels il y en a eu six qui ont esté Roys d'Angleterre. *Droit de bien seance.*

XII. Alors nasquit la guerre saincte. Isaac Empereur de Grece auoit rachepté à grosse rançon son frere Alexis des mains des Turcs qui le tenoient prisonnier, & en tous ses affaires se seruoit de son cõseil & assistance, l'auoit fait son Lieutenant general representant sa personne par tout son Empire, & luy auoit donné vne telle authorité, que ledit Alexis estoit de tout poinct Empereur horsmis du nom, qui seul luy restoit pour *Malice d'Alexis.*

C l'accomplissement de sa grande puissance & abominable cupidité de regner. Alexis faisant bonne mine, faisoit fort l'empesché au maniement des affaires, disant que ce qu'il en faisoit, estoit pour le soulagement de son frere qui estoit debile & maladif, & duquel il confessoit auoir receu non seulement la liberté & deliurance de sa prison, mais aussi la vie. Il manioit tous affaires tant de paix que de guerre, voyoit & oyoit toutes depesches & toutes commissions, donnoit les charges, estats, dignitez & dons, & par ce moyen tournoit les cœurs, les yeux & les volontez d'vn chacun enuers luy, & obligeoit à luy les personnes. L'Empereur qui estoit vn Prince voluptueux, ne s'amusoit qu'à la chasse, qu'aux dames, & qu'aux petits exercices du corps, sans exercer son esprit aux affaires, lesquels il fuyoit cõme vn poison. Il loüoit la valeur, diligence & vertu de son frere, se resioüyssoit d'auoir vn si grand Empire entier, & sauf auec loisir, plaisir & descharge d'affaires, & de s'estre deschargé de ce pesant fardeau sur sondit frere, disant que son Empire & sa personne estoient conseruez par la vertu d'iceluy. Que sondit frere luy rẽdoit la pareille du plaisir receu de luy, car apres l'auoir deliuré *Authorité d'Alexis.* *Empereur voluptueux.* *Louoit son frere.*

D de la seruitude & captiuité des barbares, il luy appaisoit par sa diligence la tempeste des troubles & des affaires. Bref l'Empereur auoit fait son plus ieune frere son tuteur, chose qui est contre tout ordre, & contre le droit de nature. Ceste ioye mal mesuree luy porta sa ruine, car Alexis oubliant tout deuoir diuin & humain ne se contentant de l'honneur & du rang qu'il auoit d'estre en l'Empire le second apres son frere enuahit meschamment le titre d'Empereur, qui seul manquoit à sa puissance & effrenee ambition, & prenant son frere qui ne se doutoit de rien moins que de cela, luy creua les yeux, & le renferma en vne estroitte & obscure prison. Alexis fils d'Isaac encore ieune Prince, voyant ceste meschanceté commise en la personne de son pere, se sauua deuant qu'il peut estre prins par son oncle, & estant conduit & accompagné par quelques seigneurs Grecs vers les Latins, s'en alla premierement vers l'Empereur Latin Philippes qui auoit espousé Irene sa sœur. L'Imperatrix receut fort honorablement & charitablement son frere chassé & fuitif, & pria l'Empereur son mary de ne laisser impunie ceste detestable & exemplaire licence de prendre & meurtrir les Empereurs, acte de trop preiudicieux exemple, luy remonstrant que c'estoit chose trop villaine & *Le plus ieune tuteur de l'aisné.* *Emprisonne son frere.* *Charité de fils.*

detestable, de voir son pere Empereur estre empoisonné, & priué de lumiere d'Empire, & de la societé des hommes par son frere, qui auoit de luy receu & recouuert la vie, la lumiere & la liberté, & de voir l'heritier presomptif de l'Empire vaincu & chassé par la meschanceté de son oncle, errer çà & là comme vn mendiant. Elle disoit qu'vne partie de ceste indignité retournoit sur elle, qui estoit fille d'Isaac, & sœur de ce ieune Prince, & que mesmes elle touchoit audit Philippes Empereur, qui estoit gendre d'Isaac. Que le parricide Alexis n'eut iamais esté si osé ne hardy de commettre vne si grãde & execrable meschanceté, s'il n'eut mesprisee & vilipendee la maiesté dudit Philippes, car s'il l'eut euë en quelque reuerence & honneur, il l'eut craint, & n'eut par consequent osé attenter vn si meschant acte. Ceste femme Grecque esmeuë d'vne iuste douleur, faisoit telles & semblables remonstrances à son mary, si bien qu'elle le disposa à quelque vengeance, mais il estoit assez empesché pour soy, en vne guerre qu'il faisoit contre Othon son competiteur en l'Empire. Il estoit fort amy d'Auguste, auec lequel il auoit contracté amitié & intelligence, & s'appelloient freres & compagnons d'armes, & lors la France estoit paisible, opulente & riche, & pleine d'hommes, de richesses, d'armes, de cheuaux & de reputation. Ia Baudouin s'estoit croisé pour la guerre saincte, & par toute la France on leuoit argent pour le soustien d'icelle: & pour ceste occasion le Pape & le Roy auoient permis de leuer en France le vingtiesme de tous les biens de toutes personnes. Chacũ s'enroolloit pour estre de la partie sous la charge & conduite de Thibault Comte de Champagne, dautant qu'en ce temps-là, les Champenois estoient estimez grands guerriers. Aussi en ceste guerre apparut grandement la valeur de Iean Comte de Brenne, & de Henry Comte de S. Pol, ausquels se ioignirent les Euesques de Troye & de Soissons.. Le nombre des gens de guerre de ceste assemblee estoit si grand, & auoit telle fiance en sa valeur, que deuant partir ils se resolurent que lors qu'ils approcheroient l'ennemy, ils se diuiseroient en deux parties: l'vne desquelles feroit la guerre en Syrie, & l'autre iroit tenter la ville de Damiette, pour empescher que le Soudan ne peut enuoyer des forces de l'Egypte, & que plus aisement & auec plus de seureté & moins de danger, les nostres peussent recouurer la terre saincte, & y establir leur Empire. Ils n'estoient pas d'aduis pour aller à Constantinople, de passer par la Hongrie & par la Thrace, & de là passer en Bythinie, dautant que desia les Grecs estoient ennemis declarez des nostres. Ils trouuerent donc le plus expedient & meilleur d'aller en Italie, & de là prendre le chemin par mer. Ia estoient les nostres arriuez en Piedmont, quand au grand dueil & malheur des Chrestiens le Comte de Champagne qui les menoit deceda. Auguste aduerty de ce desastre, en escriuit à Boniface Marquis de Montferrat, qui entendoit fort bien l'estat des affaires de l'Orient, qui auoit longuement fait la guerre en Grece & en Syrie, & qui estoit allié & apparenté aux maisons des plus grands Princes Chrestiens, & le pria de vouloir se faire chef de ceste armee & de ceste guerre. Il s'y accorda bien volontiers, & entreprint & mena si modestement ceste charge, que tous l'appellerent leur pere. Ils consulterent ensemble du moyẽ qu'il y auoit d'auoir des vaisseaux pour faire le voyage par mer, & à quels ports ils le deuoient commencer. Ce qui aduint l'an 1205.

Il y auoit en Italie trois villes grandement fortes sur mer, Venise, Gennes, & Pise: mais sur toutes il leur sembla que Venise estoit celle qui pouuoit donner le plus de commodité pour les affaires d'Orient, & que les Venitiens y auoient plus d'intelligence, que ny les Geneuois ny les Pisans. Cela aduint bien à propos pour les vns & pour les autres, car comme les François auoient besoin de ports & de vaisseaux, aussi auoient les Venitiens besoin de soldats, dautant que les Esclauons & autres peuples habitans la coste de la mer Adriatique, rodoient ladicte mer, & la tenoient en telle subiection, que les Venitiens n'osoient se mettre dessus, & dauantage que Iadere s'estoit reuoltee contre les Venitiens, & renduë au Roy de Hongrie, & que les ennemis estans chassez de la possession de la mer, seroient contraints de tourner la guerre en terre, & de conseruer le reste de leur esperance par armes & forces terrestres, rompãs les guerres maritimes par les terrestres, & les terrestres par les maritimes. Ceste diuine occasion se presenta aux Venitiens & aux François pour le secours & cõmodité des vns & des autres. Les François promettoient vne grande somme d'argent pour les passer par mer en Syrie, mais cependant que ce voyage & leur passage tirerent en longueur, & que tous les iours nouuelles forces des François suruennent, les chefs ayans dependu

Charité de fille.

Othon competiteur en l'Empire.

France paisible.

Voyage de la terre saincte.

Desseins des François.

Desir de recouurer la terre saincte.

Mort du Comte de Champagne.

Marquis de Montferrat chef des Chrestiens.

Villes d'Italie fortes sur mer

Forces des François & Venitiens.

Secours pour les vns & les autres.

A dependu l'or & l'argent qu'ils auoient apporté de France, non seulement n'eurent pas dequoy payer ce qu'ils auoient promis pour leur passage, mais aussi estans reduicts à vne extreme necessité, furent contraincts d'emprunter vne grande somme d'argent des Venitiens, laquelle puis apres ils payerent par leur vaillance, aux despens d'autruy. M. cc. v.

Emprunt des François aux Venitiens.

Ils se mirent doncques sur mer, & prindrent d'abordee la Sclauonnie, Iadere, & plusieurs villes de la coste de la mer Adriatique. Comme apres auoir reduit ceste coste à leur deuotion ils voulurent passer en Syrie, ils prindrent resolution de se ruer contre les Grecs. Or les Seigneurs Grecs qui auoient accompagné le ieune Alexis s'estoient separez, & l'vn deçà; l'autre delà, estoient allez vers les Princes Chrestiens remonstrer l'accident & la calamité d'Isaac, qui auoit tousiours esté amy des Latins, & tousiours en son Empire les auoit receus, & secourus en leurs entreprises des guerres sainctes. Remonstrerent aussi la miserable condition & l'exil de son fils Alexis, qui par le pere auoit esté si soigneusement instruit à toutes vertus, & à aimer & honorer les François, les Allemans & les Italiens. Ils implorerent le secours des Roys, Ducs, Princes, & du Pape contre ce meschant Alexis l'oncle.

Prinses sur la mer Adriatique.

Plaintes de la calamité d'Isaac.

B

Le Roy de France estimoit que si Philippes Empereur des Latins se mettoit en jeu pour venger ceste cruauté, cest affaire se porteroit bien, d'autant qu'ils estoient bons amis, freres & compagnons d'armes, & que les conseils, desseins & entreprises de l'vn estoient communiquez & descouuerts à l'autre. Auguste sçauoit que ledit Empereur auoit vne extreme enuie de se venger de ceste meschanceté, & de remettre le frere de sa femme en son Empire. Il se ressouuenoit des indignitez que les François & autres Chrestiens de deçà auoient receuës des Grecs, que l'Empereur Grec mary de sa sœur Agnes auoit esté par eux chassé de son Empire & mis à mort, & que les François auoient esté par eux cruellement traittez. Que par le moyen du ieune Alexis on pourroit prendre la vengeance des Grecs & de Constantinople, qui est la forteresse de leurs affaires & Estat, afin que par cest exemple, aucune nation pour esloignee qu'elle fust des François, ne fust si osee ny hardie de penser leur faire mal, ny de leur cuider faire iniure, sans en estre bien chastiez. Et qu'à ceste occasion il falloit planter vn exemple & vne marque du nom François en la ville de Constantinople, qui est comme vne eschauguette de l'Europe & de l'Asie, afin que d'oresnauant il fust redoutable à toutes nations, & que toute la terre cognut que ceux qui feront mal aux François n'en porteront pas loing le peché.

Auguste & l'Empereur amis.

Indignitez receues des Grecs.

Constantinople forteresse des Grecs.

C

Eschauguette du monde.

Les Venitiens de leur costé estoient estrangement irritez de ce que quelques annees auparauant Emanuel Empereur de Grece offencé de ce qu'ils luy auoient refusé de se ioindre à luy pour faire la guerre à Guillaume Roy de Sicile ennemy des Grecs, auecques lequel ils auoient contracté vne paix, fit en vn mesme iour par toute la Grece prendre tous les marchands Venitiens, & que bien que les Ambassadeurs fussent allez vers luy le prier doucement de leur rendre leurs prisonniers, il auroit neantmoins contre le droict des gens, faict emprisonner tous lesdicts Ambassadeurs, entre lesquels estoit Henry Dandolo, lesquels il rendit à la fin apres leur auoir faict endurer vne infinité d'indignitez.

Venitiens irritez contre les Grecs.

D

Alors de bonne fortune Dandolo estoit general de l'armee nauale des Venitiens, offensé tant de l'iniure particuliere que de la generale & commune, desirant d'auoir la vengeance de l'vne & de l'autre, mais pource qu'il ne la pouuoit auoir d'Emanuel, qui estoit mort, il la vouloit auoir de l'Empereur de Grece, qui qu'il fust, & en cela le faict de la religion fut ioinct aux passions humaines.

Dandolo general des Venitiens.

Religion iointe aux passions.

Le Pape Innocent troisiesme, par lettres, par Legats, par Ambassadeurs remonstroit aux Seigneurs François, que iusques à lors la guerre saincte auoit esté entreprise & poursuiuie par la force de la Religion Chrestienne, mais que deuant qu'en venir là, il auoit fallu remettre les Grecs en leur deuoir, afin qu'ils se ioignissent à l'Eglise des Latins, & recogneussent le siege Romain pour le souuerain des Chrestiens, & luy obeyssent. Que si au commencement les Grecs eussent tenu l'o-

M. CC. VI. pinion des Latins, & se fussent les vns & les autres bien accordez tant au faict de la Religion qu'aux entreprinses des guerres sainctes, les Turcs & les Sarrasins eussent esté facilement deffaicts. Que de là auoit procedé la longueur de la guerre contre les barbares, laquelle iamais ne finiroit, tant que les Latins & les Grecs qui estoient voisins de ces barbares, tiendroient vne opinion contraire les vns aux autres. A

Contraires opinions des Latins aux Grecs.

Le ieune Prince Alexis fut par le Pape, par l'Empereur Philippes, & par Philippes Auguste Roy de France enuoyé vers les François croisez pour le voyage de la terre saincte. Il les trouua à Iadere, là où ils ne faisoient rien, attendans la commodité de passer par mer en Syrie. Il fut par eux receu & honoré comme il appartenoit à vn fils d'vn Empereur, & mesmement estant recommandé par ces trois grands Potentats. De luy mesme il se sçauoit bien ayder & se recommander comme estant Grec banny, necessiteux, de bon esprit, eloquent, beau, ieune, & instruict par les Grecs qui estoient auec luy, qui sçauoient bien l'instruire de ce qu'il deuoit faire. Et pource que les plus grandes forces de ceste armee, estoient celles des François, il voyoit bien que ce seroit à eux à qui il seroit obligé de tout le bon succez de ceste guerre, & qu'il faudroit qu'il payast aux Venitiens ce que les François leur deuoient, & qu'il fit par argent satisfaction aux Venitiens des iniures qu'ils auoient receuës des Grecs quelque temps deuant la mort de l'Empereur Emanuel. B

Alexis vers les François.

Habilité d'Alexis.

Il fit doncques aux François & aux Venitiens l'vne & l'autre promesse: aux François de payer leur debte deuë aux Venitiens, & aux Venitiens de les recompenser en deniers des iniures susdictes receuës de l'Empereur Emanuel dés qu'il seroit remis en son estat, par le benefice & secours des vns & des autres. Premierement luy & les seigneurs Grecs qui estoient auec luy, promirent de faire en sorte que l'Eglise Grecque recognoistroit le siege Romain pour iuge souuerain de l'Eglise Chrestienne, & dauantage s'obligerent de faire tout ce que les Latins demanderoient en recompense des iniures qu'ils pretendoient auoir receuës. Doncques les Latins mettans à part l'entreprise du voyage de Syrie, entreprindrent ceste guerre. Ils resolurent d'aller tout droict contre le Tyran Alexis à Constantinople, comme à la teste des affaires de Grece, & firent courir vn bruit qui s'estendit par toutes les villes tenuës par les Grecs, & qui estoient bien garnies de gens & munitions, & de machines de guerre, pour empescher le passage aux nostres, qu'ils ne vouloient faire aucune guerre contre la nation Grecque amie des Latins, ains seulement remettre le legitime Empereur de Grece en sa premiere dignité. Que chacune ville de l'ancienne Grece auoit decerné loyers, guerdons & recompenses, & presque diuins honneurs à ceux qui tuoient les tyrans, & que par consequent ils deuoient encore plus fauorablement receuoir & traicter ceux qui à toutes villes, peuples, & hommes rendoient leur liberté, leur seureté, & leur premier honneur. Leur armee de mer passa par la mer Iouienne, en la mer Ægee, & de là en l'Helespont, sans trouuer aucune rencontre aux destroicts qui y sont. Ils passerent le Propontide sans y trouuer aucune embusche, & les destroits du Bosphore de Thrace, & le passage estroit qui separe l'Europe d'auec l'Asie, ne donnerent aucune frayeur aux nostres, ny ne refroidirent l'ardent desir qu'ils auoient de venir à bout de ceste entreprise, tant ils auoient de desir d'executer leur dessein. Il y a vn reply de mer bien petit s'estendant de l'Orient en Occident, au commencement duquel du costé de Midy sur vn tertre, qui d'vn nom beau s'appelle Chrysocera, c'est à dire, salut d'or, apparoit la ville de Constantinople, & du costé du Septentrion est opposé le bourg de Pera, iadis ville, entre lequel & ladite ville de Constantinople, y a vn bien petit traject qui a esté cause du nom que les Grecs luy ont donné. Il y auoit vne tour sur la poincte de ce reply, à laquelle y auoit vne chaine attachee qu'on tendoit ordinairement pour empescher le passage des ennemis. Les nostres s'arresterent là, attendans si d'auenture à la venuë & à la veuë de nostre armee & des enseignes de France, & à la nouuelle de l'armee du ieune Prince Alexis, aucun trouble s'esmouueroit en la ville, mais les habitans d'icelle estans tenus en subiection & craincte par la fureur du Tyran, n'osoient faire ce qu'ils eussent bien desiré. C D

Son obligatiõ aux François & Venitiens.

Promesses des seigneurs Grecs.

Resolution d'aller à Constantinople.

Bruit par la Grece.

Loyers aux tueurs des Tyrans.

Passages des armees.

Assiette de Constantinople.

Tour sur le reply de la mer.

Fureur du Tyrã Alexis.

A La venuë des Ambassadeurs de Candie iadis appellee Crete, resiouyt fort les nostres, quand ils virent que lesdits Ambassadeurs portez sur deux galleres à trois rames, vindrent rendre toutes leurs villes au ieune Prince Alexis, qui incontinent donna ceste Isle au Marquis de Montferrat son proche parent, mais il ne le fit pas tant pour ce respect, que pour esmouuoir par cest exemple de liberalité, les autres seigneurs Chrestiens à faire bien leur deuoir, & à esperer condigne recompense à leurs merites & valeurs. Comme vn grand vent s'esleua qui souffloit en poupe, les nostres enuoyerent le plus grand nauire de leur armee, qui par sa grande celerité & vistesse estoit nommé l'Aigle, lequel estant rudement poussé par le vent, fit la voye à toutes les autres nauires.

M. ce. Fi.

Candie donnee au Marquis de Môtferrat.

Nauire nommé l'Aigle.

Or restoit-il à combattre par terre. Theodore Lascaris gendre du Tyran estoit sur le riuage auecques la ieunesse de la ville & de sa maison, pour empescher aux Latins l'arriuee & la descente en la terre. Mais les nauires des Latins raserent la terre auecques si grande impetuosité, & les François prindrent terre auecques si grande fureur B & ardeur, & de telle vistesse chargerent les ennemis, qu'en vn mesme temps on les vit descendre de leurs nauires, prendre terre, se mettant en bataille, frapper, courir, tuer, & massacrer. L'escarmouche dura longuement, pource qu'il n'y auoit que l'infanterie Françoise qui la soustint, dautant que les cheuaux ne pouuoient si-tost descendre des nauires. Les Grecs auoient vne belle caualerie, & les nostres auoient vingt mille bons hommes de pied, huict mille cheuaux, deux cens cinquante galleres, dont il y en auoit soixante à trois rangs, septante de charge, & cent vingt bonnes à porter cheuaux.

François prindrent terre à Constantinople.

Escarmouche à terre.

Cependant que la valleur des François & le combat tenoit les yeux des Constantinopolitains fichez à les regarder, & leurs cœurs en suspens de ce qui deuoit aduenir, les Venitiens se saisirent par derriere de vingt galleres à trois rangs, Grecques, esquelles il n'y auoit pas vn homme, estans abandonnees des soldats & mariniers, qui s'en estoient fuis, qui les auoient armees & parees de tout ce qui leur estoit necessaire pour la guerre, mais estans effrayez de la furie & vaillance des Venitiens C qui froissoit tout ce par où ils passoient, se sauuerent à la fuitte, deuant qu'estre assaillis d'eux.

Armee de mer & de terre.

Combat long deuant Constantinople.

Soixante mille hommes de guerre de la ieunesse Grecque rendirent aux François la bataille plus difficile, & la fin fut, que les forces des Grecs furent presque toutes desfaictes, bien qu'on ne sçache pas le nombre de ceux qui y moururent. Mais il faut bien penser qu'il fut grand, dautant que la nuict ensuiuant la bataille, le vieil Alexis meurtrier & parricide auoit donné en garde à l'vne de ses filles nommee Irene, Abbesse d'vne Abbaye de Nonnains, vn grand tresor qu'elle auoit caché dedans terre en lieu sacré, & que de nuict pour tromper les citoyens & les ennemis, il sortit de la ville auec bien peu de ses confidans (comme il aduient en tel accident) entre lesquels estoit son gendre Theodore, & ainsi se sauua.

Les Grecs deffaicts.

Tresor caché.

Alexis s'éfuit.

La fuitte du Tyran estant le matin descouuerte, les Constantinopolitains tirans de prison le vieil Empereur Isaac, l'adorerent, en se resiouyssans de sa deliurance, de sa vie sauuee, & de sa victoire gagnee, ouurirent les portes de leur ville D aux Latins, & appellent & saluent les nostres vengeurs & sauueurs de la liberté des Grecs, & de la vie & majesté de leur Prince. Ils supplient les François de leur monstrer le ieune Prince Alexis, & de leur permettre qu'ils le peussent saluer, & ainsi fut la ville de Constantinople exempte du pillage & des voyes de l'hostilité.

L'Empereur tiré de prison.

Le fils de l'Empereur remis.

Isaac fut deliuré, son fils remis en la dignité imperiale, & par ce moyen vne nouuelle gloire acquise aux François & à leurs associez. Le vieil Empereur remercia le plus affectueusement qu'il peut les nostres, de ce que par leur bonté, charité & valleur, la Grece auoit esté deliuree du ioug d'vne miserable seruitude, & que pour son particulier, il en auoit receu tant de bien, que bien que la veuë ne luy peut estre renduë, toutesfois la vie, la liberté, l'Empire, la patrie, & son fils luy auoient esté rendus, & de ce que les armes prises par eux contre Mahomet, auoient esté employees à son secours, ayans estimé & iugé que sa cause particuliere estoit la cause generale de la Religion. Que pour tant de biens receus, on ne pouuoit leur rendre

Remerciemens aux François.

M. CC. VI. graces ny remerciemens, ny nuls guerdons penser, ny nuls honneurs decerner A condignes à leurs merites & valeurs. Que la charité & la diligence de son fils en cest affaire, estoit tant loüable, & tant commandable en son endroit, qu'il vouloit tenir, ratiffier & accorder tout ce que sondit fils leur auoit promis pour sa deliurance, & non seulement cela, mais encore s'ils n'estoient contens, ils leur en accorderoient dauantage, ne voulant qu'ils fussent mal contens de luy, à qui ils auoient sauué la vie. Ce bon homme se conseilloit sur tout auecques les siens, quel moyen il y auroit d'acquitter enuers les François la promesse que son fils leur auoit faicte, & afin que les habitans de Constantinople fissent plus volontiers ce qu'il leur commanderoit, & plus volontiers donnassent les deniers qu'il vouloit leuer sur eux, qui estoient deus par obligation & parole de son fils, il fit camper les François deuant la ville, & retirer les Venitiens dedans leurs nauires. L'imposition de ces deniers mise sur les Grecs, & la leuee & collecte d'iceux leur estoit fort griefue à supporter & à payer, veu qu'ils auoient accoustumé d'imposer tribut aux autres nations, non de le payer. Sur ce poinct trespassa l'Empereur Isaac, & dit-on qu'apres auoir demeuré longuement dedans B vne obscure & puante prison, & en vne perpetuelle & effroyable attente & crainte de la mort, & auoir esté de la tiré à sauueté, il ne peut supporter ceste difference soudaine, & non esperee façon de viure, & ne sçait-on si c'estoit ce qui le fit mourir, ou s'il y en auoit quelque autre cause. Le fils aussi ne vesquit pas longuement apres son pere.

Moyens d'acquitter la promesse aux François.

Imposition sur les Grecs les fasche.

Mort de l'Empereur Isaac.

Les habitans de Constantinople murmuroient, crioient, & se plaignoient de ceste exaction, disans que c'estoit vne chose vilaine de voir l'Empire des Grecs engagé & obligé par vn ieune garçon, à vne auare & superbe nation, & que la Grece fut ainsi espuisee & desnuee d'argent. Que desia la Candie grande & opulente Isle assise au milieu de la mer auoit esté par luy donnee en pur don aux Latins. Que la ville de Constantinople & l'Eglise Grecque auoit esté par luy forcee & contrainte d'obeyr au siege Romain, de receuoir l'opinion de l'Eglise Latine, de se soubsmettre à l'obeissance de l'ancienne Rome, d'où vne fois ils estoient heureusement sortis, lors que par le grand Constantin l'Empire fut de Rome transferé à eux. Chacun disoit C cela pour son particulier, cela se disoit par tout, & de cela se plaignoient en troupes & assemblees le menu peuple, les seigneurs & les Princes. Vne esmeute, vne rumeur, & vne sedition s'esleua, on courut aux armes, la populace enragee accourut auecques vne fureur desbordee au Palais de l'Empereur, en intention de faire quelque outrage aux ieune Alexis. Il sembla en ceste soudaine soubleuation qu'vn accident soudain luy porta vn nouueau & bien necessaire conseil. Du faiste du logis du Palais, il se monstra aux citadins, il les asseure de vouloir demeurer en leur puissance, & ne faire par apres aucune chose sans leur volonté & aduis, ains de vouloir despendre tout d'eux. Ces douces paroles firent appaiser ce tumulte, mais tout incontinent le ieune Empereur se ressouuenant de ceste iniure, commença de s'enflammer du desir de vengeance, & de changer de volonté. Il ne pouuoit satisfaire par ensemble à ses citadins ny aux François, car s'il vouloit tenir aux François ce qu'il leur auoit promis, il estoit contraint d'offenser les siens, & il ne trouuoit aucun moyen ny conseil qui le peut resoudre de satisfaire aux vns & aux autres. Il pensa qu'il estoit plus obligé de tenir sa promesse aux Latins qu'à ses subjets. Adoncques il D enuoya prier le Marquis de Montferrat de luy enuoyer sur l'heure de minuict des forces en la ville, l'asseurant que la porte de la ville prochaine du Palais Royal luy seroit ouuerte par quelques siens fidelles seruiteurs qu'il y enuoyeroit. Cela fut descouuert par vn nommé Myrthile, par d'autres appellé Murtzuphle parent proche de l'Empereur, & conuoiteux de l'Empire. Comme la nuict suiuit, vn tumulte semblable à celuy du iour s'esleua estant suscité par certains hommes apostez que Myrthile attira pour l'esmouuoir, puis tout incontinent Myrthile se monstra, & fit vne harangue au peuple, par laquelle il fit entendre comme il auoit vne grande compassion du miserable estat de la Grece & des Grecs, en ce qu'ils estoient gouuernez par vn ieune homme inhabile à gouuerner, lequel se laissoit manier à la cupidité des Latins, qui le faisoient precipiter au precipice de l'iniustice. Qu'il estoit bien necessaire que la ville de Constantinople chef de l'Empire de Grece, regardast à ses affai-

Plainte des Grecs.

Sedition à Constantinople.

Peine où est le ieune Alexis.

Peuple appaisé par douces paroles.

Perplexité d'Alexis.

Myrthile esmeut vne sedition.

Harangue pour esmouuoir le peuple.

Accusation contre les Empereurs Grecs.

A res, & eut l'œil à soy, veu qu'elle estoit trahie & venduë par ceux mesmes qui la deuoient conseruer & garder. Qu'ils auoient besoin d'vn homme, qui aymast la patrie de ses citoyens, deuant que ce qui restoit du nom Grec, vint à estre exterminé. M.cc.vi.

Alors s'esleuant vn grand cry & applaudissement du peuple, les vns crioient qu'il le falloit faire Chef de la chose publique, qu'ils estoient d'aduis d'establir : les autres qu'il le falloit instituer chef des forces & armees de l'Estat, & les autres qu'on le deuoit eslire & creer Empereur: Ceste derniere acclamation de le creer Empereur surmonta toutes les autres, laquelle fut incontinent suiuie de la commune voix des Constantinopolitains, & ainsi fut Myrthile creé & proclamé Empereur par ceste populace furieuse & enragee. Myrthile creé Empereur.

FIN DV NEVFIESME LIVRE.

B

C



D



LE DIXIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE PHILIPPE II. AVGVSTE, ROY QVARANTE-VNIESME.

Sommaire.

I. *Affaires de Constantinople. Amitié des François & Venitiens Constantinople assiegee. Fuite de Myrthile. Prise de Constantinople. Baudouin Comte de Flandres Empereur. Partage des terres de la Grece. Accord des Eglises de Grece & de Constantinople. Baudouin pris prisonnier, & son frere esleu.*

II. *Les quatre Mendiants. Almaric heretique. Heresies des Albigeois. Comte de Thoulouse excommunié. Reduit à la foy. Chrestiens animez contre les Albigeois. Prises de Besiers, Carcassonne, Alby, & autres villes. Roy d'Arragon au secours des heretiques. Thoulouse prise.*

III. *Heretiques bruslez à Paris. Othon Empereur. Poursuiuy par Auguste. Federic esleu. Maris de la Duchesse de Bretagne. Conquestes d'Auguste. Angers ruinee. Le Roy d'Angleterre espuisé d'argent.*

IV. *Aduis de passer en Angleterre. Les Comtes de Boulongne & de France, partisans de l'Anglois. Boulongne rendue au Roy. Guerre en Flandres. Le Poictou rendu à l'Anglois.*

V. *Pierre de Dreux Duc de Bretagne. Poictou repris. Armee d'Othon Empereur. Forces du Comte de Flandres. Auguste à Tournay. Bataille contre Ferrand & Othon. Routte des Flamans. Comte de Boulongne defait. Etymologie du Louure. Flandres confisquee au Roy.*

VI. *Treues entre les Roys de France & d'Angleterre. Ferrand mené en triomphe à Paris. Charges des Eglises. Comtesse de Flandres desolee. Sa harangue au Roy.*

VII. *Dépit d'Othon. Federic Empereur. Affection d'Auguste aux Eglises. L'Angleterre assubiettie au Siege Romain. Louys fils d'Auguste esleu Roy par les Anglois, & Iean deposé. Conquestes de Louys en Angleterre. Siege de Douvre. Mort du Roy Iean.*

VIII. *Repentance des Anglois. Louys repasse en France. Henry fils de Jean couronné Roy d'Angleterre. Treues entre luy & Louys. Siege de Lincolne. Paix.*

IX. *Concile de Latran. Comte de Thoulouse excommunié. Simon de Montfort receu audit Comté. Arragonnois en Languedoc. Mort de Simon. Armee du Roy en Albigeois.*

X. *Mort de l'Empereur de Grece. Siege de Durazzo. Roy de Hongrie en Orient. Secours d'Allemans. Conseil de Iean de Brenne. Damiette assiegee. Le Soudan la secourt. Combat. Fauxbourgs pris. Secours taillé en pieces. Famine dans la ville. Peste. Foiblesse des assiegez. Damiette prise.*

XI. *Exhortation à la poursuitte de la guerre saincte. Infidelité des villes d'Egypte. Victoire outre l'espoir. Forces des Venitiens & Geneuois sur mer. Damiette rendue aux barbares. Royne de Sicile mariee à Federic.*

XII. *Exactions du Comte d'Auuergne. Maladie d'Auguste. Son testament. Sa mort. Concile à Paris. Marché de S. Ladre. Les halles de Paris. Maurice Euesque de Paris. Bastiment de nostre Dame.*

M. cc. vj. I.

A 
YRTHILE estant creé & receu Empereur, non par legitime eslection ou succession, ains par la volonté furieuse du peuple, incontinent delibera de mettre le feu aux vaisseaux des Venitiens, pour mieux oster aux François toute esperance de se pouuoir sauuer, & tous moyés de recouurer viures. Il enuoya 16. de ses galeres chargees de poix, de souffre, d'estoupes, & de toutes autres matieres & drogues, dont la flamme se nourrit & s'exercite, lesquelles estant poussees par vn bon vent, commencerent incontinent de ietter le feu à la flotte des Venitiens. Eux s'apperceuans de cela, prindrent le large de la mer, & sceurent bien dextrement euiter la fureur & la flamme des galeres Grecques. Aussi veu qu'ils estoient exercez de longue main aux batailles de la mer, ils eussent esté bien mal-aduisez s'ils n'eussent enseigné leurs mariniers & soldats, à sçauoir se garantir du feu quand il aduiendroit. B Ainsi doncques fut vaine l'entreprise des Grecs, & quand Myrthile vid que son dessein auoit mal reussi, & que ses gens l'auoient mal executé, il fit ce que font ordinairement les Princes, quand ils voyent que leurs intentions ont esté mal executees par les ministres d'icelles, c'est qu'il enuoya ses Ambassadeurs aux François pour leur faire entendre que Myrthile estoit du tout ignorant de ceste perfide tromperie, ains que cela estoit aduenu par la malice d'vne tourbe de peuple ignorant, suscitee par quelques hommes factieux de la ville de Constantinople. Qu'il demandoit leur amitié & bonne grace, les asseurant de la sienne, & leur promettoit de secourir les Latins, d'argent & de viures, & de forces en leur guerre qu'ils auoient contre les Sarrasins & contre les Turcs.

Myrthile esleu par la fureur du peuple.

Drogues de feu.

Desseins mal executez desauouez.

Les François ne voulurent faire aucune response à ses Ambassadeurs, ains les renuoyerent aux Venitiens. Dandolo leur general respondit aux Ambassadeurs, qu'il croyoit qu'ils dissent verité, quand il verroit qu'Alexis fils d'Isaac, que les nostres auoient remis à l'Empire, les asseureroit de cela, & prieroit pour la populace, sur laquelle ils retournoient la coulpe de ceste malice. C Cela irrita encore dauantage Myrthile à se deffaire entierement du ieune Prince, afin d'empescher que le peuple pour l'esperance & grand desir d'auoir paix auecques les Latins ne le tirast du danger où il estoit, & derechef ne le receut pour Empereur. Car desia le peuple (qui de sa nature est volage, & qui ne desire son bien, que selon les accidens presens, sans aduiser à ce qu'il a fait, ou bien à ce qu'il doit faire) commençoit de se repentir de ce qu'il auoit fait contre le ieune Alexis en faueur de Myrthile, & publiquement disoit qu'il falloit trouuer en quelque façon que ce fut, le remede à leur faute & à leurs troubles.

Creance sur la verité.

Legereté du peuple.

Doncques Myrthile craignant ceste soudaine mutation du peuple, trouuant le ieune Alexis caché dedans vn lieu obscur où il s'estoit sauué, de sa propre main l'estrangla, & incontinent apres fit courir vn bruit que ledit Alexis desesperant de ses affaires s'estoit luy mesme estranglé. Or puis que les Venitiens auoient esté par tromperie en vain assaillis, Myrthile qui auoit failly à ses desseins & entreprises, delibera d'assaillir les François par les armes, & par vne feinte de religion. Il fit armer tous les seigneurs & gentilshommes de la ville, & auecques vne belle harangue qu'il leur fit les anima à D faire ce qu'il leur conseilleroit, les prians de vouloir maintenir & garder leur patrie la Grece, les monuments de leurs peres, la gloire de leurs ancestres, leur hõneur present, & l'esperance de leurs successeurs. Que puis qu'ils auoient deuant leurs yeux les murs de leur ville, dedans lesquels ils estoient nez, nourris & esleuez en esperance de grandes choses, qu'ils eussent pitié & compassion de leurs Temples, de leurs femmes & de leurs enfans, & ne permissent aucunement qu'ils retombassent en vne si malheureuse & si miserable seruitude, qu'il leur conuiendroit plustost mille fois mourir. Ayant par ceste harangue encouragé ses gens, il commanda aux Prestres de se vestir de leurs habits & ornemens Ecclesiastiques, & aussi de porter deuant eux vne banniere à l'image de la Vierge Marie, & ordonna aussi que ses troupes bien armees les suiuissent, & allassent courageusemẽt charger les ennemis. La fureur des Grecs les poussa à l'endroit ou estoit Baudouin Comte de Flandres, là ou au commencement le combat fut grandement doubteux, puis comme on eut donné l'alarme par tout le camp des Latins, & que de tous costez ils accourussent en grande diligence, & chargeassent furieusement

Crainte de ceste legereté.

Feinte de religion.

Exhortation pour conseruer sa patrie.

Les Grecs chargent les Latins.

M. cc. vi. Grecs massacrez. les ennemis, les Grecs furent tuez, chassez & menez battant iusques aux portes de leur ville, & la bãniere de la Vierge Marie prise par les Latins. Plus s'effraya Myrthile de la prise de ceste banniere que de toute autre perte, & les nostres furent irritez d'vne nouuelle & iuste fureur. A

Amitié des François & Venitiens. Les Venitiens & les François se lierent d'vne plus forte amitié que deuant, & iurerent & se promirent fidellement de poursuiure ceste guerre & perfidie, d'vne commune volonté, & d'vn commun aduis, sans que les vns entreprinssent rien sans l'aduis & consentement des autres, & que ce qui seroit par eux prins & butiné, seroit esgalément diuisé & departy à ceux qui le meriteroient. La ville fut tenuë assiegee brauement par l'espace de septante-deux iours, sans que ny iour ny nuict les autres donnassent aucun repos ny relasche aux assiegez, & comme les vns sortoient de garde ou de l'escarmouche, les autres aussi-tost y entroient. Les François faisoient la guerre par mer, tellement que les vns & les autres donnoiént tant d'affaires à ceux de dedans, qu'ils ne sçauoient de quel costé se tourner. Les Venitiens lierent ensemble deux galeres ausquelles ils osterent les rangs des rames, & sur icelle bastirent des tours de bois plus hautes beaucoup que les tours, boulleuars ou ramparts de la ville, & là mirent des soldats choisis & esleus, qui deuoient tirer des traicts & du feu aux murs & aux ramparts des ennemis. (Siege de Cõstantinople.) (Artifices de guerre.) B

Feu dedans la ville. Dandolo fit en cela ce qu'vn homme de bien peut faire. Il ietta du feu dedans la ville, qui brusla beaucoup de maisons, & en l'endroit où elles furent brusleés s'esmeut incontinent vn grand tumulte & frayeur. Ia Dandolo estoit prest de gagner vne grosse tour bien prochaine du port, dautant que ses soldats qui la gardoient auoient tous esté ou tuez ou chassez à force de coups de traicts, quand Myrthile y arriua au secours, là où derechef il fut combattu fort longuement, auecques vne issuë doubteuse du chamaillis. Les François de leur costé faisoient bien leur deuoir de combattre par terre, & leur conuint plustost combattre contre les fossez, contre les tranchees, & contre les leuees de terre, que contre les murs de ladicte ville, & eurent autant d'affaires que iamais eurent autres assiegeans. Ce costé là, d'autant qu'il regarde vers saincte Sophie & le Palais royal, & que l'aduenuë du continent y est beaucoup plus aisee, & plus commode aux ennemis, estoit bien remparé & fortifié, mais l'effort, l'audace, la fureur & le grand desir de vengeance des nostres, foudroya, cassa, froissa tout, & y passerent. Ia auoient les ennemis gagné vne grosse & forte tour, qui auoit nom la tour de l'Ange, dautant que là estoit vne image d'Ange. On dit qu'il auoit esté prophetisé à Myrthile, que la ville de Constantinople ne pourroit iamais estre prise que par vn Ange. (Combat doubteux.) (Desir de vengeance fait passer tout.) (La tour de l'Ange.) C

Fuite de Myrthile. Comme doncques il entendit pour certain que les François auoient gagné la Tour de l'Ange, il commença bien tost de desesperer de ses affaires & de sa vie, & la nuict suruenant, durant que les François entroient courageusement par vne porte, il sortit par l'autre toute à l'opposite, & ainsi fut faicte la voye à l'vn & à l'autre ennemy.

Latins en Constantinople. Incontinent les Prestres se reuestissans de leurs surplis & chapes, & de leurs ornemẽs d'Eglise, & prenans les bannieres de leurs Eglises, & la croix, allerent auecques grand honneur & reuerence au deuant des vainqueurs, se ietterent aux pieds des soldats, & mesmement des Capitaines, & auec paroles entremeslees de pleurs & de sanglots les prierent de se ressouuenir de la condition des choses humaines, de se cõtenter de la victoire, de la gloire, de l'honneur, de l'Empire, & de l'immortalité du nõ, & de s'abstenir de tuer, de brusler, de piller & de saccager. Que puis qu'ils estoient hommes, ils eussent aussi pitié des hõmes, que puis qu'ils estoient Capitaines & soldats, ils eussent aussi pitié des Capitaines & soldats, qui bien qu'en vaillance & bõne fortune ne fussent leurs esgaux, estoient pourtant Capitaines & soldats, & qu'ils gardassent & conseruassent leur ville, de laquelle (s'ils ne la ruinoient point) ils auroient beaucoup plus de plaisirs & de commoditez que s'ils la ruinoient. Qu'elle auoit esté la ville capitale de l'Empire des Grecs, maintenant elle l'estoit de celuy des Latins. Que puis qu'ils en auoiẽt eu le soing, comme de ville appartenante à autruy, à plus forte raison le deuoient-ils bien auoir dauantage, puis qu'elle estoit à eux-mesmes. Que les autheurs de tous ces troubles & malheurs, Alexis le vieil & Myrthile, portoient vne condigne recompense de leurs folies, d'autant qu'ils estoient en fuite. Qu'ils eussent pitié & compassion d'vne (Prieres des Prestres aux Latins.) (Constantinople capitale des Grecs.) (Autheurs de malheurs punis.) D

M. cc. vi.

A innocente & infortunee tourbe de peuple, oppressee & grandement tourmentee des frequentes tyrannies de leurs seigneurs parricides. Que s'ils faisoient cela, Dieu qui estoit le Seigneur des armees, le Dieu des batailles, le Dieu de misericorde, leur en donneroit la retribution. Les supplierent de pardonner à leurs habitans, de vestir les cœurs de doux & clemens seigneurs & peres, non d'ennemis & de rudes maistres & possesseurs, de pardonneurs, non de vainqueurs, & recognoistre à leurs larmes leur miserable condition, & leurs maux passez.

Retribution à Dieu.

Les chefs esmeus de ces pitoyables supplications, firent crier par vn Herault, qu'ils vouloient se saisir des lieux forts de la ville, puis aller aux Eglises rendre graces au souuerain Dieu, pour le grand bien qu'il leur auoit fait, d'auoir si heureusement gagné ceste ville.

Prieres flechissent les cœurs.

La nuict suruenant, & ce temps qu'il falloit employer à se saisir des lieux forts, profita plus aux miserables citoyens de la ville, que la misericorde des vainqueurs. Ainsi fut doncques prise Constantinople, l'an 1204. autres disent 1206. le douziesme iour d'Auril. Les chefs tindrent vn conseil, pour aduiser aux affaires de la ville & de l'Empire.

Accident qui profita.

Prise de Constantinople.

B Les vns disoient que puis que Dieu leur auoit fait la grace de gagner vne tant honorable victoire, ils ne deuoient ruiner vne ville tant ancienne & importante, assise comme au theatre du monde, & qui sembloit estre vne Guette qui regardoit dedans l'Asie & l'Europe, ou comme vn œil de l'vniuers, regardant à l'vn & à l'autre monde, estant plantee au lieu le plus commode qu'autre qui sçauroit estre, pour tenir en subjection les ennemis de nostre religion. Qu'il seroit beaucoup meilleur d'y laisser vn gouuerneur, d'y mettre vn nouueau peuple, d'y establir nos loix, & de l'accoustumer à recognoistre le Pape de Rome, pour souuerain iuge de l'Eglise vniuerselle. D'autres estoient d'aduis, qu'on ne deuoit permettre en la Chrestienté qu'vn Empire, tout ainsi qu'il n'y auoit qu'vn souuerain Pape, & que la raison & la saison le requeroient. Qu'Irene fille d'Isaac legitime Empereur des Grecs, estoit Imperatrix des Latins, à laquelle le droict & les loix accordoient & deferoient l'heredité paternelle, qui estoit l'Empire de Grece, dautant que ladicte Irene estoit fille vnique dudit Empereur. Que Philippes Empereur des Latins auoit esté l'autheur de ceste guerre, &

Diuers aduis sur la prise.

Irene Imperatrix.

C qu'il estoit fort amy des François, & n'estoit ennemy des Venitiens. Mais la plus grand part des seigneurs, considerant que les affaires de Grece auoient besoin d'vn Prince present & particulier, furent d'aduis d'en eslire vn à leur deuotion, qui residast sur le lieu, & peut donner aux Latins secours aux voyages & entreprises des guerres sainctes. Ceste opinion estant la plus forte, & la mieux conseillee fut suiuie de tous. Aussi deux Euesques de la Syrie, l'vn de Bethleem, & l'autre d'Acre, qui auoient accoustumé de venir souuent au camp des Latins, pour inciter les nostres aux entreprinses des guerres sainctes, furent admis aux conseils & deliberations qui se tindrent sur l'eslection d'vn Empereur, & auecques eux y furent aussi appellez deux Euesques de France, à sçauoir ceux de Soissons & de Troyes, & l'Abbé de Lemely. Les principaux chefs furent Baudouin Comte de Flandres & de Hainault, Henry d'Anguien son frere, Louys Comte de Blois, Thibault Comte de Champagne son frere ou son nepueu, Simon de Mont-fort, Iean de Dampmartin, Gaultier de Brienne, Guy ou Hugues Comte de sainct Paul, Iean Comte de Brenne, Boniface Marquis de Montferrat,

Faut vn Prince present.

D Estienne Comte du Perche, & cinq gentilshommes Venitiens. Ces Seigneurs & Prelats, apres auoir tres-deuotement prié Dieu de les inspirer d'eslire vn bon & iuste Prince, d'vn commun consentement donnerent l'Empire de Grece au Comte Baudouin de Flandres, riche, braue & vaillant Prince, qui estoit oncle maternel de Louys fils d'Auguste, & qui en ceste guerre auoit fait plusieurs beaux exploicts d'armes.

Baudouin Comte de Flandres Empereur.

Le Marquis de Montferrat quitta l'Isle de Candie aux Venitiens, moyennant vne grosse somme de deniers, & luy estant en recompense donnee la Thessalie ou Thessalonique, & la Moree, il fut declaré Roy d'icelles, veu mesmement que long temps deuant, Emanuel Empereur de Grece auoit destiné le Royaume de Thessalie à la maison & famille de Montferrat. Les Isles de la mer Ægee furent donnees aux Venitiens, & vn gentilhomme de la ville de Troyes en Champagne nommé Geoffroy, vaillant soldat, fut declaré Duc d'Athenes, & Prince d'Achaie, & le Duché de Nixe fut donné à Louys Comte de Blois. Ceux-là, & les autres ausquels on donna,

Partage des terres de la Grece.

M.CC.VI. ou la seigneurie de quelque ville, ou d'vn pays, les eurent à la charge de faire porter A
Hommages desdites terres. au fiscq ou domaine de l'Empereur Baudouin, la quatriesme partie du domaine, & de toutes les impositions de leurs terres, & d'icelles firent foy & hommage audit Empereur, & ses successeurs en l'Empire, & promirent d'iceluy tenir leursdictes terres en
Apannage. Apannage, qui est vn mot Grec, duquel depuis les François ont vsé, accommodans la donation des terres de deça, à la signification qu'ils voyoient en ceste façon bailler les terres de delà, comme nous auons dit au troisiesme liure de l'estat des affaires de
Patriarche. France, là où nous renuoirons les lecteurs, pour entendre la signification de ce mot Apannage. On donna aux Constantinopolitains vn Patriarche qui estoit Gentilhomme Venitien, nommé Thomas Mauroceno, qui dedans l'Eglise saincte Sophie le
Accord des Eglises Grecque & Latine. seiziesme de May l'an mille deux cens quatre ou mille deux cens cinq, donna à Baudouin les ornemens Imperiaux. Et lors commença l'Eglise Grecque à s'accorder en opinions auec la Latine, & de recognoistre le Pontife Romain, pour
Andrinople. souuerain iuge de l'Eglise : & les Grecs qui ne pouuoient supporter l'Empire & l'authorité des Latins, se retirerent à Andrinople ville de Thrace, distante de trois ou cinq iournees de Constantinople, bien commode pour receuoir le secours des B
barbares.

Deuant l'an reuolu, le nouueau Empereur Baudouin assembla vne belle & puissante armee, auec laquelle il print tout ce qui estoit de la Thrace, Grece & Macedoine, puis alla courir sus au Roy de Bulgarie, lequel assisté de plusieurs Princes, & de la communauté de Grece (qui comme nous auons dit, supportoit impatiemment l'Empire
Baudouin pris prisonnier. des Latins) tourmentoit lesdits Latins. Auec laquelle il alla assieger la ville d'Andrinople, en laquelle estant Theodore Lascaris assiegé, fit à son secours venir Iean Roy des Misiens, dits par les vns Valaques, par les autres Bulgares : là où la fortune fut si contraire à Baudouin, qu'estant à l'improuiste assailly par les barbares & par les Grecs, il fut prins prisonnier, & par ledit Roy enuoyé en Turquie, si que les nostres qui n'en
Frere de Baudouin esleu. pouuoient sçauoir ny vent ny nouuelles, le tenoient pour mort en la bataille. Ce qui aduint le 15. iour de Mars de l'an 1206. ou 1205. quinze mois apres son eslection. Au moyen dequoy les Princes Latins esleurent pour Empereur en son lieu, Henry de Flandres son frere, & Iean Comte de Brenne, à la priere des Latins qui estoient en Syrie, alla en Leuant. C

Amaulry Roy de Cypre parmy tant d'affaires des Chrestiens se comportoit fort mal, bien que par le droict de sa femme il s'intitula Roy de Hierusalem. Dés que le
Course des Sarrasins. Comte de Brenne fut arriué deuant la ville d'Acre, il espousa la belle fille dudit Roy de Cypre, fille de Conrad Marquis de Montferrat, & fille de la fille d'Amaury Roy
Desir de gloire. de Hierusalem, & ceste Princesse vraye & legitime race des Roys de Hierusalem, declaree Royne dudit Royaume, fit que son mary le Comte de Brenne, en fut salué & nommé Roy. Cependant les Sarrasins ne dormoient pas de leur costé, ains aduint que le Roy de la Barbarie Africane mena vne nouuelle armee en Espagne. Les François esmeus tant de la religion, que de la crainte d'vne guerre prochaine, se resolurent de mener l'eslite de leurs forces au secours des Espagnols. Lesquels se hasterent de combattre les barbares qui les defirent, & apres exercerent par fer & par feu leur fureur, tant qu'ils trouuerent pays, iusques à ce que le secours des forces de la France, d'Allemagne & d'Italie, les leur fit cesser. Lors furent les barbares deffaicts en vne bataille, D
Barbares deffaicts. non pas toutesfois auecques si grande perte qu'ils peussent estre chassez du tout, ains s'emparerent de la Grenade, laquelle ils ont possedee iusques au temps de nos peres, qu'ils en ont esté chassez.

II. Les quatre Mendians. En ce mesme temps prindrent commencement quatre ordres de religion, à sçauoir des Predicateurs qui sont les Iacobins, des freres Mineurs qui sont Franciscains ou Cordeliers, & les Augustins & Carmes. Sainct François Italien natif de la ville d'Assissio fut instituteur des Cordeliers, S. Dominique Espagnol natif de Calahoria, institua les Iacobins. Albert Patriarche de Hierusalem composa la regle des Carmes, & le Pape Innocent troisiesme approuua l'institution de l'ordre S. Augustin. Aussi
Almaric heretique. vesquit en ce temps vn nommé Amaury ou Almaric de Chartres, homme sçauant, mais heretique, approuuant (ce disent quelques Chroniques) toutes paillardises, sous ombre de charité, & qu'il soustenoit qu'vn chacun estoit tenu de croire qu'il est membre de Iesus Christ, & que quand Iesus Christ souffrit mort & passion, nous souffris-

A mes auec luy. Cest Almaric apres sa mort fut condamné & excommunié au Concile de Rome, & ses os iettez hors du Cimetiere, puis ards & reduits en cendres. Deux autres ordres furent supprimez, à sçauoir les Humbles, ainsi se nommoiët, & les pauures de Lion, desquels (comme nous auons dit) estoit fondateur Pierre VValdo Liõnois. Le Pape Lucius auoit condamné l'vne & l'autre secte, laquelle toutesfois ne pouuoit du tout estre arrachee. Sainct Dominique fut grand persecuteur des heretiques, & monstra grandement son zele à l'extirpation des heretiques Albigeois. Et combien que plusieurs ayent escript d'iceux, & que tous donnent ce nom aux heretiques, qui de ce temps-là auoient infecté la pluspart de la Gaule Aquitanique & Lionnoise, si est-ce que pas vn n'a sceu encore dire, qui en fut le chef & autheur, ains print-on le nom de la secte du pays, auquel premierement ceste heresie print sa racine, en tant que les premiers qui en firent profession publique se monstrerent à Albi, cité assise au pays de Languedoc, & si ancienne, qu'elle est bastie dés le tẽps que les Gaules estoient en force, & qu'encore les Romains ne les auoient subiuguees. Ces heretiques B croyoient (s'il est vray ce dont on les accuse, à ce que quelques-vns ont escrit) qu'il y auoit deux Principes & createurs de toutes choses, à sçauoir le Dieu & le Diable: que cestuy auoit creé le corps ainsi que Dieu auoit composé les ames. Cestuy estoit le Dieu benin, & luy attribuoient le nouueau Testament pour sa part, à cause qu'il est veritable. Mais le Diable estoit nommé le Dieu malin & autheur du vieil Testament qui est menteur. Et pource (comme dit l'histoire des Albigeois) le Comte de Thoulouse dit vn iour qu'il ne vouloit ja auoir part au Dieu de Moyse, & ne souhaittoit qu'il luy assistast à sa fin. Ils nioient la resurrection des corps, ainsi que iadis firent les Saduceens, & la plus grande partie des Philosophes anciens, estimans que le corps, & l'ame auoient vne mesme fin. Et estoient si aueuglez que bien qu'ils receussent le nouueau Testament, si est-ce què malheureusement ils nioient que Iesus Christ qui y est escrit naissant en Bethleem, terrestre, visible & crucifié en Hierusalem estoit vn mauuais homme, là où le bon Christ (ainsi que faussement ils maintenoient) ne mangea ny beut iamais, & ne fut incarné que spirituellement, & par ainsi comme les Cherintiens, ils luy faisoient vn corps fantastique & impassible contre toute authorité de la C saincte Escriture.

M. cc. vi.

Ordres supprimez.

S. Dominique

Heresie des Albigeois.

Opinions desdits heretiques.

Comtes de Thoulouse heretiques.

Heretiques opinions.

Mais ils auoient si bien pourueu à leurs affaires, que pour ne tomber en inconuenient, ils nioient tout à plat les liures de Moyse, si ce n'est quelques authoritez qui faisoient pour eux, & qu'auec reuerence ils disoient qu'on deuoit receuoir. Ils se mocquoiẽt des funerailles des morts, & des prieres qu'on fait pour eux, & ne croyoiẽt qu'il y eut enfer, ny purgatoire. Leur doctrine leur enseignoit que d'entrer aux Eglises pour y prier, c'estoit chose superfluë, & sans aucun profit aux fideles, & le baptesme leur estoit inutile: aussi n'en tenoient-ils du tout compte, si ce n'estoit afin que du tout ils n'estrangeassent le peuple s'ils venoient à l'abolir. Quant au Sacrement de l'Autel ils en parloient auec toute irreuerence, disans que le corps de nostre Seigneur n'est non plus au pain consacré par la parole de Dieu, & par le ministere du Prestre, qu'il est au pain commun, ou és autres choses que nous vsons. Au reste ils se faisoient accroire les mesmes transmigrations Pythagoriques des ames d'vn corps en D autres, estimans que selon les merites de la vie passee, elles entroient és corps des serpens, & autres telles bestes si l'homme auoit mal vescu en ce monde. Que s'il estoit parfait, son ame entroit au corps de quelque Prince ou autre illustre personne. Ils condamnoient le mariage comme chose lubrique, & disoient que ceux qui engendrent des enfans ne pouuoient estre sauuez en Iesus Christ, & toutefois se contrarians en opinion, ils soustenoient que la conionction de l'homme & de la femme faicte par les parties d'embas, n'estoit point peché à cause que c'estoit chose naturelle, & receuoient celle reuolution septenaire d'annees de la migration des ames és corps diuers pour faire leur penitence, & se purger, de laquelle parle Platon, mais non auec intelligence. Ils estoient distinguez par diuersitez de noms les vns des autres, car aux vns donnoit-on le titre de parfaicts ou bons hommes, & ceux-cy estoient fauoris & cheris des Princes, tellement que iamais le Comte de Thoulouse n'alloit par pays qu'il n'eust de ces parfaicts en sa compagnie, lesquels alloient vestus de noir, ne mangeoient point de chair, œuf ny fourmage, & se faignoient chastrez, bien qu'ils fussent fort paillards. Les autres se nõmoient croyans ou fideles, lesquels bien qu'ils vesquissent

Mespris des ceremonies.

Autres opinions desdits heretiques.

Mariage condamné.

Opinion de Platon.

Noms desdits heretiques.

M. cc. vii. malheureusemét & qu'ils ne peussent attaindre à la perfection des autres, si esperoiét A ils d'auoir par la simple foy la vie eternelle. Entre ces parfaicts on choisissoit leurs Diacres & Euesques, lesquels imposoient les mains sur les autres, pour leur conferer grace, & si quelqu'vn mouroit sans telle imposition, ils disoient estre impossible qu'il fut sauué. Mais eux faisans tel deuoir sur les plus corrompus d'entre les hommes, c'estoit sans faillir que celuy-là s'en alloit entre les bras de Iesus Christ, pourueu qu'il eut dit l'oraison Dominicale. De leur party estoient les Comtes de Thoulouse, de Comminge, de Bigorre & de Carmain, & mesmes le Roy d'Arragon, & bien qu'ils eussent de mauuaises opinions, si est-ce qu'elles ne susciterent pas tant la haine du Pape, & des grands Princes contr'eux, que fit la liberté de langage, dont ils vsoient à blasphemer les vices & dissolutions desdits Princes, & des Ecclesiastiques, & mesmes à taxer les vices & actions des Papes. Ce fut le principal point qui les mit en haine vniuerselle, & qui les chargea de plus de meschantes opinions qu'ils n'en auoient.

Diacres desdits heretiques.

Seigneurs de leur party.

Causes de haines contre eux.

Le Roy Auguste suscité par les Ecclesiastiques de son Royaume, qui chargeoient les Albigeois de toutes sortes d'heresies, pource qu'ils blasmoient & accusoient leurs vices, fit prier le Pape Innocent 3. d'interposer en cela son authorité, & de tascher à reduire ces heretiques au bon chemin. Le Pape enuoya audit pays d'Albigeois le Cardinal de saincte Marie in Porticu, Nicolas Euesque de Thusculo, l'Abbé de Cisteaux, & treize autres Abbez dudit ordre, gens tres-sçauans, & de bonne vie, qui allerent prescher la religion Catholique & les ceremonies de l'Eglise au pays d'Albigeois, où ils trouuerent peu de personnes qui les voulussent escouter. Et voyans qu'ils ne profitoient pas beaucoup audit pays, ils s'en retournerét, mais peu apres ledit Pape enuoya Pierre de Chasteau-neuf moine Legat audit pays d'Albigeois, lequel de premiere arriuee excommunia Raimond Comte de Thoulouse, parce qu'il estoit de ladicte secte, & qu'il ne se vouloit corriger ny amender pour aucune remonstrance que le moine luy fit. Nos Chroniques de France disent que le Comte se voyant excommunié par ce moine Legat du Pape, manda au Legat qu'il eut à s'en retourner en la ville de S. Giles, & que là il parleroit à luy, & viendroit à amendemem de ses fautes. Le Legat y alla, & y trouua le Comte, lequel ne luy voulut satisfaire, ny se corriger, ains le menaça, & dit qu'il le feroit mourir de male mort, & ainsi que le Legat partit de ladicte ville de S. Giles, deux seruiteurs du Comte que le Legat ne cognoissoit point, se remirent en sa compagnie, & disnerent auec luy à la repeuë du disner, & l'apresdinee deslogeãs auec luy, & faisans semblant de vouloir l'accompagner à la souppee, l'vn d'eux luy passa le fer d'vne lance, ou d'vne iaueline entre deux costes, dont il tomba à terre, & en regardant ledit meurtrier, ne disoit autres paroles fors *Dieu te pardonne, ie te pardonne*, & reitera par plusieurs fois ces paroles.

B

Le Pape enuoye vers eux

Presches ne seruent aux Albigeois.

Comte de Thoulouse excommunié.

Legat menacé par le Cõte.

C

Le Legat tué.

Le Pape aduerty de cela, enuoya vn autre Legat en France nommé Gallon, & manda au Roy Philippes & à tous les seigneurs de France, que comme bons Chrestiens & vrais enfans de saincte Eglise, ils eussent à enuoyer gens contre ces heretiques, & contre les terres du Comte de Thoulouse, & en Albigeois, à Narbonne, & autres terres voisines qui estoient entachees. Voila ce que disent nos Annales, qui disent encore ce qui s'ensuit. Le Legat ayant fait entendre la sommation du Pape, le Duc de Bourgogne, le Comte de Neuers & le Comte de Thoulouse, qui par craincte s'estoient reduits à la foy, les Archeuesques de Sens & de Roüen, les Euesques de Lisieux, de Bayeux, de Chartres, de Comminge, de Corserans & de Lodesue, & l'Abbé de Cimorre, & plusieurs autres Prelats, Cheualiers & peuples se croiserent pour aller contre les heretiques Albigeois, auec vne forte & puissante armee. Toutes leurs enseignes estoient marquees de la croix. Ils allerent assieger la ville de Beziers, dont estoit seigneur vn nommé Roger grand faulteur desdits heretiques. La ville fut prinse, & bien soixante mille testes tuees en icelle, la bruslerent, prindrent Roger prisonnier, & confisquerent sa terre au Roy. De là ils allerent à Carcassonne, où tous les habitans du païs, hommes, femmes, & enfans s'estoient retirez. La ville se rendit, & par traitté fut dit que ceux de dedans en sortiroient tous nuds, leurs natures descouuertes. Cela estant fait, ils retournerent en France, & baillerent la charge de ceste guerre & de leur armee à Simon Comte de Montfort pres Paris, braue & vaillant cheualier, yssu d'vn bastard de Robert Roy de Frãce. C'est ce que disent nos Annales. Les autres disent que les Legats du Pape venus en France pour le faict de ceste heresie, par l'aduis des susdits seigneurs,

Chrestiens animez contre les Albigeois.

Comte de Thoulouse reduit à la foy

D

Seigneurs contre les Albigeois.

Beziers prise.

Carcassonne prise.

M. CC. XIII.

A seigneurs donnerent la charge de ceste guerre audit Comte de Montfort, pour le soustien de laquelle chacun contribuoit argent. Il assiegea Beziers, & par l'aduis desdits Legats, enuoya dire aux habitans d'icelle, qu'ils eussent à luy enuoyer le roole de ceux qui estoient dedans leur ville infectez de ceste heresie, & que les autres eussent à les jetter dehors, ou qu'eux mesmes en sortissent. Ils ne firent ny l'vn ny l'autre, dont la ville estant prise par force, elle fut pillee. Carcassonne fut prise & les habitās enuoyez auec leurs habillemens. La ville de Castelnau d'Arri fut longuement assiegee, en laquelle furent pris 50. hommes, qui aimerent mieux estre bruslez tous vifs, que de reuenir. L'an 1210. les habitans de la ville d'Albi ne voulans attendre la fureur de la force, ouurirent les portes au Comte qui ne leur fit aucun mal, mais peu apres ils se reuolterent, dont ils se repentirent, car les autheurs de leur reuoltement furent pendus. La Vaur fut prise d'assaut, là où quelques heretiques obstinez qui ne voulurent se desdire furent aussi bruslez, & le Capitaine de la ville nommé Amaury braue soldat fut pendu & estranglé, & 80. gentilshommes decolez. Le sexe des femmes ne fut pas espargné. Girarde dame de ladite ville fut jettee dedans vn puys profond, & là dedans assom-

Castelnau d'Arri pris.

Albi se rend.

B mee de pierres. Grande cruauté fut exercee contre les habitans de ceste ville-là, dautant que peu auparauant ils auoient en embuscade surprins quelques-vns des nostres allans au camp du Comte, & les auoient tuez.

Girarde dame de la Vaur iettee dedans vn puys.

Les villes de Rabastens, de Gaillac, de Caussade, de S. Anthony, & de S. Marcel, furent prises: Ceux de Cahors par l'aduis de leur Euesque se rendirent au Comte, lequel ne vouloit pas seulement prendre ceux qui estoient infectez de cette heresie, mais aussi tout le Comté, esperant que ce seroit le guerdon de sa vaillance en ceste guerre. Les nostres furent longuement deuant Moissac qui en fin fut prise, & grande boucherie faite dedans.

Prises de plusieurs villes.

Prise de Moissac.

L'an 1213. les affaires de France se porterent fort mal. Les François estans empeschez en vne autre guerre, n'auoient moyen ny loisir de poursuiure les heretiques Albigeois, & le Comte de Thoulouse s'estoit reuolté, & mis du costé desdits heretiques. Alphonse Roy d'Arragon auoit leué vne armee pour icelle mener au secours dudit Comte son amy, voisin & parent, à laquelle il fit passer les monts Pirenees, & ja estoit

Roy d'Arragō au secours des heretiques.

C ledit Roy paruenu iusques à Muret sur la Garonne, quand les Comtes de Foix & de Comminge auecques leurs forces se ioignirent à luy, dautant qu'ils estoient parens & vassaux du Comte de Thoulouse, qui mit toute la ieunesse de son Estat en armes. On dit que l'armee de ces heretiques estoit composee du nombre d'enuiron 100000. cōbattans. Le Comte de Montfort n'esgaloit pas ces forces de la dixiesme partie. Mais luy ny ses autres associez & Capitaines ne se fians pas tant aux forces humaines qu'aux celestes se preparerent à tous deuoirs de bons Chrestiens. Les Euesques de Thoulouse, d'Agde, de Losdeue, & de Comminge qui auoient esté chassez de leurs Eueschez par leurs diocesains, estoient en nostre camp auec S. Dominique. Ils ne portoiēt point les armes sur le dos, ils ne faisoiēt point la guerre, ils ne desgainoient point des espees, mais estans les deux armees venuës aux mains, ils se mirent en prieres tres-deuotes, supplians le souuerain Dieu de soustenir sa cause, de se faire chef de ses soldats, de ne permettre que la croix qu'ils portoient pour enseigne de leur guerre fut vaincuë, ny que leurs ennemis qui en forces humaines les surpassoient, triompassent d'eux, qui

Deuoir de Chrestiens.

Deuoir d'Euesques en l'armee.

D auoient planté toute leur esperance en sa diuine bonté. Qu'il luy pleut s'esmouuoir de sa cause iuste, de leurs prieres, oraison & vœux. Leurs larmes eurent quelque efficace, la religion vainquit, vn grand nombre d'hommes fut vaincu par vn petit, plusieurs heretiques par peu de bons Chrestiens, & l'heresie par la religion. Les Comtes de Thoulouse, de Foix, & de Comminge furent mis en route, & le Roy d'Arragon y fut tué. La ville de Thoulouse fut prise auec vn grand carnage d'hommes & ruines de maisons, la pluspart desquelles furent rasees, vn grand nombre d'hommes fut tué du glaiue, & encore plus grand fut jetté en la riuiere, dont il en mourut plus de 20000. & ceux qui restoient furent pillez.

Prieres des Euesques à Dieu.

Heretiques vaincus.

Thoulouse prise.

Il ne mourut en ceste bataille des nostres qu'vn gentilhomme de nom, auecques quelques autres gentilshōmes qui n'estoient pas beaucoup renommez, ny pour estre de grande maison, ny pour grande vaillance, & n'y moururent que 800. de nos gens de pied. Et tout ainsi que le Comte de Montfort auoit heureusement & brauement gagné ceste bataille, aussi sceut-il vser fort bien de ceste victoire, car continuant ceste

M. cc. xiv. Heur du Côte de Montfort.

guerre, il print toutes les villes voisines des autres heretiques, & mesmement au pays A d'Agenois & de Rouerge, non pource qu'elles sentissent mal de la religion, mais afin qu'elles ne peussent secourir les heretiques.

Simon auoit en son courage conceu vne grande esperance d'acquerir gloire & richesse, considerant qu'il auoit trop peu de biens pour l'ornement de sa vertu, & veu la maison d'où il estoit: dauantage il auoit deux fils braues & vaillans seigneurs, l'vn nommé Amaury, & l'autre Simon. Ceste bataille fut donnee l'an mille deux cens treze, selon aucuns à Mirebeau, selon d'autres à Muret pres de Thoulouse, & selon d'autres à Muret ville de Comminge, veu qu'encore à present on y voit vne chappelle sur vn mont, voisin de ladite ville, en laquelle est enterré ce Roy d'Arragon, nommé selon aucuns Alphonse, selon d'autres Pierre septiesme du nom fils d'Alphonse. Ce qui est tesmoigné par l'Autheur de l'histoire des Albigeois, qui fut du temps que ceste bataille fut donnee.

Lieu de ladite bataille.

III.

Heretiques à Paris.

Enuiron ce temps-là, s'esleuerent à Paris quelques heretiques, dont il y auoit quelques Prestres, qui disoient & soustenoient que la puissance du Pere dura tāt que la loy de Moyse fut en vigueur, & dautant qu'il est escrit, que les choses vieilles sont abolies B par la suruenuë des nouuelles, Iesus Christ estant venu le vieil testament print fin, & l'Euangile loy nouuelle eut force iusques au temps que ceux-cy preschoient ces choses. Et lors ils disoient que les Sacremens du nouueau Testament auoient decours, & auenoit le temps & regne du S. Esprit, & par ainsi les Sacremens d'Eucharistie & de Baptesme, & autres ceremonies n'auoient plus de lieu, ny efficace aucune, ains estoit chacun seulement purgé & sanctifié interieurement, & sans aucun acte interieur, par la grace du S. Esprit, pouuant estre sauué par telle inspiration. Ils haussoient iusques au Ciel, la vertu de charité, & l'amplifioient de telle sorte, que ce qui autrement eut esté peché, pourueu qu'il se fist en charité, cessoit d'estre offence. Ainsi ils commettoient toutes especes de paillardises, soubs ce beau masque de charité, promettans impunité de tels vices aux simples femmelettes qu'ils deceuoient, preschans que Dieu estoit bon, & non iuste retributeur, selon que chacun aura merité par ses œuures. Ces erreurs furent prouuees & auerees à l'encontre d'eux, & furent leurs procez faits par l'inquisiteur de la foy, & autres grands Clercs de l'Vniuersité à ce commis, & apres C ce ils furent baillez & deliurez à la iustice seculiere du Roy Philippes Auguste, qui les fist tous brusler. Toutesfois il fit grace & pardon aux femmes & simples gens, qui auoient (en ce que dit est) failly & peché par la seduction desdits heretiques. Et pour ce qu'on disoit qu'ils tenoient ceste opinion de cest Amaulry Heretique dont nous auons parlé cy-dessus, qui n'agueres estoit mort, son corps fut deterré & bruslé.

Vertu de charité.

Heretiques bruslez.

Femmes pardonnees.

L'an ensuiuant la prise de Constantinople, l'Empereur Philippes grand amy des François fut tué par Ancheraf ou VVitilispach Comte Palatin, comme il faisoit semblant de luy vouloir baiser le genouil en luy faisant la reuerence. Et comme nous auons dit, Othon grand amy de l'Anglois, fils de la sœur de Iean Roy d'Angleterre fut couronné Empereur par le Pape Innocent 3. l'an de salut 1209. Cet Othon estoit homme plus courageux & hautain que sage ny religieux, & ceste bonne volonté que ledit Pape portoit à Othon, se changea bien tost, car incontinent il commença de la hayr à mort, voire iusques à l'excommunier, & en plain Concile le declarer incapable de tenir l'Empire, & à le deposer d'iceluy, auec commandement dudit Innocent de D ne le tenir pour Empereur, & de ne luy obeir, quittant ses sujets du serment qu'ils luy deuoient. Othon alla en Italie, là où il print la Romaigne patrimoine de l'Eglise Romaine, & plusieurs autres terres, puis passa en la Poüille pour la prendre sur le Roy de Sicile, en intention de se faire en apres plus facilement maistre de toute l'Italie. Il auoit vne armee, qu'il entretenoit aux despens des finances que le Roy d'Angleterre son oncle luy enuoyoit, & ne faisoit pas la petite bouche de dire, qu'apres qu'il auroit mis ordre aux affaires d'Italie, il tourneroit ses forces contre les François, pour rendre à son oncle le Duché de Normandie, par tant de siecles possedé par les predecesseurs de sondit oncle, deuant que l'Empire des François s'y enuieillit. Le Roy aduerty de ceste menasse, pour luy chausser les esperons de bien pres, fit tant enuers le Pape qu'il declara ledit Othon ennemy du siege Romain, & priué des insignes Imperiaux, & Electeurs de l'Empire à la suscitation d'Auguste qui enuoya

Empereur tué.

Othon Empereur excommunié.

Othon en Italie.

Il veut guerroyer les François.

Othon poursuiui par Auguste.

A vers eux ses Ambassadeurs pour faire ces menees, esleurent Empereur Frideric ou Federic Roy de Sicile ieune Prince aagé de vingt ans, qui estoit issu de la race de plusieurs Empereurs, & ja offencé par ledit Othon, qui auoit voulu luy tollir le Royaume de Sicile. Voyla donc l'orage de la guerre qui alla tomber sur l'Alemagne, là où estant allé ledit Federic, il fut couronné Empereur à Aix la Chappelle, puis venant à Mets, luy & Louys fils d'Auguste parlementerent ensemble, & fut entr'eux renouuellee l'intelligence & ancienne amitié d'entre les Roys de France, & les iustes & legitimes Empereurs. Mais tout incontinent nasquit vne nouuelle cause de guerre. M. cc xiv. Federic esleu Empereur.

Constance Duchesse de Bretagne, apres la mort de Geoffroy son premier mary duquel elle auoit eu Artus, auoit espousé Guy fils puisné du Vicomte de Toars, qui d'elle auoit engendré deux filles, à sçauoir Ælix & Margueritte. Guy apres la mort de son beau fils Artus administra sagement ledit Duché. Ceux qui fauorisent les Anglois disent que premierement la Bretagne estoit en foy & hommage du Duché de Normandie, puis de la Couronne d'Angleterre, mais ny les François, & encore moins les Bre-

B tõns veulent aduouer cela. Le Roy Auguste apres auoir recouuert la Normandie tourna ailleurs la tempeste de la guerre. Il alla assaillir la ville de Loches que l'Anglois auoit premierement desmolie, puis reffaite. Chinon ne pouuant soustenir son effort se rendit. Au contraire Iean estant d'Angleterre passé à la Rochelle, reprint la ville d'Angers, & de colere qu'il eut, la desmantela, mais puis apres se ressouuenant que c'estoit la ville, où ses ancestres auoient pris naissance, il fit rebastir les murs, estant appuyé sur ses forces, & sur l'amitié & intelligence qu'il auoit contractee auec le Vicomte de Touars, Sauary de Mauleon, & Amaury de Lusignan, vaillans Cheualiers, grands & riches seigneurs. Mais estans ces seigneurs prins en vne embuscade que les François leur dresserent, l'Anglois perdit l'esperance qu'il auoit par leur intelligence, conceuë de faire beaucoup de mal a Auguste, & ce qui luy augmenta ceste perte fut qu'il perdit aussi l'esperance de s'associer la Bretagne, dautant que quelques Bretons, bien marris du present estat des affaires, s'emparerent d'vn certain promontoire, auquel leurs forces venans par mer d'Angleterre auoient accoustumé se retirer, & y firent vn fort, où

C ils mirent garnison. Le Comte de S. Paul enuoyé par Auguste, ayant repoussé les Anglois qui s'efforçoient de reprendre ce fort, fut receu dans iceluy par ceux qui le tenoient, & le tint. Maris de la Duchesse de Bretagne. Conquestes d'Auguste. Angers ruinee. L'Anglois perd esperãce. Comte de S. Paul.

Le Roy Auguste pour le soustien de ses guerres voulut contraindre les Euesques d'Orleans & d'Auxerre de soudoyer quelque nombre de soldats, mais ils respondirent franchement qu'ils ne le feroient point, & ne le deuoient faire, si le Roy n'alloit luy mesme à la guerre: autrement ils estoient exempts de telle contribution, mais estans menassez par le Roy qu'il leur osteroit les villes & terres qu'ils tenoient en son Royaume, ils furent contraints de faire ce qu'il voulut. Les Euesques Anglois ne furent pas si obeissans à leur Roy, que ceux-cy, ny la douceur de leur Roy si grande que celle d'Auguste enuers ceux de son Royaume. Les lõgues guerres que Iean auoit supportees, l'auoient espuisé d'argent, & y auoit desia six ans qu'il iouyssoit de tous les benefices de son Royaume, tant d'Eueschez, que d'Abbayes, & Monasteres, dont il entretenoit sa maison, sa despence & ses armes. Il exigeoit argent des riches Euesques,

D Moines & Prestres, disant, pour faire la cause de son exaction meilleure, que dautant que durant la vacance du siege Pontifical de l'Eglise de Cantorbery il n'auoit voulu receuoir pour Euesque en icelle, Estienne homme de bonne & saincte vie esleu par les Diocesains, & sacré & pourueu par le Pape, l'Angleterre auoit esté interdicte. Les Euesques chassez & reduits en extreme necessité, se retirerent vers Auguste, lequel à la priere du Pape assembla à Soissons vne assemblee de Prelats & seigneurs de son Royaume, pour aduiser aux moyens qu'il y auroit de passer en Angleterre contre le Roy Iean, pour luy faire la guerre comme à vn persecuteur des Eglises, lequel le Pape auoit excommunié, quittant & releuant ses subjets du serment de fidelité qu'ils luy deuoient. Euesques contraincts à contribuer. Roy d'Angleterre espuisé d'argent. Pretexte d'exactions. Synode à Soissons.

IV.

La pluspart des seigneurs furent d'aduis que le Roy deuoit mettre sur mer vne armee, & aller en Angleterre, veu que les Anglois ordinairement & bien aisement passoient en France. Qu'il auoit vne iuste cause de ce faire, tant pour y estre esmeu par l'authorité du Pape, que pour remettre les Euesques & autres Prelats en leurs Eglises, Aduis de passer en Angleterre.

M. cc. xiv. desquelles ils auoient esté chassez par la tyrannie de Ican, qui auoit esté excommunié A
par le Pape. Tous les seigneurs d'vn commun consentement promirent à Auguste le seruice de leurs personnes en ceste entreprise, horsmis Ferrant, ou selon d'autres Fernand ou Ferdinand Comte de Flandres, qui auoit audit Comté succedé à l'Empereur Baudouin Comte de Flandres (comme nous auons dit) lequel en ceste assemblee se leuant sur pieds, remonstra que le Roy deuoit premierement restituer aux Prelats de France, ce qui leur auoit esté osté, & faire iustice à vn chacun, deuant qu'aller en pays estrange imposer les loix de iustice & de pieté, & pour son particulier requeroit que les villes de Sainct Omer & d'Aire, qui auoient esté ostees à ses predecesseurs, luy fussent renduës. Le Roy se voyant picqué de ceste parole, & sentant en sa conscience qu'il auoit tort, & que le Comte Ferrant (ainsi l'appellerons doresnauant) auoit raison de demander ce qui estoit à luy, dissimula pour l'heure ceste iniure, & pour ne troubler par ceste demande, son ardent desir sur l'Angleterre, luy fit secrettement offrir la valeur de ces deux villes en deniers comptans, selon l'estimation qu'on feroit de leur valeur. A quoy neantmoins Ferrant n'y voulut aucunement entendre, ains partit tres-mal content de la ville & assemblee de Soissons, & practiqua secrette intelligence auecques le Roy Iean d'Angleterre, par le moyen de Regnaud Comte de Boulogne, qui auoit promis vne fille qu'il auoit euë de la fille de Guillaume Comte de Boulogne & de Mortain, à Philippes fils d'Auguste, & de Marie de Morauie. Ce qui aduint en l'an 1214. B

Piques du Comte. *Dissimulatió.* *Ferrant ne veut l'offre du Roy.* *Comte de Boulogne.*

Lors estoit ledit Comte Regnaud en Angleterre, & parmy les intelligẽces de cette practique, fut conclud le mariage de Margueritte de Flandres, sœur de la Comtesse Ieanne femme de Ferrant, auec Emond Duc de Cornoüaille, & furent fiancez, mais non espousez, dautant que ledit Emond mourut deuant la consommation de ce mariage. Ceux qui disent que le Comte de Boulogne n'estoit point en Angleterre, ains se tenoit en sa ville, disent aussi qu'Auguste aduerti des Ambassades ordinaires que l'Anglois, & ledit Comte s'enuoyoient l'vn à l'autre, manda audit Comte qu'il eut à se deporter de ces menees d'entre luy & ledit Anglois.

Intelligences suspectes.

Le Comte iuroit fort & ferme n'y auoir aucune intelligence entre l'Anglois & luy. Auguste manda au Comte que s'il vouloit se purger de l'opinion qu'il en auoit, qu'il eut à receuoir dedans sa ville de Boulogne les garnisons des François, mais le Comte respondit qu'il estoit assez suffisant & fort pour garder sa ville & son estat. Auguste alla deuant Mortain qu'il print d'assaut, puis allant deuant Boulogne, les habitans la luy mirent entre mains. Renaud irrité de ceste iniure, se retira vers les ennemis du Roy Auguste, & fut cause que les forces qui auoient esté destinees pour aller contre l'Angleterre se tournerent contre le pays de Flandres. L'armee nauale d'Auguste vint à Boulogne, & de là tira aux costes de Flandres. Et d'autre costé Auguste y mena vne armee terrestre. Il print les villes de Cassel & d'Ypre, & d'autres iusques à Bruges, laquelle fut semblablement prise, & reduite sous son obeissance. Cela estant fait, il s'en alla vers Gant, qu'il assiegea par quelques iours, pendant lesquels Renaud Comte de Boulogne, Guillaume Comte de Salisberi, Hugues de Boues, & quelques autres cheualiers & Capitaines d'Angleterre, que le Roy Iean auoit enuoyez au secours du Comte de Flandres, vindrent par mer, & à l'impourueuë assaillirent les nauires du Roy de France, lesquels ledit Roy auoit fait suiure iusques au Dam, en intention de retourner (incontinent qu'il auroit fait à Gant) vers l'Angleterre. Dont neantmoins les Anglois l'en garderent pour ceste fois, lesquels apres auoir mis à fond quelques nauires François s'estoient inuestis de la plus grand part des autres, & peu apres desembarquerent bonne troupe de leurs gens, qui assiegerẽt par terre la ville du Dam, (tenant lors pour le Roy Auguste) deuant laquelle vint à leur secours le Comte Ferrant, menant auecques luy le plus de gens qu'il auoit sceu & peu leuer. Le Roy aduerty de cela, laissa la ville de Gant, & tira en toute diligence vers le Dam, pour faire leuer le siege que ses ennemis y auoient mis, & apres auoir chassé lesdits Anglois, & aucuns Flamans qui estoient auec eux (ce qui toutesfois ne se fit sans bien notable perte de ses gens) il ordonna que l'on mit le feu au reste de ses nauires, afin que les Flamans ou Anglois n'en peussent profiter, & puis retourna vers Gant, auecques les habitans de laquelle il fit peu apres apointement, & receut pour s'asseurer du pays de Flandres aucuns hostages tant dudit Gant, que des villes de Bruges, Ypre & Douay C D

Mandement au Comte de Boulogne. *Boulogne réduite au Roy.* *Armee contre Flandres.* *Anglois cõtre Philippes.* *Comte de Flandres contre Philippes.*

M. cc. xiv.

A Puis retourna en France fort faché & merueilleusement irrité, laissant neantmoins son fils Louys en la ville de l'Isle auecques bonne trouppe de soldats. Louys tira tost apres vers VVestquartier, & brusla Bailleul, où le feu se print en telle vehemence que ledit Louys mesmes eut assez affaire à se sauuer de la fureur de la flamme. Il brusla semblablement Stenvvorde, Hasbourg, & tout le pays de Cassel. D'autre costé les Comtes Ferrand de Flandres, & Regnaud de Boulogne, tirerent auecques leurs gens vers le pays de Ghisues, & abbatirent les chasteaux de Sagette & Collevvide, ramenans prisonniere en Flandres, la Comtesse nommee Beatrix fille d'Arnould. De là ils entrerent furieusement au Tournaisis, se saisirent de la ville de Tournay, & abbattirent incontinent grande partie des forteresses & murailles de ladicte ville.

Guerres & feux de Louys en Flandres. Bruslemens de Ferrand.

Cela effraya tellement la ville de l'Isle, & plusieurs autres villes de Flandres que elles se remirent sous l'obeissance & pouuoir du Comte Ferrand, qui fut cause que le Roy Philippes retourna diligemment auecques autre puissance vers Flandres, reprint la ville de l'Isle qu'il pilla & saccagea du tout, la mettant puis apres en feu & en B flamme, à raison du peu de foy qu'il auoit trouuee aux habitans d'icelle, & ayant laissé bonne garnison en la ville de Doüay, & restitué aux villes de Gand, Bruges & Ypre leurs ostages, moyennant la somme de trente mille marcqs d'argent qu'il en receut, il se retira derechef vers son Royaume. Ce qui aduint en l'an susdit 1214. autres disent 1215.

Toute la Gaule estoit cependant embrasee de guerre. Le Roy Iean d'Angleterre bien aise de voir que la tempeste qui estoit apprestee pour venir tomber sur luy, estoit allé fondre sur le Comte de Flandres, & se voyant pour l'heure deliuré de peur & de danger, se resolut de mener au secours de ses amis & confederez, les forces qu'il auoit apprestees pour se defendre contre Auguste, cas aduenant qu'il le vint assaillir. Comme l'Anglois fut pres du Dam, il apperceut au long de la rade de la mer vn grand nombre de nauires, car pource que ce port n'estoit pas assez grand pour receuoir la flotte des vaisseaux d'Auguste, vne partie de ses nauires estoient à l'ancre à l'abry des monta-C gnes. Iean cognoissant bien que c'estoient des nauires des ennemis, enuoya les recognoistre par des soldats habillez en pescheurs, qu'il fit ietter dedans de petits esquifs. Lors de bonne fortune pour l'Anglois, la plus part des soldats & mariniers qui estoient ordonnez pour la garde de ces nauires, estoient descendus en terre, les vns pour aller querir des viures, les autres pour aller à la picoree. Les soldats enuoyez pour recognoistre ces nauires, rapportans l'estat auquel ils estoient, donnerent courage à ceux de toute l'armee Angloise de leur courir sus, comme ils firent si brusquement qu'ils prindrent lesdits nauires, & mirent en l'eau la plus part des soldats & mariniers qui y estoient, bien qu'ils suppliassent les Anglois de leur sauuer la vie. Cela fait, les Anglois allerent assaillir les autres vaisseaux qui estoient au port, là où il y eut vn long combat, dautant que pource que le lieu estoit fort estroit, le grand nombre de combattans ne pouuoit aisement terminer l'escarmouche, & cependant les soldats François esgarez çà & là en terre, aduertis par les cris, hurlemens, & fuitte de leurs soldats & mariniers de la venuë des ennemis, accoururent hastiuement à leurs vaisseaux, & firent vne braue resistance. Mais dautant que l'Anglois descendu en terre de tous les deux costez du D port tourmentoit, tuoit, & assommoit les nostres à coups de traits & de pierres, & que les nauires quasi ioints & liez ensemble, à cause de l'estroisseur du lieu fissent que la bataille estoit comme terrestre, les François ne peurent longuement soustenir cet effort, ains apres vne grande tuerie faicte d'vne part & d'autre ils furent tous prins iusques au dernier. Les Anglois bien ioyeux de ceste victoire, prindrent les meilleurs vaisseaux pour s'en seruir, mirent les autres à fonds, ou les bruslerent, & remirent leurs gens en leurs nauires pour se tenir prests de combattre le Roy Auguste, si dauanture il vouloit venir au secours des siens.

La Gaule guerroyee.

L'Anglois contre les François.

François deffaicts.

Resistance des François.

Victoire sur les François.

Auguste aduerti de cette grãde deffaite, voulut mettre vne armee en mer: mais dautant que cela estoit trop long, & qu'il y falloit du temps & de la despence bien grande, il se reserua pour vne autre fois à en auoir la raison. Cependant l'Anglois passa en Guyẽne, là où il s'accorda auec le Comte de la Marche l'vn des plus grands seigneurs dudit pays. De là il alla par mer à la Rochelle, & prenãt terre, alla à Angers qu'il fortifia de nouuelles murailles. Les Poicteuins suscitez par quelques Anglois, se reuolterẽt

Anglois en Guyenne.

Le Poictou se rend à l'Anglois.

M. CC. XIV. contre Auguste, & se rendirent à Iean, qui se voyant fortifié & agrandi de la reddition, & du secours du pays de Poictou, delibera d'aller en Bretagne, tant pour debiliter de plus en plus les forces des François, que pour destourner Auguste de la guerre de Flandres. A

V. Le Duc Guy duquel nous auons cy-dessus amplement parlé, contenoit les Bretons en leur deuoir, & en l'amitié qu'ils portoient aux François, & repoussa brauement l'Anglois de deuant la ville de Nantes, & estant decedee Constance sa femme, il auoit par l'aduis & consentement des Bretons, donné sa fille vnique nommee Ælis, engendree de ladicte Constance, à Pierre fils puisné de Robert Comte de Dreux, Prince du sang royal de France, comme nous auons dit cy-dessus sur la fin de la vie de Philippes premier. Robert auoit enuoyé ce sien fils dés qu'il fut paruenu en aage de cognoissance, aux escholes à Paris, en intention de le faire estudier aux sainctes lettres, & d'en faire vn homme d'Eglise, afin que son fils aisné eust tout le bien paternel. Mais Pierre voyant ce beau mariage offert, auecques vn beau Duché, laissa la robbe longue, & les lettres, & les ordres qu'il estoit prest à prendre, & se maria. L'Anglois retourna derechef deuant Nantes, pillant & gastant le pays : mais Pierre de Dreux, marié nouuellement à l'heritiere du Duché de Bretagne, auecques les forces dudit pays, marcha à l'encontre de luy, & au commencement deffit les Anglois, & les mit en routte, mais comme il les poursuiuoit trop inconsiderement, il fut prins & mené l'Anglois, qui l'enuoya prisonnier à Angers. La prinse de ce Prince estonna les courages des siens, mais ils furent resiouïs & recrees d'vn nouueau secours : Car le Vicomte de Thoüars, oncle paternel de la Duchesse Ælis, quittant le party de l'Anglois, s'alla rendre à Louys fils d'Auguste, qui auec vne armee estoit en Poictou, pour reconquerir ledit pays contre l'Anglois, qui estoit cependant deuant le Chasteau de la Roche au Moine, assis sur la riuiere de Loire qu'il tenoit assiegé, non tant pour esperance ou desir qu'il eust de le prendre, que pour tousiours destourner Auguste de la guerre de Flandres, là où se ioüoit le gros ieu. Iean abandonnant ce siege, & ne se fiant pas beaucoup à la foy des Poicteuins, voyant aussi que ledit Louys estoit là pres en Poictou, se retira à Angers, lors Louys reprint ledit pays, faisant punir les principaux autheurs de ceux qui auoient conseillé les Poicteuins de se rendre à l'Anglois. B C

Guy Duc de Bretagne.

Aelis mariee à Pierre de Dreux.

Pierre de Dreux Duc de Bretagne.

Siege de la Roche au Moine.

Poictou repris.

Ferrand Comte de Flandres, preuoyant les grandes affaires qu'il estoit taillé de supporter, au moyen de la guerre par luy suscitee contre Auguste, & cognoissant que ses forces iointes à celles de ses confederez, n'estoient suffisantes pour attendre celles dudit Roy, enuoya ses Ambassadeurs vers l'Empereur Othon, ennemy des François, & grand ennemy de l'Anglois, lequel lors estoit en sa ville d'Aix la Chapelle en Allemagne. Ces Ambassadeurs negotierent si bien auec luy, suiuant la charge qu'ils auoiẽt de leur maistre, qu'Othon leur promit de se trouuer aussi-tost que le Roy Auguste, au pays de Flandres. Il assembla le plus de forces qu'il peut, entre lesquelles il auoit les Saxons. Le nom de Federic son competiteur n'estoit alors encore fort cognu de deça, tant pource que ledit Federic estoit fort ieune, & n'auoit par aucun beau fait espandu sa memoire, que pource qu'il se tenoit en son Royaume de Sicile, loingtain de ces pays Septentrionaux. Le Comte de Flandres accompagné du Comte Regnaud de Boulogne, du Comte de Salisberi, & du Duc de Brabant, se mit en la campagne, & de prime arriuee allerent assieger la ville d'Aire, dont neantmoins ils furent contraincts de leuer bien tost le siege par la venuë d'Auguste, qui venoit à grande puissance, de loing surpassant les forces de ses ennemis, & a ceste occasion ces seigneurs se retirerent plus auant dedans le pays de Flandres, attendant la venuë de l'Empereur Othon, qui desia estoit en chemin. D'autre costé Auguste aduerty du secours qui venoit à ses ennemis, pour plus grãde seureté, se retira vers le Tournaisis, & se logea dedans la ville de Tournay où il auoit deliberé d'attendre le Comte Ferrand & les siens. Lesquels aduertis de l'arriuee dudit Empereur, & mesmes qu'il estoit desia pres de Valencienes l'y allerent trouuer, & estans toutes leurs forces vnies & assemblees, tirerent vers Tournay, là où estoit Auguste, attendant ce que les ennemis vouloient faire. L'Empereur deslogea le premier, & s'alla camper pres de Mortagne, en vn lieu bien fort, enuiron à huict mille pas loing des François. D

Ferrand Comte de Flandres.

Armee d'Othon Empereur.

Forces du Comte de Flandres.

Armee du Roy Auguste.

Auguste à Tournay.

Son desir de combattre.

Auguste desiroit combattre son ennemy deuant que les forces de ses confederez

A se ioignissent à luy, dautant que tous les iours luy venoient nouuelles forces d'Angleterre & d'Allemagne. L'ennemy ne vouloit point manger de la bataille, se tenant tousiours clos & couuert dedans son camp, dont Auguste voyant ne le pouuoir attirer au combat, entra dedans le pays de Hainault, mettant le feu par tout, & de là retourna à Tournay au mois de Iuin, de l'an 1214. Là estant aduerty que l'ennemy estoit deslogé de son fort, il le suiuit incontinēt. L'Empereur faisoit semblant de prendre le chemin de l'Isle, & de vouloir empescher les François d'y entrer: mais il auoit vn autre dessein en son esprit, & comme il y eut entre luy & le Roy vne petite riuiere, & qu'il eust au bas d'icelle troué vn gué, par lequel il fit passer ses forces, deuant que le Roy s'en apperceust, il rebroussa tout court chemin contre l'opinion & doubte des François, qui auoient desia fait passer partie de leur armee, sur vn pont dressé sur ceste riuiere. Et pour rompre aux François leurs desseins, & les issuës d'iceux, soit qu'ils voulussēt dōner à l'Isle ou à Tournay, il auoit deliberé de les assaillir à l'improuiste sur leur passage de ladite riuiere, estans ainsi separez par icelle deuant qu'ils fussent tous passez & ioints ensemble. Peu s'en fallut que le Roy ne fit en cela vne grande faute, & qu'il B ne donnast à Othon la fin de son dessein. Car cependant que son armee passoit le pont de ceste riuiere, luy estant las du chemin & du trauail, & de la haste, & tourmenté de la chaleur du Soleil, se mit à dormir sous vn fresne, mais estant esueillé par les siens, qui luy dirent qu'il falloit ou se preparer au combat, ou prendre vne fuitte honteuse, il cōmanda de se tenir prest, cependant qu'il feroit son oraison à Dieu dedans vne Eglise prochaine, en laquelle il entra, & y ayant fait son oraison, reuint aux siens, ausquels auec vn ioyeux visage, monstrant vn presage & augure certain de sa victoire future, il dit: Mes amis ayons bon courage, n'ayons point de peur, ayons l'honneur deuant les yeux, & la crainte de Dieu premierement, auquel nous nous deuons recommander. Nous auons à combattre contre vn ennemy condamné & excommunié par l'Eglise, & par ses meschancetez separé de la troupe des fidelles. Ayant dit ces paroles, il manda à ceux de l'auant-garde qui auoient desia passé l'eau, qu'ils eussent à repasser au mesme endroit où l'Empereur auoit passé à gué, & qu'ils eussent à assaillir par le dos l'ennemy qui auoit le visage tourné vers eux, & qu'ils l'allassent assaillir auec la mesme finesse C que l'ennemy les pensoit assaillir. Le Roy ayant donné ceste instruction aux siens, monta incontinent à cheual.

M.CC.XIV.

Le feu en Hainault.

Deliberation d'Othon.

Faute d'Auguste.

Oraison à Dieu deuant le combat.

Contrefinesse d'ennemis.

L'Empereur estoit à la bataille de son armee, & deuant luy y auoit vn chariot, sur lequel estoit esleuee sa cornette, en laquelle estoit grauee vne Aigle d'or, ayant les deux griffes sur le dos d'vn dragon horrible, iettant flammes par la gorge. Galon de Montigny natif du pays de Vermandois, braue & vaillant gentilhomme, portoit deuant le Roy Auguste sa cornette, qui estoit l'Auriflamme, tiree de l'Eglise sainct Denys. L'auant-garde d'Othon estoit menee par le Comte de Flandres, & l'arriere-garde par le Comte de Boulogne. L'auant-garde du Roy estoit conduitte par Eudes, ou Odon Duc de Bourgogne, & l'arriere-garde par Gaultier Comte de Sainct Paul. Le Roy marcha droit contre l'Empereur, & du commencement tout à escient marchoit le pas, & laissoit couler le temps, attendant que ceux qui auoient passé le pont, eussent troué le gué, & assailli à dos les Allemans, lesquels les ayans aduisez de loing, & craignans d'estre surprins par derriere, commencerent de se reculler petit à petit, & de se retirer D en vn lieu vn peu plus esleué. Ce qui fut cause qu'ils tournerent le dos au Septentrion, & qu'ils eurent le Soleil dedans les yeux, dautant que c'estoit enuiron l'heure de midy.

L'Auriflāme.

Ordonnances des deux armees.

Sagesse d'Auguste.

Les Champenois s'estans ioincts aux Soissonnois, lascherent deuant cent cinquante gensd'armes pour attaquer l'escarmouche & tirer les ennemis au combat. Les Flamans, les Hannuyers & le Comte Ferrand mesme les receurent si brusquement, qu'ils les deffirent si bien qu'il n'en demeura pas vn. Ce qui rendit bien fiers & orgueilleux les Flamans & Hannuyers, & rendit Gaultier Comte de Saint Paul suspect aux siens, en ce qu'il n'auoit pas secouru ces pauures gensd'armes, & que deuant ses yeux, il les auoit laissez cruellement tuer, mesmes deuant la bataille il auoit esté soupçonné d'auoir intelligence auecques les ennemis, & de leur mander souuent nouuelles de ce qui se faisoit & ordonnoit en nostre camp. Lors que le Roy ayant plus de soing de son honneur & de son Estat que de sa propre vie, alla charger les Flamans, qui le receurent brusquement. Ferrand faisoit fort bien son deuoir, secouroit les

L'escarmouche attaquee.

Fort de la bataille.

M. CC. XIV. siens de conseil, de mains, de bras & de prieres, & les esmouuoit à la vengeance, A
en leur remonstrant que par les François leurs villes auoient esté bruslees & pillees, leur plat pays destruit, & leurs biens emportez. Il les prioit de garder leur liberté & les loix de leur patrie, afin qu'ils ne recheussent en vne miserable seruitude, & ne vinssent à tomber sous la puissance d'autruy. Les Champenois & les Soissonnois, les vns fort renommez pour les beaux actes guerriers par eux faits en Orient, & les autres pour l'honneur & lustre de leur antiquité, & pour les beaux faicts de leurs ancestres, ne vouloient permettre que leurs ennemis emportassent la victoire sur eux. Gaultier Comte de Sainct Paul, auec vne braue troupe de gens de cheual, faisant vne grande fenestre à trauers les ennemis, y passa, & les alla assaillir par les flancs, cependant que sur le front on combattoit vaillamment auec vne grande esperance de la victoire. Ferrand à qui le succez de ceste bataille touchoit plus qu'à nul autre, alloit deçà & delà, tantost d'vn costé, tantost d'autre, tantost combattant contre vn ennemy, tantost contre vn autre: mais ne pouuant seul vacquer à tant de choses, la fortune l'abandonna, car il ne voyoit aucun bon succez de ceste bataille, ny aucun secours pour luy. L'Empereur mesme bien empesché ailleurs ne le pouuoit secourir: car il auoit à soustenir l'effort de ceux d'Arras, de Beauuais & d'Amiens. B

Vaillance du Comte de S. Paul.

Vaillance de Ferrand.

Le Roy auoit parmy la noblesse Françoise choisi neuf braues gentilshommes pour estre comme gardes de sa personne ordinairemẽt pres de luy, lesquels non seulement le garderent, mais aussi cuiderent apporter la mort à Othon. Car il auoit commandé aux siens, que laissans tous autres, ils tirassent droit au Roy, & visassent à luy seul, dautant (disoit-il) que le Roy estant tué, ils recueilleroient le fruict de toute la victoire. Les Allemans aussi voyans de loing l'Auriflamme, & recognoissans par icelle l'endroit où estoit le Roy, ne tiroient qu'à luy, oublians leurs playes & trauaux, ains cherchoient seulement par leur mort vne honorable victoire & vn grand honneur. Les gentilhommes qui estoient autour du Roy pour sa garde commençoient de s'affoiblir, ne pouuans si longuement soustenir l'effort & la fureur des Allemans, & desia on voyoit bransler l'Auriflamme, & tantost baisser, tantost hausser, qui estoit vn signe que les affaires du Roy se portoient mal, & qu'il auoit besoin d'estre secouru. Lors Regnaud Comte de Boulogne ayant repousé Eudes, ou Odon Duc de Bourgogne, & voyant la troupe du Roy descouuerte d'vn costé, voulut donner dedans, & par là assaillir le Roy: mais en estant bien pres, on dit que comme ayant eu frayeur de la presence du Roy, tout ainsi que d'vne chose diuine, il s'en retourna tout court, & venant à assaillir Robert Comte de Dreux, il fut prins. Le Comte Ferrand qui s'estoit donné l'Empire de la France, & qui pensoit bien estre Roy, comme si pour luy seul l'Empereur & tant d'autres seigneurs eussent combattu, & que la guerre se fit pour luy seul, faisoit tout ce qu'il pouuoit, n'espargnant ny sa personne, ny celles des siens. Car desia les ennemis auoient entr'eux partagé & diuisé le Royaume de France, en faisant mourir le Roy. C

Garde d'Auguste.

Tirer droit au Roy.

Garde d'Auguste affoiblie.

Doute de victoire.

Frayeur du Duc de Bourgogne.

Ils auoient destiné le nom du Roy & la ville de Paris, capitalle du Royaume au Cõte de Flandres, dautant qu'il estoit issu du sang royal, qu'il estoit grand seigneur & vaillant Capitaine, & qu'il auoit mis vne grande armee en campagne, & auoit de ses deniers soudoyé & entretenu l'armee de l'Empereur. La Guyenne & la Normandie estoient destinees au Roy d'Angleterre: & au Comte Regnaud non seulement son Comté de Boulogne, mais aussi les pays de Laonnois & de Soissonnois. A Othon, la Champagne & l'vne & l'autre Bourgogne. D

France partagee entre les ennemis.

Ferrand estoit vn grand Capitaine, & les Flamans & Hannuyers se monstrerent bien dignes d'vn tel chef, combattans vaillamment, & soustenans en diuers endroits les efforts des ennemis.

L'esperance & la fureur, qui sont deux puissans & picquans aiguillons pour faire entreprendre choses grãdes, animoit & encourageoit leurs courages, qui fortifioient leurs corps, si qu'ils vouloient ou vaincre, ou s'ils estoient vaincus, l'estre auec vn grãd carnage des ennemis. Ferrand ne s'estoit fortifié des personnes ny des mains des siens, mais comme il vit qu'apres auoir fait ce qu'vn grand Capitaine peut faire, la fortune se monstroit contraire à ses desseins, & que les ruses, forces, & entreprinses de la guerre ne pouuoient rien seruir ny profiter contre la volonté du ciel, contre la-

Force de l'esperance & de la fureur.

Desespoir de Ferrand.

Force du ciel.

A quelle ne peut resister la puissance humaine, il se mit à faire le vaillant soldat, & combattant hardiment, soustenoit les siens, & là où il voyoit le plus d'affaires, & les siens le plus chargez, il y accouroit les secourir, & tournoit les ennemis contre luy. Et cognoissant bien qu'il ne pouuoit vaincre, il desiroit à tout le moins mourir en combattant vaillamment, & venger & vendre bien cherement sa mort, en faisant deuant luy de grands tas des gens du Roy, laissant aux François & à leur Roy la victoire qu'ils gagneroient plus chere qu'ils n'eussent desiré. Son cheual estant blessé soubs luy, & le sentant mourir & tomber, il mit soudainement pied à terre, & estant chargé de coups & de playes, & tout rouge de rauines de sang, il sembloit ne s'esmouuoir, ny de la douleur de son mal, ny du spectacle de ses playes sanglantes, ains tant qu'il peut se tenir debout, & tenir les armes au poing, il combattit.

M. cc. xiv. Vaillance de Ferrant.

Sa resolution.

Blessure de Ferrant.

En fin estant enuironné de toutes parts, & ietté par terre, il fut prins par Hugues de Marueil, qui en recompense eut la seigneurie de Villebois en Angoumois, laquelle a tousiours depuis demeuré en la maison de Marueil. Les Flamans & Hannuyers, qui B resterent, se sauuerent à la fuitte. Dont bien leur en print : car les François qui combattoient de ce costé-là, & sur tous les Champenois, estoient allez au secours du Roy, qui estoit tenu de bien pres par les Imperiaux, les vns desquels auoient bien vertement chargé ces gentilshommes qui gardoient le Roy, les autres le chargeoient, & l'auoient desia porté par terre. Pierre Comte d'Auxerre, cousin du Roy, lequel (comme il aduient souuent en ces malheurs des guerres ciuiles) estoit suspect à l'vne & à l'autre armee, dautant que Philippes son frere auoit esté tué du costé de Ferrant, (pource que sa mere estoit prochaine parente de la femme dudit Ferrant) auec sa troupe soustint l'effort des ennemis, cependant qu'vn autre Pierre surnommé Tristan descendant de cheual, sur iceluy monta le Roy porté par terre.

Ferrant pris.

Routte de Flamans.

Et tout ainsi que les ennemis auoient tous coniuree & iuree la mort du Roy, & ne tendoient qu'à luy, ainsi vne troupe choisie de la noblesse de France, du courage, des yeux, & des mains cherchoit l'Empereur, comme si elle eust mesprisé les autres personnes de moindre prix, & se faisans vne grande ouuerture à trauers les ennemis, fi- C rent tant qu'ils paruindrent iusques à luy. Guillaume la Barre braue cheualier, embrassa l'Empereur au foy du corps, & le voulut porter par terre. Girard Scroph mettant la main à l'espee, en donna vn grand coup dedans l'estomac de l'Empereur, mais son corselet empescha qu'il n'y eut ny playe ny sang, & que le coup n'entrast dedans le corps. Comme Scroph veut redoubler, son cheual estant blessé au front s'estonna, & prenant la fuitte, tira son maistre hors du combat, bien que Pierre de Mauuesin fit tout ce qu'il peut pour le retenir par la bride. Depuis cela aucun ne vit Othon au front, car il commença de fuir. Thomas de S. Valier accompagné de cinquante cheuaux, & de deux mille bons hommes de pied, soustint l'effort de sept cens cheuaux Brabançons, qui le chargerent, & les tua ou print tous sans perdre sur l'heure des siens qu'vn seul homme, lequel estant puis apres trouué blessé entre les morts, fut si bien pensé qu'en fin il en guarit. Regnaud fut le dernier qui peut estre vaincu, car voyant les autres ou tuez ou mis en routte, il eust bien peu en fuyant se sauuer, mais il ne peut iamais se resoudre à prendre la fuitte, ny à se charger de ceste honte, bien que deuant D qu'ils vinssent aux mains, il auoit esté d'aduis contre l'opinion de tous qu'ils ne deuoient point combattre. Et comme cela le mit en l'endroit de quelques-vns en opinion de coüardise, & des autres, de trahison, il dit : ie monstreray auiourd'huy par l'effort de ma main ma foy & mon integrité, puis que ie ne suis ny escouté, ny creu en ce lieu. Ie puis seulement souhaitter non donner vn bon succez de ceste bataille, mais ie puis bien promettre ce qui consiste en moy, & qui en despend. L'ennemy ne me blessera point par derriere en me voyant. Qu'il me frappe hardiment au front s'il peut. Que s'il me faut, il s'en trouuera mal, & si ie le faux, que ie meure d'vne mort villaine & malheureuse.

L'Empereur cherché, attaqué & frappé.

Il s'enfuit.

Purgation d'vn homme de bien.

Resolution de vaillant homme.

Lors il ordonna de telle façon vn bataillon de gens de pied en forme triangulaire, que faisant les poinctes loing l'vne de l'autre, il laissa vn grand interualle entre deux, d'où il peut selon les occasions qui se presenteroient, courir sur les ennemis, auecques vne bonne troupe de cauallerie, & se retirer quand il voudroit, afin qu'estant ainsi son bataillon dressé en triangle, l'ennemy n'eust moyen de donner par le derriere, & afin aussi que les gens de cheual peussent secourir les gens de pied, & les gens de pied

Ordonnance de bataillon.

M. CC. XIV. ceux de cheual, se secourans mutuellement les vns les autres, & aussi que de quelque A costé que l'ennemy se tournast, il l'eust en face. Donc par les costez ouuerts il enuoyoit ses troupes, quand il en voyoit estre temps & besoin, & quand elles estoient chargees, il les retiroit. Ceste ruse & tromperie dura assez longuement sans aucun effet, dautant que six braues cheualiers, venans furieusement courir sus à Regnaud, l'vn d'eux nommé Cinel ou Cinieres, estant par Regnaud porté de son cheual par terre, & contraint de combattre à pied, cependant que les autres regardoient ce passetemps, ledit Cinieres ou Cinel donna vn grand coup d'espee au ventre du cheual du Comte dont il tomba dessoubs. Là accoururent vn grand nombre d'hommes, & fut la troupe du Comte mise en routte, luy leué de dessoubs son cheual, & grand debat s'esmeut entr'eux à qui auroit la gloire de la prinse du Comte. Sur tous Gaultier de Fontaines, & Iean Robert vouloient auoir cest honeur, & le dernier de tous suruint Iean de Nesle qui estoit vn fort bel homme de visage & de corps, mais non si vaillant que les autres, car comme ce iour là chacun eut acquis quelque honneur, il n'auoit rien fait dont il en peut rapporter tant soit peu. Lors suruenant auecques ses troupes toutes fresches, il ne se mesloit pas tant seulement parmy les autres vainqueurs, B mais aussi faisant le braue & s'approchant de plus pres au Comte, voulut mettre la main sur luy, & disoit que ledit Comte estoit son prisonnier. Cest homme coüard & poltron eust esté le maistre de ceste dispute contre les autres seigneurs, & sa bonne mine eut surmonté la valeur des autres, si vn gentilhomme nommé Varrin, l'vn des plus fauoris du Roy, & grands seigneurs de la Cour, & homme vaillant, braue, sage, & droicturier y suruenant n'eust vuidé ce different. Il pria tous les seigneurs & soldats là presens d'auoir bon courage, & de s'asseurer que le Roy recompenseroit vn chacun selon son merite. Le Comte se rendit à luy, & estant leué, & tiré de dessous son cheual, on commençoit de le mener au Roy, quand apperceuant de loing Arnould d'Audenarde vaillant gentilhomme qui venoit à son secours auec vne troupe de bons hommes, il se laissa tomber à terre, comme si le cœur luy eut failly, & comme s'il se fut esuanouy, & que de lasseté, de trauail ou de mal il ne peut passer plus outre. Ceux qui le menoient cognoissans que c'estoit vne feinte, & que le Comte auoit fait ceste mine quand il auoit veu vn nouueau secours approcher pour luy, le monterent soudainement à cheual & l'emmenerent diligemment au Roy, car desia le bataillon du Comte dressé en triangle ayant perdu son chef s'estoit allé ioindre audit Arnoul. Les François ne poursuiuirent pas beaucoup les ennemis, pource qu'ils vouloient garder le grand nombre des prisonniers riches qu'ils auoient pris, & qu'ils auoient combattu depuis le midy iusques au soir. C

Stratageme de guerre. *Vaillance de François.* *Comte de Boulongne deffait.* *Le couard veut auoir le guerdon des vaillans.* *Comte de Boulongne pris.* *Feinte dudit Comte.* *Victoire entiere.* *Grand nombre de prisonniers.*

Voyla la iournee du pont de Bouines, ainsi est appellé le pont, où elle fut donnee & gagnee par les François, en l'an 1214. le 25. Iuillet autres disent l'an 1215. le quatriesme de Iuin.

Iournee du pont de Bouines.

On dit qu'il y auoit 150000. hommes de pied en l'armee de l'Empereur le nombre de ceux de cheual ne se sçait pas au vray, bien dit-on qu'il y mourut 1500. cheualiers, qui pour leur valeur auoient par l'Empereur esté honorez du titre de Cheualerie. La Cornette de l'Empereur où estoit ceste Aigle cy-dessus descrite fut prinse, l'Empereur mis en fuitte, & trente seigneurs prins prisonniers, entre lesquels fut le Comte de Salisberi. Regnaud Comte de Boulogne fut enuoyé en prison a Peronne, & Ferrand à D Paris au Chastel du Louure, que ledit Roy Auguste auoit fait bastir tant pour mettre ses titres & pancartes, que pour y emprisonner les grands seigneurs, & pour ce que lors c'estoit l'vn des plus superbes bastimens de ce Royaume, il l'appella au langage du temps, le Louure, qui est comme qui diroit l'œuure quasi chef d'œuure. Les autres prisonniers furent enuoyez en diuerses prisons. Les Annales Flamandes disent que le Comte de Sauoye fut pareillement pris prisonnier auecques Arnoul d'Audenarde & Baudouin de Commines, qu'entre les prisonniers furent les Ducs de Brabant & de Lambourch, & le Comte de Luxembourg. Apres ceste bataille, le Roy confisqua à sa Couronne le Comté de Flandres.

Cornette d'Othõ prise. *Etymologie du Louure.* *Flandres confisquee au Roy.*

VI. Le Roy Iean d'Angleterre estoit cependant aux escoutes en son Royaume tyrannisant ses subjets de toutes les façons dont il se pouuoit aduiser. Autres disent qu'il estoit en Poictou, dõt il fut chassé par Louys fils d'Auguste. La perte de la bataille de Bouines luy fit perdre plusieurs bons amis, & luy donna vn mauuais saut, les au-

A tres qui resterent estoient ou feintement ses amis, ou se declarant apertement se reuolterent, les vns pour ne pouuoir supporter ses tyrannies, & meus d'vn bon zele enuers leur patrie affligee, & les autres d'vn mescontentement de ce qu'ils n'auoient pas les honneurs dignes de leurs valeurs & merites, & ses subjets en general mal affectiõnez enuers luy, tendoient à vne sedition & reuoltement pour ses tyrannies, cruautez & iniustices. Ce qui est le coustumier & ordinaire sallaire des Tyrans & meschans Princes. Ce changement d'affaires, & de fortune luy amollit le cœur, & le disposa à receuoir volontiers la paix. Le Pape enuoya vn Legat vers les deux Roys, qui les disposerent si bien à quelque accord, qu'ils firent trefues pour cinq ans. Car Auguste estoit las de la guerre; & Iean le craignoit de son costé. M. cc. xv. Les affaires du Roy Anglois mal. Salaire des Tyrans. Trefues entre les 2. Roys.

Auguste apres ceste victoire du pont de Bouines, alla à Paris menant auec soy comme en triomphe le Comte Ferrand lié & enferré, & à l'occasion des fers qu'il auoit aux pieds & aux jambes, il estoit porté en vne littiere sur deux cheuaux. Tous ceux qui le voyoient se mocquoient de luy, & pour luy faire depit, par equiuocque de son nom, & pource que deux cheuaux qui estoient ferrez le portoient, ils luy disoient; que deux ferrans portoient le tiers Ferrand, & que Ferrand estoit enferré. B En recognoissance de tant de belles victoires que la France gagnoit de iour à autre, & qu'Auguste auoit gagnees sur Ferrand, au mesme iour que son fils auoit deffait quelques Anglois en Poictou, Auguste fit edifier vne belle Abbaye pres la ville de Senlis, laquelle il nomma & appella nostre Dame de la Victoire, & en icelle mit Religieux de l'Ordre de sainct Augustin qu'il print en l'Abbaye sainct Victor lez Paris. Ferrand mené en triomphe.

Quelque temps deuant, au retour du voyage de la terre saincte, il tourmenta les Eglises de son Royaume, priua aucuns religieux de leurs Monasteres, print plusieurs terres des Eglises, & sur tout leurs domaines & fiefs nobles, en annexa quelques-vns à la couronne, & en donna d'autres aux gentilshommes qui l'auoient suiuy en ses guerres. Et en recompense de ce donna plusieurs terres vagues & roturieres aux Ecclesiastiques, à la charge qu'ils fourniroient certaine somme de deniers aux Roys lors qu'ils en auroient besoin. Par ce moyen le Roy remit sus sa gendarmerie ordinaire C des Bans & Arrierebans, mais il deuint pour cela si mal voulu des Ecclesiastiques qu'ils s'en plaignirent au Pape, & ietterent leurs fulminations sur luy. Ce qui luy fit prendre vn tel remord, que si de là en auant quelque chose luy succedoit mal, il pensoit que cela procedast de punition diuine, pour auoir spolié les gens d'Eglise de la pluspart de leurs biens. Dont estant sur le poinct de donner la bataille à Ferrand Comte de Flandres, au pont de Bouines, il se mit en tres-deuote oraison dedãs l'Eglise cy-dessus mentionnee, & là promit à Dieu, de rendre ausdits Ecclesiastiques leurs biens, fiefs & domaine, & de bastir vn Temple à la Vierge Marie, moyennant qu'il pleust à sa diuine bonté luy donner la victoire contre les Flamans. Ayant gagné la victoire & prins le Comte, il ne faillit de restituer aux Ecclesiastiques leurs biens, & de bastir pres de Senlis la susdite Eglise à la Vierge Marie, qu'il appella nostre Dame de la Victoire. Il rendit aux Ecclesiastiques leurs fiefs à la charge qu'en temps de guerre, ils fourniroient les champs de chariots pour porter les munitions de guerre, les viures, & les autres choses necessaires pour vn camp. Ils continuerent cela pour quelque temps, D mais apres se faschans, & plaignans de la vilité de leur condition, ce droit de fournir des chariots leur fut commué en argent, & fut dit qu'ils contribueroient de là en auant à la solde des Bans & Arrierebans. Mais aussi se plaignans de ceste contribution, & ne pouuans longuement endurer à leur col le joug d'vne seruitude & d'vn deuoir, ils se dispenserent à la fin de toutes charges, couruees & contributions, & se faisans de iour à autre riches, acheptoient tout ce qui estoit à vendre, de sorte qu'ils se trouuerent maistres des plus beaux lieux de France, & esgaux en richesse à la couronne des Roys. Lesquels ayans longuement tolleré ceste immunité des gens d'Eglise, vint Philippes le Bel qui imposa sur eux vne decime, de laquelle ils crierent tant que cela fut en partie cause, que le Pape Boniface huictiesme l'excommunia. Et ayãs nos autres Roys continué ceste imposition d'vne decime, ils leur en ont à la longue imposé deux, trois, & quatre, & quand la necessité les a pressez ont recherché leurs bourses iusques au fonds. Auguste tourmenta les Eglises. Remords d'Auguste. Vœu d'Auguste à Dieu. Fiefs rendus aux Eglises. Charges des Eglises. Leurs richesses. Decimes sur elles.

Il ne sera hors de propos de raconter que les Chroniques disent, que la vieille

M. CC. XV. Comtesse de Flandres mere de Ferrand qui vsoit de l'art magique, vn peu deuant ladite bataille du pont de Bouines, voulut sçauoir par ledit art, quelle seroit la fin & aduenture d'icelle, & fit ses sorts & enchantemens, à la façon de ceux d'Espagne, dont elle estoit voisine (car elle estoit Portugaise.) Elle eut la response qui s'ensuit. A

Magique.

On se combatra, & sera le Roy abbatu, foullé des pieds des cheuaux, & si n'aura point de sepulture, & Ferrand apres la victoire sera receu à Paris, en grand triomphe & procession. Toutes ces choses peuuent estre exposees en deux façons, selon la coustume tromperesse des anciens Oracles, car tout ainsi aduint-il que le sort l'auoit rapporté en double entente, dautant que le Roy fut abbatu contre les pieds des cheuaux, mais il n'eust pas sepulture, car il ne mourut pas, & fut ledit Ferrand receu à Paris en grand triomphe, dautant que le Roy l'amena comme en triomphe: mais ce fut à la honte & dommage du Comte, non ainsi que la Comtesse l'interpretoit à sa gloire & aduantage.

Oracles mocqueurs.

Or la Comtesse Ieanne outree de douleur de la perte de son mary, & beaucoup dauantage de la crainte qu'elle auoit que le Roy Auguste fit proceder criminellement contre luy, alla trouuer ledit Roy à Paris, au mesme temps que les habitans de ladicte ville faisoient grands esbattemens pour la ioye de la prinse du Comte son mary. Ce qui dauantage rengregea le regret, & la douleur de ceste Princesse esploree. Elle alla trouuer le Roy en son Palais, deuant lequel se jettant à genoux, ayant la larme à l'œil & la tristesse au plus profond de l'ame, elle parla quasi en ceste sorte. B

Femme du Côte desolee.

Sa harangue au Roy.

Sire, ie confesse que mon mary vous a griefuement offencé, & qu'il a bien merité d'estre rigoureusement puny, & encore que i'aye presque perdu toute esperance » de sa vie, si est-ce que ie me console aucunement de l'asseurance que vostre clemence » & benignité me donnent. Pour ceste cause ie vous supplie n'auoir tant esgard à ce » qu'il a commis, qu'à vostre naturelle bonté, & qu'en ceste cause ne vueillez appeller » en conseil vostre couroux qui est iustement conceu, ains vostre clemence naturelle. Faictes que la grandeur de vostre courage surmonte vostre colere, à laquelle les » hommes vulgaires mesmes ont accoustumé de donner lieu, tant és choses grandes » qu'és petites. Regardez, Sire, s'il vous sera bien seant de faire mourir celuy-là que vous auez espargné en la fureur de la guerre, & de retenir les biens de celle qui de son bon gré les vous offre, & desire d'estre vostre obligee seruante, & subjecte, mesmes » de ne tenir sa vie que de vous, par l'asseurance que luy pouuez donner de celle de » son seigneur & mary. A quoy ie vous supplie tres-humblement, Sire, vouloir ad» iouster l'opinion que i'ay que Dieu vous a donné ceste ouuerture & matiere, pour » desployer vostre vertu, ensemble afin de mieux persuader à vn chacun que vous pre» ferez la volonté de bien faire, à toutes les offences qu'on pourroit commettre contre » vous, n'exerçant point seulement vostre liberalité enuers ceux qui l'ont meritee, » mais aussi à l'endroit de vos ennemis. Car combien que ce soit vne grande loüange » de donner secours au milieu de grandes angoisses, si est-ce que la clemence ne donne point moins de lustre & d'ornement à vn Prince, & principalement quand il sera » question de faire vengeance d'vne iniure qui luy aura esté particulierement faicte. » Et si ceux qui pardonnent les fautes legeres rapportent quelque loüange meritee, que sera-ce de celuy qui moderera son ire, quand le crime est digne de mort? Vne tel» le bonté n'approche-elle pas aucunement à la clemence & misericorde diuine? Vous » pouuez bien nous oster, Sire, à mon mary la vie, & à moy toutes possessions, mais » c'est à vous maintenant de nous les donner de rechef, en ne les ostant point. En quoy vous imiterez la benignité de Dieu, & serez semblable à luy en cest endroit. Car » comme ainsi soit que vous ayez autant de puissance d'vn costé que d'autre, il vaut » mieux faire bien que mal, & vous contentant de vostre puissance & authorité, met» tre en oubly la rigueur de laquelle vous pourriez presentement vser, & penser seule» ment que la puissance vous est d'en haut octroyee pour conseruer & assister les hu» mains. Quand vous aurez sauué la vie, & pardonné vostre mal-talent à plus de gens, » cela sera pour vous acquerir plus grande gloire & loüange. Finablement, Sire, laissant » à part la remonstrance que quelque autre vous pourroit en cest endroit faire, l'indignation conceuë au moyen des villes qu'il se persuadoit luy auoir esté à grand tort » ostees, l'a induit à vous mener guerre, & non autre desir qu'il eust de vous nuire & offenser. C D

Clemence requise.

Faut ceder à la colere,

Louange de la clemence.

Exaggeration

Pouuoir du Roy.

Faute de Ferrand.

A offenser. Voicy la conclusion que i'entens faire, soit que mon mary soit mis au dernier supplice, & que ie demeure priuee de mes terres, que cela me soit imputé comme n'ayant defendu ceste cause suffisamment, soit que nous soyons absous, de laquelle grace nous serons entierement redeuables à vostre bonté & clemence, à la loüange de laquelle cecy sera pareillement adiousté, que non seulement vous nous aurez grandement obligez, mais aussi vous monstrerez auoir encore mieux defendu nostre propre cause, que moy-mesme. M. CC. XV. Repuestes d'absolution.

La Comtesse parla quasi de ceste sorte, & puis se ietta de rechef à ses pieds, taschant incessamment à son possible d'adoucir & appaiser la colere du Roy Philippes, lequel la releua tout incontinent, l'asseurant fermement que son intention n'auoit oncques esté de faire mourir le Comte Ferrand, & ores qu'il eust esté de cest aduis, qu'au nom & à la requeste d'vne tant vertueuse Princesse, il luy eust pardonné la vie, de laquelle de rechef il l'asseura, non pas toutesfois de la liberté & deliurance dudit Ferrād, pour ce qu'auparauant il vouloit aduiser soubs quelles conditions il seroit plus expedient B de le relaxer, accordant neantmoins à ladite Comtesse Ieanne, main-leuee & iouïssance de son Comté de Flandres, moyennant toutesfois & à condition que ce seroit soubs sa main, & selon que ses predecesseurs estoient accoustumez d'en iouyr. Dont la Princesse le remercia tres-humblement, & puis retourna vers Flandres, où elle eut plusieurs fascheries, tant à raison du peu d'estime que le peuple faisoit d elle, que pour ce que tout le plat pays auoit esté destruit par les François. Responce d'Auguste. Clemence d'Auguste.

VII.

L'Empereur Othon merueilleusement despit de la grande perte qu'il auoit faite en la bataille de Bouines, se retira en son pays de Saxe, où apres s'estre de son bon gré desmis de l'Empire, il fit tant qu'il fut absous de l'interdict mis sur luy par le Pape, & estant surprins d'vne dysenterie mourut audit an 1215. Despit d'Othon.

L'Empereur Federic deuxiesme du nom, ayant esté esleu Empereur durant la vie d'Othon (comme nous auons dit cy-dessus) fit par sentence imperiale, mettre soubs ses mains toutes les terres que la Comtesse Ieanne tenoit de l'Empire, & ce soubs couleur que l'Empereur disoit, que la Comtesse auoit oublié de faire les deuoirs ac- C coustumez. Mais en l'an mille deux cens vingt & vn ensuiuant, Henry Roy des Romains fils dudit Empereur, leuant la main desdites terres, rappella la susdite sentence imperiale de son pere, dautant qu'il luy estoit apparu, qu'à cause de l'emprisonnement du Comte Ferrand il n'auoit esté possible à la Comtesse sa femme de faire les susdits deuoirs. L'Empereur Federic.

Les officiers du Roy Philippes Auguste vindrent se plaindre à luy, de ce qu'à mesure que les biens & droicts des gens d'Eglise s'augmentoient, les siens se diminuoient d'autant. Il leur respondit que les biens-faits du Ciel estoient si grands enuers luy & la France, qu'il ne vouloit desnier aux Prestres & aux Eglises aucunes choses de celles qu'il auoit saines, florissantes, entieres & conseruees, plustost par la diuine bonté, que par la prudence humaine. Au contraire Iean Roy d'Angleterre espuisé d'argent, pour auoir longuement soustenu plusieurs guerres, & outre ce irrité contre les gens d'Eglise de son Royaume, & offencé de ce que comme nous auons dit, le Pape l'auoit excommunié, pour n'auoir voulu receuoir vn nommé Estienne Euesque de Canturberi, & confirmé & sacré par le Pape, & auoit interdit son Royaume, s'estoit emparé des ri- D chesses des Eglises lesquelles il auoit conuerties à son vsage. Le courage felon de ce Prince pouuoit bien mespriser l'excommunication du Pape, & les execrations des gens d'Eglise, mais estant contraint de recognoistre parmy tant de malheurs qui luy suruenoient la iuste ire de Dieu, il ne refusa de souffrir aucunes conditions ny loix qui luy fussent imposees par le Pape, ou par les Prelats de son Royaume, ny aucunes regles de penitence qui luy furent donnees, tant fussent-elles rigoureuses. Plainte d'officiers. Affection d'Auguste aux Eglises. L'ire de Dieu

Il receut auecques grand honneur & reuerence le Legat qu'auoit enuoyé le Pape, & à ses pieds mit volontairement ses insignes & ornemens Royaux. Il fut cinq iours attendant quelle sentence le Legat ietteroit contre luy, & au sixiesme contre son attente, le Legat luy rendit amiablement sa couronne Royale, qui fut vn don non esperé ny attendu par Iean, lequel en recompense de bien, promit & iura pour luy & ses successeurs Roys, que le Royaume d'Angleterre, & la seigneurie d'Irlande qui lors n'estoit point encore Royaume, seroient tenuës à foy & hommage du siege Romain, & luy seroient tributaires de mille marcs d'argent par chacun an, & deslors Excommunication contre l'Anglois. L'Angleterre releue du siege Romain.

M. CC. XV. fit au Pape foy & hommage de sondit Royaume. Dauantage il receut ledit Estienne A en son Euesché, & rendit aux Ecclesiastiques les biens & fruits, que par l'espace de sept ans il leur auoit prins, & voulut que de ceux qui auoient esté consumez, dissipez, ou bruslez, estimation fut faicte, promettant de rendre la somme de ce qu'ils valloient quand ils furent pris. Et afin que ledit Roy Iean ne peut tromper le Pape, le Legat fit iurer & promettre aux seigneurs Anglois, que si leur Roy venoit à manquer à aucun des articles par luy promis, ils le contraindroient par toutes voyes à tenir sa promesse. Les histoires Angloises ne disent pas cela, & ne parlent aucunement de ceste submission.

Biens rendus aux Eglises par l'Anglois.

Crainte donnee a vn Roy.

Or auoit le Roy Iean besoin de grandes sommes de deniers pour payer ce qu'il auoit promis, & il n'en auoit point, veu les grandes pertes qu'il auoit souffertes. Et voulant satisfaire aux gens d'Eglise, il fut contraint d'inuenter de nouueaux moyens pour recouurer de l'argent, de faire nouuelles impositions, de fouller les autres pour contenter les Ecclesiastiques, & de s'esloigner des loix, coustumes & ordonnances des anciens Roys. Il vsoit de toutes les cruautez qu'on sçauroit penser, exigeant & tuant B les hommes, & forçant & violant les femmes. Cela mit telle rage dedans les cœurs des Anglois, qu'ils delibererent de demander secours à leur ennemy Philippes Auguste Roy de France, contre leur propre Roy. En quoy on peut voir la force du desir de la vengeance, qui contraint les hommes de recourir mesmes à leurs ennemis. Quatre d'entre les plus grands seigneurs Anglois par l'aduis des autres passerent vers Auguste, & le supplierent de vouloir prendre en protection l'Angleterre, & que tout ainsi qu'il estoit Roy de France, il permist qu'on l'appellast Roy d'Angleterre. Auguste refusa ceste offre, disant qu'il ne vouloit violer les trefues qui estoient entre luy & le Roy Iean. Louys son fils ayant prins ostages d'eux, passa en Angleterre, là où estant receu, & salué pour Roy, il entra dedans la ville de Londres, & ceux de Hamptonne & de Lincole enuoyerent leurs deputez vers luy, pour luy prester obeissance. Iean aduerti de l'entreprise de Louys, & des menees de ses subiects, enuoya prier le Pape d'interposer en cela son authorité, & de faire tant enuers Auguste qu'il eust à se desister de ce voyage, & du soustien & faueur promise aux Anglois. Le Pape qui lors aymoit Iean, pource qu'il luy auoit rendu tributaire son Royaume, enuoya vn Ambassadeur C vers Auguste, pour le prier de se vouloir deporter de ceste guerre d'Angleterre. Auguste (comme disent les histoires d'Angleterre) oüyt bien volontiers l'Ambassadeur du Pape, mais il ne peut en aucune façon estre dissuadé de dõner secours aux Anglois, alleguant pour ses raisons, que Iean n'estoit aucunement iuste, & legitime Roy d'Angleterre, dautant qu'il l'auoit iniustement rauy à Artus son neueu, & qu'il auoit tant oublié, soy, sa patrie & sa dignité, qu'estant vsurpateur dudit Royaume, il l'auoit rendu tributaire au siege Romain, & que dautant qu'il auoit fait cela sans l'aduis & conseil des Princes & seigneurs de son Royaume, il estoit par sa coulpe, digne d'estre priué de tout honneur, & de la qualité Royale.

Nouuelles impositiõs en Angleterre.

Force en vengeance.

Anglois se reuoltent.

Louys Roy d'Angleterre.

Iean aymé du Pape.

Iean illegitime Roy d'Angleterre.

Louys estant à Londres, tous les seigneurs, mesmes plusieurs de ceux qui estoient les plus fauoris de Iean, vindrent luy prester obeyssance. Alexandre Roy d'Escosse le vint trouuer, estant accompagné d'vn bon nombre de soldats, que les Anglois laisserent librement entrer en leurs terres, pource qu'il venoit à leur secours. Les forces de Louys s'augmentans de iour à autre, il subiugua facilement tout le pays du Nort D de l'Angleterre, horsmis la ville de Vvincestre, là où Iean s'estant sauué, & le chasteau de Vvindelisore ou Vvinsor. Les soldats François vsoient de grandes insolences, car ils ne passoient en lieu qu'ils ne pillassent maisons, hommes & femmes, & mesmes pilloient les Eglises, & les ornemens, & reliquaires d'icelles contre la volonté de Louys, qui n'en pouuoit estre le maistre. Comme Louys alloit visiter le pays qui tire vers l'Orient, ceste insolence des soldats s'augmenta tellement, que par où ils passoient ils ne laissoient rien. Louys alla assieger Norvvich, qu'il mit aisement en sa puissance, & print dedans Thomas Burg, frere de Humbert Capitaine de Douure. Il fit bien garder ledit Thomas, esperant par le moyen d'iceluy corrompre Humbert son frere, afin qu'il luy rendit la place de Douure, & ainsi appuyé sur ceste esperance, & aussi estant suscitee par son pere, qui luy manda qu'il auoit fait vne tres-grande faute d'auoir laissé derriere luy vne place tant importante comme estoit Douure, il alla mettre le siege, & plantant deuant ses machines & engins de guerre, donnoit nuict

Escossois en Angleterre.

Insolence de soldats François.

Conquestes de Louys.

Ne faut laisser forts derriere.

A & iour beaucoup d'affaires aux assiegez, non sans grande perte des siens, qui par ceux de dedans estoient à coups de traits & de pierres bien fort reculiez du fossé, & de la muraille. Louys perdant esperance de pouuoir auoir ceste place par force, premierement tenta d'esmouuoir Humbert à la rendre par vne menasse qu'il luy fit de faire mourir cruellement Thomas son frere s'il ne la rendoit. Mais comme il vit que cela n'esmouuoit aucunement Humbert, il luy fit promettre de l'argent : toutesfois cela l'esmeut aussi peu que la menasse de la mort de son frere, & ne peut esbráler sa magnanimité fidelle. Louys irrité de cela, iura publiquement qu'il ne partiroit iamais de deuant ladicte place, qu'il ne l'eut prise, & qu'il n'eust fait cruellement mourir tous ceux qu'il trouueroit dedans. Dont il poursuiuit plus asprement le siege que deuant, cependant que les autres Princes qu'il auoit laissez à Londres, allerent assieger le chasteau de Vvindelisore, afin que de tous costez la guerre se fit là où il en seroit besoin.

M.CC.XVII.

Menasse aux assiegez.

Resolution d'assiegez.

Vvindelisore.

Iean voyant que ses ennemis estoient detenus par ces longs sieges de villes, enuoya de toutes parts amasser des gens perdus qui le vindrent trouuer. Estant fortifié de ce nouueau secours il partit de la ville de Vvincestre, & comme si c'eust esté vn foudre B froissant & brisant tout, il brusloit, pilloit, & rauageoit toutes choses iusques aux Eglises, mais il ne dura pas longuement en ceste cruauté: car peu apres il mourut de tristesse, & d'ennuy qu'il eut de voir toutes ses troupes se noyer deuant luy au passage d'vne riuiere. Ce qui fut l'an de salut 1217. de son aage 51. & de son regne 18.

Armee de Iean cruelle.

Mort de Iean.

VIII.

Sa mort neantmoins ne fut pas fort aggreable aux seigneurs Anglois, & ne les resiouit pas beaucoup, dautant qu'ils auoient (ce disent les Anglois) appellé Louys fils du Roy de France, afin que par son secours, & par le moyen de ces forces, ils peussent conseruer la liberté du peuple Anglois, iusques à ce que ou leur Roy Iean fut contraint de recognoistre sa faute, ou que son fils Henry fut venu en aage capable de gouuerner & manier affaires. Et pource que l'vn ny l'autre n'estoit encore aduenu, ils craignoient que si Louys venoit à estre maistre de toute l'Angleterre, elle seroit à perpetuité en la puissance & subiection des François. Ce qu'ils vouloient euiter plus que la mort. Or dautant qu'ils auoient appellé Louys pour leur commodité, non pour la sienne, & qu'ils voyoient que la haine qu'ils auoient portee à leur Prince les met- C toit en ce danger & crainte, ils en receuoient vn grand ennuy, & ne sçauoient à quel poinct se resoudre. Louys apres la mort de Iean se forgea vne esperance dedans l'esprit de se faire maistre & seigneur de toute l'Angleterre, & adoncques il poursuit plus que deuant le siege du chasteau de Douure, esperant que dans peu de iours Humbert le rendroit, mais tant s'en faut que Humbert en voulut rien faire, que mesmes estant sollicité, & practiqué par Guillaume Comte de Salisberi (qui en la bataille du pont de Bouines auoit esté prins par Philippes Auguste, & qui lors suiuoit ledit Louys) il demeura plus que deuant ferme en sa fidelité. Louys craignant que le long temps qu'il employoit au siege de ceste place, luy fit perdre d'autres belles occasions, leua ledit siege, & hastiuement s'en alla à Londres, puis à Lincole, & en passant mettoit en son obeyssance plusieurs petites places. Il y en a qui disent que Louys ayant entendu la mort de Iean, repassa en France, & qu'y ayant assemblé vne nouuelle armee, il retourna incontinent en Angleterre: mais cela n'est ny vray, ny vray semblable, car s'il eust fait cela, il eust sans aucun doubte irrité contre luy les volontez de ceux de son party, D & renforcé le cœur à ses ennemis, qui n'eussent pas failly à luy empescher le retour, & la descente en leur Isle quand il y fut retourné, dautant que desia ils se repentoient d'auoir appellé en leur patrie, à leur secours, vn Prince si grand, si puissant & si redoutable.

Repentance des Anglois.

Crainte, danger, & irresolution.

Fidelité constante.

Louys repasse en France.

Cependant que ces choses estoient maniees par Louys, & par quelques seigneurs Anglois, tenans son party, Guillaume Comte de Glocestre, Mareschal & Lieutenant general des forces du Royaume d'Angleterre, mena auecques soy à Glocestre, Henry fils de Iean aagé de neuf ans, auec ses autres freres, & là assembla tous ceux qui auoiēt tenu le party de Iean. Là se trouuerent plusieurs seigneurs qui auoient tenu le party de Louys, & le Legat du Pape qui tenoit celuy de Henry. Le Comte leur remonstra auecques tant de raisons qu'ils ne deuoient choisir vn Roy estranger pour chasser celuy que nature leur auoit legitimement donné, que d'vn commun consentement ils saluerent & proclamerent pour leur Roy ledit Henry. Ce qui fut en la mesme annee de la mort de son pere.

Henry fils de Iean.

Ne faut choisir vn Roy estranger.

M. cc. xvii. Ceste nouuelle apporta vn merueilleux changemẽt aux affaires de France & d'Angleterre, car ceux qui tenoient le party Royal, furent bien aises de cela, & ceux qui tenoient celuy de Louys, voyans que leur cas alloit mal, se vindrent mettre à la mercy & misericorde du nouueau Roy, qui la leur donna, ne voulant au commencement de son regne, en temps turbulent, & n'estans ses affaires encore bien establis, mescontenter aucun, ny teindre le commencement d'iceluy de la cruauté du sang, ny brouiller son estat. A

Sage commencement de regne.

Louys mal aymé en Angleterre.

Ce Henry fut troisiesme du nom Roy d'Angleterre. Louys craignant vne trahison (qui estoit la chose qu'il craignoit le plus) fortifia les places qu'il auoit prises, & mesmement celle de Harfort, & apres retourna à Londres pour tenter & sonder les volontez des seigneurs, la plusparr desquels estoient desia bien refroidis, & s'estoient retournez du costé d'Henry, & les autres ne pouuans si tost se resoudre de ce qu'ils deuoient faire, ny qui ils deuoient suiure, regardoient de quel costé (cõme on dit) tourneroit le vent, & se conseilloient les vns les autres, lequel des deux ils deuoient suiure. Ils consideroient & iugeoient que ce seroit meschamment fait à eux d'abandonner Louys, lequel ils auoient appellé, & auquel ils auoient obligé leur foy & leur honneur. Puis ils mettoient en consideration, qu'il ne seroit pas bon ny seur pour eux de se fier à vn homme estranger, qui n'auoit point la volonté bonne à leur patrie. Dauantage ils estoient effrayez de ce qu'ils auoient esté excommuniez par le Pape, pour auoir contre la volonté du siege Romain appellé ledit Louys en Angleterre. Et bien que l'amour de la patrie, & la belle esperance du ieune Prince Henry les persuadast de se renger de son costé, toutesfois ils y voyoient vn grand danger, pour le voir par l'incapacité & imbecillité de son aage, inhabile à porter les armes & à manier affaires. B

Crainte de l'excommunication.

Resolution sur doubte.

Sur ces difficultez, les vns qui estoient retenus de la honte, se resolurent de n'abandonner point Louys, iusques à ce qu'il leur fut permis de le faire plus honnestement, ou qu'il se fit quelque traicté & accord entre ces deux Roys, à esgales conditions. Dõcques allans trouuer ledit Louys à Londres, ils consulterent & communiquerent auec luy de tous affaires, cependant que le Pape extremement marry de voir ceste guerre en Angleterre, entre Princes, parens & amis, sur les volontez & l'eslection d'vn Roy, fit tant que Louys & Henry firent entr'eux trefues pour quelques iours, durãt lesquels Louys accompagné d'Alexandre Roy d'Escosse passa en France, & cependant le Cõte de Salisberi s'alla rendre à Henry. Ce qui affoiblit grandement les forces & les courages des François. Louys retourna en Angleterre, vn peu deuant que le temps des trefues expirast, & se retirant à Londres, enuoya ses forces deuant le chasteau de Lincole pour l'assieger : car la ville estoit à eux. Les François donnerent deux assauts en deux diuers endroits audit chasteau, tandis que l'armee d'Henry conduitte par Guillaume Comte de Glocestre, couroit le pays qui est autour de Nothymgam, prenant aisement toutes les places d'iceluy, & de là alla à Lincole, là où pour destourner les Frãçois du siege du chasteau, il donna iusques aux portes, & s'efforça de les rompre, mais ses gens furent repoussez par les François, cependant que par vne poterne de derriere le chasteau, Fulcas fut introduit, & receu dedans par les assiegez. Dés que Fulcas fut là dedans auecques ses forces, il entra dedans la ville, & chargea les citoyens. Ce qu'entendans les François, ils entrerent dedans la ville, & rembarrerent Fulcas dedans ledit chasteau. D'autre costé les Anglois menez par Sauari de Mauleon, duquel nous auons cy-dessus parlé, rompirent les portes de la ville, & y entrerent. Dedans la ville y eut vn dur combat: mais en fin les François furent mis en routte auec vne grande boucherie des leurs. Il y en a qui faussemẽt disent que Louys estoit en ceste meslee, & qu'il fut prins, mais (comme nous auons ia dit) il estoit cependant à Londres. La prise & le pillage de la ville de Lincole donna frayeur aux autres villes qui tenoient le party des François, car tout incontinent elles se rendirent. C

Trefues entre Louys & Henry.

Siege de Lincole.

Secours donné audits assiegez.

Combat de Lincole. D

François defaicts.

Crainte de Louys.

Louys effrayé de ceste nouuelle, craignant (ainsi comme nous auons dit) vne trahison, se fortifia dedans la ville de Londres, y ayant fait venir nouueau secours de France. Le Comte de Glocestre alla mettre le siege deuãt ladite ville, mais les seigneurs Anglois se ressouuenans du grand benefice receu de Louys qui estoit venu à leur secours, faisoient tout ce qu'ils pouuoient pour terminer ceste guerre entre ces deux Roys par quelques bons & honnestes moyens & accords, & tous les iours enuoyoient à Louys des conditions de paix qu'Henry proposoit & accordoit. Sur ces

Desir des seigneurs Anglois.

A entresaictes Humbert Capitaine du chasteau de Douure deffit sur mer le secours qui de France venoit à Louys, dont Louys se voyant hors d'esperance de pouuoir plus auoir secours de France, puis qu'il auoit perdu cestuy-là, & cognoissant bien qu'il ne pourroit plus faire aucune chose en Angleterre, receut les conditions de paix qui luy furent offertes, & prenant vne grosse somme d'argent pour la restitution des ostages qu'il auoit, & cedant à tout droit par luy pretendu au Royaume d'Angleterre, print le chemin du retour, & fut iusques à Douure honorablement accompagné par quelques seigneurs Anglois. Voyla comment les histoires d'Angleterre racontent bien ceste guerre, & voyla la fin du Roy Iean, & de la guerre Angloise pour quelques annees. M. CC. XVIII. Louys receut la paix.

La mere du ieune Henry apres la mort de Iean son mary, se remaria à Hues Comte de la Marche, auquel (comme nous auons dit) elle auoit esté promise deuant qu'estre mariee audit Iean, & bien qu'elle fust mariee à vn Comte, elle vouloit neantmoins estre appellee Royne, & mesmes son mary l'y appelloit. Lors quand on parloit à vne Royne, on l'appelloit Royne, non Madame, comme on a fait depuis, luy donnant vn nom commun comme à plusieurs autres femmes. Roynes appellees Roynes.

B Le Comté de Thoulouse estoit en guerre, le droit duquel par l'authorité du Concile de Latran tenu par Innocent 3. l'annee apres la iournee de Bouines auoit esté osté au Comte Ramond. De quatre Patriarches du monde il y en eut deux qui assisterent audit Concile, à sçauoir ceux de Hierusalem & de Constantinople. Celuy d'Antioche s'excusant sur sa maladie de n'y pouuoir aller, y enuoya des Prestres hommes sçauans & de bonne vie, & celuy d'Alexandrie, que les Egyptiens empescherent d'y aller, y enuoya ses Ambassadeurs. Il y auoit 400. Euesques, 70. Archeuesques, 116. Abbez, ou selon d'autres 160. & 800. Prieurs. Les Ambassadeurs des Empereurs de Rome & de Constantinople, des Roys de France & de Hierusalem, d'Angleterre, de Cypre, d'Espagne, & d'autres Roys, Ducs, & grands Princes de la Chrestienté s'y trouuerent, de façon que possible il ne fut iamais assemblé vn plus honorable Concile. Par arrest de tout ledit Concile, Ramond Comte de Thoulouse, & son fils aussi nommé Ramond, non commun aux Comtes dudit lieu, furent excommuniez, & plusieurs autres leurs complices, tels que furent le Comte de Foix, Gaston de Bearn, & Roger de C Comminge, & le Comté de Thoulouse fut adiugé à Simon Comte de Montfort, tant en recompense des bons seruices par luy faits à la defence de la religion Chrestienne, & extirpation des heretiques, que pour l'esperance qu'on auoit d'en tirer encores dauantage à l'aduenir. Il alla faire hommage de son Comté au Roy Philippes: puis pour en prendre possession, alla en la ville de Beziers, là où il tint vne assemblee de tous ceux de ce pays là. Il leur monstra le Decret du Concile, par lequel il auoit esté pourueu Comte dudit Comté. Aucun ne voulut y contredire, ains tous d'vn bon accord luy presterent le serment de fidelité. Il commanda à ceux de Carcassonne, de Thoulouse & de Narbonne, de ruiner & abbattre dedans certain temps qu'il ordonna, les murs de leurs villes, & de combler les fossez d'icelles. Bien que cela leur despleut, & qu'ils maudissent la venuë & le droit de Simon, si est-ce qu'ils furent cōtraints de luy obeir. Ils commencerent de leurs propres mains à ruiner les murs de leurs villes, & se resolurent d'endurer puis apres toutes iniures & indignitez, puis qu'ils estoiēt les demolisseurs de ce qui les auoit gardez. Mais ce ne fut pas le dernier mal qu'ils D eurent, car Simon n'ayant pas vn sol pour auoir tout despendu à la guerre contre les Albigeois, pour mieux dompter les cœurs indomptez de ces peuples là, qui encore tenoient de l'humeur Gothique, leur imposa vne exaction d'vne grande somme de deniers, & pour les leuer enuoya des collecteurs qui n'espargnoient personne. C'est vne chose esmerueillable, que les hommes s'offensent beaucoup plus de leurs dommages particuliers, que des publics, & qu'il n'y a chose qui face plus grande playe au cœur de l'homme, que la demande de l'argent. Ceux qui contraincts par le commandement du Comte ruinoient leurs villes, ne peurent supporter la ruine de leurs bourses. IX. Concile de Latran. Grand nõbre de Prelats & d'Ambassadeurs. Comtes de Thoulouse excõmuniez. Simon receu audit Comté. Commandement d'abbatre murailles. Simon espuisé d'argent. Leuee d'argēt fascheuse.

Ainsi la guerre qui sembloit auoir esté entreprise, faite & poursuiuie pour la defense de la religion Chrestienne, & qui se deuoit terminer par douceur, en pardonnāt à ceux qui s'estoient rēdus & soubsmis par l'oubliance des choses passees, se renouuella quād on vit que le vainqueur y procedoit trop rudement. Les collecteurs estans refusez, rōpoient portes, enleuoient meubles, executoient les hōmes, les menoient prisonniers, Rigueur de vainqueur.

M. CC. XVIII. & de toutes parts on oyoit pleurs, plaintes & crieries d'hommes & de femmes. En se conuertissant la douleur en fureur, le Comte Ramond (qui s'estoit apres la desfaicte de la bataille contre les Albigeois sauué en Espagne) entendant ces troubles, retourna en son Comté, la où il fut receu tant par les Thoulousains que par les villes voisines. Derechef les Euesques que Simon auoit remis en leurs dioceses, en furent chassez, d'autant que le peuple cognoissoit qu'ils tenoient le party dudit Simon. Il n'y eut chose qui tant portast de dõmage & de mal aux guerres sainctes, que ceste coustume ia inueteree, que par vne honneste prescription chacun demandoit ce qui luy appartenoit, & que la religion, la iustice, & le seruice de Dieu estoit tousiours en la bouche d'vn chacun, & tout le contraire en leurs cœurs & effects. S'il y fust allé du fait de la religion, si l'oubliance de toutes fautes passees eust esté commandee & obseruee, qu'vn chacun estant reuenu de son heresie à vne bonne opinion, on eust cessé de piller & rauager les biens, chacun eust esté de ce mesme aduis. Mais alors c'estoit vn different d'vn affaire mondain, qui estoit du droit d'vn Comté. Si ceste dispute eust esté ostee, il n'y eut eu aucune occasion de guerre. Ramond demandoit son estat, il y alla, & y fut receu. Simon disoit que le Concile le luy auoit accordé, que sa valeur le luy auoit acquis, & que le Roy le luy auoit confirmé. L'vn & l'autre ne se soucioit que de debattre son droit. Le Pape estimoit qu'il y alloit de son honneur, de ne changer d'opinion, ains de soustenir ce qui auoit esté resolu & arresté en l'assemblee de tant de Prelats, & declaré par sa bouche. Voyla ces deux Comtes en guerre. Simon demanda secours à Auguste contre les Aragonnois, qui pour venger la mort de leur Roy, luy faisoient vne forte guerre és enuirons de Carcassonne, & assembla 1200. hommes qu'il mena aux enuirons d'Albi & de Thoulouse, ou toutes les villes & places luy furent renduës, & luy firent hommage. Ceux de Thoulouse faussans leur sement, fortifierent leur ville, & se rebellerent contre luy. Le Comte Simon receuant nouueau secours du Roy, alla deuant ladicte ville, & en vn assaut qu'il luy donna, fut frappé d'vn coup de pierre, dont il mourut. Ce qui aduint l'an 1218. Guy son fils luy succeda au Comté.

Execution rude des impositions.
Ramond receu en son Comté.
Dire bien & faire mal.
Ramond demande son estat.
Simon poursuit son droit.
Aragonnois en Languedoc.
Simon secouru d'Auguste.
Mort de Simon.

Apres la mort de Simon, le Roy enuoya vne armee en Albigeois soubs la charge de son fils Louys reuenu d'Angleterre. D'arriuee il prit le chasteau de Nurmande, puis mit le siege deuant Thoulouse, qu'il ne peut prendre. Dont s'en retournant vers son pere, incontinent apres son retour, lesdits heretiques reprindrent plusieurs places qui auoient esté gagnees sur eux, & firent plusieurs maux à ceux qui auoient esté laissez pour les garder, & entr'autres Guy fils de Simon fut par le Comte Sainct Gilles tué, & luy succeda Amaury son frere.

Le mesme iour que la iournee du pont de Bouines fut donnee en Gaule, Henry Empereur de Grece deceda en la ville de Constantinople, & en son lieu fut esleu pour estre Empereur Pierre Comte d'Auxerre son gendre proche parent du Roy. Il s'en alla en Italie, & apres la mort d'Innocent, fut par le Pape Honoré, declaré & couronné Empereur de Grece, puis s'en retourna à Constantinople, enuoyant par vne autre voye Yoland sa femme, & son fils nommé Robert. Apres auoir assemblé ses forces à Constantinople, il alla deuant la ville de Durazzo, en esperance de la prendre, dedans laquelle estoit Gouuerneur Theodore Grec, qui desiroit, & esperoit de remettre par le moyen de ladicte ville, l'Empire de Grece à ceux de sa nation, & de l'oster des mains des Latins. Les nostres estans deuant ceste place, demanderent à parlementer auec luy. A quoy il s'accorda, & comme Grec qu'il estoit, faisant bonne mine & semblant d'estre leur bon amy, il ne leur refusa ny de parole, ny de visage, chose qu'ils luy demandassent. Il sceut si bien vser de sa finesse Grecque, que parlementant auecques le nouueau Empereur, il le tira de propos en propos, & le pria de venir disner dedans la ville. L'Empereur trop peu fin & rusé y alla: mais y estant, il le retint prisonnier, luy fit mettre des fers aux pieds, & l'enuoya en Thessalie. Robert son fils estant arriué à sauueté à Constantinople, fut par les Grecs & Latins salué & declaré Empereur de Grece.

Mort de l'Empereur de Grece.
Siege de Durazzo.
Finesse Grecque.

Aussi le mesme iour que les trefues accordees entre les nostres & les barbares finissoient, l'an 1217. André Roy de Hongrie partit de son Royaume pour aller en Orient, estant à cela contrainct par commandement, & testament de son pere, & par la promesse qu'il luy en auoit faicte, & par l'imonétion du Pape. Il auoit en sa compagnie,

Roy de Hongrie en Orient.

A les Ducs de Bauiere & d'Austriche, & arriua en Acre, là où estoient arriuees quelques forces de France, soubs la charge & conduicte de Erix Comte de Neuers, & de Gautier grand Chambellan du Roy, ausquels se ioignit Iean de Brenne, Roy de Hierusalem, & y auoit grande apparence & esperance, que tāt de gens ioincts ensemble, deussent faire quelque belle chose. Ils allerent iusques en Galilee, là où ils deffirent quelques troupes de barbares. André apres s'estre baigné dedans le fleuue Iordain, pensa estre quitte de son vœu, deuoir & promesse, & d'auoir obey au commandement du Pape. Dōt il s'en retourna à Acre, & de là prit le chemin de son pays. Apres son depart, les maistres des trois sacrez ordres militaires, se saisirent d'vn promontoire entre Cesaree & Iaphe, & le fortifierent, de là où comme d'vn fort, ils tenoient les barbares en subjection & retardoient leurs courses. Ce promontoire fut appellé le fort des Pellerins, & longuement profita aux nostres, tant à ceux qui venoient par mer, qu'à ceux qui venoient par terre. L'Allemagne porta vn bon secours à ceste guerre, car ceux de Trieues & de Cologne, promettans publiquement vn grand secours d'hommes & d'argēt que puis apres ils tindrent, esmeurent les autres villes d'Allemagne de faire le semblable. Elles amenerent vn si grand nombre d'hommes, qu'ayans prins diuers ports de la mer Adriatique, ils firent vne flotte de 200. vaisseaux bien armez. Estans portez par vn bon vent en Syrie; ils prindrent terre à Acre, qui lors apres la prinse de Hierusalem estoit la ville capitale des Latins habitans en Asie. Là aussi se trouua la flotte des vaisseaux Anglois, & y arriua vne belle ieunesse de France menee par trois Euesques de France, de Paris, d'Authun & de Lisieux.

M.cc.xix.

Galilee.

Fort des Chrestiens.

Secours d'Allemans.

B

Iean Roy de Hierusalem, assembla vn conseil pour aduiser à ce qu'ils deuoient faire. Il leur sembla que puis qu'ils auoient vne si belle flotte de vaisseaux de diuerses nations, d'hommes biē deliberez de faire chose bonne, & qu'ils auoient bons courages, viures & munitions, ils deuoient employer leurs forces à quelque grande & haute entreprise. Que l'Egypte estoit chef de la superstition & idolatrie contraire aux Chrestiens, & que tant que son Empire seroit debout, les nostres ne feroient iamais en Syrie aucune chose à leur aduantage. Que la ville de Damiette estoit subiecte seulement au Chaire, debattant du second lieu auec Alexandrie. Qu'icelle estant prinse, les nostres auroient en leur puissance vn fleuue & vne region tres-fertile, & que de son bon gré la ville de Hierusalem se rendroit, veu que desia nous aurions en mer l'Isle de Cypre, & au continent Acre, Tyr & Antioche. L'Euesque de Tyr dit, que Damiette est distante de la mer de mille pas, & autant de l'vne des embouscheures du Nil, comme on vient de Syrie par terre. On sçait bien que Heliopolis estoit vne bien opulente ville de l'Egypte, mais il y en a qui disent que la ville de Heliopolis qui est Damiette, assez loing distante de Heliopolis, bien qu'elle soit en la mesme Egypte, fut enuironnee, & muree de trois murs par l'Empereur Ælius Pertinax, & fut de son nom nommee Æliopolis. Ce mesme Euesque ne recognoist que quatre emboucheures du Nil, bien que les anciens en comptent onze, les sept desquelles sont naturelles, les autres quatre artificielles. Au riuage de l'vne d'icelles estoit assise Damiette, & vne fosse nauigeable tiree du Nil l'enuironnoit & en faisoit vne isle. A l'emboucheure y auoit vne tour, & aux enuirons d'icelle beaucoup de maisons qui faisoient presque vne ville, & y auoit vne chaine qui passoit d'vn riuage en autre pour empescher l'entree aux nauires estrangers, si dauenture ils y vouloient entrer par force. Les nostres ioignans leurs flottes & forces ensemble partirent d'Acre, & ayans eu bon vent, vindrent bien pres de Damiette, & fussent aisement entrez dedans le port d'icelle, si la chaine ne les en eut empeschez. Ils la rompirent auec vn grand effort des mains, & de l'industrie. Mais se pensans auoir fait le passage libre, ils eurēt encore plus à faire contre ceux qui gardoient la tour, que contre la chaine. La tour estoit bastie de pierre quarree tres-forte, & garnie de machines de guerre, de traits, & de bons soldats, qui n'oublioient à faire bien leur deuoir. Nos nauires sur lesquels les nostres auoient dressé & esleué de hautes tours, & nos gens mesmes estoient fort tourmentez tant de l'ennemy, que du tumulte qui s'esmeut entr'eux. Car les nostres crioient qu'on s'approchast de plus pres, & qu'on iettast les ponts. L'ennemy crioit qu'on marchast, assaillist, & frappast les nostres, & les soldats empeschoient les mariniers de faire leur office & deuoir, & les mariniers les soldats. Parmy ce trouble, tumulte & crierie, l'vne de nos tours qui en hauteur surmontoit les autres vint à tomber & fondre, & tombant, fit vn grand

Faut emploiet les forces.
Conseil de Iean de Brenne.

C

Bouches du Nil Damiette.

D

Effort des nostres.

Fureur des assiegeans.

M. CC. XIX. bruit, comme si le ciel eut deu tomber, & vn grand dommage aux nostres, miserable A spectacle des Chrestiens, car plusieurs accablez dessoubs y demeurerent morts. Ceux qui n'y furent accrauantez pour l'heure, les vns se precipiterent dedans le Nil, les autres se ietterent dessus les autres nauires, les vns se froissans vne iambe, les autres vn bras, les autres se blessans à la teste, & les autres ia blessez demourans soubs la tour dót la ruine continuoit, y demeurerent ou assommez, ou inutiles par plusieurs iours, sans pouuoir rien faire. Ce qui aduint l'an 1219.

Morts & blessez.

Le Roy Iean apres auoir appaisé ce bruit, & donné la charge des blessez à bons Chirurgiens pour les penser, & fait chercher & tirer de l'eau les corps ou demy morts, ou ia morts, & fait enterrer les noyez, ou accablez, consola les soldats, les priant de ne perdre le courage pour l'accident d'vne tour tombee, & de n'attribuer cela, ny à leur coüardise, ny à la valeur & hardiesse des ennemis. Qu'il falloit ioindre vn bon aduis & conseil à la vaillance, qu'il n'y auoit en ceste armee presque aucun soldat, qui ne fut digne de commander, & mesmes de mener vne armee, mais qu'il falloit selon la raison & les ordres de la discipline militaire, que chacun d'eux obeit aux Chefs de sa B compagnie & de sa nation, & que les soldats obeissent aux Capitaines, les Capitaines aux Maistres de camp, & les Maistres de camp au Lieutenant general, & Chef de l'armee. Qu'il falloit que les Chefs se monstrassent peres des soldats, & les soldats enfans enuers leurs Chefs. Que les Chefs aduisassent bien à ce qu'ils deuoient faire deuant que l'executer, qu'ils le consultassent en commun, & conferassent les façons desquelles ils se deuoient comporter en ceste guerre, afin que rien ne fut fait auec inconsideratió, & precipitation. Ceste remonstrance estant approuuee de tous les chefs, s'assemblerét, & d'vn commun consentement fut donné la charge de ceste guerre, & le commandement de ceste armee à Iean de Brenne, tant pource qu'il estoit grand Capitaine & vaillant homme de sa personne, que pource aussi qu'il estoit Roy de Hierusalem, & que chacun dit que tout ce qui en ceste guerre seroit repris sur les barbares luy seroit donné, comme chose deuë à sa valeur & à sa qualité. Le Cardinal Pelagius que le Pape auoit enuoyé pour Legat, fut tousiours honoré & respecté comme il conuenoit à sa dignité. Ia nouuelles forces auec nouueaux viures estoient venus de l'Italie soubs la conduicte des Euesques de Milan, de Rhegio, de Faence & de Bresse, & les barbares sçauoient bien defendre ce qui estoit à eux. C

Sage remonstrãce de chef. Deuoir des Chefs. Iean de Brenne grand Capitaine. Honneur fait au Legat.

Le Soudan s'estoit campé à la veuë de Damiette, pour donner à ceux de dedans courage & esperance d'vn nouueau secours, & leur enuoyoit souuent par le fleuue des nouuelles, des messages, des viures, des soldats, des armes, & tout ce dont ils auoient besoin. Il ne taschoit qu'à trouuer occasion de surprendre les nostres, si quelqu'vne luy estoit presentee, ou par le hazard, ou par leur negligence. Tous les iours les barbares & les nostres dressoient des escarmouches, ausquelles les nostres demeuroient tousiours les vainqueurs. Les barbares ne pouuoient estre attirez à vne bataille, ny ne pouuoient les nostres leur empescher, ny coupper les viures, dautant qu'ils auoient le fleuue du Nil à commandement, qui les fortifioit & accommodoit de viures, & que l'Egypte superieur qui en a pour nourrir les siens & ses voisins, leur en enuoyoit en abondance. Au contraire le Nil se couppant en plusieurs parties, & en vn lieu s'ebanoyant çà & là, en l'autre estant couppé en fossez & canaux, en l'autre estant empesché par leuees & chaussees, donnoit plusieurs incommoditez aux nostres. Et pource D que l'ennemy ne vouloit manger de la bataille, les nostres delibererent de combattre derechef contre les murailles, & d'asailler la tour. Deux des meilleurs charpentiers qu'on peut trouuer en l'armee, lians deux nauires ensemble, bastirent dessus vne tour de bonne & forte matiere, qui montoit aussi haut que la tour des barbares, & estoient les aix & les poultres, & les pieces de bois si bien liees & entees ensemble, qu'aucune force ne les pouuoit rompre. On fit approcher ceste tour assise sur ces deux nauires pres de la tour des barbares, & du fauxbourg ioignant icelle, & estoit ceste tour naualle suiuie d'autres nauires bien equippez, & tout le reste de l'armee sur terre en bataille, tant pour faire frayeur à ceux de dedans la ville, qu'afin que le Soudan ne la peut secourir sans estre chargé. Là commença vn cruel & furieux chamaillis. Ceux du fauxbourg se defendoient vaillamment contre leurs ennemis. Dedans le fauxbourg, dedans la tour, & dedans les tranchees y auoit non seulement des Egyptiens, habitans & originaires du lieu, mais aussi d'autres des autres endroits

Le Soudan campé pres Damiette. Secours aux assiegez. Escarmouches entre nous & les barbares. Commoditez d'assieger. Combat contre les murailles. Furieux chamaillis. Peuple de l'Asie & de l'Afrique.

A de l'Egypte, & des Arabes, des Perses, des Seres, des Indes, des Garamantes, & des Æthiopiens, qui se tenoient là, dautant que ceste ville est comme vn marché public, auquel toutes sortes de marchandises se portent des plus loingtaines parties de la terre, & en sont transportees aussi. Ce qui les animoit dauantage à combattre pour garder auec leurs vies leurs biens, qui sont les deux choses que les hommes ont les plus cheres, & aussi encourageoit & incitoit les nostres à combattre, tant pour la religiõ Chrestienne, que pour s'enrichir du butin de ces nations opulentes. Les nostres approcherent le plus pres qu'ils peurent leurs nauires de terre, afin qu'estans sur le riuage, ils peussent combattre main à main, & homme à homme, & qu'ils peussent ioindre de biẽ pres les ennemis. Au contraire les barbares à coups de traits & de pierres, empeschoient les nostres de prendre terre, & de s'approcher de si pres. M. cc. xix. Efforts des nostres.

Ce qui plus effroya les Egyptiens, fut que comme vn de nos nauires assis sur le riuage que les ennemis tenoient, fut tiré à bord, & que les barbares descendans de leur tour, se fussent iettez dedans, & eussent commencé à faire vn furieux carnage des nostres, l'vn de nos soldats descendit au front du nauire, auquel il fit vn grand trou, par lequel l'eau entrant en abondance, il fit perir & noyer les siens auecques les ennemis, & alors tout soudain la tour de bois des nostres plantee sur les deux nauires susdits, venant auec grande vistesse, s'empara de la tour des barbares, lesquels estans espouuãtez de cela comme d'vn miracle, estimerent qu'ils auoient à combattre auec vn nouueau genre d'hommes furieux & enragez. Estant tout incontinent prise ceste tour, & ceux de dedans tous chassez ou tuez, ceux du fauxbourg perdans cœur, se retirerent d'autãt qu'ils estoient tirez, & blessez du haut de la tour que les nostres auoient gagnee, & les autres nauires suruenans, & mettans nos soldats pied à terre, tous ceux qui furent trouuez au fauxbourg, furent tuez iusques au dernier. Là fut trouuee grande abondance de viures, & sur tout des richesses qui estoient si grandes, qu'il sembloit que la Perse, l'Arabie & les Indes eussent esté pillees. Braue traict de soldat. B Tour des ennemis prise. Fauxbourg de Damiette prins.

Or restoit encore la ville de Damiette, ville tres-opulente, laquelle fut soudainemẽt tentee & attaquee, pour voir si on la pourroit prendre sur la chaude, & sur la frayeur de la prinse de la tour, & des aduenues de la ville. Et fut assaillie par machines, par engins & par eschelles, mais les nostres ny gagnerent que des coups & des playes. Neantmoins ils se camperent dedans le fauxbourg, & mirent vn bon nombre d'hommes entre la ville assiegee & le Soudan, afin que secours, ny viures, ne peussent entrer dedãs. Les ennemis vouloient entrer dedãs, & les assiegez en sortir, mais les vns & les autres furent empeschez de faire ce qu'ils vouloient, auec vne grande perte des leurs. La ville fut enuironnee de tous costez par les nostres, si qu'il n'y pouuoit rien entrer. Cependant que ce siege tiroit en longueur, vn grand vent s'esleua, qui esmeut vne si furieuse tempeste, & fit tellement enfler le Nil, que surmontant les riuages, pres desquels les nostres estoient campez, & se desbordant, il couurit tout le pays d'eau, & gasta principalement les viures. Les nostres iugeans que cela ne procedoit point de la nature du fleuue (qui a bien accoustumé de s'enfler, & se desborder, mais non en ceste saison là) ains que cela estoit aduenu par la iuste ire de Dieu, furent exhortez par le Legat du Pape, à ieusner, & prier trois iours durant, & le quatriesme le vent cessant, la mer s'appaisant, & le fleuue se resserrant soubs les riuages en son lit accoustumé, se mirent en plus grandes prieres que deuant, remercians Dieu de ce que leur ayant donné ceste crainte, ainsi il la leur auoit ostee. Ceste annee là, l'ordre des saisons auoit esté prepostere, car le Nil s'estoit hors sa saison enflé, desbordé, & remis en son lit, & d'iceluy despend la felicité & fertilité de tout le pays d'Egypte. Damiette forte & riche. C Enuirõnee de toutes parts. Desbordemens du Nil. D Prieres & graces à Dieu.

Ia les viures commençoient de faillir au camp du Soudan d'Egypte, qui à ceste occasion fut contraint de laisser la partie de son armee, & renuoyer l'autre en Egypte superieur, & en sa ville capitale. Aduint aussi que comme en vn extreme & commun danger de la superstition Mahometique, Coradin Soudan de Damas & de Hierusalẽ, enuoya ses Ambassadeurs demander conditions de paix pour soy & pour l'Egyptien, & sur tout promettoit de rendre la vraye Croix, & tout ce que luy, son pere, ou le Saladin auoient prins sur les nostres en Syrie. Les François, les Anglois, & les Italiens trouuoient bonnes ces offres, disans qu'ils auoient prins les armes en intention de receuoir ce qui auoit esté gagné & acquis en Syrie, par la valeur des grands Capitaines, & qui nous auoit esté osté, & que l'ignominie de la perte nous fut ostee, afin qu'il ne Faute de viures au Soudã. Aduis sur ces offres.

M. CC. XX.

semblast que nous ne peussions laisser sain & entier à nos enfans, ce que nos peres nous auoient laissé, ny quand nous l'aurions le garder, ny quand nous l'aurions perdu, le recouurer. Que ces choses estans renduës, il ne restoit plus aucune occasion de guerre, ny obstacle aucun, qui les empeschast de retourner vainqueurs, & ornez de diuin & humain honneur en leurs maisons. Le Legat Pelagius mesprisoit ceste paix, disant que ceste guerre auoit esté entreprinse contre les infidelles, & la superstition Mahometique pour la cause de la religion, de laquelle l'Egypte estoit le siege & la forteresse, & qu'adoncques il y falloit aller pour la prendre. Sa remonstrance eut telle force, que ce qu'il disoit fut resolu, & furent renuoyez les Ambassadeurs de Damas sans pouuoir obtenir aucune chose. Coradin desmantela la ville de Hierusalem, & ruina les plus belles maisons, & les plus somptueux edifices, horsmis la tour de Dauid, & le S. Sepulchre, auquel il ne voulut toucher. La peste se mit dedans le camp des nostres deuant Damiette, & en fit mourir vn si grand nombre, que les chefs se repentirent d'auoir plustost obey à la volonté & authorité du Legat, homme ne faisant profession des armes, qu'à la necessité du temps & aduis, & conseils des Capitaines, qui estans hommes praticqs du fait des guerres, auoient par vne longue experience apprins le changement des choses. Ils disoient qu'il falloit vser du benefice present de la fortune, quand elle l'offroit, & que souuent ce qu'on auoit entre les mains s'eschappoit & couloit, quand on auoit voulu pretendre à plus grandes choses, & qu'estant perdu, on ne l'auoit puis apres peu reprendre, quelque effort qu'on y eust fait. Pelagius commença d'estre blasmé de tous, & y en a qui ont escrit que pource qu'il estoit Espagnol, il auoit leu quelques propheties qui disoient que la fin du regne, & de la puissance de Mahomet s'approchoit, & que d'Espagne viendroit vn homme qui mettroit fin à la guerre saincte, & seul en rapporteroit la loüange & la gloire. Qu'à ceste occasion il empescha que la paix ne fut donnee aux barbares qui offroient si honorables conditions pour les Chrestiens.

Le Legat veut la guerre.

Le S. Sepulchre nō ruiné.

Experience des Capitaines.

Legat blasmé du refus de paix.

Il y auoit desia dix mois que le siege estoit deuant la ville de Damiette, & le Soudan n'auoit plus vne si grande armee que deuant, ains auoit seulement retenu l'eslite d'icelle, ayant (comme nous auons dit) renuoyé le reste en l'Egypte superieure. Comme les nostres faschez de la longueur de ce siege, faisoient moins soigneusement la garde que deuant, & se reposoient, il s'alla camper pres des saillies, & replis des eaux, à l'endroit là où le Nil se iette dedans vne grande lagune voisine de la ville de Damiette, de là où il enuoya incontinent quelques troupes aux assiegez, soubs l'obscurité & silence de la nuit. Ces troupes se mirent hardiment & courageusement en chemin, en deliberation de tromper les sentinelles des Chrestiens, & s'approcherent de la ville, sans estre aucunement veus ny descouuerts des nostres. Les premiers estoient ia entrez dedans la ville, quand les Latins s'en apperceuans, crierent alarme, & se mirent en armes. Ceux qui estoient encore derriere furent taillez en pieces, dautant que ceux de dedans, & ceux qui estoient ia entrez fermerent hastiuement les portes, laissans les autres dehors exposez à la boucherie, craignans que parmy ce trouble de la nuict, les ennemis pesle-mesle n'entrassent ensemble.

Long siege de Damiette.

Campement du Soudan.

Secours enuoyé aux assiegez.

Taillé en pieces.

Les nostres enorgueillis de ceste victoire, le lendemain laissans vne grande partie de l'armee deuant la ville, pour soustenir le siege, se vindrent en bataille presenter deuant le camp du Soudan pour luy liurer la bataille, mais les barbares comme effrayez de la veuë & presence des nostres qu'ils virent si ardens à combattre, abandonnerent leur camp, sans vouloir venir aux mains. Les Latins entrez dans les tentes des ennemis, y trouuerent non beaucoup de viures, mais vn grand butin qu'ils pillerent. Le Soudan se retira bien haut aux canaux du Nil, & les nostres chargez de proye, & se mocquans de la coüardise des Egyptiens, retournerent en leur camp. De ce mespris les nostres receurent dommage & honneur, car estant le Roy de Hierusalem allé auec les soldats François, assaillir le camp des ennemis, on luy ietta quelques grenades & pots à feu, dont plusieurs des siens furent brullez, & luy mesme fut en grand danger, & Gaultier & Milon de Mante furent tuez à coups de coutelas. Apres ceste deffaicte, ils furent d'aduis de ne s'amuser plus à autre chose qu'au siege de Damiette, & sur tout d'empescher qu'aucun secours n'y entrast.

Fuitte des barbares.

Victoire des nostres.

Estans ceux de dedans plus estroictement assiegez & enuironnez que deuant, & reduits à vne extreme necessité & famine, & priuez de toute esperance de secours, ils

A firent des assemblees pour consulter de leurs affaires, & quelques-vns des leurs, de nuit & à cachettes se rendirent au camp des nostres. Il s'en fut encore rendu dauantage, si les chefs de dedans n'eussent fait murer les portes de la ville, & fait defence aux habitãs de n'aller sur les murs & remparts, sur peine de la vie, afin qu'aucun ne peut sortir, ou se ietter du haut des murailles dedans les fossez. Les chefs & les Mammeluchs alloient çà & là par la ville, visiter & regarder toutes choses, & mesmement les magasins, & voyans qu'il y auoit bien peu de bleds, diuiserent ce qui restoit entr'eux, en petites portions. Le menu peuple contraint de la disette, mangeoit ce qu'il trouuoit, fust-ce choses concedees, & permises ou defenduës par la superstition, saines ou mal saines, bonnes ou mauuaises, salles ou nettes, cuittes ou cruës, & ainsi allongeoit sa vie, auec ce qu'il pouuoit trouuer. Or ne pouuans les assiegez endurer ces incõmoditez humaines de la faim, qui est la passion qui le plus & le plus souuent presse l'hõme, ils estoient aussi affligez de l'ire de Dieu, car la peste, la rage de laquelle auoit esté premierement adoucie au camp des nostres, puis du tout estainte, s'estoit iettee dedans la ville, & y faisoit vne grande boucherie, & de iour à autre ce mal s'augmentoit de telle façon, que non seulement il ne se B trouuoit plus des hommes pour visiter, panser, secourir, seruir, & assister les malades, mais aussi il ne s'en trouuoit plus pour les enseuelir, ny enterrer, pour les tirer des lits, & maisons, & pour separer les viuans d'auec les morts. Les ruës & les maisons plaines de corps morts, rendoient vne puanteur villaine, & vn aër mal sentant & infect. Il n'y auoit aucun lieu exempt de la peste, ny aucun qui se peut vanter de n'auoir esté attaint d'icelle, ou de sa peur, & aucun n'y pouuoit trouuer remede, si par grace & misericorde il ne le demandoit de son ennemy, & qu'il ne se iettast à ses genoux pour l'auoir, & qu'il ne se rendit à luy. La rage & la fureur du mal, de la faim & de la peste, tourmentoit ceux qui mouroient, & aimoient mieux mourir que de s'humilier à leurs ennemis, & à s'abaisser iusques là, que leur demander secours. Les nostres auoient bien entendu qu'ils estoient tourmentez de la faim, mais ils ne sçauoient pas qu'ils sentissent vne si grande incõmodité & dommage de la peste. Ils auoiẽt fait des barrieres & tranchees pour empescher que ceux que la faim contraignoit de sortir, ne le peussent faire, veu qu'ils pensoient bien que ceux de dedãs voudroient ietter le menu peuple, & les bouches inutiles C dehors, & les nostres auparauant auoient intermis la violence du siege, attendans que ceux de dedans contraints & forcez par la necessité, se rendissent à eux, afin que sans aucune effusion, ils peussent demeurer maistres d'vne ville tant opulente. Il y auoit desia vn an entier que le siege estoit deuant Damiette, quand quelques soldats des nostres ayans esté si hardis de monter bien auant sur les murs de la ville, oyans vn si grand silẽce dedans icelle, si qu'il sembloit qu'il n'y eut personne, escouterent longuement, puis voyans que ce silence continuoit, retournerent au camp, & firent entendre aux chefs ce qu'ils auoient recognu. On pouuoit craindre quelque ruse & tromperie de l'ennemy, & qu'il voulut prendre aux fillets les nostres. Toutesfois on fut d'aduis de hazarder quelques hommes, de tanter la fortune, & de faire monter quelques troupes biẽ garnies sur le rẽpart, comme si elles eussent deu aller contre vn puissant ennemy qui eust deu vaillamment resister, & à ceste occasion furent dressees des eschelles. Les nostres ioyeusement monterent sur le rampart sans trouuer aucune resistance. Cõme ils furent descendus dedans la ville, vne petite troupe de barbares qui seuls estoient restez de la fureur D de la peste, pouuãs porter armes, & qui à cause de la famine & l'infection de l'air, estoiẽt extremement foibles, les voulurent cõbattre, mais estans incontinent taillez en pieces, la matiere dont les portes auoient esté murees fut abbatuë, le passage fait, & les nostres introduits & receus dedans auec leurs enseignes desployees. Ceux qui entroient sentirent vne odeur villaine & puante, ils virent vne ville despeuplee & horrible à voir, les ruës pauees de corps morts, & vn desert afreux & espouuentable, qui esmouuoit l'ennemy mesme à compassion. Les nostres y estoient entrez appareillez de faire vn grãd carnage, & à faire couler le sang par les ruës, estant irritez du long siege, & des trauaux qu'ils auoient souffert. Ils auoient leurs espees nuës au poing, mais ils ne trouuerẽt contre qui les mettre en œuure. Car mesmes on ne pouuoit entrer aux maisons, ny approcher des ruës, sinon en passant par dessus les corps morts, & sur d'autres qui ne l'estoiẽt pas encore, & qui tiroient miserablement à la fin. De 70000. personnes de la ville, n'en furent trouuez que 3000. encore estoient-ce ieunes enfans (car tout le reste estoit mort ou de fer, ou de faim, ou de peste, & la pluspart estoiẽt encore sans sepulture.) Ces trois mille mesmes estoient si alangouris que c'estoit pitié à les voir, & leur fut la vie donnee,

M. cc. xx.
Famine d'assiegez.
Chefs des Mãmeluchs.
Famine de menu peuple.
Force de la faim.
Fureur de la peste.
Demander remede a son ennemy.
Longueur du siege de Damiette.
Silence dedãs la ville.
Crainte de tromperie.
Eschelles dressees.
Foiblesse des assiegez.
Chrestiens dedans Damiette.
Langueur des suruiuans d'icelle.

M. cc. xxi. Fin dudit siege. Richesses trouuees leās.

à la charge qu'ils nettoyeroient la ville, & enterreroient les morts. Voyla l'issuë & la fin du siege de Damiette, qui dura plus d'vn an, laquelle fut prinse le 5. de Nouembre, l'an de salut 1221. Le butin d'icelle fut grand, car on y trouua beaucoup d'or & d'argent, & grand nombre de pierres precieuses, de meubles & d'autres richesses. Les Latins apres l'auoir fait nettoyer, y demeurerent encore apres plus d'vn an, comme si c'eust esté vne Colonie, en laquelle ils eussent voulu habiter, oublians leur ancienne patrie. Et pource que Pelagius par le droit de sa Legation, disoit que la disposition de tout ce qui se prendroit en ceste guerre luy appartenoit, & vouloit donner ceste ville au siege Romain, le Roy de Hierusalem trouuant cela fort mauuais, & toutefois le dissimulant, se retira à Acre. L'an ensuiuant comme Pelagius se fachast de voir que les armes des Latins croupissoient sans rien faire, veu le desir & l'esperance qu'il auoit de ruiner du tout les barbares, & leur superstition, & commandast que chacun reprint les armes pour poursuiure ceste guerre, & aller contre le Soudan, & assieger le Chaire, les soldats ne luy voulurent aucunement obeyr, ains tous d'vne commune voix, disoient qu'ils n'obeyroient qu'au seul Roy de Hierusalem.

Debat à qui attoit la ville.

X.

Le Legat desobey. Excuse du Roy de Hierusalem.

Le Legat par le commun consentement des soldats, fut contraint de l'enuoyer prier de venir derechef entreprendre la charge de ceste guerre entreprise pour la defence du nom de Dieu. Le Roy de Hierusalem s'excusoit tousiours, tantost sur ses affaires particuliers, tantost sur son indisposition, mais en fin pressé des prieres des seigneurs Latins, il retourna au mesme temps que Louys Duc de Bauiere y arriua auec vne bonne troupe d'hommes de son pays. Le Legat pressoit & prioit qu'on se mist bien tost en campagne, remonstrant que l'entreprise de la guerre saincte, s'estoit enuieillie par ces longues dilations & longueurs, & que ceux qui loing de leurs maisons faisoiēt la guerre, deuoient se haster, presser, diligenter, ne perdre point temps, n'endurer l'oysiueté, ne cesser, ne languir, ains aller & tenter toutes choses. Que c'estoit la façon de laquelle les anciens Empereurs, Roys, grands Princes & Capitaines auoient acquis Empire, gloire, grandeurs & richesses. Que ceux qui estoient assaillis & guerroyez, & qui deuoient garder eux, leurs personnes & leurs biens deuoient dilayer, prolonger & differer, tenir en longueur leur ennemy, tromper ses desseins, deceuoir ses œuures & ses entreprises, le matter, le lasser, & l'ennuyer iusques à tant qu'il ait debilité ses forces, & qu'auec le cœur il perde esperance. Que le Chaire estoit vne grande ville, mais que les plus grandes villes par la guerre se rendoient grands deserts, si on y ioue à quitte & à double, si on efforce sa vaillance, si on y met de la diligence, & qu'on en chasse toute longueur. Que les grands Empires, comme sont ceux des Souldans ne doiuent estre assaillis par les armes estrangeres, si du premier coup on ne les renuerse, ou pour le moins si on ne les affoiblit de telle façon, qu'ils ne puissent plus d'oresnauant leuer la teste, ny se releuer. Car autrement ceux ausquels ils ont dressé la ruine, la leur dressent à eux mesmes. Qu'il ne falloit pas tenter ny assaillir l'Egypte, ou puis qu'on l'auoit vne fois assaillie, il ne falloit point la laisser là. Le Roy de Hierusalem, ou soit qu'il fut picqué de douleur de ce qu'estant appellé Roy du S. Royaume, la ville de Damiette qui auoit esté prise par les armes de ceux qui estoient allez à la guerre saincte, soubs sa charge & conduite, ne luy estoit accordee ny donnee par le Legat, ou bien qu'il eut desia esprouué qu'on ne pouuoit tenter l'Egypte superieur sans vn grand & euident peril, disoit qu'il n'y iroit aucunement. Qu'il estoit question de la terre saincte seulement, non de faire la guerre contre Memphis, ny Babilon, ou Thebes d'Egypte, lesquelles apres qu'elles seroient prises ne demeureroient pas longuement en leur fidelité. Mais quant à la Syrie, que Godefroy de Buillon & les autres seigneurs ses associez estoient entrez dedans, & l'auoient prise & possedee. Que plusieurs Roys Latins en auoient esté maistres, & qu'elle estoit nostre. Qu'il loüoit bien volontiers la celerité, la diligence, le courage & l'ardeur, & les autres choses que Pelagius loüoit, mais qu'il les falloit employer en Syrie, non là, où il n'y en auoit aucun besoin, & là d'où l'on n'en pourroit tirer aucun profit. Le Legat persista en son opinion, & par la saincte puissance de son authorité, commanda au Roy de Hierusalem, au Duc de Bauiere & aux autres seigneurs & chefs, de se mettre en campagne, menaçant d'excommunier celuy ou ceux qui ne voudroient luy obeir.

Exhortation à la poursuitte de la guerre saincte.

La façon d'acquerir Empire.

Mal de la guerre.

Ne faut assaillir sans prendre.

Infidelité des villes d'Egypte.

Resolution du Legat.

Au milieu de la plus grande chaleur de l'Esté, dix mille hommes se mirent en campagne, les vns de bon zele, les autres esmeus de la menasse de l'excommunication.

Les

A Les barbares faisans bonne mine & semblant d'auoir peur, sentans les nostres marcher, se retiroient là où ils voyoient leur commodité. Le Legat mal experimenté à la guerre, voyant cela, se resiouyssoit, & haut loüoit iusques au Ciel, ceux qu'il voyoit si courageusement marcher, disant que la fortune aydoit les vaillans; & que toutes choses succedoient tousiours mal aux coüards. Les Latins se saisirent d'vn pont que l'ennemy auoit fait bastir sur le Nil, & furent taillez en pieces ceux qui le gardoient. Ils se camperent à dix iects de pierre de la ville du Chaire: ce qui deuoit donner peur aux braues & vaillans hommes, nez & nourris parmy les guerres, & accoustumez de s'enrichir des despoüilles de leurs ennemis & de leurs villes, & d'en orner & parer leurs maisons. Les nostres courans çà & là, & prouoquans ceux de dedans au combat, leur faisoient peur, & accusoient leur paresse, coüardise, lascheté & poltronnerie, leur disans que s'ils estoient hommes ils deuoient sortir, mais ils ne le vouloient faire, ains se tenoient clos & couuerts dedans la ville. Ce siege se tira en longueur de iour à autre, & la grande opinion que les nostres conceurent d'eux mesmes, & le peu de cas qu'ils faisoient des ennemis, les rendit si fiers & si negligens, qu'ils ne se souuenoient plus du B deuoir de la guerre, ny du soing de leur deuoir, ny de garde, ny de guet, ny de sentinelles. Ils se fioient en leur vaillance & en leur bonheur, ne s'aduisans, & ne se ressouuenans qu'ils alloient en Egypte, & qu'ils s'estoient mis dedans des tranchees, saillies, ruisseaux, & fossez d'vn fleuue trompeur, qui non seulement apportoit viures à leurs ennemis, mais aussi les fortifioit, lesquels d'autant plus qu'ils estoient moins vaillans, & entendans moins le mestier de la guerre, & plus ils vsoient de ruses pour se conseruer. Les ennemis tirerent ainsi en longueurs les Latins, & les abuserent de plusieurs longueurs & tromperies, & faisoient semblant d'auoir peur pour se rendre moins redoutables & plus mesprisez en leur endroit, dautant que eux cognoissans les aduenuës & destroits du pays, & se seruans des occasions & commoditez du temps, & des ennemis, vouloient circonuenir & attraper les nostres, lors qu'ils se craindroient le moins de tout cela. Les nostres tout à escient s'emparerent des lieux qui estoient entre les leuees, pensans estre couuerts d'icelles comme d'vn rempart, afin que s'il aduenoit qu'ils fussent à l'impourueuë assaillis par les barbares, ils eussent loisir de pren- C dre les armes: mais ces lieux estoient mols & bourbeux, dautant que les laboureurs du pays les arrousoient des eaux deriuantes des canaux du Nil, & dés qu'ils s'y furent mis, le Nil commença à s'esbanoyer par tout. Là ils se trouuerent prins comme dans vn piege, sans pouuoir se defendre ny resister, ny sans auoir autre moyen d'exploitter leur vaillance, & ainsi le Nil s'esbanoyant & croissant, donna aux Egyptiens desesperans du bon succez de ceste guerre, vne victoire plus desiree, qu'esperee, ou attenduë sur des nations guerrieres & victorieuses. Estans leuees les bondes & escluses des leuees, les barbares couurirent d'eau le camp des nostres & leurs tentes, & fut l'eau si haute que les viures furent corrompus & pourris, & n'y auoit aucun lieu auquel on se peut mettre à sec.

Alors les Egyptiens se saisirent des lieux les plus hauts, afin que les nostres ne se peussent tirer, ny sauuer des bourbes, & des lieux couuerts d'eau. Ainsi fut la vaillance inconsideree, & la grande fiance de soy exposee à la violence des traicts, & à la fureur des ennemis, & lors que les nostres vouloient par la force se defendre, leur D hardiesse fut vaincuë par la ruse. Lors chacun des nostres commença à crier contre le Legat Pelagius, à l'accuser & condamner, & à mesdire de luy. On ne pouuoit accuser le Roy de Hierusalem d'aucune chose, dautant qu'il auoit tasché de dissuader ceste entreprinse, que contre son gré il estoit venu à ceste guerre, & qu'il n'auoit prins ceste charge qu'auecques grandes protestations. Il ne pouuoit aussi honnestement se plaindre de ce desastre, pour ne sembler qu'il ne vouloit s'en resioüir. Mais quel conseil eust peu alors donner ce Legat? quel le pouuoit-il prendre pour soy? & quel secours pouuoient les soldats receuoir de leurs chefs & Capitaines? Et pource que les Venitiens, les Pisans & les Geneuois qui estoient demeurez à Damiette estoient beaucoup plus forts par mer que par terre, comment pouuoient-ils amener secours par mer au Chaire, & comment & par quelles forces pouuoient les nostres rompre les leuees & esclusesdes ruisseaux, qui par mille replis se serpentoient çà & là, pour les tromper & deceuoir, veu qu'ils estoient clos & enuironnez d'iceux, & assie-

M. cc. xxi. Feinte d'auoir peur.

La fortune ayde les hardis.

Accusatioñ de lascheté.

Mal de la presumption.

Le Nil fleuue trompeur.

Ruse des barbares.

Rampart des nostres.

Victoire outre l'espoir.

Viures corrompus.

Vaillance trompee.

Force par mer des Venitiens & Geneuois.

M. cc. xxi. Faut ceder à la necessité.

gez par l'ennemy vainqueur ? Ils ne trouuerent meilleur moyen ny aduis que de ceder à la necessité, de se donner les mains liees, & de receuoir de l'ennemy telles conditions qu'il luy plairoit imposer, & moyennant que ce fut sans le deshonneur de la religion, & sans tache, notte, ou ignominie de leur honneur. L'ennemy ne desiroit point le sang, & disoit qu'il ne demandoit point des nostres leurs vies, ains seulement que l'Egypte fut restituee en sa premiere dignité, & que toutes choses fussent restablies en l'estat qu'elles estoient deuant que Damiette fut assiegee. Ils requirent donc que Damiette leur fut renduë, & que l'armee des Chrestiens se retirast & sortit hors de l'Egypte.

Intention de l'ennemy.

Consideratiō des choses humaines.

Si on regarde la fin de l'esperance, pour laquelle les Latins auoient entreprins ceste guerre, & estoient allez si auant en Egypte, ce sont de dures conditions, mais si on considere le cours des choses humaines, ce sont accidens qui suruiennent à tous les plus grands hommes du monde. Les Latins se resolurent de souffrir plustost mille fois la mort, que de commettre vne villennie & lascheté. Adonc les barbares adiousterent que voulans en quelque sorte que ce fut, que Damiette leur fut renduë, ils rendroient aux nostres la vraye Croix que Saladin auoit prise. Comme ces articles furent portez & declarez à ceux des nostres qui estoient demeurez dedans Damiette, grand debat s'esmeut entr'eux. Les vns disoient qu'ils ne les receuroient point, les autres disoient qu'il ne falloit pas tromper ceux qui estoient deuant le Chaire, ny les exposer à la boucherie, & qu'il falloit conseruer tant de milliers d'ames qui estoient là deuant, cependant qu'on les pouuoit sauuer par la reddition d'vne ville seule, & que les villes consistoient au nombre des hommes, non les hommes en l'enclos des murs, & des fossez des villes. Ceux qui furent d'opinion à ce conseil tenu à Damiette qu'on deuoit retenir la ville, l'emporterēt, disans qu'estant conseruee, ce seroit l'appuy & le recours des nostres, & de nos affaires en l'Orient, & qu'estant renduë & perduë, elle emporteroit auecques soy toute l'esperance des Latins, & qu'adonc il valloit mieux esprouuer toutes autres incommoditez, que receuoir vne paix tant ignominieuse & dommageable. Ceux qui furent d'opinion contraire, se retirans de ce conseil, accoururent aux armes, & entrans par force & violence aux maisons de ceux qui estoient contr'eux, prindrent leurs armes, pour par ce moyen & par la force les contraindre de venir à leur opinion. Comme ceux qui estoient deuant le Chaire prins dedans les lacqs des ennemis, entendirent que ceux de Damiette estoient en debat sur la reddition de la ville, ils leur enuoyerent dire que s'ils ne vouloient la rendre au Soudan, ils enuoyeroient à Acre, qui ne faudroit pas de faire ce qui luy seroit commandé, afin qu'elle se rendit aux Egyptiens. Ainsi fut Damiette renduë aux barbares, & tant de labeurs des Chrestiens perdus à la conqueste, siege, & prinse d'icelle. Ce qui rendit ceste indignité plus supportable, fut que le Soudan ayant sur les nostres gagné vne victoire non sanglante, ne fit, ne dit aucune vilennie, ny reproche aux nostres, ains vsa de grande douceur enuers eux, les aydant de viures, & de guides, & pareillement le Soudan de Damas fit auec les Latins tresues pour huict ans, par le moyen desquelles le Roy de Hierusalem vint en Italie, là où à la persuasion du Pape, estant sa femme decedee, il donna en mariage Yoland fille de luy & d'elle, & ia couronnee Royne de Hierusalem par le droit de sa mere, à Federic Roy de Sicile & Empereur des Latins, pour dauantage inciter par ce sacré Royaume, ledit Empereur d'entreprendre plus volontiers vne guerre saincte. Ce qui est cause que depuis les Roys de Sicile sont tousiours intitulez Roys de Hierusalem, bien qu'ils ayent mal poursuiuy par armes le droit de ce Royaume, pour auoir en autres guerres prophanes esté assez empeschez. Comme l'annee mesme de la bataille du pont de Bouines, l'Empereur Othon son competiteur fut decedé de despit qu'il eut de sa perte & honte, cest Empereur Federic se croisa, & entreprint vne guerre saincte, mais dilayant & differant son depart de iour à autre, il ne bougeoit, & cependant Damiette fut renduë, la perte de laquelle luy apporta vn grand blasme & reproche, d'autant qu'on disoit que sa longueur en estoit cause, & qu'elle auoit à l'Egypte & aux Latins apporté les incommoditez qu'ils y receuoient. Le Roy de Hierusalem fit veu d'aller à S. Iacques de Compostelle, & en chemin espousa Berengaire fille du Roy de Castille, puis long temps apres retourna en France. Ce qui aduint en l'an 1222.

Offres de la vraye Croix.

Debat sur diuerses opinions.

Chrestiens prins dedans les lacqs.

Damiette renduë.

Douceur du Soudan.

Royne de Sicile mariee à Federic.

Federic accusé.

Cependant que ces affaires se conduisoient en l'Asie, le ieune Henry troisiesme

A Roy d'Angleterre mettoit ordre aux affaires de son Royaume, & le Roy Auguste se reposoit au sien, faisant plusieurs belles ordonnances & loix. L'Anglois enuoya prier Philippes de luy rendre les places qu'il auoit prinses sur son pere. A quoy Philippes respondit qu'on ne deuoit iamais rendre ce qui par le droict de la guerre auoit esté legitimement pris. Ce qui est vne responce commune en la bouche de ceux qui ne veulent rien rendre. — M. cc xxiii. — Prinse par le droit de la guerre.

En ce mesme temps Auguste fut aduerty que Guy Comte d'Auuergne faisoit plusieurs griefs, pilleries & violences à ses subjects, & imposoit & leuoit sur eux plusieurs grandes exactions & somme de deniers, sans le gré, vouloir, ne consentement du Roy, & ne s'en vouloit abstenir ne chastier. Et combien que le Roy l'eust par plusieurs fois admonesté de se comporter plus doucement qu'il ne faisoit enuers ses subjects, neantmoins ledit Comte continua en ses mauuais deportemens, ruina vne Abbaye aux terres du Roy, & print & emprisonna l'Euesque de Clermont. A ceste cause le Roy qui estoit conseruateur des Eglises de son Royaume, & qui B ne vouloit souffrir telles licences impunies, assembla vne armee, & alla contre luy. Et bien que ledit Comte ne fut assez fort pour resister à la puissance d'vn si grand Roy, si est-ce que comme obstiné qu'il estoit, il ne voulut recognoistre ny sa faute precedente d'auoir tourmenté ses subjects, ny celle qu'il alloit faire de vouloir soustenir l'effort d'vn Roy, & ne se venir mettre à sa mercy. Adonc le Roy entrant aux terres dudit Comte, s'en saisit, & les annexa au patrimoine de la Couronne de France. — XIII. — Exactions du Comte d'Auuergne. — Obstination dudit Comte.

L'an mille deux cens vingt-trois le Roy Philippes Auguste estant en la ville de Mante sur Seine, tomba malade d'vne fieure quarte qui le tourmenta longuement, & quād il cognut qu'il s'affoiblissoit, & qu'il luy conuenoit mourir, il fit son testament & ordonnance de derniere volonté, par laquelle il fit plusieurs beaux statuts & ordonnances, laiz, & aumosnes, & entre autres choses il departit ses tresors & richesses où il luy sembla que bon estoit, & que charité l'admonestoit. Car premierement il donna & laissa en l'ayde de la terre saincte, cent mille liures parisis qu'il ordonna estre baillees C & deliurees au Roy de Hierusalem, qui lors estoit venu en France receuoir & demander ayde contre les infidelles. Aux Cheualiers du Temple cent mille liures parisis, & à l'Hospital de Sainct Iean de Hierusalem cent mille liures parisis, & pareillement dōna vingt mille liures parisis pour la deliurance d'Amaulry de Montfort, sa femme, & ses enfans qui estoient detenus prisonniers par les heretiques du pays d'Albigeois. Puis ordonna cinquante mille liures tournois pour estre distribuez aux pauures indigens: que tous ses riches habillemens fussent baillez & deliurez aux Eglises, combien qu'il leur en eust donné assez de neufs, & defendit que nuls n'en fussent baillez aux menestriers & iongleurs. Tant le pressa la maladie, qu'il rendit son esprit à Dieu la premiere Ide de Iuillet, au poinct du iour l'an mille deux cens vingt-trois en la ville de Mante, & fut son corps enterré en l'Eglise Sainct Denys en France, à grand honneur, par le Cardinal, Euesque du Port, qui estoit Legat en France pour le fait des heretiques Albigeois, present Iean Roy de Hierusalem, qui s'y trouua auec Louys son fils aisné, qui fut Roy de France apres luy, & Philippes son puisné, & grande multitude de Barons & Seigneurs, les Archeuesques de Rheims & de Sens, & bien vingt-D quatre Euesques, & autant d'Abbez, qui lors estoient venus à Paris pour vn Concile qu'on auoit assemblé pour le fait des heretiques Albigeois. Auguste commença à regner du viuant de son pere, l'an mille cent septante neuf, en l'aage de quatorze ans. Il fut appellé Auguste & Dieu-donné. Auguste du mot Latin *ab augendo*, qui veut dire augmenter, dautant qu'il osta aux Anglois les Duchez de Normandie & de Guyenne, & les Comtez d'Anjou, de Touraine, du Maine & de Poictou, & qu'il les joignit à la Couronne. D'autre costé il adiousta les Comtez de Vermandois, Vallois, Clermont, Beaumont, Auuergne, Ponthieu, Alençon, Lymosin, Vendosme, Dampmartin, Mortaigne & Aumale. Il fut appellé Dieu-donné: pource que son pere estant veuf, & hors d'aage de se marier, & hors d'espoir de generation, il print femme, & apres plusieurs oraisons faites à Dieu, il luy donna ledit Philippes, lequel à ceste occasion son pere appella Dieu-donné. Il estoit Prince fort deuotieux & iusticier, & grād amateur de la police. Il institua le Preuost des Marchans, & les Escheuins de la ville de Paris, & fit pauer ladicte ville, pource qu'auparauant elle estoit si salle & orde, — Maladie d'Auguste. — Testament d'Auguste. — Ses laiz testamentaires. — Mort d'Auguste. — Concile à Paris. — Conquestes d'Auguste. — Deriuation de son nom.

A OVYS VIII. du nom, fils d'Auguste, ayant attaint l'aage de 37. ans, en l'an de salut 1223. succeda à sondit pere, & commença à regner, & fut en l'Eglise de Rheims sacré & couronné Roy par Guillaume Archeuesque de ladicte ville, en la presence de plusieurs grands seigneurs de France qui luy presterent le serment de fidelité. Apres son sacre acheué il alla à Bar en Barrois, là où l'Empereur Federic & luy, parlerent ensemble auec grande amitié, renouuellant les amitiez & le nom fraternel d'entre les François & Allemans, & iurans paix & amitié l'vn à l'autre. Henry Roy d'Angleterre tenoit la meilleure partie de la Guyenne qui mouuoit en souueraineté de la Couronne de France, & à ceste cause estoit vassal du Roy & de ladicte Couronne. Toutesfois il ne se trouua point au sacre du Roy, ny ne s'enuoya aucunement excuser, soit pour maladie ou empeschement d'affaires. Il auoit fait Gouuerneur de Guyenne, Sauari de Mauleon gentilhomme de grande & ancienne maison, & de grande reputation. Le Roy Louys l'assaillant en vne bataille, deffit ses gens, B & le mit en fuitte. Les vaincus se sauuerent à Niort, & le Roy vsant diligemment & bien de sa victoire, alla assaillir ladite ville, & la contraignit de se rendre, à la charge que Mauleon & les garnisons de dedans pourroient sortir bagues sauues. Mauleon auec les siens se retira à S. Iean d'Angeli, là où le Roy les poursuit de telle vistesse, qui en matiere de guerre est la principale piece du gain de la cause, que non seulement il les força de rendre ladite ville, & derechef se retirer de là, mais s'estant ledit Mauleon sauué à la Rochelle, il le contraignit de quitter ladite ville, & la luy rendre, dont il fut contraint laisser le continent, & se sauuer en Angleterre. Comme Mauleon se voyant par tant de fois eschapé des mains & de la fureur des ennemis, pensoit estre en seureté, il tôba en vn plus grand danger que deuant: car il fut accusé de trahison, & d'auoir trahi & vendu aux François, les villes & les affaires de Guyenne : dequoy il cuida perdre la vie, mais s'estant fort bien purgé de ce qu'on luy mettoit sus, il fut absous, toutesfois se voyant tousiours suspect aux Anglois, & remarqué de quelque note qui sentoit de la precedente accusation, il se retira deuers le Roy de France, qui le receut & traicta fort C honorablement, & luy fit beaucoup de biens, & depuis se seruit de luy en ses guerres.

M. CC. XXIII. I.

Pourparler de Louys & de l'Empereur.

Roy Anglois vassal de France.

Villes de Guyenne prises.

Mauleon accusé de trahison aux Anglois.

Se retire en France.

Les histoires Angloises disent, que comme Sauari de Mauleon Gouuerneur de Guyenne, faisoit bien son deuoir en son gouuernement, le Roy Henry d'Angleterre enuoya en Guyenne le Comte de Salisberi son oncle, pour voir l'estat des affaires de delà. Le Comte faisant la visite dudit pays y vouloit commander à son plaisir, accusant par tout les actions de Mauleon, qui se sentant estre de bonne maison, & au demeurant homme de bien, ne vouloit endurer qu'vn autre commandast en son Gouuernement. De là nasquit vn grand different entre le Comte & Mauleon, & de là aduint que les Anglois suscitez par le Comte, commencerent de ne faire plus conte de Mauleon, & de dire qu'il estoit estranger, & homme auquel il ne falloit auoir aucune fiance ne seureté. Mauleon irrité de ceste indignité, & voyant qu'il ne seroit iamais aymé ny estimé des Anglois, se retira vers Louys Roy de France, qui estant bien aise d'auoir gagné ce grand Capitaine, se seruit de luy en l'entreprise que bien tost apres il fist de faire la guerre contre les Poicteuins, qui auoient rendu vne partie de leur D pays à l'Anglois, & donna la charge de ceste guerre audit Mauleon, lequel allant en Poictou, & surprenant les Poicteuins à l'impourueuë, de prime arriuee print Niort, puis la ville de la Rochelle, laquelle il fortifia, afin que ceste ville assise sur la mer, & fort commode aux Anglois qui l'auoient longuement tenuë, ne peut estre reprise par eux. Henry offencé de l'iniure receuë par Mauleon, enuoya diligemment son frere Richard qu'il auoit fait Comte de Cornoüaille & de Poictou, en Guyenne auec vne belle armee de mer. Il arriua à Bordeaux, & de là alla deuant la ville de Sainct Machaire à sept lieuës par dessus ladite ville, assise sur l'autre riuage de la Garonne appellee Gironde par ceux du pays. Il prit ladite ville de Sainct Machaire, la Reolle & Langon toutes trois assises sur ladite riuiere, & de là alla mettre le siege deuant la Rochelle. Louys enuoya en Guyenne au secours des siens, Hugues Comte de Champagne auecques bien grandes forces, & Richard entendant la venuë des François leur dressa vne embuscade, en laquelle il les surprint, & en fit vne grande tuerie. Les François las de ceste guerre, & dolens de leur recente perte, se resserrerent dedans les places qu'ils

Mauleõ chef en Poictou.

Comte de Cornouaille en Guyenne.

François deffaicts.

M. CC. XXIV. tenoient, & Richard laissant bonnes garnisons aux siennes, se retira en Angleterre. A Voyla ce que racontent les Anglois, mais nos histoires disent que Richard deuant partir, fit trefues auec les François, & que les Anglois estoient bien las de ceste guerre, dautant qu'ils auoient perdu leurs alliez, amis, confederez, & associez en leurs guerres, tous grands personnages, & vaillans Capitaines. L'Empereur Othon estoit mort, laissant pour successeur Federic Roy de Sicile grand amy des François. Regnaud Comte de Boulongne estoit mort en prison, laissant pour successeur en son Comté Philippes son gendre frere du Roy Louys, & Ferrand Comte de Flandres estoit encores prisonnier au Louure à Paris.

Trefues entre les deux Roys.

Confederez de l'Anglois morts.

II. En ce temps-là, Amaulry Comte de Montfort retourna du pays d'Albigeois en France, & par faute de viures, abandonna Carcassonne, & plusieurs villes & chasteaux en Languedoc, qui auoient esté conquestez par le feu Roy Philippes à grands despens sur les heretiques d'Albigeois. Ce fut lors qu'Amaulry de Montfort fils & heritier du Comte Simon, voyant le peu de constance du peuple à qui il auoit à faire, & que de iour à autre ses subjects se retiroient à son aduersaire, ne pouuant se preualoir d'vn si puissant ennemy, ny defendre son domaine, resigna au Roy Louys B de France son seigneur, le Comté de Thoulouse & autres terres que son pere luy auoit conquises sur les ennemis de la foy, tant en Quercy, Albigeois, Agenois, que Carcassonne, & pays limitrophes, & en inuestit le Roy, & le fit son successeur. Et le Roy en eschange le fit Connestable de France, l'ayant recognu homme sage & experimenté aux affaires de la guerre. En ce mesme temps mourut Bernard Comte de Comminge, qui ayant laissé l'erreur des Albigeois, auoit fleschy le col sur le ioug de l'Eglise. Il auoit espousé Marie de Mont-pellier, laquelle fut depuis mere du Roy Iacques d'Arragon.

Carcassonne abandonnee.

Incónstance de peuple.

Pays de Languedoc donné au Roy.

Mort du Cóte de Cóminge.

En l'an mille deux cens vingt-quatre le troisiesme iour de May, le Roy tint vn general Parlement, ou Concile en la ville de Paris, auquel le Pape Honoré fit par Coradin Cardinal de Prouence, Legat en France, rappeller & reuocquer la sentence d'excommuniement qui auoit esté prononcee en l'an mille deux cens quinze, au Concile de Latran contre Raymond Comte de Thoulouse, & lesdits heretiques d'Albigeois, & leur donna delay d'eux repentir & retourner en la foy, & fut le Comte de C Thoulouse qui auoit esté interdit, reputé pour bon Chrestien, parce qu'il retourna à l'obedience de l'Eglise.

Excommunication contre heretiques leuee.

Le peuple de Flandres auoit receu tant de pertes, de maux, & de dommages des guerres passees, qu'il ne se remuoit point. Ieanne femme de Ferrand, & fille de Baudouin Empereur de Grece, qui auoit esté tenu pour mort, commandoit audit pays, & à celuy de Hainault. Comme la Flandre respiroit de ses malheurs passez, il se presenta vn homme qui se disoit estre Baudouin. Ia auoit cest homme remué besongnes en Hainault, qui estoit le pays patrimonial de Baudouin, dautant que les habitans d'iceluy se faschoient d obeyr à vne femme, & que le pays ne releuoit point de la Couronne de France. La Flandre le receut sur ses confins auecques petite compagnie, mais elle ne le recognoissoit point encore pour son Comte, ny pour Empereur.

Affaires de Flandres.

L'histoire de Flandres dit que c'estoit vn Hermite natif de Champagne, nommé Bernard de Rays, homme fin & cauteleux, lequel s'adopta de soy-mesme, pour estre le Comte Baudouin de Flandres, Empereur de Constantinople, pere de la Comtesse D Ieanne, & print occasion de ce faire, dautant qu'il ressembloit de face ledit Baudouin, selon que tous ceux qui auoient veu l'vn & l'autre en rendoient asseuré tesmoignage. Ce qui luy fut comme vne entree & ouuerture pour s'ingerer à la dignité de Seigneur & Comte de Flandres & de Hainault. Parquoy ayant fait complot auec aucuns nobles de Hainault, (dont neantmoins on ne trouue les noms par escrit, & ausquels desplaisoit merueilleusement d'estre si long-temps gouuernez par vne femme, lesquels aussi entendoient les affaires de toute la maison dudit Baudouin, il donnoit à entendre (comme lesdits nobles l'auoient bien instruict) qu'il estoit ledit Baudouin Empereur de Grece, disant qu'apres auoir esté prins deuant la cité d'Andrinople par le Roy de Bulgarie, il estoit eschappé des prisons d'iceluy, au moyen d'aucuns marchans qui l'auoient rachepté, & pour luy payé vne tres-grande rançon. Estát arriué à Valenciennes, il fit croire cela à tous les Flamans & Hannuyers qui vindrent vers luy. Et ayant receu grand argent d'aucuns d eux, s'en alla plus outre, & vint vers

Cautelle d'imposteur.

Son instructiõ

A l'Isle. Là où aussi il amassa de grands deniers soubs ceste couleur qu'il estoit le susdit Baudouin. Et conceuant desia quelque esperance qu'il paruiendroit quelquesfois au Comté, & qu'il recompenseroit ceux qui l'auoient recognu, il se mit en chemin pour aller à Bruges, estant grandement accompagné de plusieurs de Flandres & de Hainault.

M. CC. XXIV.

Print argent des [illegible].

Va par les villes & pays.

Estant arriué à Courtray, il fut là semblablement receu auec applaudissement par les habitans dudit pays, lesquels auoient desia esté deceus du susdit faux bruict que ce galant estoit le vray Empereur Baudouin. Au moyen dequoy ceux qui se sentoient obligez audit Empereur, ou pour le bon traictement qu'il leur auoit fait, ou pour quelque autre benefice qu'ils auoient receu de luy, accouroient pour voir cest Empereur forgé à la haste. Et en cest endroit on peut bien voir que rien ne les esmouuoit à cela, que l'inconstance naturelle, par laquelle les peuples ordinairement desirent toutes choses nouuelles, outre ce que la ressemblance de la face de trompeur à celle de l'Empereur Baudouin fauorisoit grandement son imposture. Car ceux mesmes qui auoiēt esté fort familiers audit Empereur, tenoient pour certain que c'estoit luy sans autre, B ne faisans aucune difficulté de l'affirmer aux autres, voire auec serment, & quand le bruit de cela fut venu iusques à Bruges & à Gand, le peuple alla au deuant de luy, rapportant à la grace & bonté de Dieu, vn tel salut qu'il n'attendoit aucunement, & faisoit grand honneur à cest homme, comme à son Comte. Ce rustre se faisoit porter en vne litiere par les ruës, & estoit en tel equipage qu'on eust dit que c'estoit veritablement vn Empereur, tellement que rien ne luy defailloit, car le peuple fournissoit tout ce qui luy estoit necessaire, pour se monstrer tel qu'il se disoit estre. La multitude accouroit vers luy par bandes & troupes, & chacun luy faisoit la bien venuë comme on a accoustumé de faire quand quelque chose est demeuree en sauueté contre toute esperance.

Magnificence de l'imposteur

On accourt à luy.

Ce bruit vint iusques aux oreilles de la Comtesse, laquelle de ce grandement troublee, craignant d'estre deboutee de ses Comtez de Flandres & de Hainault, se retira pour remede & assistance vers le Roy Louys, lequel à la requeste tres-instante d'icelle vint à Peronne, où il manda cest homme à venir vers luy. Il vint à Peronne ac- C compagné de grande noblesse desdits pays, & accoustré en Empereur à la maniere de Grece auec vn long manteau de pourpre. Et estant venu à la presence du Roy, il fut deuant tout le Conseil par l'Euesque de Beauuais interrogé sur plusieurs articles, ausquels ils respondit assez pertinemment, non pas toutesfois aux trois derniers qui sur la fin luy furent proposez, & lesquels, estant tel qu'il se disoit estre, il ne deuoit aucunement ignorer. Sçauoir le lieu auquel il auoit fait feaulté & hommage, le lieu & de qui il auoit receu l'ordre de Cheualerie, & finablemēt le lieu & le iour auquel il auoit espousé Marie de Champagne sa femme. Et dautant qu'il demanda iour & delay, iusques au lendemain pour respondre aux susdits articles, le Roy & les siens s'apperceurent assez legerement, que le galand auoit comploté de paistre les hommes de bourdes & mensonges, voire d'autant plus qu'il estoit assez facile à noter la peine qu'il auoit à tenir bonne contenance, & à farder son langage. Outre cela ceux qui regardoient le plus pres au port & gestes de ce contrefait Empereur, trouuoient en luy faute de ceste bien-seance & bonne grace qu'ont coustumierement ceux qui sont bien D nez, & bien nourris. Au moyen dequoy, & pour plusieurs autres coniectures qu'on voyoit en luy, le Roy le tint pour trompeur, & pour tel le dechassa de son Royaume, ordonnant qu'il eut à en vuider dedans trois iours, & ce soubs peine de la hard. Qui fut cause que tous les nobles & autres qui l'auoient suiuy & accompagné, l'abandonnerent incontinent, & tira ce contrefait Empereur soy troisiesme vers Valenciennes, & de là en Bourgogne, ayant toutesfois auparauant changé ses accoustremens Imperiaux en ceux d'vn pauure & simple marchand, lesquels neantmoins ne le sceurent tant bien desguiser, qu'il ne fut recognu, & prins par Messire Euerard de Chastenay, qui le fit mener à l'Isle vers la Comtesse Ieanne, en presence de laquelle, voyant que son fait estoit descouuert, & esperant par tel moyen mouuoir la Princesse à compassion, & impetrer d'elle misericorde, apres s'estre prosterné à ses pieds, il confessa son cas de ceste sorte.

Louys le fait venir à luy.

Enquis sur plusieurs articles.

Delay par luy demandé.

Imposteur descouuert.

Chassé de France.

Se desguise & s'enfuit.

Confesse son meffait.

« Madame, vous pouuez voir en moy comme fortune se iouë des meschans tels que ie suis. Aussi ne fut-il oncques veu qu'vn peché n'attirast vn autre, & vn secōd plu-

A dres, & les propres termes dont elle vse. Celle de France dit, que la Comtesse Ieanne ne voulut iamais voir ce Comte imposteur, ains enuoya seulement vers luy, vn homme qui luy faisant plusieurs & diuerses interrogatoires, parla à luy en ceste sorte. M. cc. xxv. Ieanne ne veut voir l'imposteur.

Si vous vous vantez d'estre le vray Baudouin, si vous vous glorifiez d'estre le vray Empereur de Grece, ie vous demande pourquoy auez vous abandonné les affaires de Constantinople qui se reposoient sur vous, en vn temps auquel ils auoient le plus affaire de vostre valeur & conseil? Pourquoy auez vous abandonné, & laissé exposez comme en proye aux ennemis cruels, tant de braues Capitaines qui vous auoiẽt si bien serui en ces guerres, & qui entre tous les autres Princes Chrestiens, vous auoient esleu pour leur chef & Empereur, & vous auoient colloqué en la souueraine dignité des Chrestiens? Quand bien vous seriez le vray Baudouin, il seroit plus iuste & raisonnable de faire semblant de ne vous cognoistre point, que vous recognoistre, veu que vous estes le faux & imposteur Baudouin? Pourquoy est-ce qu'au temps que les affaires d'Orient estoient appuyees sur vous, vous les auez laissé ruiner, & auez B feint vne mort, & caché vostre vie? Quel guerdon est-ce qui appartient à vn si grand mensonge? quelle est la cause de ceste feinte? Si vous auez voulu faire croire que vous estiez mort, pourquoy est-ce que nous vous croirons estre viuant, veu que par l'espace de vingt ans vous n'auez esté en aucun lieu, & n'auez esté rien? Pourquoy est-ce que vous n'estes retourné du temps du Roy Philippes Auguste, & de ceux qui vous pouuoient bien proprement arguer, & conuaincre de grand mensonge? vous n'estes pas resuscité: en quelles tenebres, en quel lieu tant esloigné & caché, auez vous sceu si longuement vous resserrer, sans voir la lumiere, & cacher vostre personne cognuë à tout le monde? Par quels charmes, & ensorcellemens auez vous sceu desguiser vostre naturel visage, & en tromper si longuement les yeux des hommes? Accusation. Guerdon de mensonge. Poignans interrogatoires. Tromper les yeux des hommes.

Semblablement ie vous demande quand apres tant d'annees vous direz a quelqu'vn, ie suis le vray Boudouin, pensez vous qu'on vous vueille croire? Y a-il iamais eu des hommes de bas lieu, qui se soient attribué les noms des grands Empereurs & C Princes? Depuis le despart du vray Baudouin, le pays de Hainault a veu tant de reuolutions d'annees, & tant de changemens de choses, le pays de Flandres les a senties, nous les auons souffertes, & toutesfois quel secours auez vous donné aux guerres, qu'elle & nous auons endurees, & quel reconfort nous auez vous apporté à nos calamitez? Vous pourra biẽ ceste terre vous recognoistre pour son Prince, pour son Comte & pour son fils, laquelle en ses grandes aduersitez vous n'auez recognuë, ny pour patrie, ny pour nourrissiere, ny pour mere? Comte qui ne secourt les siens.

Vous estes vn imposteur, vn faussaire, & vn perturbateur du repos public, (grands & damnables crimes) le moindre desquels est capital, & digne de seuere & exemplaire punition. Vous auez imposé au peuple vne opinion contraire à ce qui est vray, malicieusement vous vous attribuez le nom d'vn grand Prince, soubs la ressemblance d'vn visage, & par icelle troublez les affections & volontez de ce peuple, qui est par vos impostures tellement seduit qu'il est en doute si vous estes le vray Baudouin ou non, & destourné de la naturelle obeissance qu'il doit à sa Comtesse & Dame souueraine. Peuple seduit.

D Il seroit beaucoup meilleur pour vous & pour nous, que vous recognussiez vostre faute, car vostre opiniastreté vous donnera le chastiement qu'elle & vostre imposture meritent, & vostre confession vous pourra faire trouuer mercy & pardon. Il est bien aisé à cognoistre que vous recognoissez secrettement vostre faute, que le ver d'icelle vous picque la conscience, & que vous vous en repentez. Mais adioustant crime sur crime, vous ne voulez confesser vostre meffait ny vostre repentance, & pensez par la dissimulation de l'vne & de l'autre tromper le monde, comme vous auez fait par vne qualité faussement vsurpee. Celer son mal-faict.

Cest imposteur faisant tousiours bonne mine ne vouloit respondre, ains menaçant tous ceux qui l'interrogeoient d'vne face deshonneste couuroit son imposture & sa grandeur simulee, & seulement disoit qu'il auoit en ses pays troué ses subjets plus rudes que les ennemis en Orient. Que deuant la ville d'Andrinople com- Bonne mine d'imposteur. Comte de Flandres pris.

M. cc. xxv. battant vaillamment pour le bien & honneur de sa patrie, & pour l'Empire de ceux A
» qui maintenant le poursuiuoient, il auoit esté prins par les ennemis apres la perte de son armee, là où pour la Majesté particuliere de sa qualité, & pour la generale du nom Flamand, il auoit esté enfermé en vne prison, & là assez doucement traicté, & n'auoit enduré aucune indignité ny villennie. Que long-temps apres s'estant diuinement offert vn secours du Ciel, & vne occasion de se sauuer, il l'auoit prinse, & s'estoit sauué, mais que quand il s'en retournoit en son pays, il auoit esté derechef prins par d'autres barbares qui ne sçauoient qui estoit celuy qu'ils auoient prins, veu qu'il ne se descouuroit pas à eux qui il estoit, & qu'en ceste sorte il fut mené en Asie, là où il fut vendu comme vn vil esclaue à quelques Syriens, & auoit esté deux ans en vn lieu, là où il auoit labouré la terre, & fait autres œuures de l'agriculture, des mains mesmes qu'il auoit manié les armes, & porté le Sceptre de la Grece. Qu'il estoit aduenu, que comme quelques marchans Allemands durant les tresues faictes entre les Latins de l'Asie & les Sarrasins, passoient vn iour par vn grand chemin, pres duquel il labouroit la terre, & parloient & deuisoient ensemble en cheminant, luy qui les recognut à leur langage estre Allemans, & qui sçauoit parler Allemand, les appella & leur dit qui il estoit, & par quel desastre il auoit esté reduit en la calamité en laquelle ils le voyoient. Que ces marchans l'auoient rachepté à peu de prix, & qu'estant à ceste heure reuenu en sa patrie, les siens mesmes luy faisoient & disoient des iniures, & qu'il n'auoit receuës des Gettes contre qui il auoit fait la guerre, ny des Thraces cruels, ny des Scytes furieux, ny des barbares Syriens qui l'auoient achepté. Que les affaires de Flandres ne s'estoient iamais mieux portez que durant qu'il en auoit esté le Comte. Que iamais le nom de Flamand n'auoit esté si honoré & redoutable, que durant qu'il en auoit esté seigneur, soit qu'il fut loing ou pres de son pays. Que sa patrie estoit ingratte enuers luy, & ses Citoyens & subjects ingrats, en ce que maintenant retournant en son pays, apres tant de peines, de maux, & de trauaux endurez, ils le traittoient de ceste façon. Qu'il cognoissoit bien que les bonnes mœurs estoient changees, & qu'elles auoient degeneré de celles de ses vieils peres, & qu'il ne s'esmerueilloit plus si en son absence la Flandre auoit reietté ses anciens statuts & bonnes mœurs, & en auoit pris de mauuaises, veu le bon estat auquel il la laissa. C

Que sert la Maiesté du nom. *Comte vendu à esclaues.* *Recognu par marchans.* *Subiects ingrats.* *Corruption de mœurs.*

Il disoit encore d'autres choses beaucoup plus pregnantes, quand celuy qui l'interrogeoit le laissa, dautant que les Flamans ne decidoient aucun fait de grande importance sans la volonté de la Comtesse Ieanne, laquelle à mort hayoit cest homme, soit qu'elle sceut au vray que Baudouin son pere Empereur de Grece estoit mort, soit qu'elle fut si affriandee de la douceur du commandement, qu'elle ne le vouloit desmordre, ny mesme à son pere quand il fut venu sain & sauf. En fin vn grand nombre de seigneurs Flamans saluerent cest homme, & le recognurent pour leur Comte, & pour Empereur de Grece, & à ce que quelques-vns disent, il monstroit bien qu'il estoit le vray Comte, nommant vn chacun par son nom, disant à cestuy-cy & à cestuy-là, qu'il estoit de telle & telle famille, & race, fils de tel pere & de telle mere, & qu'il auoit fait tels & tels seruices.

L'imposteur recognoit les hommes.

Ieanne enuoya ses Ambassadeurs vers Louys, le supplier humblement, de vouloir vanger la memoire tant honnorable de son pere oncle dudit Roy, des impostures de ce nouueau homme, & que puis qu'il estoit son cousin & souuerain, il luy pleut ayder à sa cousine subjecte & vassale. Adoncques fut donné adiournement personnel à cest homme, pour comparoistre deuant le Roy. Il comparut bien accompagné, & comme il fut deuant luy & qu'il l'eut salué, le Roy luy tint ce langage. D

Adiourné.

» Ie ne sçay de quel nom ie vous doiue appeller en vous saluant. Baudouin Comte de Flandres & de Hainault, grand & excellent Prince, depuis Empereur de Grece, estoit mon oncle maternel. Moy estant encore bien ieune entendant sa mort, ie le pleuray. Son frere vaillant Prince luy succeda en l'Empire, & sa fille au Comté. Le pays de Flandres, qui releue de ma Couronne est en ma protection. Ie desirerois si les choses ia faictes & passees se pouuoient remet-

Langage du Roy à l'imposteur.

A tre par les vœuz & souhaits, que si mon oncle n'est point mort, il peust estre rendu à moy, à sa fille, à son Comté & à son Empire, ou que s'il est mort, il peut resusciter. Ie ne veux aller contre la renommee de sa mort tenuë par tant d'annees certaine. Les choses humaines, & mesmement les Empires consistent au tesmoignage des mortels qui est vne voix de la renommee. Dites-moy ie vous prie, quel vous voulez estre appellé, & comment vous voulez que ie vous appelle. Si vous voulez estre estimé, & appellé mon oncle, monstrez-moy par quelque asseuré tesmoignage que vous l'estes. Il ne me sçauroit aduenir chose plus agreable que de voir, que i'ay en vain & faussement pleuré mon oncle estimé mort, (ce que ie ne pense pas me pouuoir aduenir) & que mon oncle me soit rendu, lequel ie tiendray comme mon pere. Ie veux vous faire vne petite question, qui en vne si haute matiere vous fera & tesmoin & iuge. Ie vous demande, à sçauoir si iamais mon pere vous a appellé son vassal, & vous a donné l'inuestiture du pays de Flandres, en quel lieu, en quel temps, deuant qui, en quelle ceremonie fut-ce qu'il vous fist lors Cheualier, & vous donna le B baudrier de cheualerie? Quelle femme espousastes vous? par quel moyen, par quelle entremise fut fait ce mariage? en quel lieu, & en quelle ceremonie fustes-vous espousé? le vray Baudouin n'a peu oublier ny ne peut ignorer choses si remarquables, & qui luy touchent de si pres.

M. CC. XXV.

En quoy consistent les Empires.

Questions du Roy à l'imposteur.

Demande dudit Roy.

Alors cest imposteur demeura muet, & ne sceut respondre à toutes ces questions. Il estoit venu soubs la parole du Roy, qui ne la voulut violer, ne luy faire aucun outrage. Le Roy l'ayant laissé aller, & s'estant retiré en Hainault, il fust prins par des hommes que Ieanne y auoit enuoyez, & fut pendu & estranglé. Cela esmeut vn grand murmure, car les vns disoient qu'on le faisoit mourir à tort, autres à droit. Ce qui aduint l'an mille deux cens vingt-cinq, & ainsi le racomptent les histoires de France.

Imposteur pendu.

III. En ce mesme temps le Pape enuoya derechef vn Cardinal Legat en France, pour esmouuoir le Roy à vne nouuelle guerre contre les heretiques Albigeois, qui estoient retournez à leurs premieres erreurs. Le Roy assembla son armee à Bourges, & de là marchant iusques en Auignon, les habitans de ladicte ville, qui C estoient interdicts par le Pape, refuserent les portes à son armee. Bien voulurent-ils y laisser entrer le Roy auec peu de personnes. Cela sembla indigne au Roy, dont il mit le siege deuant la ville, qui dura longuement, si que plusieurs braues hommes y furent tuez, entre lesquels fut Guy Comte de Sainct Paul. La peste se mit dans le camp du Roy, mais pour cela il ne voulut leuer le siege, ains iura de ne partir iamais de deuant, qu'il ne l'eust prinse. Ceux de dedans eurent peur de la menasse & fureur du Roy, qui y entra, puis fit abbatre incontinent les murs auec enuiron trois cens maisons, qui appartenoient aux principaux de ladicte ville, & combler les fossez, & y mit Euesque vn moyne de Cluny. D'Auignon le Roy alla en Prouence, puis en Languedoc contre ceux qui se sentoient de ceste heresie, & toutes les villes, chasteaux & forteresses desdits pays se mirent en son obeissance, iusques à quatre lieuës pres Thoulouse. Quand le Roy eut fait toutes ces choses, il establit son lieutenant pour la garde du pays, Ymbert de Beaujeu, qui fut depuis Connestable de France, puis deliberant de s'en retourner en D France, il arriua à Montpensier en Auuergne, là où vne grosse maladie le surprenant, il y trespassa le Ieudy deuant la feste de Toussaincts, l'an mille deux cens vingt-cinq, autres disent mille deux cens six, le troisiesme an de son regne, & n'a en mourant, ny apres sa mort rapporté aucun titre que celuy que la valeur & la saincteté de son fils luy a laissee, car il est seulement appellé Louys pere du Roy sainct Louys. Il gist à sainct Denys, & eut à femme Blanche, fille du Roy de Castille, & niepce du Roy Iean d'Angleterre; de laquelle il eut quatre fils & vne fille. Le premier fils fut sainct Louys, qui fut Roy apres luy, le second Robert, qui fut Comte d'Arthois, & qui fut perdu, & tué à la Moree outre mer au voyage de Hierusalem, le tiers Alphonse, Comte de Poictiers, & le 4. Charles Comte d'Anjou, qui fut depuis Comte de Prouence de par sa femme, & en apres Roy de Hierusalem & de Sicile, par l'inuestiture du Pape Vrbain, cõme nous dirons cy-apres. La fille nommee Ysabeau fut religieuse en l'Abbaye de l'humilité nostre Dame dite Lõg chãp pres Paris, que S. Louys fõda pour

Legat à esmouuoir la guerre.

Siege deuant Auignon.

Languedoc prins.

Mort de Louys à Montpensier.

Louys pere de S. Louys.

Enfans dudit Louys.

M. CC. XV. l'amour d'elle. En ce mesme Roy Louys retourna la lignee de Charles le Grand, qui A estoit faillie par sept generations depuis le temps de Hues Capet fils de Hues le Grand Comte de Paris, car ce Roy estoit engendré d'Ysabeau fille de Baudouin Comte de Hainault, qui estoit yssu de Hermengard Comtesse de Namur, fille de ce Charles Duc de Lorraine, auquel Hues Capet osta le droit de la Couronne de France. Du temps de ce Roy la Lombardie à la poursuitte du Pape Honoré se rebella contre l'Empereur, saincte Claire florissoit, le Pape Gregoire neufiesme fit amasser les Decretales, & commanda qu'elles fussent leuës aux Escoles, & iugemens de toute la Chrestienté.

Renouuellement de la lignee de Charles le Grand.

La Lombardie se rebelle.

FIN DV DIXIESME LIVRE.

LE





L'UNZIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

SAINCT LOUYS NEUFIESME, ROY QUARANTE-TROISIESME.

Sommaire.

I. *S. Louys neufiesme du nom, & sa deuotion. La Royne Blanche sa mere Regente. Comté de Thoulouse pris. Le Comte vaincu. La Comtesse mariee à Alphons. Factions, & plaintes des seigneurs. Espions & intelligences de Blanche.*

II. *Comte de Dreux & Duc de Bretagne reuoltez. Dressent embusches au Roy. Parisiens armez pour le recourre. Guerre en Champagne. Duc de Bretagne affoibli. L'Anglois attiré en France. Hommage de Bretagne par le Duc, lequel est de là surnommé Mauclerc. Voyage en la terre saincte.*

III. *Poictou donné au frere du Roy Louys. Rebellion du Comte de la Marche. Coniurations de la Cõtesse contre luy. Roy d'Angleterre en France. Siege de Fontenay. Bataille de Taillebourg, & defaite des Anglois. Xaintes rendu au Roy.*

IV. *Guerre entre les Comtes de Thoulouse & de Prouence. Amour de Louys à l'Uniuersité de Paris & aux lettres. Ses autres vertus.*

V. *Bataille en Afrique. Affaires de Grece. Deux competiteurs en l'Empire Grec. Familles des Theodores & Lascares. L'Empereur Grec en France. Excuse de l'Empereur Federic, lequel fauorise les barbares.*

VI. *Conuoitise & desseins des Papes. Othon voulant defendre l'Empire excommunié. Federic contraint d'aller en Asie. Guerre entre les Pisans & Geneuois. Charles d'Aniou appellé en Italie. Obligation de Federic, de passer en la terre saincte, & sa fortune. Arriue à Acre, & fait tresue auec le Soudan. Son retour. Derechef excommunié. Guelphes & Gibelins. Concile de Latran. Mort de Papes. Conqueste de Federic. Est deposé de l'Empire. Guerre entre les Princes d'Allemagne. Mort de Federic.*

VII. *Voyages de Louys & de plusieurs autres Princes en la terre saincte. Blanche Regente en France. Louys en Cypre. Ses presens au Tartare. Maux de la Chrestienté. Sarrasins conuertis. Louys en Egypte. Soudan armé d'or. Richesses de Damiette. Noms des Seigneurs d'Asie. Maladie entre les Chrestiens. Soudan tué. Louys pris. Sa religion. L'Hostie en gage. Douze mille prisonniers Chrestiens. Cõrad Empereur. Sicile tributaire au Pape. Mainfroy Roy de Sicile. Mort de Blanche.*

VIII. *Retour de Louys en France. Chasse les Banquiers. Brenne Roy de Hierusalem. Race de Montfort. Querelle des Venitiens & Geneuois. Siege & prise de Constantinople par Paleologue. Eglises & Conuents bastis par Louys. Reglement sur les Images. Edits sur les benefices.*

IX. *Fils & filles de Louys. Guerre entre deux Comtes. Louys se plaisoit à Poissy. Charles frere de Louys conuié en Sicile. En est couronné Roy. Mainfroy defaict. Prieres de Conradin. Les Pisans s'emparent de Sicile. Conradin en Italie. Siege de Nocera. Bataille. Conradin defait. Conqueste de Charles. Paisible en Sicile.*

X. *Haine contre les François. Mal des affaires de l'Asie. Meto Roy de Tartarie noyé. Antioche prise. Louys prié d'aller en Asie. Traitté entre luy & les Anglois.*

XI. *Affaires de Flandres. Different entre les freres de deux lits. Louys en Affrique. A Cartage. Barbares defaits. Siege de Thunes. Mort de Louys. Arriuee du Roy de Sicile. Princes morts de peste. Vertus & qualitez de S. Louys. Ses bastimens.*

M. CC. XXVI. I.



OVYS IX. du nom, qui pour sa grande deuotion & affectiõ A aux Eglises, & aux affaires des Chrestiens rapporta le nom de Sainct, n'auoit que 12. ans quand Loüys son pere trespassa, & luy succeda. L'Eglise de Rheims n'auoit point lors d'Archeuesque qui peut sacrer le ieune Roy (selon la coustume qui depuis le debat esmeu au sacre de Louys le Gros s'estoit cõtinuee que les Roys de France se feroient sacrer à Rheims) il se fit sacrer en ladicte Eglise par l'Euesque de Soissons, l'vn des suffragans dudit Archeuesque. Blanche de Castille mere de ce ieune Roy, commença à manier & gouuerner les affaires du Royaume soubs la ieunesse de son fils, non de son authorité priuee, ny de puissance de mere, mais par la derniere volonté & ordonnance du Roy Louys son mary, lequel allant à la guerre contre les Albigeois fit son testament, par lequel il voulut & ordonna qu'au cas qu'il vint à deceder en ce voyage, la charge & gouuernement des affaires du Royaume, & de ses enfans fut donnee à sa femme, & la declara regente, comme la cognoissant sage femme & vertueuse, & affectionnee à leurs enfans & au Royaume. Le Roy estãt mort, & ceste femme se saisissant de l'vn & de l'autre pouuoir à elle donné par le testament de son mary, delibera de gouuerner le Royaume en paix, d'y faire obseruer les anciennes ordonnances sur la iustice, & sur les autres affaires, & de faire bien instruire ses enfans, & mesmement le Roy, pource qu'elle cognoissoit estre important qu'il fut instruit en la cognoissance de toutes les vertus dignes d'vn Prince, & que la bonne instruction d'vn Prince proffite à ses subjets, & est la regle qui les dresse à la vertu & à leur deuoir. Ceste bonne intention fut interrompue par nouueaux troubles & accidens de guerre qui suruindrent. Les heretiques Albigeois qui du temps du dernier Roy Louys auoient esté absous, voyans le regne de ce ieune Prince, & le gouuernement de sa mere, commencerent à mespriser l'vn & l'autre, & à reprendre leurs premieres erreurs auecques les armes. La Royne Blanche qui au commencement ne faisoit rien sans conseil, enuoya contr'eux plusieurs Euesques & cheualiers qui prindrent le comté de Thoulouse. Le ieune Ramond Comte d'iceluy, indigné de ce que les forces du Roy auoient enuahi ses terres (nonobstant son absolution & la promesse qu'il auoit fait de ne se remuer aucunement) reprint les armes. A ceste cause Ymbert de Beaujeu (duquel nous auons cy-dessus parlé) que le Roy Louys dernier auoit laissé gouuerneur de Languedoc, mena vne armee dedans les terres du Comte, & print la ville de Castel Sarrasin, là où il laissa si peu d'hommes & de viures, que bien tost apres elle fut reprinse par le Cõte, cependant que ledit seigneur de Beaujeu accompagné des Archeuesques de Narbonne, de Thoulouse & de Bourges, & de l'Euesque de Carcassonne, mit le siege deuant Montech, pensant faire leuer le siege de deuant Castel Sarrasin. Mais il ne peut en tirer ledit Ramond qu'il ne l'eut prins. Ce qui fut cause que par le commandement de la Royne mere du Roy, il alla faire le degast aux terres voisines de Thoulouse, & menaçant ladicte ville du feu, s'il la prenoit par force, il la contraignit de se rendre de son bon gré.

La Royne Blanche gouuerne. *Testament du Roy Louys.* *Bon desir de Blanche.* *L'instruction d'vn Prince.* *Mespris d'vn ieune Roy.* *Comté de Thoulouse prins.* *Terres dudit Comté prises.* *Prinse de Thoulouse.*

B

C

Le Comte Ramond qui n'auoit peu estre vaincu par tant de grands & braues capitaines le fut par la ruse d'vne femme, & ne luy restant aucune esperance de se pouuoir remettre, receut telles conditions & loix qu'il pleut à Blãche luy imposer. Et dautant qu'il n'auoit qu'vne fille seule nommee Ieanne, aagee de neuf ans, il fut dit qu'elle seroit promise en mariage à Alphons frere du Roy aussi lors bien ieune d'aage, & que lors que les deux parties seroient en aage nubile, le mariage seroit consommé. Que le Comte pere de la fille ioüyroit dudit comté sa vie durant, & qu'apres sa mort ledit Alphons succederoit par le droit de sa femme, & que cas aduenant qu'Alphons & Ieanne n'eussent aucuns enfans, ledit Comté seroit annexé à la couronne, comme il est aduenu depuis. Voyla ce qui aduint au commencement du regne du Roy Louys, en l'an 1227.

Le Comte vaincu. D *Comtesse de Thoulouse mariee à Alphons.*

Ceste guerre ayant prins fin par ce traicté, Blanche fit assembler à Paris les trois Estats, pour aduiser auecques eux aux affaires du Royaume, du Roy son fils, & aux plaintes & doleances des François. Elle qui auoit desia gousté la douceur du gouuernement, qui entendoit les affaires, & qui au maniment d'iceux ne vouloit point auoir

Assemblee de trois Estats.

A de compagnon, vouloit par eux estre declaree seule regente & gouuernante, & comme elle estoit femme accorte & fine, elle sceut si bien gagner & pratiquer par dons & promesses la plusPart des conuoquez desdits Estats qu'ils firent ce qu'elle voulut : si bien qu'elle commença à commander à sa fantasie, sans y appeller que ceux que bon luy sembloit, qui estoient hommes complaisans à sa volonté : car elle n'en vouloit point de ceux qui s'ahurtoient à ses opinions, & qui les voulussent renuerser quand elles leur sembleroient mauuaises. Cela fit naistre non seulement à la Cour, mais aussi par tout le Royaume, des factions, des pratiques, des menees & des jalousies. Les Princes, les seigneurs, & les grands Prelats qui auoient accoustumé d'estre appellez au conseil des affaires durant les regnes de Philippes Auguste, & de Louys dernier, trouuerent bien estrange qu'ils ne l'estoient plus, qu'on ne faisoit compte d'eux, & qu'vne femme seule, & icelle estrangere ignorant les loix du Royaume, commandast à tant d'hommes. Ils se faschoient, se plaignoient, se despitoient, & crioient de ce que le Royaume estant tombé soubs vn enfant, estoit gouuerné par vne femme qui estoit estrangere, & disoient tout ainsi que les femmes sont excluses de la succesB sion & heredité de la couronne de France, ainsi le deuoient-elles estre du gouuernement, comme en tous Estats bien policez, elles ont tousiours esté non seulement reiettees du gouuernement d'iceux, mais aussi deboutees de toutes charges ciuiles & publiques. Entre autres seigneurs qui se plaignoient, Philippes Comte de Boulogne oncle paternel du Roy, & selon aucuns, mais faussement, bastard du Roy Auguste, se sentoit le plus offencé de ce que le gouuernement du Royaume ne luy estoit donné. Parquoy estant poussé du despit, lequel graué dedans la teste d'vn grand, & d'vn homme de grand cœur, donne les ouuertures & inuentions des plus grandes entreprises, il taschoit de rendre Blanche odieuse au peuple, de la chasser, & de prendre le gouuernement. Il commença de faire des brigues & des menees à la Cour, de faire courir de mauuais bruits contre Blanche, & de tirer par diuers artifices, à son party plusieurs grands Princes & seigneurs, & les persuadant à suiure sondit party pour le bien du Royaume, leur remonstra le tort qu'ils se faisoient de se laisser (eux qui estoient hommes & François) gouuerner & commander par vne femme estranC gere, qui ne faisoit aucun compte d'eux, & les anima contr'elle, à laquelle ils vouloient vn mal de mort, pource que toute authorité leur estoit par elle ostee. Dont ils luy promirent leur secours & aide, & dés l'heure l'esleurent pour leur Chef à la poursuitte de ceste entreprinse, qui leur sembloit beaucoup plus facile qu'elle ne fut. Mais quand la passion conduit les desseins, ils ne vont pas tousiours le droit & asseuré chemin. Luy doncques ayant par ses menees renduë la Royne haye des seigneurs de France, & voyant le Roy estre encore ieune, delibera d'executer ce qu'il auoit entreprins. Le ieune aage du Roy luy donnoit vn mespris de sa majesté & puissance, & ce mespris vne hardiesse de faire ce qu'ils faisoient, comme il aduient tousiours que les ieunes Roys sont mesprisez, & que ce mespris encourage plusieurs personnes à remuer mesnage soubs le pretexte du bien public, qui est l'ordinaire couuerture des bonnes & des mauuaises intentions sur les affaires d'Estat. Pour ce faire, (ayant vne partie des tresors du Roy Philippes Auguste son pere, & du Roy Louys son frere dernier decedé) il fit fortifier & enuironner de murs la ville de Calais, pource qu'il la coD gnoissoit propre à dresser les armees de mer, & à entreprendre les guerres nauales, que de là il pouuoit bien aisement, & en bref temps passer en Angleterre, si la necessité l'en contraignoit. Blanche qui auoit des espions & des intelligences par tout, aduertie de la fortification que le Comte faisoit de sa ville de Calais, eut crainte qu'il voulut troubler les affaires du Royaume, toutesfois il conduisoit si secrettement ses pratiques & desseins, qu'on ne pouuoit l'accuser enuers le Roy, & d'ailleurs il auoit à sa deuotion vne grande partie de la noblesse de France, qui irritee contre Blanche le fauorisoit.

M. CC. XXVII.
Deputez gagnez.
Factions en France.
Plainte des seigneurs.
Comte de Boulogne.
Force du despit.
Ce que fait faire la passion.
Mespris de Roys enfans.
Bien public pretexte ordinaire.
Espions de Blanche.
Menees secrettes.

II. Adoncques Blanche qui estoit fine femme & Espagnole, s'aduisa, puis qu'il mesprisoit vne femme, de luy mettre en teste vn Prince voisin, puissant en biens & de grande renommee, au moyen dequoy elle tira de son costé Ferrand Comte de Flandres, n'agueres tiré de prison & rachepté par sa femme. Ce qui commença à diminuer l'authorité & faueur que le Comte de Boulogne auoit enuers les François, quand ils virent qu'il n'auroit pas affaire seulement à vne femme, mais bien à vn tres grad &

Finesse de Blanche.

M.CC.XXVII. tres-puissant Prince, duquel la reputation estoit grande en France. Aussi elle pour A augmenter & fortifier sa puissance, s'aduisa d'attirer à soy par douces prieres le Comte Thibault de Champagne, que quelques-vns disent estre aussi Roy de Nauarre, lequel de ligne paternelle descendoit de la maison de France, & de par sa mere de celle d'Espagne, & auparauant tenoit le party du Comte de Boulogne, & des autres des ennemis de la Royne. Voyla pourquoy elle le voulut deslier d'auec ses amis pour les affoiblir d'autant, & l'attirer de son party. D'autre part, Pierre de Dreux Duc de Bretagne de par sa femme, & Robert Comte de Dreux son frere, Princes du sang de France, auoient vn grand despit de ce qu'ils n'auoient nulle authorité ny commandement au Royaume, & pour y entrer & se venger de Blanche, firent (comme on disoit) vne conspiration contre le Roy, estans accompagnez de plusieurs seigneurs irritez contre Blanche de ce qu'elle leur auoit refusé quelques terres du domaine du Roy, ne considerans qu'elle ne le pouuoit faire, dautant que ledit domaine est vne chose sacree, à laquelle on ne peut toucher, mais eux n'ayans ceste consideration, vouloient qu'en quelque sorte que ce fut ces terres leur fussent donnees, le refus desquelles leur fit prendre B les armes. De prime arriuee ils prindrent deux forts chasteaux, à sçauoir S. Iacques de Beuuron, & Belesme, qui estoient en l'obeissance du Roy, lesquels le feu Roy Louys son pere allant contre les Albigeois, auoit donnez en garde au Duc de Bretagne. La prinse de ces deux chasteaux fit descouurir la mauuaise volonté de ces seigneurs. Au moyen dequoy, le Duc de Bretagne & le Comte de Dreux freres, furent accusez de trahison enuers le Roy, lequel par l'aduis de sa mere (contre laquelle, non contre luy ce jeu se joüoit, & qui vouloit que le Roy pensast que tout ce qu'on faisoit contre elle se faisoit contre luy) les fit declarer rebelles, & criminels de leze Majesté, deliberant leur courir sus & les faire punir, s'il les pouuoit prendre. Mais le Comte de Champagne voyant que le Duc de Bretagne auoit trop peu de moyens de resister aux forces du Roy, moyenna d'appaiser le Roy, luy remonstrant que deuant que condamner ces seigneurs, il deuoit les faire appeller pardeuant luy, & entendre leur cause par eux-mesmes.

Attire les Princes de son costé.

Se deffiet de ses amis.

Comte de Dreux despit.

Domaine sacré.

Beuuron & Belesme pris.

Blanche vindicatiue.

Le Roy par l'aduis de quelques sages seigneurs trouuant bon cet aduis, manda au Duc de Bretagne & à son frere, qu'ils eussent à venir vers luy, pour s'excuser des cas C à eux mis sus, autrement qu'ils se resolussent d'auoir la guerre en bref. Blanche ne vouloit point qu'on suiuit ces sages moyens, ains voulant ruiner ses ennemis, insistoit sur le premier aduis, pour dauantage faire craindre le nom du Roy & le sien. Le Duc & son frere firent responce qu'ils estoient tres-humbles, tres-obeyssans & tres fidelles subjects, seruiteurs & parens du Roy, qu'ils vouloient euiter toute guerre, que la paix leur estoit tres-agreable, & qu'ils supplioient le Roy de leur assigner iour & lieu pour se trouuer par deuers luy, pour defendre leur cause, & traicter de la paix. Le lieu leur fut assigné à Chinon, mais ils n'y comparurent point, dautant qu'ils furent aduertis qu'on leur vouloit joüer vn mauuais tour, & les surprendre par finesse, puis que la force n'auoit eu la force de le faire, & les attrapper par la ruse du renard, puis que l'effort du lyon y auoit esté inutile. La Royne bien faschee de ce que sa ruse auoit esté descouuerte, fit que le Roy les fit adiourner à comparoir en personne par deuant luy. Mais le Duc n'y voulut comparoir, craignant tousiours quelque surprinse dressee par Blanche, toutesfois pource qu'il craignoit qu'on luy fit perdre son partage D qu'il auoit auparauant demandé, comme yssu d'vn enfant de France, il fit supplier le Roy de vouloir prendre la peine de se trouuer à Vendosme, là ou volontiers il yroit.

Duc de Bretagne.

Sage respõce dudit Duc.

Crainte de surprinse.

Autre crainte

Nos histoires racontent que le Roy partant de Paris pour aller à Vendosme, ledit Duc & le Comte son frere estans aduertis de son departement se resolurent de le prendre par les chemins, & le tenans entre leurs mains, luy faire faire ce qu'ils voudroient, & manier & gouuerner le Royaume à leur plaisir. Pres d'Estampes ils dresserent leurs embusches pour le guetter & prendre: mais luy arriué à Montlehery estant aduerty de ceste trahison par le Comte de Champagne (qui estoit tout à la deuotion de Blanche, & selon aucuns estoit tant amoureux d'elle, qu'elle luy faisant bonne mine, & semblant de l'aimer, en tiroit cependant ses commoditez) ne voulut passer outre. Et dautant que ses ennemis estoient à Corbeil, il n'osoit partir de Montlehery pour retourner à Paris, craignant qu'ils le surprinssent. Mais Blanche soudaine-

Embusche dressee contre le Roy.

M. CC. XXVII.

Parisiens armez pour le recourre.

Requeste au Roy.

A nement arma les Parisiens, qui armez en gens de ville, plus qu'en soldats, & plus de fidelité que de forces & de valeur guerriere, allerent à Montlehery le tirer de là & l'emmenerent à Paris. Dont les coniurateurs ayans failly à leur prinse, se retirerent secrettement. Il y en a qui disent, que comme les seigneurs coniurateurs sceurent que le Roy estoit à Estampes, & hors la puissance de sa mere, qui cependant estoit à Paris, ils le firent supplier de leur permettre de venir vers luy. Ce qui leur estant accordé, ils y vindrent, & estans venus, luy dirent que ce qui leur auoit fait prendre les armes, n'estoit pour attenter aucune chose contre son Estat ny contre sa personne, ains pour la conseruation de l'vn & de l'autre, & pour le tirer des mains de sa mere, laquelle disoient-ils) contre les loix de France gouuernoit le Royaume. Or est-il certain que Blanche ne vouloit souffrir que les Princes du sang approchassent la personne du Roy, ny maniassent les affaires, ains estoient le Roy & le Royaume gouuernez par Espagnols, desquels elle se fioit beaucoup plus que des François, & les auançoit aux charges & honneurs, au grand despit & mescontentement des François, qui toutefois l'enduroient, en murmuroient, abayoient contre son gouuernement & elle : & toutefois ne la mor-B doient point.

Veulent attiter le Comte.

Et pour reuenir au premier fil de nostre histoire, les coniurateurs voyans que le Roy leur estoit eschappé, & que leur entreprise auoit esté descouuerte par le Comte Tibault de Champagne, ietterent toute leur fureur & haine contre luy, & delibererent de s'en venger, de luy oster son Comté, & d'enuoyer querir la Royne de Cypre, à laquelle par droit de succession appartenoit le Comté de Champagne. Toutefois n'estant ce conseil trouué bon par aucuns d'entr'eux, ils prindrent vn autre aduis, qui fut de moyenner la paix entre le Duc de Bretagne & le Comte de Champagne, esperans par ce moyen attirer à eux ledit Comte, & le rendre ennemy du Roy : & quand bien il ne voudroit estre de leur faction, si penserent-ils bien que pour le moins ils le mettroient en la male-grace du Roy, pour auoir fait la paix auec le Duc de Bretagne, & firent tant par allees & venues, que ledit Duc promit de donner Blande sa fille vnique à Iean fils du Comte de Champagne, & fut accordé qu'à certain iour on meneroit la Princesse en la ville de Vaulserre pres Chasteau-Thierry pour consommer ce ma-C riage. Ceste alliance fut tant suspecte au Roy & à Blanche, que comme le Duc & le Comte faisoient leurs preparatifs pour se trouuer au lieu assigné & y mener l'vn son fils, & l'autre sa fille pour celebrer les nopces, le Roy par le conseil de sa mere qui luy faisoit chanter, dire, & faire tout ce qu'elle vouloit, manda au Comte qu'il luy defendoit expressement sur peine d'encourir sa male-grace, & de perdre tout ce qu'il tenoit en France, de n'accomplir ce mariage. Dautant que le Duc (disoit le Roy) auoit tousiours conspiré contre sa personne & son Estat, & auoit fait ordinairement des menees en son Royaume pour faire reuolter ses subiects. Le Comte obeissant au mandement du Roy, rompit les promesses de ce mariage. Dont le Duc Breton fut tellement irrité, qu'il manda à la Royne de Cypre, luy promettant aide & faueur pour recouurer le Comté de Champagne (duquel elle estoit vraye heritiere) detenu à tort par ledit Comte.

Alliance suspecte au Roy.

Duc de Bretagne hay du Roy.

Ces promesses esmeurent tellement ceste Royne, qu'elle se retira par deuers eux qui estoient en armes, & entrans dedans le pays de Champagne, gasterent & brusle-D rent tout ce qu'ils rencontrerent en chemin. Ils attirerent aussi de leur costé, le Duc de Bourgogne qui auoit espousé la fille du Comte Robert de Dreux, & eux ioints ensemble, entrerent par diuers endroits dedans le pays de Brie & de Champagne, mettans le feu aux villes & forteresses. Le Roy ne voulant laisser au besoin le Comte, qui estoit tout à luy, alla en personne à son secours au pays de Champagne. Le Comte brusla plusieurs fortes places & villes de son Comté, comme Espernay, Vertus & Sedane, afin d'oster aux ennemis tous lieux de retraitte, & toutes commoditez de viures. Le Duc de Bourgogne alla assieger la ville de Troyes, qui fut secouruë par Simon seigneur de Ioinuille, & puis par le Roy, qui estant arriué deuant, delibera de combattre le Duc, & les Seigneurs & Barons François qui estoient auecques luy. Mais eux voyans que le Roy estoit en personne en son armee, ne voulurent manger de la bataille. Ils manderent au Roy qu'ils n'auoient prins, & ne portoient les armes contre luy, ains contre le Comte de Champagne, & que s'il luy plaisoit ne se trouuer point en la bataille, ils attaqueroient volontiers le Comte & Duc de Lorraine, qui estoit en sa

Champagne & Brie saccagee.

Forte guerre en Châpagne.

M. CC. XXVII. compagnie, auec trois cens hommes d'armes moins que le Comte, & le Duc n'a- A
uoient.

Le Roy leur fit responce qu'il n'auoit point deliberé de mettre ses gens en bataille si luy-mesmes n'y estoit en propre personne, & qu'il vouloit tenter le hazard de la guerre, tout ainsi que son amy qui l'estoit venu secourir. De ceste responce furent les barons grandement esbahis, en sorte qu'ils ne sçauoient quel conseil ils deuroient prendre, car ils ne vouloient point combattre contre le Roy, ny porter les armes contre luy (comme ils le disoient bien) ains contre ceux qui le possedoient. Les Barons qui auec quelque modestie, soit qu'elle fut simulee, ou vraye, conduisirent ceste guerre, craignans irriter le Roy, derechef luy manderent, que volontiers ils trouueroient moyen de faire condescendre la Royne de Cypre à la paix auecques le Comte de Champagne, si ledit Comte aussi de son costé y vouloit entendre. Mais le Roy leur respondit qu'il n'entendroit aucunement à faire la paix, & ne permettroit que le Comte de Champagne s'y accordast, que premierement ils ne deslogeassent, & vuidassent de tout le pays de Champagne. Eux apres auoir entendu l'intention & volonté du Roy, leuerent incontinent leur camp pour aller ailleurs, mais estans de iour & de lieu en autre poursuiuis par le Roy, il les chassa du pays de Champagne. En fin fut fait par le moyen du Roy, vn appointement entre la Royne de Cypre & le Comte de Champagne. B

Louys veut tenter la guerre.

Braue responce de Louys.

Or pour reuenir au commencement de ceste guerre, dés que ledit Comte se fut rendu du costé du Roy, & eut quitté le party des autres, la Royne Blanche fine & aduisee femme, voyant que des trois Chefs des coniurateurs contre le Roy son fils & elle, qui estoient ledit Comte, & Robert Comte de Dreux, & Pierre de Dreux son frere Duc de Bretagne, elle en auoit desia gagné vn, elle pensa que ce n'estoit pas tout fait, ains qu'il falloit encore tascher de gagner les autres deux, ou pour le moins vn des deux, & desunir les freres, pour rendre plus foible celuy qui demeureroit opiniastre en sa coniuration, & pour pouuoir ioüer plus aisement vn mauuais tour à celuy qui se rendroit à elle, si d'auenture il vouloit par apres remuer quelque chose. Le meilleur moyẽ d'attirer Robert de son costé, estoit de luy promettre maniement & gouuernement d'affaires, charges, honneurs & Estats, & la bonne grace du Roy. Ce sont toutes choses qui amollissent fort les cœurs mal affectionnez & mal contens, l'esperance & le desir desquelles pipent les hommes. Robert se laissant gagner aux promesses & belles paroles de ceste femme, quitta là son frere, & vint vers elle & vers le Roy. On luy fit au commencement bonne mine, comme on fait à telles gens, mais il ne trouua pas ce qu'on luy auoit promis, car on ne vouloit pas le luy tenir, & de retourner d'où il estoit venu, il n'estoit plus temps, dautant qu'il auoit desia perdu le cœur de ceux qu'il venoit de laisser. La repentance seule, mais trop tardiue luy demeuroit de ce qu'il auoit fait, soit d'auoir pris les armes contre le Roy, soit d'auoir quitté son premier party, & de s'estre trop fié aux paroles de ceste femme, & falloit que malgré luy il demeurast là, & se contint le plus doucement qu'il peut. C

Des 3. Chefs 2. attirez.

Desunir les freres.

Repentance tardiue.

On mettoit plus grande diligence d'vn costé & d'autre de soliciter, gagner & pratiquer des amis, & à desunir les vns d'auec les autres, & à faire des menees & pratiques, qu'à faire vne guerre ouuerte, & mesmement Blanche ne taschoit qu'à gagner des hõmes, à rõpre & desnoüer les intelligẽces de ses ennemis, & à mettre chacun en soubçõ l'vn de l'autre. Il ne restoit plus que Pierre de Dreux Duc de Bretagne, qui estoit tousiours en armes. Blanche qui l'auoit desia deslié de son frere, & d autant affoibly, fit tout ce qu'elle peut pour le gagner. Mais cognoissant bien que ce qu'elle en faisoit n'estoit que pour le tromper, & qu apres qu'on l'auroit eu, on pourroit ioüer quelque mauuais tour à luy, & au Comte de Dreux son frere, obstiné. Doncques se voyant premieremẽt abandonné du Comte de Champagne, puis de son propre frere, il fut contraint d'aller querir loingtain secours des ennemis du Royaume. Mais qu'est-ce que le desespoir ne fait faire? quand il contraint les hommes pour sauuer leur vie, à demander ayde à leurs ennemis mesmes, ausquels souuent ils trouuent plus de confort, qu'en ceux de leur patrie? Ce qui aduint en l'an 1228. D

Menees de Blanche.

Duc de Bretagne affoibli.

Force du desespoir.

Le Duc s'allia au Roy d Angleterre Henry troisiesme du nom, pour faire la guerre au Roy. L'Anglois n'eut sceu demander meilleure occasion que celle-là de voir son ennemy tel qu'estoit le Roy de France, en combustion & guerre auec les siens, qui

L'Anglois attiré en France.

A estoient contraints de recourir à son secours, & qui le conuioient & le tiroient (comme par la main) dedans la France. Henry promit audit Duc de passer au printemps prochain la mer auecques vne grosse armee, mais ceste promesse auoit son effet bien loing d'elle, car lors qui estoit l'hyuer, Louys estant aduerty de cela, leua vne grosse armee, & la mena contre le Duc. Premierement il alla droit à Angers, que le Roy Louys son pere auoit euë sur les Anglois, & l'auoit baillee audit Duc auecques plusieurs autres petites places. Louys pensoit bien que ceux d'Angers endureroient vn long siege, neantmoins ils se rendirent incontinent, & party de là, il alla prendre plusieurs autres villes à l'entour, que le Duc tenoit des Roys de France, & comme il vouloit passer outre pour entrer plus auant en Bretagne, le Duc se sentant trop foible, ayma mieux esprouuer la clemence du Roy, que tenter la fortune de la guerre. Parquoy il s'en vint vers luy, pour luy requerir pardon, lequel aux prieres de Robert son frere luy fut octroyé, promettant tenir en foy & hommage du Roy le Duché de Bretagne, duquel deuant tous les Princes il luy fit le serment de fidelité. Dequoy les Bretons luy donnerent grand blasme, & depuis l'appellerent le Duc Mauclerc, veu qu'il deuoit estre B sçauant pour auoir longuement estudié à Paris, comme nous auons dit en la vie d'Auguste. Ainsi print fin la guerre de Bretagne.

Reddition d'Angers.

Ledit Duc demande pardō.

Hommage de Bretagne.

Mauclerc.

Les Annalles dudit pays disent que le Roy Louys fit en la ville d'Angers venir ledit Duc sous couleur d'entreprendre le voyage d'outre-mer pour conquerir la terre saincte, & que le Duc amadoüé des belles paroles du Roy, & presque forcé, luy quitta entierement toutes les demandes qu'il pourroit faire pour le partage de Robert son pere, ensemble soubsmit sa personne, & son Duché au Roy & à ses successeurs Roys de France, soubs certains points entr'eux specifiez. Et pource que le Duc fit vn grand tort à soy & à son Duché, les Bretons l'appellerent Mauclerc, tant pour la raison susdicte, que pource que s'il eust voulu croire le conseil des Clercs, c'est à dire des hommes sages & lettrez (qu'en ce temps-là on nommoit Clercs,) il eut mieux, qu'il ne fit, regardé les titres de son Duché, & iceluy empesché de ceste soubsmission.

Bretagne soubsmise au Roy.

Pourquoy dit Mauclerc.

Il y a quelques autheurs, qui disent que le Roy Louys estant au siege deuant C Ancenis, autres disent deuant Angers, en l'an 1230. assembla son Parlement, qui estoit lors deambulatoire lez la personne du Roy, auquel fut donné vn arrest contre le Duc de Bretagne, où estoient les Comtes de Flandres, de Champagne, de Neuers, de Blois, de Chartres & de Vendosme, le Vicomte de Beaumont, le Connestable, l'Archeuesque de Sens, & les Euesques de Paris & de Chartres, & plusieurs Barons & Prelats qui signerent ledit arrest, lequel est estimé l'vn des plus notables qui ait esté donné depuis Charles Martel (auquel on attribuë l'institution des Parlemens) iusques à Philippes le Bel, ou Louys Hutin son fils, qui institua le Parlement sedentaire tel qu'il est auiourd'huy.

Notable arrest.

Quoy qu'il en soit, ledit Duc apres auoir gagné la bonne grace du Roy Louys, fit vœu d'aller en la terre saincte, & auec luy Thibault Comte de Champagne, Amaulry Comte de Montfort, & Erix ou Henry Comte de Neuers, ou selon d'autres de Bar, & le Comte de Cornouaille, frere du Roy d'Angleterre, y allerent de compagnie, & le premier lieu où ils descendirent en Asie fut à Acre, en intention d'y faire quelque no-D table seruice à la foy Chrestienne, & aux Chrestiens. Mais en fin le Comte de Champagne & Mauclerc furent contraints de changer leurs armures en bourdons & besasses, & en cet estat, comme pellerins, allerent auec sauf conduit des barbares, visiter le S. Sepulchre, & s'en retournerent en leurs pays pour faire autre chose. Les Comtes de Neuers & de Montfort ne craignans aucun danger, attaquerent les barbares, mais ils furent deffaits & tuez.

Voyage en la terre saincte.

Le Roy cependant deuenoit grand, & par les affaires qu'il voyoit de iour à autre luy suruenir, & par l'instruction que luy donnoit sa mere, se rendoit capable de les administrer & gouuerner, estant de sa nature deuotieux, religieux, bon & grand amateur du bien public, & du repos de ses subjets & de son Royaume : choses grandement loüables en vn Prince, & necessaires à celuy qui veut legitimement gouuerner & regner. Il eut enuie de visiter tout son Royaume, pensant que sa presence pourroit possible amollir les cœurs de plusieurs personnes mal affectees enuers luy, & rasserener (cōme vn Soleil) tous les broüillards des discordes, & guerres passees. Allant de pays III.

Deuoir d'vn Prince.

M.cc. xxx. en pays, il erigea quelques Duchez & plusieurs Comtez, entre lesquelles le Sire de Ioinuille dit qu'il erigea le Comté de Poictou en Duché, toutesfois il ne se trouue en aucun titre, que iamais le pays de Poictou ait eu autre qualité que de Comté, & par ainsi nous l'appellerons tousiours ainsi. Il donna ledit Comté à Alphons son frere, & commanda à tous les seigneurs de Poictou de faire foy & hommage de leurs terres & seigneuries au nouueau Comte. Par ce moyen Hugues Comte de la Marche (le Comté duquel estoit enclos dedans le Comté de Poictou) estoit tenu de recognoistre pour seigneur le Comte Alphons. Mais Ysabel sa femme, qui estoit mere de Roy, & qui auoit esté femme de Roy, tous deux Roys d'Angleterre, estant encore appellee Royne, bien qu'elle ne fut que Comtesse, luy remonstroit qu'il n'estoit pas raisonnable, que luy qui estoit beaupere de Roy, deuint homme lige du Comte Alphons, & qu'il luy fit foy ny hommage, protestant quant à elle, qu'elle ne feroit iamais la reuerence à Ieanne femme d'Alphons. A

Louys veut visiter son Royaume.

Poictou donné au frere de Louys.

Comtesse de la Marche vefue de Roy.

Dauantage elle sollicitoit le Comte Geoffroy de Lusignen, de ne point obeyr à Alphons, luy reduisant en memoire comme il auoit eu deux freres qui auoient esté, l'vn Roy de Hierusalem, & l'autre Roy de Cypre, dont il seroit mal seant à la maison de Lusignen, qui estoit de lignee Royale, de faire hommage au Comte Alphons, ny de le recognoistre pour seigneur. Par ces persuasions, le Comte de Lusignen delaissa la foy & amitié du Roy, deliberant de ne recognoistre aucunement le Comte de Poictou pour seigneur. Alors secrettement il commença de fauoriser le Comte de la Marche, lequel desia (sans que personne s'en apperceust) donnoit ordre de faire assemblee de gens pour se defendre, si le Roy le vouloit contraindre de faire hommage au Comte de Poictou. B

Suscitation maligne de femme. Roys de Hierusalem de Lusignen.

Le Roy estoit cependant en la ville de Saumur, là où il tint vne cour planiere & maison ouuerte, & donna à sondit frere l'ordre de Cheualerie, qui estoit lors vn tres-grand honneur. Apres ceste grande feste, le Roy partit de Saulmur pour conduire le Comte son frere iusques à Poictiers, pour luy faire reprendre ses fiefs & seigneuries du Comté. Là il fut aduerty que le Comte de la Marche auoit assemblé grosse troupe de gens, & tenoit les champs autour de Lusignen. Cette nouuelle effraya tellement Louys, qu'il dit depuis qu'il eut lors voulu estre à Paris, car il fut 15. iours dedans la ville de Poictiers qu'il n'osoit sortir, craignant que le Comte de la Marche luy courut sus, & disoit-on que le Roy & le Comte de Poictiers auoient leur paix mal faicte auec le Comte de la Marche. Le Roy pour sortir hors du danger où il estoit, mettant à part tout respect de grandeur, fut contraint d'aller trouuer le Comte de la Marche & la Royne d'Angleterre sa femme, & fut fait entr'eux quelque accord fourré qui ne dura gueres, mais quelque temps apres le Roy leur vendit bien cherement la contrainte qu'ils luy auoient donnee d'aller vers eux. Ainsi sçauent les Princes se ressentir de contraintes que leurs subjets leur donnent. Louys ayant eschappé ce danger retourna en France. Mais le Comte de la Marche auec ses alliez refusoit tousiours de prester obeissance au Comte de Poictiers. Parquoy Louys fit dresser vne grosse armee, & tira droit en la Marche. A sa venuë il assiegea Mõstrueil & Borme, & les print d'assaut, & y mettant garnison alla assieger Eonçay, où estoit Geoffroy Comte de Lusignen, & apres y auoir tenu le siege quelques iours, il le print à force d'armes, & entra dedans. Ce qui aduint l'an 1231. C D

Rebellion du Comte de la Marche. Cheualerie donnee.

Crainte de Louys dedãs Poictiers.

Accord fourré.

Ressentiment de Princes.

Louys en la Marche.

Durant ces sieges, & l'heureux succez de Louys en ses guerres & entreprinses, il fut assailly de meschantes coniurations de la Comtesse de la Marche, laquelle vsant de la malice des femmes auec grandes promesses & prix d'argent, attitra des hommes pour l'empoisonner. Ces galans voulans executer ceste damnable entreprinse, furent descouuerts & prins sur le fait, lors qu'ils vouloient ietter du poison sur les viandes du Roy, & ayans confessé la verité furent pendus & estranglez. Ceste mauuaise femme voyant qu'elle auoit failly son coup, entra en si grande rage qu'elle se voulut tuer, n'eut esté qu'aucuns de ses domestiques l'en engarderent. Neantmoins demeura-elle tousiours en son mauuais courage, en sorte que le bruit courut iusques aux oreilles du Roy, qu'elle auoit attitré des meurtriers pour le tuer. Au moyen dequoy il auoit tousiours à l'entour de sa personne grand nombre de gens armez, & ne parloit à luy aucun homme incognu qu'il ne fut premierement visité, s'il portoit aucunes armes. Quelques-vns disent que ces meurtriers furent enuoyez par Arsacide, chef des

Coniuration de la Cõtesse.

Empoisonneurs pendus.

Elle attitre des meurtriers.

A Assassins, lequel peu apres se repentant de son entreprinse, enuoya des hommes, par lesquels il leur manda qu'ils s'en reuinssent, ou au cas que ces hommes ne les trouuassent, d'aduertir le Roy qu'il eut à se garder d'eux. Mais il n'est pas croyable que ce grãd ennemy de Louys eut enuoyé ces meurtriers pour les reuoquer si tost, & vaut mieux croire qu'ils sortirent de la mesme boutique d'où estoit sorti le poison. Ce qui aduint l'an 1232.

M. cc. xxxii. Assassins.

En ce mesme temps ladite Comtesse enuoya en Angleterre certain nombre de gens d'Eglise, lesquels sous ombre de prescher la parole de Dieu, incitoyent les Anglois ia mal affectez enuers les François, à prendre les armes à l'encontre d'eux, disans que le Roy Louys tourmentoit par guerre toute la noblesse, & mesmement celle qui despendoit du Roy d'Angleterre, & auoit deliberé de l'abolir & perdre du tout. Dauantage (disoient-ils) qu'il auoit à tort chassé les Anglois de la Normandie, & s'efforçoit encore leur oster la Guyenne. Qu'il auoit osté au Comte de Lusignen tous ses biens, & que non content de ce, il vouloit chasser le Comte de la Marche de ses pays, & priuer ses B enfans qui sont freres de Roy de leur vray heritage, sans estre meu de pitié pour leurs ieunes ans, & sans auoir esgard au lieu & à la grande maison dont ils sont sortis. Qu'adoncques il seroit bien plus iuste & raisonnable d'entreprendre vne guerre contre le Roy de France, qu'aller guerroyer les Sarrasins & les infidelles. Ces preschemens estoient faits aux Anglois par des prescheurs instruits par la Comtesse, lesquels ayans aisement armé & animé les Anglois d'eux mesmes biẽ disposez à receuoir toutes causes de haine, pouuoient facilement faire penser le Roy Louys, que puis qu'on l'auoit voulu empoisonner, il se deuoit craindre qu'on le voulut guetter pour le tuer, & qu'il y auoit en France des assassinateurs & meurtriers, qu'il deuoit autant craindre que ceux de Syrie, ou de Phenicie. Les Anglois suscitez par ces prescheurs, ne se voulurent seruir de meschantes voyes de poison ny de meurtres, ains apertement mirent leurs armees en campagne, & commencerent la guerre, & estans passez en France, ils cognurẽt bien qu'ils auoient affaire à vn vaillant, aduisé & sage Roy. La mere du Roy Henry & de Richard, alla au deuant d'eux, les remerciant de leur bonne affection & pieté C filiale en ce qu'ils apportoient secours à leur mere & à leur beau pere, cõtre les enfans de ceste Blanche Espagnole. Ainsi la nommoient-ils par mespris & haine. Or ceste femme, mere de ces deux Princes gouuernoit ceste guerre, & en estoit comme le chef, si bien que conduisant tous les affaires & desseins d'icelle, les ieunes Princes ses enfans ne firent rien qui valut, & cognurent bien, que quand les guerres sont gouuernees par femmes, les armees desdites guerres ne font pas grand effect.

Autre malice de femme.

Prescheurs contre Louys.

Inuectiues contre luy.

Prescheurs animent le peuple.

Louys se doit craindre.

Roy d'Angleterre en France.

Guerres mal conduites par femmes.

Deuant que l'Anglois fut descendu en armes en France, Louys alla mettre le siege deuant Fontenay, qui fut bien vaillammẽt defendu par ceux qui estoient dedans, & ne pouuoit les endommager beaucoup. Qui fut cause qu'il commanda faire vne haute tour de bois, par laquelle on pouuoit aisement voir dedans la ville, & y ietter & porter pierres & dards, mais incontinẽt ceux de dedans mirent le feu à ladicte tour & la brusslerent. En ce conflict fut blessé au pied le Comte de Poictiers, dequoy estant le Roy grandement irrité fit donner l'assaut plus grand que deuant, en sorte que la ville fut prinse & mise à sac, & tous edifices publics ou priuez furent entierement rasez, horsmis les Eglises. Le fils du Comte de la Marche fut trouué dedans la ville & pris D prisonnier. Apres le Roy print & abbattit Villiers, appartenant à Guy de Rochefort, qui tenoit le party de l'Anglois.

Siege de Fontenay.

Fontenay destruite.

Le Roy d'Angleterre s'auançoit tousiours pour se venir ioindre au Comte de la Marche, & leurs armees estant iointes, ils s'en vindrent camper aupres de Taillebourg, où passe la riuiere de Charante, sur laquelle n'y auoit qu'vn petit pont de pierre bien estroit pour passer. Le Roy estant aduerty que ses ennemis l'attendoient, leua son camp, & tira droit à Taillebourg. Le Comte de Poictiers qui estoit guery de sa blessure conduisoit l'auant-garde, & le Roy venoit apres en l'arriere-garde. Quand Richard frere du Roy d'Angleterre qui auoit charge de defendre le pont, & le passage de la riuiere, entendit que le Comte de Poictiers estoit en l'auant-garde, & que le Roy estoit encores bien loing, il tendit & haussa le bras desarmé, & appellant le Comte de Poictiers, fit signe qu'il vouloit parler à luy. Mais le Comte ne voulut parler à Richard sans le congé du Roy, estant en cela retenu par la discipline militaire, qui defend à tout homme, de parler à son ennemy sans le commandemẽt ou permis-

Taillebourg sur Charante.

Richard frere du Roy Anglois.

Discipline militaire.

M. cc. xxxiii. sion de son superieur. Incontinent arriuerent les deux Roys sur les bords de la riuiere, là où il y eut vn dur conflict d'vne part & d'autre, les vns voulans prendre le pont, les autres le defendre, & empescher qu'il ne fut prins. Les François furent vne fois repoussez, car les Anglois auoient de leur costé le chasteau de Taillebourg, qui leur dônoit grand aide. Le Roy voyant cela se mit le premier pour gagner le pont, & tant fit d'armes, que malgré toutes les forces des ennemis, il le print, & passa tout outre. Mais pource que le passage estoit fort estroit, il fut suiuy de bien peu de ses gens. Au moyen dequoy (estant desia le Roy d'Angleterre arriué en la bataille) le Roy Louys se trouua en grand peril & danger de sa personne, car pour vn homme qu'il auoit auecques luy, l'Anglois en auoit cent. Cependant que Louys soustenoit courageusement le faix de la bataille, ses gens passoient tousiours la riuiere, les vns par sur le pont, & les autres en batteaux, & quand ils furent tous passez, les Anglois furent incontinent assaillis de telle furie, qu'ils reculerent & commencerent à bransler prests à se mettre en routte. Ce que preuoyant le Roy Anglois donnoit courage à ses gens, les admonestât de bien faire, & leur remonstroit aussi que ce leur seroit grand honte, s'ils estoient vaincus par les François. Mais tout cela ne leur seruit de rien, car les François faisoient tant de faits d'armes sur leurs ennemis, que l'Anglois commença lors à cercher le moyen pour se sauuer, & à l'instant tourna le dos, & s'enfuit droit vers Xaintes pour se sauuer dedans la ville.

Pont gagné par Louys. *Danger de sa vie.* *Anglois assaillis & reculés.* *Vaillance des François.*

Les Anglois furent si viuement poursuiuis par les Frâçois, que si le Roy n'eut commandé de prendre prisonniers ceux qui se rendoient, il ne s'en fut sauué que bien peu. Et tant fut la poursuitte chaude, que plusieurs François premier que se recognoistre entrerent pelle-mesle auecques les Anglois dedans la ville de Xaintes, & y estans recognus furent pris prisonniers. En cette bataille mourut grand nombre d'Anglois, & en furent pris prisonniers bien quatre mille ou enuirô. Celle mesme nuict que le Roy d'Angleterre se fut retiré à Xaintes, il se courrouça fort au Comte de la Marche, luy reprochant qu'il l'auoit fait venir en France, soubs asseurance qu'il trouueroit secours & faueur des François. Ce qui est vne commune promesse de ceux qui appellent à leur secours vn plus grand qu'eux. Parquoy la nuict ensuiuant ledit Roy fit mettre ses gens en armes, & commanda que les portes de la ville fussent ouuertes, & faignant d'aller assaillir les François, tourna son chemin & tira droit à Blaye, dont il estoit premierement party. Apres le departement de l'Anglois, la ville de Xaintes se rendit au Roy Louys, & le Comte de la Marche se voyant seul & abandonné de tous, delibera de ne plus prester l'oreille aux folles paroles de sa femme. Au moyen dequoy prenant ses enfans & sa femme, se vint rendre à la mercy du Roy, luy requerant pardon de sa faute & felonnie. Le Roy esmeu des prieres des seigneurs, & en faueur de ses enfans luy pardonna, auecques condition que tout ce qu'il auoit prins sur luy par droit de guerre, demeureroit au Comte de Poictiers, pour qui la guerre auoit esté entreprise. Aussi le Comte quitta au Roy dix mille liures de rente, que chacun an il prenoit sur luy. Et demeureroit seulement au Comte de la Marche, Messin, Cretoye & Estarde, lesquels chasteaux il tiendroit du Comte de Poictiers, & luy en fit le serment de fidelité. Ce qui aduint en l'an 1233.

Fuite des Anglois. *Bataille & defaicte de l'Anglois.* *Xaintes rendue.* *Accord du Roy auec luy.*

Ceste paix estant faite entre le Roy & le Comte de la Marche, le Roy d'Angleterre (qui s'estoit desia retiré à Bordeaux) enuoya ses Ambassadeurs vers Louys, pour auoir trefues auec luy, lesquelles luy furent accordees par l'entremise de la Royne Blanche qui estoit sa tante.

Les histoires Angloises disent que dés le commencement du regne de Louys, ledit Comte de la Marche mesprisant sa ieunesse (comme tousiours les ieunes Roys sont mesprisez de la pluspart de leurs subjets) remonstra au Roy d'Angleterre son beau-fils qu'il estoit temps de recouurer les places que Philippes Auguste auoit prises à Iean son pere, & en cela ledit Comte luy promit tout aide, secours, confort & assistance. L'Anglois estant solicité par ces belles remonstrances & promesses du Comte, delibera d'entreprendre vne guerre contre Louys. Mais là dessus les Chroniques Angloises ne s'accordent pas, car les vnes disent que tout incontinent Henry Roy d'Angleterre enuoya en Normandie, en Bretagne, & en Poictou des hommes, pour sonder & espier quelles estoient les volontez des peuples de ces pays-là enuers luy, & que pource qu'il luy fut rapporté que lesdits peuples estoient fort affectionnez enuers les Frâçois,

Mespris d'vn ieune Roy. *L'Anglois suscité.*

A sans aucune contraincte il s'aduisa de remettre ceste guerre à vne autre saison. Les autres disent qu'apres que Henry eut leué sur son peuple vne grande somme de deniers, il equippa vne flotte de vaisseaux, & qu'auec ledit Comte Hugues, il passa en Bretagne, là où il mit tout à feu & à sang, & qu'estant repoussé par les François, il fut contraint s'en retourner en Angleterre sans faire autre chose. Les autres disent que quelque temps apres estant solicité de rechef par ledit Comte & par Pierre Duc de Bretagne, de repasser en France, il se resolut de retenter la fortune de la guerre, & tascher de recouurer ce qui luy auoit esté prins. Qu'adoncques au treiziesme an de son regne, il passa auec vne flotte de vaisseaux en Bretagne, là où faisant ligue auec le Duc & ledit Comte, il entra dedans les terres du Roy Louys, y exerçant toutes voyes d'hostilité. L'enuie de Henry croissant de iour à autre au son de la renommee des Anglois, vn grand nombre de Normans y vindrent. Louys, qui quelques iours auparauant auoit prins quelques places sur le Duc Breton, entre lesquelles estoient Houdon, Chantoceaux & Belesme, estant aduerty de la venuë de l'Anglois, se retira hastiuement en Anjou, & se campant sur le riuage de Loyre, vouloit empescher que l'Anglois ne passast en Poictou, dautant qu'il se deffioit fort des volontez & loyautez des Poicteuins. Pareillement Henry estant aduerty de la venuë de Louys, passa en grande diligence la riuiere de Loire sans que Louys s'apperceut, ny qu'il l'en peut empescher, & s'en alla en Poictou, puis de là tira en Xaintonge. Louys suiuit son ennemi qui estoit desia à deux grandes iournees deuant luy, & en chemin print les places de Fontenay & de Villiers, appartenantes au seigneur de Rochefort tenant le party du Comte Hugues, & les rasa, puis passant la riuiere de la Charante, gasta & ruina le pays de Xaintonge. Voyla ce que disent les histoires Angloises, qui ne veulẽt aduoüer qu'il y eut bataille entre ces deux Roys, seulement elles disent que les histoires estrangeres l'ont escrit, en laquelle les François furent vainqueurs, & qu'apres ceste bataille, paix fut faicte entre ces deux Roys. Elles chantent aussi que d'autres disent que ces deux Roys ayans leurs armees pres l'vne de l'autre, firent trefues ensemble sans combattre, dautant que Louys & Henry estans tous deux ieunes Princes, & non encore bien experimentez au fait des guerres, creurent en cela le conseil, à sçauoir Louys de sa mere la Royne Blanche, & de Philippes son oncle paternel, qui auoit succedé à Regnaud Cõte de Boulogne mort en prison, & Henry de Ranulphe Cõte de Cestre, & que peu apres vne paix fut cõcluë & accordee entre ces 2. Roys. C'est ce que les Anglois disẽt.

M.cc.xxxiii.

L'Anglois repoussé.

Gaste la France.

Places de Bretagne prises.

L'Anglois en Poictou & Xaintonge.

Xaintonge ruiné.

Paix ou treues entre les deux Roys.

Conseil creu.

IV.

Ramond Comte de Thoulouse estant marry d'auoir perdu la seigneurie de son Cõté (comme nous auons dit cy-dessus) deuoit tenir le party du Comte de la Marche, & du Roy d'Angleterre, & se fut troué en la bataille precedente si la fortune ne l'eust appellé en autres affaires. Les Prouençaux mal traictez de leur Comte Ramond par plusieurs fois luy remonstrerent le mauuais traictement qu'il leur faisoit, & pource qu'il ne voulut entendre à s'amender, il receut le guerdon ordinaire des Tyrans qui doiuent tousiours attendre vne coniuration. Ils le chasserent hors la ville de Marseille, estans resolus de le chasser hors de toute la Prouence.

Douleur de perdre son bien.

Adonc ils enuoyerent querir le Comte de Thoulouse qui estoit le plus prochain parent de leur Comte, pour le faire leur seigneur. Cette guerre esmeuë entre les Cõtes de Prouence & de Thoulouse, les empescha tous deux de se trouuer à la guerre, & D à la bataille de l'Anglois. Par la paix qui fut entre ces deux Roys, le Comte de Prouence fit alliance auec tous deux. Il auoit 4. filles, c'est à sçauoir Marguerite qu'il donna pour femme au Roy Louys. Aleonor, ou Leonor, la 2. fut mariee à Henry Roy d'Angleterre, Sanchie ou Sanxe la troisiesme, fut mariee à Richard frere dudit Roy, & Beatrix qui estoit la derniere fut par luy gardee en reserue. Par le moyen de ces mariages le Comte mit en son obeissance la ville de Marseille, mais pour l'iniure qu'il en auoit receu d'en auoir esté chassé, il n'y voulut oncques puis entrer, ains vsa le demeurant de sa vie auec le Comte de Sauoye, qui auoit espousé sa sœur. Parquoy de tous les ennemis dudit Comte, ne restoit plus que le Comte de Besiers, lequel estoit venu assieger Carcassonne, & auoit desia prins les fauxbourgs, dont il battoit fort la ville quand le Roy y vint pour faire leuer le siege. Le Comte de Beziers ayant peu de forces pour se defendre, vint vers le Roy pour obtenir pardon. Le Roy (qui n'eut oncq pareil en clemence & douceur) le receut & luy pardonna son offence, & ainsi

Comte de Prouence mauuais.

Fin des Tyrans.

Guerre entre les Cõtes de Thoulouse & de Prouence, allié aux deux Roys.

Fille dudit Comte.

Ennemis du Comte.

Clemence de Louys.

M. CC XXXIV. demeura le Roy paisible en son Royaume sans auoir aucun ennemy. Ce qui aduint en l'an 1234. A

Nous auons dit que le Comte de Prouence auoit encore vne fille à marier. Le Comte de Thoulouse la vouloit auoir pour femme, & le pere de la fille y donnoit son consentement, mais pource qu'ils estoient prochains parens, il fut besoin premierement d'enuoyer à Rome pour auoir dispense. Toutefois le Pape (fauorisant le Roy & Alphons son frere qui deuoit succeder au Comté de Thoulouse) ne voulut accorder ce mariage. Et cependant que cest affaire se demenoit à Rome, le Comte de Prouence deceda. Alors du consentement du Comte de Sauoye, ladite fille fut mariee à Charles Comte d'Anjou, & depuis Roy de Sicile frere du Roy Louys. Ainsi furent mariees les quatre filles du Comte de Prouence, les deux à deux Roys, & les autres puis apres furent Roynes, comme nous dirons cy-apres. Les Prouençaux par la mort de leur Comte auoient repris leur liberté, de laquelle ils abuserent, & les villes de Prouence estoient en discord l'vne contre l autre. Parquoy Charles auec le secours du Roy alla en Prouence, laquelle il remit du tout en son obeissance, & pource qu'il auoit espousé la derniere fille du Comte de Prouence (comme nous auons dit) par le vouloir du Roy, les Prouençaux le receurent pour leur Comte & seigneur, & dauantage le Roy luy donna les Comtez d'Anjou & du Maine, & à Robert son plus ieune frere, donna le Comté d'Artois, ayant fait desia Alphons Comte de Poictou par donation d'Apanage & Comte de Thoulouse par mariage, enrichissant ainsi ses freres plus aux despens d'autruy qu'aux siens. B

Faueur du Pape à Louys. *Quatre filles du Comte Roynes.* *Prouence en combustion.* *Partage des freres de Louys.*

L'Vniuersité de Paris estoit en ce temps fort florissante en toutes bõnes lettres, arts, & sciences, & de toutes parts y accouroient les escoliers. Mais grand debat s'esmeut entr'eux & les habitans de la ville, dautant que les escoliers se plaignoient qu'ils n'auoient pas eu suffisante reparation d'aucuns excez qui leur auoient esté faicts, tellement que de paroles ils vindrent aux mains & grand meurtre s'en ensuiuit. Cela les irrita tellement qu'ils abandonnerent Paris, & se retirerent aux autres Vniuersitez. Dequoy estant le Roy d'Angleterre aduerti, en attira vn grand nõbre en la ville d'Oxfort, leur promettant vne infinité de fauorables priuileges, d'honneurs, de profits, de prerogatiues, de droicts & de franchises, de façon qu'il sembloit que les lettres eussent esté chassees de Paris & de la France. Le bon Roy qui auoit opiniõ, & disoit publiquement que les arts liberaux, les lettres humaines, la saincte discipline & les sciences, portoient autant d'honneur & de lustre que les armes, que les hommes, & mesmement les Princes se parent d'vn bel habit, quand ils ont les cognoissances des lettres, & que ce seroit vne belle alliance & association de ioindre & marier la gloire des actes guerriers auec la cognoissance de la doctrine, & des choses diuines & humaines, incita & conuia les Parisiens à aimer les lettres, à fauoriser les escoliers, à les vouloir mieux traicter qu'ils n'auoient fait auparauant, & à entretenir vn bon nombre de sçauans personnages pour la lecture & instruction des bonnes lettres, ausquelles fut par ce bon & vertueux Roy, rendu l'honneur qu'elles meritoient. Or luy ayant desia fait preuue de sa vaillance, & trouué à l'estude & à la solitude vne façon de viure plus reposee, plus saine & plus douce qu'en la guerre, s'adonna tout à la religion, à la police, à la iustice, à l'vtilité publique, au repos de son Royaume, & à l'illustration & decorement d'iceluy, pource que les Roys ses predecesseurs, les vns par la malice & licence de leurs siecles, les autres par mauuais conseils, les autres par delices, auoient fait beaucoup de choses grandement preiudiciables à cest estat, au repos public, à l'entretenement de la iustice, & (s'il est loisible de le dire) auoient presque subuerti tous droicts diuins & humains, dautant qu'ils vendoient les offices, exposans au plus offrant & à l'argent, ce qui estoit deu aux merites & à la vertu, donnant par ceste vente, enuie & liberté aux achepteurs de vendre ce qu'ils auoient achepté. Car qui achepte en gros a accoustumé de vendre en detail. Et n'auoient aucun esgard aux merites des hommes, ains à la force de leur bourse, & donnoient partie de l'argent qui prouenoit de la vente des Offices aux flatteurs, menteurs, ministres de volupté, & autres souris de cour, & employoient l autre à bastimens non necessaires, à babioleries, & à autres choses vaines. C D

L'Vniuersité de Paris. *Escoliers mal traictez.* *Force des sciences & arts.* *Amour de Louys aux lettres.* *Repos de lettres.* *Mauuais deportemens de Roys.* *Vente d'offices.* *Mauuais employ de finances.*

Dauantage pour saouler l'ambition de leurs mauuais ministres, & pour subuenir à leurs

A à leurs superfluës despences, imposoient exactions sur le peuple, faisans tous les iours des daces & impositions nouuelles, mettoient les hommes és charges par faueur, brigues, menees & corruptions, enduroient la corruption des iuges, donnoient les charges & administrations des Prouinces, & des grands estats à hommes non experimentez, les vns ieunes, les autres vicieux, & n'auoient aucun respect au merite, ny à l'experience. Ils mescontentoient les gens de bien, & les hommes de bon lieu, esleuoient les petits compagnons, reculoient les grands, & les gens de vertu, permettoient tous actes d'iniustice, meurtres, paillardises, blasphemes & reniemens, confondoient les honneurs, les donnans à personnes viles & indignes d'iceux, & bref faisoient toutes les choses qui portent la ruine & la mort aux estats. Le bon Roy S. Louys voyant ceste dissolution mise en cest Estat, osta premierement le moyen & l'esperance aux hommes, de pouuoir paruenir aux honneurs & estats par argent, comme on faisoit auparauant, faisant vn rigoureux edict, par lequel il vouloit que les estats & offices fussent de là en auant donnez par merite, ne luy semblant estre honneste ny raisonnable, qu'on B acquit par or ou argẽt, & par la fortune, ce qui estoit deu & destiné à la vertu: cognoissant en cela qu'il faut que celuy qui achepte, vend, & que la vente des choses qui sont deuës au merite, fait desesperer les gens de bien de paruenir aux honneurs, & oste l'enuie à chacun de faire & de s'exercer à la vertu, quand on void qu'elle ne sert de rien pour attaindre aux estats & dignitez. Car coustumierement les hommes s'adonnent aux choses qui sont estimees, & qui ont plus de cours en leurs siecles, tout ainsi que les tainturiers taignent les draps de la couleur qu'ils voyent estre la plus estimee. Il retrãcha & abolit aussi toutes les actions & daces imposees par ses predecesseurs, ne prenãt que ce qui estoit de son domaine & des communs deuoirs, cognoissant combien telles exactions ont souuent fait esleuer les peuples, & mis la fureur & la rage en leurs cœurs, iusques à attenter à la personne de leurs Princes. Et au lieu que ces ancestres faisoient des dõs immenses aux personnes indignes, & tiroient la substance & la gresse du peuple pour enrichir certains particuliers, cestuy-cy n'exigeoit point le peuple, donnoit les deniers qui luy restoient de sa despence ordinaire, & qui luy estoient legitimement acquis, aux pauures enfans orphelins, & les employoit à œuures pies & charita- C bles, faisoit rebastir & reparer les lieux saincts, & les edifices desmolis & ruinez: luy semblant estre plus raisonnable de faire telles reparations, que de laisser les vieils bastimens pour en bastir de noueaux qui ne seruent de rien. Quant aux charges, honneurs, dignitez & estats, il regardoit bien (comme il a esté dit) au merite des personnes, & n'y auoit ny faueur, ny priere, ny argent, ny qualité qui le peut esmouuoir à les donner qu'à personnes dignes de les exercer, donnant par ceste consideration enuie à chacun de s'estudier à la vertu. Et quand quelque homme de valeur mouroit, il auoit bien esgard à ses seruices pour en faire receuoir quelque profit à ses enfans, non qu'il donnast aux enfans les Estats des peres, s'il ne les en estimoit dignes, mais en quelque autre façon iuste & raisonnable leur faisoit receuoir quelque profit de la valeur, & du merite de leursdits peres, & par ce moyen contraignoit les fils de leur ressembler en merite, non de croupir & s'appuyer sur la vertu d'iceux pour auoir des biens & des honneurs.

M. CC. XXXVII.

Indignes aduancez.

Corruption d'Estat.

Ruine des Estats.

Desespoir de gens de bien.

A quoy on s'adonne.

Mal des exactions.

Bonté de Louys.

Estats dõnez à gẽs dignes.

D Il contentoit vn chacun, cognoissant les merites des hommes, les employoit aux charges dont il les estimoit capables, se souuenoit d'eux en leurs absences pour les mander, quand quelque charge digne d'eux se presentoit, ne laissoit impunie aucune iniustice, ny meurtre, punissoit rigoureusement les blasphemes, reniemens & paillardises, faisoit cas des hommes de bon lieu, & s'estudioit en toutes choses d'estre tel qu'il faut qu'vn Prince soit. Son siecle estoit bien heureux, sa vie saincte, & luy vn vray miroir d'exemple à tous ses successeurs, si tous l'eussent voulu ensuiure. Chacun iour il donnoit audience, & le sire de Ioinuille qui fut son contemporain & familier, dit que se tenant souuent au bois de Vincennes, il alloit quand il faisoit beau temps, se pourmener dedans le parc, là où il s'asseoit dessous vn arbre, & donnoit audience à vn chacun. Sa despence estoit magnifique, & pourtant bien reglee, & si petite, comme l'on voit en ses estats, que c'est vne chose esmerueillable au prix de celle que nos Roys ont faite depuis. Il chassa de sa Cour les basteleurs, farceurs, & toutes sortes de gens, qui ne seruent qu'à donner plaisir, & à corrompre les mœurs, & se monstrant sainct en toutes les actions de sa vie, gouuernoit toute chose auec religiõ, iustice,

Bon deuoir de Roy.

Quel doit estre vn Prince.

Iustice & despence de Louys.

M. cc. xxxv. & grande majesté. De façon que le peuple l'appelloit son pere, la noblesse son Prince, A les loix, leur gardien & tuteur, la France vray Roy, & la Religion son protecteur & defenseur.

Louange de Louys.

Pour reuenir à ce qui est de l'estat que nous auons laissé assez loing pour dire les loüanges du Roy Louys, il faut bien dire aussi parmy toutes ses vertus, qu'il sçauoit bien faire ses besongnes, estoit fin homme, & ne laissoit rien perdre de sa grandeur, de son profit, & de ce qui touchoit à ses affaires. Ce qu'il monstra bien au Roy d'Angleterre & au Duc de Bretagne, lesquels il fit venir au poinct qu'il vouloit. Le Roy Anglois l'estimoit du commencement vn homme simple, pource qu'il le voyoit fort deuotieux, mais à la fin il le cognut pour habille homme.

Louys habille homme.

V.

Apres qu'ils eurent fait la paix cy-dessus mentionnee, ledit Roy Anglois auec grand nombre de François alla en Afrique, pour dompter ceux du pays qui ne cessoient de courir en Espagne & la piller tous les iours, & le Roy d'Arragon ioignant son armee auecques le Roy d'Angleterre & les François, donna la bataille à ceux qui estoiẽt passez d'Afrique pour venir en Espagne, & demeura victorieux, & reprint sur eux Valence qu'ils auoient prise. En ceste bataille les François eurent le los, & le prix de toute B proüesse, dont le Roy d'Arragon les loüa gandement, & leur fit plusieurs dons, auec lesquels & ensemble les despoüilles qu'ils auoient gagnees sur les ennemis, ils s'en reuindrent en grand honneur en France. Ce qui aduint l'an 1235.

Bataille en Afrique.

Les affaires de Grece estoient cependant bien broüillez. Robert d'Auxerre Empereur des Grecs auoit espousé vne belle & ieune gentilfemme natiue de Constantinople, qui auoit esté auparauant promise à vn gentilhomme Bourguignon. La mere de la fille se sentant plus honoree de l'alliance de l'Empereur que de l'autre, rompit au Bourguignon sa promesse & donna sa fille à l'Empereur. La ioye qu'elle eut de cet honneur fut bien tost conuertie en mort, car le Bourguignon estant plus irrité de l'iniure qui luy auoit esté faicte, que retenu de la grandeur & puissance de l'Empereur, s'accompagna d'vne bonne troupe de soldats, & de nuit entrãt dedans la maison de ceste femme, trouua la ieune espousee la premiere, à laquelle il couppa le nez & les oreilles, & jetta la mere dedans la mer, & afin que l'Empereur ne le peut faire apprehender pour le faire punir, il tenoit les champs, estant tousiours accompagné de ces gallands qui l'auoiẽt C assisté à ceste barbare cruauté. Peu de temps apres Robert mourut & son fils Baudouin luy succeda. Ce ieune Prince fut assailli de deux guerres, lesquelles pareillemẽt assaillirent le nom des Latins, car il y auoit deux competiteurs en l'Empire. Les Princes Grecs craignans que la Grece ne deuint toute Françoise, & que la puissance d'icelle fut du tout distraite des Grecs, se separerent & distrahirent de l'amitié des Latins, & eux mesmes estoient entr'eux diuisez. Theodore gendre du meschant Alexis estant (comme nous auons dit) par les Latins chassé de Constantinople s'empara de la ville d'Andrinople, & se nommoit tousiours Empereur, & tout ainsi qu'il auoit prins ce nom de son beaupere, ainsi en mourant le laissa-il à Batazes son gendre. A Batazes succeda son fils nommé Theodore comme son ayeul maternel. La famille des Theodores estoit tres-illustre, noble & puissante entre les Grecs, & y en auoit vne autre au pays du Põt, de laquelle estoient issus les seigneurs souuerains de plusieurs prouinces dudit pays. Le chef de ladicte famille appellé Iean, estoit par ses subjets appellé Empereur de Grece auec quelque droit, pource qu'il estoit de la race des Lascares qui estoit si noble que D les Theodores se glorifioient beaucoup d'en estre issus. Ces deux familles fussent entrees en guerre sur la querelle de l'Empire, oubliãs toute affinité & proximité de sang, si la mesme peur que les Latins faisoient à l'vne & l'autre famille ne les en eut gardez. Ce seigneur habitant au pays du Pont, se sentant trop foible pour guerroyer l'autre, offroit par l'entremise des Venitiens, sa fille vnique en mariage à l'Empereur Baudouin, pensant par ceste alliance & par la ligue des deux parties, que bien aisement Batazes & les Andrinopolitains pourroient estre vaincus.

Affaires de Grece.

Cruautez enuers femmes.

Deux competiteurs en l'Empire Grec.

Illustre famille des Theodores.

Race des Lascares.

Batazes.

Les Bourguignons craignans que Baudouin estant fortifié de ceste alliance nouuelle, & du secours de son beau-pere, voulut poursuiure & venger l'iniure faite à son pere par la vilanie commise en la personne de sa marastre, & le meurtre commis en vne vieille femme, conseillerent les autres Frãçois de faire en sorte que ledit Baudouin n'entendit point audit mariage, & de luy remonstrer qu'il se gardast bien que la facilité Françoise ne fust circonuenuë par la finesse Grecque. Ils remonstroient que

A Pierre ayeul de Baudouin, pour trop se fier au Grec Theodore auoit esté trompé, & que par sa simplicité il auoit encouru la mort d'vn homme mal aduisé, & vne vilaine reputation d'vn coüard, & pareillement que Baudouin deuoit entendre à vn plus aduantageux & honneste mariage, & chercher vn beau-pere duquel il ne luy peut aduenir aucun soubçon, crainte, ny tromperie. Que Iean de Brenne Roy de Hierusalem estoit vn vieil Capitaine, qui auoit vne belle fille à marier, & mariable, nommee Marthe, sœur de pere de la feuë Emperiere Yoland femme de l'Empereur Federic. Que ledit de Brenne qui estoit homme de bien & entier, se monstreroit non beau-pere enuers ledit Baudouin (si cas aduenoit qu'il espousast sa fille) mais pere vray & naturel, & qu'il falloit preferer l'allance de ce grand Prince à celle de ce barbare du Pont, & de celuy d'Andrinople, & qu'il estoit necessaire de commettre au conseil & à la protection dudit de Brenne, la personne de son gendre & ses affaires, & ceux de la Grece. Tous accoururent à ceste opinion, si bien qu'ils furent d'aduis d'appeller ledit de Brēne, & le declarer Regent & administrateur de l'Empire. Estant ledit de Brenne quelques annees deuant creé Exarche de Rauenne par le Pape, il auoit vaillamment de-B fendu la Romaigne contre l'effort de l'Empereur Federic qui auoit esté son gendre: mais ceste alliance estoit rompue par la mort de la femme dudit Empereur qui deceda sans enfans. Brenne estant arriué à Constantinople pour prendre le gouuernement de l'Empire de Grece donna sa fille au ieune Empereur d'icelle. La presence de son gendre qui estoit Empereur & fils, & petit fils de l'Empereur, pouuoit sembler diminuer la maiesté de Brenne. Adoncques par son conseil ce ieune Prince s'en alla vers les Princes Latins, requerir leur secours, premierement en Italie vers le Pape, puis en France vers le Roy Louys, & aussi pour visiter ces pays & terres qu'il auoit en France & en Flandres, & mettre ordre aux affaires qu'il y auoit. Ce seigneur du Pont irrité contre nous, de ce que sa fille auoit esté refusee, la maria au ieune Theodore fils de Batazes, soy disant Empereur en Andrinople. Alors commencerent nos affaires à s'embroüiller & à se porter mal. Baudouin engagea aux Venitiens moyennant grāde somme d'argent qu'ils luy presterent pour le soustien de la guerre de son beau-pere, le chapeau de la saincte Couronne d'espines, dont nostre Seigneur voulut estre couronné C en sa Passion, l'Esponge de laquelle il fut abreuué, le fer de la lance dont Longis le frappa au costé dextre, & grande partie de la vraye Croix. Le Roy Louys deuotieux & grand amateur de Reliques, les rachepta desdits Venitiens, & les faisant venir en France, les receut en grand honneur & reuerence, & les mit dedans la saincte Chappelle de son Palais Royal à Paris, laquelle il auoit nouuellement faicte construire de l'artifice qu'on le voit auiourd'huy.

M. CC. XXXV.

Mal de la simplicité.

Bon aduis.

Romaigne par luy defendue.

L'Empereur Grec en France.

Cela anima dauantage les Grecs contre les Latins, car ils se plaignoient que les choses sainctes si longuement gardees par les Grecs, & desquelles il n'y auoit aucun commerce, estoient par les Latins distraittes de leur lieu, engagees, appreciees, venduës, & loing transportees. Les Grecs voulurent sur cela esmouuoir vne guerre saincte contre les Latins, & bien que les principaux Princes fussent entr'eux mal d'accord, si est-ce que pour ce fait ils s'accorderent ensemble de les guerroyer. Mais la deliberation & l'entreprinse de la guerre, qui nous sembloit vrayement saincte, se vieillissoit, tant par la nonchalance, que par les diuisions des no-D stres. L'Empereur Federic de iour à autre s'excusoit par nouueaux empeschemens, de nouueaux affaires, & par belles paroles & promesses les vnes sur les autres, auoit trompé premierement le dessein & l'esperance du Pape Honoré, puis du Pape Gregoire.

Plainte des Grecs.

Excuses de l'Empereur Federic.

Il estoit aduenu que l'an mille deux cens trente-vn, autres disent 34. estant ledit Federic espouuanté des menaces de l'Eglise Romaine, s'il n'alloit en la terre saincte, il fut contrainct d'y aller. Du temps qu'il faisoit la guerre en Italie, il auoit en son armee à sa solde des Sarrasins qui habitoient en la ville de Nocera. Il aymoit tant à les auoir pres de luy, que par vne longue frequentation qu'il auoit euë auecques eux, il entendoit non seulement, mais sçauoit aussi parler le langage Sarrasin. Estant en Syrie quand il se voyoit loing des nostres sans estre espié, il contracta secrettement (à ce que l'on dit) intelligence & amitié auec des Roys, & Satrapes, des Barbares, & les vns & les autres s'enuoyoient tous les iours Ambassades, messages & nouuelles. Le Soudan luy rendit de telle façon les ruines & demolitions de la ville de Hierusalem ruinee,

Sarrasins à sa solde.

Sçait parler Sarrasin.

A le droit de l'Empire non pour chasser ou guerroyer Federic que le Pape luy auoit opposé comme vn bon pretexte de son dessein. La plus grande partie de l'Italie se rendit volontairement à Othon. Ce que voyant le Pape Innocent troisiesme, qui preuoyoit que ceste volontaire reddition restraignoit & resserroit en bien petit lieu la puissance des Papes, & cognoissant qu'il ne pouuoit si tost par armes repousser ledit Othon, il jetta sur luy les fulminations & excommunications, lesquelles effrayerent tant ledit Othon, que comme vaincu, il sortit de l'Italie & l'abandonna, & lors le Pape suscita (comme nous auons dit cy-dessus) les Eslecteurs de l'Empire, de proceder à vne nouuelle eslection d'Empereur, de deposer Othon, & d'eslire Empereur Federic Roy de l'vne & de l'autre Sicile. Federic alla en Allemagne, qu'il conquit, & reduisit Othon à vn tel desespoir, que quittant toute esperance & desir de l'Empire, il passa le reste de sa vie en façon de vie priuee. Federic apres cela, acheua le reste de la guerre auec peu de peine, & print les pays de Brabant, de Hainault & de Lorraine, & les villes de Coulogne & d'Aix la Chappelle, en laquelle le Pape le fit couronner, & obliger par serment, que dés qu'il auroit pacifié les troubles & affaires de l'Allemagne, il assem-
B bleroit le plus de forces qu'il pourroit pour aller en Asie au recouurement de la terre saincte.

M.CC.XXXV.

Est excommunié.

Federic esleu cõtre Othon.

Le Pape ne le faisoit obliger à cela que pour le desir qu'il auoit de l'enuoyer bien loing, afin que cependant que Federic auec toutes ses forces seroit loingtain de l'Italie, il peut plus facilement s'emparer d'icelle, & que reuenãt ledit Empereur, il ne peut y establir sa demeure. Et à celle fin aussi qu'il semblast que le Pape desirast l'entreprise, & l'aduancement de ceste guerre saincte, il assembla vn Concile à Latran, auquel fut resolu ce voyage, & grand nombre d'hommes se croisa. Et bien que Federic eut donné au Pape Innocent, le Cõté de Fundy au Royaume de Naples, pour l'inciter & obliger à le declarer legitime Empereur, & que le Pape en vertu de ceste donation le luy eut promis, si est-ce que ledit Pape auoit ia vsurpé par toute l'Italie, toute la puissance & authorité d'Empereur, si bien qu'il monstroit clairement ce qu'il auoit en fantasie de faire, mais se mettant en chemin pour aller pacifier les guerres qui estoient esmeues entre les Geneuois & les Pisans, lesquelles auoient embroüillé toute la Lombardie, il
C mourut de maladie à Perouse. Le Pape Honoré troisiesme son successeur, effectua sa promesse l'an 1220. le 22. de Nouembre. Federic ayant mis ordre aux affaires d'Allemagne, retourna en Italie pour auoir ceste declaration, là où comme à la suscitation du Pape quelques seigneurs de la Thuscane & de la Poüille, ioints auec quelques Euesques, faussans traistrement leur foy à l'Empereur, se fussent emparez de quelques villes, les vnes appartenantes à Federic, les autres à l'Empire, ils brusllerent les vnes, & pillerent les autres. Federic iustement irrité de la perfide iniure des siens, alla courir sus à ces seigneurs traistres, & les deffit heureusement, chassa les Euesques de leurs Eueschez: & de son authorité en mit d'autres en leur lieu. Car les Empereurs repetoiẽt les anciens droits que l'Empereur Henry quatriesme auoit debatu, & confisqua les biens de ceux qui s'estoient sauuez vers le Pape, comme autheur de ceste sedition, & les priuant de leurs dignitez, les condamna à vn perpetuel exil. Comme le Pape vouloit que ces Euesques fussent reintegrez en leurs Eueschez, & l'Empereur ne le voulut point, ils entrerent en vne haine mortelle qui iamais ne se peut appaiser. Et de là nas-
D quirent les grandes inimitiez & haines que depuis les Papes porterent à la posterité de Federic, & les menees des Papes en Italie pour la faire reuolter contre luy. Puis cõme le Pape vit que la fortune de l'Empereur vainquoit sa passion, il fit venir en Italie Charles Comte d'Anjou, frere du Roy Louys, en esperance du Royaume de Naples (comme nous dirons cy-apres.)

Federic contrainte d'aller en Asie.

Donation de Fundy au Pape.

Guerre entre les Pisans & Geneuois.

Promesse faussee à Federic.

Irrité de la perfidie.

Anciens droits des Empereurs.

Haine entre le Pape & Federic.

Charles d'Aniou appellé en Italie.

Iean de Brenne Roy de Hierusalem, voulut accorder ce different entre le Pape & l'Empereur, mais ne le pouuant faire, pour le moins il modera la haine du Pape, luy remonstrant le mauuais estat des affaires de l'Asie, ausquels il estoit besoin de pouruoir, & le mal desquels procedoit de leur diuision. Ceste remonstrance amollit vn peu le cœur du Pape, & fit en sorte enuers ledit Roy de Hierusalem, qu'il donna audit Federic veuf de Constance d'Arragon, sa fille Yolan, auecques promesse du Royaume de Hierusalem en dot, le faisant par le contract de ce mariage obliger, qu'incontinent apres les nopces il entreprendroit la charge de la guerre en la terre saincte, pour recouurer sur les Sarrasins, ce qui y auoit esté pris par eux.

Federic espouse la fille de Brenne.

Federic s'obligeant à cela, & incontinent apres les nopces se preparant à ce voyage, voulut assembler en la ville de Cremone les Princes d'Allemagne, pour aduiser auecques eux aux affaires de l'Empire, & au gouuernement d'iceluy, durant son absence. Le Pape ayant ceste assemblee suspecte, brouilla les cartes en la Lombardie, si bien qu'il empescha que ceste assemblee ne se fit. Cela donna à l'Empereur vne iuste occasion de retarder son voyage & son entreprise, & au Pape vne autre, qu'il auoit tout à escient cherchee de tourmenter Federic, laquelle Gregoire 9. son successeur, ne mit à nonchaloir, car ne cedant à ses predecesseurs en aucune sorte de haine contre l'Empereur, il accusa ledit Federic de sa longueur, & disoit publiquement qu'il ne vouloit tenir à son beau pere la promesse qu'il luy auoit faite. Or Federic n'osoit abandonner l'Italie, preuoyant bien que dés qu'il auroit le pied dehors d'icelle, le Pape s'en empareroit, & le Pape marry de ce que Federic n'en deslogeoit, l'accusoit de ceste longueur & remise.

Siec. xxxv.

S'oblige à la guerre sainte.

Retardement de son voyage.

Ne vouloit abandonner l'Italie.

Comme vn grand nombre d'hommes venant de toutes parts, & mesmement d'Allemagne, soubs la conduite du Lantgraue de Thuringe, se fut assemblé en la ville de Brindisi, pour se croiser à l'entreprise de la guerre saincte, l'Empereur premierement y fut longuement detenu par vne grosse fieure qui le surprint, à cause de l'intemperature de l'air, qui y fit mourir le Lantgraue, auec plusieurs autres, & puis apres estant repoussé par la force des vents, contraires aux destroits qui sont entre la Moree & la Candie, il fut contraint de seiourner à Brindisi plus longuement qu'il n'eut voulu. Alors le Pape ne considerant tous ces accidens, commença plus outrageusement & asprement que deuant, à fulminer ses excommunications contre luy, de l'accuser de pariure, de perfidie & d'adultere, d'auoir fait mourir sa premiere femme, de luy imposer la coulpe de la perte de la ville de Damiette, de le charger de la trahison & perdition d'icelle, d'animer vn chacun contre luy, & de crier alarme. Adonc il appella en Italie Iean de Brenne, Roy de Hierusalem beau pere dudit Federic, & luy donna le titre d'Exarche, & commanda aux seigneurs de Thuscane & de la Lombardie, de leuer des forces.

Fortune de Federic.

Accusation contre luy.

L'Empereur desirãt de se purger des crimes à luy mis sus par le Pape, enuoya prier les Princes d'Allemagne de se trouuer à Rauenne. Mais estant ceste assemblee derechef empeschee par le Pape & par les troubles de la Lombardie, il refuta par escrits & declarations toutes lesdites accusations du Pape, & voulant s'aquitter de la promesse qu'il auoit faicte à son beau pere, & à laquelle il s'estoit par serment obligé, il partit de Brindisi au mois d'Aoust, de l'an mille deux cens vingt-huict, laissant la charge de l'Italie à Regnaud Duc de Spolete. Le Pape irrité de ce que ledit Federic n'estoit allé prendre congé de luy, & ne s'estoit enuers luy purgé des crimes qui luy estoient obiectez, & voyant que par là ses excommunications & fulminations estoient mesprisees, entra en telle fureur & despit qu'il commanda aux forces Chrestiennes qui estoient en Syrie, de ne suiure l'Empereur ny à luy obeir, & incontinent apres le depart d'iceluy, il se rua sur le Royaume de Naples, & remplit l'Italie de troubles. Donques estant l'Empereur heureusement arriué par mer à Acre contre l'effort des embusches des Templiers, & receu fort honorablement par les forces Chrestiennes, nõobstant les menees & inhibitions du Pape, fit auec le Soudan trefues pour dix ans, auec tres-bonnes & tres-honnestes conditions, qui furent telles, que la ville de Hierusalem luy seroit rendue sans aucun meurtre, tous prisonniers rendus sans payer rançon, & le Royaume de Hierusalem rendu sain & entier. Et apres auoir rebasty les villes de Nazareth & de Iaphe, & icelles fortifiees de bonnes garnisons, & mis ordre à tous les autres affaires du Royaume, il retourna en Italie, se composant à dissimuler les iniures & indignitez qu'en son absence on luy auoit faites. Dés ce temps-là, les Roys de Sicile se sont aussi appellez Roys de Hierusalem, & ont porté les armoiries de l'vn & de l'autre Royaume.

Ses excuses.

Despit du Pape

Federic à Acre.

Ses trefues honorables auec le Soudan.

Son retour en Italie.

Mais bien que Federic se comportast le plus doucement & modestement qu'il luy fut possible, si est-ce que pour cela, il ne peut moderer ny adoucir le Pape: & les Euesques & Princes d'Allemagne, entre lesquels furent Leopold Duc d'Austriche, Othõ Duc de Majence, & Bernard Duc de Carinthie, qui par l'espace d'vn an, ne firent autre chose que prier le Pape, de vouloir receuoir ledit Federic en grace, n'en peurent neantmoins iamais venir à bout, ny amollir sa haine. En fin elle se pacifia & addoucit,

Colere du Pape contre luy.

M. CC. XXXVI.

A moyennant la somme de six vingts mille liures d'or, par lesquelles Federic rachepta sa bonne grace, & se deliura de l'excommunication interiectee. Ce qui aduint l'an 1232. autres disent 34. ou 35.

Le Pape excusé par les Italiens.

Les escriuains ordinaires, & mesmement les Italiens defenseurs des Papes, ne veulent pas aduoüer cela, mais bien que ceste grosse somme d'or fut donnee, si est-ce que ceste reconciliation d'entre l'Empereur & le Pape ne dura pas beaucoup. Car estant l'Empereur venu en Allemagne, pour reprimer les meschantes & cruelles actions de Federic Duc d'Austriche, fils de Leopold, lequel estant adiourné à comparoistre deuant l'Empereur, pour respondre aux interrogatoires qu'il luy voulut faire sur plusieurs violemens, rapts, & autres meschácetez dont il estoit accusé, auoit mesprisé l'authorité dudit Empereur & parlé insolemment d'elle. Le Pape retourna à sa premiere haine. L'Empereur auoit enuoyé prier les Princes d'Allemagne par Mainfroy son fils bastard, que puis que Henry son fils estoit mort, ayant laissé de Marguerite d'Austriche sa femme, Federic & Henry, il leur pleut eslire pour Roy des Romains, Conrad

Federic d'Austriche cruel.

Octroy des Electeurs à Federic.

B son autre fils. Les Princes luy accorderent volontiers sa demande, mais comme il vit que le Pape les suscita à luy manquer de promesse, il mit soudainement ordre aux affaires de l'Austriche, & faisant premierement assembler lesdits Princes à Ratisbonne, puis à Spire, l'an 1236. il obtint d'eux ce qu'il demanda. Le Pape se voyant deceu de son esperance, trouua vn autre expedient. Federic & Conrad demandoient au Pape qu'il leur rendit ce qui contre leurs pactes & conuentions, leur auoit esté prins aux Royaumes de Sicile & de Naples. Le Pape pour se fortifier de factions contraires, de rechef enioignoit à l'Empereur qu'il eut à s'abstenir des villes confederees de la Lombardie, qui auoient conspiré contre l'Empereur, à la suscitation du Pape, soubs vn nom specieux & trompeur de liberté. Comme l'Empereur monstrast ne pouuoir faire cela, si elles ne se desistoient de la conspiration qu'elles auoient faicte à son preiudice, & à celuy de l'Empire, & si elles ne reuenoient à son obeissance, le Pape preuoyant ce qui deuoit aduenir de cela, pour la troisiesme fois l'excommunia, & luy cōmença la guerre: ce qui fut l'an 1238. laquelle print vne si malheureuse fin, que plusieurs villes d'Italie en furent ruinees, rasees & bruslees, & les autres furent diuisees en factions, comme

Factions du Pape.

Nom de liberté trompeur.

Federic de rechef excommunié.

C aussi furent les hommes, les vns se nommans Guelphes, & les autres Gibelins. Aucuns disent que Federic estant ainsi tourmenté du Pape, appella en Allemand ceux qui luy fauorisoient Gibelins, pource qu'il s'appuyoit sur eux, comme vne maison sur deux fortes murailles, & nomma ceux qui luy estoient contraires, & suiuoient le party du Pape, Guelphes, c'est à dire, Loups, mais la prononciation a esté corrompuë. Autres disent qu'ayant l'Empereur Federic remply l'Italie de factions, il renouuella quelques noms de long temps auparauant mis en auant, lors que Roger Roy de Sicile, craignāt que si l'Empereur Conrad troisiesme du nom venoit en Italie, il seroit par luy chassé de son Royaume, veu que tousiours les Empereurs auoient grands ennemis les Roys de Sicile, & faisant guerre à iceux, enuoya en Allemagne ses Ambassadeurs, pour attirer de son party Guelfon, Duc de Bauiere, & l'animer contre l'Empereur, comme il fit, & que là estant la guerre allumee, d'Italie il enuoya au Duc vn grand secours, tant en son nom, qu'au nom du Pape, du nom duquel il se seruoit, pour donner à ceste guerre quelque saincte couleur, & duquel il se disoit vassal & feudataire. Contre ce secours

Empereurs ennemis des Roys de Sicile.

Guelfon Duc de Bauiere.

D combattit (selon que quelques-vns disent) le fils de l'Empereur Federic, nōmé Henry, né en vne ville nommee Gibelin, & estoit bien aise d'estre appellé de ce nom de Gibelin, en memoire du lieu où il estoit né. En ceste bataille doncques l'vne des armees crioit Gibelin, & l'autre Guelphe. Ce fut en ceste guerre, que premierement l'Italie cogneut ces nouueaux noms de funestes factions, de l'etymologie desquels y a diuerses opinions.

Gibelin ville.

Estant doncques l'Empereur iustement irrité de tant d'iniures, auec incroyable diligence mit sur terre & sur mer deux grosses armees, & donnant celle de mer à son fils Laurens qu'il auoit declaré Roy de Sardaigne, & Admiral general de la mer, luy il entra en Italie deuant qu'on pensast qu'il deut entrer, & d'vne grande colere rasa, brusla, pilla, & saccagea plusieurs villes qui luy resisterent, & en print plusieurs autres par cōposition, estant en cela aydé par plusieurs seigneurs d'Italie, qui se faschoient de l'Empire des Papes. Le Pape voyant les affaires de l'Empereur aller si bien au preiudice des siennes, recourut à ses excommunications, à la leuee nouuelle des gens de guerre

2. Armees de Federic.

Italie saccagee.

M.CC.XXXIII & à processions generales, & en apres practiqua à son secours les Venitiens, les attirant à vne nouuelle esperance de grand honneur & profit, pour la memoire des victoires qu'ils auoient eues contre l'Empereur Federic Barberousse. Le Pape voulut aussi pratiquer le Roy Louys de France, & l'Empereur voulut diuertir ledit Louys de ceste ligue, & voyant qu'il ne le pouuoit faire par ses Ambassadeurs, il le fit prier de vouloir accorder le lieu & iour auquel ils se deuroient trouuer pour communiquer ensemble des affaires des Chrestiens. Il fut accordé entre les deputez de l'vn & de l'autre Prince, qu'ils parleroient ensemble à Bar en Barrois, & le iour fut assigné & nommé, mais quand Federic entendit que Louys y alloit auecques vne belle compagnie d'hómes choisis, & auec tel apparat, que si on venoit à vuider les differens par les armes, Louys pourroit estre le maistre, il manda qu'il estoit tombé malade, & qu'à ceste occasion il ne se pouuoit trouuer au lieu assigné, soit qu'il eut deliberé de prendre le Roy s'il y alloit mal accompagné, ou soit qu'il ne peut esgaller la magnificence & brauerie des François, ou soit qu'il changeast de desseins, ou qu'il fut empesché d'autres accidens. Toutesfois ce qui s'ensuit confirmera l'opinion que l'on eut que ce fut vne tromperie.

Le Pape pratique les Venitiens.

Sa tromperie.

Le Pape Gregoire voulant assembler le Concile de Latran, duquel nous auons parlé, enuoya prier le Roy Louys d'y enuoyer de France quelques prelats. Les Abbez de Cluny, de Cisteaux & de Cleruaux, se mirent en chemin pour y aller, conduits par l'Archeuesque de Roüen chef de ceste Ambassade, & s'embarquans à vn port de Prouence, furent sur mer pris par quelques nauires de Federic, qui les traitta fort rudement. Louys se plaignit que le droit des gens, & les droits diuins & humains auoient esté violez, en ce que des Ambassadeurs d'vn Roy de France, personnes Ecclesiastiques, mandez par le Pape souuerain iuge de l'Eglise, à venir à vn Concile general qui se deuoit assembler, pour le fait de la religion Chrestienne, auoient esté surpris. Il escriuit audit Federic des lettres aigres & piquantes, par lesquelles il se plaignit de la prise de ses Euesques. Federic ne voulant pour les differẽs qu'il auoit à demesler auec le Pape, desplaire à Louys, luy enuoya lesdits Euesques sains & saufs, s'excusant de ceste prise, laquelle il reiettoit sur son fils, disant auoir esté faite sans son sceu & commandement. Le Pape Gregoire deceda deuãt que les Prelats fussent assemblez à Rome pour ce Concile. Celestin 4. son successeur ne regna que 18. iours, apres la mort duquel le siege pontifical demeura 21. mois en interregne. En fin fut esleu Innocent 4. qui deuãt qu'estre Pape estoit amy de Federic, mais changeant d'affection auec la qualité, il ne succeda pas seulement au Pontificat de son predecesseur, mais aussi à la haine contre Federic, lequel durant cest interregne du siege Pontifical auoit pris les villes de Faence, de Parme & de Boulogne.

Concile de Latran.

Plainte de Louys.

Prelats renuoyez.

Mort de Papes.

Conqueste de Federic.

Estant donc presque le Pape chassé de toute l'Italie, il se retira en France, qui (comme nous auons dit) a tousiours esté le refuge des Papes, & ayant assemblé à Lyon vn Concile, l'an 1235. il donna adiournement personnel à l'Empereur, ordonnant qu'il eut à se trouuer audit Concile à certain iour qui estoit si prochain qu'il estoit bien malaisé audit Empereur de s'y trouuer. Le Pape donnoit ce bref temps pour empescher l'Empereur de se trouuer à cette assemblee, & pour auoir par ce moyen occasion de le contumacer & condamner. L'Empereur ne comparoissant point au iour prefix, ains enuoyant seulement ses Ambassadeurs, qui requirent plus long terme luy estre dõné pour comparoir, le Pape s'eschauffant en sa colere, & chargeant l'Empereur de nouueaux crimes non seulemẽt il l'excommunia, mais aussi il fit tant qu'il le fit deposer de l'Empire, bien que par plusieurs beaux escrits cõposez par Pierre des Vignes & autres, il monstrast son innocence contre la haine & les accusations des Papes. Car les Essleсteurs donnerent l'Empire à Henry Lantgraue de Thuringe, qui mourut deuãt Vlme d'vn coup de traict. Et apres sa mort esleurent Empereur Guillaume Cõte de Hollande. De là nasquirẽt tant de discordes, & de guerres entre les Princes d'Allemagne, que contre les Loix & anciennes constitutions ils appellerent à leur secours des Princes estrangers, & mirent l'Empire d'Occident en grand bráste de voir sa ruine prochaine.

France refuge des Papes.

Finesse du Pape.

Federic deposé de l'Empire.

Guerre entre les Princes d'Allemagne.

L'Empereur auoit deliberé de se trouuer à Lyõ, & estoit ia arriué à Thurin pour s'y acheminer, mais estant aduerty des menees & pratiques d'Innocẽt, de la conspiration que les Princes de Sanseuerin & autres auoient à la suscitatiõ du Pape faite de le tuer, & du cruel massacre fait par les Guelphes forbannis de Pauie és personnes des Gibe-

A lins, qui tenoient son party, & que la ville de Pauie auoit esté reprise par ses ennemis, il rebroussa chemin, & retourna tout court en Italie, & faisant venir des nouuelles forces de la Poüille & de la Calabre, iusques au nombre de 60000. hommes, il alla assieger Pauie, & fit enuironner de fossez le lieu où il se campa. Là il fit vne ville qu'il appella Victoire, & y fit commencer plusieurs beaux bastimens, garder place à ceux des Eglises, & en l'honneur de S. Victor martyr, en fit bastir vne qu'il luy dedia & consacra, & fit forger des ducats d'or à la marque dudit Sainct, qu'il appelloit des Victors. L'Empereur auoit en sa compagnie trois de ses enfans, Henry le plus ieune qu'il auoit fait son Lieutenant general & Vice-roy en Italie durant son absence, lors qu'il s'acheminoit au Concile, Federic bastard Prince d'Antioche & de Tarente, auquel il auoit donné le gouuernement de la Thuscane, & Laurens Roy de Sardaigne qu'il auoit fait son Lieutenant. Mais ce siege ayant duré vn an, fut si lentement poursuiuy par les assiegeans, que les assiegez faisans vne furieuse saillie, la ville de Victoire fut par eux bruslee, l'armee de Federic deffaicte, & son tresor pillé. Et bien que ceste perte luy fut tres-B grande, si est-ce qu'elle n'affoiblit pas tant son cœur qu'il se vousit soubsmettre aux Papes, ains remettant nouuelles forces sus, il contraignit ceux de Pauie à se rendre à sa mercy, & enuoya auec le reste de son armee, son fils Laurens assieger Boulogne, car plusieurs Prouinces tenoient le party de l'Empereur, & mesmement la Thuscane, excepté les Florentins, enuers lesquels ledit Federic fit tant que bien volontiers ils chasserent les Guelphes de leur ville. Toutesfois ils ne voulurent en icelle receuoir l'Empereur. Laurens estant par les Boulonnois vaincu en bataille, fut vif prins par eux, & estant mis en prison y mourut, vingt-deux ans apres sa prinse, comme il appert par son tombeau qu'on voit encore à Boulogne, & qui y fust basty l'an mille deux cens septante deux. En fin l'Empereur se voyant non seulement abandonné de ses amis, les volontez desquels le plus souuent se changent aueque la fortune, mais aussi de la fortune mesme qui auparauant l'auoit fauorisé, & estant aduerty qu'il y auoit plusieurs coniurations & machinations contre luy, les vnes pour le tuer, les autres pour l'empoisonner, il delibera de s'en retourner en Sicile, mais en chemin il fut empoisonné en beuuant, & mourut l'an mille deux cens cinquante. Voyla la fin de la guerre d'entre les C Papes & l'Empereur Federic, & ce qu'en disent les plus asseurez autheurs, qui en cela loüent grandement ledit Empereur Federic, & au contraire blasment & accusent l'implacable haine des Papes.

M cc.xlvIII. Conspiration contre Federic. Ses forces. La ville de Victoire bastie. Enfans de Federic. Victoire bruslee. Brouillerie d'Italie. Laurens fils de Federic prins. Mort de Federic.

VII. Durant ces guerres, qui furent longues entre ces Empereurs & les Papes, le Roy Louys estoit en paix en son Royaume, & auoit vn grand desplaisir de voir en guerre l'Empereur & les Papes, lesquels il soustenoit contre l'Empereur. Adoncques discourant en son esprit, qu'il estoit en la fleur de son aage (car encore n'auoit-il regné que 20. ans) & qu'il estoit tant heureux en mere, en freres & enfans, abondant en richesses, & que sa renommee estoit espanduë par tout le monde, considerant aussi que plusieurs Princes Chrestiens estoient allez les vns en Syrie, les autres en Egypte, contre les ennemis de nostre foy, il luy sembloit chose indigne que luy seul demeurast en repos sans faire seruice tres-agreable à Dieu. Ce qui le fit resoudre de faire ce voyage, mais vne forte maladie le surprit, qui le mit tant au bas qu'il fut tenu pour mort. Il auoit ia perdu le poux, la parole, & tous autres sentimens, quand par vn diuin miracle il com-D mença à parler, & la premiere chose qu'il dit, fut qu'il demanda que la croix de ce voyage luy fut apportee, & la receut par les mains de l'Euesque de Paris. Auecques le Roy se croiserent ses trois freres, Alphons Comte de Poictiers, Charles Comte d'Anjou & de Prouence, Robert Comte d'Arthois, Hugues Duc de Bourgogne, le Comte Guillaume de Flandres, Guyon de Flandres son frere, Hugues Comte de S. Paul, Gaultier son nepueu, Hugue Comte de la Marche, les Comtes de Sallebruche, de Vendosme & de Montfort, & de Dreux, Hugues le Brun & son fils, Caubert d'Aspremont & ses freres, Archambaut seigneur de Bourbon (duquel la fille fut mariee à Robert Comte de Clermont, l'vn des fils du Roy S. Louys, & de ce mariage est issuë la tres-illustre maison de Bourbon) Dreux de Marle, Guillaume Morlet, Guillaume de Barres Cheualiers, & plusieurs autres Cheualiers en grand nombre. Ramond Comte de Thoulouse beau pere du Comte Alphons se croisa, mais il ne fit point le voyage, car il mourut, & fut enterré à Font-Euraux pres de sa mere, qui estoit fille de Iean Roy d'Angleterre. Aussi se croisa l'Euesque de Beauuais. Ce qui aduint l'an 1246.

Heurs de Louys. Sainct desir de Louys. Louys se croisa. Princes & seigneurs croisez. Race de Bourbon.

M.CC.XLVI. Comme le Roy fut prest à partir, il manda tous les seigneurs & gentilshommes de A son Royaume pour se trouuer à Paris, là où apres leur auoir fait plusieurs remonstrances sur les causes qui l'incitoient à entreprendre ce voyage, il leur fit faire foy & homage, & iurer qu'ils tiendroient loyauté à ses enfans, s'il aduenoit quelque sinistre accident de sa personne au voyage d'outre-mer. Il donna auec l'aduis des seigneurs & Prelats de son Royaume, & des plus signalez hommes d'entre le peuple, la Regence dudit Royaume à la Royne Blanche sa mere, à la charge qu'elle seroit ordinairement assistee du conseil de plusieurs seigneurs ses plus fideles seruiteurs.

Assemblee à Paris.

Blanche Regente en France.

Elle print doncques ce gouuernement sans aucune enuie, pource qu'au commencement du regne du Roy on auoit bien cognu sa foy & sa prudence, ou ses finesses qui la rendoient redoutable, & que maintenant (ses ieunes ans estans passez) elle auoit plus d'aduis, de bon conseil, & de bon zele au biē du Royaume qu'elle n'auoit eu en sa ieunesse. Le Roy auoit deliberé de laisser la Royne sa femme en France auec sa mere, mais sadite femme ne vouloit point l'abādonner, ny demeurer auec sa belle mere, que elle haissoit plus que chose du monde, pource que sadite belle mere estoit ialouse de l'amitié d'entre le Roy son fils & sa femme. Elle alla donc auec luy, & autant en voulurent faire les Comtesses de Poictiers, & d'Anjou qui suiuirent leurs maris. Le Roy accompagné de sa mere, de sa femme, de ses freres, & des autres seigneurs, alla à Lyon, où il trouua encore le Pape Innocent 4. qui luy donna son Legat nommé Odon. De là il alla à Marseille, là où trouuant des Geneuois qu'il auoit pris à sa solde auec eux, & son armee de François il s'embarqua selon aucuns, le 7. selon d'autres le 25. d'Aoust, auquel iour aussi il mourut l'an 1270. & est en ce iour celebree sa feste. Alphons son frere ne se peut embarquer auec luy, tant pource qu'il fut surpris de maladie, que pource que sa nouuelle succession du Comté de Tholouse l'en empescha. Le 20. iour de Septembre ensuiuant, le Roy arriua en l'Isle de Cypre, tres-commode à ceux qui font des entreprinses sur la Syrie & sur l'Egypte. Guy de Lusignen Roy de ladicte Isle, receut le Roy Louys & les François auec grand honneur, & courtoisie, & les accommoda de tout ce qu'il peut, & cognut leur estre necessaire. Cela fut l'an 1246. autres disent 49. B

Sa sagesse.

Ialousie de belle mere.

Louys en Cypre.

Louys auoit grand desir de tirer droit en Egypte, sans faire long seiour en Cypre, C mais son conseil luy remonstra qu'il deuoit attendre ses gens qui n'estoient encores tous venus. Cependant qu'il seiournoit en Cypre, l'intemperature de l'air engendra vne furieuse peste qui se mit en son camp, dont moururent Robert Euesque de Beauuais, Iean Comte de Montfort, les Comtes de Vendosme & de Dreux, Archambault seigneur de Bourbon, Dreux de Marle, Guillaume Morlet, & Guillaume des Farres Cheualiers, & plusieurs vaillans Cheualiers, iusques au nombre de 240. & fut le Comte d'Anjou frere du Roy si malade qu'il en cuida mourir. A cause de ceste grande pestilence, le Roy fut contraint de diuiser son armee, & l'enuoyer en garnison par les villes de Cypre, attendant que la maladie eut fait son cours. Quelques-vns disent que le Roy de Cypre se croisa aussi auec grand nombre de seigneurs & de menu peuple de son Royaume. Durant que Louys seiournoit en Cypre, les Ambassadeurs du Roy de Tartarie vindrent vers luy, & luy apporterent des lettres escrites en caracteres Arabiques, que leur Prince luy enuoyoit, par lesquelles (estant traduites en nostre langue) on vit qu'il luy mandoit qu'il auoit auparauant esté idolatre, mais que maintenant il D s'estoit fait Chrestien, & auoit receu le sainct lauement de Baptesme.

Peste en Cypre.

Roy de Cypre se croisa.

Lettres du Tartare à Louys.

Dauantage qu'il presentoit au Roy toute sa puissance, pour conquerir la terre saincte. Ceste Ambassade fut receuë auec grande ioye du Roy, qui enuoya ses Ambassadeurs au Tartare, & luy manda par eux, qu'il estoit grandement ioyeux d'auoir entēdu qu'il estoit reuoqué de l'erreur Payenne, & le prioit de demeurer tousiours en la foy Chrestienne, & icelle augmenter par bonne vie. Auec ces lettres le Roy luy enuoya vne tante d'escarlate, faite en maniere d'vne chapelle, & fit faire vne image de l'Annonciation nostre Dame, auec plusieurs autres representans les articles de nostre foy, & les luy enuoya par deux Cordeliers, qui parloient le langage Sarasinois, ausquels il donna charge de prescher en Tartarie la parole de Dieu & le S. Euangile. Le Pape Innocent y enuoya aussi de Lyon des prescheurs, hommes doctes & de bonne vie.

Present de Louys au Tartare.

Estans arriuez là, le principal suject de leurs presches fut, qu'ils ne deuoient porter aucun dommage aux autres nations, & mesmement à celles qui auoient embrassé la

A Religion Chrestienne. Qu'ils considerassent qu'ils estoient hômes, & que Dieu auoit fait les hômes pour s'entr'ayder les vns les autres. Qu'il auoit soin des choses & actiôs humaines, & qu'il estoit spectateur, iuge, & enquesteur d'icelles, donnant aux hommes le guerdon & le salaire de ce qu'ils auoient merité. Que l'homme qui aydoit l'autre homme, & qui se ressouuenoit d'auoir esté fait, creé, & mis en lumiere pour ayder les autres hommes, & à porter quelque commodité au public, celuy-là s'approchoit à la grandeur & perfection de Dieu, tres-haut & tres-puissant. Que Iesus Christ Dieu, Seigneur & homme tout ensemble, par le sacrifice & victime immolee de soy-mesme, auoit plus estroictement que deuant lié & obligé les hommes les vns aux autres, & iceux obligez à Dieu par vn inuiolable traicté & accord. Qu'il auoit attiré & abbaissé la diuinité aux choses terrestres & basses, & icelles esleuees à la diuinité. Que ceux qui vouloient iouyr de la beatitude du Ciel, deuoient se proposer pour exemple, & pour patron ce grand Chef, & que tout premier ils deuoient amollir la fureur de leurs cœurs, se reduire à la douceur & à l'humilité, estimer les richesses, les grandeurs, & les honneurs qui estoient en si grand prix entre les hommes, estre choses viles, basses B & abiectes, & eux-mesmes s'estimer bien peu. Que ceux qui feroient cela participeroient du Ciel & de l'immortalité, & ne seroient priuez de la diuinité. Les lettres que le Pape auoit enuoyees en Tartarie, contenoient cela mesmes que les prescheurs preschoient. Comme le Tartare leur demandoit quel homme estoit cest Innocent, & ce Pape duquel ils luy auoient porté lettres, ils respondirent que Iesus Christ estoit si sagement monté au Ciel, que deuant qu'y monter il auoit mis ordre aux affaires de la terre, & qu'il auoit ordonné vn homme qui tiendroit presque son lieu icy bas, qui s'appelleroit le Pape, auquel tous ceux qui s'appelleroient Chrestiens, seroient obeissans.

M.CC.XLVII.

Grandeur de Dieu.

L'homme approche de Dieu.

Moyens pour iouyr du ciel.

Enqueste du Tartare.

Rang du Pape.

Il falloit que les prescheurs tinssent ce langage, pour entretenir le Tartare en sa bône volonté. Adoncques il leur dit qu'il vouloit enuoyer ses Ambassadeurs vers le Pape Innocent, mais ils l'en voulurent diuertir, luy remonstrans qu'il mettroit ses Ambassadeurs en grand danger, dautant qu'il falloit qu'ils passassent par les terres de ceux que les Tartares auoient guerroyees & ruinees, & que les habitans d'icelles les pour- C roient outrager. Voyla ce que disoient nos prescheurs, mais ils auoient bien vne autre raison qu'ils ne disoient pas, qui leur faisoit tenir ce langage, car ils ne vouloiēt pas que les Tartares vissent plusieurs choses toutes côtraires à ce que lesdits prescheurs auoiēt dictes & prononcees en la loüange des Chrestiens, dautāt qu'ils eussent veu des guerres de toutes parts, que les Chrestiens n'estoient pas si gens de bien qu'ils les auoient depeints au Tartare, l'Empereur contre le Pape, le Pape irrité contre l'Empereur, les factions des Guelphes & des Gibellins, le violemēt de tous droicts diuins & humains, les vns disans soustenir le S. Siege Romain, & les autres le sacré Empire, les Roys & Princes Chrestiens s'entreguerroyer, les guerres & les discords, les pilleries, & toutes meschācetez estre couuertes du nom de seruice de Dieu, & la charité, la iustice, la paix, la concorde, & l'humilité estre preschees, & non obseruees. Qu'on ne faisoit riē moins que ce qu'ô preschoit, & tous estre en haine & guerre. Que la superbe, l'auarice, la haine, la vengeance, la paillardise, l'ambition, & bref toutes sortes de vices regnoient entre les Chrestiens. Que la vertu n'estoit en aucun prix, ains seulement le vice estoit D receu, & les richesses, honneurs, & voluptez estre en prix & estime. Dauantage l'Isle de Cypre estoit broüillee de factions de deux Archeuesques, l'vn Latin, l'autre Grec. Le Latin vouloit auoir authorité sur l'autre, & luy commander, mais le Grec pource qu'il ne luy vouloit obeyr, fut contraint de s'en aller & de se retirer en Grece. Au moyen dequoy l'Archeuesque Latin fit interdire le seruice diuin aux Euesques Grecs qui estoient suffragans dudit Archeuesque de Grece, & declara heretiques la plus grand part des gentilshommes du pays. Voyla l'occasion qui esmouuoit les prescheurs à destourner le Tartare d'enuoyer ses Ambassadeurs. Mais nonobstant leurs remonstrances le Tartare enuoya sesdits Ambassadeurs au Roy Louys, qui luy promirent que leur Prince seroit l'esté ensuiuant en Asie, à toute sa puissance pour l'aider à la conqueste de la terre saincte. Toutesfois le Tartare ne tint pas sa promesse, dont plusieurs creurent estre veritable ce que quelques-vns auoient dit, quand ils virent arriuer vers Louys les Ambassadeurs Tartares, c'est que leur venuë porteroit plus de dommage à leur nouuelle foy, que de bien aux Chrestiens, attendu qu'ils

Finesse des Cordeliers.

Maux de la Chrestienté.

Vices des Chrestiens.

Ambassadeurs du Tartare à Louys.

ss.cc.xl.ix. Ne faut voir les vices des Chrestiens. pouuoient voir tous vices abonder entre nous, & que cela leur donna occasion de faire à leur Roy mauuais rapport de la vie & des actions des Chrestiens. Ce qui aduint l'an 1249. A

Les Sarrasins qui auoient esté prins auparauant par les nostres, & qui n'auoient iamais peu estre diuertis de leur creance Mahometique, quelque remonstrance qu'on leur eut faite, furent par la bonne & saincte vie du Roy, esmeus à receuoir la foy de Iesus Christ, & à se faire baptiser. Sarrasins conuertis. Le Legat du Pape fit rappeller l'Archeuesque Grec, & fit faire le seruice diuin par toute l'Eglise de Cypre. Le maistre des Templiers escriuit de Syrie au Roy quelques lettres, par lesquelles il luy mandoit, que le Soudan d'Egypte auoit enuoyé par deuers luy vn de ses Admiraux, pour parler de la paix si le Roy y vouloit entendre, Louys sollicité à la paix. & comme le Roy tenoit son conseil pour deliberer de la responce qu'il deuoit faire, le Roy de Cypre qui estoit sage & aduisé, & qui cognoissoit les mœurs & les menees, & les finesses des hommes de delà, & mesmement celles dudit Maistre des Templiers, dit au Roy qu'il estoit bien asseuré que ledit Maistre auoit enuoyé premieremẽt vers le Soudan, & qu'il auoit attiré à soy cest Admiral qui estoit allé vers luy. Ce qui estoit bien villain, dautant que par ce moyen le Soudan se tiendroit plus fier, quand il entendroit que le Roy demanderoit la paix pour s'en retourner en France. B Defence audit maistre. A ceste cause le Roy defendit au Maistre des Templiers de ne receuoir aucunes Ambassades du Soudan, & de ne parler à eux en quelque maniere que ce fut.

Ceux qui auoient promis au Roy de partir bien tost de leurs maisons pour le suiure, ne tindrent pas leurs promesses, ains partirent bien tard, si bien que se mettãs sur mer au milieu de l'hyuer, François escartez sur mer les vns furent escartez çà, les autres là, & furent contraints seiourner si longuement en quelques isles esgarees, que tant s'en faut qu'ils fussent au commencement du printemps pres du Roy, qu'ils n'y furent qu'en esté. Lors arriua Guillaume de Ville gentilhomme François, & Prince d'Achaie, auecques vne armee nauale de la Moree, qui estoit à la deuotion des Latins. Aussi arriua Robert Duc de Bourgogne auec vne bonne troupe de Cheualiers de son pays, apres auoir passé l'hyuer en Achaie. Le Roy voyant la plusspart de ses forces ensemble, tant de celles de Frãce que celles de Moree & de Cypre, Louys en Egypte. print la route d'Egypte. C Comme les Chrestiens furent deuant Damiette, ils se resolurent de combattre pour la descente, car les Egyptiens estoient en bataille sur le riuage auecques machines de guerre, resolus de combattre pour la defence de leur patrie. Soudan armé d'or. Le Soudan y estoit en personne auecques des armes de fin or qui reluisoient de loing au Soleil. Ceste nation qui de tout temps nous estoit ennemie, vaillante & caulte, auoit par la longueur des guerres, & pour auoir souuent cõbattu contre nous, aprins nostre façon de guerroyer & nos ruses. Resolution des Egyptiẽs. Ils s'estoient resolus de ne laisser vuides d'hommes, les riuages assaillis par vne nation qui tant souuent faisoit la guerre à leur region si riche & opulente, ains d'empescher de tout leur pouuoir que les François ne prinssent terre. Les François estans là venus de si loing auec asseurance d'y trouuer beaucoup d'affaires, s'asseuroient bien d'auoir dequoy combattre, & en voyoient bien deuant leurs yeux vne belle occasion. Adoncques ils se resolurent de prendre terre, Celle des François. quoy qu'il leur deut couster, & de combattre main à main, sçachant bien que les Egyptiens ne les oseroient attendre. Ainsi contraignans les Pilotes & maistres des nauires, ils prindrent terre, & disposerent leurs Arbalestriers & Archers, D afin qu'à coups de traits ils desnichassent les ennemis de dessus le riuage, comme ils firent si bien qu'vn grand nombre des ennemis demeura sur iceluy, entre lesquels fut le Satrape, & les autres se sauuerent à la fuite dedans la ville.

Richesses de Damiette. Or estoit ceste ville tres-riche & opulente, & en la guerre precedente n'auoit peu estre prise qu'apres vn long siege qui dura plus d'vn an, & ce non par la force ou valeur des assiegeans, mais par la violẽce de la peste & de la famine, & laquelle par apres auoit Fortifiee. esté munie & fortifiee de fossez, de murs, de rãparts, de machines de guerre, de viures & de munitions. Cela pouuoit debiliter & affoiblir les courages des nostres, quand ils consideroient qu'ils auoient à combattre contre vn gros fleuue, contre des fortes murailles, & contre des vaillans hommes. Les barbares ayans perdu le Satrape, grand Satrape mort. & vaillant Capitaine, se resolurent bien de n'endurer vn siege, ny les maux qu'ils auoient endurez du regne du Roy Iean de Brẽne, ayans passé le reste du iour en la ville, & s'attendans que le lendemain les ennemis commenceroient à tenter les murailles

A d'icelle. Vn peu deuant le iour ils mirent le feu en toutes les maisons tant publiques que priuees, & ayans fait dresser soudainement vn pont de basteaux, quitterent ladite ville mise en feu, & se sauuerent pardessus le pont en l'autre partie du riuage. Les François aduertis de la fuitte des barbares, & voyans le feu dedans la ville y entrerent, & l'estaignirent, sauuans eux qui estoient estrangers, la ville en laquelle le feu auoit esté mis par les mesmes habitans. Les barbares ayans passé ce pont, le rompirent, de sorte qu'il ne fut possible de les poursuiure, & furent trouuees grandes richesses, sur tout grande quantité de bleds en ceste place forte & riche.

M. cc. l?

Damiette abandonnee.

Fuitte des barbares.

Le conseil estant assemblé par les nostres, quelques-vns furent d'aduis de poursiure la victoire, & marcher à l'encontre des ennemis, disans qu'il seroit bien aisé de les deffaire, estans ainsi esperdus de ceste recente frayeur, & que deuant que l'ennemy reprint cœur, & assemblast nouuelles forces, ils deuoient aller assieger le Chaire ville capitalle, & demeure des Roys du pays, là où ils trouueroient hommes & femmes si esperdus, esplorez & effrayez, qu'il leur seroit facile de la prendre. Ceste opinion fut B trouuee bonne de tous, & eust esté suiuie si l'on ne se fut souuenu du precedent siege, qui estoit qu'il ne falloit l'assieger, que premierement le desbordement ordinaire, & naturel du Nil ne fut passé. Cest aduis estant resolu, il fallut aussi attendre la venuë du Comte Alphons de Poictiers qui menoit nouuelles forces.

Aduis sur la guerre.

Naturel du Nil.

Le vingt-quatriesme de Nouembre l'an de grace 1250. ou selon d'autres 1249. les barbares vindrent assaillir les nostres qui les battirent, & les nostres ne cognoissans le pays, s'allerent camper entre deux canaux du Nil, tentans si en cest endroit là ils pourroient passer à gué: mais ce fut du commencement en vain. Toutesfois faisans vn grād fossé & des leuees pour tirer & espandre l'eau, & l'enuoyer en vn endroit, & laisser l'autre auec l'eau plus basse, ils voulurent passer, mais les ennemis les en empescherēt à coups de traicts & de pierres, & les nostres voulans conseruer leurs leuees par vn edifice de tours de bois & d'autres matieres, les ennemis y ietterent du feu & les bruslerent. Vn Egyptien du camp des ennemis se vint rendre au camp des nostres, & leur enseigna vn endroit là où ils pourroient aisement passer à gué. Ils y passerent, & estās C passez marcherent tout droit la teste haussee contre les ennemis, lesquels ils chargerent si viuement qu'ils les mirent en fuitte, bien que le Duc Robert y demeurast. Les nostres ayant gagné le camp & les tentes des ennemis, sur le fleuue firent vn pont de la matiere que les ennemis auoient rapportee pour remparer & fortifier leur camp. Ce que les nostres firent pour faire plus facilement ioindre à eux toutes leurs forces qui estoient separees en plusieurs endroicts. Le lendemain toute l'armee des Chrestiens estant assemblee, elle alla derechef charger les barbares, & les deffit & mit en honteuse fuitte. En ces deux conflicts les plus grands & principaux chefs des barbares moururent.

Barbares deffaicts.

Egyptien rendu aux nostres.

Barbares derechef deffaits.

Sultan Meledin mourut de maladie, & son fils Melexala incontinent apres la prinse de Damiette estoit allé vers les Dynastes de Syrie, vers les Phylarches des Arabes, & les autres Sultans de la religion barbare, ausquels il auoit remonstré la desolation & perte des affaires des Turcs & des Sarrasins, disant que tous leurs pays estoient en la puissance des François, & que s'ils attendoient que le Chaire fut prins, ils ne sçauroient plus de quel costé se tourner. Il y auoit de grandes & longues inimitiez entre D ceux de Halape & ceux de Damas, mais la crainte qu'ils eurent des nostres & le commun danger les rendirent si bons amis, qu'ils s'entrepromirent tout bon secours & amitié. Le Soudan d'Egypte estant mort, son fils fut proclamé Soudan, auquel fut donné vn bon secours tant d'hommes libres que d'esclaues. Alors le nombre de ceux là estoit tres-grand, dautant que les Tartares auoient ou tué vne grande partie de la ieunesse de leurs voisins, ou les auoient vendus comme esclaues. Melexala accompagné de ces grandes forces & trouppes se presenta aux nostres, qui ne demandoient pas mieux qu'vne bonne occasion de combattre, afin qu'ils peussent ou auec vne grande vaillance vaincre, ou mourir auec vne grande gloire. L'ennemy ne voulut point se presenter au combat en lieu bien commode, & dautant que les nostres estoient campez en lieux marescageux, incontinent sourdirent de grandes maladies, de fieures, de maux de teste, & d'enfleures de pieds, de telle sorte que la contagion engardoit de se hanter & visiter les vns & les autres, & les ennemis estoient si pres, qu'ils ne permettoient qu'aucun des nostres sortit du camp. Sur tout les grandes mala-

Noms des seigneurs d'Asie.

Victoire des Tartares.

Maladies entre les Chrestiens.

M. cc. L. dies se prindrent aux plus grands seigneurs. Il n'y auoit aucun qui pour sa maladie A
Mal des maladies. peut faire ny guet ny sentinelle. Le Roy Louys attaint du mal, premierement voulut
Louys malade. par les forces du courage combattre contre luy : mais en fin il fut vaincu. Il pouuoit secrettement au desceu des ennemis se faire porter à Damiette dedãs vn petit basteau aual le fleuue, deuant que les ennemis en deuinssent maistres. Les seigneurs luy conseillerent & le supplierent qu'il eut esgard à sa santé, luy remonstrans qu'estant sa personne sauue, les affaires des François se porteroient tousiours bien, quelque desastre qui leur aduint en quelque autre endroit. Il ne voulut le faire, disant ne vouloir abandonner les siens pour n'estre abandonné d'eux, & qu'il estoit resolu de subir & endurer auec eux telle fortune qu'il plairoit à Dieu luy enuoyer. Deuant que l on peust remuer le camp à cause de la multitude des malades, les barbares mirent à val le fleuue
Basteaux liez à charettes. des basteaux liez auec des charettes entre Damiette & le camp des nostres, afin qu'ils ne se peussent nullement secourir, & aussi furent quelques basteaux des nostres prins par les ennemis, & les autres mis à fonds. Le Roy estoit si attenué de sa maladie, que bien qu'il eut tousiours le cœur bon, si est-ce qu'il ne se pouuoit soustenir. Ce peu d'hommes qui n'auoient encore esté attaints de la maladie, ou qui n'en auoient gueres eu, prindrent les armes, & prouoquerent l'ennemy au combat : mais dautant B
François deffaits. qu'ils estoient peu, ils furent vaincus & deffaicts par la grande multitude des ennemis, & là furent prins prisonniers Charles & Alphons frere du Roy, les autres furent prins ou tuez, & peu se peurent sauuer. Le camp où estoit le Roy malade, ne pouuoit
Nul secours des malades. estre secouru ny defendu par les malades, & le Roy & les autres seigneurs qui estoient auec luy eussent esté bien aises & contents de mourir en ceste saincte guerre. Le Barbare leur offrit de son bon gré conditions de paix, à la charge que leur armee se retireroit, qu'ils rendroient Damiette, que les prisonniers d'vne part & d'autre fussent rendus, que trefues fussent faictes pour dix ans, & qu'ils luy donnassent certaine grosse somme d'argent qu'il demandoit. La necessité imposoit ces conditions. Le Soudan adioustoit que le Roy eut à iurer qu'il les obserueroit & garderoit de poinct en poinct, & vouloit dauantage que le Roy au cas qu'il ne les obserueroit, reniast Dieu.

Pieté du Roy. Louys refusa condition si execrable & detestable, dont Dieu le recompensa de sa C grande foy & constance, & enuoya vne griefue punition au Soudan, lequel bien qu'il fut vainqueur, & qu'il imposast aux François telles loix qu'il voulut, & qu'il fust grand & puissant Prince & vaillant Capitaine, & fils, & petit fils de deux grands Soudans, si est-ce que deux esclaues racheptez esprins d'vne soudaine fureur, en la
Soudan tué. presence de plusieurs seigneurs qui ne s'en remuerent iamais, le tuerent. De là sortans aueсques les mains sanglantes & continuans en ceste rage, entrerent furieusement dedans la tente du Roy, tenans leurs espees toutes rouges du sang tout chaud du Soudã, & auoient deliberé de le tuer, ou de le contraindre a ceste impieté que le Soudan luy
La maiesté de la presence du Roy. auoit voulu imposer. La veuë du bon Roy, bien qu'il fut au lict malade, la majesté de sa presence, & la beauté de son visage refrena la rage & fureur de ces enragez, laquelle de soy-mesme se refroidit, & eux demeurerent là tout court sans passer outre, se
Louys prins. contentans de le prendre vif. Il fut accordé auec eux, que pour la deliurance de la personne du Roy, & de tous les siens, on leur donnoit huict mille liures d'or, de laquelle somme il paya quatre mille, & pour le reste donna son frere Alphons pour ostage D & gage. Et bien que par leur conuention il peut s'en aller de là où il estoit, & là où bon luy sembleroit, si est-ce qu'il ne voulut iamais partir qu'il n'eut payé toute ladite somme. Ce qui aduint l'an 1250. autres disent 49. le 5. d'Auril. Quelques-vns ont laissé escript, que le Soudan d'Egypte ayant entendu que le Roy Louys auoit esté pris, accourut vistement en sa tente, & le trouuant couché sur vne paillasse, luy demanda qui l'auoit esmeu à luy faire la guerre. Louys respondit, que c'estoit la religion & deuotion, & la defence du nom de son Dieu. Que le Soudan luy ayant demandé vne grande
Religion de Louys. somme pour sa rançon & pour celle de ses prisonniers Chrestiens à payer comptant, Louys luy respondit qu'il ne luy restoit or ny argent, ny chose quelconque de ses meubles, dautant que tout auoit esté pris auec luy, & qu'il n'auoit rien sauué que le corps de son Dieu, Sauueur & Redempteur Iesus Christ qu'il faisoit tousiours porter auec soy par vn varlet de chambre, dedans vn Calice clos en vn Ciboire, que ledit Soudan voulut voir le Ciboire, le Calice & le S. Sacrement, & qu'il eut telle ad-

A miration de la deuotion du Roy Louys, & telle asseurance de sa foy & parole, qu'il luy offrit de luy donner terme de la susdite rançon, moyennant que ledit Louys luy donnast pour gage ledit Sacrement auec son Calice & Ciboire. Louys s'accordant à cela, les luy laissa : & soubs ce gage s'en retourna en France, de là où il enuoya l'argent promis : & le Soudan luy renuoya religieusement le Sacrement. Tousiours depuis lors iusques à ce que l'Egypte a esté subiuguee & conquise par le Turc, & ioincte à son Empire, tous les tapis qu'on portoit d'Egypte en l'Europe, estoient par l'ordonnance du susdit Soudan, marquez au milieu d'vn Calice bas, & large, duquel sortoit vne hostie du Sacrement. Et y a encores en France & ailleurs des Calices marquez de ceste marque. En quoy on peut voir combien le Soudan admira la Religion de ce bon Roy. *M. Éc. 21.* *L'Hostie pour gage.* *Marques des tapis d'Egypte.*

Alors les François partirent de Damiette, & s'en allerent de Syrie. Le Roy sans aucune fraude & dilation fit rendre les prisonniers. Vn Barbare surnommé Turcemia, qui de volleur & brigand estoit deuenu Empereur & Roy des Roys, faussant vilainement sa foy, ne laissa aller que 4000. prisonniers de 12000. qu'il en auoit, bien qu'il fut B conuenu qu'ils fussent tous rendus d'vne part & d'autre. Adonc l'esperance & le desir de rauoir & rachepter les autres, retindrent Louys en Orient, puis voyant que cest affaire tiroit en longueur, la douceur des lieux sacrez, & le desir de rebastir ce que les barbares y auoient ruiné, l'y retindrent. Le nombre des François qui estoient allez en Egypte estoit 32000. desquels il n'en retourna en France que six mille. Cependant Louys enuoya ses deux freres vers sa mere pour la consoler, & pour luy dire que de quatre de ses enfans, les trois estoient sains, & que le 4. en cōbattant pour la foy Chrestienne estoit mort comme il auoit desiré, & auoit par icelle acquis la Couronne de Martyre. Le Roy fit rebastir Sydon, Cesaree, & Iaphe, & enuoyant deçà & delà ses Ambassadeurs par tous les endroits où il y auoit des nostres prisonniers, il les faisoit rachepter tantost cent, tantost deux cens, & trois cens à la fois. *Douze mille prisonniers Chrestiens.* *Freres de Louys.*

. La nouuelle de la prise du Roy amena vn grand trouble & vne telle licence en Frãce, que plusieurs vagabons s'esleuans en troupes soubs couleur qu'ils disoient vouloir aller à la guerre saincte, tenoient les champs, & pilloient le peuple. Ceux de Bourges C & d'Orleans, assemblans des forces coururent sus à ces belistres, & en deffirent vne grande partie, contraignans les autres à se retirer. Blanche mere de Louys aduertie de sa prise, donnoit le mieux qu'elle pouuoit ordre aux affaires de France, pour empescher les troubles, les diuisions, & les reuoltemens que ceste nouuelle menassoit, faisant quelquefois courir de faux bruits de la deliurance dudit Roy & de son acheminement en France, pour par iceux retarder les entreprises de ceux qui estoient prests de remuer mesnage durant son absence & prison. Et faut bien dire que ce fut vn bel œuure & miracle de Dieu, & vn grand heur à la France, que durant l'absence & prison de Louys, aucun voisin n'attenta aucune guerre contre ce Royaume, & qu'aucun trouble ne s'y esmeut, dautant que les vns & les autres auoient beau jeu pour executer de belles entreprises. Mais Dieu fauorisoit cest estat, & la pieté de Louys, lequel durant les cinq ans qu'il demeura en Orient, n'y oublia aucun deuoir de pieté, deuotiō, religion, vaillance, iustice & sagesse. Deuant qu'en partir il fit recueillir les os des Chrestiens qui auoient esté tuez, & qui estoient çà & là en plusieurs lieux espars sans sepulture, & D les fit enterrer honorablement en lieu sainct. Sa vie mesme fut par les barbares admiree, & reueree comme vn miracle. Dont plusieurs qui par force d'armes & par menasses n'auoient peu estre induits au Baptesme, furent par l'exemple de sa vie esmeus à le receuoir. Du commencement il demeura en Orient, puis il s'y arresta par les prieres des Papes, qui luy promettoient d'esmouuoir tout le reste des Chrestiens à aller en la terre saincte soubs sa conduite & à son secours. Cependant que le Roy Louys estoit occupé à la guerre saincte, le Pape Innocent quatriesme en vn Cōcile qu'il tint à Lyon, fit priuer l'Empereur Federic 2. de l'Empire, & manda aux Eslecteurs qu'ils eussent à proceder à nouuelle eslection. Ce qu'ils firent, & à son mandement esleurent Henry Lantgraue de Thuringe, lequel ayant mis le siege deuant Vlme fut frappé d'vne flesche, & tost apres mourut d'vn flux de ventre. Apres sa mort Guillaume Comte de Hollande fut esleu, mais tost apres il fut tué par les Frisons, l'an neufiesme de son regne. Estant Federic mort à Tarente, Conrad son fils legitime issu de luy, & non de la fille de Iean de Brenne Roy de Hierusalem, mais de Constance fille du Roy de *Prise du Roy apporte licence.* *Faux bruits proficent.* *Heur de la France.* *Vie de Louys saincte.* *Reduit Barbares au Baptesme.* *Concile de Lyon.*

M.CCLVI. Caſtille, ſe diſoit par le droit de ſon pere, & Roy de Sicile & Empereur, diſant que deuant l'excommunication & priuation de ſon feu pere au Concile de Lyon, il auoit eſté aſſocié par luy à l'Empire. Afin donc qu'il peut defendre l'vn & l'autre droit, il partit du pays de Sueue, ancienne patrie de ſa famille, & print le chemin d'Italie, cependant que Mainfroy fils baſtard dudit Federic, qu'il auoit fait & creé Prince de Tarente voulant ſe faire doucement Roy de Sicile, & ſe diſant ſeulement gouuerneur d'iceluy, mettoit à ſa poſte des garniſons par toutes les villes du Royaume. Mais les Capuans, les Neapolitans & les Aquinates, ſuiuans la volonté & le commandement du Pape ne voulurent le receuoir, ny ſes garniſons dedans leurs villes. Luy perdant cœur de ce refus, alla au deuant de Conrad, & s'humilia fort à luy, le ſalua comme ſon Roy & Prince, luy promit tout ſeruice & fidelité, & pour ſe venger des Neapolitans les defera enuers luy comme criminels de leze Majeſté, diſant que lors que pour obuier aux troubles, qui apres la mort de l'Empereur Federic ſon pere, euſſent peu aduenir à Naples & en Sicile, il s'eſtoit porté pour gouuerneur deſdits pays, pour les conſeruer audit Conrad, & auoit voulu entrer dedans la ville de Naples pour s'en aſſeurer, les habitans d'icelle luy auoient refuſé l'entree des portes, & l'obeiſſance. A B

Comte de Hollande Empereur. Conrad fils de Federic. Mainfroy Baſtard. Se veut faire Roy de Naples. Se venger des Neapolitans.

Conrad ieune Prince, qui ne cognoiſſoit ny les mœurs ny les volontez des peuples d'Italie, & croyant aux paroles de Mainfroy, le remercia de ſon bon office, & alla aſſieger Naples, deuant laquelle il fut l'eſpace de huict mois, & en fin la print par famine, la deſmantella, puis fit rebaſtir les murs d'icelle. Incontinent la ville de Capue endura meſme fortune, & la ville d'Aquino fut bruſlee. Conrad s'eſtant rendu maiſtre paiſible de ſon Royaume, il ne luy reſtoit plus que l'Empire, & eſtant de l'humeur ambitieuſe de ſon pere, voulut conſeruer ce titre d'Empereur en ſa famille. Eſtant de retour en Allemagne il trouua les factions & les partiſans du Comte de Hollande Empereur bien fortes, & toutes choſes à luy contraires. Adonc perdant tout enſemble cœur & eſperance, laiſſant en Sueue ſon fils Conradin, & ſa femme fille du Duc de Bauiere, il retourna en Italie, là où il mourut, non ſans ſoupçon d'auoir eſté empoiſonné. En mourant il laiſſa ſon fils abſent ſon heritier, & luy donna pour tuteurs quelques ſeigneurs du pays de Bauiere, qu'il auoit menez auec ſoy, pour la confiance qu'il auoit qu'ils ſeroient fidelles à ſa femme & à ſon fils. Les villes qui auoient eſté ruinees par Conrad, portoient vne extreme haine à leur Roy enfant, & à ſes tuteurs & gouuerneurs, & ne vouloient receuoir leur commandement. Les autres s'y laiſſerent aller. Mainfroy, qu'on ſoupçonnoit auoir fait empoiſonner Conrad, & qui dés le commencement auoit voulu ſe faire Roy, alors retombant derechef en ceſte cupidité faiſoit tout ce qu'il pouuoit pour faire par faux bruits hayr ces gouuerneurs, & demanda le gouuernement du Royaume de Sicile aux ſeigneurs d'icelle, à ceux de l'Abruzzo, de la Poüille, de la Calabre & des autres Prouinces, leur remonſtrant que ledit gouuernement eſtoit mieux deu à luy qui eſtoit né, nourry & eſleué en ce Royaume, que aux Bauares, qui au nom du pupil gouuernoient auec toutes pilleries & iniuſtice. Mais en vn ſi grand Royaume auquel ſont compriſes tant de Prouinces & tant de villes, tant au continent qu'en vne Iſle tres-riche, tous n'eſtoient pas de meſme aduis & volonté. Le Pape Innocent retournant de France alla viſiter le Royaume de Sicile, comme tributaire & vaſſal au ſiege Romain, & entra auec grandes forces dedans Naples, qui ja auoit par les habitans d'icelle eſté rebaſtie. Mainfroy joüant de ſes tours & fineſſes accouſtumees, alla auecques grande reuerence au deuant du Pape, l'aſſeura d'auoir eſté, & vouloir touſiours eſtre tres-humble & tres-obeyſſant ſeruiteur, & fils du Pape & du ſiege Romain, & qu'au nom de l'vn & de l'autre, il deſiroit auoir le gouuernement dudit Royaume, & comme il eſtoit dextre, cault & ſimulé, il ſceut vſer de tant d'artifices, auecques leſquels il amadoüa & pipa le Pape, que luy qui auparauant pour auoir appertement contre le ſiege Romain ſuiuy le party de ſon pere, auoit eſté excommunié, ſegregé de l'Egliſe, & par ce moyen priué de toute communication d'honneur, fut par le Pape receu en grace, chery & careſſé de telle façon que le Pape luy confirma, & ratifia la donation de la Principauté de Tarente à luy faite par ſon pere, & luy fit pluſieurs honneurs à la diminution de la plus grande partie de l'authorité des Bauares. C D

Creu de Conrad. Conrad ſe dit Empereur. Meſchancetez de Mainfroy. Demande le gouuernement. Sicile tributaire au Pape. Trompe le Pape. Fut declaré Prince de Tarente.

Le Pape eſtant à Naples mourut, mais dés qu'il fut malade, Mainfroy ſans attendre ſa mort, eſleua les Iuifs de Nocera, & les arma, auecques leſquels il alla à l'improuiſte

A assaillir les troupes du Pape, qui ne se doutoient de rien, & qui hyuernoient à Foggia, & leur osta leurs armes, cheuaux, viures, munitions, & engins de guerre. Estant doncques decedé & enterré ledit Pape à Naples, Alexandre 4. qui luy succeda enuoya vne armee soubs la charge d'Octauiá Vbaldin son Legat, pour refrener l'audace de Mainfroy. Mais estant Mainfroy beaucoup plus foible au pris de son ennemy, il ne l'osa attaquer, & fut contraint de se retirer à Nocera, là où voyant qu'il ne pouuoit auecques ses forces resister au siege qui l'alloit surprendre, par ruse il s'en deliura. Il fit secrettement sortir de la ville quelques-vns aussi fins que luy, lesquels estans vn peu loing, en subornerent d'autres aussi meschans qu'eux, qui estãs vestus de dueil & tous esplorez, disoient qu'ils venoient de Sueue auecques des lettres qu'eux mesmes auoient escrites, & cachettees d'vn seel contrefait, & auec larmes feintes portoiẽt la nouuelle fauce de la mort de Conradin. Ceste imposture fut cruë comme chose vraye. Dont le Legat estant trompé par ce bruit leua le siege, & les Bauares voyans leur petit Prince mort, & se laissans piper, abandonnerent ledit Royaume, & s'en allerent cõme n'ayans plus personne pour qui ils le deussent gouuerner. Mainfroy s'habillant de dueil fit de belles & somptueuses funerailles, comme pour vn trespassé, & fit porter à soy le tresor du Roy, qui estoit à Palerme, dont il donna vne grande partie aux gens de guerre qui l'auoient suiuy, & faisant venir des forces de la Barbarie Africane, il fut salué & proclamé Roy de Sicile, pource qu'il n'y auoit plus aucun legitime heritier des Roys d'icelle, & establit sa puissance, son Royaume & son authorité, deuant que personne sceust que Conradin n'estoit point mort, tant estoit la nouuelle de sa mort creuë, & approuuee de tous. Il contracta amitié & intelligence auecques le Roy d'Arragon, luy donna en mariage sa fille Constance, mais le Pape luy recommença la guerre, non seulement commune à vn iniuste Prince vsurpateur, en ce que comme bastard il s'estoit emparé d'vn Royaume feudataire de l'Eglise Romaine, mais aussi comme à vn meschant heretique, & ennemy de la Religion Chrestienne, & appella ceste guerre vne guerre saincte. Il enuoya de toutes parts des prescheurs pour animer par leurs predications, le peuple à employer contre luy en la guerre qu'il luy vouloit faire, l'argent qu'ils deuroient employer au soustien de la guerre saincte. Ainsi se commuant le nom de la guerre saincte en vne guerre particuliere, quelle occasió pouuoit auoir le Roy Louys de demeurer dauantage en Orient? Quelle esperance pouuoit-il auoir de nouueau secours contre les Turcs & Sarrasins? Adonc estant esmeu & pressé des prieres & des larmes des siens, il partit de Syrie, apres auoir monstré tous exemples de pieté, de constance & magnanimité, à endurer vne infinité de maux.

M. ec. liv. — *Arma les Iuifs de Nocera.* — *Guerre contre luy.* — *Legat & Bauares trõpez.* — *Mainfroy Roy de Sicile.* — *Louys part de Syrie.*

Aussi cependant la Royne Blanche sa mere peu apres la nouuelle receuë de sa prison estoit decedee l'an 1252. & fut enterree en l'Abbaye de Maubuisson pres Ponthoise, qu'elle auoit fondee auecques celle du Lys pres Melun. Son trespas auoit laissé la France comme vn nauire sans pilotte, & estoit besoin de la secourir promptement par son retour. Adonc il partit, laissant en Syrie le Cardinal de Rome, Legat du Pape, & vn vaillant cheualier nommé Geoffroy de Largines. La troisiesme nuict apres son depart, vne tant furieuse tempeste s'esleua qu'elle poussa sa nef contre vn rocher, mais ce fut sans le casser, ny briser, dont ceste grace miraculeuse fut attribuee aux prieres de ce bon Roy.

Mort de Blanche. — *Fortune de Louys.*

D Estant en France de retour d'vn si long voyage, il trouua presque tous deplorez les affaires de l'Europe qu'il auoit laissez en assez bon estat. Estant mort l'Empereur Guillaume Comte de Hollande, les Electeurs de l'Empire n'estoient pas bien d'accord sur l'eslection d'vn nouueau Empereur, car les vns en vouloient vn à leur fantasie, & les autres à la leur. En fin estans corrompus par argent, les vns esleurent Richard frere du Roy d'Angleterre, les autres Alphonse Roy de Castille. Ce Schisme dura 16. ans, ou selon d'autres 23. ou 28.

Affaires de l'Europe plorez. — *Schisme en l'Empire.*

VIII.

Louys estant de retour en son Royaume fit plusieurs belles ordonnances pour tenir les gens de iustice, Baillifs, Preuosts, & Sergens en leur deuoir, sans estre rapineurs ny mangeurs, sur peine d'estre desmis de leurs offices. Entre ces ordonnances fut celle tãt rigoureuse contre les Iuges qui se lairroient corrompre, & qui seroient attaints de concussions & maluersations en leurs estats, car par icelle il leur estoit defendu d'achepter aucune chose meuble ou immeuble dedans les lieux de leur iurisdiction, ou d'y contracter alliance ou mariage, ou d'y auoir aucuns benefices pour leurs enfans,

Louys en France.

M. CC. LVIII. ou d'y prendre ou permettre eſtre prins aucũ preſent par leurs femmes ou ſeruiteurs. A Et ſur la reformation de la iuſtice, de la police & des finances, il fit pluſieurs belles ordonnances ſemblables à celles de l'ancienne Rome, & ſi quelqu'vn y contreuenoit il luy faiſoit faire ſon procez, & puniſſoit chacun ſelon ſes demerites. Les vns eſtoient condamnez à amendes pecuniaires, & les autres à aller pour certain temps en Aſie cõtre les infidelles. Il ordonna que les blaſphemateurs du nom de Dieu, ou des ſaincts fuſſent marquez ſur le front d'vn fer chaud, ou euſſent la langue percee, meſmes on dit qu'il fit en ſa preſence percer la lãgue à ſon Admiral pour auoir renié le nom de Dieu. Toutesfois il n'euſt iamais Admiral ordinaire, dautant qu'il n'auoit aucune mer en ſon obeiſſance, ains quand il faiſoit vn voyage outre mer, il empruntoit de ſon beau pere, ou de ſon frere Comte de Prouence des ports audit pays pour dreſſer ſon voyage, pour lequel il empruntoit des vaiſſeaux des Venitiens & des Geneuois qui luy donnoient vn Admiral, le pouuoir duquel ne duroit que tant que la guerre & le voyage d'outremer duroient. Il chaſſa de ſon Royaume tous les Banquiers Italiens, pour la grande euacuation de deniers qu'ils faiſoient. Il defendit les bordeaux, & tous jeux, horſmis ceux de l'arc & de l'arbaleſte. Ce qui aduint l'an mille deux cens B cinquante trois.

Defences de corruptions. *Contre les blaſphemateurs.* *Louys n'auoit mers en obeiſſance.* *Chaſſa les banquiers.*

Son depart de l'Orient gaſta tous les affaires de delà. Il y auoit audit pays deux grãdes, marchandes & ſignallees villes pardeſſus toutes les autres. A ſçauoir Damiette pour les Barbares, & Acre pour les Chreſtiens, laquelle apres la perte de Hieruſalem eſtoit leur ville capitalle, en laquelle ſe faiſoit le commun traffic des Latins. Durant les treſues on y portoit marchandiſes des Indes, de l'Æthyopie, de l'Arabie, & d'autres heureuſes & loingtaines prouinces & contrees, & de là les Venitiens & Geneuois en tiroient ce que bon leur ſembloit pour le tranſporter ailleurs. Les François durant le temps qu'ils iouyſſoient des pays de delà, porterent grand reſpect aux Venitiens & Geneuois, à cauſe du bon ſecours qu'ils auoient donné à l'entrepriſe de ceſte guerre ſaincte & auoient donné la troiſieſme partie de quelques villes maritimes aux Venitiens & aux Geneuois, & longuement continué ceſte bonne volonté enuers eux. La fille du Roy Iean de Brenne auoit fait ſon mary Roy de Hieruſalem, & maintenant ce ſainct Royaume ſembloit eſtre veuf de ſon Roy. Philippes de Montfort auoit eſté C eſleu gouuerneur d'Acre, & ce en faueur de la memoire du nom de ſa race, qui auoit produit pluſieurs grands Capitaines, leſquels auoient remply l'Europe & l'Aſie de la gloire de leurs braues faits. Il eſtoit auſſi proche parent des Roys d'Angleterre, car la ſœur du Roy Anglois auoit eſté mariee à Simon Comte de Montfort. Ceſte race eſtoit fort conuoiteuſe de commander.

Traffic à Damiette. *Deuoir des Venitiens & Geneuois.* *Brenne Roy de Hieruſalé.* *Race de Montfort.*

En la preſence de Louys il y auoit eu quelque temps deuant vne querelle entre les Venitiens & les Geneuois, comme il aduient ſouuent entre deux grands Potentats qui contendent de l'Empire de la mer, comme ceux-là faiſoient. Mais bien que ledit Roy les eut rendus amis, ſi eſt-ce qu'apres ſon depart s'eſtans leurs anciennes inimitiez & ialouſies renouuellees, Philippes de Montfort ſe monſtroit plus fauorable aux Geneuois qu'aux autres. Les vns & les autres auoient leur Baille, leur Conſul, & leur Podeſtat, leurs officiers, leurs loix, ordonnances & ſtatuts, leurs places & leur iuſtice, Mais outre ces choſes profanes, il ſourdit entr'eux vn debat ſur les choſes ſacrees. Les vns & les autres diſoient que l'Egliſe de S. Sabe eſtoit à eux, mais pour cela ils ne vindrent pas du premier coup aux armes. Le Pape entant que ſa puiſſance s'eſtendoit, D ordonna que l'Egliſe ſeroit commune aux vns & aux autres, & voulut que ſon ordonnance leur fuſt incontinent ſignifiee. Mais les Geneuois ſans attendre l'ordonnance du Pape ſe ſaiſirent de l'Egliſe, & fortifierent le cimetiere, le cloiſtre & l'enclos d'icelle, & en firent vne petite fortereſſe, qu'ils garnirent de munitions de guerre. Philippes voyoit tout cela, & poſſible y aidoit. Les Venitiens indignez de ceſte brauerie, partirent de Tyr, & entrans dedans le port d'Acre, & rompans la chaine qui l'enfermoit, mirent le feu à deux galleres à trois rangs des Geneuois, & à vingt-trois nauires de charge, puis allerent demolir & abbatre l'Egliſe de S. Sabe, comme ayant eſté prophanee par leurs ennemis en ce qu'elle auoit eſté accommodee en fortereſſe. Ce qui aduint l'an mille deux cens ſoixante & vn. Ce different fut la premiere occaſion non ſeulement d'vne cruelle guerre, mais auſſi aux Latins de terminer vn grand Empire entre les Barbares. De là en auant leurs inimitiez & querelles s'augmente-

Querelle des Venitiens & Geneuois. *Debat pour vne Egliſe.* *Vengeãce des Venitiens.*

A rent de telle façon qu'ils se donnerent de furieuses batailles, ausquelles du commencement les Venitiens furent les maistres, tant pour la grandeur de leurs forces, que pour estre secourus des Pisans qui auoient esté fort puissans en guerre. M. cc. LV. Venitiens vainqueurs.

Apres la mort de Iean de Brenne, Baudouin son gendre se retira à Constantinople, là ou il trouua les affaires en pauure estat, & mauuaise esperance d'y donner ordre, & ne presageant aucune bonne fin d'iceux, delibera d'enuoyer vn petit fils qu'il auoit bien loing de la menasse & attente des dangers. Il n'enuoya point auec luy aucun tresor, dautant qu'il cognoissoit que coustumierement c'est vn irritament d'vne grande cupidité, vn preme & guerdon des meschans, & vne occasion qui conuie ceux qui ont les pupils en garde, de les tuer pour auoir leur argent. Il fit bien autrement, car il emprunta vne grosse somme de deniers de quelques riches marchans de Bruges, & leur donna comme pour gage son fils entremains pour le nourrir & entretenir, leur promettant & s'obligeant à eux, de leur rendre ladite somme des deniers prouenans des terres qu'il auoit en France. Ces marchans mirent cest enfant qui estoit leur gage, B à Venise, cependant que le pere demeura à Constantinople auec plus de courage que d'esperance. Mal des affaires d'Asie. Fils de Baudouin engagé

Nous auons dit cy-dessus que deux grandes familles de la race des Empereurs de Turquie, qui auparauant estoient en different sur la contention de l'Empire s'estoient reconciliees par vne affinité. La plus grande authorité estoit tombee entre les mains de Theodore fils de Batazes. Theodore mourut sur le renouuellement des haines d'entre ces deux nations, & mourant laissa deux ieunes enfans, desquels Michaël Palæologue se fit tuteur, en esperance de se faire maistre de l'Empire par la mort de ces deux pupils. Or estant homme de grand courage & de haute entreprise, il alla assaillir Guillaume de Ville Prince d'Achaie, comme il reuenoit du voyage de Syrie, & l'attaquant en bataille le vainquit & print, & ne le vouloit lascher que ledit de Ville ne luy donnast la ville de Raguse. Estant vainqueur de ce Prince, il alla par toute la Grece animant & exhortant les gentilshommes dudit pays à se ressouuenir de l'ancien honneur de la Grece, qui auoit donné aux hommes la premiere cognoissance des arts & des sciences. Qu'ils eussent à se mettre en liberté, afin qu'estans accoustumez de com- C mander ils ne se missent en seruitude, & ne permissent que leur patrie si noble & si ancienne changeast de loix, de coustumes, de langue, de mœurs, d'habits, & de ceremonies, & fut eschangee au nom de la Gaule Grece. Il assembla beaucoup de forces, & d'hommes desireux de recouurer l'ancienne liberté de la Grece, & s'alla presenter deuant Constantinople. Baudouin voyant que de s'enfermer dedans icelle qui voyoit de ses yeux la noblesse de la Grece, & Palæologue, ce ne seroit pas le meilleur & le plus expedient pour luy, veu mesmes qu'il n'auoit que bien peu de forces des François, & d'ailleurs la plus grande partie de l'armee nauale des Venitiens (sur les forces maritimes, de laquelle iusques alors les affaires & la puissance des Latins s'estoient appuyez) s'en estoit allee à la guerre contre les Geneuois, il s'aduisa d'enfermer le destroit de l'Hellespont auec les nauires des Venitiens qui restoient au port, pour empescher que l'ennemy ne le bouchast, & n'eust liberté de roder la coste de ceste mer, & qu'il ne s'emparast de toute la possession d'icelle, qui estoit la seule esperance des nostres. Ainsi l'Empereur Baudouin, & le Patriarche Iustinian s'embarquerent dedans D leurs vaisseaux pour executer ce qu'ils auoient resolu en leurs conseils. Les citoyens de la ville se voyans deliurez des nostres, de nuict ouurirent les portes à Palæologue, & aux seigneurs qui estoient auec luy, & auec grande ioye & allegresse les receurent. Ce qui aduint l'an 1258. le cinquante-cinquiesme an apres qu'elle auoit esté prise sur les Grecs, par les François & Venitiens. Baudouin & le Patriarche voyans leurs affaires en si piteux estat, sans aucune esperance d y pouuoir donner remede, abandonnerent la Grece. Deux races de Turquie. Prince d'Achaie vaincu. Grecs animez contre les François. Paleologue assiege Constantinople. Forces des Venitiens. Hellespont. Constantinople rendue à Paleologue. La Grece abandonnee.

Cependant le Roy Louys estoit en son Royaume, donnant ordre aux affaires d'iceluy, menant en sa Royauté vne vie de vray Roy, en la religion celle d'vn vray homme d'Eglise, en la Iustice faisant l'office de vray iuge, & en toutes les actions se monstrant homme de bonne & saincte vie. Il estoit sobre en son boire, manger, & parolles, ses habillemens estoient simples & non dissolus, il ne portoit ny soye ny pierreries, il ne despendoit point en multitude d'habits, faisoit seuerement punir les malfaicteurs, & donnoit grands biens aux pauures. Il fit bastir plusieurs Eglises & mona- Vie saincte de Louys. Sa sobrieté & moderation

M.CC.LVIII.

steres, c'est à sçauoir Reaumon, l'Abbaye de S. Anthoine lez Paris, & aussi celles de Maubuisson & du Lys, dont l'edification est par aucuns (comme nous auons dit cy-dessus) attribuee à la Royne Blanche sa mere, & plusieurs autres Religions de Iacobins & de Cordeliers. Il fit pareillement à Paris bastir l'hostel des Quinze vingts, pour les trois cens Cheualiers aueuglez en la terre sainâte, & l'hostel Dieu pres l'Eglise nostre Dame, l'Eglise des Beguines, des Blancs Manteaux, & de sainâte Croix de la Bretonnerie. Aussi il fit bastir le conuent des Chartreux, au lieu appellé Vauuert, pres la porte S. Michel, alors nommee la porte d'Enfer, & celuy des Carmes. A Ponthoise vn hostel Dieu, & à Vernon sur Seine vn autre, & à S. Cloud pres Paris, l'Abbaye des Cordeliers, qu'Ysabeau sa sœur y fonda à sa requeste. A

Ses bastimés.

Eglises & conuents par luy bastis.

Quand les benefices de l'Eglise escheoient à sa donation, auāt qu'il en voulut pouruoir aucun, il s'enqueroit aux gens de bien de l'estat & condition de ceux qui les demandoient, pour sçauoir s'ils estoient clercs & lettrez, & ne vouloit iamais que ceux à qui il donnoit les benefices, en tinssent plus qu'à leur estat n'appartenoit, & ne les donnoit que par grand conseil des gens sages. Il estoit si droiâturier qu'il ne refusoit iamais iustice à ceux qui la luy demandoient, & estoit sa principale cure de bien regler ses Iuges & iusticiers, & oster du tout les abus qui se faisoient en Iustice. A ceste cause il fit vn tres bel edit, lequel nous auons tiré de l'histoire du sire de Ioinuille, & l'auons bien voulu inserer en la nostre. B

Prouisions des benefices.

Iustice de Louys.

Nous Louys par la grace de Dieu Roy de France, establissons que tous nos Baillifs, Preuosts, Maires, Iuges, Receueurs, & autres en quelques offices qu'ils soient, que chacun d'eux d'oresnauant fera serment, que tant qu'ils seront exerçans lesdits offices, ils feront droit & iustice à vn chacun sans auoir aucune exception de personnes, tant à pauures comme à riches, & à l'estranger comme au priué, & garderont les vs, stilles, & coustumes qui sont bonnes & approuuees. Et si par aucuns d'eux est fait au contraire de leurs sermens, Nous voulons & expressément enioignons, qu'ils en soient punis en biens & en corps, selon l'exigence du cas, la punition desquels nos Baillifs, Preuosts, Iuges & autres officiers nous reseruons à nous & à nostre cognoissance, & à ceux de leurs inferieurs & subjets. Nos Tresoriers, Receueurs, Preuosts & Auditeurs des Comptes & autres officiers, & entremetteurs de nos finances iureront que bien & loyaument ils garderont nos rentes & Domaines, auec tous & chacuns droits, libertez & preeminences, sans laisser ny souffrir en estre substrait, osté ny amenuisé, & auec ce qu'ils ne prendront ne laisseront prendre eux ny leurs gens & commis aucuns dons, ny presens qu'on leur vueille faire à eux, n'à leurs femmes & enfans, n'à autres pour & en leur faueur, & si aucun don en est receu, qu'ils le feront incontinent & sans delay rendre & restituer. Et semblablement qu'ils ne feront faire aucuns dons ne presens à aucunes personnes dont ils soient subjets pour quelque faueur ou support, & auecques ce iureront que là où ils sçauront & cognoistront aucuns officiers, Sergens, ou autres qui sont rapineurs, & abuseurs en leurs offices, parquoy ils doiuent perdre leursdits offices & nostre seruice, qu'ils ne les soustiendront, ne par faueur promise ne autrement. Ains qu'ils les puniront, & corrigeront selon que le cas le requiert, en bonne foy & equité, & sans aucune haine ne rancune. Et voulons, iaçoit que lesdits sermens soient prins deuant nous, que ce nonobstant ils soient publiez deuant les clercs Cheualiers, Seigneurs, & toutes autres gens de commune, afin que mieux & plus fermement ils soient gardez, & qu'ils ayent crainte d'encourir le vice de pariure, non pas seulement pour la crainte & punition de nos mains, & de la honte du monde, mais aussi de la peur & punition de Dieu. Et apres nous prohibons & defendons à tous nosdits Baillifs, Preuosts, Maires, Iuges & autres nos officiers, qu'ils ne iurent ne dient aucune parole de Dieu, de sa digne mere, & des benoists Sainâts & Sainâtes de Paradis, & à semblable qu'ils ne soient ioüeurs de dez, frequentans les tauernes & bordeaux sur peine de priuation d'office, & de punition telle qu'au cas appartiendra. Nous voulons aussi que toutes les folles femmes de leurs corps, & communes soient mises hors des maisons priuees, & separees d'auec les autres personnes, & qu'on ne leur loüera, n'affermera aucunes maisons ny habitations pour faire & entretenir leur vice & peché de luxure. Apres ce, nous prohibons & defendons, que nuls de nos Baillifs, Preuosts, Iuges, & autres officiers & administrateurs de Iustice ne soient tant hardis d'acquerir ne achepter par eux ne par autres

Reglement sur les Iuges.

Ne faut auoir exception.

Punition de Iuges corrompus. C

Financiers.

Ne doiuent rien prendre.

Crainte de pariure. D

Des bordeaux.

Des paillardises.

Aux iuges.

A aucunes terres ne possessions és lieux dont ils auront la iustice en main, sans nostre congé, licence & permission, & que soyons premierement acertenez de la chose. Et si au contraire le font, nous voulons & entendons lesdictes terres & possessions estre confisquees en nostre main. Et au semblable ne voulons que nos dessusdits officiers superieurs, tant qu'ils seront en nostre seruice, marient aucuns de leurs fils, filles, ny autres parens qu'ils ayent, en leur bailliages & ressorts, sans nostre congé special. Et tout ce desdits mariages & adquests defendus, n'entendons point auoir lieu entre les autres Iuges & officiers inferieurs, ny autres mineurs d'office. Nous defendons aussi que Baillifs, Preuosts, n'aucun autre ne tienne trop grand nombre de sergens, ny de bedeaux, en façon que le commun peuple ne soit greué. Nous defendons pareillement que nul de nos subjets ne soit prins au corps, ny emprisonné pour leurs debtes personnelles, fors pour les nostres, & qu'il ne soit leuee aucune amende sur nosdits subjects pour sa debte. Auecques ce nous establissons que ceux qui tiendront nos Preuostez, Vicomtez, ou autres nos offices, qu'ils ne les puissent vendre ny transporter à autre B personne sans nostre congé. Et quand plusieurs seront compagnons en vn office, nous voulons que l'vn l'exerce pour tous. Nous defendons aussi qu'ils ne dessaisissent homme de saisine qu'il tienne, sans cognoissance de cause, & sans nostre special commandement, & ne voulons qu'il soit leué aucunes exactions, pilleries, tailles, ny coustumes nouuelles. Aussi nous voulons que nos Baillifs, Preuosts, Maires, Vicomtes, & autres nos officiers, qui par aucun cas seront mis hors de leurs offices, & de nostre seruice, qu'ils soient apres ce qu'ils seront ainsi deposez, par 40. iours residens au pays desdites offices en leurs personnes, ou par Procureur special, afin qu'ils respondent à ceux qui viendront nouuellement ausdits offices, à ce qu'ils leur voudront demander de leurs meffaits & de leurs plaintes.

M. CC. LVIII. — Sur les mariages. — Sur les debtes — Sur les offices — Sur les impositions.

Par lesquels establissemens cy-dessus dicts, le Roy amanda grandemẽt son Royaume, tellement que chacun viuoit en paix & tranquillité. Auparauant l'office de Preuost de Paris se vendoit au plus offrant, dont il aduenoit que plusieurs pilleries & malefices estoient commis, & estoit totalement iustice corrompuë par faueurs, dons & C promesses, dont le commun peuple n'osoit habiter au Royaume de France, en sorte qu'il estoit presque vage, & souuentesfois aux plaids de la Preuosté de Paris, n'y auoit que dix personnes au plus, pour les iniustices & abusions que l'on y faisoit. Pourtant ne voulut plus le Roy que la Preuosté fut venduë, ains voulut que doresnauant elle fut donnee à quelque grand sage homme, auec bons gages, & fit abolir toutes les mauuaises coustumes dont le pauure peuple estoit greué auparauant, & fit enquerir par tout le pays où il pourroit trouuer quelque bon iusticier. Et luy en fut amené vn qu'on appelloit Estienne Boileau, auquel il donna l'office de Preuost de Paris, lequel depuis se gouuerna tres-sagement audit office, en sorte qu'il n'y auoit larron ny autre malfaicteur qui osast demeurer dans Paris, que tantost il ne fut pendu, ou puny à la rigueur de iustice, selon la qualité du delict. Entre les autres belles ordonnances & statuts qu'il fit, il en fit vne touchant la prouision des dignitez, Abbayes, & autres benefices du Royaume de France, & ensuiuant les saincts Canons, Decrets, & Ordonnances faictes tant du temps de Clouis premier Roy Chrestien, que par l'Empereur Charles le Grand, ses predecesseurs, & contient ladicte ordonnance la forme qui D s'ensuit.

Preuosté de Paris venduë. — Iniustice d'icelle. — Edits sur les benefices.

Nous voulons & ordonnons que les Prelats de nostre Royaume, Patrons, & Collateurs ordinaires ayent leur droit entier, & en ioüissent, si que chacun aye deuement ce qui est de sa iurisdiction. Voulons que les Eglises Cathedrales, & autres de nos terres ayent libres leurs eslections, lesquelles sortiront plainement leur effect. Voulons en outre & ordonnons que les promotions des Prelatures, dignitez, & autres benefices quels qu'ils soient, & offices Ecclesiastiques soient faictes suiuant l'ordonnance, disposition, & determination du droit commun contenu és sacrez Canons & Conciles de l'Eglise de nostre Dieu, & selon les Decrets des anciens saincts Peres. Nous plaist que les exactions & charges insupportables imposees par la Cour de Rome à nostre Royaume, & par lesquelles il est apauury miserablement, & lesquelles on y pourroit imposer cy-apres, ne soient desormais leuees en sorte quelconque, s'il n'y a raison euidente, iuste & de necessité qu'on ne puisse point euiter, & sans nostre expresse volonté & consentement des Eglises de nostre Royaume.

Droit de Prelats. — Exactions de la Cour de Rome.

M. cc. LVIII. Il auoit eu de sa femme Marguerite de Prouence cinq fils, dont les quatre estoient viuans. Philippes premier qui luy succeda à la Couronne, Pierre qui fut Comte d'Alençon, Robert qui fut Comte de Clermont en Beauuoisis, & qui espousa l'heritiere de Bourbon, duquel est descenduë la maison de Bourbon, Iean qui fut surnommé Tristan, qui nasquit en la terre saincte qui fut Comte de Neuers, & Louys qui mourut ieune. Il eust aussi de sa femme quatre filles, à sçauoir Blanche qui fut femme du Roy de Castille. Ysabeau qui fut mariee au Roy de Nauarre, Marguerite au Comte de Brabant, & Agnes au Duc de Bourgogne. Deuant que s'aller coucher, le plus souuent il faisoit venir ses enfans deuant luy, leur recordoit les beaux faicts & dicts des autres Princes, & leur disoit qu'ils les deuoient retenir pour prendre exemple, & pareillemēt leur monstroit les faicts des mauuais hommes qui par luxures, rapines, auarice & orgueil auoient perdu leurs terres & seigneuries, & les enhortoit d'en auoir souuenance, afin de ne faire comme eux. Il se trauailla fort à mettre paix entre ses subjects, mesmement entre les Princes & seigneurs de son Royaume & de ses voisins. Il fit la paix apres son retour d'outre-mer, entre les Comtes de Chaalons & de Bourgogne son fils qui auoient grande guerre ensemble. Et pour faire ledit accord, il enuoya plusieurs gens de son conseil iusques en Bourgogne à ses despens, iusques à ce que le traicté de paix fut conclud. Pareillement il mit d'accord le second Roy Thibault de Nauarre auecques les Comtes de Chaalons & de Bourgogne, qui faisoient grand guerre l'vn contre l'autre, & le fit à ses propres despens. Toutes ces choses susdites furent faictes par Louys és annees mille deux cens cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept & cinquante-huict.

Fils de Louys. *Ses filles.* *Instruction à ses enfans.* *Mit paix entre ses subiets.*

Apres qu'il eut fait la paix entre les Princes dessusdicts, il s'esmeut vne grande guerre entre le Comte Thibault de Bar, & le Comte de Luxembourg qui auoit sa sœur à femme, lesquels se combattirent l'vn l'autre main à main dessoubs Piquigny. Le Cōte de Bar print prisonnier le Comte de Luxembourg, puis gagna le chasteau de Ligny qui estoit au Comte de Luxembourg à cause de sa femme. Et pour la paix le Roy y enuoya Poton le Chambellan, qui estoit l'homme du monde en qui il croyoit le plus. Et tant fit le Roy qu'il les appoincta. Les gens de son grand conseil le reprenoient aucunesfois de ce qu'il prenoit ainsi grand peine à appaiser les estrangers, & disoient qu'il les deuoit laisser guerroyer, & qu'apres qu'ils se seroient bien entrebattus, leur appoinctement se feroit beaucoup mieux puis apres.

Guerre entre deux Comtes.

A quoy leur respondit le Roy qu'ils ne disoient pas bien. Car (disoit-il) si les Princes & grāds seigneurs qui sont voisins de mon Royaume, voyent que ie les laisse guerroyer les vns aux autres, ils pourroient dire entr'eux que le Roy de France par sa malice nous laisse guerroyer, & pource pourroient-ils auoir haine à moy, & me pourroient venir courir sus, dont mon Royaume pourroit beaucoup endurer, & dauantage ie pourrois encourir l'ire de Dieu, qui dit que benoist est celuy qui s'efforce de mettre vnion & concorde entre les discordans.

Saincte consideration de Louys. *Crainte de l'ire de Dieu.*

Pour le bien & iustice que les Bourguignons & Lorrains voyoient au Roy, ils l'aymoient tant, & luy obeissoient de si bonne volonté qu'ils furent tous contens de venir plaider deuant luy des discords qu'ils auoient les vns contre les autres, & vindrent vers luy plusieurs fois à Paris, à Rheims, à Meleun & ailleurs. Sur tous autres lieux il aymoit la demeure de Poissy, & ce dautant qu'il y estoit né. Vn iour qu'il y estoit, ainsi qu'il deuisoit auec ses familiers, il dit que le plus grand honneur qu'il auoit iamais receu auoit esté en ce lieu. Et comme les autres luy disoient que ç'auoit esté à Rheims, là où il auoit esté oingt & sacré Roy, il respondit que non à Rheims, mais bien audit Poissy, là où il auoit receu le Baptesme, qui estoit le plus grand honneur que l'homme peust receuoir, & quand il escriuoit à ses amis familiers, il se soubs-signoit, Louys de Poissy. Ce fut là aussi qu'il adiousta à la guerison de la maladie des escroüelles, le signe de la Croix, & estant de retour de la terre saincte, il prenoit vn grand plaisir à la lecture de la saincte Bible.

Iustice de Louys. *Se plaisoit à Poissy.* *Aymoit la lecture de la Bible.*

De son temps viuoit Guillaume de S. Amour Docteur de Paris, & Chanoine de Beauuais, lequel en ses sermons s'attachoit principalement contre l'hypocrisie des Prelats, disant que ce vice estoit le plus dangereux de tous, duquel toute l'Eglise estoit infectee. Il s'opposa aux Moines, & sur tous aux Mandians, les accusant de ce qu'ils troubloient les Eglises. Mais le Pape Alexandre quatriesme les soustint fort & ferme

A contre Guillaume, & le declara heretique. Albert surnommé le Grand natif du pays de Sueue, & à la verité homme grand pour le temps, & Thomas d'Aquin, & Bonauenture de Bain-royal general des Cordeliers florissoient en celle saison, lesquels viuement soustenoient les ordres des Mandians, dont aucun n'osa plus dire mot. Ce qui fut l'an de salut 1261. M CC.XIXI.

Grands personnages.

Venant le Pape Alexandre à mourir, Vrbain quatriesme, natif de Troyes en Champagne luy succeda, homme de grand courage yssu de bas lieu, comme estant fils d'vn rauaudeur d'habits. Il enuoya en Angleterre son Legat Guy Ægidie, pour appaiser les guerres ciuiles qui y estoient. Mais comme le Roy Henry qui lors regnoit audit Royaume, apres son retour de France, auquel il auoit veu le Roy Louys, vouloit rompre quelques ordonnances qu'il auoit mises, & au serment desquelles il auoit presque forcé les seigneurs de son Royaume, il esmeut les armes des siens contre luy, & quelques villes des plus grands de son estat se rebellerent par les menees de Simon de Montfort. Ceste guerre vint pource qu'on auoit estably vne loy qui abolissoit l'ancienne coustume d'Angleterre, sur le droit d'aisnesse entre les Nobles, à cause B que les puisnez n'auoient rien, & falloit qu'ils allassent ailleurs querir moyẽ de viure. Mais Polydore Virgile raconte vne occasion plus vray semblable, & bien qu'il face mention des loix, si ne specifie-il point quelles elles estoient, ains dit qu'estant faite l'assemblee des Estats Anglois à Oxfort, le peuple y proposa deux requestes principales en ses doleances, la premiere que les Poicteuins qui gouuernoient le Roy, & autres estrangers fussent chassez d'Angleterre, & l'autre qu'on remit sus certaines loix anciennes qu'on auoit abolies. Les seigneurs de Poictou s'en allerent, mais d'abolir les loix qui estoient profitables au Roy, il n'y en auoit point de nouuelles. Ce qui fut cause que Simon de Montfort soustenant la querelle du peuple, fut contrainct de prendre les armes contre le Roy, & Richard son frere fut esleu Roy des Romains. Simon leur donna la bataille, en laquelle Henry & Richard furent prins prisonniers.

Guerres ciuiles en Angleterre.

Droit d'aisnesse.

Roys d'Angleterre pris.

Il estoit bien seant au Pape de ne permettre que ce Royaume d'Angleterre, bien qu'il fut bien loing de luy, se ruinast par guerres intestines, puis que peu d'annees au- C parauant il s'estoit rendu vassal & tributaire au siege Romain. Mais le Pape auoit bien vn affaire plus pres de luy, & qui de plus pres le touchoit que celuy d'Angleterre, qui estoit l'vsurpation faite sur le Royaume de Sicile par Mainfroy, lequel il desiroit chasser dudit Royaume en quelque façon que ce fut. Chacun sçauoit que Conradin estoit viuant, & qu'il estoit desia grandelet. On pouuoit legitimement l'opposer à Mainfroy, mais la race des Empereurs Federics, & le naturel des Princes Sueues estoit non seulement hay des Papes, mais aussi leur estoit suspect & redoutable. L'Angleterre & l'Espagne estoient tourmentees des guerres ciuiles, de sorte que le Pape ne pouuoit esperer aucun secours contre Mainfroy que des François, sur lesquels estoit fondee toute son esperance, cõme estant luy mesmes Frãçois. Le Roy Louys ne pouuoit estre attiré, esmeu, ny irrité a la conqueste, ny iouïssance de plus grandes terres & richesses que celles qu'il auoit, mais Charles Comte d'Anjou & de Prouence son frere estoit tourmenté des importunitez de sa femme, laquelle pour se voir sœur de trois Roynes, & l'autre Imperatrix, estoit appellee Madame, & qu'en ses titres elle D n'auoit autre nom que de Comtesse. Surquoy il faut noter comme nous auons desia dit cy-dessus que lors quand on parloit aux Roynes, on les appelloit Roynes, comme au Roy seul on donne le nom de Sire, & les autres Princesses estoient indifferemment appellees Mesdames. Le Cõte d'Anjou pressé de ceste ambitieuse & importune femme (sexe duquel l'ambition, la malice, & l'importunité excede toutes les autres) luy donnoit tousiours bonne esperance de la faire Royne, & vindrent le desir d'elle, & la promesse de luy si bien à poinct, que sans y penser, il fut appellé & conuié à estre Roy de Sicile. Car le Pape Vrbain l'an mille deux cens soixante trois, enuoya vn Cardinal son Legat vers Louys, le prier qu'il enuoyast son frere Charles Comte d'Anjou & de Prouence en Italie, pource qu'il luy vouloit donner ledit Royaume de Sicile, & ensemble enuoya des lettres à tous les seigneurs de France pour les inuiter à prendre les armes, & entreprendre vne guerre saincte contre Mainfroy ennemy de l'Eglise. Voyla comment les Papes (comme nous auons dit cy-dessus) commencerent d'appeller sainctes leurs guerres contre leurs ennemis. Louys ne vouloit du commence-

Deuoir de Pape.

Mainfroy vsurpe la Sicile.

Les Sueues hays des Papes.

Ambition de femmes.

Charles conuié en Sicile.

M. CC. LXV. ment entendre à ceste guerre, mais venant le Pape Vrban à mourir le troisiesme an de son Pontificat, lors que l'esperance de Charles Comte d'Anjou & de sa femme sembloit estre perduë par la mort du Pape & par la sagesse de Louys, il aduint qu'elle deuint plus grande que deuant. Car à Vrban succeda Guy Ægidie, ou selon d'autres de Sainct Gilles, qui auoit esté (comme nous auons dit) par ledit Pape Vrban enuoyé Legat en Angleterre, pour appaiser les guerres ciuiles qui y estoient, & fut appellé Clement quatriesme du nom. Il estoit natif de Narbonne, & autant ou plus amy de Charles qu'auoit esté son predecesseur. Estant absent il fut esleu Pape, dont il partit d'Angleterre pour aller en Italie, & passa en France, là où il promist à Charles tout secours & moyens à la conqueste de Sicile. Il print à Peruse la possession de son Pontificat, dautant que la ville de Rome se disoit estre libre & subjecte au Pape, & de fait les Romains auoient esleu leur gouuerneur, sans plus recognoistre le Pape. Le Comte d'Anjou appellé par Clement partit de Marseille auec trente galleres, menant sa femme auec soy, & estans arriuez à Rome, ils furent par le commandement du Pape, nommez & couronnez Roy & Royne de Sicile & de Hierusalem en l'Eglise Sainct Pierre, à la charge que luy & ses successeurs Roys audit Royaume, payeroient chasque annee aux Papes, la somme de quarante mille ducats de pension. Pareillement il fit par serment obliger le nouueau Charles (lequel doresnauant nous appellerons Roy) & qui en vn si grand honneur & bien à luy fait par le Pape, ne refusoit aucunes conditions, bien que l'Empire luy fut offert, il n'y entendoit neantmoins en aucune sorte. Le Pape faisoit cela à cautelle, car il ne vouloit que tousiours retenir ledit Charles en ce Royaume là, à sa deuotion sans permettre qu'il s'agrandit dauantage, de peur qu'il auoit que si Charles venoit à estre Empereur, il luy desniast la pension susdicte, & tout autre deuoir & obeyssance.

Esperance perduë remise · *Tout secours promis à Charles.* · *Est couronné Roy* · *Tribut de Sicile aux Papes* · *Cautelle de Pape.*

Quelques histoires disent que le Pape le declara Senateur de Rome. Les Guelphes qui estoient chassez de leurs maisons par la faction contraire, suiuoient le Roy Charles, entre lesquels fut vn grand nombre de Florentins, & ja estoit de France par terre arriuee vne grosse armee en Italie. Le Roy Charles auoit auec luy son gendre, le Comte Robert de Flandres, fils de Guy Bouchard Comte de Vendosme, l'Euesque d'Auxerre, & plusieurs seigneurs & soldats des pays de Flandres, d'Anjou, du Maine & de Prouence. La femme du Roy afin qu'elle peut conseruer & soustenir à son mary & à elle le nom de Roy & de Royne qu'elle auoit tant ardamment desiré, vendit toutes ses bagues & ioyaux pour soudoyer & entretenir les soldats. Les Allemans disent qu'en la premiere rencontre, que Charles trouua Mainfroy qui fut au Comté de Beneuent, sans aucune resistance il le deffit & tua, mais les autres disent que ce fut vne bataille bien longuement disputee, en laquelle les Florentins aussi nous veulent faire croire que leurs bannis firent de belles choses. Estant Mainfroy tué, Charles se fit paisible possesseur des Royaumes de Naples & de Sicile. Et comme il deliberoit d'aller à la conqueste du Royaume de Hierusalem, dont il auoit esté creé Roy par le Pape, il se trouua embrouïllé en vne nouuelle guerre. Ces choses aduindrent l'an 1264. & 65.

Seigneurs François auec luy. · *Mainfroy deffait.* · *Nouuelle guerre à Charles.*

Car Conradin estant cependant deuenu homme, prioit ceux qui estoient pres de luy, que puis qu'ils auoient fait tant de belles choses en Italie soubs la conduitte de son pere, & acquis tant de gloire & d'honneur, ils ne permissent qu'il fut iniustement despoüillé du Royaume de Sicile qui luy appartenoit. L'Italie estoit toute asseuree auoir bientost sur les bras vne armee de Sueues & de Bauares, menee par ce ieune Prince Conradin pour le recouurement de son Royaume de Sicile, & ja les Gibellins chassez de Florence par les Guelphes, & lesquels auparauant ils auoient pareillement chassez, estoient selon la coustume des bannis, confortez d'vne esperance de nouuelles choses. Adoncques le Pape comme contrainct d'vne chose necessaire, voyant l'Empire vacquant depuis la mort de l'Empereur Federic deuxiesme pere dudit Conradin, & disant que durant la vacation d'iceluy, l'administration & gouuernement de l'Empire appartenoit au siege Romain, crea vicaire de l'Empire ledit Charles, lequel peu auparauant il auoit creé Roy, & en outre luy donna la Tuscane, à la charge qu'il secourroit le Pape & le siege Romain contre les Sueues & les Gibellins.

Prieres de Conradin. · *Esperance de bannis.* · *Charles vicaire de l'Empire.*

Cependant

A Cependant Alphonse Roy de Castille se disoit Empereur, & auoit deux freres braues Princes, l'vn nommé Henry, & l'autre Federic. Tous deux se plaignoient de ce qu'ils estoient mal traitez & peu respectez du Roy leur frere, en ce qu'il ne faisoit conte d'eux, ne les daignoit regarder, ne les appelloit aux conseils & deliberations des grands affaires, s'en deffioit, ne leur donnoit aucunes charges, & faisoit tout par le cōseil & à la suggestion de quelques mauuais Conseillers qui ne vouloient que ces deux Princes fussent aimez de leur frere, de peur qu'ils n'entrassent au maniement des affaires, & que lesdits Conseillers n'en fussent deboutez. Adonc ces Princes poussez du despit de l'indignité receuë de leur frere, & du soupçon qu'il auoit d'eux, qui sont deux picquants esguillons, s'enfuirent de luy, l'vn s'en alla en Afrique vers les Barbares, & l'autre vers le Roy Louys, deliberez de faire la guerre à leur frere, s'ils en trouuoient les moyens aux lieux où ils alloient. Lors on ne pouuoit bien sçauoir à quelle fin & intention ils faisoient ce voyage, car on se doutoit que ce fut vn jeu joüé entr'eux trois, mais la fin le declara. Louys prié par iceluy, qui s'estoit retiré vers luy, de luy donner B secours pour guerroyer son frere, pensa qu'il y auoit quelque embusche cachee soubs ceste demande: mais aussi considerant qu'il ne seroit pas bien seant ny honneste à luy qui faisoit profession de sainteté, d'aider ou irriter vn frere contre vn autre, luy respondit que pour estre esgalement parent & amy d'eux trois, il leur monstreroit pareillement esgale volonté & affection à les reconcilier & accorder ensemble, s'ils vouloiēt en cest endroit receuoir ses bons offices. Mais que quant à leur donner secours pour s'entreguerroyer, il ne le vouloit faire.

M. cc. lxvi.

Freres mesprisez de l'aisné.

Crainte de ieu ioué.

Sainteté de Louys.

Henry s'en estant allé en Bauiere vers Conradin neueu de sa sœur, & le trouuant bien disposé à s'esmouuoir, l'enflamma dauantage à la guerre contre Charles vsurpateur de Sicile, & le pria de ne laisser vieillir son entreprise, & de se haster de descendre en Italie, deuant que le regne de Charles print plus auant racine. Luy soubs couleur de chercher & demander secours & forces contre son frere, s'en alla vers le Pape qu'il trouua à Viterbe, & le sceut si bien amadoüer de belles paroles, & auec tant de remonstrances de la iuste cause de son depart, que le Pape luy presta vne grande somme d'argent, & luy promit tout secours & aide. Il fut par les citoyens Romains creé Gouuer-C neur de Rome, & fit entrer en ligue les Pisans & les Sienois auec les Sueues. Les Geneuois l'auoient desia faicte auec Conradin, qui en fin vint en Italie. Federic Duc d'Austriche ieune Prince de plus grand courage que d'entendement, & conuoiteux de gloire & reputation, l'accompagna auec bon nombre d'hommes. Les Pisans estoient allez en Afrique auec trente galeres, de là où ils tirerent Federic de Castille auec vn grand nombre de Barbares, le passerent en Sicile, de laquelle presque toute ils s'emparerent, excepté de Saragosse, de Messine & de Palerme, & se firent prester par tout le serment de fidelité, pour & au nom de Conradin. La ville de Nocera que les François tenoient, se tourna aussi de leur costé, sur le poinct qu'vn Gentilhomme Neapolitain nommé Capuccio banni de sa patrie, estant entré dedans le port de Naples auec quelques vaisseaux des Geneuois, cria victoire au nom de Conradin, & s'estant sur ce cry esmeu vn grand tumulte, il fut auec grande perte repoussé. Ce qui aduint au mesme iour que l'on faisoit les funerailles de la Royne Beatrix femme du Roy Charles, en l'an mille deux cens soixante sept lequel pour obuier à ces troubles nouuelle-D ment suscitez en son Royaume, partit de la Thuscane où il estoit, & alla mettre le siege deuant Nocera.

Conradin esmeu par Henry.

Henry gagne le Pape.

Federic Duc d'Austriche.

Les Pisans s'emparent de la Sicile.

Conradin suiuoit de bien pres son ennemy, & le Pape estant à Viterbe, qui estoit alors la plus frequente demeure des Papes, entendant que Conradin estoit desia bien auant en Italie l'enuoya menacer de ses excōmunications, s'il ne se desistoit de la poursuitte du Royaume de Sicile. Conradin s'estonna si peu de ces menaces, que mesmes il voulut que le Pape vit son armee, & à ceste occasion la fit à la veuë du Pape toute passer le long des murs de Viterbe. Elle estoit bien l'vne des plus belles que l'Italie eut iamais veuë, car outre le grand nombre de Sueues, Bauares, Austrichans, & Allemans dont elle estoit composee, il y auoit vn nombre infiny de Gibelins chassez de tous les costez de l'Italie. Le Pape regardant passer ces troupes, & ces deux Princes, à sçauoir le Roy Conradin & le Duc d'Austriche superbement armez, soit qu'il cogneut que ces deux ieunes hommes s'allassent mettre entre les mains de Charles vieil & experimenté Capitaine, soit qu'il eut quelque diuin augure & presage de leurs

Conradin en Italie.

Ne craint le Pape.

Passe deuant le Pape.

M.CC.LXVIII. proches malheurs, prononça ces mots: Ces ieunes hommes se precipitent à leurs malheurs. A

Cependant le Roy Charles tenoit estroittement assiegé la ville de Nocera; qui estoit defendue par les Sarrasins qui y habitoient. Il ne la pouuoit prendre, dautāt que ces barbares estoient vieils soldats, & grands ennemis des François. Adoncques il fit faire de grandes tranchees tout autour de la ville, afin que lors qu'il leueroit son camp de deuant, ceux de dedans ne peussent sortir & les suiure, & se ioindre à l'armee de Cōradin. Il laissa deuant ladite ville quelques troupes pour la tenir assiegee, & auec son armee se resolut d'aller au deuant de son ennemy qui s'approchoit, & tenter le hazard d'vne bataille; dautant qu'il cognoissoit que tous les Siciliens desiroient de retourner soubs l'obeissance des Sueues, pour la douce memoire de Conrad pere de Conradin. Il consideroit aussi que puis qu'il auoit ja presque perdu toute la Sicile, & que l'armee de mer des Pisans brusloit la coste de la mer, si Conradin entroit plus auant en pays, les François perdroient tout ce qu'ils auoient en Italie. Les deux armees estoient desia arriuees au lac Fucin, & Conradin s'estoit campé en vn lieu bien commode pour combattre Charles, fit vestir d'armes & d'armet à la Royale vn vieil Capitaine nommé Alard chef de sa caualerie, & luy commanda de mener l'armee comme s'il eust esté le Roy, & luy dit qu'il se mettroit en embuscade au fonds d'vn vallon là voisin, auec vne bonne troupe d'hommes, & que quand il cognoistroit en estre besoin il viendroit le secourir. Le 23. iour d'Aoust, l'an de salut mille deux cens soixante huict, les deux armees vindrent aux mains, & combattirent vaillamment par l'espace de trois heures. En fin Alard vestu en Roy fut porté par terre & tué, dont les ennemis pensans que le Roy Charles eut esté mis à mort, crierent tous, Victoire, & renouuellans le combat, tuerent & massacrerent tout ce qu'ils trouuerent. Les Allemans qui iusques à l'heure n'auoient point encore ioüé des mains, commencerent leur ieu, afin que toute la victoire ne demeurast aux Italiens & Espagnols, & qu'ils en receussent partie de la gloire & du butin, & croyans que le Roy Charles fust mort, que la victoire fust desia à eux, & qu'il ne fallust que la poursuiure, rompirent leurs rangs, & allerent çà & là desbandez tuans ce qui se trouuoit à leur chemin. Alors Charles caché dedans le vallon susdit, sortit auecques ses troupes, & renuersant la victoire chargea les Allemans, les Italiēs, & Espagnols desbandez, & les deffit, tournant le carnage sur les vainqueurs, desquels il demeura sur la place iusques au nombre de 1200. Charles ne cessa de tuer iusques à ce qu'il eut rencontré Federic Duc d'Austriche, & Henry de Castille qu'il print prisonniers, & lors la tuerie cessa.

Siege de Nocera. *Charles veut bataille.* *Les 2. armees voisines.* *Bataille.* *Fausse ioye.* *Renuersemēt de victoire.* *Prisonniers.*

Conradin qui s'estoit ja dit Roy, & qui soubs l'esperance du Royaume de Sicile auoit entrepris ceste guerre, alors iettant ses habillemēs royaux, & prenant ceux d'vn vallet de gendarme commença de prendre la fuitte. Comme il fut arriué à vn port de mer, & y trouuant vne nacelle, il pria le maistre d'icelle de le vouloir passer à Pise, luy offrant pour le payement du passage de luy donner son anneau qui estoit la seule chose qu'il auoit au lieu d'argent. Le maistre de ceste nasselle recognoissant au visage, aux mains, & à l'anneau, que ce ieune homme n'estoit pas vn vallet de gendarme, en voulut faire son profit, comme il aduient en ces mal-heurs que chacun desire gratifier le vainqueur, & appellant des hommes ses voisins à son secours, ils prindrent ce pauure Prince qui fut mené à Charles. D'autres disent que ce fut vn cheualier qui le print à vn port de mer, & le mena audit Charles, & que Henry de Castille auecques quelques vns de sa troupe, s'enfuirent en l'Abbaye du Mont de Cassin, là où ils dirent à l'Abbé qu'ils auoient prins le Roy Charles, mais l'Abbé cognoissant bien à leur contenance effrayee qu'ils estoient plustost vaincus que vainqueurs, n'en voulut rien croire, ains les fit mettre prisonniers, & les enuoya à Charles à la charge qu'il ne les feroit point mourir. Ce que Charles luy promit. Aucuns disent que Charles enuoya demander au Pape son aduis, ce qu'il deuoit faire de Conradin, & que le Pape luy respondit, qu'il sçauoit ce que par le droit de la guerre il deuoit faire, & que *Vita Conradini mors Caroli, & vita Caroli mors Conradini.* Adoncques Charles enuoya ses prisonniers à Naples pour en faire le iugement, & fit assembler les Barons, qui les condamnerent à auoir les testes coupees. Aucuns y en eut qui disoient qu'ils n'estoiēt pas d'opinion que Conradin deut mourir, & qu'il estoit venu pour cuider recouurer ledit Royaume de Sicile qui lui apartenoit de droit heritage. Mais ceux de Naples ne voulu-

Cōradin fuit. *Se veut sauuer.* *Prisonniers enuoyez à Charles.* *Cruel aduis du Pape.*

B C D

A consentir sa deliurance, ains l'empescherent, pource que Conrad son pere auoit fait rafer & abbatre les murs & les tours de leur cité, & plusieurs de leurs maisons, places & chasteaux. En fin il fut arresté qu'il seroit decapité comme les autres qui furent selon nos histoires, le Comte Gauuain, le Comte Iourdain, & le Comte Barthelemy, & ses deux fils qui estoient cinq, & Conradin fut le sixiesme, qui esmeut au cœur des assistans vne grande pitié, dautant qu'il estoit beau & docte aux bonnes lettres. L'histoire de Naples dit que les decapitez furent le Comte Girard de Pise qui fut Capitaine des Thuscans en la bataille, & vn Cheualier Allemand nommé Hurnaiso, Dom Henry de Castille, Richard Rebursa, Iean de la Grutta, Marino Capeccio, & Roger Brusso. Auec Conradin fut decapité Federic Duc d'Austriche, & y en eut plusieurs qui trouuerent trop estrange & cruelle ceste façon de proceder, & la disoient mal seante à la Majesté Royale de faire ainsi mourir rigoureusement les Princes, qui d'vn iuste titre poursuiuoient leur heritage, & accuserent le Pape comme autheur de ces supplices, & celuy qui auoit sollicité le Prince François à s'ensanglanter ainsi les mains au sang d'vn fils d'vn Empereur, & sorty de la plus illustre race de l'Europe. B Mais quoy? les Roys ne peuuent souffrir de competiteur en leurs souuerainetez, & viuant Conradin il eut esté impossible à Charles de iamais viure en repos, dautant qu'il n'estoit pas si peu clair-voyant qu'il ne cogneut à quel peuple il auoit affaire, & qu'à tout changemẽt de temps, si ce ieune Prince eust vescu, il n'eut oüy que complots & menees des Neapolitains ennemis du nom François, pour remettre les Sueues au Royaume. Ainsi print fin la race des Princes de Sueue en ce Conradin, & fut Sueue reduicte en Prouince, n'ayant plus de Prince du sang ancien des Roys premiers qui luy commandoient, lesquels auoient tenu l'Empire plus de 130. ans, & la Sicile 76. ans.

M.CC.LXVIII.

Arrest de la mort de Conradin.

Fut decapité.

Duc d'Austriche decapité.

Les Roys ne peuuent souffrir de competiteur.

Fin de la race des Sueues.

Et combien que Henry d'Espagne eut bien desseruy semblable mort, toutesfois il ne mourut pas, pource que le Roy Charles de Sicile l'auoit ainsi promis à l'Abbé de Mont-Cassin, qui le luy auoit enuoyé prisonnier, mais il fut mis & enclos en vne chaire de fer, vne chaine de fer au col, & en cest estat fut mené par toutes les villes & citez de la Poüille & de Beneuent, & deuant luy on racontoit sa malice & rebellion, pour C auoir tant pourchassé de mal au Roy Charles son cousin, lequel luy auoit fait tant de biens & honneurs, tellement qu'il l'auoit fait Senateur de Rome. Ainsi demeura Charles Roy paisible du pays de la Poüille & de Beneuent: Mais il y auoit vn Cheualier nommé Conrad Capuche qui estoit en Sicile, là où il print toutes les villes & places que tenoit le Roy Charles, reserué Palerme & Messine. Le Roy y enuoya Guy de Montfort, Thomas de Coucy, Guillaume d'Estandart, & Guillaume de Beaumont auec plusieurs gensd'armes, & tellement poursuiuirent ledit Conrad Capuche qu'il s'enfuit deuant eux de place en autre. A la fin ils le prindrent par force en vn chasteau, & luy creuerent les yeux, puis le firent pendre & estrangler, & par ainsi Charles eut tout le Royaume de Sicile entierement, & le tint paisiblement iusques à ce que Constance d'Arragon luy recommença à faire la guerre.

Promesse tenue.

Conquestes de Charles.

Fuitte de Capitaine.

Sicile paisible à Charles.

Et dautant que les Siciliens auoient fait longuemẽt difficulté d'obeir au Roy Charles, lequel ils hayoient, à cause de la mort de Conradin, & qu'aussi ils estoient sollicitez d'ailleurs, Charles osta les chefs, faisant bannir les plus grands & apauurissant les D plus riches, & mit de si grands tributs & imposts sur le peuple Sicilien, que plusieurs furent despoüillez de tous leurs biens, n'ayans dequoy satisfaire aux charges. Et afin qu'ils n'eussent moyen de se reuolter, on mit de fortes & grandes garnisons par les villes & forteresses du Royaume. Ce qui irrita tellement ce peuple (seditieux de soy-mesme) que depuis tout à vn coup il se vengea des desplaisirs receus de plusieurs François, comme vous verrez cy-apres. Voyla ce que disent nos chroniques. Ce qui aduint l'an 1268. autres disent 67.

Mal imposito.

Peuple irrité.

Plusieurs histoires disent qu'apres ceste tant insigne victoire, toutes les villes qui s'estoiẽt mises du costé de Conradin se rendirent à Charles. La ville de Nocera endura le siege vn an durant, dont Charles indigné du long retardement, iura de la razer. Les habitans vaincus de la faim, ouurans les portes de leur ville, & sortãs dehors en habits, non seulement de personnes accusees, mais aussi de condamnez ayans la corde au col, se vindrent ietter aux pieds de Charles, implorans sa clemence & misericorde, & confessans leur faute. Charles leur pardonna, à la charge que les Sarrasins qui estoient X.

Prise de villes

M.CC.LXIX. Pardon de Charles. dedans ne se mesleroient plus des affaires publicqs, & seroient desarmez, & furent A lesdits habitans condamnez à payer sur l'heure certaine somme de deniers, chacun selon sa faculté, & quelque temps apres lesdits Sarrasins en payeroient deux fois autant que les citoyens.

Haine contre les François. Les Siciliens portoient vne extreme haine aux François. Apres le bruit de la victoire obtenue par Charles, les plus grands seigneurs de Sicile furent les vns bannis, les autres priuez de leurs biens, & iceux confisquez, & pour retenir le commun peuple en bride, Charles mit de grosses garnisons dedans les places, & commencerent les François à tenir en grande subjection les Siciliens. Rudesse des François.

Durant que ces choses se passoient en Italie, le Roy Louys fut aduerty que les affaires des Chrestiens en Asie se portoient tres-mal. Car les Tartares estans derechef sortis de la Scythie, ayans contracté ligue & societé d'armes auecques les Armeniens, auoient prise & bruslee celle partie de la Syrie, que les Sarrasins possedoient, & tourmentoient terriblement les ennemis de nostre foy. Ce qui donnoit aux nostres vne grande esperance de recouurer ce que nous y auions perdu, mais elle fut renduë vaine B par la cupidité & licence des gens de guerre. Car les Latins qui estoient en garnison dedans la ville de Cesaree que le Roy Louys auoit rebastie allerent à la picoree iusques sur les terres que Guirboc grand Capitaine des Tartares auoit prinses sur le Soudan Sarrasin, commun ennemy de luy & des Chrestiens, & y prindrent vn grand butin, & comme le fils de la sœur de Guirboc fut allé vers eux pour les prier de luy rendre ce qu'ils auoient pris, ils le tuerent. L'oncle, qui auparauant auoit esté tout nostre, voyant ceste iniure luy auoir esté faite par nos gens, se rendit nostre ennemy, & alla assieger la ville de Cesaree, qu'il print & rasa. La Scythie ne nous fut pas plus heureuse, car Meto Roy des Tartares estant allé en la Cathaonie, y auoit au commencement fait de belles choses en terre, mais comme il tenoit par mer assiegee vne ville, le nauire où il estoit, ayant esté troüé & percé par vn de ses ennemis, s'enfonça, & il perit. Halo son frere, auquel apres auoir dompté plusieurs nations, le gouuernement de la prouince d'Assirie auoit esté donné, partant de là pour aller prendre le Royaume qui luy estoit escheu par la mort de son frere, trouua que Cobille son autre frere s'en estoit emparé. C Ainsi s'estant esmeuë vne guerre fraternelle en Scythie, les Scythes se donnerent vne bataille au milieu de l'hyuer, & combattirent fort & ferme sur vn fleuue glacé. Mais s'estant la glace eschauffee, amolie, & rompuë par le bruit, par le faix, & par l'eschauffement, tant des hommes que des cheuaux, trente mille hommes d'vne part & d'autre, enfondrerent & perirent en l'eau. Melechen Soudan des Egyptiens, qui auoit succedé à Turcemin chassa facilement de la Syrie Guirbuc, qui n'estoit aidé d'aucun secours des siens, dont il fut contraint de se retirer vers le Roy d'Armenie, qui estoit fort son amy. Estant Melechen tué par les siens, Baudodachard luy succeda, lequel estãt le terme des trefues de trois ans, entre luy & les Latins expiré, ne voulut pourtant leur recommencer incontinent la guerre, se reseruant à les assaillir lors qu'ils n'y penseroient point, de façon que l'annee mesme que Conradin fut defait, par Charles Roy de Sicile, il alla assaillir la ville d'Antioche, qui n'auoit gueres de gens pour la garder, & la prit aussi facilement qu'elle auoit esté difficilement prise par les nostres.

Amy fait ennemy.

Meto Roy Tartare noyé.

Glace rompue fait perir vne armee.

Antioche prise.

Apres cela l'Egyptien auoit les yeux ouuerts sur la Sicile & l'Armenie. Alors les Armeniens & les Scythes, qui de la fuitte s'estoient retirez vers eux, enuoyerent vne cõ- D mune Legation au Roy Louys, par laquelle ils le prioient de les secourir à leur extréme soin, & Charles qui estoit Roy de Sicile, & qui par le Pape auoit esté declaré Roy de Hierusalem, desiroit aussi bien pouuoir recouurer la saincte Cité, comme il auoit fait la Sicile, & les François en auoient vn extréme desir, pour lauer la honte & ignominie qu'ils auoient receuë en Egypte.

Louys prié d'aller en Asie. Aussi vindrent vers Louys les Ambassadeurs des seigneurs & Barons de la terre saincte, ensemble ceux du Pape, lesquels luy remonstrerent l'estat & la desolation des pauures Chrestiens, qui estoiẽt outre-mer, le supplians & enhortãs derechef à la guerre contre les infidelles, & à faire le voyage de la terre saincte. Il leur promit d'entreprẽdre ce voyage pour la secõde fois. Ce que les plus sages de son conseil ne trouuerẽt bon, veu que son absence causoit tousiours de grands troubles & malheurs au Royaume, à cause que la noblesse fouloit le peuple, que la iustice estoit mal administree, & peu crainte, & que les voisins de ce Royaume auoient tousiours les yeux ouuerts sur

Mal de son absence.

A iceluy durant son absence. Dauantage luy remonstroient qu'il estoit sur l'aage, mala- M.cc.lxix.
dif, pesant & si foible qu'à peine pourroit-il endurer le harnois. Toutefois quelque mal
qui luy peut aduenir, & qui luy fut proposé de son absence, & l'entreprise de ce voya- Veut aller en Asie.
ge, si le voulut-il entreprendre, & s'en resolut, mandant à tous les seigneurs & Barons
de son Royaume, qu'ils eussent à le venir trouuer à certain iour qu'il leur ordonna. Il
consulta longuement quelle contree des Barbares il deuoit assaillir la premiere. Les
Ambassadeurs de Charles Roy de Sicile luy remonstroient qu'il deuoit attaquer pre-
mierement Cartage, & que dautant que les Africains estoient perpetuels ennemis de Et assaillir Carthage.
l'Italie, ils auoient à la derniere guerre bruslé la Sicile, & estoient grandement redou-
tables audit Royaume & à la Prouence. Que le Roy de Sicile, qui aussi estoit Comte
de Prouence ne pouuoit seurement passer en Syrie, ny aller à la conqueste du sacré
Royaume de Hierusalem, s'il laissoit derriere luy entier & sur pieds, le Royaume de
la Barbarie Africaine, assis à l'opposite de l'Italie, de la Sicile & de la Prouence. Qu'e-
stant ce Royaume affoibly ou conquis, & mis en la puissance des François, toutes cho- La Barbarie Africane.
B ses plieroient soubs leur vertu. Ce qui seroit bien aisé à faire, veu que ladite Barbarie
estoit presque exposee à leur veuë, & que de Prouence iusques là, n'y auoit qu'vn petit
traguet de mer. Charles desiroit ceste entreprise pour la commodité de soy & de ses
affaires, esperant qu'ils se porteroient mieux, & que son Royaume en seroit plus asseu-
ré quand les forces, & richesses Africanes seroient renuersees. Louys entreprenoit de
defendre luy seul tous les Chrestiens & toute la Chrestienté, afin que cependant qu'il Desir de Louys contre les Africains.
attaqueroit l'Afrique, les Latins qui estoient en Syrie peussent estre aydez cõtre leurs
ennemis, & que les forces des Sarrasins fussent tellement empeschees, qu'elles ne peus-
sent donner secours à leur amis & confederez.

Adonc Louys contracta ligue & societé d'armes auecques Henry 3. du nom, Roy
d'Angleterre, afin que cependant que le Roy Louys iroit en Afrique assieger la ville
de Thunes, ledit Anglois menast vne armee de mer en Orient, & qu'apres que ladite
Carthage seroit prise, les deux Roys ioignissent leurs forces ensemble pour aller à la
conqueste de la Syrie. Et afin qu'il n'y eut ou peut par apres durant leur absence nai-
stre aucun soupçon de guerre entre les François & les Anglois, leur ancien different
C fut appointé par vn nouueau traitté, par lequel il fut dit que par apres l'Anglois ne
pourroit pretendre aucun droit sur la Normãdie, ny sur les Comtez d'Anjou, du Mai- Traicté entre luy & l'Anglois.
ne, Poictou & Touraine, que ses predecesseurs auoient possedez, & qu'ils auoient per-
dus aux guerres qu'ils auoient euës contre les François. Que ledit Henry iouÿroit de
la Guienne, qui estoit de là la Garonne, & que par ensemble il auroit le pays de Xain-
tonge iusques à la riuiere de Charante, & les pays de Lymosin & de Quercy. Tous les- Terres accordees à l'Anglois.
quels pays il tiendroit en foy & hommage de la couronne du Roy de France, duquel
à cause de ce il seroit vassal & homme lige. Nos Chroniques de France disent que ce
Traicté ne fut fait entre ces deux Roys sur l'entreprise de la guerre saincte, qui fut en Roy Anglois vassal de France.
l'an 1269. ains que ce fut neuf ans deuant, qui fut l'an 1260. ou 1259. Et que lors que le-
dit Henry vint à Paris, là où Louys luy fit donner certaine grande somme de deniers,
par le moyen de laquelle il ceda, quitta & transporta à Louys, & aux siens perpetuelle-
ment, tout le droit & action qu'il pouuoit pretendre au Royaume de France, & ex-
pressement y renonça de son vouloir & consentement, en la presence de Richard Roy
D des Romains son frere, & de plusieurs seigneurs & Prelats d'Angleterre, & Louys luy
donna les pays de Limosin, Agenois, Perigort, Xaintonge, Bourdelois, Baionne, & le
pays des Lannes, que ledit Henry & ses successeurs tiendroient en foy & hommage Pays donnez à l'Anglois.
du Roy de France, & seroient inscrits & appellez, & intitulez és registres de France,
Duc d'Aquitaine & Pair de France.

Les histoires Angloises suiuent la premiere opinion quant aux conditions, & y ad-
ioustent que Louys donna à Henry cent cinquãte mille escus pour les frais de la guer- Argent dõné par Louys.
re, mais elles ne parlent nullement de la societé faite pour le voyage de la terre sainte,
ains mettent ce Traicté audit an 1259. Ceux qui disent qu'il fut fait pour la susdite so-
cieté & entreprise, disent que ces conditions furent trouuees fort bõnes des Anglois,
dautant qu'ils ne perdoient rien de ce qu'ils auoient, & recouuroient par ceste paix
plusieurs choses, qu'ils auoient perduës par la guerre. Aussi Henry Roy d'Angleter-
re, estant tourmenté par les armes & les brigues de Simon de Montfort, auoit esprou-
ué la bonté & foy de Louys, lequel estant allé à Boulogne sur la mer, y fit venir à luy

M.CC.LXIX. Remõstrance au Comte de Montfort. ledit Simon, & le pria & exhorta de ne vouloir plus tourmenter son Roy, de considerer le mal que portoit ceste guerre ciuile, & qu'il se gardast, que cependant qu'il se disoit conseruateur & defenseur des loix, il ne vint à destruire le Royaume par vne longue guerre, durant laquelle il faut que necessairement les loix se taisent, & que la iustice soit estouffee par l'iniustice. A

Mal d'vn bon pretexte.

Le Comte Simon se disant protecteur du Royaume, des loix, & de la liberté d'Angleterre, disoit que pour son deuoir, sa foy, & le rang qu'il tenoit audit Royaume, il ne deuoit abandonner la cause du peuple d'iceluy, & que c'estoit le Roy Henry qui auoit violé la foy & sa parole, ayant rompu les ordonnances faites en l'assemblee d'Oxfort, non luy qui les obseruoit. Louys voyant Simon inexorable & obstiné en son entreprise sans l'en pouuoir diuertir, le laissa. Simon retourna en Angleterre, là où donnant vne bataille à son Roy, il fut vaincu par Edvvard, fils de Henry & tué, laissant de soy vn si grand regret au cœur des Anglois, qu'ils l'ont depuis honoré comme vn S. Martyr. Guy fils de Simon, voyant qu'il ne pouuoit auoir aucun secours de Louys contre son Roy, s'en alla vers le Roy Charles de Sicile, & vicaire de l'Empire, qui le destournant des entreprises de la guerre d'Angleterre le fit son Lieutenant general, & quasi comme compagnon en la conqueste de la Thuscane. Le peuple Anglois estoit mal affecté enuers son Roy, & luy vouloit vn tres-grand mal pour la mort du Cõte de Montfort, dont il luy sembla que non seulement luy estoit honorable, mais aussi necessaire l'amitié du Roy de France, qui au plus fort du mauuais estat de ses affaires la leur offrit, qui est lors que les anciens amis l'abandonnent & oublient. Estant ceste paix & amitié contractee auec l'Anglois, vne autre occasion de guerre fut assoupie. Les anciens Comtes de Thoulouse estoient proches parens des Comtes de Roussillon, qui pareillement estoient Roys d'Arragon. Lesquels auoient quelquefois esté Comtes de Thoulouse & de Roussillon, & Roys d'Arragon, & comme il aduient en vne grande maison là où il y a beaucoup d'enfans, ces prouinces auoient esté parties & diuisees en plusieurs seigneuries, de façon qu'il est difficile de dire au vray par quel droit, ny en quel temps, ny à qui chacun succeda, veu que de plus fresche memoire le Roy Louys ait eu plusieurs debats sur les confins & sur le droit de plusieurs villes & prouinces. Ce qui entretenoit la cause de ces debats, estoit que tantost ceste prouince estoit appellee le Comté de Thoulouse, tantost le Comté de S. Gilles, & tantost le Vicomté de Narbonne. Mais la prouince qui est entre le Rosne & le Gar, estoit lors appellee la Prouence, de laquelle Marseille estoit la ville capitale. Philippes fils du Roy Louys auoit pris à femme Elizabeth, fille de Iacques Roy d'Arragon, & sœur de Pierre, & fut par vn traité dit & ordonné que le Roy de France auroit la ville de Carcassonne, qui estoit en controuerse, & que le Roy d'Arragon auroit Arragon & Roussillon.

Defence de Montfort. — B — Peuple mal affecté vers son Prince. — Guerre ostee — Prouinces diuersement appellees. — C — Marseille chef de Prouence.

XI. Affaires de Flandres.

Pareillement la Flandre fut deliuree de la crainte d'vne grande & plus que ciuile guerre, pour auoir esté le Comté par plusieurs annees possedé par des femmes. Ieanne fille aisnee de Baudouin, Comte dudit Comté & Empereur de Grece l'an 1235. apres la mort de son mary Ferrand, espousa Thomas, frere puisné du Comte de Sauoye. Ceste Ieanne estant morte sans enfans, Marguerite sa sœur luy succeda, à laquelle auoit en sa premiere ieunesse, esté donné pour precepteur vn homme nommé Guillaume, homme d'Eglise, qui du commencement estoit estimé homme de saincte vie, mais corrompant ceste ieune fille il en abusa, & luy fit deux fils, dont l'vn eut nom Iean, & l'autre Baudouin. L'histoire de Flandres dit que ce fut Bossart d'Auesnes tuteur de ceste Princesse qui la desbaucha, & luy fit ces deux enfans. Or soit que ce fut ou Boussart son tuteur, ou Guillaume son precepteur qui luy firent ceste vilenie, apres sa mort elle espousa vn gentilhomme de Champagne nommé Guy, ou Guillaume de Dampierre, duquel elle eut 3. fils, à sçauoir, Guillaume, Guy, & Iean, lesquels apres la mort de leur pere, estãt leur mere ja vieille, vouloient gouuerner les affaires de leur Comté, & s'en impatroniser, sans auoir aucun esgard aux autres deux enfans issus de leur mere & de son precepteur, qui ne vouloient permettre d'estre priuez de la succession de leur mere, ny de l'esperance d'icelle, & soustenoient fort & ferme qu'ils n'estoient point bastards cõme les autres mettoient en auant, ains se disoient auoir esté procreez en loyal mariage, & que bien que leur pere ne fut de maison esgale à celle de leur mere, & que ledit mariage n'eut pas esté diuulgué au monde, si est-ce que le Pape l'auoit approuué & authorisé. Apres ces paroles par lesquelles ils vouloient monstrer leur droit à tout le

Meschant Precepteur. — D — Meschant tuteur. — Querelles entre freres de deux lits.

A monde, ils estoient resolus de le defendre par les armes. Le Roy Louys qui estoit souuerain de Flandres, se voulut mesler de ce different, & adiugea ledit Comté aux enfans de Guillaume ou Guy de Dampierre, conseillant les autres deux Princes de ce tuteur & precepteur, de ne descouurir la vergogne de leur mere, & d'aymer leurs demis freres comme ils deuoient, & leur fit donner quelques seigneuries au pays de Hainault. M. CC. LXX. Louys veut appaiser ces querelles.

Les chroniques de Flandres parlent autrement de ce different esmeu entre les freres vterins, & disent que long temps apres que Marguerite Comtesse de Flandres eut en l'an mille deux cens quarante quatre fait hommage de son Comté au Roy Louys, & iuré entre ses mains d'entretenir la paix faicte à Melun auparauant l'an 1225. elle se trouua embarassee en beaucoup d'affaires, dautant qu'elle auoit joint au gouuernement auecques elle Guillaume de Dampierre son fils aisné qu'elle auoit eu du susdit Guy ou Guillaume, dont Iean d'Auesnes fils d'elle & du susdit tuteur (mal content, pource qu'apres la mort de la Comtesse sa mere, il pretendoit aux Comtez de Flandres & de Hainault) fit la guerre à sadicte mere & à ses enfans nez d'elle & de Dampierre. Comtesse de Flandres empeschee. B En quoy ledit Iean d'Auesnes fut fauorisé & secouru du Comte de Hollande son beau frere, & de plusieurs nobles de Hainault, qui mal patiemment enduroient l'Empire des femmes. Iean soustenoit par les raisons susdites deuoir selon le droict estre heritier desdits deux Comtez: mais le Roy Louys interposant son authorité en cela, ordonna auecques Otho Euesque de Thuscane Legat du Pape, que Iean d'Auesnes auroit le Comté de Hainault, sur lequel Baudouin son frere auroit sa portion legitime, & que Guillaume de Dampierre auroit le Comté de Flandres, à la charge de donner à ses freres leur legitime part. Louys les accorde. Voyla ce que chantent lesdites chroniques qui cottent ceste sentence de l'an 1246. Ce Guillaume Comte Comte de Flandres apres cest accord alla auecques le Roy Louys au voyage de la terre saincte, & Guy engendra vne grande troupe d'enfans, au fils aisné duquel nommé Robert, qui auoit fait de belles choses en la guerre Sicilienne, le Roy Charles deuoit donner sa fille en mariage. Comte de Flandres en Asie.

Ainsi ayant le Roy Louys appaisé toutes choses, tāt en son Royaume, qu'aux Estats de ses voisins, & fait en son Royaume tous offices de vray & bon Roy, remply l'Europe des miracles de sa vie, Bons offices de Louys. C & monstré aux Roys des Barbares de l'Asie & de l'Egypte vn admirable exemple de sa Religion, constance & patience, il ne luy restoit plus que l'Afrique pour y en faire autant. Adoncques en l'an 1270. il se resolut d'y aller, & pour cest effect se croisa, faisant auecques luy croiser Philippes son fils qui luy succeda au Royaume. Louys en Afrique. Pierre Comte d'Alençon, & Iean Comte de Neuers surnommé Tristā, pource que sa mere l'auoit fait & enfanté en Asie, au milieu de ses plus grandes tristesses & fascheries. Il laissa la regence & gouuernement de son Royaume à Simon de Neelle, & à Matthieu de Vendosme Abbé de S. Denys, & print le chemin de Marseille, de là où il s'embarqua au mois de Mars l'an 1270. Edvvard fils du Roy d'Angleterre estoit (suiuant ce qui auoit esté conuenu entr'eux) allé par mer en Asie, Edvvard en Asie. & s'estoit campé deuant la ville d'Acre, quand il aduint que peu s'en fallut qu'au commencement de son entreprise il ne fut tué, car comme il estoit en sa chambre vint vn meurtrier qui luy donna deux ou trois coups & l'eut mis à mort, si vn sien vallet de chambre ne fut suruenu qui tua le meurtrier. Cuida estre tué. Tous les autres attribuent ceste acte à D l'Arsacide & aux Assassins. Cependant le Roy Louys estant sur mer, endura vne si grosse tourmente, qu'à peine peut-il prendre terre en l'Isle de Sardaigne. Assassins. De là il print la routte de Carthage, au port de laquelle il defit quelques nauires des ennemis, mais ayant assailly la ville, elle se defendit vaillamment. Louys à Carthage. Ce n'est pas celle antique Colonie des Tyriens, ville tant noble, tant grande, tant puissante, tant superbe, & tāt riche, qui s'estoit donné & promis tout l'Empire du monde, mais c'estoit vne ville qui a esté, ou rebastie dedās les vieilles ruines de l'autre, ou bastie bien pres de là. Deux Carthages. Ceste ville qui de tout temps auoit vne grande haine contre les Latins, & qui estoit si fiere, si forte, & si bien munie, donna tant d'affaires aux François, qu'elle rafreschit la memoire de l'ancienne vertu des Carthaginois. Ceux de dedans firent vne saillie sur les nostres, & les attaquerent si resolument & viuement, & leur donnerent tant de coups, que le Roy voyant qu'ils ne pouuoiēt estre repoussez dedans leur ville, & qu'ils s'en pourroiēt retourner vainqueurs si on ne vouloit hazarder beaucoup pour les vaincre, commanda aux siens de se reculer doucement, & de tirer lesdits ennemis vn peu loing des fossez Saillie deuant Carthage.

M. CC. LXX. & des murs de leurdite ville: ensemble il manda au Connestable de mener vne bonne A troupe de caualerie entre lesdits ennemis, & les fossez de la ville, & se monstrer ausdits ennemis à dos, & leur faire quelque frayeur. Cela estant fait, leur pertinacité commença à s'affoiblir, & à s'estonner, & eux à perdre entendement. Leurs Capitaines ne perdirent ny cœur ny sens, ains là où ils cognoissoient leurs gens, ou bransler, ou s'espouuanter, ils y accouroient. Les Barbares reprindrent cœur, & comme le conflit recommença, vn grand bruit & huee s'esleua du costé de la ville, qui estoit vn vray signe du piteux estat des affaires de leans, & en apres vne grande frayeur estonna & ceux qui combattoient contre le Roy, & ceux qui combattoient pour luy.

Sagesse de Capitaines.

Cependant que ceux de la ville s'amusoient à regarder le combat de terre entre les leurs & les nostres, & ayans leurs courages suspendus entre crainte & esperance, l'armee de mer des François s'approchant d'vne forteresse assise sur la mer, la print auecques peu de resistance. Ceste prinse abbattit de tout poinct les cœurs des Barbares, de telle façon qu'ils commencerent à fuir. Louys auoit commandé qu'on ne tuast point ceux qui ietteroient leurs armes, & qui se rendroient, qui fut cause que plus grand fut le nombre des prisonniers que des tuez. La ville estant sommee de se rẽdre, auecques B promesse aux citoyens de vie sauue, se rendit bien volontiers. De là le Roy Louys alla mettre le siege deuant Thunes, ville plus grande que Carthage. En chemin il combattit contre le Roy de la nation, là où dix mille Africains furent tuez. La ville fut assiegee, mais les barbares ayans par deux fois esté deffaicts par les François, se resolurent de ne vouloir plus esprouuer leur valeur, ny tẽter la fortune. Louys presupposant l'intention & les desseins des barbares, auoit resolu de ne bouger de là qu'il n'eust prins la ville, laquelle sembloit estre aisee à affamer, veu la multitude des habitans qui estoient dedans. Estant doncques assiegee par mer & par terre, & tenuë tant estroictement de tous costez, qu'elle fut priuee de toutes commoditez & esperance de pouuoir recouurer viures, apres auoir par l'espace de six mois enduré le siege, & l'extreme necessité de toutes choses, elle enuoya ses Ambassadeurs vers Louys pour parlementer de la paix. Cependant qu'on parle & dispute des conditions, vne grande & furieuse peste se mit dedans le camp des François, qui commença à les moissonner à grands tas. Là mourut Iean Tristan Comte de Neuers fils du Roy, qui nasquit au premier C voyage que ledit Roy fit en la terre saincte, & lors qu'il fut prins, deceda ledit Tristan vn peu deuant son pere, le vingt-cinquiesme iour d'Aoust de l'an mille deux cens septante. Le bon Roy attaint d'vne dysenterie passa de ceste vie en l'autre, apres auoir fait à son fils Philippes qui luy succeda au Royaume, plusieurs belles remonstrances, par lesquelles il l'excitoit à la crainte & amour de Dieu, à l'obseruation de la iustice, & au soing de ses subjects & de son Royaume. Sur l'heure de sa mort arriua Charles Roy de Sicile son frere auec vne bonne trouppe d'hommes. Sa venuë allegea aucunement les cœurs des François attristez de la mort du bon Roy, & fit perdre aux ennemis la brauerie qu'ils commençoient de prendre de la mort dudit Roy. Aussi l'arriuee de l'armee nauale des Anglois augmenta les forces & les courages des Chrestiẽs, & donna vne nouuelle crainte aux barbares. Richard frere du Roy Anglois estoit decedé, & Henry son fils Comte de Cornoüaille ne sçachant la mort de Louys arriua aussi auec vne armee nauale, afin que la ville de Thunes estant prise, dont il y auoit grande esperance, ils peussent ioindre leurs armees nauales ensemble, & aller en Syrie D trouuer Edvvard leur cousin germain, en intention de ne partir de là qu'apres l'auoir toute conquestee.

Effroy des barbares.

Thunes.

Barbares desfaicts.

Siege de Thunes.

Mort de Louys.

Ses remonstrances.

Arriuee du Roy de Sicile.

Renfort de secours.

Les barbares estans par mer & par terre assaillis & assiegez, & plus que deuãt tourmentez de la faim, derechef commencerent à parlementer de la paix. Ce que les nostres ne refuserent pas, estans merueilleusement tourmentez de la pestilence. Les conditions qui furent donnees au Barbare furent celles-cy. Qu'ils receuroient dedans leurs villes les SS. personnages que les nostres leur donneroient, ausquels il seroit permis de prescher librement & publiquement la parole de Iesus Christ, & que si quelque Africain esmeu & attiré de nos sainctes predications, vouloit se rendre à nostre Religion, il luy fut permis de le faire, & de se baptiser. Que le Roy Barbare donneroit au Roy de Sicile quarante mille escus de pension annuelle, qui estoit la somme que ledit Roy deuoit tous les ans payer au Pape. Cela fait les François delibererent de passer en Afrique, en esperance que le changement de l'air pourroit changer la cruauté

Barbares tourmentez.

Predications.

A de la peste. Ils s'embarquerent & vindrent iusques à la coste de la Sicile, & comme ils furent prests de prendre terre, vne furieuse tempeste s'esleua qui escarta les nauires, en fit perir quelques-vns, & rompit & cassa les autres, tellement que les François sortans de la peste, entrerent en la calamité du naufrage. Estans arriuez à Drepano, la peste s'y mit, dont moururent Thibault Roy de Nauarre & Ysabeau sa femme fille de Louys, la Royne Elizabeth, & vn nombre infini de gentilshommes, de soldats, & de menu peuple, de sorte qu'il fut aduisé de mettre fin à la guerre saincte, & de prendre le chemin de la France. Nos histoires disent que le Comte Guillaume de Flandres mourut à Drepano. Mais les Flamandes disent qu'ayant ledit Comte esté blessé en vne bataille contre les Sarrasins, en laquelle il s'estoit trouué auec le Roy Louys qui y fut prins, il reuint en son pays de Flandres, là où peu apres il mourut sans hoirs de son corps, & disent que ce fut l'an 1250. Philippes Roy de France fils de Louys s'embarqua, & print le chemin de Ciuita Vechia, puis de là alla par terre à Viterbe, là où il y auoit vn an que les Cardinaux estoient assemblez pour eslire vn Pape successeur à Clement, ne pouuans sur ceste eslection s'accorder. Le corps de Louys fut porté en l'Eglise S. Denys en B France.

M. cc. lxx.

Fortune des François.

Princes morts de peste.

Voyla la vie & fin du Roy Louys 9. du nom, qui depuis par le Pape Boniface 8. au temps de Philippe le Bel, fut mis au nombre des Saincts, & nommé Sainct. Voyla quel a esté son regne, regne vrayement de pieté, religion, saincteté & iustice. Sa ieunesse fut fort tourmentee de rebellions, sousleuations, & seditions de quelques seigneurs, mais son aage viril les dissipa, comme vn Soleil qui dissipe les nuees. Il estoit deuotieux, iuste, vaillant, liberal, seuere, & clemẽt, vsant de toutes ces vertus selon qu'il en cognoissoit estre besoin. Estant venu en aage de commander, & sa mere Blanche s'estant demise du gouuernement des affaires, & iceluy remis sur ce bon Roy, il la reuera tousjours de là en auant auec tout l'honneur & reuerence qu'vn fils doit à sa mere. Apres la mort de son mary (comme nous auons dit) ceste Royne print la charge de la tutelle du Roy son fils, & le gouuernement de son Royaume, & pource qu'elle estoit femme estrangere, & qu'en ses affaires elle se seruoit du conseil & aduis des estrangers, elle eut plusieurs ennemis, au demeurant femme digne de toutes loüanges. Elle nourrit son C fils dés son enfance en telle reuerence de religion, & si bien en la cognoissance de toutes choses honnestes, & dignes d'vn Prince, qu'il disoit souuent qu'il aymeroit mieux mourir que faire vn meschant acte. Et son pere fut aussi vn fort vertueux & deuot Prince, de sorte qu'il ne se faut esbahir si le fils d'vn pere & d'vne mere si religieux & vertueux, & par eux si bien instruit, merita le nom de Sainct, & le fils quand il deuint homme, rendit encore le nom de son pere & de sa mere plus honorable. Et ceux qui en sa ieunesse auoient porté les armes contre luy, porterent auecques luy les mesmes armes contre les ennemis de nostre religion, entre lesquels furent Thibault Roy de Nauarre, & Comte de Champagne, Pierre Mauclerc Duc de Bretagne, Amaulry Comte de Montfort, Henry Comte de Bar, & plusieurs autres. De ce tẽps il n'y auoit point d'autres gouuerneurs par les Prouinces que les Seneschaux & Baillifs, lesquels auoiẽt puissance tant sur les nobles, que sur le reste du peuple qui estoit content en leur departement & ressort limité, sans que la puissance de la seule iustice litigieuse fut és mains des Baillifs & Seneschaux, ains tout ce qui concernoit l'estat & le maniement des affai-D res: & à ceste occasion on les creoit du corps de la Noblesse (à laquelle seule iadis appartenoit le droit de iuger) & qui fussent vaillans & experimentez, tant aux negoces du pays, qu'à la conduite de la guerre, à laquelle ils conduisoient la noblesse, comme encore de nostre temps ce sont, ou doiuent pour le moins estre les Baillifs & Seneschaux, qui menent les Bans & Arrierebans lors qu'ils marchent pour le seruice auquel ils sont obligez.

Regne de S. Louys.

Vertus & qualitez de Louys.

Qualitez de sa mere.

Pere & mere de S. Louys.

Seneschaux.

Estoient gentilshommes.

Ban & Arriereban.

Du temps dudit Roy on plaidoit à la porte du Palais, & appelloit-on cela les plaids de la porte. Dequoy nous auons parlé en nostre liure de l'Estat.

Iean Comte de Mascon, & Ælis sa femme vendirent audit Roy Louys le Comté de Masconnois, pour la somme de dix mille liures tournois, & mille liures de rente assises en Normandie. Ce qui fut l'an 1239. & enuiron ce temps mesme fut faicte à Paris vne solemnelle dispute contre les gens d'Eglise qui tiennent plusieurs benefices, quand vn homme en a vn suffisant pour la sustentation de sa vie. Louys fit reedifier l'Eglise de S. Denys, & bastir les Eglises que nous auons cy-deuant nommees, & icelles enrichir

Mascon vẽdu

Ses bastimens faincts.

M. CC. LXX. de pluſieurs reliquaires, leurs donnant de grands biens, & y eſtablit pluſieurs belles ordonnances cy-deſſus recitees ſur l'eſlection des benefices. Il fit tranſlater de lieu en autre les corps & ſepultures de S. Denys, & à pluſieurs fit faire des repreſentations, ſculptures & effigies, meſmes à ceux qui eſtoient tant Roys que Roynes, de la lignee de Charles le Grand, & les fit mettre à la partie dextre de l'Egliſe, & les autres qui eſtoient deſcendus de Hues Capet, les fit mettre à la feneſtre. Le Sire de Ioinuille ſon contemporain & fort aymé de luy, a fait ſon hiſtoire, en laquelle il raconte pluſieurs choſes notables dudit Roy, tant en ce qui concerne ſa religion & deuotion, que ſa iuſtice, ſageſſe, modeſtie, continence & ſobrieté. Marguerite ſa fille Ducheſſe de Brabãt, fonda le Monaſtere de ſainct Marcel lez Paris, où elle veſquit le reſte de ſes iours, apres le treſpas de ſon pere, & y mit religieuſes Cordelieres. Innocent 4. qui fut de ce temps-là, ayma fort les quatre Ordres des Mandians, & leur donna pluſieurs priuileges, & contre leſdits Mandians, Guillaume de S. Amour eſcriuit. L'alliance des ligues & cantons au pays des Suiſſes commença, & chaſſerent hors de leurs pays pluſieurs Nobles qui eſtoient tyrans, qui leur faiſoient exactions iniuſtes, & qui ſouſtenoient le party des Ducs d'Auſtriche, Comtes de Hasbourg, qui les vouloient ſoubs-mettre à leur tyrannie & violence. Il y eut ſchiſme en l'Empire par l'eſpace de 23. ans, par la faction des Papes. Le Pape Vrban 4. inſtitua la Feſte Dieu, & les octaues, & S. Thomas d'Aquin, Bonauenture General des Cordeliers, Albert le Grand, & Accurſe Florentin, Commentateur du Droict floriſſoient.

Ce qu'il fit à S. Denys.

4. Ordres des Mandians.

Suiſſes.

La Feſte Dieu inſtituee.

FIN DE L'VNZIESME LIVRE.





LE DOVZIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPES TROISIESME, ROY QVARANTE-QVATRIESME.

Sommaire.

I. Philippes III. succede à Louys. Roy de Thunes pris. Mort de la Royne Isabel. Comté de Thoulouse ioint à la couronne. Tartares baptisez.

II. Raoul d'Ausbourg Empereur. Le Roy Philippes se remarie. Guerre en Languedoc contre le Comte de Foix. Son Côté entre les mains du Roy.

III. Guerre d'Espagne. Question de representation entre Princes. Tumulte en Navarre. Comte d'Artois en Castille. Mort de Louys premier fils du Roy Philippes. Entreveuë dudit Philippes & du Roy de Castille.

IV. Charles Roy de Sicile hay du Pape. Nouveaux Royaumes en Italie: Harangue de Iean de Prochyte à Paleologue. Menee entre le Pape & le Roy d'Arragon. Jean de Prochyte en Sicile. Le Roy d'Arragon couronné Roy d'icelle. François tous tuez en Sicile. Excuse du Roy d'Arragon. Charles de Valois. Repentance des Siciliens.

V. Finesse du Roy d'Arragon. Qui desfie le Roy Charles au combat. Lieu arresté pour iceluy. Auquel le Roy d'Arragon ne comparut. Deffaite de Charles & sa mort. Le Roy d'Arragon excommunié. Siege & prise de Perpignan par les François. Furieux siege de Gennes pres Perpignan. Laquelle est aussi prise & ruinee.

VI. Gironne assiegee. Combat entre les François & Arragonnois. Arragonnois en route. Redduion de Gironne. Peste au camp des François. Le Roy Philippes malade. Sa mort, & ses enfans. Concile de Lyon. Vandois.

A HILIPPES III. du nom par quelques autheurs surnommé le Hardy estoit (comme nous auons dit) auec le Roy Louys son pere, deuant Thunes; quand sondit pere trespassa, & luy succeda. Nos Chroniques disent que le lendemain de la mort de Louys, & que Charles son frere, & ses gens furent arriuez en l'ost des Chrestiens, ils eurent bataille contre les Sarrasins, & en tuerent vn grand nombre, & aussi que le Roy de Thunes estant luy-mesmes en la bataille fut prins prisonnier, & presque tous ses gens deffaicts. Mais il n'y a aucune asseuree Histoire qui die cela, ains la commune opinion s'accorde à ce que nous auons dit sur la fin du liure precedent. Estant apres la mort de Louys, ledit Philippes son fils Roy de France party de deuant Thunes (comme aussi nous auons dit) il arriua en Sicile, là où sa femme Ysabeau fille du Roy d'Arragon qui estoit enceinte, allant par pays tomba de dessus sa haquenee, & se froissa le corps tellement qu'elle mourut peu de iours apres, l'an mille deux cens septante, & fut là enterree. Mais quelque temps apres fut son corps porté en l'Eglise Saint Denys en

M. cc. lxx. I.

Roy de Thunes prins.

Mort de la Royne Ysabel.

M. cc. lxxi. France. Philippes apres la mort de sa femme estant accompagné du Roy Charles son oncle, alla à Rome, puis partant de là print le chemin de Viterbe, là où les Cardinaux assemblez pour eslire vn Pape, estoient en grande contention sur l'eslection d'iceluy. La presence du corps mort du Roy Louys, & la majesté des Roys Philippes & Charles eurent telle efficace enuers les Cardinaux qu'ils se resolurent de s'accorder entre eux, de la mesme façon qu'ils auoient accoustumé auec graues paroles & remonstrances d'exhorter les Princes Chrestiens à la concorde & vnion. Ils esleurent Pape vn nômé Thibault natif de Plaisance, Archidiacre de Laude, qui pour lors estoit en Asie auec l'Anglois, homme docte & de bonne vie, qui par frequentes predications auoit excité les Princes & seigneurs Chrestiens à l'entreprinse de la terre saincte, & estant esleu Pape, il se nomma Gregoire 10. du nom, & s'en retourna en Italie. Edvvard qui estoit deuant Acre, aduerty de la mort du Roy Louys, & que les François qui luy auoient promis d'aller apres la conqueste de Thunes se ioindre à luy en Syrie, s'en retournoient en France, deslogea de la Syrie, & faisant trefues auec Saladin s'en retourna en Angleterre. Henry fils de Richard Comte de Cornoüaille & Empereur decedé, quelques iours auparauant estoit venu à Viterbe, là où cependãt qu'il y seiournoit, luy aduint vn grand malheur accompagné d'vn execrable crime. Guy de Montfort (duquel nous auons parlé cy-dessus) se voulant venger sur ledit Henry de la mort de son pere tué en la bataille d'Euesham, rencontrant ledit Henry dedans l'Eglise S. Laurens, luy donna deux ou trois coups d'espee, & le tua, & se faisant auec son espee faire largue, sans que personne le peut empescher ny de se sauuer, sortit hors l'Eglise, & trouuant vn cheual prest à la porte d'icelle, se sauua vers le Comte Roux de l'Anguillare son beau pere en Thuscane, de laquelle il estoit gouuerneur.

Debat sur l'eslection d'vn Pape.

Princes exhortez à concorde.

L'Anglois part de Syrie.

L'Anglois tué en l'Eglise.

Les Anglois disent que Guy apres la mort de son pere s'estoit allé mettre au seruice des Roys Philippes & Charles, & que ce meurtre fait en leur presence, sans qu'ils se missent en deuoir de l'empescher, leur fut imputé, ou pour le moins leur donna vn grand blasme, & mesmement à Charles, qui en qualité de Vicaire de l'Empire qu'il estoit, ne poursuiuit point ce meurtre commis dans les terres de l'Empire, & soustenu par celuy qu'il auoit mis gouuerneur en Thuscane. De Viterbe Philippes alla à Boulogne la grasse, Alphonse Comte de Poictiers & de Thoulouse son oncle, & Ieanne sa femme Comtesse de Thoulouse, alors moururent en vn chasteau pres de Boulogne nommé Cornet, & furent leurs corps emportez en France, celuy du Comte fut enterré à S. Denys, & celuy de la Comtesse en l'Abbaye de Gercy pres Melun, où elle auoit esleu sa sepulture. Par leur mort le Comté de Thoulouse fut annexé à la couronne, suiuant l'accord fait par leur traitté de mariage. En ceste femme print fin l'ancienne race des Comtes de Thoulouse. De Boulogne le Roy alla à Milan, puis à Cremone, là où les habitans d'icelle ne le voulurent laisser entrer, ny donner viures, ny logis, si qu'il fut contraint de loger aux fauxbourgs : d'autres disent qu'il y entra & y seiourna en intention de faire paix entre les Venitiens & Geneuois, lesquels porterent tel respect à la grandeur de ce Roy, qu'à sa requeste ils firent trefues pour cinq ans. Le Roy en fin arriua à Lyon, là où le Pape Gregoire se trouua, & tint vn Concile general, & pource qu'il y auoit vn grand different entre l'Eglise Grecque & la Latine sur plusieurs articles de l'Escriture saincte, & mesmement sur le S. Esprit, à sçauoir de qui il procedoit, il pria Thomas d'Aquin qui lisoit & enseignoit publiquement à Naples, d'escrire quelque chose de la contention des Grecs & des Latins, & de venir à Lyon : mais ce bon vieil homme mourut en chemin. Le Pape aussi y fit venir le Theologien Bonauenture, qui ne refusa pas le chappeau de Cardinal, bien que parauant il eust refusé l'Archeuesché d'Yorch en Angleterre, disant que telle charge estoit trop grande & pesante. Les vns disent que ce Concile fut tenu lors que le Roy Philippes s'en retourna de l'Afrique, l'an 1271. les autres que ce fut l'an 1274. d'autres l'an 1284. Plusieurs seigneurs Tartares & Grecs s'y trouuerent, lesquels ayans desia prins la religion Chrestienne furent là baptisez, & recogneurent le Pape pour souuerain iuge de l'Eglise, & que le sainct Esprit procedoit du Pere & du Fils. L'Empire de Grece fut osté à Baudouin, quelque crierie qu'il y fit, & par le Pape adiugé à Paleologue. Voyla ce qui fut fait en ce Concile.

Meurtre non poursuiuy.

Mort du Cõte & Cõtesse de Thoulouse

Thoulouse ioinct à la couronne.

Philippes à Cremone.

Different entre l'Eglise Grecque & la Latine.

Thomas d'Aquin.

Bonauenture.

Tartares baptisez.

Estant mort Richard Comte de Cornoüaille frere du Roy d'Angleterre, qui se disoit Empereur de Rome, bien que son competiteur Alphonse Roy de Castille vesquit,

M.CC.LXXI.

Raoul d'Ausbourg Empereur.

Ne peut aller en Italie.

A vesquit, les Eslecteurs de l'Empire esleurent Empereur Raoul Comte d'Ausbourg en Suisse, homme sage & vaillant, qui auoit esté grand Maistre d'hostel du Roy Ottocarus de Boheme, & luy firent iurer que dans l'an reuolu il iroit en Italie, pour receuoir la Couronne Imperiale. Il regna dix-huict ans, & ne peut iamais aller en Italie pour les empeschemens qu'il eut en Allemagne, & disoit souuent en priué à ses amis, que bien qu'il eut enuie & obligation d'aller en Italie, si est-ce qu'il craignoit d'y mettre le pied, dautant qu'il voyoit bien les pas des Empereurs qui y estoient entrez, beaux, ioyeux, magnifiques & pleins de bonne esperance, mais que ceux qu'ils faisoient pour en sortir estoient tristes, miserables, & pleins de desolation.

Deuoir de bō Prince.

Ordre aux affaires.

Philippes estant arriué en son Royaume, fit premieremēt les funerailles des corps du Roy son pere, & de Iean Tristan Comte de Neuers son frere à S. Denys, & apres alla à Rheims, là où il se fit sacrer par l'Euesque de Soissons, dautant que l'Archeueſché de Rheims estoit lors sans pasteur. Ce qui fut fait en l'ā 1271. Il n'oublia les beaux B enseignemens, & les sages & saintes remonstrances que son pere luy auoit faites, ny à les ensuiure, car il commença à faire iustice, à escouter vn chacun, à craindre & aymer Dieu, & à donner esperance qu'il seroit iuste Prince. Apres son sacre il voulut pouruoir à ses affaires, & aduiser à ceux de ses subjets. Au lieu de Guillaume Comte de Flādres mort, il subrogea Guy son frere, & fit qu'à Thibault Comte de Champagne & de Brie, & Roy de Nauarre, succeda Henry son frere, qui print à femme la fille de Robert Comte d'Artois, en laquelle il engēdra Ieanne, qui fut mariee à Philippes le Bel, fils dudit Louys, comme il sera dit cy-apres.

Philippes se remaria.

Debat entre Archeuesques.

Deuotion de Royne.

Le Roy se voyant veuf, print pour femme Marie, fille d'Erix, ou Henry Duc de Brabant, le 24. iour de Iuin, de l'an 1274. & fut couronnee, & oincte Royne en la chappelle du Roy à Paris, par Pierre Archeuesque de Rheims, dequoy Gilles Archeuesque de Sens ne fut pas fort content, & s'en plaignit, disant que c'estoit au grand preiudice de son Eglise, pource que c'estoit en sa prouince, & qu'audit Archeuesque de Rheims n'appartenoit l'onction des Roys, ny des Roynes de France, hors la prouince, qui est C dicte & appellee Belgique. Surquoy fut allegué de la partie du Roy, que ledit Archeuesque ne se deuoit point complaindre de chose qui eut esté faicte, & que la chappelle & maison du Roy estoit exempte de luy, & qu'à ceste occasion, à cause du lieu l'onctiō appartenoit audit Archeuesque de Rheims. La mere du Roy estant desia sur l'aage, s'adonna toute à la religion & deuotion, & aux fauxbourgs de Paris fit bastir vn conuent de Cordelieres.

Guerre au Comté de Thoulouse.

Casebonne assiegee.

Comte de Foix guerroyé.

Apres auoir mis ordre aux affaires, il alla au Comté de Thoulouse pour en prendre la possession, à cause que (comme nous auons dit) il luy estoit escheu par la mort de son oncle Alphonse, & de Ieanne sa femme. Mais les seigneurs dudit Comté estoient en grosses querelles. Le Comte d'Armaignac au commencement tourmētoit Girard de Casebonne, & luy faisoit guerre n'ayant que ses forces, puis ayant en vne petite bataille perdu son frere, il appella à son secours le Comte de Foix. Girard n'estant assez fort pour resister à deux Comtes, n'osant se mettre en campagne, se retira dedans sa forteresse de Casebonne, là où il fut assiegé, & tant qu'il eut moyen de pouuoir se defendre, il se defendit auec sa femme & ses enfans. Mais quand il vit qu'il n'y auoit plus D de moyen de soustenir le siege, & que l'ennemy alloit entrer dedans, alors pour se tirer de l'eminent danger de sa vie, il se sauua par vne poterne, qui estoit de l'autre costé de l'ennemy. Le Comte d'Armaignac apres auoir mis tous ceux qui s'y trouuerent au fil de l'espee, enuoya la femme & les enfans de Girard au Comte de Foix. Le Roy mena vne armee contre le Comte, qui se fioit tant en son bon esprit, en la force naturelle de son pays montagneux, & en ses forces, qu'il ne s'estonna pas de voir le Roy venir contre luy. Il sembloit que la forteresse en laquelle le Comte de Foix s'estoit renfermé fut imprenable, dautant qu'elle estoit assise sur le coupeau d'vne haute montagne, à laquelle il n'y auoit qu'vne petite auenue entre des chemins droits, estroits, & taillez dedans le roc, & au demeurant forte de murailles, de tours & de bastions, & bien munie de viures, d'armes, d'hommes, & de machines de guerre.

Le Roy pour plus facilement vaincre son ennemy, vainquit premierement la nature, car il fit couper & briser la roche, & rendre ceste droite & roide montee plus aisee à monter, y faisant faire vn chemin tortueux & assez aisé, & aussi fit auec terre

M CC LXXIV. remuee applanir les lieux pendans, & eslargir les estroits. Cela ne se peut faire qu'auecques vne grande peine, sueur, & trauail d'vne grande multitude d'hommes qui y furent employez. A

Comte de Foix pardóné

Le Comte de Foix voyant cela, commença d'auoir peur, & humblement se rendit au Roy, qui luy pardonna, à la charge qu'il demeureroit vn an en prison, & que son Comté seroit confisqué à la couronne. Mais ayant esté emprisonné, quand le Roy vit qu'il auoit esté assez bien puny de sa faute par sa longue prison, & que sa braurie & obstination eurent esté assez domptees & vaincuës, alors il luy fut du tout pardonné, il fut mis en liberté, & remis en son Comté. Nos Chroniques disent que l'an 1272. le Roy Philippes estant aduerty que Ramond, Bernard, Comte de Foix son subjet, auoit fait plusieurs excez & desobeissances à aucuns de ses subjets ou officiers du Comté de Thoulouse, il alla contre luy auec vne armee, mais que quand le Comte de Foix le sceut il vint à mercy. Le Roy par la deliberation de son conseil le fit prendre prisonnier, & mener à Beaucaire, où il fut vn an, & furent sa femme, ses enfans, & son Comté mis entre les mains du Roy. Gascon ou Gaston vn puissant Baron de Berry, qui auoit espousé la fille du Comte de Foix, estant aduerty qu'on auoit rapporté au Roy qu'il estoit cause que ledit Comte s'estoit esleué, vint incontinent trouuer le Roy, & le suppliant à genoux, & les mains jointes de n'en vouloir rien croire, offrit à s'en purger par son corps à l'espee & à la lance, ou autrement, ainsi que le bon plaisir du Roy & de son conseil seroit, & fit tant que le Roy luy pardonna, & l'an estant passé, le Roy voyát que le Comte recognoissoit sa faute, il le deliura, luy rendit son Comté, le fit Cheualier, & se seruit de luy. B

Le Roy contre luy.

Son Comté entre les mains du Roy.

III. Enuiron ce temps Pierre Comte d'Alençon frere du Roy, fut marié auecques Ieanne, fille de Iean Comte de Blois, & les affaires de Foix furent suiuies d'vne guerre d'Espagne. Blanche fille du Roy Louys, auoit esté mariee à Ferrand fils aisné du Roy de Castille, & par leur contract de mariage, auoit esté dit que si Ferrand venoit à mourir deuant son pere, & que son frere puisné fust alors viuant, neantmoins la race & les enfans dudit Ferrand succederoient au Royaume à leur ayeul. Ce ieune Prince ne vesquit guere, ains mourut, laissant deux ieunes enfans, Ferrand & Alphons, en esperance qu'ils succederoient à leurdit ayeul. Sanche frere puisné de Ferrand, s'empara du Royaume deuant la mort de son pere, sans icelle attendre, remuant celle ancienne question si longuement & souuent debattuë entre les Princes, à sçauoir qui doit succeder à l'heredité d'vn Prince, ou le fils puisné d'iceluy, ou le fils du fils aisné ia decedé, qui est la question de la representation, à sçauoir si elle a lieu ou non. Ce Sanche se fit faire & prester le serment de fidelité, par la plusparte des seigneurs dudit Royaume, & auoit ia acquis l'amitié de beaucoup d'hommes, beaucoup de forces & de moyens, & sembloit qu'il seroit mal-aisé de le deposseder d'iceluy. Blanche se retira auecques ses deux enfans en France vers le Roy son frere, implorant son ayde. C

Guerre d'Espagne.

Question entre Princes sur l'heritage. Question de la representation.

Royne renuoyee en piteux estat.

Nos chroniques l'appellent Ysabeau, & disent que ledit Sanche la renuoya en Frãce en piteux estat, & retint les enfans, & que plusieurs seigneurs de Castille, qui auoiẽt esté presens au susdit contract de mariage, accompagnerent en France ceste pauure Princesse. Le Roy Philippes mit vne armee en campagne, & Alphonse ayeul de ces deux petits Princes, se ressouuenant de la promesse faite au contract de mariage fait entre son fils & ladite Blanche, & estant irrité de l'impieté de son fils puisné, le desauoüa, & de puissance paternelle luy donna sa malediction, par laquelle il mit vne telle religion dedans les cœurs de ses subjets, qu'ils penserent qu'ils feroient vn grãd crime s'ils obeissoient à vn fils maudit par son pere. Ainsi ils commencerent de prendre les armes contre Sanche, en bonne volonté & resolution de le priuer du Royaume, & de l'esperance d'iceluy. Sanche se voyant abandonné, se vint ietter aux pieds de son pere, & pleurant & larmoyant le supplia de luy donner son pardon, ou prendre de luy telle punition que bon luy sembleroit. Le sang eut plus de force au cœur du pere, que la souuenance de l'iniure: les ressorts de la nature s'ouurirent, & la clemence entra dedans ce bon homme, qui luy pardonna sa faute, luy donna sa benediction, & par vne bonne & heureuse imprecation, luy leua sa malediction precedente, puis oubliant sa promesse faite au susdit contract, & l'amitié portee à son fils aisné, & aux enfans d'iceluy, & la iettant toute sur ce Sanche, enuoya ses lettres patentes seellees d'vn seel d'or (auquel estoit graué son image) aux villes de Castille, par lesquelles il les asseuroit D

Pere maudit son fils.

Fils demande pardon.

A qu'apres la mort de son fils Ferrand, il ne luy estoit rien resté de plus cher que son fils Sanche, qui seul luy restoit, vouloit & ordonnoit qu'apres sa mort il luy succedast, & retorquoit & imprecoit toutes les maledictions qu'il luy auoit dõnees, contre les ennemis de nostre foy. Or cõme les volontez & affections des peuples se tournẽt le plus souuent selon celles de leurs princes, les Castillans changeans les leurs qui auparauãt estoient mauuaises contre Sanche en bonnes, se resolurent de faire ce que leur Roy leur commandoit, & apres sa mort d'obeir audit Sanche, & excluτre les enfans de ferrand. Quelques vns disent que le Roy Philippes, oncle maternel des ieunes enfãs mineurs, desirant soustenir leur droit, alla auec son armee iusques au mõt de Marsan, ville assise aux Landes de Gascogne, & que Sanche venant auecq vne grande armee iusques à Bayonne, ils cuiderent se donner la bataille, mais que le Pape leur enuoya vn sien Legat qui les accorda. Toutesfois cela n'est escript par aucun autheur bien asseuré.

M. CC. LXXIV. Changement de volonté de pere & de celle du peuple.

Armees prochaines.

Ce pendant il sourdit vn grand tumulte en Nauarre apres la mort de Henry Roy d'icelle, & Comte de Chãpagne & de Brie, qui trespassa l'an 1274. en la ville de Pam-
B pelune, laissant vne seule petite fille nommee Ieanne. Les vns disent que la veufue du Roy, mere de ceste ieune princesse estant tourmentee & mesprisee des Nauarrois s'ẽ vint en France auec sa petite fill[ette]. Autres disent qu'estant ceste fille couronnee Roine, grand debat s'esmeut entre les seigneurs du royaume sur le gouuernement, chose qui tousiours auient au regne d'vn ieune prince. Dont le Roy Philippes proche parent de la petite princesse, enuoia en Nauarre, Eustache de Beaumarais Cheualier, pour gouuerner ledit pays, mais pource qu'il voulut changer quelques coustumes d'iceluy, ou que sõ gouuernemẽt ne fut agreable aux Nauarrois ialoux de ce qu'il n'étoit entre leurs mains, ils s'esleuerent cõtre luy, & l'assiegerẽt au Chasteau de Pampelune. Le Roy pour le deliurer, & chastier les mutins de Nauarre, y enuoya l'armee qu'il auoit aprestee pour aller en Castille, sous la charge de Robert Cõte d'Artois sõ cousin, lequel deliura Eustache, chastia les mutins, & enuoya en Frãce la petite Roine Ieãne, qui depuis fut mariee au Roy Philip. le Bel fils de ce Roy Philip. Le Comte d'Artois, apres auoir pacifié les troubles de Nauarre, fut prié par le Roy de Castille d'aller vers
C luy. Ce qu'il fit, & fut par ledit Roy receu fort honnorablement, comme son proche parẽt, car ils estoient parẽs, à cause de Blanche de Castille, grand mere dudit Robert, & eurent familiers propos ensemble. Et comme sur ce point le Roy de Castille eut receu & leu quelques lettres, il dit au Cõte. Vous deuez vous conioüir auecques moy de ce que pres du Roy de France i'ay de bons amis qui me secourent, m'escriuent, & m'auertissent de ce qui me touche, & qui apartient à mes affaires. Ceux qui me font ces bons offices sont estrangers, & ne me sont de rien tenus, mais vous qui estes mon parent, deuez à plus forte raison m'auertir de tout ce qui se passera par delà. Ce langage pouuoit estre dict selon la verité, & aussi pouuoit il sembler estre dict pour praticquer & gagner ledict Comte, & pour le soliciter contre son Roy. Mais de cela ne s'en ensuiuit pour l'heure autre chose sinon que ces propos firent penser que le Roy Philippes auoit pres de luy quelqu'vn qui descouuroit ses secrets, & qui les escriuoit au Castillan, qui est vne chose assez coustumiere aux Princes. Ce qui fut l'an 1279. ou septãte cinq.

Tumulte en Nauarre.

Gouuerneur enuoyé en Nauarre.

Comte d'Artois en Castille.

Lãgage pour donner soupçon.

D Sur cela suruint la mort de Louys 1. fils du Roy Philippes, & Ysabeau d'Aragõ sa premiere femme, de laquelle auec ledit Louys, il auoit eu Philip. le Bel depuis Roy, & Charles Comte de Valois, & de la seconde fille du Duc de Brabant, il auoit vn autre Louys Comte d'Eureux, Marguerite qui fut mariee au Roy d'Angleterre, & Blanche au Duc d'Austriche. On pẽsa que Louys eust esté empoisonné. Dequoy on soupçonna Pierre de la Breche, ou de la Broche, ou de la Brosse premier Chambellan du Roy, & grand intendant de ses finances, lequel d'autre costé disoit que ce poison auoit esté administré par la Roine Marie, femme du Roy, & qu'elle auoit deliberé de faire mourir tous les enfans du premier lit de son mary, pour faire tomber le royaume entre les mains des enfans de son mary & d'elle. Dequoy elle s'excusa bien gẽtiment, dont tout le crime tomboit sur la Breche, mais on ne pouuoit penser à quelle fin, ny à quel profit il eut faict cela, & y auoit plus d'apparence & de creance, que c'eust esté la Roine que luy. Et pource qu'on ne pouuoit sçauoir la verité, le Roy la voulut sçauoir des Deuins. Au païs de Brabant d'où la Roine estoit, il y auoit vne

Pierre de la Broche.

Roine soupçonnee de poison.

M. CC. LXXVI. Deuins enquis. religieuse de l'ordre des Beguines, qui se mesloit de deuiner, vers laquelle le Roy enuoya Pierre, Euesque de Bayeux, proche parent de la Breche, & Estienne Abbé de S. Denis. En quoy le Roy monstra vne grande imprudence, d'enuoier vn parent & ami de la Breche, pour s enquerir d'vne chose dōt ledit de la Breche estoit accusé, veu que cela est defendu par les loix. Mais auecques luy, fut enuoié vn cōpagnon qui luy étoit comme contrerolleur. Toutefois qu'on regarde à qui ces deux hommes furent enuoyez? ce fut à vne Nonnain du païs de Brabant, de laquelle on vouloit sçauoir si la fille & sœur de son Duc auoit fait administrer ce poison. On peut bien penser qu'elle n'eust iamais rien dit de ce qu'elle eut peu sçauoir au vray en trouuer par son art cōtre ceste princesse, & puis il ne faut iamais se fier à ces personnes ignorātes qui se meslent de deuiner, mesmement en cas capital, car leur art manque en cela, comme il fait en la pluspart des autres choses, esquelles ils trompent les personnes trop credules. Quand cest Euesque & cest Abbé furent arriuez à Neesle, l'Euesque se desroba doucemēt de l'Abbé, & arriua le premier vers ceste Deuine, auec laquelle il parla longuement en priué, & ne sçait on ce qu'il luy dit.

Imprudence de Roy.

Mauuaises enquestes.

Deuins imposteurs.

Deuine interrogee.

En prenant congé d'elle, il la pria de ne dire point ce qu'ils auoient communiqué ensemble, ny ce qu'elle luy auoit respōdu. Quād l'Abé fut arriué vers elle, il n'ē sceut iamais tirer autre responce, sinon qu'elle auoit dit à l'Euesque ce qu'elle deuoit dire. Tous deux s'en retournerent vers le Roy, auquel l'Euesque fit responce que cette Beguine luy auoit dit tout le secret, mais que d'autant qu'elle luy auoit dit en cōfession, il ne pouuoit par les constitutions de l'Eglise le redire, ny reueler. A quoy le Roy respondit. Ie ne vous ay pas enuoyé à vne ceremonie de l'Eglise, ny pour ouïr vne femme en confession, ains comme mon Ambassadeur, auec commandement de sçauoir chose qui m'importe. Cela passa ainsi doucement pour la reuerence de l'Eglise, & le Roy enuoia vers ceste femme, Thibaut Euesque de Dole, lequel rapporta qu'elle luy auoit dit que la Roine n'estoit aucunement coulpable de ce crime, mais que de deux personnes qui en estoient soupçonnees l'vne en estoit attainte, & que ce poison auoit esté donné par vn homme ordinaire à la Cour. Cela fut dit sans rien nōmer. Ou soit que ce fut vne fable feinte, & composee, ou vne renommee veritable, toutefois vne plus certaine preuue s'en ensuiuit. Il auint qu'vn messager, qui en diligence portoit vne lettre de la Breche au Roy de Castille, tomba malade en vne Abbaye, & y mourut. Mais sentant sa mort prochaine, & sa conscience chargee de sa trahison, il pria les moines, ou quelque autre de leans, de porter au Roy les lettres qu'il portoit en Espagne, & de ne les donner à autre qu'à la propre personne du Roy. Ces lettres estant porteees au Roy, interpreterent ce que le Roy de Castille auoit dit au Cōte d'Artois, qui estoit que le Roy Philip. auoit pres de luy des personnes, qui l'auertissoient de tout ce qui se passoit en sa Cour. L'vn ou l'autre crime estoit suffisant pour cōdamner à la mort cet homme, qui ne pouuoit faillir de mourir, car outre ces deux crimes, il auoit tous les grands de la Cour ses ennemis & enuieux de sa faueur, lesquels s'atacherent à ses accusations, pour poursuiure sa mort & sa condamnation. Ceux mesmes qui ne dependoient que de luy, l'abandonnerent en ce malheur, & suiuoient la volonté de ceux qui solicitoient cōtre luy. Ce qu'on voit auenir souuent en la Cour des princes. La Breche conuaincu de ces deux crimes, fut pendu & estranglé, & lors la faueur que son maistre luy auoit portee, tournee en haine & en punition de mort, monstra que les fauoris des Princes ne se doiuent trop fier à la fortune, ny à la faueur de leurs maistres. L'Euesque de Bayeux craignant quelque punition pour auoir mal executé son message, & pour l'auoir pallié, se retira vers le Pape.

Ne faut reueller la confession.

Difference entre Ambassadeurs, & confesseurs.

Accusation.

La Breche traistre.

Ces lettres de trahison descouuertes.

Malheureux abandonnez.

Pour terminer par paroles le debat de Ferrand & d'Alphons sur le royaume de Castille, le Roy de France s'en alla à Bayone, & celuy de Castille au mont de Marsan, pour estre plus pres pour en parler, & estans là, chasque iour ils enuoyoiēt l'vn à l'autre Ambassades & messages, qui toutefois ne firent rien. Le Roy d'Aragon alla trouuer le Roy à Toulouze, là où il s'estoit retiré. On cogneut de toutes parts que le nom Frāçois n'estoit pas exempt de l'enuie, & que le Pape Nicolas 4. auoit en horreur l'accroissement & la grandeur des François, car son Legat denonça au Roy Philip. qu'il eut à s'abstenir de faire la guerre en Espagne.

Rois de Frāce & de Castille se voient.

IV. La grandeur de la France sembloit trop grande, car il n'y auoit aucune guerre intestine, tous les Ducs, Comtes, & seigneurs ses vassaux & sujets estoient fort obeïssans,

Grandeur & heur de la France.

M CCLXXVIII.

elle auoit paix & amitié auec les Allemans, & la Nauare estoit destinee à la France, par
A le mariage futur de Ieanne Royne dudit Royaume, & de Phillipes, fils du Roy. Et Charles oncle du Roy de Sicile, & d'vne bonne partie de l'Italie, Senateur Romain gouuerneur de Rome, & Vicaire de l'Empire tenant à sa deuotion la Thuscane, & presque toute l'Italie, hors laquelle il estoit craint & redouté, car il estoit apres à dresser vne grosse armee pour aller en Grece, pour remettre les seigneurs François en leurs estats & seigneuries, desquelles le Palæologue les auoit chassez. Apres la mort de la Comtesse de Prouence sa femme, il auoit espousé la fille de Baudouin Empereur de Grece dont il eut esperance de se voir maistre de la ville de Constantinople, qui luy fit en partie relascher l'ardant desir qu'il auoit au parauant eu de conquerir le Royaume de Hierusalem. Le Pape Nicolas animoit les autres Princes Christiens cõtre Charles, & par solennelle ordonnance ordonna que d'oresnauant le gouuernement de la ville de Rome, ne seroit qu'vn an entre les mains d'vn homme, & qu'aucun qui fut de lignee Royalle ne peut estre admis en ceste dignité. Il luy osta le nom, & le tiltre de Vicaire de l'Empire, disant ne pouuoir en autre façon complaire à l'Empereur Raoul, & deliberoit de creer deux nouueaux Rois, tous deux de la maison Vr-
B sine de laquelle il estoit, & d'eriger deux nouueaux royaumes en Italie, l'vn en Lombardie, & l'autre en Thuscane, pour empescher aux Roys & nations estrangeres le passage en Italie, & le moyen de la ruiner. Or sçauoit il bien aussi la coniuration faicte cõtre les François & le traicté de paix faict entre les Grecs & les Aragonois. Il y auoit vn gentil-hõme nõmé Iean de Prochyte, lequel du tẽps du regne du Roy Mainfroy auoit esté Seigneur de ceste Isle là. Luy desirant de retourner en ses biens, s'en alla à Constantinople, là où trouuant l'Empereur Palæologue ennemy des François, il luy augmenta dauantage la haine par la harangue qui s'ensuit.

Celle de Charles Roy de Sicile.

Haine du Pape contre luy.

Nouueaux Royaumes en Italie.

« C'est sans doute (souuerain Monarque) que les François sont apres à consulter & desseigner les moyens de rentrer en cest Empire, & de vous oster d'entre les mains la Monarchie de Grece, veu que de iour à autre on voit passer forces nouuelles de Frãce en Italie, & que les François font de grãds appareils sur mer, ayans paix asseuree auec tous leurs voisins, afin que plus à leur aise ils puissent poursuiure & mettre à fin ceste
C guere, laquelle ils sont deliberez de faire auec toutes leurs forces, & auec tous les moyẽs desquels ils se pourrõt preualoir. Que si vous estes oysif, & attẽdez sãs remuer, vn si puissant ennemy en vostre maison, c'est fait de toute la Grece, d'autant que les François fiers & farouches, & se souuenans des victoires Greques sur vos predecesseurs, seront plus qu'insupportables, mettans le pied en vostre Emp. Auant donc que ces forces soiẽt assemblees, il faut surprendre Charles Roy de Naples, lors qu'il ne pẽse point à telle entreprise, & faut l'acabler auant qu'il soit en ordre pour marcher, où s'il est impossible de l'opresser, il est besoin de retarder par quelque moyẽ le cours de ses victoires, & par quelque triste delay le faire arrester en sa maison. Les Siciliens sõt tresaffectiõnez à la memoire de Federic & de Mainfroy, laquelle leur est representee ordinairemẽt en leur esprit, & souz lesquels, estãs Rois naturels & natifs du pays, ceste Isle estoit florissante. Ce qui les rend d'autant plus faschez, de se voir assujettis aux François, & en detestent l'obeissance. Car les Siciliens coustumiers de commãder, ne peuuent souffrir d'obeir à vn peuple estranger, insolent, & superbe. Et ne craignent point s'ils se reuoltent d'auoir faute de Roy, & de cõducteur, & encor moins d'auoir
D faute de defenseur, s'ils s'emancipent du ioug de ce Prince de Frãce, entãt que Pierre Roy d'Arragon a espousé Constance fille de Mainfroy, & legitime heritiere de nostre Prouince. Ie sçay combien ceste Princesse a le cœur haut, & de quelle vehemence elle poussera son mary à se faire cognoistre le gendre de Mainfroy, & heritier de l'Emper. Federic, & de la Roine Constance son ayeule, puis que le Pape mesme a fait vn preiugé pour luy, lors qu'il l'a declaré legitime Prince de Tarente, de laquelle principauté & seigneurie, il ne doit souffrir aucunement que personne le priue, & l'en despouille. C'est ceste piece qu'à tout le moins l'Arragonois sera contraint de redemander pour le douaire, & pour les droicts patrimoniaux de sa femme, lequel aussi ne fait qu'attendre les moyens, le temps, & le loisir pour se ruer sur les biens de son feu beaupere, d'où le François l'a deschassé tres iniustement. Que si vous (Prince souuerain) ioingnez voz forces auecques les siennes, Charles sera bien loin de son compte, & hors de moyen de tourmenter, selon ses desirs, la Grece, & pour parler en bon

Menee des François.

Paix entre voisins.

Contre Charles Roy de Naples.

Pour l'arrester.

François insolens.

Principauté de Tarente.

M. cc. lxxxi. L'vn ou l'autre moyen proposé. langage, & dire ce qui est, ou il faut que vous perdiez cest Empire, ou que le François soit dechassé de Sicile, & vous est ceste condition proposee, & à l'vn & à l'autre. Par deux fois les François se sont ruez sur l'Empire Constãtinopolitain, l'vne souz Charles fils de Pepin, lors que ceux de vostre sang perdirẽt le droit qu'ils auoyent sur l'Empire d'Occident, s'il est ainsi que iustement, & sans pariurer, le Pape en peut faire vne si grande largesse, & derechef de la memoire de nos peres, lors que viuant le Roy de France Philip. fils de Louys le Ieune, Baudouin Comte de Flandres vsurpa le nom & la Monarchie de Constantinople. S'ils vous assaillent pour la troisiesme fois, la premiere ayant eschantillé l'Empire Grec, & la 2. du tout occupé iceluy, i'ay horreur de deuiner ce que sera le troisiesme. Mais faites sur eux ce qu'ils conspirent contre vostre estat.

Par deux fois les Frãçois en Asie.

Voyla ce que dit Iean de Prochite à l'Empereur Palæologue, lequel estant homme de grand entendement, & courage, n'auoit pas eu tant de besoin d'vn violent admonesteur, que d'vn fidele, fin, & diligent ennemy des François, comme il sçauoit qu'estoit ledit Iean. Il le caressa, comme si c'eut esté vn homme qui luy eut esté enuoyé du Ciel, & voulut qu'il fut le ministre de l'executiõ de l'entreprise de laquelle luy méme estoit l'autheur. Iean luy offrit tout seruice, tout labeur, & toute diligence, & l'asseura que toute la peine qu'il prendroit, luy seroit bien legere, moyennãt qu'elle peut porter vn si bon fruit que les François peussent estre chassez d'Italie, & en disant cela il despoüilla ses beaux habits, & print vn habit de Cordelier. Estãt ainsi couuert de cet habillement de deuotiõ, & sainteté, il se fit le chemin libre par terre & par mer. On dit qu'en l'an 1281. il alla trouuer le Pape Nicolas, grãd ennemy du Roy Charles de Sicile qui luy communiqua son entreprise, & obtint de luy lettres adresãtes au Roy d'Aragon qui estoit ja assez animé contre les François par sa femme. Il fut entr'eux conuenu que Palæologue à cachettes, & sãs faire bruit aucun, fourniroit argent pour le soustiẽ de ceste guerre. Que le Roy d'Aragon equiperoit vne belle armee de mer, & que on inuenteroit quelque insigne & cruelle tromperie. Sur ce point deceda le Pape Nicolas, auquel succeda Martin 4. natif de Tours, ou du pays de Tarentaise, lequel estant bon amy de Charles, excommunia selon le desir dudict Charles, ledit Palæologue, pource qu'il ne vouloit pas obeyr au siege Romain. Le Roy d'Aragon souz couleur de vouloir entreprendre vne guerre saincte, equippa vne armee de mer, & en sa Cour & en ses pays ne se parloit d'autre chose que dudit voyage. Le Pape qui tenoit le party de Charles, enuoya prier le Roy d'Aragon, de le faire participant de son entreprise. A quoy ledit Roy respondit qu'il le feroit quand il cognoistroit en estre tẽps, & comme les Ambassadeurs du Pape ne cessassent de le presser de le leur dire, il respondit : Si ie sçauois que ma chemise sçeut mes secrets, ie la brullerois. Le Roy de France aussi enuoya prier ledit Roy d'Aragõ, & le coniurer par l'affinité & proximité du sang qui estoit entr'eux, de luy vouloir dire contre qui il faisoit ce grand apareil de guerre. Que si c'estoit contre les Sarasins qui auoient tant de grands & diuers Royaumes, qu'il ne fit point de difficulté de le descouurir à luy, son frere, amy, & parent, afin que les François (selon leur coustume) le peussent aider en si saincte guerre.

Iean de Prochite grand ennemy des François.

Se deguise en Cordelier.

Menee entre le Pape & le Roy d'Aragon.

Dissimulation d'entreprise.

Faut tenir son secret.

Curiosité de le sçauoir.

Il respondit qu'il n'estoit pas encore bien resolu quel Royaume des leurs il deuoit le premier assaillir, mais puis qu'il plaisoit aux François luy offrir volontairement secours, il desiroit qu'ils luy voulussent prester de l'argent. Philip. luy enuoya vingt mil escus, auec asseurance & promesse de luy en enuoyer dauantage, d'autant que c'estoit bien petite somme pour aider à vne si grande entreprise: mais qu'en cela & toutes autres choses il cognoistroit la bonne affection des François aux entreprises de la terre Sainte. Mais Palæologue n'enuoyoit pas ainsi des petites sommes d'argent, ains de bien grandes, & l'Aragonnois estoit bien aise d'espuiser les François d'argent, pour l'emploier contr'eux mesmes.

Iean de Prochite en Sicile.

Cependant Iean de Prochite vestu en habit de Cordelier, retourna en Sicile, & de prime arriuee alla vers les plus grands seigneurs des villes de Messine & de Palerme, & d'autres, & leur cõmuniqua son dessein, auquel il les excita à faire ce qui s'ẽsuiura bien tost. Il auint que le iour de Pasques 3. ou 13. d'Auril de l'an 1281. autres disent de l'an 1282. le 30. de Mars, les Siciliens tuerent tous les François au son de la cloche qui sonnoit Vespres, de façon qu'en ceste mesme heure, tous les François qui estoyent en Sicile, furent massacrez, sans se craindre d'aucune chose, & de là est

A venu le prouerbe des vespres Siciliẽnes. Les histoires Italiennes pour colorer ce massacre de quelque apparence de iuste cause, disent que les François vsoient de tant d'insolences: & mesmement enuers les femmes, en l'endroit desquelles la liberté est plus grande en France qu'ailleurs, que ne pouuans les Siciliens supporter ny voir de bon œil celle dõt nos François vsoient enuers les leurs, ils executerent ceste coniuration par cet execrable & vniuersel massacre. Apres lequel les nauires qui estoient au port de Sicile destinez & apareillez pour le recouurement de l'Empire de Grece, & pour poursuiure Palæologue, qui à la requeste du Roy Charles auoit esté excommunié & declaré ennemy de l'Eglise, furent prins & arrestez. M.CC.LXXXI. Insolence des François. Liberté ẽuers les femmes grande en France.

Alors estoit le Roy Charles en Thuscane, ne se doutãt de rien moins que de ce malheureux accident. En estant aduerty, il en fut premierement troublé & grandement desplaisant, comme de chose qui luy touchoit de trop pres: mais ne s'arrestant à sa colere, & se resoluant de s'en vanger, il s'en alla trouuer le Pape, & de là changeant son dueil en fureur, print le chemin de Rhegio. Il auoit ses ennemis à sa veuë, car il n'y auoit qu'vn petit trajet de mer: mais les Siciliens s'estoient saisis & emparez de ses nauires, Charles auerti de triste nouuelles.
B & attendans la venuë du Roy d'Aragon, auoient osté à vn chacun le moien de passer en l'Isle. Le Roy d'Aragon pour faire tousiours penser au monde, qu'il auoit entrepris vne guerre S. contre les ennemis de nostre religion, auoit gasté, ruiné, & bruslé la coste d'Afrique aux enuirons de Hippone, puis estant arriué en l'Isle de Corsegue, attendit quelle fin prendroit le dessein & la coniuration de Iean de Prochite, pour selõ le succez d'icelle, se resoudre de ce qu'il deuroit faire, ayãt tousiours les yeux & pẽsers ouuerts & dressez sur la Sicile. Comme il entendit asseurément que la coniuration auoit esté executee, & le massacre fait, & cognoissant que les Siciliens luy estoiẽt grandement affectionnez, & que pour auoir fait ceste execution, ils ne pourroient iamais obtenir grace, mercy, ny pardon du Roy Charles, il pensa qu'ils ne pouuoient plus dépendre que de luy & qu'il faisoit bon pour luy en Sicile. Toutefois il ne voulut pour cela tout aussi tost desloger de là où il estoit, que premierement il n'eut descouuert ce que voudroit entreprendre le Roy Charles, qui auoit fait venir de France vne armee de mer, auec laquelle il estoit allé assieger Messine, & fait tous les apprests qu'il auoit Coste d'Afrique ruinee. Dessein de l'Aragonois.
C peu pour vn siege. Ses soldats François brusloient d'vn ardent desir de vãger la mort de leurs patriotes, & compagnons, & d'immoler les habitans de ladite ville aux ombres & sepultures de ceux qu'ils auoient massacrez. Ceux de dedans ne se doutoient pas de moins, & s'attendoient bien de receuoir vne telle reuanche, de façon qu'ils se resolurent de se bien defendre, & n'y auoit femme, enfant, vieillard, sain, malade, ordre, qualité, âge, & sexe qui n'offrit son corps, son bien, son labeur, son trauail, son sãg, & son conseil pour le soustien de ce siege. Ils n'auoient point besoin de courage, ny de personnes qui le leurs donnassent: aussi long temps deuant ne fut-il veu vn siege plus ardamment & viuement deffendu & poursuiui, car si ceux de dehors assailloient auec vn grand desir de vengeance, ceux de dedans se deffendoiẽt encore mieux auec vne ardante enuie de l'empescher: mais le long temps, le continuel trauail, & la disette des viures eut peu reduire les assiegez à vn piteux point, si le Roy d'Aragon auec vne armee de mer ne fut venu en Sicile. Il vint surgir à Palerme là où il fortifia & engrossit son armee des nauires que les Siciliens auoient prinses sur Charles, par luy destinez à la guerre contre les Grecs. Desir de vengeance des François. Siege bien deffendu & assailli.

D Charles se voyant inegal à son ennemy, mesmement en forces maritimes, & considerant qu'en cette Isle là, il n'auoit rien à sa deuotion ny en sa puissance, fut contraint de s'en retourner au continẽt. Les Siciliens firent courõner en la ville de Palerme ledit Aragonois Roy de Sicile, & pour tel le proclamerent. Dequoy nasquirent plusieurs grandes guerres entre les François & les Aragonois qui ont duré iusques à nos iours, & dõt il y a encore quelque flãmesche dedans les cœurs de plusieurs. Outre les 2. precedentes causes de la soubsleuation & coniuration des Siciliens contre les François, il y a quelques autheurs qui disent que la premiere cause vint en la ville de Palerme, qui est que comme le iour de Pasques les hommes & femmes de ladite ville alloiẽt en voiage de deuotion à l'Eglise de Montreal, qui est bien pres de la ville, les François souz ombre de regarder si quelcun portoit quelques armes cachées, fouilloiẽt les fẽmes & filles, & leur tastoiẽt trop licencieusement les tetins. Cela irrita tellement les hõmes tant maris, peres, que freres, que premierement ilz commencerent Roy d'Aragõ & de Sicile. Insolence des François.

M.CC.LXXXI. à tirer aux François des coups de pierre, puis tout incontinent ceux de la ville prindrent les armes, & les tuerent tous auec vne grande cruauté. Le bruit de ce massacre s'espandát par toute l'Isle, il n'y eut aucun François qui ne fut tué sans aucune mercy. Voyla ce que quelques vns racontent. A

Touts tuez en Sicile.

Les Palermitains pour se purger de ceste execrable barbarie, enuoyerent vers le Pape leurs Ambassadeurs, lesquels se iettans à ses pieds, auec vne simulee exclamatió parlerent à luy, comme s'ils eussent parlé à Iesus-Christ, car ils cómencerent à crier. *Qui tollis peccata mundi, miserere nostri*, & derechef. *Qui tollis peccata mundi, miserere nostri*, & pour la 3. fois. *Qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* A quoy le Pape respondit que les Palermitains faisoient ce qu'auoient fait les Iuifs enuers Iesus-Christ, auquel ils donnoiét des soufflets, en luy faisans la reuerence, & le saluás Roy des Iuifs. Comme les Ambassadeurs le supliassent de leur donner telle penitence qu'il luy plairoit, le Pape leur respondit qu'ils se rendissent à celuy de l'obeissance duquel ils s'estoient distraits. Qu'ils auoiét non seulement violé & offencé la M. de Charles leur Roy, mais aussi la souueraine puissance du siege Romain, en l'inuestiture duquel estoit l'Isle de Sicile. Que les habitans de Messine qui estoit pour lors assiegee, rendissent eux & leur ville à Charles, à la charge que par Edict solemnel il assoupiroit la memoire de toutes fautes passees, sás qu'aucune chose peut par apres estre à eux, ou aux leurs imputee de ce qu'ils auoient fait. Qu'ils ne paieroient point audit Charles plus grád tribut qu'ils auoient auparauant payé au Roy Guillaume, & que ladite ville n'auroit aucuns gouuerneurs, Magistrats, Iuges, ny soldats François. Charles ne voulát receuoir ny acorder ces conditions, & ne voulans les habitans de Messine se soubzmettre à sa disposition & volonté, sans aucune exception & condition, toute esperance de reddition volontaire & de paix leur fust ostee. Vn Cardinal Legat du Pape excommunia les Siciliens, & leur interdit tous sacremens de l'Eglise. Toutefois comme au discours & narration de ces choses les autheurs sont discordans, si est-ce que tous tiennent & s'acordent en cela, qu'à l'arriuee du Roy d'Aragó & de son armee, le siege fut leué de deuát Messine, & que ces deux Rois s'entr'escriuirét des lettres. Charles par les siennes accusoit griefuement ledit Roy d'Aragon, de ce que durant le temps de paix il auoit contre tout droit de proximité, affinité, amitié, honnesteté, & deuoir de Roy, vsurpé & enuahi par vne detestable & execrable fraude, & par vne vollerie meschante & malheureuse le Royaume de Sicile qui luy auoit esté donné par l'authorité du Sainct siege.

Pardon demandé. Offence des Palermitains. B Esperance de paix ostee. Lettres de Roy à autre. C

Le Roy d'Aragon luy rescriuit, que luy estant Roy, fils du Roy, race de Roys, & Chrestien, ne pouuoit moins faire qu'auoir pitié & compassion des Siciliens, tourmentez en tant de sortes par les François, mesmement qu'en tout l'vniuers, ils ne pouuoient auoir recours ny esperance de secours qu'en luy seul, d'autant qu'il auoit espousé Constáce fille de Mainfroy Roi de Sicile, de laquelle il auoit des enfans, qu'il aimoit de toute l'affection qu'vn bon pere doit aymer ses enfans. Qu'il ne pouuoit permetre qu'ils fussent fraudez & spoliez du droit & du royaume qui leur apartenoit, & principalemét puis que le Pape Nicolas le leur auoit confirmé. Que quand aux autres choses & articles contenus en la terre dudit Charles, il n'auoit esté besoin qu'vn Roy les escriuit à vn autre Roy, & ne requeroient ny ne meritoient aucune responce. Ces lettres augmenterent & rengregerent plutost la haine de ces 2. Roys, qu'elles ne l'adoucirent, dont Charles se declara audit Pierre non seulement ennemi pour le debat d'vn royaume, mais aussi pour l'honneur & pour la vie. Pierre attédoit nouuelles forces d'Espagne, & Charles en fit venir des terres qu'il auoit en Fráce & mesmement vn bon nóbre de Noblesse, & enuoia par toutes les villes & à tous les seigneurs de France, lettres & hommes pour les inciter à la vengeáce des vespres Sicilienes, leur remonstrant que ce massacre auoit esté fait non seulement contre la vie de ceux qui auoient esté massacrez, mais aussi contre le nom commun & publicq des François, & que s'il n'estoit vangé par le sang de celuy qui l'auoit faict faire, ce seroit faict meshuy de leur grandeur, & seroient les François en mespris & reproche enuers toutes natiós. Et afin que plus volontiers, & auec moins de fraiz & de danger, le Roy Philippes de France son neueu luy enuoyast secours contre l'Aragonois, il donna au fils puisné dudict Roy Philippes nommé Charles Comte de Valois, yssu de la premiere femme dudict Roy sœur de l Aragonnois, Catherine fille de son fils Charles le Boiteux,

Excuse du Roy d'Aragó. Mary de la fille de Mainfroy. Lettres rengregent la haine. D Incitation à vengeance. Mespris des François. Charles de Valois.

A que quelques vns nomment Prince de Salerne,& en faueur de ce mariage luy donna le Comté d'Anjou. De ce mariage nasquit Philippes de Valois. Aucuns disent que le Roy Charles enuoia en France sondit fils pour auoir secours des François. Adonc en l'an 1282. vne grosse armee d'iceux,& vne grande noblesse de France passa en Italie. Entre les princes & seigneurs furent Pierre Comte d'Alençon frere du Roy, Robert Cõte d'Artois son neueu, les Comtes de Bourgogne, de Boulogne, de Dam-martin, & de Ioigni. Nos chroniques disent que quand ces seigneurs furent arriuez en Calabre, le Prince de Salerne fils du Roy Charles laissa Lieutenant audit païs Robert Cõte d'Artois,& se mit sur mer pour faire guerre aux ennemis, mais il fut cõbatu & pris prisonnier. Semblablement Pierre Comte d'Alençon frere du Roy Philip. de France mourut en la Poüille,& fut son corps premierement enterré en l'Abaye de Mõtreal, puis ses os apportez à Paris au Conuent des freres Mineurs. Voila ce que disent nos croniques. Celles de Naples disent que l'armee de terre des François alla descendre en l'Abruzzo. Il fut auisé entre les seigneurs & Capitaines, qu'il falloit que non seulement le Roy Charles égalast son ennemy en forces de terre, mais aussi en celles de B mer, esquelles son ennemy auparauant le surpassoit.

M.CC.LXXXII.

Arriuee de François en Italie.

Deffaicte de François.

Auis de Capitaines.

L'Empereur Grec ne donnoit plus secours comme il faisoit deuant au Roy d'Aragon: car les Latins luy donnoient des affaires, & les Siciliens commençoient à se repentir de leurs follies,& massacres, & craignoiẽt que si le Roy d'Aragon estoit vaincu, on exerçast vne grande cruauté à l'encontre d'eux. Ils n'auoient autre soing ny soucy qu'à regarder par quel moyen , par quelles prieres, & par quelle satisfaction ils pourroient adoucir l'ire & la fureur de Charles,& gagner la bonne grace du Pape.

Repentances des Siciliens.

V.

Les François estans arriuez sur le bord de la mer au cõtinent, voyoient deuant eux la Sicile, de laquelle estoit la question de la guerre, & n'y auoit entr'eux & ladite Isle qu'vn petit traject de mer, de façon que les affaires estoient prests de receuoir vn grãd coup. L'Aragõnois par vne finesse destourna & repoussa bien loing l'orage qui alloit tomber sur luy, car il le reietta sur la France, d'où il estoit venu. Et pource que le bruit commun couroit par tout que le Roy d'Aragon n'estoit point homme rond, C ains fin & cault, & qu'il n'vsoit point ny de bonne foy, ny de rondeur, ains de tromperies, d'embusches, & d'artifices indignes d'vn Roy, il s'auisa de ceste ruse. C'est que bien qu'il fut ja vieil, il enuoya par vn Herault deffier au combat ledict Roy Charles, qui aussi estoit ja caducq, & le sommer pe s'y trouuer, s'il estoit hõme de biẽ & s'il estoit soldat & Roy, luy faisant par ledict Herault remonstrer qu'il seroit plus raisonnable de terminer entre eux deux le different, à qui seroit Roy de Sicile sans la ruine d'icelle, que la destruire ainsi cõme ils faisoiẽt par leurs armes,& armees, afin qu'elle deuint entiere, sauue, & riche au vainqueur, & qu'elle ne se destruisit auec la ruine & mort du vaincu. Ce deffi faict en l'an 1283. fut fort agreable au Roy Charles, qui encore qu'il fust vieil fut extrememẽt aise de se voir prouoqué au cõbat, pour auoir moien d'éprouuer sa valeur,& de faire voir au monde laquelle des deux natiõs de l'Espagnole ou de la Françoise estoit la plus vaillante. Mais il ne cognoissoit & ne découuroit pas la ruse de l'Espagnol. Il fut resolu entre ces deux princes, que chacun d'eux meneroit cent cheuaux,& que ces deux troupes menees par chacun d'eux, se D cõbattroiẽt, & que le prince de celle à qui demeureroit la victoire, auroit la iouyssance entiere & paisible de ce dont ils se combatoient, qui estoit la Sicile. Ces conditions furent aprouuees de l'vn & de l'autre prince,& ne restoit plus que s'acorder du lieu là où se feroit ce combat. Les François, ny le Roy Charles ne vouloient pas que ce fust en Sicile, qui estoit toute à la deuotion de l'Aragonnois, & remplie de ses garnisons. L'Aragonois disoit que le continent d'Italie luy estoit suspect, d'autant (disoit-il) que le Pape estoit tout à Charles,& qu'il auoit non moins de puissance en Italie, qu'en la France. Que l'Anglois qui estoit ami cõmun de l'vn & de l'autre, neutre,& nõ suspect les pourroit dedans ses terres accommoder d'vne ville. Qu'ils pourroient souz le bõ plaisir dudict Anglois combattre deuant la ville de Bordeaux, capitale de la Guyenne, & sa subiecte, & que là sans aucune crainte ils pourroient executer leur entreprinse, faire preuue de leurs personnes,& debattre par les armes leur different en vne cãpagne rase, deuant les murs de ladite ville. Or bien que Charles sceut que le Roy Edvvard d'Angleterre 1. du nom ne luy fut gueres amy, à cause du meurtre commis

Finesse du Roi d'Aragõ.

Deffi au combat Charles.

Charles aise du combat.

Combat des Rois resolus.

Lieu arresté du combat.

Roy Anglois ennemy de Charles.

M. cc. lxxxv.

Condition & lieu.

en la personne de Henry d'Angleterre (duquel nous auons cy dessus parlé) par Guy de Montfort, que ledict Charles auoit laissé impuny, bien qu'il l'eut peu poursuiure, si est-ce qu'il s'accorda que ce combat se fit à Bordeaux. Adonc estant en l'an 1283. autres disent 1384. les conditions d'iceluy arrestees, le lieu accordé par l'Anglois, & le iour assigné entre les combattans, Charles ne faillit de se trouuer audit iour deuant la ville de Bordeaux, auec sa trouppe de cent hommes tous choisis & esleus des plus nobles de la France, de sorte que possible iamais auparauant on n'auoit veu vne trouppe de cent hommes, composee de plus nobles, ny de plus braues hommes que ceux-là.

Passions enuers les Rois.

De toutes parts de l'Europe le monde accouroit en la ville de Bordeaux, pour voir ce combat entre ces deux Rois qui deuoient combatre auec peu d'hommes, mais auec vn grãd courage & vne implacable haine pour le droit du Royaume de Sicile. Il y vint des François, des Anglois, des Escossois, des Italiens, des Allemans, des Espagnols, & des Grecs mesmes, les vns pour voir ce ieu & spectacle, les autres portez d'affections les vns enuers l'vn des Rois, les autres enuers l'autre. Le gouuerneur de la ville receuoit & faisoit loger & accõmoder tous ceux qui y venoiẽt, vsant enuers eux de toutes les sortes de courtoisie, d'hospitalité, & de liberalité dont il se pouuoit aduiser, estimant que c'estoit vn grand honneur au Roy d'Angleterre son maistre, & à luy vn grãd heur & gloire, de voir qu'en la ville de Bordeaux, dont il estoit gouuerneur, auoit esté esleu par ces deux grands Rois, le Tribunal, & le Theatre, auquel sous la foy de son maistre, & par le iugement & decision des armes, ils deuoiẽt decider & iuger le different & procez d'vn grand Royaume. Mais tous ceux qui estoient venus là pour veoir ce combat, furent bien trompez de leur attente, de leur esperance, de leur desir, & du fruit de leur venuë. Car Pierre Roy d'Aragon ne s'y trouua point, on ny vit ny Roy d'Aragon, ny Pierre, ny homme de cheual pour luy : il auoit faict & executé ce qu'il auoit dessigné : car il auoit euité la tempeste qui le menassoit en Italie, l'auoit reiettee en France, & auoit repoussé les forces des François du riuage de la mer, & des portes & entrees de la Sicile. Il voyoit bien qu'il seroit mal aisé à Charles, voire presque impossible de remettre ensemble les gens & les forces qu'il auoit en Italie, qui soubs ceste esperance de combat s'estoient retirees, & que quand bien elles se pourroient reioindre, leur premiere ardeur & desir de combattre ne se remettroit pas. Charles iusques à la nuict bien noire demeura auecq sa trouppe sur le champ.

Roy d'Aragõ ne compareut.

Forces dissipees.

Roy d'Aragõ comparut deguisé.

Quelques vns ont laissé escript, que le Roy d'Aragon pour euiter la note de pariure & de poltronnerie, pource qu'il auoit iuré de se trouuer à Bordeaux, y alla en hõme priué, à cheuaux de poste, accompagné seulement d'vn hõme, & qu'il alla trouuer le gouuerneur de ladite ville, auquel il se découurit, disãt qu'il n'auoit voulu faillir de se trouuer là au iour assigné, mais que d'autãt qu'il auoit entẽdu que le Roy Philippes de France nepueu de Charles son ennemy, estoit là aupres auec vne armee, il ne vouloit, & n'osoit se commettre au cõbat assigné, entre Charles & luy, d'autant que la partie seroit trop mal faite, & trop desauantageuse de mener cent hommes contre les grãdes forces des François, & que Charles auoit plus de moyẽ de faire venir vn prõpt secours de France, que luy d'Aragon. Ledict Roy disoit cela pour s'excuser du cõbat, duquel il ne vouloit aucunement manger, & ainsi s'en retourna-il en la mesme diligence qu'il estoit venu, ne se souciant pas fort ny du combat, ny de tenir sa foy (selon la coustume de la pluspart des Princes) puis qu'il auoit faict ce qu'il auoit proiecté & desiré, & qu'en son absence ses Lieutenans auoient faict ce qu'il leur auoit donné en charge. Il auoit enuoyé sa femme Constance en Sicile pour s'asseurer des volontez des Siciliens, le nom de laquelle leur estoit en grande reuerence, pour la memoire du nom de la grande Cõstance. Aussi Roger de Lore vn forbanny de la Pouïlle, Admiral de l'armee de mer de l'Aragonois, atira au cõbat Charles le Boiteux fils du Roy Charles, qui voulut combatre, bien que le Legat du Pape l'en voulut diuertir & destourner, dont son armee nauale fut enfondree, & luy auec quelques nautres pris en combatãt. Ceste perte donna vn grand regret aux François, & d'autant plus grand que peu de iours apres le Roy Charles arriua auec vne belle armee de mer, laquelle si son fils eut attenduë, ils eussent peu esperer & attendre vn grãd auantage sur l'ennemy. Le pere estoit chargé & affaissé d'annees, de labeurs des armes, & d'ennuy du mauuais succez

Princes de peu de foy.

Deffaicte de Charles le Boiteux.

A de ses affaires, toutefois il ne vouloit desister de sa poursuite, ny de son droit, ny se rendre, ains vouloit aller iusques au bout, combattre, & tenter la fortune. Cependāt qu'il va de ville en ville, par les villes & pays de la Calabre, de la Poüille, de l'Abruzzo, & des autres contrees du Royaume de Naples pour soliciter & pratiquer les cœurs, & les volontez des hommes, il fut surprins d'vne fieure, dont il deceda l'an 1282. en Ianuier, ou selon d'autres l'an 1284. le 7. de Ianuier, ou selon d'autres 1285. le 7. de Feurier. C'estoit vn homme de grand courage, & de grand entendement, mais malheureux par la faute des siens (comme les escriuains disent) qui gagna plusieurs victoires : mais sur sa vieillesse la fortune luy fit souuent & aigrement sentir ses secousses. L'histoire de Naples dit, qu'apres sa mort le Pape Martin 4. bailla à Robert Cōte d'Artois la charge du Royaume de Sicile, & la tutele des enfans dudit Roy, pource que le Boiteux (comme nous auons dit) estoit prisonnier. Mais d'autres disent que le Roy de France enuoya en Sicile ledit Comte d'Artois pour garder ce que Charles y auoit laissé d'asseuré, & pour se gouuerner du tout par le conseil du Legat du Pape, comme il fit, & empescha que le Roy d'Arragon n'y peut rien faire. Le Pape excommunia ledit Arragōnois, ordonna vne guerre saincte contre luy ; le priua du droit de Royaume d'Arragon, & le donna à Charles Comte de Valois, fils du Roy de France, & d'vne sœur dudit Arragonnois, afin que les habitans dudit Royaume ne se plaignissent que le sceptre de leur Royaume fut transferé en vne famille estrangere, & les acquitta, absolut, & deliura du serment de fidelité qu'ils auoient fait audit Pierre. Cela fut cause que les François bien à poinct se destournerent de la poursuitte de Sicile, pour tourner toutes leurs forces contre le Royaume d'Arragon, en mesme tēps que Iacques frere de Pierre & Roy des Isles de Maiorque, estant chassé de son Royaume par Alphons fils de Pierre s'estoit retiré à secours vers le Roy de France, qui dressa vne forte armee en laquelle estoient ces Roys, à sçauoir Iacques Roy des Isles de Maiorque & de Minorque, Philippes Roy de France, Philippes son fils Roy de Nauarre, & Charles son autre fils inuesty par le Pape du Royaume d'Arragon. Les soldats portoient la Croix rouge, comme s'ils fussent allez à vne guerre saincte. Et dautant que le Pape auoit osté audit Pierre le droit de son Royaume, & luy auoit defendu de plus s'intituler & inscrire Roy, ledit Pierre se mocquāt de luy, mettoit en ses titres, Pierre Roy de deux Royaumes, & seigneur de la mer.

M. CC. LXXXI. — Mort de Charles. — Sa valeur. — B — Le Roy d'Arragon excommunié. — Subiects acquitez du serment. — Armee de quatre Roys. — C

L'an 1285. le 6. iour de May, l'armee arriua deuant Parpignan, laquelle se rendit au Roy Iacques, & receut les François. Les autres villes du Comté de Roussillon suiuās l'exemple de Parpignan, ne voulurent esprouuer ny attendre la fureur des François, ains se rendirent horsmis vne de mesme nom, que le chef de la Ligurie, nommee Gennes, laquelle ny par la crainte & menasse des Roys là presens, ny par l'authorité du Legat du Pape, ne peut estre induite à desister de son opiniastreté, dautant que Pierre auoit confirmé & asseuré les courages de ceux de dedans, & leur auoit donné esperance de les secourir, quand il cognoistroit en estre besoin.

Deuant Parpignan. — Gennes pres Parpignan.

Le Legat les ayant par le pouuoir de sa Legation excommuniez, encouragea tellement les soldats François à aller contr'eux, que la furie du siege commença plus grāde que deuant. Ils auoient tousiours esperance d'estre secourus par Pierre qui estoit aux monts Pyrenees, lequel se confioit que comme la ville de Messine auoit longuement tenu deuant le Roy Charles, autant retiendroit Gennes la fureur des François qui estoient extremement despitez de ce que ceste ville assise aux pieds des monts Pyrenees, & à la veue des François, voulut seule se defendre, alors que les autres se rendoient, & à la barbe de trois Roys faire la braue & superbe, & vouloit acquerir vne grande gloire de leur honte. Alors les trois Roys, & Charles Comte de Valois, diuiserent leur camp en trois, & le mirēt en trois diuers endroits autour de la ville, qu'ils enuironnerent de tous costez. Ils la battent, & assaillent de toutes parts, sans donner tēps ny relasche à ceux de dedans. D'vn costé ils abbattent, rompent, & cassent les murs, & y font vne grande bresche, & vn chemin aisé, & les soldats auec eschelles y veulent monter, & auec les mains & les ongles grimper, oublians leurs playes, leurs trauaux, & le danger de la mort. Ceux de dedans ne faisoient pas moins leur deuoir à se bien defendre, que ceux de dehors à assaillir, & n'y eut que la nuit suruenante qui mit fin à l'opiniastreté des vns & des autres. On ne faisoit aucun doute que le lēdemain l'assaut ne recommençast auec mesme furie, & auec plus grand effort des machines de guerre,

Siege deuant iceluy. — D — Despit des François. — Furieux siege de Gennes.

M. CC. LXXXV. leſquelles de leurs murs les aſſiegez voyoient appreſter, & cognoiſſoient bien qu'ils A
n'y pourroient reſiſter. Eux doncques eſtonnez, deuant le iour enuoyerent vn Am-
Aſſiegez parlementent. baſſadeur au Roy, qui luy dit que les plus grands & anciens de la ville luy promet-
toient de la luy rendre dedans trois iours, mais le ſupplioient tres-humblement que
Leur tromperie. ce terme leur fut accordé, afin que ceſte reddition ſe peut faire du conſentement de
tous les habitans, dautant qu'il y auoit encores quelques ieunes fols eſuentez qui n'a-
uoient peu eſtre diſpoſez à ceſte opinion, toutesfois qu'enfin il falloit que ribon-ribai-
ne ils cedaſſent à la volonté & authorité de leurs parés, & de leurs ſuperieurs. Le Roy
Iacques prioit pour eux, & aymoit mieux iouyr de ceſte ville toute entiere (car le Roy
de France la luy auoit promiſe) que l'auoir toute ruinee & deſtruite. Le Roy de Fran-
Pardon leur eſt donné. ce leur donna le pardon qu'ils demandoient, & le ſiege ceſſa tout ainſi que ſi la ville
euſt eſté deſia renduë. Mais les François ſe laiſſerent breffler aux ruſes Eſpagnoles, car
ceux de dedans auoient demandé ceſt eſpace de temps, pour durant iceluy aduertir le
Paſſages occupez. Roy Pierre du danger auquel ils eſtoient, & que c'eſtoit fait d'eux & de leur ville, s'il
ne les ſecouroit promptement. Ils ne pouuoient enuoyer ny meſſages ny lettres, à
cauſe que tous les paſſages eſtoient occupez par les François. B

Adonc à la plus haute tour de ville ils firent vn grand feu, par lequel ils donnerent
Fraude cognue. le ſignal à Pierre, & lors les Roys cognurent (mais trop tard) la fraude & l'artifice
du terme des trois iours demandez. Incontinent on recommença la batterie auec-
ques toute la fureur plus prompte dont on ſe peut aduiſer, ſi bien qu'en vn inſtant la
Ville pillee. ville fut priſe, & tout fut mis au fil de l'eſpee, iuſques aux femmes & petits enfans. Vn
baſtard d'vn gentilhomme du Comté de Rouſſillon, ſe ſauua dedans vn clocher, là où
il ſe garantit de la premiere furie des François, & apres que la tuerie eut par l'eſpace de
quelques heures continué dedans la ville, & que la fureur, le deſpit & la cholere des
François ſe fut appaiſee, ce baſtard à la requeſte du Roy Iacques fut pardonné, &
la vie luy fut ſauuee, dont puis apres il ſe ſceut bien reuancher par pluſieurs bons ſer-
Reuenche de vie ſauue. uices qu'il fit. La ville fut ruinee & bruſlee, & le Comté de Rouſſillon rendu au Roy
Iacques. Ce qui aduint le quatorzieſme d'Aouſt, de l'an mille deux cens quatre-vingt
& cinq.

Il falloit paſſer plus outre, mais les lieux par où les François vouloient paſſer eſtoiēt C
occupez par les forces & artifices du Roy d'Arragon. Ce baſtard natif du pays & grād
chaſſeur auoit à la chaſſe apprins tous les chemins, ſentiers, & deſtroits d'iceluy. Alors
les ſoldats les plus diſpoſts, vites, & legers, choiſis par les Roys, furent par luy menez
Deſtroits des montagnes. & conduits par des chemins eſtranges, cependant que les Roys tenoient vn autre che-
min par les baricaues de ces montagnes, pour tromper touſiours l'ennemy, qui ne pē-
ſoit iamais que les François deuſſent grimper parmy ces montagnes. Ce baſtard mon-
ſtra en ceſt affaire vne grande fidelité, auſſi les François ne luy donnoient pas moyen
de les tromper, ny de s'euader, ayans touſiours les yeux ouuerts ſur luy, & le tenoient
de pres. En pluſieurs endroits il falloit couper des arbres, des buiſſons, & des halliers
qui eſtoient liez & ioints enſemble en forme de haye pour leur empeſcher le paſſage,
& trouuoiēt pluſieurs hautes & difficiles roches, de façon que bien ſouuent ils eſtoiēt
contraincts de marcher ſur les genoux, de s'efforcer auec les pieds, de grimper & de
s'attacher des mains aux rochers, aux racines, & aux troncs des arbres, de peur de ſe
Difficultez de chemin. bouleuerſer du haut en bas. Toutes choſes leur eſtoient contraires, & pour les ache- D
uer de peindre, ne leur defailloit aucune choſe que l'ennemy & les armes. En fin ils ar-
riuerent aux ſommets & coupeaux des montagnes, qui pendoient ſur les teſtes des
ennemis. Ceſte crainte inopinee ſe preſentant aux yeux des ennemis, dōna aux Roys
vn paſſage aſſeuré: car Pierre incontinent auec grande frayeur abandonna ſon camp,
Roy d'Arragon abandonne ſon camp. ſes tentes, & ſes baricaues, auſquelles il s'eſtoit campé & fortifié, & mal-aiſement peut-
il faire rompre pour s'enfuir, les grandes leuees, & les pierres qu'il auoit miſes deuant
ſon camp pour ſe fortifier. Les François pillerent ſon camp, là où ils trouuerent beau-
coup de meubles & d'armes, & apres s'en allerent au Comté d'Emporias. Ce qui ad-
uint audit an 1285.

L'armee de mer dreſſee pres de Narbonne, par le Roy de France, ioincte auec cel-
le des Geneuois & des Piſans, qui auec bonne penſion & entretenement eſtoient ve-
nus à ſon ſecours, print partie par crainte, partie par force pluſieurs villes mariti-
mes, & ports du gouuernement d'Emporias, eſtant ſecouruë d'vne armee de terre.

Pierre-

A Pierre-late ne soustint l'effort du Siege qu'vn iour. Ceux de dedans voyans ne pouuoir plus se defendre, mirent de nuit le feu dedãs leur ville, apres auoir mis sur leurs espaules ce qu'ils pouuoient emporter, afin que les François ne peussent iouyr de la ville entiere. Le Roy de France alla mettre le siege deuant Gironne, ville bien forte & accommodee de tout ce qu'il luy falloit. Le gouuerneur d'icelle nommé Raimond de Cardonne, homme vaillant & sage, ne fit rien temerairement ny à la haste, contre la violente furie des François, ains sagement mettoit ordre à ce que la necessité luy monstroit, preuoyoit bien ce qui estoit necessaire, asseuroit les courages des habitãs, mettoit bonne garde aux murailles, diuisant ses hommes en diuers endroits chacun à son tour, afin que ceux qui estoient de repos, leuassent de garde & du seruice ceux qui estoient las & trauaillez. Il faisoit aussi des saillies, & alloit assaillir les ennemis à dos, cependant qu'ils auoient les visages tournez vers les murailles de sa ville, & vne nuit alla mettre le feu aux machines de guerre, & aux trenchees des assiegeans. Ce siege dura trois mois. Cependant Pierre auecques 500. cheuaux & 2000. hommes de pied, B s'estoit saisi d'vn lieu bien commode pour se mettre en embuscade entre vn port prochain & vne ville maritime d'où l'on pouuoit facilement porter viures au camp des François, esperant non seulement intercepter leurs viures, mais aussi vne grosse somme de deniers qu'il auoit entendu qui deuoit passer par là, pour le payement de leurs soldats. Ceste embusche fut descouuerte, & le Roy en fut aduerty. Plusieurs seigneurs estoient d'aduis qu'on allast auec vne grande partie de l'armee au deuant des viures & de l'argent, afin que le dessein ne reussist à l'ennemy. Mais Raoul de Neelle, Comte de Clermont, Connestable de France soustenant le contraire parla de ceste façon.

M CC. LXXXV.

Siege deuant Gironne.

Ordre mis en ville assiegee.

Embusche descouuerte.

I'ay oüy (mes bons amis) vos bons aduis & opinions, lesquelles bien qu'elles semblent auoir quelque apparence de verité, si est-ce que ne les trouuant profitables, ie ne suis aussi d'aduis de les executer. Car si nous allons contre l'ennemy auec pareilles ou plus grandes forces que les siennes, qui doute que luy, qui s'est tousiours aydé de ruses & tromperies, cognoissant qu'on a descouuert son embusche, ne se retire sans C coup ferir? Entant que le naturel de tout trompeur est que voyant la voye ouuerte pour tromper & pour dresser embusches, de se monstrer arrogant & farouche, mais se voyant surpris tasche de se sauuer. Car la vertu s'appuyant en soy-mesme, & asseuree de la fiance de son propre effort est tousiours vne & sans esbranler, là où l'esprit auili, & vn cœur estonné recognoissant sa foiblesse cherche secours d'ailleurs, & pour son support tasche de deceuoir son ennemy par surprise. Mais quand il voit que cela ne luy profite, de tant plus il est descouragé qu'il se fioit en ses menees, & se deffie de là en auant de tout moyen qui se peut representer à luy. Asseurez-vous que iamais le Roy d'Arragon ne se mettra en place marchande, ains taschera de faire longue & immortelle ceste guerre auec ses ruses, si nous le trompons. Or qu'il se persuade que ses tromperies sont pour luy profiter, mais que nous luy puissions donner vn croc en iambe, & le tromper auec ses inuentions. Il a cinq cens cheuaux, & deux mille fantassins, si nous y conduisons trois cens hommes d'armes sans nulle fanterie il les attendra, pensant qu'ils ne sçachent rien de ses embusches, esperant de les aller attraper & deffaire. Donnez moy vne telle troupe, mais choisie telle que ie la voudray, car bien D qu'à Bordeaux il n'osast comparoistre auec cent hommes contre cent, pour vuider sa querelle, & aimast mieux estre marqué d'vne infame coüardise & ignominieux pariure, si est-ce qu'icy se voyant en plus grand nombre que nous, il ne fera point difficulté de nous attendre de combattre, se fiant en ce qu'il nous surpasse en nombre.

Sage aduis.

Naturel de trompeur.

Cœur estõné.

Persuasions de trompeur.

Le Connestable ayant choisi trois cens cheualiers des plus gentils compagnons & vaillans, s'en alla auec bonne deuotion, de donner dessus l'Arragonnois, & marchãt, il les arraisonnoit, pour leur mettre dauantage le cœur au ventre vsant de telles paroles.

Le Connestable resolu de cõbattre.

Nous sommes (vaillans seigneurs) les enfans de ceux, qui par leurs hauts faits nous ont laissé vn nom glorieux, & vne loüange non perissable, lesquels plantans les trophees de leurs vertus & victoires en Europe, Asie & Afrique, ont enrichy la Gaule des despoüilles de leurs aduersaires, & ont illustré le nõ François, & les maisons d'où ils sont sortis de titres magnifiques de Royautez & Empires. Aussi le nom de Fran-

Gloire des François.

Nom de Frãçois tiré de vertu.

M.cc.lxxxv

A

çois n'est point nom de nation, ains seulement vn titre de vertu & vaillãce à ce peuple qui est ainsi appellé. Ces ans passez, cõme par tout nous fussions en opinion d'estre inuincibles, si est-ce que nos ennemis nous circonuenãs par ruses, & assaillans traistreusement auec leurs tromperies, nous ont dõné ce blasme, lequel il faut auiourd'huy effacer auec la victoire sur ce prince. Or cõme ceux-cy ont vaincu iadis par ruse & auec leurs finesses, vsons aussi de nostre art, & les battons à bataille ouuerte. Les vespres Siciliennes sont renõmees par la ruine & piteuse deffaite des nostres, faites abominablement par les ministres de ce Roy pariure. Voicy ce iour qui est la vigile de la feste de l'Assumption de la glorieuse Vierge, Mere de nostre Dieu, rendons ce iour solemnel plus ioyeux, insigne, & memorable, en sacrifiant par iuste guerre, ces parricides & meurtriers detestables, afin que iamais ce iour ne se represente deuãt leurs yeux, sans leur causer vne grande douleur, & memoire ennuyeuse de leurs pertes, & qu'ils ayent plus d'occasion de se contrister en ce iour, qu'ils n'ont eu de se resioüyr pour nostre deffaite en Sicile. Nous voicy 300. hommes d'armes, qui en allons attaquer cinq cens, & quelques troupes ramassees & fuyardes de fanterie. Si deux d'entr'eux s'offroient à moy pour les cõbattre, i'en seroy tout resioüy, & me promettrois en mon cœur vne certaine & asseuree victoire. Ie sçay qu'il n'y a pas vn de vous qui n'aye vn mesme desir, & vne pareille force & gaillardise, & pour vous faire cognoistre que ie ne dis rien de bouche, que le cœur ne marche de mesme, on le peut aisement voir & cognoistre, en ce que parmy toutes nos troupes ie vous ay choisis comme la fleur de la ieunesse d'entre la noblesse de France. Il ne faudra ia que nous combattions homme à hõme, ny main à main, car cest escadron accostera le leur fugitif & rusé, & ruinera ces goujats qui les accompagnent, afin que par l'effort de ceste nostre troupe vnie, le salut & la gloire de chacun en particulier soit soustenuë, si bien que chacun de nous ayant terrassé son homme, & surmontans en nombre la caualerie Arragonnoise, & l'ayans domptee, nous taillions en pieces les fantassins, pour rendre lamentable la memoire aux ennemis de ces embusches par eux si malheureusement dressees.

Vaincu par armes, non par ruse. — *Promesse de victoire.* — B — *Asseurance d'icelle.* — *Esperance d'icelle.*

Voyla ce que dit le Connestable de Neelle. Les gens de cheual apres auoir esté loüez & exhortez au combat par les Roys se mirent en chemin, feignans de prendre celuy du port pour y acheter quelque chose, & d'aller comme gens asseurez, qui ne se craignoient point du combat. Comme ils furent arriuez incontinent au lieu là où l'embusche estoit dressee, les ennemis sortans d'icelle auec grands cris, tascherent de les espouuanter & mettre en routte, & de les enfermer entre leur camp & le port. Mais les François, qui sans faire semblant de rien estoient desia appareillez au combat, mirent la main aux armes. Il fut là combattu vaillamment d'vne part & d'autre. Les Arragonnois estoient plus forts en nombre d'hommes, & les François en valeur & courage d'hommes, pource qu'ils estoient tous choisis & esleus. Pierre combattit tres-vaillamment, faisant le deuoir de soldat, de Capitaine, de Lieutenant general, & de Roy, combattant, exhortant, remonstrant, & encourageãt les plus tardifs, & froids, asseurant les craintifs, loüant les vaillans, & bref se meslant de luy seul du mestier de toutes sortes de gens de guerre. Et tout ainsi que iusqu'à ce iour il auoit par finesses & tromperies augmenté son Empire, ainsi voulut-il (en ce combat, qui fut le dernier auquel il se trouua) monstrer le dernier effort de sa vaillance. Il auoit affaire contre trois cens hommes esleus & choisis entre tous les François. Et quand plus les François se cognoissoient en petit nombre, & tant plus chacun s'efforçoit de monstrer sa valleur. Ils combattoient contre l'ennemy auec vne haine implacable, & entr'eux par emulation de vaillance. Pierre taschoit de les presser de si pres, & de les serrer si fort, qu'ils ne peussent tirer leurs traits, & que pour estre trop en foule les vns empeschassent les autres, mais comme il vit que ce sien dessein ne reussissoit pas, & que nonobstant cela les nostres combattoient, & rompans les rangs des gens de pied les mettoient en routte, alors auec quelque troupe choisie des siens, il se mit deuant toute son armee, priant le reste de le suiure, & de ne commettre vne si grande lascheté, que permettre que leur grand nombre fut vaincu par vn petit, & vn Roy par vn Connestable. Le chamaillis recommença plus fort & dru que deuant, & beaucoup d'Arragonnois furent tuez, aussi estoient-ils beaucoup, & peu de François, qui pareillement estoient peu, mais le dommage d'vne part & d'autre fut esgal. L'vne partie n'eust pas cedé à l'autre, s'il ne fut aduenu que

Lieu de l'embusche. — C — *Combat entre François & Arragonnois.* — *Deuoir de chef de guerre.* — *Valeur des François.* — D — *Chamaillis commencé.*

A Pierre estant blessé d'vn grand coup de picque au visage qui luy fit vne grande playe, ne se fut retiré de la bataille. Comme il tournoit son cheual pour s'en retirer, vn seigneur François prenant les resnes de sa bride, vouloit le renuerser de son cheual, ou l'emmener, mais Pierre de son espee coupa les resnes, les laissa entre les mains du Frãçois, & brochant son cheual des esperons, se tira de la presse & du danger. Cependant le Roy Philippes enuoya de son camp au secours de ces trois cens, qui soustenoient tout le faix de la bataille, quelques troupes de caualerie & d'infanterie, & estant à leur venuë redoublé le chamaillis, les gens de cheual des ennemis qui restoient suiuirent leur Roy blessé & fuyant, & leurs gens de pied furent tuez. Ceste deffaite fut le quinziesme d'Aoust dudit an 1285. en laquelle moururent plus de cent cheualiers Arragonnois, & Pierre s'estant sauué à Villa Franca, peu de iours apres deceda, & fut enterré à Barcelonne, ordonnant par testament que les Isles de Maiorque & de Minorque fussent renduës à son frere. Nos Chroniques disent, que ledit Pierre estant en Sicile, & entendant que le Roy Philippes de France estoit entré en Arragon, laissa la Sicile, & vint en sondit Royaume, là où il fut tué à vne course, où il estoit venu en habit dissiB mulé, auec cinq cens hommes de cheual, pour cuider surprendre les François durãt qu'ils tenoient le siege deuant Gironne, & qu'ils estoient allé querir des viures au port des Roses, où estoit l'armee nauale du Roy. Voyla ce qu'elles disent.

M. CC. LXXXV.

Pierre en danger.

Aragonnois en route.

Mort de Pierre.

Pierre auoit enuoyé Iacques son fils en Sicile, & Alphons & Federic ses autres fils estoient en son Royaume. Les François vainqueurs retournans en leur camp, furent auec grande allegresse receus, & comme la nouuelle de la mort de Pierre fut apportee, on commença plus fort que deuant à battre & assaillir la ville de Gironne, les habitans de laquelle estoient bien resolus de se defendre, & auoient des viures pour quelques iours, mais comme ils entendirent la mort de leur Roy, ils firent supplier le Roy Philippes, de leur permettre d'enuoyer quelqu'vn qui leur en apportast certaine nouuelle. Il leur fut permis, & y enuoyerent vn homme, lequel ayant veu ledit Pierre mort, retourna tout pleurant & desolé vers les siens, & les remplit de toute douleur & tristesse. Ils se rendirent aux François, aux conditions qu'ils emporteroient sur eux ce qu'ils pourroient, horsmis leur or & argent, & fut mise dedans la vilC le garnison de François. Voyla ceste guerre d'Arragõ finie, l'origine de laquelle naissoit de la fureur des Papes de ce temps-là, qui estoient si chatoüilleux, qu'il leur sembloit que leur puissance n'estoit pas bien cogneuë s'ils ne se mettoient en deuoir, tout aussi-tost qu'ils auoient aduancé vn Prince, de le desapointer, & par mesme moyen estre cause de grandes guerres & scandales en l'Eglise, tels que ceux que causerent depuis leurs menees par eux conduites, sur le changement inconstant de l'inuestiture du Royaume de Naples, pour lequel on a ioüé de si sanglantes tragedies, & si longuement par toute l'Europe, & sembloit que tout le passetemps des Papes de ce temps-là estoit de mettre en noise & guerre les Princes du monde. Toutes ces choses aduindrent audit an 1285.

François vainqueurs.

Reddition de Gironne.

Le Roy Philippes de France, ayant mise vne grosse garnison dedans la ville de Gironne, vne grande pestilence se mit dedans son camp, de façon qu'il commença de parler de son retour. Voulant retourner par terre, il licencia les nauires des estrangers qu'il auoit fait venir à grosse pension & entretenement, afin qu'ils ne luy fusD sent plus à despence & charge. Ce qui porta (comme on cogneut par apres) vn grand dommage aux affaires des François. Roger Admiral de l'armee nauale Arragonnoise, contre l'opinion des François, menoit à son Roy Pierre en Espagne 45. grands nauires de guerre pour le secourir, mais deuant qu'il arriuast à la coste d'Espagne, il entendit que Pierre estoit decedé, & que l'armee nauale & mercenaire des estrangers, auoit esté licenciee par le Roy de France.

Peste au camp François.

Ce Roger, homme habile, & qui ne laissoit couler aucune occasion de faire quelque chose signalee, & qui estoit le seul outil & artisan de sa fortune, print à sa solde les nauires licenciez par le Roy Philippes, & ainsi estant fortifié de ce nouueau secours, fit vne belle armee nauale, auec laquelle il alla assaillir la ville & le port où estoient les autres nauires des François. Le grand nombre de ses nauires inuestit le petit nombre des nostres, & ceux de dedans receurent auec grand' ioye ledit Roger, & du haut de leurs maisons, & des fenestres chassoient à coups de pierres, & de tuilles les François, lesquels en ceste extreme necessité mirent le feu à leurs nauires, & à leur

M.CC.LXXXV. ville,& ayans assez empesché les ennemis à esteindre ledit feu, eurẽt assez de loisir de se retirer au Roy Philippes. Ceste triste nouuelle rengregea le mal du Roy qui estoit malade. Il se faisoit porter en litiere, mais trouuant les chemins estroits, occupez des ennemis, il fallut y combattre, & de fait y fut combatu vaillamment. Le Roy de sa litiere auec vne voix tremblante, encourageoit les siens, & voyant que sa litiere ne pouuoit passer auec ses mulets, quelques siens seruiteurs mirent la litiere sur leurs espaules. Grande force a la la necessité laquelle donne & inuente de nouueaux moyens, & excite vne nouuelle force & vertu. Le Roy tout malade qu'il estoit, & ayant le corps attenué de la maladie, renforça son courage, cõmanda que l'on se fit le chemin par les armes, & qu'on allast assaillir l'ennemy qui auoit accoustumé de se seruir tousiours des ruses, & de se cacher plustost entre les destroits des montagnes que de combattre, asseurant les siens, que quand les ennemis les verroient bien pres d'eux, ils ne soustiendroient iamais leur effort. Que leurs destroits au lieu de leur profiter leur nuiroiẽt, & les trahiroient, & seroient leurs fers & leurs ceps qui les rẽdroient liez entre les mains des François. Il prioit les siens de se ressouuenir de ce nom des François, & de ce qu'ils estoient hommes forts & braues, issus de la race des plus vaillans & redoutez hõmes du monde. Qu'apres auoir renuersé les ennemis, ils se fissent vn pont sur eux, & qu'ils passassent sur iceluy, pour retourner vers leurs peres, fẽmes & enfans. Qu'il leur estoit plus aisé de chasser les ennemis estonnez de leurs destroits, qu'il n'auoit esté vn peu auparauant facile à 300. gentilshommes d'en deffaire 500. auec deux mille hommes de pied, & de tuer vn Roy de deux Royaumes, seigneur de la mer, & grand Capitaine. La presence du Roy, son langage, la pitié que chacun auoit de sa maladie, de sa foiblesse, & de son courage enflamma aux cœurs des François vne ardeur incroyable de combattre, & dauantage chacun d'eux considerant qu'ils estoient perdus, si par la force & valeur ils ne mettoient peine de se faire le chemin par les armes (pui est le plus piquant aiguillon qui sçauroit piquer les hommes) ils prindrent vne telle resolution, qu'ils grimpoient par ces rochers, allans par des lieux où iamais personne n'estoit allé, comme personnes encouragees & menees de la fureur, sans preuoir les dangers ny les coups qui se presentoient à leurs yeux. Ainsi furent par eux passez les monts, les destroits surmontez, les chemins ouuerts, & les ennemis chassez, lesquels estonnez de la grande hardiesse, ou plustost rage des nostres, se sauuerent par des sentiers cognus à eux seuls. Ainsi fut rendue la ville de Parpignan, là où estant de plus en plus le Roy pressé de la maladie, il deceda au mois d'Octobre l'an 1285. le 15. de son regne, & le 40. de son aage. Sa chair & ses entrailles furent enterrees en la grande Eglise de Narbonne, ses os furent portez à S. Denys en France, & son cœur aux Iacobins de Paris, & la Royne Marie sa derniere femme demeura apres luy vefue 36. ans. Celle annee est remarquable, pour la mort du Pape Martin 4. grand amy des François, & de trois Roys, à sçauoir de Charles de Sicile, de Philippes de France, & de Pierre d'Arragon. La ville de Gironne, & les autres villes que le Roy Philippes auoit prises, retournerent soubs la puissance des Arragonnois. Nos Chroniques appellent ce Roy Philippes le Hardy, sans dire l'occasion de ce nom, mais communement il n'est nommé que Philippes 3. du nom, fils du Roy S. Louys, auquel la posterité a attribué tant d'hõneur, que son pere & son fils tous deux Roys de France, ne sont honorez d'autres titres que de pere & fils du Roy S. Louys. Ledit Philippes laissa de sa premiere femme deux fils, à sçauoir Philippes le Bel, Roy de France apres luy, & Charles Comte de Valois, d'Alençon & du Perche, qui fut pere du Roy Philippes de Valois, & vne fille mariee au Duc d'Austriche. De sa seconde femme il laissa Louys Comte d'Eureux, & Marguerite mariee au Roy d'Angleterre. Vn peu deuant sa mort il fit Philippes son fils aisné Cheualier, & luy fit espouser Ieanne Royne de Nauarre, & Comtesse Palatine de Champagne & de Brie.

[Marginal notes: Roy malade. — Force de la necessité. — Roy malade s'encourage. — Encourage les siens. — Braues encouragemẽs. — Grimper par les mõtagnes — Mort de Philippes. — Mort de trois Roys. — Philippes nõmé le Hardy. — Ses enfans.]

De son temps fut tenu à Lyon le Concile duquel nous auons parlé cy-dessus, auquel Gregoire dixiesme fit ordonner que le Pape fut esleu incontinent apres le trespas de l'autre, ou que l'on mit les Cardinaux en prison fermee (ce qui depuis a esté appellé Conclaue) en laquelle on ne leur donnast que boire ny que manger iusques à ce qu'ils se fussent accordez. Ceste ordonnance fut alors faite, pour cause que le siege auoit vacqué pres de trois ans auant qu'ils se peussent accorder a faire eslection. Audit Concile furent aussi cassees quelques moyneries qui viuoient d'aumosnes.

[Marginal note: Concile de Lyon.]

A Iusques icy les Tartares furent incognus en l'Europe, mais lors ils se monstrerent entrans en Hongrie auec cinq cens mille hommes, & lors vne partie des Vaudois, apres que Vvaldo & les siens furent chassez de Lyon, se retira en Lombardie, où ils se multiplierent tellement, que leur doctrine commença à estre esparse par l'Italie, & vint iusques en Sicile. Les Papes exciterent (comme il a esté dit) de merueilleuses & horribles tragedies par la Chrestienté, pour raison du Royaume de Sicile, & Iean l'Escot, & Iean André deux grands Docteurs florissoient. M.cc.lxxxv. Tartares. Vaudois.

PHILIPPES LE BEL IV.

ROY QVARANTE-CINQVIESME.

B

Sommaire.

I. Philippes le Bel 4. succede à Philippes 3. son pere. Harangue de l'Uniuersité.

II. Bastiment du Palais. Enguerrand de Marigny. Parlement ordinaire. Eschiquier de Rouen. College de Nauarre. Hommage du Comté de Flandres.

III. Comte d'Artois en Sicile. Defaite de l'armee Françoise. Enfans de Charles le Boiteux, ostages. Sicile subiette au Siege Romain. Faction des Guelphes & Gibelins. Victoire des Frãçois. Siege de Caiette. Charles Martel Roy de Hõgrie. Le Boiteux en France, & son retour en Italie.

IV. Armee contre le Comte de Hainaut. Guerre pour le Comté de Luxembourg. Guerre d'Angleterre. Nauires Anglois pris. Bataille entre les François & Anglois. Bordeaux prise par les François. Comte de Flandres prisonnier. Guerre contre le Duc de Bar.

C

V. Siege & prise de Rions par les François. Deuvré pillee. Mariage du Roy d'Escosse. Mort d'Edmond Comte de Lanclastre. Differend entre les Comtes de Flandres & d'Artois. Alliance des Flamans & Anglois.

VI. Harangue des Ambassadeurs du Comte de Flandres au Roy. Le Comte infracteur de la paix. Arriuee du Roy en Flandres. Deffaite des Flamens. Raoul de Nesle gouuerneur de Flandres.

VII. Assemblee de Prelats. Canonization de Sainct Louys. Accord entre les Roys de Sicile & d'Arragon. Anglois en Flandres. Flamens deffaits par les François. Le Comte prisonnier à Paris.

VIII. Guerre en Guyenne. Bataille entre les Anglois & François. Iacques couronné Roy de Sicile. Guerre contre l'Empereur Adolph. Le Roy Philippes en Flandres. Esmotions des Flamens.



HILIPPES le Bel IV. du nom, fils de Philippes susdit succeda à son pere en l'an 1285. au Royaume de France, & se vit ensemble Roy de France & de Nauarre. Dés sa premiere ieunesse il auoit eu pour Precepteur vn grand Theologien Romain, de l'ordre des Augustins, nommé Gilles, & l'auoit prié de faire quelque œuure qu'on voit encore de l'Institution des Princes. Comme le Roy fut à Paris de retour de son sacre fait à Rheims, ce Theologien selon la coustume ancienne de l'Vniuersité, qui a accoustumé de faire vne belle harangue au Roy, apres sondit sacre, luy fit au nom d'icelle la harangue qui s'ensuit. I. Gilles Theologien.

D Venans du Temple (Roy tres-Chrestien) & comme sortans de parler auec Dieu, ayans charge de vostre Maiesté de dire, il faut que nous parlions auec non moins de reuerence deuant vous, que n'agueres deuotieusement nous auõs fait pour vous prieres deuant les saincts Autels. Aussi esperons nous que vous nous orrez auec autant de courtoisie & debonnaireté, comme gracieusement vous auez commandé à vostre fille l'Vniuersité de haranguer en vostre presence, afin que vous entendiez des vostres, ce que de vostre propre mouuement vous eussiez fait, ne mesprisant point nos propos, de nous qui auons accoustumé de souuent arraisonner vostre Maiesté tres-Chrestienne. Mais dequoy peut-on mieux à propos discourir deuant vn Roy nouuellement venant à la Couronne, que d'vn gouuernement d'vn Royaume ? Veu que le nom Royal n'est pas chose nee, ou trouuee en terre, ains comme il me semble, il l'a esté du ciel pour le profit des hommes. Entant que Dieu, pere, & autheur de toutes choses, ayant creé le genre humain, se retint ce degré souuerain de commander sur Harangue de l'Vniuersité. Fille du Roy.

Miec. LXXXV. Quel est le nom Royal. tout ce qui est formé, neantmoins afin que nous le contemplassions spirituellement, & A
vinssions à plus ardemment le chercher, & que par desir & esperance nous tendissions vers luy, il n'a voulu se tenir parmy nous, & habiter en terre. Bien a-il instituez les Roys comme ses lieutenans & vicaires, de sorte que tant plus sainctemẽt vn chef vit, & de tant plus il s'approche de Dieu par integrité de vie, & mieux à propos & plus iustement il porte le nom & titre de Roy. Tous donc ont esté donnez à vne mesme fin & conseil, mais les vns ont esté loüez par vne raison, les autres pour vne autre. Et ose dire que iamais n'y eust Roy qui surpassast tous les autres, chacun ayant excellé en quelque rareté & vertu signalee. Veux que les Roys ont vn grand & spacieux champ pour paruenir à la gloire, à laquelle tous les hommes aspirans de leur naturel, les Roys neantmoins sont ceux qui y sont poussez plus que le reste des humains. C'est ce qui me fait iuger celuy-là estre tres-digne de la couronne royale, lequel ayant leu, veu, ou entendu quelque beau trait de vertu, ou perfection en vn autre, & tasche de se le faire propre & s'en embellir, afin qu'il se voye excellent en ce qu'il souhaitte és autres pour leur accomplissement. Ie ne feray conscience (Roy souuerain) vous voyant, & considerant la grandeur de vostre Maiesté, de reprendre l'exemple des Perses, les Roys B
desquels ayans à commander sur vne infinité de peuples & prouinces, & cognoissans que leurs enfans ne pouuoient estre instruits par la voix mesme des vertus, ils s'efforçoient de trouuer quatre hommes des plus rares & signalez en vertu, l'vn estant renommé de grande iustice, l'autre excellent en prudence, le troisiesme plein d'vne admirable constance & force d'esprit, & le quatriesme continent & modeste au possible, & c'estoient tels gẽs ausquels on donnoit la charge de l'instruction & nourriture des Princes, & des enfans des Monarques des Perses. Or tandis qu'inuiolablement on obserua ceste façon de nourriture, cest Empire fut aussi le plus grand & puissant de toute la terre. Ceste coustume merite bien que long-temps apres elle soit obseruee entre nous, & qu'elle paruienne iusques à nostre memoire.

Roys Lieutenans de Dieu.

Dõnez à vne mesme fin.

Poussez de la gloire.

Exemples des Perses.

Instructeurs des Princes quels.

Grandeur de l'Empire des Perses.

Mais ie ne puis assez m'esbahir de chose qui a mis estonnement en l'esprit des plus sages de ce monde, que de tant de Roys & grands Empereurs, qui pour leurs hauts faits se sont acquis gloire, & heureuse reputation, & lesquels, soit fortuitement, ou iustement s'estans acquis de beaux & honorables titres, bien que les vns ayẽt esté nommez dompteurs des villes, les autres illustres, ceux-cy grands, ces autres heureux, Augustes ou Debonnaires, ou autres telles marques de grandeur & loüange, si n'en trouuez-vous pas vn qui iusqu'à ce iour ait peu s'acquerir par son merite le surnom de iuste, tous ayans laissé à part celle partie, laquelle est la principale & la plus propre du nom & office royal, pour empoigner celles qui sont communes à tout genre d'hommes, & beaucoup moins necessaires pour le public. L'occasion de cecy procede, d'autant que l'homme iuste est celuy qui a plus d'esgard au profit de son prochain que de soy-mesme, comme si les Roys lesquels sont instituez & donnez de Dieu pour ses Lieutenans, n'estoient mis au monde pour plustost profiter à la chose publique qu'à leurs appetis & desirs, & afin de prendre esgard sur le commun & vniuersel de ceux qui luy sont donnez en garde. Veu que la iustice est ce doüaire & perfection de l'ame, laquelle conseruant l'vtilité du public rend à chacun ce qui luy appartient, de laquelle si les Princes s'esloignent, ils ont beau estre assis sur vn Throsne royal, & de porter le nom de Roys: car l'effet du nom est esloigné d'eux, & meritent vn titre mal plaisant D
& barbare, & lequel est indigne d'estre nommé deuant vostre Maiesté tres-Chrestiẽne. L'esgard donc d'vne telle faute est de mesme consideration que celle d'vne commune ruine, & la cause de quelques grandes & cruelles guerres, entant que les hõmes pensent que ce soit le souuerain bien en ce mõde que d'abonder sur tous autres en richesses: & neantmoins la plus grande magnificence, & la plus remarquee grandeur royale est celle que lors que vous auez domptees vos affections & conuoitises, vous taschez de tout ainsi surpasser les autres en bien faisant & eslargissant hõnestement le vostre, comme vous le surmontez en excellence & puissance, & sur tout conuient s'efforcer de les aduancer, auec celle vertu de laquelle les autres prennent leur droit & fondement, afin que toutes les autres la regardent, dependent d'elle, soient à icelle rapportees, se reposent en ses iugemens, luy seruent de compagnie, & luy facent perpetuel seruice. Ceste-cy sans doubte est la iustice, pour laquelle si la force, constance

C (margin letter)

Diuers titres de Roys.

Quel est l'hõme iuste.

Effet de la iustice.

Sans laquelle les Roys ne sont rien.

A & grauité ne bataillent, elle perd sa vigueur, son nom & sa grandeur, & au lieu d'icelle prendront place, la cruauté, le desreglement & la folie, & si la sagesse n'y met empeschement, on verra soudain que ceste apparence de sagesse sera vne pure malice, cautelle, fallace & trahison, & en portera à bon droit le titre. C'est à la iustice, puis qu'elle a retiré le genre humain des bois & des solitudes, pour les faire habiter les citez, & leur enseigner la courtoisie, & qu'elle les a ciuilisez en leur enseignant les loix & les liens d'vn nœud, & societé de pareille institution de vie, c'est à elle (dis-ie) de faire que les bonnes mœurs ayent vigueur, qu'on suiue la pieté, la foy, honte, modestie, continence, attrempance, & preud'hommie. Voire si la liberalité, laquelle se glorifie de vouloir profiter aux autres, & les aduancer, ne fait cecy sans faire tort ou iniure à personne, & si elle ne s'arreste aux traces de iustice, de laquelle elle se dit estre la sœur germaine & plus legitime, perdra le titre & cest aduantage, si plustost elle rauit & despoüille les vns pour en reuestir & enrichir les autres. C'est vne mesme force que celle de la magnificence & largesse, laquelle faut qu'elle soit esloignee de toute iniure & iniquité, afin que toutes soient contenuës soubs le nom & tutelle de Iustice,
B & qu'elle soit en toutes, & porte le nom de toutes ensemble. Aussi est-ce elle qui monstre quel est son effort en la conseruation du genre humain, en ayant elle seule prescripte & ordonnee la forme : d'elle procede que l'homme regardant au ciel, sent en son ame vn esguillon de reuerence enuers les choses diuines, & luy enseigne la pieté & religion, & les moyens de consacrer à Dieu des temples, luy offrir prieres & sacrifices, & comme si la diuinité luy estoit proposee deuant les yeux, il se la propose pour l'imiter en bonté & iustice : afin que tout ainsi que ce souuerain Createur a conioint & lié, par vne certaine & eternelle loy, les signes, les astres, les mouuements des lieux, les reuolutions du temps, & autres choses, de laquelle elles ne peuuent s'esgarer, aussi la iustice a ordonné, & fait que si tous les Royaumes terrestres veulent estre fermes & durables, il faut aussi qu'ils suiuent sans cesse, les loix, & droits salutaires par icelle mis en auant.

M. CC. LXXXVI.

Ce qu'elle a enseigné.

Liberalité.

Vertus contenues soubs iustice.

La religion.

Ceste iustice doncques allant & cheminant par terre, & de la teste penetrant les
C nuës, & touchant au ciel, ne souhaittant rien pour soy, n'vsurpant chose quelconque, rendant à chacun le sien, fait que les hommes en recompense luy soubmettent tout ce qu'ils ont, & comme à vne Dame souueraine, luy mettent le sceptre royal en main. C'est pourquoy les Roys iustes & legitimes qui suiuans la coustume, l'ordonnance, la loy, la nature, & le consentement public, reçoiuent les Royaumes en la succession de leurs parens, doiuent sur toutes choses s'adonner à suiure les traces de iustice, entant que d'elle ils pourront receuoir vn plus grand, plus ample, & plus durable patrimoine, & des richesses plus asseurees que celles que leur auront laissees leurs parens. Lesquels leur mettent en main les terres, possessiõs, reuenus, armes, villes, chasteaux, forteresses & lieux de defence, mais qu'ils soient iustes, equitables & bons Roys, & qu'ils laissent cecy pour heritage à leurs enfans: c'est à ceste Royne, & souueraine Dame de l'vniuers. Car pourquoy craindrons nous d'appeller la iustice, Royne & Emperiere? puis que c'est elle qui donne les Royaumes, qui les defend & les rend saincts, augustes & durables: de sorte que s'il est ainsi (comme vrayement il est) que la iustice profite plus aux autres qu'à soy-mesme, on ne peut aussi dissimuler que ceux qui sont naiz
D Roys, sortis de Roys, & qui doiuent engendrer des Roys, ne se sentent redeuables de tout à ceste Royne, & qu'ils ne l'honorent, & ayment sur toutes choses. Et afin que ie comprenne tout en vn, la iustice est la mere de la religion, modestie, force, prudence & liberalité, & ne peut estre separee d'vn Roy sans alteration & grand preiudice de la royale dignité, & n'y a grande difficulté à la mettre en œuure, nõ plus que le reste des vertus: entant que la sagesse est vne perfection de l'ame, qu'aucun ne peut former, ne se donner, estant vn present de nature, & vn bien & don du tout puissant. La force & constance est aussi vne certaine vigueur & effort de l'ame, laquelle se fait cognoistre és actions de chacun, voire que l'habitude du corps fait voir la facilité ou difficulté de la continence en l'homme. Mais la iustice procede de la seule volonté, & chacun est iuste, ou au contraire, tout ainsi qu'il luy plaist, & sur tous elle s'offre & dõne aux ames royales, afin qu'elles la mettent en euidence. La forme du corps, la beauté de la face, la grauité du front, la maiesté du visage, le rayonnement & clarté des yeux (puis qu'il

Force de la iustice.

Soubsmission des hommes à elle.

Les Roys doiuent les suiure.

Dependent d'elle.

Mere des Vertus.

Force de Constance.

Dons de nature.

M.CC.LXXXVI. ne faut pas taire ces rares dons du ciel) sont de grand effet pour esmouuoir les hommes, A
» mes, & les admonester de penser quelle estoit la figure du premier homme que Dieu
» crea dés le commencement, & qu'ils seront en l'immortalité bien heureux, ceux qui

Esmouuent les hommes.

» regneront iustement en ce monde. Que si la beauté corporelle est de telle consequen-
» ce, que par vn sien miracle elle attire les autres hommes à l'auoir en admiratiõ, qu'est-
» ce qu'on doit estimer de celle beauté royale, laquelle cõsistant en l'ame, rend vn Prin-
» ce presque semblable à la diuinité? Courage doncques (Roy bien fortuné) embrassez-

Exhortation à la iustice.

» moy ceste Royne des vertus, & faites qu'elle tienne les premiers rancs en vostre con-
» seil, peignez son vif image en vostre esprit, façonnez-vous selon les loix d'icelle, &
» ne faites rien que par la contemplation de ce qu'elle vous instruira. Ie suis asseuré que
» vous prendrez plaisir en sa frequentation, que l'aymerez, & qu'elle en recompense
» vous rendra agreable & bien aymé de Dieu, & reueré, crainct, & admiré des vostres,
» & des estrangers mesmes, qui orront le bruit de ceste perfection. Aussi en somme ce-
» luy sera vrayement Roy, non subiet au changement des choses, ny aux communs ren-
» uersemens causez par l'iniure du temps & des causes qui aduiennent fortuitement, & B
» ausquelles les seigneurs sont redeuables, lequel aura tousiours la iustice plantee au
» cœur, s'accoustumera à l'exercer, & ne fera rien que par son adresse. Et par ce moyen
» il felicitera non seulement le temps de son regne, ains lairra les traces de son bon heur
» à sa posterité, goustant en ce monde quelques traicts de celle felicité, que Dieu sou-
» uerain Roy & tres-iuste iuge a preparé & promis aux bons Roys & Princes equita-
» bles, pour la lieutenance duquel vous estes appellé en ce Royaume, asseãt sur le thros-
» ne des Roys de France vos peres & predecesseurs. Voyla ce que dit ce Theologien
» Romain.

II.

Estant Philippes deuenu Roy, au commencement de son regne & de l'an 1286. il eut vne singuliere affection de mettre vn reglement à la iustice, & voyant que par la malice des hommes, les procez estoient tellement multipliez, qu'ils ne pouuoiẽt estre vuidez au conseil tenu pres sa personne, comme ils faisoient auparauant, il fit bastir en l'Isle de la ville de Paris, ville capitale de son Royaume, au mesme lieu où estoit l'ancienne demeure & le vieil chasteau des Roys, vn Palais tel qu'il est auiourd'huy, & ordonna qu'en ce lieu seroient par iuges à ce ordonnez, tous procez vuidez & iugez sans appel, & fut ceste compagnie composee de Presidens, Conseillers, Aduocats, & Procureur du Roy, appellee le Parlement, & de cest œuure fut conducteur Messire Enguerrand de Marigny Comte de Longueuille, & superintendant des finances de Frãce. Ce Parlement fut institué de telle façon, qu'il ne tiendroit que deux fois l'an, c'est à sçauoir à la Natiuité de Iesus Christ, & à la Purification (autres disent) à l'Assumption nostre Dame. C

Bastiment du Palais de Paris. Institution. Enguerrand de Marigny.

Depuis Louys Hutin le fit ordinaire. Auparauant les François se gouuernans simplement au fait de iudicature, estant lors le nombre des causes & des procez petit, acquiesçoient aux sentences donnees par les Baillifs & Seneschaux, qui administroient la iustice en dernier ressort, estimans laid d'aller chercher loing le droit par reliefs d'appel. Mais venans les hommes à croistre en malice, les procez à multiplier, & les Seneschaux & Baillifs à mal administrer la iustice, & ne pouuans les Roys en leurs Parlemens deambulatoires establis pres d'eux vacquer aux iugemens des procez entre parties, & par ensemble aux affaires d'estat, qui tous les iours augmentoient par l'augmentation de la grandeur de la France, ledit Roy Philippes le Bel s'aduisa de faire tenir les iugemens souuerains en lieu certain, & pour cest effet de bastir ledit Palais. Il institua aussi à Roüen vne espece de Parlement, qu'il nomma Eschiquier, pour l'administration de la iustice de Normandie, & depuis soixante-dix ans a esté ledit Eschiquier fait Parlement ordinaire. Quelques-vns disent que dautant que la chiquanerie de France s'augmenta alors par le transport que l'Eglise Romaine qui lors vint en France en fit aux sieges de la iustice, ledit le Bel fut contraint de faire bastir ledit Palais, & faire la compagnie des Iuges sedentaires. Et comme d'vn costé le Roy mettoit ordre à la iustice, & a la loger: de l'autre, Ieanne Royne de Nauarre sa femme s'estudioit à loger les bonnes lettres, & les hommes lettrez, & pour cest effet fit bastir à Paris vn College auiourd'huy nommé le College de Nauarre, pour l'institution des enfans, & l'instruction des lettres, & des sciences & disciplines. D

Parlement ordinaire. L'ancienne iustice de France. Eschiquier de Rouen. L'Eglise de Rome apporta la chiquanerie. College de Nauarre.

A Le Comte Guy de Flandres auoit fait des acquestes de plusieurs terres, villes & seigneuries, & au commencement du regne de Philippes le Bel alla à Paris pour luy faire hommage de son Comté de Flandres. A quoy Philippes ne le voulut receuoir que premierement il n'eust procuré vers les nobles & communautez de Flandres, la confirmation & ratification de la paix faite à Meleun l'an 1225. Ce que le Comte Guy ne pouuant si tost impetrer desdits Estats, il fit en fin venir les Ambassadeurs du Roy en la ville de Burges Sainct Vvinoch, où il fit assembler les nobles & deleguez de Flandres, qui entre les mains desdits Ambassadeurs iurerent ceste paix. Dont neantmoins ils se repentirent puis apres, & tout à leur loisir. Moyennant cela fut le Comte receu audit hommage: mais quelque temps apres le Parlement de Paris nouuellement erigé par le Roy, faisoit exploicter au Comté de Flandres en premiere instance, tant en actions reelles que personnelles, au grand preiudice des droicts, coustumes, & priuileges des villes. Les Flamans s'estans plaints de cela audit le Bel, obtindrent de luy lettres patentes, par lesquelles il mandoit à ses Baillifs de Vermandois, Amiens, Beauquesne, & autres ses officiers, qu'ils eussent à eux deporter d'exploiter B aux pays de Flandres, ou exercer aucune iurisdiction, sauf en cas de ressort, ordonnant au reste que les causes pour lesquelles se feroient les adiournemens fussent expressement declarees aux commissions, & lettres desdits adiournemens. Ce qui aduint en l'an 1286.

M. CC. LXXXVI.

Refus de son Comté de Flandres.

Le Comte receu à hommage.

Sur cela Edvvard premier du nom Roy d'Angleterre vint en France, & fit au Roy hommage du Duché de Guyenne, & autres terres qu'il tenoit de luy, & lors en Italie s'y remuerent de nouueaux affaires.

Hommage de Guyenne.

III.

Cependant que Charles le Boiteux fils de Charles Roy de Sicile estoit detenu prisonnier en Arragon, Robert Comte d'Artois gouuernoit pour luy ce qui luy restoit par delà. Il auoit choisi sa demeure à Naples, là où il apresta vne armee de mer, auec partie de laquelle il passa en Sicile, & de prime arriuee print la ville de Cataue. Estant en esperance de recouurer toute l'Isle, il renuoya ses forces à Naples pour ramener les autres qui y estoient demeurees. Roger Admiral de l'armee de mer Arragonnoise, apres auoir descouuert les desseins des ennemis, à l'improuiste s'alla ruer sur l'armee C du Comte d'Artois, & la trouuant desnuee de soldats, print tous les nauires d'icelle, & deuant que le bruit de ceste deffaicte fut paruenu aux oreilles des ennemis, il alla au deuant d'vne autre armee qui estoit partie des ports de Prouence, soubs la conduitte du Comte de Brenne & de Philippes fils du Comte de Flandres, & estant descendue à la coste de la Thuscane, ces seigneurs emmenerent auec eux Guy de Montfort, qui pour auoir nouuellement succedé au Roux, Comte de l'Anguillare son beau pere, estoit deuenu grand & puissant seigneur, estant au reste grand Capitaine de guerre. Le dessein de Roger print bien tost fin, car ses seigneurs qui estoient bien experimentez aux guerres terrestres & peu aux nauales furẽt prins par luy. Toutesfois il les laissa tous aller en payant rançon, horsmis ledit Guy de Montfort qu'il ne voulut lascher pour quelque grosse rançon qui luy fut offerte, voulant en cela gratifier au Roy d'Angleterre ennemy capital dudit de Montfort, lequel fut mis & resserré en vne estroite prison, les fers aux pieds, & y fut estranglé, portant la punition digne du meurtre par luy commis en la personne du ieune Prince Anglois tué à son retour de la terre D saincte.

Comte d'Artois en Sicile.

Deffaite de l'armee Françoise.

Guy de Mõtfort Comte de l'Anguillare.

François pris.

Guy de Mõtfort prisonnier.

Edvvard Roy d'Angleterre fit tant par ses Ambassadeurs, qu'entre ces deux Princes vn traicté fut fait aux conditions suiuantes. Que le Roy Charles le Boiteux seroit mis hors de prison, à la charge qu'il payeroit trente mille marcs d'argent en Carlins. Qu'il prieroit le Pape & impetreroit de luy, qu'il adiugeast le droit du Royaume de Sicile aux Princes de la maison d'Arragon, leueroit l'excommunication interiettee sur eux, & les receuroit en grace. Qu'il persuaderoit à Charles Comte de Valois, de renoncer à tout droit par luy pretendu sur le Royaume d'Arragon que le Pape Martin luy auoit donné. Que si dedans trois ans il n'accomplissoit toutes ces choses, il se soubsmettoit à se remettre en la prison d'où il estoit sorty. Et que pour l'asseurance dudit traicté il donneroit pour ostages ses enfans, Robert qui regna depuis à Naples, Louys qui fut depuis Euesque de Thoulouse & canonisé pour Sainct, & Iean Prince de la Moree qui depuis mourut ieune, & outre ce donneroit quarante ou cinquante gentilshommes Prouençaux des plus riches du pays. L'histoire de

Traicté.

Enfans de Charles le Boiteux en ostages.

M CCLXXXVIII Naples dit que par deux fois le Roy Anglois voulut faire la paix entre ces deux Princes : mais que n'ayant peu reussir à la premiere, à cause de la prinse des susdits Seigneurs, à la seconde il fit tant que ladite paix fut arrestee aux susdites conditions, beaucoup plus rigoureuses que n'estoient les premieres qu'il auoit proposees. Par ce moyen Charles retourna d'Espagne en France quatre ans apres sa prise. Ce qui fut l'an 1288.

Sa deliurance de prison.

Estant de retour en France, il tascha à faire que le Comte de Valois renonçast à ce que dessus, mais il n'en sceut venir à bout, & d'ailleurs le Pape Nicolas ne vouloit ratifier ny approuuer le traicté fait entre ces deux Princes, disant qu'ils n'auoient peu transiger du Royaume de Sicile, vassal & feudataire du siege Romain, sans le consentement dudit siege & de luy.

Sicile subiette au siege Romain.

Ledit Charles fut contraint de partir de France accompagné de quelque troupe de François, & prenant le chemin d'Italie, arriua à Florence, là où les guerres de la Thuscane le surprindrent, & entreprint de soustenir le party des Guelphes, qui pour l'heure estoient les plus foibles en Italie. Car Vgolin Girardesco, gentilhomme de la ville de Pise, chef de la faction des Guelphes, ayant au commencement en partie chassé, en partie deffait la faction contraire, estoit venu en telle reputation & puissance entre ses citoyens, qu'il gouuernoit toutes choses à son plaisir, & estoit nommé le Seigneur de sa patrie. Il estoit estimé de tous l'vn des plus heureux hommes du mõde, & auoit aussi bien opinion de l'estre, car il estoit gentilhomme riche, sage, experimenté & vaillant. Il auoit grande authorité entre les siens, femme honneste, grand nombre d'enfans, & d'enfans de ses enfans, & bref abondant en tous les biens que l'homme peut desirer. Il prenoit plaisir à oüyr raconter & loüer ses felicitez, & luy mesme en y pensant s'estimoit bien heureux, s'en resioüyssoit, & ne pensoit qu'aucun mal luy peut iamais aduenir. A son iour natal il fit vn festin solemnel, auquel il conuia tous ses parens & amis, & comme en disnant il loüast, admirast, & esleuast iusques au ciel sa bonne fortune, il demanda à l'vn de ses plus grands amis, nommé Marc, quelle chose luy pouuoit defaillir. Ce Marc, soit qu'il estimast les choses humaines estre de peu de duree, instables, & subiectes à mille hazards & inconueniens, ou soit qu'il presageast vn prochain malheur deuoir aduenir à Vgolin, luy respondit: La seule ire de Dieu (dit-il) ne peut longuement defaillir à tant de prosperitez. Aussi selon le cours des choses humaines, il estoit necessaire qu'vn homme qui auoit tant de bons heurs & de plaisirs en ce monde, & qui n'auoit iamais senty aucun mal, receut quelque coup pesant de la main de la fortune.

Faction des Guelphes.

Orgueil de la felicité.

L'ire de Dieu.

Or comme les forces des Guelphes vindrent à s'affoiblir, les Gibellins prenans les armes, & se renforçans de la debilitation de leurs ennemis, assiegerent sa maison & la battirent, tuerent l'vn de ses enfans, & l'vn des enfans de ses enfans qui se mirent en defence contre eux, & en fin le prindrent auec deux de ses enfans, & trois des enfans de ses enfans, & les mettans prisonniers dedans vne forte tour, ietterent les clefs d'icelle dedans la riuiere d'Arne. Dedans ceste prison le pere mourant de faim, vit de ses yeux en son giron mourir de faim ses enfans, & bien qu'il criast & suppliast ses ennemis, d'estre contens du supplice de son corps, & de ne permettre que son ame s'allast perdre, il ne luy fut iamais pourtant permis de receuoir aucun sacrement de l'Eglise. Ceste inhumanité rendit fort odieuse la faction Gibelline, & Charles arriuant sur cela en Thuscane, se mit du costé des Guelphes, entre les mains desquels estoit la chose publique de Florence, mais les Gibellins bannis de ladite ville, auoient fait vne ligue auec la chose publique d'Arezzo, de laquelle les Gibellins estoient maistres, & des bannis des autres villes, les vns s'estoient mis auec les Florentins, les autres auec ceux d'Arezzo, selon leur faction & party. Les vns & les autres auoient les ieunes hommes de leur patrie, & des soldats mercenaires. Ceux d'Arezzo auoient esleu pour chef de leur armee Hilermo, Euesque de leur ville, car la fureur les auoit fait venir là, que chacun des deux partis pensoit que sa cause fut saincte. Charles donna aux Florentins pour chef, Aimery, ou Enguerrand de Narbonne, grand Capitaine de guerre, auec cent gentilshommes, & l'enseigne aux Fleurs de lys de France. Adoncques soubs ce chef, & soubs ceste enseigne, ils combattirent contre ceux d'Arezzo, desquels ils tuerent enuiron trois mille, & en prindrent deux mille. De là aduint que les Florentins se rendans forts contre eux, &

Malheurs d'Vgolin.

Inhumanité des Gibellins.

A redoutables enuers leurs voisins, se sentirent fort obligez aux François, & se firent grands amis d'eux. Charles le Boiteux s'en alla à Rome, autres disent à Perouse, là où par le Pape Nicolas 4. il fut vn iour de Pentecoste l'an 1289. ou 1288. couronné Roy de l'vne & de l'autre Sicile, & dispensé du serment qu'il auoit fait au Roy Iacques d'Arragon. De ceste perfidie aduint à Charles vn grand malheur, digne de guerdon des perfidies & desloyautez. Les ennemis de Charles le nommoient seulement Roy de la Pouille, mais le Pape y adiousta la couronne, & le nom de Roy de Sicile. Ce qui fit aux Arragonnois perdre toute esperance d'amitié & reconciliation entre eux & les François, & de r'entrer en grace auec le Pape & le Roy Anglois, à cause de ceste perfidie se rendit ennemy des François. Ce qui, comme il a esté dit, aduint en l'an 1289.

M CC LXXXIX.

Malheur de la perfidie.

Or comme les Arragonnois s'estoient par finesses emparez de la Sicile, ainsi vouloient-ils tenter par finesses les villes de terre ferme, & esmouuoir troubles & rebellions au Royaume de Naples. Ils firent tant qu'ils firent rebeller la ville de Catenzano contre les François, & l'ayans à leur deuotion, ils la fortifierent en esperance & B dessein de tenter les autres villes. Robert Comte d'Artois y alla mettre le siege pour la rauoir. Mais Iacques Roy d'Arragon, fils de Pierre, se disant Roy de Sicile, & Roger son Admiral s'y trouuerent auec vne grosse armee, & deliurerent les assiegez de la peur & du mal du siege. Il falloit que ces deux armees contraires vinssent aux mains en belle campagne. Ce que le Comte d'Artois desiroit le plus du monde, & estoit extremement aise de l'occasion qui se presentoit à luy de combattre contre ses ennemis. Adonc il fit à son armee vne semblable harangue.

Finesses des Arragonnois.

Desir de combattre.

Ce que tousiours vous auez souhaitté (vaillans soldats) vous est mis en main, & pouuez (si bon vous semble) venir à la bataille contre les Arragõnois en pleine campagne, pour vuider le different du Royaume Sicilien, contenu en la contribution d'Italie, querellee de si long-temps par nos aduersaires. Or ne faut-il point aller querir nostre ennemy trop loing, ny courir iusques à Nicee, ou iusques à Antioche, ou à Bouines, ny en d'autres lieux renommez pour les grandes victoires que les François y ont acquises. Voyez icy deuant vos yeux l'Arragonnois, que tant vous vouliez voir, C aduisez comme il se presente au massacre, & veut experimenter derechef quelle est la vaillance Françoise. Desia par deux fois auons nous combattu pour ceste querelle, & pour la defence du droit de nos parens en ce Royaume, premierement à Beneuent, là où Mainfroy fut desconfit en vne seule bataille, & depuis pres le lac Fucin, là où Conradin fils d'vn tres illustre Empereur, & Federic Duc d'Austriche, bien qu'ils fussent vaillans & furieux capitaines, & secourus de tant de leurs subiets, que de leurs amis & alliez, furent par nous deffaits & mis en routte, estant plus glorieuse & excellente ceste derniere victoire, que n'auoit esté celle de Beneuent. Mais les precedentes n'ont rien esté, au prix de ce que pourra estre la presente, & en laquelle il faut de tant plus gaillardement combattre, que la seconde a esté plus illustre que la premiere, afin que vostre vertu & loüange allant tousiours en croissant, vous la combliez d'vn heur plein de reputation immortelle. Prenez donc vos armes en la bonne heure, & que chacun se mette en son rang, prest à batailler, selon que le requiert la grandeur du nom François, & vostre gaillardise, & la iustice de la cause pour laquelle nous ve-D nons au combat.

L'ennemy prochain.

Valeur des François.

Bataille par eux gagnee.

Le Comte d'Artois ayant fait ceste harangue, laissa dedans son camp vn bon nombre d'hommes pour le garder, & pour tenir tousiours en subiection les portes de la ville assiegee, afin que ceux qui voudroient sortir de dedans fussent ou viuement rembarrez ou deffaits, & mena le reste de son armee en campagne. Celle de Roger & elle estans venus aux mains, combattirent fort furieusement, & Roger qui n'auoit iamais peu par les ennemis estre vaincu en mer, vouloit par quelque braue acte, en terre augmenter la gloire, qu'il auoit de long temps acquise, & Iacques menant ceste armee contre les François, la premiere qu'il auoit iamais menee, vouloit faire quelque acte qui le recommandast à la posterité. Les François demeurerent vainqueurs, & y eut plus de honte & de fuitte que de carnage, car il n'y demeura sur le champ de morts des ennemis, que deux cens ou enuiron, & les autres se sauuerent de vistesse en leurs nauires. Apres cela les Arragonnois delibererent de transporter la guerre ailleurs, pour retenir & destourner les forces des François, du siege de Caten-

Exhortation au combat.

M.CC.LXXXIX. zano. Ils allerent assieger Caiette, auec vne armee de mer. Ceux de dedans se defendoient vaillamment, cependant que Charles auec les forces du Pape, partoit de Rome pour les aller secourir. D'autre costé le Comte d'Artois, laissant vne partie de son armee au siege de Catenzano, marcha au deuant des ennemis. L'Arragonnois tenoit Caiette enfermee & assiegee par terre & par mer. Le Comte d'Artois brusloit de desir de combattre, mais Charles desiroit beaucoup plus accommoder ses affaires par vn bon accord, que par la decision des armes. Aussi l'Arragonnois ne demãdoit qu'vn moyen, par lequel l'vn & l'autre missent les armes bas, & que les conditions de paix qui auoient esté mises en auant sur la reddition de Charles, fussent remises sus & bien obseruees. L'vn & l'autre Prince enuoyerent leurs deputez à lieu assigné, pour traitter de la paix, mais ne la pouuans faire, ils firent vne tresue pour cinq ans. Ce qui fut fait contre la volonté du Comte d'Artois, qui estoit extremement marry de cest accord, disant que les ennemis pouuoiẽt estre vaincus & deffaits s'ils fussent venus aux mains auec les François, mais ne pouuant aucunement par sa remonstrance diuertir le Roy Charles du desir d'accord, il se despita & se retira en France. La ville de Cantezano, selon le traitté de leurs tresues se rendit à Charles, & la Sicile demeura à Iacques. Ce qui aduint audit an 1289.

Siege de Caiette.

Desir de cõbattre.

Desir de paix.

L'histoire de Naples dit, que quand le Roy Iacques eut delaissé Caiette, & fut retourné en Sicile, Charles ayant souuenance de la foy des Caiettans, les deliura & exempta de toutes tailles & tributs pour dix ans, pour recompense de leur fidelité, & à son retour à Naples fit grandes festes & solemnitez, faisant cheualier son fils aisné Charles Martel, & estant Estienne Roy de Hongrie mort ceste mesme annee là sans autres enfans, que Marie femme de Charles, il fit couronner Charles Martel Roy de Hongrie, par le Legat Apostolique, voulant aussi mesmement qu'il y succedast, & representast la personne de sa mere, nonobstant qu'vn certain Andreasse, sorty de la race des Roys de Hongrie en ligne collaterale, fust entré en ce Royaume, & en eut occupé quelque partie. Ladite histoire de Naples poursuiuant ce fil, dit que Iacques taschant de faire sa paix auec l'Eglise & Charles, le Pape Boniface 8. s'en entremit & la fit, & par le traicté d'icelle ledit Iacques promit de quitter l'Isle de Sicile, & prendre à femme vne fille du Roy Charles, & luy deliurer aussi tous ses fils, qui tenoient pour ostages en Cathaloigne, & le Pape auec Charles promit tant faire que le Comte de Valois renonceroit à l'inuestiture du Royaume d'Arragon, que le Pape Martin quatriesme luy auoit donné. Quand les articles de la paix furent ainsi faits, le Roy Charles en personne alla en France pour la conclurre, & par le mandement du Pape, traicta & conclud par ensemble vn accord entre les Roys de France & d'Angleterre, puis s'en retourna auec ses fils en Italie, par le chemin de Florence, où il trouua Charles Martel son fils aisné, qui luy venoit au deuant accompagné de deux cens hommes d'armes, & de là par Rome retourna dedans Naples en grande ioye. Voyla ce que disent les histoires de Naples, & ce qui aduint en l'an mil deux cens quatre-vingt & dix.

Fidelité recompensee.

Charles Martel Roy de Hongrie.

Traicté de paix.

Le Boiteux en France.

S'en retourne en Italie.

Pour reuenir au premier fil de l'histoire que nous auons laissé aux tresues accordees entre les Roys Charles & Iacques, apres qu'ils eurent par icelles pacifiez leurs differens. Les affaires de Hongrie apporterent vn nouueau trouble à Charles. Il auoit eu de sa femme Marie vne grande troupe d'enfans, à sçauoir neuf masles & cinq femelles. Les masles à les compter par ordre furent Charles Martel aisné fils, depuis Roy de Hongrie par la succession de sa mere. Louys qui fut Euesque de Thoulouse, & canonisé pour sainct par le Pape Iean vingt-deuxiesme du nom, Robert qui fut Roy de Naples apres son pere, Philippes Prince de Tarante, qui fut prisonnier à Palerme, Iean Prince de la Moree, Tristan qui nasquit quand son pere estoit en Cathaloigne, Raimond Belinger, qui fut Regent de la Vicarie, Louys second Duc de Durazzo, & Pierre Comte de Grauine. Les cinq filles furent Clemence 2. femme de Louys Hutin Roy de France, Blanche femme du Roy Iacques d'Arragon, Eleonor femme du Roy Federic de Sicile, Marie femme du Roy de Maiorque, & Beatrix qui fut premieremẽt femme d'Azzo, Marquis d'Est, & seigneur de Ferrare, puis de Beltramo, de Balzo, & en fin du Dauphin de Vienne. Charles Martel, apres la mort du Roy Estienne de Hõgrie son beau pere, & de Ladislas fils dudit Estienne, se disoit Roy de Hongrie, par le droit de sa mere, comme estant le plus habille & prochain à succeder à ladite couronne.

Fils du Boiteux.

Leurs estats.

Ses filles.

ne, mais il ne fut iamais Roy de Hohgrie que de nom, ny plus heureux au succez des M. cc. lxxxix.
A affaires de Hongrie, que son pere l'auoit esté en ceux du royaume de Sicile. Il engendra de sa femme Clemence, fille de l'Empereur Raoul, Charles Robert, qui par cy apres auec beaucoup de difficultez sera Roy dudit royaume, & sera seulement appellé Charles. Il eut pour cōpetiteur en son royaume André, surnōmé le Venitien, Prince hardy & vaillant, & afin que nous prenions ceste origine plus haut, il faut entendre qu'André secōd Roy de Hongrie, de sa femme Gertrude Sueuienne auoit engendré Bela, Colomā & André, & quelques filles, entre lesquelles fut sainte Elisabeth. Apres la mort de sa femme, estant allé par le commādement du Pape en Syrie, il n'y fit beaucoup de grandes choses, & s'en retournant auec peu de gloire & d'honneur, il passa (comme disent les histoires de Hongrie, en Italie, l'à où s'enamourant de la beauté de la fille du Marquis d'Est, la print pour femme, & l'amena en son pays, mais mourant peu apres il la laissa enceinte. Ceste vefue ayant fait apres la mort de son mari assēbler les seigneurs du pays, les asseura qu'elle estoit enceinte, mais nonobstant cela Bela sō beau-fils, & qui auoit au royaume succedé à son pere cōme sō fils aisné, la cōtraignit de
B s'en retourner en Italie, vers le Marquis son pere, là où elle enfanta vn fils, qui fut nommé Estienne.

Malheur des deux Charles pere & fils.

André le Venitien.

S'enamouré d'vne belle fille.

Vefue enceinte chassee.

Ce ieune Prince estant deuenu grandelet, & se sentant aussi estre de grande maison aspira à plus grādes choses qu'à celles où sa mere le faisoit occuper à Ferare en vne vie priuee, & comme il eust esté descouuert qu'il vouloit deposseder son ayeul maternel, le Marquis d'Est de son estat, il fut contraint de se sauuer en Espagne vers Iacques Roy d'Aragon, duquel nous auons parlé cy dessus, mary d'vne sienne sœur du costé de son pere. Estant de retour en Italie, il fut par la grandeur de la maison dont il estoit issu, creé gouuerneur de Rome, là où il ne commanda pas longuement, ains allant à Venise y espousa vne fille d'vn tres-riche Gentil-homme Venitien de la case Morisina, & de ce mariage nasquit André Venitien susdit, lequel estant paruenu à l'aage d'homme, alla en Hongrie du viuant de Ladislas, oncle maternel de Martel, & apres sa mort fut receu pour Roy de Hongrie. Charles le Boiteux (que quelques vns appellent le Tardif) pere de Martel se remua vn peu trop lentement contre
C cest André, se fiant sur le bon droit de sa cause, d'autant que sa femme, par le droict de laquelle le royaume appartenoit à son fils, estoit fille du Roy André 2. du nom, fils aisné de Bela, fils aisné dudit André & que sadite femme estoit fille & sœur de deux Roys, & qu'André le Venitien estoit issu de ceste fille Italienne, & encore du second mariage. Ce qui aduint ez annees mille deux cens nonante & vn, & nonante deux.

Ressentiment d'origine.

Gouuerneur de Rome.

André Venitien Roy de Hongrie.

Durant que ces choses se passoient en Italie, ceux de la ville de Valenciennes en Hainaut, qui iusques alors auoient tousiours fermement tenu le party des Comtes de Flandres, ez guerres qu'ils auoient eues contre ceux d'Auesnes Comtes de Hainaut, se sentans à raison de ce grandement trauaillez & molestez par Iean d'Auesnes, lors Comte de Hainaut, se mirent en la protection du Roy Philip. le Bel de France, souz reseruation qu'ils firent de pouuoir en toutes occurrences apeller à leur aide le Cōte Guy de Flandres, & à ces conditions furent receuz en hommage du Roy, qui leur permit & accorda de pouuoir en leur necessité implorer la faueur & assistance dudict
D Comte Guy. Lequel suiuant ce fut appellé par ceux de Valenciennes, ausquels ils enuoya pour la garde de leur ville, bonne quantité de soldats, & leur promit de ne faire iamais paix auec ledit Iean d'Auesnes, Comte de Hainaut, qu'ils ny fussent compris & nommez. Ceux de Valenciennes promirent & iurerent le semblable de leur costé comme il peut apparoir par lettres mutuelles & reciproques qu'ils s'entredonnerent en l'an 1292. Dequoy ledict d'Auesnes mal content assembla des forces qu'il enuoya courir & piller le pays de Flandres. Au moyen dequoy le Roy Philippes le Bel enuoya contre luy, Charles Comte de Valois son frere. Iean d'Auesnes espouuanté de la menasse du Roy l'alla trouuer, & fit en sorte qu'il fit son appointement auecques luy. IV.

Et au Comte de Flandres.

Armee cōtre le Comte de Hainaut.

Enuiron ce temps là, estant mort Regnaut Comte de Luxembourg, vne grande querelle nasquit entre ses 3. enfans d'vne part, & Iean Duc de Brabant pour le Comté de Lembourg, chacū disant que ledit Comté luy apartenoit. Le Comté de Gueldres, parent de ces ieunes seigneurs du costé du pere, soustenoit leur droict & leur cause,

Guerre pour le Comte de Lembourg.

M. cc. xciii. & à leur secours mena des forces d'Allemagne, auec beaucoup de Gentils-hommes dudit pays. Les François secouroient le Duc de Brabant cõme leur amy & allié, d'autant que sa sœur (comme nous auons dit cy dessus) auoit espousé le Roy Philippes de France, fils de sainct Louys, les enfans de laquelle estoient freres du Roy Philippes le Bel, du costé du pere. Pres du fleuue du Rhin l'armee de ces ieunes seigneurs, & celle dudit Duc se rencõtrerent, & commẽcerent à ioüer des mains depuis le point du iour iusques à la nuit toute noire, tantost se retirans les vns, tantost les autres, selon que les forces leur affoiblissoient ou croissoient. Comme la cauallerie d'vne part & d'autre soustint seule la charge, le Connestable de France qui estoit du costé du Duc de Brabant, en fin gagna la victoire, & sur le champ moururent 1500. hommes de cheual, tant d'vne part que d'autre, desquels il y en auoit plus des ennemis que des François. Les trois fils du Comte de Luxembourg, pour la cause desquels les ennemis combattoient, furẽt tuez, & le Comte de Gueldres en cõbattant vaillamment, fut prins auec l'Archeuesque de Coulogne, & le Comté de Luxembourg, fut par le Duc de Brabant conquis. Autres disent que ceste guerre estoit pour le Comté de Luxembourg, qui par la decision de ceste bataille, fut gagnee par le Brabantin. Et bien que ceste querelle fut vuidee par la susdite bataille, si est ce que la haine fut apaisee par vn mariage. La fille du Duc de Brabãt fut mariee à Hẽry fils de Hẽry, qui estoit fils du Cõte Regnaut, & qui auec ses deux freres auoit esté tué en la susdite bataille, & fut au susdit Henry donné en mariage le Comté de Luxembourg. Le Comte de Gueldres, & l'Archeuesque de Coulogne furent deliurez en payant rançon, & ce Henry sera cy apres grand & valeureux Prince, & Empereur des Romains 7. du nom. Ce qui auint en l'an 1293.

François secourẽt le Duc de Brabant.

3. Fils de Luxẽbourg tuez.

Le Cõté conquis par le Brabantin.

Donné en mariage.

Ceste guerre se faisoit au mesme temps que les affaires d'Angleterre apporterent occasion d'entrer en vne nouuelle. Quelques nauires Anglois vindrent roder la coste de Normandie, & y firent vn grand butin. Le Bel enuoya vers le Roy Edvvard d'Angleterre premier du nom, pour le prier de faire rẽdre par ses gens ce qu'ils auoyent pillé sur la coste de Normandie, mais l'Anglois ne faisant cõpte de cela, fut adiourné à comparoistre par deuant le Roy, afin que luy qui estoit Pair de France, & vassal de ceste Couronne, à cause du Duché de Guyenne & autres terres qu'il tenoit deça, & qui parauant auoit faict serment de fidelité entre les mains du Roy, respondit aux accusations qu'on vouloit luy mettre sus en crime de leze Maiesté, & de volerie sur les sujets du Roy de France. Mais il ne comparut point. Arnoul de Neesle, Cõnestable de France, fut enuoyé en Guyẽne, là où il print la ville de Bordeaux, capitale dudit pays, & lors les autres villes & forteresses se rendirent à luy, hors mis quelques vnes retenuës de fortes garnisons Angloises, lesquelles furent battues, & assaillies, ou par ledit Cõnestable, ou par Charles Comte de Valois, frere du Roi. Nos croniques disent que l'Anglois manda au Roy de France, qu'il renonçoit & luy quittoit entierement ses seigneuries, & droits qu'il tenoit de luy, & de la Couronne de France en hommage, & que son intention estoit de les reconquester en bref par armes, auec d'autres au royaume de France, sans ce qu'il daignast rien tenir de luy, & deslors luy fit signifier deffiances, & commencer à gaster son pays. C'est ce que disent nos chroniques, mais les Angloises qui ne s'accordent pas bien auec les nostres, disent qu'Edvvard auoit enuoyé à Bordeaux 6. nauires, pour la garde & tuition du pays de Guienne, & que les deux d'iceux, allans tout le long de la coste de Normandie sans craindre aucune chose, furent pris par vne flote de vaisseaux Normans, & vne partie des mariniers pẽdus & estrãglez. Le Roy Anglois auerty de cela, enuoya Robert Tiptost, Admiral d'Angleterre, auec vne bonne armee de mer, aux costes de Normãdie. Robert estant ausdites costes, enuoya quelques brigantins pour descouurir si en mer il y auroit point de vaisseaux, mais ne descouurant rien, il entra dedans l'emboucheure de la riuiere de Seine, là où trouuãt quelques nauires, les prit, en mit les vns à fõds, emmena les autres, tua plusieurs mariniers d'iceux, & puis prenant le large de la mer, voulut attirer les François au combat. Comme il estoit sur ceste deliberation, il descouurit de loin quelques nauires Normans chargez de vin, qui venoient de Gascogne. Robert les chargeant, les prit aisément, & tuant la plus part des mariniers enuoya lesdits vaisseaux en Angleterre.

Guerre d'Angleterre.

Roy Anglois vassal de Frãce.

Bordeaux capitalle de Guyenne.

Deffy de l'Anglois à Philippes.

Nauires Anglois pris.

Des Normãs pris.

Les François voulans se venger de l'iniure receuë sur l'emboucheure de ladicte

A riuiere, dresserent diligemment vne flotte de vaisseaux, qui se mit incontinēt en mer, & approcha bien pres de la flotte Angloise. Ce pendant messagers alloient & venoiēt d'vne part & d'autre, les vns demandans raison & vengeance de la foy violee, les autres que reddition leur fut faite de ce qui leur auoit esté pris. Et d'autāt que ce premier debat entre les François & Anglois estoit venu sans le consentement & volonté de l'vn & de l'autre Roy, & que les cœurs & volontez de ces deux nations n'estoient encore bien fort aigries, il eust este bien aisé d'y mettre vn bon accord, sans la suscitation de Charles Comte de Valois, frere du Roy, lequel estant homme de sa nature desireux de vengeance, ne cessa iamais qu'il n'eust animé le Roy son frere à se vouloir ressentir & venger de ceste iniure. Aussi furent prinses les armes d'vne part & d'autre. Adonc l'armee naualle des François tira droit aux Anglois, en bonne volonté de les combattre, & les Anglois de leur costé desirans de venir aux mains de bon cœur s'y preparerent, & y vindrent. Les voila donc aux mains. Au commencement le combat fut douteux, & la boucherie plus grande qu'on n'auoit accoustumé de voir au conflit de deux si puissantes armees. Le chamaillis fut tiré en longueur, mais en fin l'armee des B François fut deffaite.

M. CC. XCVI.

Debat entre François & Anglois.

Ambition rōpt la paix.

Bataille entre François & Anglois.

Les Annales ne mettent point le nombre des nauires perdus, bien que tous d'accord dient que la tuerie des hommes, & la perte des vaisseaux fut tresgrande. Philip. auerty de ce desastre, & grandement marry & irrité d'iceluy, premieremēt enuoya adiourner le Roy d'Angleterre, cōme son vassal, à cause du Duché de Guyenne, & du Comté de Ponthieu, pour respondre à l'accusation à luy imposee, de l'infraction de la foy promise à son hommage, & en apres, d'autant qu'il sçauoit bien que l'Anglois ne comparoistroit point, pour ne pouuoir trouuer aucune seureté en France ny à Paris deuant les Iuges, pardeuant lesquels il estoit adiourné, dressa vne forte armee. Cependant Edvvard enuoya Emond son frere à Paris, pour respondre pour luy deuant les Iuges, mais les Iuges qui cherchoient (comme on dit) plustost vn nœud en vn jong que la cognoissance vraie de ce fait, & ne vou ans admettre les raisons d'Emond, respondant pour son frere, declarerent ledit Edvvard rebelle au Roy & à Iustice, le condamnerent par contumace à estre priué du Duché de Guyenne, & l'en priuerent. C Cela estant fait le Roy de France enuoya des secrets hommes à Bordeaux, pour soliciter secrettement les volontez des habitans d'icelle à vne rebellion, & les fit suiure par Arnoul de Neesle Connestable de France, auec vne armee. Le Connestable estāt arriué à Bordeaux, prit aisément ladite ville ja disposee à la rebellion, & apres cela, s'ēpara des autres villes, les vnes suiuans l'exemple de la ville capitale du païs de Guyenne, & les autres sollicitees & pratiquees par dons & promesses. Les Anglois voyans la soudaine, & tres-pernicieuse rebellion de tant de villes, se retirerent aux places plus prochaine de la riuiere de Garonne, & mesmement se ietterent dedans vne petite ville nommee Rions (qui auiourd'huy est peu de chose) & la fortifierent.

François deffaits.

Anglois adiourne.

Ne compare.

Declaré rebelle.

Bordeaux prise par les François.

Voila comment les histoires Angloises racontent ceste guerre, & la cause d'icelle. Adonc l'Anglois enuoya en Guyenne quelques forces par terre souz la charge de Iean Breton, braue & vaillant Capitaine, & vne armee de mer, souz la conduite de Robert Tiptost. Ces deux armees estans entrees en Guyenne, donnerent (selon que D racontent les histoires Angloises) telle frayeur aux François, que les vns se sauuerent d'vn costé, & les autres d'vn autre, se retirans aux lieux les plus forts, & la plus part d'eux furent pris ou tuez. Voila ce que disent les histoires Angloises. D'autre costé l'Anglois pour mieux se fortifier d'amis & de secours, fit alliance auec le Comte de Flandres par le moyen du mariage qui fut faict de Philippes fille dudict Comte auec le Prince de Galles seul fils & heritier dudict Roy d'Angleterre. Ce qui fut en l'an 1294.

Frayeur aux François.

Le Roy le Bel eut ce mariage fort suspect, d'autant qu'il voyoit par iceluy les forces de l'Anglois agrandies. Ce que neantmoins il sçeut tresbien dissimuler, iusqu'à ce qu'entēdant le grand appareil auquel le Comte Gui se mettoit pour conduire Philippes sa fille en Angleterre, il fit par personne interposee, & comme si cela ne fut venu de conseil, declarer au Comte que le Roy ne seroit parauanture content, que sa filleule qui estoit ladicte Philippe, passast ainsi la mer sans prendre congé de luy, ou de la Royne. Le Comte allant à la bonne foy, ne pensant auoir offencé le Roy par ceste

Alliance de mariage.

Mescontentement du Bel.

M. cc xcv. alliance, fut conseillé de prendre auec sa fille son chemin par France, comme il fit, & A l'amena vers Paris où le Roy infiniment aise que son dessein auoit tant bien succedé, fit sans aucũ delay, arrester prisonnier ledit Cõte, ensemble tous ceux qui estoient venus auec luy, mettant sus audit Cõte, que cõme criminel de leze Majesté il auoit forfaict son corps, & ses biens, à raison de l'alliance qu'il auoit n'agueres cõtractee auec le Roy d'Angleterre ennemy mortel de la Couronne de Frãce. Le Comte maintenoit n'auoir rien entendu de l'inimitié des deux Couronnes, soustenãt n'auoir encouru le crime qu'à tort on luy mettoit sus, veu mesmes que s'il se fust trouué coulpable il ne fut entré sans autre asseurãce au royaume de Frãce, & puis qu'il estoit entre les mains du Roy, il estoit en sa puissanc de disposer de luy comme il luy plairoit, se promettant toutesfois de sa bonté & iustice vn iugement tant equitable, qu'il se persuadoit ne deuoir estre condamné sans preallablement estre ouy en ses descharges & iustifications. Aquoy par le conseil des Pairs de France, il fut admis, & proposa des moyens si perẽptoires, que peu apres il fut declaré quitte & absoult de ce qu'on luy imposoit, & renuoyé en son pays de Flandres. Mais sa fille Philippes fut retenue, & demeura auec la Royne, afin d'empescher ladite alliance. Peu apres ceste ieune Princesse mourut de B regret, en l'ã 1295. & sa mort rẽdit le Cõte son pere ennemy du François. Pareillemẽt l'Anglois tira à son party contre les François, Henry Duc de Bar, auquel il donna sa fille Eleonôr en mariage. Le Duc auec grande cauallerie entra dedãs le Cõté de Chãpagne appartenant au Roy, à cause de la Royne Ieanne sa femme. Le Roy enuoya contre le Duc, Gaultier de Crecy Cheualier, Seigneur de Chastillon sur Marne, auec vne armee de Champenois qui entrerent au pays de Barrois, où ils firent de grands maux par le feu & par les armes, si que ledit Duc fut contraint d'abandonner la Chãpagne pour aller secourir son païs. Le Roy Anglois se seruant de tous les instruments qu'il pouuoit pour se fortifier d'amis & de secours, & pour faire des ennemis au Roy de France, fit ligue auec Adolph Comte de Nassau, esleu Empereur par quelques Electeurs, contre l'opposition & eslectiõ contraire d'Albert Duc d'Austriche, moyennãt quelque somme d'argent que ledit Roy donna à l'Emp. qui enuoya vn cartel de deffi au Bel, dõt la teneur s'ẽsuit. Adolph par la grace de Dieu Roy des Romains tousiours Auguste & florissant, à tres-haut & puissant Prince Philip. Roy de Frãce Comme ainsi soit que de long temps vous ayez vsurpé les terres, possessiõs, domaines, droits & iu- C risdictions appartenans au S. Empire, & que sans raison vous les deteniez, & causiez que les habitãs d'iceluy se forfacent villainement enuers nous qui auons la charge dudit sacré Empire: nous ne voulons ny ne pouuons oublier le deu de nostre office, auõs deliberé de recouurer à force d'armes, & de toute nostre puissance sur vous, ce qu'iniustement vous nous detenez, pour nous vanger brauement d'vne si grande iniure, laquelle ne sommes disposez de souffrir dauantage, donné à Emburg le 29. Nouembre l'an de salut 1294. Philippes ne tenant pas conte de cet Emp. ne luy fit aucune responce, ny par Herault, ny par escript, ains luy enuoya seulement vn paquet bien clos, auquel y auoit vne lettre sans aucune escriture. Voila ce que disent nos Chroniques. Le Roy le Bel voiant que de tous costez il estoit assailly de guerres & d'ennemis, fut contraint pour soustenir leur fureur, de charger son peuple d'vne griefue imposition qui fut nommee la Maletoste, premierement sur les marchans & gens laiz seulement & apres de prendre le 100. puis le 50. de tous les biens, tant des laicz que des Clercz. D Dequoy le peuple offencé s'esleua, & à Paris, Rouen, Orleans & autres villes tua ceux qui leuoient ceste imposition. Le Pape Boniface 8. ne voulut consentir qu'on mit aucune imposition sur le Clergé, & sur ce fit vn decret contre tous les Roys & Princes Chrestiens qui leueroient aucunes exactions sur les gens d'Eglise, les excommuniant à perpetuité.

Comte de Flandres prisonnier. — Empeschement d'alliance. — Guerre cõtre le Duc de Bar. — Deux Empereurs contraires. — Cartel de deffy au Bel. — Qui n'en tint compte. — Imposition Maletolte. — Qui esmeut vne sedition.

V.

Cependant que toutes ces choses se faisoient en France, le Comte Charles de Valois estoit en Guyẽne qui y prenoit plusieurs places sur les Anglois. Il mit le siege deuant la ville de Rions, alors forte place pour le temps, garnie & apparante de grosses tours, mais maintenant (cõme nous auons dit) peu de chose, & mesmement par le dedans. Les Anglois qui estoient dedans la ville de Rions se defendirent vaillamment, & tindrent longuement les Frãçois deuant sans y rien auancer: mais en fin ils furent contraints de rẽdre eux & la ville à la mercy du Comte Charles, comme vous verrez cy-apres. Le Connestable Raoul de Neele, par quelques historiens en cet endroit ap-

Siege deuant Rions.

pellé Arnould, auoit mis le siege deuant la ville de Podensac qui estoit alors ville, & M. CC. XCV.
A maintenant n'est qu'vne bourgade sans murs ny fossez, assise deuant la ville de Rions à l'autre costé de la riuiere de Garonne.

La place estoit bien defendue par des Anglois & des Gascons, qui recognoissoient bien qu'ils ne pourroient lõguement soustenir l'effort des François. Il fit vn secret accord auec les Anglois par lequel il leur fut permis de s'ẽ aller bagues sauues, sans en aduertir les Gascons. Le Connestable apres auoir prins la ville la fit desmanteller, & ayãt aussi prins les Gascons qui estoient dedans, il les enuoya liez & garottez à Riõs & deuant la porte de ladite ville les fit pendre & estrãgler. Ce triste spectacle engẽdra vne peur commune dedans les cœurs des assiegez, & vne mutuelle deffiance entre les Anglois & les Gascons, mesmemẽt entre ceux qui estoient assiegez, les vns craignans que les autres les voulussent trahir. De façon qu'vne grosse sedition s'esmeut dedans la ville entre ces deux nations, qui fut cause que les François la prindrent. Le Gouuerneur de la ville qui estoit Anglois, fut en leur commũ debat tué, & comme ils se vouloient sauuer dedans des basteaux qui estoient sur la riuiere, & y entrer trop hastiuement, les vns tombant dedans l'eau se noyerent, & les autres furent tuez.
B L'histoire Angloise racontant autrement ce commencement de guerre en Guienne, dit qu'apres que les Anglois eurent chassé les ennemis de la façon que nous auons raconté cy dessus, prindrent quelques villes: mais vsant mal de leur victoire, & s'amusans seulement au pillage, & au butin, couroient les champs, & se desbandoient ça & là sans tenir aucun ordre. Ce qui leur porta vn grand dommage. Car le Comte de Valois, frere du Roy de France, arriuant en Guyenne auecques vne puissante armee, & trouuant les Anglois desbandez, les surprint, en tua vne grande partie, & leur osta tout le butin qu'ils auoient faict. Ceux qui se peurent sauuer de ce carnage, se retirerent aux villes maritimes, & à l'armee de mer Angloise. Les chefs de l'armee Angloise, dont l'vn estoit nommé Iean, natif de Sainct Iean d'Angely, & vn autre Iean, voyans leurs soldats esperdus de peur, & s'enfuir, enuoyerent deux compagnies de gens de pied à la ville de Podensac, & autãt à la ville de S. Seuer pour les garder, & eux s'en allans à Riõs, delibererent y faire prouision de munitions. Charles Comte de Valois aduerty de cela (pour ne donner loisir aux ennemis d'amasser dauantage de forces) dõ-
C na charge au Connestable (par le moyen duquel auparauãt la ville de Bordeaux auoit esté prinse) d'aller assieger Podensac, & luy s'en alla vers Rions, deuãt laquelle il mit le siege, & commença de la battre furieusement. Les Anglois & les Gascons qui estoient dedans, se defendoient vaillamment, & firent de belles saillies, mais estans trop foibles au pris des assiegeans, ils furent par eux aisément repoussez. Ce pendant que ces saillies se font deuant la ville de Rions, le Connestable battoit Podensac, & l'ayant prise, passa la riuiere, alla ioindre ses forces auec celles du Comte, & tous deux poursuiuirent plus asprement que deuãt la baterie à ladite ville. Et bien que les assiegez fussent fort effrayez de la fureur des assiegeans, si est-ce qu'ils se defendoient le mieux qu'ils pouuoient, iettans traits, flesches, pierres, & thuilles sur les ennemis, mais en fin comme ils virent qu'ils ne pouroient plus tenir la place, & qu'ils n'auoient nulle esperance de secours de belle nuict ils en sortirent, & prindrent le chemin vers la riuiere pour se sauuer dedans quelques basteaux qui y estoient. Mais ce ne fut pas le meilleur, ny le plus seur pour eux, car les François s'apperceuans de la fuitte des Anglois, leur
D couperent le chemin, se mirent entre la riuiere & la ville, & tuerent les premiers qui fuioient. Le nombre des tuez fut bien petit, pource que comme les autres virent que les François leur auoient coupé le chemin, faisans de necessité vertu, combatirent deuant les basteaux, iusques à ce que la ville estant prise par les François, ils furent pareillement prins. Les François ayans gagné celte victoire, non trop sanglante garderent les gentilshommes Anglois pris, & tuerent les autres, tant Anglois que Gascons.

Voila comment les histoires Angloises racontent ce faict. Charles apres la prise de Rions alla mettre deuant Saint Seuer le siege qui dura trois mois, & en fin ceux de dedans contraints & pressez de la faim, se rendirent bagues sauues. Le Roy enuoya au secours de son frere & de la Guyenne, le Comte Robert d'Artois, d'autant que les Anglois s'estoient resolus de poursuiure la guerre de Guyenne auec plus de courage quils n'auoient fait auparauant. Emond frere du Roy Anglois, partent d'Angle-

Secret accord.

Spectacle effroyable.

Prinse de Rions.

Mal vse de la victoire. Anglois desbandez desfaicts.

Donner loisir à son ennemy.

Vaillãce d'assiegez.

Effroy des assiegeans.

Victoire des François.

Siege de S. Seuer.

M. CC. XCV. Anglois deffaits.

terre auec vne nouuelle armee de mer, estoit arriuee à Bayonne, là où voulant tenter la fortune, il attaqua les François, qui souz la charge du Comte d'Arthois le deffirent, & le contraignirent de se resserrer dedans la ville. Ce qui aduint l'an mil deux cens nonante cinq. A

Nos histoires disent qu'Emond deceda à Bayonne: mais les Anglois racontans ce faict disent que les chefs des Anglois, & mesmement ce Iean Breton, que nos histoires disent auoir esté tué à Rions, s'en allerent apres la prise d'icelle à Bayõne, là où ils se contindrent sagement, sans faire aucune saillie sur les François. Dauantage elles disent qu'enuiron ce temps-là, le Roy Edvvard auoit enuoyé sondit frere Emond contre ceux du pays de Galles, qui s'estoient rebellez contre luy, & qu'ayãt Emond attaqué lesdits rebelles, il fut par eux vaincu, & du tout chassé de leur païs. L'Anglois voiant ses affaires se porter mal en Guyenne enuoya à l'Empereur 75000. liures sterlins monnoye d'Angleterre, pour amasser des forces, & les ioindre auec celles que d'autre costé assembloit le Comte Guy de Flandres pour venir par ensemble à main armee en France.

Empereur solicité par l'Anglois.

Contre les François.

Surquoy les histoires Angloises disent qu'en ce temps-là qui fut l'an 1295. vn nommé Thomas de Tourbeuille, qui peu auparauant auoit esté pris à la prise de Rions, & qui estoit vaillant Gentilhomme, & auoit fait preuue de sa vaillance, & fidelité, fut en fin par le desir de recouurer sa vie, & sa liberté, poussé à souiller sa bonne reputation precedente d'vn meschant acte. Car pour se tirer de la prison où il estoit, il promit au Roy Philippes, que s'il le vouloit laisser retourner en Angleterre, il feroit en sorte auecques le Roy Edvvard son maistre, qu'il le feroit Chef d'vne armee de mer, & qu'ayant obtenu ceste dignité & charge, il mettroit incontinent ceste armee entre les mains dudit Philippes. Ceste promesse & tromperie estant tres-aggreable à Philippes, comme les Princes ont tousiours aggreables les trahisons, non les traistres, il le lascha, & luy promit ledit Thomas de s'en aller en Angleterre, en laissant audit Philippes ses 2. fils pour ostages. Thomas se voyant en liberté, sembloit (comme on dit) tenir Dieu par les pieds, & incontinent passa en Angleterre, là où comme il estoit hõme de valeur & de merite, il fut fort bien veu & receu du Roy Edvvard. Se voyant bien fauory de son maistre, il le fit prier de luy donner vne armee de mer, mais le Roy Anglois voyant la grande instance que cet homme luy faisoit de luy donner des forces, entra en soupçon, & craignant que ledit Thomas pour le desir qu'il auoit de recouurer ses enfans, ne fit quelque meschant acte, la luy refusa. Cependant le Bel se fiãt sur la promesse de Thomas, mit vne armee en mer, qui prit la route d'Angleterre pour dauantage presser l'Anglois à y metre pareillemẽt la siẽne. Ceste armee fut pour quelques iours à l'ancre à la coste d'Angleterre, attendant la venuë de Thomas, lequel ne venant point au iour par luy promis & assigné, l'vn des nauires des François aprocha de la rade, & mit en terre quelques hõmes qui cognoissoient la langue & le pays pour s'enquerir de l'occasion du long retardement de Thomas. Ces hommes estans d'auẽture pris par les Anglois, & ne s'acordans pas en l'interrogatoire que separément on leur faisoit, furent incontinent mis à mort. Dequoy estant irrité le chef de l'armee Françoise, tira droit à Douure, & mettant pied à terre pilla la ville. B C

Meschant acte.

Tromperie aggreable.

Soupçõ d'vne meschãceté.

Douure pillee.

Les habitans estans surpris d'vne soudaine frayeur, s'enfuirent, mais puis reprenans cœur & faisans sonner le toxin, assemblerent tous ceux des villages & lieux des enuirons qui se trouuerent en si grand nombre, que se trouuans sur le vespre à Douure, ils se ruerent sur les François qui tenoient les champs pour piller, & les deffirent & tuerent. Le Chef des François qui tout ce iour là s'estoit amusé à piller la ville, oyant le bruit des siens qui accouroient au riuage, incontinent auecques le butin qu'il peut emporter, se sauua en ses nauires. Dont les autres François qui estoient çà & là, espandus par les champs au pillage, & qui ne peurent à temps se sauuer aux nauires, furent alors tous tuez, le nombre desquels vint iusques à huict cens. Des habitans de Douure peu en furent tuez, car s'estans premierement sauuez à la fuitte, en apres ils retournerent & chasserent les François: mais il mourut vn grand nombre de femmes & d'enfans, ausquels les François ne pardonnerent. Cependant que ces choses se passoient de ceste façon, Thomas de Tourbeuille bien marry de ce qu'il ne pouuoit mettre à effect le dessein de sa trahison, pensa qu'il falloit tenter quelque autre moyen. Adoncques il fit prier Iean Roy d'Escosse de vouloir quitter le party de l'Anglois, & D

François deffaicts.

En grand nombre.

Dessein de traistre mal reüsci.

A se mettre de celuy de Philippes, & d'enuoyer en Escosse vne armee pour faire la guerre à l'Anglois, afin qu'estant le Roy Edvvard par ceste nouuelle guerre empesché, il ne luy fut possible donner secours ny pouruoir autrement à la Guyenne. Mais ce dessein succeda aussi mal que l'autre : car il ne peut aucunement pratiquer l'Escossois. Sur ces entrefaictes Thomas de Tourbeuille fut enuers le Roy accusé de trahison, de laquelle estant conuaincu, il fut à Londres executé, & receut le digne salaire des traistres. M. cc. xcv. Second dessein mal reüsci. Traistre executé.

Le Pape Boniface 8. plus enflé de gloire & de vanité, que de bon zele au repos des Princes Chrestiens, monstrant auoir vn grand desir de pacifier les differens & haines qui estoient entre ces 2. Rois, enuoia deux Cardinaux premierement en France vers Philippes, puis en Angleterre vers Edvvard, qui remonstrerēt à l'vn & à l'autre prince, toutes occasions dont ils auoient esté instruits par Boniface pour les accorder: mais les Cardinaux voyās que les haines de ces deux Princes auoient si auant prins racine dedans leurs cœurs, qu'il seroit mal-aisé de les desraciner, & qu'ils auoient resolu de la saouler par le sang & par les armes, ils s'en retournerent à Rome sans auoir rien fait, B au mesme temps que le Roy Edvvard enuoya en Guyenne auec des forces, son frere Edmond, & Henry Comte de Lincole qui allerent descendre à Bayonne, là où ils passerent l'hiuer. Voila ce que disent les Chroniques Angloises. Et qui auint au susdit an 1295.

En ce mesme temps selon qu'elles poursuiuent, Charles Comte de Valois frere du Roy Philippes donna en mariage sa fille à Edvvard fils du Roy Iean d'Escosse, lequel estant par ceste alliāce appuyé sur le secours des Frāçois, & s'en orgueillissant de icelle, delibera à la requeste & exhortation de Philip. de commencer vne nouuelle guerre à l'Anglois. Ceste resolution estoit en grand bransle, la fin de laquelle deuoit tomber sur le chef ou de l'Escossois, ou de l'Anglois, à la grande ruine de l'vn ou de l'autre, & n'y eut autre chose qui vainquit, ny qui destournast de ceste entreprise ledit Roy Iean, que l'amour de sa patrie, car il estoit François de nation, & seigneur de la seigneurie de Harcourt en Normandie, laquelle puis apres le Roy Philip. de Valois erigea en Comte. Mariage du roy d'Escosse. Veut guerroier l'Anglois. Harcourt en Comté.

C Adonques Iean oubliant le serment qu'il auoit fait à l'Anglois, se mit du costé de Philip. qui estoit son seigneur. Au printemps ensuiuant Emond partant de Bayonne où il auoit hyuerné, & menāt ses forces en Bourdelois, mit le siege deuāt Bourdeaux, presentant tous les iours l'escarmouche aux François qui estoient dedans. Mais eux pensans que les Anglois se presentassent temerairement iusques sur le bord du fossé, saillirent sur eux. Les Anglois faisans semblant de fuir, menerent loing de là les François qui les poursuiuoient, & peu à peu les attirerent à vne embuscade qu'ils leurs auoyent dressee, en lieu bien commode pour lesdits Anglois. Estans là arriuez les François ils furent presque tous tuez, & ceux qui fuyoient estans poursuiuis iusques aux portes de la ville, furent defaits & massacrez, de sorte qu'il demeura trois mille François sur la place. Les habitans de la ville receuans quelques vns des fuyards dedans icelle, fermerent les portes aux Anglois qui estoient prests d'y entrer, lesquels estans repoussez par lesdicts citoyens, premierement pillerent quelques petits fauxbourgs d'icelle, puis les brusllerent. Apres cela quelques vns de dedans la ville enuoie- D rent secrettement vers Emond pour luy tenir propos de la reddition de ladicte ville, toutesfois cela ne peut reüscir, pource qu'estans descouuerts ils furent plustost punis comme traistres, qu'ils n'eurent loisir de liurer à Emond la ville qu'ils luy auoient promise. Emond auerty de cela, pensa qu'il ne falloit perdre temps : mais pource qu'il n'auoit aucune machine de guerre pour battre ladite ville, il s'en retourna à Bayonne, là où peu apres il mourut de maladie, laissant 3. fils, Thomas Comte de Lanclastre, & Henry & Iean qu'il auoit eu de Blanche, qui auoit esté mariee auec Henry Comte de Champagne & Roy de Nauarre, de laquelle ledit Henry auoit eu Ieanne Royne de Nauarre, femme de Philippes le Bel Roy de France. Les Anglois apres la mort d'Emond, en toute diligence fortifierent leurs places, & firent prouision de viures pour se defendre contre les François, s'il aduenoit qu'ils les assaillissent, surquoy suruint Robert Comte d'Artois amenant secours aux Bourdelois, & estant auerty de la mort d'Emond, mena ses forces contre les Anglois, & leur donna beaucoup d'affaires. Voila ce que racontent lesdites histoires Angloises. Bourdeaux assiegé. François tuez. Traistres punis. Mort & enfās d'Emond. Secours à Bordeaux.

M. CC. XCV.

Comte de Flandres contre les François.

Cependant le Comte de Flandres se preparoit pour se mettre en campagne, auec beaucoup de forces, pour icelles ioindre auec l'Empereur Adolph au secours de l'Anglois. Ledit Comte selon que disent les Chroniques Flamandes, estoit grãdemẽt irrité contre le Roy le Bel, pour la detention de sa fille Philippe que ledit Roy luy detenoit, & estant eschappé de ses mains, & arriué en Flandres il se presenta vne nouuelle occasion de rengreger sa haine contre ledict Roy. Car different s'esmeut entre ledict Comte & Robert Comte d'Arthois, touchant les confins de leurs terres, & seigneuries. Surquoy ils procederent longuement au Parlement de Paris: mais voyans que ce procez tiroit en longueur, ils se soubz-mirent à la sentence arbitraire de Robert de Flandres Comte de Neuers, & de Guillaume de Flandres Seigneur de Teremonde, choisis & esleuz du costé de Flandres, & de Hugues de Chastillon Cõte de Blois, & Guy Comte de saint Paul freres, que le Comte d'Arthois auoit nommez pour soy. Il ne se treuue neantmoins quelle fut leur sentence, ny comment ce debat s'appaisa. Peu apres ceux de Gand pour se vanger des fascheries que le Comte leur auoit autrefois faites, pratiquerent vn mandement du Roy Philippes le Bel, par lequel fut en termes generaux defendu aux bonnes gens de cinq villes, Gand, Bruges, Ypre, l'Isle & Douay, d'aller en guerre par force d'ost ou autrement hors du Royaume ny en l'Empire, si ce n'estoit par expres commandement du Roy, & de ses successeurs Rois de France. Ce mandement fut depuis tenu pour priuilege, & est de l'an mil deux cens nonante cinq.

Different entre luy & le Comte d'Artois.

Souzmis à arbitre.

Mandement du Roy.

Le Comte de Flandres en vne guerre qu'il auoit euë contre le Comte de Hainaut pour les limites de leurs païs, ne fut par les Flamans ses sujets si bien secouru, qu'il eut desiré. A raison dequoy ceux de Gand craignans l'indignation de leur Comte, feirẽt depuis secrettes alliances auec le Roy de France, lequel suiuant ce, mit ceux de Gand souz sa sauuegarde & protection. A quoy il s'inclinoit fort volontiers pour le desir qu'il auoit de nourrir continuelles querelles & dissensions entre le Comte & ses subjets, & pource aussi qu'ayant ledit Roy detenu la fille dudit Comte, & n'estant en volonté de la luy rendre, il luy sembleroit que par tel moyen il donneroit tant d'affaires audit Comte contre les siens propres, qu'il n'auroit loisir de se vanger de la detentiõ de sa fille, & beaucoup moins de pratiquer nouuelles alliances au preiudice de la Frãce. En fin toutefois le Comte vint à bout de ceux de Gand, & voulant rauoir sa fille à quelque prix que ce fut, il permit au Roy la leuee du cinquãtiéme denier de tous biẽs meubles & immeubles gisans au Comté de Flandres, si auant neantmoins qu'elle se mouuoit de la Couronne de France, & à condition que ledict 50. se leueroit par les gens du Comte, & de son authorité seule. Que la moitié dudit cinquantiesme seroit au profit du Roy, & l'autre moitié pour le Comte, & que le Roy y pourroit auoir vn homme de sa part pour voir faire bon & loyal compte, & pour receuoir des mains des deputez du Comte la moitié dudit 50. Que toute personne de Flandres fut contrainte à declarer par serment la valeur de ses biens, & que tout se feroit sans tirer à consequence, comme de tout ce appert par lettres du iour de l'Epiphanie de l'an susdit 1295.

Intelligences de Gand auec luy.

Philippes veut tourmenter le Comte.

Accord entr'eux.

Exactions sur les Flamans.

Mais le Comte considerant que sa dissimulation & ses deuoirs passez ne seruoient de rien, il fit assembler tous ses amis, parens, & cõfederez en la ville de Granmõt, aux festes de Noël 1296. entre lesquels estoient Adolph Roy des Romains, Edvvard Roy d'Angleterre, le Duc d'Austriche, Iean Duc de Brabãt, le Comte de Iulliers, Guillaume de Iuliers son fils, Iean Cõte de Hollande & de Hainaut, Robert Comte de Neuers, Guillaume, Henry, & Guy de Flandres, Iean Comte de Namur, & plusieurs autres Princes, Barons & Cheualiers, en presence desquels le comte Guy proposa plusieurs pleintes & doleances contre le Roy, & mesmement se plaignoit de ce que ledit Roy cõtre tout droit luy detenoit sa fille, laquelle il auoit cõduite vers luy, souz couleur de bõne foy, requerãt au reste que le bõ plaisir desdits seigneurs fut d'aduiser au moyen qu'il deuoit tenir pour rauoir sadite fille, & cõment il se deuoit gouuerner en cela. Surquoi furent amenees plusieurs diuerses opiniõs les vnes tendãtes à la guerre, les autres à la paix & trãquilité, & les autres branlantes & douteuses entre la paix & la guerre. La resolution finale de ceste assemblee fut, que le Comte Guy deuoit enuoyer lettres de defiãces au Roy le Bel, par lesquelles il l'auertiroit de son dessein. Adõc elles furẽt enuoyees au Roy & lesdits seigneurs promirẽt & iurerent au Cõte de ne l'aban-

Assemblee en Flandres.

Plaintes du Comte.

Lettres de deffiances au Roy.

A donner en ceste entreprise, ains de le fauoriser & ayder de corps & de biens iusques à la finalle issuë d'icelle. Ce qu'ils ne tindrent pas pourtant, comme vous entendrez cy apres par le discours qui s'en ensuiura. M.CC.XCVI.

Deuant qu'entrer en ceste guerre, & qu'enuoyer le susdit cartel, le Comte qui n'a-uoit enuie de manger de la guerre, fit tant enuers le Pape Boniface, qu'il enuoya l'E-uesque de Meaux son legat en France, vers le Roy Philippes, pour le prier de rendre audit Comte sa fille, si longuement detenue. Le Roy respondit assez aigrement à ce Legat, que cest affaire n'estoit point du gibier du Pape, & que ce n'estoit point à luy à se mesler des affaires des princes, ains seulement de l'Eglise. Le Côte Guy voyant l'o-piniastreté du Roy, & considerant le peu de profit que luy portoient tous les moyens qu'il cherchoit pour euiter la guerre, & se fiant en la iustice de sa querelle, aux grandes alliances qu'il auoit nouuellement contractees, & au bon nombre d'enfans qu'il auoit premierement mit bonnes garnisons dedans ses places, puis enuoia ses Ambassadeurs vers le Roy auec le susdit cartel. Cependant ledit Comte fit promettre au Roy Ed-vvard, que si le mariage du prince Edvvard son fils, & de Philippe fille du Comte ne B se pouuoit effectuer, à cause des empeschemens que le Roy de France y mettoit, il donneroit audit prince en mariage Ysabeau son autre fille, soubz les mesmes conue-nances & conditions portées au contract du premier mariage. Et peu apres ledit Roy Edvvard & ledit Côte confirmerent les susdites alliances par leurs lettres mutuelles, par lesquelles ils s'entrepromirent l'vn à l'autre, toute amitié, intelligence, & assistāce contre le Roy de Frāce, s'obligeant ledit Comte de faire tousiours la guerre aux Frā-çois dedās 2. mois apres qu'il en auroit esté semōs, requis & auerty par ledit Anglois. Aussi ils se promirent qu'ils ne feroient iamais paix ny tresues auec le Roy de France sans le cōsentement l'vn de l'autre. Que tous les enfans du Comte Guy seroient com-pris en ceste alliance la guerre durant. Et pource que le Côte Guy ne se sentoit assez puissant pour mener guerre au Roy de France, ledit Edvvard promit luy faire payer tous les ans durant la guerre, la somme de 60. mil liures tournois à deux termes, & ce par dessus la somme que led. Roy luy auoit desia faite deliurer. En outre fut dit & ac-cordé que lesdites alliances seroient perpetuelles, & ne se pourroient deffaire ny dis-C soudre par le Pape, Empereur, ny par autre en quelque sorte ou maniere que ce fut, n'estoit du cōsentement des deux parties. Dequoy neaumoins le Côte Guy se repen-tit bien tost apres, comme il sera dit en son lieu. Or les Ambassadeurs du Côte estans arriuez vers le Roy, en l'an 1296. luy presenterent les lettres de creance du Comte Guy, & l'Abé de Floref, chef de ladite Ambassade, fit audict Roy vne semblable ha-rangue.

Le Comte prie le Pape. Cartel enuoié au Roy. Alliāce entre l'Anglois & le Comte. Guerre audit François. Alliances perpetuelles. Repentance du Comte.

VI. Sire c'est vne vertu tresloüable, & digne de recommandation entre les Roys & princes, entendre auec grande patience ce que les Ambassadeurs ont charge de leur » declarer, ostans de leurs cœurs toute passion, à ce que si l'Ambassade qui leur est faicte » les contente, ils en reçoiuent plus de ioye, & que les Ambassadeurs en soient mieux » receuz & fauorisez. Et au contraire s'ils leurs disent chose qui leur déplaise, que ce no-nobstant ils sçachent dissimuler leur colere, & leur donner responce gracieuse, pour le respect de l'estat auquel ils sont appellez. Sire, ie vous supplie me pardonner, si i'ay v- » sé de telle remonstrance enuers vous. Ce qui sera pour vous asseurer que ie ne l'ay fai- » D te pour aucun doute que i'aye de vostre iustice & integrité enuers les Ambassadeurs, » mais pour loüer grandement la vertu d'vn si bon prince qui a coustume de receuoir » tant humainement toutes sortes d'Ambassadeurs. Or Sire, l'occasion de nostre venuë » vers vostre M. est par le commandement de treshaut & vertueux prince, le Côte Guy de Flandres, nostre tresredouté seigneur, lequel derechef vous fait par nous requerir que luy vouliez renuoier Madame Philip. sa fille. Autrement veu le tort & grande in- » iustice dōt vsez enuers luy, il vous auertit qu'il n'entend tenir aucune chose de vous en » fief, ny estre aucunement vostre obligé ou sujet, entant mesmes que les griefs & mé- » faits que vous auez exercez côtre luy, le délient, deliurēt, & absoluent trop plus que » suffisāment de toutes alliances, obligations, & sermēs desquels autrement il pouuoit » estre vostre tenu & redeuable. Vous asseurant au reste (Sire) que puis que ses precedēs » humbles & amiables deuoirs, n'ont en vostre endroit rien profité, pour vous induire à la restitutiō de ladite Dame sa fille, il espere la rauoir de bref par armes, encores qu'il » aimast trop mieux paruenir à son droit par vne restitutiō amiable & volontaire, & par »

Dissimulatiō de leur colere. Requeste de renuoyer la fille du Côte. Deffy de Comte.

M.cc.xcvi ce moyen demeurer en vostre endroit tel qu'il a esté iusques à present, que de proceder par voye d'hostilité contre vous qu'il desire à tousiours conseruer pour son seigneur & confederé. Pourtant (Sire) auisez s'il vous plaist à nous faire responce: car vous auez en vos mains, ou la paix ou la guerre. A

Menasse des armes.

A ceste harangue des Ambassadeurs de Flandres, le Roy respondist en ceste sorte.

La vertu n'acompagne les folies.

Messieurs les Ambassadeurs, pource que la vertu accompagne peu souuent les temeraires harangues & les audacieuses responces, & que l'vne ny l'autre ne sont suffisantes pour animer les cœurs pusillanimes, ie ne vous tiẽdray long propos. Mais vsant enuers vous de plus de patience que ie ne deurois, d'autant qu'auec vostre maistre vous vous estes rebellez contre moy, il suffira vous declarer que ie m'aperçois assez du but auquel le Comte Guy pretend, lequel (comme vous pourez l'asseurer de ma part) i'espere traiter de sorte, qu'il aura occasion de se repentir tout à loisir de sa rebellion (au moins s'il y continue) qu'il a contre moy hastiuement & temerairement entreprise. Et pource que ie suis deliberé enuoyer de bref aucuns de mes gens vers luy, pour plus au menu m'informer de sa volonté, vous pouuez retourner vers vostre maistre, auec ceste responce quand bon vous semblera. B

Menasse de repentance.

Les Ambassadeurs Flamans auec ceste responce retournerent vers le Comte Guy, lequel preuoyant le faix de la guerre, qu'il voyoit tomber sur ses espaules, s'aduisa de donner de beaux priuileges aux villes de Flandres, pour gagner les cœurs des habitans d'icelles, qu'il cognoissoit estre alienez de luy. En quoy il profita bien peu, pource que son peuple auoit desia conceu si mauuaise opinion de luy, qu'il auoit beau faire pour les gratifier, qu'encore ne pouuoit ledit Comte estre bien aimé. Et s'est tousiours veu que la mauuaise opinion qu'vn peuple conçoit vne fois de son Prince, ne se peut qu'auec grande difficulté desraciner quelque courtoisie que le prince luy face.

Le Côte preuoit la guerre.

Le Roy de Frãce plus irrité de ce que le Comte Guy luy auoit fait mãder par ses Ambassadeurs, qu'il n'en monstroit le semblant, enuoya peu apres leur partement, l'Archeuesque de Rheims, & l'Euesque de Senlis vers le Comte Guy de Flandres, auec charge expresse de tascher premierement de le diuertir par tous moyens à eux possibles, de son entreprise, & au cas qu'il y voulut persister, de mettre leur interdiction sur le Comté de Flandres. Aussi il leur commanda qu'ils eussent à se gouuerner, selon les occasions qui se presenteroient pour la conseruation de l'honneur de la Couronne de France. Les Ambassadeurs susdits estans arriuez à Gand où estoit le Comte Guy, & le Côte Robert son fils, luy declarerent estre à luy enuoyez de la part du trespuissant & tresvictorieux Philippes Roy de France leur souuerain & tresredouté seigneur, pour entendre & sçauoir si le Comte Guy auoüoit, ce que de sa part auoit esté dict par ses Ambassadeurs enuoyez audit Roy. Ils admonesterẽt led. Comte deuant qu'attendre sa responce, qu'il eut à penser & considerer les diuers & dangereux euenemens des batailles, & mesmes le malheureux succez qu'ordinairemẽt auoiẽt eu les entreprises de ceux qui s'esleuoient contre leur Prince & seigneur souuerain, auquel (s'il vouloit biẽ & seuremẽt pouruoir à ses affaires) il deuoit garder la foy & fidelité promise, sans trop s'arrester & fier sur quelques alliãces, desquelles il se pouuoit beaucoup promettre, & possible biẽ peu receuoir. Que quãt à sa fille, le tẽps & ses amiables poursuittes pourroient en fin adoucir, voire du tout effacer la mauuaise opinion imprimee au cerueau du Roy, au moyen de l'alliance qu'il luy auoit pratiquée, & que ce seroit le souuerain & tres-seur chemin pour paruenir à la restitutiõ d'icelle. Que touchãt la voye de faict à laquelle il se preparoit, il trouueroit en fin que nõ seulement il ne profiteroit en aucune sorte, mais qu'il se seroit brassé vn breuuage dont la digestion tourneroit à luy & aux siens en trop amere aigreur, & aigre amertume. Dauantage qu'il considerast cõbien plus iuste occasion le Roy son seigneur auoit de se plaindre de luy en ce qu'il cõtreuenoit ordinairemẽt à la paix de Meleun, accordee & faite auec ses predecesseurs, par luy puis n'agueres iuree, & par ses vassaux ratifiee & confirmee, attendu principalement qu'il ne deuoit ignorer ses fortifications, & reparations, qui iournellement & à son adueu se faisoient en ses païs de Flandres deçà la riuiere de l'Escaut, qui estoient directement contre les capitulations de ladite paix. Que nonobstãt ce, le Roy plus patient à dissimuler les fautes de ses vassaux, que n'estoit le Comte Guy à mespriser ses propres passions, n'auoit iusques alors faict aucune demonstration de s'en ressentir.

Philippes enuoya vers le Comte.

C

Admonestement au Côte.

Le tẽps peut adoucir les choses.

D

Sage remonstrance.

Le Comte infracteur de paix.

Ce que neãtmoins il n'entendoit à l'auenir laisser passer par telle conniuence & dissi- M. CC. XCVII.
A mulation,& ce d'autant moins que le Comte monstroit vn trop aspre ressentiment de la retention de sa fille, laquelle toutesfois il sçauoit estre honoree & bien traictee en la Cour du Roy son Seigneur,& pres de la Royne. En somme, qu'il n'estimast que ces moyens par eux alleguez procedassent d'aucune crainte que le Roy eut, ny de ses menasses,& beaucoup moins de la guerre qu'il auoit mise en option, ny de toutes entreprinses qu'il pourroit faire contre la Couronne, mais que sa seule bonté,& debonnaire inclination,iointe au maigre passe-temps qu'il prendroit en la ruine de ses vassaux, l'auoient contraint luy faire remonstrer les choses susdites. Et sur ce lesdits Ambassadeurs dirent en signe de cela: le Roy nostre souuerain seigneur remet en vos mains le choix que vous luy auez fait presenter, & de paix & de guerre. Surquoy nous vous prions nous donner vostre responce resoluë, ensemble de nous declarer, suiuant ce que nous vous auons au commencement demãdé, si vous aduoüez la legation de vos susdits Ambassadeurs.

N'a aucune crainte.

Bonté du Roy.

Chois de paix ou de guerre.

Le Comte Guy ayant bien entendu & pesé les remonstrances des Ambassadeurs de Frãce, & se confiant aux alliances qu'il auoit faites auec les seigneurs cy dessus nõmez,& en la iustice de sa querelle, leur respondit, que non seulement il ratifioit & adüoüoit ce que par meure deliberatiõ de conseil il auoit fait mander au Roy de Frãce, mais aussi que derechef il les asseuroit de se mettre en deuoir pour recouurir par armes ce qu'õ luy detenoit à tort, & que iusques alors on ne luy auoit voulu rendre par douceur. Lesd. Ambassadeurs qui estoient (comme nous auons dit) l'Archeuesque de Rheims,& l'Euesque de Senlis, apres ceste responce du Cõte, partirent de la ville de Gand,& se retirerent en celle de Theroüene, là où estãs arriuez, ils mirent tout le païs de Flãdres en interdit l'an 1297. Dequoy le Comte Guy & Robert son fils appellerent au Pape & firent diuulguer ceste apellation par tout le Comté de Flandres.

B

Confiance en son droit.

Adonc le Roy Philip. de France, voyant que nonobstant lesdites remonstrances qu'il auoit fait faire au Comte Guy de Flandres, il n'estoit possible de le destourner de l'entreprise de la guerre, descendit à merueilleuse puissance par le quartier de l'Isle, où Robert de Bethune estoit en personne, & brusla Marquete, mettãt peu apres le siege deuant l'Isle, ou il seiourna quelque temps sans rien faire, iusques à la venuë de Robert Comte d'Artois, retournãt de Gascogne. De sorte que le Comte Guy assailly de tous costez, enuoya vne grosse trouppe de gẽs de pied & gens de cheual, contre ledict Comte d'Artois, qui pres de la ville de Furnes fut rencontré par les Flamands, lesquels en ceste rencõtre apellee par les Flamans bataille furent tous, ou tuez ou mis en fuite. Philip. fils vnique du Comte d'Artois,& plusieurs autres seigneurs y mourur ẽt, & ledit Comte print prisonniers les Cõtes de Iuliers, & d'Albemont,& plusieurs autres seigneurs qu'il enuoya prisonniers dedans grandes charetes en France & en Artois, ayant fait mettre deuant eux la banniere aux armes dudit Artois. Au moyen dequoy, ceux de l'Isle que le Roy tenoit assiegez, se rendirent, & se soubzmirẽt par appointement à l'obeïssance du Roy, apres toutefois, que le Comte Robert de Neuers se fut sauué, lequel accõpagné de peu de gens se retira en la ville de Bruges. D'autre costé, le Cõte Robert d'Artois apres la susdite victoire, poursuiuant tousiours sa bonne fortune, prit les villes de Cassel, Berges, S. Vvinoch, Furnes, & tout le Vvest quartier, dont le Roy de France receut vn merueilleux contentement, lequel aussi auerty de la venuë du Roy d'Angleterre vers Bruges, laissa bonne garnison dedans la ville de l'Isle,& tira vers Courtrai qu'il prit,& de là prit le chemin de Bruges,& alla loger à Englemõstier. Ce qui fut cause que le Cõte de Flãdres,& Robert de Bethune son fils, & auec eux le Roy d'Angleterre, se retirerẽt vers la ville de Gãd, estimãs qu'ils seroiẽt là en plus grande seureté, car le Cõte ne se fioit que bien à point desdits de Bruges, lesquels se voyans abandonnez de ceux qui les deuoient defendre, enuoyerent l'vn de leurs habitãs vers le Roy, auquel ils presenterẽt les clefs de leur ville, & se sousmirẽt du tout à son obeissance & volonté. Le Roy entra le lendemain dedãs la ville de Bruges, où il seiourna quelque peu de temps pour rafraischir ses gens, en intention de mettre peu apres le siege deuant la ville de Gãd. Mais à cause des trefues qui furent durãt ce temps accordees entre les Rois de France & d'Angleterre, ausquelles estoient cõpris les Comtes de Flandres & de Neuers, & autres leurs confederez, le Roy Philip. s'en retourna en France, plein de gloire & de victoire. Et furent lesdictes trefues

Arriuee du Roy en Flandres.

C

Flamans desfaicts.

Enuoiez prisonniers.

Victoires & conquestes.

D

Roy d'Angleterre vers Bruges.

Bruges se rẽd au Roy.

Trefues entre les 2. Rois.

A aduerty de ces choses, & faisant venir vers soy le Pape, le prioit tant qu'il luy estoit possible qu'il ne reiettast vne telle dignité, laquelle luy estoit donnee du ciel. A quoy il respondit, *ie feray ce que Dieu voudra.* Estant de retour à Naples, il se desmit de ceste charge le sixiesme mois de son Pontificat, & se hasta de retourner en son hermitage. Benoist de Caiette, l'vn de ses principaux Conseillers luy succeda, & fut appellé Boniface 8. du nom. Cela aduint au commencement des guerres de Flandres. Luy craignant que le peuple le mesprisant adherast à Celestin, il le fit enfermer en vne prison fort estroitte, où il le garda iusques à la mort. Boniface canonisa au Cathalogue des Saincts, Louys IX. du nom, Roy de France, grand pere du Roy Philippes le Bel, & depuis ce temps-là, ledit Roy Louys a esté appellé Sainct.

M. cc. xciii. S'en desmit. Boniface 8. Canonise Louys.

Il sembla que ce Pape vouloit mettre d'accord les Roys de Sicile & d'Arragon. Alphons Roy d'Arragon estoit decedé, & Iacques son frere las de la guerre Sicilienne, & grandement desireux de ioüyr paisiblement & en repos du Royaume d'Arragon, qui luy estoit escheu par la mort de sondit frere, fit par l'entremise du Pape Boniface, accord auec le Roy de Sicile, aux conditions suiuantes, à sçauoir qu'il lairroit & quitteroit la Sicile au Roy Charles, espouseroit sa fille Ælis, & luy rendroit ses ostages. Que Charles feroit en sorte, que Charles de Valois frere du Roy Philippes le Bel, quitteroit & renonceroit au droit par luy pretendu sur le Royaume d'Arragon, par l'inuestiture que luy en auoit faite le Pape Martin. Les ostages furent rendus, mais le Comte de Valois ne voulut renoncer au droit dudit Royaume qu'auec grande recompense. Il auoit eu en dot de sa femme le Comté d'Aniou, & alors son beau-pere luy donna le Comté du Maine, à la charge que (comme il fit) il renonçast au droit dudit Royaume. Iacques retourna en Arragon, là où il fut par le consentement vniuersel receu & couronné Roy dudit Royaume, mesmes à la ioye de tous les François.

B Accord entre les Roys de Sicile & d'Arragon. Renonciatiõ au droit d'vn Royaume.

Nos Chroniques disent, que le Pape Boniface ayant desir de se deffaire des François, reconcilia à l'Eglise Alphons Roy d'Arragon, esperant s'ayder de luy contre ses ennemis, & qu'il luy restitua ledit Royaume, que Charles de Valois s'attribuoit par le droit susdit, & auquel il ceda, pour le regard de la restitution & deliurance de son cousin Charles Roy de Naples, & en outre le Pape fit le mesme Arragonnois Roy de Sardaigne. Voyla ce que disent nos Chroniques.

Roy d'Arragon renonce à l'Eglise. C

Nos histoires disent que la paix estoit parmy la France, & les François l'auoient gagnee, partie par victoires, partie par traictez & accords, car le Roy Edvvard d'Angleterre espousa Marguerite sœur du Roy Philippes le Bel de France, & par l'accord de ce mariage, ledit Philippes luy rendit le Duché de Guyẽne. Mais les Chroniques Angloises disent que ce mariage & cest accord de la reddition du Duché de Guyenne, ne fut pas fait alors, ains que ce ne furent que des trefues, & que long-temps apres par vne paix faite entre les deux Roys, ledit mariage & ledit accord furent faits (comme nous dirons cy-apres.)

Fait Roy de Sardaigne. Reddition de Guyenne.

Durant lesdites trefues, les Anglois que le Roy Edvvard auoit auec luy menez en Flandres, pour le secours du Comte Guy, furent logez, partie en la ville de Gand, & le demeurant de leur ost auec le Roy Edvvard en la ville de Meexerke. Ceux qui furent laissez à Gand, prindrent de l'absence de leur chef, toute licence de faire ce qu'il leur plaisoit, de sorte qu'ils auoient vne fois entrepris de saccager ladite ville de Gand, pour l'esperance qu'ils auoient d'y trouuer vn grand butin. Et pour mieux dresser la partie faite de ce sac, ils commencerent premierement de murmurer entr'eux, & mõstrer auoir vn merueilleux mescontentement desdites trefues, lesquelles ils blasmoient, & en reiettoient la faute sur ceux de Gand, en faueur desquels ils les disoient auoir esté accordees, puis ils s'aduancerent iusques là de piller quelques maisons, & mettre le feu en d'autres, & d'adoucir & amadoüer les plus riches, esperans neantmoins les auoir peu apres du tout en leur pouuoir, & vsoient de ces petites façons de faire pour experimenter deuant que venir au principal, la patience des habitans de Gand. Eux grandement troublez des foulles & violence des Anglois, se mirent incontinent en armes, & à bannieres desployées, vindrent sur le marché, où pareillement ils trouuerent les Anglois, qui oyans le bruit qui s'esleuoit en la ville s'estoient là assemblez. Les Gantois en firent vne telle boucherie, qu'apres auoir tué

Anglois en Flandres. D Veulent piller Gand. Tuez par les Gantois.

xi.60.xcix. trente gentilshommes & six cens autres de leurs gens, ils mirent le demeurant en fuit- A
te, bien deliberez d'aller le lendemain visiter le surplus de leur camp, qui estoit auec le
Roy Edvvard à Meckerke, & leur donner vne camisade tant estroitte qu'il leur en
peust souuenir tout le reste de leur vie. Toutesfois le Comte de Flandres empescha
ceste deliberation, non sans grande perte & difficulté. Le Roy Edvvard aduerty de la
furie des Gantois, & de la tuerie des siens, fit trousser bagage, se mit en ses nauires, &
prit la route de son Royaume d'Angleterre, sans aucunemẽt aduertir de cela le Com-
te Guy de Flandres, qui par ce moyen se trouua abandonné de ses principaux cõfe-
derez, sur l'appuy desquels il auoit entrepris la guerre contre Philippes. Lequel d'au-
tre costé sans auoir esgard à la foy par luy promise, de s'arrester au iugement du Pape
sur les differents d'entre luy & ledit Comte, incontinent apres lesdites trefues, en
Armee de François en Flandres. l'an 1299. enuoya Charles Comte de Valois son frere auec vne armee vers le pays de
Flandres, où il prit les villes de Doüay & de Bethune, & passant outre, trouua ren-
contre pres de Courtray, de Robert de Bethune Comte de Neuers, accompagné
Flamans deffaits. d'aucuns Flamans qu'il auoit en diligence assemblez, & qui en fin furent deffaits &
mis en fuitte. Au moyen dequoy ledit Charles Comte de Valois mit bien-tost apres B
Flandres conquise. soubs le pouuoir du Roy tout le pays de Flandres en general, horsmis Gand, où le
Comte Guy s'estoit retiré auec ses enfans, destitué du secours de tous ses alliez & con-
federez. Le Comte se voyant delaissé d'vn chacun, & n'attendant aucun secours de
personne viuante, ne sçauoit de quel bois faire flesches, & desia predisoit en son cou-
rage sa calamité future, de laquelle il fut plus asseuré qu'auparauant, lors qu'on le
Traicté de Gand auec le Roy. vint aduertir de l'apoinctement & traicté que ceux de Gand à cachettes, sans son sceu,
auoient fait auec ledit Comte de Valois, par lequel ils se soubsmettoient à l'obeis-
sance du Roy Philippes, iurans & promettans de secourir ledit Roy, & son fils ais-
né contre tous, & mesmement contre ledit Comte Guy, ses enfans & alliez, soubs
condition toutesfois qu'on ne toucheroit à leurs corps, priuileges, biens, loix, ny
coustumes.

Piteux estat du Comte. Le Comte Guy tourmenté & assailly de toutes parts, voyant le piteux estat de ses
affaires, fut conseillé par ses enfans & par quelques seigneurs du pays de Flandres,
d'aller trouuer ledit Comte de Valois, comme il fit, & remit purement & absolu- C
ment entre les mains d'iceluy tout le reste de son Comté de Flandres, & le pria tres-
affectueusement de vouloir practiquer sa paix enuers ledit Roy, & faire en sorte en-
uers luy, que ses terres soubs nouueau & ordinaire serment luy fussent restituees &
renduës. Le Comte de Valois luy promit de faire pour luy tout ce qu'il pourroit, &
le conseilla de venir soubs sa parole à Paris vers le Roy, & d'y mener ses enfans, &
cinquante des plus nobles de Flandres. Il asseuroit le Comte Guy, que moyennant
l'humble deuoir auquel il se pourroit mettre enuers le Roy, en se soubsmettãt du tout
à sa misericorde, ou bien au iugement des Pairs de France, tout se porteroit bien pour
Est asseuré par le Comte de Valois. luy. Le Comte Guy se fiant à la parole du Comte de Valois, alla à Paris auec les des-
sus nommez: mais il n'y fut si-tost arriué, que luy & eux furent mis prisonniers en di-
Est mis en prison à Paris. uerses prisons. Le Comte Guy fut enuoyé à Compiegne, Robert de Bethune son fils à
Bourges, & Guillaume de Flandres son autre fils en vn chasteau au pays de Norman-
die, & les autres nobles çà & là en diuers lieux. Et sur la remonstrance qui de la part
desdits prisonniers fut faite qu'ils s'estoient transportez à Paris soubs l'asseurance que D
le Comte Charles leur auoit donnee de demeurer en leur liberté, & qu'à leur premie-
re volonté ils retourneroient en leur pays de Flandres, le Roy leur fit response qu'il
n'auoit donné aucune charge au Comte son frere, de faire paix auec le Comte Guy, &
beaucoup moins de l'asseurer de quelque chose. Il eut semblé que cela eust esté vn ieu
ioüé entre le Roy & son frere, mais ledit Comte de Valois fut tres-mal content de ce-
ste perfidie, & le Comte Guy demeura prisonnier, donnant par son exemple vne bon-
ne instruction à ceux qui trop legerement se fient aux paroles & promesses des Prin-
ces leurs ennemis.

VIII. Guerre en Guyenne. Le temps des trefues d'entre les deux Roys estant expiré (selon que disent les
histoires Angloises) durant que les affaires de Flandres se portoient de ceste façon, la
guerre s'esmeut en Guyenne. Car comme les François eussent deliberé de mettre
le siege deuant la ville de Bayonne, les Anglois qui estoient dedans, & d'autres

A des places des enuirons se ioignirent ensemble, & se mettans en campagne, allerent trouuer les François, & les attaquerent en bataille qui dura iusques à la nuict, laquelle seule les separa. Il y eut vn grand carnage, & grand meurtre d'vne part & d'autre, & le nombre des prisonniers fut esgal aux deux parties. Iean chef d'vne trouppe des forces des Anglois, fut pris prisonnier, & Henry Comte de Lincole, chef de l'autre au commencement se mit à fuir: ce qui retarda la victoire qui s'en alloit à ce que disent les Anglois estre gagnee pour eux. Apres ceste bataille, Robert Comte d'Artois Gouuerneur de Guyenne, s'en alla hyuerner à Bordeaux auec ses forces Françoises, & Iean Breton chef d'vne troupe d'Anglois les mena hyuerner à Bayonne. Et pource que cependant les tresues furent renouuellees entre Philippes & Edvvard, vne bonne partie des forces Angloises apres l'hyuer passé s'en retourna en Angleterre. Les deux Roys apres leurs tresues accordees, rendirent leurs prisonniers en eschange les vns des autres. L'Anglois transfera ses forces contre les Escossois, & Philippes contre les Flamans de la façon susdite, cependant que la guerre Sicilienne se renouuelloit.

M. ccc.

Bataille entre François & Anglois.

Prisonniers rendus.

B Estant Iacques susdit party de Sicile, pour aller prendre la possession & ioüyssance du Royaume d'Arragon, les Siciliens prenans les armes, s'emparerent des places, des forts, & des villes maritimes, pour empescher que les François n'entrassent en Sicile, & qu'ils ne retombassent soubs leur puissance & authorité. Pareillement Federic l'autre frere de Iacques estāt party d'Espagne pour aller en Sicile auec vne armee de mer, fut par les Siciliens amiablement & fauorablement receu en Sicile, & couronné & receu pour Roy dudit Royaume. Il sembloit que cela eust esté fait par fraude, & chacun croyoit que ce jeu eust esté composé par les deux freres. Le Pape Boniface manda à Iacques qu'il eust à venir deuant luy pour respondre de ce fait. Il alla trouuer le Pape, estant accompagné de Constance sa mere ia vieille, & remonstra & asseura qu'il n'auoit en cest affaire vsé d'aucune tromperie, s'offrant à monstrer son innocence, & à combattre si besoin en estoit, contre son propre frere & les François. Les deux armees de mer se rencontrerent. Les François auoient quarante grands nauires, Iacques en auoit trente, & Federic en auoit soixante.

Siciliens contre les François.

Iacques couronné Roy de Sicile.

C Bien pres de terre fut donnee la bataille, en laquelle les François auec l'ayde de Iacques vainquirent, & furent les ennemis deffaits. Il sembloit que ce fust vn combat de passe-temps. Le nauire duquel Federic combattoit fut pris, & luy se iettant dedans vn esquif se sauua. On dit que son frere luy donna moyen & commodité de se sauuer, & ainsi fut grande la gloire de ceste victoire, mais de nul fruict. Les François s'aduiserent qu'il valloit mieux licentier Iacques, & se deffaire de luy, que de combattre en sa compagnie, dautant qu'il fauorisoit tousiours son frere, & par ce moyen rendroit leurs victoires inutiles. Doncques fut ceste guerre interrompuë, & l'Anglois & le Frāçois estans (comme disent nos Chroniques) alliez par le mariage susdit d'Edvvard & de la sœur de Philippes, ne s'estudierent à autre chose qu'à faire guerre contre l'Empereur Adolph, & à le ruiner.

François vainqueurs sur mer.

L'occasion sur laquelle Philippes se fondoit de guerroyer Adolph, estoit que ledit Adolph auoit pris argent de l'Anglois pour luy faire la guerre. Celle de l'Anglois, de ce que ledit Adolph ne luy auoit tenu ce qu'il luy auoit promis, & qu'il auoit D amené beaucoup moins de force à la guerre de Flandres, qu'il n'auoit esté conuenu entr'eux, & de ce que suiuant leur conuention, ledit Adolph ne s'estoit venu ioindre à luy pres la ville de Bruges, deuant qu'elle vint en la puissance des François. Sur cela les Electeurs de l'Empire condamnerent ledit Adolph à perdre l'Empire, cōme homme conuaincu de corruption & de perfidie, en ce qu'il s'estoit laissé corrompre par vn Roy, pour faire la guerre à vn autre Roy, & qu'il n'auoit gardé la foy promise, & le priuans & despoüillans de l'Empire, esleurent pour Empereur Albert Duc d'Austriche fils de l'Empereur Raoul. Ce nouueau Empereur fit ligue auec le Frāçois & l'Anglois, & estant par eux aydé & secouru de gens & d'argent, liura la bataille à Adolph, en laquelle il le tua. Il fit aussi alliance auec le François: car Federic fils dudit Albert espousa l'autre sœur de Philippes. Ce qui aduint l'an de salut 1298. autres disent mil trois cens.

Guerre cōtre l'Empereur Adolph.

Condamné à perdre l'Empire.

Albert esleu Empereur.

Le Comte de Flandres estoit tousiours detenu prisonnier par le Roy Philippes, lequel apres tous ces affaires susdits en l'an mil trois cens vn, alla en Flandres

Le Roy en Flandres

M. ccc. pour visiter les villes dudit pays, lesquelles il tenoit pour confisquees & siennes, se faisant au moyen de ce, receuoir par tout en qualité de Comte, & comme seigneur proprietaire du Comté de Flandres, duquel ayant receu les hommages accoustumez, il alla à Gand, où il fut auec vne grande magnificence receu comme Prince & seigneur, & y fit plusieurs belles ordonnances sur la façon du gouuernement du Comté. Cela fait, il commit pour Gouuerneur & son Lieutenãt general en iceluy, Iacques de Chastillon seigneur de Leuse & de Condé, & il s'en retourna en son Royaume. Ce nouueau Gouuerneur pour mieux tenir en subiection les peuples & pays de Flandres, fit commencer aux villes de Bruges & de l'Isle, à chacune vne citadelle: les fondemens & la veuë desquelles estoient si mal agreables aux Flamans, qu'ils les estimoient estre les seps, chaines & prisons de leur liberté, & les nids d'vne tyrannie future, qu'ils esmeurent tant de seditions contre le Gouuerneur, qu'elles ne peurent estre acheuees. Il fit reparer & fortifier les villes de Castel, de Courtray & plusieurs autres, & pour auoir argent pour suffire à tant de bastimens, il mit sus des tailles si excessiues, tant és villes qu'au plat pays, que le peuple s'esleua en armes pour resister aux foulles & oppressions dont on le tourmentoit. Dauantage, il souffroit toutes insolences & licẽces, permettant au plus fort de commander au plus foible, & prendre sus luy ce que bon luy sembleroit, & fauorisant & soustenant les grands ne faisoit conte du menu peuple. Les grands & riches estoient exempts des contributions, charges & couruees, & les petits accablez d'impositions. Et bien que les habitans du pays se plaignissent premierement au Gouuerneur, puis enuoyassent faire leurs plaintes & remonstrãces au Roy mesme, si est-ce que iamais ils n'en peurent auoir raison. Cela fut cause que plusieurs villes forcenees de rage, auec les armes se desmirent de l'obeyssance du Roy, suiuant l'exemple de celles de Bruges, qui fut la premiere qui se reuolta, & qui dõna occasion & courage aux autres de se reuolter.

Citadelles aux villes de Flandres.

Le peuple s'esleue pour les impositions.

Esmotion à Bruges.

Ceux de Bruges donc ne pouuans & ne voulans dauantage endurer les violences d'vn Gouuerneur & des François, s'esleuerent en armes, & s'assemblerent sur le pont, là où ils tuerent plusieurs seruiteurs d'iceluy Gouuerneur, & de là allerent deuant son logis en intention de le tuer, comme ils eussent fait, s'il ne s'en fust fuy de la ville. Il se sauua à Courtray, & de là alla trouuer le Roy, auquel il fit ses plaintes & doleances de la mutinerie de ceux de Bruges. Le Roy delibera de ruiner ladite ville, & faire passer au fil de l'espee les habitans d'icelle, pour punition de leur rebellion. Ceux de dedans preuoyans l'orage qui alloit tomber sur eux, enuoyerent prier Iean Comte de Namur & Guy son frere, enfans du Comte Guy de Flandres de les venir secourir. Ils allerent à Bruges auec grand nombre d'hommes, & y faisans assembler les gens des trois Estats de quelques villes de Flandres, ledit Comte Iean leur fit vne semblable harangue.

Tyrannie des François.

Esmotion à prendre les armes.

Employer le temps.

" Mes bons amis, si en ceste miserable seruitude en laquelle vous estes detenus par la cruauté & tyrannie des François, il vous reste quelque souuenance de la fidelité, que comme loyaux subiets vous deuez à monseigneur le Comte mon pere vostre " Prince naturel, maintenant prisonnier auec bon nombre de nobles de ce pays, en" tre les mains du Roy de France, ie ne pense point qu'auec vostre honneur & enco" re moins à bonne occasion vous ne preniez maintenant les armes auec ceux qui pourchassent sa liberté & la vostre. Or auons nous mené par deça bonne troupe de braues Capitaines & soldats, lesquels vous peuuent grandement ayder & fauoriser en cest " affaire. Si donc vous aymez vostre honneur, si vous voulez garder la loyauté que " vous deuez à monseigneur le Comte vostre Prince, & si la nature & le commun " droit des gens vous obligent à pourchasser vostre liberté & la sienne, & à vous de" liurer de la miserable tyrannie où vous estes tourmentez par les François, sçachez " maintenant cognoistre & employer le temps auquel la chose que deuriez le plus " desirer en ce monde, qui est la liberté, vous est apprestee auec vne loüange immortelle d'auoir deliuré vostre seigneur naturel de la prison où il est contre tout droit " detenu. Ou bien si vous n'y voulez aucunement entendre, preparez-vous à estre liez " & garrotez perpetuellement soubs le ioug du cruel seruage des François: Car " puis que nous vous offrons de vous en deliurer auec vostre ayde, à l'aduenir vous " n'aurez aucune occasion de vous plaindre du temps, ny de l'opportunité: mais " bien de vos propres erreurs. Aduisez donc lequel des deux vous aymez le mieux, ou

A la seruitude à vostre perpetuelle honte & misere, ou la liberté de vous & de vostre seigneur, & de vostre patrie, auec vostre honneur immortel : car vous auez maintenant entre vos mains & à vostre choix l'vn & l'autre. M. ccc. Ou estre esclaues.

Le Comte Iean ayant acheué ces paroles, les deputez desdits Estats agitez d'vn ardent desir de liberté, luy respondirent que leur intention n'auoit iamais esté autre, que de s'exposer à tous dangers pour le maintien de la liberté publique, & pour deliurer leur Comte de la misere en laquelle il estoit detenu, pourueu qu'ils eussent vn bon chef, & nombre suffisant de gens de guerre: mais qu'ils ne pouuoient pour l'heure dõner aucune resolution audit Comte, à cause qu'ils n'en auoient aucune charge par les villes qui les auoient enuoyez à ceste assemblee. De la volonté desquelles ils promirent d'aduertir bien tost ledit Comte Iean. Ce qu'ils firent puis apres, & furent les volontez de la pluspart des villes conformes au desir du Comte: car toutes se departirent de l'obeyssance du Roy de France, horsmis celle de Gand qui n'y voulut entendre, disant ne vouloir entrer en guerre contre vn si puissant Roy, auquel elle auoit iuré fidelité. Ce qui aduint au susdit an 1300. Misere du Comte. Volontez des Flamans enuers luy.

FIN DV DOVZIESME LIVRE.





LE TREIZIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE PHILIPPES LE BEL IV. ROY QVARANTE-CINQVIESME.

Sommaire.

I. *François massacrez à Bruges. Le Comte de Flandres au secours des siens.* Le Roy Philippes *contre la Flandres.* Le Comte de Valois *pretend l'Empire Grec. Mene des forces en Italie.* Guelphes *& Gibelins. Philippe fils du Roy prins.*

II. Le grãd Cham, *& sa ligne auec les Chrestiens. Menaces & mandement rigoureux du Pape Boniface au Roy Philippes.* Defence *aux Euesques de* France *d'aller à Rome. Le Pape excommunie le Roy. Ses bulles bruslees.*

III. *Armee du Roy en Flãdres. Bataille de Courtray. Harangue du Comte Iean aux siens. François deffaicts. Reuolte du pays de Flandres.*

IV. Le *Roy* Philippes *va en* Flandres *en personne.* Siege *de Lessines. Autre bataille & victoire des* François. *Soubsmission des* Flamans.

V. Rapport *de ceste guerre selon les Histoires de* France. *Vœu du Roy. Mort de Robert de Bethune. Traicté de paix. Ceux de Bruges obstinez. Esmeutes en* Flandres. *Debat en l'Uniuersité.*

VI. Lettres *du Pape & du Roy. Assemblee de Prelats. Mariage d'Ysabelle de* France *auec l'Anglois.* François *espars en Italie. Embusche contre le* Pape. Pris *prisonnier, puis deliuré. Sa mort cruelle. Ses mœurs. Benoist IX.* Philippe *le Bel absous.*

VII. Assemblee à Paris. O*ctroy du* Pape *au Roy. Eslection de Clement cinquiesme* Pape. *Son entree à* Lyon. *Ses Legats en Italie. Henry 7. Empereur.* Siege Papal *en Auignon. Affaires d'*Austriche. *Trois armees de l'*Empereur *Henry.* Son Couronnement *à Milan. Roy de Sicile contumacé. Roy d'*Arragon *en* Italie. L'*Empereur empoisonné.*

VIII. Ordres de Cheualeries *instituez en Hierusalem. Histoire des Templiers.* Leur *condemnation. Le* Pape *& le Roy adiournez deuant Dieu.* Mort du Pape.

IX. Philippes *heureux en fils, & mal-heureux en bruz. Guerre de Flandres. Treue. Comte de* Flandres *prisonnier. Croisade preschee. Esmotion pour les monnoyes.* Mort du Roy Philippes. Ere*ction des* Pairs. *Iubilé institué.*

A OMBIEN que toutes les histoires qui ont escrit de ceste reuolte des Flamans, asseurent que le premier lieu où ils cõmencerent à faire les fols, fut en la ville de Bruges, si est-ce que la façon & la cause en est diuersement racontee, car il y en a qui ont escrit que la populace de ladicte ville tira hors de prison vn petit vieillard nommé Pierre, tisserran de mestier, borgne & contrefait, grand babillard & mutin, que le gouuerneur du pays auoit fait mettre en prison, pour auoir trop hardiment parlé cõtre les François. Adonc la populace le fit son chef auec vn boucher effronté, grand de corps, fort cruel nommé Bridan, & delibera de faire d'eux vne cruelle boucherie. Mais les François assaillis par ces belistres acharnez se defendirent tres-vaillãment contr'eux, de façon que la pluspart d'eux craignans estre pris & punis, s'enfuirent hors la ville de Bruges, & entrerent de force dedans les villes de Dã, d'Ardebourg & de Malines, là où ils tuerent les François qu'ils y trouuerent. Les François qui estoient dedans Bruges, enuoyerent demander secours au Roy, qui leur enuoya 150. cheuaux sous la charge de Iacques Comte de S. Pol. Chacun pensoit bien que le Comte feroit vne cruelle punition de ceux qui se trouueroient coulpables de ces seditions, & la populace qui estoit restee dedans la ville de Bruges, craignant que tant en particulier qu'en general on la punit rigoureusement, fit vne secrette coniuration de tuer tous les François. La nuit apres que le Cõte de S. Paul fut entré en ladicte ville, cõme les François furent couchez las & recreuz du trauail, & dormans en seureté, quelques-vns participans de la coniuration du tisseran & du boucher, & qui ne s'en estoiẽt point fuis auec eux, les mirent secrettement dedans la ville. Estans ralliez ensemble, ils remplissoient l'air & la terre de cris, de tumulte & de frayeur, & à mesme instant chacun proprietaire & maistre de logis tua son hoste en son lict. La noblesse Flamãde qui estoit dedans la ville, ayant pitié des François, en reueilla & sauua plusieurs, toutesfois se voulans sauuer hors la ville & prendre leurs cheuaux & armes, ils furent tellement surprins qu'ils ne le peurent faire. Aussi la populace auoit mis à trauers des ruës de grandes solives, & poultres pour empescher le passage aux cheuaux & aux François. L'hoste du Comte de S. Pol qui estoit gentilhomme, le sauua auecques quelques autres, mais tout le reste des François fut tué. Ce qui aduint l'an 1300.

M. CCC. | Mutin tiré de prison. | Chef de populace. | Dessein de tuer les François. | B | Frãçois tuez. | Tuez par leurs hostes. | Peu se sauuerent. | C

Les gentilshommes Flamans voyans la populace toute furieuse, & sanglãte du sang tout chaud & bouïllant des François, craignoient qu'elle se vint ruer sur eux, mais elle estant plus que saoule du carnage des François, se contenta de cela, & les gentilshommes ne luy denierent aucune chose qu'elle leur demandast, s'accommodans aussi les vns auec les autres, & la noblesse commença à deuenir populaire. Philippes fils du Comte Guy auoit en la Poüille receu plusieurs bien-faits du Roy Charles de Sicile, & auoit de luy eu en don beaucoup de villes & seigneuries, lesquelles il rendit toutes audit Roy, & se tira de son seruice, afin de pouuoir sans aucune obligation de serment, secourir sa patrie & combatre contre les François.

La noblesse craint le peuple. | Le Comte de Flandres au secours des siens.

Les affaires estoient en grand trouble. Le Roy le Bel auoit dressé vne armee de quatre-vingt mille hommes, en laquelle il vouloit se trouuer en personne, auec vne resolution de mettre la Flandres à feu & à sang. Le Roy d'Angleterre vouloit couurir de cet orage les Flamans, & n'estoit pas tant amy du Roy de France, qu'il ne voulut que les Flamans ne fussent pas ruinez. Puis faisant semblant de vouloir le bien dudit Roy Philippes, il dit à sa femme qui estoit sœur d'iceluy. O ma femme ie crains que quelque grand malheur aduienne bien tost à vostre frere. Car vne embusche luy est preparee & dressee d'vn endroit, duquel il ne se doubte aucunement. Ceste femme croyant ce que son mary luy disoit, & estant en peine de ce qui deuoit aduenir à son frere, luy fit incontinent entendre cela. Le Roy ne sçachant de qui il se deuoit defier, veu qu'aucun ne luy estoit nommé, commença à se defier de tous en general. A ceste cause lors qu'il arriua sur le pays de Bosleduc, il dit qu'il ne vouloit cõbattre pour lors les ennemis, ny assaillir leurs villes, à cause de l'hyuer qui s'approchoit : mais à la verité ce ne fut tant l'hyuer qui l'empeschast, que la defiance qu'il auoit des siens, laquelle il colora de la saison rigoureuse de l'hyuer. Dont il s'en retourna en France, sans auoir rien fait en Flandres, laissa bonnes garnisons aux places qui estoient en sa puissance. Voyla ce que disent quelques histoires.

Philippes cõtre la Flãdre. | D | Propos pour donner soupçon. | Excuse de l'hyuer.

M. ccc.

Comte de Valois pretend l'Empire Grec.

Charles frere du Roy, Comte de Valois, d'Anjou & du Maine, estãt veuf de sa premiere femme, audit an 1300. espousa Catherine fille de Philippes fils de Baudouin le ieune, Empereur de Grece, & estant venu à Rome pour se trouuer au grand Iubilé que le Pape Boniface 8. auoit institué, disoit deuoir succeder à son beau pere en l'Empire de Grece, promettant que les François retourneroient à main forte dedans l'Asie. Boniface desiroit extremement que durant son Pontificat on entreprint vne guerre saincte, & semble que pour ceste occasion il voulut promettre audit Charles le nom, le titre, & la qualité d'Empereur, & luy commanda de mener le plustost, & le plus qu'il pourroit des forces de France en Asie. Adoncques l'annee apres ce grand Iubilé, le Comte Charles mena en Italie toute la noblesse de ses pays, & estant descendu en la Thuscane, sa venuë esmeut diuersement les factions d'icelle, & Boniface le crea son Lieutenant general au Patrimoine de S. Pierre. A

Mena forces en Italie.

Guelphes & Gibellins blãcs & noirs.

Les factions des Gibellins & des Guelphes estoient plus que deuant aigries, tellement que les vns s'appelloient Blancs, & les autres Noirs, & les affaires de la Thuscane estoient fort broüillez. Mais toutesfois non tant deplorez que il n'y eut quelques Gibellins qui desiroient & procuroient le bien de leur patrie. Les gentilshommes Florentins enuoyerent prier le Pape Boniface qu'il luy pleut enuoyer vers eux vn Cardinal pour appaiser leurs discords, & pour cet effet, le Pape leur enuoya le Cardinal d'Hostia, qui estoit vn homme de belle & grande presence, & fort sage. Or estoit-il besoin d'enuoyer pour cest affaire vn homme qui leur sceut persuader, que cependãt qu'en leurs maisons ils estoient en different entr'eux, ils ne donnassent à leurs bannis occasion de retourner en leur patrie. Charles Comte de Valois accoustumé aux autres guerres d'entre voisins, & ne cognoissant aucunement la condition des discordes & factions ciuiles, estant cependant magnifiquement receu par les Florentins, demeura quatre mois auecques eux. Partant de la Thuscane, il s'en alla en Calabre, dautant que Federic Roy d'Arragon auoit pris Philippes fils du Roy Charles le Boiteux, comme il alloit en Sicile, sans douter d'aucune surprise, & auoit repris la Calabre. Le Comte de Valois estant arriué en Calabre, presenta la bataille à Federic. Mais il n'en voulut iamais manger. En fin ayant Charles repris la Calabre, & voulant passer en Sicile, il contraignit Federic de rendre ledit Philippes, & de iurer solemnellement qu'il n'attenteroit iamais aucune chose sur le continent d'Italie, ains ne passeroit les bornes de la Sicile. Leonor fille de Charles le Boiteux luy fut donnee en mariage, à la charge que le Pape & ledit Roy l'ayderoient d'armes, de gens & d'argent, au recouurement du Royaume de Sardaigne (lequel ou quelque autre que ce fut) estant acquis il quitteroit aux François la Sicile, laquelle cependant il tiendroit en doüaire. En fin ces conditions furent de nul effet à l'vn & à l'autre, & le mariage ne seruit de rien. Ce qui aduint en l'an 1301. B C

Le Pape les veut accorder

Difference de guerres ciuiles aux autres.

Philippes fils du Roy pris.

Habitans de Nocera Mahumetistes.

Estant le Comte de Valois rappellé en France par le Roy Philippes son frere, pour les affaires qui se remuoient en Flandres, le Roy Charles le Boiteux desiroit que les Sarrasins habitans de Nocera, qui tenoient la superstition Mahumetique, fussent reduits au Christianisme, & dautant qu'en la guerre precedente d'entre le Roy Charles son pere & Conradin, ils auoient tenu le party dudit Conradin, il auoit voulu qu'ils luy donnassent deux fois autant d'argent que les Chrestiens de ladite ville luy en donnoient, car elle estoit habitee par les vns & par les autres. Or auoit-il tellement tourmenté lesdits Sarrasins, qu'il les tenoit presque comme esclaues, toutesfois par leur industrie, sobrieté & frugalité, ils auoient beaucoup plus acquis de richesses, qu'ils n'en auoient eu du temps du Roy Mainfroy & de l'Empereur Federic, bien qu'ils fussent fauorisez & supportez d'eux. Estans lors contraints par le Boiteux, de recognoistre Iesus Christ, quelques-vns se firent baptiser, les autres demeurans obstinez ne peurent estre conuertis, ny mesmes par coups & tourmens à renier leur fausse religiõ. Estant lors la paix donnee à celle partie de l'Italie, quelques nauires Espagnols & Italiens accoustumez à viure de la piraterie & de la guerre, firent leur chef vn Templier, nommé Roger, & de la Poüille vindrent assaillir la ville de Salones, qu'ils prindrent & pillerent. Ils rendirent la mer & la coste d'icelle peu seures, pillerent l'vne & l'autre, & faisoient vne vraye guerre de Pirates, mais encore non telle qu'ont accoustumé de faire les nobles & braues larrons, car ils n'obeissoient point à leur chef. Ils tuerẽt Roger, & ne se contentans de l'auoir tué, & ne pouuans endurer ny vn legitime ny vn illegitime D

Sarrasins esclaues.

Contraints au Christianisme.

A chef, & commandeur, ils eslisoient tantost vn chef, tantost vn autre, & les tuoient quād ils leur desplaisoient. Et ce qui est le plus esmerueillable, ceste guerre dura bien 12. ans, bien qu'elle ne fust entretenuë ny conseruee par aucune discipline militaire, & qu'ils n'eussent que 10. galleres à 3. rangs, & quelques autres petits vaisseaux, mais ils estoient de iour à autre secourus des Grecs. Estans adonc paruenus à la coste de l'Attique, ils tuerēt le Duc d'Athenes de la maison de Brenne, & prindrēt la ville d'Athenes, & de là tirans en la Moree, iadis nōmee Peloponese s'en saisirēt, & apres auoir tué les seigneurs François, qui possedoient vne grande partie d'icelle, ils s'emparerent de leurs maisons, femmes & biens, & là esleurent leur demeure, delaissans peu à peu le naturel des pillards, & s'accoustumans à la façon de viure des voisins ou des habitans.

II. Derechef les moyens des Tartares en Asie estoient fort grands. Cassan ou Cassahan Roy des Tartares, que nous appellons le grand Chā, auoit vaincu les Perses, & mis la Perse soubs sa puissāce. Il auoit espousé la fille du Roy d'Armenie, à la priere de laquelle il s'estoit fait Chrestien. Et apres auoir vaincu l'Empereur d'Egypte, il conquit la Syrie. Estant aduerty que la Perse se rebelloit, il enuoya ses Ambassadeurs au Roy de Frāce & au Pape Boniface 8. pour faire ligue auec les Princes Latins, & pour auec leur cōmune ayde, secours, & courage recouurer le sacré Royaume de Hierusalem. Boniface desiroit extremement, que durant son Pontificat les Chrestiēs recouurassent ce qui durant ceux de ses predecesseurs auoit esté perdu, & en l'an 1301. enuoya en Frāce au Roy le Bel des lettres, par lesquelles trop aigrement & imperieusement, il luy commandoit de renouueller l'entreprise de la guerre saincte, & au cas qu'il ne voulut incontinent obeyr à son mandement, il le menassoit de ses fulminations & excommunications. Sur cela le Pape contre la volonté du Roy, separa la ville d'Apamiers (ville de mesme nom que plusieurs villes qu'il y a en l'Asie) de l'Archeuesché de Thoulouse, & l'erigea en Euesché, & y mit vn nouuel Euesque. Les Annales de France disent que quād cest Euesque se vit esleué en ceste dignité, il s'accoustuma à mesdire publiquement du Roy Philippes le Bel, & d'esmouuoir les François contre luy, & disoit ledit Euesque, qu'il ne tenoit rien du Roy, ains estoit nuëment subiet du Pape, tant au temporel qu'au spirituel. Parquoy le Roy fit saisir son temporel, & le fit appeller pour se purger de ce qu'il auoit dit contre sa Maiesté, & pour luy prester le serment de fidelité. Et cōbien que l'Euesque fut trouué coupable & chargé, & que le Roy fut incité par plusieurs fois, & par plusieurs hōmes à le punir, il ne voulut toutesfois qu'il fust molesté en sa persōne, disant que c'est grande gloire & honneur à vn grand Prince, de pardonner à ceux dont il se pourroit vēger, que d'en entreprendre la vēgeance. Toutesfois le Roy fit arrester ledit Euesque, & iceluy mettre en garde entre les mains de l'Archeuesque de Narbonne, pour puis apres tout à loisir, aduiser à ce qu'il en deuroit faire. Le Pape Boniface fut grandement irrité de cela, & enuoya vers le Roy l'Archiduc de Narbonne, qui estoit gentilhomme Romain, par lequel auec rigoureuses paroles & superbes menasses, il luy māda qu'il eust à mettre ledit Euesque d'Apamiers en toute liberté. Aussi le Pape par ordōnance solemnelle manda aux prelats de France, qu'ils eussent à se trouuer à vn certain iour, lequel il leur assigna, en vn Concile qu'il voulut tenir à Rome. Voyla ce que disent nos Chroniques. D'autres disent que ledit Pape enuoya signifier au Roy, par maniere de cōmandement, par l'Euesque d'Apamiers son Legat, qu'incontinent & sans aucun delay il eust à se preparer d'aller outre mer. A quoy le Roy ne pouuoit pour lors bonnement entendre, pour les grandes guerres qu'il auoit contre les Flamans. Le Legat voyant qu'il ne pouuoit obtenir response à son souhait, commença d'vser de grosses & rigoureuses menasses, disant que si le Roy n'obtemperoit au Pape, il le priueroit de son Royaume. Ces paroles trop hautaines, indignerent tellement le Roy, qu'il fit constituer prisonnier l'Euesque. Ces choses venuës à la cognoissance du Pape, il depescha l'Archidiacre de Narbonne, auec lettres de commandement & defences au Roy, qu'il n'eut en aucune maniere, à s'entremettre de prendre aucun subside sur les terres & reuenus de l'Eglise. (Ce que le Roy auoit esté cōtraint de faire, à cause des grādes guerres qu'il soustenoit pour la garde & defence de son Royaume,) & outre plus, que par la contumace du Roy, & pource qu'il auoit detenu prisonnier son Ambassadeur, contre le droit commun de toutes gens, le Royaume de France estoit deuolu à l'Eglise Romaine, & s'il n'obtemperoit aux cōmandemens & defences du Pape, il seroit tenu au nombre des heretiques, auec tous ses fauteurs & adherans. L'Archidiacre cita plusieurs Euesques, Abbez, Theologiens & autres Docteurs à certain iour nōmé, pour se trouuer deuant le Pape à Rome,

Le grand Cham.

Sa ligue auec les Chrestiēs.

Lettres piquantes à Philippes.

Arrogance d'Euesque.

Menasse de Pape au Roy.

Manda les Euesques.

Mandement au Roy.

Euesque prisonnier.

Autre mandemēt du Pape au Roy.

M. ccc. I. & annulla toutes les indulgences & priuileges donnez aux François par ses predecesseurs Papes. Ceste rigueur entenduë, le Roy en la presence de ses Barons & de tout son Conseil, commanda par meure deliberation de toute l'assemblee, que le premier Legat qui auoit outragé le Roy, fut deliuré, & que tous deux sans delay, eussent à vuider son Royaume. Voyla ce que quelques histoires racõtent, & d'autres disent que le Pape enuoya l'Archidiacre de Narbonne vers le Roy, auec vn escrit, par lequel il demãdoit audit Roy, s'il se tenoit pas subiet de luy, tãt és choses temporelles que spirituelles, luy defendãt que dés lors en auant, il ne prit ne leuast aucune choses des Regalles des Eglises de son Royaume, quoy qu'il en eut la garde, & reuoquoit ledit Pape toutes graces, indulgences, & octrois qu'il auoit fait en faueur du Roy pour la conduitte de ses guerres, & si par apres il aduenoit qu'il fit le contraire, le Pape declaroit le tout nul & sans effet. A

Modestie du Roy.

Escrit du Pape au Roy.

Euesques ne vont à Rome. *Defence de porter or hors de France.*

Quant aux Prelats de France, que le Pape auoit mãdez aller à Rome, le Roy ne voulut permettre qu'ils y allassent, toutefois quelques-vns disent que les Prelats s'excuserẽt enuers le Pape, de ne pouuoir aller à Rome, tant pour les guerres de Flãdres, que pource que le Roy auoit peu auparauant defendu de porter or ny argẽt hors du Royaume, mais afin qu'ils ne fussent repris de desobeissãce, ils enuoyerent vers le Pape 3. d'ẽtr'eux pour s'excuser. D'autres disent que ceste legation des Prelats fut par apres (cõme nous dirõs en son lieu.) Le Pape plus que deuãt irrité de ce que le Roy Philippes empeschoit les Euesques de France d'aller à Rome, l'excõmunia, disant que pour auoir mis la main sur vn Euesque, & pris & recueilly les biens des Eueschez & Abbayes, le siege vacquãt, & s'attribuer le droit des inuestitures sacrees, il estoit digne d'excõmunication. Dauantage il disoit vne chose dont tout le monde s'esmerueilla. C'est que ledit Roy ne deuoit seulement par tout droit sacré & pontifical honorer & respecter le Pape, comme le pere des ames des Chrestiẽs, mais aussi il le deuoit recognoistre pour son souuerain seigneur & Prince en toutes choses. Le Pape escriuit à tous les Prelats & seigneurs de France des lettres, par lesquelles il les quittoit & dispensoit du serment de fidelité qu'ils auoiẽt fait au Roy le Bel, duquel il mettoit le Royaume en interdiction & proye. Il donna à l'Archidiacre susdit la charge de declarer cela en la presẽce des seigneurs & Prelats de Frãce, auec ceste bulle d'excommunication, & de dispence du serment des François enuers leur Roy, lequel mit hors de prison ledit Euesque d'Apamiers, & le Cõte d'Artois brusla ladite bulle deuãt qu'elle fut leuë en la presence des Prelats & seigneurs, & chassa rudement ledit Archidiacre. Toutes ces choses aduindrent audit an 1301. Cependant que Boniface se mesloit des affaires de France, d'autres nouueaux luy suruindrent en Italie, & à Rome, mesme il fit la guerre aux Colõnois, soit (à ce que quelques-vns disent) que d'autãt qu'il estoit tout Guelphe & ennemy capital des Gibellins, il les vouloit tous ruiner & destruire, desquels les Colonnois estoient les chefs, soit qu'il fut offencé & irrité de ce que les Colonnois appuyez sur l'antiquité de leur noblesse, & sur la grandeur de leurs richesses qui luy estoiẽt redoutables, auoient pillé son bagage (auquel il auoit grãde somme d'argent) lors qu'il s'en alloit en la ville d'Anagnia dõt il estoit natif, ou de ce qu'ils s'estoient emparez de quelques villes appartenãtes à l'Eglise. A ceste cause le Pape par vn decret solemnel fait en Consistoire, osta le chapeau rouge à Pierre & Iacques Colonnois Cardinaux, toutefois ils ne laisserent pour cela de le porter tousiours, & solicitoient tous les Roys & Princes Chrestiens de se reuolter cõtre Boniface, disans qu'il auoit par mauuais moyens extorqué le pontificat de Celestin, homme de bonne & saincte vie. Dauantage ils l'accusoient de meurtres & d'heresie, & en fin ne le vouloient aduoüer ny nommer pape. Cela l'irrita dauantage contre ceste race des Colonnois, cõtre lesquels il brassoit & faisoit tout ce qu'il pouuoit, les disant estre rebelles à l'Eglise, heretiques & autheurs d'vn schisme. Estienne Colonne se retira en France, là où il fut fort bien veu & receu, & les autres Colonnois se retirerent là où ils peurent, pour euiter la fureur du pape. On dit que le Bel promit à Boniface 60. mille escus, qui ne luy furẽt pas enuoyez, mais on ne sçait la cause pourquoy. Guillaume Euesque de Tournay a laissé escrit que Boniface dõna permission au Roy le Bel, de leuer pour le soustiẽ de ses guerres, quelque somme d'argent sur les gens d'Eglise, & que bien-tost apres il luy osta ceste permission à la requeste & aux crieries des Ecclesiastiques Chacũ donc pensera ce qu'il voudra de la cause d'où proceda leur haine. Ces choses aduindrent enuiron l'an 1302. B C D

Le Pape excommunia le Roy.

Bulle bruslee.

Vengeance de colere de Pape.

Accusation contre Boniface.

Colonnois en fuitte.

Haine du Pape & du Roy.

Cependant le Roy le Bel aduerty des nouuelletez qui de iour à autre croissoient au pays de Flandres, y enuoya 40. mille combattans, soubs la charge du Comte Robert d'Artois, pource que lors (comme nous auons dit) le Comte de Valois son frere estoit

A allé en Grece, en intention de conquerir l'Empire de Constantinople. Les Flamans cõtre ce vaillant Capitaine esleurent pour leur chef le Comte Iean de Namur auec son frere Guy de Flandres, detenu prisonnier en France, Philippes son autre fils nouuellement reuenu d'Italie. Guy Prince de Sauary, Guillaume fils de la fille du Comte de Valdu-Rhin, Guillaume de Iuilliers, Robert de Levverghē, & autres lesquels lesdits Flamãs cognoissoient estre capitaux ennemis des François. Ces seigneurs accõpagnez de ceux de Bruges, du Franc, d'Ypre, & d'autres villes, cedans au temps, se firent populaires, & ne desdaignerent pas de receuoir en leur compagnie, ce Pierre duquel nous auons cy-deuant parlé, & de le faire cheualier. Le Boucher ne fut par eux tant honoré que ce Pierre, qui par son babil & crierie surpassant les forces de son corps monta à ceste authorité. Iamais la populace de Flandres ne fut plus obeissante à ses Comtes & aux seigneurs du pays qu'elle fut alors, & iamais les vns ny les autres ne furent tant populaires que lors, de façon qu'il sembloit que le peuple & les Comtes & seigneurs cõbatissent à qui plus vseroit de courtoisie. Au contraire le Comte d'Artois alloit en ceste

M. ccc. xi. Armee du Roy en Flandres.

B guerre auec plus de hardiesse & de fureur, que de cõseil & de discretiõ, & sembloit qu'il menoit ses François, comme s'ils eussent esté gens indõptables contre vne natiõ vile & poltronne, & qui eust esté mille fois vaincue. Pres de Courtray se rencontrerent les 2. armees, en vn lieu nommé Grœminghe. Les Flamans s'estoient cãpez en vn lieu fort de nature, & l'auoient encore dauantage fortifié par artifices, en deliberation de liurer la bataille au Comte d'Artois, estans à ce de tant plus enclins qu'ils sçauoiẽt estre impossible de pouuoir paruenir à leur intẽtion sans le conflict, ioint qu'ils craignoiẽt qu'autrement ceux mesmes qui s'estoient mis de leur party ne changeassent d'opinion. D'autre costé les François aises au possible de la resolution des Flamans, entant mesmes qu'eu esgard à leur grosse troupe, ils tenoiẽt desia la victoire pour asseuree, firent telle diligẽce qu'ils se trouuerẽt le lendemain pres des Flamãs, qui cõmencerent de s'estonner du grand nombre des Frãçois, veu le peu qu'ils estoient aux prix de leurs ennemis. Le Cõte d'Artois ayant apperceu les ennemis, mit son armee en bataille, & comme il vit que les Flamans ne se remuoient point, il commanda à ses gens de donner le signal de la bataille, de se ietter dedans eux, & de les tirer au combat. Regnaud ou Arnoul de Neesle,

Bataille de Courtray.

Estonnement de Flamans.

C Connestable de France, voyant ce cõmandement du Cõte d'Artois, tascha de le diuertir de l'execution d'iceluy, luy remonstrant que si les François alloient charger l'ennemy ils iroient se precipiter à leur asseuree ruine. Que le lieu où l'ẽnemy estoit campé se defendoit de soy-mesme, & que quand bien les Flamans ne bougeroiẽt d'vne place tous assis, ils estoient si forts de la nature du lieu où ils estoient qu'ils deferoient les nostres. Le Comte d'Artois estoit transporté d'vne haine implacable contre les Flamans, & ne voulant receuoir aucun conseil, vouloit (quoy qu'il en aduint) les assaillir, car peu de temps deuant il auoit tué en prison vn frere de Guillaume, Cõte du Val de Rhin qu'il auoit pris en vne bataille. Le Connestable auoit espousé la fille de Guillaume, fils du Comte Guy de Flandres. Adonc le Comte d'Artois dit au Connestable, qui luy auoit donné vn bon aduis: Ah lasche traistre, ie cognois biẽ que tu aymes plus ta femme, fille du fils du Comte de Flandres, que le bien de la France, l'vtilité publique. Pareillement ledit Comte, accusant de coüardise & de trahisõ tous les autres qui luy voulurẽt dissuader le combat, commanda qu'on allast attaquer l'ennemy, lequel il disoit se cacher de

Remonstrãce sur le cõbat.

Passion de la haine.

D peur. Les seigneurs & Capitaines qui estoient là, entendans les paroles iniurieuses, que le Comte auoit dites au Connestable, n'oserent luy contredire, & le Connestable irrité & aigry d'icelles, ne respondit autre chose, sinõ que ce iour là par sa main il prouueroit le contraire de ce que le Comte luy auoit dit, & que puis que ledit Comte vouloit perdre soy & tous les autres qui estoient en ceste armee, & ruiner la Frãce, il se presenteroit des premiers deuant les enseignes, & s'exposeroit le premier aux coups. Or n'eussent peu les Flamans desirer vne plus grand folie à leurs ennemis que celle-là, & le Comte Iean fils du Comte de Flandres, voyant qu'il ne pourroit euiter le combat, parla aux siẽs de ceste sorte. Si les grandes entreprises (preux & hardis cheualiers, mes bons amis & compagnons) n'estoient accompagnees de grand danger, croyez que bien petite seroit « la loüange de ceux qui en pourroient auoir obtenu la victoire, & pour ceste raison, dau- « tant qu'il y a plus de peril, dautãt aussi y a-il plus d'honneur & de gloire, & d'immortelle « renommee. Ne pensez point que les grandes choses se puissent achepter par les petites, « ny qu'auec peu de trauail l'on puisse gagner beaucoup de loüange. Ainsi mes amis vous « pouuez cognoistre ce qui pour se maintenir en liberté, & s'exempter de seruitude, doit «

Iniure au Connestable.

Commandement de cõbattre.

Folie desiree aux ennemis.

M. bec. II. Ce qu'il faut mettre à l'aduenture.

Faute de cœur.

Petit nombre vainqueur d'vn grand.

Exemple recent.

Le droit de combattre.

Entretenement de liberté.

Querelle publique.

Accusation des tyrans.

Ardeur par la harangue.

Soldats deliberez.

François desireux de combattre.

estre mis à l'aduenture, outre ce que l'obligation que nous auons à nostre hōneur, & lequel nous sommes tenus de defendre iusques à la mort, nous doit oster tout l'espouuantement, que la multitude de nos ennemis, ou l'euenement doubteux des batailles nous pourroient meritoirement causer, & deuons seulement craindre, que la faute de cœur ne nous face encourir quelque infamie, & que l'iniustice de l'ennemy ne nous dōne plus de peur que nostre bon droit de confiance. Car par telle lascheté l'on pourroit redouter l'experience de fortune, laquelle donna iadis au Roy Alexandre, accompagné de bien petit nombre de gens, la victoire d'vne infinité de Perses. La mesme fortune, ou pour mieux dire, la iustice & prouidence de Dieu, octroya (qui est de memoire plus fresche, & vn exēple domestique) à Robert le Frison, n'ayant que bien peu de soldats auec luy, voire dont la pluspart estoient rudes & inexperimentez à la guerre, de vaincre par sa vertu & par son bon droit, le Roy Philippes de France, premier de ce nom, auec vn admirable nombre de combattans, plus experimētez & faits à l'exercice de la guerre. Ce neantmoins sa grosse armee fut deffaite, & rompuë en bataille rangee, à enseigne desployee, & en ouuerte campagne par vos magnanimes predecesseurs, qui estoient bien peu en nombre, mais beaucoup en magnanimité de courage par la raison de leur bon droit, ils suppleerent à la faute du nombre, & par la force de leurs bras, ils resisterent à la crainte de la fortune, comme sçachans que la multitude des hommes armez, ne rend point la victoire plus asseuree, & que pour estre en moindre nombre que les ennemis, l'on ne doit point perdre l'asseurance, & encore moins l'esperance de gagner la gloire du combat. Vous cognoissez le bon droit que nous auons en ceste guerre, il vous peut souuenir de l'obeissance & fidelité, que iusques icy auez tousiours renduë à vos Cōtes & seigneurs: & si ie ne suis trōpé il vous souuient encores des guerdons & bons traictemens qu'auez continuellement receus de vostre loyauté. Ie croy que vous ayez la tyrānie en horreur, & pense que chacun de vous est autāt prest à la rechasser de soy, comme appareillé & obligé à receuoir la mort pour l'entretenement de la liberté, en laquelle le Comte Monseigneur & pere & nos predecesseurs, vous ont tousiours soustenus & defendus iusques icy. Nous auons à nostre ayde le Dieu immortel, comme celuy qui est le certain vengeur des outrages, & l'asseuré protecteur de l'innocence. Si donc la raison, le bon droit, & sur toutes choses l'ayde de Dieu ne nous deffaillent en ceste querelle, faisons que le bon courage ne nous soit encores point deffaillant, & quand la fortune voudroit estre enuieuse de nostre bon heur, choisissons plustost vne mort honorable, qu'vne vie honteuse & subiette à vne miserable seruitude. Considerez encores de vostre part, que ne defendrez seulement la querelle priuee de vostre Prince, mais encore la vostre publique, auec vos biens, vostre liberté, vos femmes & enfans, lesquels pouuez imaginer estre presentement aux Eglises & aux lieux sacrez, les genoux fleschis & les mains estenduës vers le Dieu tout puissant en continuelles & tres-ardentes prieres, pour vostre salut, victoire & prosperité, ayans apres l'aide de Dieu, colloqué toutes leurs esperances en la force de vos bras, par laquelle ils esperent estre deliurez de la calamité, qu'à tous ensemble conuiendra pour l'aduenir endurer, si vous auez de tels tyrans pour vos seigneurs. Prenez donc cœurs (mes amis) & monstrez maintenant la prouësse & la vertu que vous auez, & qu'il vous est besoin de monstrer, pour vous defendre de ceux qui ont entrepris vostre ruine, faites que l'on voye leurs despouilles penduës dans nos Temples, pour immortel trophee de victoire, asseurezvous que la iustice de Dieu & la force de vos dextres, feront tomber sur vos ennemis les maux qu'ils nous menassent, à leur grande confusion, & à vostre perpetuelle gloire. Or en ceste confiance ie feray fin à mes paroles pour en voir commencer l'effet, & inuoqueray à la defence de nostre querelle & liberté, la faueur de Dieu, & le secours des hommes. Tandis que le Comte Iean parloit ainsi, ses gens entrerent en telle ardeur, qu'ils n'eurent presque la patience de le laisser acheuer ses propos, afin de luy respondre, qu'ils estoient prests à hazarder leurs vies à toutes sortes de dangers, pour monstrer ce qu'ils deuoient au seruice du Comte Guy leur seigneur naturel, & au desir de leur liberté, & tant commencerent à s'enorgueillir, & à conceuoir vne si furieuse audace en leurs courages, que ceux qui auparauant estoient saisis d'vne merueilleuse crainte & froide peur, à raison du grand nombre de leurs ennemis, supplierent lors leurs Capitaines de les conduire au conflit, & qu'on commençast la meslee, qui d'autre costé n'estoit moins desiree des François, lesquels ne fai-

A ne faisans pas grand cas des Flamans, se promettoient sans aucune difficulté la victoire. Adonc ils se vindrent fourrer confusement à bride abbatuë la lance baissee, & de toute la roideur des cheuaux, dans l'escadron des susdits Flamans qui n'auoient encores bougé. Ils se mirent en extreme deuoir pour soustenir la furie de leurs aduersaires. A ceste cruelle rencontre tomberent plusieurs cheualiers en la campagne, les vns se meslans parmy les autres en telle foule, & auec si horrible bruit, & tãt espoisse poudriere, qu'il est impossible de raconter par le menu, les proüesses & braues faits d'armes qui se firent des deux costez. Tant de cheuaux sans maistres sortoient continuellement de la foule, & tant d'autres s'enfuyoient tenans leurs seigneurs pendus par les pieds aux estriers, qu'à l'entour de la bataille la plaine en estoit toute ionchee & couuerte. Car celuy qui estoit vne fois renuersé n'auoit plus moyen de se releuer. Le Cõte Ian accompagné de Guy de Namur son frere, & suiuy de Guillaume de Iuilliers, Robert Leevverghen, Henry de Rasseghen, Arnoul de Dixmude, Baudouin de Comines & d'autres, marchans deuant toute leur armee, martelloient si courageusemẽt leurs ennemis qui les osoient attendre, que bon gré mal-gré ils furent contraints de B reculler iusques entre les bataillons de leurs gẽs de pied. Ce qui bien peu profita, parce qu'à raison du petit ordre qu'ils auoient mis à leursdits gens de pied, à cause du peu d'estime qu'ils faisoient de leurs ennemis, lesdits gens de pied auoient desia perdu leurs rangs, & ne tenoient aucun ordre de combattre, dont s'apperceuans les dessus nommez poursuiuirent leur poincte, donnans par leur exemple vn si grand courage aux leurs, qu'ils faisoient peu à peu abandonner aux ennemis la campagne toute couuerte de leurs compagnons occis, & ruisselante du sang de leurs playes, faisans tel deuoir que finalement les ennemis ne pouuans plus soustenir leur force, leur quitterent la victoire, & commencerent à s'en courir à vau de route, pesle mesle, prenãs vne soudaine fuitte, tant esperdus que s'escartans les vns arriere des autres, se ietterent comme à sauueté dans plusieurs villages circonuoisins, où les paysans en faisoient vn terrible carnage. De maniere que toute ceste armee de François n'en eschapperent trois cens, que tous ne fussent ou morts, ou prisonniers, & entr'autres auoient esté occis en C ladite bataille, Robert Comte d'Artois, cousin du Roy de France, Iacques de Chastillon gouuerneur de Flandres, & auec eux, selon les Chroniques de Flandres le Roy de Maiorque, Godefroy de Brabant & son fils, seigneur de Viezon, les Comtes d'Eu, de la Marche, de Dampmartin, d'Aumalle, & d'Auge, Iean fils du Comte de Hainaut, Raoul seigneur de Neesle, Connestable de France, Guy son frere, Marescha1 de l'ost, le Comte de Tancaruille, Emery le grand Chambellan, & plusieurs autres Princes & Barons, auec bien quatre mille, autres disent seulement neuf cens gentilshommes, & autres douze mille hommes. Ceste deffaite aduint l'vnziesme de Iuillet, de l'an mil trois cens & deux.

M. ccc. II. — *Desordre de bataille.* — *Proüesse du Comte Iean.* — *François deffaits.* — *Morts en ceste bataille.*

Nos histoires disent que les Flamans vserent de grandes cruautez en l'endroit du corps mort du Comte d'Artois, luy donnans plusieurs coups apres son trespas. Dauãtage les Flamans furent fort enorgueillis de ce que Philippes le Bel tirant de prison le Comte Guy de Flãdres, le laissa aller, à la charge qu'il feroit tout ce qu'il pourroit enuers les siens pour les faire retourner en leur deuoir, & à son obeyssance. Le Cõte s'obligea par serment de retourner en sa prison, au cas qu'il ne pourroit faire ce dont il D estoit chargé, & n'ayant peu rien faire, il retourna en sa prison, où peu apres il mourut.

Cruauté contre vn mort.

Les Chroniques de Flandres disent, qu'incontinent apres la susdite desconfiture, le Comte Iean de Namur, & les siens, poursuiuans le fil de leur bonne fortune, assaillirent & prindrent le chasteau de Courtray, l'Isle, Doüay, & tout le Vvestquartier. Au moyen dequoy le peuple de Gand s'esmeut contre ceux de l'Isle, dont ils en tuerent quelques vns, & mirent les autres prisonniers. Tout le pays de Flandres apres la susdite victoire, se mit vnanimement hors de l'obeyssance de la Couronne.

Reuolte du pays de Flandres.

IX.

Les Flamans constituerent gouuerneur de Flandres ledit Comte Iean de Namur, qui enuoya ses coureurs iusque pres d'Arras. Quoy venu à la cognoissance du Roy, qui se sentoit extremement picqué de la perte de tant de Princes, Barons, & autres gens de guerre qu'il auoit faite en la iournee de Courtray par les Flamans appellee de Greminghe, assembla vne si grande puissance, qu'auparauant ne s'en estoit veuë vne telle en France, & auec icelle alla en personne en Flandres, & se logea à Vitry pres Doüay qu'il assiegea. Dequoy aduerty le Comte Iean de Namur, y alla auec son ar-

Va en Flandres.

M. CCC. II. mee, & logea à vne lieuë pres de celle du Roy, estant prest à faire tout ce que le Roy voudroit, fut à combattre ou à appoincter. Neantmoins le Roy voyant la resolution des Flamans, fut contraint leuer son siege, & se retirer en France, sans auoir fait aucune chose en Flandres. Quelques-vns pensent que pour lors le Roy ne voulut combattre, à cause de certain aduertissement, qui luy fut enuoyé par la Royne d'Angleterre sa sœur, qui estoit que s'il combattoit, il seroit par ses propres gẽs liuré entre les mains du Comte Ican, & des Flamans. Les autres disent que la necessité des viures fut cause de ce soudain depart du Roy. Mais quoy qu'il en soit, on ne vit iamais si peu d'effet d'vn si grand appareil. Apres le depart du Roy, les Flamans tirerent vers Artois, où ils firent plusieurs beaux actes guerriers, tantost se trouuans vainqueurs, tantost vaincus, & principalement en vne rencontre d'vne bonne troupe de Flamans à Arques pres de S. Omer en vn estroit passage, où lesdits Flamans perdirent bien douze mille hommes. Depuis ils descendirent vers Tournay, pillerent tout le pays circõuoisin, & assiegerent Tournay, qui fut cause que le Roy delibera de retourner en Flandres au secours de ceux de Tournay, ordonnant à ces fins, que l'assemblee de son armee se fit pres Peronne, où il vint en personne auec le Comte de Valois son frere, mais par le conseil & persuasion du Comte de Sauoye, le Roy donna peu apres aux Flamans tresues pour vn an, à la charge que durant icelles, le Comte Guy seroit en liberté, & regarderoit de trouuer moyen entre les Flamans & la Couronne de Frãce de paix, & au cas que ladite paix ne fut arrestee dedans ledit an inclusiuement, il seroit tenu de retourner en sa prison. Adoncques les Flamans leuerent leur siege de deuant Tournay, & fut le Comte Guy mis hors de prison, retournãt bien vieil & cassé en son pays. Voyla ce que disent les Chroniques de Flandres, lesquelles poursuiuant ce fait, disent aussi, que pource qu'aux susdites tresues d'entre France & Flandres, n'estoit comprins Guillaume d'Auesnes, fils de Iean Comte de Hainaut, de Hollande, & de Zelande, & lequel tenant le party du Roy de France, auoit durant lesdites guerres pris par subtilité sur le seigneur d'Audenarde, la ville de Lessines, & icelle fortifiee & munie de bõnes garnisons. Iean de Flãdres Comte de Namur, & Guy son frere, lors gouuerneurs de Flandres, alors assemblerent vne grosse armee, & assiegerent ladite ville de Lessines qu'ils prindrent, pillerent & bruslerent. Vne ancienne Chronique de Flandres dit, que le grãd pere de ce seigneur d'Audenarde, qui fit bastir ce chasteau, & fortifier la ville, auoit predit que ledit chasteau ne seroit iamais gagné par force, iusques à ce qu'on donnast vn oyson pour vn denier parisis. Ce qui aduint, car ladite ville fut par les Flamans prise en la sepmaine saincte, & que lors les soldats donnerent vn oyson pour vn haranc, qui ne valloit qu'vn denier parisis. Ce fait, lesdits Flamans prindrent Vvalcheres, & de là tirerent vers Schavves, où ils eurent bataille contre ledit Guillaume d'Auesnes qu'ils mirent en route, & tuerent Guy Euesque d'Vtreth, oncle dudit Guillaume, puis passerent outre en Duyueland, où seulement ils deffirent leurs ennemis. De là ils s'en retournerent, & mirent le siege deuant Ziericzes, enuoyans partie de leurs gens auec aucuns Zelandois en Hollande, où par tout leur fut faite ouuerture, reserué à Dordrecht: mais tost apres la fortune tourna (comme vous verrez incontinent.) Ce qui aduint l'an 1302.

Se retire en France. — *Cause de son departement.* — *Pertes des Flamans.* — *Tresues.* — *Siege de Lessines.* — *Prophetie.* — *Changement de fortune.*

Durant les susdites entrefaites, Philippes de Flandres Comte de Thiette & de Lorette, retourna auec la Comtesse sa femme au pays de Flandres, ou pource qu'il estoit plus aagé que Iean de Namur son frere, ceux de Flandres le firent & receurent gouuerneur du pays, & en telle qualité il donna à ceux de Flandres plusieurs priuileges, il s'employa grandement pour appaiser les susdits differents: & pource que durant ladite annee il n'auoit esté possible d'y mettre ordre. Le Comte Guy de Flandres retourna, selon la susdite conuention, en sa prison à Compiegne en l'an mil trois cens quatre. Auquel temps le Roy Philippes le Bel assembla pour la quatriesme fois vne grãde puissance, & vint loger entre l'Isle & Doüay, tout pres le mont en Penelle, & enuoya par eau en Zelande vne grosse armee au secours de ceux de Ziericzes, que Guy de Namur auoit assiegé. Guy se trouua peu apres assez estonné, lors qu'il fut aduerty que les gens qu'il auoit enuoyé en Hollande auoient tous esté deffaits, mesmes que les Hollandois descendoient pour luy liurer la bataille, & outre ce, il sçauoit la quantité du secours que le Roy de France leur auoit enuoyé, qui consistoit en seize galleres Geneuoises, auec plusieurs autres vaisseaux bien garnis,

Priuileges donnez. — *Armee en Flandres.*

A dont estoit chef & Capitaine Messire Renier de Grimoaldi. Ce nonobstant ledit de Namur arresta de tâter fortune, & s'exposer au dãger d'vne bataille, en laquelle apres auoir long-temps cõbattu, ses gens furent finablement defaits, & luy pris & constitué prisonnier, au grand interest & reculement des affaires de Flandres, car il fut enuoyé au camp du Roy par son Admiral, & depuis conduit à Paris, où il fut mis prisonnier. M.CCC.III. Victoire des François.

D'autre costé Philippes de Flandres Comte de Thiette, Ieã de Namur son frere, & Guillaume de Namur son cousin, taschoient par toutes les voyes à eux possibles de reduire le tout à quelque bonne paix & tranquillité, & mesme les Flamans qui estoient soubs eux, prioient pour euiter l'effusiõ de sang apparente, que le tout leur fut pardõné, promettans de faire edifier cent chappelles pour l'honneur de ceux qui estoiẽt demeurez morts, tant à Bruges qu'à la iournee de Grœminghe, autrement appellee de Courtray, & au surplus de condescendre à toutes honestes & equitables conditions de paix. A quoy neantmoins le Roy faisoit le sourd, n'y voulant aucunement entendre, & beaucoup moins apres la defaite desdits Flamans pres la ville de Zicriczes, qui B fut cause que les deux osts s'entr'aprocherent de bien pres, de sorte qu'on n'attendoit que le signe des Capitaines pour s'entre-charger, Cepẽdant y auoit plusieurs allees & venues tant d'vn costé que d'autre, pour empescher la meslee, laquelle toutefois fut peu apres encommencee par Guillaume de Iuilliers, lequel impatient des termes rigoureux, & de la menee dont le Roy de France vsoit, auec son bataillon donna dedans les François, d'vne telle impetuosité, que s'il eut esté fort bien secondé par le demeurant de l'armee Flamande, ceste victoire eut eu de beaucoup obscurcy la derniere obtenuë pres Grœminghe (dont nous auons parlé cy-dessus) en tant mesme que le Roy fut desarçonné, l'Oriflamme qu'il auoit en ceste entreprise fait porter auec luy, abbatuë, & le reste de ses gens tant rudement traicté, que sans le secours que merueilleusement bien à propos luy firent les Comtes de Valois, & d'Eureux ses freres, portez de Guy Comte de S. Pol, Iean Comte de Dampmartin & d'autres, il eut auec la bataille, perdu ceste grande enuie qu'il auoit au pays de Flandres. Mais pource que plusieurs de l'armee Flamande voyans les susdits parlemens ne s'estoient du tout preparez à la bataille, la chance tourna contre lesdits Flamans, qui furent desconfits & mis en fuitte, C non toutesfois sans tres-notable perte des François, qui pouuoient conter ceste victoire au rang de celles qu'on achepte bien cherement, & dont le desplaisir & regret sont plus grands que le gain & triomphe. Car ils perdirent de leur costé le Cõte d'Auxerre, lequel fut merueilleusement regretté du Roy Philippes, à cause de sa vaillance. Là mourut semblablement Iean frere du Duc de Bourgongne, Hugues de Bournonuille, & plusieurs autres personnages de nom & de qualité. Du costé des Flamans furent occis ledit Guillaume de Iuilliers, & bien 14000. hommes. Ceste bataille & defaite fut le 13. ou 14. iour de May, de l'an 1303. Pour cela lesdits Philippes de Thiette, & Iean de Namur freres ne perdirent courage, ains se retirerent vers Bruges, & vers Gãd en intention d'assembler nouuelles forces, les ioindre à ce qui leur estoit demeuré de ladite defaite, & recommencer mieux que deuant, comme de fait ils trouuerent moyẽ de recouurer autre bon nõbre de soldats, auec lesquels ils marcherent vers l'Isle, pour contraindre le Roy Philippes d'en leuer le siege, que depuis la susdite difficulté il y auoit nouuellement mis, & se logerent sur la Deule, nõ gueres loing de l'armee dudit Roy D Philippes. Lequel esbahy au possible d'vne telle puissance de Flamãs en si peu de tẽps recueillie, dit non sans grande merueille, qu'il luy sembloit qu'il pleuuoit des Flamãs, car aussi s'apprestoient-ils pour derechef luy liurer vne bataille, mais le Duc Iean de Brabant craignant les inconueniens qui en pourroiẽt yssir, & mesme pour euiter l'effusion tant abondante du sang Chrestien, trouua moyẽ de moyenner entre les parties vn appointement, auquel encores qu'il deust estre grandement à l'aduantage du François, en l'an 1304. il fit condescendre lesdits Flamans aux conditions & de la maniere qui s'ensuit.

Desir de paix. Philippes n'y veut entẽdre. L'Oriflamme abbatue. Philippes repoussé. Defaite de Flamans. Puissance de Flamans.

Premierement que les Flamans auroient bonne & perpetuelle paix auec le Roy, & moyennant ce leur demeureroient leurs biens, libertez, & franchises saines & entieres. Que le Comte Guy seroit du tout restably & remis en son Comté & seigneurie. Que tous prisonniers, tant d'vn costé que d'autre, seroient deliurez quittes & francs. Que pour toutes offences les Flamans payeroient au Roy vne amẽde pecuniaire, qui ne pourroit exceder la sõme de 800. mille liures, pour laquelle arbitrer seroiẽt esleus 8. personnages, à sçauoir 4. d'vn costé, & 4. d'autre. Nonobstant lesquelles choses le Appointemẽt entre Frãçois & Flamans.

K. dec. iv. Roy voulut semblablement pour son honneur & asseurance, que les villes de l'Isle & A Doüay auec leurs appendances fussent mises en ses mains par maniere de gage ou de contrepant, pour les tenir seulement iusques à ce qu'il eut esté satisfait de la susdite amende; & cõme lors fut mis par escript & publié aux deux osts, qui causa vn merueilleux cõtentement, tant aux vns qu'aux autres. Et le lẽdemain apres que lesdites villes (dont depuis sont yssus plusieurs debats) furent liurees és mains du Roy ou de son commis, chacun retourna en sa chacune. Et peu apres au mois de Mars dudit an 1304. mourut le Comte Guy en la prison du Roy de France à Compiege, aagé de plus de 80. ans, la mort duquel toutesfois fut celee & tenuë secrette, & estant embausmé, fut mis en vn tombeau de plomb, & gardé iusques à l'esté de l'an 1305. que la paix estant concluë & arrestee, il fut apporté en Flandres, & enterré à Flines.

Debat pour reddition de villes.

V. Nos Chroniques racontent vn peu autrement ceste guerre, & disent que les Flamãs auoient cõmencé la guerre au Comte de Hainaut, pour ce qu'il tenoit la Hollande & la Zelande, qu'ils disoient appartenir à leur Comte Guy. Auec l'aide des François, le Comte de Hainaut repoussa bien facilement ses ennemis de ses terres, & estãt la guerre poussee en Zelande, & en la mer, le Roy delibera de la soustenir en faueur du Cõte de Hainaut, contre le Comte de Flandres cõmun ennemy de l'vn & de l'autre, & considerant que le Flamand ne pourroit estre domté ny vaincu, s'il n'estoit pressé par terre & par mer, il fit venir à sa solde seize galleres Geneuoises, sur lesquelles estoit Admiral Regnier Grimaldi, lequel ayant mené ses galleres en l'Ocean aux costes de Flãdres, empeschoit que les Flamans ne pouuoient sortir en mer. Toute la Flandre estoit en armes, & les Flamans ne s'estonnãs point de se voir ainsi pressez de tous costez, faisoient tout ce qu'ils pouuoient pour se bien defendre. Ils firent aussi des courses sur les cõfins d'Artois, & iusques sur les fossez de la ville d'Arras, & bruslerẽt les fauxbourgs d'icelle, & cõme ils la voulurent tenter, ils furent auec grande honte & perte des leurs, repoussez. Ils voulurẽt aller assieger la ville de S. Omer, mais les François qui y estoiẽt en garnison, ayans entierement descouuerts leur entreprise, se diuiserent incontinẽt en deux parties. Ils estoient trois mille cheuaux, l'vne partie desquels se mit en embuscade dehors la ville, en vn lieu fort & aduantageux, & les autres se renfermerent dedans la place. Comme les Flamans encores glorieux de la victoire de la bataille de Courtray, approcherent de la ville, & vouloient attirer les forces au combat, se vantans de ladite victoire, ceux de dedans saillirent bien tost sur eux, & commencerent à les charger. Cependant qu'ils sont bien auant aux mains, ceux qui s'estoient mis en embuscade dehors la ville, se presenterent au milieu de la fureur du combat, & chargeans les Flamans, les deffirent, si bien qu'il en demeura quinze mille sur la place, & en vne autre rencontre pres d'Aire huict cens Brugeois furent deffaits, & à Tournay cinq cens. Ainsi fut reparee la honte de la perte receuë à Courtray, & recouuert le premier honneur de la guerre. Ce qui aduint l'an 1305.

Aide des François. B

Deffence des Flamans.

Repoussez.

Insolence de victoire. C

Les Flamans estoient bien vaincus, mais non domptez ny ruinez, ains estans par ceste grande deffaicte plustost irritez qu'espouuantez ny deffaicts, ils dresserent vne nouuelle armee, les vns encouragent & animent les autres à auoir bon courage, & s'estans animez & confortez d'vne nouuelle esperance, les petits, les grands, les Seigneurs, les gentilshommes, les villains, le peuple, les riches, les pauures se presenterent, offrans leurs bourses, leurs corps, leur aide & leur seruice. Ils ordonnerent qu'il y eut vacations generales par tout le pays, les boutiques furent fermees, & tous exercices, mestiers, & trauaux cesserent, horsmis des armes, & ne desiroient que trouuer l'ennemy. Le Roy voulant luy-mesme en personne manier ceste guerre, estoit ia arriué en Flandres auec vne grande armee. Il s'estoit campé à Mont-Peuplet, autrement appellé Mont en Peuelle, ou le Mont en Poüille, bien pres de l'ennemy qui s'estoit resserré dedans son camp, enuironné de charettes, & fortifié de tranchees, & ne pensoit le Roy que l'ennemy voulut manger de la bataille, ny venir aux mains. Les Flamans commencerent à parlementer de la paix, & le Roy ayant bonne esperance qu'elle se feroit, estoit à l'escart tout desarmé, & les François qui tenoient ladite paix toute asseuree, & qui ne pensoient point combattre, se pourmenoient çà & là sans armes. Alors d'vne furie non preueuë ny crainte, les Flamans entrerent dedans le camp du Roy, & y mirent vne telle frayeur, que le Comte Charles de Valois auec vn grand nombre de gentilshommes se sauua à la fuitte. En ce grand danger

Leur nouuelle armee.

Vacations generales. D

Camp de Mõt-peuplet.

Combat sur propos de paix.

A le Roy n'eut faute ny de courage, ny de resolution. Il s'arma en extreme diligence, & voyant les siens fuyr tous esperdus, il les appelloit par nom & par surnom, les retenãt, & de parole, & à son exemple à se ressouuenir de leur deuoir & honneur. Cependant qu'il s'armoit, quelques braues gentilhommes se mirẽt aux aduenuës de sa tente, pour la defendre, & pour empescher que les ennemis ne la forçassent, & durant leur long & courageux combat, donnerent au Roy temps & loisir de s'armer, & aux autres gentilshommes de venir à son secours. Mais venans aussi les ennemis à la file, ces hardis combatans furent tuez, sacrifians leur vie pour la defence de celle de leur maistre. Entre ceux-là furent Huës de Boullé Cheualier, & Iacques Gencian, gentilhomme Parisien, de l'vne des plus nobles & anciennes familles de la ville de Paris, alors garnie de plusieurs nobles races. Il portoit ordinairement aux guerres la cotte d'armes du Roy, & pour sa vaillance estoit fort aimé & fauory de luy. Le Roy ayant perdu ce bon & fidelle seruiteur, de la fidelité & valleur duquel il auoit esté spectateur, comme l'ayant veu mourir pres de luy, & voulant apres sa mort guerdonner sa memoire d'vn B grand honneur, en recompense & commemoration de ce signalé seruice, & de sa mort honorable, ordonna que ses heritiers & successeurs de là en auant portassent sur l'escu de leurs armes qui estoient de viures, ou de giures, vne bande de France. Ce que nous auons voulu dire en passant, pour monstrer comment iadis nos Roys donnoient les marques d'honneur en recompense des signalez seruices, afin qu'elles seruissent de gloire perpetuelle à ceux à qui elles estoient donnees, & qui les auoient meritees, & d'aiguillon & d'exemple à ceux qui les desireroient, ou les voudroient meriter & acquerir.

M.ccc.v.

Roy assailly s'arma.

Frãçois tuez.

Armoiries recompense des seruices.

Pour reuenir à nostre propos, comme les ennemis virent que contre leur opinion on leur faisoit resistance, que la premiere frayeur s'escouloit, que le courage reuenoit aux François, & que chacun se rendoit à la tente du Roy, ils furent bien estonnez. Là commença le chamaillis bien furieux, là où fut la deffaicte susdite, qui tourna toute sur les Flamans. En ceste bataille le Roy se voyant surpris (selon ce que disent quelques Chroniques) se voüa à Dieu & nostre Dame, & en memoire de si belle victoire, & du grand danger duquel Dieu l'auoit deliuré, il fit faire ceste statuë Royale à cheC ual, qu'on voit encore en l'Eglise nostre Dame de Paris, deuant la grande porte du chœur, à la main droicte en entrant, combien que quelques-vns veulent soustenir que c'est la representation du Roy Philippes de Valois, qu'il fit dresser en ladite Eglise apres la bataille qu'il gagna contre les Flamans. Ce qui aduint l'an mil trois cens cinq, autres disent quatre.

Vœu du Roy.

Sa statue à Paris.

Robert surnommé de Bethune, fils aisné du Comte Guy de Flandres, fut tiré hors des prisons de Bourges, où le Roy l'auoit auparauant fait mettre, & s'en allant en Flãdres se faisoit aussi nommer Comte de Neuers, pource qu'il auoit espousé Yoland fille vnique & heritiere d'Odon, ou Eudes Comte de Neuers fils de Hugues Duc de Bourgogne & frere du Duc Robert, auquel fut mariee Agnes fille du Roy S. Louys. Et encores que les villes de l'Isle & Doüay fussent (comme dit est) és mains dudit Roy, toutesfois les prisonniers n'estoient encores rendus, iusques à ce que l'amende cy-dessus mentionnee fut taxee. Voyla ce que disent nos histoires.

Mort de Robert de Bethune.

Durant l'emprisonnement dudit Comte Robert, & peu apres la susdite paix faiD te deuant l'Isle, furent tenuës plusieurs iournees & parlemens entre les gens dudit Philippes Roy de France, & ceux du pays de Flandres, & sur le fait de la taxation de l'amende dont est parlé en ladite paix. Ausquelles fins furent suiuant icelle, esleus les huict arbitres y mentionnez, dont les quatre qui estoient du costé d'iceluy, estoiẽt Louys Comte d'Eureux frere du Roy, Robert Duc de Bourgogne Chambrier de France, Amé Comte de Sauoye, & Iean Comte de Dreux, mais les quatre du costé de Flandres estoient simples Cheualiers. Sçauoir Iean de Cuyc estranger de la terre de Brabant, Iean de Gauere seigneur de Scournay, Gherard le Moor chastellain de Gand, & Gherard seigneur de Zosteng. Les arbitres du costé de Flandres accorderent & seellerent auec les arbitres du costé du Roy, certains articles, lesquels neantmoins ne furent depuis admis ny aduoüez par les Flamans, soustenans qu'au moyen de l'inegalité qui se trouuoit entre leurs arbitres, qui n'estoient que simples gentilshommes, & ceux de France tous grands Princes & puissans, ledit appoinctement estoit boiteux, & l'amende indeuëment taxee. Laquelle paix toutesfois fut

Pourparler.

Arbitres.

Appointemẽt boiteux.

M ccc. v. accordee entre les dessus nommez, aux conditions & selon qui s'ensuit. A

Traitté de paix. Premierement, que les Flamans assigneroient au Roy vingt mille liures de terre de rente perpetuelle par an, au Comté de Rethelois, le plus commodement que faire se pourroit, & ce dedans le iour sainct Iean, de l'an 1308. Qu'ils payeroient au Roy quatre cens mille liures en quatre ans, dont le premier payement escherroit à la sainct Iean, de l'an 1306. Qu'ils bailleront six cens hommes d'armes du Comté de Flandres en bon ordre & equippage, pour seruir le Roy vn an entier, la part qu'il luy plairoit.

Soubsmission des Flamans au Roy. Que le Roy pourroit punir par voyages trois mille personnes de Bruges, & du Frãc, coulpables des mesfaits passez, les mil outre mer, & les deux mille deça la mer. Que les Flamans abbatroient & raseroient les murs & forteresses des cinq principales villes, Gand, Bruges, Ypre, l'Isle & Doüay, dedans le iour sainct Iean, de l'an mil trois cens sept, sans iamais les pouuoir refaire ny remettre sus.

Rasement de forteresses. Quoy moyennant ces choses, le Comte Robert, Guillaume & Guy ses freres, & les autres nobles de Flandres prisonniers seroient deliurez, comme semblablement seroit le corps du Comte Guy, qui estoit l'annee precedente decedé en la prison.

Seureté donnee au Roy. Que les Nobles & communautez de Flandres feroient telle seureté qu'il seroit aduisé, pour iamais ne se soubstraire de l'obeyssance du Roy, ny de ses successeurs Roys de France. Que iamais ils ne s'allieroient aux ennemis du Royaume, ny les secourroient, conforteroient, ny soustiendroient, & si le Comte le faisoit, il forferoit le Comté de Flandres. B

Villes donnees pour icelle. Que pour la seureté de ce que dessus, le Comte Robert de Flandres mettroit au pouuoir, & és mains du Roy ou de son commis, les chasteaux, villes, & chastellenies de l'Isle, Doüay, Bethune, & les chasteaux de Cassel & de Courtray, pour les tenir iusques à ce que les vingt mille liures de rente seroient assignees, les forteresses abbatues, & les Pelerins mis en chemin.

C[illegible] pouuoit faire abbatre. Que le Roy pourroit faire abbatre les chasteaux de l'Isle & de Courtray qu'il auoit fait fortifier, le fons desquels neantmoins demeureroit au Comte de Flandres. Que si les choses susdites n'estoient en leur temps & lieu accomplies, le Comte Robert forferoit l'amende de soixante mille liures, & nonobstant ce le Roy pourroit proceder à l'encontre des Flamans par censures & excommunications du Pape, & aussi par adiournemens à Paris.

Tous alliez compris en la paix. Que tous alliez d'vne part & d'autre, seroiẽt compris en ceste paix, reserué le Comte de Hainaut, en ce qui peut toucher & concerner le Comte de Holande & Zelande. C

Ce fut fait & conclud par lesdits huict arbitres à Achiers sur Orange au mois de Iuin, l'an 1305. & fut ledit traicté confirmé & approuué par les Procureurs des villes & communautez de Flandres, reserué de ceux de Bruges qui n'auoient là leurs Procureurs, pource qu'on ne les y vouloit voir ny oüyr.

Traitté approuué. Robert relaxé. Et tantost apres fut ledit Comte Robert deliuré de la prison, moyennant toutesfois la preallable confirmation qu'il fit du susdit traicté, lequel il promit & iura d'entretenir à peine d'excommunication, & sans d'icelle pouuoir iamais estre relaxé, si ce n'estoit du consentement du Roy & de ses successeurs Roys de France, comme semblablement ratifierent, confirmerent, & promirent entretenir Henry Comte de Luxembourg, Philippes & Iean de Flandres, & Dame Adele de Neelle, Vicomtesse de Chasteaudun sa femme.

Origine de querelles. Suiuant quoy ledit Comte Robert de Flandres retourna audit pays, & auec luy Guillaume & Guy ses freres, & tous les autres prisonniers, reserué Philippe leur sœur, commencement & origine de tous les susdits debats, laquelle vn peu auparauant estoit morte de regret & de desplaisir, & amenerent auec eux le corps du Comte Guy de Flandres leur pere, lequel ils firent fort honorablement enterrer à Flines, selon que cy-dessus nous auons dit. Tout cela aduint l'an mil trois cens six. D

Paix desagreable. Mais quand les nouuelles de ceste paix furent diuulguees en Flandres, le peuple en fut par tout generallement fort esmeu, & chacun disoit que pour mourir ils ne voudroient l'accepter, & encores moins fournir aux susdites, tant iniques, cruelles, & exorbitantes conditi[illegible]s. Au moyen dequoy les arbitres, deputez, & procureurs des villes, qui auoient co[illegible]nty à la susdite paix, & aux conditions d'icelle, furent en tres-grand danger de leurs personnes, de sorte que personne n'osoit publier, & beaucoup moins la mettre à execution.

On ne l'ose publier. Armee de Robert. Peu apres le retour du Comte Robert, dit de Bethune, en son pays de Flandres, il fit assembler vne grosse armee pour continuer la guerre qu'il auoit contre Guillaume d'Auesnes, Comte de Hainaut, Holande & Zelande. En icelle ledit Comte de Flandres auoit de son party le Duc Iean de Brabant, par le

A moyen & entremise duquel fut tant fait & practiqué, que les parties en l'an 1306. se soubsmirent de tous leurs differens, au dit & arbitrage de Iean Comte de Namur, & de Guy de Flandres son frere esleus du costé de Flandres, & de Guyon de Hainaut, Euesque d'Vtrecht, & de Gautier de Chastillon, Comte de Portien Connestable de France, choisis & denommez arbitres de la part dudit Guillaume d'Auesnes.

M. ccc. v.

Cependant on vsoit de tous les artifices qu'on pouuoit, pour induire les Flamans à accepter la paix faite en l'an precedent 1305. A quoy il n'y eut ordre ny remede, car ils estoient encores en colere & fureur des cōditions d'icelle. Ce qui fut cause que l'execution en demeurant suspenduë, l'vn des quatre arbitres Flamans, le plus sage & le plus ancien de tous mourut, & Gherard de Moor, voyant la rigueur dōt le Roy vsoit, iointe à quelques subtilitez que quelques arbitres François mettoiēt en auant, se deporta du fait de cest arbitrage, de sorte que du costé des Flamans ne restoiēt que deux arbitres, qui leur estoient fort suspects, toutesfois nonobstant le soupçon, qu'on auoit d'eux, ils se porterent en bons patriottes, & negotierent auec les arbitres de France,
B en ce qui restoit à acheuer, horsmis que pour complaire à ceux de Bruges, qui estoient les plus obstinez au refus, & qui plus que tous les autres recculloient au susdit appointement de l'an 1305. firent en sorte que le Roy Philippes fut content conuertir les pellerinages de trois mille personnages en l'amende de trois mille liures, que lesdits de Bruges seroient au lieu desdits pellerinages tenus & obligez payer en certains termes lors prefix. Dont neantmoins lesdits de Bruges ne se contenterent aucunement, disans qu'il se tenoient à la paix faite & publiee en deux armees, apres la bataille de Mont en Peuelle, qui fut cause qu'au mois d'Aoust ensuiuant du mesme an 1307. ou 1308. fut conclu & aduisé que le Comte Robert, & auec luy les deputez des trois villes, Gand, Bruges, & Ypre se trouueroient à Paris, pour faire paix finalle. Lesquels estans là arriuez, furent par les gens & officiers dudit Roy interrogez, si en tout ce que dessus ils ne se vouloient pas absolument & sans aucune exception, soubsmettre au dit & ordonnance du Roy. A quoy de la part desdits de Flandres fut respondu qu'oüy, au cas que la sentence & l'arbitrage du Roy fussent iustes & raisonnables. Moyennant aussi que leurs franchises, libertez, murs & forteresses demeurassent en-
C tieres, & leur fussent gardees suiuant mesmement le contenu de la paix, auparauant publiee aux deux armees peu apres le conflit de Mons en Peuelle. Ils monstrerēt bien lors qu'ils n'auoient intention de se soubsmettre autrement à la volonté du Roy, ny de personne viuante. Sur quoy leur fut repliqué, que ledit traicté dont ils parloient estoit aneanty par vn autre subsecutif, fait & contracté audit an mil trois cens cinq, lequel ils deuoient bien accepter & receuoir, attendu principallement que leur Prince n'en faisoit aucune difficulté, mesme que luy & ses freres l'auoient confirmé, iuré & approuué. Finablement, voyant qu'il ne pouuoit tirer autre chose desdits Flamans, le Roy les renuoya sans rien faire. Mais peu apres considerant la grande difficulté qu'il auroit à faire condescendre ceux de Flandres à ce traicté, fit rappeller les deputez desdites villes, à la requeste desquels ensemble du Comte Robert, & de plusieurs autres Princes, Barons, & grands seigneurs, il modera la susdite paix en la maniere qui s'ensuit.

Arbitres pour pacifier.

Difficulté à manier vn peuple.

Ceux de Bruges obstinez.

Responce de ceux de Bruges.

Responce des Flamans.

Ne se veulent soubsmettre au Roy.

Traicté approuué par leur Prince.

Premierement, qu'il pardonnoit tous meffaits, & esloignant de son courage tous
D mouuemens d'ire & de mal talent, il receuoit le Comte Robert, & le Comte de Flandres soubs sa protection & sauuegarde. Qu'il accordoit que des vingt mille liures de rente que ceux de Flandres luy deuoient assigner au Comté de Rethel, ils pourroient rachepter la moitié pour six cens mille liures, forte monnoye comptant, en payant les arrerages à rata de temps, leur baillant respit de l'assignation des autres dix mille liures, iusques en dedans de la Pentecoste, lors prochainement venant. Que les forteresses des cinq villes demeureroient en estat, & sans les abbatre, iusques à ce que le Roy le commanderoit, sauf la forteresse de Bruges, laquelle il ne vouloit estre comprise en ceste grace. Qu'il leur quittoit toutes dismes, rentes, subuentions, impositions, & autres charges qu'il auoit mises sus en Flandres, par ses gens tenans les relenghes à l'Isle, lors que le pays de Flandres estoit en ses mains, & soubs son gouuernement. Ainsi fait & accordé en la ville de Paris au mois de May, en l'an mil trois cens neuf.

Pardon d'offences.

Forteresses demeurees en leur estat.

Quittance de deuoirs.

Aucuns de Flandres se contenterent de ceste paix, les autres n'en vouloient oüyr

M. ccc v. parler, & neantmoins pour euiter plus grands inconueniens, elle fut aucunement acceptee. Peu apres sourdirent au pays de Flandres plusieurs debats & murmures pour le fait de ladite moderation de l'an mil trois cens neuf, faite sur la paix precedente de l'an mil trois cens cinq, dautant que les Flamans ne vouloient rien payer des arrerages touchant la rente de vingt mille liures, ny condescendre à aucuns autres articles contenus en ladite moderation. Laquelle d'autre costé les plus pacifiques pour euiter plus grans inconueniens, vouloient de tous poincts estre obseruee & executee, & de fait suiuant icelle ils firent le susdit rachapt de dix mille liures, promettans d'assigner les autres dix mille liures sur Flandres, dont aussi ils enuoyerent leurs lettres d'obligation au Roy Philippes, lequel peu apres (fust par menasses, ou par beau parler) practiqua la resignation & transport des villes de l'Isle, Doüay & Bethune, cedant & consignant au lieu d'icelles villes au Comte Robert de Flandres, lesdites lettres d'obligation desdites dix mille liures par an: dont se firent lettres de l'vnziesme de Iuillet, en l'an mil trois cens douze, par le contenu desquelles semble que ledit Côte Robert fit le susdit transport purement, & sans aucune reseruation ou condition de rachapt. Mais par les autres lettres du 13. dudit mois, il retint faculté de les pouuoir rachepter, à laquelle il renonça depuis, deux iours apres, par autres siennes lettres. Ce qu'il fit pour la fiance qu'il auoit en la promesse qu'Enguerrand de Marigny, Comte de Longueuille, grand Conseiller, (ou selon d'autres) grand intendant des finances de France, & principal conducteur de cest affaire luy fit, de faire en sorte enuers le Roy, moyennant vn bon present que le Comte luy promit: car c'est ainsi que la pluspart des grands fauoris des Roys se manient & comme il tire faueur d'eux, que de grace il luy rendroit & restitueroit lesdits chasteaux, villes & chastellenies. En quoy neantmoins il se trouua par succession de temps deceu, & cela fut en partie cause de sa mort.

Esmeutes en Flandres. Flamans ne veulent rien payer.

Renonciatiō à iceluy.

Grâce du Roy

Ces guerres de Flandres longuement durerent, & tindrent le Roy Philippes le Bel occupé en icelles, durant lesquelles plusieurs choses aduindrent en France. Louys Côte d'Eureux frere du Roy, espousa Marguerite arriere fille de Robert Côte d'Artois, & le Pape Boniface canonisa le Roy Louys IX. du nom, qui fut & est depuis appellé Sainct, & le Roy Philippes mit Nonnains de l'ordre S. Dominique au Monastere de Poissy, qu'il auoit de neuf fait construire en l'honneur dudit Roy S. Louys son ayeul, combien qu'auparauant il y eut Eglise, que Constance femme du Roy Robert auoit fait faire, & en icelle mis Religieux de l'ordre S. Benoist. Aussi il y eut vne tres-grâde dissention entre les Recteurs, maistres, & escolliers de l'Vniuersité de Paris, & le Preuost de ladite ville, pource que le Preuost auoit fait pendre vn clerc de l'Vniuersité, nommé Pierre le Iumel. Adoncques cessa la lecture de toutes lettres iusques à tant que le Preuost amenda & repara l'offence, & entr'autres choses fut condâné à despendre & baiser ledit escolier. Ce qui aduint au mesme temps que les bourgeois & la commune de Beauuais s'esleuerent contre leur Euesque, qui est leur seigneur temporel, à cause de quelques coustumes fascheuses qu'il introduisoit, & brusierent l'hostel Episcopal: mais cês rebelles furent par apres punis par les officiers dudit Euesque. Durant ces guerres faites en plusieurs endroits de l'an 1303. plusieurs affaires aduindrent ailleurs, desquelles il faut faire mention, parce qu'elles appartiennent à nostre histoire.

Guerres de Flandres longues.

S. Louys canonisé.

Debat en l'Vniuersité.

Esmotion à Beauuais.

VI. Le Pape Boniface continuant en sa haine contre le Roy Philippes le Bel, l'auoit declaré ennemy de l'Eglise, l'auoit excommunié, & auoit adiugé à l'Empire le Royaume de France, & alors commença d'appeller l'Empereur Albert d'Austriche, qui quelques annees auparauant auoit esté elleu à ceste dignité, & auquel il auoit depuis son ellection desnié ce titre. Ce qu'il fit, dautant que le bruit couroit, que tout ainsi qu'auparauant le Comte Charles de Valois auoit apertement desiré & pourchassé l'Empire d'Orient, ainsi alors faisoit-il semblant de vouloir pretendre à l'Empire Germanique. Il fut conclu & arresté entre le Pape & l'Empereur, que ledit Empereur feroit tout ce qu'il pourroit pour despoüiller le Roy Philippes le Bel de son Royaume, & pour contraindre les François de recognoistre l'Empire & l'Empereur pour souuerain, & de receuoir de l'vn & de l'autre telles loix & commandemens qu'il luy plairoit leur imposer. On voit encores quelques lettres Latines du Pape au Roy, & du Roy au Pape, pleines de villanies & iniures, lesquelles quelques-vns pensent estre

Philippes excommunié par Boniface

Lettres du Pape & du Roy.

A faintes & composees par d'autres, & non par deux si grands personnages. Celle du Pape au Roy Philippes en François est telle. M. ccc. v.

Boniface Euesque, seruiteur des seruiteurs de Dieu, à Philippes Roy des François. Crains Dieu & obserue ses commandemens. Nous voulons que tu sçaches que tu es nostre subiet, tant en temporel qu'au spirituel, & que ce n'est à toy de conferer aucunement ny prebēde ny benefice aucun. Si tu as la garde de quelqu'vn d'iceux, si faut-il que tu en reserues les fruicts pour celuy qui y succede. Si tu en as cōferé quelqu'vn: Nous ordonnons que la collatiō en soit nulle, reuoquons tout ce qui en aura esté fait, & estimons fols & estourdis ceux qui croyent le contraire. Donné à Latran le 4. des Nones de Decembre, le 6. an de nostre Pontificat. Brauerie du Pape au Roy.

Le Roy luy respondit d'autres lettres en Latin, dont la teneur s'ensuit en François.

Philippes par la grace de Dieu Roy des François, à Boniface soy disant souuerain Euesque, peu ou du tout point de salut. Soit aduertie ta grande folie & esgaree temerité, qu'aux choses temporelles nous n'auons que Dieu pour superieur, & que les B vacquans de quelques Eglises & prebendes nous appartiennent de droit Royal, & que c'est à nous d'en perceuoir les fruicts, & nous defendre au trenchant de l'espee, contre tous ceux qui nous en voudroient empescher la possession, estimans fols & sans ceruelle ceux qui pensent autrement. Qui mesprise le Pape. France n'a que Dieu souuerain.

Le Roy ayant receu ces belles lettres du Pape, fit à Paris assembler les Prelats de son Royaume, & en leur presence raconta la nouuelle façon de faire de Bonifece contre luy, en ce qu'il l'auoit excommunié, & mis son Royaume en proye, & dit que d'autant que Boniface n'estoit point legitime Pape, il appelloit de ce fait au siege Apostolique, lors vuide de Pape & de Pasteur. Puis il dit aux Prelats: Ie vous demande (Messieurs) à qui deuez-vous fidelité & obeissance, & dites-moy à qui deuez-vous hommage des Eueschez, iurisdictions, villes, & honneurs que vous tenez. Tous ces Prelats d'vne commune voix respondirent qu'ils n'estoiēt subiets ny vassaux d'homme du monde que de luy, & ne deuoient obeissance ny seruice à autre qu'à luy, pour la personne, Couronne, grandeur, & Maiesté duquel ils estoient prests d'em- C ployer leurs vies & biens, comme ses tres-humbles & tres-obeissans seruiteurs & subiets. Assemblee de Prelats. Interrogatoire du Roy. Offre de Prelats au Roy.

L'Anglois estant par le Pape solicité contre le Bel, ne voulut toutesfois y entendre, tant pour estre saisi d'vne maladie, que pour estre empesché en vne forte guerre contre les Escossois. Peu apres le Roy Philippes le Bel donna en mariage sa fille Ysabel au fils du Roy Anglois, qui fut depuis Roy soubs le nom d'Edvvard deuxiesme, pensant par ce moyen lier les cœurs des Roys de France & d'Angleterre d'vne forte amitié, mais tout le contraire en aduint, car de ce mariage nasquirent toutes les guerres qui depuis aduindrent entre les successeurs des deux Roys, à cause que d'iceluy nasquit vn fils qui fut Roy d'Angleterre, soubs le nom d'Edvvard 3. qui apres la mort de Charles le Bel, Roy de France, pretendoit ledit Royaume luy deuoir appartenir. Ce qui en son lieu sera bien au long deduit. Mariage d'Ysabel à l'Anglois.

Durant ce temps-là il n'y auoit paix ny en terre ny en mer. Sara Colonne fuyant le mieux qu'il pouuoit la fureur de Boniface, contre laquelle il n'auoit moyen d'oppo- D ser forces esgalles, & ne trouuant aucun lieu auquel il peut trouuer asseurance de sa vie, ains estant çà & là comme vn vagabond, fut en la coste d'Italie pris par les Pirates & mis à la cadene. Estant pris, il ne voulut descouurir qui il estoit, de peur que ces volleurs, soubs esperance d'vne grande recompense, le liurassent entre les mains du Pape son capital ennemy. Aduint qu'estans ces Pirates venus deuant la ville de Marseille, vn gentilhomme François ayant esté par eux amiablement introduit dedans l'vne de leurs galleres, en laquelle estoit Sara, le recognut (pour l'auoir auparauant veu & cognu aux guerres d'Italie) attaché comme vn forçat, tirant l'auiron, & tacitement implorant de sa mine triste & dolente, le secours de ses amis. Ce gentilhomme ne fit pas semblant de cognoistre Sara. En fin il fit tant que le maistre de ceste gallere, & le general de leur flotte luy accorderent qu'il pourroit tirer de la cadene le forçat qu'il demanderoit. Il demanda Sara, lequel par ce moyen fut deliuré du tourment où il estoit, & de celuy qu'il craignoit, qui estoit encore plus grand que celuy qu'il souffroit. Toutesfois Guillaume de Nogaret, par d'autres appellé Longaret de S. Guerre par tout. Sara prins prisonnier. Recognu en gallere. Demandé par vn François & deliuré.

M. ccc. ix. Nogaret de S. Felix. Felix, gentilhomme du pays de Languedoc, ou selon d'autres de Gascogne, fut bien plus hardy. Le Roy Philippes le Bel luy auoit donné charge de porter & annõcer aux Cardinaux, & si possible estoit au Pape Boniface mesme l'appellation qu'il auoit interiettee contre l'excommunication & interdiction du Pape. Adoncques il s'en alla en Italie, & s'arresta bien pres de Siene, disant que la cause de sa demeure & retardement, estoit pour vne esperance qui luy estoit suruenuë de mettre quelque accord entre le Pape & le Roy, & d'autant que cy-dessus nous auons parlé de soixante mille escus promis par le Roy audit Pape, ledit Nogaret disoit que le Roy luy faisoit fournir vne grosse somme d'argent par la voye de quelques Banquiers de Siene ou de Florẽce, nommez les Petrucci. Aussi le Roy auoit enuoyé vers le Pape l'Euesque d'Auxerre, & les Prelats de France enuoyerent audit Pape vne cõmune legation de trois d'entr'eux, pour s'excuser enuers luy, de ce qu'à son mandement ils n'auoient peu aller à Rome, pour en auoir esté empeschez par le Roy, comme nous auons dit cy-dessus. Le Pape print en bonne part leur excuse, & ne pensoit pas que le Roy luy voulut dresser aucune mauuaise partie, ny attenter à sa vie, ains cuidoit que ledit Roy voulut seulement se seruir de son appellation, & qu'il en eut donné la charge à Nogaret. Estant Sara reuenu en sa maison, desguisé en habit de varlet, assembla secrettement trois cẽs gentilshommes François, qui apres les guerres de Sicile, & la paix faite entre les Angeuins & Arragonnois, estoient espars en diuers endroits d'Italie, & leur donna l'argent que Nogaret auoit eu des Banquiers Petrucci. Nogaret qui auoit corrompu & pratiqué par dons & presens quelques habitans de la ville d'Anagnia, & qui pareillement auoit complotté auec les Gibellins de ladite ville, se trouua auec Sara. Ils se mirent en embuscade bien pres de ladite ville, en laquelle estoit le Pape, & estans par ceux dedans introduits, au poinct du iour ils esleuerent vn grand bruit. Les courtisans & les Cardinaux s'enfuirent les vns çà, & les autres là. Cõme le Pape Boniface se vit trahy, il se para & vestit hastiuement de tous ses ornemens & habits pontificaux, & s'assit dedans son siege. Sara tout furieux, iurant & blasphemant, & comme vn homme qui veut tuer son ennemy, & s'en venger, entra dedans la chambre où estoit le Pape, lequel ne luy respondit rien, mais comme Nogaret fut entré auec l'espee nuë au poing, le menaçant de le mener en prison à Lyon, pour le faire deposer de sa dignité Papale, le Pape luy respondit: I'endureray bien volontiers, ce qui aduint à ce bõ Pape Siluerius. Ton ayeul estant attaint & conuaincu de l'heresie des Albigeois, fut par le feu iustement puny d'icelle, & receut enuers Dieu & les hommes, digne guerdon de sa meschanceté. Dont il ne faut que tu t'esbahisses si ie suis iniustement surpris par toy heretique & meschant. On dit que tout incontinent ceste premiere fureur de Nogaret tomba, & donnant seulement des gardes au Pape, & pillant son Palais, il s'en alla.

Excuse honeste.

Trop grande credulité.

Embusche contre le Pape.

Son reproche à Nogaret.

Prins prisonnier. Les habitans d'Anagnia, qui ne sçauoient rien de ceste entreprise, & qui n'auoient esté corrompus par Sara, ny par Nogaret, eurent commiseration du Pape, & ceux qui auoient intelligence auec ces deux, estans touchez d'vn remords & d'vne repentance prindrent les armes pour le secours & deliurance du Pape, si biẽ que trois iours apres sa prise, estant secouru par force gens, qui des villes voisines accouroient à luy, il fut deliuré de prison, & de ses gardes qui l'abandonnerent. Aussi vn grand nombre d'hommes sortit de Rome pour venir à son secours, & en fin ledit Pape arriua à Rome, là où il mourut le trente-cinquiesme iour apres sa prise, l'an de salut mil trois cens trois.

Sa deliurãce.

Sa mort.

Les Chroniques de France disent, que quand le Pape Boniface sceut le cas dont il estoit chargé & appellé au conseil de France, il se douta & proposa d'assembler vn cõseil pour y remedier, & afin que les parens des Cardinaux de la maison des Colonnes qu'il auoit deposez, & desquels il auoit fait raser & abatre les maisons & places ne luy fissent iniure, il s'en alla en la cité d'Anagnia, pour tenir son conseil, & se mit en la garde de ceux de la cité, en laquelle ses aduersaires l'assiegerent. Parquoy les habitãs, qui n'auoient moyen de resister, manderent aux Romains qu'ils vinssent receuoir leur Pape, & si-tost qu'ils arriuerent, ils le leur liurerent, & par deux fois cuida le Pape estre tué par vn cheualier Colonnois, n'eust esté qu'on le destourna, toutesfois de la main armee du gantelet il le frappa sur le visage, iusques à grande effusion de sang, & fut ledit Pape conduit & mené à Rome, par messire Guillaume de Nogaret Fran-

Frappé & outragé.

A çois, que le Roy auoit là enuoyé pour le secourir & deliurer. Quand Nogaret l'eut conduit à Rome il luy dit. Le bon & noble Roy de France qui est si loing de toy, par moy t'a fait deliurer, garder, & defendre de tes ennemis, ainsi que ses predecesseurs ont tousiours gardé & defendu les tiens. Le Pape cõmit le different d'entre le Roy de France & luy, à Matthieu le Roux Cardinal, luy commandant qu'il en ordõnast & fit à sa volonté: Puis ledit Pape se mit dedans le chastel de S. Ange à Rome, & luy print vn flux de ventre, & (comme on dit) entra en frenesie si cruelle & vehemente, qu'il rongea & mangea ses mains, & mourut piteusement, & à l'heure de sa mort furent oüyes foudres & tempestes horribles audit chasteau. Voyla ce que disent nos Chroniques, mais autrement raconte cecy Platine en la vie de Boniface. Car comme ce Pape arrogant eut interdit le Royaume de France, & iceluy exposé en proye, le donnant à Albert Roy des Romains, le Roy Philippes pour dompter l'orgueil de cest homme, enuoya Sara Colonne, qu'il auoit rachepté des Pirates, à Rome auec Guillaume de Nogaret cheualier Gascon, ou du pays de Languedoc, auquel il se fioit fort, soubs pre- B texte d'aller publier là son appel au Concile general. Mais il auoit bien autre cas en pensee, car le Colonnois ayant fait amas d'hommes, & ayant des intelligences auec les Gibellins que le Pape auoit tourmentez à Anagnie, y fut receu secrettement de nuict auec ses forces, & 200. hommes d'armes que Nogaret mena, des François espars au seruice du Roy de Sicile. Si qu'entrans en la maison paternelle du Pape, apres les portes rompuës, se saisirent de sa personne, & le conduirent prisonnier à Rome, où il mourut le 35. iour apres. Ainsi (dit Platine) mourut ce Boniface, qui prenoit plus de peine à se monstrer espouuentable que religieux, aux Roys, Princes, nations, & Potẽtats, & qui s'efforçoit d'oster & donner à sa fantasie les Royautez & seigneuries, de chasser & remettre les grands comme bon luy sembloit, n'ayant autre desir que d'amasser des tresors de quelque part que ce fut, & sans aucun esgard de raison & iustice. Apprennent par exemple de cestui-cy tous les Primats, tant Ecclesiastiques que temporels, de commander, & au Clergé, & au peuple non arrogamment, & auec insolẽce comme cestui-cy duquel est faite mention, ains debonnairement, & en toute mode-C stie, & ayment mieux estre aymez que redoutez, entant que de la frayeur procede à bon droit la ruine des tyrans. On tient que ce Pape fut si grand broüilleur de cartes, qu'il nourrit discorde & les partialitez entre les Italiens, & nõmement entre les deux plus puissantes citez d'Italie, Gennes, & Venise, au grand malheur de la Chrestienté, sur tout pour le secours de la terre saincte. Apres la mort dudit Boniface, les Cardinaux, Euesques & Prelats s'en retournerent à Rome.

M. CCC. II

Le Roy enuoye à son secours.

Sa mort cruelle.

Le Roy enuoye contre luy.

Colonne receu de nuit.

Meurs de Boniface 8.

Instruction aux gens d'Eglise.

Boniface pere de discorde.

Peu de iours apres sa mort fut creé Pape, vn nommé Nicolas natif de la ville de Treuise, chef de l'ordre des Iacobins, né de bas lieu, & voulut estre appellé Benoist, neufiesme du nom, qui estoit le nom que Boniface auoit, deuant qu'il fut Pape. Boniface l'auoit creé Cardinal, & enuoyé Legat en Hongrie auec Charles fils de Martel ia mort, fils de Charles le Boiteux, pour disposer les Hongres à le receuoir pour leur Roy, apres la mort d'André le Venitien. Ce qui rendit ledit Legat agreable aux François & aux Cardinaux partisans de Boniface. Estant deuenu Pape il excommunia Sara & Nogaret, & pource qu'eux & quelques citoyens de la ville d'Anagnia qui estoient de leur intelligence ne comparurent pas à vn adiournement personnel D qu'il leur fit donner, il les fit par contumace conuaincre de leze Maiesté diuine & humaine. Il receut en grace Pierre & Iacques Colonnois, qui prouuerent estre innocens de la violence commise en la personne du Pape Boniface, toutesfois il leur defendit & inhiba (suiuant l'inhibition à eux faite par ledit Boniface) de porter le chapeau rouge, voulant en cela monstrer combien il honoroit la memoire de Boniface, & combien il approuuoit ses decrets. Le Roy de France enuoya vers luy ses Ambassadeurs, pour se purger de tout ce qu'on luy auoit peu obiecter de ce fait, disant qu'il n'auoit pensé à autre chose qu'à appeller deuant le siege Apostolique, de l'excommunication & interdiction dudit Boniface, & qu'il n'auoit iamais rien sceu de la violence faite en la personne d'iceluy. Le Pape Benoist print les excuses du Bel en bonne part, & luy leuant l'excommunication de son predecesseur, le reconcilia à l'Eglise. Il reuoqua les reuocations & graces expectatiues que ledit Boniface auoit octroyees contraires aux saincts Decrets, & voulut que les eslections, confirmations, & autres dispositions des benefices de ce Royaume eussent lieu, & que ceux à qui cela appar-

Benoist 9.

Auparauant Legat en Hongrie.

Excommunia Sara & Nogaret.

Philippes le Bel absous.

Reuocation de Pape.

M. ccc. ix. tenoit, en vsassent comme auparauant, & sur ce octroya ses bulles & lettres Apostoliques qu'il enuoya au Roy de France. A

VII. Assemblee à Paris. Le Roy fit assembler à Paris en l'Eglise nostre Dame plusieurs Euesques, Abbez, Barõs & Cheualiers, & leur monstra vn escript que le Pape Benoist luy auoit enuoyé, lequel il fit lire, & par iceluy ledit Pape absoluoit le Roy, la Royne, ses enfans, & son Royaume de la sentence d'excommuniement que le Pape Boniface auoit prononcee contre eux, combien que le Roy n'eust de ce fait aucune poursuitte, ainsi que le Pape l'attestoit par lesdites lettres. Et pour faire ayde au Roy, afin qu'il peut reduire sa mõnoye à la valeur ancienne, il luy octroya le reuenu d'vn an des prebendes de ceux qui mourroient en son Royaume, & les dismes des benefices de deux annees, & excommunia tous les aduersaires dudit Roy & de son Royaume, & auec ce restituoit au Chancelier de Paris, la faculté de la licence de tous les maistres de Theologie & Decret, laquelle faculté le Pape Boniface luy auoit ostee, & icelle retenue à luy, & à ses successeurs. Ce Pape deceda le 8. mois de son Pontificat, & apres sa mort s'esmeut sur l'eslection d'vn Pape, vne grande altercation, non seulement entre les Cardinaux, mais aussi entre les nations Françoises & Italiennes. Le nombre des Cardinaux François estoit grand, & auoient grandes intelligences & authorité en Italie. Car Boniface au commencement de son Pontificat estoit tout Frãçois, & en faueur des deux Charles Roys de Sicile, plusieurs Cardinaux auoient esté creez par les Papes precedens. Alors doncques les Cardinaux François tenoient la plus forte partie, & vouloient faire vn Pape à leur deuotion, qui fut François, & au contraire les Italiens fauorisans leur nation, en vouloient faire vn Italien. Il y auoit desia vn an que le siege Papal estoit vuide, & en fin ils accorderent que les Cardinaux François missent en auant trois Cardinaux, moyennant qu'aucun d'eux n'eust esté, ny ne fut contraire aux actes de Boniface, & que les Italiens eussent le chois & l'option de l'vn des trois. Il y auoit vn Archeuesque de Bordeaux nõmé (selon aucuns) Bernard, selon d'autres Bertrand Goth, qui auoit esté creé Archeuesque par Boniface. Deuant que cest Archeuesque fut Pape, il estoit fort ennemy du Roy de France, d'autant qu'aux guerres de Guyenne, le Cõte de Valois frere du Roy auoit fait plusieurs maux à ses parens, & à leurs maisons. Or s'il estoit bien volontiers nommé par les François, il n'estoit pas moins desiré par les Italiens, & adoncques l'an 1305. il fut esleu Pape, & voulut estre appellé Clement cinquiesme du nom. Les Annales de France disent qu'il estoit Lymosin, mais en cela elles se trompent. Car il estoit du pays de Bazadois, gentilhomme de bonne part, yssu de la maison des Vicomtes de Tartas en Gascogne, & seigneur d'Vseste en Bazadois, dont il estoit natif, là où il fit bastir vne belle Eglise, en laquelle il fut enterré quarante-cinq ans apres son trespas, & pres d'icelle fit bastir en vn pays sterile & desert, vn des plus forts chasteaux de France nommé Villandraut, appartenant auiourd'huy aux seigneurs de Duras.

Octroy du Pape au Roy.

Debat sur l'eslection d'vn Pape. B

Bernard Goth Pape. Ennemy des François.

Nommé Clement 5. C

Comme le Roy le Bel fut aduerty que cest Archeuesque auoit esté esleu Pape, il fit tout ce qu'il peut pour se le rendre amy, & pour effacer de la memoire d'iceluy tout le mescontentement qu'il auoit des rudesses & aigreurs du Comte de Valois, il transfera en l'an 1305. le siege Papal en Auignon, là où ledit siege demeura depuis septãte, ou selon d'autres septante & vn an, & premierement vint en la ville de Lyon, en laquelle il fit son entree, accompagné des Roys de France, d'Angleterre, & d'Arragõ. D Il y eut vne si grande multitude de personnes qui de toutes parts de l'Europe y arriuerent, que plusieurs seigneurs furent estouffez & tuez de la presse. Entr'autres Ieã Duc de Bretagne fut accablé soubs vne vieille muraille de S. Iust, qui estoit chargee de peuple, & qui tomba sur luy & le tua. Le Roy de France y fut blessé, & le Pape renuersé de son cheual, & rudement foullé & blessé à vn pied, tellement que la couronne Pontificale tomba de dessus sa teste, de laquelle il perdit vne riche escarboucle, estimee à la valeur de six mille florins d'or. Nos Chroniques disent que le Roy de France & ses deux freres estoient à pied pres du Pape, tenans les resnes de sa haquenee. A l'Eglise de S. Iust de ladite ville il fut couronné, & incontinẽt apres les ceremonies finies, il enuoya trois Cardinaux, ses Legats en Italie, auec tout pouuoir & authorité de commander & ordonner tous affaires tant de paix que de guerre & de iustice. Il crea plusieurs Cardinaux François, & n'en fit pas vn seul Italien, sinon qu'il restitua la dignité à Iean & Iacques Colonnes. Ces choses aduindrent depuis l'an 1303. iusques

Son entree à Lyon.

Ses Legats en Italie.

A iusques en l'an 1309. & 1310. Iean fils du frere de l'Empereur Albert qui auoit esté nourry & esleué par son oncle, luy rendit vne pauure recõpense de ce bien fait. Estant accompagné d'vn bon nombre de seigneurs, il alla trouuer sondit oncle cõme il sortoit d'vn petit basteau pour mettre le pied sur le riuage de la riuiere du Rhin, pres la ville de Scafuse, & le tua, disãt pour couleur dudit meurtre que son oncle ne luy auoit voulu rendre la ville de Ciburg, qui luy appartenoit de par sa mere. Les Princes Electeurs d'Allemagne estoient en contention sur l'eslection d'vn Empereur, & fut longuement vacquant le siege de l'Empire. En fin ils esleurent Henry Comte de Luxembourg Empereur, 7. du nom, qui estoit plus braue Capitaine que grand seigneur. Le Pape Clement approuua & confirma ceste eslection, & incontinent apres Hẽry receut la premiere couronne Imperiale par les mains de l'Archeuesque de Cologne, & afin que le Pape ne laissast en arriere aucune chose appartenante à son authorité, il luy cõmanda qu'il eut dedans deux ans apres, à se trãsporter en Italie pour y receuoir les autres deux couronnes par les Cardinaux qu'à ce il deputeroit, & luy fut l'vne & l'autre couronne offerte. Ce qui n'aduint iamais à autre Empereur. Iean qui auoit tué l'Empereur Albert son oncle, estant touché de la repentance de son parricide, alla trouuer le Pape Clement pour en receuoir la penitence, & pour se soubsmettre à telles peines qu'il plairoit au Pape luy ordonner. Le Pape le renuoya à l'Empereur Henry, & luy cõmanda de demander audit Henry quelle iuste punition il meritoit, disant ledit Pape qu'il appartenoit à vn Empereur, & nõ à autre, d'ordõner la punition d'vn meurtre commis en la personne d'vn Empereur. Henry le confina à perpetuité dedans vn Monastere. Adoncques Iean se renferma dedans le Conuent des Augustins à Pise, en la mesme annee que Charles le Boiteux Roy de Naples deceda. Charles fils de Martel fils aisné dudit Boiteux, estoit en Hongrie qui luy appartenoit à cause de sa grand mere. Robert oncle paternel de ce ieune Prince, estant en la Prouence qui estoit de l'heritage de son pere, fut par les peuples dudit pays receu pour leur Comte.

M.CCC.X.

Debat sur l'eslection d'Empereur. Henry 7. Empereur.

Punition de la mort d'vn Empereur.

Affaires de Hongrie.

Le Pape Clement tenoit son siege Pontifical en Auignon (qui estoit lors dudit Cõté) & fut ledit Robert par le Pape couronné Roy de Sicile, & receu à foy & hõmage du Royaume d'icelle, aux mesmes charges & conditions que son pere & grand pere y auoient esté receus. L'Empereur Henry accusoit l'aduis des Empereurs precedẽs, en ce que par coüardise & nonchalance ils n'auoient osé entrer en Italie, & delibera de ne trauailler à autre chose qu'à remettre l'ancien nom des Empereurs en leur premier lustre, honneur, & authorité. Il consideroit aussi qu'en Allemagne qui estoit la mere & la nourrice de tant d'Empereurs, plusieurs choses auoient esté faites autrement qu'il ne falloit, que pour le seul Duché d'Austriche 5. Empereurs auoient esté tuez, & qu'il estoit besoin de chasser ces Ducs d'Austriche dudit Duché, afin que ceste belle & grãde prouince ne fut subiecte qu'aux Empereurs. Ce dessein de l'Empereur Henry fut descouuert par les seigneurs de ce pays-là, & de là nasquirẽt plusieurs maudissons & picquantes & iniurieuses paroles contre luy. Doncques Henry deuoit craindre que s'il vouloit faire la guerre en Austriche, il ne fut le 6. Empereur tué pour le fait dudit Duché. Comme il eut bien consideré ce qui luy en pourroit aduenir, il cõfirma en iceluy, Federic fils d'Albert, & apres auoir receu de luy, la foy & hõmage pour ledit Duché, il luy fit promettre & iurer de l'accompagner en la guerre d'Italie auec 200. cheuaux.

Siege Papal en Auignon.

Desir de Henry 7.

Contre les Ducs d'Austriche.

Affaires d'Austriche.

D Cest Empereur se donnoit & promettoit les choses les plus grandes, & auoit le cœur grand, & l'esperance grande. Il voulut agrandir sa maison, & fit à son fils Iean aagé de 14. ans, espouser vne sœur de Vvinceslas Roy de Boheme decedé sans enfans, petite fille de S. Vvinceslas Roy dudit Royaume, aagé de 18. ans. Et voyla cõme le Royaume de Boheme vint en la maison de Luxembourg, en laquelle il a demeuré longuement depuis. Le Pape Pie 2. a laissé escrit que cest Empereur en mesme temps auoit 3. armees, l'vne que soubs la conduite de son fils, & de Pierre Euesque de Maience il enuoya en Boheme pour la recouurer (comme chose appartenante à la femme de sondit fils) contre Henry Duc de Carinthie, auquel estoit mariee vne autre sœur du ieune Vvenceslas, plus aisnee que celle que ledit Iean auoit espousee. Il enuoya l'autre armee contre les Comtes de Vvittemberg, lesquels ne voulans le recognoistre pour leur seigneur, pour trop se fier en la grandeur, puissance, & richesse de 72. villes qu'ils possedoient, il les fit par force reuenir à leur deuoir. Il auoit deliberé de mener luy-mesme en personne l'autre armee en Italie, esperant que lors estant le siege Pontifical

Ambition de Henry 7.

3. Armees de Henry.

Ses victoires.

M. CCC. X.

comme banny de Rome, chacun honoreroit & respecteroit d'auantage la majesté de A l'Empire, & qu'aucun ne voudroit refuser d'obeyr à ce qui par l'Empereur luy seroit commandé, & que par ce moyen il monteroit à la grandeur & puissance des anciens & braues Empereurs. Mais ce grand & magnanime courage qui auoit desia par desseins, par projets, par vanteries, par efforts, par entreprises, & par esperances d'vn chacũ embrassé les plus hautes & plus difficiles choses, en fin destourna le Pape de la premiere bonne affection qu'il portoit à l'Empereur. Car biẽ que le Pape fut absent de Rome & de l'Italie, si est-ce qu'il luy sembloit ne deuoir permettre ny endurer que les affaires de l'vne & de l'autre, dependissent tellement des Empereurs, qu'ils ne demeurassent tousiours en la puissance & disposition des Papes, & consideroit qu'il seroit vn grand tort à son Pontificat & au siege Papal, & qu'il lairroit à la posterité vne perpetuelle ignominie de soy, s'il ne sçauoit, ne pouuoit, & n'osoit defendre ny garder par conseil ou par force, les droicts de la puissance & la grandeur des Papes, qui de main en main, & par tant de siecles s'estoient conseruees, & qui luy estoient escheues grandes & florissantes. Alors les secrets desseins du Pape & du Roy Robert de Sicile ne se diuulguerent point, mais la fin monstra que les entreprises de cest Empereur semblerẽt trop grandes, & furent redoutables au Pape & audit Roy, & qu'ils iurerent entr'eux de ne permettre que l'Italie deuint soubs la puissance des Allemãs. L'Empereur menoit son armee en Italie, & ja estoit arriué sur les terres du Comte Amedieu de Sauoye. Cõme premierement du haut d'vne montagne il vit les plaines de la Lombardie (qui de ce costé-là est la premiere prouince d'Italie) on dit que ioignant les mains, & regardãt le ciel, il supplia Dieu de le garder, que les execrables & sanglantes factions d'Italie, ne luy portassent autant de preiudice qu'elles auoiẽt fait à ses predecesseurs Empereurs. Aussi on dit que le Comte de Sauoye prononça de sa bouche, que iamais lesdites factions n'auoient porté preiudice à luy ny à ses predecesseurs, dautant qu'ils n'auoient iamais voulu s'embrouiller en icelles, & qu'il n'aduiendroit aucun mal à l'Empereur s'il vouloit ne s'en empescher point. C'estoit vn bon, sage & salutaire conseil à Henry, s'il eut voulu s'en seruir, & l'imprimer dedans sa teste. Il cognoissoit bien qu'il falloit qu'il se retirast de là par vne infinité de grãdes & doubteuses difficultez, pource qu'il sçauoit que de tout tẽps la grandeur des Empereurs auoit esté redoutable aux Papes.

Ses desseins. — *Ialousie du Pape contre luy.* — *Qui veut garder l'Italie.* — B — *Il va en Italie.* — *Sa priere à Dieu.* — *Bon conseil non suiuy.* — C

Au commencement il n'auoit autre dessein que de purger l'Italie des factiõs, & n'y auoit rien plus sainct ny loüable que ce desir. Il auoit desia enuoyé ses Ambassadeurs aux Florẽtins, pour les prier de remettre en leur ville leurs citoyens bãnis, qui estoiẽt en grand nombre. Que luy allant à Rome, ils luy permissent d'entrer auec son armee dedans leur ville de Florence, & le recogneussent pour superieur, & qu'ils leuassent le siege deuant la ville d'Arezzo, laquelle ils tenoient assiegee, pour remettre les bannis de leur ville chassez par la faction contraire. Voyla ce que l'Empereur mãda aux Florentins. Ses Ambassadeurs accompagnerent leur legation de braues & superbes paroles, qui mõstroient la grandeur de leur maistre, car ils disoiẽt que ledit Empereur qui estoit vn Prince inuincible, victorieux, grand, tres-sage & puissant, estoit desia en Italie, qu'il amenoit vne armee composee de nations estrangeres tirees de toutes parts loingtaines, vaillãtes & braues, la force & furie desquelles aucune autre armee, & aucun pays, & aucune forteresse ne pourroient endurer. Les Florentins respondirẽt que la harangue des Ambassadeurs ne s'accordoit pas bien en tout. Car en ce qu'ils disoiẽt que l'Empereur Henry estoit vn tres-sage Prince, & qu'il menoit de si braues nations en Italie, ce n'estoit pas grãd acte de sagesse, veu que tous les grands Empereurs auoiẽt de coustume de mener les Italiens contre les autres nations, & qu'il n'estoit raisonnable qu'il commandast aux Florentins de remettre leurs bannis, ny de remettre en leur patrie ceux d'Arezzo chassez. Et que quant à ce que lesdits Ambassadeurs les prioiẽt de receuoir l'Empereur en leur ville, ils y aduiseroient quand il seroit plus pres.

Veut purger les factions d'Italie. — *Ses prieres aux Florẽtins.* — *Braue parole d'Ambassadeurs.* — *Responce des Florentins.* — D — *Coustumes des Empereurs.*

Ce qui les fit respondre si hardiment & librement, fut la ligue faite auec le Roy Robert de Sicile, lequel estant par le Pape Clement enuoyé de Prouence en Italie, y arriua deuant Henry. Or estant Henry descendu en Italie, presque tous les seigneurs des villes d'icelle allerent au deuant de luy, les vns par affection, les autres par crainte, & les autres par deuoir. La ville de Milan, comme toutes les autres villes d'Italie, estoit diuisee en deux factions. Guy Turrian estoit chef des Guelphes, & Matthieu Viscõte des Gibellins : mais lors Matthieu estoit chassé de Milan, & estoit çà & là vagabond

Ligue auec le Roy de Sicile. — *Deux factiõs d'Italie.*

A auec bien peu de moyens & beaucoup de necessitez. Il alla trouuer l'Empereur en la ville d'Ast, là où vne grande multitude de bannis s'estoit renduë, pour le supplier de les remettre en leur patrie. Ils le supplierent & conseillerent de vouloir aller à Milan, luy remonstrans que c'estoit son chemin, & que la commodité des affaires d'Italie l'y appelloit. L'Empereur alloit de ville en ville, & y seiournoit, demandant à toutes de l'argent pour les frais de son armee, & de sa despence ordinaire. Il alla doncques à Milan, & comme il estoit en chemin pour y aller, Guy Turrian chef des Guelphes aduerty que l'Empereur ne faisoit pas grand conte des Gibellins, alla au deuant de luy. La presence de l'Empereur fit appaiser à Milan toutes les querelles ciuiles, & les bannis furent sans l'interest, dommage ou ignominie d'aucun remis. La ville estoit toute pleine de ioye, d'allegresse, de resioüissance, & d'vne esperance de repos, quand l'Empereur fit vn impost pour la solde de son armee, & pour son entretenement. On dit qu'on leua cent mille escus, à la grande crierie du peuple qui eut voulu l'Empereur bien loing de là, & en ladite ville plusieurs esmeutes & seditions s'esleuerent, qui mal B aisement furent assoupies. L'an mil trois cens vnze, le iour de la feste de l'Epiphanie, ledit Empereur fut en l'Eglise sainct Ambroise de Milan, couronné de la couronne de fer. De Milan il alla aux villes voisines, les vnes desquelles de leur bon gré luy ouurirent les portes, les autres de crainte, & les autres par force. Il crea Matthieu Vicomte son Vicaire, & Lieutenant general à Milan, & mit à sa poste des gouuerneurs aux autres villes.

M. ccc. xi.

L'Empereur prié d'aller à Milan.

Chef des Guelphes.

Impost mis par l'Empereur à Milan.

Son couronnement à Milan.

Ayant mis ordre aux affaires de la Lombardie, il alla à Gennes, là où il fut 3. mois, & y receut & escouta fauorablement les Ambassadeurs de Federic Roy d'Arragon, qui le venoient prier d'entrer auec luy en ligue contre Robert Roy de Sicile, & les remit à Rome, leur donnant bonne esperance de faire ce qu'ils demandoient. Il partit de Gennes par mer auec 40. galleres des Geneuois, & s'en alla à Pise, faisant tout le long de la coste de la mer marcher sa cauallerie, & vne grande partie de son infanterie, & saccager les terres des Luquois, pource qu'ils estoient liguez auec les Florentins. Il demeura moins à Pise qu'il n'auoit fait à Gennes, & de là tirant à Rome, il ne peut en l'Eglise sainct Pierre receuoir la troisiesme couronne comme il desiroit, pource que C ce quartier-là estoit occupé par la faction du Roy Robert & des Vrsins. Adoncques il receut ladite couronne en l'Eglise de Latran, par la main de quelques Cardinaux. Il imposa vn tribut sur le peuple Romain. Ce qui le fit esmouuoir, & ceux qui auoient auparauant tenu le party de l'Empereur & des Colonnes, alors se mirent du costé des Vrsins.

Tribut sur les Romains.

Vne grande sedition s'esleua, si bien que l'Empereur fut contraint de vuider de Rome, & s'en retourner à Pise, là où ayant fait assigner ledit Roy Robert à certain iour prefix, comme ledit iour fut venu, & que Robert ne comparoissoit point, il le fit par contumace declarer ennemy de l'Empire, condamner criminel de leze Maiesté, & luy osta le nom, les marques, & l'authorité de Roy. Cela irrita encores dauantage le Pape Clement, qui declara ledit arrest nul, dautant que ledit Empereur auoit assigné Robert au lieu où il ne faisoit pas seur pour luy, & que le Pape disoit que ce n'estoit pas à l'Empereur à prendre cognoissance d'vn Roy, ny d'vn Royaume feudataire & vassal de l'Eglise Romaine.

Roy de Sicile contumacé.

Pape contre l'Empereur.

D Federic Roy d'Arragon estant ia passé de la Sicile en Labruzzo, & ayant pris la ville de Rhegio, auoit grandement estrayé les pays voisins. La Calabre, la Pouille, la Basilicate, la Marque d'Ancone, la Terre de Lauoro, & la Campagne estoient en suspens de ce qu'elles deuoient faire, & les habitans du pays ne se fioient au Roy, ny le Roy à eux. D'autre costé l'Empereur menaçant Robert de le ruiner, deslogea de Pise. Estant par les chemins surpris de maladie, il s'arresta en la ville de Bon-conuent, & là estant son grand courage vaincu de la fureur du mal, il deceda le 24. d'Aoust l'an 1313. non sans soupçon de poison : mesmes quelques-vns disent qu'il fut empoisonné dedans l'Eucharistie. Les Allemans qui estoient auec luy, se voyans priuez d'Empereur, abãdonnerent l'entreprise d'Italie.

Roy d'Arragon en Italie.

Maladie de l'Empereur.

Empoisonné.

Les Florentins deuant la mort de l'Empereur, desireux de mettre la paix en leur ville, & la concorde entre les citoyens, de leur bon gré, non par le commandement & authorité des Allemans (qui les auoient voulu forcer de reprendre leurs bannis) remirent leursdits bannis en leur patrie, & en leurs maisons, & fut fait vn Edict par lequel

M. ccc. xiii. Bon Edict. estoit prohibé sur peine de la vie, de ramenteuoir les choses passees, ains fut tres-expressement enioint & commandé de les mettre en oubly. Ce qui fut fait, & ainsi furent ioincts & liez ensemble les corps & les cœurs auparauant separez & aigris. Ce qui aduint au susdit an 1313. A

VIII. Pape veut faire guerre à l'Empereur. Le Roy Robert estant par la mort de son grand ennemy tiré d'vne grande peine & crainte, voulut faire la guerre aux Arragonnois. Le Pape Clement auoit deliberé (si l'Empereur eut plus longuement vescu) de luy faire la guerre, & de rescinder & casser tous ses actes: mais voyant ledit Empereur mort, il ne voulut de là en auant auoir autre soing que de la charge Pontificale. Il permit au Roy le Bel de leuer pour cinq ans des decimes sur les Eglises, & enuiron ce mesme temps tous les Templiers qui estoient en France furent pris & emprisonnez en diuerses prisons, à Paris & à Lyon, & fut ordonné par le Pape & les Cardinaux, que le Roy ne procederoit à leur punition ny eslargissement, sans le mandement & licence dudit Pape, mesmes quelques-vns disent qu'estant le Pape, deuant qu'il fut Pape, & le Roy Philippes ennemis, ledit Philippes le voyant Pape, tascha de se le rendre amy, & le Pape promit à Philippes toute amitié, moyennant ce que Philippes luy promit de faire mourir tous les Templiers, grands detracteurs des vices & dissolutions des Papes & des gẽs d'Eglise. Mais deuant que parler des choses dont ils estoient accusez, il faut aller bien haut, & parler quelque peu des ordres instituez iadis en Hierusalem, tãdis que les Chrestiens la possederent. Dequoy nous auons neantmoins parlé cy-deuant, mais dautant que l'occasion se presente d'en parler derechef, nous dirons que premieremẽt y furent les Chanoines du Sainct Sepulchre, lesquels assistoient tousiours au Patriarche, & celebroiẽt le diuin seruice. Apres ceux-cy en fut dressee vne compagnie de Religieux en l'honneur de la Vierge Marie, l'Abbé desquels ne pouuant suffire pour traicter & conduire les malades & les pelerins, bastit vn hospital & chappelle au nom de sainct Iean l'Aumosnier, où les Religieux dudit Hospital viuoient du reste dudit Abbé & des moynes, sans que pour lors les Hospitaliers eussent fait vœu quelconque. Mais lors que les Chrestiens furent seigneurs de Hierusalem, il y eut vn des freres de l'Hospital qui print l'habit, & mit vne Croix blanche sur son vestement, s'obligeant à obedience, & assemblant ses confreres, les incita à faire le mesme, vsant de misericorde aux pauures, & de defence aux pelerins qui visitoient les saincts lieux, & fut cest ordre de Cheualiers deuëment authorisé par le Pape Honoré second, qui leur donna l'habit qu'à present ils portent. Ce sont ceux qu'on nomme maintenant Cheualiers de Malthe, depuis que la cité de l'Isle de Rhodes leur fut ostee par Sultan Soliman. Et dautant que les Hospitaliers ne suffisoient en nombre pour la conduitte & defence de ceux qui alloient visiter le sainct Sepulchre, & mesmes que plusieurs estoient deualisez & occis, allans à leur deuotion, il y eut quelques-vns qui estans conduicts de l'esprit de Dieu, se voüerent de les accompagner & defendre, & lesquels seruirent ainsi par l'espace de neuf ans en habit seculier. Le Roy de Hierusalem les nourrissoit entierement du sien propre, & leur donna lieu en vn coing de son Palais pres du Temple, & pource furent-ils nommez les Templiers. En fin ils prindrent l'habit blanc auec vne Croix rouge, obeyssans au Patriarche, en luy payans decimes de leurs reuenus.

Pape & Roy reconciliez. — B — Ordres instituez en Hierusalem. — C — Cheualiers de Malte ou de Rhodes. — Templiers pourquoy ainsi nõmez.

Apres ceux-cy, dautant que les Allemans n'auoient à qui auoir recours de leur langue, allans visiter les saincts lieux, il y eut vn honneste homme Allemand qui bastit vn hospital pour la retraicte de sa nation, y fondant vne chappelle par l'authorité du Patriarche, qu'il dedia à la Vierge Marie, & là print commencement l'Ordre des Cheualiers qu'on nommoit Theutoniens, & eurent tous ces ordres chacun vn Chef, qu'ils appelloient Grand Maistre, hõme sage & bien experimenté au fait de la guerre. Voila en general ce qui se peut dire sommairement des Cheualiers Hierosolymitains. Reste maintenant à voir au fait des Templiers, desquels le subiet est tout propre en cest endroit, & deduirons leur histoire selon que l'Euesque de Tyr l'a amplement descripte parlant en ceste sorte. D

Histoire des Templiers. La mesme annee (dit-il) que le seigneur Baudouin du Bourg, Comte de l'Isle fust esleu pour Roy second de Hierusalem, quelques nobles hommes d'entre les Cheualiers aymans Dieu, firent profession de chasteté, obedience & pauureté, entre les mains du Patriarche de Hierusalem. Ausquels comme ils n'eussent ny Eglise

Leurs vœux.

A ny domicile certain, le Roy donna lieu pour quelque temps en son Palais, vers la porte qui regarde le midy, & les Chanoines du Temple de nostre Seigneur leur octroyerent la place qu'ils auoient pres dudit Temple, pour y bastir leurs offices, & tant le Roy que les Ecclesiastiques, contribuerent pour leurs vestemens & pour leur nourriture. Or la premiere profession qu'ils firent, & que le Patriarche leur enioignit pour remission de leurs pechez, fut qu'ils gardassent que les voyageurs & pellerins qui venoient visiter le S. Sepulchre, ne fussent vexez ny desualisez par les volleurs qui les attendoient en aguet. M. ccc. xiii. Leurs charges & deuoirs

L'an 9. apres leur institution, à sçauoir 1129. vne assemblee de Prelats fut faite à Troyes en Champagne, où assisterent les Archeuesques de Sens & de Rheims, le Legat du Pape, & les Abbez de Cisteaux & de Cleruaux, auec plusieurs autres, & en ce Concile fut instituee la regle & la forme de l'habit de ces Templiers, qui portoient la chappe, & manteau blanc auec la croix rouge, pour estre marquez parmy les autres, fussent-ils Cheualiers ou freres seruans. Ceux-cy se gouuernans pour quelque temps fort sainctement, satisfaisans au deuoir de leur regle & profession, à la fin mesprisans B l'humilité (qui est la mere des autres vertus) se soustrahirẽt de l'obeissance du Patriarche, qui estoit leur instituteur, & duquel ils auoient receu les premiers bien-faits & auancemens, & desnians les dismes & decimes, & vsurpans les possessions d'autruy, furent en fin odieux & fascheux à tout le monde. C'est ainsi que Guillaume Euesque de Tyr, parle de la corruption & peruertissement des mœurs des Templiers, qui viuoient de son temps. Ces Templiers donc estans en opinion de saincteté, & enrichis par le moyen d'icelle, l'aise & graisse qu'ils sentoient les fit tant enorgueillir qu'ils oublierent leur Dieu, & s'amuserent apres les follies & abominations des estrangers. Car (comme quelques autheurs disent, toutesfois les vns suspects, pource que les Papes pour rendre odieux lesdits Templiers, leur faisoient par escrits diffamatoires imposer plusieurs grands crimes) ils vindrent en telle meschanceté qu'ils quitterent les sacrees & sainctes ceremonies des Chrestiẽs, renians celuy qui les auoit racheptez, & par la grace duquel ils auoient tout l'auancement & grandeur qui les rendoit honorables au monde. On leur mettoit sus en premier lieu, que faisans profession de leur or- C dre, ils abhorroient & renonçoient nostre Seigneur Iesus Christ. Qu'ils crachoient contre la Croix & image representant sa mort & passion. Qu'à cachettes & clandestinement ils receuoient les nouueaux venus à leur secte, & que mesme leur grand Maistre estoit esleu secrettement, & de là on recueilloit (ne sçay si vrayement) leurs abominations & idolatries. Que c'estoit par leur moyen que la terre saincte estoit reduite és mains des Mahometistes. En quoy le soupçon n'auoit point de faute de preuue, veu que souuent estans pris auec les autres Chrestiens, ceux-cy estoiẽt deliurez, bien traittez, & les autres mal menez & massacrez. Pareillement on leur mettoit sus sa paillardise abominable contre nature, & qu'ils auoient vne idole & simulachre qu'ils reuestoient de la peau couroyee d'vn homme, & en lieu des yeux luy mettoient au front deux escarboucles. On disoit que ce simulacre leur seruoit de Dieu, qu'ils luy faisoiẽt honneur & reuerence, & qu'il estoit oingt tous les ans de la graisse d'vn petit enfant, engendré d'vn Templier & d'vne fille, lequel ils faisoient rostir, & ne sçay d'où l'on auroit pesché ceste idolatrie, si ce n'est qu'on l'aille tirer des resueries qu'on attribuë D aux sorcieres & Vaudoises. En fin ils furent accusez qu'ils brusloient les corps morts de leurs compagnons, & qu'ils en faisoient boire les cendres aux autres, ayans opiniõ que ceste boisson les rendoit plus forts & vaillans, & constans à souffrir toute chose, & ce qui plus leur porta de dommage, est qu'on tenoit pour tout asseuré, que si les Chrestiens eussent fait le voyage d'outre-mer, qu'ils estoient perdus, à cause que ceux-cy les auoient vendus au Soudan de Babylone, auquel ils auoient intelligence. Ils furent accusez d'auoir conspiré contre le Roy de France, & qu'ils auoient pillé son biẽ pour en aider ses aduersaires, ioinct aussi qu'ils portoient quelques charmes escrits en vne couroye & ceinture qu'ils auoient ceinte soubs leurs habits, sur la chair. Estoit dauantage defendu par leurs statuts, qu'ils n'eussent à tenir sur les fonds de Baptesme, aucun enfant pour les Chrestienner, ny entrer en lieu où il y eust des femmes en gesine. Voila les crimes qu'on leur improperoit, pour lesquels ils furent deffaits, & tellement arrachez de la terre, qu'en vn mesme iour ils furent pris & emprisonnez par toute l'Europe. Quelques-vns disent que le grand Maistre de l'ordre des Templiers, estant prest

Assemblee de Prelats à Troye.

La regle & l'habit des Templiers.

Leur desobeissance.

Impieté imposee aux Templiers.

Leur mespris de Iesus Christ.

Vendirent la terre saincte.

Execrables vices.

Idolatrie cruelle.

Boire les cendres des morts.

Leurs charmes.

M. ccc. xiii. à estre bruslé à Paris, comme il vit qu'on ne luy tenoit la promesse qu'on luy auoit faite de le deliurer, pourueu qu'il confessast les crimes cy-dessus recitez, à cause qu'il n'y auoit aucune preuue contre luy, & afin que sa confession suffit pour luy faire & parfaire son procez, il se plaignoit de l'iniustice du Roy & du Pape, & les adiourna tous deux à comparoistre dans vn an & iour deuant Dieu, pour rendre conte de la violence faite à tant de gens de bien, & d'hommes innocens qu'ils faisoient mourir. Ces Templiers furent bruslez l'an de nostre Seigneur 1307. autres disent 1313. & le Roy mourut l'an 1314. comme aussi le Pape fina ses iours la mesme annee, combien que les histoires le contrarient aux dattes. A

Tous tuez en vn iour. Grand Maistre des Templiers. Pape & Roy adiourné deuant Dieu.

Contre les Templiers furent faites deux assemblees generales des Prelats de France, l'vne au mois de May, l'an 1305. à Paris y seant l'Archeuesque de Sens, & l'autre à Senlis, presidant l'Archeuesque de Rheims, & en toutes ces deux fut condamnee ceste secte de Templiers, par la mesme confession de ceux qui estoient prisonniers. Tellement qu'il n'est pas vray semblable, à ce que plusieurs soustiennent, qu'en vne si belle & bonne troupe d'hommes, le droit n'eust esté gardé aux Templiers, s'il y eust eu iustice tant soit peu en leur vie & façon de faire. Dauantage au Concile general celebré à Viēne en Dauphiné, ville assise sur le Rhosne, en l'an 1311. fut du tout aboly l'ordre des Templiers, & permis aux Euesques & Metropolitains de faire punir ceux qu'on trouueroit coupables, mais que les innocens seroient nourris honnestemēt du reuenu des Commanderies, sans qu'il fut permis que deux d'entr'eux habitassent ensemble, & encore que les Cheualiers de S. Iean eussent par decret du Concile partie de la confiscation des biens & reuenus des susdits Templiers condamnez, si est-ce que cecy n'eut point lieu és Royaumes d'Espagne, Portugal, Castille & Arragon, à cause qu'il n'y auoit d'autres qu'eux, commis pour tenir teste aux Mores, qui leur faisoient continuellement la guerre. B

Leur ordre aboly.

Guerre des Mores en Espagne.

Il y a quelques autheurs qui disent que comme Iean de Bourgogne chef de l'ordre des Templiers fut mené au supplice, il profera ces mots. Maintenant que ie m'en vois „ mourir, & qu'il n'est plus besoin de mentir, ie confesse veritablement que i'ay cōmis „ contre moy, & contre les miens plusieurs meschancetez, & que i'ay merité vne gran- „ de punition & vn grand tourment, pour auoir en faueur de ceux à qui ie ne deuois pas „ complaire, & pour les appetits & douceurs de la vie, commis plusieurs crimes & vil- „ lennies contre mon ordre, si bien merité de la religion Chrestienne. Meshuy ie ne „ veux plus viure ny requerir qu'on me sauue la vie, ny vser d'aucune mensonge. Estāt apres cela mis au feu, & luy estant peu à peu mis le feu aux pieds pour contraindre à confesser ses crimes, alors mesme qu'apres que le dehors du corps fut du tout bruslé, & que les entrailles pendantes grillassent, rendans vne puanteur extreme, il ne se diuertit pourtant iamais de ceste premiere constance & confession, & ne monstra oncques aucun signe de vouloir changer l'vne ny l'autre. De la mesme façon aussi moururent auec luy deux grands seigneurs, dont l'vn estoit frere du Dauphin de Viennois. C

Paroles d'vn condamné.

Sa constance.

Les biens des Templiers furent confisquez à la Couronne, à laquelle furent annexees les terres releuantes & mouuantes d'icelle, & les autres furent par arrest du Pape donnees aux Hospitaliers de S. Iean de Hierusalem. Pareillement quelques Autheurs disent, qu'apres que le Pape Clement eut condamné l'ordre des Templiers, & qu'il eut enuoyé commission à l'Archeuesque de Maience, pour faire le procez & la punition de ceux qui se trouueroient en Allemagne, attaints de leurs erreurs & crimes, ledit Archeuesque assembla les Euesques & autres gens d'Eglise de sa prouince, qui cōme ils estoient assemblez pour vacquer au procez desdits Templiers, vn gentilhomme nommé Hugues, auec vingt autres gentilshommes de son ordre, ayans les armes couuertes soubs leurs manteaux, entra dedans le lieu où ils estoient, & d'vn langage fier & superbe leur dit, que s'il procedoit outre contre le sainct ordre des Templiers, il en appelleroit deuant le Pape qui seroit esleu apres Clement. Que ceste compagnie de Prelats assemblez, estans sans armes, & espouuantee de la brauerie & menasse de ces gentilshommes, leur dit qu'ils ne deuoient se craindre d'aucune chose. Adonc estant de ce aduerty Clement, il adoucit vn peu sa cholere, & derechef manda audit Archeuesque qu'il eust à informer doucement des vies & actions desdits Templiers, & que ledit Archeuesque les ayant oüys, les absolut & deliura de crime & de prison. D

Biens des Templiers confisquez.

Menasse à eux faite.

A Et bien que les hommes fussent absous, si est-ce que l'ordre fut supprimé, & les Hospitaliers de S. Iean de Hierusalem depuis nommez les Cheualiers de Rhodes, puis de Malthe, s'estans enrichis & agrandis des biens des Templiers, & ayans pareillement de toutes parts amassé grandes sommes d'or & d'argent, soubs le nom d'vne entreprise de la guerre saincte, dresserẽt vne armee nauale, & prindrent la ville de Rhodes sur les Turcs qui l'auoient prise, voulans conquerir l'Empire de la mer. Boccace Florentin & plusieurs autres excusent fort les Templiers, & disent qu'ils n'estoiẽt pas si meschans qu'on crioit, mais que d'autant qu'ils estoient riches, & qu'ils parloient librement des vices, des chiquaneries, & des impostures du siege Romain, ils irriterent cõtre eux la fureur du Pape, lequel proposant au Roy vn grand profit par leur mort & par la confiscation de leurs biens, l'anima à s'entendre auec luy pour les faire mourir. Ceste cruauté donna vne mauuaise reputation au Roy. Surquoy on discourt qu'vn Prince qui se rend trop seuere à la punition des crimes, soient vrais, soient supposez, il faut penser qu'il fait cela pour auoir leurs biens, & qu'il est plus poussé de l'auarice que de la iustice.

M. ccc. xiii.

Pape espouuanté de menasse.

Rhodes prise sur les Turcs.

Templiers excusez.

B Le Pape Clement tint à Vienne en Dauphiné vn Concile de trois cens Euesques, auquel par leur aduis il fit plusieurs belles constitutions & ordonnances. Il canonisa le Pape Celestin predecesseur de Boniface, & apres le Concile finy, comme il vouloit s'en aller à Bordeaux, il mourut en chemin au chasteau de Roquemaure, sur le Rhosne, à deux lieuës d'Auignõ, l'an 1313. ou 1314. & 45. ans apres sa mort, & apres plusieurs debats sur le lieu auquel il deuoit estre inhumé, son corps fut mis en l'Eglise d'Vseste en Bazadois, qu'il auoit fait bastir, comme nous auons dit.

Mort de Clement.

Le Roy le Bel estant veuf de la Royne Ieanne de Nauarre sa femme, fit nommer son fils aisné Louys, Roy de Nauarre (qui fut depuis Roy de France, soubs le nom de Hutin) & l'enuoya à Pampelune, pour y prendre la couronne dudit Royaume, & dõna à son second fils Philippes, qui depuis fut Roy soubs le nom de Philippes le Long le Comté de Poitiers, autres disent de la Marche, qui luy estoit escheu par la mort & donation de Guy, Comte dudit pays, qui luy donna pareillement le Comté d'Angoumois, & à son 3. fils nommé Charles, qui depuis fut Roy soubs le nom de Charles le Bel, le Comté de la Marche. Ce Roy estoit bien heureux en fils, car ils estoient tous beaux, & vaillans Princes, mais tant mal-heureux en ses trois brus, que l'an 1315. elles furent accusees d'adultere. Ce furent Marguerite fille de Robert Duc de Bourgogne, femme de Louys Roy de Nauarre, fils aisné du Roy, Ieanne fille d'Othelin Comte de Bourgogne, femme de Philippes le Long, Comte de Poitiers, & Blanche aussi fille dudit Comte, femme de Charles Comte de la Marche, lesquels trois freres furent Roys de France l'vn apres l'autre. Ce soupçon de ces adulteres aduint en l'Abbaye de Maubuisson pres Pontoise, & leur procez estant deuëment fait, on trouua Ieanne femme de Philippes innocente du crime, & par ainsi fut deliuree à pur & à plein, & les autres deux furent mises prisonnieres à chasteau Gaillard, pres Andely sur Seine, là où ladite Marguerite mourut bien tost apres. L'autre y demeura à perpetuité, & Philippes & Gautier d'Aunay adulteres de ces Princesses, eurent les parties honteuses coupees, puis furent attachees à la queuë de quatre iumens, & depuis Maubuisson iusques à Pontoise trainez tous nuds à trauers la prairie, sur le tronc des foins D nouuellement coupez, qui leur escorcherent toute la peau, & en apres furent pendus & estranglez, receuans la peine digne de ceux qui soüillent les lits Royaux, & l'huissier de chambre de la femme de Louys Roy de Nauarre, qui estoit le messager des adulteres de ces Princesses, fut pendu & estranglé.

IX.

Louys Roy de Nauarre.

Philippes heureux en fils.

C

Malheureux en brus.

Leurs paillardises à Maubuisson.

Adulteres punis.

Ledit Louys auoit eu de sadite femme vne fille nommee Ieanne, & apres la mort d'elle, il espousa Clemence, sœur de Robert Roy de Sicile, & fille de Charles Martel, ou selon d'autres du Boiteux Roy dudit Royaume, & de Hongrie, de laquelle il eut vn fils nommé Iean, né huict iours apres la mort de son pere: & à ceste cause n'est au rang des Roys, & Charles Comte de la Marche, depuis Roy soubs le nom du Bel, & apres la condemnation de sa femme Blanche, espousa Marie fille de l'Empereur Henry septiesme Comte de Luxembourg. Ce qui aduint en l an mil trois cens treize.

Louys & Charles se marient.

Alors commença vne nouuelle guerre en Flandres, dautant que le Comte Robert n'auoit payé la somme promise par le traicté precedent, & que les villes qui auoient

M. ccc. XIII. Guerres de Flandres.

esté engagees iusques au payement d'icelle, vouloient se reuolter contre le Roy, qui commanda à Enguerrand de Marigny, qui estoit comme nous auons dit, Comte de Longueuille, grand Conseiller, & selon d'autres, grand intendant des finances de France, & l'vn des plus fauoris seruiteurs de son maistre, de trouuer moyen de recouurer argent pour faire la guerre en Flandres, & d'assembler vne armee pour la mener au pays d'Artois. Le Roy alla luy mesme en personne en son camp, & comme il fut bien pres du pays de Flandres, le Comte Robert enuoya vers luy ses Ambassadeurs pour luy demander la paix. Du commencement le Roy ne les vouloit voir ny oüyr, tant il estoit irrité contre les Flamans. Mais en fin à la requeste d'Enguerrand, auquel ils firent vn grand present, ils furent oüys, & leur fut la paix octroyee telle qu'ils demandoient. Ce qui fut la premiere origine de la haine, que les grands commencerent de porter à Enguerrand, & de sa mort, puis auec le temps fut ceste haine augmentee par d'autres accidens qui suruindrent. A

Enguerrand de Marigny enuoyé en Flandres.

Paix donnee aux Flamans.

Comte de Flandres sommé.

Les Chroniques de Flandres disent que l'an 1313. Robert Comte de Flandres fut sommé de venir à Paris, pour faire hommage au Roy de son Comté, ce qu'il n'auoit fait depuis le susdit appoinctement, & l'engagement des villes de l'Isle & Doüay. Suiuant ceste sommation ledit Comte comparut en personne deuant le Roy, auquel il refusa de faire ledit hommage, si preallablement l'on ne luy restituoit ses villes de l'Isle, Doüay & Bethune, & mesmes conformement à ce que luy auoit promis Enguerrand de Marigny, attendu que les communes de Flandres auoient remboursé le Roy, de la somme pour laquelle lesdites villes auoient esté engagees, & dont Enguerrand auoit receu les deniers, à sçauoir six cens mille liures tournois, qui estoit pour les vingt mille liures de terre, au rachapt du denier trente, & que partant il deuoit rauoir tout son Comté, ou il le perdroit entierement. Le Comte ayant fait cela, partit en grande diligence de Paris, & vint en Flandres, où par l'aduis de ses nobles, il assembla gens de guerre, & assiegea la ville de l'Isle, au secours de laquelle le Roy enuoya contre luy Charles de Valois son frere, Louys Roy de Nauarre, surnommé Hutin son fils, Louys Comte d'Eureux, & Enguerrand de Marigny auec grand nombre de caualerie, desquels neantmoins ledit Comte Robert n'attendit la venuë, ains leua son siege, & retourna loger pres la riuiere du Lis, d'où il enuoya practiquer, moyennant bonne somme d'argent qu'il fit presenter à Enguerrand, vne trefue d'vn an au grand regret & mescontentement des François, & principallement du Comte Charles de Valois, lequel estant de retour vers le Roy, accusa pour ceste occasion Enguerrand, qui neantmoins fut par le Roy mesme excusé. Aussi estoit-il le fauory du Roy. Ce qui irrita ledit Comte contre Enguerrand, & s'en vengea en temps & lieu, comme vous verrez cy-apres. B C

Refus de faire hommage.

Dresse armee.

Trefue luy est accordee.

Enguerrand accusé.

Cependant les Flamans considerans les façons de faire dont le Roy vsoit à l'endroit du Comte Robert leur Prince, touchant le fait desdites villes de l'Isle, Doüay, & Bethune, & que Robert à cause de l'empeschement que le Roy luy faisoit, ne paruiendroit facilement au recouurement desdites villes, luy assignerent en Flandres Flamangant, les dix mille liures dont le Roy auoit transporté en eschãge d'icelles audit Comte Robert leur obligation, & à ces fins taxerent toutes les villes & Chastellenies de Flandres Flamangant, chacune selon ses facultez & qualitez, & peu apres mesmes durant ladite trefue, le Roy manda au Comte Robert qu'il fit abbatre les portes, murs, & forteresses de Gand, Bruges & Ypre, le iour S. Pierre en Aoust immediatement suiuant, ceux de Bruges incontinent, & ceux d'Ypre à la sainct Martin apres, prochainement venant, mais le Comte en fit ouuertement refus. Le Roy aussi tourmenta fort Louys Comte de Neuers & de Retheil, fils aisné dudit Comte Robert, mettant en ses mains lesdits Comtez de Neuers & de Retheil, auec tous les biens meubles & immeubles, que ledit Comte Louys auoit à luy appartenans, ordonnant que les fruicts & reuenus des susdits biens, fussent leuez & cueillis à son profit, le tout sous pretexte que la paix qu'il disoit auoir esté par ledit Louys iuree n'estoit entretenuë. Le Comte Louys qui se tenoit ordinairement auec sa femme au Royaume de France, estant de ce aduerty vint à Poissy vers le Roy, en intention d'auoir la main leuee de sesdits biens, & demander iustice. Laquelle toutesfois ne luy fut seulement refusee, mais qui pis est, il fut par ordonnance du Roy constitué prisonnier, ses enfans furent mis hors de sa puissance, & luy mis en telle extremité qu'on D

Comte de Neuers mal traitté par le Roy.

Comte de Flandres prisonnier.

A luy fit endurer plusieurs indignitez, à l'occasion qu'il ne vouloit confirmer le transport que le Comte Robert son pere auoit fait des villes de l'Isle, Doüay & Bethune, dont aussi ledit Comte Louys protesta en presence de 4. Notaires, pour en temps & lieu en pouuoir poursuiure son droit par iustice, & ainsi qu'il appartiendroit. Peu apres en l'an 1314. estant la susdite trefue d'entre Flandres & la couronne de France expiree, le Comte Robert de Flandres assembla derechef bonne troupe de gens, auec lesquels il fit plusieurs courses au Tournesis & en la Chastellenie de l'Isle. Voylà ce que disent les Annales de Flandres.

M ccc. xiv.

Sa protestation.

L'an 1314. le Roy Philippes le Bel assembla plusieurs Princes, Seigneurs, Barons, & deputez des villes de son Royaume à Paris, & là en la Cour de son Palais, fit dresser vn eschaffaut où il monta, & par Enguerrand de Marigny, estant debout aupres de luy, leur fit remonstrer les grandes despences qu'il auoit faites, à cause des guerres qu'il auoit supportees, & celles qu'il deuoit faire, parce que le Comte de Flandres ne vouloit entretenir, n'accomplir le contenu au traicté & appoinctement qu'ils auoient iuré
B & promis, & sur ce pria lesdits deputez, de le vouloir ayder de leurs biens. Adoncques Estienne Barbette, bourgeois de Paris, se leua, & parlant pour ladite ville, & les Parisiens, dit qu'ils estoient tous prests & appareillez de luy aider de corps & de biens, en tout ce qu'ils pourroient. Apres ces paroles, semblables responces firẽt tous les autres deleguez, & enuoyez à ladite assemblee, par les bõnes villes du Royaume, & sous vmbre de la responce de ladite assemblee, fut faite & imposee par tout le Royaume, vne grande & excessiue taille, qui le foula & endommagea beaucoup, dequoy le peuple dõna la charge & la coulpe audit Enguerrand de Marigny, cõme tousiours les grands sont chargez par le peuple des impositions & foules dont on le charge. Ce qui mit Enguerrand en grande haine enuers le peuple de France, pource qu'il auoit imposé plus grande somme qu'on n'entendoit, & qui n'auoit esté octroyee. & que le reste estoit entré en ses bouges.

Assemblee à Paris.

Remõstrance aux deputez.

Promesse de secours.

Nos Chroniques disent, que l'an 1313. fut par le Pape enuoyé en France vn Cardinal Legat, nommé Nicolas, pour prescher la Croisade, pour aller outre-mer cõtre les Sarrasins, & le iour de la feste de Pentecoste le Roy assembla grande noblesse à Paris, &
C en l'Eglise nostre Dame, en la presence du Roy d'Angleterre son gendre, & de sa femme qui estoient venus en France, fit Cheualiers ses trois enfans & plusieurs autres. Le mercredy ensuiuant le Roy Philippes, ses deux ieunes fils Philippes & Charles, le Roy d'Angleterre, & plusieurs autres Seigneurs, Barons, Cheualiers desdits Royaumes se croiserent, pour aller outre-mer contre les Sarrasins, & pour ceste cause, & afin de publier ce voyage d'outre-mer, fut fait vn sermon en l'Isle nostre Dame à Paris, en la presence du Cardinal à ce deputé. Et pour entrer en ladite Isle, fut fait vn pont sur bateaux, pour la multitude du peuple qui y affluoit, & toute la sepmaine des feries de Pẽtecoste fut celebré grande ioye & feste au Palais de Paris, nouuellement basty, toute la ville fut tendue de tapisserie iour & nuict, & tous les gens de mestier de Paris habillez de diuerses liurees.

Croisade preschee.

Princes croisez.

Ioye publique à Paris.

En mesme temps, soubs vmbre des guerres que le Roy auoit euës, on voulut mettre vne exaction de dix deniers pour liure, de toutes denrees venduës: Ce qui iamais
D n'auoit esté fait. Les Normans & Picards iurerent les vns aux autres qu'ils ne le souffriroient point, & iusques à la mort defendroient qu'elle ne fut leuee. Ce qui fut cause que le Roy, pour esuiter aux troubles qui en eussent peu aduenir, la fit cesser. Aussi en ce mesme temps il y eut grande esmotion de menu peuple à Paris, à l'occasion des monnoyes que le Roy auoit changees & affoiblies, & pillerent les maisons de ceux qu'on disoit qui en estoient cause, & qui l'auoient conseillé, & mesmement celle d'Estienne Barbette, assise en la Courtille pres Paris, qu'ils bruslerent & abbatirent, & coupperent les arbres fruictiers des iardins, les seps des vignes, & autres choses, tellement qu'ils n'y laisserent rien. Apres allerent en la maison dudit Barbette, en la ruë sainct Martin à Paris, & rompirent les portes, huys, fenestres & coffres, pillerẽt les meubles, ietterent la plume des lits au vent, deffoncerent les vins és caues, descouurirent la maison, & firent plusieurs autres dommages. Puis s'en allerent deuant la maison du Temple ou estoit logé le Roy, & là se tindrent tout le iour en grand nombre, comme s'ils l'eussent voulu assieger, voire en si grand fureur, que le Roy mesme ny nul de ses officiers n'osoient sortir dehors, n'entrer dedans ledit hostel du

Griefue imposition.

Esmotion pour les mõnoyes.

Peuple s'esmeut contre le Roy.

M. ccc. xiv. Temple. Et comme quelques-vns des officiers & seruiteurs du Roy apportoient la viande pour son manger, la populace la prenoit, & iettoit en la boüe, en mettant les pieds dessus, & fit beaucoup d'autres insolences que le Roy comme sage dissimula pour l'heure. Mais trois ou quatre iours apres que la populace fut retiree & appaisee, apres informations faites, le Preuost de Paris en print vn grand nombre, desquels apres leur procez deuëment fait, furent plusieurs pendus deuant leurs maisons, les autres és portes de Paris, iusques au nombre de 28. afin que ceux qui viendroient à Paris de plusieurs Prouinces, fussent espouuantez par la peine d'vn tel crime.

Iette la viande du Roy. *Punition de seditieux.*

Aussi sourdit à Lyon vne grande sedition. L'Archeuesque de ladite ville auoit debat auec les officiers du Roy, sur l'authorité tẽporelle & spirituelle, & sembloit ausdits officiers que ledit Archeuesque vouloit trop entreprendre sur celle du Roy, & les habitans de Lyon fauorisoient & supportoient ledit Archeuesque, si que seditiõ s'en ensuiuit. Le Roy y enuoya son fils aisné nommé Louys, qui appaisa toutes choses, & mit d'accord l'Archeuesque & les officiers. Peu apres deceda le Roy Philippes le Bel à Fõtainebleau en Gastinois, là où il estoit né. Ce qui fut le 22. an de son regne, l'an 1314. & fut enterré à S. Denys en France. Il fut vaillant & hardy, mais subiet à plusieurs accidens de fortune. On dit que la premiere entiere assemblee des Pairs de France qui se trouua aux sacres, fut à celuy du Roy Philippes le Bel, non en titre de Ducs de Bourgogne, de Normandie & de Guyenne, ny des Comtes de Thoulouse, de Champagne & de Flandres, car lors la pluspart de ces Duchez & Comtez estoient vnis à la Couronne, c'est à sçauoir la Normandie & la Guyenne, par les conquestes du Roy Philippes Auguste, Thoulouse par le decez d'Alphon, frere du Roy S. Louys, & heritier vnique de Ramond Comte de Thoulouse, duquel il auoit espousé la fille, & la Champagne par le mariage dudit Philippes le Bel, & de Ieanne Royne de Nauarre, Comtesse de Champagne & de Brie. A ceste occasion ledit le Bel erigea en ce Royaume Ducs & Comtes à l'image des anciens, & voulut que six de ses plus fauoris representassent ceux-là, l'vn de Duc de Bourgogne, l'autre celuy de Normandie, & ainsi des autres. Et quant aux six Clercs, il y en a qui disent que ledit le Bel les institua, pour rendre sa Cour plus celebre, & le nombre plus grand du nombre de douze, & plus venerable & Auguste de six laiz & de six clercs, qui estoient lesdits Euesques sus-nommez, lesquels pour estre lors ses conseillers plus fauoris, & en plus grand credit enuers luy, donna pour l'amour d'eux ce mesme priuilege à leurs successeurs, desquels ils ont tousiours depuis ioüy & ioüyssent encore. De son temps le Pape Nicolas confirma la secte des Augustins qui n'estoit point encore receuë à Paris. Les Tartares s'emparerent du Royaume de Constantinople, & d'vne grande partie de l'Empire. Boniface 8. (comme il a esté dit) fut du regne du Bel, & de luy a esté dit qu'il entra au Pontificat comme vn regnard, y regna comme vn lyon, & mourut comme vn chien. Il institua le grand Iubilé, & publia le 6. liure des Decretales, & nourrissoit les discordes entre les factions d'Italie. Ottoman Turc commença à regner enuirõ l'an 1313. & regna 28. ans. Il commença petit à petit à vsurper sur l'Europe, l'occasion venant de ce que les Empereurs de Grece demanderent les Turcs en ayde contre les Bulgares. La Cour Romaine fut transportee en France, là où elle enseigna la chiquanerie qui a depuis tousiours esté, & les Cheualiers de Rhodes, comme il a esté dit, succederent aux Templiers, & fut en ce temps Rhodes conquise par lesdits Cheualiers. La feste Dieu fut instituee par le Pape Clement 5. qui fit les Clementines. L'Vniuersité d'Orleans fut instituee, grand schisme vint en l'Empire, & Iean l'Escot Cordelier, Dinus, & Iẽa André Legiste, Pierre de Bel Perche, Dantes Poëte, & Arnoul de Villenouë Medecin excellent florissoient.

Sedition à Lyon. *Mort du Roy le Bel.* *Pairs de Frãce à son sacre.* *Erection des Pairs par le Bel.* *Les Augustins.* *Iubilé institué.* *Ottoman.* *Siege Papal en France.*

LOVYS X. DIT HVTIN, ROY QVARANTE-SIXIESME.

Sommaire.

I. Louys x. du nom, rappelle les Iuifs. Son armee en Flãdres. S'accorde auec le Comte. Querelle entre les seigneurs d'Harcourt & de Tancaruille. Inimitié entre le Comte de Valois & Enguerrand de Marigny. Enguerrand prisonnier au Louure. II. Accusation contre Enguerrand. Ses defences. Est pendu & estranglé. Son effigie iettee hors du Palais. Sa femme emprisonnee. Ses bastiments. III. Punition du Comte de Valois. Desir de Hutin. Parlement sedentaire à Paris, & dequoy composé. Erection d'Eueschez par Iean XXII. Mort de Louys Hutin. Loy Salique.

B 

OVYS X. du nom surnommé Hutin, Roy de Nauarre, & Comte Palatin de Champagne & de Brie de par sa mere, succeda à son pere Philippes le Bel au Royaume de France, l'an 1315. Incontinent apres le trespas de son pere il rappella les Iuifs que sondit pere auoit bannis du Royaume. Ce qu'il fit pour auoir de l'argent d'eux. Au commencement durãt la vie de sondit pere, comme nous auons dit, il auoit espousé Margueritte fille de Robert Duc de Bourgogne, & d'Agnes fille du Roy S. Louys, de laquelle il auoit vne fille nommee Ieãne, qui fut depuis mariee à Philippes fils de Louys I. Comte d'Eureux frere de Philippes le Bel, & estant ladite Marguerite decedee en prison à Chasteau-Gaillard sur Seine, pour la cause que cy-deuant nous auons dite, ledit Roy incontinent apres son aduenement à la couronne, espousa Clemence fille de Charles Martel, ou du Boiteux Roy de Hongrie, & sœur de Robert Roy de Sicile, & bien tost apres il fut oingt & sacré en l'Eglise de Rheims, & elle audit lieu couronnee. Apres ledit sacre, pource que C Robert Comte de Flandres, & les Flamans ne vouloient pas tenir les conuenances qu'ils auoient promises au Roy le Bel, ledit Roy Louys assembla vne armee, & accompagné de ses deux freres Philippes & Charles, qui furent Roys apres luy, & de ses oncles les Comtes de Valois & d'Eureux, & de plusieurs autres, alla iusques à Courtray sur la riuiere du Lis: mais à cause des grandes pluyes qui tomberent alors, il ne sceut passer outre, si qu'il fut contraint s'en retourner sans rien faire. Dequoy il fut si courroucé qu'il iura de retourner en Flandres l'esté ensuiuant, & de ne cesser iamais qu'il n'eust ruiné les Flamans, sans qu'ils peussent esperer de luy aucune misericorde. Comme il apprestoit vne nouuelle armee pour executer son intention, le Comte de Flandres enuoya ses Ambassadeurs vers luy, auec lesquels il fit vn appoinctement qu'ils promirent faire ratifier aux Flamans. Toutesfois les Chroniques de Flandres ne parlent aucunement de cest appoinctement, ains le remettent incontinent apres la mort de ce Roy, durant la grossesse de sa femme par luy laissee enceinte, & la Regence de Philippes Comte de Poictiers son frere, qui fut depuis Roy. Le Comte de D Valois frere du feu Roy Philippes le Bel, & oncle de ce nouueau Roy, auoit durant la vie dudit le Bel son frere, porté vne extreme enuie à Messire Enguerrand de Marigny, Comte de Longueuille, selon aucuns, Conseiller, & selon d'autres, grand intendant des finances de France soubs le Bel, tant pour la cause cy-dessus deduite, que pource que ledit Enguerrand estoit fauorisé & aymé de son maistre, & que ledit Roy le Bel se fioit plus en luy qu'en ses freres. Or tout ainsi que là où il n'y a nulle lumiere, il n'y a aucune ombre, ainsi là où estoit la faueur & la grandeur, là estoit aussi l'enuie. Les grands qui luy vouloient mal, comme estoit ledit Comte, le Comte de sainct Pol, & Ferri de Piquigny ne pouuans luy faire outrage de fait durant la vie du Roy le Bel, luy faisoient mal par paroles: car ils semoient parmy les oreilles & les volontez du peuple, plusieurs mauuais bruits de luy, faisans accroire audit peuple que ledit Enguerrand estoit cause de l'alteration des monnoyes, & de tant d'impositions & de gabelles que ledit le Bel auoit imposees en son Royaume. Ce qui rendit Enguerrand mal voulu du peuple, lequel a bien vne grande gorge pour crier, mais

I.
Iuifs rappellez.
Fille de Louys
Son armee en Flandres.
Accord auec le Comte.
Vengeance couuee.
Enguerrand de Marigny.
Vengeance de paroles.

M.ccc.xv. il n'a point de mains pour faire mal, si les grands de l'estat ne les luy donnent & ne l'irritent. Il ne pouuoit faire autre mal à Enguerrand, qu'à luy souhaitter tout malheur, & à tenir de luy de villaines paroles, qui sont les armes & la vengeance du populaire. Il falloit donc qu'vn grand fit mal à Enguerrand, & que pour se venger de luy, il print pour vne honeste & charitable couuerture, le manteau de la foule du peuple. Charles Comte de Valois se trouua propre à ceste accusation, voulant à Enguerrand vn mal de mort pour beaucoup de raisons, dont l'vne des principales, outre les dessus mentionnees, & outre la ialousie de la faueur, estoit ceste-cy. A

Sa foiblesse.

Faut qu'vn grand s'en mesle.

Foule du peuple couuerture.

Au temps du Roy le Bel, il y eut vne grande querelle entre deux grands Barons de Normandie, c'est à sçauoir entre le sire de Harcourt, & le seigneur de Tancaruille Chambellan & Connestable hereditaire de Normandie, les seigneuries desquels furent depuis erigees en Comtez. Leur different vint pour vn moulin, sur la possession duquel y eut grand debat. Le Tort de Harcourt frere du sire de Harcourt accompagné de 40. hommes armez, battit & blessa les gens du Chambellan, & par force s'empara du moulin. Le Chambellan auec trois cens hommes vint trouuer à l'Isle Bône, le Sire de Harcourt, & le Tort son frere. Là vint courir le Chambellan, qui cria au seigneur de Harcourt que qui luy ouuriroit le ventre on y trouueroit vne fourche à fiãt. Le Sire de Harcourt donna vn dementir à l'autre, & là y eut vn si dur conflict, que plusieurs hommes d'vne part & d'autre demeurerent sur la place. Le Roy le Bel les fit adiourner par ledit Enguerrand de Marigny, à comparoir deuant luy. Comme ils alloient en Cour, le Sire de Harcourt trouuant le Chambellan qui pissoit, luy courut sus, & luy creua vn œil. Le Chambellan guery, supplia le Roy de luy permettre le cõbat contre ledit de Harcourt. Le Comte de Valois soustenoit la cause dudit de Harcourt, & Enguerrand celle du Chambellan, autres disent qu'Enguerrand soustenoit Harcourt, & le Comte le Chambellan. Toutesfois la premiere opinion est la plus veritable. Enguerrand soustenoit que Harcourt auoit commis trahison : & le Comte soustenoit le contraire. Enguerrand fut si outrecuidé & fol qu'il desmentit (à ce qu'on dit) ledit Comte. Toutesfois il est mal croyable qu'vn simple gentilhomme eut voulu desmentir vn Prince frere d'vn Roy, ny qu'vn Prince vaillant & courageux comme estoit ledit Comte eut voulu endurer vn desmentir. Et dauantage toutes les histoires disent qu'Enguerrand estoit vn fort sage & aduisé homme, & si cela est vray, il n'eust fait cest acte de folie de desmẽtir le frere de son maistre. Il est plus vray croyable que la haine vint de ce que le Chambellan soustenu par Enguerrand gagna sa cause contre la defence du Comte, & que de là auec d'autres causes precedentes, & d'autres qui s'y amasserent puis apres, proceda l'implacable inimitié du Comte de Valois contre Enguerrand. Or ne pouuant (comme il a esté dit) le Comte du temps du Roy son frere se venger de cela, & des autres causes, il en trouua la commodité & le moyen au temps du Roy Louys Hutin son neueu. Donc ledit Enguerrand fut mandé venir en la maison du nouueau Roy Hutin aux fossez S. Germain de l'Auxerrois, où est de present l'hostel de Bourbon, & là en presence du Roy & de ses deux freres, & de plusieurs autres, luy fut demandé où estoient les tresors & les grandes richesses du Roy Philippes, car il n'y auoit esté rien trouué. A quoy Enguerrand respondit, qu'il en respondroit, & rendroit bon compte quand besoin en seroit, & lors le Comte luy disant : Rendez-le donc maintenant, ledit Enguerrand repliqua, aussi feray-ie : mais vous sçauez Monseigneur de Valois, que ie vous en ay baillé la plus grande partie, & ay employé le demeurant au payement des debtes du feu Roy vostre frere, & des affaires du Royaume. Le Comte de Valois offencé de ces paroles, luy dit qu'il le chargeoit de son honneur, & qu'il en auoit menty. Enguerrand luy respondit : Par dieu Monseigneur, mais vous, & lors le Comte entrant en plus grande colere que deuant, voulut courir sus à Enguerrand, & le frapper d'vne dague, ou le tuer : mais il en fut empesché par les assistans. Enguerrand fut mené prisonnier au Louure, & le Comte fit crier & publier, que s'il y auoit aucun qui se voulut plaindre d'Enguerrand, il se presentast, & que raison luy seroit faite, & pource qu'Enguerrand estoit Capitaine du Louure, le Comte le fit mener à la Tour du Temple. Quelques iours apres Enguerrand fut mené vers le Roy au bois de Vincennes, autres disent audit hostel de Bourbon, & en sa presence vn Aduocat nommé Iean Annat, soustenu & suscité par le Comte, & fauorisé du Roy, en la presence dudit Roy, parla de

Querelle entre grands seigneurs.

Pour vn moulin.

B

Adiournez deuãt le Roy.

Ont chacun leur defenseur.

Dementir donné à vn Prince.

C

Cause d'inimitié entre le Comte & Enguerrand.

D

Prest à estre offensé.

Prisonnier au Louure.

M. CCC. XV.

II.

A de ceste façon iniurieuse & picquante contre Enguerrand.

Ie n'ay aucune haine particuliere auec Enguerrand, & ne l'ay hay que pour le regard du public, cóme aussi ie ne le poursuis point particulieremẽt, ains i'en veux à ses vices & forfaits. Par le consentement de toute la France (Sire) ie suis forcé de defendre le salut public contre les assauts & ruses d'vn meschant homme, lequel par cy-deuant couuert de la grandeur de ses crimes, estoit si asseuré qu'il n'y auoit aucun si hardy qui l'osast appeller en iugement, & cependant il ne cessoit de troubler & tourmenter tout le monde. Tant de malheurs ayãs affligé ce Royaume, vous pouuez (Roy debonnaire) donner remede à vne iuste & pitoyable douleur de vos subiets, dés le commencement de vostre regne, & en renuersant les fols attentats de ce temeraire, il est en vous de remettre sus les loix que cestuy a accablees, par la punition de ses demerites. Or qu'on declare cestuy-cy pour homme tres-innocent, s'il a iamais oublié meschanceté quelconque, soit contre Dieu, soit contre les hõmes qu'il n'ait mise en effet, si seulement elle luy est venuë en fantasie. On sçait le mõde estre fort en deux choses, en hommes & en argẽt, lequel est le nerf & effort de la guerre. Mais dis-moy Enguer-B rand, quels ont esté les tresors ou les coffres tant fussent-ils bien clos, qui n'ayent esté desserrez & ouuerts pour contenter & rassasier ta conuoitise ? Tu t'es fait & agrandy de ton authorité seule. Entrez és lieux de vos tresors, Sire, qu'est-ce que vous y trouuerez, sinon qu'vne extreme pauureté? mais entrant és maisons de ce gouffre d'auarice, vous y verrez vne abondance toute semblable à celle des Roys de Perse. A-il acquis vertueusement, & de bon acquest ces choses ? & quelle vertu peut demeurer en vn tel monstre d'auarice? O que bien-heureux (ô Enguerrand) sont ceux qui n'ont eu de toy aucune cognoissance! Car iamais aucun ne t'a cogneu qu'à son grand malheur & desauantage. Tu dis que tes richesses sont des presens que l'on t'a faits, lors que pour chacun tu priois le Roy, & faisois plaisir à tout le monde, en vendant ainsi ta foy, & la courtoisie & bonté de ton Prince. Mais raconte, ie te prie, les dons que l'on t'a faits, & les causes pour lesquelles on te les a donnez, & lors ie conuaincray toute ta vie de larcins non cachez & secrets, mais faits violemment, & à la veue de tout le mõde, au Palais Royal, tirant & rauissant de guet à pans, les biens de chacun des subiets du Roy C nostre souuerain. Veut-on sçauoir si ces presens ont esté donnez à Enguerrand, ou plustost rauis par vn voleur & assassineur public ? Aduisez si soudain que le feu Roy fut mort, il se trouua homme qui saluast, honorast, ou reuerast ce grand courtisan, ou si aucun luy a fait l'honneur de parler à luy tant seulement? S'il n'y a personne qui ayme ce meschãt corps, il s'ensuit que les dons qu'il se vante auoir receus de gré à gré, sont rapines & butin fait sur les innocens, & lesquels il a tiraillez, sinon par force, à tout le moins par crainte. Que si tu es si friant de richesses, & ta conuoitise est tant insatiable, exerce tes larcins à tõ aise sur nos biens & fortunes, mais puis que les Roys sont amoureux de nos vies, ne te iette point sur nous, pour nous les oster & rauir. Si tu nous la rauis, de quelle punition estant en vie merites-tu qu'on te chastie? & de quelle ignominie te doit-on diffamer apres ta mort? Attendrons-nous iusques à tant que soit né vn plus meschant homme que toy ? lequel estant chassé de ce monde, on voye remettre sus la loy de vie, l'asseurance des innocens, la frayeur des meschans, & le soulagement de ceux qui sont affligez par quelque misere? Tu es paruenu par tes cruautez à si haut de-D gré de peruertissement que sans la ruine de la France, hõme ne sçauroit estre pire. Et quoy? attens-tu le iugement de tant de gens de bien qui sont en vie, veu que le testament du feu Roy defunt t'a condamné pour vn meschant homme ? Tandis que le feu Roy a vescu, tu gouuernois tout d'vn seul clin d'œil, il pouuoit estre trompé estant en vie, mais faisant son testament, bien qu'il y eust plus d'hommes nõmez en iceluy, ausquels il laissoit quelque cas, qu'il n'y auoit d'articles, neantmoins il ne t'a pas nommé en vn seul traict d'iceluy, pour te monstrer par ce silence quelle opinion il auoit de ta preud'hommie. Et quoy? les viuans t'absoudront-ils, puis que le silence d'vn sage Roy mourant te condamne de telle sorte ? Il sçauoit que si tu viuois encores longuement, il estoit impossible que le Royaume demeurast en sa force. Aussi auoit-il souuenance (afin que ie taise le reste) que du temps de la guerre de Flandres, toy en estant l'autheur on fist vne estrange imposition sur le peuple, & que sans rien faire, il s'en retourna du pays Flamand, bien qu'à peu de frais & sans grande peine il eut peu le dompter. On sçait qu'alors tu receus lettres, argent, presens, & messages de l'ennemy, &

Accusation contre luy.

Accabla les loix.

Le monde fort en deux choses.

Larcins d'Enguerrand.

Ses richesses sont presens.

Ses larcins publics.

Honneur à vn fauory.

Sa conuoitise.

Iustice generale.

Enguerrand gouuernoit tout.

Silence d'vn sage Roy

M. CCC XV. que tu luy communiquois les secrets du Royaume & du conseil. Tu ne t'en es pas fuy A
» vers l'ennemy, mais faisant pis, tu luy as seruy icy d'Agent & Ministre demeurãt parmy nous. Tu conduis, menes, & ramenes la France, où, & comme bon te semble. On n'ignore point que le Roy ne t'eut commandé de donner au Pape Boniface 60000. escus, lesquels estant mis en tes mains, il n'y a autre que tes coffres qui sçachent que sont deuenus ces deniers espuisez de nostre sang & de nos fortunes. Nous formons des complaintes, & crions que le Ciel & la terre sont meslez ensemble, diffamans à ta cause la memoire heureuse d'vn Roy innocent. Cest Enguerrand qui a tout mis en confusion, & qui par sa desloyauté & larcin, a irrité Boniface, & a rendu furieux ce Pontife, luy qui estoit en l'irritant vne beste farouche & enragee. De regnard il est deuenu lyon contre nous, toy en estant la cause, & faut que forcé ie vomisse ces paroles contre toy, me souuenant de ton parricide, & ta trahison contre ce Royaume. Mais tu diras que ceste fureur est de trop long temps recherchee. Escoute vn fait plus nouueau. Le Roy Philippes te mit en main mille marcs d'argent pour les donner au Pape Clement. Oserois-tu bien dire que tu les luy as donnez ? Ie te conuaincray de mensonge, & monstreray qu'encore ceste somme est en ta maison, en tes caisses & sacs seellez, marquez, & prests à estre transportez. Sçauroit-on trouuer vn gouffre plus insatiable que ce monstre de conuoitise & auarice ? C'est toy qui semes querelles entre les Roys & les Papes, & contraincts leurs cœurs iusques à s'entreguerroyer. Et quoy, Clement a-il gardé la foy promise ? Tu sçais, & il t'en souuient, que c'est qu'il a promis, ce qu'il deuoit faire, qu'est-ce qu'il falloit, ou ne falloit point executer pour le seruice du Roy en telle affaire. Nous auõs attiré la Cour Romaine à Lyon & en nostre sein, & estoit le sainct siege entre nos mains, mais tu l'as mis premieremẽt en Dauphiné, & de là chassé en Auignon & pres de la mer, afin qu'il s'en aille où bon luy semblera, & viue en vn continuel desir de s'en retourner à sa cité de Rome. Ce que Clement eut fait, si Dieu luy eut donné plus longue vie exempte de si grandes iniures & indignitez qu'il auoit receuës d'Enguerrand, & de ses ministres. Or y a-il lieu au monde que tu n'ayes remply de tes malefices ? Tu as soüillé & deshonoré la France, irrité la cité de Rome, & mis en trouble tout l'vniuers. Ne crains-tu pas ce lieu où tu es accusé, & où il te faut rendre conte de ta vie ? Ces murailles crient contre toy, & s'escrient contre ton insolence, requerans qu'auec l'effusion de ton sang, la maiesté Royale soit remise sus, & qu'elle se venge des torts que tu luy as fait, & des perils esquels tu l'as precipitee, dedans lesquels, (ce qui iamais deuant toy n'estoit aduenu) a esté assiegé le Roy Philippes le Bel, non par ses ennemis, ou par la noblesse, ains par la lie du peuple, irritee, non contre les vices du Roy (qui estoit l'vn des meilleurs Princes du monde) mais contre toy, ne pouuant supporter tes laschetez & felonnies. Et quoy ? seras-tu ramené au Louure, duquel tu t'es fait Capitaine ? Car tu as esté si insolent que de prendre le gouuernement, & vsurper la charge des forteresses. Au mesme temps, & poinct que le Roy Philippes rendoit l'ame, on sçait que du Louure tu fis porter vne grande quantité d'or & d'argent en ta maison. Oserois-tu point entrer au Palais royal de l'Isle de Paris ? oüy, car tu es du tout temeraire. Et là toutesfois sont les pierres qui t'accusent, les effigies des Roys crient contre toy, & te blasment de vol & larcin, & si elles pouuoient, elles te mettroient la main dessus pour te punir de tes crimes. C'est toy qui as fait bastir le palais, & en iceluy vsurpant toute puissance, D & ne laissant trait de temerité à effectuer, as fait esleuer orgueilleusement ton effigie, & as chassé les possesseurs des maisons de l'Isle du palais, sans les payer de leur patrimoine, & les boutiques qui deussent estre publiques, ont esté par toy prises & appropriees, & les as donnees à loüage en ton nom. Que si tu veux nier que tout l'argent soit du domaine, ou des tailles ne soit chez toy, me voicy prest a faire apparoir du contraire. Mais que nous en chaut, si Enguerrand le nie, ou s'il le confesse ? Veu que luy seul peut tout, & c'est luy seul qui commande. Vous sçauez (Roy tres-illustre) que du viuant du feu Roy vostre pere, cest homme (si ainsi le faut nommer veu sa brutalité) deuint si insolent & temeraire, & s'vsurpa tant de puissance, qu'il n'y auoit aucun qui tint conte des patentes de sa maiesté, si les lettres de ce Tyran n'y estoient conioinctes pour les authoriser, si bien que les Tresoriers n'eussent pas departy vn seul denier, quelque commandement que le Roy fit, sans la volonté & consentement d'Enguerrand: lequel cõmandoit, & defendoit ainsi qu'il luy venoit en fantasie.

La grande authorité d'Enguerrãd.

Mit tout en confusion.

B

Cour Romaine en France.

Malefices d'Enguerrãd.

Exclamation contre luy. C

Capitaine du Louure.

Son effigie au Palais.

Son insolẽce.

A On sçait que le Roy escriuit au Comte d'Artois : mais cest homme fit des contre-lettres, & commanda que ledit Comte se portast tout autrement que ne vouloit la maiesté royale, l'asseurant que le Roy n'en seroit point marry, & qu'il l'en osteroit de peine. Le vouloir du Roy est sans effet, & celuy d'Enguerrand approuué & de grande consequence. Si tu le nies, ie le prouueray, & feray voir à chacun le profit que tu tiras de ceste tienne authorité vsurpee, entant que les mille marcs d'argent que ceux de Cambray deuoient donner au Comte d'Artois furent par toy leuez, & en fis ton propre, tellement qu'il n'y a ny homme, ny chose que tu n'ayes offencee & violee pour le rassasiement de ton auarice. Ie te reprens donc, & te conuaincs de pillage sur les deniers Royaux, de larcin & infidelité, de trahison, & crime de leze maiesté, & n'ayant fait conscience de t'attacher au sainct Pere, ie t'accuse encore de parricide. Comment ? que ce soit moy qui te blasme ? Non non, c'est tout le monde qui t'en veut, n'y ayant personne qui tienne sa vie pour asseuree, si sans punition il t'a esté loisible d'auoir tout gasté, & si à l'aduenir tes semblables te peuuent impunemẽt imiter. Ah (Roy tres-iuste) vengez le tort fait à la memoire de feu Philippes nostre Prince, & vostre B pere, lequel estant bon & pitoyable, a esté rendu odieux à tous par les concussions & tyrannies de ce meschant homme. L'honneur ne peut estre rendu au Prince deffunct, tant que ceste peste & ceste furieuse beste sera en vie. Et ne sçauroit vostre maiesté dõner vn espoir plus grand de sa future iustice & preud'homie, dés le commencement de vostre regne, qu'en punissant le chef & Prince des meschans, & exterminant la peste publique, par la ruine de laquelle le reste de vos subiets sont pour en repos & asseurance.

M. ccc. xv.

Vouloir du Roy sans effet

Enguerrand offence tout.

Accusé de parricide.

Roy esmeu à vengeance.

Enguerrand s'estoit courageusement defendu au Louure, & comme s'il se fust senty innocent de tout ce dont on le chargeoit, il sembloit estre plustost vn homme qui vouloit reprocher au Comte de Valois les plaisirs qu'il luy auoit faits, qu'vn hõme coupable. Mais puis apres, voyant qu'il auoit affaire à forte partie, que le Roy soustenoit ses ennemis, & escoutoit bien volõtiers les accusations intentees contre luy, & qu'il n'estoit seulement accusé de larcin : mais qu'on luy imposoit aussi plusieurs autres crimes qui luy alloient de la vie, il commença de desesperer d'icelle, & de voir deuant ses C yeux l'image d'vn supplice, si le Roy n'auoit quelque esgard à sa qualité. Adonc auec la plus grande humilité qu'il peut, il parla de ceste façon au Roy.

Asseurance d'Enguerrãd.

Sõ desespoir.

Sire, ie supplie tres-humblement le tres-haut & tres-bon Dieu, que tout ainsi que deuant que vous fussiez Roy, au temps le plus calamiteux de la France, il m'a preserué & gardé contre les ennemis du feu Roy vostre pere tres-bon & tres-iuste Prince, ainsi luy plaise-il maintenant que vous estes Roy, me preseruer & defendre contre les calomnies des hommes, lesquels m'estimans à tort le plus riche homme du monde, n'en veulent pas seulement à mon bien, mais aussi à ma vie. Ie serois, Sire, le plus miserable homme qui viue, si i'auois esperance en autre qu'en vous, ny si ie pensois receuoir d'autre que de vous le guerdon de mon innocence. Iean Annat a suscité contre moy, la haine du peuple, par lequel il dit auoir esté contraint de m'accuser, auec les mesmes paroles, iniures, & picques qu'il veut tirer vostre bon naturel hors de la clemence, l'irriter à la cruauté & à la rigueur, & soüiller & teindre de mon sang le commencement de vostre regne. Dauantage en repetant la cause de la mort du feu Pape D Boniface, & soubs couleur de m'accuser, il accuse tacitement & meschamment le feu Roy vostre pere. Or, Sire, Dieu vueille plus heureusement faire commencer vostre regne, & faire viure la gloire & valeur dudit feu Roy, deuant qu'il aduienne que sa memoire soit accusee en l'accusation intentee contre moy, & que quand bien il aduiẽdroit, que moy qui ay esté son seruiteur & ministre, serois puny de mort, vne ignominie eternelle fust donnee à ce Roy trespassé par vous, Sire, son fils, qui deuez à la posterité laisser exemple de ce que les hommes doiuent dire ou penser des Roys decedez. Ie vous supplie tres-humblement, Sire, que vous mettiez deuant vos yeux non seulement le temps qui s'est passé, mais aussi celuy qui est à venir, auquel les hommes qui viuront lors, estimeront que mon fait touchera au feu Roy vostre pere, & que si i'ay tort, il en aura eu aussi, & que si i'ay bien fait, il en sera loüé. Tel que vous iugerez le principal ministre de ses affaires, telles penseront-ils auoir par vostre iugement mesme esté les actions dudit Roy. Entre nous ministres des Roys, nous sommes leurs pieds & leurs mains. Si vous endurez, Sire, que nous soyons accusez par

Sa defence.

Tirer vn Roy à clemence.

Bonne priere.

Que doit considerer vn Roy.

M.CCC.XV. ceux qui n'osent pas mesdire deuant vous du feu Roy vostre pere, duquel hors de A
» vostre presence ils mesdisent à gorge desployee, vous endurez que ce bon Roy soit
» accusé, & que la honte de sa memoire soit entẽdue aux siecles aduenir. Quant à moy,
» Sire, Ie pourray bien respondre de mon fait, s'il vous plaist (comme à la verité vous
» faites) attentiuement escouter mes raisons, & que vous vous monstriez plus prompt
» & enclin à donner la vie & le salut à l'innocence, qu'à exposer à l'enuie & aux ca-
» lomnies, le sens & la vie des hommes affligez. Les richesses & faueurs sont tousiours
» enuiees. Ces accusateurs disent que les grands biens & l'innocence peuuent mal ai-
» sement demeurer ny subsister ensemble aux personnes des fauoris des Roys, ny en
» ceux qui manient leurs grands affaires. Si cela est vray, Sire, vous ne pourriez ny
» n'oseriez donner du bien à aucun de vos seruiteurs, & auriez les mains liees de tel-
» le façon que vous ne pourriez exercer aucune liberalité. Vous faites plusieurs dons
» à plusieurs hommes, & ne se passe iour que vous ne faciez quelque bien à quelqu'vn.

La Loy Cincienne. Ie ne respond pas pour ma defence à la loy Cincienne, car icy n'est pas agitee ceste
question, à sçauoir si i'ay pris des presens, mais il faut seulement sçauoir & prouuer
» si ie les ay pris pour trahir mon maistre, & pour vendre ses affaires. Ie respondray B
» en peu de paroles à cela, & si vostre pere, (le nom duquel Annat ne nomme pas ap-
» pertement, ains tacitement l'accuse) pouuoit reuiure, il s'en purgeroit bien aise-
» ment. Vous orriez, Sire, que ce grand Prince parleroit en ceste sorte. Pourquoy est-
» ce (Annat) que soubs vn autre nom, sans dire le mien, tu mesdis de moy? Est-ce

Ce que le Roy Philippes le Bel diroit. » ainsi qu'entre nous Roys morts nous sommes accoustrez & accusez apres nostre de-
cez, & qu'il faille qu'vn pere soit accusé deuant son fils? Durant ma vie i'ay esté par
l'authorité du sainct Concile, & par l'opinion commune de tout le monde purgé de
» la mort de Boniface, & à ceste heure apres la mienne i'en suis accusé. Ce n'est pas à
» Enguerrand à qui Annat en veut, mais c'est à moy: ce n'est pas luy qu'il accuse, mais
» c'est moy, & ma memoire. Il me taxe trop vilainement & meschamment, lors qu'il
» dit, i'ay arraché le siege Pontifical de Rome pour le transporter en France. En quoy
» Annat ne s'accorde ny ne s'entend pas bien, car la chose mesme de soy & son dire

Annat se contrarie. refute l'obiection de ce crime, de sorte qu'elle n'a besoin de ma responce & iustifica-
tion, veu que luy-mesme dit que le Pape estoit si libre, qu'il vint en Sauoye & Dau- C
» phiné, & de là en Auignon pour estre plus pres de la mer. Annat deuoit mieux par-
» ler que cela, car iamais il n'entra en la fantasie des Roys de France, qu'eux qui ont
» de si long temps accoustumé à soustenir les Papes & le siege Romain, & qui ont tous-
» iours esté leur secours, recours & refuge, voulussent maintenant faire, attenter, ny
» penser aucune chose mauuaise cõtre eux, ny luy. Qu'on die ce que l'on voudra, que
» l'opinion en soit telle qu'il semblera à chacun la deuoir prendre, que chacun se laisse
» transporter du tout à sa fantasie, si est-ce que ie diray veritablement que ce fut le mal
» & la faute du temps, non la mienne. D'autant plus que les choses sont sainctes, &
» plus sont-elles rigoureusement & plus souuent tourmentees, & les autres se com-
» portent mieux & plus longuement, pource qu'elles seruent & obeissent plus au tẽps.
» La nef de l'Eglise qui est saincte & souuent agitee de tempestes horribles & cruelles,
» a ses flots & reflots, ses ondes & ses marees, elle est tourmentee & agitee, & souuent
» poussee au milieu de la mer, & peu souuent elle est en repos au port. L'orage & les
» tempestes du temps du Pontificat du Pape Boniface ne procedoient pas de moy, D
» ains du plaisir & de la volonté de la fortune ou de la puissance diuine, de laquelle
» les conseils & desseins sont inconnus aux hommes. Et quoy? mesmes on m'accuse
» soubs le nom d'Enguerrand de ce qui s'est passé en Flandres. Ie pouuois ruiner la
» Flandres & les Flamans, mais i'ay mieux aymé les conseruer, que les destruire, &
» estre nommé leur conseruateur, que leur destructeur. En ceste guerre i'ay rapporté
» vne reputation de vaillance, mais plus encore de clemence, car ie vainquis les Fla-
» mans auec peu de perte des miens, & auec peu de sang des ennemis, & si les pouuant
» tous destruire, deffaire & tuer, ie leur ay donné & sauué la vie, qui est-ce qui accusera
» de cela Enguerrand, puis que c'est ma grande louange, gloire & vertu? Puis qu'ils ve-

Faut pardonner a ceux qui crient mercy. noient à moy à genoux, me demander pardon & vie, les eussay-ie massacrez? Estant
en colere extreme, ie prins les armes pour aller cõtre les Flamans en deliberatiõ de les
ruiner, & de destruire le pays de Flandres, mais ie vainquy ma colere, quand ie vy que
» le Cõte de Flãdres enuoyoit ses Ambassadeurs me demander la paix a ioinctes mains.

A Où est-ce que la vertu reluira plus en vn Roy, que lors qu'il commande à son courage & à ses passions? & qu'il bride, retient & modere de soy-mesme le desir qu'il auoit de voir du sang respandu? Comment pourra dignement commander à autruy, celuy qui ne pourra commander à soy-mesme? Ie me suis premierement addoucy & appaisé, i'ay de mon bon gré dompté mes passions & fantasies, mais c'estoit de telle façon, que tant plus ie voyois le Comte s'humilier, & plus ie faisois semblant d'estre courroucé. Ie voulois tousiours qu'on pensast que i'estois en colere. Et cela ne fut point de honte au nom & à la grandeur des François, que lors que mon ennemy m'enuoya ses Ambassadeurs pour me requerir humblement de la paix, ie ne voulus point parler à eux, mais ie les renuoyay à vn de mes principaux ministres, auquel pour le bon office qu'il fist pour leur Comte à obtenir la paix de moy, ils firent quelque present. Car il est souuent necessaire aux Roys pour la conseruation de leur reputation & grandeur, de faire semblant (lors mesmes que nous sommes appaisez & adoucis) d'estre neantmoins en extreme colere contre quelqu'vn, & que nous commandions secrettement à quelqu'vn de nos seruiteurs & ministres, d'escouter, conforter & receuoir (comme si c'estoit contre nostre gré) celuy que publiquement nous aurions B iniurié, menassé & repoussé. Voyla pourquoy il aduient, que quand on ne sçait pas ce que nous auons voulu ny commandé, on pense bien souuent que nous soyons ou mal seruis & trahis, mais les affaires & les conseils, & les commandemens de Princes, sont des mysteres sacrez, qui ne doiuent pas estre communiquez à vn chacun. Il n'y a si heureux ny fidelle ministre ny seruiteur des Roys, qu'il ne nous soit quelquefois besoin que le peuple faussement pense qu'il ne face pas bien son deuoir enuers nous. Toutes sortes de personnes ne peuuent demander toutes choses aux Roys, & d'autant qu'ils n'ont nulle honte de demander, ils ne nous veulent donner aucune liberté de les refuser. On nous appelle Roys, seigneurs & maistres, & toutesfois nous sommes serfs & esclaues des demandes honnestes & deshonnestes, & des prieres raisonnables & desraisonnables, des demandeurs. Encore y a-il quelque bride qui retient non la parole des Roys, mais la cupidité des hommes. Chacun se promet d'auoir des Roys, la mer & les poissons, & ne faut accuser de crime, celuy qui pour nous des-C charger d'importunité & de dommage, & pour se charger de haine & d'enuie, retranche quelque chose de nos liberalitez, & en distribuë seulement ce qu'il cognoistra estre conuenable, tant pour nos facultez, que pour le merite du demandeur. Plusieurs comme par force, arrachoient de moy des lettres de dons, & vous (mon fils) vous verrez chargé de mesmes importunitez, par lesquelles malgré moy, ie commandois qu'õ leur donnast si grandes sommes d'argent, que mes finances ne les pouuoient supporter. I'auois aupres de moy Enguerrand de Marigny, qui de son authorité priuee ne s'estoit pas ingeré à entendre mes affaires, mais ie l'auois choisy pour mon principal seruiteur, comme le cognoissant fidelle & experimenté, qui sçauoit remedier à cela, tout ainsi qu'il vous sera besoin (mon fils) d'auoir vn homme qui vous serue, cõme de hache qui tranche les demandes des importuns, & vos liberalitez. Les financiers qui ne faisoient rien sans le commandement d'Enguerrand, faisoiẽt ce qu'il leur commandoit, bien que ie fusse contraint de leur commander tout le contraire en la presence des demandeurs, & ne s'esmerueilloient point d'obeyr à ce qu'Enguerrand D leur commandoit à part, bien que publiquement ie leur commandasse de donner cest argent. Mais c'estoit vn ieu ioüé entre nous, & ils sçauoient le mot du guet, & qu'Enguerrand estoit le vray oracle de ma volonté. Voyla comment il faut (mon fils) que les Princes se gouuernent, s'ils veulent contenter vn chacun. Ne vous plaignez point (mon fils) de ce que rien ne fut donné à Boniface, car ie ne luy deus iamais rien. Ie dõnay à Clement plus que ie ne luy deuois, & ie ne fus pas fasché de ce que le Comte d'Artois ne m'obeit pas en vn affaire que ie faisois semblant de vouloir, & que ie ne voulois pas, mais il me desobeit bien en d'autres. Voyla, Sire, ce que diroit ce bon Roy, le nom duquel vous est, comme à vn bon fils, en grand honneur & reuerence. Quant à toy, Annat, ie ne te puis respondre cela pour ce Roy trespassé. Quand il viuoit i'eusse tousiours couuert ses volontez de l'ombre de mon deshonneur, & si tu me presses tant ie les couuriray de ma confession. Tu m'accuses d'auoir fait beaucoup de choses contre sa volonté, de laquelle (s'il viuoit) ie luy rendrois en secret, raison, laquelle pour l'honneur de sa Maiesté, ie ne veux reueler apres sa mort. O moy misera-

Marginal notes: M. ccc. xv. — La vertu d'vn Roy. — Faire semblãt d'estre courroucé. — Presens faits aux ministres des Roys. — On peut demander tout aux Roys. — Enguerrand choisi par le Roy. — Enguerrand oracle de la volonté du Roy. — Amitié de seruiteur à maistre.

ble, ie me veux iustifier & defendre, & ie voy bien qu'on veut auoir mon ame, mon sang, ma vie & mes biens, & ne m'est permis de mettre en auant ce qui me pourroit iustifier, garder & defendre. Il faut respondre vne chose à l'accusateur, & vne autre au Iuge, & rendre vne raison aux viuans, & vne autre aux morts, s'il y auoit quelqu'vn d'ētr'eux qui peut estre seul iuge de ce fait. Les secrets des affaires qui auec le feu Roy sont morts, me preserueroient, & n'aurois besoin de parler, car le silence seul me defendroit enuers luy, qui sçait comme le tout s'est passé. Où me tourneray-ie? O que la condition des seruiteurs & ministres des Roys est miserable! Chacun crie cōtre nous, cependant que nous seruons nostre maistre, on nous appelle larrons & traistres, sommes chargez d'affaires dedans le Conseil, & de calomnie dehors parmy le peuple. De la parole nous confessons les crimes contre nous intentez, & nous auons vne autre chose dedans la teste & au cœur. Tu as bien sceu de mes affaires, Annat, tu as bien recherché mes actiōs & ma vie, & toutesfois tu ne m'as iamais accusé deuant le feu Roy, dautant que tout ce que ie faisois, ie le faisois ou en sa presence, ou en la presence de ceux par les yeux desquels il voyoit toutes choses. S'il ne les eut trouuees bonnes, il n'eust pas attendu que tu m'eusses attaqué, ny accusé, car luy mesme m'eut fait punir. Mais tu voyois bien que si tu l'eusses fait, tu eusses condamné ses cōmandemens & ses actions. Maintenant que tu vois que luy mort, qui estoit le seul iuge & tesmoin des miennes, ne me peut defendre, tu m'accuses deuant le Roy son fils. Que feray-ie miserable que ie suis? à qui auray-ie recours? O Sire vous qui estes vn Roy tres-clement, permettez que i'appelle de vous à vostre pere Prince tres-iuste, & qui ne peut estre trompé, afin qu'il me iuge. Tout le monde dira que i'ay fait tout le cōtraire de ce que ledit seigneur Roy m'auoit commandé, & ie le confesseray, mais ce sera faussement, & ne refuseray point de receuoir vne ignominie qui soit honorable à la memoire du trespassé, moyennant qu'elle ne porte point de sang ny de mort. Ne recherchez point celuy que vostre pere a adoüé de tout ce qu'il a fait. Bien qu'il soit mort, il est accusé en mon nom, & sa mort n'estaint point son iugement & sa condānation, ains l'engendre. Faites tant qu'il vous plaira de cas des bruits du peuple, & des grommellemens & murmures des ignorās. De soy le peuple est vn corps sans cœur, & vn Roy est le cœur vital, & l'esprit, & l'ame du peuple. Que les autres animēt & irritent vn peuple, le Roy de sa presence l'appaisera. Tu m'as accusé, Annat, mais à sçauoir si tu as satisfait à la haine & passion du peuple, ou de quelque autre particulier soit-elle iuste ou iniuste? Car qu'est-il necessaire de toucher derechef, ou d'aigrir, & enuenimer les playes de mon mal-heur? I'ay confessé les crimes qu'on m'a imposez faussemēt. Tu as gagné ta cause. Demande doncques vne victoire plus saincte & nō sanglante. Ayes pitié de ma prison, & ne vueille point conseiller le Roy de taindre le commencement de son regne du sang de ses subiects. Le Roy Philippes dernier decedé par ses dernieres paroles ne m'a point accusé: par ainsi ie suis absous. Si mes biens qui sont beaucoup moindres qu'on ne dit, offencent quelqu'vn, qu'on me cōdamne par eux, non par la teste. Annat dit que i'ay beaucoup d'argent en des coffres qui ont esté seellez. Cela va bien, Sire, ie ne l'ay pas tiré de là, par ainsi il est à vous. Ie n'ay point de peur de ces murailles. En ce mesme lieu vostre pere mesprisa les crieries du peuple, & ne voulut luy dōner ny moy ny autre contre qui estoit irrité le peuple, la fureur duquel il dompta par sa seuerité & prudence. Il y a plusieurs autres remedes que vous cognoissez. Pourquoy craindray-ie d'entrer au Palais que moy-mesme ay fait bastir? Iamais aucun n'y entrera, qui ne se souuienne du grand benefice receu du feu Roy vostre pere, & de ma diligēce. La veue de ce Palais, Sire, vous doit plustost esmouuoir à conseruer celuy qui l'a fait edifier, qu'à le souiller du sang d'iceluy, & à le rēdre abominable par vne cruauté. Ie me mets (Sire) en toute humilité à vos genoux & à vos pieds, & supplie tres-humblement vostre maiesté auoir pitié de mon aage, de mes labeurs, de ma longue fidelité, de mes seruices, & des dangers que i'ay eschappez. Rendez moy (Sire) la vie que Dieu m'a donné, & laquelle il m'a gardee contre tant d'ennemis du feu Roy vostre pere. Soyez mō second createur. Ainsi soient heureux les commencemens de vostre regne, ainsi vous viennent toutes choses à souhait: & Dieu vous face si heureusement & longuement regner, que vous obteniez ce que vous desirerez, & que vous ayez de tant fidelles ministres qu'ils sçachent faire, non seulement ce que vous voudrez, mais aussi ce qu'ils cognoistront estre agreable à tout le monde.

Miserable homme.

Condition des seruiteurs des Roys.

Recherche de la vie d'Enguerrand.

On n'osoit l'accuser du temps de Philippes.

Appellation d'Enguerrād.

Roy mort accusé en son nom.

Vn Roy appaise vn peuple.

Supplie le Roy à pitié.

Le Palais basty par Enguerrand.

Se met aux genoux du Roy. Bonne priere pour le Roy.

A Quelques-vns disent qu'il ne fust donné à Enguerrand aucune audience pour se iustifier, mais seulement que son frere Euesque de Beauuais demanda la copie desdits articles pour y respondre. Pour lors il n'y eust rien d'arresté ny de iugé contre luy, & fut ramené en sa prison. Et pource qu'il y auoit bien beaucoup d'accusation cõtre luy, mais qu'il n'y en auoit aucune preuue, & que c'eust esté vne trop villaine & nõ accoustumee façon de mener au supplice vn homme qui venoit de sortir des pieds du Roy, & qui luy demandoit grace, la cause fut remise aux Iuges ordinaires. Cependant que ce fait tiroit en longueur, on dit que la femme dudit Enguerrand s'estoit adressee à vn enchanteur nommé Pauiot, qui luy fit des images de cire, representans le Cõte Charles de Valois, & quelques autres seigneurs ennemis dudit Enguerrand, l'effort de ce charme estant tel (ainsi qu'on disoit) qu'à mesure que la cire fut fonduë, ceux aussi qui estoient representez eussent senty diminution de leur chair & forces, & en fin de la vie. Si le sort a telle efficace ou non, nous nous en rapportons à la verité, neantmoins on trouue par les histoires des choses semblables qui ont eu effet. Ce qui est permis par le haut Dieu pour la punition des hommes, non par la force du diable ny des B enchanteurs qui n'ont moyen d'acourcir la vie de personne. En fin Enguerrand fut condamné à mort, & le dernier iour d'Auril de l'an mil trois cens quinze pendu & estranglé au gibet de Montfaucon pres Paris, que luy mesmes auoit fait bastir auec le Palais de Paris. Son effigie qui estoit dressée sur le haut des grands degrez du Palais aux pieds du Roy fut iettee à bas, & roullee tout le long des degrez, & encores voit-on auiourd'huy vuide la niche où elle estoit, neãtmoins on en voit vne d'iceluy mesme en platte peinture aboutissante à vne tour, ainsi qu'on monte ce petit escallier allant en la grande salle, pres de laquelle sont engrauez en pierre ces deux vers.

M. ccc. xv.

Ramené en sa prison.

Son fait en longueur.

Enguerrand pendu & estranglé.

Son effigie iettee.

Chacun soit content de ses biens,
Qui n'a suffisance n'a riens.

La femme d'Enguerrand fut emprisonnee auec la Dame de Chantelou sa sœur, en la tour du Louure, & vne vieille marmote boiteuse, qui estoit celle qui auoit dressé ce batelage d'ensorcellement, & ce Pauiot furent bruslez. Ceux qui auoient yeux plus C longs que leur nez, disoient bien que ceste accusation intentee contre Enguerrand estoit fausse, & que ceux qui du temps du Roy le Bel luy vouloient mal, trouuans le temps à propos pour se venger de luy, luy dresserent ceste partie. Telle est la force de la ialousie & de l'enuie qu'elle suscite vne haine mortelle, & la haine, les moyens de faire mourir les hommes. Cela fut fait soubs vn Roy ieune & mal-aduisé cõme estoit Hutin, & est chose esmerueillable que iamais il n'y eut Roy ieune mal habille, mesmement en France, que pres de luy il n'ait eu des personnes qui par leurs diuisions & passions ont broüillé l'estat de leurs maistres, qui pour se venger de leurs competiteurs, n'ayent fait des recherches cruelles, & grandement preiudiciables à l'estat de leur Prince, comme fit le Comte de Valois, qui abusant de la simplicité & de la ieunesse du Roy son neueu, alla rechercher les actions d'Enguerrand, & fit plusieurs autres recherches sur ceux qui du temps du Bel auoient manié les affaires & les finances. Cela aduint l'an 1315. Enguerrand estoit vn tres-habille homme, & gentilhomme de bonne part & faussement accusé. Du temps du Bel il disposoit des affaires & fi- D nances du Royaume comme il vouloit, & fit vn de ses freres Archeuesque de Sens, l'autre Euesque de Beauuais, & l'autre de Cambray, vn de ses parẽs Cardinal, & auoit presque mis tous les officiers du Royaume à sa poste. Il fit edifier le chasteau & l'Eglise d'Escoüys en Normandie, là où (du temps de Philippes le Long) son corps fut porté, comme il sera dit cy-apres. Incontinent apres la mort d'Enguerrand ceux qui en auoient esté ioyeux en furent marris, & desirerent qu'il fut en vie, & les maux qui apres aduindrent à la France furent attribuez à punition diuine, pour l'inique & iniuste mort d'Enguerrand.

Sa fẽme emprisonnee.

Estat broüillé soubs Roys ieunes.

Enguerrand habille hõme.

Ses bastimẽs.

Le Comte de Valois fut surpris d'vne griefue maladie sans y pouuoir trouuer aucun remede, & fut long temps sans parler ny respirer, si qu'on pensoit qu'il fut mort. Ce qui faisoit penser à quelques-vns, qu'il portoit la punition de l'iniuste condemnation d'Enguerrand. Toutesfois d'autres disent que ceste maladie n'aduint pas au Comte Charles au temps de Louys Hutin, ains de celuy de Charles le Bel, auquel III

Punition du Comte de Valois.

M.ccc.xv. temps il mourut, comme nous dirons cy-apres. Le Roy Louys Hutin auoit grande A enuie d'entreprendre vn voyage en la terre sainςte, tant pource que le Roy son pere en mourant l'en auoit prié, & le luy auoit commandé, & qu'il auoit fait vœu d'y aller & promis à son pere d'executer son commandemẽt, que pource que sondit pere auoit à cest effet leué des decimes sur les gẽs d'Eglise. Le siege Papal estoit vuide de Pasteur, car apres la mort de Clemẽt 5. les Cardinaux auoient demeuré vn an entier sans pouuoir accorder sur l'eslection d'vn Pape. Hutin enuoya vers les Cardinaux, estans en Auignon, où le siege Papal estoit transferé, Philippes Comte de Poictiers son frere, & Charles Comte de Valois son oncle, pour les prier de s'accorder sur l'eslection d'vn souuerain Pasteur. Les Cardinaux vindrent à Lyon, là où ils esleurent Pape Iean ou Iacques de Cahors ou d'Ossa ou de Hosse, ou de Rose, Cardinal, Euesque du Port, Gascon de nation, fils d'Arnoul d'Ossa, & fut nommé Iean 22. ou selon d'autres 23. duquel le Pontificat fut plein de troubles & de schismes.

Desir de Hutin.

Parlement sedentaire à Paris.

Le Roy aymant son peuple & le repos de la France, voyant que les affaires de son Royaume requeroient qu'il allast ores d'vn costé, ores d'vn autre pour le profit d'iceluy, & que les plaids & causes qui se deuoient vuider en son Parlemẽt qui (à ce que B quelques-vns disent) estoit encores ambulatoire, ordonna que de là en auant il seroit arresté à Paris, à ce que les parties contraintes de suiure la Cour, ne fussent subieςtes à si grands frais. Nous auons dit comme le Roy Philippes le Bel auoit ordonné que son Parlement pour le fait de la iustice des particuliers se tiendroit à Paris deux fois l'an, où les parties pourroient estre depeschees. Le Parlement ambulatoire deuint arresté & sedentaire, composé à la façon ancienne du Senat Romain, de 20. Conseillers, y cõpris les douze Pairs de France, l'Euesque de Paris, & l'Abbé de S. Denys. Quelques-vns ont pris mauuais augure de ce que Louys Hutin institua ce Parlement sedentaire, car dautant que ce mot de Hutin en vieil François, veut dire mutin ou bruit, on a pensé que c'estoit vn prognostique qui monstroit que ce lieu du Palais deuoit estre plein de bruits & de querelles.

Dequoy il estoit cõposé.

L'annee que le Roy fut en son voyage inutile de Flandres, fut signalee pour vne famine si estrange par la France, qu'on voyoit les pauures gens mourir de faim par les ruës, & encores fut ladite annee remarquable pour vne Comette qui apparut. Au mesme an à ce que quelques Chroniques disent, l'Eueschè de Thoulouse fut erigé en Archeuesché, combien que d'autres disent qu'il l'auoit esté auparauant, ayant sous soy six Eueschez, à sçauoir Montauban, Rieux, Mirepoix, Lauaur, Lombez & S. Papoul, toutes nouuellement faites par le Pape Iean 22. comme aussi Mallesais, Lusson, Tulles, Castres, Sarlat, S. Flour en Auuergne, Vabres en Rouergue, & S. Ponts en Languedoc, furent faits Eueschez. C

Erection d'Eueschez.

Le 6. iour de Iuin de l'an 1316. le Roy Louys Hutin fut surpris d'vne maladie soudaine, dont il trespassa le lendemain, au bois de Vincenne le 18. mois de son regne, & son corps fut apporté à S. Denys. Il laissa sa femme Clemence enceinte, & au temps de son trespas Philippes Comte de Poictiers son frere, & Charles Comte de Valois son oncle estoient à Lyon, pour l'eslection d'vn Pape successeur à Clement 5. & estant de retour à Paris, le Comte de Poictiers durant la grossesse de la Royne vefue, en attendant son part fut institué Regent par les Barons de France, & puis fit par eux declarer qu'au cas que la Royne accouchast d'vne fille, elle ny sa sœur de pere ne pouuoiẽt succeder à la Couronne, & que les filles sont inhabilles à y succeder: la Royne le 14. iour D de Nouembre ensuiuant accoucha d'vn fils nommé Iean, qui ne vesquit que 8. iours. A ceste cause il n'est mis au nombre des Roys. Apres la mort de ce ieune Prince, Eudes ou Odon Duc ou Comte de Bourgogne, oncle maternel de Ieanne fille de Louys Hutin, & de sa premiere femme fille de Robert Duc de Bourgogne, disoit le Royaume de France appartenir à sa niepce. A quoy les seigneurs François tenans le party de Philippes s'opposerent, disans le Royaume appartenir seulement aux hommes, non aux femmes qui n'y auoient aucun droit. Quelques-vns disent que ce fut lors que fut premierement mise en euidence la loy Salique pour le fait de la Couronne de France, & qu'auparauant on n'en auoit oüy parler, & que Philippes la fit approuuer par tous les seigneurs du Royaume, ayant gagné les vns par promesses & les autres par force & par menaces. Il mit adoncques en auant ces mots des loix Saliques &

Mort de Hutin.

Regent institué.

Loy Salique.

A Ripuaires des anciens Francs. QVE LES FEMMES N'AYENT A SVCCEDER EN LA TERRE SALIQVE. Ce qui est (comme nous auons dit ailleurs) vn article des loix Saliques & Ripuaires pour les successions des masles en toutes generations & races, non particulierement pour celles des Royaumes, & lors ledit Philippes à ce que quelques-vns disent, l'appropria & accommoda à son desir, disant que pource que la France est en terre Salique, les femmes ne pouuoient y succeder. Mais cest article ne parle point de la Couronne de France, comme nous auons dit en vn autre lieu. Doncques Philippes ayant affaire à vne petite fille, destituee de secours & d'appuy, & estant homme qui par ses promesses & bien-faits auoit obligé la volonté de plusieurs hommes, n'eut pas grande peine à faire passer ceste loy Salique, veu qu'il auoit affaire contre vne partie bien foible, & se fit Roy. M ccc. xvi. Ses mots. Partie foible.

B PHILIPPES V. DIT LE LONG, ROY QVARANTE-SEPTIESME.

Sommaire.



DONC Philippes Comte de Poictiers par aucuns nommé le Long, par autres le Borgne, second fils du Roy Philippes le Bel, & frere de Louys Hutin, apres la mort de son frere, & de ce petit Prince Iean qui ne vesquit que 8. iours, fut salué & couronné C Roy de France & de Nauarre, & allant auec main armee à Rheims, & ayant fait fermer les portes de l'Eglise d'icelle, se fist courôner & sacrer le iour des Roys par l'Archeuesque du lieu, l'an 1316. ou 17. qui fut cause que le Comte d'Eureux son oncle, ny le Comte de Vallois son frere n'y voulurent assister. Il auoit trois filles de sa femme Ieanne fille d'Othelin de Bourgogne, & de Mahaut Comtesse d'Artois, l'aisnee desquelles il donna en mariage à ce Eudes ou Odon Duc de Bourgogne, qui auoit contre luy debattu en faueur de sa niepce la couronne de France, & pour dot luy donna ledit Comté de Bourgogne, auquel ceste fille auoit succedé apres la mort de sondit ayeul & de Robert son oncle maternel. Et par ce moyen ledit Eudes fut le premier Duc de Bourgogne, qui eust le Comté annexé au Duché, & qui apporta le tiltre de Duc & Comte de Bourgogne. La seconde fille du Long fut mariee à Louys fils du fils de Robert Comte de Flandres & de Neuers, & la troisiesme au Dauphin de Viennois. Ieanne fille de Louys Hutin, sera cy-apres mariee à Louys (ou selon D d'autres) à Philippes Comte d'Eureux fils de Louys, & par son mariage le fera Roy de Nauarre. Les Flamans incontinent apres le decez du Roy Louys Hutin, enuoyerent vers ledit Philippes n'estant encore que Regent, leurs deputez pour auoir paix auec les François. Ledit Regent par l'aduis & conseil du Comte de Sauoye, de Charles Comte de Valois, du Comte d'Eureux, & du consentement du Comte de Flãdres, comme à ce contraint par les deputez dudit pays qui ne vouloient retourner sans auoir paix, fit vne moderation sur tous les susdits traictez & appointemens en ceste maniere. I. Ses filles. Fille de Hutin. Flamans requierent la paix.

Premierement que lesdits de Flandres viendront en deuë humilité faire la reuerence à monsieur le Regent pour acquerir sa bienveillance & sa grace, declarans auoir merueilleux regret du mescontentement & courroux ausquels ils ont prouoqué monsieur son pere, monsieur son frere & luy. Que le Comte Robert de Flandres sera tenu & obligé soy transporter outre-mer auec luy, à la conqueste de la terre saincte au premier general passage qui s'y fera, si auant qu'il soit en estat. Que Messire Traitté auec eux.

M. ccc. xvi. Robert de Flandres dit de Cassel, fils m'aisné dudit Comte Robert fera en dedans vn A
Leurs soubsmissions. an inclusiuement vn pellerinage à S. Iacques en Gallice, vn à nostre Dame de Rochemadon, vn à nostre Dame de Vaultbert, vn à nostre Dame du Puis, & vn à S. Gilles en Prouence. Et s'il ne les peut tous acheuer en vn, il les fera en deux ans. Que le Chastelet de Courtray sera par le Comte de Flandres demolly, dont le material sera deliuré

Voyages de deuotion. aux gens du Regent, & que iamais ne s'y pourra edifier aucun chasteau. Que ceux de Flandres payeront au Regent deux cens mille liures. Que l'Isle, Doüay & Bethune, demeureront perpetuellement aux Roys de France. Que moyennant ces choses, le Comte & la Comtesse de Flandres seront restituez en la Pairrie de France, & ne la

Cas des Pairs de France. pourra ledit Comte forfaire en nul cas, reseruez seulement les cas pour lesquels les Pairs de France forferoient leurs terres au iugement des Pairs. Que inquisition, correction ny punition ne sera iamais faite de nulle personne de Flandres, pour quelque chose qui fut aduenuë iusques alors. Mais leur seront leurs vies sauues, ensemble leurs biens, franchises, libertez, coustumes & vsages, & ne seront tenus donner hostages, ny tenir prison pour quelque chose que ce soit, ains leur est le tout pardonné. Que le rachapt des dix mille liures, & dix pelerins se fera franchement, purement, & B sans aucune condition. Que ledit Regent s'informera des forteresses de chacun lieu,

Desmolition de chasteau. & les informations veuës, ordonnera de la desmolition d'icelles, selon & ainsi qu'il appartiendra. Qu'incontinent apres la publication de ceste paix, le Comte de Flandres fera abbattre le Chastel de Cassel, lequel ne se pourra iamais refaire, ne fut 3. ans

L'ordonnance de la loy de Gand. apres la demolition des forteresses de Gand, Bruges & Ypre. Que les six cens hommes d'armes qui deuoient seruir le Roy à leurs despens, & selon son plaisir ne seront tenus seruir autre part que deçà la mer. Que l'ordonnance de la loy de Gand faite par le Roy Philippes son pere sera entretenuë & gardee, pour autant qu'elle deut toucher & concerner ledit Regent. Que l'on pouruoira à ce que le Comte de Flandres succede à Louys fils du Comte de Neuers, voire combien qu'iceluy de Neuers son pere trespassast deuant le Comte Robert son ayeul. Que le different d'entre le Comte de Flandres & celuy de Hainaut, sera mis és mains du Regent, par forme de soubsmissiõ. Ce fut fait à Paris au mois d'Aoust de l'an 1316. & sur ce point Philippes laissant la Regence fut Roy. C

Flamans contens de ce Traitté. De ceste moderation, les deputez & procureurs des villes & communautez de Flandres se tindrent pour contens, promettans & iurans l'entretenement d'icelle. Dont neantmoins ne se contenterent lesdites villes & communautez, lesquelles au contraire à l'instigation du Comte Robert leur Prince, recommencerent la guerre contre les François, mettans à ceste fin sur mer plusieurs nauires, auec lesquels ils en pillerent quelques-vns de France, disans auec vne cautelle malicieuse, & souuent par d'autres mis en auant quand on a voulu mettre quelque captiuité aux contracts particuliers & traittez publicques de bonne foy qu'ils n'estoient tenus de garder la paix

Desmolition des chasteaux. que sur terre & non sur mer. Cela donna naissance à vne nouuelle guerre entr'eux & les François, & ledit Philippes fit desmollir plusieurs chasteaux & maisons des Princes & grands seigneurs de son Royaume qui fauorisoient les Flamans, & contre eux proceda par bannissemens, qui contraignirent plusieurs de se retirer en Flandres. Et entre autres Louys Comte de Neuers & de Rethel, fils aisné dudit Comte Robert de Flandres, & à cause de ce, ledit Roy mit incontinent Neuers & Rethel en ses mains, D

Le Pape veut accorder. laissant à la Comtesse femme dudit Comte de Neuers, deux mille liures seulement pour son entretien. De façon que les partialitez commençoient grandement à s'augmenter, quand le Pape Iean 23. pour y remedier, enuoya en France le Cardinal Goncelme, qui fit tout son pouuoir pour mettre paix entre ces deux nations. Mais voyant qu'elle ne se pouuoit facilement faire, il fit faire entr'elles trefues pour vn an, durant lesquelles ledit Comte Louys de Neuers & de Rethel fils aisné dudit Comte de Flandres, estant nouuellement sorty de la prison en laquelle son pere l'auoit auparauant fait constituer prisonnier, se transporta à Paris, ou s'humiliant au Roy il l'appaisa, &

Main leuee des Comtez. obtint de luy main leuee de sesdits Comtez, & peu apres mourant à Paris, fut enterré aux Cordeliers. Cependant le Cardinal Goncelme voulant apres le terme des trefues expiré, trouuer moyen de faire vne bonne paix entre ces deux nations, en l'an 1319. se transporta en la ville de Tournay, ou il auoit fait assembler le Comte Robert, & Louys fils de Louys Comte de Neuers son fils. Là en la presence dudit Cardi-

A nal & des deputez du Roy de France, le Comte promit d'aller bien-tost apres faire hommage de son Comté au Roy, & confirmer la derniere moderation faite en la derniere assemblee. Au moyen dequoy chacun retourna chez soy, mais le Comte Robert ne tint sa promesse, & n'alla point trouuer le Roy comme il auoit promis. Le Roy indigné de ceste faute, requit le Cardinal de ietter l'interdiction sur la Flandres, mais le Cardinal desirant plustost adoucir les choses que les aigrir, moyenna vne autre trefue pour vn an, pour durant icelle trouuer moyen de faire vne paix. M. ccc. xx. Roy indigné.

II. Durant ceste trefue le Cardinal fit tant de poursuittes enuers le Comte Robert de Flandres, que finablement en l'an 1320. il alla à Paris, où il fit hommage de son Comté au Roy, en la presence des villes & communautez de Flandres, qui auoient charge expresse de prendre vne finale conclusion sur lesdits differents. Chacun lors pensoit que la derniere paix fut par luy accordee & ratiffiee, mais ils s'apperceurent bien du contraire par la responce que sur ce fit ledit Comte Robert, disant qu'il ne confirmeroit point ceste paix ou moderation, que premierement on ne luy rendit les villes de Doüay, l'Isle & Bethune, veu mesmes qu'en faisant le transport d'icelles, ladite restitution luy auoit esté promise par Enguerrand de Marigny principal conducteur dudit affaire, & que soubs ceste fiance & non autrement il auoit de ce passé & seellé ses lettres. Le Roy estant de ceste responce grandement irrité, fit en la presence de tous serment solemnel que iamais le Comte n'auroit lesdites villes, & voulut que le mesme serment fut en la susdite assemblee fait par ses oncles & par son frere. Le Comte Robert s'en vouloit hastiuement retourner en Flandres, mais il fut suiuy par les deputez des villes & communautez de Flandres, & requis que son bon plaisir fut de retourner, veu principallement qu'ils auoient desdites villes & communautez charge tres-expresse, de ne partir de France, auant la conclusion finale de la paix. Le Comte Robert pressé & presque forcé de ces remonstrances, retourna à Paris, & consentit la confirmation de la susdite paix, laquelle apres plusieurs communications fut finablement moderee de la maniere qui s'ensuit: Hommages de Flandres au Roy. B Contradiction du Comte Robert. Courroux du Roy. Moderation sur traitté.

" Premierement que Louys fils de Louys Comte de Neuers & de Rethel, prendroit en mariage madame Marguerite fille du Roy Philippes dit de la Marche, ou le Long, & que suiuant la moderation de l'an 1316. nonobstant le trespas dudit Louys Comte de Neuers son pere, il succederoit apres le decez du Comte Robert son ayeul, en la Comté de Flandres. Que ceux dudit Flandres payeroient au Roy, en dedans vn an immediatement suiuant, la somme de trente mil liures. Que par sermens, ils promettroient que si auant que le Comte de Flandres ou ses successeurs cötreuinssent iamais à ceste paix, ils ne les secourreroient d'argent, de cheuaux, de conseil, d'armes, de gês, ny autrement. Que la Dame de Couchy fille du Comte Robert iurera icelle paix, mesmes qu'on la feroit semblablement iurer à Robert de Cassel. Ce fut fait à Paris le cinquiesme de May, en l'an 1320. " C Payement de somme au Roy.

Le Roy donna auec sa fille en mariage la somme de trente mille liures parisis, à prendre sur les deniers que ceux de Flandres luy deuoient, à cause d'autres traittez de paix precedens. Et au cas que ledit mariage ne sortist son effet, lesdits de Flandres ne seroient aucunement tenus à ce que dessus. Mais dautant que ce mariage fut consommé, les susdites conditions eurent lieu, & fut le Comte de Flandres entierement desaisi desdites villes de l'Isle, Doüay & Bethune. Fille du Roy mariee. D

Cependant que ces affaires se manioient en Flandres, le Roy fit appeller à son Parlement Robert d'Artois, qui par force auoit vsurpé le Comté d'Artois, & estant ledit Robert constitué prisonnier, il renonça au droit dudit Comté, & se contenta d'auoir le Comté de Beaumont en Normandie, & aux prieres des parens d'Enguerrand de Marigny, le Roy permit que son corps fut despendu du gibet de Montfaucon, & tiré de là. Il fut premierement enterré en l'Eglise des Chartreux auec le corps de l'Archeuesque de Sens son frere, & depuis porté en l'Eglise d'Escoüys qu'il auoit fondee. Il y eut vn Preuost de Paris, nommé Henry Caperel natif de Picardie, qui aux prisons du Chastelet detenoit vn riche homme digne de mort, & condamné a mourir. Le iour de l'execution venu, le Preuost estant corrompu par ce riche homme, fit dedans les prisons pendre vn pauure homme qui y estoit detenu prisonnier, & luy supposa le nom de riche homme, lequel il fit deliurer soubs le nom de ce pauure Robert d'Artois prisonnier. Corps de Marigny enterre.

A lippes fils d'vne sœur du Roy Robert, & de Charles Comte de Valois, qui fut depuis Roy de France & surnommé Philippes de Valois alla en Italie auec peu de forces, & faisoit apres soy venir vne belle armee, qui toutesfois le suiuoit bien lentemẽt. Les villes de Piedmont se rendirent à luy, & passant outre il s'arresta entre Nouare & Verœil pour attendre son armee. Galeas fils de Matthieu Viscomte, considerant qu'il seroit beaucoup mieux de se fier à la foy des François, qu'esprouuer leurs forces & armes, enuoya vers ledit Philippes ses Ambassadeurs, par lesquels il luy promettoit de se soubsmettre à son iugement de toutes ses querelles & differens. Ceste honneste remonstrance fit desloger ledit Philippes de l'Italie, & estant de retour en France trouua le Roy Philippes le Long attaint d'vne griefue maladie, & toute la France pleine de peste, la cause de laquelle on trouua ne proceder pas de l'inclemence de l'air, ains de la malice des Iuifs qui estoient en France. Ils en auoient esté chassez par le Roy Philippes le Bel, puis remis par Louys Hutin, mais pour se venger de leur precedent exil, & du pillage de leurs biens, & craignans aussi que derechef on les chassast, ils se laisserẽt corrompre par des presens des Roys & Satrapes des Turcs, & des Sarrasins, B & conseillerent les Ladres & Meseaux qui estoient en France, de ietter des poisons dedans des puis. Plusieurs d'iceux furent apprehendez, & ayans confessé ce malefice furent punis, les vns bruslez, & les autres pendus, & autres chassez.

M. ccc. xx

Finesse de Galeas. Viscõte.

France pleine de peste.

Cause par les Iuifs.

Qui empoisonnerent les puits.

Les Iuifs furent tous mis en prison en diuers lieux. Quelques-vns d'eux iusques au nombre de quarante, estans prisonniers à Vitry, se doubtans bien que les nostres les feroient mourir, esleurent celuy qui leur sembla le plus homme de bien d'entr'eux pour les tuer. Or celuy qu'ils esleurent estoit ia vieil & cassé, & à ceste occasion il pria vn ieune homme qui estoit fort puissant de l'aider à faire ceste execution. Ces deux-là estranglerent tous les autres qui de leur bon gré se soubsmirent à la mort. Apres cela le vieillard pria le ieune homme de l'estrangler, ce que fit ce ieune homme qui en fin demeura seul, sans auoir personne qui le deliurast de la honteuse mort que les autres luy feroient donner. Il print sur luy tout l'or & l'argent des autres, & se voulut sauuer par vne fenestre tout le long d'vne corde, mais elle rompit, & tombant dedans les fossez se rompit vne iambe. Estant apperceu, il fut mené aux Iuges, qui le condamnerent C à estre bruslé auec tous les autres Iuifs morts. Ce qui aduint l'an mil trois cens vingt, ou vingt & vn.

Se tuent les vns les autres.

Le Roy Philippes le Long bien qu'il fut homme bon de sa nature, neantmoins se laissoit gouuerner par mauuais conseillers qui gastoient son bon naturel, comme il s'est souuent veu que les bons naturels des princes ont esté corrompus par les mauuais conseils de leurs mauuais ministres, & en est venu beaucoup de mal à leurs subiets. Doncques ces mauuais conseillers luy conseilloient de faire de grandes exactiõs sur le peuple, car il vouloit auoir le quint denier du vaillant de chacun. Mais le peuple ne voulut endurer ceste imposition, ains s'esleuant demanda audacieusement au Roy qu'estoient deuenuës les rentes & gros reuenus du Royaume, desquels ses predecesseurs auoient grandement & honorablement vescu, & aussi l'argent qu'il auoit eu des dismes, & des annuels des benefices & gens d'Eglise, qu'il auoit leuez, & les biens des confiscations des Lombards & des Iuifs, dont il auoit leué grandes sommes, & si ne D payoit point ses officiers ne les fiefs & aumosnes assignees par ses predecesseurs sur le tresor aux gens d'Eglise & de religion.

Bons Princes corrompus.

Plainte du peuple.

Outre disoit le peuple que ceux qui estoient autour de luy, en auoient embourse les deniers, car il n'auoit eu aucunes guerres cõme auoit eu son pere, & encore soubs ombre du passage d'outre-mer, auoit requis au Pape le 10. des benefices. Ce fut lors aussi que certaines troupes de paysans qu'on nommoit les Pastoureaux, se leuerent en France, tout ainsi qu'ils firent du temps du Roy S. Louys, & se vantoient de vouloir passer la mer, & aller faire la guerre contre les infidelles. Ils auoient deux chefs de marque & digne de telle assemblee, à sçauoir vn Prestre qui pour ses meffaits auoit esté chassé de son Eglise, & vn moyne apostat de l'ordre de S. Benoist, lesquels abuserent tellement les cœurs & les esprits de ceste populace, que les simples pasteurs laissoient leur troupeau, & les laboureurs leurs attelages, pour suiure ces deux imposteurs qui leur faisoient à croire, que ce seroit par eux que la terre saincte deuoit estre recouuerte. Et faut icy dire que lors il y eut vne trop grãde conniuence és grands, puis qu'au

Esleuatiõ des Pastoureaux.

M.ccc.xxii. grand preiudice du Royaume, on souffroit soubs vn si vain pretexte & si difficile entreprise pour telles gens, que les armes fussent ainsi librement entre les mains du peuple. En fin, ceste villenaille fut deffaite en Languedoc, dautant qu'au lieu de dresser leur furie contre les infidelles d'outre-mer, ils s'attaquerent aux Iuifs que le Roy auoit rappellez en France. A

Licence du peuple.

Bon desir du Long.

Le Roy le Long eut enuie d'ordonner que par tout son Royaume n'y auroit qu'vn poids, vne aulne, vne mesure & vne monnoye, & que ladite monnoye tant d'or que d'argent seroit mise à pris si esgal que l'or acheteroit l'argent, & l'argent l'or. Ce qui eust esté vne chose fort profitable au Roy & au Royaume, mais comme il estoit sur ceste bonne deliberation, il fut assailly d'vne grosse maladie dont il trespassa le 5. an de son regne, le 3. iour de Ianuier l'an 1321. ou 22. & fut son corps enterré à S. Denys. Il eust pour femme la susdite Ieanne fille d'Othelin Comte de Bourgogne, de laquelle auec les trois filles dont nous auons parlé cy-dessus au commencement de sa vie, il en eut encore vne autre nommee Blanche qui fut Religieuse. Ceste Royne Ieanne fut celle qui fit bastir le college de Bourgogne à Paris, au deuant de la Chappelle duquel est encore son effigie. B

Sa mort.

CHARLES LE BEL IV.

ROY QVARANTE-HVICTIESME.

Sommaire.

I. Charles le Bel succede à Philippes le Long. Iourdain de l'Isle accusé, condamné & pendu. Guerre en Guyenne. Isabelle Royne d'Angleterre en France. Hommage de la Duché de Guyenne.

II. Louys Comte de Flandres. Adiourné à Paris. Autre guerre en Guyenne. Information contre le sieur de Montpesat. Montpesat ruiné. Composition de la ville d'Agen. Armee dressee pour la Gascogne. Donation du Roy Anglois à son fils. Isabelle Royne d'Angleterre fait deposer son mary de la Couronne.

III. Comte de Valois retombé malade. Sa repentance & sa mort. Traicté de paix auec les Flamans. Siege deuant l'Escluse. Cruauté à Bruges. Siege de Gand. Comte de Namur deliuré. C

IV. Tromperie des Viscomtes de Milan. Louys de Bauiere Empereur. Mort de Charles le Bel.

I. 
HARLES IV. de ce nom auparauant Comte de la Marche, succeda au Roy Philippes le Long son frere aux Royaumes de France & de Nauarre. Au commencement de son regne il n'eut autre soing que de faire en sorte que toutes choses fussent gouuernees & conduites par la force des loix & par l'authorité des magistrats. Il aduisa que pour le frequent changement des Roys, & la malice du temps & le peu de correctiõ des malfaits, la force auoit pris vne telle licence, qu'elle s'estoit rẽdue la maistresse, & que la maiesté des Roys & des loix estoit en peu de pris, de respect, & d'honneur en l'endroit du peuple, & qu'il ne falloit pas laisser plus auant prendre racine à ce mal. Vn iour il luy fut remonstré par aucuns grands personnages, que la seule occasion qui fit premierement creer & eslire les Roys, fut afin que la societé humaine fut » entretenuë & liee ensemble par la prudence & conduitte d'vn grand personnage, & » qu'il fust aduisé que si les loix d'elles mesmes pouuoiẽt refrener & restraindre l'audace » des malins, elles suffiroient à la conseruation & defence publique, quãd vne fois elles » auroient esté publiees & grauees aux cœurs des hommes. Mais quand on vit qu'il n'y auoit aucune reuerence du droit ny des loix, on esleut certains grãds & vertueux personnages pour Roys, qui eurent la charge de la tuition, garde & defence des loix. » Qu'on leur auoit ordõné vn siege, & en la main vn sceptre: (deux choses sacrees) afin D

Corruption des regnes precedents.

Cause de la creation des Roys.

Defenseurs des loix.

A qu'ils fissent raison, droit & iustice, informassent des delicts, & qu'en toutes choses iustes ils tinssent le lieu du souuerain Dieu. Mais quand on auoit veu qu'ils ne pouuoient par leur maiesté, commandement, & Empire en venir à bout, on leur auoit donné des forces pour le faire. Que le meilleur lien & la plus forte chaine qui lie les bons, estoit la force des bonnes mœurs, & des iustes consciences. Qu'on deuoit reprimer & punir bien seuerement les mauuais, s'ils ne veulent ou ne peuuent estre chastiez par la correction honneste, & par les bons exemples. Qu'il n'y auoit que les Royaumes bien fondez sur les loix qui eussent duré, & que les supplices & la punitiõ des petits estoient necessaires, quand le cas le requiert, mais que les punitions des plus grands personnages faites publiquement, donnoient encore plus de frayeur, esmouuoient dauantage les cœurs des hommes, & seruoient d'vn plus redoutable exẽple. Qu'il estoit donc necessaire de faire punir les hommes d'authorité, afin qu'à leur exemple chacun cognoisse qu'autant luy en pend-il à l'oreille, & que ce qui fera peur aux mauuais, donnera asseurance aux bons & repos public, qui sont les deux choses desquelles depend la tranquillité publique.

M. ccc. xxii. Forces à eux données.

Royaumes fondez sur les loix durent.

Faut punir les grands.

B Cela luy estant remonstré, il fut esmeu à faire le procez à Iourdain de l'Isle, lequel quelques-vns disent auoir espousé la mere du Pape Ieã 22. Il estoit gentilhõme Gascõ, de grande & ancienne maison, auoit fait plusieurs crimes, homicides, rebellions, forcemens de fẽmes & de filles, & tué vn sergẽt d'armes du Roy, faisant quelque exploit contre luy, & entretenoit auec luy vn grand nombre de mauuais garçons, brigans & voleurs. Le Roy en faueur du Pape luy auoit donné grace pour dix-huict crimes, pour le moindre desquels il meritoit la mort. Neantmoins apres auoir obtenu ceste grace, il fit pis que deuant. A l'occasion dequoy, il fut adiourné à comparoir en personne deuant le Roy en son Parlement à Paris, pour se venir purger des cas à luy mis sus. Il y vint superbement accompagné de plusieurs seigneurs qui le soustenoiẽt. Là se trouuerent le Marquis de Hamptonne, qui estoit neueu du feu Pape Clement cinquiesme, le seigneur d'Albret & plusieurs autres qui proposerent vne infinité de maluersations contre ledit Iourdain, lequel pour toute responce dit que le Roy luy auoit pardonné. Mais pource qu'il fut trouué que depuis la grace il auoit cõmis plu-C sieurs autres crimes, il fut renuoyé pardeuant le Preuost de Paris pour luy faire son procez, & fut mis prisonnier dedans le Chastellet, & tellement contre luy procedé que par sentence dudit Preuost, il fut condamné à estre traisné, & puis pendu & estrãglé. Dont il appella en Parlement, là où il fust dit par la Cour qu'il auoit esté bien iugé, mal appellé, & ainsi fut ledit Iourdain renuoyé audit Preuost, qui le fit traisner, puis pendre au plus haut du gibet de Montfaucon. Cela aduint l'an mil trois cens vingt-deux.

Iourdain de l'Isle meschãt.

Adiourné.

Accusé.

Condamné & pendu.

Edvvard second du nom Roy d'Angleterre, auoit enuoyé en Guyenne Aimond son frere au secours d'icelle, mais pource que la tẽpeste l'auoit retenu longuemẽt sur la mer, & empesché qu'il n'auoit peu à temps arriuer audit pays, les François par surprises s'estoient (à ce que disent les histoires Angloises) ia emparez d'vne bõne partie de la Guyenne. Edvvard aduerty de cela, & desirant par doux & gracieux moyẽs y remedier, au commencement de l'annee ensuiuante, enuoya sa femme Ysabel fille du Roy Philippes le Bel, vers Charles le Bel son frere, pour appaiser les differens d'ẽ-D tre eux deux, Charles le Bel promit à sa sœur de rendre audit Edvvard son mary toutes les places prises sur luy, moyennant que suiuant la coustume de ses ancestres, il luy vint faire le serment de fidelité, & prester hommage des terres qu'il tenoit deça la mer. Ysabel aduertit son mary de la responce qu'elle auoit euë de son frere, & le pria & conseilla de ne vouloir reculler à ce deuoir. Edvvard incontinent enuoya en France son fils Edvvard aagé de 12. ans, qu'il auoit n'agueres fait Duc de Guyenne & Prince de Galles, lequel apres auoir fait au Roy Charles le Bel l'hommage deu par les Roys d'Angleterre aux Roys de France pour le Duché de Guyenne, retira de sondit oncle tout ledit pays.

Guerre en Guyenne.

Ysabel Royne d'Angleterre en France.

Hõmage du Duché de Guyenne.

Louys de Flandres alors viuant (& depuis apres sa mort surnommé de Cressy, pource qu'il mourut à la bataille de Cressy du temps du Roy Philippes de Valois) estoit fils de Louys Comte de Neuers & de Retel, fils aisné de Robert de Bethune Comte de Flandres & audit Comté succeda à son grand pere. Il fut (comme nous

M. ccc. xxiii. Louys Côte de Flandres. auons dit) marié à Marguerite fille de Philippes le Long Roy de France, dont il eut A vn fils nommé Louys, qui luy succeda & vint à la principauté & gouuernement de Flandres, estant encore bien ieune, & se seruoit en ses affaires principalement du cõseil d'vn Abbé de Rethel, qui ne cognoissoit le naturel & les humeurs des Flamans. Ses defences. Cela fut cause que ledit Côte eut plusieurs differens auec ses subiets. Deuant qu'entrer au gouuernement, & en la possession du Comté de Flandres, il eut à raison de ladite succession debat contre Robert de Bethune, & contre Matthieu Duc de Lorraine mary de la fille aisnee dudit Robert de Bethune. Ce debat fut mené & disputé deuant la personne du Roy Charles le Bel, & en la presence des Pairs de France, où ledit Louys de Cressy s'ayda de la moderation de l'an 1316. par laquelle auoit esté expressement dit en la presence & du consentement dudit Robert de Cassel, & de la dame de Couchy fille aisnee de Robert de Bethune, que posé que ledit Louys Comte de Neuers pere de ce Louys de Cressy, allast de vie à trespas deuant ledit Robert de Bethune son pere (comme il estoit aduenu) nonobstant ce, la Flandres viendroit Representation. audit Louys de Cressy, derogeant en cest endroit à la coustume de France, par laquelle est dit que representation ne peut auoir lieu. Outre ce que ledit consentemẽt B & accord auoit depuis esté cõfirmé par le traicté de mariage d'iceluy Louys de Cressy, fait en l'an 1320. Au moyen dequoy ledit Louys requeroit que le Comté de Flãdres luy fust adiugé. Ce que le Roy Charles assisté de ses Pairs de France fit, sauf toutesfois partage raisonnable à Robert de Cassel, & autres qu'il appartiendroit, & par ce moyen escheut ce Comté audit Louys.

Adiudication de droit. Quelques histoires disent, que pource que deuant que ce procez entre l'oncle & le neueu fust vuidé par le Roy & ses Pairs, ledit Comte Louys s'intituloit Comte de Flandres, contraignant les Flamans à luy faire hommage, il fut à cause de ce adiourné à comparoistre à Paris pardeuant le Roy, qui le fit constituer prisonnier au Lou- Comte adiourné à Paris. ure, & que quand il eut semblé audit Roy qu'il auoit esté assez puny en prison de l'outrecuidance qu'il auoit prise, il en fut tiré à la requeste de sa femme fille du Roy Philippes le Long, & estant son procez veu, le Comté de Flãdres luy fut adiugé, duquel il fit hommage au Roy, & en mesme temps esprouua la seuerité & clemence du Roy, Seuerité & clemence esprouuees. qui sont deux vertus dignes d'vn Prince, & grandement necessaires, moyennant C qu'elles soient bien à propos mises en œuure, ce qui aduint l'an mil trois cens vingttrois.

La guerre s'esmeut en Guyenne entre les Roys de France & d'Angleterre. Hugue seigneur de Mompezat en Agenois auoit audit pays, sans congé ny permission du Roy, fait bastir vne forteresse grandement commode à l'entretenemẽt & soustien de la guerre. Il fut adiourné à comparoir pardeuant le Roy, & y ayant comparu il soustint que ce fait n'estoit de la cognoissance ny iurisdiction du Roy de France, & qu'il auoit fait bastir sa forteresse dedans la terre du Roy d'Angleterre. Le Roy de France qui estoit souuerain de la Guyenne, se saisit de la place encommencee. Mompezat auec le secours des Anglois en chassa les François, & en tua vne bonne trou- Guerre en Guyenne. pe. Lors la guerre commença à s'allumer, non entre seigneurs particuliers, mais entre deux grands Roys. Le Bel enuoya prier l'Anglois que s'il vouloit qu'on pensast Entre deux Roys. qu'il ne fust aucunement consentant ny intelligent de ceste entreprise, il eut à luy liurer entre les mains ceux qui en seroient coupables. D

Amauri, ou selon d'autres Amé, ou Emon, ou Aimond frere du Roy Anglois vint à Paris, pensant par prieres & remonstrances faire quelque chose enuers le Roy, le- Excuse de l'Anglois. quel luy respondit resolument qu'il ne pardonneroit iamais à ceux qui ne comparoistroient point pardeuant luy. Que Mompezat eust à se representer deuant la Cour de Parlement de Paris, & qu'estant oüy on luy feroit droit & iustice telle que le cas le requeroit.

Que n'estant ledit de Mompezat oüy, il ne pouuoit donner son arrest sur ce dont il estoit accusé, & qu'on n'auoit point accoustumé de donner grace ny pardon qu'à ceux qui auoient confessé leur crime, afin qu'ils cognoissent qu'estans pour leur forfait dignes de mort, ils ne tiennent la vie que par la grace & misericorde de celuy qui leur donne pardon. Comme l'Anglois ne cessoit de supplier le Roy de vouloir pardonner audit de Mompezat, le Roy enuoya auec

A luy en Guyenne, Iean, ou ſelon d'autres, Pierre d'Arbelay que quelques-vns diſent auoir eſté Chancelier de France, & depuis Cardinal, pour informer du fait de Montpeſat, & pour le faire venir deuant luy, & l'interroger des cas à luy mis ſus. Eſtant ledit d'Arbelay arriué en Guyenne, & voulant cognoiſtre de ce fait, il cognut bien que Montpeſat ne vouloit point ſe ſoubſmettre à la iuſtice, ains s'appuyer ſur les armes, & ainſi retourna d'Arbelay vers le Roy ſans auoir rien fait. Il falloit donc par armes empeſcher l'outrecuidance de Montpeſat, puis que la iuſtice n'y auoit ſceu ny peu rien faire. Ce qui aduint l'an 1324. M. ccct. iv.

Information contre Montpeſat.

Charles Comte de Valois oncle du Roy, penſant eſtre bien guery de la longue maladie qu'il auoit euë, entreprint ceſte charge, & menant vne armee contre Montpeſat, il le trouua auec des forces Angloiſes, & le battit & chaſſa, print la place de Montpeſat & la ruina, recouura la forteresse qui eſtoit cauſe de ceſte guerre, & y mit bonnes & fortes garniſons. Il prit la ville d'Agen par la volontaire reddition des habitans, & par crainte & menaſſe celle de la Reolle, en laquelle s'eſtoit retiré ledit Amauri frere du B Roy d'Angleterre, lequel eſtant aduerty de la venuë des François, ſe voulut ſauuer de ladite ville, mais les habitans d'icelle le retindrent, ſi qu'il fut contraint de venir à compoſition, qui fut telle, que la ville ſeroit miſe és mains du Roy de France, & que ledit Amauri (ainſi l'appellerõs nous) iroit en Angleterre vers le Roy ſon frere, pour ſçauoir s'il vouloit tenir ceſt appointement, & s'obligea ledit Amaury qu'au cas que le Roy ſon frere ne le voulut tenir, il retourneroit vers ledit Comte de Valois qui le meneroit au Roy. Pour aſſeurance & oſtage dequoy, ledit Amaury donna quatre Cheualiers, à la charge que s'il ne retournoit on leur couperoit les teſtes. Toute la Gaſcõgne deça les riuieres de Garonne & de Gironde, fut miſe entre les mains du Roy de France, reſerué Bordeaux, Bayonne & S. Seuer, & par ce moyen furent par ledit Comte de Valois, donnees treſues iuſques à la feſte de Paſques enſuiuãt. Amaury s'en alla à Bordeaux, & de là paſſa en Angleterre.

Place de Montpeſat ruinee.

Compoſition de la ville d'Agen.

Oſtages de l'Anglois.

Le iour des treſues expiré, le Roy Charles le Bel fit dreſſer ſon armee pour retourner en Gaſcongne, mais à ce que diſent nos Chroniques, Yſabeau de France femme d'Edvvard ſecond Roy d'Angleterre & ſœur dudit Roy Charles vint en France, ame- C nant auec elle Edvvard de Vvindeliſore ſon fils aiſné, depuis Roy d'Angleterre ſoubs le nom d'Edvvard 3. & fit tant que leſdites treſues furent prolongees ſoubs eſperance d'apointement, & promit ladite Royne faire venir dedãs certain temps le Roy d'Angleterre ſon mary vers le Roy. Mais combien que ledit Roy Anglois par pluſieurs fois promit de paſſer en France, toutesfois il ne tint ſa promeſſe, & pour s'en exempter (à ce que pareillement diſent nos hiſtoires contre l'opinion commune) donna à ſondit fils qui ia eſtoit en France auec ſa mere, toutes les terres qu'il auoit en Guyenne, & Ponthieu & autres deça la mer. Toutesfois ſelon ce que les hiſtoires Angloiſes & autres diſent, ladite Royne Iſabelle ne vint pas en France pour adoucir le Roy Charles le Bel ſon frere, ains au contraire pour l'irriter. Les vns diſent qu'elle ne fit le voyage en France par le commandement de ſon mary, mais à ſon deceu & ſoubs couleur d'aller viſiter les Reliques de S. Thomas Archeueſque de Cantorberi, d'autant qu'elle eſtoit mal contente de ce que ſon mary ſe gouuernoit par l'aduis & conſeil de Huës le Deſpencier, & qu'il eſtoit impoſſible qu'elle, ny ſon fils, ny autre Prince eut faueur, ſi- D non entant qu'il plaiſoit audit Huës. Elle ayant pour quelque temps ſupporté ceſte indignité, en perdit patience, & couuant vn grand deſpit en ſon ame, delibera de laiſſer ſon mary, & s'en venir en Frãce auec quelques ſeigneurs & dames d'Angleterre, amenant auec elle ſon fils Edvvard, qui depuis fit tant de guerres en France contre le Roy Philippes de Valois, ſur le debat de la couronne de ce Royaume, comme il ſera dit en ſon lieu. Ce qui aduint l'an 1325.

Armee dreſſee pour Gaſcongne.

Donation du Roy Anglois à ſon fils.

Voyage d'Iſabelle en France.

Elle indignee

Le Roy Edvvard irrité contre le Roy Charles de ce qu'il auoit retiré ladite Iſabelle, s'en plaignit de telle façon à Iean 22. que ledit Pape manda à Charles qu'il eut à rẽdre à Edvvard ſa femme & Edvvard ſon fils, & d'autant que le Pape vit que ce mandement ne ſeruit de rien, il declara publiquement ladite Iſabelle & ſon fils Edvvard ennemis du Royaume d'Angleterre. Iſabelle eſpouuantee de ceſte menaſſe, delibera de retourner en Angleterre. Mais ſur ce point les hiſtoires ſe contrarient, car les vnes diſent qu'elle retourna haſtiuemẽt, de là la mer pour le deſir & l'eſperance qu'elle auoit de r'entrer en grace auec ſon mary. Les autres diſent, qu'elle eſtant fort irritee contre

Haine de deux beaux freres

M.ccc.xxv. Huës le Despencier pere & fils, & contre le Comte d'Arondel qui gouuernoient le A
Roy son mary, delibera de retourner en Angleterre en intention de faire contr'eux sousleuer le peuple pour se venger d'eux. Ce qui depuis sembla estre veritable par ce qui en aduint. Car ceste femme qui estoit tres-habile & auoit le cœur grand, & d'ailleurs irritee du mespris, qui est ce qui plus irrite vne femme, voyãt que ces deux Huës pere & fils, auoient chassé de la cognoissance des affaires d'Angleterre, & de la faueur du Roy tous les gens de bien, & qu'ils auoient mis aux charges, honneurs & estats, leurs parens & amis, ne pouuoit auoir aucune esperance d'estre aimee de son mary, ny fauorisee par luy, veu qu'il estoit possedé par ceux qui en plain conseil d'iceluy, l'auoient faite declarer ennemie dudit Royaume, & mise en la haine du Roy son mary.

Contrarieté d'histoires.

Despit de femmes.

Elle assembla des hommes.

Cependant Gautier Stapylton Euesque d'Exez qui auoit passé en France auec ladite Royne, secrettement se desroba d'elle, & s'en retournant en Angleterre, descouurit au Roy Edvvard tous les desseins de sa femme. Elle ayant assemblé vn bon nombre d'hommes, entre lesquels estoient les bannis Anglois, espece de gens propre à suiure le party des mal-contens & reuoltez, & entr'autres Roger de Mortemer grand capitaine, passa en Angleterre auec son fils Edvvard, conduite par Iean frere de Guillaume Comte de Hainaut, auquel estoit mariee Ieanne fille de Charles Comte de Valois. B Voyla ce que disent les annales Angloises du depart & du retour de ladite Royne. Mais quelques historiens qui ont escrit les histoires de ce temps-là, disent qu'estãt Isabelle fort offensee contre son mary, & les deux Huës pere & fils, s'enfuit auec son fils Edvvard, Aymon Comte de Kent, & Roger de Mortemer vers le Roy Charles le Bel en France, toutesfois que lesdits deux Huës firent si bien auec Charles, que tant s'en fallut qu'il voulut donner secours à sa sœur, qu'au contraire il la chassa de son Royaume, & qu'apres cela par l'aduis & persuasion de Robert Comte d'Artois, elle se desroba secrettement de son frere, & se retira vers Guillaume Comte de Hainaut, le frere duquel nommé Iean la mena en Angleterre, là où la plusplart des Princes dudit pays l'appelloient. Quoy qu'il en soit, toutes les histoires s'accordent en ce qu'elle alla surgir auec ses nauires à la coste de l'Isle de Suthfolk qui regarde à l'Orient, d'où l'on va tout droit à Londres, là où estant arriuee, elle fit tenir vn Parlement auquel le Roy son mary fut deposé de la dignité Royale, mis en prison, son fils couronné Roy, & ledit Huës le fils executé à mort. C

Sa fuitte.

Chassee par son frere.

Fit deposer son mary de la couronne.

III.

Comte de Valois retombé malade.

Enuiron ce temps-là, le Comte Charles de Valois ia vieil & cassé, & qui depuis la mort d'Enguerrand de Marigny n'auoit porté iour de santé, tomba en son extreme maladie, durant laquelle il fit faire vne aumósne generale par la ville de Paris, & disoient les distributeurs d'icelle, priez Dieu pour l'ame de feu monseigneur Enguerrand de Marigny & pour la santé de monseigneur de Valois, & mettoient le nom & l'ame dudit Enguerrand deuant la santé & le nom du Comte. Ainsi confessa le Comte estre chargé de la mort iniuste d'Enguerrand. Il deuint tout perclus de ses mẽbres, & en fin mourut à Paray pres Chartres dix iours deuãt Noël l'an 1325. & fut son corps enterré aux Iacobins à Paris, & son cœur aux Cordeliers. On dit de luy qu'il estoit fils de Roy, frere de Roy, pere de Roy de France, tous trois ayant nom Philippes, & oncle de trois Roys, & si iamais ne fut Roy. Son pere estoit Philippes fils de S. Louys, son frere Philippes le Bel, son fils Philippes de Valois, & ses trois neueux Louys Hutin, Philippes le Long, & Charles le Bel, durant le regne duquel il trespassa deuant que la couronne de France luy escheut; comme apres la mort dudit Charles le Bel elle fit à Philippes de Valois son fils. D

Sa repentance & sa mort.

Ses qualitez.

Debats en Flandres.

Bien tost apres que le Comte Louys de Flandres eut esté mis en possession de son Comté, debat s'esmeut entre luy & ses confederez d'vne part, & Guillaume Comte de Hainaut, de Hollande & de Zelande d'autre. Dequoy les occasiõs ne sont escrites par les histoires, & faut penser que cela procedoit de ceste haine & ialousie inueteree qui depuis tant de temps auoit duré entre les maisons de Flandres & d'Auesnes. Tant y a que de tous costez on faisoit grands appareils de guerre, qui menassoient vne entiere ruine & desolation dudit pays. Le Roy Charles ne voulant permettre que ces deux Princes se consumassent par leurs discordes, fit entr'eux vne paix dont les articles s'ensuiuent.

Premierement que le Comte de Flandres renoncera à tous hommages que le Comte de Hainaut luy pouuoit deuoir à cause des Isles de Zelande, quittant tout le

A droit que luy & ses successeurs Comtes de Flandres pourront pretendre ausdites Isles par confiscation, pour deuoirs non faits, ou autrement. Que ledit Comte de Flandres quittera toutes les debtes & obligations des deniers que le Comte de Hainaut & de Hollande luy peut deuoir, remettant au surplus toutes peines, amendes & forfaits, pour faute de payement desdits deniers. Que d'autre costé le Comte Guillaume de Hainaut quittera semblablement au Comte de Flandres tout ce qu'il luy pouuoit deuoir. Il renoncera aussi à ce que luy & ses predecesseurs Comtes de Hainaut pretendoient és terres d'Alost, de Vuast, des quatre mestiers, & de Grant-mont, rendant sur ce toutes lettres, iugemens, sentences & confirmations des Empereurs ou Roys d'Allemagne, & Eslecteurs cassez & anichilez. Que ledit Comte de Hainaut renoncera pareillement au Gauene de Cambresis, accordant que les seigneuries de Creuecœur & d'Aloues, ensemble la chastellenie de Cambray, demeurent pareillement à messire Iean de Flandres & à ses successeurs. Comme aussi accorderont lesdites parties que circommenage & inquisition sera faite sur le fait des seigneuries de Lissines & de Flobecque par six hommes, és mains desquels demoureront lesdites terres, iusques à ce que par eux sera decidé du ressort d'icelles, & que cependant ny l'vn ny l'autre desdits seigneurs y pourront exploicter. Que quand aucun debat naistra de là en auant entre lesdits Comtes de Flandres & de Hainaut, ils ne pourront plus commencer par guerre, mais se soubsmettront au dict & ordonnance de six preud'hômes, lesquels en qualité d'arbitres decideront de tous leurs differents, selon qu'en leur conscience il trouueront estre de raison. Que les biens des Hollandois, & Zelandois bannis pour auoir soustenu le party du Comte de Flandres, demoureront confisquez au proufit du Côte de Hollande, & si aucune restitution y eschet, le Comte de Flandres sera tenu la faire, moyennant la somme de 30000. liures que le Comte de Hollande sera tenu deliurer pour ledit effet audit Comte de Flandres. Que lesdits Comtes quitteront l'vn à l'autre tous dommages, prises, pilleries, & interests que pendant la guerre ils se sont faits & pourchassé l'vn à l'autre.

M. ccc. xv. Traitté de paix. — Quittance du Comte de Flandres. — Renonciatiõ du Comte de Hainaut. — B — Inquisition sera faite. — Debats mis en arbitrage. — Quittances des deux Comtes.

Peu apres ceste paix concluë & arrestee par le moyen & entremise du Roy Charles, le Comte Louys donna au Comte Iean de Namur son oncle, la seigneurie de Leau & de l'Escluse, & de ce don furent tres-mal contens ceux de Bruges, qui allerent mettre le siege deuant l'Escluse, la prindrent & pillerent, & y prindrent le Comte Iean de Namur, qu'ils menerent prisonnier en la ville. Ceux du Franc se ioignirent à ceux de Bruges, & tous ensemble se rebellerent contre leur Comte. Iean Comte de Namur fit tant qu'il eschappa des mains & du pouuoir de ceux de Bruges, lesquels auec ceux du Franc recognoissans leur faute enuoyerent leurs deputez vers leur Comte, les supplier de les pardonner de leur rebellion. Le pardon leur fut facilement accordé par le moyen de l'Abbé de Vigelay, qui gouuernoit ledit Comte en payant seulement la somme de soixante mille liures, moyennant laquelle le Comte leur remettoit toutes les offences passees, se chargeant de l'amendement de la prison du Comte Iean de Namur son oncle, & bref leur accorda tout ce qu'ils demandoient.

C — Siege deuant l'Escluse. — Comte de Namur eschappé.

Ceste facilité ne fut pas loüee de tous, ny profitable au Comte, car en icelle il commit autant d'erreur qu'il eust peu faire en exerçant cruauté, d'autant qu'on peut faillir en l'vne & en l'autre quand on en vse sans discretion. Aussi porta ceste facilité au Comte Louys vn renouuellement de sedition, car ceux du Franc & de Bruges se rebellerent derechef, & le Comte Louys leur pardonna leur rebellion. Encore pour la troisiesme fois ceux de Bruges & du Franc se rebellerent contre leur Comte & plusieurs prouinces de Flandres se ioignirent à ceste rebellion, de laquelle Robert de Cassel oncle du Comte fut soupçonné. Cependant les nobles de Flandres d'autre costé faisoient des assemblees, brustans comme en contr'eschange les maisons du commun peuple, & faisans decapiter & mettre sur hautes rouës tous ceux qu'ils prenoient du party contraire. Les nobles furent mis en route par ceux de Bruges, qui de leurs differents se soubsmirent au iugement de Robert de Cassel, & de ceux de Gand & d'Ypre. Les capitaines de ceux de Bruges comparurent au cloistre de Dune auec forces, au moyen dequoy lesdits arbitres n'oserent prononcer leur sentence. Le Comte Louys vint en la ville de Courtray pour la retenir en son obeissance, mais estant icelle

D — Guerre entre nobles & peuple. — Crainte d'arbitres.

M.ccc.xv. assiegee par ceux de Bruges, ceux de dedans s'esmeurent contre leur Comte, & le liurerent és mains de ceux de Bruges, qui l'emmenerent prisonnier en leur ville, où ils le logerent en la halle soubs tres-bonne & seure garde, & en sa presence firent mourir cruellement tous les gentilshommes qu'ils auoient pris auec luy. Cest horrible spectacle donnoit vn grand creue-cœur au Comte, mais il falloit qu'il prit patience, & qu'il dissimulast sa douleur iusques à ce qu'il eut moyen de s'en venger, comme il fit puis apres, & comme font les Princes offencez par leurs subiets. Ce qui aduint l'an 1326.

Gentilshommes tuez.

Le Roy Charles le Bel aduerty de ces seditions & cruautez, enuoya vers ceux de Bruges le Baillif de Vermandois, tant pour leur remonstrer leurs fautes, & adoucir leur fureur, que pour leur demander en son nom le Comte Louys, comme subiet & vassal de la couronne. En quoy neantmoins ledit Baillif ne profita rien, ains se trouua au plus grand danger de sa vie qu'il fut iamais, & sans quelques citoyens de ladite ville moins furieux que le reste il eust esté massacré. Le Roy irrité de la grande felonnie de ceux de Bruges, fit ietter l'interdiction sur le pays de Flandres par les Euesques de Tournay & de Terouenne, fondans leur fulmination sur plusieurs causes, & mesmement sur ce qu'ils ne fournissoient au Roy les restes par eux deuës pour la paix precedente. De ceste fulmination neantmoins firent peu de conte ceux de Bruges, ains poursuiuans leur folie prindrent la ville d'Ypre, & firent en sorte que Robert de Cassel oncle du Comte Louys qui estoit mal content dudit Comte, fut par eux institué gouuerneur de Flandres. Il accepta ceste charge, & leur promit de ne faire rien sans leur conseil & aduis. Le Roy Charles de ce aduerty, enuoya derechef ses Ambassadeurs vers ceux de Bruges, pour auec iceux traicter de la liberté & eslargissement du Comte Louys, moyennant bonnes & honorables conditions qu'auec toute seureté il leur offrit. Ces Ambassadeurs ne pouuans rien faire auec ceux de Bruges, s'en allerent vers ceux de Gand, enuers lesquels ils firent aussi peu qu'ils auoient fait enuers les autres, à cause de l'asseurance que ceux de Bruges donnerent à ceux de Gand de ne deliurer iamais le Comte que premierement ceux de Gand, d'Audenarde, & de tout le reste de Flandres ne se fussent ioints à eux. Et pour à ce les induire, Robert de Cassel gouuerneur de Flandres, tira peu apres du quartier de Bruges vers Denize auec grand nombre de peuple. Contre luy ceux de Gan enuoyerent vn grand nombre d hommes, & se rencontrans ces deux troupes, elles se combattirent l'vne contre l'autre, & en fin ceux de Gand furent assiegez par ceux de Bruges, qui allerent assieger la ville de Gand pour contraindre les habitans d'icelle, à ce qu'auparauant ils n'auoient voulu accorder de leur bon gré & volonté. Mais par l'entremise des Ambassadeurs du Roy Charles le Bel qui estoient encores à Gand pres le Comte Iean de Namur, appointement se fit entre Robert de Cassel & ceux de Gand, par lequel fut dit que lesdits de Gand se ioindroient ausdits de Bruges, lesquels aussi suiuant ce, seroient tenus de deliurer le Comte leur seigneur dedans quatorze iours ensuiuans, pendant lesquels on aduiseroit à la maniere de la deliurance & liberté dudit Comte pour plus grande seureté d'vn chacun. En fin apres plusieurs debats fut le Comte deliuré, & apres sa deliurance estant encores prisonnier de la passion de la vengeance contre ses subiets, qui l'auoient si mal traicté, il alla trouuer le Roy Charles, auquel il se plaignit des violences faites en sa personne par ceux de Bruges, & le requist de luy prester secours & aide pour chastier leur rebelliō. Charles luy ayant pour cest effet promis des forces, le Comte faisoit tous ses apprests pour descendre à grand puissance en son pays de Flandres, mais ceux de Bruges estans aduertis de cela, & craignans receuoir vne rigoureuse punition, enuoyerent leurs deputez à Paris vers le Roy & leur Comte, pour les supplier en toute humilité que iournee leur fust assignee, en laquelle on peut aduiser à l'amende & satisfaction que leur Comte pourroit pretendre, & demander contre eux pour leurs rebellions, offrans d'obeir en tout & par tout au commandement & volonté dudit Comte, lequel plus pour complaire au Roy Charles qui luy conseilla de vouloir pour l'heure entendre à vne douce reparation, & attendre vne autre saison de vengeance, que de sa bonne volonté leur assigna vne iournee à Arkes pres sainct Omer, à laquelle ils comparurent, & là fut faite la reconciliation du Comte Louys auec ses rebelles, qui luy fut vn morceau de mauuaise digestion, mais la necessité de ses affaires & la contrainte du

Marginal notes: Cruauté à Bruges. — Le Roy y enuoye. — Fit ietter ses fulminations. — Offre du Roy — Obstination de villes. — Siege de Gād. — Appointemēt — Comte deliuré. — Veut punir ses subiets. — Leur soubmission. — Leur reconciliation.

A Roy le luy firent aualler. Apres ceste paix faite, le Roy fit par ses deputez proposer quelques doleances contre les Flamans, disant que par la rebellion susdite, ils auoient contreuenu à la paix de l'an 1305. en ce qu'ils n'auoient fait demolir les portes & murs de leurs villes suiuant ce qui auoit esté arresté, ny payé la somme mentionnee en la susdite paix, & qu'ils auoient contre le traicté d'icelle fait alliance auec les ennemis de la courōne. Ce qui demeura pour l'heure indecis, à cause de la mort prochaine de Charles le Bel qui deceda bien tost apres. M. CCC. XXVI.

Le Roy Charles le Bel iusques à l'heure auoit enuers tous rapporté reputation de iuste & clement Prince, mais il la perdit bien tost, dautant qu'apres auoir premierement refusé au Pape vne leuee de decimes sur le Clergé de France, que ledit Pape demandoit pour faire guerre contre l'Empereur Louys de Bauiere, en fin il la luy accorda, à la charge qu'il en auroit la moitié. Ledit Pape auoit excommunié & declaré ennemis de l'Eglise ledit Empereur, & les Viscomtes seigneurs de Milan, lesquels (comme nous auons dit) auoient promis à Philippes Cōte de Valois de se soubsmettre sur B les differens qu'ils auoient auec les Geneuois, au iugement du Roy de Frāce, & qu'ils tiendroient ce qu'il en ordōneroit. Comme ils virent que l'armee des François auoit repassé les monts en ça, & que le Roy Philippes le Long estoit mort, ils tenoient plus que deuant estroittement assiegee la ville de Gennes, & ne voulurent iamais quitter le siege, sinon apres auoir esté vaincus en plusieurs escarmouches terrestres & marines, & quand ils virent n'y pouuoir rien faire. Les villes de la Lombardie qui s'estoiēt mises au pouuoir des François & du Pape, furent en partie surprises par les Viscōtes, & partie effrayees & menassees de se rendre. Ils estoient vaillans hommes, hardis capitaines, & gloutons de grandeur & d'Empire, & l'Italie estāt deschiree de ses guerres ciuiles, monstroit & presque ouuroit les occasions à leurs efforts & cupiditez. Le Pape enuoya contr' eux vn Legat, & des forces, & dautant que Louys de Bauiere se vantoit de vouloir defendre les droits de l'Empereur contre la violence du Pape & du Roy Robert de Sicile, il les secouroit de toutes les forces qu'il pouuoit. Ce qui aduint l'an 1326.

VIII.

Decime accordee.

Tromperie des Viscōtes de Milan.

Siege de Gennes.

Viscomtes vaillans.

C Charles fit mutation de sa monnoye, & la mua de forte en foible, ainsi qu'auoit fait son pere, dont plusieurs dommages vindrent au Royaume. Son siecle fut honoré des lettres & sciences; & porta plusieurs hommes tres-doctes, entre lesquels il y eut plusieurs Docteurs en l'Eglise, comme vn nommé Oxan Theologien, qui defendant l'authorité des Empereurs, escriuit vn liure picquant & plein d'iniures contre le Pape Iean 23. ou 22. soustenant que l'Empereur n'estoit en rien subiet au Pape en ce qui concerne la temporalité. A cause de cela le Pape le declara heretique. L'Empereur Louys de Bauiere se seruant des escrits d'Oxan, s'opposa hardiment à toutes les entreprises du Pape, en publiant par tous les quartiers de l'Empire vne appellation contre luy.

Doctes hommes.

Le Pape Iean mourut, & lors Louys de Bauiere disoit que durant l'interregne du siege Papal, c'estoit à luy seul & non à aucun autre, de faire en sorte qu'vn bon & legitime Pape y fut mis. Apres auoir en bataille vaincu & pris Federic Duc d'Austriche son competiteur en l'Empire, il descendit en Italie l'an mil trois cens vingt-sept, ou vingt-huict, & reuenant à Milan, il receut en l'Eglise sainct Ambroise la seconde couronne Imperiale par l'Euesque de ladite ville, & fut en sa pompe & ceremonie seruy par les Viscomtes. Il auoit ia pris la premiere couronne à Aix la Chappelle, par le moyen des Euesques de Maience & de Trieues, & il receut par apres la troisiesme à Rome par les mains d'Estienne Colonne chef de la faction contraire au Pape Iean. Estant à Rome il fit eslire & declarer vn Pape vn Cordelier nommé Pierre Reatin, & le fit nommer Nicolas cinquiesme. Celle mesme annee le premier iour de Feurier deceda au bois de Vincennes le Roy Charles le Bel le septiesme an de son regne, & fut son corps enterré en l'Eglise sainct Denys. Il eut pour premiere femme Blanche fille d'Othelin Comte de Bourgogne & de Mahaut Comtesse d'Artois. Elle commit adultere deuant que ledit Charles fust Roy, comme nous auons dit en la vie de Philippes le Bel, & fut long-temps prisonniere au chasteau Gaillard pres d'Andely sur Seine, & depuis par le Pape separee de luy à cause de cognation spirituelle fondee sur ce que Mahaut auoit sur les fōds de baptesme tenu ledit Charles. En secondes nopces ledit Roy espousa Marie de Luxembourg fille de Henry de Luxem-

D

Louys de Bauiere Empereur.

Son couronnement.

Mort de Charles le Bel.

Separation d'auec sa femme

M.ccc.xxviii bourg Empereur, de laquelle il eut vn fils qui mourut incontinent, & elle peu de tẽps A apres en la ville d'Yssoudun, & fut enterree au conuent des Nonnains pres Montargis. En tierces nopces il espousa Ieanne fille de Louys premier Comte d'Eureux sa cousine germaine, laquelle a la mort dudit Roy son mary demeura enceinte, comme nous dirons au liure suiuant. Le Pape Benoist 12. de ce temps-là s'attribua premier les collations de toutes les Prelatures, Eueschez & autres benefices, tant pour soy que pour ses successeurs, priua ceux qui estoient indoctes & ignorans de leurs benefices, & ordonna que tous Chappelains chantassent leurs heures canoniales à notte. Il composa plusieurs Extrauagantes, & la Benedictine pour les moines de l'ordre S. Benoist. De ce temps les Sarrasins furent desconfits en Espagne, & Dantés, Petrarque & Bartole florissoient, & Iean de Meun Theologien escriuit le liure intitulé le Romant de la Rose, qui est l'vne des plus anciennes poësies Françoises.

Ses autres femmes.

Collation des prelatures.

Extrauagantes.

Gens doctes.

FIN DV TREIZIESME LIVRE.





LE QVATORZIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Sommaire.

1. Debat sur le gouuernement du Royaume de France. Pretention de l'Anglois. Defense de Philippe de Valois. Cauteleuse interpretation de la Loy Salique.

11. Procez pour la Comté d'Arthois. Harangue de Robert d'Arthois. Arrest pour la Cõté de Valois. Antiquité de la loy Salique. Philippe de Valois Regent. La Royne vefue accouchee d'vne fille.

A  E Roy Charles le Bel mourant sans enfans, & laissant Ieanne d'Eureux sa femme enceinte, laissa la France en vne crainte de grands troubles, car incontinent debat s'esmeut à qui durant la grossesse de la Royne vefue, & l'attente du sexe de son fruit, seroit donnee l'administration du Royaume, le maniement des affaires, & le gouuernement de l'enfant, s'il aduenoit que ce fust vn masle. Edvvard troisiesme du nom Roy d'Angleterre, fils d'Edvvard deuxiesme & d'Ysabel de France fille de Philippes le Bel, & sœur de Louys Hutin, de Philippes le Lõg, & de Charles le Bel Roys de France, decedez, aduerty de la mort de Charles son oncle maternel enuoya ses Ambassadeurs deça la mer, qui en son nom tres-instamment demanderent l'vn & l'autre, & requirent que la vefue fut bien gardee & espiee, afin qu'il n'y eut aucune fraude au part, & qu'aucune suppositiõ n'y fut iouëe, disans que si vn enfant masle naissoit, leur Roy en deuoit estre le tuteur & curateur, & par consequent Regent au Royaume. Les François qui ne pouuoient lors endurer le gouuernement d'vn estranger, s'opposerent à l'vne & à l'autre demande des Anglois, disans B que l'aage d'Edvvard qui estoit bien ieune auoit plus de besoin d'estre gouuerné que de suffisance pour gouuerner. Que ceste tant ardente poursuitte de commãder estoit non seulement tres-suspecte, mais aussi du tout reiettable, & que par toutes les loix de toutes nations ceux qui ardemment poursuiuoient & brigoient vne tutelle en estoient deboutez. Les Anglois remuoient la mesme question & debat qui s'estoit esmeu au commencement du regne du Roy Philippes le Long, entre ledit Roy & le Duc de Bourgogne oncle maternel de la fille du Roy Louys Hutin, cõme cy-dessus il a esté dit, & disoient que si le fruict que la Royne vefue auoit au ventre venoit à deceder, ou s'il aduenoit qu'elle ne fit rien, leur Roy par le droit de sa mere & par la proximité du sang qu'il auoit auec le feu Roy Charles dernier, deuoit succeder à la couronne de France. Au contraire Philippes Comte de Valois fils de Charles Comte de Valois, lequel estoit frere du Roy Philippes le Bel, se fondant sur la loy Salique, soustenoit que les femmes n'auoient & ne pouuoient pretendre aucun droit à la couronne de France, & qu'Edvvard s'appuyant & fiant sur le droit de sa mere, estoit si mal fondé qu'autant luy eut vallu n'auoir rien. Que les François n'endureroient iamais que les

M. CCC. XXVIII. I.

Debat sur le gouuernement.

Pretention de l'Anglois.

Question de succession.

L'Anglois pretend à la France.

Droit de l'Anglois nul.

M.ccc.xxviii femes Angloises eussent aucune authorité ny droit au Royaume de France, qui auoit A esté desnié aux femmes Bourguignonnes, combien qu'elles soient demy Françoises, & iamais n'auoit esté accordé aux femmes de France, & lequel ne le peut estre par la defence & inhibition des loix de France, & des coustumes de sa nation. Que depuis le grand Clouis pere de la religion Chrestienne en ce Royaume, la couronne d'iceluy auoit par deux fois fait reuolutiō & change de famille. La premiere quand les Frāçois esleuerēt à la Royauté Pepin pere de Charles le Grand, & la secōde quand le Royaume fut par le consentement & eslection des François donné à Huës Capet. Qu'ē l'vn & l'autre changement les François eussent plustost enduré que tout eust esté renuersé sans-dessus-dessous, que permis que la loy Salique fut abrogee, ny que les femmes & leurs descendans vinssent à ceste Couronne. Et bien qu'il y eut en France plusieurs grands, vaillans, & riches Princes qui peussēt par le droit de leurs meres & ayeulles aucunement pretendre audit Royaume, si la loy Salique ne les empeschoit tant soit peu, si est-ce que luy (disoit Philippes) qui estoit cousin germain du Roy Charles dernier, & le plus prochain de sang, deuoit plustost estre admis au gouuernemēt des affaires, & auoir la charge du mineur (cas aduenāt que la vefue de Charles fit vn fils) qu'Isabelle sa tante, ou Edvvard son cousin du costé de la mere. Que ladite loy Salique B excluant les femelles de la succession du Royaume, en excluoit pareillement leurs enfans, & qu'à ceste occasion Edvvard ne pouuoit pretendre aucun droit audit Royaume. Que si les femmes y succedoient, Ieanne fille de Louys Hutin, Ieanne, Marguerite, Marie & Blanche, filles de Philippes le Long, & Blanche fille de Charles le Bel estoient plus aptes à succeder, comme filles des derniers Roys morts, que luy fils d'vne fille de Philippes le Bel, mais que la loy les en auoit deboutees. Que luy (disoit Philippes) qui estoit cousin germain de feu Charles le Bel du costé du pere, estans eux deux enfans des deux freres, estoit le plus prochain, & le plus habile à succeder, mettāt en auāt les mots de la loy Salique ou des susdites loix Saliques & Ripuaires, desquelles nous auons parlé cy-dessus, tant au premier liure de ceste histoire, & en nostre œuure de l'Estat & succez des affaires de France, qu'au commencement de la vie de Philippes le Long, qui disent AVCVNE FEMELLE NE SVCCEDERA. Mais l'Anglois qui ne pouuoit rien pretendre deuant les susdites filles de Louys Hutin, de Philippes le Long, & de Charles le Bel, publia par toute la Chrestienté, sema C par la France, & annonça à Philippes de Valois que c'estoit à luy à qui le Royaume de France appartenoit, ne voulant aduoüer ceste loy Salique, la disant auoir esté au preiudice des filles inuentee par Philippes le Long, & maintenant soustenuë contre luy par ledit Philippes, qui n'estoit que cousin germain du dernier Charles, & disoit que par ces mots de la loy, la couronne luy appartenoit, dautant que plus prochain est le neueu que le cousin, & que si les filles des trois Roys precedens, Louys, Philippes & Charles, n'auoient voulu, ou peu ou sceu debattre leur droit, c'estoit pource qu'elles estoient filles, petites, mineures, & foibles parties contre des puissans hommes, qui auoient ou par force, ou par menasses, ou par promesses, ou par dons gagné la liberté & les volontez des hommes, & icelles attirees à leur deuotion. Que luy qui estoit homme fondé sur bon droit, ne vouloit faire le semblable, ny laisser par autruy rauir ce que nature luy auoit acquis, & que la fortune presente luy presentoit. Puis se fondant mesmes sur les mots de la loy Salique, qui dit: AVCVNE FEMELLE NE D SVCCEDERA; LE PLVS PROCHAIN MASLE SVCCEDERA, pensoit auoir pris Philippes par le bec, & disoit que la loy par ledit Philippes mise en auant, faisoit pour luy. Car elle chantoit que le plus prochain masle succedera. Il disoit donc qu'il estoit le plus prochain masle, comme neueu, & que quant à ce que Philippes disoit que la mere estant excluse de la succession, le fils par consequent en deuoit estre exclus, il soustenoit que la loy n'exprimoit point cela, & que c'estoit vne interpretation fantastique qu'on luy auoit donnee pour masque. Mais que pour la faire voir en son naturel, il s'est souuent veu en plusieurs Royaumes, que bien que les meres eussent esté excluses de la succession de leurs peres, pour cela neantmoins leurs fils n'ont pas laissé de succeder: alleguant sur ce l'exemple de Thierry Roy des Ostrogots, lequel mourant laissa vne fille nommee Amalasunte qu'il auoit mariee à Eutaric, & de ce mariage estoit yssu Athalaric qui fut depuis Roy desdit Ostrogots. Eutaric mourut deuant son beau pere Thierry, lequel decedant laissa heritier

Marginal notes: La Couronne de France deux fois changee. — Les François ne veulent femmes. — Defence de Philippes de Valois. — Mots de la loy Salique. — Refusee par Anglois. — Vsurpation sur filles. — L'Anglois repete son droit — Cauteleuse interpretatiō de loy. — Exemple d'Athalaric.

M.ccc.xxviii.

A heritier de son Royaume, Athalaric son petit fils. Edvvard aussi remparoit sa cause des armes & de la defence des loix, & les tirant du droit ciuil, disoit que la nature des choses ne failloit point quand elle faisoit des femmes, & que par le droit elles estoient appellees aux successions. Que le droit diuin le tesmoignoit en vn passage des Nombres qui dit: Quand l'homme mourra sans fils que sa succession vienne à sa fille. Car (disoit Edvvard) quelle faute a commis ma mere, veu qu'estant race, fille, sœur & tante de Roys, elle doiue estre priuee du droit du Royaume de France, & de l'esperance d'iceluy, & ne puisse laisser ny l'vn ny l'autre à son fils?

L'Anglois se defend des loix.

Sa plainte.

II.

Or Robert d'Arthois Comte de Beaumont beau frere de Philippes de Valois auoit de longue main appris à debattre le droit des hommes contre le droit pretendu des femmes, ayant vn grand procez contre Mahaut sa tante pour raison du Comté d'Artois, & estimoit que la querelle du Royaume fut semblable à celle d'vn Comté pour lequel il estoit en debat. Luy doncques en vne assemblee solemnelle de Prelats, de noblesse, & de peuple (qui sont les trois estats) & en laquelle ceste cause fut longuement debattuë d'vne part & d'autre, respondit aux Ambassadeurs Anglois de ceste B façon.

Procez pour le Comté d'Artois.

Messieurs les Ambassadeurs du Roy d'Angleterre, tres-puissant & tres-valeureux Prince, grand amy, & proche parent & allié de nos Roys, ce que vous demandez & pretendez est bien aisé à iuger, decider & entendre. Cela consiste en ce seul point qui est que veu qu'Edvvard vostre Roy est fils d'Isabelle fille du Roy Philippes le Bel de France, & neueu du costé de sa mere de nos trois derniers Roys freres & enfans dudit le Bel: Vous dites si aucun accident aduient à la grossesse de la Royne veufue de feu Charles le Bel nostre Roy, il doit succeder à la Couronne de France, d'autant (dites-vous) que le dernier Roy n'a point laissé vn plus proche parēt que luy, qu'il est le plus habile à succeder, & qu'il n'y a aucune femme plus proche du sang, audit dernier Roy mort, qu'Isabelle mere de vostre dit Roy. Voyla (Messieurs les Ambassadeurs) vostre proposition. Moy au contraire ie dis & maintiens que les femmes ne peuuent pretendre aucun droit en ce Royaume, & que puis que la mere de vostre Roy n'en a aucun sur la France, elle ne le peut aussi nullement ny en sa vie donner, ny apres sa mort C laisser à son fils pour en ioüyr. Ie dis bien dauantage, que si les femmes succedoient à la Couronne de France, nous en auons eu depuis quelques annees de plus proches qu'Isabelle, lesquelles il eut fallu appeller à ceste succession, si nous & elles eussions pensé qu'elles y eussent eu aucun droit. Si cela eust eu lieu, la fille du Roy Louys Hutin eut exclus Philippes le Long son oncle, & les filles dudit Philippes eussent reietté bien loing du Royaume, Charles le Bel leur oncle, & ce qui fut iugé contre la fille de Louys Hutin, lors que le Comte de Bourgogne son oncle voulut remuer ceste mesme pierre doit seruir à vous, & tous autres d'vn arrest & preiugé pour ne pretendre plus à ce droit. Vous demandez que c'est qu'ont fait les femmes pourquoy elles soient deboutees de nostre siege Royal. A cela ie respondray qu'il a pleu ainsi à nos maieurs nous bastir vne loy, par laquelle elles sont deboutees de cest honneur. Nous obseruōs inuiolablement ceste loy, & receuons les hommes qu'elle nous donne, & estans hommes nous ne pouuons endurer l'Empire ny le commandement que de ce qui est semblable à nous, c'est à dire des hommes, non des femmes, le commandement desquelles D nous est inaccoustumé, & seroit insupportable. Les exemples des anciens vous en feront foy, car bien que durant le Paganisme, & depuis au commencement du Christianisme plusieurs Roys de France soient morts sans hoirs masles, laissans seulement des filles, si est-ce que iamais elles ne sont entrees à ceste Couronne. Childebert Roy de la France Occidentale fils du premier Clouis premier Roy Chrestien, laissa seulement deux filles, qui toutesfois ne succederent, ains ce fut Clotaire son frere premier du nom. Cherebert fils dudit Clotaire laissa trois filles, & toutesfois elles ne succederent, ains ce fut Sigisbert son frere. Gontran Roy de Bourgogne & d'Orleans, fils dudit Clotaire, laissa sa fille vnique Clotilde qui ne succeda, ains ce fut son neueu le Roy Childebert, fils du Roy Sigisbert son frere. Ces exemples ont esté suiuis apres la mort de Louys Hutin, & de Philippes le Long, & maintenant si nostre Royne veufue ne fait qu'vne fille nous le voulons aussi ensuiure. Quant à ce que vous alleguez le droit diuin qui dit, que les filles ne doiuent estre excluses de la succession paternelle, ie diray aussi qu'il mande aux femmes de recognoistre leur sexe & leurs conditions,

Harangue de Robert d'Artois.

Pretention de l'Anglois.

Pour la proximité.

Sa mere n'a droit à la France.

Arrest pour le Comte de Valois.

François ne peuuent obeir aux femmes.

Exemples de cela.

Rois de la premiere race.

Exemples anciens suiuis.

M. CCC. XXVIII. de se contenir & comporter en iceluy & en ce qui est de leur vocation, sans se messer
» de commander aux peuples, ains seulement de garder leur honneur & leur mesnage. A
» Que si vous dites qu'en certains endroits le droit diuin a dit tout autrement, ie vous
» confesseray bien qu'il l'a dit pour vne maison & famille particuliere, & quand il l'au-
» roit dit pour vn Royaume, il ne l'a pas dit pour tous les Estats, Empires, Royaumes, &
» nations qui ont basty leurs loix particulieres, selon lesquelles elles se gouuernent. Et
» ne faut que pour ceste allegation nous perdions nostre cause, car au contraire la sain-
» cte Escriture dit, que la possession d'vn tribut ne soit donnee à vn autre, afin que l'heri-
Possession des tributs. tage demeure aux familles. Quant au droit de nature & celuy des gens, la responce en
» est aisee. Si nous voulons suiure le priuilege de la nature, indubitablement nous som-
Par la nature sommes libres. mes tous libres, & ne sont les hommes contraincts d'obeir au commandement des au-
tres hommes, ou il faut qu'vn chacun commande ou obeisse aux siens non aux estran-
» gers.

» Le droit des loix & les constitutions des Royaumes ne sont pas semblables à tous,
» ny par tout. En vostre Royaume d'Angleterre les filles de vos Roys & les fils des fil-
Diuerses loix des Royaumes. les d'iceux y succedent. Ainsi regnent & commandent sur vous les femmes & leurs B
enfans, aussi le droit maternel & feminin a commandement & puissance sur vous. Vos
Roys sont venus d'vne famille de France, depuis que Mahault fille du premier Hen-
» ry Roy d'Angleterre espousa Geoffroy Comte d'Aniou, l'vn des plus braues & vail-
» lans seigneurs de ce Royaume. Ceste loy & coustume est bonne entre vous, & ne vou-
» drions pas vous conseiller de les chãger, ains sommes d'aduis, cõme il est tres-raison-
» nable, que chacun pays conserue ses loix, coustumes & priuileges. Nous auons vne
» autre loy & coustume, & d'autres exemples que nous obseruons, & sommes si bons
» François, que quant à ce qui touche nostre loy Salique, nous ne voulons aucunement
Faut garder les loix. y deroger, ny nous esloigner de l'exemple de nos ancestres. Chacune nation a ses cou-
Chacune nation a les siennes. stumes qu'elle garde comme chose saincte & inuiolable. La ville de Rome estant en
sa liberté fit la loy Voconnie, par laquelle les femmes estoient excluses des riches suc-
La loy Voconnie. cessions & hereditez. Quelques siecles apres, elle mesme lors qu'elle commença à
» perdre sa liberté auec ses loix anciennes & libres, n'ensuiuit plus ceste loy, & les Em-
» pereurs Romains, ny mesmes Iustinian qui a reduit les loix en ordre, ne la mirent C
» point en auant, dautant que quelques-vns d'entr'eux se ressouuenoient d'estre montez
Antiquité de la Salique. à la dignité imperiale par le benefice & faueur des femmes. Nous auons deuant que
Iustinian vint au monde, basty la loy Salique qui exclud les femmes de la succession
» de ce Royaume, afin qu'il ne tombast en main estrangere, par le mariage d'vne fem-
» me, ains qu'il vint tousiours à vn homme de nostre nation. Puis donc que la mere d'E-
» dvvard n'a aucun droit en la Couronne de France, en peut-elle par la loy Salique don-
» ner quelqu'vn à son fils? O Royne Isabelle, vous demandez ce Royaume pour vous
» & pour vostre fils Edvvard, s'il aduient qu'il ne vous vienne aucun enfant de Charles
Philippes Comte de Valois. le Bel, pource (dites-vous) que vous estes sa sœur: Posez le cas que le ventre de la
veufue dudit Charles ne nous porte rien, ie suis d'aduis que Philippes Comte de Va-
Royne d'Angleterre sœur de Charles le Bel pretend à la France. lois cousin germain dudit Roy dernier mort succede à la Couronne. Vous estes ve-
ritablement sœur germaine du Roy Charles le Bel, & par ainsi d'vn degré plus pro-
chaine, & par ce droit vous voulez auoir le sceptre de ce Royaume? Si nos loix, nos
coustumes, & le droit diuin & humain appellent les femmes au Royaume, ie vous de-
» mande, ô Royne Isabelle, auez-vous demandé & pretendu le Royaume de France D
» apres la mort du Roy Philippes le Bel vostre pere? Vous ne l'auez pas demandé, &
» ne le pouuiez demander aussi, car vous eussiez perdu vostre temps, & aucun ne
» vous y eust presté les oreilles, ny les volontez, ny les faueurs, doncques par iu-
» ste & legitime droit Louys Hutin vostre frere fils aisné dudit Roy vostre pere y suc-
» ceda.

Droit des hommes. » Dauantage ie vous demande à sçauoir si apres la mort de Hutin & de son fils Po-
sthume qui ne vesquit que huict iours, Philippes le Long frere dudit Hutin, & le vo-
» stre succeda il à bon droit ou non, veu que Hutin laissa Ieanne sa fille qui vit encore?
» S'il succeda à bon droit, il faut par là conclurre & iuger que les femmes n'y en ont
» aucun. Si Philippes le Long y vint iustement, il eust donc fallu appeller Ieanne
» fille de Hutin, & eust esté plus raisonnable qu'elle eut succedé à son pere Hutin, que
» vous qui n'estiez que sa sœur. Que si le Long fut iniustement Roy, & s'empara d'vn

A Royaume qui ne luy appartenoit point, dites-moy ie vous prie comment est-ce que Charles le Bel vostre frere, auquel par droit & raison vous dites deuoir succeder, succeda plus iustement audit le Long, lequel laissa 4. filles? A sçauoir si elles vous eussent excluse de l'heredité paternelle, ou vous elles? Vous voyez donc (ô Royne) que vous n'auez aucun droit en ce Royaume, & que vous n'y pouuez auoir aucune esperance, & dauantage croyez qu'on pourueut à ceste affaire incontinẽt apres la mort de Louys Hutin vostre frere, & de son fils Posthume. Agnes Princesse tres-vertueuse fille du Roy S. Louys, soustenant le droit des femmes comme femme qu'elle estoit, plaida & debattit la cause d'icelle, & vouloit que Ieanne fille dudit Hutin fut appellee & admise à la succession du Royaume, mais apprenant que les hõmes non les femmes auoient accoustumé de nous commander, elle desista de sa poursuitte. M ccc xxviii. Iuste succession des Roys. Droit des femmes debatu.

I'allegueray aussi (ô Royne, & vous Roy Edvvard) vostre arrest de condemnation contre vous par vostre mesme iugement & confession, lors que vous (ô Royne) premierement fistes que vostre fils presta le serment de fidelité au Roy Philippes le Lõg, puis à Charles le Bel vos freres pour le Duché de Guyenne, & que vostre fils en prestant ledit serment se mit à genoux deuant l'vn & l'autre Roy. Qu'est-ce qu'il leur declara, promist & iura? Ne fut-ce pas qu'il confessa qu'ils estoient iustes & legitimes Roys, & que Ieanne leur niepce n'auoit aucun droit pour les exclurre, & deboutter de leur couronne? Ne leur iura-il pas de ne contreuenir iamais au contraire de sa confession? Quoy, les filles ne succederent pas au pere, & vous voulez (vous dis-ie qui estes sœurs) succeder à vostre frere? Nous ne voulons point auoir Edvvard pour tuteur de nostre fruit à naistre, pource qu'il est trop ieune, & ne l'aurõs iamais pour Roy, pource qu'il n'est pas du sang Royal & masculin de nos Roys. Bien est vray que nous luy desirons toute grandeur & felicité, comme à nostre voisin, amy & allié, & à son accroissement luy ayderons de tout ce que nous pourrons, moyennant que ce soit hors l'interest de nostre Royaume & de nostre reputation. Confession dõmageable. B Denegation au Roy Anglois.

Ceste harangue estant finie les Ambassadeurs Anglois voyans toutes les volontez des François incliner du costé de Philippes Comte de Valois desisterent de leur poursuitte, & adonc fut ledit Philippes declaré Gouuerneur & Regent du Royaume de France & ensemble du Royaume de Nauarre, durant que la Royne Ieanne vefue dudit feu Charles le Bel seroit enceinte, mettãt en ses titres Philippes Comte de Valois, cousin des Roys de France, Regent des Royaumes de France & de Nauarre. Ceste Regence ne dura guere, car le premier iour d'Auril de l'an 1328. ensuiuãt ladite Royne Ieanne veufue, au bois de Vincennes accoucha d'vne fille nommee Blanche, laquelle depuis (comme il sera dit par apres) par dispence du Pape fut mariee à Philippes Duc d'Orleans second fils dudit Philippes de Valois. Honneste fin de harangue. C Philippes de Valois Regẽt. La Royne vefue accoucha d'vne fille

PHILIPPES DE VALOIS VI,

ROY QVARANTE-NEVFIESME.

D

Sommaire.

I. *Philippes de Valois sacré Roy à Rheims. Son entree dans Paris. Champagne & Brie annexez à la Couronne. Affaires de Flandres. Le Comte fait hommage au Roy.*

II. *Armee contre les Flamans. Mont Cassel assiegé. Deffaite des Flamans, & prise de la place. Statuë du Roy en l'Eglise de Paris. Conuocation des Ecclesiastiques. Remonstrance de Pierre de Cugnieres. Accusations contre luy. Propositions du Roy.*

III. *Debat entre les Comtes de Flandres & de Hainaut. Accordé. Despit du Roy d'Angleterre contre le Roy Philippes. Auquel il fait hommage dans Amiens. Affaires des Papes.*

IV. *Robert d'Arthois se despite. Est condamné de crime de leze Maiesté. Chasteau de Saintes abbatu. Guerre pour les salines. L'Anglois se vante d'auoir droit en France. Attire les Flamans à soy, & pratique l'Empereur.*

V. *Cambray contre l'Empereur. Deffaite des Anglois & Flamans. Des François sur mer. Armees des deux Roys. Siege de S. Omer & de Tournay. Cartel de l'Anglois à Philippes, & la responce. Treues d'vn an. Siege de Tournay leué.*

VI. *L'Anglois en Flandres. Prent le titre de Roy de France. Guerre en Espagne. Charles de Blois decla-*

M.CCC.XXVIII. *ré Duc de Bretagne, contre Iean de Montfort. Leurs droits & plaidoyers, & l'arrest sur iceux. VII. Iean de Montfort adiourné, & accusé de fauoriser l'Anglois. Prisonnier au Louure. Prise de Rennes & de Nantes. Siege d'Amiboult, & d'Anrey. Espagnols & Geneuois deffaits. La Comtesse de Montfort en Angleterre pour auoir secours. VIII. Bataille nauale. Prise de Vennes. Mort de Robert d'Arthois. Secours du Roy Philippes en Bretagne, où l'Anglois se trouue en personne. Treues allongees entr'eux.* A

I. PRES la naissance de ceste fille, Philippes Comte de Valois parauant Regent au Royaume, fut appellé, salué & proclamé Roy de France, & le iour de la Trinité ensuiuãt fut sacré & couronné à Rheims par Guillaume de Trie lors Archeuesque du lieu, auec autant de ioye & de magnificẽce qu'autre Roy qu'on eust veu long-temps auparauant. De Rheims il vint à S. Denys, là où apres auoir fait les ceremonies accoustumees, à la nouuelle promotion des Roys de France, il fit au mois de May son entree dedans la ville de Paris capitalle de son Royaume. Au deuant de luy iusques aux fauxbourgs vindrẽt les Ecclesiastiques vestus de leurs chappes & surplis, les Docteurs B de l'Vniuersité, la Cour de Parlement vestuë d'escarlatte, le Preuost des Marchands, & les Escheuins auec leurs robbes my-parties de rouges & tané, les Maistres des Cõptes, les enfans de ladite ville, & tous les Estats, ordres, & mestiers d'icelle, les vns à cheual & les autres à pied. Le Roy accompagné des Princes de France, d'vne grand noblesse de gentilshommes de sa maison, & de ses gardes tous richement vestus de couleurs diuerses, estant armé à blanc monté sur vn cheual blanc dessous vn riche dais entra dedans sadite ville capitalle, en laquelle il fut receu auec cris, chansons, & battemens de mains en signe d'allegresse incroyable, & auec prieres de toutes personnes pour son heureuse entree & long regne. Les ruës (comme la saison de l'annee le portoit) estoient pauees de branchees, de fleurs & d'herbes, le dessus estoit couuert de toilles & de draps, & le deuant des maisons paré de riches tapisseries, de beaux tableaux, & d'exquises peintures, & les fenestres des maisons ornees d'vn nombre infiny de femmes qui estoient là pour regarder, & pour se faire regarder aussi. Il n'y eut aucune espece de ioye & de magnificence qui en ceste entree ne fut mise en auant. Il C alla en la grande Eglise nostre Dame faire les ceremonies accoustumees, & de là au Palais Royal (l'vn & l'autre bastiment assis dedans l'Isle de la Seine) là où fut fait le plus superbe magnifique festin qu'on eut iamais auparauant veu. Toutes les ceremonies furent en ceste entree obseruees (selon leur dignité & institution) par le peuple François, mais sur tous autres Roys, ils loüoient, aymoient & honoroiẽt ce nouueau Roy, disans qu'il estoit le vengeur de l'iniure que les estrangers auoient voulu faire à la couronne de France, & le restaurateur de la loy Salique, comme celuy qui l'auoit fait renaistre, & remis la France en son ancienne prerogatiue par la force de ladite loy, par laquelle la liberté & la dignité du nom François estoient soustenuës, empeschant que les François qui auoient accoustumé de donner Roys & loix aux autres nations ne vinssent à estre attachez au ioug, à la seruitude & à l'Empereur des nations estrangeres. Incontinent le Roy destina pour femme à Philippes Duc d'Orleans son fils, Blanche fille Posthume du Roy Charles le Bel.

Magnificẽce d'entree. *Rues bien ornees.* *Restaurateur de la loy Salique.*

Ces ioyeuses, honorables, & accoustumees ceremonies estant acheuees, le Roy D voulut aduiser aux affaires de son Royaume, lequel les Roys Louys Hutin, Philippes le Long, & Charles le Bel ses predecesseurs luy auoient laissé bien embroüillé, tant pource qu'en peu d'annees le Royaume auoit changé par quatre fois de Roy, que pource que les susdits trois Roys estoient ieunes & mesmement ledit Hutin, & que durant leurs regnes les finances de France auoient esté mal administrees, les monnoyes alterees, grandes exactions mises sur le peuple, les gouuerneurs en dissention, les guerres contre les Anglois & les Flamans grandes, & la Franche fort deschiree. Pour remedier à ces maux il fit plusieurs belles loix & ordonnances sur le fait de la iustice & police, & sur le reglement des finances, puis voulant pouruoir à tous affaires des plus grands iusques au plus petits, par l'aduis d'vn conseil des plus grands Prelats & seigneurs de son Royaume, il restitua à Philippes fils de Louys Comte d'Eureux, & Ieanne sa femme fille de Louys Hutin, le Royaume de Nauarre qui luy appartenoit à cause d'elle, selon le droit cy-dessus declaré, & en recompense des Comtez de Cham-

Maux precedens de la France. *Ordonnances sur la iustice.*

A pagne & de Brie qui semblablement deuoient appartenir à ladite Ieanne, luy bailla quelques terres & seigneuries au Comté de la Marche. Ce qu'il fit pour ne vouloir permettre que lesdits Comtez de Champagne & de Brie qui estoient si voisins de sa capitalle ville de Paris, fussent en autres mains qu'aux siennes & à celle des Roys pour couurir ladite ville, & plusieurs autres pays de ce costé-là. Et comme il pensoit auoir vne bonne paix au commencement de son regne pour peu à peu donner vn bon ordre à tous les affaires descousus de son Royaume, ceux de Flandres le firent entrer en vne nouuelle guerre. M CCC.XXVIII.

Champagne & Brie annexees à la Couronne.

Pour couurir Paris.

Les Comtes de Flandres par vn traicté fait entre les Roys de France & eux deuoiét payer pour l'espace de vingt ans par chacun an ausdits Roys la somme de cinquante mille escus. Louys Comte de Flandres contre lequel les Flamans s'estoient souuent reuoltez, & mesmes l'auoient pris prisonnier, cóme nous auons dit cy-dessus en Charles le Bel, auoit enuoyé par toutes les terres de son Estat ses collecteurs pour leuer ladite somme, mais sous couleur de ce on auoit leué vne plus grãde somme qu'il ne failloit pour le payement d'icelle. Ce qui aduient ordinairement que l'ombre de la collecte d'vne somme arrestee en fait leuer vne plus grande. Les Flamans voyans que chaqu'vne annee la leuee de ceste somme leur enleuoit toutes leurs substances, biens & moyens, & considerans que s'ils enduroient longuement ceste exaction & la cruauté dont on vsoit enuers eux pour la leuee de ceste somme, elle deuiendroit perpetuelle, supplierent leur Comte de faire rendre conte ausdits Collecteurs des deniers par eux leuez, afin qu'on vit ce qu'ils auoient leué d'vn chacun, & combien ils en auoient donné au Roy.

Affaires de Flandres.

B

Plainte des Flamans au Comte.

Le Comte leur accordant leur demande, fit assembler en la ville de Tournay tous les deputez des Prouinces, qui se plaignoient de ceste exaction, & y vint luy-mesme pour oüyr leurs plaintes, & leur faire droit. Luy, sa maison, ses officiers & lesdits finãciers contre lesquels estoit faite l'assemblee estoient logez dedans la ville en seureté, & les deputez des Prouinces aux fauxbourgs. Il aduint qu'vn feu (soit que ce fut par cas fortuit ou à escient) se print de nuit aux fauxbourgs, desquels il brusla vne grande partie, estant fauorisé par vn grand vent qui pourmenoit la flamme. Les Flamans penserent incontinent que veu qu'on les auoit fait loger aux fauxbourgs separez de ceux contre lesquels ils estoient venus, & que le Comte auoit fait loger leurs ennemis pres de luy dedans la ville, & que le feu s'estoit pris aux fauxbourgs, là où ils estoient logez, que cela eut esté fait par la permission du Comte & par la malice de leurs aduersaires pour les brusler.

C

Adoncques ils s'en retournerent en leurs Prouinces, là où ils firent entẽdre au peuple d'icelle la faueur que le Comte portoit aux larrons de financiers & collecteurs, de les auoir logez pres de luy, & d'auoir fait loger lesdits deputez dehors, & comme le feu par l'intelligence du Comte & de leurs aduersaires s'estoit mis dedans les fauxbourgs où ils estoient, là où ils auoient pensé estre tous bruslez. Ils firent leur Comte tant iniuste & cruel, & leur cause si iuste qu'ils animerent leurs peuples à vne reuolte & sedition, ioint qu'ils auoient desia vne mauuaise volonté audit Comte, comme nous auons dit en la vie de Charles le Bel. Ils s'armerent & se r'allierent ensemble en certain lieu assigné, & estans ioincts allerent contre le Comte, auquel le iour & feste de S. Barthelemy 24. d'Aoust de l'an 1328. ils donnerent vne bataille, & le prindrẽt prisonnier, & ne voulurent le laisser aller ny sortir hors de leurs mains, que premierement par capitulation faite entre luy & eux, il n'eust auec plusieurs solemnitez promis d'oublier & assoupir la memoire de toutes iniures passees, & que par luy ny par ses successeurs Comtes il ne leur pourroit ny à eux ny aux leurs estre demãdee ou imputee aucune chose de ce qu'ils auoient fait, soit pour auoir pris les armes, villes, ou finances, ou pour autre chose en quelque sorte & maniere que ce soit. Que tous prisonniers d'vne part & d'autre seroient rendus sans payer rançon, & que chacun rentreroit en ses biens & estats. Que de là en auant il n'entreprendroit aucune affaire de consequence sans l'aduis de l'assemblee generale des deputez de ses Prouinces. Le Comte obeit à la necessité presente, & leur accorda tout ce qu'ils voulurent, se reseruant à vne meilleure commodité, pour se venger d'eux, & leur faire cognoistre que les Princes ont certaines maximes qui les dispensent de l'obseruation de toutes capitulations faites auec leurs subiets, & de la foy & obligation promise à ceux qui la leur doiuent. Aussi

Le Comte fauorise les Collecteurs.

Plainte cõtre les financiers.

Et contre le Comte de Flandres.

D

Prins prisonnier.

M.CCC.XXVIII. la plufpart de ceux qui ont obligé leurs Princes à capitulations & traittez, articles & conditions de paix, & à Edicts de pacification de troubles & à choses contrainctes & A forcees par la necessité du temps s'en sont à la fin mal trouuez, s'ils n'ont par vne autre voye preuenu leurs Princes au ressentiment qu'ils ont de la force & contrainte de leurs subiets.

Comme le Comte se vit en liberté, il se retira vers Philippes de Valois nouuellemēt Roy de France, & mena auec soy vne grande compagnie de seigneurs de ses pays, entre lesquels estoit Robert son oncle paternel, auec lequel auparauant il auoit eu grand debat & guerre pour la succession du Comté, qui neantmoins en ceste cause secourut fidellement le Comte son neueu. Le Comte venu vers le Roy luy fit hommage de son Comté, & comme son vassal le supplia de luy donner secours contre les rebelles de son estat qui l'auoient guerroyé, pris prisonnier, & contraint de descendre à conditiōs indignes d'vn Prince: & lesquelles il auoit esté forcé d'accorder par la necessité du tēps & de ses affaires. Le Roy vsant de puissance Ecclesiastique, de laquelle deuant luy plusieurs autres Roys auoient absolument vsé, comme on voit par infinis actes, enuoya incontinent fulminer & excommunier le peuple de Flandres par l'Euesque de Senlis B en l'Eglise de Tournay, reseruant de ladite excommunication ceux de Gand & d'Audenarde, pource qu'ils continuoient en leur foy & loyauté enuers leur Comte. Mais le Roy voyant que les Flamans faisoient bien peu de cas de ses fulminations, & pressé des instantes requestes du Comte qui iournellement supplioit de ne vouloir proceder en cet affaire par la voye de la force, & ne s'amuser seulement aux interdictions Ecclesiastiques, desquelles (disoit-il) ceux qui ne portent aucun respect ny reuerence à leur Prince ne fait pas grand cas, assembla son Conseil en la ville de Paris pour aduiser au moyen de remedier aux troubles de Flandres. Il auoit vne extreme enuie d'y faire la guerre, tant pource qu'il estoit ieune & d'aage florissant, que pour le desir qu'il auoit d'acquerir gloire, & se rēdre par quelque bel acte redoutable a ses voisins, mesmement à l'Anglois qu'il voyoit desia apprester vne guerre contre la France, & la reputation duquel auoit semé quelque volonté & affection secrette & cachee dedans les cœurs d'aucuns François. Mais lors les Roys estoient si respectueux qu'ils ne vouloient rien entreprendre sans l'aduis du Conseil, & toutesfois le plus souuent ils se dispensoient bien de le croire, & sautoient la barriere de tous les aduis & conseils quand C ils auoient quelque entreprise en fantasie.

Comte de Flandres fait hommage de son Comté.

Se plaint de ses subiets au Roy.

Desir de ieune Roy.

La plusparr des seigneurs de ce Conseil supplierent le Roy de ne vouloir entreprēdre ceste guerre, & ce pour plusieurs occasions & principalemēt pour le peu de temps qu'il y auoit qu'il estoit Roy de ce Royaume, auquel il y auoit (disoiēt ces seigneurs) quelques personnes qui secrettement fauorisoient & de leurs volontez adiugeoient ceste Couronne au Roy d'Angleterre. Que s'il s'en alloit hors de son Royaume, son sceptre qui n'estoit encore bien estably pourroit estre agité par les factions, menees & seditions de ceux qui n'estoient pas bien affectez enuers luy, & que l'Anglois ne demanderoit pas meilleure occasion pour auoir par menees sourdes & par armes ouuertes ce qu'il auoit tant poursuiuy par paroles, par Ambassadeurs & remonstrances.

Roys se dispensent de croire aduis.

Aduis donné au Roy.

Dauantage que son Royaume estoit pauure & foible, se sentant encore des guerres, pertes & calamitez endurees durant les regnes des Roys precedens. D'autres qui le voyoient fort desireux d'entreprendre ceste guerre qui se deliberoit sur la fin D de l'Esté, & qui ne pouuoient pas rompre ceste deliberation, ains seulement la vouloient tordre, le supplierent de luy vouloir remettre iusques au Printemps prochain, pensans par ceste remise faire en sorte que possible elle ne s'entreprendroit iamais, & qu'entre le temps de ceste assemblee le Printemps ensuiuant, le temps ameneroit vn tel changement d'affaires que celuy-là demeureroit là sans qu'on s'en entremist plus auant.

Se deuoit craindre de l'Anglois.

Le temps amene changement.

IV. Le Roy voyant qu'il ne trouuoit en ces seigneurs aucune opinion conforme à sa volonté, s'adressa à Gautier de Cressy seigneur de Chastillon Connestable de France, & soit que le Roy luy fit quelque signe, ou soit que ledit Gautier cogneut la volonté de son maistre, fit vn tour de bon courtisan, ou de hardi Cheualier, car comme le Roy luy vint à demander son aduis, à sçauoir s'il seroit bon d'entreprendre ceste guerre ou non. Ledit Gautier se leua sur les pieds & dit tout hautement, Sire, le temps est

Acte de courtisan ou de guerrier.

A tousiours conuenable à celuy qui a bon cœur à la bataille. Ceste responce fut tant agreable au Roy, qu'estant suiuie de tous les autres, il se leua de son siege, & alla embrasser ledit Gautier se loüant grandement de son hardi courage, & dit aux autres que qui l'aymeroit le suiuit. Il fit par tout son Royaume assembler gens, & ordonna que dans la fin d'Aoust qui estoit bien prochaine tous le vinssent trouuer en la ville d'Arras. Estant donc la guerre resoluë, il s'en alla en l'Eglise sainct Denys, & des mains de l'Abbé d'icelle print l'Auriflambe ou oriflamme, qu'il donna en garde à vn braue & vaillant Cheualier nommé Milles de Noyers. Ce qui aduint l'an mil trois cens vingt-neuf. M. ccc. xxix. Armee leuee.

Les Flamans rebelles estoient au mont de Cassel, d'autant qu'en ce quartier la Flãdres est fort descouuerte du costé de la France, & pource que la noblesse s'estoit separee d'eux, ils n'auoient point de chef, dont par iceux furent esleus leurs chefs & Capitaines: Nicolas Zennequin, Guiesanne le Chanu, Zegher Ianssonne, Vvinoch de Fiere, & Lambrecht Boouen, vaillans hommes, mais yssus de bas lieu. Le Roy ayant assemblé son armee, la mena au deuant du mont de Cassel. Les ennemis laissant bonne garnison dedans la ville, se vindrent pres d'icelle camper sur vn haut lieu d'où ils ne pouuoient estre tirez au combat. Le Roy commença de battre la ville en laquelle les habitans auoient dressé sur vne potence vn cocq de laine, autres disent vn cocq peint en vne banniere qu'ils dresserent sur leurs murailles, & qu'autour dudit cocq y auoit en derision escris ces deux vers. Chefs des Flamans. B Mont Cassel battu.

Quand ce Cocq icy chantera
Le Roy trouué cy entrera.

Appellans ledit Roy trouué, dautant qu'ils disoient que n'estant point né pour pouuoir par aucun droit atteindre à la Couronne de France, il y estoit neantmoins paruenu par hazard & comme trouué. Ils se defendoient vaillamment par l'esperance du secours de l'armee Flamande qui estoit là pres à la veuë de ladite ville. Le Roy vouloit tousiours attirer au combat les Flamans, qui au contraire attendoient vne meilleure occasion, & auoit ordonné ses batailles de ceste façon. Derision contre le Roy.

La premiere bataille estoit conduitte par les Mareschaux de France & le grand maistre des Arbalestriers ayans six bannieres les gẽs de pied & tout le charroy & bagage. La seconde bataille estoit menee par le Cõte d'Alençon frere du Roy qui auoit vingt-vne bannieres. La troisiesme estoit conduite par le grand Maistre de l'Hospital d'outremer & seigneur de Beauieu. La quatriesme conduisoit Gautier de Chastillon Connestable de France: Et en la cinquiesme estoit le Roy en personne ayant ving-neuf bannieres, & en sa compagnie estoit le Roy Philippes de Nauarre Comte d'Eureux, le Duc de Lorraine, & le Comte de Bar, & y auoit vne aisle de vingt-six bannieres que conduisoit Milles de Noyers qui portoit l'Auriflambe. La sixiesme bataille conduisoit le Duc de Bourgogne & y auoit dix-huit bannieres. La septiesme estoit soubs la charge du Dauphin de Viennois qui auoit douze bannieres. La huictiesme estoit menee par Robert d'Artois Comte de Beaumont où il y auoit dix-huit bannieres, & y auoit vne aisle des gens du Roy de Boheme qui faisoient l'vnziesme. Voyla l'ordonnance de l'armee du Roy deuant le mont de Cassel. Comme il vit qu'il ne les pouuoit auoir, il enuoya vne bonne partie de son armee pour faire le degast au pays, afin que les ennemis indignez & irritez de ceste ruine fussent contraints de venir aux mains. Le Roy desire combattre. C Belle ordonnance. Deuãt Cassel. D

Ils regardoient leurs pays, maisons & biens, brusler, ruiner, saccager, piller & emporter. Neantmoins ils ne se bougeoient de leur place, & ny les cris entremeslez des femmes & des petits enfans, ny les craquemens, les sons & les grands bruits des edifices tombans par terre, ny les feux bruslans vn grand pays, ny la flamme d'iceux luisante, ny tant & tant de ruines qu'ils regardoient ne peurent esmouuoir ces courages felons & obstinez, ny flechir à aucune pitié, ny attirer au combat, ny diuertir de leur entreprise & opiniastreté, si bien qu'ils ne s'auancerent ny d'vn point ny d'vn pas pour abandonner le lieu qu'ils auoient pris plustost qu'ils n'auoient deliberé. Spectacle de pays ruiné.

Ils enduroient facilement que deuant leurs yeux les ennemis courussent, pillassent, bruslassent, & ruinassent le pays. Quand ils virent que les gens du Roy n'eurent laissé en leur pays aucune chose sur laquelle ils peussent exercer leur rage Opiniastreté de Flamans.

M ccc.xxix. & fureur, & qu'ils estoient retirez en leur camp couuerts de sueur & de poudriere, & s'estoient desarmez, alors eux espians ceste bonne occasion, & voyans du lieu haut où ils estoient tout ce qui se faisoit au camp du Roy, & sçachans fort bien en quel lieu estoit sa tente; ils saillirent si furieusement & promptement de leur fort, qu'ils furent plustost dedans le camp du Roy qu'on ne sceut qu'ils fussent partis de leur coustau, & esleuans vn grand bruit ils donnerent dedans la tente du Roy, lequel la fortune de France ce iour là preserua: Il auoit à l'entree d'icelle l'Auriflambe plantee, & peu de gens armez pour sa garde, lesquels repousserent vaillamment le premier effort des ennemis, en attendant que le camp se fut mis en armes. D'vne telle vistesse chacun de tous les costez du camp accourut a la tente du Roy comme au chef de toutes choses, & au principal & plus important nœu de la matiere, & auec telle diligence & prouesse on vint aux mains contre les ennemis, qu'estans les tentes soudainement abbatuës, il fut là combatu comme en vne bataille assignee. Le Roy monte à cheual, & exhortant & encourageant les siens, tant de ses paroles que de son bon exemple, vendit aux ennemis bien chere la temerité de laquelle ils estoient venus l'assaillir. Nicolas Zennequin l'vn des principaux chefs des rebelles combattit vaillamment, & tint longuement les gens du Roy en suspens de la victoire, gardant fort bien les siens de receuoir aucun dommage. En fin chargé de coups il fut porté par terre, & lors la victoire fut sur les siens gagnee par les nostres, & luy & les siens tuez. La bataille fut si aspre qu'il fut tué de Flamans de 20. à 22. mille. Les François poursuiuans les ennemis prindrēt la ville du mont de Cassel & la pillerent & bruslerent. Ce qui aduint aussi le 24. iour d'Aoust l'an 1329.

Leur stratageme. *Le Roy secouru.* *Combat entre Flamans & François.* *Flamans deffaits au mont Cassel.* *Mont Cassel pris.*

Ceste victoire fit mourir grande partie des rebelles, & cōtraignit les autres à se venir rendre à mercy au Comte, lequel les receut en sa bonne grace, à la priere & remonstrance du Roy, qui le pria de ne refuser sa misericorde à aucun de ceux qui se viendroient soubsmettre à icelle, & l'exhorta de se comporter & gouuerner par apres si sagement & doucement enuers ses subiets, qu'il ne luy donnast par apres aucune occasion de retourner en Flandres, & de reparer ses folies qui sont plustost faites que reparees. Luy remonstrant qu'il est raisonnable & necessaire à vn Prince de punir ses rebelles, mais deuant que de venir là, il se doit garder de donner occasion a ses subiets de se rebeller, car le plus souuent les rebellions des subiets naissent des mauuais deportemens des Princes. Apres ceste deffaite ceux de Bruges, d'Ypres & du Franc, & toutes les autres villes rebelles soubsmirent leurs corps, biens & pays à la misericorde du Comte, luy donnant ostages pour l'asseurer de l'accomplissement de tout ce qui par luy leur seroit commandé.

Remonstrance sage du Roy au Cōte. *Causes de rebellions.*

Vne histoire de Flandres dit que le Roy laissant le Comte paisible en son estat luy conseilla de faire cruellement punir les rebelles, & que le Comte se ressouuenant de ceste remonstrance en fit executer iusques à cinq cens. Ce qui fut cause que Guillaume le Chanu craignant sa peau se retira vers le Duc de Brabant, lequel il solicita de mener guerre au Comte, l'asseura (selon la coustume que les traistres ont de promettre ce qui n'est pas en leur puissance à ceux qu'ils veulent faire venir en leur pays) & que si vne fois il estoit entré en Flandres, il trouueroit vn grand nombre de Flamans qui le secoureroient de leurs personnes, d'armes, d'argent, de cheuaux, de viures, & d'autres choses necessaires pour soustenir vne guerre. A quoy le Duc ne voulut prester l'oreille, soit qu'il ne voulut trop s'arrester aux belles paroles & promesses d'vn traistre qui eust esté biē aise de faire de sa cause particuliere vne generale, ou soit qu'il n'en eust pas le moyen, & qu'il voyoit bien qu'il auroit non seulement affaire contre le Cōte de Flandres, mais aussi cōtre le Roy de Frāce trop puissant ennemy pour luy. Au contraire le Duc enuoya lié & garroté ledit Chanu au Roy, qui à Paris luy fit couper les deux poings, puis mettre sus vne rouë, où on le laissa iusques à ce qu'on le vit prochain de la mort, & lors il fut trainé à la queuë d'vne charrette, & en fin pendu au gibet. Ceste exemplaire iustice donna vn tel espouuantement aux complices dudit Chanu, que le plus secrettement & soudainement qu'ils peurent ils sortirent hors du pays de Flandres, cependant que le Comte procedoit a l'execution de ses rebelles, & à la punition tant ciuille que corporelle d'iceux, & de ceux qui les auoient receus, fauorisez ou secourus, si bien qu'en moins de trois mois il fit mourir de dix à douze mille hommes.

Autre conseil au Comte. *Promesse des traistres.* *Qui de leur cause en font vne generale.* *Traistre puny.* *Grande punition de Flamans.*

A Quelques histoires nous veulent faire croire que le Roy estant apres ceste guerre de retour en la ville de Paris, alla remercier Dieu en la grande Eglise d'icelle, & y entra tout armé à cheual tout le long de la nef iusques deuant le Crucifix, & qu'il presenta son cheual & ses armes à nostre Dame, en luy attribuant l'honneur & la gloire de sa victoire, & qu'en signe de ce est encore sa presentatiõ à cheual en la nef de ladite Eglise. Mais toutes les veritables histoires d'vn commun consentement attribuent ladite effigie qui est auiourd'huy dedans ladite Eglise à cheual Philippes le Bel à son retour d'vne guerre de Flandres, comme nous auons amplement dit en sa vie. M ccc.xxix. Statue du Roy en l'Eglise de Paris.

Le Roy Philippes de Valois estant de retour en France, la Cour de Parlement de Paris & les autres Iuges Royaux vindrent vers luy, & luy remonstrerent que toute la iurisdiction estoit coulee des sieges Royaux aux Cours Ecclesiastiques, & que beaucoup plus de causes prophanes entre personnes prophanes estoiẽt iugees par les Euesques & leurs Officiaux, & autres officiers d'Eglise que par les Iuges Royaux. Que celuy qui pour la moindre occasiõ n'acquiesçoit aux sentences des Ecclesiastiques incõtinent estoit excommunié & priué des Sacremens, & que leur puissance & authorité estoit venuë à ce point, que pour vne simple debte vn hõme qui ne la pouuoit payer estoit interdit. Le Roy desirant entendre les causes & raisons des Ecclesiastiques & de ses Iuges, manda les vns & les autres venir à luy, & escriuit ses patentes aux Prelats de son Royaume, adressees singulierement à l'Euesque d'Authun, la teneur desquelles nous auons icy mise, qui estoit telle. Cours Ecclésiastiques uennent tout. B Conuocation des Ecclesiastiques.

« Philippes par la grace de Dieu Roy de France, à nostre bien aymé & feal l'Euesque d'Authun salut. De tant plus vous auez la cognoissance des choses diuines, & que l'experience des autres vertus reluit en vous plus qu'au reste des hommes, tant mieux cognoissez vous aussi combien & en quelle sorte nos subiets de ce Royaume, tant clercs que laics, comme estans plusieurs & diuers membres viuant ensemblement vnis en vn corps, se doiuent entresouffrir & se secourir les vns les autres pour la defence & entretien de la paix, & pour reietter toute discorde, chacun se contenant en son office, & se contentant de ce qui luy est deu iustement. Comme donc nous ayons esté informez que vous & vos Officiaux vous plaignez de nos baillifs & officiers, & que ceux-cy encore forment complainte, & se disent greuez par vous, vos Officiaux curseurs & sergens, & dés le temps iadis, comme encore ils souffrent en ce qui est de la iustice & iurisdiction, tellement que par ce moyen, ceste indissoluble vnion qui deut estre entre vous est dissoulte & aneantie: Ne faut s'esbahir si tels deportemens nous desplaisent qui aymons la paix, amitié & concorde d'entre nos subiets, & qui souhaittons que tant le Clergé que le reste des nostres viuent amiablement ensemble. Laics greuez par les Ecclesiastiques. C Concorde entre subiets.

« A ceste cause y voulans pouruoir auec l'ayde de Dieu, auec tout conuenable remede, nous vous prions, voire vous commandons par ces presentes de comparoistre en personne à Paris le 8. iour apres la feste de S. André prochainement venant, auec instructions de griefs que vous pretendez que nos officiers susnommez vous facent, ausquels, & à nos Barons auons aussi mandé des patentes de venir personnellement au iour assigné pour exposer leurs doleances, afin que nous & nostre conseil y puissions remedier si salutairement, que par cy apres vous & nos susdits Barons & officiers puissiez viure amiablement ensemble. Donné à Paris le 1. iour de Septembre l'an 1326. Desir de remede. D

Au mandement du Roy les Euesques qui s'ensuiuent se presenterent au Palais à sa maiesté, à sçauoir les Archeuesques de Bourges, d'Aux, Tours, Roüen & Sens: les Euesques de Beauuais, Chaalons, Laon, Paris, Noyon, Chartres, Constances, Angers, Poictiers, Meaux, Cambray, Sainct Brieu, Sainct Flour, Chaalons en Bourgongne, & d'Authun. L'assemblee dressee, se leua noble homme Pierre de Cuignieres, Cheualier Conseiller du Roy, & Aduocat general en sa Cour de Parlement, par derision appellé depuis du Cugnet, lequel concluant & comprenant son discours en deux points, mit en auant que les subiets doiuent obeissance & honneur au Roy, & qu'au reste il doit auoir distinction en leurs offices & actions, tout ainsi que leur premiere institution a sa fin en chacun toute particuliere. Que les Ecclesiastiques se meslent seulement de ce qui concerne les choses spirituelles, & exercice de la religion Archeuesques & Euesques. Deuoir des subiets. Deuoir du Roy & de l'Eglise.

M. CCC. XXIX. s'empeschent sur la cognoissance de ceux de leur sorte, & sus la iurisdiction des ames A & extirpation des heresies, laissant au Roy & aux Barons ce qui touche la iustice de la temporalité. En somme ayant amené plusieurs raisons tant du droit que de la coustume (car il estoit vn suffisant homme) il conclud que le Clergé se deuoit contenter de ce qui est spirituel, & en la libre administration duquel il mettoit en auant que le Roy estoit tenu de le defendre & maintenir, mais que les affaires temporels estoiẽt du tout interdits à l'Ecclesiastique, protestant là dessus que contre toute raison les Prelats se mesloient de la iustice seculiere, suiuant ce qui est en l'Euangile. Rẽdez à Cesar ce qui est à luy, & à Dieu ce qui luy appartient. Neantmoins (dit-il) que messieurs du Clergé estans bons & fidelles subiets du Roy se deuoient conseiller, veu que sa maiesté les auoit assemblez pour en auoir leur aduis sur ceste affaire. Et pource que sa harangue fut longue, nous n'en auons tiré que la substance, afin de vous mettre en auant la pluspart des articles que ledit de Cuignieres proposa, contenant les poincts esquels les Barons & officiers du Roy se sentoient interessez par le Clergé.

Charge du Clergé.

Sans se mesler du seculier.

Points de la remonstrance de Cuignieres

Et premierement dit, que comme ainsi soit que la commune iurisdictiõ appartienne de droit commun au Roy & à la iustice temporelle en la cognoissance des causes B reelles, soit qu'elles se rapportent à la possession ou à la proprieté, toutefois les Officiaux des Euesques empeschans le cours de ceste iurisdiction du bras seculier s'attribuoient la cognoissance de ces causes, & mesmement sur la possession & tous les interdits. Dauantage que si vn du Clergé empeschoit à vn lay la iouyssance de sa terre, & que cestuy offencé le fit conuenir deuant le iuge Royal sur fait de nouuelleté, ou autrement, tant s'en faut que l'Ecclesiastique cõparust que plustost le lay estoit cité pour comparoir par l'official, ou ne comparoissant on procede contre luy par censures, & soubs grandes peines pecuniaires, trouuant mauuais le susdit de Cuignieres, que les Officiaux entreprissent sur les Iuges Royaux, & qu'ils contraignissent ainsi les parties à venir plaider deuant eux. Comme aussi il disoit que le Roy estoit beaucoup interessé, & sa grandeur diminuee en ce que les Iuges Ecclesiastiques s'auançoient iusques là que de vouloir entreprendre & vsurper la cognoissance sur les contracts passez és Cours temporelles, & mesmement vsent de censures, monitions, & excommunications vers ceux qui s'obligent en vertu de telles lettres. Outre ce qu'és Sinodes & Cõ- C ciles prouinciaux que messieurs les Euesques tenoient, ils faisoient des statuts & ordonnances fort preiudiciables à la iurisdictiõ du Roy & des seigneuries de ce Royaume, combien qu'en sorte quelconque cela ne soit de leur estat, & ne se soit soubsmis à leur puissance. Il se plaignoit aussi que les Officiaux osoient bien entreprendre de cognoistre des crimes des laics, & les faisoient detenir prisonniers sans vouloir souffrir qu'ils eussent leur renuoy pardeuant leurs ordinaires, comme ainsi soit que ny l'emprisonnement, ny la detention ne sont à la iurisdiction à eux donnee, & quoy que lesdits prisonniers soient du tout trouuez innocens des charges pour lesquelles ils sont detenus captifs, si est-ce qu'encore on les rançonne de grandes sommes de deniers, tant pour les procedures que pour payer l'enqueste, combien que ce fust aux absous que ces despens deussent estre adiugez. Estimoit en outre le susdit Aduocat que c'estoit aussi encontre tout droit & equité que les Officiaux ayans cognoissance des debtes des laics, les contraignissent soudain à payer sur peine d'excommunication, & ne payans sans aucun delay rengrauoient les peines contenues en la D censure, & qui plus est enioignoient aux Iuges Royaux soubs mesme peine de contraindre lesdits excommuniez à payer ces sommes, tant par saisie de leurs biens que emprisonnement de leurs personnes. Et (ce qui ressentoit sa tyrannie) si les Iuges ou leurs sergens ayans obey à ce decret n'auoient trouué que saisir és maisons des susdits excommuniez, ils estoient contraincts d'aller à leurs propres couts & despens se purger deuant l'Official de n'auoir trouué chose quelconque, & s'ils y failloient, l'excommunication tomboit sur leur teste, estans forcez de satisfaire à la somme du debteur principal, disant que le Roy estoit griefuement preiudicié par ces retentions des causes decidees és cours des Officiaux, comme si la souueraineté de iustice estoit de l'Eglise. Ce que ceux-cy taschoient de luy attribuer en ce, que si vn citoyen en vne ville Royale fait adiourner son creancier deuant le iuge du lieu, & que celuy qui est arresté pour la debte en appelle en cour d'Eglise, les Officiaux en veulent auoir la

Censures de l'Eglise.

Vsurpation des Ecclesiastiques.

Leur puissance limitee.

Leurs rançonnemens.

Inionction aux Iuges Royaux.

Le Roy greué en cela.

A cognoissance. Que si le Iuge Royal s'oppose à cecy, on n'oit soudain que fulminatiõs & censures. Et qui plus est, les Preuosts des Eglises font des citations de viue voix par le Domaine du Roy contre personne en chacun estat sans commission aucune, & faut que les bonnes gens citez sans cause se racheptent par argent des mains des chiquaneurs au grand preiudice de la iurisdiction du Prince, comme aussi cela est entreprendre sur le Roy que les Officiaux facent seeller les biens & maisons des clercs & lieux du domaine du Roy, encore qu'ils n'ayent aucune iurisdiction és fonds Royaux ny és terres appartenans aux Barons & seigneurs de ce Royaume. Se plaignoit que les Ecclesiastiques fissent inuentaire des biens des laics decedez, & prissent cognoissance des hypoteques reelles, ce qui est du propre droit & iurisdiction du Roy, ou de ceux à qui il donne la puissance d'en cognoistre. Se fachoit que les inquisiteurs fissent saisir pour vn seul soupçon les pauures gens, les accusans de mal sentir de la foy, & les detenant en prison bien que (quand ils seroient tels) c'est au Roy à les auoir en ses prisons, iusqu'à ce qu'ils soient conuaincus d'heresie. M. ccc xxix. Preiudice de la iurisdiction du Prince. Accusez d'heresie.

B En somme il proposa qu'il n'y auoit action quelle que ce fut iusques aux debtes des manouuriers, & au salaire que les maistres deuoient à leurs seruiteurs, dont ils ne voulussent auoir la cognoissance, qui appartient seulement au Roy & seigneurs ayans iustice, & que les Officiaux se deuoient bien raisonnablement contenter de la iurisdiction qui concerne purement & simplement les choses spirituelles: concluant comme il y a deux puissances, l'vne sacerdotale, & l'autre Royale, la premiere pour se mesler des choses diuines & y commander, l'autre pour manier les affaires & la police des Royaumes: qu'aussi les iurisdictions d'icelles doiuent estre proprement distinguees, si que l'Eglise ne s'empesche aucunement du temporel, comme aussi les officiers du Roy ne deuoient s'vsurper aucune chose sur l'authorité & puissance des Ecclesiastiques, & que le droit du fisc estant sans aucune prescription, il n'estoit aussi en la puissance du Roy de s'en pouuoir deffaire, de diminuer chose quelconque qui fut ou concernast à la Maiesté royale, tant pour garder ce qui de long-temps est estably par les Roys ses predecesseurs, que pour ne frauder de telle authorité ses successeurs à la

C Couronne. Et pource (dit-il en faisant fin) ayant le Roy iuré, venant à la Couronne, qu'il sera protecteur & defenseur de tout son pouuoir des droits & preeminences du Royaume, & qu'il ne souffrira iamais que rien ne soit aliené ny aucunement alteré, & que s'il y en a qui le soit, qu'il s'efforcera de les retirer de quelque main que ce soit, & fut de l'Eglise mesme. Ie suppliera sa Maiesté de voir si ce que i'ay dit preiudicie à sa grandeur, si le cours de sa iustice y est empesché, si ses subiets en sont interessez, & si la noblesse y sent diminution. Car s'il est ainsi, il me semble, dit-il, que le Roy doit recouurer selon son serment, ce que les Ecclesiastiques ont vsurpé sans autre titre que de bien-seance, & dequoy n'estans fondez de droit commun il fera bien de les desaisir, & le mettre en sa main, n'estant conuenable que ceux qui sont obligez à l'autel & dediez pour le diuin seruice, s'employent ny arrestent aux affaires de ce monde, & se meslent de manier les negociations, ny les plaidoyers, sinon és causes de la foy, & de la police Ecclesiastique, concluant comme il auoit commencé: Rendez à Cesar ce qui appartient à Cesar, & à Dieu ce qui luy appartient, comme au souuerain de toute creature. Supplication au Roy. Office des Ecclesiastiques.

D Autant que ceste remonstrance (de laquelle nous auons escrit les principaux points) fut agreable à la noblesse & aux Baillifs & autres Officiers Royaux, autant fut-elle deplaisante aux Ecclesiastiques, lesquels ayans bon nez, sentoient où s'adressoit tout cecy, & que le coup n'estoit point rué simplement contre l'authorité des officiaux pour l'augmentation des Cours Royales, ains que la noblesse vouloit induire le Roy à se saisir du temporel de l'Eglise, & qu'on commençoit par la iustice, afin que leur ostant la iurisdiction qui est vn des poincts principaux pour maintenir leur credit, ont vint puis apres à les priuer d'autres choses. A ceste cause Pierre Bertrand Euesque d'Authun ayant charge, demanda delay pour resoudre, qui luy fut octroyé au vendredy ensuiuant que le Roy leur donneroit audience, comme il fit au bois de Vincennes. Pierre l'Euesque commis du Clergé, sentant qu'il auoit affaire aux grãds, & voyant que la noblesse se fondoit sur le donner à entẽdre par l'Aduocat du Roy, & que sa maiesté sembloit flechir à la partie peu fauorable au Clergé, il luy proposa pre- Considerations diuerses.

M. ccc. xix. mierement l'exemple du Roy Philippes Dieu-donné, qui comme Roy vray zelateur A de la religion Chrestiēne, & protecteur de l'immunité, pour tesmoigner quel il estoit, & quels auoient esté ses predecesseurs, & deuoient estre ses successeurs, receut en son Royaume, soustint, nourrit, & authorisa S. Thomas de Cantorbie, ou Cantorberi banny d'Angleterre pour auoir fait teste à son Roy qui vouloit abolir l'authorité du Clergé, & diminuer le droit des libertez de l'Eglise. Mit en auant que son bon Roy s'estoit monstré si deuotieusement affectionné à l'immunité Ecclesiastique en l'endroit d'vn estranger, à plus forte raison la maiesté de Philippes de Valois Roy de France deuoit defendre les priuileges confirmez à l'Eglise, par ceux qu'il auoit en la Couronne.

Pour le Clergé.

Le Roy doibt defendre l'Eglise.

Accusa l'Aduocat de Cuignieres de crime de leze Maiesté, disant qu'il faisoit iniure au Roy, & commettoit felonnie en ce qu'il l'induisoit à outrepasser les limites & les bornes posees par ses predecesseurs, & le blasma de sottise, en ce qu'il disoit que le Roy ne pouuoit point permettre telles immunitez à l'Eglise, entant que par ce moyen il limitoit la puissance Royale, que l'Eglise recognoissoit pour telle & si grande, qu'il n'y auoit qu'vn seul Dieu, qui luy peut establir loy, & que les Roys ont les mains si liees, & le pouuoir si petit, qu'ils ne pouuoient dōner ny terre, ny ville, ny maison pour B le salut de leurs ames. Proposa encore vn inconuenient de grande consequence, qui s'ensuiuroit là où le Roy escouteroit ce conseil si detestable, car luy, portant le nom de tres-Chrestien, & ce pour auoir esté ses predecesseurs les vrais pilliers & defenseurs de l'Eglise, si à present il se monstroit persecuteur, ce seroit se rendre subiet non à calomnie, ains à reprehension, & à exposer son nom à estre diffamé par les historiens, qui n'oublieroient de rediger par escrit ceste histoire comme fort remarquable à ceste Eglise: entant que les anciens Roys de France s'estans estudiez & efforcez à enrichir & accroistre & les biens, & l'authorité de l'Eglise, si le Roy donnoit vn pareil exēple aux autres Princes, on seroit en danger que les Empereurs comme successeurs de Constantin, & de Charles surnommez grands, ne voulussent oster à l'Eglise ce que les Princes susdis luy ont iadis donné, comme aussi chacun Roy en pourroit vser és terres subiettes à ses seigneuries. Luy mit en auant que le Roy ne pouuoit suiure le conseil de son Aduocat sans offenser sa conscience, veu qu'à son aduenement à la couronne il auoit promis & iuré de garder & defendre les Euesques & leurs Eglises, & de C maintenir leurs droits & priuileges, suiuant la loy ancienne, & la iustice obseruee de tout temps en ce Royaume: puis adiousta ce qu'encore le Roy auoit promis & iuré solemnellement, vsant de telles paroles.

Cuignieres accuse.

Pouuoir des Rois limité.

Rois de France Tres-chrestiens.

Obseruation de l'Eglise.

Constantin & Charles grands.

Vous promistes (Sire) que de tout vostre pouuoir vous feriez que tout le peuple Chrestien subiet à vostre Maiesté viuroit en vnion soubs l'obeissance de Dieu & de » son Eglise: que vous empescheriez toutes violences & rapines, qu'en tous iugemens » vous feriez garder equité & misericorde, qu'autant qu'il vous seroit possible vous chasseriez & extermineriez tous heretiques de vos iurisdictions & seigneuries qui » vous seroient declarez estre tels par l'Eglise. C'est ce que vous iurastes, & non autre » chose, sauf la grace du seigneur de Cuignieres, qui vous dit auoir fait vn serment tout au contraire, & n'y a point des articles par luy proposez qui preiudicient à vostre Maiesté, & lesquels ne soient deus à l'Eglise, sans pour cela endommager ny vous, ny la » noblesse de ce Royaume. Et conclud qu'il y auoit fort peu de nobles qui fussent d'aduis que l'Eglise fut despoüillee de ses droits, priāt le Roy de la maintenir en ses droits, D coustumes, franchises, authoritez, immunitez & priuileges, protestant que tout le » Clergé estoit plustost resolu de souffrir la mort, que voir l'abolissement de ce que les » Roys leur auoient donné, & que la Noblesse & le droit commun auoit authorisé dés » vn temps presque immemorial, se soubmettans neantmoins de corriger les abus » qu'on verroit estre euidens és Ecclesiastiques, & par lesquels le peuple s'offençant, Dieu auroit permis qu'on eut dressé ceste partie pour le chastiment des ministres de » l'Eglise.

Sommation de promesse.

Promesse du Roy.

Cuignieres accusé.

D'auoir parlé contre les Eglises.

Le Clergé se defend.

» Il ne fut rien conclud pour lors, mais le vendredy ensuiuant qui fut le neufiesme de Decembre de l'an 1329. l'assemblee se fit au Palais de Paris, où le Roy seant en son lit de iustice, assisté de ses Conseillers, Pairs & Barons, l'Euesque d'Authun proposa derechef pour le Clergé, & respondit à tous les points & articles qu'auparauant le seigneur de Cuignieres auoit mis en auant au preiudice des Ecclesiastiques, confirmant son dire par les constitutions de Theodose le grand, & de l'Empereur Charles le Grand

Le Roy propose pour le Clergé.

Dire de Cuignieres confirmé.

A le Grand, monstrant que les deux glaiues appartenoient à l'Eglise, non en ce qui touche l'effusion de sang, ains en ce qui concerne l'institution des preeminences, estans la Royauté & la Prestrise en mesme subiect, authorité & puissance. Et à la fin supplia la maiesté du Roy qu'il luy pleut de reuoquer les proclamations faites contre les droits de l'Eglise, en ce qui touchoit l'adiournement de lay à lay pardeuant les iuges Ecclesiastiques, entant qu'abolissant ceste iurisdiction, c'estoit oster du tout la liberté à l'Eglise, non que (disoit-il) sa maiesté n'aye quelque raison de ce faire, mais dautant que ces proclamations estoient cause de troubler l'authorité de l'Eglise, & de faire que desormais aucun ne face conte des censures, & que pour ceste occasion les Roys predecesseurs de sa maiesté auoient ordonné telles defences faites aux officiaux, & si on leur en faisoit, ils les rendoient nulles & sans effet. Encore pour ceste fois ne fut-il rien conclud, à cause que les Ecclesiastiques auoient vne trop forte partie que l'Aduocat de Cuignieres, lequel se monstrant seuere defenseur des droits de son maistre, il ne faut s'estonner si on faisoit tant de difficulté de decider ce doubte, estant le Roy en suspens pour voir vn chemin ouuert pour sa grandeur, & cognoistre que ceste nouuelleté pourroit donner vn faux-bond à son honneur & causer troubles en son Royaume. Quelques iours apres, le conseil estant assemblé au chasteau de Vincennes, comme de rechef le seigneur de Cuignieres se mit à discourir comme aux iours precedens il auoit fait sur la distinction des puissances, il dit que la rasure que les gẽs d'Eglise portoient sur la teste, signifioit qu'ils deuoient estré despoüillez de toute affection temporelle, & par consequent de toute iurisdiction autre que spirituelle. Mais l'Euesque d'Authun s'adressant au Roy le pria de ne donner occasion à chacũ de fouller à sa fantasie les Eglises, & que les Prelats n'estimoient point que sa Maiesté voulut rien innouer qui fut au preiudice d'icelles. A quoy le Roy respondit, que sa deliberatiõ n'estoit point d'abolir les droits & coustumes de l'Eglise, moyennant qu'il fut asseuré auoir esté accordees à icelle par ses predecesseurs. Ceste responce estant douteuse ne contenta point les Euesques, & pour ce, le Dimanche d'apres ils vindrent au bois de Vincennes, où l'Archeuesque de Sens presenta la derniere requeste, suppliant le Roy de parler clairement, & sans ambiguité. Il luy fut respondu de la part du Roy par l'Archeuesque de Bourges, que les Prelats s'asseurassent de la volonté du Roy, lequel desiroit les defendre & maintenir, & ne pretẽdoit rien diminuer de l'authorité, droits, coustumes, & priuileges de l'Eglise Gallicane, & que ia à Dieu ne plaise que ce fut de son temps, & par luy, qu'aucun print cause & argument à son exemple, de tourmenter l'Eglise, & troubler le repos des Ecclesiastiques. Ce que depuis le Roy confirma de sa propre bouche. Et comme le mesme Archeuesque de Sens requist que les proclamations faites à son de trompe au preiudice de l'Eglise fussent reuoquees, alors le Roy respondit de son mouuement que iamais cela n'auoit esté fait de son commandemẽt, & qu'il n'en sçauoit rien, ny le vouloit authoriser ou approuuer, concluant que si les Prelats corrigeoient ce qui estoit digne d'amendement, il ne feroit aucun remuemẽt de mesnage en l'estat de l'Eglise. Mais s'ils differoient de ce faire, il se faisoit fort d'y remedier de telle sorte que Dieu y seroit seruy, le peuple content, & la Noblesse sans scandale.

M. ccc. xxix.

Royauté & Prestrise ensemble.

Rien de conclud.

Roy en suspens.

Rasure de gẽs d'Eglise.

Responce du Roy.

Douteuse.

Claire respõce de luy.

Veut amender l'Eglise.

D Et ainsi prit fin ceste partie dressee par ledit Piere de Cuignieres sans que plus il en fut parlé, soit que le Roy ne voulut ou n'osoit innouer l'estat Ecclesiastique qui deuoit estre manié & reformé auec autre solemnité, ou que les guerres qui bien tost apres suruindrent l'empeschassent de ce faire. Ce qui aduint audit an mille trois cens vingtneuf.

Fin de ceste assemblee.

III.

Durant ce Colloque des iuges Ecclesiastiques & des iuges Royaux, grand debat & different s'esmeut entre le Comte Louys de Flandres & la Royne Ieanne veufue de Philippes le Long de France, & mere de Marguerite Comtesse de Flandres femme du Comte. La Royne vouloit que le Comte conuertit les quarante mille liures des soixante mille à luy donnees en mariage auec la Cõtesse sa femme en quatre mille liures parisis par an selon le contenu de leur traicté de mariage, & pource que le Comte n'y voulut entendre mesmes à cause que desdits soixante mille liures qui luy auoient esté assignees sur Flandres il n'en auoit iamais receu aucune chose. Ce debat s'aigrit de telle sorte que la Royne voulut que sa fille femme du Comte fut separee de luy. Et

Debat du Comte de Flandres.

Mere veut separation de sa fille.

M.ccc.xxix. bien que le Roy Philippes fit tout ce qu'il peut pour accorder la belle mere & le gendre auquel il portoit vne singuliere affection, il n'en peut iamais pourtāt venir à bout, tant ceste femme estoit obstinee, prenant d'vne petite cause vne grande haine, selon le naturel des femmes qui pour la moindre occasion qu'elles ayent, conçoiuent vne grāde inimitié & vengeance, & d'vn grand plaisir ont petite grauité & souuenance.

Naturel des femmes.

Debat entre Comtes de Flandres & Hainaut.

En ce mesme temps sourdit different & guerre entre le Cōte de Flandres & le Duc Iean de Brabant pour l'occasion qui s'ensuit. Ledit Comte auoit achepté d'Adolphe Euesque du Liege & de son Chapitre tout le droit qu'ils auoient en la ville de Malines pour la somme de cent mille liures tournois, ou selon d'autres, de quatre-vingt six mille cinq reaux d'or, à payer en deux termes entr'eux accordez. Cest achapt esmeut guerre entre le Comte achepteur & le Duc de Brabant qui pretendoit maintenir que l'Euesque ne pouuoit faire ceste vendition, mais il disoit cela par enuie qu'il portoit à ce marché qu'il eut bien voulu auoir fait. Les voyla donc tous deux en forte guerre, laquelle le Roy voulut esteindre par son authorité, mais il n'y peut iamais mettre ordre. Le Comte eut de son party l'Euesque de Cologne, les Comte de Hainaut, de Namur, de Gueldres & de Iulliers, & plusieurs seigneurs auec l'aide desquels il fit de grands maux au pays de Brabant, où il brusla plusieurs places & villages. Le Roy qui auoit veu qu'il auoit tenu à l'opiniastreté du Duc que la paix ne se fit entre eux, se resolut de secourir le Comte, & luy enuoyer forces soubs la conduitte du Cōte d'Alençon son frere, mais ledit Comte marcha si lentement que quand il arriua au lieu où estoit le Comte de Flandres, il trouua qu'ils estoient en quelques termes de paix, de sorte qu'estant ledit Comte d'Alençon arriué, les deux parties se soubsmirent de leur different à l'arbitrage du Roy, lequel oyant les raisons appaisa leur different par les mariages qu'il moyenna entre le Duc de Brabant & la fille du Comte Guillaume de Hainaut, & vn autre du fils du Comte de Iulliers auec la fille dudit Duc de Brabant, & de Henry fils dudit Duc auec la fille du Comte Regnault de Gueldres. Il voulut & ordonna que moyennant ledit mariage la ville de Thielt fut renduë au Comte Regnault, reseruant à soy la declaration touchant le fait dudit Malines, par lequel neantmoins fut depuis entre lesdits Comtes de Flandres & Duc de Brabant fait vn appointement sans empescher aucunement le Roy qui auoit assez d'affaire à demesler ailleurs.

Le Roy les veut accorder.

Veut secourir le Comte.

Se soubsmettent à l'arbitrage du Roy.

Accord par mariages.

Cependant le ieune Roy Edvvard d'Angleterre 3. du nom, ayant dedans le cœur le rebut du gouuernement, puis la succession de la couronne de France, n'auoit iamais enuoyé vers le Roy Philippes aucun Ambassadeur, ny pour se conioüir auec luy (cōme font les Roys aux autres Roys leurs amis & voisins) de son nouuel aduenement à la couronne, ny pour luy faire entendre le desir qu'il auoit de luy faire hommage de son Duché de Guyenne, & autres terres qu'il tenoit en France mouuantes & releuantes de la courōne. Le Roy qui ne pouuoit supporter cest orgueil & ceste braucrie d'vn sien vassal, luy māda doucement qu'il eut à passer la mer, & a le venir trouuer en sa ville d'Amiens pour luy faire & prester le serment de fidelité pour ledit Duché de Guyēne & autres terres. L'Anglois qui estoit superbe & qui auoit vn certain mespris & vne grande haine contre le Roy Philippes, eut volontiers desnié à plat aux Ambassadeurs François le serment de fidelité, & le passage en France, s'il n'eut craint que ce refus luy eut fait perdre les terres qu'il auoit deça la mer. Et à la verité le Roy Philippes n'eut pas demandé mieux qu'vn refus de venir, & vne denegation de l'hommage, car il eut sur cela fondé vne nouuelle guerre & vne saisie de toutes ses terres pour crime de felonnie, comme auoit auparauant fait le Roy Philippes Auguste sur celles que le Roy Iean d'Angleterre surnommé sans terre possedoit en France, pour les causes deduites en la vie dudit Auguste. Ainsi souuent les Princes souhaittent que leurs vassaux & subiets les brauent pour auoir occasion de se saisir de leurs terres & les confisquer, se fondans sur le crime de felonnie par eux commis. Ce qui a esté vne pantiere qui a souuent pris des terres des subiets, & qui les a iointes & annexees à la couronne qui s'en est enflee.

Despit du Roy d'Angleterre.

Ne fait conte du Roy de France.

Commandement fait de venir en France.

Sacrainte.

Ce que Philippes eut desiré.

Brauerie de l'Anglois.

L'Anglois modera vn peu sa colere, & seruant plus à son profit qu'à sa passion, obtēpera doucement au mandement du Roy. Il passa la mer & vint à Amiens auec belle & honorable troupe de Cheualiers & seigneurs Anglois, pour monstrer sa grandeur

A puissance & magnificence à Philippes, & pour luy en donner ou crainte ou admiration. Philippes auoit auec soy les Roys de Nauarre, de Maiorque & de Boheme, & grand nombre de noblesse Françoise. Voyla donc en la ville d'Amiens cinq Roys, à sçauoir ceux de France & d'Angleterre, & les trois dessusdits. A la premiere rencontre, veuë, & salut de ces deux Roys ils se firent bonne mine, chacun tenant son rang & respect, mesmement Philippes qui faisoit bien le seigneur sur l'Anglois, lequel tantost rougissant, tantost s'enflant d'enuie & de despit, aualloit bien cõtre son gré ceste soubsmission, comme si c'eust esté vne violente medecine. Deux iours apres son arriuee, il presta le serment au Roy pour le Duché de Guyenne, le Comté de Ponthieu, & autres terres qu'il auoit en France. Il auoit porté là vne robbe lõgue iusqu'à terre de velours cramoisi, semee de leopards d'or, la couronne en la teste, l'espee au costé, & les esperõs dorez aux pieds. Le Roy Philippes estoit vestu d'vne robbe de velours violet semee de fleurs de lys d'or, & la couronne en la teste, & estoit seant dedãs vne chaire, au pied de laquelle y auoit vn oreiller. L'Anglois fut commandé d'oster la couronne, l'espee, & les esperons, & de despoüiller toute grandeur, & puissance deuant son souuerain, & B se mettant à genoux tenant les mains estenduës & iointes entre celles du Roy, luy fit en la presence de tous les autres Roys, Princes, & seigneurs là presens, ledit serment de fidelité. Le Vicomte de Melun grand Chambellan de France estoit au costé droit du Roy, qui selon le pouuoir & authorité des grands Chambellans disoit audit Roy Anglois. Vous deuenez homme lige au Roy Monseigneur qui icy est comme Duc de Guyenne & Pair de France, & luy promettez foy & loyauté porter, & lors disoit audit Roy Anglois, dites voire, & ledit Roy dit, Voire. Le Roy Anglois creuoit de despit de se voir soubsmis & à genoux deuant celuy auquel il s'esgalloit, & contre lequel il auoit contendu d'vn grand droit, & contre lequel il vouloit apres par armes debattre la couronne de France, mais ce nonobstant il passa par là.

M. ccc. xxix.

Cinq Roys à Amiens.

Habillement des deux Roys

Hommage de l'Anglois au Roy de Frãce.

Façon de l'hommage.

Despit de l'Anglois.

Apres ce serment presté il pria le Roy Philippes de luy vouloir faire rendre les places que le Comte de Valois pere dudit Roy de France auoit prises en Guyenne sur le Roy Edvvard premier son grand pere. Dequoy le Roy le remit à vne autre fois. Ce C qui irrita & offença encore dauantage l'Anglois, qui deslors minuta en son esprit vne vengeance de ce refus, ioint au rebut de la couronne qu'il auoit tousiours sur le cœur, ne pouuant oublier vne si grande iniure. Ainsi mal content il s'en retourna en Angleterre & le Roy Philippes à Paris, là où les affaires de l'Empire luy en donnerent de nouueaux. Ce qui aduint audit an 1329.

Le Pape Iean 22. auoit declaré schismatique & heretique Louys de Bauiere Empereur, pource qu'apres auoir esté esleu par quelques Eslecteurs de l'Empire cõtre l'ellection de Federic d'Austriche, il auoit pris le gouuernement d'iceluy sans luy auoir presté aucun serment de subiection, desdaignant le nom & titre d'Empereur de la main du Pape, comme Clement 5. l'auoit ordonné. Aussi pource qu'il maintenoit & defendoit contre luy, certains moines lesquels ledit Empereur auoit condamnez cõme heretiques. Mais la plus grande haine de ce Pape contre cest Empereur venoit de ce que ledit Empereur ne l'auoit recognu pour souuerain iuge, comme il deuoit estre du different qui estoit entre luy & ledit Federic d'Austriche sur l'ellection en l'Empire. Le Roy Philippes desirant que ces deux Potentats (desquels en partie dependoit D le repos de l'Europe) fussent bons amis, enuoya ses Ambassadeurs vers l'vn & l'autre les prier d'entrer en accord. L'Empereur auoit quelque volonté d'y entendre, mais le Pape n'y voulut onc prester l'oreille, tant il portoit de haine audit Louys qu'il auoit resolu de le ruiner. Le Pape Iean venant à deceder, Benoist 12. luy succeda, qui pareillement succeda à la haine de son predecesseur, comme il sera dit cy-dessous. Ce qui fut l'an 1330.

Louys de Bauiere ennemy du Pape.

Causes de ceste haine.

Debat en l'Empire.

Le Roy Philippes se voyant en quelque repos, eut enuie de faire vn voyage en la terre saincte, à l'exemple des Roys Louys le Ieune, Philippes Auguste, & le Roy saint Louys ses predecesseurs. Pour cest effet il fit dresser vne armee de mer à vn port de Prouence, par la permission des Roys de Naples lors Comtes de Prouence, & passant par la ville d'Auignon communiqua son entreprise audit Pape Benoist, qui ne faillit pas de la trouuer bonne. Car la plus honorable chose qui lors aduenoit du temps d'vn Pontificat d'vn Pape estoit des voyages des Princes Chrestiens en la terre saincte.

Le Roy veut aller en la terre saincte.

M CCC XXXII. Doncques Philippes se resolut de faire ce voyage, mais afin que durant iceluy & son A absence loingtaine, ses voisins ou ses subiets mesmes en remuassent aucune chose en son Royaume, il donna le Duché de Normandie à Iean son fils aisné aagé de 14. ans, & le fit son Lieutenant general & Regent au Royaume durant son absence, luy faisant prester le serment de fidelité, & promettre & iurer obeissance par tous les seigneurs de France. Or voulut-il premierement sçauoir si le Roy d'Angleterre se voudroit mettre de la partie en ce voyage, car il n'auoit en son absence à craindre autre chose que luy, & s'asseuroit de cognoistre par sa responce son intention. Les Ambassadeurs que Philippes enuoya vers Edvvard le prier & encourager à la guerre saincte, cognurent & à son langage & à ses menees & desseins, qu'il dressoit ses preparatifs pour celle de France. Adonc retournãs vers Philippes, ils luy conseillerent de remettre ceste entreprise de la guerre saincte à vn autre temps, & de reseruer soy & ses forces pour la conseruation de son Royaume.

Honneur des Pontificats des Papes.

Consideratiõ.

Qui fait dessein sur la France.

Voyla le Roy Philippes en la male-grace du Pape, pour ne luy auoir tenu la promesse qu'il luy auoit faite d'aller en la terre saincte, & ne se soucioit pas si Philippes auoit iuste occasion ou non de demeurer en France pour se defendre contre l'Anglois B qui le venoit assaillir, car le Pape eut voulu à quelque pris qu'il eut cousté à Philippes, que son Pontificat eust esté honoré de ce voyage.

Inconsideration de Pape.

Il descria par tout le monde la reputation du Roy Philippes, l'appellant desloyal & perfide à la cause des Chrestiens & infracteurs de la foy. Philippes ne pouuant endurer les iniures que le Pape semoit de luy en tous les endroits de la Chrestienté, enuoya vers luy ses Ambassadeurs luy dire que s'il ne se desistoit de son mauuais langage, il iroit en personne vers luy pour le faire taire à bon escient. Le Pape craignant que Philippes vint courir sus luy, & enuahir les terres du Papat, veu mesmement qu'il demeuroit en son Royaume (car c'estoit en Auignon) fit son accord auec l'Empereur Louys de Bauiere, lequel auparauant il haissoit de mal de mort, comme auoit fait le Pape Iean son predecesseur, car ledit Pape voyant que le Roy de France estoit son ennemy, se rendit expressement amy de l'Empereur, non de bonne affection ny de bon courage, mais à cautelle, se seruant de ceste amitié feinte pour sa defence, afin que si Philippes le venoit assaillir, il eut l'Empereur pour amy, & que ceste intelligence mutuelle d'entre luy & l'Empereur donnast crainte au Roy si d'auenture il vouloit attenter & entreprendre quelque chose contre luy. Les Ambassadeurs de France enuoyez vers le Pape luy reprocherent auec paroles rudes qu'au lieu qu'il deuoit, comme chef souuerain & defenseur de l'Eglise, estre le persecuteur des heretiques, il en estoit neantmoins le protecteur, en ce que tournant sa robbe il soustenoit l'Empereur Louys qui auoit par son predecesseur esté declaré heretique. Mais le Pape qui pour son profit auoit fait ceste paix entre luy & l'Empereur ne se soucioit pas beaucoup des reproches du François, lequel aussi ne se soucioit pas tant de ce que le Pape soustenoit vn heretique, que de ce qu'il s'estoit lié auec vn puissant Prince qui ostoit les moyẽs audit Roy de se pouuoir venger dudit Pape. Ce qui aduint l'an 1332. C

Menasse du Roy au Pape.

Pape se rend amy de Louys de Bauiere.

Reproche du Roy au Pape.

Finesse de Princes.

IV. Durant ces nouueaux debats nez entre le Pape & le Roy de France, Edvvard faisoit ses preparatifs pour venir en France, estant fondé sur vne certaine esperance d'y faire bien ses besongnes, & tout fier des richesses de son Royaume, de ses victoires, & de son florissant aage. Il estoit ieune & opulent Prince, il auoit pacifié les troubles & affaires de son Royaume, & fait vne forte guerre contre le D Roy d'Escosse, en laquelle il auoit fait preuue de sa vaillance & valeur: Ses yeux estoient tournez de trauers sur la France, comme sur chose dont il auoit vn grand desir & regret. Il estoit extremement faché & depit du refus de la couronne de France, & de ce que le Roy Philippes ne luy fit aucune responce sur la demande de la reddition de quelques places de la Guyenne qu'il luy auoit demandees à Amiens. Son courage estoit grand, hautain & ambitieux, & tres-conuoiteux d'Empire & renommee, à quoy il fut encore plus animé par Robert d'Artois, qui auparauant par vne longue oraison cy-dessus inseree auoit defendu la loy Salique & la cause & le droit de Philippes de Valois contre les Ambassadeurs du Roy d'Angleterre. Il auoit defendu & soustenu auec paroles ce que par apres il vouloit oppugner & debattre par armes estrangeres, veu qu'il n'estoit pas assez fort pour le faire auecques

Grandeur de l'Anglois.

Son courage. Robert d'Artois se despite

A les siennes. Il estoit fils de Philippes fils de Robert Cõte d'Artois qui fut tué en la bataille de Courtray, & auoit eu procez contre sa tante, comme nous auons dit pour raison dudit Comté, qui par arrest de la Cour de Parlement de Paris auoit esté adiugé à Mahaut, laquelle auoit espousé Othon Cõte de Bourgogne, & de ce mariage estoient issus (comme aussi nous auons dit) deux Roynes de France, Ieanne & Blanche : & audit Robert fut adiugé le Comté de Beaumont de beaucoup moindre valeur & dignité que l'autre. Robert quelque temps apres recommença ce procez contre sa tante, maintenant que les lettres de conuenance du mariage d'entre Philippes d'Artois son pere & Blanche de Bretagne sa mere, par lesquelles ledit Comté d'Artois luy appartenoit, & qui par fraude auoient esté mussees, estoient trouuees, & les produisit en iugement contre le Duc de Bourgogne frere de la Royne, qui tenoit ledit Comté d'Artois à cause de sa femme fille du Roy Philippes le Long & de la Royne Ieanne fille de ladite Comtesse Mahaut. Mais ces lettres par luy produittes furent trouuees fausses, & adõc fut de rechef ce Comté adiugé à Mahaut. Et bien que le Roy qui aymoit Robert comme son beau frere & tres-fidelle seruiteur, luy remonstrast qu'il cognoissoit bien que B ces lettres estoient fausses, & qu'il deuoit desister de ceste poursuitte, si est-ce que Robert se sentant offencé & piqué en son honneur, pour estre accusé de fausseté, ne peut se contenir qu'il ne dist publiquement que quiconque voudroit dire que lesdites lettres fussent fausses, il luy donneroit vn dementir & le combattroit. Le Roy qui voyoit que par ceste parole il estoit luy mesme touché & dementi, fut si fort irrité qu'il en cõceut vne haine mortelle cõtre Robert, laquelle iamais depuis ne se peut appaiser, ains porta vn grand dommage aux Royaumes de France & d'Angleterre. Il fut trouué & verifié que ces lettres auoient esté nouuellement faites & dressees, lesquelles portoiẽt que Robert fils de Robert Comte d'Artois frere du Roy S. Loüys, & de Mahaut fille du Duc de Brabant, le iour que son fils Philippes espousa Blanche fille de Pierre Duc de Bretagne donna à luy & aux siens le Comté d'Artois, & dit-on qu'vne Damoiselle de Bethune appellee la Damoiselle de Diuion ou de Dunon, femme subtille & ingenieuse auoit fait lesdites fausses lettres, ausquelles elle auoit plaqué le seel d'vne autre vieille lettre dudit Robert. Dõt ceste Damoiselle fut bruslee au marché aux porceaux C à Paris, ioint aussi qu'elle fut conuaincuë d'estre sorciere. Et bien que Robert eust espousé vne sœur du Roy, de laquelle il auoit des enfans, si est-ce que ceste affinité n'adoucit aucunement leurs inimitiez. Car entre Princes plus a de force la haine, l'ambition & la vengeance, que la proximité du sang. Gaston Comte de Foix mit en prison sa mere qui estoit sœur de Robert, la faisant conuaincre de paillardise.

M. ccc. xxxii.

Auoit querellé le Comte d'Artois.

Lettres fausses produittes.

Remonstrãce de fausseté.

Dementir dõné au Roy.

Haine du Roy contre Robert d'Artois.

Fausseté par Damoiselle.

Bruslee à Paris.

Robert se voyant menassé du Roy dit telles paroles de luy. Par moy & par mes poursuittes & diligences fut fait Philippes Roy de France, mais par moy en sera desmis. Incontinent il fit secrettement porter ses plus precieux meubles à Bordeaux, & puis se retira premierement vers Guillaume Comte de Hainaut & apres vers le Duc de Brabant. Le Roy luy fit faire son procez, & par arrest de la Cour de Parlement de Paris condamner vie & biens, comme attaint & conuaincu de crime de leze Maiesté. De Brabant il s'en alla en Angleterre vers le Roy Edvvard, là où il alluma la torche qui mit le feu des guerres dedans ce Royaume, & qui anima l'Anglois à les commencer. Les Princes voisins de ces deux Royaumes auoient vn grãd desplaisir de voir que D ces deux Roys commençassent vne guerre, la fin de laquelle ils cognoissoient douteuse & loingtaine, & les Ambassadeurs de ces deux Princes alloient d'vne part & d'autre pour tascher de mettre la paix entr'eux, ce qui aduint l'an 1332.

Menasse de Robert d'Artois.

Condamné de crime de leze Maiesté.

L'Anglois cependant faisoit vne forte guerre à Dauid Roy d'Escosse amy & allié du Roy de France, & sur luy auoit pris la tres-opulente & ancienne ville de Vvaruich. Le Roy Philippes amy de l'Escossois pensa qu'il ne deuoit aucunement permettre qu'vn sien amy & parent fut ainsi tourmenté par leur commun ennemy. Robert d'Artois qui estoit desia en Angleterre en grande authorité & credit, & qui estoit appellé aux plus priuez & secrets affaires dudit Roy Anglois, estoit d'aduis que le Roy commença la guerre à l'Escossois, auquel le Roy de France enuoya vn bon secours de mer. Charles Comte d'Alençon frere du Roy de France estant en Guyenne fit abbatre le chasteau de Xaintes, sur lequel il cognoissoit les Anglois auoir les yeux. Les Anglois en contr'eschange prindrent en Xainctonge quelques places sur les François, & ga-

Escossois amy du François.

Chasteau de Xainctes abbatu.

M. CCC. XXXII. sterent le plat pays. Les Comtes de Foix & d'Armaignac tenoient le party du Roy de France, & le sire d'Albret celuy du Roy d'Angleterre. Les vns & les autres firent plusieurs courses, prindrent plusieurs villes & places les vns sur les autres, & l'armee nauale des François alla rodant la coste d'Angleterre faisant plusieurs maux & rauages le long d'icelle. L'vn & l'autre Prince pour se fortifier pratiquoit nouuelles amitiez & intelligences, & par nouueaux traitez & accords confirmoit les anciennes. Ieanne Comtesse de Bourgogne fille du Roy Philippes le Long auoit (comme nous auons dit) esté mariee à Odon ou Eudes Duc de Bourgogne, & tout ainsi qu'elle auoit au Comté de Bourgogne succedé à Othon son ayeul maternel, ainsi auoit-elle succedé au Comté d'Artois à Mahaut son ayeule maternelle. Ainsi Eudes estant grand & opulent Prince tant de son costé que de celuy de sa femme, estoit aussi grand en alliance, pource que sa sœur estoit Royne de France. Iean sire de Chaalons sur la Saone secouru des forces des Allemans & de plusieurs François luy faisoit la guerre, se plaignant de ce que ledit Eudes luy ostoit le profit des salines qui se faisoient aux marais d'vne fontaine qui estoit en son pays. Les voyla tous deux en vne grande & forte guerre, en laquelle mourut Charles d'Eureux Comte d'Estampes, mais en fin le Roy fit la paix entr'eux à la charge que le sire de Chaalons iouïroit des profits de ladite fontaine. De cestuy Iean de Chaalons sortit la race des Princes d'Aurange qui a duré iusques à Philibert de Chaalons qui mourut deuant Florence. D'autre costé le Comte de Hainaut qui auoit quatre filles dont l'vne fut mariee au Roy d'Angleterre, l'autre à Louys de Bauiere Empereur, & la 3. au Duc de Iulliers, auoit promis la 4. au fils du Duc de Brabant, acquerant par ces mariages nouuelles alliances, amitiez, faueurs & support à son gendre le Roy d'Angleterre, mais le Roy Philippes par menees, rompant le mariage promis dudit Duc de Brabant luy donna l'vne de ses filles, & par ce moyen le tira de son costé. Il enuoya querir secours de toutes parts, iusques aux plus loingtains Princes, & n'oublia rien de ce qu'il pensoit pouuoir seruir au soustien d'vne longue guerre, & au secours de la France.

Partisans des 2. Roys. — Intelligences pratiquees. — Odon Duc de Bourgogne. — Guerres pour les salines. — 4. filles du Comte de Hainaut. — Secours recherché.

Iean de Luxembourg Roy de Boheme fils de l'Empereur Henry septiesme, apres que Louys de Bauiere eust quitté l'Italie, fut en icelle appellé & requis par les factions des Lombards, mais estant descendu en Italie auec forces, & n'y trouuant pas ce que les Lombards luy auoient promis, ny ne voyant aucun moyen d'y faire bien ses besongnes, fut bien aise d'auoir, par les prieres que luy fit le Roy de France de le venir secourir, occasion de tirer ses forces de l'Italie & les mener en France. Ce qui aduint l'an 1335.

Roy de Boheme en France.

Le Dauphin de Viennois auoit guerre auec le Comte de Sauoye (car lors Sauoye n'estoit que Comté) pour les confins de leurs terres & seigneuries (comme il aduient souuent entre voisins.) Le Dauphin estoit bien grand guerrier, mais grand corrupteur des femmes de ses subiets. Le Roy de Boheme ayāt deliberé d'aller en passant secourir ledit Dauphin, son fils Charles qui fut depuis Empereur sous le nom de Charles 4. (comme dit le Pape Pie) vit en dormant vn beau ieune homme mené en vn lieu esleué, & despouillé tout nud, auquel on auoit coupé les parties honteuses. Et comme on luy demandoit qui estoit ce beau ieune homme, & pourquoy si villainemēt on l'auoit mutilé, il fut respondu que c'estoit le Dauphin, lequel pour estre coustumier de souiller les lits d'autruy estoit ainsi puny par la vengeance diuine. Le fils racontant à son pere ce songe le pere alors se mocqua, mais au bout de deux iours en marchāt tousiours, il entendit que le Dauphin ayant esté blessé au siege d'vne ville estoit decedé. Ce qui seroit peu digne de memoire & peut-estre vain & ridicule, si les historiens du pays de Dauphiné n'asseuroiēt qu'en ce mesme temps le Dauphin mourut audit siege. Et lors le Roy de Boheme fit bastir vne Eglise en l'honneur de la Vierge Marie pres de Parme, au lieu où ce songe estoit aduenu à son fils, afin qu'elle fut marque perpetuelle de ce songe, & dota ceste Eglise de bon reuenu. Ce que ledit Pape asseure auoir veu & leu en vne Chartre du Roy. Au Dauphin succeda son frere. Le Roy de Frāce qui auoit accoustumé de faire paix entre tous les Princes, s'allia de tous deux, & de tous deux tira secours en payant. Le Roy Iean de Boheme vint en France auec son fils Charles, & donna sa fille Bonne en mariage à Iean Duc de Normandie fils aisné du Roy, née de luy & de Beatrix de Bourbon sœur de Louys Comte de Clermont. Ce Comte fils de

Guerre entre le Dauphin & le Comte de Sauoye. — Vision de l'Empereur Charles. — Mort du Dauphin. — Eglise bastie par le Roy de Boheme.

A Robert fils de S. Louys ayant à son ayeul maternel succedé à la seigneurie de Bourbon, fut par le Roy Philippes creé Duc de Bourbon, & d'iceluy est descenduë la tres-illustre race de la maison de Bourbon. mccc.xx li.

Race de Bourbon.

Le Roy craignoit que les Flamans tinssent le party des Anglois. Ils auoient receu beaucoup d'incommoditez & dommages des François, desquelles ils se sentoient encore de telle façon que pour pouuoir auoir par apres vne asseuree paix auec le Roy de France, ils enuoyerent leurs Ambassadeurs en Auignon vers le Pape luy promettre & iurer par serment solemnel que de là en auant ils seroient fidelles & loyaux seruiteurs audit Roy, & que s'ils failloient à leur serment ils se soubsmettoient à estre excommuniez & à estre condamnez à payer audit Roy la somme d'vn million d'or. Le Roy receut volontiers cest offre par l'aduis du Pape. Les moyens d'Espagne ne furẽt pas mesprisez. Les Roys de Nauarre & d'Arragon auoient guerre ensemble, mais par l'entremise de Philippes ils firent paix deuant qu'auoir mis les armes au vent. Le Roy de Nauarre qui estoit aussi Comte d'Eureux & proche parent du Roy se mit sans aucũ doute de son costé, & le Roy d'Arragon ne refusa aussi l'amitié du François ny à luy donner secours. Ainsi Philippes laissant enuieillir ceste premiere ardeur & deliberatiõ de faire vne guerre saincte se fortifioit d'amitiez, d'intelligẽces, d'alliances, de faueurs, & de secours de tous costez pour resister à Edvvard, preuoyant bien qu'il auroit vne forte guerre à soustenir. Car iamais auparauant l'Angleterre n'auoit preparé vn tel orage contre la France qu'à celle fois elle auoit fait, aucune autre guerre n'auoit esté si longue, ny ne fut faite auec plus de soing, de sang & de debat, ny tant de fois recommencee, ny si peu aduantageuse & profitable à l'vn & à l'autre Roy & nation que ceste-cy. Laquelle fut en outre tres-dommageable aux affaires des Chrestiens, lamentable aux gens de bien, & tres-commode & aduantageuse aux ennemis de la foy Chrestienne. L'Anglois estant esmeu & mené par Robert d'Artois, ne vouloit pas s'amuser à reprendre le chasteau de Xainctes, ny tant d'autres petites places & chasteaux que les François auoient pris sur ses gens, & ne brassoit ny ne proiectoit dedans son courage rien de petit ny de bas, ains disoit & publioit par tout que le Royaume de France luy appartenoit. Que luy qui estoit fils d'vne fille de Philippes le Bel deuoit plustost estre Roy de France, & succeder à son grand pere, & à ses oncles, que Philippes de Valois qui n'estoit que neueu dudit le Bel, & cousin germain des autres trois derniers Roys, & qui par ceste raison estoit plus esloigné d'vn degré. Se plaignoit aussi que ledit Philippes l'auoit exclus de ladite succession & de ce droit, lors qu'il estoit encore ieune Prince & absent, & que luy retenant & desmolissant en Guyenne plusieurs places & chasteaux, il monstroit bien qu'il n'auoit aucune enuie d'entretenir la paix entr'eux iuree à Amiens. Qu'auparauant il auoit bien peu se laisser tromper, & deceuoir lors qu'il estoit encore ieune, mais que maintenant estant deuenu homme, & ayant l'experience des affaires du monde & des guerres, il vouloit par armes & selõ la raison poursuiure viuement son droit.

B

Se soubsmettent aux François.

Grosse guerre Angloise.

C

Se vanted'auoir droit en France.

Se plaint du Roy.

Voyla ce que le Roy Edvvard disoit publiquement, à ce suscité (comme dit a esté) par Robert d'Artois qui disoit aussi qu'il suiuroit en ceste affaire le iugement de Philippes de Valois donné contre luy en faueur de Mahaut sa tante sur le procez meu entr'eux pour raison du Comté d'Artois, c'est à sçauoir qu'il defendroit le droit des femmes, & mesmemẽt celuy de la mere d'Edvvard, & que c'estoit à Edvvard qui estoit grand, vaillant, & adextre Prince à plustost debattre le fondement de ce debat, c'est à dire du Royaume de France, que de la prise ou desmolition de certaines petites villes.

Droit des femmes defendu.

D

Le Roy Edvvard incité & esmeu par Robert enuoya les plus grands personnages de son Royaume au continent de deça vers les Princes d'Allemagne & des Gaules, pour requerir leur ayde & secours en ceste guerre. Ils vindrent en Hollande, & de là passerent en Flandres, là où ils allerent de ville en ville, solliciter les villes & peuples à quitter le party de France, & à se mettre du costé d'Angleterre. Ils estoient venus en grande compagnie, bien montez, suiuis & vestus, & auecques beaucoup de meubles, viuoient splendidement, faisoient ordinairement banquets & festins magnifiques, conuioient vn chacun à boire & manger auec eux, ornans les tables & buffets de grands vases d'or & d'argent, beuuans auec grande ioye & allegres-

Ambassadeurs magnifiques.

M.CCC.XXXV se auec les Flamans, faisans carouxauec eux, & bref les attirans par toutes les voyes A dont les yeux & les entendemens & les volontez des peuples se laissent corrompre, attirer & gagner. Ce qui aduint audit an 1334.

Lettres mal à propos. Comme ces Ambassadeurs estoient en Flandres, le Roy de France escrit lettres aux Flamans par lesquelles il les prioit de luy donner secours, mais elles vindrent à vne mauuaise heure, d'autant qu'elles arriuerent lors que les Ambassadeurs Anglois estoient en Flandres, & qu'elles n'estoient accompagnees de magnificences, dons, festins & cheres telles que lesdits Ambassadeurs faisoient. Les Flamans respondirent aux lettres du Roy de France & à ceux qui les portoient qu'ils ne pouuoient luy donner secours contre l'Anglois, à cause de l'entrecours de marchandise qui estoit entre eux & les Anglois, duquel ils disoient ne se pouuoir departir sans manifeste ruine de leur pays, entant mesme que la laine des Anglois leur estoit trop plus necessaire que la guerre contr'eux. Et bien que le Comte Louys qui presque ordinairement se tenoit en France tint le party du Roy, & fit tout ce qu'il peut pour disposer les Flamans ses subiets à le tenir, si ne peut-il rien faire en cela qui peut seruir aux François. Iacques d'Arteuelle hôme de bas lieu, & brasseur de biere, qui auoit plus de puissance & d'au- B thorité en Flandres que le Comte mesme, estant gagné par les presens de l'Anglois tenoit apertement son party, & attiroit beaucoup de personnes a sa deuotion. Le Côte ne pouuoit luy nuire ny dresser aucune embusche à sa vie, comme il eust bien desiré, pource qu'il auoit ordinairement des gardes autour de soy, & estoit conserué & gardé des yeux de l'affection & de la garde du peuple, qui l'honoroit comme s'il eust esté son seigneur. La noblesse fauorisoit Philippes, cependant que par le moyen de ce belistre d'Arteuelle le peuple soustenoit Edvvard.

Flamans pour l'Anglois.

Factions en Flandres.

Il y eut vn gentilhomme François braue & vaillant homme nommé Courteson, qui estant à Gand estoit ordinairement auec les Anglois, & secrettement auec eux faisoit plusieurs menees & pratiques. Le Comte craignant que ce gentilhomme ne fit quelque mauuais seruice au Roy son maistre & à luy, l'appella, & luy fit trancher la teste. Le peuple trouuant cela fort mauuais, accourut aux armes, & tuât quelques seruiteurs particuliers du Comte, le contraignit de se sauuer & retirer en France. L'armee nauale des Anglois ayant pris terre de deça, assiegea le fort de Chagant place ma- C ritime & tres-forte, y ayant vne garnison que le Comte y auoit mis, & le prit & ruina, là où combattant vaillammẽt Henry oncle bastard du Comte, tomba entre les mains des ennemis. Iacques d'Arteuelle fit assembler les Iuges & Magistrats des principales villes de Flandres, en l'assemblee desquels, comme les Anglois demandassent que les Flamans eussent à faire vn nouueau Traité auec eux, & se declarassent ennemis des François, ils refuserent publiquement cela, & fut seulement respondu & resolu que le trafic & commerce ancien d'entre les Anglois & Flamans seroit continué, & que les vns & les autres pourroient auec tel equipage qu'il leur plairoit aller sur les pays des vns & des autres sans aucun dommage ou empeschement, & que veu que tout le plus grand bien, gain & profit des Flamans, consistoit au trafic d'entr'eux & les François & Anglois, ils ne vouloient se declarer ennemis des vns ny des autres. Mais Iacques qui estoit tout du costé de l'Anglois voyoit bien que la Flãdres auroit a soustenir vne forte guerre, & que bien tost vne armee nauale des Anglois, non de vaisseaux de marchãs viendroient surgir à la coste de Flandres qui donneroit beaucoup d'affaires aux Fla- D mans. Ce qui aduint l'an 1335.

L'Anglois assiegea Chagant.

Flamans suscitez contre les François.

Preuoyance d'Arteuelle.

Guillaume Comte de Hainaut offencé contre le Roy de France de ce qu'il luy auoit suborné le fils du Duc de Brabant son gendre promis, fit tant que Ieanne sœur dudit Duc fut promise à son fils. Le Duc de Gueldres auoit espousé la sœur de l'Anglois. L'Empereur Louys de Bauiere gendre du Comte de Hainaut estoit fort irrité contre le Roy Philippes, pource que ledit Roy auoit mesdit de luy enuers le Pape, & auoit contre luy fait tout ce qu'il auoit peu. Adonc il fut aisé de le disposer à se mettre du party de l'Anglois, de se ioindre auec luy, & de se declarer ennemy du François. Edvvard ayant par ses ministres donné cest ordre aux affaires de deça la mer, la passa, & arriuant à Anuers, y laissa la Royne sa femme, & de là tirant vers Cologne y alla trouuer ledit Empereur, auec lequel il confirma les Traitez & accords peu auparauant faits entre ledit Empereur & ses Ambassadeurs. Quelques-vns disent que lors à la requeste de l'Anglois l'Empereur e-

Alliance de Princes.

A rigea les Comtez de Gueldres & de Iulliers en Duchez. Or l'Anglois qui vouloit en quelque façon que ce fut faire declarer les Flamans pour luy contre les François enuoya le Duc de Gueldres auec quelques autres siens Ambassadeurs en Flandres pour faire en sorte que les Flamans se tournassent de son costé. Le Duc & ses Ambassadeurs arriuez en la ville de Gand firent tant par allees & venues, dons & promesses, & par le moyen de Iacques d'Arteuelle, que tout le pays de Flandres se declara resolument pour l'Anglois, nonobstant l'empeschement que le Comte Louys y fit, qui fut cause que Philippes enuoya l'Euesque de Senlis & l'Abbé de S. Denys en Flandres pour y mettre l'interdiction & la fulmination. Dequoy les Flamans firent bien peu de cas. Le Comte fit tenir vne diette en la ville de Bruges, pour aduiser aux moyens qu'il y auroit de retirer les Flamans de l'amitié des Anglois, & premierement pour y paruenir restitua ceux du Franc en leurs priuileges dont ils auoient vsé & ioüy du temps de Philippes Comte de Flandres & de Vermandois, sauf à luy & ses successeurs Comtes de Flandres la rente de trois mille liures en laquelle ils les auoient auparauant condánez, B reserué aussi que dans vn an ils rendroient conte de leur administration. Mais nonobstant tout cela lesdits du Franc persisterent auec les autres en leur intelligence, qui fut cause qu'il se transporta à Gand pensant la tirer du costé du Roy Philippes, veu principalement le bon party que par charge expresse & lettre dudit Roy il leur portoit, par lesquelles il receuoit ceux de Flandres soubs sa protection & sauuegarde, leur quittoit toutes les restes qu'ils luy pouuoient deuoir à cause des traitez & appointemens precedens, & sur tout le seruice de six cens hommes qu'ils estoient tenus de luy faire par la capitulation de la paix 1305. Il reuoquoit semblablement par ses Euesques toutes censures & interdits fulminez sur le pays de Flandres, consentát mesmement qu'ils fissent, exerçassent & continuassent leurs marchandises tant en vn Royaume qu'en l'autre. Cela neantmoins n'eut aucun pouuoir de diuertir ceux de Gand de la premiere resolution qu'ils auoient faite de tenir le party de l'Anglois, ains qui pis est firent commandement que les portes de leur ville fussent serrees, & que le Comte fut arresté dedans icelle. Le Comte doutant la fureur de ses subiets fit bonne mine & semblát de vouloir estre de leur faction, s'accoustra d'vn habillement de leur couleur qui lors C luy fut presenté.

M.CCC.XXXV.

Luy & l'Anglois ensemble.

Flamans pratiquez contre le Roy.

Restitution de priuileges.

Opiniastreté de ceux du Franc.

Opiniastreté de ceux de Gand.

Cependant le Roy Edvvard par les menees de Iacques d'Arteuelle, ou selon aucũs d'Arteuelde, pratiqua vne perpetuelle alliance & confederation entre le Duc Iean de Brabant & les communes de ses villes de Louuain, Bruxelles, Anuers, Bolduch, Niuelles, Thielmont, & Leuee d'vne part, & le Comte Louys de Flandres auec les communes de ses villes de Gand, Bruges, Ypre, Courtray, Allost, Audenarde & Grandmont d'autre auec plusieurs conditions portees par leur traité. Ce qui aduint l'an 1336.

Ligue de l'Anglois en Flandres.

Durant que ces affaires se passoient en Flandres le Roy d'Angleterre estoit auec l'Empereur Louys de Bauiere, auec lequel il fit tant que ledit Louys le declara Vicaire de l'Empire en Allemagne & en Gaule, afin que par la puissance de ceste dignité Imperiale, il peut contraindre tous les vassaux & feudataires de l'Empire à luy dóner pour ledit Empire secours d'hommes & d'argent contre Philippes Comte de Valois (car il ne le nommoit Roy) lequel ledit Empereur auoit ia declaré ennemy de soy & D de l'Empire, pource qu'il disoit que le Roy tenoit quelques villes de l'Empire, entre lesquelles estoit Cambray & les pays des-enuirons. Ceux de Cambray estoient cótre l'Empereur, & tenoient le parti du Pape qui l'auoit excommunié.

V.

Cambray contre l'Empereur.

L'Empereur & l'Anglois enuoyerent deffier la guerre mortelle aux François au mesme temps que le Comte Guillaume de Hainaut trespassa, auquel succeda son fils du mesme nom, lequel ensemble Iean Comte de Beaumont son oncle paternel tenoient fort & ferme le parti de l'Anglois. Mais les plus forts amis d'iceluy estoient les Ducs de Gueldres & de Iulliers, & l'Archeuesque de Cologne. L'Anglois n'estoit pas bien asseuré du Duc de Brabant, dont pour s'en asseurer il alla iusques sur ses terres, & le contraignit moitié par force, moitié par douceur de tenir le parti de l'Empereur. L'Anglois entra dedans le pays du Roy de France son ennemi, courut aux enuirons de Cambray, & de là alla a Sainct Quentin, mettant tout ce qu'il trouuoit en chemin au feu & à l'espee, & peu apres par le pays de Thierarche se retira en

L'Anglois sur la France.

M.ccc.xxxi. Puis en Flandres.

Flandres, où il fit quelque seiour, tant pour rafrechir ses gens que pour confirmer les Flamans en la promesse qu'ils luy auoient faite de le secourir, & leur promit de leur enuoyer vn bon secours, comme de fait, dés qu'il fut retourné en Angleterre il leur enuoya soubs la conduitte du Comte de Salisberi, lequel venu en la ville de Gand, receut le serment de ceux de Flandres pour & au nõ du Roy d'Angleterre son seigneur, & suiuant ce la Royne d'Angleterre qui auoit quelque tẽps esté en la ville d'Anuers, se transporta à Gand. Cependant les François faisoient d'estranges courses sur le plat pays des enuirons d'Audenarde & Courtray, bruslans & saccageans tout ce qui leur pouuoit tomber entre mains, sans obmettre aucun exploit de guerre dont vn capital ennemy a accoustumé de s'ayder. En contr'eschange de ceste cruauté, le Comte Guillaume de Hainaut fit aussi plusieurs courses au pays de Cambresis, de sorte que le pauure pays auoit de tous costez merueilleusement à souffrir, mesmes la Chastellenie de l'Isle en laquelle les Flamans auec quelques Anglois estoient entrez soubs la conduitte dudit Comte de Salisberi, & auoient desia pris & saccagé la ville d'Armentieres, faisoient plusieurs dommages au quartier d'Ypre, & se preparoient pour venir assieger la ville de l'Isle. Mais passans par Marquette, lesdits Flamans & Anglois furent assaillis à l'impourueuë, & mis en fuitte par la ruse & vaillance du seigneur de Roubaix Capitaine de la garnison de l'Isle, qui print en ceste rencontre prisonniers le Comte de Salisberi Lieutenant du Roy d'Angleterre en Flandres, le Comte de Suffolx, Guillaume seigneur de Mortagne & autres qui furent menez à Paris vers le Roy qui les fit mettre en diuerses prisons.

Courses des François.

Anglois & Flamans ensemble.

Deffaits & pris.

Les Anglois enuoyerent en toute diligence vers leur Roy pour l'aduertir de ceste fortune, afin qu'il en donnast ordre à ses affaires, de peur que les Flamans destituez de leur chef, & estonnez de ceste perte ne fussent contraints de laisser son party, & prendre celuy de France. Veu mesmement les poursuittes ardentes que desia leur faisoit leur Comte & quelques autres hommes tenans le parti François, qui se seruoient à propos de ceste occasion pour tirer les Flamans de la volonté qu'ils luy portoient. Ce qui aduint l'an 1337.

Bataille nauale.

François deffaits.

Perte d'Anglois en leur victoire.

Le Roy Edvvard aduerti de ceste deffaite se mit sur mer pour repasser en Flandres, mais il fut si viuement & à l'impourueuë assailli des nauires Françoises que Philippes auoit mis au guet sur la mer pour luy empescher le passage en Flandres, qu'il fut contraint de les combattre, & là fut donnee l'vne des plus cruelles batailles nauales dont on eut long temps auparauant oüy parler, de laquelle la victoire demeura aux Anglois, & en ceste rencontre mourut Hugues Quieret Admiral de France, & trente mille que François, Normans, Geneuois, & autres qui estoient venus au secours de Philippes, encore que ce ne fut pas sans vne tres-honorable perte du Roy Edvvard, lequel achepta si cherement ceste victoire qu'il eut plus d'occasiõ de s'en plaindre que de s'en resioüir, car il perdit la fleur de la noblesse Angloise, & bien neuf mille bõs soldats. Luy mesme fut fort blessé en la cuisse, & descendit iusqu'à l'Escluse, se tenant aucuns iours en ses nauires, où le vint visiter la Royne sa femme accompagnee de Iacques d'Arteuelle Capitaine des Gantois, à la requeste duquel le Roy Edvvard descendit peu apres de ses nauires & alla en plusieurs villes de Flandres, esquelles il fut fort honorablement receu, appellant en toutes les assemblees & conseils des affaires les Capitaines des Flamans, par l'aduis desquels il delibera d'assaillir le Royaume de Frãce par deux costez, à sçauoir par celuy de Tournay & par celuy de sainct Omer. Philippes aduerti de ce dessein de son ennemy, assembla hastiuement ses forces, & enuoya le Comte d'Eu Connestable de France, le Comte de Foix, & le Mareschal Bertrand auec quatre mille hommes à Tournay, & puis enuoya le Duc de Bourgogne & le Comte d'Armaignac auec six mille hommes à Sainct Omer, demeurant auec sa bataille entr'eux & Arras, pour pouruoir à tout ce dont l'accident present des affaires l'aduertiroit.

Armees des deux Roys.

Preparatifs d'Edvvard.

Va vers Tournay.

Cependant Edvvard accompagné du Duc de Brabant, du Comte de Hainaut, de plusieurs Princes & seigneurs d'Allemagne, & de Iacques d'Arteuelle & ceux de Gand alla auec son armee vers Tournay & l'assiegea. Qui fut cause que Philippes qui estoit demeuré pres d'Arras auec le principal de son armee descendit pour secourir ceux de Tournay iusqu'au pont de Bouines, ayant en sa compagnie le Roy Iean

A de Boheme, le Roy Louys de Nauarre, le Roy d'Escosse, le Duc Iean de Normandie son fils, les Ducs de Bretagne & de Lorraine, & quatre autres, les Comtes d'Alençon son frere, de Sauoye & de Flandres, & de plusieurs autres Comtes qui estoient en nõbre de 26. auec cent mille combattans. L'Anglois n'auoit pas tant de Roys, de Ducs, ny de Comtes, mais il auoit plusieurs seigneurs tant d'Angleterre que de Flandres, & soixante mille combattans. Vn Cheualier François fut surpris & mené vers luy. Il l'interrogea de ce que faisoient les François & ce qu'ils auoient intẽtion de faire. Le Cheualier luy respondit que le iour de deuant le Roy de France auoit commandé que toute son armee se tint preste pour combattre, & que deslors chacũ se mit en armes. Que chacun se preparoit au combat, que l'Auriflamme estoit plantee deuant la tente du Roy, que tout le camp reluisoit de la splendeur & lueur des armes, que les vns encourageoient les autres par honestes remonstrances, cris, & chansons à la bataille. Que le Roy auec ses Roys, Princes, & seigneurs de son conseil auoit desia ordonné du lieu, de l'ordre, & du rang qu'il deuoit donner à chacun Capitaine, & de l'ordonnance de l'armee & de la bataille. Ce Cheualier fut recognu de Iean Comte de Beaumont, oncle paternel du Comte de Hainaut, qui asseura ledit Anglois que ledit Cheualier ne mentoit point, & que pour le cognoistre de longue main homme veritable, il pensoit qu'il falloit adiouster foy à cé qu'il disoit, & estant cautionné de sa rançon par ledit Comte, eut son congé dudit Roy Anglois de s'en retourner vers le Roy de France, auquel il raconta tout ce qu'il auoit veu, disant que les ennemis estoient tous prests de combattre, que les yeux d'Edvvard estoient tous rouges & ardãs d'ardeur qu'il auoit de venir aux mains, que les enseignes des Anglois, des Flamans, & des Allemans estoient desployees au vent, que l'on voyoit en plusieurs endroits les enseignes de l'Empire marquees à l'Aigle, que chacun monstroit auoir le cœur & le bras disposez à bien frapper, & qu'il sembloit qu'il ne leur resteroit plus autre chose que de se ioindre. Philippes ayant cest aduertissement estoit d'aduis qu'on deuoit aller au deuant de l'Anglois & l'attaquer. Les Roys, Ducs, Capitaines, Princes & seigneurs, & les vieils Capitaines qui estoient auec luy le prierent de ne vouloir exposer le salut public à la discretion de la fortune, & à l'euenement d'vne bataille, de laquelle la fin estoit tres-douteuse. Que quand bien il deffieroit & vaincroit l'Anglois, pour cela il n'osteroit pas l'Angleterre à Edvvard, ny la Germanie à l'Empereur, ny à l'Empire, ny n'acquerroit l'vn ny l'autre, & s'il aduenoit le contraire, il se pouuoit asseurer de perdre la France, ou pour le moins de la mettre en euident danger. Qu'il laissast les ennemis auec leurs menasses, braueries, pompes, monstres, & superbes, que bien-tost elles s'abbattroient d'elles mesmes, & que le temps de soy-mesme luy appresteroit vne braue occasiõ pour combattre & deffaire son ennemy. Ce qui aduint l'an 1338.

En ce mesme temps vindrẽt au Roy les Ambassadeurs de Robert Roy de Naples & de Sicile sages & bien aduisez hommes, qui de la part de leur maistre vindrent supplier le Roy de ne vouloir se hazarder à donner vne bataille. Aucuns disent que ledit Roy Robert estoit grand Mathematicien, & que par l'Astrologie il auoit troué que Philippes en vne bataille contre Edvvard receuroit la plus grãde perte que iamais auparauant les François auoient receuë. Ceste perte, & si ainsi faut dire, ce destin menassoit Philippes comme quelques annees apres elle s'accõplit par l'effet qui s'en ensuiuit. L'Anglois voyant qu'il ne pouuoit aucunement tirer au combat le Roy de France, qui bien qu'il eut vne extreme ardeur de combattre preferoit le conseil de ceux qui estoient auec luy à son appetit particulier, enuoya auec partie de son armee Robert d'Artois assieger la ville de Sainct Omer, qui estoit detenuë par l'ennemy. Robert approchant de ladite ville rencontra les François qui estoient sortis d'icelle, contre lesquels il enuoya premierement sa cauallerie qu'il suiuit de bien pres. Les François ne refuserent point le combat, ains receurent si courageusement la cauallerie de Robert qu'ils la deffirent, & la contraignirent de se mettre à vau de route. Mais Robert venant auec le reste de ses forces recommença l'escarmouche, en laquelle il fut combattu du matin iusques au soir, & peu d'historiens s'accordent à qui demeura la victoire, car les vns disent qu'au commencement les François rembarrerent leurs ennemis, & qu'en la fuitte ils en deffirent enuiron quatre mille huict cens, & en prindrẽt 400. Les Annales d'Angleterre disent que Robert fut par deux fois mis en routte,

MCCCXXXVIII

Armee de Philippes.

Cheualier pris interrogé

Trouué veritable.

Rẽuoyé auec caution.

Dit ce qu'il a veu au camp ennemy.

Hazard d'vne bataille.

Ambassadeurs du Roy de Sicile.

Grand Mathematicien.

Siege de S. Omer.

Victoire de François.

MCCCXXXVIII

Contrarieté sur icelle.

mais qu'à la fin rassemblant ses gens il retourna charger les Frāçois desquels il fit vne grande tuerie, bien que la nuit leur donna vne belle commodité de se sauuer. Les histoires Flamandes disent resolument que Robert fut deffait sans qu'il en eut aucune reuanche. Apres ceste deffaite Robert retourna trouuer Edvvard qu'il trouua au siege de Tournay, là où il faisoit fort mal ses besongnes, dautant que ceux de dedans ayans esté peu auparauant secourus par le Roy Philippes, se defendoient courageusement, tandis que ledit Roy leur amenant nouueau secours estoit desia pres d'Arras. Le Roy Edvvard estant deuant Tournay escriuit au Roy Philippes des lettres en forme de cartel, desquelles nous auons bien voulu inserer la teneur. Ce qui aduint l'an 1339.

Es histoires Flamandes & Angloises.

Secours de Philippes.

Cartel de l'Anglois à Philippes.

De par le Roy de France & d'Angleterre seigneur d'Irlande. Sire Philippes de Valois par long temps vous auons poursuiuy par messagers & en plusieurs autres manieres, afin que vous nous fissiez raison, & vous nous rēdissiez nostre heritage du Royaume de France, lequel vous nous auez de long temps occupé à force. Et pource que nous voyons bien que c'est à grand tort, & que vous entendez perseuerer à nostre iniure detenuë, & sans nous faire raison droicturiere, nous sommes entrez aux terres de Flandres comme souuerain seigneur d'icelles, & passez parmy le pays, & vous signifions que pris auons l'ayde de nostre Seigneur Iesus Christ & du droit auec le pouuoir dudit pays, & auec nos gens & alliez regardant le droit qu'auōs en l'heritage que vous nous detenez à grand tort, nous nous retirons deuers vous, pour mettre fin à nostre droicturiere demande & calenge, si nous voulons approcher. Et pour ce que si grande multitude de gensdarmes qui viennent de vostre party, ne se pourroient mie tenir si longuement ensemble sans faire grande destruction au peuple & à tout le pays (laquelle chose chacun bon Chrestien doit esuiter, & speciallement Prince à autre Prince qui se tient pour gouuerneur principal Capitaine de gensdarmes) nous desirons moult qu'à bref iours se print la fin, pour euiter mortalité & occasion de gens (aussi que la querelle est apparoissante à vous & à nous, à la destruction de nostre calenge) & se cessast entre nous deux, laquelle chose nous vous offrons pour les choses dessusdites, combien que nous pensons bien la grande noblesse de vostre corps, sens & aduisement. Et au cas que vous ne voudriez ceste chose qu'adonc fut mis en nostre calenge pour affirmer bataille de vous mesmes auec cent personnes de vostre part des plus suffisans: & nous mesmes à autre tout pareillement: & si vous ne voulez vne voye ou autre, que vous nous assignez certain iour deuant la ville de Tournay pour combattre puissance contre puissance dedans dix iours apres la datte de ces presentes lettres. Et les choses dessusdites voulons estre cognues parmy tout le monde, & qu'en ce est nostre desir non pas par orgueil ne par outrecuidāce, mais à celle fin que nostre Seigneur mette repos de plus en plus entre les Chrestiens, & la voye que sur ce voudriez eslire des choses dessusdites, rescriuez-nous par le porteur de ces lettres en luy faisant hastiue deliurance. Donné soubs nostre grand seel à l'Escus l'Ecau pres Tournay en l'an de grace 1340. le 25. iour de Iuillet. Sur lesquelles lettres ledit Philippes renuoya à Edvvard la suiuante responce.

Entabissemēs de l'Anglois.

Desire le combat.

Deffie Philippes.

A certain iour

Le somme de responce.

Philippes par la grace de Dieu Roy de France à Edvvard Roy d'Angleterre. Nous auons veu des lettres enuoyees à Philippes de Valois apportees à nostre Cour, esquelles lettres estoient aucunes requestes. Mais pource que lesdites lettres ne venoient pas à nous, lesdites requestes aussi n'estoient pas faites à nous comme il appert par la teneur desdites lettres, & pourtant ne vous en faisons aucune responce. Toutesfois pource que nous auons entendu tant par lesdites lettres qu'autrement, que vous estes embattu & entré en nostre Royaume de France, en portant grand dommage à nous & à nostre Royaume & au peuple, meu de volonté sans point de raison, non regardant ce que homme lige doit regarder à son droit seigneur, car vous estes entré en nostre hommage, & nous cognoissant (si comme raison est) Roy de France, & promis obeissance telle qu'on la doit promettre à son seigneur lige, si comme il appert par vos lettres patentes seellees de vostre grand seel, lesquelles nous auons par deuers nous. Nostre entente est telle quand bon nous semblera de vous chasser hors de nostre Royaume, à l'honneur de nous & de nostre maiesté royale, & au profit de nostre peuple, & de ce faire auons ferme esperance en Iesus Christ dont

Responce de Philippes.

L'Anglois vassal de France.

Reproche à l'Anglois.

A dont tous biens nous viennent. Car par vostre entreprise qui est de volonté & nõ pas raisonnable, a esté empesché le sainct voyage d'outre-mer, & grande quãtité de Chrestiens mise à mort, & le seruice de Dieu appetissé, & saincte Eglise ornee de moins de reuerence, & de ce que vous cuidez auoir les Flamans à vostre ayde nous cuidõs estre certains que les bonnes villes & communes se porteront en telle maniere par deuers & enuers nous & nostre cousin le Comte de Flandres qu'ils garderont leur honneur & loyauté, & de ce qu'ils ont mespris iusques à ceste heure-cy, a esté par mauuais conseil de gens qui ne regardoient le profit du commun, mais au profit d'eux seulement. Donné sur les champs au Prieuré Sainct Andry, soubs le seel de nostre cachet secret en l'absence de nostre grand seel le trentiesme de Iuillet mil trois cens quarante.

M ccc. xl.

De plusieurs maux.

Flamans excusez.

Sur ces entrefaites ceux de Tournay qui estoient reduits en extreme necessité de viures & de toutes autres choses requises & necessaires à vne ville assiegee, enuoyerent deuers le Roy Philippes le prier de leur donner secours. Il leur enuoya le Duc d'Athenes, les Vicomtes de Thoüars & d'Aunay, les seigneurs de Sancerre, de Craõ, de Clisson, de Beaujeu, de S. Venand, & le Dauphin d'Auuergne, & plusieurs autres

Tournay auitaillé.

B Princes & Barons auec bien deux mille hõmes pour rauitailler la ville, lesquels neantmoins profiterent bien peu. Au moyen dequoy le Roy Philippes enuoya lesdits seigneurs, auec renfort d'autres quinze cens soldats vers le mont de Cassel, ordonnant qu'ils missent par tout le feu soubs espoir qu'il auoit que le Roy Edvvard pour assister ses confederez leueroit son siege, & se transporteroit vers Cassel. En quoy neãtmoins le Roy Philippes de Valois se trouua deceu, pource que nonobstant ce que dessus, le Roy Edvvard continuoit son siege, qui fut cause que le Frãçois approcha de plus pres auec deliberation ou de faire leuer le susdit siege, ou de liurer la bataille aux Anglois & Flamans. Et se tindrent les deux armees par plusieurs iours prestes à combattre. Ce qui en fin fut aduenu au grand danger des deux Royaumes & dudit pays de Flandres, pource que là estoit la fleur de la caualerie Chrestienne, sans la diligence de Ieanne de Valois Comtesse de Hainaut, veufue de feu Guillaume de Hainaut sœur dudit Roy de France, & mere de la femme du Roy d'Angleterre. Elle s'estoit depuis la mort

Philippes deceu de son opinion.

C de son mary renduë religieuse a Fontenelles, mais laissant le repos qu'elle auoit desia commencé de prendre à la contemplation dedans son conuent, elle alla & vint tant de fois au camp de l'vn & de l'autre Roy pour faire quelque bon accord & appointement entr'eux, que finablement ils s'accorderent du iour auquel ils deuoient s'assembler pour en parlementer.

Deuoir de femme à faire la paix.

Le iour assigné venu, Iacques d'Arteuelle Capitaine des Flamans qui ne desiroit rien moins que la paix entre ces deux Roys, pource que par icelle il preuoyoit sa ruine prochaine & asseuree, dit au Roy Edvvard que si les Flamans & mesmement ceux de sa faction n'estoient compris en cest appointement qui s'alloit faire, luy ny eux ne le quitteroient iamais du serment & de la promesse de laquelle il s'estoit obligé enuers eux, de les soustenir, maintenir & defendre. Surquoy la Comtesse Ieanne de Hainaut desireuse de faire la paix, qui craignoit que quelque empeschement se mit à trauers le bon œuure qu'elle auoit entrepris par les menees de Iacques d'Arteuelle, remonstra au Roy d'Angleterre le grand tort qu'il auroit & la notable perte & dommage dont il

Femme desireuse de paix.

D seroit cause si pour auoir esgard à vn vilain tel qu'estoit Arteuelle, il souffroit que le sang de la plus grande noblesse du monde fut en danger d'estre lors espandu, & que ce seul respect l'empeschast d'ẽtrer à vne paix tant necessaire à l'vn & à l'autre Royaume. Elle fit & pratiqua tant que les deux parties assignerent lieu à leurs deputez, pour aduiser aux articles de l'appointement à sçauoir de la part du Roy de France, le Roy de Boheme, le Comte d'Armaignac, le Comte de Sauoye, Louys de Sauoye, le seigneur des Noyers & autres: & de la part du Roy d'Angleterre & des Flamans, Guillaume de Thionne, l'Euesque de Lincole, Iean de Hainaut oncle du Comte Guillaume, Godefroy Scarcq, & les seigneurs de Cune & d'Antoing, lesquels assemblez traiterent vne trefue d'vn an sur les conditions suiuantes. Ce qui aduint audit an mil trois cens quarante.

Sa sage remonstrance.

Deputez des 2. Roys.

Trefues d'vn an.

A tous ceux qui les presentes verront Salut, & cognoissance de la verité par nous Iean par la grace de Dieu Roy de Boheme & Comte de Luxembourg, Arnoult Euesque du Liege, Raoul Duc de Lorraine, Amé Comte de Sauoye, & Iean Comte

M.ccc.xl. d'Armaignac, sçauoir faisons que pour donner, octroyer, & establir trefues entre tres-hauts & tres-puissans Princes les deux Roys de Frãce & d'Angleterre, pour eux, leurs amis & confederez, soient Princes, Prelats, Barons, ou autres de quelque estat ou condition que ce soit, ou Ecclesiastiques ou seculiers, & lesquelles trefues nous auons iurees, confirmees & promises, mettans les mains sur le sainct Euangile pour, & en tesmoignage de la ratification d'icelles pour le Roy de France, comme ont fait pour le Roy d'Angleterre hauts & puissans seigneurs, les Ducs de Brabant, de Gueldres & de Iulliers, les seigneurs de Hainaut & de Beaumont, chacun iurant pour son Roy, ses amis & cõfederez, de tenir ferme & inuiolable le present accord de ce iour iusqu'au lendemain au point du iour. Or fut-il traicté, acordé & promis & affermé, par serment & par le conseil & consentement des deux Roys & de nous en la forme & maniere qui s'ensuiuent. Et premierement que rien ne sera innoué ny entrepris pour s'entredommager l'vn l'autre au preiudice de la foy iuree esdites trefues. Est accordé que lesdits seigneurs Roys leurs alliez & conducteurs demoureront en saisine & possession des places, terres & possessions qu'à present ils tiennent, sans que rien y soit dessus querellé durant lesdites trefues, lesquelles seront marchandes d'vne part & d'autre, & les alliez de toutes parts pourront aller librement par les terres des deux seigneurs Roys, les marchans auront libre accez, & par mer, & par terre, pour exercer leur commerce & trafic de marchandise, comme aussi toutes personnes iront librement tout ainsi qu'ils faisoient ains que la guerre fut commencee, payans neaumoins les peages, rouages, ports, & passages accoustumez de tout temps, sauf que de ce priuilege ne iouÿront les bannis pour les deux Roys, estans chassez pour autre fait que pour ceste guerre. Neaumoins les Barons de Gascongne & autres terres de Guyenne, & autres personnes des susdits pays estant bannis, seront compris en l'accord de ces trefues, durant lesquelles ils pourront aller & venir seurement de l'vn à l'autre Royaume. Ne pourrõt les Roys procurer par soy ny par personne interposee que rien soit innoué en Cour de Rome, ny és autres Cours Ecclesiastiques sur le secours quelque que ce soit de l'vn ny de l'autre des deux Roys, ny de leurs amis & confederez, ny pour detourner aucunes terres soubs ceste occasion de tel seruice, ou poursuiure par censures aucũs de ceux qui leur auront fait seruice, ou à leurs amis, subiets & confederez. Que si le S. Pere, ou autre vouloit vser de ce deportement, que les deux Roys seront tenus sans dol ny malice aucune, d'y donner empeschement de toute leur puissance, durant le temps prefix à ces trefues, & faut sçauoir que lesdites trefues ont esté criees & publiees à son de trompe és camps des deux Roys, & sont obligez tous tant absens que presens qui le sçauront & le deuront faire de les garder & obseruer inuiolablement. A esté accordé que dans vingt iours contant du iourd'huy chacun des Roys sera tenu de faire publier le present traité en Gascongne & Duché de Guyenne és terres qu'à present chacun d'iceux y possede, afin qu'elles y soient sceuës & qu'aucun n'en pretende ignorance. A esté accordé que s'il y a aucunes places assiegees en Gascogne, Guyenne ou autre part, par les gens de quel que ce soit des deux Roys, les sieges seront leuez en aduertissant ceux qui assiegent, entrant sept hommes pour chacun Roy esdites places assiegees, lesquels verront le nombre d hommes & quantité de viures esdites places, pour les rendre en la mesme forme apres trefues. Dauantage a esté accordé que les bannis & fugitifs de Flandres qui sont & ont esté suiuant le party du Roy de France ne pourront entrer ny venir en Flandres durant lesdites trefues. Que si aucuns estoient trouuez venans au contraire de cest accord, iustice en sera faite quelque part que trouuez seront, & leurs biens confisquez s'ils sont en la terre & seigneurie de Flandres. A esté arresté que les debtes & sommes deuës à Arras ne seront redemandees ny poursuiuies par execution durant le temps de ces trefues. Et que les prisonniers pris en ceste guerre seront deliurez sur leur foy & parole, iurans neantmoins que la trefue expiree ils reuiendront à ceux desquels ils sont captifs, si ce n'est qu auant cest accord ils eussent transigé de leur rançon, car ainsi ils ne seront tenus à l'effet de cest article, sauf que ne payant le prix accordé ils sont obligez de venir se rendre prisonniers suiuant leur foy & conuention, s'ils n'auoient la somme promise. Et aduenant qu'aucun des prisonniers refusast de reuenir se purger de sa foy, & se mettre és mains de son maistre, les seigneurs és terres desquels sera ledit prisonnier, le contrain-

Entre les 2. Roys.

Compris en ladite trefue.

Rien innoué par la trefue.

Libre passage par tout.

Ce que les 2. Roys ne ferõt

Feront garder les trefues.

Sieges leuez.

Bannis ne rentreront.

Debtes non demandees.

Sur le fait des rançons.

A dront sans aucun delay de ce faire. Et ordonné que tout ce qui a esté pillé, enleué & rauy, soit des Eglises ou d'ailleurs durant ceste guerre, ne sera point repeté, ains demeurera és mains de quiconque en est le detenteur, sans qu'aucun soit obligé ny forcé de le rendre durant les trefues. En outre a esté accordé qu'il y aura souffrance de guerre, & cesseront les combats qui sont entre les Roys d'Escosse & d'Angleterre, entre leurs amis, secoureurs & confederez, iusques à la feste de S. Iean Baptiste prochaine, & que l'õ deputera certaines personnes de la part des 2. Roys pour s'assembler à certain iour & lieu deputé entre les pays & limites des deux Royaumes d'Escosse & d'Angleterre, pour la confirmation des trefues susdites sous telle condition & ainsi qu'on a de coustume audit pays: mais tellement que les François ny leur seigneur Roy ne pourront durant ledit temps les fortifier ny fournir ou d'armes ou de gens pour s'en preualoir la trefue estant expiree. Et aduenant que les Escossois & leur Roy ne voulussent entendre à ceste cessation & surseance d'armes, ou qu'ils taschassent de rompre la trefue, le Roy de France ou ses subiets ne pourront leur donner secours ny faueur quelconque. Et est dit que cependant les presentes lettres d'accord seront enuoyees en Angle- B terre & Escosse 25. iours apres la ratification d'icelles entre les deux Princes & leurs deputez. Esquelles trefues sont compris les Espagnols, Castillains, Geneuois & Prouençaux, l'Euesque & Chapitre de Cambray, & le Chasteau de Cambray, auec tous les bourgeois & habitans de ladite ville, le seigneur d'Albret, le Vicomte de Fronsac, Gaston de l'Isle, les seigneurs de Veruin & de Roye. En tesmoignage dequoy nous auons seellé de nos sceaux les presentes faites & accordees en l'Eglise d'Espechin, le Lundy 20. iour de Septembre 1340.

M.ccc.xl. — Ce qui est pris point repeté. — Souffrance de guerre. — Seiour non donné à l'Escossois. — Compris en la trefue.

Voyla la teneur du susdit traité, que nous auons voulu tout du long inserer pour n'obmettre rien de ce qui touche à ceste histoire.

Durant que l'Anglois tenoit la ville de Tournay estroitement assiegee, & que le Roy de Frãce se preparoit pour la secourir, & faire à son ennemy leuer le siege à quelque pris que ce fut, les Escossois se ressentans de l'extraite que les Anglois leur auoiẽt donnee, & voyans que cependant que le Roy Edvvard estoit en pays estrange il feroit bon se ruer sur l'Angleterre, se mirent en campagne sous la conduite de Guillaume de C Donglas, des Comtes de Moray, de Patris, & de Surthiland qui se tenoient en la forest de Gedeours, lesquels courans le plat pays assaillirent les garnisons Angloises. Ainsi s'estans aydez de l'occasion entrerent en Northombelland qu'ils pillerent, & reconquirent tout le pays que l'Anglois leur auoit osté, sauf la ville de Vvaruich, puis prirẽt d'emblee le fort de Haidembourg & autres places de consequence, si bien que ce bon heur fut cause que le Roy d'Escosse qui s'estoit retiré en France, lors qu'il ne pouuoit resister à la grande puissance des Anglois, se retira en son pays pour y iouyr de cest aise, & pour se fortifier à l'aduenir contre ses ennemis. Les trefues cy-dessus faites entre les deux Roys vindrent bien à propos pour la pauure ville de Tournay, car quelque bon cœur qu'eussent les assiegez, si est-ce qu'ils eussent esté contraints de se rendre, n'ayans plus de munitions ny viures pour le soustien de leur ville, ny pour la nourriture de ceux qui la gardoient. Ce qui aduint en l'an 1340.

Escossois battus par l'Anglois. — Entrent en Angleterre. — Siege de Tournay.

VI.

Ces trefues estant accordees le Roy Philippes reprint le chemin de son Royaume, & le Roy Edvvard d'Angleterre, qui par apres auoit tenu le siege deuant la ville de D Tournay vnze semaines moins trois iours, s'en alla en Flandres, là où il fut accompagné du Comte dudit pays qui le festoya & receut fort honorablement en ses terres. Edvvard fit tout ce qu'il peut pour distraire le Cõte de l'amitié & obeissance du Roy de France, & pour le tirer de son costé, mais il ne le peut iamais faire, tant le Comte auoit d'amitié & obligation à Philippes.

L'Anglois en Flandres.

Les Princes & seigneurs Allemans qui estoient venus au secours de l'Anglois, en desir & esperance de grãde gloire & de faire vn grand butin, voyans que ceste guerre se tiroit en longueur, & que les trefues nouuellement faites ostoient le moyen d'y acquerir ny l'vn ny l'autre, delibererent de s'en retourner chacun en sa maison, & de se preparer à leur depart. L'Anglois voyant aux visages des estrangers vne paresse peinte, & ne recognoissant en eux ceste allegresse & ardeur premiere de combattre qu'ils auoient, leur donna bien volontiers le congé qu'ils luy demanderent, & taschant sur tout de tirer de son costé le Comte de Flandres & les Flamans qui estoient encore à la

Allemans auides de butin.

M.CCCXLI. Crainte des Flamans. Ne veulent offencer les François.

deuotion du François, il leur promist de leur rendre les trois places qui sous le titre A d'engagement estoient detenuës par les François, & qui estoient comme separees du corps de l'Estat du pays de Flandres. Il voyoit bien qu'ils craignoient d'estre condamnez par leur traité de paix fait auec les François & leur promesse à eux iuree, qui estoit qu'au cas qu'ils se departissent de l'amitié & obeissance des François, ils se soubsmettoient à vouloir endurer vne excommunication, & à payer vn million d'or, & dauantage, que s'ils entroient en party auec l'Anglois, & que si quelque traité de paix se faisoit par apres entre les deux Roys, ils ne fussent abandonnez, & demeurassent (comme on dit) entre deux selles le cul à terre, & ne fussent exposez à la cruauté, rage & vēgeance des François. Or afin que ce doubte & scrupule fut osté du cœur & de la pensee des Flamans, Iacques d'Arteuelle conseilla le Roy Anglois que de là en auant il s'intitulast Roy de France & d'Angleterre, & qu'en ses enseignes & armoiries, seels & cachets, il mit les armoiries escartelees de l'vn & de l'autre Royaume. Iacques dōnoit ce conseil pour dauantage irriter & animer les deux Roys l'vn contre l'autre à ne faire iamais paix, ny contracter alliance, intelligence & amitié. Et voyoit bien que si vne fois ledit Roy Anglois prenoit les titres, armoiries, marques, enseignes, & seels de B Roy de France & d'Angleterre, il ne voudroit iamais les quitter, & que ce seul poinct seroit suffisant pour empescher de tout point la paix qui se pourroit brasser entr'eux, & dauantage il remonstroit aux Flamans, qu'aucun mal, interdiction, peine, ny amende ne leur pourroit aduenir de se declarer du costé de l'Anglois, veu qu'ayans iuré leur foy & loyauté au Roy de France, ils tiendroient lors qu'ils obeiroient à Edvvard Roy de France & d'Angleterre.

Conseil d'Arteuelle. Pour irriter les 2. Roys.

Pour aquitter les Flamans de leur serment. L'Anglois se dit Roy de France.

Ceste supposition de nom & collusion renuersa les volontez d'aucuns Flamans, & l'Anglois sans auoir pris vn pouce de terre en France commença à se signer, nommer & inscrire Roy de France & d'Angleterre, & à prendre les armoiries escartelees de l'vn & de l'autre Royaume, mettāt les fleurs de lys de France auec les Leopards d'Angleterre. Le Pape excommunia les Flamans pour leur foy violee. L'Anglois laissant sa femme à Gand auec le Comte de Salisbery, repassa en Angleterre pour recouurer argent dont il auoit besoin, dautant que ceste guerre l'en auoit espuisé. Le Roy Philippes se sceut bien seruir du depart de l'Anglois, car incontinent il enuoya quelques grands C seigneurs François pour ses Ambassadeurs vers la femme de l'Empereur Louys de Bauiere fille de sa sœur, la prier de faire en sorte auec son mary qu'il eut à quitter le party de l'Anglois, & à se mettre du sien, luy remonstrant qu'entre les Empereurs & Roys de France y auoit de tout temps vne amitié & intelligence qu'il desiroit de sa part entretenir par tous offices à luy possibles. L'Empereur solicité par sa femme voyant que l'Anglois ne luy payoit pas la somme qu'il luy auoit promise, & que le François requeroit auec beaucoup de promesses & de presens son amitié, rompit la paille auec l'Anglois, & se liguant auec les François osta à l'Anglois le titre & qualité de Vicaire de l'Empire.

Se seruir du depart de l'ennemy. L'Empereur pratiqué par le François.

Quelques historiens mettent ceste venuë d'Edvvard en Flandres & ce passage en Angleterre deuant les trefues susdites, quelques-vns apres. Mais il est plus vray semblable que ce fut apres, car il n'eut pas laissé en France la guerre à demy pour repasser en Angleterre, & ne fit ces trefues qu'à cautele, pour auoir durant le temps d'icelles moyen d'aller visiter son royaume d'Angleterre, recouurer argent, & pouruoir à ses D affaires. Le Roy Philippes & Iean Roy de Boheme retournerent en France. Iean III. Duc de Bretaigne retournant en son pays mourut en chemin. Le Comte d'Eureux Roy de Nauarre s'en alla en Espagne contre les ennemis de nostre foy. Ce qui auint l'an 1341.

Trefues faites à cautelle. Princes se retirent.

Cependant que l'Anglois estoit en son Royaume d'Angleterre, & que les trefues continuoient entre le Roy Philippe de France & luy, nouuelles vindrent de deça, que les Espagnols ayans esté en plusieurs batailles vaincus & deffaits par les Sarasins, demandoient secours des Roys Chrestiens. Trois grands & puissants Roys d'Afrique, le plus puissant desquels auoit nom Balmarin, estans passez en Espaigne, & s'estans ioints auec les anciens Sarrasins qui possedoient la Grenade, auoient donné par mer, & par terre bataille aux Chrestiens, & les auoient defaits, s'estans rendus maistres de la campagne, & ayans chassé les habitans du pays, s'amusoient à prendre & assieger les villes.

Guerre en Espagne.

A Le Comte d'Eureux Roy de Nauarre auoit mené en Espagne vn bon nombre de François & Nauarrois, la venuë desquels esleua les courages des Roys de Castille & de Portugal, ayans tous deux nom Alphonse, si bien que remettans sus leur espĕrãce, & loüans Dieu de ce nouueau secours, ils donnerent vne bataille à ces barbares, les deffirent, & en tuerent la plus grande partie, & pillerent leur camp, auquel ils trouuerent de grandes richesses. Ceux qui peurent eschapper se sauuerent en Grenade, qui n'a peu estre purgee de ceste vermine de monstres que depuis quelques annees. Les enseignes prises sur les Sarrasins furent apportees au Pape demeurant en la ville d'Auignon, & penduës dedans les Eglises. Par toute la France on fit feux de ioye & processions generales, & loüanges, graces, & prieres furent faites à Dieu. Le Roy de Nauarre mourut de maladie en Espagne. M.CCC XXI.

Feux de ioye par toute la France.

Quelques histoires disent que durant lesdites trefues sourdit grand different entre le Roy d'Angleterre & le Comte de Salisberi, pource que le Comte auoit esté aduerti que le Roy en son absence lors que pour son seruice il estoit empesché aux guerres auoit fait l'amour à sa femme, laquelle le Comte repudia, & pour se venger du Roy, B laissa son party, & s'alla rendre au Roy de France, auquel il reuela plusieurs menees des affaires dudit Roy Anglois, & les secrettes intelligences qu'il auoit en Normandie, Bretagne & autres endroits de la France. Cela mit le Roy Edvvard en grand esbahissement, crainte & fureur, & à ceste occasion quelque temps apres fit decoller plusieurs gentilshommes François attaints & conuaincus desdites intelligences, comme nous dirons cy-apres, & par ceste rebellion du Comte de Salisbery on peut voir combien vn homme de grand cœur se sent offensé en son honneur, quand celuy de sa femme est violé, & que pour se venger de cest outrage, il ne craint d'oublier tout deuoir diuin & humain, iusques à attenter à la vie & à l'estat de son Prince.

Despit d'vn mary contre son Roy.

Qui se rend à l'ennemy.

Combien touche au mary l'honneur de sa femme.

La guerre de Bretagne remua bien les affaires de deça, & donna aux deux Roys de France & d'Angleterre vne belle matiere de prolonger leur guerre. Iean Duc de Bretagne fils de Iean le Roux fils de Pierre fut tué à Lyon au temps de Philippes le Bel, de la ruine d'vne muraille qui tomba sur luy à l'entree du Pape Clement 5. comme nous C auons dit en la vie dudit Philippes. Mourãt il laissa son fils Artus, lequel eut deux femmes, & de toutes deux enfans. De la premiere qui fut Beatrix Vicomtesse de Limosin & Dame d'Auennes en Hainaut, il eut Iean 3. & Guy. Et de la seconde Yoland Comtesse de Montfort Lamaury, il engendra Iean qui espousa la sœur de Louys Comte de Flandres. Guy qui fut Comte de Pentheure espousa Ieanne Dame d'Auaugour, qui estoit boiteuse, & mourant deuant le Duc son frere, luy laissa en garde sa fille Ieanne.

Guerre de Bretagne.

Iean 3. deuant qu'aller au voyage de la guerre de Flandres auec le Roy Philippes de Valois maria sa niepce auec Charles de Chastillon surnommé de Blois second fils du Comte de Blois & de Marguerite sœur dudit Roy Philippes. Ledit Iean 3. mourãt laissa son Duché à sadite niepce comme sa plus prochaine heritiere, veu mesmement que par le mariage d'elle auec Charles de Blois fut dit expressemẽt qu'iceluy de Blois & ceux qui de luy naistroient porteroient le nom & armes de Bretagne, & plusieurs Barons firent foy & hommage audit de Blois, durant le viuant dudit Duc Iean & de D son consentement, pource qu'il voyoit qu'il n'auroit aucuns enfans, & se doutoit bien que Iean Comte de Mõtfort son demy-frere du costé du pere y pretendoit droit apres sa mort. Donc estant decedé ledit Duc 3. sans enfans, Iean Comte de Montfort s'en alla en la ville de Nantes, là où se declarant Duc de Bretagne, il receut la foy, serment, & hommage des principaux seigneurs du Duché, puis s'en alla en la ville de Lymoges querir les tresors de son frere, & mettre la place en ses mains comme à luy appartenante à cause de la succession du Duc son frere, lequel auoit eu ledit Vicomté par eschange pour le Comté de Pentheure.

Charles de Blois.

Declaré Duc de Bretagne.

Iean de Mõtfort s'en dit Duc.

Estant de retour de Lymoges en Bretagne auec son tresor, il alla assieger la ville de Brest, de laquelle pour Charles de Blois estoit gouuerneur Garnier de Clisson qui à la prise d'icelle fut tué. Apres la prise de Brest il alla deuãt la ville de Rennes, où il trouua quelque resistance, mais en fin il la print, & là receut les enseignes & marques du Duc de Bretagne, & y receut la foy & hommage de quelques autres seigneurs, pource que ladite ville est la capitale du Duché. Puis apres auoir pris la ville de Vennes & le

Print Brest & Rennes.

M. ccc.xli. chastel d'Auroy, & plusieurs places de la basse Bretagne, horsmis la Roche d'Erien, A ou Darian au pays de Treguer, dont Oliuier de Clisson pere de celuy qui fut Connestable de Frãce estoit Capitaine, il vint à Paris trouuer le Roy, & luy offrit faire soubsmission & hommage du Duché de Bretagne comme ses predecesseurs auoient fait. Il bailla au Roy sa requeste tendant à ces fins. Mais Charles de Blois en estant aduerty se trouua aussi à Paris, & l'empescha, baillant pareillement au Roy sa requeste pour estre au nom de luy & de sa femme receu au serment, foy & hommage dudit Duché. Ce qui aduint audit an 1341.

Là où il fut declaré Duc. *Fait hommage au Roy.* *Opposition de Charles de Blois.*

Le Roy pour decider de ce fait renuoya les parties en sa cour de Parlement deuãt sa propre personne & ses Pairs à certain iour. Le Duc se retira en Bretagne pour pouruoir à ses autres affaires, & à son conseil qu'il auoit à Paris laissa la charge de cestuy là. Les parties au iour assigné comparurent en ladite cour par procureurs, & y plaiderẽt, & sur le plaidoyé & les requestes & titres qu'ils produisirent, fut au mois de Septembre de l'an 1341. donné arrest qui est enregistré au greffe dudit Parlement, lequel contient en effet & substance ce qui s'ensuit.

Arrest pour ledit Duché.

Iean Comte de Montfort fit entendre à la cour de Parlement garnie des Pairs de B France, Prelats, Barons & gens du grand conseil & autres supposts d'icelle selon l'ordonnance qui pour lors estoit, qu'Artus Duc de Bretagne pere du feu Duc Iean & d'iceluy Comte de Montfort, auoit à cause de son ayeul & de son pere tenu & possedé en sa vie iusques à sa mort le pays & Duché de Bretagne auec ses appartenances, & de ce auoit esté paisiblement en la soubsmission & simple hommage du Roy de Frãce, comme auoient leurs predecesseurs Ducs selon le traité d'entre Louys 9. dit Sainct, & le Duc Pierre Mauclerc. Qu'iceluy Duc Iean fils dudit Artus estoit aussi paisible Duc dudit Duché, & trespassa sans heritier de son corps, & d'iceluy Duc ledit Comte de Montfort estoit frere naturel & legitime & son plus prochain en degré & consanguinité, & par ce moyen estoit heritier vniuersel dudit feu Duc Iean en toutes les choses dont il estoit saisi au temps de son trespas. Disoit aussi le Comte de Montfort que par la generale coustume de France & de Bretagne, par laquelle le mort saisit le vif, iceluy Comte, comme heritier vniuersel estoit reputé saisi du Duché & de ses appartenãces, & de toutes les autres choses desquelles iceluy Duc estoit trespassé saisi & vestu. A celle cause requeroit au Roy de son noble office comme autrefois luy auoit requis estre C par luy receu en foy & hõmage simple du pays & Duché de Bretagne tel qu'il deuoit auec ses appartenances, en luy offrant la bouche & les mains, & toutes autres choses à ce de raison appartenantes, comme les Ducs de Bretagne ses predecesseurs auoient accoustumé de faire depuis le temps dessusdit. En protestant par iceluy Comte de Montfort qu'il n'entendoit prendre à partie Charles de Blois, lequel à cause de sa femme tendoit à estre par le Roy receu à foy & hommage dudit Duché & ses appartenances, & qu'iceluy Comte n'entendoit par son propos auoir dit ny dire chose qui fut au profit de Charles de Blois & à sa femme, ne à iceluy Comte nuisible.

Raisons de Iean de Mõtfort. *Bretagne en hommage de France.* *Droit de Iean de Montfort.* *Coustume de Bretagne.* *Sa requeste au Roy.* *Sa protestatiõ*

Charles de Blois pour sa femme proposoit au contraire que par les vsances & coustumes notoires de Bretagne en successions feodales entre nobles personnes quand il y a plusieurs freres, l'aisné succede à tous les fiefs de quelque grandeur ou noblesse qu'ils puissent estre, soient Baronnies, Comtez ou Vicomtez, & seul pour le tout comme heritier proprietaire est receu en foy & hommage des dessusdits fiefs, & est tenu D de faire prouision de viure à ses freres puisnez, ou iceux apanager selon leur estat & la valeur de la terre, en maniere que l'estat de l'aisné & l'aisnesse soient perpetuellement cõseruez en leur entier. Disoit aussi que si le frere aisné trespasse sans enfans, les droits & primogenitiue sont transferez au frere second apres luy engẽdré, & que les enfans du premier soient masles ou femelles, & semblablement les enfans du second né, si l'aisné meurt sans enfans procreez de son propre corps representent leurs peres, & viennent à tel droit d'aisnesse és successions feodales que leurs peres feroient s'ils viuoient, en excluant leurs oncles soient paternels ou maternels, selon la generale & notoire coustume du pays de Bretagne qui y est ainsi gardee toutes les fois que le cas y aduient. Et est obseruee celle coustume par tant de fois qu'il suffit pour induire bonne saisine & vsage tant en succession venante de ligne directe que de ligne collaterale. Et que d'vsage & coustume dessusdits qui sont conformes à la generale coustume de Frãce, la fille succede en fiefs, soient Duchez, Comtez, Pairies, ou Baronnies de quelque

Plaidoyer de Charles de Blois. *Coustume de Bretagne pour les fiefs.* *En successiõs feodales.*

A grandeur ou noblesse qu'ils soient, comme il est aduenu és Comtez d'Artois, Champagne & Thoulouse, & semblablement au Duché de Bretagne, auquel la femme de Pierre Mauclerc sans doute ny empeschement quelconque succeda, & semblablemẽt en plusieurs autres seigneuries du Royaume de France. Disoit aussi que la femme d'iceluy Charles de Blois fut fille de feu Guy frere germain du feu Duc Iean qui fut frere aisné d'iceluy Comte de Montfort. Et que si Guy viuoit qui estoit frere de pere & mere dudit feu Duc Iean dont le Cõte de Montfort n'est frere que de pere seulement, iceluy Duc precederoit au Duché ledit Comte de Montfort, & par cõsequent la femme de Charles de Blois comme heritiere naturelle & prochaine du Duc Iean, en ensuiuant celle coustume par laquelle le mort saisit le vif & est saisie des pays & Duché de Bretagne. Proposa aussi ledit Charles de Blois plusieurs, autres raisons, tendant & concluant à ce qu'il fut à cause de sa femme receu par le Roy en ses foy & hommage du Duché de Bretagne qu'il offroit faire, ou qu'il en fut mis en souffrance, nonobstant chose proposee par le Comte de Montfort. M. ccc xli. La fille succede en fiefs. Exemple de cela. Si le pere viuoit. Le mort saisit le vif.

B Ledit Comte en repliquant disoit, attendu que ledit pays & Duché de Bretagne a esté soubsmis à la couronne de France, entant que par ladite soubsmission les appellations dudit pays & Duché ressortissent au Parlement de France sans moyen, & que de raison, commun vsage, & obseruance notoire du Royaume, veu que les fiefs recognus d'aucunes chastellenies sans moyen ressortissans à icelles sont iugez & determinez selon l'vsage & coustume du lieu dont ils sont recognus, & les vsances & coustumes de France, & en special du Parlement de Paris comme chef dudit pays & Duché de Bretagne doiuent totalement quant à ce estre obseruez. Replique du Comte.

Or est-il que par l'vsance & coustume generale de ce Royaume le mort saisit le vif son plus prochain lignage du costé d'où viennent les heritages en excluant tous autres estans de plus loingtain degré, iaçoit ce qu'ils soient parens de l'vn & de l'autre costé, & que par la coustume notoire de France, la femme ne doit point estre receuë à succession ny à eschoitte du costé, pourueu qu'il y ait masle plus prochain ou aussi prochain qu'elle du costé d'où telle succession descend, & par special és fiefs des Pairries, Duchez, Baronnies & autres fiefs quelconques: car s'il y a masle en ligne collaterale C & en plus prochain degré il succedera & exclurra toutes femmes, iaçoit ce qu'elles soient en pareil degré, & semblablement tous autres qui sont de plus loingtain degré, neantmoins ce qu'ils soient parens des deux costez. Disoit aussi qu'au pays & Duché de Bretagne toutes les fois qu'il y a eu masle il a exclud toutes femmes, combiẽ qu'elles fussent en pareil degré, & plusieurs fois y est aduenu le cas, & n'est point de memoire que femme au cas dessusdit y ait succedé. Coustumes de France. Fẽme exclus de succession. Par le masle.

Disoit aussi que le Duché de Bretagne ne deuoit point estre iugé selon les coustumes des subiets d'iceluy, mais selon la coustume du chef qui est en France, ainsi qu'il a esté obserué, iugé & pratiqué du Duché de Bourgogne & en plusieurs autres cas, iaçoit ce que lesdits autres Duchez soient tenus & subiets de la couronne autrement que Bretagne. Par lesquelles raisons il apparoissoit qu'entre le Duché de Bretagne & les subiets du pays y a bien grandes diuersitez, & au surplus proposoit iceluy Comte plusieurs autres coustumes, faits, & raisons de droit diuin, naturel, moral, canon & ciuil, tendant & concluant comme dessus, offrant informer le noble D office du Roy, & sa cour sur sa requeste & les faits d'icelle, & prouuer à la fin où il concluoit. Pour la succession du Duché.

Charles de Blois pour sa duplique disoit que les coustumes de Bretagne par luy alleguees au cas dessusdit, & aussi les coustumes de France & de toutes les parties du Royaume en successions des subiets & des chefs, soient Pairs, Duché, Comté ou Baronnie, vne mesme coustume, vn mesme droit sont & doiuent estre gardez nonobstãt les diuersitez & autres choses pour la partie dudit Comte proposees. Et plusieurs autres coustumes, faits, & raisons de droit diuin, naturel, moral, canon & ciuil, de sa part proposees pour prouuer son intention offrant la prouuer. Voyla les mesmes mots du plaidoyer, lesquels nous n'auons voulu innouer. Duplique de Charles de Blois.

Les parties sur leur plaidoyer furent appoinctees à bailler par escrit par deuers la cour leurs faits, causes & raisons, par maniere de memoire pour iceux veus en ordonner comme de raison. Ce qu'ils firent, & iceux veus auoit esté ordonné

Siecle. LXII. qu'aucuns faits & coustumes seroient extraits de leurs escritures, sur lesquels la Cour A s'informeroit sommairement & de plain. Et pour lesdites informations furent par ordõnance du Roy, des Pairs & de ladite Cour, cõmis & deputez certains Prelats, Pairs, Clercs, Cheualiers, & Conseillers en ladite Cour, par lesquels en ce tẽps-là elle estoit tenuë suiuant l'institution de Philippes le Bel lesquels y vacquerẽt, les Procureurs des parties à ce appellez. Et les informations apportees par deuers le Roy & la Cour qui estoit lors munie dẽ Pairs & autres Conseillers, & veues, & examinees par arrest d'icelle Cour, le Roy present ensemble ses Pairs & autres dessusdits, fut dit que la requeste de Charles de Blois seroit admise & receuë, & fut le Comte de Montfort debouté de sa requeste. Et qu'iceluy Charles seroit à cause de sa femme receu par le Roy à luy faire foy & hommage du pays & Duché de Bretagne, nonobstãt choses proposees par partie aduerse comme de tout ce il appert, qui fut donné & prononcé à Conflans, le Parlement dessusdit tenant le 7. iour de Septembre l'an 1341. ou 42.

Ordonnance du Roy. *Cheualiers en la Cour.* *Arrest notable donné à Conflans.*

VII. Iean de Montfort aduerty de l'arrest donné & prononcé contre luy au profit de Charles & de sa femme vit bien que plus en cela auoit eu de force l'alliance d'entre le Roy & ledit Charles que le droit qu'il pensoit auoir au Duché, & entendant que le B Roy dõnoit des gens de guerre audit Charles pour aller en Bretagne executer à main armee ledit arrest, il donna soudainement ordre à tous affaires, & laissa son fils nommé Iean comme luy, aagé de six ans seulement en la ville de Nantes, auec quelques siẽs plus fidelles seruiteurs pour la garde de son estat, & passa en Angleterre auec le mesme despit qui quelques annees auparauant y auoit fait passer Robert d'Artois. Il alla trouuer le Roy d'Angleterre, auquel apres auoir fait ses plaintes du tort que le Roy de France luy tenoit de soustenir Charles de Blois contre luy au droit & succession du Duché de Bretagne le requit de luy donner secours pour la defence de son Estat. Le Roy d'Angleterre qui ne pouuoit auoir meilleure commodité d'entrer en France que par la porte de Bretagne, promit secours audit de Montfort qui sur ceste esperance repassant la mer s'en retourna en Bretagne, cependant que Charles de Blois faisoit ses plaintes au Roy Philippes de Valois de ce que ledit Iean auoit par forces d'armes conquis tout le pays de Bretagne. Le Roy oyant ses complaintes mit la matiere en deliberation de conseil, & pour ce assembla les Pairs de France, & autres notables seigneurs & Conseillers. C

Ordre donné par Iean de Montfort. *L'Anglois aise de l'occasion.*

Il fut en iceluy ordonné que le Comte de Mõtfort qui se nommoit & portoit Duc de Bretagne seroit adiourné à comparoir en Parlement, pour sur ce que dessus respondre aux dessusdits Charles de Blois & sa femme, & au Procureur general du Roy. Le premier huissier de la cour de Parlement se transporta par deuers le Comte de Montfort qu'il trouua à Nantes, & l'adiourna, & telle estoit lors la reuerẽce de la iustice que le Comte receut, caressa & festoya fort honorablement ledit huissier comme ministre de iustice, n'vsant de ceste licence qui depuis est venuë en France, de mespriser & quelquesfois outrager les ministres & simples executeurs d'icelle. Le Comte respondit à l'huissier qu'il obeiroit au commandement du Roy & à iustice, & qu'il cõparoistroit au iour assigné si inconuenient ne luy aduenoit. Quinze iours deuant le iour de l'assignation il vint à Paris accompagné de quatre cens hommes nobles de ses pays. Estant venu le Roy luy demanda pourquoy il auoit esté si hardy d'auoir par force d'armes osé enuahir & vsurper le Duché de Bretagne, attendu que par l'ordonnance du dernier Duc, & aussi par droit & raison Charles de Blois à cause de sa fẽme y auoit meilleur droit que luy, suiuant l'arrest qui sur ce en auoit esté donné en faueur dudit Charles. Aussi luy dit le Roy qu'il s'esmerueilloit bien fort de ce que ledit Comte pour paruenir à ses fins contre l'arrest de la Cour s'estoit retiré par deuers le Roy d'Angleterre son capital ennemy, lequel auoit mis vne grande armee sus, pour descendre en Bretagne, & disoit le Roy qu'il auoit rapporté que ledit Comte auoit fait hommage de son Duché au Roy d'Angleterre & qu'il l'auoit releué de luy. Ce qui estoit vn crime capital, veu mesmement que le Roy d'Angleterre estoit ancien ennemy de la couronne de France. Le Comte respondit qu'il auoit esté mal informé de cest affaire, qu'il n'y auoit point plus prochain heritier que luy pour succeder au Duché de Bretagne, & que le Roy & sa cour luy auoient fait grand tort de l'auoir adiugé à Charles de Blois. D

Adiournemẽt ordonné. *Ministre de iustice receu.* *Comte de Montfort adiourné.* *Reproches par le Roy.* *Accusé de fauoriser l'Anglois.* *Sa iustification.*

Et quant à l'hommage qu'õ auoit rapporté qu'il auoit fait au Roy d'Angleterre, il dit qu'on auoit fait à sa Maiesté vn faux & mauuais rapport. Surquoy le Roy de sa propre bouche luy defendit de partir hors de Paris iusqu'à 15. iours, sur peine de perdition de cause. Cependant le Comte estant aduerty qu'on luy vouloit faire quelque desplaisir, de nuict se desrobba de Paris deuant le iour de l'assignation venu, & s'en alla à Nantes. Le Roy aduerty de son soudain depart, enuoya en Bretaigne vne grosse armee, soubs la charge de Iean son fils aisné, Duc de Normandie, qui fut depuis Roy de France, pour mettre par armes à execution l arrest dõné contre le Comte, & luy bailla pour conseil le Comte d'Alençon son frere, le Duc de Bourbon, Louys d'Espaigne, Iacques de Bourbon, le Comte d'Eu Connestable de France, le Comte de Guines son fils, le Viconte de Rohan, & plusieurs autres grands personnages. Ceste armee entrant en Bretaigne print le chasteau de Chantoceaux sur Loire, appartenant audit Comte, & deslors fut ceste place tenuë par le Roy de France comme le Comté d'Anjou, disant le Roy la tenir par faute d homme, & a long temps esté ceste Chastelenie entre les mains du Roy de France, comme Comté d'Anjou. Depuis le Roy Iean erigeant le Comté d'Anjou en Duché, lors qu'il le bailla en Appannage à Louys son second fils, il comprit par erreur en ceste erection la Chastelenie de Chantoceaux, tout ainsi que si elle eust esté de l'Apannage de France. Toutesfois depuis le Roy Charles le Quint aduerty de cest erreur rendit à Charles de Blois comme Duc de Bretaigne sa Chastelenie de Châtoceaux: & pource qu'ẽ ce faisant il auoit diminué le partage de son frere Loys Duc d'Anjou, il luy donna pour recompense la Chastelenie de Loudun, dont les Ducs d'Anjou iouyrent depuis. Tout cela aduint en l'an 1543.

M.ccc.xliii.

S'euade de Paris.

Prise de Châtoceaux.

Comté d'Anjou en Duché

Recompence pour Chantoceaux.

Pour retourner au fil de nostre histoire, apres la prinse de Chantoceaux, le Duc de Normandie alla assieger la ville de Nantes, deuant laquelle il fut assez longuement, sans qu'il y eut esperance d'y entrer, quand il aduint que l'vne des portes de la ville vn iour se trouua ouuerte, par laquelle les François y entrerent à puissance, & tirerent droit au Chasteau, où estoit le Comte de Montfort, briserent & rompirent lesdictes portes, prindrent ledit Comte, & liurerent la ville à Charles de Blois. Le Duc de Normandie donnant quelques forces audit Charles pour conquerir le reste de la Bretaigne, se retira à Paris, menant auecques soy le Comte prisonnier, qui fut mis dedans la grosse tour du Louure, qui lors estoit destinee pour les prisonniers des grands, & y fut iusques à l'an ensuiuant, qui fut l'an 1345. qu il en sortit, & vn an apres trespassa à Hannebont.

Prise de Nantes.

Comte de Montfort prisonnier au Louure.

Durant la prison du Comte, sa femme nommee Claude & son fils nommé Iean cõme le pere, s'estoient retirez à Rennes, & elle apres la prison de sondit mary ne perdit courage, ains amassant gens & argent de tous costez alloit de prouince en prouince, & de ville en ville gagner places, villes, cœurs & affections des Bretons, cependant que le Roy enuoyoit de iour à autre nouueau secours à Charles. La Comtesse voyant que les forces de Charles s'augmentoient tous les iours, & que ia le siege estoit deuant la ville de Rennes, enuoya Emery de Clisson vers le Roy d'Angleterre Edvvard, le supplier de luy enuoyer secours, & traiter le mariage de la fille dudit Roy nommee Marie, auec le ieune Comte de Mõtfort fils d'elle, à la charge que ledit Roy ayderoit ledit ieune Prince au recouurement du Duché de Bretagne. L'Anglois enuoya bon secours à la Comtesse sous la charge de Gautier de Mauny. Mais estant ledit Gautier auec ses forces sur mer, la tourmente le transporta si loing de la coste de Bretagne, qu'il n'y arriua que quarante iours apres son depart d'Angleterre. Durant l'attente de ce secours, Charles de Blois prit la ville de Rennes par composition, puis alla deuant la ville de Hennebont, en laquelle la Comtesse & son fils estoient. Cependant que d'vn costé les François auecques toutes leurs forces vouloient donner vn assaut à la ville, la Comtesse ayant laissé en cet endroit vn bõ nombre de braues hommes; de l'autre costé saillit de ladite ville, & entra dedans le camp desdits François, lequel trouuant desnué d'hommes, elle brusla les tentes. Les chroniques de Bretagne disent que le troisiesme iour apres que Charles de Blois eut assis le siege deuant la ville de Hennebont, vn iour enuiron Soleil deuant il y donna l'assaut bien asprement, auquel ceux de la ville se defendirent d'vne grande vaillance, & y eut en iceluy plus de gens tuez de la part des assaillans que de ceux de la ville. Pẽdant l'assaut

Roy d'Angleterre attiré

Prise de Rennes.

Siege de Hennebont.

M. CCC.XLIII. la Comtesse qui estoit armee estant montee sur vn coursier alloit par la ville, de rué en A

Comtesse armee & mõtee sur vn coursier.

rué, pour donner courage à ses gẽs, & n'y auoit dame, damoiselle, ny autre femme qui ne seruit de quelque chose, les vnes portoient pierres sur les murs, & les autres huilles & gresses boüillantes pour ietter sur les assaillans. La Cõtesse fit encore vne plus grande entreprise, car elle monta sur vne haute tour pour voir la contenance des ennemis, & vit que toutes leurs tentes estoient vuides, & que tous les François estoiẽt à l'assaut. Lors elle ainsi armee monta sur son coursier, & menant auec elle soixante hommes d'armes par vne poterne où il n'y auoit point de siege, ils sortirẽt de la ville & tira vers les pauillons & tentes des François, ausquelles ne trouuans que garçons & varlets qui s'enfuirent, elle fit mettre le feu dedans, & brusler leurs loges & tentes. Quand Charles de Blois & les François virent le feu espris en leurs tentes ils se retirerent de l'assaut, cuidans estre trahis & surpris, & adonc cessa l'assaut. Voyla que dit ladite histoire de Bretagne.

Fit brusler les tentes & pauillons des ennemis.

Charles de Blois laissant deuant Hennebont moitié de son armee, alla mettre le siege deuant Auroy qui fut basty par le Roy Arthuz le Preux, & y fit mener de grãds engins pour abbatre les murs de la ville. Ces engins battirent & esbranlerent de telle B sorte les murs de ladite ville, que le grand effroy qu'en eurent les citoyens, leur fit tenir vn conseil auquel ils delibererent de rendre la ville & le chasteau audit Charles, moyennant que leurs corps & biens fussent saufs. La Comtesse de ce conseil & deliberation, les pria de vouloir tenir encore pour trois iours seulement, leur remonstrant que d'heure à autre elle attendoit le secours d'Angleterre. A quoy les habitans ne voulurent aucunement entendre, estans las du long siege, faschez de la disette des viures, & effrayez de la furieuse batterie. Le lendemain les principaux de la ville supplierent la Comtesse de vouloir prester l'oreille à vne honeste reddition, veu qu'ils n'auoient aucun moyen de resister à la grande puissance de Charles. Comme ils estoient sur ces remonstrances & prieres, ausquelles la Comtesse ne pouuoit donner aucun remede, elle ouurant vne fenestre du chasteau qui regardoit sur la mer vit le secours d'Angleterre conduit par Gautier de Mauny, duquel nous auons cy dessus parlé.

Siege d'Auroy.

Effroy fait consulter de se rendre.

Citoyens faschez du long siege.

Cela fit changer de volonté & de deliberation aux assiegez, & les reconforta d'vne C nouuelle esperance. Les Anglois ayans mis pied en terre allerent brusler les gros engins des François, si bien qu'eux voyans ne pouuoir prendre ceste ville de Hennebõt, leuerent le siege de deuant, & s'allerent ioindre aux autres qui estoient deuãt Auroy. Estans arriuez deuant Auroy, Charles en enuoya vne partie au Conquet qui fut pris & comme autres partie à Guingamp. La Comtesse aduertie de cela enuoya Gautier de Mauny pour recouurer la place du Conquet, ce qu'il fit. Guingamp fut prise par les François, qui de là allerent a Guerrande la où ils trouuerent grande resistance, car ceux du Croisic s'y estoient retirez, pource qu'audit lieu du Croisic n'y auoit lors chasteau ny ville. Le siege fut deuant Guerrande bien longuement, & tellement que la ville fut prise d'assaut, en laquelle tout passa au fil de l'espee. De là ils tirerent au Croisic qu'ils prirent sans aucune resistance. Lors il y auoit au haure du Croisic plusieurs naues de diuers pays, lesquelles ils deschargerent, & se mit dedans icelles Louys d'Espagne auec ses Espagnols & Geneuois qui estoient pour ceste armee à 7000. hommes de guerre, qui tinrent la mer pour vn temps, & le Vicomte de Rohan & autre tirerent D à Auroy, ou les gens de Charles de Blois tenoient le siege. La pluspart de dedans contraints par la faim de nuit abandonnerent la place, & tirerent à Hennebont vers la Comtesse. La ville de Vennes se rendit à Charles, cependant que Louys d'Espagne auec ses Espagnols & Geneuois rodoit la coste de Bretagne, faisant infinis maux a S. Mahé & ailleurs aux enuirons. La Comtesse en estant aduertie, enuoya contr'eux les Cheualiers Bretons & Anglois qui estoient à Hennebont, lesquels trouuerent les Espagnols & Geneuois en terre hors leurs nauires & les deffirent, tellement que de sept mille hommes n'en demeura que trois cens qui se sauuerent par mer auec Louys d'Espagne, & tirerent à Vennes, & les Bretons & l'Anglois a Hennebont. Ce qui aduint l'an 1345.

Siege de Hẽnebont leué.

Prises de plusieurs places.

Contrainte de la faim.

Guerre sur la mer.

Espagnols & Geneuois deffaits.

Pour tousiours fortifier les affaires de Charles de Blois, le Roy luy enuoya vn nouueau secours sous la charge des Comtes de Poictiers, de Valence, d'Auxerre, de Por-

A tian, de Iuini, & de Boulongne. Estans arriuez deuant la place d'Auroy que Charles tenoit assiegee, leur arriuee donna telle frayeur aux assiegez qu'ils vuiderent la place & s'en departirent leurs vies sauues. Puis apres Charles alla prendre Iugon, Carehez, Ploermel, Dinan & Guerrande. Le Pape Clement 6. successeur du Pape Benoist, & natif du pays de Limosin qui tenoit son siege en la ville d'Auignon, fit tant par vn sien Legat que trefues furent faites pour deux ans entre Charles de Blois & la Comtesse, qui y consentit tres-facilement, dautant que le Roy d'Angleterre par l'aduis duquel elle se gouuernoit, luy auoit mandé qu'elle eut à s'y accorder, & que cependant, elle passast en Angleterre auec son fils, comme elle fit incontinent apres les trefues accordees. Elle fut fort honorablement receuë & traictee en Angleterre, & fut audit ieune Comte de Montfort promise la fille encore bien ieune dudit Roy Anglois.

M. ccc. xlvii

Reddition d'Auroy.

Trefues entre les 2. parties.

La Comtesse en Angleterre.

VIII.

Le temps des trefues expiré la Comtesse accompagnee du secours que ledit Roy luy auoit donné sous la conduitte de Robert d'Artois, passa en Bretagne. Charles de B Blois aduerty du passage de la Comtesse se mit sur mer auec ses forces, & se rencontrerent les deux armees de mer pres l'Isle de Grenesé, lesquelles combattirent depuis le vespre iusques au soir, & iusques à ce que la nuict toute noire les surprit qui les contraignit de se separer, & aussi qu'vne grosse tempeste s'esleua qui ietta la Comtesse au port de Morbihan pres de Vennes & les François au large. Dés qu'elle fut descenduë en terre elle alla mettre le siege deuant la ville de Vennes qu'elle print d'assaut, & la pilla. Robert d'Artois auec 3000. cheuaux & 3000. hommes de pied tira droit à Rennes, dont quatre iours deuant Charles de Blois estoit party. Il fist le degast parmy le pays, & mit le siege deuant ladite ville, cependant que Louys d'Espagne auec son armee de Geneuois tenoit la mer de si pres que nul n'osoit passer d'Angleterre en Bretagne sans vn apparent danger. Les François bien irritez de la prise de Vennes, allerẽt derechef mettre le siege deuant, & la reprindrent, faisans vne cruelle boucherie des Anglois qui estoient dedans. Robert d'Artois y alla auec quelque bon nombre de gẽs pour cuider leuer le siege, mais il y fut cruellement blessé en vne escarmouche, dont il fut contraint se retirer à Hennebont & là en Angleterre (pour se faire penser plus C loing des dangers de la guerre) là où bien tost apres il deceda au grand regret des Anglois qui auoient en luy planté toute l'esperance qu'ils auoient de la conqueste de la couronne de France, & ainsi mourut ce miserable rebelle à sa patrie & à son Roy, ayant deuant sa mort fait plusieurs maux à la France, ayant à cela esté contraint par l'indignité qu'on luy fit receuoir, de laquelle s'engendra le despit qui luy fit faire ce qu'il fit. Cest exemple qui en a assez d'autres semblables, doit enseigner les Princes de n'offenser iamais vn grand (ny mesmes vn petit) car vn grand offencé a moyẽ & courage de s'ẽ ressentir, & apporte vn grand mal à sa patrie. Edvvard ayant perdu ce grãd Capitaine, qui selon la coustume des ennemis de leur patrie le repaissoit de tãt de belles esperances, delibera de conduire en personne la guerre de Bretagne. Il passa la mer & vint mettre le siege deuant Vennes, là où il profita si peu qu'il fut contraint le leuer, & s'en alla à Rennes, puis à Nantes, là où il ne fit pas mieux ses affaires qu'il auoit fait deuant Vennes, toutefois laissant deuant l'vne & l'autre ville bon nombre de forces, alla assieger Dinan qu'il prit & pilla. Charles de Blois ayant aduerty le Roy Philippes D de la venuë du Roy Anglois en Bretagne, ledit Philippes luy enuoya derechef nouueau secours de trois mille hommes d'armes, & de 3000. hommes de guerre soubs la charge de Iean Duc de Normandie son fils, accompagné du Comte d'Alençon son frere, du Comte de Blois son oncle, du Duc de Bourbon, des Comtes de Ponthieu, de Boulogne, de Vendosme, & de Dampmartin. Ceste armee tira à Nantes, & le Roy d'Angleterre enuoyant ses gens pour leuer le siege de ladite ville fit renforcer le siege de Rẽnes, & se retira à Vennes pour estre plus pres de ses nauires. Ceux qui estoient deuant Rennes y dónerent vn grand assaut, mais ils n'y peurent entrer, estans repoussez par la vaillance de plusieurs seigneurs Bretons qui estoient dedans, entre lesquels estoit Bertrãd du Glesquin lors ieune Escuyer. L'armee des Frãçois laissant la ville de Nantes alla deuant celle de Vennes où le Roy d'Angleterre estoit, & sçauoit bien le Duc de Normandie que ceux de Vennes estoient en plus grand danger que ceux de Rennes. Les 2. armees de France & d'Angleterre estans parquees l'vne pres de l'autre

Bataille naualle.

Prise de Vennes.

Reprise par les François.

Mort de Robert d'Artois.

Ne faut irriter vn grand.

Siege de Robert.

Secours de Philippes en Bretagne.

L'Anglois en Bretagne.

MCCC.XLVI. se donnerent plusieurs belles escarmouches. Cependant le Pape Clement 6. susdit fit allonger les treues entre les deux Roys, selon aucuns, pour quelques mois, & selon d'autres, pour trois ans. Ce qui fut en l'an 1343. Ceste treue estant allongee & faite, le siege se leua deuant les villes de Vennes & Rennes. Le Duc de Normandie s'en reuint trouuer le Roy son pere à Paris, & le Roy d'Angleterre s'en retourna en son Royaume, de là où (selon que disent les histoires Angloises) il enuoya ses Ambassadeurs vers le susdit Pape en Auignon, là où peu auparauant estoient arriuez ceux de Philippes.

Tresues alongees.

Car le Pape qui desiroit infiniment que quelque bon accord se peut faire entre ces deux Roys, s'asseuroit que si tous deux luy en donnoient la puissance, il les feroit descendre à vne bonne composition & à honnestes conditions. Mais quand il oüyt les raisons & demãdes de l'vn & de l'autre si hautes qu'il desperoit de pouuoir pour l'heure les accorder, il remit cest affaire à vne autre fois. Ce qui aduint és annees 1345. & 46.

Le Pape veut accorder les 2. Roys.

Et ne peut.

FIN DV QVATORZIESME LIVRE.





LE QVINZIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE PHILIPPES DE VALOIS, ROY QVARANTE-NEVFIESME.

Sommaire.

I. Jeanne Royne de Naples fait estrangler son mary. Affaires de ce Royaume.
II. Institution de l'Ordre du Iartier en Angleterre. Guerre en Guyēne. Caen pris par les Anglois, qui courent toute la Normandie, & viennent iusqu'à Poissy.
III. Armee du Roy Philippes pour les poursuiure. Perte de François à la Blanche-taque. Les Anglois en Ponthieu. Bataille de Crecy gagnee par eux sur Philippes.
IV. Siege de Calais par le Roy Edvvard. David Roy d'Escosse pris par les Anglois. Assiegez de Calais contraints de se rendre.
V. Finãciers recherchez & punis. Dauphiné ioint à la France, par don. Le Roy Philippes & le Cõte de Sauoye s'accommodent. Le Comte de Flandres François. Se desrobe des Flamans.
VI. Affaires de Bretagne. Siege de la Roche d'Arien. Bataille & prise de Charles de Blois par les Anglois. Mort de Ieanne royne de France. Mariage du Dauphin. Mort du roy, & son testament. Ses qualitez & ordonnances.

E Roy Philippes voyant que les propos de paix d'entre luy M.CCC.XLVI.
A &l'Anglois si souuent entamez ne portoient aucun fruit, ne I.
s'amusa plus à l'esperance qu'il auoit qu'elle se feroit, ains seulemẽt à tous preparatifs de guerre, cependant qu'vne questiõ bien douteuse s'esmeut, à sçauoir si les oncles paternels ou les fils des freres doiuẽt succeder aux Empires & Royaumes, laquelle par toute la Chrestienté esmeut de grands troubles. Desespoir de paix. Preparatifs de la guerre.
Charles premier Roy de Naples, comme nous auons dit, engendra Charles le Boiteux, lequel de Marie de Hongrie sa femme eut plusieurs enfans, à sçauoir Martel, Louys, Robert & Philippes. Martel engendra Charles Roy de Hongrie, Louys s'adonna tout à la deuotion, Robert ayant exclus Charles de Hongrie fils aisné de son frere ia decedé succeda au Royaume de Grande question sur la succession.
B Naples & au Comté de Prouence en France, & regna 33. ans auec grande prudence & reputation. Il auoit deux petites filles de son fils Charles qu'il suruesquit. Le nom de la plus ieune ne se dit point, & l'aisnee nommee Ieanne fut par luy mariee à André fils puisné de Charles Roy de Hongrie, auec esperance de luy laisser apres sa mort le Royaume de Naples, estant picqué de sa conscience, afin que le Royaume tombast à la posterité de Martel, laquelle il sembloit auoir frustree dudit Royaume. Il mourut comme aucuns disent l'an 1343. Louys fils de Philippes Prince de Tarente qui estoit le 4. fils de Charles le Boiteux, Prince de belle & forte stature & de grãd & genereux courage, soy disãt estre plus prochain & habille à succeder au Royaume de son ayeul Prudence de Robert. Ieanne Royne de Naples. Le Hongre estranglé.

M.ccc.xlvi. que le Hongre, veu qu'il estoit fils d'vn fils dudit Boiteux, & que Robert estoit mort A sans enfans masles, fit en la ville d'Atela estrágler ledit Hongre, l'an ensuiuant la mort dudit Robert. Ieanne incótinent apres la mort de son mary espousa ledit Louys Prince de Tarente, voulant premierement estre declaree innocente du meurtre commis en la personne de sondit mary, & pour cest effet enuoya à Louys Roy de Hógrie frere dudit André des lettres pleines de dueil & tristesse de la mort d'iceluy de laquelle elle se purgeoit le plus qu'elle pouuoit.

Ieanne s'excuse de la mort de son mary.

Le Roy luy respondit en ceste sorte. Les meschantes actions de ta vie precedente, l'inuasion du Royaume, la vengeance de la mort de ton mary mise en arriere, ton mariage fait incontinent apres icelle, & ta defence & purgation mise en auant sans qu'aucun t'accusast, monstrent clairement que tu as fait faire ce meurtre. Il mena donc vne armee en Italie, & Ieanne & le Prince de Tarente aduertis de sa venue, s'enfuyans en la ville de Marseille en Prouence il s'empara du Royaume de Naples, & fit apprehender Charles Duc de Durazzo, & Louys & Robert ses freres, & Charles & Philippes fils du frere Louys nouueau mary de Ieanne. Ayant fait faire le procez au Duc il luy fit trancher la teste. Et laissant en Italie à la garde de son Royaume nouuellement cóquis Estienne Vaiuode, il mena les autres en Hongrie, & pource qu'ils estoient Princes nez & issus de race des Roys, & ses proches parens, il les traicta comme il conuiét à Princes, & seulement leur defendit sur peine de la vie de sortir nullement hors de Hongrie. B

Surprise du Royaume de Naples.

Princes prisonniers traitez en Princes.

Le Pape Clement 6. estoit grand ennemy de l'Empereur Louys de Bauiere, lequel desirant se rendre le Pape amy vint à Franc-fort, & estant prest de faire de tout son pouuoir ce qui luy auoit esté enioint, requit par ses Ambassadeurs ledit Pape qu'il le receut en grace. Le Pape respondit aux Ambassadeurs qu'il ne pardonneroit iamais à Louys, que premierement il ne confessast toutes ses erreurs & heresies, & qu'il ne se demit de sa dignité Imperiale, & mit entre ses mains soy, ses enfans & tous ses biens, & qu'il promit qu'il ne reprendroit rien de toutes ces choses, sinon du gré & consentement d'iceluy. Et en donna vn formulaire aux Ambassadeurs, leur commanda de la presenter à Louys, lequel monstra ce formulaire aux Princes d'Allemagne, aux Electeurs & aux Ambassadeurs des villes Imperiales. Les Princes eurent en detestation quelques articles, dautant qu'ils auoient esté couchez par escrit par le Pape à la ruine & destruction de l'Empire. Ils prierent neantmoins Clement par leurs Ambassadeurs qu'il se deportast de tels articles inuentez au dommage & detriment de l'Empire, mais les Ambassadeurs s'en retournerent sans rien faire. C

Le Pape ne veut pardonner.

Sa rigueur contre Louys

A la ruine de l'Empire.

Clement reiettant la cause de toutes ces choses sur Louys, machinoit la ruine totale de luy & de ses enfans. Parquoy le Ieudy deuant Pasques de l'an 1346. il l'excómunia fort cruellement, & renouuella tous les procez rigoureux faits contre luy par le Pape Iean, & le declarát heretique & schismatique, solicita tous les Eslecteurs d'eslire vn autre Empereur qui fut bon Catholique. Il priua l'Archeuesque de Maience de sa dignité, & du priuilege & authorité d'Electorat, pource que cognoissant l'innocence de l'Empereur, il ne vouloit pas violer sa Maiesté, ny proceder à autre eslection de nouueau Empereur. Quant aux autres Eslecteurs, le nouueau Archeuesque de Maience auec celuy de Trieues & de Cologne, estans corrompus à force de dons & de presens par Charles Roy de Boheme fils de Iean qui mourut en la bataille de Crecy (de laquelle nous parlerons cy-apres) le declarerent Empereur, & fut couronné à Bonne durant l'Empire de Louys, mais il n'a point esté tenu pour Empereur legitime mesmes apres la mort dudit Louys. Ces menees du Pape Clemét contre l'Empereur Louys de Bauiere durerent longuement, cependant que durant les tresues qui estoiét entre les deux Roys, celuy de France s'amusoit à faire le procez contre les rebelles & criminels de leze Maiesté de son Royaume, accusez d'auoir eu intelligence auec le Roy Anglois pour le mettre dedans la Normandie, & de là le faire venir ailleurs en France. Il fit donner adiournement personnel à Paris à plusieurs seigneurs de la Normandie & Picardie, lesquels estans conuaincus dudit crime eurent la teste tranchee, Geoffroy de Harcourt frere du Comte en estant conuaincu ne peut estre apprehédé pource qu'il se sauua en Angleterre, là où il fut la seconde torche apres Robert d'Artois, qui alluma vne guerre Angloise en France, & fut par les Anglois creé leur Connestable. Oliuier de Clisson pere de cest Oliuier de Clisson qui fut depuis Connesta- D

Louys declaré heretique.

Esleurent vn nouueau Empereur.

Procez cótre criminels de leze Maiesté.

A ble de France du temps du Roy Charles 6. Bacon Perse; Geoffroy de Malestroit, & son fils, & plusieurs autres Cheualiers furent decapitez. M. CCC. XLVI.

La necessité du temps estoit telle qu'elle contraignit le Roy de mettre sus la gabelle du sel, & de faire empirer tellement sa monnoye que le denier en valloit cinq. Les changeurs, billonneurs, banqueteurs, faux-monnoyeurs & vsuriers sceurent bien se seruir de cela, car ils retiroient toutes les bonnes especes d'or & d'argẽt, & ne voyoit-on courir que monnoye de mauuais aloy, lauee, rongnee, billonnee & regrattee, faisans fondre les autres pour en faire d'vne piece bonne deux, & trois mauuaises. Ce qui en plusieurs endroits de la France esmeut le peuple à grandes seditions.

La necessité fait impositions.

Alteration de monnoyes.

Aussi en ce mesme temps le Roy Edvvard 3. du nom Roy d'Angleterre institua l'ordre de Bleu Iartier pour la raison qui s'ensuit. Il estoit grandement enamouré d'Elips ou Alix Comtesse de Salisberi, & pour l'amour d'elle il fit crier à Londres vn Tournoy à tous venans, où il porta le iartier bleu de la maistresse de son cœur. Or cõme la poursuitte ne luy seruit de rien à cause de la grande chasteté de ceste dame, il changea son desir sensuel en vne amitié honeste, & ayant en fantasie de faire rebastir B le chasteau de Vvindelisore iadis fondé par le grand Artus, il voulut aussi y renouueller les conquestes amoureuses par vn nouueau ordre de Cheualerie, rapportant à celuy de la table ronde pour y enrooller les plus braues de son Royaume. Et bien qu'on les nommast de S. George, si est-ce que la Comtesse de Salisberi estoit celle qui en auoit causé l'institution par le iartier, qui en donnoit assez de signifiance, auquel encore iusques à present sont mises en broderie ces lettres d'or: *Honni soit qui mal y pense*, donnant à entendre que quelque faueur ou amitié qu'il monstrast à ceste dame, si est-ce que c'estoit ieu sans villennie. Ceste histoire est par d'autres autrement racontee, & disent que ledit Edvvard faisant l'amour à ceste Cõtesse estoit vn iour deuisant auec elle en vne chambre, où il y auoit vne grande troupe de seigneurs & dames. La iartiere de la Comtesse qui estoit bleuë luy tomba, & le Roy se baissant pour la releuer, en la leuant de terre leua aussi la robbe & cotte de la Comtesse de telle façon qu'il luy fit monstrer le genoux nud. Les seigneurs qui là estoient s'en prindrent à rire, ce qui scandalisa tellement la Comtesse qu'elle en deuint rouge & honteuse, & en fit quel- C que reproche au Roy, luy disant que par ceste trop grande liberté il l'auoit scandalisee, & donné suiet à ses seigneurs là presens de se mocquer d'elle & de sa iartiere. Le Roy luy respondit en vieil François: *Honni soit qui mal y pense*, & l'asseura que tel s'en mocquoit qui se sentiroit bien honoré de porter ceste iartiere pour marque d'honneur. Alors donc il institua ledit ordre au chasteau de Vvindelisore, & voulut qu'il se celebrast chacũ an le iour S. George 23. d'Auril, & qu'il y eust 40. Cheualiers du bleu iartier à l'exemple & semblance des Cheualiers de la table ronde que le Roy Artus long temps deuant auoit fait faire audit lieu de Vvindelisore qu'il auoit fait construire & edifier.

II.

Ordre du iartier d'Angleterre.

Cause de son institution.

Hõni soit qui mal y pense.

La iartiere d'vne dame qui tombe à terre.

Mocquerie & honneur.

Ordre du iartier celebré.

Mais pour reuenir au fil de nostre histoire, Iacques d'Arteuelle estoit tellemẽt passionné pour les Anglois, que publiquement il osa en la ville de Gand prescher & exhorter les Flamans, que non seulement ils eussent à quitter le party des Frãçois, mais aussi de leur Comte qui leur estoit tres-affectionné, & qu'ils deuoient en eslire vn au- D tre tel qu'ils choisiroient, ou tel qu'il plairoit au Roy d'Angleterre leur donner. Les Flamans ayans en horreur ceste remonstrance detestable coururent sus luy & le massacrerent, & ne saoulans pour cela la haine cruelle qu'ils portoient à ce meschant hõme, ils le traisnerent, & ietterent son corps à la voirie exposé aux bestes, monstrans qu'ils n'auoient rien en plus grande reuerence & honneur que la race de leurs anciẽs Comtes.

Langage de Iacques d'Arteuelle.

Massacré.

L'Anglois aduerty du mauuais traictement qu'on faisoit à ceux qui en France tenoient son party, & de ce Philippes Roy de France les faisoit ainsi deffaire, ne voulant tromper ceux qui luy estoient affectionnez de l'esperance qu'ils pouuoient auoir de son secours, ny les abandonner en cest extreme besoin, enuoya ses Capitaines en Guyenne pour remuer besongnes & allumer la guerre, veu mesmement que le temps des trefues expiroit. Geoffroy de Harcourt l'incitoit fort à ce renouuellemẽt de guerre. Ia estoit ledit temps expiré quand le Duc de Lanclastre & Gautier de Mauni en Guyenne attaquerent les François, & en deffirent vne bonne partie, prenans sur eux Ville-franche d'Agenois, Angoulesme, Rions, S. Bazille, & plusieurs autres places &

Guerre en Guyenne.

M.CCC.XLVI chasteaux. Iean Duc de Normandie fils aisné du Roy voulant aider les siens, vint en Guyenne & reprit les villes d'Angoulesme & de Ville-franche. A

Cependant que la Guyenne est en ceste façon embrasee de la flamme de la guerre, Edvvard repassa en Normandie au mois de Iuillet l'an 1346. ou 47. y menant toute la fleur de la noblesse d'Angleterre & d'Irlande. Il vint surgir à la coste de Cotâtin auec plus de mil nefs, mettant à feu & à sang tout ce par où il passoit, prit la ville de Carentan, & de colere & de rage qu'il auoit contre les François, la rasa, dautant que le Roy Philippe apres auoir fait executer à Paris, Baccon & Perse, auoit fait mettre leurs testes sur les murs de ladite ville au lieu le plus eminent d'icelle, pour faire peur aux autres qui voudroient apertement tenir le parti de l'Anglois. Il fit enterrer bien honorablement lesdites testes, & leur fit faire vne oraison funebre, par laquelle leur vertu & valeur fut fort recommandee. Auec moindre colere il pilla seulement la ville de S. Lo, en laquelle ils auoient esté pris, s'estans rendus à la premiere sommation qui leur fut faite par les gens du Roy, non sans vn grand blasme de Raoul Connestable de France, qui estant pres d'eux ne leur auoit porté aucun secours. Il alla deuant la ville de Caen, qui estoit gardee par ledit Raoul, & par Iean Comte de Tancaruille, mais nonobstant leur garde & defence il entra dedans pesle mesle auec eux en vne saillie qu'ils firent contre luy. B

Carentan rasee de colere.

Prise de S. Lo.

L'Anglois dedans Caen.

Le Comte de Tancaruille & le Connestable auec quelques gentilshommes se sauuerent dedans vne tour qui est au commencement du pont sur la riuiere, mais en fin ils furent contraints de se rendre quand ils virẽt qu'on faisoit plus de tuerie en la ville, qu'on n'eust sceu faire en vne bataille, dautãt que du haut des fenestres & maisons, les hommes, femmes & petits enfans iettoient sur les Anglois pierre, poix chaude, huille, tuilles, meubles, busches & autres choses pour les tuer & tourmenter. Ia l'Anglois auoit perdu cinq cens hommes, & la tuerie pour cela ne cessoit. Estant indigné & irrité de la perte des siens, il commanda à Geoffroy de Harcourt qu'il eut à mettre le feu par tous les coings de la ville, & à la brusler & destruire. Geoffroy respondant au Roy Anglois qu'il feroit bien volontiers ce que sa maiesté luy commandoit, le pria de considerer si cela se pourroit faire sans aucune perte des siens. Qu'il y auoit vn grand nombre d'habitans dedãs la ville, lesquels (s'ils voyoient le feu courir ainsi par leur ville) entreront en plus grand rage & desespoir que deuant, & quand ils se verront en danger de la mort la vendront bien chere, & esteindront ce feu plustost par le sang des Anglois mesmes que par le leur. Que iusques alors la guerre faite en France auoit esté faite sans aucune cruauté, qu'il falloit auoir soin de la vie de ses soldats, & qu'il ne falloit achepter la mort de plusieurs ennemis par la mort d'vn seul soldat Anglois. Que si on propose vn pardon general aux habitans de Caen, ils cesseront leurs cruautez & fureurs par lesquelles ils se defendoient. C

François se rendent.

Anglois tuez.

Remonstrance sage.

En vne fureur de guerre.

Le Roy approuuant & receuant le cõseil de Geoffroy, fit crier qu'on eut à receuoir à mercy ceux qui se rendroient, & voyla le bon office que ledit Geoffroy qui estoit Normand fit à sa patrie, sur laquelle il auoit amené l'orage de la guerre, & lors cessa la boucherie & le carnage qui se faisoit dedans la ville de Caen, laquelle ne fut point bruslee, ains seulement pillee. Le chasteau fut si bien gardé par ceux qui estoient dedans, que sans s'estonner de la cruauté qu'on exerçoit dedans la ville, ne le voulurent iamais rendre. Cela aduint l'an 1546. D

Bon office de patriotte rebelle.

Prise de Caen.

Philippes qui ne laissoit couler aucun espace de temps sans l'employer aux affaires qui le pressoient, & desirant reparer les grands dommages qu'ordinairement l'Anglois luy faisoit, assembla vne grosse armee en laquelle y auoit douze mille Arbalestiers Geneuois, & en dressa vne de mer pour passer en Angleterre, sur laquelle il vouloit ietter tout l'orage & la tempeste de la guerre qui se faisoit en France, (ayant comme il est aisé à coniecturer) vne certaine esperance de faire le mesme que firent les Romains, qui s'aduiserent de ne pouuoir iamais chasser de l'Italie ny des portes de Rome la guerre qu'Hannibal leur faisoit, qu'en enuoyant en Afrique vne grande armee sous la charge de Scipion.

Desseins de Philippes.

Mais Philippes voyant que l'Anglois prenoit toutes les villes de Normandie l'vne apres l'autre, changea de desseins & d'aduis, & delibera d'employer les forces qu'il auoit dressees pour passer en Angleterre, à la defence de son Royaume, & à aller

Ietter la guerre loing.

M. CCC. XLVI.

A assaillir l'Anglois. D'autre costé Edvvard voulant poursuiure la premiere pointe de son bon heur, & considerant que le fruit des victoires consiste en la celerité, apres la prise de Caen prit les villes de Falaize, de Lisieux, de Honfleur, & plusieurs autres. Il assiegea Cherebourg, mais ce fut en vain, & se seruant de tous les instrumens & outils propres à gagner pays, villes & Prouinces, il enuoya ledit Geoffroy de Harcourt auec sa caualerie legere par tout le pays de la Normandie, pour mettre vne frayeur aux cœurs des peuples d'icelle, pour les soliciter à se rendre a sa mercy, & pour faire prouisions de viures, & ledit Roy suiuant Harcourt auec le reste de son armee tira vers Rouen, en intention de l'assaillir comme ville capitale du Duché de Normãdie, & de la prendre ou par force la contraindre à se rendre. Mais estant aduerty que ceux de dedans estoient si bien garnis de munitions & de viures, & si resolus de se bien defendre qu'il leur seroit tres-mal-aisé de faire l'vn ny l'autre, il tira droit au Pont de l'Arche petite ville assise sur la riuiere de Seine au dessus de Roüen. Et pource qu'elle estoit lors tenuë par les François, il ne voulut pour l'heure l'assaillir, ains passant la riuiere de Seine du costé Chartrain, alla à Vernon, Mante & Meulan, & de là à Poissy

Fruit des victoires.

Dessein de l'Anglois.

Sur la ville de Rouen.

Son chemin par la Normandie.

B là où il logea, & son fils logea à S. Germain en Laye dessors lieu de plaisance, mais nõ en tel artifice qu'il a esté depuis orné & embelly par le Roy François premier. Geofroy allant tousiours deuant menant les auant-coureurs, brusloit & gastoit le pays, & faisoit l'Anglois faire tous les maux & toutes les cruautez dont il se pouuoit aduiser pour esmouuoir le Roy de France qui estoit à Paris par la ruine de son pays à venir sur la coste de la mer, là où l'Anglois desiroit luy donner la bataille, tant pource que de là il pourroit auoir soudainement prompt secours d'Angleterre, que pource que ses soldats estans desia las du long chemin & chargez de butin ne vouloient gueres plus auant marcher.

Ses cruautez.

Veut cõbatre Philippes.

Quelques-vns disent que comme l'Anglois fut arriué aux enuirons de Roüen & du Pont de l'Arche, le Roy Philippes luy escriuit vn cartel par lequel il luy offroit bataille, mais que l'Anglois la refusa, disant qu'il se vouloit combatre à luy deuant Paris & non ailleurs, voulant que ladite ville fut comme spectatrice de leur combat, & de la decision de leur querelle.

Deuant Paris.

C Tandis que le Roy Anglois estoit à Poissy & son fils à S. Germain en Laye, où ils furent par l'espace de six iours, leurs coureurs gasterent & bruslerent tout le pays du Vau de Gallie & des enuirons iusques à S. Cloud. Philippes voyant les maux que faisoient les Anglois aux enuirons de Paris sortit de ladite ville auec son armee & se logea à l'Abbaye S. Germain des Prez, faisant camper son armee és enuirons pour attẽdre le Roy Anglois qui luy auoit mandé qu'il se combatroit à luy deuant ladite ville, & non ailleurs, & luy manda qu'il y vint. Et voyant Philippes que l'Anglois ne venoit point, il delibera de l'aller combattre à Poissy où il estoit, mais il fut aduerty que l'Anglois auoit fait reparer le pont de Poissy, que peu auparauant les François auoiẽt rompu, afin que les Anglois ne s'en peussent aller sans combattre, pour fuir la bataille, & qu'à son depart il auoit fait brusler l'hostel du Roy à Poissy, & tout le bourg, reserué l'Abbaye & le chasteau, & l'Eglise de S. Germain en Laye, la maison du Roy en la forest de Raiz, Montioye, & autres lieux qui lors estoient tenus & reputez les plus beaux, singuliers, & principaux domiciles qui fussent en France pour le deduit & soulas des Roys.

Ruine les enuirõs de Paris.

Lieux de plaisance de nos Roys.

D

III.

Le Roy Anglois prit son chemin vers Beauuais, & auoit deliberé de tirer vers la Picardie pour mettre le siege deuant la ville de Calais, quand le Roy Philippes voyãt que l'autre ne vouloit point manger de la bataille, quelque brauerie qu'il eut faite de dire qu'il la vouloit donner deuant Paris, cõmença a le suiure aux plus grandes iournées qu'il peut, cherchant lieu, temps & occasion de le combattre. Son armee estoit belle & gaillarde, composee tant de ses forces que du secours des estrangers. Ieã Roy de Boheme & Charles son fils (duquel nous auõs parlé cy-dessus, qui quelques iours deuant seulement auoit esté esleu Empereur par quelques Princes d'Allemagne par la priuation de Louys de Bauiere, y estoient auec bon nombre de cauallerie. Raoul Duc de Lorraine y auoit mené trois cens braues hommes de cheual. Louys Comte de Flandres (bien qu'apres la mort de Iacques d'Arteuelle ses subiets se fussent fort humiliez à luy & qu'il fut assez bien auec eux) ne voulut pourtant tirer de son pays grande noblesse, afin que lors que les gentilshommes en seroiẽt dehors quelque nou-

L'Anglois recule a la bataille.

Princes au secours de Philippes.

MCCC.XLVI. ueau trouble ne s'y esmeht par les reliques des factions dudit Artevelle & de ses adherans. Peu auparauant le Comte de Hainaut faisant guerre contre les Frisons, lesquels contre leur volonté il vouloit soubsmettre à son obeyssance, auoit par eux esté tué en vne bataille. Iean son oncle paternel qui tousiours auoit tenu le party des François, alors se declara pour eux plus apertement que deuant. Le Roy Philippes auoit fait venir douze mille arbalestiers Geneuois. Adonc auec ceste belle & gaillarde armee, il suiuit de si pres l'Anglois qui s'efuyoit ou sembloit fuir, qu'il l'attaignit en vn village nommé Araynes, ou selon d'autres Rames ou Raines, mais la pluspart des historiens s'accordent que ce fut à Araynes. L'Anglois eut si grand peur de la soudaine venuë & poursuitte des François qu'il deslogea soudainement, & passant vn ruisseau qui est là pres, s'en alla en vn lieu appellé la Blanquetaque, là où il passa la riuiere de Somme. Là y eut grand fait d'armes entre les deux armees, les vns defendans le passage, & les autres se voulans faire voye à force d'armes. De ceste troupe Françoise estoit chef vn seigneur Bourguignon (ou selon Froissard) Normand appellé Godemar de Faye, ayant mille cheuaux, six mille hommes de pied, grand nombre de paysans, & la pluspart des citoyens d'Abeuille, & bien que Godemar eut bordé la riuiere d'arbalestiers, si est-ce que le Roy Anglois ayant son fils le Prince de Galles pres de luy se fourra en l'eau, comme aussi firent les François, mais en fin la fortune leur fut contraire, & ce rencontre sembla seruir de presage à celle grande & sanglante bataille qui fut depuis donnee à Crecy. Godemar & ses troupes s'enfuirent à Abeuille & à S. Riquier, non sans vne grande perte & desconfiture de François, laquelle fut cause que le Roy Philippes rebroussa chemin, & s'en alla loger à Abeuille, où l'on fit reparer le pont qui estoit trop foible pour porter le faix de son armee & de son charroy. Il demeura là tout vn iour entier pour assembler son armee, & le lendemain estant aduerty que les Anglois estoient bien pres de là delibera de les aller assaillir & combattre, bien que tous les Princes & Capitaines qui estoient auec luy le priassent de laisser encore reposer pour vn iour ou deux son armee lassee & trauaillee du long chemin, mais comme si Dieu luy ostast l'entendement, & luy bouchast les oreilles pour ne receuoir aucun aduis, & le preparast à sa perte, il ne voulut croire le conseil d'aucun, ains se resolut d'aller attaquer son ennemy, & luy donna la bataille, la victoire de laquelle il tenoit toute asseuree entre ses mains, se fiant en sa vaillance seule, sans vouloir se fier en la prudence de ceux qui cognoissoient bien que le iour n'estoit pas opportun pour le combat. Aussi la mauuaise fin qu'il en eut luy peut faire cognoistre que les grandes entreprises ne s'executent pas seulement auec les forces, la hardiesse, la vaillance & la celerité, mais aussi par le conseil & par la sagesse qui iamais ne faillent, au lieu que la vaillance & les forces peuuent quelquefois faillir, quand elles ne sont guidees des autres deux qui sont les vrais & asseurez timons de toutes nos actions.

Son sage aduis.

La belle armee de Philippes.

Passage defendu & assailly.

Presage de perte.

Perte de François.

Ne veut croire conseil.

L'effet de la sagesse.

Le Roy Philippes de France qui vouloit en quelque sorte que ce fut combattre le Roy d'Angleterre, sans vouloir croire le conseil des Princes & seigneurs qui estoient aupres de luy, les pria seulement de se tenir prests pour le combat, & pour mieux les y encourager, loüa hautement leur valeur & leur vaillance, qu'il disoit auoir tant de fois esprouuee en tant de guerres & combats, & sur tout les exhortant à la concorde mutuelle, les pria d'vser en la bataille l'vn enuers l'autre d'vne charité fraternelle, & de s'entredonner vn reciproque secours, leur remonstrant qu'ils auoient à cōbattre contre l'Anglois, non seulement comme contre vn commun ennemy de la France, mais comme contre l'ennemy d'vn chacun François.

Encourage les siens.

Les deux armees estoient si pres l'vne de l'autre qu'elles se voyoient, & l'Anglois cependant tuoit, massacroit, brusloit & ruinoit tout ce qu'il trouuoit sans espargner aage, qualité ne sexe, ny lieu, seulemēt il espargna les terres qui appartenoient à Marguerite sœur de Robert d'Artois, voulant apres la mort dudit Robert, qui pour son seruice auoit perdu la vie, luy porter cest honneur & respect de ne vouloir faire aucun mal à ce qui appartenoit aux siens. Estant l'Anglois arriué au Comté de Ponthieu dōt il estoit seigneur, il s'alla loger & camper au village de Crecy, lequel il fortifia & rempara de fossez & de gros arbres coupez en la forest de Crecy prochaine de là, remonstrant aux siens qu'ils eussent à se bien garder & defendre contre ceux qui les viendroient assaillir, & qu'ils se ressouuinssent qu'ils estoient au Cōté de Ponthieu, lequel par la confession mesme des ennemis estoit son propre, comme donné en dot par les

L'Anglois brusle tout.

L'Anglois en Ponthieu.

A Roys de France à sa mere. Il donna aussi à chacun son lieu & son rang, & prepara & dispofa par belles exhortations & harangues leurs corps & courages au combat, les priant d'auoir leurs enseignes, armes, arbalestes, traits, cheuaux, cœurs & personnes prestes, afin qu'ils ne fussent surpris à l'impourueuë, & que rien ne se fit à la haste ny en confusion. Il donna l'auantgarde à mener à Edvvard son fils encore bien ieune, nõ pas pour opinion qu'il eut d'aucune experience & vaillance de luy (les rayons & l'esperance de laquelle pourtant on voyoit desia reluire en ce ieune aage) mais afin que les seigneurs les plus braues & vaillãs, lesquels il mit pres de sondit fils pour l'assister, le conseiller, & ordonner des affaires selon qu'ils en verroient le besoin, se ressouuinssent de leur valeur, deuoir & fidelité, & sur tous luy auoit donné pour gouuerneur de sa personne & pour principal Conseiller Geoffroy de Harcourt. Il donna la bataille de son armee en charge à quelques seigneurs, & les mit pres de la forest. Luy il se mit en l'arrieregarde qu'il rengea sur vn tertre, afin que de là il peut voir cõme tout iroit, donner promptement le secours là où il en seroit besoin, & estre spectateur & iuge de B la vaillance ou de la coüardise de cestui-cy ou de cestui-là. Ce qui estoit vn grand esguillon pour encourager vn chacun a bien faire, & mesme pour eschauffer la timidité des plus coüards. Les arbalestiers estoient les premiers pour de loing attaindre les ennemis, & s'ils venoient de pres aux mains, ils estoient garnis de bon coutelas, & armez de bonnes armes. Apres estoient les gensdarmes qui auoient les haches & les masses, puis les lanciers bien armez & montez. Sur ce mesme point arriua au camp du François, le Comte de Sauoye auec mil hommes d'armes. Ce qui augmenta au Roy le desir du combat, & l'esperance de la victoire, du gain de laquelle le Roy Anglois ne doutoit aucunement.

M.CCC.XLVI.

Encourage les siens.

Par belle remonstrance.

Deuoir de Roy Capitaine.

Sa presence dequoy elle seruoit.

Quelque bruit courut parmy l'armee du Roy Philippes que l'Anglois s'estoit mis en fuitte, dont pour le suiure il deslogea dés le point du iour sans prẽdre le chemin de Crecy, pource qu'il pensoit que l'Anglois en fut deslogé, mais alloit à la trauerse pour le surprendre. Il enuoya quatre hommes d'armes pour descouurir ce que les ennemis vouloient faire, & quel chemin ils tenoient, lesquels ayans recognu & leur intention C & leur chemin, rapporterent au Roy que tant s'en falloit que les ennemis fuissent, qu'au contraire ils estoient bien appareillez de combattre, & estoient ia rangez en bataille.

L'Anglois fait semblant de fuir.

Le Roy Philippes qui ne demandoit pas mieux, se hastant le plus qu'il peut alla attaindre les Anglois. Comme il fut bien pres d'eux, Iean de Luxembourg Roy de Boheme le conseilla de mettre son infanterie qui estoit derriere, la meilleure partie de laquelle consistoit aux archers Geneuois, sur la pointe à la premiere rencontre des ennemis qui auoient vne grande esperance en leurs Arbalestiers, & qu'il seroit bon deuant qu'attaquer l'ennemy frais, repeu & dispos, de faire repaistre ses gens las & trauaillez du chemin, & encore à ieun. La maiesté de la remonstrance de ce Prince, & la raison persuaderent au Roy de faire repaistre son armee. Par son commandement les gens de pied furent mis sur la pointe, bien aises de l'honneur qu'ils receuoient en cela par l'aduis du Roy de Boheme, & oublians tout le trauail & les inconueniens qui leur pourroient aduenir au combat se mirent à manger. Les gens de cheual resolus de bien ioüer des cousteaux, promirent au Roy de faire si biẽ leur deuoir que ce iour-D là ou ils mourroient, ou ils luy acquerroient la victoire de ceste bataille. Les Princes & seigneurs voyans ceste commune & bonne volonté de tous les gens de guerre du Roy, lors changeans d'aduis le conseillerent de ne laisser refroidir ceste ardeur des François, considerans le naturel du François estre tel que si on ne se sert de sa chaleur & qu'on la laisse ou tiedir ou refroidir par apres, il est mal-aisé & souuent impossible de la reschauffer par quelque artifice que ce soit. Le Roy diuisant son armee en trois parties commit à chacune d'icelles vn chef. Il se mit à la bataille, donna la charge de l'auantgarde au Comte d'Alençon son frere, & l'arriere-garde au Comte de Sauoye.

Philippes veut combattre.

Gens resolus de cõbattre.

Naturel du François.

Le Comte d'Alençon soit qu'il portast enuie au Roy de Boheme, ou qu'il ne trouuast pas fort bon le conseil qu'il auoit donné au Roy son frere, n'osa pas publiquement le condamner, toutesfois voyant que suiuant l'aduis dudit Roy de Boheme, l'infanterie s'alloit mettre à la pointe & mesmement les Geneuois, il les blasma & reprint aigrement de ce qu'ils s'estoient mis là deuant, & les fit

Ialousie du Comte d'Alençon.

M.ccc xlvi. retourner en leur premier lieu. Ceste reprimende les fascha de telle façon que ceste A ardeur de combattre qu'ils auoient se rallentit, & deslors ils commencerent d'auoir vne mauuaise opinion, & de prendre vn mauuais augure de l'euenement de ceste bataille, dautant qu'vne grande pluye qui suruint auoit amolly, allongé & relasché les cordes de leurs arcs & de leurs arbalestes, & incontinent comme si le Ciel fauorisast l'ennemy, vne chaleur forte & piquante nasquit des nuees de ce temps obscur & pluuieux, & le Soleil clair & ardant donnoit dans la veuë & les visages des François, au lieu qu'il ne donnoit aux Anglois qu'à dos.

Ardeur de combattre refroidie.

Mais l'aueuglé desir de combattre, & la rage, & le malheur auoient osté l'entendement aux François, & l'infanterie contrainte & commandee par le Comte d'Alençon fit tout le contraire de ce qui auoit esté conseillé par le Roy de Boheme, & commandé par le Roy. Les Geneuois assis au milieu de l'infanterie irritez de ce qu'on les auoit ostez du lieu où ils auoient esté destinez esleuerent vne grande huee & haut cry, comme s'ils eussent voulu quasi par iceluy attirer l'ennemy, qui commanda à ses gens de ne crier aucunement. Mais peu apres les Geneuois esleuerent vn autre cry. L'Anglois s'approchant peu à peu bien pres des François, ietta vne grosse nuee de B flesches contr'eux, beaucoup plus espesse que celle que les Geneuois firent auec leurs arbalestes, lesquels voyant qu'au premier effort ils n'auoient nulle esperance en leurs arbalestes, dont les cordes estoient mouïllees, tournerent le dos, & en fuyant tousiours tiroient des flesches. Le Comte Charles d'Alençon frere du Roy se voyant priué de la grande confiance qu'il auoit en ses arbalestiers, ausquels le Roy son frere l'auoit pareillement bien grande, entra en vne bien grande colere & despit, & retournant vers ses gens de cheual leur dit : Allons mes amis, faisons nous les chemins aux ennemis sur le ventre de ces Geneuois qui nous l'empeschent. Cela dit, sa cauallerie donna à trauers ceste infanterie Geneuoise. L'Anglois sceut bien prendre ceste bonne occasion aux cheueux, & voyant les François d'eux mesmes en desordre, leur en donna encores vn plus grand. Les Geneuois de despit & de rage qu'ils auoient voulurent rompre leurs arcs & arbalestes, mais ils en rompirent bien peu, & la plus grande partie d'iceux desesperee commença de se mettre en fuitte, & de faire le chemin au Comte d'Alençon, qui fut suiuy par le Duc de Lorraine, par le Comte C de Sauoye, & par le Dauphin de Viennois auec leur cauallerie qui couroient de telle furie, qu'eux & leurs cheuaux perdirent la force, dautant qu'ils fussent venus pres des Anglois. L'infanterie Angloise armee d'arcs & de traits les receut d'vne telle façon, qu'elle deffit vne grande partie de ceux qui comme vn torrent desbordé estoiẽt venus les charger. Les gensdarmes François venans à ioüer leur ieu le ioüerent longuement & fort bien, mais les gensdarmes Anglois venans à ioüer le leur, allongerent la partie, entre lesquels suruint le ieune Prince Edvvard auec plusieurs braues gentilshommes & vn gros choq de cauallerie. Là commença le combat esgal en forces, en vaillance & en courage entre les deux armees. Le Roy Philippes voyant son frere le Comte d'Alençon bien auant en la meslee, & iugeant qu'il estoit temps qu'il s'y mit aussi, mena au combat la troupe des seigneurs & cheualiers qu'il auoit aupres de soy, entre lesquels estoient les Comtes de Blois, & de Sancerre, lesquels firent tout leur effort pour despetrer le Comte d'Alençon de la meslee où il estoit à trauers les Anglois. Comme chacun se sent estre de noble lignee & de grande & illu- D stre race, ainsi desire-il de monstrer sa valeur en la presence du Roy combattant. Les Comtes de Blois & de Sancerre furent là tuez, & le Roy faisant non seulement le deuoir de braue & vaillant Capitaine, mais aussi de hazardeux soldat, n'auoit crainte ny de traits, ny de flesches, ny de lances, ny de haches, ny de masses. Comme il combattoit vaillamment, son cheual fut tué soubs luy, & auec grand peine estant releué, par le Comte de Beaumont fut remonté sur vn autre cheual. Et tout ainsi que les François voyans leur Roy en eminent danger de sa personne, le supplierent tres-humblement de vouloir auoir pitié d'eux, dautant que les Anglois deuiennent fiers & orgueilleux, & conçoiuent vne bonne esperance de la victoire. Le Comte Charles d'Alençon, & les autres grands Capitaines auec luy combattoient contre le ieune Prince Edvvard, & les seigneurs Anglois qui estoient pres du Prince le voyans chargé des François, enuoyerẽt vers le Roy Edvvard son pere le supplier de vouloir donner promptement secours à son fils & à eux. A ce message le Roy Edvvard res-

Cry de gens despitez.

Attaque de combat.

François en desordre.

Conflit de la bataille de Crecy.

Vaillance de Philippes.

Orgueil des Anglois.

Le ieune Edvvard chargé.

A pondit. Quelle playe, quel coup a receu mon fils? a-il esté porté par terre? Comme celuy qui estoit venu faire ceste priere, dit que Dieu mercy l'vn ny l'autre accident n'estoit suruenu à son fils, mais qu'il y auoit à craindre qu'il luy suruint quelque inconuenient ou honte. Donc (dit le Roy à ce messager) retourne-t'en, & luy dis que tout son secours consiste en sa valeur, & en celle des seigneurs & Capitaines qui sont pres de luy, & que l'esperance du bon succez de ce iour est plantee en eux. Ceste responce rapportee au ieune Prince aiguisa dauantage sa ieune ardeur de combattre, & la vaillance de ceux qui estoient pres de luy. La bataille des Anglois qui estoit encore entiere & fresche vint au secours du ieune Prince, lequel elle trouua bien embarrassé parmy les François, & prest de receuoir vne escorne ou vn grand dommage, mais se voyans les Anglois plus forts que les François, sans aucune resistance les deffirent, & se meslant parmy eux en firent vn cruel & furieux carnage sans auoir esgard à personne.

M. CCC. XLVI.

Responce du pere au fils.

Vaillance de ieune Prince.

Le Roy Edvvard voyant la cruelle & sanglante boucherie qu'on faisoit des François en eut quelque horreur & cõpassion, & eut mieux desiré que sa victoire eust esté illustree de la prise de plusieurs Princes & seigneurs François, que sanglante de leur mort & de leur sang. Là mourut le Comte d'Alençon frere du Roy. Lors les Anglois se ruerent sur l'escadron que menoit le Roy Philippes, & ce qui plus augmenta le dõmage & la peur aux François, est que parmy leur perte & desastre ils virent du haut d'vne coline fondre en bas le Roy Edvvard auec vn gros escadron qui les venoit tous deffaire. Le Roy de Boheme estant à l'arriere-garde, aduerti que Charles son fils cõbattoit si obstinement & vaillãment qu'il sembloit que sa vaillance & fureur ne prendroient fin qu'auec sa vie, pria le Comte de Sauoye de faire haster le reste des François qui estoient derriere, & bien que ledit Cõte fit en toute diligẽce ce que ledit Roy de Boheme l'auoit prié de faire, si est-ce que cela ne secondoit pas l'ardent desir dudit Roy qui desiroit ou mourir là, ou gagner la victoire, ou secourir son fils. Il rencontra quelques troupes de ceux qu'il auoit menez auec soy (car la plus part estoit combattant auec son fils) & leur dit: Mes amis nous sommes nez & esleuez en mesme pays & sous mesme Soleil. Ie ne vous abandonneray point ce iourd'huy mort ou vif, quelque accident ou fortune qui vous aduienne. Donnez-moy la main & me promettez que vous ferez le semblable. S'estans ainsi entredonnez la main, & la foy qui fut sainctement gardee, ils brocherent leurs cheuaux des esperons, & s'attaquans à la premiere troupe des Anglois qu'ils trouuerent, firent ce que gens de bien peuuẽt faire, mais leur vaillance cedant à la bonne fortune Angloise, ils furent tous tuez cõbattans vaillamment, non sans vendre leur mort bien chere à ceux qui l'achepterent. Aucun des siens ne s'enfuit, & ne peut estre tiré de son lieu pour quelque accident qu'il vit aduenir aux siens ny pour coup qu'il receut. Là mourut ledit Roy de Boheme. Son fils Charles combattoit en vn autre endroit ne sçachant rien de ce qui estoit aduenu à son pere.

B

Peur aux François.

Charité de pere au fils.

C

Le Comte de Sauoye suruenant en vain s'efforça d'arracher la victoire des mains du vainqueur, l'Anglois mena sa troupe contre luy, & les deux autres troupes Angloises victorieuses se rallians auec leur Roy, donnerent dedans la troupe dudit Comte. Louys Comte de Flandres fut là deffait & tué, & lors les François commencerent à fuir, & la nuict à venir qui apporta la confusion & desordre, & augmenta la peur aux François. Les Anglois voyans la terre toute bossuë & amoncellee de monceaux & tas des morts & des armes, ne voulurent passer dessus, pour poursuiure les ennemis, & penserent que veu que la nuict suruenoit il ne seroit pas bon d'abandonner ny perdre de veuë leur Roy, lequel pareillement ne vouloit se commettre aux tenebres de la nuict ny s'eslongner des siens, veu mesmement qu'il y auoit encore autant de troupes Françoises saines & entieres, qu'il y en auoit eu de deffaites & tuees en ceste bataille, en laquelle y eut la plus grande perte, deffaite & confusion que iamais fut auparauant aduenue, dont on eut memoire, mourut la fleur de la Cheualerie & noblesse de France, & principalement y moururent Iean de Luxembourg Roy de Boheme, Charles Comte d'Alẽçon frere du Roy Philippes, le Comte de Blois neueu dudit Roy de par sa mere, Raoul Duc de Lorraine, les Comtes de Flandres, de Harcourt, de Sancerre, ou selon d'autres d'Auxerre, le Dauphin de Viennois, & autres plusieurs Barons, seigneurs & Cheualiers iusques au nõbre de

D

Comte de Flandres tué.

Perte de la bataille de Crecy.

Morts en icelle

Ialousie cause de malheur.

M. ccc. xlvi. douze ou quinze cens & trente mille hommes. Quelques historiens racontent que A les François s'accorderent si mal ensemble que non Edvvard Anglois gagna la bataille, ains le Comte d'Alençon frere du Roy Philippes la luy mit en main, ayant peruerty l'ordre qui auoit esté resolu par le Roy suiuant l'aduis du Roy de Boheme, de sorte que les Normans & Flamans combattans plustost contr'eux mesmes que contre l'Anglois, & quelques Princes du Royaume estans corrompus par les dons & presens de l'Anglois ils luy donnerent la victoire.

Princes corrompus.

Mais ceste opinion semble estre mensongere, veu que tous les Princes combattirent vaillamment & la pluspart y moururent, lesquels s'ils eussent voulu, se pouuoiét dispenser d'aller à la guerre. D'autres historiens alleguent vne ou deux raisons de ceste deffaite, la premiere est celle qui cy-dessus est mise, que le Roy y alla trop hastiuement & sans laisser rafreschir ses gens ou les mettre bien en ordre, & l'autre que le temps estant pluuieux & humide, les arbalestiers Geneuois à cause de la lascheté des cordes de leurs arcs & arbalestes ne peurent faire leur deuoir. Apres ceste deffaite le Roy auec si peu de gens qu'il peut ramasser se sauua à Amiens, autres disent à Bray. Les portes de laquelle estans fermees & le Roy y battant pour se faire ouurir, le Capitaine vint sur les murs, & demanda qui estoit qui à celle heure venoit là. Le Roy ne luy respondit autre chose, sinon que c'estoit la fortune de France. Le Capitaine recognoissant la voix du Roy, luy ouurit les portes, & ayant le Roy pris vn peu de repos & refection, se retira à Amiens. B

Raison de ceste deffaite.

Philippes apres la route se sauua.

Ceste bataille de Crecy qui fut la plus cruelle & la plus dommageable qu'auparauant les François eussent sentie fut donnee le 16. de Septembre, autres disent le 26. d'Aoust 1346. Le lendemain d'icelle fut aussi bien malheureux, car comme le brouillas du matin durast iusques à 9. ou 10. heures du iour, les Anglois ayans planté sur vn haut les enseignes qu'ils auoient prises sur les François en deceurent & tromperent beaucoup par là, car le broüillas s'estant dissipé & le Soleil venant à luire, les soldats François qui ne sçauoient où ils alloient, voyans de loing lesdites enseignes & pensans que ce fut le camp du Roy s'allerent ietter dedans le camp des Anglois, se mettans dedans les filets, & là furent cruellement tuez en plus grand nombre qu'on n'en auoit tué en la bataille le iour de deuant. Les principaux chefs furent enterrez à Mõstrueil par commandement du Roy Edvvard, & furent employez trois iours à l'enterrement des corps morts. Le Roy Philippes s'estant sauué à Amiens, esperoit rassembler les reliques de ceste deffaite pour donner vne seconde bataille. Mais il n'y peut onc paruenir, quelque cõmandement ou requeste qu'il fist à ses gens qui estoient si effrayez, & leur cœur si abbatu de leur perte, qu'ils ne se peurent iamais resoudre d'en retenter vne seconde. Le Roy voyant son malheur se retira à Paris, & Charles de Luxembourg en son pays. Tous les historiens d'vn commun accord reiettent la cause de ce malheur à la temerité du Roy Philippes, lequel ne voulant escouter ny „ ensuiure le conseil de ses vieils Capitaines, s'estoit inconsiderement rué sur ses enne- „ mis, seruant d'exemple aux autres d'estre moins eschauffez en affaires tant importãs, „ & d'estre plus enclins à obeyr au conseil des sages, principalement en matieres de ba- „ tailles, où l'on ne doit esperer aucun pardon ny grace d'vne faute commise, & la perte „ desquelles est irreparable. C

Cruelle bataille de Crecy.

François trõpez & tuez.

Les principaux enterrez à Monstrueil.

Temerité cause de mal.

Le corps du Comte de Flandres fut premierement porté à S. Requier, & de là trãsporté à Bruges, où il est enterré en l'Eglise de S. Donast, celuy de Iean Roy de Boheme à Luxembourg, & celuy du Comte d'Alençon aux Iacobins de Paris, & furẽt aussi apportez les enfans de cinquante Cheualiers de sa terre qui estoient morts auec luy, lesquels sont figurez autour de sa sepulture. D

Princes enterrez.

IV. Ceste perte aggrandit dauantage les maux de la France, l'estat pitoyable de laquelle & le peu de moyen qu'on auoit de continuer le trafic auec les estrangers, & aux estrangers de venir en ce Royaume, fut cause que chacun se ressentit plus que iamais des imposts, subsides, gabelles du sel, & des maletostes que le Roy estoit contraint de faire sur son peuple, mais tout cela ne faschoit point tant les pauures subiets que les monnoyes descriees, & l'vsage de celles qui auparauant estoient receues mis à neant, & les pieces cisaillees, tellement que le peuple ne cessoit de crier & se plaindre. Le Roy aussi leuoit les decimes sur le Clergé par le consentement du Pape, & toutesfois quelques coactions ou leuees indeuës qu'on fit, si est-ce que de iour à au-

Exactions sur le peuple.

Monnoyes alterees.

Decimes.

A tre le Roy alloit en appauurissant, en tant que les officiers s'enrichissans à la ruine du Prince & du peuple, ne payoient aucunement les gens de guerre, ains employoient l'argent à leur profit, qui est vne faute souuent aduenuë en France, & trop longuement toleree. M.CCC.XLVI. Gẽs de guerre non payez.

Apres ceste grande victoire, le Roy Anglois s'en alla à Monstrueil sur la mer, puis à Boulogne, & de là deuant la ville de Calais, de laquelle le passage est commode & court en Angleterre. Et bien qu'il la battist furieusement, & que souuent il proposast aux habitans de dedans plusieurs douces & honestes conditions pour se rendre, si est-ce qu'il gagnoit bien peu, ny aux efforts de sa force, ny à ses solicitations & remonstrances. Voyant que ce siege seroit long, & qu'il tireroit tout le long de l'hyuer, il fit bastir des maisons & loges pour loger & mettre à couuert son camp, & luy-mesme y hyuerna, & y fit venir sa femme, iurant de ne partir iamais de deuant ladite ville qu'il ne l'emportast, & qu'il n'eust fait passer au fil de l'espee tous ceux de dedans. De la ville estoient gouuerneurs pour le Roy de France, Iean de Vienne Bourguignon, & le B seigneur d'Andreghen ou d'Andrehan, qui fut depuis Mareschal de France. Le siege dura depuis le 3. iour de Septẽbre 1346. iusques au mois d'Aoust ensuiuant, & durant que l'Anglois s'opiniastroit deuãt ladite ville, Philippes enuoya soliciter le Roy d'Escosse à courir sus aux terres Angloises, afin qu'Edvvard fut contraint pour defendre le Royaume de leuer le siege de deuant Calais, mais il alla bien autrement, car Dauid ayant couru, pillé & gasté les finages d'Angleterre aboutissans à l'Escosse sans pardõner à lieu sacré ny profane, fut en fin vaincu en bataille pour estre compagnon de la misere Frãçoise, & en ceste iournee fut pris par vn simple Escuyer nommé Capeland & conduit à Londres là où il demeura neuf ans prisonnier. Siege de Calais. Opiniastreté de siege. L'Escossois solicité cõtre l'Anglois. Roy d'Escosse pris.

Cependant Philippes sur l'hiuer disposa ses garnisons par les villes voisines de Calais, esperant au printemps ensuiuant contraindre l'ennemy de leuer le siege, car à S. Omer il mit le Comte de Montbeliard, & auec luy Guy de Neelle, & Morel de Fiennes. A Arras estoit Arnoul qu'on nommoit Duc d'Athenes, à Boulogne le Cõte de Ioigny, & Charles d'Espagne qui fut depuis Connestable, & à la garnison de Monstrueil il mit le Comte de Salebruch auec plusieurs autres tant pour faire teste C aux Anglois, que pour s'asseurer des courses des Flamans. Iean Duc de Normandie estoit en Guyenne, lequel pour secourir son pere fut contraint d'en tirer toutes les forces qui y estoient. Son depart de Guyenne la rendit si foible, que Henry de Lanclastre Lieutenant general du Roy Anglois audit pays s'empara d'vne partie d'iceluy, conquit les pays de Poictou & de Xainctonge, & amena vn grand butin dedans la ville de Bordeaux. Aussi durant que l'Anglois estoit deuant Calais les Flamans receurent pour leur Comte, Louys dit le Malle fils du dernier Louys leur Comte tué à la bataille de Crecy, & luy promirent & iurerent loyauté, mesmement qu'ils ne le contraindroient point à prendre femme contre sa volonté, ny à faire chose qui fut contre le deuoir qu'il deuoit au Roy de France son seigneur, & adonc les Flamans qui auoient commencé de porter viures au camp des Anglois deuant Calais, cesserent d'en porter. Garnisons aux places. Guyenne conquise par l'Anglois. Nouueau Comte de Flandres.

Il y auoit desia vnze mois que le Roy Edvvard estoit deuant la ville de Calais, & le Roy Philippes estoit bien pres de là auec vne bonne armee en bon desir de la combattre pour tascher de reparer sa perte, recouurer son honneur, & deliurer la ville de D Calais de la peine & extreme necessité où elle estoit reduite. Mais l'Anglois qui se cõtentoit d'auoir gagné vne bataille ne voulut iamais mordre de la seconde, & le Roy Philippes ayant seulement donné vne brefue esperance à ceux de Calais de les secourir sans leur porter aucun profit, & sans pouuoir le faire à cause de l'estroit siege des ennemis, ils furent contraints par la necessité & par la faim de se rendre. L'Anglois irrité du longtemps qu'il auoit demeuré deuant la ville de Calais, & du mespris que ceux de dedans faisoient de ceux de dehors, leur fit tenir quelques propos de paix & de reddition auec bien dures conditions, demandant entr'autres choses que les six principaux de la ville luy fussent liurez entre mains pour en faire iustice, & que les autres citoyens sortissent de la ville auec ce seulement qu'ils pourroient emporter sur eux. Comme ces conditions furent proposees en l'hostel commun de ladite ville, & que les cœurs des habitans furent d'vn costé esmeus de la necessité, & de L'Anglois ne veut point de bataille. Assiegez contraints de se rendre.

M.CCC.XLVI. l'autre de la rigueur desdites conditions, tous se teurent, comme si vn profond sommeil les eut assommez, mais parmy ce general silence l'vn des principaux d'entr'eux se leuant dit qu'il s'offroit liberalement d'estre l'vn de ceux que le Roy Anglois demandoit pour le sacrifier pour ladite ville. La prodigue volonté de cest homme donna aux autres vne ialousie de sa grande pieté enuers sa patrie, car vn autre se leuant s'offrit à faire le mesme, & puis d'autres se presenterent iusques à ce que le nombre de ceux que l'Anglois demandoit fut complet pour mourir pour la patrie. Leur pieté & Dieu les garderent, & rendirent plus doux enuers eux le Roy, soit que cela procedast de sa Royale & bonne nature, ou que leur miserable condition & fortune l'y esmeut. La Royne Philippe sa femme estant grosse, les voyant mener liez & garrotez à son mary, le pria de leur vouloir donner la vie. Ce qu'il fit bien volôtiers pour ne desplaire à sa femme, & mesmement estant à ce conseillé par les seigneurs tant Anglois que Flamans qui estoient auec luy, qui luy conseillerent de n'vser d'aucune cruauté enuers les François ny ceux de Calais, car cõme les accidens des choses humaines sont muables & inconstans, il pourroit aduenir que s'il traittoit mal lesdits François, vne autre fois les siens pourroient tomber entre leurs mains, ausquels ils rendroient la pareille du mauuais traitement qu'il leur feroit. La garnison Françoise qui estoit dedãs fut emmenee en Angleterre & mise à rançon, & le Roy d'Angleterre enuoya vne colonie d'Anglois dedãs ladite ville pour y habiter, & a esté par eux tenuë 210. ans iusques à l'an 1558. qu'au mois de Ianuier elle fut reprise sur eux par les Frãçois au regne du Roy Henry 2. Le Roy Philippes de Valois receut humainement les pauures bannis de Calais, les enuoya en plusieurs villes de son Royaume, leur faisant plusieurs biens & aumosnes. Ce qui aduint l'an 1347.

Courage d'assieges. — *Qui se veulẽt sacrifier.* — *Pardonnez.* — *Faut craindre la reuãche* — A — B

V. Ces guerres longues & malheureuses reduisirent la Frãce en piteux & desolé estat, & le Roy en grande necessité d'argent, si qu'il fut contraint de demander aux moines de S. Denis en France qu'ils luy prestassent quelque somme d'argent pour le fait de ses guerres, & entr'autres choses demandoit le grand Crucifix d'or qui y est. Mais l'Abbé le luy refusa, & pource qu'on ne pouuoit trouuer argẽt pour fournir aux guerres, Pierre des Essars Normand Tresorier garde & dispensateur des tresors du Roy en partie, fut pris prisonnier & mené en diuerses prisons de l'vne en l'autre. Et luy estant son procez fait, peu s'en fallut qu'il ne fut condamné à mort, mais elle luy fut commuee en vne amende de deux cens mille florins, laquelle apres à la priere du Comte de Flandres luy fut moderee à cinquante mille, & fut priué de ses Estats. Aussi plusieurs autres financiers qui durant les guerres auoient pillé les finances du Roy, ayans (comme on dit) pesché en eau trouble, furent pris & accusez de larcins, & les biens de quelques-vns confisquez, & les autres condamnez à grosses amendes. Ces recherches ne se faisoient pas tant pour le deuoir de la iustice que pour l'extreme necessité d'argent qui faisoit inuenter des moyens licites & illicites à tort & à trauers. Apres ce, les Abbez de Marmonstier & de Corbie furent establis Gouuerneurs de France, & aucun temps apres leur furent adioints auec eux pour gouuerneurs desdites finances quatre Euesques & quatre Cheualiers.

Malheur des longues guerres. — *Financiers pris.* — C — *Grandes recherches.*

Aussi en ce mesme temps furent pris tous les Lombards, Banquiers & vsuriers qui estoient en France, & furent chassez & bannis du Royaume pour la grande euacuation qu'ils faisoient des finances de France, dont le Royaume estoit apauury, & par procez fait contr'eux fut ordonné que quiconque seroit tenu enuers eux en aucunes vsures en baillant au Roy le sort principal il ne payeroit rien des arrerages. Il fut lors trouué que les debtes qu'on leur deuoit montoient outre vingt-quatre mille liures d'vsures, desquelles le sort principal ne montoit point outre douze vingt mille liures.

D — *Ordonnances sur les vsures*

Le Roy ne sçachant plus de quel pied marcher fit en sa ville de Paris vne grande assemblee de Prelats, Nobles, & gens du tiers Estat, pour auoir conseil sur les affaires de son Royaume & ayde sur iceux, & comment il pourroit mettre fin à ses guerres. Les Nobles luy promirent le seruice de leurs personnes, & les Ecclesiastiques & le tiers Estat luy offrirent grande somme d'argent. Adonc de tous costez on assembloit gens & argent, & pource que la guerre estoit plus forte en Picardie qu'ailleurs, dautant que l'Anglois y auoit nouuellement pris la ville de Calais & plusieurs autres

Amas d'argẽt

A tres-forts il enuoya pour Gouuerneur audit pays de Picardie Geoffroy de Charni, lequel accompagné du seigneur de Montmorency & autres braues & vaillans Cheualiers auec quinze cens lances allerent audit pays, & là eurent intelligence sur le chasteau de Calais par vn Geneuois qui en estoit Chastellain, & au iour qui leur estoit assigné allerent deuant ladite ville, mais le Geneuois auoit reuelé l'entreprise au Roy d'Angleterre qui estoit dedans, lequel accompagné du Prince de Galles son fils saillirent à grande puissance sur les François qui se combattirent vaillamment, mais en fin ils furent contraints se mettre en fuitte & y fut pris ledit seigneur de Charni, Eustache de Richemont & autres. Ce qui aduint l'an 1348. MCCCXLVIII

Intelligence en Calais.

Comme d'vn costé le Royaume de France s'accourcissoit par la diminution de la plus grande partie de la Picardie prise par les Anglois, de l'autre il s'allongeoit par vne donation ou vendition du pays de Dauphiné faite par Humbert Dauphin de Viennois au Roy Philippes de France. Cest Humbert ou Imbert estant extrememẽt dolent de la perte de son fils vnique auoit deliberé de se rendre Cordelier, & de donner ou vendre à petit pris, & à certaines conditions son pays de Dauphiné aux Papes B & à l'Eglise Romaine.

Diminution de la France.

Dauphiné ioint à la France.

Les gentilshommes de ce pays-là aymoient mieux estre sous la puissance des Roys que des Papes, & pource que le pays de Dauphiné estoit continuellement guerroyé par les Comtes de Sauoye, ils persuaderent leur seigneur qu'il eut à se mettre en la protection & sauuegarde des Roys de France. Surquoy les vns disent que ledit Humbert vendit ledit pays au Roy Philippes pour le pris de quarante mille escus pour vne fois, & dix mille florins chacun an sa vie durant, & autres pactions faites entr'eux, à la charge que les Roys de France ne le pourroient aliener, & que le [fils] aisné du Roy, incontinent apres sa natiuité porteroit le nom & titre de Dauphin. Voyla ce que disent tous les historiens. Mais nous auons trouué que ledit Dauphiné fut donné non vendu par ledit Dauphin audit Roy & leu au contract de ceste donation que se voyãt hors d'esperance de pouuoir auoir des enfans il donna ledit Dauphiné hereditablement à tousiours, mais tant en possession qu'en proprieté à Philippes fils second de C Philippes de Valois, ou en cas de la mort dudit Philippes ou autre legitime empeschement à vn des fils de Iean Duc de Normãdie fils aisné dudit Roy ou de leurs successeurs Roys de France, tel que ledit Roy ou ledit Duc Ieã, ou leurs successeurs voudroient eslire par donation, à la charge que celuy qui seroit inuesty dudit Dauphiné, les hoirs & successeurs audit pays seroient tenus de faire appeller Dauphins de Viennois, & porter les armes dudit Dauphiné escarlatees auec les armes de France, sans pouuoir laisser le nom de Dauphin, ny lesdites armes: & que ledit Dauphiné ne pourroit estre vni au Royaume de France que l'Empire ny fut pareillement vni. Ceste donation faite auec plusieurs autres terres enclauees aujourd'huy dedans ledit pays, est faite auec plusieurs conditions inserees audit contract de donation. Mais depuis nos Roys ne voulans qu'vn pays si voisin de l'Italie & de l'Empire fut en autre main qu'en la leur, l'ont ioint & lié inseparablement à la couronne, & ont voulu que leurs fils aisnez heritiers presumptifs d'icelle, durant la vie de leurs peres, s'appellassent Dauphins, & le premier d'iceux qui s'appella Dauphin fut le Roy Charles le Quint durant la vie du Roy Iean son pere. Voyla ce qui est porté par ledit contract qui fut fait D l'an 1348.

Diuerses opinions sur ce.

Fils aisné du Roy Dauphin.

Donation du Dauphiné.

Dauphiné non vny à sa volonté.

En apres vny à icelle.

Ce qui esmeut ledit Dauphin à se ietter és mains du Roy, fut que le Comte de Sauoye retenant plusieurs de ses terres refusoit de luy en faire hommage, & le Comte de Geneue ne vouloit pareillement le recognoistre pour son seigneur, bien que de luy il tint la Baronnie de Geis. Cela esmeut de grandes guerres entre le Comte Amé 6. de Sauoye & le Dauphin Humbert. Mais la partie estant mal faite, le Dauphin se delibera de se mettre en la protection d'vn plus grand pour faire teste audit Comte & de donner son pays de Dauphiné à vn bon protecteur. Or tandis qu'on traittoit & negocioit cecy, le Comte de Sauoye en sentant le vent, & se faschant d'vn si puissant voisin depescha soudainement Guillaume de la Baume fils de Galois de la Baume (qui estoit lors Gouuerneur de Languedoc & maistre des arbalestiers de France, & braue & vaillant Cheualier, duquel est descendue la maison illustre des Comtes de Monreuel) afin d'empescher ce marché. Mais arriuant en Cour, trouua que le con-

Ce qui esmeut le Dauphin à ceste donation.

Maison de la Baume.

M.ccc.xlviii tract qui estoit passé, & que le Roy s'estoit inuesti du pays de Dauphiné aux charges A cy-dessus descriptes & mentionnees. Depuis pour euiter les discordes qui eussent peu aduenir pour les finages de la Sauoye & du Dauphiné furent faits plusieurs eschanges des terres enclauees des seigneuries voisines, s'entr'accommodant ensemble le Roy & le Comte, qui depuis espousa Bonne sœur du Duc Louys de Bourbon.

Le Roy & le Comte de Sauoye s'accômodent.

Les affaires de Flandres en apporterent de nouueaux à la France. Louys Comte de Flandres fils de celuy, qui comme nous auōs dit fut tué en la bataille de Crecy, auoit succedé à son pere. Il estoit fort ieune Prince, & n'auoit que 16. ans quād il vint à estre seigneur de ce grand Estat. Et comme il succeda en iceluy à son pere, ainsi luy succeda-il en la bonne volōté qu'il portoit aux François. Cela luy donna beaucoup d'affaires, tant contre ses subiets que contre le Roy d'Angleterre. La plus grande partie de ses villes & pays le supplierent de vouloir tenir auec eux le party du Roy d'Angleterre, à quoy neantmoins il ne voulut condescendre, leur remonstrant le peu d'honneur que ce luy seroit de s'allier à celuy par le moyen duquel le feu Comte Louys son pere auoit esté tué en la iournee de Crecy. Ceste response fut cause que les Flamans ne luy en voulurent pour quelque tēps tenir autre propos, iusques à ce que le Roy Edvvard B d'Angleterre aduerti du mariage que le Roy de France vouloit faire dudit Louys auec Marguerite seconde fille du Duc Iean de Brabant, craignant par ce moyen perdre l'alliance dudit Duc Iean ensemble celle des Flamans, peu de temps apres la prise de Calais se transporta en personne en la ville de Gand, en intention de pratiquer par le moyen des villes de Gand, Bruges & Ypre, le mariage dudit Comte Louys (qui aussi estoit à Gand) auec Isabeau sa fille. Ce que ledit Roy sceut tellement persuader ausdites trois villes qu'elles vouloient resolument que leur Comte acceptast ce mariage, disans que de là leur aduiendroit vne grande commodité par le seul commerce qu'il y auroit entre Flandres & Angleterre. Neantmoins le Comte qui estoit tout François, & qui ne vouloit rien faire sans l'aduis du Roy de France, n'y vouloit point entendre. Dequoy les trois villes s'apperceuant firent estroittement garder ledit Cōte, l'asseurant que iamais il ne partiroit de Gand que premierement il n'eust satisfait à leur volonté, & pris à femme la fille du Roy d'Angleterre. Le Comte se voyant reduit en ceste extreme necessité, & feignant son desir, leur promit d'y entendre, mais C vn iour faisant semblant de vouloir aller voler vn heron, il monta à cheual, & auec ceux qui l'auoient en garde sortit de ladite ville de Gand, & estāt sur les champs trouua moyen de passer luy troisiesme la riuiere, & en grande diligence vint trouuer le Roy Philippes en la ville de Paris, là où estant honorablement & fauorablement receu, fut conclud & solemnisé le mariage de luy & de ladite Marguerite de Brabant au Palais de Paris, non sans vn grand despit du Roy Edvvard & des Flamans. Car Philippes ne vouloit permettre que ses amis & alliez s'alliassent de son ennemy. Lors il achepta de ses propres deniers du seigneur de Neesle, la ville & le pays de Tenremōde, qu'il donna audit Comte Louys, & depuis ce temps-là la ville de Tenremonde a tousiours esté vnie & incorporee au Comté de Flandres.

Comte de Flandres François.

Nē veut s'allier à l'Anglois.

Anglois en Flandres.

Veut pratiquer le Cōte.

Le Comte arresté par les siens.

Se desroba.

Se maria.

Tenremonde vnie en Flandres.

Deuant l'accomplissement de ce mariage le Roy auoit aussi pratiqué auec le Comte que soubs pretexte de certaine recompense qui lors par ledit Roy luy fut promise, il quitta & transporta à Henry fils aisné du Duc de Brabant tout le droit qu'il auoit en la ville de Malines. Ce qu'il fit franchement sans aucune reseruatiō, mesme sans rien D toucher des 86500. reaux d'or dont est parlé cy-dessus, ny de la feauté & hommage que ledit Duc de Brabant estoit tenu faire au Comte de Flandres, ains seulement de la feauté qu'il feroit à l'Euesque du Liege, dont furent donnees lettres à S. Quentin soubs le seel dudit Roy Philippes au mois de Iuin 1347.

Cession de Malines.

Philippes aussi afin de rompre les alliances du Roy d'Angleterre & diminuer ses forces, moyenna le mariage de Vvencelin, ou Vvinceslas Duc de Luxembourg frere du Roy Charles de Boheme, auec Ieanne de Brabant fille aisnee dudit Duc Iean, lequel par le moyen de ce mariage fut du tout distrait de l'affection qu'il portoit auparauant au Roy Anglois. Cela se faisoit durant que ledit Roy Anglois estoit au siege de Calais, sur la fin duquel le Roy Philippes voyāt qu'il n'y auoit ordre de secourir ladite ville, proietta en soy-mesme que pour contraindre l'Anglois de leuer le siege de deuant, il seroit bon d'enuoyer assieger la ville de Cassel.

Diminuer les forces de l'ennemy par mariage.

A que les Flamans depuis quelque tẽps auoient fortifiee, pensant que le Roy Edvvard laissant Calais iroit au secours de ceux de Cassel. Adonc il enuoya Iean Duc de Normandie son fils deuant Cassel, & neantmoins il se trouua abusé en son dessein, pource que pour cela l'Anglois ne bougea de deuant Calais. Les Flamans sous la conduitte d'vn tisseran leur capitaine saillirent de Cassel, & mirent les François en fuitte & desarroy. Peu apres le Duc de Normandie ayant rallié ses gẽs retourna au quartier d'Ypre, là ou les habitans de ladite ville saillirent sur luy & deffirent vn grand nombre de François dedans les chemins estroits entre les fossez, là où ils ne se pouuoient ayder de leurs cheuaux. Mais les autres qui estoient plus loing à la campagne mirent les Flamans en fuitte, les poursuiuans iusques à Cassel, où s'estoient auec les habitans d'icelle ioints quelques Vvalons, lesquels commencerent à frapper sur les poursuiuans qui estoient fort trauaillez & mattez, à raison de leurdite poursuitte, & desquels partant lesdits Flamans eurent bon marché. Au moyen dequoy le Duc de Normandie retourna à Paris sans auoir fait autre chose que perdre beaucoup de gens.

M ccc. xlix.

Diuertir l'ennemy d'vn siege.

François deffaits.

Flamans en fuitte.

VI.

Affaires de Bretagne.

Toutes ces choses se passoient durant que le siege estoit deuãt Calais, & peu apres, B cependant que les affaires de Bretagne augmentoient de plus en plus les malheurs de la France. L'Anglois estant audit siege enuoya Thomas Dagourne, & Thomas de Harteuelle auec 200. hommes d'armes & 400. archers en Bretagne au secours de la Comtesse de Montfort & de son fils qui estoient à Hennebont, pource que la trefue iuree & promise entr'eux pour trois ans estoit faillie. Les seigneurs estans arriuez en Bretagne se delibererent d'assieger le chasteau de la Roche d'Erien ou d'Arian en la basse Bretagne pays de Triguier, dans lequel Tassart de Guines estoit capitaine pour Charles de Blois. Ils assaillirent la place qui fut si vaillamment defendue que les Anglois n'y gagnerent rien, combien qu'ils fussent trois fois plus d'Anglois que de Frãçois, mais ils pratiquerent si bien le capitaine Tassart qu'il rendit la place au Comte & à la Comtesse de Montfort sa mere, & neantmoins ledit Tassart demeura comme deuant capitaine d'icelle auec grand nombre d'Archers & d'Arbalestiers qui luy furent laissez. Charles de Blois estant à Nantes aduerti de ces nouuelles assembla six cens hommes d'armes & 7000. hommes de pied, & venant assieger la Roche d'Erien C la battit iour & nuit. Ceux de dedans enuoyerent vers la Comtesse de Montfort pour auoir secours comme on leur auoit promis. Elle assembla mille hommes d'armes & huict mille Archers & autres soldats qu'elle enuoya sous la conduitte de Dagourne, Harteuelle & Tanneguy du Chastel, braues cheualiers, lesquels marcherent iusques ioignant le siege des François pres de la Roche d'Erien, où ils arriuerent sur le tard & se logerent sur vne petite riuiere qui y est, deliberez de combattre le lendemain.

Secours d'Anglois en Bretagne.

Siege de la Roche d'Eriẽ

Depuis ressiegee.

Enuiron la minuit Dagourne & Harteuelle firent armer la moitié de leurs forces, & se ruans sur l'armee de Charles de Blois frapperent sur l'vn des costez, & tuerẽt vn grand nombre de ses gens. Là furent Dagourne & Harteuelle enclos & durement combattus, tellement qu'ils ne peurent porter le faix des François sinon à grande peine, toutesfois ils combattirent toute la nuit, & en la fin les Anglois se retirerent en leur camp fort naurez & blessez. Ceste nuict mesme arriua à l'ost des Anglois le sire de Cadudal auec cent hommes d'armes, desquels la venuë fut fort agreable aux An- D glois. Dequoy les François ne sceurent rien, & vn peu apres le point du iour toute la bande des Anglois & ceux que le sire de Cadudal auoit amenez se vindrent ietter sur l'armee de Charles de Blois qui estoit lors endormi dedans son lict, car les François ne pensoient pas estre combattus pour ce iour, dautant qu'ils sçauoient bien que les Anglois s'en estoient retournez fort blessez. D'vn costé les Anglois & Bretõs se prindrent à abbattre tentes & pauillons, & à tuer & massacrer gens de toutes parts, & à les surprendre, pource qu'ils ne faisoient point de guet. Là furent tuez le Vicomte de Rohan, le seigneur de Laual & son frere, les seigneurs de Chasteaubriant, de Rais, de la Roche, de Derual, de Rieux, de Malestroit, de Montfort, de Quintin, de Rostrenã, de Machecoul, de Loheac, de la Iaille, de Tournemine, de Boisbessel, & plus de 200. autres cheualiers auec 4000. hommes tenans le parti de Charles de Blois, & tous les autres Barons de Bretagne & de Normandie qui estoient auec luy lors furent tous pris, mesmes y furent pris Charles de Blois, & Iean & Guy ses enfans qui se rendirent à Tanneguy du Chastel, lequel par sus tous les autres estoit nommé braue & vaillant

Combat contre les Anglois.

Qui furent blessez.

mauuais guet de François.

Grãd tuerie.

M.CCC.XLVIII chevalier, & furent amenez prisonniers à Hennebont. Ainsi fut deffait le siege de la Roche d'Erien le 20. iour de Iuin l'an 1347. ou 48. Nonobstant ceste deffaite, les villes qui tenoient pour Charles de Blois tindrent bon, car sa femme qui se disoit Duchesse de Bretagne print la conduitte de ceste guerre auec plus de grandeur de courage que les femmes n'ont accoustumé de faire, dont bien-tost apres elle reprint ladite place de la Roche d'Erien. Le Roy Anglois aduerti de la prise de Charles, l'enuoya querir à Hannebont auec ses enfans Iean & Guy, lesquels furent menez à Londres, où ils furent detenus en vne gracieuse prison, car ledit Charles estoit cousin germain de la Royne d'Angleterre. A

Charles de Blois pris.

La France, le Roy & ses parens, amis & alliez estoient ainsi tourmentez de guerres, quand pour combler la France de tous malheurs, vne famine, puis vne peste si horrible luy suruint que la plus grande partie du monde mourut. Le Roy estoit ia vieil, cassé, maladif & ennuyé de tant de guerres, de tant de malheurs, & de tant de pertes, & se remettoit de tous affaires à son fils Iean, lequel en l'an 1348. fit l'appointement entre la Comtesse mere de Louys Comte de Flandres & Ieanne Comtesse de Boulogne, qui auoit esté femme de Philippes de Bourgogne fils du Duc de Bourgogne, & de la sœur de ladite Comtesse de Flandres qui vouloit auoir le bail de Philippes, & de ladite Comtesse de Boulogne, en ce qui touchoit le Comté d'Artois, & autres differens qu'ils auoient ensemble. B

Malheur de la France.

En celle mesme annee mourut à nostre Dame des champs pres Paris, Ieanne Royne de France femme du Roy Philippes & fille du Duc de Bourgogne, & le troisiesme iour d'Aoust ensuiuant ledit Roy espousa pour seconde femme en la ville de Brays, Blanche fille de Philippes d'Eureux Roy de Nauarre, qui estoit mort contre les Sarrasins en Espagne. Aussi le Comte de Foix espousa vne autre fille du Roy de Nauarre & de Ieanne sa femme fille du feu Roy Louys Hutin. En celle mesme annee trespassa Bonne de Luxembourg femme de Iean Duc de Normandie & fille de Iean de Luxẽbourg Roy de Boheme, & pareillement deceda Ieanne Royne de Nauarre fille de Louys Hutin & femme de Philippes Comte d'Eureux, duquel elle eut cinq enfans, deux femelles, à sçauoir Blanche que le Roy Philippes de Valois espousa en l'an 1348. ou 49. & l'autre qui fut mariee à Gaston de Foix, & les masles furent Charles qui fut Roy de Nauarre & qui fit tant de maux à la France, & Louys & Philippes: Peu apres ledit Iean Duc de Normandie espousa Ieanne Comtesse de Boulogne, qui auoit esté femme de Philippes fils du Duc Eudes de Bourgogne, & en auoit eu vn fils aussi nommé Philippes qui deceda en l'aage de 13. ans au chasteau de Couuré pres Dijon. C

Mort de Royne.

Mariages de Princes.

Mariage du Dauphin.

Le Roy estoit ia vieil, la France ne pouuoit plus supporter le faix de tant de guerres, & l'an 1350. vint quand le Pape Clement sixiesme ayant compassion des calamitez de la France, enuoya deux Cardinaux vers les Roys de France & d'Angleterre, par la negotiation desquels fut entre lesdits Roys accordee tresue sous esperance d'appointement, & de leurs differens se soubsmirent au Pape, deuers lequel Philippes enuoya ses Ambassadeurs, mais Edvvard n'y enuoya point les siẽs, ains tousiours reculoit auec vne grande dissimulation. Durant ces trefues le Roy estant à Nogent fut surpris d'vne grosse maladie de laquelle le Dimanche vingt-deuxiesme du mois d'Aoust de l'an 1350. il deceda le 32. de son regne. Ce bon & vertueux Prince se voyant voisin de la mort, fit venir à luy ses deux enfans, à sçauoir Iean l'aisné qui fut depuis Roy, & Philippes Duc d'Orleans, ausquels il monstra les patentes, & les publiques & solemnelles ordonnances auec les raisons peremptoires suiuant la sentence des Pairs, Princes & seigneurs de ce Royaume, l'aduis des Docteurs tant en Theologie qu'en Droits, par lesquelles il estoit manifestement prouué comme la couronne de France luy appartenoit de droit hereditaire, comme au legitime successeur des Roys ses cousins & predecesseurs, & qu'à tort Edvvard luy en querelloit l'heritage. Les admonestoit de defendre leur cause, & qu'encores que le droit fut de leur costé si auoient-ils besoin de leur defence. En outre les exhorta d'aimer & craindre Dieu sur toute chose, de bien gouuerner le Royaume, & faire iustice à chacun & de s'entretenir vnis ensemble, se souuenans que leur discorde suffisoit pour leur oster ce que la loy & ancienne coustume luy auoient mis en main, ordonna que Iean son fils aisné luy succedast à la couronne, & que Philippes eut pour appannage D

Le Roy vieil.

Sa mort.

Ce qu'il mõstra à ses enfans.

Fut declaré legitimement Roy.

Remonstrances de pere à fils.

Testament du Roy.

A le Duché d'Orleans & possedast le Comté de Valois, duquel le Roy (parlant lors) auoit deuant qu'estre Roy porté le titre, comme appanage de son pere. *M. ccc. l.*

Il estoit fils de Charles Comte de Valois frere du Roy Philippes le Bel, son pere fut fils de Roy, frere de Roy, oncle de trois Roys, & pere de Roy, & si iamais ne fut Roy, pource qu'il mourut deuant que la couronne qui vint à son fils luy escheut. Ledit Philippes fut bon & deuotieux Prince, & vaillant, & hardy de sa personne. Il estoit soudain, hastif & colere, & par sa temerité perdit la bataille de Crecy, par aucũs il est appellé Philippes le bon Catholique, & par autres le bien fortuné, car celuy fut vne grande & bien belle fortune de paruenir à la couronne de France, veu que deuant luy il y auoit trois hoirs masles enfans de feu Philippes le Bel, qui tous moururent sans hoirs masles, & ne durerent que treize ans. Au commencement de son regne fut faite vne assemblee des gens des trois Estats de ce Royaume, en laquelle en la presence dudit Roy fut conclud qu'on ne pourroit imposer ne leuer taille sur le peuple si vrgente necessité ou euidente vtilité ne le requeroit, & ce de l'aduis & octroy des trois Estats. Mais cela ne dura gueres, car depuis les tailles ont esté mises en or- B dinaire.

Qualitez de Philippes de Valois.

Ordonnance sur les tailles.

Du temps de ce Roy le Pape Benoist 12. fut le premier qui vsurpa les collations de toutes les Prelatures, Eueschez & autres benefices, tant pour soy que pour ses successeurs, priua ceux qui estoient indoctes & ignorans de leurs benefices, & ordonna que tous les Chapelains chantassent leurs heures canoniales à note, qu'ils couchassent en vn mesme dortoir, & qu'ils n'eussent point d'autres biẽs que ce qui leur estoit necessaire pour viure, & pour se vestir. Il composa plusieurs extrauagantes, & la benedictine pour les moynes de S. Benoist. Ocham, Dantes, & François Petrarque florissoient en ce temps. Clement sixiesme succeda audit Benoist, de son temps l'Empire Romain fut reduit en grande calamité, car Charles Roy de Boheme & Empereur afin de laisser l'Empire à son fils, corrompit tellement les Electeurs à force de dons & promesses qu'il leur engagea le reuenu public de l'Empire, lequel ils detiennent encore auiourd'huy, & partant l'Empire Romain ne se peut releuer, car pour lors les Electeurs contraignirent Charles que iamais il ne pourroit reuoquer ce qu'il C leur auoit engagé. Or l'Empire estant abbatu le Turc a assailly les Eglises de Iesus Christ, & en a ruiné plusieurs d'icelles en l'Europe, mettant tout à feu & à sang en imposant ce miserable ioug de Mahomet. Le Pape Clement reduisit au cinquantiesme, le Iubilé.

Collations des deputez.

Reglemens des Ecclesiastiques.

Calamité de l'Empire.

Force du Turc.

IEAN PREMIER

ROY CINQVANTIESME.

D

Sommaire.

I. *Iean premier du nom sacré. Procez de Raoul Comte d'Eu. Guines vendue à l'Anglois. L'Ordre de l'Estoille. Charles d'Espagne fait Connestable. Haine entre luy & le Roy de Nauarre. Sa mort. Terres & rentes donnees au Nauarrois.*

II. *Le Pape desireux de paix entre les Roys de France & d'Angleterre. Prince de Galles en Guyenne. Ses courses. Le Nauarrois en Normandie. Ioint à l'Anglois. Le Dauphin Charles à Rouen. Le Roy de nauarre prisonnier.*

III. *Armee du Prince de Galles. Le Roy en Poictou. Camp du Prince, & sa harangue aux siens. Resolution du Roy de combattre. Bataille dite de Poictiers gagnee par les Anglois. Seigneurs Frãçois, & le Roy mesme pris. Nombre des morts. Consolation du Prince au Roy, lequel il emmene à Bordeaux: & delà en Angleterre.*

IV. *Estats assemblez à Paris. Peine & sagesse du Dauphin pour pourueoir au malheur de la France. Harangue du Nauarrois aux Parisiens. Sa genealogie. Accord entre luy & le Dauphin.*

V. *Deliurance du Roy d'Escosse. Parisiens factieux pour le Nauarrois. Degast fait autour de Paris par Philippes son frere. Faction des chapperons rouges & pers.*

VI. Deputez du Roy Iean en France. Autre assemblee d'Estats pour sa deliurance. Dauphin en danger dans Paris. Puissance du roy de Nauarre pardessus celle du Dauphin. Le Dauphin Regent. Iacquerie de Beauuoisin. Remonstrance du Regent aux Estats. Siege de Montereau. Tumulte des Parisiens.

VII. Pourparler du Regent & du Roy de Nauarre. Murs de Paris bastis & fossez faits. Marché de Meaux saisi. La Iacquerie deffaite. L'Anglois espie la France. Armees du Regent & du Nauarrois. Autre pourparler contr'eux. Parisiens contre le Nauarrois.

I.



IEAN premier de ce nom fils du Roy Philippes de Valois, & son successeur, commença à regner l'an 1350. & mourut le 14. an de son regne l'an 1364. Le Dimanche 26. iour de Septembre audit an 1350. luy & Ieanne sa seconde femme furent sacrez en l'Eglise de Rheims, là où il fit plusieurs nouueaux Cheualiers, à sçauoir Charles son fils aisné & Dauphin de Viennois, Louys son second fils Duc d'Aniou, Philippes Duc de Bourgogne fils de la Royne Ieanne sa femme & de Philippes Duc de Bourgogne son premier mary, les Comtes d'Alençon d'Estampes & de Dampmartin, Iean d'Artois & plusieurs autres. Apres ceste ceremonie du sacre acheuee il vint à Paris pour mettre ordre à ses affaires durãt les trefues qu'il auoit auec l'Anglois : & la premiere chose qu'il fit fut qu'il fit faire le procez à Raoul de Neesle Comte d'Eu & de Guynes Connestable de Frãce, qui nouuellement estoit venu d'Angleterre de prison, où il auoit esté depuis l'an 1346. qu'il fut pris par les Anglois en la ville de Caen où il estoit, lequel par plusieurs fois auoit esté eslargi par les Anglois pour venir en France, & à ceste occasion fut soupçonné d'auoir intelligence auec les Anglois, & de trahir les affaires du Roy, qui l'ayant fait conuaincre de trahison luy fit coupper la teste en la prison mesme où il estoit. Plusieurs trouuerent mauuaise ceste execution, comme estant vn sinistre presage des meurs de ce Roy qui donnoit vn si piteux & cruel commencement à son regne. Deuant que le temps des trefues expirast entre les deux nations la Françoise & l'Angloise, les Anglois corrompirent le Capitaine du chasteau de Guynes qui leur vendit la place. Et comme le Roy Iean se plaignit de ce que durant les trefues on auoit fait ceste surprise & corruption, les Anglois respondirent que par l'achapt & vente des choses la religion des trefues n'estoit point violee, mesmes par la confession des François, qui durant lesdites trefues auoient voulu corrompre le Capitaine de Calais, pour leur vendre la place, que le bon succez de son commerce luy auoit defailly, & qu'elle leur auoit mieux reussi.

Son sacre. *Cheualiers nouueaux.* *Procez du Comte d'Eu.* *Soupçonné de trahison.* *Piteux commencement de regne.* *Canteleuse responce.*

Les histoires d'Angleterre disent que Geoffroy de Charni Capitaine de S. Omer voulant par argent corrompre Amauri de Pauie gouuerneur de Calais, & achepter ladite place à purs deniers, la tromperie le trompant tomba sur luy mesme, car estant ledit Geoffroy venu pres de la ville de Calais en esperance de la prendre, il fut luy mesme pris & mené en Angleterre, & fut contraint de se rachepter de mesme argent dont il auoit voulu achepter Calais. Mais qu'enuiron ce mesme temps les Anglois furent plus heureux que les François quand ils prindrent la ville & le chasteau de Guynes qui est pres Calais.

Trompeur trompé.

Voyla ce que disent les chroniques Angloises, mais les Françoises disent que le gouuerneur de la ville corrompu par argent la vendit, & les autres asseurent qu'vn prisonnier Anglois estant detenu & gardé là dedans, cependant que ses gardes & les sentinelles dormoient, monstra à d'autres Anglois, qui estoient dedans, le chemin par lequel il falloit monter dedans la place, que de nuict ils y monterent, & que de ceste façon les Anglois la surprindrent. C'est ce que disent les Anglois.

Guynes vendue. *Par quel moyen surprise.*

Le Roy Iean le 2. an de son regne qui fut l'an 1351. au mois d'Octobre, institua en son noble hostel de S. Ouen lez Paris, autremẽt dit l'hostel de Clichy l'ordre des cheualiers de l'Estoille à l'imitation (non comme aucuns pensent des Anglois, dautant que peu deuant le Roy Edvvard auoit institué l'ordre de la Iartiere) ains de ses predecesseurs qui iusques alors auoient honoré leurs fidelles seruiteurs & vaillans capitaines de ceste marque en anneaux (iadis vraye & vnique marque de cheualerie) & ce dés le temps de Hues Capet. Et voulut le Roy Iean que les cheualiers portassent l'estoille en leur chaperon sur le col ou au chapeau ou sur les espaules, en memoire de

L'ordre de l'estoille. *Estoille portee.*

A l'estoille qui apparut aux trois sages qui allerent adorer Iesus Christ apres sa natiuité. M.CCC.LI.
L'intention du Roy estoit d'honorer les grands, excellens & vaillans personnages, mais en fin cest honneur vint à mespris, & chacun vouloit estre recompensé de ses seruices durant les troubles de France, puis apres aduenus par la prise dudit Roy. Charles Dauphin son fils n'ayant autre moyen de recompenser vn chacun qu'en leur donnant cest ordre de l'estoille, en fit vn grand marché, & ne la refusoit à aucun. Mais voyant que les grands personnages se faschoient d'auoir pour freres & compagnons des hommes de basse qualité & de peu de merite, pour rendre du tout inutile & vituperable cest ordre, ayant en fantasie d'en dresser vn tout nouueau, fit le iour des Roys vne feste solemnelle en l'hostel de S. Ouen lez Paris, où cest ordre auoit pris son commencement, & là ledit Dauphin le premier laissa l'estoille, & la donna à porter au cheualier du guet, ainsi qu'encore on voit qu'à Paris les Archers du guet la portent en leurs hocquetons.

Honneur à mespris.

L'estoille au Cheualier du guet.

Aussi en ce mesme temps le Roy Iean fit & renouuella l'ordonnance sur la nonalienation du domaine de la couronne à laquelle les Roys auoient contreuenu par le moyen des grandes guerres precedentes, durant lesquelles ils auoient esté contraints de se prendre au domaine, au peuple & à l'Eglise, mesme le Roy fit forger les florins à l'aignel de 52. au marc comme auoit fait le Roy Philippes le Bel. En ce mesme temps le Duc de Lanclastre, qu'aucuns sans aucune raison appellent fils du Roy Anglois, & vn Prince de Boheme se deuoient cõbattre à outrance à Paris deuant le Roy de France, pardeuant lequel le Prince de Boheme l'auoit appellé pour certaines paroles que le Duc de Lanclastre auoit dites touchant son honneur, & comparurent les parties deuant le Roy hors Paris au pré aux Clercs pres S. Germain des Prez. Apres qu'ils eurent faits les sermens & monté à cheual l'espee au poing pres de combattre, le Roy print leur question à iuger & les appointa sans bataille.

B

Domaine inalienable.

Duel deuant Paris.

Au lieu de Raoul de Neesle fut fait Connestable de France Charles d'Espagne petit fils du fils de Ferrand Roy de Castille, le fils duquel auoit espousé Agnes fille du Roy Sainct Louys. Quelques-vns veulent dire que la maison de Montespan en Gascogne est sortie de luy, mais cela est faux, ains est ladite maison sortie de Roger d'Espagne qui aussi touchoit de parenté à la famille d'Arragon, dautant qu'on ne trouue que dudit Charles soit sortie lignee ny hoir pour succeder aux terres qu'il auoit en France, lesquelles sont retournees à la couronne. Il auoit espousé la fille du Comte de Blois, & entre luy & Charles Roy de Nauarre gendre du Roy y auoit vne secrette inimitié & ialousie procedante de la faueur que ledit Connestable auoit du Roy, & à ceste ialousie s'attacha vne haine ouuerte de ce que le Roy auoit donné audit Charles d'Espagne le Comté d'Angoumois que le Roy de Nauarre pretendoit luy appartenir, & pensoit qu'il n'auoit point vn plus grand ennemy à la Cour ny pres du Roy que ledit d'Espagne. Le Nauarrois disoit que l'autre luy faisoit vne infinité de mauuais offices, & mesmes qu'il l'auoit voulu faire tuer. Ce Roy de Nauarre (comme nous auons dit cy-dessus) estoit fils de Philippes Comte d'Eureux & de Ieanne Royne de Nauarre fille de Louys Hutin, par le droit de laquelle il auoit ledit Royaume, & n'estant contant d'iceluy, disoit que les Comtez de Champagne & de Brie luy appartenoient par le mesme droit qu'il auoit le Royaume de Nauarre, dautant que Ieanne Royne de Nauarre & Comtesse Palatine de Champagne & de Brie, & femme de Philippes le Bel Roy de France, estoit Royne dudit Royaume & Comtesse desdits Comtez par droit successif & legitime de ses ancestres. Pour appaiser les demandes & pretensions de ce grand personnage, on luy auoit donné les villes de Mante & de Meulan, & quelques autres petites terres, auec quelque somme d'argent, partie payee comptant, partie payable à certains termes. Ce qu'on pensoit qui le deut contenter fut ce qui l'irrita, car il voyoit que par là, luy & les siens estoient totallement frustrez de l'esperance & de la possession de ces deux beaux Cõtez, & pẽsant que ce qu'on luy faisoit procedast du conseil du Connestable qui estoit fort fauori du Roy, il tourna tout son despit & mescontentement contre luy quand il vit n'auoir moyen de s'en venger sur le Roy. Il s'en alla donc à Eureux dont il estoit Comte, & là monta à cheual ayant en sa compagnie Philippes de Nauarre son frere, Iean Comte de Harcourt & ses freres, Geoffroy de Harcourt leur oncle, & plusieurs autres Cheualiers, & autres tant Normans que Nauarrois, auec lesquels il prit son

C

D

Connestable nouueau.

Maison de Montespan.

Roy de Nauarre ennemy du Connestable.

Pretensions dudit Roy.

Appaisees par terres dõnees

Ses embusches.

M. ccc. LIII. chemin vers l'Aigle en Normandie où estoit lors le Connestable, & quand ils furent aux fauxbourgs, le Roy de Nauarre s'arresta à vne grange, fit entrer dedans la ville ses gens, qui allerent au logis du Connestable qu'ils trouuerent encore au lit, & là le tuerent le 6. iour de Feurier de l'an 1353. puis s'en vindrent vers ledit Roy qui les attendoit aux fauxbourgs en la grange. Apres ce meurtre ils s'en retournerēt en la ville d'Eureux, où ledit Roy se fortifia, & auec luy se retirerent plusieurs gentilshommes de Normandie, entre lesquels estoit le Comte de Harcourt, Iean Malet seigneur de Grauille, les seigneurs de Maubué & autres.

Connestable tué.

Seigneurs pris prisonniers.

Le Roy de Nauarre apres cela escriuit des lettres aux bōnes villes du Royaume & aux gēs du conseil du Roy, par lesquelles il vouloit monstrer & prouuer que ce meurtre auoit esté iustement & legitimement fait, & qu'il auoit fait mettre à mort le Connestable son ennemy, dautant que ledit Connestable luy auoit dressé des embusches pour le faire tuer. Puis il enuoya le Comte de Namur vers le Roy pour s'excuser de ce fait. Le crime fut trouué grand & trop hardy, & sembla que par iceluy commis en la personne du premier officier de la couronne, la maiesté du Roy fut offencee. Le Roy enuoya vers luy plusieurs grands personnages, c'est à sçauoir Guy de Boulogne Cardinal, Robert le Cocq Euesque de Laon, le Duc de Bourbon, le Comte de Vendosme, & plusieurs autres, ausquels tant s'en faut que le Roy de Nauarre parlast d'aucun pardon ny grace du meurtre qu'il auoit commis en la personne du Cōnestable, qu'au contraire il fit plusieurs grandes demandes de quelques choses qu'il vouloit auoir du Roy. Cela pouuoit amener grandes guerres entre ces deux Roys beaux freres & proches parens, car le Nauarrois auoit fait de grandes alliances, auoit grandes intelligences en diuers pays, & garnissoit ses villes & places qu'il auoit en Normandie & ailleurs, toutesfois en fin fut fait vn appointement par lequel entre autres choses le Roy de France promit au Roy de Nauarre & luy assigna trente-huict mille liures de rente, tant pour acquiter certaine rente que le Nauarrois prenoit sur le tresor du Roy, qu'aussi pour autre rente que le Roy luy deuoit assigner par aucuns traictez faits lōgtemps auparauant entre les predecesseurs des deux Roys, pour raison des Comtez de Champagne & de Brie, à cause du mariage du Roy de Nauarre Comte d'Eureux son pere qui espousa la fille du Roy Louys Hutin fils de Philippes le Bel, à laquelle ledit Royaume & les Comtez de Champagne & de Brie deuoient appartenir, & pour l'assiette desdites trente-huit mille liures tournois de rente luy furent baillez les Vicomtez de Beaumont le Roger, Bretueil, Conches, Orbec, le Ponteau de mer, & le Bailliage & le pays de Constantin. Outre celuy fut accordé que lesdits alliez de Normādie luy feroient hommage de leurs terres si faire le vouloient, autrement non, & qu'il tiendroit toutes lesdites terres auec celles qu'il tenoit parauant en Pairrie, & pourroit en icelles tenir son Eschiquier aussi noblement que le Duc de Normandie. Aussi le Roy pardonna ausdits de Harcourt & de Grauille, & à tous ceux qui estoient consentans & aidans au meurtre dudit Connestable.

Maiesté du Roy offēcee.

Brauade du Nauarrois.

Appointemēt

Rēte assignee au Nauarrois.

Terres à luy donnees.

Pairrie & Eschiquier accordez.

Nonobstant tout cela, deuant que le Roy de Nauarre voulut venir vers le Roy, il le contraignit de luy donner pour ostage Louys Comte d'Aniou son second fils, lequel ledit Nauarrois enuoya en sa ville d'Eureux en la garde de son frere. Ainsi au lieu de donner bonnes & suffisantes cautions, il receut ostage du Roy qui fut plus offencé de ceste superbe & audace qu'il ne l'auoit esté de la mort du Connestable. Aucuns disent que le Roy faisant informer de ce fait, & ayant fait donner adiournement personnel audit Nauarrois, il ne voulut comparoistre sans ledit ostage. Il vint à Paris vers le Roy estant accompagné d'vne grande troupe d'hommes armez. En la presence du Roy il plaida luy-mesme sa cause (car il estoit fort eloquent) & dit qu'ayant descouuert les embusches qui luy auoient esté dressees par ledit Connestable, il l'auoit voulu preuenir, & tuer de peur d'estre tué par luy, & que par toutes les loix il estoit permis de repousser la force par la force. Que ce qu'il en auoit fait n'estoit pour mespris de la Maiesté du Roy, ny de ce grand office de Connestable, ains pour deliurer sa personne propre du danger de la mort, & que le Roy ne deuoit estre si offencé de ce meurtre, qu'il ne deut considerer qu'il estoit son proche parent du costé du pere & de la mere, & son gendre. Ce qui aduint l'an 1353.

Crainte de donner ostage.

Excuse du Nauarrois.

Repousser la force par la force.

Le Roy cognut bien qu'il auoit commis vn villain crime, & que veu qu'il le confessoit, il estoit condemnable, & par son conseil fut dit que c'estoit vn crime de leze

Crime de leze Maiesté.

M. ccc. LV.

A maiesté. Mais le respect de l'ostage donné, fut cause qu'on ne voulut & qu'õ n'osa proceder si rigoureusement contre luy, qu'on eut fait autrement, & toutesfois afin que quelque forme de iustice & de iugement fut obseruee, Iacques de Bourbon Comte de la Marche nouuellement creé Connestable luy mit la main sur le collet, & le fit prendre & mener prisonnier par ses archers. Il sembloit que ce ieu fut ioué tout expres, car tout incontinent entrerent dedans la chãbre du Roy trois Roynes, à sçauoir Ieanne vefue du Roy Charles le Bel & tante dudit Nauarrois, Blanche sa sœur & vefue du feu Roy Philippes de Valois & marastre du Roy Iean, & Ieãne fille dudit Roy Iean & femme dudit Roy de Nauarre. Toutes trois se ietterent aux pieds du Roy, le supplians humblement de vouloir donner grace & pardon audit Nauarrois. Sur toutes sa femme supplioit son pere de ne vouloir luy oster son mari, lequel il luy auoit donné en esperance & desir de viure longuement auec luy. Aussi le Roy de Nauarre qui estoit gendre & cousin du Roy, le supplioit de luy pardonner. Ainsi estant le Roy Iean esmeu de prieres de ces trois Roynes, & de ce Roy son cousin & gendre, il luy pardonna. Mais le Roy de Nauarre cognoissant bien que la colere du Roy estoit B plustost dilayee & remise, que bien vengee ny appaisee se prepara pour s'en venger en temps & lieu, & pour la preuenir comme nous dirons cy-apres.

Forme de iustice.

Trois Roynes prient pour le Nauarrois.

Vengeance couuee.

II. Cependant que le Roy Iean estoit en ces broüilleries auec les siens, le Pape Innocent 6. qui auoit succedé à Clement 6. estant extrememẽt dolent de voir que les deux Roys de France & d'Angleterre estoient prests d'entrer en vne grande guerre, enuoya ses Legats vers l'vn & l'autre, les prier de vouloir entendre à quelque bonne paix, & à ioindre leurs forces ensemble pour vne guerre saincte.

Le Pape desireux de paix.

Les histoires Angloises disent que ledit Roy Edvvard 3. enuoya vers ledit Pape en Auignon Henry de Lanclastre, luy remonstrer son droit & ses demandes sur la Frãce, & le prier de vouloir interposer son authorité pour les accorder. Le Roy Iean de France y enuoya aussi ses Ambassadeurs pour defendre sa cause, & pour reietter le tort sur l'Anglois.

Remonstrance de droit.

Le Pape ayant entendu les Ambassadeurs d'vne part & d'autre, & voyant que veu que les Anglois demandoient le Royaume de France, & les François ne le vouloient C point donner, il seroit mal-aisé de les mettre d'accord, leur respondit seulement que l'vn & l'autre Roy deuoit mettre fin à son opiniastreté, & poser les armes sans vouloir plus esprouuer le hazard de la guerre, de laquelle l'vn & l'autre auoit desia receu tant de dommages qu'ils leur pouuoient seruir d'aduertissement pour n'y retourner plus, & pour craindre qu'il leur en aduint dauantage.

Sage persuasion.

Ceste responce du Pape ne contenta ny l'vn ny l'autre Roy, & tant s'en faut que cela adoucit leurs fureurs, qu'au contraire en l'an 1355. ils firent plus fort que deuant leurs apprests pour s'ẽtreguerroyer l'esté ensuiuãt (car ils estoiẽt en hyuer.) Edvvard ayãt fait amas de gens enuoya son fils Edvvard Prince de Galles aagé de 24. ans, Prince braue, vaillant & courageux, en Guyenne auec vne armee, & luy donna pour l'assister de conseil & de forces Iean Chandos, Robert, ou Robin Canole, François Hali, & Iean d'Audel, sages & vaillans Cheualiers. Le ieune Prince de Galles entrant dedans la Guyenne lors que les trefues commençoient d'expirer, alla courir le pays iusques à Thoulouse, & de là courut iusqu'à Narbonne sans trouuer aucune resistance, D puis chargé de proye & de butin s'en retourna à Bordeaux. D'autre costé vne grosse troupe d'Anglois sortans de Calais faisoient des courses par la Picardie, mettans le feu par où ils passoient.

Prince de Galles en Guyenne.

Ses courses.

Le Roy Iean en l'an 1356. se voyant auoir sur les bras deux fortes guerres à soustenir, fit à Paris assembler les gens des trois Estats (l'assemblee desquels moyennant qu'elle ne soit corrompue ny pratiquee comme elle a esté souuent, a tousiours esté le seul remede que les bons Roys ont trouué à leurs affaires) comme nous auons cy-dessus dit en la vie de Charles le Bel, & par messire Pierre de la Forest Archeuesque de Roüen lors Chancelier de France, les pria de considerer l'estat de ses affaires, & pour le soustien d'iceux aduiser quel secours d'argent ils luy pourroient donner. Et pource qu'il auoit entendu que ses subiets se tenoient greuez de la mutation qu'il auoit faite de la monnoye, il s'offrit à la faire plus forte & durable, moyennant qu'on luy donnast suffisant secours d'argent pour soustenir ses guerres. Le Roy de Nauarre, qui espioit, comme nous auons dit, vne bonne occasion pour se venger du

Pour secourir le Roy.

Malice du Nauarrois.

M.CCC.LVI. Roy, par sourdes pratiques & menees faisoit tout ce qu'il pouuoit enuers les gens des trois Estats pour les empescher de donner secours au Roy, desirant par cest artifice le mettre tant au bas, qu'il eust moyen de luy nuire & de l'exposer à la fureur des Anglois. Nonobstant toutes ces malices, les gens des trois Estats luy firent vne honneste responce. Iean de Craon Archeuesque de Rheims respõdit pour l'Eglise, le Duc d'Athenes pour la Noblesse, & Estienne Marcel lors Preuost des Marchands de Paris pour le tiers Estat, qu'ils estoient prests de viure & mourir auec le Roy & de le seruir de leurs corps & biens. Toutesfois ils requirent delay pour deliberer ensemble dequoy ils le pourroient secourir.

Offre des trois Estats.

Apres ceste deliberation ils firent responce qu'ils feroient au Roy chacun an trẽte mille hommes d'armes, pour le payement & solde desquels fut ordonné que la gabelle du sel & l'imposition de 20. deniers pour liure auroient cours, & seroient leuees sur toutes manieres de gens, tant d'Eglises, nobles, qu'autres. Mais pource qu'on ne sçauoit lors combien lesdites impositions & gabelles pourroient monter, & si elles suffiroient bien audit payement & solde desdits gens de guerre, fut ordõné qu'ils s'assembleroiẽt au premier iour de Mars ensuiuant pour voir l'estat de la valeur d'iceux aydes. Auquel iour assigné ils trouuerent que lesdites gabelles & impositiõs ne pourroient fournir audit payement, & à ceste occasion fut ordonné que toutes manieres de gens du Royaume, fussent du lignage du Roy, Prelats, religieux, hospitalliers, officiers, marchands, laboureurs, ou autres quelconques qui auroient cent liures de rente ou de reuenu en benefices ou gages d'offices, feroiẽt ayde au Roy de quatre liures & au dessus, & au dessous au feur l'emplage, & les gens de mestier ou laboureurs qui n'auoient nul heritage ou rente, feroient chacun dix sols. Comme les receueurs & collecteurs vouloient leuer ceste imposition au pays d'Artois, les habitans de la ville d'Arras se plaignans que la cottisation estoit mal faite, que les riches estoiẽt soulagez d'icelle, & les pauures chargez, ils esmeurent vne sedition en laquelle prenans les armes ils tuerent 22. hõmes des principaux de la ville. Le Roy y enuoya Arnoul d'Endrehan ou de Deuchan Mareschal de France auec 200. cheuaux, qui fit punir les principaux autheurs de la sedition, & appaisa tous les troubles esmeus en la ville & au pays. Ce qui fut cause que puis apres ceste imposition fut leuee aisement par tout sans qu'aucun trouble s'esleuast. Ce qui aduint en l'an 1356.

Gabelles.

Grande imposition.

Qui esmeut des plaintes.

Puis seditiõs.

Nous auons dit cy-dessus que le Prince de Galles alla faire des courses iusques pres de Narbonne sans trouuer aucune resistance, & que plein de butin & de proye, il s'en retourna à Bordeaux. Le Pape Innocent 6. demeurant en Auignon aduerti de ceste ouuerture de guerre entre ces deux Roys, estant extremement fasché de voir que ses prieres & remonstrances n'auoient aucun poids ny authorité en leur endroit, enuoya incontinent deux Cardinaux en Guyenne vers le Prince Edvvard, & de là vers le Roy Iean pour les disposer à quelque accord, ou pour le moins à quelque surseance d'armes, attendant que auec plus de loisir il y eut moyen de faire quelque bonne paix entr'eux. Mais le ieune Prince Edvvard affriandé à ses premieres victoires qu'il auoit euës sur quelques troupes de François, ne vouloit oüyr parler de paix, comme ieune homme qu'il estoit qui demandoit plustost vne occasion de continuer la guerre que moyen de la terminer, & le Roy Iean estant irrité & picqué de ses pertes n'y pouuoit entendre. Il auoit deux grands ennuis en sa teste, l'vn procedãt de ce que Dauid Roy d'Escosse, duquel il esperoit beaucoup de secours en ceste guerre, estoit detenu prisonnier en Angleterre, & l'autre venoit des menees, pratiques & seditions que Charles Roy de Nauarre faisoit en son Royaume, lequel renuersoit tous ses desseins, broüilloit ses affaires, alteroit les affections de ses subiets, & luy donnoit beaucoup de fascheries.

Butin du Prince de Galles.

Pape veut faire paix.

Fascheries du Roy.

Le Roy de Nauarre apres auoir receu le pardõ du Roy auoit (comme nous auons dit) suscité les trois Estats du Royaume à ne donner aucun secours au Roy en l'vrgente necessité de ses affaires. Mais voyant qu'il n'auoit peu empescher la bonne volonté des François enuers leur Roy, il se retira aux places qu'il auoit en Normandie, & de là s'en alla secrettement en Auignon, puis en Nauarre, faisant par tout des menees contre le Roy. Lequel aduerti de ce secret depart du Nauarrois fit prendre & saisir en ses mains les terres que ledit Roy de Nauarre auoit en Normandie, reserué Eureux, Ponteau de mer, Cherebourg, Gauray, Auranches & Mortaing, pource

Menees du Nauarrois.

Ses terres saisies.

A que ceux qui estoient dedans dirent qu'ils ne les bailleroient à autres qu'audit Roy de Nauarre qui les leur auoit baillees en garde. Peu de temps apres le Roy de Nauarre retourna en France, & descendit à Cherebourg en Constantin pays de Normandie, auec deux mille hommes qui pillerent le pays, & prindrent le Chastel de Cōches sur les gens du Roy. Mais en fin fut fait appointement, & s'en vint le Roy de Nauarre pardeuers le Dauphin qui le mena vers le Roy à Paris. Estant le Nauarrois mené deuant le Roy, il iura & afferma que depuis la mort du Connestable il n'auoit fait chose qui peut desplaire au Roy, & requeroit que s'il y auoit quelques-vns qui l'eussent accusé, on les nommast afin qu'il peut se iustifier. Il supplia le Roy qu'il pleut à sa Maiesté luy pardonner, promettant d'estre par apres si bon & loyal subiet, qu'il n'auroit aucune occasion de se plaindre de luy. Le Roy luy fit dire par le Duc d'Athenes Cōnestable de France qu'il luy pardonnoit, mais qu'il se gardast d'y recheoir. Ce qui fut l'an 1356.

M. CCC. LVI. — Descend en Normandie. — Ses excuses. — Fut pardōné.

Voyla ce que disent nos Chroniques touchant le voyage du Roy de Nauarre en Auignon, puis en Nauarre, & de son retour en France, mais nous ne pouuons pas biē
B penser comment elles peuuent accorder que Gauaier ou Gauchier Duc d'Athenes (lequel aucuns disent auoir esté du sang des Comtes de Brenne, & selon aucuns souche de la race de la Trimoüille) fut alors Connestable, veu que Iacques de Bourbon estoit encore en vie, & tenoit cest estat, & estoit lors ledit Duc d'Athenes en Guyenne contre les Anglois. Mais il faut icy considerer que ce Duc d'Athenes auoit esté fait Connestable dés l'an 1328. par le Roy Philippes de Valois, & qu'estāt appellé en Grece à la succession de ses ancestres au Duché d'Athenes, & des titres vains du Royaume de Hierusalem, il y alla, & y fut long-temps, puis reuint en France où il fut reintegré & remis en son estat de Connestable.

Duc d'Athenes. — Va en Grece.

Le Roy de Nauarre estant pour la seconde fois eschappé des mains du Roy Iean alla en Normandie, là où retournant à son mauuais naturel il commença à broüiller les cartes comme deuant, & à auoir intelligence auec les Anglois pour les faire venir en France. Iean ayant recouuert son fils Louys Comte d'Aniou, qu'il luy auoit donné en ostage, donna le Duché de Normandie au Dauphin Charles son fils aisné depuis Roy de France, soubs le nom de Charles le Quint, lequel fut le premier fils de
C Roy qui a porté le nom de Dauphin suiuant le contract fait entre le Roy Philippes de Valois, & Humbert Dauphin de Viennois, comme cy-dessus nous auons dit en la vie dudit Philippes. Il enuoya sondit fils Charles à Roüen, sous couleur de prendre possession dudit Duché, & receuoir les hommages des vassaux, mais c'estoit pour faire assembler à Roüen le Roy de Nauarre & ses partisans, & les prendre à la pipee, comme il fit. La pluspart des vassaux dudit pays y vindrent, entre lesquels fut le Nauarrois, pource qu'il estoit Comte d'Eureux en Normandie.

Le Nauarrois ioint à l'Anglois. — Le premier Dauphin fils de Roy. — Dauphin à Roüen.

Le Roy Iean aduerti que ledit Roy de Nauarre estoit a Roüen auec son fils, partit hastiuement de Paris accompagné du Duc d'Orleans son frere, du Comte d'Aniou son fils, du Comte de Tancaruille, d'Arnoul de Deuchan Mareschal de France, & vint à Roüen le cinquiesme iour d'Auril l'an 1356. là où il trouua à disner auec son fils le Roy de Nauarre & les seigneurs de Grauille & de Clere, Louys & Guillaume de Harcourt frere du Comte, Fricquet de Fricamp, les seigneurs de Tournebu, de
D Maubué & de Mainemares Cheualiers, Colinet Doublet, & Iean de Bantabu Escuyers, & aucuns autres, & les fit mettre en diuerses prisons. L'apresdinee le Roy & les seigneurs qui estoient en sa compagnie allerent derriere le chasteau où furent menez en deux charettes les deux freres de Harcourt, le seigneur de Maubué & Colinet Doublet, & là leur furent les testes coupees, & puis portees auec leurs corps au gibet de Roüen.

Le Roy va à Roüen. — Grands seigneurs prisonniers. — Decolez.

Le lendemain le Roy fit deliurer les autres horsmis le Roy de Nauarre, Friquet & Bantabu, qui furent menez prisonniers à Paris. Le Roy vouloit se saisir des forteresses & chasteaux que ledit Nauarrois & ceux de Harcourt auoient en Normandie, mais mal aisement en peut-il venir à bout, dautant que le Nauarrois les auoit biē fortifiez. Cela fit entrer la Normandie en esperance de nouueaux troubles, & les parens de ceux qui auoient esté executez & des prisonniers en fureur. Philippes frere du Nauarrois & Geoffroy de Harcourt oncle des autres deux decollez appellerent l'Anglois, & luy donnerent ports & haures au pays de Constantin pour y descendre à

Vengeance. — L'Anglois en Normandie.

M CCC.LV. leur aiſe. Le Duc de Cloceſtre y paſſa auec quatre mille hommes, & à luy ſe ioignirent leſdits Philippes & Geoffroy auec les leurs. Eſtans ioints en France ils entrerent en pays, & bruſloient tout par où ils paſſoient. Ils tirerent vers Liſieux, Orbec, Becheloin, & Ponteau de mer où Robert de Hocquetot maiſtre des Arbaleſtiers de France auoit ia bien tenu le ſiege par huict ſepmaines, lequel ils ſurprindrent tellement qu'il fut contraint s'enfuir auec ceux de ſa compagnie, & laiſſer ſes engins & machines de guerre. Apres ils allerent vers Bretueil & rafreſchirent le chaſteau de gens & de viures, & pource qu'ils auoient ſceu que depuis peu de iours la ville & le chaſteau d'Eureux auoit eſté liuré aux gens du Roy de France, qui auoient bruſlé la plus grande partie d'icelles villes & la grande Egliſe, ils tirerẽt à Vernueil au Perche, & la prindrent & pillerent, puis en bruſlerent vne grande partie. Le Roy Iean ſuruenant là auec ſes forces les empeſcha de paſſer outre, & reprit Bretueil & Tuillieres, & euſt facilement repris ſur les Anglois tout ce qu'ils auoient pris en Normandie, ſi leſdits Anglois n'euſſent contraints les François de courir ailleurs. A

Fuitte de chef de guerre.

Villes priſes.

III. Nous auons deſia dit qu'Edvvard Prince de Galles fils du Roy Edvvard 3. eſtoit en Guyenne. Cependant que le Duc de Cloceſtre accompagné des ſeigneurs Normans ſuſdits eſtoit en Normandie, ledit Prince auec vne gaillarde armee ſortit de Bordeaux & ſe mit en campagne pour donner occaſion au Roy Iean de quitter la Normandie, & d'y laiſſer ledit Duc de Cloceſtre. Il auoit deux mille cheuaux & huit mille arbaleſtiers de ſa nation, & bon nombre de ſeigneurs gentilshommes & ſoldats Gaſcons volontaires. Entre les ſeigneurs Gaſcons eſtoient le Captal de Buch, & le ſeigneur de Grailli, (deſquels deux par deux branches iointes en vne eſt deſcenduë la maiſon de Candale qui eſt auiourd'huy) le ſire de l'Eſparre, les ſeigneurs de Muſſidan, de Montferrand, de Duras & de Segur. Les Anglois vindrent en Poictou & Berry, faiſans tous les maux dont ils ſe pouuoient aduiſer : d'arriuee prindrent la ville de Romorantin, & mirent en route quelque petite troupe de François qui leur vouloient donner ſur la queuë. Le Roy Iean laiſſant en Normandie quelques forces ſuffiſantes pour touſiours tenir teſte au Duc de Cloceſtre, prit le chemin du Maine & de Touraine, pour aller en Poictou à l'encontre du Prince de Galles, lequel eſtant bien aiſe d'auoir donné occaſion au Roy Iean d'abandonner la Normandie, & de ce qu'il auoit deſtourné le preſent orage qui menaſſoit ledit Duc de Cloceſtre, les ſeigneurs de Harcourt & ſes autres partiſans, delibera de reprendre le chemin de Gaſcogne. Les hiſtoires Angloiſes diſent que le Prince entendant que le Roy venoit à l'encontre de luy l'attendit de pied coy, comme n'ayant autre deſir que de le cõbattre. Sur cela ſuruint au camp du Prince le Cardinal de Perigort Legat du Pape, qui de la part d'iceluy eſtoit venu vers le Roy & le Prince, pour leur propoſer diuerſes conditions de paix, deſirant les deſtourner du combat. Quand il vint vers le Prince, il auoit deſia parlé au Roy, & raconta aux Princes les choſes que le Roy auoit propoſees en ſes demandes. Or demandoit le Roy pluſieurs choſes deshonneſtes pour en obtenir d'honneſtes, & entr'autres que le Prince luy donneroit quatre oſtages, & que comme vaincu il rendroit ſoy & ſon armee à ſa mercy. Au contraire le Prince ſe diſoit eſtre preſt de rendre au Roy toutes les places, chaſteaux & pays qu'il auoit auparauant pris ſur le Roy auec les priſonniers. Le Roy qui eſtoit comme guidé de ſon mauuais Genie, ne vouloit entendre à aucun accord ſi les ſuſdites conditions ne paſſoient, mais le Prince n'y voulant entendre, ains tirant d'icelle vne fureur & grande ardeur de combattre, ſe reſolut au combat, & le Legat ſans pouuoir rien faire ſe retira dedans la ville de Poictiers. B C D

Prince de Galles en Guyenne.

Son armee.

Seigneurs Gaſcons.

Le Roy en Poictou.

Abandõnant la Normãdie.

Cardinal mediateur de paix.

Demandes iniques du Roy.

Son mauuais genie.

Le Prince eſtoit campé à quatre mille pas du Roy, en lieu fort aduantageux, & ſi bien fortifié qu'il ne pouuoit eſtre aſſailly ny par derriere ny par les coſtez, & y auoit à ſes flancs & derriere luy des vignes, des buiſſons, des halliers, & des taillis qui empeſchoient qu'il ne peut eſtre aſſailly de la cauallerie Frãçoiſe, qui eſtoit lors eſtimee la meilleure de l'Europe, & au demeurant il s'eſtoit fortifié de tout ce que le trauail des ſoldats & l'induſtrie & conſeil des Capitaines auoient peu faire & inuenter. Et irrité des cruelles & rigoureuſes conditions que le Roy auoit miſes en auant fit vne belle harangue aux ſiens, par laquelle il leur remonſtra la ſuperbe, la cruauté, l'inſolence & la malice des Frãçois, & les exhorta au combat. Il leur fit auſſi accroire qu'il „ auoit eſté aduerty que les François auoient deliberé (s'il aduenoit qu'ils gagnaſſent „ la victoire

Le Prince bien campé.

Sa harangue aux ſiens.

A la victoire de laquelle ils s'estoient forgez vne asseurance) de faire cruellement & par diuerses sortes de tourmens mourir partie des Anglois, & à ceux qu'ils voudroient plus doucement traicter de leur coupper les pouces des mains droites, puis les fouëtter à grands faisseaux de verges, & ainsi les laisser aller. Leur remonstrant que bien souuent la valeur d'vne petite troupe bien choisie auoit gagné la victoire sur vne grosse trouppe enflee de vaine gloire & de superbe. Que si eux qui estoient en petit nombre estoient vaincus & deffaits, ils laissoient en leurs pays vne grande multitude de parens, d'amis, de freres & d'enfans qui les vengeroient. Que si au contraire ils vainquoient, ils ne lairroient aucun moyen aux François de se releuer de ceste perte, dautant que toutes leurs forces estoient en ceste armee. Ayant par ceste petite remonstrance donné le courage aux siens, leur vailiance s'eschauffa en eux par la necessité, & ce qu'ils voyent en eux deffaillir, soit pour les forces, soit pour le nombre, ils y suppleent par aduis, resolution & diligence. Ils ne delibererent à tenir aucun moyen, ains à l'vne des deux choses ou à mourir ou à vaincre. Les soldats font entr'eux des alliances, de freres, & se resoluent d'obeir aux commandemens de leurs Capitaines, B & les Capitaines n'ont autre soin que du commun salut & de leur gloire particuliere. Ils regardent & aduisent de tous costez ce qui pourra porter commodité aux leurs, & incommodité aux ennemis, & ne cessent de trauailler à ce qui leur semble estre necessaire pour affaire de telle importance.

M. CCC. LVI.

Belle remonstrance.

Vaillance eschauffee.

Resolution de combattre.

Les François s'estans campez bien pres de l'Anglois, voyant qu'il s'estoit fortifié & retranché dedans vn camp bien clos & fermé, penserent qu'il seroit bien aisé d'enuironner & gagner tous les chemins & aduenuës par lesquelles on leur portoit les viures, & à ceste occasion de les affamer & reduire en vne extreme necessité. Dont estãs impatiens du long retardement, & ne pouuans prendre le temps bien à propos delibererent de les combattre en quelque sorte que ce fut, & de ioüer à quitte & a double quand bien l'ennemy ne voudroit hazarder ses forces, & comme s'ils eussent tenu la victoire au poing, fondent toute l'esperance d'icelle & l'asseurance de leurs forces en leur caualerie, afin que tout l'honneur demeurast à la noblesse & mirent loing derriere leur infanterie.

Aduis des François.

C Le Roy Iean diuisa sa caualerie en trois parties, dõnant la premiere à mener à Gautier Duc d'Athenes Connestable de France & à Arnoult d'Endrehan ou de Deuchã, & à Iean de Clermont Mareschaux de France. Charles Duc de Normandie & Dauphin aisné fils du Roy menoit la seconde, & le Roy la troisiesme. Ayant ainsi ordonné ces trois bataillons, il ordonna que de chacun fussent choisis cent cheuaux, & que ce bataillon de trois mille cheuaux de la plus grande furie qu'il peut donnast dedans les ennemis, afin que rompant les premiers rangs d'iceux il ouurit le chemin aux autres qui le suiuroient, & que les cheuaux du premier bataillõ alors enfonçassent auec leurs lances les Anglois ia troublez & mis en desordre par ceste tempeste des trois mille cheuaux.

Ordonnance d'armee.

Premier choq.

Comme les Capitaines regardoient leurs hommes d'armes pour d'iceux tirer & choisir le nombre de trois mille qui auoient esté ordonnez, chacun faisoit bonne mine, chacun leuoit la teste & le bras haut pour le desir qu'il auoit d'estre mis de ce nombre, chacun premierement desiroit d'estre le premier de ces trois cens, puis pour le D moins demandoit & requeroit estre du nombre d'iceux. Chacun monstroit son harnois, ses cheuaux & ses biẽs, & vantoit sa valeur, sa maison, & les faits de ses ancestres. L'ambition les poussoit à leur ruine & mort, & les auoit tellement aueuglez qu'ils pensoient auoir la victoire certaine, au lieu que la mort leur estoit prochaine, & ne fut iamais possible aux Capitaines de les renger à la discipline militaire, cõme il est malaisé que les cœurs espris de la fureur & ardeur de la gloire y puissent estre rengez. Les trois cens hommes d'armes furent choisis, non pas selon leur merite, mais par la faueur de cestui-cy & de cestui-là, & par l'importunité de ceux qui auoient plus de credit. Ceux qui n'estoient pas de ce rang & qui le pensoient mieux meriter que ceux qui y auoient esté mis, s'en sentirent bien offencez, mais le Roy par vn honeste langage tascha d'appaiser leur despit, leur remonstrant qu'il ne falloit pas qu'ils s'estimassent estre refusez pour n'auoir esté mis au nombre de ces trois cens, lesquels n'auoient pas esté esleus pour éstre estimez les plus vaillans, mais par sort & hazard,

Nombre choisi.

Desir d'hommes.

M. ccc. lvi. comme il aduient souuent. Qu'il loüoit la volonté de ceux qui auoient desiré d'estre A de ce nombre,& que puis que chacun auoit desiré de l'estre faire en iceluy preuue de sa vaillance,les prioit de la monstrer ailleurs là où il en seroit aussi bon besoin que là où lesdits 300.seroient. Mais ceste remonstrance & consolation ne guerit pas la playe du despit des autres. Ces trois cens estans deuenus orgueilleux, fiers,& superbes pour auoir esté esleus par sur tous les autres, & pour se penser estre estimez par sur tous, furent menez par Eustache de Ribemont. Comme on sonna les trompettes pour venir aux mains,ces trois cens brochans leurs cheuaux des esperons se ietterẽt dedans des vignes,dedans des eschalats & paisseaux,dedans des fossez , des creux, des pierres & des taillis,là où estans suiuis de l'autre caualerie,l'infanterie Angloise les receut tant à son aduantage que ne pouuans les cheuaux tourner ny çà ny là, ils furent tous desfaits,cependant qu'Edvvard sortant de son fort vint assaillir le bataillon que le Roy menoit,la presence duquel fut cause que les siens ne se mirent point en fuitte quand ils se virent si mal traictez de leurs ennemis. Le Roy faisoit non seulement acte de Capitaine à commander , encourager & crier, mais aussi de vaillant homme à combattre. B

Choecq commencé.

Roy Capitaine.

Le Prince Edvvard voyãt mort par terre le fils du frere du Cardinal Legat du Pape,commanda que son corps fut mis dessus des escus & porté à son oncle , & luy dire qu'il auoit violé le droit des gens en ce qu'il auoit armé le fils de son frere cõtre ceux vers lesquels il estoit venu Ambassadeur & mediateur de paix. Que ledit Prince luy rendoit la pareille en luy renuoyant le corps de son neueu. Il fit ce commandement au milieu des coups & fut executé. Toutesfois quelques seigneurs considerans que cela pourroit offencer ledit Cardinal,conseillerent le Prince de sçauoir premieremẽt si l'oncle auoit donné commandement à son neueu de combattre pour les François contre l'Anglois, & fut sceu que long temps deuant ladite Legation du Cardinal, le pere de ce ieune gentilhomme l'auoit donné au Roy Iean.

Droit des gens violé.

Cependant les Anglois frappent, tuent & massacrent les Frãçois,& de leurs corps font vn grand tas de morts. Toutes les forces des Anglois apres auoir fait çà & là vn grand carnage de François,se ruerent tous sur le bataillon du Roy, là où fut fait grãde tuerie & prise des seigneurs qui seront cy-dessous nommez. C

Carnage de François.

Seigneurs François pris.

Philippes fils du Roy,Duc de Touraine & depuis Duc de Bourgogne,& surnommé le Hardy,combattant vaillamment pres de son pere ne pouuoit estre arraché d'aupres de luy , ains le couuroit tousiours de tous les coups qu'on luy vouloit donner, mais apres que ledit Philippes eut fait plusieurs coups de sa main,il fut pris. Aucun ne mit la main sur le Roy qu'il ne luy coustast la vie,mais à la fin las de frapper & tuer, il fut pris par Denys Morbecq natif du pays d'Artois, lequel ayant fait en son pays quelque meurtre dont il n'auoit peu auoir grace, s'estoit mis au seruice de l'Anglois, & auoit bon estat & honorable charge en son armee. Le Prince se ressouuenant des bons seruices que Robert d'Artois auoit faits à son pere & à sa patrie, aymoit singulierement les Artesiens, & mesmement ledit Denys, lequel au milieu de la meslee recognut le Roy, & se faisant auec son espee faire place s'approcha de luy, & en François luy dit que veu qu'il estoit enuironné d'vne si grande troupe d'Anglois, & en danger de sa vie parmy tant de flesches Angloises il eut à obeïr à la necessité, à ceder au temps, & à sauuer sa vie, & que puis qu'il la hazardoit tellement qu'il sembloit ne l'espargner, au moins il se reseruast pour les siens & pour la France. Le Roy D demandoit estre mené au Prince qui estoit empesché en vn autre chamaillis. Il se rendit doncques à Denys & luy donna la main. Mais que la bataille fut finie pour cela, le danger ne finissoit , car les vainqueurs debattoient entr'eux sur la prise des prisonniers,& non seulement les particuliers en debattoient,mais aussi les nations, comme les Anglois, Gascons, & les autres nations de la France qui suiuoient le party de l'Anglois.

Fils du Roy pris.

Denys de Morbecq.

Prie le Roy de se sauuer.

Le Roy pris se rend.

Le Roy estoit çà & là tiré des vns & des autres, en grand danger de sa vie, comme il est souuent aduenu en semblables accidens, & voyoit deuant ses yeux tuer & tirasser plusieurs seigneurs François, car ceux qui parmy ce tirassement de mains ne pouuoient estre les maistres des prisonniers, aymoient mieux les tuer entre les mains de plusieurs, que souffrir qu'il demeurast entre celles d'vn. Le Roy

En danger de la vie.

Prisonniers tuez.

A effrayé de ce spectacle, & craignant que ce malheur tombast sur luy, faisoit tout ce qu'il pouuoit tant des mains que des signes & paroles pour appaiser ces querelles, & là où sa voix pouuoit estre entenduë, il fit entendre que les Anglois n'auoient aucune occasion de tant crier & tuer, & qu'il estoit assez suffisant pour payer les rançons de tous les prisonniers, & recompenser ceux qui les auoient pris. Ceste bataille fut donnee pres de Poictiers le 19. ou 17. Septembre l'an 1356. M CCC. LVI. Remonstrance du Roy aux Anglois.

Le Prince aduerti de la prise du Roy, enuoya vers luy quelques seigneurs Anglois & Gascons auec vne bonne troupe de caualerie & vn Heraut, qui cria de par le Prince que sur peine de la hart, chacun eut à se retirer loing de la personne du Roy Iean, & que chacun seroit par le Roy d'Angleterre & le Prince son fils recompẽsé de son merite. A ce cry ceste tourbe importune se retira, & les seigneurs Anglois & Gascons enuoyez vers le Roy le rencontrans, mirent pied à terre, luy allerent humblement baiser les mains, & le menerent honorablement au Prince, lequel le sentant approcher accourut auec grande reuerence vers luy, & le mena en sa tente, luy faisant tout l'hõneur & courtoisie dont il se peut aduiser. De là en auant il n'y eut plus de tuerie. La B bataille ne fut pas si cruelle qu'auoit esté celle de Crecy, bien que plusieurs grãds seigneurs y fussent tuez & pris prisonniers. Le nombre des tuez fut grand, & entre les plus signalez furent Pierre second Duc de Bourbon Cõte de Clermont & de la Marche qui auoit esté creé Pair & grand Chambrier de France (duquel estat nous auons parlé au 4. liure de nostre œuure de l'estat & succez des affaires de France.) Le Duc d'Athenes Connestable de France, Iean de Clermont Mareschal, Geoffroy de Charni qui portoit l'Aurifläbe, Regnaud de Chameau Euesque de Chaalons, les seigneurs de Pons & de la Fayette de Pons, & plusieurs nobles Escuyers, Cheualiers & autres iusques au nombre de sept à huict cens, de la pluspart desquels les corps furent portez & enterrez au Conuẽt des Iacobins de Poictiers, & leurs armoiries peintes en iceluy lesquelles se voyent encores auiourd'huy. Aussi y moururent cinq mille (ou selon les Anglois) six mille soldats François. Cry militaire. Seigneurs Frãçois tuez.

Le bagage François plein de beaucoup d'argent fut pris auec cent enseignes tant de caualerie que d'infanterie. Les prisonniers furẽt le Roy, Philippes son fils depuis C Duc de Bourgogne surnommé le Hardi, Iacques de Bourbon Comte de Ponthieu frere du Duc de Bourbon, Iean d'Artois Comte d'Eu, Charles d'Artois son frere Cõte de Longueuille, le Comte de Tancaruille, Iean de Meleun, & son fils l'Archeuesque de Sens, les Comtes de Vendosme, de Salebruche, de Nassau, & de Dampmartin, le Mareschal de Deuchan ou d'Endrehen, & plusieurs autres seigneurs, gentilshommes, Cheualiers & Escuyers iusques au nombre de dix-sept cens. Entre les morts & prisonniers y auoit cinquante-deux Cheualiers Bannerets. Mais ce qui plus honora ceste victoire, & la reputation d'icelle & du Prince fut la prise du Roy & celle de son fils Philippes. Seigneurs François pris. Nombre de prisonniers.

La ville de Poictiers au commencement receut les premiers fuyans & se sauuans, mais puis apres craignant qu'auec eux le vainqueur n'entrast dedans auec les vaincus elle ferma ses portes. Charles Dauphin Duc de Normandie, & fils aisné du Roy combattant loing de son pere auec ses deux autres freres, Louys & Ieã depuis Duc d'Aniou & de Berri, & du Duc Philippes d'Orleans son oncle paternel, se voyant trop foi-D ble pour renuerser la victoire que ses ennemis auoient obtenue par la deffaite des François, & par la prise de son pere se retira doucement. Ceux qui se peurent sauuer de ceste bataille remplirent la France d'vn esmerueillable dueil. Le Dauphin enuoya quelques troupes de ceux qu'il peut ramasser, dedans la ville de Poictiers pour l'asseurer. Poictiers retire les fuyãs. Le Dauphin se retire.

Le Prince apresta au Roy vn souper en apparat militaire, & tel qui se peut donner vn soir d'vne bataille, & s'il n'estoit exquis & magnifique, pour le moins fut-il donné auec vn grand honneur & reuerence du Prince. Le Roy d'vn cœur Royal (& contre son naturel qui ne pouuoit rien dissimuler) dissimuloit sa douleur & la remachoit, ne iettant hors de sa bouche aucune parole qui monstrast sa calamité, mais veu le piteux estat de ses affaires, il estoit mal-aisé qu'il peut si bien dissimuler son malheur qu'on ne cognut bien en son visage vn grand combat de son desastre auec la magnanimité de son courage. Le Prince le voyant ainsi pensif & faisant bonne mine, auec vne gran- Soupper d'vne bataille. Roy non dissimulateur.

M.CCC.LVI. de reuerence qu'il luy fit, le supplia de luy donner liberté de parler, & luy tint ce langage. A

Langage du Prince a Iean. Sire vous qui estes le plus braue & vaillant Roy de tous les Roys Chrestiens n'auez aucune occasion de vous fascher ny ennuyer. Les armes sont iournalieres & les » victoires incertaines. Il a pleu à Dieu de vous auoir fait perdre ceste bataille, toutes- » fois vostre dignité Royale & vostre personne sont demeurees saines & sauues, & vo- » stre noblesse à peu pres sauuee. Le Dieu tout puissant a remis en sa main & disposition

Fin des batailles à Dieu. la fin des batailles comme de toutes autres choses. Vos ancestres ont par mer & par „ terre fait de beaux actes, toute l'Europe, tout l'Orient, & tous les pays tant loing- „ tains que prochains sont pleins de trophees & victoires des François. La religion „ Chrestienne & la dignité & grandeur du nom Chrestien a esté par vos ancestres &

Louange des François. par vos subiets defenduë, & loing estenduë contre de grands & vaillans Capitaines, & cõtre de tres-puissans Roys & Empereurs. Le nom des vostres est celebré par tout » le monde. Il n'y a nation qui ne confesse d'auoir quelque obligation aux François, & » n'en y a aucune qui ne pense auoir quelque iour affaire d'eux, & leur estre beaucoup

Consolation a affligé. obligé. Et bien Sire? vous & les vostres auez perdu vne ou deux batailles apres tant B „ d'autres gagnees, & tant en tant de triomphes. La fortune l'a voulu ainsi, laquelle „ toutesfois n'a sceu vaincre vostre courage inuincible & vostre magnanimité, & ne „ pourra ce iour oster aucune de ces choses ny à vous, Sire, ny aux vostres. Vous pro-

Promesse des vainqueurs. mettant, Sire, que toute la France en laquelle nous sommes, qui a procreé & nourry plusieurs de mes ancestres, cognoistra que i'ay bonne souuenance de leur naissance, & » que ie veux enuers elle vser d'vn deuoir de la pieté & de la charité d'vn bõ fils, & estre » humble seruiteur de vostre Maiesté, & son proche parent, si vous me permettez de » me glorifier de ce titre. Entre vous & mon pere y a grande affinité & parentage, ie » cognois son cœur, ses affections & ses volontez, & m'asseure que vous & luy vous ac- » corderez aisement, & qu'il ne me voudroit aduoüer pour son fils si ie ne vous hono- » rois & respectois auec tout tel honneur & reuerence que ie l'honore & respecte. »

Genereux vainqueur. Le Roy Iean par ce langage cognut le Prince estre vn genereux vainqueur, & puis apres par effet il monstra son honesteté aussi grande que sa parole auoit esté honeste. Il cessa de brusler la France, & menant le Roy prisonnier à Bordeaux manda à son C pere en Angleterre ces bonnes nouuelles. Chacun peut penser si le pere ia vieil fut

Ioye de victoire. bien aise de ceste victoire, pour laquelle il fit huict iours entiers faire processions generales pour rendre graces à Dieu.

Ayant le Prince mené le Roy Iean prisonnier à Bordeaux, debat s'esmeut entre les Anglois & Gascons qui ne vouloient permettre que le Roy fut mené en Angleterre qu'ils n'eussent beaucoup de presens du Prince. Il fit donner à Morbec cinq mille escus comptans pour son entretenement, & luy promit qu'il luy feroit faire vn plus grand present que cestuy-là par le Roy Edvvard d'Angleterre son pere, puis auec vne forte armee de mer mena le Roy Iean en Angleterre, car il craignoit que les François se missent sur la mer pour le recouurer.

Desolation de la France. La France estoit en grande desolation, & le Roy arriuant en Angleterre fut par le vieil Edvvard le pere fort honorablement receu & consolé de son desastre. Edvvard le pere le pria de ne se fascher point, & de se resioüir de ce, que puis que Dieu l'auoit reduit en cest estat, il estoit pour le moins tombé entre les mains des hommes qui co- D

Consolation de Roy a Roy. gnoissans le changement & la reuolution des choses desiroient de le traiter auec grãd honneur & faueur: puis le pere se tournant vers le fils l'embrassa auec vne ioye qui ne se peut exprimer. Le Roy Iean auec son fils Philippes fut mené à Londres à l'hostel du Duc de Lanclastre, là où il fut mis en garde: cest hostel estoit iadis assis sur la Thamise aux fauxbourgs de Vvestmestre lez la ville de Londres, là où de la memoire de

Hostel de Lanclastre. nos peres Henry septiesme Roy d'Angleterre fit vn hospital dedié à S. Iean Baptiste, & le nomma Sauoye du nom d'vn Pierre de Sauoye homme excellent qui estoit pere de Boniface Archeuesque de Cantorbie, oncle maternel de Leonor femme de Henry troisiesme.

Ce Pierre de Sauoye alla en Angleterre vers son fils, l'an de salut mil deux cens quarante-vn. Le Roy Henry à cause de sa grande sagesse & vertu le receut fort honorablement, & l'admit au conseil de tous les plus grands affaires, &

A à ceste occasion luy fit de si grands biens qu'il fit au lieu susdit bastir cest hostel magnifique, lequel du nom de sa patrie il nomma l'hostel de Sauoye. Des autres prisonniers les vns furent reserrez çà & là, & les autres pour lesquels le Roy Iean auoit promis de payer leur rançon, furent deliurez. m ccc. lvi. Nommé l'hostel de Sauoye.

Apres ceste desfaite & prise du Roy Iean, le Dauphin Charles son fils faisant office d'vn pitoyable & charitable fils, & vsant de grande pieté & sagesse, tenta tous les moyens qu'il peut pour rachepter son pere. Au mois d'Octobre ensuiuant ceste desfaite, il fit assẽbler à Paris les trois Estats pour aduiser auec eux aux affaires du Royaume, aux moyens d'y remedier & de r'auoir son pere. Cinquante hommes d'entre eux furent esleus & deputez, lesquels se retirans à part des autres au Conuent des Cordeliers, premierement parlerent entr'eux du moyen de recouurer argẽt, puis des autres affaires du Royaume, mais se deffians du ieune aage du Dauphin le supplierẽt de vouloir iurer qu'il ne reueleroit aucune chose qu'ils luy diroient. Le Dauphin considerant qu'il s'abaisseroit par trop de s'obliger par aucun serment à ceux qui luy deuoient le leur, leur dit qu'il ne iureroit point, ains leur commanda par la puissance qui B luy estoit donnee, de luy dire franchement ce qu'ils auoient sur leur cœur. Ils luy remonstrerent qu'il y auoit en Cour plusieurs grands personnages qui auoient eu des dons immenses aux despens du peuple, & plusieurs Financiers, Tresoriers, Maistres des comptes & des finances, qui du temps de son pere les auoient mal administrees, & requeroient que commission fut decernee à l'encontre d'eux, qu'ils fussent pris & leurs biens confisquez, & qu'il changeast tous officiers, mesmement ceux dont les noms s'ensuiuent: Pierre de la Forest Archeuesque de Roüen Chancelier de France, Messire Simon de Bray Cheualier, Conseiller au grand Conseil du Roy, & premier President au Parlement, Messire Robert de Lorris Cheualier premier Chambellan du Roy, Messire Nicolle de Braque Cheualier, Tresorier de France & Maistre des comptes, Enguerrand du petit Celier bourgeois de Paris, Tresorier de France, Iean de Poulleuillain General des monnoyes, Iean Chauueau de Chartres Tresorier des guerres, & autres. Lesdits Estats requirent que tous les dessusdits fussent pris par ceux qu'ils nommoient, & s'ils estoient innocens, si vouloient-ils qu'ils perdissent leurs C biens & demeurassent sans offices. Outre luy requeroient qu'il vousist deliurer le Roy de Nauarre que son pere auoit fait emprisonner, & que ledit Dauphin se gouuernast par le conseil de quatre Prelats, douze bourgeois, & qu'il ne fit rien sans eux. Autres disent qu'ils requirent que de chacun desdits Estats fussent esleus six qui seroient en nombre de 18. par lesquels il se gouuerneroit. IV. Pieté & sagesse de fils. Estats assemblez à Paris. Leurs noms. Requisition des Estats. Insupportable au Dauphin.

Ces paroles semblerent au ieune Prince n'estre pas luy donner aucun secours, ains luy imposer la loy, & donner aux seditieux & à ceux qui aymoient la nouuelleté vn chef tres-puissant, temeraire & audacieux. Mais pource qu'il n'estoit pas temps de repliquer & contester, ains qu'il falloit conniuer & caler la voile, il separa doucement ces cinquante hommes, leur commandant de se trouuer à certain iour qu'il leur assigna pour estre respondu à ce qu'ils auoient mis en auant. Ce iour venu, & eux comparoissans, il s'excusa de ne pouuoir vacquer à les oüyr & à leur respondre, faignant d'auoir receu de son pere prisonnier en Angleterre des lettres concernantes certains affaires ausquels il falloit respondre sur le champ sans les pouuoir mettre en lon- D gueur. Et puis les remettant & dilayant de iour à autre, ceste proposition si ardamment mise en auant se refroidit, & ces cinquante hommes se faschans d'attendre si long-temps sans leur estre respondu, & s'ennuyans d'estre esloignez de leurs maisons se separerent & s'en retournerent chacun chez soy, & alors on vit bien que le peuple se voyant sans Roy estoit bien disposé à receuoir toutes impressions & seditions. Sa finesse. Fainte à propos. Deputez faschez de longueur.

Quelques histoires disent qu'apres que les gens des trois Estats eurent requis que la ieunesse du Dauphin fut gouuernee par les 18. hommes cy-dessus nommez, il leur dit qu'il auroit sur ce aduis de son conseil, mais pource que le secours d'argent qu'il demandoit pour la deliurance de son pere requeroit celerité, il les pria de dire promptement de quel ayde ils luy voudroient faire octroy. Lors ils luy dirent qu'ils luy feroient vn dixiesme & demy pour vn an sur les Nobles & gens d'Eglise, & que les gens des bonnes villes feroient pour cent feux vn homme d'armes, & se monteroit cest Octroy des trois Estats.

M. ccc xlvi. ayde à trente mille hommes d'armes, lesquels toutesfois ils payeroiẽt par leurs mains A pour euiter le larcin des financiers, la glu des mains desquels a tousiours esté suspecte à ceux qui ont requis & desiré la reformation de l'Estat & le reglement des finances.

Sur ces requestes & offres, le Dauphin tint conseil par deux ou trois iours, & enuoya par deuers les deputez aux Cordeliers les prier de vouloir se deporter de leurs requestes qui touchoient l'hõneur du Roy son pere. Les deputez n'en voulurẽt pourtant rien faire, & pource que ledit Dauphin ne pouuoit auoir l'octroy dudit ayde, il fut conseillé leur accorder secrettement ce qu'ils demandoient, mais ils voulurent qu'il leur promit & dit publiquement en la chambre de Parlement. Ce qu'aucuns particuliers desdits Estats pourchassoient en intention & desir que tous les affaires du Royaume fussent par eux gouuernez, comme l'ambition particuliere en telles assemblees & requestes est coloree & palliee de la peinture du biẽ public, mais le Dauphin fut conseillé de ne le faire pas. Et pource qu'alors il y auoit vne grande assemblee de peuple en la chambre du Parlement, & en la salle du Palais où deuoient estre faites ces requestes au Dauphin par la bouche de Robert le Coq Euesque de Laon, le Dauphin se conseilla de la façon, de laquelle il pourroit faire departir le peuple, & B par le conseil qu'il eut il enuoya querir en ladite chambre de Parlement pour venir en sa maison qui estoit en la pointe du Palais au bout des iardins de la Conciergerie, aucuns de ceux des trois Estats, & principallement Raimond Sacquet Archeuesque de Lyon, Iean de Craon Archeuesque de Rheims, & ledit Euesque de Laon, pour le Clergé: & pour les Nobles y furent Valentin ou Vvaleran de Luxembourg, Iean de Conflans Mareschal de Champagne, & Iean de Piquigny Gouuerneur d'Artois, & pour les bonnes villes y furent Estienne Marcel Preuost des Marchands de Paris, Charles Roussac Escheuin, & plusieurs autres. Ce fut là que le Dauphin leur fit accroire qu'il auoit receu quelques nouuelles & lettres d'Angleterre du Roy son pere, qui requeroient vne si soudaine responce qu'il ne pouuoit pour l'heure respondre à leurs articles & demandes. Les Parisiens qui se sont tousiours à bon droit attribué le premier lieu entre les François, & qui ont voulu seruir aux autres de regle & de formulaire, selon lequel toute la France se deuoit gouuerner, vouloient que les affaires du Royaume fussent gouuernez par eux, & que le Dauphin ne fit rien sans leur aduis C & congé. Cela aduint l'an 1356.

Peine de Dauphin. *Sa sagesse.* *Deputez des trois Estats.* *Feinte du Dauphin.*

Quelques histoires disent qu'alors le Dauphin s'en alla à Mets vers Charles de Luxembourg Roy de Boheme & Empereur de Rome (duquel nous auons parlé cy-dessus) & son oncle maternel, pour luy demander conseil sur les affaires de son Estat, & sur les moyens qu'il y auroit de la deliurance de son pere. Durant son absence il laissa son Lieutenant à Paris, Louys Comte d'Aniou son frere. Estant de son voyage de retour à Paris, les Parisiens en grand nombre se vindrent plaindre à luy de la monnoye qu'il auoit fait crier, c'est à sçauoir deniers blancs de six sols huict deniers parisis de taille, & de trois deniers d'alloy, & auoit cours chacun denier pour 12. deniers, & le mouton d'or fut mis à trente sols tournois. Car ceux qui gouuernoient dedans Paris ne vouloient permettre que le Dauphin maniast finance que par leur distribution. Les Parisiens non contans de cela firent tant que le Roy de Nauarre qui estoit prisonnier au chasteau d'Alleux en Cambresis, fut par trahison & sans le sceu du Dauphin deliuré par Iean de Piquigny lors gouuerneur d'Artois, auquel le Roy D l'auoit baillé en garde. La deliurance de ce Prince troubla encore plus que deuant les affaires de l'estat de la France, & y renforça l'esperance de l'Anglois qui prit ceste occasion aux cheueux pour s'en seruir à ses affaires. Le Nauarrois estant deliuré vint à Amiens, là où il mit hors des prisons tous les prisonniers, cependant que la Royne Blanche sa sœur & la Royne Ieanne sa tante luy faisoient expedier vn sauf-conduit du Dauphin, pour pouuoir librement & asseurement venir à Paris, lequel luy fut accordé en la sorte & maniere qu'il voulut pour amener en sa compagnie tant & telles gens que bon luy sembleroit, armez ou desarmez. De cela fut la principalle cause l'Euesque de Laon principal conducteur des menees, plaintes & remonstrances des gens des trois Estats, ayant fait la pratique de la deliurance du Roy de Nauarre & de son sauf-conduit, auec l'intelligence & ayde du Preuost des Marchands, qui auoit plus de soing de la diurance dudit Roy, que de celle de son Roy prisonnier en Angleter-

Retour du Dauphin à Paris. *Monnoyes.* *Deliure autres prisonniers.* *Sa licence.*

A re. Le Dauphin forcé par la necessité du temps, donna au Nauarrois sauf-conduit, & le luy enuoya honorablement iusques à Amiens. O miserable saison en laquelle les volontez de ceux ausquels il appartenoit de commander estoient forcees d'obeir au temps, & de rappeller leurs ennemis. Ce qui aduint l'an 1357. M.CCC.LVII. Necessité du temps

Plusieurs deputez des trois Estats estans encore à Paris, entendans que le Roy de Nauarre y deuoit bien tost arriuer, s'en allerent sans prendre congé, se doutans que contre leur volonté & deuoir on leur voulut faire aduoüer sa deliurance. Isabelle de France fille de Philippes le Bel & mere du Roy Edvvard troisiesme d'Angleterre, pour le droit de laquelle son fils combattoit & querelloit la couronne de France, deceda enuiron ce tẽps, apres la mort de laquelle au mesme temps que le Nauarrois fut deliuré, son fils fit trefues auec les François pour deux ans, mais auec ceste clause qu'il luy seroit neantmoins permis de donner secours audit Roy de Nauarre, & au fils de Iean de Mõtfort pour la querelle du Duché de Bretagne. Il n'y eut que Dieu qui lors gardast la France. Deputez s'en vont. Dieu garde la France.

Le Roy de Nauarre vint à Paris, au deuant duquel iusques à S. Denys allerent l'Euesque de Laon & le Preuost des Marchands, & alla loger à l'Abbaye S. Germain des Prez, sur les murs de laquelle du costé du pré aux Clercs il fit redresser l'eschaffaut que le Roy long temps deuant auoit fait faire pour voir combattre les gages des batailles qui quelquefois se faisoient en des lices dressees audit pré. Il fit sçauoir aux Parisiens qu'il vouloit parler à eux, & eux estans assemblez au pré ledit Roy monta sur ledit eschaffaut, là où (comme il estoit eloquent) auec paroles esmouuantes & picquantes il fit ses plaintes & doleances de sa prison, en laquelle il disoit auoir esté detenu 19. mois, se plaignit des autres iniures, indignitez & villennies qu'on luy auoit faites, blasma le mauuais gouuernement du Dauphin & de ceux qui le conseilloient, & en paroles couuertes accusa & taxa les mauuais deportemens du Roy mesme. Il passa bien plus outre, car il dit tout haut & clair qu'il auoit droit à la couronne de France, beaucoup meilleur que ceux qui se fondans sur vn droit mal fondé, la querelloient par les armes. Il n'y eut aucun en l'assemblee qui n'entendit bien où il tendoit, & dequoy il vouloit parler. Car si les femmes eussent deu succeder à ceste couronne, Ieanne mere dudit Nauarrois & fille de Louys Hutin, deuoit y entrer deuant Isabelle mere du susdit Edvvard, & sœur dudit Hutin: ou si les loix en excluoient les femmes, & y receuoiẽt les fils des filles il deuoit y venir plustost que le susdit Edvvard. Et si le Nauarrois eust esté né deuant la mort de Charles le Bel, sans aucun doute il eust debatu ce droit contre l'Anglois & contre Philippes de Valois. B Le Nauarrois harangue les Parisiens. Pretend à la couronne. Sa genealogie. C

Ceste harangue troubla fort le Dauphin & ses partisans, & le lendemain d'icelle, le Preuost des Marchands accompagné des siens alla vers le Dauphin qui estoit logé au palais, & le supplia de vouloir faire raison & iustice au Roy de Nauarre, pour euiter le grand malheur qui pourroit aduenir du mescontentement que ledit Roy auoit des indignitez qu'on luy auoit faites. Dauphin troublé.

Alors l'Euesque de Laon qui estoit le premier du conseil du Dauphin, & qui auoit intelligence auec ledit Roy & le preuost, respondit pour ledit Dauphin sans auoir congé ny charge de faire ceste responce, que le Dauphin feroit au Roy de Nauarre grace & courtoisie, comme bon frere à autre doit faire. Le Dauphin n'auoit aucun homme aupres de soy qui osast contredire à cest Euesque, lequel fit descendre si bas le Dauphin, qu'il le contraignit le lendemain d'aller vers le Roy de Nauarre en l'hostel de la Royne Ieanne, & y alla auec peu de gens. Le Roy de Nauarre qui n'auoit encore daigné aller vers le Dauphin sçachant qu'il venoit, alla au deuant de luy iusqu'à la porte de l'hostel, accompagné de plusieurs hommes armez, & dés que le Dauphin fut entré, les gens dudit Roy osterent ceux du Dauphin de la garde de la porte dudit hostel. Ils s'entresaluerent assez froidement, ne pouuans l'vn ny l'autre dissimuler son mal-talent, & parlerent bien ensemble. La fin de leurs discours fut que certains Conseillers seroient deputez pour oüyr les requestes que ledit Roy de Nauarre vouloit faire dresser. Le lendemain furent lesdites requestes rapportees en la presence du Dauphin & de son Conseil, composé des gens de la faction dudit Roy, tels que l'Euesque de Laon, le Preuost des Marchands, Regnaud de Corbie, & Iean de l'Isle auoient fait venir. Tous furent d'opinion que le Dauphin deuoit accorder audit Roy de Nauarre tout ce qu'il demandoit, & ledit Preuost en opinant luy Mauuais Euesque de Laon. D Le Dauphin s'abaisse trop. Va vers le Nauarrois. Leur entreueue.

M.ccc.lviii dit telles paroles: Monseigneur accordez amiablement au Roy de Nauarre ce qu'il demande, car il conuient qu'il soit ainsi. A

Accord contraint. Le Dauphin n'osant repliquer au Preuost, fut contraint de rendre au Roy de Nauarre toutes les terres qu'il tenoit en Normandie lors qu'il fut pris, & de pardonner à luy & à tous ses adherans tout ce qu'ils auoient meffait au Roy & au Royaume de France, & si fut ordonné que les corps du Comte de Harcourt & des seigneurs de Grauille & de Maubué, & de Colinet Doublet que le Roy Iean auoit fait decapiter & pendre au gibet de Roüen, seroient despendus, & rendus à leurs parens pour les mettre en terre, & que toutes leurs terres qui auoient esté confisquees seroient renduës à leurs enfans ou heritiers. Et pource que ledit Roy de Nauarre demandoit pour ses iniures & interests grande somme de florins, & qu'il ne pensoit pas moins auoir pour iceux que le Duché de Normandie ou le Comté de Champagne, ceste demande fut remise à vne autre fois, & apres ceste conclusion prise entr'eux, le Dauphin enuoya Commissaires pour faire deliurer audit Roy de Nauarre ses places qui estoient tenuës au nom du Roy de France. Cela estant accordé, ledit Roy & le Dauphin se faisans bonne mine s'entreuisiterent souuent, beuuans & mangeans ensemble. Voyez le piteux estat de la France, & la miserable condition de ce ieune Prince Dauphin, qui estoit cõtraint de faire tout ce que vouloient ceux qui estoient pres de luy, qui estoiẽt tous contre luy, & à la deuotion de son ennemy. Toutes ces choses aduindrent en l'an 1358. B

Pendus enterrez. *Reddition de places.* *Conseillers traistres.*

V. Durant que le Roy de Nauarre faisoit ses menees & ses vanteries du droit qu'il auoit sur la Couronne de France, l'Anglois cognoissant le fol naturel de cest hõme, & aduerti du langage que ledit Nauarrois auoit tenu aux Parisiens, ne luy voulut pas donner au commencement vn grand secours, de peur qu'il auoit que s'il en enuoyoit vn bien fort grand, ledit Nauarrois auec iceluy & les bonnes volontez de plusieurs François se fit Roy d'vne partie, voire de toute la France, ains luy enuoya seulement quelque petit nombre de soldats, & iceux encore bien pietres, afin que ceste guerre d'entre le Dauphin & le Nauarrois consumast peu à peu (comme vne maladie lente & longue) ce peu d'esperance & de moyens qui restoient aux François, & que ledit Anglois peust donner telles loix & conditions qu'il voudroit au Roy Iean de France & au Dauphin son fils. Dix ans auparauant il auoit pris Dauid Roy d'Escosse qu'il tenoit encore prisonnier. Alors il le deliura à la priere de sa sœur femme dudit Escossois pour la somme de dix mille escus, & luy fit iurer & promettre de faire tout ce qu'il pourroit enuers les Escossois ses subiets qu'ils eussent à declarer le Royaume d'Escosse mouuant & releuant de celuy d'Angleterre, & les Escossois subiets à obeir à ses commandemens. Il proposa presque pareilles conditions au Roy Iean, lequel d'vn courage non prisonnier comme son corps, ains libre, ne refusa pas la condition du payement de l'or & l'argent que l'Anglois luy demanda, mais quãt au Royaume, il respondit qu'il le vouloit laisser à ses enfans tel qu'il l'auoit receu de ses peres, & protesta de ne dire ny faire iamais autre chose, quelque calamité ou necessité qui luy aduint, ou menasse qui luy fut faite, ou tourment qui luy fut dõné, non mesme s'il estoit menassé de la mort. Disant en outre que la vie de luy, de son fils & de quelques autres seigneurs qui estoient tous mortels, n'estoit pas si grand cas qu'il ne fallut & voulut aduiser à l'immortelle conseruation de la France qui estoit deuant eux, & dureroit apres eux. Ces demandes exorbitantes rapportees en France remplirent les cœurs des François d'vn incroyable despit & regret. C D

Sagesse de l'Anglois. *Roy d'Escosse deliuré.* *Magnanimité du Roy Iean.* *Inflexible.* *Son soin de la France.*

Le Dauphin voyant que les Parisiens estoient de mauuaise volonté enuers le Roy son pere & luy, & qu'ils ne vouloient octroyer aucune chose pour la deliurance de sondit pere, estans à ce suscitez par le Roy de Nauarre, par le Preuost des Marchãds & ses adherans, abandonna la ville de Paris, & alla de ville en ville implorer leur secours à la deliurance de son pere, & au secours des affaires de la France. Il obtint de quelques-vnes ce qu'il n'auoit peu de toutes obtenir par lettres & Ambassades. Les trois Estats du pays de Languedoc de l'authorité du Comte d'Armaignac qui estoit Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy audit pays, s'assemblerent à Thoulouse, & liberallement octroyerent vn grand ayde au Roy, promettans soudoyer pour vn an cinq mille hommes d'armes, mille hommes à cheual armez, mille Arbalestiers & deux mille partuisanniers tous à cheual. En outre ordonnerent qu'audit

Pieté du fils. *Liberalité du Languedoc.*

A pays si le Roy n'estoit deliuré durant ladite annee homme ny femme ne porteroit en habillemens, or, argent, ne perles, couleurs de vert ny gris, robbes ny chaperons decouppez, ny autres habillemens significatifs de ioye, & que durant ledit an les iongleurs & menestriers seroient inhibez de ioüer. Ils firent aussi des loix somptuaires sur le reglement des viures & despence. Ceux du pays de Champagne en firent de mesme, & quelque priere que le Dauphin enuoyast faire aux Parisiens de vouloir à l'exemple de ceux de Languedoc & de Champagne le secourir, ils n'en voulurent rien faire, s'il ne faisoit derechef rassembler les gens des trois Estats. M CCC. LVIII. Loix somptuaires.

Le Roy de Nauarre leur faisoit ioüer ce ieu, & par ses menees refroidissoit leurs volontez, & rendoit le Dauphin odieux & mesprisé, & la deliurance du Roy peu desiree. Le Dauphin ne vouloit s'astraindre à vne nouuelle conuocation d'Estats, pour la crainte qu'il auoit qu'ils fussent pratiquez & gagnez par le Nauarrois, & qu'ils luy voulussent imposer loix, comme ils auoient fait en la precedente assemblee, & estant de retour à Paris, fit entendre à ceux de la ville qu'il vouloit parler à eux; & qu'à ceste B occasion ils eussent à s'assembler aux Halles. Mais l'Euesque de Laon & le Preuost des Marchans qui fauorisoient le Roy de Nauarre, & auoient le gouuernement des finances, le voulurent diuertir de ceste entreprise, disans qu'il se mettoit en grand danger de commettre sa personne au milieu d'vn si grand nombre de peuple qu'il voyoit prest à s'esmouuoir, neantmoins il ne les creut pas, & s'y en alla. Il remonstra aux Parisiens qu'ils ne deuoient pas croire ce qu'on leur auoit donné à entendre touchant les gens de guerre qu'il faisoit assembler, car ce n'estoit pas (disoit-il) pour les greuer ny fouler, mais pour garder le pauure peuple qui auoit beaucoup à souffrir, les asseurant qu'il vouloit viure & mourir auec eux. Quant à ce qu'on leur auoit dit qu'il les faisoit venir pour les piller, il n'y auoit oncques pensé, & en outre que de toute la finance qui auoit esté leuee au Royaume depuis que ceux des trois Estats en auoiét eu le gouuernement, il n'en auoit veu ny touché denier ny maille, mais il entendoit bien en faire rendre bon compte à ceux qui l'auoient touchee, maniee, comme raison estoit. Dauantage qu'il auoit intention de gouuerner d'oresnauant le Royaume, & C que si pieça il en eut le gouuernement, il en eut chassé ses ennemis, & n'eust pas tant attendu à les chasser, & que ceux qui auoient eu & pris le gouuernement n'y donnoient point remede. Il remonstra plusieurs autres choses qui rendirét le peuple fort content, & qui pratiquerent plusieurs Parisiens à estre de son party. Le Preuost des Marchands & ses adherans craignans que le peuple en faueur du Dauphin s'esmeut contr'eux, firent le lendemain vne assemblee en l'Eglise S. Iacques de l'Hospital, mais le Dauphin en estant aduerti y alla, & menant auec soy l'Euesque de Laon, fit remonstrer au peuple ce que le iour de deuant aux Halles il luy auoit proposé, disant qu'il ne tenoit pas à luy si on ne tenoit au Roy de Nauarre ce qui luy auoit esté promis, en s'excusant que ceux qui auoient la garde des places de par le Roy son pere ne les vouloient bailler ne deliurer à son simple mandement, s'ils n'en auoient vn special du Roy son pere. Ce qui aduint audit an 1358. Parisiens mal affectez au Roy. Factieux pour le Nauarrois. Remonstráce du Dauphin. Son bon zele. Aux affaires. Parisiés pour le Dauphin. Autre remonstrance du Dauphin.

Cela dit, le Dauphin se separa auec vn grãd tumulte qui s'esleua parmy le peuple, & apres qu'il fut parti, le Preuost des Marchands & quelques-vns de ses partisans dirent quelques villaines paroles contre luy. Lors vn nommé Charles Roussac ou Cô- D sac homme seditieux, loüant & approuuant ce que ledit Preuost auoit dit, cria publiquement que s'il cuidoit que ceux qui là estoient & les autres de Paris ne le voulussent porter & soustenir, il chercheroit ailleurs sa seureté où il pourroit. A l'instant plusieurs de ceux qui estoient là de leur ligue, crierent à haute voix qu'ils les porteroient & soustiendroient enuers tous & contre tous. Le Dauphin estant aduerty de ceste nouuelle faction, manda venir en son logis plusieurs des principaux de la ville, & les attirant à luy le plus qu'il pouuoit, par douces paroles les requit de luy vouloir estre bons & loyaux subiets, & il leur promit de leur estre bon seigneur. Ils luy promirent de viure & mourir auec luy, & le prierent de vouloir prendre le gouuernement auquel il auoit trop tardé. Tumulte de peuple. Seditieux. Nouuelle faction.

En ce mesme temps Philippes frere du Roy de Nauarre auec grand nombre de gens de guerre fit des courses iusques à trois lieuës de Paris, gastant tout le pays, & ledit Roy estant à Mante fit venir à luy tous les Capitaines des places du Roy de France en Normandie, lesquels il entretint & festoya fort gracieusement, sans pouuoir

toutesfois auoir aucune chose d'eux que belles paroles. Le Dauphin fit assembler des gens de guerre pour fortifier Paris & les villes des enuirons. Dont les Parisiens estonnez, pensans que ce fut pour les greuer ne voulurent iamais permettre qu'aucũ homme de guerre entrast dedans leur ville. A

Faction à Paris.

Le Roy de Nauarre aduerty par l'Euesque de Laon de tout ce que le Dauphin faisoit, assembla de son costé plusieurs hommes de guerre, car les Capitaines qui estoiẽt pour le Roy de France és places d'Eureux, Bretueil, Ponteau de mer & autres, ne les voulurent rendre audit Roy de Nauarre sans expres cõmandement du Roy de France, & à ceste cause disoit le Roy de Nauarre, qui ne demandoit qu'occasion de dire qu'on ne luy tenoit pas ce qu'on luy auoit promis, que son intention estoit de pourchasser son droit. Alors ceux de Paris qui tenoient le parti du Nauarrois commanderent que ceux de ladite ville eussent à porter chaperons my-partis de rouge & de pers, ce qui apporta puis apres vn grand mal: comme on a veu tousiours que ces partialitez & diuisions sur les habits, couleurs & marques, ont apporté de grandes occasions de discordes, tesmoins les blancs & les noirs de Florence, les chaperons blancs de Flandres s'esleuans contre leur Comte, les plumes des Gramontans & Luxetans en Bearn, ces chaperons à Paris, & les marques diuerses des Guelphes & Gibellins en Italie. B

Malice du Nauarrois.

Chaperõs de rouge & pers.

Marque de factions.

Zele de femmes.

Les deux Roynes Ieanne & Blanche, l'vne sœur & l'autre tante du Nauarrois, estãs à Paris, faisoient tout ce qu'elles pouuoient pour accorder ces deux Princes, mais ce n'estoit point ouurage de femmes, ains de telle difficulté que le plus habille homme de ce temps-là se trouua bien empesché de le faire.

Massacre de Paris.

L'annee 1358. finissoit, quand le peuple de Paris qui les deux annees precedentes auoit esté continuellement sollicité à esmotions & seditions par le Roy de Nauarre & ses partisans, voulut mettre les armes en œuure & à faire des meurtres & massacres. Iean Baillet Tresorier du Dauphin fut tué en la ruë neufue S. Merry par vn chãgeur nommé Perrin Marc, lequel incontinent s'en alla en l'Eglise Sainct Iacques de la Boucherie, pour s'y sauuer, mais le Dauphin irrité de ce meurtre, le fit de nuict tirer hors ladite Eglise par Robert de Clermont son Mareschal, par Iean de Chaalons, & Guillaume Staise Preuost de Paris, & le lendemain fut ledit Perrin trainé iusques au lieu où il auoit fait le coup, & là eut le poing coupé, puis fut mené pendre au gibet de Paris. Mais l'Euesque de Paris fit tant que ledit Perrin fut despendu, & son corps rapporté en ladite Eglise en laquelle il fut enterré. C

Seditieux puny.

VI. Durant ces troubles & esmotions de Paris, le Roy Iean de France qui estoit prisonnier en Angleterre enuoya vers le Dauphin son fils, l'Euesque de Therouenne son Chancelier, le Comte de Vendosme, le seigneur d'Orual, le seigneur Iean de Seintré Cheualier, & Iean de Champeau pour luy faire entendre la responce qu'il auoit faite au Roy Edvvard sur les demandes qu'il luy faisoit de vouloir recognoistre pour luy & ses successeurs Roys de France ledit Royaume de France, releuant & mouuant de celuy d'Angleterre, & au demeurant pour prier ledit Dauphin de vouloir trouuer moyen de le tirer de prison, & de bien gouuerner le Royaume durant son absence & prison.

Deputez du Roy Iean.

Pour faire remonstrance.

Sommation de promesse.

Comme ces seigneurs estoient à Paris, y vint aussi de la part du Roy de Nauarre Iean de Pinquigni Cheualier, lequel en la presence des deux Roynes Ieanne & Blanche fit audit Dauphin requeste de la part du Roy de Nauarre qu'il eust à tenir audit Roy les choses qu'il luy auoit promises, à sçauoir de luy faire rendre les places & forteresses de Normandie, les quarante mille florins qui luy auoient esté promis à Paris, & les bagues & ioyaux qui luy furent pris lors qu'il fut mené prisonnier. En outre ledit de Pinquigni en la presence de ces deux Roynes dit que le Roy de Nauarre auoit de sa part tenu tout ce qu'il auoit promis au Roy & au Dauphin, & que si aucun à qui il fust tenu de respondre vouloit soustenir le contraire, il diroit qu'il mentiroit. Le Dauphin voyant l'outrecuidance de Pinquigni se leua du siege où il estoit assis, & faisant vne grande reuerence aux deux Roynes, dit qu'il auoit bien tenu au Roy de Nauarre ce qu il luy auoit promis, & que Pinquigni qui auoit plus auant dit qu'il ne deuoit, n'estoit pas homme à qui il deut respondre. Lors l'Euesque de Laon respondit que le Dauphin auroit plus grand aduis sur les requestes du Roy de Nauarre, & en respondroit tant qu'il suffiroit. Le Preuost des D

Outrecuidance.

Modestie du Dauphin.

A Marchands & ceux de l'Vniuersité se liguans ensemble allerent vers le Dauphin au Palais, & par vn Iacobin nommé Simon de Langres, luy firent dire qu'il eust à rendre au Roy de Nauarre les places qui luy auoient esté promises, & qu'ils auoient deliberé de poursuiure ceste promesse & la faire executer. Qu'il eust à pouruoir sur les autres requestes, & appointast auec luy, autrement ils seroient à l'encontre de celuy qui ne voudroit venir à appoinctement. En quoy on peut voir l'outrecuidance d'vn moine, qui fut choisi pour instrument de la rebellion & desobeissance des Parisiens. M. ccc. xlix. Insolence du Preuost des Marchands. Et d'vn moine.

Les gens des trois Estats se rassemblerent à Paris au mois de Feurier de l'an 1358. ou 9. comme ils auoient fait parauant, & ordonnerent que les gens d'Eglise payeroient vne demi-dixiesme pour vn an, & les villes fermees feroient pour 76. feux vn homme armé. Lors le Preuost des Marchands fit armer & assembler les gens de mestier de Paris à S. Eloy deuant le Palais, là où se trouuerent trois mille hõmes armez. Le Preuost estant venu là auec ses adherans; ils monterent en la chambre où estoit le Dauphin, auquel le Preuost dit qu'il ne s'esbahit de chose qu'il vit, car ce qui se faisoit auoit esté ainsi ordonné, & falloit qu'il se fit. Cela estant dit quelques-vns de sa compagnie B coururent sus à Iean de Conflans Cheualier Mareschal de Champagne, & en la presence du Dauphin ioignant son lict le tuerent. Quelques autres coururent sus à Robert de Clermont Mareschal dudit Dauphin, lequel se defendant le mieux qu'il pouuoit se sauua dedans le cabinet dudit Dauphin, mais estant poursuiuy il fut tué. Le Dauphin se voyant en euident danger de sa personne, veu mesmement que partie de ses plus feaux seruiteurs auoient esté tuez, autres mis en fuitte, se rendit à la mercy du Preuost des Marchands, & le pria de le vouloir sauuer. Lors le Preuost le reconfortãt d'vne bonne esperance, & le priant de ne croire que ce n'estoit à luy à qui on en vouloit, ains à ceux qui auoient esté ainsi accoustrez, luy bailla son chaperon my-party de rouge & de pers à la liuree de ceux de la ville. Le Dauphin le mit en sa teste, & le Preuost prit celuy du Dauphin qui estoit de brunette noire, orfaugrisé d'or, & le porta tout le long du iour en sa teste. Lors quelques-vns de sa compagnie prirent les corps de ceux qui auoient esté tuez, & en la presence du Dauphin, les trainerent inhumainement iusques deuant la pierre de marbre, & de là en la court du Palais, là où C ils demeurerent estendus & descouuerts iusques à l'apresdinee bien tard, sans qu'aucun les osast oster. Imposition. Autre insolence du Preuost. Mareschaux tuez. Dauphin en danger prend le chaperon. Cruauté de Preuost.

Le Preuost & ses partisans s'en allerent à l'Hostel de ville en Greue, & dit au peuple que ceux qui auoient esté tuez estoient desloyaux & traistres, & qu'ils auoient esté ainsi accoustrez pour le bien de la chose publique, & leur requit qu'ils ne l'abandonnassent point. Lors la populace criant, dit, qu'elle aduoüoit le fait, & qu'elle soustiendroit le Preuost iusques à la mort. Le Preuost apres cela auec grande compagnie des gens armez alla au Palais iusques à la chambre du Dauphin qu'il trouua fort triste & fasché, & luy dit qu'il ne deuoit s'esbahir de chose qu'il auoit veuë, car c'estoit pour euiter plus grand inconuenient. Il requit le Dauphin de vouloir aduoüer ce fait, d'estre tout vn auec eux, & si mestier estoit d'aucun pardon le leur donner. Ce que le Dauphin n'osa refuser, ains luy octroya, & pria le Preuost de faire en sorte enuers les Parisiens qu'ils fussent ses bons amis, luy promettant qu'il seroit le leur, sur l'heure le Preuost enuoya au Dauphin vne piece de drap rouge & vne de pers pour faire faire à D luy & à ses gens des chapperons de la liuree des Parisiens. Veut forcer le Dauphin. Les liurees des Parisiens.

Voyla le piteux estat auquel estoit reduit le Dauphin par l'insolence du peuple qui est vne beste à plusieurs testes, & qui ne se peut manier par la bride de la raison, ains semble vn torrent desbordé qui froisse & casse tout ce qui ne luy fait aucune resistance, & ne s'arreste que lors qu'il a espandu toute son eau & qu'il ne peut passer outre. Peuple furieuse beste.

Alors les corps de ces deux Mareschaux furent par le cõmandement du Preuost des Marchands enuiron l'heure de vespres enuoyez en vne charette à saincte Catherine du Val des Escoliers, & là furent laissez en la court deuant l'Eglise. Les religieux n'y osans toucher allerent vers le Preuost des Marchands pour sçauoir de luy ce qu'il vouloit qu'ils en fissent. A quoy il leur respõdit qu'ils le sceussent du Dauphin qui les pria de les enterrer sans aucune solemnité, mais incontinent apres l'Euesque de Paris fit defendre ausdits religieux d'enterrer le corps dudit Robert de Clermont, pource qu'il le tenoit pour excommunié, dautant qu'il auoit aydé à mettre hors de l'Egli- Cruauté contre les morts. Excommunié

Mccc.xlix. se S. Iacques de la Boucherie, Perrin Marc, qui auoit tué Iean Baillet Tresorier. Cela aduint l'an 1358. ou 59.

Assemblee des 3. Estats. Le lendemain de ce cas aduenu ledit Preuost fit assembler les gens des trois Estats qui estoient à Paris au conuent des Augustins, & leur fit par maistre Renauld de Corbie remonstrer que ce qui auoit esté fait estoit pour le bien de la chose publique, & fit tant que quelques-vns d'iceux aduouerent le fait. Deux iours apres le Dauphin alla en la chambre de Parlement auec aucuns de ses Conseillers qui luy estoient demeurez, & au deuant de luy alla le Preuost des Marchans auec vn grand nombre d'hommes armez, le requerir de garder & entretenir les premieres ordonnances qui auoiét esté faites par les gens des Estats, & que leurs cômis gouuernassent les finances. Aussi qu'il eut à mettre en son côseil quelques-vns qu'ils luy nommeroiét. Le Dauphin qui n'auoit aucune liberté, ains duquel la personne, la langue, & la volonté estoient serues & prisonnieres, accorda au Preuost tout ce qu'il luy demanda. Toutesfois à sa priere & à celle des trois estats, Robert seigneur de Sanzay issu en ligne masculine de la maison royale des Ducs de Bourgogne de la premiere race, & de celle des Comtes de Poictiers sage & vaillant Cheualier fut esleu Lieutenant general dudit Dauphin, & Capitaine general des guerres sans autre titre d'office, pource qu'ils estoient odieux au peuple, mais bien tost apres il mourut.

(Marginal notes: Dauphin au Palais. — Seigneur de Sanzay esleu chef.)

Orgueil du Preuost. Le Preuost deuint si fier & orgueilleux de ce qu'il auoit fait, qu'il manda à toutes les autres villes subiectes au Roy de France, qu'elles eussent à se liguer auec les Parisiens & à porter les couleurs du Dauphin, lesquelles le Roy de Nauarre, le Duc d'Orleans frere du Roy & plusieurs Princes auoient prises. Sur ce point retourna à Paris le Roy de Nauarre, la venuë duquel augmenta l'audace du Preuost & la fureur de ses complices, le Preuost l'alla trouuer & prier de vouloir aduoüer de sa part tout ce qui auoit esté fait, dautant que c'estoit pour son seruice. Les villes ausquelles le Preuost auoit mandé qu'elles eussent à se liguer auec les Parisiens, & à prendre les couleurs du Dauphin, ne voulurent faire ny l'vn ny l'autre, ains chacune à part soy commença à se tenir sur ses gardes & à garder sa fidelité enuers le Roy. Le Dauphin & le Roy de Nauarre estans à Paris se faisoient bonne mine, & beuuoient & mangeoient souuent ensemble. Le visage du Dauphin estoit triste & melancholic, monstrant le despit graué au dedans, & celuy du Roy de Nauarre estoit ioyeux & effrené, faisant declaration de l'aise qu'il sentoit en son cœur. Ceux de Paris augmentoient tous les iours leurs mutineries, dont plusieurs officiers tant du Dauphin que du Roy de Nauarre, preuoyans vn plus grand trouble que deuant, s'absenterent de la ville, & mesmement Guillaume de Montagu Euesque de Teroüenne Chancelier de France, qui nouuellement estoit retourné d'Angleterre, & auoit laissé les seels de France au Roy. Il s'en alla en Allemagne, pource qu'il vit qu'on vouloit vser d'autres seels que de celuy du Chastellet, duquel on vsoit en l'absence du grand.

(Marginal notes: Refus des villes. — Mutineries de Paris.)

Puissance du Roy de Nauarre pardessus celle du Dauphin. Le Roy de Nauarre auoit grande puissance en France, tant par la faueur du peuple & secours des Anglois, que pour auoir fait venir dix mille Nauarrois qu'il auoit mis en garnison és villes plus prochaines de Paris. Estant à Paris il expedioit toutes commissions de leuees de gens, de deniers, de viures & sauf-conduits, & passe-ports pour aller, venir, negotier, comme s'il eust esté luy-mesme Roy de France, & on obeissoit beaucoup plus à ses commissions, lettres & mandemens, qu'à ceux du Dauphin qui estoit fils aisné du Roy, & heritier presumptif de la Couronne. Le Roy de Nauarre laissant Paris s'en alla en Normandie y remuer les cartes, & le Dauphin demeurant à Paris, de sa propre authorité premierement se declara Regent au Royaume de France, puis fut pour tel approuué & declaré par les Estats, car auparauant depuis la prise de son pere, il ne s'estoit nommé que Lieutenant general, & fut ordonné que d'oresnauant on ne selleroit plus de seel du Chastellet ainsi qu'on auoit fait depuis ladite prise, mais qu'on selleroit des seels dudit Regent. Es Arrests de la Cour de Parlement & aux lettres de Chancellerie parloit ledit Regent, & estoit son titre tel, CHARLES AISNE' FILS DV ROY DE FRANCE REGENT DV ROYAVME. Au Conseil dudit Regent furent mis le Preuost des Marchans, maistre Regnaud de Corbie, Charles Roussac, Iean de l'Isle & plusieurs autres. Cela faisoit penser à plusieurs que l'authorité du Dauphin s'augmenteroit par ceste nouuelle qualité de Regent, & que les fureurs du peuple se rabbaisseroient,

(Marginal notes: Dauphin Regent. — Son titre.)

A baisseroient, mais afin que nul malheur ne manquast à la France, & qu'elle fust tourmentee de tous les maux qui affligent les Estats, par toute la France le peuple s'estoit bandé contre les gentilshommes, disant que par leur insolence la France estoit gastee & perduë, & qu'ils tenoient le menu peuple comme esclaue, l'ayant reduit à vne extreme pauureté. Toutes ces choses aduindrent en l'an 1359.

M CCC. LIX. Malheur de la France.

Contre les gentilshômes

Au pays de Beauuoisin la populace s'esmeut & courut à tous les gentilshommes qu'elle peut trouuer, & tuant eux, leurs femmes & enfans, pilla, desmolit & brusla leurs maisons. Ceste commune auoit fait son Capitaine vn nommé Guillaume Caillet qui la menoit de ville en ville, ruinant & gastant le plat pays. Ceux de Champagne leur fermerent les portes, & ceux de Senlis & de Beaumont sur Oise les leur ouurirent, là où ils ruinerent les chasteaux de l'vne & de l'autre ville. Le Dauphin les poursuiuant iusques en Beauuoisis en deffit trois mille. Ceste assemblee s'appelloit Iacquerie, parce que tous ces belistres estoient habillez de Iacques. Voyla vne raison de ce nom. D'autres disent que ces villains dressants leur compagnie appellerent leur B Chef Iacques bon homme, en derision & mocquerie des gentilshommes qui allans à la guerre, & se mocquans du paysant, disoient, allons loger chez Iacques bon homme, & qu'ayans iuré la ruine de la noblesse, ils nommerent leur chef Iacques, & de son nom leur bande la Iacquerie. Deuant que le mal de ceste sedition allast plus auãt, le Dauphin iettant les couleurs des Parisiens, & quittant la ville de Paris, assembla incontinent le plus de forces qu'il peut, & alla à Prouins, où il manda les gens des trois Estats du pays de Champagne. Et combien que le Roy de Nauarre eut promis de s'y trouuer, toutesfois il n'en fit rien, & y alla de la part de la ville de Paris, Robert de Corbie, Pierre de Rosny, ou selon d'autres Roussi Archidiacre de Brie & plusieurs autres.

Iacquerie de Beauuoisin.

Vestus de Iacques.

Leurs insolences.

Le Dauphin quitte Paris.

Le Regent (ainsi doresnauant l'appellerons nous) de sa bouche remonstra ausdits Estats le danger auquel le Royaume de France estoit exposé, & les affaires qu'il auoit, les requerant d'y vouloir donner remede, & l'aider en sa grande necessité & loüable entreprise. Les gens desdits Estats par la bouche de Simon Roussi Comte de Brienne, luy firent responce qu'ils estoient prests de le conseiller, seruir, & ayder de corps C & de biens, comme bons & loyaux subiets, mais pource que les plus grands personnages du pays de Champagne n'estoient pas là, ils requirent qu'ils se peussent assembler en la ville de Vertus, s'excusans de ne pouuoir plus aller à Paris. Ce que le Regẽt leur ayant accordé, il alla deuant la ville de Montereau Fault-Yonne, le chasteau de laquelle estoit pour la Royne Blanche sœur du Roy de Nauarre gardé par vn Cheualier nommé Toupin ou Taupin, lequel le Regẽt fit sommer de mettre ledit chasteau en ses mains. Apres plusieurs difficultez & remises, ce Cheualier rendit le chasteau au Regent, qui estant dedans eut nouuelles que ceux de Paris derechef s'esmouuoient & auoient intention de se saisir du marché de Meaux, & de le faire garder. Le Regent pour obuier à cest inconuenient alla à Meaux, & se saisit dudit marché, & comme il vouloit partir de ladite ville pour aller à Compiegne où il auoit mandé assembler les Estats de Picardie & de Vermandois, il eut aduis que les Parisiens s'estoient saisis du Chasteau du Louure, & auoient mis gens dedans apres en auoir tiré les munitions & machines de guerre que le Regent y auoit fait mettre, & les auoient fait mener en D leur hostel de ville en Greue.

Sa remonstrance.

Offres des Estats.

Tumulte des Parisiens.

Le Regent voyoit bien le mal que son absence portoit à la ville de Paris, & preuoyoit celuy qui pourroit aduenir à sa personne s'il y alloit. De tous costez il auoit nouuelles que toutes les villes subiettes au Roy son pere commençoient de s'esmouuoir à l'exemple de celle de Paris. Il ne pouuoit y remedier, bien qu'il le desirast, estãt empesché par les menees du Roy de Nauarre & du Preuost des Marchands, qui par leurs depesches & turbulentes actions esmouuoient les troubles, & empeschoient les moyens de les pacifier.

Perplexité du Regent.

Cependant les trois Estats de Champagne s'estoient assemblez en la ville de Vertus pour faire au Regent la responce qu'ils luy auoient promise faire en l'assemblee peu auparauant faite à Prouins. Mais le Regent qui estoit allé en Picardie pour appaiser les troubles dudit pays, n'y pouuant assister, y enuoya le Comte de Brienne qui au nom du Regent leur fit vne requeste semblable à celle que le Regent leur VII.

Assemblee d'Estats.

M.CCC.LIX. auoit faite à Prouins. Lesdits Estats luy promirent de faire vn aide, c'est à sçauoir de A
septante feux és bonnes villes vn homme d'armes, les gens d'Eglise vn dixiesme, &
les Nobles de cent liures de rente cẽt sols, lesquels aides ils leueroiẽt par leurs mains,
reserué le dixiesme des gens d'Eglise que le Regent auroit pour sa despence. Et pource
qu'à l'assemblee faite à Paris des gens des trois Estats, il auoit esté ordonné qu'ils
s'assembleroient en ladite ville au mois de May ensuiuant, le Regent qui ne vouloit
qu'elle se fit à Paris, manda & ordonna qu'elle se feroit à Compiegne. Ce qui se fit au
grand mescontentement de ceux de Paris, & au contentement des autres villes, & là
fut par lesdits Estats accordé vn pareil ayde à celuy que les Champenois auoient
octroyé. Le Roy de Nauarre d'autre costé tenoit les champs auec grand nombre
d'hommes qui de toutes parts accouroient à luy comme à celuy qui proposoit au peuple
plusieurs beaux images & fantosmes de liberté, ausquels les ignorans & les fols
ont accoustumé d'accourir.

Le Regent n'aime Paris.

Autre octroy de secours.

Ledit Roy estoit à Merlou, & le Regent vint à Clermont en Beauuoisin en intention
de parler à luy. Quelques iours apres ces deux Princes (chacun d'eux accompagné
d'hommes armez) s'assemblerent au marché de Clermont, & là le Roy de Na- B
uarre parla fort en faueur des Parisiens, loüant leur bon deuoir à la conseruation de
leur ville & au repos de ce Royaume, priant le Regent de vouloir s'accorder auec eux
& les receuoir en sa bonne grace. Le Regent qui auoit tousiours dedans le cœur la
fresche souuenance des iniures que les Parisiens luy auoient faites, respondit biẽ doucement
qu'il aimoit la ville de Paris, comme capitalle ville du Royaume du Roy son
pere, qu'il sçauoit bien qu'en icelle ville y auoit des gens de bien, mais qu'aussi il y
auoit de mauuais hommes qui luy auoient fait plusieurs outrages, qui l'auoiẽt mis en
extreme danger de sa personne, tué deuant luy deux Mareschaux de France, & freschement
pris dedans le chasteau du Louure les munitions de guerre qu'il y auoit mises.
Dauantage le Regent dit au Nauarrois qu'il n'auoit pas intention d'entrer en la
ville de Paris qu'il n'eust premierement aux autres villes & affaires du Royaume
donné vn bon ordre.

Pourparler des deux Princes.

Folie des Parisiens.

Le Nauarrois fit vne grande exclamation du piteux estat de la France, offrant au
Regent tous ses moyens pour l'aider à la remettre en sa premiere dignité & honneur. C
A quoy le Regent fit bonne mine, sans respondre que peu de paroles, & ainsi se separerent-ils
sans rien resoudre, puis le Nauarrois s'en retourna à Paris là où les Parisiens
le receurent à grande ioye.

En ce temps la ville de Paris n'estoit point close de murs du costé deuers la Bastille
Sainct Anthoine, & à ceste occasion deslors le Preuost des Marchands & ses adherans
qui vouloient entreprendre tout le gouuernement de ce Royaume, & se voyans
mal voulus du Regent firent fermer ladite ville de petits murs sanglez de fossez, tout
au long depuis la riuiere du costé des Celestins tout outre les portes de Sainct Anthoine,
le Temple, Sainct Martin, Sainct Denys & Mont-martre, iusques à la tour
du bois qui est sur la riuiere pres du Louure, & ainsi il fit enclorre ledit Chasteau du
Louure & luy estouper l'issuë hors la ville.

Paris nõ close

Murs de Paris bastis.

La Chronique de Nangis dit que l'an 1358. on mura la porte d'Enfer ainsi nommee
à Paris, celle qui estoit allant vers les Chartreux entre les Iacobins & les Cordeliers,
maintenant nommee la porte de Sainct Michel, comme aussi l'on ferma celle de S. D
Victor, & celle de Sainct Germain. Et dautant qu'il n'y auoit point de fossé pour la
defence de la ville du costé des Cordeliers, on demolit les maisons que les Iacobins
auoient dehors la ville, & autant en fut fait aux Cordeliers. Ce qui aduint audit an
1359.

Portes murees.

Fossez faits.

Le Regent croissant en aage croissoit aussi en experience des affaires du monde,
& en la cognoissance de ceux qui luy estoient fideles seruiteurs ou non. Il s'apperceut
que l'Euesque de Laon qui estoit le premier en son conseil luy estoit traistre,
& que les aduertissemens qu'il donnoit ordinairement au Roy de Nauarre & aux Parisiens
auoient esté en partie cause des maux aduenus à la France. L'Euesque s'apperceuant
que le Regent auoit descouuert ses trahisons, & craignant que quelque outrage
luy fut faite par le Regent, se desroba secrettement, & se retira à Paris vers le
Roy de Nauarre, qui du commencement n'en fit pas grand compte (selon la cou-

A stume des Princes qui ne font pas grand cas des traistres quand ils voyent que lesdits traistres n'ont plus de moyen de leur faire seruice.) Toutesfois quelque temps apres il se seruit de luy, non pour conseil, mais comme d'instrument de trahisons. Les Nauarrois coururent le pays de Gastinois, & brusleront la ville de Nemours, & toutes les places & villages des enuirons, bien que ledit pays fut assigné en doüaire à la Royne Blanche sœur dudit Roy. M. ccc. lv.

Les Parisiens estoient grandement irritez de ce que le Regent ne vouloit plus retourner en leur ville. Ils assemblerent 800. hommes, desquels ils firent Capitaine vn Espicier nommé Pierre Gille, & vn autre homme populaire nommé Iean Vaillant, & les enuoyerent à Meaux, là où ils furent receus par le Maire de ladite ville, contre la promesse que les habitans auoient faite au Regent de ne faire iamais chose contre sa volonté & commandement. Estans entrez dans ladite ville ils se saisirent du marché, mais ils furent deffaits par le Comte de Foix, & la ville de Meaux fut bruslee. Le reste de la Iacquerie fut aussi deffaite par quelques troupes du Regent, de façon qu'en moins de trois mois on deffit de ces belistres plus de vingt mille. Le Roy de Nauarre B dedans la ville de Clermont fit couper la teste à leur Capitaine Caillet. Parisiens irritez. Marché de Meaux sauti. La Iacquerie deffaite.

Les Parisiens ne pouuans estre sans ledit Roy le prierent de venir en leur ville. Il y vint à sa façon accoustumee, bien receu, veu & honoré. Le lendemain de sa venuë selon sa coustume, au lieu mesme où il auoit fait l'autre harangue, il en fit vne au peuple, luy disant qu'il aymoit le Royaume de France comme il deuoit, dautãt que des deux costez il estoit des fleurs de Lys de si pres, que si sa mere qui estoit seule fille du Roy Louys Hutin eust esté homme, elle eust esté Roy. Qu'il vouloit viure & mourir auec ses Parisiens pour la defence du Royaume & de leur ville, & les prioit de s'en asseurer sur sa parole. Apres cela se retournãt vers le Preuost des Marchands & Charles Roussac les deux plus seditieux hommes de la ville de Paris, les exhorta de continuer en leur bon deuoir. Roussac se leuant sur pieds fit vne autre harangue au peuple, disant plusieurs choses contre les officiers du Roy & du Regent, remonstrãt que le Royaume estoit si mal gouuerné qu'il ne pouuoit estre remis que par les Parisiens, & les cõseilla d'eslire vn Capitaine qui les releuast de leurs pertes & calamitez, leur disant C qu'ils ne pourroient en eslire vn plus sage ny plus experimenté aux affaires, ny plus affectionné au Royaume que le Roy de Nauarre, & les persuada de telle façon que la pluspart du peuple qui se laisse mener par les oreilles & piper aux belles paroles, en signe de vouloir que ledit Roy fut leur Capitaine, cria, Nauarre, Nauarre, mais la plus grande partie se teut, & ne l'oserent contredire. Lors ledit Roy fut creé & esleu Capitaine de Paris, & le Preuost luy dit qu'il falloit que tous deux escriuissent aux autres villes du Royaume à ce qu'elles eussent à l'eslire Lieutenant general du Royaume. Ce qu'il faisoit pour autant amoindrir l'authorité & puissance du Regent, & pour auancer ledit Roy de Nauarre à la promotion du Royaume de France s'ils pouuoient, luy mettant mesmement en la main les forces d'iceluy qui estoient les vrais outils pour y paruenir facilement. Ses promesses attrayantes. Facilité du peuple.

Le Roy de Nauarre iura & promit à ceux de Paris de les garder soigneusement, & les defendre enuers & contre tous, & les asseura aussi de donner bien tost au Royaume de France vne bonne medecine, de laquelle il auoit bon besoin. Luy qui ne taschoit D qu'à ruiner ledit Royaume, & attirer & esmouuoir le peuple à luy contre le Regent, faisoit tousiours courir ses gensdarmes sur le pays, & auoit fait venir des Anglois dont il fit mettre plusieurs dans la ville de Paris, lesquels à vne esmeute & sedition qui fut dans ladite ville furent tuez. Il fit aussi secrettement mourir & tuer plusieurs seigneurs, gentilshommes, & autres notables hommes qui tenoient le parti du Regent. Ce qui en irrita plusieurs autres qui le suiuoient & le contraignirent de l'abandonner. Ses belles offres. Veut ruiner la France.

Le Regent cependant auec ses petites forces tenoit la campagne, tantost assaillant ceux de la Iacquerie de Beauuoisin, tantost les Anglois & Nauarrois qui tenoient le party és enuirons de Sens, Prouins, Chasteau-thierry, & Gandelus. Le Roy Anglois estoit aux escoutes en Angleterre, attendant la ruine de l'vn ou de l'autre Prince ou de tous deux, pour alors venir se ietter sur la France & s'en faire le maistre. La Royne Ieanne tante du Nauarrois faisoit tout ce qu'elle pouuoit pour accor- Forces du Regent petites.

Miccc.lix. der ces deux Princes. Elle alla vers le Regent qui estoit aux enuirons de Meaux A attendant nouuelles forces qui luy venoient, bruslant & saccageant les maisons des Parisiens, de façon qu'il n'y auoit homme qui s'osast dire Parisien, tant ce nom estoit hay du Regent & de ceux de ses troupes. Plusieurs gentilshommes qui estoient auec le Roy de Nauarre, & mesmement des Bourguignons voyans qu'il auoit esté par les Parisiens esleu leur Capitaine, l'abandonnerent, disans qu'ils ne vouloient porter les armes contre le Regent. Le Nauarrois auec ses forces alla vers Senlis, & le Regent qui auoit desia auec luy trente mille hommes s'approcha de Paris, & la susdite Royne Ieanne qui estoit allee vers le Roy de Nauarre apres auoir laissé le Regent pres de Meaux, retourna encore vers ledit Regent, lequel elle trouua bien disposé à venir à la raison, mais elle n'en pouuoit trouuer aucune ny au Roy de Nauarre ny aux Parisiẽs. Le Regent voyant qu'il ne falloit point parler de paix, ains mettre la main aux armes, s'empara du bois de Vincennes & du pont de Charenton, là où il fit faire vn pont sur batteaux pour passer la riuiere de Seine, & tint de ce costé la ville de Paris si estroittement pressee qu'elle ne pouuoit auoir viures ny de la riuiere de Seine, ny de celle de Marne. Le Nauarrois vint à S. Denys en France à la priere des Parisiens, qui estimoiẽt amy celuy qui estoit leur ennemy, & furent cause que leur pays fut ruiné, mais aussi le pays Chartrain, de Touraine, du Maine & d'Aniou. B

L'Anglois espie la France,

Nom des Parisiens hay.

Armees des deux Princes.

Paris pressee.

Cependant que toutes les forces du Royaume de France bandee les vnes contre les autres, sous deux Chefs ennemis, estoient les vnes des autres pres de Paris, les Anglois qui guettoient les bonnes occasions qui se presenteroient pour bien faire leurs besongnes prindrent les villes de Meun & de Baugency sur Loire, sans qu'aucun se mist en deuoir de les en empescher. La Royne Ieanne chasque iour alloit à Conflans vers le Regẽt, & à S. Denys vers le Nauarrois, pour tascher de les mettre d'accord. En fin elle fit tant qu'elle fit assembler ces deux Princes en vn pauillon, qui à cest effet fut tendu pres la porte de S. Anthoine. Durant leur pourparler les deux armees estoient en bataille prestes à combattre, toutesfois par certain appoinctement qu'ils firent, fut promis audit Roy de Nauarre que pour toutes choses qu'il pourroit demander luy seroient baillees dix mille liures de rente, & quatre cens mille florins à l'escu, en quatre annees, chacun an cent mille. Et à ceste occasion ledit Roy promit d'aller à Paris, C pour mettre ladite ville en l'obeissance du Regent, de disposer les Parisiens à le recognoistre pour leur seigneur, & à luy payer trois cens mille escus pour la deliurance de son pere, pourueu que ledit Regent quittast toute peine criminelle. Il promist audit Regent de luy en faire le lendemain responce. Mais au lieu d'aller à Paris & tenir sa promesse, il s'en retourna à Sainct Denys, & le lendemain ne retourna point faire sa responce au Regent, lequel tout a escient auoit tasché par les entremises de la Royne Ieanne de parlementer auec le Roy de Nauarre, pour le mettre en soupçõ & deffiance des Parisiens, comme il aduint. Car tout incontinent qu'il eut parlementé auec le Regent, les Parisiens craignans, ou que ces deux Princes se fussent accordez au preiudice de la ville de Paris, ou marris de ce que ledit Nauarrois parlementoit & accordoit quelques articles sans leur aduis & conseil, conceurent vne deffiance de luy & du Preuost, & n'eurent plus d'esperance ny en eux ny en leurs forces, mesdisans sur tout du Roy de Nauarre & l'appellans traistre, quand ils virent qu'il ne vouloit en tout suiure leur fureur. En quoy se monstroit le naturel du D peuple volage, qui se fasche incontinent d'vn homme si en toutes choses il ne sert à ses passions.

Pourparler des deux Princes.

Ruse du Regent.

Parisiens contre le Nauarrois.

Le Roy de Nauarre (tout le support duquel consistoit en l'amitié & faueur que les Parisiens luy portoient) aduerti de ceste deffiance, alla deuers eux, & pour mieux les asseurer de sa bonne volonté, il iura auec eux la ruine du Regent, & mit pour leur garde & seureté plusieurs Anglois dedans leur ville. Le lendemain les Parisiens fortifiez de ce nouueau secours, firent auec les Anglois vne saillie sur quelques troupes du Regent, hors la porte de S. Anthoine pres la grange aux merciers, mais le Regent aduerti de ceste charge y accourut auec ses forces, & deffit les Parisiens & les Anglois qui auoient chargé les siens.

Saillies des Parisiens.

Le Regent voyant que le Roy de Nauarre ne luy faisoit pas la responce qu'il luy auoit promise, l'enuoya sommer de la luy faire. L'autre respondit qu'il

Perfidie du Nauarrois.

A n'estoit tenu de respondre, d'autant (disoit-il) que le Regent auoit enfraint le Traité, en ce que le iour de deuant les gens dudit Regent auoient assailly & deffait les siens. Ce qui estoit faux, car comme nous auons dit, les Parisiens & les Anglois assaillirent les gens du Regent. Les Parisiens & les Anglois delibererent d'assaillir secrettement le Regent par le pont qu'il auoit fait du costé de S. Victor, & deuant que le Regent & ses gens s'en apperceussent, il y eut plusieurs qui estoient ia bien auant sur le põt, mais quand ils furent apperceus ils furent lourdement repoussez, & plusieurs d'iceux tuez. Les gens du Regent mirent le feu à tous les villages des enuirons de Paris, & pour cela la Royne Ieanne ne cessoit d'aller & venir tousiours, pour trouuer moyen de renoüer ce Traicté. Plusieurs saillies furent faites, esquelles les Parisiens auoient tousiours du pire, si que tous ceux qui sortoient de leur ville pour assaillir les gens du Regent n'y retournoient pas. Ils commencerent de s'ennuyer de ces guerres & discordes, de la perte de leurs hommes, de l'intermission de leur trafic & gain, de la famine qui se mettoit en leur ville, de leurs fatigues & trauaux, de dormir sur le rampart & B aux portes, de faire leurs corps de garde & sentinelles, & en somme de voir leur condition de viure de tout temps paisible & tranquille, changee en trauail & peine. Auec leur ennuy ils conceurent derechef vne mauuaise opinion & mescontentement du Roy de Nauarre, disans qu'il estoit vn broüillon & perfide, ambitieux, bauard, promettant beaucoup & ne tenant rien de ce qu'il promettoit. Ils proietterent de faire à part leur appointement auec le Regent, par l'entremise de la Royne Ieanne, & adonc quelques-vns d'entr'eux allerent vers ledit Regent auec elle, & l'Archeuesque de Lyon qui estoit enuoyé par le Pape pour accorder ces deux Princes. Ils parlementerent auec le Regent en l'vn des basteaux qu'il auoit fait faire pour passer la riuiere de Seine, & le supplierent tres-humblement de leur pardonner leurs fautes, & les receuoir à mercy & en sa bonne grace, se soubsmettans à receuoir de luy telles conditions qu'il luy plairoit, & qui seroient amiablement aduisees par ladite Royne Ieanne, par le Duc d'Orleans, le Roy de Nauarre & le Comte d'Estampes. Le supplierẽt aussi que les intelligences qu'ils auoient contractees auec ledit Roy & plusieurs bonnes villes de ce Royaume demourassent en leur force & vertu. Ce que le Regent leur accorda, C & pareillement de faire ouurir les passages des riuieres, afin que viures & marchandises peussent estre amenees à Paris, & fut ordonné iour au mardy ensuiuant, pour faire les choses dessusdites en la ville de Lagni sur Marne. A ceste cause se leua l'armee du Regent, mais ce neantmoins les Parisiens ne voulurent laisser entrer aucun en leur ville. Dont on s'apperceut bien que le Preuost des Marchands n'alloit que cauteleusement & frauduleusement en besongne, & qu'il y auoit quelque intelligence, fraude & tromperie entre le Roy de Nauarre & luy, grandement preiudiciable aux affaires du Royaume, à la deliurance du Roy prisonnier & au Regent. En quoy on peut considerer que malheur suit vn Estat agité de guerres ciuiles, puis que la ville capitalle du Royaume estant maniee par deux ou trois mauuais & seditieux citoyens, desnioit l'obeissance à son seigneur pour s'allier de celuy qui soubs pretexte du bien public (cõmune ouuerture des perturbateurs d'iceluy) & de l'alliance & proximité qu'il auoit à la maison de France, taschoit d'en priuer ceux qui en estoient les legitimes heritiers. Ainsi le Regent sans auoir aucune asseurance des Parisiens se retira au val la Comtesse D auec la plus grande partie de son armee, pour ne donner occasion de mal penser de luy à ceux qui n'vsoient point de mesme en son endroit, & lesquels ne tendoient qu'à le priuer de son heritage. Le 21. iour du mois de Iuillet l'an 1559. autres le mettent de l'an 57. estoit le iour assigné pour se trouuer à Lagny, mais il fut remis à Corbeil à vn autre iour.

M.CCC.LIX.

Dessein des Parisiens.

Feu aux villages.

Parisiens se faschent des guerres.

Forme de viure changee.

Parisiens veulẽt s'accorder au Regent.

Demandent pardon.

Octroy du Regent.

Cautelle du Preuost des Marchands.

FIN DV QVINZIESME LIVRE.



LE SEIZIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE IEAN PREMIER ROY CINQVANTIESME.

Sommaire.

I. *Sedition à Paris. Peuple irrité contre les Anglois. Menees du Nauarrois. Malice & folie du Preuost de Paris. Sa mort, & de quelques autres traistres.*
II. *Parisiens ennemis du Roy de Nauarre. Conquestes des Anglois. Maison de Candale. Cherté extreme. Harangue du Regent au peuple.*
III. *Conditions de paix offertes au Roy Iean, bien rigoureuses. Estats assemblez à Paris pour en deliberer. L'Anglois approche de Paris. Tempeste effroyante en son camp. Traicté de Bretigny. Lettres du Dauphin, Regét, & du Prince Edvvard sur iceluy.*
IV. *Le Roy Iean deliuré. Ses ostages. Va en Auignon. Duché de Bourgogne reunis à la Couronne. Guerre entre Foix & Armaignac. Mort du Roy Iean.*

M.CCC.LIX. I.



DVRANT ces allees & venuës de la Royne Ieanne, ces perfidies du Roy de Nauarre, & ces menees du Preuost & des Parisiens, en la ville de Paris s'esmeut vne grande sedition entre les habitans & les Anglois qu'y auoit laissez le Roy de Nauarre, les menees & finesses duquel descouuertes par le peuple, l'auoient extremement rendu odieux : car le peuple commença à cognoistre que ce Prince vouloit faire ses besongnes aux despens du public, & que se voulant seruir des Anglois, il les fauorisoit & soustenoit en leurs violences. La cause de ceste esmeute vint de ce que les Parisiens se plaignoient que les Anglois qui estoient à S. Denys & à S. Cloud pilloient & gastoient le pays. La commune de Paris prenát les armes courut sus ausdits Anglois, en tua 24. ou 25. & prit quarante-sept qui auoient disné auec le Roy de Nauarre, & quatre cens autres en diuerses maisons priuees de la ville, & les constituerent prisonniers dedans le chasteau du Louure. Le Roy de Nauarre, le Preuost des Marchands & l'Euesque de Laõ, duquel ledit Roy se seruoit en ses cauteleuses menees, qui estoiét tous Anglois de volonté, furent fort irritez de voir ainsi mal traicter ceux qui estoient venus à leur aide, & ne sçauoient plus à qui auoir recours, voyans leurs partisans les plus foibles & massacrez, & le peuple contre eux. Le lendemain ledit Roy faisant ve-

Sedition à Paris. Sa cause. Anglois tuez. A B

A nir le peuple en la place de Greue, se plaignit du meurtre commis és personnes des Anglois & de l'emprisonnement des autres : dautant (disoit-il) qu'il les auoit fait venir là sous sa foy, & en vertu de son sauf-conduit, & qu'en cela son hõneur estoit foullé en ce que contre sa promesse ses partisans estoient cruellement meurtris & emprisonnez. Le peuple possedé de la fureur, & qui auoit imprimé en sa teste vne rage & vne nouuelle haine contre les Anglois, ne voulant entendre les plaintes dudit Roy, ny aucune raison ny remonstrance, cria qu'il vouloit tuer tous les autres qui restoiẽt, & aller à S. Denys pour massacrer ceux qui y estoient, & qui auoient pillé le plat pays, puis pria ledit Roy & le Preuost de les y mener pour mettre leur entreprise à fin. M. ccc. lii. Plainte du Nauarrois.

Ledit Roy & le Preuost qui estoient en la puissance de ceste populace, ne luy oserent rien refuser, ains contre leur volonté luy promirent qu'ils l'y ameneroiẽt le iour mesme, mais dautant qu'il estoit bien tard quand ils partirent, cela fit pẽser à plusieurs que tout à escient ledit Roy differeroit le partement pour cependant aduertir les Anglois de la fureur populaire, afin qu'ils ne fussent surpris & tuez. Lors ledit Roy menant B la populace se mit en chemin, & disoit-on qu'ils estoient bien enuiron seize cens hommes de cheual & huict mille hommes de pied, les vns saillirent par la porte Saint Honoré, & ledit Roy & le Preuost sortans par la porte S. Denys se tindrent longuement plantez en vn champ entre Mont-martre & les moulins à vent. Quelques coureurs dirent qu'ils auoient veu quelque troupe d'Anglois au bois de Boulongne. Les Parisiens ayans cest aduis y accoururent, & virent à l'oree dudit bois 40. ou 50. Anlois, & cuidans qu'il n'y en eust point d'autres derriere, ils les allerent assaillir, mais vne grosse troupe d'Anglois qui estoient en embuscade dedans le bois saillans sur les Parisiens peu aguerris à la campagne, & braues au logis, les menerent battãs iusques aux portes de la ville, & en tuerent enuiron six cens deuant les yeux du Roy de Nauarre & du Preuost, qui demeurerent spectateurs de ceste boucherie, sans se remuer ny secourir les Parisiens. Cela fait ledit Roy s'en alla à S. Denys, & le Preuost à Paris, là où par les ruës comme il passoit le peuple l'appelloit traistre, de ce qu'il auoit laissé deffaire les Parisiens sans les secourir. Deslors le peuple commença à murmurer con- Peuple irrité contre les Anglois. Anglois au bois de Boulongne. Parisiens battus.

C tre ledit Roy & contre le Preuost. Ce neantmoins deux iours apres, le Preuost accõpagné de deux cens hommes armez, alla au chasteau du Louure, & en tira les prisonniers Anglois qui y estoient, & luy-mesme les mena au Roy de Nauarre à S. Denys, là où il fut trois iours sans oser retourner à Paris, de crainte qu'il auoit de la fureur du peuple. Au troisiesme iour il alla disner à la Bastille à la porte S. Anthoine, & là commanda à ceux qui auoient les clefs de ladite porte qu'ils eussent à les donner à Iosseran de Mascon, qui estoit Tresorier du Roy de Nauarre, mais eux respondans qu'ils n'en feroient rien, vn gros debat s'esmeut entr'eux, dont vn nommé Iean Maillard qui gardoit vn quartier des murs de la ville pres la porte oyant le bruit y accourut incontinent, & apres auoir dit au Preuost que les clefs ne seroient point donnees audit Tresorier, print vne banniere aux armes du Roy de France, & courant par la ville, en criant Montioye sainct Denys, attira vne grande partie du peuple à le suiure. Le Preuost craignant la fureur de la populace, print quelques lettres que le Roy de Nauarre luy auoit escrites, & se retira à la Bastille, accompagné de Philippes Guyphart & de D Simon Paulmier. Ceux qui estoient en ladite Bastille, prierent le Preuost de leur mõstrer ces lettres dudit Roy de Nauarre, tant qu'vne querelle s'esmeut entr'eux, tuerent le Preuost & ses autres deux adherans, & les despoüillerent & trainerent de la Bastille deuant l'Eglise saincte Catherine du Val des Escolliers, là où ils les laisserent au mesme lieu où le Preuost auoit fait trainer les corps des deux Mareschaux de Frãce, tuez en la chambre du Dauphin. Ce qui aduint audit an 1359. & autres disent cinquante-huict. Nauarrois & Preuost hays. Malice du Preuost. Esmotion contre luy. Sa crainte. Sa mort.

Le peuple renforçant sa rage, alla aux maisons des autres adherans du Preuost, & les tua & traina par les ruës, puis les laissa tous nuds deuant l'hostel de la ville. Charles Roussac Escheuin, homme factieux (duquel nous auons cy-dessus parlé) & ledit Iosseran de Mascon Tresorier du Roy de Nauarre, furent decapitez en Greue, & leurs corps iettez en la riuiere. Fureur du peuple.

Ceste furie populaire doit seruir d'exemple à ceux qui pour gratifier les grands

M.ccc.LIX. seigneurs sont si fols de se fier à la fortune, & de s'enorgueillir pour quelque grãdeur A en laquelle ils se voyoient aduancez. Ce Preuost, cest Escheuin, & les autres qui furent si villainement tuez, auoient commis double faute en ce qu'ils auoient offencé la Maiesté du nom Royal, & qu'ils s'estoient fiez en l'inconstance du peuple, auquel il n'y a non plus de fiance qu'à la mer, qui par opinion estime beaucoup de choses, & bien peu par la verité, & qui ne se conduit nullement par la raison, ains se laisse agiter par la fureur, par les passions, & par ce qui apparoist, non par ce qui est.

Ceux qui dedans Paris auoient le iugement purgé de toute passion, voyoient bien que les deportemens de ce Preuost estoient tous contraires au deu de sa charge, & que non le bien public, mais l'ambition d'autruy & sa propre gloire le poussoient à vser de telles violences, & le cognurent bien lors qu'il voulut oster les clefs à vn bon citoyen pour les donner à celuy qui n'auoit esgard qu'au profit de son maistre. Ainsi ne pouuans les Parisiens endurer telle insolence du Preuost, il ne se faut esbahir si d'vne folle sedition ils firent naistre vne equitable iustice: punissans cest homme temeraire, & ceux qui s'estoient reuoltez contre le fils aisné de leur Roy & heritier legitime du Royaume. B

Folie du Preuost.

Ils voulurent aussi deuant que le Regent entrast en la ville de Paris, oster les obiets mal plaisans à ses yeux, & les causes de toutes seditions & reuoltes tels qu'estoiẽt ledit Preuost & ses adherans, dautant que ledit Regent auoit iuré de n'entrer iamais en la ville de Paris, & de ne faire iamais paix ny accord auec les citoyens d'icelle, qu'ils ne luy liurassent à sa discretion douze tels hommes qu'il demanderoit, pour en faire à sa volonté.

Colere du Regent.

Froissart recite tout autrement la mort de ce Preuost, disant que Iean Maillard accusant Marcel de trahison, & passant sur ceste noise quelque dementy, Maillard donna vn coup de hache d'armes a Marcel, & de là vint la noise & la ruine des seditieux. Apres la mort desquels, les Parisiens allerent supplier le Regent de vouloir venir en sa bonne ville de Paris, & conseiller & defendre ses subiets contre leurs aduersaires (selon le grand besoin qu'ils en auoient) l'asseurans qu'il trouueroit en icelle toute fidelité & obeyssance, & que la mort des deux Mareschaux tuez en sa presence auoit esté vengee par l'immolation du Preuost & de ses complices, faite aux ombres des autres le vendredy 2. iour d'Aoust, l'an 1358. C

Mort du Preuost.

Offres des Parisiens.

Le Regent entra dedans Paris auec son armee à la grand ioye du peuple. Le lendemain le Roy de Nauarre l'enuoya deffier, & se declara son ennemy. Et bien que ce Roy fust homme cault & malicieux, si est-ce qu'il estoit plus animé par Philippes son frere à faire ce qu'il faisoit, que par son propre naturel. Son frere luy remonstra comme il estoit impossible que de là en auant il y peust auoir aucune amitié ny accord entre luy d'vne part, & le Roy & le Regẽt d'autre, veu la haine que ledit Roy & le Dauphin luy portoient, veu les choses que ledit Roy de Nauarre auoit faites contr'eux, veu leurs reconciliations si souuent reiterees & rompues, & sur tout, veu le tort qui luy auoit esté fait en la mort du Preuost principal agent & ministre de ses entreprises, & que puis que ledit Preuost & ses adherans apres leur mort estoient blasmez de trahison & de felonnie, il pouuoit s'asseurer que cela le touchoit particulierement, & qu'on s'attaquoit à luy, le chargeant d'estre autheur de ceste menee.

Les causes d'iceluy.

Il falloit que pour soustenir sa cause, & pour ne souffrir ainsi reuoquer son honneur en doubte, qu'il fist la guerre aux François, & ostast le masque d'obeyssance & d'humilité, & tous ces respects que iusques alors il auoit portez en son visage, & tenus en son langage d'estre bon & fidelle seruiteur, parent & subiet du Roy. Voyla l'occasion du susdit deffy, & le conseil du frere du Roy de Nauarre. D

Quelques iours apres que le Regent fut entré dedans la ville de Paris plusieurs traistres d'icelle furent decapitez, entre lesquels fut Pierre Gilles: Pierre Caillard Cheualier natif d'Orleans qui estoit Chastelain du Louure, deux Aduocats & plusieurs autres, rapportans le vray salaire de leur grande trahison. Ce mesme iour le Regent alla à l'hostel de ville, & parlant au peuple qu'il fit venir desarmé, le reprint aigrement de ses folies, luy remonstrant les grandes trahisons qu'auoient voulu faire contre son pere & contre luy les traistres qui estoient morts, & aussi l'Euesque de Laon & plusieurs autres qui encores viuoient, lesquels auoient fait tout ce qu'ils auoient peu,

Traistres decapitez.

Peuple tancé.

A pour faire le Roy de Nauarre Roy de France, & mettre les Anglois & Nauarrois dedans la ville de Paris, & piller & tuer tous ceux qui tenoient le party de son pere & de luy, ayant fait marquer les maisons de tous ceux qui en estoient. M ccc. LII.

Les Anglois & Nauarrois voyans ce changement des choses, les Parisiens ennemis du Roy de Nauarre, & remis en l'obeissance du Regent, se ioignirent ensemble, & ne voulans demeurer si pres de Paris, allerent à Melun, là où la Royne Blanche les mit dedans le chasteau, & prenans vne partie de ladite ville, du costé du Gastinois, le Regent enuoya gens qui se saisirent de l'autre partie. Les Nauarrois brusleront l'Abbaye du Lys, & tous les lieux des enuirons, du costé de la forest de Biere & de Gastinois; & en apres prindrent Poissy, S. Germain en Laye, Creil sur Oise, Rais, & plusieurs autres places, auec grand nombre de prisonniers, & couroient tous les iours iusques aux portes de Paris. II. Parisiens ennemis du Roy de Nauarrois. Conquestes des Anglois & Nauarrois.

Le Roy de Nauarre partant de Mante auec deux mille hommes alla à Melun rafreschir ses gens, & voir la Royne blanche sa sœur. En passant par Chartres sous Mōtlehery, il le pilla & brusla, & en fit autant par tous les lieux où il passa, ioüant à la B desesperade, & n'vsoit plus de ces mots respectueux dont il auoit parauant vsé. Thomas du Ladit son Chancelier qui auoit esté mis prisonnier au Palais de Paris, fut tué par quelques belistres de ladite ville, ainsi qu'on le menoit lié & garroté dudit Palais en la prison de l'Euesque de Paris, auquel par bulles du Pape, il deuoit estre rendu. Son Chancelier tué. Iean de Pinquigni ayant laissé le seruice & le party du Roy & du Regent son fils, pour quelque mescontentement qu'il eut de n'auoir eu vn estat qu'il auoit demandé, s'alla mettre du costé du Roy de Nauarre, & pour se venger de l'iniure qu'il pensoit luy auoir esté faite, auec grandes compagnies de gens armez alla en la ville d'Amiens, moyennant l'intelligence qu'il auoit auec quelques bourgeois traistres de ladite ville qui luy auoient promis de la luy liurer, mais estant son entreprise descouuerte par les fidelles bourgeois d'icelle, il faillit à sadite entreprise, & Maurel de Fiennes Comte de Ioigni Connestable de France, & le Comte de sainct Pol qui estoient en Corbie, venans à leur secours empescherent le succez de ceste trahison, les ministres de laquelle furent pris & decapitez. Ce qui fut audit an 1359. Trahison empeschee.

C Enuiron ce temps arriua au secours des Nauarrois le Captal de Buch en Medoc pays de Bourdelois grand & puissant seigneur, de la ligne masculine duquel est descēduë la maison de Candale, dont l'aisnesse est depuis peu de temps finie en fille par la mort du feu Henry de Foix Comte de Candale, qui a laissé seulement deux filles. Ledit Captal se ioignant en Normandie auec Philippes de Nauarre print Clermont en Beauuoisin par surprise. Il n'y auoit en ce Royaume aucũ lieu si escarté auquel le Roy Roy de Nauarre n'eust des ministres & des intelligences, par le moyen desquelles ses gens se saisissans des lieux les plus forts couroient le plat pays, & ruinoient & rançonnoient le peuple. Cela chassa les hommes de l'habitation des champs, & de là aduint que les terres demeuroient en friche sans estre cultiuees ny ensemencees, dont s'ensuiuit vne extreme famine & vne si grande & excessiue cherté qui dura par l'espace de quatre ans, que la plus grande partie du peuple mourut. Et dautant que le Regent n'auoit autre moyen de recouurer argent pour la solde de son armee que les gabelles du sel, il deuint si cher qu'on n'en pouuoit auoir grand somme de deniers, & auec vne esD pece de sedition. Maison de Candale. Gabelles cherté de sel.

Les Anglois & Nauarrois tenans les enuirons de Paris, empeschoient qu'aucuns viures n'y peussent entrer, tellement que la cherté y deuint si grande que de memoire d'homme on ne l'auoit iamais veuë auparauant telle. Or le peuple en plusieurs endroits tacitement fauorisoit le Roy de Nauarre, dautāt qu'il promettoit vn vain nom de liberté, & la plus part de la noblesse mal contente du Roy & du Regent pour la mauuaise distribution qui estoit faite des honneurs, soustenoit ou de volonté secrette ou de force ouuerte le party du Nauarrois.

Robin ou Robert Canolle Capitaine de plusieurs forteresses Angloises en Bretagne & Normandie, auec vne troupe de voleurs & rauageurs courut contremont la riuiere de Loire, & alla iusques en l'Auxerrois, & pillant & bruslant villes & villages, emmena vn grand nombre de prisonniers. Le Regent enuoya contre luy quelques troupes qui deffirent les siennes, & le mirent en routte, & cependant ne bougeant de Course des Anglois.

Siecé. LIX. Paris fit prēdre plusieurs habitans de ladite ville pour auoir esté aduerti qu'ils auoiēt machiné plusieurs choses contre luy en faueur du Roy de Nauarre. Le peuple voyant que d'vn mal il entroit en vn autre, & que le Dauphin pourroit s'accoustumer à la vengeance voulut s'esmouuoir, si qu'vne grande multitude de gens de mestier parens & amis des emprisonnez alla au Louure vers le Regent, lequel ils firent prier par vn Aduocat de les deliurer. Le Regent respondit que le lendemain il iroit à l'hostel de ville, & quand les Parisiens l'auroient oüy parler, il les deliureroit s'il leur sembloit raisonnable. Le lendemain le Regent y alla, & montant sur les degrez de la Croix qui est en la place de Greue, il fit vne belle & longue harangue, par laquelle il declara les trahisons que les emprisonnez auoient machinees à la suscitation du Roy de Nauarre. Il sceut par son langage tellement diuertir les cœurs du peuple de la poursuitte qu'il faisoit des emprisonnez, que quand il eut acheué de parler, il n'y eut aucun qui voulut de là en auant poursuiure leur deliurance ny en dire mot, ains tous crierent mercy de la poursuitte qu'ils en auoient faite.

Seditieux pris

Leur faueur.

Harangue du Regent au peuple.

Si grande est la force de l'eloquence que c'est le plus propre outil qui soit à rompre la dureté de la colere & de la vengeance. Toutesfois pource que l'entreprise des emprisonnez estoit si secrette qu'on ne la peut auerer, quelques iours apres ils furent deliurez sans faire aucun bruit. Le Pape auoit enuoyé deux Cardinaux vers les deux Princes pour les accorder, mais n'ayans peu rien faire, ils s'en retournerent comme ils estoient venus, cependant que les Anglois & Nauarrois brusloient villes, villages & Eglises, pilloient & gastoient tout le pays, & rançonnoient vn chacun. Toutes ces choses aduindrent és annees mil trois cens cinquante-huict, & cinquante-neuf.

Prisonniers deliurez.

III. Il y a long-temps que nous n'auons parlé du Roy Iean de France, lequel durant ces guerres & diuisions d'entre le Regent son fils & le Roy de Nauarre, estoit tousiours prisonnier en Angleterre. Le Roy Edvvard le fit mener auec son fils Philippes Duc de Touraine, & depuis Duc de Bourgogne au chasteau de Vvinsor ou Vvindelisore, là où on luy entama quelques propos de paix, de laquelle estoient les conditions telles: C'est à sçauoir que le Roy d'Angleterre auroit les pays de Normādie, Guyēne, Xaintonge, Agenois, Tarbe, Perigor, Limosin, Cahors, Bigorre, Poictou, Aniou, le Maine, Touraine, les Comtez de Boulogne, Guynes, Ponthieu, Monstrueil sur la mer, Calais, & toute la terre de Merq en toute souueraineté & seigneurie: & vouloit par ce Traité auoir la souueraineté du Duché de Bretagne, & quatre millions d'escus d'or fin de la monnoye du Roy Philippes, & si vouloit auoir la possession des villes & chasteaux de Roüen, Caen, Vernon, le Pont de l'Arche, Goulet, Gisors, Mormerux, Arques, Gaillard, Vire, la Rochelle, & cent mille strelins, & auec ce qu'on luy baillast les Ducs d'Aniou & de Berri ses enfans, les Comtes d'Alençon, & Duc de Bourbon, & dix autres seigneurs pour ostages, & ce fait il mettroit le Roy en son Royaume, toutesfois loyal prisonnier, iusques à ce que toutes ces choses fussent accomplies. Voyla les choses que le Roy Anglois demandoit au Roy Iean de France, lesquelles il enuoya au Regent son fils par Guillaume de Melun Archeuesque de Sens, par le Comte de Tancaruille son frere, par le Comte de Dampmartin, & par Raoul de Deuchan ou d'Endrehen Mareschal de France, tous prisonniers des Anglois, pour auoir sur lesdites conditions l'aduis dudit Regent & de son conseil. Le Regent ayāt veu les conditions de paix proposees par le Roy Edvvard d'Angleterre au Roy son pere, manda aux gens des trois Estats de se trouuer à Paris pour sur icelles auoir leur aduis & conseil. Peu de gens se peurent trouuer à ceste assemblee, pource que de nulle part on ne pouuoit venir à Paris pour le danger des ennemis qui tenoient les villes d'alentour. Le Regent au iour assigné alla au Palais, là où sur le Perron de marbre emmy la court, en la presence des trois Estats, fit par maistre Guillaume des Dormās alors Aduocat du Roy en Parlement, & depuis Chancelier de France, lire ledit Traité, & leur remonstra ledit Dauphin les rigoureuses conditions que l'Anglois demandoit. Il desiroit le retour & la deliurance de son pere, le biē du Royaume & le repos de son peuple. Mais ces deux choses ensemble ne pouuoient sortir effet, veu la rigueur des demandes des ennemis. Les trois Estats les ayans entenduës apres auoir sur icelles assez longuement consulté & aduisé, responndirent que telles demandes ne pou-

Iean prisonnier en Angleterre.

Condition de paix bien rigoureuse.

Ostages demandez.

Aduis demandé.

Trois Estats assemblez a Paris.

Remonstrance a eux faite.

Responce des demandes.

A uoient s'accomplir, ny accorder, comme estans plus que desraisonnables, & à ceste occasion delibererent d'employer toutes leurs facultez pour soustenir la guerre, aymans mieux la faire iuste que se soubsmettre à vne paix tant iniuste & desaduantageuse. Pour le soustien de la guerre lesdits trois Estats offrirent vne grande somme de deniers, & que les Nobles seruiroient à leurs despẽs sans compter leurs allees & venues, & outre ce seruice fourniroient aux contributions ordonnees par les bonnes villes, comme aussi les Ecclesiastiques de leur bon gré s'offrirent de faire le semblable, & la ville de Paris se soubsmit à soudoyer six cens lances, quatre cens archers, & mille brigans, c'est à dire mille hommes de pied armez de brigandines, armeures alors fort vsitees. Sur cecy il faut noter que l'estat du Royaume estoit si alteré, que bien que l'institution des bans & arrierebans furent en nature, si est-ce que les troubles l'auoiẽt tellement peruertie que la noblesse pensoit faire vne grande grace au Roy si elle luy offroit comme pour secours ce qu'elle luy deuoit de deuoir lige, naturel & legitime. Nous disons cecy à cause qu'ayant en la vie de Huë Capet parlé des bans & arrierebans il sembloit que la chose fut autre, veu ce que l'histoire dit en ce passage, mais qui B regardera le fait de pres verra que la coustume des anciens courant sur les modernes leur faisoit tenir ce langage de presenter le seruice d'vn mois duquel les fiefs tenus par la noblesse l'obligeoit à telle redeuance, encore qu'il semblast que le malheur l'eut affranchie, tout ainsi que si chacun n'eust rien deu sinon ce qu'il luy plaisoit donner pour le salut du public. Et pour monstrer que cecy estoit du deuoir, l'histoire adiouste cest extraordinaire de la fourniture aux contributions. Dauantage pour trouuer argent en toutes sortes on fit peur à ceux qui auoient manié les finances du Royaume de leur faire leur procez, coustume assez practiquee en France, mais elle leur fut ostee, & tout crime remis, moyennant quelque somme d'argent qu'ils donnerent pour les frais de ceste guerre, & ainsi furent-ils à bon marché quittes de leurs maluersations & larcins. Mais ç'a esté tousiours la punition qui a esté donnee à telles gens en temps troublé, auquel tout est tellement permis que les mauuais ne craignent de mal faire pour le peu de crainte qu'ils ont de la punition, laquelle ils s'asseurent d'eschapper en donnant la vingtiesme partie de ce qu'ils ont desrobé.

Offre des Estats pour soudoyer gẽs.

Alteration d'Estat.

Condition ancienne des fiefs.

Peur aux financiers.

Quittes à bon marché.

C Adonc estans ces tresues finies les François & les Anglois recoururent aux armes. Edvvard fit defendre à tous François l'entree en Angleterre, & enuoya à Calais le Duc de Lanclastre auec quatre cens cheuaux & mil archers, & peu apres ayant mis des forces tant sur mer que sur terre auec infinité de viures, ledit Edvvard le suiuit auec vne grosse armee. Estant arriué à Calais il consulta auec ses Capitaines de la façon de laquelle ils deuoient manier la poursuitte de ceste guerre. Les vns estoient d'aduis que premierement on entrast dedans le pays de Flandres pour donner des affaires au Comte Louys qui auoit succedé à Louys son pere mort en la bataille de Crecy, & qu'apres on allast en France. Mais le Roy Anglois qui estoit resolu ou d'entrer par force en la possession du Royaume de France, ou de la destruire & ruiner totalement, n'approuua point cest aduis, & marcha droit deuant la ville d'Arras qu'il print en trois iours, puis passant pres de Rheims sans s'y amuser entra dedans la Champagne. De là marchant plus auant vers les villes de Sens & de Neuers, s'en empara facillement. Cela fait il tira en Bourgogne, & dõna vne telle frayeur aux Bourguignõs, D qu'ils luy enuoyerent quelques milliers d'escus pour sauuer leur pays afin qu'il ne fust destruit. Comme il seiournoit en Bourgogne & y faisoit reposer son armee lasse de tant de trauaux, les Ambassadeurs du Pape arriuerent vers luy qui derechef entamerent les propos de paix, mais sentans les cœurs des Anglois & des François tous vlcerez de mortelles haines, à leur grand regret s'en retournerent sans rien faire.

Aduis demandé.

Resolution de l'Anglois.

L'Anglois se remettant aux champs print le chemin droit à Paris, là où il sçauoit que le Dauphin Regent estoit auec vne armee, en deliberation ou de le combattre ou d'assaillir la ville, & s'estant campé dedans les fauxbourgs d'icelle, l'enuoya par plusieurs fois sommer de venir aux mains. Mais le Dauphin se ressouuenant de la fresche perte de la bataille de Poictiers, & ne voulant en l'absence de son pere prisonnier hazarder au ieu douteux d'vne bataille sa vie & le Royaume, n'en voulut ẽt point manger. Edvvard voyant ne pouuoir attirer le Dauphin au combat, alla en Normandie, & de là en Bretagne, en intention de la conquerir par le droit de la guerre la ren-

L'Anglois vers Paris.

Sagesse du Dauphin.

Mezec. 12. dre tributaire à soy & à la couronne d'Angleterre, & la rendre entiere au Duc Iean A
de Montfort son gendre qui luy en auoit fait hommage. Ce qui aduint audit an mil trois cens cinquante neuf.

D'aller à Paris. Comme il passoit son esté en Bretagne, & que plus de difficultez qu'il n'auoit pensé se presentoient à ses entreprises, il laissa reposer son armee pour quelques iours, afin qu'elle fut rigoureuse & gaillarde au siege & à l'expugnation de la ville de Paris, deuant laquelle il retourna bien tost apres, & se campant à mille pas d'icelle conuia le Dauphin au combat. Mais les François qui n'auoiēt autre desir ny besoin que de garder la ville, fermans fort bien leurs portes ne voulurēt comparoistre deuant l'orgueil des Anglois tous fiers & esleuez de leur recente victoire, ains se tenans sur leurs gardes faisoient bon guet & se preparoient de se bien defendre contre l'ennemy. L'Anglois pensant que la perte recente des François leur eut fait perdre le cœur, & aduerti de leur resolution se vint camper dedans le faux-bourg S. Marcel pres la ville, mais ny pour cela il ne peut en façon quelconque attirer ceux de dedans à sortir dehors, bien que les Anglois vinssent courir iusques sur le bord du fossé & des ponts des portes, & qu'ils missent le feu dedans les maisons plus prochaines des murs. Les Anglois B se vantent que le Dauphin Charles se voyant pressé de telle façon, & commençant de se desesperer du bon succez de ses affaires enuoya vers Edvvard ses Ambassadeurs luy recommencer les propos de paix, & qu'Edvvard les ayant doucement receus & escoutez, leur respondit qu'il entendroit volontiers à la paix, aux conditiõs qu'il auoit en Angleterre proposees au Roy Iean.

Defence des Parisiens.

L'Anglois deuant Paris.

Fatigueur.

L'Anglois voyant qu'il ne pouuoit tirer le Dauphin hors la ville pour le combat, & qu'il n'y auoit pas grande esperance de la prendre, leua le siege & print le chemin de Chartres, faisant le degast au pays Chartrain, cependant que le chef de l'armee de la mer de Normandie surgissant à la coste d'Angleterre, de nuit y print terre, & surprint la ville de Vvincestre, & apres l'auoir pillee & bruslee se rembarqua & print le large de la mer. Ce qui aduint l'an 1560.

Coste d'Angleterre pillee.

Durant le temps qu'Edvvard seiournoit au pays Chartrain vne si horrible tempeste cheut du ciel meslee de gresle, tonnerre, esclairs & foudre, que plusieurs hommes & cheuaux de son armee moururent. Dequoy il fut si espouuanté qu'il fit vœu à Dieu C de faire la paix auec le Roy Iean & le Dauphin son fils, & outre l'effroy qu'il receut de cest orage qui le fleschit & disposa à ladite paix, de beaucoup y seruit la remonstrãce que luy en fit le Duc de Lanclastre son cousin, qui l'exhortant de vouloir quitter la guerre de France luy dit. Vous pouuez bien laisser aux François leur terre gastee, bruslee & deserte, mais eux naissans comme reiettons des troncs coupez & abbatus de leurs peres tuez en ces guerres, & estans enragez & desesperez, & par la longueur de leurs miseres rendus indomptables vous tiendront toute vostre vie en France sans y faire autre chose qu'à voir tuer vos subiets.

Tempeste effroyante.

Sage remonstrance.

Ce propos ioint à l'orage precedent disposa le Roy Edvvard à entendre bien volontiers les Ambassadeurs du Pape & du Dauphin qui vindrent vers luy pour luy recommencer les premiers propos de paix. Ceux du Dauphin estoient Iean des Dormans Euesque de Beauuais son Chancelier. Iean de Meleun Comte de Tancaruille prisonniers des Anglois, les seigneurs de Bouciquaut Mareschal de France, de Montmorency, de Vignay, messire Iean Groslee, maistre Simon de Bussy, maistre Iean des D Mares Aduocat en Parlement, Iean Maillard & Estienne de Paris bourgeois de Paris, & auec ledit Edvvard prindrent lieu pour s'assembler à vne lieuë pres la ville de Chartres en vn village appellé Bretigny, auquel iour & lieu les susnommez se trouuerent pour le Regent, & pour le Roy Anglois y furent de Duc de Lanclastre, les Comtes de Norantonne, de Vvaruich & de Suffolk, Renaud de Colestan, Gautier de Mauny Cheualier & plusieurs autres, & par tant de iours s'assemblerent que le huictiesme de May. mil trois cens soixante, ils vindrent à faire le Traicté qui s'ensuit, depuis appellé le Traicté de Bretigny, par lequel fut baillé au Roy d'Angleterre pour la rançon du Roy le pays de Poictou, les fiefs de Thouars & Belleuille, les pays de Gascogne, Agenois, Perigort, Lymosin, Cahors, Tarbe, Bigorre, Rouergue, Angoulmois en toute souueraineté, auec les hommages des seigneurs estans en iceux, Monstrueil sur la mer, Ponthieu, Calais, Guynes, le pays

Propos de paix.

Deputez pour icelle.

Traicté de Bretigny.

Pays donnez.

A pays de Merq, Sangate, Boulogne, Hames, Vales & Onis. Et outre ce fut promis payer la somme de trois millions d'escus d'or, dont les deux valoiēt vn noble d'Angleterre, & par ce moyen ledit Roy d'Angleterre & son aisné fils renoncerent pour eux & leurs successeurs aux droits & titre qu'ils pretendoient auoir en la couronne de France & du Royaume, à la souueraineté & ordonnance du Duché de Normandie, des pays de Touraine, Aniou & le Maine, à la souueraineté & hōmage du Duché de Bretagne & Comté de Flandres : & rendroit ledit Roy de France à Calais, dedans 3. sepmaines apres la S. Iean ensuiuant, aux despens dudit Roy d'Angleterre, hors les frais de l'hostel du Roy de France, & audit lieu de Calais seroient payez audit Roy d'Angleterre six cens mille escus contans, & quatre cens mille dedās l'an prochain ensuiuant, & le surplus dedans ladite ville de Calais à certains termes, & ne pourroit ledit Roy de France soy armer contre ledit Roy d'Angleterre, iusques à tant qu'il eut accompli tous les points dudit traité : & demourroient pour ostages en Angleterre monseigneur Louys Comte d'Aniou, monseigneur Iean Comte de Poictiers, qui apres fut Duc de Berri, enfans du Roy de France, monseigneur Phi-
B lippes Duc d'Orleans frere du Roy, le Duc de Bourgogne, le Cōte de Blois & son frere, le Comte d'Alençon & son frere, le Cōte de S. Pol, les Comtes de Harcourt, de Porcian, de Valentinois, de Grand-pré, de Brenne, de Forests, les seigneurs de Vaudemont, de Couci, de Fienes, de S. Venant, de Preaux, de Garancieres, de la Roche-guyon, Destouteuille, de Hangest, le Dauphin d'Auuergne, les seigneurs de Montmorency, d'Andregel, Guillaume de Craon, Louys de Harcourt & autres: & furent faites & publiees trefues de là iusques à la S. Michel de l'an ensuiuant, lequel appointement fut cōfirmé par mondit seigneur le Regent estant à Paris, où le Roy d'Angleterre enuoya six Cheualiers pour luy faire voir le serment sur le corps de Dieu : & semblablement fit pareil serment & confirmation le Prince de Galles estant à Louuiers, promettant tenir ledit Traité ferme & stable. Ce qui aduint l'an 1360.

M. CCC. LIX. — En souueraineté. — Obligation de payemens. — Ostages donnez. — Tous grands seigneurs.

Appointemēt confirmé.

L'Anglois incontinent apres cest accord fait & passé, depescha des patentes dont la teneur est en Froissard, par lesquelles il faisoit commandement à tous Capitaines
C & gens de guerre tenans places appartenantes au Roy de France que soudain ils en eussent à vuider: mais comme cela fut par luy & les siens mal obserué s'en ensuiuit depuis la rompure de la paix & vne guerre pire que deuant, les effets de laquelle on ne sentoit que trop en France. Ce neantmoins le Dauphin de France & le Prince de Galles chacun en son endroit fit publier des patentes sur la confirmation du Traité, celles du Dauphin estans de telle substance.

Commandement mal obserué.

Charles aisné fils du Roy de France Regent le Royaume, Duc de Normandie & Dauphin de Viennois. A tous ceux qui ces lettres verrōt salut. Sçauoir faisons que nous auons veu & leu mot à mot le Traité de bon accord & paix finale fait & accordé par monseigneur & pour nous, & le Royaume de France, pour nos alliez, adherans, amis, & pour nos amez & feaux Conseillers de monseigneur & les nostres, messagers & procureurs especialement par nous enuoyez & de ce faire ayans plain pouuoir : c'est à sçauoir messire Iean Euesque de Beauuais Pair de France nostre Chancelier, maistre Pierre de Paris Chanoine, Pierre de la Charité chantre de no-
D stre Dame de Paris, Iean Dogerant Doyen de Chartres, messire Iean le Maingre dit Bouciquault Mareschal de France, Charles de Montmorēcy, Emard de la Tour sire de Vignay: Iean de Groislee, Simon de Buci, Pierre Dromont, maistre Guillaume des Dormans, maistre Iean des Marez, & Iean Maillard bourgeois de Paris d'vne part, & certains autres procureurs & messagers de nostre cousin le Prince de Galles fils aisné au Roy d'Angleterre nostre cousin, ayans à ce pouuoir & mandement especial de par luy, & autres gēs traicteurs pour lesdits Roys d'Angleterre & Prince de Galles, pour leurs adherans, amis & alliez d'vne part, lequel Traité nous auons eu & auons pour ferme & agreable, & auons iuré sur les sainctes Euangiles touchees de nostre main, & sur le corps de nostre Seigneur l'autre main dressee vers luy, ledit accord tenir & garder, de nostre partie le faire tenir & garder à nostre pouuoir sans mal engin à tousiours. En tesmoin de laquelle chose auons fait mettre à ces lettres nostre seel de secret en l'absence du grand. Donné à Paris le 10. iour de May 1360.

Lettres du Dauphin. — Pour obseruer la paix. — Procureurs des Anglois. — Serment sur Euangiles.

Si ecc. LIX.

Les lettres du Prince de Galles conferment le susdit accord & Traité estoient de telle teneur. A

Lettres du Prince de Galles.

Edvvard fils du noble Roy de France & d'Angleterre Prince de Galles Duc de Cornoüaille, Comte d'Oistre. A tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Sçauoir faisons que nous auons veu par escrit le Traité de bonne paix fait pour nostre tres-redouté seigneur & pere le Roy & nous,& pour les subiets,alliez, aydans & adherans de nostredit seigneur, & les autres par les traiteurs à ce deputez de par nostredit pere & nous : & ayans sur ce plain pouuoir d'vne part, & nostre cousin le Regent de France pour son pere,pour leurs subiets,alliez, aydans, amis & adherãs par les traiteurs,procureurs,& messagers ayant de ce faire suffisant pouuoir d'autre part. Lequel Traité nous auons pour ferme & agreable,auons iuré sur sainctes Euãgiles,touchees de nostre main deuãt le S.corps de Iesus Christ sacré,& l'autre main tenduë vers luy,tenir ledit accord, le faire garder & tenir à tousiours à nostre pouuoir sans nul mal engin. En tesmoin de laquelle chose nous auons fait mettre nostre priué seel à ces presentes lettres. Donné à Louuiers le 16. de May 1560.

Procureurs des deux Princes.

Son serment.

Nous eussions peu mettre encore icy la forme des lettres sur l'ordonnance des B trefues tant de la part du Regent que du Prince de Galles, & publication d'icelles, mais il nous suffira qu'on voye la ratification faite par les susdits Princes en la maniere & langage qu'elle est escripte és vieux exemplaires pour n'y rien changer, & furent faits les sermens comme dit est par les susdits seigneurs Princes és presences des deputez de chacun costé, & soudain publiez par vn Heraut aux fenestres de leurs logis, & puis par les carrefours des rues où ils estoient. Cela fait, le 20. iour de May audit an le Roy d'Angleterre,ses enfans & leurs gens auec les ostages monterent sur mer à Honnefleur, & s'en allerent en Angleterre,& grande partie de leurs gens allerent passer la riuiere de Seine au pont de l'Arche du consentement du Regent & de là tirerent à Calais,& demeura le Comte de Vvaruich en France pour le Roy d'Angleterre pour faire tenir les trefues, mais il s'en acquitta mal, car les Anglois se mirent à espier les chemins, & pilloient & tuoient les gens, faisans plus de maux que du temps que la guerre estoit ouuerte. Quand le Roy Anglois,ses enfans & ostages furent arriuez en Angleterre,le Roy Iean de France les festoya magnifi- C quement à vn disner à la Tour de Londres, & apres le repas les deux Roys promirent l'vn à l'autre garder & entretenir le Traité de paix qui auoit esté fait à Bretigni. Cela fut audit an 1360.

Publication du Traité.

Insolence d'Anglois.

Serment des deux Roys.

IV.

Veu les sermens faits par les deux Princes & leurs deputez, il sembloit que ceste paix ne se deut iamais rompre, & que la loy d'oubliance auoit passé pardessus leurs haines & rancunes,mais autrement en aduint. Au mois de Iuillet ensuiuãt ce Traité, le Roy Iean de France fut amené à Calais, cepẽdant qu'Edvvard passoit en Angleterre, & que le Dauphin partãt de Paris alloit à S. Omer pour accomplir ce qu'il pourroit du contenu audit Traité,afin que son pere fust à plain deliuré. Sur cela furent faits de grands emprunts par le Royaume,la plus grande partie desquels tomba sur les Parisiens,qui pour le premier payement payerent cent mille royaux d'or. Au mois d'Octobre ensuiuãt le Roy Anglois retourna à Calais, là où encore estoit le Roy Iean qui fit auec ledit Roy la paix du Comte de Flandres. Ces deux Roys ayans amolli leurs anciennes haines se firent bonne mine, & oyans ensemble messe D en vn oratoire, sur le corps de Iesus Christ qu'ils vserent ensemble, iurerent qu'ils tiendroient ferme & stable la paix,n'allerent point à l'offrande ny ne voulurẽt baiser la paix pour l'honneur que l'vn deferoit à l'autre. Là fut fait l'accord entre Charles Roy de Nauarre absent & Philippes de Nauarre son frere present.

Le Roy Iean deliuré.

Accord des deux Roys.

Accords faits.

Peu apres ceste entreueuë de ces deux Roys le Roy Iean fut à plain mis hors de prison & en pleine liberté,apres auoir demeuré quatre ans prisonnier. Alors le Roy Edvvard partant de Calais passa en Angleterre, menãt auec luy ses ostages qui luy auoient esté baillez pour seureté du payement du reste de la rançon du Roy Iean, c'est à sçauoir Louys Duc d'Aniou & Comte du Maine, Iean Duc de Berri & d'Auuergne, enfans dudit Roy Iean de France, Louys Duc de Bourbon, Pierre Comte d'Alençon, Iean frere du Comte d'Estampes tous Princes du sang, Guy frere du Cõte de Blois, les seigneurs de Montmorency, de Hangest, de Sainct Venant, d'Andresel, de la Roche-guyon,& les Comtes de S. Pol, de Brenne, de Coucy, de

Ostages de Iean.

A Harcourt & de Grand-pré. Le Roy Iean estant arriué à Hedin fit de belles ordonnances sur le fait de sa maison, ordonna six maistres des Requestes, trois clercs & trois laics, & six maistres de ses Comtes, trois seculiers & trois clercs, puis prenant le chemin de S. Denys le Roy de Nauarre le vint trouuer auec les ostages que le Dauphin luy auoit donnez, & se fiant en la foy & parole du Roy, en laquelle il auoit vne grande & asseuree confiance, il luy rendit lesdits ostages, & luy iurant toute fidelité & obeissance, le Roy le reprint en grace, oubliant toutes les choses passees. Cela aduint l'an 1361. M.CCC.LXI. Ses belles ordonnances.

Le Roy Iean venant à Paris les habitans d'icelle le receurent auec grande ioye & allegresse, & luy firent don de mille marcs d'argent en vaisselle. Il alla tenir son lict de iustice en la Cour de Parlement qui auoit vacqué par l'espace d'vn an, durant lequel les procez se vuidoiēt par Commissaires. Or les villes qui par le Traité de Bretigni deuoient estre renduës à l'Anglois, ne vouloient l'estre, ny entrer soubs leur obeissance, & les garnisons Angloises & Françoises tirees des villes, qui deuoient B estre donnees à l'vn ou à l'autre Prince, tenoient les champs, pillans & rauageans le plat pays, & estoient en si grand nombre qu'elles espouuantoient les plus fortes villes. Lict de iustice.

Au mois d'Aoust 1362. le Roy Iean print le chemin d'Auignon pour voir le Pape Innocent, mais estant ledit Innocent mort, & en son lieu esleu Vrbain, Iean poursuiuit son chemin & alla visiter ledit Pape, lequel bien aise de la venue de Iean l'exhorta à l'entreprise d'vne guerre saincte, laquelle Iean entreprint assez legerement, veu les grandes affaires qu'il auoit à soustenir, & la calamité de laquelle son Royaume ne faisoit que sortir, mais c'estoient des passions de ce temps-là, desquelles les Princes & autres hommes estoient tellement agitez qu'ils pensoiēt n'estre point sauuez sans vne entreprise & voyage de la terre saincte, le zele de laquelle estoit biē loüable, mais il falloit considerer & en quel temps on l'entreprenoit. Vrbain constitua ledit Roy Capitaine general en ladite guerre & bailla la Croix à luy & au Roy de Cypre, & à plusieurs autres Princes & seigneurs là presens, mais ceste entreprise ne print fin, pource que Iean n'en eut ny le moyen ny le loisir. Iean en Auignon. Entreprit vne guerre. Capitaine general d'icelle.

C En celle mesme annee mourut à Rouuré pres Diion Philippes Duc & Comte de Bourgongne, Cōte d'Artois & de Boulogne, aagé de 13. ou selon d'autres de 15. ans, le dernier de la ligne des premiers Ducs de Bourgongne issus de Huës Capet, & est enterré en l'Abbaye de Cisteaux en Bourgongne. Il auoit espousé celle Margueritte fille du Comte de Flandres que Philippes 4. fils dudit Roy Iean premierement Comte ou Duc de Touraine, puis Duc de Bourgongne depuis espousa. A ce Duché le Roy Iean succeda, à cause de sa mere Ieanne fille de Robert Duc de Bourgōgne grand pere du susdit Philippes & sa grand' tante, & donna ce Duché à Philippes son quatriesme fils parauant Comte ou Duc de Touraine, pour auoir esté par luy vaillamment defendu à la bataille de Poictiers, puis bien seruy en sa prison en Angleterre. Fin des anciēs Ducs de Bourgongne au Roy.

Or aux Comtez de Bourgongne & d'Artois succeda audit Philippes Ieanne fille aisnee de Philippes le Long & de Ieanne fille du Comte Othelin de Bourgongne. Quelques-vns disent que ce ne fut Charles le Quint frere dudit Philip- D pes qui le luy donna en faueur du mariage de luy & de Margueritte Comtesse de Flandres.

Il y auoit plusieurs seigneurs de ce Royaume, & nommement en Guyenne qui se faschoient de ce que le Roy les assubiettissoit à l'Anglois, & s'esbahissoient cōme les Estats le souffroient, eu esgard que la souueraineté estoit inseparable de la couronne, & sur tout contredisoient les Comtes de la Marche, de Perigort & de Comminges, & le Vicomte de Castillon sur Dordonne, & le Comte de Carmain & plusieurs seigneurs, qui onc ne voulurent faire l'hommage. Ce que fit le Comte d'Armaignac & le sire d'Albret, & autres voisins des terres Bordeloises qui en furent sollicitez par le Roy mesme & par le Duc de Bourbon, afin que l'Anglois n'eust opinion que cela procedast de malice, & que ce fust luy qui les destournast de ce deuoir. Durant celle saison estant le Royaume fort apauuri & le Roy bas de poil, chacun aussi sembloit estre souuerain chez soy, sans respecter le souuerain que bien à point, & ainsi s'esmouuant guerre entre les maisons de Foix & d'Armaignac, Empire Anglois fascheux. Deux seigneurs Gascons. Guerre entre Foix & Armaignac.

M.CCC.LXIII. dés que la paix fut concluë entre les Roys on commença à se battre en Gascogne. A Le Comte de Foix estoit grand terrien, riche en deniers & bien allié, comme celuy qui auoit espousé la sœur du Roy de Nauarre, ayãt soubs sa main les pays de Bearn & de Foix, & plusieurs Baronnies, qui s'estoient tenues neutres durant les affaires de France. Il auoit pour partie le Comte d'Armaignac aussi grand seigneur, qui tenoit les Comtez de Gaure & de l'Isle, & ayant à son secours le Comte de Comminges, le sire d'Albret & plusieurs autres. En fin ils se donnerent bataille le 5. de Decembre 1362. à l'Isle Iourdain, où le Comte de Foix emporta la victoire, & print le Comte d'Armaignac son aduersaire, le Comte de Comminge, le sire d'Albret, & presque tous les seigneurs Gascons qui luy auoient esté contraires.

Leurs partisans.

Armaignac deffait.

Le Roy Iean desireux de mettre ordre aux affaires de son Royaume, deuãt qu'entreprendre le voyage de la terre saincte que le Pape Vrbain luy auoit mis en teste, l'an 1363. alla premierement à Calais vers les Anglois, puis passa en Angleterre, & alla à Lõdres vers le Roy Edvvard pour traitter la deliurance de ses ostages, & estãt surpris d'vne forte maladie tãt de l'aage que des ennuits soufferts, trespassa en l'hostel de Sauoye aux fauxbourgs de ladite ville le 8. d'Auril l'an 1564. Son corps fut B rapporté en France & enterré en l'Eglise S. Denys. Les Anglois disent que non tant le bien de son Royaume que l'affection qu'il portoit à la Comtesse de Salisbery du mary de laquelle il estoit prisonnier le fit retourner en Angleterre. Ceste femme durant sa prison le visitoit souuent, & le Roy oubliant toutes ses calamitez & miseres, & vaincu de la beauté de la Comtesse s'enamoura d'elle, & à son partement d'Angleterre luy promit de retourner la voir quelque traité de paix qui fut fait entre luy & les Anglois. Ce qui est cause qu on dit qu'il ne retourna pas en Angleterre tant pour le zele du bien public de son Royaume que pour la particuliere affection qu'il portoit à ceste Dame, & y estant de retour il y mourut. Voyla quel a esté l'estat de la France durant le regne de ce Roy trop cognu par ses calamitez & fortunes aduerses. Il fut d'vn cœur si noble & genereux & tant esloigné de dissimulation qu'il ne monstra iamais à homme aucun signe d'amour de semblant ou de paroles qu'il ne l'aymast. Ce qui est vne vertu trop heroique à vn Prince. De son tẽps la cherté des viures fut extreme en France pour les guerres des Anglois, tellement C que le septier du bon froment vint à dix liures parisis. De ce temps-là viuoient S. Yues & Balde Iurisconsulte, les ordres des Iesuites & de saincte Brigide commencerent, & l'Empereur Charles 4. fit la bulle d'or, en laquelle il a recueilly plusieurs choses necessaires pour entretenir la paix publique des estats de l'Empire & d'Allemagne.

Mort du Roy Iean.

La bulle d'or.

CHARLES CINQVIESME,

ROY CINQVANTE-VNIESME.

Sommaire.

I. *Charles V. du nom succede au Roy Iean. Guerre en Bretagne. Bataille d'Aulroy. Mort de Charles de Blois.*

II. *Ambassadeurs du Roy en Bretagne. Despit du Duc d'Anion. Traité entre Jean de Montfort & la veufue de Charles de Blois.*

III. *Du Guesclin enuoyé en Castille. Le Prince de Galles au secours du roy Pierre. Bataille où du Guesclin est fait prisonnier. Fin de Pierre Roy de Castille.*

IV. *Retour du Prince de Galles en Guyenne. Esmeute des Guyennois. Qui se plaignent au Roy Charles. Guerre declaree a l'Anglois. Le Duc de Lanclastre à Calais auec armee. Ses courses.*

V. *Nauires Anglois deffaits. Siege & prise de la Rochelle. Naissance & baptesme de Charles 6. Le Nauarrois en Normandie. En Angleterre. Le Duc de Bretagne pour l'Anglois. Secours des François en Bretagne.* D

VI. *Deputez pour accord. Le Roy Charles à Tournay. Mariage accordé entre Philippes de Flandres & Marguerite de France. Empoisonneurs punis. Maux du Roy de Nauarre. Chasteaux demolis.*

VII. *Preuoyance du Roy Charles & la cause d'icelle. Cinq armees en pied. Guerre en Guyenne. Ambassadeurs François en Allemagne. Harangues Angloises & Françoises.*

VIII. *L'Empereur en France. Receu à Paris par le Roy. Mort de la Royne Ieanne. Schisme en l'Eglise. Le Papat transferé à Rome. Urbain 6. & Clement 6. esleus.*

IX. *Armee de l'Anglois. Assiege & prend quelques villes en Flandres. Le Duc de Bretagne retourne*

A *en son pays. Est adiourné & conuaincu de felonnie. Aydes octroyees au Roy. Mort du Connestable Guesclin.*
x. Plainte des Gantois. Chapeaux blancs de Flandres. Le peuple irrité contre le Comte, pille son Palais. Le Duc de Bourgongne en Flandres. Appointement du Comte & des Flamans. Palais rebasti.
xi. Rebellion de Montpellier. Le Duc d'Anjou contre les rebelles. Gouuernement du Languedoc. Le Duc de Iulliers au bois de Vincennes. Courses de l'Anglois en France.
xii. Maladie du Roy Charles. Ses derniers propos, & sa mort. Ses vertus & qualitez. Ses bastimens. Surnommé le Sage.



V regne desastré de Iean succeda le regne de Charles son fils cinquiesme du nom, pour sa sagesse & eloquence surnommé le SAGE, & l'eloquent qui commença à regner l'an 1364. La premiere chose qu'il fit dés qu'il fut paruenu à la Couronne, fut qu'il fit apporter d'Angleterre le corps de son pere, & iceluy honorablement enterrer en l'Eglise S. Denys. Apres cela il alla à Rheims pour se faire sacrer. Quelques-vns disent que Ieanne de Bourbon sa femme fut sacree auec luy, mais cela ne B peut estre, d'autant que assez long-temps apres l'aduenement dudit Roy à la Couronne il espousa ladite Ieanne de Bourbon, la beauté de laquelle il prefera à l'vtilité de l'heritiere de Flandres, qu'il fit espouser à Philippes Duc ou Comte de Touraine ou Duc de Bourgongne son frere, auquel pour ceste occasion, à ce que quelques-vns disent, il donna la Duché de Bourgongne, combien que d'autres asseurent que le Roy Iean le luy donna comme nous auons dit cy-dessus. Par ainsi ne peut cōuenir que la Royne Ieanne fut sacree auec luy, veu qu'il fut sacré, il se retira à Paris là où il demeura presque tout le temps qu'il regna, faisant ses guerres par ses freres & par ses Capitaines & Lieutenans generaux, & s'adonnāt plus aux affaires qu'aux armes, de son cabinet depeschoit tous les affaires, & combattoit ses ennemis. Bertrand du Guesclin ou du Gueaquin Breton braue cheualier, prit sur le Roy de Nauarre les villes de Mante & de Meulan, & en vne petite bataille qu'il luy donna le deffit. M. ccc. lxiv. I.

Pareillement sans enfraindre le Traité de Bretigny on pouuoit faire la guerre C en Bretagne, dautant que par iceluy n'estoit faite aucune mention de la querelle d'entre Iean de Montfort & Charles de Blois, ny defendu à l'vn ny à l'autre de poursuiure leur droit sur ledit Duché, ny de chercher secours & intelligences où bon leur sembleroit. Cela estoit fait tout à escient pour purger la France de gens vagabonds & voleurs qui restoient des precedentes guerres, & pour les enuoyer en Bretagne. Mais Pierre de Lusignen Roy de Cypre venant nouuellement du pays du Leuant, sollicitoit le Roy & les François d'entreprendre vne guerre saincte, destinee & resoluë par le feu Roy Iean, leur remonstrant que pour la mort dudit Roy ils ne deuoient lascher ceste bonne volonté, ains au contraire laisser toutes autres guerres à part pour entreprendre ceste-cy. Il disoit cela non tant pour le fait de la religion que pour son particulier interest. Mais ceux qui en France tenoiēt le party des François allerent en Bretagne, au secours & à la solde de Charles de Blois, & ceux qui estoient de la faction Angloise allerent seruir Iean de Montfort, lequel accompagné de plusieurs Anglois tenoit le siege deuant Alroy, où estoient D les gens de Charles de Blois, & y auoit vn bon nōbre de nauires du haure du Croisic, qu'auoit amenez Nicolas Bouchart, qui alors estoit soubs Iean de Montfort Admiral de Bretagne, lequel auec ses nauires tenoit par la mer assiegee ladite place d'Aulroy contre les gens de Charles de Blois. Et biē que ledit Charles par plusieurs lettres priast le Roy Charles de luy enuoyer secours, il ne luy enuoya que biē tard, & ce soubs la conduitte de Bertrand du Guesclin qui en Normandie faisoit la guerre aux Nauarrois. Guerre en Bretagne. Roy de Cypre. Siege d'Aulroy.

Bertrand fut bien aise de ceste commission, car d'autant qu'il estoit Bretō, & qu'il pensoit le Duché de Bretagne de droit appartenir à Charles de Blois, il cuidoit faire vn bon seruice à son naturel seigneur. Luy auec bonne compagnie arriué en Bretagne donna telle frayeur à Iean de Montfort, qu'incontinent ledit Iean depescha messagers & lettres vers le Prince de Galles estant en Guyenne, le priant de luy enuoyer secours sous la charge de Iean Chandos Anglois. Chandos allant en Bretagne conforta le cœur de Iean de Montfort & de ses partisans. D'autre costé y Secours François en Bretagne.

M CCC. LXIV. arriuerent au secours dudit de Montfort des troupes Angloises soubs la charge de A Iean de Clisson, Robert Canolle & autres. Charles de Blois qui lors estoit à Nantes aduerty du secours qui de Guyenne & d'Angleterre estoit venu à son ennemy, enuoya prier tous ses partisans & amis de le venir secourir.

Secours à Charles. Le Vicomte de Rohan son fils & les sires de Leon, de Dinan, de Chasteau-briãd, de Rieux, de Tournemine, de Raix, de Mal-estroit, de Quintin, d'Auaugour, de Loheac, d'Ancenis, du Pont, & plusieurs autres vindrent trouuer à Nantes ledit Charles, & firent le nombre de 1500. lances. Charles accompagné & fauorisé de ces forces marcha droit à Brest, puis à Vennes, de là où peu apres il alla à Aulroy où estoit son ennemy qui fut bien aise de sa venuë, car il ne demandoit qu'à terminer par les armes leur different, & au contraire Charles qui estoit ia vieil & ennuyé de tant & de si longues guerres eut bien desiré venir à quelque bon appoinctement, si sa femme y eut voulu condescendre. Alors fut aduisé à l'armee de Iean de Mõtfort de la disposition & ordre de la bataille. Iean Chandos par le conseil duquel ledit Iean auoit deliberé de se gouuerner, dautant qu'il estoit vn vieil, sage, & experimẽté Capitaine, auec le conseil de quelques autres seigneurs Anglois & Bretons, resolut de partir de bon matin de son logis, & de prendre place en la campagne. Il fit crier par le champ que chacun eut à se tenir prest pour le matin ensuiuant, & cependant à la faueur de la Lune qui luisoit celle nuit, les gens qui gardoient la mer prindrent terre, & se ioignirent à l'armee terrestre qui fut grandement fortifiee de ce nouueau secours, & n'auoit aucune crainte du costé de la mer. B

Ennemis prochains. *Ordre de bataille.*

Le lendemain qui fut le Samedy 25. d'Octobre de l'an 1364. les Bretons & Anglois de grand matin se mirent en bataille, & apres se camperent derriere le chastel d'Aulroy resolus d'attendre Charles de Blois, lequel ayant celle nuict couché à trois lieuës de là s'approcha sur les neuf heures du matin de son ennemy auec vne belle & gaillarde armee, & par le conseil de Bertrand du Guesclin qui estoit deslors estimé vn grand Capitaine ordõna son armee en trois parties, l'vne desquelles estoit menee par ledit Bertrand, la seconde par les Comtes d'Auxerre & de Ioigny, & la troisiesme par Charles accompagné des plus grands seigneurs de Bretagne, & l'arrieregarde estoit menee par quelques autres Barons Bretons. Iean Chandos trouua fort belle l'ordonnance de l'armee de Charles, & à son exemple ordonna la sienne de mesme, donnant la premiere troupe à Robert Canolle, la seconde à Oliuier de Clisson, la troisiesme audit Comte de Montfort, & l'arrieregarde à Hugues de Caurellee, toutes icelles garnies d'autres cheualiers & seigneurs Anglois & Bretons. C

Pres d'Aulroy. *Autre ordonnance de bataille.*

Les deux armees estoient plantees l'vne deuant l'autre en ces beaux appareils de guerre, de laquelle les apparats sont les plus beaux du monde à voir tant d'armes luire, tant de cheuaux hannir, tant de formes de geometrie obseruees en l'ordonnance des batailles, tant de bannieres, de fanons, d'enseignes, de lances, de picques, d'arbalestes, de pannaches, de deuises, & autres diuerses choses. Elles estoient prestes à iouer leur tragedie, & se regardoient l'vne l'autre, cependant que le sire de Beaumonoir gentilhomme Breton sage & aduisé cheualier, alloit tantost à l'vne tantost l'autre armee pour traicter de la paix, preuoyant le grand malheur qui pourroit aduenir à sa patrie par la definition & iugement d'vne bataille. Il fit tant que pour ce D iour il separa les deux armees, & remit leur different au iour ensuiuant, pensant que la nuict qui estoit entre deux apporteroit quelque negotiation de paix, mais elle n'apporta aucun fruict, ains ne seruit qu'à attiedir plusieurs courages qui ce iour là auoient esté bien eschauffez. Le Dimanche matin venu, Charles de Blois mit derechef son armee en bataille, & Iean de Montfort pareillement la sienne.

Appareil de bataille. *On veut traicter de paix.* *Armees en bataille.*

Voyla doncques les deux armees derechef prestes à combattre, quand derechef le sire de Beaumanoir alla vers Montfort & Chandos, les prier d'aduiser à vne paix, & ne vouloir soüiller la terre ou ils estoient du sang de tant de gens de bien qui estoient auec eux. Mais ces paroles de Beaumanoir ne furent aucunement receues ny escoutees, ains luy fut rigoureusement respondu par Chandos, qu'il se retirast s'il ne vouloit estre tué, & que Iean de Montfort estoit resolu ou d'estre ce iour-là Duc de Bretagne, ou mourir sur la place. Beaumanoir retourné vers Charles luy fist ceste responce, laquelle le fist resoudre au combat. Adonc marcherent les deux

Propos de paix repoussé.

A armees l'vne contre l'autre, là où du premier effort y eut dure rencōtre. Les Archers Anglois au commencement tirerent fort, mais leurs traicts ne firent pas beaucoup de mal aux François, car ils estoient bien armez. M.ccc.lxiv.

La bataille de Charles de Blois s'adressa droictement à celle du Comte de Montfort qui estoit fort espesse, laquelle au commencement fut fort endommagee, mais Hues de Caurellee qui estoit sur l'vne des aisles frappa dedans auec toute sa bande & repoussa les François. D'autre-part combattoit Oliuier de Clisson à la bataille du Comte d'Auxerre & de Ioigny. Là eut maint beau fait d'armes exploicté, mainte prise & mainte recousse, & là combattoient vaillamment les François & les Bretons auec des haches qu'ils portoient, & Charles de Blois fit de sa main & par sa diligence plusieurs beaux faits d'armes. Iean de Montfort ne faisoit pas moins de son costé, car tous deux estoient braues cheualiers, & à beau ieu beau retour. Iean Chādos faisoit le deuoir de bon & hardy capitaine, & encourageoit à tous coups Iean de Montfort. Bertrand du Guesclin & les autres partisans de Charles de Blois B ioüans à quitte & à double, rembarrerent la bataille du Comte de Montfort, & la ietterent sur les bras des Anglois, la bataille desquels ne seruoit qu'à secourir & à dresser ceux qui bransloient. Entre les autres Oliuier de Clisson y fit vne grande preuue de sa vaillance. Les autres batailles combattoient vaillamment, & en fin celle de Charles de Blois estant assaillie furieusement par les Bretons & Anglois, sa troupe fust deffaite, sa banniere iettee par terre, celuy qui la portoit occis, & luy mesme tué & porté par terre, la face sur ses gens. Plusieurs seigneurs furent aussi tuez pres de luy, & entre autres Iean de Blois son frere bastard, les seigneurs de Dinan, d'Auaugour, de Loheac, de Malestroit, de Pont, de Quergoulay & plusieurs autres, & furent pris le Vicomte de Rohan, Guy de Leon, le seigneur de Raiz, Henry de Malestroit, Oliuier de Mauny, le Comte de Tonnerre, & les seigneurs de Rouille, de Frainuille, de Raineual, de Rocheual, de Rochefort & plusieurs autres. Ceste bataille fut pres d'Aulroy vn Dimanche 29. de Septembre l'an susdit 1364. Apres ceste victoire Iean de Montfort victorieux permit aux vainqueurs & aux vaincus d'enterrer leurs morts, & ausdits vaincus d'emporter le corps de Charles C de Blois qui fut enterré aux Cordeliers de Guingamp pays de Trigueur, & depuis canonizé & reueré pour Sainct.

Bataille d'Aulroy.

Fureur d'icelle.

Vaillance des deux Chefs.

Celle d'Oliuier de Clisson.

Charles de Blois.

Ceste nouuelle estonna fort le Roy de France, & au contraire resioüit grandement le Roy d'Angleterre. Charles Roy de France enuoya vers la veufue de Charles de Blois Louys Duc d'Aniou son frere qui auoit espousé la fille dudit Charles pour la consoler en ceste grande perte de mary & de Duché. Les deux fils de Charles de Blois l'vn nommé Iean, l'autre Guy, furent menez prisonniers en Angleterre. Iean fut depuis marié à Margueritte fille d'Oliuier de Clisson Connestable de France, de laquelle il eut Oliuier, Iean, Charles & Guillaume. Oliuier fut Comte de Penthieure apres la mort de son pere, & Iean fut seigneur de l'Aigle. Apres ceste victoire ceux qui estoient dedans le chasteau d'Aulroy se rendirent au vainqueur qui se retira au Croisic, & quelque temps apres enuoya prier le Roy Charles de le receuoir à hommage dudit Duché, luy promettant toute fidelité & seruice. A ceste cause Charles enuoya en Bretagne vers le Duc nouueau, Iean de Craon Archeuesque D de Rheims, & Iean le Maingre dit Bouciquaut Mareschal de France, pour traiter appointement entre luy & la veufue de Charles de Blois, & pour disposer ledit de Montfort (à ce que disent les Annales de Bretagne) à condescendre & consentir que le Duché fut party en deux parts, desquelles il auroit l'vne, & ladite veufue l'autre, pource que du viuant de Charles de Blois quelques entremetteurs d'accord luy auoient offert pareil party, lequel Charles de Blois auoit refusé. Montfort respondit à cela qu'il ne vouloit accepter cest offre, ny partager ce qui de droit estoit tout à luy, & qu'il auoit par armes conquis.

II. Nouuelle de bataille.

Enfans de Charles de Blois.

Ambassadeurs du Roy en Bretagne.

En fin apres plusieurs remonstrances & disputes qui aduiennent ordinairement en tels affaires en la presence & du consentement des deputez des Roys de France & d'Angleterre, il fut dit, conclu & arresté entre le Comte de Montfort & Ieanne de Bretagne veufue de Charles de Blois, que pour tout & tel droit qu'icelle Dame pretendoit au Duché de Bretagne, le Comte de Montfort luy bailloit pour estre

M.ccc. lxv. son propre heritage, & de ses enfans & heritiers le Comté de Penthieure, les terres & seigneuries d'Auaugour, de Goello, de Guingamp, de la Rochederien, de Lannuyon, de Chasteaulin sur Trieu, de Chasteaulin en Cornouaille, de Duault, de Vhelgoët, & de Rospreden, auec plusieurs autres terres & seigneuries declarees par iceluy Traité iusques à vingt mille liures de rente. Et fut en outre accordé qu'icelle Dame porteroit durant sa vie les plaines armes de Bretagne, mais apres son trespas ses enfans les porteroiët à vne bordure de gueulles. Et si le Comte de Montfort n'auoit enfans masles, ou si ses hoirs masles de luy, ou des siens issus & descendus n'auoient hoirs masles procreez d'eux en loyal mariage, que le Duché de Bretagne aduiendroit à ladite veufue ou à ses enfans, ou enfans de ses enfans procreez de loyal mariage, à l'aisné d'eux fut masle ou femelle, lequel Traité de paix fut ainsi accordé entre les parties en l'Eglise de nostre Dame la Blanche en la ville de Guerrande, la veille de Pasques l'an 1364. qui à nostre mode est 65.

Accord entre les parties.

Terres données.

Fils ou filles heritieres au Duché.

Prisonniers deliurez.

Par cest appoinctement Bertrand du Guesclin & le Comte d'Auxerre & plusieurs autres qui auoient esté pris en la bataille d'Aulroy furent deliurez en payant rançon. Aussi fut deliuré le Captal de Buch en Bourdelois qui auoit esté pris en la bataille de Cocherel, & fit hommage au Roy de ses terres, & par son moyen fut fait appoinctement en la ville de Vernon sur Seine entre les Roys de France & d'Angleterre sur la guerre qui estoit encommencee pour la prise qu'auoit fait ledit du Guesclin des villes de Mante & de Meulan, & fut rendu au Roy de Nauarre le Comté de Longueuille que le Roy auoit donné audit du Guesclin, & pareillement luy furent renduës les Baronnies de Montpellier & de Hanelas. Louys Duc d'Aniou frere du Roy qui auoit espousé la fille de Charles de Blois ne fut pas content de l'appointement fait entre la veufue dudit Charles & Iean de Montfort, & sans l'expresse defence & commandement du Roy Charles son frere il l'eut enfraint par vne nouuelle guerre qu'il vouloit faire audit de Montfort, & en print vne telle haine contre l'Archeuesque de Rheims, & le Mareschal de Bouciquaut qui auoient negotié ledit Traité que de là en auant ils ne s'oserent plus trouuer deuant luy. Voyla la peine en laquelle se trouuent les negotiateurs des grands affaires des grands Princes, que ce qui plaist à leurs maistres ne plaist pas à leurs plus proches, & qu'il faut que pour bien seruir leursdits maistres ils soient mal voulus des autres. Apres ce Traité fait, Iean de Montfort se voyant Duc paisible du Duché de Bretagne vint trouuer le Roy Charles de France en la ville de Paris, & le 13. iour de Decembre de l'an 1366. où estant de genoux deuant le Roy, le mantel & le chappel ostez, fit audit Roy hommage dudit Duché & du Comté de Montfort, & des autres terres qu'il auoit en France, & apres ce, la veufue de Charles de Blois en la presence du Roy & de son conseil ratiffia en personne l appointement qui par ses procureurs & deputez auoit esté fait auec Montfort, par lequel elle renonçoit au droit par elle pretendu au Duché, & alors le Roy confirma cest appointement en force & vertu d'arrest & de chose iugee. Par le moyen de ce Traité le Roy rendit à Oliuier de Clisson toutes les terres que le Roy Philippes son grand pere auoit confisquees à soy, quand il fit coupper la teste à Oliuier de Clisson pere de cestui-cy, qui par apres fut Connestable de France.

Depit du Duc d'Aniou

Negotiateurs des Princes.

Hómage de Bretagne.

Arrest confirmatif.

Or estans par cest appointement toutes causes de guerres ostees au François il y en auoit plusieurs qui accoustumez au pillage, & au butin des guerres ne pouuoiët bien viure parmy le repos. Il falloit donc les tirer hors du Royaume, & qu'il s'en presentast quelque bonne occasion.

Licence de guerre.

III. Pierre Roy de Castille fils d'Alphons du commencement auoit contracté auec les François amitié, puis alliance, en espousant Blanche fille de Pierre premier de ce nom Duc de Bourbon, & sœur de Ieanne femme du Roy Charles le quint de France, mais peu apres tournant sa robbe, & se mettant du costé de l'Anglois, traictoit indignement sa femme à la suscitation d'vne sienne paillarde nommee Padille, qui auoit mis à sus à ceste Princesse que pour le desplaisir & ialousie qu'elle auoit de ce que le Roy son mary aimoit ceste Padille auoit faict faire par vn Iuif, vne ceinture garnie de certains boutons ou plaques d'or, dedans lesquelles y auoit certaine sorcellerie & enchantement de telle force, que si le Roy son mary prenoit de sadicte

Roy de Castille.

Imposture de paillarde.

A femme ceste ceinture & s'en ceignoit sans sçauoir ledit enchantement, il aduiendroit qu'il perdroit tellemẽt la force & la vigueur de son corps & de son esprit, qu'il deuiendroit tout en la puissance de sadite femme. Voyla ce dont ceste paillarde accusoit ceste Princesse, & dont elle aduertit le Roy qui estoit vn tres-vicieux Prince. Il estoit grand vsurpateur des biẽs des Eglises, persecuteur des Ecclesiastiques, exacteur de son peuple, desloyal enuers ses voisins, cruel enuers les siens, & ennemy de toute vertu. Dauantage il auoit intelligẽce auec le Roy de Grenade qui estoit mort & auec deux autres Roys Sarrasins. Cela le rendit si hay des siens que le mesprisans & hayssans comme indigne d'estre leur Roy, & taschans à se deffaire de luy, ils ouurirent leurs pays & leurs volontez à ceux qui entrerent pour luy faire la guerre, comme vous verrez cy-apres. Blanche de Bourbon sa femme cependant mourut, non sans soupçon d'auoir esté empoisonnee. Aussi le Roy d'Arragon grand amy des François estoit guerroyé par ce Pierre Roy de Castille, & Henry frere bastard dudit Castillã chassé de Castille par Pierre, & spolié des villes & seigneuries qu'Alphons leur pere luy auoit laissees du consentement mesme de Pierre, & qu'il auoit

M.ccc.lxv.

Contre legitime femme.

Prince inique

B longuement tenuës sans aucune contradiction, s'estoit retiré en France. Quelques histoires disent que le Pape Vrbain residant en Auignon, desireux de mettre d'accord ces deux freres, bien que l'vn fut legitime & l'autre bastard, les fit citer à cõparoir pardeuant luy en personne. Mais Pierre Prince vitieux outragea les Ambassadeurs du Pape, & à ceste cause le Pape l'excommunia, & mettant son Royaume en interdiction, le declara ennemy de l'Eglise, & indigne de porter couronne. Le bastard Henry comparut en Auignon, & fut par ledit Pape declaré legitime & habile à tenir le Royaume. Charles le Quint de France se fondant sur l'interdiction iettee par le Pape sur le Royaume de Castille & sur le droit par luy donné au bastard, enuoya des forces Françoises à son secours soubs la charge de Bertrand du Guesclin nouuellement reuenu de sa prison. Bertrand conuia à ceste entreprise le Prince de Galles, mais il s'en excusa, ayant intentiõ de fauoriser ledit Pierre s'il aduenoit qu'il eut du pis, pour tousiours d'autant plus diminuer la grandeur des François.

Contre son frere.

Outrage Ambassadeurs.

Du Guesclin en Castille.

Quelques-vns disent que Pierre de Bourbon Comte de la Marche, cousin de la C Royne Blanche ia decedee, desireux de venger l'outrage qui auoit esté fait à ceste Princesse, estoit dit & nommé chef de ceste entreprise pource qu'il estoit Prince du sang, mais que d'autant qu'il estoit encore ieune, Bertrand du Guesclin par le cõseil duquel il se gouuernoit estoit le vray chef & conducteur d'icelle. Et toutefois les communes histoires ne parlent aucunement dudit Comte de la Marche, ains seulement de Bertrand, l'authorité, l'aage, l'experience & la valeur duquel a estouffé le nom de ce Prince. Ils dresserent leur armee en Languedoc, & passans par les terres du Roy d'Arragon entrerent en Castille, & apres auoir fait voir leurs enseignes & leurs forces aux Castillans, trouuerent leurs volontez bien disposees à receuoir & recueillir les ennemis de leur Prince, & à se mettre du costé du bastard pour la haine qu'ils portoient à Pierre, à cause des cruautez & iniustices dont il vsoit. Voyla comment les mauuaises actions des Princes leur font perdre la bonne volonté de leurs subiets, de laquelle despẽd leur force & salut. Du Guesclin trouua si peu de resistence en Castille, que Pierre quelque commandemẽt qu'il eut fait à ses subiets de s'ar-

Desir de vengeance.

Du Guesclin grand Cheualier.

Haine pour l'iniustice.

D mer & de le defendre, ne peut amasser forces, & fut contraint de s'enfuir de ville en ville. En fin se ietta dans la ville de Seuille la plus forte de son Royaume, mais encore (cognoissant la haine que les siens luy portoient) ne se sentant asseuré il fit trousser tous ses meubles & ses finances en vne nef, & s'y embarquant auec sa concubine & trois filles de luy & d'elle, ou selon aucuns de sa premiere femme, fille du Roy de Portugal, & vn seul gentilhomme seul compagnon de sa fortune, se retira en la ville de Coulongne en Galice. Cependant le bastard aidé des Frãçois s'emparoit de iour à autre du Royaume de Castille, & estoit auec grande ioye receu par les habitans, qui reputoient à grand heur de se voir deliurez de ce cruel tyran de Pierre, lequel se ressouuenant de ses tyrannies & de la haine des siens contre luy, & estant poursuiuy & agité d'vne furie qui ne luy permettoit de trouuer ny foy ny repos en aucun lieu, ne sçauoit où se mettre.

Miseres du Roy de Castille.

S'enfuit.

Se deffie de tout.

Ce Cheualier qui seul l'auoit accompagné l'aduisa d'enuoyer vers le Prince de Galles luy demander secours. Pierre trouuant bon ce conseil enuoya prier ledit

M.CCC.LXVII. Prince lors residant à Bourdeaux de le secourir en son extreme besoin, luy faisant A toutes les belles promesses que les hommes reduits en telle necessité ont accoustumé de faire. D'autres disent que Pierre alla luy mesme en personne à Bourdeaux implorer ce secours du Prince. Quoy qu'il en soit le Prince ennemy & ialoux des François, & desirant les trauerser en toutes leurs entreprises, & leur retrācher tout moyen de grandeur, dressa vne belle armee de dix mille cheuaux la pluspart de Frāçois & du pays de Guyēne, & non d'Anglois, entre lesquels estoient Louys de Harcourt, les Vicomtes de Chastelleraud & de Roche-chouart, le sire de Partenay, Eustache d'Auberticourt, les Seneschaux de Xaintonge, de la Rochelle, de Limosin, de Quercy, d'Agenois & de Bigorre, leurs bans & arriere-bans, & plusieurs cheualiers pleins de vaillance, fidelité & diligence. En vne autre troupe auec le Roy Iacques de Maiorque estoient les Comtes d'Armaignac, de Perigort & de Comminges, le sire d'Albret, le seigneur de Gironde frere du sire d'Albret, le Vicomte ou Cōte de Carmain, le Captal de Buch, le sire de Clisson, les trois freres de Pomiers, les seigneurs de Caumont, de Rohan, de Mussidan, de l'Esparre, de Coudon, de Curton, de l'Estrade, de la Barde, de Candé, de Pincornet, de la Salle, de Lartigue, B de Lanuch, & plusieurs autres.

Implore secours estāger.

Prince de Galles ennemy des François.

Autres seigneurs de Guyenne.

Quelques-vns disent que le Roy de Nauarre monstroit le chemin à toutes les troupes, d'autres que bien il promit audit Henry de l'aider moyennāt grande somme d'argent que Henry luy donna, toutesfois il donna passage par son Royaume de Nauarre au Roy Pierre & au Prince de Galles. Les Anglois loüent fort ceste entreprise du Prince faite en faueur de Pierre, disant que c'est le vray deuoir d'vn iuste guerrier & d'vn bon Prince de soustenir la cause d'vn Roy banny par la trahison de son frere bastard, mais ils ne disent pas que c'est bien fait de chasser, voire de tuer vn Tyran, & que mieux vaut à vn peuple d'auoir vn bastard pour Prince moyennant qu'il soit bon, qu'vn legitime meschant. Le Roy de Nauarre se fit tout à escient prēdre par Oliuier de Mauny Breton chef de la troupe des François & mener en Arragon, afin qu'il allast auec eux en Castille, & qu'il fit cognoistre aux Anglois qu'il auoit esté forcé à ce faire. Mais ceste ruse fut bien-tost descouuerte par le Prince qui cognut bien que ledit Roy auoit fait faire cela pour le peu d'enuie qu'il auoit de C conduire plus auant les Anglois.

Finesses du Roy de Nauarre.

Deuoir de Prince.

Malice du Nauarrois.

Pierre accōpagné & secouru du Prince de Galles pres la ville de S. Dominique en vn lieu appellé Nauarret, donna à son frere bastard Henry la bataille, en laquelle Henry fut vaincu. Bertrand du Guesclin, Arnoul d'Andrehem ou de Deuchan Mareschal de France, le Begue de Villaines & plusieurs autres François, Bretons, Castillans, & Arragonnois furent pris prisonniers, & y eut vingt-quatre mille hommes morts. Henry eschappa, s'en vint en France auec sa femme, & se tint longuement en la ville de Carcassonne, là où estoit Marie de Bretagne fille de Charles de Blois, & femme de Louys Duc d'Aniou frere du Roy gouuerneur au pays de Languedoc. Apres ceste bataille fut deliuré le Roy de Nauarre, qui par feintise laissa son fils en ostage. Et combien que Pierre eut la victoire par le moyen du Prince de Galles, ce neantmoins il le laissa en ladite bataille, & l'abandonna & depuis ledit Prince ne le vit. Dequoy le Prince extremement mal contēt s'en retourna à Bourdeaux, emmenant auec luy prisonnier ledit Bertrand du Guesclin, lequel estāt prisonnier le Roy D Henry d'Espagne qui pour lors estoit à Carcassonne vint secrettemēt à Bourdeaux en habit de pelerin, & s'adressa à vn des gens dudit Bertrand qu'il cognut, lequel dit à son maistre la venuë du Roy Henry. Bertrand fut grandement esbahy de ce que ledit Henry s'estoit mis en tel danger, & moyennant cent florins que Bertrand donna au Geolier, il consentit que Henry le vit & dinast auec luy. Apres cela Henry s'en alla en Languedoc à Ville-neufue pres d'Auignon, là où trouua Louys Duc d'Aniou frere du Roy qui honorablement le festoya. Apres le disner ledit Louys luy donna toute la vaisselle d'or & d'argent en laquelle ils auoient esté seruis au disner. Dequoy Henry se trouua fort bien, car il en auoit vn grand besoin, & apres s'en allerent par ensemble voir le Pape en Auignō qui les receut & festoya magnifiquement. Le Duc d'Aniou amassa gens de guerre, & bailla audit Henry deux mille hōmes pour courir la terre du Prince de Galles en Guyenne. Le Prince qui attendoit que le Roy Pierre luy eust fait deliurer le payement de luy & de ses gens comme

Bataille entre freres.

Pierre vainqueur.

Du Guesclin prisonnier.

Fuitte de Henry.

Secours à luy donne.

A il luy auoit promis, fut bien trompé de ceste esperance, car Pierre n'en fit rien. M CCC. LXVIII.
Quand le Prince fut aduerty que Henry gastoit ses terres il bailla la charge de ses gens de guerre à Iean Chandos pour courir les terres du Roy de France, & retint auec luy Bertrand du Guesclin & autres prisonniers qu'il auoit menez d'Espagne, & pource que ledit Prince estoit pour lors en tresues auec le Roy de France, par fiction il bannist tous ses gens de guerre lesquels se nommoient la grande cōpagnie. Pour la venuë dudit Prince, le Duc d'Aniou manda le Roy Henry d'Espagne, & sur ces entrefaites fut deliuré le Begue de Villaines, qui s'en vint deuers le Roy de France.

Court les terres de l'Anglois.

Villaines deliuré.

Quelques familiers du Prince de Galles qui estoient à Bourdeaux luy dirēt qu'il estoit bruit qu'il detenoit Bertrand du Guesclin pour la doubte qu'il auoit que ledit Bertrand ne luy fit la guerre si vne fois il estoit sorty: & lors le Prince par orgueil & despit fit venir Bertrand deuant luy & luy dist que s'il vouloit promettre que iamais il ne s'armeroit contre luy ny pour le Roy Henry d'Espagne, il luy quitteroit sa rançon & toutes ses debtes, & luy donneroit dix mille florins pour se monter &
B armer. Mais Bertrand luy dist qu'il aymeroit mieux mourir en sa prison que luy promettre cela. Apres plusieurs propos tenus entre le Prince de Galles & Bertrand sur le payement & la somme de sa rançon, Bertrand fut deliuré pour aller faire finance pour le payement d'icelle, promettant ne porter iamais armes qu'il ne l'eust payee. Partant de Bourdeaux il s'en alla trouuer le Duc d'Aniou qui tenoit la ville de Tarrascon assiegee contre la Royne de Sicile, & auec le conseil de Bertrand ladite ville fut prise le 3. iour apres son arriuee. La ville d'Arles fut pareillement prise par composition, & peu apres Bertrand alla trouuer le Roy qui luy donna cent mille florins pour l'aider à payer sa rançon, & ayant ledit Bertrād de toutes parts cherché & recouuert deniers, il retourna à Bourdeaux vers le Prince de Galles, & paya non seulement sa rançon, mais aussi celle de tous les François prisonniers. Estant quitte du payement de sa rançon & du serment qu'il auoit fait de ne porter les armes qu'il ne l'eut payee il s'en retourna en Languedoc, là où le Duc d'Aniou luy donna 1200. lances, lesquelles il mena au secours dudit Henry contre Pierre, qui se
C voyant abandonné du Prince de Galles print alliance auec le Roy de Bellemarine Sarrasin, & espousant sa fille renia la loy de Iesus Christ. Henry eut cinq batailles contre Pierre, lesquelles il gagna auec l'aide & conseil de Bertrand, & à la sixiesme Pierre fut pris par le Begue de Villaines Cheualier François, duquel Henry l'achepta, & luy faisant coupper la teste, icelle enuoya mettre sur vne des portes de la ville de Seuille. Ainsi finit malheureusement ses iours Pierre iniuste & cruel Prince, meurtrier de sa femme, & renieur de la foy de Iesus Christ, receuant la fin digne de sa vie, & le iuste guerdon de ses meschancetez. Apres sa mort toutes les villes qu'il tenoit sans aucune contradiction se rendirent au vainqueur Henry, qui par apres demeura paisible Roy d'Espagne à l'aide des François. Ceste reuolution de la perte & fuitte de Henry hors d'Espagne, de la victoire premiere de Pierre, puis du retour de Henry, & des pertes & de la prise & mort de Pierre fut en vn an & demy. Cela aduint l'an mil trois cens soixante-six, soixante-sept & soixante-huict. Le Duc de Glocestre frere du Prince espousa la fille aisnee de Pierre, & le Comte
D de Cambruch la puisnee.

Orgueil du Prince de Galles.

Du Guesclin deliuré.

Impieté de Pierre.

Sa fin meritoire.

Heur du Guesclin.

Le Roy de France aduerti du bon & heureux succez des affaires d'Espagne moyennant la sage conduitte & hardiesse de Bertrand du Guesclin, l'enuoya querir pour estre de luy secouru és guerres que les Anglois luy apprestoient cependant que ce ieu se iouoit en Espagne.

IV.

Apres que le Prince de Galles fut de son voyage d'Espagne retourné en Angleterre, les Capitaines & soldats qui l'auoient suiuy en iceluy, demanderent ce qu'il leur deuoit de leur solde, & ce qu'il leur auoit promis payer dés qu'il seroit arriué audit Bordeaux. Mais il leur remonstra que durāt cedit voyage il s'estoit tellement desnué d'argent qu'il n'auoit aucun moyen de les satisfaire. Ceste excuse ne les contenta, ny ne les paya pas, car ils commencerent de courir & gaster le pays de Bourdelois, & les autres pays circonuoisins, le menaçant de ne faire autre chose iusqu'à ce qu'ils fussent payez. Le peuple pillé & offencé de ces soldats vagabonds ia ennuyez du long Empire & de l'insolēce des Anglois se plaignoit au Prince des cour-

Peine du Prince de Galles.

M CCC LXVIII ses & pilleries des soldats, & menassoit vne reuolte generale s'il n'y remedioit. Les A soldats le menassoient de se mettre du costé des François s'il ne les payoit. Voyla donc le Prince entre deux grandes peines, car d'vn costé le peuple, de l'autre les soldats le menassoient. Le seul moyen de remedier à l'vn & l'autre point estoit ce luy sembloit de payer les soldats, & de trouuer argent. Adonc il imposa sur le peuple de Guyenne vne imposition qu'il nomma fouage, pource qu'elle estoit imposee sur chasque feu, à vne liure sur chacun. Mais le Prince sortant d'vn danger entra en vn plus grand, tout à l'opposite de son intention. Car le peuple de Guyenne se voyant chargé de ceste nouuelle imposition, commença à menasser vne sousleuation & vne reuolte s'il trouuoit vn chef. Ce qui aduint en l'an 1368.

Insolence de gês de guerre.

Fouage imposee.

Les villes qui par le Traité de Bretigny auoient esté renduës à l'Anglois desiroiét merueilleusement de retourner soubs les François & ne cherchoient qu'vne bonne occasion de se reuolter. Le Comte d'Armaignac & le sire d'Albret qui auoit nouuellement espousé Isabelle de Bourbon, & par ceste alliance s'estoit rédu François, les Comtes de Perigort & de Comminges, le Vicomte ou Comte de Carmain, les sires de la Barde, de Candé, de Pincornet, de Pardaillã d'Agenois, & autres se trouuerent propres instrumens à soustenir la iuste fureur du peuple, & sur tous ledit Cóte d'Armaignac & le sire d'Albret se plaignãs de ce que le Prince de Galles ne maintenoit pas les trois Estats de Guyenne en leurs anciens priuileges, & de ce qu'il les greuoit de nouuelles impositions, interietterent contre le Prince vne appellation pardeuant le Roy de France, le requerant comme leur souuerain de les preseruer & defendre contre la violence & oppression du Prince. B

Esmeut le peuple.

Seigneurs reuoltez.

Se plaignent du Prince.

Au commencement le Roy Charles qui ne vouloit enfraindre le Traité de Bretigni mesprisa ses queremonies. Mais des Dormans Chancelier de France, de la sagesse & du conseil duquel il s'aydoit en tous ses affaires, persuada aux complaignãs qu'ils eussent à poursuiure deuant le Roy & au Parlement de Paris toutes les causes & procez commencez deuant ledit Traité, disant qu'estant ceste fenestre ouuerte, il aduiendroit que la lumiere seroit donnee à plusieurs choses obscures. Le Roy ne voulut rien remuer que premierement il n'eut retiré les ostages qui estoient en Angleterre. C

Comme les susdits complaignans ne cessassent de se plaindre du Prince de Galles & d'appeller de luy au Roy de France, ledit Roy enuoya à Bordeaux vers ledit Prince vn gentilhomme Beaussèron nommé Chapponeau, qui fut si hardy qu'il adiourna le Prince à comparoistre à certain iour pardeuãt le Roy. Apres auoir fait son exploit, les Anglois le laisserent aller sans luy faire aucun mal, mais comme il estoit en chemin pour s'en retourner vers le Roy, il fut ramené au Prince. Le Roy enuoya aussi vn autre homme en Angleterre auec lettres par lesquelles il denõçoit la guerre au Roy Anglois. Le porteur d'icelles ne sçauoit ce qu'il portoit, & nonobstãt cela ledit Roy le laissa aller à ce que disent nos histoires, mais les histoires Angloises disent qu'il le retint de peur qu'il ne rapportast en France quelles forces il auoit. Voyla donc la guerre allumee entre ces deux grands Roys & leurs Royaumes. Les villes du Comté de Ponthieu ia pratiquees & sollicitees par le Roy Charles se rendirent à Guy Comte de S. Pol, à Guy de Chastillon maistre des Arbalestiers, & à d'autres Capitaines, cependant que d'autre costé les Comtes d'Armaignac & de Comminges, & les autres seigneurs cy-dessus nommez faisoient sousleuer les peuples de Guyenne, que les Ducs d'Aniou & de Berry menoient leurs forces en Poictou, & que Iean de Bueil, Louys de Coetmen Breton, & Guillaume des Bordes Capitaines François entroient en Touraine, au Maine & Aniou auec leurs troupes. D

Sagesse du Roy.

Deffy de guerre.

Reddition de villes.

Guerre de tous costez.

Bertrand du Guesclin reuenant d'Espagne auec ses troupes s'alla ioindre au Duc d'Aniou & ensemble prindrent Limoges, Moissac, & autres places du Limosin & du Quercy. La ville de Cahors par les artifices de son Euesque, & les autres villes du pays de Quercy, par les menees des seigneurs dessusdits se soubsmirent en l'obeissance du Roy Charles de France. Ainsi estoit le Prince de Galles assailly & guerroyé de tous costez, attendant nouuelles & secours de son pere qui d'Angleterre luy enuoya à Bordeaux. Ce qui aduint en l'an 1369.

Quercy se rend.

De toutes parts il y auoit gens de guerre sur les champs, grandes pilleries & courses

A courses estoient faites, mais peu de choses signalees, & non seulement estoient dressees des embusches aux grands hommes, mais aussi aux femmes, car Isabelle fille de Charles Comte de Valois & frere du Roy Philippes de Valois, & mere du Duc de Bourbon & belle mere du Roy de France auec vn grand nombre de Dames anciẽnes & de ieunes Damoiselles fut prise dedans l'Abbaye de Belle-perche, & peu apres racheptee auec grosse rançon. M.CCC.LXX.

Le Roy Anglois fit descendre à Calais vne grosse armee soubs la charge de Iean Duc de Lanclastre son fils, laquelle apres auoir couru le pays de Ponthieu & de la Picardie vint se camper à Villeiuif pres Paris. Les Anglois se vantent que ledit Duc pres de Terouenne rencontra Philippes Duc de Bourgongne frere du Roy auec vne armee, & que celuy de Lanclastre le voulut attirer au combat, mais que le Bourguignõ s'enfuit iusques pres Paris. Que l'Anglois se voyant priué de l'esperance de la bataille s'en alla courir le pays de Caux iusques aux portes de Roüen, & que s'en retournant vers le pays de Ponthieu il print en vne escarmouche Guy de Chastillon auec quelques Cheualiers. Maurel de Fiennes Connestable de France deposé de son Estat, lequel alors le Roy donna à Bertrand du Guesclin. Armee Angloise a Calais. Veut venir au combat.

B

Les Anglois entrerent és pays de Berry, d'Auuergne & de Bourbonnois, & allerent passer la riuiere de Loire à Marcigny les Nonnains, & seiournerent aucun tẽps en Masconnois, puis entrerent au Duché de Bourgongne, où ils ne trouuerent nuls viures sur les champs. Car Philippes Duc de Bourgongne frere du Roy auoit fait tout retraire és forteresses qui estoient bien gardees. De là passerẽt au pays de l'Auxerrois, où ils se rafreschirent de viures & d'habillemens dont ils auoient grand besoin, puis rebroussans au Gastinois ils se trouuerent enuirõ huit cens hommes d'armes Anglois, & grand nombre de gens de pied, & s'amassans & renforçans de iour & de lieu en autre ils firent le nombre de dix mille personnes, & vne autre plus grande armee où ils estoient bien vingt mille hommes passant la riuiere d'Aulbe deuant Espernay, au siege duquel ceux de dedans furent si pressez qu'ils furent contraints rendre la ville, & pour la rachepter du feu donner vingt mille francs d'or. Quelques troupes d'Anglois furent mises à garder ladite ville d'Espernay, apres la prise de laquelle les Anglois allerent deuant le Monstier d'Ay qui estoit fort & defendu par vingt hommes d'armes François. Par tout où les Anglois passoient ils pilloient & desroboient, & prenoient prisonniers & faisoient autres grands maux. Courses des Anglois. Siege d'Espernay. Ay en Champagne.

C

Le Roy Charles voulant pouruoir à cela fit diligence de faire assembler gens pour les combattre. Adonc ceux qui estoient venus en Gastinois repasserent la riuiere d'Yonne à Ponts, & passerent Seine à Nogent sur Seine, & se retirerent à Espernay auec les autres, puis allerent vers Chaalons & Vitry en Parthois, & seiournerent en ces quartiers là iusques enuirõ le mois de Iuin de l'an 1370. Charles auoit grand nombre de gensd'armes és bonnes villes pres d'eux, commẽ à Sens, Troyes, Chaalons, Prouins, & autres qui semblablement viuoient sur les champs, & faisoiẽt plusieurs grandes pilleries, de façon que voyant que ses affaires ne se pouuoient terminer par les armes, il fit souuẽt tenir propos ausdits Anglois pour trouuer moyen de les faire vuider hors de son Royaume. Mais ils faisoient de trop hautes demandes: C'est à sçauoir quatorze cens mille francs d'or. Ils rapasserent la riuiere de Seine assez pres de Troyes, & s'allerẽt loger à Marigny. Là pres estoit le Duc de Bourgongne, mais il n'auoit pas assez de gens pour les combattre & assaillir. Adoncques ils s'en allerent passer la riuiere d'Yonne vers Auxerre, puis tirans vers Chastillon sur Loing, allerent deuant Montargis, & par tout le pays de Gastinois vers Estãpes & Estrechy où ils estoient logez au mois de Iuillet, & boutterent le feu en plusieurs villes & villages, & pource qu'on disoit qu'ils tiroient vers Paris, le Roy y mãda ses gensd'armes, mais les Anglois & les Gascons qui estoient tous ensemble commencerent d'auoir quelque deffiance & soupçon les vns des autres. Les Gascons voyans cela se departirent des Anglois, & s'en allerent deuers Baugency. Les Anglois allerent en Normandie & prindrent d'arriuee en plain iour la ville de Vire: car il y alla cinquante ou soixante hommes habillez comme gẽs de village sur leurs harnois, & gagnerent les portes & tuerent les portiers, & puis leurs troupes qui estoient en embuscade entrerent dedans, mais ils ne prindrent point le chasteau. Puis vne partie Parthois. Cruauté de guerre. Surprise de Vire.

D

M.CCC.LXX. Gascons à Baugency. d'eux alla en Aniou & prindrent Chasteau-gontier. Les Gascons qui estoiẽt à Bauiency y seiournerent enuiron trois sepmaines, & alla le seigneur d'Albret plusieurs fois deuers eux pour trouuer moyen de les faire vuider en esperance de certain appointement, & combien qu'il ne fust encore accordé, lesdits Gascons passerent Loire du costé de Soulogne, & si-tost qu'ils furent passez, la riuiere creut tellemẽt qu'ils ne la peurent repasser, & ainsi demourerent vne piece en attendant le Traité de l'appoinctement que ledit seigneur d'Albret auoit porté vers le Roy. A

La France estoit ainsi courue par les Anglois, mais du Guesclin nouuellement Connestable de France ne fit rien à l'estourdie, ains les surprenant à son aduantage, tantost deuant, tantost derriere, & tantost d'vn costé & d'autre, leur donna tant d'affaires qu'ils n'eurent autre loyer de leur temerité que la honte & la repentance. Les Anglois qui se peurent sauuer des mains de Bertrand se retirerent en Poictou auec les bandes des leurs. Limoges bruslee. Ils reprindrent la ville de Limoges, & pour se venger contr'elle de ce qu'elle s'estoit reuoltee contr'eux & renduë aux François, ils la pillerent entierement, puis la brusslerent. Ce qui aduint l'an 1370.

V. Robert Canolle. Plusieurs histoires estrangeres disent que Robert Canolle enuoyé du Roy d'Angleterre en France prit terre à Calais, & qu'il se rua sur le Comté de Ponthieu, puis de là tira en Picardie vers Amiens, & que dautant qu'entre tous les Anglois il estoit le plus redoutable aux François, à ceste cause du Guesclin laissant bonnes garnisons en toutes ses places, poursuiuoit ledit Robert Canolle de telle façõ & de si pres qu'il ne luy donnoit le loisir de respirer, & le contraignit de se retirer dans Calais. Voyla ce qui se passa sur la terre cependant que sur mer plusieurs beaux exploits de guerre se faisoient. B

Le Roy Charles durant ces guerres terrestres estoit à Roüen, là où durãt l'hyuer il preparoit vne belle flotte de vaisseaux pour la ietter en mer dés que le temps y seroit propre, & estant sointe à l'armee naualle que Henry Roy d'Espagne luy Nauires Angloises deffaits. auoit enuoyee à secours deffit 25. nauires Angloises pres la ville de la Rochelle, dedans laquelle s'esmeut vne sedition entre la garnison Angloise & les habitans, pour vn soupçon & deffiance commune que les vns auoient des autres, & s'en fut ensuiuy entre lesdits habitans & les Anglois vn grand meurtre, si l'armee Frãçoise n'eut pris la haute mer, pour aller roder & gaster la coste d'Angleterre. Confirmatiõ de courages. Or les courages & volontez des Rochelois furent si bien confirmez en la bonne volonté qu'ils portoient à l'Anglois, que cependant que du Guesclin tenoit la ville de Saincte Seuere assiegee, l'armee Françoise ayant tourné voile pour tenir en alarme les nauires Angloises, eux seuls soustindrent tout l'effort contre les François, sans que la garnison Secours des Anglois. Angloise s'en meslast, ains ne bougea iamais de la ville. Les Anglois qui estoient en garnison dedans les villes de Poictou vouloient secourir la ville de Saincte Seuere, mais ils ne peurent, & les Poicteuins se voyans hors de toute crainte des Anglois, se rendirent au Duc de Berry, & du Guesclin repoussant les ennemis prit la ville de Saincte Seuere. C

Le Roy Charles donna au Duc de Berry les Comtez de Poictou & de Xaintonge pour en ioüyr sa vie durant. Siege de la Rochelle. Ledit Duc & luy & du Guesclin mirent le siege deuant la ville de la Rochelle, & afin que toute esperance fut ostee aux assiegez d'auoir secours d'Angleterre, ny de la Guyenne, ny des autres endroits, moyens, & armees des Anglois, & toute commodité de se sauuer leur fut pareillement ostee, Port bouché. ils mirent à l'emboucheure du port tous les vaisseaux qu'ils peurent en diligence trouuer. D

Le Roy Edvvard d'Angleterre aduerti du siege de la Rochelle, enuoya à son secours vne grosse armee de mer soubs la charge du Comte de Pembroc, qui peu auparauant estoit retourné en Angleterre auec le Duc de Lanclastre, & estant icelle arriuee deuant la Rochelle, l'armee Espagnolle conduite par Ambroise Bouchenoire braue capitaine de mer, attacqua & deffit l'Angloise, mettant à fonds plusieurs vaisseaux Anglois, & ainsi eurent les Espagnols leur reuanche sur les Anglois, qui quelques annees auparauant auoient sur eux gagné vne bataille. Ceste deffaite aduint selon les histoires Angloises l'an 1371. & selon les nostres l'an 1372. ou 73.

Les Rochelois se voyans priuez de toute esperance de secours par la deffaite

A de l'armee Angloise, neantmoins soustenoient vigoureusement le siege, tandis que le Roy Edvvard estant aduerty de ladite deffaite se resolut d'y aller en personne secourir les assiegez, dautant que le Prince Edvvard son fils estant deuenu hydropique, s'estoit fait de Bordeaux porter en Angleterre pour prendre son air naturel, & se mourant, comme il fit peu apres, ledit Roy s'estant mis sur mer & ayant desia pris la volte de la Rochelle, & fait voile auec vn bon vent qui luy fist perdre la veuë des costes de son Royaume, la nuit suruenant, vn vent contraire s'esleua qui le rebroussa sur les costes, si qu'il fut contraint de descendre en son Royaume. Et voyant que ce vent contraire tiroit tousiours, il print pareillement vne resolution toute contraire à la premiere, car il donna sa flotte à son fils le Duc de Lanclastre, luy cómandant de la passer à Calais, & de là prendre le chemin de la Rochelle, luy donnant tres-expresse charge de se faire par l'effort de l'espee le chemin pour aller secourir les assiegez. Surquoy nous ne pouuons assez nous esbahir de ce que les histoires Angloises disent que ledit Duc print le chemin de la Bourgongne, laquelle il mit à feu & à sang, & que cependant qu'il y seiournoit les Frãçois auoient dressé des em-B buschies sur la riuiere de Loire, pour empescher ledit Duc & ses gens de passer. Nõobstant cela le Duc passa Loire, & estant paruenu au pays de Berry comme il se vit approcher de ses ennemis, partit son armee en trois, & marchant plus auant rencõtroit souuent les François, auec lesquels il s'escarmouchoit legerement, sans vouloir rien hazarder. Trauersant le pays de Poictou & de Xaintonge, il arriua sain & sauf à Bourdeaux, faisant par subtils moyens entendre aux assiegez de la Rochelle son arriuee à Bourdeaux. Ceste nouuelle rapportee aux assiegez & aux assiegeans, encouragea les vns de se defendre viuement, & aux autres abbatit l'esperance premiere de ioüyr de la ville.

M. ccc. lxxi.

Maladie du Prince de Galles.

L'Anglois en Bourgongne.

Armee partie en trois.

Le Duc de Lanclastre arriuant à la Rochelle, le Duc de Berry quitta le siege, & s'en alla en Poictou pour confirmer les volõtez des Poicteuins estonnez des armes des Anglois. Or le Duc de Lanclastre arriué à la Rochelle loüa les Rochelois de leur fidelité, constance & vaillance, & apres auoir donné double paye aux soldats pour recompence de leur bon deuoir alla aux villes voisines pour contenir leurs C volontez ia esbranlees & penchantes du costé des François. Voyla ce que disent les histoires Angloises, mais les nostres disent que les Rochelois rendirent leur ville au Duc de Berry, apres auoir entendu que le Captal de Buch en Bourdelois grand Capitaine entre les Anglois, venant à leur secours auoit esté par les François pris & toute son armee deffaite, & les autres disent qu'elle se rendit à Louys Duc d'Aniou qui fit abbattre le chasteau d'icelle, & pource que ceux de la ville par le conseil & astuce du Maire, luy auoient par l'intelligence qu'ils auoient auec luy, durant le siege donné le moyen de la prendre, il leur octroya priuilege de battre & forger monnoye, lequel fut par apres ratifié par le Roy son frere.

L'Anglois à la Rochelle.

Reddition de la Rochelle.

Toutes ces choses se faisoient és annees 1366. 67. 68. 69. 70. & 71. durant lesquelles le 3. de Decembre 1568. nasquit Charles premier fils du Roy qui fut depuis le Roy Charles 6. qui le 11. iour dudit mois ensuiuant fut baptisé en l'Eglise de S. Paul à Paris, & s'y trouua vn grand peuple. Il y auoit deux cens hommes qui portoient D deux cens torches, puis marchoit messire Huës de Chastillon, grand maistre des Arbalestiers & Cranequiers de France qui portoit vn cierge, & le Comte de Tancaruille portoit vne coüppe d'or en laquelle il y auoit du sel. Apres estoit la Royne Ieanne ou Blanche d'Eureux veufue du Roy Philippes de Valois qui portoit l'enfant, & messire Charles de Dampmartin qui la couldoyoit, puis marchoient les Ducs d'Orleans oncle du Roy, de Berry & de Bourgõgne freres du Roy, & le Duc de Bourbon frere de la Royne & plusieurs autres. Des femmes y estoient la susdite Royne Blanche, Blanche Duchesse d'Orleans fille vnique du Roy Charles le Bel, la Comtesse de Harcourt sœur de la Royne, la dame d'Albret, & plusieurs autres dames & damoiselles & toutes habillees en couronnes flocars, & autres ioyaux. Des Dormans Euesque de Beauuais & Chancelier de France alors prononcé Cardinal le baptisa, assisté & accompagné de Guy Euesque de Paris Cardinal, des Archeuesques de Lyon & de Sens, & des Euesques d'Eureux, de Constãces, de Troyes, d'Arras, de Meaux & de Noyon, & de plusieurs Abbez vestus en leur Pontificat, de chapes, mitres & crosses. Le parrain fut messire Charles seigneur de Montmorency

Naissance de Charles 6.

Son baptesme

Dames atournees.

M.ccc.lxxi. Charles de Montmorency parrain. qui luy bailla son nom. Alors fut trouué assez estrange qu'en la presence de tant de Ducs, Princes, freres, oncles, beaux freres & parens du Roy, vn gentilhomme eut cet honneur de tenir sur les fonds de baptesme le fils du Roy. Ce qui fut par aucuns attribué à la singuliere affection que le Roy portoit à ce seigneur de Montmorency, & par d'autres à la sagesse du Roy qui pour oster toute occasion de ialousie entre ses oncles, freres & beaux freres, ne voulut faire ny l'vn ny l'autre d'eux parrain de son fils, ains choisit vn gentilhomme de bonne maison, & son fauory. Au baptesme de cet enfant fut faite vne largesse de vingt deniers parisis à chacun qui y voulut aller, & le Roy deslors nomma son fils Dauphin de Viennois. A

Consideratiõ du Roy.

Largesse au baptesme.

Le Roy de Nauarre qui longuement auoit demeuré en prison, vint par mer descẽdre au pays de Constantin, & fit entendre au Roy qu'il viendroit vers luy s'il estoit asseuré de sa personne, & qu'il auoit à luy faire quelques remonstrances & requestes, lesquelles deuant sa venuë il voudroit bien faire à aucun du conseil dudit sieur Roy s'il plaisoit à sa Maiesté les luy enuoyer. Le Roy qui ne desiroit qu'adoucir le Roy de Nauarre, enuoya vers luy à Cherebourg en Normandie le Comte de Sallebruch, le Doyen de Paris, Iacques le Riche & Pierre Blanchet, pour sçauoir de luy ce qu'il vouloit dire. Le principal & vnique point de ses remonstrances & requestes, fut sur la demande des villes de Mãtes & de Meulan que le Roy tenoit en sa main, & à ceste occasion les Roynes Blanche & Ieanne firent plusieurs voyages vers les deux Roys, & cependant le Roy de Nauarre qui ne se fiant gueres au Roy vouloit auoir deux cordes en son arc, auoit enuoyé quelques siens ministres vers le Roy d'Angleterre, auec lequel s'il eust peu negotier quelque asseurance de sa personne & quelque aduantage pour ses affaires, il n'eut voulu negotier auec le Roy Charles. Froissard dit que le seigneur d'Aubetticourt qui paisiblement gouuernoit le Roy de Nauarre qui estoit tout à l'Anglois, fit tant que son maistre passa en Angleterre, là où il fit estroicte alliance auec ledit Roy Anglois, tellement que luy estant de retour en France, il fit defier le Roy, & fit tous efforts pour luy nuire, mais on ne sçait si le depart dudit Auberticourt le refroidit, ou s'il se defia de sa fortune voyant les affaires du Roy prosperer, ou s'il craignoit que les Comtes de Comminges, d'Armaignac, de Carmain, & autres se iettassent en ses terres de Nauarre, & qu'ils fussent en leur entréprise soustenus du Comte de Foix qui ne luy estoit pas amy, encores que ledit Comte eust espousé sa sœur. Car quoy que ce fut, ledit Roy de Nauarre ne se remua point, ains bon-gré ou mal-gré il fit la paix auec le Roy de France, & pour asseurance d'icelle luy donnant ses enfans en ostage, se retira en son pays de Nauarre. La seule necessité contraignit son mauuais naturel & sa mauuaise volonté à faire ceste paix, car s'il eut eu moyen de faire le contraire il n'y eut pas failly. Ce qui fut l'an 1371. B C

Le Nauarrois en Normãdie

Ses remonstrances.

Sa deffiance.

Va en Angleterre.

Ses considerations.

En ce temps fut commencee la Bastille à Paris, & la premiere pierre d'icelle assise par Hugues Aubriot natif de Diion alors Preuost de Paris, & fut fait par procuration le mariage de Ieanne de France fille du Roy Philippes de Valois & de Blanche de Nauarre à Iean Duc de Geronne fils aisné du Roy d'Arragon, mais ainsi qu'on la menoit en Arragon elle mourut en la ville de Beziers en Languedoc. Aussi en ce mesme temps le Roy fit conuocation des Prelats, Nobles, & bonnes villes de son Royaume qui sont les trois Estats, pour auoir d'eux conseil & aide sur le fait de la guerre, & apres ces remonstrances faites, luy fut octroyé vn aide, c'est à sçauoir l'imposition de 12. deniers pour liure de toutes denrees venduës, la gabelle du sel, & 4. francs pour feu és bonnes villes, vn franc plat pays, le 4. du vin vendu en broche, 12. deniers parisis pour queuë de vin François qui entroit à Paris, & 24. sols pour queuë de vin de Bourgongne. D

La bastille bastie.

Naissance de Iean de Bourgongne.

L'an 1370. ou selon d'autres 71. les liures des Turlupins furent bruslez à Paris en la place de Greue, & leur religion condamnee & du tout abolie. Ces heretiques à ce que quelques-vns ont escrit, estoient des restes de ceux qui soubs le nõ des pauures commettoient plusieurs abominables meschancetez, & estoient venus à telle insolence & oubly de ce que la mesme honnesteté enseigne aux hommes qu'ils maintenoient que l'hõme ne deuoit auoir honte de chose à quoy la nature l'incitast & poussast, & à l'imitation des Philosophes anciens qu'on nommoit Ciniques portoient leurs parties honteuses à descouuert, & ne faisoient conscience quelcõque d'auoir

Les Turlupins heretiques.

A affaire aux femmes deuant tout le monde : ne se soucioient de payer qu'en esprit, & maintenoient que la liberté d'esprit les dispensoit de l'obseruation des commandemens de Dieu, mais ceste vermine fut tout aussi-tost estainte que nee. Voyla ce que l'on escrit d'eux. M.CCC.LXXII. Estainte.

Pour reuenir au fait des guerres que nous auons laissé à la prise de la Rochelle, apres icelle prise, le Duc de Berry print les villes de S. Iean d'Angeli, d'Angoulesme & de Xainctes, & presque toutes les autres villes & places des pays de Poictou, Angoumois & Xainctonge. Le iour de la feste S. André ensuiuant les Ducs de Berry, de Bourgongne, & le Connestable allerent deuant la ville de Tours, auec quatre mille hommes d'armes. Ils attendirent là deuant tout le iour, car parauāt il auoit esté traité entre les deputez du Roy de France & les nobles de Poictou, qui encore tenoient le party du Roy d'Angleterre, que si audit iour ils se trouuoient deuant la ville, & que les Anglois ne les vinssent combattre, ils se mettroient en l'obeissance du Roy, mais nul ne vint pour ledit Roy Anglois, & adonc fut la ville baillee aux François, & ceux de Poictou se rendirent. Les nobles firent hommage au B Duc de Berry, auquel le Roy auoit donné le Comté de Poictou en appannage, & le pays de Xainctonge à vie, retenuë la souueraineté. Pour nettoyer les pays de Poictou & de Xainctonge, encore restoient trois forteresses Angloises, à sçauoir Mortaigne, Lusignan & Sanzay, qui furent promises auec grande perte d'hommes & de munitions de guerre. Reddition de Tours. Forteresses Angloises.

Tout ce qui le plus desplaisoit au Roy parmy tant d'affaires estoit qu'il voyoit le Duc de Bretagne grandement fauorable aux Anglois & au Roy de Nauarre, duquel il auoit espousé la sœur nommee Ieanne. Le Roy par plusieurs fois manda audit Nauarrois qu'il eut à faire son deuoir enuers luy comme son vassal & homme lige, & qu'il ne laissast entrer les Anglois en son pays, ne les fauoriser. Mais le Nauarrois homme cault, tousiours respondoit qu'ainsi le feroit, toutefois dans la feste de Pasques ensuiuant, qui fut l'an 1372. ledit Duc contreuenant à ses promesses fit venir en Bretagne grand nombre d'Anglois, que les nobles, ne les autres dudit pays ne voulurent receuoir, & luy disant qu'ils ne seroient ia Anglois, luy remon- C stroient que le Roy de France estoit leur souuerain seigneur. Adoncques ils requirent audit Duc qu'il voulist faire vuider les Anglois hors de Bretagne. Ce qu'il ne voulut faire, ains les mit en plusieurs villes & places, desquelles il mettoit hors les Bretons, lesquels à ceste cause enuoyerent deuers le Roy leur souuerain seigneur le supplier d'y vouloir mettre remede. Le Roy enuoya en Bretagne Messire Bertrand du Guesclin son Connestable, les seigneurs de Craon & de Clisson, & autres. Ce qui estonna tellement le Duc qu'il abandonna son pays & s'en alla en Angleterre. Duc de Bretagne Anglois. Anglois en places de Bretagne.

Ledit Duc abandonnant son pays donna toute charge, puissance, & authorité en iceluy à Robert Canole grand Capitaine Anglois, qui y auoit beaucoup de biens patrimoniaux. Le Connestable du Guesclin & les autres seigneurs François se separans en diuerses troupes, les vns allerent assaillir certaines places, & les autres d'autres. Les Comtes, Barons, Bannerets, Cheualiers, les Nobles, les gens d'Eglise & toutes les bōnes villes & places du bas pays se rendirent à luy, horsmis Brest, Aul- D roy, Derual, & quelques autres. Hennebont fut prise par force. Le siege fut mis deuant la place de Brest assise sur la mer, dedās laquelle s'estoit sauué Robert Canole. Ceux qui l'assiegeoient par terre ne voyoient pas qu'il y eut grand moyē de la pouuoir prendre, & cependant d'autre costé estoit assiegee la place de Derual appartenante audit Canole, & defenduë par Hugues son cousin, lequel promit de rendre la place dedans deux mois, si dans iceluy il ne venoit tant de forces d'Angleterre que ils peussent auecques icelles combattre les assiegeās, & se deliurer du siege, & qu'en attendant ils ne receuroient dedans la place aucunes nouuelles forces ny viures. Estant ceste condition arrestee, ils donnerent douze ostages. Mesme condition fit Robert Canole de la place de Brest. Dedans les iours prefix, d'Angleterre vindrent des troupes, lesquelles s'estant saisies d'vn lieu fort commode, pour elles, vouloient là attirer au combat les François, qui ne demandoient autre chose, mais les Anglois ne vouloient pas trop s'esloigner de leurs vaisseaux, & les François s'offroient à venir aux mains, si (selon leur accord precedent) ils pouuoient combattre pareil à Robert Canole. Siege de Derual. Condition de reddition.

M.ccc.LXXIV. A certain iour

pareil, & si les Anglois taschoient par leur valeur deliuret les assiegez du siege. Le iour estant expiré, Robert Canole receut dedans la place de Brest les Anglois. Et comme les François despits & irritez de ceste perfidie menaçassent ceux de dedans de s'en venger sur les ostages que le Capitaine de Derual leur auoit donnee, Canole leur manda que luy qui estoit chef en Bretagne n'estoit tenu de tenir les promesses de Hugues Capitaine d'vne seule place, & quant à luy il n'auoit aucunement enfraint ny violé la capitulation faite auec Hugues, dautant que le secours d'Angleterre luy estoit venu deuant le terme expiré, & que les Anglois auoient prouoqué les François au combat, & n'estoient entrez dedans la place qu'apres ledit iour expiré, apres lequel ils pouuoient faire d'vne part & d'autre ce que bon leur sembloit. Qu'il ne vouloit pour quelque menasse qu'on luy fit, liurer entre les mains des ennemis la ville de Derual qui estoit à luy appartenante, comme estant son vray patrimoine, & que si les François faisoient aucun mal aux ostages, il s'en vengeroit sur autant de prisonniers François qu'il auoit, & que par apres il prendroit.

Perfidie d'Anglois. Fondee sur raisons. Menasses de reuanche.

Les histoires Angloises & Bretonnes ne font aucune mention de ceste capitulation, & racontent presque autrement ceste guerre de Bretagne. Les Bretonnes disent que le Duc Iean de Bretagne voyant que le Connestable du Guesclin estoit entré en Bretagne, entra en telle frayeur, que pour se voir menassé des François, & pour auoir peu de fiance en la pluspart des villes de son Duché, il se resolut de se sauuer en Angleterre, laissant la charge & superintendance de son Duché à Robert Canole, auquel (ce disent les histoires Bretonnes) peu de gens voulurent obeyr. Alors le Roy de France enuoya le Connestable du Guesclin en Bretagne, là où il print plusieurs places.

Peur du Duc Breton. Secours François en Bretagne.

Les histoires Angloises disent que le Roy Anglois ayant compassion de la fortune du Duc Iean de Bretagne enuoya auec luy audit pays son fils Edmond ou Aimon, lesquels estans arriuez en Bretagne, & se ioignans auec Robert Canole prindrent plusieurs places, qui en l'absence du Duc auoient esté contraintes de se rendre aux François, mais d'autres tindrent bon. Toutesfois ayant le Duc fait estrangler quelques prisonniers à la veue de ceux qui tenoient quelques villes contre luy, il donna par ceste punition telle frayeur à plusieurs, que presque toutes les villes maritimes en mesme iour se rendirent à luy. Louys Duc d'Aniou peu apres arriua en Bretagne pour secourir les siens, mais comme il sentit que le Duc Breton auec ses forces s'approchoit de luy pour l'attaquer, & que les volontez des Bretons estoient tournees du costé dudit Duc, & ne se cognoissant assez fort pour luy resister retourna arriere, priant & exhortant ceux qu'il laissoit en garnison aux places, de tenir bon iusques à ce qu'il retournast auec plus grandes forces. Mais eux ne pouuans attendre si longuement, furent contraints de rendre plusieurs villes assises au milieu du pays. Les Anglois voulans vser du fruict de leur victoire, assemblerent toutes les forces qu'ils peurent pour chasser de Bretagne les François qui se defendoient tres-vaillamment. Voyla ce que disent les histoires Angloises. Ce qui aduint és annees.

Louys Duc d'Aniou en Bretagne. Vser de la victoire.

Ces guerres durerent iusques en l'an 1374. durāt lesquelles le 24. de Iuillet 1373. nasquit à Paris en l'hostel de S. Pol madame Isabelle fille du Roy Charles & de Ieāne de Bourbon, & fut baptisee en l'Eglise S. Pol par le Cardinal des Dormans Euesque de Beauuais, la tenans sur les fonds le Dauphin Charles, Marguerite d'Artois Comtesse de Flandres & Isabelle Duchesse de Bourbon, & au mois de Nouembre de celle annee mesme mourut à Eureux Ieanne de France sœur du Roy, & espouse du Roy de Nauarre, & peu apres trespassa Iean des Dormans Euesque & Comte de Beauuais, qui commença à fonder le College de S. Iean de Beauuais à Paris, & gist son corps aux Chartreux lez ladite ville. Ce fut vn sage ministre des Roys, bien aymé de ses maistres, & qui pour sa sagesse & grand sçauoir fut choisi à estre Chancelier de France, & à cest estat luy succeda son frere.

Naissance de fille de Frāce. College de S. Iean de Beauuais. Sage Chancelier.

Durant toutes ces guerres & affaires, le Pape Gregoire vnziesme desireux de composer les differens qui estoient entre ces deux Roys, en l'an 1368. les pria d'enuoyer leurs Ambassadeurs à Bourges, autres disent à Bruges, là où pareillemēt il enuoya les Archeuesques de Rauēne & de Roüen. Le Roy Charles y enuoya Louys

A Duc d'Aniou & Philippes depuis Duc de Bourgongne ses freres, & l'Anglois y enuoya le Duc de Lanclastre & le Comte de Cābrugx ses enfans. Les Ambassadeurs Anglois taschoient de rendre non seulement au Pape, mais aussi à tout le monde odieux les François, & de les faire declarer pour les plus desloyaux & perfides hōmes de la terre, en ce qu'ils auoient (disoient lesdits Ambassadeurs) violé le Traité de Bretigny, & supplioient le Pape que puis qu'en faisant ledit Traité il auoit esté entre les deux parties conuenu que le premier des deux qui y contreuiendroit se soubsmettroit à l'excommunication de l'Eglise, & que ledit Pape auoit approuuee ceste soubsmission, il luy pleut la fulminer sur les François qui les premiers l'auoiēt enfraint. Les Ambassadeurs François purgerent la memoire du feu Roy Iean & les actions du Roy Charles de tout crime, pariure & perfidie. Le reste de la legatiō des Anglois estoit vne dispute du droit du Royaume & de la cause de la guerre, mais le Pape ne voulut prendre cognoissance de ce fait, seulement il escouta les deputez François sur le fait du mariage de la fille du Comte de Flandres, le Comte de laquelle nōmé Louys fils de Louys de Cressy & de la fille du Roy Philippes le Long, B n'ayant qu'vne seule fille nommee Marguerite qu'il auoit promise à Aimon Comte de Camburgx fils du Roy d'Angleterre, le Comte desiroit qu'à cause que les deux partis estoient proches parens ils eussent dispense du Pape. Le Roy Charles qui cognoissoit que ce mariage eut beaucoup agrandi l'Anglois & luy eut donné vn grand pied en France, supplioit le Pape de ne donner ceste dispense, luy remonstrant que dautant que par la confession mesme des Anglois, le Comte de Flandres tenoit en foy & hommage de la couronne de France, il seroit plus raisonnable que l'heritiere dudit Comté fut mariee au frere de son souuerain, & à vn homme de sa nation, qu'à vn estranger & ennemy, & que si l'Anglois l'espousoit, ce mariage apporteroit matiere & commencement à vne nouuelle guerre. Les histoires Flamandes disent que ce mariage fut premierement pratiqué par le Roy Iean pere dudit Charles, mais qu'il ne peut estre consommé iusques au regne dudit Charles, lequel fit tant enuers le Pape qu'il ne voulut accorder la dispense du mariage dudit Anglois & de la fille du Comte de Flandres. Ceste entreueuë des Ambassadeurs C des deux Roys & des Legats du Pape Gregoire ne peut empescher le cours & la fureur des queuës susdites qui durerent par plusieurs annees, durant lesquelles en l'an 1368.

M ccc. lxi.

Deputez des deux Roys.

Leur excuse.

Le Pape s'excuse.

Sagesse de Charles.

Le Roy Charles desireux de mettre fin à ce mariage vint à Tournay, où il manda au susdit effet le Duc de Vvencelin de Brabant oncle de ladite Marguerite, le Duc Albert, Mambour de Hainaut & plusieurs autres, mais à cause que le Comte Louys de Flandres qui estoit lors malade à Malines, ou selon aucuns contrefaisoit le malade ne vint à Tournay, ceste iournee & communication fut transmise à Gād au 7. d'Auril ensuiuant. Le Roy voyant que l'Anglois luy faisoit tant d'empeschemens à ce mariage, en fin par le moyen de Marguerite d'Artois mere dudit Comte Louys, trouua moyen d'effectuer ledit mariage au grand regret & mescontentement de ceux de Flandres, lesquels auoient le plus qu'ils auoient peu rompuë la consommation de ceste alliance par l'espace de sept à huit ans continuels, mais en fin ils y consentirent.

Charles à Tournay.

D Peu apres les Pasques de l'an 1369. s'assemblerent en la ville de Gand du costé du Roy Charles Pierre Euesque d'Auxerre, Gautier seigneur de Chastillon, & Eurard de Corbie, & de la part du Comte Louys de Flandres, Henry de Beuere seigneur de Dixmude, Baudouin seigneur de Poncxes, lesquels arresterent, conclurent & traicterent ledit mariage desdits Philippes de France & de Margueritte de Flandres, aux conditions & de la maniere suiuante.

Malice des Flamans.

Deputez du Roy & du Comte.

« Premierement que pour satisfaire audit Comte Louys de Flandres, tant de dix « mille liures par an que le Roy luy auoit promis donner & assigner par ses lettres pa- « tentes, que de cent mille escus que ledit Comte demandoit en recompense de sa « monnoye de Claneci, ensemble pour payement de certain nombre de gēs de guer- « re qu'il auoit entretenu durant les guerres passees en la ville de Greueninghe, le « Roy Charles de France luy donneroit & restitueroit l'Isle, Doüay & Orchies, auec « toutes les appartenances & Chastellenies, pour les tenir en fief de la Couronne, « auec le Comté de Flandres, sans aucun esclissement, mais vnis & d'icelles en ioüyr

Articles.

M.ccc.lxxiv.

par luy, la Comtesse Marguerite sa fille, & leurs hoirs masles en droicte ligne. Soũs condition que si apres le Comté de Flãdres escheoit à vne fille, qu'en tel cas le Roy de France ou ses successeurs pourroient rauoir lesdites villes & Chastellenies, moyennant l'assignation qu'ils seroient tenus faire à celle qui lors seroit Comtesse de dix mille liures parisis de rente perpetuelle par an, monnoye de Flandres, telle qui couroit le 6. de Nouembre 1355. l'vne moitié entre la riuiere de la Sõme & Flandres, & l'autre moitié autour des Comtez de Neuers & de Rethel. Bien entendu qu'audit cas le Comte ou Comtesse de Flandres ne sera tenu soy deffaire desdites villes & Chastellenies, auant que lesdits dix mille liures par an seront assignees & bien hipothequees, mesmes qu'ils soient en paisible possession d'icelles. A condition aussi que lesdites villes & Chastellenies seroient reunies & incorporees audit Comté de Flandres. Mesme que si ladite consignation des dix mille liures de rente deuement faite, la Comtesse de Flandres estoit en deffaut de restituer audit Roy de France lesdites villes, pourroit le Roy proceder pour la restitution de sa iurisdiction temporelle, & à ce contraindre ladite Comtesse par execution de Iustice, & point autrement. Fut aussi dit & accordé que pource que ledit Comte Louys par la restitution desdites villes n'estoit totallement satisfait de son deu, le Roy de France luy donneroit outre ce deux cens mille francs en cinq payemens, dont le premier qui seroit de cent mille francs escherroit huit iours apres la consommatiõ dudit mariage, & les autres cent mille, deux ans apres à quatre payemens. Moyennant lesquelles choses on proceda auãt audit mariage, & quitta ledit Comte Louys tout ce que autrement ledit Roy de France luy pouuoit deuoir iusques alors. Ce fut arresté & conclu en la ville de Gand le douziesme d'Auril mille trois cens soixante apres Pasques presens & consentans les deputez des trois villes de Gand, Bruges & Ypre.

Sur la succession. — Conditions. — Pour le Roy. — Argent donné au Comte. — A 2. termes.

Le 19. Iuin audit an 69. pour consommation dudit mariage furent les dessus nommez espousez en l'Eglise Sainct Bauon de Gand par l'Archeuesque de Tournay, & se trouuerent esdites nopces plusieurs grands Princes & seigneurs de France, & les Duc & Duchesse de Brabant. Durant ces nopces furent faites plusieurs ioustes & tournois, & vne infinité d'autres passetemps & esbatemens. Par le susdit moyen doncques retournerent lesdites villes & Chastellenies, qui long-temps en auoient esté esclissees au Comté de Flandres, qui successiuement deuint à la grandeur & estenduë en laquelle il a tousiours depuis demeuré, & est encore presentement.

Nopces de la Comtesse de Flandres. — Grandeur de Flandres.

Plusieurs personnes de ce temps-là & d'autres qui sont venus depuis, ont dit que le Roy Charles qui pour sa sagesse a rapporté le nom de Sage en ceste affaire perdit ceste qualité, car ayant au commencement le choix d'espouser ou la fille du Duc de Bourbon qui estoit tres-belle, ou la Comtesse de Flandres belle à la verité, mais nõ tant que l'autre, il ne fit pas vn acte de sage homme, de preferer ses affections & la passion de l'amour à l'vtilité publique, veu que ceste Flamande enrichit tellement son mary par tant de belles seigneuries qu'elle luy apporta, que sa posterité fut non seullement redoutable aux Roys de France, mais aussi les cuida renuerser & ruiner, comme on verra au cours de ceste histoire. Mais d'autres disent qu'il y auoit en la Princesse Flamande quelque deffectuosité qui empescha le Roy de l'espouser, & qu'il ne falloit pas que son frere puisné fut si delicat qu'vn Roy, en l'an 1370. ou 71. de ce mariage de Philippes & de Marguerite nasquit Iean qui fut depuis Duc de Bourgongne apres son pere, & le tison qui alluma beaucoup de guerres en France.

Charles peu sage.

Le Roy de France fit quelque accord auecques Charles Roy de Nauarre, mais il ne dura gueres, car peu apres il fut aduerty que ledit Nauarrois auoit machiné de le faire empoisonner par vn nommé Iacquet Rue son Chambellan, qui fut pris prisonnier, & confessa ledit cas pour lequel fut pris Pierre du Tertre Secretaire dudit Roy de Nauarre, & furent condamnez par le Parlement à estre trainez iusques aux halles, & auoir les testes & les quatre membres coupez. En celle mesme saison Charles aisné fils du Roy de Nauarre, qui longuement auoit esté en Nauarre auec son pere, par sauf-conduit vint à Senlis deuers le Roy qui luy fit re-

Empoisonneurs punis.

A monstrer en la presence de plusieurs Princes & seigneurs & gens de son conseil, les grands troubles & maux que le Roy de Nauarre son pere auoit faits en France, tant du temps du feu Roy Ieã son pere que depuis. Parquoy le Roy deliberoit de se faire mettre en sa main les places qu'il tenoit en Normãdie, & de fait y enuoya le Duc de Bourgongne son frere qui les print toutes, & dedans la tour de Bretueil fut pris messire Pierre de Nauarre & sa sœur, lesquels le Roy fit mener dedãs la tour de Bernay, les faisant tenir en seure garde. Apres que ledit Duc de Bourgongne eut pris & mis toutes les places du Roy de Nauarre en l'obeissance du Roy, les vnes par force, les autres par composition; le Roy fut cõseillé pour obuier pour l'aduenir à semblables inconueniens qui en estoient aduenus parauant par la malice dudit Roy de Nauarre de les faire abbattre, & fit desmolir les chasteaux de Bretueil, Derual, Orbec, Beaumont le Roger, Vacy, & Annet, & abbattit les murailles des villes, la tour & chastel de Nogent le Roy, les chasteaux d'Eureux, le Pontheau de mer, Montaigne Gauuray, & plusieurs autres en Constantin: mais le chastel de Cherebourg demeura entier, parce que les Nauarrois qui estoient dedans ne le voulurent bailler, B ains firent venir dedans plusieurs Anglois, qui estans dedans & se voyans les plus forts en chasserent lesdits Nauarrois.

M.CCC.LXXV. Maux du Roy de Nauarre.

Chasteaux desmolis.

Places de Constantin.

L'an 1375. ou selon d'autres 76. au mois de Iuillet trespassa le Prince Edvvard de Galles aagé de 46. ans, & dix mois apres le 25. iour de Iuin le Roy Edvvard son pere aagé de 65. ans, mourut de regret & d'ennuy de la mort de son fils, laissant pour successeur en son Royaume Richard fils de sondit fils aagé de 12. ans, sans aucune controuerse des Ducs de Clarence & de Lanclastre, & des Comtes de Langley, de Cambruch & de Bokingamp ses oncles paternels.

VII. Preuoyance de Charles.

En ce mesme temps le Roy Charles se ressouuenant que lors qu'il estoit Dauphin & son pere prisonnier en Angleterre, les trois Estats tenus à Paris, auoient voulu donner des gouuerneurs à sa ieunesse, & que plusieurs choses auoient esté insolemment tentees par quelques factieux, & par le peuple, conuoqua vne assemblee des plus grands Princes, seigneurs & Prelats de son Royaume, & par leur aduis fit vne Loy ou Edict irreuocable, par lequel estoit porté que en aduenant vn Roy de France à mourir, son fils aisné incontinent succederoit, & qu'iceluy entré au 14. an de C son aage seroit mis hors de tutelle, couronné Roy, & gouuerneroit luy seul les affaires. Il fit ceste loy afin que la longue tutelle d'vn ieune Roy ne donnast à ceux qui l'auroient, & aux autres occasions d'attenter nouuelles choses par l'ambition qui se pourroit mettre tant aux cœurs des commandans que des commandez, & estoit ceste loy faite à bonne intention, mais il ne deuinoit pas qu'il lairroit vn fils fol & insensé, soubs la ieunesse & folie duquel la France deuoit s'en aller sandessus dessoubs, & estre tiree en pieces par la faction des Princes qui vouloient commander.

La cause d'icelle.

Le Duc d'Aniou frere du Roy & du Guesclin allerent en Guyenne auec vne grosse armee de terre & vne de mer qui les fauorisoit, cependant que la Picardie estoit bien garnie de gens, que le Duc de Berry tenoit la ville de Carlat en Quercy assiegee, & que le Roy Charles en mesme temps auoit cinq armees sur les bras garnies de plusieurs Ducs, Princes, Barons, seigneurs, Cheualiers, Escuyers & D gentilshommes de diuerses prouinces. Ledit Duc accompagné du Connestable, du Mareschal de Sancerre, des seigneurs de Coucy, de Montfort, de la Hunaudaye, de Roye, de Montauban, de Rochefort, de Mauny, de Chasteauguyon, du Begue, de Villaines & de plusieurs autres iusques au nombre de seize cens lances print Nantron, Couduc les Bernardieres, & Bordeille, là où Iean de Bueil Seneschal de Thoulouse, Lieutenant du Duc d'Aniou és parties de Rouergue, Quercy, Agenois, Bigorre, & Bazadois amena cinq cens hommes d'armes, & deux cens Arbalestiers, auec lesquels ledit Duc alla assieger Bergerac sur Dordonne, & pour plustost la prendre il fist venir de la Reolle sur Garonne l'artillerie qui y estoit. Amanieu de Montferrant Seneschal de Bourdeaux aduerti que Iean de Bueil auoit esté enuoyé par le Duc d'Aniou à la Reolle pour faire venir ladite artillerie à Bergerac, auecques ses forces s'alla mettre entre lesdites villes de Bergerac & de la Reolle, pour empescher ledit de Bueil de passer, mais le Duc aduerty

Armees en Guyenne.

Cinq armees de Charles.

Seneschal de Bourdeaux.

M.ccc.LXXVII soudainement de l'entreprise du Seneschal, fit par Pierre de Bueille frere dudit Iean A prendre 3. ou 4. cens hommes d'armes pour l'aller secourir. Pres d'Aymet il trouua le Seneschal accompagné de bonnes troupes d'Anglois & de seigneurs de Guyenne qu'il deffit, & furent en ceste deffaite pris ledit Seneschal, les seigneurs de Pardaillan en Agenois, de Langoyran, de Mussidan, de Duras, de Rosan & du Bosquat grand pere de la grand mere paternelle de l'autheur de cest œuure, gentilhomme du pays de Bourdelois, & les autres furent tuez ou noyez en la riuiere du Drot, ou mis en fuitte. Apres ce, Verdune, ou selon Froissard, Perdicas ou Perducas d'Albret mit soy & ses terres en l'obeissance du Roy Charles, & ledit Duc d'Aniou print les places de Bergerac, Aymet, Castillon, Libourne, Sainct Million, Sauueterre, Montsegur, Cadoyn, Sainct Macaire, Sainct Andras, Langon, Duras, & plusieurs autres iusques au nombre de six vingts & quatorze. Comme le Duc d'Aniou estoit deuant Libourne, les seigneurs de Pardaillan, de Langoyran, de Mussidan & de Duras, luy estans amenez luy firent serment d'estre delà en auant bons & loyaux seruiteurs & subiects au Roy de Frnce, mais peu apres les seigneurs de Duras & de Rosan B tournerent leur robbe, & se retirerent vers l'Anglois à Bourdeaux. Ce qui aduint l'an 1377.

Accompagné d'Anglois.

Grand ayeul maternel.

Places de Guyenne.

Promesse violee.

Durant que ces choses se passoient en Guyenne, le chasteau d'Aulroy en Bretagne se rendit aux François, le Duc de Bourgongne fit vne course deuant la ville de Calais, print la ville d'Ardres & plusieurs chasteaux du Comté d'Oye, & l'armee naualle du Roy de France prenant terre en Angleterre pilla les costés d'icelles sans faire autre chose, puis l'hyuer suruenant se retira en France.

De tous les endroits de la France on n'oyoit que guerres, plaintes, cris, clameurs, plusieurs ombres & images de la mort, & calamitez, & greuances de peuple, mais la sagesse de Charles peu à peu remettoit les choses en bon estat, & toute la Bretagne horsmis Brest recognoissoit pour son seigneur le Roy Charles, & son regne estoit florissant par sa prudence, quand les Anglois ialoux de sa grandeur enuoyerent par toute la Chrestienté des Ambassadeurs pour faire des pratiques & menees contre luy, & pour diuertir les Princes Chrestiens de son amitié. Ces Ambassadeurs furẽt si bien receus en Allemagne, que bien que l'Empereur Charles quatriesme du C nom lors regnant, fut oncle maternel du Roy Charles, si est-ce que luy & son fils Vvenceslas par luy associé à l'Empire furent presque esbranlez de se tourner contre Charles, doncques le Sage enuoya ses Ambassadeurs en Allemagne auec charge de confirmer & renouueller l'ancienne fraternité, amitié & intelligence d'entre les François & les Allemans si longuement conseruees & entretenuës entre ces deux nations, pour refuter & obiecter les calomnies par les Anglois intentees contre luy. A vne diette qui fut tenuë en vne ville d'Allemagne en la presence des deux Empereurs, le chef de la Legation fit la harangue suiuant.

Malice de la guerre.

Ambassadeurs François en Allemagne.

Harangue Angloise.

I'ay proposé ceste mesme cause (sacrees & Cesarees Maiestez) deuant le Pape, laquelle il faut qu'à present ie mette au deuant de vous, & les tres-saincts ordres du sacré Empire qui estes non moins saincts par vostre iustice qu'inuincibles par vos armes. Or dautant que nostre debat est conioint aux loix de la guerre, la Saincteté a trouué bon que ce qui estoit de sa cognoissance fut rapporté au iugement des grãds D Capitaines, des Roys & des Empereurs, plustost que voir que les armes des Princes de l'Empire fussent reuoquees au sainct Siege, ny à la paix faite par l'authorité du sainct Pere. Doncques comme ainsi soit & que le Pape & que tout le monde est en attente de voir ce que vous en pensez, & tous tenans les yeux fichez sur vous pour en auoir la fin, & moy me souuenant & des personnes, & du lieu, où, & deuant qui ie parle, & sçachant que vos Maiestez, lesquelles iamais aucun foudre de guerre ne peut estonner, n'ont rien de tant recommandé que la religion & l'immortalité de vostre nom & reputation : nous nous sommes presentez deuant ce throsne pour auoir raison sur nos doleances.

Il faut que vous ayez cognoissance, & que vous iugiez de la paix faite à Bretigny, qui fut bastie pour la reconciliation & paix d'entre deux puissans Royaumes & belliqueuses nations, & si elle est rompuë, il faut que renaissent les mes-

Plaintes des Anglois.

A mes maux & miseres, pour l'extirpation desquels elle auoit esté pratiquee. Que si auec la mesme pieté & religion qu'elle fut faite on la garde & conserue, & qu'on restitue par vostre moyen ce qui est vsurpé, vous serez aussi cause (sacrees Maiestez) d'estaindre de grands feux, & empescherez d'horibles massacres auant qu'on vienne à se mettre en campagne, si bien que nostre aage se dira vostre redeuable de ceste paix, & la posterité se confessera tenir de vous en asseurance. Nous auons souuent surmontez les François par bataille, encore qu'ils fussent en plus grand nombre que nous, & toutes les fois que nous sommes venus aux mains, nous auons senti l'assistance diuine combattant pour nous, en ce que sans force nous battions ceux qui nous surpassoient en nombre, forces & puissances: vsans modestement de la victoire, sans vser de la licence & rigueur que la loy de la guerre nous permettoit, cōtens de ce que seulement on nous satisfaisoit des frais de la guerre, & requerans le renouuellement de l'accord que fit le Roy S. Louys auec nos ancestres nous ayans vaincus, par lequel nous voulions que la Guyenne nous fust renduë, puis qu'elle auoit esté l'heritage de nos maieurs. Et ne voulions que gratuitement on nous rendit le nostre, ains en recompense de ce, & comme par eschange, estions contens de B quitter le droit que nos predecesseurs ont eu par plusieurs aages sur les pays, terres & seigneuries de Normandie, le Maine, Touraine & Aniou, qui est le plus beau, plus riche & fertil pays de toute la France. Requerions encore le Comté de Ponthieu, lequel par la confession mesme des François est le doüaire maternel & l'heritage de nos Roys. Et dautant que la possession de cecy nous estoit donnee auec le droit de souuraineté, la raison vouloit que nous fissiōs cession aussi de tout le droit pretendu sur le Royaume, succession & couronne de France. En quoy nous auions plus iuste raison qu'eux, comme aussi nous auions l'aduantage à la guerre, ioint que plusieurs Roys & Royaumes appellent & reçoiuent les Dames aux successions des couronnes Royales, ou bien les enfans qui sortent d'icelles. A nostre Roy Henry premier du nom ne succeda point Mahault sa fille, ains Henry le fils de ceste Princesse, si bien que les Comtes subiets du Roy de France peuuent venir à estre nos Roys: & cependant le sang royal d'Angleterre perdra-il l'esperance de cōmander C par succession aux Royaumes estranges? Mais les François respondent que l'Anglois ayāt le droit & la raison pour soy du temps qu'on disputoit du Royaume, lors que Philippes de Valois vint à la couronne, il quitta son droit en luy faisant hōmage. Ie luy responds que si i'eusse iuré sans exception quelconque, encore mon aage me dispenseroit, & me releueroit de ce serment deuant vn iuge entier & non pas passionné, là où mon serment estoit conditionnel, pourueu que cela ne me tournast à plus grand preiudice, & ne me priuast de l'esperance de pouuoir venir à la courōne. A ceste cause en la paix de Bretigny, lors que ie promis de quitter le droit pretendu sur le Royaume & couronne de France, ie sçay que ie faisois ce que plus le François auoit en fantasie. Ie quitte la Normandie, le Maine, Aniou & Touraine, me rendez-vous pour cela ce qui m'est accordé par le Traité fait du temps de sainct Louys & durant nostre bonne fortune? Ie vous cede le droit certain que i'ay au Royaume, & à present vous vous plaignez de l'iniquité des conditions, & refusez D de me rendre les ostages que i'ay donnez au temps prefix pour ce faire, violant le droit & la loy obseruee par toutes nations, vn Roy deffiant vn autre on enuoye des Herauts pour demander publiquement ce dequoy on est fraudé, & au cas de refus ils denoncent la guerre. Ie vous prie quels sont les Herauts que Charles nous a enuoyez? C'est (sacré Empereur) nostre plainte, qui ayans pris le Roy Iean en bataille, l'auons aussi bien traicté & honoré que s'il eust esté en son propre Royaume, luy faisans la plus douce & equitable composition qu'on sçauroit souhaitter, & prenans de luy ostages, tous les Princes de France iurerent de tenir & garder la paix faite à Bretigni: & ainsi nous rendismes Iean & le repos aux François: lequel estant chez luy appaisa les troubles de ses seigneuries, & s'assubiettit le Duché de Bourgōgne, establissant vne paix ioyeuse & desiree par tout son Royaume. Il a esté florissant en enfans & richesses, & a commandé auec autant d'heur que Prince de son temps, & que Roy qui ait onc regné en France. Et retournant vers nous, il mourut entre les bras de ses enfans & des Princes que nous auiōs en ostages. Apres ce, son fils a violé

M CCC.LXXVII

François vaincus par Anglois.

Anglois modestes en victoires.

Guyenne leur heritage.

En Ponthieu aussi.

Mahaut.

Relief d'aage.

L'Anglois s'excuse du serment fait.

Ses plaintes.

Le Roy Iean pris.

Son fils accusé de perfidie.

M.CCC.LXXVIII

A endurer qu'on vous vsast de tromperie quelconque : & n'auez de tant deterioré vostre cause, qu'il soit besoin de vous en releuer, ny n'estiez solicité d'aucun que vous puissiez accuser d'infidelité ou de peu de preuoyance. Vous estiez à Amiens, vostre pere y estoit present (ô Empereur) & les Roys de Nauarre & de Maiorque, & le Duc de Lorraine, & afin que ie laisse à part nos Princes il y auoit quatre mille cheuaux : & ne fistes oncques le serment qu'apres auoir receu le Duché de Guyenne. Vous vsastes de pareille façon de faire que le reste de nos vassaux, & vous obligeastes sous vn mesme serment : & laissant le baiser (selon que le porte la coustume) disant en vouloir demander conseil aux vostres en vostre pays, nous vous l'accordasmes volontiers : & vous estant en Angleterre, & ayant cecy en deliberation tout bien espluché, à la fin vous renuoyastes gens, qui offrissent le baiser pour faire la ceremonie de l'hommage, & lesquels protestassent d'auoir accomply legitimement tout ce qu'vn subiet & vassal doit à son Prince naturel. Osez-vous requerir que ces Maiestez condamnent la foy & authorité d'vn Roy leur parent, laquelle vostre Angleterre mesme confesse pour saincte, & dequoy vous ne vous plaignistes oncques, iusques à ce que Robert d'Artois banny vous en fit l'ouuerture, vous conseillant de poursuiure par armes ce que iamais n'eussiez sceu gagner par iustice? Ce fut lors que vaincu par la loy eustes tout ainsi recours aux armes, comme maintenant ne pouuant vous preualoir de la force auez vostre garent à l'equité.

Assemblee d'Amiens. — *Hommage de l'Anglois.* — *Subiet aux François.* — B — *Recours à la force.*

Si le Roy Charles a repris sur vous le Comté de Ponthieu, bien qu'il fut vostre de droit maternel : si est-ce que par vostre confession vous l'auouez confisqué, ayant pris les armes contre celuy auquel vous en auez fait hommage, estant plus asseuré de vostre tesmoignage poussé de l'effort de la conscience qui vous accuse, que si six mille tesmoins auoient deposé contre vous. Si vous requerez les pays de Normandie, Guyenne, Aniou, le Maine & Touraine, selon l'accord fait par le Roy S. Louys, il faut aussi qu'il vous souuienne que ce sainct Roy s'en retint la souueraineté que vous pretendez vous vsurper, & par mesme moyen vous decheez de vostre cause : & si vous regardez le premier droit que vous auiez en Guyenne, vous C verrez aussi que madame Eleonor vostre mere n'eut que trois Seneschaussees, à sçauoir Bourdelois, Agenois & Bayonnois, & icelles subiettes à nostre souueraineté. Dés le commencement ces pieces vindrẽt és mains de ses ancestres, mais depuis les Guillaumes Cõtes de Poictou ont enuahy le reste par force, tout ainsi que Raoul en fist sur la Neustrie, la laissant à son bastard Guillaume contre les loix de France, comme aussi les Martels, Foucques & Thibaults ont pratiqué sur le Maine & Touraine, lors que nos Roys estoient occupez à la guerre, & en ont laissé la possession comme hereditaire à leur posterité. Et puis que vous parlez du Roy S. Louys, iceluy estant pris auec son frere & presque toute la noblesse de France par les infidelles, il ne paya iamais si grande rançon pour tous que vous en auez arraché de nous pour le seul rachapt du Roy Iean vostre seigneur, en tirant autant que de luy, de la noblesse prisonniere.

Conuiction par tesmoignage. — *Vsurpation.* — *Grande rançon de Iean.*

Or le Roy Iean estant mort chez vous, il s'est deliuré, cõme aussi il nous a absous de toute obligation, veu que c'est chose bien aisee à iuger, si les droits de guerre ont D encores lieu sur les trespassez. Quant aux ostages rengez en vie, bien que vous les ayez obligez au retour, si est-ce que la paction premiere les absout de ceste anciẽne obligation, & estans deliurez en tẽps de paix, vous n'auez raison quelconque de les redemander, le Roy mon maistre vous ayant denoncé la guerre. Et pour parler en somme, la souueraineté royale de France, & les droits & puissance des Roys ne peuuent & ne doiuent estre eschantillonnez, esgarez ny diminuez : & (laissant à part le droit de Ponthieu) il ne se peut faire suiuant la loy Salique que vous ayez la Guyenne, suiuant ce que vous la limitez, sans alterer de plus la moitié le Royaume de Frãce. Ainsi (sacrees maiestez) vous pouuez clairemẽt voir si nous sõmes les premiers qui auons violé le Traité & accord de Bretigni. Au reste nous nous sommes assez purgez deuãt le Pape du crime de pariure que ceux-cy nous ont mis en auãt, & auõs espluché la querelle du Royaume-nous auons racheptez plus que de raison nos seigneurs prisõniers, l'Anglois faisant vne marchãdise de la guerre, il n'y a raison pour

Les droits de France. — *Qui a violé la foy.*

M.ccc.lxxvii L'Anglois accusé.

laquelle les ostages qui sont de retour soient obligez de se rendre en Angleterre. A C'est nostre purgation, laquelle estant receuë par vos maiestez nous penserõs auoir satisfait à tout le monde, vous protestant que si le Roy tres-Chrestien eut esté à son „ aise, que luy mesme eut fait l'office que pour son seruice ie fais en vos presences, & „ cecy auec plus grande prudence, amitié & efficace, comme celuy qui ayme le Roy „ Anglois, à cause que c'est son proche parent, & que ceste querelle est pour l'esgard „ des causes & du temps, non pour inimitié qu'ils s'entreportent. Le Duc de Normãdie est venu vers vous, le Roy y viendroit s'il estoit besoin pour visiter ses amis, & „ renoueller le nom fraternel des siens auec les vostres, & cecy publiquement, ho„ norant en presence ceux qu'affectueusement il reuere en leur absence.

Cause de querelle.

VIII. Ceste remonstrance des Ambassadeurs François faite en l'an 1377. ou 78. fit sembler la cause du Roy de France plus iuste en l'endroit des Princes d'Allemagne, & leur fit trouuer bon que les deux Empereurs vinssent en France pour tascher d'accorder ces deux Roys, pour terminer les guerres d'entre ces deux grands Royaumes tant preiudiciables à toute la Chrestienté, & pour entamer quelque propos d'vne guerre saincte, l'intermission de laquelle auoit ia esté trop longue. Comme B les Empereurs furent en chemin, le Roy enuoya plusieurs seigneurs & honorables personnes au deuant d'eux iusques à Cambray ville d'Empire, & y firent la feste de Noël, pour obseruer les anciennes ceremonies des Empereurs, qui ont accoustumé de dire vne leçon à matines la nuict de Noël en leurs terres d'Empire, & faire autres grandes ceremonies, habillez de leurs habits imperiaux. De Cambray l'Empereur vint aux villes de Sainct Quentin, Han, Noyon & Compiegne, les habitans desquelles par le commandement du Roy, allerent au deuant de luy, & luy firent plusieurs grands honneurs & presens, toutesfois à l'entree desdites villes on ne sonna point les cloches, ny on ne luy porta point de poisle, ceremonies qui se font seulement aux Roys & non aux autres Princes, si ce n'est par l'expres commandement desdits Roys. Toutefois depuis elles se font à tous Princes. A Compiegne le receurent ceux que le Roy auoit enuoyez au deuant de luy pour le bienueigner, à sçauoir le Duc de Bourbon frere de la Royne, le Comte d'Eu son cousin, les Euesques de Paris & de Beauuais, & plusieurs Barons, cheualiers & grands personnages C tous vestus de liuree de chaperons my-partis de blanc & de bleu. Le Duc de Bourbon au souper festoya le Roy des Romains Vvenceslas fils de l'Empereur, & l'Empereur courtois & gracieux Prince manda audit Duc qu'il fut volontiers allé à ce souper, bien qu'il n'y eut pas esté semonds, sans vne goutte qui l'auoit surpris. Le lendemain il vint à Senlis, là où vindrent au deuant de luy les Ducs de Berry & de Bourgongne freres du Roy, le Comte de Harcourt l'Archeuesque de Sens, l'Euesque de Laon, & plusieurs seigneurs, cheualiers & Escuyers. De Senlis l'Empereur vint à Louure en Parisis, là ou le Roy aduerty de la goutte dudit Empereur, luy enuoya vn chariot tout doré de fin or, richement appareillé & attelé de quatre cheuaux blancs, & la litiere du Dauphin son fils richement ornee & attelee de deux grosses mules.

Les Empereurs viennẽt en France

Ceremonies des Empereurs à Noel.

Sõt en France

Festoyez.

L'Empereur tourmenté de ses gouttes monta dedans ladite litiere pour aller plus à l'aise, & vint iusqu'à S. Denys, là où il eut au deuant de luy les Archeuesques de Rouen, Sens & Rheims, & les Euesques de Laon, Beauuais & Paris. Et pource qu'il D estoit tellement tourmenté des gouttes qu'il ne pouuoit cheminer, estant arriué à S. Denys, depuis la porte de l'Eglise iusques au grand Autel d'icelle il fut porté sur les bras des hommes, & apres auoir fait les ceremonies Ecclesiastiques, il vit les reliques & les sepultures des Roys qui sont en ladite Eglise.

L'Empereur Charles goutteux.

Est à S. Denis

Le Lundy ensuiuant 4. iour de Iãuier, de l'an 1378. Bureau de la Riuiere premier Chambellan, & le grand Escuyer vindrent de la part du Roy au deuant de luy, amenans deux beaux coursiers richement accoustrez & couuerts des armes de France, l'vn desquels ils presenterent à l'Empereur, & l'autre au Roy des Romains son fils. De S. Denys iusques à la Chappelle l'Empereur alla en litiere, & là vindrent au deuant de luy le Preuost de Paris, & les seigneurs habillez de liurees, le Preuost des Marchands, les Escheuins, & les bourgeois de Paris tous vestus de robes my-parties de blanc & de violet. L'Empereur estãt arriué à la Chappelle, apres auoir receu

Present de cheuaux.

A les harangues de ceux qui de la part du Roy estoient allez au deuant de luy, monta sur vn des coursiers que le Roy luy auoit enuoyez. Le Roy Charles accompagné de Charles Dauphin de France son fils, des Ducs de Berry, de Bourgõgne, de Bourbon, & de Bardes, Cõtes de Sallebruch, de Tancaruille, de Sanxerre, de Harcourt, de Blois, de Dampmartin, de Porcian, de Grand-pré, de Fiennes, & d'vn nombre infini de noblesse, marchant hors la ville rencontra l'Empereur entre la Chappelle & le moulin à vent, où les deux Monarques se firent grand honneur l'vn à l'autre. Partans de la Chappelle pour venir a Paris, l'Empereur & le Roy debattirent longuement par courtoisie sur le poinct de l'honneur & du premier rang. En fin l'Empereur marcha au premier lieu, le Roy au second, & le Roy des Romains au troisiesme, marchans tous trois de front. Et est à noter que l'Empereur estoit monté sur vn cheual noir, & le Roy sur vn blanc. Ce que le Roy auoit fait tout expres, car d'autant que l'ancienne coustume ou ceremonie de France porte qu'vn Roy de France faisant son entrée en la ville de Paris, capitale de son Royaume, doit estre monté B sur vn cheual blanc, ledit Roy pour oster audit Empereur tout droit, opiniõ, & pretension de souueraineté sur le Royaume de France, auoit voulu faire monter ledit Empereur sur vn cheual noir, couleur du tout contraire à la blanche, pour luy mõstrer qu'il ne faisoit pas son entree à Paris comme en ville Imperiale, ny de sa iurisdiction & authorité, ains en ville amie, & subiette à vn Prince son amy & parent. Le Roy festoya l'Empereur & son fils tant à Paris qu'au bois de Vincennes, & au chasteau de Beauté, leur fit monstrer ses cabinets d'armes & de pierreries, desquelles il donna vn grand nombre au Roy des Romains, & l'Empereur en reuanche fit plusieurs dons de pierreries au Dauphin fils du Roy, & le fit vicaire de l'Empire irreuocable sa vie durant, & luy donnant les chasteaux de Pompel & Chameaux en Dauphiné, luy en bailla ses lettres seellees en seel d'or.

M ccc.lxxviii
L'Empereur pres de Paris.
Le Roy au deuant de lui.
Ceremonie.
A l'entree de Paris.
Dõs mutuels.

Surquoy quelques autheurs Allemans ont pris occasion de blasmer ce Charles Empereur, disans que pour se reuancher de la bonne chere que le Roy de France luy auoit faite à Paris, il donna au fils dudit Roy plusieurs terres appartenantes à C l'Empire, & Thierry Euesque de Nien dit faussemẽt de luy, que pour vn seul disner que luy fit Louys Duc d'Aniou à Ville-neufue lez Auignon, il donna audit Duc tout le Royaume d'Arles, qui auoit esté sous la iurisdiction de l'Empire depuis Othon le Grand iusques alors. Outre cela cest Euesque dit auec vn grand mensonge & imposture que cest Empereur vendit aux Roys de France le pays de Dauphiné. Ce qui est faux, car comme nous auons cy-dessus dit en la vie de Philippes de Valois, ce fut Imbert ou Humber Dauphin de Viennois qui vendit le pays audit Roy. Bien est vray ce quelques autheurs notables disent que cest Empereur faisant donation de ces places cy-dessus nommees au Dauphin, affranchit aussi le pays du Dauphiné de la subiection de l'Empire, & ne voulut qu'il en fut rien recognoissant l'Empereur ny la chambre comme font les autres Princes de l'Empire, & que le Dauphiné aussi bien que le Royaume de France ne tient que de Dieu & de l'espee, car de dire que la proprieté en fut à l'Empire, l'histoire de Sauoye y contredit, & les histoires & panchartes nous en donnent bon garent. Ce qui aduint en l'an 1378.

L'Empereur blasmé.
Le Dauphiné.

D Les deux Empereurs estans à Paris, auoient commencé quelques moyens de paix entre les deux Roys de France & d'Angleterre, mais tout cela fut rõpu par la mort de la Royne Ieanne de Bourbon femme du Sage, qui trespassa le 6. iour de Feurier 1378. en l'hostel de S. Pol à Paris, & quelques iours apres vne fille dont elle estoit accouchee deux iours deuant. Le Sage estoit si adoloré de la mort de sa femme qu'il ne pensoit à autre chose, dont les Empereurs voyans le Roy & la Cour en dueil se retirerent, & le Sage enuoya ses deputez à Gand, autres disent à Bruges, là où pareillement se trouuerent les deputez de l'Anglois, pour parler de la paix en lieu neutre & commode aux vns & aux autres. Aussi s'y trouuerent les Archeuesques de Rauenne & de Roüen Legats du Pape, mais ce pourparler de paix fut rompu par vn nouueau remuëment des affaires de tout le monde, qui fut vn schisme nouuellement suruenu en l'Eglise, en laquelle il dura par l'espace de trente ans.

Mort de la Royne Ieãne.
Depart des Empereurs.

Le siege des Papes estant par le Pape Clement 5. transferé de Rome en Auignon,

M.ccc.lxxxiii
Le Papat à Rome.

retourna à Rome 70. ou 71. an apres qu'il en eut esté comme banny. Mais il n'y fut pas longuement stable & en repos, car il commença d'estre agité de nouuelles tempestes. A

Pape taxé.

Den'estre à Rome.

Se resolut d'y aller.

Le Pape Gregoire vnziesme seant en Auignon, voyāt l'Italie embrasee de guerres renaissantes les vnes sur les autres, & qu'il ne se trouuoit aucun remede pour les esteindre, se resolut de remettre & rapporter le siege Papal à Rome. A quoy il fut dauantage aiguillonné de la responce d'vn Euesque, lequel estant par ledit Pape interrogé pourquoy c'estoit qu'il ne se tenoit en son Eueſché, respondit: Nous suiuons vostre exemple (Pere sainct) chacun se compose à vous imiter, & la Chrestienté a besoin non de vostre remonstrance, ains de vostre exemple. Si les Chrestiens vous demandent pourquoy c'est qu'en fin vous n'allez demeurer en vostre ville & siege de Rome, ia par tant d'annees deshabitee & abandonnee par les Papes, vous sçaurez aussi peu que respondre que moy qui ne suis pas colloqué en vn si haut theatre que vous, sur lequel tant d'hommes ont les yeux dressez & ouuerts comme ils ont sur vous. Ceste hardie & picquante responce semblant estre dite non de la bouche d'vn homme, ains de celle d'vn Ange, picqua si auant le cœur du Pape, qu'il pensa qu'il commettoit vne grande meschanceté s'il ne se purgeoit & deliuroit du mesme crime qu'il auoit condamné en vn autre. Estant accompagné d'vne bonne troupe de Cardinaux, laissant les autres en Auignō, il s'en alla en Italie, là où il fut receu auec telle ioye, que iamais les Italiens ne receurent vne si grāde allegresse que lors qu'ils le virent, & passant le reste de son Pontificat à Rome, il trespassa l'an mil trois cens octante, ou septante-neuf. B

Les Italiens veulent vn Pape Italien.

Papes Limosins.

Cardinaux Limosins.

Apres sa mort le siege Romain estant vacquant, les seigneurs & magistrats Romains craignans que Rome vint à estre derechef abandonnee, & que le siege Papal retournast en Auignon, s'assemblerent en grand nombre, & auec grande magnificence allerent trouuer les Cardinaux, lesquels ils prierent tres-instammēt & humblement de vouloir rendre au siege Romain vn Pape Romain, ou pour le moins vn qui fust Italien, disans que si cela ne se faisoit, le peuple Romain estoit tellement esmeu, qu'il estoit à craindre que quelque grand trouble & scandale aduint en la ville. Il n'y auoit à Rome que quatre Cardinaux Italiens, & y en auoit treize François, lesquels n'estoient pas bien d'accord entr'eux. Les quatre derniers Papes Clement sixiesme, Innocent sixiesme, Vrbain cinquiesme & Gregoire vnziesme, estoient Limosins, & par l'espace de trente-deux ans auoient tenu le siege Papal, ayans fait tāt de Cardinaux Limosins qu'il y en auoit encore beaucoup de viuans qui auoient grande force & authorité en l'eslection d'vn Pape. Ils vouloient, comme on disoit, faire vn cinquiesme Pape Limosin, & les autres Cardinaux François ne se soucioiēt pas de quelle nation il fut. Le peuple Romain s'esleua en armes, & n'eut-on oüy par la ville qu'vne seule voix qui estoit. Nous voulons auoir vn Pape Romain, ou vn Italien, & sembloit que le peuple qui estoit armé ne lairroit les armes, & ne s'abstiendroit de faire quelque folie s'il n'auoit ce qu'il demandoit. En fin apres plusieurs disputes vn nommé Barthelemy gentilhomme Neapolitain Archeuesque de Berry, fut esleu & proclamé Pape & nommé Vrbain sixiesme. Du temps que les Papes residoient en Auignon, il auoit esté fort fauori d'eux, estoit estimé vn tres-habille homme, & aymé & honoré tant des François que des Italiens, de façon que les vns & les autres le pouuoient estimer estre tout à eux. C

Vrbain 6.

D

Balde grand personnage.

Balde duquel le nom est en grande reputation entre les hommes, & qui est vn tres-docte interprete du droit Ciuil & Canon, estant sur ce fait prié de dire son aduis, peu apres declara par escrit que Vrbain luy sembloit estre le vray & legitime Pape, dautant que les Cardinaux auoient en son eslection declaré que pour le desir qu'ils auoient de donner à la Chrestienté vn bon Pasteur, & pour la cognoissance qu'ils auoient de la valeur & des merites dudit Barthelemy digne de supporter la charge Pontificale, & bien versé aux affaires de la Cour Romaine, ils l'auoient à ceste cause esleu Pape. Dauantage Balde qui estoit natif de Peruse en Italie est esmeu à dire cela, dautant qu'Vrbain auoit choisi sa demeure & son siege au lieu natal & naturel du siege Romain, & qu'apres sa creation, comme entre le tumulte general de la ville de Rome les Cardinaux s'enfuissent, les vns au chasteau Sainct Ange, les

A autres dehors la ville, les autres chacun en sa maison : en fin le tumulte s'appaisant ils retournerent vers ledit Vrbain, & luy donnans les ornemens Pontificaux l'approuuerent & honorerẽt pour Pape auecques grande ceremonie, & de ce qu'ils firent entendre à tout le monde leurs opinions, leurs volontez, leurs paroles, & l'honneur qu'ils auoient porté audit Vrbain, & que tout le monde auoit approuué cela.

M.ccc.lxxxiii

Vrbain à Rome.

Reueré pour Pape.

Voyla presque les mesmes mots de Balde. Iean de Ligny ou de Lignan Docteur en droit Canon defend par ses escrits la cause d'Vrbain, & au contraire l'Abbé de S. Vaast Conseiller du Roy de France par les siens condamne Vrbain, disant que trois mois apres son eslection, les Cardinaux estans encore en trouble & en doute pour icelle, auoient par toute la Chrestienté escrit des lettres desquelles on voit encore les coppies, que pour euiter le danger de la mort de laquelle ils estoient menassez, ils auoient esleu Pape ledit Barthelemy, pensans qu'il seroit si homme de bien, qu'il ne se planteroit point sur le sainct siege Apostolique.

Lettres des Cardinaux.

B Iean Froissard qui estoit de ce temps-là, dit qu'incontinent apres qu'Vrbain eust esté esleu Pape, le Cardinal de Geneue qui fut depuis appellé Pape Clement 7. qui auoit assisté à l'eslection d'Vrbain, & luy auoit donné sa voix, auoit escrit au Comte de Flandres qu'il auoit esté iustement & solemnellement esleu. Aussi incontinent apres les Cardinaux de Rome escriuirent aux Cardinaux qui estoient en Auignon le mesme par des lettres communes, desquelles on voit encores les copies. Le Duc de Bretagne & le Comte de Flandres se fondans sur ce que ledit Cardinal leur auoit escrit, tout le temps de leur vie tindrent le party d'Vrbain, ayans plus de foy au dire & à l'affirmation dudit Cardinal deuant qu'il fut esleu Antipape, & n'estant trãsporté d'aucune passion que à sa negotiation alors qu'il contendoit de la Papauté, mais ce fut auec protestation de changer d'opinion lors qu'autrement en seroit ordonné par vn sainct Concile.

Clement 7.

Cause du schisme.

Ceux qui ont escrit les vies des Papes disent que comme Vrbain vouloit corriger les vices de son siecle tres-corrompu, & amender les meurs deprauees, & eut commandé aux Cardinaux de s'abstenir des dons, brigues, corruptions, & de la C simonie, alors eux se faschans de ceste seuerité & correction non accoustumee, & se repentans d'auoir esleu ce Pape si seuere, la plus grande partie d'iceux partans de Rome soubs pretexte de grandes chaleurs & de la peste de la saison, se retirerent en la ville d'Anagnia, & de là en la ville de Fundi appartenante à la Royne Ieanne de Naples issuë du sang de France.

Est mal voulu

Quelques histoires disent que plusieurs Cardinaux incontinent apres l'eslection d'Vrbain escriuirent au Roy de France qu'il n'eust à adiouster aucune foy aux lettres ny aux ambassades d'Vrbain, se vantãt d'auoir esté esleu Pape, & que dés qu'ils furent arriuez en ladite ville de Fundi, ils creerent Pape ledit Cardinal de Geneue que quelques-vns faussement disent estre Cathalan. Que ledit Roy faisant assembler en son chastel du bois de Vincennes vne grãde compagnie de Prelats, de Princes & seigneurs, & de gens de l'Vniuersité, auroit par leur aduis reietté & improuué l'eslection d'Vrbain, comme ayant esté esleu par corruption & par force, & receu D & reueré pour Pasteur vniuersel ledit Clement, comme ayant esté iustement, sainctement & librement esleu en l'assemblee des Cardinaux à Fundi, lequel esleut sa demeure en la ville d'Auignon, qui desia auoit par l'espace de 71. an esté la demeure des Papes, & contendoit auec Rome de grandeur & d'authorité.

Est par aucuns reietté.

Mesme par le Roy.

Clement 7. receu.

Les Cardinaux qui estoient en Auignon, ensemble les Roys de Castille & d'Escosse tous deux alliez des François, le recognurent & receurent pour Pape, & fut en ceste volonté le Roy d'Escosse tant qu'il vesquit, quelque chose qui fut decidee & ordonnee au contraire. Le Roy d'Arragon changea la sienne, car premierement il approuua l'eslection faite à Fundi, comme auoient fait les Cathalans qui sont Espagnols, puis la reiettant il approuua la Romaine, qui fut approuuee & honoree par les Portugois, Italiens, Allemans, Hongres & Anglois. Les Hannuyers ne voulurẽt approuuer ny l'vne ny l'autre, & à ceste cause le chantre de l'Eglise de Paris accusa par quelques lettres qui sont en estre, l'Euesque de Cambray, qui disoit qu'il ne falloit receuoir l'vn ny l'autre Pape, & le blasmoit de ce qu'ayãt par plusieurs fois esté

Diuision en l'Eglise.

M.ccc.lxxix. assemblé à Paris vn Cōcile de l'Eglise Gallicane, auquel ledit Euesque auoit assisté, A il sembloit neantmoins qu'il eust oublié ce qui auoit esté ordonné en iceluy, car en la premiere assemblee qui auoit esté faite au mois de Septembre par l'ordonnance de six Archeuesques, de trente Euesques & de plusieurs Abbez & Docteurs tant en Theologie qu'en droit Ciuil & Canon, il auoit esté ordonné qu'on ne soustiendroit point le party des Cardinaux qui disoient qu'il ne falloit auoir esgard à l'eslectiõ de Rome, iusques à ce qu'il en fust autrement ordonné par le meur aduis d'vn Concile general.

Assemblee generale. L'autre assemblee fut tenuë au mois de Nouembre ensuiuant, en laquelle n'y auoit pas tant de Prelats & Docteurs, & qu'à ceste occasion il falloit s'arrester & tenir à la premiere, & que pour cela il ne falloit dire encore qu'il y eut deux Papes, Remonstrãce qu'il ne falloit honorer ny suiure le party de l'vn ny de l'autre. Car (disoit ce chantre à l'Euesque) si tu crois aux Cardinaux, tu ne peux nullement estre neutre, si tu n'y crois point il faut que tu te treuues à la premiere assemblee faite à Paris. Toutesfois ce Chantre premierement approuuant Clement comme faisoit le Roy, puis Vrbain s'en alla à Rome. Vrbain voyant que Clement auoit plus grand nombre de B Cardinaux que luy en crea trente d'vne volee, afin que sa cour ne fut pas moins esclairante en chapeaux rouges que l'autre. Ce schisme qui selon aucuns dura trente Erection de Cardinaux. ans, & selon d'autres quarante esbranla presque toute la Chrestienté, car outre plusieurs maux qu'il apporta, il empescha que la paix pour l'heure ne se fit entre les Mal du schisme. Roys de France & d'Angleterre.

IX. Les histoires Angloises disent que le Pape Vrbain voyant son ennemy soustenu par le Roy Charles de France, pria le ieune Richard deuxiesme du nom nouuellement paruenu à la couronne d'Angleterre par la mort d Edvvard 3. son grand pere, de le vouloir ayder de sa faueur, de ses moyens & armes contre sondit ennemy, & pour luy en donner meilleure volonté & moyen il luy permit de leuer les decimes Armee de l'Anglois. sur les biens d'Eglise, & donna remission des pechez à tous ceux qui combattroient pour vne si iuste cause & guerre. Richard à la priere du Pape leua quinze mille hõmes de pied & deux mille cheuaux, desquels il donna la charge & conduitte à Guillaume de Beauchãp grand Capitaine de guerre, auquel pareillement il donna pour C coadiuteurs quelques autres seigneurs vaillans capitaines. Ceste armee ayant passé la mer de Douure, à Calais, ces seigneurs & capitaines consulterent entr'eux en quel lieu ils deuroient marcher & commencer la guerre, & dautant que Richard leur auoit commandé de guerroyer seulement les peuples qui tiendroient l'eslectiõ & le party du Pape Clement, tous ces capitaines estoient d'aduis de se ruer sur la Va en Flãdres France, le Roy de laquelle tenoit apertement ce party. D'autres furent d'aduis qu'on deuoit plustost aller en Flandres qu'ailleurs, dautant que peu auparauant le Comte Louys aduerty du Traité que le Roy Richard auoit fait auec les Gantois auoit chassé de toutes ses terres les Anglois. Cest aduis estant suiuy, incontinent ces Villes assiegees. forces Angloises mirent le siege deuant Grauelines & la prindrent, & la tirans vers le Dam, pres de là combattirent les Flamans, en deffirent neuf mille, & prindrent la ville. Les Anglois mirent le siege deuant Ypre, pource que le Comte auoit repris peu auparauant les villes d'Ypre & du Dam sur le Roy d'Angleterre, mais estant ceste place bien viuement defenduë par les habitans, lesdits Anglois abandonnerent le siege & le remirent à vne autre fois. Ils prindrent la ville de Mont-Cassel, & D la pillans y firent vn grand butin, puis s'emparans de Borbrech y mirent garnison, & ainsi se firẽt seigneurs de tout ce qui est depuis l'Escluse iusques au Dam, & apres Siege d'Ypre. cela fait retournerent vers Ypre, y mirent derechef le siege & à leur secours appellerent les Anglois. Le Comte Louys se deffiant de ses subiets & de ses forces recourut au secours du Roy Charles de France, le suppliant de le secourir contre les Anglois.

Charles auparauant aduerti de la descente des Anglois en Flandres, dressant vne Prise du Dam. belle armee alla en personne vers le Dam, & le print sans grande resistance sur les Anglois qui l'abandonnerent, & s'allerent ioindrent à leur armee, puis tira vers Borbrech, là où les Anglois abandonnans le siege d'Ypre s'estoient retirez. Comme il estoit là deuant tenant la place assiegee, il pactisa auec les Anglois qu'ils eussẽt

A à abandonner le pays de Flandres, & à rapporter à Calais tout leur butin pris en iceluy, & ainsi prit fin ceste guerre, en laquelle il ne fut rien fait pour la defence d'Vrbain pour laquelle elle auoit esté entreprise. Voyla ce que disent les histoires Angloises. Ce qui aduint l'an 1579. M ccc. lxxix.

Cependant les seigneurs de Bretagne allerẽt querir en Angleterre leur Duc qui par le congé du Roy dudit Royaume retourna en son pays, là où il fut honorablement receu de la plusport des seigneurs & Prelats d'iceluy. Apres cela il alla à Gand chef de l'Ambassade d'Angleterre, pour traiter la paix entre ces deux Roys, mais voyant qu'elle ne se pouuoit faire à cause des grandes & immortelles haines qui estoient entr'eux dauantages aigries par l'accident de ce schisme, il s'arresta en Flãdres auec le Comte Louys duquel il estoit oncle. Le Roy trouua fort mauuais que le Comte de Flandres son parent, & vassal de la couronne de France auoit retiré vn homme declaré ennemy d'icelle, & y eut vn autre qui irrita ledit Roy contre ledit Comte. Il enuoyoit Ambassadeur en Escosse vn gentilhomme nommé Pierre Poisseau ou Bonceau, homme tres-riche & grand ostentateur de richesses. Il demeura B 15. iours à l'Escluse attendant le vent, & durant ce temps-là n'alla iamais à Bruges vers le Comte. Alors le Duc de Bretagne dit au Comte: Pourquoy ne faites vous venir à nous ce glorieux qui ne daigne venir vous voir? Le Gouuerneur de l'Escluse luy commanda d'aller vers le Comte à Bruges, & luy fit mener. Comme il fut deuant le Comte & le Duc, il leur dit: me voicy, ie suis vostre prisonnier. Le Cõte reprenant sa parole luy respondit. Pource que i'ay eu enuie de vous voir, que ie vous ay fait venir icy, vous distes que vous estes mon prisonnier. Le Duc repliqua: voicy de mes braues & orgueilleux, qui par leurs faux rapports & par mauuais artifices possedent les oreilles du Roy & le destournent de l'affectiõ qu'il deuroit porter aux Princes ses parens. Ils monstroient bien qu'ils estoient irritèz que cet hõme n'auoit voulu venir à eux que par force, mais par vne humble responce & harangue, il modera & adoucit pour l'heure leur courroux, disant qu'il auoit tousiours attendu sur le haure de l'Escluse si le vent se tourneroit pour s'embarquer incontinent, & passer en Escosse pour faire ce que le Roy son maistre luy auoit commandé. Le Duc & le C Comte le laissans aller, il s'en retourna en l'Escluse, mais cõme il vit que son depart & passage estoit guetté par des espions Anglois, au lieu de prendre la route d'Escosse il s'en retourna vers le Roy Charles, auquel il se plaignit aigrement du Duc & du Comte: Le Roy enuoya menasser le Comte, s'il tenoit plus longuement auec luy l'ennemy de la France chassé par les autres, ny s'il l'aydoit d'aucune chose. Ledit Duc passa en Angleterre, d'où peu apres il repassa en Bretagne, de laquelle les annalles ne font aucune mention de ce voyage en Flandres. Ce qui aduint l'an 1379.

Duc Breton en son pays.

Pierre Poisseau.

Amené au Comte.

Respond doucement.

Retourne vers le Roy.

En ce temps pour les grands maux & felonnies que Iean de Montfort soy disant Duc de Bretagne auoit commis contre le Roy & le Royaume, pour auoir fauorisé les Anglois & iceux amenez en France auec le Duc de Lanclastre, & fait tous actes d'hostilité, fut par diuerses fois adiourné à comparoir personnellement en Parlement, auquel il ne comparut point, & pour ce fut dit par le Roy seant en sondit Parlement garny des Pairs de Frãce, & de plusieurs Comtes, Archeuesques, Euesques, grands & notables Conseillers, que ledit de Montfort auoit commis crime de leze D Maiesté, & felonnie enuers le Roy son souuerain seigneur, & à ceste occasiõ fut priué de tous droits, honneurs, dignitez, & noblesse de Pairrie, & son corps, ensemble tous ses biens, terres & seigneuries estans au Royaume, tant au Duché de Bretagne comme autres confisquez. Bien-tost apres le Roy fit venir de Bretagne les sires de Laual, Guesclin, Connestable de Clisson, de Rohan, & plusieurs autres Barons du pays, & en son Palais de S. Pol à Paris, en la presence de plusieurs Princes, seigneurs & gens de conseil, leur remonstra les grands maux & felonnies dudit de Montfort, & l'arrest qui auoit esté donné contre luy, les priant de vouloir l'aider, & tenir la main à faire mettre les places dudit de Montfort en son obeissance. Ce qu'ils promirent & iurerent faire, & par ce moyen leur octroya plusieurs requestes qu'ils luy firent, tant pour leur particulier que pour ledit pays de Bretagne: mais neãtmoins le seigneur de Rohan & plusieurs autres seigneurs de Bretagne contreuenans à leur foy & promesse enuoyerent en Angleterre querir ledit de Montfort, qui reuint d'Angleterre en Bretagne, comme il sera dit cy-apres.

Iean de Mõtfort adiourné.

Conuaincu de felonnie.

Contre Iean de Montfort.

M.ccc.lxxix. Enuiron Pasques de l'annee commençant 1380. ceux de Languedoc, autres disent de Langres, autres d'Auuergne, firent supplier le Roy de leur enuoyer vn bon Capitaine pour les defendre contre l'insolence des gens de guerre qui gastoient leur pays, & pour ceste cause octroyerent vn grand ayde au Roy qui leur enuoya Bertrand du Guesclin Connestable de France, lequel y estant arriué mit le siege deuant vne place appellee le chastel de Rançon ou chasteau de Randon, & tellemēt tourmenta ceux de dedans qu'il les contraignit de leur rendre la place, quand vne griefue maladie le surprint & en mourut. Cela n'ēpescha pas la reddition de la place, car le iour de son trespas qui fut le 13. de Iuillet 1380. ceux de dedans le rendirent & apporterent les clefs de leur ville sur le cercueil dudit Connestable. Ledit Roy receut vne extreme dueil & perte de la mort de ce vaillant cheualier & sien fidele seruiteur, & en reuanche de sa valleur & de ses bons seruices, fit apporter & enterrer son corps en l'Eglise S. Denys en Frãce, en la chappelle en laquelle le Roy a fait bastir sa sepulture, au pied de laquelle est celle dudit du Guesclin, qui a vne lãpe deuant elle perpetuellement ardente, & fondee par ledit Roy nommee la lampe de du Guesclin. Froissard qui est assez croyable aux lieux là où il ne s'affectionne point aux Anglois (car il est tout à eux) dit que le lieu de la mort dudit Connestable fut à Chasteau neuf de Randon, à 3. lieuës de Mande, & 4. du Puy en Auuergne, & que son corps fut porté au Conuent des Cordeliers en ladite ville du Puy, & de là en l'Eglise S. Denys en France. Les autheurs varient sur le nom de celuy qui luy succeda en son Estat, & combien qu'il mourut sans enfans masles ou femelles, si est-ce que quelques races de ce Royaume pour beaucoup s'illustrer se vantent d'estre issuës de luy du costé de ses filles, si grande est la cupidité & la gloire aux hommes de vouloir paroistre issus de bons parens plus que de desirer de leur ressembler.

Aide octroyé au Roy. Mort de du Guesclin. Enterré à S. Denys. Sa lampe. Qui luy succeda.

La rigueur de ceste saison estoit telle que tout le Ponant estoit agité de seditions & guerres ciuiles pour vne mesme cause, qui estoit pour les impositions. La France & l'Angleterre en estoient troublees, & la Flandres plus que toutes les autres.

Impositions cause de troubles.

X. Ceux de Gand se plaignoient que leur Comte auoit mis nouueaux & non accoustumez subsides sur les marchandises apportees par mer en leur pays, & aussi de ce que luy seul à sa volonté il prenoit cognoissance, & iugeoit des crimes cõtre les coustumes des siecles passez & les Edits & ordonnances des Comtes ses predecesseurs, lesquelles il auoit iuré l'obseruer. Il estoit plus doux à ceux de Bruges qu'à ceux de Gand, & ceux de Bruges faisoient vn canal pour faire venir en leur territoire la riuiere du Ly, qui passe à trauers de la ville de Gand, & dedans le territoire d'icelle, & de là sourdit vne guerre. Les Gantois irritez tant des daces que de ce canal, prirent les armes, & firent & constituerent leur chef vn nommé Iean Leon, & pour se recognoistre entr'eux fut ordonné qu'ils porteroient tous des chapeaux blancs, afin que ce fut la marque de leur faction contre le Comte & ceux de Bruges, lesquels aduertis que ces forces marchoient contr'eux quitterent leur canal commencé, & leur remuëment de terre. Ces Gantois enuoyerent vers le Comte leurs deputez le supplier d'oster ceste dace nouuelle, & de leur rendre vn marchãd de leur ville trafiquant sur la mer qu'il auoit fait mettre en prison, afin qu'ils iugent de son fait selon les loix & son delit. Ce Cõte le tirant hors de prison, le rendit aux deputez, & leur promit d'abattre les daces, moyennant que lesdits Gantois mettent les armes bas, & ostent leurs chapeaux blancs. Leon craignant que tout le dessein du Comte fut à sa ruine particuliere, & voyant que le Cõte ne taschoit qu'à l'attrapper, respondit aux deputez: ces chapeaux blancs ont esté cause de vostre salut, & tout ainsi que comme les ayant pris ils ont esté cause de vostre liberté, ainsi si vous les laissez ils vous remettront en leur seruitude. Les chapeaux blancs (ainsi s'appelloient-ils) demeurerent obstinez en leur sousleuation, & tuerent Roger Gouuerneur pour le Cõte qui auec 200. cheuaux vouloit s'emparer de la place de la ville. La populace ignorãte & turbulente, les biens & les vies de laquelle consistoient en ses mains & en son gain iournalier, faisoit ceste folie. Les hommes qui auoient dequoy perdre choisirent 12. d'entr'eux qu'ils enuoyerent à Bruges vers le Comte. Eux se iettãs à ses pieds le supplierent qu'en la faueur d'eux qui estoient innocens de ces fureurs, il luy pleut auoir pitié de ceste ville desolee, & que s'il vouloit l'auoir plustost entiere que ruinee, il se trouueroit assez de remede pour guerir ces furieuses passions de ce peuple fortuné.

Plainte de Gantois. Guerre pour vn canal. Chapeaux blancs de Flandres. Requeste des Gantois au Comte. Responce à ces deputez. Populace. Le peuple crie mercy au Comte.

A Les larmes de ces honnestes bourgeois qui n'auoient rien fait indigne d'eux amollirent la colere du Comte. Derechef Leon entrant en soupçon que le Comte n'en vouloit qu'à luy seul, deuant que les deputez s'en retournassent anima les chapeaux blancs d'aller à vn Palais que le Comte auec vne grande despence & vn bel artifice auoit fait bastir aux faux-bourgs de Gand, & qu'il auoit enrichi d'vne infinité de beaux & precieux meubles, & le piller, afin que le Comte irrité d'vne nouuelle cause & d'vn nouueau crime fut esmeu à faire la guerre contre tout le peuple. M. ccc. lxxx. Irrité par le Chef factieux

Leon faisoit cela afin que le danger auquel il estoit, se peut mieux eschaper en vne cause commune. Le Palais fut pillé & bruslé, & ainsi estant toute esperance de pardon & de grace ostee; ceux de Bruges furent contraints lors que le Comte estoit à Tenremonde receuoir en leur ville, Leon venant auec vne grosse armee de chapeaux blancs, & luy donner des ostages. Ces chapeaux blancs partans de Bruges & allans au Dam furent receus par les habitans. Leon y mourut non sans soupçon d'auoir esté empoisonné, pour cela ceste guerre ne print pas fin. Palais du Comte pillé. Courses des chapeaux blancs.

B Ces chapeaux blancs se vouloient emparer de toute la Flandres. Quelques gens de cheual & de pied du Comte tenoient la ville d'Ypre, & la soustindrent vaillamment contre le siege des Gantois, iusqu'à ce que la populace ouurant les portes aux chapeaux blancs, ils furent cõtraints de ceder au temps, & se sauuer le mieux qu'ils peurent. Audenarde se defendit contr'eux estant defenduë par vne bonne garnison du Comte. Le Duc de Bourgongne frere du Roy & gendre du Comte, voyant que tout le mal qui aduenoit audit Comte tomboit pareillement sur luy, supplia le Roy de luy donner congé & forces pour aller en Flandres, pour repousser la fureur de ces chapeaux blancs, où trouuer moyen de pacifier le Comte auec son peuple. Il alla à Tournay, de là où il enuoya ses Ambassadeurs vers les chapeaux blancs qui se monstrerent plus doux & obeissans audit Duc leur Comte futur qu'à leur ancien Comte, & fit ledit Duc vn appoinctement entre le Comte & eux aux conditiõs suiuantes. Que le Comte de Flandres pardonnoit à tous ses subiets qui l'auoient offencé pour l'honneur de Dieu, en faueur de monsieur de Bourgõgne qui luy en faisoit requeste. Que le Comte promettoit de leur laisser leurs anciens priuileges & immu- Duc de Bourgongne en Flandres. Appointemẽt du Comte & des Flamans.

C nitez selon ce qu'il auoit iuré venant à la seigneurie du pays, & s'il y auoit lettre aucune qui preiudiciast à leurs priuileges & faites depuis, qu'elles seroiẽt cassees & du tout abolies. Que les Allemans qui auoient suiuy le Comte en sa derniere guerre, iureroient de n'aller iamais au preiudice & dommage des Flamans. Que la iustice passera soubs l'ordonnance de vingt-cinq hommes esleus des trois villes capitalles du pays, lesquels s'enquerront du tout à la verité, & la plus grande voix d'eux l'emportera, & la cause seroit rapportee deuant le Comte qui en feroit faire l'executiõ. Que les portes & murs de la ville d'Audenarde seroient mis à bas, & rasez à fleur de terre, & que le Preuost de Bruges ne seroit oncques receu au conseil de Flãdres, & qu'il en fut banny. Tout cela leur fut accordé. Aussi fut dit que le Palais du Comte seroit rebasti aux despens du public. Le Comte s'en alla à Gand, là où en apparẽce il fut honorablement & auec grand ioye receu des habitans. Il fit assembler le peuple en la place de la ville, qui y vint à grande foule. Il fit vne grande remõstrance qui fut attentiuement escoutee, par laquelle il discourut de quelle douceur de- Fait de iustice. Palais rebasti.

D uoient vser les Princes enuers leurs subiets, & comment ils se deuoient comporter auec eux. Il requeroit que les marques de ses factions fussent ostees, mais les chapeaux blancs n'en voulurent rien faire. Le Comte trouua bien estrange que le nom de la guerre fut osté, & que les irritemens & les marques d'icelles demeurassent. Remonstrance du Comte.

Les Nobles tenoient son party, & Oliuier gentilhomme de bonne part, & riche, cousin de Roger Gouuerneur pour le Comte, qui auoit esté tué par les chapeaux blancs, estant accompagné d'vne bonne troupe d'hommes, & se ressouuenãt du meurtre commis en la personne de sondit cousin, surprit 40. vaisseaux, qui par la riuiere portoient marchandises & viures à Gand, & peu à peu s'alluma vne nouuelle guerre entre la noblesse & les chapeaux blancs. Cela aduint l'an 1378. ou 79. ou 80. Il y a quelques histoires Flamandes qui ne parlent point de ceste guerre ny de ces chapeaux blancs, & d'autres qui la racontent d'autre façon, & en disent vne autre cause.

Les affaires de France commẽçoient à se bien porter, car les seditions des Flamãs

M.ccc.lxxix furent à leur naissan ce esteintes, & la licence du peuple rigoureusement punie. L'an A
1378. pource qu'on demandoit vn aide pour le fait de la guerre à ceux de Montpellier, ils se rebellent contre les officiers du Roy, & contre ceux du Duc d'Aniou gouuerneur & Lieutenant general audit pays, & y eut si grande esmotiõ de peuple que ils tuerent Iacques Pointel Cheualier, & Chancelier dudit Duc, Guy de Sceri Seneschal de Rouergue, Arnault du Laur Gouuerneur de ladite ville, & plusieurs autres officiers tant du Roy que du Duc, iusques au nombre de 80. puis ietterẽt leurs corps dans les puys. Le Duc estant absent de la ville aduerty de ceste sedition y alla auec forces, & au deuant de luy allerent les officiers d'icelle, les Colleges, les Mendiãs, les Eglises, & l'Vniuersité, & par les ruës où il passoit le peuple estoit à genoux criant misericorde. Apres estoient les Consuls de ladite ville chacũ vn licol au col, & apportoiẽt deuant le Duc les clefs d'icelle, & toutes les femmes en piteux habits crioient misericorde & grace. Le Duc fit porter en vn certain lieu toutes les armes des habitans, & le lendemain mõta sur vn eschaffaut en vne des places de ladite ville, & de sa bouche pronõça vn arrest, par lequel il declara que ceux de la ville auoiẽt perdu leur Vniuersité, leur Consulat, maison, arches communes, sel, cloches, & toute la iurisdiction qu'ils auoient, & les condemna enuers le Roy & luy en six vingts mille francs d'or & à ses despens, & qu'il y en auroit 600. mis à mort, à sçauoir 200. decapitez, 200. bruslez, & 200. pendus aux goutieres & fenestres de leurs maisons, leurs enfans declarez infames à perpetuelle seruitude, tous leurs biens confisquez, toutes les armes desdits habitans bruslees, la moitié de leurs biens confisquez, les Consuls & les plus notables habitans de ladite ville condãnez à tirer les morts des puys où ils auoient esté iettez, & que l'Vniuersité fonderoit vne Eglise où il y auroit six chappelles, chacune de 60. liures de rente de fondation, & là seroit mise la cloche dont on sonna le toxin, & seroient abatus les murs & portaux de la ville. Mais à l'intercession du Cardinal de la Lune (qui fut depuis Antipape) & d'autres Prelats qui furent par le Pape seant en Auignon vers le Duc, la rigueur de ceste sentẽce fut mitiguee, le nõbre de 600. condamnez moderé à vn moindre, la somme de six vingts mille francs d'or, à six vingts mille d'argent, le Consulat & l'Vniuersité fut renduë ausdits habitãs, & les murs & portaux ne furent abatus. Cela aduint l'ã 1379. ou 80. C

Remonstrãce du Comte. — *Duc d'Aniou à Mõtpellier.* — *Son arrest.* — B — *Contre les seditieux.* — *Rigoureuse amende.* — *Moderée par le Pape.*

Pour recompence de ceste execution, le Roy donna à son frere le Duc d'Aniou le Comté ou Duché de Touraine, & le gouuernement de Languedoc en titre, & fut à ce qu'on dit ledit Louys premier Gouuerneur de Prouince en titre qui iamais eut esté en France. Car auparauant les Roys y enuoyoiẽt qui bon leur sembloit, & aussi tost les retiroient quand ils vouloient. D'autres disent qu'il donna ce gouuernemẽt au Duc de Berry son frere, puis dautant que ledit Duc s'y comportoit fort mal, & qu'il faisoit des exactions sur le peuple, il l'en osta, & le donna au Comte de Foix qui estoit grandement aymé de ce peuple-là.

Gouuernement de Languedoc.

Duc de Iuilliers. Le Duc de Iuilliers vint trouuer au bois de Vincennes le Roy Charles, duquel il fut receu a l'hommage de son Duché, moyennant qu'il protestast de suiure la ligue du Pape Clement seant en Auignon, & le Cardinal d'Aigrefueille allant en Allemagne pour induire l'Empereur & les Electeurs de l'Empire à prester obeissance au Pape d'Auignon, fut contraint de se tenir vn long tẽps à Mets, à cause qu'il ne pouuoit nullement auoir sauf-conduit pour passer outre, estant grandement empesché D
par les menees de son competiteur.

Cardinal de Poictiers. Et le Cardinal de Poictiers semblablement allant vers l'Anglois fut contraint s'arrester à Tournay en Cãbresis, pource que les ministres d'Vrbain qui manioient ledit Anglois empeschoient le passage, & rompirent les desseins de Clement. L'annee mesme que le Roy Charles le Quint mourut qui fut l'an 1380. Thomas fils du feu Edvvard Roy d'Angleterre auec six mille Anglois en sa compagnie, descendit à Calais, & fit à trauers le Royaume vne course comme auoient fait le Duc de Lanclastre & Iean de Montfort Duc de Bretagne. Ils passerent la riuiere de Somme à Cleri pres Peronne, & tirans vers Soissons passerent les riuieres d'Oise & d'Ainé, puis marchans vers Chaalons, passerent Marne, puis à Plancy, Aube, & allerent deuãt Troyes. De là entre Villeneufue & Sens passerent Seine, & tirans vers la Beausse & le Gastinois mettans le feu par tout, prenans & emmenans prisonniers, & sans estre combattus ny rencontrez allerent iusques en Bretagne, là où Iean de Mont-

Course de l'Anglois en France. — *Leur chemin.*

A fort les receut. Et bien que les deputez du Roy & dudit de Montfort, puis le Comte de Flandres & le seigneur de Clisson par plusieurs fois s'entremissent de vouloir mettre vn accord entr'eux, si est-ce que iamais ils n'y peurent rien faire. M.CCC.LXXIX. Sans resistāce

Le Roy Charles ia vieil & cassé de tant de guerres, trauaux & affaires, au mois de Septembre de l'an 1380. fut surpris d'vne griefue maladie, & comme les Medecins virent bien qu'elle s'aggrauoit, & qu'ils n'y pouuoient donner remede, on manda les Ducs d'Aniou, de Berry & de Bourgongne ses freres, & le Duc de Bourbon frere de la feuë Royne Ieanne, qui estoient sur les frontieres à la defence du Royaume contre les ennemis. Eux apres auoir donné ordre ausdites frontieres, arriuerēt vers le Roy qu'ils trouuerent extremement malade. Apres qu'il eut sainctement & sagement disposé du salut de son ame, des affaires de son Royaume, fait son testamēt, & ordonné les executeurs d'iceluy les plus notables personnages de son conseil le 16. iour desdits mois & an, il trespassa au chasteau de Beauté pres le bois de Vincennes, & le mesme iour peu deuant son trespas fit deliurer ausdits executeurs huit vingts mille florins d'or, qu'il auoit mis en reserue pour l'execution de son testament. Son cœur fut porté en l'Eglise cathedrale de Roüen, ses entrailles à Maubuisson, & son corps a S. Denys pres de celuy de la Royne sa fēme, en la chappelle qu'il auoit faite edifier, & en laquelle il auoit parauant fait mettre le corps de Bertrand du Guesclin. La maladie de ce bon Roy estoit fort ancienne & inueteree, car de sa ieunesse & lors qu'il n'estoit que Dauphin, Charles Roy de Nauarre, duquel nous auons souuent parlé cy-dessus, fort malicieux Prince, luy fit donner du poison si apparent, que les poils & ongles tant des pieds que des mains luy tomberēt, & deuint sec cōme vn scelet d'anatomie. Et n'y pouuant trouuer remede, l'Empereur Charles 4. son oncle maternel, luy enuoya vn tres-sçauant Medecin, qui fit si bien que ledit Charles estant Dauphin reuint en conualescence, ne luy restant qu'vne fistule au bras, par laquelle (suintant tousiours) s'escouloit ordinairement le venin, & alors le Medecin dit que deslors que ceste defluxion cesseroit le Roy mourroit bien tost apres. Adonc voyant le Roy que ceste fistule ne couloit plus, & s'asseurant de sa mort, il appella ses freres, & leur fit la harangue qui s'ensuit, laquelle nous auons bien voulu inserer mot à mot tiree de Froissard, sans y auoir changé aucun mot de son antiquité.

XII. Dispose de son ame. Sa mort. B Fut empoisonné. Vne fistule. C

Mes beaux freres par l'ordonnance de nature ie sens bien & cognoy que ne puis longuement viure. Si vous recommande & encharge mon fils Charles, & en vsez ainsi comme bons oncles doiuent vser de leur neueu & vous en acquitez loyaumēt, & le couronnez Roy au plustost apres ma mort que vous pourrez & le conseillez en tous ses affaires loyaument. Toute ma fiance gist en vous. L'enfant est ieune & de leger esprit, & aura bien mestier qu'il soit bien conduit & gouuerné de bonne doctrine, & luy enseignez ou faites enseigner tous les points & estats Royaux qu'il doit & deura tenir, & le mariez en lieu si haut que le Royaume en vaille mieux. I'ay eu long temps vn maistre Astronomien qui disoit & affermoit qu'en sa ieunesse il auroit moult à faire & eschaperoit de grands perils & aduantures, Parquoy sur ces termes i'ay eu plusieurs imaginations, & moult pensé comment ce pourroit estre, si ce ne vient & naist de la partie de Flandres. Car Dieu mercy les besongnes de nostre Royaume sont en bon point. Le Duc de Bretagne est moult cauteleux & diuers & a tousiours eu le courage plus Anglois que François: pource faut que teniez les nobles de Bretagne & les bonnes villes en amour, parquoy luy romprez ses ententes. Ie me louë des Bretons: car tousiours ils m'ont serui loyaument & aydé à garder mon Royaume contre mes ennemis. Or faites le Sire de Clisson Connestable: car tout bien consideré ie n'y voy nul plus propre que luy. Enquerez vous aussi pour le mariage de mon fils Charles en Allemagne afin que les alliances y soient plus fortes. Vous auez entendu comment nostre aduersaire s'y doit & veut marier pour auoir plus d'alliances. Les pauures gens de nostre Royaume sont fort greuez & tourmentez par aides & subsides. Ostez-les le plustost que vous pourrez, car ce sont choses (nonobstant que ie les aye soustenuës) qui moult grieuent & poisent en mon courage. Mais les grandes affaires que nous auons eues en toutes les parties de nostre Royaume m'y ont fait entendre.

Derniers propos de Charles. Enseigner vn Roy. D Aduis de Charles. Bretons mauuais. Alliance d'Allemagne. Oster daces.

M. CCC. LXXX. Telles paroles & autres plusieurs tint ledit Roy deuant son trespas, & ordonna A
Ordonnances sur le gouuernement. que Louys Duc d'Aniou son frere auroit le gouuernement des affaires & finances du Royaume, & seroit dit Regent, & que les Ducs de Bourgongne & de Bourbon oncles paternel & maternel du Roy futur, auroient la charge de sa personne & de Louys son autre fils qui fut Duc d'Orleans & de Catherine sa fille, & que pour leur entretenement & nourriture, lesdits Ducs prendroient les profits ordinaires & extraordinaires, tant de Normandie que du Baillage de Sens, Melun, ville & Vicomté de Paris, excepté le Palais, le Parlement, les Requestes, & les officiers du Tresor que le Roy vouloit demeurer entre les mains du Duc d'Aniou. Ce Roy fut fort vertueux & sage: dés sa ieunesse il craignit & seruit Dieu, reuera son Eglise, aima les gẽs sages & experimentez aux conseil & affaires, & eut vn grand zele au fait, conduite & direction de la iustice & police de son Royaume, comme on peut voir par plusieurs beaux Edits & ordonnances qui sont encore auiourd'huy obseruees. Il ayma fort les lettres, & eut pour son instructeur maistre Nicole Oresme Euesque de Bayeux grand Theologien, qui à la requeste du Roy fit plusieurs beaux œuures, & translata les Oeconomiques, Ethiques, & Politiques d'Aristote, & plusieurs liures B de Ciceron & d'autres autheurs de Latins en François, desquels on voit encore quelques-vns en la Librairie qui estoit à Fontainebleau & qui est maintenant à Paris. Il fit aussi traduire fidellement la Bible, & ayma & honora les hommes excellẽs en quelque chose, comme les vaillans, les sages & les lettrez, tellement que pource qu'on voyoit qu'il prenoit plaisir aux sciences, chacun s'y estudioit à qui seroit plus sçauant. Souuent il alloit en sa Cour de Parlement, & en sa chambre des Cõtes pour voir comment la iustice s'administroit, & quelques iours de la sepmaine donnoit audience publique à tous, receuoit les placets & requestes de ses subiets, & à plusieurs aussi leur faisoit droit sur le champ. Si quelques-vns de ses seruiteurs domestiques ou autres hommes de merite auoient des filles à marier, & n'auoient argent pour leur donner, il les faisoit venir à luy, & secrettement leur en donnoit pour ce faire. Il laissa son Royaume riche, fit bastir les Celestins de Paris, & à plusieurs autres Eglises fist de grands biens & dons de reliquaires & de meubles, fist plusieurs autres Eglises & plusieurs bastimens, entr'autres les chasteaux de Montargis, Creil, C S. Germain en Laye tel qu'il estoit deuant que le Roy François I. le fit bastir de la façon qu'il est auiourd'huy, & partie du Louure, & nonobstant il laissa en mourant vn grand tresor, & pour sa sagesse rapporta apres sa mort le nom de Sage, combien qu'il ait esté blasmé d'auoir fait deux actes de peu de sagesse, desquels nous auons cy-dessus parlé. De son temps Amurath 3. Empereur des Turcs fut le premier qui entra en l'Europe, car il donna secours à l'Empereur de Constantinople, & luy enuoya douze mille hommes qui passerent en Grece, & fut cela cause de la prise du pays d'Asie, en l'an 1363.

Vertus de Charles. Ayma les lettres. Nicolas Oresme. Exemples des Princes. Iustice de Charles. Ses bastimẽs. Surnommé le Sage.

Doctes hommes. Planudes Grec & Iean Vviclef, Petrarque, Bocace, S. Bonauenture, & Pierre de Premonstré florissoient de ce temps-là, & le siege Papal d'Auignon retourna à Rome.

D

FIN DV SEIZIESME LIVRE.



LE DIXSEPTIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES SIXIESME, ROY CINQVANTE-DEVXIESME.

Sommaire.

I. Regne miserable de Charles 6. Ambition du Duc d'Anion. Oliuier de Cliſſon Conneſtable. Sacre du Roy Charles.

II. Guerre de Flandres. Cruauté du Comte contre ſes ſubiets. Gantois deſfaits. Submiſſion des Flamans. Bataille entr'eux & le Comte. Lequel eſt vaincu. S'enfuit & ſe cache. Eſt ſecouru par le Roy Charles. Siege d'Audenarde.

III. Songe du Roy. Son armee en Flandres. Eſtonnement de ceux d'Ypre, & leur ſoubſmiſſion. Bataille de Roſebecque. Flamans deſfaits. Bataille de Courtray. Tumulte à Paris.

IV. Gantois rebelles. Audenarde priſe. Mort du Comte de Flandres. Auquel Philippes Duc de Bourgongne ſon gendre ſuccede. Crainte des rebelles. Ceux d'Ypre ſurpris. Siege de Gand.

V. Anglois en Bretagne. Siege de Nantes. Leué. Moyen de paix entre le Roy & le Duc. Ce qui irrite l'Anglois.

VI. Schiſmes de deux Papes. Inueſtiture de Sicile. Ieanne Royne de Naples. Armee de Hongres contre les Veniтiens. Le nom de Regent odieux en France. Impoſition & ſedition pour icelle.

VII. Continuation du ſchiſme entre les deux Papes. Le Regent ſouſtient Clement. Hongres en Thuſcane. Aſſemblee des Maillotins. Hugues Aubriot accuſé d'hereſie & condamné. Sedition à Rouen.

VIII. Le Duc d'Anion Regent prend la Prouence. Va en Italie. Sa mort & ſes enfans. Pierre d'Orgemont creé Chancelier. Le Roy armé à Paris. Punition des Pariſiens. Le Roy appaiſé.

IX. Sedition à Rouen & à Orleans. Armee du Roy pour aller en Flandres. Conqueſtes des François. Remonſtrances du Duc Breton au Roy. Les Anglois quittent la Flandre.

X. Mariage du Roy. Guerre en Flandres contre les Gantois diſpoſez à la paix. Traité de pacification.

XI. Pierre du Bois factieux. Va en Angleterre. Guerre en Eſcoſſe ſoubs Iean de Vienne. Inſolence Françoiſe. Remonſtrance au Roy. Aduis & deſirs de guerre contre l'Anglois. Armee de mer. Ville de bois merueilleuſe & magnifique.

XII. Anglois eſtonnez des deſſeins & preparatifs du Roy. Leſquels ſont retardez par le Duc de Berry. Tempeſte horrible. Defence de tranſporter or & argent hors de France. Abus Eccleſiaſtiques.

XIII. Maiorité du Roy. Cerf d'or au Palais. Paix en France. Louys 2. Duc d'Anion. Le Roy en Languedoc. Charles Roy de Nauarre & ſes mechancetez. Sa mort, & la ioye que la France en receut.

XIV. Deffi du Duc de Gueldres au Roy. Guerre entre Portugal & Caſtille. En Guyenne. Et en Italie. Vagabonds chaſſez de France. Duel de Carronges & du Gris, & la cauſe d'iceluy.

M. CCC. LXXX.
I.



AV Roy Charles le Quint, Prince sage & aduisé, succeda son fils Charles 6. à l'aage de 13. ou 14. ans, & commençant à regner en l'an 1380. regna 42. ans en tout malheur & imprudēce. Son regne fut long & miserable, gouuerné par la passion & ambition de ses oncles, de sa femme, de son frere, de ses seruiteurs, mignons, fauoris & courtisans, & vn vray miroüer, exemple, & patron de tous regnes miserables & desolez, de façon que quand depuis on a voulu parler d'vn miserable regne, on l'a comparé à cestui-cy, dautant que toutes les causes des ruines & subuersions des Estats se trouuerent en luy. Incontinēt apres la mort du Sage, Louys Duc d'Aniou, Iean Duc de Berry, & Philippes Duc de Bourgongne, frere & oncles paternels du ieune Roy, firent à Paris assembler les trois Estats generaux (comme auparauāt on auoit accoustumé de faire quand vn ieune Roy venoit à la couronne) en l'assemblee desquels fut aduisé à l'ordre & gouuernement du Royaume, & pource qu'on voyoit ia sourdre quelques secrettes enuies & discordes entre ces Princes, & plusieurs de la Cour, pour le desir que chacun auoit de gouuerner, & d'auoir part en l'authorité & au maniment des affaires (comme il aduient tousiours aux regnes des Roys enfans, que telles querelles & ambitions s'esmeuuent) pour obuier aux incōueniens qui en pourroient aduenir, il fut par lesdits Estats ordonné en la presence desdits seigneurs, & par les pratiques & menees du Duc d'Aniou, que nonobstant que le ieune Roy n'eut encore 14. ans accomplis, neantmoins il seroit sacré & couronné Roy. Iean des Marais Aduocat du Roy, homme eloquent pour le temps, accoustumé à parler, à soustenir le faux & le droit, & qui auoit son eloquence & sa cōscience venalles & disposees à seruir aux grands, pour cōplaire à quelques-vns d'iceux, & mesmement au Duc d'Aniou, de la faueur duquel il se vouloit preualoir, allegua plusieurs raisons, qui fauorisoiēt & authorisoient ceste ordonnāce des Estats, entre lesquels il dit que plusieurs Roys en plus bas aage auoient eu le gouuernemēt de leurs Royaumes & seigneuries, comme le Roy S. Louys, remonstra que quelque loy & ordonnance qui auparauant eut esté faite, au contraire elle se pourroit neantmoins changer, pour obuier aux maux qui pourroient aduenir si on l'obseruoit, qui pourroient estre (disoit-il) bien grands en France, pour la diuision qu'on voyoit desia naistre és cœurs des seigneurs. Qu'il y auoit és Estats certaines loix, constitutions & ordonnances qui estoient bonnes en vn temps, & mesmement en celuy auquel elles auoient esté faites, & que puis apres les causes, les occurrences, les euenemens, & les affaires venans à changer, il les falloit ou changer, ou renuerser, ou corriger, & que cela dependoit de la prudence de ceux qui gouuernent, lesquels selon les accidens des choses susdites, deuoiēt aduiser à obseruer ou à enfraindre lesdites loix, tout ainsi que le bon Medecin change de remedes au malade, selon les accidēs de sa maladie. Qu'il ne falloit pas que les affaires d'Estat fussent tousiours attachez au clou de l'obseruation d'vne loy, ains estoit tres-necessaire, & tres-sagement fait de soubsmettre les loix aux euenemens des affaires, non les affaires aux loix, & faire commander les affaires aux loix, & obeir les loix aux affaires. Que tous les sages gouuerneurs des affaires d'Estat en auoient tousiours ainsi vsé: & par ainsi il cōseilloit de ne s'amuser aux precedentes loix qui defendoient le contraire, & de considerer combien importoit à l'Estat l'aduancement du couronnement du Roy. Or chantoit-il ce langage à la suscitation de Louys Duc d'Aniou, qui craignoit que les trois Estats du Royaume voulussent ordonner des gouuerneurs & vn conseil à la personne & aux affaires du ieune Roy, & voulant commander seul soubs sa ieunesse, vouloit leur persuader que la loy faite par le feu Roy Charles le Quint estoit bonne, & que ledit ieune Roy estoit en aage pour commander. Mais ledit Duc faisoit cela pour cōmander soubs l'ombre & l'image de ce ieune Roy, qui n'auoit ny aage, ny experience, ny entendement pour gouuerner vn si grand Estat. Ainsi tousiours les regnes des ieunes Roys ont troué des grands, qui par les hommes eloquens & populaires, ont fait chanter au peuple telle qu'ils ont voulu, & bien souuent ces populaires ont en fin eu le guerdon de leur complaisance & piperie, ayans esté punis comme ils meritoient, & comme il se verra en cet Aduocat, qui pour auoir soustenu ce fait, fut tant hay du Duc Iean de Bourgongne qu'il en perdit puis apres la vie par

Miserable regne.
Les 3. Estats.
Leur ordonnance.
Roys ieunes gouuernent.
Ambition du Duc d'Aniou
Regne de Roys enfans.

A vne mort ignominieuse. Les affaires de ce ieune Roy & de son regne dés son commencement commencerent à se broüiller, qui fut vn prognostique d'vn piteux regne, comme il fut, car il ne fut iamais que plein de diuisions, de cruautez, de massacres, de vengeances, de perfidies, & de toutes desolations causees de l'ambition des grāds, de la folie & imbecillité de ce Roy, des diuisions des deux maisons d'Orleans & de Bourgongne, & des broüilleries, haines & discordes semees entr'elles par la Royne Elisabet ou Isabelle de Bauiere, femme dudit Roy, qui tantost se mettoit du costé de l'vn contre l'autre, puis quittant celuy-là, se bandoit contre celuy qu'elle auoit auparauant fauorisé, & gouuernant ainsi ses fantasies, passions, & humeurs feminines en ce Royaume, le mit à vn pied de sa ruine. Apres ceste conclusion prise du couronnement du Roy, fut mis en deliberation de pouruoir à l'Estat de Connestable de France, car depuis le trespas de Bertrād du Guesclin il n'y auoit esté pourueu. Le Duc d'Aniou nouuellement Regent, se voulant attribuer l'authorité de toutes choses, disoit que c'estoit à luy à y commettre durant la minorité du Roy, mais B les Ducs de Berry, de Bourgongne & de Bourbon, ne luy voulās laisser gagner vn si grand pied en sa puissance, y contredirent, disans auoir esté resolu par l'aduis des Estats, que tous les grands affaires du Royaume se deuoient conduire & decider au nom du Roy, dont ayās tous les autres seigneurs de la Cour pour eux, les vns & les autres voulans mal au Regent, il fut conclu qu'ainsi se feroit. Pour pouruoir donc aux Estats fut assemblé vn grand conseil de Princes, seigneurs, Barōs & cheualiers, par l'aduis duquel le Roy donna ledit Estat de Connestable à vn braue cheualier Breton nommé Oliuier de Clisson, duquel nous auons cy-deuant parlé. Or dautāt que les guerres continuoient entre les François & les Anglois, & que les chemins estoient interceptez par les ennemis, Clisson nouueau Connestable assembla des forces pour mener le Roy sacrer à Rheims. Le Roy en y allant passa par Melun pour y voir le cabinet d'armes du feu Roy son pere, à la veuë duquel il prit vn grād plaisir, monstrant deslors vn grand indice d'aimer les armes, comme il fit depuis.

M.CCC.LXXX.

Brouillez.

Regne de Charles brouillé.

Opposition au Regent.

Connestable de Clisson.

Cabinet d'armes.

Le Duc d'Aniou ne se mit si-tost en chemin pour accompagner le Roy son neueu à Rheims, ains demeura quelques iours à Paris pour contraindre le seigneur de Sa- C uoisi, grand Gouuerneur & Tresorier des finances de France, de luy donner le tresor du feu Roy Charles, qui se montoit, selon aucūs, à dix-sept cens mille escus, autres mettent plus ou moins, & en lingots d'or & bagues, mais pource que Sauoisi faisoit difficulté de donner ce tresor au Regent sans l'expres commandement du Roy & de son conseil, pour sa descharge, le Regent luy voulut faire couper la teste, si qu'il fut contraint de luy donner. Desia le Regent commençant de gouster le plaisir du gouuernement, vouloit en vser selon sa fantasie, & luy sembloit que tout luy estoit permis. Le Roy fut sacré & couronné à Rheims, le Dimanche deuant la feste de Toussaints l'an 1380. & y assisterent les Ducs d'Aniou, de Berry, de Bourgongne & de Bourbon oncles du Roy, Vvencelin Duc de Brabant, les Ducs de Bar & de Lorraine, les Comtes de Sauoye, de la Marche & d'Eu, & plusieurs autres grands seigneurs. Les ceremonies du sacre acheuees à l'Eglise, le Roy s'en vint en la salle du Palais Archiepiscopal où le festin se preparoit, auquel les Pairs de France, selon leur rang, sont assis à la dextre du Roy. Là s'esmeut vn grand differend entre les D Ducs d'Aniou Regent & de Bourgōgne freres, à qui se seroit le premier, car estāt le Roy assis, le Duc d'Aniou disoit, que pour estre le plus aisné oncle du Roy & Regent en France, il deuoit estre le premier assis deuant le Duc de Bourgōgne. Quelques histoires disent que le Duc de Berry son autre frere vouloit aussi preceder le Duc de Bourgongne qui eut auec eux dispute touchant le rang. Mais les plus asseurees disent que le Duc de Bourgongne n'eut debat pour le rang qu'auec le Duc d'Aniou, & disoit, que dautant que le Duc de Bourgongne est le premier des Pairs laics, & Doyen d'iceux, il deuoit en ceste ceremonie estre le premier assis, sans respect d'aisnesse de frere, ny de Regent ny de Regence, dautant qu'en la ceremonie du sacre, les Ducs d'Aniou n'ont aucun rang. Ce different qui eut peu troubler la feste fut mis au conseil, par l'aduis duquel sur le champ le ieune Roy prononça de sa bouche, que pource qu'au sacre des Roys, les Pairs de Frāce doiuēt tenir le premier lieu en toutes ceremonies & lieux, ce iour là le Duc de Bourgōgne deuoit preceder.

General des finances.

Festin du sacre.

Debat sur la presseance.

Prerogatiue du Duc de Bourgongne.

Desia le Duc d'Aniou s'estoit mis au costé gauche du Roy, dont le Bourguignon

M.CCC.LXXX. audacieusement les fendant se mit entr'eux deux, & print son rang, reculant son frere aisné au dessous de luy. Cest acte, selon aucuns, luy apporta le surnom de Hardy, combien que quelques-vns disent qu'il l'acquist à la bataille de Poictiers, en laquelle alors que le desastre commençoit à tomber sur l'armee des François, & que le Dauphin Charles son frere aisné & le Duc d'Aniou se sauuoient, il combattit iusques à l'extremité, defendant le Roy Iean son pere tant que la fortune le permit, & fut pris prisonnier des Anglois. D'autres disent qu'il acquit ce titre, pource qu'estāt en Angleterre prisonnier, & ioüant aux eschets auec vn fils du Roy dudit Royaume, il luy fit quelque brauade. Mais la plus asseuree opinion de ce nom vient de ce qu'il fit à Rheims. Cela irrita le Duc d'Aniou contre luy, & les rendit de là en auant ennemis. Dequoy se sentant offencé ledit Regent, vn certain prognostiqueur luy dit, qu'à cent ans delà la race dudit Regent s'en vengeroit sur celle dudit Philippes, & l'extermineroit. Ce qui depuis aduint, car René Duc de Lorraine fils de la fille de l'arriere fils dudit Regēt, defia & tua en bataille pres Nanci en Lorraine, le Duc Charles de Bourgongne issu dudit Duc de Bourgongne. Et afin que tout le Royaume se ressentist du ioyeux aduenement de ce ieune Roy, toutes impositions, aides, gabelles, foüages, & subsides furent ostees & supprimees. Ce qui donna vne merueilleuse ioye au peuple qui estoit extremement foulé des guerres passees, mais cela ne dura guerres, car bien-tost apres l'ambition du Regent les fit mettre sus, plus grandes qu'elles n'auoient esté, comme nous dirons cy-dessoubs.

Nom de Hardi audit Duc. *Prognostique* *Impositions abolies.*

II. Apres le sacre le Roy reuint à Paris, là où apres auoir fait son entree, selō la coustume des Roys, & en la pōpe accoustumee, il fallut aduiser aux affaires du Royaume. Le Comte de S. Paul fut chargé & accusé, de ce qu'estant allé en Angleterre il auoit espousé la sœur du Roy dudit Royaume, sans le sceu & congé du Roy, & qu'auec ce mariage il auoit contracté quelques intelligences & pratiques secrettes contre le Roy & son Estat, qui le rendoient criminel de leze Maiesté, mais il sceut si biē se purger de ce qu'on luy mit sus, que son accusation fut tournee en iustification & innocence: mais aucuns disent qu'vn grand present qu'il fit au Duc de Bourgōgne le sauua, & que par ceste corruption il fut declaré par le Roy fort homme de bien & son bon seruiteur. Ainsi ont puissance les grands de faire declarer gens de biē ceux qui de leur bien leur sont de grands presens.

Soing des affaires. *Comte de S. Pol iustifié par presens.*

Vous auez cy-dessus entendu la guerre des Flamans contre leur Comte Louys, & comme par le moyen du Duc Philippes de Bourgongne la paix fut faite entr'eux & ledit Comte, laquelle ne fut de longue duree, car le Cōte ne pouuant oublier les iniures que ses subiets luy auoient faites s'en voulut ressentir, & faisoit peu à peu punir les chefs des rebelles, nō sur la cause de leur rebellion (le nom de laquelle estoit esteint par l'Edit de leur pacification) ains soubs autres pretextes cōme de voleurs, ou de meurtriers, ou d'autres crimes, mais le motif estoit le desir de vengeance. Et dautant que plusieurs des plus grands qui auoient esté de la rebellion voyoient que ce mal les menassoit, & que comme on dit, on les vouloit prendre deuant par le derriere, esmeurent derechef le peuple contre le Comte, & mirent en auant quelque espece du bien public, dernier bouclier de ceux qui ont mauuaise volonté, ou qui sont desesperez d'autre moyen pour se sauuer, ou qui veulent faire mal à leur Prince, fortifians leur cause particuliere du secours de la generale. Ceste sousleuatiō de peuple commença à Bruges, là où le Comte alla, & prenāt plus de 500. des factieux, tant de ceux qui auoient suscité le peuple, que d'autres qui estoient soupçonnez de tenir le parti de ceux de Gand, les fit tous mourir. Ceux de Gand aduertis de cecy reprirent les armes. Apres l'execution faite à Bruges, le Comte menassant d'en faire autant en la ville d'Ypre, ceux de dedans en estans aduertis requirent les Gātois de leur donner secours. Ce qu'ils firent, & enuoyerent à Ypre 3000. hommes. Incontinent se trouuerent 8000. hommes en armes tant de ceux de Gand que d'Ypre, mais le Comte les defit entre Courtray & Pouprigné, & y eut bien 3000. hommes tuez sur la place. Iean Boule chef des Gantois estant de retour à Courtray, & accusé d'auoir trahi ladite ville, fut mis en pieces par les habitans d'icelle, & les principaux bourgeois rendirent la ville au Comte, comme firent aussi ceux d'Ypre, & le Comte pour se vanger fit couper la teste à 700. hommes du menu peuple.

Guerre de Flandres. *Vengeance de Prince.* *Bien public.* *Le Comte se venge des factieux. Les deffait.*

Les affaires des Gantois alloient de mal en pis, car ayans desia perdu plusieurs

A capitaines,& ne pouuans plus finer de viures,ils furent en deliberation de se rẽdre, sans vn nommé Pierre du Bois l'vn des chefs de la sedition, qui preuoyant que la paix seroit sa ruine les en diuertit, voulant se sauuer & couurir par la continuation de leur folie. Le Comte assiegea la ville de Gand, laquelle il ne peut si bien enclorre que trois ou quatre portes ne demeurassent tousiours ouuertes. Les Gantois firent vne saillie en laquelle ils tuerent le Comte d'Anghien cousin du Comte,& fort aymé de luy,& apres cela sortans en campagne,prirent & bruslerent les villes de Tẽremonde,& Gramont. Le Comte aduerty qu'ils estoiẽt pres la ville de Niuelle, les alla trouuer, & les combatit. Eux ne pouuans resister à sa grande force s'enfuirent vers la ville, & voyans leur Comte leur estre à dos, & estre entré pesle mesle auec eux en la ville,se fortifierent en l Eglise, apres auoir pour quelque tẽps fait resistance deuant la porte d'icelle. Là aduint vn miserable spectacle, car le Comte ayãt fait enuironner l'Eglise de fascines & fait mettre le feu dedãs, ceux de Courtray & eux auec vn nombre infini de ceux de Niuelle s'estans sauuez en ladite Eglise, ainsi qu'ils se defendoient, les vns furent miserablement bruslez, les autres en cuidans B sortir d'icelle pour euiter le feu,tomboient entre les mains des gens du Comte,qui les tailloient en pieces,ou ils les reiettoient dedans le feu. Les miserables cris & les hurlemens espouuentables des pauures gẽs,hommes,femmes, & petits enfans que le Comte faisoit rotir tous vifs,dont la pluspart n'estoient point coupables, ne peurent aucunement esmouuoir son cœur à pitié, & de ses yeux voyoit ioyeusemẽt ce piteux spectacle commandé par sa cruauté. Aussi ne iouyt-il pas longuement du fruict d'icelle, car peu de temps apres il mourut miserablement, receuant le guerdon que les Princes cruels reçoiuent ordinairemẽt de leurs massacres & cruautez. Iean de Launay capitaine des Gantois voyant que le feu le pressoit monta à la tour du clocher,& encore que monstrant vne bourse pleine d'escus, il pria d'estre pris à rançon,si est-ce que les gens du Comte se moquãs de luy, crioient qu'il falloit qu'il fit le saut. Se voyant pressé de la flamme de si pres que desia ses habillemens estans bruslez elle s'attachoit à son corps, il ayma mieux estre tué que bruslé tout vif, & ainsi sauta par la fenestre du clocher, receu sur les piques & halebardes de ses ennemis, & haché en mille pieces. Voyla comment furent deffaits les Gantois combattans pour leur liberté,qui est vn piquant aiguillon pour faire mourir les hommes,& de six mille qui estoient en campagne il n'en eschapa pas trois cens. Vne autre troupe apres auoir prise l'Abbaye de Chent fut toute mise en pieces, de sorte que de douze cens il n'en demeura pas cent. Ce qui aduint l'an 1381.

M.CCC.LXXXI.

Saillie de Gantois.

Miserable spectacle.

Cruauté.

Du Comte de Flandres.

Contre ses subiets.

Gantois deffaits.

Les Gantois considerans que la multitude des capitaines estoit cause de leurs diuisions, esleurent pour leur chef vnique Philippes d'Arteuelle fils de ce Iacques d'Arteuelle, qui au temps du Roy Philippes de Valois auoit suscité les Flamans cõtre ledit Roy,& qui depuis fut tué par les communes de Flandres. Il donna conseil aux Gantois d'appaiser leur Comte,& pria l'Euesque du Liege, le Duc de Brabant, Albert Comte de Hainaut de s'y employer,& pour cet effet fut faite vne assemblee à Tournay. Les Gantois creyans le conseil d'Arteuelle, & ployans à leur necessité qui est le meilleur conseil de tous, supplioient leur Comte de les prendre à mercy, & d'auoir pitié du sang de ses pauures subiets qui soubsmettoient leurs vies & biẽs D à sa misericorde, à ce qu'il fut content de saisir les biẽs de ceux que bon luy sembleroit. Aussi ils accordoient d'abandõner le pays de Flandres, & que tous ceux que le Comte voudroit bannir de ses terres s'en iroient en exil, ou pour certaines annees, ou à perpetuité. Par ces capitulations les Flamans ne retenoient que leurs vies sauues. Ces offres semblerent bien raisonnables aux seigneurs presens à ceste assemblee,& prierent le Comte de les vouloir accepter, mais il estoit tant irrité cõtre les Flamans, que bien qu'on luy remonstrast qu'vn Prince bien aduisé ne doit iamais laisser saillir ses subiets en desespoir & fureur, si est-ce qu'il ne voulut se laisser gagner à aucune raison, ny couler à aucune douceur. Et bien qu'il eut promis de se trouuer en ceste assemblee, il ne le fit pourtant, & fallut enuoyer vers luy pour sçauoir les conditions qu'il vouloit proposer aux Flamans, lesquelles furent qu'il vouloit qu'ils se rendissent à luy simplement, sans aucune condition ou exceptiõ, & que tous habitans de la ville de Gand, hommes & femmes dessus l'aage de quinze ans, sortissent de la ville pieds & testes nuës, tous en chemise, la hart au col, & qu'ils

Multitude de Capitaines en dension.

Requestes au Comte.

Soubsmission des subiets.

Fureur du Prince.

M.ccc.lxxxi. se vinssent soubsmettre à sa misericorde, & qu'alors il aduiseroit de faire d'eux ce qu'il luy plairoit. Ceste dure & trop arrogante responce rapportee à ceux de Gand, de fols qu'ils estoient les rendit enragez & desesperez: car ils escouterēt parler Philippes d'Arteuelle, qui leur proposa que la fortune ou le malheur du temps, ou pour parler plus chrestiennement, leurs pechez & l'ire de Dieu les auoit reduits à ceste necessité d'eslire l'vne de ces deux choses, à sçauoir de s'aller rendre pour hommes morts le licol au col, nuds chefs, & en chemise pour receuoir tel iugemēt qu'il plairoit au Comte ordonner, ou s'armer à la desesperade, & aller à Bruges assaillir le Comte ne se doutant de rien moins, & faire derniere preuue de leurs forces. Et l'vn des deux partis qu'ils aduiseroient de suiure, il leur promit qu'ils l'auroient pour fidele chef, & que de bon cœur il se sacrifieroit pour sa patrie. A ceste proposition les Gantois desesperez respondirēt à Arteuelle que puis qu'il leur auoit proposé l'eslection de ces deux extremitez, ils le supplioient d'en prendre luy mesme le choix & qu'en la cause & vēgeance de leur liberté ils mourroiēt tous à ses pieds, & que quelque party qu'il voulust suiure, ils courroient tous auec luy vne mesme fortune. A

Desespoir de subiets.

Conseil de desespoir.

Sur ceste responce Arteuelle dit, qu'il vouloit choisir ce que les hommes courageux & magnanimes deuoiēt eslire & choisir, à sçauoir les armes, & dit qu'il aymoit mieux vaillamment mourir auec sa patrie que suruiure à la ruine d'icelle en grand deshonneur & desplaisir, adioustāt à cela qu'il esperoit que Dieu auroit pitié d'eux, puis qu'ils estoient destituez du secours des hommes. Ceste deliberation estant prise, il prit auec luy cinq mille hommes choisis de tout le grand nombre des Gantois & blancs chaperons qui estoient la fleur des gens de guerre des Flamans: les autres qui demeurerent à la garde de la ville de Gand, prindrent resolution que si leurs gens estoient vaincus, ils mettroient le feu dedans la ville, & que chacun se sauueroit le mieux qu'il pourroit. Arteuelle auec sa petite troupe desesperee s'en alla cāper pres de Bruges: dequoy estant le Comte aduerty il sortit de la ville auec si grosse armee, que pour vn Gantois, il auoit dix hommes. Ce qui fut cause qu'il mesprisa tellement son ennemy estant en si petit nombre, qu'il estimoit que les 5000. Gātois ne pourroient faire teste aux laquais des gentilshōmes de son armee, qui est vn langage ordinairement tenu, ou par les Princes guerroyez par leurs subiets, ou par les outrecuidez, sans considerer qu'vn homme desesperé souuent en vaut deux, ou moins qu'vn: & que le salut vnique d'vn desesperé est de se hazarder prodiguement à la mort, & de n'esperer auoir salut: Adonc il les vint charger estans campez en vn lieu fort, & fortifiez, parquez d'vne infinité de charrettes, si bien qu'ils ne pouuoiēt estre forcez qu'auec grand dommage des ennemis. Au ioindre de l'armee du Cōte, les Gantois mirent le soleil aux yeux de leurs ennemis, puis entrerent dedans l'armee du Comte, laquelle ne pouuant supporter la violence & roideur des Gantois qui entroient en eux comme loups enragez, par desespoir tournerēt visage, & quelque menasse que fit le Comte leur seigneur ne voulurent faire teste, ne cessans de tourner le dos, & de fuir iusques à ce qu'ils fussent rentrez en leur ville de Bruges, mais les Gantois voyans que leur ennemy estoit en route, ne faillirent à leur occasion, & pesle mesle entrerent auec les Brugelins. Alors furēt ceux de Gand maistres de la ville de Bruges, & alloiēt à belles torches & flambeaux parmy la ville de maison en maison, mettans à mort tous ceux qu'ils estimoient estre du conseil du Cōte, lequel estant aduerti que les portes de la ville estoient gagnees par les Gantois qui le cherchoient par tout, il sortit de son chasteau, & donnant son riche accoustremēt à vn sien vallet, & prenant le sien s'en alla tout seul, tout esgaré & perdu par la ville: essayant s'il se pourroit sauuer des mains des Gātois qui le cherchoient a cor & cri. Il alla tant de ruë en ruë qu'enuiron la minuit il vit les flambeaux auec vne grosse troupe d'hommes armez venans la part où il estoit, de sorte qu'il fut contraint de se serrer en vne petite & pauure maisōnette d'vne pauure femme, en laquelle y auoit vn plancher auquel on montoit par vne eschelle coulisse, & dessus estoit vn petit lit où estoient couchez les petits enfans de ceste femme, elle sçachant que le Cōte son seigneur cherché par les Gantois pour le tuer, s'estoit retiré chez elle, le cacha dans la paille de ce petit lit de ses enfans sur vn plancher salle & enfumé, & à peine eut-elle le loisir d'oster l'eschelle de ce plancher, que voicy venir vne bande de Gantois qui entrerent en ceste maison auec grand bruit, & luy demāderent qui estoit celuy

Resolution. B

Mespris des ennemis. C

Bataille entre le Comte & les siens.

Cōte vaincu.

Gantois maistres de Bruges. D

Calamité du Comte.

Se cacha chez vne pauure femme.

A qu'ils auoient veu entrer en sa maison. Elle respondit que personne n'y estoit entré, mais qu'elle en estoit sortie pour ietter l'eau de ses escuelles, & puis apres elle estoit rentree & auoit fermé sa porte. Eux ne se contentans de ce qu'elle leur auoit respõdu, luy demanderent que c'estoit qu'il y auoit sur ce plãcher. Elle dit qu'il n'y auoit qu'vn petit lict où ses petits enfans estoient couchez. Ils demanderent vne eschelle qu'elle auoit ostee, & l'vn d'eux monta audit plãcher, mais n'y voyant que les petits enfans endormis descendit à bas vers ses compagnons, & leur dit qu'il n'y auoit rien. M.ccc.lxxxi. Cherché par les Gantois.

Considerez en quel danger se trouua alors le Comte, & en quel piteux estat estoit reduit vn grand Prince, qui apres auoir desnié sa misericorde à ses subiets, estoit cõtraint de mettre sa vie entre les mains d'vne pauure femme, qui pour dix escus (si elle eust voulu) l'eust fait mourir. Le Comte l'ayant eschappee si belle, sortit de ce logis en accoustremẽt de vallet, & fit tant qu'il sortit de la ville de Bruges tout seul à pied, & cheminant bien longuement à l'aduenture, se trouuant lassé se mit soubs vn buisson, tant pour sçauoir quel chemin il tiendroit, car il ne cognoissoit aucunemẽt l'endroit où il se retrouuoit pour lors, & si ce n'estoit pas son mestier d'estre lacquais. B Ayant quelque temps croupi soubs ce buisson, où il oüit venir vn homme, dõt il eut vne grande frayeur, mais estant cest homme approché, le Comte cognut bien que c'estoit Robert Mareschal Cheualier, qui auoit espousé vne sienne fille bastarde, la veuë duquel le consola grandement, & l'appella par son nõ, & alors s'entrecognoissans, marcherent ensemble toute celle nuit, iusques au lendemain heure de prime qu'ils trouuerent chez vn pauure hõme, vne iument, qui n'auoit ny selle, ny paneau, ny bride. Ainsi monta le Comte de Flandres à dos nud, & menoit la iument auec vn licol de cordes, sans bottes, sans esperons, & sans autre equipage d'homme de cheual. Voyla vn grand Prince reduit en estat estrange. Le iour precedent il auoit pres de luy plus de huict cens hommes d'armes, & plus de quarãte mille hommes de pied à sa deuotion : maintenant il n'a vn seul cheual pour se sauuer deuant ses ennemis. Alors fut estrangement rabaissé l'orgueil de ce grand Prince, qui ne faisoit conte d'vn Roy de France, qui s'accomparoit aux grands Roys, & qui ne vouloit prendre C à mercy ses pauures subiets, qui luy promettoient tous leurs biens & fortunes, s'offrans de receuoir bannissement au lieu qu'il voudroit. Misere du Comte. Qui s'en va à pied. Se cache en vn buisson. Orgueil de Prince rabaissé.

Adoncques sur ceste monture arriua le Comte Louys de Flãdres en son chasteau de l'Isle, & là fut à sauueté. Ceux de Gand se voyans maistres de la ville de Bruges abbatirent les portes, & remplirent les fossez, & apres auoir mis à mort tous les partisans du Comte, & pillé le chasteau auquel estoit vne infinité de precieux & riches meubles, se retirerent aux autres villes & places dudit Comte, & les prindrent tant par force qu'autrement, entre lesquelles furent Ypre, Calais, le Dam, Bergues, Bourbourg, Furnes, l'Escluse, Pourprigné & Courtray, & ne leur restoit des fortes villes qu'Audenarde, laquelle ne voulant obeir à eux, fut incontinent assiegee de plus de cent mille hommes. Le Comte voyant son pays estre ainsi occupé par les Gantois, & se reuolter de iour en iour, ne trouua meilleur party que de recourir à l'aide du Duc de Bourgongne son gendre, duquel il se promettoit grand secours, sçachant que ledit Duc estoit l'vn des principaux gouuerneurs du Roy de France D son neueu, & qu'il tireroit de France tout le secours qu'il voudroit. Les Gantois ayãs fait des courses iusques à l'Isle, ne se contenterent de faire le gast dedans le Comté de Flandres, mais coururent iusques bien auãt sur les terres de l'obeissance du Roy de France. Ce qui ayda grandement au Comte, car le Duc de Bourgongne ne pouuoit persuader au Roy Charles son neueu qu'il donnast secours audit Comte, dautant que ledit Comte estoit si orgueilleux qu'il n'auoit iamais fait conte du Roy, & auoit le cœur plus Anglois que François. Mais quand le Roy sceut que les Gantois pilloient la frontiere de France, il se delibera à l'instante requeste de son oncle le Duc de Bourgongne de secourir le Comte, & de repousser les Gantois de son Royaume. Conquestes des Gantois. Siege d'Audenarde. Le Comte requiert secours. Son orgueil.

Le peuple de Flandres voyant le succez & les victoires de Philippes d'Arteuelle, suiuoit le vent, & enuoyoit gens de toutes parts au siege d'Audenarde, auquel se trouuerent bien cent mille Flamans. Durant iceluy messire Daniel Heluin Capitaine de la ville, faisoit si grand deuoir & diligence que les Flamans ne peurẽt rien Secouru par le Roy.

M.ccc.lxxxii gagner sur luy, ains au contraire ordonnoit plusieurs saillies esquelles les Flamans A auoient du pire, desquelles emporterent l'honneur & profit deux gentilshommes d'Artois freres, Lambert, & Tristan de Lambres, qui d'heure en heure harassoiẽt le cãp des Flamans, emmenans dans la ville leurs viures & munitiõs de guerre en despit de tout le camp. *Audenarde battue.* Quoy voyans les Flamans firent dresser plusieurs gros engins pour endommager la ville, entr'autres firent faire vn moutõ à ietter pierres de fais, qui auoit 20. pieds de large, & 40. pieds de longueur. Cest engin effondroit les maisons de sorte qu'õ ne s'y osoit tenir, & se retirerent les habitãs aux Eglises pour estre à sauueté. *Engins de batterie.* Dauantage ils firent faire vne bõbarde estrangement grãde, car elle auoit 50. pieds de longueur, & iettoit pierres prodigieusement pesantes, & quand l'on la tiroit l'on oyoit de iour le bruit de cinq lieuës, & la nuict de dix. Aussi les Gantois firent vn autre engin monstrueux qui portoit carreaux de cuiure tout boüillant. Cependant que ces batteries se faisoient contre la ville d'Audenarde, il se desbãda vne troupe d'onze cens hommes du camp des Flamans, qui allerent desmollir & raser toutes les maisons & chasteaux des gentilshommes de Flandres, & n'en laisserẽt vn seul à ruiner, & mesmement entrerent au chasteau de Merle, auquel le Comte estoit B nay & baptisé, & apres l'auoir desmoly prindrẽt le berceau auquel il auoit esté nourry, & la cuue en laquelle il auoit esté laué, qui estoient de fin argent. *Chasteaux desmolis.* Ils briserẽt tout & emporterent les pieces, mais ayans pris le chemin de l'Isle, ils furent rencontrez, & en fut prise & attrapee vne grande partie, qui eurent tous les testes trenchees en la ville de l'Isle, & les autres se sauuerent à la course. Ce qui aduint l'an 1382. *Seditieux punis.*

III. Le Duc Philippes de Bourgongne faisoit tous ses efforts pour disposer le Roy son neueu à mettre sus vne armee contre les Flamans pour le secours du Comte son beau pere. Mais les autres oncles du Roy & les grands seigneurs du conseil ne voulurent s'y accorder, pource que le Comte de Flandres estoit mauuais François, & trop partisan de l'Anglois, & que les affaires du Roy & du Royaume ne permettoient qu'on se mit en despence & en peine pour aller secourir vn homme, auquel on n'auoit nulle obligation & affection.

Sõge du Roy. Sur ces entrefaites estant le ieune Roy Charles à Senlis, il eut en songe vne vision qui luy fit songer qu'il estoit en la ville d'Arras, en laquelle pourtãt il n'auoit iamais C esté, & qu'y estant, le Comte de Flandres l'y estoit venu trouuer, & luy asseoit sur le poing vn faucõ pelerin tres-beau, luy disant qu'il luy en faisoit don. Dequoy le Roy estoit tres-content & en remercioit le Comte, & luy estoit aduis qu'alors regardant Oliuier de Clisson Connestable de Frãce, il luy auoit dit qu'il vint auecques luy aux champs pour esprouuer ledit faucon, & que montans eux deux à cheual ils allerent aux champs, & y trouuerent force herons. *Du vol du heron.* Que le Roy ayant commandé au Connestable de ietter le heron pour voir comment l'oyseau volleroit, ledit oyseau monta si haut qu'on ne le pouuoit choisir en l'air. Qu'alors le Roy commanda au Connestable de picquer apres l'oyseau qu'il ne vouloit perdre, & picquerent tous deux si fort pres luy, qu'ils s'abbatirent sus vn grand marais, où estoit vn grand bois. *Se trouue en vn marais.* Que là ils se mirent tous deux à pied pour le passer, & là vindrent des valets qui prindrent leurs cheuaux pour passer ce fort hallier, & auec grand peine vindrent en vne grande lande, là où ils virẽt le faucon qui abattoit force herons, & les cõbattoit si haut qu'il en perdoit la veuë. Le Roy estoit extremement fasché qu'il ne pouuoit suiure son D oyseau, & disoit au Connestable que dautant qu'il n'auoit leurre pour le reclamer il l'alloit perdre. Estant le Roy en cest ennuy voicy saillir de la forest vn des beaux cerfs volans du monde, ayant deux aisles, & s'approchant du Roy s'inclinoit deuant luy comme le conuiant, faisant signe de monter sur luy auec si bõne grace qu'il sembloit se presenter au Roy pour suiure le faucon. *Cerf volant.* Qu'alors le Roy dit au Connestable qui estoit spectateur de ceste grande merueille, qu'il l'attendit, & que le Roy monta sur ce beau cerf, & par l'air s'en alla sur luy suiuant le faucon. *Le Roy monte sur luy.* Le cerf deliberé de complaire au Roy le portoit pardessus les grandes forests, & auoit le Roy ce plaisir de voir son faucon abattre toutes manieres d'oyseaux, en si grand nombre que c'estoit grande merueille, & ayant le Roy longuement ioüy de ce deduit, en fin il reclama le faucon, qui aussi-tost se vint rasseoir sur son poing, & estoit aduis au Roy qu'il prenoit le faucon par les longes, & le mettoit à son deuoir, & le cerf reuoloit pardessus les bois, au grand plaisir & contentement du Roy, & le rendit

A en la lande propre où il l'auoit chargé, où le Connestable l'attẽdoit, qui auoit grande ioye de sa venuë, & si tost que le Roy fut de retour, & descendu, ce beau & gracieux Cerf volant s'en retourna incontinent au bois & ne fut plus veu. M CCC. LXXXII

Fin du songe.

Telle fut la vision & siege du Roy Charles, laquelle il ne se pouuoit saouler de raconter à tous & à toutes heures, tant il auoit receu de plaisir à cheuaucher ce celeste Cerf volant qui l'auoit porté si doucement en l'air, que depuis ne monta sur monture si belle, ne qui eust les alleures si plaisantes & douces. Le Roy auoit grand merueille de ceste vision, & alors en furent faites diuerses interpretations, tendans toutes au voyage de Flandres, duquel on luy promettoit heureuse issuë & victoire. Aucuns mal affectez au Duc Philippes le Hardy, qui poursuiuoit & sollicitoit ce voyage, disoient que toutes ces interpretations estoient faites par flatteries. Tant y a que le ieune Roy qui auoit l'humeur & l'esprit capable de telles visions, car il deuint fol, & les fols sont susceptibles de tels fantosmes, print tant de plaisir à ce songe & vision: que de là en auant il ordonna le Cerf volant pour sa deuise, & la faisoit tousiours peindre auec ses armes. L'on escrit aussi que de son regne fut prins vn B Cerf, qui auoit autour du col vn colier de cuiure doré auec telle inscription. ***Hoc munere Cæsar me donauit.*** Mais c'estoit sans autre nom ny datte, parquoy on ne peut iuger lequel des Empereurs on eut peu entendre, veu que tous sont nommez Cæsars. Et dit-on que ce Roy pour ceste raison fit peindre le Cerf volant, mais il n'est pas inconuenient qu'il l'ait pour l'vne & l'autre raison.

Cerf volant pour deuise.

Empereurs tous Cesars.

Nonobstant les oppositions, contradictions & conseils des Seigneurs du Conseil qui auoient dissuadé ce voyage de Flandres, la vision & l'humeur du Roy assistee de la persuasion & requeste du Duc de Bourgongne son oncle eurent tant de force, qu'estant l'armee du Roy dressee, & mise en campagne, elle força les aduenuës de Flandres, que Philippes d'Arteuelle faisoit garder, mesmement le pont du Lys pres de Commines, dont les Flamans furent chassez & mis en route par la caualerie Françoise qui passa auec les barques la riuiere du Lys en tres-grand danger & malaise: car estans les François contraints de passer à la file au desceu de l'ennemy, ils furent toute vne nuit dedans vn marais en la bouë iusques pardessus la C cheuille du pied, attendans que les autres troupes eussent passé. Ce qui fut vne autant honorable entreprise, & autant sagemẽt executee qu'il est possible, car c'estoit au mois de Decembre que les nuicts sont les plus longues de l'annee, les iours plus courts, les eaux plus grandes, & les marais plus fangeux. Ce neãtmoins apres auoir gagné ce pont & ce pas de Commines, ils deffirent six mille Flamans qui le gardoient, estimans que les François ne pourroient iamais passer autre part: & fut le feu mis en la ville de Commines. Aussi fut la bonne ville de Verrain bruslee, & les habitans mis à mort. Ceux d'Ypre qui estoient grandement estonnez de telle execution, craignans d'en auoir autant que ceux de Commines & de Verrain, qui tous auoient passé par le fil de l'espee, prierent leur capitaine & gouuerneur Pierre Vauclair, qui estoit là pour les Gantois, d'enuoyer les clefs de la ville au Roy, & demãder mercy. Ce que ne voulant faire le capitaine, ils le tuerent en plain marché, & enuoyerent les clefs de leur ville au Roy par douze des plus apparens bourgeois d'icelle, & luy payerent par composition faite quarante mille francs. Le Roy auec D son armee estoit sur le mont d'Ypre. Les autres villes & plusieurs chastellenies de Flandres voyans que les habitans de la ville d'Ypre s'estoient reduits à l'obeyssance du Roy, & qu'ils auoient tué leur chef & gouuerneur à eux donné par Arteuelle, firent vn conseil par ensemble: à sçauoir la chastellenie de Cassel, Bergues, Bourbourg, Grauelines, Furnes, Dunquerque, Propingné, Tourront, Vaillant, Messine, & autres villes, chastellenies & Mairries; & prindrent resolution de demãder mercy au Roy, luy rendre leurs forts & villes, & entrer en son party. Et afin qu'ils luy fissent croire qu'ils estoient tenus par force, ils prindrent leurs capitaines & gouuerneurs, & les luy menans pieds & poings liez, il leur fit trancher les testes, & fit misericorde à tous ceux qui se rendirent, pour donner exemple aux autres de ne tenir fort contre luy, & de ne se rebeller contre leur Comte.

Armee du Roy en Flandres.

Voyage en Flandres.

Mauuais passage.

Ce neantmoins.

Estonnement de ceux d'Ypre.

Leur soubsmission.

Villes se veulent rendre au Roy.

Misericorde.

Philippes d'Arteuelle voyant les villes se reuolter, s'estonna, & se voyant en danger se hasta de donner la bataille au Roy, esperant la gagner comme il auoit fait deuant Bruges. Ainsi il vint assaillir l'armee du Roy estant sur le mont d'Or, entre

M.ccc.lxxxii Courtray & Rosebecque le 27. iour de Nouẽbre, l'an de salut 1382. où les Flamans vindrent la teste baissee, & comme bestes furieuses dõnerent sus la bataille du Roy de telle force, que l'auantgarde du Roy fut de primeface reculee & esbranlee, mais la bataille & l'arrieregarde s'approchans, enfermerent les Flamans si estroictemẽt, qu'ils furent tous chappellez & mis en pieces au milieu des batailles Françoises, & en eschappa bien peu que tous ne fussent pris ou morts. Apres la bataille le corps de Philippes d'Arteuelle fut trouué qui respiroit encores : mais le Roy le fit pendre à vn arbre. Telle fut la fin du prince des rebelles & seditieux, & qui estoit fils de maistre, car Iacques d'Arteuelle son pere auoit longuement fait la guerre aux François & au Comte son seigneur, & en fin fut tué par les siens. A

Flamans deffaits.

Bataille de Courtray.

Apres la bataille de Rosebecque, le Roy pour se rafreschir vint à Courtray, & y entra le premier iour de Decembre, où il y eut encore grand carnage & massacre des Flamans qui s'y estoiẽt retirez apres la bataille, car l'on n'en prenoit pas vn seul à mercy. Ioint que les François reduisans en memoire la bataille de Courtray donnee en l'an 1312. en laquelle ils auoient esté rompus & deffaits, en vouloient prendre vengeance, en laquelle mourut toute la fleur de la cheualerie de France. B

Vengeance contre ceux de Courtray.

Le Roy seiournant à Courtray, on luy fit entendre que les habitans de ladite ville faisoient tous les ans à semblable iour que fut ladite bataille, vne grande solemnité & resioüyssance pour la grande victoire qu'ils auoient audit an 1312. obtenuë sur les François. Aussi il fut aduerty qu'en l'Eglise nostre Dame de Courtray y auoit vne chappelle, en laquelle estoient encores iusques à ce iour cinq cens esperons dorez, qui estoit le monument de la mort des cheualiers François, qui demourerent en ceste bataille. Dequoy il se sentit tant picqué, & tellement animé contre ceux de Courtray, qu'il protesta qu'ils le payeroient, & qu'ils se souuiendroient que le Roy de France y auroit esté. Comme il seiournoit là, il eut aduis des esmotions des Parisiens, & comme ils auoient fait faire des maillets & quelques autres armes preparatiues à sedition, son fait particulier luy touchant de plus pres que celuy du Comte de Flandres, il se resolut de partir de ce pays-là de Flandres pour retourner en France, ce qui fut au mois de Decembre, & estans venuës les grandes pluyes & neiges, il n'estoit plus possible de continuer la guerre de Flandres. Le Roy partant de la ville de Courtray, commanda qu'elle fut toute mise en feu & en cendre : ce qui fut fait, apres auoir esté pillee & saccagee. Estant le feu en la ville, le Duc de Bourgongne fut aduerty qu'il y auoit le plus beau & le plus riche horologe qui fut en la Chrestienté, lequel il fit en grande diligence prendre, & desassembler toutes ses pieces, puis le fit tres-bien empacqueter sur charrois, ensemble la cloche, & commanda le tout estre mené à Diion, où il fut rassemblé & rassis, comme tesmoigne Froissart, & aussi y print la tapisserie qui est à Diion en la maison du Roy. Ainsi demeura Courtray destruit & desolé en vengeance des esperons dorez des François qu'ils gardoient, qui furent gages & ostages de leur ruine. Ce qui fut en l'an susdit 1382. C

Tumulte à paris.

Horologe sauué.

Courtray ruinee.

IV.

Gantois rebelles.

Or apres ceste bataille le Duc de Bourgongne voyant que les Gantois n'estoient point encores entierement subiuguez, & que quelques pertes qu'ils eussent faites, ils ne se vouloient neantmoins renger à l'obeissance de leur Comte, ains se mettoient de plus en plus en armes, fit tant qu'il persuada au Roy son neueu, deuant que s'acheminer vers Paris, d'entreprendre derechef de courir sus aux Flamans, qui de nouueau s'estoient alliez aux Anglois, & en auoient mis vne armee en leur pays, laquelle vint assieger la ville d'Ypre auecques telle force, qu'il n'y auoit plus d'espoir de resister aux Anglois, n'eust esté le Roy qui fit si grand appareil pour leuer le siege, que les Anglois aduertis de ses forces, furent bien conseillez de ne les point attendre, sçachans bien que le Duc de Bourgongne qui attendoit l'heritage de Flandres, ne cesseroit d'allumer la fureur du Roy a l'encontre des Flamans, qu'ils ne fussent amenez à raison. Les Anglois doncques s'estans deportez du siege d'Ypre se retirerent à la ville de Belghes, qui n'estoit fermee que de fossez & palis : & se voyans estre là en danger pour la puissance du Roy, ne se voulurent fier en ces marais & palis. Doncques deslogeans de Belghes, s'en allerent en grande diligence à Bourbourg, là où s'estans enfermez se resolurent d'attendre le Roy de France, qui ne faillit de les y aller assieger auec la plus belle & plus superbe gen- D

Charles au secours d'Ypre.

Siege leué.

A darmerie que l'on vit de ce temps. Le iour que le Roy arriua deuant Bourbourg, Attreman chef des Gantois surprint d'emblee la ville d'Audenarde par escalade, & trouuant ceux du guet de la porte ioüans aux dez, leur coupa la gorge, puis s'en vint au corps de garde du marché, & mit tout au fil de l'espee. Ainsi fut-il maistre de la ville, de laquelle il mit le lendemain toutes les femmes & enfans dehors : car quant aux hommes ils s'estoient sauuez la nuit de la prise, dont y en eut vn grand nombre de noyez dans l'estang & les fossez. Les Anglois considerans la diligence que faisoit le Roy pour liurer l'assaut à Bourbourg, composerent & luy rendirent la ville, apres la reddition de laquelle le Roy s'en retourna en son Royaume pour pouruoir aux tumultes des Parisiens. Les Ducs de Bourgongne & de Bretagne seiournerent à S. Omer auec le Comte de Flandres, qui pour lors menoit vne pratique de paix auec les Anglois entre Boulongne & Calais, mais ils ne peurent conclure pour les excessiues demandes des Anglois, sinon vne trefue d'vn an, en laquelle les Gantois estoient compris. Le Comte en fut si fasché, auec les regrets qu'il auoit de se voir B ainsi tourmenté de ses subiets de Gand, qu'il fut surpris d'vne grosse maladie, de laquelle estant pressé en la ville de S. Omer, il deceda de ce siecle le 20. du mois de Iãuier l'an 1383. autres disent en l'an 1384. & fut son corps ensepulturé en l'Eglise de nostre Dame de l'Isle. Le Duc Philippes de Bourgongne son gẽdre, & heritier vniuersel, fit faire vn solemnel conuoy funebre, & comme il appartenoit à tel Prince. Au Comte Louys de Flandres, surnommé de Milain, succeda en toutes ses terres & heritages sa fille vnique Marguerite de Flandres, femme dudit Duc de Bourgongne. Or se voyant le Duc estre subrogé en la place & heritage de son beau pere, ne se voulut fier aux trefues des Anglois, mais establit fortes garnisons par les villes de Flandres, qui estoient demeurees en obeissance, & apres y auoir mis ordre, & disposé de tous les affaires de Flandres, s'en retourna en France vers le Roy son neueu, laissant la Duchesse sa femme en Artois.

M.ccc.lxxxiii. — Attreman chef des Gantois. — Audenarde prise. — Pratique de paix. — Mort du Comte de Flandres. — Sa fille vnique heritiere. — Philippes Comte de Flandres.

En ce temps le seigneur d'Estournay ayant sa terre assez voisine d'Audenarde, & pensant comment il se pourroit venger des Gantois, qui luy auoient couru & saccagé ses places, & pillé tout ce qui se pouuoit emporter, voire iusques à leuer les chapC pons qu'il auoit de rente, s'aduisa de reprendre Audenarde par vne ruse qui fut telle. Il fit vne embuscade de quatre cens cheuaux, gens d'eslite, & se vint mettre au bois de Lart, deuers la porte de Grammõt, assez pres de la porte d'Audenarde, puis attitra deux chariots chargez de viures, que menoẽt quatre soldats habillez de bureau gris, en habit de paysans charretiers ; au reste bien armez dessoubs le bureau, qui estoient des plus vaillans hommes qu'il peust choisir. Ces charretiers s'en vindrent iusques aux portes d'Audenarde. Les gardes visiterent les chariots, & voyans que c'estoient viures, ne pensans nulle tromperie, ouurirent la porte coulisse pour les faire entrer. Les charretiers ne se hastoient pas fort, & faisoient les lourdaux en attendant quelque espace de temps : & sans faire semblant de rien, cependant que les gardes se retiroient arriere, desattellerent les cheuaux, faisans semblant d'auoir par ignorance perdu les cheuilles & marteaux seruans à l'attelage, lesquels ils auoient iettez dans les fossez. Les gardes crians aux charretiers, que ne tirez-vous auant : les charretiers respondent qu'ils ont perdu ce qui tenoit l'attelage. Alors les D gardes prenans les cheuaux frapperent dessus, & les tirerent auant. Cependant les charretiers saisissent la porte, & sur ces termes voicy arriuer le seigneur d'Estournay auec sa cauallerie qui se rue aux portes, que l'on ne pouuoit fermer à cause des deux chariots estans à trauers icelles. Et soudain les gardes crient l'alarme, mais les charretiers tuerent incontinent deux des gardes. Les autres s'enfuirent crians, trahy, trahy : mais parce qu'il estoit bien matin, la plusp art de ceux de la ville estoient encore au lict, dont n'y eut pas grande resistance ny deffaite, & entra le seigneur d'Estournay auecques sa troupe de cauallerie, mettant à mort tous ceux qui se presentoient en armes. Ainsi fut Audenarde reprise sur les Gantois, desquels en y eut bien que tuez que noyez enuiron trois cens. Et y troua le seigneur d'Estournay grandes richesses, qui appartenoient à François Attreman chef des Gantois. Les Gantois enuoyerent incontinent deuers le Duc Philippes pour se plaindre du seigneur d'Estournay, qui leur auoit pris d'emblee leur ville d'Audenarde pendant les trefues. Le Duc iura qu'il ne sçauoit riẽ de l'entreprise d'Estournay, & luy mãda

Stratageme. — Desattellent leurs cheuaux. — Pour se saisir d'Audenarde. — Grand butin dedans.

M.ccc lxxxiii qu'il rendit Audenarde aux Gantois. Il fit reſponce au Duc qu'il n'auoit nulles treſues aux Gãtois, ny eux à luy, & qu'ils luy auoient touſiours fait la guerre en treſues qu'en autre temps. De maniere qu'il eſtoit deliberé de garder ſa conqueſte, car les Gantois luy auoient ſurpris & pillé toutes ſes terres. Ainſi demeurerent les choſes. A

Autre cauſe de guerre. Mais dautant que ceſte guerre & ſa cauſe eſt par d'autres racontee d'vne autre façon, & qu'elle eſt deduite du temps du Comte, il ne ſera hors de propos de le dire. Ceſt Oliuier duquel au liure precedent nous auons parlé, couſin de ce Roger gouuerneur de Gãd tué par les Gantois, print 40. batteaux chargez de viures & de munitions qui alloient à Gand. Iean Prunel l'vn des Eſcheuins de Gand penſant que cela euſt eſté fait par le commandement du Comte, mena à Audenarde vne groſſe troupe de chapeaux blancs, cependant que le Comte eſtoit à l'Iſle, & trouuant les portes de ladite ville ouuertes, comme en vn temps auquel on ne ſe doutoit de rien, entra furieuſement dedans, abatit deux portes, & les murs qui eſtoient entr'elles, & qui regardoient vers Gand, remplit les foſſez ſur leſquels leſdits murs eſtoiẽt aſſis, & fut vn mois dedans ladite ville à la difformer de ruine & de deſmolitions qu'il y faiſoit. Le Comte aduerty de cecy enuoya à Gand remonſtrer & accuſer ce fait, & faire entẽdre aux Gantois que c'eſtoit cõtreuenir au Traité de paix fait par le moyẽ du Duc de Bourgõgne ſon gendre. Les Gantois reſpondirent que cela auoit eſté fait ſans leur commandement, & que Iean Prunel n'auoit de ceſte entrepriſe cõmuniqué aucune choſe au conſeil ny au peuple de leur ville, & qu'ils n'en ſçauoient rien. Ceux que le Comte auoit enuoyez vers eux reſpondoiẽt à cela, que bien qu'il y eut deſia vn mois que Prunel fut à Audenarde auec les chapeaux blancs à ruiner la ville, ils le laiſſoient faire, & ne luy auoient iamais commãdé qu'il ceſſaſt ou ſe retiraſt. Les Gantois accuſoient le Comte de pareille faute, diſans qu'il ne faiſoit point punition de la volerie qu'Oliuier auoit faite ſur eux, & que ledit Oliuier n'eut iamais eſté ſi hardy de la faire, ny n'eut eu moyen de gagner vn tel butin ſans le commandement, la faueur, & ſupport du Comte, & que ledit Comte, qui ne chaſtioit point les coulpables, monſtroit bien qu'il les ſouſtenoit. Que quand il feroit chaſtier le larcin d'Oliuier, alors il ſeroit raiſonnable qu'ils mandaſſent à Prunel qu'il eut à ſe retirer d'Audenarde, & le fiſſent punir comme ils feroient, & non autrement. Ceſte reſponce ſembla tres-ſuperbe au Comte, ſe voyãt par ſes ſubiets mis & traité à l'eſgal auec eux, mais beuuant ceſte colere, & en reſeruant la vengeance à vn autre temps, il delibera ſeulement pour l'heure de reprendre Audenarde.

Audenarde ruinee.

B

Excuſe des Gantois.

Accuſe le Comte.

C

Vengeances de Prince. Auparauant par pluſieurs traitez faits entre luy & ſes ſubiets, les crimes qui auoient eſté commis par les vns & par les autres auoient eſté aſſoupis, & les vns cõpenſez par les autres, afin que la memoire des iniures fut eſtainte, mais le Comte & les Gantois, chacun endroit ſoy, cherchoient le banniſſement de leurs ennemis par celuy de leurs amis, & fut accordé entr'eux que Iean Prunel & Oliuier ſeroient bãnis de Flandres, auec rigoureux & ſolemnel Edit de faire punir celuy qui parleroit ou mettroit en auant aucun article de les rappeller. Le Comte reprint Audenarde, & la faiſant reparer y mit bonne garniſon. Prunel ayant choiſi ſon exil en Brabãt, le Comte obtint du Duc du pays, qui eſtoit ſon parent & cõpagnon d'armes, de le pouuoir prendre dedans ſes terres. Le Comte le fit prendre & mener lié & garroté en la ville de l'Iſle, là où apres luy auoir fait couper la teſte, il fit mettre ſon corps ſur vne rouë. Apres cela tous ceux qui à Bruges & aux autres villes eſtoient conuaincus, ou ſoupçonnez d'auoir intelligence auec les chapeaux blancs, eſtoient par le Cõte les vns les autres apprehendez & punis. En quoy le Comte monſtra auoir vne tãt aigre ſouuenance des choſes paſſees, que les Gantois qui auoient eſté les chefs de ce remuemẽt d'affaires, auoient à bon droit vne grande crainte de tõber entre ſes mains, & n'eſperoient pas pouuoir iamais trouuer en luy aucune foy, aucune paix, ny aucũ aſſeuré Traité, ny qu'aucune eſperance leur fut donnee de pouuoir viure en paix auec luy. Ils cognoiſſoiẽt que leur Prince, comme la pluſpart des Princes ont, auoit dedans l'eſtomach vne arriereboutique de vengeance, & qu'il ne deſiroit que faire vne paix fourree auec eux, qui luy ſeruiroit d'vne panthiere pour les attraper. Quelque tẽps deuant la menuë populace s'eſtoit ſeparee d'auec les plus riches d'entre le peuple, & auoient querelle enſemble, mais alors en ceſte commune crainte les vns & les autres ſe ralhans enſemble, auoient meſme volonté & reſolution, chacũ con-

Accord.

Audenarde repriſe.

D

Punition.

Vengeance.

A tribuoit à ceste guerre selon ses facultez, chacun y apportoit tout ce qu'il auoit de moyen, de conseil, de secours, d'industrie & de force pour defendre leurs personnes, patrie, liberté, biens & vie d'eux & des leurs. Ils s'encourageoient les vns les autres de repousser & euiter les indignitez, mocqueries, insolences, supplices, & tourmens qui leur estoient menassez par les ennemis, & de les faire tomber sur les chefs de ceux qui les leur menassoient. Ils pilloient & rasoient les maisons des gentilshommes qui tenoient le party du Comte, & instituans vne forme de chose publique, esleurent des principaux d'entre ceux qui estoient comme les Senateurs, & firent d'autres officiers nouueaux, tant pour la guerre que pour la iustice & police, & pour la distribution de leurs finances. Chacun sçauoit à qui & à combien de gens il deuoit commander, & à qui il deuoit obeir, & n'y auoit aucun qui n'eut quelque charge & vacation. Ceste guerre qui dura plus de sept ans fit mourir plus de deux cens mille hommes : La ville d'Ypre tenoit pour les chapeaux blancs, & n'y auoit aucun doute que le Comte ne l'allast assieger. Les Gantois enuoyerent à ceux d'Ypre trente mille hommes de secours, & eux faisans pareillement le nombre de neuf B mille hõmes allerent vers Courtray, & delà à Rolliers pour assallir d'vn costé le Comte allant vers Ypre auec vingt mille hommes, cependant que ceux d'Ypre sortans auec leurs forces de leur ville l'assaudroient de l'autre, afin qu'estant ainsi le Comte assailly de deux costez, ils le peussent surprendre ou deffaire.

M.CCC.LXXXIII

Cruautez en Flandres.

Lõgue guerre

Mais leur dessein leur succeda mal, car le Comte l'ayant descouuert, mit des forces en embuscade qui surprindrent ceux d'Ypre, & en tuerent deux mille quarante, mit le reste en fuitte, & donna telle frayeur aux vns & aux autres ennemis, que les villes d'Ypre & de Courtray se rendirent à luy. Dedans Ypre il fit mourir sept cẽs hommes, & de ceux de Courtray print deux cens ostages, & peu apres auec plus grandes forces il assiegea la ville de Gand, comme nous auons dit, mais il ne la peut iamais si bien enclorre, que tousiours deux portes de la ville ne fussent en la disposition des assiegez pour en receuoir secours, mesmement celuy que ceux de Bruxelles & du Liege leur enuoyerent, & fut le succez du reste du siege tel que cy-dessus nous l'auons escrit, à sçauoir que les assiegez apres la remonstrance qui leur fut faite C par Philippes d'Arteuelle sur les conditions proposees par le Comte, il les mena à Bruges, là où le Comte eut la peur cy-dessus mentionnee, & apres cela les affaires continuerent en l'estat que nous auons dit, & fut la iournee de Rosebecque donnee, apres laquelle le Roy vint à Paris bien courroucé de la sedition esmeuë par les Parisiens, comme nous dirons cy-apres, apres auoir parlé de la guerre de Bretagne, qui fut, selon aucuns, faite durant que d'ailleurs celle de Flandres se conduisoit, & selon d'autres deuant, & incontinent apres la mort du Sage.

Contre le Comte.

Ceux d'Ypre surpris.

Siege de Gãd.

Peur du Cõte

V.

Cependant que les affaires de Flandres estoient en cest estat, ceux de Bretagne en donnoient de nouueaux au Roy de France. Les Anglois (comme nous auons dit) ayans trauersé toute la France la craye en la main, estoient entrez en la Bretagne, & vindrent à Cossé, là où ils furent quatre iours, attendans nouuelles du Duc dudit pays qui estoit à Hennebont, esperãt apres la mort du Roy Charles le Quint pouuoir auoir paix auec Charles 6. mais d'ailleurs il falloit que le Duc s'acquittast D enuers les Anglois qui estoient venus deça la mer à sa requeste. Il manda dire au Comte de Boquingamp que bien-tost il seroit à Rennes, & qu'il fit tenir ce chemin à ses Anglois, car il ne trouuoit pas ceux de Nantes bien deliberez de luy vouloir bien obeyr. Les Anglois tirerent à Rennes, dedans laquelle estoient plusieurs seigneurs du pays qui ne voulurent les laisser entrer dedans. Apres auoir seiourné 15. iours aux enuirons de Rennes, comme ils deslogeoiẽt, le Duc les vint trouuer s'excusant de sa longue demeure, & fut entre luy & le Comte accordé d'aller mettre le siege deuant la ville de Nantes, & promit faire monter par la riuiere forces barges & basteaux. Apres ceste conclusion le Comte & son armee entrerent en la ville de Rennes, là où il fut bien 15. iours, & le Duc tira à Hennebont pour faire ses apprests pour le siege de Nantes. Le Comte s'alla loger aux fauxbourgs de ladite ville, garnie de plusieurs gentilshommes de Bretagne, d'Aniou & du Maine, qui de nuit firent vne si braue saillie sur les Anglois, qu'ils les cuiderent deffaire. Les gentilshommes du pays irritez de l'insolence dont les Anglois vsoient à piller le pays, &

Affaires de Bretagne.

Duc de Bretagne.

Anglois audit pays.

Siege de Nantes.

M.ccc.lxxxiii le peuple, iurerent de ne s'armer pour leur Duc tant que lesdits Anglois seroient en Bretagne, le supplierent de faire la paix auec le Roy de France, & protestans de ne porter les armes contre les François, le menasserent, s'il continuoit la guerre, de quitter son party, & de se mettre du costé du Roy de France. Le Duc ne sçachât de quel costé se tourner pour se voir menassé des siens, guerroyé des François, & en subiection des Anglois, remonstroit à sa noblesse qu'il auoit fait venir les Anglois à son secours contre les François, quand il auoit veu n'en pouuoir trouuer en ses mesmes subiets, mais cela luy seruit bien peu. Quand le Comte de Boxingamp eut esté deuant Nantes par l'espace de quatre mois sans auoir secours du Duc il leua le siege, & delibera de l'aller trouuer. A

Garnie de noblesse.

Gentilshommes contre le Duc.

Siege leué.

Le Duc aduerty que les Anglois alloient deuers luy, se mit en chemin pour les aller recueillir, & pria ceux de Vennes de les vouloir receuoir, ce qu'ils promirent faire. Adonc le Duc les mena dedans la ville de Vennes, à la charge qu'ils n'y prendroient rien sans payer, comme aussi ils ne firent, & s'y comporterent fort modestement, passerent en icelle & aux enuirons vne bonne partie de l'hyuer.

Anglois à Vennes.

Cependant le Duc qui se voyoit en plusieurs perplexitez, secrettement practiquoit la paix auec le Roy Charles, & au deceu dudit Comte de Boxingamp & des Anglois enuoya vers luy le seigneur de Laual, Charles de Dinan seigneur de Môtifillant, Guy de Rochefort seigneur d'Asserac, Henry Philippes, & Guillaume l'Euesque Cheualiers, ses procureurs pour traicter la paix. Le Roy & les seigneurs de son conseil estoient bien aduertis que l'intention du Comte & des Anglois estoit de passer l'hyuer à Vennes & aux enuirons, & que sur l'Esté ils retourneroient en France, & feroient venir nouuelles forces d'Angleterre pour se ioindre à elles, & pour venir fondre sur la Normandie, & de là entrer plus auant en France, & y faire beaucoup de mal. B

Deputez du Comte.

Dessein de l'Anglois.

Les Ambassadeurs & procureurs du Duc estans venus à la Cour du Roy, declarerent au Duc d'Aniou Regent, & maniant tous les affaires, tous les desseins de l'Anglois, & n'estoient en aucun doute de faire la paix entre le Roy & leur maistre, sinon sur le moyen de rompre l'entreprise desdits Anglois & les contenter. Alors il fut aduisé que ledit Duc pouuoit, sans interest de son honneur, ayder les Anglois de nauires pour retourner en Angleterre, & les Anglois estans partis de Bretagne, le Duc deuoit aller trouuer le Roy, & luy faire foy & hommage de son Duché, comme ses predecesseurs Ducs auoient fait aux autres Roys, & fut fait le Traicté qui sera cy-dessous escrit. C

Moyē de paix entre le Roy & le Duc.

Hommage de son Duché.

Le Comte de Boxingamp aduerti de ceste menee alla trouuer le Duc, & luy fit reproche de ce qu'il auoit là mené les Anglois & abusez. Le Duc s'excusant, disoit que ses subiets ne luy vouloient obeir s'il continuoit la guerre contre le Roy de France, & qu'il auoit esté contraint de faire la paix auec luy. Que ses Barons luy auoient ouuert vn moyen plus gracieux pour demeurer paisible Duc de Bretagne, auquel il estoit deliberé d'entendre, par ainsi prioit ledit Comte de ne le trouuer mauuais. Les Annales disent que le Comte entendant cela, troussa bagage, & apres auoir fait payer par tout où l'on deuoit, repassa en Angleterre auec ses gens, & au grand contentement du Duc, mais nos histoires disent que les Anglois irritez de cest accord, coururent toute la basse Bretagne, faisans tous les maux dont ils se pouuoient aduiser, & que la noblesse du pays secouruë de quelques forces que le Roy leur enuoya, les deffit, & contraignit de se rencoigner en leur isle d'Angleterre. Cependant fut entre les deputez du Roy & du Duc fait le Traicté qui s'ensuit. D

Ses excuses à l'Anglois.

Anglois irritez de la paix.

Premierement que ledit Duc de Bretagne viendra deuers le Roy, accompagné de gens de son pays comme il luy plaira, & supplira & requerra tres-humblement au Roy en disant : Mon tres-redouté seigneur ie vous supplie que me vueillez pardonner de ce que ie vous ay courroucé, dont il me poise fort & de tout mon cœur. Et apres ces paroles le Roy luy pardônera, & le mettra en sa bonne grace & amour à la priere de ses amis. Que apres le Duc de Bretagne fera hommage au Roy de la Duché de Bretagne, & de tout ce qu'il tient du Roy en la maniere que ses predecesseurs ont accoustumé de faire. Que la Côté de Montfort luy sera renduë, & en fera

Faite entre le Roy & le Duc.

M.ccclxxxxiii.

A hommage au Roy ainsi qu'il appartiẽdra. Que apres lesdits hommages faits le Duc de Bretagne promettra & iurera au Roy d'estre son bon & loyal subiet & à ses successeurs Roys de France, comme ses predecesseurs Ducs ont esté: & garder leur hõneur, leurs corps, leur estat, & la couronne de France en la maniere que ses predecesseurs Ducs de Bretagne estoient & sont tenus de faire. Que le Duc de Bretagne s'alliera pour luy & son pays au Roy & au Royaume cõtre le Roy d'Angleterre, le Roy de Nauarre & tous autres. Et aussi le Roy pour luy & son Royaume s'alliera au Duc de Bretagne & à son pays cõtre lesdits Roys d'Angleterre & de Nauarre & tous autres qui audit Bretagne voudront mouuoir & cõmencer guerre pour greuer sa personne, dommager son pays, & empescher ses heritages. Et ne fera le Roy accord au Roy d'Angleterre, de leurs debats que le Duc de Bretagne & ses heritages n'y soiẽt compris. Et si le Duc de Bretagne a fait aucunes alliances, accords, confederations, conuenances, ou sermens contre le Roy ou ses successeurs au contraire des choses dessusdites ou aucunes d'icelles, il y renoncera & s'en departira, & les tiendra pour nulles.

Promesse du Roy.

B Que le Duc de Bretagne promettra & iurera de tenir les libertez, noblesses, droits, & franchises des Eglises, Barons, Nobles, & autres gens subiets du pays de Bretagne comme il est accoustumé. Qu'il ne tiendra nuls Anglois qui soient Capitaines en forteresses ne en son conseil, & s'il en tient aucuns qui ne soient seulement que officiers & seruiteurs en son hostel & tels qu'ils ne puissent porter nuisance au Roy de France ne au Royaume. Que le Roy vsera en la Duché de Bretagne de ses droits Royaux, souueraineté, & ressort en la maniere que luy & ses predecesseurs faisoient, & pouuoient faire au temps dudit Iean de Bretagne dernier trespassé. Et aussi ledit Duc de Bretagne tiendra le Duché de Bretagne en la maniere que ses predecesseurs Ducs de Bretagne l'ont tenu, ensemble toutes les souuerainetez & noblesses appartenantes audit Duché. Que quant au fait de la mõnoye il la pourra faire en la maniere que faisoit ledit Duc Iean. Que le Duc de Bretagne fera à mõseigneur d'Aniou l'hommage & deuoir en quoy il est tenu pour chastel, chastellenie, & appartenances de Champtoceaux. Et par ainsi iceluy chastel, chastellenie, & appartenances seront audit Duc de Bretagne rẽdus & deliurez.

Celles du Duc.

Chassa les Anglois.

Sa monnoye.

Places rendues à luy.

C Que ledit Duc de Bretagne aura le retour dedans le Royaume de ses terres de Niuernois & Rhetelois qui firẽt le partage de sa feuë mere fille de Flandres de ce qu'elles peuuent valoir en valeur de present, ou le Roy l'acquittera de tant que lesdites terres vallent à present enuers Madame la Duchesse Ieãne de Bretagne, & luy seront renduës toutes les autres terres qui luy appartiennent & peuuent appartenir en quelque lieu qu'elles soient au Royaume. Que pour les frais & mises que ledit Roy de France a faits, luy seront payez deux cens mille francs aux termes qui s'ensuiuent. C'est à sçauoir vingt-cinq mille francs à la S. Iean Baptiste prochainement venant: Soixante-quinze mille à Noël apres ensuiuant: & les autres cent mille à l'autre Noël qui sera dudit Noël en vn an. Que quant aux faits du sire de Clisson, & au debat de la terre du Huillac, le Duc de Bretagne & ledit de Clisson se mettront du tout à la volonté & ordonnance du Roy, sauf à chacun d'eux son hõneur, son heritage & noblesse. Que pour plus grande seureté les gens d'Eglise, nobles & autres personnes notables du pays iureront & promettront de tenir & faire tenir par le Duc de Bretagne la paix & autres

Frais du Roy rembourcez.

Soubsmission au Roy.

D choses dessusdites, ne viendront, ne feront, ne souffriront venir ou faire à l'encontre par ledit Duc de Bretagne à leur pouuoir, & s'il aduenoit, que Dieu ne vueille, que le Duc se rendit ennemy du Roy ou fit au contraire, ils ne le soustiendront, ayderont ou conforteront, mais tiendront le party du Roy contre Anglois, Nauarrois, & tous autres qui tiendront le party contraire du Roy. Que pour accomplir toutes les choses dessusdites & chacunes d'icelles s'obligerõt lesdits Ducs de Bretagne, les Prelats, gens d'Eglise, Barons, & autres des bonnes villes au Duché par les meilleures lettres & obligations qu'il se pourra faire. Que tous ceux qui auront tenu le party du Roy, & ceux aussi qui auront esté de la partie du Duc reuiendront à leurs droits, terres & possessions qu'ils auoient auant le debat, & qui depuis leur peuuent appartenir en aucune maniere, sans ce que pour occasion dudit debat on leur puisse mettre empeschement és choses dessusdites, & si aucun y auoit esté mis il leur sera osté sans contredit. Que tous ceux qui ont esté de la partie du Roy & dudit Duc de Bretagne, cõme dessus seront & demourerõt quittes & paisibles de tous cas, crimes & malefices,

Serment pour seureté.

Serment public.

1a ccc lxxxiii *Partisans quittes.*

soient crimes de leze maiesté, meurtres, arsures de maisons, rauissemens de femmes, pilleries, roberies, & de quelcõques autres crimes & choses commises & perpetrees par eux, semblablement des demolissemens & empiremens & nouueaux edifices de forteresses par eux faits durant ledit debat, & pour occasion d'iceluy sans ce que l'on en puisse demander à eux ne à leurs hoirs ores ne pour le temps aduenir aucune chose criminellement ne ciuilement. Et auec ce toutes rãcunes & maltalens quelconques seront remis & pardonnez d'vne partie & d'autre : & de ces choses auront lettres particulierement tous ceux qui les requerront.

Haines assoupies.

Que tous ceux de quelque estat ou condition qu'ils soient, Receueurs, Officiers, ou autres qui ont esté auec le Roy à tenir son party, tant en Bretagne qu'en la Chastellenie de Champtoceaux, seront & demoureront pour eux & leurs hoirs quittes & paisibles perpetuellement, sans rendre aucun compte enuers le Duc de Bretagne & tous autres de par luy, de tout ce qu'ils ont pris, receu & leué de tout le temps du debat & pour occasion d'iceluy, & par special depuis que le Duc de Bretagne se partit du pays de Bretagne, & que des forteresses du domaine du Duché, ledit seigneur de Clisson & autres ont eu la garde & gouuernement pour le Roy, tant des meubles que des reuenus ordinaires, soient foüages, tailles, rançons & autres choses & biens quelsconques, & de ce auront lettres particulierement tous ceux qui les voudront demander. Que si ledit Duc de Bretagne auoit donné aucunes rentes ou reuenus à aucuns qui ont tenu le party du Roy parauant ce debat, ils ne leur seront empeschez pour occasion d'auoir seruy le Roy. Que tous les procez, obligations, & cõtracts faits par la Cour de Nantes & autres appartenans au Duché de Bretagne, pource qu'ils ont esté donnez par icelle Cour, vaudront & tiendront ainsi que s'ils eussent esté faits parauant le departement du Duc hors de Bretagne, pourueu que par ce ne soit fait aucun preiudice aux Noblesses du Duché de Bretagne.

Seigneurs remis.

Que le sire de Derual & de Roye ioüyront de toutes leurs terres comme faisoient ses predecesseurs, & de toutes autres qui depuis luy sont aduenues & peuuent appartenir, pourueu qu'il en fera hommage à qui & comme il appartiendra. Aussi le Chastel de la Rocheguyon sera rendu à celuy à qui il appartient.

Imposition.

Que quant aux impositions & subsides du pays de Bretagne le Duc & les Barons, seigneurs & dames dudit pays, en demoureront en l'estat qu'ils estoiẽt parauant le debat. que pour la restitution des forteresses & seureté de la venuë du Duc de Bretagne le Roy enuoyera hastiuement au pays de Bretagne de ses gens & Commissaires, lesquels receuront du Duc, des gens d'Eglise, Barons, Nobles, & autres personnes nobles des bonnes villes les sermens, & prendront les autres obligations & seuretez dont cy-dessus est faite mention, & iceux sermens faits, les seuretez & obligations donnees par le Duc, ne le pays de Bretagne n'ayderont ou conforteront en aucune maniere les Anglois d'illec en auant.

Les Anglois non aydez.

que outre lesdits sermens faits, seuretez, & obligations donnees le Duc iurera & promettra encores, & aussi le iureront & promettront les gens d'Eglise, Barons, Nobles, & autres personnes notables des bonnes villes, que faite au Duc de Bretagne la restitution des forteresses cy-dessoubs nommees, il viendra six sepmaines apres icelle restitution faite (cõme dit est) en personne deuers le Roy pour faire ses hommages, & ce qu'il est tenu de faire au Roy par ce present Traicté, & luy seront lesdites forteresses comme Conq, S. Aubin, le Lou, & toutes les autres fortes places du Domaine de la Duché que tient le sire de Clisson pour le Roy baillez & deliurez reallement & de fait par ceste maniere.

Le Duc vers le Roy.

Montrelais ou Morlais.

C'est à sçauoir que la ville & chastel de Montrelais luy seront premierement deliurez, & apres le seront à celuy à qui appartiẽt la ville & chastel de Prouencé, & apres sera baillé Aulroy audit Duc de Bretagne, & en ensuiuant la Rochederien à celuy à qui elle est, & tantost apres les autres forteresses de Maine serõt deliurees & baillees au Duc. Et incontinent luy & tout le pays de Bretagne seront à l'ayde du Roy & de sa partie contre les Anglois pour les greuer en toutes manieres qu'ils pourront. que seront baillez ostages pour plus grande seureté de la venuë dudit Duc de Bretagne. le Comte de la Marche, messire Philippes d'Artois, le Mareschal de Blainuille & messire Iean de Bueil. que quand ledit Duc de Bretagne viẽdra deuers le Roy pour faire lesdits hommages comme dessus est dit, monseigneur de Bourbon, le Connestable de France, messire Iean de Vienne Admiral de la mer iront à l'entree de Bretagne pour amener & conduire seurement le Duc de Bretagne deuers le Roy, &

A aussi ramener iusques à l'entree de sondit pays, & au cas que le Duc de Bretagne auroit empeschement ils se rendront en vne des villes ou chasteaux tel qu'il sera ordonné, & ainsi le iurerent & donnerent leurs lettres. Que les sermens & obligations dessusdits ne seront tirez à consequence enuers les successeurs dudit Duc de Bretagne & des subiets du pays de Bretagne, ne seront tenus de faire aucune chose que l'hômage que les predecesseurs dudit Duc de Bretagne ont accoustumé, & estoient tenus de faire parauât ce debat, & ne sera fait aucun preiudice pour le temps aduenir par ce present Traité aux droits, franchises, & libertez des Ducs & subiets de Bretagne, mais demoureront aux successeurs desdits Ducs & subiets, les droits Royaux, franchises & libertez dessusdites en l'estat qu'ils estoient parauant ledit debat. Qu'il ne sera aucunement preiudicié par ce present Traité, à l'accord que l'on dit auoir esté fait entre le Duc de Bretagne & madame la Duchesse Ieanne de Bretagne. Toutes lesquelles choses dessus escrites & chacune d'icelles nous Sire de Laual, Charles de Dinan, Guy de Rochefort, Henry Philippes, & Guillaume l'Euesque, dessus nômez comme Procureurs dudit monseigneur le Duc de Bretagne, pour & au nom de
B luy & par vertu du puuuoir qu'il nous a donné sur ce, auôs iuré & promis sur la vraye Croix & sur les sainctes Euangiles de nostre Seigneur, tenir, garder, entretenir, & accomplir, & non venir ne faire venir à l'encontre en aucune maniere. En tesmoin de ce nous auons mis nos seels ou signets à ces presentes le 15. iour du mois de Ianuier 1380. Et semblablement nous Sire de Coucy, Sire de Rayneual, & Arnault de Corbie, Anceau de Salis, & Iean de Rie pour & au nom du Roy par vertu du pouuoir à nous sur ce donné de par luy toutes les choses dessusdites & chacune d'icelles auons iuré & promis sur la vraye Croix & les sainctes Euangiles dessusdites, tenir, garder, entretenir & accomplir, & non venir ou faire venir en aucune maniere à l'encontre. Et en tesmoin de ce nous auons mis nos seels ou signets à ces presentes le 15. iour du mois d'Auril, l'an mil trois cens quatre-vingt, autres disent mil trois cens quatre-vingt trois ou quatre-vingt quatre.

M.ccc.lxxxiii. Duc conduit à seureté. Obligation. Priuileges gardez. Iuremens des deputez. Deputez du Roy. Leur serment.

Durant ces guerres de Flandres & de Bretagne, le schisme aduenu en l'Eglise par les deux eslections des Papes Vrbain 6. & Clement 7. trauailloient la Chrestienté.
C Le Duc de Bretagne ne peut en façon quelconque par les persuasions du Roy & du Regent & de leurs ministres, estre induit à recognoistre Clement pour souuerain Pasteur de l'Eglise, disant que quant à sa dignité de Duc de Bretagne, il estoit tenu de faire foy & hommage pour icelle au Roy de France, mais que quant au fait de la religion & de sa conscience, il n'en deuoit rien qu'à Dieu seul. Le Regent estoit tout à Clement, qui luy promettoit de le faire Roy de Sicile, l'inuestiture de laquelle ledit Clement disoit appartenir au siege Romain. Cela fut au mesme temps qu'Vrbain sollicitoit les Hongres de descendre en Italie pour ruiner la Royne Ieanne de Naples, par les menees & brigues de laquelle il disoit le schisme estre aduenu en l'Eglise, dautant qu'elle auoit fait secrettement venir en la ville de Fûdi les Cardinaux qui auoient esleu Clement, auoit soustenu leur eslection & leurs desseins, & promis ses moyens & les forces de son Royaume de Sicile.

VI. Schismes de deux Papes. Inuestiture de Sicile. Ieãne Royne de Naples.

Ceste femme (comme nous auons dit) accusee d'auoir fait tuer son mary, fuyant la fureur & les forces des Hongres qui vouloient venger ceste mort, s'estoit par mer
D transportee en son Comté de Prouence, qui luy appartenoit de droit hereditaire & paternel. Elle auoit donné la ville d'Auignon lors assise au Comté de Prouence, au Pape Clement pour payemens de la grosse somme qu'elle deuoit au siege Romain, & au Pape des arrerages du tribut de plusieurs annees que les Roys de Sicile doiuẽt annuellement audit siege. Et ainsi deuint Auignon terre de Pape & separee du Comté de Prouence, combien que aucuns disent que ce ne fut pas alors, & Ieanne fut par le Pape declaree Royne. L'annee que Charles le Quint deceda, Louys de Hongrie enuoya en Italie vne armee contre les Venitiens, sous la conduite de Charles le Boiteux & de Marie de Hongrie. Vrbain remonstra au Hongre, qu'il deuoit pour quelque temps remettre la guerre Venitienne, & se ressouuenir de venger la mort de son frere André tué par sa femme. Qu'il deuoit enuoyer ledit Charles pour repeter le Royaume de Sicile qui luy appartenoit, & le conquerir par les armes, & le rachepter de la superbe & insolente dominatiõ d'vne femme. Au contraire Clement afin que ceste femme à laquelle il estoit tant obligé, &

Auignon au Pape.

M.ccc.lxxxiv.

Nom de Roy beau.

qui luy auoit fait tant de bons offices ne fut abandonnee, luy persuada d'adopter en A l'esperance de son Royaume Louys Duc d'Aniou Regent en France, oncle du ieune Roy Charles. Il sembla au Duc que le nom de Roy estoit le plus beau & specieux que celuy de Duc, & qu'estre appellé Sire estoit bien autre chose qu'estre appellé Monsieur ou Monseigneur.

Nom de Regent odieux.

Adonc il se delibera de leuer vne grosse armee pour la mener en Italie, & auoit bien besoin qu'elle fust telle, dautant qu'il auoit les Hongres & Vrbain pour ennemis, & qu'il eut beaucoup d'argent, pource qu'il falloit faire la guerre bien loing, & en pays où il n'auoit ny amis, ny intelligence, ny faueurs, & toutesfois il n'y auoit point d'argent en France qui ne fut iamais si pauure qu'elle estoit alors. Les autres seigneurs François n'estoient pas marris que soubs couleur de la cõqueste d'vn nouueau Royaume, le Duc d'Aniou s'en allast bien loing, car desia le nom de Regent commençoit d'estre fascheux, odieux & insupportable. Pour l'enuoyer hors de Frãce, il fut entr'eux accordé de luy donner secours d'hommes & d'argent pour la conqueste dudit Royaume, & pour le soustien de Clement. On disoit que le Roy Charles le Quint auoit en mourant laissé dix-huict cens mille escus, autres disent dauan- B tage, & n'est pas de petite importance de faire parmy les ennemis & voisins d'vn grand estat courir vn grand bruit d'vn grand tresor & de grands moyens. Car cela les met en admiration ou en crainte. Mais pour mener vne nouuelle armee en Italie il n'estoit point besoin d'vn vain bruit, ains d'vne vraye & bonne somme d'argent, & en trouuer quelque part ou il fust caché. Au temps du Roy Charles le Quint, le

Cardinal d'Amiens.

Cardinal d'Amiens auoit eu vne grande authorité, & estoit accusé d'auoir esté autheur de plusieurs griefues impositions & nouueaux subsides, & de s'en estre enrichi. Charles 6. se ressouuenant que durant la vie du Roy son pere, ledit Cardinal ne l'auoit pas respecté ny honoré comme il deuoit, alors qu'il fut paruenu à la couronne dit vn iour au seigneur de Sauoisi grand intendant des finances : Nous sommes maintenant deliurez des mains de ce Prestre le Cardinal d'Amiens, & en despit de luy ferons ce que nous voudrons. Cõme ledit Cardinal eut esté aduerty que le Roy

Tresor donné au Duc d'Aniou.

auoit dit cela, il s'enfuit, il s'en alla en Auignon vers le Pape Clement, & Sauoisi auoit ia esté contraint (comme nous auons dit) de donner le tresor laissé par le Roy C Charles le Quint, au Duc d'Aniou Regent.

Pour tout cela, les gens de guerre anciens n'estoient point payez, tous les iours on en faisoit nouuelles leuees, le peuple estoit vexé & foullé, le plat pays ruiné, & les villes estoient en combustion pour les exactions. A Paris s'esmeut vne grosse sedition de peuple qui alla en la maison du Preuost des marchands, & le tirant d'icelle, luy commanda de les mener vers le Regent, & faire enuers luy que les impositions

Mauuais gouuernement.

Sedition pour les impositiõs

nouuelles fussent abolies. Quelques seigneurs de la Cour suruindrent là, & se presenterent à la populace, taschans par douces & honnestes remonstrances la diuertir de ceste soudaine fureur, & la prierent de vouloir remettre au lendemain la remonstrance qu'elle vouloit faire au Regent, pensans par ceste remise de temps mitiguer ceste premiere boutee & furie populaire, mais vn rauaudeur s'aduançant de parler par sur les autres, alla dire que le peuple estoit espuisé de sa substance pour en engresser certains fauoris & mignons de Cour, & qu'il falloit aller vers le Regẽt pour luy faire entendre sa calamité. Adonc le peuple alla vers le Duc & les seigneurs, & D luy fut faite vne longue remonstrance des foulles & impositions dont il estoit char-

Subuentions.

Impositions.

gé, estans icelles nommees Subuentions, d'vn nom beau & specieux qui sembloit estre plus doux & plus trompeur que le nom d'impositions, & que ledit peuple estoit si espuisé de moyens, qu'il n'auoit plus dequoy se soustenir. que du temps du Roy Charles le quint, ils l'auoient supplié qu'ils ne fussent de là en auant greuez d'aucunes choses extraordinaires, & que ledit Roy le leur auoit gracieusemẽt promis. Supplioient ce ieune Roy de tenir la foy & la promesse faite par le Sage Prince son pere, & ne permettre que la memoire & les cendres desondit pere fussent chargees de

Excuses pour le Roy.

ceste obligation. Des Dormans Chancelier de France respondit qu'il ne falloit s'esbahir des foulles que le Roy estoit contraint de mettre sur son peuple, & que le lendemain on leur feroit certaine responce. La nuict suruint, laquelle pourtant ne diminua en rien la premiere intention & resolution du peuple, & le lendemain par commandement du Roy Pierre des Marais Aduocat au Parlement de Paris, hõme

A eloquent selon le temps comme nous auons ia dit, & qui estoit fort estimé, pource qu'il estoit parleur, & qu'alors vn homme qui sçauoit le moins du mõde parler estoit vn oracle, fit au peuple qui reuint vne belle remonstrance, disant que les guerres qui auoient esté iustement & necessairement faites par cy-deuant auoient eu besoin du secours, & de l'argent du peuple. Que la conseruation & la grandeur des Royaumes consistoit en la prouidence des Roys, & en la foy, bien-veillance & secours de leurs peuples. qu'il auoit fallu plier & obeir au tẽps, & que du regne de Charles V. il auoit esté necessaire d'entretenir de grosses armees pour conseruer cest Estat, afin que la France exposee à la proye, ne fut ouuerte aux ennemis. que maintenant il estoit aussi grand besoin de gens de guerre qu'il fut oncques, & que toutesfois le Roy remettroit beaucoup d'impositions. que par ainsi chacun retournast en sa maison, plein de bõne esperãce, & qu'ẽ ce nouueau regne de ce nouueau Roy il y auroit de nouuelles loix, & nouuelle ioye pour vn nouueau restablissement fait sur le repos du peuple. L'intention de ceux qui s'estoient esmeus, estoit de ne se laisser vaincre à aucune raison, ny douce parole, ains de faire le pis qu'ils pourroient. Ils allerent aux maisons B des Iuifs, des changeurs, & des vsuriers, là où ils firent toutes les insolences dont ils se peurent aduiser, rompans huis, portes, fenestres, grilles, bancs, & autres meubles, & bref tout ce qu'ils trouuoient, & fut cet exemple suiui de toutes les villes de France, qui ne voulans payer les tributs ordinaires, attenterent en plusieurs endroits cõtre les personnes de leurs Gouuerneurs. Cela aduint l'an 1384.

M.ccc.lxxxiv

Remonstrãce du peuple.

Insolence du peuple.

Le Comte de Foix estoit Gouuerneur de Languedoc. Le Roy donna ce gouuernement à Iean Duc de Berry son oncle pour le contenter pource qu'il se plaignoit que ses autres freres auoient des honneurs & charges, & qu'il n'en auoit point. Mais dautant qu'il estoit auare homme & exacteur de peuple, ayant exigé plusieurs deniers sur les Comtez de Poictou & de Xainctonge que le Roy Charles le Quint son frere luy auoit donnez, le peuple du Languedoc ne le vouloit receuoir, & le Comte soustenu du peuple de Languedoc s'opposa à luy quand il entra audit pays. Mais à la fin ledit Comte conseilla le peuple de le receuoir, & de ne s'opposer à la volonté de son Roy.

C Cependant le Regent n'auoit autre chose en sa teste, ny en ses desseins, ny en son esperance, que l'Italie. A quoy Clement le suscitoit & incitoit, & à ceste occasion luy auoit donné les decimes des Eglises, au grand criement des Ecclesiastiques, qui interiettoient mille appellations & protestations contre le Duc & contre le Pape. Et ce qui plus animoit les hommes estoit que la seule France estoit exposee & subiette à l'ambition de Clement & de 36. Cardinaux de sa faction, veu que presque toute la Chrestienté recognoissoit Vrbain pour souuerain Pasteur. Et les Cardinaux de Clement auoient tous les meilleurs benefices & les reserues de tous ceux de ce Royaume, sans auoir esgard, ny à vie, ny à sçauoir, ny à religion, ny à qualité. Iean Gerson Theologien fit vne belle harangue en la presence du Roy pour l'Vniuersité de Paris, parlant hardiment contre les decimes, contre la malice & corruption du temps, & contre les meurs des grands, taxant secrettement l'ambition du Regent. Ce qui offença tellement ledit Regent (pource que cela estoit contraire à ses desseins de l'Italie) que de nuit il le fit tirer de son College & mettre en prison. Le matin toute l'V- D niuersité s'assembla preste à faire vne sedition, si Gerson n'eut esté mis dehors. Gerson deliuré se retira vers Vrbain, duquel il fut fort bien receu. Aussi le Regent commanda que le Recteur de l'Vniuersité fut pris, pource qu'il auoit fait lire publiquement vn Bref que le Pape Vrbain luy auoit enuoyé, mais le Recteur se sauua, dont plusieurs Escoliers indignez des insolences du Regent se retirerent de Paris.

VII.

Ambition du Duc d'Aniou

Cardinaux de Clement.

Iean Gerson.

Contre le Recteur.

Mais parmy ces brouilleries la cause de Clement ne pouuoit estre renuersee, cõbien que la plus forte partie des Roys Chrestiens fut pour Vrbain. Les Ambassadeurs des Roys de Castille & de Hongrie en mesme temps arriuerent à la Cour de France, & remonstrerent au Roy Charles & aux seigneurs de son conseil, que leurs Roys par l'aduis des Ecclesiastiques, par les Nobles, & par le tiers Estat de leurs Royaumes auoient iugé sainct le droit d'Vrbain, & supplioient ledit Roy de vouloir en cela s'accorder auec les autres Roys, & par ce moyen couper la racine à ce grand schisme qui estoit nourry par son opinion. Luy remonstrerent aussi qu'il n'estoit pas bien seant aux Roys Chrestiens d'auoir intelligence & amitié auec les schis-

Causes des deux Papes.

Schisme.

M.ccc.lxxxiv matiques, auec les fauteurs des schismes, ou l'ayant auparauant, de l'entretenir. Le Regent amy & partial de Clement, leur respondit que le feu Roy Charles le Quint son frere, prince sage & aduisé, auoit deuant sa mort sur ce fait assemblé les trois Estats de son Royaume, & que par l'aduis d'iceux il auoit esté dit que Vrbain auoit esté esleu par les menasses & frayeurs des Romains, & que l'eslection faite en la ville de Fundy, en laquelle Clement auoit esté esleu Pape par les voix libres des Cardinaux qui y estoient assemblez sans aucune contrainte, sembloit plus solemnelle & iuste que celle qui auoit esté faite à Rome. Que le Roy Charles 6. vouloit imiter les actions & l'opinion de son pere. Voyla la responce qui fut en general faite à ces Ambassadeurs, & en particulier il fut reproché au Roy de Castille, que veu qu'il auoit esté remis en son Royaume par le benefice & secours des François, neãtmoins il soustenoit vne opinion contraire à la leur. Il fut aussi dit à l'Ambassadeur du Roy de Hongrie, qu'il y auoit vne ancienne amitié & intelligence entre les François & les Hongres, non pour esperance d'aucun profit, veu la longue distance du pays qui estoit entre ces deux nations, mais pour les alliances, & pour le respect de la noblesse de l'vne & de l'autre nation.

Le Regent soustient Clement.

Contre les autres Roys.

Mais Charles chef de l'armee Hongresse enuoyé par le Roy Louys de Hongrie contre les Venitiens, ayant fait paix auec eux estoit ia arriué en Toscane, & auoit facilement surpris la ville d'Arezzo agitee de seditions ciuiles. Il fut à Rome couronné Roy par le Pape Vrbain l'an de salut 1381. Ieanne auoit planté toute son esperãce au Duc d'Aniou, & en fin auoit espousé Othon Duc de Brunsuich, lequel contre la volonté de sa femme tenoit le party d'Vrbain, mais en la guerre il soustenoit celuy de sa femme contre le Hongre, la felicité duquel fut admirable, car comme il se presentoit auec son armee deuant les villes, elles se rendoient ioyeusement à luy, en luy chantant chansons & hymnes de victoires. Estant receu dans la ville de Naples, il assiegea la Royne Ieanne qui s'estoit enfermee dans le chasteau neuf. Othon assiegea la ville, & celuy qui tenoit sa femme assiegee. Le Hongre fit vne braue saillie contre luy, & luy liurant la bataille combattit valeureusement. En fin Othon fut pris soubs son cheual blessé, & Ieanne se voyant priuee de toute esperance de secours, se rẽdit, & fut mise en prison. La prise de Ieanne & d'Othon apporta vn grand droit & authorité à la cause d'Vrbain, si qu'il sembloit que le Ciel fut pour luy, & qu'il condemnast celle de Clement. Pour cela le Regent ne perdit cœur, ains plus ardemment que deuant desiroit le Royaume de Sicile. L'an 1383. il delibera de passer en Italie auec vne grosse armee, & pensant que les cœurs de la populace fussent remis de sa premiere sousleuation, au nom du Roy il fit vne imposition de la vingtiesme partie de toutes choses qui se vendoient. Les habitans de Paris, d'Amiens & de Roüen, ne voulurent subir ny endurer ceste imposition, & les autres villes suiuirent leur exemple. Neantmoins le Regent tascha par autre voye de tirer de l'argent, par les entremises & menees de Iean des Marais & de Pierre de la Riuiere, l'vn tres-eloquent homme, & l'autre gentilhomme Parisien, & les pria de prier le peuple de secourir le Roy de quelque bonne somme d'argent, non sous le nom de tribut, imposition ou peage, ains, sous celuy de subuention, duquel, comme non hay, le Roy Charles V. auoit vsé. Et bien que ces deux hõmes fussent agreables au peuple, si est-ce que leur harangue ne le fut pas beaucoup, car le peuple sçauoit bien que le Regent entreprenoit vne guerre loingtaine, de grande despence, & non necessaire. Neantmoins le Regent ayant desia leué son armee, & declaré son intention à tout le monde, pensa qu'il ne seroit pas honneste à luy, qui vouloit combattre vne nation loingtaine & belliqueuse, de se laisser vaincre par vne populace de France. Il se resolut de faire leuer ceste imposition à Paris.

Hongres en Toscane.

Othon mary de Ieanne.

Ambition du Regent.

Esmotiõ pour imposition.

Obstination du Regent.

Cependant que le Roy estoit à Meaux, le cõmencement de ladite sedition ne vint pas des hõmes. Au marché des halles le collecteur de cet impost demanda vn denier à vne femme nommee Perrette ou Peronel Morel, pour vn panier d'herbes qu'elle portoit. Comme cet homme par iniures, menasses, & force, vouloit arracher d'elle ce denier, elle s'escria, & demanda l'aide & le secours des hommes. Le peuple s'estãt esmeu & assemblé au cri de ceste fẽme, ce collecteur fut par luy mis en pieces, & cõme ceste troupe ne fut composee que de pauures gẽs, comme crocheteurs, & autres semblables qui ne demandent que desordre, ils s'en allerent en l'hostel de ville, là où

Collecteur tué.

A ils rompirent les portes, & prirent toutes les armes d'iceluy, entr'autres des maillets de plomb, qui auoient esté faits par le cõmandement de Hugues Aubriot Preuost de Paris, pour enuoyer au Connestable, pour armer ses gens de guerre, & à ceste occasion ladite esmotion fut appellee, l'assemblee des Maillotins. Les maisons des fermiers furent pillees & rompuës, leurs papiers bruslez, & les vins defoncez parmy les caues. M.CC.LXXXIV.

Assemblee de Maillotins.

Il n'y eut fermier ny exacteur qui ne fut tué à coups de maillets. Et dautãt que plusieurs d'iceux pour euiter ceste furie populaire, s'en estoient fuys en l'Abbaye de S. Germain des Prez, ceste enragee multitude sortit dehors, & alla assieger l'Abbaye, sommant les religieux de leur rendre ceux qui s'estoient retirez, mais les assiegez se defendirent si vaillãment, que ceste canaille fut contrainte de s'en retourner dans la ville. Vn des fermiers s'estant sauué s'en alla en l'Eglise S. Iacques de la Boucherie pour estre en franchise, mais ce nonobstant le peuple y alla, & bien qu'il fut sur le grand Autel tenant l'Image de la Vierge Marie embrassee, il le tua. Ils tendirent les chaines par les ruës, & allerent aux prisons du Chastelet & du Four l'Euesque, de là B où ils tirerẽt tous les prisonniers qui y estoient. Ils rẽplirent la ville d'vne telle fureur & frayeur, que de nuit l'Euesque d'icelle, les officiers du Roy, & les plus gens de bien s'absenterent, emportans leurs plus precieux meubles. Le lẽdemain matin le peuple se rassemblant en plus grand fureur que deuant alla à la prison de l'Euesque, en tira Hugues Aubriot natif de Dijon, auparauant Preuost de Paris, qui estoit condamné à perpetuelle prison, & le fit son Capitaine. Ce que sagement il accorda à ces enragez, auec lesquels il fut tout le iour, & ordonna ledit peuple que Hugues se saisiroit des confluens des riuieres de Seine & de Marne, afin que les gens du Roy (comme autrefois ils auoient fait de ce costé-là) n'enfermassent la ville de Paris. Mais la nuit ensuiuant Hugues preuoyant le danger qui luy aduiendroit de cela, il se desroba du peuple, & se retira à Dijon dont il estoit natif. Dequoy la populace fut fort irritee.

Fermiers assiegez.

Insolence de peuple.

Hugues Aubriot tiré de prison.

Ce Hugues Aubriot auoit tenu vn grand rang à la Cour, & eu le gouuernement des finances de France, & par le moyen du Duc de Bourgõgne auoit esté fait Preuost de Paris, la police & iustice de laquelle il gouuerna tres-bien, & auoit fait faire plu- C sieurs beaux edifices à Paris, comme le pont S. Michel de bois, les murs de la porte S. Anthoine le long de la riuiere de Seine, le petit pont de pierre, & le petit Chastelet. En apres il fut accusé d'estre heretique, dautant qu'il se mocquoit des gens d'Eglise, & ne leur portoit aucune reuerence, & principallement estoit fort contraire à l'Vniuersité & aux escoliers, qui auoient conceu vne g[illegible]de haine contre luy, à cause qu'il auoit fait bastir ledit petit Chastelet, pour obuier aux courses & pilleries que de nuit ils faisoient, & pour les apprehender. Adonc ils firent informer contre sa vie, qui fut trouuee salle & deshonneste, & fut par eux conuaincu dudit crime d'heresie, de ne se confesser point, de ne receuoir point le Sacrement, d'auoir habité auec des Iuifues, & d'auoir par promesses, dons, authorité & puissance deceu plusieurs femmes. Il fut premierement emprisonné au Chastelet, puis aux prisons de l'Euesque de Paris, par lequel il fut declaré heretique, & digne d'estre bruslé, mais à la priere des Princes & seigneurs ceste sentence fut moderee, & fut presché publiquement au Paruis de l'Eglise nostre Dame de Paris comme heretique, declaré estre de la loy des Iuifs, & cõ- D tempteur des saincts Sacremens, & condamné à perpetuelle prison au pain & à l'eau, fut mis en la prison dudit Euesque, de laquelle puis apres il fut tiré par l'emotion populaire cy-dessus descrite. Ce qui aduint l'an 1383. ou 84.

Edifices par Aubriot.

Accusé d'heresie.

Ses accusations.

Sa condemnation.

A Roüen le peuple se sousleua en sedition, qui fut appellee la Harelle, composee d'vne infinité d'hommes, qui esleurent pour Roy vn marchand nommé le Gras, le mirent sur vn chariot, le menerent par la ville & le couronnerent, quelque resistance qu'il en fit, & luy commanderent de faire, suiuant sa puissance, de nouuelles ordonnances & nouueaux edits, d'abolir les impositions, & oster le nom des subsides. Ils pillerent les bonnes maisons de la ville, & tuerent plusieurs de ceux qui contrarioiẽt à leurs follies, & sçachans qu'en l'Abbaye S. Ouen y auoit plusieurs priuileges qui preiudicioient à la ville, ils y allerent, & les deschirerent, mais depuis le Roy les restablit aux Religieux. C'estoit vn siecle de seditions, & vne peste qui couroit, nõ seulement par la France, mais aussi par la plusspart des prouinces de la Chrestienté, comme en ce temps mesme il aduint en Angleterre & en Flandres.

Sedition à Rouen.

Maisons pillees.

M.ccc.lxxxiv Pour reuenir aux Parisiens, eux voyans que Hugues Aubriot les auoit abandonnez, & recognoissans leur faute se soubsmirent à l'authorité de Iean des Marais, & le prierent de vouloir remedier à leurs maux. Luy & les plus gens de bien, & de biens, qui estoient demeurez dans la ville & qui n'auoient adheré aux fureurs du peuple, ensemble les supposts de l'Vniuersité allerent trouuer le Roy estant au bois de Vincennes, habillez en habits de gens dolens, tristes, & demandans misericorde, & se iettans à ses pieds auec grande effusion de larmes, le supplierent de vouloir pardonner à ceux qui auoient failly, ou conduits de l'erreur, ou poussez par la fureur. On leur donna esperance de pardon, à la charge qu'ils payeroient soixante mille escus, & que les chefs de la sedition, & ceux qui auoient ouuert les prisons seroient mis à mort. Autres disent que le Roy leur pardonna, & promit que ses aides ne seroient point leuees en ladite ville, moyennant qu'ils payassent cent mille liures, & qu'il auroit 40. hommes par luy choisis & executez. Des Marais estãt de retour à Paris, rapporta ausdits Parisiens la responce & volonté du Roy, horsmis l'article de la punition des chefs des seditieux. De nuit le Preuost des Marchands en fit prendre plusieurs, & ietter en la riuiere de Seine. Dont le peuple cependant que chacun se craignoit, se cuida derechef esmouuoir. Ce qui fut cause que le Roy mãda qu'on cessast, & qu'on laissast cela en suspens iusques à vne autre fois. La somme fut leuee, & le reste de la punition des coulpables remis iusques au retour de son voyage de Flãdres, comme nous dirons cy-apres. Ce qui aduint l'an 1383. ou 84.

Repentance de peuple. *Demande pardon.* *Colere du Roy.* *Amende pecuniaire.*

VIII. Le Regent se voyant si mal voulu en France s'en alla en Auignon vers le Pape Clement qui le couronna Roy de Sicile & de Hierusalem. Il pria les Prouençaux de mettre leurs pays & Comté entre ses mains, dautant que ledit Comté appartenoit à la Royne Ieanne, qui l'auoit adopté à l'esperance de la successiõ. Mais eux ne le voulans faire de leur bon gré, il les y contraignit par force. Il mena en Italie trente mille cheuaux, & le nombre de gens de pied est incertain, & ne voulut marcher droit cõtre Vrbain, afin que du commencement & de gayeté de cœur il ne se rendit ennemy de toute l'Italie. Il entra droit dans le Royaume de Naples, & pensoit que son ennemy le viendroit attaquer & en auoir promptement la victoire, veu les grandes forces qu'il auoit au pris de luy. Au contraire Charles le Hongre pensa, que d'autant plus que Loüys estoit venu auec grand nombre d'hommes, & d'autãt plustost pourroit-il estre affamé, & reduit à la disette & necessité de toutes choses s'il le tenoit en longueur, & s'il l'ennuyoit & consumoit de la tardité & dilation. Ce que ledit Louys ne desiroit aucunement, ains vouloit venir aux mains. Cependant Ieanne estant entre les mains des Hongres fut estouffee entre deux coites, & estant morte, Louys n'auoit plus de mere pour la vie de laquelle il peut combattre.

Le Regent prend la Prouence. *Va en Italie.* *Longueur à la guerre.* *Mort de Ieanne.*

Or estoit ceste cause de la defence de Ieanne la plus specieuse & la plus honorable qu'il eut pour faire ceste guerre, & estoit grandement loüé de ce qu'il menoit en Italie vne armee pour la defence de sa mere. Dõcques il ne luy restoit aucũ pretexte de guerre que pour la conqueste de son Royaume. Il mãda à Charles qu'il eut à vuider du Royaume qui luy auoit esté donné par Ieanne, & qu'il eut à obeyr au commandement du Pape Clement, par lequel il auoit esté creé & couronné Roy de Sicile.

Charles respondit que Ieanne n'auoit eu aucun pouuoir, ny droit d'exhereder de l'esperance du Royaume, la race viuante de Charles I. du nom Roy de Sicile, duquel il estoit descendu, & que Clement n'auoit pas ceste puissance de dõner ou oster vn Royaume, & qu'il n'estoit pas le vray Pape, ains l'ennemy du vray. Comme les choses tiroient en longueur, Louys estant en la Poüille mourut de maladie ou de poison, car l'vn & l'autre se dit en l'an 1584. Les seigneurs François rapporterent son corps en France, sans trouuer en chemin à leur retour aucũ destourbier. Son armee se dissipa, & chacun s'en retourna en sa maison. Dix mille hommes de cheual venans au secours de Louys, passans par la Toscane, s'ẽparerent de la ville d'Arezzo, par le moyen de quelques forbannis, mais aduertis de la mort de celuy au secours duquel ils venoient, vendirent ladite ville aux Florentins pour 40000. escus. Le chasteau estoit tenu par vn gentilhõme Hongre partisan de Charles, & luy voyant la vente de la ville vẽdit le chasteau pour 20000. escus. Et voyla la fin de la guerre de Louys d'Aniou en Italie. Il laissa deux fils, à sçauoir Louys, & Charles le Hongre qui regna 4. ans en Italie. Louys Roy de Hongrie apres auoir donné en mariage sa fille aisnee

Mort de Louys. *Vente d'Arezzo.* *Enfans de Louys.*

A nommee Marie, à Sigismond fils de l'Empereur Charles IV. pour faire tomber ledit Royaume entre les mains de Sigismond, deceda. Elizabeth sa femme Royne dudit Royaume le suruiuant, suiuant le iugement & la volonté de son mary, vouloit que son gendre qui estoit bien ieune regnast. M.ccc.lxxxiv

La plus grande partie des seigneurs du pays desirans auoir vn Roy qui eut aage pour commander & gouuerner, non obeir à vn ieune homme inexpert, enuoyerent prier ce Charles, la renommee duquel estoit grande pour les choses qu'il auoit faites en Italie, & pour auoir conquis vn Royaume par sa vaillance, de vouloir accepter celuy de Hongrie. Il sembla à Charles qu'il ne deuoit refuser cest offre, & laissant à Naples sa femme & ses deux petits enfans, Ladislas & Ieanne auec quelques siens fideles seruiteurs, il s'en alla en Hongrie, là où il fut couronné Roy dudit Royaume. Elizabeth arma sa douleur feminine d'vne dissimulation & d'vne tromperie, car faisant bonne mine à Charles elle fit semblant de trouuer bon son couronnement, & l'honora comme les autres, l'appellant le soulas de son veufuage, mais ayant attiré en sa chambre vn meurtrier, comme ce pauure Prince la fut allé trouuer pour communiquer auec elle de quelques affaires d'importance du Royaume, elle le fit tuer presque dans son sein. Alors fut Sigismond recognu Roy de Hongrie par les Hongres, & Ladislas fut couronné Roy dudit Royaume.

On veut vn Roy experimenté.

Malice de femme.

B

Roy tué.

Ces choses se passoient en ces pays-là durant les guerres de Flãdres, apres lesquelles finies par la iournee de Rosebecque, le Roy ayãt dans la ville de Courtray trouué quelques lettres que les Maillotins de Paris auoient escrites aux chapeaux blancs de Flandres sur le fait des aides, fut mal content desdits Parisiens, & delibera de le leur faire sentir chaudement. Il s'en vint en la ville de Compiegne, là où les Ducs de Berry & de Bourgongne ses oncles osterent à l'Euesque de Beauuais les grands seels de la Chancellerie, qui furent mis és coffres du Roy, & fut dit que iusques à ce que le Roy eut fait vn autre Chancelier, on selleroit du petit seel ordonné en l'absence du grand. Alors le seel n'estoit pas chargé de tant d'affaires qu'il a esté depuis. Ce petit seel fut donné en charge à l'Euesque de Laon, à M. Roger de Corbie premier President en Parlement, & à M. Philippes de Moulins Chanoine de Paris. Puis le Roy

C faisant Chancelier messire Pierre d'Orgemont, vint en la ville de S. Denys en France, en l'Eglise de laquelle il fit remettre l'Auriflamme que messire Pierre de Villiers auoit portee à la guerre de Flandres, & à la bataille de Rosebecque. Le Roy estant à S. Denys tint plusieurs cõseils pour aduiser à ce qui estoit à faire, pour abbattre l'orgueil, la rebellion, & la felonnie des Parisiens, lesquels estans aduertis de la mauuaise volonté que le Roy leur portoit, estoient bien estonnez, & ne faisoient plus tant les braues qu'auparauant. Là vindrent vers le Roy le Preuost des Marchands, & les plus notables hommes de la ville pour demander pardon, & pour l'asseurer que les Parisiens ayans repentance & regret de leur folie, vouloient viure & mourir en l'obeissance qu'ils deuoient à sa Maiesté. Quelques Princes & seigneurs du conseil du Roy mal affectez enuers les Parisiens, sur ce respondirent audit Preuost & à ceux qui estoient auec luy, qu'ils ne croyoient pas que les Parisiens eussent telle repentãce, que le peuple de Paris estoit mutin & rebelle, qu'il les desauoüeroit, & qu'il ne leur auoit point donné charge de dire ce qu'ils disoient. En outre pour se vẽger des-

Chancelier creé.

Haine contre eux.

Dons donnez aux fauoris.

D dits Parisiens qui n'auoient voulu endurer ceste imposition nouuelle, partie des deniers de laquelle venoient à leur profit par la liberalité, ou plustost prodigalité de ce ieune Roy, & pour l'accoustumer à faire de nouueaux imposts sur son peuple, la plus grande partie desquels tomboient dans les bourses desdits Princes, & d'autres fauoris ou par don, ou sous vne belle couleur de recompence des seruices, ils aigrissoient le ieune Roy contr'eux. Toutesfois le Roy contrepoisant les opinions des ennemis des Parisiens, à celles qui le vouloient disposer à la douceur, respondit pour l'heure doucement audit Preuost que bien-tost apres il entreroit dans la ville de Paris. Quelques iours apres partant de la ville de S. Denys auec son armee, il la diuisa en trois parties. En la premiere estoit le Connestable de Clisson, & le Mareschal de Sancerre. En la seconde estoit le Roy accompagné de ses oncles les Ducs de Berry & de Bourgongne, & de plusieurs autres Princes & seigneurs, armé & monté sur vn beau coursier, & estãt arriué à la porte S. Denys de la ville de Paris, fit en sa presẽce rõpre les barrieres & portes d'icelle, là derechef vindrent en grande humilité le

Le Roy armé à Paris.

M.ccc.lxxxiv Preuost des Marchands, les Escheuins, & les plus notables bourgeois de Paris, qui A luy voulurent faire quelque remonstrance, mais ne les voulant escouter il passa outre, & vint iusques en l'Eglise nostre Dame, là où il fit ses oraisons, puis allant loger au Palais, il fit pres sa personne loger partie de son armee, & crier par la ville qu'on ne fit nulle iniure de fait ny de parole à aucun d'icelle.

Defence de faire mal.

Deux mutins ne pouuans contenir leur langue, profererent quelques vilaines paroles contre le Roy, & les Princes & seigneurs de son conseil, lesquels les firent pendre aux fenestres de leurs maisons. Les Ducs de Berry & de Bourgongne marchans par la ville, firent prendre prisonniers plusieurs personnages, entre lesquels furẽt Guillaume de Sens, Iean Filleul, Martin Doublet, & plusieurs autres, iusques au nombre de 300. Ces emprisonnemãs effrayerent les habitans, mesmemẽt quand ils virent que plusieurs desdits prisonniers estoient menez aux halles, & decapitez sans faire long procez. Les chaisnes furent arrachees des ruës, & portees au bois de Vincennes, les maisons visitees, & toutes les armures trouuees en icelles, transportees partie au Louure, partie au Palais, & partie à la Bastille, & fut defendu aux Parisiens de plus creer Preuost des Marchãds, ny Escheuins. L'Vniuersité vint supplier B le Roy de vouloir faire proceder contre ceux qui auoient failly, non contre la generalité de ladite ville, mais en cela elle perdit son latin, car le Roy luy respondit qu'il aduiseroit à ce qu'il auroit à faire. Le Roy fit faire vn siege au haut du degré du Palais deuant la statuë du Roy Philippes le Bel, auquel il assista, & fit pres de luy seoir ses oncles les Ducs de Berry, de Bourgongne, & de Bourbon, & les autres Princes & seigneurs de son cõseil. La populace de Paris estoit là bas en cour toute desarmee, enuironnee des gens de guerre du Roy, & remplie d'vne grande frayeur. Le Roy commanda à messire Pierre d'Orgemont nouuellement creé Chancelier de France, de prononcer à ses rebelles Parisiens ce qu'il luy auoit commandé de leur dire. Le Chancelier commença par les loüäges du feu Roy Charles V. disant qu'il auoit doucement & fauorablement traité les Parisiens, encores qu'ils l'eussent grandement offencé durant la prison du Roy Iean son pere, fauorisans le party du Roy de Nauarre contre luy. Que le Roy son fils là present, voulant imiter la bonté & douceur de son pere auoit bien voulu les traiter doucement, mais que leur ingratitude, C leur perfidie, leur desloyauté, leur cruauté, leurs fureurs, leurs seditions, leur felonnie & leur rebellion alteroient le bon naturel & la bonne volonté de leur Prince, & les rendroient dignes, non de sa douceur, mais de sa rigueur & de sa iustice. Qu'on ne se deuoit esbahir des executions qui se faisoient à Paris, sinon en ce qu'elles estoient beaucoup moindres que leurs follies ne meritoient, & que si le Roy faisoit son deuoir il en feroit bien punir dauantage.

Punition des Parisiens.

Peuple desarmé.

Remõstrance du Cheualier.

Parisiens accusez.

Quand le Chancelier eut dit ces paroles il fit vne grande reuerence, & tout haut demanda au Roy s'il ne luy auoit pas commandé de dire ce qu'il auoit dit. A quoy le Roy respondit qu'il le luy auoit voirement commandé, & qu'encore n'en auoit-il pas assez dit au pris de son intention, & du merite de leur rebellion. Alors les Ducs de Berry & de Bourgongne oncles du Roy se mettãs de genoux à ses pieds, le prierent de vouloir auoir pitié de sa pauure ville, les gens de biẽ & les nobles de laquelle n'auoient en ceste sedition eu aucune intelligence auec les meschans & les belistres. Les dames & damoiselles de la ville toutes decheuelees & plorantes, firent pa- D reille requeste au Roy. Le peuple enuironné de gens de guerre, à genoux & nues testes, à haute voix cria misericorde, & l'air ne retentissoit que cris, pleurs, & hurlemens de femmes, hommes, & petits enfans, espouuẽtables aux oreilles & aux yeux des assistans. Alors le Roy amolissant sa colere, respondit qu'il estoit content que la peine criminelle qu'ils auoient meritee fut conuertie en ciuile, & à ceste cause tous prisonniers furent mis hors de prison, & fut l'amende ciuile imposee sur les coulpables, qui fut telle, qu'il falloit qu'ils baillassent la moitié de ce qu'ils auoient vaillant. La finance qui prouint de cela fut donnee aux gens de guerre, afin qu'ils ne pillassent le pays, non toutesfois toute, car la plus part des courtisans en eurent vne lipee. Cela aduint l'an 1383. autres disent 84.

Colere du Roy.

Priere pour les Parisiens.

Le Roy appaisé.

Peine pecuniaire.

Durant ce tumulte, Pierre des Marais, duquel nous auons parlé au cõmencement de ce liure, fut mis prisonnier en Chastelet, & bien qu'il ne fut aucunement consentant de la folie des Parisiens, si est-ce que son procez luy estant sommairemẽt fait, il fut

A fut decapité aux halles. Ce qui fut fait à la suscitation des Ducs de Berry & de Bourgongne qui luy vouloient mal de ce qu'il auoit au commencemēt du regne de ce ieune Roy tenu publiquement en l'assemblee des Estats vn langage tel qu'il auoit pleu au Duc d'Aniou Regent, comme nous auons dit cy-dessus. M.ccc.lxxxiii

Apres la punition des Parisiens le Roy enuoya à Roüen Iean de Vienne Admiral de France, Iean Pastourel, & le seigneur de Noniant auec vne armee pour punir leur rebellion. Ces seigneurs estans entrez dedans ladite ville firent abbattre les portes d'icelle, prendre grand nombre des habitans, & mesmement les chefs de l'esmotion, plusieurs desquels furent decolez & pendus, & le reste fut condamné à payer argent, comme auoient fait ceux de Paris. Cependant le Roy alla en personne à Orleans, là où il fit abbattre les portes, puis punir corporellement les principaux chefs des rebelles, & condemna le reste à vne amende pecuniaire. Punition des rebelles. Et à Orleans.

Le Roy estoit empesché à punir les seditions de son Royaume, cependant que les Flamans & mesmement les Gantois chapeaux blancs, receuoient en leur pays les Anglois qu'ils auoient fait venir d'Angleterre, & qui estans descendus en Flandres faisoient maux infinis en Picardie prochaine dudit pays. B Quelques-vns mettent ceste intelligence des Flamans auec les Anglois, & la descente desdits Anglois en Flādres deuant la mort du Comte Louys, les autres la disent auoir esté apres. Mais la plus part tient que ce fut bien tost apres, ou en mesme temps. Le Roy aduerty de ladite descēte, & des maux que les Anglois faisoiēt en Picardie, assembla gens pour y mener vne grosse armee contr'eux. Les Gantois aduertis de cela furent bien estonnez, & voulās abuser le Roy de belles paroles & cependant se fortifier, enuoyerent vers luy le supplier de s'abstenir de ceste guerre, mais dautant qu'il cognut que c'estoit pour l'amuser en attendant qu'ils feroient leurs apprests pour le trouuer plus foible il ne voulut oüyr leur Ambassadeur. Quand l'armee fut toute preste il alla à S. Denys, là où selon l'ancienne coustume des Roys de France il print cōgé des Martyrs, & print l'Auriflāme qu'il dōna à porter à Guy de la Trimoüille Cheualier. Son armee estoit complette de vingt mille hommes d'armes François, sans le secours que le Duc de Bretagne luy auoit enuoyé. Les Anglois qui estoient en Flandres, à la requeste des Gantois tenoient le siege deuant Ypre là où le Roy tira, & le Connestable Clisson & le Duc de Bretagne qui menoient l'auantgarde le suiuirent. C Apres marchoit la bataille fournie de dix mille lances, en laquelle estoient les Ducs de Bourgongne, de Bourbō, de Lorraine & de Bar, qui se logerent à Blandelle à deux lieuës pres de Cassel, où estoiēt les Anglois qui mirent le feu dedans & s'enfuirent. Les François prenans plusieurs forteresses firent telle peur aux Anglois qu'ils leuerent le siege de deuant Ypre, & mettans le feu dedans leurs tentes se retirerent les vns à Grauelines, les autres à Bergues, mais bien tost apres Grauelines fut reprise sur eux. Apres la prise de Grauelines, le Connestable & le Duc de Bretagne menerent leur armee à Bergues, autres disent à Bourbourg, où les Anglois s'estoient retirez, & fut la ville assiegee de toutes parts. Vn iour il fut aduisé de donner l'assaut, auquel les Frāçois firent de grands faits d'armes, mesmement Philippes d'Artois Comte d'Eu qui print vne banniere du Roy à fleurs de Lys, & monta iusques sur le haut de la muraille. L'assaut dura iusques à la nuict qui le fit cesser. Armee du Roy. Pour aller en Flandres. Siege d'Ypre. Conquestes des François.

D Le lendemain le Roy fit plusieurs Cheualiers pour recompense de leur vaillance & bon seruice. Les Anglois se voyans pressez demāderent à parlementer auec le Duc de Bretagne. Ce que leur estant accordé, ils luy ramenteurent les seruices qu'ils luy auoient faits, luy disans hautement que sans eux il ne seroit Duc de son Duché. Que dautant que luy & les siens auoient receu plusieurs biens, plaisirs & bons offices des Roys d'Angleterre, ils le prioient de trouuer moyen enuers le Roy de France qu'ils s'en peussent honnestement retourner en leur pays. Le Duc esmeu de leur priere & du langage qu'ils luy auoient tenu, parla au Roy en forme de priere, mais en façon de remonstrance & d'admonnestement, luy remonstrant que les succez des guerres estoient douteux, que les Anglois estoient puissans, & qu'à les prendre d'assaut on pourroit perdre beaucoup de gens, & acquerir perte & honte. Et dauantage que l'hyuer s'approchoit, & que le pays de Flandres estant aquatique, humide, & froid, il ne pourroit en telle saison continuer la guerre. Ces remonstrances, disposerent le Roy à accorder aux Anglois qu'ils s'en iroient en Angleterre leurs vies & biens saufs, & qu'ils luy quitteroient la ville. Cela leur estant accordé ils aban- Cheualiers faits.

M.ccc lxxxiv. donnerent la Flandres, & repasserent les vns en Angleterre, & les autres se retirerent A
à Calais. Ce Traicté ne fut pas fort agreable aux gens de guerre qui esperoient en la prise de ceste ville faire vn grand butin, tãt au pillage qu'à la prise des prisonniers. Le Roy voyant l'hyuer approcher s'en retourna à Paris, & ledit Duc demeurant derriere, accorda ausdits Anglois quelques trefues sous esperance de paix, & en apporta le Traicté à Charles qui ne le trouua pas bon, cognoissant que le Duc ne faisoit ces choses que pour son particulier profit & interest, non pour celuy de la France. Le Duc s'apperceuant que le Roy auoit descouuert sa finesse, se retira en son Duché. Les Anglois qui s'estoient retirez en Angleterre vindrent en soupçon à leur Roy Richard 2. du nom, qui les accusoient selon le commun bruit, d'auoir à beaux deniers contans vendu aux François le Comté de Flandres qu'ils tenoient en leur puissance, de sorte que tous les chefs & Capitaines furent decolez. Or dautant que les trefues susdites estoient accordees en esperance de paix le 6. de Decembre 1383. entre Boulogne & Calais se trouuerent les deputez des deux Roys pour la traicter, à sçauoir pour Charles le Duc de Berry, & pour Richard le Duc de Lanclastre, mais ne se pouuans accorder sur les conditions d'icelle ils ne firent autre chose sinon qu'ils continuerent les trefues, la continuation desquelles ne dura pas longuement. B

Les Anglois quittent Flandres. — *Soupçon d'vn Roy.* — *Deputez des deux Roys.*

X.

Charles iouyssant du plaisir des trefues auec ledit Anglois, & de la paix auec les Flamans en l'an 1384. espousa Elisabeth fille d'Estienne Duc de Bauiere & de la fille de Barnaboué Duc de Milan, Princesse hautaine, superbe, pompeuse, vindicatiue & malicieuse, qui apporta en France le luxe des habillemens & des pierreries, & qui par ses menees, & par sa malice fut cause de plusieurs grands maux en France, comme on verra au fil & discours de ceste histoire. Apres ces nopces, aussi furent faites celles de Iean Cõte de Neuers fils aisné de Philippes le Hardy Duc de Bourgongne auec Marguerite fille d'Albert de Bauiere Comte de Hainaut, Hollande & Zelande, & Guillaume de Bauiere fils dudit Duc Albert espousa Marguerite fille dudit Duc de Bourgongne. La plus grãde partie de ceste annee susdite se passoit en nopces & en festins, dances, pompes, masquarades & toutes sortes de ioye, cependant qu'en Flandres, en Auuergne, Poictou & Lymosin, les troubles & guerres s'esmouuoient. Et premierement nous parlerons de celle de Flandres. C

Mariage du Roy. — *Nopces de Princes.*

Apres la mort du Comte Louys de Flandres, les Gantois recõmencerent la guerre au Duc Philippes de Bourgongne Comte de Flandres, resolus de ne luy estre pas plus obeissans qu'ils l'auoient esté à son beau pere & predecesseur. Ils s'estoient de lõgue main preparez à ceste guerre, car Iean le Boursier gouuerneur de Gand pour le Roy Richard d'Angleterre, auoit durant les trefues fait grande prouision de viures & de toutes les choses necessaires à guerres, desquelles il auoit merueilleusemẽt pourueu toutes les places de leur obeissance. Plusieurs gens desesperez qui auoient esté chassez de leurs maisons, s'estoient retirez au bois nommé Respaille, se nommans les Porcelets de la Respaille, & Conpourcelets, viuoient de larcins, pilleries, brigandages, & assassinemens, & estoient aduoüez de ceux de Gand, soubs le nom & ombre desquels ils commettoiẽt vne infinité de meurtres & de volleries. On ne les pouuoit prendre, car dedans ces bois ils auoient fortifié vne maison qu'ils auoient renduë presque imprenable. Ils tindrent longuement les frontieres de Hainaut & de Brabant en telle subiection qu'on n'osoit se mettre aux champs. D'autre part le Duc de Bourgongne auoit garny ses villes & places de bons Capitaines & soldats. De ces garnisons s'assemblerent deux cens combattans, en deliberation de dresser vne embuscade aux Gantois leurs ennemis, & s'estans mis en ordre pour combattre tirerent vers le pays qu'on appelle Quatre-mestiers pour le destruire, pour ce que les Gantois receuoient tous leurs viures & commoditez de ce costé-là. Dauanture ce iour là & sans autre aduertissement estoit sorty de Gand, François Attreman chef des Gantois, accompagné d'enuiron deux mille Gantois, lesquels sans sçauoir l'entreprise des gens du Duc se vindrent loger en mesme village, & s'estans les vns & les autres rencontrez de si pres sans se chercher, ils combattirent auec telle haine & opiniastreté qu'ils ne pardonnoient à aucun, ne prindrent aucun prisonnier, ains mirent tout au fil de l'espee. D'autre costé le Baillif de Flandres faisoit guerre mortelle aux Gantois, & tant qu'il en pouuoit attraper il les chastioit si cruellement qu'ils craignoient de tomber entre ses mains. Le pays estoit en grand trouble D

Guerres de Flandres. — *Rebellion des Gantois.* — *Se fortifierẽt.* — *Attremã chef des Gantois.* — *Cõbat cruel.*

A qu'ils craignoient de tomber entre ses mains. Le pays estoit en grand trouble pour ce que tous les iours les Gantois surprenoient des places qui tenoient pour le Duc. M.ccc.lxxxv.

Charles qui commençoit à se fascher de tant de guerres de Flandres, & qui vouloit employer ses armes ailleurs, eut bien desiré que quelque moyen se fut presenté pour faire la paix auec les Gantois, & le Duc de Bourgongne sage Prince le desiroit aussi, cognoissant bien qu'vn Prince ne gagne riẽ de faire la guerre à ses subiets, & que les ruinant il se ruine auec eux. Et pource que ceux qui desirent la paix la trouuent, il aduint que deux des plus apparens hommes de la ville de Gand s'accosterẽt, & entrerent en discours de ceste guerre. Entrans de propos en propos eux deux entreprindrent de manier & negocier cet affaire si sagement, qu'ils se faisoient forts de reconcilier la ville auec le Duc leur seigneur, sans le sceu des Anglois qui y commandoient, ny de François Attreman, ny Pierre du Bois, & d'autres mutins & rebelles qui entretenoient la commune à la continuation de ceste guerre. Car si ces deux hommes eussent esté descouuerts, les autres les eussent fait mourir. Adonc ils enuoyerent vers le Roy & le Duc leur Comte, Iean Delle Cheualier Flamand, pour le supplier de vouloir entendre à vne pacification des troubles de son Estat, l'asseurant que la pluspart des habitans de la ville de Gand desiroient le recognoistre pour leur seigneur, mais que deux ou trois partiaux seditieux les tenoient en telle crainte, que sur peine de la vie ils n'osoient ouurir la bouche pour parler de la paix. Le Duc fut tres-aise du lãgage du Cheualier, & luy donna bonne esperance d'y entendre. Durant le voyage dudit Cheualier, ces deux bourgeois de Gand firent tant qu'ils gagnerent leurs amis & parens & les mestiers, mesmement les bouchers & bastelliers ausquels deux consistoiẽt toutes les forces de la ville de Gand, tellement que tous estoient disposez à receuoir la paix. Le Duc apres auoir conferé de cest affaire à son Conseil, fit a ce Cheualier vne tant agreable responce, que l'ayant ledit Cheualier rapportee à ceux de Gand, ils en receurent vne merueilleuse ioye. Les partisans des Anglois aduertis de ceste menee & negotiation faite entre quelques habitans de Gand & le Duc, la voulurent rompre par vne nouuelle sousleuation de peuple, mais il estoit si las de la guerre, qu'au lieu de s'armer pour soustenir la malice de ces factieux, il s'arma pour les tuer s'il les eut peu trouuer. Le peuple se trouua sur le grand marché de Gand, la banniere de Flandres desployee, crians tous d'vn accord les loüanges de leur Prince & le biẽ de la paix. Ces hommes ramassez du peuple, rencontrerent sur le marché Iean le Boursier qui estoit venu à Gand pour le Roy d'Angleterre, & le cuiderent mettre en pieces, n'eust esté qu'il leur remonstra qu'eux-mesmes auoient requis le Roy d'Angleterre de l'ẽuoyer. Et en cela peut-on voir quelle asseurance il y a en vn peuple autant prompt & leger à s'esmouuoir contre son Prince que contre ceux qui l'ont esmeu contre luy. En ceste assemblee furẽt leuës quelques lettres particulieres que le Duc leur enuoyoit pleines de toute honnesteté & douceur, par lesquelles il promettoit impunité à ceux qui l'auoient tant abbatu qu'il ne sçauoit de quel costé se tourner, & d'autrepart il voyoit qu'ils auoient affaire à plus forte partie que lors qu'ils faisoient la guerre au Comte Louys. Car le Duc de Bourgongne leur Comte estoit vn grand Prince & vn grand Capitaine. Apres plusieurs allees & venuës, fut en la ville de Tournay la paix conclue par le Traité suiuant.

Le Roy ennuyé des guerres.

Rebelles chefs de peuple.

Remonstrance à son Prince.

B Gantois disposez à paix.

Malice des Anglois.

C Le peuple contr'eux.

Legereté de peuple.

D Philippes fils & frere de Roys de France, Duc de Bourgongne, Comte de Flãdres, d'Artois & Palatin, Sire de Salins, Comte de Rethel & Seigneur de Malines, & Marguerite Duchesse & Comtesse desdits pays & lieux. A tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Sçauoir faisons, comme nos bien amez & subiets, les Escheuins, Doyens, Consolx, & communautez de nostre bonne ville de Gand, ayent humblement supplié à nostre Sire le Roy & à nous, que d'eux vousissiõs auoir pitié, mercy & misericorde, & que nostredit seigneur & nous leur vousissions pardõner toutes leurs offenses & meffaits par eux & leurs complices commis & perpetrez, contre nostredit seigneur & nous : Ayant pitié & compassion de nosdits subiets, par les autres lettres dudit seigneur, & les nostres, & pour les autres lettres contenuës en icelles auõs remis & pardonné à nosdits subiets de Gand & leurs complices, leursdites offences & meffaits, & aussi leurs auons confirmé leurs priuileges, franchises, coustumes & vsages: au cas qu'ils viendront plainement à l'obeissance de nostredit seigneur, & la nostre. Laquelle grace & pardon lesdits de Gand & leurs complices ont receuë tres-hum-

Traicté de pacification.

Pitié des Princes.

M. ccc. lxxxv.

Conseruation de priuileges.

blement de nostredit seigneur & de nous par leurs lettres & messagers qu'ils ont enuoyez deuers nous en grand nombre, & nostredit seigneur estant à Tournay: ont renoncé à tous debats & guerre, & sont retournez de bō cœur à la vraye obeissance de nostredit seigneur & nous. En promettant que doresnauant ils seront bons amis, & vrais subiets à nostredit seigneur le Roy comme à leur seigneur souuerain, & à nous comme à leur seigneur legitime & naturel, à cause de Marguerite nostre compagne, comme leur Dame naturelle & heritiere. Parquoy nostredit seigneur & nous, nosdits subiets de Gand & leurs complices, auons receu à nostre grace, misericorde & obeissance, & donné lettre de grace, pardon & remission purement & absolument, auec la restitution de leurs priuileges, coustumes & vsages: si comme ces choses & autres plus à plein peuuent apparoir par le contenu desdites lettres. Apres lesquelles graces & remissions nosdits subiets de nostredite bonne ville de Gand ont fait plusieurs supplications, lesquelles nous auons receuës, fait voir & visiter diligemmēt par les gens de nostre conseil, par grande & meure deliberation, lesquelles veuës pour le commū de tout le pays escheuer toutes dissentions qui doresnauant se peuuent ensuiure, de nostre grace pour amour & contemplation de nos bons subiets auons ordonné sur lesdites supplications, à la maniere qui s'ensuit.

Promesse de subiets.

Prince les reçoit en grace.

Premieremēt sur ce qu'ils nous ont supplié que vousissions confermer les priuileges de Tournay, d'Audenarde, de Grāmont, Meule, Tenremonde, Ruplemort, Abst, Atarcle, Breueliez, Douze, & des Chastellenies & plat pays d'icelles villes: nous auōs ordonné que les habitans d'icelles villes viendront pardeuant nous, & nous apporteront leurs priuileges, lesquels nous ferons voir par les gens de nostre conseil: & iceux veus nous en ferons tant que nosdits subiets de Gand & ceux des bonnes villes en deuront estre contens. Et si aucuns desdits priuileges estoient perdus par cas de fortune ou autrement, nous en ferons faire bonne information, & icelle veuë, nous y pouruoirons comme dit est. Item sur ce qu'ils nous ont supplié du fait de la marchandise, nous auons consenty qu'elle ait cours par nostre pays de Flandres en payant les deniers accoustumez. Item sur ce qu'ils supplient que si aucuns des habitans de nostredite ville de Gand ou de leurs complices estoient arrestez au temps aduenir en aucun pays & hors de nostredit pays de Flandres pour occasion des debats & dissentions dessusdites, que d'icelles fissions tenir paisibles chacun d'eux. Nous leur auōs octroyé que si aucuns d'entr'eux estoient arrestez comme dit est, nous les aiderons, conforterons & defendrons de tout nostre pouuoir, contre ceux qui par voye de fait les voudroient empescher comme bons seigneurs doiuent faire à leurs loyaux subiets. Item sur ce qu'ils nous ont supplié que tous les prisonniers qui ont tenu leur party qui sont detenus par nous ou nos subiets fissions deliurer: Nous auons ordonné & ordonnons que lesdits prisonniers, s'ils se sont mis à rançon, soient deliurez en payant leur rāçon & despens raisonnables, parmy ce que si aucuns desdits prisonniers ou de leurs parēs & amis charnels tiennent contre nous aucunes forteresses, les mettent (auant tout œuure) en nostre main. Et seront deliurez nos prisonniers detenus par nosdits subiets de Gand, ou leurs complices. Item en amplifiant nostredite grace auons ordonné & ordonnons que tous ceux qui pour occasion des debats & dissentions qui ont dernierement esté en nostredit pays de Flandres auroient esté bannis de nosdites bōnes villes de Bruges, d'Ypre, du pays du Franc, & d'autres villes & lieux, desquels ils ont esté bannis, & aussi tous ceux qui ont esté bannis par la iustice, & loy de nostredite ville de Gand, ou mis & iugé hors loy, & qui se sont absentez seront restituez, & pourront retourner & demourer en ladite ville: pourueu que ceux qui ont tenu la partie d'iceux de Gand seront restituez és villes & lieux du pays comme dit est, & feront en la ville de Gand le serment cy-dessous escrit, és mains de nos officiers, quand ils deuront entrer és villes esquelles ils deuoient estre restituez. Et en outre ils iureront qu'ils garderont la paix & seureté desdites villes, & aux habitans d'icelles ne porteront par aucune voye directe ou publique, mal ne dommage, ne aussi à ladite ville, ny aux habitans d'icelle. Et pareillemēt le iureront ceux qui entreront en nostredite ville de Gād. Item que tous ceux qui entreront en nostredite ville de Gand & leurs complices, auec tous ceux de la ville obeyront à la grace de nostredit seigneur, & nous, & viendront presentement à nostre obeissance. Et quant aux absens, dedans le temps qui sera cy-apres ordonné, seront restituez à leurs fiefs, maisons, rentes, & heritages en quelque

Priere pour priuileges.

Pour marchandise.

Pour debats.

Pour prisonniers.

Prisonniers deliurez.

Bannis remis.

Leur serment.

A lieu qu'ils soient, nonobstant quelconques forfaitures, ou malice pour occasion des dissentions dessusdites, ainsi qu'ils les tenoient auant icelles dissentions. Item que si aucuns desdits habitans de ladite ville de Gand ou leurs complices sont hors ladite ville dessusdite, & pays de Brabant, Hainaut, de Hollande, de Zelande, de Cambresis, & de l'Euesché du Liege, & ils viendront à l'obeissance de nostredit seigneur & de nous, & feront les sermens qu'icy apres seront declarez à nous ou à ceux que nous commettrons, dedans deux mois apres la publication de la paix dessusdite, ils ioüyront des pardons & graces dessusdits. Et ceux qui sont és pays d'Angleterre, de Frise, d'Allemagne, & autres deçà la grand mer, & viendront en nostre obeissance dedans quatre mois apres la publication dessusdite, & ceux qui sont outre la grand mer à Rome, ou à sainct Iacques, viendront à celle obeissance dedãs vn an apres ladite publication sans fraude, & iureront cõme cy-dessus est dit, ils ioüyront des pardons & graces dessusdits. Et aussi qui auront esté bannis, iugez hors de loy, ou absens de nostredite ville pour occasiõ des dissentions dessusdites seront restituez en leurs fiefs, maisons, rentes, & heritages, toutesfois & quãtes qu'il B leur plaira. Item que des biens meubles qui ont esté pris d'vne part & d autre, ne sera faite aucune restitution : mais en demeureront quittes tous ceux qui les ont pris. Item que les possesseurs ou detenteurs des maisons dessusdites, ausquelles seront restituez tant ceux de l'vne partie, comme de l'autre, ne pourront d'icelles maisons rien oster, tenant à plomb, à cloux, ou à cheuilles, & seront tenus les possesseurs d'icelles maisons, cens, rentes & reuenus des heritages demourans sans restitution à ce qui est deu. Et ainsi d'oresnauant les fruits, rentes, reuenus d'heritages, & seront leuez pour ceux paisiblement à qui ils doiuent appartenir. Item iaçoit que nos subiets de Gand & plusieurs leurs complices, ayẽt fait hommage des fiefs qu'ils tiennent aux autres seigneurs, qu'à ceux à qui ils appartiennent, & pource leursdits fiefs leur demeurẽt, en faisant les hõmages à nous de ce qui auoit esté tenu de nous sans moyen, & à nos vassaux, de ce qui auoit esté tenu d'eux. Et aussi nous octroyõs de grace especial les desheritemens, & recognoissances faites par loy entre parties presentes. Item que nosdits subiets de Gand, Escheuins, Doyens, Consaux, & C toutes les communautez de Gand, & leurs complices par nostre ordonnance & de leur bonne volonté, ont renoncé & renoncent à toutes leurs alliances, sermens, obligations & hommages, qu'eux & aucuns d'eux auoient fait au Roy d'Angleterre, ou à ses commis & deputez, ou à leurs officiers, & à tous autres qui ne seroient bien-veillans de nostredit seigneur & de nous, & nous ont fait serment d'estre d'oresnauant bõs, vrays & loyaux subiets obeissans de nostredit seigneur, comme leur souuerain, & de ses successeurs Roys de France & de nous, comme leur droiturier Seigneur & Dame, & de nos successeurs Comtes de Flandres, & de faire tels seruices & à nos successeurs comme bons & loyaux subiets doiuent faire à leurs Seigneurs & Dames, de garder leurs corps, honneurs & heritages & droits, & empescher tous ceux qui pourchasser voudroient le contraire, & le faire sçauoir à nous & à nos officiers, sauf leurs priuileges & franchises. Item afin que nos subiets de nostre bonne ville de Gand demeurent à tousiours en bonne paix en la vraye obeissance de nostredit seigneur le Roy, de nous & de nos hoirs Comtes de Flan- D dres, pour escheuer tous debats & dissentions qui pourroient suruenir, nous voulons & ordonnons que tous les articles & points dessusdits soient bien tenus & gardez sans les enfraindre. Et defendons à nos subiets sur tant qu'ils veulent messfaire enuers nous, que pour occasion des debats & dissentions dessusdites, ils ne messfacent ou facent messfaire par voye directe ou publique de fait ne de parole aux dessusdits de Gand ne à leurs complices, & ne leur en dient aucunes opprobres, reproches ne iniures. Item si aucun faisoit le contraire de ce que dessus est dit, & que pour nous il iniuriast ne portast dommage à aucuns des dessusdits de Gand, ou à leurs complices, ou aucuns qui ont tenu nostre party pour occasion d'aucuns debats ou dissentions dessusdites de telle offence que par telle cognoissance des officiers du seigneur & des loix à qui il appartiendra le fait soit criminel, le malfaicteur, ses aydans & complices, & ceux qui les receleront, sans fraude soient punis en corps & en biens, comme de paix enfrainte, tant par la iustice de nos officiers ou d'autres seigneurs commis par les loix du pays, si comme à luy appartiendra,

M CCC. LXXXIV
Absens reuiendront.
Feront sermens.
Iouyront de grace.
Biẽs restituez.
Hommage.
Renonciatiõ d'alliances.
Sermens à leur Prince.
De le seruir.
Articles obseruez.
Sãs reproche.
Punition des infracteurs.

M CCC.LXXXV.

& soit fait satisfaction raisonnable à la partie blessee des biens du malfaicteur, & le surplus appliqué à nous ou aux seigneurs à qui il appartiendra sauf les priuileges des villes. Item si aucun des bourgeois de nostredite ville de Gād estoient faits hors loy ne bannis pour fraction de ladite paix, supposé que par les priuileges d'icelle ville parauant ces presentes ne deussent perdre leurs biens, neātmoins pour mieux tenir ceste presente paix, ils les perdront, & sur iceux biens sera fait à la partie satisfaction qui aura esté blecee, comme dit est. Et le residu viendra aux droits hoirs d'iceux, comme s'ils fussent trespassez, sauf en tous les priuileges de nostre ville de Gand. Et si tels malfaicteurs ne peuuent estre pris, ils soient bannis, & faits hors de loy priuez de leurs biens, & en soit ordonné comme dit est. Item si aucun par paroles ou autrement que dessus est dit, à la cognoissance des officiers & loix des lieux viendroient contre nostre ordonnance, nous voulons & ordonnons qu'il soit puny d'amende arbitraire, telle & si grande qu'il soit exemplaire à tous autres par les officiers & loy des lieux, ainsi qu'à chacū par droit peut appartenir, sauf les priuileges & franchises des lieux. Item que si aucune personne d'Eglise venoit contre la paix dessusdite, elle soit baillee à son ordinaire, & il prenne vne vengeance comme de paix enfrainte, selon que le cas le requiert. Item que ceste dite paix d'entre nous, & de nos bons subiets de nostredite ville de Gand & leurs complices, sera criee & publiee solemnellement en icelle ville, & en nos autres villes de nostredit pays de Flandres. Item que si aucuns doutes ou difficultez venoient au temps aduenir sur les articles & poincts dessusdits, circonstances, & dependances d'iceux, nous declarerons & ferons declarer & interpreter par nostre conseil raisonnablement, & tellemēt que tous ceux à qui il appartiendra en deuront estre contens. Et nous Doyēs & communautez de la ville de Gand, pour nous & nos complices quelconques, auons receus & receuons humblement les graces, pardons, & clemences dessusdites à nous faites par le Roy Charles nostre souuerain seigneur, & par lesdits Duc & Duchesse, Comte & Comtesse de Flandres nos droicturiers & naturels Seigneur & Dame, & desdites graces & pardons nous remercions de bon cœur, tāt que plus nous pouuons, le Roy nostre souuerain seigneur, & ses successeurs Roys de France, & nos droicturiers Seigneur & Dame dessusdits, & leurs successeurs Comtes de Flandres, & ferons les sermens que bons & loyaux subiets doiuēt faire à leur droit seigneur, & si garderons leurs corps & honneurs. En tesmoin desquelles choses, nous Duc & Duchesse dessusdits auons fait mettre nos seaux à ces lettres. Et nous Escheuins, Doyens, & communautez dessusdits de la ville de Gand, y auons aussi mis le grand seel de la ville. Et en outre nous Duc & Duchesse dessusdits auons prié, prions & requerons nostre tres-chere & aymee tante la Duchesse de Luxembourg & de Brabant, & nostre tres-cher & tres-aymé frere le Duc Aubert de Bauiere, & aussi Escheuins, Doyens, Consaux & communautez de la ville de Gand. Item tres-haute & puissante Princesse madame la Duchesse de Luxembourg & de Brabant, & tres-haut & puissant Prince le Duc Aubert de Bauiere dessus nommé. Et outre nous Duc & Duchesse de Bourgongne, & nous Escheuins, Doyens, Conseil & communautez de Gand, prions les Barons & nobles du pays de Flandres cy-apres nommez, les bonnes villes de Bruges, d'Ypre, terroüer du Franc, & bonnes villes de Malines & d'Anuers, que pour le bien de paix, pour plus grande seureté & tesmoignage de toutes les choses dessusdites, & de chacunes d'icelles, veulent mettre leurs seaux & les seaux desdites villes à ces presentes. Et nous Ieanne par la grace de Dieu Duchesse de Luxembourg, de Brabant & de Lembourg, & nous Duc Aubert de Bauiere, gouuerneur & heritier des pays de Hainaut, de Hollande, de Zelande, & de la seigneurie de Frise. Nous Guillaume fils aisné du Comte de Namur, seigneur de Guistelles & de Harues, Henry de Bruges sire de Disquemue & du Haure, Iean sire de Gonuseberge, & de la Ientoise, Arnould de Iouste, sire d'Estournay, Philippes seigneur d'Axalle, Louys de la Halse, Bastard de Flandres, Girard de Rosenchen sire de Baseronde, Gautier sire de Halim, Philippes de Namur, sire d'Eque, Iean Villain seigneur de sainct Iean d'outre Chastelain d'Ypre, Louys sire de Lābers, Cheualiers. Et nous Bourgemestre auecques les Escheuins de Bruges & d'Ypre, nous Philippes de Rhedehen, Monferrant des Escheuins, & Monfranc de Montamar Cheualier, Escheuin du Terroir du Franc, & pour & au nom

Bannis pour faction perdront leurs biens.

Ecclesiastiques punis.

Interpretatiō d'Edict.

Opposition de seels.

Priere mutuelle.

Des vns aux autres.

Seigneurs pris.

A d'iceluy Terroir, lequel n'a point de seel commun, & conseil des villes de Malines & d'Anuers, auons à ladite priere & requeste pour bien de paix, & en plus grande seureté & tesmoignage de verité, de toutes les choses dessusdites & de chacune d'icelles, fait mettre & mis nos seaux des villes dessusdites à ces presentes lettres faites & donnees à Tournay le 18. iour du mois de Decembre l'an de grace 1385.

M.CCC.LXXXV.

Seureté appotee.

Tel fut le Traicté de paix, apres laquelle le Duc & la Duchesse se retirerēt à l'Isle, & la Duchesse de Brabant en ses pays, & les citoyens de Gand en leur ville, pour lesquels estoit audit Traicté François Attreman, qui auoit esté vn des chefs de leur reuolte, mais parce qu'il ne fut point opiniastre comme les autres, le Duc de Bourgongne luy monstroit assez bonne volōté, voulut qu'il assistast au Traicté de Tournay, & le gratifia de faueurs & presens. Mais Pierre du Bois principal moteur & chef de ceste rebellion, voyant que ceste paix estoit faite & concluë à bon escient, print party de se retirer hors des pays & obeissance du Roy de France & du Duc de Bourgongne, s'asseurant bien qu'estans les affaires pacifiez, on le rechercheroit sans faire semblant de rien, & que ceux de la ville de Gand, desquels il auroit fait le-B uer finances, seroient pareillement recherchez par le Duc, dont preuoyant le danger de sa vie, ne se voulut fier aux pardons que le Duc faisoit à tous: considerant biē que soubs quelque autre couleur & pretexte il tascheroit de se venger de luy, & que tels moyens ne defaillent iamais aux grands Princes. Aussi il craignoit les humeurs du peuple de Gand, qu'il sçauoit estre leger, variable & inconstant, selon la coustume de chacun peuple, qui de mesme legereté deprime & ruine le mesme personnage que n'agueres il aura sans discretion esleué & enrichy, sans consideration ny respect de ses vices & vertus. Pour ces causes se retira Pierre du Bois en Angleterre, où le Roy dudit Royaume luy fit bon traittement, & luy donna cent marcs de reuenu par an. XI.

Pierre du Bois factieux.

Ne se fie aux pardons.

Va en Angleterre.

Ces choses se faisoient en Flandres en mesme temps & aux mesmes iours que les populaces des pays d'Auuergne, Lymosin & Poictou, s'estans sousleuez en armes auoient choisi pour leur chef vn nommé Pierre de Bruyers. Il n'y auoit mal au mōde qu'ils ne fissent, & entre autres quand ils trouuoient quelques gentilshommes C ou bourgeois des villes, ils les mettoient à mort. Ils rencontrerent vn Cheualier Escossois, sur la teste duquel ils mirent vn bassinet ardant, & ainsi le firent mourir. Aussi ils prindrent vn Prestre, auquel ils couperent les doigts, luy escorcherent la couronne, puis le mettans au feu le firent rostir. Ils firent pendre vn gentilhomme de Rouergue à vn arbre sous les aisselles, puis luy tiroient traits d'arbalestes & de dards, & luy firent cruellement finir sa vie. Ces inhumanitez sont les moindres de celles qu'ils firent entre vne infinité d'autres.

Soubsleuatiō de peuples.

Leurs cruautez.

Le Duc de Berry oncle du Roy allant en Auignon pour visiter le Pape, rebroussa chemin en Auuergne, Poictou & Lymosin, & deffit ces brigands les vns apres les autres, au grand contentement du Roy, & au grand profit du peuple, qui luy donna vne grande loüange pour ce bel acte. C'est exploict qui estoit plus vne deffaicte de brigands, qu'vne vraye guerre, aduint en l'an 1384. ou 85. apres lequel on recommença la guerre contre les ennemis de la France, comme nous dirons bien tost apres, apres auoir parlé d'vne grande guerre faite par les François en Es-D cosse.

Leur deffaite.

Le Roy d'Escosse durant nos guerres guerroyé par les Anglois, pria Charles de luy enuoyer secours. Charles enuoya en Escosse au secours dudit Roy son amy & confederé, Iean de Vienne Admiral de France auec vne armee de mer, complette de mille hommes d'armes, & de soixante vaisseaux, qui partit du port de l'Escluse en Flandres. Outre les grandes prouisions de guerre qu'il auoit en ses nauires, il porta des armes & des harnois pour armer douze cens hommes d'armes Escossois, dautant qu'il auoit entendu qu'ils estoient mal garnis d'armes.

Guerre en Escosse soubs Iean de Viēne

Vne grande troupe de noblesse de Bourgongne alla auec luy en ce voyage, & estant arriué en Escosse, au commencement il fut le bien venu & receu, puis ioignant ses forces auec celles des Escossois, tous ensemble s'accordans fort bien firent quelques beaux exploicts de guerre, & print ledit Admiral sur les Anglois

M.ccc.lxxxv. Ses prises.

plusieurs villes & places qui auparauant auoient aux Escossois semblé imprenables. A la longue les meurs differentes de ces deux nations ne se pouuans comporter ensemble, & ces Insulaires ne pouuans (selon leur anciẽne coustume & humeur naturelle) endurer les estrangers en leur pays, & encores moins leurs forces, firent tant enuers leur Roy qu'il conceut vne haine contre les François & sur tout contre l'Admiral, de façon que les Escossois leur dresserent des embusches secrettes pour les deffaire. L'Admiral ayant descouuert leur malice par le moyen d'vne dame Escossoise qui l'aymoit, se retira en France auec les François qui furent bien aises d'y retourner, & quitter aux Escossois la pauureté de leur Isle & leur fierté naturelle qui est venuë en prouerbe: Il y a deux opinions du retour de Iean de Vienne en France. Car Froissard qui viuoit de ce temps-là, dit qu'il fut arresté en Escosse, iusques à ce qu'il eut recompensé aux particuliers le degast que ses gens de guerre auoient fait. D'autres disent, entre lesquels est Gaguin, que le Roy & les seigneurs d'Escosse se faschans de voir si long temps les François en leurs terres, combiẽ que ce fut pour les defendre, delibererent de leur ioüer vn mauuais party, duquel il fut aduerty par ceste Dame, pour laquelle on dit que procedoit la haine du Roy & des seigneurs Escossois, marris de ce qu'vn François abusoit d'vne grãde Dame de leur pays à la veuë de tout le monde. En quoy se monstra l'insolence Françoise. L'Admiral estant de retour en France auec les François qu'il auoit menez par delà, & interrogé des meurs & des façons de faire & de viure, & des forces de l'vne & l'autre nation, parla de ceste façon au Roy.

Superbe des Escossois.

Insolence Françoise

Remonstrãce

Sire, nostre arriuee en Escosse fut au commencement tres-agreable aux gens du pays, mais bien tost apres elle commença à estre desplaisante, premieremẽt au Roy dudit Royaume, puis aux seigneurs d'iceluy, & en fin à tout le reste de la nation. Ils auoient coniuré contre nous François de nous tuer, mais en ayans esté aduertis par vne Dame qui nous aymoit, nous nous sauuasmes, & pouuons dire que nous luy deuons la vie, & par son seul benefice nous sommes par deça de retour. L'Escosse ne peut longuement endurer les estrangers, car en fin les Escossois se departãs de leur dissimulation, retournent à leur naturel. Toutes les forces de ceste nation consistent en cinq cens cheuaux, & trente mille hommes de pied à demy armez, & mal en poinct. Ayant combatu contre toutes les forces d'Angleterre, & icelles bien considerees, i'ay veu qu'elles ne peuuent estre tout au plus que de soixante mille hommes de pied, & de huict mille cheuaux. Les Anglois peuuent facilement estre vaincus & deffaits en leur pays, & non hors d'iceluy. Maintenant le Duc de Lanclastre qui a espousé la fille aisnee de Pierre Roy de Castille, tué par Henry son frere bastard secouru par les François, a amené auec soy en Espagne toute la fleur des forces Angloises pour remettre audit Royaume de Castille l'heritiere legitime d'iceluy.

Forces d'Escosse.

Forces Angloises.

Desir du Roy

Le langage de l'Admiral estimé grand Capitaine, donna vne enuie au Roy de mener en Angleterre plus de forces que l'Admiral n'auoit dit y auoir. Le Duc de Bourgongne mieux que nul autre eut agreable ce langage de l'Admiral, & l'intention du ieune Roy, en laquelle de là en auant il l'entretint le plus qu'il peut pour se venger des Anglois qui tenoient la main aux Gantois ses subiets contre luy, & contre le Roy son neueu, comme nous dirons maintenant.

A la suscitatiõ du Duc de Bourgongne.

Le ieune Roy Charles desiroit ardemment assaillir le Roy Richard d'Angleterre pour se venger des iniures qu'il luy faisoit, tant de ce qu'il auoit fait souslever les Flamans, les Poicteuins, les Lymosins, & les Auuergnats, que de ce qu'il auoit soustenu le Duc de Bretagne. A quoy le Duc de Bourgongne animoit d'auantage ledit Charles pour le desir qu'il auoit de se ressentir (comme nous auons dit) dudit Anglois, qui à tous coups solicitoit les Flamans à se rebeller contre leur seigneur.

Sa remonstrance.

Le Duc pour rendre à Charles ceste entreprise aisee, luy remonstroit que dautant que le Duc de Lanclastre pretendant droit au Royaume de Castille à cause de sa femme, auoit espuisé l'Angleterre d'argent & d'hommes, pour les mener en Espagne, & qu'à ceste occasion estant ledit pays tout degarny, il seroit aisé d'entrer en Angleterre, & rendre aux Anglois les bons tours qu'ils font or-

A dinairement aux François. Et remonstroit le Duc au Roy que la paix nouuellemẽt faite auec les Gantois leur venoit grandement à propos, dautant que les Anglois n'auroient deça la mer personne qui les fauorisast. La menee du Duc de Bourgongne fut sagement entreprise, car cognoissant l'inquietude des Gãtois qui ne se pouuoient longuement tenir en vne affection, il conseilla le Roy de dresser ceste armee au port de l'Escluse, à celle fin que les villes de Flandres n'osassent rompre la paix, ny s'esleuer quand elles verroient en leurs pays si grandes forces du Roy, lesquelles luy donneroient moyen de se venger d'aucuns des chefs des rebelles de Gand, si les choses venoient à propos, & par ce moyen ledit Duc se vengeroit des Anglois & des Flamans. Et quand bien il ne feroit aucune punition d'eux, suiuant le Traicté de Tournay, si est-ce que les Flamans seroient assez punis d'auoir l'assemblee d'vne telle armee en leur pays. Le ieune Roy Charles presta l'oreille au conseil du Duc de Bourgongne son oncle, qui luy auoit tellement imprimé ces opiniõs, qu'il brusloit de desir d'aller en Angleterre. Le Duc de Berry Prince sage & aagé, cognoissant l'ambition du Duc de Bourgongne son frere, qui pour le respect de son profit, & pour tenir la bride haute à ses Flamans, mettoit sus ce voyage d'Angleterre, ne le trouuoit pas bon, toutesfois il n'y voulut au commencement contrarier en public.

M.CC.LXXXVI.

Pour la guerre.

Aduis du Duc de Berry.

B

Il estoit bien aise qu'on menast l'armee en Flandres pour tenir si bien les Flamãs en subiection qu'ils n'eussent plus enuie de se reuolter, mais il ne vouloit consentir au voyage d'Angleterre pour plusieurs bonnes raisons & considerations qu'il mettoit en auant, tant pour le peu d'argent & de gens qu'il y auoit en France, que pour le danger de la personne du ieune Roy. Toutesfois voyãt le Roy & le Duc de Touraine son frere, depuis Duc d'Orleans, brusler d'enuie de faire ce voyage, ne voulut apertement leur contredire, ains taschoit par autres raisons & remonstrances destournees, les en diuertir. Ainsi commença ceste armee de mer à se dresser au port de l'Escluse, complette de neuf cens nauires, autres disent douze cẽs quatre-vingts & sept, qui furent prests en diligence. Car quand la noblesse de France fut aduertie de ce voyage, elle s'esmeut de telle sorte, qu'il sembloit que toute la Frãce se deuoit tirer & arracher hors de ses fondemens, en esperance de faire en Angleterre vne nouuelle Colonie de François.

Armee à l'Escluse.

C

Le Bourguignon pour plus aisement conduire son dessein à sa fin, auoit fait trouuer bon ce voyage au Connestable, au Comte de S. Pol, au seigneur de Coussy, & à quelques autres seigneurs ausquels le Roy auoit creance, lesquels l'animerent dauantage à ceste entreprise, & luy remonstroient que les François pouuoient aussi bien passer en Angleterre, que les Anglois en France. Que le Royaume de France n'estoit pas moindre que l'autre, & que les François auoient le cœur en aussi bon lieu que les Anglois, qui estoient tous les iours à nos portes. Qu'il n'y auoit nulle comparaison entre la petite Isle d'Angleterre, & ce grãd, riche & florissant Royaume de France, soit en hommes ou en commodité de viures, & grandeur de richesses: Que Iean de Vienne Admiral de France auoit rapporté que les Anglois estoiẽt plus aisez à deffaire en leur pays qu'en pays estrangers. Que les Saxons auoient cõquis l'Angleterre auec moindres forces que le Roy pour lors n'ẽ auoit, & que Guillaume Bastard de Normandie se fit Roy d'Angleterre auec peu de gens. Que pourra doncques faire (disoient-ils) vn Roy de France au pris de ceux-là? Par ces persuasions & autres, ces seigneurs mettoient en teste au Roy ce voyage, & le luy firent tellement apprehender, qu'estant resolu de passer en Angleterre, il donna si bon ordre par le moyen & pourchas du Duc de Bourgõgne, que Froissard dit que depuis que Dieu crea le monde, on ne vit tant de nefs ny de gros vaisseaux ensemble, qu'en ceste annee là on vit aux haures de l'Escluse & de Blanquerge, car au mois de Septembre en l'an mil trois cens octante-six, on y vit quatre cens quatre-vingt sept vaisseaux, si que les masts & arbres des nauires de loing rassembloient vn grand bois. Pour faire ce voyage furent leuez grands subsides, tailles & emprunts, & plus grands que de cent ans auparauant on n'auoit fait en ce Royaume, car aucun n'y fut espargné, & n'y eut cité ny ville, ny plat pays qui ne fut cottisé, & la plus part des hommes y contribuoient volontairement, tenans desia l'Angleterre pour prise, attendu les grands preparatifs des forces qu'on mettoit sus, & du grãd appareil des viures & de toutes sortes de munitions qu'on menoit à l'Escluse.

Finesse du Bourguignõ.

Pour animer le Roy.

Contre l'Angleterre.

D

Armee de mer.

M.ccc.lxxxvi Car toute ceste annee iusques au mois de Septẽbre l'on ne fit que moudre farines; A
Prouisions. & cuire biscuit, mesmement és villes proches de l'Escluse, Tournay, l'Isle, Doüay, Arras, Amiens, Bethune & S. Omer, & autres sur ceste frontiere.

Exaction. Ceste entreprise fut grandement dommageable à plusieurs, & mesmemẽt à quelques riches personnages, qui pour l'aide de ce voyage & pour auoir grand nombre de vaisseaux, estoient taillez & cottisez au tiers ou au quart de leurs biens, & plusieurs autres payoient plus qu'ils n'auoient vaillant. De toutes parts venoiẽt viures en Flandres en si grande abondance, que s'il eust esté question de la conqueste de Hierusalem, il n'estoit possible d'en faire vne plus grande, tant il arriuoit à l'Escluse
En abõdance. de pains, de vins, chairs salees, de foins, de bons vins, d'auoines, de biscuit, de farines, de gresses, de moyeux d'œufs battus en tonneaux, de vinaigre, aulx, oignons, verjus, moustarde, suif, chandelles, & bref de toutes choses requises à la vie cõmu-
Preparatifs. ne des hommes. Il en fut serré en si grande abondance, que ceux qui (comme dit Froissard) ne le virent ne le pourroient croire. Quand toutes choses furent prestes, le Roy mãda les Princes & seigneurs ses vassaux & subiets, & plusieurs autres voisins & amis, comme le Comte de Sauoye, qui fut retenu à cinq cens lances, & plusieurs Princes Allemans, qui furent priez de venir accompagner le Roy à ce voyage d'Angleterre. D'ailleurs y vindrent le Comte d'Armaignac, le Comte Dauphin d'Auuergne, & plusieurs autres Princes & Barons qui firent grands apprests, car il y auoit entr'eux vne enuie & emulation d'estre les mieux pourueus & equippez. Tellement qu'on s'esbahissoit d'où pouuoit sortir tant de biens qui iournellement arriuoient en Flandres, tant par terre que par mer, & vindrent au port de l'Escluse tous les gros vaisseaux estans en ceste mer de Flãdres, Hollande & Zelande, & ceux qui y enuoya le Roy d'Espagne, lors amy du Roy. B

Closture de ville de bois. Le Connestable de France messire Oliuier de Clisson estoit lors en son pays de Bretagne, où il dressoit vne autre armee de mer, & vn grand equipage pour l'amener auec l'autre qui se dressoit à l'Escluse. Mais entre toutes les choses cy-dessus racontees, ledit Admiral en faisoit dresser vne qui excedoit toute admiration: car il auoit assemblé tous les charpentiers & tailleurs de bois qu'il auoit esté possible de trouuer en ces quartiers, ausquels il fit bastir vne closture d'vne grande ville de bois, le tout si proprement & subtilement fabriqué, qu'en peu d'heure ceste grande & admirable machine se dressoit, & se pouuoiẽt toutes les pieces rapporter en leurs mortaises & commissures, & fort aisement asseurer, si bien qu'il faisoit son conte
Aisee à ioindre. (mais c'estoit sans l'hoste) qu'ayant pris terre en Angleterre, l'armee du Roy seroit enclose en ceste closture de bois comme en vne forteresse, car il y auoit des tours, des bastions, des boulevarts flanquez de tous endroits, & de toutes manieres de de-
Maisons en icelle. fences, si bien que les gens de guerre estans pourueus de viures auoient moyẽ d'attendre leans vn ennemy aussi fort que leur armee. Dauãtage le Connestable auoit fait bastir en ceste ville de bois vn beau logis pour le Roy, & d'autres pour les Princes, selon leur estat, lesquels estoiẽt de mesme estoffe, aisez à dresser, & encore plus à trousser, & plier par pieces, & à transporter de lieu en autre, selon qu'ils eussent gagné pays en Angleterre. Et estoit ceste closture de telle longueur & estenduë, que toute l'armee & camp du Roy y pouuoit estre logee, sans estre à l'estroit, & s'y pouuoient faire les loges des soldats, tendre les pauillons des gentilshommes, & y estoient assignez les quartiers des Princes, de sorte que leur compagnie & tous offi- D
Sa forme. ciers pouuoient estre commodement logez, tout ainsi qu'en vne ville bien spacieuse. Elle estoit toute ronde comme vne couronne, & charpentee de pieces d'extreme grosseur, pour estre plus asseuree & forte. Dont Froissard a bõne grace de dire, que qui eut veu faire cest appareil pour ce voyage, s'il eust eu la fieure, ou le mal des dents, il l'eust perdu.

Tous ceux qui deliberoient aller à ce voyage, tenoient pour tout asseuré que le Royaume d'Angleterre estoit tout perdu sans remede : mais Dieu rabat beaucoup des pensees des hommes. Pendant que ce merueilleux equipage se dressoit
Merueilleux equipages. tant en Flandres qu'à Lantreguier en Bretagne, les gens de guerre se rendoient ordinairement à leurs vaisseaux, qui les attendoient à tous les haures de France, pour tous s'aller assembler à l'Escluse, où le Roy vouloit que se fit l'embarquement. Les Flamans voyans ces grands apprests de guerre auoient diuerses imaginations, car les vns disoient que c'estoit pour aller assieger Calais par mer & par terre : les

A soit faire ceste grosse armee de mer. Mais il n'en estoit rien, car le Duc Philippes n'en vouloit qu'aux Anglois. Quand toutes choses necessaires pour la nauigation & pour la guerre furent prestes, les Princes & grands seigneurs ne se contentoient pas, mais attendans le Roy à l'Escluse, firent chercher par tout des peintres & doreurs, lesquels tout le monde mettoit en œuure pour embellir chacun son nauire, d'enseignes, de pẽnons, bannieres, estendards, banderoles, & autres signes de guerre, tant que c'estoit merueille à voir. Les vns faisoient peindre leurs vaisseaux de leurs armoiries fort richement, & estoit à qui auroit les plus riches nauires: & les masts estoient peints de riche estoffe, de fonds en comble. Il y en eut quelques-vns qui entierement furent couuerts de fueille d'or pour monstrer plus grande opulence. Et fut dit que messire Guy de la Trimoüille, qui lors estoit le premier, & le plus fauory de la maison du Duc de Bourgongne, fit tellement estoffer & embellir sa nef, que les peintures & embellissemens seuls cousterent plus de deux mille francs: & par là on peut considerer ce que les armes & viures qui luy estoient necessaires pour la guerre pouuoient couster. Les ingenieurs ne pouuoient inuenter chose de gaillardise que les seigneurs ne fissent faire B en leurs nauires, sans respect de la coustange: car l'on n'estimoit les escus non plus que poudre. Toutesfois les pauures gens & le peuple payoient tout cela par ce Royaume de France, car les tailles estoient tant excessiues, qu'on n'oyoit par tout que plaintes & crieries, & les pauures estoient contraints en plusieurs lieux d'abandonner leurs maisons, pour les grandes contraintes & violences qu'on leur faisoit.

M.CC.LXXXVI. Sa pompe & magnificence. En peintures & dorures. Apparat d'vn seigneur. Le peuple paye tout.

XII. Anglois estonnez.

Les Anglois estans assez aduertis de ceste admirable entreprise, s'estonnoient fort, & recouroient au refuge de deuotion, faisans processions, prieres, & ieunes par tout le Royaume d'Angleterre: & munirent leurs ports de gens de guerre pour attendre la fortune que Dieu leur enuoyeroit. Cependant on disoit en Flandres que le Roy venoit, car les seigneurs & leurs troupes arriuoient de iour en iour. Le Roy estant à Paris print congé solemnel enuiron la my-Aoust, de l'an 1386. laissant la Royne en la compagnie de la Royne Doüairiere, de la Duchesse d'Orleans, & autres Princesses & dames, & estoit son intention de ne les reuoir qu'il n'eust esté en Angleterre. En ce C mesme temps le Duc Philippes de Bourgongne partit de ses pays de Bourgongne, & vint trouuer le Roy, & venoient gens à si grosses troupes, que tout le pays de Picardie, d'Artois, & Flandres estoit entierement mangé & perdu; car les gens de guerre ne payoient pas vne maille: & de tous les biẽs que le pauure laboureur auoit recueilly de son trauail & sueur de toute l'annee, il ne luy en restoit que la paille, & ny pouuoit autre chose, sinon ietter chaudes larmes qui penetroient iusqu'aux oreilles de Dieu. O Princes considerez d'où viennent les punitions diuines, & vous asseurez que Dieu a son pauure peuple en singuliere recommãdation, duquel il vous a mis la charge entre les mains: mais ce n'est pas pour le manger & deuorer, ains pour le gouuerner, & luy faire droit & iustice.

Dessein du Roy. Ruine de pays.

Or arriua le Roy en Flandres, auec ses deux oncles les Ducs de Bourgongne & de Bourbon: car le Duc de Berry estoit encore derriere, & n'auoit point d'enuie d'entrer en mer, sinon à toute extremité & en son corps defendant, combien qu'il auoit fait apprester son equipage à l'Escluse comme les autres. Ceux qui estoient venus auec le D Roy à l'Isle, estoient les Ducs de Bar & de Lorraine, les Comtes de Sauoye, d'Armaignac, de Geneue, de S. Pol, de Longueuille, d'Eu, le Dauphin d'Auuergne, le sire de Coussi, & messire Guillaume de Namur, auec tous les plus grands Barons de France, & disoit-on qu'il en passeroit bien vingt mille tant Cheualiers qu'Escuyers, & autant d'Archers Geneuois, & bien autant de soldats gens de pied, & ce sans l'armee que le Connestable de Clisson dressoit en Bretagne, où estoit toute la noblesse de Bretagne, qui faisoit bien 500. hommes d'armes tous gens d'eslite.

En fin quand toutes choses furent prestes pour le voyage, on disoit par le pays de Flandres, le Roy partira Lundy, l'autre il partira Mardy: & ainsi de iour en iour se remettoit l'embarquement de ceste grosse armee. Et cependant le temps se passoit tousiours, & tousiours alloit auant en la saison, & desia auoit le Duc de Touraine frere du Roy, pris congé du Roy pour retourner vers Paris: car en l'absence du Roy luy auoit esté donné le gouuernement du Royaume, auec le Chancelier Euesque de Beauuais. Le Duc de Berry oncle du Roy estoit encore derriere & differoit tant qu'il luy estoit possible, à ce que sa dilation peust tirer les choses iusques en l'hyuer, taschant de tous

M ccc.lxxxvi. son pouuoir de rompre ce voyage : dont le Roy & le Duc de Bourgongne s'ennuyãs de si long seiour, luy enuoyoient tous les iours messagers pour le haster. Mais c'estoit simplesse, car il faisoit tant pis, & se hastoit le moins quand il estoit le plus solicité : & toutesfois il mandoit au Roy qu'il partoit de iour en iour. En ces dilations l'armee mangea tous les viures estans par le pays de Flandres, de façon qu'on vendoit quatre francs ce qui n'en valoit pas vn, & ne pouuoient plus les soldats de l'armee trouuer viures, ioint qu'ils n'estoient point payez, & maudissoient ceux qui auoient esté cause de l'entreprise, & le peuple qui estoit mangé disoit tout haut & cler qu'il n'en viendroit iamais bien ny profit.

Dilation du Duc de Berri. *Est hasté.* *Maudisson du peuple.*

En ce temps se trouua tant de monde à l'Escluse, que le Roy & sa maison furent forcez d'en desloger, pour eslargir les gens de guerre qui ne sçauoient où loger, & s'en alla le Roy à Bruges attendant tousiours le Duc de Berry qui n'alloit ny venoit. En ces entrefaites, les iours deuenoiẽt courts & pluuieux, & s'augmentoit la froidure, & les vents deuenoient impetueux qui ont accoustumé d'empescher la nauigation en ceste mer Oceane. Les Princes & gentilshommes se faschoient fort de ce long seiour, car ils despendoient le leur, & ce qu'ils auoient preparé pour le voyage. A ceste cause ils estoient tous les iours à soliciter le Roy que l'on fist voile. L'on leur faisoit responce que dedans trois iours le Duc de Berry arriueroit, que l'on attendoit d'heure en heure, & que luy arriué on leueroit les ancres. Apres tant de delais, finalement le Duc de Berry par tant de fois solicité par le Roy partit de Paris, protestant en public qu'il ne retourneroit à Paris qu'il n'eust esté en Angleterre, mais en particulier il disoit à ses amis qu'il n'y entreroit ia. Et sur le partement dudit seigneur, le Connestable de Frãce partit de Lantriguier auec son armee de Bretagne, ayãt fait mettre en ses vaisseaux la ville de bois cy-dessus mentionnee toute preste à dresser, & auoit ledit Connestable en son armee 72. vaisseaux.

L'hyuer suruenant. *Despence en attendant.* *Partement du Duc de Berri.*

Et apres auoir fait faire voile vers la volte de Flandres, pour venir surgir au port de l'Escluse, il eut pour quelque temps le vent à souhait: mais approchant les ports d'Angleterre, les vents luy furent tellement contraires, qu'en despit des patrõs & gouuerneurs les vaisseaux furent separez, & iettez loing les vns des autres, de sorte qu'à l'entree de Megace sus l'embouchеure de la Tamise le vent fut si contraire, que les mariniers ne peurent si bien faire que le vent n'emmenast deux ou trois nauires de ceux qui menoient la ville charpentee de bois, auec les maistres ouuriers & charpentiers qui l'auoient dressee, lesquels par la Tamise furent menez à Londres, dont le Roy d'Angleterre & les Londriens eurent grand ioye. Autres sept nefs de ceste armee du Connestable furent emmenees aual le vent, & prises en Zelande toutes chargees de viures & de gens de guerre.

Vẽt à souhait. *Tempeste horrible.*

Le Connestable fit tant qu'il eschappa & vint arriuer à l'Escluse, où il raconta sa fortune au Roy qui en fut fort desplaisant, mais pourtant il ne perdit ne cœur ne courage de partir & faire son voyage, & n'attendoit autre chose que le Duc de Berry, qui cependant estoit à Paris à se donner du bon temps, & à le passer en dances & masquarades auec son fils & sa bru. Il n'auoit iamais esté d'aduis de ce voyage d'Angleterre, mais en fin estant par lettres, messages, & prieres du Roy contraint de le venir trouuer, il se mit en chemin pour aller à l'Escluse, toutesfois si lentemẽt qu'il fut plus d'vn mois à faire son voyage. Y estant arriué il met de nouuelles difficultez sur ce passage en Angleterre, & finablement leuant le masque de toute dissimulation, protesta deuant le Roy & son conseil qu'il ne consentiroit iamais que le Roy exposast à la fortune, au hazard d'vne bataille, aux perils de la mer & d'vn autre monde, sa personne, sa noblesse, & toutes les forces de la France, mesmement en ce commencement d'hyuer, car c'estoit au commencement de Nouembre, auquel tout à escient il auoit trainé ceste entreprise pour trouuer soubs couleur de l'incommodité de la saison, vne iuste occasion de la rompre. Il remonstroit aussi qu'il sçauoit bien que les Anglois auoient contracté amitié, intelligence & paix auec le Roy de Castille, par le mariage fait de la fille du Duc de Lanclastre auec Henry fils de Iean, fils du Roy Henry le bastard, & que les Anglois aduertis de l'appareil de Charles, auoient leué cent mille hommes de pied Archers, & dix mille cheuaux, nombre beaucoup plus grand que l'Admiral de Vienne n'auoit dit. L'authorité & la remonstrance du Duc Iean eut telle force que la flotte de vaisseaux fut abandonnee, l'armee rompuë, & les conseils & ardeurs de la guerre

Duc de Berry à Paris. *Arriua à l'Escluse.* *Intelligence du Castillan auec l'Anglois.*

A guerre ralanties, non sans vne mauuaise reputation donnee audit Duc de Berry, de ce que deuant que faire tant de frais pour ceste entreprise il deuoit hardiment & librement dire ce qu'il en dit alors qu'elle fut preste à executer, & que la despence estoit desia faite. Cela aduint l'an 1386. M.ccc.lxxxvii Blasme au Duc de Berry

L'annee ensuiuant qui fut l'an 1387. Louys Duc de Touraine frere du Roy, depuis Duc d'Orleans espousa Valentine fille de Iean Galeas Duc de Milan, & y eut à Paris quelques Docteurs & moynes de l'ordre des Iacobins, qui disoient publiquement que la Vierge Marie auoit esté engendree & conceuë en peché originel, & y en eut vn qui dit que s'il ne pouuoit monstrer & prouuer cela il vouloit qu'on l'appellast Huet. En derision de cela quand quelques Iacobins passoient par les ruës de Paris on les appelloit Huets, & crioit-on apres eux, aux Huets, aux Huets. Ceste opinion fit assembler à Paris vn Concile par lequel elle fut declaree erronee. Disputes de Docteurs. Huet cry de mocquerie.

Pareillement à la requeste de ceux de l'Vniuersité il fut ordonné que nul or ny argent ne fut transporté hors du Royaume, & qu'vne tierce partie du reuenu des benefices d'iceluy fut employee aux reparations des Eglises & desdits benefices, B vne autre tierce partie à payer les charges, & vne autre tierce partie seroit donnee aux beneficiers pour leur viure & entretenement. Ceste ordonnance fut faite à cause que le Pape & les Cardinaux faisoient de grandes exactions sur l'Eglise de France, & prenoient & emportoient tout le reuenu des benefices. Aussi iamais l'Eglise n'auoit esté plus mal regie que lors, dautant que la seule conuoitise regnoit, l'ambition guidoit le cœur des grands, & les Roys ne sçauoient que c'estoit de gouuerner, les vns pour leur enfance, tel qu'estoit Charles 6. les autres pour ne sçay quel defaut naturel, ainsi qu'on le tenoit en Richard Roy d'Angleterre, que les histoires estiment auoir esté faineant. Requeste de l'Vniuersité. Malheur du siecle.

Quant aux Espagnols, estās peu asseurez en leurs heritages pour estre nouueaux & vsurpateurs, il falloit aussi qu'ils seruissent à la fantasie de ceux qui les surpassoiēt en puissance. Et afin que rien ne manquast au peruertissement de la pureté Ecclesiastique, ce schisme causa que les Synodes tant metropolitains que Diocesains, & les congregations & assemblees des Abbayes s'aneantissans, on ne voyoit que des C abus & defauts de corrections, reformations, & reintegrations de l'ancienne discipline Ecclesiastique. Et ne falloit s'estonner si les hommes doctes de ce temps-là crioient contre l'estat corrompu de l'Eglise, & s'ils escriuoient contre les abus, veu qu'ils voyoient l'insolente licence des chefs qui s'emancipoient de l'ordinaire correction, & ostoient aux Chapitres & Synodes la cognoissance de leurs fautes, ains vouloient que le seul Pape en cognut, comme si telle voye de proceder fut canonique, & que plustost ils n'y allassent & procedassent par cautelle, sçachans que la saincteté n'auroit grand moyen de s'enquerir de leur vie, ny les accusateurs d'aller si loing se plaindre de telles insolences. Ce fut lors qu'on commença celle reformation de bourses de laquelle on vse depuis aux Synodes, en lieu d'esplucher & la vie & la doctrine du Clergé pour y pouruoir, & ne souffrir que la bergerie fouruoye par le mauuais exemple & pour l'ignorance de ses Pasteurs. De cecy se plaignoit l'Vniuersité, voyans les plus bestes emporter les benefices, & que tout se vuidant en la Cour du Pape, les voyes ordinaires n'auoient plus de lieu, & que rien ne pouuoit es- D cheoir aux graduez nommez, & que tout venoit aux rançonneurs qui se tenoient à la suite de Clement en Auignon. Le pis de tout estoit, que le malheur estoit si grand qu'il n'y auoit espece de benefice reserué ou non, fut par resignation ou autrement, qui ne fut vendu à beaux deniers contans, & au plus offrant & dernier encherisseur, & aucun ne mettoit la main à chastier ceste corruption, à cause que Clement faisoit d'exorbitans presens aux Princes, & ne se soucioit de donner les terres des patrimoines des Eglises aux seigneurs de sa ligue, lesquelles iadis les Roys & Empereurs meus d'vn bon zele auoient donnees pour l'auancement du seruice de Dieu, & ainsi ne faut s'esbahir si tout alloit en decheant, & si la seuerité & discipline Ecclesiastique se cantonna és maisons de quelques religieux & mendians, sur lesquels n'y ayant que mordre, s'arresta la modestie, & par consequent la liberté de condemner ceste symonie & peruersité, condamnee par la belle escole de l'Vniuersité de Paris. Espagnols vsurpateurs. Abus des Ecclesiastiques. Reformation de bourses. Crocheteurs de benefices. Symonie. Discipline Ecclesiastique.

Le Roy estoit homme fait & marié, & auoit ia par long temps veu & entendu les XIII.

M.CC.LXXXVII Maiorité de Roy. affaires de son Royaume. Estant à Rheims il y fut tenu vn conseil auquel par la resolution prise en la presence des Ducs de Berry & de Bourgongne ses oncles, du Cardinal de Laon, de l'Archeuesque de Rheims, & de plusieurs autres seigneurs il fut mis hors de tutele & du gouuernement de sesdits oncles, & fut declaré maieur, Desplaisante aux grands. & fut dit que veu son aage, son sens, & l'experience qu'il auoit des affaires, il estoit capable de gouuerner soy-mesmes son Royaume. Ceste resolution ne fut pas beaucoup agreable ausdits oncles qui eussent bien voulu que le Roy eut longuemẽt demeuré en tutele, afin qu'ils eussent tousiours gouuerné & mis la main dedans ses finances. Empoisonnemens. Le Cardinal de Laon qui le premier mit en auant ce fait mourut bien tost apres, non sans soupçon d'auoir esté empoisonné par le moyen desdits Ducs, & dés lors on commençoit en France à faire empoisonner ceux ausquels on ne vouloit gueres de bien. Charles commençant à cognoistre ses affaires, & voulãt les manier sans l'aduis de ses oncles, enuoya doucement le Duc de Bourgongne en ses pays, & Grands reculez. le Duc de Berry en Languedoc dont il estoit gouuerneur, les voulãt ainsi esloigner de luy pour leur retrancher les occasions de faire (comme ils faisoient) leur profit à ses despens. Il retiroit pres de luy pour son conseil le seigneur de Noniant qu'il fit grand Maistre, Iean le Mercier, & Iean de Montagu fils de Girard Malet dit Mõtaigu, l'vn de ses secretaires, & donna audit Iean de Montaigu la superintendance de ses finances. B

Dequoy le Duc de Bourgongne fut si fasché pour se voir priué des moyens de gagner sur lesdites finances du Roy (fatalles à estre grattees par la pluspart de ceux Prodigalité du Roy. qui les manient en France) que depuis il le fit mourir comme on verra cy-apres. Le seigneur de Noniant en peu de temps fit vn si bon mesnage, & vne telle espargne des finances, qu'il amassa vn grand tresor au Roy pour subuenir à ses affaires quand il en seroit besoin, & pource qu'il le cognoissoit non seulement liberal, mais Son retranchement. prodigue, luy & les autres seigneurs du conseil resolurent qu'on ne garderoit plus d'or monnoyé dans les coffres du Roy, ains qu'on en feroit de gros lingots qui seroient gardez & plus mal aisez à donner & departir. Puis Noniant entreprenant de Cerf d'or. faire de ces lingots vn grand Cerf d'or massif, pour le Patron d'iceluy fit faire celuy qui est en la salle du Palais de Paris, esleué entre deux pilliers, & fut dudit Cerf faite d'or la teste & le col, mais la matiere defaillant, le Cerf ne fut plus auant poursuiuy en or. C

Escheuinage remis à Paris. Il y auoit desia cinq ans que le Roy auoit osté aux Parisiens leur Preuost des Marchans & leur Escheuinage. Iean de Folleuille Conseiller en Parlement & Preuost de Paris remonstra au Roy qu'il ne pouuoit seul gouuerner la Iustice de ladite ville qui luy auoit esté donnee lors qu'elle fut ostee ausdits Escheuins. Adõcques le Roy mitigant son ire & indignation conceuë cõtre les Parisiens leur rendit leur Escheuinage & leur iustice, & alors fut esleu Preuost des Marchands Iean Iuuenel des Case des Vrsins. Vrsins gentilhomme Parisien issu, comme on disoit, de l'illustre maison des Vrsins de Rome, le pere duquel nommé Iuuenel vaillant gentilhomme Romain vint en France auec Neapolin Euesque de Mets son frere, & fit plusieurs bons seruices au Roy Philippes de Valois, & à Charles V. & preuue de sa vaillance aux guerres tant contre les Anglois que contre les Flamans.

Paix en Frãce. Le Royaume estant paisible iouyssant d'vne treue auec les Anglois, & estans assoupies les guerres de Flandres, le Roy alla en Auignon, là où il fut par le Pape & les Cardinaux receu en grand honneur. Là vint la veufue de feu Louys Roy de Sicile auec ses deux fils Louys & Charles cousins germains du Roy. Clement à sa requeste declara Roy & couronna ledit Louys fils du premier, Roy de Sicile & de Hierusalem pour auoir vn Prince qu'il peut opposer à Vrbain & à Ladislas fils de Charles, qui auoit esté par les seigneurs Neapolitains couronné Roy de Naples & Louys 2. d'Aniou. de Sicile. Et bien que Clement & le nouueau Roy de Sicile eussent desir d'entreprendre incontinent vne guerre pour la conqueste dudit Royaume & contre le Pape Vrbain, si est-ce qu'elle fut remise à vne autre saison. Cela aduint l'an 1387. D

Au partir d'Auignon le Roy alla en Languedoc, là où il receut de grãdes plaintes Le Roy en Languedoc. du gouuernement du Duc de Berry son oncle, qui faisoit audit pays plusieurs grãdes exactions & iniustices. Les vns disent que le Roy excusa le plus honnestement qu'il peut sondit oncle, qu'il contenta pour l'heure ceux du pays, & qu'estant par

A apres de retour à Paris, ayans derechef plaintes de sondit oncle, il luy osta ce gouuernement, & le dóna à messire Iean de la Capreuse simple Cheualier, mais sage & aduisé. Autres disent que le Roy estãt en Lãguedoc apres auoir entẽdu les plaintes faites contre son oncle, redonna ce gouuernement au Comte de Foix qui l'auoit eu auparauant, & que ledit Comte ne le voulut receuoir sans le consentement & bon gré du Duc oncle du Roy, auquel il ne vouloit desplaire en quelque sorte que ce fut. Ce gouuernement fut osté au Duc de Berry. Le Roy vint en Languedoc, autres disent à Thoulouse, ledit Comte vieil & sage seigneur, qui fit au Roy & aux seigneurs de sa Cour plusieurs beaux presens de cheuaux & d'autres choses, & luy fit hommage de son Comté, & de tout ce qu'il tenoit en France. M.ccc lxxxvii Mauuais deportement du Duc de Berry. Cõte de Foix. Ses presens au Roy.

Il dit au Roy qu'il le vouloit faire son heritier pour quelques causes qui diuersement sont racontees. Les vns disent que le Comte auoit vn fils, auquel (pource qu'il le cognoissoit malicieux) il ne donnoit pas si grands moyens pour s'entretenir qu'il eut voulu. Le fils irrité de cela se retira vers le Roy de Nauarre frere de sa mere, lequel (comme il estoit meschant) luy conseilla d'empoisonner son pere, mettant en la teste de ce ieune mauuais garson, que faisant mourir son pere il seroit maistre & seigneur de ses grands biens. Ledit Roy luy donna du poison auec lequel il s'en alla trouuer son pere, se composant malicieusement à vne mine d'vn bon & obeissant fils. Le vieil bon homme de pere pipé de la malice de son fils commençoit ia à l'aymer, & à le caresser plus que de coustume, & à se fier du tout en luy, quand ce meschant fils allant de iour à autre à la cuisine de son pere pour voir si le disner estoit prest, vn iour (apres auoir par plusieurs iours espié l'occasion de ietter le poison sur la viande) Dieu permit que la boëtte où estoit ledit poison luy tomba de sa mãche, & fut leuee par vn gentilhomme, & monstree aux Medecins qui en firẽt l'espreuue sur vn homme condamné à mort, qui en mourut. Le pere fit prendre le fils, auquel apres qu'il eut cõfessé le fait il fit couper la teste. D'autres, entre lesquels est le Chroniqueur de Foix & Froissard qui fut longuement en la Cour dudit Comte, disent qu'il est bien vray du poison, mais non que le fils le prit comme poison, ains que sondit oncle le Roy de Nauarre luy auoit dit que c'estoit vne poudre, de laquelle si son pere mangeoit en ses viandes, elle l'inciteroit à aymer sa femme sœur dudit Roy, que ledit Comte auoit chassee. Le fils ne pẽsant que ce fut poison, mais vne poudre seruant à la reconciliation de son pere & de sa mere, en mit sur la viande de son pere. Quant à la mort du fils, on dit que les subiets du Comte s'opposerent à la sentence donnee par le pere pour luy faire couper la teste, & que le pere le fit mettre en prison à Ortais en Bearn, là où en fin il le tua d'vn cousteau dont il se rognoit les ongles, faisant courir vn bruit que sondit fils de melancholie s'estoit luy mesme fait mourir de faim. Quelques autres peres meurtriers de leurs enfãs ont ainsi couuert de ceste cause, ou de presque semblables leur cruauté. Cela aduint l'an 1388. autres disent 89. Le fit son heritier. Les causes de cela. Meschanceté de fils. Veut empoisonner son pere. L'innocence du fils.

Ce Charles Roy de Nauarre qui auoit donné ce meschant conseil à ce ieune seigneur son neueu, qui auoit tant fait de maux en France durant les regnes des Roys Iean & Charles le Quint, & qui vn peu deuant sa mort auoit voulu empoisonner les Ducs de Berry & de Bourgongne, mourut miserablement. Il estoit deuenu extremement hay de ses subiets par les cruautez dont il vsoit enuers eux, lesquels se plaignans d'icelles, les vns estoient mis en prison, & les autres tuez, & ceux qui craignoient le mesme, estoient tellement desesperez qu'ils commencerẽt à coniurer de le tuer, n'esperant autre salut & deliurance de leurs miseres qu'en la mort de leur Prince, qui s'ensuiuit bien tost apres par vn tel miracle, qu'il semble que la creance d'iceluy soit ombragee de la mensonge d'vne fable. Estant aagé de 60. ans ou plus, & extenué tant de l'aage que de la paillardise excessiue à laquelle il auoit esté adonné, il faisoit appliquer sur son corps des medicamens eschauffatoires pour le remettre en vigueur & chaleur. Il cõmanda qu'on mit dedans vne bassinoire d'airain du feu pour eschauffer ses linceuls & son lit, mais cõme par son impatience, par son cõmandement precipité, & par la trop grande haste de ses seruiteurs, ceste bassinoire fut precipitement & inconsideremẽt mise soubs les draps, vne bluete de feu par cas d'auenture sortant d'icelle & se iettant dans ces medicamens eschauffatoires, les enflamma, & mit vn tel feu au corps de ce meschant Roy, qu'il fut en ce tourment Charles Roy de Nauarre. Ses meschancetez. Le peuple contre luy. Sa debilitatiõ de membres.

M.ccc.lxxxvii quinze iours entiers au bout desquels il mourut. Les Annales de France content la façon de ceste mort d'vne autre façon, non toutesfois gueres dissemblable. Elles disent qu'estant surpris de maladie les Medecins disans qu'il auoit les mẽbres refroidis, ordonnerent qu'il fut enuelopé & cousu estroitement en vn drap mouïllé en l'eau de vie qu'on appelle autrement eau ardãte, pour luy eschauffer les nerfs. Celuy qui le cousoit auoit vne chandelle de bougie, & pour vouloir couper le fil dont il l'auoit cousu, voulut brusler le bout dudit fil auec la bougie ardante. Aduint que le drap qui estoit mouïllé de ceste eau ardante s'enflamma de telle façon que sans y pouuoir mettre remede, il mourut deux (ou selon d'autres) trois iours apres, criant continuellement en ce martyre. Sa mort fut tres-agreable à ses subiets & à ses parẽs pour auoir cruellement traicté les vns, & fait de mauuais offices contre les autres. Le Comte de Foix mary de sa sœur luy vouloit mal de mort, dautant que ledit Cõte ayant en guerre pris le sire d'Albret, il l'auoit laissé aller soubs la foy & responce dudit Roy, apres toutesfois qu'Albret eut promis vne certaine somme d'argent entr'eux accordee, laquelle à la verité puis apres il paya, mais ce fut au Roy de Nauarre, afin que luy qui en auoit esté respondant fut quitte de sa parole & promesse. Ledit Roy estant meschant & desloyal, enuelopé de guerres & d'affaires, & tousiours entreprenant nouuelles meschãcetez retint cet argent, & de là nasquit la haine que ledit Comte de Foix conceut contre sa femme sœur dudit Roy, & le desastre qui aduint à leur fils d'auoir voulu sans y penser & par la malice dudit Roy empoisonner son pere, comme cy-dessus nous auons dit. Ce qui aduint l'an 1387.

Sa cruelle mort. *Eau ardante brusle.* *Ioye de sa mort.* *Ses desloyautez.*

La France receut vn singulier plaisir de la mort de ce Roy de Nauarre, & enuiron le temps de sa mort vint vers le Roy vn hermite, homme de bonne vie, & de grande abstinence, portant en son bras dextre vn croix rouge. Apres plusieurs empeschemens qu'on luy eut fait deuant que pouuoir parler au Roy, en fin il y parla, & le supplia de vouloir rabbatre les aydes & autres nouuelles impositions, autrement le menassoit de l'ire & de la punition de Dieu.

France ioyeuse de sa mort.

Ceste remonstrance esmeut le cœur du Roy Charles, de sorte qu'il vouloit faire abatre lesdites aydes, mais ceux qui tiroient profits d'icelles luy firent entendre que cest hermite estoit vn fol, & qu'il ne sçauoit ce qu'il disoit: dont les aydes continuerent.

Remõstrance de l'hermite.

XIV. Guillaume Duc de Gueldres gendre de Iean Duc de Iuilliers enuoya deffier le Roy Charles par ses lettres. Deux raisons l'esmeurent à ce faire, la premiere fut à l'instante priere du Roy Richard d'Angleterre qui se vouloit venger de ce que Charles auoit fait en Escosse, en Guyenne & en Espagne, & vouloit de iour à autre susciter des ennemis à Charles. L'autre estoit à cause que Philippes Duc de Bourgongne à qui deuoit escheoir le pays de Brabant auoit enuoyé secours à sa tante Ieanne Duchesse de Brabant contre les Gueldrois qui tenoient assiegee Grauic ville dudit Duché. Ce ieune Duc de Gueldres faisant de la cause du Bourguignon vne querelle commune contre le Roy, fut si temeraire qu'il le deffia par vn cartel indigne de la qualité de celuy qui l'enuoyoit, & de celle de celuy à qui il estoit enuoyé. Le Roy receut courtoisement celuy qui luy porta ce cartel de deffi, & apres assembla son armee qu'il mena aux Ardennes. Il enuoya vers le Duc de Iuilliers beau pere dudit Duc pour sçauoir s'il aduoüoit & vouloit soustenir son gendre en ceste guerre. Le Duc de Iuilliers respondit que tant s'en faut qu'il le voulut faire, qu'au contraire il vouloit demourer seruiteur du Roy, & incontinent apres vint trouuer le Roy auquel il promit foy & loyauté, puis reconcilia le Duc de Gueldres son gendre auec luy.

Deffi du Duc de Gueldres au Roy. *Inconsiderement fait.*

En celle mesme saison s'esmeut guerre entre les Roys de Castille & de Portugal, à cause que Ieã de Castille fils d'Henry querelloit ledit Royaume de Portugal pour en auoir espousé la fille, contre vn bastard nõmé Denys qui auoit vsurpé le Royaume, mais les Portugais s'aydãs du choix fait par les Castillans lors qu'ils firent Hẽry Bastard leur Roy, qui fut pere de ce Roy Iean, dirẽt qu'aussi bien pouuoit regner ce Bastard sur eux qu'Hẽry auoit fait sur les Castillãs, lequel en auoit chassé le Roy legitime, & depuis priué les vrais heritiers de leur succession. Les Portugais vouloiẽt bien que le Castillan eut ce Royaume, comme appartenãt iustement à l'espouse du Roy Iean. Mais ceux de Lisbonne, & de quelques autres villes s'y opposans, firẽt ce

Guerre entre Portugal & Castille. *Bastards Roys*

A Bastard Roy, & les contraignirent de ratifier ceste ellectiō, & de là nasquit la guerre en Espagne. Le Castillan repetant son droit à force d'armes estoit secouru des François, & le Portugais ne se voyant assez fort pour soustenir ce faix, enuoya en Angleterre pour recommencer la querelle du droit pretendu en Castille par les filles du Roy Pierre qui estoient mariees en Angleterre. En ceste guerre se fit cognoistre la force que l'enuie a en ceux qu'elle possede. Iean Roy de Castille se sentant obligé grandement aux François, à cause que par leur moyen feu son pere le Roy Henry auoit conquis l'Espagne: les aymoit, caressoit, & auançoit sur tous autres en recognoissance des plaisirs qu'il auoit receus. Les Espagnols imputans cecy à deffaueur, & conceuans vne haine mortelle contre les François & Gascons qui estoient venus à leur secours, preualurent de ceste enuie en vne bataille, où les François estans venus aux mains, & ayans fait tout deuoir de bons soldats, furēt delaissez par l'enuie Espagnole au grand mescontentement du Roy, & ruine de ceste vaillante troupe qui y fut toute taillee en pieces, à cause que les Portugais voyans qu'il falloit encore combatre l'Espagnol, n'oserent retenir les prisonniers en vie, craignās, veu B le grand nombre qu'ils en auoient, que par ceux-cy ne vint leur defaite, ains d'vn commun accord leur couperent la gorge cruellement, & contre leur promesse, les ayans receus sur leur foy, & taillez à rançon honneste, violans tout droit de guerre, & des gens, & la vigueur de la foy promise. Aussi furent punis les Espagnols de la desloyauté & fausse compagnie iouëe à ceux qui leur donnans secours s'opposoient pour eux à vn hazard si euident: car les Portugais & Anglois les deffirent assez legerement, & abattirent ceste gloire qui les tenoit en si grande opinion de leur vaillance, qu'il leur sembloit que seuls ils defferoient mieux leurs ennemis que ioints aux secours de France. Ceste guerre prit fin par vne trefue qui fut si desplaisante aux Anglois, qu'ils se retirerent en Guyenne, où recommença la guerre plus forte que iamais par ces nouuelles compagnies affamees qui venoient d'Espagne. Ce qui aduint en l'an 1387.

M.ccc.lxxxvii

Guerre en Espagne.

Force de l'enuie.

Vaillans François.

Punition de desloyauté.

Guerre en Guyenne.

Peu apres suruint vne occasion au Comte d'Armaignac d'aller faire guerre en Italie. Ce qu'on dit estre aduenu en l'an 1388. ou 89. Les Florentins guerroyez par C Iean Galeas Duc de Milan, & craignans d'estre par luy reduits en vne miserable seruitude, implorerent le secours du Roy Charles, le supplians de ne vouloir permettre que leur ville, qui de tout temps auoit esté tres-affectionnee aux François, fut priuee de son ancienne liberté, & vint à tomber sous la puissance d'autruy. Louys Duc de Touraine qui fut depuis Duc d'Orleās, frere du Roy, pressoit fort en faueur du Duc de Milan son beau pere de ne vouloir entendre les prieres des Florentins, & le prioit de vouloir plustost auoir consideration à l'affinité, voisinage, amitié & proximité de Iean Galeas qu'aux importunitez des autres. Il remonstroit que la memoire du Duc d'Aniou Regent en France & Roy de Sicile, deuoit seruir d'exēple & d'instruction aux François de ne se fier par trop aux ruses & à la perfidie des Italiens, qui sçauoient bien appeller à leurs secours les François quand ils en auoiēt besoin, mais qu'ils les chassoient de l'Italie, ou les empoisonnoient apres qu'ils en auoient fait. Que cet exemple tout frais & tout sanglant deuoit monstrer aux François le peu de profit qu'ils font à aller loin de la France aiguiser leurs armes, & que D les guerres estrangeres deuoient se faire conduire par armes estrangeres, non aux despens du sang des François. Que Iean Galeas qui auoit esté gendre d'vn Roy de France, & qui estoit maintenant beau pere d'vn fils & frere de Roys de Frāce, auoit tousiours esté bon & fidelle amy, voisin & allié desdits Roys, officieux enuers ceste Couronne, & pour plusieurs respects & considerations, tant du sang & de l'affinité que de ses bons offices, & de la fidelité & affection portee aux Roys, estoit digne d'estre plustost secouru des armes Françoises que par icelles guerroyé.

Guerre en Italie.

Entre Florence & Milan.

Exemples des Italiens.

Pour Iean Galeas.

L'opinion des oncles du Roy fut plus forte que celle du frere, & fut resolu que le Cōte d'Armaignac, qui estant attiré & corrompu par vn grand present des Florentins, desiroit ceste charge, tireroit de ce Royaume tous les vagabōs pour les mener en Italie. Car estans par la longueur des guerres precedentes les Roys de France & d'Angleterre, & leurs Capitaines las & ennuyez de tant de trauaux, & iouyssans lesdits Roys d'vne trefue qui leur auoit fait rompre leurs armees, ceux qui auoiēt maisons pour s'y retirer s'y estoient retirez, soulageans leurs corps du trauail, & leurs

Amy des François.

Licence des longues guerres.

M.ccc.lxxxix esprits de soucy de guerres, & ceux desquels le bien, le gain, & la fortune consi- A
stoient en l'insolence d'icelles, & en la vaillance de leur mains s'estoient assemblez en grosses troupes, dressoient en plusieurs endroits de petites armees, auoient leurs chefs & conducteurs, & leurs enseignes, prenoient, & tous les iours assiegeoiēt plusieurs places fortes, & ruinoient le pays & le peuple. Et voulans paroistre & estre nommez vrays & legitimes soldats, & gens de bien, ils se nommoiēt les defenseurs des villes, des cōtrees, des hommes, & du bien public, ainsi que par ce beau, specieux & S. nom ils se rendissent redoutables à vn chacun, & que par la crainte generale ils tirassent vn profit en general & en particulier. Les laboureurs acheptoient d'eux la paix à beaux deniers, afin qu'ils peussent en seureté viure en leur labourage & maisons auec leurs femmes & enfans, & semer & cultiuer leurs champs, & chacun leur donnoit de l'argent pour estre conserué. Cela fit telle frayeur aux plus riches seigneurs de France qu'ils donnerent au Comte d'Armaignac vne grosse somme d'argent, outre & pardessus ce que les Florentins luy auoient donné pour soudoyer ses gens de guerre, & les mener hors de ce Royaume. Le plus grand nōbre d'eux estoit ès pays de Lymosin, Rouergue, & Quercy, desquels ledit Comte fit quinze mille B
hommes de cheual & dix mille de pied, & les fit passer en Italie. Les Ambassadeurs Florentins estoient d'aduis qu'apres auoir passé le Pau, ils prinssent le chemin de la Tuscane pour se ioindre aux forces des Florentins. Le Cōte leur respondit qu'il ne vouloit laisser à costé vn si grand fleuue comme estoit le Pau, ny vn si fort ennemy comme estoit le Duc de Milan, ains qu'il vouloit droit marcher sur les terres d'iceluy, & luy presenter la bataille. Iacques Vermy chef des forces Milanoises, considerāt que ce ne seroit pas le meilleur pour le seruice de sō maistre de venir aux mains auec vn ennemy courageux, & glouton de gloire & de reputation, se renfermāt dedans la ville d'Alexandrie, endura d'estre assiegé par ledit Comte, & d'estre souuent par luy attiré au combat, sans y vouloir entendre. Le Comte ne trouuant aucune resistance, s'empara de plusieurs villettes & chasteaux qu'il pilla, & cōme s'il eut acheué ceste guerre & vaincu tellement son ennemy, qu'il n'y eut plus rien à craindre, chargea ses soldats de proye & de butin, & commença de ne plus faire obseruer aucune discipline militaire, ains de leur permettre de se debāder çà & là, tout ainsi que C
s'il eut esté en vn pays ia par luy conquis. Alors Vermy ayant aduisé l'ordre & la discipline du Comte, se rua à l'improuiste sur ceste armee debādee & mal disciplinee, en tua bien six mille, & mit le reste en fuitte. Le Comte estant pris blessé, peu apres mourut de ses playes. Morlet ou Mery de Fiennes ramena en France ce qui resta de ceste deffaite, non sans grand peine & danger, dautant que les Montagnars des Alpes se vouloient venger des insolences que ces soldats auoient vsé enuers eux lors qu'ils les passerent auec le Cōte en Italie. En fin estans de retour à sauueté ils se cōporterēt plus modestement qu'auparauant ils n'auoiēt fait, & fut ceste deffaite profitable à la Frāce pour auoir esté purgee de ceste canaille. Ce qui aduint en l'ā 1389.

Enuiron ce tēps là, aduint vn fait au pays de Normandie, qui ne sera indigne d'estre raconté à la fin de ce liure, lequel toutefois est raconté en deux façons que nous accommoderons le mieux qu'il nous sera possible. Deux gentilshommes de la maison de Pierre Duc d'Alençon, l'vn nōmé Iacques le Gris, & l'autre Iean de Carouges, combattirent en camp clos à Paris, & la cause de leur cōbat fut telle. Carouges D
esmeu d'vn sainct vœu, (selon l'humeur du temps, ou desireux de voir le monde) delibera d'aller en la terre saincte, & laissant sa femme en la ville d'Argentan en Normandie, ou selon d'autres, en sa maison de Carrouges à 4 lieuës de ladite ville, la recommanda audit sieur de Gris, comme à son voisin & amy. Autres disent qu'il ne la recommanda point, & qu'au contraire ils n'estoient pas bons amis, ains y auoit vne secrette haine entr'eux, comme il aduient souuent entre gentilshommes de mesme maison, & seruans à mesme maistre. Estāt party ledit sieur de Carrouges, le sieur du Gris, ou soit qu'il eut enuie de luy faire desplaisir, ou soit qu'il eut enuie de iouïr de ceste femme pource qu'elle estoit belle, alla quelquefois la visiter en sa maison de Carrouges, feignant estre amy de son mary, & estoit sous ce nom & selon la coustume de la noblesse de France qui s'entreuisitent courtoisement, receu & traité en ceste maison. Le Gris vn iour luy parla de l'amour, vsant de tous les artifices, remonstrāces, langages, & persuasions dont vsent ceux qui veulent receuoir faueur d'vne

Gens vagabonds.

Leurs maux.

Sont iettez hors de Frāce

Aduis du Comte d'Armaignac.

Sagesse de guerre.

Insolence militaire.

Reuient à modestie.

Combat de deux gentilshommes.

Carrouges & le Gris.

Perfidie du Gris.

Enuers la femme de Carrouges.

A belle Damoiselle esloignee de son mary. Elle ne veut entendre à cela, ains renuoye bien loing le Gris. Quand il vit n'en pouuoir venir à bout par ces moyens, il en inuenta d'autres encore plus vilains. Il s'adressa à la Damoiselle seruante de la Damoiselle de Carrouges, & la corrompant par vn present, il entra de nuit chez elle en la façon qui s'ensuit. Il estoit gentilhomme seruant dudit Duc, & comme il le seruoit de vin à soupper en la ville d'Alençon, il laissa en la presence d'iceluy tomber la couppe à terre, & espandre le vin. Le Duc & ceux qui estoient presens se mirēt à rire de cela qui estoit fait tout à escient par le Gris, afin qu'il fut remarqué, & luy seruit d'vn alibi. Cela estant remarqué, le Gris faisant semblant d'en estre fasché, & de se vouloir retirer en son logis, monta incontinent à cheual & s'en alla à Carrouges, là où trouuant par l'intelligēce de la Damoiselle susdite, vne eschelle dressee au iardin qui montoit dedans la chambre de la Damoiselle de Carrouges, il monta dedans, & la força. Autres disent qu'il alla la voir soubs couleur de bonne foy, & qu'apres auoir esté par elle bien traicté, il la força par l'intelligence de la Damoiselle susdite. La Damoiselle forcee, cela ceste iniure iusqu'à la venuë de son mary. Le

M.ccc.lxxxix.

Corrompit la seruante.

Veut prouuer son alibi.

Force la Damoiselle.

B Gris apres auoir fait cest acte meschant remonta à cheual, & se trouua au leuer du Duc son maistre, auquel il porta le bassin & l'esguiere à lauer les mains. Comme le Duc se vouloit lauer, il laissa cheoir le bassin. Cela ramenteut la cheute de la couppe, & esmeut vne telle risee, que le Duc voyāt le Gris tout affreux (comme il estoit, n'ayant dormy toute la nuit precedente) luy demanda ce qu'il auoit, & luy dit qu'il pensoit qu'il fut yure du vin qui le soir precedent luy auoit fait tomber la couppe des mains. Le Gris ne fut marry de ceste iniure & reproche, car il s'en vouloit seruit pour son alibi, & estant las du trauail de la nuit se retira en son logis. Carrouges estant de retour, sa femme se plaignit à luy de la violence & force du Gris. Il s'en alla trouuer le Duc, & le supplia de vouloir ou faire prendre le Gris, ou de luy permettre de le combattre. Le Duc qui soustenoit le Gris, & qui disoit qu'il n'estoit pas possible qu'il eust commis cest acte, veu que tout le iour il auoit esté auec luy, & que le soir il auoit laissé tomber la couppe, & le matin le bassin, ne voulut luy accorder le combat, lequel aussi il ne pouuoit, car cela n'appartient qu'à vn souuerain. Carrou-

Retourne vers son maistre.

Fait bonne mine.

Carrouges reuint.

Fait sa plainte.

C ges fit sa plainte à la Cour de Parlement de Paris, laquelle assigna iour & lieu à Paris, à ces deux gentilshommes pour combattre.

Le Roy Charles fut spectateur de ce duel, & la femme de Carrouges y vouloit assister montee sur vn chariot, mais par le commandement du Roy elle en sortit, & monta sur vn eschaffaut. Carrouges auoit rapporté de son voyage vne fieure quarte, le iour de l'accez de laquelle estoit le mesme iour que le duel auoit esté assigné. Nonobstant cela il voulut combattre. Comme les deux combattans furent prests de venir aux mains, Carrouges se retournant à sa femme, luy dit: Ma femme vous estes le seul tesmoin de la force qui a esté commise en vostre corps & honneur, pour la deffiance & vengeance desquels i'entreprens ce combat. Dites tout haut si iustement ie combats celuy que vous accusez l'auoir commise. A quoy elle respondit: Mon mary allez hardiment sur ma parole, car ie ne vous ay menty de rien. Apres ces mots, Carrouges baisant sa femme, commença de marcher à l'encontre de son ennemy. Les vns disent qu'ils combattirent à pied, mais la plus ferme opinion tient

Combat ordonné.

Sa femme.

Carrouges blessé.

D que ce fut à cheual. Carrouges fut blessé à la cuisse, mais pour cela ne se sentant ny plus foible ny vaincu, il se rua de si grande violence contre le Gris qu'il le porta par terre, puis se iettant à terre, & luy mettant la dague à la gorge luy fit confesser son crime, & le tua. Le Roy fit pendre le corps du Gris à vn gibbet, & donna à Carrouges mille liures de don, & deux cens liures de pension annuelle.

Puis vainqueur.



LE DIXHVICTIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE CHARLES SIXIESME, ROY CINQVANTE-DEVXIESME.

Sommaire.

I. *Paix vendue aux paysans. Surprise de Capitaines & de villes. Guerre de la Ligurie. Turcs batus par les Geneuois. Forces des Sarrasins, & leurs courses iusques à Gennes.*

II. *Treues pour trois ans entre les Roys de France & d'Angleterre. Voyage des François à Gênes, & de là en Afrique. Siege de Thunes. Traicté auec les Barbares, & retour d'Afrique. Entree de la Royne à Paris. Funerailles du Guesclin. Louys frere du Roy fait Duc d'Orleans.*

III. *Guerre de Bretagne. Fils de Charles de Blois racheptez de prison. Le Connestable de Clisson pris par le Duc de Bretagne. Lequel sommé par le Roy vient à la Cour, & se purge. Pierre de Craon se retire vers luy. Pourparler de paix, & accord par mariage.*

IV. *Achapt du Comté de Blois. Le Roy à Amiens. Pierre de Craon blesse le Connestable de Clisson. Arrest contre luy. Le Roy resolu de faire guerre au Duc de Bretagne. Lequel s'excuse enuers luy de n'auoir veu ny retiré Craon. Remonstrance du Duc de Berry au Roy. Lequel party du Mans est effrayé & troublé par vn homme, qui luy fait perdre le sens. Armee rompue.*

V. *Haine contre Clisson, qui s'enfuit. Et est condamné par arrest. Mascarades des Ardents. Dueil de la Royne. Esmeute à Paris. Pierre de la Lune dit Benoist XIII. assiegé. Droit de la maison d'Anion en Arragon. Treues entre les Anglois & François. Punition des Iuifs. Clisson remis en grace. Mariage d'Isabelle de France auec Richard Roy d'Angleterre.*

VI. *Menaces du Turc. Voyage des François en Turquie. Prises d'Andrinople & de Nicopoli. Côte de Neuers en Bulgarie. Pris par les Turcs. Deliuré par rançon. Sigismond Roy de Hôgrie pris par deux gentilshommes de la famille des Estiennes. Ausquels il fait apres couper les testes. Baiazet vaincu par Tamburlan.*

VII. *Empereur Grec en France. Usurpation de Milan. Gennes au Roy. Naissance de Michelle fille du Roy. Qui reçoit ceux de Verdun en sa protection. Nemours erigé en Duché pour le Roy de Nauarre. Richard Roy d'Angleterre priué de la Couronne par Henry de Lanclastre.*

VIII. *Mort du Comte d'Estampes. Maux de la maladie du Roy. Valentine Duchesse d'Orleans mauuaise, bannie de la Cour. Haines entre les Ducs d'Orleans & de Bourgongne. Taille imposée, puis reuoquee. Luxembourg erigé en Duché.*

IX. *Defi du Duc d'Orleans au Roy d'Angleterre. Naissance de Charles 7. La Chrestienté troublee en tous Empires. Guerre en Guyenne entre les Anglois & François. Ambassade en Angleterre. Isabelle refusee au Roy Henry. Mariee au Duc d'Orleans. François en Bretagne.*

X. *Accord par mariages entre Princes. Mort de Philippes Duc de Bourgongne. Auquel succede Iean son fils. Duc d'Orleans voluptueux. Haine des Parisiens contre luy. Mariages empeschez. Retour du Dauphin à Paris. Depesche du Duc de Bourgongne aux villes de son obeissance.*

XI. *Requeste presentee au Roy pour la reformation de l'Estat. Ce qui irrite le Duc d'Orleans contre le Duc de Bourgongne. Partis & deuises de l'vn & de l'autre. Menees de celuy d'Orleans. Remonstrance que luy fait l'Uniuersité. Rumeur des Parisiens contre luy. Reconciliation faite entre luy & le Duc de Bourgongne.*

XII. *Mariages de Princes. Desir de rauoir Calais. Leuee de gens de guerre. Despit du Duc de Bourgongne. Lequel est appaisé. Querelle contre les Liegeois.*

A A deffaite des Bandoüillers du Comte d'Armaignac en Italie n'auoit encore du tout purgé la France de telles gens, car au pays de Lymosin vn Anglois, ou selon d'autres vn Bretõ, tenant le party d'Angleterre, appellé Geoffroy Teste-noire s'estoit emparé de la place de Vantadour. Apres sa mort luy succederent deux siens neueus enfans d'vn sien frere, ieunes hommes, hardis & vaillans, lesquels voulans prendre quelques places par leur finesse, laisserent par la finesse d'autruy prendre leurs personnes. Leur oncle vendoit à beaux deniers la paix aux paysans, mais eux volans plus hautement, ne s'estudioient qu'à surprendre par tromperie les plus grands Capitaines. Comme ils furent aduertis que le Duc de Berry enuoyoit vers eux deux braues Capitaines, ils practiquerent vn homme qui leur alla dire, que s'ils luy vouloient donner dix mille escus il leur liureroit ladite place, & leur ouuriroit la porte d'icelle. Ceste somme fut par lesdits Capitaines promise à cest homme practiqué par ces deux neueus de Teste-noire, le B dessein desquels estoit de se saisir des personnes de ces deux Capitaines comme ils entreroient dedans la place, auec la somme de dix mille escus promise à cest homme attitré, & de ne les laisser qu'ils ne dõnassent encore autres dix mille escus pour leur rançon. Mais leur dessein vint au rebours, car ces deux Capitaines estans entrez se firent maistres de la porte, & ayans donné le signal à ceux qui de nuict ils auoient mis en embuscade, se saisirent de la place, & de ces deux neueus de Teste-noire, qui de preneurs & d'entrepreneurs furent pris & apres pendus & estrãglez. D'autres disent que ce Teste-noire ayant occupé en Lymosin la place de Chaalus se tenoit en icelle, & souuent faisoit des courses iusques en Auuergne. Auec quatre cens bons soldats choisis d'entre tous les siens, il s'en alla vers la ville de Montferrant, laquelle il sçauoit estre peu soigneusement gardee, & mettant de nuit vne embuscade le plus pres des murailles qu'il peut, il instruisit quelques siens soldats de contrefaire les marchands, & d'aller sur le poinct du iour auec quelques asnes chargez de viures en ladite ville. Ces soldats estans, suiuant leur instruction, arriuez au C bout du pont de la ville, prierent les portiers de les ouurir. Les portes ne se craignãs d'aucune surprise abbatirent le pont, & laisserent entrer ces faux marchands en leur ville à leur grand dommage. Car ces faux marchands, vrais soldats, se saisissans de la porte, & desployans leurs armes les tuerent. Incontinent ceux qui estoient en embuscade entrerent dedans la ville, tuans tout ce qu'ils trouuoient, & la pillerent. Le Mareschal de Sancerre qui estoit en Auuergne aduerty de cela, assembla des armes pour aller assieger Montferrant, mais Teste-noire se cõtentant d'auoir fait ce beau butin, & ne voulant attendre vn siege, chargea ses chariots & mulets de proye & de bagage, & se retira à Chaalus. Ce qui aduint l'an 1391.

M.ccc.xci. I.

Teste-noire.

Paix vendüe aux paysans.

Surprise de Capitaines.

Les surpreneurs pris.

Surprise.

De la ville de Montferrant.

Butin de Teste-noire.

Les histoires Angloises disent qu'apres ceste deffaite, les deux Roys de France & d'Angleterre estans las & ennuyez de leurs lõgues guerres, & desireux de quelque repos, Charles fit tant enuers Richard qu'il enuoya à Paris, ou selon d'autres, à Amiens le Duc de Lanclastre son oncle. Les Ambassadeurs des deux Roys s'estans trouuez là ensemble, & conferans entr'eux des moyens de venir à la paix, commen- D cerent d'entrer en quelque contention, quand ledit Duc de Lanclastre commença à parler ainsi.

Roys las de la guerre.

Qu'est-il besoin (dit-il) d'aduiser aux moyens nouueaux, & à la nouuelle forme de faire vn nouueau Traicté de paix, veu que cela a de long temps esté fait par le Roy Iean de France, & par le Roy Edvvard mon pere? Que doncques ce Traicté arresté & iuré solemnellement par les deux nations demeure en son entier, & soit obserué, & que le Roy de France soit contant d'iceluy, & l'obserue, & ainsi en fin nous aurons moyens de mettre les armes bas, & d'auoir vn bon repos.

A cela les Ambassadeurs François respondirent qu'il n'auoit pas tenu à leurs Roys que ce Traicté n'eust esté obserué, mais qu'il auoit esté violé & enfraint par le Prince Edvvard contre la religion de son serment, & qu'à ceste occasion les Roys Charles le Quint & sixiesme, pere & fils, auoient par apres desiré souuent remettre sus ce Traicté, mais qu'on auoit tasché y adiouster d'autres choses qu'ils ne voulurent accepter, s'ils n'eussent voulu faire vne telle paction de paix qu'elle eust esté

Obseruer l'anciẽ Traité

M. ccc. xci. Violement de foy.

vne loy de seruitude. Que cela estoit aduenu par la faute des Anglois qui vouloient A bien donner la paix, non la receuoir ny obseruer. Entre ces disputes, comme les vns & les autres ne refusassent pas la paix qu'ils desiroient ardemment, mais les conditions d'icelle, furent faites entr'eux trefues pour trois ans. Dauantage disent lesdites histoires, que le Roy Richard donna à son oncle paternel Duc de Lanclastre, le Duché de Guyenne, là où ledit Duc alla pour en prendre la possession. Ceux de Guyenne voyans qu'en peu de temps ils seroient assaillis & guerroyez par les François s'ils n'auoient vn grand Prince qui les defendit contre la violence & les iniures des autres, ne voulurent receuoir ledit Duc, & tant s'en faut qu'ils luy fissent recueil ny reception, ny qu'ils le voulussent aduoüer pour leur seigneur, qu'au contraire ils luy declarerent qu'ils ne vouloient point le receuoir pour leur Duc, & enuoyerent quelques-vns de leurs deputez à Richard, luy remonstrer qu'eux qui auoient accoustumé d'obeir à vn Roy, ne vouloient ny ne pouuoient se soubsmettre à vn Duc particulier, ny obeyr à autre qu'à vn Roy. L'excuse de ceux de Guyenne ne fut receuë par Richard, & ainsi ces deputez s'en retournerent auec ce qu'ils demandoient. La venuë de ce Duc en Guyenne apporta quelque soupçon nouueau B aux François, combien que les trefues accordees entr'eux & les Anglois ne fussent expirees, mais pour cela il n'y eut aucune guerre nouuelle. Voyla ce que disent les histoires d'Angleterre.

Trefues faites

Leur excuse receue.

Guerre de la Ligurie.

La Ligurie prouince d'Italie de laquelle est chef la ville de Gennes, ramena les desseins des François en l'entreprise d'vne plus saincte cause, & fut par eux renouuellee la memoire d'vne guerre saincte. Les Barbares d'Afrique tenoiēt auec merueilleuses forces en grande subiection les costes d'Italie. Les Geneuois leur eussent bien peu faire teste, s'ils n'eussent esté empeschez ailleurs, tant ils estoient forts & vaillans sur la mer, mais ils ne pouuoient en mesme temps & tout ensemble combattre vn ennemy qui ordinairement faisoit des prises, ny nauiguer, ny trafiquer, & faire voyage aux plus loingtains pays, dautant que la principale gloire & richesse de ladite ville consiste en ce traffic. Ils consideroient que s'ils trāsferoient de leur mer la guerre en Afrique, ils oublieroient leur traffic & commerce de mer. Or ne pouuoient-ils faire cela auec leurs forces seules, & adoncques ils enuoyerēt en Ambassades des principaux de leur ville vers le Roy de France, le plus ancien desquels parla à luy de ceste façon. C

Resistāce des Geneuois.

Grandeur des François.

Sire, il a esté iadis vn temps qu'entre tous les autres Royaumes Chrestiēs la maiesté de cestui-cy, de la grandeur & espouuentement de son nom & de sa gloire, non " seulement comme vn foudre de guerre chassoit les Turcs & Sarrasins bien loing " de l'Europe, mais aussi les retenoit enfermez dedans les baricaues, destroits & cou" peaux du mont Taurus. Ou si quelquesfois lesdits Turcs & Sarrasins estans aiguillonnez & repris de leur coüardise, & estoient si hardis que de sortir hors de leurs " pays, ils estoient presque plustost battus & deffaits par les armes Françoises ame" nees en Orient d'vne si longue distance de pays & de regions qu'ils ne se doutas" sent de leur entreprise. Voyla pourquoy par plusieurs annees ils ne cognoissoient " autres Chrestiens que les François, & leur sembloit que le nom de France n'estoit " pas vn nom de nation, ains de religion. Or comme peu à peu vos autres affaires " vous ont destourné des entreprises & du soing des affaires du Leuant, la religion D " Chrestiēne est d'autant descheuë & diminuee qu'auparauant elle s'estoit augmen" tee & fortifiee par la foy & par les armes des François. Iadis elles contraignoient le fleuue Euphrate d'endurer leur effort, & tenoient le Nil en subiection, maintenant vos ennemis nez aux enuirons d'Euphrate & du Nil, cependant que la France est " tres-florissante, commandent à l'Asie & à l'Afrique. De là passans en l'Europe, ils " ont les yeux ouuerts, & l'esperance grande sur la ville de Constantinople, & tien" nent le pied sur la gorge de la Hongrie. Il y a long temps qu'ils sont maistres du " Royaume de Grenade. Ils se disent seigneurs de la terre, & non contens de cela me" nassant nos mers, & à la barbe & à la veue des François y viennent auecques vn " grand nombre de vaisseaux. Ils rodent & pillent tous les iours les costes de Pro" uence & de Languedoc, iusques à ietter auec leurs auirons de l'eau de la mer sur " le riuage où se pourmenent vos gens qui sont spectateurs endurans de telle bra" uerie. Cela nous semble moins indigne, & toutesfois il est indigne & miserable en

Turcs par eux batus.

Forces des Sarrasins.

Leurs courses

A ce que par leurs brigandages & pilleries ils tiennent en subiection & nous & nostre prouince, touchante & aboutissante à la Gaule, & separee d'icelle seulement d'vn ruisselet, & les isles sises à nostre veuë & à la vostre, comme si c'estoit vne chose fatale que l'vne & l'autre fortune fut tousiours aux guerres sainctes commune aux Frãçois & Geneuois. Car les Frãçois ayans associé auec eux à moitié de gloire & de peril les Geneuois, prindrent la saincte cité de Hierusalem sur les mescreãs, & depuis ce temps là nous n'auons iamais cessé d'aider d'armes, de volõté, d'argent, & de tous bons offices les entreprises & les guerres que les François ont faites contre les infidelles. Nous sommes issus de ceux qui estoient (comme vous disiez, & comme nous pensions) vos compagnons d'armes, & vos ancestres ont fait auec grand honneur plusieurs belles choses pour la religion, & nous par force & contrainte & par necessité auons fait vne guerre saincte contre les Africains & les infidelles. Car ils nous agassent & irritent, & non seulement ils nous brauent, nous menassent, nous font peur, & nous monstrẽt leurs forces, mais ils nous font maux infinis, soit par armes, soit par feu. La Ligurie leur est ouuerte & exposee comme ils veulent, & ce qui les B fait si hardis & si acharnez contre nous, & qui fait que nous sommes bruslez, pillez, & tourmentez, c'est que nous sommes Chrestiens, & que cõme ils disent nous sommes François, car le nom de la Ligurie & de Gennes leur est incognu. La guerre saincte qui nous est necessaire & domestique vous est prochaine & opposee à vos yeux, & bien qu'elle ne vous brusle pas encore, si est-ce que si pour vostre deuoir & pour le zele que vous portez à la religion Chrestienne vous l'entreprenez promptement, elle vous apportera beaucoup plus grande gloire & profit, que si la necessité est attenduë.

M ccc xci. Iusques a Gennes.

Compagnons d'armes.

Cruauté des Barbares.

Ne faut attẽdre necessité.

Nous sommes assez forts sur mer, & les François sont forts en toutes choses, & mesmement ils sont inuincibles en forces terrestres. Et tout ainsi que facilement & auec peu de chemin & traguect ils viennent de l'Afrique aux costes de Languedoc & de Prouence, ainsi peut-on aisement passer de France en Afrique, & peut cest ennemy commun estre aussi bien assailly en son pays, qu'il nous vient assaillir au nostre. Ne permettez donc, Sire, que cet ennemy de Dieu & des Chrestiens, & mesC mement de vous & du nom François vous braue & menasse, vous dis-ie (Sire) qui estes d'aage florissant, qui auez vn grand & opulent Royaume, tant de gentilshommes & de soldats, tant de valeur, sagesse & vaillance, & tant d'exemples de vos ancestres. Nous vous promettons ports, haures, descentes, costes, riuages, rades, villes, chasteaux, forteresses, viures, nos armees nauales, nos forces, nos hommes, nous mesmes, nostre vie, nostre industrie, nostre seruice, & bref tout ce que vous pourrez desirer de nous. Doncques, Sire, entreprenez ceste guerre saincte exposee à vos yeux & apposee en vostre sein, à laquelle vous cõuie la fresche memoire des saincts Roys vos ayeuls, & Dieu mesme de sa voix, vous promettant vne tant doubteuse, ny difficile, ny tardiue victoire des volleurs, des meschans, des Barbares, de ceux qui ne viuans que de pillage ne peuuent ny faire vne iuste guerre, ny la repousser, & qui fuyront dés qu'ils verront les vrayes armes Chrestiennes.

Faut les assaillir.

Examinatiõs.

Promesse de secours.

Contre les Africains.

Ce Geneuois fut escouté auec grande attention & silence. Le Duc de Touraine frere du Roy, desireux de gloire & de reputation (comme sont les grands ieunes D Princes) desiroit auoir la charge de ceste guerre. Mais les autres Princes & seigneurs du Conseil remonstrans qu'il falloit enuoyer vn vieil Capitaine contre ceste gẽt cauteleuse, qui faisoit ces guerres plus par cautelles & perfidies que par vraye & ouuerte valeur, furent d'aduis que Pierre Duc de Bourbon qui s'offrit à ceste guerre en fut le chef. Les gentilshommes François à l'enuy y vouloient aller, & se firent enrooller. La ialousie de ceste entreprise passa en Angleterre, dont furent entre ces deux Royaumes faites, continuees & allongees tresues pour trois ans, autres disent pour quatre. Plusieurs seigneurs Anglois menez & conduits par le Comte de Salisbery (les histoires Angloises disent par Henry Comte d'Erby) passerent en France, & communiquerent leurs conseils au Duc de Bourbon & aux François, & consocians leurs forces & courages ensemble, s'entrepromirent toute amitié & fidelité.

II.

Desir de ieune Prince.

Ialousie de deux nations.

Tous ensemble passerent les Alpes, & allerent à Gennes, là où ils virent vne belle flotte de vaisseaux bien garnie & accompagnee de celle des Venitiens qui

Allerent à Gennes.

M. ccc. xci. Oubly d'inimitiez. estoient ennemis des Geneuois, mais alors ils s'estoient reconciliez auec eux en ceste commune cause de la religion. Et afin que les autres ne fussent retenus du schisme Pontifical, ils iurerent entr'eux & s'obligerent que durant ces guerres ils ne se ressouuiendroient aucunement ny ne feroient aucune mention des choses passees ny de leurs differens precedens, & qu'ils ne penseroient à autre chose qu'à deffaire les Sarrasins, ou à les rembarer dedans les limites de leur pays de Barbarie. Ils tirerent droit vers la ville de Thunes capitale de l'Afrique, & estans sur mer ils virent de loing les Barbares campez sur le riuage pour leur empescher la descente. Les Chroniques de France disent que ceste armee menee par le Duc de Bourbon n'alla pas vers la ville de Thunes, mais vers la ville d'Afrique ainsi appellee du nom vniuersel de la nation, & que par la vaillance de quelques Archers Anglois leur fut dõné le moyen de la descente en terre, ce qu'aussi disent les histoires Angloises. Ces troupes ayans pris terre, ia se pensoient estre maistresses de l'Afrique, dautant qu'elles auoient pris la ville d'Afrique, laquelle ils pensoient leur deuoir couster beaucoup plus cher qu'elle n'auoit fait. A

Thunes capitale d'Afrique.

Le Roy des Barbares auoit mis vne grande partie de ses forces en garnison dedans la ville, & auec le reste s'estoit campé bien pres de là, & s'estoit renfermé & fortifié dedans son camp. Cõme il voyoit que les nostres faisoient des saillies il ne bougeoit, & ne vouloit rien hazarder. Si les nostres faisoient des courses bien loing de la ville pour fourrager & brusler, il iettoit aux champs des Numides hõmes vistes, adroits, & vaillans à cheual, qui auec leur vistesse arrestoient bien court les nostres chargez de pesantes & lourdes armes, & ne leur permettoient pas de courir bien loing. Le combat estoit bien inegal, car ces Numides fuyoient quãd les nostres leur faisoient teste, & les assailloient viuement quand les autres fuyoient, & par diuerses ruses de guerre (selon leur coustume) ores ils soustenoient vaillamment le choc des ennemis, ores les espouuantoient, ores les fuyoient, ores les chassoient, ores les attiroient plus loing, afin qu'eux en grand nombre peussent plus facilement deffaire les nostres desbandez & separez des leurs en petit. Adoncques il sembla bon aux Chrestiens de ne s'amuser plus à ces legeres escarmouches, puis que les Barbares ne vouloient combattre en bataille, & d'assieger & battre la ville de Thunes, dedãs laquelle estoient plusieurs bons & vaillans soldats. Ceste ville fut fort vaillamment assaillie & vaillamment defenduë. Le Roy de Barbarie premierement assailloit par le costé & par derriere les nostres, cependant qu'ils s'amusoient à battre les murailles, puis voyant qu'estans les forces des nostres diuisees les vns alloient aux mines & aux trenchees, les autres rangez soubs les enseignes marchoiẽt contre les saillies de ceux de la ville, si quelque chose luy reussissoit mal, & s'il auoit du pis, il se retiroit doucement sans passer plus auant. Toutesfois les nostres ne cessoient pour cela de bien & viuement assaillir tousiours la ville, le Gouuerneur de laquelle enuoya vn trompette au camp des Chrestiens, pour les prier qu'il luy fut permis de parler à leur chef. Il luy fut mandé que s'il vouloit parler à leur chef qu'il sortist, mais il s'en excusa, disant que par les loix de la guerre, iamais vn chef de guerre d'armee ou de ville ne doit sortir pour parlementer. B C

Roy de Barbarie. Vistesse des Numides. Ruses de guerres. Siege de Thunes. Defence du Roy. Chef ne doit sortir de la ville.

Il manda au Duc de Bourbon qu'il eut à venir dedans la ville, mais le Duc suiuãt les mesmes loix militaires proposees par le Barbare ne le voulut faire, & manda qu'il n'iroit point sans machines de guerre & grandes forces, dautant qu'il ne vouloit estre blessé des murs de la ville, ou estre attrapé par les embusches & finesses des ennemis. D

Au camp des Chrestiens estoient plusieurs Geneuois qui entendoient fort biẽ la langue Africane par la bouche desquels le Gouuerneur de la ville demanda quelle cause & quelle iniure auoit armé contre les Barbares les François & les Anglois si loingtains de l'Afrique. D'vn commun consentement il leur fut respondu que la ville de Gennes estoit l'vne des principales de la Chrestienté & la porte de l'Italie, & que d'autant qu'elle estoit trauaillee par les Barbares, les François & les Anglois n'estoient pas moins irritez contr'eux que s'ils faisoient iniure à la ville de Paris, ou à celle de Londres, capitales des deux Royaumes de ces deux nations. Alors les vns & les autres commencerent de parlementer de la paix pour le Traicté de laquelle le Barbare enuoya ses Ambassadeurs, & fut entr'eux accordé que les

Geneuois parlent Africain. Gennes porte d'Italie. Traicté auec les Barbares.

A les Barbares d'Afrique se contiendroient dedans leurs limites, qu'ils ne feroient plus courses en la France ny en Italie, ny és Isles assises entre l'Afrique & l'Europe. Qu'ils rendroient les prisonniers Chrestiens, & presentement donneroient aux Chrestiens là presens la somme de dix mille escus. La paix estant faite de ceste façon l'armee s'en retourna à Gennes, là où les François & les Anglois estans de retour d'vn beau voyage plustost que d'vne grande guerre s'en retournerent chacun en leur pays auec honneur, grand butin & ioye. Cela aduint l'an 1390. ou 91. En celle saison à sçauoir en l'an 1391. la Royne Ysabeau de Bauiere femme du Roy, quelque temps deuant par luy espousee en la ville d'Amiens fit son entree à Paris, & estoit ladite Royne en vne litiere couuerte & toute battuë de drap d'or, suiuie d'vn nombre infiny de Dames & Damoiselles, les vnes sur hacquenees blanches, les autres en chariots dorez.

M.CCC. XCI.

Retour d'Afrique.

Entree de la Royne à Paris

Le Roy tant pour encourager ses bons seruiteurs à luy faire seruice & continuer en leurs deuoirs, que pour monstrer aux Roys qui viendroient apres luy comme il falloit recognoistre les viuans & les morts, & se ressouuenant de la grande & bonne B reputation qu'auoit gagnee Bertrand du Guesclin Connestable de France du viuãt de Charles le Quint, & combien ce Sage Roy l'auoit estimé, voulut qu'on luy fit des obseques & funerailles solemnelles long temps apres son trespas, où assista ledit Roy, Clisson Connestable de France, le Comte de Sanxerre Mareschal de Frãce, & plusieurs autres grands seigneurs, tous portans le dueil, auec presque autant de ceremonies qu'on en feroit à vn Roy. Exemple notable à vn ieune Prince qui loüoit la vertu d'vn qui par ses proüesses estoit deuenu grand, & qui par ses hauts faits auoit fait regner les Roys, afin qu'à son imitation les Princes ses successeurs respectent les vertueux, & honorent leur memoire tant en leur vie qu'apres leur trespas.

Funerailles du Guesclin.

Vertu louee apres sa mort.

En ce mesme temps à sçauoir l'an 1391. ou 92. mourut Philippes Duc d'Orleans fils du Roy Philippes de Valois frere du Roy Iean, par le trespas duquel le Duché d'Orleans reuint à la Couronne de France. Charles donna ce Duché à son frere Louys Duc de Touraine, qui de là en auant fut appellé Duc d'Orleans. Les habi-C tans d'Orleans s'opposerent à ceste donation d'Apannage, disans que par ancien priuilege ils ne pouuoient estre desmembrez de la Couronne, si vne fois ils y retournoient. Mais nonobstant leur opposition le Roy Charles fit passer & emologuer cest Apannage en faueur dudit Louys, la race duquel est paruenuë de pere en fils iusqu'au Roy Louys 12. & en ligne collaterale iusqu'au Roy qui est à present, comme il sera dit ailleurs.

Louys Duc d'Orleans frere du Roy.

Sa race.

III.

Le Roy Charles estoit à la fleur de son aage, la France en trefues auec l'Anglois, & les Prouinces voisines en repos, alors que peu s'en fallut que les anciens troubles de la Bretagne ne se renouuellassent, lesquels sembloient auoir esté esteints auec Charles de Blois mort en la bataille d'Aulroy sur la cõqueste de ce Duché. Dequoy les causes sont diuersement recitees. Les vns disent qu'Oliuier de Clisson Cõnestable de France natif de Bretagne, estoit mal content de ce que son Duc n'auoit à sa priere voulu deliurer les enfãs de Charles de Blois prisonniers en Angleterre, l'aisné desquels auoit espousé sa fille, & que ledit Duc ne luy auoit rendu ses places, ny D fourny à l'appointement fait entre le Roy & luy. Le Roy ayant enuoyé sommer le Duc d'accomplir sa promesse il n'en tint conte, & adonc le Roy enuoya Clisson en Bretagne auec vne armee, & le Duc de Berry vers ledit Duc pour luy remõstrer les points ensuiuans. Que le Roy se plaignoit de ce que le Duc faisoit forger mõnoye d'or & d'argent, disant qu'il ne luy appartenoit point, & qu'il ne la pouuoit ny deuoit faire que noire. Dauantage que ledit Duc n'auoit rẽdu à Clisson les places promises par leur Traicté. Il sembla bien aux Barons de Bretagne que le Roy auoit raison de se plaindre, mais le Duc ne voulant faire aucune responce presente, dit, que bien tost apres il viendroit vers le Roy (comme il fit) & qu'il esperoit le contenter. Ledit Duc y vint bien accompagné, & auec belles paroles amadoüa le Roy, & luy promit que dés qu'il seroit de retour en Bretagne il rendroit à Clisson les places promises. Mais estant de retour en son pays il n'en fit rien. Ce qui irrita le Roy contre luy. Voyla vne façon des causes de la haine du Roy contre le Duc, & voicy comme les autres la racontent.

Guerre de Bretagne.

Plainte du Roy.

Le Duc vers le Roy.

Autre cause.

M.ccc xcii. Les deux enfans de Charles de Blois prisonniers en Angleterre pris en la susdite bataille, furent racheptez par vne grande somme d'argent que le Connestable Clisson donna pour leur rançon, & estans de retour, ledit Clisson donna à l'aisné sa fille en mariage, lequel fut suspect au Duc, voyãt que les enfans dudit Charles de Blois par le renfort de ces alliances pouuoient attenter quelque chose contre luy. Mais dissimulant pour l'heure sa iuste douleur & sa vengeance, comme les Princes sçauent fort bien faire, & faisant semblant de vouloir vaquer à autres affaires, fit assembler les Estats de son Duché en la ville de Vennes, ausquels il conuoqua tous les Seigneurs & Barons d'iceluy. Le Connestable Clisson estant lors en sa maison de Iosselin en Bretagne, ne se peut bonnement excuser de se trouuer à ceste assemblee, dautant qu'il estoit subiet du Duc, & s'y trouua. Apres qu'elle eust esté finie, & que le Duc eut mis & resolu en icelle plusieurs affaires concernans son Estat, le Duc fit vn festin à tous ses Barons, auquel estoit le Connestable qui ne se doutoit ny craignoit d'aucune surprise. Le festin fut beau & magnifique & accompagné du bon visage, & de la bonne chere du Duc, qui faisoit bastir à l'vn des bouts de la ville de Vennes vn tres-fort chasteau qu'il nomma le chasteau de l'Hermine, & estoit presque tout fait.

Les Princes dissimulateurs.

Clisson au festin du Duc.

Apres le disner le Duc pria Clisson de vouloir prendre la peine de visiter sondit chasteau, le priant que puis qu'il estoit hõme qui s'entendoit en l'Architecture (qui toutesfois en ce temps là n'estoit aucunement cognuë en Bretagne, cõme il appert par les vieux bastimens qui y sont, esquels y a forces pierres sans aucune proportiõ, mais c'estoit l'opinion du Duc, pource que Clisson auoit fait bastir le chasteau de Iosselin qui luy sembloit fort beau) il l'aduertit des fautes qui estoient en iceluy, & de ce qu'il seroit besoin d'y racoutrer deuant qu'il fut acheué, ou d'y faire pour l'ébellir & rendre agreable & parfait: dautant (disoit le Duc à Clisson) que ie sçay que vous ne vous entendez pas moins en l'Architecture qu'au fait des guerres. Le Duc le mena de chambre en chambre, de tour en tour, & de lieu en lieu. Comme le Duc & le Connestable furent à l'entree de la plus forte tour du chasteau, à laquelle le Duc auoit fait mettre vne porte de fer, il dit au Connestable qu'il entrast le premier. Le Connestable estant entré dedans ceste tour trouua des hommes armez qui le prindrent au corps, & luy mettans les fers aux pieds, le laisserent leans, & l'enfermerent.

Malice du Duc.

Pour prendre Clisson.

Le fit entrer le premier.

Est pris prisonnier.

Voyla le Duc en partie vengé de la haine qu'il portoit au Connestable, & le Cõnestable en grande melancholie pour se voir emprisonné entre les mains, & en la puissance de son Prince son grand ennemy, & le Duc luy vouloit mal de mort, tant à cause de ce que ledit Connestable par commandement du Roy Charles luy auoit fait la guerre, que pource qu'il auoit deliuré Iean de Bretagne des prisons d'Angleterre, où il auoit demeuré quarante ans prisonnier, depuis lors qu'il fut pris à la bataille de la Rochederien, en payant pour sa rançon six vingts mille florins qui luy furent donnez par ledit Connestable, à la charge qu'estant ledit Iean de retour en Frãce il espouseroit Marguerite sa fille, comme il fit depuis. Le Duc pour ces deux raisons vouloit mal au Connestable, & outre la vengeance qu'il prenoit de luy, il vouloit par ceste prise se rappointer auec le Roy d'Angleterre duquel il n'estoit gueres aymé, pour auoir à son desceu fait auec le Roy Charles le Traicté de paix cy-dessus mentionné au 17. liure.

La cause de la haine.

Le Duc se veut rallier à l'Anglois.

Le Duc enyuré de ioye & de contentement d'auoir fait emprisonner le Connestable, cõmanda à Iean de Baualan gentilhomme Breton, auquel il l'auoit donné en garde, de le ietter la nuit ensuiuant dedans la mer. Baualan prudent & aduisé Cheualier, cognoissant qu'vn sage ministre d'vn Prince ne doit incontinent obeyr à son commandement precipité, ains laisser attiedir sa colere, & penser à ce qu'il commande durant icelle, luy remonstra qu'il falloit bien qu'il aduisast sagement à ce qu'il faisoit deuant que commettre vn tel cas. Que s'il estoit courroucé iustement ou non contre le Connestable, il n'en fit faire aucune execution durant sa colere, ains qu'il appaisast son courage, vsast de prudence, & luy fit faire son procez par Iustice, non par fureur, & si par la iustice il estoit trouué que ledit Connestable eut merité la mort, qu'il la luy fit souffrir, afin que personne ne luy en donnast au-

Sage ministre du Prince.

Sage remonstrance.

A cun blasme. Mais le Duc forcené de colere & de vengeance, ne voulut escouter les repliques & sages remonstrances de Baualan, ains luy cōmanda sur peine de la vie de ietter le Connestable en l'eau. Baualan ne voulut pourtant obeir au commandement precipité du Duc, cognoissant bien que les Princes par vne soudaine fureur & precipitation commandent des choses, desquelles tout à loisir puis apres ils se repētent. Le Duc s'alla coucher sur ceste colere, & apres son premier sommeil se reueillant & reuenant de sa premiere fureur, se repentit d'auoir fait ce commandement à Baualan, & eust bien voulu que le Connestable n'eust point esté noyé, comme il l'auoit commandé, & pensoit qu'il le fut, mais il voyoit n'y auoir plus de remede. M. ccc xciii. Repentances des Princes. Le Duc repentu de son commandement.

Le matin faisant venir Baualan, luy demanda s'il auoit fait ce qu'il luy auoit commandé. A quoy ayant Baualan respōdu qu'oüy, il en receut vn merueilleux regret, & commença de faire les regrets, complaintes, & discours du mal que cest emprisonnement & ceste mort luy apporteroient, & de la repentance de ce qu'il auoit cōmandé. Comme Baualan le vit en ces termes il le consola, & apres longs destours B de propos par lesquels il cognut la repentance du Duc, il l'asseura de la vie du Connestable. Dont le Duc receut vne extreme ioye, & loüa grandemēt la sagesse de Baualan, qui a donné vn tel exemple à ceux qui seruent les Princes, de ne faire pas tousiours ce qu'ils leur commandent par vn soudain desir de vengeance, ou par vne fureur precipitee. Le Roy non content de cela manda au Duc qu'il auoit commis crime de leze Maiesté, en ce qu'il auoit mis en prison le principal Officier de sa couronne. Mais le Duc pour ses raisons & pour sa defence, disoit qu'il estoit à tort accusé de ce crime, & qu'il auoit iustement fait emprisonner Clisson, disant que estant Breton son subiet, il faisoit des entreprises meschantes & secrettes contre luy son souuerain seigneur. Qu'il l'eut fait corporellement punir sans le respect de sa dignité de Connestable, & de celuy qu'il deuoit & vouloit tousiours porter à la Maiesté du Roy. Sagesse de Baualan. Excuse du Duc. Sur la prise de Clisson.

Les histoires de Bretagne disent qu'estant le Connestable prisonnier, le Comte de Laual son beau frere composa de sa deliurance auec le Duc en payant cent mille liures, & rendant audit Duc les places de Iosselin & de Iugon. Apres sa deliurance, C le Connestable alla trouuer le Roy Charles, pres duquel il trouua les Ducs de Berry & de Bourgongne qui estoient rentrez en grace pres du Roy leur neueu. De laquelle ils auoient esté aucunement esloignez auparauant par les menees de quelques ieunes mignons fauoris de Cour, comme nous auons dit cy-dessus, lesquels aussi s'en trouuerent mal, & cognurent qu'il fait mauuais s'attaquer aux Princes, & mesmement à freres & enfans de Roys. Le Connestable fit au Roy la plainte de son emprisonnement, duquel le Roy luy promit la vengeance, mais lesdits Ducs dirent au Roy que le Connestable mesme en estoit la cause, & que si suiuant le commādement du Roy il fut allé à Lantriguier apprester les vaisseaux qui luy auoient esté cōmandez pour aller en Angleterre, cela ne luy fut pas aduenu. Le Roy qui trouuoit cest emprisonnement bien mauuais, enuoya ses Ambassadeurs vers le Duc pour s'en plaindre, ausquels comme le Duc eut fait la responce cy-dessus mentionnee accompagnee d'autres particularitez, le Roy luy en enuoya d'autres à deux diuerses fois. Le Duc estant pressé des demandes & querimonies des Ambassadeurs du Roy D de France, & conseillé par les seigneurs de son conseil, rendit au Connestable ses places, & se resolut d'aller trouuer le Roy. Premieremēt il alla à Blois, là où il trouua les Ducs de Berry & de Bourgongne, desquels il fut fort honorablement receu. Le Bourguignon soustenoit fort & ferme la cause du Duc de Bretagne, dautāt qu'ils estoient anciens amis & compagnons d'armes, & que ledit Breton estoit cousin de la femme du Bourguignon. De Blois ces trois Ducs vindrent à Paris vers le Roy, là où ledit Breton apres s'estre purgé sagement de l'emprisonnement du Connestable & appaisé le Roy, fit de son Duché hommage audit Roy, à la maniere que ses predecesseurs auoient accoustumé de faire, & estans les vns bien contens des autres, ledit Duc s'en retourna en Bretagne auec la bonne grace & plusieurs presens du Roy. Ces choses aduindrent en l'an 1392. & 93. Le Connestable vers le Roy. Accusé. Le Duc sōmé Vient à la Cour. Se purge.

Durant ce temps, le Comte de Harcourt grand seigneur en Normandie fut accusé d'auoir sans le consentement du Roy son souuerain, pris l'ordre Harcourt accusé.

M.ccc.xcii. d'Angleterre, & en la Cour aduint vne chose qui à peine sembleroit indigne d'estre recitee, si vn petit commencement n'eust esté suiuy d'vne grande trainee d'affaires importans, & de grandes guerres. Pierre de Craon grand seigneur au pays d'Aniou, & parent & allié des plus grands seigneurs dudit pays, & de Bretagne, tenoit vn grand rang à la Cour, & estoit tant fauory du Roy & du Duc d'Orleans son frere, que tous les courtisans qui auoient affaire à la Cour, ou besoin de la faueur du Roy ou de son frere, s'adressoient à luy. Mais comme il n'y a rien si leger, si muable, & tant incertain que la faueur de la Cour, qui comme vn tourbillon se passe incontinent, ce bon heur (si bon heur y a à la Cour) se change bien tost en vn grand malheur. Le Duc d'Orleans frere du Roy ne se contentant de sa femme faisoit l'amour à plusieurs dames, & mesmement à quelques-vnes de la ville de Paris. Dequoy il ne se descouuroit qu'à Craon. La Duchesse qui estoit Italienne & fine femme, s'apperceut (à ce que les femmes cognoissent du changement des affections des maris quand elles ne tirent d'eux ce qu'elles pensent leur appartenir) que son mary alloit ailleurs, & fit tant par finesses Italiennes enuers Craon, qu'il luy descouurit les amours dudit Duc, & non content d'auoir fait ceste faute, pria la Duchesse de ne dire point au Duc son mary que ce fut luy qui le luy auoit dit, comme s'il seroit possible à vne femme de se tenir de reprocher à son mary ses amours. En quoy Craon fit vn tour de perfidie, & deux de sot. Le premier de descouurir les secrets de son maistre, & les deux autres en ce qu'il prioit vne femme de celer vn secret, & mesmemēt de se taire de ce qu'elle pense toucher son honneur ou son aduantage, ou plaisir, cōme de ne dire point à son mary qu'il ayme ailleurs. Car commēt est-ce qu'vne femme pourroit celer à son mary sa ialousie, ny le nom de celuy qui a dit que son mary a ses affections ailleurs transportees? Craon dit à la Duchesse le nom, & le logis de la dame que son mary aymoit, dont la Duchesse indignee enuoya querir la femme, & auec menasses & paroles conuenables à la fureur d'vne femme ialouse & d'vne Princesse, commanda à ceste femme qu'elle eut sur peine de sa vie à donner congé au Duc. Le Duc retournant voir ceste femme, elle qui estoit menassee par la Duchesse ne faillit de luy faire vne mauuaise mine, & de le supplier de ne retourner plus chez elle, luy racontant le langage que la Duchesse sa femme luy auoit tenu. Luy bien estonné de ce que sa femme auoit descouuert ses amours qu'il n'auoit descouuertes qu'à Craon, fit tant qu'il sceut d'elle que Craon les luy auoit reuelees. Aduerty de cela, il en aduertit le Roy son frere, qui aussi estoit ieune & d'amoureuse complexion, & mit tellement en sa malle grace ledit Craon, que si Craon eust esté pris il eust esté en danger de sa vie, si que par autres causes mises sus à Craon, comme ces inuentions ne manquent iamais aux Princes qui veulent faire mal à ceux qu'ils hayssent, il fut trompeté par la ville de Paris.

Duc d'Orleās amoureux.

Ialousie de femmes.

Si les femmes sont secrettes

Mesmement qui luy touche.

Mary fasché.

Malice de Prince.

Regardez que c'est d'offencer vn Prince en la moindre chose que ce soit. Craon fut contraint de s'absenter & sauuer en Aniou, & cognut biē que la Duchesse d'Orleans l'auoit decelé, & pensa que le Cōnestable de Clisson, auec lequel il auoit quelquefois eu des querelles & des paroles picquantes, luy auoit dressé ceste partie, & auoit suscité la Duchesse d'Orleans pour luy ioüer ce tour. Adoncques apres auoir pour quelque temps demeuré en Aniou, il se retira vers le Duc de Bretagne, lequel estant peu amy du Roy de France le retira volontiers. Cela irrita dauantage contre ledit Duc le Roy, qui d'ailleurs n'estoit pas fort bien affecté enuers luy. Les ennemis du Duc & de Craon qui estoient pres du Roy, mirent en teste au Roy que ledit Duc auoit commis acte de felonnie enuers le Roy son souuerain, en ce qu'il auoit retiré Craon ennemy du Roy, & trompetté par les carrefours de la ville de Paris. Charles estant à Tours en l'an 1393. ledit Duc y vint vers luy, & y fut assez bien receu, plus de mine que de volonté, car Charles auoit plusieurs occasions pour ne vouloir pas beaucoup de bien au Duc, mais les Princes sçauent mieux vser de dissimulation que les autres hommes, & attendent à se ressentir en temps & lieu des iniures receuës.

Soupçon de Craon.

Le Roy n'ayme le Duc.

Dissimulatiō de Prince.

Le conseil du Roy remonstra au Duc, qu'encore qu'il eust fait hommage de son Duché au Roy, neantmoins il luy estoit rebelle & desobeissant, & en plusieurs poincts luy contrarioit, comme à ne vouloir point honorer le Pape Clement, ny à

Suscitation contre le Duc

M. ccc. xciii.

A tenoit. Qu'il maintenoit aux benefices de sondit Duché ceux qui estoiët pourueus par le Pape Vrbain. Qu'il empeschoit la iurisdiction des Euesques de son pays, & que quelques commissions qu'ils ayent de la Cour de Parlement de Paris, ledit Duc empeschoit qu'on les mit à execution en son Duché. Et dauantage qu'il empeschoit en iceluy l'execution des mandemens & exploicts qui emanent de sadite Cour de Parlement. Ce sont les poincts dont le Duc fut accusé, desquels il se iustifia pertinẽment enuers le Roy & son conseil, mais le ieune Roy qui auoit vne dent de laict sur le Duc, vouloit en quelque sorte que ce fut l'attaquer & le poindre de tous costez, & luy eut declaré vne guerre sans le Duc de Bourgongne qui le soustenoit, & qui l'auoit aduerti de ce dont on le deuoit accuser, & de ce qu'il deuoit respondre. Ces affaires se demenoient entre le Roy & le Duc, cependant que deux Ambassadeurs du Roy d'Angleterre vindrent prier Charles de se vouloir trouuer à Amiens, pour aduiser auec le Roy leur maistre, ou ses deputez, aux moyẽs de faire vne paix. Charles promit ausdits Ambassadeurs de s'y trouuer incontinent apres qu'il auroit mis fin aux affaires qui estoiët entre luy & le Duc, comme il fit. Les Princes & seigneurs B du conseil du Roy desirans accorder les differents d'entre luy & le Duc, s'aduiserët d'vn moyen, sans lequel on ne fut iamais venu à conclusion d'accord. C'est de promettre le mariage d'Isabelle fille aisnee du Roy, auec Iean fils aisné du Duc, quand les deux parties seroient d'aage pour le consommer. Mais ce mariage ne fut iamais accomply, ains fut ladite fille donnee au Roy Richard d'Angleterre, comme vous verrez cy apres. Aussi fut là fait le mariage de la fille dudit Duc & de Charles de Blois fils aisné du Comte de Pentheure. Voyla ce que disent les Annales de Bretagne. Ce qui aduint l'an 1393. autres disent 91.

Accusé deuãt le Roy.

Dent de laict.

Pourparler de paix.

Accord par mariages.

IV.

En celle saison la Royne Isabelle de Bauiere femme de Charles, accoucha d'vn fils qui fut nommé Charles, & le Roy donna à son frere le Duc d'Orleans pour supplement & augmentation de son apannage les chasteaux de Pierre-fons & de la Ferté-bernard. Aussi ledit Duc achepta de Guy Comte de Blois & de Marie de Namur sa femme le Comté de Blois, pour la somme de 200000. florins, & de ces deniers qu'il auoit eu du mariage de Valentine sa femme. Et par ceste vendition fut C Iean de Bretagne fils de Charles de Blois priué du droit de la succession dudit Cõté qui luy deuoit escheoir, car ledit Comte & Iean de Bretagne estoiët cousins germains, enfans des deux freres. Autres disent que la Comtesse femme dudit Guy estoit aimee de Louys Duc d'Orleans, & qu'elle desroboit à son mary tout ce qu'elle pouuoit pour le donner au Duc, de façon que le Comte se trouua si endebté, qu'il fut contraint à la suscitation mesmes de sa femme de vendre son Comté audit Duc, pour le desir qu'elle auoit de luy complaire, & de luy faire tomber ce Comté entre ses mains.

Supplement d'Apannage.

Achapt du Comté de Blois.

Amours du Duc d'Orleãs

Le Roy Charles, suiuant ce qu'il auoit promis aux Ambassadeurs du Roy d'Angleterre, se trouua en la ville d'Amiens, autres disent pres Calais, accompagné des Ducs de Berry & de Bourgongne ses oncles, & de plusieurs Princes & seigneurs de son conseil, & de la part du Roy d'Angleterre y vindrent les Ducs de Lãclastre, d'Yorch, & de Glocestre ses oncles. Les François demandoient que la ville de Calais detenuë par les Anglois fut rasee, & qu'elle ne fut iamais habitee, car elle leur D sembloit vne espine au pied, ou vne paille en l'œil, & les Anglois demandoient que le Traicté de Bretigny fut accomply en tous ses poincts, que le million d'or restant de la rançon du Roy Iean fut payé, & le Duché de Guyẽne & le Comté de Poictou rendus iusques aux portes d'Orleans. Quant à Calais, ils ne voulurent faire respõce à la demande des François, par lesquels leur fut respondu qu'ils rendissent ledit Roy Iean & les ostages morts en Angleterre par leur faute, & qu'alors on aduiseroit à accomplir ledit Traicté. Aussi fut reproché ausdits Anglois, qu'apres iceluy Traicté, ils n'auoient pas fait vuider leurs gensdarmes des forteresses de France, comme ils estoient obligez par iceluy, dont s'estoiët ensuiuis maux innumerables, pour lesquels les François demandoient audit Roy d'Angleterre trois milliõs d'or. Mais ne pouuans les deux parties s'accorder en leurs demandes & reproches, les vns & les autres apres auoir par l'espace de quinze iours debattu ensemble, se separent, les Anglois retournerent à Calais, & le Roy deuenu malade d'vne fieure chau-

Le Roy à Amiens.

Demandes des deux nations.

Responces à icelles.

Pourparler fans effect.

M.ccc xcii. de fut porté à Beauuais. Quelques histoires mettent ce pourparler entre les deux parties deuant l'armee nauale de l'Escluse, autres apres. A

Craon en Bretagne.

Le sieur de Craon cependant se tenoit en Bretagne pres du Duc, espiant les occasions & moyens de se venger du Connestable de Clisson pour la cause cy-dessus declaree. Il auoit vn bel hostel pres le cimetiere S. Iean à Paris, autres disent pres saint Iean en Greue, là où il fit secrettement par son concierge apporter & assembler des armes, & luy entrant de nuit secrettement à Paris, accompagné d'vn bon nombre d'hommes perdus & de bons meurtriers, se cacha dedans son hostel. Vn soir côme le Connestable de l'hostel de S. Paul, où le Roy estoit logé, se retiroit en son hostel qui est maintenant l'hostel de Guise, estant auparauant appellé l'hostel de Misericorde, pres du coin de la closture saincte Catherine, autres disent pres le cimetiere S. Iean, ledit de Craon caché auec vingt hommes dedans vne petite maison, sortit, & assaillit le Connestable, lequel du cômencement pensant que ce fust le Duc d'Orleans frere du Roy qui luy eust dressé vne gaillarde escarmouche, ne se mit point en defence, & en se ioüant luy dit: Par ma foy, monseigneur, c'est mal fait, mais ie le vous pardonne, car vous estes ieune. Mais Craon disant: Ie suis Craon, tuë, tuë, à mort, à mort, le Connestable cognoissant son ennemy se mit en defence, & assailly & attaqué de vingt espees fut porté par terre. Toutesfois il se releua, & selon aucuns ayant la teste couuerte d'vn haubergeon, & garny d'vne bonne espee, autres disent seulement armé d'vne dague longue de deux pieds, se defendit le mieux qu'il peut, mais enuironné & assailly de tât de gens, & secouru du peuple qui y accourut à son secours, se sauua dedans la boutique entr'ouuerte d'vn boulanger, & ainsi blessé, meurtri & sanglant, fut emporté en son hostel. Craon pêsant l'auoir tué se sauua par la porte S. Anthoine, & trois de ses assassinateurs pris & interrogez, & côfessans l'auoir fait, furent au bout de deux iours descolez. Craô se retira vers le Duc de Bretagne, & le Connestable ietta au cœur du Roy vne nouuelle colere & haine, non seulement contre Craon, mais aussi contre ledit Duc, par le conseil & les moyens duquel il pensoit que Craon l'auoit ainsi assassiné. Le Roy declara Craon ennemy de sa couronne, & criminel de leze maiesté, en ce qu'il auoit meurtry le premier officier de sa couronne, le fit appeller à Ban, par contumace le declara banni du Royaume, & furent ses biens confisquez, & fit raser son hostel: Lequel, comme nous auons dit, quelques-vns disent auoir esté en la place où est maintenant le cimetiere S. Ieâ, autres en la place S. Iean en Greue. Cela aduint l'an 1392. au mois de May, ou 93.

Guette le Connestable. — L'assaillit de nuit. — Clisson se defend. B — Est blessé. — Craon se sauue en Bretagne. — Arrest contre luy. C

Colere du Roy.

Charles fut tant irrité de cest acte, que ne pensant à autre chose qu'à en prendre vengeance, & oubliant tous autres affaires ne pouuoit manger, ny boire. Adôcques estant à S. Germain en Laye, il se resolut de mener vne armee en Bretagne contre le Duc & Craon, pour se venger par vn mesme moyen de tous deux, & mesmement du Duc auquel il en vouloit, lequel neantmoins par honnestes lettres & Ambassades s'excusoit fort de ce meurtre, disant n'en estre aucunement consentant, & que ledit Craon n'estoit point auec luy, ains s'estoit retiré en la ville de Sablé au Maine, qui luy appartenoit. Toutesfois Charles ne pouuant prendre ces excuses en payement, resolu du voyage de Bretagne, fit venir vers luy les Ducs de Berry & de Bourgongne, ausquels il fit entendre sa resolution. Eux ne la trouuans bonne l'en voulurent destourner, & disoient que cela procedoit du conseil des seigneurs de Clisson, de Noniant, & de la Riuiere, qui gouuernoient le Roy, & qui ne regardoient point aux inconueniens qui pourroient aduenir de ce voyage. Alors l'Vniuersité de Paris qui auoit vne grande authorité en France & enuers les Roys, & qui se mesloit de faire des remonstrâces sur les affaires d'Estat, enuoya vers le Roy ses deputez pour luy faire des remonstrances sur ledit voyage, & pour l'en aduertir, mais ny eux ny lesdits Ducs oncles du Roy ne le peurent faire, tant & si auant auoit pris au cœur du Roy racine la haine qu'il portoit au Duc & à Craon, & la vengeance qu'il vouloit prendre de tous deux.

Côtre le Duc & Craon. — Leur veut faire guerre. D — Authorité de l'Vniuersité.

Le Roy s'achemine en Bretagne.

Charles resolu d'aller en Bretagne auec vne grosse armee, accompagné de son frere le Duc d'Orleans, s'en alla en la ville du Mans, là où il attendoit ses oncles les Ducs de Berry & de Bourgongne, qu'il auoit mandez pour luy faire compagnie, & cependant enuoya à Sablé vn Heraut pour sommer ceux qui le tenoient de

A le rendre, lesquels firent les sourds, & n'y obeyrent pas, & disoit-on que Craō estoit dedans. Le Duc aduerty que le Roy tiroit en Bretagne contre luy à si grande puissance, enuoya vers sa Maiesté luy faire nouuelles remonstrances, se partit de Nantes, là où il pensa n'estre assez fort, & auec sa femme, ses enfans & ses tresors, s'en alla a sainct Malo, en deliberation, si le Roy entroit en son pays, & si la necessité l'y contraignoit, de s'embarquer en nauires ia apprestez pour se retirer & sauuer en Angleterre. Toutesfois deuant que partir de Nantes il enuoya vers le Roy vne Ambassade, de laquelle estoit chef vn Euesque de son pays nommé le Barbu, homme de bonne & loüable vie, lequel estant arriué au Mans vers le Roy, luy fit entendre que le Duc son maistre s'esbahissoit grandement de ce que ledit sieur Roy luy vouloit faire la guerre, à cause que ledit Duc auoit retiré le seigneur de Craon qui auoit offencé le Roy. Que le Duc asseuroit ledit sieur Roy qu'il n'auoit veu ledit de Craon sinon deux mois apres que le Roy & le Duc d'Orleans son frere luy firent defendre sa cour, & que ledit Duc auoit esté aduerty qu'à ceste occasion ledit de Craon s'estoit retiré en sa ville de Sablé, où il s'estoit tenu vn mois ou deux, & B de Sablé s'en estoit allé voir ledit Duc, pource qu'il estoit son parent, & qu'estant ledit de Craon pres ledit Duc, il luy auoit fait entendre la cause pour laquelle il auoit esté banny de la cour sans l'auoir merité. Que messire Oliuier de Clisson Connestable de France en auoit esté la cause, pour la grande haine qui de long temps estoit entr'eux. Que ledit de Craon auoit dit audit Duc que de tout son cœur il haissoit de Clisson, & que de toute sa puissance il luy feroit guerre à quelque fin que son entreprise deut venir. Qu'apres que Craon eut dit cela au Duc, le Duc luy auoit demandé s'il auoit signifié cela audit Cōnestable, & que Craon auoit respōdu qu'oüy, & qu'il l'auoit deffié formellement, iusques à le mettre à mort de nuit ou de iour, là où il le pourroit rencontrer à son aduantage, & que Craon auoit dit audit Clisson ceste deffiance de bouche, deuant qu'il partit de la Cour du Roy. Que bien-tost apres Craon estoit party de la cour du Duc, & s'en estoit allé en Aniou, & que depuis le Duc ne l'auoit veu, que le Duc affermoit cela estre veritable, & que de ce il en appelloit Dieu à tesmoin, & qu'il s'esbahissoit de ce que ledit sieur Roy luy vouloit C faire la guerre pour ceste cause, dautant que ledit Duc ne voudroit enuers ledit sieur Roy faire ny attenter aucun mauuais acte, ny enfraindre les conuenances du mariage accordees entre la fille dudit sieur Roy, & le fils dudit sieur Duc, promises & iurees entre le Roy & luy. A cela encore ledit Euesque adiousta auec vehementes paroles.

M. ccc. xciii.

Le Duc estonné.

S'excuse vers le Roy.

De n'auoir veu Craon.

N'y retiré.

Menasses de Craon.

Auoit veu le Duc.

Protestation.

Sire, vous auez receu son hommage & serment de fidelité, & estes par ce moyen, selon la loy escrite, tenu de le defendre contre tous autres, & vous mesmes, sans cause quelconque, luy venez faire la guerre? Sire, combien que vous soyez tellement par sur la loy que vous n'y estes subiet aucunement s'il ne vous plaist, si estes vous subiet à la raison, & vous & tous les autres Princes du monde, en maniere que si vous desprisez raison, & que vous prenez volonté de faire raisonnable pour la loy absoluë, vostre affaire ira tout au rebours, & au contraire de vostre intention, ainsi que nous lisons és escritures sainctes & autres histoires, qu'il est aduenu aux Princes desreglez que Dieu a griefuement chastiez & punis, & celuy Dieu qui lors D regnoit est celuy qui regne à present, & est autant à craindre qu'il fut oncques, & aussi puissant de faire miracle qu'il estoit lors. Sire, Dieu a tousiours voulu conseruer le pays de Bretagne, depuis que les Princes Chrestiens premierement y regnerent, qui fut au temps de l'Empire de Theodosius, l'an de grace 381. Et si depuis il a esté vsurpé soubs autre main, il n'y a gueres esté qu'il ne soit retourné, & tousiours retournera à sa droite seigneurie, qui n'est pas ouurage humain, mais de Dieu le tout puissant. Et pource, Sire, vous plaise aduiser quel est le fondement de vostre guerre, & aussi les pauuretez que la guerre produit, car à tout cela faut restitution si le fondement n'est raisonnable. Et sur tout vueillez moderer vostre malveillance, & remettre en vostre grace le bon Duc, ses subiets, & son pays, autrement nous serons tous contraints de nous allier, & crier à haute voix au Roy des Roys, qui est Dieu eternel, & luy supplier secours & ayde contre vostre guerre & inimitié. Voyla les mesmes mots de la remonstrance de l'Euesque, lesquels nous n'auons voulu changer.

Remonstrance au Roy.

Menasses au Roy.

Louanges de Bretagne.

Priere au Roy.

Protestation.

YVu iiij

M.CCC.XCII. Apres que cest Euesque eut sagement fait sa charge & remonstrance, le Roy A tout en colere, & resolu de faire la guerre au Duc, luy fit responce qu'il auroit aduis sur ce que ledit Euesque luy auoit dit, & que bien tost en auroit la responce. Le Roy assembla son conseil, auquel estoient les Ducs d'Orleans, de Berry, de Bourgongne & de Bourbon, & plusieurs autres. Ceste entreprise fut longuement debattuë, & les Ducs de Berry & de Bourgongne, & quelques autres seigneurs se fussent assez contentez de ce que cest Euesque auoit dit, mais ils n'osoient dire ce qui leur sembloit, pource qu'on auoit desia rapporté au Roy qu'ils soustenoient le Duc de Bretagne, & que le Roy disoit qu'il sçauoit bien que Craon estoit auec ledit Duc. Toutefois le Duc de Berry, auquel l'aage auoit donné plus de hardiesse de parler qu'aux autres, desireux de rompre ceste entreprise, luy remonstra qu'il ne voyoit pas que le debat & la haine d'entre Clisson & Craon, fut suffisante cause pour l'esmouuoir à faire vne si cruelle guerre, & que d'icelle pourroient sortir plus de maux qu'on ne sçauroit dire. Que les Medecins ne trouuoient pas bon qu'il entreprit ce voyage en temps d'Esté, chaud & ardant, qu'ils cognoissoient ledit seigneur Roy mal disposé, B & empiré depuis son partement de Paris, & son sang eschauffé. Que ledit sieur Roy deuoit se purger, & reposer soy & ses humeurs, non alterer luy & elles par le violent exercice de son voyage, & dauantage luy remõstra que le Duc de Bretagne ne soustenoit ledit de Craon, & que pour les inimitiez de certains particuliers il n'y auoit raison de faire guerre à vn tel Prince & voisin, que ledit Duc, au fils duquel (en celle mesme annee) on auoit promis vne fille de France, faisant finale paix & alliance auec luy, & que ledit Duc auoit grands moyens d'esmouuoir de grands troubles en France, par l'intelligence & voisinage des Anglois. Telles & semblables remonstrances faisoit le Duc de Berry au Roy, mais il auoit les oreilles bouchees à toutes raisons & remonstrances, & son cerueau desia disposé à la furie qui peu apres le surprit, estant irrité à ceste guerre par le conseil de certains mignons de Cour qui esperoient en icelle auoir des charges, & participer au butin qui se feroit de la conqueste dudit pays. Qui sont des chimeres & impressions que se mettent en leurs fantasies, cerueaux & desseins, ceux qui animent les Princes à quelque entreprise.

Entreprise de Bretagne debattue.

L'aage donne liberté de parler.

Remõstrance du Duc de Berri au Roy.

Le Roy obstiné.

Adonc le Roy partit du Mans pour prendre le chemin de Bretagne, & au partir C de ladite ville, ainsi qu'il marchoit à la grande chaleur du Soleil, au detour du chemin d'entre deux arbres sortit vn homme de grande stature, nud iambes, pieds & teste, & vestu d'vne cotte de bureau blanc. Il se lança à trauers le chemin, & print les resnes du cheual du Roy, & l'arrestant tout court s'escria effroyablemẽt, & luy dit: Demeure Roy, ne marche pas plus auant, retourne-t'en d'où tu viens, car tu es trahy. Et soudain se disparut ce pauure homme, & oncques puis ne fut veu. Quelques-vns disent que le Duc de Bretagne auoit attitré cet homme pour tenir ce langage, & faire ceste peur au Roy. Ceste parole l'effroya de telle façon, que son cerueau commença à s'en troubler, & comme il picquoit plus auant auec l'apprehension de la voix de cet homme, il aduint qu'vn page du Roy portoit sa lance dormant, laissa tõber ladite lance sur l'armet du Roy, qu'vn autre page portoit deuant. Ce bruit du fer de lance sur l'armet du Roy auec la vehemente apprehension qu'il auoit de la voix de cet homme, & le Soleil qui ce iour là estoit extremement ardant, luy affecterent & altererent tellement le cerueau, qu'il auoit ia debile, qu'il tomba soudain D en si furieuse frenesie, que tirant son espee il courut sus à son frere le Duc d'Orleans, le poursuiuant à toute bride, & tua quelques personnes qui se mettoient au deuant de luy pour le retenir. Comme le Duc de Bourgongne qui estoit loing de luy de trente ou quarante pas, sus la main gauche vit le Roy courant l'espee au poing, & frappant à tort & à trauers, s'escria qu'on retint le Roy, & qu'on sauuast monsieur d'Orleans, & crioit audit Duc qu'il eut à se sauuer. En ceste furie fut le Roy arresté tout court par vn cheualier de Normandie, nommé Guillaume Martel, qui sautant sur la croupe de son cheual, l'ẽbrassa par le derriere. Mais ce fut apres que luy & son cheual n'en pouuoient plus. Aucuns disent qu'il ne tua personne, car chacun fuyoit deuant luy. Alors luy estant l'espee ostee il fut descendu de cheual, mis dedãs vne litiere, & ramené en la ville du Mans. Ses oncles les Ducs de Bourgongne, de Berry & de Bourbon, estoient tousiours pres de luy, mais il ne les recognoissoit point, & ne faisoit semblant d'amitié ny de cognoissance à personne, ains tournant & renuer-

Part du Mãs.

Surpris par vn homme.

Effroyé & troublé perdit le sens.

Veut tuer son frere.

Est ramené au Mans.

A ſant ordinairement les yeux dedans la teſte ne diſoit mot. Il faiſoit grande pitié à ceux qui le voyoient, la pluſpart deſquels les plus ſages penſoient que ce fuſt vne punition de Dieu, pour auoir voulu à l'appetit & perſuaſion d'vn particulier, troubler la perſonne & l'Eſtat d'vn grand Prince ſien voiſin & parent. De ceſte maladie naſquirent infinies calamitez qui tomberent ſur la France, comme nous dirons cy-apres, & pouuons dire qu'elles ont duré iuſques à noſtre temps. Ce qui aduint l'an 1393. M. ccc. xciii. Maux de ſa maladie.

Charles eſtant ramené au Mans, l'armee qui marchoit pour aller en Bretagne fut licenciee & caſſee ; & rompu ce grand appareil qui auoit eſté appreſté à la ruine du Duc de Bretagne, & ledit Duc deliuré de la crainte & du mal d'vn grand dãger. Les ſeigneurs de la Cour commencerent à murmurer, diſans que ce iour là le Roy auoit eſté empoiſonné ou enſorcelé, & meſmes les oncles du Roy en donnerent le blaſme à ceux qui le gouuernoient & poſſedoient entierement, & tous ceux de la Cour en accuſoient les mignons qui eſtoient en credit, qui poſſedoient la perſonne & la volonté du Roy, & qui auoient eſloigné de luy ſes oncles pour auoir tous ſeuls B l'entier gouuernement du Royaume. Voyla les preparatifs de vengeances contre les enuieux & malueillans des Ducs de Bourgongne & de Berry, car on diſoit par tout qu'il eut mieux vallu que Cliſſon & tous ceux de ſa querelle fuſſent morts que telle maladie fut aduenuë au Roy. Les Medecins du Roy dirẽt à ſes oncles que il n'eſtoit empoiſonné ny enſorcelé que de mauuais conſeil, de ceux qui pour leur paſſion particuliere, & en temps d'Eſté durãt ces chaleurs à luy inſupportables, luy auoient mis ce voyage en teſte. Alors tant par les ſeigneurs que par les Medecins, fut aduiſé que le Roy ſeroit amené au chaſteau de Creil ſur Oyſe, qui eſt au lieu de bon & ſalubre air, de grand plaiſir, & de belle veuë. Armee rõpue. Preparatifs de vengeance.

Apres que le Roy y eut eſté amené, il fallut pour pouruoir aux affaires recourir à la conuocation des Eſtats generaux qui ont touſiours eſté conuoquez, ou en cas de neceſſité, ou en intention de la monſtrer. Ils furent tenus à Paris, auſquels le Duc d'Orleans Prince ambitieux, frere du Roy, cõme le plus proche demandoit le gouuernement des affaires, mais ceſte charge fut deſniee à ſon ieune aage, & à luy qui C auoit plus beſoin d'eſtre gouuerné que de gouuerner, & fut par leſdits Eſtats ordõné que les oncles du Roy auroient le gouuernement du Royaume & des affaires, meſmement le Duc de Bourgongne, car le Duc de Berry eſtoit alors en mauuaiſe reputation pour les concuſſions par luy faites en ſon gouuernemẽt de Languedoc. Il fut auſſi par leſdits Eſtats ordonné que la Royne Iſabelle de Bauiere femme de Charles, auroit pour principale aſſiſtance & compagnie la Ducheſſe de Bourgongne, femme ſuperbe & hautaine, qui tenoit telle rigueur à tous ceux qui auoient affaire à la Royne de France, qu'ils ne parloient à elle ſans ſon congé & permiſſion, & hayoit tellement le Conneſtable de Cliſſon, qu'elle ne ceſſoit d'inſtiguer le Duc ſon mary contre luy. Or encore que le Duc de Bourgongne fut aſſez fin, qu'il cognut bien que les paſſions vehementes des femmes ne ſont pas touſiours accompagnees de raiſon, & qu'il ne falloit en ce temps de la maladie du Roy par trop remuer les choſes, ſi eſt-ce qu'eſtant transporté de haine contre le Conneſtable, & animé par ſa femme, il delibera de faire vn mauuais tour au Cõneſtable, auquel il vouloit mal D de mort, pource qu'il auoit eu plus de faueur du Roy que les Princes de ſon ſang, qu'il auoit bien fait ſes beſongnes, & amaſſé vn grand treſor. Et ce qui le rendit plus hay d'eux, fut qu'apres auoir eſté bleſſé par Craon, & qu'il penſoit bien mourir, il fit ſon teſtament, auquel il fit des legats de ſes meubles, ſeulement iuſques à la concurrence de la ſomme de dix-ſept cens mille liures. Ce qui donna vn grand esbahiſſement aux Ducs de Bourgongne & de Berry, qui s'esbahiſſoient où c'eſt que Cliſſon en auoit peu tant amaſſer, meſmement en vn temps miſerable, car outre ce il auoit peu auparauant donné en mariage à ſa fille mariee à Iean de Bretagne deux cens mille liures, ſans ce qu'il auoit donné aux Anglois pour la rãçon dudit Iean. Leſdits Ducs diſoient qu'il n'eſtoit poſſible que Cliſſon en eut tant amaſſé ſans auoir meſlé celuy d'autruy auec le ſien, & que ceux qui ſont fauoris des Roys ſe donnent toute authorité & licence de mettre la main dedans les finances du Royaume, & d'en rẽplir leurs bourſes pendant qu'ils ſont en faueur, penſans auoir leur fortune bien Aduis des Medecins. Aſſemblée des 3. Eſtats. Ducheſſe de Bourgongne ſuperbe. Paſſion des femmes. Haine contre le Cõneſtable. Qui s'eſtoit fait riche.

M.CCC.XCIII. Fauoris des Roys. asseuree, mais qu'apres le deffaut de la faueur ou de la vie desdits Roys, ceste fortune de leurs fauoris se casse cõme voirre. Ce qui aduint audit Cõnestable en l'ã 1393. A

V. Estat de Frãce. Doncques estant l'estat des affaires du Royaume en ceste façon durant la maladie du Roy & apres la route du camp preparé pour la Bretagne, Clisson estãt poursuiuy de recouurer deniers pour le payement des gens de guerre, vint vn iour trouuer le Duc de Bourgongne en son hostel d'Artois à Paris, & le supplier que finances fussent ordonnees pour payer lesdits gens de guerre. Comme Clisson fut entré dedans la chambre du Duc, le Duc changea de couleur, & transporté de colere apres que Clisson luy eut fait entendre comme les gens de guerre le poursuiuoient de les faire payer, luy fit vne responce biẽ aigre, luy disant qu'il n'auoit que faire de se mesler de cela, ny des autres affaires du Royaume. Haine. Que sans son office de Connestable duquel à la malheur s'estoit-il meslé, ils seroient bien gouuernez. Qu'il ne pouuoit auoir amassé tant d'argent declaré par son testament, s'il ne l'auoit pesché dedans la bourse du Roy, & que le Roy, le Duc de Berry son frere, & luy n'en pourroient tant trouuer. Contre Clisson. Sur ces reproches dites en extreme colere, il luy commanda de sortir de sa chambre, le menassant de luy creuer l'autre œil. Clisson ainsi menassé sortit nõ seulement du logis du Duc, mais aussi de la ville de Paris, & se retira à Montlehery qui estoit à luy. B Qui s'enfuit. Le Duc de Bourgongne racõta puis apres au Duc de Berry son frere ce qu'il auoit dit à Clisson. Dequoy ledit Duc fut extremement aise, & dit à son frere qu'il auoit tres-bien fait, & que Clisson, le Begue de Villaines, la Riuiere, Montagu & le Mercier, qui auoient manié la personne, les affaires, & les finances du Roy, l'auoient desrobé, & que qui le croiroit, ils y lairroient leurs vies. Mõtagu aduerty de ce qui estoit aduenu au Connestable, s'en alla hastiuement en Auignon. Mercier & le Begue de Villaines furent mis prisonniers au Louure, & on fit chercher Clisson & Montagu qui s'en estoient allez, Clisson aduerty qu'on le cherchoit, & se voyant mal asseuré si pres de la ville de Paris, se retira en Bretagne en vn sien fort chasteau nommé Iosselin. Malheur des miserables. La Riuiere s'estant retiré pres de Chartres en vne sienne maison nommee le Mans, fut pris par le Barrois des Barres, & emmené prisonnier au Louure. Et selon ce qui aduient ordinairement aux miserables, & à ceux qui sont, ou prisonniers, ou fuitifs, on semoit d'estranges bruits contre ces seigneurs, car on disoit qu'ils estoient traistres à la couronne, qu'ils auoient empoisonné le Roy, pillé ses finances, & fait aux despens du peuple bastir de beaux chasteaux, dont les giroüettes dorees monstroient leurs larcins & pilleries. C Humeur du peuple. Ainsi parle le peuple de ceux qui ont le vent au visage, car il ayme, ou hayt, blasme, ou loue legerement les hommes sans raison & consideration, selon leur bõne ou mauuaise fortune. La Riuiere qui estoit assez aymé & estimé de plusieurs gens de bien qui estoient marris de son desastre, mais chacun estoit bien aise des autres, lesquels la prosperité de leur fortune auoit rendus superbes & arrogans (vice commun à ceux qui ont beu au hanap de la bonne fortune) Yures de la fortune. lesquels s'enyurent d'icelle, les vns plus, les autres moins, selõ qu'ils ont d'entendement. La Riuiere & le Mercier furent tirez du Louure, & mis entre les mains du Preuost de Paris, Emprisonnez condamnez. puis peu de iours apres leuez de là, & menez en la Bastille S. Anthoine, où ils n'attendoient que l'heure de la mort, car on leur faisoit dire tous les iours qu'ils eussent à penser à leurs consciences, combien que ceux qui faisoiẽt leurs procez ne trouuassent en eux aucune cause suffisante pour les faire mourir. D Mais quand les hommes sont emprisonnez par la passion de ceux qui gouuernent, elle est plus que suffisante cause pour faire vn Arrest de condemnation de mort, car plusieurs causes, preuues, faux-tesmoins & mauuais Iuges se trouuẽt propres à bastir vn eschaffaux contr'eux.

Arrest contre Clisson. Le Begue de Villaines trouua de si bons amis qu'il fut deliuré & absous à pur & à plain, & les autres demeurerent longuement prisonniers en crainte de mort. Clisson absent fut adiourné à comparoir en personne en la Cour de Parlement de Paris, mais estant bien conseillé il n'y comparut point. Plusieurs deffauts furent obtenus contre luy, desquels le Procureur du Roy requit le profit qui luy fut adiugé, & par arrest de ladite Cour en la presence de plusieurs Princes & seigneurs, Sa condemnation. ledit Clisson Connestable de France fut degradé par figure de la qualité de Cheualier & de l'Estat de Connestable de France, condamné enuers le Roy en cent mille marcs

A pour les extorsions & pilleries qu'il auoit faites, & banni du Royaume de Frãce. Et quelque temps apres son estat de Connestable fut donné à messire Philippes d'Artois Comte d'Eu, en mariage faisant de luy & de la fille du Duc de Berry veufue de Louys fils du Comte de Blois. Voyla le remuement d'affaires qui nasquit de la maladie du Roy Charles, & ce que gagnerent ces fauoris du Roy pour offencer les grands, sans preuoir que le Roy leur maistre leur pouuoit faillir, & que les Princes sont tousiours Princes, & ont les bras de fer & les mains longues. Ce qui aduint l'an 1393. M. ccc. xciii.

Mal de la maladie du Roy.

On taschoit de donner tous les iours quelque plaisir au Roy pour le resiouyr, & quelques ieunes hommes fauoris inuentoient de nouueaux ieux & passe-temps, ou faisoient ce qu'il leur commandoit. Plusieurs mariages furent faits à la Cour, ausquels chacun s'efforça de faire nouueaux ieux & esbatemens, mais cõme la fin des ioyeusetez excessiues est communement accompagnee de tristesse, aussi furent ces plaisirs des nopces troublez par vn grand inconuenient qui y aduint, ou soit que ce fut par accident ou à escient. Vn gentilhomme nõmé Hangrignen de Gensay, pour B le temps estimé homme de gentil esprit, & inuentif de belles masquarades, desquelles en ce temps on ne voudroit vser qu'aux nopces de village, inuenta vne mõmerie en maniere d'hommes sauuages (autres disent de Lyons) & pour accoustrer ces hommes, il fit faire des accoustremens de toille toute couuerte de poil de lin fort delié, & comme cheueux depuis la teste iusques aux pieds. Ces accoustremens estoient faits si proprement qu'ils estoient si ioints à la chair que ceux qui en estoiẽt vestus sembloient estre nuds; & estoit ce lin attaché & colé auec de la poix. Le Roy voyant ceste belle mommerie en voulut estre auec d'autres qui estoient desia masquez, & qui prierent le Roy de commander que toutes les torches qui seroient en la salle où ils deuoient entrer se tirassent loing arriere d'eux pour le danger du feu qui y estoit, car la toille delice, le lin, & la poix estoient choses si subtiles à receuoir le feu, qu'il y auroit danger que le feu se print à ses accoustremens dont ils seroient bruslez. Le Roy fit & fit faire par vn Heraut d'armes ce mandement, mais le malheur voulut que le Duc d'Orleans n'estant point à la salle alors que ce commande- C ment fut fait, & ne sçachant l'entreprise de ceste mascarade y vint, & se mit à baller. Voicy entrer les six sauuages attachez à cordes l'vn à l'autre, horsmis le Roy qui les menoit deuant. La nouuelleté de ces masques fut trouuee si belle, que tous ceux qui estoient en la salle ne se souuenans plus de la defence faite des torches, s'approcherẽt pour les voir, & pour sçauoir qui ils estoient. Le Roy qui estoit le premier voyãt les Dames, laissa ses compagnons couplez ensemble qui balloient, & passant deuãt la Royne s'adressa à la Duchesse de Berry qui estoit la plus belle de la compagnie, & luy fit plusieurs caresses. Elle ne sçachant qui il estoit le print par la main, & luy fit iurer qu'il ne luy eschaperoit point qu'il ne luy eut dit qui il estoit. Sur cela le Duc d'Orleans ieune Prince folastre desirant aussi sçauoir qui estoient ces hommes sauuages, empoigna vne torche de l'vne de ses pages, & la baissant, vouloit recognoistre ces masques, mais le feu se print incontinent à ce lin sec & delié, & du lin à la poix qui fit enflammer la toille si soudainement, que ces pauures masques furent incontinent tous mis en feu sans que personne les peut secourir, car ils estoient liez D ensemble, & ne s'en pouuoient fuyr. Toutesfois la Duchesse de Berry qui auoit fait parler le Roy, voyant toute ceste salle en feu, l'enueloppa de sa robbe à grande & longue queuë, autres disent de son grand manteau, & le sauua.

Plaisirs donnez au Roy.

Mascarades des ardans.

Leurs accoustremens.

Faits de toille

Sauuages en masques.

Defence oubliee.

Torche malheureuse.

Brusla les mommeurs.

Quand la Royne oüyt les miserables cris & grands hurlemens de ces pauures gentilshommes qui ardoient & rotissoient miserablement, & se ressouuenant que le Roy luy auoit dit qu'il seroit l'vn des six, elle tomba pasmee. Parquoy la Duchesse de Berry pria le Roy d'aller prẽdre vn autre habit pour mettre la Royne hors de peine. Le fils du seigneur de Nantoüillet qui estoit l'vn des masques s'estant delié & descouplé d'auecques les autres cinq, s'aduisa d'vne cuue pleine d'eau qui estoit en l'eschanssonniere, où on lauoit la vaisselle, & s'allant ietter dedans, estaignit le feu qui s'estoit attaché à son habillement de sauuage. Les autres faisoient des cris horribles & espouuentables comme hommes bruslans tous vifs, & n'osoit-on mettre les mains à eux pour les secourir, tant ils estoient en feu, & y auoit en la salle vn si hor-

Dueil de la Royne.

Miserable spectacle.

ri.cte extr. rible bruit qu'ō ne sçauoit auquel courir. L'on crioit de toutes parts, sauuez le Roy, A
Cris horribles. mais desia il estoit allé en sa chambre changer d'accoustremens, & de la trouuer la Royne sa femme pour la reconforter. De ces masques il y en eut deux morts en la place, & les autres deux, l'vn desquels fut l'inuenteur, moururent deux iours apres en grande cruauté. Ceste masquarade appellee la mommerie des ardans fut faite à
Mommeurs bruslez. Paris en la salle de l'hostel Royal de S. Pol, autres disent aux fauxbourgs S. Marceau au mois de Ianuier l'an 1392. ou 93. Le Duc d'Orleans qui sans penser à mal auoit baissé la torche qui alluma ce feu, voyant qu'il estoit blasmé de cest inconuenient,
Excuse du Duc d'Orleās en pleine salle s'escria publiquement & s'en purgea & excusa, & apres fit le mesme enuers le Roy. Mais puis apres & durant sa vie, & apres sa mort, ses ennemis le sceurent bien reprocher à ses actions, comme il sera dit cy-apres pour rendre son nom, & elles plus odieux à la France.

Les Ducs de Bourgongne & de Berry voyans ce soir là l'heure tardiue, & s'estās retirez en leurs hostels ne virent pas ce miserable spectacle, & n'en sceurent rien ius-
Esmeute à Paris. ques au lendemain qu'il en fut vn si grand bruit par la ville de Paris, que les Parisiēs se cuiderent esmouuoir contre les Gouuerneurs du Roy, car le bruit courut par la B ville que le Roy y auoit esté rosty auec les autres, si bien qu'il fallut que les Ducs de Bourgongne & de Berry menassent le Roy à trauers la ville iusques à nostre Dame, pour appaiser la fureur du peuple.

Indisposition du Roy. Or depuis cest accidēt aduenu au Roy pres la ville du Mans, il ne se porta iamais bien, & dura par l'espace de vingt-cinq ans ceste follie, qui apporta à la France beaucoup de malheurs & de calamitez, comme on verra cy-apres. Tout le monde auoit vne grande enuie d'appaiser le schisme de l'Eglise. Apres la mort du Pape Clement
Desir d'appaiser schisme. septiesme, les Ducs d'Orleans, de Berry & de Bourgongne qui manioient les affaires, enuoyerent par Ambassadeurs prier les Cardinaux d'Auignon de ne vouloir se haster d'eslire vn nouueau Pape, afin que cependant on trouuast moyen de composer & terminer ce schisme. Ces Cardinaux porterent telle reuerence à la priere & à l'authorité des Princes de France, que chacun d'eux iura & protesta solemnellement que s'il estoit esleu Pape il refuseroit la dignité Pontificale & se demettroit
Vœu des Cardinaux. d'icelle, moyēnant que celuy qui estoit esleu Pape à Rome fit le semblable, afin que C par l'assemblee generale de tous les Chrestiens, vn certain & asseuré Pape fut mis en chaire de la dignité Papale. Ils esleurent Pape Pierre de la Lune natif de Catha-
Benedic Pape logne gentilhomme de grande maison, & fut appellé Benoist ou Benedic treisiesme.

Les affaires alors vindrēt à tel point qu'il ne se pouuoit traicter par Ambassades, ains fallut que les Ducs d'Orleans, de Berry & de Bourgongne, l'Euesque de Sēlis, les supposts de l'Vniuersité, & plusieurs Docteurs allassent en personne vers le nou-
Son obstination. ueau Pape en Auignon. Ils le prierent auec toute humilité qu'il luy pleut donner la paix & le repos à la Chrestienté & à l'Eglise vniuerselle, & que se ressouuenant du serment qu'il auoit fait deuāt qu'estre Pape, & auquel il s'estoit obligé, il assemblast vn Concile general des saincts Peres, à l'authorité & disposition desquels il se soubsmit, & que si bon leur sembloit il eut à se desmettre des ornemens Pontificaux. A
Ses raisons. quoy il leur fit vne longue harangue fondee sur la remonstrance du droit de sa cause, disant qu'il n'estoit deliberé d'abandonner l'Eglise ny la nef du Dieu viuant, au D timon & gouuernail de laquelle il auoit esté esleu Pilote & gouuerneur.

Et bien que ces Princes ne cessassent de le prier qu'il ne vousist s'opiniastrer contre la volonté vniuerselle de la Chrestienté, si est-ce qu'ils n'en peurent auoir autre chose, & rebuttez de l'opiniastreté de cest homme, ils partirent d'Auignon & s'en reuindrent en France, mal edifiez de l'ambition de l'Eglise.

Benoist ou Benedic craignant qu'ils luy fissent quelque mauuais tour, donna puissance au Roy de France de pouuoir leuer pour vn an vne decime sur les gens d'Eglise. Ce qui ne fut sans grande crierie du peuple, & mesmement des Ecclesia-
Fut assiegé. stiques, & rendit de plus en plus odieux le nom de Benoist. En fin il fut assiegé en la ville d'Auignon par vne armee du Roy, & par Edit solēnel fut defendu d'aller plus vers luy, ny de prendre ses Bulles & autres prouisions Apostoliques, & ceux qui tenoient son party furent priuez de la perception de tous fruits & reuenus Ecclesiastiques.

A stiques. De là en auant chacun l'abandonna & se retira de luy, si qu'il demeura tout seul. Benoist estonné de ceste honte, & craignant qu'on luy fit quelque outrage, s'arma du Sacrement de l'Hostie qu'il prit sur luy, & ainsi accompagné & muny, se retira en Cathalogne, & de là en Arragon au lieu de sa naissance. M.ccc.xcv. S'enfuit.

Le Roy Charles auoit enuoyé ses Ambassadeurs vers les Arragonnois, leur remonstrer le droit que Louys d'Aniou fils du premier auoit sur le Royaume d'Arragon, & les prier de le luy vouloir garder. Pierre le ieune Roy d'Arragon auoit eu deux fils, Iean & Martin, & trois filles qui furẽt mariees aux Roys de Castille, d'Argel & de Portugal. De ces enfans estoiẽt venus des enfans, & d'eux des autres. Iean l'aisné fils du susdit Pierre ayant au Royaume succedé à son pere, engendra Yolãd qui fut mariee à ce Louys 2. & de ce mariage issirent Louys 3. Duc d'Aniou, René qui fut apres la mort de Louys son frere Duc d'Aniou & Roy de Sicile, & Charles Comte du Maine. Droit d'Arragon. Race d'Arragon.

Apres la mort du Roy Iean Yoland ne s'empara pas du Royaume, ains ce fut Martin frere dudit Iean, lequel apres auoir perdu tous ses enfans, mourut, laissant
B vne grande querelle entre les maisons d'Arragon & d'Aniou sur la succession dudit royaume. On voyoit bien que ce different s'alloit terminer par les armes, mais les seigneurs du pays preuoyans les grandes calamitez qui en aduiendroient, firent tant qu'il fut par les deux parties accordé qu'on esliroit quelques hommes sages, entiers, iustes, & bien entendus aux affaires du monde, qui esplucheroient bien & meurement le droit de l'vn & de l'autre party, iureroient d'en iuger sainctement, & en donneroient leur arrest & iugement, & firent pareillement iurer aux contendãs de se soubsmettre aux iugemens & arrests donnez par ces hõmes choisis & esleus. Le droit du Royaume fut adiugé à Ferdinand fils puisné du Roy de Castille & de Leonor fille de Ieã Roy dudit Royaume, & l'aisné estoit decedé laissant son Royaume à son fils Iean. Le Duc d'Aniou se plaignoit griefuement de l'iniure qui par ce iugement auoit esté faite à sa femme & à Louys leur fils, mesmes dés le temps qu'ils furent exclus de la succession paternelle par Martin leur oncle paternel. On ne sçait & n'est point escrit sur quoy, ny sur quel titre se fonderent ces hommes esleus &
C choisis à donner ce iugement, entre lesquels fut vn prescheur nommé Vincent fort celebré pour plusieurs miracles qui luy sont attribuez: mais ce n'estoit pas matiere de breuiaire, ains d'estat, d'histoires, & de la cognoissance des genealogies, titres, races, & droicts des grands Princes. Quelques autres ont escrit que le Pape Benoist auoit eu tel pouuoir & authorité enuers eux qu'il leur auoit fait faire ce qu'il auoit voulu, & ce qu'ils auoient fait, qu'il auoit fauorisé au Castillan, & qu'vn Espagnol auoit donné faueur à vn autre Espagnol. Droit d'Anjou en Arragon. Droit en arbitrage. Plainte du Duc d'Anjou. De son droit extorqué.

L'Empereur Vvenceslas fils de Charles 4. estoit cependant spectateur des calamitez & du schisme de l'Eglise sans se remuer, ny sans y donner aucun ordre. Aussi durant les 22. ans qu'il regna ne fit-il aucune chose memorable, tant au fait de la religion & de l'Eglise, qu'au reste du deuoir d'vn Empereur, ains vesquit en continuelle dissolution d'yurongnerie & de paillardise, & en toute cruauté & iniustice, seulement il crea Duc de Milan Iean Galeas Vicõte, beau pere de Louys Duc d'Orleans auec grande estenduë de pays, estant à cela conuié par vne grande somme
D d'or que ledit Galeas luy donna. Ce qui aduint és annees mil trois cens nonante-quatre & nonante-cinq. Vvenceslas Empereur.

Durant ces troubles de l'Eglise & les affaires d'Arragon, le Roy Charles estoit malade de sa frenesie, & auoit bien peu de relasches & d'interualles d'icelle. Pour cela les Princes qui manioient tous les affaires ne laissoient d'aduiser aux moyens qu'il y auroit à mettre vne bonne paix entre les deux Roys de France & d'Angleterre. Dont furent faits plusieurs voyages & courses pour assembler à cet effet les deputez de l'vn & de l'autre. Les Ducs de Berry & de Bourgongne allerent à Abeuille, là où se trouuerent pareillement quelques seigneurs Anglois, & entamerent quelques propos & articles de paix, pour laquelle resoudre & accorder fut conclu entr'eux que le Roy de France se trouueroit à Abeuille, autres disent à Boulogne, & celuy d'Angleterre à Calais, mais le mal se rengregea tellement en Charles qu'il ne peut aller à Abeuille, & ainsi pour l'heure se rompit ceste esperãce de paix. Bien Maladie du Roy. Pourparler de paix.

M.CCC.XCV. Conuertie en trefues.

furent prolongees pour quatre ans les trefues entre les deux Roys, à ce que disent les Annalles d'Angleterre. A

Charles deuint si extremement malade qu'il ne recognoissoit pas mesmes sa femme ny personne, horsmis Valentine Duchesse d'Orleans, laquelle il appelloit belle sœur. Ce qui donna matiere à quelques mesdisans de dire que le pere de Valentine Duc de Milan l'auoit fait ensorceler, car en ce temps les Italiens estoient en France fort suspects de sorcelerie, & d'autres vices. Cela aduint l'an 1393. auquel les Iuifs estans à Paris en despit de Iesus Christ tuerent vn Chrestien, dont plusieurs d'eux furent pris & emprisonnez, puis pendus & autres fustigez, & toute leur trouppe cõdamnee en la somme de dix-huict mille escus qu'ils payerent, & qui furent conuertis en l'achapt de la pierre dont le petit Chastelet & le Petit pont furent acheuez apres le commencement qu'en auoit fait Hugues Aubriot. Pareillement en celle mesme annee quelques-vns de la ville de Paris qui se ressouuenoient du temps passé, accuserent messire Iean Iuuenel des Vrsins (estimé fort homme de bien) au Duc de Bourgongne qui estoit son capital ennemy, pource que ledit des Vrsins auoit pourchassé la deliurance de prison des seigneurs de la Riuiere & de Noniant. A raison dequoy le Duc deputa quelques Commissaires du Chastelet qui examinerent trente ou quarante tesmoins qui leur furent baillez, tous ennemis dudit des Vrsins, & par ladite information le chargerent de si grands cas, qu'il fut en fin adiourné à comparoir en personne deuant le Roy au bois de Vincennes, lieu fatal aux accusations, & fut ordonné qu'il seroit là mis prisonnier en vne tour, mais le Roy auquel la maladie auoit donné quelque interualle fauorisant la cause dudit des Vrsins, voulut qu'il se iustifiast en plain conseil. Ce qu'il fit auec telle prudence qu'il fut renuoyé absous. Quelques mois apres vn Legat qui estoit à Paris condemna les faux tesmoins qui l'auoiẽt accusé, & que l'Euesque luy auoit mis entre mains, à aller le iour du grand Vendredy au matin tous nuds, vn seul drap sur eux en la maison dudit des Vrsins luy requerir mercy & pardon. Ce qu'ils firent. B

Le Roy ensorcelé.

Punition de Iuifs.

Emprisonné.

Clisson en grace.

Le seigneur de Clisson apres auoir par le Duc de Bourgongne receu les indignitez cy-dessus declarees, sceut si finement ioüer son personnage qu'il rentra en grace auec luy, & le Duc de Berry. Durant son exil de la Cour, il se tenoit en sa maison de Iosselin, sur les marches de Bretagne & de Poictou qu'il auoit fait fortifier, afin qu'il se peut defendre contre le Duc de Bretagne, si d'auẽture ledit Duc luy vouloit courir sus. Il fit tant par l'entremise des seigneurs de Bretagne ses parens qu'il fut recõcilié auec ledit Duc, qui luy rendit toutes les terres qu'il luy auoit saisies, car ledit Duc qui estoit vieil & qui auoit des enfans ieunes, s'aduisa & fut par les susdits Seigneurs conseillé de prendre en grace ledit Clisson, & ne laisser apres sa mort vne haine hereditaire entre ses enfans & ledit Clisson ou les siens, luy remonstrans sur ce le bien qui aduient à vn Prince & à son Estat, de la bien-veillance de ses subiets. Ce qui aduint l'an 1395. C

Enuers son Duc.

Mariages.

Ces trefues d'entre les deux Roys apportoient quelque relasche aux maux de la France, durant lesquelles se firẽt plusieurs grands mariages, & entr'autres celuy de messire Philippes d'Artois & de Marie fille du Duc Iean de Berry, & en faueur d'iceluy luy fut (comme nous auons dit) donné l'Estat de Connestable de France, par la priuation d'Oliuier de Clisson exauctoré par arrest de la Cour de Parlement de Paris. Aussi fut fait le mariage de Marie fille du Duc Philippes le Hardi de Bourgõgne, & de Marguerite Comtesse de Flandres auec Amé dernier Comte, & depuis premier Duc de Sauoye. Et par ce qu'il y auoit parentage proche entre les parties, il fallut auoir dispense du Pape Clement 7. seant en Auignon, laquelle contre son gré il octroya craignant le Roy de France, duquel dependoit toute sa puissance & authorité. Aussi fut fait le mariage de Catherine de Bourgongne troisiesme fille dudit Duc de Bourgongne auec Leopol fils de Leopold Duc d'Austriche. D

Dispence contrainte.

Trefue continuee.

Il y auoit desia trois ans, selon les histoires d'Angleterre ou selon les nostres & autres, que duroit la trefue commencee ou continuee par les deputez des deux Roys en la ville d'Abeuille. Les Princes de France qui manioient l'Estat soubs l'imbecilité du Roy Charles, & qui voyoient de loing la fin des affaires, desiroient fort la paix, & mesmement le Duc de Bourgongne auoit vn grand desir que ceste trefue

A se terminast en paix finalle, car il se voyoit grand heritier de plusieurs pays d'ẽbas, comme Flandres, Brabant, Artois, & autres, desquels les habitans ne se pouuoyent bonnement passer du cõmerce auec les Anglois. Dequoy ledict Duc auoit souuẽt la teste rõpue par plusieurs de ses suiets qui auoient le cœur plus Anglois que Frã-çois. A ceste cause ne cessa ledit Duc qui gouuernoit tout qu'il n'eut remis sus la pratique de la paix finale, & fit tãt que les Ducs de Lanclastre & d'Yorc oncles du Roy Richard d'Angleterre, & luy & le Duc de Berry oncles du Roy Charles, se trouuerẽt entre Calais & Boulogne, en vn lieu apellé Bolinghẽ (auquel autrefois y auoit eu assemblee pour ce mesme effet) là fut entre ces quatre princes oncles des deux Rois concluë la paix, par le moyen du mariage promis d'Ysabel de France fille du Roy Charles aagee de sept ou huit ans, auec Richard Roy d'Angleterre aagé de trente. A ceste conclusion de paix seruit grandement vn Cheualier François nommé Robert l'Hermite, venant du pays de Leuant, qui disoit que pres de Rhodes luy estoit aparue vne vision celeste d'vne voix, qui luy auoit commandé s'en aller vers les deux Rois de France & d'Angleterre, & leur dire auec cõmination qu'ils n'eussent plus à trauailler le peuple de Dieu, & qu'ils entendissent à faire paix, adioustãt à cela que celuy des deux à qui il tiendroit que la paix ne se fit, le compareroit aigrement. De telles menaces eurent ces Rois & princes grãd frayeur, car ce Cheualier leur donnoit de telles enseignes de sa vision, qu'ils y adiousterent foy, comme en ce temps-là telles choses estoient receuës & cruës.

M.CCCXCV.

Desir de paix.

Vision.

B

Frayeur d'icelle.

Les histoires Angloises disent que Richard Roy d'Angleterre, voyant qu'il n'a-uoit aucuns enfans d'Anne fille de l'Emp. VVenceslas ia decedee, enuoia demander à Charles Roy de Frãce Ysabel sa fille aagee de huit ans. Que Charles prestant volontiers l'oreille à ce mariage, promit sa fille à Richard, & qu'apres enuoyans Ambassades les vns aux autres on commença de parler de la paix entr'eux, laquelle en fin ne se peut faire, ains furent pour trois ans les trefues prolongees, mais aucun escriuain d'entr'eux n'en a mis les conditions, non plus que les nostres ne disent point celles de la paix faite entre les deux Rois, horsmis que quelques vns disent que Richard rendit à Charles les villes de Cherebourg en Normandie, & de Brest en Bretagne. La commune opinion tient que par le moyẽ d'vne paix faite en l'an 1394. ou 5. fut fait ce mariage. Le Cõte de Canterbury espousa à Paris ladite fille Ysabel, au nom & comme procureur du Roy d'Angleterre, mais neaumoins elle demeura encore auec le Roy son pere, iusques à ce qu'en l'an mil trois cents nonante six, & le 19. an du regne de Richard il passa à Calais pour espouser & prẽdre ladicte Ysabel. Charles vint à Ardres, là où le lẽdemain vint Richard, & les Rois s'entr'embrassãs amiablement, & combatans, non par armes, mais par demonstratiõ d'amitié à qui auroit la victoire en batailles de courtoisies. Richard apella Charles son pere, & Charles l'apella son fils. Ils s'entrefestoyerent & donnerẽt plusieurs beaux & riches presens l'vn à l'autre, puis furent faictes les nopces de Richard & de la fille, bien que elle n'eust que dix ans, laquelle son mari premieremẽt amena à Calais, puis en Angleterre, auecque grande pompe & magnificence. Et bien qu'il y eut beaucoup de François & d'Anglois qui se reiouyssent de ce mariage, esperans par le moyen d'iceluy vne longue & asseuree paix entre ces Royaumes, si est-ce que Thomas Duc de Glocestre n'en estoit pas fort aise, disant que l'alliãce de France estoit la ruine de l'Anglet. & qu'ẽcor qu'il y eut alliãce entre ces 2. Rois, il ne pensoit pas que iamais il y eut aucune asseuree paix entr'eux, ny asseurãce, ny religiõ, ny verité en la parole, ny aux promesses des François. Que le Roy Richard deuoit plutost demander l'entretenement du Traité de Bretigny, & les places par iceluy accordees aux Anglois, & tant de fois demandees, que rendre aux Frãçois des places, la reddition desquelles monstroit vne grande imbecillité, & se fermer la porte à la conqueste d'autres. Et d'autant que Richard, prince mol, lasche, & voluptueux, ne se soucioit plus que de se plaire auec sa nouuelle fẽme, de la mignotter & caresser, de la voir bien paree, & mesmes de luy deuiser ses habits, non de rabiller ses fautes, ny demander & poursuiure son droit, & l'entretenement dudit traité, ledit Duc ne pouuoit se tenir que quelquesfois il ne l'accusast de paresse & de nonchalãce, & qu'il ne luy dict qu'il ne deuoit garder la foy aux ennemis qui l'auoiẽt tant de fois rompue. Mais cõme ce Roy ne s'esmeut ny ne s'eschauffast de toutes ces remonstrances, le Duc

Mariage.

C

Nopces à Paris.

Roy Anglois se marie.

Caresses de Rois.

Alliance suspecte.

D

Prince mol.

M.CCCXCVI. pour luy donner des affaires & occasiõ d'y penser, & pour le retirer de ses voluptez A & l'animer aux armes, il pratiqua Guillaume Mor, qui auoit celle annee esté esleu Maire de Londres, lequel auec les plus aparens de la ville alla trouuer le Roy, & eux tous ensemble le suplierent, que puis qu'il auoit fait auecq les François trefues pour longues annees, & donné repos à son Royaume, il luy pleut leuer & oster vne imposition qui auoit esté imposee, & non encore du tout leuee pour le soustien de ceste guerre. Le Duc de Lãclastre à la requeste du peuple fit vne telle responce, que luy content d'icelle se desistast de sa premiere entreprise, & paya puis apres l'imposition ordonnée. Ce qui auint l'an 1396.

Esueillé par ruse.

Requeste au Roy.

Peu de temps apres (selon que disent les histoires d'Angleterre) Guy Comte de S. Pol fut par Charles enuoyé en Angleterre pour visiter Richard son gendre & sa fille, femme dudict Richard, lequel estant infatué par sa ieune femme, & par les voluptez ausquelles par trop il s'adonnoit, raconta audit Comte comme le Duc de Glocestre le pressoit fort de faire la guerre à Charles, & pource que ledict Richard n'y vouloit entendre pour rompre le Traité de la paix (selon les Anglois) de la trefue faite entr'eux, ledit Duc sollicitoit & esmouuoit le peuple à sedition, pour B reietter en Angleterre la guerre qu'il desiroit repousser en France. Aussi ledict Richard raconta audit Comte comme ledit Duc, sans son cõmandement auoit fait punir par mort plusieurs de ses plus fideles seruiteurs, & que desia le Duc cõmençoit à brasser quelque chose contre luy. Le Cõte auerty de cela par le Roy Richard, luy respondit qu'il ne deuoit plus longuemẽt endurer vne telle brauerie d'vn sien subiect, ains la punir & vanger, & preuenir l'entremise & la temerité de ce Duc, qui luy pourroit apporter beaucoup de dommage s'il n'y remedioit. Richard fut tellement enflammé de la responce du Comte de S. Pol, qu'il se resolut deslors de se deffaire dudit Duc de Glocestre, & du Comte d'Arondel, cõme des deux Autheurs des seditions de son Royaume, & d'en faire autant de tous leurs adherans, & de tous ceux qui poussez de la commiseration du bien public & de l'estat, luy faisoient des remõstrances contre ses voluptez, & ses mauuaises façons de viure, les vns desquels il fit mourir, & les autres craignants le mesme s'enfuirent, les vns en France vers Charles, cõme Henry Duc de Lãclastre, & les autres en Italie. Ledit Duc de Lãclastre peu C apres qu'il fut venu en France au desceu de Charles & des François, s'en retourna en Angleterre, & estant par le peuple receu auec grande ioye & aplaudissemẽt, prit Richard prisonnier, le contraignit de luy quitter la couronne apres auoir regné 22. ans, & se fit par les Anglois receuoir & couronner Roy d'Angleterre, & surnõmer Henry IV. Ysabel fut renuoyee en France, & depuis donnee en mariage à Charles fils de Loys Duc d'Orleans. Ce qui aduint l'an 1396. combien que d'autres mettent 99.

Roy idiot.

Dit ses secrets.

Mauuais conseil.

Cause de mal.

Au Roy Richard.

Qui fut chassé.

VI. Durant ces affaires deça, vindrent en France lettres du Roy Sigismond de Hongrie au Roy Charles portees par vn Euesque du pays susdict, ausquelles estoit contenuë vne partie de l'Estat de l'Emp. des Turcs nommé Baiazet, surnommé l'Amorabaquin, du nom d'Amurath, qui menassoit ledit Roy de Hongrie de le venir combatre iusques au milieu de son païs, & tant viendroit auant en Chrestienté qu'il viendroit iusques à Rome, & feroit manger à son cheual l'auoine sur l'autel S. Pierre, ameneroit l'Empereur de Cõstãtinople & toute la noblesse de Grece auec lui, D & là tiendroit son siege Imperial, promettant neantmoins de laisser viure vn chacũ en liberté en sa foy. Le Roy de Hongrie prioit le Roy Charles de luy enuoier secours pour resister audit Baiazet. Charles desireux de secourir le Roy Henry de Hongrie, & de monstrer en cela l'exemple aux autres Rois Chrestiens, fit par tout son royaume publier les lettres du Roy de Hongrie, pour encourager les ieunes gẽtils-hommes d'entreprendre ce voyage contre les infidelles, & exercer leurs armes en la cause saincte de la defence de la Chrestiẽté. Le Duc Phil. de Bourgogne estãt pres du Roy son neueu quand ces lettres luy furent apportees, eut incontinent enuie que le Roy fit cest honneur à Iean son fils Comte de Neuers, & depuis Duc de Bourgogne apres la mort de son pere, de le faire chef des François qui iroyent en Hongrie. Iean qui estoit ieune prince âgé de vingt à vingt deux ans, conuoiteux de gloire, adonné aux armes, & aimé de la noblesse, desiroit aussi ceste charge, & en fit telle poursuite enuers son pere, puis enuers le Roy, qu'elle luy fut donnee. Estant

Menasse du Turc.

Desir de Charles.

Et du Duc de Bourgogne.

A ce voyage accordé, le bruit en courut incontinent par tout, dont tous les gentils- hommes François aymans les armes, voyans la paix en France, se mirent en equipage pour accompagner le Comte de Neuers, auquel le pere donna pour gouuerneur & principal conseil Enguerrand sire de Coussi, vieil, sage & experimenté cheualier, & pour le soustien de la despence de ce voyage mit vne arriere taille en ses pays, outre la taille premiere que peu auparauant il auoit mise pour la cheualerie de sondit fils (deux cas ausquels les Princes peuuēt imposer nouuelles tailles sur leurs peuples) & à tous cheualiers, gentilshommes & dames qui tenoient de son fief, fit faire commandement qu'ils eussent à y aller à leurs despēs, ou enuoyer audit voyage que son fils faisoit en Hongrie, pour l'accompagner, ou que ceux qui n'y pourroient aller ou enuoyer payassent certaine somme de deniers, qui estoit taxee selon leurs biens. De ceste taille sur les gentilshōmes furent trouuees soixante mille couronnes d'or, & par ce moyen aucun ne fut exempt de ce voyage, de quelque qualité qu'il fut. Auec ce ieune Prince allerent en ceste entreprise, le Comte d'Eu Connestable de France, les Comtes de la Marche & de S. Paul, Henry & Philippes de Bar, B le sire de Coussy, Guy de la Trimoüille, Iean de Vienne Admiral de France, Iean de Maingre dit Bouciquault depuis Mareschal de France, Regnaud de Roye, les seigneurs de Monterel & de S. Py, le Bastard de Flandres, Louys de Brezé; & son frere le Borgne de Montguel, & bien iusques à mille cheualiers & mille Escuyers, & partans de France prindrēt le chemin d'Allemagne au mois de Mars 1396. ou 7. Apres auoir mis en chemin le Comte de Neuers, & deuant que d'aller plus auant, il faut entendre que durant que les Princes Chrestiens se debattoient ainsi entr'eux, que les anciennes ardeurs & affectiōs des guerres sainctes, & des affaires de l'Asie, vieillissoient entre nous, que les guerres les vnes sur les autres nous diuertissoient de ces entreprises, & que le schisme de l'Eglise aueugloit la Chrestiēté: les Turcs nos eternels ennemis voyans que nos maux leur donnoient vne belle occasion de s'agrandir & de nous ruiner, esleuerent leurs courages, qui auparauant auoient esté abatus par la valeur des Chrestiens qui auoient fait les voyages contr'eux. Comme les anciennes races vindrent à faillir ou à diminuer de forces entr'eux, quatre autres nou- C uelles vindrent à naistre, lesquelles par l'effort de leurs bras s'acquirent vne grande reputation. C'estoient les Ambasaques, les Cādelores, les Caramenes, & les Othomans, mais la felicité des Othomans (la race desquels commande encore auiourd'huy sur les Turcs) a de bien loing surpassé & suruescu celle des autres. Durant la guerre ciuile des Princes de Grece, eux estans appellez par ceux qui estoiēt les plus foibles, passerent en Europe sous la charge d'Orchanes fils d'Othoman. Amurath fils d'Orchanes à la requeste des Grecs, leur apporta secours en la guerre des Bulgares, & menant tout à escient longuement ceste guerre sous couleur de leur faire venir nouuelles forces & nouuelle aide de l'Asie, s'empara de Callipoly & de quelques autres places assises sur l'emboucheure de l'Helespont, puis marchant plus auant print vne grande partie de la Thrace, & y enuoya vne grande multitude de peuple pour là habiter en nouuelle colonnie. Il print pareillement Andrinople ville capitalle d'icelle, & fit en son nom guerre aux Bulgares. Aussi son fils Paiazet, ou Pazait, ou Baiazet, tourmentoit les Hongres d'vne guerre ordinaire, bruslant D les contrees voisines, & subiectes à la Hongrie, & auoit pris Nicopoli tres-renommee ville de la Bulgarie, du nom de laquelle il y en a d'autres en l'Europe & en l'Asie.

M.ccc.xcvi. — *Taille pour voyage.* — *Voyage dudit Comte en Turquie.* — *Qui allerent auec luy.* — *Affaires d'Asie.* — *Grandeur des Turcs.* — *Othomans.* — *Amurath.* — *Andrinople prise.* — *Nicopoli prise.*

Pour reuenir à Iean de Bourgongne Comte de Neuers, qui continuoit son voyage, il estoit desia arriué à Bude, & auoit ioint ses forces auec le Roy Sigismond, auec lequel il confera de la façon de laquelle ils deuoient manier & conduire ceste guerre. Il fut entr'eux resolu d'attaquer l'ennemy le plustost qu'ils pourroient, & mettre en œuure l'ardeur des gens de guerre, qui ne demandoient que voir l'ennemy & le charger. Adonc ils passerent le Danube, & comme ils furent arriuez en Bulgarie & aux pays des ennemis, ils assiegerēt quelques petites villes detenuës par les Turcs. Ils entrerent en tel orgueil & presomption de leur valeur, que de iour en iour croissant en eux ceste folle opinion, le mespris des ennemis pareillement s'augmentoit. Ces François se voyans vainqueurs en vne assez grande bataille, tuerent les prisonniers, ne pardonnans à valeur ny à noblesse quelconque des ennemis, & comme si

Comte de Neuers en Bulgarie. — *François vainqueurs.*

M. ccc. xcvi. desia la victoire de toute la guerre eust esté entre leurs mains, ils se laisserent glisser en toute volupté, paillardise, lascheté & delices. Aussi Iean de Hongrie a escrit que les nostres se vantoient publiquement, que non seulement les lances qu'ils portoiët contre les Turcs rendroient redoutables ceux qui les portoient, mais aussi que si le ciel estoit en ruine, & prest à tomber, elles le pourroient estayer & soustenir. Mais ceste trop insolente vanterie fut en apres par l'ire diuine vengee & punie au sang, & à la mort de plusieurs Chrestiens. A

Leur vãterie.

Punie.

Les deux armees des ennemis & des nostres se camperent l'vne pres de l'autre, bien pres de la ville de Nicopoli. Sigismond estoit d'aduis que les Hongres, bien experimentez aux affaires, & en la maniere de guerroyer des Turcs, fussent mis à la pointe de l'armee, & que les François fussent derriere. Mais Iean de Bourgongne aussi hardy que son pere qui en auoit ia rapporté le nom, estimãt qu'estre à la queuë de l'armee fut vne ignominie & honte à luy & aux François, auec ses troupes seules alla attaquer les ennemis, menez, selon aucuns, par Baiazet, selõ d'autres par Amurath, ou Lamorabaquin, ou selon d'autres par vn Bassa, ou pour mieux dire Passa, nom & qualité de ceux qui commandent sur les armees Turquesques, ledit Comte B assaillit les Turcs deuant que Sigismond se fut mis en bataille, & qu'il eut donné le signe d'icelle, toutefois les François combattirent vaillamment. Et comme les gens de cheual virent que leurs cheuaux estoiët assommez & lardez à coups de flesches, ils mirent pied à terre, & tuerent beaucoup plus grand nombre d'ennemis qu'ils n'estoient, & la victoire par eux n'estoit point douteuse si les Hongres qui n'auoiët encore combattu, & desquels les forces estoient encore fresches, eussent chargé le second escadron des Turcs cependant que les François tenoient le premier. Mais les cheuaux des François abandonnez de leurs maistres, & se voyans en liberté, & auec ruades & pannades tous effrayez retournans en leur camp, donnerent aux Hongres vne peur & vne opinion toute contraire à ce qui estoit. Car les Hongres pensans, veu la fuite des cheuaux, que les François eussent esté deffaits, ils se mirent à fuir. Ce qui donna tel courage aux Turcs, que les poursuiuans à la fuite, ils en mirent à mort la plus grande partie. Iean de Bourgongne fut pris auec grand nombre des siens. Sigismond se sauuant à la fuite, & trouuant vne nef sur le Danube s'y embarqua, & ne cessa de fuir qu'il ne fut arriué au Pont Euxin. Le nombre des Turcs C morts sur la place estoit beaucoup plus grand que celuy des Chrestiens, car des Turcs en mourut soixante mille, & des Chrestiens vingt mille.

Hardiesse du Comte de Neuers.

Grande temerité.

Cheuaux eschappez.

Comte de Neuers pris.

Victoire des Turcs.

Toute celle nuit Baiazet fut picqué de telle furie contre les François prisonniers, qu'il disoit qu'il les feroit tous hacher en pieces, sans en espargner vn pour grand Prince qu'il fut. Toutesfois la nuit luy apporta autre aduis, & se resolut en soy-mesme de conseruer les plus grands Princes & seigneurs plus apparens, pour en tirer finance. Ainsi l'auarice, dont il estoit plein, fut cause que les prisonniers ne moururët point. Le lendemain donc il cõmanda qu'on luy amenast tous les prisonniers Chrestiens qui estoient en grand nombre, & desquels on ne peut sçauoir bonnement les noms, sinon des Princes & grands seigneurs, qui furent Iean de Bourgongne Comte de Neuers fils aisné du Duc Philippes de Bourgongne, puis Philippes d'Artois Comte d'Eu, Prince du sang Royal de France, le Cõte de la Marche, le sire de Coussy, Henry de Bar, Guy de la Trimoüille, le seigneur de Suilly, & quelques autres. D Baiazet les regardant d'vn œil furieux, & les ayans fait iurer de luy dire leurs noms & leurs conditions, apres les auoir sceus ordonna que ceux qui estoient grands seigneurs, & qui pouuoient payer grande finance seroient gardez, & les autres seroiët detranchez en pieces par les soldats. Ce qui fut fait en la presence & à la veuë des François. Aucuns escriuent que Baiazet vouloit faire mourir Iean de Bourgõgne, pource qu'il disoit que sans luy, qui estoit chef de tous les François, les autres ne fussent iamais venus assaillir ses pays. Il debattit longuement ce fait en son conseil, & se trouuerent plusieurs Bassats ou Passats de ceste opinion, mais ils furent destournez d'icelle par vn vieil Turc Negromancien, qui dit à Baiazet qu'il deuoit garder ce ieune homme, dautant qu'il cognoissoit aux lineamẽs de son visage, qu'il feroit plus mourir de Chrestiens que les Turcs ne pourroient faire. Ceste prophetie fut par apres veritable, car ce fut luy qui donna commencement aux factions de Bourgongne & d'Orleans, qui firent tant mourir d'hommes en France, comme cy apres il

Dessein de Baiazet.

Prisonniers Chrestiens.

Hachez en pieces

Prediction du Duc de Bourgongne

A sera dit. Cela sauua ledit Iean, & les autres iusques au nombre de trois cens gentils-hommes furent deschirez en pieces & lopins. Entre les autres fut amené Bouciquault, depuis Mareschal de France, pour estre deschiré, mais à la requeste dudit Iean de Bourgongne Baiazet luy pardonna. Ceste bataille fut donnee le 28. iour de Septembre, de l'an 1396. ou 97. M. ccc. xcvi. Cause des maux de France.

Le cheualier de Hely qui autresfois auoit esté en Turquie, & parloit fort bon Turc, fut par Baiazet enuoyé en France sur sa foy, à la charge de retourner, pour porter en France & ailleurs par les lieux de la Chrestienté, la nouuelle de sa victoire sur les Chrestiens, & mesmement au Duc Iean Galeas de Milan, estimé homme Atheiste, & partisan des Turcs, lequel auoit long temps deuant le partement du Comte de Neuers fait entendre son entreprise audit Baiazet, & enuoyé la liste des noms de ceux & des forces qu'il amenoit. Les prisonniers François gardez par les Turcs estoient si mal & rigoureusement traictez par eux, tant de viandes que d'autres choses, que quelques-vns en moururent, & tous les autres furent extrememẽt malades. La nouuelle rapportee en France de ceste deffaite, apporta vne grande B tristesse au Roy & à tous, & mesmement au Duc & à la Duchesse de Bourgongne, pere & mere dudit Comte, & à la Comtesse sa femme. Le Duc aduerti par le cheualier de Hely que Baiazet aymoit fort les oyseaux & les chiens, & qu'en Turquie on faisoit cas de belles tapisseries, comme de celles de Flandres, & de belles toilles cõme celles de Hollande, de Cambray & de Rheims, enuoya audit Baiazet vn bon nombre de faucons blancs, & six mulets chargez de tapisseries de haute lice, & de belles toilles des lieux susdits. Ces presens furent enuoyez de la part dudit Duc & du Roy, par messire Iean de Chasteaumorant, & le cheualier de Hely, & tant à propos presentez à Baiazet, que de là en auant il commença de faire meilleur traictement qu'auparauant aux François, & le cheualier de Hely deliuré sans payer rançon. En prison moururent le sire de Coussy, & Philippes d'Artois Comte d'Eu, & Connestable de France. Prisonnier deliuré sur sa foy. Duc de Milã meschant. Mauuaise nouuelle. Presens à Baiazet. Prisonniers morts.

Or pour donner commencement à la deliurãce des prisonniers, le Duc de Bourgongne qui auoit la matiere plus affectee que tous les autres Princes de Frãce, pour C le desir qu'il auoit du retour de son fils, fut aduerty qu'il y auoit en France vn Grec nommé Dinde Risponde, personnage qui auoit de grandes intelligences auec tous les marchands de tous les pays de Leuant, tellement que tous les traffics qui se faisoient par deça pour les commerces de toutes choses, luy passoient par les mains, & se rapportoient à luy toutes lettres de banques d'Egypte, du Caire, d'Alexandrie, de Constantinople, de Rhodes, de Cypre, de Tripoly, & de tous les lieux des pays d'Orient. Le Duc apres auoir eu communication auec ce mercadent Dinde Risponde, enuoya prier les seigneurs de Gennes, qui pour lors auoient mis eux & leur ville en l'obeissance du Roy de France, d'enuoyer par tous les lieux de leur obeissance en Leuant, pour pratiquer des respondans qui se tinssent deuers Baiazet, de la somme qui seroit accordee auec luy pour la rançon des seigneurs François prisonniers. Dauantage ne voulant le Duc de Bourgongne rien laisser en arriere qui peut seruir à son fils par le moyen des Geneuois, il se mit en l'amitié du Roy Iacques de Cypre, qui estoit amy de Baiazet, & pouuoit beaucoup enuers luy pour le D fait des prisonniers. Mais pour entendre qui estoit ce Roy de Cypre, il faut sçauoir que ceux de la maison de Lusignen auoient iusques à ce temps tenu ceste Isle & ce Royaume de Cypre, tellement qu'il n'y auoit plus de ceste race que ce Roy nommé Iacques de Lusignen, qui estoit bastard, & auoit fait mourir son frere legitime vray Roy, ayant occupé le Royaume susdit, lequel par bon droit & succession legitime appartenoit au Duc de Bourbon, au deffaut des hoirs legitimes de Lusignen, qui estoient faillis en iceluy, que ce bastard Iacques auoit fait mourir. Ce Roy pour l'homicide commis en la personne de son frere, & aussi pour le tort qu'il tenoit au Duc de Bourbon oncle du Roy de France estoit continuellement en crainte, comme sont ceux qui ont commis quelques insignes fautes, car il sçauoit bien que le Roy de France estoit assez puissant pour prendre vengeance de son forfait, & de le faire rendre à celuy auquel il appartenoit: de maniere que ce Roy bastard cherchoit tous les moyens de complaire au Roy de France & à ses oncles. Desir de pere. Intelligences de marchands. Pere veut rachepter sõ fils. Race de Lusignen. Roy bastard meschant. Sa crainte.

M. ccc. xcvii. En ce fait donc s'estoit presentee grande occasion au Roy de Cypre d'acquerir A la faueur du Roy de France. Le Duc de Bourgongne sçachāt bien en vser, fit si bien que le Roy escriuit au Roy de Cypre lettres fort amiables, & grandement fauorables, par lesquelles il luy presentoit toute amitié, le priant de vouloir aider à Iean de Bourgongne son cousin enuers le grand Turc Baiazet, à ce qu'il eut bon traictement & honneste appoinctement de sa rançon. De ces lettres le Roy de Cypre fut tant resioüy, qu'il estima l'amitié & bien-veillance du Roy Charles estre l'asseurance de son Estat, si bien qu'il mit incontinent orfeures en œuure, & fit faire vne belle nef de fin or de Cypre, auec l'equipage conuenant à vn nauire, comme mast, voiles, ancres, antennes & cordages, le tout de fin or, & ingenieusement elabouré. Estant ce nauire acheué, le Roy de Cypre l'enuoya pour present à Baiazet Roy des Turcs, luy recommandant les Princes & seigneurs François ses prisonniers. Baiazet trouua ce present tant exquis & rare, qu'il n'en eut moins d'admiration que de contentement, & protesta que ce present vaudroit beaucoup au Roy de Cypre, & deslors commanda que les prisonniers fussent bien & honorablement traictez, & promit faire de leur rançon en sorte, que l'on cognoistroit qu'il estoit bien amy au Roy de B Cypre. Dauantage sçachant le Duc de Bourgongne que Baiazet auoit amitié auec Galeas Duc de Milan pere de la Duchesse d'Orleans, il fit prier ledit Duc d'escrire à Baiazet en faueur de son fils : ce qu'il fit affectueusement, & à ceste cause augmenta tousiours la bonne volonté de Baiazet enuers les prisonniers de France. Le Roy de France & le Duc de Bourgongne voyans le cœur du Turc bien preparé pour traicter auec luy de la finance pour la rançon des prisonniers, enuoyerent en Turquie vers Baiazet vn cheualier de Flandres nommé Guyssebreth de Lireghen, grand gouuerneur de Flandres, & tres-sage personnage, & auec luy messire Iacques de Heli, qui desia auoit souuent fait le voyage de Turquie, & en sçauoit bien les façons de viure & la langue. Ces cheualiers trouuerēt le Roy Baiazet tant à propos, qu'ils composerent auec luy fort amiablement à la somme de deux cens mille ducats, desquels fut pleige & respondant audit Roy Baiazet vn riche marchand Geneuois, demeurant en l'Isle de Chio nommé Bartholomeo Pologrino, auquel Din de Risponde en auoit escrit, luy promettant que luy mesme iroit à Venise porter la finâce, C incontinent qu'il seroit aduerti que les seigneurs prisonniers seroient arriuez à Venise, & de ce tous les marchands Geneuois & Venitiens donnerent foy & asseurance audit Bartholomeo Pologrino. Par ce moyen fut le Comte de Neuers en pleine liberté.

Se seruir de l'occasion. *Nef tres-riche.* *Forces des presens.* *Prieres pour prisonniers.* *Enuoyez vers le Turc.* *Accord de rançon.* *Pleige de rançon.*

Le Turc Baiazet considerant combien de Roys & Princes auoient parlé, & s'estoient employez pour la deliurance du Comte de Neuers, auec frais incroyables, s'apperceuoit bien qu'il estoit fils d'vn grand Prince en France. Ce qui fut cause qu'il luy faisoit grand honneur & honnorable traictement, le mettant souuent au nombre des Princes qui mangeoient auec luy, & aux autres aussi pour l'honneur dudit Comte estoient faites grandes faueurs & priuautez. Ce qui aduint en l'an 1397.

Adoncques les Princes & seigneurs François se voyans entierement en liberté commencerent à donner ordre, pour leur retour en Frâce. Deux seigneurs Grecs, l'vn seigneur de l'Isle de Methelin & l'autre d'Amine qui auoient fait tous bons of- D fices ausdits seigneurs François, & beaucoup trauaillé pour leur deliurance leur amenerent deux galleres bien equippees pour les porter à Methelin, là où le seigneur de ladite Isle & sa femme qui auoit esté nourrie en la maison de l'Empereur de Constantinople auecques Marie de Bourbon, leur firent grandes courtoisies & honorable traictement, donnans aux maistres habillemens & ioyaux, & aux vallets des accoustremens, à chacun selon sa qualité. Pendant qu'ils seiournoient en l'Isle de Methelin ils firent entendre leur arriuee au grand maistre de Rhodes qui leur enuoya Iacques de Brasemont cheualier Bourguignon & Mareschal de la religion auec deux galleres, dedans lesquelles il les porta iusques à Rhodes, là où le grand maistre les receut honnorablement, & là attendans les galleres Venitiennes pour les porter à Venise, le changement de l'air & le traictement change, causa à quelques-vns d'eux de si grosses maladies que Guy de la Trimoüille en mourut, & fut enterré en l'Eglise sainct Iean de ladite ville. Les galleres

Prisonniers François deliurez. *Galleres enuoyees.*

A Venitiennes estans venuës au port de Rhodes, lesdits seigneurs François s'embarquerent dedans pour prendre la volte de Venise, mais le desir de voir des singularitez des Isles qui sont entre Rhodes & Venise leur faisoit souuent mettre pied à terre. Ils virent Modon, Corfou, Zara, Cephalonie, Negropont, Raguse, Clarence & autres, & en fin arriuerent à Venise, là où ils furent honorablement receus par le Duc & la seigneurie d'icelle. Là se trouua ce grand marchād de Constantinople Din de Rispondo, qui auoit moyenné la deliurance des Princes, au moyen de la caution qu'il en auoit fait faire à Baiazet par le marchād de l'Isle de Chio Bartholomeo Pologrino, pour auquel faire deliurer la finance, estoit venu à Venise ce Din de Rispōde. Toutes personnes furent satisfaites deuant que le Comte de Neuers partit de Venise, là où mourut Henry de Bar fils du Duc de Bar, & de par sa femme heritiere du sire de Coussy. Ledit Comte de Neuers auec sa troupe partant de Venise s'achemina en France en la plus grande diligence qu'il peut, estānt de retour le Roy dōna à Louys de Sancerre Mareschal de France l'Estat de Connestable vacquant par la mort de Philippes d'Artois Comte d'Eu decedé en Turquie, & la Mareschaussee B dudit Sancerre fut donnee au sieur de Bouciquaut. Cela aduint l'an mil trois cens nonante-huict.

M. CCC XCVIII

Arriuent à Venise.

Respondans satisfaits.

Offices distribuez par mort.

Nous auons cy-dessus dit comme Sigismond Roy de Hongrie apres la deffaite de Nicopoli s'estoit sauué au pont Euxin. De bonne fortune il trouua là Thomas Mocenigo general des galeres Venitiennes, qui par cas d'auenture estoit venu en ceste mer, lequel non seulement receut honorablement ledit Empereur, mais aussi en ses galeres porta en seureté en Dalmatie luy & ses seigneurs qui s'estoient sauuez auec luy, apres auoir passé plusieurs destroits & difficultez. Mais ce Roy ne fut pas plus heureux en ses pays qu'il l'auoit esté en la guerre contre les Turcs. Estant ieune il auoit eu pour competiteur au Royaume de Hongrie Charles Roy de Naples. Nico de Garo, lequel pensant faire agreable seruice audit Sigismond loingtain de Hongrie, & sans son sceu & commandement auoit tué à l'instigation de la Royne Isabel sa mere, mais peu apres ladite Isabel & Nico furent tuez par quelques-vns qui voulurent venger la mort dudit Roy Charles. Durant cest interregne estās C les choses grandement troublees, plusieurs cruautez furent exercees d'vne part & d'autre. Sigismōd estant venu au dessus de ses affaires, & maistre paisible du Royaume de Hongrie, fit coupper la teste à 22. gentilshommes. Dequoy il suscita contre luy la haine de beaucoup de gens, mais dissimulant sagement cela deuant la perte qu'il fit à Nicopoli, apres qu'il eut receu ceste route & honte tant dommageable aux Chrestiens, & qu'on vit ses affaires se porter mal, il commença (comme il aduient ordinairement aux calamitez) d'estre de là en auant moins reueré de tous, & moins aymé & cheri de son peuple, & encores beaucoup moins de la noblesse. Dōt estant pris par vne coniuration secrette & bien conduitte par deux gentilshommes de la famille des Estiennes, grands & puissants seigneurs, fut mis entre les mains de deux ieunes hommes enfans de Nico, & cōme le pere pour auoir tué le Roy Charles auoit acquis vne grande reputation, les enfans en se faisans gardiens & geolliers de Sigismond ne le vouloient pas acquerir moindre. Ladislas Roy de Naples fils du susdit Charles tué, estant d'Italie appellé en Hongrie par les coniurateurs, se ressouuenant de ce qui estoit aduenu à son pere faisoit le long. Cependant la mere de D ces enfans de Nico leur commandoit de se ressouuenir que si Ladislas pouuoit venir au dessus de ses affaires, & deffaire ou tuer Sigismond, il ne faudroit de se ruer sur eux & les tuer, pour se venger du meurtre commis proditoirement par leur pere en la personne du sien. Et dauantage afin (disoit-elle) qu'ils ne laissassent à leur ancienne noblesse & à la posterité ceste ignominie perpetuelle d'estre dits ennemis & meurtriers de leurs Roys, qu'ils missent ledit Sigismōd en liberté, pour estre par apres appellez liberateurs de leur Roy (nom beaucoup plus honorable que tueurs & geolliers.) Doncques estant Sigismond deliuré, fit prendre les Estiennes & leur fit couper la teste. Derechef il pria les Princes Chrestiens de vouloir le secourir contre Baiazet, mais eux voyans les pas par où ledit Sigismond & le Comte de Neuers auoient marché n'y voulurent entendre.

Sigismond s'estoit sauué.

Son competiteur en Hongrie. Tueurs tuez.

Malheur fait mespris.

Sigismond pris.

Peine de coniurateurs.

Remonstrance à eux.

Baiazet s'estimoit bien heureux, & estoit bien fier d'vne si grande victoire

M. ccc. xcix. gagnee sur les François,mais cest heur & ceste fierté ne luy durerẽt gueres, car peu A
Bon heur court. apres luy vainqueur d'eux, se trouua beaucoup plus malheureux que ceux qu'il auoit vaincus. Si peu il y a d'asseurance en la boule mobile des choses & prosperitez de ce monde. Vne plus grande tempeste qui vint fondre sur la terre, arresta l'orage que les Turcs apprestoient contre les Chrestiens. Tamerlan ou Tamburlan Scythe, ou selon d'autres Parthien, homme de grand courage & de haute stature, de simple soldat qu'il estoit,ayant par vne grande hardiesse,par hautes entreprises, & par difficiles executions, rencontré la fortune pareille à son industrie & à ses desseins,paruint à telle grandeur & puissance,qu'il auoit soubs luy quarante mille cheuaux & six cens mille hommes de pied. Il rendit le Royaume des Parthes tributaire à luy,& n'y auoit aucune nation qui peut supporter ny arrester la course de la fureur & puissance de cest homme. Tout l'Orient luy vint en proye. Les riches marchands des villes plus marchandes & opulentes, auoient durant la commune crainte de l'Orient soubs la terre enfoüy & caché leurs tresors,afin qu'ils ne fussent exposez à la proye & au pillage de cest ennemy auare & barbare; mais il les trompa par vne tromperie non auparauant oüye ny trouuee, car deuant que les villes loingtaines & entieres eussent peur de sa venuë,il enuoya des hommes desguisez en marchãds, qui menoient des Chameaux chargez de grands & pesans fardeaux de marchandises riches & exquises,pillees au sac des riches & opulentes villes qu'ils vendoient à vil prix, mais à argent contant les choses qui ne se pouuoient cacher en lieu obscur, ou enfoüyr soubs terre. Ainsi estant tout plein d'or & d'argent, peu apres il reprenoit sa premiere proye, & de ceste façon furent trompees, pillees, & exposees à la proye & aux meurtres plusieurs riches villes,entre lesquelles fut Damas,& iusques en Egypte courut ceste furieuse tempeste. B

Tamburlan. *Ses cõquestes* *Ruse non ouye.*

Quand il se presentoit deuant vne ville deuant qu'il commençast à la battre il faisoit mettre en lieu bien apparent,& veue de ceux de dedans des enseignes blanches, autres disent tendre des pauillons blancs. Si ce iour là ceux de dedans se rendoient il les receuoit à mercy sans faire aucune iniure à leurs personnes. S'ils ne se rẽdoient le lendemain il faisoit dresser des enseignes rouges ou tendre des pauillons rouges, pour leur faire entendre qu'il falloit qu'ils receussent vne mort sanglante. Le troisiesme iour il faisoit tendre des tentes noires ou dresser des enseignes noires pour signifier à ceux de dedans que tout seroit mis à feu & à sang,& que par ensemble les hommes & les maisons seroient reduites en cendre & ruine. C

Ses trois pauillons. Ses menasses aux sieges des villes.

Ceste cruelle & barbare humeur de cest homme ne pouuoit estre flechie ny destournee par aucunes prieres ny remonstrances. Comme les filles & les petits enfans venoient deuant luy pleurans & crians vestus de noir,ou de quelque autre habillement triste pour le supplier de pardonner à leur patrie, à leurs peres & parens, ou pour luy demander pardon, tant s'en faut que ce barbare & felon courage les voulut iamais receuoir ny regarder quand ils se iettoient & prosternoient à ses genoux, qu'au contraire il commandoit aux archers de ses gardes de les fouller aux pieds,ou de les briser, ou de les deschirer en pieces. Il print aussi en vne bataille Baiazet retournant d'Europe en Asie pour garder ses pays, & pour faire plus de honte & de despit à Baiazet & à sa nation, il le fit mettre & enfermer comme vne beste brute dedans vne cage d'airain, qui auoit aussi ses rayons d'airain, entre lesquels ce miserable Baiazet voyoit le iour. Quand ce barbare prenoit son repas, il faisoit tirer Baiazet de sa cage,& le faisant attacher à vne grosse chaine, le faisoit mettre auec des chiens soubs sa table, & comme à vn chien luy iettoit des os & du pain. Quand il vouloit monter à cheual il montoit sur le dos de Baiazet,& s'en seruoit de marchepied. Quand il alloit à la guerre il le monstroit aux siens & à ses ennemis,espouuantant les ennemis par l'enseignement de ce present exemple & de ce triste spectacle, & exhortant les siens à la vaillance par la memoire de ceste grande victoire. Il auoit pris en affection & familiarité vn Geneuois (duquel on ne sçait pas le nom) qui parloit & entendoit fort bien le langage Scythique, & parloit ce Geneuois assez priuement à luy. Comme vn iour cest homme auecques douces & humbles paroles luy demandoit pourquoy luy qui estoit homme n'vsoit enuers les hommes plus humainement de tant de victoires (qui estoient D

Sa cruauté. *Contre les enfans.* *Prit Baiazet.* *Sa cruauté contre luy.* *Vn Geneuois fauori de luy.*

A les dons des dieux) gagnees sur tant de milliers d'hommes, ce Barbare le regardant d'vn œil furieux & de trauers, luy dit en luy monstrant sa main: Comment, miserable chetif, ne sçais tu que la peste, la ruine & la desolation de la terre est en ma main? Va-t'en hors de ma presence, à la malheur de toy & des tiens, afin que tu ne portes la punition que merite ta folle demande. Ce barbare fit vn grand bien à ce Geneuois de le chasser & l'enuoyer sans luy faire aucun mal. Luy estant plustost las que saoul de tant de sang humain respandu, & d'auoir tant destruit de pays, s'en retourna en Scythie, là où il fit bastir vne belle & superbe ville nommee Mercantis, en laquelle il enuoya vne grande colonie de quelques peuples de ceux qu'il auoit subiuguez, & la para, enrichit & orna des despoüilles & trophees des nations & des Roys par luy vaincus & debellez, mourant il laissa deux fils qui luy succederent en ses Estats, non en la fortune ny en la grandeur de courage & de ses entreprises, & ne s'accorderent pas bien entr'eux.

M. cccc.

Cruelle responce de Tamburlan.

Ville par luy bastie.

Sa mort.

VII.

Apres sa mort comme si le ciel eut voulu donner quelque relasche & trefue de maux aux Empires Chrestiens, Paleologue Empereur de Grece alla par mer à Venise, & de là par terre vint en France l'an 1400. en esperance d'auoir du Roy Charles quelque secours contre les communs ennemis des Chrestiens. Pour la maiesté de son grand nom il fut fort honorablement receu & festoyé, & traité aux despens du Roy, mais à cause de la recente perte receuë à Nicopoli, Charles s'excusa de luy donner secours. Vvenceslas Empereur des Latins indigne & lasche Prince, attaint & conuaincu de corruption, fut en la mesme annee par les Electeurs de l'Empire priué de la dignité Imperiale, comme la honte du throsne & du nom Imperial, & en son lieu fut esleu Empereur Robert Duc de Bauiere, lequel incontinent apres son eslection mena vne armee en Italie cõtre Iean Galeas Duc de Milan, disant que ledit Galeas n'estoit legitime Duc, pource qu'il auoit esté creé par la corruption de celuy qui à cause de son indignité auoit esté deposé de l'Empire. Deux ans apres ledit Duc mourut laissant Valentine femme de Louys Duc d'Orleans, & deux fils legitimes Iean Marie, & Philippes, & vn bastard auquel il donna la seigneurie de Pesaro. Ceste Valentine apres la mort de ses deux freres, mesmement de Philippes, voulut & deuoit succeder au Duché de Milan, mais elle & ses descendans en furent exclus par l'vsurpation de François Sforza qui vsurpa ledit Estat apres la mort de Philippes, duquel il auoit espousé la fille bastarde nommee Blanche.

Empereur Grec en Frãce

Galeas Duc de Milan.

Les affaires de l'Asie & de la plus grande partie de l'Europe se conduisoient de telle façon, cependant que la maladie du Roy Charles continuoit tousiours auec peu d'intermission. Les Geneuois ayans donné eux & leur ville à Charles, il enuoya le sieur de Bouciquaut Mareschal de France auecques douze mille cheuaux qui print les villes de Plaisance, Pauie & Milan, & quelques autres places, & de là, à ce que quelques-vns disent, fit deux voyages contre les Sarrasins qui tenoient assiegee Constantinople, dedans laquelle estoit vn Capitaine François nommé Chasteau-Morant, là où Bouciquaut fit tant d'exploits guerriers qu'il contraignit lesdits Sarrasins à leuer le siege, mais bien tost apres ils s'esleuerent en plus grand nombre. Dequoy aduerty le Roy de Hongrie il alla à l'encontre d'eux auecques vne forte armee, & leur donna vne fort grande bataille en laquelle l'Admiral, son fils, son neueu, & bien cent mille desdits Sarrasins furent tuez. Ce qui fut l'an 1401.

Gennes au Roy.

Vaillance de Bouciquaut.

Sarrasins deffaits.

En ce mesme temps Isabel de Bauiere femme du Roy Charles accoucha d'vne fille qui sur les fonds de baptesme fut appellee Michelle, & à cause de cela Charles Roy de France voulut que celle porte de la ville de Paris qui est au bout de la ruë de la Harpe, par laquelle on sort pour aller aux Chartreux, & qui estoit alors appellee la porte d'Enfer, fut nommee la porte sainct Michel. Cela aduint l'an 1401. combien que d'autres disent que ce fut l'an 1396. auquel an la Duchesse de Brabant estant venuë trouuer le Roy à Compiegne en sa presence declara au Duc Philippes de Bourgongne qu'apres son trespas elle vouloit que son Duché reuint audit Duc, à la charge qu'apres la mort de luy il reuiendroit à Anthoine son second fils, & peu apres la Royne accoucha d'vn fils qui fut nommé Louys. Aussi en ce mesme temps fut fait le mariage de Iean Duc de Bretagne, & de l'vne des

Porte S. Michel à Paris.

Mariage.

M. cccc. I. filles du Roy, & Marie autre fille du Roy de son bon gré se rendit religieuse au Conuent de Poissi, duquel puis apres elle fut Prieuse. A

En celle mesme annee l'Euesque & les manans & habitans de la ville de Verdun, alors ville neutre & Imperiale, tourmentez par le Duc de Lorraine & ses officiers, & par quelques autres officiers leurs voisins, firent supplier Charles de les vouloir prendre en sa protection, & estre leur conseruateur. Ce que Charles leur accorda, à la charge que tous les ans à perpetuité ils payeroient à la recepte ordinaire de Vitry en Parthois la somme de cinq cens liures, & ledit Euesque la somme de quarante. Ce qui fut entr'eux accordé, & de ce furent passees lettres reciproques, l'an 1401. ou 97.

Roy de Nauarre. Charles Roy de Nauarre fils de ce Charles le Mauuais, qui fit tant de maux en France, durant les regnes des Roys Ieã & Charles le Quint, fit prier le Roy Charles de luy vouloir rendre les terres du pays de Normandie qui luy appartenoient, comme Eureux & autres. Surquoy le Roy tint vn conseil auquel plusieurs furent d'opinion qu'on ne les deuoit point rendre à ce ieune Prince, veu les grands maux que son pere auoit suscitez en France, & qu'on ne sçauoit si le fils seroit si mauuais B que son pere, pour faire autant de maux à la France que son pere en auoit faits. Les autres disoient qu'il y auoit accord & appointement auec le pere, & qu'à ceste occasion il luy falloit tenir promesse & la foy, & luy rendre ses terres, ou luy en bailler recompense sans regarder au passé. Les premiers repliquerẽt à cela qu'il ne falloit s'amuser à la foy, ny à la promesse, ny à la tenir quand il aduenoit dommage à celuy qui la tenoit, se fondans sur vne maxime iadis & de nostre tẽps assez pratiquee par plusieurs Princes, & par le conseil de leurs ministres, laquelle enseigne que les Princes doiuent garder leur foy quand l'obseruation d'icelle leur profite, & si elle leur nuit la rompre. Ceste derniere opinion fut la plus forte, & fut resolu qu'il n'auroit point lesdites terres de Normandie, attendu qu'elles estoient trop prochaines des Anglois & des limites de France, mais qu'on luy en feroit recompense iusques à la somme de dix mille liures de rente. Pour donner ceste recompense, le Roy Charles erigea la seigneurie de Nemours en Duché, & y ioignist le Gastinois, Nogent, Pons sur Seine, Cormiers, & autres terres si prendre les vouloit iusques à ladite valeur. C

(Marginal notes: Faut tenir sa foy. — Maxime sur garder sa foy. — Nemours en Duché.)

Roy ensorcelé. Et d'autant que le Roy auoit quelquesfois des interualles de sa maladie frenetique, que quelquesfois il reuenoit en son bon sens, & d'autres rencheoit en sa frenesie, on pensa qu'il fut ensorcelé, & que quelques-vns des siens luy eussent donné quelque poison de sorcelerie ou quelque charme. Adoncques ont print par soupçõ son barbier & deux des seruiteurs du Duc d'Orleans, pour sçauoir si on ne luy auoit point fait de sort, ou autre chose, dont procedast sa maladie, mais n'en pouuant estre rien aueré, ils furent deliurez comme innocens. Aussi il y eust à Paris deux Augustins imposteurs qui ayans entrepris de guerir le Roy, luy firent quelques incisions en la teste, dont il fut en tres-grand danger de sa vie. Il fut enquis de leurs vies, & fut trouué qu'ils n'estoient qu'abuseurs. A ceste cause estans emprisonnez & leur procez leur estant fait, furent par l'Euesque de Paris amenez sur vn eschaffaut vestus de leurs habits monachaux, là furent degradez, puis mis nuds en chemises & liurez à la iustice laye qui leur fit coupper les testes. On disoit que le Duc de Bourgongne pourchassa la mort de ces deux Augustins qui s'aduoüerent au Duc d'Orleans, pource qu'auparauant le Duc d'Orleans auoit pourchassé la mort de Iean de Bar seruiteur du Duc de Bourgongne accusé d'estre Negromancien, & luy auoit promis de luy faire venir le diable qui luy respondroit de tout ce qu'on luy demanderoit, & luy furent trouuez plusieurs liures, miroüers, drogues, vases, & autres instrumens seruans à la Negromancie, qui en sa presence furent bruslez en la place de Greue. D

(Marginal notes: Moines imposteurs. — Vengeance de Prince.)

Deslors estoient commencees les haines & ialousies entre les Ducs d'Orleans & de Bourgongne neueu & oncle pour le gouuernement, comme cy-apres il sera plus amplement discouru. Cela aduint en l'annee mil trois cens nonante-six, en laquelle l'Empereur de Constantinople que nous auons dit cy-dessus estre venu en France auoit enuoyé vers le Roy requerir ayde contre les Turcs, & combien que le Roy quelques annees auparauant y eut enuoyé des forces sous la charge de

A ge de Iean de Bourgongne Comte de Neuers (comme nous auons dit) neātmoins il deliberoit d'y en enuoyer de nouuelles. Le Duc d'Orleans son frere desiroit fort ceste charge, mais le Roy ne voulut permettre qu'il y allast. Toutes ces choses cy-dessus racontees depuis le voyage de Bouciquaut à Gênes & en la Lombardie, iusques à ce point se faisoient durant que les affaires de l'Asie, de Hongrie & de Naples, se conduisoient de la façon que nous auons recitee, & si les lecteurs trouuent en cest endroit l'histoire des choses aduenuës és annees 1394. 95. & 96. recitees apres celles qui aduindrent l'an 1400. & au deça, il ne faut qu'ils s'en esbahissent, car apres auoir recité les choses aduenuës en l'an 1396. 97. 98. & 99. & 400. qui requeroient vn fil continu d'histoire sans discontinuation, nous auons repris le discours des choses qui en France aduindrent durant ce temps-là, comme aussi presentement nous dirons ce qui durant ledit temps (à sçauoir l'an mil trois cens nonante-huict) aduint en Angleterre.

M. ccec. I. Secours requis.

Excuse de l'Autheur.

Nous auons dit cy-dessus comme ce Roy Richard d'Angleterre qui auoit espousé Isabel fille du Roy Charles de France fut priué de sa dignité royale, & Henry de B Lanclastre couronné Roy dudit Royaume, mais dautant que nous en sommes demeurez là, nous en ferons vn discours. Apres que ledit Roy Richard eut fait mettre à mort le Duc de Glocestre & le Comte d'Arondel, grands troubles s'esleuerent en Angleterre, & y eut vn Parlement assemblé à Londres, auquel Henry de Lanclastre Comte d'Erbi dit au Comte Mareschal, que comme traistre il auoit fait mourir son oncle le Duc de Glocestre, & qu'il auoit desrobé les deniers du Royaume, & iceux appliquez à son profit. A quoy ledit Comte luy respondit qu'il auoit menty, & y eut gage de bataille. Ils se trouuerent au camp & coururent leurs lāces, mais en vn moment tous deux les ietterent par terre. Parquoy ledit Richard les fit prendre & bannir d'Angleterre, à sçauoir ledit Comte à cent ans, & Henry de Lanclastre à dix. Henry s'estant retiré en France vers le Roy Charles sixiesme qui le receut honorablement, le Roy Richard n'en fut pas fort content. Bien tost apres le Duc de Lanclastre pere dudit Henry alla de vie à trespas, & Richard s'estant saisi de ses terres irrita dauantage contre luy ledit Henry auec vne autre occasion qui s'ensuit. Les C Irlandois s'estans rebellez contre Richard, il mena en personne vne armee contre eux. Apres son partement plusieurs conspirations se dresserent contre luy en Angleterre, par quelques conspirateurs qui prindrent Isabel de France fille de Charles, & femme dudit Richard encore ieune enfant, luy osterent tous ses seruiteurs & seruantes de la langue de France, excepté vne damoiselle & son confesseur, & luy laissans seulement quelques Anglois qui parloient François, la mirent en seure & estroitte garde dedans vn chasteau. Henry de Lanclastre Comte d'Erby qui estoit banny d'Angleterre pour dix ans (comme dit est) & s'estoit retiré en France pour estre en seureté, s'en partit secrettement, & trouua façon de passer en Angleterre. On dit qu'auant son partement furent iurees & accordees grandes alliances entre Louys Duc d'Orleans & luy, & si-tost qu'il fut en Angleterre il se fit Duc de Lanclastre au lieu de Iean de Lanclastre son pere, & fit plusieurs seditions & entreprises, & attrahit à luy grand nombre de gens, dont son oncle le Duc d'Yorch le reprint fort, mais il n'en tint conte, ains fit prendre plusieurs seigneurs nobles d'Angleter- D re: c'est à sçauoir les Comtes de Kent, de Salisbery, de Suffort, de Hontington, Huë le Despensier, & autres, & leur fit couper les testes qu'il enuoya à Londres, & se saisit de plusieurs places. Le Roy Richard fut grandement irrité de cela, & non sans cause, dont le plustost qu'il peut s'en partit d'Irlande, où il estoit allé faire guerre, & s'en vint vers Londres, mais il fut bien tost apres delaissé de tous ses gens, & qui pis est, ceux en qui il se fioit le prenans prisonnier, le liurerent és mains de Henry de Lanclastre son ennemy.

Querelles entre Princes.

Combat entre eux.

Irlandois rebellez.

Durtraitement à Royne.

Fit mourir seigneurs.

Roy prisonnier.

Là se monstra la haine des peuples contre leurs mauuais Princes, car le peuple d'Angleterre, tant Ecclesiastiques, Nobles, que tiers Estat, voyant Richard prisonnier, à haute voix crioit qu'on le deuoit desappointer & priuer du Royaume, & mettre en chartre perpetuelle, attendu qu'il auoit fait mourir ses parens sans cause, & aussi qu'il auoit baillé au Roy de France les places de Cherebourg & Brest, qui estoient deux entrees aux Anglois pour venir en France. Qu'il auoit fait alliance

M.cccc I. Reproche contre luy.

au Roy de Frãce sans y appeller les gens des trois Estats d'Angleterre,& qu'il auoit A leué sur le peuple grandes sommes de deniers. Tous ses fauoris & bien-veillans furent mis à mort, & leurs hostels pillez. Alors commença Henry de Lanclastre à se nommer Roy d'Angleterre,& se fit couronner,& est appellé le quart. Il ne print le nom & le titre Royal que Richard n'eust esté degradé, bien est vray qu'il bastit les menees pour le faire deposer,à quoy aussi tout le peuple presta aisement l'oreille:& ainsi Richard cognoissant le mauuais vouloir du peuple & de la noblesse d'Angleterre:pratiquee par Henry,qui luy promettoit tout bon traitement,condescendit à se desmettre de la Couronne. Ce qui fut trouué bon de tous,qui s'esioüyssoient que Richard faisoit gratuitement ce dequoy ils l'eussent forcé, & afin que les estrãgers n'eussent point occasion de les blasmer d'auoir chassé par force leur Roy de son Royaume, ils s'assemblerent tous, & firent venir au conseil le Roy Richard vestu de ses habits royaux,& tenant le sceptre en main, & ayant la couronne sur la teste, il abiura & quitta la Royauté, disant ces paroles : I'ay Richard Roy d'Angleterre, Duc d'Aquitaine & seigneur d'Irlande, confesse (Messieurs) auoir par l'espace de B ces vingt ans que i'ay tenu le Royaume, soit par mauuais conseil ou conduit par ma folle ieunesse,mal gouuerné & conduit l'Estat public. Dequoy ie suis plus marri que pas vn d'entre vous,me voyant reduit en vne telle & si grande calamité, que ie ne voy aucun lieu de pardon,ny moyen de m'excuser des fautes que iusqu à present, & en mon adolescence i'ay commises. A ceste cause ne m'estant point permis de regner dauantage, à tout le moins faites que par ma ruine ie puisse releuer cest Estat ia branlant,& que me demettant de ce que nature m'a donné, & que mes fautes me tollissent, i'ay licence de declarer Roy Henry mon cousin icy present, auquel (comme Prince digne de commander) ie donne,cede,quitte,& transporte ceste royale dignité, & tous les droits que ie peux y pretendre, me despoüillant ensemble de mes habits, du sceptre & couronne, & de la puissance de commander sur vous & sur tout le pays d'Angleterre. Ce qui aduint l'an mille quatre cens vn.

Richard renonce à la Couronne. — Sa confessiõ. — De ses maux. — Succession de couronne.

VIII. Charles Roy de France aduerti de ce qui auoit esté fait en Angleterre contre ledit Roy Richard son beau fils, en fut extremement marri, car il cognut bien que C toutes trefues & alliances entre eux estoient faillies,& qu'on estoit à la guerre comme deuant. Toutesfois Henry de Lanclastre soy disant Roy d'Angleterre, luy enuoya dire que s'il vouloit enuoyer ses deputez à Calais il y enuoyeroit les siés, pour ouurir quelques propos de paix. Ce que Charles fit,& furent accordees trefues iusques à la Pentecoste ensuiuant. En ce temps le Comte d'Estampes disnant auec le Duc de Berry mourut de mort soudaine, & à son Comté luy succeda ledit Duc de Berry qui l'auoit parauant achepté, la iouyssance reseruee audit Comte sa vie durant. En celle annee aucũs Religieux de l'ordre S. Bernard apporterẽt le Suaire où nostre Seigneur fut enseuely au tombeau, & le mirent en vne Abbaye de leur ordre nommee Cadouyn au Diocese de Cahors.

Comte d'Estampes.

La longue maladie de Charles fut la mere qui engendra tous les maux de la Frãce. L'ambition des Princes sur le fait du gouuernement,leur auarice à faire leurs besongnes,leurs vengeances & l'opiniastreté des femmes,ou (selon quelques-vns leur paillardise) furent les enfans qui allumerent le feu par les quatre coings de la France,& au milieu,& les outils qui donnerent commencement aux grandes & mortel- D les haines, & dissentions tragiques que conceurent les Ducs d'Orleans & de Bourgongne l'vn contre l'autre, l'oncle contre le neueu, & le neueu contre l'oncle, lesquelles continuerent entre leurs enfans & successeurs (& possible durent & continuent encore) au grand preiudice de cest Estat. Ces guerres durerent entre ces Princes prochains parens 72. ans, desquelles cuida proceder l'entiere subuersion & desolation de ce Royaume, pource que les Anglois y furent appellez par les Bourguignons,& se meslerẽt parmy ceste querelle, de laquelle fut la premiere matiere,forme,& cause de Valẽtine Duchesse d'Orleans, qui estoit soupçõnee de tous ceux de la Cour de la maladie du Roy, pour vn acte qui se fit vn iour à Paris en la chambre d'elle,en laquelle estoit Charles Dauphin fils aisné du Roy, & le fils aisné de ceste Duchesse,se ioüans ensemble comme sont enfans d'aage pareil, & cousin

Maux de la maladie du Roy. — En France.

A germains. Autour de ces enfans estoiẽt leurs gouuerneurs, qui ne les abandonnoiẽt pas de fort loing, & aduint qu'vne pomme empoisonnee fut iettee au milieu de ces enfans, & du costé du Dauphin, car ceux qui l'auoient iettee pensoient que le Dauphin la deust prendre, mais il n'en fit rien. L'enfant de la Duchesse d'Orleans courant apres la mit en sa bouche, & l'ayant mordue fut si soudainement & tellement empoisonné qu'il en mourut. Les gouuerneurs du Dauphin voyans cest acte merueilleux, l'emporterent, & oncques puis ne voulurent permettre qu'il entrast en la chambre de la Duchesse, qui de cest accident encourut vne mauuaise renommee. Surquoy s'esleua vn bruit que voulant faire mourir le Roy & ses enfans elle l'auoit desia ensorcelé. Dequoy il y auoit grande apparence, pource qu'estant le Roy en sa frenesie il mescognoissoit sa femme, ses oncles, son frere, ses enfans, & toutes personnes, fors ladite Duchesse, & la vouloit tousiours auoir pres de luy. Elle estoit femme fine, & Italienne, & fille de ce Duc de Milan duquel nous auons parlé cy-dessus, homme soupçonné d'estre Atheiste & grand Negromantien. On disoit par toute la France que si on ne l'ostoit d'aupres du Roy, on l'iroit querre de fait & de
B force, & qu'on la feroit mourir. Dont les Princes furent contraints de la tirer hors de la Cour, & la faire retirer au chasteau d'Asnieres sur le chemin de Paris à Beauuais, où elle fut longuement sans sortir hors des portes, & de là fut enuoyee à Chasteau-neuf sur Loire. Le Duc son mary auoit sa part de ceste infamie, & à ceste cause il estoit tant hay du peuple, que les Estats generaux tenus & conuoquez à Paris, auoient ordonné que le Duc de Bourgongne gouuerneroit le Royaume, & commanderoit aux finances. Ce qui aduint l'an 1402.

M. CCCC. II.
Valentine mauuaise.
Pomme empoisonnee.
Par Valẽtine.
Malicieuse femme.
Bannie de la Cour.
Estats generaux.

Le Duc d'Orleans qui se sentoit offencé de ce qui le plus offence les grands courages, qui est le mespris qu'on faisoit de luy, en ce qu'on ne le tenoit au rãg qu'il deuoit tenir en ce Royaume comme frere du Roy, & qu'vn autre plus esloigné de la couronne que luy manioit tout, conceut telle haine contre le Duc de Bourgongne son oncle paternel, que de là en auant il chercha tous les moyens qu'il peut pour se venger de luy, car il pensoit que le bannissement de sa femme hors de la Cour, & ceste pomme empoisonnee fussent des trames & impostures de sondit oncle, qui
C vouloit estre le premier, voire le seul en l'administration des affaires d'Estat de ce Royaume, & ne pouuoit endurer pres du Roy aucun superieur ny esgal.

Desir de vengeance.
De neueu cõtre oncle.

Il estoit tellemẽt irrité, que pour se venger de son ennemy il recourut aux moyẽs extraordinaires de ceux qui se sentent les plus foibles, car il se vouloit fortifier de pratiques & intelligẽces auec les Princes estrangers, & mettoit secrettement en cãpagne gens de guerre pour faire quelque brauerie au Duc de Bourgongne. Il estoit aussi irrité contre ledit Duc son oncle pour la correction verbale que ledit Duc luy fit quand à l'hostel S. Paul, ou selon d'autres aux fauxbourgs S. Marcel, il mit le feu au lin de celle miserable mommerie qui cuida rostir le Roy son frere comme les autres. En outre la mort de ces deux Augustins cy-dessus mentionnez, aduoüez dudit Duc d'Orleans, & mis à mort à la requeste dudit Duc de Bourgongne, irrita grandement ce Prince. Toutes ces choses l'animerent si estrangement contre son oncle, qu'il luy portoit inimitié capitale. Voicy encore vne autre cause de haine. En l'an 1399. le Duc de Bourgongne fut par le Roy enuoyé en Bretagne pour pren-
D dre possession du Duché, pource que le Duc Iean estoit decedé, apres la mort duquel Charles auoit pris le ieune Duc, depuis son gendre en sa protection, & auoit tant fait que ledit pays luy fut obeissant, & qu'il promit toute foy & obeissance au ieune Duc. Ayant le Bourguignon pris ceste possession il alla à Nantes visiter la Duchesse veufue, ia promise en secondes nopces au nouueau Roy Henry d'Angleterre. Ledit Duc aduerti de la promesse dudit mariage fit tant auec elle, qu'elle quitta son doüaire à ses enfans, à la charge d'auoir d'eux tous les ans quelque somme d'argent. Ayant ainsi composé les affaires de Bretagne, mit garnisons és plus fortes places dudit pays au nom du ieune Duc, & apres l'emmena a Paris auec ses deux freres. Le Duc d'Orleans voyant son oncle le Duc de Bourgongne estre de retour du pays de Bretagne auec heureux succez de son voyage, en fut tant desplaisant, que s'absentant de la Cour, il s'en alla à Mouzon accompagné de cinq cens hommes d'armes. Le Duc de Gueldres le vint trouuer là, auec lequel il iura confederation & alliãce,

Les causes de leur haine.
Animerent le Duc d'Orleãs
Autre cause de haine.
Veufue de Bretagne.
Ialousie.

M cccc II. Eſtrangers pour le Duc d'Orleans.

& l'emmena iuſques à Paris auec ſes gens, qui eſtoient quaſi en pareil nombre que ceux dudit Duc d'Orleans. Ce qui aduint l'an 1400. Et pource qu'il n'auoit rien cõmuniqué à ſes oncles de ceſte venuë du Duc de Gueldres en armes, ils en furẽt tres-mal contens, & y en eut de groſſes paroles & reproches entre eux. En quoy ſe deſcouurit apertement l'inimitié qui de long-temps auoit eſté couuerte & diſſimulee. Et de fait le Duc de Bourgongne fit venir grand nombre de genſdarmes és enuirons de Paris, où les vns & les autres porterent grands dommages, à cela pouſſez par l'ambition du gouuernement, lequel ledit Duc de Bourgongne ne vouloit laſcher pour la douceur qu'il y trouuoit, car il l'auoit premierement eu apres la mort du Roy Charles 5. ſon frere par le conſentemẽt des trois Eſtats, puis apres luy auoit eſté vne autrefois donné par la declaration & ordõnance d'iceux, apres que le Roy Charles 6. ſon neueu fut tombé en ſa freneſie. En quoy le Duc d'Orleans ſe diſoit offencé & meſpriſé (comme cy-deſſus il a eſté dit.) Et comme vne haine deſia commencee amene d'elle meſme pluſieurs cauſes qui l'entretiennent & animent dauantage, vne autre cauſe nouuelle d'inimitié s'attacha aux precedentes. A

Pour le Duc de Bourgongne.

3. Eſtats.

La Ducheſſe de Bourgongne, Princeſſe hautaine & ſuperbe, auoit eſté ordonnee pour eſtre la premiere apres la Royne, & à ceſte occaſion precedoit la Ducheſſe d'Orleans. Ce qu'elle portoit fort impatiemment (ſelon le naturel des femmes) s'en plaignoit ſouuent à ſon mary, & ne ſe pouuoit tenir de dire que la Ducheſſe de Bourgongne ne la deuoit deuancer, veu qu'elle eſtoit femme du frere du Roy qui pouuoit eſtre Roy, & l'autre n'eſtoit que femme de l'oncle. Ce langage rapporté la rendit encore plus ſuſpecte, auecques ce qu'on ramenteuoit les torches de la maſcarade. Tous ces propos rapportez aux faits rendirent le Duc d'Orleans ſi odieux que le peuple luy eut volontiers couru ſus, au lieu qu'il aymoit le Duc de Bourgongne, qui durant le temps qu'il auoit gouuerné auoit tant auãcé de grands hommes qu'il en eſtoit dauantage aymé, ſouſtenu & honoré, & au contraire le Duc d'Orleãs n'auoit auancé que certaines gens de baſſe qualité, qui ne luy faiſoient aucun honneur, & ne le pouuoient aucunement ſouſtenir. Le Duc Iean de Berry frere de l'vn & oncle de l'autre, conſiderant que telles diſſentions pouuoient rapporter vn grãd trouble à la France & au Roy ſon neueu, s'efforça de les accorder, & à ceſt effet en l'an mil quatre cens deux, vn iour leur donna à diſner en ſon hoſtel de Neeſle à Paris, là où il les fit iurer paix & amitié, & les fit s'entrebaiſer, à la charge que l'vn & l'autre deſlors licencieroit les gens de guerre qu'ils tenoient aux enuirons de Paris, mais leurs ſermens ny leur amitié & reconciliation ne furent de longue duree, pource que toute puiſſance eſt impatiente de compagnon. L'indiſpoſition du Roy qui retomboit ſouuent en ſa freneſie, eſtoit le renouuellement de ces inimitiez, & le Duc de Bourgongne durant ladite maladie gouuernoit touſiours, ſuiuant l'ordonnance des Eſtats, mais quand le Roy reuenoit quelquefois en bonne ſanté & en ſon bon ſens, il vouloit que ſon frere print la charge des affaires, & eut toute authorité. Ainſi eſtoient les affaires en trouble par l'ambition de l'oncle & du neueu. B C

Femme ſuperbe.

Ambition de rang.

Aduancemẽt d'hommes.

Ennemis reconciliez.

Cela ne dura gueres.

Vne fois eſtant le Roy en ſanté, le Duc d'Orleans ayant pris le gouuernement, fit mettre ſus vne groſſe taille & impoſition, & vouloit que tous les Eccleſiaſtiques cõtribuaſſent à icelle. A quoy Guy Archeueſque de Rheims s'oppoſa au nõ du Clergé. D'autre part l'Archeueſque de Sens gratifiant au Duc d'Orleans, comme iamais les Princes n'ont faute de flatteurs, excommunia tous ceux qui luy contrediſoient. En quoy on peut iuger combien eſtoit miſerable l'Eſtat de ce pauure Royaume, & quelle playe ce fut quand ce Roy fut ainſi affligé des verges de Dieu, que d'eſtre priué de ſon ſens, meſmement par interualles, & eut beaucoup mieux vallu que ceſte freneſie eut touſiours duré, car autant de fois qu'il retomboit, autant receuoit la France d'alteration & de changement au gouuernement. Eſtãt le peuple ainſi troublé de ceſte exceſſiue impoſition, les Ducs de Bourgongne & de Berry oncles du Roy, publioient qu'ils n'eſtoient aucunement cauſe de ceſt impoſt, ains que c'eſtoit le Duc d'Orleans. Le Roy bien toſt apres venant à retomber malade, on diſoit que ceſte inique impoſition eſtoit cauſe de ſa maladie, dont ſe leuoient de grands murmures contre le Duc d'Orleans, & derechef le Duc de Bourgongne par le conſeil D

Taille impoſee.

Calamité d'vn Royaume.

De la maladie du Roy.

M. cccc. ii. Duc d'Orleans hay.

Rendre cõte.

A du Roy fut restably en sa charge de l'administration totale. Et pour trouuer argent fit expedier commissions extraordinaires, pour faire rendre conte & reliqua à tous ceux qui auoient manié les finances, & pour reformer les abus qui s'y commettoiẽt par les financiers. Il voulut semblablement se prendre à ceux qui auoient eu quelques dons du Roy outre leurs gages, & fist quelque fascheux impost sur le peuple. Mais voyant qu'on en crioit apres luy comme on auoit fait auec le Duc d'Orleans, il en superceda les executions, pource qu'il en auoit eu de grandes plaintes iusques en la chambre du Conseil, & mesmes que l'Archeuesque de Rheims & plusieurs autres grands & notables hommes s'y estoient opposez en la presence dudit Duc.

Imposition reuoquee.

Princes deposez du gouuernement.

Doncques ceste commission fut reuoquee au grand contentement du peuple, & sur ce le Roy estant derechef repris de sa maladie, il fut aduisé par le Conseil, auquel estoient la Royne & les Ducs de Berry & de Bourbon, que les Ducs de Bourgongne & d'Orleans se deporteroient de tout maniement & administration des affaires & des finances de France, afin que ceste ialousie & friandise de gouuerner ne B tirast eux & la France à quelque guerre ciuile, & que l'vn ny l'autre n'vsurpassent aucune authorité iusques à ce que le Roy reuint à conualescence. Quand le Duc d'Orleans se vit ainsi priué de ceste administration en l'an 1403. il s'en alla au pays de Luxembourg, sur lequel il auoit donné argent au Roy de Boheme issu de ladite maison, & en auoit l'vsufruict, & estant là print les villes de Mommedy, Yuox, Damuillier & Ochemont, en intention (ce disoient quelques-vns) d'acquerir terre en Allemagne pour paruenir à l'Empire. Ce qui fut vne nouuelle qui renforça le feu des querelles contre le Duc de Bourgongne qui pretendoit le Duché de Luxembourg appartenir à Anthoine de Bourgongne son second fils Comte de Rhetel, à cause d'Isabel fille vnique de Vvaleran de Luxembourg Duc dudit pays, & Comte de sainct Paul. Et pour entendre cest affaire, il faut noter que Vvenceslas frere de Iean Duc de Luxembourg erigea le Comté de Luxembourg en Duché, par octroy & permission de son frere Charles quatriesme de ce nom Empereur. Les enfans de Charles succederent à ce Duc Vvenceslas, lequel en faueur du mariage C de sa cousine Isabel de Guerrie ou Guerrich fille au Comte Vvalerã de sainct Paul, engagea ledit Duché pour la somme de six vingts mille florins d'or, à la charge qu'estant desgagé par Anthoine de Bourgongne mary de ladite Isabel & ses hoirs, ou ayans cause, le Duché de Luxembourg demourroit aux hoirs de ladite Isabel. Le Duc de Bourgongne esperoit tousiours rendre l'argent au Duc d'Orleans pour le mettre hors de ceste action, & de rendre son fils Anthoine Duc de Luxembourg: ce que toutesfois il ne peut faire de son viuant. Et demeura ceste action en controuerse iusques au temps que le Duc Charles dernier de ceste maison de Bourgongne rendit les deniers à ceux à qui il appartenoit, au moyen dequoy demeura le Duché de Luxembourg en la maison de Bourgongne. Ces querelles les vnes sur les autres entre ces deux Princes engendroient vne haine capitale, & sembloit que les choses se dressassent de guet à pans pour se ruiner l'vn l'autre. Ce qui aduint l'an 1403.

Despit du Duc d'Orleãs.

Autre cause de la querelle.

Luxembourg en Duché.

Debat pour iceluy.

IX. Autre cause de la querelle.

Deffi du Duc au Roy.

Le Duc d'Orleans estant au pays de Luxembourg mit d'accord le Duc de Lorraine, & les habitans de Mets qui auoient vne grande guerre, & d'vne part & d'autre D eut de grands dons pour recompense de ce bon office, & peu apres ledit Duc d'Orleans enuoya deffier Henry 4. du nom Roy d'Angleterre, & nouuellement marié à la fille du Roy Charles de Nauarre, veufue du Duc de Bourgongne, & par ses lettres de deffiance luy escriuoit les causes qui l'auoient esmeu à ce faire, qui estoient qu'il l'accusoit d'auoir fait mourir le Roy Richard son naturel seigneur, & n'auoit pas honoré sa niepce veufue dudit Richard, ains l'auoit desnuee de son doüaire, & despoüillee de ses ioyaux. Henry fort irrité de ce deffi, fit respondre au Duc d'Orleans que ce dont il l'accusoit n'estoit pas vray, ains en auoit menty, & luy enuoya autres lettres de deffiance, les vnes & les autres inserees dedans Monstrelet. En celle mesme annee, qui fut l'an mil quatre cens trois, ou selon d'autres mil quatre cens deux, nasquit Charles fils du Roy Charles sixiesme, & d'Isabel de Bauiere sa femme, lequel depuis fut Roy, & surnommé Charles septiesme; &

M.CCCC.IV. Charles d'Albret Comte de Dreux, fut fait Connestable apres la mort du Comte de Sancerre. A

La Chrestienté troublee. Il n'y auoit gueres partie en la Chrestienté qui ne fut en trouble. Le siege Papal estoit parti en deux testes, l'vne se tenant à Rome, l'autre en Auignon. L'Empire venoit sortir de ses troubles à cause de la neantise de VVenceslas, au lieu duquel fut En tous Empires. esleu Robert de Bauiere, comme nous auons dit cy-dessus. L'Espagnol & le Portugais debattoient la couronne l'vn de l'autre. La France estoit brouillee des diuisiõs des deux Ducs d'Orleans & de Bourgongne, & l'Angleterre en auoit eu sa part par la priuation du Roy Richard, & par la nouuelle promotiõ de Henry 4. à la Royauté. Charles Roy de France beau pere dudit Richard, & les Princes François aduertis de ce qui luy estoit aduenu, trouuerent cest acte de mauuais exemple aux autres Princes & peuples, en ce qu'vn vassal subiet, & parent du Roy d'Angleterre l'auoit Mauuais exemple. ainsi priué de sa couronne & fait mourir, & auoit ledit Charles quelque enuie de faire la guerre au nouueau Roy Henry, si sa maladie recidiue luy eut permis de cõtinuer en ceste deliberation, ou si les autres affaires de son Royaume le luy eussent Passion de peuple. permis. Or comme le bruit de la priuation, puis de la mort de Richard fut passé en B Guyenne, le peuple de ce pays là entra en grande crainte & dueil, car les vns plaignoient la fortune des Anglois, en ce que perpetuellement ils seroient diffamez d'auoir tué leur Roy, & les autres craignoient vne grande tempeste deuoir tomber sur eux du costé de France par le changement de leur Roy & des affaires d'Angleterre. Mais sur tous les habitans de la ville de Bordeaux capitale de la Guyenne ennemis de Henry, & qui honoroient auec vne singuliere affection la memoire de Richard, dautant qu'il estoit nay en ladite ville, & à ceste occasion s'appelloit Richard de Bordeaux, abhorroient ce cruel meurtre, & en auoient vn extreme des-Plaint son Roy. plaisir, (selon leur passion) que iamais depuis la creation du monde n'auoit esté commis acte plus cruellement, ny plus meschamment, ny plus proditoirement que cestuy-là, & estans enflammez de colere, de fureur, & de la vengeance de cest acte, & reduits en vne singuliere tristesse de la mort de leur Roy & Prince naturel, disoient publiquement que ce bon Prince Richard (combien qu'il ne fut pas tel, mais l'estoit à leur opinion & passion, selon lesquelles la pluspart des choses de ce mon- C de se gouuernent) auoit esté trahy & tué par des meschans, & prioient ordinaire-Force de l'opinion. ment le Dieu tout puissant de vouloir prendre la vengeance d'vne si grande desloyauté.

Ioye des François. Surquoy les histoires Angloises qui attribuent ceste plainte & bonne affection aux habitans de la ville de Bordeaux, disent que les François ayans senty le vent de la tristesse desdits Bordelois, furent extremement aises de ce que les Anglois auoient aussi bien qu'eux leur part des diuisions & dissentions, de sorte que par le moyen d'icelle lesdits François conceurent esperance de pouuoir en peu de Promesse pour reuolte. temps s'emparer de la Guyenne, s'ils y enuoyoient des forces. Adonc Louys Duc de Bourbon incontinent s'en alla en la ville d'Agen, de là où par lettres, messages & menees, il pratiquoit & solicitoit les villes dudit pays à se rebeller contre les Anglois, & à se rendre à luy, leur promettant (comme on a accoustumé de Anglois doux en Guyenne. faire en tel cas) plusieurs beaux priuileges & immunitez, mais il n'y profita rien, car les peuples dudit pays accoustumez à obeir aux Anglois leurs anciens & na- D turels seigneurs, & sçachans (ce disent les histoires d'Angleterre) que leur do-Contre les François. mination & seigneurie estoit beaucoup plus douce que celle des François, dautant qu'ils auoient accoustumé d'vser enuers leurs subiets de grandes insolences, de beaucoup tourmenter leurs peuples, & de les charger d'vne infinité de daces, impositions & grauezzes, aymerent mieux se contenir en leur deuoir & fidelité Deuoir des Guyennois. que s'exposer à nouueaux dangers, & se rendre à vn nouueau seigneur, pour le despit de la cruelle & indigne mort de leur Prince. Henry aduerty de cela, incontinent enuoya Thomas Persi aueques vne belle armee en Guyenne pour se ioindre à Robert ou Robin Canolle gouuerneur dudit pays, & pour contenir les peuples de ce pays-là en leur foy & deuoir, comme tous deux ensemble sçeurent si dextrement faire, qu'il n'y eut aucune ville de la Guyenne qui voulust se rebeller, ny se departir de l'obeissance de son Prince naturel. Voyla ce que disent les

A histoires d'Angleterre, & les nostres disent que Charles aduerti de la priuation & mort de Richard, enuoya en Guienne le sire d'Albret Connestable de France, auec cinq cens Cheualiers & grand nombre de gens de trait pour faire la guerre aux Anglois, qui prit en Lymosin vn fort chasteau nômé Carbasin, & quelques autres places detenuës par les Anglois, qui ne firent pas grande resistance, à cause du trouble qui estoit en Angleterre pour la mort de leur Roy Richard. Voila ce que disent quelques vnes de nos Chroniques, & d'autres disent que deuant que le Connestable allast en Guienne, Iean de Bourbon Comte de Clermont fils aisné du Duc de Bourbon y estoit auec forces, lequel passant par le Languedoc courut sur les Anglois qui faisoyent la guerre en Gascongne, & qu'apres que ceste course fut faicte par ce Prince, comme il s'en retournoit, ledict Connestable y alla faire son voyage. M.cccc.

Conqueste des François en Guyenne

Guerre en Guyenne.

Charles Roy de France enuoya en Angleterre le Seigneur de Hugueuille, & Pierre Blanchet maistre des Requestes, & les Annalles de Bretaigne disent les Sires d'Albret & de Hangest pour demander au nouueau Roy Henry, Ysabel sa fille tenue B encore pucelle (car le Roy Richard ne l'auoit point cognue) pour luy estre renuoyee auec son doüaire. Nos Annalles disent que ledit Henry refusa ausdits Ambassadeurs, Ysabel, & qu'il courut vn bruit que les Anglois les auoient faict empoisonner, pour ce que le sieur de Hugueuille eut vn si grand vomissement qu'il vuidoit iusques au sang, & que Blanchet y mourut. Maisque peu apres les Anglois ramenerent ladicte fille iusques à Calais, là où ils la mirent entre les mains des deputez du Roy son pere. Les histoires Angloises disent que ledict Henry prié par les susdicts Ambassadeurs de leur rendre la Royne Ysabel, leur respondit qu'il enuoieroit bien tost en France les siens pour terminer auecq le Roy leur maistre tous leurs affaires, & que bien tost apres il enuoya à Calais Edvvard Duc d'Yorch, qui auoit en ce Duché succedé à son pere, & Henry Comte de Northombelland.

Ambassade en Angleterre.

Ysabel refusee.

Responce de l'Anglois.

L'Ambassade de Charles de laquelle le Duc de Bourbon estoit chef se trouua à Boulogne. Sur tout & deuant toutes autres demandes le Duc de Bourbon, demãdoit instamment la petite Royne Ysabel, & au contraire les Anglois demandoyent C qu'elle fut mariee à Henry Prince de Galles. Ce qui ne se peut iamais accorder, d'autant que Charles disoit ne vouloir iamais contracter affinité ny mariage auec l'Anglois, pour le malheur qui luy estoit auenu de ce mariage, & de l'alliance d'entre luy & le feu Roy Richard. En apres on commença de parlementer de la paix, mais comme les deputez des deux Roys ne se pussent accorder sur les articles d'icelle, les tresues qui quatre ans auparauant auoient esté faites auec Richard pour trente ans, furent confirmees. Il y a quelques autres Histoires Angloises qui disent que nouuelles tresues furent faites pour peu de iours. Cela faict les deputez s'en retournerent d'où ils estoyent venus, & quelque temps apres Henry renuoya en France la Royne Ysabel auec vne grãde compagnie de Seigneurs & dames, & beaucoup de beaux presens, laquelle puis apres fut mariee auec Charles Duc d'Orleans fils de Loïs. Voila ce que disent les histoires Angloises, lesquelles peu apres disent que Charles Roy de France auerty comme ceux du pays de Galles en Angleterre s'estoient reuoltez contre le Roy Henry (car comme elles & nous auons dit cy-dessus) les deux D Rois auoient fait tresues, incontinent enuoya en Galles Iaques de Bourbon Comte de la Marche auec douze cents cheuaux, & vn grand nõbre de gens de pied auec commandement de se ioindre diligemment auec ceux dudit pays contre Henry. Le Comte suiuant le commandement qu'il auoit auecq sa flotte de trente vaisseaux & vn bon vent vint surgir à la coste de Cornouaille, & de là tirant plus outre print le port de Plenmue, puis laissant à l'ancre contre le port quelques vns de ses plus grãds nauires, & de nuict mettant pied à terre, pilla, rasa, & brusla quelques villages. Mais ce pendant que les soldats s'amusoyent au pillage, vne grande tempeste suruint qui fit perir & ensondrer douze nauires de ceux qui estoyent à l'ancre à la garde du port.

Demande des François.

Refus d'alliance.

Tresues confirmees.

Ysabel mariee au Duc d'Orleans.

Menees côtre l'Anglois.

Tempeste.

Le Comte ayant receu ceste perte & desastre, & se voyant par icelle beaucoup affoibly, rassembla incontinent ses soldats, & se retira en Bretaigne apres auoir perdu beaucoup des siens qui furent parmy le pillage tuez par les paysans.

François en Bretagne.

M.CCCXCV. Henry aduerty de cela enuoya sur la mer son fils Thomas auec vne flotte de plusieurs vaisseaux, & commandement si l'occasion se presentoit, de vanger ceste iniure par la force, ou par le pillage. Thomas apres auoir rodé & pillé quelques ports de la coste de Normandie, & pris quelques nauires chargez de marchandise qu'il auoit de fortune rencontrez sur la mer, se voyant chargé & riche de butin s'en retourna aussi diligemment en Angleterre qu'il en estoit venu. En ce mesme temps Valeran Comte de S. Pol fit vne course au Côté d'Oye, & pilla le village de March, mais comme il eust esté auerty que Richard Asethon gouuerneur de Calais, venoit vers luy auec vne bonne troupe d'hommes, il abandonna son pillage, & se retira, & les François trauaillez des guerres ciuiles furent contraints de là en auant s'abstenir des estrangeres. Voila ce que disent les Histoires Angloises. Ce qui aduint en l'an 1404.

Ports de Normandie pillez. *Côté d'Oye.*

X. Les dissentions entre les Ducs d'Orleans & de Bourgongne ayans desia duré enuiron trois ans, les autres Princes s'apperceuoyent bien qu'elles apportoyent de grands malheurs à la France, car desia les deux parties auoient assemblé aux enuirōs de Paris grand nombre de gens de guerre (qui faisoyent vne infinité de maux au peuple) & fait de toutes parts venir leurs partisans. Les autres Princes pour assoupir ces discords qui ne procedoyent que de ce que chacun desdicts deux Ducs vouloit commander à l'Estat, en vn conseil solemnel ordonnerent que tous les Princes du sang ensemble & sans diuision auroient le commandement & le maniment des affaires. Quelques autheurs y mettent la Roine Ysabel de Bauiere auec les Princes, & les autres non. Et en faisans ledit accord furent promis les mariages qui s'ensuiuent. Au fils ainé du Duc d'Orleans nommé Charles fut promise l'ainee fille du Roy nōmee Ysabel (de laquelle nous auons n'agueres parlé) qui auoit esté mariee au Roy Richard d'Angleterre, & non iamais cognue de luy, & cousine germaine dudict Charles. A Loys Duc de Guiēne & Dauphin de Viennois fils aisné du Roy, fut donnee Marguerite de Bourgongne fille de Iean Comte de Neuers fils aisné de Phil. le Hardy Duc de Bourgongne. A Iean II. fils du Roy, Duc de Touraine, fut promise la fille vnique de Guillaume de Bauiere Comte de Hainaut. A Phil. de Bourgongne Comte de Charolois fils aisné dudit Duc Iean, Michelle fille du Roy Charles, & au ieune Duc de Bretagne Iean (duquel le Duc de Bourgongne estoit tuteur) fut donnee Marguerite seconde fille du Roy. Ces mariages ainsi traitez, les Princes firent retirer leurs gens de guerre, & demourerent en paix. Ce qui auint l'an 1404. auquel, ou selon d'autres 1405. le Duc Phil. de Bourgongne deceda en la ville de Hal, en l'Eglise de laquelle ses entrailles furent enterrees, son cœur fut porté en l'Eglise S. Denis en Frāce, & son corps à Arras, puis quelque tēps apres en l'Eglise des Chartreux de Dijon qu'il auoit fondee.

Mal des dissentions. *Discord par l'ambition.* *Accord par mariages.* *Paix entre Princes.* *Mort du Duc de Bourgongne.*

Sa mort n'apaisa pas les querelles d'entre les maisons, ains furent plus grandes entre les cousins germains qu'elles n'auoiēt esté entre l'ōcle & le neueu. Le nouueau Duc de Bourgongne nommé Iean, duquel nous auons cy deuāt & tant souuent parlé souz le nom de Comte de Neuers, apres auoir fait les funerailles de son pere, & donné à ses freres ce qui leur apartenoit pour leur partage, vint vers le Roy Charles son cousin germain pour lui faire hommage de son Duché, & des autres terres qu'il tenoit de luy, & pour le solliciter de faire arester & conclure les mariages cy-dessus mentionez, mesmement celuy de Loys Duc d'Aquitaine & Dauphin de Viennois, fils vnique & heritier dudit Roy. De ces mariages furent trescontens le Roy, la Roine, & les Princes, non le Duc d'Orleans, lequel portāt en son cœur vne mauuaise volonté à la maison de Bourgongne, ne vouloit prester à iceux son consentement, voiāt que par eux se faisoit plus grande liaison d'amitié entre les maisons de France & de Bourgongne, & pour celle de Bourgongne acroissement d'authorité pres la personne du Roy. Ce qui estoit ce que le plus le Duc d'Orleans craignoit, se ressouuenant que le Duc Phil. le Hardy n'agueres trespassé auoit si longuement à sa barbe gouuerné les affaires de France, & l'auoit debouté du gouuernement, & par le moiē de ces mariages ce nouueau Duc l'en mettroit plus loing que iamais. Or cela le faisoit opposer à toutes les entreprises dudit Duc Iean. Dequoy l'ambition estoit le seul motif, laquelle n'aiant esgard à proximité de sang, ny au repos public, n'auoit aucun respect pourueu qu'elle executast sa vengeance aux despens de qui que ce fut. Le Duc de

Iean Duc de Bourgongne. *Mariages non agreables à Orleans.* *Suspects à iceluy.* *Opposition au Duc de Bourgongne.*

A Bourgogne qui estoit Prince de haut courage, Prince du sang, plus riche que le Duc d'Orleans, & au demeurant né au detriment & ruine de la France, comme la torche & le tourbillon d'icelle, suiuant ce que ce negromantien Turc auoit dict à Baiazet Emp. des Turcs, ne vouloit ceder en aucune sorte audit Duc d'Orleans, & entreprit de s'opposer à toutes les trauerses que l'autre luy feroit, & faire comme on dit, à beau ieu beau retour. M.cccc. Flambeau de la France.

Ces inimitiez & dissentions intestines se couuoient és esprits de ces deux grans Princes, & estoient nourries & entretenues par les seruiteurs des deux parties, car les Princes n'ont iamais en leurs maisons fauté de raporteurs & detracteurs, qui les animent les vns contre les autres, souz couleur de leur estre fort fideles. Quelques vns ont mis en auant deux autres causes de haine entre lesdits deux Ducs. Louys Duc d'Orleans estoit vn ieune Prince adonné à la volupté & aux femmes, prenant presque autant de plaisir à se vanter des faueurs qu'il receuoit d'elles qu'à les receuoir. Il auoit dans son cabinet les portraits des plus belles dames de la Cour, entre lesquels B estoit celuy de la femme du Duc de Bourgogne, & se vantoit d'auoir iouy de toutes les dames desquelles les portraits estoient dans son cabinet. Ceste vanterie estant cõmune, & le Duc de Bourgogne entrant vn iour audit cabinet, y vit entre autres pourtraits celuy de sa femme. Dont se ressouuenant de la vanterie du Duc d'Orleãs, & sentant par trop son cœur vlceré de voir que le Duc d'Orleãs souilloit son lit (qui est la chose du monde qui plus offence & irrite les hommes de grand cœur) delibera de le faire mourir. Mais comme les plus auisez qui ont ce malheur d'auoir des fẽmes impudiques, & qui sçauent celuy ou ceux qui leur font ceste honte, ne veulent pas les quereller sur l'article de ceste iniure pour ne vouloir se faire declarer deshonorez par la villanie de leurs femmes, le Duc de Bourgogne ne voulut attaquer le Duc d'Orleans sur ce point, ains se fit son ennemy sur celuy du gouuernement qui est le moindre, mais pour couurir sa honte & celle de sa femme (comme font les plus sages qui tombent en ces accidens) le prit d'vn autre costé, comme cy-apres il sera deduit. Et l'autre cause est que le Duc d'Orleans aymant la femme du Bourguignõ, qui estoit brunete, fit faire vne chanson qui loüoit la couleur brune, & ayãt conuié à disner C ledit Bourguignon, la fit deuant luy chãter en musique, & durant icelle il se rioit comme s'il se fut mocqué du Duc de Bourgongne, qui cognut bien la mocquerie du Duc d'Orleans, & la description de la couleur de sa femme, & de sa honte. Voila les deux villenies que fit le Duc d'Orleans au Bourguignon. Raporteurs pres des Princ. Duc d'Orleãs voluptueux. Se vante des faueurs des Dames. Iniure d'estre cornard. Couurir sa honte. Honte à vn mary.

Le Duc d'Orleans pensant estre au dessus de tous ses souhaits & affaires par la mort du Duc Phil. le Hardi son oncle, qui seul luy empeschoit sa grandeur : ayãt gagné le Roy son frere, auoit seul le manimẽt des affaires, & bien que les Ducs de Berri & de Bourbon ses oncles, l'vn paternel & l'autre maternel, Loys Duc d'Aniou, & Roy de Sicile & les autres Princes & seigneurs eussent durant la vie du Duc le Hardi eu quelque authorité en la Cour, si est-ce que lors que ledit Duc d'Orleans entra au gouuernement des affaires ils n'en eurent plus aucune. Ledit Duc se voyant seul gouuerneur tendit à l'auarice, & sans aucune consideration ou respect voulut amasser force argent pour acheter le Duché de Luxembourg, sur lequel, comme nous auons dit cy-dessus, il auoit desia presté grande somme de deniers au Roy de Bohe- D me. Et pour ce faire, mit en deliberation au conseil du Roy que pour les vrgens affaires du Royaume il falloit pour y subuenir, imposer sur le peuple vne grande taille, & concluoit à ceste proposition comme chef du conseil. A quoy les autres Princes & seigneurs n'oserent contredire, bien qu'ils cognussent ceste proposition mauuaise & l'effect d'icelle tortionaire, hormis le Duc de Bourgogne, lequel considerant qu'il y alloit de l interest du peuple & du Roy, qui est mesme chose s'opposa à cela, remonstrãt qu il n'estoit aucun besoin de trauailler ainsi les suiets du Roy qui desia estoient mangez iusqu'aux os, & qu'on auoit souuent eu plus grands affaires sans qu'on eut iamais decerné commissions de si griefue imposition. Dit en outre que c'estoit mal fait aux gens de robbe longue qu'ils ne remonstroient aux Princes l'iniquité & iniustice de telle commission, car les Princes qui iamais ne sentẽt les maux & charges du peuple, deliberent legerement ce dont ils ne sçauent l'importance & consequence, mais que Dieu auoit son peuple en singuliere affection & recommendation, & se pouuoyent les Princes asseurer que s'ils faisoyent mauuais traitement Duc d'Orleãs gouuerne. Tend à l'auarice. Veut imposer taille. Legereté des Princes.

M CCCCV. à leurs suiets Dieu en feroit la vengeance, & que les Princes ne reçoiuent iamais punition de Dieu que pour les grandes oppressions qu'ils font au peuple. A

Voila les belles remonstrances que faisoit ce mauuais garçon de Duc de Bourgongne, plus pour gaigner la bonne volonté du peuple, & pour desir de gloire & de louange, que pour aucun zele du bien du peuple. Quoy qu'il en fut, il vouloit faire reuoquer ceste facheuse & inique commission: mais le Duc d'Orleans fit telle instãce & eut tant de pouuoir que le conseil passa outre, & fut ceste imposition resoluë. Le Duc de Bourgõgne voyant cela quitta la Cour, & s'en alla prendre possessiõ des Comtez de Flandres & d'Artois qui luy estoient escheuz par le trepas de sa mere, & les Parisiens auertis du different qui auoit esté entre lesdits Ducs pour l'impositiõ d'vne grande taille, qui neaumoins auoit esté resoluë par la seule authorité du Duc d'Orleans contre la protestation & auis du Duc de Bourgõgne, conceurent vne telle haine contre ledit d'Orleans qu'onc puis ne l'aimerent, & ne tascherent qu'à luy faire desplaisir.

Dieu vengeur des peuples. *Despit.* *Hane des Parisiens cõtre Orleans.*

Ce pendant que ledit Duc Iean estoit en Flandres, le Duc d'Orleans qui auoit transporté la haine qu'il auoit portee au Duc le Hardi son oncle, en la personne dudit Duc Iean fils dudit Hardi, se ressouuenãt que ledit Duc Iean auoit esté celui seul qui en plein conseil luy auoit contredit en l'imposition de la nouuelle taille susdite, delibera de se venger de ceste oposition & contradiction, prenant au point d'honneur d'auoir esté contredit, & (si ainsi faut dire) repoussé en plein conseil par le seul Duc de Bourgogne, attendu qu'il estoit frere vnique de Roy, & que tous les autres Princes seigneurs du conseil auoient suiuy son opinion. A ceste cause ledict Duc d'Orleãs ne cessoit de faire trouuer mauuais au Roy les mariages promis & contractez auec la maisõ de Bourgongne, & luy remõstrer qu'estãs iceux tres dãgereux & pernicieux au royaume, il n'estoit bõ ny profitable de les accõplir. Et biẽ que lesdits mariages fussent arrestez & cõclus, si est-ce que ledict d'Orleãs taschoit de les rõpre. Les negotiateurs que le Duc de Bourgogne auoit laissez à la Cour pour la poursuite & accõplissemẽt desdits mariages auertirẽt leur maistre des menees du Duc d'Orleãs. Ledit Duc de Bourgogne irrité de ces trauerses enuoya ses Ambassadeurs vers le Roy Charles pour luy faire quelques remonstrances sur ce fait, mais ils ne peurẽt auoir aucune bonne responce ny expedition. Ce qui le fit resoudre d'aller luy mesme en Cour, considerãt que sa presence feroit plus que tous les Ambassadeurs qu'il sçauroit enuoyer. Mais comme il vouloit partir il fut auerti que le Roy d'Angleterre estoit en mer auec vne grosse armee, & s'estoit presenté deuant l'Escluse en Flandres dont il auoit esté repoussé. B C

Haine transportee. *Point d'honneur.* *Mariages empeschez.* *Ambassadeurs mal ouys.*

Ceste nouuelle fut cause que ledit Duc rompit son voyage de la Cour, & qu'il enuoya prier le Roy de luy enuoyer forces pour metre le siege deuant Calais, mais il fut refusé de cela à la suscitatiõ du Duc d'Orleans. Le Duc de Bourgogne offencé de ce refus, & desirant obuier aux entreprises de l'autre defendit à tous ses suiects qu'ils n'eussent à payer la taille dernierement imposee à Paris. Ce qui plus irrita le Duc d'Orleans contre la maison de Bourgogne, & cependant les Parisiens voyãts que le Duc d'Orleans poursuiuoit l'exaction de ladite taille auec toutes les rigueurs qu'il pouuoit, mandoient tous les iours au Duc de Bourgogne qu'il luy pleut venir à Paris pour empescher la rigueur de laquelle leur vsoit le Duc d'Orleãs, & luy promettoient que les habitans & l'Vniuersité de Paris le receuroient à grande ioye, & mettroient leurs vies & biens pour luy. Ledit Duc auoit à Paris des hommes à sa deuotion qui alloient de boutique en boutique, de maisõ en maison, au Palais, à l'hostel de ville, & aux autres lieux, là où par faux bruits, par remõstrances du bien public, par les louanges dudict Duc, & par le reproche des mauuaises actiõs dudit Duc d'Orleans, ils animoient les Parisiens à la haine contre le Duc d'Orleans, & à la faueur & amitié enuers le Duc de Bourgogne, lequel piqué des trauerses que luy iouoit le Duc d'Orleans, pressé des cõtinuelles prieres des Parisiens, & accompagné de 800. hommes d'armes qu'il amassa hastiuemẽt s'achemina en grãde diligence vers Paris, à fin que le Duc d Orleans son ennemi ne fut auerty de sa venue. Estãt arriué à Louure en Parisis les Parisiens derechef l'enuoyerent prier de se haster & l'auertissoient que la Roine & le Duc d'Orleans estoient partis de Paris pour aller à Meleun, & qu'ils auoient donné charge à Loys de Bauiere frere de la Roine de mener D

Rompture de voyage. *Offence du refus.* *Offre des Parisiens à Bourgongne.* *Factions & menees.* *A Paris.*

A apres eux Charles Duc d'Aquitaine ou Guyēne (car c'est méme chose) & Daufin fils aisné du Roy. Que lesdits de Bauiere & Daufin deuoiēt partir ce iour méme, & qu'ō disoit que ledit Louys vouloit mener ledit Daufin en Alemagne. Cet acte fut le cōmēcemēt de la guerre ciuile d'ētre les maisons d'Orleās & de Bourgogne. Le Duc de Bourgōgne auerti de celà arriua incōtinēt à Paris, où il trouue qùe Loys de Bauiere auoit desia enleué le Daufin, & qu'ils estoient partis de Paris. Ledit Duc sās s'arester à Paris gallopa par les ruës d'icelles tant que cheuaux pouuoient aller, & fit tant qu'il rataignit le Daufin entre Iuuisi & Ville-iuifue à vne lieuë & demie de Paris. L'aiāt ratainț, il s'aprocha de la litiere où il estoit auec vne siēne sœur fēme de Iaques de Bourbō seigneur des Preaux, & le suplia en toute humilité & reuerēce de retourner à Paris, où il seroit mieux & plus son aise qu'en lieu où on le sceut mener. Ioint qu'il auoit à luy communiquer plusieurs choses qui luy importoyent. Le Duc Loys de Bauiere qui conduisoit le Daufin, voyāt que sa volonté inclinoit à la requeste du Duc Ieā de Bourgogne, luy dit auecque paroles assez aigres qu'il laissast aller ledict Daulfin apres la Royne sa mere & le Duc d'Orleans son oncle, puis que telle estoit
B la volonté du Roy son pere. Et en apres ledit Duc de Bauiere dit qu'homme ne mit la main à la litiere du Daulfin, & ne l'ēpeschast d aller où il luy estoit ordonné. Plusieurs paroles furent dites d'vne part & d'autre, nonobstant lesquelles le Duc de Bourgongne de fait mit la main lui mesme à la litiere, & la fit retourner & tirer vers Paris, au grand regret du Duc Loys de Bauiere, & fut ramené le Duc d'Aquitaine Daulfin à Paris par le Duc de Bourgongne auec tout son train, fors le Marquis du Pont, le Comte Dampmartin & autres de la maison du Duc d'Orleans qui tirerent outre, & venans à Corbeil racompterent à la Roine & au Duc d'Orleans la faço de faire dont auoit vsé le Duc de Bourgongne.

Ces nouuelles estonnerent fort la Royne & le Duc d'Orleans, qui ne sçauoient ce que le Bourguignon vouloit faire. Si bien que le Duc d'Orleans se voulant mettre à table pour disner laissa son repas, & s'en alla à grande haste à Meleun, & la Roine apres luy & toute leur suite. Le Daulphin & le Duc de Bourgōgne retournants à Paris rencontrerent force seigneurs & noblesse qui leur vindrent au deuant, où e-
C stoient le Roy de Nauarre, les Ducs de Berri & de Bourbon, & grand nombre de grands personnages & bourgeois de Paris qui receurent tres-honorablemēt ledict Daulphin & le Duc de Bourgōgne, lequel estoit tousiours auec ses deux freres tout au plus pres de la litiere du Dauphin. En cest estat vindrent iusques au chasteau du Louure. Ce iour méme le Duc de Bourgongne fit vne depesche enuoyāt lettres par toutes les villes de son obeissance, par lesquelles il faisoit vn grand mandement de gens de guerre, qu'il vouloit se rēdre à luy aupres de Paris. Le lendemain le Recteur de l'Vniuersité auec la plus honorable partie du corps d'icelle vint faire la reuerence au Duc de Bourgōgne, luy faisant grans & honorables remercimēs de ce qu'il auoit ramené le Dauphin a Paris, estans bien asseurez que ce qu'il en faisoit estoit pour le bien de la paix & à la grande faueur de la ville, cité, & vniuersité de Paris, le remerciant de la bonne amour & affection qu'il portoit au Roy & au royaume, cōme Prince du sang Royal ne degenerant point de la noblesse des Rois ses ayeuls. Ladite V-
D niuersité le requit aussi qu'il voulsist perseuerer, & entendre à la reformatiō du royaume & ne se desister pour chose qui auint, luy promettant toute aide, faueur, assistance & obeissance. Le dimanche ensuiuant le Duc de Bourgongne deslogeant du Louure se retira en son hostel d'Artois qu'on nomme la maison de Bourgōgne, faisant faire par les ruës circonuoisines grandes fortifications de palis, & barrieres, à ce qu'il ne peut estre greué ny forcé en son hostel. Aussi fit en sorte que les chaines des ruës qui auoient esté autrefois arrachees pour la rebellion des Parisiens, leur furent rendues & tendues par les ruës. Ce qui fut cause que les Parisiens redoublerent la bonne affection & amour qu'ils luy portoient. Ce qui auint audit an 1405.

XI.

Le Duc Iean de Bourgōgne estant asseuré de l'assistance que les Parisiens lui promettoient au fait de la reformation du royaume, & se voyant auoir le Dauphin en sa puissance, s'en vint trouuer le Roy accompagné d'Antoine de Bourgōgne Duc de Lembourg, & de Phil. de Bourgōgne Comte de Neuers ses deux freres, & d'vne infinité de seigneurs & gentils hommes ses vassaux & partisans, & lui ayants faict tous la reuerence, lui presenterent au nom d'eux trois vne requeste de laquelle la teneur s'ensuit de mot à mot.

M.CCCCV.
Auertissemēs.
Prie de retourner.
Contradictiō
Le Dauphin retourné à Paris.
La Royne estonnee.
Receu à Paris
Depesche du Duc de Bourgongne.
Remercié par lesdits Parisiens.
Ses louanges.
Se fortifie.
Amours des Parisiens vers luy.
Vint trouuer le Roy.

M.CCCCXV. Iean de Bourgogne, Anthoine Duc de Lembourg, & Philip. Comte de Neuers freres vos tres humbles suiets, parens, & obediens seruiteurs, vrayement & feablement cognoissons par iugement de raison chacun cheualier de vostre royaume notoirement estre tenus & obligez apres Dieu vous aimer, seruir & obeyr. Et ne sommes point tenus de vous point nuire seulement, mais auec ce sommes tenus de vous notifier & à vostre personne faire sçauoir ce qu'on procure ou veut procurer encótre vostre honneur & profit. Et mesmement à ce sont tenus ceux qui par prochaineté de vostre sang tiennent de vous grandes seigneuries par le moyen desquelles sont obligez à vous. Et pourtant nous nous sentons tenus comme il appert: car à vous sommes subiects au Royaume, & de par vostre dignité sommes vos cousins germains. Et moy Iean par la grace de Dieu & de vous Duc de Bourgongne, Pair du royaume de France, & Doyen des Pairs, Comte de Flandres & d'Artois, & moy Anthoine Duc de Lembourg Comte de Rhetel, & moy Philippes Comte de Neuers & Baron de Douzi, & auec ce par le consentement de vous nostre tres-redouté Seigneur, & de nostre tres redoutee Dame la Royne & tout le sang Royal, contract est de mariage entre le Duc d'Aquitaine Daulphin de Vienne vostre fils, & de la fille de moy Duc de Bourgogne, & aussi entre la Dame de Charolois nostre fille & Philippes Comte de Charolois mon fils: si sommes à vous tenus par le commádement de feu nostre tres-redouté Seigneur, & pere, qui enuiron la fin de sa vie nous commanda & fit promettre que deuers vous & vostre Royaume toute feableté nous gardeciesmes, laquelle chose tousiours de nostre vie accomplir nous desirons & conuoitons, & afin que les deuant dictes loyeux à aller au contraire par dissimulation ne soyons veus, & aussi que nous n'encourions la diuine indignation, il nous semble qu'il est necessité que nous vous declarions ce que souuent est traicté entre l'honneur de vous & de vostre Royaume, principalement en quatre poincts selon nostre iugement. Le premier est de vostre personne: car deuant que de ceste maladie, de laquelle non mie seulemẽt estes greuez, mais tous les cœurs de vos amis que vous aimez, se sentent & souffrent tres grande douleur, en vostre conseil souuentesfois sont faicts traitez contre vostre honneur & profit, coulourez par fiction de bien, & moult de choses irraisõnables vous sont demandees, iaçoit que par vos responces les refusez. Toutefois par aucuns de vostre conseil est donné, & tant qu'õ obtient ce qu'on demande. En autre point n'auez vestement, ioyaux ny vaisselle, comme appartient à vostre estat Royal, & se aucuns en auez à peu d'occasions sont engagez. Aussi vos seruiteurs n'ont nulle audiẽce par deuers vous, ne point de profit, & auec ce que des choses deuant dites, & plusieurs autres qui touchent vostre hõneur n'oseroient faire mention selon qu'ils desireroient. Le second poinct est de la iustice de ce Royaume, qui deuant tous autres Royaumes souloit tenir la souueraine execution de droit de Iustice, laquelle chose est de vostre Royaume le principal fondement, & du temps passé vos officiers, s'estoient faits par vraye & meure deliberation & eslection des plus notables, que vos droits grandement gardoient; & à tous grands & moyens egalement iustice se faisoit. Maintenant il est contraire, car vos officiers par dons & par prieres ils sont faits, pourquoy vos droits sont grandement diminuez, & de iour en iour diminuẽt, parquoy le peuple est tresfort greué. Le tiers point est de vostre domaine qui tresmal est gouuerné, entant que plusieurs maisons, chasteaux & edifices si vont en ruine: semblablemẽt vos bois, vos moulins, vos riuieres, viuiers, & les reueuës de vos frãques festes, & generalemẽt tout vostre domaine pour la grande diminutiõ se perit & va à neát. Le quart point est de l'Eglise, des nobles, & du peuple. Premieremẽt quant à la reale verité de ceux de l'Eglise, ils sont moult oprimez & tres grands dommages & torts ils souffrent, tant de iuges comme d'hommes d'armes, & plusieurs autres, qui de leurs biens & de leurs viures s'y prennent, & rauissent leurs maisons, & leurs biens rançõnent, & pour ceste cause à peine ont ils dequoy viure, ne faire le seruice diuin. Les nobles souuentesfois sõt mandez dessouz l'ombre de vostre guerre, dont nuls deniers ils ne reçoiuent, & acheter des cheuaux & armures, & ce qu'à guerre appartient, souuent aduient qu'ils vendent leurs choses. Tant qu'est de vostre peuple il est tant clair, que tous, ou à peu pres, tendent à perdition pour les dõmages qu'ils reçoiuẽt de vos Baillifs, Preuosts, & specialement des fermiers ou autres officiers, & auecques ce des gens de guerre, lesquels

Confession de Princes

Obligation vers les Princes.

Doyen des Pairs.

Mariages.

4. points.

Refus.

Belles remõstrances.

Sur le Domaine.

De l'Eglise.

Du peuple.

A lesquels sans cause trop longuement ont esté tenus & encores sont, pourquoy on doit douter que Dieu encontre vous ne se courrouce, si autrement par vous n'y est pourueu. Et ce est tout notoire, comme vos ennemis du temps de Philippes & Iean, tous deux Roys de France vos nobles predecesseurs, les grands dommages qu'ils firent en vostre Royaume, & comme Richard Roy d'Angleterre à vous allié premierement de son Roy, Royaume, & sa femme vostre fille à l'encontre de sa volonté longuement ils tindrent & de la vostre pareillement. Et pour l'amour d'elle, tant nobles que marchands, ils tuerent & noyerent dedans la mer, les trefues ils rõpirent & vostre Royaume en moult de lieux par feux & pilleries ils ont gasté, c'est à sçauoir en Picardie, en Flandres, Normandie, en Bretagne, en Aquitaine, où dommages irreparables ils ont faits. Neantmoins, tres-noble Sire, la guerre que vous auez entreprise contre vos ennemis, ne disons point que la laissez, car s'il estoit ainsi, tres-grande honte pourroit estre imputee à vostre grand Conseil, pour la dissention laquelle est entre vos ennemis, & aussi semblablement la guerre qu'ils ont d'vne part contre les Gallois, & d'autre part contre les Escossois, & s'ils estoient pacifiez, plus grand dommage pourroient faire en vostre Royaume que deuant. En apres il semble, & ce est verité, grãd chose auoir affaire pour maintenir vostre guerre, tant en vostre domaine comme és aydes qui vous sont faites. Derechef deux grandes tailles nouuellemẽt sont taillees sur titre de la guerre en vostre Royaume, nonobstãt rien n'en est despendu pour vosdites guerres. Parquoy est à douter qu'ils viennent de tres-grands maux, consideré la murmuration du Clergé, des nobles & du peuple. Car se tous ensemble se meuuent (que ia n'aduienne) chose plus perilleuse seroit qu'onques, mais fut iusques à l'heure presente, & chacun de vostre Royaume qui feablement vous est subiet, doit auoir grande douleur quand il voit en telle maniere tant d'argent de vostre Royaume perir. Et pour ce tres-noble seigneur que nous (comme deuant est dit) à vous tant sommes obligez, & afin que n'encourions l'indignation de vous, de nostre dame la Royne, & d'autres de vostre sang Royal, & d'autres vos hommes feables de vostre Royaume, sans ce que nous querons quelconques iniures, n'auoir aucun gouuernement, mais seulement tant pour nous acquiter enuers vous tres-humblement supplions, que vous veillez mettre remede aux cõuentions dessusdites, & appellez les non suspects en ceste matiere, & qu'ils n'ayent point de doutance à vous dire verité, & qu'ils vous donnent bon conseil, & en bref ce soit mis à execution & effet. Et à ce faire nous offrons corps, richesses & amis, pource que veritablement nous ne pourriesmes voir ne souffrir tels inconueniens estre faits contre vous & vostre maiesté royale. Et n'est point nostre intention de cesser à ceste petition iusques adonc que premier remede y sera mis.

M. cccc. v.

Courroux de Dieu.

Dommages de l'Anglois.

Honte.

Cas perilleux.

Argent du Royaume pery.

Supplication.

Offres.

Telle fut la requeste du Duc Iean de Bourgongne, laquelle nous auons bien voulu transcrire de mot à mot sans y changer aucune chose, afin que l'on y voye le style duquel ce siecle vsoit, & combien il est different de celuy de ce temps icy, aussi afin que l'on cognoisse que le Duc Iean de Bourgongne pretendoit par ceste requeste animer le Roy contre le Duc Louys d'Orleans son frere. Dont mal en print à l'vn & à l'autre, car la presente requeste n'estoit dressee qu'à l'encontre du Duc d'Orleans, qui pour lors auoit tout le gouuernement, & s'en acquittoit bien en ieune hõme, dautant que les affaires alloient assez mal. Et ne faut pas penser que le Duc Iean en faisoit fut pour mieux faire que le Duc d'Orleans, mais par enuie & emulation de gouuerner, & pour satisfaire au peuple, duquel il suiuoit la faueur, & lequel il incitoit contre son aduersaire sous le pretexte du mauuais gouuernement. En quoy l'on peut voir l'image des temps qui depuis quelques annees ont couru.

Requeste pour animer.

Enuie & emulation.

A ceste requeste ne fut aucunement respondu par le conseil, à cause de l'indisposition du Roy, & pour l'absence du Duc d'Orleans qui estoit chef dudit conseil, & sans lequel les autres ne voulurent deliberer. Quelques iours ensuiuãs les trois freres de Bourgongne voyans le Roy estre vn peu mieux de sa santé qu'il n'auoit esté les iours passez, vindrẽt pardeuers luy en l'hostel de S. Paul, accõpagnez du Duc de Berry leur oncle, & d'autres Princes, & de maistre Arnaud de Corbie premier President de la Cour de Parlement de Paris, & de grand nombre d'officiers Royaux, & trouuerent le Roy qui estoit descendu és iardins. Et apres l'auoir tres-humblement salué, luy firent les trois freres de Bourgongne les hommages de terres qui leurs

Indisposition du Roy.

M. cccc. vi. estoient escheuës par le deceds de la Duchesse leur mere, sçauoir des Cötez d'Artois, de Flandres, de Rethel & de Neuers, puis ayans pris actes de leurs deuoirs, & sur ce lettres du Roy, s'en retournerent en leurs logis. A

Hommages faits.

Le Duc Louys d'Orleans fut incontinent aduerty de la requeste presentee au Roy & au conseil, laquelle directement il disoit estre contre luy, dautant qu'il estoit chef du conseil du Roy, & ne pouuoit plus endurer les deportemens du Duc de Bourgongne, voyant que par force ou autrement il auoit mis le Dauphin en sa puissance, & qu'il auoit fait grosse assemblee de gensdarmes és enuirons de Paris. Parquoy ne se voulant laisser opprimer par son aduersaire, qui auoit assemblé en l'Isle de France six mille combatans, sous la conduite de Iean sans pitié Euesque du Liege, Comte de Cleues, ne vouloit attendre la honte d'estre chassé du rang qu'il tenoit aupres du Roy son frere, ains enuoya messagers de toutes parts aux Princes ses parens & alliez, pour auoir secours. Premierement luy vint le Cheualier Harpendane, qui des parties de Boulonnois luy amena gros nombre de caualerie. D'autre part vindrent au secours du Duc d'Orleans le Duc de Lorraine, le Comte d'Alençon & autres, qui logerent en Brie & autour de Meleun, de sorte que tout autour de Paris tout estoit boüillant de gensdarmes, tant des vns que des autres. Et se declaroient manifestement estre ennemis les Ducs d'Orleans & de Bourgongne par leurs deuises: car les gens de guerre du Duc d'Orleans portoient en leurs banderolles au bout des lances ces mots: I E L'ENVIE, auec vn baston espineux & noüeux en peinture. Par ceste deuise le Duc Louys vouloit dire qu'où il frapperoit, la buigne y leueroit. Ceux du Duc Iean de Bourgongne portoient au bout de leurs lances des banderoles, auec telle inscription en langage Flamand, HIC HOVD, qui signifie, ie le tiens. Auec ce faisoit peindre en sa deuise vn rabot ou planon respondant au baston noüeux du Duc d'Orleans, voulant dire qu'il planeroit le baston noüeux. Ce qui aduint l'an 1406. Sur les entrefaites de ces querelles, Louys d'Anjou Roy de Naples & de Sicile, auoit mis ensemble vne armee auec laquelle il deliberoit passer à Naples, mais estant mandé du Duc d'Orleans & de la Royne, il laissa son voyage de Naples pour vne autre fois, & vint auec gros nombre de gens de guerre au secours dudit Duc. Et ledit Roy de Sicile, qui estoit sage & aduisé, preuoyant que ces dissentions ciuiles pouuoient amener vne grãde ruine à ce Royaume, se resolut de traiter la paix entre ces deux Princes, & pour à ce paruenir laissant la Royne & le Duc d'Orleans à Meleun, & ses gens de guerre parmy la Brie, vint à Paris trouuer le Duc Iean de Berry oncle du Roy & des deux Princes contendans, & commença de traiter auec luy de la façõ de leur accord. Là aussi se trouua le Duc de Bourbon. Cependant que le Duc d'Orleans escriuit lettres aux bonnes villes de ce Royaume, donnant grand blasme à aucuns qui en son absence auoient proposé plusieurs paroles diffamatoires contre son honneur & reputatiõ, lesquelles il disoit ne deuoir estre cruës sans que premieremẽt il fut oüy en ses defences. Aussi enuoya Ambassadeurs pardeuers les supposts de l'Vniuersité de Paris, leur escriuant qu'ils ne deuoient incliner leurs voix & suffrages en sa faueur, ny pour le Duc de Bourgõgne, auant qu'ils eussent bien & diligẽment examiné le droit ou le tort de l'vn ou de l'autre. Les lettres susdites veuës en pleine assemblee de l'Vniuersité, furẽt deleguez aucuns tres-notables hõmes de la part d'icelle, qui allerent à Meleun deuers le Duc d'Orleans, & luy exposerent leur venue estre fondee sur 3. points. Premierement le remercioient de l'honneur qu'il auoit fait à l'Vniuersité d'auoir enuoyé par deuers eux ses Ambassadeurs: secondement qu'ils auroient tres-agreable que la reformation du Royaume se fit: & tiercement qu'ils seroiẽt tres-ioyeux que la paix fut entre luy & le Duc de Bourgõgne. Le Duc d'Orleans respondit luy mesme aux Ambassadeurs de l'Vniuersité en grãde colere, leur reprochant qu'ils n'auoient fait sagemẽt d'accompagner & assister le Duc de Bourgongne en ce qui auoit esté proposé par sa requeste, dont la plus part estoit contre luy: qu'ils ne pouuoient ny deuoient ignorer qu'il ne fut fils & frere de Roy, & que le gouuernement du Royaume luy auoit esté baillé par l'indisposition du Roy son frere, & le bas aage de son neueu le Duc de Guyenne Dauphin, comme estãt le plus proche Prince du sang, & plus capable dudit gouuernemẽt. Outre disoit que ceux de l'Vniuersité sont gens estrangers, qui ne se doiuent mesler ny entremettre du gouuernement du Royaume, & reformation

Duc d'Orleãs irrité.

Contre le Duc de Bourgongne.

Gensdarmes autour de Paris.

B

Deuise d'Orleans.

Celle du Duc de Bourgongne.

Diuisiõs, mal du Royaume.

C

Desir de pacification.

Menees du Duc d'Orleans.

D

Remonstrance de l'Vniuersité.

Responce d'Orleans.

En colere contre l'Vniuersité.

A d'iceluy, dont ils n'auoient que faire estans de diuerses regions, ainçois s'en deuoiēt attendre & rapporter à luy & aux Princes du sang Royal, & au grand Conseil du Roy, & qu'ils ne se deuoiēt mesler que de leurs liures, lettres & disciplines. Dauātage qu'il n'estoit point besoin qu'ils se meslassent d'accorder luy & le Duc de Bourgongne: pource qu'il n'y auoit ny guerre ny deffiance entr'eux. Ceste responce faite par la bouche du Duc d'Orleans, les Ambassadeurs de l'Vniuersité ne repliquerent aucunement, & demeurans tous confus, s'en retournerent à Paris en leurs colleges, & prendre leurs liures. Trois iours apres le Duc d'Orleans partit de Melun pour venir vers Paris, nonobstant l'assemblee que les Princes faisoiēt pour les mettre d'accord, comme nous auons dit. Quoy voyant le Duc de Bourgongne monta à cheual, & alla remonstrer aux Princes que le Duc d'Orleans ne faisant conte de ce qui estoit conuenu de ne rien bouger pendant que lesdits Princes tascheroient de les accorder, venoit en armes vers Paris, & protesta quant à luy qu'il n'estoit cause ny infracteur dudit accord. Dequoy les Princes furent bien estonnez, voyans qu'ils trauailloient en vain. Ce qui aduint audit an 1406.

M.cccc.vi.

Duc d'Orleās vers Paris.

Protestation de Bourgongne.

B Durant ces allees & venuës la communauté de Paris s'esmeut soudainement en armes pour resister à la venuë du Duc d'Orleans: car les Bourguignons (pour auoir le peuple de Paris pour eux) semoient vn bruit que le Duc d'Orleans auoit promis le sac & pillage de Paris à ses soldats. Adonc se mirent en armes les Parisiens, tant ceux de la cité que de l'Vniuersité, car les escoliers furent grandement indignez de la responce que le Duc d'Orleans auoit faite aux Ambassadeurs de l'Vniuersité. Dauantage les Parisiens firent abatre plusieurs apentis de quelques maisons qui s'auançoient sur les ruës, afin qu'ils ne fussent empeschez de tirer traits, & ietter pierres, & autres choses par les ruës. Et se monstrerent plus fauorables à la partie de Bourgongne qu'à celle d'Orleans, car ils se trouuerent en armes en nombre infini, & sortirent aux champs contre le Duc d'Orleans. Les gens du Duc Iean de Bourgongne s'allerent mettre en bataille contre la venuë des Orleannois au dessus de Montfaucon, où ils furent longuement en belle ordonnance, & prests à combattre leur aduersaire s'il fut lors venu iusques à Paris. Cependant le Chancelier de France

Bruits contre Orleans.

Rumeur des Parisiens.

Contre Orleans.

C ce voyant ceste pernicieuse esmeute, s'accompagna des Presidens de la Cour de Parlement, & tous ensemble allerent trouuer les Princes, & cependant depescherent messagers en grande diligence pour aduertir le Duc Louys d'Orleās de la mutination des Parisiens à l'encontre de luy. Dequoy estant aduerty ledit Duc, cōseilla la Royne de se retirer au bois de Vincennes, & luy s'en retourna à Corbeil auec ses troupes de gens de guerre. Mais le lendemain il reuint à Beauté. Et se logerent ses gens au pont Charenton, & és villages d'alentour, dont sourdit grand trouble à Paris: car l'on n'attendoit d'heure à autre que le sac de la ville, ou vn grand meurtre d'vne part & d'autre. Mais telle diligence fut faite par les Princes & gens du conseil des deux Princes contendans, que les parties se rapporterent de tous leurs differēs & querelles aux deux Roys de Sicile & de Nauarre, & aux deux Ducs de Berry & de Bourbon, qui manierent les cœurs de ces deux Princes hautains si sagemēt, que la paix fut faite entr'eux & iuree, & se trouuans ensemble s'entrebaiserent, mais chacun cognut bien que ce ne fut pas de bon cœur. Toutesfois toutes manieres de

Aduertissement.

Trouble à Paris.

Arbitrage de paix.

D gens de guerre furent renuoyez des deux costez, & s'en retournerent les trois freres de Bourgongne en Flandres, & en l'absence du Duc Iean de Bourgongne luy fut donné par le Roy le gouuernement de Picardie, où il enuoya pour luy Guillaume de Vienne seigneur de S. George. Ce qui aduint en l'an susdit 1406.

Paix entre les deux Ducs.

Or comme les playes nouuellement closes facilement s'apostument quand il demeure dedans quelque ordure, ainsi aduient-il de l'amitié & recōciliation des Ducs de Bourgongne & d'Orleans, car le Duc d'Orleans (bien qu'il eut appointé auec le Duc Iean) ne pouuoit oublier le desplaisir qu'il receut quand il fut contraint par ledit Duc Iean & les Parisiens de retourner arriere à Corbeil, & l'ennuy qu'il auoit eu de ce que ledit Duc luy auoit par force osté d'entre les mains le Duc de Guyenne Dauphin, de maniere qu'oubliant tous accords, iuremens, embrassemens & baisers, il ne cessoit de machiner secrettement au Duc de Bourgongne, au conseil du Roy tous les empeschemens dont il se pouuoit souuenir, ainsi que les matieres se presentoient.

Reconciliation faite.

Oubly de sermens.

M cccc. v. XII. Mariages de Princes. Aduint doncques qu'apres plusieurs mariages faits à Compiegne de Charles aisné fils du Duc d'Orleans, auec Isabel de France fille aisnee du Roy sa cousine germaine (laquelle auoit esté femme du Roy Richard d'Angleterre) & de Iean Duc de Touraine fils du Roy, auec Iaqueline de Bauiere fille du Duc Guillaume de Bauiere Comte de Hainaut, Hollande & Zelande, & de la sœur du Duc Iean de Bourgongne, le susdit Duc Iean qui s'estoit trouué aux festins nuptiaux à Compiegne, & Autres mariages. auoit conuersé familierement & ioyeusement auec le Duc d'Orleans, estima que toutes inimitiez fussent assoupies & esteintes, de sorte qu'il s'en retourna en ses païs auec grande ioye de ceste reconciliation, & fit les nopces de Marie sa fille auec Adolphe de Cleues, & d'Aubine son autre fille auec le Comte de Ponthieure. Les Desir de rauoir Calais. affaires domestiques paracheuez à son grand contentemẽt, il alla à Paris par deuers le Roy, auec lequel il traita, en sorte qu'il eut congé de leuer gens par tout le Royaume de France pour aller mettre le siege deuant la ville de Calais qu'il auoit bien enuie de prendre, pour les ennuis & dommages que les Anglois luy faisoient ordinairement en ses pays d'embas : & le Roy luy promit qu'il auroit aide de gensdarmes Leuee d'armee. & de finances autant qu'on en pourroit finer par tout le Royaume de France. Ceste B conclusion ainsi prise auec le Roy, le Duc s'en retourna en ses pays de Flandres, & demanda par tout toutes manieres de gens de guerre se rendre à luy en la plus grãde Engins de guerre. diligence qu'ils pourroient autour de S. Omer. Et faisoit par toutes ses villes forger instrumens de guerre & habillemens pour assauts, & vne infinité d'engins de siege, & mesmes en la forest de Beaulot fit edifier deux grandes bastilles de bois, prestes à mener deuant la ville de Calais, lesquelles il faisoit desia conduire à force Machines anciennes de guerre. de charroy. Aussi en plusieurs autres lieux furent faits & bastis grand nombre d'engins de siege, iettans feu & pierre de faix, comme fondeffles, brigolles, truyes, testes de belliers, eschelles, & autres instrumens de sieges, en telle multitude qu'il sembloit qu'il n'y auoit muraille ny forteresse qui deut durer deuant tels engins. D'autre part le Roy fit assembler nombre incroyable de gens de guerre par tout le Royaume, tant de pied que de cheual, lesquels passans à trauers le pays de Picardie, faisoient des maux & dommages infinis par où ils passoient, dont le pays fut extremement foulé, & auec telles mangeries & insolences se rendirẽt autour de S. Omer. C Entr'autres y auoit cinq cens Geneuois gens de pied Arbalestiers, viuans auec vne insolence surpassant toutes les autres. Quand tous furent assemblez, il fut trouué qu'ils estoient six mille cheuaux, trois mille Archers & quinze cens Arbalestiers, Nombre d'armee. tous gens d'eslite, sans les gens de pied des marches de Flandres, de Cassel, & autres lieux, dont y auoit grand nombre. Semblablement y auoit grãd attirail de charroy menant bombardes & canons, artillerie, viures, & autres choses necessaires pour la Defence. guerre. Comme toutes ces choses furent prestes, & que le Duc estoit prest de marcher, voicy arriuer messages de par le Roy Charles & son Conseil, defendãt à tous chefs & Capitaines, & toutes manieres de gens de guerre de ne passer outre, ny marcher plus auant en leur entreprise, sur tant qu'ils craindroient d'encourir son indignation, nonobstant que le Roy mesmes eust ordonné ce voyage par deliberation de son conseil & aduis de tous les Princes.

Despit du Duc de Bourgongne. Ces lettres receuës, le Duc de Bourgõgne assembla son conseil auec tous les Capitaines de l'armee, ausquels il remonstra qu'on luy faisoit grand tort de luy faire re- D ceuoir telle honte enuers tout le Royaume de Frãce, & les Royaumes estrãgers qui estoient tous abreuuez de son entreprise, & que l'on ne luy pouuoit faire plus D'estre interrompu. grande confusion qui luy venoit à tel desplaisir & fascherie, que de iour de sa vie ne receut nouuelles plus ennuyeuses, ny qui luy fussent tant importantes pour le fait de sa reputation & honneur. Car il semblera (disoit-il) aux estrangers, & à tous ceux de ce Royaume de deux choses l'vne, ou que i'aye commis quelque lascheté enuers le Roy, ou qu'il ne m'estime estre suffisant pour entreprẽdre & mener à chef ce dessein, & la moindre de ces deux coniectures me cause tel desplaisir, qu'il me semble que la mort m'eust esté moins desplaisante que de me faire boire telle honte deuant Vengeance d'ennemis. Dieu & deuant le mõde à tort & sans cause. Mes ennemis ont bien espié le point de se venger de moy, car plus grãde calamité ne me pouuoient-ils enuoyer, ny causer plus extreme confusion, que de m'auoir mis en ieu en ce theatre pour m'exposer à la fable & risee de nos amis & ennemis. Ainsi se plaignoit le Duc Ieã de Bourgogne

A à toute ceste compagnie de Capitaines en son conseil, auquel fut remonstré pour le consoler, que le Roy & son conseil auoient consideré quelque cause secrette entre eux, qui les auoit meu de faire ceste inhibition de tirer outre, & qu'il côuenoit obeir au Roy qui ne faisoit pas telle chose sans grand respect, & estant conclud de rompre le camp, on donna congé aux gens de guerre. Toutesfois le Duc de Bourgongne en grande colere iura en la presence de plusieurs de ses gens, que dedans le mois de Mars ensuiuant il retourneroit à S. Omer auec grande puissance de gens, & de là iroit sur les Anglois des frontieres de Bolonois pour les mettre en son obeissance, ou il mourroit à la peine. Pour ceste route de camp firent grand murmure ceux des marches de Picardie, qui auoient esté pillez & mangez par les passages des gens de guerre: disans que ceste assemblee n'auoit esté faite sinon pour manger les pauures gens. Le Duc couuant en son courage vn grand mal-talent contre le Duc Louys d'Orleans, qu'il accusoit seul du desplaisir qu'il receuoit, alla à Paris deuers le Roy & les Princes, ausquels il fit grandes plaintes du deshonneur & de la honte qu'il auoit receu, & du dommage qu'auoient eu les pauures gens de Picardie, lesquels le
B consolerent comme ils peurent, & s'appaisa tellement quellement pour ceste heure, mais oncques puis ne cessa de songer & machiner en son cœur la ruine du Duc Louys d'Orleans qui luy auoit fait iouer ce mauuais tour. Apres ceste route le Duc Iean se retirant en ses pays, vne grande querelle s'esmeut entre les Liegeois & luy, laquelle fut hereditaire aux vns & aux autres. Elle commença en l'an 1406. pour le soustien de l'Euesque du Liege beau frere dudit Duc, de laquelle nous ne parlerons point, dautant qu'elle appartient à l'histoire de Bourgongne qui l'a amplement descrite, non à celle de France.

M. cccc. vi.

Consolation donnee.

Iurement en colere.

Plainte de peuple.

Duc de Bourgongne appaisé.

Querelle contre les Ligeois.

FIN DV DIXHVICTIESME LIVRE.





LE DIXNEVFIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE CHARLES SIXIESME, ROY CINQVANTE-DEVXIESME.

Sommaire.

I. *Bouciquaut* Gouuerneur de Gennes. *Accusé & mal voulu, retourne en* France. *Gregoire 12. Pape.* Louys 2. *Duc d'Anion Roy de Naples. Debat pour le Royaume d'Arragon. Ieanne 2.* Royne de Naples.

II. Ordonnance *sur les benefices.*

III. *Haine nouuelle des Bourguignons & des Orleānois. Conspirateurs pratiquez contre le Duc d'Orleans. Lequel est tué & massacré à Paris. Et son corps enterré aux Celestins. Ses enfans.*

IV. *Frayeur de la Royne. Moyen pour sçauoir les meurtriers. Conscience du Duc de Bourgongne luy fait confesser le crime. Sa crainte & fuite hors de Paris. Valentine Duchesse d'Orleās demande iustice sur la mort du Duc son mary. Assemblee du Duc de Bourgongne. Qui se trouue à* Amiens *bien accompagné. Son crime soustenu par trois Docteurs. S'en reuient à Paris.*

V. *Despit de la Royne.* Le *Duc de Bourgongne vers le Roy.* Iean Petit *Theologien le defend publiquement. Et accuse le Duc d'Orleans de sortilege, trahison, & autres meschancetez.*

VI. *Edict du Roy sur la succession de ses enfans.* Grandeur *de l'Uniuersité. Arrest de l'Hostel de* Sanoisi. *Victoire du Duc de Bourgongne sur les* Liegeois. *La veufue d'Orleans demande iustice.*

VII. Le *Roy mené à Tours. Parisiens en trouble. Bourguignon receu à Paris. Mort de la Duchesse d'Orleans. Le Duc de Bourgongne vers le Roy. Priere du Duc de Berry pour luy. Haine contre Montagu grand Maistre de France, & recherche de ses actions. Est decollé & ses biens pillez.*

VIII. *Estats tenus à Paris. Festin & grandeur du Duc de Bourgongne. Le Duc de Berry irrité contre luy. Arrest contre les Orleannois. Traicté de paix. Orleannois nommez Armaignacs. Mariage du Dauphin. Assemblee pour l'Eglise. Le seigneur de Croy prisonnier des Orleannois. Haine du Roy contr'eux.*

IX. *Cartel de deffi au Duc de Bourgongne, & la responce qu'il y fist. Souleuement des bouchers pour luy. Guerre commencee par les Orleannois. Prises de villes.*

X. *Roy d'Angleterre requis à secours. Armee des Bourguignons. Le Duc d'Orleans en Beauuoisin. Meurtrier aposté pour tuer le Duc de Bourgongne descouuert. Batteries au pont de S. Cloud. Duc de Bourbon pris, puis deliuré. Comté de Valois saisi. Cruautez contre les Orleannois. Beauiolois pillé.*

XI. Orleannois *recourent au Roy d'Angleterre.* Guerre *en Anion. Deffaites & pertes des Orleannois. Siege de Bourges. Sancerre prise. Paix conclue & publiee.*

XII. *Assemblee des Estats à Auxerre. Anglois despitez se font payer. Iean Comte d'Angoulesme hostage en Angleterre. Trahison entre Princes. Remonstrances de l'Uniuersité. Financiers recherchez & emprisonnez.*



A TOVS ces affaires amplement deduits au liure precedent se passoient en France, en l'an 1406. cependant que Iean le Maingre sieur de Bouciquaut Mareschal de France qui estoit (comme nous auons dit) à Gennes en reuint, laissant par delà son Lieutenant Gilbert de la Fayette qui fut depuis Mareschal de France, lequel selon quelques-vns se comporta plus sagement au gouuernement de Gennes que n'auoit fait Bouciquaut, qui par les Italiens est accusé d'arrogance, cruauté & exactions, & autres estranges deportemens. Toutesfois selon d'autres la Fayette ne fut gueres gouuerneur de Gennes, car cependant que Bouciquaut auec la plus grande partie des forces Françoises menees en Italie, en ayant laissé bien peu à Gennes estoit allé vers la ville de Milan en esperance de plus grandes choses, en laquelle il fut receu, mais non au chasteau, les Geneuois se rebellerent contre la Fayette, le chasserent & tuerent tous les François qui estoient dedans. Bouciquaut aduerti de ceste mauuaise nouuelle vit bien qu'il ne faisoit pas fort bon pour luy de demeurer longuement en Lombardie, veu B le peu d'affection que les Milannois portoient à luy & aux François, dautant qu'ils estoient extremement irritez de ce qu'il auoit fait à Gennes coupper la teste à Gabriel Marie qui auoit pris argent des Florentins, abandonné Pise, & estoit par mer venu à Gennes. D'autres disent qu'apres auoir Bouciquaut esté à Milan vers Galeas pour traicter auec luy de quelques affaires, comme il pensa à son retour entrer dedans Gennes il trouua visage de bois, son Lieutenant chassé, & la garnison deffaite. Tant y a qu'en quelque sorte que ce fut, Bouciquaut fut contraint s'en retourner en France auec le peu de forces qui luy restoient. Ce qui pourtant ne donna fin aux troubles de l'Italie croissans & naissans les vns sur les autres, estant l'Eglise deschiree de factions, diuisions, & partialitez depuis le commencement d'Vrbain sixiesme du nom, auquel succeda Boniface neufiesme Neapolitain, auparauant nommé Pierre Thomacel, & apres sa mort fut esleu Innocent septiesme natif de Sulmone, auparauant appellé Cosme de Peruse qui gouuerna les affaires auec grande confusion, & demanda tant en France qu'en Angleterre la moitié des reuenus Ecclesiastiques, mais il en fut tout à plat refusé. Apres sa mort les Cardinaux C de Rome ennuyez du long schisme, à l'exemple & imitation de ce que ceux d'Auignon auoient auparauant fait, (comme nous auons dit) solemnellement iurerent chacun pour soy qu'au cas qu'il fut esleu, il se soubsmettoit à l'authorité & iugemẽt du Concile qui seroit assemblé, & se deposeroit du Papal afin que durant cest interregne on peut assembler les Cardinaux. Et s'il failloit de ce faire, il se soubsmettoit à toutes peines & censures Ecclesiastiques. Ils esleurent Angelo Corraro ou Cornaro gentilhomme Venitien Patriarche de Constantinople, & fut nommé Gregoire 12. Estant esleu Pape il voulut que le serment qu'il auoit fait comme Cardinal fut enregistré aux registres publics de l'Eglise Romaine, comme par luy confirmé & ratifié.

M. cccc. vi. I.
Bouciquaut Gouuerneur de Gennes.
Accusé.
La Fayette chassé.
Bouciquaut mal voulu.
Retourne en France.
Troubles & schisme.
Submission de Cardinaux
Gregoire 12

Toutesfois comme les Cardinaux estoient apres à eslire vn lieu pour assembler le Concile general, on n'en pouuoit eslire aucun qui luy pleut, sinon celuy que le Pape Benedic, ou Benoist qui estoit aussi mandé à s'y trouuer refusoit & reiettoit. D Par là on cognut que c'estoit vne collusion bastie par Gregoire, & que luy & Benedic ne faisoient que troubler la cause de l'Eglise. Dont les Cardinaux de l'vn & de l'autre party voyans les finesses & tromperies de ces deux Papes s'accorderent entr'eux de tenir vn Concile à Pise, là où l'vn & l'autre Pape ne comparoissant, ils furent deposez & priuez de la dignité Pontificale, & esleurent Pape Pierre Philarge Theologien natif de Candie, premierement Cordelier, puis Euesque de Nauarre, & en apres Archeuesque de Milan, & fut nommé Alexandre 5. Les Arragonnois & les Escossois recognoissoient tousiours Benoist, & Charles Malatesta auoit sauué Gregoire en la ville d'Arimini. Ainsi par ce remede ne fut gueriç l'Eglise, ains plus que deuant chargee de mal, car au lieu de deux Papes, les Cardinaux les pensans priuer de leur dignité, en firent trois, & d'vn monstre de deux testes qui tourmentoit l'Eglise, en firent vn de trois qui la cuida ruiner.

Collusion de Papes.
Papes deposez.

Alexandre declara ennemy de l'Eglise Ladislas Roy de Naples, pource qu'il

M.cccc.vi. s'estoit emparé de quelques villes appartenantes au siege Romain, & adiugea le droit dudit Royaume à Louys Duc d'Aniou, fils du premier Louys mort à la guerre Neapolitaine, & l'inuestissant dudit Royaume, le couronna Roy & le receut à hommage d'iceluy. Ce Pape mourant à Boulongne le 8. mois de son Pontificat, en son lieu fut esleu Baltazar Cossa Neapolitain, ou selon d'autres Iean Cossa, & fut nommé Iean 23. ou selon quelques-vns 24. Incontinent il escriuit de belles lettres aux Princes Electeurs d Allemagne, par lesquelles il les prioit d'eslire Empereur Sigismond Roy de Hongrie qui auoit tant sainctement & vaillamment combattu contre les Turcs, & par ce iugement & conseil il acquit l'amitié & bonne grace dudit Sigismond. Louys d'Aniou ayāt amassé des forces de ses pays d'Aniou, du Maine & de Prouence, & estant aydé & fortifié de celle des Florentins & du Pape, chassa Ladislas des terres du siege Romain qu'il guerroyoit, & le rembarra en celles du Royaume de Naples, & en fin le contraignant de venir aux mains, luy fit receuoir vne si grande perte, & le reduisit en telle necessité, qu'il fut contraint de demander en toute humilité au Pape Iean la paix, & telles conditions qu'il pleut audit Pape, & de quitter le party de Gregoire qu'il auoit auparauant tenu. Mais il ne demeura pas longuement en sa promesse ny en son deuoir. Il enuoya ses Ambassadeurs en Arragon vers Alphonse nouuellement Roy de ce Royaume apres la mort de Ferdinād, tant pour se conioüyr auec luy de sa nouuelle promotion à la couronne & luy offrir amitié, que pour l'attirer à l'association d'vne guerre contre Louys d'Aniou duquel il sçauoit ledit Alphonse estre ennemy pour le debat qui auoit esté longuement, & auec beaucoup de haine entr'eux deux sur la succession dudit Royaume, comme nous auons dit cy-dessus. Alphonse Prince aduisé, & qui ne vouloit en ce fait suiure la passion d'autruy, respondit qu'il remercioit bien affectueusement Ladislas de sa visite & conioüyssance, & des offres de son amitié, laquelle tant s'en faut qu'il voulut refuser, que mesmes il auoit enuie de la rechercher. Que quant au regard des Ducs d'Aniou Princes de France, eux & luy estoient parens de plusieurs costez, que ledit Louys lors viuant estoit son cousin, & qu'il auoit bien esté son competiteur sur la pretention du Royaume d'Arragon, mais non iamais ennemy. Qu'il desiroit plustost faire enuers tous deux l'office d'amy commun & les mettre d'accord s'il estoit possible, que l'instigateur de leurs differens, ny ayder l'vn contre l'autre. Pour cela Ladislas ne laissa de remettre sus des forces, estant ennemy des Florentins & du Pape, & dauantage la Lombardie estoit toute en armes, dautant qu'il n'y auoit ville d'icelle qui ne fut soubsmise à la puissance naissante d'vn nouueau Tyran. Ladislas ayant conceu vne esperance de se faire Roy de toute l'Italie mourut, non sans soupçon d'auoir esté empoisonné, & luy succeda sa sœur nommee Ieanne qui n'apporta pas plus d heur ny de repos au Royaume de Naples que la premiere, & estant couronnee Royne elle fut poursuiuie & demandee en mariage par plusieurs Princes estrangers, mais elle prefera à tous Iean frere du Roy d'Arragon auquel elle se promit. Ce qui aduint l'an 1407. ou 9.

Louys 2. Duc d'Aniou Roy de Naples. — *Iea 23. ou 24.* — *Ladislas rembarré.* — *Manquemēt de promesse.* — *Debat pour le Royaume d'Arragon.* — *Sage responce d'ennemy.* — *Forces de Ladislas.* — *Ieanne 2. Royne de Naples.*

Ce ieune Prince resioüy & se sentant grandement honoré de ce mariage, se mit en chemin en esperance d'espouser ceste Princesse, & de se voir Roy d'vn grand Royaume, mais estant en chemin il fut contraint de s'en retourner en son pays, pource qu'il fut aduerty qu'elle auoit espousé Iacques de Bourbon Comte de la Marche Prince du sang de France, beau, grand, ieune & vaillant Prince, qui auoit fait preuue de sa vaillance en la guerre de Grenade que Ferdinand Roy dudit pays auoit fait contre les ennemis de Iesus Christ. Ceste indignité sera puis apres en temps & lieu vengee par les Arragonnois.

Sa malice. — *Espousa Iacques de Bourbon.*

II. L'Eglise estoit tousiours tourmentee du schisme aduenu en icelle par l'eslection de deux, puis de trois Papes. Les Prelats de France assemblez à Paris pour ledit schisme, il fut par eux & par le conseil du Roy ordonné que tous les benefices du Royaume ne fussent donnez par lesdits contendans, ains par les patrons & collateurs ordinaires, & que les finances qu'on auoit accoustumé de porter en la chambre Apostolique n'y fussent plus portees, ainsi que iadis auoit esté fait deuant les reseruations faites par le Pape Clement sixiesme. Surquoy nous auons bien voulu inserer les lettres patentes du Roy sur ce fait depeschees à tous ses subiets

Ordonnance de Prelats.

M.cccc.xi.

A pour les induire à se substraire de l'obeissance de ces Papes contendans, tirées de l'Euesque de Nien alors viuant, desquelles la teneur est telle. — *Sur les benefices.*

Charles par la grace de Dieu Roy de France, à tous Chrestiens fidelles, salut, & desir de paruenir à celle vnion Ecclesiastique que sur toutes choses nous desirons. Celle paix vniuerselle de l'Eglise (laquelle doit ioindre & vnir soubs vn seul & certain vicaire de Iesus-Christ tous les membres de la Bergerie, suiuant le commandement de nostre Seigneur & doctrine de ses Apostres) ayant esté troublee apres la mort de feu d'heureuse memoire Gregoire vnziesme de ce nom, & pasteur vniuersel de l'Eglise, & comme le Schisme monstre horrible & pernicieux nasquit en icelle Eglise, ayant esgard aux raisons notoires pour lors à tout le monde nostre tres-Chrestien & tres honoré de bonne memoire seigneur & pere Charles le Quint Roy de France, se resolut en ce temps là de prester obeissance, sollicité par les paroles & suasions de plusieurs grands personnages, à celuy que le saint college des Cardinaux afferma en la vie & en la mort par serment d'estre le vray pasteur Pape & Euesque vniuersel & vicaire de nostre seigneur en terre, & lequel B il publia auoir esté canoniquement esleu, & appellé à ceste dignité par tout le college assemblé, & cecy sans nulle contraincte, ains tous y accordans volontiers, & d'vn accord vnanime. Car feu nostre seigneur & pere estimoit (comme il estoit ardant au seruice de Dieu & poussé d'vn bon zele, & comme il iugeoit & mesuroit la foy des autres par la sienne) que les autres princes, & le college, & tout le peuple deussent faire comme luy, estans deuëment aduertis de ceste election faite deuëment, suffisamment, & legitimement par tout le clergé des Cardinaux, & que soudain ils prestassent obeissance à celuy qui seroit esleu: mais veit vn effect contraire & dequoy nous sommes marris, & en plorons & lamentons pour vne occurrence si miserable, & ne sçauons d'où procede ce mal-heur, qu'il a esté impossible iusqu'à present à ces messieurs les Cardinaux de persuader cecy à la plus grande partie de la Chrestienté, & leur faire croire ce qu'ils vouloient, & que desia ils auoient persuadé à nostre feu Seigneur & pere. Nous doncques cognoissans par l'experience, & le temps nous en faisans certains, combien l'obeissance par nous prestee C seruoit peu pour oster ce maudit Schisme de l'Eglise, lequel est si pernicieux, que par son moyen la paix qui est sainte & tant de chacun desiree, est aneantie & chassee du troupeau de Iesus Christ: auons deliberé de reduire & remettre la paix en son propre siege & domicile, à sçauoir la redonner par quelque moien & force que sera besoing en la sainte Eglise sans y espargner ny deuoir, ny labeur, fraiz, ou effort quelconque. C'a esté pour ceste occasion que nous auons tant de fois assemblé les estats de nostre Royaume, fait conuocation de synodes & assemblees des Prelats de France, enuoyé auec grand peine & despence infinie des Ambassadeurs à tous les Princes de Chrestienté pour les soliciter à ceste vnion tant necessaire. Tellement que tout estant veu & diligemment consideré, n'auons trouué (Dieu nous y inspirant) remede plus seur & profitable pour metre fin à ces troubles que la voye de cession de tous les deux contendans & soy disans Papes & pasteurs vniuersels, & pour vray c'est le plus court chemin de la reformation & recouurance de celle paix de si long temps bannie & malheureusement chassee de la Chrestienté, & lequel sans doute on a estimé le plus expedient & necessaire. D Nous doncques ayans sur ce la volonté des Roys Chrestiens nos freres, de nos loyaux suiets, & conseil qui nous assiste, auons fait entendre & publier nostre opinion auecques tout moien & solennité requise en tel affaire, le faisans encore à sçauoir au successeur Pape de celuy à qui feu nostre pere & seigneur auoit presté obeissance, laquelle pour l'esgard du temps & occasion nous auons deniee à cedit successeurs, & cecy d'autant que nous auons cogneu auecques quelles ruses & subterfuges il refusoit de vouloir remettre la paix en l'Eglise, & denioit de ceder & quitter la Papauté de laquelle il se dit vray & legitime possesseur, vsant de mille enlacements & labirinthes de paroles & chicaneries indignes & de la matiere dont est question, & de la personne de celuy qui se vante d'estre assis sur la chaire de sant Pierre. Derechef voyans que sa sainteté s'est soubmise à toute voye de droit, & a embrassé nos prieres & conseils salutaires, quelque suspension que nous eussions fait de nostre obeissance, si luy auons nous derechef obey sans encourir aucun blasme d'in-

Marginal notes: Paix de l'Eglise. — Schisme mõstre pernicieux. — Zele de Charles le Quint. — Dueil de Charles 6. — Son zele à l'Eglise. — Ses assẽblees — Moyens pour remedier a l'Eglise. — Trouuez par luy. — Subterfuge de Pape. — Sousmission du Roy.

M.cccc.v. Son zele saint

constance, mais auec condition toutesfois que tousiours nous nous sommes reserué ce point en nostre esprit que nous ne pretendions rien faire par telle recognoissance qui peut preiudicier à l'vnion & paix de l'Eglise, ainsi que manifestement on a peu cognoistre & entendre par la derniere assemblee des Prelats faite en nostre Royaume, & par nostre expres commandement. Car iamais de nostre gré ny consentement nous n'eusmes en fantasie, comme aussi la raison & equité ne le peurent souffrir, de prester obeissance à pasteur qui viue auec le preiudice de la paix & vnion de l'Eglise vniuerselle, ny pour seruir d'amorce & nourriture au Schisme, & donner matiere & argument aux autres de viure en discorde. Tu sçais mon Dieu & Sauueur Iesus Christ combien de temps & auec quelle peine i'ay poursuiuy la paix sans que i'aye eu le moyen de l'auoir & d'en iouyr, i'ay attendu le temps que la conuention promise fut effectuee, & que les deux qui sont en querelle pour la Papauté vsurpee s'assemblassent pour la cession: mais au lieu de voir les troubles appaisez, voicy le feu plus en flamme que iamais, & la guerre plus qu'auparauant allumee. Attendez à ce malheur vous Princes Chrestiens qui vous sentez de la douleur & angoisse des bons pour voir ainsi nostre sainte mere l'Eglise dissipee, & ceste grande Royne des nations mise en proye. Et vous prelats saints & sacrez monstrez vous les vrais surueillans & surintendans tant sur vous que le peuple Chrestien, sur lequel le saint Esprit vous a faits Euesques & pasteurs pour regir celle Eglise de Dieu, qu'ils s'est acquise par l'effusion du sang precieux. Il n'est plus temps que vous dissimuliez, attendez à vous mesmes, & regardez comme ceste horrible tempeste gaste & ruyne diuersement la vigne de nostre Dieu, & comme les orages fiers & vehemens assaillent la nacelle de sainct Pierre, la mettans en danger d'estre abysmee. Que tout le peuple y s'esleue auecques vous & à nostre suite pour exterminer & arracher de ce monde vn monstre si hideux que ce Schisme, lequel nous rend contemptibles & dignes de risee à nos ennemis les infidelles, & nous prepare la voye à vne damnation certaine & perpetuelle de nos ames. Que nous côtraignions l'vn ou l'autre, ou plustost tous les deux de ces Papes querelieux de laisser le siege sainct Pierre qu'ils ont occupé plustost que souffrir que par leurs contentions & querelles l'vniô de l'Eglise & la paix des Chrestiés perisse & s'en aille à neât. Car le peuple n'obeissant point ny à l'vn ny à l'autre, pas vn d'eux aussi ne querellera la primatie, ou se portera pour le premier & n'orra l'on plus la voix de ceste femme tres-cruelle, ny à moy, ny à toy, mais qu'il soit diuisé, ains plustost la parole de mere pitoyable qui dit: Donnez luy l'enfant en vie. Comme doncques il n'y ait rien que tant nous desirons (apres le salut de nostre ame) que de voir celle tresseraine & desiree face de l'vnion de nostre temps en l'Eglise de nostre Dieu: aussi nous semble il eu esgard à ce qui s'est passé que le remede meilleur qu'on puisse trouuer, où la maladie est tant deploree, c'est que desormais nul Chrestien n'aye à prester la main & faire obeissance à pas vn de ces contendans, ou aucun de ceux qui succederont à leurs querelles: car la matiere defaillant à ce feu infernal de discorde, il faudra aussi (Dieu aydant) que toutes les estincelles d'iceluy soient esteintes & du tout amorties. Ce que considerans & ayans eu sur cecy plusieurs & diuers conseils, aduis, & meures deliberations auec les plus sages, sçauans & hommes de bien de nos terres & seigneuries qui ont Dieu deuant les yeux, ayment le salut de leur ame, & le profit de nostre republique, nous & nostre Eglise Gallicane & celle du Dauphiné de Viennois, auons deliberé, & dés à present deliberons d'embrasser ceste neutralité le iour de l'Ascension prochainement venant, si cependant on ne procede à l'vnion surnommee, protestans de ne cesser onc de soliciter tous les Princes & Potentats de la Chrestienté, iusqu'à ce que la paix soit viuement plantee par l'abolissement de ce pernicieux Schisme. Et s'il y a quelqu'vn qui trouue estrange ceste nostre façon de proceder, & veut s'enquerir pour quelle raison celle voye nous est loisible, qu'il sçache aussi que celle là qui n'a point de loy, à sçauoir la necessité, qui nous contraint de suiure ceste equitable procedure, voire & le deuoir & seruice que comme bon enfant nous deuons à nostre sainte mere l'Eglise, nous semont de passer parmy les fers & les flammes pour la deliurer de ceste miserable seruitude. Aussi voyons nous que ceste maladie s'enuieillissant & pourrissant de peu de choses s'espand par tout le corps & altere sa santé,

Exclamation à Dieu.

Troubles plus grands que iamais.

Exhortation aux Prelats.

Pour extirper le Schisme.

Contre les deux Papes.

Ambitieux.

Leur faux desobeir.

Aduis d'vn bon conseil

Necessité n'a point de Loy.

Force de maladie.

A tout ainsi qu'vn chancre gangreneux & incurable. Que si on y vse d'vn cautere pour empescher le cours du mal, ne faut que personne nous blasme comme ainsi soit que mal aisement les Princes obeïssans à tous les deux Papes pourroient s'assembler pour en decider & vuider leur querelle. Qu'aucun donc ne s'offence point si nous n'attendons point celle assemblee tant promise, & ne condamne nostre cause & le droit d'icelle pour nous voir à present neutres, eu esgard que feu nostre predecesseur & nous mesmes auons iusqu'à present suiuy le party de celuy qui sied en Auignon : entant qu'à ceste fois nous ne sommes point sur le droit de l'vn ou de l'autre, ains tendons à ce que tous les deux soient deposez du droit vray ou faux qu'ils pretendent en la Papauté, pour s'en soubsmettre au iugement de l'Eglise, defendans à tous & à chacun de nos subiets de n'aller en Cour soit de Rome ou d'Auignon, pour cause concernant le droit du Pape en la spiritualité, & matieres soient beneficiales ou autres sur peine d'estre attaint de crime de leze Maiesté. Vous priãt cependant vous tous fidelles Chrestiens par la Passion de Iesus Christ, & par celle compassion que deuez auoir de la pauure saincte Eglise nostre mere commune, que B vous entrepreniez auec nous de remedier à ceste peste si dangereuse & au schisme tant pernicieux & preiudiciable, afin qu'ayans desnié l'obeyssance à ces deux querelleux pretendans à la Papauté, nous obtenions la vraye & salutaire paix de nostre Dieu, soubs l'obeyssance d'vn seul & certain Vicaire de nostre Seigneur Iesus Christ. Pour faire foy & tesmoigner de tout ce que dessus nous auons fait seeller les presentes de nostre seel. Donné à Paris, le 12. de Ianuier 1407. & de nostre regne le 28.

M. cccc. vii. — *Le Roy neutre.* — *Defence d'aller à Rome.* — *Exhortation.*

III. *Haine de Bourgongne & d'Orleans.*

Or la haine & inimitié d'entre les deux Ducs d'Orleans & de Bourgongne estoit de iour à autre, & par nouueaux & malheureux accidens alimentee & renforcee de nouuelles causes. Car outre l'enuie de dominer, l'amour des femmes, & autres causes cy-dessus deduites, vne nouuelle cause la renforça dauantage, & fut comme du soulfre mis au feu. Ce fut la liberalité de laquelle (à ce que disent quelques histoires) le Roy vsa en l'endroit du Duc d'Orleans luy donnant le Duché de Guyenne, duquel le fils aisné du Roy auoit auparauant porté le titre. Donc le Duc de Bour- C gongne voyant son aduersaire enrichy & accreu d'vn grand Duché, pensa que par mesme moyen la puissance de luy nuire luy estoit accreuë, veu qu'il en auoit assez bon vouloir, comme il auoit monstré en la roupture du voyage de Calais, auquel auoit tant fait boire de honte & de desplaisir au Duc de Bourgongne qu'il ne luy fut iamais possible de l'oublier, & pensa que le Duc d'Orleans n'auroit iamais repos qu'il n'eust ruiné la maison de Bourgongne, qui fut occasion que selon la coustume de ceux qui ont cœur & moyen, il vouloit (comme on dit) aller au deuant par derriere. A quoy comme nous auons dit cy-dessus, se mit le despit & le soupçon que ledit Duc de Bourgongne auoit que le Duc d'Orleans faisoit l'amour à sa femme, qui est vn ver qui picque estrangement tous hommes mariez, & les vns plus que les autres, selon ce qu'ils ont de courage. Adonc le Duc de Bourgongne commença à machiner la mort au Duc d'Orleans, qui fut (ainsi que depuis il confessa) par l'instinct & suggestion du diable, & pour à ce paruenir attira plusieurs personnes qui portoient haine à son ennemy, car c'estoit de ceux de qui il se falloit seruir en tel D affaire, duquel fut conducteur vn nommé Raoullet d'Antouuille Normãd, auquel le Duc d'Orleans auoit osté l'estat & office de general de Normandie, duquel à la faueur & requeste du feu Duc Philippes de Bourgongne il auoit esté pourueu. Les autres meurtriers coniurez & pratiquez par promesses & dons par le Duc de Bourgongne, & animez d'ailleurs contre ledit Duc d'Orleans, furent Guillaume Courte-heuze natif du Comté de Guynes, Iean de la Mothe & autres iusques au nombre de 18. qui resolus de faire cest assassinat chercherent longuement l'occasion de l'executer.

Nouuelle cause de haine. — *Ennemy agrandy.* — *Coniurateurs pratiquez.*

Il aduint que la Royne Isabel de Bauiere estoit n'agueres accouchee en vn hostel qu'elle auoit acquis pres la porte Barbette, là où le Duc d'Orleans plus que les autres l'alloit visiter, auec grande familiarité & priuauté, & aussi pource qu'elle auoit tousiours esté de son costé contre le Duc de Bourgongne, à la maison duquel alors elle vouloit mal, dautant que du temps du Duc Philippes la Duchesse sa femme mere de ce Duc Iean auoit par ordonnance du conseil esté donnee à ladi-

Cõtre le Duc d'Orleans.

M. cccc. x. te Royne pour estre la seconde apres elle, & comme contrerolleuse de ses actions. A
Femmes superbes. Et pource que ladite Duchesse estoit femme hautaine & superbe, la Royne qui l'estoit aussi ne pouuoit compatir auecques elle, & toutesfois elle estoit contre son naturel fier & hautain contrainte de l'endurer, & de luy faire bonne mine, pource que ledit Duc Philippes mary de ladite Duchesse auoit tout le gouuernement, & qu'elle ne le vouloit irriter. Mais à l'heure que ledit Duc Philippes estoit mort, & qu'elle auoit à son secours le Duc d'Orleans son beau frere qu'elle auoit pratiqué pour faire teste audit Duc Iean, & duquel elle s'accommodoit, elle vouloit executer sa vengeance si long temps couuee dedans sa teste malicieuse (coustume propre aux femmes qui espient le temps & l'occasion de se venger d'vne iniure longuement dissimulee.) Malice de femmes. Il aduint doncques que ces meurtriers se logerent pres la porte Barbette en vn logis où pendoit pour enseigne l'Image nostre Dame, pource qu'ils sçauoient que le Duc d'Orleans passoit souuent deuant ce logis. Il fut tant espié que le vingt-deuxiesme iour de Nouembre de l'an mil quatre cens sept, il vint voir la Royne, & estant là, fut enuoyé vers luy ce Scas de Courte-heuze, par autres nommé Thomas de Courtensi vallet de chambre du Roy, qui faisant semblant de venir en grande haste, luy dit que le Roy le prioit de venir hastiuement vers luy pource qu'il auoit à luy dire chose de consequence. B Duc d'Orleans espié. A ce mandement du Roy le Duc incontinent monta sur sa mule, ayant en sa compagnie deux Escuyers sur vn cheual, & quatre ou cinq lacquais portans torches deuant & derriere, & ainsi qu'il retournoit deuers le Roy, & qu'il fut deuant l'hostel du Mareschal d'Eureux pres d'vn puis, voiçy sortir d'vne maison les coniurateurs cy-dessus nommez, lesquels frappans sur ce Prince du premier coup qu'ils ruerent luy coupperent la main dont il tenoit les resnes de sa mule. Guetté & frappé. Luy se sentant blessé s'escria à haute voix. Ie suis le Duc d'Orleans, mais les autres respondirent, c'est ce que nous querons. Et tant luy donnerent de coups qu'ils l'abatirent à bas de sa mule, & en ceste furie redoublerent les coups auec haches & espees. Là se trouua vn ieune Escuyer Allemand, qui desirant sauuer son maistre se ietta sur luy pour parer & destourner les coups, mais incontinent il fut accablé & tué sur ledit Duc, qui à force de coups fut mis à mort, & luy fut la teste fenduë en plusieurs endroits, & mise en quartiers, tellement que la pluspart de la ceruelle fut espanduë sur le paué. Tué & massacré. C

Ceste teste cassee par sa vengeance en fera par cy apres casser plusieurs autres, & celle du Duc de Bourgongne la premiere, qui en mourra, & durera ceste vengeance pres de cent ans deuant qu'elle soit saoulee du sang des François. Vengeance de ceste mort. Le cheual qui alloit deuant, & qui portoit ces deux Escuyers du Duc d'Orleans, passant deuant le lieu où ces meurtriers estoient cachez à la faueur des tenebres de la nuit, s'estoit mis à ronfler horriblement, comme sentant quelque chose (ce qui fut presage de malheur) & ayant passé outre se mit à courir si fort, que ceux qui estoient dessus ne le peurent iamais arrester. Presage de mort. Cheual fuyant. Ces deux gentilshommes pensans que le Duc leur maistre les suiuit, alloient tousiours courans suiuans la fureur du cheual, mais regardans derriere eux ils virent la mule sans maistre & sans housse les suiure à bride abatuë. Eux cuidans que la mule eust ietté le Duc par terre, & reprenans la resne d'icelle, retournerent tout court. Cependant les assassinateurs laissans ce Prince mort estendu sur la place, s'enfuirent les vns çà, & les autres là, mais la plus part d'iceux se sauuerent en l'hostel d'Artois, autrement nommé l'hostel de Bourgongne, & afin qu'ils ne fussent suiuis iettoient des chausses-trapes apres eux pour enferrer ceux qui les suiuroient. D Leur cas fut tellement ordonné & conduit, qu'estant le meurtre fait, l'vn d'iceux mit hastiuement le feu en vne maison, criant à haute voix, au feu, au feu, qu'estant le peuple empesché à esteindre le feu, on n'eust loisir de les suiure, & par ce moyen se sauuerent les meurtriers. Crient au feu. Les deux Escuyers qui ramenoient la mule au Duc d'Orleans leur maistre, le trouuerent massacré, la teste toute en pieces, & furent tellement esperdus, qu'ils ne pouuoient presque ouurir la bouche pour crier au meurtre (tant auoit la douleur estoupé les conduits de la voix) & en estonnee & effrayee diligence s'enfuirent vers le logis du Roy à S. Paul. Dueil des seruiteurs. Et là s'escrierent au meurtre, toute la Cour fut esmeuë à leur clameur. Alors commença tout le monde à pleurer, & fut vne grande pitié de voir

A voir tous ses gentilshommes & autres seruiteurs & officiers esperdus, accourir çà & là pour trouuer le corps de leur maistre. De toutes parts y accouroient gens auec torches & flambeaux, & l'ayans trouué, les lamentations & cris recommencerent plus fort que deuant. Les Cheualiers & gentilshommes de sa maison leuerent le corps ainsi decouppé, couuert de sang, & ouuert de playes, & le porterent au logis du sieur de Rieux Mareschal de France, qui estoit là pres, & là le mirent en vn cercueil, puis le porterent honorablement en l'Eglise des Guillemins, maintenant appellee les Blancs-manteaux, qui estoit la plus prochaine Eglise du lieu où fut faict le meurtre. Tantost apres Loys d'Aniou Roy de Sicile accompagné de plusieurs seigneurs & gentilshommes vint voir le corps, tous s'esbahissans comme vn si grand prince, frere vnique du Roy, auoit esté de ceste façon massacré, sans qu'on eust descouuert l'entreprinse de son massacre, & sans secours, & par toute la ville de Paris se demenoit vn grand dueil. Le lendemain matin la main qu'on luy auoit couppee fut trouuee, & la plus part de la ceruelle espanchee sur les carreaux. Le tout fut remis & recueilly le plus diligemment & honorablement qu'il fut possi-B ble, & mis en vn cercueil de plomb. Le iour ensuiuant les crieurs de Paris annoncerent son decez, & l'heure qu'on apporteroit le corps en terre. Là se trouuerent beaucoup de personnes de tous estats, & aucuns de ceux de Paris qui le hayoient à cause des grandes tailles & impositions qu'à sa suscitation on auoit mises sur eux, n'en furent gueres marris, & (selon la coustume d'vn badaut & volage peuple) faisoient vn iugement de sa mort, disans qu'il auoit esté puni de ses demerites pour auoir esté cause des grandes grauezzes mises sur le peuple.

M.CCCC.VIII.

Corps enleué

Corps enterré

Iugement de peuple.

Tous les princes qui estoient à Paris se trouuerent à ce conuoy pitoyable, à sçauoir le Roy Loys de Sicile, le Duc de Berri oncle du Roy, & autres, le Duc mesmes de Bourgongne qui auoit faict faire cest assassinat, s'y trouua, faisant semblant d'en estre extremement dolent. Le corps leué de l'Eglise des Guillemins fut apporté en l'Eglise des Celestins, fondee par le Roy Charles le Quint pere du trespassé, & enterré en la chapelle que ledit Duc auoit fait bastir audit conuent. Mourant il laissa trois fils conceus de Valentine Viscomtesse de Milan, Charles qui C apres luy fut Duc d'Orleans pere du Roy Loys douziesme, Philippes Cõte de Vertus, & Iean Comte d'Angoulesme qui fut pere de ce Charles Comte d'Angoulesme, qui fut pere du Roy François premier.

Feinte du Bourguignon

Enfãs du Duc d'Orleans.

IV.

Ce mesme iour que le corps de ce prince fut mis en terre, la Royne Ysabel de Frãce qui auoit tenu son parti estant aduertie de sa mort en fut si extremement troublee, & entra en telle frayeur, que combien que le temps de ses couches ne fut expiré, elle se fit neantmoins apporter en vne litiere en l'hostel de sainct Pol, & se logea en vne chambre prochaine à celle du Roy son mari, car elle tout incontinent soupçonnãt le Duc de Bourgongne de ce meurtre, eut crainte qu'il en fit autant à elle. Et ne pouuant ceste princesse s'asseurer (comme les frayeurs des femmes sont soudaines & violentes) se fit dresser des gardes pour sa personne. Tous les seigneurs de la Cour eurent de prime face opinion qu'Aubert de Canny Cheualier, seigneur de Varennes, auoit fait commettre cest assassinat, pour la grande haine qu'il portoit audict Duc, pource que ledit Duc luy auoit suborné & soustrait sa femme, & l'entretenoit D publiquement, sans qu'elle retournast vers son mari, & d'elle eut vn fils bastard nommé Iean Bastard d'Orleans, duquel sera fort honorablement parlé cy apres. Toutesfois Canny fut bien tost apres iustifié de ce soupçon. Ce meurtre donna vn tel trouble aux esprits des hommes & aux affaires, qu'on ne pouuoit quel inconuenient en deuoit aduenir, de sorte que plusieurs seigneurs s'armerent auec leurs gens pour garder le Roy, & pour crainte qu'ils auoient qu'on luy voulut faire quelque violence. Sur ceste nouuelle frayeur le Roy commanda que toutes les portes de la ville de Paris (hors mis deux) fussent fermees, que les deux ouuertes fussent soigneusement gardees, & que l'on sceut qui entreroit & sortiroit. Le lendemain de l'enterrement du Duc d'Orleans, le conseil s'assembla au logis du Roy logé en l'hostel de sainct Pol, & là se trouuerent le Roy Loys de Sicile, les Ducs de Berri, de Bourgongne, & de Bourbon, & grand nombre de Prelats & Cheualiers. Ainsi que ces seigneurs estoient tous assemblez, le Duc de Berri demanda au Preuost de Paris quel-

Frayeur de la Royne.

Dresse des gardes.

Iean Bastard d'Orleans.

Frayeur pour ce meurtre.

Conseil sur iceluy.

M.cccevii. ordre il auoit mis pour faire apprehender ceux qui auoient commis ce cruel assassinat. Le Preuost respondit que quelque diligence qu'il eust faicte, il n'auoit neantmoins peu en descouurir la verité. Mais que le moyen de le sçauoir, estoit qu'il luy fut permis d'entrer en toutes les maisons de la ville de Paris, tant des princes que d'autres; & que s'il plaisoit aux princes (les maisons desquels estoient de tel respect qu'on n'y osoit entrer sans leur permission) de luy permettre d'y entrer, il mettroit peine d'auerer ce meurtre. Alors le Roy de Sicile, les Ducs de Berri & de Bourbon, & les autres princes luy permirent d'ẽtrer en leurs hostels, & par tous autres logis, sans excepter maison de prince quel qu'il fust. Le Duc de Bourgongne ayant & voyant telle permission donnee au Preuost de Paris, sentit sa conscience marteler son esprit, & luy donner vne soudaine frayeur, & sçachãt biẽ que les assassinateurs par luy attiltrez, & instruits à faire cest assassinat, estoient en son hostel d'Artois, cogneut qu'ils estoient en danger de leurs vies, & que s'ils estoient prins, on sçauroit d'eux que c'estoit luy à la suscitation duquel ils auoient commis ce meschant acte. Voulant obuier à cela il tira à part le Roy Loys de Sicile, & le Duc de Berri son oncle paternel, & ayant la larme à l'œil, en peu de paroles leur confessa qu'à la suscitation du diable il auoit faict commettre ce meurtre par Raoullet d'Antouuille & ses complices. Ces deux princes oyans ceste confession entrerent en vn tel esbahissement, qu'ils demeurerent comme muets, sans pouuoir luy faire aucune responce, puis reuenans à eux, luy firent vn grand reproche de ce qu'il auoit fait executer vn cas si execrable en la personne de son cousin germain frere du Roy. Apres cela ils rentrerent au conseil sans rien dire aux autres de ce que le Duc de Bourgongne leur auoit confessé, & ainsi pour ce iour se partit ceste assemblee. Le lendemain se rassemblerent tous lesdits princes & seigneurs pour tenir vn conseil, & le Duc de Bourgongne y vint, mais comme il eust mis le pied sur le sueil de la porte de la chambre où estoit l'assemblee, le Duc de Berri luy dit à l'oreille: Beau cousin n'entrez pas au conseil pour ceste fois, car il ne plaist pas bien à aucuns que vous entriez: & ayant le Duc de Berri dit cela, il rentra dedans & fit fermer la porte. A ceste parole fut present le Comte Valeran de saint Pol, auquel le Duc de Bourgongne tout confus demanda ce qu'il auoit à faire. A quoy le Comte respondit qu'il se deuoit retirer en ses pays. Le Duc voulut mener auec luy ledit Comte, mais il s'en excusa, disant qu'il deuoit aller au conseil, auquel les princes l'auoient mandé. Le Comte ne voulut pas accompagner le Duc, auquel il auoit veu refuser la porte du conseil, & se douta deslors qu'on mescreut ledit Duc de ce meurtre, & afin qu'on ne le brouillast & enuelopast en ce soupçon il ne le voulut accompagner en son logis. Le Duc se voyant descouuert par sa bouche & confession mesme, entra en vne grande crainte, & en la plus grande diligence qu'il peut alla en son logis, & sans aucun delay monta incontinent à cheual luy sixiesme, & sortant par la porte sainct Denys, picqua nuict & iour sur cheuaux de relais. Passant le pont saincte Maxence sur la riuiere d'Oyse, il fit apres luy oster & enleuer quatre ou cinq ais, afin que ceux qui le voudroient poursuiure fussent là arrestez, & ne cessa d'aller qu'il ne fut arriué en ses terres au chasteau de Bapaumes, là où ayant vn peu reposé & dormi, remonta à cheual, & sans s'arrester en lieu tira droict à l'Isle en Flandres où il s'arresta.

Moyen pour sçauoir les meurtriers.

Conscience chargee.

Du Duc de Bourgogne.

Confesse ce crime.

Assemblee de Princes.

Effroy du Duc de Bourgogne

Ne sçait qu'il doit faire.

Sa crainte.

S'enfuir.

Les meurtriers se sauuerent de Paris en habit dissimulé, & firent en sorte qu'ils arriuerent en Artois, où par le vouloir & commandement du Duc de Bourgogne ils furent mis en sauueté & seurté au fort chasteau de Lans. Ceux de la maison du Duc d'Orleans en nombre de six vingts gentils-hommes aduertis du soudain partement du Duc de Bourgongne, & sortans de Paris le poursuiuirent, en intention de le tuer s'ils le rencontroient. Le Roy de Sicile aduerti de leur deliberation les enuoya contremander. Ce qu'ils firent à tresgrand regret, car ils vouloient venger la mort de leur maistre. Les Parisiens qui n'aymoient pas le Duc d'Orleans pour les causes cy dessus desduites, estoient ioyeux de sa mort, & par mocquerie disoiẽt les vns aux autres, le baston noüeux est plané, faisans allusion aux deuises des deux Ducs, car comme nous auons dit, le Duc d'Orleans portoit en sa deuise vn baston noüeux, & le Duc Iean au contraire vn rabot pour rabotter ce qui estoit noueux,

Meurtriers se sauuent.

Mocquerie des Parisiens

Deuises des deux Ducs.

A Valentine Vicomtesse de Milan absente de Paris quand son mari fut tué, aduertie de ce cruel massacre vint incontinent à Paris accompagnee d'Ysabel iadis Royne d'Angleterre fille du Roy Charles de France, & maintenant femme de Charles aisné fils du Duc Loys & de ladicte Valentine. Ces deux princesses à genoux, & auec larmes abondamment respandues, supplierent le Roy de leur faire iustice de ce massacre. Le Roy qui pour lors estoit releué de sa maladie, & estoit assez en bon sens, auec larmes & doleances leur promit qu'il donneroit ordre que iustice en seroit faicte, telle que chacun cognoistroit que l'iniure estoit faicte à luy, estant le Duc deffunct son frere germain, & vnique, lequel il aimoit vniquement. Quelques iours apres par le conseil de la Cour de Parlement il retira en sa main le Comté de Dreux, Chasteau-Thierry, le Mont d'Arcuelles, & toutes les autres terres qu'il auoit iadis donnees au feu Duc d'Orleans son frere, pour en iouyr sa vie durant tant seulement. Quelques autres iours apres ladicte Duchesse accompagnee de sa bru, de ses fils, & des gens de son conseil, tous vestus de dueil derechef vint supplier le Roy de luy faire iustice du meurtre proditoire commis en la per-B sonne de son feu mary, & par la bouche d'vn Aduocat de la Cour de Parlement fit declarer au Roy la maniere de cest assassinat. Derriere ledit Aduocat estoit le Châcelier d'Orleans qui suggeroit audit Aduocat par ordre toutes les matieres que ladicte Duchesse vouloit estre deduictes en la presence du Roy, & là fut exposé au Roy l'heure & le lieu où estoit ledit Duc son mari, quand à fausses enseignes il fut mandé au nom du Roy, & quelle diligence il fit de venir à son mandement, comme on luy faisoit entendre. A ceste cause touchoit grandement au Roy d'en prendre vengeãce, encore que ledit Duc n'eust esté son propre & vnique frere, car il auoit esté occis de guet à pans soubz le nom & pretexte du mandement du Roy, & en luy obeissant. Cõcluant iceluy Aduocat que le Roy (comme chose qui plus qu'à nul autre luy touchoit) estoit tenu d'en faire bonne, breue, & exemplaire iustice, tant à ladicte Duchesse sa belle sœur, qu'à messieurs ses enfans, qui estoient ses neueuz charnels, tant pour la proximité du sang, que pour la souueraineté de la Maiesté Royalle. Alors le Chancelier de France estãt assis aux pieds du Roy par l'ad-C uis des princes assistans au conseil, respondit que le Roy le plustost qu'il pourroit feroit faire iustice de la mort & du meurtre commis en la personne du feu Duc d'Orleans son frere. Apres la parole du Chancelier, le Roy de sa propre bouche dit ces mots. A tous soit notoire que le fait à nous exposé cy en present nous touche comme de nostre seul frere, & reputons ceste iniure à nous estre faicte. Apres ces mots le Roy assigna à ladicte Duchesse & à ses enfans iour dedans lequel il feroit iustice, & par cest honneste langage & par les promesses contenta ces princesses desolees & affligees. Cependant les princes de France faschez & irritez d'vn tel assassinat, qui regardoit le publicq & leur particulier, eussent bien voulu que le Bourguignon eut esté pris & puni, mais la crainte qu'ils auoient que pour sa deffence il s'alliast des Anglois, & vint rauager le Royaume, les fit dissimuler & temporiser pour l'heure, preferans sagement le publicq au particulier.

M.cccc vii.

Dueil de femmes.

Promesse de iustice.

Iustice imploree.

Plainte de veufue.

Sur la mort du Duc son mary.

Demande iustice.

Parolle de Roy.

Sage consideration.

Le Duc Iean retiré en Flandres, fut aduerti par ceux qui tenoient son parti à la Cour & à Paris, comme la Duchesse d'Orleans y estoit venuë faire au Roy ses D clameurs, plainctes, & doleances de la mort de son mari, & de la responce que le Roy luy auoit faicte deffauorable audit Duc de Bourgongne, lequel pour auoir sur ce vn bon conseil, manda tous les plus experimentez gentilshommes, & les plus sçauans & aduisez hommes de ses pays, auec lesquels ayant tenu vn grand conseil, il fut du tout prié de ne se cõtrister, ains de s'asseurer de leur fidelité & secours enuers tous ses ennemis. Apres ceste assemblee il s'en alla à Gand, là où il conuoqua les trois Estats des Pays de Flandres, auquels il fit remonstrer par maistre Ieã de Saneson son Conseiller, comme n'agueres à Paris il auoit fait tuer le Duc Loys d'Orleans, & les causes qui l'auoient esmeu à ce faire. Ces causes furent toutes mises par articles en vn escrit, & publiees & mises en lumiere au nom du Duc, afin qu'elles fussent notoires & signifiees à toutes manieres de gens, puis pria lesdicts Estats de le secourir de ce dont il auroit besoin pour la deffence de sa personne, Ce que tres-liberalement ils luy accorderent. Autant luy en firent ceux d'Artois & de Douay, luy promettans de le secourir enuers & contre tous, excepté

Assemblee du Duc de Bourgongne.

Remonstre ce meurtre.

Implore secours.

M.CCCCVIII. contre la personne du Roy & ses enfans. Cela faict le Duc commença à faire leuees A de gens deguerre & d'argent, & de se fortifier contre ceux qui luy voudroient courir sus. Dequoy aduertis le Roy Loys de Sicile & le Duc de Berri son oncle & parrain, enuoierent pardeuers luy vn gentilhomme auecques lettres amiables, par lesquelles ils le prioient qu'ayans quelques propos à luy communiquer de la part du Roy sur le faict de la mort du Duc d'Orleans & autres affaires du Royaume, il voulust se transporter iusques en la ville d'Amyens, en laquelle tous deux se rendroient pour trouuer moyen de pacifier les grands troubles esmeus pour la mort dudit Duc.

Est prié par ses parens.

Le Duc de Bourgongne insolent de sa nature, & fier & orgueilleux en son peché, fit responce que volontiers il y iroit, & ne faillit d'y estre le premier. Ce qui fut au commencement de l'an 1408. Il se logea au logis de Iacques de Hanghart bourgeois d'Amiens, sur le portail duquel par le dehors (afin que chacun le vit) il fit peindre deux lances croisees en trauers en façon de croix sainct André, desquelles l'vne auoit vn fer esmoulu pour la guerre, & l'autre roquet pour le Tournay. Les deux autres Princes vindrent quelques iours apres, & s'estans eux & luy B rencontrez en ladicte ville, firent grand honneur les vns aux autres. Le Duc de Bourgongne estoit accompagné de plusieurs princes & seigneurs, entre lesquels estoient le Duc Anthoine de Brabāt & Philipes Comte de Neuers ses freres, & auoit bien auec soy trois mille Cheualiers bien armez, & bien à cheual, & grand nōbre de gens de sçauoir, tant en tous droicts qu'en Theologie. Les autres deux princes auoient auec eux amené les plus notables hommes du grand Conseil du Roy (c'estoit lors ce qu'auiourd'huy on nomme le priué Conseil) lesquels auec les gens de celuy du Duc vaquerent & confererent certains iours pour trouuer vn moyen de pacification touchant l'homicide commis en la personne du Duc d'Orleans, & vn moyen de mettre en paix le Roy & le Royaume: mais il ne fut possible d'y paruenir, pource que le Duc de Bourgongne estoit si obstiné (& si ainsi faut dire) si glorieux & fier d'auoir faict ce bel acte, qu'il ne se voulut iamais soubzmettre d'aller demander pardon au Roy, & tant enuelopé de la fureur de son peché, qu'il ne le voulut ny peut iamais recognoistre, ains au rebours se plaisoit tant en ce forfaict, C qu'on eust dit à l'ouyr parler, que le Roy luy estoit grandement tenu pour auoir deliuré sa personne & son Royaume d'vn si pernicieux homme. De ceste opinion estoient trois Docteurs en Theologie des plus renōmez de ce temps là, lesquels se meslans des affaires d'Estat plus auant qu'il ne conuenoit à leur vacation, estoient auec luy à Amiens, & par passages de la sainte escriture tirez par les cheueux, & indignement accommodez à soustenir vn assassinat, veu qu'elle soustient tousiours la iustice, l'entretenoient en ceste opinion. Mais les princes n'ont iamais faute de flatteurs, qui souuent abusans des saintes lettres, rendent les princes cruels & sanguinaires, & les nourrissent en leurs mauuaises affections, lesquels on peut hardiment appeller empoisonneurs de fontaines publiques, d'autant que le cœur d'vn prince est vne vraye fontaine publique, de laquelle chacun puise l'eau de l'exemple & du patron de sa vie.

De se trouuer à Amiens.

Y va bien accompagné.

Les autres Princes y vōt.

Orgueil dudit Duc.

Mauuaise opinion des Docteurs.

Flatteurs de Princes.

Entre ces trois Theologiens qui estoient à Amiens auec le Duc, l'vn estoit maistre Iean Petit qui prononça l'accusation faicte contre le feu Duc d'Orleans à D Paris en la presence des princes du sang & gens du conseil du Roy. Ces trois Docteurs furent bien si hardis que de dire deuant les princes à Amiens qu'il auoit esté licite au Duc de Bourgongne de faire au Duc d'Orleans ce qu'il auoit fait, & s'il ne l'eust ainsi fait, qu'il eust grandement preuariqué & offencé Dieu, & qu'ils estoient prests & appareillez de soustenir ceste opinion contre tous ceux qui la voudroient impugner de faux. Quand les deux princes venus de la part du Roy eurent debatu les matieres par plusieurs iours, voyans qu'ils ne pouuoient venir à conclusion de paix, ils dirent au Duc de Bourgongne, de par le Roy qu'il eust à se garder d'aller à Paris s'il ne luy estoit mandé: toutesfois le Duc de Bourgongne ne voulant obeir à ce commandement du Roy leur dit que son intention estoit d'y aller le plustost qu'il pourroit, pour en la presence de sa Maiesté faire son accusation pour sa iustification. Le Roy de Sicile & le Duc de Berri s'en retournerent à Paris, & le Duc de Bourgongne s'en retourna en la ville d'Arras auec ses deux freres.

Iean Petit Theologien.

Son opinion meschante.

Superbe dudit Duc.

A Quand le Roy sceut la responce du Duc de Bourgongne, il l'estima fort arrogante & presomptueuse, cõme firent aussi tous ceux de la partie du feu Duc d'Orleans, mais les Parisiens pipez des belles promesses de liberté du Duc de Bourgongne (comme tousiours le peuple se laisse piper par ceux qui la leur promettent) & qui estoient grandement affectez audit Duc, receurent vne grande ioye du meurtre du Duc d'Orleans pour la haine qu'ils luy portoient à cause des grãdes tailles, lesquelles ils esperoient prendre fin par sa mort. Ce qui estoit cause que leur amour croissoit enuers le Duc de Bourgongne. Dequoy estant aduerty, il fut dautant plus encouragé & esmeu de desir d'aller à Paris. Il assembla tous les seigneurs & gentilshõmes de toutes ses terres, & fit grand mandement de gens de guerre, tant de pied que de cheual, & auec ceste grande armee tira vers S. Denys en France, là où le vindrẽt visiter le Roy Louys de Sicile & le Duc Iean de Berry son oncle & parrain, & auec eux le Duc Iean de Bretagne, qui luy dirent encores de la part du Roy, que puis qu'il estoit deliberé d'aller à Paris il y entrast auec 200. hommes seulement. Or estoient auec le Duc ses deux freres, le Duc de Lorraine, & le Comte de Cleues son B beau fils, & ainsi tous ensemble entrerent dedans Paris tres-bien armez, & en grãd force de gens de guerre, combien que le Roy eut mandé & remandé qu'ils n'entrassent point en cest equipage, mais il n'en estoit pas le maistre. A l'entree dudit Duc de Bourgongne firent les Parisiens extreme signe de ioye: car les petits enfans assemblez par les ruës où il passoit, crierent Noël à haute voix, & firent les citoyens plusieurs grands signes de resioüissance, se fondans sur certaine esperance qu'il estoit venu là pour les mettre en quelque nouuelle liberté & immunité de tailles, mais ils ne sçauoient pas ce qui depuis s'ensuit de ceste venuë. Ceste grande ioye des Parisiens despleut grandement à la Royne & à ceux du party d'Orleans, mais leur conuint l'endurer, car pour l'heure le Duc de Bourgongne auoit la force entre les mains, & les volontez des Parisiens qui se fussent tous exposez à la mort deuant qu'endurer que desplaisir luy eut esté fait, & fut le pauure Roy Charles contraint de humer ceste indignité, & de souffrir que le meurtrier de son frere vnique luy fit ceste brauerie en sa presence, & en sa capitalle ville, & le pis estoit que les autres C Princes n'osoient se remuer, veu la crainte qu'ils auoient des forces du Bourguignon, & qu'il ne se seruit des Anglois, & aussi voyans l'imbecillité du sens & de l'esprit du Roy qui enduroit tout, ils ne sçauoient quel ordre y donner. Car puis que le Roy se laissoit gourmander il falloit qu'ils beussent leur part de l'indignité.

M. cccc viii. Odieuse au Roy. Parisiens cõtre Orleans. Duc de Bourgongne vers Paris. Bien accompagné. Ioye des Parisiens. Pipez de promesses. Brauerie du Bourguignõ.

Doncques estant le Bourguignon venu à Paris contre le gré & vouloir du Roy, il se logea en son hostel d'Artois, lequel à force d'ouuriers il fortifia de grandes barrieres, & y fit bastir vne forte chambre de pierre de taille en forme d'vne tour ou il couchoit, ayant fait loger autour de sa personne la pluspart des gens de guerre qu'il auoit amené. Plusieurs Princes estoient bien mal contens de cela, mais ils n'osoient ouurir la bouche pour en dire mot, ny faire semblant de le trouuer mauuais pour la grande affection que le peuple de Paris luy portoit, & pour les considerations susdites. La Royne sur tous autres comportoit cela impatiemment: car le cœur luy saignoit de voir vn vassal à la barbe du Roy se fortifier dedans Paris. Mais il fallut qu'elle passast par là comme les autres: car le peuple de Paris estoit sur le point de se D mutiner & esmouuoir contre ceux qui eussent voulu entreprendre de faire iniure au Duc de Bourgongne. Aduint donc que le Duc se sentant asseuré contre ses ennemis, le 8. iour de Mars de l'an 1408. s'en alla en grande troupe de seigneurs ses fauoris, & grand nombre de peuple en l'hostel de S. Pol où le Roy estoit logé, là où en plein conseil il se presenta pour auoir audience, & estre oüy en sa iustification sur la mort du feu Duc d'Orleans, & là seant en estat Royal le Duc de Guyenne Dauphin de Viennois fils aisné du Roy, és presences du Roy Louys de Sicile, du Cardinal de Bar, des Ducs de Berry, de Bretagne, de Lorraine, & d'vne infinie multitude de Cõtes, Barons, Cheualiers, gentilshommes & autres, fit le Duc de Bourgongne proposer par la bouche dudit maistre Iean Petit Theologien, vn grand procez verbal pour sadite iustification, sur le meurtre commis en la personne du feu Duc d'Orleans. Nous n'auons voulu inserer de mot en mot ce procez en ceste histoire, dautant qu'il est trop prolixe, mais seulement en auõs icy extrait les principaux poincts

V. Crainte dudit Duc. Despit de la Royne. Duc de Bourgongne vers le Roy. En grande compagnie. Procez de la mort d'Orleans.

M. CCCCVIII. & articles, à ce que les lecteurs voyent les causes qui meurent le Duc Iean de Bourgongne à faire meurtrir ainsi cruellement l'autre Prince, & comme ce Theologien mal à propos & abusiuement accommoda à son intention quelques passages de la saincte Escriture. A

Deduit par Iean Petit.

Ce Docteur apres longues prefaces voulant prouuer que le Duc d'Orleans auoit esté iustement mis à mort, commença par les hautesses & preeminences du Duc Iean de Bourgõgne, le disant Duc de Bourgongne, Comte de Flandres, d'Artois & de Bourgongne, deux fois Pair de France, & Doyen des Pairs, cousin germain du Roy, & son vassal & subiet, & que pour ces causes le Roy estoit tenu de l'aymer, ayder & defendre contre toutes personnes, & de le venger de ses ennemis & malueillans. Et outre toutes ces grandes prerogatiues qui sont les plus grandes & honorables de tout ce Royaume apres la couronne: il dit le Duc Iean auoir receu cest honneur d'estre beau pere du Duc de Guyẽne Dauphin & fils aisné du Roy d'vne part, & de madame Michelle de France fille du Roy, femme dudit fils vnique dudit Duc Iean de Bourgongne d'autre: & pource ne pouuoit estre la restrinction de parentage & d'amitié plus grande. Conclud iceluy Petit que par douze obligations le Duc Iean de Bourgongne estoit tenu de faire ce qu'il auoit fait, & auoir eu commandement paternel de defendre & venger le Roy & sa noble lignee de toute sa force & puissance tant qu'il viuroit, & que son feu pere le Duc Philippes cognoissant bien qu'il y auoit plusieurs insidiateurs qui aspiroient à priuer le Roy & ses enfans de la noble couronne de France, luy fit tel commandement estant au lict de la mort. Puis venant au fait de la mort du Duc d'Orleãs cita le passage de sainct Paul, où il dit: La racine de tous maux est cupidité, de laquelle estans conuoiteux aucuns se sont fouruoyez de la foy. Ledit Petit fit tout le fondement de son dire de ce passage, l'appliquant entierement à l'infidelité, trahison, desloyauté, & maluersation du Duc d'Orleans, auquel il imputoit tous ces crimes, disant qu'il fut tellement embrasé de conuoitise, qu'il tascha plusieurs fois d'oster la couronne de France au Roy Charles son frere, & ce par plusieurs sortes & diuers moyens: à sçauoir tromperies, barats, sortileges, & mal engins, taschant de tout son pouuoir à destruire la personne du Roy mesme & de ses enfans & sa generation. Et en ce il le dit auoir esté crimineux de leze Maiesté tant diuine que humaine: car voulant faire mourir le Roy son frere en langueur, il fina de quatre personnes, & par force d'argent les induisit à executer plusieurs grandes malheuretez. L'vn d'iceux estoit vn moine apostat, l'autre cheualier, l'autre escuyer, & l'autre vn vallet, ausquels il bailla sa propre espee, sa dague, & vn anneau pour dedier & voüer au nom des diables. Et pource que ce malefice ne se pouuoit bonnement faire sinon en lieu secret & solitaire, loing de la frequence des gens, lesdits quatre personnes porterent les choses susdites en la tour de Mont-iay vers Lagny sur Marne, où ils furent par plusieurs iours: & là le moine fit plusieurs inuocations de diables, dont il en fit deux entre Pasques & l'Ascension, vn Dimanche fort matin deuant Soleil leuant, en vne montagne pres la tour de Mont-iay. Et faisant ledit moine plusieurs choses superstitieuses requises à telles inuocations de diables, se despoüilla pres d'vn buisson tout en chemise & se mit à genoux, picquant icelles dagues & espee par la pointe en terre & l'anneau aupres, disant & murmurant plusieurs charmes, & inuoquant les diables, continua tant son sort infernal, que deux diables vindrent à luy en forme de deux hommes vestus de noir, ou de verbrun (comme il sembloit) desquels l'vn se nommoit Hernyas, & l'autre Estraman. Et lors leur fit le moine honneur & tres-grande reuerence, comme l'on pourroit faire à Dieu le Createur. Ce fait se tira le moine arriere d'iceluy buisson, & le diable qui estoit venu pour l'anneau l'emporta & s'esuanoüit, & l'autre qui estoit venu pour la dague demoura. Puis print icelle dague & espee, & s'esuanoüit aussi comme le premier. Incontinent le moine retourne où les diables auoient esté, trouua icelles dague & espee couchees de plat, & que l'espee auoit la pointe rompuë, & trouua la pointe en la poudre où le diable l'auoit laissee, & vne demie heure apres l'autre diable qui luy rendit l'anneau qui sembloit rouge comme escarlate, & luy dit ces mots: C'est fait tu le mettras en la bouche d'vn homme mort en la maniere que tu sçais, & lors disparut. Le moine

Marginal notes: Qualitez du Duc de Bourgongne. — Ses alliances. — B — Ce qu'il fait approuué. — Duc d'Orleãs accusé. — C — De sortilege. — De negromancie. — D — Inuocation de diables. — Sortileges.

A refit la pointe desdits dague & espee cuidant brusler le Roy. Mais Dieu le preserua par sa bonté, par le moyen des dames de Berry & de Bourgongne qui le retirerent sous leurs robes, à celle fatalle mommerie des Ardans. M. cccc VIII. Fantastiques.

Dauantage il accusa le Duc d'Orleans de trahison, disant que quand le Roy Charles fit alliance du mariage de sa fille aisnee auecques le Roy Richard d'Angleterre, le Roy Richard voulut quoy que ce fut parler à la personne du Roy de France mesmes, & s'estans assemblez les deux Roys, le Roy Richard dit au Roy Charles que la grosse maladie qu'il auoit luy estoit venuë au pourchas & par le moyen des deux Ducs d'Orleans & de Milan : l'exhortant que pour Dieu il s'en print garde, & qu'il se gardast d'eux. Et à ceste cause le Roy Charles print deslors si grande indignation contre le Duc de Milan, que son Heraut qui portoit ses armes ne s'osa oncques puis trouuer deuant sa presence, & incontinent que ces rapports vindrent à la cognoissance de Louys Duc d'Orleans, il ne cessa de machiner la ruine du Roy Richard, & d'auoir intelligence auec le Duc Henry de Lanclastre, auec lequel il fit B estroicte & fraternelle alliance, tant pour destruire le Roy Charles de France que Richard Roy d'Angleterre, de maniere qu'il estoit conuenu entr'eux deux que les deux Roys chassez hors de leurs Royaumes, la couronne de France seroit pour Louys Duc d'Orleans, & celle d'Angleterre pour Henry Duc de Lanclastre. Henry en vint en son entente, & chassant le Roy Richard se fit Roy d'Angleterre: mais Dieu pourueut à ce que Louys ne vint à chef de son entreprise & souhait. Et qu'ainsi soit que le Duc d'Orleans ait tousiours porté & fauorisé Henry de Lanclastre & les Anglois ses partisans, l'on le peut cognoistre à ce qu'il manda aux Anglois ennemis du Roy & du Royaume de France, qui estoient assiegez au chasteau de Bordes, qu'ils tinssent bon & qu'ils se gardassent bien de rendre la place aux François, & cependant leur promettoit d'empescher le siege, ou de leur donner bref secours. Et outre ce empescha plusieurs voyages entrepris contre iceluy Henry de Lanclastre. Par là il prouuoit que ledit Duc auoit esté traistre & desloyal à son Prince & naturel seigneur, & à la chose publique de ce Royaume.

Duc d'Orleans accusé de trahison.

Coniuration de Louys.

Contre le Roy son frere

Aussi pour prouuer l'alliance & amitié du Duc d'Orleans auec ledit de Lanclastre, il dit que du tẽps que Henry de Lanclastre detenoit en prison le Roy Richard, C & que ledit de Lanclastre auec ses partisans marchandoit de faire mourir plusieurs grands seigneurs d'Angleterre qui luy estoient ennemis, l'vn de ses amis luy dit que cela estoit dangereux, & qu'il seroit à douter pour la crainte des François, Henry dit, il n'y a nul danger, car i'ay vn puissant amy en France auec lequel ie suis allié, qui est le Duc d'Orleans frere du Roy, qui ne souffriroit iamais que l'on attentast ny entreprint aucune chose à mon desauantage : & pour les asseurer fit publiquement lire des lettres d'icelles alliances. Aussi accusa le Duc d'Orleans d'auoir commis crime de leze maiesté en la personne de la Royne, car pour l'oster d'aupres de la personne du Roy & l'esloigner de toute administratiõ, afin que plus aisement il paruint au gouuernement & administration de toutes choses, fit entendre faussement & contre verité, que le Roy estoit grandement marry & indigné à l'encontre d'elle, & qu'il luy conseilloit & trouueroit bon que ladite dame s'ostast de la compagnie du Roy, & qu'elle s'absentast auec ses enfans pour vn temps, iusques à ce que D le Roy eust digeré ce maltalent qu'il auoit conceu contre elle, & qu'elle se retirast en lieu hors de la puissance du Roy, afin qu'il n'eust occasiõ de la fascher, & taschoit totallement de la mener auecques ses enfans au Duché de Luxembourg qu'il auoit en gouuernement.

Intelligence auec les Anglois.

Auec Henry de Lãclastre.

Diuerses accusations.

Contre Orleans.

Par ainsi d'vn costé il fut demeuré maistre & gouuerneur de la personne du Roy Charles, & de l'autre il eust eu en sa puissance la personne de la Royne & de ses enfans. Mais la Royne s'estant conseillee à aucuns de ses fidelles conseillers trouua par conseil qu'elle ne deuoit bouger d'aupres du Roy, & que les rapports du Duc d'Orleans n'estoient que mensonges forgees pour s'attribuer toute puissance & tout gouuernement. Et quoy que ledit d'Orleans la pressast, elle changea de dessein, & ne bougea, s'apperceuant de la damnable deception d'iceluy. Plus accusoit le Duc d'Orleans d'estre empoisonneur, le disant auoir autrefois voulu faire manger vne pomme empoisonnee au Dauphin dernier trespassé, laquelle fut baillee à vn petit

Ses rapports mensongers.

Louys accusé de poisons.

M. CCCC. VI. enfant, & luy fut commandé de la porter audit Dauphin, & de ne la donner à autre. A
Si aduint qu'en portant ladite pomme il passoit parmy les iardins de l'hostel S. Paul, où il rencontra la nourrisse de l'vn des enfans du Duc d'Orleans, tenãt l'enfant susdit entre ses bras, & pource que la pomme sembloit à ceste nourrisse belle & bonne, elle dit à l'enfant qui portoit la pomme qu'il la luy baillast. Ce qu'il ne voulut faire, disant qu'il la porteroit au Dauphin, & qu'il auoit charge de ne la donner à autre qu'à luy. Quoy voyant la nourrisse, la luy osta par force, & la bailla à manger au fils qu'elle portoit, dont il cheut incontinent malade, & bien tost apres en mourut. Il accusoit dauantage le Duc d'Orleans d'auoir esté souuent enuoyé par deuers le Pape en Auignon, & auoir pratiqué secrettement auec ledit Pape que le Roy & ses enfans fussent priuez de la Couronne de France comme indigne d'icelle, & que le Pape fist comme le Pape Zacharie auoit fait autresfois au Roy Childeric 3. lequel il priua de la Couronne de France, & la bailla à Pepin. Et pour facilement induire ledit Pape d'Auignon (qu'on nommoit le Pape de la Lune) à entreprendre ceste priuation, iceluy Duc d'Orleans tint & soustint tousiours le party de ce Pape contre le Pape Gregoire seant à Rome, faisant le rebours de ce qui auoit esté ordonné par l'Eglise Gallicane touchant lesdits deux Papes. Finablement il dit le Duc d'Orleans auoir commis crime de leze Maiesté contre le Royaume, pour auoir entretenu les gensdarmes en grande compagnie, tenans les champs par l'espace de 14. ou 15. ans, qui n'ont fait autre chose que piller, desrober, rançonner, brusler maisons, forcer femmes, violer vierges, rauir les biens & meubles des lieux saincts & profanes, & se permettre tous les excez où le feu & l'espee prennent licence de cruauté. Dauantage mettre garnisons, capitaines & gouuerneurs és places fortes & de frontiere de ce Royaume à sa poste, tendant afin de commander par tout & se faire obeir sans respect de droit ny de loy. Et pour mieux vexer le Royaume, le disoit auoir esté autheur de mettre & imposer sur le pauure peuple grandes tailles, impositions & tributs, auec incroyable foule & oppression du Royaume, les deniers desquelles il auroit retirez & appliquez à son vsage, & qui pis est les auroit prestez aux anciens ennemis de France ses amis & alliez, pour affoiblir & enerver le Roy, & l'exposer en proye à ses malueillans: cuidant par ce moyen paruenir à son dessein, & faire C
tomber la Couronne de France entre ses mains. Ce sont les principaux crimes dont fut lors accusé le Duc Louys d'Orleans par le Duc de Bourgongne, & à ces causes maistre Iean Petit conclut ne deuoir ledit Duc de Bourgongne estre seulement absous à pur & à plain du meurtre par luy commis, mais dit le Roy estre grandement tenu de le remunerer & recompenser, comme ayant osté de la voye vn meschant & pernicieux tyran.

De susciter le Pape. *De priuer le Roy.* *De ruiner les pays.* *De faire impositions.*

La proposition & accusation du Duc Iean de Bourgongne contre le deffunct Duc Louys d'Orleans ayant esté faite par ce venerable Docteur, la Royne doubtãt la force dudit Duc & les esmotions des Parisiens qui le portoient & fauorisoient publiquement, entrans pour luy tumultuairement en debat & contestation pour soustenir sa querelle, se partit de Paris auec le Dauphin son fils aisné & ses autres enfans, auec lesquels elle s'en alla demeurer au chasteau de Meleun: & bien tost apres le Roy Charles qui longuement auoit esté detenu de sa maladie accoustumee reuint à conualescence. Le Duc Iean de Bourgõgne se retirant vers le Roy se D
reconcilia auec luy, & impetra & obtint de luy lettres de remission, pardon, & abolition du cas n'agueres aduenu en la personne du Duc d'Orleans, seellees du grand seel du Roy, & signees de sa propre main, dont plusieurs Princes & seigneurs furent fort esbahis: mais comme il a esté dit, le temps, les affaires & l'imbecillité & maladie du Roy, commandoient d'endurer. Toutesfois les Princes en haine du meurtre susdit debouterent le Duc de Bourgongne de l'administration des affaires. Dõt luy s'en voyant entierement desmis partit de Paris le 5. iour de Iuillet l'an de salut 1408. accompagné de ses deux freres d'Anthoine Duc de Brabant & de Philippes Cõte de Neuers: mais ce ne fut sans estre bien fort regretté des Parisiens, qui à ceste cause auoient conceu vne malueillance mortelle contre les Princes qui l'auoiẽt repoussé dudit gouuernement.

Crainte de la Royne. *Priué des affaires.*

VI. Toutes ces choses aduindrent en l'an mil quatre cens sept ou huict, ausquels le

A Roy Charles estant en son Palais en sa Chambre du Parlement accompagné des Princes & seigneurs de son sang, fit vn Edict par lequel il ordonna que s'il aduenoit qu'il decedast auant que son fils aisné Duc d'Aquitaine & de Guyenne fut en aage competant, ce neantmoins vouloit qu'il gouuernast le Royaume en son nom par la deliberation des gens des trois Estats du Royaume iusques à ce qu'il fut en aage, & s'il aduenoit que ledit Duc d'Aquitaine decedast auant son aage, il vouloit que Iean son second fils Comte ou Duc de Touraine luy succedast en ce droit, & pareillemēt Charles son troisiesme fils Comte de Ponthieu (qui fut depuis Roy de France sous le nom de Charles 7.) s'il aduenoit que ledit Duc de Touraine mourut. Il faisoit cela pour oster toute occasion aux Princes du sang de faire brigues & menees apres son decez sur le gouuernement, qui est ordinairement si friand, que quelques belles ordonnances qu'on face sur iceluy, il est presque impossible d'euiter les menees & les insolences des grands.

M CCCCVIII. Edict solemnel du Roy.

Sur la succession de ses enfans.

En ce temps-là l'Vniuersité de Paris estoit en grand credit & authorité, laquelle elle prenoit si grāde qu'elle se mesloit de condamner & demettre les Papes de leur B siege, comme elle voulut demettre le Pape Benedic ou Benoist, & estoit vn crime capital d'offencer vn escolier. Or entre ces diuisions de ces deux maisons de Bourgongne & d'Orleans, & les guerres ciuiles & les troubles de la France, chacun s'estudioit d'acquerir & gagner la bonne grace & faueur de l'Vniuersité, dautant que celuy qui estoit aydé de plus grand nombre de gens de lettres estoit estimé le plus sage & le plus homme de bien de tous. Comme vn iour de la feste de saincte Catherine, de l'an 1407. autres disent 1405. autres 1408. la processiō des escolliers passoit le long d'vne rue assez mal habitee derriere l'Eglise S. Anthoine allant à l'Eglise de saincte Catherine du Val des escolliers, quelque varlet, ou selon d'autres, vn page d'vn Cheualier nommé Charles de Sauoisi, retournāt d'abreuuer vn cheual, & le gallopant par la rue à trauers la troupe des escolliers, fit reiallir & sauter de la boue sur vn d'iceux. Cet escollier irrité de se voir ainsi sally dōna vn coup de poing à ce page, lequel s'escriant, fit sortir de la maison de son maistre tous les autres seruiteurs, p[illegible]ges, & varlets auecques leurs armes, qui bien tost poursuiuirent les esC colliers i[illegible]ques à la porte de l'Eglise saincte Catherine, & l'vn des varlets tirāt plusieurs co[illegible]s de fleches, en tira vne de la porte de l'Eglise iusques au grand Autel où la Messe [illegible] celebroit. Dequoy l'Vniuersité fit telle poursuite, que Sauoisi qui auoit esté Tresorier de France, & auoit auoüé lesdits seruiteurs, fut banny du Royaume de France, sa maison rasee & abbatuë, & luy excommunié.

Grandeur de l'Vniuersité.

Escollier offencé.

Sauoisi condamné.

Estant banny il s'en alla en Auignon vers le Pape Benedic qui l'absolut, & arma quatre galleres, auec lesquelles il alla faire guerre aux Sarrasins, où il fit vn grand butin, puis estant sa paix faite & luy r'appellé fit refaire sa maison, mais elle ne fut pas parfaite pour les empeschements que luy firent ceux de l'Vniuersité, & fit aussi edifier par les Sarrasins qu'il auoit amené d'outre-mer le chastel de Saignelay pres Auxerre. D'autres disent que tant s'en faut que ceste maison ait esté abatuë par cest arrest, que les marques d'icelle monstrent assez du contraire, seulement furent closes & murees les fenestres & la porte de derriere, cōme encore on les voit murees, & l'arrest de la Cour qui est sur ladite porte muree graué en vne grosse D pierre, note le temps & la cause de telle condemnation. Ceste maison est auiourd'huy l'hostel de Lorraine derriere l'Eglise du petit S. Anthoine. En la mesme annee 1407. ou 8. au mois de Septembre, Guillaume de la Tignonuille Preuost de Paris, autres disent President, fit pendre au gibet deux escolliers estudians en l'Vniuersité, pour auoir tué vn homme, & afin qu'ils ne peussent auoir grace, il les fit hastiuement executer de nuit aux torches. L'Vniuersité prenant cette iniure estre faite à tout le corps d'icelle, en fit telle poursuite qu'au mois de May ensuiuant Tignonuille fut condamné à tirer luy mesme du gibet lesdits deux escolliers, les baiser à la ioüe & les mettre dedans vne biere en vne charette, & les faire porter à l'Eglise, estant le bourreau le conducteur de ladite charette, monté sur vn cheual & vestu d'vn surplis comme vn Prestre, & se voit encore le tombeau desdits escolliers en l'Eglise des Mathurins à Paris.

Banny rappellé.

Arrest de l'hostel de Sauoisi.

Deux Escolliers pendus.

Despendus & enterrer.

En celle mesme annee pource que le Pape Benedic & ses officiers faisoient en ce Royaume plusieurs exactions d'argent, les Prelats & gens d'Eglise en firēt plain-

M CCCCVIII. Plainte contre le Pape. te au Roy, & fut la matiere deduite & plaidee en la Cour de Parlement, en laquelle comparut l'Vniuersité de Paris, qui remonstrant l'importance de ceste matiere requit qu'on fit cesser telles exactions. Pareille requisition fut faite par le Procureur general du Roy qui en outre requit que les pecunes receuës fussent renduës & restituees, & que inhibitions & defences fussent faites que doresnauant on ne fit telles exactions en ce Royaume. A prendre laquelle conclusion estoient presens les officiers de la chambre Apostolique qui requirent ce que bon leur sembla, & parties oüyes furent appointees au conseil, & depuis tout veu par ladite Cour, fut dit que toutes exactions, annates, vaccans, & decimes que ledit Pape vouloit faire leuer en ce Royaume cesseroiēt, ensemble tous arrerages qu'on s'efforçoit de leuer sur tous les subiets du Royaume. Que defēce seroit faite que desdits arrerages on ne payast aucune chose, & que ceux qui pour ceste cause on auoit excommuniez fussent relaxez, comme plus à plain est porté par ledit arrest. Et depuis le Roy fit vne ordonnance conforme à iceluy, & voulut & ordonna qu'elle fut gardee cōme Loy, Edict, arrest, & ordonnance perpetuelle. Ceste ordonnance fut publiee & enregistree le 15. iour de May 1408. & consequemment en fut faite vne autre 1418. ensuiuant. Mais cet Edict dependoit des patentes cy-dessus inserees, par lesquelles ledit Roy annulle l'obeissance des contendans en la Papauté receuant la neutralité, voulant que les Metropolitains fissent tout deuoir, & qu'on se pourueust aux benefices par les ordinaires.

Requisition du Procureur general.

Arrest notable.

Victoire du Duc de Bourgongne. Le Duc Iean de Bourgongne depuis la proposition & accusation faite contre le feu Duc d'Orleās auoit gagné vne cruelle bataille contre les Liegeois, par le moyē de laquelle il remit Iean de Bauiere surnommé Sans-pitié Euesque dudit Liege son beau frere en son siege. Or auoit ledit Duc de Bourgongne de grands & puissans ennemis en Cour, desquels estoient les principaux les enfans du Duc d'Orleans & la Duchesse leur mere, le Roy de Sicile, les Ducs de Berry & de Bourbon, de Lorraine, & de Bar, & le Duc Louys de Bauiere frere de la Royne, le Marquis du Pont, les Comtes d'Armaignac, de Clermont, (cestui-cy fils du Duc de Bourbō) du Perche, & de Harcourt, le Vicomte de Chastelleraud, le seigneur de Beaumont, & vne infinité d'autres lesquels par eux ou par leurs negotiateurs (pendant le voyage du Liege) faisoient vne merueilleuse poursuitte & instance enuers le Roy, du meurtre commis en la personne du Duc d'Orleans son frere vnique, mesmement la Duchesse veufue du deffunt, vint à Paris accōpagnee de ses enfans & d'autres plusieurs grands Princes, & demanda audience au Roy qui luy fut accordé en la grande salle du Louure, où seant en habit royal le Duc d'Aquitaine ou de Guyēne Dauphin fils aisné du Roy, comme representant la personne du Roy son pere, vint ladite Duchesse accompagnee de son fils Charles Duc d'Orleans, & suiuie de maistre Pierre l'Orfeuure son Chancelier, & de maistre Pierre Cousinot Aduocat en Parlement, & là en la presence des Ducs de Berry, de Bourbon & de Bretagne, des Cōtes d'Alençon, de Clermont, de Mortaigne & de Vendosme, & de tous les seigneurs du conseil du Roy, ladite Dame donna charge à l'Abbé de S. Fiacre moine de l'ordre sainct Benoist, de faire publiquement lecture d'vn liure, auquel estoient contenuës plusieurs accusations contre le Duc Iean de Bourgongne, ensemble les confutations des obiets parauant proposez par le Duc Iean contre le feu Duc d'Orleans. Le Chancelier de France s'estoit ioint auec Cousinot Aduocat de ladite Dame, la conclusion duquel fut, que se deportant de la conclusion criminelle (laquelle il dit appartenir au Procureur du Roy seulement) il vint à la cōclusion pretenduë, disant & requerant pour ladite Dame, que par le iugement du Roy il soit ordonné que le Duc de Bourgongne soit amené au chasteau du Louure ou ailleurs où il plairoit au Roy, en la presence du Roy ou du Dauphin, des Princes du sang & maison de Frāce & ceux du conseil & du peuple, & iceluy de Bourgongne estant à genoux sans courroye & sans chaperon deuant madame d'Orleans & ses enfans, die & confesse publiquement & à haute voix, que malicieusement & par agüet il a fait occire le Duc d'Orleans par haine, enuie, & conuoitise, & non pour autre cause, nonobstant les choses qui par luy ont esté proposees & diuulguees au cōtraire apres ledit cas aduenu, & que pour se iustifier & couurir son peché il aye fait proposer contre verité, & die que toutes ces offences & chacune d'icelles il se repent & luy en desplaist & de-

Ses ennemis.

Leur poursuite.

Veufue demāde iustice.

Par la bouche d'vn Abbé.

Son Aduocat.

Sa requisitiō.

Cōtre le Duc de Bourgongne.

A mande pardon à la Ducheſſe d'Orleans & au Duc d'Orleans ſon fils, ſuppliant humblemẽt iceux qu'ils luy veüillent pardõner ſes offences, & qu'il proteſte ne ſçauoir rien contre le bien & honneur du feu Duc d'Orleans, reuoquant ce qu'il auoit dit au contraire. Ce fait qu'iceluy Duc de Bourgongne en l'eſtat que deſſus ſoit mené en la cour du Palais & de là en l'hoſtel de S. Paul, eſquels lieux ſera monté ſur hauts eſchaffaux expreſſement pour ce eſleuez, où il die & prononce les paroles ſuſdites, en preſence de ceux qui à ce ſeront deputez par la Ducheſſe d'Orleans & ſon fils, & autant en ſoit fait au lieu où le cas fut commis, auquel lieu ſoit iceluy Duc à genoux autant de temps que certains Preſtres à ce deputez diront & acheueront les ſept Pſalmes auecques la Letanie, & qu'apres il baiſe la terre en demandant pardon à Dieu, à ladite Ducheſſe d'Orleans & à ſes enfans. Et que de ceſte amende honorable, enſemble des mots ſuſdits ſoient faites lettres & actes publiques, par lettres royaux, en tel nombre qu'il en ſoit enuoyé par toutes les bõnes villes de ce Royaume, auec iniõction aux iuges des lieux de les faire publier à ſon de trompe. M cccc. viii. Pardon dudit Duc. Plein de hõte. Amende honorable.

B En outre pour les reparations deſdites offences à ce qu'il en ſoit memoire perdurable, que les maiſons que ledit Duc de Bourgongne poſſede dedans Paris ſoiẽt deſtruites & ruinees ſans pouuoir eſtre iamais reparees pour le tẽps aduenir, & és lieux deſdites maiſons ſoit vne croix de pierre erigee, où en fort tableau ſera grauee la cauſe de la ruine d'icelles maiſons. Et qu'en la maiſon de laquelle ſortirent les homicides & où ils eſtoient cachez, & en certains autres logis que le Duc ſera contraint d'achepter, ſoit edifiee vne Egliſe collegiale, où à ſes deſpens ſoit fondé vn college de ſix chanoines, ſix vicaires & ſix chapelains, & que de ce college la collatiõ en appartienne à ladite Ducheſſe d'Orleans & à ſes ſucceſſeurs, & ſoit doüé & fondé de mille liures pariſis de rente amortie auec tous meubles neceſſaires pour iceluy, & que ſur le portail dudit college ſoit graué en groſſe lettre la cauſe de la fondatiõ d'iceluy. Dauantage concluoit Couſinot qu'outre ce college le Duc de Bourgongne en fonderoit encore vn autre où ſeroient mis douze chanoines & douze vicaires de la ville d'Orleans, de laquelle le college porteroit le nom & ſeroit de 2000. liures pariſis amorties, & ſoit la cauſe de la fondation grauee comme deſſus. Seroit auſſi Ses maiſons ruinees. Fondation. College fõdé.

C cõtraint ledit Duc faire baſtir deux chapelles, l'vne en Hieruſalem au S. Sepulchre, & l'autre à Rome, chacune doüee de 100. liures, où auſſi ſoit eſcrite la cauſe de la fõdation, le tout aux deſpens dudit Duc de Bourgongne. Outre ſoit condãné de payer la ſomme d'vn milliõ d'or pour eſtre diſtribuee aux hoſpitaux & autres pies cauſes. Et pour l'accompliſſement des choſes ſuſdites, toutes les terres & ſeigneuries que ledit Duc poſſede en ce Royaume ſoient miſes en la main du Roy, & venduës pour le paracheuement de ce que deſſus. Dauantage ſoit iceluy Duc condamné à tenir priſon fermee où ſeroit le plaiſir du Roy iuſques à ce que le tout ſoit accomply. Et apres l'accompliſſement de toutes ces choſes, le Duc ſuſdit ſoit enuoyé outre mer en exil perdurable, ou pour le moins qu'il y demeure l'eſpace de vingt ans, & apres en eſtant de retour, luy ſoit enioint de n'approcher iamais la Royne ny les enfans du feu Duc d'Orleans de cent lieuës pres quelque part qu'ils ſoient. Finablement ſoit iceluy Duc condamné aux deſpens, qui pour ceſte occaſion ont eſté, ſont & ſeront faits par la Ducheſſe d'Orleans & à ſes intereſts. Fondations de chapelles. Payement de ſomme. Le Duc enuoyé outre mer. Condamné aux deſpens.

D Telles eſtoient les pourſuites que faiſoit la Ducheſſe doüairiere auec ſes enfans, & partiſans contre le Duc Iean de Bourgongne pendant qu'il eſtoit en ſon expedition & voyage du Liege, tellement que l'on diſoit en Cour, que s'il ne vouloit obeir que l'on le contraindroit auec les forces du Roy. Mais quand les nouuelles vindrent de la grande victoire par luy obtenuë ſur les Liegeois, les pourſuiuans baiſſerent les teſtes, & furent ſi fort eſtonnez, que de crainte & frayeur qu'ils auoient, ils eſtoient contraints de donner loüange à celuy que n'agueres ils condamnoient, le tenant deſia pour ruiné de fonds en comble. En quoy l'on peut cognoiſtre l'aſſeurance qui eſt és choſes mondaines, & la fermeté qui eſt en la foy des hommes: car les partiſans d'Orleans auoient impetré du Roy qu'il annullaſt le pardon qu'il auoit donné par lettres patentes ſignees de ſa propre main au Duc de Bourgongne, & ſe vantoient de le contraindre par armes: & tout fut intermis & refroidy pour l'effroy où entrerent les Orleannois, qui cognoiſſans le Duc de Bourgongne puiſ- Force au Roy

M CCCC.VIII. sant & vindicatif, & estre victorieux auec telles forces entre les mains, le fauorisoiẽt A publiquement, de sorte que toutes conclusions prises contre luy furent mises à neant, & fut ordonné que toutes gens de guerre qu'on auoit mandez pour brider le Duc susdit, se retireroient dont ils estoient venus.

VII. Gẽs de guerre renuoyez.

D'autre part les Ambassadeurs d'Angleterre qui lors estoient en France pour vne trefue, oyans les nouuelles de ceste victoire, s'en donnerent grandes merueilles, & nommerent le Duc Iean de Bourgongne, Iean sans paour. Les Princes du sang, à sçauoir le Dauphin, les Ducs de Berry & de Bourbon, & plusieurs autres grands seigneurs tenans le party d'Orleans estonnez de ceste victoire, aduiserẽt de mener le Roy pour la seureté de sa personne en la ville de Tours, & l'accompagnerent les Roys de Sicile & de Nauarre partisans des enfans d'Orleans.

Parisiens en trouble.

Promesse de secours.

Les Parisiens voyans que le Roy les abandonnoit, furent tant troublez qu'ils tendirent les chaines par les ruës, car ils pensoient qu'on esloignast le Roy loing de Paris pour courre sus au Duc de Bourgongne, qu'ils aymoient & fauorisoient vniquement, dont ils ne faillirent incontinent de l'aduertir. Surquoy le Duc tint conseil auec ses deux freres le Duc de Brabant & le Comte de Neuers, & les deux beaux B freres Guillaume de Bauiere Comte de Hainaut, Hollande, Zelande, & Iean de Bauiere Euesque du Liege, lesquels luy promirent tous d'vn accord de le secourir à l'encontre de ses aduersaires, & tous ceux qui luy voudroiẽt nuire, reserué le Roy en sa personne, & le Dauphin son fils aisné, & ses autres enfans. Sur les promesses desquels s'appuyant ledit Duc, il r'assembla son armee, qui desia estoit en chemin pour se retirer, de laquelle il fit faire les monstres en la ville de Roye en Vermandois. Le 23. iour de Nouembre 1408. il arriua auec son armee à sainct Denys en France, logeant ses gens au plat pays és enuirons. Les Parisiens le lendemain marcherent au deuant de luy auec deux mille combattans qui le conduisirent & accompagnerent iusques en son hostel d'Artois, le menu peuple chantant Noël par les carrefours, comme si le Roy fut arriué. Dont les autres Princes augmenterent leur enuie. Le Duc voyant de loing que toute ceste faueur des Parisiens ne tendoit qu'à le faire noter d'ambition populaire, & qu'en fin le tout luy redonderoit en haine enuers le Roy, enuoya le Duc Guillaume de Bauiere son beau frere, les seigneurs C de S. George, de Croy, de la Viefuille, & Dolhaz, auec aucuns Docteurs de son conseil, pour traicter la paix auec le Roy & les enfans d'Orleans & leurs partisans. Le Duc de Bauiere fut honorablement & ioyeusement receu, tant pour estre proche parent de la Royne de France, que pource que l'on auoit desia fait le mariage de sa fille auec Iean fils du Roy Duc de Touraine. Apres plusieurs remonstrances le Roy arresta d'enuoyer ses Ambassadeurs à Paris par deuers le Duc de Bourgongne pour luy faire sçauoir les moyens de paix, & de retourner en sa grace. Pour porter ces moyens, furent deleguez Louys Duc de Bauiere frere de la Royne, le seigneur de Montagu grand Maistre d'hostel de France, & aucuns Conseillers du grand Conseil du Roy. Les articles estans veus par le Duc de Bourgongne ils furent trouuez trop aigres, & n'en fut pas content. Et parce qu'il haissoit mortellement le grand Maistre de Montagu, il se desgorgea sur luy auec beaucoup d'iniures & reproches, comme s'il eust esté cause de ce dur traicté, & sur ce mescontentement le traicté fut renuoyé à Tours où il fut moderé. D

Bourguignõ receu à Paris.

Sa modestie.

Enuoyé vers le Roy.

Articles aigres.

Traicté renuoyé.

Pendant ce pourparler de paix, la Duchesse d'Orleans voyant qu'elle ne pouuoit venir à bout d'auoir iustice de la mort de son mary, à cause de la puissante factiõ du Duc de Bourgongne qui prenoit tous les iours accroissement, tomba malade de despit & de fascherie, & en l'an 1409. mourut à Blois deuant la conclusion de ceste paix & accord, dont le Duc de Bourgongne n'en fut pas trop marry: car il n'y auoit personne qui le poursuiuist si asprement ny si diligemment qu'elle. Ainsi demeurerent les enfans d'Orleãs fort ieunes orphelins de pere & de mere, & desnuez de support, d'ayde & de conseil, & comme on voit ordinairement que l'on laisse les plus foibles en croupe, ceux du sang royal, & les Conseillers du Conseil du Roy ne faisans pas grand cas de ces ieunes Princes se refroidirent si bien qu'estans les Traictez corrigez, l'on peut voir quelle difference il y auoit entre les conclusions prises contre luy auparauant ce present Traicté, qui fut tel.

Mort de Valentine.

Les foibles abandonnez.

Premie-

A Premierement il fut dit & ordonné de par le Roy & son conseil, que le Duc de Bourgongne se partiroit de Paris auec ses gens d'armes, & retourneroit à son pays iusques au premier Mercredy de Feurier, qu'il retourneroit par deuers le Roy en sa ville de Chartres, accompagné seulement de cent gentilshommes en armes, & les enfans d'Orleans en ameneroient cinquante. Auquel iour estoit aussi ordóné que le Duc Guillaume de Bauiere Comte de Hainault auroit quatre cents hommes d'armes pour la seureté du Roy & de toute sa Cour. Pour ceste assemblee fut dressé vn haut eschaffaut en l'Eglise de nostre Dame de Chartres venant iusques au Crucifix, où le Roy, la Royne, les Rois de Nauarre & de Sicile, les Ducs de Berry & de Bourbon, le Cardinal de Bar, le Marquis du Pont, l'Archeuesque de Sens, & l'Euesque de Chartres auec plusieurs autres grands Seigneurs furent presens, & y estoyent aussi venus les ieunes enfans d'Orleans auec le nombre de Gentils-hommes qui auoit esté dict. Il auoit esté ordonné que le Duc de Bourgongne viendroit deuant le Roy auec vn personnage de son conseil, qui diroit les paroles que le Duc deuoit dire. Or au iour qui auoit esté dict, le Duc de Bourgongne estant venu à Chartres, se pre- B senta en cest eschaffault deuant le Roy, au deuant duquel tous les Princes se leuerent pour luy faire honneur, fors le Roy, la Royne, & le Daufin. Le Duc aprochant le Roy, se mit à genoux auec son Aduocat nommé Dollehaing, par la bouche duquel furent proferees ces paroles: Sire voicy Monseigneur le Duc de Bourgongne vostre seruiteur & Cousin venu par deuers vous, pour-ce qu'on luy a dict que vous estes fort indigné sur luy pour le fait qu'il a cómis & fait faire en la persóne de Monseigneur d'Orleans vostre frere pour le bien de vostre Royaume & de vostre personne, comme il est prest de vous dire, & faire veritablement sçauoir quand il vous plaira, & pourtant Mondit seigneur vous prie tant & si humblement comme il peut qu'il vous plaise effacer de vostre cœur, l'ire & indignation qu'auez conceuë contre luy, & le tenir en vostre bonne grace. Apres ces paroles ainsi proferees par Dollehaing Aduocat du Duc de Bourgongne, il luy fut dit qu'il se retirast vn peu arriere, Ce qu'il fit incontinent. Le Duc de Berry susdit se mettant à genoux dit à la Royne quelques mots en l'oreille, & soudainement la Royne, le Dauphin son fils, les Roys C de Nauarre, & de Sicile, & le Duc de Berry se mirent à genoux deuant le Roy, disants: Sire, nous vous prions, qu'il vous plaise passer la priere & requeste de vostre Cousin le Duc de Bourgongne. Ausquels le Roy respondit: Nous le voulons & accordons pour l'amour de vous. Adoncques le Duc de Bourgongne s'aprocha, & luy dit le Roy en ces termes.

Beau Cousin nous vous accordons vostre requeste & vous pardonnons tout. Ce fait le Duc de Bourgongne auec son Auocat Dollehaing allerent vers les deux enfans d'Orleans qui estoiét derriere le Roy plorans amerement, auquels dit l'Aduocat Dollehaing: Messeigneurs voicy le Duc de Bourgongne qui vous prie qu'il vous plaise oster de vos cœurs la vengeance ou haine que pourriez auoir contre luy pour l'excez fait & perpetré en la personne de Monseigneur d'Orleans vostre pere, & que doresnauant vous demouriez & soyez bons parens & amis ensemble. Apres lesquelles paroles dictes le Duc de Bourgongne parla de sa bouche, disant, Et de ce ie vous en prie. Iceux rien ne respondirent, & sur ce leur commanda le Roy leur on- D cle qu'ils accordassent la requeste de son cousin le Duc de Bourgongne. Lors ils respondirent: Sire, puis qu'il vous plaist le commander nous luy accordons sa requeste, & luy pardonnons toute la mal-veillance qu'auions contre luy, car en rien ne voulons desobeir à chose qui soit à vostre plaisir. Ces choses ainsi accordees, le Cardinal de Bar par le commandement du Roy, aporta les Euangiles, sur lesquels les deux parties iurerent la paix, à sçauoir les deux enfans d'Orleans, & le Duc Iean de Bourgongne, laquelle ils promirent tenir perdurablement d'vne part & d'autre sans aller au contraire, directement ny obliquement, & fut dict lors par la bouche du Roy aux parties. Nous voulons que desormais vous demouriez & soyez bons parens & amis ensemble, & vous deffendons estroictement que ne faciez ne pourchassiez grief l'vn à l'autre, ne aussi à autres quelconques personnes qui à vous ont esté fauorables, & ne les hayez ne móstriez aucune haine sur tát que vous pourriez mesprendre & forfaire enuers nous, exceptez les faisans l'homicide dict, qui à tousiours sont & seront bannis de nostre Royaume. Ce sont les propres paroles

M.CCCCX.

Traité.

Eschaffaut dressé.

Princes & seigneurs.

Le Duc Bourguignó vers le Roy.

Paroles au Roy.

Priere d'amitié.

Priere pour le Duc.

Pardon au Duc.

Priere au Duc d'Orleans.

Commandement contrainct.

Serment sur Euangiles.

Parole du Roy.

Homicides punissables.

M.cccclx. dont vserent le Roy & les Princes en la forme de ceste paix, lesquelles nous auons A bien voulu inserer sans y changer vne seule lettre, afin que l'on voye le langage de ce temps là. Ainsi fut accordee & iuree la paix par le Duc de Bourgongne & les enfãs d'Orleans, & furent despeschees lettres de pardon au Duc Ieã de Bourgongne, seellee de cire verde en lacs de soye, & autres de ladicte paix en cire blanche, dattes du neufiesme iour de Mars l'an mil quatre cens huit, qui estoit comme maintenãt nous contons 1409.

Lettres de pardon.

Ceste paix fourree & contrainte faite pour ceder au temps estant ainsi concluë & arestee à Chartres entre ces princes, la pluspart des princes & seigneurs qui estoient presens à ce Traité s'en retournerent en leur terres, mais le Duc de Bourgongne vint à Paris, là où il fut receu des Parisiens auec vne incroyable ioye & infinies graces à Dieu qui auoit assoupy ceste esmeute de guerre allumee entre ces princes, & estoyent extremement aises de voir le Duc Iean hors de l'ennuy qu'il auoit pour ce meurtre, car comme nous auons souuent dit, ils l'aimoyent singulierement, pource qu'en leur faueur il s'estoit opposé à ceste imposition que le feu Duc d'Orleans auoit voulu mettre sur eux, mais ils ne voyoient pas ce qui apres s'en ensuiuit. B

Duc Bourguignon à Paris.

Peuple immoderé.

Aussi le peuple qui a beaucoup de testes, & de pieds & de mains, n'a point d'yeux pour voir les choses aduenir. Peu de iours apres le Duc partant de Paris s'en alla faire les nopces de Philipes Comte de Neuers & d'Antoine Duc de Brabant ses freres, le premier auec l'heritiere de Coussi, & l'autre auec l heritiere du Comte de Luxembourg. Ce qui fut l'an mil quatre cens neuf, auquel temps le Roy de Cypre Iean de Lusignan espousa Charlotte de Bourbon, & le sieur de Montagu grand maistre de France pour la grande authorité qu'il auoit, fit le mariage de sõ fils auec la fille du sire d'Albret Connestable de France, contre la volonté dudit d Albret, d'autãt que ledit de Montagu n'estoit de maison fort noble, & nullement egalle à celle d'Albret, mais la faueur que le Roy portoit à Montagu, força le Connestable ày entendre, La despence des nopces fut tresgrande & excessiue, & selon aucuns, aux despens du Roy. Dequoy les Princes conceurent telle ialousie contre Montagu, qu'ils ne cesserent iamais qu'ils ne le fissent mourir, & mesmement le Duc de Bourgongne le haissoit de telle sorte, qu'il ne songeoit à autre chose qu'à la ruine dudit Montagu, & ce pour plusieurs causes, desquelles les principales estoyent celles cy. Que lui qui estoit enfant de Paris, issu d'assez bon lieu, fils de Girard de Montagu Notaire & Secretaire du Roy, & qui auoit luy mesme esté Secretaire, & premierement suiuy la plume, tenoit neaumoins vn grand estat l'vn des premiers de France & de la courõne, indigne de sa condition, & digne d'vn grand personnage. Qu'il auoit eu longuement la superintendance des finances desquelles il s'estoit fait si excessiuemẽt riche, qu'en bastiments, meubles, & autres despences il s'estoit voulu esgaller aux Princes, & auoit esté presomptueux de faire forcer par le Roy le sire d'Albret Connestable de France, de donner sa fille en mariage au fils dudit de Montagu. Que les nopces de sondit fils furent si somptueuses, qu'vn Roy ne les eut sceu faire d'auantage, & qu'il les auoit faites aux despens du Roy, en vn temps auquel le peuple estoit foulé & pauure, & le Roy necessiteux. Qu'il possedoit tellement le Roy, qu'il auoit eu de luy des dons excessifs & immenses, qu'il s'entremettoit de tous affaires d'estat & de finances, & qu'il falloit que tous ceux qui auoient affaire au Roy passassent par ses mains. Qu'aucun ne pouuoit auoir faueur, dõ, ny payement du Roy, que par son moien, & qu'il auoit tousiours esté l'vn des plus affectionnez partisans de la maison d'Orleans cõtre ledit Duc de Bourgogne. Qu'il s'estoit trouué auec le Duc de Bourbon en Beauiolois, en vne esmotion de guerre que faisoit Amé de Viri gentilhomme Sauoisien audit Duc de Bourbon, de laquelle neantmoins le Duc de Bourgongne estoit tacitement l'hautheur, encores qu'il n'y voulut point estre nommé, faisoit fort semblant de ne s'en mesler point, combien qu'il eut cet affaire fort à cœur Que ledit Montagu sembloit espouser toutes les querelles contraires audit Duc de Bourgongne. Qu'il auoit aquis vné infiné de biens, faict plusieurs beaux bastimẽs & grandes despẽces, & deux de ses freres, l'vn Archeuesque de Sens, & l'autre Euesque de Paris, à la reception duquel il mena le Roy & tous les Princes en l'hostel Episcopal de Paris, où il dressa le plus presomptueux festin qu'on eut veu iamais en ladite ville, & le tout aux despens du Roy. C D

Roy de Lusignan.

Forcé par la faueur.

Haine contre Montagu.

Causes d'icelle.

Recherche de ses actions.

De ses faueurs.

Partisã d'Orleans.

Fait ses freres grands.

A Ces grandes richesses, ceste authorité grande, ces excessiues despences, ceste superbe fastueuse, ceste naissance & origine basse, & ces grands honneurs indignes de la condition de Montagu le mirent en la haine & ialousie des grands, & en la mauuaise opinion d'vn chacun, mais à cause de la grande faueur & authorité qu'il auoit, aucun ne luy osoit dire mot, ains chacun luy faisoit bonne mine. Mais le Duc Iean de Bourgongne voyant que la faueur du Roy enuers Montagu commençoit à s'affoiblir à cause de la maladie frenetique du Roy, qui luy faisoit mescognoistre toutes choses, sceut prendre ceste occasion aux cheueux. Pour se venger de Montagu, il sollicita les Princes de donner ordre aux finances du Royaume, lesquelles estoiẽt tant diminuees & pincees par ceux qui en auoient eu auparauant l'administration, que les riches ioyaux & meubles du Roy estoient tous engagez iusques à sa vaisselle. Ces Princes qui estoient les Roys de Sicile & de Nauarre, & les Ducs de Berry & de Bourbon & autres d'ailleurs ialoux de la grandeur de Montagu, en parlerent au Roy, luy remonstrans le grand desordre de sa maison, & les pilleries & larcins qui s'estoient commis en ses finances par ses officiers depuis son aduenement à la B couronne, & par vne requeste concluoient que le bon plaisir du Roy fut qu'aucuns d'entr'eux eussent par sa Maiesté la puissance de reformer generallement, & sans nul excepter, tous ceux qui depuis le commencement de son regne auoient eu le gouuernement desdites finances, & qu'ils les peussent desmettre, destituer, corriger, punir, & condamner selon leurs demerites. Ceste requeste leur estant accordee par le Roy, ils commencerent à vacquer à ceste reformation, & trouuerent incontinent que ceux qui auoient manié les finances depuis seize ou vingt ans auoient fort preuariqué en leur estat, & s'en estoient enrichis eux & leurs parens & amis, mesmement le grand maistre Montagu. Adoncques à la poursuitte dudit Duc de Bourgongne & des autres Princes. Pierre des Essars Preuost de Paris, grãd partisan de Bourgongne prit ledit Montagu prisonnier, & estant mis és prisons du petit Chastellet fut gehenné cruellement. Aussi furent constituez prisonniers la pluspart de ceux qui auec luy s'estoient meslez du gouuernement des finances, & les autres s'enfuirent euitans l'orage, qui en ce temps-là (qui fut l'an mil quatre cẽs C neuf) tomba sur les finances. Ledit Duc non content d'auoir fait emprisonner Mõtagu, ains voulant ruiner toute sa maison s'il pouuoit, fut cause que l'Archeuesque de Sens son frere fut accusé, & pour le faire prendre fut enuoyé vn huissier à Amiẽs où l'Archeuesque estoit allé pour receuoir les Ambassadeurs d'Angleterre, mais l'Archeuesque par trompe持resses paroles se deffit de l'huissier & se sauua. Commissaires furent donnez à Montagu pour luy faire son procez, tous apostez & nommez par le Duc de Bourgongne. Ils l'interrogerent sur beaucoup de points qu'eux mesmes sçauoient bien, mais ils le vouloient prendre par le bec, & le faire mourir en quelque sorte que ce fust, car le Duc de Bourgongne qui pouuoit ce qu'il vouloit, auoit resolu de le faire mourir. Ils l'interrogerent de quel pere il estoit fils, quels biens son pere luy auoit laissez, quelle vacation il auoit prise en sa premiere ieunesse, quels seruices il auoit faits, par quel moyen & arts il estoit paruenu à ceste dignité de grand Maistre, quels biens faits, estats, dons & gages il auoit eus du Roy, quelles depences il auoit faites, tant en meubles, bastimens, bagues, & entretenement D ordinaire, qu'en mariage de ses filles colloquees hautement, & quels biens il auoit presentement.

Ayant respondu à tout le mieux qu'il pouuoit, ils luy mirent en auant qu'ils sçauoient bien que son pere n'estoit pas gentilhomme, qu'il estoit Secretaire du Roy, que luy mesme l'auoit esté, auoit en ses premiers ans manié la plume, non les armes, que par mauuais arts & moyens il estoit paruenu à vn estat indigne de sa condition, ains digne d'vn Prince ou d'vn gentilhomme de grande maison. Qu'il auoit mis la main dans les finãces du Roy desquelles il s'estoit enrichy, fait bastir plusieurs belles maisons, fonder monasteres, achepter grands & precieux meubles, marié ses filles hautement, & fait vne grande despence. Qu'on sçauoit bien qu'il n'auoit eu tant de bien de son pere, & tant d'estats & de dons du Roy, qu'il auoit despendu tãt & tant és choses susdites, & toutefois il auoit trente, voire cinquante fois plus vaillant que ne se montoient les biens de son patrimoine, ny le reuenu annuel de ses estats, ny ses dons, ny ce que son mesnage luy auoit sceu acquerir, & neantmoins

M. cccc ix.

Causes de haine.

Diminution de faueur.

Finances du Roy diminuees.

Recherches sur icelles.

Et sur les finances.

Mõtagu pris.

Financiers emprisonnez.

Commissaires à Mõtagu.

Les interrogatoires.

Ses accusations.

Sur ses actiõs.

M. CCCCIX. il auoit fait ces grandes despences. Qu'il falloit doncques qu'il eut desrobé le Roy A & pillé ses finances. Ces Commissaires espluchèrent sa vie, ses actions, ses biens, ses moyens & ses facultez de si pres, qu'ils monstroient bien qu'ils le vouloient faire mourir. Adoncques son procez luy estant fait & parfait par eux, & luy contrainct de confesser tout ce qu'ils voulurent, il eut la teste tranchee aux halles à Paris, le 17. iour d'Octobre 1409. Sa maison de Marcoussis à sept lieuës de Paris fut donnee à Guillaume de Bauiere Comte de Hainaut, beau frere du Duc de Bourgongne, & ses meubles donnez à qui les demanda. Quelque temps apres à la poursuite des Celestins du Conuent de Marcoussis qu'il auoit fondé, son procez estant reueu, son corps & son chef pendus à Montfaucon furent tirez de là mis dedans vn cercueil, & apporté honorablement audit Conuent, là où il fut mis en vn beau tombeau qui s'y voit encore. En quoy ces bons moines acquirent vne grande loüange de pieté & de gratitude enuers leur fondateur & bienfacteur, & la mort de ce personnage est vn bel exemple de la fortune qui se iouë de ceux qu'elle fait semblant d'aymer, lesquels elle met à sa rouë, & tantost les fait monter tant haut, puis quand il luy plaist pour son passetemps les abaisse, se ioüant ainsi d'eux sans vouloir qu'ils demeurent longuement en vn estat prospere. B

Haine de Cõmissaires.

Montagu decollé, ses biẽs pillez.

Ieux de fortune.

Et lors qu'elle fait plus de caresse aux hommes, c'est lors qu'elle est plus à craindre, mais comme elle est aueugle & femme, elle sçait tellement les aueugler qu'ils ne la peuuent cognoistre, ny voir, ny descouurir ses bons tours. Elle est vne bonne maistresse d'escolle, si les hommes sçauoient vser de ses instructions, car elle monstre aux hommes comme ils se doiuẽt mesurer, aspirer à charges & dignitez dignes de leur condition, & ne se heurter aux grands, car il leur aduient ce qui aduint au pot de terre quand il se heurta au pot de fer, dautant qu'il se cassa. Voyla comment sont dangereuses les haines des grands, lesquels en temps corrompu comme estoit celuy là, suscitent tels iuges qu'ils veulent pour se venger de leurs ennemis. Et ne sera hors de propos de reciter sur cela, ce qu'vn moine dudit Conuent des Celestins de Marcoussis respondit au Roy François premier. Ledit Roy comme Prince curieux de toutes les antiquitez & choses memorables de son Royaume, voyãt le tõbeau dudit Montagu, & sçachant la façon de laquelle il estoit mort, dit en plaignant C la fortune de cest homme: que ç'auoit esté mal fait de le faire mourir par iustice. Ce moyne ou soit par ignorance pour auoir tousiours oüy dire que Montagu auoit esté condamné par Commissaires, ou soit par vne subtilité fondee sur la raison, respondist au Roy: Sire, il ne fut condamné par iustice, ains par Commissaires. Ce mot alors, & depuis a esté trouué fort bon, pource que le iugement de Commissaires apostez ne semble point estre iugement de iustice. Le Roy imbecile du corps & de l'esprit voyoit tout cela de ses yeux, sans y pouruoir, ou vouloir, ou oser y donner ordre.

Ses instructions.

Ne se faut iouer aux grands.

Responce de Moine.

VIII. Le dernier iour de Decembre de l'an mil quatre cens neuf, le Roy estant reuenu à conualescence auoit tenu ses Estats au Palais à Paris, où auoient assisté tous les Princes du sang Royal, excepté les enfans d'Orleans qui ne s'y voulurent trouuer, pource qu'ils ne pouuoient endurer les deportemens du Duc de Bourgongne, qui seul auoit le gouuernement du Royaume, qui faisoit mourir & florir ceux qu'il vouloit, & auoit luy seul plus de suite que tous les autres Princes ensemble, comme on voit tousiours que ceux qui manient affaires, ou qui tiennent grande cuisine sont bien suiuis. Aussi que par lesdits Estats il auoit esté dit qu'en l'absence du Roy & de la Royne, le Dauphin leur fils aisné gouuerneroit & commanderoit aux affaires, & seroit assisté & conseillé par les Ducs de Berry & de Bourgongne. Le lendemain qui fut le premier iour de Ianuier ledit Duc fit à Paris vn sumptueux festin au Roy de Nauarre, aux Ducs de Berry, de Bourbon, de Brabant, de Bauiere frere de la Royne, & de Lorraine, aux Comtes de Mortaigne, de Neuers, de Clermont, de Vaudemont, d'Alençon, de Vendosme, de Sainct Paul, de Cleues, de Tancaruille, de Namur, de Ponthieure, & de Dampmartin, au Marquis du Pont fils du Duc de Bar, & à plusieurs autres seigneurs & Cheualiers. Apres il donna à chacun des Princes pour estreine & present vn niueau d'or fait comme vn niueau de masson, auquel à vne petite cheine d'or pendoit vn petit plombeau d'or, & à chacun desdits Cheualiers & gentilshommes donna vn niueau D

Haine contre le Duc de Bourgongne.

Ordonnance des Estats.

Festin dudit Duc.

Ses presens d'vn niueau.

A d'argent de mesme façon que les autres, le tout bien & industrieusement fait & elabouré. Il n'y eut Prince ny Seigneur en la compagnie qui ne cognut bien ce que vouloit signifier ceste façon de present, car par ce niueau ledit Duc vouloit mõstrer qu'il donneroit ordre que les choses desreglees seroient remises & reduites à droicture, & que ce qui estoit difformé par les maluersations de ceux qui gouuernoyent le Royaume pendant la maladie du Roy, seroit reformé & eux ramenez à la raison. Ce qui donna à plusieurs des assistans & à plusieurs autres vne grande matiere de discourir, & grande occasion de penser à eux, car ils voyoient ce Duc estre grand & puissant Prince, & homme cruel & vindicatif, & outre ce le Roy & la Royne, qui selon le naturel des femmes, auoit changé de volonté, & auec grand legereté s'estoit rangee du costé des plus forts, & auec grande dissimulation mise de celuy du dit Duc, luy auoit à la priere du Duc de Berry parauant donné la garde & le gouuernement du Dauphin leur fils aisné, pour l'auoir en sa protection cõtre les entreprises des factieux. Qui estoit ce que ledit Duc auoit le plus souhaité & brigué pour B estre fortifié de l'ombre de l'heritier presomptif de couronne, & pour mettre à sa poste pres dudit Daufin des hommes de sa faction, comme puis apres il fit, car il luy donna pour Chancelier le sieur de Dollehaing qui auoit esté son Aduocat en la cause du meurtre du Duc d'Orleans, & fit le sieur de S. George premier Chambelland dudit Daufin. Dauantage furent donnez audit Duc de Bourgogne sa vie durãt les chasteaux de Crotoy & de Berain sur Canche, desquels furent faits Capitaines les seigneurs de Croy & de Humbercourt, & Messire René Pot fut fait gouuerneur du Daufiné. Tous affaires estoient tellement maniez par le Duc de Bourgogne, que les Ducs de Berri & de Bourbon se voians priuez de tout maniment & authorité se retirerent en leurs terres fort mal contans.

M.cccc.x.

L'intelligence d'iceluy.

La Roine pour ledit.

Officiers du Dauphin.

Grandeur du Duc de Bourgogne.

Ce sont les affections des plus grands du monde qui par l'ambition des biens & honneurs se gehennent eux mesmes. Et combien qu'ils ne veulent prendre la peine requise aux grandes charges, si est-ce qu'ils sont extremement ialoux & marris quand ils voient qu'autre qu'eux s'en meslent. Le Duc de Berry auoit faict tout ce qu'il auoit peu pour mettre entre les mains du Duc de Bourgongne son nepueu & C filleul le gouuernement du Royaume, pour-ce que luy estãt desia fort aagé ne pouuoit plus endurer la fatigue des affaires. Toutesfois quand il vit sondit neueu monté si haut qu'il ne faisoit plus de cas de son oncle, il se repentit de l'auoir poussé à ceste grandeur, de laquelle l'autre le regardant sur l'espaule, ne luy vouloit faire part. Les Princes & seigneurs de la ligue d'Orleans, considerans ces façons de faire, & les insolences du Bourguignon, penserent bien que ceste occasion donneroit moyen au Duc d'Orleans de se vanger de la mort de feu son pere, & en ces termes s'assẽblerent à Meun sur Yeure les Ducs d'Orleans & de Bourbon, les Cõtes de Clermont, d'Alençon, & d'Armagnac, & le Sire d'Albret Connestable de France, & plusieurs autres, mais ne se pouuans accorder remirent l'assemblee à vne autre fois. Ce qui fut l'an 1410.

Ialousie des grands.

Ialousie d'oncle au neueu.

Insolence du dict Duc.

Le Duc de Berri se voyant mesprisé par le Duc de Bourgogne son neueu, se voulut vanger de ce mespris, & luy tournant le dos se rallia auec les Ducs d'Orleans & de Bourbon, lesquels liguez ensemble se trouuerent à Gyen sur Loire, autres di-D sent à Angers, là où fut entr'eux faite & iuree vne ligue offensiue & deffensiue. Le Roy aduerty d'icelle en fut fort desplaisant, pour ce qu'il voyoit que la paix iuree & accordee à Chartres estoit rõpue, & que ceste ligue attraineroit beaucoup de maux à ce Royaume.

Mespris irrité.

Paix rompue par ligue.

Le Duc de Bourgongne pour se fortifier, entretint le plus qu'il luy fut possible le Roy & le Dauphin en haine contre les Orleanois, & leur faisoit entendre que le Duc de Bourbon estoit le seul moteur de ces troubles pour le desir & l'ambitiõ qu'il auoit de gouuerner. A ceste cause le Roy fit par force d'armes oster audict Duc de Bourbon le Chasteau, & la seigneurie de Creil. Dequoy ceux du parti d'Orleans se sentans picquez pour la deffaueur que l'on faisoit à ce Prince leur partisan, amasserent forces qui à diuerses & grandes trouppes se rendirent en la ville de Chartres. Le Roy & ceux de son party ne sçachans de quel costé se retourner parmy ces diuisions & mescontentements, assemblerent aussi des forces pour resister à celles de la faction Orleanoise, & en ces commencemens d'esmotions & de troubles, le

Haine du Roy contre Bourbon.

Factions & guerre.

M.CCCCX. Duc Loys de Bourbon conceut vn tel regret de ce qu'on luy imputoit la cause de ces malheurs, qu'il en mourut aagé de 70. ans. A

Le Comte de Clermont son fils succedant aux biens & à la passion de son pere, se ligua auec les Ducs d'Orleans & de Berry, & les Comtes d'Alençon & d'Armaignac. Tous ces Princes & ceux de leur factiõ enuoyerent lettres, declaration, & remonstrances au Roy & aux bonnes villes de ce Royaume, tendans à ce qu'ils fussent ouys en leurs iustifications, & remonstroient qu'ils ne tendoyent qu'au bien du Royaume & du Roy, contre la tyrannie de ceux qui tenoyent le Royaume & le Roy en trouble & en guerre. Le Roy qui ne pensoit ny ne parloit que par le cœur & la bouche du Duc de Bourgogne, leur respondit qu'ils eussent à poser les armes, & que venans vers luy en toute humilité & reuerence auec leur train ordinaire, il les orroit volontiers. Mais ils ne voulurent entendre à cela, disans que le Duc de Bourgongne leur capital ennemy possedoit les personnes & les volontez du Roy, de la Royne & du Daufin leur fils, auoit les forces & les armes en main pour leur ruine, & qu'ils ne vouloient se trouuer en lieu où il fut le plus fort, & eux les plus foibles. Le Roy irrité de cela à la susci.ation du Duc de Bourgogne qui ne desiroit que trouble, leur vouloit faire faire leur procez & les faire declarer rebelles & criminelz de leze Maiesté, mais estant conseillé d'attendre encore pour quelque temps, leurs terres furent saisies. Le Duc de Bourgongne qui cognoissoit bien que c'estoit à luy à qui les autres en vouloyent, & qui targuoit & couuroit sa cause & sa personne de la cause, de la personne, & du nom du Roy, faisoit courir vne infinité de mauuais bruits contre ces Princes, & par artifices subtils, & par personnes attiltrees les mettoit en la male grace du peuple, disans qu'ils vouloyent oster la Couronne & la vie au Roy & au Dauphin son fils. Ce qui estoit pour irriter contre eux les volontez du peuple, qui ne s'amuse qu'à ce qui se dict, non à ce qui est. De ces artifices, qui n'ont esté en France les dernieres, se seruoit le Duc de Bourgongne pour faire sa cause (qu'il disoit estre celle du Roy) fortifiee de la bienueillance du peuple, laquelle il cognoissoit estre vn grand rampart contre ses ennemis, & assembla vne grosse armee ornee de plusieurs princes, comme du Roy de Nauarre fils de Charles le Mauuais qui fit tant de maux en France durant les regnes des Roys Iean & Charles le Quint, des Ducs de Brabant & de Lorraine, & du Marquis du Pont, & des Comtes de Neuers, de sainct Pol, & de Pontieure, de Mortaigne, de Vaudemont, & plusieurs autres, mais ce grand nombre d'hommes n'estonna point les Orleannois desesperez de leur deffaueur, & priuez du nom & de l'assistance du Roy, ains vindrent loger à Vvincestre (par nom corrompu appellé Bicestre) (entilly, & autres villages aux enuirons de Paris auec leur armee complete d'vn grand nombre de gens de pied & de cheual. On ne pouuoit esperer de ces deux armees qu'vne grãde desolation, car desia le pauure peuple qui tousiours porte le fais de toute la folle enchere des diuisions des grands, estoit si foulé de tailles & oppressions, & tant tourmenté des violences & insolences des gens de guerre qu'il n'auoit plus aucune esperance de s'en pouuoir releuer. Le Roy voyant son Royaume & soy ainsi troublez des discordes & de l'ambition des Princes du sang, estoit reduict à si piteux termes qu'apres n'auoir peu par lettres, prieres, & Gentils-hommes les reconcilier, il fut cõtraint d'enuoyer souuẽt la Royne sa fẽme vers les Princes Orleanois pour les disposer à quelque raison & accord. Mais eux ne se fians en elle, d'autant qu'elle les auoit trõpez & abandonnez pour suiure le parti de Bourgogne, & qu'ils sçauoiẽt biẽ que ce qu'on leur faisoit ou disoit, n'estoit que pour les trõper & separer, ne voulurẽt entẽdre à aucun accord. Ce qui irrita tellement le Roy, d'ailleurs tousiours irrité par le Duc de Bourgogne qui estoit bien aise des responces des Orleannois, & qui en sçauoit faire profit, qu'il declara tous les Princes Orleannois attaints & conuaincuz du crime de felonnie, & leurs terres & biens confisquez.

Declarations de prince.

Declaration du Roy.

Contre les Princes. B

Malice du Duc de Bourgongne.

Fait courir des bruits.

Contre ses ennemis. C

Assemblees de gens.

Le peuple porte le fais de tout.

Trouble du Roy. D

Deffiance de Princes.

Et comme il voulut faire executer cest arrest, & en depescher lettres patẽtes, le Duc de Berry sage & ancien Prince, desireux du bien du Royaume, & ennemy des violences de ceux qui le brouilloyent, l'enuoya prier de ne vouloir point encore depescher aucune chose, d'autant que cela pourroit irriter les cœurs des Orleannois au lieu de les adoucir ou intimider, & que bien tost se pourroit trouuer quelque moyẽ d'appointement. C'est aduis fut creu contre la volonté du Bourguignon qui vou-

Arrest cõtre les Orleanois

A loit broüiller sa querelle parmy les troubles de la France. Toutesfois en fin en despit de luy furent enuoyez d'vne part & d'autre personnages sages aymans paix, qui firent tant qu'au chasteau de Vvincestre pres Paris, la paix fut concluë aux conditions qui s'ensuiuent.

M. cccc x. Sage aduis du Duc de Berri.

Que les seigneurs du sang Royal d'vn costé & d'autre (excepté le Comte de Mortaigne) se retireroient tous en leurs terres & seigneuries, & rameneroient tous leurs gensdarmes auec eux. Que le Duc de Berry si bon luy semble pourroit aller demeurer à Gien sur Loire, le Roy de Nauarre se pourroit retirer en son Duché de Nemours, le Duc de Brabant pourroit (s'il vouloit) aller voir sa sœur en Bourgongne. Que lesdits Princes & seigneurs ne marcheroient sur les terres les vns des autres. Que aucun des seigneurs ne retournera par deuers le Roy sans estre mandé par sa Maiesté, auec lettres patentes seellees de son grand seel confirmees par son Conseil, & que ce soit pour cause necessaire. Que le Roy ne mandera point le Duc de Berry, sans mander le Duc de Bourgongne, ny le Duc de Bourgongne sans mander pareillement le Duc de Berry. Et de ce seront lettres expediees par le conseil du Roy aux parties auec peines apposees à qui les enfraindroit. Que le Roy esliroit personnes non suspectes ny pensionnaires des vns ny des autres Princes susdits, ainçois qui auroient seulement fait le serment au Roy desquels les noms seroient remonstrez aux vns & aux autres. Que les Ducs de Berry & de Bourgongne ayans le gouuernement de la personne du Dauphin commettront telles personnes que bon leur semblera pour le gouuerner en leur absence. Que Pierre des Essars sera deposé & priué de l'estat & office de Preuost de Paris & de tous offices royaux, & en son lieu sera vn autre pourueu tel qu'il plaira à sa Maiesté. Ainsi fut ceste paix concluë & accordee entre les Princes & le deuxiesme iour de Nouembre l'an mil quatre cens dix, & fut commis messire Iean de Neelle Chancellier du Dauphin pour receuoir le serment des Princes. Lors suiuant cest accord le Roy esleut douze Cheualiers, quatre Euesques, quatre Conseillers de Parlement pour son Conseil. Ainsi partirent de Paris les Princes d'vne part & d'autre, & emmenerent leurs armees, les retirans de la campagne & des forteresses occupees. Et pour ce que le Comte d'Armaignac estoit venu auec grandes troupes de gens de guerre pour tenir le party d'Orleans, on nomma long temps apres les Orleannois les Armaignacs, combien qu'en l'armee d'Orleans y eut des Princes plus puissans que le Comte d'Armaignac. Ce nom de faction dura depuis longuement en France, & fit mourir beaucoup de gens. Ses gens portoient pour enseigne vne escharpe de linge, & semble que les escharpes blanches dont aiourd'huy on vse soient procedees de ces Armaignacs. Ceste paix fut nommee la paix de Vvincestre, pour auoir esté traictee & faite au chasteau de Vvincestre à vn quart de lieuë de Paris.

Traicté de paix. Entre les Princes. Enionction. (B) Gouuerneur du Dauphin. Serment des Princes. (C) Orleannois nommez Armaignacs. Leurs marques & enseignes.

Nonobstant tous ces troubles encore dressoit-on des festes & nopces, car en l'an susdit 1410. fut cõclu le mariage de Louys Duc de Guyenne & Dauphin, auecques Catherine de Bourgongne fille du Duc. Aussi fut faite alliance entre les maisons d'Orleans, de Berry & d'Armaignac, car Charles Duc d'Orleans espousa la fille du Comte d'Armaignac niepce du Duc de Berry.

Dauphin marié.

D On fit vne assemblee aux Bernardins à Paris, où assisterent plusieurs Prelats, & sur tout les facultez de l'Vniuersité, en laquelle fut traicté des immunitez & priuileges de l'Eglise Gallicane, pour l'exempter (suiuant l'ordonnance du Roy de l'an mil quatre cens six) de toutes procurations, decimes & autres actions, & conclud que l'Edit & l'arrest confirmatif d'iceluy auroit lieu & vigueur, nonobstant toutes censures Ecclesiastiques que le Pape sceut ny peut interietter pour inualider ceste ordonnance: car cecy aduenant ils dirent estre loisible d'en appeller au Concile general de toute l'Eglise. Neantmoins pour ne se monstrer vouloir entreprendre sur la saincteté du Pape, fut accordé que là où il auroit necessité euidente, que les Eglises de France s'assemblans y pouruoiroient de leur bon gré, & feroient la leuee par leurs Commissaires, comme aussi la distribution desdits deniers au Pape, fut arresté en somme que le Pape n'auroit point subuention que par ce moyen de l'Eglise Gallicane, & dautant que l'Archeuesque de Rheims auoit fait serment à l'Vniuersité, il fut sommé d'y tenir la main, d'où aduint que le Pape demandant

Assemblee pour l'Eglise. Appel au Concile. Cõtre le Pape

M. CCCCXI. le payement du dixiesme imposé sur la France, on luy nia tout plat, comme estant A l'imposition inique: & fut la chose si bien solicitee, que la Cour de Parlement & les gens du Roy se mirent du costé de l'Vniuersité, pour defendre les franchises de l'Eglise Gallicane, de sorte qu'il fut conclud que le Pape ne feroit aucune leuee de deniers en France. Par là vous voyez quelle estoit lors l'authorité de l'Vniuersité de Paris, & qu'elle seule tint teste au Pape, & fit fleschir les plus grands seigneurs du Conseil à sa volonté, & de combien elle est changee & diminuee de sa grandeur, soit que cela vienne de la faute de ses supposts, ou des diuerses humeurs de ceux qui sont venus depuis.

Le Parlement pour l'Vniuersité.

Son authorité iadis.

Apres la paix de Vvincestre le Duc de Bourgongne s'estant retiré en ses pays bas menant auec luy Pierre des Essars, comme l'vn de ses plus fidelles conseillers, au commencemẽt de l'an 1411. enuoya vers le Roy, puis vers le Duc de Berry à Bourges, les seigneurs de Croy & de Douries Cheualiers, & maistre Raoul le Maire Docteur és droits & Chanoine de Tournay. Apres qu'ils eurent auec le Roy negotié ce qu'ils auoient en charge du Duc leur maistre, ils prindrent le chemin de Bourges pour aller vers le Duc de Berry, mais quand ils furent en Sologne entre B les villes d'Orleans & de Bourges, ils trouuerent vne embusche de gens du Duc d'Orleans, qui prenans prisonnier le seigneur de Croy, le menerent lié & garroté en vn chasteau à trois lieuës de Blois, & les autres Ambassadeurs ny leurs seruiteurs n'eurent aucun mal. Le seigneur de Croy fut le lendemain interrogé & examiné rigoureusement, iusques à le gehenner auec grande cruauté, pour tirer de luy s'il estoit consentant ou complice de ceux qui auoient mis à mort le Duc Louys d'Orleans, mais on n'en peut iamais tirer aucune chose. Quelques iours apres il fut mené à Blois & ietté en vne obscure & orde prison. Les autres Ambassadeurs aduertirent incontinent le Duc de Berry de l'emprisonnement de Croy. Dequoy ledit Duc Prince vieil & sage fut fort marry, preuoyant bien que le Duc de Bourgongne son neueu, Prince de grand courage & vindicatif, ne lairroit ceste iniure impunie, & que ce violement de personnes publiques seroit la rompture de la paix de Vvincestre. Dauantage il reputoit que ceste iniure estoit faite non moins à luy qu'au Duc de Bourgongne, dautant que ledit de Croy luy estoit enuoyé Ambassadeur C pour les expres affaires de son maistre. Parquoy ledit Duc qui desiroit oster entre ces Princes toutes occasions de noises, enuoya prier le Duc d'Orleans de deliurer Croy, luy remonstrant comme le droit des gens auoit esté violé, & le mal qui de là en pourroit aduenir, mais le Duc d'Orleans auec douces paroles s'excusant de ceste prise renuoya au Duc de Berry ceux qui estoient enuoyez vers luy, & tira les choses en longueur. Le Roy & le Dauphin son fils pareillement aduertis de ceste prise, escriuirent tres-expressement audit Duc d'Orleans à ce qu'il eut à rendre Croy sur tant qu'il craignoit de se meffaire enuers eux, mais pour quelques lettres ou mandemens que le Roy luy en escriuit il n'y voulut obeyr, & tant plus les Princes en faisoient instance & priere, & tant plus faisoit le Duc d'Orleans rigoureusement traiter & resserrer ledit de Croy, qui par plusieurs & diuerses fois fut examiné & questionné.

Ambassadeurs du Duc de Bourgongne.

Croy pris.

Gehenné & examiné.

Violement de personnes publiques.

Droit des gens violé.

Croy mal traicté.

Le Duc d'Orleans estoit irrité pour les deffaueurs qu'on luy faisoit en Cour, & ne portoit pas aux lettres, prieres, & commandemens du Roy tel respect qu'il de- D uoit faire pource qu'il estoit mal traicté. Le Duc de Bourgongne aduerty de la prise de Croy entra en grande colere, cognoissant que le Duc d'Orleans cherchoit occasion de renouueller leur querelle, & que la paix de Vvincestre estoit rompuë deuant qu'elle fut bien executee, & aussi qu'il aymoit & estimoit beaucoup ledit sieur de Croy, comme homme experimenté aux affaires. Donc le Bourguignon se resoluant qu'il auoit la guerre sur les bras, commença à donner ordre au recouurement des finances qui sont les nerfs de la guerre, & pour en auoir d'extraordinaires vendit incontinent aux Gantois ses confiscations, & à quelques Flamans leur liberté à bel argent comptant qu'il receut. Il mena aussi son fils Philippes Comte de Charolois par plusieurs bonnes villes de Flandres, leur monstrant leur seigneur futur, & à ceste occasion elles luy firent de grands & riches presens. De là il s'en alla en plusieurs autres bonnes villes de ses pays, là où il faisoit assembler les Ecclesiastiques, les Nobles, & le tiers Estat, & auec grande vehemence & persua-

Despit de Prince.

Colere du Duc de Bourgongne.

Finãces nerfs de guerre.

A sion de paroles leur remonstroit sa iuste cause, sa bonne foy, le Traicté de paix de Vvincestre fait auec le Duc d'Orleans, le violement des gens fait par ledit Duc d'Orleans en la prise & prison du sieur de Croy, & la guerre qui de là venoit à naistre entr'eux deux. Parquoy prioit lesdits Estats de vouloir en cause si saincte, iuste & legitime le secourir. Ce que tous d'vne voix & volonté luy promirent faire, comme il ne se trouue gueres de peuples qui refusent secours aux Princes, dautant qu'ils sont tousiours eloquens à faire leurs plainctes & à demander. Ce qui aduint l'an 1411. M. cccc ix. Remonstrance du Bourguignon. Princes eloquens à demander.

Cependant le Roy tres-mal content de ce que le Duc d'Orleans n'auoit voulu obeyr à son commandement ny deliurer le sieur de Croy, & irrité par le Duc de Bourgongne entra en vne grande colere & haine contre luy, tellement que de iour à autre il donnoit congé aux officiers de sa maison qu'il presumoit estre seruiteurs & partisans de la maison d'Orleans, les esloignoit du gouuernement, & des offices qu'ils auoient en Cour, les cassoit de son estat, & publiquement faisoit faueur & caresse à ceux de la maison de Bourgongne. Le Duc d'Orleans aduerty de cela, & B irrité plus que deuant de ces defaueurs, enuoya supplier le Roy que les assassinateurs & meurtriers de son feu pere fussent punis selon les traictez parauant passez. A quoy le Roy fit vne molle responce, qu'en bref il y donneroit ordre. Ce qui ne contenta pas le Duc d'Orleans qui cognoissoit bien comment le Roy estoit gouuerné, & en quelle force ses responses, ses volontez, ses passions & ses lettres estoient forgees & moulees. Toutesfois le Roy reuenant quelquesfois en son bon sens, & estóné de telles esmotions qui croissoient de iour à autre, escriuit au Duc de Berry son oncle qu'il aduisast de pacifier ces troubles, & trouuer moyen de mettre en amitié les Ducs de Bourgongne & d'Orleans ses neueus. Ledit Duc desireux de mettre à effet le commandement & volonté du Roy, & d'ailleurs amateur du biẽ du Royaume qui estoit troublé par ces Princes, enuoya l'Archeuesque de Bourges Chancellier de Berry vers le Duc de Bourgongne, auec moyens & articles pour paruenir à la paix finale. Le Duc de Bourgongne estant en la ville de sainct Omer oüyt volontiers ledit Archeuesque, & luy fit responce qu'il n'auoit tenu à luy, ny ne tien-C droit pas par apres, que tous les poincts & articles des Traictez faits, tant a Chartres qu'à Vvincestre, ne sortissent leur plein & entier effet, & qu'il vouloit demeurer tres-obeissant & tres-fidelle subiet & seruiteur, & parent du Roy. Ceste responce rapportee au Roy luy fut tres-agreable, mais dautant qu'elle estoit sans aucun effet, & qu'on ne procedoit contre les meurtriers du feu Duc d'Orleans en telle diligence que le Duc souhaittoit, ledit Duc d'Orleans escriuit au Roy quelques lettres, par lesquelles luy & ses freres chargeoient grandement le Duc de Bourgongne de ce meurtre & d'autres crimes, & huict iours apres escriuirent audit Duc vn cartel de deffi, duquel & de la responce faite à iceluy nous auons bien voulu mettre la teneur. Haine du Roy cõtre Orleans. Molle responce. Volontez du Roy quelles. Duc de Berry bon Prince. Responce du Duc de Bourgongne. Despit des enfans d'Orleans.

Charles Duc d'Orleans Comte de Valois, de Blois & de Beaumont, seigneur de Coussy, Philippes Comte de Vertus, & Iean Comte d'Angoulesme freres, à toy Iean qui te dis Duc de Bourgongne. Pour le tres-horrible meurtre par toy fait en grande trahison d'aguet à pans, par meurdriers affectez, en la personne de nostre D tres-redouté seigneur & pere Monseigneur Louys Duc d'Orleans, seul frere germain de Monseigneur le Roy nostre souuerain seigneur & le tien, nonobstant plusieurs sermens, alliances, & compagnies d'armes qu'auois à luy, & pour les grandes trahisons, desloyautez, deshonneurs, & mauuaistiez que tu as perpetré contre nostredit souuerain seigneur, Monseigneur le Roy, & contre nous en plusieurs manieres: Te faisons sçauoir que doresnauant nous te nuirons de toute nostre puissance, & par toutes les manieres que nous pourrons, & contre toy, & de ta desloyauté & trahison appellons Dieu & raison en nostre aide, & tous les preud'hommes de ce monde. En tesmoin de verité nous auons fait seeller ces presentes lettres du seel de moy, Charles dessus nommé. Donné à Gergeau le 18. iour de Iuillet 1411. IX. Cartel de deffy. Trahisons de Bourgongne. Deffié.

Ce cartel fut par vn Heraut presenté au Duc de Bourgógne en la ville de Doüay. A ce deffi du Duc d'Orleans celuy de Bourgongne fit ceste responce.

M. cccc xi. Sa responce. Iean Duc de Bourgongne Comte d'Artois, de Flandres, de Bourgongne, Palatin, seigneur de Salins & de Malines, à toy Charles qui te dis Duc d'Orleans, à toy Philippes qui te dis Comte de Vertus, & à toy Iean qui te dis Comte d'Angoulesme, qui n'agueres nous auez escrit vos lettres de deffiance, faisons sçauoir & voulõs que chacun sçache, que pour abbatre les tres-horribles trahisons par tres-grandes mauuaistiez & aguets à pans, conspirees, machinees, & faites felonnement à l'encontre de Monseigneur le Roy nostre tres-redoutable & souuerain seigneur & le vostre, & contre sa tres-noble generatiõ, par feu Louys vostre pere, faux & desloyal traistre, de paruenir à la finale execution detestable, à laquelle il a contendu à l'encontre de nostre tres-redouté & souuerain seigneur & le sien, & aussi contre sadite generation, pour lesquelles menees nul preud'hõme le deuoit laisser viure: & mesmement nous qui sommes cousin germain de mondit seigneur, Doyen des Pairs, & deux fois Pair, & plus astraints à luy & à sadite generation, qu'apres quelconques de ses parens & subiets, ne deuions vn si faux, desloyal, cruel, & felon traistre, laisser sur terre plus longuement, que ce ne fust à nostre tres-grande charge: auons pour nous acquitter loyaument & faire nostre deuoir enuers nostre tres-grand & souuerain seigneur & sadite generatiõ, fait mourir ainsi qu'il deuoit ledit faux & desloyal traistre, & ainsi auons fait plaisir à Dieu, seruice loyal à nostredit tres-redouté & souuerain seigneur, & executé raison. Et pource que toy & tesdits freres ensuiuez la trace fauce, desloyale, & felonne de vostredit feu pere, cuidans venir aux damnables & desloyaux faits, à quoy il contendoit, auons tres-grand liesse au cœur desdites deffiances: mais du surplus contenu en icelles, toy & tesdits freres auez menty & mentez faussement, mauuaisement & desloyaument, traistres que vous estes, & dõt à l'aide de nostre Seigneur, qui sçait & cognoist la tres-entiere & parfaite loyauté, amour & vraye intẽtion, que tousiours auons & aurons tant que viurons à nostredit seigneur, sadite generation, au bien de son peuple & de tout son Royaume, vous ferons venir a la fin & punition que tels faux, mauuais & desloyaux traistres, rebelles & desobeissans felons, comme toy & tesdits freres estes doiuent venir par raison. En tesmoin de ce nous auons fait seeller ces lettres de nostre seel. Donné en nostre ville de Doüay le 13. iour d'Aoust, l'an de grace 1411. Ces lettres ainsi expediees furent mises entre les mains d'vn sien officier d'armes qui s'en alla trouuer le Duc d'Orleans à Blois, & les luy donna: dont ledit seigneur receut grand desplaisir de voir telle responce. Toutesfois il ne laissa de faire bonne chere & bon traictement au Heraut du Duc de Bourgongne.

Aux enfans d'Orleans. Accusation. Cõtre Louys d'Orleans. Contre ses enfans. Par le Duc de Bourgongne. Cartel porté.

Or faut-il entendre qu'au commencement de ceste guerre le Roy Charles & son fils aisné le Dauphin, fauorisoient apertement le Duc Iean de Bourgongne, dautant que le Roy estoit mal disposé de son sens, le Dauphin ieune, & ledit Duc habille & malicieux homme, qui sçauoit manier le pere & le fils, & leur faisoit faire, dire & escrire tout ce qu'il vouloit, tellement que le Roy par ordonnance faite par l'aduis de son conseil, commanda à tous nobles & autres, de quelque condition & estat qu'ils fussent, qui auoient accoustumé de porter les armes, de s'armer en diligence pour aller seruir le Roy en la compagnie du Duc Iean de Bourgongne, & l'ayder à combattre & chasser les ennemis & rebelles du Roy. Par ceste ordonnance estoit aussi commandé à tous gens de guerre qu'ils eussent à obeïr audit Duc, comme si le Roy y eust esté en personne, que toutes villes & passages luy fussent ouuerts, & que toutes choses necessaires luy fussent administrees. Grand nombre de gens de guerre s'apresta pour aller trouuer ledit Duc, & d'ailleurs le Dauphin par plusieurs lettres & messages, luy manda qu'auec la plus grande diligence & le plus d'hommes qu'il luy seroit possible amasser, il eust à venir en l'Isle de France, pour l'assister & secourir contre le Duc d'Orleans & ses alliez, qui gastoient & pilloient le Royaume en diuers lieux, mesmement vers Senlis & en l'Isle de France. D'autre part les Parisiens (pour le moins la plus grande partie), suiuoient ce party, tant pour l'affection particuliere qu'ils portoient au Duc de Bourgongne, que pource qu'ils voyoient le Roy & le Dauphin son fils incliner de ce costé-là, car ils craignoient que le Roy & son fils fussent tirez hors de leur ville par ceux de la faction d'Orleans. Ce qui fut cause qu'ils ne voulurent permettre que

Le Roy pour Bourgongne. Ordonnance du Roy. Le Dauphin pour luy.

A le Duc de Berry oncle du Roy vint à Paris se retirer en son hostel de Neelle, pource qu'il estoit du party d'Orleans, non tant pour passion de faction qu'eut ce vieil & sage Prince, que pource que voyant qu'il ne pouuoit les mettre d'accord, il vouloit soustenir le plus foible & le plus mal secouru, voyant que le Duc de Bourgongne auoit rauy les personnes & les volontez du Roy, de son fils & des Parisiens, qui (selon l'opinion de quelques histoires) manderent audit Duc de Berry qu'ils ne le receuroient point en la ville de Paris. M.cccc.xi. Contre le Duc de Berri.

Toutesfois nos Chroniques de France disent que durant ces troubles estant venu ledit Duc à Paris, & estant logé en son hostel de Neelle il eut grande peur & frayeur de l'assemblee des bouchers & escorcheurs, esleuez en armes par Pierre des Essars Preuost de Paris, tenant le party du Duc de Bourgongne, & qu'à ceste cause ledit Duc de Berry s'en alla à Meleun, là où l'allerent trouuer les Ducs d'Orleans & de Bourbon, les Comtes d'Alençon, d'Armaignac, de Richemont, de Viēne & de Tonnerre, le sire d'Albret Connestable, & leurs alliez, qui estoient en nōbre de six à sept mille Cheualiers & Escuyers, prests & deliberez de faire guerre B au Duc de Bourgōgne. Voyla ce que disent les Chroniques de France. D'autres disent qu'afin que ledit Duc de Berry n'eut aucun moyen de se tenir & habiter en sa maison de Neelle, ils vindrent à grandes troupes, & rompirent les huis & les fenestres dudit hostel, & enuoyerent supplier la Royne de venir à Paris sans y mener ledit Duc. Alors (comme il a esté dit) s'estoient à la suscitation de Pierre des Essars, esleuez les bouchers & escorcheurs de Paris, desquels estoit capitaine vn bellistre nommé Caboche escorcheur de la grande boucherie de Paris, en intention de tenir en subiection ladite ville, & sur tout les partisans d'Orleans, & allans à Corbeil prindrent la ville par force, & y mirent garnisons. Cela fait ils tindrent les riuages & passages de la riuiere de Seine, & pour en estre les maistres rompirent le pont de Corbeil & les bacs qui sont sur ladite riuiere, pour empescher les Orleannois d'entrer en l'Isle de France. Alors le Duc de Bourbon & le Comte d'Alençon vindrent à Meleun vers le Roy, luy requerir aide pour le Duc d'Orleans contre le Duc de Bourgongne. Mais cela leur fut refusé, à cause que le Roy auoit de C nouueau fait vn Edict en faueur dudit Duc de Bourgongne. Ainsi se recommença ceste guerre entre ces deux grands Princes. Le Duc d'Orleans faisoit son assemblee en Gastinois, & le Duc de Bourbon & le Comte d'Alençon auec vne grosse troupe de gens de guerre, tant à pied qu'à cheual, se mettans aux champs enseigne desployee pour la part d'Orleans, entrerent au pays de Vermandois, & par surprises se firent maistres de la ville de Peronne, puis allerent en la ville de Neelle appartenante au Comte de Dampmartin, & en celle de Han appartenante au Duc d'Orleans & à Chauny, ausquelles ils mirent garnisons. De là le Duc de Bourbon alla fortifier les places & chasteaux de son Comté de Clermont, pour resister au Duc de Bourgongne & à ses partisans. Ce qui fut sur la fin de l'an mil quatre cens vnze. Estonné des bouchers. Partisans d'Orleans. Esmotion de bouchers. Riuieres empeschees. Prises de villes. Resistance aux Bourguignons.

Peu de iours auparauant Clinet de Brabant, qui tousiours se disoit Admiral de France, tenant le party d'Orleans, auec vn camp volant de deux mille combattans, auoit voulu surprendre la ville de Retel, mais il fut brusquemēt repoussé par ceux D de dedans, plusieurs de ses gens tuez, & luy blessé. De là il tira vers Bapaumes qu'il voulut pareillement surprēdre, mais il fut repoussé par les troupes que les seigneurs de Helly, de Busse, & d'Arcuelles menerent contre luy, & ainsi fut ceste guerre cōmencee par les Orleannois qui estoient irritez. Guerre commencee par Orleans.

Le Duc de Bourgongne durant ces menees & assemblees des Orleannois ne dormoit pas, ains assembla vne grande armee de Bourguignons, Flamans & Arthesiens, & grand attirail de guerre pour tourmenter les Orleannois, que le Roy auoit declarez ses ennemis. Ceste declaration seruoit beaucoup au Duc de Bourgongne, & apportoit grand preiudice à ses aduersaires, car chacun couroit à luy & abandonnoit les autres. Approchant la ville d'Archiers qui estoit au Comte de Dampmartin, ceux de la ville espouuentez se vindrent rendre à luy, & luy apporterent les clefs d'icelle. De là il alla assieger la ville de Han sur Some appartenante au Duc d'Orleans, à laquelle estant donné vn furieux assaut, plusieurs hommes d'vne part & d'autre y moururent, mais beaucoup plus du costé des assiegez, Siege de Hā.

M. cccc xi. tellement que la ville estant abandonnee, fut par les Bourguignons prise & pil- A
lee, puis bruslee. Plusieurs autres villes voisines tenans le party d'Orleans, comme Neelle, Roye & Chauny, espouuantees de la fumee de Han, & craignans pareil traictement, se rendirent à mercy au Duc de Bourgongne, & luy enuoyerent leurs chefs. Cela aduint en l'an mille quatre cens vnze. Apres cela le Duc se retira à Montdidier.

Villes se rendent.

Les Flamans qui faisoient le plus grand nombre de l'armee du Duc de Bourgongne, & qui en ce temps-là estoient arrogans, superbes & insolens, pilleurs, & difficiles à gouuerner en guerre, apres le sac de Han se voyans chargez de butin & de proye, & estans à Mondidier desirerent de retourner en leur pays, aussi pource que le temps par eux promis au Duc de le seruir estoit expiré, & luy firent demander leur congé. Dequoy le Duc fut grandement troublé, pource qu'il sçauoit bien que les Orleannois ses ennemis estoient si pres de luy, que si son armee se rompoit outre le grand danger où il se mettoit, il en receuroit honte & blasme, tant enuers le Roy qui l'attendoit à Paris, & qui l'auoit mandé pour le secourir, qu'à l'endroit de ses ennemis qui feroient si bien leur profit de cela, que par tout ils le proclameroient couard & craintif. Ce qui destourneroit de luy les cœurs & les volontez de ses alliez & de ses gens de guerre. Adonc il se resolut de prier les Flamans de le vouloir encore seruir pour quelque temps, leur faisant remonstrer & prier par leurs Capitaines qu'ils ne le voulussent abandonner à ce besoin, ny ainsi exposer son honneur & sa personne en proye à ses ennemis, lesquels il sçauoit estre pres de luy pour les combattre à grande puissance. Les Capitaines les ayant fait assembler, leur firent plusieurs belles remonstrances de leur deuoir, & du besoin du Duc, les vns auoient enuie de demeurer, & les autres se fondans sur leur terme expiré, sur leurs affaires domestiques, & sur l'hyuer ia commencé, dirent resolument qu'ils s'en vouloient aller. Et quelque remonstrance que les Capitaines repliquans à cela leur fissent, si ne peurent-ils les retenir, & non contens les Flamans d'auoir fait ce refus, mirent le feu aux fauxbourgs de Mondidier, & se mettans en armes & chargeans leurs chariots, deslogerent de nuict auec grand huee, & sans prendre congé. Le Duc estonné de ce depart enuoya vers eux des gentilshommes de leurs pays pour les prier de demeurer, mais ces gentilshommes ne pouuans rien obtenir, luy mesme accompagné du Duc de Brabant son frere, alla vers eux, & à mains iointes, à teste nuë auec grande humilité, paroles humbles, plainctiues, & esmouuantes, auec loüanges de leur valeur & fidelité, & auec promesses de recompenses, de priuileges, d'immunitez & de franchises, les pria, les requist, les supplia, les exhorta de vouloir encore le seruir pour quelques iours. Le Duc de Brabant accompagna les prieres de son frere des siennes particulieres, mais tant plus ces mutins & barbares hommes estoient priez, & plus ils estoient obstinez, & ne firent aucun conte des prieres & humilitez de leur Duc ny de son frere. Et non contens de les auoir refusez, tout à plat ils firent par leurs Chefs entendre au Duc qu'ils auoient promesse de luy seellee de son seel, par laquelle il les deuoit faire conduire à la fin de leur terme iusques en leurs pays, ou pour le moins outre la riuiere de Some. Ils produisirent ceste promesse deuant le Duc, auec sommation de l'accomplir, & où il seroit dilayant de ce faire, ils luy dirent en sa barbe qu'ils luy enuoyeroient en pieces son fils aisné le Comte de Charolois, qui estoit à Gand en ostage pour eux. Le Duc voyant auoir affaire à ceste brutalle multitude, & que ses prieres les faisoient plus insolens & arrogans, commença à les appaiser, & fit sonner les trompettes pour le deslogement, dont outre les prieres & paroles qu'il perdit, & qu'il ne luy profita rien de s'estre humilié, il receut vn tres-grand dommage par le feu, qui sortant des loges desdits Flamans ausquelles ils l'auoient mis, sauta sur les tentes des Bourguignons, Arthesiens & autres de son camp. Le Duc receut alors l'vn des plus grands deplaisirs qu'il endura iamais, car il sçauoit ses ennemis estre en grand triomphe à moins d'vne iournee de là, & n'attendoit que l'heure qu'ils vinssent pour le combattre, & sçauoit qu'incontinent qu'ils seroient aduertis de ce deslogement, ils l'estimeroient lasche & paoureux, & diroient qu'il seroit fuy deuant eux. Dequoy il auoit plus de regret & d'ennuy que de toute la perte qu'il faisoit. Mais il fallut qu'il supportast doucement ceste insolente mutinerie des Flamans

Insolence de Flamans.

Demandent congé.

B

Troublent leur Duc.

Quelque priere

C

Que leur fit le Duc.

Leur barbarie

D

Leur menasse

Tentes bruslees.

Ennuy du Duc de Bourgongne.

A Flamans sans y pouuoir donner ordre. Ce qui fut au commencement de l'an mil quatre cens douze. M cccc.xii.

Le Duc deslogea de Mondidier, & le mesme iour de son deslogement enuiron quatre heures apres, vne bande d'Orleanois soubz la cõduitte de Pierre du Quesne seigneur de Gannes, qui estoient en nombre de 200. combattans, entra en ce logis, & estant tout le bagage en desarroy pour le soudain & inopiné deslogement, trouuerent grand butin, car plusieurs marchans y perdirent leurs biens, autres furent tuez, & autres prins prisonniers. Les Orleanois s'en allerent incontinent en la ville de sainct Denis, qu'ils prindrent par intelligence, & tous les iours faisoient des courses iusques aux portes de Paris, ausquels Enguerrand de Bournouille, qui soubz le Comte de saint Pol estoit gouuerneur de Paris, alloit à l'encontre, & les repoussoit, & s'y faisoyent ordinairement escharmouches & rencontres, auec diuerses fortunes des vns & des autres. Le Roy animé par le Duc de Bourgongne contre les Orleanois, par lettres patentes deffendit à toutes personnes de n'aller au seruice du Duc d'Orleans & ses complices, sur peine d'estre declaré rebelle & seditieux. B Mais cela n'empeschoit que ceux qui estoient ennemis du Duc de Bourgongne, & affectionnez aux Orleanois n'allassent les trouuer.

Butin des Orleannois.

Prinse de S. Denis.

X. Cependant que la guerre s'aigrissoit autour de Paris, le Duc de Bourgongne enuoya prier le Roy Henry quatriesme d'Angleterre de luy enuoyer secours. Ledit Roy considerant que les guerres ciuiles de France, & les querelles de ces deux grãds princes & illustres maisons qui auoient mis en faction & en part toutes les autres maisons & les volontez de France, luy pourroient quelquesfois apporter profit, comme puis apres elles firent à ses successeurs) enuoya volontiers au secours dudit Duc douze cens combattans en bon equippage soubz la charge de Thomas Comte d'Arondel, & des Comtes de Peimbrock & de Tain, & des seigneurs le Roux & Grey, qui repeuplerent l'armee dudit Duc au lieu des Flamans qui l'auoient abandonné, tellement que son armee se trouua aussi grosse qu'elle auoit esté auparauant. Quelques Chroniques disent que les Anglois deuant que se ioindre à l'armee du Duc de Bourgongne, prindrent la ville de Laon appartenante au Duc d'Orleans. C Tant y a que les Orleanois ne iouyrent pas longuement du plaisir qu'ils auoiẽt eu du desbandement de Flamans, car peu apres le Duc de Bourgogne fortifié d'vne grosse armee, taschoit le plus qu'il pouuoit de s'approcher de Paris, & de les combatre & ruiner.

Roy d'Angleterre requis à secours

Armee du Bourguignõ.

Le Duc d'Orleans de son costé ne dormoit pas, ains, de toute sa puissance & industrie s'efforçoit d'entrer dedans Paris, & d'auoir en sa puissance le Roy & le Dauphin, & pour y paruenir corrompit le Capitaine du pont saint Cloud tenant le party de Bourgongne, qui luy liura ledit pont au grand regret du Duc de Bourgogne & du Roy, qui en fut tant courroucé, qu'il fit publier vn nouuel Edict tres-rigoureux du troisiesme iour d'Octobre de l'an mil quatre cens vnze, contre le Duc d'Orleans & les siens. Dont plusieurs se retirerent du party du Duc d'Orleans pour se remettre au seruice du Roy, qui lors fauorisoit le Duc de Bourgongne, de sorte que le Roy faisoit mourir tous ceux qui estoient prins du party d'Orleans, & entre autres à la suscitation de Pierre des Essars restitué en son estat de Preuost de Pa-D ris, vn Cheualier nommé Binet ou Vinet d'Espineuse, natif de Beauuoisis, eut la teste tranchee aux Halles à Paris, pource qu'il auoit prins quelques cheuaux que le Duc de Bourgongne enuoyoit au Dauphin. Le Duc d'Orleãs s'estant fait maistre du pont sainct Cloud, donnoit par deux endroits beaucoup d'affaires à la ville de Paris, dont le Roy se trouuoit en grande peine & extremité, se voyant assiegé par son oncle, ses propres neueuz, & autres princes ses parẽs, & seigneurs ses subiets, & conceut si grande haine cõtre eux, que par tout son Royaume il fit publier vn autre Edict le plus rigoureux qu'on eut encores veu. Car par iceluy estoient nommez comme ennemis, Charles Duc d'Orleans, Iean Duc de Berry, Iean Duc de Bourbon, Iean Comte d'Alençon, Charles sire d'Albret, & Bernard Comte d'Armaignac, accusez de vouloir deposer le Roy de son estat & luy oster sa couronne, & en vouloir establir vn autre. Parquoy estoit mãdé de les prendre en quelque lieu qu'on les peust apprehender, & les punir, comme conuaincus de felonnie, rebelles & cri-

Veut ruiner les Orleãnois.

Autre nouueau Edict.

Haine contre les Orleãnois.

Pont S. Cloud prins.

M.cccc.xii. Declarez rebelles. minels de leze maiesté. Et à son de trompe furent lesdits princes publiquement bānis du Royaume de France, sans espoir de rappel, & en outre furent proclamez, interdits, & excommuniez à chandelles estaintes, & cloches sonnantes, en vertu de certaine bulle trouuee (ou plustost controuuée) és Archiues des priuileges du Roy, autresfois octroyee par le Pape Vrbain cinquiesme. Tous ces Edicts estoient faicts, A

Artifices des facheux. moullez, & bastis par le Duc de Bourgongne, par lesquels il irritoit dauantage le Roy & le peuple contre ces seigneurs, se seruant des instrumens par lesquels on rēd odieux les hommes enuers le peuple, quand on l'imbibe de ceste opinion qu'ils ont

A rendre odieux leurs ennemis. voulu attenter à la personne ou à l'estat du prince, & tousiours de ces moyens se sont seruis ceux qui possedans la persōne de leur prince, ont voulu ruiner ceux, qui sēbloient ou vouloient empescher leur grandeur & tyrannie. Plusieurs gentilshommes aduertis de cest Edict, par lequel on les auoit ainsi proscripts & excōmuniez, la plus part se retirerēt du seruice des Orleannois, & se rendirēt à celuy du Roy soubz la

Ceux qui laissent leur party. charge du Duc de Bourgongne, qui du cōmencement leur faisoit bon visage, mais ne se fioit pas beaucoup à eux. Ce qui aduient ordinairement à ceux qui apres auoir suiui vn parti s'en repentent, & le laissans, vont suyure le contraire. Bien tost apres B la publication de cest Edit les Parisiens par iceluy dauantage irritez contre ces Princes & seigneurs, allerent piller le chasteau de Vvincestre appartenant au Duc de Berri, & le ruinerent de la façon qu'on le voit auiourd'huy ruiné.

Anglois auec Bourgongne. Quelques histoires disent qu'apres que les Anglois se furent ioints au Duc de Bourgongne, le Duc d'Orleans de ce aduerti passa son armee outre la riuiere d'Oyse sur vn pont de bois qu'il auoit fait faire, (car Compiegne, le pont saint Maxance, & les autres passages sur ladicte riuiere estoiēt tous en la puissance du Duc de Bourgongne) & venant iusques aux portes de Clermont en Beauuoisin, de là enuoya

Duc d'Orleās en Beauuoisin. son Auantgarde conduite par le Comte d'Armaignac iusques pres du lieu où le Duc de Bourgogne s'estoit campé & parqué, & luy & sa bataille demeurerent és enuirons de Clermont & Cathenay, & y estoient le Duc de Bourbon, les Comtes d'Alençon, de Vertus, & de Vienne, l'Archeuesque de Sens frere du grand maistre de Montagu, Geoffroy Bouciquault, les seigneurs de Craon, de Mombason, de Hangest maistre des Arbalestiers de France, le sire d'Albret Connestable de France, & plusieurs Barons, Cheualiers, & Escuyers qui enuoyerent denoncer la bataille C

Duc de Bourgongne fuit. au Duc de Bourgongne. Mais quand il sceut que ses ennemis estoient si pres de luy, il fit mettre le feu en ses tentes & pauillons, abandonna son charroy, & s'enfuit hōteusement. Voila ce que disent quelques Chroniques de France. Cela aduint l'an 1412.

L'armee du Duc Iean de Bourgongne estant remise sus par le moyen cy dessus declaré, tous les iours se rendoient à luy gens de guerre en la ville de Ponthoise, en laquelle il auoit desia seiourné quinze iours, attendant de iour à autre ceux de ses pays qui venoyent à la file pour faire seruice au Roy & à luy. Entre autres y vint

Meurtrier pour le tuer descouuert. vn homme incognu qui entra dedans sa chambre en deliberation de le tuer, & pour executer son entreprinse s'aduança souuent, faisant semblant de vouloir porter quelque parole secrette audit Duc. Mais luy qui (selon ce qui aduient à personnes qui sçauent faire faire des meurtres, & qui se craignent de la reuanche) auoit suspectes toutes personnes incognues, se doutant de celuy qu'il voyoit estre incognu, D lequel il auoit veu aussi faire contenance de s'aprocher de luy, print vn banc, & le mit soudain entre luy & ce meurtrier, à fin qu'il ne peut aprocher sans moyē d'estre

A la contenance. repoussé. L'assassinateur voyant qu'on se doubtoit de luy changea soudainement de couleur & perdit toute contenance, comme font ceux qui sont surprins en malefice, de sorte que par son maintient mal asseuré, & par le soudain changemēt du teint de sa face, il fut descouuert par les gentilshōmes du Duc estans en sa chābre, & prins & mis prisonnier. Ayant confessé le fait, la teste luy fut tranchee, mais pour cela ledit Duc ne peut eschapper d'estre tué, car quelques annees apres il le fut, estāt payé

Fut prins & puny. de la mesme monnoye qu'il auoit prestee au feu Duc d'Orleans, lequel il auoit fait tuer, salaire ordinaire des Princes meurtriers.

Bourgongne à Paris. Le Duc apres auoir quelque temps seiourné à Ponthoise, en partit auecques quinze mille cheuaux, & pour ce que ses ennemis tenoient assiegez les droits che-

A mins pour aller à Paris, il print le chemin vers Meulan, où apres auoir passé la riuiere de Seine, marcha toute la nuit. Le lendemain il entra à Paris par la porte S. Iacques, & au deuant de luy allerent les bourgeois de Paris, conduits par le Preuost de ladite ville & les Conseillers du Chastellet. Le peuple par les carrefours à haute voix crioit Noël, les ruës estoient reluisantes de falots, torches & flambeaux, & le Dauphin son gendre sortit du Louure pour l'aller recueillir. Durant ces caresses les Orleannois qui estoient les plus forts du costé de la riuiere d'Oyse & Marne, couroient toute l'Isle de France faisans mille maux, & les Bourguignons couroient de l'autre costé de la riuiere de Seine iusques à Corbeil, Montlchery & Meulan. Le beau & bon pays des enuirons de Paris estoit du costé, perdu & ruiné, & ce qui estoit le pis en ceste guerre (comme il aduient ordinairement aux guerres ciuiles) le fils estoit contre le pere, le pere contre le fils, & les freres contre les freres, comme il se vit alors en plusieurs exemples.

M. cccc xi. — Bien receu. — Guerres ciuiles.

Au mois de Nouembre de l'an 1412. autres disent 1411. le Duc de Bourgongne qui auoit desia longuement seiourné à Paris fit sur ses ennemis vne entreprise, laquelle il tint si secrette qu'ils n'en peurent estre aduertis. Et prenant auecques soy B six mille hommes de pied sous la conduitte de plusieurs grands seigneurs & Capitaines, tous ensemble partirent de Paris de nuit, & cheminerent iusques à vne demie lieuë du pont sainct Cloud que tenoient les Orleannois, & pouuoit estre enuiron huit heures du matin quand ils y arriuerent. Le Duc voulant donner ordre que ceux du pont sainct Cloud ne fussent secourus par le Duc d'Orleans, estant auec ses grandes troupes à S. Denys enuoya le Mareschal de Bourgongne auec quatre cens hommes d'armes & quatre cens Archers outre la riuiere de Seine deuant sainct Denys, pour empescher que les Orleannois ne vinssent par vn pont neuf qu'ils auoiēt dressé sur Seine, & de fait rompirent ledit pont à demy. Ce fait le Duc establit quatre escadrons en quatre diuerses aduenuës par où l'on entroit en la ville, pour empescher qu'aucun des ennemis ne passast, qui ne pensoient pas les Bourguignons si pres d'eux. Ils soustindrent pour quelque temps l'assaut, mais croissant le grand nōbre des Bourguignons venans sur eux à grosses troupes, & se voyans poursuiuis de C telle façon il fallut qu'ils abandonnassent leurs premieres barrieres, se retirans les vns au fort du pont, & les autres en l'Eglise qu'ils auoient fortifiee. Parquoy le Duc voulant auoir l'Eglise adressa audit lieu toutes ses forces, laissant seulement vne troupe pour brider les saillies de ceux de la tour du pont, & lors commença l'assaut à l'Eglise par estrange violence. Mais encore que ceux de dedans se defendissent de grand courage, toutesfois ils furent pris à force viue d'armes, & y en eut beaucoup de tuez tant aux barrieres que dedans l'Eglise toute nageante en sang. Vne partie des Orleannois voyant l'Eglise prise se voulurent sauuer à la fuitte pour gagner la tour du pont, mais la presse fut si grande que le pont de bois rompit soubs eux, dont il y en eut grand nombre de noyez en la riuiere de Seine. Ce iour il fut rapporté au Duc de Bourgongne que des Orleannois estoient bien morts neuf cens à S. Cloud, contans ceux qui auoient esté noyez, & de quatre à cinq cens prisonniers. L'Eglise prise le Duc fit donner l'assaut à la tour du Pont, mais ceux de dedans se defendoiēt de telle furie que ceux de dehors y perdirent leur peine. Pendant l'assaut ils en-D uoyerent de l'autre costé de Seine vn homme à sainct Denys aduertir le Duc d'Orleans de la perte de sainct Cloud, & comme ils estoient assaillis en la tour. La plus-part des seigneurs Orleannois ayans entendu ceste nouuelle en grande diligence monterent à cheual auec 2000. hommes pour venir secourir leurs gens assiegez, & venans de l'autre costé de la riuiere se vindrent mettre en bataille à l'opposite où estoit le Duc de Bourgongne, & se mirent à pied comme s'ils eussent voulu combatre leurs ennemis. Semblablement descendit ledit Duc, mais cela ne seruit de rien, car la riuiere de Seine estoit entre deux, seulement furēt tirez quelques coups d'arcs & d'arbalestes, car ils ne pouuoient faire autre chose. Apres que les Orleannois eurent esté là quelque temps en bataille, ils se leuerent, laissans quelques-vns des leurs à la defence de la tour, remonterent à cheual, & retournerent à sainct Denys. Lors fut le Duc de Bourgongne conseillé de retourner à Paris auec son armee, de laquelle se trouuerent à dire seize ou vingt hommes qui furent tuez à l'as-

A S. Cloud. — Pont rompu. — Orleannois se sauuent. — Les vns tuez. — Autres se noyent. — La tour du pont assaillie. — Secours à ceux de la tour. — Riuiere entre deux. — Victoire de Bourgongne.

M cccCxII. Sainct Cloud. Ainsi retourna il à Paris auec grand honneur de ceste victoire, grãde caresse du Roy, & grande allegresse des Parisiens. Ce qui fut l'an mil quatre cens douze. A

Retraicte d'armee. Le Duc Charles d'Orleans auecques les autres Princes de son parti tint alors vn conseil, auquel il fut resolu que veu leur perte & les grandes forces du Duc de Bourgongne, ausquelles pour l'heure ils ne pouuoient resister, chacun d'eux se retireroit en ses terres & pays pour ramasser forces nouuelles & les ioindre au printemps ensuiuant pour recommencer la guerre. Et ainsi deslogerent ils de S. Denys à grande haste, & par là on cogneut que le Duc d'Orleans pensant vanger la mort de son pere eut assez mauuaise issue du commencement de ceste guerre pour auoir par deux fois violé la paix faite entre luy & le Duc de Bourgogne, lequel aduerti du soudain depart de son ennemi alla à saint Denis où il print plusieurs habitans prisonniers, & entre autres l'Abbé dudit lieu, comme receptateur des ennemis du Roy, & leur fit payer grosse rançon. Il y en eut d'autres qui allerent à la tour saint Cloud qu'ils trouuerent abandonnee. Colinet de Puyseurs qui auoit esté prins à Saint Cloud fut decapité aux Halles à Paris, & son corps mis en quatre quartiers pour auoir liuré le fort de saint Cloud aux gens du Duc d'Orleans, & cinq de ses complices furent executez auec luy. Cela aduint l'an susdit mille quatre cens douze.

Violement de paix.

Orleannois punis.

B

Les Annales de France disent qu'apres que les Princes furent deslogez de Sainct Denis, & que le Duc d'Orleans se fut retiré en sa ville d'Orleans, le Duc de Bourgogne amena le Roy & le Dauphin deuant la ville d'Estampes, laquelle il print, & fut prins dedans le Duc de Bourbon, qui fut enuoyé prisonnier en Flandres. Que puis apres le Duc de Bourgogne enuoya son auantgarde en Beausse, & quelques Seigneurs tenans le parti d'Orleans en estans aduertis allerent hastiuement au deuant, les rencontrerent au Puiset (ou à Puiseaux) & les descon firent, & y furent prins Iacques de Bourbon Comte de la Marche, le Seigneur de Hambre, & plusieurs autres iusques à douze cens qui furent menez prisonniers en la grosse tour de Bourges. Qu'apres ladite desconfiture le Duc de Bourgogne se retira & amena le Dauphin à Paris, & qu'alors le Comte d'Arondel & les autres seigneurs Anglois qui estoient venus à l'ayde dudit Duc de Bourgongne se departirent d'auec luy, & bien tost apres le Duc de Bourbon fut deliuré en rendant autres prisonniers. Voila ce que disent les Chroniques de France. Celles de Bourgogne ne font aucune mention du Duc de Bourbon ny du despart des Anglois, lesquels l'histoire d'Angleterre dit auoir esté licentiez par ledit Duc de Bourgongne deuant que la guerre eut prins fin. Ce que Henri quatriesme Roy d'Angleterre qui les luy auoit enuoiez attribua à vne grande legereté & inconstance. C

Duc de Bourbon prins.

Prisonniers à Bourges.

Duc de Bourbon deliuré.

legereté.

Prisonniers. Bien disent les histoires de Bourgogne que Iean de Croy fils aisné de ce Seigneur de Croy qui estoit tenu prisõnier entre les mains du Duc d'Orleans, prit au chasteau de Montlyas vn fils du Duc de Bourbon aagé de trois ans, & vne fille de la Duchesse de son premier mari, fille du Duc de Berri auec leurs seruiteurs, seruantes & nourisses, & les mena au chasteau de Renti, où ils furent detenus prisonniers iusques à la deliurance du seigneur de Croy, qui à la requeste de ladite Duchesse & du Duc de Berri son pere fut deliuré sur sa foy, & lesdits enfans de Bourbon rendus sans payer rançon, & ramenez au Duc de Berri leur ayeul à Bourges. D

En ces mesmes iours presque toutes les places du Comté de Valois furent ostees aux Orleannois par la diligence & vaillance de Valeran Comte de S. Pol, lequel pour les seruices que là & ailleurs il fit au Roy, fut à la requeste du Duc de Bourgongne fait Connestable de France par la priuation du Sire d'Albret. Toutes les autres places que les Orleanois tenoient és autres endroits du Royaume leur furent ostees par force ou par surprinse, & tous ceux qui tenoient le parti d'Orleans estoient fort persecutez, de sorte que tous ceux qu'on pouuoit trouuer & prendre estoient ou executez, ou tuez, ou noyez, & n'auoient parens ny amis qui osassent parler pour eux de peur d'estre soupçonnez de trahison & d'estre Orleanois, & si on vouloit mal à quelqu'vn il ne falloit que dire qu'il fust Orleanois, & incontinent il estoit tué, si que la France sembloit vne proscription de Rome. Dauantage il se mit sus vne Praguerie de paysan qui se nommoient les enfans du Roy, & faisoient

Comté de Valois.

Orleanois persecutez.

Proscription Praguerie.

A grands maux aux Orleanois, prindrent plusieurs places par forces, mesmement le fort d'Andeli où ils prindrent prisonnier le fils naturel du Roy d'Armenie. Aussi ils prindrent le Comte de Roissy en son chasteau de Pontarsi, & l'emmenerent prisonnier à Laon où il fut treslonguement. D'autre part les gens de guerre du Duc d'Orleans faisoient vne infinité de maux en Beausse & autres lieux circonuoisins. A ceste cause le Dauphin & le Duc de Bourgogne accompagnez de plusieurs Princes, seigneurs & capitaines, & d'vne forte armee allerent mettre le siege deuant la ville d'Estampes, les habitans de laquelle se rendirent à leur merci, & le capitaine Orleannois nommé Loys Bourdon s'estant sauué au chasteau fut en fin contraint de se rendre à la volonté du Dauphin qui le fit mener prisonnier à Paris. Or pour tourmenter dauantage les Orleanois, les prisons de Paris regorgeoient de leurs prisonniers, lesquels on laissoit mourir de faim, de froid, & de mal aise, les vns estoient iettez en l'eau, & ceux qu'on trouuoit morts és prisons estoient iettez à la voirie auec les corps des bestes brutes, & aucũ ne les vouloit enterrer soubs ombre d'vne excõmunication (Dieu sçait quelle) fondee sur l'inimitié de ces deux Princes qui B se couuroient du grand & ordinaire manteau du bien public & du seruice du Roy, & toutesfois l'vn ny l'autre n'ẽ approchoit. Et cependant le peuple mené par le nez, & sollicité d'vne part & d'autre de prester la main à l'vn ou à l'autre, estoit celuy qui souffroit tout le mal de leurs passions.

M.cccc viii
Cruautez.
Contre Orleanois.
Peuple souffre tout.

Doncques le Dauphin & le Duc de Bourgongne apres la prinse de la ville & du Chasteau d'Estampes, voyans que la raison de la guerre ne pouuoit permettre de tenir leur armee aux champs à cause de l'hyuer, retournerent à Paris, & lors plusieurs grands seigneurs Orleanois qui estoient és prisons de Paris furent mis entre les mains du Duc de Bourgogne qui les enuoya à l'Isle en Flandres, & fit couper la teste à Mansard du Bost qui auoit esté prins à l'assaut de sainct Cloud, pour auoir esté si presomptueux que d'auoir par Cartel deffié le Duc de Bourgongne son seigneur souuerain. Aussi fut decapité aux halles vn Cheualier nommé Pierre de Famechon seruiteur fauori du Duc de Bourbon. Dequoy ledit Duc son maistre fut tant offencé qu'il en fit des menaces au Duc de Bourgongne, lequel C pour se vanger dudit Duc & de ses menasses enuoya contre luy vne grande troupe de gens de guerre, soubs la charge d'Amé de Viri Sauoisien, du sieur de Fierbourg, & autres Capitaines qui gasterent le pays de Beauiolois, en vengeance & contr'eschange de ce que le Duc de Bourbon auoit gasté le pays de Charolois. De façon qu'ils vindrent assaillir le Duc de Bourbon, & Hector de Bourbon son frere bastard iusques en la ville de Ville. Cela aduint l'an 1411. autres mettent ces choses de l'an 1412.

Prisonniers Orleanois.
Guerre entre les Ducs de Bourbon & Bourgongne.
Beauiolois gasté

Nos Chroniques de France disent qu'ẽ celle mesme annee, le Pape (sans nõmer lequel, car lors il y en auoit trois à cause du Schisme) sollicité par le Roy octroya qu'õ leuast les decimes par tout le Royaume, quelque opposition que les Prelats taschassent d'y donner, mais tout estant en confusion, & le peuple n'ayant plus dequoy fournir, il fallut que les Ecclesiastiques accordassent au Roy, ce qu'auparauant ils auoiẽt accordé au Pape mesme, lequel pour les payer de leur refus se monstra plus facile à accorder au Roy, ce que le Bourguignon eust accordé sans telle dispence. Voila ce D que disent nosdites Chroniques.

Decimes accordees.

XI.

Les Ducs de Berri & d'Orleans considerans que de iour à autre leurs affaires alloient mal, s'aduiserent du moyen dont s'aduisent ceux qui d'eux mesmes ne sont assez forts pour resister à leur ennemi, ou qui ne sçauent plus par quel bout sortir de leurs affaires, c'est de recourir aux estrangers, voire aux ennemis. Car eux estans à Bourges accompagnez des autres Princes & seigneurs de leur ligue, enuoyerent leurs Ambassadeurs (les histoires d'Angleterre disent vn nommé Albert qui selon les nostres est le sire d'Albret priué de son Estat de Connestable de France cõme disent nos Chroniques) vers le Roy Henry quatriesme d'Angleterre ennemy iuré de la France, auec leurs blancs seellez de leurs seings & seels, & auec instantes prieres de les secourir. Les histoires Angloises & nos Chroniques disent que lesdits Ambassadeurs arriuerent à port de salut en Angleterre, & que le Roy dudit Royaume irrité cõtre le Duc de Bourgongne de ce qu'il auoit mesprisé les forces qu'il lui auoit enuoyees, & esperant que ces discordes de France pourroient

Mal des Orleanois.
Recourir aux estrangers.
Pour les secourir.

M.cccex ii. Secours des Anglois.

par apres porter vn grand profit à son Royaume, enuoya au secours du Duc d'Orleans, son second fils Thomas Duc de Clarence, & Edvvard Duc d'Yorch son frere auec neuf mille, autres disent, quatre mille archers & huict cens cheuaux: mais les histoires Bourguignonnes disent que comme lesdits Ambassadeurs passoient par le pays du Maine pour aller en Bretagne s'embarquer pour passer en Angleterre, vne partie d'eux furent prins par le Baillif de Caen, les autres se sauuerent à la course, mais tous leurs papiers, memoires, instructions, & blancs seelez furent prins, & par ledit Baillif enuoyez au Roy, lequel en la presence de plusieurs Princes, du Preuost de Paris, & de l'vniuersité qui en ce temps là auoit vne grande authorité, fit lire lesdits memoires. Il fut trouué que celuy qui deuoit porter la parole pour tous lesdits Ambassadeurs, entre autres choses deuoit dire comme ne pouuant le Duc d'Orleans obtenir iustice du Roy de la mort de son pere contre le Duc de Bourgongne, il recouroit à luy pour l'auoir, promettant ledict Duc d'Orleans auec les Ducs de Berri, de Bourbon, & Comte d'Alençon audit Roy d'Angleterre, tout secours, confort, & ayde contre le Duc de Bourgongnē, & contre ceux de Galles & d'Irlande, & s'il y auoit aucunes terres sur la mer ausquelles il pretendist aucun droit, qu'ils feroient en sorte qu'il seroit content, & que de tout leur pouuoir ils seruiroient, luy, ses enfans, & les siens au temps aduenir cõtre les plus grãds du Royaume de France. Que lesdits deputez requissent 300. lances de secours contre le Duc de Bourgongne, & trois mille archers qui seroient payez pour quatre mois. Dauantage entre lesdicts papiers furent trouuez des memoires dressez par Iacques Petit Moine Augustin sur le gouuernement de ce Royaume, entre les articles desquels estoit, que tout homme qui ne seroit noble fut contraint de labourer, ou chassé hors de France. Que les Duchez de Luxembourg & de Lorraine, & les villes de Sauoye & de Prouence fussent conquestees. Voila les articles des memoires dressez par des moines qui dés ce temps là se mesloient des affaires d'estat. Aussi se portoient ils fort bien puis que telles gens qui ne se doiuent mesler que de la deuotion s'en mesloient. C'est ce que disent les histoires de Bourgongne.

Papiers pris.

Offres des Orleanois.

Leurs requisitions.

Moines se meslent d'affaires.

Il y auoit certaines personnes transportees de fureur, de rage, & de passion particuliere (entre lesquels estoit Pierre des Essars Preuost de Paris, grand partisan de Bourgongne) qui pour rendre ces Princes de la faction d'Orleans plus odieux, faisoient courir le bruict que dedans lesdicts papiers interceptez y auoit des articles contenson comme lesdicts de Berri, d'Orleans, de Bourbon, & d'Alençon vouloient oster la couronne au Roy & à son fils, & faire vn nouueau Roy. Mais ces bruits ont tousiours esté des articles desquels se sont seruis les partisans d'vn costé pour rendre leurs ennemis plus odieux, mesmes le Roy estant aduerti & abbreuué de cela, qui neantmoins estoit faux (car lesdicts Princes n'en vouloient nullement au Roy, ains audit Duc de Bourgogne) en pleura à chaudes larmes, & accusant la malice de ces Princes, pria les Princes & seigneurs qui estoient pres de luy de le vouloir ayder, assister, fauoriser, & conseiller contre eux. Alors tous les Princes se leuans & s'agenouillans deuant luy en toute humilité & reuerence luy promirent tout seruice, fidelité, & support, & pour mettre les Orleanois en haine enuers le peuple furent par tout publiees lettres & ordonnances par lesquelles chacun estoit aduerti qu'ils vouloient s'emparer de l'Estat, & faire vn nouueau Roy.

Pour rendre odieux les Princes.

Promesses de secours au Roy.

Le Duc Loys de Bauiere frere de la Royne estant venu en soupçon des Parisiens d'estre Orleanois (qui estoit alors crime capital, & autant à dire que rebelle au Roy) fut contraint pour euiter la fureur desdits Parisiens de se retirer, & ne peut estre saué de ceste grande calomnie par les excuses qu'il en fit, ny par la faueur de la Royne sa sœur, car le Duc de Bourgongne qui tenoit le Roy & les Parisiens entre ses mains, leur faisoit faire ce qu'il vouloit, & comme on dit, en iouoit à la pellote, & comme Loys Duc de Bauiere faisoit porter son bagage par charroy, les gens du Duc de Bourgogne le vollerent entre les riuieres d'Oyse & Seine sans qu'il fut iamais possible audit Louys d'en auoir raison.

Orleanois crime capital.

Parisiens au Duc de Bourgogne.

Le Comte d'Alençon s'estant retiré en ses terres faisoit ordinairement des courses sur celles du Duc d'Aniou Roy de Sicile, lequel pour les defendre y alla

Guerre en Aniou.

A auecques ses forces, cependant que d'vn autre costé le Roy en enuoya d'autres sous la charge d'Anthoine de Craon pour mettre les pays dudit d'Alençon en son obeissance. La ville de Damfront fut prise par ledit de Craon, mais il ne peut prendre le chasteau, pource qu'il estoit fort & garny d'vn bon nombre de bons hommes. Et ne le pouuant prendre, il bastit deuant vn Blocut bien remparé auquel il laissa quelques gens pour empescher que ceux de dedans ne fissent aucunes saillies, & cependant il s'en alla trouuer le Connestable de sainct Paul, qui estoit venu auec vne gaillarde armee pour mettre le siege deuant la forteresse de Sainct Rhemy au plain, & y auoit fait venir de Vernon force engins de siege pour la batterie de la muraille. A ce siege se trouua le Roy Louys de Sicile Duc d'Aniou partisan du Roy auec ses forces pour ayder le Connestable. Les Capitaines Orleannois se resserrans ensemble auecques leurs gens, entreprindrent d'aller combattre le Connestable & leuer le siege de sainct Remy, & delibererent d'executer si secrettement leur dessein que personne n'en pourroit estre aduerty iusques à ce qu'ils luy fussent à dos.

M. cccexii. Siege de saint Remy.

B Mais estant le Connestable aduerty de ceste entreprise se tint prest, combien qu'il ne les pensast estre si proches qu'ils estoient, car ils marchoient en extreme diligence. Le Connestable donnant la bataille aux Orleannois les deffit & mit en fuitte & routte, & fut la ville de sainct Rhemy mise entre ses mains, & en apres print la ville de Belesme, & autres petites places sur les Orleannois, tousiours affoiblissant leurs forces & intelligences. Car d'autre costé en Beauiolois Amé de Vitry auec le Bastard de Sauoye faisoit beaucoup de maux au Duc de Bourbon, & autant en faisoit en Poictou le seigneur de Helly, Enguerrand de Bournonuille sur quelques troupes du Duc de Berry, Guichard Dauphin grand Maistre de France en Niuernois, le seigneur de sainct George en Gascongne, & autres partisans du Roy en autres diuers endroits de ce Royaume, faisans tous les iours grandes conquestes sur les Orleannois qui receuoient pertes incroyables, combien qu'ils fussent assistez du secours d'Angleterre. Ce qui aduint l'an mil quatre cens douze.

Dessein secret descouuert. Orleannois deffaits. Leurs pertes.

C Le Roy Charles voyant ses affaires prosperer à mesme que ceux des Orleannois ses ennemis declinoient, & sçachant qu'ils s'estoient retirez à Bourges pour luy faire teste, print resolution de les poursuiure iusques à ce qu'il les eut contraincts de reuenir à leur deuoir & à son obeissance. Le Duc de Bourgongne voyant le Roy en ceste resolution poussoit fort à la roue, voyant les choses inclinees en sa faueur, & auoit au Conseil du Roy la principalle authorité, d'autant que tous ses aduersaires en estoient reculez. A sa poursuitte le Roy de France manda tous les gens de guerre pour aller en personne trouuer les Orleannois, & luy mesme alla en son armee, cependant que le Roy d'Angleterre nouuellement partisan des Orleannois escriuit aux habitans de Gand, Bruges, Ypre, & autres villes de Flandres des lettres, par lesquelles il les sollicitoit de se departir de l'obeissance du Duc de Bourgongne leur Prince, mais les Flamans ne voulurent entendre à ces lettres & persuasions.

Anglois pourueus.

Quelques seigneurs Orleannois surprindrent la ville de Veruins & la pillerent, mais peu de iours apres elle fut reprise par les Bourguignons, qui prenans quarante Orleannois les firent decapiter tant en la ville de Veruins qu'à Laon.

D Le Roy marchant en pays auecques son armee print le chasteau de Fontenay, & la ville de Deun le Roy, appartenant au Duc de Berry tenue par les Orleannois, & de là tirant outre alla mettre le siege deuant la ville de Bourges, dedans laquelle s'estoient retirez les Princes tenans le party d'Orleans en deliberation de se bien defendre contre ceux qui les viendroient assaillir, & estoit ladite ville pourueue de bon nombre de gens de guerre, de viures, & de toutes munitions requises pour soustenir vn siege. L'armee du Roy selon la commune estimation estoit de plus de cent mille hommes. Quelques hommes d'armes sortirent de la ville deuant les coureurs crians viue le Roy. Et parce que ceux de la part du Roy cuidoient que ceux qui faisoient telles acclamations fussent des leurs, ils ne se mettoient point en defence contre eux, de sorte que plusieurs de ceux du

Siege de Bourges. Bien munie.

M. CCCCXII. camp du Roy furent tuez deuant qu'on se print garde de ceste trahison. Mais l'auant-garde qui suiuoit les coureurs de bien pres rembarra incontinent les Orleannois si viuement qu'ils furent contraincts se sauuer en la ville, toutesfois ceux de la ville eurent le courage si grand qu'ils laissoient toutes leurs portes ouuertes, & se mirent en bataille pour receuoir leurs ennemis s'ils fussent venus. A

Orleannois repoussez dans icelle.

Au commencement du siege moururent plusieurs du cãp du Roy qui beuuoient eaux des puys esquels on auoit mis d'vne herbe nommee en Latin *Isatis*, & en François de la Guesde, de laquelle vsent les teinturiers, & ceux qui beuuoient de ces eaux estoient empoisonnez, & en mouroient incontinent. Apres que par quelques prisonniers on eust sceu la façon de l'empoisonnement des eaux, il fut par cry public defendu à tous ceux du camp du Roy de boire des eaux des puys, & commandé de boire seulement des eaux viues & courantes. Les assiegez & assiegeans iniurioient les vns & les autres. Les partisans du Duc d'Orleans de dessus les murailles de la ville appelloient le Duc de Bourgongne faux meurtrier du Duc d'Orleans, & disoient que s'il n'eut esté là present ils eussent ouuert les portes de leur ville au Roy, mais que d'autant que ledit Duc tenoit le Roy prisonnier entre ses mains ils n'auoient voulu les ouurir. Les Bourguignons appelloient ceux de dedans faux traistres, Armaignacs & rebelles au Roy leur souuerain, auec vne infinité d'autres iniures qui ont esté renouuellees & pratiquees en ce Royaume depuis quinze ans. B

Eaux des puits empoisonnees.

Defence d'en boire.

Le treiziesme iour du mois de Iuillet de l'an mil quatre cens douze, à la poursuitte du Duc de Berry furent accordees certaines tresues, pendant lesquelles quelques traistres estans au camp du Roy fauorisans le Duc d'Orleans, manderent secrettement à ceux de la ville qu'ils saillirent sur le camp & qu'il en estoit temps. Ceux de dedans suiuant cest aduertissement, vn iour que le Roy estoit en sa tente, & que chacun reposoit, sans se doubter de surprise ou trahison, yssirent de la ville par deux portes enuiron cinq cens hommes d'armes d'eslite, en deliberation de prendre le Roy & le Dauphin, & de tuer le Duc de Bourgongne, mais il aduint que deux pages du sieur de Croy, qui menoient abreuuer deux coursiers les descouurirent, & retournerent en arriere à toute bride, crians à l'arme, voicy nos ennemis saillis hors la ville. L'alarme donnee au camp du Roy, les assaillans furent receus par son auant-garde, de telle vigueur qu'ils furent contraints de tourner le dos & se sauuer à course de cheual, apres que cent vingt d'iceux eurent esté tuez & quarante pris prisonniers. C

Aduertissement de traistres.

Pour tuer le Duc de Bourgongne.

Pendant ce siege ceux de la ville faisoient de grands butins, car tous les viures venans au camp, fust des parties de Bourgongne ou du costé de Paris, tout, ou la pluspart estoit destroussé & deualisé par ceux de Bourges, qui s'embusquoient en toutes les aduenuës. Et pource que la ville de Sanxerre tenuë par les Orleannois faisoit grand empeschement aux viures du camp du Roy, elle fut prise par quelques troupes dudit seigneur, dont le camp qui quasi estoit affamé eust moyen d'estre soulagé de viures. D'ailleurs les assiegez aduertis que l'Admiral de France & le Vidasme d'Amiens venoient au camp conduisans beaucoup d'argent du Roy, firent sortir de leur ville enuiron quatre cens hommes d'armes, desquels estant l'entreprise esuentee, ils furent destroussez par cinq cens hommes d'armes menez par le Duc de Lorraine, & quelques seigneurs, & cuidans prendre furent pris eux mesmes, & estimans faire grand butin demeurerent en proye, les vns morts, les autres prisonniers. D

Butin des assiegez.

Sãxerre prise.

Entreprẽneurs pris.

Le Duc de Berry vieil & cassé, & ennuyé de toutes ces pertes & desastres de voir ses hommes mourir & ses pays destruire, fit prier messire Philibert de Lignac grand Maistre de Rhodes, qui estoit au camp du Roy, de vouloir procurer enuers ledit sieur Roy & le Dauphin son fils, son Lieutenant general en l'armee, quelque appoinctement & paix. Ce que ledit Lignac commença de faire si sagement, que il ne se monstroit nullement affectionné ny passionné plus à vn party qu'à l'autre. Aussi en ces mesmes iours vint le Mareschal de Sauoye Ambassadeur de la part du Comte de Sauoye son Maistre, pour disposer les deux parties à la paix, & s'estant ioint auec ledit grand Maistre de Rhodes, eux deux impetrerent des

Desir du Duc de Berry.

Sauf-conduit pour la traicter.

A parties saufconduict pour aller & venir du camp en la ville, & de la ville au camp, pour dresser les moyens de paruenir à la paix, pour laquelle parfaire le Roy deputa auecque les deux susdicts seigneurs, quelques nobles gentils-hommes, mais le Duc de Bourgogne, qui estoit principal motif de ceste guerre, empeschoit de tout son pouuoir la paix, disant (ce que depuis par la passion de plusieurs autres a esté mis en auant en presque semblables troubles) que le Roy ne deuoit point faire la paix auecques ses subiects, rebelles, & criminels de leze Maiesté, & mettoit en auant que ils auoyent contre tout droict diuin & humain, violé & enfrainct les loix de la guerre, ayant durant la tresue faict vne saillie sur le camp du Roy & failly soubz le pretexte de ladicte tresue à prendre au despourueu le Roy & son fils. M. cccexii.

Conseil de factieux.

Le Roy apres auoir seiourné vn mois deuant la ville de Bourges sans aucun effect, changea le lieu de son siege, car ayant esté du costé deuers la Charité sus Loire, il se trásporta à la partie dextre de la ville vers la riuiere d'Yeure assez loing de la place, dont les habitans eurent grande ioye, estimans qu'il s'en allast, parce B qu'il auoit fait mettre le feu par toutes les loges de son camp. Mais ils eurent courte ioye, car le lendemain ayant passé la riuiere d'Yeure il se vint camper deuant Bourges du costé de deuers Orleans, qui estoit l'endroict duquel ceux de Bourges auoyent plus de viures: mais ceux de la ville qui auoyent veu le camp passer l'eau, mirent le feu en ces faux bourgs où il venoit loger. Ce qui fut vn piteux spectacle, car grand nombre de maisons & plusieurs temples bruslerent. Alors le Duc d'Aquitaine ou de Guyenne Dauphin, soit qu'il fut inspiré de Dieu, soit qu'il fut à ce incité par aucuns qui n'aimoient pas le Duc de Bourgogne, commença à se fascher de ceste malheureuse & intestine guerre: car il consideroit que nõ seulement le pays de Berry, mais aussi le Royaume de France, en estoit desolé & affligé de toutes parts: que c'estoit l'heritage auquel il estoit nay pour succeder apres le decedz du Roy Charles son pere, & que tout ce dommage tomboit sur luy-mesme, à l'appetit des affections & humeurs, de ses cousins les Ducs de Bourgogne, & d'Orleans. Parquoy de son motif il fit faire deffence aux canonniers & aux maistres des engins de guer-C re qu'ils neussent plus à tirer ny desmolir en aucune maniere que ce fust les murailles, portes, ny deffences de la ville sur peine de la vie. Le Duc de Bourgongne fut grandement esmerueillé de ceste deffence, & pensa bien incontinent que le Daufin auoit pres de luy des seigneurs qui luy auoyent remué sa pensee en la faueur des Orleanois. Et peu de iours ensuiuants le Daufin dict resolument au Duc de Bourgongne son beau pere, qu'il feroit finir ceste guerre. Le Duc qui voyoit qu'il ne pourroit destourner le Daufin, luy respondist doucement, que puis qu'il luy plaisoit ainsi le faire, que ce fust selon la conclusion qui auoit esté prinse à Paris par conseil du Roy: c'est à sçauoir, que si les Orleannois se vouloyent humilier enuers le Roy & cognoistre leur faute, il les receuroit à obeissance & en sa grace. A quoy le Daufin repliqua qu'il desiroit bien qu'ils vinssent à l'obeissance du Roy son pere, au demeurãt que la guerre auoit desia trop duré, & que c'estoit au preiudice du Royaume & du Roy son pere, & que tout en pourroit tomber sur luy qui estoit heritier presomptif de la Couronne de France.

Lieu de siege changé.

Courte ioye

Bruslemens piteux spectacle.

Deffence de guerre.

Duc de Bourgongne mal content.

Sagesse du Dauphin.

D Dauantage que ceux contre qui on faisoit la guerre estoient sõ oncle & ses cousins germains, & proches de son sang. Lors le Duc cognut tout appertement que la volõté du Daufin estoit toute changee, & entra en soupçõ cõtre le Duc de Bar, qui dés long temps luy estoit suspect, & luy en fit la mine: toutesfois il dict au Dauphin qu'il estoit bien content que les Traictez de la paix se fissent selon son bon plaisir & aduis, à l'honneur du Roy & de luy. Et dés ce iour le Duc de Bourgongne cõmença à faire l'humble & le petit enuers le Dauphin, voyant bien que les affaires prenoyent autre train par le changement de sa volonté, de sorte que les deputez des parties (qui desia auoient failli à leur entreprise, & s'estoiẽt desistez de ceste poursuite) furent rassemblez, & fut tant pourparlé, que derechef on entra bien auant en termes de paix.

Sa volonté changee.

Au grand despit du Duc.

Les deputez des deux parties ne pouuans tomber en conclusion de ceste paix, firent requeste au Roy, que pour le bien de ses affaires les Ducs de Berry & de

Requeste de deputez.

M. cccc xii. Bourgongne parlementassent ensemble, esperans que par ce moyen tous differens A se vuideroient aisement. Ce que le Roy & les Princes trouuans bon, pour ce faire fut esleu vn marez lieu de seur accez, car encore que le Duc Iean de Berry fut oncle charnel & parrain du Duc Iean de Bourgongne, & luy son propre neueu & filleul, si est-ce qu'ils ne se fioient gueres l'vn de l'autre. En ce lieu furent faites fortes barrieres pour l'asseurance des deux Princes, car la proximité de parentage ne les asseuroit gueres, dautant que la cupidité d'estre grand ne recognoist aucun parentage. Ainsi vindrent ces deux Princes à ces barrieres en bel equipage, ayant chacun son conseil derriere luy, & tous deux auoient certain nombre de gens de guerre distans des barrieres par mesme interualle pour scorte de leurs personnes, & estoient tous deux armez de toutes pieces. Et tout bon vieillard qu'estoit le Duc de Berry aagé de soixante & dix ans, il estoit bien armé d'vn tres-beau harnois, la capeline d'acier en teste, l'espee & la dague en la main, la hache d'armes au costé, & au front luy pendoit vn fermeillet auec vne bague fort riche. Dessus ses armures il auoit vn tournelet de pourpre (comme dit Enguerrand) dessus lequel il portoit la bande en escharpe toute semee de marguerite en broderie, & sembloit bien grand Prince & B fils de Roy. Le Duc de Bourgongne venant à face ouuerte, monstroit qu'il auoit le cœur logé hautement, accordant ses fastueux gestes à la hautesse de ses paroles, & sembloit bien estre vn grand & hardy Prince, mais vain & insolent. Il donnoit esbahissement à qui le regardoit, car si la face peut donner foy de ce qui est au cœur, il sembloit qu'il n'eust voulu ceder à Prince du monde. Estans venus ensemble ils s'appuyerent tous deux sur les barrieres, où ils furent l'espace de deux heures, & auoient en parlant aucunesfois recours à leur conseil, selon le suiet de leurs propos & Traictez, pour dresser leurs responces l'vn à l'autre : car ils vuidoient les articles dressez par les deux parties.

Deffiances d'oncle à neueu. — Leur pour-parler. — Habit du Duc de Berry. — Insolence du Duc de Bourgongne.

Les deux Princes apres auoir paracheué leur pourparler, se separerẽt l'vn de l'autre, monstrans & faisans ioyeuse chere ensemble : toutesfois le Duc de Berry trouuant estrange de son propre neueu fils de son frere, qu'il vint à luy en armes, & parlementer à luy auec barrieres, luy dit au partir par maniere de ioyeuseté: Beau neueu & filleul, quand vostre pere, mon frere viuoit, il ne falloit point de barrieres entre nous deux : nous estions bien d'accord moy & luy. C

Pourparler de Princes. — Reproche d'oncle.

A quoy le Duc de Bourgongne fist responce, Monseigneur, ce n'est pas par moy, mais sans replique le Duc de Berry auec les siens remonta à cheual, & s'en retourna.

Ces seigneurs deputez pour le fait de la paix eurent plusieurs grandes conferences ensemble, & ceux du Roy & du Duc de Bourgongne mettoient en auant que les Orleannois estoient rebelles au Roy, & que iamais ils n'auoient voulu obeyr à ses Edicts & mandemens. Ils pretendoient aussi grandes amendes contre lesdits Orleannois, pour auoir occupé les villes, places, & forts de l'obeissance du Roy, pour y auoir mis les feux, les auoir pillez & saccagez, & mis à mort les subiets du Roy. Semblablement ils exageroient fort la rebellion & desobeissance des dessusdits, pour auoir fermé les portes de la cité de Bourges au Roy, luy estant en personne auecque son fils aisné. A quoy faisoient responce les deputez de la part d'Orleans, qu'il y auoit long temps que le Roy n'auoit esté en santé ny en bon D propos, & qu'estant ainsi indispost il n'estoit capable de commander, ny eux tenus d'obeir à ce que luy faisoient faire leurs mortels ennemis qui possedoient le Roy, & qui soubs le nom & pretexte de sa Maiesté vouloient executer leurs cruautez, passions & vengeances. Et quant aux villes occupees, ils disoient qu'attendu que leurs seigneurs sont du sang Royal de France, ils pouuoient aller & venir librement & franchement par les bonnes villes de ce Royaume, & mener leurs gens de guerre pour le fait de leur guerre & querelle particuliere, laquelle ils auoient à bonne & iuste cause contre le Duc de Bourgongne, & que si le Roy eust esté en santé, ils n'eussent esté en peine de la poursuite qu'ils faisoient pour auoir iustice, & qu'il n'eust laissé impunie la mort cruelle de son frere germain & vnique. Pour ces raisons disoient n'auoir point forfait enuers le Roy pour ce regard : mais bien recognoissoient auoir mesprins pour luy auoir fermé les portes de la ville de

Orleannois rebelles. — Leurs insolences. — Roy en son mauuais sens. — Excuses des Orleannois. — Sur leurs accusations.

A Bourges, estant sa Maiesté en personne deuant la ville, & par ce traicté de paix luy en demandoient mercy, en luy rendant les clefs de la ville. Le mercredy ensuiuant treiziesme de Iuillet de l'an mille quatre cens douze, les Ducs de Berry & de Bourgongne retournerent aux barrieres auec les deputez, & conclurent la paix soubs le bon plaisir du Roy, & se partirent d'ensemble tres-ioyeusement. Le lendemain le Roy en son Conseil approuua & ratifia ce que les traicteurs & deputez auoient fait auec les Ducs, ce qui fut le Ieudy quatorziesme de Iuillet audit an 1412. M. cccexii. Paix conclue.

Le Vendredy 15. les Princes assiegez, à sçauoir les Ducs de Berry & de Bourbon, le sire d'Albret, le Comte d'Eu, Iean de Bar frere au Duc de Bar, accompagnez de grand nombre de Cheualiers sortirent de la ville, portans tous leurs bandes, vindrent en la tente du Dauphin, dautant que le Roy estoit malade. Ils s'entrebaiserent tous apres auoir donné fin à la conclusion de la paix. Toutesfois les freres d'Orleans ne vindrent point auec les autres. Ce qui fit presumer qu'ils n'auoient pas la paix agreable, parce qu'il estoit dit que la paix de Chartres, selõ sa forme & teneur, B sortiroit son plain & entier effet, & s'entretiendroient inuiolablement & perpetuellement, tant en ce qui concernoit le fait de la mort du feu Duc d'Orleans, que les mariages pourparlez des enfans d'Orleans auec ceux du Duc de Bourgongne. Ces choses ainsi faites, le Duc de Berry rẽdit au nom du Roy les clefs de sa cité de Bourges au Dauphin, auec les larmes aux yeux qui luy tomboient de ioye qu'il auoit de ceste paix. Ainsi fut publiee la paix à son de trompe, auec inhibition tres-expresse aux parties & partisans de ne se dire ny faire iniure les vns aux autres sur peine de la vie, ny se nommer Armaignacs ny Bourguignons par mocquerie & iniure, comme durant ceste guerre ceux qui tenoient le party du Roy estoient appellez par derision Bourguignons, & ceux de la part d'Orleans estoient nommez Armaignacs, pour raison de l'escharpe du Comte d'Armaignac, laquelle tous ceux de leur faction portoient. Princes ennemis se voyẽt. Paix peu agreable. Paix publiee. Noms factieux.

XII.

Le Roy partant de son camp deuant Bourges s'en vint à Auxerre, là où furent mandez les trois Estats de France, pour assister & voir faire les sermens de C l'obseruance de la paix. Iceux estans arriuez, fut dressé vn haut eschaffaut ou theatre hors la ville aupres de l'Abbaye de Sainct Marian, sur lequel estans le Roy & les Princes, fut la paix iuree, & y vint le Duc Charles d'Orleans accompagné de Philippes Comte de Vertus son frere, & tous deux confirmerent en presence ce que leurs Procureurs auoient desia fait, & fut conclud le mariage du Comte de Vertus auecque la fille du Duc de Bourgongne. Apres lesdits sermens & accords faits, tous les Princes allerent disner ensemble au logis du Dauphin, monstrans les vns aux autres grands signes d'amitié, & continuerent plusieurs iours en deuis, cheres & esbatemens, auecque grande & apparente demonstration de bonne reconciliation. Mesmes les Ducs d'Orleans & de Bourgongne furent veus sur vn mesme cheual se pourmener auecque les autres Princes. Ce qui sembla vne grande apparence de fraternité & amitié, mais telles apparences trompent souuent les hommes, & les volontez sont fort muables, comme il sera veu cy-apres. 3. Estats à Auxerre. Amitié de Princes.

D Ceste paix qui estoit profitable & agreable aux François, n'estoit gueres agreable aux Anglois, car eux ayans passé la riuiere de Loire aduertis de l'accord fait entre ces Princes, & voyans que le Duc d'Orleans qui les auoit fait venir, auoit faite ladite paix sans les en aduertir, & sans leur payer ce qu'il leur auoit promis, gasterent les pays de Touraine & du Maine, prenans villes, chasteaux & forteresses, & ia auoient pris les villes de l'Aigle & de Buzaucais, & l'Abbaye de Beaulieu en Touraine qu'ils brusleren, & prindrent l'Abbé d'icelle. Et pource que les Anglois disoient qu'ils ne s'en retourneroient point en Angleterre si le Duc d'Orleans n'y estoit, & qu'ils ne fussent payez de leur solde pour le temps que ils auoient esté en France, appoinctement fut fait auecque eux, en leur donnant deux cens quarante mille escus, desquels ils receurent comptans cent quarante mille, & pour les cent mille qui restoient, emmenerent en Angleterre pour ostage Iean Comte d'Angoulesme frere du Duc Charles d'Orleans, & grand pere paternel du Roy François premier, là où quelques histoires disent auoir demeuré Anglois despitez. Se font payer.

M. CCCCXII. trente ou trente-deux ans. Les histoires d'Angleterre disent qu'apres que les Anglois eurent pillé l'Abbaye de Beaulieu, le Duc de Clarence ayant retiré ses soldats de la proye & du pillage s'en alla en Gascongne, marchant en bataille rangee pour n'estre point surpris ny assailly par les chemins. Que par tout où il passoit il mettoit tout en proye, de façon qu'ayant mis tout au feu & à sang il emmena auec luy vn grand nombre de bestail, & vn grand butin d'or & d'argent. Que ses soldats pour l'heure contens de ce pillage, eurent meilleur moyen d'attendre l'argent que le Duc d'Orleans deuoit enuoyer, car dés le commencement le Comte (elles disent le Duc, mais il n'estoit que Comte) d'Angoulesme, donné en ostage pour neuf cens mille escus que ledit Duc d'Orleans deuoit donner, auoit esté enuoyé en Angleterre, là où il fut iusques à ce qu'ils furent payez. Voyla ce que disent les histoires Angloises. A

Iean Comte d'Angoulesme.

Pays à feu & à sang.

Aduertissement.

Quelques Chroniques disent qu'apres ceste paix faite entre ces Princes, les Ducs d'Orleans, de Berry & de Bourbon, furent aduertis par Pierre des Essars Preuost de Paris, comme en l'hostel de Bourgongne auoit esté tenu vn conseil secret auquel estoient le sieur de Iaqueuille & ledit des Essars, & qu'en iceluy fut conclud que si on trouuoit lesdits trois Ducs à poinct en l'assemblee qui se deuoit faire à Auxerre, pour ordonner des affaires du Royaume, on les deuoit tuer. A quoy ledit des Essars aduertisseur disoit n'auoir voulu donner son consentement, ains auoir dit que c'estoit trop meschammént fait d'auoir fait mourir le Duc Louys d'Orleãs, & de vouloir en apres en faire autant au Duc Charles son fils, & aux autres deux Ducs. Le Duc de Bourgongne aduerty que des Essars auoit descouuert ce conseil, se resolut de le faire mourir, comme il fit puis apres. Lesdits Ducs d'Orleans, de Berry & de Bourbon aduertis de ceste entreprise, ne voulurent aller à Auxerre, mais voyans peu apres que le Dauphin auoit pris le gouuernement du Royaume ils l'allerent trouuer à Meleun, & furent de luy si bien recueillis, qu'il print à son seruice deux gentilshommes de la maison du Duc d'Orleans, mais peu apres ils furent tuez par la faction du Duc de Bourgongne, qui sçauoit bien se deffaire des hommes quand il se deffioit d'eux, ou quand il leur vouloit du mal. B C

De mort.

Aduertisseur menassé.

Malice du Bourguignõ.

Paix fourree.

Encores que la paix faite deuant Bourges & iuree à Auxerre, eust esté iuree des mains & de la langue des Princes, si est-ce qu'elle ne l'estoit pas du cœur ny de la volonté, car il n'y auoit celuy d'eux qui ne machinast quelque trauerse & tromperie à son compagnon, & qui n'entreprint tous les iours des vengeances sur ceux qui auoient tenu party contraire à eux, ou qui leur estoient suspects, de sorte qu'en vne mesme ville, bourgade & maison, ceux qui vouloient mal à vn autre l'alloient deferer & accuser de fauoriser l'ennemy de leur Prince, & ne se pouuoit trouuer plus forte calomnie que celle-là, qui estoit secondee du temps, tant sont dangereuses les querelles des Princes & les guerres ciuiles. Par ce moyen plusieurs gens d'honneur perdirent la vie, & d'autres furent en grand danger de la leur. Mesmes le Duc de Bourgongne entra en soupçon d'vn Cheualier de sa maison nommé Iourdain, ou selon d'autres Bourdain de Saligny, auparauant fort fauorisé de son maistre, accusé d'auoir (selon aucuns) voulu tuer ledit Duc, à la suscitation de la veufue du feu grand Maistre de Montagu que ledit Duc auoit fait decapiter, ou (selon d'autres) pource que ledit Saligny s'estoit voulu rendre Orleannois, & auoit descouuert plusieurs secrets du Duc son maistre au Duc d'Orleans. Le Duc le fit mener en Flandres, là où il fut mis en vne orde, estroite & obscure prison. Dauantage, combien que par la paix de Bourges iuree à Auxerre il eust esté dit, que ceux qui à l'occasion de ceste guerre auroient esté desmis de leurs estats & offices y seroient restablis, si est-ce qu'il y en eust plusieurs qui ne peurent iamais ioüyr de ceste grace, mesmement ceux qui auoient suiuy le party des Orleãnois, les affaires desquels estoient tousiours mis en delay & en longueur, se consumans en leurs poursuittes sans effet, pource que le Duc de Bourgongne possedoit le Roy. Dequoy le Duc d'Orleans auoit plaintes à toutes heures auec vn estrange mescontentement, mais il ne pouuoit y remedier, pource que le temps luy estoit contraire, nourrissant cependant dedans son cœur vne attente de vengeance contre l'autre. La Cour estoit estrangement broüillee des secrettes & differentes pratiques qui D

Mal des guerres ciuiles.

Fauory desauoüé.

Bourguignõ grand.

Factions de la Cour.

A qui s'y faisoient, car les Orleannois auoient pour eux le Dauphin qui manioit les affaires, & les Bourguignons auoyent le Roy, qui la plusparr du temps estoit malade de sa maladie accoustumee, & incapable d'entendre aux affaires. A ceste cause le Duc de Bourgongne se vouloit contre le Dauphin entremettre d'iceux, & auoit à sa deuotion tous ceux du conseil, pource qu'ils estoient presque tous faicts de sa main. Ainsi n'y auoit-il entre les Princes que dissimulation, feintise, hypocrisie, trahison des vns contre les autres, & nulle vraye amitié. Dont il ne faut s'esbahir si le temps d'alors estoit bien calamiteux, & si Dieu punissoit les vns & les autres pour leur ambition, pour laquelle ils oublioyent leur foy, leurs sermens, & deuoir enuers le Roy. Le Duc de Bourgongne se voulant vanger de quelques officiers du Roy qui auoyent tenu le party contraire au sien, & mesmement de quelques financiers qui s'estoyent enrichis des deniers Royaux, persuada au Roy de conuoquer tous les Princes & grands Seigneurs de son Royaume, les Prelats, & les commis & deputez des bonnes villes, pour aduiser à la reformation des abus du Royaume, & sur tout au faict des finances. Mais ceste reformation des finances & des B abus, subtilitez, tromperies, caballes, & larcins des financiers a esté en France si souuent mise en auant, sans qu'ils (horsmis quelques vns, les vns malheureux & malotrus, les autres grands & riches, & par consequent enuiez à cause de leurs biens) en ayent eu beaucoup de mal qu'eux cognoissans les finesses du mõde & de la Cour, & qui par la rogneure d'vne partie de ce qu'ils ont desrobé iettee en la main, & en la manche de quelque fauory ils en seront quittes, ne se soucient pas beaucoup du bruit des reformations, ny de l'effet des recherches, car ils ont le remede tout prest, & le trou tout fait pour sortir des delations & accusations, & ne font que en rire.

M.CCCCXIII.

Trahison entre Princes.

Vengeance non zele.

Finesses des financiers.

Nos Chroniques disent que peu des conuoquez y vindrent, mesmement des nobles, & qu'à ceste cause ceux de Paris ne peurent executer leur entreprinse. Autres disent que les Princes firent assembler lesdicts trois Estats, lesquels ayants pris leurs conclusions, firent vn monopole, choisissants l'Vniuersité de Paris pour deduire tout deuant le Roy, estans tous forgez à vn coing, & les vrais ennemis de la maison d'Orleans, qui estoit occasion que les Orleannois les haioyent C à mort, & ne vouloit accepter aucune chose qui sortit de ceste assemblee qui leur estoit suspecte. Dont le Recteur parlant pour & au nom de la ville de Paris, mit en auant que le Roy voulant entretenir la paix, la debuoit faire iurer & ratiffier aux seigneurs de son sang, qui encores ne l'auoient iuree ny promise és mains de sa Maiesté & estoit à luy de faire chasser les Anglois qui faisoyent mille extorsions sur ses subiects, & de forcer le Comte d'Armaignac (auquel les Parisiens vouloyent mal de mort) d'entretenir la paix, en quoy il faisoit fort mal son deuoir. Passa outre luy qui parloit pour l'Vniuersité & ville de Paris, & remonstra que les fautes qui se commettoyent au seruice de sa Maiesté, estoyent celles qui causoyent ce deffaut qu'on y voyoit: & se fondant sur la distribution des finances, voulut s'enquerir sur la despence de la maison du Roy, sur les aydes & autres leuees: disant que l'on monstreroit que de six cens mille francqs, les cent mille n'estoyent point employez pour le seruice du Roy, ny là où il estoit besoing, & sur l'heure accuserent quelques vns des officiers qui estoyent pres de la personne D du Roy, & auoyent le manimẽt de ses finances. Et sur tout se plaignirent de l'espargne (ainsi s'appelloient alors les deniers mis dedãs les coffres du Roy) esquels ne se trouuoit pas vn seul denier, & ceux qui durant sa maladie les manioyent, n'auoyent pas esgard, ny aux dons faicts par le Roy, ny aux Princes qui auoyent manié les affaires. S'attaquerent aux Tresoriers, qui ayant leué les deniers du Roy, s'en seruent & les prestent à vsure, & ce-pendant qu'ils en font leur profit, le seruice du Roy demeure en arriere. Requirent que sa Maiesté fit faire information contre ceux qui auoyent manié les finances depuis trois ou quatre ans, afin qu'ils en rendissent compte, & toute ceste partie estoit dressee contre des Essars que le Duc de Bourgongne poursuiuoit à mort, encore qu'il eust esté l'vn des plus fauoris seruiteurs qu'il eust. Mais il auoit descouuert aux Orleannois le secret de son Maistre, comme nous auons dict cy-deuant. Proposerent vn poinct à noter, que c'estoit vn grand abus que les officiers de sa Maiesté, qui estoient à

3 Estats assemblez.

Remõstrãces de l'Vniuersité.

Remonstrance sur les finances.

Accusation contre les financiers.

Contre les financiers.

A secrette suscitation du Dauphin se mirent en armes, & rompirent la muraille du chasteau qui ioignoit autour de la ville, afin de pouuoir aller tout autour des murailles. Dauantage à la suscitation d'aucuns partisans du Duc de Bourgogne, ils demolirent le pont planté sur leur riuiere, par lequel on entroit au chasteau. M.CCCCXIII. Financiers poursuiuis.

Ceux qui estoient poursuiuis pour la reddition de leurs comptes touchant les finances, considerans que le Duc de Bourgogne estoit leur principale partie, & qu'il en faisoit la plus grande poursuitte & instance, tant pour se venger de ceux à qui il vouloit mal, que pour tousiours monstrer aux Parisiens (de la faueur desquels il se vouloit seruir & les auoir pour partisans) que luy seul d'entre tous les Princes estoit zelateur du bien du Roy & du Royaume, s'aduiserent que le Dauphin & le Duc de Bourgogne commençoient à entrer en picque & ialousie pour le fait du gouuernement, car le Dauphin y trouuant de la douceur le vouloit seul auoir, le Duc de Bourgogne se faschoit de le desmordre. Cela leur donna quelque esperance qu'ils pouuoient eschapper des mains dudit Duc, & à ceste cause par l'entremise du Duc de Bar, & du Duc Louys de Bauiere, commencerent à pratiquer la bonne grace du B Dauphin. Leurs menees. Pour reuenir en grace.

Pierre des Essars qui estoit fuitif tant pour le fait des finances que pour la haine que luy portoit le Duc de Bourgogne, pour les causes cy-dessus deduites apres la grande fureur & support qu'il auoit eu de luy, sceut si bien par subtils moyens gagner la bonne volonté du Dauphin, qu'il fut par luy mandé de venir à Paris. Mais comme des Essars pensast y venir si secrettement que le Duc son ennemy n'en sceut rien, sa venuë estant descouuerte, il fut pris par quelques Cheualiers du Duc assistez d'Elyon de Iacqueuille Capitaine de Paris, & de six mille hommes de la commune de ladite ville, menez par Ianot ou Simonnet Caboche escorcheur de vaches en la boucherie de S. Iacques, Iean de Troye Chirurgien, & Denisot de Chaumõd, & mené prisonnier au Louure, & de là en la Conciergerie du Palais. Peu de iours apres ledit des Essars à la suscitation du Duc de Bourgogne, pour lequel il auoit fait vne infinité de follies & insolences à Paris, fut en la place des Halles de ladite ville decollé, & pareillement fut coupee la teste à Iacques de la Riuiere trouué mort en C la prison, au petit du Mesnil, & à plusieurs autres, & furẽt d'autres decolez, pendus, noyez, assommez & emprisonnez, la pluspart desquels auoient esté au commencement partisans du Duc de Bourgogne. Ainsi se ioüent les mauuais Princes de la vie des hommes. Le peuple armé d'armes & d'impudence, garny de meschans garnimens affulez de chaperons blancs, pour mieux cognoistre ceux qui seroient de leur bande, & qui les firent porter à plusieurs Princes, seigneurs & Prelats, alla au logis du Dauphin, & luy tint vn langage rebelle & orgueilleux, luy disant qu'il falloit qu'il rendit certains traistres qui estoient en son hostel. C'estoient tous ses officiers & ceux des Ducs de Berry & d'Orleans qu'il auoit recueillis autour de luy, dont ils auoient les noms en vn roolle. Le Dauphin en cholere remaschee entre ses dents respondit au peuple qu'il ne falloit pas que de ceste façon il entrast en son logis, & qu'en iceluy il n'y auoit point de traistres. Mais ces obstinez & acharnez mettans en arriere tout respect, repliquerent au Dauphin qu'il falloit qu'il les leur liurast de bon gré, autrement ils les prendroient par force, & en feroient la punitiõ D telle qu'ils meritoient, ou les mettroient en pieces. Ceux à qui ils vouloient plus de mal & qui estoient au logis du Dauphin, estoient le Duc de Bar, & le Duc Louys de Bauiere, le Chancelier de Guyenne, Iacques de la Riuiere seigneur d'Annuel, Regnaud de Gennes ou d'Angennes, ses deux fils, les deux fils du sieur de Boissay, Michel de Vitry & son frere, les deux Geremmes, Pierre de Naisson, Guillot du Mesnil, Isabeau de Bretagne dame du Guesnay, & plusieurs autres Cheualiers, Escuyers, seigneurs, dames & damoiselles seruans le Roy, la Royne, le Dauphin & sa femme. Ce qui donnoit vn grand creue-cœur au Dauphin. En fin il fallut bailler les dessus-nommez à ceste populace Parisienne esmeuë par le Duc de Bourgogne, lequel sur ces entrefaites entra en la chambre dudit Dauphin accompagné du Duc de Lorraine, & d'aucuns des Parisiens en armes, qui en la presence dudit Dauphin en prindrent plusieurs autres. Alors le Dauphin voyant qu'en sa personne on luy faisoit ces indignitez de le brauer, & de luy prendre ses meilleurs & plus agreables

Auec le Dauphin. Des Essars prisonnier. Plusieurs mis à mort. Colere du Dauphin. Impudence de belistres. Demandent plusieurs personnes. Qui leur sont liurees.

M.cccexiii. Menasse du Dauphin.

seruiteurs, conceut vne grande haine contre le Duc de Bourgogne, si qu'il ne se peut tenir de luy dire qu'il s'en vengeroit, & qu'il sçauoit bien que tout cecy procedoit de son conseil, pource que ses gens estoient les principaux entremetteurs & instrumens de toutes ces menees. Le Duc de Bourgogne ne sceut si bien s'excuser de cela, que le Dauphin n'entrast en vne extreme cholere, & furent tous les dessusdits menez en diuerses prisons par la populace de Paris. Laquelle ne se contentant de cela, alla en plusieurs maisons tuer les maistres d'icelles, & par la ruë tuoit ceux qui luy estoient desagreables, & apres les auoir tuez les trainoit à la riuiere. Il fut enioint au Dauphin de ne bouger de la ville de Paris, & lors furent executees les vengeances & inimitiez particulieres, car ceux du party de Bourgogne faisoient tuer sous le nom d'Orleannois ceux contre qui ils auoient eu enuie, ialousie, querelles, inimitié ou procez. Ce qui aduint l'an 1413.

Meurtre de peuple.

Vengeances executees.

FIN DV DIXNEVFIESME LIVRE.





LE VINGTIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE CHARLES SIXIESME, ROY CINQVANTE-DEVXIESME.

Sommaire.

I. *Ambition du Duc de Bourgongne contre les Orleannois. Cruautez & massacres à Paris. Traicté de paix. Duc de Bourgongne hay. Se retire en Flandres.*

II. *Partisans Orleannois. Le Comte de sainct Paul ne veut renoncer à l'Estat de Connestable. Le Duc de Bretagne en Cour, & ses pratiques. Commandement fait au Duc de Bourgongne par le Roy. Ses lettres aux villes.*

III. *Assemblee dedans Paris contre le Duc. Lequel se presente deuant. Suscite les Parisiens. Escrit aux Princes. Se retire en ses pays. Est declaré rebelle. Prises de Compiegne & de Soissons.*

IV. *Affaires du Duc en mauuais train. Le font recourir à la paix. Laquelle est empeschee par les Orleannois. Et nonobstant se conclue à Arras. Traicté d'icelle. Iuré par le Duc. Le Roy retombe malade.*

V. *Le Dauphin prend l'authorité du Royaume. Schisme de l'Eglise, & le zele de l'Empereur Sigismond pour l'appaiser. Concile de Constance. Benedict opiniastre. Mort de Gregoire, Iean & Benedict deposez. Martin esleu. Iean Hus bruslé.*

VI. *Mort d'Henry 4. Roy d'Angleterre. Harfleur assiegee par les Anglois. Qui pillent le pays de Vimeu. Bataille d'Arzincourt.*

VII. *Le Duc de Bourgongne vers Paris. Haine de luy & du Duc d'Anjou. Mort du Dauphin Louys. Languedoc saisi. Le Duc de Bourgongne hay du Roy. Esmeute à Paris pour imposition. Mort des Ducs de Berry & d'Anjou. Cruautez & larcins sur les champs. Gens du Duc de Bourgongne viuent à discretion sur le pays.*

VIII. *Sigismund Empereur en France. Fait vn Cheualier au Parlement. Va en Angleterre. Treues entre les Anglois & François. Menees du Duc de Bourgongne auec le Dauphin Iean. Lequel meurt incontinent apres. Charles son frere deuient Dauphin.*

IX. *Canni Ambassadeur pour le Roy vers le Duc de Bourgongne. Et ce que respondit le Duc à ses propositions. Affaires de Naples. La Royne Ieanne prisonniere. Iacques de Bourbon en danger. Se fait moine. Ieanne couronnee Royne, fin du schisme.*

X. *Factions de Naples. Danger d'Alfonse Roy d'Arragon. Louys d'Anjou adopté. Marseille prise. Sedition à Rouen, où le Dauphin se transporte. Courses à Senlis, qui se rend au Duc de Bourgongne. Son camp deuant Paris. Siege de Corbeil. La Royne change de party. Se fait rendre Tours. S'achemine à Chartres. Reglement dressé à Amiens. Nouueau seel de la Royne.*

XI. *Le Duc mene la Royne à Troyes. Le Duc d'Armaignac contre luy. Priué de l'Estat de Connestable. Traicté de paix. Estats en Charolois. Paris rendu aux Bourguignons. Le Dauphin en danger. Sedition grande entre les Parisiens. Meurtres & massacres. Les Connestable & Chancellier tuez. Calamitez de la France.*

XII. *L'Anglois en Normandie. Famine à Rouen. Qui la contraint de se rendre. Surprise de Lagny. Parlement des deux Roys sans effet. Traicté entre le Dauphin & le Duc de Bourgongne.*

M cccexiii. I.

Ambition du Duc de Bourgongne.



TOVTES ces choses se faisoient par la folle & impetueuse ambition du Duc de Bourgongne, lequel pour la couurir d'vn beau manteau mettoit tousiours deuant les yeux des Parisiens ce masque du bien public, leur faisant entendre que le Dauphin auoit commandé à Pierre des Essars d'amener cinq cens bacinets (auiourd'huy ce sont salades) aux enuirons de Paris, sous couleur de faire vn tournoy au bois de Vincennes, & que ceux de la faction Orleannoise auoient desia fait grande assemblee de gens pour recommencer la guerre, & pour troubler le repos public de la France. Ceste opinion grauee dedans la teste de plusieurs, les Parisiens qui auoient planté toute leur esperance en l'authorité du Duc de Bourgongne qui leur promettoit de les deliurer des pilleries qu'ils souffroient, s'opiniastroient pour sa faction si obstinement, qu'ils pensoient que leur salut despendit de luy seul. Deux iours apres le Roy se pourmena par la ville de Paris portant le chaperon blanc comme les autres Princes faisoient, & le lendemain les Parisiens se mirent encore en armes plus tumultuairement que deuant, fermerent les portes de leur ville, y mirent gardes, & en chacune ruë planterent des gens de guerre. Puis en grande multitude & tumulte allerent au logis du Roy à S. Paul, mirent garnison en trois tours de ce logis, & vne partie d'entr'eux monta en la châbre du Roy, auquel apres auoir fait faire par vn moine Carme vne longue harangue tendante à la reformation du Royaume, presenterent au Duc de Bourgongne vn autre roolle, affermans qu'ils ne partiroient de là qu'on ne leur eut deliurez ceux qui estoient nommez en iceluy, entre lesquels estoit Louys de Bauiere frere de la Royne, & l'Archeuesque de Bourges Confesseur de ladite Dame, lesquels ils firent instance importune d'auoir iusques à dire que si on ne les mettoit entre leurs mains, ils les iroient prendre iusques en la chambre du Roy. En quoy on peut voir l'arrogance & l'impudence d'vne multitude esmeuë.

Contre ceux d'Orleans.

Le Roy au chaperon blanc.

Contraint par le peuple de liurer des hommes.

La Royne se trouuant fort troublee de ce qu'ils demandoient le Duc Louys son frere, commanda au Dauphin son fils d'aller auec le Duc de Bourgongne vers ces communes, les prier d'attendre à prendre son frere prisonnier iusques à huit iours delà, sinon qu'elles permissent qu'elle le fist conduire apres elles la part qu'elles voudroient. Le Dauphin voyant son pere, sa mere, & toute la Cour si troublee se mit à pleurer. Ce que voyant le Duc de Bourgongne le conforta d'vne bonne esperance que toutes choses iroient bien, ce qu'il pouuoit bien promettre, car il faisoit faire ce qui se faisoit, & tout dependoit de luy. Il mena le Dauphin vers ceste tourbe de fols enragez, & leur fit entendre la requeste que la Royne leur faisoit en faueur de son frere, mais eux qui estoient saisis de la fureur, sans retenuë d'aucun respect n'en voulurent rien faire, ains crioient tumultuairement que si on ne leur vouloit donner les personnes qu'ils demandoient, ils monteroient iusques en la chambre du Roy en la presence duquel ils les prendroient. Ceste responce obstinee fut rapportee à la Royne par ledit Duc qui en faisoit bien le marry, combien que ce fut luy qui faisoit iouër ce ieu, & que ceux que ces enragez demandoient fussent ses ennemis. Finablement le Duc Louys frere de la Royne & les autres nommez au roole de ces enragez furieux tant hommes que femmes, voyans qu'ils ne pouuoient eschapper, se mirent en leur misericorde, & furent menez en diuerses prisons. Ceux de l'Vniuersité voyant ces excez & outrages commis és personnes d'honneur & de respect, declarerent publiquement qu'ils ne s'estoient point entremis de l'emprisonnement de ces seigneurs & dames, & qu'en façon du monde ils n'entendoient s'en mesler. Les mutins voyans que l'Vniuersité les desaduoüoit & estoit desbandee d'auec eux, furent bien estonnez, dont ayans crainte d'en estre accusez seuls, impetrerent lettres du Roy par lesquelles estoit declaré que ces prises estoient faites pour le bien & vtilité du Royaume, & qu'il n'entendoit qu'il en fut rien imputé aux Parisiens, & les iustifioit entierement. Iamais l'Estat de la ville de Paris ne fut plus miserable, car personne n'y pouuoit estre asseuré, puis que la populace ayant rompu toutes les barrieres des loix diuines & humaines n'auoit aucune reuerence aux Princes ny aux autres personnes. Ce que considerant plusieurs grands seigneurs, & voyans le danger qui les menassoit de iour en iour, s'absentoient secrettement, car de ceux qui auoient esté pris les iours precedens, les vns auoient esté

Ses plus prochains.

Rage de peuple.

Bonne mine.

Pardon dôné.

Cruautez à Paris.

A massacrez par les ruës & dans leurs maisons, les autres iettez en la riuiere &, les autres estranglez en prison sans forme ny figure de procez. Cela se faisoit l'an 1413. M.cccexiii.

Nos Chroniques de France disent que Messire Henri de Marle premier President en la Court de Parlement de Paris, & Messire Iean Iuuenel des Vrsins Aduocat du Roy audit Parlement, & plusieurs autres gens de bien & d'honneur de ladite ville de Paris, voyans ces troubles, seditions & tumultes, assemblerent vne bonne troupe de gens de bien, & vindrent en l'hostel de saint Pol où estoit le Roy & le Dauphin son fils aisné, & là en la presence du conseil & de l'Vniuersité leur remonstrerent les inconueniens ausquels il estoient en ladite ville pour les meurtres, massacres, & emprisonnemens qu'on y faisoit & que les violences & dommages que faisoit le Duc d'Orleans auec son armee ruinoit vne partie de la Normandie. Que le Royaume estant de tous costez en proye s'en alloit perdre, si bien tost il ne plaisoit à sa Maiesté y remedier par vne bonne paix. Alors le Dauphin & le Duc de Berri son oncle desplaisans de l'emprisonnement & de la mort de tant d'honorables personnes leurs bons seruiteurs contre la promesse du Duc de Bourgongne, B trouuerent façon de gaigner aucuns des principaux de Paris, qui estans patiquez par lesdicts deux Princes s'assemblerent en l'Eglise saint Germain de l'Auxerrois. Leur chef s'appelloit Augier qui fit desployer vn estendart aux armes du Roy, & marchans par la ville à haute voix crioyent la paix. Remõstrancé Sur les massacres. Remonstrãce sur la paix.

Le Duc de Bourgongne entendant ce bruit & ceste entreprise les en voulut diuertir, mais il n'y peut rien faire, ains plus fort que deuant crioient la paix. Le Dauphin & le Duc de Berri se ioignans à eux qui les receurent fort honorablement, allerent auecques leur ayde tirer de prison le Duc Loys de Bauiere, le Duc de Bar, & les Dames & Damoiselles prisonnieres. Cependant les bouchers & escorcheurs de Paris partisans du Duc de Bourgongne nommez Caboches estans deuant l'hostel de ville, & entendans la venue du Dauphin auec ses partisans entrerent en telle frayeur qu'ils se cacherent & s'enfuirent où ils pouuoient trouuer seurté, & la pluspart se sauuerent és pays du Duc de Bourgongne. Alors le Dauphin manda le Duc d'Orleans & ses alliez pour venir vers luy. Le Duc de Bourgongne C aduerti de cela, & craignant que le Duc d'Orleans voudroit vanger sur luy la mort de son pere, delibera de se retirer auec vn dessein d'emmener auec luy le Roy, & le tirer hors de Paris. Et pour paruenir à ses fins, & pratiquant Charles de Saueuse Cheualier fauori du Roy, ledit Charles mena le Roy à la chasse iusques à Bondis, pour le mettre entre les mains dudit Duc, mais les Princes & seigneurs, & les Parisiens aduertis que le Roy sortoit de la ville luy firent compagnie, desorte que le Duc de Bourgongne ne peut executer son dessein, ains, s'en alla à Compiegne, abandonnant la Cour. Bien tost apres vindrent à Paris les Ducs d'Orleans, de Bourbon, & d'Aniou Roy de Sicile & le Comte d'Alançon partisans d'Orleans & mandez par le Dauphin, lesquels furent fort honorablement receuz par les Parisiens. Et estant la chance tournee à son tour pour les Orleanois, lesdits Princes demanderent reparation des choses qui auoient esté faites contre eux, tant pour les excommuniemens, que pour la saisie de leurs terres, bannissemẽt de leurs suiets, & obtindrent declarations & prouisions du Roy qui restablit chacun en son office, à sçauoir le Sire D d'Albret en son Estat de Connestable, Regnauld de Corbie en son Estat de Chancelier, & autres: & apres ce le Roy seeant en son lit de Iustice au Palais, prononça & declara la iustification des Princes partisans d'Orleans qu'il voulut par tout estre publiee, disant les accusations du Duc de Bourgongne fausses & calomnieuses, & par icelle cessa & annulla tout ce qui auoit esté faict & attaint contre les Princes, seigneurs, cheualiers, & autres de la ligue. Ce qui fut au mois de Septembre, de l'an mille quatre cens treze, & du regne du Roy le trente-troisiesme. Voila ce que disẽt nos Chroniques. Prisonniers deliurez. Dessein du Duc de Bourgongne d'emmener le Roy. Chance tournée. Officiers restablis. Menees des Orleanois.

Celles de Bourgongne disent que les Princes Orleanois aduertis des emprisonnemens & massacres faits à Paris manderent au Roy leurs Ambassadeurs, par lesquels ils se plaignoient de ces façons de faire, & requeroient que tous les prisonniers leurs partisans fussent deliurez, autrement ils feroient guerre à feu & à sang à la ville de Paris à laquelle ils en vouloient. Le Roy desireux de mettre vn bon repos en son Royaume fit tant que les Ambassadeurs des Princes des deux parties

M.cccxxi. s'assemblans à Ponthoise tomberent en vn accord & paix finale, par laquelle il fut A
dit. Que toutes voyes de fait & d'armes cesseroient entre les Princes, & que toutes gens de guerre seroient renuoyez : que pour les choses aduenuës à Paris, les Princes de l'vne ny de l'autre part ne porteront aucune rancune à ceux de la ville de Paris, n'y à autres quelconques, fust sous ombre & pretexte de iustice ou autrement. Que toutes les places, ensemble les Estats seroient restituez à ceux qui en ont esté expulsez par l'iniure de ceste guerre : Que le Roy present iceux Princes iureroient de tenir ceste paix ferme & stable. A la conclusion de ceste paix furent presens les Ducs de Berry & de Bourgongne, lesquels estans de retour par deuers le Roy luy exposerent le tout, qui luy fut tres-agreable, & à son fils le Duc d'Aquitaine. Le Duc de Bourgongne, pour lequel ces guerres & querelles ciuiles se continuoient, n'y prit pas grand plaisir : car il se doubtoit bien que les Princes prisonniers, qui incontinent furent deliurez voudroient ioüer aux reuanches, & que pour vn ennemy qu'il auoit auparauant, il en auoit dix maintenant. Car tout le monde se faschoit si extremement de ses façons de faire & du deportement & insolence que le populaire auoit fait à son adueu, que ses amis mesmes desia commençoient à luy B tourner le dos.

Crainte de vengeance.

Lors vous eussiez veu que valent les faueurs des Princes. Les esprits & volontez des personnes se renuerserent en affections contraires : mesmes le Duc d'Aquitaine qui se souuenoit de l'insolente brauade à luy faite par la populace partisanne du Duc de Bourgongne, commanda incontinent que les plus fauoris dudit Duc fussent empoignez : de maniere qu'en l'hostel propre du Duc furent pris le seigneur de la Vieuille, & messire Charles de Lens, mais la Vieuille fut incontinent deliuré à la priere de la Duchesse d'Aquitaine fille du Duc de Bourgongne, & Robinet de Mailly fut banny du Royaume pour s'estre absenté, Iean de Troyes Chirurgien & Concierge du Palais s'en estoit fuy, voyant bastir mal les affaires du Duc son maistre, & sa maison fut saccagee, & l'office de Concierge rendu à celuy auquel le Duc de Bourgongne l'auoit fait oster. Ainsi furent traictez ceux qui peu auparauant traictoient mal les autres. Le seigneur de Iacqueuille fut desmis de la Capitainerie de la cité de Paris, & se retira en Bourgongne auec Iean Caboche, & C autres bouchers & escorcheurs de Paris, qui estoient les principaux concitateurs dudit populaire. Maistre Eustache de l'Astre Chancellier de France fait de la main du Duc de Bourgongne s'enfuit en Flandres, & fut (comme nous auons dit) restitué audit Estat messire Arnaud de Corbie, lequel se voyant remis honorablement puis apres se desmit de soy-mesme, alleguant sa vieillesse : mais c'estoit pour le desplaisir qu'il auoit de voir ce Royaume en si grande combustion de partialitez, & luy succeda maistre Iean Iuuenal de la maison des Vrsins. Aussi s'enfuirent de Paris les Commissaires deputez pour cognoistre des causes criminelles, tous creez à la deuotion du Duc : lequel voyant ainsi traicter ses seruiteurs, & estant aduerty que l'on auoit desia fait aucuns aguets de nuit autour de son hostel, que l'on taschoit à le surprendre, & que de iour en iour arriuoient à Paris pardeuers le Duc d'Aquitaine grand nombre de gentilshommes, & de gens de guerre Orleannois, ses ennemis capitaux, fut conseillé de prendre garde à sa personne, & de desloger. Et pour ce faire plus seurement & plus honnestement, trouua moyen que D le Roy, duquel il ioüyssoit aisement, entreprint vne chasse en la forest de Senar, vers Ville-neufue sainct George, & estant le Roy en ladite forest, le Duc s'adressa à luy, & luy fit entendre qu'il venoit de receuoir nouuelles de ses pays de Flandres, où luy estoient suruenus aucuns grands affaires qui requeroient sa presence, & qui sans luy ne se pouuoient demesler. Ce qui le contraignoit de prendre congé du Roy, & estant seulement accompagné du sieur de sainct George, s'en alla passant en grande doute par les bois de Bondy, & sans arrester ny repaistre que bien à grande haste, cheuaucha iusques au pont sainct Maixance, où il coucha vne nuit à fort petite compagnie. Le lendemain le seigneur de Ront qui auoit le mot, le vint querir auec vne escorte de deux cens hommes d'armes, & y arriua fort matin, & ainsi fut conduit à seureté iusques à l'Isle en Flandres. Incontinent que son partement fut descouuert à Paris, tous les Parisiens de la part d'Orleans qui auoient esté dés long temps fort persecutez, commencerent à crier à merueilles contre luy,

Duc de Bourgongne hay.

Ses fauoris pris.

Et mal traictez.

Chancellier se desmet.

Duc de Bourgongne se craint.

S'en va en Flandres.

En crainte.

Mesdisans contre luy.

A & en public le blasmoient sans respect ny crainte, l'accusant de la coulpe de toutes ces guerres ciuiles, & de la vexation de tout ce Royaume, disans que pour s'en sentir coupable & auoir merité supplice, il s'en estoit fuy à grand haste. Le Roy, le Duc d'Aquitaine, & celuy de Berry, tous ensemble luy tournerent le dos, & ne faut demander si la Royne, femme vindicatiue, aydoit à pousser la roue, pour auoir ietté tant de larmes à cause de l'emprisonnement de son frere le Duc Louys de Bauiere. Ce qui aduint l'an 1415. M.ccccxv. Chacun luy court sus.

Les Princes Orleannois estans aduertis de la fuitte du Duc de Bourgogne, n'eurent iamais nouuelle plus agreable ny plaisante, & incontinent se mirent en grande compagnie le Roy de Sicile, les Ducs d Orleans, de Bourbon, les Comtes d'Alençon, d'Eu, de Vertus, de Vaudemont & de Dampmartin, l'Archeuesque de Sens de la maison de Montagu, le Borgne Foucaut, frere Iacques le Grand, & plusieurs autres partisans d'Orleans, & s'en vindrent à Paris pour saluer le Roy, au deuant desquels allerent les Ducs de Berry, de Bar, & de Bauiere, l'Euesque de Paris, & infiny nombre de bourgeois de la ville, qui s'estans rencontrez s'entrefirent de grandes B caresses, pour la ioye qu'ils auoient de se reuoir ensemble, ce qu'ils n'auoient esperé durant que le Duc de Bourgogne estoit pres du Roy. Mais estant iceluy esloigné, toutes ses faueurs furent renuersees, & inclinees à sa ruine & à celle des siens: & s'estant le pasteur absenté, les brebis resterent en proye entre les mains de leurs capitaux ennemis, tout sous l'authorité du Roy & pretexte de iustice, lequel ne deffaut iamais aux grands seigneurs qui ont soif de vengeance. Et comme le Duc de Bourgogne auoit fait aux Orleannois, ainsi en contr'eschange en fut fait alors aux Bourguignons, car l'on leur mit incontinent la chasse apres & la rage dessus, & en briefs iours en fut emprisonné grand nombre, desquels fut fait iustice assez hastiue. Entr'autres furent executez deux neueus de Iean Caboche: apres qu'ils eurent esté longuement trainez parmy Paris: & l'hoste de l'huis de fer, frere de maistre Iean de Troyes Chirurgien, fugitif en Flandres. Le Roy Charles, qui à cause de sa maladie estoit mené par les plus forts, ores par le Duc de Bourgogne, ores par le Duc d'Orleans, & tantost par la furie du populaire de Paris, s'estant reduit C auec les Orleannois, fit incontinent publier lettres patentes, au grand deshonneur & desaduantage du Duc de Bourgogne & de ses fauteurs & adherans, donnees en plein Parlement du douziesme iour de Septembre l'an mil quatre cens treize, par lesquels estoient nominez comme seditieux & principaux, & perturbateurs de ce Royaume. Charles de Recourt, dit de Lens, Elyon de Iacqueuille, Robinet de Mailly, Guillaume Barrau secretaire, ce Chirurgien nômé maistre Iean de Troyes, & ses enfans, Thomas le Goys & ses enfans, Garnot de Sainthyen boucher, Simon le Coutelier escorcheur de vaches, Baudes Bordes, André Roussel, Denisot de Chaumont, maistre Eustache de l'Astre, maistre Pierre Cauton, maistre Diusque François, maistre Nicole de sainct Hylaire, maistre Nicole du Quesnoy, Iean Guerin, Iean de Pymorin, Iacques Laban, Guillaume Gente, Iean Parent, Iacques de S. Laurent, Iacques de Rouen, Martin de Neauuille, Martin de Colommieres, Toussaint Bargard, Iean Rapiot, Hugues de Verdun, Laurens Calot, Iean de Rouen fils d'vne tripiere du puys nostre Dame, Iean Maillard frippier, & autres leurs compli- D ces, lesquels furent cherchez par tous lieux de la ville pour en faire comme le Duc de Bourgogne auoit fait és personnes des Orleannois; desquels plusieurs auoient eu les testes tranchees, les autres autres auoient esté iettez en Seine, les autres massacrez és prisons: comme auoit esté messire Iacques de la Riuiere, frere du Comte de Dampmartin, auquel l'on fit accroire qu'il s'estoit desesperé en la Conciergerie du Palais, & assommé d'vn pot d'estain: combien que l'on tenoit que Elyon de Iacqueuille auoit eu querelle à luy en prison, pour celle des deux Ducs, & que la mort dudit de la Riuiere s'en estoit ensuiuie. Entre les principaux partisans de Bourgogne estoit Valeran de Luxembourg Comte de sainct Paul, auquel le Duc de Bourgogne auoit fait donner l'estat de Connestable de France, duquel il auoit fait priuer messire Charles d'Albret.

II. Partisans Orleannois. Ioyeux de son depart. Pretexte de iustice. Bourguignons pris. Le Roy Orleannois. Qui sont proscripts. Comme auoiét esté les Orleannois.

Les faueurs donc ainsi changees, le Roy manda au Comte de sainct Paul qu'il eust à renuoyer l'espee de la Connestablie qui luy auoit esté baillee: ce qu'il ne voulut faire, encore que le Roy eust desia fait proclamer Charles d'Albret Con- Comte de S. Paul.

M.ccccxv. nestable à la suggestion des Orleannois. Et par le conseil du Duc de Bourgogne le Comte de sainct Paul enuoya pardeuers le Roy ses Ambassadeurs, pour l'excuser du refus qu'il auoit fait de r'enuoyer l'espee, mais celuy qui en porta la parole fut mené en prison. Semblablement fut mandé audit de sainct Pol qu'il eut incontinét & sans delay, à rendre au Duc d'Orleans les chasteaux de Coussy & de Pierrefons, lesquels il luy occupoit, ce qu'il fit: mais il ne voulut onc renoncer à l'estat de Connestable de France. De toutes ces menees furent bien estonnez ceux de la part de Bourgogne: car ils furent tous mis en arriere, & desemparez de leurs estats, tant petits que grands, & ne se pouuoient sauuer à moitié de deuant les yeux des Orleannois, qui auoient toute la vogue, & ne se faisoit rien en Cour que par leur moyen & credit. Aussi le Duc Iean de Bretagne vint en ces mesmes iours en Cour auec son frere le Comte de Richemont, pour pratiquer le mariage de Catherine de France fille du Roy, auec le Roy d'Angleterre, & frustrer le Duc de Bourgogne de l'espoir & pourchas qu'il faisoit dés long temps de donner sa fille au Roy susdit d'Angleterre, & pour ceste cause fit icceluy Duc de Bretagne de grãdes poursuittes & voyages. Ainsi auoit le Duc de Bourgogne pour lors tous les vents au visage: tellement que ceux mesmes qui auoient fauorisé sa querelle luy tournoiét le dos, comme l'on voit les giroettes de Cour tourner & suiure les vents des faueurs, ce qui fait penser à plusieurs que mal conseillez sont ceux qui y arrestent l'ancre de leur esperance. En outre messire Guichard Dauphin d'Auuergne, qui auoit esté fait (à la poursuitte du Duc de Bourgogne) grand Maistre de France par la mort du grand Maistre Montagu, fut contraint de s'absenter de la Cour, & priué de son Estat, auec defence d'y reuenir que le Roy ne le mandast. Autant en fut fait au seigneur de Rambures maistre des Arbalestiers, qui estoit alors ce qu'est maintenant le Colonnel de l'infanterie, & au Borgne de la Heuse, qui auoit esté fait Preuost de Paris, & à messire Anthoine de Craon: finalement furent chassez & bannis trois cens hommes que femmes de la ville de Paris partisans de Bourgogne. De toutes ces priuations & bannissemens estoit le Duc de Bourgogne aduerty tous les iours par ceux de son party, lesquels le solicitoient instamment de prendre les armes, & retourner vers Paris pour empescher la ruine de ses amis & partisans. Surquoy le Duc fit en ces iours conuoquer la noblesse de ses pays, & des gens de sçauoir pour prendre conseil, & deliberer sur ce qu'il auoit de faire. Le Conseil fut premierement tenu à l'Isle & puis à S. Omer, où luy fut accordee vne taille pareille à celle que le Roy leuoit annuellement, combien qu'il ne trouuoit pas par conseil qu'il deust enfraindre & violer la paix si souuent iuree.

Ne veut quitter son estat. — *Orleannois.* — *Pratique du Duc Breton.* — *Faueurs de Cour.* — *Priuez d'estat* — *Par les Orleannois.* — *Taille accordee au Duc de Bourgogne.*

Durant que toutes ces broüilleries, tumultes, massacres, changemens & reuolutions se faisoient, le Roy estant au bois de Vincennes fit vn Edict pour l'entretenement de la paix, se doutant bien que le Duc de Bourgogne ne se pourroit tenir de remuer tousiours quelque chose, pource qu'il auoit sceu que grand nombre de caualerie estoit passé par le pays de Champagne allant de Bourgogne en Flandres, & d'ailleurs il craignoit que le Duc Iean de Bretagne ne se mit du costé du Duc de Bourgogne, à cause d'vne querelle que n'agueres il auoit euë contre le Duc d'Orleans & le Comte d'Alençon son beau frere, pource que ledit Comte luy auoit publiquement reproché qu'il estoit plus Anglois que François, & qu'il auoit au cœur vn lyon plus grand qu'vn enfant d'vn an.

Edict de paix. — *Reproche.*

Le Duc de Bretagne offencé de cela cõceut vne grande haine contre le Duc d'Orleans & le Comte d'Alençon, qui auoient alors de tout poinct gagné le Roy, lequel preuoyoit bien que ceux que les Princes Orleannois auoient desapoinctez en haine du Duc de Bourgogne les remueurs de mesnage, à sçauoir Guichard Dauphin d'Auuergne, qui auoit esté chassé de la Cour & priué de son estat de grand Maistre, le Comte de S. Paul qui estoit pressé de rendre son estat de Connestable, ce qu'il ne vouloit faire, le sieur de Rambures auquel on auoit osté l'estat de maistre des Arbalestiers pour en pouruoir le Comte de Vendosme, & autres seigneurs Bourguignons tous suspendus de leurs estats. Le Duc de Bourgogne estant grandement indigné de voir tous ses partisans ainsi mal traitez, & encores plus des Edicts & declarations qui tous les iours estoient faites contre ses entreprises par la faction d'Orleans qui alors possedoit le Roy.

Pratique pour remuer mesnage. — *Priuez d'Estats.*

A Sur ces entrefaites arriuerent vers luy à l'Isle en Flandres les Ambassadeurs du Roy Charles, lesquels en vertu de certaines lettres Royaux qu'ils portoient, & desquelles ils firent publiquement exhibition, luy commanderent qu'il n'eust à faire aucun pact ny conuenance auec le Roy d'Angleterre pour le respect du mariage de sa fille, ny autrement en quelque maniere que ce fut, sur peine de toute confiscation. Dauantage qu'il eut à rendre au Roy les chasteaux de Cherebourg, de Caen, & du Crotoy, & à tenir la paix qu'il auoit si souuent iuree aueeques le Duc d'Orleans & ses freres. Le Duc par vn grand mespris ne respondit aucune chose aux Ambassadeurs, ains demanda ses bottes, & montant incontinent à cheual s'en alla à Audenarde. Les Ambassadeurs retournerent vers le Roy, & lui faisans entendre ceste brauerie faite à son nom, & ce mespris de son mandement, l'irriterent encore dauantage contre le Duc, & dés lors fit nouuelles lettres & nouueaux Edicts, par lesquels sur grandes peines il mandoit & commandoit aux princes du sang, & à tous autres, de ne faire aucune leuee de gens de guerre, ny esmouuoir le peuple à sedition soubz aucun pretexte de son seruice & de ses affaires, car ce a esté B le voile ordinaire duquel les seditieux & factieux se sont couuerts pour couurir leus mauuaises intentions, & pour attirer le peuple à leur party. Aussi estoit inhibé & deffendu à tous gens de guerre sur certaine grande peine, n'aller au seruice d'aucun prince. Cela aduint en l'an susdict mille quatre cens quinze, auquel le Roy Loys de Sicile, à la suscitation du Duc d'Orleans, renuoya au Duc de Bourgongne sa fille fiancee au fils aisné dudit Roy, & renonça à l'alliance dudit Duc, & alors ledit Roy donna sa fille Marie en mariage à Charles Comte de Ponthieu, dernier fils du Roy Charles, qui fut depuis le Roy Charles septiesme, & de ce mariage naistra le Roy Loys vnziesme.

M.cccc xv. — Commandement au Duc. — De tenir la paix. — Le Roy irrité contre luy. — Voiles des factieux.

Ysabel de Bauiere femme du Roy Charles, femme superbe & vindicatiue, voyant l'occasion propre de se venger de l'emprisonnement du Duc Loys de Bauiere son frere, & voulant oster d'aupres de son fils Loys Dauphin tous ceux qui luy auoient esté donnez par le Duc de Bourgogne, fit dedans le Louure prendre prisonniers quatre Cheualiers de la partie dudit Duc de Bourgogne qu'il auoit dõnez au Dau-C phin, & fauoris & aimez de luy, lesquels elle fit mettre en diuerses prisons. Le Dauphin fut si irrité de cela, qu'il cuida sortir du Louure pour esmouuoir le peuple de Paris à son aide pour recouurir lesdits prisonniers, mais les princes Orleannois tascherent de l'appaiser par belles paroles. Toutefois ils ne peurent si bien faire que secrettement il n'escriuit de sa main trois lettres audit Duc, par lesquelles il le prioit instamment de le venir trouuer & secourir, & les luy enuoya par vn sien Secretaire. Le Duc de Bourgogne aiant entendu la prinse de ces quatre Cheualiers susdicts, & receuant coup sur coup lettres les vnes sur les autres du Dauphin, entra en nouuelle ioye & esperãce de rẽtrer en faueur & credit, & de se vẽger de ses ennemis. Il mãda toutes les forces de ses terres & seigneuries, & afin qu'on ne l'accusast d'estre infracteur & perturbateur de la paix, pour sa descharge il escriuit lettres aux bõnes villes de ce Royaume, s'excusant sur celles que le Dauphin luy auoit escrittes, desquelles il enuoya par tout des copies vidimees auec les siennes, & desquelles nous auons bien voulu inserer la teneur.

Royne vindicatiue. — Dauphin irrité. — Descharge du Duc.

D Treschers & bons amis, il est bien vray que vous auez bien memoire comment en l'an passé au mois d'Aoust, Monseigneur le Roy apres son retour de la cité de Bourges retourna en sa ville d'Auxerre, & voulut bonne paix estre & demourer « tousiours entre les seigneurs de son sang & lignage, & celle voulut & ordonna « qu'elle fut iuree solemnellement promise d'entretenir, tant par nous tous de son « sang & lignage, comme par tous Prelats, nobles, vniuersitez, & bonnes villes de son « regne. Et ainsi que vous sçauez, tous presens audit lieu d'Auxerre le promirent & « iurerent solennellement, tant pour eux en leurs noms, comme pour ceux de laquelle « partie ils estoient venus audict lieu d'Auxerre. Et puis apres Monseigneur le Roy renuoya sur ce ses lettres patentes à plusieurs bonnes villes de son Royaume, pour « icelle paix iurer & entretenir. Et derechef n'agueres & dernierement le iurasmes en « propres personnes de commandement de mondit seigneur le Roy, & aussi des au- « tres seigneurs de son sang & lignage. Et iurerent selon la forme d'vne cedule fai-

Ses lettres aux villes. — Contre les Orleannois.

M. CCCCXV. Infracteurs de paix.

te à Auxerre; par lesquelles entre les autres choses, il ordonna estre & demourer entre lesdits seigneurs bonne amour & vnion, & qu'ils fussent bons parens & amis les vns aux autres. Et iaçoit ce que ladite paix, laquelle nous auons tousiours desiree, fut par nous bien & entieremēt gardee, sans faire ou souffrir estre fait quelque chose au contraire de nostre costé: neantmoins nous est bien le contraire par iniures detestables, que plusieurs se sont efforcez de faire à nostre tres-redoutee Dame ma fille la Duchesse d'Aquitaine, comme il est assez notoire en ce Royaume, sans plus outre declarer la chose. Et aussi les despits, iniures, & excez qui nous ont esté faits, en prenant de nos gens, en dechassant tous ceux qu'on sçauoit ou pouuoit imaginer estre fauorables à nostredit seigneur ou à nous: de nous aussi auoir diffamez en predications & collations publiques en plusieurs manieres. Laquelle chose nous a esté dure à porter: neantmoins nous l'auons porté patiemment, & encores pour l'obseruation de ladite paix, qui est souuerain bien de ce Royaume, & entre les plus grands maux & inconueniens & dommages qui autrement se pourroient ensuiuir, l'eussions voulu porter iusques adonc que mon tres-redouté seigneur & fils le Duc d'Aquitaine, nous a fait sçauoir qu'apres plusieurs excez & despits à luy faits à son desplaisir, il estoit tenu au Louure comme prisonnier à pont leué audit chastel du Louure. Qui est chose abominable, & qui bien doit desplaire, non pas seulement à nous, mais à tous autres subjets & bien-veillans de mondit seigneur le Roy. Surquoy mon tres-redouté seigneur & fils, plusieurs fois par ses lettres & messagers nous a requis de nostre ayde & secours pour le deliurer du danger où il estoit tenu. Et pource que nous en gardant nostre loyauté enuers mondit seigneur & mon tres-redouté seigneur & fils le Duc d'Aquitaine son premier fils, auquel par lignage & par confederation de mariage, foy & hommage, & en tant d'autres manieres sommes obligez, à eux ne pourrions nullement faillir en telle necessité, nous sommes deliberez d'aller incontinent deuers Paris, à tout tant de gensd'armes que nous pourrons finer pour la seureté de nostre personne, afin qu'au plaisir de Dieu nous puissions aller voir en toute bonne prosperité mondit seigneur le Roy, madame la Royne, mon tres-redouté seigneur Monseigneur d'Aquitaine, & ma tres-redoutee fille sa compagne, & pour eux à mon pouuoir oster hors du danger auquel ils sont, & eux mettre à leur liberté & volonté, comme il est de raison, sans ce que nous ayōs intention d'enfraindre ladite paix. Si vous signifions tres-chers & bons amis, afin que nous faciez & cognoissez estre bien-veillās & vrais obediens de Monseigneur le Roy que nostre intention & volonté est telle (comme dit est) & non autre, & vous prions tant à certes & de cœur que plus ne pouuons, qu'en ce fait cy, lequel est tant fauorable pour mesdits seigneurs & pour la paix, tranquillité & vtilité de ce Royaume, vous nous vueillez assister & venir à nostre aide le plustost que vous pourrez, pour consommer & accomplir ce fait cy à l'honneur de moy & de Monseigneur le Roy, & de mondit seigneur d'Aquitaine, & du bien commun de ce Royaume, & vous tellement porter, que l'on s'apperçoiue de vostre loyauté enuers Mōseigneur le Roy, & mondit seigneur d'Aquitaine, & du bien commun de ce Royaume, si comme nous qui ne desirons que paix, car nous auons parfaite fiance en vous. Tres-chers & bons amis nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escrit en nostre ville de l'Isle, le vingt-troisiesme iour de Ianuier mil quatre cens quinze, autres disent mil quatre cens treize.

Parlant de sa fille.

Sa feintise.

Requiert secours du Duc

Le Duc vers Paris.

Pour le deliurer.

Prie les bonnes villes.

Pour secourir le Roy.

Les Princes & seigneurs du party Orleannois qui estoient pres du Roy ayans esuenté ces lettres, & aduertis de celles que le Dauphin irrité auoit escrites audit Duc de Bourgongne, & de l'appareil de guerre que ledit Duc faisoit pour venir à Paris, sceurent tellement amadoüer de belles paroles ledit Dauphin qu'ils le tirerent à leur party, & changerent son cœur & ses affections, de façon que ce ieune Prince qui auoit le cœur de cire, fut incontinent changé en vne autre forme & volonté. Car luy qui n'agueres auoit de sa main escrit trois lettres au Duc de Bourgongne son beau pere, tout soudain changeant de volonté escriuit aux bonnes villes de France des lettres patentes comminatoires contre ledit Duc son beau pere, le declarant ennemy du Roy Charles & de luy, pour tourner toutes les forces du Royaume contre luy. Ce que les Orleannois auoient pratiqué pour rompre

Ieune Prince leger.

Contre son beau pere.

A rompre le voyage du Duc de Bourgogne, & firent dauantage que ledit Dauphin escriuit au Duc lettres toutes contraires à celles qu'il auoit escrites auparauant, par lesquelles il le prioit, & neantmoins luy deffendoit sur tant qu'il l'aimoit & redoutoit, & sur la loyauté qu'il portoit au Roy qu'il n'eust à venir à luy auecques forces, & que s'il auoit fait aucun mandement de gens de guerre il les contremandast. Voila la fiance qu'il y a aux princes, & mesmemẽt aux ieunes qui ont le plus souuent leurs affections molles & capables de toutes figures & impressions, les dernieres desquelles demeurent tousiours iusques à ce que d'autres nouuelles les viennent effacer. M.CCCCXV. Le contremande.

Le Duc de Bourgogne cognoissant les menees & pratiques de ses aduersaires, qui auoient destourné le Dauphin de l'affection qu'auparauant il luy portoit, ne voulut s'arrester aux lettres du Roy ny dudit Dauphin, ny desister de son entreprinse, ains auecques ses forces se mit en campagne, couurant tousiours son voyage de l'aide & secours qu'il menoit à Paris au Roy & au Dauphin, pour les oster de la seruitude & captiuité en laquelle le tenoient les Orleannois. Ainsi marchant il tira vers Peronne, en laquelle il ne peut entrer pour la deffence que le Roy auoit faicte aux habitans d'icelle de n'y laisser entrer ledit Duc, lequel passant outre la riuiere de Some entra dedans la ville de Compiegne nonobstant la deffence du Roy, & de là passant pres de Senlis qui luy refusa l'entree, alla à Dampmartin en Gouelle, là où luy vint nouueau renfort de seigneurs & soldats Bourguignons. Le Roy, le Dauphin, & les princes de la faction d'Orleans estans à Paris, furent bien estonnez de la soudaine approche & des forces du Duc de Bourgogne. Le Dauphin & les autres princes assemblans celles qu'ils auoient dedans Paris, & se mettans en armes alloient par la ville, & s'arrestans aux places principales d'icelle, au son des trompettes faisoient dire au peuple par la voix du Chancelier du Dauphin, que ledit Duc de Bourgongne venant contre son serment souuent faict, contre le vouloir du Roy, & contre les conuenances de la paix auoit amené vne armee pour rompre le repos public, se couurant de certaines lettres du Dauphin, lesquelles il n'auoit iamais escrites, combien que ledit Duc se vantast de les auoir. Le Chancelier apres auoir dit ces C paroles se faisoit aduouer par ledit Dauphin, lequel publiquement asseuroit n'auoir iamais escrit ces lettres, priant le peuple de garder foy, & loyauté à son pere & à luy. Incontinent furent toutes les portes de la ville de Paris fermees, excepté celles de S. Iacques & de la Bastille, & encores que ces princes eussẽt grandes forces, si estoiẽt ils en grande crainte, car ils craignoient qu'à l'arriuee dudit Duc le peuple de Paris se mutinast contre eux, & le voulust receuoir. Le Duc estant sans aucune resistance entré dedans la ville de sainct Denys, par vn sien Herault enuoya lettres au Roy, à la Roine, & au Dauphin, & à ceux de la ville, ny par lesquelles il les prioit luy permettre d'aller vers eux, pour leur faire entendre la cause de sa venuë, qui ne tendoit qu'à bonne fin. Le Herault ne peut entrer dedans la ville de Paris, ny voir le Roy, la Royne, ny le Dauphin son fils, ny donner ses lettres à eux ny aux Parisiens, ains fut menassé de sa vie, & luy fut dit que le premier qui viendroit de la part du Duc son maistre à Paris auroit la teste tranchee. Le Duc de Bourgongne irrité de la rudesse faicte à son Herault, se resolut d'aller lui-mesme en personne deuers Paris. Dont le lendemain mettãt son armee en bataille marcha iusques deuant ladite ville, & arriua à la porte sainct Eustache, autremẽt appellee la porte Mõtmartre, & attendit là assez lõguement si le peuple voyant ses forces aux portes s'esmouueroit point en sa faueur, car il pensoit que cela deust aduenir, mais qui se fie au peuple est mal fondé & bien trompé. Il enuoya son Herault à la porte sainct Honoré pour voir s'il pourroit rien faire, mais il lui fut respondu que s'il ne se retiroit on lui tireroit. Lors il requit ceux qui estoient sur la porte qu'ils voulussent ouyr parler quatre Cheualiers de la part de son maistre, qui leur exposeroient la cause de sa venuë, mais il n'y eut ordre de les faire escouter. Duc de Bourgogne resold. Assemblee dedans Paris. Cõtre le Duc. Portes fermees. Le Duc à S. Denis. Le Duc deuant Paris.

Cependant Enguerrand de Bournonuille estoit descendu à pied assez pres de la porte Saint Honoré auecques l'estendart, pour essayer s'il pourroit donner courage à ceux de Paris de se mettre en armes à la veuë de l'estendart de Bourgogne mais personne ne bougea, car l'ordre estoit mis si bon dedans la ville, que le Duc, Ne fut escouté.

M.cccc.xv. de Bourgogne ne fit pas ce qu'il pensoit. Bournonuille voyant qu'il ne pouuoit A rien faire se retira, & peu apres le Duc sans faire aucun acte d'hostilité aussi se retira à sainct Denis, là où il fit escrire lettres contenans la declaration des causes de sa venuë, qu'il disoit estre pour auoir esté mandé par lettres escrittes de la main dudit Dauphin, pour l'oster & deliurer de la captiuité où il estoit, protestant n'estre venu pour nuire à personne, ny recherchant par ambition aucune administration en ce Royaume, ny pour troubler le repos & tranquilité publique, ainçois estoit prest d'entretenir de poinct en poinct ce qui auoit esté conuenu par la paix iuree par les Princes. Dauantage qu'il estoit tant affectionné au bien du Roy & du Dauphin, qu'il ne se deporteroit de ceste sienne entreprise, iusques à ce qu'il vit le Roy & son fils en pleine deliurance, hors de la captiuité en laquelle ils estoiēt detenus. Par telles lettres il taschoit à esmouuoir le peuple contre les Orleannois ses aduersaires, lesquels il disoit tenir le Roy en captiuité intolerable. En outre se plaignoit du Comte d'Armaignac, qui auoit menacé de mort son Roy d'armes, & disoit que sa venuë auoit esté sans endommager le pays, ayant ses gens par tout paié B leurs despens. Finablement requeroit les loyaux subiets du Roy, de le vouloir assister à si iuste querelle, leur promettant les deffendre & garantir enuers & contre tous, de toutes ses forces. Ces lettres dattees de l'vnziesme de Feurier mille quatre cens treize ou quinze furent par espions portees à Paris & par les partisans de Bourgongne placardees és places publiques de Greue, des Halles, la place Maubert, au paruis de nostre Dame, au Palais, & en plusieurs lieux de l'Vniuersité dont les Orleannois furent fort troublez & en plus grande crainte que deuant, & pour ce redoublerent la garde de la ville, donnans bon ordre que nul inconuenient ne leur aduint. Cependant que le Duc seiournoit à Sainct Denis, le fils du Seigneur de Croy qui estoit detenu prisonnier à Monlcheri où la Royne l'auoit fait mener, fut recouru & enleué par vn matin à l'aide d'vn prestre qui estoit leans; & fut remené à Saict Denis par deuers son pere. Dont le Duc receut grande ioye, car il auoit esté emprisonné pour sa querelle à la poursuite de la Royne.

Parisiens suscitez.

Par les Bourguignons.

Protestation du Duc.

Sa plainte.

Prisonnier enleué.

Le Duc voiant qu'il perdoit temps, voulut encore experimenter s'il seroit ouy, C & enuoya autres lettres au Roy de Sicile, & aux Ducs de Berri & d'Orleans, les priant de permettre qu'il peust parler au Roy & à son fils le Dauphin, & leur faire entendre les causes de sa venuë. Le porteur desdites lettres fut Flandres Roy d'armes. Lequel venant à la porte sainct Anthoine ne peut estre introduit en la ville: ains luy fut dit qu'il n'esperast point y entrer. Quoy voyant le Roy d'armes fendit vn baston, & mettant ses lettres en la fente, planta le baston à la porte de la ville en lieu fort apparent, & puis s'en retourna à Sainct Denis. Et ayant fait entendre cela au Duc son maistre il fut plus mal content que deuant: mais ne voiant autre exploict ne voulut faire aucune force, & print parti auecques son conseil de s'en retourner en ses pays par le chemin qu'il auoit tenu à sa venuë: & laissa ses garnisons en plusieurs bonnes villes comme Soissons, Compiegne, & autres, & puis s'en alla en la ville d'Arras en laquelle il tint ses Estats du païs d'Artoïs, où les Nobles du païs luy promirent de le seruir loyaument contre toutes personnes, excepté le Roy & ses enfans. Ce qui aduint audit an mil quatre cens quinze.

Le Duc escrit lettres.

Aux princes.

Le Duc s'en va en ses pays.

En ce mesme temps il fit escrire en son nom aux bonnes villes de ce Royau- D me le discours de son voyage de Paris, & le reffus qui lui auoit esté fait de l'entree & de l'accez au Roy, & par icelles sommoit les habitans d'icelles de l'assister à la deliurance du Roy & ses enfans, de la captiuité en laquelle il les disoit estre detenus. Et pour plus facilement les induire à ce qu'il pretendoit d'eux leur enuoioit le Vidimus des trois missiues escrites de la main du Dauphin. D'autrepart le Roy & le conseil des Orleannois qui gouuernoient, procedoient contre le Duc de Bourgogne à beaux Edicts, le declarent rebelle, seditieux, ennemi du repos public, & bannirent lui & tous ses adherans: mandans à tous seigneurs ses vassaux qu'ils n'eussent à luy obeyr, ny porter armes soubz son adueu, sur peine de rebellion. Le Duc se voyant en cest accessoire, tint vn grand conseil sur la deliberation de ses affaires, par ce qu'il estoit aduerti que le Roy auoit desia fait plus grand mandement qu'il n'auoit fait depuis qu'il estoit venu à la couronne pour

Escrit aux villes.

Declaration contre luy.

A luy courre sus,& le destruire. M cccexv.

Apres que le Roy eut declaré le Duc de Bourgogne rebelle & ennemy de la couronne, il assembla ses forces auec lesquelles souz la conduite de Charles d'Albret Connestable de France, il enuoya mettre le siege deuant la ville de Compiegne, tenant pour le Duc de Bourgogne. Peu apres le Roy partant de Paris aueeques grande armee pour aller contre ledit Duc, luy, le Dauphin, les Princes du sang, & autres portoient l'escharpe blanche du Comte d'Armaignac, laissans la croix blanche des Roys ses predecesseurs. Dequoy chacun s'esbahissoit. Estant le Roy pres de Compiegne, il enuoya vn sien Herault pour sommer ceux de dedans de luy rendre la ville comme à leur naturel & souuerain Seigneur : mais ils respondirent que tres-volontiers ils receuroient dedans leur ville le Roy & le Dauphin son fils aueeques leur trein, non autres. Le Roy irrité de ceste response se resolut d'auoir la ville par force. Ceux de dedans se voyans fort pressez des forces du Roy qui croissoient d'heure à autre demanderent secours au Duc de Bourgogne, mais il n'y eut ordre de leur en enuoyer, pource qu'il ne pouuoit B iouyr des Flamans qui protestoient ne vouloir prendre les armes contre le Roy ny son fils. Parquoy le Duc à son grand regret manda aux assiegez qu'ils auisassent de composer aueeques le Roy. Adoncques la ville de Compiegne se rendit au Roy, pardon fut donné aux habitans d'icelle, & les Bourguignons iurans de ne porter iamais les armes contre le Roy & son fils, sortirent leurs corps & bagues sauues. De Compiegne le Roy alla assieger Soissons alors place tresforte, tenuë au Duc de Bourgogne par Enguerrand de Bournonuille l'vn des braues Cheualiers de ce temps là, mais apres qu'elle eut esté viuement assaillie elle fut prise par force, & Bournonuille & quelques autres pris furent amenez à Paris, & decapitez aux Halles, plusieurs citoyens de ladite ville furent pendus en diuers gibets hors la ville, & cinquante d'iceux furent aussi menez à Paris & condamnez à mort.

Declaré rebelle.

L'escharpe blanche.

Compiegne sommee.

Se rendit.

Soissons prise.

IV.

Le Duc de Bourgogne voyant ses affaires prendre vn mauuais train, d'autant qu'il ne pouuoit tirer secours ny seruice des Flamans ses suiets contre le Roy, que C le Connestable Valeran Comte de Sainct Pol faisoit le malade craignant de faire guerre contre le Roy & (ce qui le faschoit plus) estant aduerti que Philippes de Bourgogne Comte de Neuers son frere estoit allé par deuers le Roy à Laon, qu'il auoit mis toutes ses seigneuries entre ses mains lui requerant mercy & pardon, & auoit iuré au Roy qu'il ne secourroit iamais le Duc de Bourgogne son frere contre sa Maiesté, il enuoya pardeuers le Roy la Comtesse de Hainault sa sœur pour tenter les moyens d'vne bonne paix, & d'vne reconciliation auec le Roy & le Dauphin. La Comtesse ne peut rien faire pour la premiere fois, tant estoit le Roy irrité contre le Duc. Pour la seconde fois, ledit Duc la renuoya vers le Roy auec leur frere le Duc de Brabant: mais ce second voyage fut aussi peu proffitable que le premier: car le Duc d'Orleans & ses partisans empeschoient de tout leur pouuoir la paix, & en dissuadoient le Roy, la Royne, & le Dauphin, leur remonstrant le serment solemnel que deuãt qu'entreprẽdre ceste guerre ils auoient fait, de n'entendre iamais à accord quelconque auec le Duc de Bourgogne, & de ne cesser qu'ils ne l'eussent ruiné D auec sa maison. Toutefois le Dauphin considerant sagement à part soy que ceste guerre ne se mouuoit que par affections des partialitez, non le seruice du Roy ny le le bien du Royaume, respondit franchement ausdits Princes Orleannois qu'il feroit finir la guerre, & qu'il voioit bien que par le moien d'icelle le Roy & son royaume estoient en voie de ruine. Partant se resolut ce ieune Prince d'accepter la paix, puis qu'elle lui estoit presentee par la Cõtesse de Hainault & le Duc de Brabant sœur & frere du Duc de Bourgogne. Ledit Duc & la Comtesse estans derechef de retour vers le Roy & le Dauphin qui estoient deuant Arras où il auoit mis le siege, trefues furent faites entre le Roy & les assiegez de ladite ville. Cependant on eut temps de faire la paix, laquelle fut faite & publiee deuant la Tante du Roy, & fut fait commãdement de par le Roy que tous, tant ceux de la part du Roy que des Bourguignons eussent à oster leurs bandes & escharpes, & leur croix Sainct André. Alors furent presentées au Roy les clefs de la ville d'Arras de la part du Duc de

Affaire du Duc mal.

Recours à la paix.

Enuoye sa sœur vers le Roy.

Orleannois empeschent la paix.

Le Dauphin la veut.

Trefues.

Paix auec le Duc.

M.CCCCXV. Bourgogne, auec promesse de mettre en l'obeissance du Roy toutes les bonnes villes dudit Duc, estans riere le Royaume. La teneur de ladicte paix fut telle. A

Traicté de paix. Ce sont les choses que le Roy a ordonné de ce qui est en limite de la partie du Duc de Bourgogne traicté par le Duc de Brabant, la Dame de Hainault & les deputez des trois Estats de Flandres, comme ses procureurs, & ayans de lui puissance. Lesquelles choses furent leuës & ordonnees en la presence du Duc d'Aquitaine & du grand conseil du Roy. Premier pource qu'en temps passé sont aduenuës plusieurs pertes & dommages au Royaume de France contre le plaisir du Roy & de sondit fils d'Aquitaine, en toute humilité humblement supplient les dessusdits de Brabant & Dame de Hainault, & lesdits deputez au nom dudict Duc de Bourgogne, & commes ses procureurs de lui fondez suffisamment au Roy & à sondit fils, que toutes choses où ledit de Bourgogne a deffailli depuis la paix faite à Ponthoise, où le Roy & le Duc d'Aquitaine peuuent auoir prins desplaisir ils luy vueillent pardõner & en leur bõne grace & amour le receuoir. En outre iceux traicteurs baillerent ou firent bailler au Roy & au Duc d'Aquitaine ou à leurs commis les clefs de la ville d'Arras, & de la cité, & aussi de toutes bonnes villes & forteresses au Royaume appartenans au Duc de Bourgogne, esquelles le Roy & son fils mettoient baillifs, capitaines & autres officiers tels & si longuement que bon leur sẽblera, sans pour ce enfraindre la paix. Et apres fera ledict Duc de Bourgogne deliurer au Roy ou à ses commis le chastel du Crotoy, & de faict le remettra en sa main. Que ledit Duc de Bourgogne sera tenu d'esloigner & mettre hors aucuns de sa famille, lesquels sont en l'indignation du Roy & du Duc d'Aquitaine sans plus les soustenir en nuls de ses pays, & seront iceux declarez & baillez par escrit en temps & en lieu. Que toutes terres mises & prises en la main du Roy & du Duc d'Aquitaine, des vassaux suiets, & bienueillans, alliez, & fauorables dudit Duc de Bourgogne de quelque estat qu'ils soient pour l'occasion de ceste guerre seront mises & restituees à iceux. Et aussi tous bannissemẽs & appellatiõs faits à la cause deuant dite seront mises à neant. Et pareillement si ledit Duc de Bourgogne a mis ou fait mettre aucunes terres seigneuries ou biẽs quelconques en sa main des suiets fauorisans & bienueillans, ou de ceux qui ont seruy le Roy en ceste presente annee de quelque estat qu'ils soient seront mis à pleine deliurance. Que combien que lesdicts traicteurs ayent affermé au Roy & au Duc d'Aquitaine que le susdit Duc de Bourgogne n'a nulle confederation ou alliance aux Anglois, neantmoins pour euiter tout soupçõ les dessusdits nõmez promettront pour ledit Duc de Bourgogne que doresnauãt ne procedera ne fera proceder par maniere d'alliance auec lesdits Anglois, si ce n'est par congé du Roy & de son fils le Duc d'Aquitaine. Que quant à la reparation de l'honneur dudit Duc de Bourgogne pource que plusieurs lettres ont esté faites & en plusieurs lieux de ce Royaume & dehors enuoyees, lesquelles ledit Duc de Bourgogne dit estre à sa charge & deshonneur, & ainsi qu'apres ceste paix faite & que le Roy sera à Paris disposera aucuns de son conseil auec aucunes gens du Duc de Bourgogne tels qu'il luy plaira à commettre & en aduiseront ensemble. Item promettra ledict Duc de Bourgogne, que iamais ne fera ne procurera par luy estre fait en appert ne en couuert, aucũ mal destourbier ou empeschement aux vassaux, seruiteurs, bien-veillãs, officiers, & suiets du Roy, qui en ceste querelle l'ont seruy, tant en personne cõme soubs autres capitaines de leur cõpagnie, n'aussi aux bourgeois de Paris, n'aux autres habitãs de fait, ne par aucune maniere pour l'occasion dudit seruice, empeschemẽt ne fera, ne procurera d'estre fait. Item le Roy veut & ordonne pour tousiours tenir ses subiets en vraye obedience cõme ils doiuent estre tenus que le traicté de Chartres & autres traictez qui depuis ont esté faits soient fermement & sans corruption gardez, & si aucune chose y a à parfaire & à reparer, que de l'vn & de l'autre laiz soit faict & reparé. Itẽ pour la seureté que les choses dessusdites seront fermement tenues & accomplies par le Duc de Bourgogne, ledit Duc de Brabant, la Dame de Hainault, & les dessusdits deputez, iureront tant en leurs noms & propres personnes comme eux faisans forts de Prelats & gens d'Eglise, des Nobles, & des bonnes

Marginal notes: Supplication au Roy. — Pour le Duc. (B) — Places deliurees au Roy. — Terres rẽdues — D'vne part & d'autre. (C) — Le Duc quittera l'Anglois — Reparatiõ de son honneur. — Ses promesses (D) — Par vn chacũ.

A villes & tout leur pays, c'est à sçauoir ledit Duc de Brabant, la dame de Hainaut & les dessusdits deputez iureront au nom dudit Duc de Bourgōgne pour tout le pays de Flandres, que ledit Duc de Bourgongne tiendra fermemeut & gardera perpetuellement ceste bonne paix, sans desormais faire venir ou procurer par luy ou par autruy, aucune chose au contraire. Et au cas que ledit Duc de Bourgongne commenceroit aucune chose en appert ou en couuert contre la teneur & traicté de ceste bonne paix, iceux Duc & Dame ne luy feroient ne donneroient ayde ne conseil de corps, ne de pecune, ne en quelque autre maniere, veu aussi que les seigneurs du sang du Roy & autres Prelats, & Nobles, & bonnes villes de ce Royaume feroient semblable serment. Et de ce les susdits bailleront bonnes lettres & competentes à l'ordonnance du Roy & de son conseil: & auec ce promettent les dessusdits Duc de Brabant, Dame de Hainaut, & les deputez qu'ils feront loyaument leur pouuoir à faire semblablement iurer & promettre par ceux d'Arras, & par les Nobles & autres qui sont dedans à tenir les choses dessusdites, & aussi à ceux qui pour le present sont en la compagnie dudit Duc de Bourgongne, & és garnisons de ses villes & chasteaux d'Artois, de Bourgongne & de Flandres, quand ils seront requis de par le Roy. Ce qui fut fait l'an 1415. M. ccccxv. Mesmement par ledit Duc. Si le Duc y manque. Promesses de les deputez.

B

Tel fut le Traicté de ceste paix en ce siege d'Arras, lequel fut premierement iuré par le Duc de Brabant & par la Comtesse de Hainaut, puis par le Dauphin, lequel apres l'auoir iuree pria le Duc d'Orleans de la vouloir iurer, mais ledit Duc s'en excusa, disant n'estre tenu de faire serment, ains estre seulement là venu pour seruir le Roy & luy. Pour la seconde fois le Dauphin l'en pria, mais il respondit que pour n'auoir rompuë l'autre paix il n'estoit tenu de iurer ceste-cy. Pour la troisiesme fois le Dauphin l'en pria derechef, mais tousiours il s'en excusoit: & en fin estant pressé il la iura, mais ce fut contre sa volonté. Et apres les autres Princes & seigneurs partisans d'Orleans la iurerent à leur grand regret. La nouuelle de ceste paix apportee aux Parisiens ne leur fut gueres agreable pour auoir esté faite sans eux, & s'en plaignirent au Duc de Berry leur gouuerneur, disans (comme dit Monstrelet) qu'à eux appartenoit de le sçauoir, & qu'en icelle ils fussent appellez & comprins. A quoy le Duc de Berry leur respondit qu'ils ne deuoient s'entremettre des differens qui estoient entre le Roy & les Princes du sang, car (disoit-il) nous nous courroussons les vns aux autres quand il nous plaist, & quand il nous plaist la paix est faite & accordee. Les Parisiens assez mal contens de ceste responce, bientost apres eurent la reuanche contre le Duc de Berry: car le Roy estant à Senlis de retour de la paix d'Arras il retomba en sa maladie frenetique. A ceste cause il fut deliberé par le conseil du Roy que le Dauphin son fils aisné & heritier presumptif de la couronne prendroit le gouuernement des affaires. Dont le Duc de Berry fut fort mal content, & se voulant emparer de toute administration fit assembler le Preuost des Marchands, les Escheuins, bourgeois, & corps de la ville de Paris, l'Vniuersité, toutes les chambres du Parlement & des Comtes, & leur fit proposer l'indisposition du Roy tant en sa personne qu'en son sens, inhabille à gouuerner, & la grande ieunesse du Dauphin incapable du maniement des affaires, & comment pour la proximité du sang Royal il touchoit à luy plus qu'à nul autre d'entreprendre le gouuernement du Royaume, comme estant fils, frere & oncle de Roys. Partant luy appartenoit le gouuernement du Royaume. Apres auoir fait faire ceste remonstrance par la bouche de l'Euesque de Chartres, ceux de Paris apres auoir eu sur ce conseil entr'eux, & se ressouuenans que ledit Duc de Berry leur auoit dit qu'il ne leur appartenoit pas de s'entremettre du Roy ny des Princes de son sang, firent responce qu'il ne leur appartenoit pas de parler de cela, mais au Roy seul ou à son Conseil, auquel ils s'en rapportoient. En quoy le Duc de Berry s'apperceut que les Parisiens luy auoient rendu son change. Ce qui aduint l'an 1415. Traicté par luy iuré. Excuse d'Orleans. Contraint de iurer. C Les Parisiens se meslent de tout. Le Roy retōbe malade. Ieunesse incapable d'affaires. D Remōstrance aux Parisiens. Chāge rendu.

Le Dauphin estant retourné à Paris print le gouuernement du Royaume, de sa propre authorité se nomma Regent, n'auoit aupres de luy pour son conseil que ieunes gens adonnez à volupté, & des personnes corrompuës, auares, ignorantes & passionnees, ne communiquoit les grands affaires au Duc d'Orleans, de Berry, de V. Ieune Prince mal conseillé.

M cccczv. Bourbon; & autres Princes & seigneurs, & estoit tant negligent, tant adonné à ses A plaisirs, & si mal serui qu'il n'y pouuoit ny vouloit dóner nul ordre. Et par despit de ce que lesdits Princes s'en vouloient entremesler, pource qu'ils voyoient que la ieunesse & le mauuais Conseil de ce Prince laissoient aller les affaires sans dessus dessoubs, il s'en alla à Meleun, d'où il ne vouloit reuenir de long temps. Et pource qu'ẽ son absence on ne pouuoit donner conclusion ny resolution aux affaires du Royaume, la Royne sa mere & le Duc de Berry delibererent d'aller à Meleun pour le faire retourner. Quand ils furent à Corbeil il leur manda qu'ils n'allassent point plus auant, & que le lendemain il seroit à eux audit Corbeil. Mais le lendemain matin au lieu d'aller à Corbeil il alla droit à Paris, & apres auoir passé le pont Charenton, il fit leuer le pont & emporta les clefs à Paris, & estant entré dedans la ville, fit fermer la porte S. Anthoine. Quand il fut en son logis il enuoya querir les clefs de toutes les portes de la ville & alla loger au Louure. Les Parisiens furent fort effrayez de cela, car alors tous les seigneurs estoient hors la ville, le lendemain il manda ausdits seigneurs qu'ils n'eussent à retourner en Cour, ains s'en allassent en leurs pays, terres & seigneuries, ce qu'ils firent. Et voyla comment en ce temps-là le Royaume B estoit gouuerné, tantost par l'vn, tantost par l'autre, & par testes furieuses, tantost par vn Duc de Bourgogne ambitieux, & tantost par vn Dauphin ieune Prince mal aduisé. Ce qui aduint l'an 1415.

Son mauuais gouuernemẽt.

Son mandement.

Durant les factions de ces deux maisons d'Orleans & le Duc de Bourgogne, & les troubles & maux de la pauure France, le schisme de l'Eglise causé par la diuersité des trois Papes tourmentoit toute la Chrestienté & la France, outre ses autres maux auoit encore cestui-cy pour la tourmenter dauãtage. Tous les Princes Chrestiens depuis deux ou trois ans auparauant enuoyoient de iour à autre leurs Ambassadeurs vers l'Empereur Sigismond (qui auoit en l'Empire succedé à l'Empereur Vvenceslas son frere) le prier d'y vouloir auec eux dóner quelque ordre, dautant qu'ils auoient entendu qu'il auoit vn singulier desir de pacifier les troubles de l'Eglise tourmentee & deschiree par ceux qui la deuoient conseruer & remettre en sa splendeur. Par l'vniuersel accord de tous les Princes Chrestiens, il fut mandé au Pape Iean que sans aucun delay ou dissimulation, il eust à acquiescer à la volonté de C tous les Chrestiens, qu'il falloit tenir vn Concile selon l'aduis de tous les Princes, & qu'il eust à obeyr à ce qu'on luy mandoit. Luy se voyant forcé esleut deux Cardinaux qu'il vouloit enuoyer en Allemagne, & leur donna vne liste des noms des villes, ausquelles il se vouloit bien trouuer, & de celles ausquelles il ne vouloit aller, car il y en auoit quelques vnes qui luy estoient suspectes. En fin Dieu regarda en pitié la Chrestienté trahie par vne ambition à trois testes. Comme il estoit prest de donner congé à ses deux Cardinaux & à les depescher, & comme ils estoient prests à partir il changea tout soudain d'opinion, & leur donnant libre & ample pouuoir de faire ce qu'ils voudroient, & d'eslire telle ville que bon leur sembleroit pour faire tenir le Concile vniuersel, il deschira la liste qu'il leur auoit donnee des villes à luy suspectes ou non suspectes. Ce qui luy osta la dignité Papale, & apporta vn grãd bien à la Chrestienté. Car quelle fin eust peu prendre ce schisme, si on eust tousiours esté sur le debat du lieu où se deuoit tenir le Concile ? Adonc fut esleuë la ville de Constance pour le tenir, au grand contentement de l'Empereur, en la protectiõ du- D quel elle s'estoit mise. Il n'y auoit point de doute que les Cardinaux Italiens ne s'y trouuassent, & que les deux Papes Iean & Gregoire ne se missent en la puissance de l'assemblee. Benoist ou Benedic estoit opiniastre, car les Princes François allez vers luy en Auignon ne l'auoiẽt sceu destourner de sa resolutiõ. L'Empereur Sigismond se resolut d'esprouuer s'il pourroit par sa presence Royale & Imperiale le faire condescendre à se trouuer audit Concile, & à se fier en luy. Il y a eu peu d'Empereurs qui ayent plus trauaillé aux guerres pour auoir victoire contre leurs ennemis que Sigismond qui estoit malheureux en icelles, ny qui ait plus trauaillé pour appaiser les troubles de l'Eglise. Adonc il s'en alla à Parpignan, ville appartenante au Roy d'Arragon, là où tout à escient ledit Roy & Benoist s'estoient trouuez.

Schisme de l'Eglise.

Zele de l'Empereur Sigismond.

Mandement au Pape.

De venir au Concile.

Concile de Constance.

Benedic opiniastre.

Là il remonstra à Benoist que veu que la Chrestienté ne pouuoit demeurer sans

A souuerain Pasteur, & que desia à l'enuy l'Eglise de Dieu accouroit à Constance, il ne deuoit desdaigner ny penser estre contre la dignité de sa religion de commettre sa personne aux Chrestiens. M. CCCCXV. Remonstrãce par l'Empereur au Pape.

Ce que Iean & Gregoire auoient desia fait, & s'il ne le vouloit faire de bon gré, il faudroit qu'il le fit malgré luy, par la contraincte de toute la Chrestienté. Il auoit attaint l'aage de 77. ans, estoit homme de grande science & eloquence, (en laquelle lors qu'il estoit homme priué il ne cedoit à homme de son temps) & auoit la voix, la corpulence, & l'esprit qui esgalloient les autres parties. Par lespace de sept heures continuës il ora. Le sommaire & la conclusion de son oraison fut qu'il debattoit & soustenoit fort & ferme qu'il estoit le vray Pape, & que quand bien il ne seroit Pape, il estoit le seul Cardinal restant de tous ceux qui auoient esté faits Cardinaux par Gregoire vnziesme vray & legitime Pape, ou par les autres Papes predecesseurs dudit Gregoire. Que les autres Papes auoient esté creez & esleus par les Cardinaux non legitimement creez ny dignes d'estre dits vrays Cardinaux, ains faits par des Papes desquels le droit estoit ambigu. Que si le siege Romain (disoit-il) estoit vuide de Pape, s'il y a interregne en la Papauté, s'il est raisonnable & profitable à la chose publique Chrestiẽne qu'il se desmette du Papat, à luy seul & à quelques Chanoines Romains (non aux Cardinaux creez illegitimement pour les raisons susdites, & qu'il vouloit nõmer) appartenoit le droit d'eslire vn Pape. Il employoit tout le iour à dire & parler, & l'Empereur Sigismond & le Roy Ferdinand d'Arragon n'auoient dequoy respondre à vne remonstrance bastie de tel artifice & par tant d'annees, sinon qu'afin qu'il n'eut opinion qu'il eust mauuaise cause, ils le prierent de vouloir enuoyer à Constance ses Legats pour faire ses remõstrances, ou de prendre la peine d'y aller luy mesme en personne. Que s'il pouuoit faire de sorte qu'il demourast le seul Pape, ce luy seroit d'autant plus d'honneur. Que si au contraire le Concile pour le bien de la Chrestienté aduisoit qu'il seroit necessaire d'assembler vn nouueau Concile, il ne deuoit se desesperer, veu que Dieu auoit mis en luy ces parties de l'esprit & du corps qui estoient requises à vn souuerain Pasteur de l'Eglise. Qu'il pourroit aduenir que par le consentement general de tous les Chrestiens il seroit esleu Pape, ou afin qu'on vienne au pis, qu'il auroit apres le Pape le premier lieu tant en Maiesté qu'en reuerence & honneur, & que grandes & honnorables charges ne luy manqueroient point.

Harangue de Benedic. Se dit vray Pape. B Reiette les autres Papes. Est prié de venir au Concile. C

Toutes les remonstrances de l'Empereur ne peurent diuertir Benoist de son opinion, ou plustost opiniastreté premiere, de façon que sans rien faire, l'Empereur & le Roy Ferdinand laisserent là Benoist. Ferdinand derechef fit responce aux siens de demander ny obtenir aucunes prouisions Apostoliques de Benoist, & leur commanda d'obeir à tout ce qui seroit commandé, ordonné & conclud par le Concile de Constance. Benoist se retira à Panoschole, reprochant à Ferdinand l'obligation qu'il luy auoit du iugement qu'il auoit donné en vertu duquel ledit Ferdinand auoit esté receu Roy d'Arragon. Qu'il auoit esté (disoit Benoist de soy-mesme) l'autheur & le moyen de faire eslire les iuges qui auoient esté esleus, & du iugement qu'ils auoient donné, & que maintenant pour vn grand plaisir & benefice, Ferdinand donnoit vne fort mauuaise recompence. Ce qui fut en l'an mil quatre cens quinze.

Son opiniastreté. Ses reproches à Ferdinand, de l'auoir fait Roy.

D L'Empereur à son arriuee à Constance, qui fut l'an mil quatre cens quatorze le vingt-quatriesme iour de Decembre, trouua l'assemblee si grande qu'il conuenoit faire des quartiers & bandes des Cardinaux, les diuisant en cinq parties. Les Italiens, les François, les Anglois, les Allemans & les Espagnols estoient les principaux.

En ces cinq quartiers & bandes, les Cardinaux de chacune natiõ de ces cinq s'assembloient, & les autres nations estoient mises sous quelqu'vne de celle-cy. Ce qui estoit resolu par trois de celles-cy estoit ratiffié & approuué par les autres. De chacune bande furent esleus cinq, lesquels estans ramassez auec les Cardinaux eussent puissance d'eslire vn Pape. Le Pape Iean contre le conseil de ses amis vint à Cõstance. Gregoire y enuoya Charles Malatesta sieur de Remini (entre les mains duquel il s'estoit mis) auec si ample pouuoir, que Malatesta auoit puissance & authorité de

Bandes de Cardinaux. Procureur pour renõcer.

M. cccc xv. quitter au nom de Gregoire le Papat. Malatesta estant affublé des habillemens Pontificaux, s'assit en vne belle & magnifique chaire, & comme representant la personne de Gregoire, premierement il se leua de sa chaire, puis despoüillant sesdits habillemens protesta & declara qu'il se demettoit de la puissance & dignité Papale. Le Concile rendit à Gregoire le chapeau de Cardinal, & le fit Legat en la Marque d'Ancone, mais il mourut tost apres en la ville de Racanay port de la mer Adriatique. A

Mort de Gregoire Pape.

Pape Iean deposé.

Plusieurs crimes furent reprochez à Iean, entre lesquels fut vn cruel meurtre, & comme il ne se pouuoit pas bien purger de ses accusations, il fut priué de la dignité Papale & mis en prison. Autres disent qu'il s'enfuit en habit desguisé à l'ayde de Federic Duc d'Austriche par le conseil de l'Archeuesque de Maience, combien que l'Empereur fit toute diligence que cela n'aduint, & qu'il s'enfuit premierement à Schaffuse, de là à Loffembourg, & puis à Fribourg, pour se retirer s'il eut peu vers le Duc de Bourgongne. Benoist fut aussi deposé, & Otho Colonne gentilhomme Romain en l'an 1415. fut creé Pape, & appellé Martin 5. pource qu'il fut esleu le iour de la feste S. Martin 11 iour de Nouembre. B

Benoist deposé.

Martin Pape.

En ce Concile les actes & decrets faits par les trois Papes contendans en la Papauté furent confirmez, estāt aduisé qu'il ne falloit pas qu'vn droit ambigu de trois Papes, duquel la decision estoit ignoree des hommes, apportast preiudice aux Chrestiens. Iean Hus & Hierosme de Prague nouueaux prescheurs des Bohesmes, estans sur la foy de l'Empereur venus audit Concile furent bruslez vifs, & fut en outre resolu qu'à cōpter de ce iour, cinq ans apres vn autre Concile seroit assemblé, & vn autre sept ans, & vn autre dix ans apres. Et que puis apres à perpetuité on assembleroit les Conciles de dix ans en dix ans. De quatre Cardinaux qui auoient suiuy Benoist, & qui estans citez à comparoistre à ce Concile n'y cōparurent point, les deux ayans entendu l'eslection de Martin vindrent vers luy, les autres demeurerent auecques Benoist à Panoschole. Iean estant sorty de prison alla à Florence là où il adora Martin, duquel auparauant il auoit esté adoré, le recognoissant pour Pape, & se contentant de demeurer Cardinal, demeura fauory de Martin. Ce Concile de Constance dura depuis l'an mil quatre cens quatorze iusques en l'an mil quatre cens dix-sept. C

Iean Hus bruslé.

Concile ordonné.

VI. La mesme annee selon aucuns que le Pape Martin fut creé, en France nasquirent de nouueaux maux sur les anciens qui n'estoient encore effacez. Le Roy Henry quatriesme d'Angleterre mourant l'an mil quatre cens treize, laissa pour successeur en son Royaume son fils Henry cinquiesme. Les histoires Angloises disent que l'an mil quatre cens quinze, ledit ieune Roy enuoya en France vers le Roy Charles ses Ambassadeurs, pour dire audit Charles qu'il eut à rendre le Royaume de France deu au Roy Edvvard troisiesme, & aux autres Roys d'Angleterre ses successeurs. Charles receut ces Ambassadeurs bien courtoisement, mais ne leur faisant aucune responce sur leur demande, leur promit qu'au premier iour il enuoyroit les siens vers le Roy Henry, qui en sa presence la luy feroient. Bientost apres Charles les enuoya en Angleterre vers Henry, & comme ils eurent fait vne longue harangue, & desia commençassent à dire quelques iniures audit Roy, il les interrompit doucement, & leur dit qu'ils s'en retournassent en France, & dissent à leur Roy que dedans peu de iours les Anglois entreroient en France, & que par armes non par Ambassades ils repetteroient & recouureroient leur droit. Alors ledit Henry amassa forces pour venir en France. Voyla ce que disent les histoires Angloises. D

Mort du Roy Henry 4.

Menace de l'Anglois.

Les nostres disent que ledit Henry V. enuoya en France ses Ambassadeurs demander en mariage Catherine fille du Roy Charles. Il leur fut respondu que les Princes manians les affaires, ny le Roy, n'auoient loisir de penser à cela, ny de leur en donner la responce telle qu'ils faisoient semblant de desirer. L'Anglois interpretant ceste remise à vn pur & vray refus, & comme estant irrité d'iceluy & d'vne ignominie, les affaires de France estans en tres piteux estat, l'hyuer ensuiuant passa en Normandie, & y ayant mis pied assiegea la ville maritime de Harfleu, assise entre deux mōticules sur la riuiere de Seine. Voyla ce que disent nos histoires. Ce qui

Excuse sur mariage.

L'Anglois en France.

A aduint en l'an 1415. Les François estans aduertis du dessein des Anglois tendus sur la Normandie, mirent des forces en la campagne, soubs la charge (ce disent les Anglois) du sieur de Bouciquaut, qui mit aux villes & costes de Normãdie bõnes garnisons, l'Anglois assiegea la ville de Harfleu auec son armee d'vn grand nombre de voiles, qui portoient de gens de guerre enuiron six mille salades & vingt-quatre mille Archers, sans les canoniers, & ceux qui auoient la charge des flombelles & autres engins dont lesdits Anglois menoient grande quantité. Auec cest equippage fut la ville de Harfleu en peu de iours si contrainte, qu'il conuint à ceux de dedans se rendre audit Roy Henry Anglois: lequel voulant entrer en ladite ville descẽdit de cheual, & se faisant deschausser entra en la ville tout nuds pieds, & en cest estat marcha iusques à l'Eglise Sainct Martin parochiale d'icelle ville, rendant graces à Dieu de la victoire qu'il auoit obtenuë en son premier effet & arriuee en France. Depuis ayant le Roy Henry seiourné en la ville de Harfleu par l'espace de quinze iours, & mis fortes garnisons dedans, voulut aller à Calais, pour auoir moyen plus aisé de tirer gens de secours d'Angleterre, & ayant en sa compagnie deux mille hõ- B mes d'armes & treize mille Archers, vint loger à Fauuille, passant le pays de Caux, & de là au Comté d'Eu, où il y eut plusieurs grandes escarmouches de ceux qui des places fortes sortirent sur eux, & de là par Vimeu deliberoit de venir passer à la Blãquetaque, par où autresfois auoit passé le Roy Edvvard son predecesseur, quand il gagna la bataille de Crecy sur le Roy Philippes de Valois, mais il trouua que les François auec grandes forces auoient desia occupé le passage. Parquoy il reprint son chemin tirant vers Araines, pillant & bruslant tout le pays où il passoit, & le Dimanche troisiesme iour d'Octobre de l'an mil quatre cens quinze, vint loger à Bailleu en Vimeu, & de là voulut gagner le Pont de Remy, mais n'y pouuant passer alla passer à Hangest sur Somme : l'armee du Roy Charles de France le costoyoit tousiours le long de la riuiere de l'autre costé, sous la conduite du sire Albret Connestable de France.

M.cccc.xv.

Siege de Harfleu.

Sa prinse.

Nouueau secours.

L'Anglois à Vimeu.

Pays gasté.

Le Roy Henry d'Angleterre le dix-huictiesme iour d'Octobre passa la riuiere de Somme au passage de Voyenne & Bethencourt, ayans esté lesdits passages mal gar- C dez par ceux de sainct Quentin, comme il leur estoit enioint par le Roy de France. Ainsi l'Anglois alla prendre logis pour tout son camp à Monchy la Gache vers la riuiere de Mirammont, & l'armee des François tira vers Bapaumes, se renforçant de iour en iour par la venuë de ceux qui venoient au camp du Connestable pour combattre les Anglois. De maniere que le Roy Henry se voyant hors de ses pays, & bien auant enclaué és terres de France, sans pouuoir eschapper, sinon auec vne bataille qui estoit fort hazardeuse pour luy, estans les François en bien plus grand nombre que les Anglois, fut conseillé de demander appoinctement & passage pour aller à Calais. Ce qu'il ne peut obtenir, encore qu'il fit offre de rendre la ville de Harfleu au Roy Charles, car les François se voyans en grand nombre estimoient qu'ils foudroyeroient les Anglois. Parquoy ils prindrent resolution de leur liurer la bataille, & fut ainsi resolu au conseil du Roy le vingtiesme iour d'Octobre, par trente seigneurs dudit conseil, & ne s'en trouua que cinq qui furent d'auis contraire. Toutesfois (comme il aduient souuent) le plus grand nombre D vainquit le meilleur. Le Connestable ayant prins iournee pour combattre, enuoya vers Philippes de Bourgogne Comte de Charolois, vnique fils du Duc de Bourgogne, le seigneur de Montgauguier pour luy faire entendre le iour de la bataille, le priant de par le Roy de s'y trouuer. Philippes pour lors estoit à Arras, & receut ledit Montgauguier tres-honorablement. Et apres auoir exposé sa legation au Comte de Charolois qui estoit vn bien ieune Prince, & aymant fort les armes, il n'esperoit point de moins que d'aller à celle iournee : mais ses deux gouuerneurs les seigneurs de Robais & de la Viesuille auoient expres commandement du Duc son pere au contraire, & leur estoit defendu expressement, & sur tant qu'ils se pouuoient mesprendre enuers luy, qu'ils se prinssent bien garde que Philippes son fils n'y allast. Toutesfois ils faisoient semblant de l'y vouloir laisser aller, & firent responce au seigneur de Montgauguier que ledit Comte feroit la diligence conuenable à tel le Prince, & à luy mesme ils donnoient à entendre qu'il y iroit.

Deux armees prochaines.

Aduis sur bataille.

Le pere veut garder son fils.

A garde laissa sa troupe derriere, & se desbâdant se rua au milieu des archers Anglois, desquels il fut incontinent mis à mort. Ceux de la bataille pour long temps firent teste, combattant vigoureusement, mais leurs cheuaux estoient si horriblement lardez de flesches Angloises, que les maistres ne les pouuoient garder de fuir, & ainsi se mirent en route. Lors l'arriere-garde qui encores restoit entiere, voyant les deux autres batailles auoir du pire, & estre à tel desordre, que les ennemis tuoient les François comme brebis, se mit à fuir, & s'en alla tout à vau de route, & furent les Princes & seigneurs François tous morts ou prins. Entre lesquels furent le Duc Anthoine de Brabant, & Philippes de Bourgongne Comte de Neuers & de Retheil, freres germains du Duc Iean de Bourgongne, le Duc Edvvard de Bar, le Côte d'Alençon, & les Comtes de Vaudemont, de Marle, de Blammont, de Grand-pré, de Roussi, de Fouquembergue, messire Louys de Bourbô, fils du seigneur de Preaux, & grand nombre d'autres grands seigneurs. Il ne faut oublier que le Comte d'Alençon estant en la meslee se poussa si auant, qu'il rua vn grand coup d'espee sur l'armet du Roy d'Angleterre, & de ce coup luy abbatit vne grande partie de sa couronne, criant ie suis le Comte d'Alençon: mais il fut incontinent enuironné des archers du corps du Roy Henry, qui contre le vouloir de leur maistre le mirêt à mort. En ceste bataille moururent enuiron dix mille François, & des Anglois enuiron six cens hommes vns & autres. Le Roy Anglois apres la bataille fit appeller Montioye Roy d'armes de France, auec tous autres Herauts François & Anglois, & leur dit: Nous n'auons pas fait ceste occision, ains a esté Dieu tout puissant, comme nous croyons, par les pechez des François. (Ainsi le recite Enguerrand) puis apres leur demanda auquel l'honneur de ceste bataille deuoit estre attribué à luy ou au Roy de France. Ledit Roy d'armes respondit qu'à luy deuoit estre la victoire imputee.

M.cccc.xv. La bataille deffaite.

François deffaits à Azincourt.

B

Grande deffaite.

Lors sçachant que le prochain chasteau se nommoit Azincourt, dit que ceste bataille se nommeroit la iournee d'Azincourt, laquelle les François dés ce temps nommerent la Male-iournee, pour la grande perte qu'ils y receurent. De ceste bataille fut apportee au Comte de Charolois vne riche espee garnie d'or, de pierreries & de precieux ioyaux, laquelle auoit esté prise dedans les coffres du Roy d'Angleterre par Robinet de Bournonuille & Isambert d'Azincourt, qui pendant la bataille se desbandans se ruerent sur le bagage du Roy d'Angleterre, & le destrousserent. En haine dequoy le Roy susdit fit crier à son de trompe par toutes ses batailles, que sur peine de mort tous Anglois eussent à mettre à mort tous leurs prisonniers François.

Bataille d'Azincourt.

Espee bien riche.

C

Ce qui fut fait, auec vn grand meurtre de grands seigneurs, dont lesdits de Bournonuille & Azincourt furent cause. Et estans de ce accusez enuers le Duc de Bourgongne il les voulut faire mourir, mais le Comte de Charolois son fils les sauua en faueur de la belle espee qu'ils luy auoient donné.

Apres le depart des Anglois, le Comte extremement marry de la mort de ses deux oncles, se transporta sur le lieu de la bataille, & par pitié fit enterrer tous les morts qui estoient demeurez nuds sur les champs. Et à ce faire furent de par luy cômis l'Abbé de Roussiauuille, & le Baillif d'Aire, lesquels firent mesurer en quarrure vingt-cinq cens verges ou cannes de circuit de terre, & firent diligemment clorre cest espace de fortes hayes & espines, & au dedans d'vn grand & profond fossé, à ce que les loups, chiens, & autres bestes charongnieres n'y peussent entrer. Et de ladite terre fit faire vn Cimetiere par l'Euesque d'Esguines, suffragant de Louys de Luxêbourg Euesque de Theroüenne qui le benit, puis firêt faire trois fossez de la largeur de deux hommes, dedans lesquels furent enterrez de compte fait, cinq mille huit cens hommes. Les amis & seruiteurs des Princes & seigneurs auoient desia emporté les corps de leurs seigneurs & maistres. Il y en eut vn grand nombre, qui ayans esté nau rez à mort en ceste bataille d'Azincourt allerent mourir és bois prochains, les autres és hospitaux des villes prochaines & és villages. On esperoit que les guerres ciuiles du Royaume de France prendroient fin pour auoir esté à ceste bataille prins prisonniers, le Duc Charles d'Orleans, le Duc de Bourbon, les Comtes d'Eu, de Richemont & de Vendosme, qui estoient les principaux chefs des Orleannois, mais la faction trouua bien encore des nourrices de dissentions.

Morts enterrez.

D

En grande fosse.

Corps emportez.

Esperance de paix.

M.CCCCXV. VII. Le progrés des affaires qui succederent apres la bataille d'Azincourt, monstroit apertement de quelle passion estoit poussé & mené le Duc Iean de Bourgongne, cōtinuant la guerre ciuile en ce miserable Royaume. Car encores que ses ennemis capitaux les Ducs d'Orleans & de Bourbon, & plusieurs autres seigneurs fussent prisonniers entre les mains des Anglois, & qu'ils n'eussent aucun pouuoir de luy nuire, si est-ce que dés qu'il fut aduerty de la perte de ceste bataille, il vint vers Paris auecques plus de dix mille cheuaux, en esperance d'entrer au gouuernement des affaires du Royaume, & de reculer d'aupres du Roy ceux qui restoient du cōseil, sçachant bien que ceux qui luy estoient les plus contraires estoient la plus grand part morts ou pris. Il se mit donc en campagne & s'en vint vers Troyes. Le Roy entendant sa venuë, luy manda que s'il vouloit aller contre l'Anglois, il luy bailleroit le gouuernement. Mais luy qui vouloit plustost auoir les Anglois pour amis & fauteurs de ses fureurs que les combattre, respondit qu'il estoit resolu d'aller trouuer le Roy & le Dauphin pour communiquer auec eux de certains grands affaires.

Ses ennemis pris ou morts

Suspect au Roy.

Le Roy & le Dauphin irritez grandement de ce qu'il venoit en armes vers eux manderent à toutes les villes qui sont entre Paris & Troyes de ne luy faire nulle ouuerture. Par tout où il passoit il laissoit grande frayeur de ses forces. Les Parisiens qui alors tenoient le party d'Orleans, entrans en nouuelle crainte de son armee forte & puissante, enuoyerent prier le Comte d'Armaignac nouuellement fait Connestable apres la iournee d'Azincourt par la mort du sire d'Albret, de les venir garder auecques grand nombre de gendarmerie. Nonobstant le commandement que le Roy auoit fait aux villes de ne donner entree ny ouuerture au Duc, si est-ce que Lagny le receut, mais aussi ne pouuoit vne petite & foible ville comme celle-là, resister à si grande puissance. Estant à Lagny il enuoyoit souuent prier le Roy de luy permettre d'aller à Paris auec son armee, mais il ne peut iamais impetrer cela. Son armee se renforçoit de iour à autre par nouuelles venuës de forces de ses pays. La ville & la Cour enfermee dedans Paris estoient en grande crainte, & mesmement le Roy Louys de Sicile, à qui le Duc en vouloit plus qu'à tous autres, dautant que ledit Roy luy auoit renuoyé sa fille fiancee au fils aisné du Roy. Ledit Roy Louys voyant la haine que luy portoit le Duc, ne se pouuoit asseurer de luy, & luy auoit mandé que de leur different il vouloit le Roy & son Conseil pour iuge, mais le Duc offencé de l'iniure de sa fille renuoyee, respondit qu'il ne vouloit point d'appointement auec ledit Roy, & que quand il auroit moyen de se venger de l'iniure receuë de luy, il le feroit. Ceste responce estonna tellement ledit Roy Louys qu'il abandonna Paris, & s'en alla en son pays d'Aniou. Le Duc de Bretagne vint à Paris pour prier le Roy de permettre au Duc de Bourgongne de venir à Paris, mais ne pouuāt obtenir il s'en retourna en son pays. A ceste cause le Duc de Bourgongne voyant auoir fait vne grande leuee de bouclier, & vne excessiue despence sans nul effet, & que ce seroit temps perdu de vouloir forcer Paris, pleine de si grand nombre de gens de guerre, s'en retourna à Lagny, où il auoit desia seiourné six sepmaines. Dōt les Parisiens par mocquerie le nommoient Iean de Lagny, & de là print le chemin de ses pays de Flandres & d'Artois.

N'obeit au Roy.

Ses forces.

Haine de luy & du Duc d'Aniou.

Braue ledit d'Aniou.

Va à Lagny.

Cela aduint l'an 1415. auquel Louys Dauphin de Viennois & Duc de Guyenne fils aisné du Roy deceda, & fut son corps enterré en l'Eglise nostre Dame de Paris. Il ne fut gueres plaint, pource qu'il estoit Prince mal conditiōné, & ne vouloit croire aucun conseil, ains gouuerner les affaires à sa fantasie. On eut opinion qu'il eust esté empoisonné par le Duc de Bourgongne, pource que ledit Dauphin luy auoit renuoyé sa femme fille dudit Duc, & que quelques prieres que ledit Duc eut faites au Dauphin de la reprendre, le Dauphin n'auoit iamais voulu rien faire. Depuis ceste Princesse fut remariee à Artus de Bretagne Comte de Richemont Connestable de France, qui fut en apres Duc de Bretagne. En celle mesme annee le Prince d'Aurange qui tenoit le party du Duc de Bourgongne, s'empara presque de tout le pays de Languedoc, sans qu'aucun s'y opposast pour le Roy.

Mort du Dauphin Louys.

Empoisonné.

Languedoc saisi.

Les histoires d'Angleterre disent qu'apres la bataille d'Azincourt, le Roy Charles bien estonné du mauuais succez de ses affaires, se reconcilia auec le Duc de Bourgongne, pour crainte qu'il auoit que cependant que son Royaume estoit troublé

A de guerres ciuiles, il ne fut d'autant plus endommagé par dehors par vn ennemy estranger. Mais les nostres ne disent pas cela, ains font continuer ces deux Princes en leurs haines, comme nous auons dit. M ccccvi. Haine du Roy contre le Duc de Bourgogne.

Nous auons dit cy-deuant comme Iean Petit en pleine assemblee des Princes de France, auoit proposé & defendu, que le meurtre commis en la personne du Duc Louys d'Orleans par le Duc Iean de Bourgogne, estoit necessaire & importãt pour le profit de la France. Ceste proposition auoit esté declaree heretique, & pour telle condamnee par l'Vniuersité & l'Euesque de Paris, tellemẽt que ledit Duc de Bourgogne (à la sommation dudit Euesque) auoit publiquement desaduoüé les articles proposez par ledit Petit, autrement l'Euesque eut declaré ledit Duc heretique, & furent publiquement bruslez deuant l'Eglise nostre Dame de Paris. Mais le Duc trouuant des amis au Concile de Constance, fit tant que les Cardinaux reuoquerent & annullerent ladite sentence d'excommuniement. Iean Petit, Theologien. Sentence reuoquee.

Il aduint sur la mort du Dauphin Louys, que le Roy estant malade de sa maladie accoustumee, ceux qui manioient les affaires se voyans les maistres, firent vne grãde imposition sur la ville de Paris, laquelle les Parisiens ia mangez iusques aux os pour les guerres & troubles precedens portoient fort impatiemment. Le Duc de Bourgogne aduerty de cela en fut fort ioyeux, esperant par ce moyen auoir occasiõ de remuer mesnage à Paris, car il consideroit qu'il n'y auoit plus au conseil du Roy que la Royne, le Duc de Berry, & le Cõte d'Armaignac Connestable de France, de ceux qui luy pouuoient nuire, & ne craignoit gueres les autres. Parquoy il aduisa d'enuoyer gẽs à Paris pour esmouuoir le peuple, qui desia estoit sur le point de faire vne sedition. Ceux qu'il y enuoya sceurent si dextremẽt manier ceste reuolte & sedition, que les partisans dudit Duc coniurerent de prẽdre le iour de Pasques ensuiuant (cependant que chacun vacqueroit à la deuotion, & ne se douteroit d'aucune surprise) tous ceux qui estoient pres la personne du Roy, & les mettre à mort. Imposition a Paris. B. Esmouuoir le peuple. Surprise au iour de Pasques.

Les Parisiens deuoient en cela estre secondez d'vn grand nombre de gẽs de guerre, qui deuoient entrer à Paris à iour nommé. Mais estant ceste coniuration descouuerte par vne pauure femme, incontinent le Roy & les Princes se retirerẽt au Louure, & Tanneguy du Chastel Preuost de Paris auec forces chemina par la ville, mit garde és ruës, & print plusieurs conspirateurs prisonniers, lesquels furẽt puis apres decapitez aux Halles, receuans le salaire de ceux qui se mettent entre les querelles des Princes. Ce qui aduint l'an 1416. Seditieux punis. C.

En ces mesmes iours mourut à Paris Iean Duc de Berry en son hostel de Neesle, aagé de quatre-vingts neuf ans, Prince sage, vertueux, amateur des lettres & des sciences, & seulemẽt taché du vice d'auarice, qui luy fit perdre beaucoup de reputation, & faire plusieurs exactions en Languedoc. Le Duché de Berry alors par la loy de reuersion des apannages reuint au Roy & à la couronne, & le Duc de Bourbon son gendre luy succeda au Duché d'Auuergne & au Comté de Montpensier. Aussi trespassa en ces mesmes iours à Angers, Louys Roy de Sicile Duc d'Aniou, & luy succeda Louys son fils aisné au Duché d'Aniou, & aux droits des Royaumes de Sicile, d'Arragon & de Hierusalẽ. La mort de ces Princes osta tous les Princes du sang d'aupres du Roy, si qu'il ne demeura plus pres de luy que le Connestable d'Armaignac qui gouuernoit tout, & n'estoit agreable à tous, car il changea plusieurs officiers, & n'auança aux honneurs & biens-faits que les Gascons, ses voisins, parens, & patriotes, desquels la Cour estoit toute pleine. Dequoy il ne faut s'esbahir, car ordinairement on voit que ceux qui ont la faueur à la Cour y amenent & attirent leurs parens, & ceux de leur nation, lesquels ils aduancent tellement aux honneurs, que les autres n'en ont que ce qui leur reste, & qu'ils ne veulent point. Il mena par force la Royne, & Catherine sa fille à Blois, puis à Tours, & par mandement du Roy print toutes les bagues, ioyaux, & tresors qu'elle auoit durant ce miserable temps resserrez en quelques Eglises, pour les conuertir, ainsi qu'il disoit, aux affaires du Roy. Puis alla mettre le siege deuant la ville de Harfleu, d'où le chassa le Duc de Clarence Anglois, ayant fait vne grosse desconfiture des nostres sur mer. Les Histoires Angloises disent que Thomas Comte d'Orcestre gouuerneur de Harfleu, apres la victoire & bataille d'Azincourt, auec 3000. hommes se mettant en cãpagne Mort du Duc de Berry. Mort du Duc d'Aniou. D. Siege de Harfleu.

M.CCCCXVI. courut iusques au portes de Roüen, mais au retour estant chargé de proye & de A butin, il rencontra le Comte d'Armaignac auec vne bonne troupe qui le chargea, & vainquit, & deffit, & tua plus de 300. des siens. Mais les François non contens de ceste victoire, & marchans trop auant eurent d'autres Anglois en teste qui les vainquirent, & prindrent la reuanche de leurs 300. hommes deffaits. Voyla ce que disent les histoires d'Angleterre.

Deffaites.

Le Duc de Bourgogne fut si irrité du refus qu'on luy auoit fait d'entrer à Paris qu'il lascha à ses Capitaines la bride de la licence du trouble, de la sedition, du larcin & de la cruauté, lesquels desia par les guerres passees contre les Orleannois, estoient si acharnez au sang qu'ils ne se pouuoient saouller de le respandre.

Licence de guerre.

Doncques se voyans auoüez de leur maistre, se mirent aux champs, dressans des troupes & compagnies, & en plusieurs endroits de la France recommencerent la guerre plus cruelle que deuant, mesmement és pays de Picardie, & és voisinages de Bourgogne, faisans toutes les cruautez, pilleries, volleries, violemens, & meurtres dont ils se pouuoient auiser. Quelques-vns d'entr'eux coururent iusques aux portes de Paris, mais ils furent repoussez. De là ils s'en allerent à Beaumont sur Oise B appartenante au Duc Charles d'Orleans prisonniere en Angleterre, prindrent la ville & la pillerent, & mirent dedans la riuiere vne infinité de peuple innocent. Ce ne leur estoit que ieu & coustumier exercice de forcer filles & femmes en la presence de leurs peres & maris, les Nonnains en la presence de leurs Abbesses, de piller les temples, de brusler les maisons, tuer les hommes, & de faire toutes autres insolences & cruautez.

Cruautez & larcins.

A Beaumont sur Oyse.

Le Roy voyāt ces actes si execrables fit vn Edit, par lequel les capitaines & chefs des gens de guerre du Duc de Bourgogne, & aucuns des principaux des seditieux de Paris & leurs adherans & complices furent prononcez & declarez rebelles, desobeissans, seditieux, & cōuaincus de crime de leze Maiesté, & estoit par iceluy Edit donnee puissance à tous vrais subiets du Roy d'enuahir lesdits rebelles par armes & toutes voyes de fait, & les massacrer & mettre en pieces, sans qu'il leur fut pour ce besoin d'autre grace ou pardon. Et afin que les capitaines fussent mieux cognus, C leurs noms estoient declarez par ledit Edit. Le Roy fit cest Edit pour ne pouuoir amasser forces contre ces volleurs, car estāt occupé en la guerre contre les Anglois, il ne pouuoit resister à tant d'ennemis à vn coup esleuez en tant de diuers lieux, & sembloit que le Duc de Bourgogne de propos deliberé s'estudiast de tourmenter le Roy affligé par les Anglois anciens ennemis de France, & faire affliger vn affligé, qui outre toutes ces calamitez estoit persecuté de sa maladie accoustumee, & ne pouuoit donner ordre à ses grands affaires. Dont ce pauure Royaume estoit en extreme misere. Cest Edit fut fait l'an 1416.

Edit contre les rebelles.

Volleurs.

Or le Roy voyant que ces volleurs ne faisoient nul conte de se retirer, incontinēt enuoya vne troupe de gens de guerre contr'eux, & lors fut la guerre ouuerte plus cruelle que deuant, car quād ils se pouuoient prendre les vns les autres, ils se tuoiēt sans mercy, & ne voyoit-on gueres d'arbres qui ne soustinssent autant de pendus que de branches, tant estoit la haine enuenimee des vns contre les autres. Ainsi le Duc voyāt que le Roy auoit fait quelques trefues auecques les Anglois, pour auoir plus d'haleine pour luy courir sus, & que tous les mandemens du Roy estoient pu- D bliez à son grand deshonneur, voulut de plus en plus renforcer ses gens de guerre, voire souffrir qu'ils tinssent les champs, viuans à discretion sur le pays, & leur abandonnoit toutes les terres qu'il tenoit sous l'obeyssance du Roy, autour de la riuiere de Somme iusqu'à la mer vers le Crotoy & Monstreuil, & se saisit de la ville de Boulogne sur la mer.

Gēs de guerre contre luy.

Haines des vns aux autres.

Viure à discretion.

VIII. L'Empereur Sigismond autant desireux de mettre d'accord les deux Roys de Frāce & d'Angleterre, qu'il auoit esté de pacifier les troubles de l'Eglise vint en France vers le Roy Charles auec grande cōpagnie de Princes & seigneurs Allemans, Hongres & Bohemes. Les François n'oublierent aucun deuoir, ceremonie, magnificēce & honnesteté pour le receuoir. Il alla en la Cour de Parlement, & monta la haut au siege, auquel les Roys se mettent. Deux Aduocats des plus eloquens plaiderent deuant luy vne belle cause. Il y auoit procez entre deux gentilshommes pour la

Sigismond Empereur en France.

Cause plaidee deuant luy.

A Seneschaussee de Beaucaire. L'vn d'eux estoit cheualier, & l'autre ne l'estoit point. Celuy qui n'estoit point cheualier auoit bien meilleur droit, & estoit plus estimé que l'autre, & le cheualier fondoit le sien sur sa cheualerie, qui sembloit aux Iuges estre vn grand aduantage pour luy. Ayans les deux Aduocats eloquemment plaidé pour leurs parties, l'Empereur qui presidoit ne voulant permettre que celuy qui n'estoit point cheualier, & qui auoit esté loüé de plusieurs beaux actes de guerre, & de sa grande noblesse perdit sa cause & son estat, le fit monter là haut vers luy, & luy donna l'ordre de cheualerie, le Roy trouua mauuais que l'Empereur fist cest acte, & tansa sa Cour de Parlement de l'auoir permis, bien qu'il eust donné audit Empereur vn pouuoir par honnesteté, non par titre de pouuoir exercer vn acte d'Empereur en ce Royaume, qui n'est aucunement subiet à l'Empire, comme nous auons dit en nostre œuure de l'estat & succez des affaires de France. L'Empereur estant à Paris, autres disent à Lyon, voulut eriger le Comté de Sauoye en Duché, mais les gens du Roy s'opposerent à cela, disans que l'Empereur ne pouuoit en France vser d'aucun droit d'Empereur, dautant que la France n'estoit subiete à l'Empire B ny aux Empereurs. Ce qui offença aucunemẽt Sigismond qui s'en alla à Cambray, là où il erigea le Comté de Sauoye en Duché.

M.cccc.xvii.

Fait vn cheualier.

Refuse d'eriger vn Duc.

De là il passa en Angleterre accompagné des Ambassadeurs du Roy Charles, pour tascher de faire paix entre ces deux Roys. Le Roy Henry 5. le receut & festoya honorablement à Londres, & peu s'en fallut que ce bon Empereur ne fit vne bonne paix entre ces deux Princes, mais la nouuelle des gẽs du Comte de Dorcestre desfaits en Normandie par le Comte d'Armaignac Connestable de France, irrita tellement le Roy Anglois qu'il ne voulut entendre à aucun accord. Toutefois sa colere se moderant quelques iours apres il se laissoit aller à quelque volonté de paix, quand le malheur fatal de la France qui n'estoit las ny saoul de la tourmenter luy osta ceste bonne volonté: car il fut aduerti (selon que disent les histoires Angloises, les nostres n'en parlent point) que le Connestable de France enorgueilly d'vne deffaite de 300. Anglois, estoit allé mettre le siege deuant Harfleu, & que Iean Vicomte de Narbonne auec vne armee de mer roboit la coste de Normandie. Voyla ce qu'irrita C l'Anglois à ne vouloir entendre à la paix, voyant que cependant qu'on luy faisoit parler, on luy faisoit guerre ouuerte.

Va en Angleterre.

Espoir de paix rompu.

Le siege estant mis par les forces maritimes & terrestres des François deuant Harfleu, le gouuerneur de la ville le fit diligemment entendre au Roy Henry, lequel vouloit luy-mesme en personne passer de deça pour secourir les siens. Mais Sigismond le diuertit de ceste volonté, & le conseilla d'y enuoyer des forces sous la charge de quelque seigneur. Henry croyant ce conseil enuoya au secours des assiegez vne armee sous la charge de son frere Iean Duc de Bethfort, lequel rencontrant sur l'embouscheure de la riuiere de Seine l'armee nauale du Vicomte de Narbonne la combattit & deffit, puis entra aisement dedans la ville de Harfleu, apportant viures & secours aux assiegez. Le Connestable aduerty de la deffaite des forces nauales du Vicomte de Narbonne, leuant le siege de deuant Harfleu se retira à Paris. Voyla ce que disent les histoires Angloises. Dequoy toutesfois les nostres ne font aucune mention.

Armee Angloise deffait les François.

D Sigismond voyant que les cœurs des François & des Anglois estoient tant animez les vns contre les autres qu'il n'y auoit nul moyen de les mettre d'accord, laissa Henry & l'Angleterre, & s'en vint à Calais là où le Duc de Bourgogne l'alla trouuer, & luy fit hommage des Comtez de Bourgogne & d'Artois, comme fiefs de l'Empire. Ledit Duc fut aussi prié par le Roy d'Angleterre de se vouloir entendre auec luy contre le Roy de France, luy promettant de luy faire part de la moitié des conquestes qu'il feroit en France, mais le Duc ne s'y voulant accorder, fit seulement prolonger les trefues qu'il auoit auec luy depuis l'an 1417. iusques à l'an 1419. Ce qui aduint en l'an 1417.

Sigismond à Calais.

Trefues prolongees.

Le Duc estant de retour de Calais où il estoit allé vers l'Empereur Sigismond, & voyant que le gouuernement du Royaume estoit tout entre les mains du nouueau Dauphin nõmé Iean auparauant Duc de Touraine, du viuant de Louys son frere aisné, fit tant par l'entremise de Guillaume de Bauiere Comte de Hainaut & de Holãde son beau frere, qu'alliance de perpetuelle amitié fust faite entre ledit Dauphin

Menees du Duc de Bourgogne auec le Dauphin.

M.CCCCXVII. & ledit Duc, & fut ceste confederation faite à Valenciennes, là où le Duc de Bourgogne vint vers le Dauphin qui luy fit grande demonstration de bonne volonté. Ceste alliance & promesse d'amitié donnoit à quelques-vns esperance que la guerre ciuile prendroit fin, & crainte aux ennemis du Duc de Bourgogne qu'elle seroit cause de leur ruine: car ils ne craignoient autre chose que ceste intelligence, par laquelle ils voyoiēt que le Duc monteroit au feste de ses desirs, & qu'il auroit moyen de les ruiner. A

Accord suspect.

Ledit Duc Guillaume estant venu à Paris se vantoit d'auoir esté l'entremetteur & negotiateur de cest accord, & adonc les aduersaires du Duc de Bourgogne delibererent entr'eux d'arrester ledit Guillaume iusques à ce qu'il eut rendu le Dauphin entre les mains du Roy. Guillaume aduerty de ceste deliberation deslogea incontinent de Paris, & le iour mesme de son partement s'en alla à Cōpiegne, là où il trouua le Dauphin si malade, que le soir mesme de son arriuee, qui fut vn iour de Pasques Flories, il trespassa l'an 1416. où comme nous cōptons 1417. Ceste mort apporta vne grande tristesse au Duc de Bourgogne, qui esperoit sous ce ieune Dauphin son gendre r'entrer en faueur & commandement, & vne grande ioye aux ennemis dudit Duc qui auparauant craignoient que le gouuernement de ce ieune Prince aimant ledit Duc leur apportast leur ruine, & courut vn bruit que les ennemis dudit Duc l'auoient empoisonné. Ainsi en moins d'vn an (si les temps de la mort de ces deux Dauphins s'accordent) on vit en France trois Dauphins. A Iean Dauphin succeda Charles Comte de Ponthieu, qui apres la mort dudit Ieā fut appellé Dauphin, & depuis Roy sous le nom de Charles VII. B

Le Dauphin Ieau meurt.

3 Dauphins en France.

Charles Dauphin.

Le Duc de Bourgogne n'estoit point aymé de ce nouueau Dauphin Charles, & ne se pouuoit faire autrement, dautant que ledit Charles auoit tousiours esté en la compagnie de Louys Duc d'Aniou Roy de Sicile, n'agueres decedé, ennemy capital de la maison de Bourgogne. Dont le Duc de Bourgogne prit occasion d'accuser ledit Dauphin Charles, & la memoire de son beau pere d'auoir fait mourir les deux Dauphins, & de ceste accusation fit publier lettres qu'il enuoya aux bonnes villes de France, chargeant ceux qui estoient à l'entour du Roy de la mort de ces deux Princes. Par ces lettres il disoit que Iean Dauphin dernier estoit mort, ayant les leures & la langue merueilleusement enflees, & que les yeux luy sortoient si horriblement de la teste gros & enflez, & qu'il n'estoit mort que de poison. Puis accusoit lesdits aduersaires d'auoir violé & enfraint par six fois les Traitez de paix, à sçauoir ceux de Chartres, de Vvincestre, d'Auxerre, de Pontoyse, de Paris, & de Rouures en Bourgogne. Et considerant que ses malueillans fortifioient leur faction du support & de la personne du Dauphin Charles, il enuoya ses deputez aux bonnes villes de Picardie, lesquelles en sa faueur firent auec eux traitez, par lesquels elles promirent de le secourir & seruir de tout leur pouuoir, & bien pour le seruice du Roy, de mettre ses gens en icelles & non autre quelconque, & qu'elles puniroient par voye de iustice ceux qui se trouueroient luy estre contraires. Et le Duc leur promettoit de les entretenir sous l'obeyssance du Roy en toute liberté, de ne leur donner point de garnisons qui les foullassent, & de ne permettre qu'ils fussent opprimez d'imposts & maletostes. Ce qui aduint l'an 1417. C

Accusé de poison.

De son frere.

Traité.

Auec les villes.

IX. Le Roy aduerty du grand preparatif de guerre que faisoit le Duc de Bourgogne, enuoya vers le seigneur de Canni, Aubert de Brabançon sage cheualier, auec amples memoires & instructions, pour le diuertir de la guerre qu'il vouloit faire. Mais le Duc cuida violer le droit des gens, car il vouloit vne fois faire couper la teste audit de Canni, tant il fut transporté de colere & de fureur, quand il eut oüy ce que Canni luy dit de la part du Roy. Toutesfois en fin reuenant en son bon sens, il voulut voir & lire tous les articles portez par les instructions dudit de Canni, y respondit de poinct en poinct, & auons bien voulu inserer la teneur desdits articles auec la responce à iceux par le Duc, sans changer les mots & la façon de parler de ce temps-là. D

Violer le droit des gēs.

„ L'article premier contient que premierement ledit de Canni parla au Duc de
„ Bourgogne, en luy disant que le Roy & Monseigneur le Dauphin sont moult esba-
„ his des manieres qu'il a tenu & encore tient deuers le Roy & à sa seigneurie, veu
„ qu'il est son parent tant prochain, comme chacun sçait, & à luy obligé par tant de

A manieres comme luy mesme a tousiours dit & confessé, en toutes ses lettres & escrits. A ce premier article le Duc de Bourgogne respondit, Que vray est qu'il est son parent & vassal, & obligé deuant tous & contre à luy, & pour cause de ce il a tenu les manieres de l'aymer & seruir, en contendant au passe-temps, & que bon regime fut mis en son Royaume, tant au regard de sa personne, de la Royne & de ses enfans, comme sur la reparation de ses maisons & places, de bonne iustice & bonne administration des finances, comme il appert notoirement par les ordonnances Royaux. Lesquelles choses à la poursuitte du Duc ont esté publiees & iurees en la presence du Roy tenant lieu de iustice: mais les manieres de ceux qui sont entour le Roy, qui seront cy-apres nommez, furent cause de tout rõpre, de gaster & dissiper, non pas tant seulement la substance du Roy & de son Royaume, mais generalemēt de tous ses subiets & particuliers estans audit Royaume, & mesmement du Duc de Bourgogne & de tous ses bons amis & bien veillans, en les destruisans de corps & detenemens, ainsi comme ils les ont peu prendre & apprehender, ayans procuré tāt en Cour spirituelle comme ailleurs son deshonneur & damnement de sa bonne renommee, & memoire de sa posterité & generation. Mais le Duc de Bourgogne au S. Concile de Constance obtint vne sentence pour soy, par laquelle il appert clairement du bon droit d'iceluy Duc, & de la mauuaistié & haine des autres.

M cccexv. — *Responce au premier article.* — *Zele vers le Roy.*

B

Le 2. article contient. Luy remonstrera, pour declarer ce que dit est, comment ses gens & les subiets de ses pays & autres qui sont & s'auouënt de luy, font guerre ouuerte au Roy & à ses subiets, en prenāt par assaut & par siege les villes, chasteaux & forteresses du Roy, & font toutes les cruautez & inhumanitez, par feu, par sang, & autrement que faire pourroient les ennemis d'Angleterre, & encores pis. De cest article la responce fut telle. Dit le Duc, que les gens & subiets des pays de Bourgogne, & d'autres qui s'auouënt audit Duc font guerre ouuerte nō au Roy, ains à ceux qui sont autour du Roy, qui ont perseueré & perseuerēt en leur rigueur, & qui n'ōt voulu entendre à aucun regime & bien de paix, & qu'il estoit tousiours enuahy & aggressé, & ses bons amis, & de bonne volonté par voye de feu & de sang, dont il a esté contraint de signifier par ses lettres patentes en plusieurs particulieres villes de ce Royaume, les dures rigueurs commises & perpetrees par ceux qui sont autour du Roy, & la volonté qu'il auoit, & pareillement les manieres qu'il tiendra pour y remedier. Et pour cause de ce fit-il son mandement de gens d'armes, & de trait: & que graces à Dieu il a pour seruir le Roy & pour le bien de luy & de son Royaume six mille cheualiers & escuyers, & iusques au nombre de trois mille combatās, tous bien-veillans du Roy & de son Royaume, & de ses bons subiets. Et ont fait les gens du Duc qu'aucunes places qui estoient garnies de pillars, robeurs & autres malfaicteurs, luy ont esté renduës, baillees & deliurees, & les ont prises au nom du Roy, & laissees en la garde des nobles vaillans hommes subiets de Monseigneur le Roy, qui pour quelque chose du monde ne voudroient faire desloyauté deuers le Roy & le bien de ce Royaume, qui a esté fait au gré des bonnes villes, des citez, & de tout le pays enuiron. Le 3. article contient.

Le Duc de Bourgongne. — C — *Le Duc se purge.* — *Ses moyens.* — *Loue ses gēs.*

Item & en outre luy remonstrera, comme ses gens & officiers prennent sermens des habitans des bonnes villes du Roy, d'estre obeissans au Duc de Bourgogne, & D auecques ce leur font defence de par luy, que doresnauant ils ne payent plus rien au Roy de ses aydes ou redeuances qu'ils luy ont accoustumé de payer. Laquelle chose est voye merueilleuse contre l'honneur, authorité & seigneurie du Roy. De cest article la responce fut telle: Que s'il prend les sermens desdits habitans, c'est afin qu'ils soient & perseuerent en bonne loyauté deuers le Roy & le bien de son Royaume, à la confusion & reproche des empescheurs de paix, & destruiseurs du Royaume qui sont entour le Roy. Et ceux qui se ioignent & sont obeissans au Duc de Bourgogne, c'est pource qu'ils voyēt & cognoissent qu'il a tant bonne volōté au biē du Roy & de sō Royaume que plus ne pourroit, & plus que nuls autres. Et n'est pas (sauf la reuerence du Roy) que la defence soit faite de nō payer au Roy ses aydes & autres debtes, mais biē pourroit estre qu'ils ont fait defence qu'ō ne les baille pas aux faux traistres & empescheurs de paix, & qu'elles soiēt conseruees & gardees à employer au bien du Roy & du Royaume en temps & en lieu. Et ils ont bien fait, car tout l'argent qui chet és mains desdits traistres, qui monte vne tres-grande

Ses defences. — *Ses excuses sur ce.* — *Accuse les traistres.*

M. cccxvii. somme de deniers a esté tousiours mauuaisement & desloyaument emblé au Roy, A & departy entr'eux à l'auantage des ennemis de France, & au tres-grãd & innumerable dommage du Roy, de son Royaume, & de sa cheualerie, comme chacun sçait.

De larcins.

Toutesfois l'intention du Duc de Bourgogne est de procurer quand il sera vers le Roy, que tels aides plus n'ayent cours, & que les bons subiets du Royaume soient tenus en leurs anciennes libertez & franchises, en pouruoyant aux affaires & necessitez du Royaume, par toutes bonnes voyes & manieres. Le quatriesme article contient. Item luy remonstrera en outre, cõment les choses dessusdites qui maintenant sont faites par ledit Duc de Bourgogne, quant au point de la venuë & descẽduë des Anglois, font accroire & imaginer à plusieurs gens qu'elles sont faites au grãd profit & aduantage d'iceux Anglois: cõme pour oster la puissance du Roy, & non resister aux mauuaises volontez & efforcemens des Anglois, & que le Duc de Bourgogne soit leur allié, & sermenté de cest article, la responce fut telle, que telle imagination ne peut, ne doit choir en cœur de loyal hõme: car autresfois l'on a veu la descenduë des Anglois sans ce qu'on leur fist resistance, au contraire combien que les traistres qui pour lors gouuernoient & encores gouuernent, fussent tous sages & aduisez de la descenduë & venuë. B Dont le Roy a eu telle perte de terre & cheualerie que chacun sçait. Et doit-on fermement tenir, que si les Anglois eurent lors l'aduantage sur le Royaume par le faux & mauuais regime des traistres, ils veulent en ce perseuerer: & mesmemẽt veu que par leurs dãnables manieres ils ont pris Harfleu, qui est vne des plus fortes defences de Normandie. Et ceste chose doiuent bien fermemẽt noter & afficher en leurs cœurs, les nobles cheualiers & escuyers de la cõpagnie du Duc de Bourgogne, ausquels les perturbateurs de paix veulent imposer telle trahison & desloyauté, cõme d'empescher au resistement de la mauuaise volonté des Anglois. Et sauue la reuerẽce du Roy, tous ceux qui disent le Duc de Bourgogne estre sermenté & allié aux Anglois, ils mentent mauuaisement & faussement. Le 5. article cõtient. Que pour ces causes requerra ledit messire Aubert de Canni de par le Roy au Duc de Bourgogne, qu'il vueille cesser tels efforcemens & choses dessusdites, & speciallement d'assaillir les bonnes villes du Roy & de ses subiets, & de mettre siege deuant, & aussi de prendre serment de luy obeyr par les subiets du Roy demeurans C en ses bonnes villes. Et auec ce luy requerra, que tous les gensdarmes qu'il a assemblez face departir, issir & retourner chacun en son lieu: car veu les manieres qu'il a tenu & tient iusques icy, le Roy croit fermement qu'il tient & fait assembler iceux gensd'armes pour donner secours, faueur & ayde aux Anglois, & pour greuer le Roy & sa seigneurie. A cest article respond ledit Duc, que l'on voit maintenãt clairement la fausse & damnable volonté des traistres, car tout le monde apperçoit bien qu'ils n'ont nulle puissance de resister aux Anglois, & que maintenant il est tẽps de faire assemblee de gensdarmes pour le Roy & pour son Royaume, mesmement des bons & loyaux cheualiers: cõme sont ceux de la compagnie dudit Duc de Bourgogne, & non pas d'eux donner congé, & enuoyer chacun en sa maison. Et est apparence claire & euidente qu'ils le font en faueur des Anglois, & pour greuer le Roy & sa seigneurie. Et encore d'abondant doiuent notter les cheualiers & escuyers de la cõpagnie dudit Duc, que les traistres les reputent ennemis du Roy, & desloyaux deuers luy & son Royaume. D Et pource respond ledit Duc de Bourgogne pour soy & pour tous ceux de sa cõpagnie, tout absolument qu'il n'en fera departir ses gẽs, mais poursuiura tousiours comme par la teneur de ses lettres il promet. Le sixiesme article contient que pour induire le Duc de Bourgogne à ce, messire Aubert luy remonstrera le grand deshonneur qu'il a fait, le grand diffame & reproche qui sera à luy & à sa generation, s'il perseuere en tenant les manieres qu'il a commencé: en luy priant tres-humblement & doucement qu'il a à ce bien penser & auiser, & qu'il ne face telle vilenie à son bon pere, qui fut tant vaillant & loyal, & qui en sa mort luy commanda de tousiours obeyr au Roy & à ses commandemens. De cest article la respõce du Duc de Bourgogne fut telle, que son pere de bonne memoire à qui Dieu pardoint, fut tousiours, comme dit est, bon & loyal deuers le Roy. Et pource qu'il voyoit & cognoissoit les iniquitez des mauuais regner en la Cour de Frãce, au tẽps de son trespas, il commanda à son fils loyaument seruir au Roy & à la couronne de France, sans espargner son corps & sa cheuance. Dont le Duc de Bourgogne a pris

Veut oster es aydes.

Descente des Anglois.

Excuse sur ce.

Traistres accusez.

Priere au Roy.

Duc accusé.

Tousiours accuse les traistres.

Commandement d'obeir au Roy.

Desir du Duc

A ces bonnes manieres tendant à la reparation & bonne reformation de ce Royaume, & à la conseruation d'iceluy. Et n'a pas ce faict soudainement, mais tousiours par tresgrande & meure deliberation de conseil. Et s'il s'en departoit il en auroit blasme & reproche à sa grande charge, & de ceux qui de luy istront, & pource il ne s'en departira pas. Le septiesme article contient que messire Aubert remonstrera semblablement le choses dessusdictes à tous les seigneurs, Barons, Cheualiers, Escuyers, & autres de la compagnie du Duc de Bourgongne, ausquels il pourra parler, en eux priant & requerant de par le Roy, qu'eux & leurs predecesseurs, qui tousiours ont esté bons & loyaux deuers le Roy & sa seigneurie, maintenant ne s'en veulent pas deffier, ne eux deshonorer ne diffamer par mauuais conseil, en faisant aucunes choses, dont eux ne leurs successeurs puissent estre reputez au temps aduenir, d'auoir esté desobeissans au Roy, & d'auoir donné faueur à ses ennemis. De cest article la responce du Duc fut telle, que tousiours les manieres qu'il a tenu & entend tenir, il a faict & fera au plaisir de Dieu, par le conseil de ses Barons, Cheualiers, & Escuyers, & autres gens notables, & pource il octroye pleinement que tout B leur soit remonstré. Car tant qu'on leur parlera plus desdictes besongnes, de tant plus verront-ils & recognoistront les iniquitez de ceux qui destourbent la paix & la bonne intention dudit Duc. Le huictiesme article contoient. Item & en la fin en executant à la personne du Duc de Bourgongne, & à tous ceux de sa compagnie, ce que le Roy a commandé audit messire Aubert, il fera le plus doucement & gracieusement qu'il pourra, les commandemens & deffences contenues és lettres patentes sur ce baillees de par le Roy à messire Aubert. Et de ce demandera responce. De cest article la responce fut telle, qu'ayant le Duc en memoire que pas ne luy faut faire telles defences, & qu'il sçait bien que ces choses ne viennent pas de la certaine volonté du Roy, & que le Roy l'aime, & lui veut bien, & le demande souuent de sa venue: mais ces faux & traistres couuertement font ces instructions & defences. Et aussi veu que les ennemis de ce Royaume y sont n'agueres descendus, il n'est pas maintenant heure d'obeyr à telles defences: mais ainçois tous les hommes loyaux se doiuent employer à la defension de ce Royaume. Et supposé que les ennemis C ia n'y descendissent: si ne voudroit pas souffrir le Duc de Bourgongne que les faux traistres demeurassent en tel gouuernement. Le neufiesme article contient. Que si le Duc de Bourgongne, ou autre de sa compagnie, disoient que ceux qui gouuernent deuers le Roy luy ont faict & font de iour en iour plusieurs grands durtez, & choses qu'il ne peut ne doit endurer ne souffrir, encore respondra messire Aubert, que si aucuns de ceux qui sont entour le Roy ont faict aucune chose au Duc de Bourgogne qui luy deust desplaire, si ne seroit ce pas cause raisonnable ne suffisante pour ainsi destruire le Royaume, cõme il a faict destruire, & encores faict chacũ iour, ne que pource il eust deu fauoriser ne donner conseil, confort, ne aide aux Anglois ennemis du Roy, à la charge de son honneur & de sa generatiõ à tout iamais, & qu'il peut bien proceder par autre maniere plus honneste. A cest article respond ledit Duc de Bourgongne, que ce qui est cy dessus & moult d'autres choses innumerables qui seroient moult longues à reciter, est tout notoire que les gouuerneurs, c'est à sçauoir messire Henry de Marle, l'Euesque de Paris, messire Tanneguy du Chastel, messire Burel de Dampmartin, maistre Estienne de Mauregard, maistre Philip- D pes de Corbie, & plusieurs autres, ont esté principaux promoteurs & conduiseurs desdictes iniquitez, à la perturbation de paix qui est en ce Royaume, & d'autres grands excez & crimes qui cy apres seront declarez. Et pourtant ledit Duc de Bourgogne s'est mis en armes, non pas pour destruire le Royaume, ou pour fauoriser les Anglois: mais il est en armes pour en chasser & deboutter lesdits gouuerneurs de tout leur gouuernement, & d'estre entour le Roy. Et ne cessera tant qu'il aura la vie au corps, iusques à tant qu'il sera paruenu à sa bonne intention: car ils ne sõt pas tels hommes qui doiuent auoir telle authorité, ne pas leur est deu pour lignage, science, loyauté, experience, ou autre bonté; mais c'est vne grande ordure & derision que par gens de si petit faict & condition la puissance des Anglois soit deboutee & enchassée. Et à ce doiuent bien auoir regard les seigneurs & les nobles de ce Royaume, & tous autres preud'hommes de souffrir telle bestise & or-

M.CCCCXVI.
Remonstrãce aux Seigneurs.
Pour euiter reproche.
Permission du Duc.
Cõmandement en douceur.
Le Roy ayme le Duc.
Faut le defendre.
Modestie du Duc.
Excuse pour auoir appellé l'Anglois.
Seigneurs accusez.
Les armes contre eux.
Indignes des charges.

M.cccxvii. dure, de se laisser ainsi destruire, suppediter, & deshonorer par telles gens, qui rien ne sçauent, & qui rien ne peuuent ne vallent: car chacun communemẽt voit qu'ils n'ont de puissance, d'authorité, & de seigneurie, fors ce qu'ils entreprennent de faire & qu'ils se donnent. Et ils conduisent & ont conduit les choses dessusdictes par grandes cruautez, tyrannies, & inhumanitez, lesquelles ils ont tousiours faict & font de iour en iour aux bons, vrais, & loyaux subiects du Roy, soubz ombre de faire & maintenir iustice. Le dixiesme article contient. Item dira en outre messire Aubert quant à ce poinct, à la requeste de bonne memoire monseigneur de Hainault n'agueres decedé, a autrefois voulu & octroyé pour le bien de la paix, au Duc de Bourgogne & à tous autres qui l'ont serui moult en tres-grosses hoses, & qui leur deuoiẽt plaire, car elles estoient au bien & profit du Duc & de tous ceux qui l'ont seruy. Mais il ne les voulut pas accepter, & n'en fit conte: dont le Roy n'en est pas bien content, & à bon droict. Et neantmoins encore n'a-il pas la main si close qu'il ne soit bien enclin à faire grandes courtoisies & graces au Duc de Bourgogne, & à tous autres qui ont esté à son seruice, si mestier est, & ils font vers luy deuoir, comme ils sont tenus. De cest article la responce dudit Duc fut telle. Que pour le bien de la paix & vnion de ce Royaume, qu'il a tousiours desiré de tout son cœur, il se transporta deuers monseigneur le Dauphin dernier trespassé, & monseigneur de Hainault, lesquels Dieu a appellez. Et apres moult de paroles dictes sur le faict de la paix, le Duc de Bourgongne leur bailla vne cedule contenant la volonté finale qu'il auoit sur icelle paix, à tous qui la voudroient auecques luy, excepté le Roy Loys n'agueres mort, pour aucuns interests qu'il auoit contre luy. Dont le Dauphin & le Comte de Hainault furent moult bien contens: lesquels pour la perfection de ceste matiere de paix se transporterent à Compiegne. Et combien qu'en telles choses on doit proceder le plus hastiuement & diligemment qu'on peut afin de faire cesser tout inconuenient de guerre: neantmoins les traistres d'entour le Roy menerent les besongnes par allees & venuës à voyes frauduleuses, par l'espace de trois mois ou enuiron, sans de ce prendre aucune conclusion. Toutesfois il est bien vray que finalement le Comte de Hainault alla à Paris, & moyennant la Royne procura deuers les traistres sur ladite besongne certain appoinctement, dont assez estoit content: mais ainçois que l'apoinctement fut entierement passé, il s'apperceut secretement & reposement qu'on deuoit prendre luy & la Royne, & les emprisonner, afin qu'ils fissent apres du Dauphin leur volonté. Parquoy le Comte de Hainault print vn hastif conseil de partir couuertement de Paris & retourner à Compiegne: auquel lieu assez tost apres sa venuë le Dauphin trespassa par vne faute & damnable maniere: laquelle chose le Duc de Bourgongne declare par ses lettres dessusdictes: Apres le decez duquel le Comte de Hainault se transporta en son pays de Hainault, auquel luy fut adressee la responce de ladicte paix, dont il fut tresmal content. Disant qu'apres le decez du Dauphin les traistres ont changé & mué ce qu'auparauant auoit esté octroyé & passé. Et enuoya icelle responce audit Duc de Bourgogne, laquelle veue par le Duc Iean à tresgrande & meure deliberation de conseil, il trouua qu'elle estoit moult mal-gratieuse au regard du bien du Roy & de son Royaume, & de soy-mesme: & pource ne fut pas bien content & n'en fit compte, mais fut meu de faire & d'enuoyer en plusieurs lieux de ce Royaume lesdictes lettres patentes, contenans la desolation du Royaume & sa bonne volonté & intention. Lesquelles lettres presenta en sa personne au Comte de Hainault, iceluy Comte estant malade, de laquelle maladie il mourut: lequel en son bon sens & entendement ouyt la lecture des lettres, & les receut aggreablement pour faire publier en son pays. Et dit que le Duc de Bourgogne faisoit bien: car les traistres d'entour le Roy estoient pires que nul ne pourroit dire, n'imaginer, en offrant au Duc de Bourgogne son seruice, de corps & de biens, si Dieu luy donnoit la grace de releuer de sa maladie: & si son corps pour l'infirmité demeuroit empesché il luy offrit ses subiects, amis, & bien-vueillans, & sa finance. Et lors iura vn tres-grand serment, que s'il ne se fut l'autre hier hastiuement party de Paris, les traistres auoient conclud de prendre la Royne & luy-mesme, comme tantost bien notoirement apparut, en tant qu'il touche la Royne: car ils la prindrent

Leur Authorité. — Bien de la paix. — Main close. — Desir du Duc — Faut se haster en paix. — Traistres au tour du Roy. — Ce qu'ils veulent. — Changent de mine. — Desolation du Royaume. — Mort du Côte de Hainault. — Dessein de traistres. — Contre la Royne.

A &emprisonnerent,& emporterent tous ses biens au deshonneur du Roy, d'icelle, & de toute leur generation. Il est aussi vray que quand le Duc de Bourgogne estoit à Laigny, le Duc de Bretagne fut en grand peril & danger à Paris,& conuint qu'il s'en partit,pource qu'il procuroit la paix du Royaume. En outre dit le Comte de Hainault,en iurant comme dessus, que certainement il tenoit que si les Anglois estoient à vn lez des portes de Paris,& le Duc de Bourgogne fut l'autre lez, à vne des portes ils lairroient ainçois entrer dedans les Anglois que le Duc de Bourgogne. En toutes les choses dessusdictes,dit le Comte de Hainault en la presence de Madame,de Hainault,monseigneur de Charolois,monseigneur de sainct Pol, le Thresorier de Hainault, Iean Bastard,maistre Eustace de Lastre, monseigneur de Champ-diuers,& plusieurs autres. Aussi il y a bien apparu qu'ils n'ont nulle volonté de bien faire:car nouuellement ils ont faict ardoir & brusler les lettres patentes du Duc de Bourgogne au Palais à Paris, par lesquelles le Duc de Bourgogne offroit paix à tous ceux qui auec luy la vouloient auoir, comme cy dessus il est touché:laquelle chose leur fut & vne pauure vengeance & grande foibleté de cœur, B d'eux cuider venger d'ardoir vn peu de parchemin. Item & finablement afin que chacun sçache la volonté du Duc de Bourgogne, il faict sçauoir à tous & signifie qu'il perseuera en son bon propos, & ne le delaissera, iusques à ce qu'il aura eu grand conseil auecques le Roy, & luy aura fait au long demonstrer les iniquitez, tyrannies,cruautez & inhumanitez cy dessus declarees,la desolation du Royaume, & les manieres qu'il conuient tenir,pour la reputation d'icelle,tellement & tant que le Roy & tous les bons & loyaux preud'hommes de son Royaume en deuront estre contens. Et combien que le Duc de Bourgogne par ses lettres patentes ait offert paix à tous comme dit est,& que ceux d'entour le Roy ne l'ayent pas receu à ce, mais ayent perseueré en leur rigueur: neantmoins le Duc de Bourgogne voulãt en ceste partie laisser toute rigueur & vengeãce pour le bien du Royaume, qui tant a besoin de paix, de confort & d'aide,il est prest & appareillé de vouloir paix à tous, selon la teneur de ses lettres.

M. CCCCXVII. / Iurement / Mauuaise volonté. / Resolution du Duc. / Tyrannie du Royaume. / Qui a besoin de paix.

Tels furent les articles des introductions de l'Ambassade du seigneur de Canni,& les responces à eux faictes par le Duc de Bourgogne: par lesquels appert que le Duc en vouloit particulierement à ceux qui commandoient aupres de la personne du Roy. Vray est qu'il ne nomme aucuns princes,ains leurs ministres seulement. En quoy appert sa manifeste dissimulation. Mais le seigneur de Canny estant de retour à Paris,fut constitué prisonnier en la Bastille, parce qu'on fit entendre qu'il portoit faueur aux affaires du Duc de Bourgogne, d'autant qu'il s'estoit trop fié en son secretaire,qui auoit donné plusieurs coppies des instructions, & des responces dudit Duc à plusieurs personnes,auant qu'il les presentast au conseil. Tellement qu'estant en plein conseil, on luy en produit vne copie dont il demeura tout confus,& ne sceut autre chose que faire,sinon s'excuser sur son Secretaire qui s'estoit rendu fugitif. Ainsi ce pauure seigneur parent du Duc, fut par luy menassé de perdre la teste apres cest Ambassade, & estant de retour vers le Roy fut mis en la Bastille,pour s'estre en si grands affaires trop fié en vn seruiteur. En quoy vn seigneur ne peut estre trop secret & discret:car les seruiteurs domestiques n'estimans les affaires de leur maistre estre de telle importance, souuent le mettent en danger. Ce qui aduint l'an mil quatre cens dixsept, auquel le Concile assemblé à Constance & finissant audit an considerant les grands troubles de la France pour la diuision qui estoit entre les princes à raison du gouuernement, & administration des affaires, & de l'indisposition du sens & de la personne du Roy,& la trop grande ieunesse du Dauphin qui ne permettoit qu'on luy donnast vne telle charge,enuoya vn Docteur pour Ambassadeur vers le Duc de Bourgogne,par lequel le Concile declara ledit Duc deuoir auoir l'administration du Royaume de France durant la maladie du Roy, & le bas aage du Dauphin.

C / D — Dissimulation du Duc. / Canni prisonnier. / Deux fois en danger. / Fin du Concile de Constance. / Enuoye vers le Duc.

Durant ces diuisions,massacres,guerres, & troubles, & affaires de la France, les affaires des François au Royaume de Naples ne se portoient pas mieux que ceux de deçà. Les François qui estoient à Naples auec Iacques de Bourbon Comte de la Marche mary de la Royne Ieanne, au commencement estoient bien

M.CCCCXVII. Affaires de Naples. humainement & fauorablement traitez d'elle, & auoient les gouuernemens, offices & dignitez au grand mescontentement de la noblesse Neapolitaine, & de ces grands Capitaines de guerre qui auoient vaillamment serui le Roy Ladislas, & qui deuant ses secondes nopces faisoient tourner la Royne là où ils vouloient. A

Mespris de Roy. Vn grand Capitaine nommé Sfortia mesprisant ledit Iacques de Bourbon, qui estoit par les François appellé Roy, vn iour parlant à luy ne le nomma que Comte. Ce qui irrita tellement Iacques qu'il le fit metre en prison, & en sourdit vne sedition. Iacques estoit estimé vaillant homme aux guerres contre les estrangers, mais non accoustumé aux guerres intestines. Ia les affaires estoient venus à tel

Contrainte de Roy. poinct, que les seigneurs Neapolitains l'auoient contraint de se contenter d'estre appellé prince de Tarante, de coucher auec la Royne, & de s'abstenir du nom de Roy & du gouuernement des affaires, ce-pendant que la Royne Ieanne gouuernoit tout. Luy aduerty que cela se faisoit du consentement de sa femme, & voulant coupper la racine aux conspirations qui se faisoient contre luy, fit corporel-

Ieanne Roine prisonniere. lement punir ceux que bon luy sembla, & mettre Ieanne en prison dedans le chasteau de Naples. Ceste malicieuse femme, qui n'auoit point faute de malice & de dissimulation, & dissimulant sa douleur remercia bien affectueusement son mari de ce qu'il auoit puni les seditieux, & de ce que il la soulageoit du faix & de la grande charge de tant d'affaires, qui meritoient & requeroient bien la prudence d'vn grand personnage tel qu'il estoit, & le supplioit de luy dõner moyen de ioüir B

Sa dissimulation. d'vne tranquilité d'esprit, & d'vn repos exempt des troubles & des fascheries des affaires & des guerres, tant intestines qu'estrangeres. Ainsi ceste femme dissimulant & couuant ceste indignation & ce despit feminin, en apparence s'addonna à tous plaisirs, esbats, delices & ieux de la Cour, & à caresser, flatter, & mignot-

Tromperies des femmes. ter son mari, comme font la plus part des femmes quand elles veulent tromper leurs maris. Elle fit bien mieux pour le tromper, car elle luy nomma la plus part des noms de ceux qui auoient cõiuré contre luy, & parmy ceux là mit quelques vns de ceux à qui elle vouloit mal, ne se souciant pas de faire mourir ses amis & bons seruiteurs, moyennant qu'elle fit aussi mourir ses haineux, & que par ce moyen elle dressast ses artifices pour puis apres prendre ou faire mourir sõ mary. Ce qui estoit son seul dessein. Luy ayant deferé les noms des coniurateurs elle luy conseilla de les faire mourir. C

Malice de femme. Alors ceste femme se mit si auant en la bonne grace & amitié de sondit mary, qu'il pensa que iamais femme n'auoit esté ny ne pouuoit estre si fidele à mary que

Mari peu cault. celle là estoit enuers luy. Iaques qui estoit bon & non pas fin, se laissa ainsi piper, tromper, & beffler par ceste femme, & alors elle fut mise en honneste liberté, auec permission de parler à qui elle voudroit, & d'aller où bon luy sembleroit. Elle se voyant au dessus de ses desseins remit sus vne plus forte coniuration que deuant. Sforce fut mis hors de prison, & Iacques contraint de se sauuer au chasteau auquel

Iacques de Bourbon en danger. auparauant il auoit fait mettre Ieanne prisonniere, y fut enfermé & assiegé: mais trouuãt vne gallere au pied dicelluy assis sur la mer, il s'en alla à Tarante, là où estant derechef assiegé, il fut cõtraint de se contenter de prendre quelque sõme d'argent, d'abandonner ceste ville, & de se retirer de deçà. Alors il fit vœu de se rendre moi-

S'est fait moine. ne. Ce qu'il fit, car il se rendit Cordelier à Bezançon là où il mourut, & est enterré. Et d'autant que Ieanne auoit promis au Pape, Capitaines, gens, & argent contre des petits tyrans vsurpateurs qui s'estoient emparez de plusieurs villes appartenan- D

Ieanne couronnee Royne. tes au siege Pontifical, elle fut par luy receuë en sa protection, & de son consentement couronnee Royne de Naples.

Or tant que Iaques de Bourbon viuoit elle ne pouuoit se remarier à autre, ny auoir des enfans de luy, veu la longue distance de terre & de mer qui estoit entre eux deux. Elle pouuoit bien adopter quelque prince, & à ceste cause elle adopta & appella à soy Alphonse Roy d'Aragon, au frere duquel elle auoit monstré & donné comme en leurre vne esperance de son mariage & de son Royaume. Alphonse estoit Roy de Sardeigne & de Sicile: & comme le Pape Martin

Ledit Roy à Naples. se fut plaint à Ieanne qu'elle n'auoit pas enuoyé au secours du siege Romain contre les ennemis d'iceluy le nombre d'hommes qu'elle auoit promis, & eut declaré Loys Duc d'Aniou Roy de Naples, & feudataire de l'Eglise, & que tout in-

A continent sans aucune opposition il se fut fait maistre & seigneur de la Calabre, Alphonse venant par mer à Naples, & ayant salué ladite Royne comme sa mere, enuoya supplier le Pape de le vouloir aussi receuoir à l'hommage & foy du Royaume de Naples, comme feudataire de l'Eglise. Martin luy refusa sa demande. Et comme Alphonse se plaignoit fort de ce que le Pape luy desnioit cela, veu qu'il auoit esté adopté pour fils par la Royne Ieanne, en esperance du Royaume de Naples, le Pape luy respondit qu'il n'auoit peu faire moins que de recognoistre Louys d'Aniou pour Roy de Naples, & vassal feudataire de l'Eglise, veu qu'il auoit esté installé audit Royaume, & receu à foy & hommage d'iceluy par les Papes Alexandre 5. & Iean 23, & que le siege Pontifical auoit accoustumé de confirmer ses vassaux & feudataires, non les oster. Ceste response donna vne plus grande crainte que deuãt aux affaires de l'Eglise. Par l'ordonnance du Concile de Constance on deuoit tenir & assembler vn autre Concile à Pauie, auquel de toutes parts on enuoyoit des Ambassadeurs. Alphonse y enuoya les siens, qui requeroient que la cause de Benoist ou Benedic, qui sain & sauf estoit à Panoschole, & qui ne s'estoit voulu trouuer au B Concile de Constance fut veuë, cognuë & iugee. La commemoration de ce different qui sembloit estre assoupy par ledit Concile, dõna telle frayeur au Pape Martin, que pour ne faire renaistre le schisme ia arraché des Chrestiens, il accorda à Alphonse ce qu'il auoit demandé. Alphonse memoratif du bien receu du Pape, print sa reuanche, car estant sur ces entrefaites Benoist decedé, deux de ses Cardinaux auoient esleu Pape vn Chanoine de Barcelonne nommé Gilles, & le nommerent Clement huictiesme. Ces Cardinaux & le lieu où ils auoient fait ceste election estoient aux terres du Roy d'Arragon. Il enuoya à Panoschole Alphonse Boria, qui depuis fut Pape soubs le nom de Caliste cinquiesme, lequel fit tant enuers Gilles qu'il renonça au nom & à la dignité Papale, & fut fait Euesque de Maiorque. Ceux qui l'auoient creé & esleu demeurans opiniastres en leur election seditieuse, dautant que l'Eglise vniuerselle obeissoit a Martin, & que desia Alphonse le recognoissoit pour souuerain Pasteur, furent chassez, & en fin mis en prison. Voyla comment print fin le schisme qui auoit duré par tant d'annees, C quand il n'y eut plus qu'vn vray & legitime Pape. Ce qui aduint és annees 1416. 17. & 18.

M. cccc xvIII. — *Refusé à la couronne.* — *Concile ordonné à Pauie.* — *Gilles esleu Pape.* — *Fin du schisme.*

X. Depuis lors il n'y eut pas grande amitié ny intelligence entre la mere, femme de bijarre, leger & variable esprit, & le fils non engendré, mais adopté, car l'vn & l'autre se plaignoit l'vn de l'autre, & chacun d'eux se plaignoit que l'autre luy auoit dressé des embusches. La ville de Naples estoit diuisee en deux factions, car les vns tenoient le party de la maison d'Aniou, & les autres d'Arragon. Alphonse craignant la legereté & inconstance de sa mere, delibera de l'enuoyer bien loing de la ville de Naples. Elle se doutant de cela, ou soit qu'elle eut conceu d'elle mesme ce soupçon, ou soit qu'elle l'eut descouuert, ne vouloit sortir du chasteau. Alphonse venant au chasteau pour voir sa mere adoptiue en fut exclus, non sans grand danger de sa personne : car comme son cheual eut mis les pieds de deuant sur le pont leuis du chasteau qui le ioint à la ville, les portiers gardans la porte pour la Royne leuans ledit pont, cuiderent renuerser Alphonse & le cheual dedans le fossé, ou les creuer tous D deux entre la porte & le pont, mais il se sauua le mieux qu'il peut. Alors tous les Arragonnois & Siciliens qui estoient à Naples furent pris, & incontinent suruint au secours de Ieanne, Sfortia auec forces, & d'Espagne & de Sicile, vint vne armee de mer au secours d'Alphonse, qui fit pareillement mettre prisonniers plusieurs de ses aduersaires, desquels fut fait eschange auec ceux que Ieãne auoit fait emprisonner. Ieanne desherita Alphonse comme ingrat, & adopta Louys troisiesme Duc d'Aniou fils de l'autre Louys deuxiesme du nom. Ce ieune Prince venant auec grosse armee à Naples, rendit la partie de sa mere plus forte, & celle d'Alphonse plus foible. Incontinent elle luy dõna le Duché de Calabre. Son pere Louys n'agueres decedé, outre luy auoit laissé trois autres enfans, à sçauoir René qui fut depuis Duc d'Aniou & de Bar Roy de Sicile appellé le bon René, Charles Comte du Maine, & Marie mariee à Charles Dauphin de France, depuis Roy sous le nom de Charles septiesme. Louys Duc de Bar grand oncle de René, luy donna par testament le-

Factions de Naples. — *Danger d'Alphonse.* — *Louys d'Aniou adopté.* — *Enfans d'Aniou.*

M. CCCCXVIII dit Duché. Alphonse venant auec vne grande armee de mer aux costes de Prouence print par surprise la ville de Marseille appartenante aux Ducs d'Aniou, & la pilla, & de là s'en alla en Arragon auec sa flotte chargee de grande proye & de butin.

Marseille prise.

Le Dauphin Charles estant allé à Angers aux obseques de Louys d'Aniou Roy de Sicile son beau pere, fut aduerti que ceux de Roüen s'estans esleuez & mutinez en armes, auoiét tué le seigneur de Gaucourt gouuerneur de ladite ville, & les Aduocats & Procureurs du Roy, & mis le siege deuant le chasteau. Luy deslogeãt soudainement d'Angers, enuoya partie de ses forces vers la ville de S. Florentin assiegee par les Bourguignons pour la secourir, mais deuant qu'elles y arriuassent elle auoit esté prise. Auec d'autres forces le Dauphin s'achemina vers Roüen, mais les habitans d'icelle aduertis de sa venuë, enuoyerent vers luy les plus apparens bourgeois d'entr'eux pour luy remonstrer que ce qu'ils auoient fait estoit pour les grandes extorsions que leur faisoient au pays de Caux les gẽs de guerre du Roy, & non pour empescher l'authorité dudit Dauphin. Lequel puis apres estant par eux receu en leur ville fort honorablement, il leur pardonna doucement leur faute. Estant à Roüen, il fut aduerty comme d'vn costé le Duc de Bourgogne venoit vers Paris à grande puissance, & d'autre que le Roy d'Angleterre estoit auec mille vaisseaux ou plus descendus en Normandie. Il ne sçauoit de quel costé se tourner, ny auquel des deux entendre, à sçauoir s'il deuoit aller à l'encontre du Roy d'Angleterre pour le combattre, ou aller à Paris pour la garder. En fin par l'aduis des plus sages il se resolut de se ietter dedans Paris, pour la defendre contre le Duc de Bourgogne, lequel ayant leué vne grosse armee & ayant bien pourueu aux affaires de ses pays, marcha droit vers la ville de Beauuais qui le receut auec grand applaudissement, le peuple chantant par les ruës, Noël, qui estoit au vieil temps vn cry significatif de grande ioye. Plusieurs villes effrayees de ses grandes forces s'enuoyerent rendre à luy, & pour mieux les obliger de demeurer en son obeissance & amitié, & pour attirer les autres il leur quittoit toutes gabelles & impositions. Aussi plusieurs seigneurs, soit par crainte de sa grande puissance, soit par amour de iour à autre se rendoient à luy. Les coureurs du Duc sous la conduitte de Iean de Luxembourg allerent passer la riuiere d'Oyse, & donnerent iusques aux portes de Sẽlis, où estoit pour les Armaignacs Robert Deusné, qui fit vne saillie sur les Bourguignons, mais en fin les Armaignacs furent rembarrez dedans la ville, dont les habitans affectiõnez au Duc de Bourgogne prindrent prisonnier Robert Deusné, mais peu apres ils le deliurerent & mirent hors leur ville, & y receuans Iean de Luxembourg firent le sermẽt au Duc. Lequel en apres passant la riuiere d'Oyse alla assieger Beaumont sur Oyse, qui par aucuns iours endura la batterie, mais ceux de dedans voyãs qu'à la longue ils ne pourroient estre secourus, & que les forces du Duc estoient trop grandes se rendirent à luy. De là il alla à Pontoyse, puis à Meulan qui pareillement se rendirent. En fin il s'approcha de Paris, & se logea au village de Montrouge, prenant son logis en vn costau duquel il pouuoit estre descouuert de ceux de Paris. Iean de Luxembourg alla à sainct Cloud, ou il print & brusla vne petite tour au bout du Pont auec les moulins estans dessous, & assaillit la grosse tour dudit lieu, mais il n'y peut rien faire, car il y auoit bonne defence dedans. Le Duc quittant Mont-rouge se vint camper en vn lieu où il y auoit vn arbre sec, sur lequel il fit mettre son estendart. Et à ceste cause il nomma ce logis le camp de l'arbre sec. Et en ce lieu il seiourna huit iours, durant lesquels ceux de Paris firent plusieurs saillies, & escarmouchoient tous les iours, & neantmoins il ne fit pas beaucoup de grands faits d'armes. Estant le Duc Iean de Bourgogne parqué à l'arbre sec, il enuoya dedans Paris vn de ses Herauts nommé Palis, auec lettres adressantes au Roy. Le Dauphin Charles prenant lesdites lettres y fit responce fort rigoureuse. Dequoy le Duc Prince hautain & superbe ne s'estonna pas beaucoup, tant pource qu'il sçauoit que le Dauphin luy estoit particulierement ennemy, que pource que tous ceux qui estoient pres de luy estoient ennemis dudit Duc.

Sedition à Rouen. — Le Dauphin y va. — Extremité. — Moyẽ de gagner villes. — Courses à Senlis. — Qui se rend au Duc. — Cãp du Duc. — Deuant Paris.

Apres qu'il eut seiourné quelques iours à cest arbre sec, il reculla, & alla prendre

A l'arbre sec.

A dre Montlehery, Marcoussis, Dourdan, Paleseau, & autres petits chasteaux és enuirons de Paris, la prinse desquels peut beaucoup nuire à ladite ville. Cependant le Comte d'Armaignac Connestable courant la campagne auec forces print 50. gentilshommes Bourguignons, & en mit d'autres en fuitte. D'autres Capitaines Bourguignons prindrent les villes de Chartres, Estampes, Gallardon, Auneau, Rochefort, & autres esquelles le Duc ne souffroit qu'on payast aucune gabelle, impositiō, ny autre subside que celuy du sel. Ce qui concita tellement l'amour du peuple enuers luy, & honora tant sa reputation que par tout où il alloit il estoit receu, horsmis là où les Armaignacs estoient les plus forts. Du camp de Montlehery le Duc escriuit lettres patentes, par lesquelles (contrefaisant le Roy) il prioit tous habitans & fidelles subiets du Roy d'enuoyer leurs deputez vers luy la part qu'il sera, auec pouuoir, procuration, & puissance de passer & accorder ce qui par les autres deputez des villes, chapitres, & communautez seroit traité, passé & accordé. Apres la prinse de Montlehery & des autres chasteaux cy-dessus nommez, le Duc de Bourgogne alla mettre le siege deuant la ville de Corbeil, laquelle il assiegea seulement B du costé de Montlehery, tellement que du costé de la Brie & par la riuiere elle pouuoit receuoir tout le secours qu'elle vouloit. Le siege dura trois sepmaines, & le Duc voyant (selon aucuns historiens) qu'il ne pouuoit emporter la place leua le siege, mais son depart ne fut pas pour ceste occasion seulement, ains pour les lettres & prieres que luy enuoya la Royne Isabel, qui iusques alors auoit esté de la faction d'Orleans, & grande ennemie du Duc de Bourgogne, par lesquelles elle le prioit de la deliurer de la captiuité & seruitude en laquelle elle estoit. Surquoy il faut noter que la cause qui esmeut la Royne à implorer le secours du Duc, fut qu'elle estant au bois de Vincennes enuoya à Paris vn sien gentilhomme, lequel par les chemins rencontrant le Roy qui alloit visiter la Royne, luy fit bien humble inclinatiō de reuerence, comme peut faire vn homme qui estoit à cheual, mais sans s'arrester à parler au Roy, il picqua & passa outre vers Paris. Cela donnant vn nouueau soupçon au Roy, fit prendre ce gentilhomme qui fut mis prisonnier, gehenné, puis ietté en l'eau. Ceux qui gouuernoient le Roy & le Dauphin, leur mirent en teste quelques C mauuaises volontez contre la Royne, irritans le mary contre la femme, & le fils cōtre la mere, si bien que ladite Royne accompagnee de sa belle sœur la femme de Louys Duc de Bauiere, sous seure garde fut enuoyee prisonniere à Blois & de là à Tours, & luy furent donnez hommes qui espioient tellement ses actions, qu'elle ne pouuoit parler ny escrire à aucun sans leur presence. Ce fut lors que le Connestable d'Armaignac qui gouuernoit tout & ses adherans firent prendre, autres disent piller ses cabinets & tresors, tant ceux qui estoient resserrez en quelques Eglises qu'en certains endroits de la ville de Paris. Ce qui depuis cousta la vie au Comte d'Armaignac, comme aussi cest exil fut cause de ceste illegitime exheredation que fit le Roy contre ledit Dauphin, en faueur du Roy d'Angleterre son gendre, combien qu'il ne le peut faire.

M.CCCCXVIII.

Amour du peuple.

Enuers le Duc

Siege de Corbeil.

La Royne change de party.

La cause de cela.

Soupçonnee du Roy son mary.

Ses cabinets pillez.

Elle doncques qui enduroit ces dignitez par ceux qui estoient pres du Roy son mary & du Dauphin son fils, & voyant que le Duc de Bourgogne estoit pres la ville de Paris auec si grande puissance qu'aucun ne luy pouuoit resister, pensa en elle D que le seul moyen de se venger de ceux qui luy auoient fait ceste honte, & de se retirer de sa captiuité estoit d'appeller ledit Duc, encores qu'elle l'eut fort hay depuis quelques annees, comme nous auons dit cy-deuant. Toutesfois alors elle sceut biē dissimuler, & se tourner du costé du vent & vers la partie pour l'heure la plus forte, sçachans bien que ledit Duc ne demandoit pas mieux que de l'auoir en sa compagnie pour fortifier sa cause, de son nom, pour se venger de ses ennemis estans pres du Roy & du Dauphin. Adoncques ceste femme malicieuse & vindicatiue, enuoya secrettement homme fidelle au Duc de Bourgogne estant lors au siege de Corbeil. Ce qui fut en partie cause que le Duc abandonna assez temerairement le siege de ladite place, mais il consideroit sagement qu'ayant la Royne de son party elle luy vaudroit mieux que trente villes de Corbeil. Il s'achemina vers elle, & la rencontra à l'Abbaye de Marmonstier, là où elle estant aduertie de sa venuë, estoit contre la volonté de ses espions allee oüyr Messe pour estre prinse de luy, ou pour

Vengeance de mere contre son fils.

Sa malice.

Se rend au Duc de Bourgogne.

M.cccc.xviii. le prendre. Le Duc l'ayant rencontree l'emmena en la ville de Tours, là où fut A incontinent fait commandement au Capitaine du chasteau de ladite ville qu'il eust à le rendre à la Royne. Ce qu'il fit, combien que ce fut à son extreme regret, dautant qu'il estoit de la faction des Armaignacs. La Royne mit dedans ledit chasteau vn autre Capitaine auec trois cens hommes, qui luy promit & iura de le garder, toutesfois il ne tint pas son serment, car peu apres il mit la ville & le chasteau entre les mains du Dauphin Charles, puis la Royne defendit à ceux de Tours de ne payer aucunes gabelles, impositions, ny subsides que celuy du sel. De Tours la Royne & le Duc allerent à Chartres, où elle print le gouuernement du Royaume par le conseil du Duc de Bourgogne, & en escriuit aux bonnes villes du Royaume, leur commandant d'obeyr en tout & par tout audit Duc, & ne payer desormais aucuns deuoirs ny redeuances aux gouuerneurs du Roy & du Dauphin son fils. En apres fut ordonné par le conseil de la Royne & du Duc de Bourgogne, que maistre Philippes de Moruillier se transporteroit en la ville d'Amiens, accompagné d'aucuns notables clercs, auec vn Greffier iuré, & là feroient & establiroient de par la Royne vne souueraine Cour de Iustice, comme celle qui estoit au Parlement B à Paris, afin que les subiets des Bailliages & ressorts d'Amiens, Vermandois, Tournay, & Seneschaussees de Ponthieu, auec les enclauemens des susdits pays ne fussent desormais trauaillez d'aller à Paris à la Chancellerie pour raison de leurs affaires. Et audit maistre Philippes de Moruillier fut donné vn seel, auquel estoit engrauee l'image entiere de la Royne estant droite ayant les deux bras tendus vers la terre, comme desconfortee & implorant ayde & secours, & au costé droit y auoit vn Escu de France, en l'autre vn Escu my-party de France & de Bauiere, & à l'entour du seel estoit escrit : *C'est le seel des causes, souuerainetez & appellations pour le Roy.* Et fut ordonné que de ce seel on seelleroit en cire vermeille, & que toutes lettres & mandemens se feroient au nom de la Royne, en ceste forme. *Isabel par la grace de Dieu Royne de France, ayant pour l'occupation de monseigneur le Roy le gouuernement & administration de ce Royaume, par l'octroy irreuocable à nous sur ce fait par mondit seigneur & son conseil, &c.* Aussi fut ordonné vn autre Chancellier outre la riuiere de Seine, pour les villes & pays obeyssans à la Royne & au Duc de Bourgogne, C & ces deux Chancelliers assemblerent grande finance par le moyen de leur seel. De tels establissemens furent ceux de la Cour de Parlement de Paris fort mal contens. Ce qui aduint l'an mil quatre cens dix-huict, autres disent mil quatre cens dix-sept.

Marginal notes: Chasteau de Tours rendu à la Royne. — La Royne à Chartres. — Nouueau gouuernemẽt — Reglement dressé à Amiẽs — Nouueau seel — Son intitulation.

XI. Le Duc Iean de Bourgogne partant de Chartres auec son armee vint iusques à Montlehery, ayant pratiqué aucũs de ses partisans qui luy deuoient liurer vne des portes de la ville de Paris : mais ceste pratique estant descouuerte, ceux qui auoient conspiré en ceste faction eurent les testes coupees, & conuint que le Duc sans aucun effet s'en retournast à Chartres, là où estoit la Royne qu'il print auec luy pour la conduire iusques à Troyes en Champagne, ayant tousiours son armee de Bourgogne quant & luy, car il auoit licencié les gens de guerre de Picardie, & les auoit pieça enuoyez és garnisons de la frontiere. Dont le Connestable d'Armaignac estimant les forces du Duc grandement diminuees, se mit aux champs auec son armee pour donner sur le Duc quand il verroit son aduantage, parquoy vint donner D sur la queuë de l'armee des Bourguignons pres la ville de Ioigny. Estant l'armee en grande alarme, ils se mirent incontinent en bataille, & faisant teste aux Armaignacs les repousserent iusques à la bataille du Connestable, qui voyant le Duc estre plus fort qu'il n'estimoit, se retira apres vne grosse escarmouche attaquee par le seigneur de Chasteau-villain, qui auoit suiuy les Armaignacs bien auant. De Ioigny la Royne fut menee & conduite honorablement par le Duc iusques à Troyes où elle fut bien receuë, & incontinent par l'aduis & conseil du Duc de Bourgogne elle manda le Duc de Lorraine, lequel elle fit faire Connestable de France, par la priuation du Comte d'Armaignac, mais ledit Duc ne iouyt iamais de cest estat. Estant la Royne à Troyes, le Duc de Bourgogne alla à Mommelian, où il parlementa pour la seconde fois à l'Empereur Sigismond, auec plusieurs pratiques & menees.

Marginal notes: L'armee du Duc à Montlehery. — Mene la Royne à Troyes. — Comte d'Armaignac contre le Duc. — La Royne à Troyes.

A Cependant la Royne suspendit la Cour de Parlement de Paris, parce qu'elle adheroit au Comte d'Armaignac Connestable, & reuoqua tout ce qui auoit esté fait par ladite Cour depuis l'an de salut 1413. & en establit vne souueraine en la ville de Troyes, comme desia elle auoit fait à Amiens. Et durant ces entrefaites les sages seigneurs & Prelats d'vne part & d'autre amenerent les affaires à ce poinct, que les Princes promirent d'enuoyer leurs Ambassadeurs & deputez, pour sonder s'il y auoit moyen de paruenir à quelque bonne paix : & suiuant leur bonne volonté, le Pape Martin aussi enuoya deux Cardinaux, l'vn des Vrsins, & l'autre de sainct Marc pour les y entretenir. Les Ambassadeurs du Roy furent enuoyez à Montereau sur Yonne, & ceux de la Royne & du Duc de Bourgogne à Bray sur Seine, lesquels parlementerent souuent en l'Eglise d'vn village nommé Tourbe, qui estoit à my-chemin des vns & des autres, & finablement tomberent en vn appoinctement, lequel la Royne & le Duc de Bourgogne trouuerent bon & equitable, & l'approuuerent, comme firent le Roy & le Dauphin. Mais quand le Comte d'Armaignac & le Chancellier le virent, ils iurerent qu'ils ne souffriroient iamais que B le Roy acceptast tel Traicté, lequel ils disoient estre trop desaduantageux & deshonnesté pour luy, & le Chancellier dit au Roy qu'il ne le seelleroit iamais : Ainsi à l'appetit de ces deux, la paix fut troublee & rompuë, parce qu'ils craignoient qu'estans les Princes d'accord, ils ne fussent priuez de la faueur & du gouuernement, & desmis de leurs Estats, dont les Parisiens conceurent haine mortelle contre le Connestable, mesmement ceux qui auparauant l'auoient fauorisé commencerent à le hayr, voyans clairement que par ambition & pour son interest particulier il auoit fait rompre le Traicté de la paix que les Princes auoient accordee : & le menu peuple murmura fort contre luy, & contre ceux qui n'ayans point pitié de ses oppressions ne vouloient point receuoir la paix, & ne cessa ledit populaire de conspirer secrettement contre eux, & chercher le moyen de mettre la ville de Paris entre les mains du Duc de Bourgogne. Ce qui aduint l'an mil quatre cens dixhuict.

M CCCCXVIII. — Armaignac priue d'Estat. — Parlement de Troyes. — Cardinaux pour la paix. — Traicté de paix. — Passion particuliere. — Empesche le bien public.

En ce mesme temps le Comte de Charolois fils du Duc de Bourgogne tint C les Estats de ses pays bas, pour trouuer moyen de leuer le siege de Senlis, que le Connestable d'Armaignac tenoit tres-estroictement assiegee dés long-temps, & pour mieux colorer son dessein il y auoit mené le Roy en personne tout malade qu'il estoit, & auoit fait si grand effort qu'il auoit fait capituler les assiegez de luy rendre la ville, si dedans le dixneufiesme iour d'Auril dudit an, les gens du Duc de Bourgogne ne venoient les secourir & leuer le siege. Parquoy tous les plus grands seigneurs de Picardie partisans du Duc se mirent en armes à grandes forces, & s'en vindrent camper pres de Senlis, qui fut le dixseptiesme iour d'Auril. Le lendemain ils se mirent tous en bataille, en belle ordonnance pres l'Estang de Gouuieu, pour venir combattre le camp du Connestable, lequel estant aduerty de leur venuë fit mettre son camp en armes. Cependant ceux de la ville voyans leur secours si prochain, firent vne braue saillie sur le camp de leur ennemy, & mirent le feu és tentes & pauillons, tellement que les Armaignacs qui pensoient aller au deuant des Bourguignons furent bien empeschez de se couurir pour l'impetueux D effort de ceux de la ville : dont le Connestable se trouuant en grand esmoy, les somma de luy rendre la ville le lendemain matin, comme il estoit conuenu. Alors ils firent responce qu'ils tiendroient leur promesse. Le lendemain matin leur fut faite encores ceste sommation (estant le iour venu, auquel il estoit conuenu de la rendre) mais eux sçachans que leur secours venoit ce iour combattre l'ennemy, firent responce que le iour estoit bien venu, mais qu'il n'estoit pas encores passé. Le Connestable irrité de ceste responce fit trencher la teste à quatre des ostages qu'il auoit de la ville de Senlis, à sçauoir à deux gentilshommes, l'vn nommé Guillaume Mancelier, & l'autre Bodard de Vingles, & à deux bourgeois, Guillaume Escalot, & Iean Beaufort Aduocat du Roy à Senlis : pour la mort desquels ceux de la ville firent couper les testes à quarante-six prisonniers qu'ils auoient des gens du Connestable. Ce matin dixneufiesme d'Auril le Connestable alla au deuant des Bourguignons iusques aupres de Creil, ayant ses gens en belle ordonnance de

Estats en Charolois. — Princes en armes. — Armee en bataille. — Senlis sómee. — Repaire de ceux de Sélis. — Vengeances pour ostages tuez.

M.CCCCXVIII. Crainte pour le Roy.

bataille, y menant tousiours le Roy en personne, & là se firent de grandes escarmouches entre les deux camps qui estoient bien proches l'vn de l'autre. Lors le Connestable craignant la touche au possible, ne voulant mettre la personne du Roy en danger du hazard d'vne bataille, fit vne ruse, & enuoya au nom du Roy vn Heraut, sçauoir quelles gens estoient ceux qui ainsi s'estoient mis en armes, & ce qu'ils demandoient. Auquel Iean de Luxembourg (auec le seigneur de Fosseux) chef de ceste entreprise, respondit en ces mots: Ie suis Iean de Luxembourg, & auec moy le sire de Fosseux & plusieurs autres seigneurs, sommes enuoyez de par le Duc de Bourgogne pour seruir le Roy & faire secours à la bonne cité de Senlis à l'encontre du Comté d'Armaignac, lequel nous sommes tous prests de combattre auec tous ses aydans & non contre le Roy, car nous sommes prests de le seruir comme ses loyaux vassaux & subiets. Apres ceste responce rapportee par le Heraut au Cônestable, il dit haut & clair: Puis que pas n'est icy le Duc de Bourgogne ny son fils, nous ne pouuons pas grandement gagner, ie conseille que nous nous retirions, car ce sont compagnons qui ne demandent qu'à gagner, & ne sont pas grandement riches. Aussi il auoit eu aduis que Charlot Duilly estoit vers Dampmartin en Goelle auec grandes troupes pour luy clorre le pas: Parquoy il fit incontinent desloger son armee pour tirer vers Paris le plus diligemment qu'il peut, & ne voulut hazarder la bataille. Ce qui luy tourna à grand deshonneur & mespris, & fut cause que les Parisiens qui dés long-temps luy vouloient mal, le hayrent & mespriserent encore dauantage, & qu'ils hasterent la conspiration qu'ils auoiét proiettee en faueur du Bourguignon, les partisans duquel prenant ceste occasion aux cheueux, voyans que le peuple de Paris se mutinoit contre le Connestable, l'animoient encores d'auantage par gens apostez qui alloient de boutique & de maison en autre, s'apperceuans bien que si le Duc de Bourgogne qui estoit si puissant, n'estoit reconcilié auec le Roy, tout le Royaume estoit en grand danger de tomber en grande ruine: car les calamitez s'augmẽtoient de iour en iour par les calamiteuses partialitez. Pour executer ceste conspiration se trouuerent quelques ieunes hommes de moyens estats & de leger esprit, desquels les principaux estoient Perrinet le Clerc fils de Iean le Clerc, ferron, Iean Thiebert fils d'vn boucher, Perrin Bourdichõ, & autres iusques à six ou sept, qui s'auantureren d'aller secrettement trouuer le sire de l'Isle-Adam, qui se tenoit lors à Pontoyse, & tant traicterent auec luy qu'il leur donna parole de se trouuer la nuit du 29. iour de May audit an aux portes de Paris, auec le plus grãd nombre de gens de guerre qu'il luy seroit possible, & luy assignerent la porte sainct Germain des prez, par laquelle ils se firent forts de le mettre dedans auec tel nõbre qu'il voudroit. Ceste promesse fut bien secrettement tenuë & si bien conduitte, que ledit seigneur de l'Isle-Adam vint au iour & heure nommee aux portes de Paris auec 800. combattans, tous hommes d'elite & de choix, desquels furent les principaux capitaines auec luy le Veau, ou selon d'autres le Beau de Bar, Baillif d'Auxois, le seigneur de Chastelluz, le seigneur de Cheureuse, Ferry de Mailly, Louys de Variguines, Lyonnat de Bournonuille, Daniot de Gouy, & autres vaillans chefs de guerre. Estans arriuez à la porte S. Germain des prez, trouuerent Perrinet le Clerc qui les attendoit, & qui auoit desrobé à son pere Iean le Clerc les clefs d'icelle porte qu'il auoit en garde, & qui les gardoit si soigneusement sous son cheuet qu'il se fut plustost douté de tout le monde que de son fils. Ainsi fut ceste porte ouuerte cõme il auoit esté conuenu, & adoncques s'y trouuerent aucuns des conspirateurs qui parlerent au seigneur de l'Isle-Adam & à ceux de sa troupe, leur disant qu'ils entrassent seurement, qu'il n'y auoit ame qui eust puissance de leur nuire, & qu'ils trouueroient bonne escorte qui les attendoit en armes. Le seigneur de l'Isle-Adam cheualier sage & accord, ne se fiant que de bonne sorte à ces conspirateurs, & craignans que sous leur parole y eut quelque embusche cachee, mit tous ses gens en bataille, comme s'ils eussent esté deuant l'ennemy pour combattre, & en belle ordonnance passerent la porte S. Germain en grand silence, enuiron deux heures apres minuit. Alors estant toute la troupe des Bourguignons entree dedans la ville de Paris, Perrinet le Clerc referma la porte auec la clef, & en la veuë de tous pardessus la muraille ietta les clefs dedans les fossez, afin que l'on n'eust aucun soupçon qu'il voulut

Seruir le Roy.

Faut cõbattre les riches.

Opinion de couardise.

Calamitez s'augmẽtent.

Seditieux.

Occasion prise à propos.

Pour rendre Paris.

Seigneurs de la faction.

Clefs desrobees.

Pour rendre Paris.

Bourguignõs dans Paris.

A mettre autres gens en la ville : puis eux ensemble cheminerent tout bellement sans sonner mot, iusques à ce qu'ils vindrent pres du Chastellet, là où ils trouuerent enuiron quatre cens hommes en armes, tous prests pour leur faire compagnie, & là conclurent d'vn accord d'aller assaillir quelques maisons & logis de ceux qui gouuernoient les affaires aupres du Roy, & se mirent en deux troupes pour aller par diuerses ruës. Et incontinent se prindrent à crier auec grand effroy, la paix bonnes gens, la paix, viue le Roy & le Duc de Bourgogne. A ce cry sortit grande multitude de peuple auec les armes, auec lesquelles s'en allerent incontinent assaillir les maisons de plusieurs seigneurs & courtisans. L'vne des troupes alla au logis du Roy, & rompit les portes, & ne cessa iusques à ce que le Roy eust parlé à eux & accordé tout ce qu'ils demandoient, & incontinent le firent monter à cheual, & auec luy le frere du Roy de Cypre, lesquels ils firent marcher auec eux parmy la ville de Paris. Les autres allerent au logis du Connestable d'Armaignac pour le prendre, mais luy estant ia aduerty s'estoit en habit dissimulé sauué secrettement en la maison d'vn pauure homme pres de son logis. Les autres troupes s'en allerent au

M. cccc xviii.

Paris surprinse.

Cry seditieux

Seditieux côtre le Roy.

B logis du Chancellier & de Raimonnet de la Guerre, lesquels y furent trouuez & pris. Tanneguy du Chastel Preuost de Paris ayant oüy ceste grosse alarme, s'enfuit hastiuement au logis du Dauphin, lequel il enueloppa d'vn linceul seulement, & l'emporta hastiuement en la Bastille sainct Anthoine, là où se retirerent plusieurs de leur faction. Toute celle nuit les Parisiens de la part du Duc de Bourgogne ne firent autre chose que piller & saccager maisons, & prendre prisonniers ceux qui estoient de party & faction contraire, les menoient és prisons du Palais, & entr'eux partageoient leurs biens, & estans les prisons du Palais pleines, ils les menoient au Louure, au Chastellet, Petit-pont, & autres lieux d'asseurance. Entr'autres furent prins les Euesques de Senlis, de Bayeux, & de Constance en Normandie, & auec eux Hector de Chartres, Enguerrand de Marcoucy, & autres en grand nombre. Le seigneur de l'Isle-Adam alla celle nuit à l'hostel de Bourbon, où il trouua Charles de Bourbon aagé de quinze ans, lequel apres qu'il l'eust esueillé, il l'interrogea quel party il vouloit tenir ? le ieune Prince respondit, tel party que monseigneur le

Dauphin en danger.

Saccagement à Paris.

Emprisonnement.

C Roy. Adoncques le seigneur de l'Isle-Adam le fit leuer, puis le mena deuers le Roy, auec lequel il se tint tousiours.

Pendant ceste grande esmeute plusieurs se sauuerent en la Bastille sainct Anthoine auec le Dauphin, comme maistre Iean Louuet President de Prouence, & maistre Robert le Masson, & autres d'apparence & de grand estat furent prins, comme deux Cardinaux, l'vn de Bar, & l'autre de sainct Marc, auec l'Archeuesque de Rheims & tout leur train : mais pource qu'ils auoient conseillé la paix ils furent remis en leur liberté à la priere de l'Euesque de Paris. Tanneguy du Chastel fut proclamé à son de trompe, & priué de l'estat de Preuost de Paris, & en son lieu fut substitué le Beau de Bar Baillif d'Auxois, & tous les Presidens, Conseillers de Parlement, de la chambre des Comptes, des Requestes, & les bourgeois tenans le party des Armaignacs qui auoient empesché la conclusion de la paix furent pillez, saccagez, menez prisonniers, ou cruellement tuez. Puis fut crié de carrefour en carrefour de par le Roy à son de trompe, sur peine de confiscation de corps & de

Prelats prisonniers.

Preuost de Paris priué d'estat.

D biens, que tout homme & femme qui sçauroit aucuns tenans le party du Comte d'Armaignac, ou qui les auroit mussez ou recelez, eust soudain à le venir reueller au Preuost de Paris. Dont il aduint qu'incontinent vint le pauure homme en la maison duquel estoit caché le Comte d'Armaignac, qui declara que ledit Comte estoit caché chez luy : au moyen dequoy le Preuost de Paris y alla, & l'ayant trouué le fit monter en croupe derriere luy, afin que le peuple ne le tuast : car on n'en vouloit qu'à luy, parce que l'on auoit opinion qu'il entretenoit la guerre ciuile, & les malheurs & calamitez de ce temps-là, comme chef de faction, & qu'il s'estoit opposé à la paix de Tourbe. Ainsi fut mené le Comte d'Armaignac Connestable es prisons du palais, à trauers de ce peuple mutiné qui luy disoit mille villenies.

Grande sedition à Paris.

Connestable prins.

Estant prins ledit Connestable, Tanneguy du Chastel capital ennemy du Duc de Bourgogne, se voyant en grand danger s'il ne continuoit de faire la guerre au-

M cccxviii.
Dauphin saisi.

dit Duc, se saisit du Dauphin Charles qu'il auoit mis en la Bastille, à ce qu'il eust sous A qui faire la guerre, & pour couurir sa querelle, vn soir il print ledit Dauphin, & l'emena au pont de Charenton, de là à Corbeil, & puis à Meleun en la plus extreme diligence, & le plus couuertement qu'il peut: & incontinent manda gens d'armes de toutes parts pour venir trouuer ledit Dauphin, faisant son dessein que cependât qu'il n'y auoit pas encore grand nombre de gens de guerre dedans Paris il le pourroit aisement reprendre. Et fit en sorte que le Mareschal de Rieux & le seigneur de Barbasan entrerent à Paris auec seize cens combattans pour surprendre la ville, & mettre le Roy entre leurs mains: mais tout le peuple s'estant mis en armes ils furent rechassez dehors auec grand meurtre des leurs, & ayans failly à leur entreprise se retirerent à Meaux.

Pour surprendre Paris.

La prise de la ville de Paris, capitalle de France, amena vne grande mutation aux affaires: car estant diuulguee, les autres villes mesmement du costé de Picardie suiuirent ce vent, tournans voile à la partie la plus forte, comme fit Compiegne, laquelle ayant entendu les nouuelles de Paris, fit traicté auec Hector & Philippes de Saueuses, là enuoyez de la part du Duc de Bourgogne. B Autant en firent la ville & chasteau de Creil, le pont saincte Maixance, Monchy le Pereux, le pont à Choisi, Noyon par le moyen du seigneur de Genlis, Laon, Corbeil, Soissons, Chauny sur Oyse, Gisors & Peronne, de laquelle le Capitaine & Gouuerneur nommé Thomas de Lersiez fut mené à Laon & eust la teste tranchee, pour estre de la faction des Armaignacs, pour lesquels il gardoit ladite ville. Auec luy furent executez Iean de Bernemicourt son Lieutenant, & Alard de Veruigueur.

Reddition de villes.

Armaignac decolé.

Peuple de Paris en armes.

Le douziesme iour de Iuin les communes de Paris commencerent à ioüer de merueilleux & espouuentables ieux, car s'estans resserrez ensemble en nombre de plus de quarante mille, enuiron quatre heures apres midy tous armez de diuerses armes (car les vns portoient de vieux maillets, les autres des haches, congnees & massuës, & autres d'autres armes selon que la fureur les incitoit) commencerent à faire grand bruit & tumulte, crians viue le Roy & le Duc de Bourgogne, & coururent à grandes troupes & sans ordre és prisons de toute la ville, & rompirent les portes, C mettans à mort les geoliers & geolieres, & tous ceux qu'ils trouuerent, iusques au nombre de seize cens personnes, toutes de grande qualité, desquels furent les principaux le Comte d'Armaignac Connestable de France, Henry de Marle Chancellier de France, & cinq Euesques, à sçauoir ceux de Constances, de Bayeux, d'Eureux, de Senlis & de Sainctes, l'Abbé de sainct Cornille de Compiegne, le Comte de Grand-pré, Raimonnet de la Guerre, Hector de Chartres, Enguerrand de Marcoucy, Charlot Poupart, les seigneurs de la Chambre de Parlement, des Comptes, des Requestes & du Tresor, qui estoient en grand nombre, & generalement furent massacrez tous ceux qui furent trouuez és prisons du Palais, du Four-l'Euesque, de sainct Magloire, de sainct Martin des champs, du Chastellet, de Petit-pont, du Temple, & autres. Et couroit le sang des meurtres & massacres par toute la ville: car le malheur estoit tant desbordé, que si quelqu'vn de ladite commune eust accusé vn sien mal-veillant d'estre Armaignac, incontinent celuy-là estoit assommé sans autre figure de procez. Dont y en eut plusieurs meurtris, encores qu'ils tinssent le party du Duc de Bourgogne. D Pour le moindre desplaisir, les voisins se faisoient meurtrir les vns les autres, chose estrange & horrible à voir, à dire & à lire, & dura ceste cruelle occision iusques au lendemain dix heures deuant midy. Et pource que les prisonniers du grand Chastellet se mirent en deuoir de resister à la furie de ceste populace enragee, de laquelle plusieurs furent blessez par eux, ils entrerent en telle fureur, que le lendemain ils redoublerent l'assaut au Chastellet auec feu & fumee, de maniere que les prisonniers furent forcez de se rendre. Alors ce furieux & impetueux peuple en fit sauter plusieurs de la tour du haut en bas, lesquels estoient receus des autres, sur les poinctes des picques, iauelines, pertuisanes, & autres longs bois, ainsi piteusement & cruellement deschirez en pieces. Les corps du Comte d'Armaignac Connestable, de Henry de Marle Chancellier de France, & de Raimonnet de la Guerre, furent mis tous nuds sur les carreaux, & liez ensemble &

Prisons rompues.

Massacres à Paris.

Sang coulant par les rues.

Meurtres longs.

Chastellet assailly.

Corps du Cônestable & Chancellier.

A mis sur la pierre de marbre en la Cour du Palais. Et parce que le côté d'Armagnac portoit pour la deuise de sa factiō vne bāde en escharpe, ceux de l'esmeute luy leuerent vne bande de sa peau de la largeur de trois ou quatre doigts depuis les espaules iusques au genoil, & la luy mirent en escharpe, puis trainoiēt ces trois corps de lieu en lieu par grande irrision & insolence trois iours durant, & au quatriesme furent trainez hors la ville sur vne claye par le cheual qui auoit accoustumé trainer hors la gadoüe. Finablement furent laissez en vn fossé en vn lieu nommé la Louuiere, où estoit la voirie des cheuaux & des bestes mortes, & en ce lieu mesmes furent iectez sans sepulture: mais ceux qui se trouuerent morts de la part de Bourgogne furēt honorablement portez és sepulchres des Eglises. M. ccccxvii. Traitez à la voirie. Grande cruauté.

Ainsi estoient traictez les corps des trespassez selon les affections de ce peuple, & les humeurs des seditieux: & ne se contentoyent d'estre inhumains à l'encontre des viuans, s'ils n'estendoiēt la cruauté contre les morts. La prise de la ville de Paris apporta des mutations fort estranges, car ceux qui auparauant estoient en danger de perdre leur vie, eurent droit de commāder sur la vie des autres, comme le seigneur B de Cāny, qui depuis son Ambassade faite vers le Duc de Bourgogne auoit esté tousiours detenu en la Bastille en fut fait Capitaine, ayant moyen d'y faire tel traitemēt que bon luy sembloit à ceux qui l'y auoyent tenu prisonnier. Bien tost apres le Duc de Bourgogne ayant eu aduertissement de la prise de Paris, vint trouuer la Roine à Troies où elle tenoit son estat, & la mena à Paris auec la plus grande puissance qu'il peut mettre sus. Tous les seigneurs de la part de Bourgogne accompagnez de bien six cens des plus notables bourgeois de Paris, marcherent au deuant de la Roine & du Duc pour leur faire reuerence & la bien venüe. Lesdicts bourgeois firent presēt au Duc de Bourgogne & à Phil. de Bourgogne Comte de S. Pol son neueu, de deux magnifiques robes de veloux bleu, semees de croisettes de S. André, lesquelles ils vestirēt pour entrer en la ville pour se rēdre par cest habit plus agreables à ceux de Paris. Tout le peuple estoit sorty hors la porte S. Anthoine pour venir au deuant de ce Duc qu'ils estimoient estre celuy qui les tireroit hors de toutes calamitez, & estāt parmy les ruës, l'on iettoit sur le chariot ou coche de la Roine vne grande quantité C de fleurs & roses de toutes les fenestres, tellement que le coche & le Duc en estoyent tous gresslez & couuerts, & n'oyoit-on autre chose parmy Paris que, viue le Roy & le noble Duc de Bourgogne. Le Roy les receut auec grande caresse, car il aimoit naturellement le Duc Iean, encore qu'on luy donnast mauuaise impression de luy, tellement que le Roy estoit forcé par l'humeur de ceux qui estoyēt aupres de sa personne de suiure les plus forts, & s'accommoder aux choses presentes, à raison de sa maladie qui le tourmentoit bien souuent, de sorte que les plus forts auoient tout le maniment des affaires souz le nom & ombre du Roy, qui ne sçauoit rien la plus part du temps de ce qui se faisoit, qui n'estoit autre chose que vengeances mutuelles dōt le pauure peuple portoit la folle enchere. Contre les morts. Moyen de vengeance. Bourgoignōs en credit. En la ville de Paris. Ioye de peuple. S'accommode aux plus forts.

Alors fut le conseil tenu, par lequel les seigneurs de Chastellus & de l'Isle-Adā furent creez Mareschaux de France, messire Robinet de Mailly fut faict grand pannetier, Charles de Lens Admiral de France, & maistre Eustache de Lastre fut esleu Chancelier de France, Messire Phil. de Moruilier premier President en Parlement, D & le Duc Ieā de Bourgogne capitaine de Paris au lieu du Dauphin. Ainsi tournoiēt les roüages de fortune, tantost pour les vns, tantost pour les autres: vray est que c'estoit la volonté & prouidence de Dieu qui affligeoit ce pauure Royaume par toutes sortes de calamitez, car d'vn costé le Dauphin commença à faire trescruelle guerre cōtre le Duc de Bourgogne, & se nōmoit Regent du Royaume, & estoiēt les principaux Conseillers & flambeaux de ceste ciuile discorde, maistre Iean Louuet President de Prouence, le Vicomte de Narbonne, Tanneguy du Chastel, & maistre Robert le Masson Chācelier dudit Dauphin, lequel auoit és parties de Picardie vn braue Capitaine nommé le seigneur de Bocquiaux, qui par ruse & sans grande effusion de sanq conquesta plusieurs villes & places fortes, & entr'autre prit d'emblee la ville de Compiegne, & l'osta d'entre les mains du seigneur de l'Isle-Adam, qui en receut autant de deshonneur comme il auoit gaigné de bonne reputation à la prinse de Paris. Estats nouueaux donnez. Calamitez de France.

La pauure France estoit agitee de toutes sortes de calamitez, ayant guerres inte-

M. ccccxiii.
Maux de France.
L'Anglois en Normandie.
Calamitez de Normandie.

stines & estrangeres. Car le Roy Henry d'Angleterre la voyant tourmentee des vnes y amena les autres, estant en l'an 1417. descendu en Normandie auec vne grosse armee prenant pays, villes & chasteaux, effraiant les peuples & les soldats François de sa soudaine venuë. Il prit premieremēt la place de Touques forte d'assiete & d'art, puis celles de Louuiers, Pont de l'Arche, Caen, Chereboug, Falaise, Argentā, Alēçon, Constances, S. Lo, & plusieurs autres, sans trouuer aucune resistance, d'autant que les guerres intestines auoyent fait mourir la moitié des hommes de France, & que plus de vingt-cinq mille mesnages forcez par la calamité du temps auoient abādonné la Normandie, & s'estoient retirez en Bretagne, là où ils auoyent esté bien receus és villes de Fougeres, Vitré, & autres voisines de la Normandie pour y exercer le mestier de draperie. Apres les prises des villes susdites, l'Anglois alla mettre le siege deuant Roüen, laquelle il assiegea si estroitement, que les assiegez furent contrains de manger chiens, chats, rats, cheuaux & autres bestes immōdes, de sorte que de iour à autre mouroit vn grand nombre de ceux de dedans: & combien que par plusieurs fois ils eussent enuoié pardeuers le Roy Charles & le Duc de Bourgogne, si ne peurent ils tant faire que ledict Roy eut puissance de faire leuer le siege aux Anglois. Dequoy estoit cause la diuision des Princes qui gardoyent leurs forces pour se fortifier contre leurs parties contraires, lesquelles ils aimoiēt mieux ruiner qu'aider la France, ny qu'en chasser les Anglois anciens ennemis d'icelle. En fin apres auoir le siege duré 6. mois, l'an 1418. la ville de Roüen fut prise par composition, qui portoit que tous ceux qui estoyent logez dedans la ville payeroient au Roy Henry d'Angleterre 30000. escus à 35. sols piece, par la redition de ladite ville furent renduës à l'Anglois par composition toutes les forteresses tant d'vn costé que d'autre de la riuiere de Seine.

Famine de Roüen.
Diuisions des princes.

Le Duc Iean de Bretagne voyant les affaires des François se porter mal, & craignant que l'Anglois se ruast sur luy, vint à Roüē vers ledit Roy d'Angleterre qui le receut en protection. Bien tost apres la prise de Roüen, les villes de Honnefleu, de Vernon, d'Eureux, & de Mante se rendirent à luy, & enuoya mettre le siege deuant la Roche-Guyō, Chasteau-Gaillard, Yury, Pontoise. S. Martin le Gaillard au Cōté d'Eu, Meulan, Poissi, S. Germain en Laye, Gisors, Gournay, Chaumont, Aumale, & autres petites places qui tenoiēt encores, & la pluspart de la Normandie, horsmis le mont S. Michel qui fut si vaillamment deffendu par vne troupe de gentilshommes Normans, qu'il ne peut iamais deuenir Anglois. De toutes ces places les vnes furēt prises par force, les autres par cōposition. Les prises de ces villes & les victoires, cōquestes & bonnes fortunes de l'Anglois donnoient vne esmerueillable frayeur aux François, cependant les partisans du Dauphin qui faisoyent la guerre cōtre le Duc de Bourgogne, surprindrent la ville de Laigny sur Marne, laquelle fut incontinent reprise par le sieur de l'Isle-Adā Mareschal de Frāce, qui mit tous les Dauphinois au fil de l'espee, au mesme temps que les Ambassadeurs des Princes contēdās s'estans reduis ensemble auec les Cardinaux enuoyez par le Pape, firent vn Traitté de paix qui estoit tollerable, mais les fauoris du Dauphin qui ne craignoient autre chose que l'accord de leur maistre auec le Duc Iean de Bourgogne, ne le voulurent accepter, alleguans qu'il estoit inique à leurdit maistre. Dequoy les Parisiens furent extremement despitez, car ils auoyēt desia si longuement enduré les maux & les trauaux de la guerre, qu'ils n'en pouuoient plus. Dont se voyans hors d'esperance de paix estoient comme desesperez & s'esleuerēt en armes en grosses troupes, & acourants aux prisons tuerent plus de 300. hommes, & puis vne tant cruelle peste suruint à Paris, qu'il y mourut plus de quatre vingts mille personnes. Ceste commune ne se voulant contenter des meurtres inhumains qu'elle auoit commis en la basse court de le Bastille S. Antoine, commença à crier qu'on leur deliurast 6. prisonniers qu'ils nommeroient, autrement ils prendroyent la place, & ia commençoient à desmolir les pierres de la porte.

Reddition de Roüen.
Mont S. Michel.
Surprise de Laigny.
Paix refusee.
Fureur de peuple.

Quoy voyant le Duc de Bourgogne les leur fist deliurer, à la charge qu'ils les meneroient és prisons du Chastellet, mais les ayans entre mains ils les mirēt en pieces. Le Duc ne pouuāt souffrir ces insolences, fit prendre puis pēdre les principaux autheurs. Sur ces entrefaites la ville de Soissōs fut par les gens du Dauphin prise sur les Bourguignons, & de tous costez le Dauphin faisoit forte guerre audit Duc de

Seditieux punis.

A Bourgogne, lequel se voyant si pressé qu'il n'auoit moyen de soustenir la guerre, cõseilla, le Roy que les aides & imposts fussent remis sus, lesquels luy mesme auoit fait supprimer deuant la prise de Paris. Ce qu'il faisoit pour attirer le peuple à fauoriser sa faction, & pour se restablir au gouuernement des affaires, & cela aduint l'an 1419.

Le Duc de Bourgogne se voyant fort pressé de son ennemy le Dauphin, & cõsiderant que le Roy estoit si desnué de moyens à cause des guerres passees, qu'il n'auoit peu secourir les villes de la Normandie, ny empescher que l'Anglois ne les emportast, s'auisa pour se vẽger du Dauphin, & se purger de toute haine, enuie, & infamie publique de moyenner entre les deux Rois vne bonne paix, puis que ledit Dauphin l'auoit refusee, & pour deliurer la France de guerre: & fit tant que les deux Roys se trouuerent à Meulan sur Seine, autres disent bien pres de ladite ville, là où Charles Roys de France mena sa femme Ysabel & sa fille Catherine tres-belle princesse. Autres disent que ledit Charles Roy de Frãce n'y fut point, à cause qu'il estoit extremement malade, & que seulement vindrent la Royne sa femme, sa fille Catherine, & le Duc Iean de Bourgogne. Autres soustiennent que les deux Roys s'y trouuerent, & qu'ils entrerent en quelque esperance de faire vne bonne paix par le moyẽ du mariage du Roy Anglois & de la susdite Catherine, mais l'Anglois faisoit par le moyen de ce mariage des demandes si excessiues, qu'ils se departirent sãs riẽ faire. Le Roy Anglois fut tellement espris de la beauté de la ieune princesse, qu'il adoucit vn peu sa haine contre les François. Le Dauphin aduerty de ceste negotiatiõ & voyant que cela ne se pouuoit faire sans qu'on y mit quelque chose du sien, fut conseillé de preuenir deuant que ceste alliance se conclut entierement. Ioint qu'il estoit biẽ aduerty que le Roy Anglois refusé des demandes qu'il auoit faites à Meulan, auoit dit au Duc de Bourgogne qu'en fin qu'il auroit la fille du Roy, ou qu'il le debouteroit de sõ Royaume, & que le Duc de Bourgogne auoit fait audit Roy vne responce, par laquelle il monstroit qu'il estoit irrité contre l'Anglois, & que facilement il pourroit estre disposé à faire vne paix auec ledit Dauphin, & à se departir de l'intelligence & alliãce d'Angleterre. Adoncques le Dauphin enuoya ses Ambassadeurs vers le Duc pour le disposer à la paix. Ils conuindrent auec luy du lieu auquel le Dauphin & luy se deuroiẽt trouuer pour parlemẽter ensemble, qui fut entre Meleun & Corbeil pres Poilly le fort, là où ils vindrent tous deux bien accompagnez. Ils s'entrecaresserẽt comme si iamais ils n'eussent eu guerre ny different ensẽble, & apres plusieurs honnestes propos en apparẽce pleins de dissimulation & feintise, ils firẽt ensemble vne paix laquelle ils iurerent & firent iurer aux autres Princes & seigneurs estans auec eux, la teneur de laquelle nous auõs biẽ voulu inserer en ce lieu sans en rien chãger ny y adiouster, tant pour voir le stile de ce temps là, qu'afin qu'õ cõnoisse le peu de consciẽce qui est en quelques vns de ceux qui sont pres des grãds Princes, tenans leurs ames & consciẽces entre leurs mains. Car par ce qui s'ensuiuit apres ladite Paix, on pourra voir en quelle estime & recommandation ils auoyent leurs promesses & leurs sermens faits, auec si grandes inuocations du nom de Dieu, confirmez de leurs propres mains auec soubzmissions aux censures Ecclesiastiques.

Malice du Duc de Bourgogne. — *Pourparler de 2. Rois.* — B — *Sans effect.* — *Auis du Dauphin contre l'Anglois.* — C — *Le Dauphin & le Duc ensemble.* — *Traité entr'eux.* — *Prince ne se souuient de ses promesses.*

Charles fils du Roy de France Dauphin de Viẽne Duc de Berry & de Tours, cõte de Poitiers, & Iean Duc de Bourgogne cõte de Flandres, d'Artois & de Bourgogne, " Palatin, Seigneur de Salins, & de Malines: A tous ceux qui ces presentes lettres verrõt & orront, salut. Comme pour l'occasiõ des grandes diuisions qui depuis certain " temps ont regné en ce Royaume, aucuns soupçons soyent engendrez en noz " cœurs, & de plusieurs nos officiers, vassaux, & seruiteurs les vns contre les autres, " pourquoy & pour aucunes imaginations auons conclud d'entendre d'vn commun " accord aux grands faits & besognes de nostre Sire le Roy & de son Royaume, & resister aux damnables entreprises & efforcements des Anglois nos anciens ennemis. " qui souz ombre & par le moyen desdites diuisions se sont enhardis d'eux bouter au milieu de Royaume, & de fait ont conquesté & occupent vne grande partie de la seigneurie du Roy nostre sire, & pourroyent encore plus faire, si les choses estoient " en telle ou semblable indisposition. Nous faisons sçauoir qu'attendants & considerãs si grands maux & innumerables inconueniẽs, que pour le fait desdites diuisions " s'elles n'estoient appaisees, pourroient encores plus ensuiuir au tres-grand confor- "

D — *Traité de paix.* — *Desir de paix.* — *Ennemis du Royaume.*

M.CCCCXVIII. dement & perdition de ceste seigneurie,.redonderoit à vn chacun de tous à qui A
la chose plus touche qu'à nul autre,&de à ce remedier& pouruoir de nostre cœur&
affection. Pourquoy apres aucuns Traitez sur ce eux & pourparlez entre aucuns de
Confusions de maux. nous d'vne partie & d'autre, derechef auiourd'huy nous sommes assemblez,& d'vn
commun accord & consentement, pour l'honneur & reuerence de Dieu principale-
Pauureté du peuple. ment,& aussi pour le bien de la paix, à qui chacun bon Catholique est & doibt estre
enclin,& à releuer le pauure peuple des dures grandes oppressions qu'à ceste cau-
se a souffert. Nous auõs promis & iuré en la main du Reuerend pere en Dieu Alain
Euesque de Leon en Bretagne, enuoyé à nous du S. siege Apostolique pour le fait
de l'vniõ & paix du Royaume, sur la vraye Croix & S. Euangiles pour ce attouchez
de nos mains par la foy & sermẽt de nostre corps fait l'vn à l'autre, sur nostre part de
Iurement du Dauphin. Paradis en parolle de prince, & autrement en outre que faire se peut les choses qui
ensuyuent. Premierement nous Ieã Duc de Bourgogne tant que nous viurons en ce
monde, nous apres la personne du Roy nostredit seigneur, honorerons & seruirons
de tout nostre cœur & nostre pensee plus que nuls autres, & aimerons la personne
D'aimer le Duc. de nostredit seigneur le Dauphin,& cõme à son estat apartient à luy obeirons, & ne B
ferons ne souffrirons estre fait à nostre pouuoir aucune chose qui soit à son preiudi-
ce,& de tout nostre pouuoir luy aiderons à garder & maintenir son estat en toutes
A l'aider. manieres,& luy serons tousiours vrays & loyaux parents, procurerons son bien &
honneur,& escheuerons son mal & dommage par toutes voyes à nous possibles,&
de ce l'auertirons. Et s'il auenoit qu'aucũs, de quelque estat qu'il fut, luy voulsist fai-
re guerre, ou porter dommage, nous en ce cas le seruirons & aiderons de toute no-
stre puissance, contre tous, comme pour nostre propre fait. Et pareillement nous
A oublier iniures. Charles Dauphin dessusdit si longuemẽt qu'il plaira à Dieu nous dõner vie au corps
à quelque estat, domination & puissance, qu'au temps auenir, pourriõs venir, toutes
choses faites mises en oubli de bõne foy, nous aimerons nostre trescher & tres aimé
cousin le Duc de Bourgogne dessusdit:& en toutes ses affaires& besognes, le traite-
rons comme nostre prochain & loial parent, voudrons & procurerõs son bien, hõ-
neur,& profit,& echeuement de son mal, le garderons& maintiendrons en sõ estat,
A procurer son honneur. & en toutes ses affaires& besognes le traiterons: si aucun, de quelque estat qu'il fust, C
le vouloit greuer d'aucune chose, nous le soustiendrons & porterõs,& aussi tost que
de ce nous requerra lui aiderons,& defendrons de tout nostre puissance cõtre tous
qui viure peut & mourir. Et mesmes si aucuns de nostre sãg& lignage, ou quelques
A le deffendre. autres par la raisõ d'aucunes choses au temps passé en ce Royaume ou ailleurs vou-
loit demander, ou faire de nostredit cousin de Bourgogne, ou de ses pays& subiets,
nous & toute nostre puissance lui aiderons & deffendrons contre tous ceux qui le
Vnion entre eux. voudroient greuer & dommager. Item que nous Charles Dauphin & Iean Duc de
Bourgogne, entendrons doresnauant par bõne vnion chacun selon son estat à tous
les grands affaires de ce Royaume, sans vouloir entreprẽdre, ou auoir enuie l'vn sur
l'autre. Et s aucune relation nous estoit faite, par aucũs de nos officiers ou par autres
qui fut à la charge l'vn de l'autre à engẽdrer aucune diuision nouuelle: Nous de ce a-
Sans fiction uertirons l'vn l'autre en bõne foy,&n'y adiousterons aucune foy. Et comme bon &
loyal parent & prochain de nostre seigneur le Roy,& de la courõne de Frãce, nous
principalemẽt sans aucune fiction, nous emploirons à debouter lesdits ennemis, & D
autres à reparer la domination de ce Royaume,&ne prendrõs auec lesdits ennemis
Les intelligences. aucuns traitez ou alliances fors du bon plaisir& consentement l'vn de l'autre:& qui
plus est en toutes alliances que ferons doresnauant nous comprendrons l'vn l'autre
en bonne foy. Et si aucunes alliances ou traitez auoient esté faits deuant la datte de
ces presentes auec les susdits ennemis anciẽs, ou auec d'autres preiudiciables l'vn à
l'autre de nous doresnauant voulons icelles estre nulles.

Le premier qui enfraindra. Et toutes ces choses dessusdites auons promis & promettons (comme dit est) fer-
mement & entierement à tenir sans iamais aller ou faire aller au contraire: Et si au-
cuns de nous de sa volonté ou autrement enfraignit ou fit enfraindre ledit traité de
ceste presente alliãce (que Dieu ne vueille) nous & nous plaist & chacun de nous
Absous & quittes. que les vassaux, seruiteurs presens& à venir de celuy qui enfraindra ladite paix ne
soient obligez apres ladite infractiõ d'iceluy seruir, mais seruiront l'autre desdictes
parties. Et en ce cas seront absouz & quittes en tous sermẽts de loyauté & autres de

A toutes promesses & obligations de seruice: & lesquels audit cas dés maintenant cõme adonc nous de ce les tenons quittes & absous, sans ce qu'au temps auenir on leur peut impugner à charge ou reproche, ne aucune chose demander. Et en plus grande seureté & confirmation, à ce que n'ayons aucune imagination sur les seruiteurs & officiers l'vn de l'autre, nous auons voulu & ordonné que nos principaux seruiteurs & officiers iurent de fait en nostre presence és mains dudit Euesque de Leon, tenir les choses dessusdites de par eux, & en tant qu'il leur pourra toucher. Especialement que de tout leur pouuoir ils nous entretiendront en bonne & vraye amour l'vn auec l'autre, & ne feront aucune chose ne procureront qui de ce nous doiue empescher: mais si aucun empeschement apperceuoient, de ce ils nous auertiront. En toutes les choses dessusdites ils feront leur deuoir & bailleront sur ce leur seel. Mesmemẽt ont iuré sur les sainctes Euangiles, de par nous Dauphin nos amez & loyaux seruiteurs, sire Iacques de Bourbon seigneur de Curoy, maistre Robert le Masson nostre Chancellier, le Vicomte de Narbonne & les seigneurs de Barbasan, d'Espaignon, du Bosquage, de Montenay, de Gamages, sire Tanneguy du Chastel, sire Iean Louuet President de Prouence, Guillaume de Margouin, Hués de Noyeries, Iean de Mesnil, Pierre Tier, Guichard de Bourdon, & Collard de la Vigne. Et de par nous Duc de Bourgogne, nos tres-chers & amez le Comte de Sainct Paul, sire Iean de Luxembourg, sire Archembaut de Fuxe, le seigneur de Nauille, le seigneur d'Autre, sire Thibaut de Neuf-chastel, le seigneur de Montagu, sire Iean de la Trimoüille, Guillaume de Vienne, sire Pierre de Bauffremont grand Prieur de France, sire Gautier de Ruppes, sire Charles de Lens, Iean seigneur de Cottebrune Mareschal de Bourgogne, Iean seigneur de Thoulongeon, Guillaume de Champ-diuers, Renier Pot, Pierre seigneur de Giac, Anthoine de Thoulongeon, Philippes Iosfequin, & Nicolle Raullin: Et en outre pour plus grande seurté des choses dessusdites, voulons & consentons que les seigneurs du sang & lignage de nostredit seigneur, pareillement iurent de tenir & garder ceste presente amitié, cõcorde & vnion ainsi faite entre nous, & finablement les gens d'Eglise, les Nobles, & les bonnes villes de nos pays & seigneuries, & de nostre sire le Roy. Et auec ce nous & chacun de nous, pour obseruer les choses dessusdites & chacune d'icelles, nous soubsmettons à la correction de nostre Mere saincte Eglise & de nostre sainct Pere le Pape, ou de leurs commis & deputez: par lesquelles voulons & consentons estre contraints, & chacun de nous par voye de solemnelle excommunication d'agreuences & reagreuences, d'entredits en nostre pays & terres, par la sentence & iugement de l'Eglise plus en outre que faire ce pourra. En tesmoin de toutes les choses dessusdites, nous & chacun de nous auons escrit à ces presentes nostre nom & de nos propres mains, & auons fait mettre nos seaux adce. Donné au lieu de nostre assemblee & congregation sur le Ponchiel, qui est à vne lieuë pres de Melcun assez prez de Poilly le fort, le Mardy 11. iour de Iuillet, l'an de grace 1419.

B (left margin, at "stel, sire Iean Louuet…")

C (left margin, at "& chacun de nous…")

Side notes: M.cccc.xix. — Serment de leurs seruiteurs. — Pour les tenir en amour. — Leur iuremẽt — Seigneurs d'vne part & d'autre. — François & Bourguignons — Serment des seigneurs du sang. — Menasse d'excommunication. — Seing & seel.

FIN DV VINGTIESME LIVRE.



LE VINGT-VNIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE CHARLES SIXIESME, ROY CINQVANTE-DEVXIESME.

Sommaire.

I. *Menees & ambition du Duc. Coniuration contre luy. S'achemine à Montereau par le mandement du Dauphin. Est tué sur le pont.*

II. *Chasteau sommé. Responce & articles des assiegez. Prisonniers deliurez. Lettres du Dauphin aux bonnes villes. Serment des Parisiens. Trois Estats à Arras. L'Anglois pratiqué. Treues entre les deux Roys.*

III. *Le Roy Charles exherede son fils, & donne son Royaume à l'Anglois. Prise de Sens & de Montereau. Le corps du Duc de Bourgogne porté à Dijon. Siege de Meleun. Le Roy d'Angleterre Regent en France. Son authorité dans Paris.*

IV. *Instance du Duc de Bourgogne pour la mort de son pere. Les trois Estats à Paris. Le Dauphin banny. Deffaite des Anglois à Baugé.*

V. *Affaires de Bretagne. Le Duc mis en prison. Siege de Chantoceaux. Traicté de reddition du Duc & de la place. Arrest contre ceux qui l'auoient emprisonné. Accord entre le Dauphin & le Duc de Bretagne.*

VI. *Le Duc dresse armee. Iacques d'Arcourt contre les Bourguignons. Qui s'enfuyent en bataille. Prise de sainct Riquer. Le Roy d'Angleterre en France. Dessein de faire mourir le Dauphin. Siege de Dreux. De Chartres & d'autres places.*

VII. *Armee du Duc de Bourgogne. Le Dauphin assiege Cosme & la prend. Mort du Roy d'Angleterre. Son testament. Prise de Bazas par les Anglois. Mort de Charles 6. Son regne long, & ses troubles.*

I.



LES seruiteurs du Dauphin voyoient bien que ceste paix faite entre ces deux grands Princes diminueroit & retrancheroit leur authorité & leur gain, & que le Duc de Bourgogne cousin germain du Roy & Prince caut & aduisé, sçauroit biē gagner la bonne grace du Dauphin qui estoit ieune Prince, volōtaire & aisé à persuader, cōme la plus grande partie des Princes ont les oreilles & les volontez de cire & capables de toutes impressions. Que ledit Duc possedant ainsi le pere & le fils, voudroit faire des vēgeances contre ceux qu'il pēsoit luy estre ennemis, comme desia il auoit fait aux annees precedentes cōtre plusieurs grāds personnages, comme le Comte d'Armaignac Connestable, Montagu grand Maistre de Marle Chācelier, des Essars Preuost de Paris, & plusieurs autres, lesquels le Duc

Ialousie de seruiteurs.

Ieunes Princes.

A le Duc qui estoit le plus vindicatif homme du monde auoit fait cruellement mourir. Que demeurant ceste paix en son entier la puissance dudit Duc redoubloit, qui luy estoit vn instrument propre pour ruiner ses aduersaires, & pour se bastir vne grandeur à laquelle il n'y auroit plus de resistance. Toutes ces considerations passees par les fantasies de ces gens-là les firent conferer ensemble de leurs affaires, & aduiserent que le moyen de s'asseurer dudit Duc estoit la rupture de la paix, & qu'il n'y auoit autre voye que celle-là par laquelle ils se peussent maintenir en leur grandeur. Adoncques incontinent apres que le Dauphin apres son entreueuë auecques le Duc fut retourné en Touraine, ils luy mirent en teste plusieurs impressions sinistres dudit Duc de Bourgogne, luy donnans à entendre que ledit Duc encore qu'il eut promis de guerroyer les Anglois, poursuiuoit secrettement d'auoir alliance auec eux & de les faire maistres en ce Royaume, & qu'encore qu'il menast ceste trame secrettement, si est-ce qu'on cognoissoit bien où il vouloit venir, car il ne faisoit aucun semblant de leur faire guerre comme il auoit iuré & promis par le Traicté de paix. En outre qu'il n'auoit point fait leuer ses garnisons des villes occupees B par le Roy comme il estoit conuenu, & qu'il ne faisoit chose qui tendit à l'obseruation de la paix. Que ceste dissimulation ne tendoit ailleurs qu'à desarmer le Dauphin, afin de l'exposer en proye aux Anglois anciens ennemis de la couronne de France, de laquelle il estoit heritier, pour puis apres diuiser comme vn butin la seigneurie de ce Royaume auec eux, & qu'on pouuoit bien coniecturer par le succez des guerres precedentes que l'intention dudit Duc n'estoit autre que d'auoir tout seul le gouuernement. Ce qu'il auoit bien monstré parce qu'il fist & declara apres la bataille d'Azincourt, en laquelle le Duc Charles d'Orleans auoit esté prins par les Anglois, dautant que par icelle deuoit cesser la guerre, que de si long-temps il faisoit contre les Orleannois, de laquelle il se couuroit pour paruenir à l'insatiable desir & ambition qu'il auoit de gouuerner ce Royaume : Car apres la prise dudit Duc d'Orleans estant estinte toute occasion de guerre, l'ambition dudit Duc ne le fust pas, ny sa vengeance assouuie ny saoullee, ains il renouuella la guerre contre le Comte d'Armaignac, laquelle il n'a voulu terminer iusques à ce qu'il ait esmeu le C peuple de Paris contre luy, & qu'il l'ait fait cruellement meurtrir par ledit peuple, duquel (selon la coustume des grands ambitieux qui veulent attaindre au gouuernement des affaires, ou à l'vsurpation d'vn estat) il s'estoit tousiours seruy en ses desseins ambitieux. Que non contant de cela il a entamé la guerre contre le Dauphin sans auoir honte ny conscience de guerroyer & tourmenter le fils aisné du Roy heritier presumptif de la Couronne, & de le vouloir tirer du sein du Roy son pere, & de la Royne sa mere, & le priuer de ladite Couronne sa legitime succession, cependant que ledit Duc n'auoit pitié ny compassion de tant de calamitez, bruslemens, ruines, famines, meurtres, oppressions, violences, sacrileges, larcins & violemens, desquels par son ambition & par son desir de vengeance il auoit esté la premiere forme, matiere & cause en ce Royaume, sans sentir sa conscience chargee de tant de gens de biẽ massacrez & meurtris à sa poursuitte, mesmes du feu Duc d'Orleans frere vnique du Roy, duquel le sang crioit vengeance. Ces rapports & bruits faits du Duc de Bourgogne couroient par la France, & estoiẽt semez dans les oreil- D les du Dauphin par Tanneguy du Chastel, maistre Iean Louuet, maistre Robert le Masson son Chancellier, le Vicomte de Narbonne, les seigneurs de Barbasan, d'Espaignois, de Montenay, du Boscoge, de Gamaches, & certains autres fauoris dudit Dauphin qui ordinairement estoient à ses oreilles, & ne cessoient de luy imprimer dans la teste ces opinions, lesquelles ils aigrirent de telle sorte qu'ils mirent ledit Duc en haine mortelle de ce ieune Prince.

M.CCCCXIX.

Considerations de ceux qui craignẽt.

Leur conference.

Cõtre le Duc de Bourgogne.

Ses menees.

Son ambitiõ.

Les grands se seruent du peuple.

Maux du Duc

Sang crie vengeance.

Opinions donnees à vn ieune Prince.

Ces fauoris du Dauphin ayans ainsi preparé le cœur & la volonté de leur maistre, & cognoissans que l'ire de la pluspart des Princes est messagere de la mort de ceux à qui ils veulent mal, ils ne doubterent point de conspirer la mort dudit Duc, sçachans qu'ils ne pourroient faire plus grand plaisir ny plus agreable seruice à leur maistre que de le tuer. Et pour conduire ceste menee à effet, soit qu'ils ne luy communiquassent ou qu'ils le luy celassent, ledit Dauphin fut par eux mené de telle sorte, que partant du pays de Touraine auec vingt mille combattans il s'en vint à Mõstereau Faut-Yonne ainsi appellee, à cause que dedans ladite ville la riuiere d'Yõne

L'ire des Princes.

Coniuration cõtre le Duc.

M.cccc xix. deffaut, & se iette en celle de Seine. Estant le Dauphin arriué là, il enuoya incontinent Tanneguy du Chastel au Duc de Bourgogne; estant pour lors à Troyes en Champagne auec le Roy & la Royne, & portoit ledit du Chastel lettres signees de la main dudit Dauphin audit Duc, par lesquelles auec vne grande affectiõ il le prioit que pour mettre fin & conclusion à ce qui auoit esté acheminé entr'eux pour le bien & soulagement du Roy & du Royaume, & aussi pour certains grands affaires importans aux vns & aux autres, il voulut venir vers luy audit lieu de Monstereau. Du Chastel accompagnant les lettres de son Maistre de belles persuasions & prieres, rendit sa legation suspecte au Duc, homme soupçonneux, tant de sa nature que du ver qui luy picquoit la conscience pour tant de massacres commis desquels il craignoit la vengeance qui luy estoit secrettement menassee en son cœur par les soupçons qu'il auoit, de sorte qu'il differa par plusieurs iours à y faire responce, & remonstroit audit du Chastel qu'il estoit plus seant & plus conuenable audit Dauphin que luy-mesmes vint à Troyes vers le Roy son pere & la Royne sa mere qui desiroient le voir, qu'à luy d'aller vers ledit Dauphin, & que toutes choses se traicteroiẽt plus meurement auec le Conseil du Roy & d'eux tous ensemble que si ils estoient separez. Du Chastel s'en retourna auec ceste responce, mais les conspirateurs qui consideroient bien qu'ils n'auroient pas le moyen de conduire à effet leur coniuration en la presence du Roy & des Princes qui estoient fauorables au Duc de Bourgogne, ne cesserent iamais qu'ils n'eussent fait resoudre le Dauphin de demeurer à Monstereau, & de n'aller ailleurs, pource qu'estãt ledit du Chastel à Troyes il auoit diligemment sondé & recherché l'intention & l'affection de tous les grands, & auoit trouué qu'ils estoient tous à la deuotion du Duc. Ce qui fut cause que le Dauphin se resolut de ne bouger de Monstereau, lieu fort commode pour la resolution prise entr'eux. Incontinent fut ledit du Chastel renuoyé à Troyes vers le Duc, pour luy donner aduis de l'intention du Dauphin, & pour persuader ledit Duc de venir à Monstereau. Ce que du Chastel fit si dextrement & auec tant de belles paroles, promesses & asseurances, que le Duc se voyant ainsi pressé de prieres & d'importunitez de partir de Troyes, & conduit de son mauuais genie qui le vouloit conduire à son malheur & à son destin, & d'ailleurs considerant que le Dauphin n'auoit peu par aucunes remonstrances estre persuadé de venir vers son pere, se laissa en fin conduire à la volonté de ses ennemis, ou plustost à son malheureux destin, & se resolut d'aller trouuer à Monstereau le Dauphin, qui le tiroit par la corde de tant de seuretez & de tant de beaux langages.

Prie de venir vers le Dauphin. — *Responce du Duc.* — *Intentions fondees.* — *Destin des hommes.*

Le Duc estãt venu iusques à Bray sur Seine, plusieurs gentilshommes d'vne part & d'autre furent enuoyez deuant que ces deux Princes se peussent ioindre, dautant que tousiours le Duc comme vray augure de son malheur prochain se deffioit, & estoit en quelque crainte de ce qui luy deuoit aduenir. En fin apres plusieurs allees & venuës le Dauphin enuoya l'Euesque de Valẽce, pource qu'il auoit vn frere Euesque de Langres sage & honneste Prelat en la maison du Duc de Bourgogne, tous deux yssus de la maison de S. Valier extraite des Comtes de Poitiers & de Valentinois, & chacun de ces deux Prelats estoit des plus fidelles seruiteurs & conseillers de leurs maistres. Cest Euesque de Valence ne pensant à aucun mal (car les cõiurez n'auoient garde de luy communiquer leur entreprise, dautant qu'ils se doutoiẽt de son frere, & que les coniurations se doiuent communiquer aux moins de personnes qu'on peut) fit entendre à son frere l'Euesque de Langres que le Dauphin desiroit parlementer auec ledit Duc en toute paix & amitié, & que ledit Duc feroit vn grand tort audit Dauphin s'il se doutoit de luy nõ plus qu'il auoit fait au Parlement qu'ils auoient eu entr'eux à Poilly le fort.

Coniuratiõs se doiuent celer. — *Asseurance au Duc.*

Ainsi allerent ces deux Euesques freres par deuers le Duc Iean Duc de Bourgogne, & le prierent de ne faire aucun doute d'aller fidellement & en seureté par deuers ledit Dauphin sans aucun soupçõ de tromperie, d'embusche & de perfidie. Le Duc poussé de ces persuasions & de celles de son conseil, le Dimãche 10. iour de Septembre 1419. partit de Bray sur Seine pour s'acheminer vers Monstereau, accõpagné de cinq cens hommes d'armes menez par Charles de Lens Admiral de France, & de deux cens Archers ou Arbalestiers, conduits par Iacques de la Baume yssu de l'anciẽne & tres-illustre maison de la Baume, grãd maistre des Arbalestiers du Duc,

Le Duc s'achemine.

A braue & vaillant gentilhomme. Le Duc auoit en sa compagnie plusieurs seigneurs, à sçauoir Charles fils aisné du Duc de Bourbon, le seigneur de Nouaillé frere du Comte de Foix, Iean fils du Comte de Fribourg, les seigneurs de sainct George, de Ionuelle, d'Autré, de Montagu, de Vergy, de Pontallier & plusieurs autres, auec lesquels il s'achemina vers Monstereau. Il estoit enuiron trois heures apres midy, quand par trois gentilshommes qu'il auoit enuoyez pour descouurir s'il y auoit riẽ à douter, il fut destourné de passer plus outre, & aduerty qu'ils auoient veu sur le pont de Monstereau des barrieres faites de nouueau auec grosses serrures & ferremens, & que cela auoit esté fait au grand aduantage du Dauphin, de façon que ledit Duc (luy disoient ces trois gentilshommes) deuoit sagement penser à ce qu'il entreprenoit deuant que passer plus outre, & qu'il leur sembloit qu'il ne se deuoit exposer à tel hazard. | M. cccc xix. | Sa cõpagnie. | Aduertissement au Duc.

Sur ces aduertissemens le Duc de Bourgogne estant tout à cheual fit assembler son conseil, pour sçauoir ce qu'il deuoit faire. Les seigneurs de son conseil furent de diuerses opiniõs, car les vns doutoient grandement ceste iournee par les nouuelles B & rapports qui d'heure en heure venoient, & s'[...]isoient de la mauuaise volõté des conseillers & courtisans du Dauphin qui ne la pouuoient celer. Les autres qui ne penetroient pas auant aux affaires du monde, & qui ne pensoient à aucun mal, le conseillerent qu'il y deuoit aller, disans ne pouuoir croire que dans la teste d'vn si grand Prince comme estoit le Dauphin, peut entrer aucune mauuaise pensee, ny aucune deliberation de desloyauté & perfidie. En ces contradictions & diuers aduis de son conseil, le Duc forcé de son destin, ou pour parler en Chrestien, de la iuste vẽgeance & ire de Dieu qui surmonte tous conseils humains, apres auoir vn peu refusé, songé & pensé, dit tout haut & clair qu'il y iroit en intention d'attendre telle auẽture qu'il plairoit à Dieu luy enuoyer, & dit en outre que pour la crainte de sa personne il ne luy seroit iamais reproché que la paix & la tranquillité de son Royaume fussent retardees, sçachant bien que si par quelque malheur la guerre venoit à se r'allumer entr'eux deux, la charge, le mal, & le deshonneur en tomberoit sur luy seul. Adoncques s'acheminant il s'en alla descendre au chasteau de Monstereau par C la porte vers les champs, où les Dauphinois luy auoient dressé son logis afin qu'il eut moins de doute de ce qu'ils luy brassoient, & fit descendre auec luy tous les Seigneurs, deux cens hommes d'armes, & cent archers pour l'accompagner. Auec luy estoit la dame de Giac en qui il croyoit plus qu'il ne deuoit, laquelle estant en grand credit & authorité enuers les deux Princes, qui auoit souuent esté vers le Dauphin pour dresser ceste assemblee, & auec grandes persuasions auoit induit ledit Duc de venir à Monstereau. Apres qu'il fut descendu de cheual, il ordonna à Iacques de Baume qu'il eust à se mettre à l'entree de la porte vers la ville auec ses archers pour la seureté de sa personne, & incontinent vint vers luy Tanneguy du Chastel, luy disant que le Dauphin estoit tout prest, & qu'il n'attendoit qu'apres luy. | Conseil assemblé. | Diuers aduis. | Ire de Dieu. | Resolution du Duc. | Conseil de femme.

Le Duc accompagné des seigneurs susdits qui estoient venus auec luy, vint iusques deuant la premiere barriere du pont, non sans quelque soupçon que l'on luy vouloit ioüer vn mauuais tour. Là derechef vindrent au deuant de luy de la part du Dauphin quelques-vns qui renouuellerent les promesses & sermens du Traicté de D Poilly, & afin qu'il ne se doubtast d'aucune embusche luy firent vn nouueau serment, & le menans iusques pres du pont le laisserent là, & s'allerent rendre pres dudit Dauphin. Alors le Duc voyant ces fortes barrieres demanda à ses gens s'il leur sembloit qu'il peut aller seurement vers le Dauphin, attẽdu les promesses sainctes & solẽnelles faites par tant de nobles & notables personnes d'vne part & d'autre. Ils respondirẽt qu'il ne se deuoit craindre d'aucune chose & qu'ils ne craignoiẽt de l'acompagner. Sur ce il se mit en chemin, faisant passer vne partie de ses gens deuant luy, & passa la premiere, puis la seconde barriere, laquelle fut par les gens du Dauphin fermee à clef apres que le Duc & ses gens furent entrez dedans, & marchant plus auant trouua Tanneguy du Chastel, lequel par ieu de sa main il toucha sur l'espaule, disant à ceux qui estoient pres de luy, que c'estoit luy en qui plus il se fioit. Regardez le malheur de cest homme de se deffier de tous, & se fier seulement en celuy qui le tua. Ainsi passa plus outre iusques assez pres du Dauphin, qui armé de toutes pieces & l'espee au costé estoit appuyé sur vne barriere. Alors ledit Duc | Le Duc va vers le Dauphin. | Soupçon. | Deffiance du Duc. | Barrieres passees.

M cccxix. *Reuerence du Duc.*

de Bourgongne se mit à vn genoüil pour faire reuerence & honneur au Dauphin, & le salüa auec grande humilité & honnestes paroles, mais le Dauphin ne luy rendit pas la pareille, ny ne fit pas grand cas de luy, monstrant vn esprit transporté de passion & de haine. Il commença de reprocher audit Duc qu'il n'auoit pas tenu sa promesse, & n'auoit point fait guerre aux Anglois, ny fait vuider ses garnisós des villes qu'il auoit occupees sur le Roy comme il auoit esté conuenu. Cependant que le Dauphin parloit, estant le Duc de Bourgongne à vn genoüil, Robert de Lorre le prit par le bras dextre, luy disant, leuez-vous, vous n'estes que trop honorable. Le Duc à genoüil, homme de basse stature, voulant retirer son espee qui luy sembloit estre trop derriere, quand il fit la reuerence mit la main sur la garde pour la retirer vn peu plus deuant, & pour la porter mieux à son aise. A

Le Duc retire son espee.

Alors ledit Robert luy dit, mettez-vous la main à vostre espee en la presence de monseigneur le Dauphin. Sur ces paroles s'approcha Tanneguy du Chastel qui fit aux autres vn signé en disant : Il est temps. Et soudain d'vne petite hache frappa le Duc au visage d'vn si furieux coup qu'il cheut sur ses deux genoüils accroupy, & luy abbatit le menton. Le Duc se voyant ainsi outragé & nauré cuida tirer son espee, mais incontinent Tanneguy redoubla plusieurs coups auec les autres coniurez, tant qu'ils l'abatirent à terre comme mort, & soudainement Oliuier Layet auec Pierre Frotier pardessous son haubergeon luy fourrerent leurs espees dedans le ventre. B

Frappé en la teste. *Tué.*

D'autres disent que comme ledit Duc commençast à respondre trop arrogamment au Dauphin, & cependant maniast la garde de son espee comme s'il eust voulu s'en asseurer, Tanneguy prenant vne hallebarde de l'vn des archers du corps de son maistre, & luy disant, comment veux-tu mettre la main à l'espee contre monseigneur le Dauphin, donna vn coup de ladite hallebarde au Duc en la teste & le coucha mort à terre. La teste dudit Duc de Bourgongne se voit en la Chartreuse de Diion en laquelle son corps est enterré, & y a vn grand trou qui possible à esté depuis fait plus grand par les mains de ceux qui par grande curiosité la manient. Surquoy ne sera hors de propos de dire la responce que fit vn Moine de ladite Chartreuse de Diion au Roy François I. du nom, lequel (comme Prince curieux) voyãt ceste teste, & contemplant le trou assez grand qui y estoit, demanda comment auoit esté fait ce grand trou. Le Moine luy respondit, Sire, c'est le trou par où les Anglois passerent en France. Ce mot fut bien dit, car le Duc Philippes de Bourgongne fils & heritier dudit Iean pour venger la mort de son pere fit venir en France les Anglois qui la rauagerent. Ce meurtre fut fait le sixiesme de Septembre audit an mil quatre cens dix-neuf. C

Coup de hallebarde.

Defence vaine.

Pour reuenir à la mort dudit Duc pendant ceste miserable meslee le seigneur de Nouaillé frere du Cõte de Foix, voulut desgainer son espee pour le defendre, mais le Vicomte de Narbonne le cuida frapper d'vne dague, à laquelle ledit de Nouaillé se ietta de grand cœur, & l'arracha des poings du Vicomte. Cependant il fut ferru par derriere d'vn grand coup de hache, de telle roideur, que bien-tost il tõba mort aupres du Duc son seigneur. Le Dauphin qui estoit ieune Prince, eut horreur de ce sanguinaire massacre (spectacle à la verité execrable & horrible) & se retira en son logis grandement troublé & esperdu, accompagné de maistre Iean Louuet President de Prouence, & autres ses Conseillers. D

Horrible spectacle.

Prisonniers.

Vray est que Iean de Fribourg s'efforça de faire quelque resistence: mais les coniurez luy firent lascher l'espee à force de coups. Les autres dix seigneurs furẽt tous prins prisonniers, excepté le seigneur de Nouaillé qui mourut aux pieds du Duc de Bourgongne, & le seigneur de Montagu qui de grande agilité sauta pardessus la barriere & se sauua, voyant son maistre le Duc de Bourgongne tombé mort. Le seigneur de S. George fut blessé au costé de la pointe d'vne hache, & le seigneur d'Autré d'vne taillade en la main. Quand le seigneur de Montagu fut outre la barriere, il commença effroyablement a crier à l'arme, à la clameur duquel accoururent messire Anthoine Thoulongeon, messire Simon Otheliuier, Saubertier, & Iean Dermay, auec certains autres, & se mirent auec leurs espees en deuoir de forcer les barrieres: mais ledit messire Simon fut fort blessé en la teste. Car ceux de la ville & des barrieres commencerent à tirer force coups d'arbalestes sur les Bourguignós, si qu'ils

Crie à l'arme.

A furent cōtraints de se retirer à sauueté dedans le Chasteau. Ainsi fut meurtry le Duc Ieā de Bourgogne soubz l'asseurāce de tant de serments, & iurements de tant de grāds Princes & seigneurs. C'est en ce meurtre que la fureur du ciel s'espādit sur la France, & que le sang espādu criāt vengeāce causa des mal heuretez si grādes, que si de nostre temps nous n'auions veu des choses autant ou plus violētes, ou à tout le moins presques semblables, il sembleroit que cela eust esté impossible, comme aussi difficilement le croiront nos successeurs viuans en repos (s'ils ont ce bien d'y viure) quand ils seront si heureux que de ne cognoistre, ny voir, ny toucher le monstre horrible de la diuision d'vn Royaume. La vie de ce Duc de Bourgogne auoit esté malheureuse à la France, mais sa mort le fut encores dauantage; comme s'il eust esté nay pour faire durant sa vie, & laisser apres sa mort tāt de maux à la France, laissant vne semence de vengeance si bien enracinee, que cent ant apres la playe en a saigné. Et bien que le Dauphin recognoissant sa faute, enuoyast de tous costez lettres pour se purger de ce massacre (comme peut estre qu'il ne sçauoit rien de l'entreprinse) si est-ce que ceux qui voyoient bien clair, n'estoyent si lourdauts qu'ils B ne cogneussent bien s'il y auoit pris plaisir, ou non, puis que les meurtriers estoyent ceux qui le gouuernoyent, & esquels il auoit plus de fiāce. On pensa que le Duc de Bourgogne eust esté vendu par les Euesques de Valence & de Langres, qui le cōseillerent d'aller à Monstereau, bien que le reste du Conseil ne fust point d'aduis de ceste entreueuë: mais celuy qui le plus y fit, c'estoit la Dame de Gyac, laquelle estoit fort fauorie du Duc, & qui sans mal penser le solicita de se fier aux paroles de celuy qui le pria de pourparler au nom du Daufin.

M.cccexix. Bourguignōs repoussez. Sang crie vengeance. Excuse du massacre. Le Duc vēdu.

Les seigneurs & Capitaines qui estoyent venus auec le Duc voyans ce malheur, prierēt bien fort les gens de guerre de vouloir encore pour quelque tēps garder la place que le Duc leur seigneur leur auoit donnee en charge. Mais eux ayants perdu leur maistre s'en allerent tellement desbandez, que les Dauphinois les poursuyuants en tuerent & prindrent vn nombre infiny au grand deshonneur de ceux qui les conduisoyent. Or le seigneur de Ionuelle & ceux qui estoyent au Chasteau de Monstereau auecque luy, ausquels le Duc l'auoit donné en garde, furent fort e- C stonnez de ceste pauure aduenture aduenuë à leur maistre, car ils n'auoient leans ny viures ny artillerie pour la garde de la place, d'autant que deuant leur venuë on auoit tout desmuny & desarmé par le conseil des coniurateurs qui auoient dressé les engins de leur dessein le plus seuremēt qu'ils auoient peu. Toutesfois ces seigneurs estans au chasteau se resolurent d'attendre encores leans, iusques à ce qu'ils auroiēt d'autres plus certaines nouuelles du Duc leur maistre, car ils ne pouuoyent croire qu'il eust esté ainsi proditoirement tué en la presence du fils du Roy, qui à Poilly l'auoit tant honorablement receu. Les autres menus officiers du Duc qui estoyēt dedans le chasteau auecques les seigneurs & Capitaines, estoyent en grande perplexité & peine, pour ne sçauoir où estoit leur maistre, mais comme ils estoyent en ceste peine, le corps dudit Duc fut par les gens du Dauphin despouillé de sa robbe, de sō haubergeon, de ses anneaux, & des ioyaux qu'il portoit au col, & de toutes autres choses, horsmis de son pourpoint & de ses houseaux, & demeura le corps de ce grand prince sur le pont, iusques à minuit qu'il fut porté dans vn moulin pres dudit pont, D & mis sur vne table. Le lendemain il fut auec son pourpoint & ses houseaux enterré en l'Eglise nostre Dame deuant l'autel sainct Louys, ayant sa barrette tiree sur son visage, mais puis apres, comme nous dirons, il fut tiré de là, & porté en la Chartreuse de Diion.

Soldats desbandez. Dessein des coniurateurs. Attente de nouuelles. Corps du Duc despouillé. Enterré à Montereau.

II. Le Dauphin enuoya deux cens hommes d'armes pour faire escorte à quatre ou cinq Cheualiers qui vindrent vers le Chasteau, pour signifier à ceux qui estoiēt dedans qu'ils eussent à le rendre entre les mains dudit Dauphin, les menassant que si ils n'obeyssoient & s'ils enduroyent l'assaut, on leur feroit trancher les testes. Ils firent responce que le Duc de Bourgogne leur maistre leur auoit donné en garde ceste place, & qu'ils ne la rendroient pas qu'ils n'eussent certaine nouuelle ou autre enseigne de luy. Deux ou trois fois ceux de dehors firent ceste sommation à ceux de dedans qui demandoyent tousiours nouuelles de leur Duc, mais on ne leur faisoit aucune responce sur cela, tousiours persistoyent en ce qu'ils ne rendroient point ladite place sans l'expres commandement d'iceluy. Alors les Cheualiers du

Chasteau sommé. Responce d'assiegez.

M. ccccxix. Dauphin dirent à ceux de dedãs qu'ils missent par escrit ce qu'ils voudroyent auoir, A
» & qu'on leur feroit responce. Ce qu'ils firent.

» Premierement requirent que la forteresse fust mise entre les mains de monseigneur de Bourgogne, ou au moins qu'ils eussẽt descharge de luy signee de sa main. Que tous les prisonniers ayans esté prins auecques le Duc fussent deliurez sans finances. Que tous hommes & femmes, de quelque estat qu'ils fussent, en la forteresse s'en pussent aller ailleurs franchement, auecques tous les biens qui auoyent esté leans apportez de leur party. Qu'ils eussent delay de quinze iours iusques à ce que leurs cheuaux fussent venus. Qu'ils eussent sauf-conduit pour deux cents hommes d'armes qui les viendroyent querir, & ledict sauf-conduict durast quinze iours. Lesquels articles estants visitez par le Dauphin, furent renuoyez les Cheualiers vers le chasteau auecques charge de faire telle responce. Que quant à la personne du Duc elle ne fust plus demandee: car l'on ne la peut auoir. Quant aux prisonniers qui ont esté prins ils sont bien à monsieur le Dauphin, & leur departira des biens & offices de ce Royaume, & n'en soit enquis plus auant. Quant aux B biens qui sont dedans la forteresse appartenants au Duc de Bourgogne, ils demeureront en la main de Monsieur le Dauphin, & les fera recepuoir par inuentaire, en baillant descharge à ceux qui les ont en garde: & les autres qui sont leans emporteront tous leurs biens qu'ils y ont apportez. Quant aux quinze iours que demandez de delay, rien ne sera: mais on vous fera conduire iusques à Bray sur Seine. Quant au sauf-conduit de deux cens hommes d'armes, il n'est nul besoing de l'auoir puis qu'aurez cõducteurs. Apres plusieurs paroles, les susdicts du chasteau firent traité auecques le Dauphin qu'ils s'en iroyent seurement leurs corps & bagues sauues, rendants la forteresse & tous les biẽs & ioyaux du Duc de Bourgogne demeuroyent audit Dauphin. Ainsi furent deliurez tous les seigneurs & seruiteurs estants dedans le Chasteau de Montereau. Enguerrand escript ainsi de deux qui estoyent prisõniers entre les mains de Monseigneur le Dauphin. De là se partit auecques ses gens, & enuoya les prisonniers dessusdits, la Dame de Giac, & Philippes Iosquin à Bourges en Berry: lesquels prisonniers firent serment audict Dauphin de le seruir & tenir son party, fors Charles de Bourbon & messire Pierre de Giac. C Quant aux autres, iaçoit qu'ils fussent requis par plusieurs fois d'iceluy Dauphin & de ceux de son conseil, qu'ils voulsissent demeurer auec luy & faire ledict serment, & que grands biens & honneurs leurs fussent offerts, neantmoins oncques ne s'y voulurent consentir, ainçois firent responce que mieux aimoyent mourir en prison ou autrement, comme il plairoit au Dauphin, que de faire chose qui à eux & à leurs successeurs peut estre reprouuee à mal. Pourtant voiant leur volonté, & qu'autre chose on n'en pouuoit auoir, furent depuis tous mis en deliurance, moyennant grande somme de pecune qu'ils payerent, excepté messire Charles de Lẽs qu'ils firent mourir, & ne retourna pas. Ledit Enguerrand aussi en vn autre lieu escrit ainsi de la Dame de Giac & de Philippes Iosquin. Auec le Dauphin (dit-il) demeura la Dame de Giac, laquelle, comme il fut commune renommee, fut cõsentãt dudit homicide, & pareillement y demeura Philippes Iosquin, & n'osa retourner deuers la Duchesse de Bourgogne, ne deuers son fils le comte de Charolois, pourtãt qu'il n'estoit pas bien en leur grace. Lequel Philippe Iosquin estoit natif de Diion, fils de D l'Armoyer de feu le Duc Philippes de Bourgogne, & par long temps auoit esté moult feable & aimé par dessus tous du susdict Duc de Bourgogne, est à sçauoir de ses seruiteurs, & mesmes luy faisoit porter son seel de secret, & signer lettres de sa main comme si ledict Duc les eut signees, & y auoit peu de difference du signe que contrefaisoit le dessusdict Philippes Iosquin à l'encontre de celuy que faisoit le Duc de sa propre main. Pour lesquelles besongnes & grandes authoritez il fut par plusieurs fois moult hay de plusieurs seigneurs repairants en la Court diceluy Prince. Mais neantmoins estant en l'estat dessusdict il acquist de grandes finances, & fit vne moult notable maison dedans la ville de Dijon, lesquelles cheuances à son departement il delaissa en plusieurs lieux, c'est à sçauoir en Bourgogne, en Flandres, & ailleurs, lesquelles furent prinses comme confisquées des officiers du Comte de Charolois, & les donna à aucuns de ses seruiteurs, & le dessusdit Philippes, ainsi commo dit est, s'en alla desnué de tous biens. Tels sont les mots pro-

Leurs articles.
Pour s'en aller.
Responces à ces articles.
Par le Dauphin.
Deliurance de prisonniers
Mots de Monstrelet.
Bourguignõs irritez.
Deliurez.
Fauori du Duc.
Ses biens.
Confisquez.

A pres d'Enguerrand touchant ce qui cócerne la dame de Giac, & Philippes Iosquin, par lesquels l'on peut cognoistre que ceux qui mettent plus de fiance aux Princes qu'en Dieu, en fin se trouuent fort loing de leur compte, & esgarez du droit chemin. Au surplus le Dauphin le Lundy 11. de Septembre escriuit aux bonnes villes de France, comme Paris, Rheims, Chaalons & autres, faisant sçauoir que le Duc de Bourgogne en l'assemblee de Monstereau, auoit cherché son espee pour l'offencer en sa personne, dont par sa folie il estoit demeuré mort sur la place, les priant de luy estre fidelles. D'autre-part le seigneur de Montagu estant eschappé de Monstereau & venu à Bray sur Seine, escriuit en son nom plusieurs lettres aux bonnes villes de ce Royaume, mesmement à celles tenant le party du Roy & du feu Duc de Bourgogne, comme Paris, Rheims, Chaalons, Troyes & autres, lesquelles furent agreables aux habitans d'icelles, & promirent de persister en leur loyauté enuers le Roy. Ceux de Paris estans fort desplaisans & troublez de la mort du Duc, firent nouueau serment entre les mains de Philippes de Bourgogne Comte de sainct Paul, neueu du feu Duc, d'estre fidelle au Roy & au Comte de Charolois son fils, & B qu'ils poursuiuroient de tout leur pouuoir pour auoir la vengeance de cest homicide contre les conspirateurs & coupables. Et de ce furent faites lettres seellees de leur seel.

M.cccc.xix. — Mort accusé. — Lettres de Montagu. — Serment des Parisiens.

Philippes nouueau Duc de Bourgogne par la mort de Iean son pere tué à Monstereau Faut-Yonne, se monstra cruel vengeur du meurtre proditoirement commis en la personne d'iceluy. Il estoit en Flandres, autres disent faussement à Paris, quand son pere fut tué. Les Parisiens apres la mort de sondit pere enuoyerent vers luy leurs Ambassadeurs, ou pour mieux dire deputez, auec lesquels il print conclusion d'escrire aux bonnes villes tenans le party du Roy & celuy du feu Duc son pere, à ce qu'elles persistassent en leur fidelité, & leur mandoit qu'il esperoit auoir en bref tresues auec les Anglois. Et cependant les prioit que chacun enuoyast vers luy à Arras leurs deputez, auec puissance d'accorder ce dont ils seroient requis. Sur ce poinct il depescha ses Ambassadeurs vers le Roy d'Angleterre, estant lors à Roüen, pour impetrer tresues pour tous les pays estans en l'obeissance du Roy & C la sienne. Ses Ambassadeurs obtindrent les tresues qu'ils pretendoient, sur esperance de proceder plus auant en Traicté auec lesdits Anglois. Les deputez des trois Estats ne faillirent de venir quelque temps apres à Arras, là où par la bouche du Doyen du Liege fut proposé que le nouueau Duc de Bourgogne estant affectionné au seruice du Roy, & desirant le grand bien de la France, auoit deliberé de dresser vn voyage. A ceste cause les prioit de demeurer fermes en leur fidelité & loyauté enuers le Roy, & tenir son party comme ils auoient tenu celuy du feu Duc son pere, & luy donner ayde & secours si besoin en estoit. Ce qui luy fut tres-liberalement accordé par les deputez desdits trois Estats.

Fils vengeur de son pere. — Escrit par tout. — Tresues obtenues. — Trois Estats à Arras.

Or les Parisiens & ceux qui estoient aupres du Roy, qui tous tenoient le party de Bourgogne, redoutoient la fureur du Dauphin. Les vns qui tenoient grands estats & offices craignoient que si ledit Dauphin venoit à estre le plus fort, ils vinssent à estre priuez de leurs estats auec le danger de leurs vies, & les petits auoient crainte que s'il venoit à commander à ce Royaume, les tailles & autres impositions que le D feu Duc de Bourgogne auoit fait supprimer seroient remises sus. A ceste cause de leur part, & de celles des Parisiens, & de Philippes de Bourgogne Comte de sainct Paul, cousin germain du Duc Philippes, ils enuoyerent vers ledit Duc leurs Ambassadeurs, le prier de donner ordre à ces affaires pour la vengeance de la mort cruelle de son feu pere, & de ne laisser les partisans de sondit pere en proye, & à la fureur & vengeance du Dauphin & de ses partisans, qui ne cherchoient que leur ruine & destruction. Ledit Duc les remerciant de leur bonne volonté, les asseura que bien-tost il auroit la vengeance de la mort de son pere, & que par l'aduis & consentement du Roy il enuoyeroit bien-tost ses Ambassadeurs vers le Roy d'Angleterre, & au demeurant les prioit de tenir tousiours fidelité au Roy & à luy, & tenir en obeissance tous leurs voisins de l'Isle de France. Sur ces entrefaites le Duc fut aduerty qu'Estienne de Vignolles, dit la Hire, & Poton de Xaintrailles, partisans du Dauphin, tous deux braues Capitaines, & qui depuis aux guerres

Crainte du Dauphin. — Ambassadeurs vers le Duc. — Pour l'animer. — La Hire & Poton.

M.ccccxix. contre les Anglois au temps de Charles 7. firent plusieurs preuues de leur vaillance & fidelité, auoient pris la ville de Crespy en Laonnois, & la forte place de Clarõ, la prise desquelles tenoient en grande subiection les pays de Laonnois & de Vermandois. Dequoy ayant ledit Duc ordinairement des plainctes, cela luy fit haster son entreprise, & enuoya ses Ambassadeurs vers le Roy d'Angleterre Henry cinquiesme, auec certains articles qu'ils luy communiquerent. Ledit Roy leur fit responce qu'en peu de iours il enuoyeroit audit Duc les siens, pour luy faire entendre sa volonté sur lesdits articles. Quelque temps apres arriuerent à Arras les Ambassadeurs du Roy Anglois, & apres plusieurs conferences des vns auec les autres, finablement ils en vindrent à conclusion, & se trouuerent d'accord, pourueu qu'il pleut au Roy Charles trouuer bon ce qui par eux auoit esté traicté, & pendãt qu'on aduertiroit ledit Roy, qui pour lors estoit à Troyes, pour sur ces faits sçauoir sa volonté, les François, Anglois, & Bourguignons feroient abstinence de guerre, & exerceroient les vns auec les autres leurs commerces comme en temps de paix. Et pource pendant soulager les pays de Vermandois & de Laonnois qui estoient trauaillez par les gens du Dauphin, le Duc enuoya vne armee à Peronne en deliberation d'assieger le chasteau de Muin où se retiroient les ennemis, mais sur ce point ils entẽdirent que Caradoz de Quesnes & Charles de Flauy auec leurs troupes auoiẽt surpris par escalade la ville de Roye, & l'auoient reduitte en l'obeyssance du Dauphin. Ce mesme iour les Bourguignons laissans l'entreprise de la ville de Muin firent sonner leurs trompettes, & montans à cheual en toute diligence marcherent vers la ville de Roye, où ils trouuerent encores contre les murailles les eschelles dressees, par lesquelles les Dauphinois auoient eschellé la ville, & tout chaudement sans leur donner loisir de penser à se fortifier leur liurerent vn gros assaut, qui de grand cœur & force fut soustenu par les ennemis, toutesfois les Bourguignons gagnerent sur eux vn fauxbourg. Iean de Luxembourg chef de ceste armee amena les Dauphinois à telle raison, qu'apres auoir ioüy de la ville de Roye vingt-sept iours seulement, ils la rendirent aux Bourguignons, & s'en allans leurs corps & bagues sauues, furent destroussez par vne troupe d'Anglois venans au siege de Roye au secours des Bourguignons. D'ailleurs le Vidasme d'Amiens mit en l'obeissance du Duc de Bourgogne le fort chasteau de Muin, qui faisoit tant d'ennuy aux pays de Laonnois & de Vermandois, & auoit tousiours tenu pour la faction d'Orleans contre celle de Bourgogne, dont Peronne, Roye, Montdidier, Amiens, Corbie, & autres villes auoient beaucoup enduré. Quelque temps apres furent proclamees les trefues entre les Roys de France & d'Angleterre, par tous les pays de l'obeissance dudit Roy Charles & du Duc de Bourgogne, sous esperance de conclurre bien tost apres paix finale entre lesdits Roys & ledit Duc, lequel marchant auec son armee, secouruë d'vn bon nombre d'Anglois, se presenta deuant la ville de Crespy, qui tint bon pour quinze iours contre ses forces, mais en fin elle fut contrainte de se rendre, & les Dauphinois qui estoient dedans s'en allerent à Soissons qui tenoit leur party. Le Duc à la priere de ceux de Laon demantela ladite ville de Crespy. Ce qui aduint l'an 1419.

Anglois pratiqué. — Traicté auec luy. — Soulagement de pays. — Roye prise. — Assiegee. — Reprise. — Trefues entre les 2. Roys. — Prise de Crespy.

III. Apres la prise & ruine de Crespy le Duc tira vers la ville de Troyes, là où suiuant ce qui auoit esté accordé entre ses Ambassadeurs & le Roy d'Angleterre, ledit Roy se trouua auec Charles Roy de France & d'Isabel de Bauiere sa femme. Ladite Royne & ledit Duc tindrent vn conseil sur les affaires auparauant traictez auec le Roy d'Angleterre, & pour la conclusion du mariage dudit Roy auec Catherine fille du Roy Charles, qui estoit tousiours detenu de sa fieure frenetique & priué de son sens, tellement qu'il accordoit tout ce qu'on luy proposoit, aussi bien ce qui luy estoit pernicieux, que ce qui luy estoit profitable, de sorte que toutes choses se passoient à la fantasie de ceux qui pouuoient vne fois empieter sa personne & sa volonté. Ledit Duc trouua bien à propos ce pauure Roy, pour executer sa vengeance contre ses ennemis, pour le meurtre commis en la personne de son pere, & auoit tant fait que pres dudit Roy n'estoit demeuré personne que ceux qui estoient à sa deuotion, desquels il faisoit le principal conseil de France, qui furent tous consentans du Traicté fait auec le Roy

Entreueue de deux Roys. — Frenesie de Charles.

A d'Angleterre, le plus malheureux & pernicieux qui fut iamais mis par escrit, tant pour auoir esté faict contre toutes loix & preeminences de la couronne de France, que pour les malheurs & ruines qui en aduindrent. Car Charles fils aisné du Roy, & Dauphin de Viennois, fit longuement ou plustost soustint la guerre contre ledit Duc, qui ayant en puissance le Roy & la Royne, auoit auec elle conclud que le Roy Charles donnant au Roy Anglois en mariage sa fille Catherine, il le faisoit son vray & legitime heritier, & apres son decez successeur au Royaume de France, duquel il deboutoit son fils Charles, annullant l'antique constitution & coustume des Roys fondee sur la loy Salique, ou selon d'autres sur l'ancienne loy de France touchant l'exheredation des femmes. Mais ladite Royne estoit tant irritee cótre le Dauphin son fils, de ce qu'il l'auoit fait detenir prisonniere à Tours, d'où elle auoit esté deliuree par le Duc Ieã de Bourgogne, & de ce que sondit fils luy auoit prins les grosses sommes de deniers qu'elle auoit cachees dedans Paris, & en quelques Eglises, qu'elle consentit à la totale ruine & destruction de sondit fils par ce maudit Traicté, duquel nous auons icy inseré quelques articles, afin B qu'on cognoisse l'iniquité d'iceluy.

M.CCCCXX. Malice du Duc.

Charles exherede son fils.

Donne son Royaume à l'Anglois.

Charles par la grace de Dieu Roy de France, à tous noz Baillifs, Preuosts, Seneschaux, & autres chefs de noz iustices ou à leurs Lieutenans, salut. Comme accordance finale & paix perpetuelle soiẽt huy faictes & iurees en nostre ville de Troyes, par nous & nostre trescher & tresamé fils Henry Roy d'Angleterre, heritier & Regent de France pour nous & luy les Royalitez de France & d'Angleterre, tant par le moyen du mariage de luy & nostre treschere & amee fille Catherine, comme de plusieurs poincts & articles faicts, passez & accordez par chacune partie pour le bien & vtilité de nous & de nos suiects, & pour la sureté d'iceux pays par le moyen de laquelle paix chacun de nosdits suiects & ceux de nostre dit fils pourront desormais conuerser, marchander & besongner les vns auecques les autres, tant de là la mer comme deça.

Meschant traité auec le Roy Anglois.

Item est accordé que nostredit fils le Roy Henry d'oresnauant nous honorera comme son pere, & compagne la Royne comme sa mere, & auec ce ne nous empesC che nostre vie durant que ne iouyssions & possedions paisiblement de nostre Royaume.

Seureté de pays.

Item que nostredit fils le Roy Henry ne nous troublera ou empeschera comme deuant est dit, ce que nous tenons & possedons tant que nous viurons, & ainsi que nous tenons & possedons de present la couronne & dignité Royalle de France, & les reuenus, fruicts, & profit d'iceux, à la soustenance de nostre estat & des charges du Royaume, & que nostredicte compagne tienne tant qu'elle viura estat & dignité de Royne, selon la coustume du Royaume, auec partie desdictes rentes & reuenus à elle conuenable.

Condition auec l'Anglois.

Item est accordé que tantost apres nostre trespas, & deslors en auant, la couronne & Royaume de France auec tous leurs droits & appartenances demeureront & seront perpetuellement à nostredit fils le Roy Henry, & de ses hoirs.

Charles sera tousiours Roy.

Item pource que nous sommes tenus & empeschez le plus du temps par telle D maniere, que nous ne pouuons en nostre personne entendre ou vacquer à la disposition des besongnes de nostre Royaume, la faculté & l'exercice de gouuerner & ordonner la chose publique dudit Royaume, seront & demeureront nostre vie durant à nostredit fils le Roy Henry, auec le conseil des nobles & sages dudit Royaume, à nous obeissans, qui auront aimé l'honneur & proffit dudict Royaume, par ainsi que dés maintenant & deslors en auant il puisse iceluy regir & gouuerner par lui mesme, & par autres qu'il voudra, de present auec son conseil, & des nobles & sages dessusdits. Lesquelles facultez & exercices de gouuerner ainsi estans par deuers nostredit fils le Roy Henry, il labourera affectueusemẽt, diligemment, & loyaument, à ce qu'il puisse estre à l'honneur de Dieu, de nous, & de nostredicte compagne, & aussi au bien dudit Royaume, à defendre & tranquiller, appaiser, & gouuerner iceluy Royaume, selon l'exigence de iustice & equité, auecques le conseil & aide des grands seigneurs, Barons, & nobles dudit Royaume.

L'Anglois Roy apres sa mort.

Gouuernera les affaires.

Trauaillera au repos.

A Monstereau Faut-Yonne soustenuë par Pierre de Guitry partisan du Dauphin, & fut prise d'assaut le 24. iour de Iuin de l'an 1420. Ceux de dedans se sauuerent au chasteau en telle precipitation, fureur & crainte, que plusieurs d'iceux tomberent en la riuiere pour la grand presse des fuyans & des suiuans. La ville estant prise le corps du Duc Iean par le commandement du Duc Philippes son fils, fut deterré du lieu où il estoit en l'Eglise nostre Dame deuant l'hostel sainct Louys. Ledit Duc mort auoit encore sa calotte ou petit bonnet sur son visage qui couuroit la playe qu'il auoit euë de la hache de Tanneguy du Chastel, les boyaux luy sortoient par les autres coups qu'il auoit eus, & estoit encore vestu de son pourpoint & de ses bottes. Ledit corps deterré fut honorablement enseuely & mis dedans vn cercueil de plomb, puis porté au Conuent des Chartreux lez Diion, fondé & basty par le Duc Philippes le Hardy son pere. Le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgogne ne se contentans de la prise de la ville de Monstereau, voulurent aussi auoir le chasteau, mais quelques prieres que fissent vingts gentilshommes prins prisonniers en la ville, à ceux de dedans ledit chasteau, lesquels ledit Roy auoit B enuoyez soubs bonne garde sur le bord du fossé dire à ceux de dedans que s'ils ne se rendoient lesdits vingts gentilshommes seroient pendus, iamais ceux de dedans n'en voulurent rien faire, dont lesdits gentilshommes furent pendus.

M.cccc.xx. Prise de Sens & Mõstereau.

Duc de Bourgogne deterré.

Sommation du chasteau.

Huict iours apres ledit Guitry rendit le chasteau, les corps & biens de ceux qui estoient dedans sauues, excepté de ceux qui seroient trouuez coupables de la mort dudit Duc Iean. Apres la prise de la ville & du chasteau de Monstereau, la ville de Ville-neufue-le-Roy assise sur la riuiere d'Yonne fut prise, en laquelle plusieurs Dauphinois furent tuez. Durant ce temps le Dauphin Charles reduisit sous la puissance les villes de Languedoc & de la Prouence, que le Prince d'Aurange tenant le party de Bourgogne auoit conquises.

Conquestes.

Le Roy d'Angleterre voulant pousser sa fortune auec le Duc de Bourgogne vint mettre le siege deuant la ville de Meleun defenduë par le seigneur de Barbasan, qui souffrit tant dedans ladite ville en esperance d'estre secouru, que luy & ses gens finalemẽt mangerent leurs cheuaux. Et en fin il fut cõtraint de rendre la ville, & luy C fut amené prisonnier à Paris, pource qu'il estoit l'vn de ceux qui auoient accompagné le Dauphin au meurtre du Duc Iean. De là le Roy alla assieger Moret, puis Meaux qui furent prinses. Compiegne fut assiegee & se defendit si bien qu'elle ne peut estre emportee. Apres les prises de ces villes le Roy Anglois soy faisant appeller Regent en France, s'en retourna à Troyes vers le Roy Charles, de là où il le tira, & luy & le Duc de Bourgogne le menerent en la ville de Paris. Leur venuë fut tres-agreable aux Parisiens, esperans que ce nouueau changement apporteroit quelque fin aux miseres & troubles de la France, mais de plus en plus ils croissoient.

Siege de Meleun.

Anglois Regent en Frãce

Le Roy Henry estant arriué à Paris, commanda qu'on fit iustice de ceux qui seroient trouuez coupables de la mort du Duc Iean de Bourgogne, & ostant la Capitainerie de Paris à Philippes de Bourgogne Comte de S. Paul cousin germain dudit Duc Philippes, il la donna à son frere Thomas Duc de Clarence, & mit à Paris vne grosse garnison d'Anglois, iettant dehors de ladite ville les gens de guerre Frãçois & Bourguignons qui y estoient auparauãt. Nos Annales de France disent qu'apres auoir esté ledit Roy Anglois honorablement receu à Paris, il laissa ledit Duc de Clarence son Lieutenant en France, & s'en alla à Roüen, puis de là en Angleterre. Les histoires Angloises disent qu'apres que ledit Roy eut seiourné quelques iours à Paris, il remonstra aux seigneurs de son conseil comme ses affaires l'appelloient en Angleterre, & laissa la charge des affaires du Royaume de France au Duc de Bourgogne & à son frere Humfred Duc de Glocestre, & enuoya pour ses Lieutenans generaux en Normandie, le Duc Thomas de Clarence son autre frere, & Richard Comte de Vvaruich. Ayant mis cest ordre à ses affaires de France il passa en Angleterre. Voyla ce que disent les histoires dudit pays. Ce qui aduint l'an 1420.

Ce qu'il fait à Paris.

D

Puis à Roüen & de là en Angleterre.

Ledit Roy estant à Paris se faisoit croire de tout & ordonnoit de toutes choses à son plaisir au nom du Roy Charles & du sien, de sorte qu'il donnoit toutes les charges, honneurs & dignitez aux Anglois, petit à petit destituoit les François

Son authorité a Paris & se fait du Duc.

de tous moyens, & luy suffisoit d'auoir le Duc de Bourgogne pour luy, lequel il A sçauoit se vouloir venger de la mort de son pere, & ne pourchasser autre chose sinon que faire priuer le Dauphin Charles de la couronne de France. Ce qui fut cause que ledit Duc mit entre les mains dudit Anglois toutes les villes tenans son party sous couleur de les mettre en l'obeissance du Roy Charles, qui auoit declaré ledit Roy d'Angleterre son heritier & successeur. Cependant Charles n'auoit quasi que le nom de Roy, car on luy auoit fait vn grand retranchement de son Estat & de ses moyens, & n'auoit pas la quarte partie de la suitte qu'il souloit auoir, ny tel nombre de seruiteurs & officiers que le Roy d'Angleterre, par les mains duquel passoient toutes choses. Le Roy Charles estoit logé en son hostel de sainct Pol, & l'autre au Louure, mais la Cour de l'affluence du peuple estoit bien plus grande au Louure qu'à l'hostel de sainct Paul, d'autant que tous les affaires se manioient audit Louure, toute grandeur, & toute Royauté & puissance y estoient, & n'y auoit que desolation, pitié, calamité, misere & folie au logis du Roy Charles.

Miseres de Charles.

IV. Quelques iours apres l'arriuee des deux Roys à Paris, qui fut l'ã 1420. ils s'assemblerent en l'hostel sainct Pol auec leur conseil, la Cour de Parlement, l'Vniuersité de Paris, & autres personnes de sçauoir & de qualité. Eux deux vestus de mesme parure estoient assis sur vn mesme siege, & de l'autre costé vers le milieu de la sale sur vn autre siege le Duc de Bourgogne, qui apres auoir demandé audience aux Roys, fit proposer par la voix de maistre Nicolas Raulin son Aduocat, vne plainte du meurtre commis en la personne du feu Duc Iean son pere, exaggerant fort la felonnie de cest homicide contre le Dauphin Charles & les autres coulpables d'iceluy, contre lesquels cest Aduocat print ses conclusions tendant à ce qu'ils fissent amende honorable comme il s'ensuit. Sçauoir qu'ils fussent mis dedans tumbereaux & menez par tous les quarrefours de Paris, testes nuës, par trois iour de Samedy, ou à iours de feste, & que chacun d'eux tint vn cierge ardent en la main, & qu'ils prononçassent à haute voix, qu'ils auoient occis mauuaisement, faussement, damnablement & par enuie le Duc de Bourgogne, sans cause raisonnable quelconque, & ce fait qu'ils fussent menez au lieu où ils perpetrerent ledit homicide, c'est C à sçauoir à Monstereau Faut-Yonne, & là dissent & repetassent lesdites paroles. En outre qu'au lieu où ils l'occirent, fut faite & edifiee vne Eglise, & là fussent ordonnez douze chanoines, six chapelains & six clercs, & pour y perdurablement faire le diuin office, & fussent pourueus de tous ornemens sacrez, de tables, de liures, de calices, de nappes, & de toutes autres choses necessaires & requises: & fussent les douze chanoines fondez chacun de deux cens liures parisis, les chappellains de cent, & les clercs de cinquante, monnoye dite aux despens dudit Dauphin & ses complices. Et aussi que la cause pourquoy seroit faite ladite Eglise fut escrite de grosse lettre & entaillee en pierre au portail d'icelle, & pareillement de chacune des villes qui s'ensuiuent, c'est à sçauoir à Paris, à Rome, à Gand, à Dijon, à sainct Iacques en Compostelle, & en Hierusalem où nostre Seigneur souffrit mort & passion. Apres que Raulin eut parlé, maistre Pierre de Marigny Aduocat du Roy en Parlement, prins aussi conclusions criminelles contre les dessusdits homicides, & le Recteur de l'Vniuersité de Paris nommé maistre Iean l'Archer Docteur en la faculté de Theologie pour la part de toute l'Vniuersité, parla pareillement deuant ces deux Roys, les exhortant de faire iustice, & de punir les coupables des crimes d'homicide & meurtriers, & qu'ils escoutassent doucement & benignement les requestes & prieres du Duc Philippes de Bourgogne, ainsi outragé en la personne de feu son pere, & qu'icelles requestes vousissent mettre à effet & execution. Voyla les mesmes mots des requerans.

Grandeur de l'Anglois. — Instance du Duc. — Pour la mort de son pere. — Estranges demandes. — Eglises edifiees. — Responce de Charles.

B / D

Apres ces propositions fut respondu par le Roy, par la bouche de son Chancellier, que de la mort dudit Duc & de ceux qui l'auoient occis, & des requestes contr'eux presentement faites de la part du Duc son fils, il leur feroit par la grace de Dieu, & la bonne ayde & aduis de Henry Roy d'Angleterre Regent de France & heritier, bon accomplissement de iustice sur toutes les choses dites & proposees sans faillir. Ce fait se departit toute ceste assemblee, & alors se deliberoit le Roy

Promis de venger ledit Duc.

A Roy d'Angleterre de repasser la mer pour mener par delà Catherine de France Royne d'Angleterre sa femme: mais auant que partir il tint les Estats de tout le Royaume en la ville de Paris, où estoient les deputez & Ambassadeurs des bonnes villes qui auoient esté conuoquez par le commandement du Roy Charles. Alors ledit Roy d'Angleterre fit proclamer & appeller à la table de marbre Charles Duc de Touraine Dauphin, & furent faites contre luy toutes les solemnitez & ceremonies accoustumees en tel cas, pour le crime commis en la personne du Duc Iean de Bourgogne. Et pource qu'à ces adiournemens & proclamations ledit Dauphin ne fut, ny ne comparut, ny n'enuoya par la sentence du Conseil de la Cour de Parlement il fut banny & exilé du Royaume, & iugé indigne de succeder à toutes seigneuries venuës & aduenir. Luy aduerty de cest Arrest inique, en appella publiquement à la pointe de son espee, & nommement de l'attente & succession qu'il pretendoit à la couronne de France, comme vray heritier d'icelle apres le decez du Roy Charles son pere, selon les loix, coustumes & statuts inuiolablement obseruez en ce noble Royaume. Toutesfois les Parisiens qui a-B uoient pour la pluspart tousiours tenu le party des Ducs de Bourgogne, mesmement ceux qui auoient esté auancez par eux en grands offices, furent tresioyeux de tel bannissement: car ils auoient crainte que le Dauphin venant à se remettre sus, ils ne fussent deboutez comme desloyaux. En ces mesmes iours le Roy d'Angleterre qui portoit vne dent d'inimitié au seigneur de l'Isle-Adam Mareschal de France, donna charge au Comte ou Duc d'Orcestre Capitaine de Paris, de le faire prendre prisonnier, ayant par plusieurs fois eu desir de le faire mourir, ce qu'il eut fait sans l'interuention des prieres du Duc de Bourgogne, mais ce neantmoins il demoura en prison iusques à la mort du Roy Henry susdit, au grand regret des Parisiens qui se mirent en armes le iour qu'il fut mené prisonnier en la Bastille pour le recourre: mais les Archers Anglois estoient en tel nombre qu'ils contraignirent la commune des Parisiens de se retirer, & en blesserent plusieurs à coups de fleches.

M. cccc.xxi.

Les 3. Estats à Paris.

Le Dauphin banny.

Haine des Parisiens contre luy.

Force de haine.

Cela aduint en l'annee 1420. sur la fin de laquelle, ou selon d'autres au commen-C cement de l'an 1421. à la fin du mois de Mars, le Duc de Clarence frere du Roy d'Angleterre & plusieurs seigneurs Anglois partirent de Normandie, & venans en Aniou se presenterent en bataille deuant la ville d'Angers, mais n'y pouuans rien faire, se vindrent loger à Beaufort en vallee. Les Anglois ayans pris quelques Escossois allans au fourrage, (car en l'armee des François y auoit plusieurs Escossois) les amenerent au Duc de Clarence, qui ayant sceu d'eux en quel estat, & où estoit l'armee des François, & quels chefs & combien d'hommes elle auoit, fit marcher son armee Angloise vers le petit Baugé pres du grand & là trouuerent vn Cheualier nommé Iean de la Croix, lequel ayant apperceu l'armee des Anglois, se retira en l'Eglise, puis luy & ses gens monterent au clocher, là où ils se defendirent si vaillamment auec des pierres qu'ils iettoient d'enhaut, que les Anglois ne les peurent auoir. Le Duc de Clarence voyant ne pouuoir venir à bout de ceux qui estoiẽt dedans ce clocher, se delibera d'aller trouuer & combattre l'armee des François & Escossois, laquelle ils trouuerent en fort bon ordre. Les deux armees estans venus D aux mains, les Anglois furent deffaits & vaincus, & les François vainqueurs & triomphans. Le Duc de Clarence frere du Roy Anglois, le Comte de Suffolc ou de Stantfort, & les seigneurs de Grey & de Roors, & plusieurs autres grands seigneurs Anglois, & autres iusques au nombre de quinze cens, autres disent deux ou trois mille y furent tuez, & plusieurs seigneurs pris. Ceste bataille fut donnee pres de Baugé en Aniou la veille de Pasques au mois de Mars de l'an susdit mil quatre cens vingt-vn. Les Anglois qui estoient à Beau-fort aduertis de la mort du Duc de Clarence, s'enfuirent hastiuement en Normandie d'où ils estoient venus.

Parisiens blessez.

Les Anglois à Baugé.

Anglois tuez & pris.

V.

Cependant que le Royaume de France enduroit ces desolations & calamitez sans aucune esperance de ressource, en l'an 1419. Marguerite de Clisson Comtesse de Pentheure veusue de Iean de Bretagne fils de Charles de Blois, desirant faire tomber le Duché de Bretagne entre les mains de ses enfans qu'elle auoit

Affaires de Bretagne.

M.cccxxi. Duc de Bretagne conuié. eux dudit Iean son mary, & qui auoit esté par la force des armes osté audit Charles A de Blois son beau pere, conuia en son chasteau de Châtoceaux sur Loyre, ledit Duc Iean de Bretagne 5. du nom, soubs couleur de bonne foy, & de luy donner le plaisir de la chasse, & de la compagnie de plusieurs honnestes dames des pays d'Aniou, de Poictou & de Bretagne. Le Duc ne se deffiant d'aucune chose, & ne pensant que ceste femme luy voulut faire aucun outrage, auec petite compagnie alla à Chantoceaux, là où ladite Marguerite & deux de ses enfans assistez de quelques gentils-hommes Bretons, prindrent ledit Duc & ceux de sa suitte, & les mirent prisonniers en diuerses prisons dedās ce chasteau. La Duchesse femme dudit Duc de Bretagne, qui estoit lors à Vennes (ordinaire demeure des Ducs dudit pays) aduertie de la prise & prison de son mary, assembla en ladite ville de Vennes tous les Barons, seigneurs & Prelats de Bretagne, lesquels auec elle resolurēt de leuer vne armee pour aller deliurer le Duc de sa prison, & d'enuoyer vers le Roy d'Angleterre luy remonstrer l'enormité de ce cas, & le prier de vouloir secourir ladite Duchesse, ses enfans & eux, pour les aider à deliurer le Duc.

Mis en prison

Secours Anglois requis. Les Ambassadeurs Bretons enuoyez vers ledit Roy le trouuerent au siege de B Melun (duquel nous auons parlé cy-dessus) & bien que ledit Roy eut regret de la fortune dudit Duc qui estoit son amy & allié, & qu'il eust bonne enuie de le secourir, si est-ce qu'il respondit ausdits Ambassadeurs qu'il ne pouuoit pour l'heure leur donner le secours qu'ils demandoient, ains leur promit qu'apres auoir mis ordre aux affaires de la France, de laquelle il esperoit bien tost se faire maistre, il ne faudroit de le leur donner. Pour cela les Barons de Bretagne ne laisserent pas d'amasser forces pour aller assieger Chantoceaux, & en deliurer leur Duc s'ils pouuoient, & ia estoit leur armee bien pres de Chantoceaux, quand la Comtesse de Pentheure aduertie de l'amas & des approches de ladite armee, enuoya ledit Duc & ceux qu'elle auoit pris auec luy, liez & garrotez, & les yeux bouchez au chasteau des Essars en Poictou, sous la conduitte d'Oliuier, & Charles ses enfans qui le traiterent bien rigoureusement, selon ce qu'en a escrit le Procureur general de Bretagne de ce temps-là, par vn gros procez verbal fait du stille du temps & du pays, & elle demoura dedans le chasteau de Chantoceaux auec C bon nombre de gens de guerre pour se defendre. L'armee Bretonne qui pensoit que le Duc fut encores prisonnier dedans Chantoceaux, mit deuant le siege qui y fut trois mois, & battit si furieusement ce chasteau qui estoit bien l'vne des plus fortes places de ce temps-là, qu'il fut presque tout abbatu & ruiné, vn grand nombre d'hommes de dedans furent tuez, & reduisit les assiegez en telle extremité que la Comtesse effrayee de la ruine de sa place, & de la mort d'vn nombre infiny d'hommes & de femmes tous les iours tuez de coups de canons demanda à parlementer.

Siege de Châtoceaux.

Dura 3. mois.

Traicté de reddition.

Au commencement ceux de dehors ne vouloient accorder aucun pourparler s'ils n'auoient la personne du Duc & des autres pris & detenus auec luy, & les personnes de ladite Comtesse & de Charles, & Oliuier ses enfans, & ladite place de Chantoceaux pour en faire à leur plaisir & volonté. Toutesfois fut autrement conclu leur Traicté, car la dame de Pentheure en premier lieu promit à ceux du siege remettre les personnes du Duc, de Richard son frere, & des autres pris auec D luy qui estoient tous sains & saufs dedans la place de Chantoceaux, & les leur bailler & deliurer plainement. Aussi leur promit bailler & deliurer la place de Chantoceaux pour en faire à leur plaisir & volonté, & qu'elle & ses enfans qu'on disoit estre coupables du cas, comparoistroient en personne au Parlement de Bretagne, qui prochainement seroit assigné en la ville de Vennes, pour ester à droit & iugement sur l'accusation que le Procureur general de Bretagne feroit contre eux, & aussi sur les autres conclusions qu'il voudroit prendre, sauf la grace du Duc en ce qui estoit de leurs vies. Dont si son plaisir estoit il leur feroit remission, autrement non. Et fut accordé que si à iceluy prochain Parlement ils ne comparoissoient on procederoit à l'encontre d'eux nonobstant leur absence, comme si presens y estoient, en leurs personnes. Et pour seureté de comparoir audit Parlement en personne, ester à droit, & fournir l'arrest qui en seroit donné, la da-

Du Duc & de la place.

Remission.

Ostages donnez.

A me de Pentheure bailleroit en ostage tels personnages qu'il seroit aduisé par les Barons de Bretagne. Ceste femme accorda facilement ce Traicté pour sauuer sa vie, & celle de ses enfans, & ceux de l'armee aussi s'y accorderent pour le grand desir qu'ils auoient de recouurir la personne de leur Duc. Mcccc.xxi.

Pour parfaire & accomplir ce Traicté, furent accordees trefues par les assiegeans sans toutesfois desemparer le siege, & cependant elle enuoya querir aux Essars ledit Duc, & les autres prisonniers qui furent ramenez à Chantoceaux, & deliurez cõme il auoit esté dit. Là se trouuerent pareillement Iean & Guillaume aussi enfans de la Comtesse, mais nullement consentans de ceste felonnie, dautant qu'ils estoient absens quand elle fut executee, & pour seureté de comparoir & ester à droit, la Cõtesse donna pour ostage ledit Guillaume, & rendit entre les mains du Duc la place de Chantoceaux qui fut rasee & ruinee, & la Comtesse & Oliuier, & Charles ses deux fils en sortirent auec leurs bagues, ioyaux & meubles, & se retirerent où bon leur sembla, selon ce qui auoit esté promis & accordé entr'eux. Ceste deliurance selon aucuns fut au mois de May, & selon d'autres au mois de Iuillet de l'an 1420.

Prisonniers deliurez.

Chantoceaux ruinez.

B Bien-tost apres le Parlement general de Bretagne fut assigné en la ville de Vennes, là où en plaine Cour, à la requeste du Procureur general de Bretagne, furent appellez ladite Comtesse & ses deux fils, & autres coupables de l'emprisonnement qui y estoient assignez. Mais eux, ny autres pour eux ny comparoissans point, ils furent par suffisans interualles contumacez, tellement qu'il fut deliberé & conclud par la Cour qu'on procederoit contr eux en leur absence, tout ainsi que s'ils estoiẽt presens, en ensuiuant les conclusions qui contr'eux auoient esté prises par le Procureur general, dont il auoit suffisamment informé la Cour. Et furent les dessusdits par arrest de la Cour de Parlement declarez criminels de crime de leze Maiesté, & tous leurs heritages & biens meubles confisquez par confiscation appliquez au Duc. Et fut ordonné que leurs ostages tiendroient prison iusques à ce qu'ils vinssent ester à droit, & au surplus que les chasteaux, maisons fortes, & autres bastimens du Comté de Pentheure & des autres seigneuries appartenantes aux dessusdits au temps du crime par eux commis seroient demollis & abbatus, les clostu-
C res de leurs villes rasees iusques à pleine terre, & les arbres des forests & buissons de leursdites seigneuries seroient coupez à la hauteur de deux toises, & en signe de perpetuelle malediction, & que la memoire en soit & demeure à iamais entre les hommes.

Absens contumacez.

Declarez criminels.

Arrest notable contr'eux.

Cest Arrest duquel n'y auoit appel fut mis à execution, car les villes & chasteaux de Guingamp, Lamballe, la Roche-derien, & autres fortes places appartenantes aux cõdamnez furent abbatuës, & en la forest de Goello chacũ arbre couppé comme par la moitié. Et Guillaume de Blois qui auoit esté present à la prononciation de cest arrest, fut comme leur ostage mené prisonnier au fort chasteau d'Aulroy, là où il fut tenu par l'espace de 27. ans, au bout desquels il fut mis dehors, plorant tant continuellement & amerement de son malheur en sa prison, qu'il en deuint aueugle.

Executé.

Prisonnier aueugle.

Le Roy d'Angleterre fut aduerty que le Dauphin Charles auoit esté consentant du cas commis contre la personne du Duc de Bretagne, pource qu'on di-
D soit qu'en la place de Chantoceaux on auoit trouué vn seellé dudit Dauphin, par lequel il promettoit aider ceux de Pentheure à executer leur entreprise. D'autres disent que le Dauphin n'en sceut & n'y promit iamais rien, car il n'est pas vray semblable qu'il eut voulu iouër ce mauuais tour audit Duc qui estoit son beau frere. Mais s'il le fit, ce fut à la suscitation de ceux qui le possedoient, & d'autres disent que le Dauphin aduerty des pratiques qui se faisoient entre le Roy d'Angleterre & le Duc de Bretagne, fit tant par menees, ambassades & promesses, qu'il tira ledit Duc de son party contre les Anglois & autres ennemis du Royaume de France, & fut accordé entre ledit Duc & les Ambassadeurs du Dauphin qu'il auoit enuoyez vers luy, que bien-tost apres lesdits Dauphin & Duc se rendroient en la ville de Sablé, pour là conclure vne bonne paix entr'eux, & communiquer des affaires du Royaume. Adoncques le premier iour de l'an mille quatre cens vingt-vn se trouuerent ces deux Princes à Sablé, là où ils firent vn Traicté

Dauphin accusé.

Duc de Bretagne pratiqué.

Pourparler à Sablé.

M.cccxxi. d'accord & de bonne paix, par lettres desquelles nous auons bien voulu inserer la A
» teneur.

» Charles fils du Roy de France Regent le Royaume de France, Dauphin de Vien-
» nois, Duc de Berry, de Touraine, & Comte de Poictou, & Iean Duc de Bretagne
Anglois ennemis. Comte de Montfort & de Richemont. A tous ceux qui ces presentes lettres verrõt,
salut. Comme les Anglois anciens ennemis & aduersaires de France, & qui de tout
» temps se sont efforcez & efforcent d'occuper le Royaume de France, soient depuis
» aucun temps en ça descendus en iceluy Royaume, auquel tãt pour leur entreprise,
» comme à l'occasion des diuisions qui ont esté & sont, & des fauteurs adherans & ay-
» dans qu'ils ont eus & trouuez, ils y ont eu tel aduantage qu'apresent ils occupent
Veulent la France. » grande partie du Royaume, & detiennent les personnes du Roy nostre seigneur &
pere, & de la Royne nostre dame & mere hors de leur liberté, & en leur seruitude,
» en eux efforçant d'vsurper le Royaume, & nous debouter & priuer de la succession
» de nostredit seigneur & pere: Nous Charles Regent dessusdit, qui sommes son
Exhereder le Dauphin. vray & naturel heritier & successeur de sa couronne, & les autres parens de mon- B
» seigneur qui à luy pourroient par droit succeder apres nous. Laquelle chose si elle
» demeuroit selon l'intention de nos ennemis & leurs adherans, seroit en grand scan-
» dale, lesion & dommage, & à l'exheredation de la maison, lignee Royale, & au grãd
» reproche de nous & de tous les autres vassaux & subiets de mondit seigneur & pe-
» re: en especial de nous Charles Regent dessusdit, & de nous Iean Duc de Breta-
Cõsideration. gne, qui par le plaisir de Dieu auec les autres obligations naturelles & de lignage
» en quoy sommes tenus vers monseigneur, auons espousé nostre tres-chere & tres-
» amee compagne sa fille. Sçauoir faisons, que toutes les choses dessusdites conside-
» rees par nous Charles Regent & Iean Duc de Bretagne dessusdit, eue aussi consi-
» deration que nous ensemble alliez auec l'aide do Dieu le Createur, auons bien
» pouuoir de resister ausdits ennemis, & de conseruer le Royaume, nos pays & sub-
» iets, & aussi de resister à tous autres qui à nous ou à aucun de nous auroient fait ou
» porté guerre, deshonneur, desloyauté, preiudice & dommage, & iceux punir com-
» me les cas le requierent. Et entr'autres Oliuier & Charles de Blois, desquels nous
» Iean Duc de Bretagne dessusdit sommes seigneur & Prince naturel, & ce nonob- C
» stant par trahison & felonnie nous ont puis peu de iours en ça prins & tenu prison-
» nier, & nostre tres-cher & tres-amé frere Richard de Bretagne, au tres-grand des-
Conseil. plaisir de nous Charles Regent & Iean Duc de Bretagne dessusdit. Apres grande
» & meure deliberation de conseil auquel estoient plusieurs seigneurs du sang royal,
» des Prelats, & autres Conseillers de Monseigneur & de nous Charles, & aussi
Alliance. » d'aucuns des Prelats, Barons & gens de conseil, de nous Iean Duc de Bretagne.
Et pource auons icy amenez & faits assembler, auons outre & pardessus les ami-
» tiez, alliances, & autres obligations en quoy nous sommes l'vn vers l'autre tenus
» pour plus grande fermeté & accroissement de bonne amour par entre nous fait,
» accordé, traicté, & promis foy, fraternité, confederation l'vn vers l'autre, tant pour
» nous comme pour nos pays & subiets en la maniere qui s'ensuit. C'est à sça-
» uoir, que nous Iean Duc de Bretagne, tant pour nous & en nostre nom, comme
Promesses du Duc Breton. » pour nos Barons, vassaux, pays & subiets, cherirons & honorerons nostre tres-
redouté seigneur & frere Charles Regent de France dessusdit, & luy complai- D
» rons en toutes manieres, ainsi que raison est, & que tenus y sommes: Et luy aide-
» rons & donnerons conseil, confort, aide & secours à l'encontre des Anglois an-
» ciens ennemis dessusdits, & autres leurs adherans, alliez, aidans & complices, au
» recouurement de la personne du Roy nostre seigneur & pere, & ses pays occu-
Au Dauphin. pez par lesdits anciens ennemis & alliez de toute nostre puissance, sans y espar-
» gner chose dont nous puissions finer. Et nous exposerons & employerons de
» nostre puissance contre tous ceux qui s'efforceront d'endommager la seigneu-
» rie du Roy, & celle de nostredit seigneur & frere, leurs personnes, honneurs & di-
Contre les Anglois. » gnitez, ainsi que fils & loyal parent de mondit seigneur le Roy, comme bon fre-
re de mondit seigneur le Regent deuons faire. Et a ceste cause mettons nous, nos
» pays & subiets en guerre ouuerte contre lesdits anciens ennemis leurs alliez &
» complices, & declarons que nous renonçons plainement & entierement à toutes
»

A alliances, traictez & parlemens que nous aurions fermez, tenus ou encohuenancez, M.cccexxI. tant ausdits anciens ennemis qu'à leurs alliez, à quelque occasion que ce soit, attēdu " que iamais à eux n'entendismes auoir trefue, sinon sur l'intention que pendant icelle nous puissions enuoyer pardeuers lesdits ennemis pour traicter du bien de paix " si faire se pouuoit. Et qu'à present sommes bien acertenez qu'ils ne veulent accord Renonciatiō. ny appoinctement: mais tendent à eux attribuer la couronne & seigneurie Royale " de France. Et à ceste cause nous cassons, froissons & annullons la trefue & abstinence de guerre que nos Ambassadeurs pourroient en nostre nom auoir fermee & prise auec eux, leurs alliez & adherans. "

Et nous Charles Regent dessusdit, cognoissans grandement la bonne affection Aux Anglois. que nostredit frere a enuers mondit seigneur & nous iceluy aimerons & cherirons, " & luy garderons ses droits, honneurs & dignitez, en tant qu'à nous touche, & luy " complairons en toutes manieres raisonnables comme à nostre tres-cher & tres-amé " frere, & auec ce luy aiderons & donnerons conseil, confort, secours & aide à l'encōtre de ses anciens ennemis & leurs adherans, & tous autres qui quelque chose en-

B treprendre voudroient contre sa personne, ses pays & subiets, & singulierement luy Promesses de aiderons à l'encontre d'Oliuier & Charles de Blois & leur mere, leurs alliez & cōplices, secours. pour paracheuer de mettre à execution l'arrest & sentence de son Parlement " donné à l'encontre d'eux, pour raison du crime de leze Maiesté par eux commis à " l'encontre de luy qui est leur naturel seigneur & Prince. Et à ceste fin contre tous " les dessusdits nous mettons dés à present, nous, nos pays & subiets en guerre, en renonçant à toutes alliances à ce contraires, promettons de bonne foy nous Charles Guerres aux Anglois. Regent & Iean Duc de Bretagne dessusdits en paroles de Princes, & sur les sainctes Iuremens de Princes. Euangiles, pour ce par nous reellement touchees, & soubs l'obligation de tous nos " biens, meubles & heritages, tenir, accomplir, & auoir agreables chacun de nous en " son regard toutes les choses dessusdites, & chacune d'icelles, tant par nous que par " nosdits pays & subiets, sans iamais venir à l'encontre, fraude, deception, ne mal engin, & si aucun de nous sçauoit & cognoissoit que l'on vousist faire quelque entreprise Promesses contre, ne au preiudice des choses dessusdites, il le reuelera & fera à sçauoir à mutuelles.

C l'autre en toute diligence, & ne ferons aucun traicté ou alliance quelconque auec " les dessusdits anciens ennemis leurs adherans, ne autres contre lesquels a esté faite Publiees. ceste presente alliance, sans le consentement l'vn de l'autre, & voulons ces presentes " estre publiees d'vne part & d'autre, par tous les lieux où ont de coustume estre " faites publications solemnelles, en maniere que personne n'y puisse pretendre cause " d'ignorance. Et aux vidimus d'icelles faits soubs les seaux autentiques, voulons " estre foy adioustee comme à ce present original. En tesmoin de ce nous auons fait " mettre nos seaux à ces presentes. Donné à Sablé soubs nos seaux le 8. iour de May " l'an 1421.

VI.

Outre le contenu de ce present Traicté fut conuenu & accordé entre ces deux Princes, que le Dauphin banniroit de sa Cour Iean bastard d'Orleans, & les autres Bannis des Princes. qui auoient parauant instigué ledit Dauphin contre ledit Duc, & qui auoient conseillé ceux de Pentheure à la prise dudit Duc. Ce que le Dauphin promit & iura sur les sainctes Euangiles. Le Duc estant retourné en ses pays, suiuant la promesse faite

D au Dauphin, assembla vne armee pour l'enuoyer en Normandie contre les Anglois Le Duc Bretō dresse armee. soubs la conduitte de Richard de Bretagne son frere Comte d'Estampes, laquelle estoit complette de seize mille combattans. Le Roy Anglois aduerty du Traicté fait entre le Dauphin & le Duc, & des forces que ledit Duc enuoyoit en Normandie contre luy, manda aux Comtes de Suffolc & de Richemōt, qu'ils allassent vers Pratique contre le Dauphin. ledit Duc pour le diuertir de l'alliance & intelligence faite auec le Dauphin. Mais le Duc ne voulut entendre à la rompture d'icelle si le Dauphin ne commençoit le premier. Dequoy le Roy Anglois fut fort desplaisant, car durant ceste legation d'autre costé ses pays estoient assaillis par les forces du Dauphin. Ce qui aduint l'an susdit Contre le Duc de Bourgogne. 1421. auquel pareillement Iacques de Harcourt qui auparauant auoit fait semblant de tenir le party du Duc de Bourgogne, commença la guerre contre les partisans dudit Duc au pays de Vimeu, par le moyen des forteresses qu'il y tenoit, comme le Crotoy & autres, commença par vn nauire chargé de bled appartenant à He-

M.cccc.xxi. mon de Bombet qu'il print au Haure d'Estappes. Ledit Bomber partisan de Bourgogne en contr'eschange de la prise de son nauire, auec le secours des garnisons Angloises qu'il auoit eus du Capitaine de Calais, vint brusler tous les vaisseaux trouuez au port du Crotoy qui estoient en grand nombre. En haine dequoy ledit de Harcourt pilla & brusla quelques villages appartenãs à l'autre, & se saisit de plusieurs places & villes appartenantes audit Duc, comme Pont de Remy, sainct Requier, la Ferté, Drugi, Mareuil, Diaucourt & Araines, esquelles se mirent quelques Dauphinois qui faisoient plusieurs courses & pilleries sur les terres dudit Duc, lequel leuant vne armee pour secourir ses pays & subiets, prit, rasa, & brusla les places de Pont de Remy, Mareuil & Diaucourt, puis alla assieger la ville de sainct Requier, defenduë par le seigneur d'Offremont partisan du Dauphin. Comme il estoit deuant ladite ville il fut aduerty que les Dauphinois auoient assemblé vne armee és pays de Champagne, Brie & Valois, pour le venir combattre & leuer le siege de sainct Requier. Ce qui auec le conseil de ses Capitaines le fit resoudre d'aller au deuant d'eux pour les combattre, & pour leur espargner (comme on dit) la moitié du chemin. Les deux armees se rencontrans pres de Mons en Vimeu, & venans aux mains, de premiere abordee les deux parts des gens du Duc s'enfuirent, & les fuyans ayans la banniere du Duc portee par vn vallet, la ietterent par terre, mais elle fut releuee par Iean de Rosimbos braue gentilhomme, lequel encourageant quelques-vns de ceux qui commençoient à fuir, à retourner, & les menassant de leur en faire reproche, il leur osta la peur, & les asseura si bien qu'ils retournerent.

Harcourt contre luy.

Dauphinois cõtre le Duc.

Dessein de combattre.

Fuitte en bataille.

Quelques-vns de ceux-là estoient estimez braues gentilshommes, mais comme les armes sont iournalieres, le glaçon de la peur se mit ce iour là tellement en leurs cœurs, qu'il y eut vne grande peine à les leur eschauffer. Ils auoient abandonné le Duc leur seigneur entre ses ennemis, dont ils furent fort blasmez par apres, toutesfois ils s'excuserent sur la banniere du Duc qu'ils suiuoient, mais comme toutes excuses sont fondees ou sur la raison, ou sur l'apparence d'icelle, ou sur ce qui n'en a point, celle-là fut trouuee assez maigre. Comme ils se rassembloient voicy venir le Roy d'armes de Flandres qui les asseura que le Duc estoit mort, & qu'il le sçauoit à la verité. Ce qui leur renforça encore dauantage la crainte, & à ceste cause ne retournerent les fuyans en la bataille, ains s'en allerent passer l'eau de Some à Pinquigny, & de là se retirerent en leurs maisons. Les Dauphinois qui les auoient veus ainsi fuir cuidans que le Duc fut deffait, se desbanderent aussi d'auec leurs troupes, & auec six ou sept vingts combattans coururent apres à course de cheuaux, & en tuerent & prindrent aucuns, cuidans la bataille gagnee pour eux. Mais la chance tourna bien, car le Duc auec enuiron cinq cens combattans qui estoient restez auec luy, & auec grande hardiesse & vaillance de sa personne entra dedans les Dauphinois qu'il mit en routte, & gagna sur eux la bataille & le champ. Ce qui aduint le dernier iour d'Aoust, de l'an 1421.

Armes iournalieres.

Desbandemẽt d'armee.

Vaillance du Duc.

Le Duc de Bourgogne ayant receu ceste victoire tira vers Abeuille, là où il fit Cheualiers plusieurs de ceux qui auoient tousiours demeuré auec luy en ce conflict, & cassa de son seruice & de sa solde ceux qui s'en estoient fuys, donnans ainsi à la vaillance son loyer, & la honte & le blasme à la coüardise ou malheur. Les prisonniers Dauphinois que le Duc auoit pris en ceste bataille, firent tant auec le sieur d'Offremont qui commandoit dedans la ville de sainct Requier qu'il la rendit audit Duc, à la charge que ledit Duc luy rendroit quelques-vns de ses gens sans payer aucune rançon. Ce qui fut fait & accomply d'vne part & d'autre.

S. Riquier rendue.

Le Roy Henry d'Angleterre aduerty en sondit Royaume de la deffaite de son armee à Baugé, & de la mort du Duc de Clarence son frere, enuoya diligemment Emond Duc de Sommerset, braue & vaillant seigneur en Normandie, pour y commander au lieu dudit Duc de Clarence, & puis repassant la mer à Calais auec Iean Duc de Bethfort son frere, & l'armee qu'il auoit leuee, tira droit à Paris & au chastel du bois de Vincennes, là où le Roy Charles & la Royne sa femme estoient. Le Duc de Bourgogne apres la bataille de Vimeu s'en estoit allé en ses

Le Roy Anglois.

A pays de Bourgogne pour receuoir l'hommage & le serment de ses subiets, & apres cela fait tira vers Paris & le bois de Vincennes, & y arriua au mesme temps que le Roy d'Angleterre. Tous deux tindrent par plusieurs iours des conseils secrets, tendans à trouuer les moyens de ruiner & faire mourir le Dauphin, dautant qu'ils pensoient que tant que ledit Dauphin viuroit, iamais les factions de France ne cesseroient. M.cccc.xxi. Veut venir en France.

Le Duc estoit à cela poussé de vengeance pour la mort de son pere, & le Roy Anglois d'ambition pour l'asseuree esperance qu'il auoit d'estre vrayement Roy de France si ledit Dauphin venoit à mourir. Mais le ciel qui vouloit bien que l'Anglois tourmentast la France, ne vouloit pas pourtant que la France eust vn Roy Anglois. Dessein de faire mourir le Dauphin.

Nos Chroniques de France disent que le Roy Anglois estant repassé en France, alla mettre le siege deuant la ville de Dreux qui luy fut renduë par composition, puis de là vint à Chartres où il fut receu à grand honneur. En apres il tira à Baugency, là où il pensoit passer la riuiere de Loire, mais trouuant l'armee du Dauphin qui B gardoit tous les passages de ladite riuiere, il ne l'osa assaillir. Adonc il s'en alla à Bõneual où il seiourna quelques iours, puis s'alla camper entre Meun sur Loire & la Bauiere, où les François luy firent de grandes escarmouches, & pource que les viures luy faillirent, il fut contraint d'escamper & se venir loger deuant Orleans, de là où tirant vers le Gastinois il se retira à Meleun auec ses grandes pertes de gens & de son charroy. Voyla ce que disent nos Annales. Celles d'Angleterre disent que la resolution prise entre le Roy Anglois & le Duc de Bourgogne, fut d'aller secourir la ville de Chartres assiegee par le Dauphin, qui auoit auec luy des forces Escossoises. Le Dauphin ne voulut pas attendre la venuë de son ennemy, ains se deffiant de ses forces tira vers Bourges, mais Henry desireux de venir aux mains auec luy, apres auoir pris les villes de Dreux, de Vendosme, & quelques autres, tira au pays de Beausse qu'il destruisit. De là tira vers Ville-neufue l'Archeuesque, assise sur la riuiere d'Yonne non loing de Sens, & la print, puis retournant vers la riuiere de Loire & là passant tira vers Bourges, là où le Dauphin s'estoit retiré. Il vouloit at-C tirer le Dauphin à la bataille, mais le Dauphin n'en voulut aucunement manger. Ledit Roy voulut assieger la ville de Bourges, toutesfois la voyant forte de nature & d'artifice il changea d'opinion, & repassant la riuiere de Loire, il s'en alla vers la ville de Senlis, là où il fit faire vne grande prouision de viures. Voyla ce que disent les histoires Angloises. Les nostres disent que ledit Roy Anglois alla mettre le siege deuant la ville de Meaux, laquelle il tint assiegee si longuement, que ceux de dedans furent par famine contraincts de rendre la place. En ce mesme temps le sieur de Rochebarõ partisan de Bourgogne qui auoit plusieurs places fortes en Forests, & Auuergne, fit venir le sieur de Sallemonne auec grand nombre de Bourguignõs, Sauoisiens & Lombards, pour tenir garnison en icelles, dont aduint qu'ils firent force maux és pays de Lymosin, d'Auuergne & de Forests. Ceux du pays ne pouuãs plus supporter tant d'excez, s'assemblerent en nombre infiny, & creerent sur eux vn chef nommé Imbert de Groslee Baillif de Lyon, qui alla assieger lesdits gens du sieur de Rochebaron dedans vne petite ville nommee Seruerotte, à laquelle met-D tant le feu il contraignit ceux de dedans de se sauuer parmy les flammes, qui en brusslerent plusieurs. Rochebaron se sauua, & par les mõtagnes s'en vint en Bourgogne, & furent toutes les places qu'il auoit en ce pays prises & pillees par les partisans du Dauphin. Ce qui aduint l'an 1421. Chartres assiegee. Et d'autres places. Maux en Lymosin. Siege de Seruerotte.

L'armee que le Duc de Bourgogne auoit en ses pays d'embas ne dormoit pas, ains faisoit tousiours quelque entreprise sur les ennemis de Iean de Luxembourg chef d'icelle. Il assembla vne armee auec laquelle il alla assieger la place du Quesnoy, qui fut si furieusement battuë, que ceux de dedans furent contraincts de la mettre entre ses mains, puis il la fit ietter par terre de fonds en comble. En apres il alla assieger & prendre les forts de Louroy & de Hericourt en Vimeu, & les deux forteresses d'Araines qui se laisserent longuement & furieusement battre. VII. Armee du Duc.

Mais en fin ceux de dedans lesdits deux forts estans priuez d'esperance de tout secours commencerent à parlementer, & rendirent lesdits forts qui depuis furent Sieges diuers.

M.cccc xxi. desmolis. Le Dauphin voyant les deux armees du Roy d'Angleterre & du Duc de A Bourgogne loing de luy, mit le siege deuant la ville de Cosne sur Loire, auec vingt mille hommes, & auoit ia mis en son obeissance la ville de la Charité assise sur ladite riuiere. Ceux de Cosne se voyans pressez d'vn si gros siege, capitulerent auec le Dauphin de luy rendre la ville le 16. iour du mois d'Aoust ensuiuant, au cas qu'audit iour le Duc de Bourgogne ne les secourust de telle puissance, qu'il peut contraindre ledit Dauphin de leuer le siege.

Siege de Cosne.

Pour asseurance de ce traité ils donnerent ostages au Dauphin, dequoy estant le Duc de Bourgogne aduerty, il manda audit Dauphin par son Heraut, qu'il ne faudroit audit iour de se trouuer pour secourir ceux de Cosne, auec toute sa puissance. A quoy le Dauphin luy fit responce qu'il l'attendroit aussi. Le Duc enuoya prier le Roy d'Angleterre de vouloir enuoyer secours aux assiegez de Cosne, mais ledit Roy fit responce qu'il n'y vouloit pas enuoyer, ains y iroit luy-mesme en personne, toutesfois tombant malade de la maladie de laquelle peu apres il mourut, il y enuoya son armee soubs la charge du Duc de Bethfort son frere & du Comte de Vvarvvic, & luy-mesme les suiuoit en littiere, mais quand il fut à Meleun sa maladie le B contraignit de s'en retourner au bois de Vincennes, où depuis il mourut. Les Princes Anglois susnommez vindrent trouuer à Vezelay le Duc de Bourgogne & son armee qui les attendoit, & ioints tous ensemble se rendirent deuant Cosne la veille du iour qu'il estoit conuenu de la rendre, & qu'ils deuoient combattre, mais ceux qui gouuernoient le Dauphin aduertis de la grande puissance du Duc de Bourgogne, le conseillerent de se retirer sans combattre. Ce qu'il fit, & adonc il s'en alla à Bourges sans que personne comparut pour luy à celle iournee. Parquoy la ville de Cosne demeura en l'obeissance du Duc de Bourgogne. En ces mesmes iours fut prise par les partisans de Bourgogne la ville de S. Disier en Partois, sur les Dauphinois. Ce qui aduint l'an 1421.

Traicté de reddition.

Mort du Roy Anglois.

L'an 1422. le 29. d'Aoust le Roy Henry d'Angleterre estant malade au bois de Vincennes, deceda de la maladie nommee le mal S. Fiacre, ayant esté tout espris de menuë vermine de pouls qui luy sailloient par les yeux, par le nez & par les oreilles, & luy croissoient sur toutes les parties de son corps en si grande abondance, que C les Medecins ne peurent empescher qu'ils ne luy mangeassent ou rongeassent tous ses membres. Les histoires Angloises ne disent pas cela, ains qu'on soupçonna qu'il eut esté empoisonné. Il laissa pour Regent au Royaume d'Angleterre Humfred Duc de Glocestre son frere, & en celuy de France Iean Duc de Bethfort son autre frere auec le Duc de Bourgogne, les priant de ne faire iamais paix auec le Dauphin, s'ils n'auoient le Duché de Normandie auec toutes ses appartenances & dependances, & en souueraineté. Il regna neuf ans cinq mois, & 23. iours, & vesquit 36. ou selon d'autres 40. ans, son corps fut porté en Angleterre, & enterré à Vvestminster auec ses predecesseurs.

L'Anglois meurt au bois de Vincennes d'vne estrange maladie.

Sō testament.

En celle mesme saison le Vicomte de Narbonne & le Comte d'Aumale entrerēt dedans Bernay en Normandie, où ils trouuerent de grandes richesses. Les Anglois qui estoient là pres aduertis de ceste entreprise des François y allerent, mais estans surpris par les François ils furent battus, & 300. d'eux demeurerent sur la place D morts & vn grand nombre pris.

Prise de Bernay.

Les Anglois qui estoient és marches de Normandie & du Perche, voulans auoir la reuanche de cette deffaite allerent assaillir le François, mais ils n'en eurent pas meilleur maché que les premiers, car ils furent deffaits, & 800. des leurs furent tuez pres de Mortagne.

Nos Annales de France, non celles de Bretagne, disent qu'enuiron ces iours-là le Dauphin fut aduerty que le Duc Ieā de Bretagne qui s'estoit allié des Anglois, auoit cuidé surprendre la Rochelle. Le Dauphin y alla, & pour obuier à l'entreprise dudit Duc entra dedans ladite ville. Comme il tenoit vn conseil en son logis, la charpenterie d'iceluy fondit, dont plusieurs des assistans furent blessez & tuez, & le Dauphin s'estant sauué poursuiuit lesdits Bretons, lesquels au bas Poictou pres Montaigu il combattit & deffit auec vn grand carnage.

Le Breton allié à l'Anglois.

Maison tombee.

Voyla ce que disent nos Annales seules, ce qui ne peut conuenir auecques le

A Traité peu auparauant fait entre le Dauphin & ledict Duc, duquel nous auons cy-dessus parlé. Es mesmes iours que le Roy d'Angleterre mourut, les Anglois forts en Guyenne ayans assiegé la ville de Bazas en Gascogne, reduisirent à telle extremité les assiegez, qu'ils furent contraints de capituler auecques les Anglois, que si dedans 5. mois ils ne faisoient venir secours plus fort que les assiegeans pour leur faire leuer le siege, ils leur rendroyent la place, vies & bagues sauues. Et d'autant que les forces de ceux qui vindrent au secours de ladite ville n'estoient assez fortes pour forcer les Anglois, la ville leur fut rendue. M. cccexii. Siege de Bazas rendue aux Anglois.

Le Duc de Bethfort Regent en France auecques le Duc de Bourgogne, par l'ordonnãce de la derniere volonté du Roy Henry d'Angleterre taschoit de ruiner le Dauphin Charles: mais la mort du Roy Charles sixiesme rompit tous les desseins des Anglois. Ledict Roy mourut en son hostel de saint Paul à Paris le vingt-vniesme iour d'Octobre mil quatre cents vingt & deux, & cinquante iours apres la mort du Roy Anglois. Ce Roy auoit durant sa vie enduré plusieurs afflictions tant en sa personne qu'és troubles de son Royaume, ayant veu meurtrir son frere germain par son cousin germain, deux de ses fils Dauphins mourir deuant luy, sa femme estre contre luy, son propre fils luy faire la guerre, & luy mesme & la Royne sa femme sousmis en la puissance des Anglois anciens & capitaux ennemis de sa couronne. Mort de Charles 6. B Ses troubles.

Il vesquit cinquante-deux ou cinquante-cinq ans, & en regna pres de quarante deux: Son regne fut si miserable qu'il sert de patron, d'exemple, & de comparaison à tous les regnes malheureux qui ont esté depuis. Il estoit beau Prince & biẽ disant, mais cest accident de sa maladie luy hebeta l'entendement, & donna cause & matiere aux Princes & Seigneurs d'esmouuoir des factions pour le gouuernemẽt du royaume. Son corps fut enterré en petite ceremonie en l'Eglise S. Denis aux despens de Tanneguy du Chastel qui aduança l'argent des frais de ses funerailles, car le Royaume estoit si pauure qu'on ne pouuoit trouuer deniers pour les faire. Son regne fut miserable & long, durant lequel plusieurs choses memorables aduindrent en autre pays. Son regne long.

C Durant iceluy furent les longues & aspres guerres pour le Royaume de Naples par la malice des deux Ieannes Roĩnes dudit Royaume, & par les inuestitures des Papes en faueur des Ducs d'Aniou & d'autres Princes. Les Annates furent instituees par Boniface neufiesme, les Chrestiens furent par les Turcs deffaits à Nicopoli, comme nous auons dit cy dessus. L'estat de Milan fut erigé en Duché. La secte des blancs manteaux, les moines du mont d'Oliuet, les Hieronimites, & les Trinitois, autrement appellez freres de la redemption des Captifs commencerent. Chrysoloras de Constantinople enseignoit les lettres Greques en Italie, Bertholde Schvvars moine & Alchimiste enuiron l'an mille quatre cẽs, ou selon d'autres mille trois cẽs octante, inuenta l'artillerie. Grandes diuisions s'esmeurẽt en la religion au pays de Boheme, le Concile de Pise fut assemblé pour la reformation de l'Eglise, le Schisme fut grand en l'Eglise par l'eslectiõ de deux, puis de trois Papes, & apres fut appaisé par le Concile, de Constance, auquel Iean Hus & Hierosme de Prague furent bruslez vifs. Les Comtez de Cleues, de Iulliers, de Gueldres & de Sauoye furent erigez en Duchez, & plusieurs autres grandes & immemorables choses auindrent, tãt en l'Asie qu'en l'Europe. Diuerses choses. Durant son regne. D

CHARLES SEPTIESME.

ROY CINQVANTE-TROISIESME.

Sommaire.

1 Charles Dauphin proclamé Roy à Poitiers, VII. du nom. Henry Roy d'Angleterre couronné Roy de France à Paris. Malice du Duc de Bourgongne. Conquestes de l'Anglois. Renouuellemẽs d'amitié par mariages entre les Ducs de Bourgongne & de Bethford. Traicté de leur confederation.

11 Deffaictes reciproques d'Anglois & de François.

Prises de Places. Les Parisiens enclins au Roy Charles. Son armee. Bataille de Creuant. Ses cõquestes. Different entre les Ducs de Bourgogne & de Glocestre.

III *Querelle du Cõte de Richement contre le Duc de Bethfort. La Charité prise par le Roy Charles. Siege du Mont S. Michel par les Anglois. Naissance de Louys Dauphin. Siege d'Yury. Verneuil prise par le Duc d'Alençon. Bataille de Vernueil gaignee par l'Anglois. Le Mans, S. Susanne, & autres villes prises.*

IV. *Necessité du Roy. Differend pour le mariage de Iaqueline de Bauiere. Mariage du Duc de Bourgogne. Cartel de deffy enuoyé par luy au Duc de Glocestre. Le Comte de Richemond se rend du party du Roy Charles. Grands bannis de la Cour. Hommage de Bretagne. Siege de S. Ieanne. Frãçois deffaits.*

V *Puissance, & factions du Seigneur de Gyac. Siege de Gyac. Siege de Montargis par les Anglois. Qui sont defaits. Pontorson assiegé par le Duc de Bretagne. Paix, & le traicté d'icelle.*

VI *Reuolte du Mans contre les Anglois. François deffaits dedãs par Talbot. Prises de Thoury, Janville, & autres places de Beausse par les Anglois. Siege d'Orleans. Bataille des Harencs. Le Comte de Sarysbery tué deuant Orleans.*

VII *François au secours des assiegez. Ieanne la Pucelle va trouuer le Roy à Chinon. Est examinee à Poitiers. Menasse les Anglois par lettres. Entre dedans Orleans.* A

M.CCCCXXII.

I.



CHARLES septiesme du nom auparauant Dauphin & Regent en France, aagé de vingt & vn an, succeda audict Royaume à son pere, & estoit en Poictou quand il entendit la mort d'iceluy. Le commencement de son regne donna vn grand changement, car les villes qui estoient en l'obeissance de l'Anglois & du Duc de Bourgogne, commencerent à pancher leurs volontez vers le nouueau Roy Charles. Ce que considerans le Duc de Bethfort Regent en France & le Duc de Bourgogne ils firent tous leurs efforts pour s'opposer à la puissance du nouueau Roy, lequel se voyant Roy, se resolut de poursuiure ses desseins auecques plus grãdes forces & plus grãd courage que deuant, cõsiderãt qu'au cõmẽcement & en la naissance de son regne consistoit le coup de la partie de tout le temps qu'il regneroit de sa reputation, & que l'opinion qu'à ce commencement il donneroit à ses ennemis, à ses voisins, & à ses suiects, & la crainte ou le mespris qu'il pourroit conciter en leurs cœurs, demoureroit tousiours ou longuement. B

Changement d'affaires.

Il auoit vn nombre infiny de bons capitaines & de braues soldats (grand appuy, heur, & soustien d'vn grand estat) qui estoyent restez vifs, sains, & saufs des factions des maisons de Bourgogne & d'Orleans, & des guerres des Anglois qui en auoyent faict mourir vn nombre incroyable, lesquels estoyent tousiours demeurez fidelles à leur Prince naturel. Le Duc de Bourgogne de son costé faisoit tous les preparatifs qu'il pouuoit pour retenir la force de son costé, cognoissant bien que le naturel des François estoit de se fascher de la subiection des Anglois leurs naturels & anciens ennemis. Adoncques renforçant son armee il l'enuoya souz la charge de Iean de Luxembourg aux enuirons de Guyse contre les gens du nouueau Roy Charles, & par ce qu'il auoit faute de bons chefs, il fit tãt enuers le Duc de Bethfort, soy disant Regent en France, que Iean de Villers Seigneur de l'Isle-Adam qui estoit prisonnier en la bastille, pour la haine que luy auoit portee le Roy Henry d'Angleterre, fut deliuré, se souuenant ledict Duc du seruice que ledit de l'Isle-Adam luy auoit faict à la prise de Paris sur le Comte d'Armaignac, & fit ledit Duc rendre audit de l'Isle-Adam partie de ses Estats & offices, & deslors l'employa à ses affaires comme parauant. Iacques de Harcourt rendit au Duc, S. Valeri comme il auoit esté cõuenu, & en fut faict Capitaine Iean Blondel. Aussi fut pris le sieur de Bocquiaux au Chasteau de Toisy sur Oyse, & ayant esté enuoyé à Paris fut decapité & escartellé pour auoir mis à mort Guy de Harcour baillif de Vermandois. Il auoit esté de tout temps ennemy du Duc de Bourgogne, & fort obstiné en toutes les factions d'Orleans, des Armaignacs, & des Dauphinois. Ce qui fut bien cause de sa mort, cõbien qu'il y eut vn autre pretexte, mais les Princes voulans faire mourir ou endommager quelqu'vn, n'ont iamais faute de droit ny de gens qui ont de malicieuses inuentions. Dauantage Iean de Luxembourg auec l'armee de Bourgogne qui estoit tousiours au guet pour executer quelque ẽtreprise sur les ennemis, prit en ces iours le fort de Bussy sur Fontaines, & Poisy au Comté de Guyse. Le Roy Charles de C D

François ennemis des Anglois.

L'Isle-Adam deliuré.

Punition de meurtre.

Haine de Prince.

A son costé ne dormoit pas: car apres s'estre fait proclamer Roy à Bourges, puis à peu de solemnité couronner à Poictiers, là où il estoit quand son pere mourut, attendant la commodité de se faire sacrer à Rheims (comme il feit sept ans apres) il feit de grandes couquestes sur les Anglois & Bourguinons, & plusieurs places se prenoyent d'elles mesmes, renonçans à la foy par force donnee aux Anglois. M.cccexxi. Charles proclamé Roy à Poictiers.

Les Ducs de Bourgogne & de Bethfort Regent, incontinent apres que le Roy Charles se fut fait couronner en la ville de Poictiers, firent le douziesme de Nouēbre mil quatre cents vingt deux, à Paris couronner & nommer Henry sixiesme du nom aagé de dix ans, fils de Henry cinquiesme, Roy de France, & pour tel fut nommé & proclamé en ladite ville de Paris & autres lieux, & villes vsurpees & detenuës par les Anglois, & fut fait vn grand seel duquel en vsoyent la grande Chancelerie & en celle de Paris, auquel estoit escript. HENRY PAR LA GRACE DE DIEV, ROY DE FRANCE ET D'ANGLETERRE. Roy Anglois couronné Roy à Paris. Son intitulation.

B En son seel estoit graué vn Roy assis en vne chaire, tenant deux sceptres, & au bas au costé dextre estoit l'Escu de Frāce, & à senestre celuy d'Angleterre, escartellé des armes de France & d'Angleterre, & fut forgee monnoye blanche au nom & aux armes dudit Henry de dix deniers tournois piece. Ainsi y auoit il alors deux Roys en France, tous deux disans y auoir bon droict, mais le gasteau estoit party, car l'Anglois tenoit presque tout l'heritage & la ville capitalle du Royaume, en laquelle à la grande honte & confusion des François il fut couronné Roy de France. Toutesfois il eut esté mal aisé de l'en empescher, puis que le Duc de Bourgogne le plus puissant Prince de France s'alienant de ceux du sang de ceux desquels il estoit sorty, & s'accostant des estrangers qui vouloit ruiner les siens pour aggrandir les autres, estoit de son costé. Le Roy Charles auoit soubs sa puissance les pays de Berry, Bourbonnois, Lyonnois, Forests, Auuergne, & Languedoc, & la plus part des pays de Xaintonge, & de Poictou, à cause que les Princes auoisinants ses terres ou qui en estoyent seigneurs y auoyent tenu la main, ioint aussi que Poitou & Berry estoyent de son partage, & que le Languedoc auoit esté osté au Comte de Foix par le Prince d'Aurange. Son seel. Malice du Duc de Bourgogne. Pays subiets à Charles.

C

Les Anglois apres auoir fait couronner à Paris leur ieune Roy Henry sixiesme du nom, s'efforçoient le plus qu'ils pouuoyent à gaigner villes & pays par l'enhortement & conduitte du Duc de Bethfort oncle dudit Roy, tellement qu'ils faisoyent plus de conquestes par le moyen du Duc de Bourgogne, que pour affection que le peuple de France leur portast. Et pource que le nouueau Roy de Frāce Charles de tous costez reprenoit & reconqueroit son Royaume sur les Anglois & Bourguignons, le Duc de Bethfort se disant regent du Royaume de France pour son neueu le petit Henry, soy disant Roy de France & d'Angleterre, & ayant peur de perdre ses conquestes que le feu Roy Henry son frere auoit fait deçà la mer, il sollicita le Duc Philippes de Bourgongne de renouueller les confederations alliances, & amitiez qu'ls auoyēt ensemble, sçachant bien que leur asseurance gisoit en l'amitié dudict Duc, & qu'incontinent qu'il leur tourneroit le dos, leurs affaires n'iroyent D gueres bien deçà la mer. Partāt ne cessa ledit Duc de Bethfort qu'il n'eut fait venir le Duc de Bourgogne, & celuy de Bretagne cōtreuenant au Traicté pardeuāt fait auec le Roy Charles estant Dauphin, & le Comte de Richemont frere dudit Duc de Bretagne en la ville d'Amiens, là où lesdits Ducs & Comte apres grandes caresses faites par les vns aux autres, parlerēt de renouueller les confederations d'armes & alliances d'amitié, & de parentage, & fut entr'eux conclu que le Duc de Bethfort se nommant Regent prendroit en mariage Anne de Bourgogne sœur germaine du Duc Philippes, & Artus de Bretagne Comte de Richemont qui fut depuis Connestable de France, puis Duc de Bretagne prendroit l'autre sœur nommee Marguerite de Bourgogne, autrefois mariee à Loys Dauphin de Frāce, & Duc de Guyenne premier fils du Roy Charles 6. Et par le moyen desdits mariages fut faite grande alliāce entre les maisons de Bourgogne, de Bethfort & de Bretagne, laquelle fut couchee par escrit au Traité dont la teneur s'ensuit. Conquestes de l'Anglois. Aduis de son oncle le Duc de Bethford. Renouellemens d'amitié. Par mariage

Iean Gouuerneur & Regent du Royaume de France, Duc de Bethfort, Phi-

M cccc xiii. Traité de cõfederation. lippes Duc de Bourgogne, & Iean Duc de Bretagne. A tous ceux qui ces presentes A
lettres verront salut. Sçauoir faisons que pour la consideration des amitiez, &
prochaineté de lignage qui ia sont entre nous moyennant les mariages conclus, accordez, & confermez entre nous Iean Duc de Bethfort regent de France, & nostre
Par mariages. tres-chere & tres aimee compagne & cousine Anne de Bourgogne d'vne part,
& nostre tres-cher & tres aimé frere Artus Duc de Touraine, Comte de Montfort
& d'Yury, & pour nostre tres-chere & tres-aimee sœur & cousine Margueritte de
Bourgogne d'autre part, & le bien du Roy nostre sire & de ses Royaumes de Frãce
& d'Angleterre, de nous & de nos dominations & seigneuries, de nos terres, pays,
& suiects, nous & chacun de nous iurons & promettons estre & demeurer tãt que
nous viurons en vraye fraternité, bonne amour, & vnion, & nous entraimerons,
Promesses d'amitié. & entretiendrons, comme freres, parens, & bons amis, garderons & deffendrons
l'honneur l'vn de l'autre tant en couuert comme en public, sans fraction ny quelconque dissimulation, aduertirons l'vn l'autre de tout ce que nous sçaurons, entendrons estre au profit, dommage, honneur, ou blasme l'vn de l'autre, de nos seigneuries, terres, pays, & subiects, & si aucun ou aucuns nous faisoit mauuais rapport l'vn B
de l'autre, nous n'y adiousterons point de foy, mais retiendrons seurement chacun
Ne croire les rapports. de nous ceux qui feront lesdits rapports, & par vraye amour & charité ferons sçauoir incontinent à celuy de qui telle relation aura esté faite, pour en faire ainsi comme raison sera. Et si nous ou l'vn de nous auons affaire pour nostre honneur, ou nos
pays, terres, & seigneuries garder & defendre contre aucuns autres qui nous voudroyent greuer ou dommager, nous & chacun de nous serons tenus d'ayder &
Garder honneur & paix. seruir celuy de nous qui aura à besongner si de ce sommes requis, & à cinq cens hõmes d'armes ou de traict voulãt ledit nombre en la maniere que cil qui aura à besongner voudra. Et sera tenu celuy qui sera requis payer à ses despens pour le premier
mois.

Et celuy qui requerra sera tenu de les payer au temps qu'ils seruiront outre. Et
si aucun de nous veut auoir plus grande puissance pour ayder celuy qui sur ce & de
Conuention de payement. ce sera requis, sera tenu d'ayder le requerant le plus abondamment qu'il pourra ses C
pays demourez garnis.

Item que de toute nostre puissance, & par les meilleures voyes & manieres
que nous sçaurons aduiser, nous nous employrons pour le releuement du pauure
peuple de ce Royaume qui tant a à souffrir, & tant souffre de pauureté à deboutter
les guerres de ce Royaume & le mettre en paix & trãquillité, à fin qu'ẽ iceluy Roy-
Pour se courir le peuple. aume Dieu soit seruy & honoré, & que marchãdise & labeur y puisse auoir cours.
Nous doncques & chacun de nous promettons loyaument & en parolle de Prince
faire tenir & accomplir toutes les choses dessusdites par la maniere dessusdicte autant que nous viurons, sans doresnauant faire ny aller à l'encontre par quelque ma-
Parolle de prince. niere que ce soit, souz l'obligation de nos biens tant meubles, qu'immeubles presẽs
& à venir. En tesmoing de ce auons faict mettre nos seaux à cesdictes presentes les-
Apposition de seels. quelles nous auons seellees & signees, de nos propres mains, & auons escrit au dessous nos propres noms en la ville d'Amiens le 17. iour d'Auril l'an mille quatre cens
vingt & trois.

II. Enuiron ce temps Ambrois de Lore Baron d'Yury & de Sainct Andry en la D
Marche braue & vaillant Cheualier qui se tenoit en Normãdie, & estoit Capitaine
Entreprise descouuerte. de S. Susanne, fit vne entreprise sur Fresnoy le Vicomte detenu par les Anglois,
mais estant icelle descouuerte il fut contrainct s'en retourner sans rien faire, & Ieã
du Bellay qui estoit auecques luy accompagné de deux cens combattants print le
chemin du Mans. Il fut rencontré par vn Anglois nommé Berry qui auoit biẽ quatre vingts bons Archers. Les François les assaillirent, mais eux se mettans à pied &
François deffaits. se rengeans pres d'vne haye se deffendirent vaillamment & à force de traicte, dont
ils troyẽt les cheuaux des François les departirent & mirent en desarroy, tellement
que les François furent deffaits auec grand meurtre des leurs, mais le sieur de Fontaines en eut bien la reuanche, car rencõtrant vne compagnie d'Anglois en vn lieu
appellé la Neufuille il les assaillit, & en tua ou print enuiron huict cens, cependant
Anglois deffaicts. que d'vn autre costé le Sieur de Gamaches & Amaulry de Sainct Liger rencontrans
vn grand nombre de Bourguignons en vn lieu appellé la Blanquetaque les deffirẽt
auec-

A auec vn grand carnage fait sur eux. Les histoires Angloises disent que Charles voguant (comme l'on dit) à pleine voile au commencement de son regne, pour ne dõner par sa dilation & longueur aucun moyen à son ennemy de s'agrandir dauantage, en peu de iours assembla vne grosse armee, & auec icelle alla assieger la ville de Meulan assise sur la riuiere de Seine, qu'il prit, & tua tous les Anglois qui estoient dedans. Le Duc de Bethfort aduerty de cela, enuoya Thomas de Montagu Comte de Salisbery, & Iean de Luxembourg chef de l'armee du Bourguignon auec vne bonne troupe d'hommes pour recouurer Meulan. Ceste entreprise ayant heureusement succedé, le Comte de Salisberi auec vne partie de ses forces s'en alla en Chãpagne de laquelle il estoit gouuerneur, & en peu de iours prit la ville de Sedane, tuant tous ceux qui estoient dedans, entre lesquels fut Guillaume Marin Capitaine de la place. Voyla ce que disent lesdites histoires Angloises. Nos Chroniques disent que ce siege dura depuis Pasques iusques à la feste de S. Iean, & que ladite ville estant prise par armes & par assaut 40. François y furent tuez, & que ledit Comte en fit pendre autant, & prit les autres prisonniers. Apres la ville de Sedane ledit B Comte prit les places d'Espernay & Vertus, & le chasteau de Montaguillon, & la plus part des forteresses du pays de Champagne, les vnes d'assaut, les autres par famine & composition. Ce qui aduint l'an 1423.

M. cccexxiii. — Vogues à pleine voile. — Meulan recouuert. — Sedane prise. — Prises de places.

Les histoires d'Angleterre poursuiuans la prise de Sedane, disent que les Parisiens aduertis que de iour à autre s'agrandissoient & renforçoient les forces du Roy Charles, par le moyen desquelles ils voyoient bien & esperoient qu'en peu de temps ils retourneroient soubs sa puissance (ce qu'ils desiroient ardemment) afin que si cela n'aduenoit selon leur souhait, leur fidelité ne vint à estre suspecte aux Anglois, enuoyerent en Angleterre leurs Ambassadeurs vers le Roy Henry le supplier de leur enuoyer secours. Ledit Roy apres les auoir remerciez de leur bonne volonté, les pria de demeurer & persister en leur fidelité, leur promettant qu'aucun secours ny support ne manqueroit à leur ville moyennant qu'ils fissent leur deuoir, & ne s'oubliassent, & ne suiuissent le party de leur ennemy. Le Duc de Bethfort estant absent de Paris, quelques Parisiens qui mal patiemment supportoient l'Em-C pire & la seigneurie des Anglois, voyans que le Duc de Bethfort estoit loing delibererent de receuoir Charles dans leur ville, & considerans qu'ils ne deuoient laisser couler vne si belle occasion, firent aduertir Charles de leur deliberation, & luy assignerent le iour auquel il se deuoit trouuer aux portes de leur ville. Mais ceste entreprise ne peut reussir, ains (comme il aduient tousiours en telles entreprises qui ne peuuent venir à fin) la ruine & le mal d'icelle tomba sur ceux qui l'auoient faite, & qui ne la peurent executer. Bethfort vint à bonne heure pour luy & les Anglois, & estant aduerty de la coniuration des coniurateurs plustost qu'ils n'auoient pensé, fit rigoureusement punir ceux qui en furent trouuez coupables. Puis cognoissant par ceste entreprise les cœurs & les volontez des habitans mal affectez enuers son Roy & luy, delibera de bien & soigneusement garder & fortifier la ville, y mettre de iour des corps de garde aux coings des ruës d'icelle, de nuict la faire bien garder, descouurir par espies & hommes apostez, les lãgages & les affections des hommes, & preuenir les embusches des François, ne voulant laisser ny oublier aucun D poinct de diligence & preuoyance, comme ne pensant estre aucunement asseuré auec eux.

Desir de son Roy. — Remerciment de volonté. — Les Parisiens se veulent rẽdre à Charles. — Punition de coniurateurs. — Soing de garder villes.

Voyla ce que disent lesdites histoires, dequoy les nostres ne font aucune mention.

Charles desirant recouurer la ville de Creuant assise sur la riuiere d'Yonne, pour faciliter les desseins & entreprises qu'il faisoit sur la Champagne, & desirant auoir la ville qui en est voisine, fit a son armee passer la riuiere de Loire, & sous la cõduite de Iean Stuard Connestable d'Escosse fit assieger ladite ville de Creuãt tenant lors pour le Duc de Bourgogne. Ledit Duc estoit alors és pays de Flandres, mais la Duchesse doüairiere sa mere aduertie de ce siege, enuoya le sieur de Thoulongeõ Mareschal de Bourgogne auec forces au secours de ladite ville. Aussi estant le Duc de Bethfort aduerty de ce siege, enuoya au secours des assiegez les Comtes de Salisbery & de Suffolx auec quatre mille hommes, lesquels ioints en la ville d'Auxerre auec les Bourguignons menez par Thoulongeon faisoient vne belle armee.

Armee de Charles. — Secours à Creuant.

M.CCCCXXIII. Rencontre des François & Anglois.

Pattans d'Auxerre & marchans en campagne ils rencontrerent les François sur la montagne pres la ville de Creuant en fort lieu & de difficile aduenuë, car pour les combattre il falloit les aller assaillir en ce lieu aduantageux, où il estoit bien difficile de monter, mesmes à vn homme nullement chargé. Parquoy les Capitaines Anglois & Bourguignons voulans tirer les François de ces collines & les attirer à la plaine, passerent la riuiere d'Yonne du costé de Colanges les vineuses, pour puis apres repasser l'eau pour venir à leur aise vers Creuant. Ce qu'ils firent en extreme diligence. Les gens du Roy Charles voyans cela, & pensans que les ennemis s'en allassent, descendirent de la montagne, & se vindrent mettre en bataille au bas pres du bort de la riuiere. Apres que les deux armees se furēt bien regardees par l'espace de trois heures, les Bourguignons & les Anglois gagnerent vn pont sur leurs ennemis vn peu à quartier d'eux, par lequel ils passerent a la file, où les Archers Anglois firent grand deuoir, & contraignirent à nuee de fleches ceux qui auoient la garde du pont de fuir. Adōcques passa toute l'armee de Bourgogne & d'Angleterre, & vint charger les François d'vne grande furie. D'ailleurs ceux qui estoient dedans firent vne horrible saillie, & se ruans à dos donnerent tant d'affaires à leurs ennemis, qu'ils ne sçauoient bonnement en quel lieu faire teste. Là commēça vn combat tres-apre & furieux, car les François ne vouloient auoir le deshonneur d'auoir esté contraints de leuer ce siege par force, les Anglois ne vouloient endurer la honte d'estre vaincus par vn Escossois qui cōmandoit en l'armee de France, & les Bourguignons vouloient bien auoir la reputation de ne s'estre point laissez surmonter sur leur lieu & fumier, mesmement ayans vn si puissant secours d'Anglois. Tellement que des deux parties, tous estoient si tres-aprement animéz les vns contre les autres, qu'ils sembloient tous bestes sauuages & cruelles, n'ayans souuenance que d'espancher du sang sans aucune espargne de leur vie.

Attirer au combat. — Pont gagné. — Combat furieux. — Et acharné.

Ceste meslee sanguinaire dura assez longuement, & iusques à ce que les Escossois qui estoient enuiron 3000. se mirent à fuyr, & en fuyant mirent les gens du Roy Charles en desordre, dont toute ceste armee s'en alla à vau de route, & fut bien tué que pris, la plus grand part des Escossois, entre lesquels le Connestable d'Escosse chef des gens du Roy fut pris par le seigneur de Chastellus. Aussi furēt prisonniers le Comte de Ventadour qui perdit vn œil, & enuiron 400. Escossois, & tuez le bastard du Roy d'Escosse, le neueu du Comte de Bocquingham, & autres Escossois iusques au nombre de 1200. hommes.

Route de François & Escossois. — Morts & prisonniers.

Apres la bataille de Creuant le seigneur de Thoulongeon Mareschal de Bourgogne mena l'armee de Bourgogne deuant le chasteau de la Bussiere en Masconnois, lequel il assiegea: mais le Capitaine qui estoit dedans, voyāt ne pouuoir resister ne soustenir le siege par la force, recourut aux finesses qui ne doiuent estre espargnees aux ennemis. De sorte qu'il cōuint auec ledit seigneur Mareschal, qu'à certain iour qui lors fut nōmé entr'eux, il luy rēdroit la forteresse de la Bussiere entre ses mains, moyennant certaine somme de deniers conuenuë entr'eux. Estant le iour de la reddition arriuee, ce Capitaine auoit fait deux embuscades pres du chasteau, sans que les Bourguignons s'en doutassent, à cause des promesses qui estoient arrestees auec ledit capitaine, dont aduint que ledit Mareschal entré dedans la forteresse luy douziesme, l'vne des embusches saillit à l'impourueuë sur ses gens qui ne se doutoient d'aucune hostilité, & les desconfit de telle façon que bien peu en eschappa. L'autre entra audit chasteau & prit le Mareschal de Bourgogne & les siens tous prisonniers. Dont iceluy Mareschal se trouua fort estonné, & apprint de ne se fier vne autre fois en son ennemy que sur bons gages. Toutesfois quelque temps apres il fut deliuré en eschange de luy au Comte de Ventadour qui auoit esté pris en la bataille de Creuant. Cependant l'autre armee du Duc de Bourgogne, estant sous la conduite de messire Iean de Luxembourg és pays d'embas faisoit tousiours nouuelles conquestes sur le Roy Charles, & au mois d'Aoust print les forts de l'Andressie & d'Arsie, dont il desmolissoit les vnes & fortifioit les autres. Incontinent apres la bataille de Creuant, le Duc Philippes de Bourgogne partant de ses pays de Flandres s'en vint en Bourgogne, accompagné d'Artus de Bretagne Comte de Richemont, qui lors espousa Marguerite de Bourgogne sœur du Duc susdit. Le Duc seiourna en ses Duché & Comté de Bourgogne iusques au mois

Finesses sur les ennemis. — Executees. — Se fier en son ennemy. — Conquestes du Roy Charles.

A de Feurier ensuiuant, & lors s'en partit pour se trouuer auec le Duc de Bethfort son beau frere, le Comte de Conuersan, l'Euesque de Teroüene, & messire Iean de Luxembourg leur frere, en certain lieu entr'eux conuenu, pour aduiser au different qui estoit entre le Duc de Glocestre frere dudit de Bethfort, & Iean de Bourgogne Duc de Brabant, pour raison de ce qu'eux deux auoient espousé en mesme temps vne mesme femme, à sçauoir Iacqueline de Bauiere. Dequoy il y auoit grand procez pendant à Rome, & grande guerre entre les parties, dont les pays de Hainaut, Zelande & Hollande, estoient en grande combustion contre les Brabançons, & les vns & les autres fort apauuris. A ceste cause s'assemblerent les Princes susnommez pour les mettre d'accord, & lesdites parties auoient enuoyé leurs Ambassadeurs qui confererẽt des droits de leurs maistres, mais il ne fut possible d'en venir à aucune bonne & pacifique conclusion. Adonc ces Princes se departans assignerent encore lesdits Ambassadeurs de se trouuer audit lieu enuiron la feste de la Trinité, de l'an 1424. Ce qui sera dit cy-apres.

M. ccccxxiv.

Different des Princes.

Assemblee pour l'accorder.

En celle mesme saison vn Cheualier Anglois nommé le sieur de la Poulle, partit B du pays de Normandie auec deux mille cinq cens combattans, pour aller courir les pays du Maine & d'Aniou, & alla assieger le chasteau de Segré en Aniou. Ambrois de Lore estant aduerty de cela en donna aduis à Iean de Harcourt Comte d'Aumale, Lieutenãt pour le Roy Charles esdits pays du Maine & d'Aniou, qui estoit pour lors à Tours, en intention de faire quelque entreprise contre les Anglois, mais ayant eu cest aduertissement il s'en alla hastiuement en Aniou, & amassant forces tira droit vers les Anglois, qui ayans fait vn grand butin de prisonniers, de tresors, de bestail, & d'autres choses, s'en retournoient en leurs garnisons. Les Anglois apperceuans pres le chasteau de la Grauelle les François venir vers eux, ficherent en terre grand nombre de pieux ferrez qu'ils portoient auec eux, pour empescher que les François ne les chargeassent. Cela au commencement empescha l'entreprise & l'ardeur des François, quelques-vns desquels furent blessez de ces pieux, mais en fin par leur vaillance rompans & trauersans la ruse des Anglois, ils entrerent dedans, les chargerent & deffirent, tuerent quatorze cens d'iceux, recouururent les C prisonniers & le bestail, & les meubles que lesdits Anglois auoient butinez, & prindrent prisonniers les plus signalez d'entr'eux, desquels ils eurent grosses rançons. En ceste rencontre furent faits plusieurs Cheualiers, & apres icelle ledit Comte d'Aumale alla vers Auranches pour la cuider mettre en l'obeissance du Roy, mais il ne peut, puis tirant vers sainct Lo pilla les faux-bourgs, & sans faire autre chose retourna vers le pays du Maine, au mesme temps que la ville de Compiegne fut par les François prise sur les Anglois. Le sieur de l'Isle-Adam auec grande troupe de Bourguignons vint pour l'assieger contre les François, mais eux faisans vne saillie sur les Bourguignons en tuerent bien 500. & mirent l'Isle-Adam en fuite. Ce qui aduint aussi l'an 1424.

Anglois chargez de butin.

Deffaite d'Anglois.

Cheualiers faits.

III. Bien-tost apres qu'Artus de Bretagne Cõte de Richemont eut espousé Marguerite sœur du Duc Philippes, il eut vne querelle auec le Duc de Bethfort, laquelle il prit tãt à cœur, qu'il renonça entierement à l'alliance & confederation d'armes faite n'agueres entre luy & lesdits Ducs de Bethfort & de Bourgogne. Charles aduerty D du maltalent & mescontentement du Cõte, sceut bien se seruir de ceste occasiõ, car incontinent il le fit pratiquer par promesses d'hõneurs & de biens, qui sont les deux liens par lesquels on tire & lie les hommes. Il s'en alla adoncques trouuer ledit Roy Charles, qui luy fit tant honneste recueil, qu'incontinent (à ce que quelques-vns disent) il le fit Connestable de France. Dequoy plusieurs prindrent vn grand esbahissement, veu qu'il n'attendit pas l'annee reuoluë de son mariage & de son serment de confederation, qu'il ne se departit. Autres disent que le Comte ne fust pas alors fait Connestable, ains quelque temps apres. Semblablement du costé de Picardie plusieurs gentilshommes s'ennuyans des continuels excez que faisoit l'armee du Duc de Bourgogne, se resolurent de se bien defendre contre icelle, & de quitter le party dudit Duc & se mettre de celuy du Roy, de sorte que deslors ils cõmencerent de mettre toutes les garnisons qu'ils peurent recouurer dedans leurs places, & dedans celles où ils peurent estre les plus forts. Et vint bien-tost apres leur intentiõ en

Querelle entre Princes.

Changement de volontez.

Villes se rendent.

M.cccc.xxiii. lumiere, car ils declarerent par les efforts qu'ils faiſoient ſur les ſubiets du Duc Philippes de Bourgogne & du Roy Henry d'Angleterre, qu'ils eſtoient leurs ennemis dont toutes les villes & places furent incontinent miſes entre les mains du Roy Charles. Ces ſeigneurs furent appellez à ban, & alors ils firent pleine declaratiō de tenir le party du Roy, faiſans nuict & iour forte guerre aux Bourguignons. Pluſieurs s'esbahirent grandement de cela, veu qu'ils auoient eſté tres-affectionnez au Duc Philippes de Bourgogne, mais ils s'excuſerent ſur les torts & violences que leur faiſoit ſon armee. Si eſt-ce que quelques-vns en porterent la folle enchere, car eſtans pris ils furent executez à mort. Peu auparauant Perrinet Graſſet Capitaine du Duc Philippes de Bourgogne, prit la ville de la Charité ſur Loyre ſur le Roy Charles, puis fit tres-aſpre & tres-cruelle guerre en Berry. En ces meſmes iours Ieā de Luxembourg chef de l'armee du Duc de Bourgogne, mit le ſiege deuant la forte place de Vviege, pendant lequel ledit Iean, fin & ruſé chef de guerre, craignant que ceux qui eſtoient dedans Guyſe fiſſent quelque entrepriſe ſur ſon ſiege, les voulut preuenir de diligence & d'inuention pour les attraper au paſſage, & ainſi qu'il auoit proiecté en ſon eſprit, vn bon nombre de gens de guerre ſortit de la ville de Guyſe, leſquels ſe trouuerent entre les mains de ceux qu'il auoit mis en embuſche, & y furent pris les ſieurs de Xaintrailles & de Verduiſant, leſquels depuis furent deliurez par rançon, & auec promeſſes qu'ils ne s'armeroient point deça la riuiere de Loire, ſinon en la compagnie du Roy Charles.

Declaration de party.

La Charité priſe.

Entrepriſe.

En ce meſme temps fut fait vn Traicté entre le ſieur de Montagu tenant le party de Bourgogne d'vne part, & Eſtienne de Vignolles dit la Hire d'autre, à ſçauoir qu'iceluy de Montagu auroit l'obeiſſance de la ville de Vitry en Partois, & autres forterreſſes en Champagne que tenoit ledit de Vignolles dans le premier iour de Careſme enſuiuant, au cas que ledit de Vignolles dedās iceluy terme n'eut ſecours de Charles, mais ce ſecours n'eſtant point enuoyé, la Hire tenant ſa promeſſe rendit les places qu'il tenoit en Champagne entre les mains du ſieur de Montagu, leſquelles il receut, & en prit l'obeiſſance au nom du Duc de Bourgogne.

Traicté.

De rendre Vitry.

Les Anglois ayans mis le ſiege deuant le mont S. Michel, les racines hautes duquel ſont enuironnees de la grand mer Oceane, auoient reduit les aſſiegez en vne grande diſette & extremité de viures, car là où la deſcente eſtoit la moins haute & moins mal-aiſee à monter, ils s'eſtoient campez & auoient fait de petites tours de terre pour ſe fortifier: & afin que par mer ceux de dedans ne peuſſent auoir ſecours d'hommes ny de viures, ils auoient des nauires ſur mer aux enuirons. Mais le ſieur de Beaufort Admiral de Bretagne dreſſant vne armee nauale à S. Malo, & venant au ſecours des aſſiegez mit à fonds partie des nauires Anglois, donna la chaſſe aux autres & accommoda les aſſiegez des viures deſquels ils auoient tant de beſoin. Ceux de dedās ioints aux Bretons ſe ruerent ſur les aſſiegeans, les mirent en route, & ſe deliurerent du ſiege. Les Anglois ſe ſauuans à Ardenon diſtāte à trois mille pas dudit mont, y firent vn fort qu'ils appelloient Baſtille, de laquelle ſortant ſur les greues des enuirons du mont, donnoient ſouuent de legeres eſcarmouches aux garniſons d'iceluy, iuſques à ce que Iean de la Haye Baron de Colences Capitaine de Mahinne la Iuhez, ſuiuant ce qui auoit eſté accordé entre luy & ceux de la garniſon dudit mont, venant au iour aſſigné, & rencontrāt les Anglois ſur ces greues en tua plus de 200. & prit Nicolas Bourdet Cheualier Anglois, riche & vaillant ſeigneur. Ce qui aduint l'an 1423. auquel naſquit Louys fils aiſné du Roy, qui fut depuis le Roy Louys XI. & peu apres en l'an 1424. le Comte de Glaſco, autres diſent de Dōglas Eſcoſſois, vint en France au ſecours de Charles auec cinq mille hommes, & nos Chroniques diſent que le Roy luy donna le Duché de Touraine,

Siege du mōt S. Michel.

De tous coſtez.

Anglois chaſſez.

Se ſauuerent.

Naiſſance de Louys XI.

Le Duc de Bethfort qui ſe diſoit Regent en France, aduerty que le chaſtel d'Yury en Normādie auoit eſté pris ſur les gēs du Comte de Richemont (qui le tenoit par don des Anglois) par Girault de la Paliere Gaſcon, il alla mettre le ſiege deuāt. La place eſtoit ſi bien defenduë par les aſſiegez, qu'il y fut deuant quatre mois. Les Anglois diſent que peu de iours apres qu'il fut arriué deuant, il contraignit les aſſiegez de ſe rendre, mais nos hiſtoires diſent qu'apres que le Duc eut demeuré quatre mois deuant, ayant reduit les aſſiegez en extreme neceſſité, accord fut fait entre

Siege d'Yury.

A luy & ledit Giraut, que si dedans certains iours entr'eux ordonné, ledit Giraut n'estoit secouru du Roy Charles il luy rendroit la place. Charles auerty de ceste pactiō de Tours où il estoit enuoya vne armee au secours des assiegez, soubs la charge de Iean Duc d'Alençon, accompagné des Comtes de Glasco & de Bouxan Ecossois, du Comte d'Aumale, & du Vicomte de Narbonne, qui auoyent deliberé de combattre les Anglois si la cōmodité s'y offroit. Cōme ils furent en chemin sur le pays Chartrain, ils furent auertis que Giraut auoit rendu la place aux Anglois. Adōques le Duc d'Alençon changeant de dessein par l'accident nouueau, alla assieger la ville de Verneuil qui estoit des terres de son Apanage, & la print excepté la Tour, qui apres luy fut rendue par composition. Ledit Duc tint cōseil auec les autres seigneurs & Cheualiers François & Escossois, pour auiser à ce qu'ils deuoyent faire, & estans aduertis que le Duc de Bethfort aduerty de la prise de Verneuil venoit contre eux, les vns estoyent d'aduis qu'on euitast les occasions de donner la bataille, & que l'on se ressouuint des malheurs aduenus à Crecy, à Poictiers, & à Blangy, pour les auoir donnees dés qu'on auoit apperceu l'ennemy. Les autres ausquels l'Empire des An-
B glois estoit insupportable, persuadoyent & conseilloyent la bataille, disans que l'on leur imputeroit a crainte, couardise, & deshōneur, si ayants l'ennemy si pres ils ne le combattoyent, d'autant (disoient-ils) que si nous nous en allons sans combatre, nostre depart semblera estre vne fuite. Ceste opinion fut la plus forte, & eut vne malheureuse fin. Les François sortants de Verneuil se camperent à la plaine qui est au dessouz. Le Duc de Bethfort auisant les François, & s'estant mis en bataille, & selon quelques vns à pied, vint aux mains auec eux 400. cheuaux Lombards (c'est a dire Italiens, car en ce temps là tous les Italiens estoient en France nōmez Lōbards) qui auoient le cōmandement de donner la premiere charge, & d'attaquer l'escarmouche apres auoir defaits ceux qu'ils chargerent, les premiers auides du pillage s'amuserēt plus à piller le camp des ennemis qu'à les frapper, repousser, & vaincre. Les Frāçois s'estans ataquez au premier bataillon des archers Anglois les repousserent, deffirēt, & tuerent, de sorte que l'Anglois pēsoit desia que la victoire fut entre les mains des François. Mais Bethfort appellant & encourageant les siens à bien & vaillamment
C combatre, redoubla & renforça le chamaillis, & deffit & vainquit les François. Le Comte de Glasco, Iamet son fils, les Comtes de Bouxan Connestable de France, d'Aumale, & de Vantadour, y furent tuez, & le Vicomte de Narbonne trouué mort fut mis à quatre quartiers & iusticié, pource qu'il auoit assisté à Mōstereau à la mort du Duc Iean de Bourgogne, & aussi y mourur ēt les sieurs de Grauille, de Beausault, de la Palu, de Malicorne, & autres, iusques au nombre de cinq mille. Le Duc d'Alençon, son bastard, & le sieur de la Fayette Mareschal de France furent pris prisonniers. Ledit Duc peu apres sortit de prison en payant rançon. Les Anglois disent que quinze mille hommes moururent en ceste bataille, & deux cēs furent pris, que 2000. Anglois y moururent, & qu'elle auint l'an 1425. mais nos histoires disent 24. Le lendemain de ceste victoire les Anglois reprindrent la ville de Verneuil, & les François qui estoyent dedans furent renuoyez leurs bagues sauues. Bethfort s'en retourna à Paris, & le Cōte de Salisbery ramassāt l'armee victorieuse, lassé de la victoire precedente qui leur auoit assez cher cousté, s'achemina vers le Mans pour y
D mettre le siege. Vn Cheualier nommé Pierre, selon d'autres, Guillaume Porc Capitaine de Mahinne la Iuhes, autres disent de Sees, ayant en vne embusche surpris les Anglois victorieux & chargez de proye, en tua & prit vn grād nōbre. Pour cela Salisbery ne laissa de s'acheminer vers la ville du Mās, l'assiegea, & la battit si furieusement auectant de pieces d'artillerie inuentee auparauant, selon les vns en l'an mil quatre cens, autres disent 1380. & de laquelle les François n'vsoyent pas encore beaucoup, que dedans peu de iours, il despouilla presque toute la ville de ses murailles.

Les assiegez estonnez de ceste grande ruine, & n'ayants aucune esperance d'auoir le secours que iusques à ce iour-là ils auoyent esperé, rendirent leur ville & eux bagues sauues, en lui donnans mil cinq cens escus. Le gouuernemēt de la ville estāt donné à Guillaume Cōte de Suffolc, l'Anglois alla assieger la ville de S. Susanne alors tresforte place, de laquelle estoit gouuerneur Ambroise de Lore estimé grand Capitaine. Le siege fut lōg & aspre, tant par la viue & continuelle expugnation des

M.cccc.xxv
Accord reddition.
Secours ausdits assiegez.
Prise de Verneuil.
Remonstrāce sur batailles.
Mauuaise opinion suiuie.
Italiens iadis nommez Lombards.
Victoire renuersee.
François desfaicts.
Victoire chere.
Inuention d'artilleries.
Reddition du Mans.

M. cccexxv. Anglois, que par la defence valeureuse des Francois pleine de playes & de mort. A
L'Anglois battant la place auec neuf canons, en peu de iour fit vne bresche grande de la lõgueur d'vn trait d'arc. Adoncques de Lore contraint par la necessité se rẽdist à l'Anglois, en luy payant pour la liberté de luy & des siens deux mille escus. En apres le Cõte de Salisbery prit Mahinne la Iuhez,& la ville de la Ferté Bernard apres auoir esté quatre mois deuant, combien que quelques vns veulent soustenir que ladite ville de la Ferté ne fut iamais prise par les Anglois,& à ceste cause l'appellẽt la pucelle. Mais les histoires Angloises & les nostres s'accordent à ceste prise. Les Anglois aussi prindrent plusieurs autres places, forts & chasteaux, les vns par composition, les autres par force.

Siege de sainte Susanne sa reddition. *Prises de villes par les Anglois.*

IV. Les nouuelles des victoires des Anglois, de leurs ordinaires conquestes,& des prises de tant de villes, places,& pays apportees par la France, apportoyent aux vns crainte, aux autres ennuy,& le Roy Charles se voiant de toutes parts si extrememẽt pressé de ses ennemis, ne sçauoit (cõme on dit en commun prouerbe) à quel S. se voüer, ny de quel bois faire fleches, ny que faire, ny que dire, ny où aller. Il estoit reduit en telle necessité d'argent, qu'vn iour que les Capitaines Poton & la Hire le B vindrent trouuer, ils le trouuerent à table seruy seulement d'vne queuë de mouton & de deux poullets, qui est vn suffisant exemple de son extreme necessité,& vallable preuue que ce iour là ses officiers ne firent pas grande chere. Ces choses aduindrent l'an 1424. Parmy tant de fortunes dont le Roy Charles estoit agité, plusieurs gentilshommes Picards, Champenois,& Gascons, quittans le party de l'Anglois se rendirent au seruice dudit Roy, offencez de la saisie que les Anglois auoyent fait de leurs terres,& ne laissoient aucun moyen par lequel ils peussent endommager leurs aduersaires.

La France estonnee. *Necessité du Roy.* *Gens se rendent à luy.*

Cependant que les affaires des Anglois se portoyent bien en France, Henry de Lanclastre Duc de Glocestre passant deça, prit sur le Duc Iean de Brabant la ville de Mons en Hainault,& les autres places que Ieã de Bourgogne Duc de Brabãt tenoit pour le dot de sa fẽme Iaqueline de Bauiere cõtesse de Hainault, Zellande, & Hollande, qui auoit, comme nous auons dit cy-dessus, laissé ledit de Brabant son mary legitime pour se marier audit Duc de Glocestre. Ce qui irrita grandement le C Duc Philipes de Bourgogne, qui soustenoit la cause du Duc de Brabant son cousin germain,& à ceste cause ledit Philipes & le Duc de Bethfort, frere du Duc de Glocestre, s'assemblerẽt à Paris pour essayer de mettre d'accord ces deux Ducs de Glocestre & de Brabant, maris d'vne mesme femme, & assemblerent des hommes de sçauoir pour decider ceste matiere, & declarer s'il estoit licite à Iaqueline de quitter le Duc de Brabant pour espouser l'autre,& pour prononcer lequel des deux estoit son legitime mary. Surquoy fut dressé vn apointement qui fut accepté par le Duc de Brabant, mais le Duc de Glocestre & Iacqueline ne le voulurent accepter ny tenir. Dont le Duc de Bethfort son frere entra en grãde colere contre luy, craignant que cela fut vne cause pour faire departir ledit Duc Phil. du parti d'Anglet.& que de ceste diuision sortiroit la ruine des affaires du Roy d'Anglet. en Frãce. Ledit Phil. fut tant indigné du refus qu'auoit fait le Duc de Glocestre, qu'il protesta hautemẽt en pleine assemblee qu'il ne lairoit fouler la personne ny l'hõneur du Duc de Brabant son cousin germain, pour hõme qui en parlast. Ces parolles demeurerent bien auãt D au cœur du Duc de Bethfort, qui n'en fit aucun semblãt pour ne troubler les affaires du Roy son neueu, ains les dissimula couuertement pour vn temps. En ces mesmes iours le Duc de Bourgogne se remaria en secõdes nopces auec Bõne d'Artois vefue de Phil. de Bourgogne comte de Neuers & de Rethel, son oncle paternel, mort à la iournee d'Azincourt,& ce par dispẽce de l'Eglise. Apres ces nopces il s'ẽ alla trouuer le Duc de Sauoye à Mascõ, là où aussi se trouuerẽt quelques princes & seigneurs de la part du Roy Charles pour traiter de la paix entre ledit Roy, les Anglois,& ledit Duc de Bourgogne. Le Roy auoit prié le Duc de Sauoye de se trouuer à ceste assemblee pour soliciter le Duc de Bourgogne de cõdescẽdre à la conclusion de quelque bon apointement entr'eux, à ce que les Anglois anciens ennemis de la France en peussent estre chassez, mais les vns & les autres faisoiẽt des demãdes si exorbitãtes les limites de raison, que pour ceste fois ils ne peurẽt rien conclure,& seulemẽt souz

Femme a deux maris. *Appointemẽt sur iceluy.* *Auis du Duc de Bethfort.* *Dissimulatiõ.* *Mariage du Duc de Bourgogne.* *Demandes exorbitantes.*

A espoir de paruenir vne autrefois à finale conclusion de paix, le Comte de Clermont fils du Duc de Bourbon promit d'espouser Agnes sœur du Duc de Bourgogne, dedans le temps prefix entr'eux. M. cccexxvi. Rompant la paix.

Le Duc de Bourgogne aduerty des efforts que faisoit en Hainaut le Duc de Glocestre cõtre le Duc de Brabãt, dressa vne armee pour aller soustenir ledit de Brabãt. Dequoy l'autre aduerty enuoya des lettres brauaches & pleines d'orgueil au Duc de Bourgogne, ausquelles il respondit en pareil stile, & en forme de Cartel de deffi au combat, & le Duc de Glocestre luy repliqua par autres lettres pleines de reproches & piques, acceptant ledit combat. Ausquelles derechef le Duc de Bourgogne respondit, & luy assigna le iour & le lieu de leur combat, mais par l'assemblee des trois Estats assemblez à Paris à la requeste du Duc de Bethfort, qui ne vouloit aucunement que ce combat vint à effet pour la crainte qu'il auoit qu'il apportast dommage aux affaires des Anglois en France, il fut declaré nul & mis à neãt, comme n'y ayant iuste cause pour laquelle l'vn ny l'autre deussent combattre. Le Duc de Glocestre ne voulut obeir à cest arrest, ains faisoit en Angleterre grãd amas de gens de B guerre pour les mener sur le pays du Duc de Bourgogne. Le Duc de Bethfort voulant de tout son pouuoir empescher cela passa en Angleterre vers son frere, qu'il reprint tant aigrement de cest ardeur de combattre, que ledit de Glocestre se desista du combat & de la poursuitte du mariage de ladite Iacqueline, ioint que le Pape Martin cinquiesme declara ledit mariage nul, & que s'il aduenoit que si le Duc de Brabant mourust auant elle, si ne pourroit-elle iamais contracter mariage auec le Duc de Glocestre. Et ainsi retourna Iacqueline auec le Duc de Brabant son mary, qui mourut bien-tost apres, non sans soupçon d'auoir esté empoisonné. Philippes de Bourgogne Comte de Ligny & de S. Paul fut son heritier, & par l'aduis des trois Estats de Hainaut, de Zelande & de Hollande, le gouuernement du pays de Hainaut fut donné au Duc de Bourgogne. Ces choses aduindrent és annees 1425. 26. & 27. Cartel de deffi. Declaré nul. Hainaut au Duc de Bourgogne.

Pour reuenir aux affaires de ce Royaume que nous auons ia par deux ans laissees, pour parler de ceux de Bourgogne, les histoires de Bretagne disent que C Artus de Bretagne Comte de Richemont deliuré des mains des Anglois, desquels il auoit esté prisonnier depuis la iournee d'Azincourt, en laquelle il fut pris par eux en l'an mil quatre cens quinze, vint trouuer le Roy Charles à Chinon (autres disent à Angers) qui luy donna l'Estat de Connestable de France, vacquant par la mort du Comte de Boukan Escossois tué à la iournee de Vernueil. Il ne voulut accepter ceste charge sans l'aduis & consentement du Duc de Bretagne son frere, toutesfois d'autres disent qu'il fut fait Connestable dés qu'il arriua à la Cour, comme nous auons dit cy-dessus. Aussi en ce mesme temps (selon les histoires Angloises) ledit Duc de Bretagne craignant la trop grande force des Anglois, & qu'apres qu'ils auroient vaincu les François ils ne se ruassent sur luy & sur son Estat, quitta leur party & se mit de celuy de Charles qui donna audit nouueau Connestable à ioüyr pour certaines annees les seigneuries de Parthenay, Secondigny, Vouuant, Meruant, Chastellaillon, & autres qui luy estoient aduenuës par le decez du Duc de Berry son oncle, par luy achepteés à grandes D sommes de deniers de messire Iean l'Archeuesque, de la maison de Parthenay en Poictou. Comte de Richemont. Sa modestie. Terres alliené données.

Les seigneurs de Manny & de Crestain deux vaillans Cheualiers François estans auec leurs trouppes allez courir deuant le Parc l'Euesque pres d'Auranches où estoient plusieurs Anglois, les assaillirent, mais en fin les François estans battus, ledit de Manny fut pris prisonnier. Charles qui auoit mis toute son esperance au Comte de Richemont nouuellement creé Connestable, le pria d'aller en Bretagne amasser des gens pour faire la guerre aux Anglois. Le Connestable promettant au Roy tout secours, fidelité & seruice, le supplia de faire obseruer enuers le Duc son frere ce qui auoit entre le Roy & le Duc esté accordé par le Traicté de Sablé, à sçauoir que le Roy feroit vuider de sa Cour, & mesmes du Royaume, Iean Louuet President de Prouence, Iean bastard d'Orleans, Guillaume d'Auaugour & Fortier, qui auoient conseillé ceux de Pentheure Courses. Troupes amassees en Bretagne. Faire vuider des hommes.

M cccc xxvi. Remonstrance du Connestable. de prendre à Chantoceaux ledit Duc prisonnier, dautant que le Cõnestable disoit A que iamais le Duc son frere ne permettroit que forces fussent leuees en ses pays si on ne fournissoit à cest article, & craignoit qu'à faute de l'accomplir le Duc ne voulut rompre le susdit Traicté, & se desmettre du party du Roy. Aussi requeroit ledit Connestable que Tanneguy du Chastel Preuost de Paris vuidast le Royaume, non pource qu'il fut cause de la prise dudit Duc, mais pource qu'on disoit qu'il auoit esté l'vn de ceux qui auoient tué le Duc Iean de Bourgogne. Et d'autant que ledit Connestable auoit espousé l'vne des filles dudit Duc de Bourgogne, ses parens & amis le pourroient accuser de lascheté s'il ne luy couroit sus. Doncques pour euiter cest inconuenient supplioit le Roy de le faire vuider. Le Roy luy promit volontiers qu'il feroit vuider les dessusdits qui auoient esté cause de l'emprisonnement du Duc de Bretagne, mais quant à Tanneguy du Chastel, il ne le vouloit faire, dautant qu'il l'aimoit singulierement, & l'appelloit son pere, pource que luy estant ieune ledit Tanneguy de nuict, pour euiter les factions de Bourgogne, l'emmena en la Bastille S. Anthoine, & le lendemain à Melun. Dauãtage le deschargeoit de la mort du Duc de Bourgogne, disant qu'il ne l'auoit fait ny fait faire, mais quant aux autres promit de faire executer l'article du Traicté de Sablé, contenant leur esloignement de la Cour. B

Au Roy pour punition.

Arrogance de Roy.

Du Chastel excusé.

Artifices de courtisans.

Le Connestable fondé sur ceste promesse s'en alla en Bretagne pour y leuer des gens. Le Duc dudit pays s'asseurant aussi que le Roy Charles tiendroit la promesse qu'il auoit faite audit Connestable son frere, permit aux Nobles d'aller en France au secours & à la solde de Charles contre les Anglois. Mais dés que le Connestable fut party de la Cour ceux que le Roy luy auoit promis de chasser, sceurent si bien par artifices ordinaires des courtisans gagner, amadoüer, & pratiquer le Roy, que tant s'en faut qu'il se parlast plus de les faire vuider, qu'au contraire le Roy conceut par leurs faux rapports vne mauuaise opinion & vne grande deffiance du Connestable, & chassa de la Cour l'Euesque de Clermont que ledit Connestable y auoit laissé pour soliciter le Roy de l'execution de sa promesse faite sur le bannissement des dessus-nommez. Voyez le naturel de certains Princes qu'il y a qui sont en la disposition du premier & du dernier qui sont aupres d'eux. Voyla pourquoy les C grands qui sont ambitieux pour n'estre oubliez d'eux ne les abandonnent que le moins qu'ils peuuent, car ils ont les oreilles & les volontez si aisees à pestrir & manier, que tousiours y demeure la derniere impression de bonne ou mauuaise volonté qui efface la precedente. Le Connestable estant en Normandie auec ses forces leuees en Bretagne fut bien aduerty de ces menees, mais pour cela il ne desista de sa bonne volonté & entreprise. Le Duc de Bretagne aduerty de ce qui se passoit à la Cour contremanda les Nobles qui estoient auec ledit Connestable, lequel bien fasché de cela s'acheminoit en Cour accompagné de plusieurs grands seigneurs dudit Duché.

Pour chasser leurs ennemis.

Naturel de Princes.

Bretons contremandez.

Le Roy aduerty que le Connestable venoit ainsi vers luy si bien accompagné entra en quelque soupçon, & ceux qui estoient auec luy ennemis & hays du Connestable le luy faisoient auoir, le faisoient desloger de ville en ville & de lieu en lieu pour l'esloigner tousiours du Connestable qui le suiuoit de bien pres. En fin le Roy contraint de l'extreme necessité de ses affaires, qui surmonte toutes autres passions & qui rompt le col aux dissimulations, & entendant que les D Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & le Connestable auoient cest affaire à cœur, sans l'execution duquel il voyoit ses affaires aller mal, se resolut de tenir sa promesse. Adoncques il enuoya en Prouence le President Louuet, Cadart Medecin, & le bastard d'Orleans qui espousa la fille dudit President, & Guillaume d'Auaugour, & Fortier furent bannis du Royaume. Bien-tost apres ledit Bastard par l'entremise du Connestable fut rappellé, pource qu'il estoit grand & experimenté Capitaine, comme puis apres il le fit paroistre en plusieurs grandes guerres contre les Anglois. Du Chastel se voyant hay des Anglois & Bourguignons, & craignant qu'ils luy dressassent quelque mauuaise partie, supplia le Roy de luy donner congé de s'en aller. Charles l'aymant singulierement le luy accorda mal volontiers, & l'enuoya à Beaucaire, là où il demeura iusques à sa mort, le faisant

Malice de courtisans.

Bannis de la Cour.

Crainte de Tanneguy.

A payer de son Estat de Preuost de Paris. Ce qui aduint l'an mil quatre cens vingt-six & vingt sept. M. CCCCXXVII.

Apres que ces gens furent hors de la Cour le Connestable y arriua & y fut fort bien receu, & ceux de son parti bien venuz & fauorisez à leur tour, au lieu que peu auparauant ils n'osoient monstrer aucunement le nez deuant leurs ennemis. Ainsi a la Cour ses reuolutions & changemens, & chacun y est fauorisé à tour de roolle, tantost l'vn, tantost l'autre. Charles fit prier le Duc de Bretagne de se trouuer à Saumur, là où aussi il se trouueroit. Le Duc fort content de ce que le Roy auoit chassé de sa Cour les dessusdits vint trouuer le Roy à Saumur, là où ils demeurerent douze iours ensemble, traictans & parlans de plusieurs grands affaires, mesmement de la guerre contre les Anglois. Le Duc fit au Roy hommage de son Duché & des autres terres qu'il tenoit en France. Toutesfois les histoires de Bretagne ne font aucune mention de cest hommage. Faueur de Cour. Hommage de Bretagne.

Le Comte de Richemont Connestable de France ayant vne armee de vingt mille combattans alla mettre le siege deuant saincte Iame de Beuuron confinante à la Bretagne. Les François y donnerent vn assaut qui dura quatre heures par la vaillance de ceux de dedans & de ceux de dehors, & ainsi qu'ils combattoient, les Anglois sortans par vne poterne assise sur vn estang saillirent par le derriere sur les François qui ne craignoient ceste surprinse, tellement que de tuez ou noyez audit estang, le nombre vint iusques à quatre cens. Doncques les François contraints d'auoir abandonné l'assault & bien frotez, retournans tous effrayez en leur camp, la nuict ensuiuant deslogerent, quelque commandement, menasse & reproche, que le Connestable leur fit s'ils ne demeuroient. Mais le despit d'auoir esté battus, & la fureur & la crainte d'auoir pis, leur estouppoient tellement les oreilles qu'ils ne pouuoient escouter aucun commandement, menasse, ny reproche de leur chef. Le Connestable voyant n'auoir peu estre le maistre de ses gens, ny par aucune remonstrance les remettre en leur premiere ardeur, pour couurir par quelque belle entreprinse la honte de leur fuitte print le chemin du pays d'Aniou, là où il print la Flesche, le chastel de Gallerande, ou Carlande, & quelques autres petites places de peu de valeur. Ces choses aduindrent l'an 1426. ou 27. B Siege de saincte Iame. François desfaits. La crainte. C Prise de chasteaux.

Apres qu'à la requeste du Connestable ceux que nous auons cy dessus nommez eurent esté chassez de la Cour, le Seigneur de Gyac premier Chambellan du Roy commença de manier les affaires & les finances, homme de peu de valeur, d'entendement, & d'experience, mais comme la plus part des Princes mettent indiscrettement leurs iugemens & affections sur certaines personnes de nul ou de peu de merite, le Roy planta tellement son affection sur luy que l'estimant vn tres-habile homme il lui donna entierement le maniement de tous les affaires tant de la guerre que de la paix, si bien que tous placets & requestes tant de iustice que des finances passoient par ses mains. Il y faisoit faire par le Roy & le conseil telle responce qu'il luy plaisoit, ils estoient incontinent accordez ou refusez selon sa volonté, tous affaires d'Estat estoient par luy despeschez, les Princes & les Capitaines ny autres ne pouuoient nullement auoir ny dons, ny charges, ny honneurs, ny aucun payement sans en parler au seigneur de Gyac. Il n'estoit, ny eloquent, ny experimenté aux affaires, mais seulement il faisoit bonne mine, rendoit les responces honnestes à vn chacun, ne mescontentoit gueres personnes de parolle, mais plusieurs par effect, promettoit beaucoup & tenoit bien peu, estoit vn donneur de cassades & de bons iours, & pardessouz main faisoit de mauuais offices à qui il en vouloit. Il estoit vindicatif, ne faisoit que pour ceux qu'il cognoissoit aymez de son maistre, pour les autres il alleguoit les ordonnances du Roy, la necessité des affaires, & autres excuses forgees d'vne mauuaise volonté. Il se tenoit fort subiet pres du Roy, le premier à son leuer, le dernier à son coucher, complaisant à son humeur, haussant les espaules, ou secondant d'vn langage composé les intentions dudit Roy, & bref faisant en toutes choses le courtisan tel qu'il faut estre és Cours corrompues des Princes corrompus. Or d'autant qu'il ne parloit que d'integrité, que de vertu, que de ne faire point son profit, que du seruice V. Amitié des Princes. Puissance d'vn homme. D Tromperie d'vn grand courtisan. Ses façons de faire. Sa corruption

M.cccc.xxvii. du Roy, & qu'on voyoit qu'il prenoit à deux mains, que sa maison estoit toute A pleine de corruptions, que luy, sa femme, & ses seruiteurs prenoient de tous costez, & s'enrichissoient de biens, maisons, & estats, & que cependant qu'il s'enrichissoit, les gens d'armes ny les autres officiers du Roy n'estoient point payez, ny la iustice exercee, ny les affaires en bon estat, il suscita contre luy vne si grande haine de tous, & vne telle enuie de plusieurs qu'il estoit d'vn chacun maudit & blasphemé.

Prenoit de tous costez.

Hay de tous.

Le Connestable chef des armees & des armes de France voyant qu'à faute du payement des gens de guerre les compagnies estoient desgarnies, & le peuple mangé, & foullé grandement, & que ledit de Gyac estoit cause de tout ce mal, de nuit le fit prendre dedans son lict, & sans autre procedure le fit promptemēt ietter & noyer dedans vne petite riuiere pres de Bourges. Autres disent qu'il luy fit sommairement faire son procez, & qu'apres il le fit ietter dedans ladicte riuiere. Le Roy fut tant offencé de la mort dudit de Gyac contre le Connestable que de long temps apres il ne le voulut voir, mais en fin la colere du Roy s'appaisant, & recognoissant les concussions & la malice dudit Gyac, & la valeur du Connestable, il fut presque bien aise de ce qui estoit aduenu à Gyac, & rentra le Connestable de France en sa grace mieux que deuant. B

Fut mis en l'eau.

Apres la prinse de la Flesche, Garlande, & des autres petites places prinses au pays d'Aniou, par le Comte de Richemont Connestable de France, ceste premiere ardeur de combatre eschauffee dedans le cœur des François, commença à se refroidir par la souuenance de tant de pertes de villes, de batailles, d'escarmouches, & de saillies. Les Anglois disoient que la perfidie de laquelle les François auoient vsé en la rupture de plusieurs Traictez qu'ils auoient faits auecques les Anglois estoit punie par leur desastre, & par la perte de tant de batailles & rencontres. Les François auoient assez de raisons au contraire, mais en fin se resueillans & releuans de leurs pertes comme d'vn long & profond sommeil, se resolurent de se bien defendre, & de faire ce qu'ils pourroient pour chasser les Anglois de la France. Le Duc de Bethfort apres la deffaite de saincte Iame de Beuuron estoit allé en Angleterre pour remonstrer au Roy dudit Royaume & aux Seigneurs delà, le besoin que les affaires d'Angleterre en France auoient de l'assistance du secours des hommes, & de l'argent dudit Roy & dudit Royaume. C

Le Connestable en grace.

François accusez de perfidie.

Se veulent defendre.

Bethfort estant de retour en France auec vne grande partie de ce qui lui estoit necessaire, & aduerti que la ville de Montargis estoit mal garnie d'hommes, enuoya deuant elle pour l'assieger vne partie des forces qu'il auoit amenees de delà la mer, souz la charge de Richard Comte de Vvaruich. Mais le Comte s'aperceuant qu'il y auoit plus de gens dedans qu'on n'auoit rapporté au Duc de Bethfort ne voulut de premiere abordee l'assaillir, ains se campa bien pres delà, l'enuironna, & y fut bien longuement, fossoyant son parc, & le fortifiant grandement d'vne forte Bastille de grands pieux & fossez. Les François qui estoient dedans furent reduicts en extreme peine & necessité par les Canons que tiroient les Anglois, & pour la famine qui leur suruint. Le Connestable de Richemont aduerti de ce siege enuoia au secours des assiegez & contre les assiegeans bonne trouppe d'hommes souz la conduitte du bastard d'Orleans, des sieurs de Gaucourt, de Grauille, & Derual, & d'Estienne de Vignolles dit la Hire, & d'autres Cheualiers & Capitaines, lesquels arriuez deuant Montargis, & forçans le parc duquel les Anglois s'estoient fortifiez, entrerent dedans, en tuerent quinze cens, mirent les autres en routte, & en ietterent dedans la riuiere du Loing vn grand nombre de ceux qui se vouloient sauuer. Ainsi fut le siege leué au grand honneur & profit des François, car ils y gaignerent vn grand butin. D

Siege de Montargis.

Par les Anglois.

Famine d'assiegez.

Anglois deffaicts.

Victoire des François.

Cela aduint en l'an mille quatre cens vingt-six, ou vingt sept, auquel le Comte de Clermont & de la Marche fils du Duc de Bourbon, le sieur de Bossac, le Connestable de Richemont, & autres de leur alliance faschez de la neantise, des voluptez, & de la nonchalance du Roy, qui ne s'adonnoit qu'à choses viles & basses sans penser à ses affaires, & qui estoient mal contens de ce qu'il ne faisoit cas d'eux, ains aduançoit aux biens & aux honneurs, personnes de neant, & qu'il se laissoit

Mescontentement de seigneurs.

A du tout gouuerner par le sieur de la Trimoüille qui auoit en puissance & authorité succedé au sieur de Gyac, & qui conseilloit le Roy de ne faire cõte de ces seigneurs, s'esleuerent en armes pour aller en la ville de Bourges prendre d'aupres du Roy ledit sieur de la Trimoüille. Or comme ceux qui sont fauoris des Princes couurent ordinairement les embusches qu'on leur dresse du nom haut & specieux de leurs maistres, & leur font croire que c'est ausdits Princes non à eux contre qui se dressent ces menees, la Trimoüille fit croire au Roy que ceste conspiration estoit faite & dressee contre la personne de sa Maiesté, non contre luy. Le Roy (le nom duquel est vne trompette qui assemble force gens) se fortiffia brauement de tant d'hommes, que l'entreprise de ses seigneurs faite contre la Trimoüille fut de nul effet, si qu'ils furent contraints de se retirer. M.ccccxxvii. Malice des François. Le nõ du Roy

Ambrois de Lore fut aduerty que Iean Fastol Cheualier Anglois estoit au pays du Maine auec deux ou trois mille combattans, & alloit deuant le chastel de saincte Susanne, duquel de Lore estoit Capitaine pour le Duc d'Alençon. Partant de Sablé auec sept ou huict vingts hommes de guerre seulement il sceut qu'en vn village nõ-B mé Ambrieres à demy lieuë pres de saincte Susanne y auoit vne bande de mille ou douze cens desdits Anglois. Tirant droit là, il chargea dessus, & en tua bien huict vingts sans prendre aucuns prisonniers que Henry Blanche qui les conduisoit, & vn homme d'armes. Apres ledit de Dore & les seigneurs de Rais & de Beaumont prindrent d'assaut le chasteau de Lude, là où fut tué vn braue & vaillant Anglois nommé Blanquebourne. En celle mesme saison fut mis hors de prison le Duc d'Alençon prins à la iournee de Vernueil, payant deux cens mille escus pour sa rançon. S. Susanne. Anglois deffaits.

Ces choses aduindrent l'an mille quatre cens vingt-six ou vingt-sept, auquel le Connestable reuenu en grace enuers le Roy fit remparer la ville de Pont-orson sur les marches de Normandie & de Bretagne pour tenir frontiere aux Anglois qui estoient en garnison à Auranches, & furent mis dedans pour la garder les sieurs de Rostrenan & de Beaufort, lesquels vn iour faisans vne saillie iusques à Auranches, rencontrerent les Anglois qui les deffirent, & fut pris Rostrenan. Apres sa C prise le Duc enuoya le sire de Chasteau-briant, & le Mareschal de Bretagne son frere à Pontorson, qui renforcerent & repararent la place, & mieux que deuant la garnirent de viures & d'artillerie. Bien-tost apres les Anglois vindrent assieger ladite place auec si grande puissance que la ville n'estoit assez forte pour la soustenir, & furent si longuement deuant que les viures commencerent à faillir à ceux de dedans. Pontorson fortifié. François deffaits.

Le Duc de Bretagne sçachant la necessité en laquelle estoient reduits les assiegez, enuoya vne grosse bande de gens de guerre pour donner des alarmes aux Anglois assiegeans. Ils allerent iusques sur les greues du Mont sainct Michel, là où ils sçauoient que passoient les viuandiers qui portoient les viures au camp desdits Anglois, lesquels aduertis de l'assemblee des Bretons, en diligence marcherent contre eux, & de telle sorte les chargerent qu'il n'en eschappa vn seul qui ne fust ou mort ou pris. Ceux de dedans aduertis du desastre aduenu à ceux qui les venoient secourir, & se voyans hors d'esperance de secours & de viures, rendirent ladite pla-D ce de Pontorson és mains des Anglois, le huictiesme iour de May mil quatre cens vingt-sept. Pontorson assiegé. Bretons deffaits.

Apres que les Anglois eurent recouuert ceste place, le Duc de Bethfort qui lors estoit à Rouen descendit auec grande puissance à Pontorson, pensant entrer en Bretagne pour la destruire & ruiner, & se venger du Duc dudit Duché qui auoit quitté le party des Anglois pour prendre celuy des François. Le Duc Iean fut non sans cause espouuanté de la menasse des forces de l'Anglois, car il n'auoit assez de moyẽ pour leur resister, & le Roy Charles estoit si empesché à soustenir les guerres, qu'en diuers endroits de son Royaume les Anglois luy faisoient, que ledit Duc n'auoit aucune esperance de tirer secours de ce costé-là. Adoncques par le moyen de quelques mediateurs fut traictee la paix entre le Roy d'Angleterre & ledit Duc, pource que le Duc promettoit faire hommage au Roy comme Roy de France, & garder le Traicté de paix finale d'entre les deux Royaumes selon qu'il est contenu és lettres dont la teneur s'ensuit. Les Anglois en Bretagne. Paix.

M.cccxxvii. Traicté de paix.

Iean par la grace de Dieu Duc de Bretagne Comte de Montfort & de Richemont. A tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut, Sçauoir faisons que pour le bien de paix & demeurer en la bien-veillance de Monseigneur le Roy de France & nous, auõs renoncé & renonçons par ces presentes à toutes alliances par nous faites au preiudice de mondit seigneur le Roy s'aucunes en auons faites. Et iurons & promettons par la foy & serment de nostre corps, & en parole de Prince pour nous & nos hoirs, que sans dol, fraude, ne mal-engin nous garderons & ferons garder & obseruer les appoinctemens & Traictez de paix finale des deux Royaumes de France & d'Angleterre, sans iamais venir au contraire, & qu'à mondit seigneur le Roy de France & d'Angleterre, & à mon tres-cher & tres-amé frere le Regent du Royaume de France, Duc de Bethfort durant sa Regence és choses touchans & concernans le fait & le gouuernement dudit Royaume, & de la chose publique d'iceluy obeirons, sauf en nos droits Royaux, libertez & noblesses. Et promettons estre, serons, & demourrons perpetuellement homme de mondit seigneur le Roy & de ses hoirs Roys de France, luy ferons hommage luy venu, & estant en son Royaume de France, ou à ses successeurs Roys de France, dedans trois mois apres que nous en serons requis, en telle maniere que nos predecesseurs Ducs de Bretagne ont accoustumé de faire à Roy de France, sans opposition, contradiction, ou difficulté quelconque, & iamais à nul autre comme à Roy de France, sinon à mondit seigneur le Roy de France & d'Angleterre, & à ses hoirs Roys de France n'obeirons. En tesmoin de ce nous auons signé ces presentes de nostre main & fait seeller de nostre seel le 8. iour de Septembre l'an mil quatre cens vingt-sept. Pareillement les seigneurs & les deputez des Estats de Bretagne donnerent aussi lettres toutes conformes à celles dudit Duc, desquelles la teneur ensuit.

Renõciation d'alliances.

Promesses d'obeissance.

De seruice au Roy.

Apposition de seel.

Nous, &c. salut. Comme nostre Prince & seigneur le Duc de Bretagne en certain accord faisant, en tres-haut, tres-excellent & tres-puissant Prince le Roy de France & d'Angleterre & nostredit seigneur, iceluy nostre seigneur ait iuré garder & obseruer les appoinctemens & traictez faits entre les deux Royaumes de France & d'Angleterre, aussi ait promis faire hommage & recognoissance audit Roy de France tels que ses predecesseurs Ducs de Bretagne l'ont accoustumé faire à Roy de France en le gardant és honneurs, priuileges, franchises, libertez, vsages & preeminences dont les Ducs de Bretagne ses predecesseurs ont accoustumé iouyr & vser. Nous auons iuré & iurons par la foy & serment de nostre corps tenir & garder ledit Traicté & appoinctement de paix finalle fait entre lesdits deux Royaumes, ainsi que nostredit seigneur & Prince l'a promis & iuré sans aucune maniere venir au contraire. Et auons renoncé & renonçons à toutes alliances & promesses faites au preiudice de ladite paix finale, reserué les feauté & obeissance que nous deuons à nostredit seigneur & Prince. En tesmoin de ce nous auons mis & apposé à ces presentes le seel, &c. le huictiesme iour de Septembre l'an mil quatre cens vingt-sept.

Promesses de seigneurs.

Du Duché de Bretagne.

Leur renonciation.

VI. Revolte du Mans contre les Anglois.

Cependant que ces choses se passent ailleurs, la ville du Mans se voulut reuolter contre les Anglois qui y estoient en garnison. Les principaux de la ville ne pouuans supporter leur empire, & voyans que les forces Angloises n'estoiét assez suffisantes pour estre les maistres d'eux, conspirerent de mettre les François dedans. Doncques ayans complotté par ensemble des moyens & du iour qu'il les deuoient receuoir, ils firent entendre leur dessein & volonté aux Capitaines François qui estoient en garnison aux plus prochaines places. Comme le iour assigné fut venu ils se presenterent de nuict bien pres de la ville, signifians leur arriuee par des feux qu'ils firent. Les habitans conspirateurs apperceuans de loing ce feu, en firent aussi vn autre pour monstrer par ce signe semblable au leur qu'ils auoient veu le leur. D'vne part & d'autre les feux furent tuez, & les François sans faire aucun bruit approcherent des portes de la ville. Les coniurateurs trouuans à la porte les gardes endormies, les tuerent, & ouurirent la porte aux François qui entrerent auecques leurs gens de pied, & ceux de cheual demeurerent sur la porte pour pouuoir courir & aller là où il seroit besoin, puis entrans plus auant tuerent tous

Coniurateurs d'icelle.

François receus dedans.

M. CCCCXXVII.

A tous les Anglois qu'ils rencontrerent. Le bruit, le tumulte & l'effroy, & estoient tels qu'ils ont accoustumé d'estre en la prise d'vne ville, mais il n'y auoit personne hors-mis certain petit nombre des coniurez qui sceust au vray dire que c'estoit. Les autres citoyens pensoient que les Anglois voulussent piller & saccager la ville, & il sembloit aux Anglois que les citoyẽs voulussent auec quelque tromperie faire vne sedition. Guillaume Comte de Suffolc gouuerneur de la place s'estant resueillé au premier bruit, aduerty par le cry des siens qui se sauuans des maisons estoient tuez par la ville, que les François y auoient esté introduits, auec ses gardes se retira & se sauua en vne tour assise sur la porte S. Vincent, & de là enuoya incontinent aduertir Iean Talbot qui estoit à Alançon de son desastre, & le prier de le venir secourir. Talbot manda audit Comte & à ceux qui estoient auec luy qu'ils eussent bon courage, & que bien-tost apres il les iroit secourir. Il se mit en chemin cependant que les François iouyssoient de la ville du Mans par eux surprise, lesquels ne se doutans de rien, s'adonnoient à autant de plaisir & d'oisiueté, sans faire ny garde, ny guet, comme s'ils n'eussent eu à craindre aucun ennemy ny aucun danger, car se rafreschissans de tant de trauaux qu'ils auoient soufferts, pẽsoient que les Anglois enfermez dedans ceste tour en laquelle ils s'estoient retirez, n'attenteroient aucune chose cõtr'eux, ains ne penseroient qu à venir à mercy & cõposition auec eux. Incontinent Talbot arriua, qui par les siens fut receu & introduit dedans la ville par la porte S. Vincent, de laquelle ils s'estoient emparez. Il trouua toutes choses douces & tranquilles, il ne vit, ny garde, ny soldats aux portes toutes ouuertes, le vainqueur comme on dit, viuant a gogo, se pourmenant & ioüant çà & là, ne pensant à autre chose qu'à se resioüyr de la deffaite de ses ennemis, & de la victoire donnee aux habitans de ladite ville du Mãs. Sur ces entrefaites elle fut prise par l'Anglois, les vainqueurs François auec peu de resistance furent tuez deuant qu'ils eussent loisir de s'assembler ou de prendre les armes. Adonc chacun n'eut autre recours ny esperance de salut qu'à gagner les portes de la ville, mais comme ils les virent ia gagnees par les Anglois, eux voyans que l'esperance de la fuitte leur estoit ostee, commencerent de supplier les Anglois de leur sauuer la vie. Talbot fit crier par la ville que chaque François eut à mettre les armes bas, que les Anglois eussent à cesser de tuer ceux qui ne se defendoient point, & qu'on ne fit mal qu'à ceux qui feroient resistance. Estant par ce moyen donnee l'esperance de la vie aux François, ils ietterent leurs armes & se rendirent aux ennemis. Vne grande partie d'iceux furẽt tuez, les autres mis prisonniers, & les habitans trouuez coupables de la coniuration furent rigoureusement punis. Cela aduint l'an 1427. auquel Talbot apres la reprise du Mãs print la ville de Laual, & les François recouurerent sur les Anglois les places de la Ferté-Bernard, Marchesnoir, Nogent le Rotrou, Nogent le Roy, Chasteau-neuf en Thiemarais, Bertaucourt, & plusieurs autres places.

Tumulte en la ville.

Negligence des François

B

Secours aux Anglois.

François deffaits.

Par Talbot.

C

Places prises.

L'Empire des Anglois estoit desia paruenu iusques aux riuages de la riuiere de Loire, & par mocquerie appelloient Charles, le Roy de Bourges, pource qu'il ne bougeoit gueres de là. Leur principal dessein estoit de prendre la ville d'Orleans. Le Comte de Salisbery apres la prise de Pontorson en l'an 1427. estoit allé en Angleterre, & en estoit reuenu en l'an 1428. auec grande puissance & appareil de guerre, & cõbien que par le conseil d'Angleterre il eust esté promis au Duc d'Orleans prisonnier des Anglois qu'on ne toucheroit point à ses villes d'Orleans & de Blois, toutesfois ledit Comte de Salisbery à la poursuitte de ceux de Paris, qui se plaignoient n'auoir point de passage sur la riuiere de Loire, dautant que la ville d'Orleans estoit Françoise, fut chargé par le Duc de Bethfort Regent en France pour le Roy Henry, d'aller mettre le siege deuant icelle. Le Comte partant de Paris auec vne belle armee print son chemin par le pays Chartrain, là où il print d'assaut Nogent le Rotrou & Chasteau-neuf, & fit pendre ceux qui estoient dedans. Ceux de Chartres le receurent honorablement, & partant d'icelle il alla mettre le siege au Puiset, qu'il print d'assaut, & fit pareillement pendre tous ceux qui le tenoient.

D

Promesse au Duc d'Orleãs

La petite ville de Thoury fut prise, & trouuee bien garnie de viures que les Anglois firent mener en leur armee, & firent raser la forteresse. Ceux de Ro-

Prise de Thoury.

M.cccc.xxviii

chefort & de Bertaucourt, aduertis de la prise de Thoury quitterent leurs places. A Le Comte de Salisbery allant deuant Ianuille en Beausse la print, mais les gens de guerre qui estoient dedans se retirerent au chasteau, lequel le Comte fit si viuemẽt assaillir, que le lendemain ils se rendirent à sa mercy. Alors il fit emmener à plaines chartees à Paris tous les prisonniers qu'il auoit pris en ceste guerre, pour tousiours s'entretenir en la bonne grace des Parisiens. Ceux de Meun sur Loire aduertis

Ianuille prise.

que le Comte apres la prise de Ianuille vouloit aller deuant leur ville, & considerans qu'ils n'estoient assez forts pour se defendre contre luy, la luy enuoyerent offrir. Le Comte en y allant print le chasteau de Mompipeau, & autres petits forts & chasteaux de la Beausse qui faisoient plusieurs maux à ceux qui alloient & venoient audit pays, & faisant remparer le fort dudit Meun il y mit bon nombre d'Anglois, lesquels de nuict allerent piller l'Eglise & la petite ville de nostre Dame de Clery.

Tous les forts pris.

Apres que le Comte eut pris toutes ces places de Beausse qui luy pouuoient nuire à tenir le siege deuant la ville d'Orleans, il se resolut de l'aller assieger, combien que plusieurs Capitaines & seigneurs qui estoient auec luy n'en fussent pas d'aduis, B mais le sien vainquit ceux des autres. Il se presenta en bataille deuant ladite ville deuant la porte Regnard. A sa venuë yssirent d'icelle le bastard d'Orleans, Estiēne de Vignolles dit la Hire, Poton de Xaintrailles & autres Capitaines, & plusieurs gens de guerre, & là y eut grande & longue escarmouche, durant laquelle les chariots, l'artillerie, le bagage, & les viures des Anglois passerent & se rendirent à Meun, de

Saillie.

Prise de Baugency.

là où le Comte s'achemina vers la ville de Baugency, qu'il assiegea si estroittement des costez de Beausse & de Soulongne, que ceux de dedans furent contraints de se rendre, puis Chasteau-neuf sur Loire & autres petites places se rendirent aux Anglois. Le Comte enuoya des forces deuant Iargeau & y mit le siege. Ceux de dedans se defendirent fort bien par l'espace de quelques iours, mais voyans qu'ils n'estoient assez forts pour resister aux ennemis ils se rendirent. Alors y auoit dedans

Iargeau pris.

Suilly vn vaillant Cheualier nommé Iean de Lesgot qui auoit grand nombre de gens, mais le sieur de Rochefort parent du sieur de la Trimouille seigneur dudit Suilly, y venant par cautelle y fit entrer plusieurs Bourguignons, en mit dehors ledit Lesgot, & se rendit au Comte de Salisbery contre le Roy. C Le Comte accompagné de Guillaume Comte de Suffolc & du Capitaine Talbot, alla mettre le siege deuant la ville d'Orleans, auquel les habitans d'icelle monstrerent leur foy & loyauté. Ils brusleren & ruinerent leurs fauxbourgs qui ressembloient vne grande ville, pour euiter qu'iceux estans pris ils ne peussent de là estre battus & tourmentez. Ils font preparatifs de tout ce qui est necessaire à soustenir vn long siege, despoüillent tous les champs, tant de Beausse que de Soulogne aux enuirons de ladite ville, & en icelle emporterent tous les viures qu'ils y trouuerent. Diuisent les quartiers de ladite ville entr'eux pour les garder chacun endroit soy, & se preparent de soustenir auec vn grand courage l'effort des assiegeans. Deuant ladite ville y a vn grand pont assis sur la riuiere de Loire respondant sur le pays de Soulongne, & par iceluy on portoit ordinairement dedans la ville des viures des villes, villages & champs dudit pays. L'Anglois se saisit de toutes lesdites villes & villages, & se faisant maistre de la campagne s'empara du pont, fit des forts & des tranchees D aux lieux des fauxbourgs, & commença à battre la ville. Comme ceux de dedans se virent estroittement assiegez & battus, ils firent venir nouuelles forces de François à eux, sur lesquels ils firent chef Estienne de Vignolles dit la Hire, & Iean Bastard d'Orleans. Les murs de leur ville furent fort brisez & cassez, & de iour à autre l'Anglois s'approchoit d'iceux & de leur fossé. Chacun iour se faisoient de belles saillies & escarmouches entre les assiegez & les assiegeans, auec victoire tantost aduantageuse pour l'vn, tantost pour l'autre. Les Anglois mettoient leurs archers, desquels il y auoit vn grand nombre, en lieu si aduantageux, qu'ils blessoient vn nombre infiny de ceux de dedans, ausquels les fleches faisoient vne grande crainte. Cependant que ceux de dehors font leur deuoir de bien assieger, & ceux de dedans à se bien defendre. Charles estant à Bourges, autres disent, quelques villes de ce Royaume esmeuës de pitié du mal des Orleannois, enuoyerent au

Orleans assiegee.

Ordre donné à vn siege.

Viures mis dans la ville.

Secours aux assiegez.

Saillies & escarmouches.

A secours des assiegez Charles Duc de Bourbon, autres disent son fils, auec munitions de viures & d'artillerie, & nouuelles forces d'homme. Ledit Duc de Bourbon ou son fils estant à Blois, fut aduerti que le Comte de Salisbery faisoit de Paris venir au camp des Anglois force chariots chargez de viures & munitions, accompagnees de quelques trouppes de soldats Anglois, dont changeant de route & de chemin se resolut de les aller assaillir, & s'en alla droit vers elles, & fit secrettement entendre son entreprise aux seigneurs assiegez, la plusspart desquels le vindrent trouuer pres Ianuille en Beausse. Iean Fastol cõducteur de ces trouppes Angloises descouurant de loing les François, fit mettre en rond ses chariots qui portoient lesdits viures & munitions, autres disent qu'ils se clouirent de leurs chariots & de grands pieux ferrez fichez en terre, se mirent à pied, & mirent leurs archers deuant, & chargeans le Duc de Bourbon & les François les mirent en route, si bien que ledit Duc apres auoir perdu plus de deux cens hommes des siens fut contraint se retirer, & auec grande difficulté & peu de gens s'en alla à Orleans. Et d'autant que la principale charge des viures estoient de harancs, ceste deffaicte B fut appellee la bataille des harancs. Fastol poursuiuant son chemin arriua au camp des siens sans aucun empeschement.

M.cccc.xxvii. Deuoir d'assiegez & d'assiegeans. Aduis des ennemis. Ordonnance d'armee. François deffaits.

Ceste nouuelle apportee en Angleterre doubla la ioye publique, d'autant que ces mesmes iours que cela aduint au mois de Decembre de l'an 1428. autres disent en Ianuier mil quatre cens vingt neuf, le ieune Roy Henri sixiesme du nom fut auec grande ioye & ceremonie couronné à Londres, à l'aage de huit ans. Voila ce que disent les histoires Angloises: & les nostres disent que lors que le Comte de Salisbery auec son armee se vint camper deuant le pont de la ville d'Orleans aboutissant à la Soulogne, les habitans de ladicte ville & les seigneurs qui estoient dedans faisoient paracheuer vn bouleuert deuant la Tournelle du bout dudict pont, & faisoient abbattre & brusler les fouxbourgs qui estoient au bout d'iceluy. Quand ont vit approcher les Anglois, les seigneurs, Capitaines, & gens de guerre saillirent contre eux, & fort deffendirent les barieres des fauxbourgs & des Eglises, tellement que les Anglois contraints de reculer se retirerent loing des faux- C bourgs, & apres que le feu mis en iceux fut esteint ils s'y camperent, & dedans l'Eglise des Augustins fortifierent vne forte bastille, & y assirent leurs artilleries qu'ils faisoient tirer iour & nuict, tellement qu'en peu de temps ils endommagerent fort le portereau du bout dudit pont, & commencerent à faire mines en terre pour aller bouleuert de tournelles. Or d'autant que l'vsage de l'artillerie (encore qu'il fut desia trouué) estoit assez lourdement practiqué, aussi ne faisoient ny les assiegeans ny les assiegez grand effort auec pieces & bombardes. Ceux de dehors vsoient de ces grosses pieces qu'on appelloit Mortiers, qui iettoient le boullet d'vne pesanteur effroyable, qui valoient toutesfois bien peu ou point pour la batterie. Vn iour les Anglois donnerent vn merueilleux & furieux assault au bouleuert, & ceux de dedans se deffendirent vaillamment, les habitans portoient chaux viue, cendres, gresses, eaux chaudes, cercles liez en croisee, vin, & viandes, pommes, & vinaigre à ceux qui auoient combattu, lesquels rembarerent fort vaillamment les Anglois, & en enterrerent plusieurs dedans le fossé.

La bataille des harancs. Couronnement du Roy Anglois. Saillie sur les Anglois. Portereau endommagé. Artillerie practiquee. Defence contre assault.

D Ceux de dedans virent bien que le portereau estoit trop foible pour resister contre si grande puissance, & à ceste cause firent vne bastille sur le milieu du pont, puis mirent le feu au bouleuert des tournelles & du portereau, dont les Anglois auoient ia miné la moytié, & se retirent en celuy qu'ils auoient faict faire sur le pont. Toutesfois quelques François qui vouloient garder les tournelles demeurerent, mais le Comte de Salisbery les fit assaillir, & leuer eschelles, & fit tant qu'il les print. Dequoy ceux de la ville furent bien esbahis. Incontinent apres le Comte de Salisbery fit reparer le bouleuert des tournelles, & mit dedans vn Capitaine nommé Guillaume Classidas. Deux iours apres arriuerent en ladicte ville le bastard d'Orleans, la Hire, les sieurs de Brosse, de Saincte Seuere Mareschal de France, de Chabannes, & autres grands seigneurs & Capitaines auecques plusieurs gens de guerre, la venuë desquels reconforta grandement ceux de la ville. Les Anglois firent quatre bastilles, tant au dessus qu'au dessoubz desdides tournelles & du

Feu au bouleuert. Les tournelles reparees. Secours de François.

M.CCCCXXVIII. boulevert le long de la riuiere de Loire, tellement que du costé de Soulogne on n'eut sceu entrer dedans la ville ny par eau ny par terre, & tiroient iour & nuict dedans ladicte ville leur artillerie, qui toutesfois ne tua iamais six hommes des assiegez. La riuiere estoit alors si basse, qu'en plusieurs lieux on la pouuoit passer à gué: les François la passoient souuent, & faisans plusieurs belles escarmouches sur les Anglois, en laissoient quelquefois sur la place. Voila ce que disent nos histoires. A

Conseil d'assiegez.

Quelques vns ont laissé escrit, que comme le siege fut long & que la famine deuint grande dedans la ville, les habitans d'icelle s'assemblans aduiserent aux moyens de leur conseruation. Ils se resolurent de ne se rendre iamais à l'Anglois, & quelques vns d'eux furent d'aduis de se mettre en la foy du Duc de Bourgongne, pensans que quelquefois il se ressouuiendroit qu'il estoit Prince du sang de France, & qu'il ne desireroit point la ruine d'icelle en laquelle il auoit si bonne part. Ledit Duc ne refusoit pas de receuoir ladicte ville en sa foy & sauuegarde, mais s'ils vouloient entretenir le Traicté faict entre luy & l'Anglois, il ne le pouuoit faire sans le consentement dudit Anglois. Le Comte de Salisbery ne voulant entendre à ceste reddition, ne se peut tenir qu'il ne dit au Duc qu'il n'estoit pas raisonnable, que veu qu'il tendoit les fillets pour prendre les bestes vn autre luy emportast la proye. Il pouuoit bien respondre plus honnestement à vn si grand Duc, pour ne le rendre moins affectionné & ardant à la poursuitte de ceste guerre qui n'estoit pas finie. Aussi ce qui aduint puis apres blasma & condamna ceste brauerie, & deux maux en aduindrent: car la volonté du Duc de Bourgogne fut par là offencee, d'autant que pensant que les Anglois portassent enuie à sa gloire, il commença d'auoir mauuaise opinion d'eux, & en apres les Anglois furent contraincts de quitter le siege. B

Sur leur conseruation.

Orgueilleuse responce.

Mal d'icelle.

Les histoires Angloises disent que s'estans ceux d'Orleans resolus de ne se rendre point aux Anglois, ains au Duc de Bourgogne seulement, ils luy firent entendre leur volonté & resolution. Le Duc leur respondit qu'il entendroit volontiers à leur reddition de la façon qu'ils la demandoient, si elle estoit agreable au Duc de Bethfort. Les assiegez enuoyerent leurs deputez à Paris vers ledit Duc de Bethfort, lequel apres les auoir ouys assembla son conseil, & luy raconta les conditions que ceux d'Orleans demandoient. Les vns dudit conseil estoient d'aduis de les accepter, veu que par icelles ceste grande, opulente, & importante ville estoit de l'obeissance & affection du Roy Charles. Le Duc de Bethfort & plusieurs autres seigneurs au contraire disoient qu'il les falloit reietter, & que ce seroit vn acte de vilain, & trespreiudiciable exemple, si ceste ville si long temps assiegee & presque prinse par les forces de leur Roy, en venoit à tomber plustost entre les mains d'autruy que celles de leurdit Roy, d'autant que les autres villes & pays suyuroient l'exemple de ceux d'Orleans. Ceste opinion estant suyuie, il fut respondu aux deputez d'Orleans qu'il falloit qu'ils se rendissent au Roy d'Angleterre, nõ à autre, d'autant que ceste guerre se faisoit en son nom. Et delà procederent les deux maux cy dessus declarez. Voila ce que disent les histoires Angloises. C

Responce du Duc de Bourgogne.

Opinion suiuie.

Salisbery blessé.

Le Comte de Salisberi estant au bouleuert (ou selon d'autres en la tournelle du portereau) & regardant par vne fenestre du costé de la ville, vn coup de canon de ladicte ville frappant contre les barreaux de fer de ladicte fenestre les rompit & esclatta, & l'vn des esclats frappãt ledit Comte luy creua vn œil, luy froissa tout le corps, & le ietta par terre. Estant emporté en sa tente & delà à Meũ sur Loire, la nuict ensuyuant, ou selon d'autres, deux iours apres trespassa. Les Anglois marris & estonnez de sa mort le celerent plus longuement qu'ils peurent, mais bien tost apres elle fut sceuë par quelques prisonniers François par eux deliurez, & pour cela ne laisserent lesdits Anglois de poursuiure le siege, car en leur armee ils auoient encores les sieurs de Talbot, d'Escalles, de Neufuille, Fastol, & Classidas, lequel encore qu'il ne fut Prince ny grand seigneur, se rendit tant recommandable par sa vaillance, que tous les autres se rapportoient à sa sagesse, bon aduis, & conduicte, & mit la ville d'Orleans en si piteux estat, que si Dieu n'eust eu pitié d'elle, elle eut esté contraincte de se mettre soubz le ioug de la domination Angloise. D

Mourut.

Siege poursuiuy.

Sage cõduite.

A. Apres la mort dudit Comte, les Anglois pour plus aisément & vistement prendre la ville departirent leurs forces, l'enuironnans de toutes pars, mirent garnisons és villes voisines le long de la riuiere de Loire, & brusserent plusieurs maisons, pressoirs, & edifices tout le long du val de ladicte riuiere. Aussi les nostres en ce mesme temps abbatirent plusieurs Eglises & Monasteres des fauxbourgs de leur ville, & firent cela pource qu'ils furent aduertis que le Duc de Bethfort Regẽt en France pour le petit Roy d'Angleterre, soy nommant Monarque des François, venoit les assieger à grande puissance du costé de la Beausse. Car combien qu'on l'eut prié & admonesté de ceste entreprise, pource qu'il y auoit serment & conuẽtion entre le Roy d'Angleterre & le Duc d'Orleans, que tãt que ledit Duc seroit en prison, ledit Roy n'entreprendroit rien sur les terres & villes dudit Duc, si est-ce que le Duc de Bethfort se resolut de faire tout esgal, & de priuer tous les princes de France de leur heritage. M.cccc.xxviii. V. Monasteres abbatus.

Le vingt-vniesme iour de Decembre l'an mil quatre cens vingt huict, les Anglois mirent le siege deuant la ville du costé de la Beausse, & pour se fortifier & B garder les allees & venuës que nul ne peut entrer en icelle ny les assaillir, ils rompirẽt les chemins, firent de grands fossez & plusieurs bastilles, tant sur ladicte riuiere qu'aux aduenuës, lesquelles ils nommerent l'vne du nom de Paris, l'autre de Roüen, l'autre de Londres, & les autres des noms de quelques autres villes. Ils y planterent leur artillerie, de laquelle de toutes parts ils tiroient iour & nuict dedans la ville, ruinans plusieurs cheminees sans tuer que bien peu de gens. Il ne se passoit iour que les Princes, Seigneurs, Capitaines, & gens de guerre François ne fissent des saillies & des escarmouches, & n'allassent resueiller les Anglois, qui de leur costé emportoient souuent la victoire sur les nostres. Le iour de Noël les deux parties firent trefues depuis le matin huict heures iusques au soir, afin que les vns & les autres peussẽt vacquer à la deuotiõ. Les nostres presterent aux Anglois vne bãde de ioüeurs de toutes sortes d'instrumens qui les allerent resiouyr sur la bastille, & ayans ioüé se retirerent, & soudain les trefues venant à faillir, ils commencerent de plus belle à s'escarmoucher & guerroyer. Siege des Anglois. Forts nõmez noms de villes. Victoires diuerses. Trefues en ioye.

C Le premier iour de l'an mille quatre cens vingt-neuf, peu s'en fallut que les Anglois ne surprinssent par escalade le bouleuert de la porte Renard, fauorisez de l'obscurité de la nuict qui estoit pluuieuse, toutesfois ils furent rudement repoussez par les nostres. Loys de Culant Admiral de France vint iusques au portereau aueeques deux cens hommes de cheual, & là en despit des Anglois passa la riuiere de Loire au port sainct Loup, & se rendit dedans la ville. Le lendemain ses gens allerent donner le bon iour aux Anglois à grands coups de coutelas. La longue tenuë & resistance de ceux de dedans, leur vaillance, & leur grand courage enhardissoient les autres de les aller secourir, tellement qu'il ne se passoit gueres iour que secours ne leur vint d'hommes & de viures. François au secours. Des assiegez.

Le feu des guerres brusloit entierement toute la France, les Anglois s'y pourmenoient la craye en la main, & les François estoient desesperez, cependant que Charles ne bougeoit de Meũ sur Yeure ou de Bourges, à faire l'amour à vne belle Dame nommee Agnes Soler, ou Sureau, & à faire de beaux parterres & iardins, D n'aprehendant ny son mal ny celui de son Royaume. Mais Dieu qui la regardoit en pitié suscita tout à propos la valeur de plusieurs vaillans Cheualiers, comme Iean bastard d'Orleans, Poton de Xaintrailles, Estienne de Vignolles, dit la Hire, & d'autres, qui par leur vaillãce & vertu suppleans à l'imbecilité de leur Roy, la conseruerent. A cela se ioignit vn miracle que quelques vns ont estimé simulé, & auoir esté basty & formé par les dessusdits seigneurs, & la pluspart le tindrẽt & l'ont tenu depuis pour miracle veritable & asseuré. Il y eut vne ieune fille de l'aage de 22. ans natiue de Vaucouleur en Lorraine, ou selon d'autres d'Aspiecourt, nõmee Ieanne, fille de Iaques Darc & d'vne femme nommee Ysabeau. Ceste fille disoit que par plusieurs fois les Anges, sainte Catherine, & sainte Marguerite, & autres Saints & Saintes s'estoient apparus à elle, & s'addressant (à ce que quelques vns disent) à Robert de Baudricourt capitaine de Vaucouleur, luy dit que Dieu luy auoit donné les moyens d'ayder le Roy Charles au recouurement La belle Agnes. Miracle. Ieanne la Pucelle.

M.cccexxix. de son Royaume. Baudricourt de prime arriuee mesprisa le langage de ceste fille, & la pensa estre insensee & transportee. Toutesfois elle continua tant en ces remonstrances, & en fit telle instance enuers ledit de Baudricourt, qu'en fin il l'escouta attentiuement, & ayant trouué qu'elle parloit pertinemment, commanda à vn gentilhomme de la mener vers le Roy, qui estoit alors à Chinon. Estant introduitte en la chambre, elle alla droit choisir le Roy, lequel estant aduerty de sa venue s'estoit retiré derriere plusieurs autres gentilshommes qu'il auoit faict habiller beaucoup plus pompeusement que luy, afin qu'elle ne le peut discerner d'entre les autres. Toutesfois elle s'adressa droit à luy-mesmes, lui faisant la reuerence comme si elle l'eut cogneu dés long temps. Le Roy se voyant pressé d'elle, luy dit qu'il n'estoit pas le Roy, ains vn autre qu'il luy nomma. Mais elle repliqua: Au nom de Dieu, gentil Roy, c'est vous mesmes à qui ie veux parler. Elle luy dit plusieurs choses dont il fut fort esbahy, & ne sçauoit ce que ce pouuoit estre. Il ordonna qu'elle fut examinee par les gens de son conseil, & par Docteurs & maistres en Theologie, lesquels apres l'auoir examinee, rapporterent qu'en toutes ses parolles & actions ils ne cognoissoient rien qui ne fut bon & digne de louange, & en quelques siennes responces sembloit qu'elle eut veu les escritures, & qu'elle les entendit sans aucune mauuaise opinion & interpretation. Cela donna vn tel contentement au Roy, que dés lors il monstra visage plus ioyeux, qu'auparauant. Apres ce, reuenant trouuer le Roy il l'escouta en tout ce qu'elle voulut dire, & elle luy dist à part entre eux deux certaines choses secrettes qui demeurerent entr'eux, & lesquelles il ne voulut iamais reueler. Elle pria le Roy d'enuoyer vn de ses armuriers querir vne espee qu'elle disoit estre en l'Eglise de saincte Catherine de Fierebois au pays de Touraine, en laquelle pour enseigne estoiét grauees trois Fleurs-de lys de chacun costé. Ce que le Roy fit, & fut ladite espee trouuee comme elle auoit designé le lieu, entre autres ferremens rouillez, encores qu'elle n'eust iamais esté audit lieu de Fierebois. Ce qui fut trouué fort esmerueillable. Voila ce que racontent presque toutes les histoires, tant Françoises, Flamandes, & Bretonnes, qu'Angloises & autres. Toutesfois il a depuis couru vn bruit, qui des bouches de ceux qui viuoient de ce temps là, ont coulé dedans les bouches & oreilles des hommes de nostre temps, que ce miracle de ceste fille estoit supposé & apposté. Car les vns disent que c'estoit la garce de Iean bastard d'Orleans, les autres du sieur de Baudricourt, & les autres de Poton, lesquels estans fins & aduisez, & voyans le Roy si estonné qu'il ne sçauoit plus que faire ny que dire, & le peuple pour les continuelles guerres & oppressions souffertes tant abbatu, qu'il ne pouuoit releuer son cœur ny son esperãce, s'auiserent de se seruir d'vn miracle composé d'vne fausse religion, qui est la chose du monde qui plus fait croire aux hommes, mesmement aux simples ce qui n'est pas, puis la saison du temps estoit fort propre à receuoir telles superstitions, estant le peuple ruiné, & deuotieux, & la plus part superstitieux. Adonc ces seigneurs par l'espace de quelques iours l'instruisirent de tout ce qu'elle deuoit respondre aux demandes qui par le Roy & eux lui seroient faictes en la presence du Roy (car ils deuoient eux mesmes faire les interrogatoires) & afin qu'elle peut cognoistre le Roy lors qu'elle seroit menee vers luy (lequel elle n'auoit encore iamais veu) ils luy faisoient tous les iours voir par plusieurs fois son pourtraict. Et dauãtage suyuant ce que quelques vns disent, le Roy Charles craignant d'estre assassiné par les Anglois, auoit accoustumé de faire habiller cinq ou six seigneurs mesmement les dessusdits de sa parure, afin que celuy qui voudroit l'assassiner ne le sceut biẽ choisir s'il ne le recognoissoit bien. Ils dirent donc à ceste fille qu'afin qu'elle recognut le Roy entr'eux habillez de mesme parure que luy, comme il sortiroit de la grande salle du chasteau de Chinon pour aller à l'Eglise, elle le recognoistroit à cela, qu'il seroit entre ledict bastard & Baudricourt, & que ledict Baudricourt luy tiendroit vn bras sur les fesses. Autres disent qu'elle fut assignee à venir en sa chambre, & qu'il luy fut dit que le Roy seroit à la ruelle de son lict. Le iour designé auquel elle deuoit venir vers luy en sa chambre, & eux ayans dressé ceste partie, ils ne faillirent de s'y trouuer. Estãt entree, les premiers qui luy demãderent

Dit auoir des visions.

Va vers le Roy.

Feinte du Roy.

La pucelle sage.

Parla au Roy.

Miracle supposé.

Peuple ruiné.

Feintes de seigneurs.

A la Pucelle.

A ce qu'elle vouloit, furēt lesdits seigneurs, lesquels luy demandans ce qu'elle demandoit, elle respondit qu'elle vouloit parler au Roy. Ils luy presenterent vn des autres seigneurs qui estoient là, luy disans que c'estoit le Roy, mais elle instruite de tout ce qui luy seroit fait & dit, & de ce qu'elle deuoit faire & dire, dit que ce n'estoit pas le Roy, & qu'il estoit caché en la ruelle du lict, là où de vray il estoit, & allant l'y trouuer luy dit ce qui a esté dit cy-dessus. Ceux qui soustiennent ceste opinion que ce fut vne inuention de religion simulee, disent qu'elle profita tant à ce Royaume, que elle releua les courages perdus & abbatus du desespoir, & arma les cœurs & les bras de plusieurs personnes qui auparauant estoient comme assommees. M. cccexxix. Instruit par eux. Feinte de religion.

Ceux qui tiennent ce miracle pour vray trouuent mauuaise ceste autre opinion, & se scandalisent de ce qu'on vueille oster l'autre si longuement tenuë d'vne chose saincte & d'vn miracle, pour la vouloir conuertir en fable. Mais en choses concernantes l'opinion des hommes sur vn fait de religion, il ne faut ny trop credulement le croire, ny trop legerement & opiniastrement les mespriser, & puis que c'est la commune creance, nous poursuiurons ce que nos Chroniques disent d'elle. Cela B aduint l'an 1429.

Auparauant que ceste fille fut amenee au Roy, il auoit esté arresté en son Cōseil, que veu les grandes pertes des villes & des hommes qu'il faisoit tous les iours, mesmement pour la perte n'agueres faite en la bataille des harancs, il falloit qu'il se retirast au Dauphiné pour le garder & s'y fortifier, & que de là il pourroit defendre les pays de Lyonnois, de Languedoc & d'Auuergne, & se preualoir du secours de Prouēce, veu que le Roy de Sicile qui en estoit Comte estoit de son party, son beau frere, & ennemy mortel du Duc de Bourgogne & des Anglois, ioint que les Comtes de Foix, d'Armaignac & de Comminge, & les seigneurs Gascons tenans le party des François, luy pourroient plus aisement donner secours d'hommes & de viures, que s'il se tenoit en Berry & en Touraine. Conseil au Roy. Pour aller en Dauphiné. A la desperade.

Dauantage que si le malheur vouloit que les Anglois emportassent la ville d'Orleans, il n'y auroit plus de moyen de tenir le party de Berry, ou quand bien on le tiendroit, il ne falloit pas ainsi hazarder la personne du Roy Charles, la perte duquel seroit la perte & desolation de la France. Que luy estant à Lyon ou à Grenoble, il pourroit de là faire tout ainsi que iadis auoit fait Charles le Quint son grand pere, qui sans bouger de la ville de Paris, auoit par la fidelité & les armes des siens, assisté de son bon Conseil, chassé du Royaume de France les Anglois. Ce Conseil estoit bon & sage, & plein de grande consideration, mais il fut rompu par la venuë de la Pucelle, qui disoit ce que les dessusdits seigneurs luy faisoient dire, ou inspiree de Dieu, & fut dautant plus de foy adioustee à ses paroles, qu'on sceut combien asseurement elle auoit limitee l'heure de la iournee des harancs, ainsi que faisoiēt foy les lettres que le seigneur de Baudricourt auoit sur ce enuoyees au Roy. Adonc il fut arresté que Ieanne seroit enuoyee à Poictiers, tant pour voir si elle perseueroit en sa premiere volōté, & la faire interroger encores par les Docteurs, qu'aussi pour luy faire fournir gens, viures, artillerie, & deniers pour son voyage, si on trouuoit qu'il fut expedient de le faire. Car la Cour de Parlement de Paris chassee de là par les Anglois, se tenoit alors en ladite ville de Poictiers, & les gens qui la tenoiēt pour le Roy qui n'auoient voulu suiure le party du Bourguignon s'y estoient retirez, & faisoient iustice aux subiets du Roy, comme aussi l'Vniuersité de Paris estant affectionnee à la cause de l'Anglois, les hommes de sçauoir & qui cognoissoient le tort fait à leur Prince laisserent Paris, & s'en vindrent à Poictiers pour suiure la fortune de leur Roy naturel. Se sauuer. C La Pucelle creuë. Enuoyee à Poictiers. D La Pucelle inspiree.

Estant ladite Pucelle examinee à Poictiers, les Docteurs ne trouuans que redire sur elle, conclurent que ses desseins procedoient de la grace de Dieu, non de sorts ny de charmes, comme depuis les Anglois l'ont publié, & que quelques-vns ont voulu affermer.

Cependant que ces choses se passoient à la Cour, les Anglois ne cessoient de tourmenter ceux qui estoient assiegez dedans la ville d'Orleans, & les assiegez n'oublioient rien qui peut seruir à leur defence : car le troisiesme iour de Mars de l'an mil quatre cens vingt-neuf faisans vne saillie contre les Anglois, Milord Grey neueu du Cōte de Salisbery y fut tué. Ce qui donna vne grāde tristesse aux Anglois,

M.cccexxix. & les irrita dauantage contre les nostres comme ils le firent bien sentir le lēdemain A
Deffaite. à vne saillie faite par quelque bande de Gascons de ceux du sieur d'Albret, car ils rembarrerent si furieusement les nostres qu'ils furent contraints se retirer à leur grand dommage, non sans perte de plusieurs soldats qui y furent tuez, & d'autres qui furent emmenez prisonniers à Paris. Et dautant que le secours amené par la Pucelle ne vint à Orleans iusques au mois de May, tant le Roy Charles estoit lors
Paunreté du Roy. pauure & desnué de tous moyens, tandis qu'elle se tenoit à Blois pour la leuee de la gendarmerie, & attendant les seigneurs qui deuoiēt auec elle aller au secours d'Orleans pour se mettre dedans & leuer le siege, elle enuoya vn Heraut aux Anglois assiegeans auec vne lettre qu'elle leur escriuoit. Et dautant qu'elle estoit bien longue & pourroit estre fascheuse, nous en reciterons seulement les principaux poincts, à cause qu'elle a esté vn des plus grands fondemens de la ruine de ceste fille pour estre tombee entre les mains de ses ennemis.

Lettres de la Pucelle. Roy d'Angleterre faites raison au Roy du Ciel de son sang Royal, & rendez à la Pucelle les clefs de toutes les bonnes villes qu'auez forcees & vsurpees, car elle est B
» venuë de par Dieu pour vous quereller le Royaume par vous iniustement pris sur
» le sang Royal, & ce nonobstant elle est preste à vous accorder la paix si vous y vou-
» lez entendre, & si faisant droit à chacun vous satisfaites aux dommages par vous
Menasse les Anglois. portez à ce Royaume. Ie suis ordonnee de Dieu pour estre chef de guerre, qui suis deliberee de chasser vos gens par force de toute place par eux tenuë sur les Frāçois,
» s'ils sont si hardis que d'attendre mes forces, s'ils s'humilient, ie les prendray à mer-
» cy: mais s'opiniastrans voicy la Pucelle qui vient pour les occir & massacrer, & la-
» quelle le Roy du Ciel enuoye pour vous chasser de France.
»
De les tuer. Et vous asseure qui si vous ne sortez ie feray vn si grand carnage de vous, que ia-
» mais n'en fut veu de tel ou pareil en toute la Chrestienté, car le Roy du Ciel m'a
» donné plus de force & de cœur à mes soldats qu'à vous ny aux vostres, ausquels ie
» conseille de s'en aller de par Dieu, auant que la Pucelle les assaille. Ne pensez que
La force du Ciel. le Roy du Ciel fils de saincte Marie, vous souffre que teniez la France sous vostre main, ce sera le Roy Charles qui l'aura & possedera, à qui Dieu l'a donnee, comme C
» au vray heritier, & lequel entrera à Paris auec belle & puissante compagnie
»
Autre menasse. Si donc vous ne croyez les nouuelles de Dieu reuelees à la Pucelle, soyez assez asseurez que quelque part que vous rencontrerons nous verrons qui est celuy qui a
» le droit de son costé. Au reste vous Comte de Suffort, & vous seigneur de Talbot,
» & d'Escalles Lieutenans du Duc de Bethfort, soy disant Regent de France pour le
» Roy d'Angleterre, faites moy responce si la paix vous agree, ou si aymez mieux
» sentir que vallent nos forces en guerre, & vous souuienne du dommage qui de ce-
A l'Anglois. cy vous peut aduenir. Entendez aux nouuelles que ie vous porte, & à la volonté de
» Dieu que ie vous annonce, car vous n'y voulans entēdre ie feray tant que les Fran-
» çois feront le plus beau & merueilleux effet d'armes qu'oncques aduint en la Chre-
» stienté. Escrit le Mardy de la grand' semaine 1428.
»
Qui se mocque d'elle. Les Anglois se mocquerent de ces lettres, & tindrent à mocqueries les menaces de Ieanne qu'ils appelloient sorciere & enchanteresse, & la menassoient de ce que depuis ils luy firent, à sçauoir de la faire brusler, comme celle qui sentoit mal de la D
foy, & se mocquoient de la simplicité du Roy & de son Conseil, qui se laissoit ainsi
Et du Roy. trōper, & embabouïner par les folles promesses de ceste vachere, hors de son sens, ou poussee de l'esprit malin, comme si elle estoit plus apte à faire la guerre que tant de bons Capitaines qui estoient en France, & lesquels ne pouuoient resister à l'effort du Roy d'Angleterre.

Durant cecy les escarmouches se faisoient & continuoient tous les iours entre les tenans & assaillans. Entre les François fut recommandé vn ieune Escuyer du pays de Dauphiné appellé Aymart de Puysieux, auquel tāt pour sa beauté que hardiesse
Capdorat. & dexterité, Estienne de Vignolles dit la Hire Gascon, donna le surnom de Capdorat, tant il se plaisoit en la vaillance de ce gentilhomme, comme s'esbahissant qu'vn corps si beau & doüillet peut faire de si grands faits d'armes, dautant que quelques-vns tiennēt que la delicatesse & les armes sont choses incompatibles ensemble. Du-
Amas de viures. rant le mois d'Auril ne se firent pas de grands faits d'armes, chacun s'efforçant de se fortifier de viures & munitiōs, & les Anglois dressans des forts sur les aduenuës des

A viures, afin que plus on n'en peut conduire dans la ville : mais sur la fin dudit mois, & en l'an 1429. arriua à Orleans vn vaillant & fort renommé Capitaine François, nommé messire Florent d'Illiers, accompagné de Poton & d'Amador de Vignolles frere de la Hire, venans de Chasteaudun & conduisans 400. hommes pour raffrechir ceux qui estoient assiegez. A leur arriuee y eut vne forte & rude escarmouche entre les Anglois & eux, secourus des citoyens, & tomba le malheur sur les assiegeãs qui furent repoussez par les nostres iusques à leurs tranchees, non sans y estre bien estrillez, & y perdre vn grand nombre de soldats des plus braues. Ces choses ainsi faites la Pucelle ayant en la ville de Blois amassé les forces que le Roy auoit mandees & accompagnee de plusieurs seigneurs & braues Capitaines s'arma à blanc, & elle & eux à estendart desployé se mirent en chemin du costé de Soulongne pour venir à Orleans. Les chefs de guerre à la veuë des Anglois qui n'en firent aucun semblant, passerent tous les viures par la riuiere & les firent mener dedans la ville d'Orleans, & la Pucelle y entrant auec grande allegresse des assiegez, lesdits chefs retournerent à Blois pour querir le demourant des viures, de l'artillerie & des poudres. Quelques Chroniques disent que la Pucelle estant resoluë de n'entrer dans ladite ville sans donner sur les Anglois, les Capitaines qui ne se fioient pas tant en ses visions & promesses qu'ils ne voulussent s'asseurer suiuant la discipline militaire, sçachant que la plus grande force du siege estoit vers la Beausse, se resolurent de venir par Soulongne, & pour n'estre par elle destournez de leur resolution ne luy en dirent rien. Elle qui ne pensoit faire (comme dit est) fait d'armes, ordonna que ses soldats se confessassent, & chassa les femmes publiques du camp, & se voyant frustree de son intention en fut fort marrie. Or tandis que les viures deuoient entrer en la ville, ceux de dedans pour amuser les Anglois leur donnerent vne chaude alarme, durant laquelle le charroy entra à son aise, & cepẽdant la Pucelle se tint à vn village pres de la ville, là où le Bastard d'Orleans & plusieurs autres seigneurs la vindrent receuoir & caresser, ne voulans qu'elle entrast que sur le tard en la ville, tant afin que les Anglois ne se missent en deuoir de luy empescher l'entree, qu'aussi pour le bruit qu'à son arriuee feroit le peuple qui l'attendoit auec vne deuotion & esperance telle qu'il croyoit que sans sa presence il ne seroit iamais deliuré de ce siege. Ainsi à huict heures du soir, elle armee tout à blanc, & montee sur vn beau coursier de pareille couleur, entra dans la ville, faisant deuant elle porter son estendart, auquel estoient peints deux Anges, chacun tenant vne fleur de Lys, & au milieu l'Image de la Vierge Marie, deuant laquelle estoit encores representé vn Ange qui luy offroit vne fleur de Lys. Et pour obuier aux mauuaises opiniõs & bruits des mesdisans elle auoit tousiours auec elle ses deux freres, & en la ville fut logee chez vne honnorable dame.

M. cccexxix.

Secours aux assiegez.

La Pucelle amasse forces.

Sagesse de Capitaine.

Ordre de la Pucelle.

Seigneur au deuant d'elle.

Creance du peuple en icelle.

Entre à Orleans.

FIN DV VINGT-VNIESME LIVRE.



LE VINGT-DEVXIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE CHARLES SEPTIESME, ROY CINQVANTE-TROISIESME.

Sommaire.

I. *Saillie de la Pucelle sur les Anglois. Qui se retirent de deuant Orleans. Prise de Iargean. Bataille de Patay, où Talbot est pris.*

II. *Le Roy Charles prend Troyes, Chaalons & Rheims. Est oint & sacré. Maladie des escrouelles. Estonnement & resolution du Duc de Bethfort. Armees des François & des Anglois voisines. Le Duc de Bethfort en Normandie.*

III. *S. Denys se rend aux François. Lesquels courent iusque deuant Paris. Le Roy va en Touraine. Le Duc de Bourgogne à Paris. Treues accordees, mais de nul effet.*

IV. *Institution de l'Ordre de la Toison. Et les premiers Cheualiers d'iceluy. Mort de Gerson Chancelier de Paris. Siege de la Charité. Les Anglois repoussez de deuant S. Scelerin. Malheur & prise de la Pucelle. Accusations & lettres du Roy Anglois contr'elle. Ses responces & defences. Ses armoiries, son estendart, & le priuilege que luy donna le Roy. Condamnee au feu.*

V. *Siege de Compiegne par le Duc de Bourgogne. Iournee d'Anthon. Prince d'Aurange deffait, se sauue à la nage. Bourguignons se retirent de deuant Compiegne, & sont deffaits par les François. Anglois chassez de Melun. Roy d'Angleterre à Paris, couronné Roy de France. Chartres prise par les François.*

VI. *Querelle entre René Duc de Bar, & Anthoine Comte de Vaudemont, & la cause d'icelle. Armees en pied de part & d'autre. Siege de Vaudemont. Le Duc René pris prisonnier. Deffaites reciproques de François & d'Anglois.*

VII. *Siege de Lagny par le Duc de Bethfort. Anglois rompus par le secours des François. Soulevement des Gantois. Maux en Angleterre & en France. Le Roy Anglois à Rouen, & de là en Angleterre.*

VIII. *Entreprise sur Caen executee. Coustume de planter le May. S. Valery repris par les Anglois. Debat entre les Ducs d'Alençon & de Bretagne. Guerre au Maine. S. Scelerin & Silley pris par les Anglois. Mort du Comte d'Arondel. Gerberoy fortifiee.*

A 

M CCCCXXIX.

'ARRIVEE de la Pucelle en la ville d'Orleans dóna vne merueilleuse ioye aux assiegez qui l'attendoient comme vn miracle enuoyé du Ciel. Alors le Bastard d'Orleans manda venir en ladite ville toutes les forces des villes de Montargis, Chasteaudun, & autres forteresses des enuirons, & luy & ladite Pucelle accompagnez de ces forces, allerent au deuant des seigneurs de Boussac, de Rais, de Lore & de Gaucourt, qui menoient de Blois à Orleans le demeurant des viures & munitions pour leur faire escorte, & passans deuant toutes les bastilles des Anglois entrerent à sauueté dedans la ville, sans qu'ils fussent assaillis des ennemis. Plusieurs arbalestiers, archers & gens de pied saillans de la ville, allerent assaillir l'vne des plus fortes bastilles des Anglois qui se defendirent vaillamment. Dequoy estant la Pucelle aduertie y alla, accompagnee de bon nombre de gens de guerre.

I. Ioye des Orleanuois.

Secours des François.

Anglois assaillis.

B Son arriuee renforça le combat, si que la bastille fut vaillamment & honorablement gagnee par les François, & soixante Anglois y furent tuez, & vingt-deux prisonniers. Les Anglois des autres bastilles firent semblant de vouloir aller secourir leurs gens, mais quand ils virent le grand nombre des nostres, & la mauuaise fortune des leurs, ils se monstrerent plustost spectateurs d'icelle que defenseurs. Quelques iours apres à la venuë de Classidas Capitaine du bouleuart du pont & du portereau, & des autres Anglois qui estoient en diuerses bastilles qu'ils auoient faites du costé de Soulogne, la Pucelle & plusieurs Capitaines saillirent de la ville, & trauersans la riuiere de Loire vindrent du costé de Soulogne.

Et tuez.

Saillie de la Pucelle.

Quoy voyans les Anglois qui estoient en vne forte bastille bien garnie de toutes munitions l'abandonnerent & se retirerent en celle qu'ils auoient faite aux Augustins. Ieanne passa outre ceste bastille abandonnee, & se presenta deuant celle des Augustins, là où fut donné vn furieux assaut auquel les François eurent du pire, plusieurs d'eux furent blessez, & la Pucelle frappee d'vn coup de traict qui toutesfois ne luy fit aucun mal. Les Anglois pensans auoir eu la victoire esleuerẽt vn haut cry & huee, qui espouuenta tellement les François que la pluspart d'iceux commencerent à fuir, laissans la Pucelle peu accompagnee. Elle irritee de ceste fuitte & honte, courut apres pour les faire reuenir, & pour leur faire reproche, mais les Anglois pensans qu'elle s'enfuit auec eux, la poursuiuirent viuement, luy disans vne infinité d'iniures & de villenies.

Blessee.

C

Comme elle eut attaint les siens, & iceux tellement encouragez qu'elle les fist reuenir au combat, elle alla assaillir derechef la bastille des Augustins, & la print & brusla auec vn grand carnage des Anglois. Apres cela elle voulut aller assaillir le bouleuart des Tournelles, mais la nuict suruenant elle changea d'aduis, resoluë de l'assaillir le lendemain. Mais la nuict les Anglois bruslerent l'Eglise de sainct Iean le Blanc, & leur bouleuart du champ sainct Priué. Et dautant que les Anglois auoiẽt retenu le Heraut que la Pucelle leur auoit enuoyé auec les lettres cy-dessus escriptes, elle leur enuoya encore vne trompette les sommer de le luy rendre, & les accuser de barbarie de ce que contre la coustume ancienne & le droit commun de toutes nations ils auoient retenu vn messager public. A cecy adiousta le Bastard d'Orleans que s'ils ne renuoyoient ce messager que tout autant d'Anglois qui tomberoient en ses mains & les prisonniers qu'il tenoit passeroient au fil de l'espee, sans espargner ceux mesmes qui estoient venus pour traiter de la rançon des autres. Les Anglois renuoyerent le Heraut auec mille & mille iniures & vilenies dictes contre la Pucelle.

Encourage les siens.

Changement d'auis.

D

Droit de gens violé.

Heraut renuoyé.

Les habitans de la ville las du long siege qui auoit desia duré sept mois, & de la fatigue & des couruees de la guerre, prierẽt la pucelle & les seigneurs François qui estoient auec elle de vouloir iouër à quitte & à double pour les deliurer de ce siege. Adoncques contre l'aduis du seigneur de Gaucourt, gouuerneur de la ville, elle & les autres seigneurs passerent en Soulogne, & laisserent dedans la ville bon nombre de gens de guerre pour combatre du costé de la ville la bastille des tournelles qui

M cccexxix.

Longueur de siege facile.

estoit merueilleusement forte. La Pucelle & les Capitaines donnerent l'assaut par A dehors, & ceux de la ville iettoient du feu gregeois & des grenades pour mettre le feu aux fagots dudit boulevart.

Long assaut.

L'assaut commençant à trois heures apres midy dura iusques à la nuict si dur & si aspre que les Anglois n'en pouuoient plus, car poudre, traicts & courages leur faillirent.

Anglois tuez.

Alors les François dressans leurs eschelles entrerent dedans le boulevart, & tuerent tous les Anglois qu'ils trouuerent dedans. Classidas & plusieurs autres Capitaines Anglois se retirerent dudit boulevart dedans les Tournelles, & saillirent du costé du pont pour aller combatre ceux de la ville qui estoient dessus, mais ils furent repoussez, & aduint qu'en se retirant, le pont qu'ils auoient reparé de bois rompit sous eux, & tous armez tombans en la riuiere se noyerent. Alors les François

Grãde tuerie.

entrerent dedans les Tournelles, tant du costé de la Pucelle que du costé de la ville. Là y eut grand tuerie, plusieurs prisonniers furent pris & grand butin gagné, & la Pucelle & les siens passans pardessus le pont qui fut bien-tost reparé entrerent dedans la ville. B

Louange de la Pucelle.

Elle auoit esté blessee d'vn coup de traict, mais elle n'en faisoit pas grãd cas. Toutesfois elle fut bien pensee, loüee de sa valeur, & estimee comme chose diuine enuoyee du Ciel pour le secours des assiegez. La Pucelle ne voulut nullement que ceste nuict personne rentrast dedans la ville, ains retint les forces aux Tournelles, tant pour conseruer ce que vaillamment ils auoient conquis, que pour voir si l'Anglois se mettroit en campagne pour combattre & venger la mort des leurs, mais ils n'en auoient nulle enuie, ains estoient fort effrayez, tant pour la mort de tant de vaillãs hommes des leurs tuez, que pource qu'à veuë d'œil ils cognoissoient cõment leur bonne fortune descheoit, ayans presque en vn moment perdu deux ou trois forts les plus puissans qu'ils eussent, ausquels estoit la fleur de leur gendarmerie.

Anglois estonnez.

De leurs pertes.

Le 8. iour de May de l'an 1429. Les Comtes de Suffolc & d'Escailles & le Milord Talbot, voyans leurs pertes & desastres euidens, sortirent de leurs bastilles, y firent mettre le feu, & auec leur armee, viures & munitions, s'en allerent és villes C de Meun sur Loire, Baugency, Iargeau, Ianuille, & autres forteresses qu'ils tenoiẽt. Ainsi fut leué le siege de deuant la ville d'Orleans, & tous les ans à pareil iour que les Anglois le leuerent les habitans de ladite ville en memoire perpetuelle font procession generale.

Leuẽe le siege d'Orleans.

La Pucelle estimee miracle.

Les histoires Angloises disent que Talbot se retira à Meun sur Loire, & apres l'auoir fortifiee s'en alla au pays du Maine, & mettant le siege deuant la ville de Laual la prit. Les nostres disent qu'apres le siege d'Orleans leué la Pucelle alla à Chinon trouuer le Roy qui la loüa grandement de sa valeur, & l'estima mieux que deuant vn miracle enuoyé du Ciel pour la deliurance de son Royaume. Charles desireux de poursuiure sa bonne fortune, & de chasser les Anglois de la France, dressa vne belle & gaillarde armee, de laquelle il donna la charge à Iean Duc d'Alençon (nouuellement deliuré de sa prise aduenuë à la bataille de Vernueil) & à la Pucelle.

Iargeau prise.

Prisonniers tuez.

Ledit Duc alla mettre le siege deuãt la ville de Iargeau sur Loire, qui fut prise d'assaut, & le Comte de Suffolc pris dedans auec plusieurs autres prisonniers. Mais cõme les François les emmenoient à Orleans, vn si grãd debat s'esmeut entr'eux pour D lesdits prisonniers, à sçauoir à qui cestui-cy & cestui-là deuoient demeurer, que de despit ils tuerent la plus grande part d'iceux. Les Anglois disent qu'à la prise de Iargeau deux cens Anglois furent tuez, & quatre cens pris, & que les nostres y perdirent trois cens hommes. Apres ladite prise les nostres se presenterent deuant

Meun assiegee.

Meun sur Loire du costé de la Soulogne la riuiere entre deux (disent nos Chroniques) & que d'arriuee ils prindrent le fort du pont (toutesfois il n'y en a point, ny apparence d'y en auoir eu) & y mirent bonne garnison contre les Anglois qui tenoient la ville.

Compositiõ.

Le lendemain ils passerent outre & allerent deuant Baugency où ils voulurent mettre le siege, mais les Anglois effrayez de leur puissance abandonnerent la ville, & se retirerent au chasteau à l'entour du pont. Ceux du pont qui estoient bien

enuiron

M.cccexix.

A enuiron six vingts hommes & ceux du chasteau demanderẽt composition qui leur fut accordee à la charge qu'ils sortiroient bagues sauues, vn baston blanc en la main, & qu'ils ne s'armeroient d'vn mois apres.

A Baugency arriuerent le Comte de Richemont Connestable de France, & le sire d'Albret auec 1200. hommes. Ledit Connestable auoit esté long-temps absent de la Cour, à cause que le Roy luy vouloit mal pour le meurtre commis en la personne du sieur de Beau-lieu par le Mareschal de Ialognes, & par les menees dudit Connestable, & de considerer le besoin qu'en l'extremité de ses affaires il auoit d'hommes, & mesmement d'vn tel homme qu'estoit ledit Connestable, & qu'il ne le falloit irriter, le receut en sa grace.

Connestable en grace.

Ne faut irriter vn grand.

De toutes parts arriuoient gens en l'armee des François, car la nouuelle du siege leué de deuãt Orleans auoit releué les cœurs des François, & preuoyoient par icelui vn bon augure du bon succez de nos affaires. Aussi chacun voyoit le bon heur des Anglois s'escouler, & se conuertir en malheur. Les seigneurs François qui estoient auec le Duc d'Alençon & la Pucelle, delibererent d'aller deuant Meun sur Loire, &
B cõme ils estoient en chemin, ils eurent aduis par leurs coureurs que les Anglois qui estoient dedãs Meun l'auoient abandonnee, & qu'on auoit veu Talbot, Iean Fastol, & six mille cõbattans Anglois prendre le chemin de Ianuille en Beausse. Il fut entre les François conclud de les suiure & cõbatre si on les pouuoit attaindre. Au village de Patay en Beausse les nostres rencontrans les ennemis les chargerent & deffirent, de telle façon que quatre mille d'iceux furent tuez & 300. pris, entre lesquels furent le Comte d'Escalles, Gautier de Hongrefort, Talbot qui estoit venu de Laual au secours de ceux de Meũ, & plusieurs autres Capitaines & seigneurs Anglois. La chasse dura iusques à Ianuille qu'ils tenoient, laquelle fut alors prise. Les Anglois disent que le combat dura plus de trois grosses heures, que leur caualerie fut mise en route, que le cõbat dura plus de trois grosses heures, que leur caualerie fut mise en route, que l'infanterie se sauua à Meun auec partie de la cauallerie, qu'enuiron mil Anglois furent tuez, cent pris, entre lesquels fut Talbot, & que six cens hommes des François y moururent. Voyla ce qu'ils disent. Quelque temps apres Talbot fut de-
C liuré par eschange de Poton de Xaintrailles. Iean Fastol & les Anglois qui peurent eschapper se sauuerent à Corbeil, à Meun, à la Ferté, & plusieurs autres forteresses de Beausse furent prises par les François. Toutes ces choses aduindrent en l'ã 1429.

Malheur des Anglois.

Anglois rencontrez à Patay.

Deffaits.

Talbot pris.

Deliuré.

II.

Charles ne manqua de son deuoir à bien vser de la bonne fortune qui se presentoit à luy & qui le fauorisoit, car pour se rendre plus Auguste & venerable aux siens & plus redoutable à ses ennemis, il delibera d'aller à Rheims pour s'y faire sacrer, suiuant la coustume des Roys ses predecesseurs. Ceste entreprise fut mise en deliberation, & y auoit plusieurs Princes, seigneurs & chefs de guerre, qui n'estoiẽt pas d'opinion qu'il y deut encore aller, luy remonstrans que mal-aisement le pouuoit-il faire, dautant que les villes de Rheims, de Troyes, Chaallons, Auxerre, Laon, Soissons, & toutes les autres villes pres desquelles il falloit passer estoient en l'obeissance des Anglois, comme aussi estoient celles de Picardie, de l'Isle de France & tous les pays d'entre la riuiere de Loire & la mer. Toutesfois Ieanne la Pucelle, l'authorité de laquelle estoit plus grande que celle des seigneurs, l'admonesta, pressa & per-
D suada de telle façõ de s'aller faire sacrer, disant qu'elle estoit enuoyee de Dieu pour l'y mener, & que le temps que Dieu auoit ordonné estoit venu, que ledit Roy se resolut d'y aller, pensant qu'apres son sacre il seroit plus heureux contre ses ennemis, & plus respecté & honoré de ses subiets, & de fait fit assembler à Orleans au mois de Iuin l'an 1430. toutes les forces qu'il peut, & se mit en chemin pour aller à Rheims. Son camp estoit composé de 12000. bons & hardis combattans, & de plusieurs Princes & seigneurs, & sa cornette estoit portee par la Pucelle.

Charles poursuit son heur.

Se veut faire sacrer.

Remõstrance de danger.

Conseil de la Pucelle.

Alors le sieur de la Trimoüille gouuernoit totalement le Roy & les affaires du Royaume. Dequoy le Connestable & plusieurs autres seigneurs luy portoient vne tres-grande enuie, & eux ayans menez auec eux 1200. hommes pour accompagner le Roy, ledit de la Trimoüille se craignant d'eux ne voulut qu'ils accompagnassent le Roy. Ce qui apporta vn mal audit Roy & au Royaume, car si la Trimoüille eust souffert que tous ceux qui s'offroient de seruir & suiure le Roy l'eussent suiuy, on

La Trimoüil. le gouuerne.

MMmm

M.CCCCXXX. eut en peu de temps recouuert tout ce que les Anglois tenoient en France, mais encore que chacun cognut que ce malheur procedast de la passion de la Trimoüille, aucun n'en osoit dire mot. Par là on peut voir que de tout temps les Princes ont esté mal seruis, dequoy est cause l'enuie des plus grands, qui se paissans de deffiances, ou voulans faire profit du temps iouënt au boutehors, afin que l'aduancement des vns soit le reculement des autres, mais tousiours le Roy & le public payent l'escot de telles despences, & sentent le preiudice des fautes que telles enuies produisent.

Son mauuais conseil.

Mauuais conseillers.

Nonobstant ceste menee du sieur de la Trimoüille, le Roy s'acheminãt à Rheims arriua deuant Auxerre, les habitans de laquelle ne le voulurent receuoir, disans qu'ils auoient donné argent au sieur de la Trimoüille pour demeurer en abstinence de guerre. Ce qui dauantage rengregea la haine & l'enuie que luy portoient les plus grands seigneurs de la Cour. La Pucelle vouloit qu'à toute force on assaillist la ville, mais par l'aduis des seigneurs elle fut contenuë en abstinence de guerre, moyennant qu'elle fournit viures à l'armee du Roy. De là le Roy alla à S. Florentin qui se rendit à luy, & luy fournit ce qui estoit necessaire pour son armee. Les histoires Angloises disent que le Roy allant à son sacre tira vers la ville d'Auxerre, & approchãt de ladite ville, ceux de dedans enuoyerent vers luy leurs deputez, luy promettre que tres-volontiers ils feroient ce qu'il voudroit, moyennant qu'il luy pleut leur donner trefues pour quelques iours, durãt lesquelles ils peussent aduiser s'ils pourroient auoir secours de l'Anglois ou non. Charles pour n'offencer les volontez de ceux de ladite ville, leur accorda les trefues, & laissant vne bonne partie de son armee aux enuirons d'icelle, pour aduiser à ce que ceux de dedans ne manquassent de parole, cependant auec le reste de son armee s'en alla vers Troyes. Voyla ce que disent les histoires Angloises, mais les nostres racontent qu'apres la reddition de S. Florentin le Roy alla mettre le siege deuant la ville de Troyes, garnie de six cens hommes de guerre, tant Anglois que Bourguignons, qui à l'arriuee du Roy firent vne saillie sur son armee. Il fut là deuant sept, ou selon d'autres neuf iours parlementant tous les iours auec ceux de dedans, qui faisoient semblant de se vouloir rẽdre. Son armee auoit vn extreme besoin de viures, de munitions & de machines de guerre, & ceux de dedans monstroient ne se vouloir pas rendre. Adonc plusieurs seigneurs & Capitaines estoient d'aduis de leuer le siege & de retourner sans marcher plus auant. D'autres disoient de faire venir Ieanne, & de sçauoir sur ce son aduis, auquel estoit fondee vne grande esperance. Estant introduite deuant le Roy, elle luy demanda si elle seroit creuë.

Refus d'Auxerre.

Trefues demandees.

Armee partie.

Siege de Troyes.

Charles l'ayant par deux fois asseuree qu'oüy, elle luy dit que s'il vouloit encore auoir patience pour deux iours, la ville de Troyes se rendroit à luy. L'aduis de la Pucelle estant suiuy, elle s'arma, monta sur vn gros coursier, & prenant vn baston en sa main alla par l'armee, mit en besongne Cheualiers & Escuyers, & gens de tous estats, & fit porter huis, fenestres, tables, fagots, & autres pieces de bois qu'elle fit prendre és logis des fauxbourgs, pour dresser des taudis approchans contre la ville pour assortir quelques pieces d'artillerie, & fit telle diligence & batterie, que ceux de dedans espouuantez parlementerent de se rendre, & en fin se rendirent, à la charge que les gens de guerre s'en yroient leurs bagues sauues. Les Anglois & les Bourguignons vouloient en deslogeant emmener auec eux les prisonniers Frãçois qu'ils auoient : mais la Pucelle les leur osta par force à la porte de la ville, dont le Roy fut contraint les contenter des rançons de leursdits prisonniers. La ville de Chaalons en Champagne se rendit pareillement, & le Roy y passant la riuiere de Marne, alla droit à Rheims detenuë par les Anglois, cõme aussi estoient les autres villes & places du pays de Chãpagne. Les habitans de Rheims se faschans de la dominatiõ des Anglois ne voulurent longuement soustenir le siege, ains rendirent eux & leur ville à Charles, à la charge que les Anglois qui y estoient s'en iroient de la mesme faςõ que s'en estoient allez ceux de Troyes. A Rheims vindrẽt vers luy les Ducs de Lorraine & de Bar, & le damoiseau de Commercy auec grand nõbre de gens de guerre luy offrir tout seruice. Le Dimanche ensuiuant le Roy Charles alla au matin en l'Eglise metropolitaine de ladite ville, & là fut apportee la saincte Ampolle (de laquelle nous auons parlé au premier liure de ceste histoire en la vie de Clouis premier

L'aduis de Ieanne.

Troyes se rend.

Chaalons se rend.

Rheims se rend.

La S. ampolle

A Roy Chrestien) & laquelle est tousiours depuis ledit Clouis religieusement gardee en l'Eglise S. Remy de Rheims. Charles selō la coustume de ses ancestes, fut oingt, sacré, & couronné Roy de France par Regnault de Chartres Archeuesque de Rheims, & Chancelier de France, & tousiours durāt la ceremonie la Pucelle estoit pres de luy toute armee à blanc, tenant son estendart en la main. Apres son sacre il fit plusieurs Cheualiers, & erigea la seigneurie de Laual en Comté. M.cccxxxi Charles oingt & sacré.

Au partir de Rheims il alla (selon la coustume & deuotion ancienne des Roys ses predecesseurs) à S. Marcou, dependant de l'Abbaye sainct Remy de Rheims au diocese de Laon, auquel lieu on dit estre donnee de Dieu aux Roys de France puissance de guerir la maladie des Escroüelles. Au partir de S. Marcou il alla vers les villes de Vailly sur Aisne, de Laon & de Soissons, qui se rendirent sans aucune force ny contrainte, & seiournant à Soissons, les villes de Chasteau-Thierry, Prouins, Colommiers, Crecy en Brie & plusieurs autres places enuoyerent leurs deputez se rendre en son obeissance, & cependant la ville d'Auxerre apres le terme des trefues expiré, voyant n'auoir aucune esperance d'estre secouruë des Anglois, se rendit à B l'armee du Roy. Maladie des escroüelles. Auxerre se rend.

Le Duc de Bethfort grandement estonné du bon-heur du Roy Charles, & des conquestes de tant de villes & pays qu'il faisoit, & de la prise de Talbot qui estoit en France vn grand appuy & support de ses affaires, auec douze mille hommes qu'il auoit auec luy à Paris, se resolut d'aller au deuant du Roy venant droit à ladite ville, & de le combattre en chemin, auec bonne esperance de la victoire, par le moyen de laquelle il esperoit que les autres villes & pays se contiendroiēt beaucoup mieux en leur deuoir, & ne tendroit à vne reddition. Le Roy estant à la Mothe de Nangis en Brie, entendit que le Duc de Bethfort n'estoit pas loing de là, & auoit bonne enuie de le combattre. Mais le Duc refroidissant sa premiere ardeur ne voulut venir aux mains, ains se contenta d'attaquer quelques legeres escarmouches, & monstra bien qu'il ne vouloit que tenir longuement l'armee du Roy sur les champs, & tirer en longueur ceste guerre, afin que par ladite longueur, la furie soudaine & naturelle des François vint à se relascher & rallentir. Alors le Duc se retira à Paris auec C vne espece de fuitte. Les Anglois disent que Charles voyant que son ennemy estoit esgal à luy, en nombre & en forces, aduisa qu'il seroit beaucoup meilleur pour luy de s'abstenir du combat sans danger, que le tenter auec le danger, de peur d'interrompre & arrester par la temerité le cours de ses affaires qui auoient commencé de prendre vn bon train. Estonnement du Duc de Bethfort. Fureur des François.

Adoncques furent faites quelques legeres escarmouches entre les gens de guerre des deux armees, & Charles cognoissant le desir que les Anglois auoient de combattre, & voyant bien que s'il demeuroit longuement pres d'eux il seroit contraint de combattre contre sa volonté, ou de demeurer clos & serré dedans son camp auec la honte de sa reputation, de belle nuit leua son camp & s'en alla. Ce qu'estāt le matin apperceu par le Duc de Bethfort, à peine peut-il tenir ses gens de guerre qu'ils ne suiuissent les François, mais il les contint sagement pour ne tenter temerairement la fortune, car voyant qu'il seroit mal-aisé de tirer les François au combat, il s'en retourna à Paris en intention de leuer nouuelles forces, & de combattre vne D autrefois le Roy Charles auec plus d'auantage quand la commodité s'en presenteroit. Voyla ce que disent les histoires Angloises. Escarmouches. Charles leue son camp. Resolution de l'Anglois.

Les nostres disent que ledit Duc n'ayant voulu venir aux mains auec Charles pres la Mothe de Nangis, le Roy par l'auis de quelques-vns voulut se retirer és pays qui luy estoient obeissans tout le long de la riuiere de Loire, & cōmanda pour cet effet que le lendemain son armee passast la riuiere de Seine à Bray. Ceux de ladite ville promirent au Roy de donner le passage à luy & à son armee, mais la nuit les Anglois entrerent dedans pour defendre le passage. Il y auoit desia quelques gens du Roy qui auoient passé la riuiere, mais les vns furent pris & les autres tuez. Plusieurs seigneurs & la Pucelle furent bien aises de cest accident, qui empeschoit le Roy d'aller sur les riuages de la riuiere de Loyre, & desiroient que le Roy continuast sa bonne fortune, & acheuast de conquerir les pays & villes de l'Isle de France & de la Brie. Aduis du Roy & des seigneurs.

M. CCCCXXX. Bethfort auec armee.

Adoncques il retourna à Chasteau-Thierry pour passer la riuiere de Marne, & de là alla à Crespy en Valois & à Dampmartin. Le Duc de Bethfort aduerty de cela, sortit de Paris auec grosse armee, tira droit à Mitri en France au dessous de Dãpmartin, & là pres d'vn bois en vn lieu de forte venuë & auãtageux pour luy & pour ses gens les rengea en bataille, & couroient ses auant-coureurs bien auant. Le Roy enuoya la Hire & autres Capitaines pour les escarmoucher, l'escarmouche dura presque tout le iour, & estant le Roy aduerty que les Anglois s'estoient campez en vn lieu trop fort & auantageux pour eux, il ne fut pas conseillé de les aller assaillir. Adonc le lendemain le Duc de Bethfort deslogeãt se retira sans rien faire, & Charles retournant vers Crecy, enuoya sommer les villes de Beauuais & de Compiegne, qui luy manderent qu'elles feroient ce qu'il vouloit, combien que l'on disoit que ladite ville de Beauuais n'auoit esté és mains des Anglois. Charles partant de Crecy pour aller à Compiegne, vint loger à vn village nommé Barron pres Senlis, là où il eut nouuelles que le Duc de Bethfort estoit party de Paris auec son armee, & que Henry Euesque de Vvincestre Cardinal, oncle du Roy d'Angleterre luy auoit amené 3000. Anglois soudoyez de l'argent du Pape, & retirez par ledit Cardinal d'Angleterre, sous ombre de les mener cõtre les Bohemiens desuoyez de la creance de quelques articles de l'Eglise Romaine.

Se retira.

Soubsmission de villes.

Bohemiens.

Alors le Roy donna charge à Ambrois seigneur de Lore & au seigneur de Xaintrailles de les aller recognoistre. Eux les ayans recognus & l'ayans mandé au Roy il mit ses gens en bataille, & commença à marcher vers Pilloé pres Senlis, pource que les Anglois y tiroiẽt, & pres de Senlis enuiron l'heure de vespres arriua leur armee, qui se mit à passer vne petite riuiere qui est entre Senlis & Baron, en vn passage si estroit qu'ils ne pouuoient passer que deux à la fois. Le Roy aduerty de leur passage les vouloit aller combattre sur iceluy, mais auant qu'il y fut ils estoient presque tous passez. Les deux armees estans prochaines s'escarmoucherent fort, mais la nuict les separant, les Anglois se logerent sur le bord la riuiere, & les François pres d'eux au lieu de Monstier Pilloé. Le lendemain le Roy rengea ses batailles. La 1. estoit conduite par le Duc d'Alençon & le Comte de Vẽdosme. La 2. par le Duc de Bar & les seigneurs de Boussac & de Rais mareschaux de Frãce. La 3. estoit faite en forme d'aisle, & la 4. conduite par Ieanne la Pucelle, par le bastard d'Orleans, par le seigneur d'Albret, & par autres Capitaines, & la 5. composee d'archers qui gardoient l'artillerie, estoit menee par le seigneur de Grauille grand maistre des arbalestiers & Crannequiniers de France, qui estoit ce qu'auiourd'huy est le grãd Maistre de l'artillerie, & le Colonnel de l'infanterie, car alors les gens de pied gardoient & cõduisoient les machines de guerre, qui en termes generaux s'appelloient Crãnequins.

Passage d'armee.

Ordonnance de l'armee du Roy Charles.

Le Roy accompagné du Duc de Bourbon & du sieur de la Trimoüille, estoit pres desdites batailles. Les Anglois s'estoient parquez de fossez & de pieux, auoient vn estang derriere eux, & ne vouloient saillir de leur fort. Le Roy les vouloit tirer au combat, mais quand il eut entendu par les Capitaines les fortifications que lesdits Anglois auoient faites, il fut diuerty de sa premiere resolution. En fin ses batailles s'approcherent d'eux à bien deux traits d'arc, leur donnerent plusieurs escarmouches, & souuent s'approcherent à pied & à cheual iusques à combattre main à main. Enuiron l'heure du Soleil couchant, les François s'approcherent en plus grande puissance qu'ils n'auoient fait de tout le iour, & vindrent sur le parc des Anglois cõbattre main à main, si bien que ceste escarmouche dura iusques à la nuit, & y furent plusieurs Anglois tuez. La nuit venuë les François se retirerent au lieu où ils auoiẽt couché la nuit precedente, & les Anglois demeurerent en leur parc. Le lendemain matin les Anglois deslogerent & se retirerent à Paris, dautant que le Duc de Bethfort commençoit de se defier des Parisiens, voyant que tout ce qu'il leur commandoit ils le faisoient de telle façon qu'il estoit bien aisé à cognoistre qu'ils le faisoient contre leur volonté, & ne se fioit pas beaucoup au Duc Philippes de Bourgogne.

Celle de l'Anglois.

Armees voisines.

Anglois tuez.

Alors le Cardinal Henry Legat du Pape, reprenant les forces qu'il auoit menees d'Angleterre les mena en Boheme, & le Roy tira vers Crespy, puis vers Cõpiegne qui se rendit à luy. Iean de Luxembourg vint à Compiegne trouuer le Roy, & luy promit de moyenner la paix entre luy & le Duc de Bourgogne, mais il n'en fit rien,

Deffiance des Parisiẽs pour deceuoir.

A ains sous ceste couleur de paix venoit là seulement pour descouurir les forces & les intentions du Roy,& pour le deceuoir. Charles ne s'apperceuant de ceste tromperie luy donna sauf-conduit pour le Duc de Bourgogne,afin que ledit Duc peut venir à Paris vers le Duc de Bethfort pour traiter par ensemble de la paix. Les habitans de Beauuais & de Senlis enuoyerent à Compiegne les plus notables hommes de leur ville pour luy rendre eux & elle. M.cccexx.

Et combien que Charles eut vne merueilleuse ioye de la faueur de la fortune & du bon succez de ses affaires, il n'esperoit pas pourtant pouuoir iamais chasser les Anglois de France, qu'il n'eut premierement rompu l'intelligence & amitié qu'ils auoient auec le Duc de Bourgogne. Ce qu'il esperoit bien luy deuoir aduenir bientost. Adonc, à ce que disent les histoires Angloises, il enuoya vers ledit Duc ses Ambassadeurs, par lesquels il se purgea enuers luy du meurtre commis en la personne de son pere, & luy fit par eux remonstrer qu'il n'y auoit rien plus esloigné de toute iustice & pieté, ny rien plus mal conuenable au Duc que de porter les armes, & faire la guerre contre sa patrie & contre ses concitoyens, & que pour vengeance de ses
B particulieres iniures, auoir intelligence & amitié auec les perpetuels ennemis de ce Royaume. En apres lesdits Ambassadeurs deuoient parler de la paix, offrir conditions honnestes & raisonnables, & promettre beaucoup plus qu'il ne pouuoit tenir. Faut rompre intelligences.

Ceste pratique estant descouuerte au Duc de Bethfort, il se vit reduit en plus grãde perplexité que deuant, quand il vit les affaires des Anglois se porter mal & prendre vn mauuais train. Alors il se resolut que de quelque costé que la fortune penchast, & quoy qu'il luy peust aduenir de mal & de sinistre, de faire sur tout, & premierement en sorte, que s'il ne pouuoit retenir, conseruer & defendre toutes les places & lieux que le Roy Henry son frere auoit recouuertes en France, à tout le moins que la Normandie si long-temps possedee par ses ancestres ne vint à se perdre, suiuant ce que ledit Henry auoit sur toutes choses ordonné & remõstré en mourant. Doncques laissant la garde de la ville de Paris à Louys de Luxembourg Euesque de Teroüenne, soy disant Chancellier de France pour le Roy d'Angleterre, à vn Cheualier Anglois nommé Iean Rochelle, & à vn François nommé Simon Mo-
C rhier Preuost de Paris auec deux mille Anglois pour la garde de ladite ville, il s'en alla en Normandie, là où quand il fut arriué il fit venir à luy les principaux hommes des villes, ausquels premierement il remonstra les biens que de tout temps les Roys ses ancestres auoient faits aux Normands, les loix qu'ils leur auoient donnees, & par ensemble l'ancienne race & lignee des Ducs de Normandie, de laquelle les Roys d'Angleterre estoient yssus. Et apres il admonnesta & pria les vns & les autres, & chacun en particulier, de vouloir de toutes leurs volontez, cœurs & forces, s'employer & trauailler à garder la paix, & à ne violer point leur foy. Que s'ils faisoient cela il les asseuroit qu'ils pourroient esperer & attendre vne grande & honorable recompense de leur Roy Henry. Bethfort estonné. Garder la Normandie. Fait remonstrance aux Normans. Pour les contenir.

Cependant que le Duc de Bethfort faisoit ces remonstrances, il fut aduerty que plusieurs habitans des villes & des champs se craignans, abandonnoient villes, champs & maisons. Dequoy se trouuant estonné & marry, il assembla son conseil, auquel il fit venir tous les Capitaines, & les pria de luy dire leur aduis sur les moyẽs
D qu'il y auroit de contenir le peuple Normand en deuoir. Tous furent d'auis de partir leur armee en plusieurs lieux. Alors l'vne partie d'icelle fut donnee à Richard Duc d'Yorc pour aller garder la coste de la mer, l'autre partie fut mise en garnison és villes, & la troisiesme fut mise sous la charge d'Emond Duc de Sommerset pour la mener à Roüen. Et ayant le Duc de Bethfort mis cest ordre aux affaires de Normandie il retourna à Paris. Voyla ce que disent les histoires Angloises, Assemble son conseil.

III. Durant ledit temps que le Duc estoit en Normandie, Charles partant de Senlis vint deuant la ville de S. Denys, laquelle sans aucune resistance se rẽdit, & y demeura quatre iours, durant lesquels se firent plusieurs escarmouches entre les François & les Anglois qui estoient à Paris, car chacun iour les François alloient courir iusques aux portes de ladite ville. Ieanne la Pucelle & les Ducs d'Alençon & de Bourbon, les Comtes de Vendosme & de Laual, & les seigneurs d'Albret, de Lore, de Rais, & autres Capitaines vindrent loger au village de la Chappelle qui est entre Paris & S. Denys. Les François estans logez là, allerent escarmoucher iusques à la S. Denys se rend. La Chappelle S. Denys.

M.ccccxxx. porte S. Honoré, au lieu où l'on faisoit alors, & auquel depuis s'est longuement iusques à peu d'annees d'icy tenu le marché aux pourceaux, marché ordinaire des cheuaux, & remis depuis peu de temps, & braquerent quelques canons & couleurines qu'ils tiroient dedans la ville. Ils donnerent l'assaut au bouleuart de la porte S. Honoré & le prindrent. A

Hardiesse de Ieanne. Les Ducs d'Alençon & de Bourbon se tenoient en bataille derriere la bute de la voirie, pour garder que les Anglois ne saillissent par la porte S. Denys, ou par vne autre, & la Pucelle qui ne sçauoit pas la profondeur de l'eau qui estoit aux fossez de ladite ville, à toute force vouloit qu'on l'assaillist, si qu'on ne la peut iamais garder qu'elle & le Mareschal de Rais auec grand nõbre de gens le vinssent mettre dedans l'arriere fossé, où elle se tenant tout le iour fut d'vn vireton blessee a la iambe. Pour cela elle n'en vouloit bouger, & à toute puissance faisoit ietter fagots, bois, & pierres dedans le grand fossé pour le cuider combler, mais à cause de la profondeur de l'eau il ne luy fut iamais possible. Blessee.

Le Duc d'Alençon sur la nuict l'alla tirer à toute force de là, & l'emmena à la Chapelle, & le lendemain à S. Denys vers le Roy. Les histoires Angloises disent que le Roy Charles ayant pris la ville de S. Denys, enuoya le Duc Iean d'Alēçon & Ieanne la Pucelle vers Paris, pour tenter s'ils pourroient faire reuolter les Parisiens, & s'ils le pouuoient faire, d'assaillir la ville. Le Duc d'Alençon & la Pucelle s'approchans d'icelle auec leur armee furent viuement repoussez, & auec grande perte de leurs gens par les Anglois qui sortirent de dedans. Le Duc de Bethfort aduerty de cela retourna en diligence à Paris, & apres auoir loüé les Parisiens, les remercia de ce qu'ils n'auoient fait comme auoient fait ceux de S. Denys. Voyla ce que disent lesdites histoires. B Veut esmouuoir Paris. Fut repoussee

Or estant le Roy Charles à S. Denys, selon ce que disent nos Chroniques, ceux de Lagny vindrent rendre eux & leur ville, & y enuoya Ambrois de Lore. Charles auoit vn grand desir de se retirer en ses villes assises le long de la riuiere de Loire, pour prendre quelque relasche des longs trauaux de ces guerres, car par le langage que luy auoit tenu Iean de Luxembourg, il s'attendoit bien de faire quelque accord auec le Duc de Bourgogne. Parquoy par l'aduis de son conseil il fut aduisé & ordonné que le Duc de Bourbon, le Comte de Vendosme, Louys de Culan, & autres Capitaines yroient és villes, qui en ce voyage s'estoient nouuellement reduites en son obeyssance, pour les y entretenir, ausquelles le Duc de Bourbon demeura Lieutenant general pour le Roy, lequel partant de S. Denys alla à Lagny, & de là passer les riuieres de Seine & d'Yonne pres de Sens, puis tirant à Montargis passa outre. Apres le depart de Charles, les François qui estoient dans la ville de S. Denys l'abandonnerent, & s'en allerent à Senlis. Dequoy estans aduertis les Anglois & Bourguignons qui estoient à Paris, ils reprirent ladite ville de S. Denys, & par l'ordonnance du susdit Euesque de Theroüenne Chancelier des Anglois osterent de l'Eglise d'icelle les armures qu'y auoit donné Ieanne la Pucelle, & les emporterent sans en faire aucune recompense à ladite Eglise. Lagny se rẽd. C Le Roy va en Touraine. S. Denys reprise. Par l'Anglois.

Toutes ces choses aduindrent en l'an 1430. & durant qu'elles se passoient le Duc de Bourgogne sous le sauf conduit du Roy vint à Paris vers le Duc de Bethfort, & combien qu'il eut mandé au Roy par Iean de Luxembourg qu'il traiteroit auec ledit de Bethfort vn bon appointement, toutesfois il n'en fit rien, ains au contraire fit plus fortes alliances que deuant auec ledit Duc Anglois qui auoit espousé sa sœur. D Duc de Bourgogne a Paris.

Les Anglois & Bourguignons qui estoient à Paris allerent deuant Lagny resolus d'y mettre le siege. Ambrois de Lore & Iean Foucaut que le Roy y auoit laissez, voyans la foiblesse de leur ville qui n'estoit pour soustenir vn siege, saillirent aux champs au deuant des Anglois, & par trois iours & trois nuits entresuiuans firent de si brusques escarmouches, que les Anglois ne peurent iamais approcher les barrieres à vn trait d'arc pres de ladite ville, & eux voyans la grande vaillance & resistance de ces deux braues Capitaines, s'en retournerent à Paris. Sur ces entrefaites fut par surprise & par l'intelligence d'vn meusnier prise sur les Anglois la ville de Laual, auparauant prise par Talbot par escalade, & y furent tuez cinq cens Anglois. Le chasteau de S. Scelerin pres d'Alençon fut pris par quelques gentilshommes François, & au tiers iour qu'ils y furent entrez, les Anglois de la garnison d'Alēçon Siege de Lagny. Laual prise.

A en estans aduertis les allerent assaillir pour reprendre ledit chasteau, mais ils furent si viuement repoussez, qu'ils furent contraints de s'en retourner d'où ils estoient venus. La Hire couroit la Normandie, faisant tousiours quelque prise de villes & d'hommes sur les Anglois, & le Comte de Richemont Connestable de France par escalade print la ville de Louuiers. M.cccccxxvi.

Le Roy fut conseillé par tous ceux de son conseil de se reconcilier auec le Duc de Bourgogne, luy remonstrant que l'amitié dudit Duc luy importoit le recouurement de tout son Royaume. Adoncques il enuoya vers ledit Duc vne honorable Ambassade, le chef de laquelle l'Archeuesque de Rheims Chancellier de France l'asseura de l'affection & volonté que le Roy auoit d'auoir paix & amitié auec luy. Et afin qu'il entendist le fonds de l'affection du Roy Charles, il luy dit que ledit seigneur estoit content de s'abaisser plus qu'à sa Maiesté Royale ne conuenoit pour venir à quelque bon traicté qui fut profitable à tous les Princes du sang Royal, dont il estoit vn des premiers & principaux de tout le Royaume, où la pluspart de ses seigneuries estoient, qui pour raison de ces ciuiles dissentions estoient en proye B aux estrangers & anciens ennemis de France. Et que pour paruenir au bien de la paix, le Roy luy feroit telles offres & reparations pour cause de l'homicide du feu Duc Iean de Bourgogne son pere, qu'il auroit occasion de contentement. Semblablement excusoit iceluy Archeuesque le Roy Charles son maistre de l'homicide susdit, alleguant sa ieunesse, & que lors il estoit au gouuernement des gens qui plus auoient d'affection à leur propre profit & à la vengeance, que d'esgard au profit vniuersel de ce Royaume, & de consideration à la paix & repos de l'Estat. Qu'alors le Roy n'eust osé contredire à ces gens-là, pource qu'il estoit ieune, & qu'il craignoit de les irriter pour plusieurs causes qu'il luy laissoit à considerer. Telles & semblables persuasions firent les Ambassadeurs du Roy. Ausquels fut doucement & benignement fait responce par le Chancellier de Bourgogne, que le Duc & son conseil auoient bien oüy & entendu ce que de la part du Roy luy auoit esté exposé, & qu'il auroit sur ce aduis & dans peu de iours leur seroit faite responce.

Conseil de recõciliation. Auec le Duc de Bourgogne. Offres à luy faites. Remonstrance au Duc. Sa responce.

Tous les gens de bien desiroient bien que la paix se fit entre le Roy & le Duc: car C pour les longues guerres tous les pays du Duc estoient si extremement trauaillez que plus n'en pouuoient, & desiroient grandement la paix pour auoir moyen de respirer & reprendre haleine. Et parce que l'on croit aisement ce que l'on souhaitte, le peuple d'Arras tenant desia la paix pour concluë, bien qu'il n'y eut encores ny paix ny treues, plusieurs hommes desia se retiroient par deuers le Chancelier de France pour impetrer remissions, lettres de grace, offices, & autres mandemens Royaux: comme si le Roy Charles eust desia esté plainement & entierement restitué en son Royaume. Lesquels mandemens & lettres iceluy Chancellier leur octroyoit & depeschoit, comme s'asseurant desia de la paix, pour le bon accueil & ioyeuse reception qu'on leur faisoit par tout: & mesmement par les responces qui leur en furent faites secrettement par aucuns du Conseil priué du Duc qui les aduertissoient à toutes heures que le Duc estoit fort enclin à la paix, & que la conclusion d'icelle ne tenoit plus qu'à bien peu de chose. Finablement ils entendirent que maistre Iean de Tourcy Euesque de Tournay, & messire Huë de Launoy, qui sur D ces entrefaites venoient de deuers le Duc de Bethfort, empescherent que la paix ne fut alors concluë auec le Roy Charles, car ils admonesterent le Duc d'entretenir la foy & serment qu'il auoit fait au Roy Henry d'Angleterre, & n'estoient pas contens que la paix se fist.

Desir de paix. Mandemens octroyez. Empeschement de paix. Par les broüilleurs.

Adoncques fut prise conclusion d'enuoyer à certain iour pardeuers le Roy Charles pour plus ample intelligence de sa volonté. Ainsi fut ceste practique de paix retardee & differee: & par mesme moyen furent commis messire Iean de Luxembourg, l'Euesque d'Arras, & messire Dauid de Brimeu auec plusieurs autres gentils-hommes pour aller pardeuers le Roy Charles. Cependant furent faites trefues entre les François & Bourguignons iusques au iour de Pasques: pendant lesquelles le Duc de Bourgogne partant de Hedin auec la Duchesse de Bethfort sa sœur, tres-noblement accompagné comme d'enuiron quatre mille combatans, la ramena à Paris à son mary.

Trefues faites

M cccc xxx. Les Parisiens pour Bourgogne. Ledit Duc de Bourgogne estant arriué à Paris, à sa venuë par les carrefours de A la ville fut crié Noël, & les habitans le prierent de prendre le gouuernement de leur ville, luy promettans tout ayde & assistance en sa querelle, comme ils auoient fait au feu Duc son pere, & l'importunerent tant qu'il ne se peut deffaire d'eux, qu'il ne Leurs offices. leur eut promis de prendre ledit gouuernement à la feste de Pasques ensuiuant, auquel temps le Duc de Bethfort & luy resolurent de mettre sus la plus grande puissance qu'ils pourroient pour conquerir les villes que le Roy Charles auoit conquises aux enuirons de Paris. Et deslors le Duc de Bourgogne commit son Lieutenant au gouuernement de Paris le sieur de l'Isle-Adam: & apres auoir seiourné trois sepmaines en ladite ville il se retira en ses pays d'Artois & de Flandres, là où il fut suiuy d'vn grand nombre d'habitans de Paris qui ne pouuoient supporter les insolences des Anglois. Et encores qu'il y eut trefues entre les François & Bourguignons si est-ce qu'ils ne faisoient nulle abstinence de guerre, ains couroient les vns sur les autres, car les François feignoient de faire la guerre aux Anglois, & les Bourguignons se mettoient parmy les troupes des Anglois. Ainsi n'estoit le peuple gueres releué par ladite trefue. B

Trefues de nul effet.

IV. Institution de la Toison. En celle annee qui fut mil quatre cens trẽte, le Duc de Bourgogne en troisiesmes nopces en la ville de Bruges espousa Isabel fille de Iean Roy de Portugal, & le propre iour de son mariage institua l'ordre de la Toison, bien qu'il ne la celebrast que l'annee ensuiuante. L'intention pour laquelle il l'institua fut que voulant rendre ses Cheualiers & les grands seigneurs de sa Cour plus fidelles, obligez, & affectionnez à luy garder loyauté, il mit sus ce nouuel ordre de Cheualerie qu'il nomma de la Toison. Voulant monstrer que la conqueste fabuleuse que l'on dit auoir fait Iason de la Toison d'or en Colchos, n'estoit autre chose que la conqueste de vertu, laquelle l'on ne peut conquester sans vaincre les horribles monstres qui sont les vices & meschantes affections. Et si ces vertus ne sont en vn gentil homme il n'est pas digne de porter les armes, qui ne tendent à autre but sinon à acquerir bonne reputation par vertu & par victoire sur les monstres horribles des vitieuses affections. Et ne se pourroit mieux representer la vertu que par l'or, qui est le plus luisant & le plus precieux metail de tous les autres, & la chose entre toutes les corporelles la plus necessaire & souhaitable: aussi entre les biens & richesses de l'ame, ny en a point de tant necessaires, ny tant importantes que la vertu, seule Royne & dominatrice de toutes choses, & à laquelle il conuient que toutes autres se soubsmettent, si elles veulent bien tenir leur rang & faire leur deuoir. C

Par le Duc. Toison de Iason. L'or precieux. La vertu.

Ainsi en l'honneur de Dieu & de Vertu, le Duc mit sus cest ordre de la Toison d'or, auquel il institua vne fraternité de vingt-quatre Cheualiers sans reproche, gentilshommes de quatre costez, & à chacun d'iceux il donna vn colier d'or richement ouuré de sa deuise, c'est à sçauoir de fusils entrelassez auec des pierres iettans le feu & estincellans. Il portoit ceste deuise du fusil, par ce qu'vn B. denotant Bourgogne est fait en forme de fusil. Au dessous dudit colier pendoit à chacun sur le deuant vne Toison d'or, de la façon que les seigneurs & dames portent au col Images, deuises, fermeillets & autres ioyaux. Cest ordre de Cheualerie fut institué a l'exemple & imitation de plusieurs ordres auparauant faits, comme de celuy de la Genette institué par Charles Martel peu cognu par les autheurs, de celuy de l'Annonciade fait par les Comtes de Sauoye, de celuy de l'Estoille institué par le Roy Iean de France, ou plustost ce disent aucuns, par Huës Capet, & de celuy du bleu Iartier institué par les Roys d'Angleterre. D

L'ordre de la Toison. Plusieurs ordres.

Cheualiers de la Toison. Leurs noms. Pour estre de cest ordre, furent esleus & choisis vingt-quatre Cheualiers, desquels le premier fut le Duc Philippes autheur, instituteur & chef de l'ordre : & apres furent choisis messire Guillaume de Vienne Seigneur de sainct George, messire René Pot, Seigneur de la Roche, le seigneur de Roubaix, le seigneur de Montagu, messire Roland de Huquerque, messire Anthoine de Vergy Comte de Dampmartin, messire Dauid de Brimeu seigneur de Ligniz, messire Hue de Launoy seigneur de Santes, messire Iean seigneur de Commines, messire Anthoine

A de Toulongeon Mareschal de Bourgogne, messire Pierre de Luxembourg, Comte de Conuersan, messire Iean de la Trimouille seigneur de Iouelle, messire Iean de Luxembourg seigneur de Beaureuoir, messire Gilbert de Launay seigneur de Villerual, messire Iean de Villiers seigneur de l'Isle-Adam, messire Anthoine seigneur de Croy & de Renty, messire Florimond de Brimeu seigneur de Massincourt, messire Robert seigneur de Mamines, messire Iaques de Brimeu seigneur de Grigny, messire Baudouin de Launoy seigneur de Molambais, messire Pierre de Bouffremont seigneur de Chargny, messire Philippes seigneur de Ternant, messire Iean de Crequy, & messire Iean de Croy seigneur de Tours sur Marne. Tous lesquels Cheualiers firent serment en receuant l'ordre, & certaines solemnelles promesses pour l'entretenement dudit ordre & obseruation des ordonnances faites par le Duc chef d'iceluy, lequel dõnant l'ordre aux Cheualiers les baisoit disant ces mots. AV NOM DV PERE, DV FILS, ET SAINCT ESPRIT. Telle fut la fondation de cest ordre des Cheualiers de la Toison d'or, lequel les Roys de France Ducs de Bourgongne eussent peu prendre, pour ce que B par la loy de reuersion des Apannages le Duché de Bourgogne leur reuint apres la mort de Charles dernier Duc d'iceluy mourant sans hoirs masles, mais le Roy Loys vnziesme se contentant de celuy de Sainct Michel qu'il institua souffrit que Maximilian Duc d'Austriche qui espousa la fille du Duc Charles le transfera en sa maison & à sa posterité, comme encores il y est. En celle saison mourut à Lyon ce grand Theologien Iean Gerson Chancelier de Paris, s'estant retiré là comme en vn exil volontaire quand il vit qu'on ne le vouloit escouter ny croire sur les abus qui deslors estoient en l'Vniuersité & en toute l'Eglise Gallicane.

M. cccc xxx.

Grands Seigneurs.

Du pays de Bourgogne.

Donation de l'Ordre.

Roys de Frãce Ducs de Bourgogne.

Mort de Gerson.

Nous auons cy dessus dit que le Roy auoit prins le chemin vers la riuiere de Loire. Or faut il noter que s'il ne se fut si tost retiré, & que si au lieu de prendre son chemin vers le pays de Touraine il l'eut dressé vers la Picardie il eut empesché les courses que cependant faisoit le Duc de Bourgogne audit pays, & reconquis la ville d'Amiens & autres villes de nom, & donné vn grand estonnement à son aduersai- C re. Mais se laissant gouuerner à quelques vns qui auoient eu peur deuant Paris quand ils virent qu'on leur faisoit teste, il se retira au milieu de son bon heur, & lors que plus que iamais il deuoit se tenir en campagne plustost que se donner du bon temps en ses iardins des pays de Touraine, & de Berri, à faire l'amour à sa belle Agnes & à se laisser amollir aux delices. Durant ce temps le Duc de Bourbon qui estoit demeuré Lieutenant du Roy és marches de France, Champagne, & Brie, se tenoit communement à Beauuais, Senlis, Soissons, Laon, & autres villes prochaines faisant son deuoir le mieux qu'il pouuoit. Toutesfois pource que les Capitaines & gens de guerre du Roy n'estoient point payez, ils pilloient, ruinoient, & gastoient lesdits pays, chacun faisant le maistre, si que plusieurs bourgades demeurerent inhabitees, & plusieurs terres en friche. Cela despleut tant audit Duc que quittant son gouuernement il s'en alla en ses pays de Bourbonnois, & laissa pour son Lieutenant le Comte de Vendosme que le Roy fit depuis son lieutenant general audit pays. En ce mesme temps la Pucelle accompagnee d'vn bon nombre de Capi- D taines prit la ville de saint Pierre le Monstier, & apres alla mettre le siege deuant la Charité: mais ce fut en vain, car Perrinet Grasset Capitaine de ladite ville la tourmenta tellement par l'espace de trois mois qu'elle fut deuant, qu'elle y perdit beaucoup d'hommes & beaucoup de pieces d'artillerie, & fut contrainte de leuer le siege. Toutes ces choses aduindrent au susdit an mille quatre cens trente.

Faute de Charles.

Quand il se retira.

Insolence de guerre.

Duc de Bourbon quitte tout.

Siege de la Charité.

Ambrois de Lore, Iean Foucaut & Guenede estans à Laigni aduertis que les Anglois couroient l'estrade se mirent en campagne, & les rencontrans les cõbatirent, les mirent en route, en tuerent vn grand nombre, & en prindrent plusieurs prisonniers, entre lesquels fut leur Capitaine nommé Ferrieres, & vindrent courir iusques à Paris aux barrieres de sainct Denis & sainct Anthoine. Nous auons cy dessus parlé du chasteau de Sainct Scelerin appartenant au Duc d'Alençon. Le Duc voulant le reparer enuoya querir ledit Ambrois de Lore qui estoit à Laigni, & le luy donna en garde. Ambrois commença de la reparer & fortifier auec

S. Scelerin reparé.

M. CCCCXXX. vne extreme diligence, mais deuant que la fortification fut acheuee les Anglois A le vindrent assaillir.

Assiegez par l'Anglois. Les soldats François qui estoient dedans tourmentez de la continuelle batterie des Anglois, & desesperãs d'auoir secours, cõtraignirẽt ledit de Lore d'aller trouuer le Roy. Luy feignant de faire vne saillie de nuit, sortit dudit chasteau, & le cinquiesme iour d'apres arriua à Chinõ, là où il trouua le Roy & le Duc, ausquels il fit entendre ce qui l'auoit forcé de venir à eux, & le besoing de secours qu'auoient les assiegez de ladite place. Le Roy tout incontinent fit marcher vne armee au pays du Maine contre les Anglois. Dequoy eux estans aduertis recommencerent plus furieusement que deuant à battre ledit Chasteau de Sainct Scelerin, & y firent donner vn furieux assaut qui dura bien cinq heures, auquel plusieurs furent tuez d'vne part & d'autre, mais en fin les Anglois furent repoussez, & contraints de leuer honteusement le siege.

Anglois repoussez.

Perte d'Anglois. Les Anglois qui estoient à Paris retournerent pour mettre le siege deuant Laigni, mais ils receurent mesme perte & honte qu'ils auoient fait deuant Sainct B Scelerin. La Pucelle qui pour lors estoit en Berri vint vers Laigni, & aduertie que quatre cens Anglois estoient en campagne tira de Laigny les forces qui y estoient, & accompagnee d'icelle, Iean Foucaut, & de Iean de sainct Aubin les rencontra, les chargea, & tua tous, sans qu'il en demeurast vn seul. Autres disent qu'elle en print quelques vns prisonniers qu'elle mena à Laigny. Iusques icy elle auoit esté tres heureuse, mais son bon heur se changeant, le malheur la surprint. Le Duc de Bourgogne, Iean de Luxembourg, chef de l'armee des Bourguignons, le Comte de Hantonne, & autres Capitaines Anglois & Bourguignons auecques grandes forces allerent mettre le siege deuant le Chasteau de Soisy, & le prindrent.

Tous deffaits

Malheur de la Pucelle. Les Capitaines Francois & la Pucelle les voulurent aller combattre, mais vn Capitaine Picard qui estoit dedans Soissons ne les voulut laisser passer par ladite ville, ains la vendit au Duc de Bourgogne & la mit entre les mains dudit de Luxembourg, & par ce moyen allerent mettre le siege deuant la ville de Compiegne, là où vindrent à leur ayde les Comtes de Suffolc & d'Arondel auec mille cinq cens combattans, mais Guillaume de Flaui Capitaine de ladite ville monstra bien la mine de se vouloir bien defendre, & chacun iour faisoit des saillies sur les assiegeans. La Pucelle & ceux qui estoient à Laigny aduertis du siege que les Anglois auoient mis deuant Compiegne y allerent en grande diligence, & entrerent dans ladicte ville, mais quelques iours apres leur venue, la Pucelle estant allee faire vne saillie fut abandonnee des siens qui furent repoussez dedans la ville par les Anglois & Bourguignons, & prinse par Iean de Luxembourg. Les vns disent que comme elle vouloit se retirer dedans ladite ville, la presse des François chassez par les Anglois estoit si grande à la porte, qu'elle ne pouuant entrer fut prise, autres disent que les barrieres luy auoient esté fermees par la ialousie de quelques Capitaines François ialoux de ce que la gloire de tout ce qui se faisoit de bon en ces guerres luy estoit attribuee. Iean de Luxembourg la vendit aux Anglois qui la menerent à Rouen au Duc de Sommerset, là où quelque temps apres elle fut publiquement bruslee. Surquoy laissans à part le droit fil de nostre histoire nous auons bien voulu inserer plusieurs choses appartenantes à la cognoissance de D l'histoire de ladicte Pucelle, le discours desquelles possible que l'on trouuera trop prolixe, mais comme il y a diuerses humeurs, gousts, & appetits des hommes, & que les vns aiment vne chose, les autres vn autre, nous desirans contenter les vns & les autres, & sçachans qu'il y a plusieurs personnes qui desireront sçauoir tout ce qui touche au fait de ladicte Pucelle, auons bien voulu en ce lieu mettre ce que nous en auons trouué ailleurs par escrit.

Rendue à ses ennemis. C

Abandonnee des siens.

Comment elle fut prinse.

Fut bruslee à Rouen.

Diuerses humeurs.

Les Anglois contre la Pucelle. Or deuant qu'entrer en ce discours il faut noter que tous ceux qui tenoient le party de l'Anglois auoient en merueilleuse haine, horreur, & detestation ceste Pucelle, & la craignoient plus que tout le reste de l'armee, leur semblant que depuis sa venue les affaires du Roy Charles s'estoient bien portez & les leurs empirez, & à ceste cause souhaittoient sa mort, & furent extremement aises de l'auoir en leurs mains. Les Docteurs & Ecclesiastiques Anglois ne voulans confesser

A qu'il y eut en elle aucune diuinité, l'accuserent d'infidelité, d'heresie, d'idolatrie & d'inuocation des malins esprits : en tesmoing dequoy l'Vniuersité de Paris alors tresaffectionnee à la grandeur des Anglois comme dependant de la volonté du Duc de Bourgogne, escriuit au Roy d'Angleterre les lettres desquelles la teneur s'ensuit. M. cccc xxx. Accusations contre elle.

Sire nous auons n'agueres entendu que certaine femme nommee la Pucelle Ieanne estoit tõbee entre voz mains, & est à present en vostre puissance, dequoy nous sommes merueilleusement ioyeux, ayans espoir & confiance que par vostre bonne ordonnance il y sera pourueu, faisant mettre ceste femme entre les mains de la iustice à fin qu'elle soit punie de tous les malefices & grands scandales aduenus publiquement par tout ce Royaume, elle en estant l'occasion & le moyen au grand preiudice de l'honneur de Dieu, & alteration de sa sainte foy Catholique parmy le peuple subiet à vostre maiesté Royalle. Et pource que c'est à nous pour le deuoir de nostre profession, de singulierement & sur tout vacquer à l'extirpation de telles iniquitez & peruersitez si euidentes, mesmemēt en ce qui touB che le faict de la religion & l'integrité de la foy Catholique, aussi ne pouuons nous dissimuler les faicts & actions de ceste femme, le delay de la punition de laquelle doit estre fascheux & desplaisant à tous bons Chrestiens, & sur tous à vostre maiesté, pour l'obligation qui vous rend redeuable à Dieu, plus que Prince qui viue, eu esgard aux grands biens & honneurs qu'il a octroyé à vostre excellence. Lettres au Roy Anglois contre la Pucelle. Pour la faire mourir.

Et quoy que plusieurs fois nous ayons escript à vostre maiesté touchant cest affaire, si est ce, Roy tres-redouté, pour ne faillir enuers Dieu, & n'estre point iustement blasmez de paresse & indeuoir en vne matiere tant fauorable & necessaire nous vous supplions en l'honneur de nostre Sauueur Iesus Christ, qu'il vous plaise ordonner que bien tost ceste femme soit mise és mains de la iustice de l'Eglise? & que la charge de luy faire son proces soit donnee à reuerent pere en Dieu l'Euesque & Comte de Beauuais, & à l'inquisiteur ordonné en France sur le faict des desuoyez en la foy, ausquels seuls appartient telle cognoissançe, & qui doiuent C auoir le iugement des causes de la conscience, à fin que par voye raisonnable on procede contre les peruersitez de ceste femme, & qu'elle en soit punie comme il appartient, & suiuant les sainctes constitutions des Peres : & que par ce moyen tout erreur soit chassé, & toute fausse & scãdaleuse opinion desracinee des cœurs & fantasies de vos bons & loyaux suiets. Et nous semble fort conuenable (si c'est le bon plaisir de vostre maiesté) que ceste femme soit menee en ceste cité de Paris, pour luy faire son procez notablement & seurement par les docteurs & autres excellens personnages qui sont par deça en grand nombre, à cause que l'execution & poursuitte en seroit plus auctorisee & mieux aueree, que si elle est faite en autre part de ce Royaume: ioinct que la raison veut qu'elle soit punie és lieux mesmes esquels elle a vsé de ses tours, & a commis ses meschancetez & scandales, & où ses excez ont esté manifestez & cognuz à tout le peuple. Ce que faisant, Sire, vous vserez du deuoir loyal qui vous oblige à Dieu nostre Seigneur, lequel nous prions vous donner perpetuelle felicité. Escrit à Paris en nostre congregation solennellement & generalement celebree aux Mathurins, le 21. iour de NoD uembre, mille quatre cens trente. Vostre tres-humble & deuote fille, l'Vniuersité de Paris. Louange dudit Roy. La Pucelle mise a la iustice pour la punir. Soit menee à Paris. Ses meschancetez.

Le Roy Anglois sollicité par ces lettres & autres qui sont au susdit original, voulut condescendre à vne partie de ce que l'Vniuersité luy requeroit touchant le procez contre la Pucelle, & pource il despescha ses patentes en la forme qui s'ensuit. Responce dudit Roy.

Henry par la grace de Dieu Roy de France & d'Angleterre, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Il est assez notoire à chacun, comme depuis quelque temps en ça vne fēme se faisant nõmer la Pucelle Ieãne, apres auoir quitté l'habit & vestement du sexe feminin, s'est contre la foy diuine, comme chose abominable deuant Dieu, & reprouuee des hommes, defendue par toute loy & ordonnance, habillee & armee en estat & habit d'homme, a fait & exercé des faits cruels & grands massacres & homicides, & (ainsi qu'on dit) a donné entendre Contre la Pucelle.

M CCCCXXX. Ses accusations. au peuple qu'elle estoit enuoyee de Dieu, le seduisant & abusant par ceste maniere, & outre ce disant qu'elle auoit cognoissance des diuins secrets, & ensemble mettant en auant plusieurs autres folies, superstitions, idolatries, & crimes de maiesté trespernicieux & dômageables, & scandaleux pour nostre tressainte foy Catholique. A

Prise prisonniere. Or tandis qu'elle vsoit de ces abus & exerçoit tout fait d'hostilité à l'encontre de nous & de nostre peuple, elle a esté prise armee deuant Compiegne par aucuns de nos loyaux suiets, & depuis amenee prisonniere par deuers nous. Et pource que de fausses superstitions, & pour auoir dogmatisé erreur, & peruerse doctrine elle est suspecte par aucũs, & par ainsi attainte de crime de leze maiesté diuine, & que pour ce fait elle est diffamee, nous auons esté requis tres-instamment par reuerend pere en Dieu nostre amé & feal Cõseiller l'Euesque de Beauuais iuge Ecclesiastique & ordinaire de ladicte Ieanne, à cause qu'elle a esté prise es termes & limites de son diocese, & exhortez pareillement par nostre tressainte & treschere fille l'Vniuersité de Paris, qu'icelle Ieanne nous vueillions faire rendre, bailler, & deliurer audit Euesque pour l'interroger sur lesdicts cas & proceder contre elle selon les ordonnances & disposition des droicts diuins & canoniques, y appellant ceux qui seront à y appeller, & ausquels appartient la cognoissance de telles causes : A ceste cause nous qui pour reuerence & honneur du nom de Dieu, deffence & exaltation de saincte Eglise & foy Catholique, voulons deuotement obeir comme bon, vray, & hûble fils de saincte Eglise aux requestes & instances dudit reuerend pere en Dieu, & aux exhortatiõs, docteurs & maistres de nostredite fille l'Vniuersité de Paris, ordonnons & consentons que toutes & quantesfois que bon semblera audit reuerend pere en Dieu, icelle Ieanne luy soit deliuree reallement & de fait par nos gens & officiers qui l'ont en garde, à fin qu'ils la puissent librement interroger, examiner, luy faire son procez selon Dieu & raison, & suiuant que le portent les saints Canons & les statuts de nostre mere la saincte Eglise Catholique.

Diffamee. — B — Donnee à l'Euesque pour l'interroger.

Les S. Canõs. Si donnons en mandement à tous nosdits gens & officiers qui ont en garde icelle Ieanne, qu'ils ayent à la deliurer audit reuerend en Dieu l'Euesque de Beauuais reallement & de faict sans aucun refus ny contredit toutes les fois que par luy ils en seront requis. Mandons en outre à tous nos autres iusticiers, officiers & subiects tant François comme Anglois qu'audit reuerend pere en Dieu & à tous autres qui seront & sont ordonnez pour assister, vacquer, & entendre audit proces, ne donnent de faict ny par autre voye quelconque aucun empeschement ou destourbier, mais plustost si requis en sont par ledit Euesque luy donnent aide, secours, faueur, defence, protection & confort, sur peine de grieue punition. C

Commandemẽt de secourir l'Euesque. Toutesfois nostre intention est de rauoir & reprendre entre nos mains ladite Ieanne, si ainsi est qu'elle ne fust attainte & conuaincue des cas dessusdits ou d'aucũs d'iceux, ou autres qui concernent nostre saincte foy Catholique. En tesmoin dequoy nous auons fait mettre nostre seel ordonné en l'absence du grand à ces presẽtes, donnees à Rouen le 3. iour de Ianuier l'an mille quatre cens trente, & de nostre regne le 9. Ce qui estoit, comme auiourd'huy nous contons l'an 1431.

Ieanne excusee. V. Ces lettres patentes ne donnent aucun blasme de paillardise à Ieanne, & s'il estoit besoing nous pourrions encore apposer icy les lettres du chapitre de Rouen le siege Archiepiscopal vacquant pour lors, qui prient le Duc de Bourgogne & Iean de Luxembourg detenteurs de la pucelle de la deliurer au susdit Euesque pour luy faire son proces, esquelles ne se parle que de la faute commise par Ieanne en ce qu'elle auoit feint son sexe en se vestant en homme, allant à la guerre contre la coustume & honnesteté des dames. Mais d'autant que par les procedures faites contre elle on en pourra mieux recueillir la verité que par telles lettres & iussions, estant mesmement la cause deduite deuant les mortels ennemis des François & de Ieanne, nous en discourons non pas le tout qui seroit trop prolixe, mais vne bonne partie qui seruira le plus à la matiere, combien que cela de soy-mesme soit assez long, mais il faut en cela contenter, & ceux qui ont en merueilleuse reuerence le nom, la valeur, le bon heur, & la chasteté de ladicte Ieanne la Pucelle, & ceux qui en ont mauuaise opinion, soit que ce soit à tort ou à droit. Venans doncques au fait comme Ieanne fut conduitte à Rouen, l'Euesque de Beauuais la fit D

La faute de Ieanne. — Ses mortels ennemis. — Sa defence.

M. cccexxxi.

A la fit citer pardeuãt luy, & l'inquisiteur de la foy, & l'Abbé de Fescamp, & plusieurs autres, tant Docteurs que Bacheliers en Theologie, & quelques Canonistes, pour venir rendre raison de sa foy, & respondre sur les articles qui luy seroient proposez par le Procureur fiscal, lequel parla comme il s'ensuit, accusant la Pucelle, & proposant les poincts sur lesquels il vouloit qu'elle fut examinee. Dautant que ç'a esté pardeuant vous, Monsieur, & reuerend Pere en Dieu par la misericorde de Dieu Euesque de Beauuais, & comme ordinaire de ceste cité & diocese de Roüen, & pardeuãt religieux homme maistre Iean le Maistre de l'ordre des freres Prescheurs, & Bachelier en Theologie, substitué & conuié par venerable & excellent homme maistre Iean Grauerent Docteur en Theologie, & dudit ordre des freres Prescheurs, inquisiteur de la peruersité heretique au Royaume de France, à ce deputé par le S. siege Apostolique, comme deuant iuges competens, estant presentee certaine femme qu'on nomme ordinairement Ieanne la Pucelle, laquelle depuis n'agueres a esté prise és fins & limites de vostre diocese de Beauuais, & laquelle le Roy nostre seigneur vous a mise entre les mains, comme estant son iuge ordinaire & Ecclesiastique, entant qu'elle est vostre iusticiable, & doit estre corrigee par vos mains, comme celle qui est suspecte, scandalisee, & notoirement diffamee deuant tout le monde des choses que ie diray cy-apres, afin que vous & lesdits iuges auec vous la prononciez telle qu'elle est, & que pource elle en soit punie. Aussi est-ce à vous à la declarer & prononcer sorciere, deuineresse, fausse prophetéresse, inuoquant les esprits malins, & les coniurant, & la dire (comme elle est) superstitieuse, & adonnee aux arts defendus de magie & nigromance, errant comme folle & desuoyee contre l'article de la foy, qui croit la saincte Eglise vniuerselle, & contre plusieurs autres poincts concernans la purité de nostre creance, cõme se desuoyant d'iceux, & estant idolatre, sacrilege, apostate, maldisante & malfaisante, & blasphemant Dieu & ses Saincts, scandaleuse, seditieuse, troublant la paix & repos commun, & empeschant la tranquillité du peuple, comme celle qui ne se plaist que des guerres, & ne desire que l'effusion du sang humain qu'elle poursuit, y incitant & esguillonnant les Princes auec ses ruses & sorcelleries. C'est à vous à la cõdamner comme heretique, veu que laissant la bien seance de son sexe, & oubliant la honte & honnesteté requise en vne femme, elle s'est difformement desguisee, prenant l'habit & accoustrement. & le harnois propre à l homme & seant à vn soldat, & ce sans vergongne ny respect quelconque de son estat ny de son sexe.

Ses accusatiõs

Requeste contr'elle pour l'interroger.

Diffamee.

Accusee.

Scandaleuse.

Deshontee.

Elle est outre ce abominable deuant Dieu & les hommes, violant les loix tãt humaines que diuines, & faisant contre la discipline & ancienne ordonnance de l'Eglise, seduisant & les Princes & le peuple, en ce que meschamment elle a permis & consenty, au grand mespris & contemnement de nostre Dieu, qu'on la venerast & qu'on luy fit reuerence, & l'adorast, en luy baisant les mains & les accoustremens, comme si c'eust esté quelque chose diuine. Si elle n'est pas heretique, comme ayant semé fausse doctrine, à tout le moins elle est suspecte d'heresie, & pource il est raison que suiuant les saincts Canons & ordonnances diuines elle soit canoniquement & legitimement punie & chastiee de ses fautes. Sur ce Iean d'Estinet Chanoine des Eglises de Bayeux & de Beauuais, & Promoteur commis par vous en ceste cause, D accusant ladite Ieanne, se fait fort de vous deuëment informer & prouuer que ceste femme doit estre punie pour les regards susdits, comme attaints de crimes susmentionnez.

Seductrice.

Heretique.

Au reste ledit Promoteur proteste qu'il ne pretend point s'obliger de prouuer rien de superflu, & non seruant à la matiere, & suffira ou pourra suffire pour l'execution de ce qu'il pretend, ou du tout, ou à tout le moins en partie, auec toutes autres protestatiõs accoustumees d'estre faites en cas semblable, & esquelles le droit nous dispence, & permet d'adiouster ou diminuer, de corriger, changer, ou interpreter suiuant le deuoir & puissance de son office.

Doit estre punie.

Premierement doncques, Messieurs, puis que de droit diuin & ciuil & canonique, c'est à vous qu'appartient le iugement ordinaire & l'inquisition és matieres cõcernantes la foy, & qui touchent le fait d'heresie & sortilege, & esquelles la superstition & crimes semblables sont remarquez, afin que ces peruersitez soient ostees & desracinees, non tant de ce diocese sur lequel vous est commis Pasteur, ains encore

Droits diuers

Faut extirper sortilege.

M. cccexxxi. de tout le Royaume de France, & aussi mesmement que par vostre moyen & dili- A
» gence ceux-là soient du tout arrachez du milieu des hommes, lesquels propo-
» sent quelque cas contre nostre saincte foy Catholique, qui en quelque sorte que
» ce soit vsent de sortileges, deuinations, charmes, & inuocations de malins esprits,
Et ceux qui en vsent. qui disent paroles scandaleuses, ou sentent mal de la foy, & que vostre puissan-
» ce s'estend sur toute personne, soit tenant en la iurisdiction susdite, ou y estant ap-
» prehendee, & soit de vostre deuoir & charge de les punir comme iuges incompe-
L'authorité de l'Eglise. tans en la cause, quoy que les accusez soient laiz, & non promeus en l'Eglise ny tonsurez, dautant que vostre authorité és matieres de la foy s'estend sur tout sexe,
» aage & condition. A ceste cause vous requerons de nous faire iustice sur les arti-
» cles qu'auons proposez, & suiuant la confession oüye de la propre bouche de ceste
» femme.

Haine contre la Pucelle. Or faut-il noter que la cause qui meut ce Promoteur de parler ainsi deuant l'Euesque, fut pource que Ieanne auoit esté interrogee desia par plusieurs fois par les Commissaires deputez par le susdit Euesque, & de la confession de laquelle cestuicy faisant son profit, & l'interpretant à sa fantasie en tira les articles que nous vous B
Non accusee de paillardise. discourerons: afin que vous voyez de quelle façon on y procedoit, & s'ils auoient point autre desir que de la ruiner, & ensemble on cognoistra par là que iamais on ne mit sa pudicité en doute, encore qu'vne ou deux fois elle fut enquise si elle perdant sa virginité, les voix qui parloient à elle cesseroient point de la visiter, & si le mariage empescheroit point celle frequentation qu'elle se disoit auoir auec les Vierges saincte Catherine & saincte Marguerite: & ce luy proposoit-on, à cause qu'elle auoit confessé d'auoir voüé virginité dés le temps que ces voix-là commencerent à la visiter, qui fut en l'an quatorziesme de son aage, & que pour ceste occasion elle n'auoit voulu se marier à vn ieune homme auquel ses parens l'auoient promise.

Ne se voulut marier. Adoncques nous nous arresterons sur les poincts proposez par le susdit Procureur fiscal contre la Pucelle, & tirez de la deposition & confession d'icelle, luy parlant en ceste sorte: Au premier article Ieanne respond qu'elle croit fermement que nostre S. Pere le Pape de Rome, & tous les Euesques & Ecclesiastiques C
Poincts proposez contre elle. sont commis pour la defence & conseruation de la saincte foy Catholique, & pour punir ceux qui errent, faillent, & se desuoyent en icelle: mais quant à ce qu'elle fait, elle sçait & cognoist ses actions si bonnes, & ayans authorité d'enhaut, qu'el-
Sa confessiō. le ne veut ne pretend se soubsmettre au iugement de l'Eglise visible & militante, ains seulement à celle qui est celeste & inuisible, à sçauoir à Dieu, à la glorieuse
Sur la foy. Vierge Marie, & à tous les Saincts & Sainctes de Paradis, & pense que iamais elle n'a defailly en la foy, & aymeroit mieux mourir que de s'en desuoyer en sorte quelconque.

Quant à cest article elle ne douta oncques de la puissance de l'Eglise, & n'estoit si sçauante qu'elle sceut la distinction des Eglises militante & triomphante, comme ainsi soit que plusieurs fois elle requist d'estre iugee par le Pape & par l'assemblee des Cardinaux du siege Pontifical, à quoy iamais on ne voulut entendre.

Dit en outre le Promoteur que ladite coupable auoit non seulement dés vn an au- D
Le Promoteur l'accuse. parauant, ains dés son enfance, & non és Diocese & iurisdiction du susdit Euesque, ains par tout le Royaume de France, commis plusieurs crimes par ses charmes & sorceleries, vsant de superstitions & idolatries, & souffrant qu'on l'adorast, & qu'elle auoit inuoqué les diables, & s'aydoit de leur mystere, leur demandoit ayde &
De charmes. conseil, transigeoit auec eux, & donna conseil aux autres de faire le semblable, disant, maintenant & croyant qu'il n'y auoit offence ny peché à faire ces choses, ny à commettre ces sortileges, qu'elle disoit approuuez & loüables, & de grand profit aux hommes, & par ce moyen induisant plusieurs gens de bonne reputation à se
Et sortileges. laisser aller apres vne telle superstition & idolatrie: & que ce faisant elle fut surprise à Compiegne.

Elle les deteste. Icy voit-on vne calomnie plus qu'euidente, car lisez sa deposition & vous verrez qu'elle deteste tout charme & reuerence au diable, & croit fermement que

A les voix qui luy parloient estoient bonnes & enuoyees de Dieu, lesquelles ne luy apprenoient que le bien & la voye de salut, par lesquelles elle estoit informee cõme elle deliureroit le Roy & le Royaume de France, sans que iamais elle sceut aucun charme, ou bien vsast de sort ou enchantement quelconque. M.CCCCXXXI.

Au second article (continuë le Promoteur) a respondu Ieanne, niant que iamais elle ait esté sorciere, deuineresse, ny charmeuse ou magicienne, ou qu'elle vsast oncques d'aucune superstition defenduë par l'Eglise: neantmoins sur le poinct de l'adoration & reuerẽce qu'elle a souffert qu'on luy portast, elle dit que s'il y a eu quelques-vns qui ayent baisé ses mains ou ses accoustremens, ce n'a esté de son vouloir, iussion, ou consentement, plustost leur a defendu de son pouuoir. Et passans outre en l'interrogatoire, si elle sçauoit point l'intention de ceux qui luy baisoient ainsi les mains & les accoustremens. Elle dit que plusieurs la voyoient de bon cœur, & l'aymoient d'vne grande affection, & que pource ils l'approchoient & luy faisoient telles caresses, encores qu'elle les repoussast: bien souffroit-elle approcher les pauures, non pour en receuoir reuerence, ains à cause que de tout son pouuoir elle taschoit B de les supporter & faire bien.

Autre accusation.

Son humilité.

Aymoit les pauures.

Apres est dit que la susdite Ieanne nommee la Pucelle, est tombee en plusieurs grands & damnables erreurs lesquels ressentoient leur heresie, comme aussi elle soustenoit des propositions fausses, erronees & scandaleuses, tant contre la foy, que sur les douze articles d'icelle, & contre le S. Euangile & l'ordonnance & statuts des Conciles approuuez du consentement de l'Eglise vniuerselle, & en somme ses fautes sont telles, qu'elles vont directement au cõtraire de tout droit diuin & humain, & les constitutions du sacré Canon, & lesquelles elle a publiees à haute voix, & les a emprainctes & caracterees és cœurs & fantasies des simples gens, sans auoir esgard que telle doctrine est detestable & scandaleuse, offençant les oreilles delicates, & qui sont bien affectionnees à la pureté de la religion, & laquelle a dõné aide, faueur, confort & defence à ceux qui les ont enseignees, publiees & annoncees, & au peuple & aux Princes. Ce monsieur le Promoteur fut bien camus à prouuer que la Pucelle eust rien fait contre la saincte Eglise, comme ainsi soit qu'il n'y auoit de son C temps personne qui plus reuerast, ny les Ecclesiastiques, ny les choses sainctes, & les mysteres de la religion Catholique que Ieanne: car estãt proposé cest article à icelle, elle le nia tout à fait, & protesta qu'en tout ce qu'elle auoit peu faire, iamais n'auoit failly de supporter & defendre l'Eglise: à ceste cause le susdit chiquaneur allant du coq à l'asne, continua son dire en ceste sorte. Pour mieux & plus à plain & specialement vous informer, Messieurs, des offences & crimes sus alleguez commis par ceste accusee, tant au diocese de Beauuais, qu'ẽ d'autres lieux & parties du Royaume de France, il faut que vous sçachiez que ceste femme qu'on dit la Pucelle, est natiue d'vne ferme nommee le Gras, le pere de laquelle se nomme Iacques d'Arc & sa mere Isabeau: & laquelle Ieanne a esté nourrie en son enfance & premiere ieunesse iusques à l'aage d'enuiron 18. ans, au village de Domprin sur la riuiere de Moselle, diocese de Toul, bailliage de Chaumont en Bassigny, & Preuosté de Montescler & d'Andelot.

Cõtre la foy.

Doctrine detestable.

Promoteur malicieux.

Contre la Pucelle.

Accusation des parens.

Et estant nee, esleuee & nourrie au village entre gens rustiques, ne fut oncques D apprise ny instruitte en la creance des Chrestiens, ny enseignee és fondemens & premiers articles de la saincte foy Catholique, seulement l'ont endoctrinee quelques vieilles, lesquelles l'ont accoustumee aux sorts & enchantemens, luy apprenãt les charmes, deuinations, superstitiõs & arts magiques: comme aussi esdits villages plusieurs ont esté notez, & diffamez de tout temps & antiquité de telles folles superstitions & curiositez plus que damnables. Et qu'il soit vray, Ieanne mesme a cõfessé qu'elle a oüy plusieurs fois parler & bien souuent à sa marrine des visions & apparitions des Fees, ou des esprits fees: par laquelle sienne marrine, & par autres diuerses elle a esté instruitte en la science des diables, & tellement y a profité, qu'elle a confessé deuant vous que iusqu'à present elle a douté si ces visions estoient point esprits malins ou autres. Ce maistre fiscal glose & interprete mal le dire de la Pucelle, car iamais elle ne douta que les visions des Vaudois ne fussent illusions diaboliques, & les appelle fantosmes.

De la Pucelle.

Sa mere accusee.

La Pucelle accusee de visions.

Mais quand ce vint à parler des apparitions des Sainctes qui l'instruisirent

M. cccc xxxi. Visions sainctes. pour venir en France, c'est là qu'elle dit que ce ne sont point esprits malins, ains enuoyez de Dieu, & qu'elle confesse ne penser point pecher en les honorant, & adioustant foy à leur dire. Mais poursuiuons le propos du chiquaneur. Au quatriesme article Ieanne dit qu'elle confesse ce qui est dit de ses pere & mere, & du lieu de sa naissance: mais elle nie ce qu'on luy impute de l'arbre ou de la fontaine aux Fees, & proteste ne sçauoir que c'est: & quant à son instruction en la foy, elle dit que (la Dieu mercy) elle a esté bien & suffisamment instruite, & qu'elle croit ce qu'vne bonne Chrestienne droit croire, & sçait ce que peut sçauoir celle qui a esté toute sa vie nourrie aux champs: & pour l'esgard de sa marrine, elle en a dit ce qui s'en peut dire veritablement. A

Son instruction.

L'arbre de Domprin. Elle a confessé que pres de Domprin y a vn grand & vieux arbre qu'on nomme l'arbre charmé & feé de Bourlemont, & qu'aupres de cest arbre y a vne fontaine, pres laquelle on dit que frequentent les malins esprits, auec lesquels se meslent de nuict les sorciers, dansans & gambadans autour desdits arbre & fontaine. Adiouste que pour le cinquiesme article, Ieanne estant interrogee le vingt-quatriesme de Feurier touchant cest arbre, respondit que cest arbre & la fontaine sont surnommez des Fees, & qu'elle a oüy dire que les febricitans qui en boiuent, ou viennent querir de ceste eau pour en boire, est pour auoir santé: mais qu'elle ne sçait s'ils guerissent de leurs maladies: & si elle en a beu, comme pourroit estre aduenu, elle allant souuent en ces quartiers, si ne le fist-elle oncques pour le respect d'aucune superstition, ains seulement pour y estancher sa soif. Enquise si iamais les Sainctes qui luy parloient l'auoient visitee ny parlé à elle pres cest arbre & ceste fontaine, elle le nia, bien le confessa-elle depuis: mais ne sceust oncques se souuenir quand ce fut, ny qu'est-ce qu'elles luy auoient dit. Et comme on la poursuiuit pour luy faire confesser si iamais ces voix luy auoient fait aucune promesse, fust en ce lieu ou autre, elle dit que iamais elles ne luy promirent rien sans le congé & commandement de nostre Seigneur.

Surnommé des Fees. B

La Pucelle se purge.

Les accusatiōs des Fees. Or comme on s'enquist d'elle le 17. de Mars, si sa marrine qui se vantoit d'auoir veu les Fees, estoit reputee femme sage en son village: elle respondit qu'on la tenoit pour preude, sage, & fort femme de bien, & que personne ne la soupçonna onc d'estre deuine ny sorciere. Et derechef on luy demanda si elle estimoit que ces Fees fussent bons esprits ou mauuais, elle respondit n'en sçauoir rien. Aussi luy demanderent si elle auoit cognoissance de ceux & celles qui certain iour de la sepmaine vont au sabbath auec les Fees, respondit n'en sçauoir rien, & moins en auoir iamais fait essay, bien auoit oüy dire qu'on y alloit le Ieudy, mais elle ne croyoit rien de cela, & estimoit que c'estoit sorcellerie. C

Sa marrine.

Les Fees au sabbath.

Accusation sacrilege. Oyez ie vous prie comme ce monsieur le Promoteur calomnie les paroles de la Pucelle: Ladite Ieanne (dit-il) est coustumiere de frequenter lesdits arbre & fontaine, & nuict & iour, & mesmement aux heures qu'on celebroit le diuin seruice, afin que lors estant seule elle peut à son aise danser & caroler autour des lieux susdits, où elle faisoit plusieurs bouquets & chapeaux de fleurs & herbes plus soüefues qu'elle trouuoit és enuirons, & en couronnoit ledit arbre en chantant certains vers, & disant quelques mots de sortilege: & y retournant le lendemain, quoy que le soir elle y eut mis ces chappellets & guirlandes, si est-ce qu'elle n'y trouuoit chose quelconque. Et nonobstant ceste accusation calomnieuse, Ieanne respondit au sixiesme article, disant que iaçoit que sur le chaud du iour elle soit allee souuent auec les autres filles du village se pourmener, & ioüer auecques elles iusques à la fontaine nommee des Dames, si est-ce que iamais elle n'y donna bouquet ny chappeau à l'arbre aux Fees: & si elle a fait quelque tissu de fleurs, c'estoit pour le donner à l'image & representation de la Vierge Marie en l'Eglise de Domprin. D

Calomnieuse.

Des bouquets

Au reste si elle y a dansé elle ne le sçauroit dire, bien peut-elle asseurer que dés le temps qu'elle commença d'auoir discretion, elle n'alla plus se ioüer auec ses compagnes, & moins deslors qu'elle receut la reuelation de sa venuë en France. Et dautant que son frere l'vn de ceux qui vindrent vers le Roy Charles auec elle, disoit qu'elle auoit eu la vision des Sainctes au lieu susnommé de la fontaine aux Dames, elle le nia fort & ferme. Et iaçoit qu'aucuns superstitieusement luy

Sa negation.

A demandassent si en son pays y auoit vn bois nommé Bois-chesnu, à cause qu'il y auoit certaines propheties qui disoient qu'aupres de ce bois sortiroit vne fille qui feroit des choses merueilleuses, si est-ce qu'elle se mocquoit de ces resueries, & n'adioustoit point foy à telles fantasies & superstitions, quoy que veritablement la maison de son pere ne fust gueres esloignee dudit Bois-chesnu, comme le pouuāt voir de la porte de la maison où Ieanne estoit nourrie. Adioustoit ce fiscal, que Ieāne souloit porter en son sein de la mandragore, esperant par ce moyen auoir bonne fortune, tant en richesses qu'autres choses temporelles, comme si la mandragore auoit en soy telle efficace. M. cccerxx. Propheties. Mandragore.

Surquoy interrogee Ieanne pour le septiesme article, le nia tout à plat, ne sçachant que c'estoit: il est vray qu'estant encore enquise sur cecy, & les deleguez luy demandans qu'est-ce qu'elle auoit fait de sa mandragore, elle respondit n'en auoir iamais eu, & que iamais elle n'en vit: bien auoit oüy dire en son enfance qu'il en y auoit pres du village d'où elle estoit natiue, & que c'estoit vne chose fort difficile & dangereuse à garder, & qu'elle auoit oüy dire que cela seruoit pour enrichir vne personne, mais qu'elle pensoit que ce sont fables, & par ainsi n'y adioustoit foy quelconque, ioint que ces voix ne luy en auoient tenu propos quelconque. L'opinion des mandragores.

B

Auant que passer outre, faut aduiser comme l'esprit de ceste fille estoit conduit, car bien qu'il n'y eut aucune incommodité si les Sainctes luy estoient apparuës sous l'arbre des Fees ou ailleurs, si est-ce que pour l'esgard que le bruit couroit que les Fees alloient sous cest arbre, & qu'on tenoit pour chose asseuree que les sorcieres y alloient faire leur sabbath, elle ne vouloit faire ce tort à sa reuelation qu'elle fut dite luy auoir esté faite en lieu soupçonné de superstition, folle erreur & idolatrie: car elle asseura iusqu'à la mort que les voix qui luy parloient estoient de la part de Dieu, & que de Dieu, & non d'autre, & elles & elle estoient enuoyees. Cōtinua pour le huictiesme article le susdit Promoteur, que Ieanne estant sur l'an vingtiesme de son aage, s'enfuit au desceu de ses pere & mere de son village, & s'en alla à Neufchastel en Lorraine, où elle seruit chez vne femme nommee la Rousse qui tenoit hostellerie, où hebergeoient gens de toutes sortes, & des femmes non gueres chastes, auec lesquelles ladite Ieanne conuersoit: & que souuent elle menoit les bestes aux champs, & les cheuaux à l'abreuoir & à paistre, où elle apprit à hardiment mōter dessus, & s'y tenir aussi bien que feroit vn homme, & s'y accoustuma à manier les armes. Apparition de Sainctes. Non en lieu soupçonné. La Pucelle seruante.

C

A quoy Ieanne respondit que pour la crainte des gensdarmes Bourguignons qui couroient, elle fut l'espace de quinze iours chez ceste femme nommee la Rousse, où elle ne se mesla oncques des affaires domestiques sans iamais sortir aux champs, & nia franchement de n'auoir oncques cognu mauuaises compagnies au logis de la susdite Rousse, & moins y auoir gardé les bestes, si ce n'est qu'elle les aidoit à conduire en vne Isle de peur des gensdarmes, & si elle les auoit gardees en son enfance, elle n'en auoit point souuenance. Mit en auant le susdit Promoteur pour son 9. article, que Ieanne estant au seruice de la susdite Rousse, elle fit crier pardeuant l'Official de Toul vn ieune homme, pource qu'elle mettoit en auant qu'il luy auoit promis mariage, & que ledit ieune homme refusa de l'espouser, à cause qu'elle auoit frequenté auec les susdites compagnies qui hantoient au logis de la Rousse: & que ce ieune homme s'estant absenté pour euiter ce mariage, Ieanne aussi vaincuë d'impatience se retira dudit seruice. En hostellerie. S'excuse. Accusee de mariage.

D

Voyla vn autre poinct propre pour ses accusateurs si l'accusation eust esté veritable, & si le cas n'eust esté tout au contraire, entant que ce ne fut pas la Pucelle qui fist citer le garçon, ains luy fist conuenir la fille comme si elle luy eust promis parole de mariage, & l'instance duquel procez elle gagna, comme elle confessa par sa responce, disant que les voix luy promirent bonne yssuë de son procez, & que sa partie le perdroit tout content. Pour la continuation de son droit, le Promoteur mit en auant que Ieanne la Pucelle auoit dit que depuis cinq ans en ça elle auoit eu & auoit des visions & apparitions de sainct Michel, & des Vierges saincte Catherine & saincte Marguerite, lesquelles particulierement luy auoient reuelé de la part de Dieu, que ce seroit elle qui leueroit le siege d'Orleans, & Apparitions.

M cccexxx. feroit couronner le Roy Charles à Rheims,& contraindroit tous ses aduersaires de quitter les places de son Roy. L'accusoit de desobeïssance,& d'auoir failly contre la seconde table, en tant que sans congé de pere ny de mere, & de son propre mouuement, elle s'en estoit allee vers le Capitaine de Vaucouleur nommé Robert de Baudricourt, auquel Ieanne declara ses visions,& comme les Saincts susdits l'incitoient à faire le voyage vers le Roy Charles:& comme ledit de Baudricourt la repoussast, si est-ce qu'en fin il condescendit à sa demande. Pour le dixiesme article Ieanne respondit en ceste sorte. Qu'elle estant encore seulement aagee de 13. ans, elle eut des visions & reuelations qui luy promirent de la part de nostre Dieu & Seigneur de luy aider & assister en son gouuernement, & qu'à la premiere fois que ces choses luy apparurent elle eut vne tres-grande peur,& fut toute effrayee, & ce luy aduint en plein Midy en temps d'Esté, elle estant au iardin de son pere, & lors elle estoit encores à ieun. La voix qu'elle oüyt tendoit vers la partie dextre tendant à ladite Eglise: & confessa ne l'oüyr iamais sans voir en premier lieu vne grande clarté qui la precede du costé que vient ceste voix. Or s'asseuroit ceste fille que ceste voix ne pouuoit estre autre que de Dieu, & enuoyee d'enhaut: & osa affermer que l'ayant oüye par trois fois, elle se tint pour resoluë que c'estoit la voix d'vn Ange, & que par icelle elle auoit esté conseruee en plusieurs grands dangers, & qu'elle l'auoit biẽ entenduë,& cognut bien que son assistance luy estoit profitable. Comme on se fut enquis quel signe elle auoit pour s'asseurer que ceste voix luy apprist la voye de son salut,& les moyens de sauuer son ame: elle dit que iamais ceste voix ne luy proposa que de se bien gouuerner & viure chastement,& frequenter l'Eglise, & y oüyr le diuin seruice, & au reste luy conseilla de venir en France pour la defence du Dauphin son Roy,& la deliurance de tout le Royaume: & la pressoit ceste voix de telle sorte, que la pauure fille ne s'en pouuoit despestrer.

Declare ses apparitions.

La voix de Dieu.

A la defence du Roy.

Nous ne voulons fascher les lecteurs en la lecture, & au discours de tant de visions, lesquelles pourroient estre en ce temps autant odieuses que difficiles à croire. Tant y a que ceste fille disoit que dés la premiere admonition de sainct Michel qui luy apparut, accompagné de plusieurs autres Anges, elle se sentit si asseuree qu'il n'y auoit peril qui l'eust sceu destourner de faire ceste entreprise, & protesta tousiours de iamais n'estre venuë en France que par l'expres commandement de Dieu. En outre disoit que les Anges s'en allans elle ploroit de desplaisir,& eut bien voulu qu'ils l'eussent conduitte auec eux, tant leur compagnie luy estoit agreable, tout au contraire est le depart de sathan qui quelque Ange de lumiere qu'il se feigne estre, si est-ce qu'il laisse tousiours mal contens & effrayez ceux ausquels il s'addresse.

Visions suspectes.

Sathan.

Et quant au depart de ceste fille au desceu de ses parens elle dit que ses voix ne luy conseillerent oncques, mais qu'elle le fit de sa teste craignant qu'ils ne luy donnassent point congé, comme ainsi soit qu'ils l'auoient tenuë fort subiecte & en soigneuse garde, à cause d'vn songe que son pere auoit fait, luy presageant que sa fille s'en iroit auecques des gensd'armes. Or les Iuges pensans triompher la dessus, s'enquirent si ce songe estoit aduenu à son pere depuis qu'elle auoit eu ces visions, ce qu'elle dit estre vray, & deux ans apres qu'elle eut receu ces reuelations.

Vision de son pere.

Sur l'vnziesme article gist le poinct le plus pregnant pour les calomniateurs, entãt que l'accusateur disoit que Ieanne estant familiere du Capitaine de Vaucouleurs Robert de Baudricourt, luy dit vn iour en se vantant, qu'apres qu'elle auroit accomply ce pourquoy Dieu l'enuoyoit en France, Dieu luy auoit reuelé qu'elle auroit trois enfans, l'aisné desquels seroit Pape, le second Empereur, & Roy le troisiesme: ce qu'oyant ledit seigneur, luy dit, puis que ce seront de si excellens hommes que vos enfans, ie voudrois estre le pere de l'vn d'iceux, afin que par iceluy ie fusse aduantagé. Auquel elle respondit: Nenny gentil Robert, nenny, ce n'est pas ainsi que doiuent aller les affaires,& le temps n'est point encore venu, le S. Esprit y besongnera promptement.

Autre accusation.

Cõtre Ieanne

De ceste calomnie se purgea Ieanne, disant que iamais elle n'auoit tenu propos de ces choses, ny fait mention des trois enfans. A ceste cause on s'enquist d'elle si les voix qui en vision luy parloient, l'appelloient point fille de Dieu, ou fille de l'Eglise,

A ou la pucelle au grand cœur, à quoy elle satisfist, disant que depuisque le siege d'Orleãs fut leué toutes les fois qu'elles la visitoient, elles la nommoyent Ieanne la Pucelle fille de Dieu. M.cccczxxi. Les voix & visions.

Pour le douziesme article & celuy auquel se sont plus arrestez les iuges qui ont condamné Ieanne, le Promoteur l'accusa d'auoir pris l'habillement & armures propres à l'homme, & qu'elle en requist instamment Robert de Baudricourt lequel en faisoit tres grãde difficulté, la chose luy semblant mal seante, & abominable qu'vne fille d'autre habit que de celuy qui est ordonné pour tel sexe (tant l'antiquité auoit la bien seance & honnesteté en recommandation) & ce qui plus offençoit les Docteurs & les Ecclesiastiques, estoit que Ieanne protestoit que c'estoit par le commãdement de Dieu qu'elle faisoit ces choses. Surquoy la responce d'icelle fut telle que les voix luy commanderent d'aller à Vaucouleur vers le sieur de Baudricourt qui luy donneroit gens pour la conduire: & qu'elle s'estant excusee sur son sexe, aage, & foiblesse, & que ce n'estoit à elle à guerroyer, ne sçachant ny piquer cheuaux, ny manier les armes, si est ce qu'en fin pressee elle obeyt, & s'en alla chez vn sien oncle auec lequel elle fut 8. iours, & lequel elle pria de la conduire à Vaucouleur ainsi qu'il fit, où elle fut armee, & de là fut enuoyee en Lorraine vers le Duc qui la vouloit voir, puis print le chemin de France accompagnee d'vn homme d'armes, vn Escuyer, & quatre seruiteurs, couchant tousiours ou és Abbayes des Dames s'il s'ẽ trouuoit, ou auec les hostesses des logis ou ils hebergeoient. En somme interrogee si elle auoit pris l'habillement d'homme par le conseil des voix, respond que iamais ne luy conseilla, & le fit oncque par reuelation & commandement du grand Roy du Ciel, sans que iamais le sieur de Baudricourt luy en donnast l'aduis, ou commandement de ce faire. Et d'autant qu'on vouloit sçauoir d'elle si elle pensoit auoir biẽ faict, changeant ainsi d'habit & vestement: elle confessa franchement que c'estoit de la part de nostre Seigneur qu'elle l'auoit fait, il estoit impossible qu'il y eut offence quelconque, & qu'elle auoit bon garant en ce faisant, & que tout le bien qu'elle faisoit, c'estoit par les exhortations des voix qui luy conseilloient toutes choses vertueuses, & luy apprenoient à tousiours sagement se gouuerner. Concluant que de tout ce qu'elle a faict soit changeant son vestement, ou allant en guerre, elle ne le feit iamais pour autre respect ny salaire, que pour le salut & saluation de son ame.

Habit de femmes. Commandement de voix. B Couche auec les femmes. Commandement de Dieu. On ne peut faillir à les faire. C Port d'habit d'homme.

Les treiziesme, quatorziesme, & quinziesme articles concernent ce port d'habit d'homme, sur lequel ses iuges s'arresterent longuement, d'autant qu'ils ne pouuoient croire que selon le dire de Ieãne, par reuelation diuine vne fille contre l'hõnesteté de son sexe, & contre la loy diuine & les ordonnances Ecclesiastiques, deut estre vestuë comme vn homme, & s'armer comme vn soldat. Par ainsi l'accuserent de blaspheme contre Dieu, & ses saincts, la condamnoient d'auoir violé tout droit tant humain que diuin, & luy imputoyent que malheureusement elle auoit scandalizé son prochain auec ceste irreuerence. Mais à tout cecy elle respondit que iamais elle ne fit chose en laquelle elle pensast faire offence, ains pour obeir aux reuelatiõs qu'elle s'asseuroit estre bonnes, & venans de Dieu, puis qu'vn si grand bien en estoit aduenu, que la deliurance de tant de pays tirez de la seruitude Angloise pour les remettre és mains du vray Roy de la couronne de Frãce. Bien estoit elle contente que puis qu'on ne luy permettoit point d'ouyr la Messe & receuoir le sacrement de l'Autel suiuant sa coustume, pour ce qu'elle ne vouloit laisser cest habit d'homme, de se vestir en fille pour auoir moyẽ d'ouyr la Messe, laquelle sur toute chose elle desiroit.

Honnesteté de sexe. Reuelation diuine. D Deuotion.

Sur le seiziesme article interrogee si aucuns des partiaux du Roy Charles l'auoient iamais admonestee de se vestir comme fille, dit qu'aucuns l'en auoient sollicitee, mais que iamais elle ne le laisseroit que par le commandemẽt de celuy grand Roy du Ciel qui luy auoit donné charge de se vestir en homme sans que pour cela elle mentist son sexe, puis que chacun estoit aduerty qui elle estoit, & que ce n'estoit pas vn homme. Et si elle eut voulu changer, il n'y auoit personne pour qui si volontiers elle l'eut fait que pour Madame de Luxembourg qui requist souuent son mary de ne liurer ceste fille entre les mains des Anglois ses aduersaires.

Commandement du Ciel. Priere pour elle.

Le dixseptiesme article gist en accusation de sortilege entant que le Promoteur dit que la Pucelle estant arriuee en armes deuant Charles Roy de France, elle luy promit arrogamment trois choses, l'vne qu'elle leueroit le siege d'Orleans, l'au- Ses vanteries.

A posee sur autel : & quant au iour qu'on la print elle auoit vne espee qu'elle auoit cõquise sur vn Bourguignon. M.CCCCXXXI.

Quant à l'anneau que l'Euesque detenoit & qui appartenoit à ceste fille, elle dit que ses pere & mere le luy auoient donné, & qu'il y auoit en escrit, Iesus Maria, sãs aucune pierre, & qu'elle ne pensoit point que l'anneau fut autre que les anneaux cõmuns que chacun porte, & que iamais elle n'en auoit abusé, comme si cest anneau eust quelque force de guerir les malades ainsi qu'on le mettoit en auant. Et d'autant qu'on la blasmoit de son enseigne, & qu'on disoit qu'elle estoit charmee, ils s'enquirent si elle auoit fait ietter de l'eau beniste par dessus, & y fait dire quelques oraisõs & exorcismes: mais elle dit simplement qu'elle n'entendoit rien de ceste pratique, ains que s'il y auoit quelque bon heur en son enseigne cela venoit de la grace de Dieu, & non de la force du drapeau qui est chose insensible: & si quelques Capitaines en auoyent porté de pareille sorte c'estoit tant pour l'amitié qu'ils luy portoyẽt, que pour ce que le Roy les auoit mis en son regiment & soubz sa puissance.

Anneau charmé.

Enseigne charmee.

Grace de Dieu.

Nous auons dit cy-dessus que certaine lettre que la Pucelle escriuit à ceux qui B tenoyent le siege deuant Orleans, addressante au Roy d'Angleterre & au Duc de Bethfort soy portant pour Regent en France, preiudicia fort à la cause de ceste fille; aussi au vingt-vniesme article, ce Procureur fiscal accusa la prisonniere de presomption & temerité de ce qu'elle osa escrire au Roy Anglois & au seigneur Duc de Betfort des lettres en la subscription desquelles estoit le signe de la Croix, auec ces deux mots, Iesus Maria, & que ces lettres contenoient plusieurs articles mal sentãs de la foy, & indignes de sortir de la main d'vne personne Chrestienne.

Lettre preiudiciable.

Mal sentant de la foy.

La Pucelle leur confessa d'auoir escrite ladite lettre, & noté tous les poincts d'icelle, sauf qu'elle n'y mit point, rendez vous à la Pucelle, ains rendez au Roy, elle ne voulant s'vsurper chose qui fut de la Maiesté de son Prince: au reste, leur dist, que s'ils croyent qu'elle soit enuoyee de Dieu, ils peuuent asseurer de n'estre point abusez: & quand bien ils ne le croiront point, si est ce pourtant que sans faillir c'est Dieu qui l'a enuoyee. Et pour ce que le vingt-deuziesme article se fõde encore sur les lettres susdites qui firent grandement despiter l'Anglois, Ieanne dict que s'ils eussent C adiousté foy à son dire ils n'eussent que bien fait, & qu'auant le temps & espace escoulé de sept ans ils en sentiront la verité, & cognoistront s'ils estimeroyent folies ce dequoy elle leur auoit donné aduertissement. Et sur l'article vingt-troiziesme où elle est calomniee que les esprits malings l'ont deceuë, & par iceux abusee elle estoit venuë en Frãce, elle dit n'en estre rien, & qu'elle aimeroit mieux estre tiree à 4. cheuaux que d'auoir entreprins ce voyage sans le congé & expres commandement de nostre Seigneur.

Sa responce.

Sur leursdites lettres.

Deception d'esprits malings.

Et au vingt-quatriesme article elle se mocqua de la bestise de ses iuges qui imputoyent à Magie de ce qu'elle mettoit le signe de la Croix & les nõs de Iesus & Marie deuant le commencement de ses lettres : qui a esté & est encores la marque que plusieurs personnes mettent au commencement de leurs lettres. Et sur le vingt-cinquiesme point qu'on luy mit en auant qu'elle abusoit du nom des Anges, d'autant qu'elle estoit venuë comme vn tyran & massacreur espandant le sang humain, ce qui est du tout contraire à vne personne saincte qui se dit enuoyee de Dieu: elle respon-D dit que ce n'estoit à eux à qui elle en deuoit rendre compte, & que cela ne touchoit en rien à leur procez, veu qu'elle estoit enuoyee pour le secours du Roy de France. Que s'ils vouloyent passer plus auant, ils la renuoyassent deuãt celuy de la part duquel elle estoit venuë.

Magie.

Enuoyee de Dieu.

En quoy elle auoit raison, car de bien saincts & iustes personnages ont esté iadis enuoyez pour espandre le sang humain, qui pour cela n'ont point esté dits faire deshonneur à Dieu, qui est aussi bien iuge rigoureux que pere plein de misericorde. Or est il que le Comte d'Armaignac fils de celuy qui estant Connestable de France fut massacré à Paris par la sedition esmeuë par ceux du party Bourguignon, cõbien qu'au Concile de Constance eust esté arresté ce qu'il falloit croire touchant le Schisme regnant en l'Eglise pour les trois contendants à la Papauté, si est ce que, ou n'ayant guerre bonne affectiõ vers celuy que le Concile auoit esleu, ou touché de quelque sorte de superstition, & en voulant estre esclaircy par ceste fille cõme par vn messager celeste, n'estimant pas plus d'authorité de tout le Concile de l'Eglise que d'elle

Pour espãdre sang.

Schisme de l'Eglise.

M.cccc.xxxi. Responce de Ieanne. ny d'Ange qui sçauroit apparoir, luy escriuit pour en auoir resolution. Mais Ieanne A ne luy respondant que parolles de delay de luy en dire son aduis lors qu'elle seroit à Paris dõna occasion à ses mal veillãs au vingt-sixiesme article de l'accuser d'arrogãce trop grande, & de vouloir s'attribuer vne authorité deuë seulement à l'Eglise vniuerselle, & de la chose de laquelle desia le Concile auoit donné resolution. Mais Ieanne se purgea en cecy, que tant s'en faut que la presomption le luy fit faire, que sur l'heure elle dit son opinion au messager enuoyé par le Comte, & l'asseura qu'elle tenoit celuy qui seoit à Rome, à sçauoir Martin cinquiesme pour le vray Euesque Sur grande question. general de l'Eglise, mais ne luy peut respondre à loisir pour lors selon qu'elle pretẽdoit, n'estimant point qu'il fallut ainsi legeremẽt escrire à vn si grand Seigneur que ce Comte.

Voyez la simplicité du siecle d'alors, qu'vn grand Prince s'arrestast en l'opinion Creance du temps. d'vne fille, quand bien ç'eust esté la plus glorieuse des sainctes de Paradis, plutost qu'au iugement de tout vn Concile legitimement assemblé, ny qu'à l'eslection à laquelle tous les Prelats & les Princes de la Chrestienté auoyent donné consentemẽt. Et d'autãt qu'il y a encores de la matiere à beaucoup poursuiure en ce proces, il plaira au lecteur de ne se fascher point en le lisant. B

Prolixité euitee. Il est vray que d'autant que les articles 27.28.29.30.& 32.ne consistoient que sur les visions & opinions qu'elles estoient de la part de Sathan, & par ainsi mẽsongeres, ce que Ieanne nyoit fermement se tenant à sa premiere croyance, qu'elle estoit enuoyee de Dieu, nous les auons obmises pour euiter prolixité, & afin de venir à l'ar-Predictions. ticle trente troiziesme, auquel le Promoteur dit que la Pucelle s'estoit vãtee temerairement & auec grande presomption & arrogance qu'elle sçauoit ce qui estoit passé, auoit la cognoissance de l'aduenir, & n'ignoroit le present en ce qui estoit le plus secret & caché: ce qui estoit priuilege permis & propre à la seule diuinité & nõ à vne creature humaine, & moins à vne femme rustique, idiote, simple, & sans aucunes lettres, & que pour cest orgueil elle estoit grãdement punissable comme heretique, d'autant quelle abusoit le peuple Chrestien, entant que Dieu ne se cõmunique point aux personnes qui ont les mains sanglantes, & qui font tort à tout le monde.

A cecy elle respondit fort sagement, disant que c'estoit à Dieu à reueler ses se- C Dieu peut tout. crets à qui bon luy sembloit, & qu'elle n'auoit rien dit sans reuelation d'enhaut: cõme du siege d'Orleãs elle tesmoigna auoir eu asseurãce qu'elle le leueroit, & qu'elle seroit blessee à l'assaut de la bastille. Au reste leur dit que sans faillir auant que les 7. ans fussẽt expirez ils n'auroiẽt point vn pouce de terre en Frãce, & qu'elle estoit biẽ Menasse aux Anglois. fort marrie que le terme fut si long pour les François, & qu'il fallut que par si long temps ils souffrissent les cruautez Angloises. Adiousta qu'elle sçauoit aussi asseurement comme elle les voyoit estre là, que le Roy de France seroit paisible possesseur Bon augure à Charles. de toutes ses terres & seigneuries, & que d'icelles il chasseroit les Anglois. Et quãt à sa prison, elle confessa que ses voix l'aduertirent de sa prise, mais non du lieu ny du iour, ou de l'heure, luy disans qu'elle eut bon cœur & respondit hardiment, car il falloit que cela auint, mais qu'il luy conuenoit auoir espoir en Dieu qui ne la lairroit point sans aide & consolation.

Au trente-quatriesme article est contenu comme Ieanne se vantoit de cognoi-Cognoistre les Anges. stre le langage, & la parole des Anges, en quoy on l'accusoit de grande folie & grã- D de temerité: mais à cecy elle obuia, disant que par longue continuation elle cognut que c'estoit vn bon esprit: car en ayant douté par vn long espace de temps, si est-ce Ministre de la pucelle. que l'oyant parler si souuent de ce qui est bon & saint, & que tousiours il l'admonestoit de bien faire, & de ne point se souiller d'aucun peché mortel, & entendant le discours des miseres que souffroit le Royaume de France, & que c'estoit le bon plaisir de Dieu que par son ministere la deliurance d'iceluy print son acheminement, elle ne peut moins faire que de croire que ce n'estoit point vn esprit tenebreux, le-Esprit seducteur. quel ne dit iamais vray que pour seduire & ne predit que peu, ou point du tout au vray ce qui doit aduenir: ioint que souuent elle s'estoit confessee, auoit ieusné, prié, & receu le Sacrement de l'autel, que si ces voix eussent esté malignes, elles n'eussent eu garde de la suiure tant, & de l'inciter à seruir Dieu & frequenter l'Eglise: là où les sorciers & enchanteurs la frequentent superstitieusement & sans deuotion qui soit procedante de l'interieur de l'ame.

A Or sur le trente-cinquiesme article luy estant mis en auant qu'elle se vantoit de sçauoir discerner quels estoient ceux que Dieu aymoit, & qui estoiēt ceux ausquels il portoit haine : elle respondit que iamais en general elle n'auoit parlé de cela, bien confessa que pour l'esgard du Duc d'Orleans prisonnier en Angleterre, elle sçauoit par reuelation que Dieu l'aymoit bien, & que sur ce Duc elle auoit eu plus de visiōs que pour homme du monde, sauf pour le Roy Charles son Roy & seigneur, mais que des autres elle n'en sçauoit rien, puis que Dieu ne le luy auoit point communiqué par sa grace. Or s'enquerans d'elle les Iuges, si Dieu aymoit les Anglois. Ie ne sçay (dit-elle) rien de l'amour ou haine que Dieu leur porte, ny quel sera à l'aduenir l'estat de leurs ames, d'vn cas suis-ie bien asseuree que tous seront chassez de France, sauf ceux qui passeront sous le trenchant du glaiue des François, & que sans faillir Dieu donnera contr'eux la victoire à Charles Roy de France.

M.cccc.xxx. Sorciere. Reuelation. Amour ou haine de Dieu.

Le trente-sixiesme interrogatoire est sur les visions & voix venans à la Pucelle, & en fin luy met-on en auant comme vn grand crime, qu'elle auoit dit que les sainctes qui parloient à elle auoient esté veuës par le Roy, & par le Duc de Bourbō, & deux B ou trois autres seigneurs de Frāce: & presuma le Promoteur qu'elle auoit fait quelque sort & inuocation, & par icelle fait paroistre quelques malins esprits pour seduire ces Princes.

Saincts parlās.

Elle ne nia point de l'auoir dit, mais ne peut receuoir pour argent comptāt qu'on soupçonnast sinistrement de ses apparitions, que iusqu'au dernier souspir elle soustint estre bonnes, & venans de la part de nostre Seigneur, & qu'ainsi l'auoit cogneu le Roy & le Duc de Bourbon, & les plus sages & vertueux Prelats de France qui auoient fait diligente inquisition de ces visions, auant que d'y adiouster foy aucunement. Au 37. article on luy mit en auant qu'elle nioit le liberal arbitre en l'homme & attribuoit aux destinees & fatalitez la necessité de la disposition volōtaire, pource qu'elle auoit dit, qu'estant dedans la tour de Beaureuoir, & ayant sauté du haut en bas pour se sauuer, elle dit qu'elle auoit esté forcee par la necessité de ce faire.

Apparitions. Le liberal arbitre.

Ils pensoient l'auoir prise en ce que sans l'aduis de ces voix elle auoit fait ce saut pour euader : car ou elle n'auoit point aucune reuelation, ou bien elle mesprisa orC gueilleusement les admonitions des voix celestes, comme aussi s'en allāt de l'assaut de S. Denys, contre l'aduis de ses Conseillers. Mais la Pucelle leur dit, que quant à son depart de S. Denys, elle ne le fit pas sans congé des Sainctes qui la conseilloient, & que sans sa blessure receuë deuant Paris, elle n'eust eu garde de laisser la susdite place : mais contrainte d'obeir aux Princes, il fallut qu'elle s'en allast, encores que de bon cœur elle ne fit point le voyage. Quant au saut de la tour de Beaureuoir, elle confessa que trop hazardeusement elle le fit, & se mit en hazard d'y perdre la vie, & qu'elle le fit sans auoir conseil des voix, dequoy elle se repentoit, entant que iamais qu'elle sceut elle n'auoit desobey à leurs admonitions, & que de ceste faute elle leur auoit crié mercy, & ensemble les auoit remerciees, à cause qu'elles l'auoiēt garantie de mort en ce saut, comme en plusieurs autres endroits elles luy seruirent souuent de sauuegarde.

Congé des Saincts. A la Pucelle. Garantie.

Pour le trente-huictiesme article on s'attaqua à Ieanne en ce qu'elle disoit que tout ce qu'elle auoit fait, ny faisoit, venoit de la part de Dieu & par la reuelation des D saincts Anges & des Sainctes susnommees.

A quoy elle respondit, qu'elle n'ignoroit pas que comme humaine elle estoit subiecte à peché, & qu'elle ne sçauroit rien faire de bon sans la grace diuine, neantmoins qu'elle sceut, ne s'estoit auancee à faire chose qui peut preiudicier à sa conscience, entant que les voix la gardoient ordinairement de se forfaire. Surquoy continuant le Promoteur, adiousta le trente-neufiesme article, disant que ceste fille ayant frequenté ordinairement parmy les soldats, troupes d'hommes remplis de tous vices, est neantmoins si outrecuidee que de s'oser rendre iuste & se dire sans aucun peché mortel, comme ainsi soit que le iuste cheoit sept fois le iour. A quoy elle respondit comme dessus, que tant qu'il luy est possible elle tasche de ne point tomber, & qu'elle ne sçait auoir fait peché qui luy semble mortel, ioint que les Sainctes qui luy paroissoient la solicitent ordinairement de se confesser, & la gardēt de faire les œuures de peché, & si elle est en peché elle n'en sçait rien, non plus qu'elle est asseuree si elle est en la grace de Dieu, cōbien qu'elle seroit bien fort marrie si au vray

Hante les soldats. Se confesse.

M. cccexxxi. Son amour.

elle sçauoit que Dieu ne luy donnast point sa grace, veu que tout son desir ne tend qu'à luy estre agreable, & le seruir de tout son cœur & de toute son ame. A

Or pour la voir ainsi constante en sa iustice, les Anglois s'offençans, & ayans vne dent de laict sur elle plus que pour l'ordinaire guerre qu'elle leur auoit faite, luy demanderent si apres auoir pris vn homme à rançon, ou fait iceluy mourir, c'est peché mortel ou non, elle leur dist n'auoir oncques commis telle faute. Et d'autant qu'on luy mettoit en auant vn certain Cheualier Bourguignon nommé Franquet d'Arras, qu'on tenoit qu'elle auoit fait mourir à Latigny le tenant son prisonnier (ce qui fut la cause principale du procez qu'on luy faisoit) elle confessa qu'elle auoit consenti qu'on le fit mourir s'il l'auoit merité, & que luy estant prisonnier auoit confessé des vols, larcins & trahisons, crimes digne de punition. Au reste ce ne fust elle qui le condamna, ains le Baillif de Senlis, lequel fut quinze iours à l'interroger, & luy faire & parfaire son procez. Et pour plus ample iustification, elle dit qu'elle fist toute instance possible pour sauuer de mort ledit Franquet, pour retirer vn sien hoste qui estoit à Paris, mais ayant entendu que son hoste estoit mort, & que le Baillif luy reprochoit qu elle donnoit empeschement à iustice, elle se desista de sa poursuitte pour le salut de Franquet, & en laissa faire aux gens de iustice, qui en auoiẽt la charge & non elle. B

Accusee de la mort.

D'vn Cheualier.

Condamnee.

On luy mit en auant pour l'article 40. que vestuë deformement & en habit indecent, elle auoit osé temerairement receuoir le S. Sacrement de l'Autel, veu que par les sacrez Canons ceux qui se vestent ainsi soient excõmuniez : mais elle confessant ceste reception bien souuent faite par elle en habit d'homme, persista neantmoins que ce qu'elle en faisoit estoit en obeissant à Dieu, & que cependant elle ne receut iamais ledit S. Sacrement estant armee. Ie laisse le 41. 42. & 43. articles, qui ne sont que sur les visions & sur les demandes si Ieanne voyoit corporellement les Anges & les Sainctes, & quel langage ils parloient. Pour venir au 44. auquel le Procureur fiscal dit que la Pucelle s'estoit vantee que les Sainctes qui luy apparoissoient, luy auoient promis de la conduire en Paradis, & l'asseuroient de sa felicité, pourueu qu'elle conseruast son corps de soüilleure, & se tint tousiours vierge.

Visions des Anges.

Apparition de Saincts.

Les iuges luy demanderent si elle pensoit point qu'apres ceste reuelatiõ elle peut tomber en peché mortel, à quoy elle fit responce que de cecy elle s'en rapportoit à Dieu, neantmoins dit, que si elle estoit en peché mortel & s'estoit forfaite, que pour vray elle se tenoit asseuree que les Sainctes la delaisseroient sans plus la visiter. Et quant à ce qu'on luy obiectoit, que puis que son ame estoit si pure, pourquoy est-ce qu'elle se confessoit si souuent, elle dit qu'elle n'estoit pas si nette, & qu'homme du monde n'a la conscience si pure qu'encore ne luy soit besoin la nettoyer par la confession & penitence. C

Conscience nettoye.

Le 45. & 46. articles sont encore sur mesme propos, mais au 47. calomnieusement ils luy imposerent sus des blasphemes & execrables sermens faits par elle, ne pouuant paruenir à son entente & se voyant arrestee au chasteau de Roüen prisonniere, comme celle qui renioit Dieu, & detestoit les SS. Marguerite & Catherine ses conseilleres: mais sur cecy, elle protesta auec vn grand zele & vehemente affection, que iamais elle ne iura le nõ de Dieu, & que de sa bouche ne sortit oncques parole maugreante, ny qui l'esmeut à blasphemer ny Dieu ny le SS. qui sont en sa gloire, & que malheureusement en ont parlé ceux qui la blasment d'vne meschanceté tant abominable & detestable. Le 48. article n'est que repetition des precedens, à sçauoir si elle croyoit fermement que ces esprits qui luy parloient fussent les Saincts qu'elle disoit, & s'ils auoient corps materiel, & si Dieu les auoit formez tels qu'elle les voyoit. Quant à croire qu'ils estoient bons, elle dit oüy : mais quant au corps ou à leur creation, elle s'en rapportoit du tout à nostre Seigneur. D

La Pucelle ne iure le nom de Dieu.

Si les Saincts ont corps materiel.

Au 49. le Promoteur accusa Ieanne la Pucelle d'idolatrie, & d'auoir honoré & seruy le diable, baisant la terre par où passoient ces esprits, & se mettant à genoux pour leur faire honneur & reuerence, ioignant leurs mains pour les remercier, & vsant de tout autre signe exterieur d'adoration, sans qu'elle sceut si c'estoient bons esprits ou non : comme ainsi soit que par les circonstances il estoit aisé à iuger que c'estoient diables qui la frequentoient, & l'ayans seduite luy faisoient seduire les autres. Sur le 50. article elle dit, que quant à elle c'est Dieu qu'elle inuoque & reclame

Idolatrie.

en son

A en son aduersité, & que ia n'aduienne qu'elle ait recours aucunement aux diables: & remercie Dieu & la Vierge Marie de ce qu'il leur plaist de luy enuoyer consolation par ces voix qu'elle estime estre bonnes, & venans de la part du Tout-puissant. M.CCCCXXXI. Pucelle adorée.

Au 51. article n'est fait mention que des visions qu'elle eust à Chinon deuant que venir en la chambre du Roy, par lesquelles elle fut instruite qui estoit le Roy, & où il s'estoit retiré pour la tenter. Mais le 52. article l'accuse d'vne estrange impieté, entant que le Promoteur dit que Ieanne seduit tellement le peuple Catholique, que plusieurs abusez de son hypocrisie & feinte sainčteté, l'adoroient cõme vne S. elle estant presente, & le souffrant, & encore l'honorant en son absence, faisans celebrer des Messes & offices, tout ainsi que si c'estoit en l'honneur de quelque S. glorifié & canonisé: voire l'estiment plus grãde que tout autre Sainčte, exceptee la Vierge Marie, & pource luy esleuent des images & representations és Eglises, & portẽt son portrait sur eux en memoire de sa vertu, tout ainsi qu'on fait des bien-heureux qui sont à Paris: ce qui est scandaleux, & du tout contraire à la religion & sincerité de la doctrine des Chrestiens. La Pucelle adoree. Comme vne Sainčte.

B A cecy elle respondit que veritablement ce seroit vne grande & abominable presomption à elle, si elle souffroit que tel honneur luy fut fait, & vne infame idolatrie à ceux qui en vseroient en ceste sorte: mais afferma que iamais cela n'aduint, & que si on auoit fait celebrer Messe ou fait memoire d'elle en priant, ce n'estoit l'inuoquant ou reclamant comme Sainčte, ains en priant Dieu qu'il luy pleut luy assister & la secourir contre les aduersaires du Roy & du Royaume. Quant aux images, iamais n'en fut dressé és Eglises, ny par elle de son consentement, & ne sçauoit qu'onc on en eut erigé pour la representer. Au reste, pource qu'au 53. article on l'accusoit que sous elle marchoient cõme sous vn general tous les Princes & Barons de France, elle respondit que presomptueusement elle ne s'attribuoit rien, ains que le Roy Charles luy faisoit cet honneur, & les Princes y prenoient plaisir qu'elle commandast, & que volontiers elle l'entreprist pour chasser les Anglois du Royaume de France, lequel par si long-temps ils detenoient. Son excuse. La Pucelle chef d'armee.

Au 54. article on luy mit sus, qu'elle allant par pays ne vouloit estre seruie que par les hommes, iusques aux offices plus secrets de sa chambre, & ainsi (n'ayans autre preuue) ils reuoquoient en doute la pudicité de ceste fille. Mais elle leur monstra que iamais en lieu où elle se trouuast homme n'auoit rien veu ny cognu de ses secrets, & que quelque part qu'elle couchast s'il y auoit des femmes, elle en faisoit coucher vne auec elle, ou sinon elle couchoit toute vestuë & armee, pour euiter & le soupçon & le scandale qui peut tomber sur vne ieune femme. Seruie par les hommes. C Accusee d'impudicité.

Le 55. article l'accusa d'auarice, disant qu'elle abusoit de ses reuelations pour en tirer gain & profit: à quoy elle respond en vn mot qu'elle n'auoit autre bien & reuenu en ce monde que les dons & bien-faits de son Roy, & ne desiroit autre chose pour l'auancement de l'honneur & gloire de Dieu, & de la deliurãce des François, & que iamais elle ne receut present ny pension que de son Prince, & ce qu'elle auoit n'estoit que pour la paye de ses soldats. D'auarice.

Or pour le 56. article y eut vn trait qui donna vn croc en iambe à la Pucelle, ce fut vne femme qui vouloit se mesler de faire parler de soy, & laquelle s'appelloit Catherine de la Rochelle, laquelle se vantoit de faire trouuer tous les tresors cachez. Ceste folle auoit dit que si on ne tenoit de pres l'œil à la Pucelle, qu'elle sortiroit de prison par le secours & ayde du diable. Folle femme. D

A ceste cause on s'enquist de ladite Ieanne qui estoit ceste Catherine, & si elle la cognoissoit: elle dit que pour vray elle l'auoit veuë à Iargeau, & qu'ayant cognu les fols effets de ceste femme, elle ne l'estimoit autre que trompeuse & sorciere, & que les voix l'auoient asseuree que ce que ceste femme faisoit, reussiroit à mal, & que Dieu en estoit offencé. Et pource (disoit Ieanne) luy ay-ie conseillé de se retirer en sa maison pour seruir son mary, & prendre garde à son mesnage, dautant que ceste femme se vantant qu'vne dame vestuë de blanc luy apparoissoit toutes les nuičts, Ieanne coucha souuent auec elle pour en sçauoir la verité, mais en fin elle vit que ce n'estoient que moqueries. Sur le 57. article on luy proposa l'assaut dõné à la ville de Paris, pour luy mõstrer qu'elle estoit abuseuse de gens, entant qu'elle s'estoit vantee de prendre ladite ville, l'ayant par vraye reuelation: & neantmoins tant s'en faut Accuse la Pucelle. Trompeuse de gens.

M.cccxxxi. qu'elle la print, que plustost elle fut blessee aux fossez d'icelle, & fallut qu'elle se retirast sans y rien gagner, comme aussi elle auoit esté forcee de s'oster de deuant la ville de la Charité qu'elle auoit assiegee. A

Excuse de la Pucelle. L'accuserent aussi qu'ayant failly à Paris elle auoit dit que Iesus l'auoit deceuë. Ce qu'elle nia tout à fait, disant que tant s'en faut que ceste parole luy fust sortie de sa bouche, que mesmes elle alla en cest assaut plus par contrainte que de son bon gré, & pour complaire aux seigneurs & Capitaines de l'armee, qui vouloient faire essay de la vaillance de leurs ennemis, dautant que ses voix ne luy auoient point cõseillé d'aller à ceste escarmouche non plus qu'au siege de la Charité: au reste, depuis qu'estant à Melun elle auoit eu reuelation qu'elle seroit prise, elle se rapportoit aussi à l'aduis des Capitaines sans le hazarder, & toutesfois ne leur descouuroit-elle rien de sa future prise. Reuelation de voix.

Peinture de 2. Anges. D'vne fort maigre accusation vserent les Officialistes en leur 58. article, faisant vn grand peché de ce que Ieanne auoit fait peindre 2. Anges en son enseigne, lesquels assistoient deuant Dieu, & tenoient le monde entre leurs mains, & qu'ē icelle estoient escrits les noms de Iesus & de Marie, & imputoient ce fait à orgueil & presomption, comme aussi ils en faisoient des armoiries de ladite Pucelle, qui auoient deux fleurs de Lys d'or sur azur, & vne espee d'argent au milieu ayant le põmeau & la croisee d'or, & à la pointe vne couronne d'or: & plus la blasmoiēt de ce qu'elle disoit que Dieu luy auoit commandé de ce faire. A quoy elle respondit, que quant à l'estendart ses voix luy cõmanderent de le porter, & y faire peindre le Roy du Ciel: ce qu'elle fit, combien que ce fut cõtre son gré, mais se dit ignorer qu'elle en estoit la signification, & sur les armoiries, elle dit qu'elle n'en auoit point, mais que le Roy de son propre mouuement & grace speciale, auoit donné à ses freres la puissance de porter les fleurs de Lys, ainsi que dessus est dit, sans que iamais elle en eut fait requeste à sa Maiesté, ou que cela eut esté commandé par aucune reuelation. B Armoiries de la Pucelle. Priuilege donné.

Estendart. Au reste, de ce qu'on luy demanda si elle auoit confiance en son estendart, comme ayant quelque force plus que les autres, elle respondit qu'elle n'y mettoit non plus de fiance qu'aux autres, seulement le portoit pour obeir à la reuelatiõ: dit aussi que les Anges qui y estoient peints ne portoient ny la figure de S. Michel, ou autre de ceux qui luy apparoissoient, ains pource qu'elle voyoit que pres de nostre Seigneur on peignoit des Anges és Eglises. Et pource qu'au sacre elle porta son estendart, & le tenoit deuant le Roy lors qu'il fut sacré, les Iuges presumans qu'il y eut du charme, s'enquirent si elle auoit point fait passer pardessus la teste du Roy son enseigne: ce qu'elle dit que non qu'elle sceut: & pourquoy est-ce donc (dirent-ils) que vostre guidon estoit plustost porté en ce sacre, que de pas vn des Capitaines de l'armee? C'estoit raison, dit-elle, que puis que sous luy tous auoient marché durant le voyage, que ce fut aussi luy qui eut l'honneur d'estre pres la personne de sa Maiesté, tandis que duroient les ceremonies du sacre. Aduisez comme ces bons peres recherchoient les matieres de pres, & combien scrupuleusement ils se gouuernoient à s'enquerir sur les choses qu'eux mesmes faisoient auec (peut-estre) plus de superstition que ne faisoit ceste pauure fille. Aussi au 59. article ils s'offençoient de ce que Ieanne offrit à S. Denys en France ses armes qu'elle auoit deuant Paris, lors qu'elle y fut blessee, & l'accusoient d'impieté, disans que cecy auoit-elle fait afin qu'on les honorast comme sainctes reliques. C Anges peints. Estendart au sacre. Offre d'armes. D

Allumer cierges. Luy mettoient en auant encore, qu'elle faisoit allumer des cierges, & faisoit fondre & tomber la cire d'iceux sur ceux qui vouloient sçauoir leur fortune auenir, faisant plusieurs sorceleries & deuinatiõs auec ceste ceremonie. Quant à ce poinct elle dit qu'il n'en estoit riē, & que iamais elle n'vsa de telles façõs de faire, & ne voudroit pour mourir qu'aucune action superstitieuse luy fut vrayement imputee. De la suspension de ses armes en l'Eglise sainct Denys, elle cõfessa les y auoir mises par deuotion, cõme en vsent ordinairement les gens de guerre bons Chrestiens apres quelque victoire, & pource qu'elle ayant esté blessee ayant ses armes endossees, apres sa guerison elle les porta en l'Eglise du Patron de France, non pour y estre honorees, ains en recognoissance du bien que Dieu luy auoit fait, la deliurant de mort en ceste blessure, & qu'elle pensoit que par l'intercession de S. Denys elle auoit esté garãtie. Et dautant que souuent elle auoit refusé de iurer sur certains points qu'on luy vou- Garand de S.

loit demander, le 60. article fut que Ieanne mesprisoit l'Eglise, ne voulant obeyr au M.cccc.xxix.
A Prelat qui luy cōmādoit de iurer de dire verité sur ce qu'elle seroit interrogee. Mais à cecy elle respondit que les choses qui touchoiēt le secret de son Roy, ne seruoient de riē à leurs proces, & qu'elle n'estoit tenuë de leur dire, & ne le feroit pour mourir, que s'ils vouloient en sçauoir dauantage, ils pouuoient en escrire à sa Maiesté, qui sçauroit leur esclaircir le doute.

Secret non reuelé.

Or fut Ieanne calomniée au 61. article, en ce qu'on disoit qu'elle ne vouloit recognoistre le iugement de l'Eglise militante: comme ainsi soit qu'elle ignoroit la difference de celle qu'on appelle triomphante & de la militante: par ainsi elle en demāda l'interpretation, & l'ayant entenduë, elle dist que volontiers elle se soubmettoit à la volonté du Pape seul, & parlant à luy cōme le sachant estre le vicaire de Dieu en terre, & que de bon cœur elle recognoissoit l'Eglise pour son iuge és cas qui concernēt la foy & sa conscience, leur requerant que si elle auoit dit chose quelcōque contre la foy qu'on l'admonestast, & que tres humblement elle receuroit correction, & obeiroit à la foy de la S. Eglise, contre laquelle elle ne veut aller aucunemēt, ains la recognoit pour mere, laquelle aussi elle sçait ne l'obliger à chose qui soit impossible:
B & qu'au reste tout ce qui est contenu en ses dispositions est de Dieu, par le cōmādement duquel elle l'a fait, & au iugement duquel elle se rapporte, & lequel ayant seruy, elle feroit obeissāce à S. Pierre & à l'Eglise militāte, pour la defēce de laquelle elle voudroit mourir cōme vne bōne Chrestiēne. Le 62. article est sur le mesme point.

Eglise militante.

Iuge des hommes.

Iugement de Dieu.

Le 63. gist en ce que les iuges luy mirent en auant qu'elle n'auoit point honte de mentir en iugement, & de dire plusieurs paroles iniurieuses & pleines de moqueries à tant de venerables hommes qui assistoyent là, & contre toute vne natiō, chose fort mal seante à vne femme Saincte & de bonne vie: ce qui monstroit assez que elle estoit guidee par les esprits malings, non par le conseil des Anges & inspiratiō Diuine, ainsi qu'elle se vantoit, veu qu'il est escrit des faux prophetes, ses semblables, vous les cognoistrez à leurs œuures. Surquoy elle respondit que ses paroles ne furent oncques iniurieuses ny scandaleuses, & tout ce que iamais elle leur dist, estoit qu'elle auoit eu vne espee d'vn Bourguignon à qui elle l'osta qui estoit bonne à dōner de gros horions aux Anglois. Auisez s'il y auoit vn grand fondemēt d'iniure, &
C s'ils auoient grande occasiō de se plaindre, & de l'appeller mocqueuse ny iniurieuse. Les soixante quatre & soixante cinquiesme articles reuiennēt sur les visions, & par ainsi nous les laissons cōme superflus & touchez desia par plusieurs fois par cy deuāt.

Mentir en iugement.

Faux Prophetes.

Au soixante-sixiesme on dit que de plusieurs crimes qui sont mis sus à ceste Ieanne, il y en a qui repugnent diuersement au droit diuin Euangelique, Canonique & Ciuil, & qui fait directement contre ce qui a esté ordonné par les Saincts Conciles generaux, comme sont les deuinations, charmes, ensorcellemēs, & superstitions, aucuns de ces crimes sont formellement contre le droit diuin, les autres estās cause de la cheute d'autruy, les vns ressentent l'heresie, & donnent occasiō à plusieurs d'errer en la foy: d'aucuns on voit les troubles & seditions, empeschement de paix & repos, les autres ne tendent qu'à l'effusion du sang humain. Par les autres elle edifie mal son prochain, l'incite à blasphemer Dieu & ses Saincts, offençant par tels blasphemes les oreilles des gens de bien: & ainsi ceste temeraire est attainte de seruir le diable, & offenser Dieu & son Eglise, & par consequent doit estre seuremēt
D punie par messieurs de l'Eglise.

Deuinations.

Peche irritans.

Excuses de la Pucelle.

Autant en proposa le Promoteur au 67. & 68. articles, à quoy la Pucelle respondit, que tout ainsi que l'accusation estoit fausse & calomnieuse, il auoit mal & iniustement conclud cōtr'elle, qui se rapportoit à Dieu, & au tesmoignage de ceux qui l'auoient hantée, si iamais ses actions furent autres que d'vne bonne & fidelle Chrestienne, se raportant du tout au iugement du S. siege Apostolique, duquel elle s'asseuroit que la iustice luy seroit beaucoup plus equitable que de ceux qui la iugeoiēt, lesquels estoient ses mortels ennemis, & lesquels ne luy mettoyent en auant choses impossibles, à sçauoir qu'elle desobeit à Dieu, ayant reuelation de faire ce qu'elle faisoit, & à quoy elle ne pouuoit sans grād peché desobeir. Sur ces conclusions du Promoteur on commença à proceder contre Ieanne la Pucelle, & en fin la declarerent telle que portoit la requeste du Promoteur, à sçauoir superstitieuse, scandaleuse, sorciere, deuineresse, & inuocatrice des malings esprits, & par ainsi digne de punition,

Ses ennemis.

M. cccxxxi. La Pucelle declaree. tant spirituelle que corporelle, ainsi qu'il appert par les affectiõs des Docteurs là cõduits & appellez à la poste des Anglois, qui n'eussent osé iuger autrement que cõtre le salut de ladite Pucelle, & aussi selon qu'il est contenu en vn instrument public fait sur le mesme propos, & lequel pour euiter prolixité nous auõs obmis. Esquelles choses neantmoins ne parle onc que Ieanne fut autre que Pucelle, & que ses visions l'induisoyent tousiours à conseruer sa virginité. A

Digne de mort.

Schismatique. En somme le 24. de May l'an 1431. Ieanne fut declaree schismatique par les assertions susdites, & preschee & eschafaudee à Roüen par la sentence du susnommé Euesque de Beauuais, assisté du Vicaire de l'inquisiteur de la foy, & du chapittre de l'eglise cathedrale de Rouen, seans audit lieu comme iuges, & luy prononcee sa sentence par le susdit Euesque, qui la condãna cõmme heretique schismatique & scãdaleuse, fondant sa cause sur le port d'armes & habillement d'hõme plus que sur autre chose, & sur les apparitions auenues à ceste fille, qu'il dit estre fausses, mensongeres, & diaboliques: de sorte qu'il la liura au bras seculier pour en faire telle iustice que de raison, afin qu'vn membre pourry fut retranché, & que sa sentence seruit de preiugé à la peine que depuis on fit souffrir à ceste fille: laquelle se soubmit cõme tousiours elle auoit fait à l'Eglise en ce qui est de la foy, ne voulant faillir ny par malice, ny par ignorãce. Les Anglois ont depuis fait courir vne abiuration de la Pucelle, en laquelle elle recognoist que tout ce que iamais elle fit au seruice du Roy de France, auoit esté executé par le ministere des diables, & qu'elle auoit outrepassé la loy diuine & les statuts des SS. Conciles. Or la teneur de la sentence donnee contre la Pucelle fut en telle sorte: B

Liuree au bras seculier.

Abiuration.

Sentence contr'elle. Au nom de nostre seigneur, ainsi soit-il. Tout puissant pasteur qui desire de surintendre deuëment sur le troupeau fidele de nostre Dieu, doit de tout son pouuoir „ & diligence s'efforcer de tant plus à arracher les semẽces d'erreur & infidelité de la „ bergerie de Iesus Christ, comme plus obstinement le serpent venimeux & aduersai- „ re des humains tasche à espandre le venin & infectiõ de sa malice, resistãt à ses perni- „ cieux essais, & repoussant ses cõplots & machinations dõmageables. Et lors doit il v- „ ser de plus grãde diligẽce qu'il voit que les temps sont plus perilleux, & que les faux prophetes s'efforcent de s'insinuer en l'Eglise, & y semer sectes & opinions de ruine, C perdition & erreur, lesquels le S. Apostre predit deuoir aduenir sur les derniers tẽps „ du monde, lors que les doctrines diuerses, estrangeres, & contraires au saint Euan- „ gile, seront annoncees par les meschants pour mettre à bas & esbranler le troup- „ peau, si nostre mere la saincte Eglise ne confond leurs pernicieux erreurs & inuen- „ tions diaboliques par l'effort de la parole diuine, & de la sacree constitutiõ des saints „ Canons & Conciles. Comme adonc par deuant nous Pierre par la misericorde „ de nostre seigneur Euesque de Beauuais, & frere Iean le Maistre vicaire en ceste „ cité & diocese de l'inquisiteur de la foy au Royaume de France, & à ce speciale- „ ment commis & deputé par ledit inquisiteur, nous Iuges commis & competans en ceste cause auons ouye toy Ieanne nommee communement dicte la Pucelle, sur „ plusieurs tres meschans & pernicieux points plein d'erreur & d'impieté, toy estant „ accusee & presentee deuant nous en matiere d'heresie & desuoyement de la foy, d'où s'en est ensuiui qu'ayans meurement & fort diligemment veu & consideré de „ point à autre tout ce qui est contenu au proces fait contre toy, & remarqué & pesé D „ iustement tout ce qui est à cõsiderer, & principalemẽt sur l'esgard des responces, cõ- „ fessions, affirmations, & sermẽs par toy donnez, faits & prestez, aiant respect aux de- „ liberatiõs des maistres des facultez de Theologie & decrets en l'vniuersité de Paris, voire & de tout le corps d'icelle vniuersité & des Prelats, Docteurs, & hommes sça- „ uans, tant en Theologie qu'en l'vn & l'autre droit qui sont en ceste illustre & excel- „ lente cité de Rouën, enquis sur les qualificatiõs & determinations de tes opinions, „ responces & actions, & sur icelles eu auis & meur conseil, auec le zele deu vers la foy „ Catholique & religion Chrestienne, & considerans & entendans ce qu'en cest en- „ droit doit estre attendu & consideré pour la consequence du fait & l'efficace de l'exemple, & prenans egard à ce qui doit esmouuoir & nous & tout autre qui pretend „ iuger sans transport, & auec toute iustice & integrité.

Faux prophetes.

Leurs erreurs.

Ieanne ouye.

Son proces.

Fait par Docteur.

Consequence desaits.

„ Nous donc, ayans nostre Seigneur Iesus Christ & l'honneur de la sainte & droite

A foy Catholique deuant les yeux, afin que la face de nostre Dieu puisse sortir nostre iugement, disons & affermons que tu as griefuement failly & delinqué, en feignant ne sçay quelles visions mensongeres & frauduleuses apparitions, & par icelles seduisant les autres qui legerement & temerairement adioustoyent foy à ton dire, & en deuinant les choses à venir, blasphemant Dieu & ses saincts Sacremēts que Dieu a ordonnez pour le salut de ses fideles, vsant d'Apostasie, crime, & sedition, esmouuant troubles & scādales, & en fin errant du tout en la foy Catholique. Neantmoins d'autant que souuent ayant esté admonestee & que longuement nous auons attendu la resipiscence, à laquelle à la fin par la grace de Dieu tu es paruenuë retournant au giron de nostre mere Saincte Eglise de bon cœur, & grande contrition ainsi que nous l'estimons, & que de ta propre bouche tu as confessé tes fautes & abiuré ces erreurs selon la forme deuë & vsee ordinairement en l'Eglise, nous te deslions & absoluons de la sentēce d'excōmunication que tu auois encourue par tes forfaits, pourueu que de bon cœur & sans feintise tu reuiennes au sein de l'Eglise & faces & accōplisses parfaitement la penitēce qui par nous te sera enioincte en autant d'allegeance de ton ame par les crimes & scandales par toy perpetrez: à sçauoir te condamnās à prison perpetuelle au pain de douleur, & eau de tristesse, afin que tu pleures là tes pechez & faces penitence de tes fautes, sans que iamais plus tu renchees en tes peruersitez passees, & à ceste peine te condemnons diffinitiuement te faisans grace à l'esgard de nostre modestie, & pour l'amour de ta resipiscence.

M.cccc.xxxi. Apparitions frauduleuses. Resipiscence. Absolution. Conditionnelle.

B

Voyla vne belle grace faite à celle qui meritoit plus de louange que de blaspheme, & recompence glorieuse que condemnation tant ignominieuse: mais attendez la malice de ces iuges, car voians que les Anglois n'estoyent point contents que Ieanne fut quitte pour vne prison perpetuelle, à cause que follement ils croyoiēt ce que Catherine de la Rochelle auoit dit que si on ne la depeschoit bien tost elle seroit deliuree, lui mirēt sus qu'elle estoit retōbee en son premier erreur, & auoit repris les habillemens d'hōme, & là dessus luy firent faire son proces, l'excommunient & condānent pour heretique: la sentence cōtre laquelle secondement iettee ie laisse, cōme ne seruāt que de redite: tāt y a qu'elle fut liuree par icelle sentence au bras de iustice C seculiere selon que le requeroiēt les seigneurs Anglois, qui menaçoit les Docteurs de mort si Ieāne ne leur estoit liuree: tel estant le plaisir & volōté du Duc de Bethfort & de tous les capitaines. Adonc elle fut bruslee sans autre forme de proces que celle que l'Euesque luy auoit faite, & s'en allant de ce mōde laissa la vengeance sur le frōt des Anglois & le bon heur qui suiuit de mieux en mieux les affaires du Roy Charles 7. Alors qu'elle fut condamnee il y eut vn religieux de l'Ordre des freres prescheurs nōmé frere Pierre Bosquier, lequel dit & prescha que tous ceux qui auoyent assisté & consenty à ladicte sentence estoyent peruers & mauuais iuges, & que la iustice de Dieu les puniroit de leurs fautes.

Indigne iugement. Proces fait à la pucelle. Bruslee. Condamnee par mauuais iuges.

Contre cestuy s'aigrirent messieurs les Officialistes, & le consistoire de l'inquisiteur, de telle sorte que le pauure Bosquier fut apprehendé, & peu s'en fallut qu'on ne le fit mourir, tant la iustice estoit viuement enracinee au cœur de ces sanguinaires Ecclesiastiques, & tant ils en vouloient & à Ieanne & à ceux qui tenoient le party du Roy; mais à la fin il fut quitte en faisant amende honorable, & se dedisāt publi- D quement de ce que publiquement aussi il auoit proposé, & fallut qu'il tint prison au pain & à l'eau iusqu'à Pasques, luy estant fait son proces au mois d'Aoust en l'an 1413. Telle fut la fin de ceste Pucelle qui estoit l'espouuentail, le spectre, & l'estonnemēt des Anglois, par lesquels & par les Flamans alors ennemis des François, & par le Pape Pie second, & par Antonin Euesque de Florence elle est grandement louee, bien que quelques vns interpretent cela à vne religion simulee, comme cy-dessus nous auons dit.

Haine de iuges.

Les habitans d'Orleans qui la loüent & honorent merueilleusement, dresserent sur leur pont sa statue armee, mais en l'an 1562. estāt ladite ville assiegee par l'armee du feu Roy Charles 9. sur les protestans qui la tenoyent, ladite statuë fut emportee d'vn coup de canon de ceux de dehors & depuis en a esté faite vne autre semblable. Encores que nous ayōs plus amplemēt parlé de la Pucelle, qu'il ne conuenoit à l'histoire de Frāce, laquelle il falloit remplir des affaires d'estat, & non de ce qui touche le fait de religion soit fausse, ou vraye, & que le long discours que nous auons fait de

Statue à Orleans.

M.cccxxxi. Calomnies contre l'auteur.

la Pucelle, soit tout en l'honneur d'elle, si est-ce que pour ce que nous n'auons pas satisfait à la vieille & fausse opinion des vns, ny à la trop sotte credulité des autres, ny à la superstition de ceux-cy, ny à la passion de ceux-là, ny à l'ignorance de plusieurs, nous auons esté par plusieurs accusez, mordus & piquez, mais nous auons laissé & laissons ceste Pucelle, & si elle vesquit & mourut telle, nous ne voulons luy oster l'honneur de sa virginité: mais il est permis aux historiens de dire ce qu'ils ont veu, leu, & sceu, contre l'opinion fantastique des sots ignorans, qui ne lisent pas les bons liures pour y apprendre, ains pour les reprendre. Cest article est l'vn de ceux qu'ils ont accusé en mon Oeuure, lequel en despit d'eux viura, tant que la France parlera François, & leurs calomnies & leur ignorance seront enterrees auec eux. A

Siege de Cōpiegne.

Pour reuenir au siege de Compiegne que nous auons laissé bien loing pour parler de la Pucelle il y auoit desia six mois qu'elle estoit assiegee, & les assiegez estoyēt en grande necessité de viures. Iamet du Tilly escuyer s'alla mettre dedans la ville auec quatre vingt ou cent hommes, & fut secouru par vn secours de mil cinq cents hommes menez par le Comte de Vendosme & le Mareschal de Boussac, lesquels arriuans deuant ladite ville se ruerent sur les Bourguignons & Anglois qui tenoyēt le siege, & entrerent dedans leurs fortifications qui estoyent faites à grands fossez, pallis, & pieux, les François furent vainqueurs, & les Anglois vaincus, la plus part desquels se reculerent par dessus vn pont qu'ils auoyent faict sur la riuiere d'Oyse. B

Secours à icelle.

Anglois desfaits.

Cependant qu'ils combattoient, ceux de dedans la ville assaillirent vne Bastille que les Anglois & Bourguignons auoient faite deuant leur porte, & là furent tuez 500. Picards de la compagnie de Iean de Luxembourg, & la nuit suruenant lesdicts Cōte & Mareschal furent contraints de se retirer dans la ville. En celle nuit les Anglois & les Bourguignons las du long siege & de leurs pertes frequētes leuerēt leur camp & deslogerent de deuant la ville de Cōpiegne, abandonnans tentes, pauillōs, viures, munitions, & machines de guerre, & dura ce siege selon aucuns six, selō d'autres sept, & selon d'autres huit mois. Durant ledit siege auoit esté fait certain apointement pour traicter paix, par lequel auoit esté accordé que la ville de Compiegne seroit mise és mains du Duc de Bourgogne, pour ce que c'estoit passage de riuiere, à fin que de ses pays il peut aller & venir à Paris & ailleurs où il seroit besoin pour traicter de la paix. C

Siege leué.

Traité.

Cela fit acheminer le Duc en esperance d'entrer dedans la ville de Compiegne, mais quelque commandemēt que le Roy fit au sieur de Flauy gouuerneur d'icelle, de mettre ladite ville entre les mains dudit Duc de Bourgogne, si est-ce que Flauy n'en voulut rien faire, & estant en cela aidé & supporté par les habitans fit entendre au Roy que ce qui luy faisoit faire ceste difficulté de mettre la ville entre les mains dudit Duc, estoit pour le seruice de sa maiesté, d'autāt (disoit Flauy) que le Duc estant ennemy du Roy Charles, pourroit là dedans exercer plusieurs cruautez & exces contre ceux qui auoient fidellement seruy & soustenu le party de sadite maiesté. Flauy & les habitans gardoient si soigneusement ladite ville que personne n'y entroit qui ne fut bien cognu.

Flaui ne veut rendre la ville

Guerre des Liegeois.

Le Duc de Bourgogne estant à Noyon, & estant aduerty que le siege de Compiegne estoit leué, en fut extremement fasché, & se retira en Artois, là où estāt, les Liegeois esmeurent au Comté de Namur vne grande guerre contre luy, & nonobstāt cela, le Duc de Bourgogne ne faisant pas grand conte du deffy que l'Euesque du Liege, & plusieurs autres gentilshommes Liegeois luy auoyent enuoyé, se resolut d'aller assieger Compiegne. En quoy il fut tres-mal conseillé, d'autant qu'il luy eust beaucoup mieux valu defendre ses terres qu'assaillir celles d'autruy. Mais voulant ledit Duc faire l'vn & l'autre il alla mettre le siege deuant la ville de Compiegne, & enuoya le sieur de Croy auecques huit cens combattans contre les Liegeois, lesquels apres plusieurs de leurs pertes il contraignit de condescendre à vne paix. D

Duc de Brabant.

Durāt le siege que le Duc auoit mis deuant Cōpiegne deceda Philippes de Bourgogne Duc de Brabāt, & Cōte de Zelande & Hollande, fils d'Anthoine de Bourgogne qui estoit fils de Philippes le Hardy. Ledit Duc de Brabant n'auoit iamais esté marié, & adoncques decedant sans hoirs, ledit Duc de Bourgogne estant deuant Compiegne se portant son vray & legitime heritier, laissa la charge dudit siege à

A ses Capitaines, & s'en alla en Brabant, là où il fut receu Duc dudit pays. La Comtesse Doüairiere de Hainaut sa tante y pretendoit quelque droit, mais considerãt la grãde puissance du Duc son neueu, elle n'en osa iamais esmouuoir aucune querelle. M. cccexxxi.

Or comme les choses humaines sont meslees de bon-heur & de mal-heur, en la mesme saison que ce grand Estat de Brabant escheut audit Duc, il receut aussi de grandes trauerses en ses affaires, tant du costé de France que de Bourgogne. Surquoy il faut sçauoir que le Prince d'Aurange partisan de Bourgogne, tous les iours gagnoit places & villes en Languedoc, Prouence & Dauphiné, & se vantoit de conquerir le Dauphiné, à l'ayde du Duc de Sauoye qui luy auoit enuoyé trois cens lances de secours. Ledit Duc voyant les guerres de France & les grãds affaires du Roy Charles, esperoit auoir sa part au butin du Dauphiné qui luy est voisin, ayant accordé auec ledit Prince que venant à conquerir ledit pays ils le partageroiẽt entr'eux. Le Duc deuoit auoir le pays des montagnes marchissans à la Sauoye, & le bas pays deuoit escheoir au Prince, lequel accompagné de douze cens combattans prit en B Dauphiné plusieurs chasteaux. Ce que voyans le sieur de Gaucourt gouuerneur pour le Roy au pays de Dauphiné, Imbert de Groslee Seneschal de Lyon, & Rodigue de Villandras braue & vaillant Cheualier, assemblans quinze à seize cens combattans, & voulans regagner ce que le Prince auoit pris audit pays, assiegerent le chasteau de Colomiers qui se rendit à eux.

Choses mondaines.

Esperance du Duc de Sauoye.

Partage du Dauphiné.

Guerre en iceluy.

Le Prince le voulant recouurer se mit en campagne auec vne armee de Sauoisiẽs & Bourguignons, & estant rencontré par les François entre Colomiers & Anthon au sortir d'vn bois, il fut par eux deffait deuãt que ses gens eussent loisir de se ramasser & rallier ensemble pour se ranger en bataille. Il y eut des gentilshommes Bourguignons qui voyans ce desordre se mirent à pied auec les leurs, & pour quelque temps soustindrent la furie des François, en attendant que leurs gens se missent en bataille, mais lesdits gentilshommes furent incõtinent deffaits. Ce premier bataillon rompu, le surplus de l'armee du Prince d'Aurange se mit à vauderoute, & luy voyant ses gens rompus, se voyant poursuiuy, & se voulant sauuer, piqua iusques au fleuue du Rhosne, l'vn des plus impetueux & roides de l'Europe, & estant armé, C sa lance à la main, & monté sur vn beau coursier, se ietta du haut du riuage dedans ledit fleuue, & trauersa & passa à sauueté à l'autre riue. Ce fut vne chose admirable, car iamais on n'a oüy dire qu'autre homme ait fait le tour. Les ennemis estãs sur le bord de l'eau eurent le plaisir de ce spectacle, sans qu'aucun d'eux se hazardast de le suiure. Ainsi demeura aux François le camp & l'honneur de ceste rencontre, en laquelle moururent enuiron trois cẽs Sauoisiens & Bourguignõs, & y en furent pris enuiron six vingts, les autres se sauuerent hastiuement par d'autres chemins & eschapperent.

Iournee d'Aniou.

Prince d'Aurange deffait.

Se sauue à nage.

Ceste iournee gagnee par les François leur remit plusieurs places gagnees par les Bourguignons, entre lesquelles fut Ambournay qui fut demolie, & ledit Prince perdit toutes les places qu'il auoit, qui depuis luy furent restituees par la liberalité du Roy. Ceste deffaite aduint au mois de May de l'an 1431.

Victoire des François.

Estant la grosse armee du Duc de Bourgogne deuant Compiegne sous la charge de Iean de Luxembourg, elle fut contrainte par l'armee du Roy suruenante de leD uer le siege, & laisser les bastilles qui auoient esté faites là deuant auec beaucoup de frais. En quoy le Duc fit vne grãde perte outre celle qu'il fit de la mort de plusieurs Capitaines qui y moururent. Ceste leuee de siege fut de telle importance au Duc que par ceste occasion il perdit en Picardie douze ou treize places des plus asseurees qu'il eut, & en ces mesmes iours il receut vne autre grande perte. Car ayant enuoyé cinq ou six cens combattans pour assieger la place de Germigni, eux marchãs sans ordonnance, & rencontrans quelques lieures, les poursuiuirent à cors & à cris comme chasseurs, non comme gens de guerre, & sans considerer s'ils estoient pres de l'ennemy ou non, s'espandirent les vns ça, les autres là, sans se douter aucunement de l'ennemy, ny sans enuoyer des coureurs pour descouurir pays. Poton de Xaintrailles aduerty que les Bourguignons estoient à la chasse des lieures, tous en desordre & desarmez, auec douze cens combattans qu'il tira de Germigni, vint dõner sur lesdits Bourguignons qui crioient au leurier, les deffit, desconfit & tua, & en print enuiron cent.

Siege leué.

Deux pertes.

Mauuaise discipline.

M.cccc.xxxi. De gens de guerre.

Ceste rencontre fut pres Bouchoire, cependant que le Duc estant à Peronne entendoit tous les iours nouuelles de nouuelles deffaites de ses gens, pour ausquelles donner quelque remede, ou auoir la reuanche d'elles, il manda tous ses Capitaines & gens de guerre, & les Comtes d'Estanfort & d'Arondel Anglois, pource qu'il eut aduis qu'vne troupe de Frãçois estoit aux enuirons de Roye. Les François lesquels le bon succez de leurs affaires auoient rendus plus hardis, firent par vn Heraut entendre au Duc de Bourgogne qu'ils estoient tous prests de le combattre s'il se vouloit mettre aux champs. Le Duc fit responce qu'il n'eust iamais le cœur failly, & qu'ils seroient combattus. Toutesfois ils ne combattirent point, car luy voyant le bon heur des François ne voulut trop temerairement entreprendre de les combattre s'il ne voyoit son grand aduantage. A

Deffaites des Bourguignõs

Heur des François.

Tour de ceux de Melun.

Les Anglois & Bourguignons estans dedans Melun, vn iour sortirent de la ville pour aller battre l'estrade. Les habitans de la ville les voyans dehors leur fermerẽt les portes au nez, si qu'ils ne peurent rentrer, & quelques Anglois qui estoient demeurez dedans la ville se sauuerent au chasteau. Le Commandeur de Geresme & le sieur de Chailly qui tenoient là pres quelques forteresses pour le Roy, & Iean Foucaut auec la garnison de Lagny, vindrent incontinent au secours des habitans, & assiegerent ceux qui estoient dedans le chasteau, lesquels pareillement furent secourus par les Anglois qui estoient à Paris, mais peu leur seruit ce secours, car les assiegez furent contraincts de rendre le chasteau & s'en aller. B

Anglois chassez de Melun. Anglois decollez.

Apres la prise de Melun Geresme & Chailly allerent à Prouins, & prindrent le chasteau d'assaut, là où il y auoit quatre ou cinq cens Anglois ausquels ils firẽt couper les testes, puis prindrent Crecy, Moret, Colomiers, Blandi, Corbeil, le bois de Vincennes, & tous les autres petits chasteaux & forts que les Anglois tenoient aux enuirons de Paris. Huict mille Anglois & Bourguignons courãs le pays de Champagne entre Chaalons & nostre Dame de l'Espine, furent deffaits par le sieur de Barbazan & Eustache de Conflans Capitaine de Chaalons, accompagné des garnisons des villes voisines, faisans le nombre de quatre mille hommes, & furent presque tous les Anglois tuez, & n'y moururent que quatre-vingts François. Ce qui aduint l'an 1432. C

Deffaite d'Anglois.

Anglois estonnez.

Les affaires des Anglois de iour à autre s'empiroient en France, & ceux des François conduits d'vn grand heur se portoient assez bien. Ce qui donnoit vn grand ennuy aux seigneurs Anglois qui estoient deça. Dont ils furent tous d'aduis de faire venir en France leur Roy Henry 6. du nom, ieune Prince auec vne forte armee, tãt pour conforter les siens faschez & ennuyez de leurs longs trauaux & de leurs pertes, que pour contenir les courages des François ou par amour, ou par force. Adõcques ce ieune Roy aagé de douze ans, ayant amassé gens & argent de l'Eglise & du peuple, passant en France, vint premierement à Roüen, puis à Paris, accompagné de Henry Cardinal de Vvincestre, du Duc de Bethfort son oncle, du Comte de Vvaruic, & d'autres seigneurs Anglois, & fut fort honorablement receu des Parisiens, la pluspart desquels qui secrettement tenoient le party de leur Roy naturel, faisoient bonne mine & semblant d'auoir pour agreable ledit Roy Anglois.

Roy Anglois à Paris.

Couronné Roy de Frãce

Quelques iours apres il fut en l'Eglise nostre Dame de Paris couronné Roy de France par ledit Cardinal, & deuant luy y auoit deux couronnes, l'vne desquelles fut mise sur sa teste, & l'autre estoit pres de luy, signifiant par là qu'il estoit Roy de France & d'Angleterre. Mais cela n'estonna ny le Roy ny les François qu'ils ne poursuiuissent le cours de leur bonne fortune. Ils prindrent par finesse la ville de Chartres. Le Bastard d'Orleans ayant mis en trois endroits des gens en embuscade mit Florent d'Illiers pres la porte sainct Michel, auec la premiere troupe, & la seconde vn peu plus loing de la porte. Luy & la Hire auec cinq cens cheuaux s'embuscherent à six cens pas d'icelle. Il enuoya deuant des chartiers qu'il auoit instruits de ce qu'ils deuoient faire, & leur commanda de porter en des charettes grande quantité de poissons, mesmement d'aloses, & de se trouuer auec leurs charettes au poinct du iour en la porte de la ville. Ces chartiers le iour auparauant auoient parlé à quelques portiers de la ville qu'ils cognoissoient, & leur auoient promis de leur donner le lendemain des aloses s'il leur vouloient ouurir les portes de bon matin. Doncques les portiers voyans le lendemain matin au D

Chartres prise

Par vn chartier.

A poinct du iour approcher les chartiers, leur ouurirent les portes pour le desir qu'ils auoient d'auoir les Aloses promises. Florent d'Illiers embusché pres de la porte, sortant de son embuscade se saisit incontinent de la porte, & tout aussi-tost y arriua l'autre troupe qui estoit en embuscade derriere luy, & tous ensemble entrans dedãs la ville, planterent l'enseigne de France deuant la grande Eglise nostre Dame de ladite ville, attendans le Bastard d'Orleans. Ceux qui vouloient faire resistance furent tuez, & entr'autres l'Euesque de la ville qui estoit Bourguignon fut massacré. L'Aubespine Baillif de la ville selon aucuns fut tué, & selon d'autres sauta les murs de ladite ville, & se sauua auec plusieurs autres. Mais en autres endroits le succez fut tout autre. M cccc xxxii. Portes ouuertes. Les François dedans Chartre.

Vn nommé l'Arragonnois qui tenoit le party de l'Anglois, par l'intelligẽce qu'il auoit auec la garse du seigneur de Villars Capitaine de Montargis, à laquelle il promit deux mille escus print ladite ville. Le Comte d'Arondel ayant mis pres la ville de Beauuais deux mille hommes en embuscade, enuoya deuant certain nombre de bons hommes deuant les portes d'icelle pour conuier ceux de dedans à l'escarmouche. Les sieurs de Bouciquaut & de Xaintrailles estans sortis furent assaillis par le Comte, & là (selon aucuns) fut tué Xaintrailles auecques vn grãd nombre de ceux qui estoient sortis, & selon d'autres fut pris prisonnier, & depuis rendu en eschange du sieur Talbot pris à Patay, combien que les histoires Angloises disent que ledit Talbot paya vne grosse rançon pour la deliurance de sa prison. Le Duc de Bar & le sieur de Barbazan assiegerent la place de Chappes pres Troyes en Champagne, detenuë par les Anglois & Bourguignons. Le Comte de Vaudemont & le Marescha l de Bourgogne auec plusieurs Anglois & Bourguignons allerent au secours des assiegez, mais ils furent repoussez & deffaits. Intelligence auec vne garse. B Escarmouche. Chappes pres Troyes.

Toutes ces choses aduindrent en l'an 1432. auquel s'esmeut vne grande querelle, puis guerre entre René Duc de Bar & depuis Duc d'Aniou, Comte de Prouence & Roy de Sicile, & Anthoine de Lorraine Comte de Vaudemont pour la raison suiuante. Charles I. du nom Duc de Lorraine fils aisné de Iean ayãt eu trois fils Charles, Ferry ou Federic, & Robert, les perdit tous trois, & luy resterent trois filles, à sçauoir Marie qui fut mariee à Enguerrand sire de Coucy, laquelle mourut sans hoirs: la seconde Catherine mariee à Iacques Marquis de Baden, lequel renonça à la succession de Lorraine, & la troisiesme fut Isabeau espouse de René d'Aniou fils de Louys second sorty de la maison de France, VI. Guerre entre les Duc d'Aniou & Vaudemont. C

Or s'appelle icy ce René Duc de Bar, à cause que Robert puisné de l'Empereur Henry 4. en l'an 1360. espousa Marie fille de Iean Roy de France, en faueur duquel mariage il eut le Comté de Bar qui luy fut erigé en Duché, lequel toutesfois il tenoit en franc aleu du Roy. De ce mariage vindrent Henry qui mourut deuant son pere, Edvvard qui succeda au Marquisat de Pont & au Duché de Bar, & mourut auec son plus ieune frere nommé Iean, à la iournee d'Azincourt contre les Anglois: y fut encore Henry qui mourut en Cypre lors que les Chrestiens se retirerent de la deffaite que les Turcs en firent en Hongrie, & Louys qui ayant esté Euesque de Chaalõs permuta auec l'Euesque de Verdun & de Poictiers pour estre Cardinal, & auec tout cela il vouloit succeder au Duché, mais on luy remonstra qu'il valloit mieux, puis qu'il ne pouuoit se marier que sa sœur aisnee y succedast, ce que volontiers il accorda. Or ceste sœur aisnee estoit Yoland femme de Iean Roy d'Arragon, fils du Roy Pierre d'Arragon, duquel mariage vint aussi vne fille nommee Yoland qui fut espouse de Louys d'Aniou 2. du nom, & mere de ce René d'Aniou adopté en ce Duché de Bar, par Louys Cardinal de Bar son oncle maternel. Ainsi Bar & Lorraine litigieux dés long-temps tomberent à vn mesme seigneur, & le tout par le moyen des femmes. Mais Anthoine de Lorraine Comte de Vaudemont querella ce Duché de Bar contre René d'Aniou, non pour droit qu'il y pretendist, mais solicité par le Bourguignon qui en vouloit à la maison d'Aniou. René Duc de Bar. Deffaite de Chrestiens. D Bar en litige.

D'autres racontent autrement ce different, & disent qu'Anthoine de Lorraine Comte de Vaudemont frere de Charles Duc de Lorraine premier du nom, disoit ledit Duché de Lorraine de droit luy appartenir par la mort de son frere (comme fief d'Empire qui ne tombe en quenoüille) & qu'Isabeau fille de son frere & mariee au susdit René en deuoit estre excluse. Ceste opinion est plus suiuie Debat pour Lorraine.

M cccexxxii. que l'autre. Tous deux firent de grandes assemblees. Le Duc auoit de sa partie l'Euesque de Mets, le seigneur de Barbazan, & plusieurs François, & le Comte fauorisé du Duc de Bourgogne auoit grand nombre de Bourguignons & Sauoisiens. A

Armee de contendans.

Siege de Vaudemont.

Le Duc deuant la ville de Vaudemont mit le siege qui dura trois mois, au secours de laquelle vint l'armee de Bourgogne, mais René ne la voulant attendre, ains desirant l'aller trouuer pour la combattre, laissa quelques troupes deuāt la ville, & marcha vers ses ennemis beaucoup moindres en nombre que luy. Les Bourguignons qui ne pensoient rien moins que d'auoir la bataille sur les bras, furent incontinent aduertis par leurs coureurs que le Duc de Bar venoit auec son armee pour les combattre. Le sieur de Toulongeon Mareschal de Bourgogne, & les autres Capitaines ne voulans estre pris au despourueu, firent grande diligence de se mettre en bataille, où il y eut quelque different, car les gentilshommes de Bourgogne & les hommes d'armes vouloient combatre à cheual, mais quelques gens Picards & quelques Anglois ne le voulurent souffrir. En fin d'vn commun accord il fut dit que toutes personnes de quelque condition & estat qu'ils fussent descendroient à pied, & que qui y contreuiendroit seroit mis à mort. Ainsi furent mis tous les cheuaux auec tous les chariots & bagage derriere les bataillons, & furent mis les Archers en front, & vne partie sur les aisles, ayans tous leurs pieux aiguisez deuant eux, afin que les ennemis ne les peussent aisement rompre & entrer en eux. Cependant le Duc René s'estant approché demy-quart de lieuë pres des Bourguignons, leur fit entendre par vn Heraut qu'il venoit pour les combatre. Ils firent responce qu'ils ne desiroiēt autre chose & qu'il seroit le tres-bien venu. Le Duc s'approcha à vn traict d'arbaleste pres de ses ennemis, & fut conseillé par le sieur de Barbazan qui estoit vn vaillāt Cheualier de ne combattre les Bourguignons, ains les laisser temporiser & vaincre à la faim, laquelle les luy rendroit (ce disoit-il) vaincus sans coup frapper. Mais le Duc ne le voulant croire auoit vne si grande enuie de les côbattre qu'il luy sembloit qu'il n'y seroit iamais assez à temps. B

Different sur le combat.

Armees voisines.

Desir de combattre.

Les Bourguignons voyans si pres l'ennemy, firent mettre deux tonneaux de vin sur le fond, & boire & manger leurs soldats, puis firent loger quelques pieces d'artillerie sur les deux bouts & au milieu de leurs bataillons. En cest estat furent les vns deuant les autres par l'espace de deux heures, cependant qu'il aduint que deuāt eux se monstra vn Cerf qui s'approcha fort pres du camp des Bourguignons, & s'arrestant tout court frappa du pied en terre par trois fois, & puis s'en alla donner à trauers la bataille des Barrois & Lorrains. On fit vne grande huee apres le Cerf, & lors le Comte de Vaudemont monté sur vn petit cheual, enuironna les bataillons des Bourguignons, en les exhortant de bien faire leur deuoir, iurant sur la damnation de son ame que sa querelle estoit iuste & equitable, & que le Duc René le vouloit desheriter, pource que toute sa vie il auoit tenu le party des Ducs de Bourgogne. La bataille fut donnee entre ces deux Princes au lieu de Villemant (autres disent de Belleuille pres Nancy) en l'an 1431. autres disent 32. en laquelle ceux de René furent mis en route, luy prins, & l'Euesque de Mets auec deux cēs autres, & trois mille des siens tuez, & puis estant mis en la puissance du Duc de Bourgogne, fut mené prisonnier au fort chasteau de Bracon sur Salins, là où il fut longuement prisonnier, & y estant (comme il est bon peintre) en la chambre où il estoit peignit de sa main des oublies d'or, signifiant par là que les siens qui ne faisoient pas grande diligence pour le faire deliurer, l'auoient du tout oublié. C D

Cerf parmy vne armee.

René pris prisonnier.

Bon Peintre.

Siege de S. Scelerin.

Troupes attendues.

En celle mesme saison Robert de Vvillugby, le bastard de Salisbery, & Mathieu Gogth gentilhomme du pays de Galles en Angleterre, que nos Chroniques appellent Mathago, & plusieurs autres Anglois, mirent le siege deuant la place de S. Scelerin en Aniou, dedans laquelle commandoit Iean Armaignac Lieutenant d'Ambrois de Lore qui se defendit, & soustint longuement & vaillamment le siege. Le sieur de Lore aduerty de ce siege, & craignant que les Anglois emportassent la place, supplioit le Roy Charles (autres disent qu'il pria le Duc d'Alençon & le Comte du Maine gouuerneur d'Aniou) de secourir les assiegez. Luy & le sieur de Bueil y furent enuoyez auec forces, lesquels estans arriuez a Beaumont le Vicomte, s'y arresterent iusques à ce que leurs autres troupes de secours y fussent arriuees. Le troisiesme iour apres qu'ils furent là, d'autres troupes Frāçois arriuerent au village

A de Binaing, ou d'Aubigny, à trois mil pas. Entre les troupes Françoises qui estoient de plus de deux mille hommes, estoit la riuiere de Sarte qui se pouuoit passer sur vn pont assez pres de Beaumont. Les Anglois qui estoient deuant la ville de Sainct Scelerin aduertis de l'entreprinse & des forces des François, enuoierent vne troupe des leurs contre eux, & arriuans à Binaing ou à Aubigny assaillirent les François qui y estoient. S'estant esleué vn grand cry & bruit d'vne entreprise, non preuenuë ny crainte, Bueil & ceux qui estoient auecques luy à Beaumont le Vicomte voulant aller secourir les siens passa le pont. Mais estant arriué là il trouua que les Anglois vainqueurs emportoient les enseignes des François, & qu'ils s'amusoient au partage du butin & des prisonniers. Les François trouuans les Anglois ainsi empeschez les chargerent de telle façon, qu'estans lesdits Anglois contraints de quitter les enseignes Françoises & le soing de leur butin, on fut longuement en douté à qui demeureroit la victoire. En fin les François demeurerent vainqueurs, six cẽs Anglois furent tuez, & plusieurs prins, entre lesquels fut Mathieu Goth. Des François il y en eut 25. ou 30. prisonniers, combien que les histoires Angloises qui bien B souuent passent soubz vn doux silence ce qui est au desauantage de leur nation, disent que le nombre des François tuez & prisonniers fut grand. De Lore blessé fut prins, mais incontinent apres les François recommençans la charge contre les Anglois en tuerent vn autre grand nombre, & recouurerent & ramenerent ledit de Lore. Robert de Vvyllugby aduerty de ceste deffaicte leua le siege de Sainct Scelerin, & s'en alla à Alençon. Armagne qui estoit dedans la place les voyant desloger saillit sur eux, & leur donnant sur la queuë en print & tua vn grand nombre.

v.cccexxiii. — François assaillis. — Anglois vainqueurs. — Deffaits par les François.

Le Duc de Bethfort partant de Paris alla mettre le siege deuant Lagny, & du costé de la Brie tout aupres des murs de la ville, fit faire fossoyer vn grand parc qui contenoit plus que ladicte ville. Puis il fit faire vn pont pour trauerser la riuiere de Marne du costé de France, & au bout dudit pont fit faire vn grand & fort bouleuert. La ville estoit defendue par Guermede, Foucaut, & Renauld de sainct Iean braues cheualiers, lesquels pour la longueur du siege eurent beaucoup C à souffrir. Le Roy pour les secourir dressa vne armee menee par le bastard d'Orleans, le sieur de Rieux Mareschal de France, Iean de Xaintrailles frere de Poton, Estienne de Vignolles dit la Hire, Rodigo de Villãdras Espagnol, les sieurs de Culant & de Gaucourt Gouuerneur du pays de Dauphiné, & plusieurs autres qui amenoient grande quantité de viures. Estans arriuez deuãt ladite ville, ils vouloiẽt contraindre les Anglois qui estoient dedans à sortir dehors pour voir leur contenance, mais pour ce iour là les Anglois ne voulurent sortir. Le lendemain les François ayans attirez les Anglois à l'escarmouche, plusieurs François furent tuez, blessez, & prins prisonniers, entre lesquels fut tué Iеã de Xaintrailles frere de Potõ. Les François qui estoient dedans la ville sortirent, & assaillirent vne bande d'Anglois qui estoient campez deuant l'vne des portes. Ceux de dehors voyans cela coururent par derriere sur lesdits Anglois, tellement qu'ils furent tous deffaicts, & entrerent les François dedans ladicte ville. Alors le Duc de Bethfort saillit pour cuider empescher l'entree desdits viures & des François, mais les François qui estoient D derriere s'arresterent tout coy pour les defendre, & retournans courir sus aux Anglois, vne escarmouche s'attaqua entr'eux, tant qu'ils ne s'entrecognoissoient point. Le chaud estoit si vehement que plusieurs furent suffoquez soubz leurs armes, & d'autres moururent sans estre frappez. En fin le Duc de Bethfort & ses gens furent contraints se sauuer en haste dedans leur parc. Le lendemain le sieur de Gaucourt entra dedãs la ville pour la garder & defendre, & les autres Capitaines & François allerent vers la Ferté soubs Yerre, là où ils firent vn pont sur basteaux pour passer la riuiere de Marne pour venir en la Frãce, où ils prindrent plusieurs forteresses qui faisoient beaucoup de dommages aux François. Le Duc de Bethfort qui estoit au siege deuant Lagny aduerty que les François auoient passé la riuiere de Marne, & se doutãt qu'en son absence ils eussent quelque entreprinse sur la ville de Paris, les habitãs de laquelle estoient mal affectez enuers les Anglois, leua hastiuement son siege, & s'en retourna vers Paris, & ses gens par diuers chemins y retournerent, les

Siege de Lagny. — Secours donné. — Deffirent les François. — Chaud extreme. — Anglois rompus.

M.cccxxxi. Crainte pour Paris. Anglois defaits.

vns par la France, les autres par la Brie, laissans deuant Lagny leurs machines de A guerres, viures & loges. Ceux de Lagny voyans la fuitte des Anglois les suiuirent, tuerent vn grand nombre d'iceux, & prindrent plusieurs prisonniers auecques grand butin d'armes & de cheuaux.

Gantois seditieux.

Et afin que le Duc de Bourgogne eut dequoy penser à ses affaires, les Gantois pour le faict des monnoyes s'esleuerent contre leur gouuerneur, tuerent le grand Doyen de leur Eglise, vn Escheuin, & vn Conseiller de leur ville, & voulans se ruer sur les Eglises furent appaisez par l'Abbé de S. Bauon, & depuis les gouuerneurs qui durãt la fureur s'estoient absentez firent cesser ceste furie populaire, auec promesse que le prince oubliant tout ce qui estoit passé ne leur imputeroit aucune chose. Aussi fut-il cõtraint de le dissimuler pour l'heure, veu qu'il auoit affaire ailleurs, & ne vouloit se faire de nouueau vn ennemy furieux tel qu'estoit le peuple de Gand, qui autresfois auoit fait teste aux Roys de France mesmes. Cela aduint l'an 1432. auquel pres la ville d'Argentan au diocese de Sees, fut vn combat de trente Anglois contre autant de François. Il n'y eut aucun d'vne part & d'autre qui ne fut blessé, B neuf Anglois furent tuez, & les autres s'enfuirent, trois François furent tuez & les autres furent fort blessez. Les histoires Angloises mettent ces choses cy en l'ã 1432. & trente-trois, & disent que cependant que les François & les Anglois combattoiẽt les vns contre les autres de la principauté, de la puissance, de l'Empire, & de la vie, la fureur des guerres auoit en la France apporté la licence de tous maux, les biens d'vn chacun estoient emportez, enleuez, & rauis, les thresors sacrez estoient pillez, les hommes estoient çà & là tuez, blessez, meurtris, prins, & cruellement punis & tourmentez, les femmes estoient forcees, les filles violees & rauies entre les mains & deuant les yeux de leurs peres & meres, chacun iour les villes estoient prinses, surprinses, & pillees, les biẽs de leurs citoyẽs ailleurs emportez, les bourgs, villages, & maisons bruslees, les chãps deshabitez: & bref il n'y auoit cruauté qui ne fut exercee en France contre les miserables François, & la iustice estoit muette parmy l'insolence, le bruit, la force, & le son des armes.

Deffaite mutuelle.

Cruautez & licences.

Maux en Angleterre.

Et en France.

L'Angleterre auoit sa part de plusieurs malheurs, car de iour à autre elle voyoit les funerailles, meurtres, & playes des siens, & richesses diminuees par vne infinité de tributs & impositions mises sur elle. De façon qu'il sembloit que les maux de l'vne & de l'autre prouince fussent cõmuns, que tout l'Occident les fit resonner & retentir, & que le bruit des malheurs de ces deux Royaumes pleins de dueil & de tristesse passast par toutes les parties de la terre. Adoncques il n'y auoit personne au monde qui ne s'esmerueillast comme ces deux peuples auoiẽt tant de forces à supporter tant de maux & malheurs, & qui n'eust cõpassion de leurs calamitez, & sur tous le Pape Eugene IV. desireux de trouuer quelque doux moyen d'accorder ces deux princes, & de mettre fin à leurs guerres, enuoya en France Nicolas Cardinal de saincte Croix pour mettre paix entre eux. Il alla premierement trouuer le Roy Charles, puis le Duc de Bethfort, lesquels l'vn apres l'autre il exhorta à la paix. L'vn & l'autre respondit au Legat qu'il auoit bonne enuie d'y entendre: mais quand ce vint au faict & au prendre, & à la negotier, tant s'en faut qu'ils se voulussent contenter d'honnestes conditions, qu'au contraire ils demeurerent plus que deuant obstinez en leurs demandes & haines. Le Cardinal voyant qu'il n'y auoit nul moyen ny D nulle esperance de mettre vne bonne paix entre ces deux Roys, pour ne rendre de tout poinct inutile sa legation fit entre eux des trefues pour six ans, mais comme contre leur vouloir ces deux princes les firent à la priere de ce Legat, aussi les rompirent-ils incontinent apres son depart. Voila ce que les histoires Angloises disent estre aduenu en l'an mille quatre cens trente trois.

Exhorter à la paix.

Trefues forcees.

Roy Anglois à Rouen.

Aduis.

Sur les affaires.

Quelques iours apres que le Roy Henry d'Angleterre eut esté courõné en la ville de Paris, il s'én alla à Rouen, delà où il enuoya en Angleterre le Cardinal Henry pour querir argent, & pour mettre ordre à quelques troubles nouuellemẽt suruenus en Angleterre. Peu apres le Cardinal retourna à Rouen retrouuer sõ Roy. Là aussi arriua le Duc de Bethfort pour aduiser aux affaires qui se presentoient. Il y eut plusieurs disputes entre les seigneurs Anglois, car les vns disoient que les François ne demeureroient pas longuement en leurs trefues, veu le despit qu'ils auoient de ce que la Normandie, la ville de Paris, & plusieurs autres grandes, fortes & riches

A ches villes estoient sous l'Empire des Anglois. A ceste occasió lesdits seigneurs Anglois taschoient de persuader qu'on eut à tousiours poursuiure & cõtinuer la guerre encommencee, afin qu'aduenãt que les trefues vinssent à finir ou rompre, lesdits Anglois ne fussent en vn grand danger, contraints de prẽdre sur grands & non preueus affaires à l'improuiste vn conseil soudain & precipité. Contre cest aduis quelques-vns remonstroient que la guerre ne pouuoit continuer durant vn si long tẽps de trefues sans le violement d'icelles, veu qu'il estoit tres-difficile de contenir les soldats qui tous les iours pour la crainte de l'ennemy estoient en armes, qu'ils ne fissent beaucoup de rauages & de maux, & qu'à ceste cause il leur sembloit qu'on deuoit mettre bonnes garnisons aux places, & licencier le reste des gens de guerre durant le temps que les trefues dureroient. La premiere opinió fut suiuie par les Ducs de Bethfort, de Sommerset & d'Yorc, qui furent d'aduis que pour s'apprester à la guerre il falloit payer les gens de guerre & amasser nouuelles forces. M.cccc.xxxii. De la France. Opiniõ suiuie

Ce conseil estant pris, le Roy Henry s'en alla à Calais, & de là passa en Angleterre. Le Duc de Bethfort l'accompagna iusques là, & estant de retour à Paris & veuf d'Anne sœur du Duc de Bourgogne, delibera d'espouser Iaquette fille de Pierre de Luxembourg Comte de S. Paul. La mort de la Princesse Anne de Bourgogne & ce nouueau mariage du Duc de Bethfort aliena le Duc de Bourgogne de l'amitié dudit Duc de Bethfort & des autres Anglois, auec d'autres plusieurs causes qui interuindrent à la trauerse. Alienatiõ d'amitié. B

VIII. Les trefues faites entre ces deux Roys ne furent ny de longue duree, ny bien obseruees, & cependant (selon que disent les histoires Angloises) les soldats François qui n'estoient point payez, & qui estoient retirez de l'Agriculture & de leur exercice ordinaire par l'esperance du pillage, & par le desir de la continuation de la guerre, commencerent de surprendre ça & là tantost les Anglois, tantost les Bourguignons, selon que l'occasion s'en presentoit, & les rançonner selon leurs facultez, & combien que les trefues le leur defendissent, neantmoins la licẽce du temps qui ne vouloit souffrir aucune discipline militaire, ny aucune crainte de serment ny de cõmandement de son Prince, le leur permettoit. Ils surprindrent la place de S. Valery de Caux, assise sur l'embouchure de la riuiere de Somme sur les confins de la Normandie, & plusieurs entreprises furent par les François faites sur plusieurs places des pays d'Aniou, du Maine & de Normandie. Pres la ville de Caen deuant l'Eglise S. Estienne, tous les ans le iour S. Michel se tient vne foire, à laquelle les Normans & autres peuples vont pour vendre & achepter. Ambrois de Lore voulant se seruir de ce iour & de ceste foire pour executer quelque belle entreprise, fit venir vers luy les Capitaines Iallet ou Iarret, & Ferreboure Capitaine de Bonmoulins auec 700. hommes, & auec eux partant de S. Scelerin & passant la riuiere d'Orne, enuoya vne partie de ses forces pour surprendre la foire, cependant que luy auec cinquante cheuaux & cent arbalestiers les soustenoit contre les Anglois qui tenoient la ville de Caen, pour les empescher de sortir de la ville, & de se ietter sur les François qui estoient allez surprendre la foire. Les François se retirans auec grand butin & grãd nombre de prisonniers, & ayans passé la riuiere d'Orne, de Lore leur commanda de faire haut le bois à la Croix de pierre. Là estans comptez les prisonniers il renuoya les Prestres, les vieillards, les femmes, les enfans, & les pauures laboureurs, & emmena enuiron huict cens hõmes, autres disent trois mille qui auoient moyen de payer rançon. Il aduint aussi vne autre chose assez plaisante entre les choses serieuses. Vn Escuyer François nõmé Guillaume de S. Aubin estoit venu loger à la Fougere au pays du Maine auec 80. cheuaux, autres disent 200. Les Anglois de la garnison de Mahinne la Iuhez vindrent donner sur son logis. S. Aubin & les siens se defendirent si vaillamment, qu'ils deffirent & mirent en fuitte les Anglois, & en tuerent & prindrent vn grand nombre. Le bastard de Beau-preau Cheualier François au commencement de la meslee voyant les François auoir du pire s'enfuit & se cacha dedans vn buisson, mais en fin estant les Anglois deffaits, deux d'entr'eux s'enfuirent au mesme lieu où s'estoit caché ledit Beau-preau, lequel pensant que ce fussent deux hommes qui le poursuiuissent, leur demanda qui ils estoient. Les Anglois effrayez plus que luy, respondans qu'ils estoient Anglois, & qu'ils se rendoient à luy, il cognut que les François auoient gagné la victoire de ceste rencon- Insolence de soldats. C Foire à Caen. Entreprise sur Caen. D Executee. Chose plaisante. Aduenuë. A vn coüard.

PPpp

M.CCCCXXXIV. tre, & prenant la foy de ces Anglois il les mena prisonniers à Guillaume de S. Aubin, se vantant de les auoir pris en braue cheualier & combattant, mais estant descouuert pour grand poltron, & mocqué de sa poltronnerie, ses prisonniers luy furent ostez, & peu s'en fallut qu'il ne fut puny comme fuyard & imposteur. Ce qui aduint l'an 1434. *Bien mocqué* A

Il y a en France vne ancienne coustume de planter le premier iour de May deuant les portes des maisons ou en lieu public vn grand arbre : ce qui s'appelle planter le May. *Plâter le May* Les Anglois qui estoient dedans Fresnoy le Vicomte en nôbre de quatre cens, allerent planter vn arbre deuant le chasteau de S. Scelerin, là où estoit de Lore, & apres l'auoir planté s'enfuirent. De Lore les vouloit poursuiure, mais il ne les peut attaindre, & faisant arracher le may qu'ils auoient planté deuant le chasteau de S. Scelerin, l'enuoya planter deuant Fresnoy le Vicomte par quelques cheuaux legers, *Replanté.* ayant enuoyé deuant 80. hommes de pied, chacun tenant vne branche en la main pour tromper l'ennemy, & luy n'estoit pas loing de là en embusche auec vne bonne troupe d'hommes. *Pour faire vne surprise.* Comme ses gens de pied se furent mis non gueres loing de la forteresse derriere vn buisson espais auec leurs branches en la main, les Anglois voyans le may planté deuant les portes de leur forteresse sortirent d'icelle ; & poursuiuans viuement ceux qui l'auoient planté, se ietterent en l'endroit où estoit embusché de Lore, lequel receuant brusquement les ennemis les chargea, & là fut long & aspre le côbat. B *Anglois deffaits.* Les gens de pied qui estoient embuschez derriere le buisson se mirent entre la place & les Anglois, & ainsi surprenans & enfermâs les ennemis ils en tuerent & prindrent vn grand nombre. De Lore poursuiuant son bon heur deffit & tua 200. Anglois chargez de butin, venans du chasteau de saincte Susanne à Sillei le Guillaume, & reprint les prisonniers & le butin qu'ils auoient pris.

Le Duc de Bethfort enuoya Pierre de Luxembourg Comte de S. Paul son beau pere, & Robert Vvillugby auec partie de ses forces au recouurement & reprise de S. Valery. *S. Valery rendue.* Ils assiegerent la place, & la battirent furieusement, mais les François qui estoient dedans apres auoir resisté pour quelques iours, en fin desperans auoir secours rendirent la place & eux bagues sauues. Le Comte de S. Paul & Vvillugby laissans bonne garnison dedans ladite place s'en retournerent à Paris vers le Duc C de Bethfort, *Peste dedans.* dautant que la peste commença à se mettre en la place de S. Valeri, soit pour l'intemperature du mauuais air, ou soit à cause des viures corrompus & trop longuement gardez, desquels viuoient les soldats. Peu auparauant les François auoient fait des courses sur les terres du Duc de Bourgogne, & y auoient pris & rasé quelques places. Cependant que les Bourguignons les veulent reprendre, le Duc de Bethfort enuoya à leur secours ledit Vvillugby & Thomas Therel, *François deffaits.* lesquels estans venus pres de Laon, d'auenture rencontrerêt vne grosse troupe de François qu'ils deffirent, & en tuerent cent soixante, & en prindrent quelques-vns lesquels apres ils tuerent. Apres cela les Anglois se ioignans aux Bourguignons, en peu de temps reprindrent sur les François les places qu'ils auoient prises. Voyla ce que disent les histoires Angloises de ceste deffaite & rencontre, mais les Françoises n'en font aucune mention. Ces choses aduindrent l'an 1431. ou selon les Anglois 32. En ce mesme an le Duc d'Alençon se plaignant qu'il ne pouuoit estre payé du Duc de Bretagne du mariage deu à sa mere sœur dudit Duc, *Debat entre les Ducs.* fit prendre l'Euesque de Nâtes D son Chancellier, & le fit mener à Prouencé. Le Duc Breton irrité de la prise de son Chancellier, & sçachant que le Duc d'Alençô, sa mere, & sa femme, le bastard d'Orleans, & autres qui estoient là venus pour trouuer quelque moyen d'appoincter lesdits deux Ducs, estoient là auec peu de gens de guerre les fit assieger par quelques Anglois. *D'Alençon & de Bretagne.* Le Duc d'Alençon n'estât assez fort pour soustenir le siege s'en alla à Chasteau-Gonthier, là où le Duc de Bretagne le vouloit aller assieger. Mais en fin par l'entremise du Comte de Richemont Connestable de France frere du Duc Bretô, & oncle maternel du Duc d'Alençon, appoinctement fut fait entre ces deux Ducs, *Appoinctemêt entr'eux.* par lequel il fut dit que l'Euesque de Nantes seroit deliuré, & le Duc d'Alençô payé à certains termes de la somme qu'il demandoit.

En telle saison le Comte d'Arondel alla mettre le siege deuant la place de Bonmoulins qui luy fut renduë, & la fit abbattre, *Guerre au Maine.* puis apres auoir longuement battu le chasteau d'Orle au pays du Maine le print par composition. Il marcha vers sainct

A Scelerin où estoit le sieur de Lore, lequel pensant que le Comte y voulut mettre le siege se mit en campagne auec deux cens combattans, alla au deuant des Anglois qu'il rencontra en vn village, & les surprenant sans qu'ils se doutassent d'aucune chose, en tua quatre-vingts ou cent. Les autres se mettans en fuitte, de Lore fut par l'espace d'vne heure maistre du logis & de l'artillerie des Anglois, mais eux se rallians & retournans audit logis, ils rechargerẽt de Lore qui derechef les deffit. Apres Iean Armaignac Lieutenant dudit de Lore partant de S. Scelerin, alla escarmoucher pres de Fresnoy le Vicomte. Les Anglois saillans sur luy furent deffaits, six vingts d'iceux furent tuez, & plusieurs faits prisonniers. Douze mille Anglois mirent le siege deuant la ville de Louuiers, dedans laquelle estoit le Capitaine la Hire, Amador de Vignolles son frere, Florent d'Illiers, Girault de la Paliere, & autres qui longuement & vaillamment se defendirent, mais les Anglois estoient si forts qu'ils ne peurent resister à leur grande puissance, & furent contraints de rendre ladite ville que les Anglois desmantelerent. Le Comte d'Arõdel assiegea le chasteau de S. Scelerin defendu par Iean Armaignac & Guillaume de S. Aubin, qui soustindrent vaillammẽt l'effort des ennemis. B De Lore faisoit tout ce qu'il pouuoit enuers le Roy pour y faire enuoyer secours. La femme & les enfans dudit de Lore estoiẽt dedans, mais cependant que le secours y alloit, les Anglois donnerent vn si furieux assaut, que peu s'en fallut que la place ne fut prise. A cest assaut furent tuez Armaignac & S. Aubin. Ce qui estonna tellement les assiegez, que deuant que le secours arriuast à eux, ils furent contraints de rendre eux & la place trois mois apres que le siege eut esté mis deuant. Apres la prise de S. Scelerin le Comte d'Arondel alla mettre le siege deuant Sillei le Guillaume. Ceux de dedans effrayez de la reddition de S. Scelerin, luy dõnerent ostages, luy promettans de luy rendre dedans trẽte iours, autres disent quinze iours, la place, si dedans ledit temps ils n'estoient secourus par le Roy Charles. Le Duc d'Alençon, Charles d'Aniou, le Connestable de Richemont, & autres qui marchoient au secours de sainct Scelerin, aduertis de la reddition de ladite place, & de la capitulation faite par ceux de Sillei auec le Comte d'Arondel, marcherent vers Sillei. Comme ils furent bien pres de Sillei, les Anglois (à C ce que leurs histoires disent) rendirent aux assiegez leurs ostages : mais les nostres disent qu'estans les deux armees ennemies voisines l'vne de l'autre pres d'vn village appellé Louuel, plusieurs belles escarmouches furent donnees, car pource que les Anglois se tenoient en lieu trop aduantageux, les François ne vouloient les aller attaquer ny leur donner la bataille, ains leur enuoyerent dire par vn Heraut qu'ils eussent ou à venir aux mains auecques eux, ou à rendre les ostages à ceux de Sillei. L'Anglois rendit les ostages, & les François s'en retournerent pensans que l'ennemy feroit le mesme. Mais les François n'eurent si-tost le dos tourné, que le Comte d'Arondel ne tournast vers Sillei, & peu s'en fallut qu'il ne le print, & voyãt qu'il ne le pouuoit prendre, il print le chemin des pays du Maine & d'Aniou, y faisant cõtinuellement plusieurs cruautez, & surprint les chasteaux de Mellay & de sainct Laurens des Mortiers, puis retournant en Normandie, quelque temps apres y trespassa apres auoir fait les choses suiuantes. Cela aduint l'an 1434. autres disent 32. autres 33.

M.cccc.xxxiii.

Anglois desfaits.

Par plusieurs fois.

Louuiers desmantellee.

Assaut furieux.

S. Scelerin pris.

Siege de Sillei le Guillaume.

Escarmouches.

François trompez.

Mort du Cõte d'Arondel.

D Vn peu auparauant vne grande troupe de paysans de la basse Normandie voisine de la mer, soit qu'ils fussent solicitez par les François, ou desireux de nouuelletez, desquels la populace se plaist fort, print les armes, & chassant par force les garnisons Angloises, & de plusieurs places s'empara d'icelles, & criant contre les Anglois, disoit qu'il les falloit tous tuer. Par là on peut cognoistre que plustost vn More changera de couleur que les François puissent aimer les Anglois. Ceste tourbe ainsi enragee tira vers la ville de Caen pour augmenter son nombre, & pour deliberer auec ceux qui se deuoient ioindre à elle de ce qu'elle auoit à faire. Cependant les Ducs de Sommerset & d'Yorch aduertis de la soubsleuation de ces paysans & du chemin qu'ils tenoient, enuoyerent contr'eux le Comte d'Arondel, & Vvillugby auec six mille archers & mil trois cens cheuaux, pour les empescher de passer outre. Le Comte enuoya deuant Vvillugby auec partie de sa cauallerie & deux mille archers, pour dresser quelque surprise & embusche à ces bellistres. Vvillugby faisant ce que le Comte luy auoit commandé se mit en embuscade, & fit aduertir

Esmotion populaire.

Anglois contre elle.

M.cccc.xxxiv. Embusche contre elle. le Comte du lieu où il estoit embusché, afin qu'il entendist quand il seroit temps de donner le signal pour leur courir sus. Le Comte aduerty du signal se mit à suiure par les costez la tourbe marchante, & comme s'il eust voulu mettre dedans les toilles vne trouppe de cerfs, cõme il vit que ceste tourbe s'approchoit du lieu où Vvyllugby estoit embusché donnant le signal, Vvyllugby sortant de son embuscade & le Comte en mesme temps saillant sur eux, ceste tourbe espouuentee de ceste soudaine & non inopinee charge se mit à tendre les bras, & iettant ses armes à demander mercy & pardon. Le Comte esmeu des prieres de ceste canaille fit defendre la tuerie, & faisant prendre ceux par les suscitations desquels elle s'estoit sousleuee enuoya les autres en leurs maisons. Toutesfois à ceste premiere rencontre & fureur mille hommes furent tuez deuant que les soldats peussent estre reuoquez de la tuerie. Ainsi estant ce tumulte appaisé, ceux qui furent trouuez coupables de ceste mutinerie furent mis à mort. Cependant les François sous la charge de Pierre de Rochefort prindrent la ville de Dieppe & autres villes peu soigneusement gardees. Le Comte apres tant de braues choses faites, l'entreprise de Sillei qui fut la derniere qu'il fit iamais, comme nous auons dit cy-dessus.

Deffaite par les Anglois. *Force gens tuez.* *Les chefs punis.*

Au pays de Beauuoisin à cinq lieuës de Beauuais, y a vne place nommee Gerberoy assise sur vn costau, laquelle ayant esté plusieurs annees ruinee & inhabitee, la Hire & Poton partans de Beauuais auec 1000. ou 1800. hommes delibererent de la rebastir & fortifier, & en telle diligence y firent trauailler qu'en peu de temps ils la rendirent forte. Le Comte d'Arondel aduerty de ceste fortification, soudainement partant de Normandie en toute diligence tira vers Gerberoy pour empescher la continuation de ceste forteresse. La Hire voyant venir les Anglois, encouragea les siens au combat, & sortant de la place qui n'estoit assez forte pour la tenir, alla attaquer le Comte qui fut blessé & pris, & mourut puis apres. Dix-sept cens Anglois furent tuez, & plusieurs prins prisonniers. Les Anglois disent que cela aduint l'an 1434. & les François l'an 32. Apres ceste deffaite d'Anglois les François retournerent à Gerberoy, & paracheuerent la fortification. En celle mesme saison les François prindrent la ville de Montargis. Mais cela ne leur profita rien, car les Anglois qui tenoient le chasteau furent bien tost apres secourus par ceux de leur party. Aussi les François prindrent le chasteau de Roüen qui fut recous par les Anglois qui mirent grande garde à la porte des champs. Les François se retirerent à la grosse tour, & estans contraints de se rendre à la mercy des Anglois, six vingts d'entr'eux furent decapitez.

Gerberoy fortifié. *Anglois tuez.* *Prinses par les François.*

FIN DV VINGT-DEVXIESME LIVRE.



LE VINGT-TROISIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINVATION DE CHARLES SEPTIESME, ROY CINQVANTE-TROISIESME.

Sommaire.

M. cccc xxxiv.
I.

La Trimoüille gouuerne.



CES affaires se passoient en diuers endroits de ce Royaume, cependant que le Roy estoit à Chinon s'amusant à faire l'amour à sa belle Agnes, & que le sieur de la Trimoüille gouuernoit ledit Roy, & les affaires de la France. Il s'enyura tellement du vin de la faueur, & s'enfla si fort de l'orgueil que les faueurs des Princes & les bons visages de la fortune apportent, que ne faisant conte d'aucun, il vint à estre hay de plusieurs. A

Pris de nuict.
Mené prisonnier.

Les seigneurs de Bueil, de Chaumond, de la Varenne, de Coitiui, & quelques autres ses ennemis de nuict entrans dedans le chasteau de Chinon, & en la chambre dudit la Trimoüille qui estoit couché, le prindrent dedans son lict, en le prenant, le blesserent d'vn coup d'espee qui entra bien auant au ventre, & incontinent fut mené au chasteau de Montresor appartenãt au sieur de Bueil son neueu. Le Roy couché audit chasteau entendant ce bruit, eut crainte que ce fussent ennemis qui le vinssent surprendre, mais les seigneurs susdits le venans trouuer en toute humilité, luy dirent que ceste prise du sieur de la Trimoüille estoit pour le bien de luy & de son Royaume, laquelle puis apres fut aduoüee par le Roy en l'assemblee des Estats tenus à Tours. B

Deliuré.
La cause de cela.

Quelque temps apres, de Bueil deliura la Trimoüille son oncle, moyennant six vingts mille moutons d'or qu'il luy donna. Ceste prise fut faite à la poursuite du Duc d'Aniou frere de la Royne, la cause de la haine duquel contre la Trimoüille, estoit pource que le Vicomte de Toüars seigneur d'Amboise estoit detenu prisonnier par la Trimoüille, qui auoit fait aussi decapiter à Poictiers les sieurs de Lessay & de Viuonne, & empeschoit que le Comte de Richemont Connestable ne pouuoit rentrer en la bonne grace du Roy, mais estant la Trimoüille chassé, ledit Vicomte sortit de prison, & le Connestable reuenant en Cour, fut bien veu & caressé du Roy & d'vn chacun. En quoy on peut voir la force des flatteurs qui sont pres des Roys, lesquels par vne flatterie & mensonge leur font oublier tous les seruices de leurs bons seruiteurs. C

Flatteurs des Roys.

Esleuation contre les Anglois.

Cela aduint l'an mil quatre cens trente-quatre, auquel tout le peuple des enuirons des villes de Caen, Bayeux, & autres lieux de la basse Normandie s'esleuerent contre les Anglois, & s'assemblans en nombre de soixante mille hommes, attirerent à eux plusieurs Cheualiers, Escuyers & gens nobles. Le Duc d'Alençon enuoya le sieur de Lore pour les conduire, qui en l'Abbaye du May pres Bayeux en trouua enuiron cinq mille, car les autres s'estoient desia separez. Il les mena à Auranches, où le Duc d'Alençon & le sieur de Bueil allerent, & là se tindrent enuiron dix ou douze iours, puis le Duc les ramena au pays du Maine, mais tost apres ceux de ladite commune s'en allerent & trouuerent façon de se reconcilier aux Anglois.

Pour les François.

Vn gentilhomme du pays de Caux nommé le Carnier, assembla & esleua audit pays vingt mille hommes gens de commune, la pluspart desquels ne sçauoient s'ils s'esleuoient pour les Anglois ou pour les François, mais la plus grande partie tenoit le party des François. Pierre de Rochefort Mareschal de France & quelques autres seigneurs aduertis de leur intention allerent auec eux, & auec leur aide mirent en obeissance du Roy les villes de Diepe, Fescamp, Harfleu, Monstieruillier, Tancaruille, & toutes les autres places dudit pays de Caux, reserué Argues & Caudebec, dedans lesquelles furent mis plusieurs Capitaines qui les tindrent, mais ils ne faisoient rien les vns pour les autres, car chacun estoit maistre, & firent plusieurs maux aux habitans dudit pays, si qu'en bref temps les champs furent tellement abandonnez, que les hommes & les femmes se retiroient aux forteresses, la plus part desquelles furent reprises par les Anglois. D

Prise de places.

Champs abandonnez.

Vn Capitaine Anglois nommé Venables auec douze cens combattans s'alla loger en l'Abbaye de sainct Gilles en Constantin, & y demeura trois mois. Les seigneurs de Laual, de Loheac & de Lore, firent vne entreprise sur luy, & de nuict auec huict cens hommes prindrent d'escallade partie de ladite Abbaye, & tuerent deux cens Anglois, mais ils ne peurent entrer plus auant pour la dure resistãce que

A firent les ennemis qui repoufferent les François, & les contraignirent de se retirer aux fauxbourgs de Fougeres. Venables fortant quelques iours apres de ceste Abbaye, & se mettant en campagne fut assailly en vn village nommé Lazay par les seigneurs de Loheac & de Lore. Il fut mis en fuite, & sa troupe deffaite, de laquelle demeurerent sur la place pres de 300. morts, & grand nombre des autres furent pris & menez à Laual. Venables eschappé de ce danger entra en tel soupçon des siens que la teste luy fut couppee. M.cccexxxiv. Anglois deffaits. Tuez & prisonniers.

Le Roy Charles enuoya en Picardie vne armee sous la charge du Connestable de Richemont, du Comte de Dunois, & de Poton. Ils prindrent la ville de Han en Vermandois, qui depuis fut venduë au Duc de Bourgogne pour la somme de quarante mille Saluts d'or. Toutes ces choses aduindrent en l'an mil quatre cens trente-quatre. Vente de la ville de Han.

Durant toutes ces guerres & prises & suprises de villes, & ruines de pays, plus que deuant s'aigrirent les haines & les guerres d'entre les François & les Anglois. Le B Duc de Bourbon gagna la ville & le chasteau de Corbeil par le moyen d'vn nommé Ferrieres partisan des Anglois, qui à beaux deniers luy vendit ladite ville & le chasteau. Brie-contre-Robert fut aussi achepteе de la mesme façon, & le chasteau du bois de Vincennes fut deliuré & vendu au Roy par l'intelligence euë auec vn Escossois qui faisoit le guet au haut de ce grand donjon qui y est, & par vne grosse somme d'argent qui luy fut donnee. Places vendues & achetees.

Voyla comment ces places estoient reprises par argent, sans que la vie d'aucun y fut ostee. Poton & la Hire estoient cependant en Picardie, là ou de iour à autre ils prenoient places & hommes sur les Bourguignons, & d'autre costé le Duc de Bourgogne pour resister aux forces du Roy, lesquelles estans conduites par le Duc de Bourbon couroient & gastoient le pays de Bourgogne, dressa vne forte armee, & alla assieger la ville de Mussy l'Euesque, qui est des appartenances de Bourgogne. Elle fut si furieusement battuë que les defences furent bien-tost abbatuës, & encore que ceux de dedans fissent au commencement semblant de se vouloir bien defendre, si est-ce que ne pouuans soustenir l'effort de l'armee du Duc, ils luy rendi- C rent la ville, & eux bagues & vies sauues. Sans danger. Siege de Mussy l'Euesqué.

Apres cela il print par force ou par composition les places de Lusic, Passy, Daulermoine, Haruy, Coursain, Secaloflour, Maligny, S. Psalle, Sicry, Sabelly, & plusieurs autres iusques au nombre de vingt-quatre & plus. Le chasteau d'Auallon tenu par le Capitaine Forteespice, fut assailly & battu furieusement par les Bourguignons, & bien defendu par les François, mais en fin fut de nuit abandonné par ledit Capitaine, & mis aisement en l'obeissance du Duc. Lequel retournant des pays de Bourgogne en Flandres, donna au Comte de Neuers & d'Estampes son cousin vne armee de Picards, Hannuyers & Flamans, auec laquelle il alla assieger le chasteau de Moreuil que tenoient les gens du Roy Charles. La place apres auoir enduré le siege par l'espace de huict iours se rendit, comme aussi fit celle de Mortemer qui fut demolie. Prises de places. Armee Bourguignonne.

Apres cela fait, le Duc partant des pays bas, retourna en Bourgogne passant par Vreuin. Iean de Luxembourg les gens duquel estoient pressez par les François de- D dans le fort de sainct Vincent pres Laon, le pria de vouloir auec son armee retourner iusques à Cressy, pour donner crainte à ceux de Laon qui estoient autour dudit fort. Ce que fit le Duc, & y seiourna deux iours. Les François craignans l'armee du Duc auec les gens de Iean de Luxembourg capitulerent qu'il leur seroit permis de quitter le fort à la charge qu'il seroit demolli. Ce qui fut fait, car les François pensoient que le Duc vint expres pour les combattre encores qu'il ne pensast point en eux. Le Duc de Bourgogne va deuant Laon.

Ainsi tira-il auec son armee en Bourgogne, là où de prime arriuee il alla mettre le siege deuant le chasteau & la ville de Chaumont en Charolois tenu par les François, mais ceux de dedans se mettans pour quelques iours en defence furent par apres si fort trauaillez, qu'ils furent contraints de se rédre à la volonté & discretion du Duc, qui vsant de plus de cruauté qu'il ne conuenoit à vn Prince, en fit pendre cent ou plus, entre lesquels se trouua le fils de Rodigue de Villandras qui auoit esté cause que le Prince d'Aurange partisan de Bourgogne auoit esté deffait à la Cruauté du Duc. Fit pendre des gens.

M.cccc.xxxiv. iournee d'Anthon en Dauphiné, dequoy le Duc se voulut venger sur ce ieune homme. A

Apres la prise de Chaumont, Beuin, & plusieurs autres places à son exemple se rendirent sans estre assiegees. D'autre costé le Comte de Neuers & d'Estampes auec son armee en Picardie, mit le siege deuant S. Vallery gardé & defendu par Charles des Marais, & Philippes de la Tour, lesquels n'ayans aucune esperance d'auoir secours du Roy, capitulerent auec ledit Comte, que si dedans huict iours ils n'estoiẽt secourus ils luy rendroient la place. Ne receuans aucun secours, ils la rendirent. Cependant l'armee que le Duc auoit en Bourgogne ne perdit point temps, car il enuoya huict cens combattans deuant Coulanges les vineuses, soubs la conduite de Guillaume de Rochefort & de Philibert de Vaudray, lesquels y mirent le siege qui dura trois mois, au bout desquels les assiegez se rendirent. La ville de Langres fut par vn Heraut sommee de se rendre, mais elle le retint sans vouloir entendre à aucune reddition.

Siege de S. Valery.

IV. Le Duc de Bourbon auoit espousé la sœur du Duc de Bourgoghe, mais ceste alliance n'estoit assez forte pour les faire bons amis, car ledit Duc de Bourbon en l'absence de Philippes auoit couru sur ses pays. Philippes s'en voulant ressentir enuoya vne armee au pays de Beauiolois appartenant au Duc de Bourbon. Estant arriué deuant Ville-franche, les gens du Duc de Bourgogne rencontrerent en chemin six cens combattans des gens du Duc de Bourbon qui estoient là venus pour recognoistre les Bourguignons, lesquels les ayans apperceus leur donnerent la chasse iusques pres de Ville-franche, & quelques-vns desdits Bourbonnois furent pris par les Bourguignons & Picards. Les Bourguignons estans arriuez deuant la ville de Ville-franche enuoyerent vn Heraut au Duc de Bourbon luy signifier qu'ils estoient là venus pour le combattre. Ledit Duc n'ayant peu recognoistre les forces de ses ennemis, ne voulut pas les assaillir, ains respondit au Heraut que puis que le Duc n'estoit pas là en personne il ne les combattroit pas. Toutesfois il ne laissa pour cela à mettre son armee en bataille & d'attaquer les Bourguignons. D'vne part & d'autre entre les Caualliers des deux armees y eut grande tuerie & desordre. B C

Alliance ne sert à amitié. Entre Princes

Responce au Heraut.

Les Bourguignons mirent le siege deuant Belleuille en Beauiolois, en laquelle commandoit pour le Duc de Bourbon, Iacques de Chabanes Baillif de Beauiolois, accompagné de trois cens combattans, lesquels à l'arriuee de l'armee de Bourgogne se mirent en defence, & fortifierẽt la place. Mais la furie de l'artillerie Bourguignone fut si grande, que les murailles de ladite ville furent presque abbatuës. Chabanes pressé de la necessité rendist la ville, soy, & ses soldats à la mercy des Bourguignons, dequoy le Duc de Bourbon fut fort fasché. Cependant le Duc de Bourgogne fit à son armee passer la riuiere de Saone, & entrer au pays de Dombes, la souuerainetë duquel estoit au Duc de Bourbon. Plusieurs forteresses assises sur ladite riuiere furent renduës aux Bourguignons, & apres infinies pilleries, & auoir par feu & par sang gasté le pays, ladite armee du Duc de Bourgogne s'en reuint en Bourgogne.

Siege de Belleuille.

Renduë.

Sur ceste guerre ces deux Princes enclins d'entendre à la paix, enuoyerent en la ville de Mascon leurs deputez qui en ouurirent quelques moyens. Mais s'estant esmeu quelque different entre iceux sur les qualitez des Princes, à sçauoir qui des deux seroit nommé le premier, pour lors la compagnie se separa, & fut seulement arrestee entr'eux que lesdits deux Princes quelques iours apres se trouueroient à Neuers. D

Intention de paix.

Ce qu'ils firent, & y estans venus ils mirent fin à leurs guerres & differents, & en outre prindrent iournee, & assignerent lieu pour faire paix entre les Roys de France & d'Angleterre, & le Duc de Bourgogne, laquelle fut depuis concluë à Arras, comme il sera dit cy-apres. Cela aduint l'an mil quatre cens vingt-quatre, ou selon d'autres trente-cinq, auquel la ville de S. Denys en France par deux fois fut prise, l'vne par les François, & l'autre par les Anglois. Le Bastard d'Orleans & le sieur de Rochefort Mareschal de France la prindrent par escalade, & firent plusieurs escarmouches sur les Anglois qui tenoient Paris, & chacun iour les chassoient iusques aux portes.

Prise & reprise de S. Denys.

A Houdan & le Pont saincte Maixãce furent prises par ledit Bastard, & Pierre Iaillet Capitaine François, d'escalade print Meulan, par l'entremise & intelligence de deux pescheurs qui l'eschellerent par vne latrine. Les Anglois mirent le siege deuãt la ville de S. Denys, qui fut vaillamment & longuement defenduë par le Mareschal de Rochefort, & grand nombre d'hommes d'vne part & d'autre mourut là deuãt. Les François retournans de deuant le Pont saincte Maixãce, mirent le siege deuant la place d'Oruille, & la battirent furieusement. Les Anglois qui estoient dedans, promettans de la leur rendre si dedans vn iour ils n'estoient secourus, enuoyerent demander secours. Vn camp volant d'Anglois se mit en chemin pour les aller secourir, mais les François abandonnans le siege tirerent vers S. Denys. M. cccc xxxiv. Prises de villes par les François. Camp volant d'Anglois.

Comme ils voulurent passer par vne Isle, les Anglois en estans aduertis y allerẽt dresser vne grande bastille. Soixante François qui estoient passez en vne nasselle descouurans ladite bastille, virent d'icelle sortir six vingts Anglois qui les allerent furieusement charger. Mais les François se defendirent si vaillamment qu'ils tuerent quarante Anglois, prindrent la bastille en ladite Isle, & furent secourus incontinent par le Bastard d'Orleans. Durant ce siege le seigneur de Ramboüillet par intelligence print la ville de Melun. Richard de Marbury tenoit le chasteau, mais voyant la ville prise sans esperance de secours il le rendit. Cependant ledit Bastard Comte de Dunois en toute diligence amassoit gens pour aller secourir ceux de S. Denys. Deffaits. B

Comme il y alloit, il fut aduerty par les chemins que Mathieu Goth & Thomas Quinel auec six cens combattans estoient partis de Gisors pour venir audit siege de S. Denys. Les François assaillans les Anglois, les deffirent, & y en eut plusieurs morts & pris, & entre les prisonniers fut pris ledit Mathieu. Les Anglois retournans à Meulan firent couper les testes à tous les François qu'ils auoient trouuez auec les Anglois: le Mareschal de Rochefort voyant que le secours des François ne venoit point, fit composition par laquelle luy & les siens s'en allerent leurs biens & leurs vies sauues. Les Anglois entrans en la ville de sainct Denys, la firent desmanteller, & abbatre toutes les murailles d'icelle, horsmis celle de l'Abaye, & de la tour C duvenin. Compositiõ. De S. Denys.

Les Parisiens ne pouuans plus supporter les dommages que les François faisoiẽt aux enuirons de leur ville, enuoyerent prier le Capitaine Vvillugby Gouuerneur de Pontoyse, de venir vers eux pour estre leur Capitaine, prendre la charge & le commandement de leur ville, & les secourir. Vvillugby laissant à Pontoyse bonne garnison, alla à Paris auec vne troupe d'hommes, mais peu de iours apres ceux de Pontoyse se faschans de l'empire & du commandement des Anglois, se resolurent de se rendre au Roy Charles. Adonc comme vn iour la garnison qui estoit dedans fut sortie de ladite ville, soit pour aller au recouurement des viures, ou au fourrage, ou à battre la strade pour rapporter quelque butin sur les ennemis, les habitans d'icelle s'apperceuans que les Anglois qui estoient demeurez dedans estoient en petit nombre, ils prindrent les armes, fermerent les portes de leur ville, & prindrẽt tous lesdits Anglois prisonniers, excepté trois qui se sauuerent. Lesdits habitans enuoyerent prier le sieur de l'Isle-Adam de les venir secourir, & de prendre la ville D en sa garde au nom du Duc de Bourgogne. L'Isle-Adam ayant de ce aduerty ledit Duc, se mit dedans ladite ville de Pontoyse, car desia quelques propos de paix estoient entamez entre le Roy Charles & le Duc, qui se faschant des Anglois, & ayant fait d'eux, vouloit reuenir François. Ce qui aduint l'an 1435. Reuolte de Pontoyse. Contre les Anglois.

La grandeur des François de iour à autre s'augmentoit, mais tous les endroits de la France sentoient les maux de la guerre. Estant intermise la culture & le labourage des champs, les terres estoient en friche, les villages inhabitez, & les villes extremement desolees, desertes & pauures. La famine commençoit de deuenir grande, & la corruption du temps apportoit vne estrange licence de faire tout mal.

Par Edict des Anglois ceux qui demouroient auec les François, & qui auoient ou terre, ou autre chose plus grande sous l'Empire desdits Anglois, estoient ou despoüillez de leurs biens, ou contraints de quitter le party François. Edict des Anglois.

Plusieurs gentilshommes contraints par ceste necessité, & ennuyez de l'empire des Anglois, allerent vers le Duc de Bourgogne, dautãt que luy estant amy & ligué

M.ccccxxxv. des Anglois ils ne pouuoient estre accusez d'infidelité. Ils remonstrerent au Duc A de Bourgogne, que le Roy parloit honorablement des Ducs de Bourgogne, qu'à toutes les fois qu'on luy parloit ou qu'il se ressouuenoit du feu Duc Iean il se mettoit à pleurer, & qu'il n'auoit esté consentant du meurtre commis en la personne dudit Iean, ny participât au dessein qui se fit de le tuer. Que lors de la mort dudit Duc, l'estat des affaires de la France estoit tel, que ledit Roy (estant lors Dauphin) estoit plus en la puissance des siens qu'eux en la sienne, & qu'il auoit dissimulé plusieurs choses, & icelles par force endurees. La haine ancienne du Duc contre la France commençant à se refroidir, & à estre saoullee du sang de tant d'hommes & de la ruine de tant de pays, en fin il fut arresté & conclu, & mesmement par l'entremise de deux Cardinaux enuoyez en France par le Pape Eugene, que les Ambassadeurs & deputez des deux Roys de France & d'Angleterre (cestui-cy estoit de retour en son Royaume) & ceux dudit Duc s'assembleroient en la ville d'Arras.

Remonstrance au Duc.

Pour l'induire à paix.

Eux estans arriuez en ladite ville, en l'an 1435. s'assemblerent souuent en conseil, faisans les vns aux autres plusieurs offres & demandes, & mesmement furent faites plusieurs grandes demandes esloignees de toute raison par le Cardinal de Vvincestre oncle du ieune Roy d'Angleterre aux Ambassadeurs de France. B Les François firent plusieurs ouuertures pour venir à vne paix finale, & entr'autres choses requeroient que le Roy Henry d'Angleterre s'abstint & deportast du nõ & titre de Roy de France qu'il vsurpoit, & direct que le Roy Charles ne luy accorderoit volontiers que soubs certaines conditions les Duchez de Normandie & de Guyenne. Mais les Anglois ne voulurent iamais accorder cela. Les demandes des deux parties estoiẽt si contraires, qu'il n'y auoit aucune apparence de les pouuoir iamais ioindre. Durant le temps que ces affaires se demenoient entre les François & Anglois, les Bourguignons qui estoient du tout enclins à la paix fauorisoient le party de France, & en public & en particulier conuersoient & communiquoient ensemble, autant familierement que si la paix eust esté arrestee & resoluë entr'eux.

Demandes exorbitantes.

D'vne part & d'autre.

Ce qui se faisoit à la veuë des Anglois qui en estoient si faschez & mal contens qu'ils se resolurent de partir d'Arras, se doubtans fort bien de ce qui aduint. A sçauoir que le Duc Philippes de Bourgogne feroit paix auec le Roy Charles, & qu'eux C demoureroient en croupe. Finablement ne pouuans plus supporter les caresses que se faisoient les François & Bourguignons, & voyans que personne ne faisoit plus estat d'eux depuis que le Duc de Bourgogne estoit gagné, ils se partirent de la ville d'Arras le 6. iour de Septembre, sans auoir conclud ny arresté aucune chose pour laquelle ils estoient venus. Et s'en alla fort fasché le Cardinal de Vvincestre, qui estoit venu seulement le 19. iour d'Aoust apres les autres Ambassadeurs Anglois. Le Duc de Bourgogne ne peut empescher qu'iceux Anglois ne s'en allassent sans conclusion, dont il fut grandement desplaisant & fasché: car il s'estoit mis en grande despẽce & deuoir pour faire ceste assemblee, pour mettre (s'il pouuoit) en paix ces deux Royaumes: mais il n'y eut ordre que les Anglois ne s'en allassent.

Soupçon des Anglois.

Encores apres leur partement arriuerent à Arras autres Ambassadeurs, à sçauoir des Roys de Cypre, de Noruegue, de Sicile, d'Espagne, de Portugal, des Ducs de Bretagne & de Milan, & d'autres enuoyez par le Concile de Basle, comme l'Archeuesque d'Aux, l'Euesque d'Auxerre, l'Euesque d'Albanie, l'Abbé de Vezelay, & D l'Archidiacre de Mets, gens de grand sçauoir & authorité, qui firent tout ce qu'ils peurent pour faire retourner les Ambassadeurs Anglois, mais l'on ne peut iamais les empescher qu'ils ne passassent en Angleterre en grande deffiance contre le Duc de Bourgogne, lequel ils auoient presque veu d'accord auec les François, se doutãs bien que toute ceste marchandise ne seroit gueres à leur profit ny aduantage, comme bien-tost apres leur departement il aduint: car à l'instante exhortation de deux Cardinaux de S. Croix & de Chypre, des Ducs de Bourbon & de Gueldres, de tant de Princes là presens, & d'vne infinité de Prelats & gens de conseil & conscience, la paix fut faite & concluë entre le Roy de France & le Duc Philippes de Bourgogne, de laquelle la teneur fut telle.

Desir du Duc.

Ambassadeurs diuers.

III. Philippes par la grace de Dieu Duc de Bourgogne, de Lothric, de Brabant & de Luxembourg, Comte de Flandres, d'Artois & de Bourgogne, Palatin de Hainaut, " de Hollãde, de Zelande & de Namur, Marquis du sainct Empire, seigneur de Frise,

Traicté d'Arras.

A de Salins & de Malines. Sçauoir faisons à tous presens & à venir. Que comme pour paruenir à la paix generale de ce Royaume, ayent esté tenuës plusieurs conuétions & assemblees, & mesmement en nostre ville & cité d'Auxerre, en la ville de Corbeil, & dernierement ait esté accordé de tenir en ceste nostre ville d'Arras, certaine iournee & conuention sur le fait de ladite paix generale, à laquelle mon tres-redouté seigneur le Roy Charles ait enuoyez, & y sont venus nos tres-chers & tres-amez freres & cousins le Duc de Bourbon & d'Auuergne, le Comte de Richemont Connestable de France, le Comte de Vendosme grand Maistre d'hostel, & tres-reuerẽd pere en Dieu l'Archeuesque & Duc de Rheims grand Chancellier de Frãce, Christofle de Harcourt, Gilbert seigneur de la Fayette Mareschal de France, maistre Adam de Cambray premier President en Parlement, maistre Iean Tudart Doyen de Paris, Cõseiller & Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy, Guillaume Charretier, Estienne Moreau aussi Conseiller, Iean Chastignier, Robert Marliere Secretaires de mondit seigneur le Roy, & tous ses Ambassadeurs: & de la part de mon tres-cher seigneur & cousin le Roy d'Angleterre y sont venus, tres-reuerend pere B en Dieu le Cardinal de Vvincestre, l'Archeuesque d'Yorch, nos aymez cousins les Comtes de Honctincton & de Suffolk, nos reuerends peres en Dieu les Euesques de Norvvich, de S. Dauid & de Lisieux, & plusieurs autres gens d'Eglise, & Ambassadeurs de mon tres-cher cousin le Roy d'Angleterre, & aussi y sommes venus & comparus en nostre personne, accompagnez de plusieurs de nostre sang, & autres nos feaux subiets en grand nombre.

M. cccexxxv. Deputez du Roy Charles. Ceux du Roy Anglois.

A laquelle iournee & conuention de par nostre S. Pere, ait esté enuoyé tres-reuerend pere en Dieu nostre tres-cher & special amy le Cardinal de S. Croix à tout bõ & suffisant pouuoir, & de par le S. Concile de Basle, semblablement ayent esté enuoyez & soient venus tres-reuerẽd pere en Dieu nostre tres-cher & tres-amé cousin le Cardinal de Chypre, reuerends peres en Dieu les Euesques de Veronne, d'Albaigne, Nicolas Preuost, & Calconic Huche Archidiacre de Mets en Lorraine, Ambassadeurs d'iceluy Concile, ayans d'iceluy pouuoir suffisant sur ce, pardeuant lesquels Cardinaux, Legats & Ambassadeurs de nostre S. Pere & du S. Cõcile sont ve- C nus & cõparus lesdits Ambassadeurs de Frãce d'vne part & ceux d'Angleterre d'autre, & nous aussi en nostre persõne toutes les fois qu'il a esté besoin, & par iceux Ambassadeurs ayent esté faites plusieurs ouuertures & oblations d'vn costé & d'autre.

Ceux du Pape. Et du Cõcile.

Et combien que finablement de la part de monseigneur le Roy par lesdits Ambassadeurs, ayent esté faites aux gens & Ambassadeurs d'Angleterre grãdes & notables offres, afin de paruenir à ladite paix generale, lesquelles ont semblé ausdits Cardinaux & autres Legats & Ambassadeurs de nostredit S. Pere & du Concile estre iustes & raisonnables, & que lesdits Ambassadeurs d'Angleterre ne le pouuoiẽt ou deuoient raisonnablement refuser, & que lesdits Cardinaux de saincte Croix & de Chypre, & autres Ambassadeurs du S. Concile, eussent prié & requis lesdits Ambassadeurs d'Angleterre de les accepter, en leur disant & remonstrant que autrement, & au cas qu'ils ne voudroient entendre à l'effet de ladite paix generale, ils auoient charge & commandement de nostre S. Pere & du Concile de nous exhorter, requerir, & sommer d'entendre auec mondit seigneur le Roy à paix particuliere & reu- D nion auec luy, en tant que toucher nous pouuoit, toutefois lesdits Ambassadeurs d'Angleterre n'ont voulu accepter lesdites offres à eux faites, mais se sont departis de nostre ville d'Arras, sans aucune conclusion, & sans vouloir prendre ne accepter iour pour certain ne competant de retourner.

Pour faire paix. Leurs aduis sur icelles. Refus des Anglois. De la paix offerte.

Parquoy apres leur partement, par lesdits Cardinaux, Legats & Ambassadeurs de nostredit sainct Pere & du Concile ayans esté exhortez, requis & sommez de vouloir entendre par effet à ladite paix particuliere, & reunion auec mondit seigneur le Roy, moyennant que pour le cas de la mort de feu nostre tres-cher seigneur & pere que Dieu pardoint, & pour nostre interest en ceste partie, nous seroiẽt par mondit seigneur le Roy, & par ses Ambassadeurs dessus nommez à ce suffisamment fondez pour luy & en son nom faites offres raisonnables, afin de satisfaction, recompensation & autrement, qu'en demeurions contens. Lesquelles offres faites par lesdits Ambassadeurs de mondit seigneur le Roy, ont esté baillees par escript en vn roolle de papier ausdits Cardinaux & Ambassadeurs de nostredit

Desir du Duc à la paix.

M.CCCCXXXV. sainct Pere & du Concile, & par eux à nous presentee. Duquel roole la teneur s'ensuit. A

Offres à luy faites.

Ce sont les offres que nous Charles Duc de Bourbon & d'Auuergne, Artus Comte de Richemont Connestable de France, Louys de Bourbon Comte de Vendosme, Renaud de Chartres Archeuesque & Duc de Rheims grand Chancellier de France, Gilbert seigneur de la Fayette Mareschal de Frãce, Adam de Cambray Presidẽt en Parlement, Iean Tudart Doyen de Paris, Conseiller & maistre des Requestes de l'hostel du Roy, Guillaume Charretier & Estienne Mareau Conseillers, Iean Chastignier, & Robert Mailliere Secretaires, tous Ambassadeurs de Charles Roy de France nostre souuerain seigneur, estans presentement en la ville d'Arras, faisons pour & au nom dudit Roy à monseigneur le Duc de Bourgogne & de Brabant pour son interest & querelle qu'il a & peut auoir à l'encõtre du Roy, tãt à cause de la mort de feu monseigneur le Duc Iean de Bourgogne son pere comme autrement, afin de paruenir à traité de paix & concorde.

Deputez du Roy.

Pour la mort de son pere.

Premierement que le Roy dira, ou par ses gens notables suffisamment fondez, fera dire à mondit seigneur le Duc de Bourgogne que la mort de feu monseigneur le Duc Iean son pere, que Dieu absolue, fut iniquemẽt & mauuaisement faite par ceux B qui perpetrerent ledit cas, & par mauuais conseil, & luy en a tousiours despleu & à present desplaist de tout son cœur: & que s'il eut sceu ledit cas, & en eut eu tel aage & entendement qu'il a à present, il y eut obuié à son pouuoir, mais il estoit biẽ ieune, & auoit pour lors petite cognoissance, & ne fut point si aduisé que d'y pouruoir. Et priera à mondit seigneur de Bourgogne que toute haine & rancune qu'il peut auoir à l'encontre de luy a cause de ce, il oste de son cœur, & qu'entr'eux ait bonne paix & amour. Et se fera de ce expresse mention és lettres qui seront faites de l'accord & traicté d'eux. Que tous ceux qui perpetrerent ledit mauuais cas, ou en furent consentans, le Roy les abandonnera, & fera toutes les diligences à luy possibles de les faire prẽdre & apprehender, quelque part qu'ils pourroiẽt estre trouuez, pour estre punis en corps & en biens: & si apprehẽdez ne peuuent estre, il les bãnira tousiours & sans rappel hors du Royaume & du Dauphiné, auec confiscation de tous leurs biens: & seront hors de tous traitez. Que le Roy ne souffrira aucun d'eux estre receu ou fauorisé en aucũ lieu de son obeissance ou puissance: fera crier & publier par C tous les lieux du Royaume & de Dauphiné, accoustumez à faire cris & proclamations, qu'aucun ne les reçoiue ou fauorise sur peine de confiscation de corps & de biens. Que mondit seigneur de Bourgogne le plustost qu'il pourra bonnemẽt apres ledit accord passé, nommera ceux dont il est ou sera lors informé qui perpetrerent ledit mauuais cas ou en furent consentans, afin qu'incontinent & diligemment soit procedé contr'eux de la part du Roy comme dit est. Et en outre pource que mõdit seigneur le Duc de Bourgogne n'a encore peu auoir cognoissance vraye de ceux qui perpetrerent ledit mauuais cas, ou en furent consentans, toutes les fois que cy-apres en sera informé deuẽment d'aucuns autres, il les pourra nommer & signifier par ses lettres patentes ou autrement suffisamment au Roy, lequel en ce cas sera tenu de faire proceder tantost & diligemment à l'encontre d'eux par la maniere dessusdite. Que pour l'ame de feu mõseigneur le Duc Iean de Bourgogne, de feu messire Archambaud de Foix Comte de Noyelles ou de Noaille, qui fut tué auec luy, & de tous autres trespassez, à cause des diuisions & guerres de ce Royaume, serõt faites les fondations & edifices qui s'ensuiuent. C'est à sçauoir en l'Eglise de Montereau, en laquelle fut premierement enterré le corps de mondit feu seigneur le Duc Iean, sera fondee vne chappelle & chappellenie d'vne Messe basse de *Requiem*, chacun iour perpetuellement, laquelle sera rentee & doüee conuenablement de rentes amorties, iusqu'à 60. liures parisis par chacun an, & aussi garnie de calice & d'ornemens d'Eglise bien & suffisamment, & tout aux despens du Roy. Laquelle chappelle sera à la collation de mondit seigneur de Bourgogne, & de ses successeurs Ducs de Bourgogne à tousiours. Qu'en ladite ville de Monstereau, ou au plus pres d'icelle que faire se pourra bonnement, sera fait, construit & institué par ledit Roy, & à ses frais & despens, vne Eglise, conuent & monastere de Chartreux: c'est à sçauoir, pour vn Prieur & 12. religieux, auec les cloistres, salles & refectoires, grange, & autres edifices qui y seront necessaires & conuenables. Et lesquels Chartreux, c'est à sçauoir le Prieur, & 12. religieux seront fondez par le Roy, & de bonnes rentes & reuenus

Satisfaction d'icelle.

Les meurtriers punis.

Et bannis.

Du Royaume.

Nommez par le Duc.

Le Roy les fera punir. D

Fondation.

Conuent de Chartreux.

A reuenus annuels & perpetuels, & bien amorties suffisamment & conuenablement, tant pour le viure desdits religieux & entretenement du diuin seruice, comme pour les soustenemēts des edifices dudit monastere & autremēt, iusqu'à la sōme de huict cens liures Parisis par an de reuenu, à l'ordonnance, & par l'aduis de tresreuerēd pere en Dieu monseigneur le Cardinal de Saincte Croix, ou de celuy ou ceux qu'il voudra à ce commettre. Que sur le pont de Monstereau, au lieu où fut faict le mauuais cas, sera faicte & edifiee, & bien entaillee & entretenuë, & tousiours aux despens du Roy, vne belle Croix de belle facon: & ainsi qu'il sera deuisé par ledict monseigneur de Saincte Croix ou ses commis. M. CCCCXXXV. Fondé & enrichi. Croix sur le pont de Monstereau.

Qu'en l'Eglise des Chartreux de Dijon en laquelle gist & repose à present le corps dudit feu monseigneur le Duc Iean, sera fondee par le Roy & à ses despēs vne haute Messe de *Requiem*, qui se dira chacun iour perpetuellement au grand autel de ladite Eglise à telle heure que sera auisé: & laquelle fondation sera doüee & assignee de bonnes rentes amorties iusqu'à la somme de cent liures Parisis de reuenus par an, & aussi garnie de calices & ornemens comme dessus. Que lesdites fondations & edifices seront commencees à faire le plustost que bonnement faire se pourra, en especial commencera on à dire & celebrer lesdictes Messes incontinent apres ledict accord passé. Et au regard des edifices qui se doiuent faire en ladicte ville de Monstereau ou au plus pres d'icelle, on y commencera à ouurer dedans trois mois apres que ladite ville sera reduicte en l'obeissance du Roy, & continuera-on diligemmēt sans interruption, tellement qu'iceux edifices seront tous parfaits & assouuis dedās cinq ans apres ensuiuans. Et quant aux susdictes fondations on y besongnera sans delay, le plutost que faire se pourra. Fondation de messe. B Et autres deuotions. A Monstereau.

Et pour ces causes tantost apres ledit accord passé, sera faite & assignee la haute Messe aux Chartreux de Diion, dont dessus est faite mentiō auec ce qui depēd: c'est assauoir de liures, calices & autres choses à ce necessaires. Et aussi y sera dite & celebree aux despēs du Roy la basse Messe quotidiēne qui doibt estre fōdee en l'Eglise de Montereau, si tost qu'elle sera reduite, & en l'obeissance Roy au surplus touchant les edifices & fondations qui se doiuent faire en la ville de Monstereau, & aupres d'icelle, de la part du Roy sera mise dās lesdits 3. iours apres qu'icelle ville sera reduite en l'obeissance du Roy és mains de celuy, ou de ceux qu'y voudra cōmettre monseigneur le Cardinal de S. Croix, certaine somme d'argent suffisante, & pour cōmencer à faire lesdits ouurages & edifices, & acheter les calices, liures, ornemēs & autres choses à ce necessaires & conuenables. Et à Dijon. C Argent consigné.

Et d'autre part seront lors aussi auisees, assises & deliurees les rentes dessus declarees montant pour ledit lieu de Mōtereau à huit cēs soixāte liures Parisis par an, bien reuenans, seurement amorties & assises au plus pres que bonnement faire se pourra dudit lieu de Monstereau: sans y comprendre les cent liures Parisis de rente qui doiuēt estre assises pour la fōdatiō de ladite haute Messe des Chartreux de Dijō. Pour l'achapt d'ornemens d'Eglise.

Que pour & en recompensation des ioyaux & autres biens meubles qu'auoit feu mondit seigneur le Duc Iean au temps de son decez, qui furent pris & perdus, & pour en auoir & acheter des autres, & en lieu d'iceux le Roy payera & fera reellemēt payer & de fait à mondit seigneur le Duc de Bourgogne, la somme de 50000. escus d'or vieux du poix de 64. au marc de Troyes, 8. onces pour le marc, & à 24 karas d'aloy ou autre monnoye d'or coursable de la valeur aux termes qui s'ensuiuent. C'est à sçauoir quinze mil au terme de Pasques prochain venant en vn an, qui cōmencera l'an 1437. & 15000. aux Pasques ensuiuant, qui sera l'an 1438. & les vingt mille qui resteront aux Pasques ensuiuās qui sera l'an 1439. Et auecques ce, sera sauf & reserué à mondit seigneur de Bourgogne son action & poursuitte au regard du beau collier de feu mondit seigneur son pere qu'ils ont eu & l'ont, pour l'auoir & recouurer, & pareillement autres ioyaux à son profit, en outre & dessus lesdits cinquante mil escus. Recompense de biens perdus. D Et pris au Duc Iean. Action reseruee.

Que de la part du Roy à mondit seigneur de Bourgogne pour partie de son interest seront delaissees, & auec ce baillees & transportees de nouuel pour luy & ses hoirs procreez de son corps, & les hoirs de ses hoirs & descendāts tousiours de droicte ligne, soyent masles ou femelles, les terres & seigneuries qui s'ensuyuent. Terres donnees au Duc.

Cest à sçauoir la cité & Comté de Mascon & sainct Iangon, & les metes d'iceux

M.CCCCXXXV.

& auec ce ensemble toutes les villes & villages, terre, censes, rentes, & reuenus quelsconques qui sont & appartiennent, & doiuent competer & appartenir en domaine au Roy & à la couronne de France, & par tous les villages Royaux de Mascon & de sainct Iangon & metes d'iceux, auecques toutes les appartenances d'icelle Comté de Mascon, & autres seigneuries que tient & doit tenir le Roy en domaine ancië, en & par tout lesdits villages de Mascon & de saint Iangon, tant en fief, arrierefief, confiscations, patronnages d'Eglises, collations de benefices, côme en autres droits & profits quelscôques, sans y rien retenir de la part du Roy de ce qui touche & peut toucher le domaine, la seigneurie, & la iurisdiction ordinaire des Comtez & lieux dessusdits. Et est sauf au Roy & reserué semblablemët les fiefs & hômages des choses dessusdites, & le ressort & souueraineté des Eglises & subiects d'icelles, de fôdations Royaux estans ausdits bailliages, & és metes enclauees en iceux, & le droict de regale là où il y a lieu, & autres droits Royaux appartenãs d'ancienneté à la courône de France & bailliages dessusdits: pour de ladite Comté de Mascon, ensemble des villes, villages, terres & domaines dessusdictes, iouyr & vser par môdit seigneur de Bourgogne & sesdits hoirs & successeurs à tousiours, & les tenir en foy & hommage du Roy & de sa Cour de Parlement sans moyen, pareillement & en telles frãchises, droits & prerogations comme les autres Pairs de France. Que auecque cela de la part du Roy seront transportees & baillees à mondit seigneur de Bourgogne & celuy desdits hoirs & successeurs legitimes procreez de son corps, auquel il delaissera apres son decez & trespas ladite Comté de Mascon, tous les profits & emolumens quelsconques qui escherront esdits villages Royaux de Mascon & S. Iangon, à cause des droits Royaux & de souueraineté appartenans au Roy iceux bailliages, soient par le moyen de la garde & souueraineté des Eglises qui sont de fondation royale & des suiets d'icelles, droits de regale ou autremët, tãt en confiscations pour quelques cas que ce soit, amendes, droicts, exploicts, iustices & les profits & emolumens de la monnoye, comme autres profits quelsconques pour en iouyr par môdit seigneur de Bourgogne & sondit hoir durant leurs vies, & du suruiuant d'eux tant seulemët, en & par la maniere qui s'ësuit. C'est assauoir, qu'à la nomination de mondit seigneur de Bourgogne & de sondit hoir apres luy, le Roy cômettra & ordonnera celuy qui sera baillif de Mascon pour mondit seigneur de Bourgogne, iuge royal & cômis de par luy, & cognoistra de tous cas royaux & autres choses procedãs des bailliages des pays & lieux & enclaueures dessusdites, aussi auãt & tout en la maniere & forme que l'on fait & accoustumé de faire payer les baillifs royaux de Mascon & de sainct Iangon qui ont esté le temps passé. Lequel baillage de sainct Iangon est & sera aboly par ce moien. Semblablement seront commis de par le Roy à la nomination de mondict seigneur de Bourgogne & de sondit hoir, tous autres officiers necessaires pour ladite iurisdiction & droicts Royaux, tant Capitaines, Chastellains, Preuosts, seigneurs, comme receueurs & autres qui exercent leurs offices au nom du Roy au profit de mondit seigneur de Bourgogne, & de son hoir apres luy, comme dit est dessus. Semblablement de la part du Roy seront transportees & baillees à mondit seigneur & à son hoir dessusdit apres luy, tous les profits des aydes, c'est à sçauoir des greniers à sel, quatriesmes des vins vendus en detail, impositions de toutes denrees, tailles, fouages, aides, & subuentions quelconques qui ont ou aurôt cours, & qui sont ou seront imposees és eslections de Mascon, Chalon, Ostun & Langres, si auant qu'icelles eslections s'estendent en & par le pays & Duché de Bourgogne, et la Comté de Charolois et ladite Comté de Mascon, tout le pays de Masconois, & les villes et terres quelsconques enclauees en icelle Duché, Comté & pays pour iouyr de la part de mondit seigneur le Duc de Bourgogne, & de son hoir apres luy de toutes lesdites aides, tailles & autres subuentions, & en auoir le profit durant le cours de leurs vies & du suruiuant d'eux. Auquel mondit seigneur le Duc de Bourgogne & sondit hoir appartiendra la nomination de tous les officiers à ce necessaires & soyent esleus, clercs, Receueurs, sergens ou autres, & au Roy la cômission & institution comme il est dit cy dessus. Et aussi sera par le Roy à mondict seigneur le Duc de Bourgogne transportee & baillee à tousiours, pour luy & ses hoirs legitimes procreez de son corps, & les hoirs de ses hoirs, soient masles ou femelles, descendans de droite ligne, en heritage perpetuelle, la cité & Comté d'Auxerre, a-

Marginal notes: Auec grãds droits. — Iouissance au Duc & ses hoirs. — Apres son decez. — Maniere de ladite iouissance. — Iuge Royal. — Nomination du Duc. — Profit des aides. — Et autres droits. — Nomination d'officiers.

A uec toutes les appartenances, appendances quelsconques, tant en iustice, domaine, M. CCCCXXXV.
fiefs, patronages d'Eglises, collations de benefices, comme autrement à les tenir du
Roy, de la couronne de France & de sa Cour de Parlement, sans moyẽ, & en telles
franchises & droits de prerogatiues comme les autres Pairs de France. Et auecques En pairrie.
ce seront transportees & baillees par le Roy à mondit seigneur de Bourgogne, &
à iceluy de ses hoirs à qui delaissera apres son decez ladite Comté d'Auxerre, tous Ses droits
les profits & emolumens quelscõques qui escherront en ladite Comté & cité d'Au- donnez.
xerre, & en toutes les villes & terres enclauees en icelle, qui ne sont point en ladicte
Comté, soyẽt Eglises, ou autres, à cause des droits Royaux en quelque maniere que
ce soit, tant en regales, confiscations, amẽdes, & exploits de iustice, le profit & emo-
lument de la monnoye cõme autrement durant leurs vies, & du suruiuant d'eux tãt
seulement, en & par la maniere dessus declaree: c'est à sçauoir qu'à la nomination de
mondict seigneur de Bourgogne & son hoir apres luy, le Roy commettra & or-
donnera celuy qui sera Baillif d'Auxerre pour mondit seigneur de Bourgogne, Iu-
ge Royal, & commis de par luy à cognoistre de tous cas Royaux & autres choses és
B metes de la Cõté d'Auxerre, & és enclauemens d'icelle, aussi auant, & tout en la for- Le Roy commettra iuges.
me & maniere que l'ont faict & accoustumé faire par cy deuant les Baillifs de Sens
audit lieu d'Auxerre. Et lequel Baillif de Sẽs ne s'entremettra aucunement durãt les
vies de mondit seigneur de Bourgogne & de son hoir, mais en laissera cõuenir ledit Baillif de
baillif d'Auxerre qui sera cõmis de par le Roy à la nomination de mõdit seigneur de Sens.
Bourgogne & de son hoir. Sẽblablement seront cõmis par le Roy à la nominatiõ de
mondit seigneur de Bourgogne, & de sondit hoir tous autres officiers necessaires
pour l'exercice de ladite iurisdictiõ & droits royaux en ladite Cõté d'Auxerre, tous Iuges d'Au-
Chastellains, capitaines, Preuosts, & autres, cõme sergens, receueurs qui exercerõt xerre.
leur office au nom du Roy, au profit de mondict seigneur de Bourgogne & de son
hoir apres luy. D'autre part de la part du Roy, seront transportees & baillees à mõ-
dit seigneur de Bourgogne & son hoir apres luy tous les profits des aydes: c'est à
sçauoir de grenier à sel, 4. de vins vendus à detail, impositions de toutes denrees,
tailles, fouages & autres aides & subuentions quelscõques, qui ont ou aurõt cours, Profit des
C & qui sont & seront en ladicte cité, Cõté & election d'Auxerre, si auant qu'icelle e- aides.
lection s'estend en la dessusdite Cõté & au pays d'Auxerrois, & és villes enclauees
en iceux: pour en iouir par mondit seigneur de Bourgogne & sondit hoir apres luy,
& en auoir les profits le cours de leurs vies durant, & du suruiuant d'eux tant seule-
ment. Ausquels mondit seigneur le Duc de Bourgogne & à sondit hoir appartien- Et autres
dra la nomination de tous les offices à ce necessaires soient esleus clers, sergens ou profit.
autres, & au Roy la commission & institution, cõme dessus est dit. Et aussi seront par
le Roy baillees & transportees à mondit seigneur le Duc de Bourgogne pour luy &
ses hoirs legitimes procreez de son corps, & les hoirs de ses hoirs, soiẽt masles ou fe-
melles descendans en directe ligne à tousiours & en heritage perpetuel le Chastel, Bar sur Seine.
ville & Chastellenie de Bar sur Seine, ensemble toutes les apartenãces, & appendã-
ces d'icelle Chastellenie, tant en domaine, iustice, iurisdictiõ, fiefs, patronnages d'E-
glises, & collations de benefices, comme autres profits & emoluments quelscõques,
& à les tenir en foy & hõmage du Roy, & en Pairrie de France soubs le transport de En pairrie.
D la souueraineté du Roy & de la Cour de Parlement sans moyen. Et auecques ce
appartiendra à mondit seigneur le Duc de Bourgogne, & de la part du Roy luy
seront baillees & transportees pour luy & ceux de ses hoirs à qui il delaissera apres
son deces ladite seigneurie de Bar, tous les profits des aides, tant du grenier à sel, si
grenier y a accoustumez auoir, & le quatriesme de vins vendus en detail, impositiõs
de toutes denrees, tailles, fouages, & autres aides & subuentiõs quelscõques qui ont Ses profits
& auront cours ou sont ou seront imposees en la ville & chastellenie de Bar sur Sei- donnez audit
ne, & és villes & villages suiets & ressortissants à icelle chastellenie, pour iouyr de la Duc.
part de mõdit seigneur le Duc de Bourgogne & de sõdit hoir apres luy d'iceux tail-
les & subuentions, & auoir les profits de la main des grenetiers & receueurs royaux
qui seront à ce commis par le Roy à la nomination de mondit seigneur le Duc de
Bourgogne, durant les vies de luy, & les suruiuans d'eux deux. Et aussi de la partie
du Roy sera transporté & baillé à mondit seigneur le Duc de Bourgogne pour lui &
ses hoirs en la Comté de Bourgogne pour tousiours en heritage perpetuel, la garde

M CCCCXXXV. L'Eglise & Abbaye de Luxeul en Bourgogne.

de l'Eglise & Abbaye de Luxeul, ensemble tous les droits, profits & emoluments quelsconques appartenans à la dessusdite garde, laquelle cõme Comte à cause de sa Comté de Champagne, dit & maintient à luy appartenir, combiẽ que les Comtes de Bourgogne predecesseurs à mondit seigneur ayent par cy-deuant pretendu & querellé au contraire, disans & maintenans icelle Abbaye qui est hors du Royaume & és metes de la Comté de Bourgogne deuoir estre de leur garde, & pour ce pour le bien, vtilité, & profit du pays, & pour obuier à tous debats & noises sera delaissé par le Roy à mondit seigneur de Bourgogne, & luy demourera ladicte garde tout entierement. Aussi seront par le Roy transportees à mondit seigneur de Bourgogne, pour luy & ses hoirs masles tant seulement procreez de leurs corps, & descendans d'eux en ligne directe à tousiours & heritage perpetuel les chasteaux, villes, chastellenies, & preuostez foraines de Peronne, Mondidier & Roye, auec toutes leurs appartenances & appendances quelsconques tant en domaine, iustice, & iurisdictiõs, fiefs & arrierefiefs, patronages d'Eglises, collatiõs de benefices, cõme autres droits, profits, & emolumens quelsconques, à les tenir du Roy & de la courõne de France en foy & hõmage, & en Pairrie de France souz le ressort & souueraineté de sa Cour de Parlement sans moyen. Auec ce baillera & transportera le Roy à mõdit seigneur le Duc de Bourgogne à celuy de ses hoirs dessusdits masles auquel il delaissera apres son decez lesdites villes & chastellenies de Peronne, Mondidier & Roye, tous les profits & emolumens quelsconques, qui escherront en icelles villes, chastellenies & Preuostez foraines à cause des droits royaux, en quelque maniere que ce soit, tant en regalles, confiscations, amendes, exploits de iustice comme autrement pour en iouyr par mondit seigneur le Duc de Bourgogne & sondit hoir apres leurs vies & du suruiuant d'eux tant seulement, & par la maniere dessus declaree. C'est à sçauoir qu'à la nomination de mondit seigneur de Bourgogne & de son hoir masle apres luy le Roy commettra & ordonnera celuy qui sera gouuerneur & Baillif desdites villes & chastellenies pour mondit seigneur le Duc de Bourgogne, Iuge royal commis de par luy à cognoistre de tous cas & autres choses procedans desdites villes, chastellenies, & Preuostez foraines, & és villes subiettes à ressortissement à icelles aussi auant & par la maniere que l'ont faict & accoustumé de faire par cy deuãt les Baillifs royaux de Vermandois & d'Amiens. Et en outre seront commis, si mestier est, par le Roy à la nomination de mondit seigneur de Bourgogne & de sondict hoir masle, tous autres officiers necessaires pour l'exercice de la iurisdictiõ & droits Royaux cõme chastellains, capitaines, preuosts, sergens, receueurs, & autres qui exerceront leurs offices au nom du Roy & au profit de mondit seigneur le Duc de Bourgogne & de sondit hoir masle apres luy, comme dit est dessus, & semblablement par le Roy, serant transportees & baillees à mondit seigneur le Duc de Bourgogne & sondit hoir masle apres luy, tous les profits des aydes : assauoir du grenier à sel, quatriesme de vins vẽdus en detail, impositions de toutes dẽrees, tailles, fouages & autres aides & subuentions quelsconques qui ont ou auront cours, & qui sont ou seront imposees sur lesdites villes, chastelenies, & Preuostez foraines de Peronne, Mondidier & Roye, & és villages & terres ressortissants à icelles villes, chastellenies, & preuostez foraines, pour en iouyr par mõdit seigneur le Duc de Bourgogne, ou sondit hoir masle durant le cours de leurs vies, & du suruiuant d'eux, auquel mondit seigneur de Bourgogne & sondit hoir masle apres lui, appartiendra la nomination de tous les officiers à ce necessaires soyent esleuz, clercs, receueur, sergens & autres, & au Roy leur commission & institution comme dessus. En outre de la part du Roy sera delaissé à mondict seigneur le Duc de Bourgogne & celuy de ses heritiers, auquel apres son deceds il laissera le Comté d'Arthois, la compensation des aides en ladicte Comté d'Artois, ressorts & enclauements d'icelle, montans à present icelles compensations à quatorze mille francs par an ou enuiron: sans ce que mondict seigneur le Duc ou sondict hoir apres luy durant leurs vies, soyent astraincts d'en auoir autre don, ny octroy du Roy ne de ses successeurs. Et nommeront mondit seigneur & sondict hoir apres luy tels officiers que bon leur semblera pour le faict de ladite composition, tant esleuz, receueurs, sergents qu'autres, lesquels ainsi nõmez, le Roy sera tenu d'instituer & commettre, & leur en faire bailler les lettres. Que le Roy baillera & transportera à mondict seigneur le Duc de Bour-

Peronne donnee au Duc.

Mondidier & Roye.

Nomination du Duc.

Profits & droits cedez au Duc.

Officiers nommez par le Duc & ses hoirs.

Villes de la riuiere de Somme donnees au Duc.

M.CCCCXXXV.

A gogne pour luy, ses hoirs & ayans cause à tousiours, toutes les citez, villes, forteresses, terres & seigneuries appartenans à la couronne de France dessus la riuiere de Somme, de l'vn costé & de l'autre, comme S. Quentin, Corbie, Amiens, Abbeuille & autres : ensemble toute la Comté de Ponthieu deça & delà la susdite riuiere de Somme, Dourlens, S. Riquier, Creuecœur, Arleux, Mortaigne, auec les appartenāces & appendances quelconques, & toutes autres terres qui peuuent appartenir à ladite couronne de France, depuis ladite riuiere de Somme inclusiuement. Cōprenant aussi les villes du costé d'Artois, de Flandres & de Hainaut, tant du Royaume comme de l'Empire : en y comprenant aussi au regard des villes seans sur ladite riuiere de Sōme, du costé de France, les banlieux & escheuinages d'icelles villes, pour en ioüyr par mondit seigneur le Duc de Bourgongne, sesdits hoirs & ayans cause à tousiours desdites citez, villes & forteresses, terres & seigneuries, en tous profits & reuenus, tant en domaines, comme des aides ordonnees pour la guerre, & aussi des tailles & emolumens quelconques, & sans y retenir de la part du Roy, fors les foy & hommage de souueraineté. Lequel transport & bail se fera cōme dit est par le Roy au rachapt de la somme de quatre cens mille escus d'or vieux de 64. au marc de Troyes 8. onces pour le marc, & d'aloy à 24. Karats, & vn quart de Karat de remede ou autre monnoye d'or courant à la valeur, duquel rachapt de monseigneur le Duc de Bourgongne seront baillees lettres bonnes & suffisantes, par lesquelles il promettra pour luy & les siens, que toutes & quantesfois qu'il plaira au Roy & aux siēs faire ledit rachapt, mondit seigneur de Bourgongne & les siens seront tenus en receuant ladite somme d'or de rendre & laisser au Roy & aux siens toutes lesdites citez, villes, forteresses & seigneuries comprises en ce present Traicté tant seulement.

Et leurs escheuinages.

B *Transport racheptable.* *Par le Roy.*

Et sera content en outre mondit seigneur de Bourgogne de receuoir le payemēt de quatre cens mille escus d'or à deux fois, c'est à sçauoir pourueu qu'il ne sera tenu rendre lesdites villes, citez, forteresses, terres & seigneuries, n'aucunes d'icelles, iusques à ce que ledit payement soit accomply, & qu'il ait receu le dernier denier des quatre cens mille escus d'or, & cependant seront à mōdit seigneur le Duc de Bourgogne les fruits siens de toutes lesdites citez, villes, forteresses & seigneuries, tāt de domaine comme des aides & autres, sans en rien deduire ne rabatre du principal.

Payement fait au Duc. *Les fruits siens.*

C Et est à entendre qu'audit transport & bail que fera le Roy comme dit est, ne seront point comprises les citez de Tournay, Tournesis & S. Amand : mais demoureront és mains du Roy, reserué Mortagne, qui est comprise & demeure és mains & gouuernement de mōdit seigneur le Duc de Bourgogne, ainsi que dessus est dit. Et cōbien que ladite cité de Tournay ne doiue point estre baillee à mondit seigneur de Bourgogne, ce nonobstant est reserué à mondit seigneur de Bourgogne l'argent à luy accordé par ceux de Tournay par certain traité & accord qu'il a auec eux, durāt iusques à certain temps & annees auenir, & lequel argent lesdits de Tournay payeront plainement à mondit seigneur le Duc de Bourgogne. Et pource que mondit seigneur le Duc de Bourgogne pretēd auoir droit en la Comté de Boulogne sur la mer, laquelle il tient & possede, & pour bien de paix, icelle Comté de Boulogne sera & demourera à mondit seigneur de Bourgogne, & en ioüyra en tous profits & emolumens quelcōques pour luy, ses enfans, & hoirs masles procreez de son corps seulement, & en apres demourera icelle Comté à ceux qui droit y ont ou auront. Et sera tenu le Roy d'appaiser & contenter lesdites parties pretendans auoir droit en icelle Comté, tellement qu'en cependant ils ne demādent ne querellent rien, ne facent aucune poursuitte à l'encōtre de mondit seigneur de Bourgogne & sesdits enfans. Que le chastel, ville, Cōté & seigneurie de Gyen sus Loire, qu'on dit auoir esté donnee & transportee auec le Comté d'Estampes & la seigneurie de Dourdan par feu monseigneur le Duc de Berry à feu monseigneur le Duc Iean, pere de mondit seigneur de Bourgogne, seront de la part du Roy mises & baillees reaument & de fait és mains de nous Duc de Bourbon & d'Auuergne, tantost apres ledit accord passé pour tenir & gouuerner l'espace d'vn an ensuiuant, & iusques à ce que durant ledit an Iean de Bourgogne Comte d'Estampes, ou mondit seigneur pour luy auront monstré ou fait monstrer au Roy ou à son conseil les lettres dudit don, fait à mondit seigneur de Bourgogne par feu mondit seigneur de Berry, lesquelles veues, si elles sont trouuees suffisantes & vallables, sommairement & de plain

Reseruation de Mortagne. *Droit de Boulogne.*

D *Gyen sur Loyre.* *Estampes & Dourdan donnees au Duc.*

M.cccclxxv. & sans quelconques procez, nous Duc de Bourbonnois & Auuergne serons tenus A
de bailler & deliurer audit Comte d'Estampes ou à mondit seigneur de Bourgogne pour luy, lesdits ville & chastel de Gyen sur Loyre comme à luy appartenans, par le moyen & transport que luy a fait mondit seigneur de Bourgogne: sans ce que de la part du Roy l'on puisse ne doiue alleguer aucune prescription ou laps, depuis le

Droit d'icelle

decez de feu mondit seigneur de Berry. Et aussi nonobstant quelconques conditions ou oppositions d'autres qui voudront pretendre droit en ladite Comté de Gyen, ausquels, si aucuns en y a, sera reserué leur droit pour le poursuiuir par droit de iustice quand bon luy semblera contre ledit Comte d'Estampes. Que par le Roy sera instituee & payee à mondit seigneur le Comte d'Estampes & à mondit seigneur le Comte de Neuers son frere, la somme de trente-deux mille deux

Sõme rendue.

cens escus d'or, que feu le Roy Charles dernierement trespassé fit comme on dit prendre en l'Eglise de Roüen, où icelle somme estoit en depost, comme deniers de mariage appartenans à feuë madame Bonne d'Artois leur mere, au cas

A termes raisonnables.

qu'on fera directement apparoir que telle somme soit, & ait esté allouëe ou comptee au profit du Roy Charles, & payera icelle somme de trente-deux mille deux B
cens escus à tels termes raisonnables qui seront aduisez, apres le payement fait & accomply à mondit seigneur de cinquante mille escus dont dessus est faite mention.

Debtes deues au Duc.

Et au regard des debtes que mondit seigneur le Duc de Bourgogne dit & maintient à luy estre tenuës & deuës par feu ledit Roy Charles, tant à cause des dons & pensions, comme autrement montant à moult grande somme de deniers son droit tel qu'il a & doit auoir pour la recouurance d'icelles debtes luy demourera sauf & entier. Que mondit seigneur de Bourgogne ne sera tenu faire foy & hom-

Exempt de subiections.

mage ne seruice au Roy des terres & seigneuries qu'il tient à present au Royaume de France, ne de celles qui luy pourroient escheoir cy-apres par succession audit Royaume, mais sera & demourera exempt de sa personne en tout cas de subiections, hommages, ressorts, souuerainetez, & autres du Royaume durant la vie de luy, mais apres son decez mondit seigneur de Bourgogne à son fils & successeur en la couronne de France, les hommages, fidelitez & seruices qui à ce sont appar- C

Ses successeurs feront hommage.

tenans. Et aussi si mondit seigneur de Bourgogne alloit de vie à trespas deuant le Roy, ses heritiers & ayans cause feront au Roy lesdits hommages, fidelitez & seruices ainsi qu'il appartiendra. Et pource que cy-apres mondit seigneur de Bourgogne, tant ces lettres qui se feront de la paix, comme és autres lettres & escriptures, & aussi de bouche recognoistra & nommera, & pourra nommer & recognoistre le Roy son souuerain, offrans & presentans lesdits Ambassadeurs du Roy, que lesdites nominations & recognoissances, tant par escript que de bouche ne portent au-

Exemption en vertu.

cun preiudice à ladite exemption personnelle de mondit seigneur le Duc, sa vie durant, & que ladite exemption demeure en sa vertu selon le contenu en l'article precedent.

Ses successiõs

Et aussi qu'icelle nomination & recognoissance ne s'estende qu'aux terres & seigneuries qu'iceluy monseigneur de Bourgogne tient ou tiendra en ce Royaume. Que au regard des feaux subiets de mondit seigneur de Bourgogne, des seigneuries qu'il tient & doit auoir par ce present traicté, & qui luy pourroient escheoir par D

Ses subiets.

succession au Royaume de France, durant les vies du Roy & de luy, ils ne seront point contraints d'eux armer au commandement du Roy ne de ses officiers, supposé ores qu'ils tiennent auec ce du Roy aucunes seigneuries & terres: mais est contant le Roy que toutes les fois qu'il plaira à monseigneur de Bourgogne mander ses feaux subiets pour ses guerres soit au Royaume ou dehors, ils seront contraints d'y aller sans pouuoir venir au mandement du Roy, si lors il les y mandoit.

Cõditions sur les Anglois.

Et fut fait au regard des seruiteurs de mondit seigneur de Bourgogne qui sont ses familiers & seruiteurs de son hostel supposé qu'ils ne soient point ses subiets. Et toutesfois s'il aduenoit que les Anglois ou autres leurs alliez facent guerre cy-apres à mondit seigneur de Bourgogne, ou à ses pays & subiets à l'occasion de ce present traicté, ou autrement, le Roy sera tenu de secourir & ayder mondit seigneur de Bourgogne & ses pays & subiets, ausquels on feroit guerre, soit par

A mer ou par terre à toute puissance ou autrement, selon que le cas requerra, & tout ainsi comme pour son propre faict. M. cccc xxxv. Le Roy ne fera paix.

Et que de la part du Roy & de ses successeurs Rois de France ne sera faite ne promise, ne souffert faire par les Princes seigneurs dessusdits aucune paix, traicté ou accord auec son aduersaire par ceux de la part d'Angleterre, sans le signifier, & faire assauoir à mondit seigneur le Duc de Bourgogne, & à son heritier principal apres luy & sans leur expres consentement, & les y appeller & comprendre si comprins y veulent estre, pourueu que pareillement soit faict du costé de mondit seigneur le Duc de Bourgogne & son heritier principal, au regard & entant que lui touche la guerre d'Angleterre. Et que mondit seigneur de Bourgogne, & tous ses feaux subiets & autres qui par cy deuant ont porté en armes l'enseigne de mondit seigneur: c'est assauoir la Croix sainct Andrieu, ne seront point contraincts de prendre autre enseigne en quelconque mandement ou armee qui soient en ce Royaume ou dehors, soit en la presence du Duc ou de ses Connestables, & soient à ses gages ou soudoyez ou autrement. Que le Roy fera restituer & desdommager de leurs pertes raisonnables, & aussi de leurs rançons ceux qui furent prins le iour de la mort dudict feu Monseigneur le Duc Iean Dieu pardoint, & qui y perdirent leurs biens, & furent grandement rançonnez. San s signifier au Duc. La Croix S. André. B

Qu'au surplus abolition generale soit faite de tous cas aduenus & de toutes choses dites, passees, & faites à l'occasiõ des diuisions de ce Royaume, excepté ceux qui perpetrerent ledit mauuais cas, ou qui furent consentans de la mort dudict feu Monseigneur le Duc Iean, lesquels seront & demeureront hors de tout traitté, & qu'au surplus chacũ de costé & d'autre retourne au sien, c'est assauoir les gẽs d'Eglise à leurs benefices, & les seculiers à leurs terres, rentes, heritages, possessions & biens immeubles en l'estat qu'ils sont: reserué des terres seigneuries estans en la Comté de Bourgogne, lesquelles mondit seigneur de Bourgogne, ou feu Monseigneur son pere ont eues & receues & ont donnees à autruy comme confiscations & confisquees à eux à cause desdites guerres & diuisions, lesquelles seront & demeureront nonobstant ladicte abolition, & accord, à ceux qui les tiennent & possedent. Mais par tout ailleurs chacun reuiendra à ses terres & heritages comme dit est, sans ce que pour demolition & empirement, gardes de places, ou reparations quelconques, on peust rien demander l'vn à l'autre. Et sera chacun tout quitte de rentes, de charges escheuës du temps qu'il n'aura iouy de ses terres & heritages. Mais au regard des meubles pris d'vn costé & d'autre, iamais n'en pourra estre aucune chose poursuitte, querelle, ne question faite d'vn costé ne d'autre. Abolition generale. Chacun retourne aux siens. Confiscations demeureront. C Descharge de rente.

Et en ce present traicté seront comprins de la part de mondit seigneur de Bourgogne tous les gens d'Eglise, nobles, bonnes villes, & autres de quelque estat qu'ils soient qui ont tenu son party, & de feu monseigneur son pere, & iouyront du benefice de ce present traicté tant au regard de l'abolition, comme de recouurer & auoir tous leurs heritages & biens immeubles à eux empeschez tant au Royaume qu'au Dauphiné à l'occasion desdites diuisions: pourueu qu'ils accepterõt ce present traicté & en voudront iouyr. Gens d'Eglise comprins. Renonciatiõ d'alliance.

Et renoncera le Roy à l'alliance qu'il a fait auec l'Empereur contre mondit seigneur de Bourgogne, & à toutes autres alliances par lui faites auec quelconques ou Princes ou seigneurs quels qu'ils soient à l'encontre de mondit Seigneur le Duc de Bourgogne: pourueu que mondit seigneur le Duc de Bourgogne en face pareillement. Et sera tenu en outre & le promettra à mondit seigneur de Bourgogne de le soustenir & ayder à l'encontre de tous ceux qui le voudroient guerroyer ou faire dommage par voye de guerre ou autrement. Et pareillement fera & promettra mondict seigneur le Duc de Bourgogne, sauf toutes-fois l'exemption de sa personne, à vie, comme dessus est declaré. Et consentira le Roy & baillera ses lettres, que s'il aduenoit cy apres que de sa part fût enfraint ce presẽt traicté, ses vassaux, feaux, & suiets presẽs & à venir ne soient plus tenus de luy obeyr & seruir, mais soiẽt tenus deslors de seruir mondit seigneur de Bourgogne & ses successeurs à l'encontre de luy, & qu'audit cas tous lesdits vassaux, subiets, & seruiteurs soient absous & quittes de tous sermens de fidelité, & toutes autres promesses & obligations des D Le Roy soustiendra le Duc. Si le Traitté s'enfraint.

M. ccccxxxv.

Gens d'Eglise compris.

seruices en quoy ils pourroient estre tenus parauant enuers le Roy Charles, sans ce A
que pour le temps apres aduenir il leur peut estre imputé à charge, & qu'on leur peut rien demander, & que dés maintenant comme pour lors le Roy Charles leur commande d'ainsi le faire, & les quitte & descharge de toutes obligations & sermēs au cas dessusdit.

Et que pareillement soit fait & consenti du costé de mondit seigneur le Duc de Bourgogne au regard de ses vassaux, feaux, suiets, & seruiteurs. Et seront de la part du Roy Charles, faictes les promesses, obligations, & submissions touchant l'entretenement de ce present Traité és mains de monseigneur le Cardinal de saincte Croix, Legat de nostre Sainct pere le Pape, & de monseigneur le Cardinal de Cypre, & autres Ambassadeurs du sainct Concile de Basle, le plus ample que l'ō pourra aduiser, & sur les peines d'excomuniement, aggrauation, reagrauation, interdit en ses terres & seigneuries, & autres le plus auant que la censure de l'Eglise pourra estendre en ceste partie, selon la puissance & pouuoir qu'ont mesdits seigneurs les Cardinaux de nostre sainct pere le Pape, & dudit sainct Concile: pourueu que pareillement soit faict du costé de mondit seigneur le Duc de Bourgogne. Auec ce fera le Roy auec son seelé bailler à mondit seigneur de Bourgogne, les seellez des seigneurs & Princes de son sang de son obeissance, comme mōseigneur le Duc d'Aniou, Charles son frere, monseigneur le Duc de Bourbon, monseigneur le Comte de Richemont, monseigneur le Comte de Vendosme, le Comte de Foix, le Cōte d'Auuergne, le Cōte de Perdriac, & autres qu'on aduisera: esquels seellez desdits Princes & seigneurs sera incorporé le seellé du Roy. Et promettront d'ētretenir & maintenir de leur part le contenu dudict sellé, & s'il estoit enfraint de la part du Roy, de en ce cas estre aydans & confortans mondit seigneur de Bourgogne & les siens à l'encontre du Roy. Et pareillement sera fait du costé de mōdit seigneur de Bourgogne.

Renonciatiō d'alliance.

Vassaux absous.

Obligation du Roy. B

Princes indictes.

Le Roy baillera ses seellez.

Que pareillement le Roy fera bailler semblables seellez de gens d'Eglise, & autres nobles & bonnes villes de ce Royaume de son obeissance, c'est assauoir ceux desdits gens d'Eglise & bonnes villes que mondit seigneur voudra nommer auec seurté de peines corporelles & pecuniaires, & autres seurtez que messeigneurs les Cardinaux, & autres seigneurs & Prelats cy enuoyez de par nostre sainct pere le Pape & le Concile y aduiseront appartenir. Et s'il aduenoit cy apres qu'il y eust aucune faute & obmission ou aucune infraction ou attentats faits sur le contenu desdits articles d'vne part & d'autre, ce nonostant ceste presente paix, Traicté, & accord seront & demeureront vertuables, & en leur pleine force, vertu, & vigueur. Et ne sera pour cela icelle paix reputee, cassee, ne annullee, mais les attentats seront reparez & amendez. Seront aussi les deffauts & obmissions accomplies & executees deuëment, tout selon que dessus est escrit, & à ce contraints ceux qu'il apartiendra par la forme & maniere que dit est.

Promesse de garder le Traitté.

Seurté de peines. C

Obmission de Traitte.

Contrainte.

Comme ayans de rechef esté tresinstamment exhortez, requis & sommez par lesdits Cardinaux, Ambassadeurs, & messagers du Saint Concile vouloir entendre & de nous incliner & condescendre (moyennāt les sommes dessusdites qui leur semblent estre raisonnables & suffisantes, & ne les pouuoir ne deuoir par raison refuser ainsi qu'ils nous ont dit) à paix & reunion auec mondit seigneur le Roy Charles: en nous disant & remonstrant en outre qu'ainsi le deuions faire selon Dieu, raison, & tout honneur, nonobstant les sermens, alliāces, & promesses pieça faites entre mon trescher & tresamé Seigneur le Roy d'Angleterre dernier trespassé & nous, pour plusieurs causes & raisons à nous remonstrees & alleguees par lesdits Cardinaux & autres Ambassadeurs dessusdits de par nostre S. pere & du Concile.

Paix auec le Roy. D

Reuerēce de Dieu.

Nous pour reuerence de Dieu principalement, pour la pitié & compassion que nous auons du pauure peuple de cedit Royaume qui tant a souffert en tous estats, & aux prieres, requestes, & sommations à nous faictes par lesdits Cardinaux & Ambassadeurs de nostredit Sainct pere le Pape, & le S. Concile de Basle, que nous tenons & reputons pour commandement, & comme Prince Catholique & obeissant fils de l'Eglise, eu sur ce grand aduis & deliberation de conseil auec plusieurs grands seigneurs de nostre sang & lignage & autres nos feaux vassaux,

Concile de Basle.

A subiets,& autres gens de conseil en grand nombre: Auons pour nous & nos successeurs feaux,vassaux, subiets, & autres gens de conseil adherans en ceste partie, fait & faits bonne & loyalle, ferme, seure, & tres-entiere paix & reunion auec mondit seigneur le Roy & ses successeurs, moyennant les offres & autres choses dessus escrites,qui de la part de mondit seigneur le Roy & ses successeurs nous doiuent estre faites & accomplies,& lesquelles offres de nostre part, & en tant qu'il nous touche, tenons pour agreables & les acceptons. Et dés maintenant consentons & faisons les renonciations, submissions, & autres promesses, & choses dessus declarees qui sont à faire de nostre part, & recognoissons mondit seigneur le Roy Charles de France nostre souuerain seigneur, au regard des terres & seigneuries que auons en ce Royaume.

M. cccc.xxxv.

Paix auec le Roy.

Cõtentemens & renonciation.

Promettons pour nous & nos hoirs par la foy & serment de nostre corps en parole de Prince,sur nostre honneur,& l'obligation de tous nos biens presens & à venir quelconques, ladite paix & reunion en toutes & singulieres choses cy-dessus transcrites tenir de nostre part, & en tant que toucher nous peut inuiolablement & à B tousiours, de poinct en poinct, tout & par la forme & maniere dessus escrite, sans faire,ou venir,ou souffrir faire au contraire, couuertement, ou en appert ou autrement en quelque maniere ou façon que ce soit. Et pour les choses dessusdites & à chacune d'icelles tenir, entretenir, & accomplir, nous submettons à la cohertion, conclusion, & contrainte de nostredit sainct Pere le Pape, dudit sainct Concile, & des dessusdits Cardinaux, ausquels & autres Ambassadeurs du Concile, & à toutes Cours, tant Eglise comme seculiere, vueillans & octroyans icelles & chacune d'icelles, estre contraint, & compellé par la censure de l'Eglise, tant & si auant, qu'il semblera expedient ausdits Cardinaux & Ambassadeurs de nostredit sainct Pere le Pape & du sainct Concile, au cas que faute y auroit de nostre part és choses dessusdites,ou aucunes d'icelles. Renonçans à toutes allegations & exemptions, tant de droit comme de fait que pourrions dire ou alleguer,au contraire,& par especial au droit,disant: Que generale renonciation ne vaut, si la speciale ne precede : & tout sans fraude,barat,ou mal engin. Et afin que ce soit chose ferme & stable à tousiours, C nous auons fait mettre nostre seel à ces presentes. Donné à nostre ville d'Arras le 21. iour du mois de Septembre l'an 1435. Ainsi signé par monseigneur le Duc de Bourgogne en son conseil.

Promesses du Duc.

A entretenir le Traicté.

Censure de l'Eglise.

Renõciation.

Les parties estans d'vne part & d'autre venus à telle finale conclusion de paix, & ayant pris fin ceste negociation, fut rapportee au lieu de S. Vast (là où ceste diette fut tenuë) l'Eucharistie & vne croix d'or sur vn coussin de velours, sur lesquels le Cardinal Legat fit iurer & promettre audit Duc de Bourgogne que iamais ne ramenteueroit la mort de feu son pere, & qu'il entretiendroit bonne paix & vnion auec le Roy Charles son souuerain seigneur & les siens. Et apres le Duc de Bourbon & le Connestable tenans la main sur la croix susdite, crierent mercy audit Duc de Bourgogne de par le Roy pour la mort de sondit feu pere, lequel leur pardonna pour l'amour de Dieu. Et lors les deux Cardinaux mirent les mains sur iceluy Duc, & l'absolurent du serment qu'il auoit fait aux Anglois : & pareillement furent absous plusieurs autres grands seigneurs de son party. Et ils firent sermẽt de leur part D d'entretenir icelle paix,tant ceux de la France comme ceux de celle de Bourgogne. Entre lesquels fit ce serment le seigneur de Launoy, lequel leuant la main prononça ces mots haut & clair: Voicy la propre main qui autresfois a fait les sermẽs pour cinq paix faites durant ceste guerre, desquelles nulles n'ont esté entretenuës, mais ie promets à Dieu que ceste-cy sera entretenuë de ma part, & que iamais ne l'enfraindray.

Iuremens.

De Princes.

Iuremẽt d'vn gentilhõme.

Incontinent apres les sermens faits de toutes parts, la paix fut publiee & proclamee à son d'infinies trompettes qui tirerent les larmes de ioye à tout le peuple. Et ne faut demander si la resioüyssance fut grande par la ville : car generalement il sembloit que non les hommes seulement s'en resioüyssoient, mais aussi les Elemens, & tout ce qui est en nature. Et se leua vne voix de consolation en ce peuple, qui ne cessa par plusieurs iours de crier à haute voix, Noël, par toute la ville, & se commencerent nouueaux esbatemens & ieux publics & priuez, mesmement en l'hostel du Duc de Bourgogne, où seigneurs, dames, & damoiselles

Ioye publique.

En la cour du Duc.

M.ccccxxxv. commencerent à faire & dresser festes, combats, dances, festins, mommeries, & autres resioüyssances, au grand plaisir & contentement de tous les Ambassadeurs estrangers : lesquels apres auoir esté festoyez par plusieurs iours par le Duc de Bourgogne, prindrent congé, & se retirerent bien satisfaits & contens. A

IV.

Traicté semble honteux.

Mais profitable.

Combien que ledit Traicté de prime-face semblast estre honteux à l'honneur du Roy Charles & de la couronne de France, veu les soubsmissions & conditions ausquelles le Roy se soubsmettoit, si est-ce que qui considerera la necessité extreme en laquelle le Roy & le peuple estoient reduits, il trouuera que puis qu'il estoit profitable il n'estoit point honteux, & qu'en ces extremitez il ne faut auoir esgard à tous ces respects, ains à la commodité & vtilité qui prouient de ce que l'on fait, car moyennant ce Traicté les intelligences du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgogne se rompirent, & le Roy Charles arracha des mains des Anglois tout son Royaume, horsmis Calais, qui depuis leur a esté ostee. Les Ambassadeurs du Roy d'Angleterre ne voulurent attendre la conclusion de la paix faite à Arras, ains sans l'attendre partirent, mais le Duc de Bourgogne escriuit audit Roy, & l'aduertit dudit Traicté & de la paix & reconciliation qu'il auoit faite auec le Roy Charles à l'instante poursuitte, priere, requeste, remonstrance, & sommation des Cardinaux Legats du Pape & des Ambassadeurs du Concile de Basle, & de tous les Princes de la Chrestienté qui estoient venus en ladite ville d'Arras. B

Anglois mal contens.

Accusation du Duc.

Les histoires Angloises disent que le Duc de Bourgogne pour effacer la note de la vilennie qu'il auoit commise en ce qu'il auoit traistrement abandonné la cause dudit Roy Anglois, luy enuoya faire ses excuses de ce Traicté. Mais ledit Duc auoit enuoyé audit Roy ses lettres par vn Roy d'armes, & vn Heraut accompagné d'vn Docteur en Theologie Cordelier, enuoyé de la part des Cardinaux Legats. Toutesfois lesdits Roy d'armes, Heraut, & Docteur estans arriuez à Douures, le Roy Anglois leur fit faire defence de ne sortir de leurs logis, & cependant les lettres dudit Duc furent à Londres portees au Roy, & luy present leuës en plein conseil. La lecture de ces lettres troubla tellement le sens de ce Roy qu'il se mit à pleurer, & deslors dit que ce Traicté & l'intelligēce nouuelle d'entre le Roy Charles & ledit Duc, seroient cause de la perte des terres qu'il auoit en France. C

Sa purgation à l'Anglois.

Traicté dommageable à l'Anglois.

Rage de peuple contre les Bourguignōs

Les Princes & seigneurs Anglois presens à la lecture de ces lettres, ne furent moins confus & tristes que le Roy, & sortans du conseil sans aucune conclusion, & s'assemblans par troupes disoient plusieurs villenies & reproches contre le Duc, l'appellans traistre, perfide, desloyal & trompeur. Et comme parmy la ville le bruit courut de ce Traicté, de paroles on vint aux mains, car le peuple par ceste nouuelle eschauffé en fureur, se rua auec telle furie & rage contre tous les Flamans, Hannuyers, Hollandois, Brabançons & Picards, & autres subiets du Duc de Bourgogne qui estoient à Londres pour le trafic, qu'il en tua & massacra vn grand nombre, deuant que par commandement du Roy il peut estre retiré ny retenu de ses massacres.

Remonstrance au Duc.

Tourmenter son ennemy.

Ledit Roy, à ce que disent les histoires Angloises, ayant commandé qu'on ne tuast plus, pria ceux que le Duc auoit enuoyez vers luy, dire de sa part audit Duc qu'il le prioit de ne se rendre sans occasion ennemy des Anglois, ains qu'il eut à aduiser de garder & entretenir vne ancienne amitié, qui estoit beaucoup meilleure qu'vne nouuelle guerre. Qu'il ne changeast inconsiderement les choses certaines pour les incertaines, & qu'il aduisast bien de ne mesler ses affaires qui estoient en bon estat auec ceux de Charles qui estoient en estat piteux & deploré, & qu'il se gardast bien de tomber temerairement & indiscrettement du haut de sa bonne fortune au preiudice d'vne miserable. Le Roy Anglois ayant fait ceste responce aux deputez du Duc, il pensa qu'il se deuoit venger de l'iniure que ledit Duc luy auoit faite, & luy dresser vne partie pour luy donner bien des affaires, afin qu'estant empesché à iceux il peut moins facilement secourir le Roy Charles. Adonc il enuoya secrettement des hommes en Flandres pour solliciter & pratiquer par dons & promesses les chefs factieux des villes pour s'esleuer contre ledit Duc. Ces hommes bien instruits par le Roy Henry de ce qu'ils deuoient faire, allerent à Gand pour tenter & esmouuoir les Gantois, mais ils ne peurēt rien D

A faire enuers eux, dautant que ces peuples voyoient que les affaires des Anglois du costé de deça de iour en iour alloient de mal en pis. M. cccc.xxxv.

Sur ces entrefaites ledit Roy Henry fut aduerty que le Duc s'estoit emparé de plusieurs villes que tenoient les Anglois, & y auoit en son nom estably nouueaux officiers & mis les Anglois dehors. Ce qui renforça la haine dudit Roy contre le Duc. Les villes prises par ledit Duc sur les Anglois, furent Amiẽs, Corbie, S. Quentin, S. Riquier, Abbeuille, Dourlens & Monstrueil. Les histoires Angloises disent que ceux que le Duc enuoya vers le Roy d'Angleterre furent bien oüys, & eurent la response susdite, mais d'autres disent qu'ils ne peurent iamais voir ledit Roy, ny parler aucunement à luy, ains que la responce leur fut faite par personnes interposees par ledit Roy, & qu'apres l'auoir euë il leur fut commandé de vuider vistemẽt le Royaume.

Renforcemẽt de haine.

Respõse rude

Ces choses aduindrent en l'an 1435. auquel en l'hostel du Roy à Paris pres Sainct Paul, mourut Isabel de Bauiere iadis femme du Roy Charles 6. & mere du Roy Charles 7. Son corps fut mis en vn batteau, & porté en l'Eglise sainct Denys en petite solemnité, accompagné seulement de quatre hommes. Les Anglois qui tenoient la ville de Paris luy firent ceste indignité, bien que par le contract de mariage fait entre leur feu Roy Henry cinquiesme & la fille de ladite Royne, ils eussent promis au Roy Charles sixiesme & à elle de leur donner l'entretenement qui seroit conuenable à vn Roy & à vne Royne. Ce qu'ils ne tindrent pas, car ils la laissoient mourir de faim la pluspart du temps, & ne luy entretenoient qu'vn petit nõbre d'hommes & de femmes, & pour luy faire encore plus grande indignité, luy disoient souuent que le Roy Charles septiesme son fils estoit illegitime, & que n'estant pas fils du Roy Charles sixiesme, il ne deuoit pas succeder à la couronne de France.

Mort d'Isabel de Bauiere.

B

Promesse non tenue.

Ces reproches meslees auec les necessitez qu'ils luy faisoient endurer, la firent mourir deuant ses iours. Mais c'estoit punition diuine, car ceste femme oubliant ce qu'elle auoit appris des loix de Frãce, pour grand despit qu'elle eut de ce que Charles son fils, pressé de la necessité, se saisit de quelques deniers qu'elle auoit cachez, fut si mauuaise, que pour se venger de cela elle quitta le party de sondit fils, & se mit de celuy des ennemis du Royaume, qui la payerent selon son merite, & le desaduantagea pour aduantager sa fille. Aussi mourut-elle miserablement apres auoir ruiné le Royaume. Ce fut elle qui apporta en France les grands bombans, & l'vsage commun des pierreries, & des riches & somptueux habits, & à ceste occasion fut appellee la grand Gorre, vieil mot François, qui signifie autant que bombance & brauerie.

Iniures faites à Isabel.

C

Sa malice & sa fin.

En celle mesme annee & au mesme mois, qui fut au mois de Septembre, le Duc de Bethfort Regent en France pour le Roy d'Angleterre, selõ nos Chroniques mourut à Roüen, & selon les Angloises à Paris, & son corps fut porté à Roüen, & enterré en la grande Eglise de ladite ville. Apres la mort du Duc de Bethfort les affaires d'Angleterre en France qui estoient fort esbranlez, commencerent de decliner encore dauantage, de sorte qu'on vit bien qu'ils n'auoient ny conducteur, ny maistre, ny Regent, car alors quelques peuples François deliurez de la peur que leur faisoit la puissance & authorité dudit Duc, non seulement se reuolterent contre les Anglois, mais aussi appertement prindrent les armes contr'eux, & ainsi en peu de tẽps les affaires d'Angleterre prindrent vn grand changement. Toutesfois pour cela les Anglois ne perdirent cœur, ains d'vn commun consentement l'authorité des affaires fut donnee à Emond Duc de Sommerset & à Richard Duc d'Yorch, ausquels ils auoient toute leur esperance.

Mort du Duc de Bethfort.

Affaires Anglois mal.

D

Le Roy Anglois qui n'auoit voulu receuoir le Traicté d'Arras & la paix qui par iceluy luy estoit donnee, s'en repentit bien puis apres de l'auoir refusee auec les places que le Roy luy auoit offertes, car pour trop vouloir estraindre & embrasser, il perdit ce mesme dont il auoit l'entiere & paisible iouyssance. Le Roy & le Duc de Bourgogne firent en la ville d'Amiens publier certains mandemens, par lesquels les impositions & subsides qui d'ancienneté estoient payez, & qui auoient esté supprimez par les guerres estoient remis sus. Cela fit esmouuoir le peuple en armes, qui esleut pour son Capitaine vn nommé Honoré Cobrain, &

Repentance.

Subsides font sedition.

M.cccc.xxxvi iura de ne payer iamais imposition ny subside. Ces seditieux tuerent quelques officiers du Duc, qui pour appaiser ceste sedition y enuoya Iean de Brimeu auec bon nombre de gens de guerre, lequel arriué en ladite ville print quelques rebelles, entre lesquels fut Cobrain, & fit aux vns coupper les testes, & fit pendre & noyer les autres. Ceste iustice purgea la ville d'Amiens de seditieux, & la mit en l'obeissance du Duc. A

Seditieux punis.

Entreprises.

Sur ces entrefaites les Anglois de la frontiere de Boulonnois marris de la paix faite entre le Roy Charles & le Duc Philippes de Bourgogne, firent des entreprises sur les places des Bourguignons, & les Bourguignons sur celles des Anglois, de sorte que les Anglois cuiderent surprendre la ville d'Ardres. Ceux de la part de Bourgogne en firent autant au Crotoy. Mais ny les vns ny les autres ne vindrent à bout de leurs entreprises. D'autre costé en Champagne les Anglois furent chassez de plusieurs forteresses, & ceux de Pontoyse rendirent leur ville au sieur de l'Isle-Adam auparauant partisan des Anglois, mais alors leur grand ennemy depuis le Traicté d'Arras. Ainsi furent les affections changees par ledit Traicté, & comme la haine & la vengeance du Duc de Bourgogne fit les Anglois seigneurs de la France, ainsi apres qu'elle fut saoullee & passee elle les chassa de ce Royaume, & deliura les François de la subiection des estrangers, & lors cognurent les Anglois que l'amitié & intelligence dudit Duc, estoit le seul instrument qui leur auoit mis la France entre les mains, car depuis que le Duc Philippes de Bourgogne les eut abandonnez, leurs affaires ne cesserent de decheoir iusques à ce qu'ils fussent au fonds de leur ruine. Ce qui est bien considerable pour la force vnie de France, qui semble estre inuincible, si les guerres ciuiles ne la rompent. B

Changement de volontez.

Leurs affaires descheent.

En l'an 1436. le Mardy des Feries de Pasques, le Comte de Richemont Connestable de France, le bastard d'Orleans, & autres seigneurs François & Bourguignōs estans à Pontoyse, delibererent de venir loger en la ville de S. Denys toute desmantelee & ruinee, hormis la tour du Venin gardee par vn Capitaine nommé Brichanteau, & vne troupe d'Anglois. Estans en chemin ils furent aduertis que quelques Anglois estoient sortis de Paris pour les venir combattre. Eux qui ne demandoient pas mieux, leur espargnerent la moitié du chemin, dont se rencontrans pres d'vn petit ponceau de pierre qui est par delà S. Denys sur le chemin de Pontoyse, les Anglois deffaits perdirent trois à quatre cens hommes qui moururent sur le champ, & plusieurs pris prisonniers, entre lesquels fut Thomas de Beaumont leur chef. La chasse dura iusques aux portes de la ville de Paris, pres desquelles plusieurs Anglois furent tuez par les François, lesquels s'en retournans à sainct Denys y logerent, & assaillirent la tour du Venin, qui fut si vaillamment defenduë par Brichanteau & les Anglois qu'il auoit auecques luy, que pour l'heure ils ne la voulurent rendre. C

Entreprise sur S. Denys.

Anglois deffaits. Tour du Venin.

Le Connestable fut aduerty que les plus notables hommes de la ville de Paris estoient grandement ennuyez de la longue domination des Anglois, & desireux de retourner sous l'obeissance du Roy Charles leur naturel seigneur. Mais l'Euesque de Theroüenne qui se disoit Chancellier de France pour le Roy d'Angleterre, le seigneur de Vvillugby Capitaine de Paris, & autres qui estoiēt en la ville auec quinze cens combattans, les tenoient en si grande crainte & subiection qu'ils n'osoient declarer ceste bonne volonté. Toutesfois ils la firent secrettement entendre audit Connestable par quelques-vns des leurs, & luy firent remonstrer que puis que les villes de Corbeil, de Lagny, Pontoyse, Meulan, S. Denys, Poissy, & le bois de Vincennes, & plusieurs autres places estoient tenuës par les gens du Roy, desquelles leur pouuoient venir viures par eau & par terre, il luy seroit bien aisé d'affamer la ville de Paris & la contraindre à se rendre au Roy. D

Volonté contrainte.

Intelligence à Paris.

Le Connestable ayant cest aduis auec les intelligences qui luy furent donnees dedans la ville, alla auec les forces qu'il auoit fait passer au pont de Poissy, & le troisiesme iour d'Auril 1437. ou selon d'autres 36. arriua deuant la ville de Paris du costé des Chartreux. Quelques notables hommes de la ville intelligens auec le Connestable aduertis de sa venuë si pres de leurdite ville, prindrent les armes, & s'assemblans par les carrefours & crians S. Denys, esmeurent tellement le peuple de ladite ville contre les Anglois & leurs adherans, qu'il leur courut sus, & en tua

& print

A & print vn grand nombre, mesmement de ceux qui tenoient leur party. M.CCCXXXV.

Les Anglois cuiderent gaigner la porte sainct Denys, mais les chaines incontinent furent tendues par les rues, & lors hõmes, femmes, & enfans du haut des fenestres commencerent à leur ietter tables, treteaux, busches, pierres, & eau chaude, & tout ce qu'ils pouuoient trouuer pour les assõmer, & par les rues les poursuyuoiẽt, tuoient, & massacroient. L'Euesque de Therouenne & le sieur de Vvillugby, & Morhier Preuost de Paris se retirerent en la Bastille saint Anthoine. Durant ce conflict plusieurs François eschellerent les murs de la ville, les autres y entrerent par basteaux, pource que les portes saint Iacques & saint Michel estoient fermees, & les clefs d'icelles entre les mains de l'Euesque de Therouenne. Mais estant lesdictes portes rompues par ceux de la ville, le Connestable, le bastard d'Orleans, & les autres de leur troupe y entrerent, ayans les espees nues au poing crians sainct Denys, viue le noble Roy de France.

Anglois tuez à Paris.

Portes de Paris rompues.

Toutes sortes d'allegresses furent ce iour là monstrees, les cloches sonnerent, feux de ioye furent faicts par les carrefours, tables furent dressees, & en toutes B les Eglises graces & loüanges furent rendues à Dieu. Bon guet fut mis deuant la Bastille, laquelle selon les histoires Angloises fut le lendemain viuement & furieusement assaillie, mais les Anglois pour quelques iours se defendirent vaillamment, esperans auoir secours des Ducs de Sommerset & d'Yorch. Mais lesdits Ducs ne sçachans que les dessusdits se fussent sauuez en ladicte Bastille, d'autant que les chemins estans interceptez par les Fraçois, ils n'en pouuoiẽt auoir aucunes nouuelles, ne leur enuoyerent aucun secours, ains pensoient apres auoir ouy la nouuelle de la reuolte de Paris que Vvillugby eust esté, ou prins ou tué parmy le tumulte du peuple. En fin Vvillugby se voyant n'estre point secouru rendit la place, & se retira sain & sauf à Rouen vers lesdits Ducs. Voila ce que disent les histoires Angloises. Les nostres disent que les Anglois qui estoient dedans la Bastille se voyans furieusement battus, & sans esperance d'estre secourus parlementerent, & demanderent qu'on les laissast aller leurs vies & biens saufs. Surquoy fut assemblé le conseil des seigneurs François auquel plusieurs furent d'opinion qu'õ ne les laissast point aller, C mais en fin on leur permit de se retirer, & leur estant baillé vn saufconduit ils ne voulurent passer par la ville, craignans la furie du peuple, ains sortirent par les champs, & quand ils passerent deuant la ville de S. Denys, plusieurs qui les alloient voir crioient apres ledit Euesque de Therouenne: Au renard, au renard; & apres lesdits Anglois, à la queuë, à la queuë.

François entrent à Paris.

Se rendent.

S'en vont bagues sauues.

Huee apres eux.

V.

La nouuelle de la prinse de Paris apportee à S. Denys donna vne grande ioye, & Brichanteau aduerty d'icelle, & se voulant sauuer comme desesperé, sauta du haut de la tour du venin dedans les fossez, mais il fut incontinent tué par les gens de labeur dudit pays qui le haissoient extremement, pource qu'il les auoit pillez, & bruslé leurs maisons. Le chasteau de Creil fut assiegé par l'espace de quinze iours, mais les Anglois qui estoient dedans estoient si bien garnis de viures, & de munitiõs, que les François furent contraints de leuer le siege. Le chasteau de saint Germain en Laye se rendit au Roy Charles, moyennant certaine somme d'argent qui fut donnee au Capitaine Anglois qui le tenoit.

Siege de Creil

D Apres ces choses faites le Roy s'en alla és pays de Lyonnois, Dauphiné & Languedoc, pour consoler ses subiects des troubles passez, & les soulager des grandes charges & impositions desquelles durant les guerres ils auoient esté greuez & foulez. Aussi le Roy y fut pour pouruoir aux affaires de Guyenne de ce costé là contre les Anglois, puis qu'il estoit asseuré du Dauphiné par la paix faicte auec le Duc de Bourgogne, lequel ce pendant s'apprestoit pour courir sus aux Anglois, irrité de ce qu'en lieu de luy sentir gré des plaisirs qu'il leur auoit faicts ils l'appelloient traistre, desloyal, & pariure, taschoient de luy suborner ses suiets, & d'irriter l'Empereur contre luy, & quelque excuse que le Roy d'Angleterre mit en auant, si est ce que ledit Duc ne pouuoit s'en contenter, & ne pensoit qu'à se venger de telles iniures. Et voulant oster tout moyen & commodité d'entrer en France, il entreprint vne chose plus facile à commencer qu'à mener à effect, car il delibera d'aller assieger la ville de Calais, qu'il disoit luy appartenir à cause de son Comté d'Artois. Quelques Capitaines & seigneurs le voulurent diuertir de ceste

Voyage en Dauphiné.

Duc de Bourgogne contre l'Anglois.

Les veut chasser.

M. CCCCXXXVII
Veut assieger Calais.

entreprise, pour la cognoistre bien haute & de difficile execution, & les autres qui n'estoient pas tant experimentez, pour seconder & flatter sa volonté l'y animoient encore dauantage par vaines promesses de la victoire, & par flatteries. En cela les plus sages eurent le moins de credit & d'authorité, car quand vn prince met quelque dessein en fantasie, il est mal aisé de l'en destourner par quelque raison que ce soit. Ainsi le Duc transporté de vengeance ne pouuoit preuoir que ceste entreprise surpassoit ses forces, & se resolut d'aller assieger Calais. Et pour faire trouuer bon son dessein il alla à Gand, là où il fit par vn notable bourgeois & Conseiller d'icelle faire aux Gantois vne remõstrance du tort que les Anglois luy tenoiẽt de s'estre par tãt d'ãnees emparé de sa ville de Calais, iadis tenue par ses predecesseurs, cõme depẽdãt du Cõté d'Artois, & leur fit en outre dire cõme depuis le Traicté d'Arras ils ne se seroient contentez de luy auoir occupé ses places, ains au contraire auroient par escrits & par menees & prattiques diffamé son nom & reputation, & voulu alterer ses subiets contre luy. En outre leur fit remonstrer le grand dommage que le Comté de Flandres receuoit en ceste ville de Calais, en ce que les marchandises, comme de laines, de l'estain, de plomb, & autres, que les Flamans sont contraints d'y acheter, ne peuuẽt estre payees au gré desdits Anglois en quelque monnoye que ce soit, tant fussent elles de bon alloy, & forcent les marchands de Flandres de leur donner or ou argent fondu. Ce qui est hors de toute raison & coustume de commerce, & ne se faict en pays du monde.

Fantasie des Princes.

Remonstrance du Duc.

Aux Gantois.

Pour les esmouuoir.

Contre les Anglois.

Ceste remonstrance anima tellement les Gantois, qu'ils se resolurent de secourir de leurs personnes & biens le Duc pour faire la guerre aux Anglois, & mettre le siege deuant Calais, qui leur estoit tant preiudiciable, & fut ceste conclusion faicte à Gand sans y appeller les autres membres de Flandres, comme les Gantois ont accoustumé de faire quãd il est questiõ de mettre sus quelque guerre. Les Gantois firent sonner le tabourin par toutes leurs Chastellenies, pardonnoient à tous coulpables de crimes, moyennant qu'ils vinssent à ce siege, commandoient que toutes personnes capables de porter les armes y allassent, & auec grande insolence & desordre s'acheminoient vers Calais, là où ils trouuerent leur Duc auec vne belle armee. Le Duc mit le siege deuant le chasteau d'Oye tenu par les Anglois, lesquels rendirẽt eux & leur place & se mirent en la volonté du Duc & de ceux de Gand qui firent pendre cinquante quatre desdicts Anglois. La place fut bruslee & le butin rauy par les Flamans sans que les Bourguignons & Picards en eussent aucune chose, d'autant que les Flamans plus grands en nombre qu'eux leur faisoient la part. Apres la demolition du chasteau d'Oye l'armee du Duc vint loger entre le chasteau de Mercq & la ville de Calais pour la recognoistre. Ceux de dedans firent vne saillie contre ceux de dehors qui les menerent battans iusques aux portes, & en rapporterent grãd butin.

Vont à Calais

Prise d'Oye.

Mercq pris.

Le bouleuert de la forteresse de Mercq fut gagné par les Picards. Dequoy ceux de dedans s'esbahirent tellement qu'ils mirent la banniere de sainct George dehors deuers la ville pour demander secours, mais le lendemain ils se rendirent, & furent menez prisonniers en la tente de Gand, & le chasteau ruiné. Alors le Duc se logea plus pres de la ville. L'armee de Flandres se logea au propre lieu où iadis s'estoit logé Philippes d'Arteuille quand Calais fut pris sur les François apres la bataille de Cressy, & pour ce iour se liura vn grand assaut à la ville, dont plusieurs d'vne part & d'autre demeurerent morts sur la place, & la Hire qui estoit venu au secours du Duc de Bourgogne y fut blessé. Ceux de la ville, firent tel deuoir qu'ils contraignirent le Duc de changer de logis, & de s'aller camper vers les Dunes contre les montagnes de sablon. Le Duc recognoissant la ville, vn boulet de canon vint tomber si pres de luy qu'il tua vne trompette, & trois hommes de cheual qui estoient auec luy.

Siege de Calais.

Par le Duc.

Deffi de combat de l'Anglois.

Les Anglois d'heure à autre venans d'Angleterre à la veuë du Duc mettoient dedans la ville gens & munitions. A quoy le Duc ne pouuoit faire resistance pour ce que son armee de mer n'estoit encore venue. Vn Heraut d'Angleterre vint vers luy de la part du Duc de Glocestre luy signifiant que s'il vouloit attendre son maistre il le viendroit combattre dedans peu de iours, & là où il ne l'at-

A tendroit qu'il l'iroit chercher iusques au milieu de ses pays. Le Duc de Bourgogne respondit à ce Heraut qu'il n'estoit pas besoing que le Duc de Glocestre l'allast chercher autre part qu'en son camp deuant Calais, là où il l'attendroit si Dieu ne luy enuoyoit autre fortune. M.cccxxxvii

Le Duc de Glocestre faisoit vne grosse armee en Angleterre qui deuoit estre preste pour passer au premier bon vent. Dequoy les Flamans furent tant estonnez qu'ils complotterent ensemble de s'en retourner en leur pays, mesmement qu'ils voyoient que les Anglois mettoient tous les iours à mort grand nombre de leurs gens, & que la grande Bastille que le Duc auoit faict faire pour garder le port auoit esté ruinee par le peuple de Calais à la barbe du Duc, qui auec toute son armee ne le auoit peu empescher de faire cela. En fin fut descouuerte l'armee de mer du Duc de Bourgogne tant & si longuement attendue, mais elle estoit bien petite au pris de celle qui venoit d'Angleterre. L'armee du Duc auoit amené six grands nauires remplis de pierres bien massonnees dedans, & auecques grosses ancres de plomb furent mis en fond au port pour empescher que l'armee de B mer Angloise ne peut entrer au port, mais s'estant la mer retiree, ces six vaisseaux furent laissez sur le sable à bien peu de profondeur d'eau, dont le peuple de Calais tant hommes que femmes sortans de la ville coururent à grand effort, & rompirent à viue force ces vaisseaux, emportás en leur ville la plufpart du bois, & bruslerent tout le reste: combien que du camp on leur tirast infinis coups de canons dont ils ne firent compte. Le Duc s'esmerueilla de la hardiesse de ce peuple, & les Flamans en furent si estonnez que resoluement ils delibererent de s'en aller, voyans toutes leurs forces estre anneanties, & craignans la venue de ceste grosse armee du Duc de Glocestre. Ce qui fut aussi cause que ceux qui auoient amenez les vaisseaux du Duc se retirerent en haute mer, & s'en retournerent la routte qu'ils estoiét venus. Estonnement de Flamans. De la mort des leurs. Empescher le port. Hardiesse de peuple.

Le Duc eut grand regret de cela, & encores plus du tour que lui iouoient les Flamans, qui ne voulurent iamais attendre la venue des Anglois pour les combattre, comme le Duc auoit promis au Heraut, & côme eux mesmes luy auoient donné la C foy de ne l'abandonner point, mais pour prieres ne remóstrances que le Duc leur sceust faire il ne fust possible de les arrester. Ils ne consideroient pas le blasme que le Duc en receuoit, ny la perte qu'il faisoit de s'en aller de ceste façon, attendu les grands frais qu'il auoit faits pour ce voyage: mais ces Flamans crioient incessamment qu'ils estoient trahis & voulurent aller à toutes forces au logis du Duc pour massacrer ceux qui plus auoient l'oreille du Duc qui estoient le seigneur de Croy, Baudo de Noyelle, & Iean de Brimeu, lesquels il fallut absenter pour la furie de ces Flamans. Ainsi commencerent ils à desloger en tresgrand bruit, crians tous d'vne voix, Gaube, Gaube, nous sommes trahis, & s'en allerent sans ordónance vers Grauelines: mais le Duc voyant le danger où ils se mettoient, fit mettre les autres gens de guerre en ordonnance, pour faire escorte à ces communes de Flandres, de peur que les Anglois ne saillissent sur eux, estant aisé d'en faire boucherie, comme de gens esperdus & sans consideration. Regret des Flamans. Inconsideration de Flamans. Leur furie. S'en vót sans ordonnance.

En ce soudain departement se perdit vne grande quantité de tous biens tant D de marchandises, viures, qu'engins de guerre: & est ceste fortune la plus sinistre que le Duc Philippes de Bourgogne eust onques de tout son regne: & le tout pour s'estre plus fié en ces communes de Flandres qu'en ses gens de guerre, & pour auoir faict ceste entreprise par desir de vengeance, & contre l'aduis de tout son conseil, qui lui remonstroit que tant de Roys de France auoient failly à en venir à chef, encores qu'ils fussent les plus grands Roys de la terre. Mais il aduient bien peu souuent que les grands Princes transportez d'affections & de colere veulent prendre raison en payement, encore qu'on leur paye plus qu'on ne leur doit. Cela aduint l'an 1437. ou 36. auquel Loys fils aisné du Roy Charles, & depuis Roy sous le nom de Loys vnziesme espousa à Tours Margueritte fille de Iacques I. du nom Roy d'Escosse, & peu de temps apres (selon que disent les histoires Angloises) furent faites tresues entre le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgogne pour peu d'armes. Malheur du Duc. Princes passionnez. Mariage du Dauphin.

M. CCCCXXXVII. En ce mesme temps au cœur d'hyuer fut la ville de Ponthoise par escalade prinse par Talbot Foucamberghe, & plusieurs autres Anglois qui passerent par dessus les glaces & neges qui estoient dedans les fossez, & au commencement de l'annee 1437. les Anglois aussi prindrent par escalade les villes de Mõtargis, Cheureuse, & Oruille, & y mirent Capitaines à leur poste, mais bientost apres elles furent rachetees par argent. Oruille fut vendue par François de Surienne dit l'Aragonois, & Cheureuse par Guillaume de Brouillac Cheualier François, qui pareillement bien tost apres liura la ville & chasteau de Dreux longuement tenus par les Anglois, & eut par la vendition desdictes places quatre vingts mille escus. A

Places prises & reprises.

Vendues.

Le Comte de Richemont Connestable print d'assaut la ville de Chasteaulandon, & par composition celle de Nemours, puis alla assieger Monstereau-faut-Yonne, bien defendue par les assiegez. Le Roy y venant auecques vn nouueau rẽfort, ladicte place fut prinse d'assaut auecques vn grand carnage d'Anglois, & de leurs adherans, & plusieurs autres furent prinses. Apres les prises de ces places, le Roy vint à S. Denis & delà en la ville de Paris, en laquelle il n'auoit encore esté depuis qu'il estoit Roy. Il y fit son entree auecques les ceremonies & pompes accoustumees aux Roys de France, armé & monté sur vn coursier blanc, accompagné de plusieurs Princes, Cheualiers, & Seigneurs, & de ses gardes, & receu par tous les estats, ordres, & dignitez de ladicte ville, comme on a accoustumé de faire à l'entree d'vn Roy en ladite ville. B

Le Roy à Paris

Fait son entree.

Or quelque conqueste qu'eut faicte l'Anglois des pays & seigneuries subiectes au Roy & à la couronne de France, si est-ce que plusieurs nobles, & autres aimerent mieux quitter leurs terres, fiefs, & seigneuries, que fausser la foy à celui à qui ils la deuoient, encore que l'Anglois eust fait publier que tout homme de quelque estat ou condition qu'il fust qui voudroit se tenir és terres par luy conquises lui faisant le serment & hommage comme à seigneur souuerain, seroit receu & gardé en ses biẽs, droits, & priuileges. Que si leurs terres estoient desia vsurpees, il les leur rendoit, ou les leur donnoit à ferme, si bien que plusieurs leurs baillistres estans depuis chassez de Frãce, en demeurerent en possession, & ç'a esté vn des plus grands meslanges, & l'vne des plus grandes confusions du sang de la Noblesse que iamais aduint en France, que ce remuement mesnage. C

Publication de l'Anglois

Confusion de Noblesse.

Ce que considerans plusieurs de la Noblesse se retirerent auec leurs femmes & enfans aux terres qui tenoient pour le Roy de France, pour euiter la subiection Angloise, emportans ce peu qu'ils auoient de biens pour se maintenir & nourrir. Mais sur tous se monstrerent affectionnez les Manceaux, car il ne demeura aucun Gentilhomme au Maine qui voulut obeyr à l'Anglois, ains voyans leur pays saisi, se retirent és terres de l'obeissance de Charles, comme aussi feirent les Gascons, Normans, Angeuins, & Poicteuins, se tenans pres les frontieres Angloises prests tousiours à choquer, & s'exposants à tout hazard tant pour le seruice du Roy contre l'Anglois, que pour entretenir leur estat, n'aians autre moiẽ que par les courses, pillages, & rançonnemens faits en guerre. Nous ne disons ceci sans propos, car ces troupes estans si grandes qu'elles faisoient vne iuste armee, & le Roy n'ayant moien de les souldoyer veu la pauureté de son Royaume, c'estoit le plat pays qui en portoit la folle-enchere, & pour raison dequoy le laboureur n'osant nullement se tenir aux champs, les terres furent long temps sans estre cultiuees, d'où s'ensuiuit celle grande famine de laquelle sera parlé cy apres D

Noblesse se retire.

Fidelité de Noblesse.

Necessité du Royaume.

La longueur des guerres tant ciuiles qu'autres auoient apporté vne telle licence, que plusieurs Capitaines tant estrangers qu'autres qui durant icelles estoient en France, & auoient amassé grandes troupes de mauuais garçons, tenoient tousiours les champs, pilloient, desroboient, voloient, faisoient tous les maux desquels ils se pouuoient aduiser: mesme vn iour que le Roy alloit par pays, Rodigo de Villandras vn desdits Capitaines volla les fourriers & pouruoyeurs du Roy, bien qu'il se dit tenir le party de sa Maiesté. Ce qui irrita tellement le Roy qu'il le fit chercher par tout pour le faire prendre puis pendre, & n'ayant peu estre prins il le bannit de son Royaume, mais peu apres prenant en Guyenne plusieurs pla-

Licence des guerres.

Volleries.

A ces sur les Anglois, & les mettant en l'obeissance du Roy il rentra en sa bonne grace. En ce mesme temps & an, apres le siege leué de deuant la ville de Calais auec grande honte & dommage du Duc de Bourgogne, les Flamans donnoient le blasme de tout cest inconuenient aux Gantois, disans qu'à leur persuasion & bruit les communes de Flandres s'estoient esmeuës & leuees de deuant Calais.

M.cccexxxvi.

Blasme aux Gantois.

Les Gantois irritez grandement de ce qu'on leur donnoit ce blasme, & le reiettans tantost sur l'vn & tantost sur l'autre, entrerent en discord les vns contre les autres, puis s'esleuans en armes vouloient attenter quelques nouuelletez. Le Duc y alla pour les appaiser & pour leur faire laisser les armes, & luy furent presentez plusieurs articles insolens, par lesquels il sembloit que le Duc ne deuoit penser, dire, ny faire aucune chose sans l'aduis & conseil de ceste populace. Dont luy voyant leur fureur augmenter de iour à autre se retira de Gand, & alla à Bruges, là où il n'eut pas meilleure fortune, car pour la troisiesme fois les Brugelins s'esleuerent contre luy pour quelques nouuelles ordonnances qu'ils pensoient qu'il voulut faire en leur ville, & mesmement pource qu'il vouloit mettre trop de gens de guerre en icelle. B Si que le Duc se voyant enfermé dedans la ville fut contraint de faire rompre vne porte qui estoit fermee, & en sortit à grande haste, non sans grand danger de sa personne apres auoir veu tuer cent hommes des siens, & entre autres le sieur de l'Isle-Adam l'vn de ses fauoris, & apres son depart les Brugelins firent decoller trente-deux de ses seruiteurs.

Leur rebelliõ

Rebellion de Bruges.

Le Duc en peine.

Mais en fin ces seditieux las de leur fureur, & reuenans en leur bon sens recognurent leur faute, & cherchans tous moyens à eux possibles de rentrer en la bonne grace du Duc, & d'impetrer sa misericorde, enuoyerent vers luy vingt-quatre des principaux de leur ville, lesquels à genoux luy demanderent pardon. Le Duc en l'an mil quatre cens trente-huit en la ville d'Arras, & en la presence des deputez de Bruges à genoux deuant luy fit prononcer contr'eux la sentence qui s'ensuit.

Repentance de seditieux.

Premierement fut ordonné que la premiere fois que le Duc iroit à Bruges, viendroient au deuant de luy vingt personnes auec ceux de la Loy, sans chaperõs, nuds C pieds, & deschaussez vne lieuë hors la ville, & eux venus en sa presence se mettroient incontinent à genoux, en luy requerant pardon, & luy priant qu'il luy pleust venir en icelle ville. Que la porte de la Bouuerie seroit conuertie en vne chappelle, ou l'on celebreroit chacun iour les heures canoniales. Que doresnauant à tousiours quand mondit seigneur & ses successeurs Comtes & Comtesses de Flandres viendroient à Bruges, iceux de Bruges viendroient hors de ladite ville, portans les clefs de toutes les portes en perpetuelle memoire d'obeissance.

Sentence contr'eux.

Demandant pardon.

Que chacun an, le iour de leur meffait, ils feront en l'Eglise de sainct Donat chanter solemnellement, où ils seront tenus d'estre vingt-quatre personnes, chacun tenant vne torche ardante, tant que la solemnité durera d'vne liure de cire chacune torche & à chacune quatre gros. Qu'au bout de la lieuë ils feront faire vne belle Croix. Que les biens des bastards ne seront plus affranchis à la mort, mais seront confisquez au Prince. Que ceux de Bruges quitteront & rachepteront à mondit seigneur les rentes viageres en quoy ses domaines sont tenus D & obligez.

Leurs submissions.

Item ceux de Bruges n'auront plus de cognoissance sur ceux de l'Escluse: c'est à sçauoir que ceux de Bruges ne seront leur chef en aucun lieu: & ne les suiuront plus ceux de l'Escluse en l'ost ne autrement, & n'auront affaire auec eux, fors seulement en ce qui touche la marchandise. Que ceux de Bruges ne pourront faire nulle armee sur la forfaiture de corps & de biens. Que quiconque feroit cesser les mestiers quand armes & dissentions se naistroient, encourroit moult griefues peines contenues en la sentence. Sont reseruees à mondit seigneur aucunes personnes à estre en sa volonté, de ceux de Bruges, & de ceux qui y sont deuenus bourgeois durant la dissention. Donneront & payeront ceux de Bruges à mondit seigneur deux cens mille rides d'or.

Cognoissance ostee.

Personnes reseruees.

Amende pecuniaire.

Ceux de la Loy & autres denommez de Bruges iront dedans huict iours hors de la ville au deuant d'aucuns deputez qui y seront enuoyez de par ledit Duc, & les receuront en grande obeissance. Fut ordonné que le fils du seigneur de l'Isle-

M.cccccxxxix. Adam auroit pour l'interest de la mort de son pere dix mille escus auec aucunes A
" amendes honorables. Pareillement amenderoient la mort du Feure à sa femme &
Amende de mort. à ses amis. Lequel Feure auoit esté escartellé, pource qu'il auoit baillé les marteaux
" pour ouurir la porte.

Plusieurs autres choses & amendes contenoit ceste sentence qui estoit fort proli-
Pardon dôné. xe. Les deputez de Bruges furent longuement à genoux deuant le Duc Philippes, lequel prenant pitié d'eux pour estre ainsi mal à leur aise les fit leuer, & commanda que l'on les fit asseoir, car il les voyoit fort troublez & allangouris. Estans ces Commissaires de retour à Bruges, furent pris des coulpables iusques au nombre de douze qui furent decapitez en la presence du Damoyseau de Cleues neueu du Duc Philippes. Dauantage ceux de Bruges renuoyerent au Duc estant en la ville d'Arras soixante-trois hommes de ses gens qui auoient esté pris en la sedition : & à chacun fut donnee vne robbe verte aux despens de la ville de Bruges. Telles sont coustumierement les yssuës des villes & communautez qui se rebellent contre leurs Princes & seigneurs, à quoy sont fort subiettes ces villes des pays de Flandres, dont elles ont receu de grandes afflictions, & y deuroient les autres prendre exemple pour l'aduenir. B

Flamans seditieux.

La France se remet. Estant la France remise en partie & bonne esperance de sa premiere grandeur, encores qu'vne grande partie de la guerre Angloise restast, toutesfois les affaires se retournerent du costé d'Italie, & mesmement au Royaume de Naples. Louys 3. du nom Duc d'Aniou estoit decedé, & Ieanne sa mere par adoption le suruesquit d'vn an seulement. Cependant Ferdinand estoit en Sicile qui de long temps estoit possedee par les Arragonnois. Ceux qui tenoient son party le prierent de se haster, & d'autres qui tenoient le party d'Aniou enuoyerent diligemment vers René Duc d'Aniou frere dudit Louys le prier de venir en Sicile, l'asseurans qu'il estoit desiré des vœux & des prieres de tous, & que Ieanne par son testament l'auoit declaré son heritier.

Affaire d'Italie.

René Duc d'Aniou pris. Nous auons dit cy-dessus qu'il auoit en guerre esté pris par le Comte de Vaudemont, & deuant la mort de Louys Duc d'Aniou son frere il auoit accordé auec ledit Comte luy donnant en mariage sa fille aisnee, comme s'il eut presagé en son cœur C que par ledit mariage le Duché de Lorraine pour lequel la guerre auoit esté esmeuë entr'eux, deuoit venir en la maison de Vaudemont puisnee de celle de Lorraine. Il n'auoit pas esté encore deliuré par le Duc de Bourgogne, duquel il estoit prisonnier, car estant par la mort de son frere deuenu plus riche & agrandi du Duché d'Aniou & du Comté de Prouence, il estoit contraint comme plus riche qu'il n'estoit lors qu'il fut pris, se rachepter aussi auec plus grande rançon. On l'auoit laissé aller en sa maison pour faire argent pour sa rançon, & s'estoit par foy & serment obligé de reuenir, & ne pouuoit sans la violer honteusement, (laquelle il estimoit beaucoup plus que son droit) au Royaume de Naples entreprendre la guerre d'iceluy qu'apres auoir payé sadite rançon. Isabeau Duchesse heritiere de Lorraine sa femme, Princesse de courage viril, estoit auec Louys & Ican ses deux fils allee en Prouence, là où elle amassoit gens & argent, & dressoit vne grande armee de mer. Ce qui aduint l'an 1439.

Grosse rançõ promise.

Guerre de Naples.

Cependant Alphonse estant party de la Sicile auec vne armee nauale vint à Naples, là où par la faction contraire plus forte que la sienne, les portes luy furent fermees, si qu'il fut contraint d'aller en l'Isle d'Ischia, puis s'en allant deuant Caiette, & faisant venir à luy les seigneurs tenans son party, il alla mettre par mer & par terre le siege deuant ladite ville. Les marchands Geneuois ayans en icelle ville vne grande partie de leurs biens, & s'estans declarez du party Angeuin, craignans qu'estant la ville de Caiette prise ils perdissent tous leurs biens, firent tant enuers Philippes Duc de Milan (en la protection duquel estoit la ville de Gennes) qu'il leur promit d'éuoyer par terre vn secours à Caiette, pour le desir qu'il auoit de secourir la Royne Ieanne & ceux du party des Angeuins, desquels il estoit amy. D

Siege de Caiette.

Duc de Milã protecteur de Gennes. Aussi ces marchands obtindrent du Senat de la ville de Gennes qu'ils pourroient dresser & equipper vne armee nauale, pour ne souffrir que le nom des Geneuois fut mesprisé & mocqué par les Cathalans & Arragonnois. Alphonse dressa vne armee des plus braues soldats du Royaume de Naples ses partisans contre cest appa-

A rat des Geneuois, & par ensemble fit venir à luy des soldats leuez en Espagne & en Sicile, & tous les gentilshommes de sa maison, afin que les vns & les autres se ressouuinssent deuant les yeux d'vne si grande Maiesté qu'ils en deuoient valeureusement & opiniastrement combattre. L'vn & l'autre ennemy auoit vn grand nombre de vaisseaux, mais mesprisans ce grand nombre, ils se fioient beaucoup plus en la valeur de leurs Capitaines & soldats, & de leurs bons pillottes & mariniers. M.CCCCXXXIX. Armee de Neapolitains. Rencontre d'armee de mer.

Ils se rencontrerent entre Cayette & Pontiers. Le Roy Alphonse auoit selon aucuns dix-huict, ou selon d'autres vingt-vn vaisseaux d'estrange grandeur, entre lesquels y en auoit vnze à trois rangs, & vn à deux, chacun d'iceux mené & commandé par vn grand Capitaine, & Alphonse estoit au plus grand de tous auec six cens soldats choisis d'entre toutes les trouppes. Il s'en falloit presque de la moitié que l'armee des Geneuois ne fut si grande en nombre ny en grandeur de vaisseau que la sienne, mais bien auoit-elle de bons pillottes, mariniers & Capitaines, & le chef estoit Blaise Agereo ou Assareto qui n'estoit pas de grande & illustre race, mais beaucoup recognu & estimé pour ses faits & sa vaillance. Au commencement le B combat fut esgal, tant en valeur qu'en esperance de victoire, mais comme il tiroit en longueur, trois nefs Geneuoises feignans d'auoir eu peur, & reculans, prindrent le large de la mer, là où trouuans vn vent qui s'esleuoit fauorable pour eux, & qui leur donnoit en poupe, furent roidement & fauorablement poussez contre leurs ennemis, & les chargeans viuement, & trouuans la flotte diuisee ça & là rompirent aisement les autres. Armee d'Alphonse.

Celle de laquelle Alphonse encourageoit les siens à l'honneur & vaillance, & à la gloire, fut si roidement & furieusement poussee par ces trois nefs Geneuoises, qui luy donnerent à gauche & la tournerent à dextre, qu'ils l'entr'ouurirent, & luy firent receuoir tant d'eau, que peu s'en fallut qu'elle n'allast à fonds. Les soldats non accoustumez à telle façon de combattre, esleuerent vn cry espouuentable, & alors on commença à leur ietter à tous de la chaux viue au visage, afin qu'estant icelle iettee aux yeux comme vne nuee espesse, la veuë & la lumiere leur fut ostee, & de loing on leur iettoit des traicts & des fleches, des fillets à pescher, & des traineaux. C Victoire gagnee. Soldats esperdus.

Les cris meslez de ceux qui auoient peur, & de ceux qui la donnoient empeschoient que les commandemens des chefs & Capitaines, des pillottes, & mariniers ne pouuoient estre oüys, & l'effroy, les courses, les trepignemens des pieds, & les allees & venuës des soldats empeschoient les mariniers de faire leur deuoir. Cris empeschent l'oüye.

Le Roy de Nauarre frere d'Alphonse ayant perdu toute esperance de salut, & voyant toutes choses desesperees, & sa galere inuestie & prise, & ses mariniers mis à fonds se rendit, & Alphonse reduit à pareille necessité fut pris, & de deux autres freres qu'Alphonse auoit en ceste bataille, l'vn fut pris, & l'autre se sauua deuant que sa galere peut estre prise. Alphonse vaincu, ses freres pris.

Anthoine Prince de Salerne fut pris en vn esquif, & Henry grand Maistre de S. Iacques, le Prince de Tarente, Iean Anthoine Vrsin Prince de Tarente, Iean Anthoine de la Marche Duc de Sessa, Iosia Aquauiua, Anthoine Roger fils du Comte de Fundii, Nicolas Special Vice-Roy en Sicile, Diego de Castro, Comte de Castelle, D Iean Maistre d'Alcantara & autres seigneurs, iusques au nombre de quatre mille cinq cens furent pris, six cens tuez, & n'y eut qu'vn vaisseau d'Alphonse qui se sauuast & le butin fut grand. Ceste victoire gagnee par les Geneuois deliura Cayette du siege. Blaise mena trois cens prisonniers entre lesquels furent les Roys à Milan au Duc Philippes. Prisonniers & morts.

Toute l'Italie estoit attendant de quelle façon ledit Duc vseroit d'vne tant insigne victoire. Les Potentats ses voisins ausquels deuant icelle sa grandeur estoit redoutable, craignoient que ceste felicité & gloire ne luy donnast l'enuie & les moyens de se faire maistre de l'Italie. Il ne voulut tenter vne chose, l'esperance, l'issuë, & la fin de laquelle estoit douteuse & dangereuse, & se ressouuenoit qu'ayant esté tentee souuent par plusieurs grands Roys, Princes & Capitaines ils auoiēt perdu leurs temps, leur peine & leur esperance. Victoire des Geneuois.

Adoncques quittant là toute ceste enuie qu'il eut peu auoir, il delibera d'obliger à soy par vn grand benefice & en la presence de tout l'vniuers, deux grands Roys, Grandeur redoutable.

M.CCCCXXXIX. & plusieurs Princes & seigneurs, considerant que ceste liberalité estoit le plus fort A
Modestie de vainqueur. lien duquel il pourroit lier, affermir & serrer son estat. Il les receut, traicta, honora comme ses amis, compagnons & parens, & les laissant aller, & les deliura sans payer rançon, leur donna plusieurs grands presens, & leur promit tous ses moyens & son secours pour les ayder au recouurement & establissement de leurs terres & seigneuries. Aussi il escouta bien volontiers le discours que le Roy Alphonse luy fit, par lequel ledit Roy luy remonstroit qu'il seroit bien plus profitable & commode aux affaires de l'Estat de Milan, que le Royaume de Naples fut entre les mains des Arragonnois, que de René Duc d'Aniou, disant ledit Roy que si vne fois René auoit gagné ledit Royaume, il ne cesseroit iamais de troubler & guerroyer l'Italie, qu'il n'y eut fait venir ou le Roy de France son beau-frere, ou quelque Prince François pour la conquerir toute, ou partie d'icelle, & que tousiours l'ambition, les mœurs, les humeurs, les legeretez, & les violences Françoises auoient esté suspectes & desplaisantes à Iean Galeas son pere.

Lasche ses prisonniers.

Remonstrãce à luy faite.

Le Roy Alphonse tenoit ce langage au Duc qui l'escoutoit attentiuement, cependant qu'Isabel femme de René estant ia par mer arriuee à Caiette, & receuë en icelle, & que de là estant allee à Naples elle faisoit souuent assembler les seigneurs tenãs son party. Mais l'autre Philippes Duc de Bourgogne n'vsa pas de ceste courtoisie en l'endroit de René Duc d'Aniou son prisonnier, car il ne le voulut laisser aller sur sa foy, que premierement ledit René ne luy eust donné la place du Val de Cassel qu'il tenoit, & que ledit Philippes ne l'eut iointe à la Flandres. B

Naturel des François.

René estant deliuré, delibera de mener en personne la guerre de Naples, & de faire ligue auec les Geneuois, lesquels estoient extremement marris de ce que non seulement ils estoient frustrez du guerdon, du prix & du gain tres-grand de la victoire qui auoit par leur sueur, danger, despence, & valeur, esté gagnee à l'Isle de Pontia sur deux grands Roys & tant de Princes & seigneurs, mais qu'aussi toute l'obligation, la grauité, & les remercimens de ce qu'ils auoient esté deliurez sans payer rançon, & de ce qu'ils auoient eu beaucoup de dons estoient deuës au Duc de Milan seul, & que la haine ancienne seule des Cathalans & de la maison Royale d'Arragon n'estoit point estaincte, ains estoit dauantage allumee & enflammee par vne nouuelle enuie que la ville de Gennes grandement renommee par tout l'vniuers, illustre de tant de victoires gagnees, tant bien meritee du nom Chrestien, qui auoit espouuenté l'Orient & les Roys des Roys, les forces & la valeur de laquelle tous les murs de Leuant auoient redoutees, estoit tenuë par le Duc de Milan, non en protection, mais en seruitude, & que tout ce que ladite ville peut chercher ou gagner par sa valeur & par ses forces, estoit (comme ce que les esclaues gagnent) rapporté audit Duc comme son maistre. Les Geneuois irritez de ceste indignité se rebellent contre & se mettent en liberté. René auec sa flotte & la leur allant à Naples fut receu en icelle, & estant couronné Roy dudit Royaume, commença de mettre ordre aux affaires d'iceluy. Ce qui aduint l'an 1440. C

Ialousie des Geneuois.

Grandeur de Gennes.

Subiette au Duc de Milã.

René Roy de Naples.

VII. Le Pape Eugene auoit secouru la Royne Isabel de belles forces, & secouroit René plus de sa sainčteté, faueur & support de son nom, que de ses forces, pource qu'il estoit empesché ailleurs à soustenir sa dignité contre le schisme aduenu à l'Eglise depuis l'an 1430. auquel le Pape Martin 5. au 14. an de son Pontificat, & le 63. de son aage deceda. Deuant sa mort il auoit commandé d'assembler vn Concile general à Basle, pour reformer & remettre à la regle & à l'ancienne sainčteté de l'Eglise, les mœurs de toutes sortes d'hommes deformees par la malice du temps, & pour faire reuenir au ioug de l'Eglise Romaine les Bohemes qui s'estoient distraicts d'icelle. D

Concile de Basle.

Il auoit enuoyé à Basle le Cardinal Iulien Cæsarin pour son Legat audit Concile. Eugene 4. natif de Venise auparauant appellé Gabriel Condelmer, estant Cardinal Prestre fut esleu Pape apres la mort de Martin, & auoit vn grand desir de transferer ce Concile à Boulogne la Grasse, mais l'Empereur Sigismond insistoit au cõtraire, combien qu'il eut esté à Rome couronné par ledit Eugene.

Eugene 4. Pape.

Desia de France, d'Espagne d'Allemagne, d'Angleterre, de Hongrie & d'Escosse, le peuple estoit accouru à la ville de Basle, & les Cardinaux qui y estoient manderent à Eugene que s'il ne s'y trouuoit ils ordonneroient contre luy, ce qu'il falloit,

Assemblee à Basle.

A & estoit accoustumé d'ordonner contre les Papes deserteurs de la cause de l'Eglise. M.CCCCXXXIX Le Pape confirma le Legat Cæsarin, & commanda que le Concile commencé se poursuiuist.

Les Cardinaux & les autres Ecclesiastiques voyans que le Pape appellé, requis & sommé ne comparoissoit point, & n'obeissoit aucunement au mandement du Concile, crient qu'il le faut deposer de sa dignité, luy oster les sainctes clefs, & en eslire vn autre. L'Empereur Sigismond arriua sur la violence de ces gens là, & comme sage qu'il estoit, ne pouuoit trouuer bon cest aduis, leur remonstrant cõbien de maux, de guerres, & de calamitez auoit apporté à la Chrestienté le schisme precedent, tant mal aisement appaisé & esteint apres tant d'eslections & d'aages de Papes. Il mourut l'an 1437. auquel le Roy Charles de France fit en la ville de Bourges grande assemblee des Princes, Archeuesques, Euesques, & autres Prelats, Docteurs, seigneurs, Barons & Cheualiers, pour auoir d'eux conseil sur le fait de quelques articles resolus audit Concile de Basle, & à la requeste dudit Roy sur l'authorité de l'Eglise Gallicane. Car la longueur des guerres, la corruption du temps, & la tyrannie B du siege seant en Auignon, auoit causé vn grand peruertissement en ladite Eglise, & sa liberté y estoit grandement interessee.

Contre le Pape.

Assemblee à Bourges.

Les ministres Ecclesiastiques n'estoient plus contenus en deuoir par les assemblees des Chapitres, Synodes, Congregations, restrictions & reformations, & les eslections estoient faites abusiuement, dautant que les Euesques n'estoient point esleus par leurs Chapitres, ny les Abbez par leurs Conuents, ny les ordres inferieurs par ceux qui en auoient la charge pour estre sçauans & de bonne vie, ou pour prescher la parole diuine, ains seulement on y appelloit les enfans de bõne maison, & ceux qui estoient les plus habilles au mesnage.

Licence des Ecclesiastiques.

A ceste cause le Roy voulant obuier à ceste corruption & au malheur qui s'en ensuiuoit, ensemble desireux d'oster à la Cour de Rome ce qu'elle auoit entrepris sur l'Eglise Gallicane & sur les franchises, fit dresser les articles d'icelles au long, contenus en la Pragmatique Sanction, & estant ceste constitution legitime elle fut authorisee par le Concile de Basle, encore qu'elle diminuë grandement l'authorité C du Pape en ce qui est des matieres & collations des benefices, & en la cognoissance des causes & matieres legitimes d'icelles.

Obuier à corruption.

Durant que le Concile se tenoit à Basle, qui dura dix ans, le Pape Eugene craignant qu'on le voulut deposer, voulut transferer ledit Concile à Ferrare, & depuis à Florence. Le Cardinal Cæsarin & Legat, & des sept Cardinaux qui estoiẽt à Basle, cinq allerent auec luy à Ferrare, & les autres deux ne voulurent bouger. La couleur du changement du lieu du Concile fut par le Pape Eugene fondee sur ce qu'il disoit que Iean Palæologue Empereur des Grecs, & le Patriarche de Constantinople accompagnez d'vn grand nombre de Prelats de Grece, venoient vers luy pour trouuer moyen d'oster toutes les controuerses, disputes, & differens qui estoient entre l'Eglise d'Orient & celle de deça. La pluspart d'eux venoient sur les vaisseaux des Venitiens, ausquels il sembloit meilleur que ledit Concile fut transferé à Ferrare, comme plus prochaine de l'arriuee & descente desdits Grecs, & en laquelle le Pape estoit desia auec grand nombre de Cardinaux, qu'à Basle, là où les vo- D lontez & opinions estoient contraires. Les Grecs arriuez à Ferrare y furent bien honorablement receus, & dautant que la peste s'y mit, le Concile fut transferé à Florence.

Concile transferé.

Volontez contraires.

Le Pape Eugene estoit monté sur vn haut theatre, vn peu plus bas à dextre & à senestre estoient assis les Cardinaux, & l'Empereur Sigismond vis à vis de luy, & plus bas estoient assis en grand nombre les Docteurs qui y auoient esté appellez. Il estoit besoin de persuader aux Grecs, non par nos Docteurs, mais par les leurs, saincts personnages, comme Anastase, Cyrille, Didyme, Chrysostome & Basile, grand docte & sainct personnage, que le S. Esprit procedoit du Pere & du Fils, & comme nos Docteurs sçauans en Grec & en Latin, alleguoient & mettoient en auant le texte des exemplaires de S. Basile apporté de Constantinople en Italie, les Grecs disoient que ces exemplaires estoient corrompus, & les nostres repliquoient qu'ils eussent à exhiber les leurs. Ils en exhiberent quelques-vns, mais tous de diuerses leçons.

Assiette du Concile.

Diuersité d'opinions.

M.CCCCXL. Ils asseuroient qu'vne chose procedoit du Pere & du Fils, & vne autre du Pere, & outre cela n'adioustoient rien. Comme l'Empereur Grec eut dit qu'il y auoit en Grece plusieurs exemplaires semblables à ceux que ses Docteurs auoient apportez, le Cardinal Cæsarin luy dit: Sire, puis que vostre sacree Maiesté sçauoit qu'elle & les vostres deuoient venir en ce combat, il ne falloit pas laisser les armes au logis, ains les porter en ce champ de bataille. L'Archeuesque de Florence qui assista a ce Concile dit que cela passa ainsi. A

Et d'exemplaires en Grece.

Mort de Patriarche.

Le Patriarche de Constantinople estant extremement vieil & las du long chemin deceda. L'Euesque d'Ephese ne peut iamais estre diuerty ny tiré de son opinion, & demeura auec les siens obstiné en icelle. L'Empereur Grec & les autres Grecs condescendirent à nostre opinion touchãt le S. Esprit, & recognurent le Pape pour souuerain Pasteur de l'Eglise. Ce qui aduint en l'an 1438. ou 39. ou 40.

Condemnation du Pape.

Duc de Sauoye Pape.

Les Cardinaux & autres Prelats demeurez au Concile de Basle, estans plus irritez qu'espouuentez du depart du Legat Cæsarin & des autres Cardinaux qui allerent auec luy, condamnerent Eugene, le deposerent de son Pontificat, & creerent Pape Amé Comte puis Duc de Sauoye, & le nommerent Felix cinquiesme, lequel apres auoir passé l'espace de quarante ans, & esté Comte & Duc de Sauoye, laissa son Duché à son fils, & se retira en vn hermitage, prenant auec soy pour compagnie six des plus vieils gentilshommes de sa Cour. Eugene eut cest honneur qui deuant luy n'estoient, ny depuis luy n'est arriué à aucun autre Pape, que les deux Empereurs, l'vn des Latins & l'autre des Grecs, allerent vers luy, & le recognurent pour souuerain Pasteur de l'Eglise, & pere de tout le monde, & dit-on que les Armeniens & les Ethiopiens enuoyerent leurs Ambassadeurs vers luy pour l'honorer & reuerer pour tel. B

Honneur d'Eugene.

Ceux qui estoient restez à Basle disoient que l'Empereur Grec fut allé vers eux si Eugene ne l'en eust destourné. Le Duc de Milan gendre du Duc de Sauoye, & ennemy des Venitiens, hayssoit Eugene qui estoit Venitien, & Alphonse luy estoit aussi ennemy, pource qu'au commencement ledit Eugene defendoit viuement la cause & le droit de René d'Aniou. Et bien que ce Roy & ce Duc fussent bien aises de voir qu'Eugene auoit vn competiteur, si est-ce qu'ils ne voulurent incontinent recognoistre pour Pape le Duc de Sauoye, & le Pape Eugene ayant relasché l'affection qu'il portoit à René ne le defendoit plus si apertement qu'auparauant il faisoit, & René fondé sur ceste esperance & secours, iusques alors auoit fait plusieurs belles, grandes, & signallees choses en la guerre de Naples, & auoit par son ennemy esté rembarré & reserré iusques en ladite ville. C

Hay de Princes.

René rembarré par son ennemy.

Son ennemy l'auoit auparauant assiegee, mais elle fut si vaillamment defenduë par René, que Pierre frere d'Alphonse blessé d'vne harquebuzade y mourut, & Alphonse fut contraint de leuer le siege, mais puis apres reprenant esperance de la gagner, derechef l'assiegea, & par le moyen d'vn banny de ladite ville qui luy monstra vne secrette entree en icelle par vn esgoust, il la surprint la nuict du sixiesme iour de Iuin de l'an 1442. ou 41. ou 40. de la mesme façon que plusieurs siecles deuant, elle auoit esté prise sur les Gots par Bellissaire. René s'efforçant de defendre la ville, quand il la vit pleine d'ennemis se ietta dedans la forteresse, & voyant qu'il n'auoit aucune esperance de pouuoir regagner ce qu'il auoit perdu, ny de demeurer en sauueté par delà, composa auec les ennemis, auec plusieurs grandes promesses qu'il fit pour luy, & pour ceux qui y estoient auec luy, & s'en alla à Florence vers Eugene, puis se retira en France, en l'an de salut 1441. D

Naples prise.

René vers Eugene.

VIII. Toutes ces choses se passoient en Italie depuis l'an 1435. iusques en l'an 1441. cependant qu'en l'an 1438. & 39. vne cruelle & grande famine suiuãt les guerres tourmenta fort la France, & ladite famine fut suiuie d'vne pestilence nompareille, tellement que ce que la guerre auoit laissé, estoit emporté de la famine & la peste. Entre toutes les autres Prouinces de la Gaule tourmentees de ces deux fleaux de Dieu, le pays de la France & la ville de Paris le furent plus que les autres.

Famine & peste.

En France.

Les gens du plat pays estoient reduits en tãt extreme pauureté qu'ils ne sçauoient où aller, ny où se mettre, & n'ayans dequoy viure & se substanter mouroient de faim. A ceste cause le peuple des champs se vint ietter dedans la ville de Paris, là où ils apporterent la peste, de laquelle en ladite ville moururent cinquante mille

A personnes, & pource qu'ils abandonnerent les champs sans les labourer, s'en ensuiuit vne si grande famine, que le septier de bled valloit neuf liures tournois forte monnoye. M. CCCCXL. Famine.

Il y auoit aux enuirons de Paris grand nombre de loups & de louues qui venoiét manger hômes, femmes, & petits enfans iusques aux portes de ladite ville, & quelquesfois entroient dedans, si qu'on n'osoit aller de nuict par les ruës escartees d'icelle, & falloit bien dire que la solitude fut grande aux champs, puis que les bestes rauissantes couroient iusques dedans la plus populeuse ville de la Chrestienté. Cela aduint l'an 1438. auquel le Connestable de Richemont d'assaut print la ville de Meaux, & y furent tuez plusieurs Anglois. Loups dedans Paris.

Talbot, Foucamberge, & Escalles Capitaines Anglois, auitaillerent le marché & y tindrent fort, mais Charles y enuoyant nouuelles forces les contraignit de se rendre par composition. Apres la prise de Meaux, le Roy estât à Paris enuoya en Normandie auec vne grosse armee, le Connestable qui fut bien-tost apres suiuy de B grosses troupes menees par Iean Duc d'Alençon & par André de Laual Mareschal de France. Eux ioincts ensemble mirent le siege deuant la ville d'Auranches en la basse Normandie, assise sur vn costau vn peu esleué, respondant sur la grâd mer Oceane. Comme ils eurent demeuré vingt iours deuant, le Comte d'Orcet, Talbot & Escalles, accompagnez de leurs troupes, se vindrent loger au village de sainct Leonard, distant de deux mille pas du camp des François, non gueres loing du Pontgibert, assis sur la riuiere de See entre les deux armees, là où quelques escarmouches furent faites d'vne part & d'autre, les vns voulans passer la See, les autres les en voulant empescher. Troupes en Normandie. Siege d'Auranches. Escarmouches.

En fin à la barbe des François les Anglois passerent la riuiere, & entrerent dedans Auranches, & de là faisans vne braue saillie sur les François, combattirent vaillamment contre eux. Les François changeans de logis s'allerent camper vers le Pont Orson, & les histoires Angloises disent que les Anglois faisans ceste saillie sur les François les deffirent, & les contraignirent de changer de logis, & comme ils deslogeoient les suiuirent, mirent en route, & en tuerent & prindrent vn grand C nombre. Deffaite.

En ces mesmes iours les seigneurs de Lore & de Bueil prindrent de nuit le chasteau de saincte Susanne, par la reddition que leur en fit vn Cheualier Anglois qui la leur deliura par le signal entr'eux donné d'vne chanson. En l'annee 1439. quelques-vns du conseil du Duc Philippes de Bourgogne luy dirent, que pour se venger de la perte & honte qu'il auoit receuë au siege de Calais sans l'auoir peu prendre, il y auroit moyen de faire noyer ladite ville & le pays circonuoisin, en rôpant vne digue de mer. Le Duc qui auoit grandement à cœur ceste perte & ceste honte, entendit si volontiers à ce fol conseil, qu'il y adiousta foy, & comme nous croyons aisement ce que nous desirons, pensa que cela seroit bien facile. Adonc il assembla six cens combattans pour faire escorte contre les Anglois, & vn nombre infiny de pionniers, charpentiers & autres manouuriers qu'il fit conduire vers Calais pour rompre ladite digue, esperant que ladite ville seroit incontinent noyee. Mais quâd ils eurent trauaillé par l'espace de quelques iours, & qu'on cognut que cela ne seruiroit de rien, & ne feroit nul dommage à la ville, le Duc commanda que cet œuure D cessast. Toutesfois afin que les piôniers ne semblassent auoir esté en vain employez, on les employa à ruiner le pont de Nieullay & quelques autres petites digues, la ruine desquelles ne fit pas grand dommage aux Anglois. S. Susanne pris. Croire ce qu'on desire. Entreprise sur Calais. Pour la submerger.

En celle mesme saison plusieurs sinistres rapports furent faits audit Duc de Iean de Luxêbourg Comte de Ligny & de Guise, l'vn des plus vaillans Capitaines qui portast l'ordre du Duc, & qui sous iceluy auoit executé plusieurs belles choses és guerres faites par le Duc & les Anglois côtre les François. Et n'y auoit personne aupres du Duc qui l'eut mieux entretenu en sa grandeur que luy par sa vaillance, bon conseil & prudente conduite. Mais comme la vertu & la vaillance pres des grands Princes sont subiettes à estre enuiees, quelques seigneurs marris de ce que ledit de Luxembourg n'auoit encor voulu faire au Roy Charles le serment ordonné par le Traicté d'Arras, firent entêdre au Duc qu'il tenoit plus le party des Anglois que des François ny le sien, veu mesmement que son frere l'Euesque de Teroüenne estoit Mauuais rapports.

M. cccexli. Contre vn grand. en France Chancellier du Roy d'Angleterre, auec lequel il auoit intelligence, au A grand preiudice du Roy Charles & du Duc. Ce qu'on pouuoit aisement cognoistre, en ce que ledit de Luxembourg entretenoit en toutes ses places grand nombre de gens de guerre qui faisoient toutes sortes d'insolences aux subiets de l'vn & de l'autre Prince.

Accusé.

Dauantage aduint en ces mesmes iours que le Duc de Bourgogne (auquel la pluspart des villes de Picardie auoient esté donnees par les conuentions de la paix d'Arras) voulut faire leuer certaine taille en la Preuosté de Peronne: & entre les autres pour payer ladite taille ou aide, furent cottisez quelques villages des seigneuries de Hem & de Neesle, qui appartenoit audit de Luxembourg. Lequel non content de cela interietta vne appellation contre les officiers du Duc de Bourgogne qui auoient cottisé ses subiets, dont le Duc aduerty entra en grande colere, & enuoya des archers de sa garde auec les sergens, pour ayder à faire les executions cõtre les refusans. Lesquels arriuez és seigneuries susdites commencerent à leuer ces deniers fort rigoureusement, de maniere que les bonnes gens des villages s'en allerent plaindre à Iacotin de Bethune estant chef de la garnison de Hem, qui incontinent monta à cheual auec ses gens pour picquer apres les archers du Duc, & les ayant trouuez, les estrilla tout son saoul, sans enquerir qui, ny quels ny qui ils estoient. B

Taille leuee.

Colere de Prince contre les officiers.

Toutesfois en fin cognoissant que c'estoient les archers du Duc de Bourgogne, ou feignant les auoir mescognus, fit cesser ses gens, s'excusant de ce qu'ils les auoiẽt offencez & blessez, & qu'il pensoit que ce fussent les escorcheurs. Les archers ainsi accoustrez & chargez de coups & de playes, s'en allerent faire vne grande plainte & clameur au Duc leur maistre: de sorte que ceste nouuelle plainte augmenta les premieres impressions que le Duc auoit conceuës en son cerueau par les premiers rapports contre messire Iean de Luxembourg, & sur le champ manda audit de Luxembourg, qu'il ne faillit de luy enuoyer Iacotin de Bethune. Ce qu'il ne voulut faire, disant que ledit Iacotin ne pensoit s'adresser à ses archers. Dont le Duc fut encores plus irrité & indigné que deuant, & iura qu'il le feroit amender, quoy qu'il en fust, ne qu'il en deust aduenir. C

Fureur du Prince.

Depuis encores & peu de iours ensuiuans, ledit Iacotin de Bethune deffit vne troupe de gensdarmes qui estoient au Comte de Neuers & au Comte d'Estampes freres, tous deux de la maison de Bourgogne, & y mourut vn gentilhomme nommé Iean de la Perriere, qui estoit Capitaine de ceste troupe, dont la haine s'alluma plus que deuant contre ledit de Luxembourg, toutesfois il estoit grand seigneur, & grãdement redouté pour sa valeur, & pour les places & forteresses qu'il auoit: comme Coussi, Beaulieu, Bouhan, Beaureuoir, Hannecourt & autres qui estoient garnies de gens de guerre, & de toutes choses necessaires à la guerre. D'ailleurs il n'auoit point encore fait le serment d'entretenir la paix d'Arras, & estoit encores en l'alliãce du Roy d'Angleterre. Ce qui estoit cause qu'on craignoit de l'irriter. Mesmemẽt ses confreres Cheualiers de la Toison d'or estoient incessamment aux oreilles du Duc pour l'appaiser, dautant que ledit Iean leur en auoit escrit, afin qu'ils eussent à remonstrer au Duc son innocence, & qu'il luy pleut auoir esgard aux grands seruices faits par luy audit seigneur, & tant firent lesdits seigneurs que iournee fut prise D pour oüyr ledit de Luxembourg en ses iustifications.

Contre Iean de Luxembourg.

Allié de l'Anglois.

Ses confreres prient pour luy.

La iournee fut assignee en la cité de Cambray, en laquelle se trouuerent pour la part du Duc Philippes maistre Iean Cheurot Euesque de Tournay chef du conseil du Duc, maistre Nicole Raulin Chãcellier de Bourgogne, messire Huẽ de Launoy, le seigneur de Saueuses, & plusieurs autres seigneurs. Aussi y vint en personne ledit Iean de Luxẽbourg, menant auec soy Iacotin de Bethune & grand nombre de gens de conseil, par lesquels furent les matieres longuemẽt debatuës, & en fin le Traicté couché par escript, auquel messire Iean de Luxẽbourg corrigea aucuns articles qui furent portez au conseil du Duc: mais ledit conseil y adiousta encores aucuns mots qu'iceluy de Luxembourg trouua si aigres, que de despit il deschira les articles, & s'escria hautement qu'il n'en iroit pas comme l'Euesque de Tournay & le Chancellier Raulin pensoient. Finablement furent les choses adoucies & entieremẽt accordees au contentement des deux parties, qui apres ce Traicté se retirerent contens.

Iournee assignee.

Pour appoinctement.

Quelque

M.CCCCXXXVI

Parties contentes.

A Quelques temps apres Iacotin de Bethune se vint rendre à la misericorde, & clemence du Duc Philippes pour lors estant en son chasteau de Hedin, qui de prime face s'esmeut voyant ledit Iacotin, & le fit mener prisonnier, mais apres considerant la confidence que Iacotin de Bethune auoit eu de sa clemence, quelques iours apres le deliura, estimant ce qui estoit vray, que ledit de Bethune se fut iamais venu rendre à luy pour homme mort, s'il l'eut estimé tiran & cruel. En ceste maniere fut faict l'appointement de Iean de Luxembourg. Et pour tousiours entretenir en amitié le Roy Charles & le Duc de Bourgongne, selon aucuns fut consommé, selon d'autres seulement traité le mariage de Marguerite de France fille du Roy Charles, aagee de sept ans, & de Charles Comte de Charolois fils vnique du Duc. Ce qui auint en l'an quatorze cens quarante deux.

Sagesse de prince.

Alliance pour paix.

IX.

Mais la fortune n'ayant esté assez ennemie & contraire à Charles, lors qu'aprés tant de guerres & de trauaux il pensoit iouïr de quelque repos pour auoir chassé les Anglois de la plus grande partie de France, Loys Dauphin de Viennois son B fils aisné se reuolta contre luy. Charles Comte du Maine frere du Duc René d'Aniou estoit si fauory & aimé du Roy que tous les affaires se manioyẽt par luy, sans que les autres princes ny les seigneurs en eussent le maniement. Les Ducs de Bourbon & d'Alençon, les Comtes de Vẽdosme & de Dunois, le sieur de la Trimouille, Antoine de Cabanes Comte de Damp-martin, & quelques autres seigneurs ialoux de la grandeur & authorité dudict Comte du Maine, firent vn conseil secret entre eux, tendans afin d'entrer au gouuernement du Royaume, & se plaignans de la façon de laquelle il estoit gouuerné, & de ceux qui auoyent le principal maniement des affaires.

Malheur à Charles.

Ialousie contre les François.

Ainsi sont enuiez ceux qui gouuernent, & enuieux ceux qui ne gouuernẽt point. Pour mieux paruenir au bout de leurs desseins, les vns disent qu'ils se liguerẽt auec Loys aisné du Roy Dauphin de Viennois ieune Prince de naturel ambitieux, impatient, malin & desireux de commander deuant le temps, & auecques beaucoup de passion, luy remonstrans que luy qui estoit heritier presomptif de la Couronne, & de bon aage pour commander & manier affaires, ne deuoit demeurer oisif, ny C endurer que ledit Comte du Maine cõmandast deuant luy. Qu'en cela le Roy sõ pere monstroit se deffier ou de sa capacité ou de sa fidelité, & que puis que ledict Roy ne faisoit compte de luy il falloit que de sa propre authorité il entreprint le gouuernemẽt des affaires du royaume, & print les armes. Que le Roy croyoit trop legerement aucuns qui estoient autour de luy, & qu'il se laissoit trop manier par eux, sãs vouloir croire le conseil d'aucũs princes & seigneurs qui estoiẽt pour lui faire meilleur seruice que les autres, & que le Royaume estoit prest de tomber en grãds incõueniens, ausquels on ne pouuoit donner ordre ny remede sans son ayde & faueur, & luy vserent dauantage de plusieurs autres raisons & propos dont tel aage se laisse aisement persuader.

Enuie.

Ieune prince suscité.

Contre son pere.

Persuasions propres.

Le Dauphin qui commençoit à sentir son cœur, & estant persuadé, animé, & suscité par ces seigneurs, se cachoit du Comte de la Marche son gouuerneur, sage & auisé Cheualier, se deffioit de luy, n'en faisoit plus compte, ne vouloit receuoir ses remonstrances & auis, & secretement par le moyen des autres seigneurs, se desrob-D ba de son pere & s'en alla à Nyort, là où les susdits princes & seigneurs l'attendoyent.

Le Dauphin se desrobe.

D'autres disent que le Roy auoit enuoyé à Nyort ledit Dauphin, & que là vindrent vers luy lesdicts Princes & seigneurs accompagnez de grandes forces prests à se mettre aux champs, & attenter quelque nouuelleté. Ce que le Comte de la Marche fit incontinent entendre au Roy, lequel aduerty de ceste conspiration, qui fut appellee la Praguerie, pour y obuier promptement assembla vne armee, s'en alla à Poictiers, & escriuit à tous Gouuerneurs & Capitaines des villes de son Royaume, lettres par lesquelles il les aduertissoit de la coniuratiõ faite par son fils, & les susdicts seigneurs contre sa personne & son Estat, & les prioit de n'adiouster foy ny creance aux prieres, lettres & remonstrances de sondit fils, & de ses adherans, & de ne le secourir, aider, ny receuoir en leurs villes & gouuernemens, auecques deffences tres-expresses à tous ses suiets de le suiure. Nonobstant lesquelles, plusieurs desireux de nouuelleté, les autres pippez de belles paroles, & du nom de liberté qui est la

Conspiration descouuerte.

Contre le Dauphin.

SSss

M.CCCCXLI. Ce qu'il apporte. plus belle, la plus douce, & la plus trompeuse chose du monde, les autres pensans A profiter en ce remuement d'Estat, les autres mal contents, allerent trouuer le Dauphin, comme on a veu tousiours qu'en tels remuements les vns y courent pour esperance de changement d'Estat & de profit particulier, les autres mal affectez enuers leur Prince, les autres mal contens, & les autres trompez & abusez de ce nom specieux de liberté qui a trompé beaucoup de persõnes, & les a fait precipiter à leur ruine.

Prise de S. Maixant. Le Dauphin accompagné de ses seigneurs & de ses troupes partant de Nyort vint deuant S. Maixant, la forteresse de laquelle luy fut rendue par Iacques Picquet, & de là assaillans la ville & l'Abaïe pillerẽt la ville, deliberez d'en faire autant à l'Abaye. Mais vn Bourgeois de ladite ville nommé Iean Sachet auec vingt-trois autres enfans d'icelle hõmes resolus defendit vaillamment & longuement l'auant-portail Sa defence. la place de l'Eglise nõmee la place de la Croix, attendant le secours du Roy Charles qui estoit à Poictiers, & lequel il auoit en diligẽce enuoyé demander. L'Abbé & les moines ayans bien rẽparé par derriere les portes de leur Abaye, monterent les vns sur la voute, & les autres sur la couuerture de l'Eglise, de là où ils iettoient pierres & tuilles aux ennemis, lesquels auertis que le Roy venoit en grande diligence contre eux auecques son armee, chargerent leur bagage & butin, & s'en allerent. B Charles arriuant bien tost apres leur depart, loua la diligence & la valeur de l'Abbé, & des moines, & en recompense du bon seruice qu'ils luy auoient fait, donna plusieurs & grands priuileges à l'Abbaye. Ceux qui furent trouuez dedans la forteresse furent mis à mort.

Cela fait Charles alla à Nyort. Les Dauphinois ne voulans attendre la fureur du Roy se retirerent en Bourbõnnois, dont ceux de Nyort rendirent eux & leur ville à Charles, & estant Iaques Picquet prins dedans le chasteau qu'il auoit liuré au Piquet escartellé. Dauphin il fut escartellé, Charles suiuit les Dauphinois en Bourbonnois, là où il print d'assaut la ville de Chambon, & mit garnisons dedãs les villes d'Aigue-perse, Montagu, Combraille, Cusset & plusieurs autres villes. Dequoy le Duc de Bourbon & ses suiets ne furent moins estonnez qu'endommagez.

Crainte du pere. Le Dauphin fuyant tousiours la proximité de son pere, comme si quelque furie le poursuiuoit s'alla ietter dans la ville de S. Poursain, resolu d'y esprouuer la fortune de la guerre, cependant que son pere print les villes de Ryon & de Clermont. C Fureur de pere. Autres disent que le Roy s'en alla à Lyon, & que de là il vint à Clermont en deliberation de iouer à quite & à double contre son fils & les Princes ses adherans, mais le Comte d'Eu qui retournoit d'Angleterre où il auoit esté longuement prisonnier & autres bons seigneurs aians pitié du piteux estat de ce Royaume apaiserent le Roy, & moyennerent vne reconciliatiõ telle, que le Dauphin & les autres seigneurs qui estoient auec luy vindrent trouuer le Roy, & leur conuint prendre pardon & remission, & par ce moyen le Roy les receut en grace, oubliant tout le passé, puis chacun d'eux se retira en ses pays. En ceste conspiration le party des rebelles estoit plus Pardon general. fort, car ils auoyent plus de gens de guerre que le Roy, & toutefois il les faisoit fuir deuant luy, & n'y auoit ville qui les voulut receuoir.

Quelques vns racontans d'autre façon ceste reuolte du Daulphin cõtre son pere, disent que ledit Dauphin se fit enleuer du chasteau de Loches, & s'en alla à Mou- D Autre cause du reuolte. lins, là où il fit venir les gentilshommes des pays de Bourbonnois & d'Auuergne, & leur remonstrant la cause qui l'auoit esmeu à prendre les armes pour le bien du royaume, les vouloit forcer de luy prester le serment de fidelité. Ils respondirẽt que tres-volontiers ils iureroient de seruir ledict sieur Dauphin enuers & contre tous Force de serment. horsmis contre le Roy son pere. Ainsi en dirent plusieurs autres, dont les seigneurs qui estoyent auec le Dauphin luy conseillerent d'enuoyer vers le Duc de Bourgo- Le Dauphin estonné. gne le prier de le receuoir en ses pays auec la suite des seigneurs qui estoiẽt auec lui, & luy bailler aide, secours & assistance en ses affaires.

A quoy le Duc fit responce que tous ses pays, ses biens, & sa personne estoient Sage respõce. au commandement dudit sieur Dauphin, & que s'il luy plaisoit venir en ses pays il y seroit le bien venu, mais quant à luy donner aide pour faire la guerre contre le Roy son pere qu'il ne le voudroit entreprendre pour chose du mõde, & qu'il ne seroit iamais reproché à luy ny à sa memoire qu'il eut voulu animer le fils contre le pere, &

A qu'il aimeroit mieux estre le plus miserable homme du monde, que de semer vne guerre intestine dedans le royaume, puis qu'il auoit pleu à Dieu le pacifier, prioit ledit Dauphin de vouloir s'arrester à vn bõ cõseil, & ne prester l'oreille à certains ieunes hõmes qui estans pres de luy ne demandoiẽt que nouuelletez, chãgemens d'affaires & alterations de gouuernement, non pour affection qu'ils luy portassent, ains pour l'ambition qui les poussoit, & pour le desir qu'ils auoyent de monter aux charges, commandemens & honneurs. Qu'il s'asseurast que ceux mesmes qui lui auoiẽt mis en teste de se departir d'auec son pere, seroient prests de lui en faire autant quãd il seroit Roy, s'ils n'auoient ce qu'ils pretendent. Que s'il estoit obeissant à son Pere, Dieu luy feroit prosperer ses desseins & luy alongeroit ses iours suiuãt sa promesse, & que non seulement les princes du royaume & les vassaux du Roy son pere, & les siens, l'auroient en admiration, crainte & amour, mais aussi les estrangers. Qu'il auoit si bonne part à ceste Couronne qu'il ne deuoit la ruiner, au lieu qu'il deuoit la conseruer, & qu'il falloit biẽ qu'il se gardast de laisser à la posterité & aux escrits des histoires & Chroniques, vn nom de fils rebelle à son pere, & de depredateur & rui-
B neur du royaume qui par droit legitime & hereditaire luy estoit deu. Qu'il suplioit de se vouloir ranger au Roy sõ pere, enuers lequel il trouueroit toute grace & amitié digne d'vn bon pere, & si le Roy estoit courroucé contre luy, il se faisoit fort de le rappaiser & le remettre en sa bonne grace.

M.CCCCXXV. Du Duc de Bourgogne. Au Dauphin. Remõstrance sage. Au fils.

Comme d'vn costé ledit Duc faisoit ces remonstrances au Dauphin, d'autre il enuoya quelques sages seigneurs vers le Roy par lesquels il luy remonstroit le debuoir de pere enuers le fils, comme il ne deuoit alterer ny irriter son fils cõtre luy, ny poursuiure outre la guerre commencée contre sondict fils, & les autres seigneurs. Mais le Roy estoit si animé contre eux, que ne voulant entendre aucune raison, remonstrance, ny persuasion, & laissant tous les autres affaires qu'il auoit auecque les Anglois, il mena son armee en Bourbonnois, là où il fit les choses cy declarees. Ces Ambassadeurs secondez par le Comte d'Eu firent tant enuers le Roy qu'en fin appaisant son ire, il receut en grace sõ fils & les autres seigneurs qui le vindrẽt trouuer à Cusset, & apres leur auoir faict vne longue reprimende de leurs rebellions, &
C vne remonstrance de leur debuoir, leur fit expedier lettres de pardon & d'abolition.

Puis au pere. Pere reconcilié au fils.

Voila comment ceste Praguerie est racontee par d'autres. En cela le pere vsa d'vne grande clemence enuers son fils, car il luy pardonna, & par ce moyen coupa la racine aux coniurations que les plus grands du Royaume luy dressoyent appuyez sur le mescontentement commun, sur le mespris du Roy, & sur l'entreprise & dessein du Dauphin. Cela doit enseigner les princes de ne mescontenter les grands, car leur mescontentement attraine souuent vne rebellion. Ces choses aduindrent en l'an 1439. ou quarante-vn ou quarante deux, & l'an ensuiuant apres que le Roy eut appaisé ces discords, il alla mettre le siege deuant la Charité qui luy fut rendue par Perrinet Crasset qui se rendit François, & le Roy retournant à Bourges, vers luy vindrent les Ambassadeurs du Concile de Basle, ausquels il declara vouloir tenir le party d'Eugene.

Clemence du pere. Ne faut irriter les grands.

X

Charles voyant que la longueur de ces guerres auoit apporté vne telle licence
D en France que les gens de guerre faisoient impunemẽt par pays toutes les villenies, barbaries, & cruautez dont ils se pouuoiẽt auiser, faisans plus de maux que les ennemis, il s'en alla à Troyes là où il fit de rigoureuses ordonnances contre ceux qui feroyent telles villenies, & desapointa plusieurs capitaines, & alors pour donner vn bon reglement aux gens de guerre, il ordõna les compagnies des gens d'armes, iusques au nombre de 1500. hommes, & des compagnies de gens de pied iusques au nombre de cinq mille auec leur equipage, en leur ordonnant garnisons és villes, forteresses, & chasteaux, & solde raisonnable, & les tirant des champs & des villages il leur donna de si rigoureuses ordonnances, mesmement à la gendarmerie, que le premier qui en enfraignoit aucune estoit rigoureusement puny. Et voyla la raison pourquoy ils furent appellez gens d'ordonnance, & pour leur payement fut augmentee l'imposition du vin vendu en detail, ce qui du commencement fut assez insupportable au peuple. Auparauant les Roys se seruoyent des Bans & Arrierebãs & des hõmes qu'õ leuoit selon la necessité de la guerre. Les gens de cheual estoient

Insolence des guerres. Institution de gendarmerie. Gens d'ordonnance.

M.CCCCXLII. Gens de pied auanturiers. appellez Gens-darmes, & les gens de pied Auanturiers. Quelques vns disent que ce reglement fut fait en l'an 1439. autres apres les guerres finies auec les Anglois. En l'an quatorze cents quarante deux. A

Effacer sa faute. Le Roy Charles estant à Troyes fit ietter en la riuiere d'Aube pres de Bar le Bastard de Bourbon, pource que publiquement il tenoit quelques paroles cōtre l'hōneur, la Maiesté & la dignité du Roy, & le Dauphin estant reconcilié auec son pere voulut par quelque insigne acte, & par vn beau & signalé seruice effacer la memoire de sa faute passée, dequoy l'occasion se presenta à propos. Talbot capitaine Anglois Entreprise sur Diepe. auec 1500. Anglois gens d'eslite venant vers Diepe ville maritime au pays de Normandie, se campa sur vn costau nommé Pollet assez prochain de ladite ville, & y fit bastir vne tres-haute & grosse tour de bois apellee Bastille, laquelle il garnit d'vn Celuy qui y commādoit. grād nombre d'artillerie & de machines de guerre, afin que là il peut batre les murs de la ville, & tourmenter ceux de dedans. Charles des Marez commādoit en la place auec 300. bons hommes.

Le Bastard d'Orleans luy mena mille hommes de pied bien armez, & apres qu'il eut recognu & visité la place & les forces qui y seroyent necessaires pour la garder, il laissa Arthus de Longueuille & Thomas Dioyn auec six cens hommes de mille qu'il auoit menez, & auecques les quatre cens qui restoyent sortit de Diepe pour aller ailleurs busquer fortune. Le Roy peu apres enuoya vn autre secours aux assiegez souz la charge de Tudoal Carmoisien dit le Bourgeois Escuyer Breton, & de Guillaume de Ricaruille son panetier qui menoit cent lances. Estant la ville de Dieppe Secours aux assiegez. ainsi bien fortifiee & garnie de gens & de viures, elle resista de telle façon à Talbot qu'il quitta le siege, non toutesfois du tout, ains allant à quelque autre entreprinse laissa deuant ladite ville six cens Anglois soubs la charge de Guillaume Pointz, ou Siege quitté. Porto, & de Iean de Rippellay. Cependant que les Anglois s'opiniastroyent au siege de ceste place, ledict Loys fils aisné du Roy & Dauphin de Viennois, qui depuis fut le Roy Loys XI. par le commandement du Roy son pere mena vne forte Armee du Dauphin. armee au secours des assiegez de Diepe, & pour contraindre les ennemis de leuer le siege. B

Partant de Poitiers auec sadite armee, & estant arriué sur les riuages de la riuiere de Somme en Picardie, il rencontra vn nouueau renfort de 1600. hōmes de guerre qui venoient à son secours menez par le Cōte de S. Pol, par le Damoiseau de Commercy, par les seigneurs de Gaucourt & de Chastillō frere du Cōte de Laual, & par Les seigneurs d'icelle. le sieur de Chastillon sur Marne. Estāt le Dauphin fortifié de ce nouueau secours, il s'ē alla à Abeuille, là où il fit venir vers luy ledit Theudoal Bourgeois estimé bō hōme de guerre, lequel estant venu vers le Dauphin, & lui ayant donné vn bon conseil de ce qu'il deuoit faire, ledit Dauphin l'enuoya deuant auec 300. bons hommes auec charge d'empescher qu'aucuns viures n'entrassent au camp des Anglois, & incontinent ledit Dauphin le suiuant auec toute son armee entra dedans la ville de Diepe, Ordonnance de guerre. là où apres auoir fait rafraichir & repaistre ses gens las du trauail & du chemin, sur le Soleil couchant il enuoya six cens hommes au costau du Pollet tenu par les ennemis. Et combien que toute celle nuit il pleut continuellement, si est-ce que pour cela les Anglois ne laisserent de saillir sur les François qui apres les auoir bien frottez Pluye. les contraignirent de se reserrer dedans leur Bastille ou tour de bois. Le lendemain le Dauphin sortant de Diepe auec son armee s'alla planter sur le costau, nommé Pollet à la veuë des ennemis, & ayant fait apporter des ponts qui le suiuoyent pour Ponts portatifs. passer les riuieres & les fossez, les fit dresser sur les fossez qui enuironnoyent celle grosse bastille ou tour de bois bastie par Talbot, & donnant le signal commanda à ses gens de l'assaillir. C D

Si les assaillans faisoyent bien leur deuoir, les defendans ne le faisoiēt pas moins, & à beau ieu beau retour. Les François faisoient merueilles d'assaillir, & les Anglois de defendre, l'assaut fut long & aspre, & les Anglois blesserent vn grand nombre de Defense d'assiegez & d'assiegeants. François, les vns à coups de pierres, & les autres à coups de flesches & de traits. A la premiere rencontre quatre-vingts François furent tuez & trente grieuement blessez, mais estans secourus par des soldats frais & encouragez, par la remōstrance, par le langage & par la presence du Dauphin, & par la haine mortelle qu'ils portoyent aux Anglois, ils ne vouloient abandonner l'assaut, ny se retirer.

A Les habitans de la ville de Diepe firent aussi fort bien leur deuoir, & amenerent soixante bons arbalestiers qui tiroient aux Anglois cachez dans la bastille de bois, & les empeschoient qu'ils ne pouuoient à l'aise & en seurté comme auparauant tirer aux nostres. En fin par la vaillance Françoise, la bastille fut forcee & prise, trois cens Anglois y furent tuez, & les autres pris auec Guillaume Points, Iean Ripelay, & le Bastard de Talbot qui tomberent entre les mains des Dieppois. Ceux qui furent trouuez François furent pendus & estranglez auec quelques Anglois, lesquels deuant que la bastille fut assiegee, auoient dit quelques villaines & enormes paroles contre le Dauphin. Luy faisant raser la bastille, fit emporter dedans la ville les munitions trouuees dedans icelle, & loüant la valeur des soldats & des citoyens, par la vaillance desquels auoit esté gagnee vne si belle victoire contre les ennemis, il donna double paye aux soldats, & aux habitans plusieurs beaux priuileges qui furent en apres confirmez par le Roy son pere. Ce qui aduint l'an mil quatre cens quarante-deux.

M. cccc. xlii. — Assaut furieux. — Fureur des Dieppois. — Victoire gagnee. — Priuileges aux habitans.

B Les Histoires des Anglois ne font pas ceste perte si grãde, ains baissans les oreilles en ce qui leur porte preiudice, disent seulement que ne pouuans ceux de ceste bastille resister à l'effort des François, ils se sauuerent dedans leur camp, & perdans toute esperance de pouuoir gagner la ville de Diepe se retirerent à Roüen. En cest assaut furent faits plusieurs Cheualiers, & bien-tost apres à ce que disent les Anglois, le Roy Charles ayant assiegé le chasteaú de S. Seelerin ne le peut emporter pour auoir esté repoussé par les Anglois. Bien-tost apres descendit en France le Comte de Sommerset auec huict mille combattans, & ayant mis le siege deuant la Guierche la print par composition.

Anglois en France.

Les Anglois de la garnison de Mante voyãs les forces du Roy esloignees d'eux, vindrent courir iusques aux portes de Paris, aux fauxbourgs sainct Iacques, & emmenans grand butin d'hommes, de bestial, & de meubles, en s'en retournant furent rencontrez, & si viuement chargez par les forces que le Comte de Richemont Connestable de France enuoya de l'autre costé de la riuiere de Seine que lesdits Anglois furent deffaits, vn grand nombre d'iceux tuez & pris, & leur butin & leurs prisonniers recours. Les Anglois mirent le siege deuant la ville de Harfleu tenuë par les François qui dura sept mois. Le Bastard d'Orleans, la Hire, & quelques autres Cheualiers y voulans amener secours n'y peurent entrer, si qu'ils furent contraints de quitter ladite ville de Harfleu & Monstieruiller aux Anglois.

C

Anglois desfaits. — Siege de Harfleu.

En la basse Normandie y a vne roche faite en forme d'Isle, s'auançant en la mer. Ceste roche souuent deux fois le iour & autant la nuit est de trois costez bagnee & enuironnee du flux & reflux de la mer, & est appellee Grauille, & anciennement Girarduille. Elle auoit souuent esté prise & reprise, tantost par les Anglois, & tantost par les François, mais en fin demeurant aux Anglois, ils la fortifierent de telle façon que les François ne la peurent prendre. Le sieur de Coitiui depuis Admiral de France, la Hire, & autres Capitaines d'vn costé assiegerent la ville & chasteau de Creil sur Oyse, & Ioachim Rouault sieur de Gamaches, le sieur de Ialognes & Poton de Xaintrailles de l'autre, battans furieusement ladite ville & D ledit chasteau. Durant le siege Charles y alla en personne, accompagné du Dauphin son fils, de Charles d'Aniou Comte du Maine, des Comtes de Richemont Connestable, & de la Marche & autres Princes & seigneurs. La presence du Roy accompagné de forces estonna tellement Guillaume Porto Cheualier Anglois tenant ladite ville, qu'il la rendit, & luy & ses gens s'en allerent bagues sauues.

Siege de Grauille. — Siege de Creil. — Sa reddition.

Apres la reddition de Creil le Roy mena son armee deuant Pontoyse, & la logea aux fauxbourgs, & luy en l'Abbaye de Maubuisson. Douze cens Anglois embuschez dedans lesdits fauxbourgs esleuans à sa venuë vn haut cry vindrent courir iusques aux portes de ladite Abbaye, mais estans viuement repoussez par les François, partie d'eux furent tuez ou pris, & les autres mis en fuitte furent contraints de se sauuer dedans la ville. La nuict ensuiuant les François se logerent deuant le bouleuert le long de la prairie & de la riuiere, & y assirent leur artillerie par la diligence de Ioachim Roault qui estoit maistre & Capitaine general d'i-

Siege de Pontoyse.

M.CCCCXLII. Bont de batteaux. celle. Grand nombre de batteaux furent là amenez de Paris, sur lesquels fut fait vn pont pour passer à trauers la riuiere d'Oyse, à l'endroit de l'Abbaye sainct Martin, & fut ledit pont de chacun costé de la riuiere fortifié de grands fossez & pieux. A

L'Admiral, le sieur de Ialongnes, Ioachim Raoult, & autres Capitaines passans ledit pont s'allerent loger en ladite Abbaye sainct Martin qu'ils fortifierent iusques au pont. Dedans ladite ville estoient selon nos Chroniques, messire Guillaume le Chambellan, ou messire Guillaume Poitou ou Porto auec plusieurs Anglois, & selon les Angloises, Iean Cliffort, le Duc d'Yorch & Talbot, lesquels aduertis du siege de Pontoyse, y vindrent auec six mille combattans, resolus selon les Anglois, de conuier Charles & les François au combat, & selon les François d'assaillir l'Abbaye de S. Martin, mais ils ne l'assaillirent point, ains apres auoir fait entrer en la ville par la porte d'enhaut grande quantité de viures s'en retournerent à Mante, & en passant pillerent l'Abbaye de Poissy, & laisserent à Pontoyse le sieur d'Escalles auec 1200. combattans.

Deuant Pontoyse.

Resolution de combat.

Durant ce siege qui dura six sepmaines, ceux de l'Abbaye de sainct Martin se trouuerent en grande necessité de viures, pour à quoy remedier Ambrois de Lore Preuost de Paris, enuoya de Paris des bateaux chargez de viures au camp aual par la riuiere de Seine, puis contremont la riuiere d'Oyse, & passerent deuant ladite ville sans pouuoir estre empeschez par les Anglois, & apporterent viures & confort à ceux de l'Abbaye de sainct Martin. Par cinq fois durant ledit siege la ville fut auitaillee par les Anglois, en l'vne desquelles le Duc d'Yorch soy disant Regent en France pour le Roy d'Angleterre y vint en personne. Les François assaillirent & gagnerent l'Eglise nostre Dame aux fauxbourgs de Pontoyse, que les Anglois auoient fortifiee, & de quarante Anglois qui estoient dedans, les vingt-quatre furent tuez. La ville fut assaillie des deux costez, tant de celuy de la riuiere que du Vexin, & en fin le seiziesme de Septembre de l'an mil quatre cens quarante-deux, autres disent quarante-vn, contre la vaillante resistance des Anglois prise d'assaut, cinq cens Anglois y furent tuez & les autres prisonniers, entre lesquels fut le sire de Clypton que le Duc d'Yorch y auoit laissé pour commander. B C

Necessité de viures.

Auitaillemét de place.

Pontoyse prise d'assaut.

Le sieur de Ialongnes fut fait Mareschal de France à ce siege, & plusieurs gentils-hommes decorez de l'hõneur de Cheualerie. Voyla ce que disent nos Chroniques touchant ce siege. Les Angloises disent qu'estans le Duc d'Yorch & Talbot venus au secours des assiegez auec vne belle armee, ils voulurent (comme nous auons dit) attirer au combat le Roy Charles: mais luy se fiant qu'il pourroit gagner la ville sans combat & danger, & refusant de venir aux mains laissa deuant la ville vne partie de son armee & auec l'autre s'en alla. Le Duc d'Yorch aduerty de ce depart, & sçachant bien que les forces qui estoient dedans la ville estoient suffisantes pour se defendre, & qu'à ceste occasion il n'y auoit rien qui le deust dauantage retenir là deuant, suiuit le Roy & enuoya Talbot auec vn bon nombre de cauallerie pour tirer en quelque façon que ce fust le Roy au combat, mais ne pouuant ledit Talbot le faire, le Duc auec grand butin s'en retourna à Roüen. Voyla ce que disent les histoires Angloises.

Cheualiers.

Confiance.

Attire au combat.

Durant ce temps les François de la garnison de Conches, de laquelle estoit Capitaine Pierre de Bresse ou de Brezé, & Floquet prindrent sur les Anglois d'assaut Beaumont le Roger, & tuerent ou prindrent tous les Anglois qui estoient dedans, puis ils prindrent Beaumesnil, Louuiers, & plusieurs autres villes, forteresses & chasteaux, & les Anglois des garnisons du Mans, de Fresnoy, de Mahinne la Iuhez allerent courir deuant sainct Denys en Aniou, & se logeans au bourg, prindrent d'assaut l'Eglise en laquelle les habitans s'estoient retirez, desquels ils tuerent vn bon nombre. D

Prise de places.

Les François des garnisons de Sablé, de Laual & de saincte Susanne, aduertis de cela allerent à S. Denys, là où trouuans les Anglois chargez de butin, & prests de monter à cheual pour s'en retourner en leurs garnisons, ils les chargerent, en tuerent trois cens, en prindrent vn grand nombre, gagnerent grand butin, recouurent les prisonniers pris par lesdits Anglois, & de quatre-vingts hommes qu'ils estoient n'en perdirent que cinq. Durant le siege de Pontoyse messire Iean Floquet

Anglois deffaits.

A Cheualier natif de Normandie, & Capitaine François, par l'intelligence d'vn pescheur de la ville d'Eureux qui luy fit vn trou en la muraille, de nuict entra en ladite ville. Les Anglois surpris de ceste surprise y voulurent resister, mais esperdus & effrayez se sauuerent le mieux qu'ils peurent, & se retirerent à Vernon & aux autres places qui tenoient pour eux. Plusieurs prisonniers Anglois qui auoient esté pris à l'assaut de Pontoyse, furent amenez en la forteresse de Couruille pres Chartres, pour la deliurance desquels vn d'eux fut enuoyé auec saufconduit pour finer la rançon des autres, & aduertissant vn Capitaine partisan des Anglois nommé François l'Arragonnois, que ladite place estoit mal fortifiee. L'Arragonnois ayant cest aduertissement s'alla embuscher pres ladite place, puis enuoya quatre de ses gens vestus de iaquettes blanches, portans des sacs pleins de nauets, de pommes, poix, & autres choses menuës. Ces quatre hommes entrans dedans la place sans aucun empeschement, ny qu'aucun leur demandast ce qu'ils demandoient (car partie des soldats de la garnison estoient encores au lict endormis, & partie estoit allé aux champs) entrerent doucement dedans la chambre du Capitaine, & le trouuans B endormy le prindrent. L'Arragonnois ayant le signal de ces quatre hommes enuoyez deuant, incontinent sortant de son embuscade se saisit de la place & de tout ce qui estoit dedans, & ainsi deliurant les prisonniers Anglois, & prenant ceux qui les tenoient, emporta le reste du butin à Roüen, & ainsi porta la penitence de sa nonchalance & sottise, celuy qu'ayant l'ennemy si pres de luy faisoit si mauuaise garde.

M.CCCCXLII. Prise d'Eureux. Rançon de prisonniers. Surprise de Couruille. Par l'Arragonnois.

XI. Toutes ces choses aduindrent en l'an mil quatre cens quarante-vn, ou quarante-deux, auquel selon aucuns, Philippes Duc de Bourgogne ayant vsé de grande rigueur en l'endroit du Duc René d'Aniou, ne fit pas le mesme en l'endroit du Duc Charles d'Orleans detenu prisonnier par les Anglois, depuis la bataille d'Azincourt donnee en l'an mil quatre cens quinze, iusques à ceste annee : car ledit Philippes desirant obliger à soy ledit Duc d'Orleans, & oster ces noms factieux d'Armaignacs & d'Orleannois, qui auoient si longuement tourmenté, ruiné & dissipé la France, fit par subtils moyens soliciter la deliurance dudit Duc d'Orleans enuers C les Anglois, ausquels ledit Duc de Bourgogne estoit odieux à cause du Traicté d'Arras. Il donna la charge de l'instruction de cest affaire à sa femme, fille du Roy de Portugal, Princesse courageuse & aduisee, & l'assistant de quelques hommes sages & experimentez aux affaires du conseil, desquels elle se deuoit seruir, luy dõna instruction de ce qu'elle deuoit dire & faire, selon la coustume de long temps receuë en France, que les grands affaires se manient par l'entremise des femmes. Elle fit tant que les Ambassadeurs Anglois vindrent premierement à Calais, puis à quelques autres villes voisines, là où elle venant de Flandres se trouua. Premierement elle & eux parlerent des moyens de mettre vne bonne paix en ce Royaume entre ces deux Roys, mais ceste negociation ne pouuant si-tost prendre fin, ains estant de longue trainee & de loingtaine esperance, elle eut moyen de parler auec Charles Duc d'Orleans, lequel à sa requeste les Anglois auoient fait venir là. Elle le sceut gagner & amadoüer de telle façon, que luy se faschant de sa longue prison, durant laquelle Ysabel sa femme fille du Roy Charles sixiesme estoit morte, D accorda auec ladite Duchesse de Bourgogne, que toute memoire des iniures & querelles passees entre luy & le Duc de Bourgogne seroit effacee, ostee, & assoupie, vn perpetuel oubly mis dessus elles, & qu'il espouseroit Marguerite de Cleues fille de la sœur dudit Duc de Bourgogne. Cela estant entr'elle & luy accordé, & estans par elle les Anglois disposez à le rendre en payant rançon, il paya la somme de quatre cens mille escus, & ainsi estant le Duc Charles d'Orleans par le moyen de son plus grand ennemy deliuré de prison vingt-cinq ans apres sa prise, & estans ces deux Princes reconciliez & liez de nouuelle alliance, de là en auãt le Duc d'Orleans sans aucune dissimulation garda sainctement l'amitié auec ledit Duc de Bourgógne. Estant deliuré, en la ville de sainct Omer il espousa ladite Marguerite de Cleues, de laquelle il eut le Roy Louys douziesme, Marie femme de Iean de Foix Vicomte de Narbonne fils de Gaston Comte de Foix, & d'Alienor de Nauarre, duquel mariage nasquit ce vaillant Gaston de Foix tué à la bataille de Rauenne. Apres le mariage d'iceluy Charles auec ladite Marie, le Duc de Bourgogne

Penitence de nonchalance. Duc d'Orleãs Deliuré de prison. Par le Duc de Bourgogne. Fascherie de prison. Obseruation d'accord.

M.CCCCXLII. celebrant son ordre de la Toison en l'Abbaye de sainct Bauon en la ville de sainct A
Omer il donna audit Duc d'Orleans, à Iean Duc de Bretagne, à Iean Duc d'Alençon, & à Mathieu de Foix Comte de Comminge fils d'Archambaut de Grailly Capital de Buch. Ce qui aduint selon aucuns, en l'an 1442. & selon d'autres en l'an 1440.

Ordre donné au Duc d'Orleans.

Mariage du Roy Anglois.

En ces mesmes iours René Duc d'Aniou retourna d'Italie, & ne s'estant peu faire aucune paix à Calais les trefues furent faites pour trois ans, & furent les deux Roys de France & d'Angleterre liez d'vne nouuelle alliance d'affinité & parentage. Marguerite d'Aniou fille de René Duc d'Aniou & Roy de Sicile, de laquelle estoit tante paternelle Marie Royne de France femme du Roy Charles, fut mariee au Roy d'Angleterre, & par ce moyen ledit Roy Charles estoit oncle du costé de sa femme, de la femme dudit Roy Anglois. En faueur de ce mariage le Roy Anglois qui tenoit le Comté du Maine rendit à Charles d'Aniou soy disant Comte du Maine oncle paternel de sa femme, ledit Comté bien qu'il fut tenu par les garnisons Angloises qui auec grande difficulté en deslogerent, & de là procederent plusieurs mauuais bruits contre ledit Roy, qui en faueur de sa femme quittoit en France ce qu'il y auoit. Ce qui, selon aucuns, fut fait l'an 1445. ou selon d'autres 43. B

Auec la fille d'Aniou.

Mort de Princesse.

En celle mesme annee mourut Marguerite de Bourgogne fille du Duc Philippes de Bourgogne, qui auoit premierement esté femme de Louys Duc de Guyenne, & Dauphin, fils aisné du Roy Charles sixiesme, & depuis à l'heure de son trespas femme du Comte de Richemont Connestable de France, & en ce mesme an, autres disent l'an mil quatre cens quarante, messire Guillaume Baron & seigneur de Rais, attaint & conuaincu du crime de sorcellerie, enchantemens, sortileges, diuination de malins esprits, d'auoir fait mourir des petits enfans, soit pour en auoir le sang pour escrire des liures de magie, soit pour faire du parchemin vierge, duquel les enchanteurs font si grand cas, ou pour auoir le suif de l'homme, que telles gens estiment propre à leurs operations & diableries, fut en la ville Nantes bruslé par Pierre de l'Hospital President de Bretagne. En ce mesme an trespassa au lieu de la Touche pres Nantes le Duc Iean de Bretagne troisiesme du nom, fils de Iean le Conquerant, apres auoir sagement regné par l'espace de quarante-deux ans, & luy succeda François son fils I. du nom. C

Gilles de Rais bruslé.

Mort du Duc Breton.

Pareillement en ce temps Robert de Sallebruch Damoiseau de Commercy, n'estoit gueres aymé du Duc de Bourgogne, pource que les gens de guerre que le Damoiseau tenoit en quelques places fortes qu'il auoit sur les marches de Champagne & de Luxembourg faisoient infinies volleries, tant sur les terres du Roy que celles dudit Duc. A ceste cause l'annee precedente le Connestable de France luy auoit fait guerre, & osté quelques-vnes de ses places, entre lesquelles fut assiegee la forteresse de Montagu assise en lieu fort de nature, alors tenuë par aucuns tenans le party du Duc de Bourgogne, auec lesquels auoit esté accordé que ladite forteresse seroit mise entre les mains du Roy en tel estat qu'il plairoit au Duc de Bourgogne, à sçauoir entiere, ou ruinee. Ledit Robert faisoit instamment & importunement soliciter le Roy de luy rendre sa forteresse de Montagu, mais ledit Duc de Bourgogne qui vouloit mal de mort audit Damoiseau, & ne voulant consentir que ceste place luy fut renduë entiere, mit force massons & manouuriers apres, qui en peu de temps la ruinerent, afin qu'elle fut en cest estat renduë au Roy dedans le commencement du mois de Iuin ensuiuant, suiuant ce qui auoit esté accordé au Roy par ceux qui la tenoient au nom du Duc. Deuant ceste demolition ledit Damoiseau fit tous ses efforts pour corrompre par argent ceux qui estoient dedans pour la r'auoir d'eux. Quelques-vns d'iceux furent gagnez, mais ne pouuans executer leur trahison pour le grand soin & ialousie que le chef de la garnison auoit de sa place, ils furent surpris & punis de mort, & par ce moyen les pays des enuirons de Rheims, Laon, sainct Quentin, & autres furent deliurez des courses & pilleries que faisoient ordinairement ceux dudit chasteau: Sur ces entrefaites la Duchesse de Bourgogne alla en la ville de Laon trouuer le Roy, auquel elle fit plusieurs requestes, tant pour l'accomplissement des articles de la paix d'Arras que pour autres choses. Le Roy qui estoit mal content de la demolition du chasteau de Montagu D

Haine du Duc de Bourgogne.

Mōtagu ruiné

Coniurateurs punis.

Bon recueil.

A demolition du chasteau de Montagu luy fit fort bon recueil, mais aussi ce fut tout: car il ne luy fut rien accordé de ce qu'elle demandoit. Ce qui auec les rapports qui furent faits au Duc de quelques entreprises que le Roy faisoit sur aucunes de ses places fut cause que ledit Duc garnit de viures, gens & munitions ses places de Flãdres & de Bourgogne, voisines de celles du Roy. M.CCCCXLIII. Sans effet.

Ces soupçons, ces deffiances, & ces mescontentemens que le Roy Charles donnoit à quelques Princes & seigneurs, furent cause qu'en celle annee, qui fut l'an mil quatre cens quarante-trois, autres disent quarante-vn, les Ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Bourbon & d'Alençon, & les Comtes de Neuers, d'Estampes, & plusieurs autres s'assemblans en la ville de Neuers, dresserent des articles qu'ils enuoyerent au Roy pour la reformation & correction de plusieurs corruptions aduenuës en l'estat du Royaume, & aucuns torts & griefs qu'ils pretendoient leur estre faits & tenus par le Roy. Ils firent coucher par escrit leurs plainctes qu'ils mirent entre les mains de l'Archeuesque de Rheims Chancellier de France enuoyé par le Roy en ceste assemblee, afin qu'en icelle rien ne fut fait, B proposé, entrepris ny conclu à son preiudice qu'il n'en fut aduerty. Depuis lesdits Princes enuoyerent vers le Roy leurs Ambassadeurs auec grandes & longues instructions, contenans les mesmes plainctes qu'ils auoient fait au Chancellier. En ces instructions estoit vn article concernant le Duc de Bourgogne en tels mots. Mescontentemens. De Princes & seigneurs. Leurs demandes & articles

« Item ont parlé iceux Princes du fait de monseigneur le Duc de Bourgogne, sans vouloir de present faire aucune poursuitte ainsi, & par la maniere qu'il propose: c'est à sçauoir pour donner à cognoistre au Roy que le Traicté de la paix entre le Roy & luy n'est point encore accomply en plusieurs articles de la part du Roy, & aussi qu'il y a tres-grand nombre d'articles où on a attenté directement, & encore fait-on de iour en iour contre ledit Traicté de la paix au grand preiudice de monseigneur le Duc de Bourgogne. A quoy le Roy respond en ces mots: Le Roy a tousiours desiré & voulu auoir paix, amour, & bon accord auec mondit seigneur de Bourgogne, & pour l'auoir n'y a rien espargné, & iusques à present a tousiours entretenu ladite paix & accord, & a volonté d'ainsi faire, sans rien interrompre, & pour le mieux fermer & entretenir, a le Roy bien voulu le mariage de sa fille auec son fils monseigneur de Charolois. Et quant à ce qui reste à accomplir du Traicté de la paix d'Arras fait entre le Roy & monseigneur de Bourgogne, mondit seigneur a veu les grands affaires que le Roy iusques à present a eus & soufferts, parquoy ne les a peu accomplir ainsi qu'il eust voulu: mais il a intention & bon vouloir de les accomplir au mieux & le plus brief qu'il pourra, & tant que mondit seigneur le Duc de Bourgogne en deura estre content. Sur le fait de la paix. Responce du Roy. C Veut accomplir la paix.

« Et quant à ce qu'audit article est faite mention qu'en plusieurs poincts & articles de ladite paix a esté attenté directement de la part du Roy, & fait-on de iour en iour, le Roy ne sçait ne croit, & ne voudroit que rien de sa part eust esté attenté ne fait au contraire: mais bien auroit le Roy sur ce dequoy soy douloir dont il se passe de present. Esdites instructions y auoit vn article concernant mon-D seigneur Charles de Bourgogne Comte de Neuers, par lequel ledit seigneur faisoit requeste au Roy, attendu la prochaineté de lignage dont il appartenoit au Roy de si pres, & que monseigneur son pere feu Philippes de Bourgogne Comte de Neuers estoit mort en son seruice à la bataille d'Azincourt, & aussi les seruices qu'il luy auoit desia faits & pouuoit encore faire à l'aduenir, il luy pleust faire leuer & oster les empeschemens à luy mis au grenier à sel d'Arcy sur Aube, & luy faire auoir les acquits & descharges pour le payement de sa pension accoustumee. Sans rien enfraindre.

« A quoy le Roy faisoit responce, qu'en contemplation des choses susdites, nonobstant les grandes charges & affaires qu'il luy conuenoit supporter pour le fait de sa guerre, toutesfois estoit tres-bien content que mondit seigneur de Neuers eust sa susdite pension, dont il prendroit en payement sa composition de Rethelois pour la somme qu'elle vaut: & au surplus que le Roy luy bailleroit de Affaires du Roy.

M.CCCCXLIII. ses aides & tailles, en faisant par iceluy Comte de Neuers obeissance au Roy, & à A
» ses lettres, mandemens, & officiers mieux que iusques alors n'auoit esté fait par ledit seigneur de Neuers. Et se plaignoit le Roy de mondit seigneur de Neuers, disant qu'il n'estoit point content, qu'il souffroit par toute la Comté de Rethelois, ses pays de Champagne & autres circonuoisins estre mangez, foulez & courus, tant par ses gens, comme par autres qui passoient & auoient leur retraite en sa Comté de Rethelois. Dont il l'admonestoit d'y pouruoir, tant que le Roy en deust estre content. Au regard du grenier à sel d'Arcy sur Aube, le Roy vouloit que cela fut renuoyé en sa chambre des Comptes, pour sçauoir si mondit seigneur de Neuers auoit droit au grenier susdit, afin que le Roy y donnast prouision selon ce qui luy en seroit certifié par ladite chambre. Telles furent les responces du Roy aux plaintes du Duc Philippes de Bourgogne.

Sa plainte.

Plaintes des Princes.

Quant aux autres Princes nous n'auons icy inserees leurs plaintes, ny les responces à icelles pour estre trop prolixes, & nous suffira de dire que le Roy ayant crainte que ceste assemblee des Princes & seigneurs enfantast quelque remuement, s'offroit de les contenter tous, & ne laissoit pas d'estre en son cœur courroucé & fasché de voir faire telles assemblees sans son commandemẽt & permission, & sans y estre appellé. Les rapports qu'on faisoit au Roy de la cause de ceste assemblee le troubloient, car on luy faisoit entendre qu'elle se faisoit pour le forcer d'obeir à ce que lesdits Princes resoudroient auec les Estats du Royaume, la conuocation desquels ils solicitoient, & les vouloient pratiquer pour leur faire chãter telle chanson qu'ils voudroient, & pour oster toute administration au Roy, qui disoit en colere que s'il sçauoit que ces rapports fussent veritables, il lairroit tous affaires pour courir sus ausdits Princes. B

Rapports faits au Roy.

L'irritent.

Les trefues faites entre les deux Roys de France & d'Angleterre pour trois ans ne peurent pas tant durer. Il y a en Gascogne vne petite ville nommee Tartas alors appartenante au sire d'Albret, laquelle estant tenuë par les François, le Captal de Buch grand seigneur en Guyenne, & le Seneschal de Guyenne à Bordeaux de la maison de Montferrant, accompagnez de quelques autres seigneurs Anglois allerent mettre le siege deuant, lequel ayant duré sept mois, le sire d'Albret y suruint pour les secourir, mais ne le pouuant faire il fit auec les assiegeans l'accord qui s'ensuit. » Que ladite ville demeureroit en la puissance des François, & que Charles fils du sire d'Albret en seroit Capitaine, & promettoit audit Seneschal de Guyenne à Bordeaux, que de ladite ville il n'attenteroit aucune chose par guerre, par force, dol, ou autrement contre les Anglois, ains leur seroit permis d'aller, entrer, sortir & venir en ladite ville, toutes & quantesfois que bon leur sembleroit pour y achepter, vendre, debiter & trafiquer. Qu'il seroit aussi permis aux François de frequenter, negotier & trafiquer auec les Anglois, tant en la ville de Bordeaux qu'aux autres qui estoient en leur puissance. Que si ledit Charles d'Albret ne vouloit obseruer, ratifier, & entretenir lesdites conditions, il luy seroit permis de le signifier audit Seneschal de Guyenne trois mois deuant le terme expiré desdites conditions, dedans lequel temps s'il aduenoit que les François fussent en bataille vaincus, ils seroient tenus de liurer & rendre ladite place de Tartas. Au contraire qu'ils pourroient la tenir & garder. Que cependant on donneroit audit Charles d'Albret, encore bien ieune seigneur, quelques seigneurs Anglois & François pour le conseiller en ce qu'il deuroit faire. Estant cest accord ainsi passé chacun s'en alla où bon luy sembla. Ce qui aduint l'an mil quatre cens quarante-trois. C D

Siege de Tartas.

Traicté de sa reddition.

Permission de frequenter.

Nos Chroniques de France disent qu'estant la ville de Tartas assiegee par les Anglois, & vaillamment defenduë par les gens du seigneur d'Albret qui en estoit seigneur, lesdits assiegez par faute de viures & de secours, firent appoinctement aux Anglois, que si dedans la feste de sainct Iean ensuiuant ils n'estoient secourus, & lesdits Anglois combattus, ils rendroient la place, & de ce furent baillez pour ostages le fils du sire d'Albret & quelques autres, & cependant ladite place mise en main neutre entre les mains du sieur de Cauna gentilhomme Gascon.

Autre forme de reddition.

Place depositaire.

A Ceux de Tartas ayans fait entendre au Roy leur appointement il s'achemina vers cux auec vne armee, & estant arriué pres de Tartas se resolut de combattre les Anglois qui ne voulurent manger de la bataille, & à ceste cause la ville fut renduë au Roy, & les ostages deliurez comme suffisammẽt acquitez de leur promesse. Apres la prise de Tartas le siege fut mis par le Roy deuant la ville de S. Seuere qui fut prise d'assaut, auquel quatre cens Anglois & plusieurs habitans furent tuez, & la ville pillee. M.CCCCXLIV.

La ville d'Acqs apres auoir enduré le siege par l'espace de six sepmaines, & quelques furieux assauts donnez par le Dauphin, se rendit par composition, & le gouuernement d'icelle donné au Vicomte de Lomagne fils du Comte d'Armaignac, qui fut fait Chancellier à l'assaut de ladite ville. La ville de la Reolle sur Garonne à neuf lieuës par dessus Bordeaux, Agen, & quelques autres villes assises sur ladite riuiere se rendirent pareillement au Roy, apres le partement duquel du pays de Gascogne, les Anglois & les habitans de Bayonne reprindrent la ville de sainct Seuere sur les François, mais peu apres elle fut recouuerte par le B Comte de Foix qui en fut fait gouuerneur. En ce voyage de Gascogne mourut le bon Cheualier la Hire grand guerrier & bon Capitaine, nommé Estienne de Vignolles, duquel nous auons souuent parlé cy-deuant. En ces mesmes iours le sieur de Coitiuy fut fait Admiral de France. Renduë au Roy. Mort de Vignolles.

Le Capitaine Floquet Capitaine d'Eureux, entre Eureux & Neuf-bourg rencontrant vne troupe d'Anglois plus forte & grosse que la sienne, les combattit & deffit, & en tua trois cens. Le Comte de Dunois ayant mis le siege deuant la place de Galardon pres Chartres fut contraint de le leuer par la suruenuë de Talbot accompagné de grandes forces. Talbot ayant contraint ledit Comte de leuer le siege s'en alla. Dequoy estant ledit Comte aduerty il retourna, & print d'assaut ladite place de Galardon, au mesme temps que le sieur de Touteuille Capitaine du Mont sainct Michel print la place de Grauille ou Girarduille sur le bastard d'Escales Anglois. Quelques histoires mettent ce siege & prise de Tartas, & des autres villes deuant le voyage du Roy Charles à Troyes, là où il fit les ordonnances sur la gendarmerie, C autres apres, & disent qu'il fut fait deuant les trefues faites entre les Roys de France & d'Angleterre, comme il est bien vray semblable, & que les trefues furent faites entr'eux apres toutes ces guerres cy-dessus declarees. Anglois deffaits. Galardon prise. Trefues.

XII. Les trefues faites entre les Roys de France & d'Angleterre donnerent bien relasche à leurs guerres & inimitiez, mais non aux trauaux des gens de guerre, car afin qu'eux qui estoient accoustumez de viure en insolence & licence, qui ruinoient champs, paysans, laboureurs & villages, & estoient hays des villes, ne demeurassent oisifs en leurs maisons, il fut aduisé de les enuoyer en vne guerre estrangere, de laquelle l'occasion bien propre se presenta, car à la priere de René Duc d'Aniou Roy de Sicile, qui supplia le Roy de le secourir contre la ville de Mets, & quelques autres villes du Duché de Lorraine qu'il disoit estre de l'ancien domaine dudit Duché, le Roy en personne y mena vne armee accompagné dudit René, du Dauphin son fils, des Comtes du Maine, de Dunois, de Boulogne, & de plusieurs autres seigneurs, Cheualiers & gentilshommes. Estant le Roy arriué à Nancy, il mãda à ceux D de Mets qu'ils eussent à recognoistre ledit René pour leur souuerain seigneur sans se mettre en peine d'endurer vn siege. Guerre à Mets.

Ils respondirent qu'ils n'estoient en rien subiets audit Duc, & que dés le temps de Godefroy de Buillon, qui estoit Duc de Lorraine, ils s'estoient racheptez & mis hors de la seruitude & obeissance dudit Duché, & qu'ils ne tenoient que de Dieu & de l'Empire, en la protection duquel ils estoient. Mais c'est vne erreur inueteree en l'opinion des hommes de croire que Godefroy de Buillon ait esté Duc de Lorraine, & que pour le voyage de la terre Saincte il vendit la ville de Mets: car l'vn & l'autre est faux, & ne fut iamais l'vn, ny fit iamais l'autre, ains estoit seulement seigneur de Buillon audit Ardennes, & de son temps le Duché de Lorraine estoit partagé en plusieurs parts, l'vne desquelles estoit tenuë par les Empereurs, l'autre par les François, & l'autre par les Ducs de Mosellane pour reuenir au fait. Sommation à Mets.

M.CCCCXLIV.

Charles voyant que ses prieres & remonstrances ne pouuoient induire les Messins à recognoistre ledit René pour leur seigneur, mit deuant ladite ville le siege qui y dura plus de cinq mois. Ceux de dedans pressez de la faim, & ennuyez du long trauail de ce long siege, firent tant enuers le Roy par l'entremise de Pierre de Bressé seigneur de Mauny, qui lors gouuernoit fort le Roy qu'il le leua, moyẽnāt certain grand nombre de vaisselle d'argent doré, & deux cens mille escus d'or qu'ils luy payerent pour le deffray de son armee, & par cest appoinctement lesdits habitans quitterent audit René cent mille florins qu'ils auoient prestez à luy & à ses predecesseurs Ducs de Lorraine. Ainsi demeurerent lesdits habitans en leurs anciennes franchises. Ce qui aduint en l'an 1444. Les villes de Thou & d'Espinal se rendirent à René. A

Siege de Mets.

Leué par argent.

Quelques-vns disent que le Roy ayant mis le siege deuant la ville de Mets, il donna au Dauphin son fils vingt mille cheuaux, & dix mille hommes de pied qu'il mena sur les confins du territoire de la ville de Basle, en laquelle s'estoit tenu, ou selon d'autres, se tenoit le Concile tant odieux au Pape Eugene. Le Dauphin vint aux mains auec les Suisses qui amenoient secours à ladite ville, ausquels il vouloit vn grand mal, pource qu'ils estoient ennemis à Sigismond Duc d'Austriche frere de l'Empereur Federic, auec lequel il auoit alliance & fraternité, car l'vne des filles de Iacques Roy d'Escosse estoit mariee audit Dauphin, & l'autre au Duc Sigismond. B

Armee à Basle.

Le Dauphin tua quatre mille Suisses, & mettant les autres en route fut entré en leur pays, s'il n'eust esté empesché de la difficulté & rudesse des chemins montagneux & boscageux d'iceluy, & ayant bruslé les lisieres des terres des Suisses, retourna vers son pere au siege de Mets, & lors fut fait l'accord susdit entre le Roy & les habitans de ladite ville. Voyla ce que quelques-vns disent. Autres disent que l'Empereur Federic se plaignant de ce que les Suisses s'estoient rebellez contre luy & l'Empire, enuoya prier ledit Roy par vn Cheualier Allemand nommé Bourgalemoine, ou par d'autres Bourgu le Moine, de luy prester vne partie de ses forces pour aller contre lesdits Suisses. Le Roy luy accordant sa requeste enuoya à Basle auec vne bonne armee le Dauphin accompagné & assisté dudit Bourgalemoine, tant en conseil qu'en la cognoissance & guide des pays & chemins. Auecques ledit Dauphin estoit aussi vne bonne troupe d'Anglois conduits par le Capitaine Mathieu Goth, ou autrement nommé Mathago, dautant que lors comme nous auons dit, y auoit trefues entre les deux Roys de France & d'Angleterre. C

Suisses desfaits.

Guerre contre eux.

Apres que le Dauphin eust passé par les pays de Montbelliard & Strasbourg, il arriua aux enuirons de Basle, là où il rencontra vne bōne troupe de Suisses, lesquels il attaqua & chargea furieusement, mais eux se fortifians dedās des iardins, ausquels la cauallerie ne pouuoit entrer, tuerent ledit Bourgalemoine, & quelques autres cheualiers & gentilshommes François. Pour cela il ne laissa de forcer lesdits Suisses, lesquels il tua tous & n'en eschappa pas vn seul, autres disent qu'il n'y en eut de sauuez que quinze. Ce qui aduint le vingt-sixiesme iour d'Aoust de l'an mil quatre cens quarante-quatre.

Suisses attaquez.

De là allant vers les villes de S. Ypolite & du Vaudelieure elles se rendirent à luy, mais les soldats François vsans de leur insolence accoustumee, & pillans les champs irriterent tellement les habitans du pays, que s'assemblās en diuerses troupes, ils tuerent vne grande troupe de nosdits soldats desbandez au pillage. Le Dauphin voyant la perte de Bourgalemoine & de tant de ses gens, & la rudesse du pays se retira, & alla trouuer son pere à Nancy ville capitalle de Lorraine, iadis appartenante aux seigneurs de Lenoncourt, & par eux venduë aux Ducs dudit pays, là où quelques-vns disent que vint le Comte de Suffolc Anglois enuoyé par le Roy Hēry d'Angleterre demander en mariage la fille de René Duc d'Aniou & de Lorraine & Roy de Sicile, laquelle luy fut accordee, combien qu'autres disent comme nous auons cy-dessus dit que ce mariage auoit esté fait auparauant. Ces choses aduindrent en l'an 1444. D

Soldats tuez au pillage.

Mariage demandé.

Le Roy Charles s'employant en tout ce qu'il pouuoit pour ledit René, luy fit rendre

A fit rendre le chasteau d'Arlay que le bastard de Vergy tenoit en gage de certaine somme qu'il disoit auoir frayee pour les affaires dudit René, du temps qu'il estoit prisonnier en Bourgogne, & pour moyenner que René sortit entierement des mains & de la subiection du Duc de Bourgogne, & que ses villes & chasteaux de Neuf-chastel, de Clermont en Argonne, & de Gaudrecourt qu'il auoit engagees audit Duc de Bourgogne, pour la somme de sa rançon luy fussent renduës, fit tant que la Duchesse de Bourgogne vint à Chaalon par deuers luy pour accorder auec le Roy René touchant la finance de laquelle il estoit demeuré redeuable au Duc de Bourgogne pour le surplus de sa rançon, pour laquelle ses terres estoient engagees. L'accord fut fait entre ledit René & la Duchesse par l'entremise du conseil du Roy, que les places susdites engagees seroient renduës au Roy René, moyennant qu'il donneroit audit Bourguignon en perpetuel heritage la terre du Val de Cassel en Flandres. Et combien que nous ayons cy-deuant parlé de ce fait, si est-ce que les plus asseurees histoires disent que ce fut en ceste annee mil quatre cens quarante-quatre. M. CCCCXLIV. Accord pour le payement.

B L'annee 1445. sembla estre remarquable pour la mort de plusieurs dames illustres, entre lesquelles furent Marguerite fille du Roy d'Escosse femme du Dauphin, la Royne d'Escosse sa mere, la Royne de Portugal mere de la Duchesse de Bourgogne, & la Royne d'Espagne sa sœur. Le Duc de Bourgogne obtint du Roy que pour neuf ans il y auroit suspension des appeaux de Flandres au Parlement de Paris, desseignant par ce moyen faire tant que les Flamans ne seroient plus tenus de ressortir deuant autres iuges que ceux de leur pays. Mais ce que le Duc Philippes ny son successeur ne peut faire, Charles le Quint Empereur le fit par le Traicté de Madril sur la deliurance du Roy François premier, pris à la bataille de Pauie. Mort de dames illustres. Flamans dispensez.

A la requeste des Roys d'Espagne, de Nauarre, de Portugal & d'Arragon, qui enuoyerent leurs Ambassadeurs vers le Roy Charles pour le fait du Comte d'Armaignac, l'appointement dudit Comte fut fait auec le Roy qui luy rendit sa femme, ses enfans & ses terres qui luy auoient esté prises en l'an 1443. par le Dauphin.

C Le Duc François de Bretagne I. du nom, vint faire au Roy hommage de son Duché & des terres qu'il tenoit en France, & le Roy ayant enuoyé ses Ambassadeurs vers le Roy Henry d'Angleterre qui auoit nouuellement espousé la fille du Roy René de Sicile sa cousine germaine, les trefues d'entre les deux Roys furent prolongees iusques en la fin de ladite annee 1445. & accordé qu'ils se verroient entre Paris & Roüen, & depuis lesdites trefues furent allongees iusques au mois d'Auril de l'an 1446. Treues prolongees.

Durant tant d'affaires, le Roy se laissant couler aux plaisirs, s'estoit comme nous auons dit enamouré d'vne damoiselle de la Royne sa femme nommee Agnes Sorel, ou Sureau, natiue du pays d'Auuergne & belle damoiselle. Sa beauté luy acquit le nom de la belle Agnes, & afin qu'elle eut quelque titre, le Roy luy donna sa vie durant le chasteau de Beauté pres le bois de Vincennes, & y fit bastir ce grand pauillon qu'on voit tout descouuert, & de là elle fut appellee Madamoiselle de Beauté. Le Roy eut d'elle trois ou quatre filles qui furent mariees en trois ou quatre bonnes maisons de ce Royaume, combien que quelques-vns disent qu'elle n'en eut qu'vne qui fut mariee au sieur de Brezé grand Seneschal de Normandie, & que d'autres disent que la fille qu'elle fit ne vesquit gueres, & que mesmes le Roy disoit que ce n'estoit pas son fait. Et bien que l'affection que le Roy luy portoit diminuast d'autant de celle qu'il deuoit porter à la Royne sa femme, & luy retranchast autant de ce qui par le mariage luy estoit deu, si est-ce que ladite Royne estoit contrainte d'aualler ceste pillule bien amere, & d'endurer patiemment que la belle Agnes eut le meilleur & le plus beau des appetits & des affections du Roy son mary. On dit que voyant le Roy lasche, mol, & peu se souciant des affaires de son Royaume, & des victoires que les Anglois obtenoient sur luy, vn iour elle luy dit, que lors qu'elle estoit bien ieune fille, vn Astrologue luy auoit dit qu'elle seroit aymee de l'vn des plus courageux & valeureux Roys de la Chrestienté. Que quand le Roy luy fit cest honneur de l'aymer, elle pensoit que La belle Agnes. Ses filles. D Mariees. Prediction d'Astrologue.

M.CCCCXLV. ce fut ce Roy valeureux & courageux qui luy auoit esté predit par ledit Astrologue, mais que le voyant si mol & auec si peu de soin de ses affaires, & de resister aux Anglois & à leur Roy Henry, qui à sa barbe luy prenoit tant de villes, elle voyoit bien qu'elle estoit trompee, & que ce Roy si valeureux & courageux estoit le Roy d'Angleterre. Adonc dit-elle au Roy Charles, ie m'en vois le trouuer, car c'est luy de qui entendoit cest Astrologue, non de vous qui n'auez courage ny valeur, puis que sans vous remuer, vous laissez surprendre vos pays. Ceste parole proferee de la bouche de ceste femme, que le Roy aymoit plus qu'il ne luy conuenoit, esmeurent & picquerent tellement son cœur qu'il se mit à pleurer, & de là en auant s'esuertuant print le frein aux dents, & ne s'adonna plus tant à la chasse, ny aux iardins comme auparauant il faisoit, si bien que par son bon heur, & par la vaillance de ses bons seruiteurs, desquels il fut fidellement seruy, il chassa les Anglois de la Frãce, horsmis de Calais. Ceste femme puis apres mourut en l'an mil quatre cens quarante-neuf, en l'Abbaye de Iumieges sur Seine au dessous de Roüen, & fut enterree à Loches.

Piquante parole.

Esmeut le Roy.

Le 28. iour de Decembre de l'an 1445. autres disent 46. nasquit Charles fils du Roy, qui premierement fut Duc de Berry, puis de Normandie, & en fin Duc de Guyenne, & qui à la suscitation du Duc de Bourgogne, Charles se fit chef de la guerre du bien public, contre le Roy Louys vnziesme son frere, & en l'an 1446. François Duc de Bretagne fit prendre dedans le chasteau de Guilledo, assis sur le riuage de la mer Gilles de Bretagne son frere, & l'accusant possible à tort d'auoir voulu mettre les Anglois en France & en Bretagne, & d'auoir pris l'ordre du Roy d'Angleterre qui l'auoit fait son Connestable, & eu secrettes intelligences auec luy contre le Roy Charles & ledit Duc, il le fit mettre en prison, & quatre ans apres estrangler, comme ce fait est plus amplement deduit és Annales de Bretagne.

Gilles de Bretagne pris.

Le schisme de l'Eglise duroit tousiours par la diuersité des Papes, car le Duc de Sauoye esleu Pape & nommé Felix, comme nous auons cy-dessus dit, ne se vouloit desmettre de la Papauté, & Eugene de son costé ne vouloit obeir à ce que le Concile auoit decreté contre luy. Charles estant à Bruges, les Ambassadeurs de l'Empire & du Roy d'Angleterre vindrent vers luy pour trouuer les moyens de pacifier l'Eglise. Auec eux Charles enuoya les siens vers l'Antipape Felix, pour le disposer à se desmettre de la Papauté, mais il n'y vouloit aucunement entendre. Estant mort le Pape Eugene, Thomas de Sersonne ou de Sarresane natif de Gennes, autres disent natif de Sarresane, Cardinal de Boulogne, grand Theologien & estimé grand homme de bien, fut esleu Pape & nommé Nicolas cinquiesme. En moins d'vn an il fut fait Euesque de Boulogne, Cardinal & Pape, mais nonobstant son eslection le schisme de l'Eglise ne cessa pas incontinent, car tousiours viuoit l'Antipape Felix. L'Empereur Albert auoit tenu l'Empire deux ans, & auoit eu pour successeur Federic Duc d'Austriche. A sa priere iointe à celles du Roy de France & du Duc de Bourgogne, Felix renonça au Papat, & se contenta de demeurer Cardinal, & d'estre Legat en Sauoye. Ce qui luy fut accordé par le Pape Nicolas, & ainsi fut appaisé le vingt-troisiesme schisme de l'Eglise, & tout ce que Felix auoit fait & decretté durant son Papat fut ratifié & tenu pour bon. Charles enuoya en Angleterre le sieur de Pressigny & Guillaume Cousinot, qui prolongerent les tresues iusques au mois d'Auril ensuiuant, de l'an mil quatre cens quarante-huict.

Diuersité de Papes.

Pape Nicolas 5.

Ses decrets ratifiez.

Par le traicté du mariage du Roy d'Angleterre auec la fille du Roy de Sicile, il auoit esté accordé que ledit Roy Anglois deliureroit à Charles d'Aniou Comte du Maine oncle paternel de sa femme, ledit pays du Maine & la ville du Mans, toutesfois ledit Roy n'en auoit encores voulu rien faire, ains auoit mis en garnison en ladite ville deux mille cinq cens Anglois, & ses ministres auoient par l'espace de trois ans ou plus mené & tiré en longueur la demande que les negotiateurs du Roy Charles & dudit Comte du Maine faisoient dudit pays, combien que le Roy Anglois eut par plusieurs fois esté sommé de ce faire. Le Comte du Maine se voyant mené & trompé de belles paroles, de promesses & de dilations

Promesse non tenue.

A fit si estroittement assieger la ville du Mans qu'elle s'en alloit estre prise par assaut, mais à la requeste de l'Euesque de Glocestre il fut accordé que ceux de dedans abandonneroient ladite ville, & s'en allerent bagues sauues. Ce qui aduint en l'an 1447. ou 48. M CCCCXLVI. Siege du Mās

Philippes Duc de Milan estoit tellement guerroyé par les Venitiens qu'il s'en alloit perdre son estat. Il promettoit au Duc Charles d'Orleans fils de sa sœur de luy donner le Comté d'Ast, moyennant que ledit Charles luy donnast secours contre ses ennemis. Le Duc d'Orleans fit tant enuers le Roy Charles que soubs la charge d'vn Cheualier nommé Renault on luy enuoya dix mille hommes tant de pied que de cheual, lesquels prindrent la ville d'Ast par la reddition qu'en fit le Gouuerneur d'icelle le mesme iour que Philippes Duc de Milan aggraué de maladie & de fascheries deceda en la ville de Milan. Les Milannois se faschans de leur longue seruitude, apres plusieurs diuerses opinions sur le fait de leur liberté & de leurs affaires, en fin s'entr'entendans & accordans se mirent en liberté, chose tres-salutaire aux grands Estats s'ils en sçauent sagement & vnanimement B vser & iouyr. Regnaud disant qu'il estoit tres-iuste & raisonnable que le Duc d'Orleans succedast à son oncle maternel, sans attendre nouueau secours de France, s'alla auec grande violence & fureur ruer sur les terres voisines de la ville, comme si les guerres ne se deuoient conduire que par fureur non par raison & prudence, & bien que ses amis luy remonstrassent qu'il se deuoit ressouuenir de la perte quelques annees auparauant aduenuë aux François pres d'Alexandrie, & qu'il se gardast de rendre ce lieu encor plus renommé par vn nouueau desastre, si est-ce que luy disant que ceste remonstrance estoit vne coüardise, alla mettre le siege deuant la ville de Bost. Les Milannois mirent dehors de prison Barthelemy Culeon ou Coleon Bergamasque grand homme de guerre, que le Duc Philippes auoit mis prisonnier, & le prierent que puis qu'ils l'auoient mis en liberté, il voulust defendre la leur commune & generale. Coleon assemblant des forces de ceux de Nouarre, d'Alexandrie & de Dertone, alla attaquer Regnaud, le vainquit, & tua grande partie de ses gens, & ceux qui se peurent sauuer se retirerent en la C ville d'Ast. Guerre à Milan. Duc de Milan mort. Liberté bonne. Barthelemy Coleon.

François Sforce l'vn des plus grands Capitaines de son temps auoit espousé Blanche fille bastarde du Duc Philippes de Milan, & pour dot auoit eu la ville de Cremone. Estant esleu chef des Milannois en la guerre qu'ils faisoient aux Venitiens pres de Caruails il les vainquit en bataille, les mit en routte, & print tout leur bagage & leurs munitions. Ayant eu ce grand heur il esleua plus haut ses desseins & son esperance, & estant dés sa ieunesse tres-conuoiteux d'Empire, de seigneurie & de grandeur, & ayant vne armee orgueilleuse de ceste victoire recente, affectionnee enuers luy, & tres-obeissante, il contracta intelligence auec les Venitiens, & quitta le party des Milannois. François Sforce.

Les villes de la Lombardie estoient en combustion, les vnes tenans vn party, les autres vn autre, les vnes ne vouloient venir sous la puissance & seigneurie de l'Estat de Milan, les autres de leur bon gré se rendoient à François Sforce, & y en eut peu qui se continssent en leur deuoir. La ville de Milan ne sçachant comment il falloit D vser de la liberté, & estant priuee de tout secours & viures de dehors, & lassee & ennuyee des disputes & debats des factions de dedans, & voyant presque sur le bord de ses fossez & aux pieds de ses murailles l'armee de François Sforce, fut contrainte de se rendre à luy, & le receut & honora pour son Duc. Ce qui aduint en l'an 1448. Ses intelligences.

Or la rompture des trefues faites auec les Anglois, destourna le Roy Charles de penser aux affaires d'Italie, & de donner moyen au Duc d'Orleans d'aller cōquerir le Duché de Milan, qui auoit esté vsurpé par ledit François Sforce. François de Surrienne surnommé l'Arragonnois, Normand de nation & partisan de l'Anglois, deuant le temps des trefues expiré print d'emblee la ville de Fougeres en Bretagne sur les confins de la Normandie. Dequoy le Duc de Bretagne à qui elle appartenoit, se plaignit au Roy Charles, luy remonstrant que ceste iniure luy auoit esté faite par les Anglois, bien que religieusement il entretint les trefues, & Rompture de paix.

M.CCCCXLIII. qu'à ceste cause l'Anglois luy deuoit rendre ce que contre raison il luy auoit osté. A
Charles ayant escouté la complainte du Duc enuoya vers le Roy Henry d'Angleterre & le Duc de Sommerset, Lieutenant general dudit Roy en France, deux de ses Conseillers, à sçauoir Iean Hanart & Guillaume Cousinot, pour redemander la ville de Fougeres, & ce qui auoit esté pris en icelle durant le temps des trefues. Il fut respondu ausdits Ambassadeurs de Charles que l'Arragonnois auoit fait cela sans commandement & consentement du Roy d'Angleterre, & que cest acte desplaisoit merueilleusement audit Roy & audit Duc. Et afin que ledit Duc persuadast cela au Roy, il le luy manda par hommes expres enuoyez de sa part, & prioit ledit Roy que cela ne donnast aucune ouuerture à la rompture des trefues. Que si pour aduiser à la reparation des excez commis en ladite ville & de ce qui y auoit esté pris, il vouloit enuoyer ses Ambassadeurs en la ville de Louuiers, ledit Duc se soubsmettoit d'y enuoyer pareillement les siens, lesquels par ensemble pourroient accorder ce fait. Le Duc de Bretagne enuoya semblablement ses Ambassadeurs vers ledit Duc, ausquels fut faite pareille responce qu'à ceux du Roy. Toutesfois ces responces du Duc de Sommerset n'estoient que cassades, car l'Anglois n'auoit rien moins en fantasie & volonté que rendre la place de Fougeres, & se faschant de la paix ne taschoit qu'à chercher les moyens de la rompre. Et ainsi tenoit-il par telles paroles en suspens les Ambassadeurs du Roy & du Duc de Bretagne, & cependant on s'armoit de toutes parts, on faisoit leuees de gens, & l'Arragonnois fortifioit sa place. Le Duc de Bretagne crioit, se tourmentoit, & se plaignoit au Roy de la prise de ceste ville surprise en temps de trefues, esquelles il estoit compris, & remonstrant qu'il estoit subiect du Roy & son neueu, le sommoit & requeroit de luy ayder comme vn seigneur doit faire à son vassal. Le Roy luy donnoit tousiours bonne esperance de le faire, & attendoit que ceux qu'il auoit enuoyez vers le Roy d'Angleterre qui luy apporterent vne responce pareille à celle que le Duc de Sommerset auoit faite aux autres. Charles s'accordant d'enuoyer ses Ambassadeurs à Louuiers, le iour de s'y trouuer fut assigné, & s'y trouuerent les vns & les autres. B

Ses excuses. *Sur ceste prise.* *Ce sont cassades.* *Resolution de pourparler.*

Les histoires Angloises disent qu'estans là assemblez ils iugerent & arresterent que la ville de Fougeres deuoit estre renduë auec tout ce qui auoit esté pris dedans, & tous dommages recompensez. L'Arragonnois pourtant ne vouloit s'y accorder, & defendoit sa cause de plusieurs belles raisons. En fin comme les François demãdoient instamment aux Anglois ce qui auoit esté pris sur le Duc de Bretagne leur associé, & l'Anglois asseurast qu'il n'estoit pas en sa puissance de rendre ce qui estoit en celle d'vn autre, & protestoit pour euiter toute note de coulpe & de fraude, que si les François repetoient quelque chose prise par voye de fait par l'Arragonnois, lesdits Anglois ne le defendoient point, lesdits Ambassadeurs sans rien faire se separerent. Cependant les François surprindrent le pont de l'Arche, & ainsi furent violees & rompuës les trefues, & on recourut aux armes. Voyla ce que disent les histoires Angloises. C

Sans effet. *Guerre ouuerte.*

Bien est vray que cependant que lesdits Ambassadeurs d'vne part & d'autre parlementoient à Louuiers, Floquet Capitaine & Baillif d'Eureux, voyant bien qu'on estoit à la guerre fit vne entreprise de surprendre la petite ville du Pont de l'Arche assise sur la riuiere de Seine. Il y auoit vn chartier voiturier, lequel accoustumé d'aller & venir souuent en ceste ville, qui estoit cognu des Anglois, & auoit veu que la place estoit peu soigneusement gardee par eux, & qu'il n'y auoit pas grand nombre de soldats. Ayant apperceu cela, il en aduertit ledit Floquet, Iacques de Clermont, & le seigneur de Mauny grands Capitaines de guerre, & les pria de luy donner quelques bons soldats choisis pour l'aider à son entreprise. Ils luy en donnerent deux bien asseurez, chacun desquels portant vne hache, & se feignans estre des bucherons ou charpentiers accompagnerent ce voiturier. D'autres soldats les suiuoient d'assez loing, afin qu'vn grand nombre n'apportast quelque soupçon. D

Entreprise sur le Pont de l'Arche.

Tous ensemble au iour entr'eux assigné se trouuerent en vne tauerne hors la ville, sous couleur d'y vouloir loger celle nuit. L'hoste de ceste tauerne quelques

A iours deuant auoir receu vne iniure d'vn Anglois. Le voiturier sçachant bien cela pria l'hoste offencé de l'iniure receuë de l'Anglois, de luy donner vne chambre à part, en laquelle luy & ceux qui estoient auec luy peussent secrettement loger, & alors luy descouurit son entreprise sur ladite ville. L'hoste bien aise de cela luy promit tout son secours & assistance. La nuit ensuiuant le sieur de Bressi auec vne bonne troupe d'hommes se mit en embuscade le plus pres qu'il peut de la ville vers le port S. Ouyn. Floquet auec Iacques de Clermont & cinq cens cheuaux s'embuscha à l'autre costé de la ville dedans la forest sur le chemin de Louuiers. Le voiturier à l'aube du iour ensuiuant s'approchant de la premiere porte du pont auec sa charette & ses soldats habillez en bucherons ou charpentiers, appella le portier par son nom & le pria de luy vouloir ouurir la porte, d'autant (disoit-il) qu'il estoit hasté de conduire sa marchandise là où il auoit promis, & en disant cela luy promit de luy donner vne piece d'argent pour son vin s'il luy faisoit ceste courtoisie, & luy respondoit pour ses charpentiers qui estoient auec luy. Le portier qui cognoissoit ce voiturier, prenant vn Anglois auec luy ouurit la porte au voiturier, lequel estãt B entré dedans fit là arrester sa charette, & faisant semblãt de vouloir tirer de sa bourse vne piece d'argent pour donner le vin au portier & à l'Anglois, tout à escient il laissa tomber à terre vne piece de monnoye de Bretagne. Comme le portier se fut baissé pour amasser ceste piece, le voiturier tirant son poignart luy en donna vn grand coup & le tua, cependant que les deux soldats habillez en bucherons, ayans passé à la seconde porte tuoient l'Anglois qui estoit venu auec le portier. Incontinent au signal donné, Flocquet & les autres sortans de leur embuscade entrerent furieusement dedans la ville, & crians auec grande huee tuerent ou prindrent tous les Anglois endormis, & entre autres fut pris le Comte de Fauquemberghe, grand & riche seigneur en Angleterre. Ce qui aduint l'an mil quatre cens quarante-huit.

M CCCCXLVIII

Par vn voiturier qui le loge aux fauxbourgs.

Vient à la porte.

Appelle le portier.

Le tue.

Ville surprise

De la mesme façon presque auoit esté quelques annees auparauant prise la ville de Chartres. Ceste surprise du Pont de l'Arche contrista & mutina fort les Anglois, qui disoient que le Roy Charles ne tenoit point ce qu'il auoit promis, mais C luy desirant faire que tout allast bien, & que le Duc Breton vesquit en paix, tascha d'appaiser le tout en ceste sorte. Que le Duc de Bretagne recouureroit sa ville de Fougeres, auec ce qui auoit esté pris en icelle iusques à la concurrence de seize mille escus, comme aussi il vouloit que les siens rendissent au Roy la ville du Pont de l'Arche, & le Comte de Fauquemberghe qui auoit esté pris. A quoy les Anglois firent autant la sourde oreille qu'ils auoient auparauant fait à la sommatiõ que leur auoit faite le Duc de Bretagne, & ne peut en cela estre rien accõpli, cõbien que le Duc les fit soliciter par l'Euesque de Rẽnes, par le sire de Guymené, & par le seigneur de Carneuenoy, duquel est descendu ce sage & vertueux Cheualier Frãçois seigneur de Carneuenoy surnommé de Carnaualet, decedé en l'an mil cinq cens septante & vn, & en son viuant gouuerneur de la personne du Roy qui est à present alors qu'il estoit Monsieur. Cependant le sieur de Mouy surprint la forteresse de Gerberoy en Beauuoisin, & vn gentilhomme Gascon nommé Verdun ou Verdrin print les places de Cosnac & de sainct Magrin en Xaintonge, & Floquet Bail- D lif d'Eureux print la ville de Conches. L'Archeuesque & les habitans de la ville de Bordeaux enuoyerent prier le Roy Charles de leur rendre les places de Cosnac & de sainct Magrin, & semblablement le Duc de Sommerset & Talbot l'enuoyerent requerir de leur rendre les places du Pont de l'Arche, de Conches & de Gerberoy. Charles leur fit responce que s'ils vouloient rendre la ville de Fougeres au Duc de Bretagne, il leur rendroit les places que nouuellement les François auoiẽt prises sur eux. Comme celuy que ledit Duc auoit enuoyé vers le Roy luy eut respondu qu'il n'auoit aucune charge de parler de la ville de Fougeres, il s'en alla sans pouuoir obtenir aucune chose. Charles cognut bien qu'il ne pouuoit vaincre par modestie les tromperies & subterfuges des Anglois, & fut aduerty que leur Roy par terre & par mer faisoit forte guerre aux Roys d'Escosse & d'Espagne ses amis & alliez, expressément compris aux trefues, que les Anglois prenoient les Diepois, les Rochelois & autres de ses subiets, & que ceux qui estoiẽt en garnison aux villes

L'Anglois se plaint.

Moyens de paix ouuerts.

Seigneur de Carnaualet.

Places surprises.

Demandes.

Cruautez des Anglois.

M.CCCCXLVIII Sur les François.

de Mante, Lagny, Vernon, Vernueil & autres places venoient trauerser les chemins de Paris, d'Orleans & de Chartres, habillez en habits dissimulez & masquez, si qu'on ne les pouuoit cognoistre, volloient les passans, coupoient les gorges aux marchands, alloient aux maisons des gentilshommes, les tuoient & pilloient, & brusloient leurs maisons, & faisoient tous les maux dont ils se pouuoient auiser, tellement qu'il n'y auoit homme qui s'osast trouuer sur les champs. A ceste cause le Roy en son conseil conclud que les Anglois auoient rompu les trefues, & delibera de leur faire guerre ouuerte par mer & par terre sans plus s'amuser à leur enuoyer des Ambassadeurs, & leur faire des remonstrances. Ce qui fut arresté en l'an mil quatre cens quarante-neuf. A

FIN DV VINGT-TROISIESME LIVRE.





LE VINGT-QUATRIESME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CONTINUATION DE CHARLES SEPTIESME, ROY CINQUANTE-TROISIESME.

Sommaire.

I. *Surprise de Verneuil par le moyen d'un Meusnier. Prise de Ponteau-demer. Traicté de la reddition de Mante.*

II. *Vernon sommé. Le pont surpris. Harangue des habitans. Le Chasteau rendu. Siege de Harcourt. Assaut de Neuf-chastel. Entreprise sur Fescamp.*

III. *Armee du Duc de Bretagne. Alençon surprise. Armee en Guyenne. Prise de Mauleon de Sole. Siege de Rouen. Qui se rend au Roy Charles.*

IV. *Sieges de Harfleu & de Honnesleu. Bretons contre les Anglois. Places de Normandie prises. Deffaite des Anglois à Fermigny. Prises de Bayeux, Caen, Falaise & Dampfront. Mort de François Duc de Bretagne. Prise de Cherebourg & conqueste de toute la Normandie.*

V. *Guerre en Guyenne. Siege de Bergerac & d'autres places. Pays de Medoc quel. Deffaite d'Anglois pres Bourdeaux. Prises de Blaye, & de Bourg. Siege d'Acqs & de Rioms. Bordeaux en deliberation de se rendre, & le Traicté fait auec le Roy sur ce subiet. Autres Traictez du Captal & du sieur de Montferrant.*

VI. *La Guyenne toute au Roy, fors Bayonne. Laquelle se rend aussi. Iacques Cœur. Bourdelois suscitez à se reuolter, rappellent l'Anglois en leur ville. Armee des François en Guyenne pour la recouurer. Bataille de Castillon où Talbot chef des Anglois est tué. Bourdeaux reprise.*

VII. *Le Comte de Clermont estably gouuerneur de Guyenne. Chasteaux bastis à Bourdeaux. Le Comte d'Armaignac entre les mains du Roy. Reuolte du Dauphin. Armee en Italie pour René d'Aniou.*

VIII. *Le Duc d'Alençon accusé de trahison. Son procez fait, & l'arrest donné contre luy. Le Dauphin en Flandres. Excuses du Duc de Bourgogne au Roy de l'auoir receu.*

IX. *Ambassade du Roy de Poulogne au Roy Charles. Mort d'Alphonse Roy d'Arragon. Le Pape Pie. Concile de Mantoüe. Turcs contre les Chrestiens. Grandeur d'Amurath. Siege & prise de Constantinople.*

X. *Le Pape à Mantoüe. Empeschement de la guerre saincte. Le Turc prend la Moree & Threbizonde. Maladie & mort du Roy Charles. Heur de la France.*

M.CCCCXLIX.
I.

Amasse gens.



E Roy Charles voyant qu'il ne falloit plus conduire les affaires presens par Ambassades & remonstrances, ains par les armes, & desirant secourir le Duc de Bretagne en ceste cause commune, luy manda qu'il eut à amasser des forces pour recommencer la guerre à ceux qui auoiẽt rompu les trefues. Les Anglois qui estoient en garnison à Fougeres, faisans vne course sur les terres du Duc de Bretagne, furent rencontrez par vne troupe de Bretons qui les rembarrerent & en tuerẽt enuiron six vingts. Il y auoit pres les murs de la ville de Verneuil au Perche vn moulin, le meusnier duquel ayant esté commandé par les Anglois de faire la nuit bon guet, de fortune s'endormit. Vn Anglois le surprenant endormy le battit.

Surprise de Verneuil.

Le Meusnier desirant se venger de ceste iniure receuë, delibera de liurer la ville aux François, & descouurit son intention à Flocquet, lequel trouuant bon les moyens que le meusnier luy donnoit, & luy promettant bon salaire, il communiqua l'entreprise à Pierre de Brezé & à Iacques de Clermont eux venans au iour assigné, le meusnier dressant pres de son moulin des eschelles aux murs de la ville les fit entrer dedans. Ce qui aduint vn iour de Dimanche 19. de Iuillet de l'an 1449. auquel chacũ estoit à la Messe sans se douter d'aucune surprise. Le meusnier qui auoit la nuit fait le guet, au poinct du iour pria ceux qui auoient veillé auec luy, d'aller à la Messe, pour puis apres venir desieuner. Ses compagnons estans allez à la Messe, il fit vn notable seruice aux François, & vengea son iniure. La ville estant prise, les Anglois qui se peurent sauuer se retirerent dans le chasteau, & se saisirent de la tour qui est au milieu d'iceluy, bien forte de bonne muraille & de bons fossez. Mais afin qu'ils ne peussent sortir de là, Iean bastard d'Orleans Comte de Dunois venant en diligence, enuironna la tour de tous costez. Peu de iours apres estant aduerty que Talbot estoit venu iusques à Bretueil pour le contraindre de leuer le siege de deuãt la tour de Vernueil & pour apporter des viures aux assiegez, il laissa là deuant auec quelques forces Florent d'Illiers gentilhomme du pays Chartrain, & luy auec le reste marcha à l'encontre de Talbot, & le rencontra pres de Harcourt, campé en lieu bien auantageux pour luy.

Par le moyen d'vn meusnier.

Les Anglois en la tour.

Irrité d'iniure.

Talbot estant tout ce iour là prouoqué au combat par les François, n'en voulut toutesfois iamais manger, ains la nuit ensuiuant se retira dedans le chasteau de Harcourt. Dont les François le laissans s'en retournerent à Eureux.

Cõtre Talbot

Se retira.

Cependant que ces choses se passoient en Normandie, le Roy Charles partant d'Amboise s'achemina vers la ville de Vernueil pour porter secours à ceux qui assiegeoient la tour. En ces mesmes iours les Comtes d'Eu & de S. Paul auec quatre mille hommes prindrent la ville & le chasteau de Nogent le Roy, & brusierent le chasteau, & de là à la priere du Comte de Dunois allerent vers la ville de Ponteaudemer, & y donnerent l'assaut, auquel les Anglois se defendirent vaillãment. Mais les Picards d'vn costé, & les gens du Comte de Dunois de l'autre, entrans en la ville chasserent les ennemis, lesquels se sauuans en la maison commune d'icelle, assise au marché, peu apres se soubsmirent à la puissance & discretion des Comtes de Dunois & de sainct Paul. Ceux qui furent pris estoient bien en nombre quatre cens vingt, entre lesquels fut le general des finances de Normandie, & Fouquet Heton Anglois. Estant la ville du Ponteau-demer prise, le sieur de Mouy en fut fait gouuerneur au mesme temps que plusieurs autres places furent prises par les François sous la conduite & charge du sieur de Loheac, & la tour de Vernueil se rendit.

Assaut à Põteaudemer.

Assiegez se rendent.

Villes prises.

La ville de Lisieux fut par apres assiegee par le Comte de Dunois, & par ceux qui auoient aydé à la prise du Ponteau-demer, & prenant ladite ville par composition, il laissa les habitans en leurs anciens priuileges & franchises. La ville de Mante dõna bien plus d'affaires & de peine à l'auoir, car les Anglois qui la gardoient ne la vouloient point rendre, mais comme le peuple se fut esleué contr'eux, & se fut saisi d'vne bonne partie de la ville & de la porte au Sainct, les habitans se rendans aux François receurent d'eux telles conditions qu'ils voulurent donner, & fut entr'eux accordé ce qui s'ensuit.

Mante sur Seine.

A Que tant les gens de guerre que tout autre, de quelque estat ou condition que ce soit, pourront s'en aller librement hors la ville de Mante, sauf qu'il ne sera loisible aux soldats d'approcher d'vne lieuë d'aucun lieu, où soit le camp royal, ou troupe aucune Françoise, tenant siege deuant quelque place que ce soit. Que ceux qui s'en iront, & pourront faire emporter auec eux leurs biens meubles par eau, & par terre quelque part qu'ils voudront par vne ou plusieurs fois durant le temps de la seureté cy dessouz limitee, à sçauoir huit iours pour vuider du lieu, & quinze iours pour faire transporter leurs meubles, estans lesdictes seuretez gardees, tât aux soldats & citoyens sortants qu'à ceux qu'ils deputeront pour emporter leurs hardes, Que cependant & soldats & citoyens pourront vendre (si bon leur semble) durant le terme susdict leurs biens en la place de la ville, & emporter le pris sans aucũ empeschement.

M.CCCCXLIX. Traité de sa reddition. Les cõditions D'icelle.

Au reste est accordé aux nobles, aux bourgeois & Ecclesiastiques de la ville de Mante qu'ils iouyront de ce qui leur appartient, & demeureront en leurs estats, offices, benefices, terres & possessiõs par quelque droict que ce soit: sauf s'ils les auoyent obtenues par confiscation de ceux qu'on auroit chassez pour la querelle du Roy B de France, & pour auoir suiuy son party. A donné le Roy abolition & pardon de tous crimes à tous bourgeois & habitans de Mante de tout ce qu'ils ont faict ny pourpensé par cy deuant contre sa Maiesté, desquels s'il y en a aucuns qui veulẽt retourner pour iouyr de ceste grace (estans absens) le pourront faire dedans le vingtquatriesme de Septembre prochainement venant, sans qu'il leur faille prendre autre asseurance ny saufconduit que les presentes copies d'icelles: rentrants en leurs biens meubles & immeubles aussi bien que les autres. Parmy les meubles ne seront comprins les bastõs de guerre, comme artillerie & toute autre machine à traict, sauf ce que le soldat est coustumier de porter. Est accordé aux bourgeois marchands & habitans de ladicte ville, qu'ils seront maintenus en leurs anciens droits, franchises, priuileges & immunitez, ainsi qu'ils estoyent auant que Henry dernier decedé descendit en France. Tout cecy ayant esté ainsi accordé par lesdites parties, fut arresté que le Roy y apposeroit son seel pour ratiffier le tout plus autentiquement. Donné C à sainct Ladre les Mante le 26. d'Aoust 1449. Et signé Charles, Loys, Iean & Pierre de Brezé, Culant, & Guillaume Cousinot.

Abolition donnee. Saufconduit. Accord.

Incontinent apres le Roy alla faire son entree en ladite villes. Charles partant de la ville de Chartres s'en alla à Verneuil, là où auec grand honneur & allegresse il fut receu par les habitans, cependant que le sieur de Brezé Seneschal de Poictou fit vne belle & signalee entreprise. Il y a en Normandie vn Chasteau appellé Longny, auquel il y a vne grande basse court enuironnee de murs & de fossez. Le Capitaine saincte Marie neueu de l'Aragonnois estoit dedans, & y commandoit, ayant auecq luy deux cents bons soldats qu'il tenoit en ladicte basse court. Brezé trouuant moyẽ de parler à luy le sceut si bien pratiquer, qu'il fut entr'eux accordé qu'à certain iour ledict saincte Marie luy deuoit rendre ce chasteau. Estant venu le iour entre eux assigné, Brezé enuoya vn bon nombre de soldats à Longny, lesquels saincte Marie, faisant bien peu de cas de l'amitié de son beau-pere, ny de la femme d'iceluy qui estoit leans, secrettement mit dedans le chasteau par vne poterne de derriere. Les D soldats qui se tenoyent en la basse court ayans apperceu les François dedans le chasteau voulurent se mettre en deuoir de les repousser, mais se cognoissans trop foibles, & se voulans renfermer dedans leur basse court, furent tous prins & deualisez horsmis la femme de l'Aragonnois, laquelle apres auoir dict mille villenies, & iniures à saincte Marie son gendre, fut enuoyee libre sans qu aucun outrage luy fust faict.

Entreprises. Pratique. Chasteau vendu. Soldats deualisez.

Floquet enuoya vn Herault deuant la ville de Vernon sur Seine pour sommer les habitans d'icelle de se rendre au Roy Charles, mais Iean Doremont Capitaine de la place se mocquant du Herault, fit responce que volontiers il luy rendroit les clefs de ladicte ville, & disãt cela il fit apporter vn grand trousseau de clefs rouillees qu'il donna audict Herault. Mais le Herault luy respondant qu'elles estoyent trop rouillees pour pouuoir seruir aux portes d'vne tant bonne ville, il s'en retourna vers le Comte de Dunois qui estoit pres de luy, rapportant ce que Doremont luy auoit respondu. II.

Moquerie à vn Heraut.

M.CCCCXLVII Le Comte irrité de ceste mocquerie se campa au costé de la ville par où l'on va A à Rouen, cependant que le sieur de Mouy & Guillaume le Chenu assiegeoyent l'autre costé auecque vne grosse troupe de francs archers qui auoyent esté nouuellemēt instituez, & leuez par les champs, & exempts de la contribution de toutes impositions. Ces seigneurs auec le secours & la valeur de ces frācs archers aians soudainement prins l'Isle qui est deuant Vernon, se saisirent facilement du pont. Les habitās estonnez de la soudaine prise de l'Isle & du pont, enuoyerent vers le Comte Iean Abaron Anglois & Guillaume Daguenet, auec les plus apparents & signalez bourgeois.

Francs archers.

Eux ayants la commodité de parler au Comte, Daguenet commença ainsi sa harangue. Monsieur vous auez enuoyé vn Herault aux habitans de Vernon pour leur remonstrer & conseiller au nom de nostre Roy de mettre eux & leur ville souz „ sa puissāce. Cela nous a faict venir vers vous, pour vous prier de nous dire l'occasi„ on qui vous a esmeu de nous faire ceste remonstrance, & ce que vous pensez que nous deuons faire enuers vous.

Surprise du pont de Vernon.

Harangue des habitans.

Le Comte seigneur modeste & sage leur respondit: Vous n'ignorez point B „ Messieurs les deputez de Vernon, que la ville de Vernon, le chasteau & le pays des „ enuirons de droict hereditaire, paternel & royal, appartiennent au Roy de France. „ Et pource que l'Anglois ennemy de ce Royaume s'en est emparé par force ou par surprinse, le Roy ayant succedé au Roy son pere, à bon droict demande que ladicte „ ville, le chasteau, & le pays luy soient rendus. Aux annees passees il y a eu beaucoup de guerres par lesquelles ce Royaume a esté depredé, pillé & ruiné, & le peuple destruict, a longuement & miserablement souffert. Il y a eu quelques trefues entre ces „ deux Rois de France & d'Angleterre, afin que cependant on peut negocier vne bō„ ne paix.

Responce du Comte.

France depredee.

„ Mais ne demeurans longuement en leur foy, au beau milieu du temps des „ trefues surprindrent & pillerent la ville de Fougeres, laquelle ils tiennent encore, „ combien que par plusieurs fois il ait esté accordé entre eux & nous du moyen de satisfaire à tous les dommages qui y ont esté faicts. Le Roy ayant receu tant d'iniures, a par le conseil des princes & plus sages seigneurs de la Frāce resolu de repeter & regagner par iustes armes ce que la perfidie des Anglois a osté à son pere & à luy. Voila la cause qui nous a esmeu de vous conseiller de vous rendre au Roy. Apres que le C Comte eut dict ces paroles, ceux qui estoyent venus à luy se retirans en la ville, les habitans d'icelle contre la volonté des Anglois se resolurent de se rendre au Roy, & à ceste occasion enuoyerent leurs ostages au Comte de Dunois, & luy rendirent Vernonet (ainsi s'appelle le chasteau.) Mais pource que la ville de Vernō n'est pas fort loing de Rouen, les habitans d'icelle esperans que de là leur pourroit venir secours, promirent au Cōte de luy rendre la ville si dedans le prochain Samedy l'Anglois ne leur en enuoyoit.

Iniures receues.

Chasteau de Vernon rēdu.

Condition de reddition.

Estant ledict Samedy expiré, & eux voyans qu'il ne leur venoit aucun secours, ils licentierent les Anglois, & en leur ville receurent le Comte qui en fit Capitaine Rigaud de Fontaines. Les histoires Angloises disent qu'ayants les habitans de Vernon accordé auec le Roy Charles present au siege d'icelle, de la luy rendre, si dedās certain iour entre luy & eux accordé ils n'estoiēt secourus, le Duc de Sommerset y D arriua, dont Charles fut contrainct de leuer le siege. Voila ce que disent lesdites histoires. Ce qui auint audit an 1449.

De Vernon.

Durant le siege de Vernon le Roy estant à Louuiers, vers luy arriuerent plusieurs princes & seigneurs accompagnez de grosses troupes. Se voyant ainsi accompagné & deliberant d'aller assieger la ville de Rouen, il enuoya assembler gens de toutes parts, & ne faut douter qu'il ne fit de grands frais pour leuer forces, & que le peuple ne fut grandement foulé par tout le Royaume, car en quatre diuers lieux il auoit enuoyé de belles & fortes armees, en l'vne desquelles commandoit le Duc de Bretagne, en l'autre le Comte de Dunois, la troisiesme estoit conduicte par les Cōtes d'Eu & de sainct Paul, & le Duc d'Alençon auoit la quatriesme. Iean Comte de Sainct Pol partant de Verneuil se delibera d'aller mettre le siege deuant Gournay, mais le Capitaine qui commandoit dedans, voyant le peu qu'il pouuoit profiter en tenant contre l'armee du Comte, se rendit vies & bagues sauues, dont le Roy louāt

Deliberation sur Rouen.

Quatre armees.

Recompense de valeur.

A le fait dudit Comte, luy fit present de ladite ville de Gournay & de ses appartenances, pour donner cœur aux autres de s'employer à son seruice. Durant ceste prise, le Comte d'Eu estoit à Andely sur Seine, ayant en sa compagnie les seigneurs de Culant grand Maistre, de Ialognes Mareschal de France, le seigneur d'Orual fils aisné du sire d'Albret, & Ponton grand Escuyer. M.CCCCXLIX.

Ceux-cy auec leurs troupes vindrent assieger la place & chasteau de Harcourt, où ils furent par l'espace de quinze iours, à cause que les Anglois leur faisoiẽt teste: mais à la fin ils se rendirent par composition, voyans que le secours ne leur venoit au temps limité par eux, lors qu'ils parlementerent auec les nostres. Auec pareille condition fut repris le chasteau de la Roche-Guyon, deuant lequel se presenterent le Mareschal de Ialognes, & le seigneur de la Roche-Guyon, sur qui les Anglois l'auoient pris. Siege de Harcourt. La Roche Guyon.

Toutesfois l'histoire de Normandie tient que le Capitaine du lieu estant marié en France, se rendit aux nostres pour iouyr des biens de son espouse. Les entreprises des François se faisoient alors à Louuiers, à cause que l'assemblee de la noblesse y estoit fort grande, & ainsi de là comme d'vne source abondante, sortoiẽt les compagnies pour aller ça & là conquerir ce que les Anglois detenoient sur la France. Charles d'Artois Comte d'Eu, & Iean de Luxembourg Comte de sainct Paul, & le seigneur de Saueuses suiuis de quatre mille combattans, firent assieger la place de Neuf-Chastel de Nicourt, sur lequel commandoit Adam Hillcton Anglois. La ville fut prise d'assaut dés que les troupes arriuerent, non le chasteau qui tint bon l'espace de quinze iours, mais en fin il fut rendu par composition comme les places susdites. Assemblee à Louuiers. B Assaut de Neufchastel.

D'autre part l'armee conduite par le Comte de Dunois accompagné des Comtes de Clermont & de Neuers, des seigneurs d'Orual & de Ialognes Mareschal de France, du seigneur de Culant grand Maistre de France, de messire Pierre de Brezé Seneschal de Poictou, du seigneur de Blanuille maistre des Arbalestiers auec quatre mille bons soldats vint à Chambrois en Normandie, & print la place par cōposition. Iean Duc d'Alençon ne dormoit de son costé, ains dressant vne entreprise sur la ville & chasteau de Sees, y alla si finement qu'il surprint les principaux de la garnison pres d'vn estang, lesquels ayant faits prisonniers il les amena deuant la ville, menaçant ceux qui estoient dedans, que si la place ne luy estoit renduë il feroit trencher les testes à ses prisonniers. Ainsi les autres ne voulans perdre ces hommes composerent auec le Duc, & luy mirent la place entre les mains, auec condition qu'il les lairroit en liberté. Il n'estoit pas gentil compagnon pour lors qui ne faisoit quelque beau fait d'armes pour le seruice du Roy, la fortune duquel s'estoit appriuoisee pour les siens à la confusion des Anglois, dés le temps qu'ils firẽt mourir la Pucelle: aussi la garnison qui estoit pour luy à Diepe fit entreprise sur l'Abaye de Fescamp qui est vn port de mer: sçachans que l'Anglois n'auoit gueres grandes forces dedans, & fut ceste entreprise si sagement conduitte, que les nostres la surprindrent secrettement vn peu auparauant que renfort d'hommes & de viures y arriuast en vn nauire, duquel les nostres se firent maistres. Toutes ces choses aduindrent en l'an 1449. Armee. C Garnison surprise. Courage des François. Entreprise sur Fescamp.

III.

D François Duc de Bretagne pour la defence duquel ceste guerre auoit pris commencement pour ne manquer aucunement de son deuoir, s'accompagnant de messire Artus de Bretagne son oncle Connestable de France, & Comte de Richemont, & seigneur de Parthenay, du Comte de Laual son cousin, du sire de Loheac Mareschal de France, du seigneur de Coitiuy Admiral de France, des seigneurs d'Estouteuille, de Boussac, de Malestroit, de la Hunaudaye, d'Orual, de Rouault, & autres excellens Cheualiers & Capitaines, alla mettre le siege deuant la ville de Coustances qu'il print sans effusion de sang, comme aussi S. Lo se rendit sans faire aucune resistance. De pareille diligẽce vsa Iean Duc d'Alençon sur la ville d'Alençon capitale de son appannage, & ayant intelligence auec les Alençonnois ses vassaux qui se faschoient du ioug Anglois, il entra dedans Alençon sans que les Anglois s'en donnassent aucunement garde, lesquels se sauuans au chasteau, à la fin fallut qu'ils rendissent la place à celuy qui en estoit le iuste & legitime heritier & seigneur. Duc de Bretagne auec armee. Alençon surprise.

M.cccexlix. Or n'auions nous parlé que de quatre armees qui estoient lors se pourmenans par A la Normandie & pays voisin, & ne parlions de la cinquiesme qui estoit vne des plus belles, à sçauoir celle du Comte de Foix Gaston quatriesme du nom, lequel ayant assemblé six cens hommes d'armes, & mil ou douze cens hommes de pied pour faire le deuoir de sa charge, & chasser les Anglois de son gouuernement (car le Roy l'auoit fait gouuerneur de Guyenne depuis la riuiere de Garonne iusques aux mõts Pyrenees) se mit en campagne accompagné d'vn grand nombre de seigneurs & gentilshommes Gascons affectionnez à la couronne de France. Et dautant que la ville de Mauleon de Sole, de laquelle estoit seigneur le Barõ de Luxe Biscain, estoit detenuë par les Anglois, encore qu'elle fut à l'obeissance Françoise, il y alla mettre le siege.

Armee en Guyenne.

Prise de Mauleon de Sole.

Les habitans ne se firent trop assaillir, ains complotterent soudain de rendre la ville. Ce qu'entendans les Anglois, se resolurent de se sauuer au chasteau, lieu presque inaccessible à cause qu'il est assis sur le roch, & lequel on ne peut ny miner ny saper, & moins venir à l'assaut ou y braquer artillerie, & pource le falloit auoir par famine. Les Anglois estans pressez du siege du Comte qui sçauoit le deffaut de viures qu'ils souffroient au chasteau, ne sceurent à qui mieux s'adresser pour estre garantis qu'à Iean Roy d'Arragon, de Castille, & de Nauarre, la fille duquel estoit mariee au Comte de Foix. Ce Roy en print la defence, & assemblant grandes forces vint en Biscaye, cuidant par ceste parade estonner les nostres iusques à leur faire leuer le siege. B

Roy d'Arragon.

Mais il fut estonné voyant leur braue contenance, & le desir qu'ils auoient de l'affronter s'il approchoit dauantage pour troubler leur entreprise, par ainsi tascha d'auoir par douceur ce à quoy la force ne pouuoit rien faire, & ayant obtenu saufconduit de son gendre, vint à petite compagnie à vn quart de lieuë du camp des François, où aussi le Comte vint en pareil equippage. Là le Nauarrois remonstra au Comte combien il s'oublioit de s'attaquer à luy qui estoit son beau pere, & d'assieger vne place laquelle il sçauoit estre en sa sauuegarde. A quoy le Comte respondit, qu'il luy estoit & seroit à iamais bon fils & obeissant, sauf és choses qui concernoient le Roy de France son bon seigneur, & duquel il auoit cest honneur d'estre parent, auquel pour mourir il ne feroit faute, puis qu'il luy auoit fait cet honneur C que de luy donner le gouuernement de Guyenne depuis les monts Pyrenees iusques à la riuiere de Garonne, estant ceste ville enclose dedans ces limites, laquelle ayant prise, il ne cesseroit oncques que le chasteau ne luy fut rendu, si plus grande force que la sienne ne luy faisoit à force d'armes quitter l'entreprise, & hors ce fait & l'honneur des siens à l'aduenir, & le seruice deu à la couronne de France, il n'y auoit chose qu'il ne fit pour complaire audit Roy son beau pere.

Auoir par douceur.

Differens entre gendre & beaupere.

Responce du Comte.

Ainsi fut vain le voyage du Roy de Nauarre, & sans fruit l'esperãce des assiegez, qui furent contraints de rendre par composition la place de Mauleõ, & eux retirez, le seigneur de Luxe vint auec 600. hommes bien armez, & portans la Croix rouge se presenter au Comte, auquel il iura fidelité, & fit hommage au Roy és mains dudit Comte de la terre & des finages de Mauleon qui luy appartenoient, & ayant fait l'hommage il print la Croix blanche, & fit faire le semblable à tous ceux qui le suiuoient, qui iurerent aussi de seruir fidellement le Roy de France. L'Annaliste de D Foix se trompe en cest endroit, lors qu'il dit que le Comte de Foix conquit ceste ville l'an 1446. veu que c'est contre tous ceux qui en ont escrit, & nommement cõtre Monstrelet qui estoit de ce temps, & qui met cecy en l'an 1449. auquel nous aymons mieux nous arrester qu'à cest Annaliste.

Esperance saus effet.

Serment de fidelité.

Durant que le Comte de Foix s'occupoit ainsi au seruice du Roy Charles, il achepta la terre & Vicomté de Narbonne qu'il donna à Iean son fils, lequel espousa Marie fille de Charles Duc d'Orleans, & duquel mariage, comme nous auons desia dit, sortit ce grand foudre de guerre Gaston de Foix Duc de Nemours, lequel vainquit les forces d'Italie & d'Espagne à Rauenne: comme aussi il acquit la moitié du Capdalat ou conseigneurie de Buch de la maison de Candale. En celle mesme saison le seigneur de Balinuille maistre des Arbalestiers de France, print le chasteau de Touques en Normandie sur les Anglois, comme aussi les Comtes de Dunois, de Clermont & de Neuers, prindrent celuy de Hiesmes

Captal de Buch.

Les

A Les seigneurs susnommez s'adresserent à Argentan qu'ils assiegerent, & comme les Anglois detinssent les nostres sous belles paroles, si fallut-il parler autre langage, à cause que les citoyens desireux d'estre soubsmis à leur Roy legitime, mirent les François dedans, & les Anglois se retirans au chasteau y furent viuement assaillis & forcez de prendre party plus honorable, qui fut sortir auec vn baston blanc au poing, à cause de la fourbe par eux ioüee, feignans de se vouloir rendre. Les places de Chasteau-Gaillard & de Fresnay, & la ville de Gisors furent en moins de rien mises en l'obeissance du Roy qui assembloit tousiours forces plus grandes, resolu d'aller mettre le siege à Roüen, ville capitale de tout le pays de Normãdie. Pendant ce temps le Duc François de Bretagne, qui auoit laissé messire Pierre de Bretagne son frere à la garde de ses pays, se mit sus à grande armee & print les places de Gauray, Thorigny, du Pont d'Oue, de la Haye, du Puys, de Vallongnes, & plusieurs autres en la basse Normandie & pays de Constantin. M.CCCCXLIX. Prises de places. Anglois trõpeurs trõpez. Autres places prises.

Quand le Roy eut assemblé ses gensdarmes, il enuoya le 8. iour d'Octobre de l'an 1449. sommer par ses Herauts ceux de ladite ville & cité de Roüen, qu'ils missent & B rendissent la ville en son obeissance: mais les Anglois qui estoient dedans ne voulurent souffrir que les Herauts parlassent au peuple, ny baillassent ladite sommation, & les menasserent de tuer. Ce qui contraignit les Herauts de s'en retourner à grande haste. Quand le Roy sceut ces nouuelles, il enuoya ses gensdarmes deuãt ladite ville, & les conduisoient les Comtes de Dunois, d'Eu, & de S. Paul, qui furent trois iours deuant, où ils eurent grandement à souffrir (car c'estoit sur l'hyuer en temps de pluyes, de neges & de glaces) mais toutesfois ils firent de grandes escarmouches. Sommation à Roüen. Siege de Roüen.

Au 3. iour les François se mirent tous en bataille, cuidant que ceux de ladite cité les missent dedans, & les enuoyerent sommer derechef: mais les Anglois ne voulurent souffrir que les Herauts approchassent. Quoy voyans lesdits seigneurs François, que ce n'estoit pas chose preste qu'ils entrassent en ladite cité, ils s'en retournerent au giste au Pont de l'Arche, & là vindrent secrettement aucuns des habitans de Roüen qui se firent forts de garder vn pan de mur & quelques tours, & de C mettre les gens du Roy dedans. Rouen surpris. Par escallade.

Le Roy y enuoya, & furent menees & dressees des eschelles secrettemẽt de nuit à l'endroit qui auoit esté dit, & par icelles plusieurs François monterent sur les murailles, & se mirent dedans lesdites tours, mais il aduint que le seigneur de Talbot vint en cet endroit auec grãd nombre d'Anglois, & chassa lesdits François, qui vaillãment & longuement batailleront. A cest assaut furent faits Cheualiers Charles de la Fayette, le seigneur d'Esgreuille, maistre Guillaume Cousinot & autres. Là estoiẽt venus les Roys de Frãce & de Sicile: lesquels voyans ceste entreprise faillie, s'en retournerent au giste audit Pont de l'Arche, & les gensdarmes se logerẽt és villages du long de la riuiere de Seine. Le Ieudy 17. iour dudit mois d'Octobre, ceux de ladite ville de Roüen qui auoient veu la grãde puissance du Roy, & le dur assaut qu'ils auoient fait, eurent crainte que la ville fut prise d'assaut & pillee: adonques ils enuoyerent l'official de la ville & autres deuers le Roy demander saufconduit pour quelques-vns des plus notables gens de la ville: & leur estant octroyé le lendemain D pour la partie de ceux de Roüen, allerent vers le Roy l'Archeuesque dudit lieu & autres gens d'Eglise & bourgeois: & de par le Duc de Sõbresset certains Cheualiers & Escuyers qui marcherent iusques au port S. Ouyn, là où ils trouuerent le Comte de Dunois Lieutenant general pour le Roy, le Chancellier de France, messire Iean Iuuenel des Vrsins seigneur de Trainnel, le Seneschal de Poictou, & messire Guillaume Cousinot, & promirent ledit Archeuesque & les deputez de la ville, de faire leur loyal deuoir de la mettre en l'obeissance du Roy, dequoy les Anglois ne furent pas bien contens. Puis s'estans tous ensemble retournez à Rouen, l'Archeuesque fit son rapport à ceux de la ville qui delibererent de mettre les François dedans. Ceux de Roüen vers le Roy. Deputez de Roüen. Veulent rendre la ville.

Les Anglois cognoissans la volonté des habitans se mirent en armes, & se retirerent dedans le chastel au Palais, & se saisirẽt des portaux & tours de la ville, les habitans de laquelle voyãs la mine & les façons de faire des Anglois se mirẽt semblablement en armes, & tout ce iour & toute la nuit firẽt grand guet sur lesdits Anglois, la nuit enuoyerent deuers le Roy certains hommes pour le supplier de les secourir Guet à Roüẽ.

M.CCCCXLIX. hastiuement, luy promettans de mettre luy & toute sa puissance en la ville, ce que le Roy fit & y enuoya diligemment son armee: & le Dimanche matin ceux de ladite ville s'esmouuans en sedition coururent sus aux Anglois, les chasserent, & firẽt desemparer les portaux, tours & murailles. Les Anglois effrayez se retirerent au Palais, au chasteau & sur le fort du pont. A

Anglois effrayez.

Alors les habitans enuoyerent vers le Comte de Dunois qui estoit logé bien pres de là, le prier de venir. Il y vint hastiuement ayant en sa compagnie le Baillif d'Eureux, le seigneur de Mauny, & le Seneschal de Poictou, qui n'ayant pas eu le loisir de prẽdre ses greues alors appellees le harnois de iambe, eut la iambe rompuë d'vn coup de pied de cheual en entrant en la ville. Il fut ramené au Pont de l'Arche pour guerir, & laissa la conduite de ses gensdarmes au seigneur de Mauny, & le Comte de Dunois se mit en bataille deuant la porte de Martinuille.

François deuant Rouen.

Le Roy aduerty de cela, deslogea du Pont de l'Arche, & fit charger son artillerie pour aller assieger six vingts Anglois, qui s'estoient retirez dedans Saincte Catherine du mont de Roüen, mais deuant qu'il arriuast le Comte de Dunois les fit sommer de rendre eux & le fort. Eux voyans le Roy approcher à si grande puissance & que ceux de la ville estoient contr'eux, se rendirent, & leur fut baillé vn heraut pour les conduire. Comme ils s'en alloient, ils trouuerent le Roy qui leur dit: qu'ils ne fissent nuls maux, & qu'ils ne prinssent rien sans payer. A quoy eux respondans qu'ils n'auoient dequoy. Le Roy leur fit bailler contant cent francs & s'en alla loger au lieu de S. Catherine, dont ils estoit partis. Les gens d'Eglise, bourgeois & habitans de la ville allerent deuers le Comte de Dunois, & luy porterent & presenterent les clefs de la ville. Trois cens lances entrerent dedans la ville, & les autres se logerent aux villages des enuirons. B

Anglois retirez.

Liberalité enuers eux.

Ce mesme iour les Anglois rendirent la tour du pont de la ville, & fut crié que tout homme grand & petit portast la Croix blanche. Le Duc de Sõbresset qui estoit au Palais requist qu'il peut parler au Roy. Ce qui luy fut accordé. Il alla deuers luy bien accompagné de Cheualiers & Escuyers Anglois, & fut cõduit par les Herauts du Roy iusques au mont saincte Catherine. Le Roy estoit assis en son grand cõseil, accompagné du Roy de Sicile, des Comtes de Clermont, du Maine, d'Eu, & de S. Paul, du Chancellier, & de plusieurs Princes de son sang, Barons, chefs de guerre, & gens notables, & apres qu'il eut fait la reuerence, requist au Roy que luy, sa femme, & ses enfans, le seigneur de Talbot, & tous les autres Anglois s'ẽ peussent aller seurement, & qu'ils ioüyssent de l'abolition qu'il auoit octroyee à ladite ville. C

Cry par la Croix blãche

Sombresset au Roy.

A quoy le Roy respondit que la requeste n'estoit pas raisonnable, qu'il n'en feroit rien, & qu'ils n'auoient pas tenu l'appointement par eux fait, par lequel ils deuoient rendre le chastel & le pont, mais les tenoient encor par force contre son gré, & auoient voulu empescher que ceux de la ville ne la luy missent en son obeissance, & pour ces causes, auant que luy & les autres Anglois partissent, ils luy rendroient Harfleu, Honnefleu, & toutes les autres places qu'ils tenoiẽt en Caux. Le Duc s'excusa de cela, disant qu'il ne pouuoit rendre Harfleu, car c'estoit la premiere place que le Roy d'Angleterre son seigneur auoit prise en Normandie, & sur ces paroles le Duc prit congé & s'en retourna au Palais au trauers de Rouen, ou il vit que tout homme portoit la Croix blanche: & le conuoyerent les Comtes d'Eu & de Clermont. Bien-tost apres le Roy fit assieger le Palais par dedans & par dehors la ville. D

Sa requeste.

Responce à luy faite.

S'ẽ retourne.

Le Duc de Sombresset voyant qu'il ne pouuoit estre secouru, apres plusieurs parlemens & tresues continuees de iour en iour iusques à 12. iours, fit composition par laquelle fut dit, que le Duc, sa femme, & les autres Anglois s'en iroient leurs corps & biens saufs, reseruez les prisonniers & la grosse artillerie, & payeroient au Roy cinquante mille escus, & tout ce qu'ils deuoient en la ville seroit payé: & de ce baillerent ostages le seigneur de Talbot (auquel le Roy fit grand honneur & l'enuoya à Eureux) le fils du Comte d'Ormont d'Irlande, le seigneur de Bouquigny, le fils du sire de Roos, le fils de la Duchesse de Sombresset, & le fils de Thomas Couet Capitaine & gouuerneur de Cherebourg. Le Duc de Sombresset commit pour rendre entre les mains du Roy les places susdites, les seigneurs Thomas Hou & Fouques Ethon qui y firent leur deuoir, mais le Capitaine de Honnefleu refusa de la rendre, & ainsi Talbot demeura prisonnier en France. Puis s'en allerent le Duc & autres à

Reddition.

Ostages Anglois.

A Harfleu,& de là à Caen,& le Roy demeura & fit la feste de Toussaints audit lieu de saincte Catherine,& l'vnziesme iour ensuiuant, accompagné des Princes tous habillez en grand triomphe fit son entree en la cité de Roüen,où il fut receu en grand honneur & solemnité. Ceux de la ville tindrent tables ouuertes à tous passans par les carrefours,& firent de grands dons au Roy & à ses officiers,herauts & poursuiuans. Cela aduint l'an 1449. — M CCCCXL IX. Entree du Roy a Rouen

IV. Durant le siege de la ville de Roüen, le Duc de Bretagne reprit la ville de Fougeres par la redditiō que luy en fit François l'Arragōnois qui l'auoit prise, & lequel quittant le party des Anglois se rēdit au Roy Charles, auec promesse de toute fidelité. Mathieu Gogth par nos Chroniques appellé Mathagot qui estoit dedans Belesme,voyant ne pouuoir auoir secours des siens,quitta ladite place au Duc d'Alençon,au mesme tēps qu'vne troupe d'Anglois allant au fourage fut par les François deffaite pres le chasteau & ville de Gauray en la basse Normādie. Apres que le Roy Charles eut donné ordre aux affaires de la ville de Roüen, il s'en alla à Caudebec, puis mena son armee à Harfleu, & mit deuant icelle le siege qui apporta plusieurs B difficultez,tāt pour le flux & reflux de la mer,que pour la rigueur de l'hyuer le plus aspre en gelee & pluyes que long-temps auparauant on eut senty,& aux enuirōs n'y auoit ny village,ny maison,ny lieu à couuert auquel le soldat se peut loger ny courir: ains chacun pour s'accōmoder le mieux qu'il pouuoit faisoit des creux & des cabanes,les vnes couuertes de genests,& les autres de paille. Iean & Gaspar Bureau freres,hommes hardis & aduisez commandoient à l'artillerie,lesquels ayans fait de hautes leuees sur les sablons,là où la mer faisoit chacun iour ses flux & reflux,planterent seize canons pour battre les murs de la place, de façon que par les tranchees dextrement conduites, les François pouuoient aisemēt aller iusques pres du fossé. — Siege de Harfleu. Grand hyuer.

Le Roy en personne auec vn bon morion en teste & vne rondache en la main biē souuent alloit voir l'œuure des trenchees. Il y auoit à la rade vne flotte de 25. vaisseaux pour empescher qu'aucun secours d'Angleterre ne vint aux assiegez, & qu'il ne fut ausdits assiegez permis de se sauuer de la ville. Thomas Flurigan cōmandant en icelle se voyant si estroittement assiegé qu'il ne pouuoit esperer aucū secours ny C auoir moyē de se sauuer, du haut du mur fit prier le Cōte de Dunois de parler à luy. Apres que le Comte & luy eurent longuement parlé ensemble de la reddition de la place,en fin le iour de la feste de Noël il fut accordé que l'ennemy sortiroit dedans le premier iour de Ianuier ensuiuant, & pourroit emporter de ladite place tout ce qu'il y auoit. — Empeschement à la rade. Siege de Honnefleu.

Cest accord estant fait & arresté, & seellé des seels de six seigneurs François, les ennemis pour asseurance de leur promesse donnerent huict ostages, & le premier iour de l'an 1450. autres disent 49. la ville de Harfleu fut renduë aux François, & le 5. iour d'apres Charles enuoya des forces deuant Honnefleu, & durant ces sieges estoit en l'Abbaye de Iumieges, là où mourut la belle Agnes en l'an 1449. ou 50. & furēt ses entrailles enterrees en ladite Abbaye, & son corps apporté à Loches. Nos Chroniques racontent la reddition de Honnefleu presque de la mesme façon que celle de Harfleu,& disent que le Comte de Dunois alla deuant ladite place, en laquelle estoient quatre cens Anglois bons combattans,qui furent de si pres assaillis D que le 18. iour dudit mois de Ianuier ils promirent rendre la place, au cas que dedans ce iour là les François ne fussent combattus. Ayans les Anglois donné ostages de leurs parolles, & ne venant aucun pour combattre les François, sa ville fut renduë ausdits François, & les ostages Anglois rendus. — Sa reddition.

Le Duc François de Bretagne de son costé faisoit cependant grād deuoir de faire la guerre aux Anglois, accompagné du Comte de Richemont Connestable de Frāce son oncle,& de Iacques de Luxembourg Comte de S. Paul, & tous ensemble allerent mettre le siege deuant les villes de Constances & de S. Lo qui se rendirent, puis prindrent Tombelaine pres du mont S. Michel, & plusieurs autres petites forteresses de la basse Normandie, au mesme temps que le Connestable de Nauarre & le Maire de Bayonne assemblerent bien trois mille hommes tant de ladite ville que des autres places que tenoient les Anglois, pour aller leuer le siege de Guichen assis à quatre lieuës de Bayonne. Les François aduertis de cela allerent au deuant, les combattirent & les deffirent, & y eut bien douze cens Anglois tuez. — Breton cōtre l'Anglois. Places de Normandie prises. Siege de Guichen.

M.cccxl. Anglois desfaits.

Vn Capitaine Anglois nommé Soliton auec quarante lances, trauersa le siege, & se mit dedans la place, mais apres voyant ne pouuoir estre secouru, de nuit luy & ses gens la quitterent. Le Bastard de Foix les apperceuant les poursuiuit, en tua vn grand nombre & print Soliton prisonnier. Ceux de la place effrayez de ceste deffaite rendirent eux & ladite place aux François, lesquels apres cela prindrent quelques autres forts sur la mer entre Acqs & Bayonne. A

Anglois tuez.

Nos Chroniques attribuent ceste victoire à ce bastard de Foix, duquel n'est faite aucune mention en celles de Foix, qui l'attribuent au Comte dudit pays. D'autres disent que ledit Comte enuoya le sieur de Lautrec & son bastard auec vne armee assieger ce chasteau de Guiche, & que le Connestable de Nauarre aduerty de cela assembla vne bonne troupe d'Anglois, & que luy & Georges Soliton, par autres appellé Soluiton Maire de Bayonne, menant secours aux assiegez par la riuiere du Dou qui passe deuant Bayonne, il fut pris par les François qui auoient esté aduertis de leur venuë, & deux cens Anglois furent tuez. Georges voyant que la fortune n'estoit pas fauorable aux siens, & ioüant à quitte & à double auec soixante cheuaux passa à trauers à l'armee des François, & entra dedans la forteresse, mais voulant en sortir de nuit pour se retirer à Bayonne, il fut pris par ledit bastard de Foix. Voyla ce qu'aucuns disent. B

Guerre en Normandie.

Siege de Bellesme.

Ces choses se faisoient en Guyenne aux mesmes iours que la Normandie estoit toute en guerre, & que de iour à autre les François le gagnoient petit à petit, auiourd'huy vne place, demain l'autre. Fresnoy le Vicôte fut pris & les Anglois qui estoiêt dedans enuoyez bagues sauues, & y fut repris Montfort qui auoit esté pris au Pont-eaudemer, pour la rançon duquel furent payez dix mille saluts d'or. Le Duc d'Alençon mit le siege deuant Bellesme garnie de deux cens Anglois, qui furent tellement par luy assaillis qu'ils prindrêt iour à la rendre au cas que ledit Duc ne fust combattu. Dequoy ils baillerent ostages, & ne leur venant aucun secours ils rendirent la place au Duc. Bernay & Essay & autres petites places furent reprises, les vnes par composition & les autres par force. En ce mesme temps Thomas Quiriel Anglois, que les Anglois appellent Therel, venant d'Angleterre auec trois mille, autres disent quatre mille hommes en Normandie, assiegea la place de Valognes, autres disent Lisieux, laquelle il print le 21. iour apres qu'il eut mis le siege deuant. C

Siege de Valongne.

Mandement du Roy au Comte de Clermont.

Incontinent apres luy & les autres Anglois des garnisons voisines auec sept mille combattans, se mirent aux champs & delibererent de passer le guez S. Clement. Le Roy Charles aduerty de cela manda au Comte de Clermont qu'il eut à combattre Quiriel ou Therel. Ledit Comte accompagné du Comte de Castres, de Pierre de Brezé Seneschal de Poictou, du sieur de Rieux, lors selô nos Chroniques Admiral de France, des sieurs de Mouy & de Mauny, de Ioachin Rouault, de Robert Comerghan, de Geoffroy de Couran & autres Capitaines auec six cens hommes d'armes & grand nombre d'archers, commanda audit Rouault & Couran d'aller auec leurs troupes recognoistre les forces, le nombre & la mine des ennemis, & quel chemin ils prenoient.

Armee marche.

Rencontre d'ennemis.

A Formigny.

Ayans rencontré les Anglois ils attaquerêt l'arrieregarde, & apres auoir tué quelques Anglois, & contans de ceste bonne fortune ils se retirerent vers le Comte de Clermont, auquel ils firent entendre ce qu'ils auoient veu & fait. Le Comte faisant marcher son armee en bonne ordonnance se mit à suiure hastiuement les Anglois ia arriuez au village de Formigny qui est entre Carâtan & Bayeux, & qui ayans de loing descouuert l'armee des François qui estoient en bataille, & auoient enuoyé querir le Capitaine Mathieu Gogth, par les nostres appellé Matagot. Ils auoient à l'vn de leurs costez des vergers de pômiers & des hayes qui empeschoient les François de les assaillir. Adonc le Comte venant à la barbe des ennemis commença à les attaquer, mais se voyant inegal & moindre en nombre à eux, il enuoya prier le Côte de Richemont estant à S. Lo de venir à son secours. Richemont accompagné de Iacques de Luxembourg, du Comte de Laual, & des seigneurs d'Orual & de Loheac qui menoient deux cens quarante cheuaux & vn grand nombre d'arbalestiers y suruint incontinent. D

Desia le Comte de Clermont descendu de cheual, & s'estant mis à pied auoit commencé l'escarmouche & s'estoit reculé de son premier logis ayant perdu quel-

A ques pieces de l'artillerie, quand le Comte de Richemont estant ia arriué au moulin de la Fosse pres duquel il s'estoit campé, enuoya vne bonne troupe de ses gens attaquer les ennemis. Mathieu Gogt voyant que les François estoient desia arriuez au pont de la barre, fut tant esperdu de frayeur qu'abandonnant ses compagnons auec bon nõbre de cauallerie & mil archers se retira, & partie s'en alla à Bayeux, & partie à Caen. Quiriel se voyant ainsi abandonné de Mathieu Gogt mena ses gens au bas du ruisseau qui arrouse le village, là où estant attaqué en vn furieux conflict, les arbalestiers François deffirent les Anglois, & en tuerent vn grand nombre, & incontinent se rallierent auec le Comte de Clermont. Tout à l'heure mesme le sieur de Brezé par le cõmandement du Connestable alla charger l'aisle droite des Anglois, & deffit tout ce qu'il rencontra, quelque braue resistance que fissent les ennemis. M. cccclI. Rencontre. Furieux conflict. Anglois deffaits.

Estans les deux troupes & aisles des Anglois deffaites, le Connestable passant le ruisseau chargea les ennemis auec toutes ses forces, là où il fut combattu auec vne grande opiniastreté & valeur, & rien ne profita aux Anglois d'estre en plus grand nombre que les François, car ils perdirent quatre mille sept cens quatre, autres disent
B trois mille sept cens treize hommes des leurs qui moururẽt sur la place, & quatorze cens furent prisonniers, entre lesquels fut Thomas Quirier auec plusieurs gẽtilshommes, & ne moururent que huict François, perte bien petite pour si grande victoire. Entre tous les François qui à ce iour firent grand preuue de leur vaillãce, les sieurs de Montgacon & de saincte Seuere firent paroistre la leur, le sieur de Brezé Seneschal de Poictou merita pareillemẽt vne grande loüange, & le sieur de Mauny qui menoit les troupes de Flocquet demeuré malade au Põt de l'Arche, y acquit vne grande gloire. Il y eut lors grand debat ou dispute à qui estoit deuë la loüange de ceste bataille gagnee, à sçauoir au Connestable & au Comte de Clermont. Les vns disoient qu'elle deuoit estre attribuee au Connestable, à cause de sa qualité qui commande à toutes autres personnes, & les autres soustenans le contraire disoient que le Comte de Clermont estoit en ceste armee Lieutenant general pour le Roy, & que par sa conduite & diligence la victoire auoit esté gagnee. Le Roy Charles vuida ce debat, & en attribua l'honneur au Comte de Clermont. Deffaite d'Anglois à Formugny. Braues cheualiers. Debat de gloire vuidé.

C Apres ceste bataille donnee le 18. ou 15. d'Auril, de l'an 1450. furent faits plusieurs cheualiers. Les François victorieux allerent mettre le siege deuant la ville de Vire, de laquelle estoit Capitaine Henry Malbury pour lors prisonnier des François, qui le fit rendre à la charge que quatre ou cinq cens Anglois qui estoient dedans se retireroient bagues sauues à Caen.

Estant prise Vire, le Comte de Clermont alla assieger la ville de Bayeux, & le Connestable s'en alla trouuer le Duc de Bretagne son neueu, qui apres la prise de Tombelaine pres du Mont S. Michel, auoit deliberé de mettre le siege deuant la ville d'Auranches. Le Roy Charles enuoya au secours du Comte de Clermont deuant la ville de Bayeux, le Comte de Dunois auec vne belle armee qui s'alla camper au fauxbourg qui regarde vers Caen, & les Comtes de Clermont & de Castres se logerent à celuy qui regarde vers Carentan. Le sieur de Montigny qui menoit les troupes du Duc d'Alençon & Robert Conigan Escossois furent logez pres l'Abaye S. François, & ainsi estant la ville de Bayeux assiegee de trois endroits, par l'espace
D de quinze iours endura vn siege soustenu par 900. autres disent 1400. Anglois qui estoient dedans accoustumez à soustenir & defendre sieges, à prendre villes, & à toutes sortes de guerre. Quelques-vns disent que Mathieu Gogt y estoit & y commandoit. Places en Normandie assiegees. Siege de Bayeux. Biẽ defendu.

Les François qui auoient fait vne grande batterie aux murs de la ville, & auoient desir de gagner le butin & le pillage d'icelle, voyans qu'elle estoit aisee à assaillir & prendre, sans aucunement attendre l'ordonnance des chefs de guerre, l'assaillirent, desirans de chasser les Anglois de toute la Normandie, mais ils furent viuement & brusquement repoussez. Desir ardent.

Mathieu Gogt pressé d'vn long siege, voyant auoir soustenu vn furieux assaut, auquel il auoit perdu vn grand nombre d'hommes parlementa auec le Comte de Dunois, auec lequel il composa des conditions de sa retraitte, & de celles de ses Anglois. Et bien qu'il demanda plusieurs choses il ne peut obtenir sinon que luy & ses soldats s'en pourroient aller libres vn baston blanc en la main, & lairroient

M cccc xlix. Composition d'assiegez pour se rẽdre.

leurs armes dedans la ville de Bayeux. Que chacune femme de marque auroit vn cheual pour la porter, que les autres auec les petits enfans seroient emportees en charrettes, qu'il seroit permis à chacun homme de cheual d'emporter dix escus, & à chacun homme de pied cinq, & leur fut defendu de se retirer à Caen, ains à Cherebourg. A

Pitié de reddition.

C'estoit vne grande pitié de voir ce deslogemẽt de maris, de femmes & d'enfans, les vns à pied, les autres à cheual, l'vne portãt vn enfant au berceau sur sa teste, l'autre entre ses bras, & les enfans plus grandelets tenans leurs meres par les mains ou par leurs robbes. La ville de Bayeux prise de ceste façon, le Connestable print le chasteau de Briquebec, & la ville de Valognes se rendit à luy, de laquelle sortirent six vingts Anglois qui se retirerent à Cherebourg bagues sauues, & cependant les Mareschaux de France allerent mettre le siege deuant S. Sauueur le Vicomte qui se rendit par composition.

Siege de Caẽ. Grande noblesse.

Le Connestable, le Comte de Dunois, & les Mareschaux de France mirent le siege deuant la ville de Caen garnie d'vn grand nombre d'Anglois. Le Comte de Clermont & le Connestable se logerent en l'Abbaye sainct Estienne auec douze cens cheuaux, quatre mille cinq cens hommes de pied, & deux mille Archers Frãçois. Le Comte de Dunois se logea au fauxbourg de Vaucelles auec cinq cens cheuaux, deux mille deux cens hommes de pied, & deux mille francs Archers. Quatre iours apres arriuerent deuant Caen les Comtes de Neuers & d'Eu, accompagnez d'vne bonne troupe d'hommes, lesquels passans la riuiere d'Orne sur le pont que les François y auoient fait faire, s'allerent loger à l'Abbaye de la Trinité. B

Batterie.

Estans ainsi toutes ces troupes & tous ces seigneurs ioints ensemble, le lendemain fut battu & assailly le fort qui regardoit vers l'Abbaye sainct Estienne. Le Roy Charles suruint accompagné du Roy de Sicile, des Ducs de Calabre & d'Alençon, & des Comtes du Maine, de sainct Paul, d'Eu & de Tancaruille, & de plusieurs autres Princes & seigneurs, auec mille cheuaux, deux mille Arbalestiers à cheual, & deux mille francs-archers François, & se logea à l'Abbaye d'Ardaine. Sa presence augmenta & anima le courage des assiegeans, de façon que bien C

Bastions pris. Saut d'vne tour.

tost apres les forts & bastions qui regardoient le fauxbourg de Vaucelles furent assaillis & pris par la conduite & vaillance du Comte de Dunois, cependant que de l'autre costé le Connestable fit par vne mine sauter vne tour qui estoit en vn coing regardant vers sainct Estienne. Le saut & cheute de ceste tour estonna tellement le Duc de Sommerset qui estoit dedans auec sa femme & ses enfans & quatre mille Anglois, que tout incontinent luy & les siens parlementerent de se rendre, & de mettre en auant quelques conditions de leur reddition. Pour proceder à ceste composition s'assemblerent pour le Roy, le Comte de Dunois Lieutenant general pour sa maiesté, le Seneschal de Poictou, & Iean Bureau Tresorier de France.

Composition de reddition à condition.

Pour les Anglois estoit Richard de Herisson Baillif de Caen & autres, & pour la ville comparurent l'Abbé de sainct Estienne dudit lieu, & le Lieutenant du Baillif, où toutes choses debattuës, en fin fut accordé ce que s'ensuit. Que si dedans le premier iour de Iuillet prochain ils n'estoient secourus auec telle puis- D
„ sance qui peut combattre le Roy, ils luy quitteroient ville & chasteau. Et au
„ cas qu'ils ne seroient secourus, il seroit permis au Duc de Sommerset, sa femme &
„ ses enfans, de s'en aller auec tous leurs biens, meubles, armes & cheuaux, comme
„ aussi à tous les Anglois qui estoient en ladite ville & aux citoyens qui ne vou-
„ droient y demeurer: & que pour transporter leurs biens on leur fourniroit vais-
„ seaux & chariots, mais qu'ils en payeroient la voiture à leurs despens. Neantmoins
„ seroient tenus les Anglois de rendre tous les prisonniers qu'ils detenoient, sans en
„ esperer rançon, & de quitter aux citoyens toute debte, si par cas ils leurs estoient
„ redeuables, sans qu'au partir ils les rançonnassent en sorte quelconque. Auec ce
„ laisseroient toute artillerie & munitions sans emporter que leurs arcs & espees, &
„ pour asseurance dequoy seroient liurez pour ostages douze seigneurs Anglois,
„ deux Cheualiers Normans, & quatre bourgeois de la ville. Ceste composition
„ acceptee des deux costez, les Anglois s'en allerent leurs bagues sauues, & entra le

A Roy dedans ladite ville à grand triomphe. Ce qui fut audit an mil quatre cens cinquante. M. cccel. Ostages.

Durant le seiour que le Roy Charles fit à Caen, vindrent vers luy le seigneur de Croy & Iean de Croy son frere, & le sieur d'Arsi Cheualier, Ambassadeurs du Duc Philippes de Bourgogne demandans audit Roy de la part de leur maistre sa fille pour la marier à Charles Comte de Charolois fils dudit Duc. Le Roy apres la prise de Caen enuoya deuant Falaise ses forces sous la charge de Poton de Xaintrailles grand Escuyer & Baillif de Berry, Iean Bureau maistre de l'artillerie & Capitaine general, venant bien loing apres Poton auec grand nombre de francs-archers, les Anglois sortans de Falaise vindrent charger si viuement luy & son artillerie, que s'il n'eust esté secouru de Poton qui y suruint bien à propos, il eust esté battu, mais par la vaillance dudit Poton les ennemis furent repoussez iusques aux portes de la ville. Demande de mariage.

Le Roy partant de Caen vint deuant Falaise, & se logea à demie lieuë de la place en l'Abbaye S. André qui regarde vers Argentan, le Duc d'Alençon se logea à l'Ab- Siege de Falaise.
B baye saincte Marguerite, & le Comte de Dunois à la Guibray, tellement que la ville fut assiegee & enuironnee de tous costez. Le Roy voyant que deuant ladite ville y auoit plus de forces qu'il n'en estoit besoin, enuoya le Comte auec partie d'icelles à Cherebourg. Ceux qui demeurerent deuant Falaise par plusieurs iours l'assaillirent & battirent furieusement, rompirent & abatirent grande partie des murs, & ne donnoient aucun loisir ny relasche aux assiegez. André Tresboth & Thomas Ethon, lesquels Talbot auoit laissez dedãs ladite place auec mil cinq cens Anglois, craignans d'estre forcez & pris, commencerent à parlementer de la reddition d'icelle, & donnans leurs ostages, ils s'obligerent de la mettre en la puissance du Roy Charles dedans vnze iours ensuiuans, moyennant que Talbot leur Capitaine qui auoit esté pris à Dreux fust deliuré, & que deuant lesdits vnze iours on ne leur amenast aucun secours. Force à Cherebourg. Composition de reddition.

Estans les vnze iours expirez & ne leur venant aucun secours, ils rendirent la place, & s'en allerent bagues sauues. Talbot leur fut rendu, & le Roy donna la Ca- Talbot rendu
C pitainerie d'icelle à Poton. Le Roy donna vne partie de son armee au sieur de Culant grand Maistre d'hostel de France, pour la mener deuant la ville & le chasteau de Damfront. Et bien que ladite ville & le chasteau fussent tres-forts, & qu'il y eut dedans huict cens Anglois, si est-ce que eux considerans le mauuais train de leurs affaires, & comme ils alloient tousiours en declinant perdant toutes leurs places ils rendirent ladite place. Quelques-vns disent que moyennant certaine somme qu'ils promirent bailler ils s'en allerent, & donnerent ostages pour la promesse de la somme. Reddition de Damfront.

Toutes les prises de ces places aduindrent en l'an 1450. auquel deceda le Duc Frãçois de Bretagne premier du nom, affectionné à la France, mais mauuais frere: car peu auparauant il auoit fait mourir cruellement Gilles son frere sieur de Rais & de Chasteau-Briant, apres l'auoir tenu par l'espace de quatre ans en vne orde, obscure & estroite prison. Mort du Duc Breton.

Les Bretons tiennent en leur histoire que ledit Gilles adiourna son frere à com-
D paroistre deuant Dieu, nostre souuerain Iuge, pour rendre compte de l'iniure qu'il luy faisoit en le faisant mourir, & qu'il ne faillit de mourir au mesme temps que l'autre luy limita. Pierre son frere luy succeda au Duché, & peu apres vint faire hommage d'iceluy au Roy.

Le Connestable estant deuant Cherebourg que les Latins appellent *Cæsaris burgum*, & que quelques-vns disent auoir esté basty par Cesar, en ce siege fut veuë vne chose de laquelle auparauant on n'auoit oüy parler, & en fut l'inuenteur Iean Bureau. La place de Cherebourg est assise sur la mer en lieu sablonneux, & auquel on ne peut asseoir l'artillerie, à cause que chacun iour la mer fait deux fois son flux & reflux. En ce lieu si mauuais & si peu asseuré, Iean Bureau planta ses pieces d'artillerie, lesquelles contre l'iniure & la violence de la mer il couurit & enueloppa de peaux de cuir oinctes & gressees de gresse & d'oingts. Par cest artifice estans les canons & les poudres qui estoient dedans defenduës & contregardees contre la force de la mer n'estoient aucunement gastees, de façon que Cherebourg. Son assiette.

M CCCCXL. Artifice pour l'artillerie. quand la mer se reculoit & que l'artillerie demeuroit à sec elle tiroit contre la ville, A & en peu de temps fit vne grande bresche.

Thomas Gouel gouuerneur de la place, estonné de ceste merueilleuse inuention se resolut de la rendre. Il auoit vn fils qui estoit ostage pour l'argent qui auoit esté Reddition de Cherebourg. promis par le Duc de Sommerset à la composition de Roüen, lequel il demanda luy estre rendu pour la reddition de ladite place. Et luy estant sondit fils rendu il la rendit, & s'en retourna en Angleterre auec tous les Anglois qui estoient auec luy.

Mort de Coitiuy. Au commencement de ce siege fut tué le sieur de Coitiuy gouuerneur de ladite place & Admiral de France, grand Capitaine & fidelle seruiteur de son maistre. Aussi durant iceluy fut tué Tudoal le Bourgeois, ou selon d'autres Tudoal Carmoisien, Baillif de Troyes, cheualier & bon Capitaine. Ceste place fut la derniere de la Normandie prise par les François sur le Roy Henry sixiesme d'Angleterre, trente ans apres que le Roy Henry cinquiesme son pere l'eut par armes conquise sur les François, la guerre desquels en Normandie ne dura qu'vn an six iours B auec peu de perte d'hommes, veu le grand nombre & la grande puissance des ennemis à qui ils auoient affaire, & les diuerses victoires qu'ils gagnerent. Le Roy Charles fit Pierre de Brezé grand Seneschal dudit pays, pour la garde des places duquel il laissa douze cens hommes d'armes & douze cens archers. Cela aduint selon nos histoires l'an mil quatre cens cinquante, & selon les Angloises l'an cinquante-vniesme.

V. Guerre en Guyenne. Charles voulant vser de sa bonne fortune, & chasser les Anglois de tout le continent de deça, mena en Guyenne toutes ses forces, & les diuisa en quatre parties pour assieger tout à vn coup quatre villes. Le Vicomte de Limoges, Charles de Culant, le sieur de Ialognes Mareschal de France, Poton de Xaintrailles grand Escuyer & Baillif de Berry, Pierre Louuain, Ioachin Rouault, & Geoffroy de S. Be-Siege de Bergerac. lin mirent le siege deuant la ville de Bergerac en Perigort, & apres s'estre assez longuement laissé battre se rendit, & y fut laissé pour la garder ledit Mareschal de Ialognes auec cent hommes d'armes. Apres ces seigneurs prindrent le chasteau de Iensac assis sur la riuiere de Dordogne, & tuerent 25. Anglois qui estoient dedans. C Et d'autres places. Aussi se rendirent les villes de saincte Foy en Agenois, & celles de Montferrand, & quelques autres petits chasteaux.

Les seigneurs de Gascogne outre la riuiere de Garonne ne laissoient l'Anglois en repos, car le sire d'Orual fils aisné du sire d'Albret, ennemy capital des Anglois, accompagné de la noblesse du pays des Landes plus vaillante que riche, & d'vne Pays de Medoc. partie des troupes du Comte de Foix partit de la ville de Bazas (selon quelques-vns capitale desdites Landes) pour courir au pays de Medoc, lequel plusieurs escriuains bien doctes se trompans en cest endroit appellent Isle, combien que ce ne N'est Isle. soit Isle, ny Peninsule, ains seulement vne grande plage de pays, d'vn costé bordé du droit fil & de la ligne droicte de la riuiere de Garonne depuis Bordeaux iusques à Soulac, où ladite riuiere se iette dedans la mer, & de l'autre costé d'vne ligne oblique de la mer, laquelle faisant vne poincte audit Soulac lors qu'elle rencontre la riuiere de Garonne, fait que ledit pays de Medoc est comme vn triangle aigu, les deux lignes obliques & equilaterales duquel sont enuironnees d'eau, à sçauoir l'vne D de la mer, & l'autre de la riuiere, & la troisiesme ligne droite est terre ferme aboutissante aux Landes de Bordeaux. De sorte que nous ne pouuons assez nous esba-Erreur de Geographes. hir comme tous nos Geographes & Cosmographes ont appellé ce pays de Medoc Isle, & de ce que leurs cartes le mettent dedans la mer, veu qu'il commence aux portes de la ville de Bordeaux. Pour reuenir au sire d'Orual, comme il fut arriué en Medoc, & qu'il vouloit rafreschir ses gens, il eut aduis que ceux de la ville de Bordeaux, capitale de Guyenne, sous la conduite de leur Maire, qui alors estoit vn estat de grande dignité en ceste ville, faisoient vne entreprise de le venir charger, & qu'ils auoient à leur secours bien pres de là neuf mille hommes de pied.

Entreprise du Maire de Bordeaux. D'Orual ne s'estonnant aucunement de cest aduis, bien qu'il n'eut que cinq cens hommes, mais tous braues & vaillans, se mit en bataille, puis attaquant l'ennemy pres ladite ville de Bordeaux (quelques-vns disent que ce fut pres de

A Talance,autres disent à Begle,autres disent aux Landes voisines de Haillon (maisõ des ancestres de l'autheur)tua mille six cens Anglois, en print douze cens, & contraignit les autres de se sauuer à la fuitte, entre lesquels fut ledit Maire. Ceste victoire estoit deuë en partie à Estienne de Vignolles, à Robin Petit Escossois, & au sieur de l'Espinasse braue & ancien capitaine, & les gentilshommes Gascons qui estoient en ceste meslee auec le sire d'Orual y rapporterent vne grande loüange. Les histoires Angloises disent que les François estoient deux fois autant que les Anglois, & que bien qu'ils deffirent lesdits Anglois,ils perdirent plus de dix mille hommes des leurs. Mais l'autre opinion est suiuie de toutes les autres histoires. M.cccc.l. Deffaicte d'Anglois.

Apres ceste deffaicte le chasteau de Montguyon tenu par Arnault de Sainct Iulien fut pris par composition, & les seigneurs dessusdits mirent le siege deuant la ville & le chasteau de Blaye assise sur vn roc commandant à la riuiere de Garonne,qui a pres de deux lieuës de large là deuant. Là vindrent auec nouueau renfort le Comte de Pentheure, Pierre de Beauueau sieur de la Bassiere lieutenant du comte du Maine, Iaques de Chabanes grand Maistre d'hostel de France, Scipion Pic de la Mirandolle,issu de la race des Comtes de la Mirandolle en Italie, & Ioachin Rouaut. Elle fut assiegee par eux du costé de la terre,& Iean Boursier Tresorier de France auoit vne flotte de nauires deuant ladicte place,auec bon nombre d'hommes & grande quantité de viures pour empescher que les Anglois ne peussent la secourir. Pres Bordeaux. Blaye assiegé. B

Cinq vaisseaux venans de Bordeaux voulurent ietter à terre hommes & viures pour les faire entrer dedans la place au secours des assiegez, mais estans viuement chargez par ledit Boursier ils furent repoussez & poursuiuis iusques dedans la ville de Bordeaux. Estant Boursier reuenu de la chasse des ennemis la place fut battue de coups de canon, de sorte qu'vne grande bresche estant faicte, quelques archers de la bande de Pierre Louuain sur le Soleil couchant sauterent sur les murailles,& estans suiuis d'vn grand nombre d'autres qui ne vouloient pas que les premiers seuls emportassent cest hõneur,la ville fut prinse par force,deux cẽs Anglois furent tuez,ou prins,& les autres se sauuerent dedans le chasteau,lesquels despérãs d'auoir secours,firent auecques le Comte de Dunois lieutenant general pour le Roy & les seigneurs cy dessus nommez l'accord qui s'ensuit. Par mer & par terre. Secours repoussé. C Blaye se rend.

Premierement a esté accordé & appoincté entre les dessusdits seigneurs & les assiegez,que le Maire de Bordeaux & autres de la garnison de Blaye mettront & rendront reallement & de faict ledit chasteau & donjon és mains de monseigneur le Comte de Dunois ou à ses commis pour le Roy de France nostre sire dedans le iourd'huy. Delaisseront en icelui chasteau tous leurs biens quelsconques, or,argent,& artillerie estans en iceluy,& iceux mettront ou feront mettre en bon & loyal inuentaire deuant partir sans en gaster ou en celer aucune chose. Demeureront tous iceux estans audit chasteau & donjon prisonniers à la volonté du Roy, saufs leurs biens,& s'il plaist audit sieur Roy ou à monseigneur le Comte de Dunois de deliurer les dessusdits ou aucun d'eux plustost & auant le terme de quatre mois prochainement venans,soubz les moyens & traictez qui seront aduisez, & ne se pourront armer à l'encontre du Roy n'aucun tenant son party, plustost que lesdits quatre mois ne soient passez & accomplis. S'il y a aucuns qui autrefois ayent esté de la partie du Roy ils demourront à sa pleine volonté. Auant que les dessusdits ny d'eux soient mis à finance,ils seront tenus de bailler reallement & de faict és mains de monseigneur le Comte de Dunois ou de ses commis toutes les places qu'ils tiennent & occupent au pays de Guyenne. Demourront tous prisonniers & seels si aucuns en ont, quittes & deliures, & aussi toutes promesses & obligations à eux faictes par aucun du party du Roy appartenans aux dessusdits, & rendront les ostages qu'ils tiennent francs & quittes. Si aucuns d'iceux estans en ladite place veulent demourer au parti du Roy & faire le serment d'estre au temps aduenir bons & loyaux enuers le Roy faire le pourront, & y seront receus & auront leurs heritages dont ils iouissoient parauant. Toutes chacunes choses les dessusnommez & chacun d'eux ont iuré & promis chacun de sa part, faire tenir & accomplir de point en point, selon leur forme & teneur sans l'enfraindre en aucune

Composition de reddition. Prisonniers au chasteau. D Ne se pourront armer. Prisonniers quittes.

M.CCCCXLII. manier. Tesmoins les seels & seings manuels mis audit appoinctement le 24. de May l'an mille quatre cens cinquante & vn. A

Pic de la Mirandolle. Voila le traicté de la reddition de Blaye, au siege de laquelle furent faits plusieurs cheualiers, & entre autres ledit Pic de Mirandolle, lequel pour auoir audit siege eu les deux iambes emportees d'vn coup de canon fut par apres honorablement recompensé par le Roy Loys vnziesme & s'habitua, maria & mourut audit pays, là où sa posterité vit encore. Apres la prinse de Blaye les susdits seigneurs ioint à Iean Comte d'Angoulesme, allerent mettre le siege deuant la ville de Bourg assise sur la riuiere de Dordogne à vne lieuë de l'embouchеure des deux riuieres de Garonne & de Dordogne, de laquelle estoit Capitaine Berard de Montferrand auec cinq cens bons soldats. La place fut rendue par ledit de Montferrand, à la charge qui s'ensuit. Que luy & les autres qui estoient dedans icelle s'en iroient où bon leur sembleroit, que ceux qui voudroiẽt demeurer en ladicte place y demourront si bon leur semble, en faisant le serment d'estre bons & loyaux subiets au Roy, iouyront de leurs biens & heritages, & auront abolition generale de toutes choses quelsconques. Demourront tous lesdits habitans en leurs franchises & priuileges à eux octroyez par les Ducs de Guyenne, & s'obligerõt les Comtes d'Angoulesme, de Dunois & de Pẽtheure (auec lesquels fut fait ce Traicté) de les leur faire confirmer par le Roy, & ceux qui s'en voudront aller auront tous leurs biens, cheuaux & harnois, & toutes autres choses & bon saufconduit. S'il y a aucuns qui presentement veulent faire leur serment & aller faire leurs besongnes, & querir leurs biens & debtes, ils seront receus à se declarer François & auront terme iusques à Noël prochain. Et cependant pourront retourner, si bon leur semble, en ladicte ville & faire le serment, & ils seront receus, & auront tous leurs biens & heritages. Attendant ledit temps de Noël les dessusdits qui s'en iront, pourront laisser en garde en ladite ville tous leur biens ou aucuns d'iceux, si bon leur semble, les enuoyer querir pendant iceluy temps, & les vendre, & en iceux biens qu'ils lairront en ladite ville ne leur sera donné aucun empeschement, pourront lesdits habitans demander, acquerir, & se faire payer de toutes debtes bonnes & loyalles, de tous ceux qui leur deuront quelque chose ou pourroient deuoir, à quelque cause ou couleur que ce soit, nonobstant qu'ils l'ayent du party contraire. Si les habitans de ladicte ville ou aucun d'eux ont quelque bien au party contraire, ils les pourront aller ou enuoyer querir par congé de leur Capitaine sans aucune reprehension. Voila le Traicté de la reddition de la ville de Bourg que les deux parties promirent obseruer & garder inuiolablement le vingt neufiesme de May mille quatre cens cinquante & vn.

Siege de Bourg. Reddition de Bourg. Francs. Receus à se declarer. Gardes des biens. Biens au parti contraire.

B

C

Alors furent en mesme temps assiegees quatre places. Le sire d'Albret, les sires de Tartas & d'Orual ses fils, le Comte de Foix, le Viconite de Lautrec son frere legitime, Bernard de Bearn son frere naturel, & autres seigneurs & gentilshommes Gascons mirent le siege deuant la ville d'Acqs en Gascogne. Le Comte d'Armaignac, Poton de Xaintrailles, & les Senechaux de Toulouse, Agenois, Rouergue, Quercy, de Guyenne, deuant la ville de Rions. Le Comte de Pentheure, le Mareschal de Ialongnes & Iean Bureau Tresorier de France accompagnez de trois cens lances & de deux mille francs archers deuant la ville de Castillon en Perigort, & le Comte de Dunois deuant le chasteau de Fronsac le plus fort de la Guyenne assis sur vn haut roc esleué sur l'embouchеure des riuieres de Dordogne & de l'Isle. La ville d'Acqs apres auoir assez longuement soustenu le siege, en fin d'esperant d'auoir le secours qu'elle attendoit de Bordeaux se rendit. Rions, Castillon, Fronsac, saint Million, Libourne, & autres petites places & chasteaux, voyans ne pouuoir estre secourues se rendirent aussi, & ce qui outre la furie de l'artillerie de laquelle elles estoient battues, & la vaillance & hardiesse des François qui les battoient & tournentoient iour & nuit, les esmeut à se rendre, fut que les habitans de la ville de Bordeaux capitale de la Guyenne, & à l'exemple de laquelle les autres se gouuernoient, auoient enuoyé vers les susdits seigneurs François quelques vns d'entre eux pour traicter de la composition & reddition d'icelle. Dont les autres petites villes voyans qu'estant ladite ville de Bordeaux en la puissance des François leur chef leur seroit osté, & n'auroient plus moyen de sou-

Siege de quatre places. Siege d'Acqs & Rions. Se rendent. Reddition de villes.

D

M.cccclj.

A ſtenir l'effort des François, ſe rendirent volontairement. Deuant le chaſteau de Fronſac les François attendoient les Anglois qu'on diſoit deuoir venir à eux pour les combattre, & furent faits pluſieurs cheualiers, & apres la reddition de ces villes & places, les habitans de la ville de Bordeaux voyans la plus part des villes & places des enuirons aſſiſes ſur les riuieres de Dordogne & de Garonne eſtre prinſes & n'auoir nouuelles ny ſecours du Roy d'Angleterre, enuoyerent dés le ſixieſme iour de Iuin de l'an mil quatre cens cinquante & vn quelques vns des plus notables d'entr'eux vers le Comte de Dunois lieutenant general en l'armee du Roy pour le prier de vouloir differer de mener ſon armee deuant leur ville iuſques au vingt-troiſieſme iour dudit mois enſuiuant, durant lequel temps ils feroient entendre au Roy d'Angleterre leur ſeigneur, leur extreme neceſſité, & comme ils eſtoient reſolus de ſe rendre au Roy de France ſi dedans ledit iour prefix ils n'eſtoient ſecourus de luy, & promettoient audit Comte de rendre eux & leur ville au Roy de Frãce deuant ledit vingt-troiſieſme iour de Iuin ſi dans iceluy ils n'eſtoient ſecourus dudit Roy leur ſeigneur, lequel ils vouloient bien aduertir pour ſauuer leur foy &

Bordeaux ſe veut rendre.

Enuoye ſes deputez.

Vers le Cõte.

B leurs ſermens, & pour plus honorablement ſe rendre au Roy de France. Cela leur eſtant accordé par le Cõte il enuoya vers eux en ladite ville Poton de Xaintrailles, & meſſire Iean Bureau Treſorier de France pour traicter & accorder auec leſdits habitans la forme, les points & les conditions du traicté & appointement qui ſe deuoit faire entre leſdits Poton & Bureau d'vne part, les gens des trois eſtats de ladite ville & pays de Bourdelois, duquel nous auons bien voulu inſerer la teneur de mot à mot.

Pour ſe rẽdre.

Premierement que ceux du party du Roy de France pour eſcheuer l'effuſion du ſang humain, & la totale deſtruction du pays de Guyenne & de Bourdelois ſont contens de donner terme & delay à ceux deſdits trois Eſtats pour attendre l'armee du Roy d'Angleterre qu'ils eſperoiẽt de bref venir, & l'attendoient de iour en iour, iuſques au Mercredy vingt-troiſieſme iour de ce preſent mois de Iuin.

Traicté de Bourdeaux.

Item, & au cas que dedans ledit vingt-troiſieſme du mois de Iuin ceux de la partie du Roy d'Angleterre ne viendront ſecourir & ayder ceux dudit pays de Guy-

C enne & de Bourdelois, en telle maniere que par puiſſance d'armes ils puiſſent debouter les gens du Roy de France du camp où ils ſont deuant la place de Fronſac, & en iceluy demeurer les forts. En ce cas & tantoſt iceluy iour paſſé les gens deſdits trois Eſtats promettront & iureront dés à preſent par leur foy & ſerment, & ſur la vraye Croix, bailler & deliurer diligemment au Roy de France noſtre ſire en ſa perſonne, ſe poſſible luy eſt, d'eſtre bonnement au iour, ainſi que l'on a eſperance qu'il ſera. Et au cas qu'à celuy iour le Roy de France n'y pouuoit eſtre en ſa perſonne, comme appoincté & accordé a eſté, en ce cas ceux deſdicts trois Eſtats bailleront à monſeigneur le Comte de Dunois ſon lieutenant general ſur le faict de ſa guerre, & autres ſeigneurs ſes cõſeillers & officiers en ſa compagnie, ainſi que le Roy mandera par ſes lettres patentes dedans leſquelles ſes articles ſont incorporez & annexez, & les promettra le Roy entretenir & obſeruer de poinct en poinct la poſſeſſion de ladicte ville & cité de Bordeaux priſe, & conſequẽment des autres villes, chaſteaux, & forteresſes deſdicts pays.

Pour ſe rendre a conditions.

Au Roy de France.

D Item, & pour ſeureté de faire tenir & accomplir les choſes deſſuſdictes ſans fraude, barat, ou mal engin, leſdits trois eſtats des païs de Bourdelois & de Guyenne ont accordé qu'ils bailleront & liureront royalement & de faict dedans demain, qui ſera Dimanche, pour tout le iour és mains de mondit ſeigneur le Comte de Dunois lieutenant general du Roy comme dit eſt, les villes & places de Vaires, Rions, ſaint Macaire, & Blaignac és mains de meſſire Iean Bureau Treſorier de France, & la place de Caſtillon au pays de Perigort.

Promeſſe de Roy.

Promeſſe des habitans de Bordeaux.

Item, & s'il aduient que dedans le 23. iour de ce preſent mois de Iuin l'armee du Roy d'Angleterre vint pour le ſecours dudit pays de Guienne & de Bourdelois, en ce cas ceux d'iceluy pays pourrõt ſecourir & aider en tout & par tout ce qu'ils pourront pendant ledit temps.

De rendre places.

Item, & au cas que dedans le vingtroiſieſme iour de Iuin, leſdits Anglois & ceux dudit pays de Bourdelois pourront par puiſſance d'armes debouter les gens du Roy hors de leur camp ou ils ſont deuant la ville de Fronſac, & en icelui de

Fronſac.

M.cccc.li.

meurer les plus forts, en ce cas & tantoſt iceluy aduenu le ſeigneur Comte de Dunois lieutenant general du Roy (comme dit eſt) maiſtre Iean Bureau Treſorier de France deliureront leſdites cincq places: c'eſt aſſauoir à monſeigneur le Captau les places de Vaires, Blaignac, & Caſtillon, & les places de Rions, & Sainćt Macaire aux bourgeois manans & habitans de la ville de Bourdeaux. Et auſſi rendront les deſſuſdits ſeellés qui ont eſté pour ce baillés à mondit ſeigneur le Comte de Dunois lieutenant general du Roy.

Rendre les feellés.

Item, & s'il aduenoit qu'aucunes citez, villes, chaſteaux, fortereſſes, ou places eſtant audit pays de Bourdelois ne ſe vouiſſent reduire & mettre en l obeiſſance & ſubiećtion du Roy de France cõme ladite ville de Bourdeaux, eux ſur ce deuëment ſommez & requis, en ce cas le Roy les contraindra par puiſſance d'armes à l'aide & ſecours de ſes ſuiećts.

Contrainćte.

Item, & feront les manans & habitans deſdites citez, villes, chaſteaux, & fortereſſes, incontinent la poſſeſſion d'icelle priſe & eu, le ſerment au Roy de France ou à ſes commis pour luy, d'eſtre doreſnauant bons, vrais & loyaux ſuiećts & obeiſſans au Roy de France & à ſa couronne, & de tenir ſon parti enuers tous & contre tous à touſiourſmais perpetuellement.

Serment au Roy.

Item, & fera le Roy à l'entree de ladite ville de Bourdeaux au iour que bailler & deliurer la doiuent s'il eſt preſent, ou mondit ſeigneur le Comte de Dunois pour lui ſe le Roy ny peut eſtre, le ſerment ſur le liure & ſur la croix ainſi qu'il eſt accouſtumé, de tenir & maintenir les bourgeois, marchans, manans & habitans de ladite ville de Bourdeaux, & du pays de Bourdelois & chacun d'eux preſent & abſent qui demouront ou demourer voudront en ſon obeiſſance, en leurs franchiſes, priuileges, libertez, ſtatuts, loix, couſtumes, eſtabliſſemens, ſtilles, obſeruances, & franchiſes du pays de Bourdelois, & leur ſera le Roy bon Prince & droićturier ſeigneur & les gardera de tort, & de force de ſoy meſmes, & de tous autres à ſõ pouuoir, & leur fera ou fera faire droit, raiſon, & accompliſſement de iuſtice & des choſes deſſuſdites, & chacune d'icelles.

Option de demeurer.

Iuſtice promiſe.

Le Roy leur donnera & ośtroyera ſes lettres patentes ſeellees de ſon grand ſeel, en meilleure forme que ſur ce pourra & deura faire quittement & franchement de ce qui appartiendra au Roy.

Ratification du Roy.

Item, & s'il aduenoit que le Roy ne puiſſe eſtre au iour de ladićte entree, mondit ſeigneur Comte de Dunois lieutenant du Roy promettra & iurera faire ratifier par le Roy toutes les choſes deſſuſdites, & de les lui faire iurer & promettre ainſi que dit eſt.

Item & s'il en y a aucuns qui ne veulent demourer ou faire le ſerment au Roy ou à ſes officiers, aller s'en pourront quand bon leur ſemblera & où il leur plaira, & pourront emporter ou faire emporter toutes leurs marchandiſes, or, argent, & biẽs meubles, nefs, vaiſſeaux & toutes autres choſes quelconques, & auront pour ce faire bon ſaufconduit & terme de vuidange iuſques à demy-an, à compter de la datte de ces preſentes, pourueu que quand ils ſeront audit party du Roy de France ils ſerõt le ſerment de non faire ou pourchaſſer en iceluy party aucun mal ou dommage, tant qu'ils y ſeront. Et s'ils auoient aucuns heritages au pays, iceux demeureroient à leurs plus prochains heritiers eſtans audićt pays & qui voudront faire le ſerment au Roy de France ou à ſes officiers demourer en iceluy parti.

Emporter leurs biens.

Heritiers.

Item, & s'il en y a aucuns eſdits pays de Guyenne & de Bourdelois qui ne ſoient deliberez ou aduiſez de faire le ſerment & qu'ils veulent aller en aucuns lieux de ce Royaume de France ou dehors querir & pourchaſſer aucuns de leurs biens ou debtes faire le pourront. Et auront le terme d'eux declarer & mettre en l'obeiſſance & ſubiećtion du Roy de France ſe bon leur ſemble iuſques à demy-an prochain venant. Et s'il en y a aucuns Ambaſſadeurs ou autres qui depuis ſoient abſens de ladićte ville & cité de Bourdeaux ou du pays deſſuſdit qui vueille retourner & faire le ſerment comme les autres d'eſtre bons, vrays, loyaux, & obeiſſans ſuiets au Roy de France, faire le pourront, & ils ſeront receuz & auront tous leurs biens, rentes, reuenus, & poſſeſſions & heritages dedans demy-an ainſi que les autres deſſus-nommez.

Pourrõt aller où ils voudrõt.

Faire ſermẽt.

Item,

A Item,& s'il en y a aucuns pendant ledit temps de demi-an qui s'en veulent aller hors l'obeissance & subiection du Roy de France,& laisser aucuns de leurs biens en garde en ladite ville de Bordeaux ou ailleurs audit pays de Guyenne & de Bourdelois, faire le pourront,& leur demeureront seurs & saufs pendant ledict temps de demi-an. Et aussi les pourront enuoyer querir icelui temps pendant se bon leur semble & les emporter ou faire emporter où bon leur sêblera. Et s'il leur est deu aucune chose en ladicte ville de Bordeaux ou ailleurs audit pays de Guyenne & de Bourdelois, ils les pourront poursuiure & demander,& leur en sera faite raison & bonne iustice comme il appartiendra.

M cccc l i. Biês en garde. Poursuitte demande.

Item,& s'il en y a aucuns qui veulent auoir saufconduit pour eux en aller auec leurs biens, meubles quelsconques, cheuaux, vaisseaux & autres choses, ils auront bon sauf-conduit pour ce faire,& ne leur coustera chacun sauf-conduit vn escu d'or.

Item, a esté appointé, traicté & accordé qu'en mettant par ceux desdits trois B estats lesdites villes, chasteaux & forteresses des pays de Bourdelois & de Guyenne,& de Gascogne & en faisant le serment ainsi que dit est dessus, par les manans & habitans en iceux. Tous iceux manans & habitans auront abolition generale de tous cas ciuils & criminels,& de toutes peines encourues, & leur en fera le Roy bailler ses lettres patentes seellees de son grand seel en general & en particulier ainsi que auoir le voudront quittement & franchement de ce qui appartiendra au Roy.

Forteresse de Bourdelois.

Item,& demourront tous les nobles,& non nobles, manans & habitans desdictes villes & pays qui demourer voudront en iceux & auront fait le serment en leurs possessions droituriers & en leurs chasteaux, forteresses & seigneuries & autres heritages, où qu'ils soient situez ou assis,& aussi en leurs biens, meubles, marchandises & autres quelsconques sans ce qu'on leur en face auoir tort ou violence, ou qu'on leur donne aucun empeschement ou destourbier quelconque.

Nobles & non nobles. Demourront en leurs biens.

Item, & pareillement demourront les gens d'Eglise estans esdits pays de Guyenne & de Bourdelois en tous leurs benefices, dignitez, biens, meubles & im- C meubles, en leurs offices d'Eglise, iurisdictions, & possessions spirituelles & temporelles, seigneuries, villes, chasteaux, forteresses, hostels, possessions, reuenus, rentes,& autres biens quelsconques à eux appartenans & en iceux maintenus & gardez. Et aussi en leurs franchises, priuileges, preeminences,& libertez quelsconques. Et de ce auront les manans & habitans és pays de Guyenne & de Bourdelois bonnes lettres du Roy seellees de son grand seel telles qu'au cas appartiendra & deura appartenir quittement & franchement de ce qu'il peut appartenir au Roy de France.

Les Ecclesiastiques aussi. Chasteaux donnez.

Item,& si les Roys d'Angleterre & Ducs de Guyenne ont donné au temps passé à aucuns des manans & habitans & demourans esdits pays de Guyenne & de Bordelois aucunes terres, seigneuries, chasteaux, forteresses, hostels, & autres biens quelsconques à eux appartenans à cause de ladite Duché de Guyenne en quelque mainere que ce soit, ils seront & demoureront à ceux à qui ils aurôt esté donnez, sauf & reserué la terre & seigneurie de Curton que le Roy de France a don- D nee.

Par l'Anglois demourront.

Item,& ne seront contraints doresnauant les manans & habitans esdicts pays de Guyenne & de Bourdelois, de payer aucunes tailles, impositions, gabelles, fauages, carraiges ne autres subsides quelsconques. Et ne seront tenus de payer doresnauant lesdits manans & habitans és pays dessusdits, que les droits anciens deuz & accoustumez en ladicte ville de Bordeaux & pays dessusdits.

Pays de Bourdelois non taillable.

Item a esté appointé que tous marchans apporteront doresnauant marchandises & viures quelsconques en ladite ville de Bo deaux & pays de Bordelois. Et pourront seurement venir par eauë douce ou par terre en payant seulement les droits & deuoirs anciens, & d'ancienneté accoustumez tant au Roy de France qu'aux autres seigneurs à qui pourroit appartenir, selon la forme & maniere de leurs priuileges, franchises & libertez.

Item,& sera le Roy content, qu'en ladite ville de Bourdeaux y ait iustice souueraine pour y cognistre, discerner, & determiner definitiuement de toutes les

Parlement de Bordeaux.

causes d'appel qui se feront en iceluy pays de Bourdelois, sans pour iceux appeaux par simple querelle ou autrement estre traittez hors de la cité de Bordeaux. A

M. CCCCLI. Maire rendu.

Item, en outre a esté accordé que mondit seigneur le Comte de Dunois fera rendre & deliurer à ceux dudit Bordeaux francs & quittes le Maire & soubsmaire Iean de Roustain & Bertrand d'Agez.

Battre monnoye.

Item, & fera le Roy battre monnoye en ladite ville de Bordeaux par l'aduis & deliberation de ses officiers, & gens desdits trois Estats dudit pays de Guyenne à ce cognoissans, appellez auec eux les generaux maistres des monnoyes. Et promettra le Roy par ses lettres patentes, que les monnoyes qui à present ont cours audit pays y puissent encores auoir cours vn an ou deux se bon leur semble, & donnera le Roy la plus part de son droit seigneurial afin d'amender icelles monnoye au profit & vtilité du peuple dudit pays de Bordelois.

Gens de guerre payez.

Item, & se le Roy laisse aucunes gens de guerre en ladite ville de Bordeaux & pays de Guyenne pour la seureté, garde & defence d'iceux, il les payera de leurs gages & les fera gouuerner bien & deuëment, & payer ce qu'ils prendront. Et ceux qui seront logez en ladite ville de Bordeaux serõt logez és hostelleries & autres lieux moins greuables & dommageables pour les Bourgeois, marchans & habitans d'icelle ville de Bordeaux. B

Faire iustice.

Item & a esté appoincté que les officiers que le Roy commettra audit pays de Guyenne, promettront au Roy ou à ses commis & iureront de faire bonne & loyalle iustice sans faueur autant au petit, que au plus grand, & qu'ils garderont les coustumes & loix de la ville de Bordeaux & pays de Guyenne & de Bordelois, & les maintiendront & garderont en leurs honneurs, priuileges, franchises, libertez, & preeminences, & iouyront ceux de ladicte ville de Bordeaux, & autres quelsconques dudit pays de Bordelois, de leurs iurisdictions & exploits, ainsi que d'ancienneté ils ont accoustumé.

Maintenir en priuilege.

Item defendra le Roy de France ou fera defendre & inhiber à son Procureur en ladite ville de Bordeaux qu'il n'vse ou trauaille aucuns des habitans d'icelle ville & pays sans requeste de partie, ou qui n'y deust faire information precedente.

Deputez du pays.

Lesquels traittez & appointemens, accords, promesses, & conuenances, Nous Pierre par la permission diuine Archeuesque de Bordeaux, Bertrand seigneur de Montferrand, Gaillard de Durfort seigneur de Duras, Guadifer Chartreuse Maire & cõtre-Maire de Bordeaux, Clinet de la Lande sieur & Baron de la Riuiere, Iean de la Lande seigneur de la Brede, Bernard Angeuin seigneur de Rausan, & de Puiolz, Guillaume Andron seigneur de Lanssac, Poton de Segur seigneur de Francs, Arnaud du Bosquat seigneur dudit lieu pere de la grand mere paternelle de l'autheur, & Arnould de Rostain sieur du Barna, Promettons par la foy & serment de nostre corps & sur nos honneurs tenir & accomplir de point en point selon leur forme & teneur sans icelles aucunement enfraindre. En tesmoin de ce nous auons signees ces presentes, & seellees des seaux de nos armes, le Samedi septiesme iour de Iuin l'an mille quatre cens cinquante & vn. C

Gentilshommes du pays.

Gaston de Foix Captal de Buch en Bourdelois, & Comte de Bernauges audict pays, & de Candale en Angleterre, grand terrien audit pays de Bourdelois, Cheualier de l'ordre de la Iarretiere d'Angleterre, grand partisan des Anglois & ennemi des François, duquel est descendue la maison de Candale qui est auiourd'huy, desirant se retirer auec les Anglois, & laisser à quelqu'vn de ses enfans, ou à leurs enfans les terres qu'il tenoit en Bourdelois apres la reddition de la ville de Bordeaux, la prise de laquelle luy ostoit toute esperance de secours & de support d'Angleterre, fit auec le Comte de Dunois le Traitté qui s'ensuit. D

Maison de Candale.

Traitté du Captal.

Premierement que ledit Captal de Buch & ses enfans, & enfans de ses enfans, leurs heritiers & successeurs auront toutes les terres, chasteaux, forteresses, seigneuries, hostels, heritages & possessions que ledit monseigneurs le Captal & monseigneur de Candale son fils tiennent & possedent en la Duché & pays de Guyenne, & qui leur competent & appartiennent par les successeurs de leur pere & mere, & autres leurs predecesseurs, & en toutes celles qu'ils ont acquises de quelque personne que ce soit. Et s'il y a aucunes d'icelles terres, seigneuries, chasteaux, forteresses, hostels, & heritages dont ils ayent perdu la possession & seigneurie

Terres à luy rendues.

A par la fortune de la guerre, ou autrement, en quelque maniere que ce soit, icelles terres & seigneuries seront rendues & restituees royallement & de fait par ceux qui les tiennent qui à ce faire seront contrains par le Roy.

Item & si auront les terres & seigneuries, hostels, & heritages dont ledit monseigneur le Captal & monseigneur de Candale son fils iouissent & possedent en ladicte Duché de Guyenne qui leur ont esté donnees ou à leurs predecesseurs par les Roys d'Angleterre & Ducs de Guyenne. Et sera tenu le Roy de recompenser ceux à qui ils sont & doiuent appartenir iusques à la valeur de deux mille liures tournois de rente monnoye de Roy se tant montent, & se plus montent lesdicts enfans, ou enfans de ses heritiers, & successeurs suppleeront le surplus à qu'il appartiendra. Et le Roy les fera iouyr paisiblement de toutes lesdites terres, seigneuries, hostels, & heritages.

Item, & si monseigneur le Captal & monseigneur de Candale son fils ou ses predecesseurs ont fait ou fait faire le temps passé en quelque maniere que ce soit ou feront doresnauant par authorité de Iustice aucunes reparations necessaires & profitables sur les chasteaux, maisons, forteresses, & autres heritages à eux donnees par les Roys d'Angleterre & Duc de Guyenne, en ce cas icelles reparations seront allouees & rabatues à ceux à qui deuront appartenir lesdits heritages, chasteaux, hostels, & forteresses sur ce qu'il faudra que lesdits enfans, heritiers, & successeurs restituent, se restituer faut, outre lesdits deux mille liures tournois de rentes desquelles le Roy acquittera lesdits enfans, leurs heritiers, successeurs & ayans cause, sans ce qu'ils puissent demander ou rabatre ausdits messeigneurs le Captal, & de Candale son fils aucune chose des fruits & reuenuz du temps passé desquels ils & lesdits enfans demourront quittes pource qu'ils les ont fait labourer & soustenir.

Item, & sera content le Roy que ledit monseigneur le Captal emporte & face emporter dudit pays de Guyenne tous ses biens, meubles, or, & argent, vaisselle, & autres biens quelsconques, quelque part que bon lui semblera, & aura bō & loyal saufconduit, & sera conduit pour ce faire.

C Item, & sera le Roy content que lesdits seigneurs le Captal & de Candale puissent delaisser leursdites terres & seigneuries, heritages, chasteaux, forteresses, hostels, & possessions quelsconques qu'ils ont au pays de Guyenne à l'aisné fils dudit monseigneur de Candale, fils dudit monseigneur le Captal, & qu'il en puisse iouyr & vser par lui & ses successeurs heritiers, & ayans cause à tousiours perpetuellement.

Item, & pource qu'iceluy fils dudit monseigneur de Candale est mineur d'ans, en l'aage de trois ans ou enuiron, le Roy sera content que monseigneur le Comte de Foix son cousin ait de par le Roy la garde & gouuernement d'iceluy enfant & desdictes terres, heritages, & biens quelsconques, pour les regir & gouuerner doresnauant au profit d'iceluy enfant. Et sur ce nourrira ledit enfant soubz l'obeissance du Roy, iusques à ce qu'il soit en aage suffisant d'auoir son gouuernement & de sesdits biens & heritages, pourueu que la reuenue desdicts heritages de ceste presente annee demourra & sera du tout à monseigneur le Captal & à mōseigneur de Candale, ou l'vn d'eux lequel qu'il leur plaira. Et se pourront faire payer tant desdits reuenuz que de toutes autres debtes & arrerages quelsconques à eux deues en leursdictes terres par leurs receueurs & officiers d'icelles terres & seigneuries.

D

Item, a esté accordé que les officiers que mondit seigneur le Captal & le seigneur de Candale son fils ont mis & mettre voudront dans trois mois prochains venans esdites terres & seigneuries ils seront & demoureront doresnauant pour icelles regir & gouuerner pour ledit enfant, en faisant toutesfois le serment de fidelité & tous autres qu'il appartiendra és mains des officiers du Roy, ou és mains de mondit seigneur le Comte de Foix d'estre bons, vrais & loyaux enuers le Roy, & bien regir & gouuerner icelles terres & seigneuries, au profit & vtilité dudict enfant.

Item, & pour-ce que ledit enfant est mineur d'ans comme dit est, iceluy monseigneur de Foix comme ayant la garde & gouuernement d'iceluy enfant, sera

Margin notes: cccc t i. — Et à ses enfās. — Recompense du Roy. — Reparations. — Allouees. — Sans demander fruicts. — Les biens du Captal. — A son fils aisné. — Comte de Foix. — Nourrira l'enfant. — Serment de fidelité. — Enfant mineur d'ans.

M.CCCCLI.

au Roy la foy & hommage deuz & accoustumez à cause desdits heritages. Et quãd A
ledit enfant sera en aage d'auoir son gouuernement il en fera hommage au Roy, cõme son subiect & vassal, & fera les autres deuoirs accoustumez.

Fera hommage au Roy.

Item pareillemẽt tous ses suiects demourans és seigneuries que mondit seigneur le Captal & de Candale tiennent à present, & qui demeurent auec ledit enfant, feront le serment au Roy en la main d'aucuns de ses officiers, d'estre bons & loyaux François subiects & obeissans au Roy de France Charles, ainsi qu'il est accoustumé de faire en tel cas.

Option de l'enfant.

Item, & s'il aduenoit que ledit enfant luy venu en son aage ne vousist demourer au party ne faire serment, ou qu'il allast de vie à trespas sans hoir de son corps, en ce cas toutes lesdictes terres, seigneuries, chasteaux, forteresses, rentes, reuenuz, & possessions quelsconques, seront & demourront au plus prochain heritier d'iceluy aisné dudit mondit seigneur de Candale soient masles ou femelles demourans au party du Roy.

Ses biens il meine.

Item, & pour-ce que mondit seigneur de Candale n'est pas encore deliberé de B
prendre le party François, le Roy sera content qu'il ait terme d'vn an de soy declarer François si bon luy semble, & aura saufconduit bon & suffisant d'aller où bon luy semblera, & emporter ou faire emporter du pays de Guyenne tous ses biens meubles & argent, vaisselle, & autres biens quelsconques durant ledit temps d'vn an.

Pere & fils opteront.

Item, & s'il aduenoit que pendant ledit temps d'vn an ou partie d'iceluy ledit monseigneur le Captal, & monseigneur de Candale son fils vousissent demourer ou l'vn d'eux, & eux tenir en ladite Duché de Guyenne quelque part que bon luy semblera pour aucunes de leurs besongnes, faire le pourront, pourueu qu'ils facent le serment solemnel, qu'ils ne feront ne pourchasseront chose qui soit au dommage du Roy ne de ses hommes & subiets tant comme ils seront & demourrõt audit pays du Roy.

Ne feront nul mal.

Item, & s'il aduenoit que mondit seigneur de Candale se vousist faire François dedans ledit temps d'vn an, & estre vray subiet & obeissant au Roy, & pour ce faire delaisser lesdictes terres qu'il a en Angleterre tant de soy-mesmes, comme à cause C
de madame de Candale sa fẽme, le Roy pour luy aider à viure & soustenir son estat en son seruice luy donne la somme de deux mille liures tournois de pension par chacun an.

Pension donnee.

Item, il est accordé que mesdits seigneurs le Captal & de Cãdale pourront demãder, requerir, & pourchasser enuers tous & contre tous ainsi que bon leur semblera, toutes leurs debtes, obligations, hypothecques, raisons, & actions qu'ils peuuent auoir enuers plusieurs personnes, & sur plusieurs lieux & places, en special sur la place de L'esparre, & leur fera & fera faire le Roy bonne & briefue expedition de iustice dedans vn an prochain venant. Lesquels traittez, accords, appointemẽs, promesses & conuenances, Nous Gaston de Foix Comte de Benauges, Captal de Buch promettons par la foy & serment de nostre corps, & sur nostre honneur tenir de point en point selon leur forme & teneur sans les enfraindre en aucune maniere. En tesmoin de ce nous auons signé ces presentes de nostre seing manuel, & seellé du seel de nos armes le Dimanche treiziesme iour de Iuin, l'an 1451. D

Debtes demandees.

Serment.

Traicté de Montferrant.

Estãt cest accord fait auec le Captal de Buch, il en fallut faire vn autre auec Bertrand Baron de Monferrand & de Langoyran, premier Baron de Bourdelois à cause de ladite Baronnie de Montferrant, par lequel il fut dit, arresté, & conclud entre ledit Baron d'vne part, & le Comte de Dunois, Poton de Xaintrailles grand Escuyer & Iean Bureau Tresorier de France d'autre.

Sieur de Montferrant.

Premierement que ledit de Montferrant sera comprins au Traicté fait par les dessusdits & autres de la part du Roy de France Charles auec ceux de la ville de Bordeaux & les trois Estats du pays de Guyenne & de Bourdelois. Et si iouyra des priuileges, libertez, & preeminences donnees & octroyees par ledit Roy de France à ceux de ladite ville de Bordeaux, de Bourdelois & pays de Guyenne.

Iouyra des priuileges.

Item, & a esté appoincté qu'au cas que les Anglois par puissance d'armes dedans le vingt-troisiesme iour de ce present mois de Iuin ne mettront les gens du Roy Charles hors de leur camp qu'ils ont prins & tiennent deuant le chasteau de

A Fronsac,& qu'ils ne demeurent en iceluy les plus forts, en ce cas ledit iour passé ledit seigneur de Montferrant mettra toutes ses places en l'obeissance du Roy de France. M.cccc.LI. Mettra ses places au Roy

Item,& a esté accordé que si dedans le vingt-troisiesme iour de Iuin l'armee des Anglois vient pour le secours des gens du pays de Guyenne,en ce cas ledit seigneur de Montferrant,se pourra armer auec eux,& leur aider & secourir du tout. Et au cas que lesdits Anglois ne demeurent les plus forts au lieu & iour dessusdit, ledit seigneur de Montferrant accomplira sondit traité comme dit est,& fera le serment au Roy d'estre bon & loyal François,& mettra ses places & les hommes de ses terres gneuries en l'obeissance du Roy de France. Fera le sermēt

Item,& pour ce faire ledit iour passé le Roy sera content que ledit seigneur de Montferrant,ses hoirs & successeurs apres luy ayent toutes les terres, chasteaux, & forteresses,hostels & heritages quelsconques que ledit seigneur de Montferrant & ses predecesseurs ont tenu & possedé, tiennent & possedent en la Duché de Guyen-B ne,& qui deuëment luy competent & appartiennent par succession de son pere,& de ses autres predecesseurs, & que de toutes celles dequoy luy & sesdits predecesseurs ont perdu la possession par la fortune de la guerre ou autrement,le iouissemēt luy en sera baillé de par le Roy incontinent qu'il aura fait le serment. Aura ses heritages.

Item,& si a esté accordé que ledit seigneur de Montferrant aura toutes les terres, seigneuries,hostels & heritages que les Roys d'Angleterre & Ducs de Guyenne ont donné le temps passé aux predecesseurs dudit seigneur de Montferrand, & à luy mesmes. Et sera le Roy tenu de recompenser ceux à qui ils sont & doiuent appartenir s'il en y a aucun ou aucuns iusques à la valeur de cinq cens escuz d'or vieils de rente par chacun an,& si plus vallent que ladicte somme de cinq cens vieils escus d'or,ledit seigneur de Montferrant sera tenu de recompenser ceux à qui appartiēnent lesdits heritages du surplus se aucun en y a. Et si sera quitte enuers le Roy & tous autres des fruicts & reuenus que par cy deuant luy & sesdits predecesseurs ont retenu des heritages susdits. En iouyra. Recompense pour terres donnees.

C Item,a esté accordé & appointé que des choses dessusdites octroyera & donnera ledit Lieutenant audit seigneur de Monferrant ou à ses hoirs successeurs,ses lettres patentes en forme suffisante. Quitte des fruits.

Item,& pour seurté des choses dessusdites ledit seigneur de Montferrant baillera és mains de monseigneur le Comte de Dunois dedans demain pour tout le iour la place de Montferrant,laquelle place mondict Seigneur de Dunois sera tenu luy rēdre & restituer tantost, & incontinent qu'il aura faict le serment au Roy, & mis toutes sesdites terres & seigneuries en son obeissance. Seurté dónee. La place de Montferrant.

Ou toutes-fois tātost apres que dedans ledict vingt-troisiesme iour de Iuin les susdits Anglois par puissance d'armes auroient bouté & mis hors les gens du Roy de France du camp qu'ils ont esleu & tiennēt deuant le chasteau de Frōsac. Toutes lesquelles choses dessusdites & chacune d'icelles, Nous Bertrand de Montferrant seigneur dudict lieu de Mōtferrant, promettons par la foy & serment de nostre corps & souz nostre honneur tenir & faire tenir & accōplir par nous & les nostres au Roy nostredict seigneur de point en point,sās enfraindre en aucune maniere,sās fraude, D barat,ou mal engin. Tesmoing nostre seing manuel & seel de nos armes cy mis le quatorziesme iour de Iuin,l'an mille quatre cens cinquante & vn. Foy & sermēt

Les habitans de la ville de Bourdeaux auec lesquels auoit esté faict le Traité cy dessus mentionné,attendoient tousiours secours d'Angleterre,& sembloit qu'ils se repentissent de l'auoir fait & de desirer de demeurer tousiours en l'obeissance des Anglois,l'Empire desquels leur estoit doux & agreable comme de leurs naturels, & anciens seigneurs. Le Comte de Dunois leur prolongea le terme accordé par ledict Traicté de huict autres iours, durant lesquels ne leur vint aucun secours. Les partisans Anglois qui estoient dedans la ville,& qui ne vouloyent entrer sous la seigneurie des François,firent aux habitans de Bordeaux infinis reproches de l'accord de Traicté, & leur faisans changer de volonté les contraignirent de mander au Cōte de Dunois qu'ils s'estoient resolus de sortir de leur ville au iour expirant,& le cōbattre pour se defendre si secours leur venoit du Roy d'Angleterre,ou sinon se rendre à luy audit iour. Attente de secours. Terme prolongé.

M. CCCCLI. Au iour expiré se presenterent en bataille deuant ladite ville lesdicts seigneurs François pour cõbattre leurs ennemis, ou reduire la ville en l'obeissance du Roy de France. Mais attendans iusques à Soleil couché, & aucun ne venant pour secourir ladicte ville, le Comte enuoya sommer les habitans d'icelle de la rendre suyuant la promesse faicte par le susdict Traicté, à quoy ils s'accorderent. Deux iours apres le Comte de Dunois & tous les autres seigneurs François y entrerent auec grande pompe & magnificence, & alors furent distribuees les charges d'icelle à honorables personnages, & les sermens receus des habitans. A

Nul secours.

Honneur aux gentilshõmes

Entre autres charges fut donnée la Capitainerie du chasteau de Lombriere, qui est maintenant le Palais de ladicte ville, à Richard de Girard Bisayeul de l'autheur, l'vn des gentilshommes de ladicte ville, & le Roy Charles remerciant les trois Estats dicelle & du pays, de la bonne volonté qu'ils auoyent monstree en son endroit, permit aux gentilshommes nommez au Traicté cy-dessus inseré, de mettre sur le portail de leur hostel assis en la ville, l'Escu des armes dudit seigneur Roy peint en vne lame de fer blãc, & aux autres gentilshommes, desquels alors le nõbre estoit grãd en icelle, de porter à leur col vne cornette de velours tané ou de damas tané, & B de ce leur donna ses lettres, cõme nous auons veu par celles qui de ce furent dõnees audit Richard de Girard. Alors fut le Parlement planté à Bordeaux suiuant ce qui auoit esté accordé par le Traité, & les habitans maintenus en leurs anciens priuileges, qui depuis en l'an mille cinq cens quarante huict leur furent ostez par la sousleuation des peuples de Guyenne.

Richard de Girard bisayeul de l'autheur.

VI. La plus grande partie de la Guyenne estant reduite en l'obeissance du Roy Charles de France, l'armee Françoise fut licentiee, & les seigneurs François retournerent en leurs maisons pour se rafreschir. Durant ces guerres de Guyenne comme il n'y eut point de finances aux coffres du Roy, ny moyen de recouurer, Xançon grand intendant des finances du Roy (que nous pouuõs auiourd'huy appeller Thresorier de l'Espargne) fut accusé de les auoir mal administrees, & à ceste cause estãt constitué prisonnier à Tours, confessa auoir desrobbé vne grande somme d'icelles. Mais estãt soustenu & fauorisé de quelques vns ausquels il fit vn bon present, il sortit de prison, moyennant la somme de six vingts mille escus qu'il donna au Roy C pour le soustien de ses guerres. La peine fut bien petite pour vn si grand larcin, mais la necessité du Roy & de ses affaires estoit si grande, & le temps si corrompu, que par le moyen de certains seigneurs qui estoient les pilliers des pilleurs & des larrons, le Roy fut bien aise d'attraper ceste somme en temps necessiteux, & le larcin de cest homme fut couuert par le present qu'il fit à vn grand qui le fit sortir de prison, & de crainte de rigoureuse punition.

La Guyenne au Roy.

Financier recherché.

Au pays de Guyenne ne restoit en la puissance des Anglois ny à conquerir aux François que la ville de Bayonne, deuant laquelle les Comtes de Foix & de Dunois allerent mettre le siege. Les forces des assiegeans à cause des deux riuieres du Dou & de la Niue qui enuironnent presque la ville, estoient tellement diuisees, que l'vne ne pouuoit secourir l'autre. Toutesfois peu de temps apres les Anglois estans en grand nombre dedans le fauxbourg de sainct Leon, & se voyans desesperez de tout secours, bruslerent ledit fauxbourg auec les Eglises d'iceluy, & se retirerent dedans la ville.

Bayonne seule reste.

Anglois desesperez.

Estans poursuiuis par les François, peu s'en fallut qu'ils n'entrassent pesle mesle auec les ennemis dedans la place, mais estans empeschez par vne haute & profonde tranchee que les ennemis auoient faicte, ils ne peurent entrer plus auant. Le lendemain le sire d'Albret & le Vicomte de Tartas qui auoient prins les fauxbourg S. Leon auec cent cheuaux & trois mille archers, surprindrent, puis rompirent le pont de bois qui va de la ville au fauxbourg S. Esprit, par lesquel les ennemis pouuoyent aller contre les assiegeans. Il y auoit sur la mer vn fort duquel les ennemis pouuoiẽt faire des saillies. Doncques pensans assaillir les François à l'improuiste, & faisans secrettemẽt sortir leurs soldats, le bastard de Foix en estant auerty se mit en cãpagne, & les attaquant les contraignit de se sauuer en la ville. Incontinent apres il se saisit partie par surprise, partie par force & par armes d'vne Eglise prochaine d'iceluy que les ennemis auoient fortifiee de tranchees & bastions, & ainsi estant la ville enuirõnee de tous costez les assiegez furẽt reduits en si grãde extremité & crainte D

Fauxbourg S. Leon prins.

Anglois rembarrez.

Assiegez affamez.

A qu'ils enuoyerent quelques bourgeois d'icelle vers les seigneurs qui estoient deuant pour parlementer auec eux de sa reddition. M. cccclii.

La paix leur fut accordee à la charge qu'ils donnassent prisonniers Iean de Beaumont frere du Connestable de Nauarre Cheualier de Rhodes qui commandoit en ladite ville auec tous les soldats, & furent les autres habitans d'icelle laissez en leurs anciens priuileges, moyennant qu'ils donnassent quarante mille escus pour l'amende de leur rebellion. Et ainsi fut renduë au Roy la ville de Bayonne en l'an mil quatre cens cinquante-deux. Reddition de Bayonne.

Durant le siege de laquelle les Basques & Bisquains faisoient grands preparatifs de la secourir d'hommes & de viures, mais leur effort fut en vain. Le lendemain de sa reddition au Soleil leuant, & le temps estant serain & clair, fut veuë au Ciel vne Croix blanche. Ce que la nature des nuees peut rapporter, toutesfois cela fut par les François & les Anglois qui la virent, interpreté à religion & prodige. Les habitans de la ville pensans que par ce signe ils auoient esté admonestez de se mettre en B l'obeissance du Roy de France, ietterent les Croix rouges qu'ils portoient qui sont les Croix Angloises, & prirent les blanches que portent les François. Quelques bourgeois des villes de Bourdeaux & Bayonne allerent trouuer le Roy Charles à Taillebourg, là où ils luy presterent au nom de tous les habitans de leurs villes le serment de fidelité comme à leur Roy & seigneur naturel. Il donna aux vns & aux autres continuation de leurs priuileges, & à ceux de Bayonne quitta l'amende des quarante mille escus à laquelle ils auoient esté condamnez pour vingt mille. Toutes ces choses aduindrent en l'an 1452. Prodige. D'vne Croix blanche.

Ainsi fut la Guyenne perduë par les Anglois, & conquise par les François deux cens nonante-neuf ans apres que Henry 2. Roy d'Angleterre l'eut euë par le mariage de luy & de Leonor Duchesse dudit pays, comme nous auons dit cy-deuant, qui fut l'an de salut 1253. & 222. apres que Henry 3. du nom Roy d'Angleterre l'eut regagnee sur le Roy Philippes Auguste de France qui l'auoit conquise sur le Roy Iean d'Angleterre pere dudit Henry. La Guyenne perduë à l'Anglois.

Le Pape Nicolas desireux de mettre d'accord ces deux Roys de France & d'An- C gleterre, enuoya en Angleterre vers le Roy dudit Royaume l'Archeuesque de Rauenne de la maison des Vrsins, & vers Charles le Cardinal de Touteuille Normãd. Ce Cardinal de Touteuille fut celuy qui reforma l'Vniuersité de Paris, & qui dressa l'ordre obserué à la creation des Recteurs & Procureurs des nations. Iacques Cueur natif de la ville de Bourges argentier du Roy, & hardy marchant trafiquant auec toutes les nations de l'Europe & de l'Asie, fut le premier marchant François qui descouurant les meurs incognuës parauant à nos François alla en Leuant, & eut commerce auec les Turcs. Traict de la paix. Iacques Cueur.

Il estoit si habile homme, & auoit tant de vaisseaux sur mer, tant d'intelligences auec les estrangers, & vne si bonne reputation d'estre loyal marchant, qu'en peu de temps il deuint extremement riche, achepta plusieurs belles terres, fit bastir plusieurs belles maisons, & à ses despens decora la ville de Bourges de plusieurs bastimens publics & de ruës nouuelles. Mais comme en France vn homme ne peut deuenir riche par sa grande industrie qu'incontinent il ne soit enuié, soupçonné & ac- D cusé d'vser de moyens illicites, il fut (soubs ombre qu'il auoit commercé auec les Turcs) accusé d'auoir intelligence secrette auec eux au detriment & preiudice des Chrestiens, de leur enuoyer contre l'ordonnance Ecclesiastique des armes & des armuriers pour leur en faire à la façon de celles des Chrestiens, de sentir mal de la foy pour auoir pratiqué auec eux d'auoir enuoyé à vn Turc vn Chrestien esclaue qui s'estoit eschappé de son maistre, d'auoir communiqué les secrets du Roy à ses ennemis, d'auoir mal administré ses deniers, & fait plusieurs grandes exactions en Languedoc. Ses richesses. Enuié & accusé. De plusieurs crimes.

Voyla ce dequoy on l'accusoit, mais la source de son accusation procedoit de la ialousie qu'on portoit à ses grandes richesses & à son industrie. Pour ces causes il fut par le commandement de Charles mis en prison, & quelque temps apres condamné en grosses amendes, & banny à perpetuité de la France. Quelques-vns disent qu'il s'en alla en Cypre alors detenue par les Roys de la race de Lusignen, auec quelque argẽt, là où releuant son trafic il acquit plus de biens qu'il n'en auoit perdu S'en va en Cypre.

M.CCCCLII. en France. La Damoiselle de Mortagne qui l'auoit accusé de certaines choses dont il estoit innocent fut mise en prison. C'estoit à la verité vn homme d'esprit & d'intelligence, mais trop entreprenant, qui se mettant trop auant en la maison des Princes & grands seigneurs, s'embarquant en fermes, receptes, & prests donna du nez en terre, ne pouuant suffire à tous, s'obligeant à trop, & se rendant odieux à beaucoup. Enuiron ce temps le Roy irrité contre le Duc de Sauoye pour quelques menees qu'il auoit faites contre la France, delibera de luy faire la guerre, & à ceste occasion mit vne armee en campagne, mais comme il fut au pays de Forests, le Cardinal de Touteuille retournant à Rome, alla premierement vers le Duc, puis alla vers le Roy, & disposant l'vn & l'autre Prince à son deuoir, fit tant que ledit Duc repara la faute qu'il auoit commise enuers le Roy.

Trop entreprenans.

Guerre contre Sauoye.

Les habitans de la ville de Bordeaux suscitez par les seigneurs de Montferrant, de Rosan, d'Anglades & de Montlau à se reuolter contre les François & se rendre à l'Anglois, & se ressouuenans de la douceur de l'Empire des Anglois, & des rudesses desquelles les François indiscrettement vsoient en leur endroit, sans considerer cõme il faut traicter les pays nouuellement conquis, enuoyerent le sire de l'Esparre au Roy d'Angleterre, luy faire entendre que lesdits habitans estoient prests & appareillez de se rendre à luy s'il enuoyoit vne armee en Guyenne. A quoy l'occasiõ presente le conuioit, dautant qu'il n'y auoit ny à Bordeaux ny en Guyenne aucunes forces Françoises suffisantes pour combattre les Anglois, & qu'à ceste occasion il deuoit preferer cest affaire à tous autres. Henry ayant entendu la legation des Bourdelois, & loüant leur bonne volonté, comme il ne pouuoit faire autrement, se resolut de renouueller la guerre, d'enuoyer Talbot en Guyenne, & de guerroyer les François par terre & par mer.

Bourdelois suscitez.

A se reuolter.

L'Anglois appellé.

Le sire de l'Esparre retourné à Bourdeaux, & rapportant aux habitans d'icelle la bonne affection que le Roy d'Angleterre leur portoit, les confirma de plus en plus en la leur. Talbot fut par ledit Roy esleu chef de l'armee de Guyẽne auec cinq mille Anglois gens d'eslite, & se mettant sur mer print terre à la coste de Medoc au mois de Decembre de l'an 1452. Les Bourdelois aduertis de sa venuë l'enuoyerent prier de se haster, & firent des assemblees particulieres & generales, par lesquelles il fut mis en auant de laisser librement & seurement sortir de leur ville les seigneurs que le Roy de France y auoit laissez, qui estoient Oliuier & Coittiuy Seneschal de Guyenne, & Iean du Puy soubsmaire de leur ville.

A Bourdeaux

Cependant qu'ils sont sur ces disputes, & que les vns sont d'aduis de cela, autres du contraire, quelques enfans de la ville se desrobans secrettement de l'assemblee, ouurirent l'vne des portes d'icelle aux Anglois, desorte que Coittiuy, du Puy, & tous les officiers du Roy Charles en la ville, & tous les gens de guerre de la garnison d'icelle furent pris prisonniers, & ne fut fait mal, tort ny outrage à aucun d'iceux, ny les habitans.

Bourdeaux liuree à l'Anglois.

Estant la ville de Bordeaux de ceste façon reprise, & ayant Talbot laissé vne bonne & forte garnison, il print par apres bien aisement plusieurs villes, chasteaux & forteresses, entre lesquelles furent Castillon & Fronsac, car les peuples de ce pays là (à ce que disent les histoires Angloises) se mettoient en l'obeissance des Anglois.

Et autres places.

Charles estant au pays de Touraine aduerty de la reuolte & prise de la ville de Bourdeaux, enuoya les seigneurs de Loheac & de Ialognes Mareschaux de France, le sire d'Orual & Ioachin Rouault au Comte de Clermont son gendre fils du Duc de Bourbon & son Lieutenant general en Guyenne auec six cens cheuaux & douze cens Arbalestiers. Mais l'ennemy diligemment prenoit tous les iours des places, deuant que les forces des François y arriuassent à temps.

Armee en Guyenne.

Aussi arriuerent d'Angleterre à Talbot quatre-vingts nauires chargez de viures & de quatre mille combattans. Le Roy Charles partant de Touraine & se mettant en chemin assembla son armee à Lusignen, & de là allãt à sainct Iean d'Angely, il entendit que Iacques de Chabanes auoit pris la forteresse de Chalez apres auoir tué vn grand nombre d'Anglois, & fait coupper la teste à ceux qui s'estoient sauuez en la tour de ladite forteresse, pource qu'ayans faussé la foy qu'ils auoient promise à Charles ils auoient suiuy le party de l'ennemy. Il cõmanda au sieur de Loheac Mareschal de France d'aller assieger la ville de Castillon en Perigort auec mil

Pour la recouurir.

A huict cens cheuaux, & quatre mille archers. Iean & Iaspar Bureau freres, l'vn desquels estoit maistre & Capitaine general de l'artillerie, firent deuant ladite ville de hautes & profondes tranchees & planterent l'artillerie deuant icelle. Talbot aduerty du siege de Castillon se mit en campagne auec 5000. Anglois marchãt contre les François, lesquels à son arriuee se retirerent dedans leur camp tranché & fossoyé, mais cẽt de leurs arbalestiers trop tardifs à se retirer, furẽt par Talbot mis en pieces. M.cccc.LI. Pariures punis. Siege de Castillon.

Estant enorgueilly de ceste premiere victoire, & pensant que les François s'enfuissent sans attendre que toutes ses forces fussent venuës, s'amusa à repaistre en vn petit village. Ce retardement ne fut pas inutile aux François, car cependant ils se fortifierent dedans leur camp, & se mettant en bataille se preparerent de combattre vaillamment. Enorgueilly de victoire.

Talbot ayant assemblé toute son armee, alla attaquer les François dedans leur camp tranché & fossoyé, qui le receurent vigoureusement, & luy estant vieil & cassé, estoit là monté sur vne petite haquenee, & allant ça & là parmy le camp animoit B les siens au combat, à la gloire, à leur honneur, à leur deuoir, & tous ceux de son armee estans à pied auec vne incroyable hardiesse assailloient le camp des François, & pour la brauerie & ostentation portoient plus d'enseignes qu'il ne conuenoit à leur nombre: les vns & les autres combattirent longuement & opiniastremẽt, si que la victoire estant longuement douteuse, ne sembloit promettre le gain ny aux vns ny aux autres, iusques à ce que venans les sieurs de Mõtauban & de la Hunaudaye, chefs des forces que le Duc de Bretagne auoit enuoyees au Roy Charles, les François se voyans restaurez & confortez d'vn nouueau secours firent reculer les ennemis & prindrent quelques enseignes des leurs. Les Anglois effrayez de ce desastre, & de ce qu'ils virent que la haquenee de Talbot blessee d'vne harquebuzade estoit tombee, & que ledit Talbot fut tué par vn arbalestier François se mirent en fuitte, ce qui aduint l'an 1453. Deuant mourir voyant la victoire certaine aux François, il conseilla à son fils de se sauuer cependant qu'il en auoit le moyen, deuant que le malheur de leur deffaite s'augmentast. Bataille de Castillon. Talbot chef des Anglois. Victoire douteuse. Talbot tué.

C Comme le fils luy fit responce qu'il n'abandonneroit iamais son pere, le bon vieillard luy dit: Mon fils, moy estant vieil & aagé de quatre-vingts ans, & ayant fait tant de belles choses ie ne puis mourir sans honneur, mais veu que tu es encore ieune, ta mort ne te peut pas beaucoup honorer ny la fuite deshonorer. Ce ieune homme voyant mourir son pere ayma mieux mourir auec luy que fuyr, ny que sauuer sa vie par la fuite. Remonstré à son fils.

La deffaite des Anglois fut bien petite veu le grand nombre de leurs chefs, deux mille Anglois demeurerent sur la place selon leurs Histoires, ou huict cens selon d'autres, & plus de deux mille se sauuerent dedans Castillon, entre lesquels furent les sieurs de Montferrant & d'Anglades, & le fils du Comte de Candale. Le sire de l'Esparre se sauua à Bordeaux. Anglois deffaits.

Les François voulans vser tout à fait de leur victoire, assiegerent si estroitement la ville de Castillon que ceux de dedans furent contraints de se rendre. Ceux de sainct Million & de Libourne suiuans l'exemple de ceux de Castillon pareillement se rendirent, le chasteau de Castelnau en Medoc, apres auoir par l'espace de quinze D iours soustenu le siege, fut pris par le Comte de Clermont, & ceux qui tenoient le chasteau de Cadillac sur Garonne, & ceux de Blanquefort & de Villandrault, & les villes de sainct Machaire & de Langon se rendirent, car le Roy venant d'Angoulesme à Libourne, espouuenta tellemẽt les Anglois & leurs partisans en ces parties de Guyenne, que peu de iours apres il print plusieurs villes, forteresses & chasteaux, & enuoyant aux enuirons de Bordeaux és pays de Graues & de Medoc, des gens de guerre pour les gaster & ruiner, le Mareschal de Loheac, Louys de Beaumont, Iacques de Chabanes, & Iean & Iaspar Bureau freres, il auoit fait venir vne armee de mer garnie d'hõmes & de viures, vn peu loing de la ville entre Lormont & elle, à la veuë de laquelle y en auoit vne autre d'Anglois plus prochaine de la ville, lesquels pour defence de leurs vaisseaux auoient sur le port fait vn fort, duquel ils faisoient des courses sur les François qui vouloient trop pres s'approcher de ladite ville. Mais en fin estans ceux de dedans la ville reduits en extreme necessité, battus, tourmentez & pressez des François sans esperance de secours firent parler de se rendre. Reddition de places de la Guyenne. Pays de Graues & Medoc. Fort sur le port de Bordeaux.

M.cccc.liii. Peste au cãp du Roy. Charles de son costé tourmenté de la peste qui se mit en son camp, composa & accorda auec les Anglois qui estoient en ladite ville en la façon qui s'ensuit. A

Prise de Bordeaux. Que ladite ville & cité de Bordeaux luy seroit reduite, & demoureroient tous les habitans d'icelle ses vrais & obeyssans subiets, & feroient le serment de non iamais se rebeller contre la couronne de France, & recognoistroient le Roy estre leur souuerain seigneur.

Que les Anglois pourroient s'en aller en Angleterre ou à Calais, ou autres lieux que bon leur sembleroit. Et pource que quelques seigneurs dudit pays auoiēt esté frauduleusement, traistreusement & malicieusement querir en Angleterre lesdits Anglois, en rompant leur foy, promesse & serment qu'ils auoient fait l'annee precedente, vingts personnes d'entr'eux dudit pays de Bourdelois furent bannis tels qu'il plairoit au Roy, du nombre desquels furent le sire de l'Esparre & le seigneur de Duras. Bannis du pays.

VII. Ceste composition fut faite le 17. iour d'Octobre de l'an 1453. auquel an les Anglois furent chassez de France, horsmis de Calais, & le Comte de Clermont depuis Duc de Bourbon & gendre du Roy fust fait Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy au pays & Duché de Guyenne. Le Roy pour contenir la ville de Bordeaux en deuoir, & pour euiter vne nouuelle rebellion, fit bastir aux deux bouts d'icelle deux chasteaux, l'vn nommé Trompette ou Troupette, qui est sur la riuiere & à l'aduenuë des Anglois, & l'autre nommé le chasteau du Ha, assis du costé de la terre regardant vers Espagne, qui estoient alors estimez bien forts. En celle mesme annee les Gantois se rebellerent contre le Duc Philippes de Bourgogne à cause de l'imposition de la gabelle du sel qu'il voulut leur imposer. De là nasquit vne guerre qui apporta le feu au pays, & la mort à la plus grande partie du peuple, & le Duc y perdit beaucoup d'hommes. En fin les Gantois se soubsmirent à la misericorde & volonté du Duc, & luy payerent vne grande somme d'argent pour le chastiment de leur rebellion. Gouuerneur de Guyenne. B Chasteaux de Bordeaux.

Sire de l'Esparre decapité. En ce mesme temps le Comte de Charolois fils dudit Duc espousa la fille de Charles Duc de Bourbon, & le sire de l'Esparre pour estre retourné pour la deuxiesme fois en Angleterre querir les Anglois, & faussé sa foy enuers Charles fut pris & decapité à Poictiers. C

En ces mesmes iours le Roy enuoya le Comte de Clermont, le Comte de Dãpmartin, le Mareschal de Loheac & le Baillif d'Eureux au Comté de Rouergue pour mettre en ses mains le Comté d'Armaignac, à cause (à ce que disent nos Chroniques) que le Comte dudit pays s'estoit rebellé en refusant la ioüyssance & possession de l'Archeuesché d'Aux à celuy qui en auoit esté esleu Euesque par le Chapitre, & en vouloit mettre par force vn nommé de Leusteri: & à ceste cause fut prise la ville de Lectoure, & plusieurs autres du pays contre la grande puissance dudit Comte: mais ce ne fut seulement pour la cause de l'Archeuesque d'Aux que le Roy fit guerre au Comte d'Armaignac, ains dautant qu'il le cognoissoit mal affectionné à la couronne de France, & qu'auparauant il luy auoit donné pardon à la priere du Comte de Foix. Armaignac. Entre les mains du Roy. Cause de cela.

Mais le poinct principal de ceste saisie de biens du susdit Comte, fut pource qu'il auoit quelque intelligence auec le Duc d'Alençon son beau frere (qui auoit espousé la sœur dudit Comte) ia soupçonné d'auoir intelligence auec les Anglois, comme cy apres nous dirons. Ce qui aduint l'an 1455. D

Reuolte du Dauphin. La France & le Roy estoient en quelque repos & les anciens & capitaux ennemis de la France en estoient chassez, quand Louys Dauphin de France depuis Roy sous le nom de Louys vnziesme ayant obtenu de son pere congé pour quatre mois pour aller en Dauphiné, s'y en alla, en intention de ne retourner iamais tãt que son pere viuroit, & fondoit la cause de son depart & de sa resolution sur ce qu'il disoit que les Princes & seigneurs qui auoient aydé, seruy & secouru son pere contre les Anglois à la conqueste de ses pays estoient deuenus si orgueilleux, qu'il sembloit que toutes choses leurs fussent deuës, & auoient tant de faueurs du Roy, que luy qui en estoit fils & heritier n'estoit pres de luy en nul pris & estime au pris d'eux. Qu'ils auoient tous les dons & bien-faits, & qu'il n'auoit que ses simples pensions, & que ses seruiteurs ne se ressentoient de la liberalité du Roy. Autres disent que le Dau- Cause d'icelle

A phin estant marry du peu de conte que le Roy faisoit de la Royne sa mere, & de ce que sur ses vieils ans ledit Roy faisoit plus l'amour aux dames qu'il ne conuenoit à son vieil aage & à sa qualité, se retira. M.CCCCXLV. Son mescontentement.

Adoncques ledit Dauphin s'en alla au pays de Dauphiné, accõpagné d'vne grande troupe de gentilshommes qui faisoient vne infinité d'insolences audit pays, car il n'y a insolence que ne fasse la noblesse necessiteuse, voire mesmes celle qui ne l'est point quand elle est desesperee. Il mit en ses mains la pluspart des villes & forteresses dudit pays, & y fit plusieurs exactions & leuees de deniers. Dequoy plusieurs plaintes vindrent au Roy son pere. Ce qui aduint l'an 1456. S'en va en Dauphiné. Ses insolẽces.

Alphonse Roy de Naples faisant la guerre aux Florentins, le Roy Charles leur permit de tirer de France deux mille cheuaux pour le secourir, & pour apres ceste guerre finie aller au Royaume de Naples au secours de René Duc d'Aniou Roy de Sicile, lequel ne refusant l'offre de ce bon secours & de ceste fortune voulut mener ceste armee de là le Rosne. Mais Louys Duc de Sauoye luy voulut empescher le passage des Alpes, disant qu'il estoit amy d'Alphonse, & des Venitiens confederez B & liguez auec Alphonse, & qu'il estoit ennemy des Florẽtins & de Sforze. Le Dauphin apres la mort de la fille du Roy d'Escosse sa premiere femme, ayant espousé Charlotte fille dudit Duc de Sauoye, & estant lors en Dauphiné fit tant enuers ledit Duc de Sauoye son beau pere qu'il luy accorda le passage pour ledit René, & le Dauphin luy faisant compagnie iusqu'à Ast, fit tant que le Marquis de Montferrat auparauant ennemy de Sforze ne se remua point, & quitta le party des Venitiens. Armee en Italie. Pour René d'Aniou.

En ceste guerre il n'y eust aucune chose signalee faite, & ne fut ceste armee Françoise menee contre Alphonse, ains contre les Venitiens. René prenãt cela au point d'honneur, & voyant que ce luy seroit grande honte de mener la guerre non pour soy, mais pour autruy, comme s'il estoit vn soldat mercenaire qui fit la guerre pour le Duc de Milan, se retira en France. Contre les Venitiens.

En l'an 1456. Iean Duc d'Alençon Prince du sang de France fut pris prisonnier & amené à Melun. Il estoit accusé d'auoir souuent enuoyé messages & lettres aux Anglois pour les susciter à venir en la Normandie, à la conqueste de laquelle il leur C promettoit tout secours d'hommes, d'argent & de sa personne, la descente des ports & haures audit pays, & ses chasteaux, villes, & places pour leur retraicte & rafreschissement. VIII. Duc d'Alençon accusé. De trahison.

Il leur remonstroit que le Roy Charles estant absent & voyant ses forces diuisees en trois endroits ils pourroient s'emparer de plusieurs places deuant que Charles s'en apperceut ou qu'il y peut remedier, & afin qu'ils eussent asseurance de luy & de ses promesses il promettoit sa fille au fils du Duc d'Yorch. Pour ces aduertissemẽs qu'il enuoyoit aux Anglois, il se seruoit de Iacques Hay Anglois, de Thomas Gillet Prestre de Damfront, de Huutinton Heraut Anglois, & d'Edmond Gallet ou Caller. Contre le Roy.

Ledit Duc leur donnoit ceste enseigne secrette, à sçauoir qu'ils prinssent & serrassent le pouce droit de celuy vers lequel il les enuoyeroit, ou à qui ils portoient ses lettres. Apres que ces choses eurent esté verifiees, tant par la confession dudit Duc d'Alençon que par tesmoins. Charles premierement assembla à Montargis sa D Cour de Parlement garnie de Pairs pour luy faire son procez, mais à cause de la peste qui se mit en ladite ville ladite assemblee fut transportee à Vendosme, là où luy estant deux ans apres sa prise son procez fait & parfait par arrest d'icelle en la presence du Roy fut contre luy prononcé l'arrest dont le dicton s'ensuit, & lequel nous auons voulu inserer de mot à mot. Son proces fait.

Sçauoir faisons que veuës & visitees par nous & nostredite Cour garnie de Pairs de France & d'autres, comme il appartenoit les charges, informations & confrontations des tesmoins faites à l'encontre dudit d'Alençon, ensemble ses confessions & autres choses audit procez contenuës bien au long & auec grande & meure deliberation de nostredite Cour garnie comme dessus: Auons dit & declaré & declarons ledit d'Alençon estre criminel de leze Maiesté, & comme tel estre debouté & priué de l'honneur & dignité de Pairrie de France, & autres dignitez & prerogatiues, & l'auons condamné & condamnons à receuoir mort & estre executé par iustice. Et auec ce declaré & declarons ses biens quelconques estre confisquez & à nous appartenir. Dicton de l'arrest contre luy. Condamné à mort.

M. CCCCLVIII. Reſerué à autres temps.

Toutesfois nous auons reſerué & reſeruons de faire ſur ce noſtre bon plaiſir, lequel nous declarons eſtre tel, c'eſt à ſçauoir qu'au regard de la perſonne dudit d'Alençon, nous plaiſt que l'execution d'icelle ſoit differee iuſques à noſtre bon plaiſir. Et quant aux biens qui eſtoient audit d'Alẽçon ſelon l'enormité de ſon cas, les enfans dudit d'Alençon ſelon droit & les vſages gardez en tel cas, deuſſent eſtre deboutez & priuez de tous biens, honneurs & prerogatiues: & viure en telle pauureté que ce fut exemple à tous autres, neantmoins en remembrance des ſeruices des predeceſſeurs dudit d'Alençon faits à nos predeceſſeurs & à la choſe publique de noſtre Royaume, eſperans que leſdits enfans ſe gouuerneroient enuers nous comme bons & loyaux ſubiets doiuent faire enuers leur ſeigneur ſouuerain. A

Moderation de haine.

Et en faueur & en contemplation des requeſtes à nous ſur ce faites par noſtre tres-cher & bien amé couſin le Duc de Bretagne oncle dudit d'Alençon. Nous de grace en moderant la confiſcation & forfaiture des biens deſſus declarez voulons & declarons,

Biens rendus aux enfans.

& auſſi nous plaiſt entant que touche les biens meubles, qui furent audit d'Alençon, qu'ils ſoient & demourent à ſa femme & enfans, reſerué à nous l'artillerie, harnois & autres habillemens de guerre. B

Places retenues.

Et au regard des ſeigneuries & biens immeubles, nous en moderant comme deſſus retenons à nous la ville, chaſtel, chaſtellenie & vicomté d'Alençon, la ville, chaſtel, chaſtellenie & vicomté de Damfront, la ville, chaſtel, chaſtellenie & vicomté de Vernueil, tant deça que delà la riuiere de Dure, auec les appartenances & dependances deſdites villes & chaſteaux, chaſtellenies & vicomtez, leſquelles dés à

Vnies en domaine.

preſent nous vniſſons & adioignons au patrimoine de noſtre couronne, & auec ce auons retenu & retenons à nous le ſurplus des chaſteaux, chaſtellenies, vicomtez, terres, reuenus, poſſeſſions & biens quelsconques immeubles qui ſont de la Duché d'Alençon, adiacentes & dependantes d'icelle Duché, enſemble tous droits, noms, raiſons & actions qui furent & pourroient eſcheoir tant en propre poſſeſſiõ qu'autrement, & toutes autres ſeigneuries qui ſont parties de noſtre couronne & appan-

Terres d'apannage.

nage de France où qu'ils ſoient, reſerué la Comté du Perche dont cy apres ſera faite mention pour en faire & ordonner à noſtre bon plaiſir.

Et auſſi auons retenu & retenons le chaſtel, chaſtellenie, terre & ſeigneurie de S. Blanſſay en Touraine, enſemble ce que ledit d'Alençon auoit & prenoit ſur & les pays de noſtre ville de Tours, & autres rentes, fiefs & reuenus qu'iceluy d'Alençon auoit & prenoit en noſtredite ville & chaſtellenie de Tours pour en faire ordonner comme deſſus. C

Reſeruation.

Et ſemblablement auons reſerué & reſeruons à nous les foy & hommage, droits & recognoiſſances qui competoient & appartenoient audit d'Alençon à cauſe de ladite Comté du Perche, ſur & pour raiſon des terres & ſeigneuries de Nogent le Rotrou, ſes appartenances & dependances, & autres terres appartenantes à noſtre tres-chere & aymee couſine ſa femme.

De terres.

Et au regard des autres terres, ſeigneuries & biens immeubles, qui furent & appartindrent audit d'Alençon nous les laiſſons & voulons qu'ils demourent & ſoiẽt aux enfans dudit d'Alençon, ainſi & par la maniere qui s'enſuit. C'eſt à ſçauoir la Comté du Perche pour en ioüyr par Pierre ſeul fils dudit d'Alençon, & par ſes heritiers maſles deſcendans de ſon corps en loyal mariage, ſans toutesfois aucune dignité ou prerogatiue de Pairrie. D

Et quant au ſurplus des terres & ſeigneuries qui furent & appartindrent audit d'Alençon nous les laiſſons & voulons qu'elles ſoient aux enfans dudit d'Alençon tant maſles que femelles, pour en ioüyr leſdits enfans ſous noſtre main iuſques à ce

Autres donnees à ſa femme & enfans.

qu'ils, & chacun d'eux ſoit en aage. Et apres qu'ils ſeront aagez par leurs mains, cõme de leurs propres choſes par leurs heritiers deſcendus de leurs propres corps & loyal mariage, & tout ſelon les couſtumes des pays où leſdites terres & ſeigneuries ſont ſituees & aſſiſes. En teſmoin de ce, &c. Donné à Vendoſme le 10. iour d'Octobre l'an de grace 1458. & de noſtre regne le 37.

Arreſt non executé.

Cet arreſt prononcé en l'abſence dudit Duc d'Alençon puis apres luy fut ſignifié, mais il ne fut iamais executé, car le Roy Charles moderant ſa colere ſur l'execution des demolitions & ruines des maiſons & autres choſes portees par iceluy arreſt, il demeura comme preſque nul, ſeulement fut ledit Duc mené priſonnier à

Loches,

A Loches, autres disent à Aigues-mortes en Languedoc, & apres la mort dudit Roy fut deliuré de prison par le Roy Louys vnziesme & de luy grandement fauorisé. C'a esté le seul Prince du sang de France qui ait iamais esté condamné à mort & toutesfois ne fut executé.

M. CCCCLVIII. Duc d'Alençon remis.

Il y auoit desia quatre ans que le Dauphin estoit absent de son pere, qui luy auoit facilement pardonné à la premiere fois qu'il se desroba de luy alors qu'il s'en alla à Niort & à sainct Maixant, & de là en Bourbonnois: mais à ceste heure en cette longue absence il sembloit qu'il n'eut aucune repentance de ce qu'il auoit fait, ny desir de reuenir trouuer son pere. Il estoit tousiours en Dauphiné, là ou il faisoit non le fils de Roy seulement, mais le Roy mesme, car il oyoit les Ambassades des Roys & des autres potentats, tenoit les estats dudit pays, faisoit assemblees, imposoit tailles & subsides, & sa Cour estoit vne autre Cour distraite de celle du Roy son pere, lequel le voulant contraindre de reuenir à son deuoir, à luy requerir mercy, & le recognoistre pour son pere, assembla vne forte armee, & cômãda à messire Anthoine de Chabanes Comte de Dampmartin de la mener en Dauphiné, & luy amener son fils ou par amour, ou par force. Le Roy estoit grandement irrité contre le Dauphin son fils, tãt pource qu'il voyoit qu'il sembloit que ledit Dauphin s'ennuyast de la longue vie de son pere & desirast d'estre Roy, que pource que ledit Roy auoit opinion que le Dauphin eut auancé les iours à la belle Agnes, de laquelle le Roy estoit estrangement coiffé.

Absence du Dauphin.

Le pere contre le fils.

B

Haine de pere.

Toutes ces causes iointes ensemble rendoient le fils fort suspect au pere. L'arriuee du Comte de Dampmartin en Dauphiné auec vne forte armee effroya tellement le Dauphin, que feignant d'aller à la chasse, dés le soir il commanda à ses officiers que le lendemain on luy allast apprester son disner au bois auquel il se deuoit faire l'assemblee pour courir le cerf. Estant ceste entreprise descouuerte par le Cõte, il mit ses gens en embuscade en vn destroit par où il pẽsoit que le Dauphin deust passer pour le prendre, mais le Dauphin craintif & soupçonneux de sa nature, partit de grand matin, & au lieu d'aller à la chasse, accompagné seulement de six ou sept de ses plus fauoris, print le chemin tout à rebours vers le Comté de Bourgogne, & ne cessa de picquer qu'il ne fut arriué à S. Claude ville dudit Comté.

Feinte du Dauphin.

C

Et bien luy seruit ceste diligence, car le Comte aduerty de sa fuite le suiuit à toute bride iusques pres de S. Claude, mais il ne le peut aucunement attraper. De S. Claude le Dauphin alla à Nozerot, où il trouua le Prince d'Aurange auquel il se descourit de la crainte qu'il auoit d'estre suiuy, & du desir qu'il auoit d'aller trouuer le Duc de Bourgogne.

S'en va en Bourgogne.

Le Prince accompagné de grandes forces, & du Mareschal de Bourgogne accõpagna le Dauphin à Bruxelles, de là où il depescha vn gentilhõme au Duc de Bourgogne, par lequel il luy faisoit entendre sa venuë, & le prioit de le secourir & retirer en son extreme besoin. Le Duc bien qu'il fut capital ennemy du Dauphin, aduerty de sa venuë en ses pays, alla au deuant de luy, & le secourant en son extreme necessité le receut en ses terres, l'honora, le respecta, & tout incontinent luy assigna trente-six mille francs pour l'entretenement de son estat, & luy donna le choix d'eslire pour sa demeure tel lieu, chasteau ou ville qu'il luy plairoit.

Va en Flandres.

Honneur à luy fait.

D

Le Dauphin esleut Geneppe à deux lieuës de Bruxelles, là où en l'an 1457. luy fut amenee sa femme Charlotte de Sauoye. Le Duc enuoya vers le Roy le sieur de Cimay de la maison de Croy, grand Baillif de Hainaut, pour faire ses excuses enuers luy, de ce que sans le commandement de sa Maiesté il auoit recueilly & receu ledit sieur Dauphin, & d'autres choses contenuës en l'instruction dudit Cimay, desquelles nous auons bien voulu inserer la teneur.

Excuses du Duc au Roy.

Premierement que monsieur le Dauphin estant fils du Roy, & celuy qui deuoit luy succeder à la Couronne, il ne pouuoit faire sans charger son honneur autremẽt que le receuoir, honorer & cherir, comme le fils de son seigneur droicturier & Roy " legitime. Dauantage que le seigneur Dauphin venant à Bruxelles tout effroyé, il " dit au Duc qu'il auoit fait requerir le Roy de plusieurs choses, s'offrant à se soubs- " mettre & humilier. Que sa Maiesté auoit bien accepté les offres de son excellence, " mais d'entendre aux requestes il n'y auoit eu ordre quelconque. Tiercement luy " remonstra que mondit seigneur le Dauphin estoit grandement desireux de s'em- "

N'auoir receu le Dauphin.

M CCCCLIX. ployer és guerres contre le Turc s'il plaisoit au Roy luy permettre, & luy donner A
» gens & moyens pour ce faire : & luy faisant ce voyage, le Duc de Bourgogne s'of-
» froit & promettoit de le suiure & seruir de ses forces.

Prier le Roy pour luy.

» En fin que le bon plaisir du Roy soit de receuoir mondit seigneur son fils en grace & se reconcilier à luy, à quoy le Duc s offrit encores de tenir la main, pourueu
» que le Roy voulut condescendre : lequel il supplia bien fort de ne passer plus outre
» en la saisie du Dauphiné par sa Maiesté commencee & bien fort aduancee. A cecy
» respondit le Roy fort pertinemmēt & dit, que quant à ce que monsieur de Bourgo-
» gne s'estoit mis en deuoir de caresser & festoyer en ses terres l'aisné des enfans de

Responce du Roy.

France, il ne le trouuoit que fort bon, & sçauoit bien quel honneur doiuent au Dauphin tous les Princes & seigneurs subiets & liges de la couronne de France : mais
» qu'il falloit auoir esgard si ledit seigneur Dauphin se portoit tel enuers le Roy son
» pere & seigneur que la raison le vouloit, & l'obeissance du fils au pere luy comman-

Accusé son fils.

doit, entant que l'honneur deu audit Dauphin ne luy dependoit que de la grandeur
» & authorité de son pere.

» Quant à l'estonnement supposé & pretendu par le seigneur Duc pour le Dau- B
» phin qui dit vouloir estre & demourer en la grace du Roy, pourueu que les reque-
» stes par luy faites luy soient octroyees & que le Roy refuse de luy accorder, sa Ma-

Le pere doux

iesté s'esbahit fort grandement d'où ceste frayeur luy peut proceder, comme ainsi
» soit que le Roy a tousiours esté prest & prompt à le reprendre en grace, & qu'il fut
» vray l'annee passee que de la part dudit seigneur Dauphin vindrēt au Roy, Gabriel
» Vermes & le Prieur des Celestins d'Auignon enuoyé par nostre S. Pere le Pape, on
» sçait que le Roy dit & maintint tousiours qu'il estoit content que son fils vint vers

Le veut bien traiter.

luy, qu'il le traiteroit & maintiendroit tout ainsi qu'vn bon pere doit & est coustu-
» mier de maintenir, traiter, & aymer son fils obeissant, & qu'il estoit prest à luy par-
» donner & oublier toutes fautes passees.

» Et pource que les dessusdits enuoyez par le Pape dirent au Roy que le Dauphin
» auoit de grandes frayeurs & merueilleuses craintes: le Roy leur dit, on luy a fait di-
» re si souuent que toutes les fois qu'il voudra dire d'où elles luy sont causees, & qui
» en est l'occasion aussi on luy en donnera telle raison & asseurance qu'il aura iuste C

Le fils soupçonneux.

cause de se contenter, & plus raisonnable de ne conceuoir aucune sinistre opiniō ny doute de son seigneur & pere, qui est plus soigneux du salut & honneur de son en-
» fant qu'il n'est de sa vie propre, la chose luy touchant de si pres. Aussi ne tient-il

Le pere ayme le fils.

» point au Roy & iamais il n'a fait refus que monseigneur ne soit en sa grace, & qu'il ne se voye hors de tout soupçon & douteuse crainte.

» Or quāt aux requestes qu'il luy fit faire, à sçauoir de ne point venir en Cour vers
» sa Maiesté, & de luy laisser ceux qui ordinairement estoient à son seruice, dautāt que
» toutes ces demandes portoient condition, le Roy iamais ne fut condescendu à les
» luy accorder, car outre que cela repugnoit directement à la volonté & desir de tous

Conseil des Princes du sang.

les seigneurs du Royaume, on a aussi esgard que cecy est venu du conseil mesme de monsieur de Bourgogne & des Princes du sang, qui tous ont requis que le Roy atti-
» rast pres de sa personne mōseigneur le Dauphin pour en tirer seruice, & le pouruoir
» de seruiteurs, officiers & conseillers, gens notables, sages & prudens, lesquels soient
» soigneux de son bien, honneur & profit, & le dressent & solicitent à s'employer au D
» seruice & bien du Roy & du Royaume, ainsi que nature, & la loy, & le deuoir l'y
» obligent.

Loy de nature

Que si le Roy luy eut accordé les susdites requestes, messeigneurs les Princes du
» sang & toute la noblesse de France eussent eu iuste occasion de penser que le desir
» de sa Maiesté tendoit à tenir loing de soy monsieur le Dauphin, cōme ainsi soit que
» luy partant, il ne demanda congé que pour quatre mois, & il y a desia pres de sept ou

Congé du Dauphin.

huit ans qu'au grand regret du Roy il se tient absent. Là où sa presence eut esté plus
» agreable au Roy, afin que son fils fut participant de tant de belles victoires qu'il a
» pleu à Dieu luy donner sur le recouurement de son Royaume : entant que la gloire
» & contentement du pere gist en la vertu & actes loüables de son fils.

Ses seruiteurs

Et quant aux seruiteurs & domestiques de mondit seigneur le Dauphin, le Roy a
» tousiours desiré comme encore il desire qu'ils fussent gēs de bien & de marque, qui
» le conseillassent à hautes & loüables entreprises, & non point à s'estranger ainsi de

A son pere, pour viure selon la legereté de son cœur: mais luy ayant de tels hommes M.cccclviii.
que ceux que le Roy n'a oncques voulu qui le seruissent, ce n'est le moyẽ de radres-
ser les matieres & les mettre en estat tel que le Roy desire, & qui redondent à l'hon- Suspects au Roy.
neur & profit de mondit seigneur.

Et quant à ce que touche le fait du voyage dessigné par monseigneur le Dauphin
pour aller contre les Turcs, dés que le Roy a veu les lettres escrites de sainct Clau-
de auant par lesquelles son fils l'aduertissoit de ceste entreprise, il en a esté fort es-
merueillé, le voyant si soudain saisi d'vne imagination si belle, & de laquelle il n'a- Soudaine pensee.
uoit onc veu aucun signe ny impression en son desir, au moins qu'il en eust peu ap-
perceuoir ny coniecturer: qui luy fait penser que c'est vne nouuelle couleur pour
sous icelle couurir le mauuais vouloir dudit seigneur de tousiours s'esloigner de la
presence du Roy son seigneur pour luy faire le seruice qu'il luy doit.

Que si ce voyage luy estoit tant à cœur qu'il en fait le semblant, son deuoir aussi
luy commandoit de plustost que l'entreprendre, se reconcilier au Roy, & luy obeir
comme de raison & que Dieu luy commande de faire, pour plus facilemẽt pouuoir
B remonstrer au Roy ce sien dessein afin d'auoir congé & moyen de l'effectuer, com- Sans congé du Roy.
me ainsi soit que sans le congé, authorité & consentement d'iceluy, il n'est à luy ou
autre du Royaume de dresser de telles & si hazardeuses entreprises: attendu que les
Anglois anciens ennemis du Royaume sont tousiours en guet pour surprendre les
pays & seigneuries de sa Maiesté, de fouler le peuple & luy troubler son repos, &
que mesmement n'agueres on auoit basty de tels complots & menees, que si elles Trouble le peuple.
eussent eu leur fin, c'est sans faillir que la France fut tombee en aussi grands perils &
inconueniens que iamais elle souffrit encores.

Ioint que les Anglois ont du tout refusé au Legat du Pape de vouloir entendre à Consideratiõ de voyage.
paix quelconque, ains desirent de se preualoir de toute occasion qui s'offrira pour
offencer le Roy & son Royaume. Or si on dressoit à present quelque voyage, & que
la fleur de Cheualerie & noblesse s'en allast hors de France, ce seroit donner voye
& ouurir le passage à l'ennemy, pour à son aise entrer & rauager la France, ayant des
intelligences comme il a, & des ministres si diligens qui n'attendent sinon qu'il re-
C muë pour luy donner entree.

Pour cela le Roy y a pourueu iusques à present, & espere d'y mieux pouruoir à
l'aduenir, Dieu luy en faisant la grace. Et quand le Roy eut veu que par vne bonne Pouruoir à inconueniẽt.
paix ou tresues longues & seures, son Royaume fust hors de danger, il se fut volon-
tiers employé à ce voyage, ainsi que tout bon Chrestien doit faire, & comme il l'a
fait entendre à nostre S. Pere le Pape.

Quant au dernier point touché és remonstrances de monseigneur de Bourgo-
gne, qu'il plaise au Roy de tenir son fils monsieur le Dauphin en sa grace, de ne plus
auant proceder sur le fait du pays de Dauphiné, sa Maiesté dit que tousiours a esté
prest, & l'est encores de present, de receuoir amiablemẽt ledit seigneur son fils tou-
tes les fois qu'il se mettra en deuoir, comme elle a aussi fait dire aux gens du Dau- Faits du Dauphin.
phin qui luy sont venus porter celle parole. Sur le fait du Dauphiné, le Roy n'a
rien fait que par bon & meur conseil, & que voyãt que le Dauphin sollicité par ceux
qui follement l'enhortoient, n'auoit tenu conte des lettres & douces responces qu'il
D luy auoit faites pour obuier à tout inconuenient & au preiudice de sa Maiesté & de Le Roy y veut aller.
ses pays & seigneuries, il a vsé de voye de droit de se transporter & aller en personne
audit pays de Dauphiné pour y donner ordre & prouision, & l'asseurer si bien que
nul inconuenient en puisse aduenir. Neantmoins y a-il tellement & auec telle dou-
ceur procedé, que ceux du pays voyans comme il s'y portoit en ont esté plus que
contens & satisfaits, & en ont rendu graces à sa Maiesté, laquelle leur a octroyé d'ẽ-
uoyer gens vers mondit seigneur le Dauphin pour luy faire entẽdre quelles ont esté
les façons de faire qu'elle a tenuës, & combien doucement elle a traicté ceux qu'on Deuoir du fils.
estimoit qu'elle deut accabler, pour tascher tousiours de retirer & reduire ledit sei-
gneur son fils. En somme le Roy dit que son esperance estoit, que si monsieur le
Dauphin n'estoit opiniastrement irrité contre son pere, & s'il veut oüyr comme il
doit, les remonstrances des Dauphinois & le bon conseil & exhortations de mon-
sieur le Duc de Bourgogne, que volontiers il se reduira & viendra vers le Roy, le-
quel est prest comme tousiours il a esté de le receuoir, l'aymer & embrasser comme

M.CCCCLX. son fils trescher, & que sur tout il desire de voir auant que mourir. A

Remonstrāce sans effect.

Toutes ces remonstrances, responces, & menees furent sans aucun profit, entant que le Dauphin ne sortit onc de Bourgogne iusqu'au trespas du Roy son pere. Le sieur de Cimay demeura longuement à la Cour sans pouuoir estre veu ny escouté du Roy, en fin apres auoir esté ouy, il luy dit, dites au Duc de Bourgogne qu'il nourrit le Renard qui mangera ses poules. Ceste responce du Roy en fin se trouua estre vne prophetie, & quelques mois apres le Roy enuoya vers le Duc à Bruxelles l'Euesque de Constances, pour se plaindre de ce que ledit Duc auoit retiré le Dauphin son fils, & estoiēt les affaires en termes d'ētrer en guerre, car il y en auoit de grādes apparēces, d'autāt que le Roy amassoit des forces sur les limites de Picardie, d'ailleurs le sieur de Rhodemar suiet du Duc au Duché de Luxēbourg faisoit des entreprinses sur ledit Duc, & le Roy auoit mādé au Duc qu'il prenoit Rhodemar en sa protection. D'autre part le Comte de S. Pol s'estant estrangé du Duc pour la saisie de la terre d'Anguien que le Duc auoit mise en sa main, estoit deuenu seruiteur du Roy. Toutes ces choses auindrent és annees mille quatre cens cinquante sept & cinquante huict. B

Responce prophetique.

Tresues de guerre.

En ce mesme temps Ladislas Roy de Hongrie, de Boheme & de Pologne, enuoia vers le Roy Charles estant à Tours vne honorable Ambassade de six cens cheualiers, par laquelle il demandoit en mariage sa fille Magdeleine, & luy promettoit de ioindre leurs armes & armees ensēble pour aller cōtre les Turcs. Ceste Ambassade fut honorablemēt receuë par Charles auec grande magnificence, mais parmy ces festins & ceste commune allegresse, là vint la nouuelle que Ladislas estoit decedé non sās soupçon d'auoir esté empoisōné. Dont ses Ambassadeurs biē dolens s'en retournerent d'où ils estoient venus, & fut ladite Magdelaine mariée à Gaston de Foix fils du Roy de Nauarre.

Roy de Pologne.

Mort.

En l'annee 1459. mourut Artus Duc de Bretagne au-parauant Connestable de France, & decedant sans enfans, François de Bretagne son nepueu Comte d'Estampes & fils de Richard de Bretagne frere dudit Arthus luy succeda au Duché, & fut le 2. de ce nom.

Ducs de Bretagne.

Pierre Fregose Duc de Gennes tourmenté & guerroyé par mer & par terre, par la faction contraire & par Alphonse Roy d'Aragon & de Naples, & se voyant desesperé de pouuoir longuement tenir la seigneurie de Gēnes, de laquelle il s'estoit fait seigneur, l'enuoya offrir au Roy qui y enuoya Iean fils de René Duc d'Aniou, là où il arriua à bōne heure pour dresser vne armee nauale pour la cōqueste du royaume de Naples. Sur ces entrefaites mourut Alphonse laissant son royaume paternel d'Aragon à son frere Iean, & celuy de Naples à Ferdinand son bastard, disant qu'il en pouuoit disposer comme de chose non à luy laissee par sō pere, mais acquise par sa valeur. Le Pape Calixte successeur de Nicolas voulut receuoir à foy & hōmage du royaume de Naples ce bastard, disant que ledit bastard ne le pouuoit tenir, ains que ledit royaume deuoit retourner au siege Romain, en l'inuestiture duquel il estoit. Au contraire Ferdinand soustenoit sa cause disāt que son pere Alphonse auoit esté par le Pape Eugene receu & auoué Roy de Naples, à la charge que ledit Ferdinand son fils (expressement nommé aux conditions ausquelles ledit Alphonse fut receu) luy succederoit. C

Gennes offerte au Roy.

Mort du Roy Alphonse.

Bastard defēd son droict.

Que le Pape Nicolas successeur d'Eugene auoit confirmé ce decret, & qu'il le defendroit auec les mains & les armes si quelcun luy vouloit faire tort, & oster ce qui estoit à luy, & qu'il auoit Sforza pour compagnon de ses conseils & de ses forces. Il y auoit apparence que l'Italie s'en alloit tomber en vne grande guerre, & que ses maux qui auoient esté assopis renaistroient quand il auint que Calixte deceda. Le Pape Pie deuxiesme auparauant nommé Ænea Syluio grand Orateur & Poëte, estant monté au siege Papal, desirant trouuer moyē de couurir la Chrestienté contre la puissance & la rage des Turcs qui l'an mil quatre cens cinquante trois auoyent auparauant pris la ville de Constantinople le 10. mois de son pōtifical (cōme nous dirons presentement) assembla vn Concile general à Mantouë auquel il se trouua, & deuāt qu'y aller il couronna Roy de Naples ledit Ferdinand, & le proclama Roy dudict Royaume, à la clause & charge toutesfois que cela ne pourroit apporter preiudice, tort, ou fraude à celuy ou ceux qui pretendoyent droict audict Royaume. D

Par les armes.

Pape pie.

Concile de Mantoue.

A De ceste clause d'exception les Papes predecesseurs n'auoient nullement vsé, mais il ne voulut en ce faict preiudicier aux Ducs d'Anjou, ny decider & iuger de puissance absolue du droit ambigu entre deux grands princes. Alors le soing des Chrestiens se tourna à la defence de la religion Chrestienne. Les Turcs enorgueillis des heureux succez de leurs affaires, & encore plus de ceux qui leur succedoyent mal, alors que les autres guerres contre leurs voisins leur donnoient quelque relasche, ne donnoient aux Chrestiens aucun repos ny moyen de respirer, ny temps ny lieu vuide de crainte.

M.CCCCLIX.

Droit ambigu

Calepin fils de Paiazet ou Baiazet Empereur des Turcs, estant par la mort de Tãberlan ou Tamerlan deliuré de la crainte des Scythes, ne iouit pas longuemẽt de sõ Empire, & Mahomet 2. fils dudit Paiazet regna 17. ans, & remit en leur premiere grandeur & dignité les seigneuries & Empires que son pere auoit en l'Europe & en l'Asie, & qui auoient esté affoiblies & presque renuersees par Tamberlan, & les laissa entiers à son fils Amurath, lequel par sa valeur les augmenta, estendant bien B loing les confins & les limites de ses terres & seigneuries. Il fit voir ses armes à Orico & à Apollonie, & à la veuë & à la barbe de l'Italie il print Aulone, de laquelle en Italie n'y a qu'vn petit traguet. Il fit guerre aux Hongres, tantost ayant du meilleur & tantost du pire, tantost estant en grosse bataille vaincu, & tantost vainqueur, auec si grande perte & boucherie des siens, que se frappant le front & l'estomac, il disoit qu'il ne voudroit pas souuent vaincre ses ennemis à si cher pris. Il auoit desia regné trente ans, quand estant las autant de l'heureux succez de ses affaires & guerres que du malheureux, il s'en retourna en Bithinie, & donna vne armee à son fils Mahomet encore ieune, pour aller en l'Europe y faire quelques conquestes, luy donnant pour conseil & pour gouuerneur de sa ieunesse vn sage Satrape ou Passa, que nous appellons Bascha.

Turcs contre les Chrestiẽs.

Princes Turcs

Grandeur d'Amurath.

Mahomet son fils.

Comme il entendit que les Hongres & leurs voisins faisoient vn grand preparatif de guerre, il vint lui mesme en personne en l'Europe, & combattant en bataille rangee contre les Chrestiens il les deffit. Mais ce fut auec si grande perte des siens, C que ne pouuant plus supporter si grandes pertes en ses victoires, il se desmit de la charge de ses guerres, & la donna à son fils, & s'en retournant à la ville de Prusias capitale de la Bithinie deceda.

Chrestiens deffaits.

La felicité & la vertu de Mahomet son fils surnommé le Grand, surmonta de bien loing la gloire de ses predecesseurs. Il eut de son pere, ou par sa vaillance conquit vne grande partie de la Mysie & de la Thrace, la Macedoine, la Thessalie, l'Ætholie, la Boëtie, la Phocide, Locros, la terre Attique, & presque toute l'Epire & l'Illyrie.

En l'an mil quatre cens cinquante trois il alla mettre le siege deuant la ville de Constantinople à la grande honte des Princes Chrestiens. L'Empereur Constãtin fils de l'Empereur Iean, qui auec les plus grands seigneurs de son estat estoit venu à Florence vers le Pape Eugene, estoit dedans ladicte ville, & la defendoit vaillamment. Les seigneurs Grecs & le peuple de la ville restant de ceux qui preuoyans la prise d'icelle l'auoient abandonnee, & s'en estoient allez l'vn ça, l'autre là, y firent vaillamment & vertueusemẽt leur deuoir. Il y auoit là dedans grand nombre de Ge- D neuois & de Venitiens, qui d'vne honneste ialousie de vertu combattoient entre eux à qui des deux nations feroit plus de preuue de vaillance. Si l'Empereur Turc & les Passats font bien leur deuoir à assaillir & battre la ville, ceux de dedans ne fõt pas moins le leur à se bien defẽdre, & les vns & les autres n'oublient aucun poinct de conseil, d'aduis, d'industrie, & de hardiesse. Le siege dura soixãte iours, & les forces des hommes ne cedent aux autres forces des autres hommes, mais il pleut à Dieu qu'elles y cedassent par vn autre moyen.

Mahomet le Grand.

Siege de Cõstantinople.

Bien defendue.

Bien assaillie.

En vne nuict claire il sembla au Turc qu'il auoit veu vne grande lumiere tomber du Ciel dedans la ville. Il ne fit point semblant d'auoir veu cela, & n'en dit mot à personne. La nuict ensuiuant aussi le Ciel estant clair & serain il vit ceste mesme lumiere qui estoit descendue du Ciel s'en retourner au Ciel. Alors se confortant & remplissant d'vne bonne esperance, il commença d'assaillir & battre plus furieusement que deuant la ville, luy semblant que ceste lumiere qui estoit tombee du Ciel en elle, puis estoit remontee au Ciel, signifioit que les Dieux l'auoient aupa-

Vision au Turc.

Qui luy dõne esperance.

M.CCCCLIX. rauant secouruë, mais que maintenant ils la quittoient & abandõnoient. La valeur A des hommes fut vaincuë, non leur religion.

L'Empereur Constantin allant droit contre les ennemis les combattit vaillamment. Mais en fin ceste grãde ville gardee par peu d'hommes fut prise par 300000. combattans. Constantin en fuyant fut rencontré & meurtry pres de la porte, sa teste fut fichee au bout d'vne lance, & portee par toute la ville, sa femme, ses filles, & les belles & honnestes femmes furent amenees deuant Mahomet, en la presence duquel elles furent forcees & deshonorees, puis decoupees & hachees en pieces. Le Patriarche & tous les Chrestiens furent tuez sans aucun mercy, & l'Image du Crucifix planté en vne place fut soüillé de fange & de fiens, & sur iceluy escrit: Voicy le Dieu des Chrestiens. Toutes sortes & especes de cruauté, de paillardise, d'auarice & d'impieté, furent commises en ceste prise, & ainsi print fin l'Empire des Grecs, & ainsi fut prise ceste opulente ville tant bien meritee du nom Chrestien, en laquelle Iesus Christ auoit esté tant reueremment adoré par l'espace de mil trois cens nonante ans, & ne se perdit sinon lors que nous l'abandonnasmes.

La ville prise. *Cruautez contre les Chrestiens.* *Fin de l'Empereur Grec.*

X. Estant doncques le Pape Pie venu à Mantouë, & y trouuant la plusspart des deputez & Ambassadeurs des Princes Chrestiens assemblez, il leur fit vne harangue, & remonstrance conuenable & propre au temps. Ce qui ne fut pas fort difficile à vn tant eloquent Pape, mesmement en tel temps & en affaire de telle importance. Il deplora la ruine & perte de l'Empire Chrestien, de Constantinople, de tant de Royaumes & estats renuersez & perdus, & tant de pertes receuës à nostre grande honte. Remonstra qu'il falloit à tout le moins conseruer les reliques demy mortes de tant de Chrestiens exposez à la proye des Turcs. Que peu auparauant les villes d'Andrinople & de Nicopoly auoient esté plus loingtaines & esloignees, & loing distantes de la cruauté des Turcs que maintenant il ne semble aux Chrestiens estre prochains (comme à la verité ils sont) de l'arc & des fleches des Turcs, & toutesfois lesdites villes sont en la puissance des ennemis de la Chrestienté. Qu'il falloit que tous les Princes Chrestiens assemblassent leurs cœurs, leurs armes & leurs forces ensemble, pour resister à ceste barbare & impie nation, afin que nous ne fussions exposez à la mocquerie, à la proye & à la rage & cruauté de ces barbares. Qu'ils se C missent deuant les yeux pour patrons, exemples & miroirs Godefroy de Buillon, Baudouin & Bohemond pour les imiter. Que ceux qui estoient si vaillans és guerres contre leurs voisins pour agrandir ou conseruer leur estat, ne se doiuent monstrer coüards ny restifs à entreprendre vne guerre saincte pour la cause & defence de la religion, & pour le commun salut des Chrestiens. Qui sera doncques celuy-là (disoit-il) qui dira qu'il veut marcher le premier en ceste guerre saincte, ou y porter l'enseigne? Qui sera celuy qui voudra prendre la Croix ou porter celle de nostre Sauueur? Qui sont ceux-là qui voudront estre appellez & estre les soldats de nostre Seigneur Iesus Christ? La remonstrance eloquente de ce grand Pape esmeut les cœurs des assistans tant qu'ils l'escouterent parler, mais cependant que les Ambassadeurs des Roys & des autres Princes mettent en auant les causes, les guerres, & les empeschemens de leurs maistres chacun pour le sien, leurs differens & leurs guerres particulieres empescherent les sainctes.

Pape à Mantoue. *La remonstrance aux Chrestiens.* *Contre les Turcs.* *Exemples.* *Exhortation.*

Iean fils de René Duc d'Aniou, & par sa mere Duc de Lorraine & Gouuerneur D de Gennes, passa au Royaume de Naples auec vne armee de Geneuois & de Marsillois, & faisant la guerre à Ferdinand se plaignoit grandement de ce que le Pape auoit couronné Ferdinand Roy dudit Royaume, & ses Ambassadeurs assistans à ce Concile en faisoient vne grande querimonie. Pareillement les autres Ambassadeurs des autres Princes mettoient en auant d'autres plaintes de leurs maistres, chacun selon sa passion ou son droit pretendu. Seulement de parole vne guerre saincte fut entreprise & promise, & le Concile finit le huictiesme mois apres qu'il eust esté commencé. Le Duc ayant gagné vne grosse bataille au fleuue de Sarno, il sembloit qu'il deust gagner tout le Royaume. Et comme il voulut aller mettre le siege deuant la ville de Naples, il en fut diuerty par l'opinion de ceux qui luy remonstrerent qu'il valloit mieux aller assieger & prendre les autres villes prochaines qui la nourrissoient, & qui gardoient de s'aller camper deuant icelle qui estoit forte, & y perdre honneur & temps. Que si on ne prend

Empeschemẽt de guerres sainctes. *Fin du Cõcile.* *Conseil mauuais.*

A premierement cesdites villes, ceux qui iront deuant Naples seront plustost assiegez qu'assiegeans. Ces diuers aduis prolongerent la guerre, & cependant les amis, confederez, & associez de Ferdinand eurent loisir & temps de luy enuoyer secours, & pour mieux accoustrer le Duc Iean de Lorraine, la ville de Gennes cependant se reuolta contre les François qui en furent chassez, & se sauuerent au chasteau. La ville de Sauone leur demeura tousiours fidelle. Le Duc René Roy de Sicile mena des forces de France en intention & esperance de recouurer ladite ville de Gennes, mais elles furent deffaites, deux mille hommes des siens tuez, & ceux qui se sauuerent s'enfuirent à Sauone. M. cccclI. Donné loisir aux ennemis. François deffaits.

Durant que ces affaires se menoient par deça, Constantin Empereur de Constantinople qui n'auoit voulu suruiure à sa patrie, auoit laissé deux freres qui ne luy ressembloient en rien en valeur ny en vertu. Cependant qu'entr'eux ils debattent & se font guerre pour la Moree à qui des deux elle demeureroit, ils donnerẽt vne belle occasion au Turc de s'en emparer, comme il fit, auec plusieurs villes qui estoient aux Venitiens. Aussi le barbare print au pays du Pont l'opulente & ancienne ville de B Trebizonde possedee par vn grand seigneur de l'vne des plus illustres races de la noblesse Grecque. Turc prend la Moree. Et Trebizonde.

Le Pape Pie enuoyoit ses Nonces & Ambassadeurs vers tous les Roys, Ducs & Potentats de la Chrestienté, leur remonstrer auec larmes & compassions ces miseres & pertes des Chrestiens, & le Dauphin Louys estant tousiours auec le Duc de Bourgogne promettoit (si son pere le luy vouloit permettre) de prendre les armes contre les ennemis de la religion Chrestienne. Le pere disant qu'il s'esbahissoit du soudain dessein & de la soudaine enuie de son fils luy manda qu'il eut à venir premierement vers luy, & que lors par ensemble ils aduiseroient à ce qu'il faudroit faire. Mais voyant le Roy que son fils ne vouloit point venir ny luy obeyr, en l'an 1459. ou 60. il enuoya demander aduis au Pape Pie comment il pourroit exhereder son fils aisné rebelle à luy du Royaume de France, & le donner & laisser au second qui luy estoit bon & obeissant fils. Le Pape tournant le visage & bouchant les oreilles à la proposition de ce fait, loüa le bon & loüable desir du fils & accusoit le pere, C auquel il manda qu'il se deuoit ressouuenir de la pieté, de la valeur, de la gloire & du bon zele de ses ancestres, & des trophees & triomphes qu'ils auoient gagnez sur les ennemis des Chrestiens. Debat de pere & fils.

Et comme le Duc de Bourgogne auoit vengé la mort de son pere auec beaucoup de sang espandu en France, ainsi desirant par quelque beau fait venger la memoire de la prise de sondit pere vaincu & pris par les Turcs, il promit ou d'aller en personne auec vne armee contr'eux, ou si quelque affaire & necessité l'en empeschoit, d'y enuoyer vne belle armee auec bon nombre de chefs. Estant le Dauphin en Brabant, la Dauphine sa femme accoucha d'vn fils, & le mesme iour de sa naissance le pere le fit appeller Duc de Normandie. En quoy il sembla qu'il voulut faire le Roy durant la vie du Roy son pere. Ce qui dauantage irrita ledit pere contre luy. Aduis du Pape. Desir du Duc de Bourgogne.

Charles chargé d'annees & affaissé des longues guerres & des grands trauaux qu'il auoit soufferts tomba malade à Meun sur Yeure au mois de Iuillet de l'an mil D quatre cens soixante-vn. Estant aggraué de sa maladie, certains flateurs luy mirent en la fantasie que quelques-vns le vouloiẽt empoisonner. Dequoy il print vne telle apprehension & crainte qu'il fut 7. iours entiers sans vouloir manger, combiẽ que les Medecins luy remonstrassent qu'il estoit plus affoibly & attenué de la longue abstinence que de la maladie. Mais en fin voulant manger, les veines de l'estomac & ses entrailles & conduits estoient si resserrez, qu'il ne sceut aualler aucun morceau, & sentant sa mort prochaine, il rendit graces à Dieu de ce qu'il le faisoit mourir le iour de la pecheresse: car ce fut le iour de la feste de la Magdaleine le vingt-deuxiesme iour de Iuillet dudit an mil quatre cens soixante-vn qu'il deceda, le 37. ou 39. an de son regne, ordonnant par testament qu'il fut enterré en l'Eglise sainct Denys, entre son pere & son grand pere, comme il fut. Apres sa mort il rapporta le nom de Charles le Tres-victorieux, pour auoir conquis sur les Anglois tout ce qu'ils tenoient en France horsmis Calais. Et bien que sur le milieu de son regne il fut fort nonchallant & adonné à ses plaisirs & voluptez, tant à la chasse & à faire Maladie de Charles. Son soupçon. Sa mort. Surnommé Victorieux.

M. CCCCLXI. S'esuertua. de beaux iardins qu'aux amours des dames, mesmement de la belle Agnes, si est-ce que s'esuertuant puis apres tant à la suscitation de la Pucelle d'Orleans, que pour la remonstrance de ses bons & fidelles seruiteurs, & par l'obiect & spectacle du piteux estat de ses affaires, qui est vn piquant aiguillõ pour s'esuertuer, il print le frein aux dents & ne cessa qu'il n'eut rencogné les Anglois au coing de la ville de Calais. En quoy se monstra la bonne fortune de la France enuoyee du Ciel & respanduë de la main du souuerain Dieu, & la fidelité de plusieurs Princes & seigneurs Frãçois qui la releuerent des calamitez qui la menassoient. A

Heur de la France.

Choses memorables. De son temps aduindrent en France & ailleurs plusieurs choses memorables desquelles nous auons parlé en sa vie. Le Concile se tint à Basle, puis fut trãsferé à Ferrare, & de là à Florence. Le schisme de l'Eglise à cause de l'eslection de deux, puis de trois Papes fut esteint. La Pragmatique Sanction fut faite. L'art de l'Imprimerie fut inuenté. Les francs-archers & les compagnies de gensdarmes furent instituees, & Constantinople fut prise par les Turcs.

Hommes doctes. Laurens Valle, Blondus Historien, l'vn natif de Rome, l'autre de Forli, George Trapezunce Rhetoricien, & Theodore Gaye Grecs, Nicolas Perot Euesque de Siponto autrement dite Maufredonia, Iean de la Tour bruslee, en Latin appellee de *Turre Cremata* florissoient, & les lettres Grecques commencerent d'estre cognuës en Italie, apportees par les sçauans hommes qui se sauuerent de Constantinople & du reste de la Grece, alors que Mahomet deuxiesme du nom surnommé le grand fils d'Amurath second conquist ceste grande & renommee ville, œil de l'Europe & de l'Asie. B

Fin du premier Tome de l'Histoire de France.



TABLE DES CHOSES PLVS NOTABLES CONTENVES EN CESTE HISTOIRE DE FRANCE.

A

B

ZZzz

C

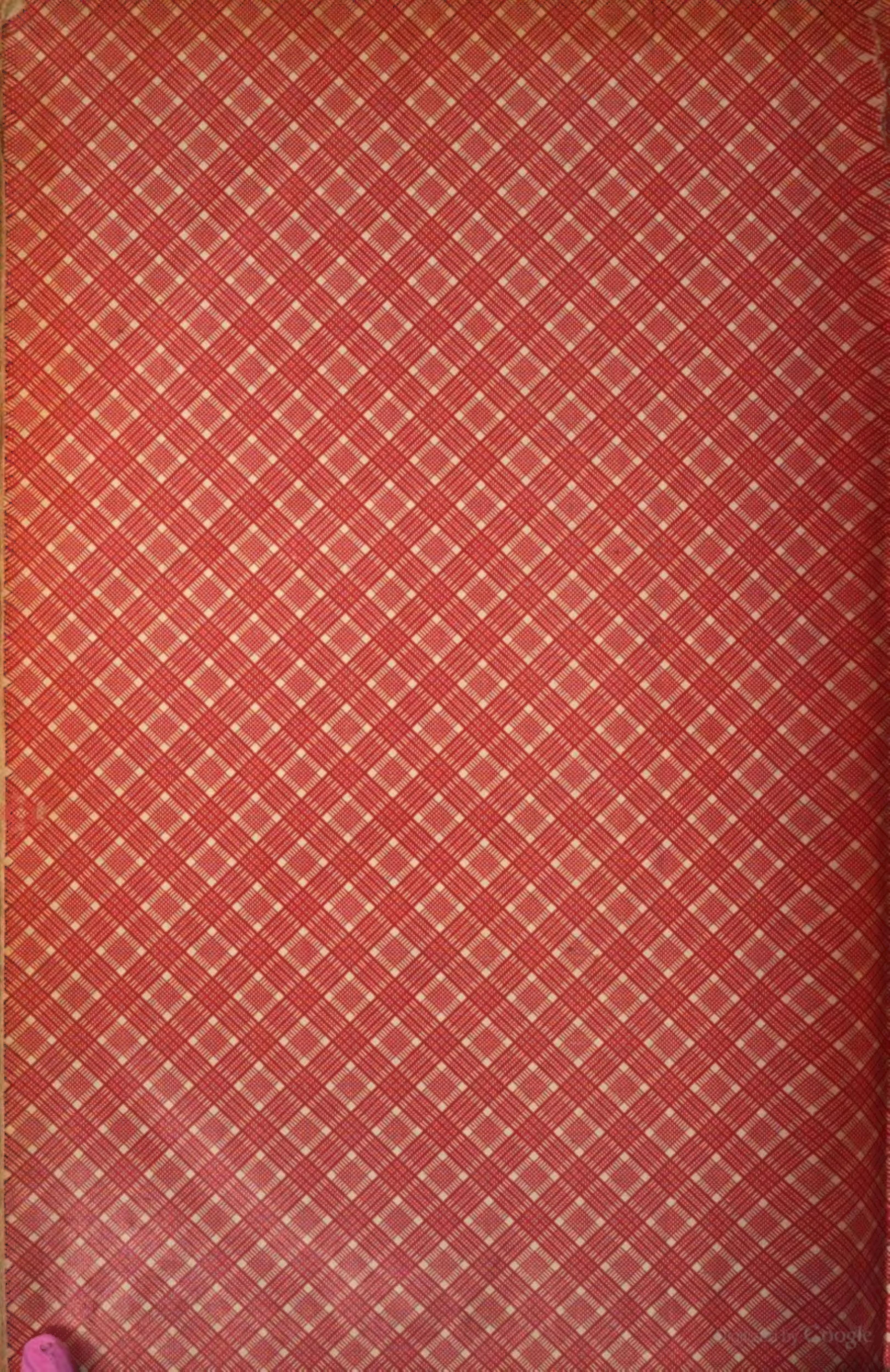
M

R

S

T

FIN.




NAPOLI



